CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

29 Élisabeth II

VOLUME II, 1980

COMPRENANT LA PÉRIODE DU SEIZIÈME JOUR DE MAI 1980
AU DIX-NEUVIÈME JOUR DE JUIN 1980, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA Br. M.
OCT 21 1981
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9, à 50¢ l'exemplaire ou $65 par année pour les sociétés, $25 par année pour les particuliers et les institutions.

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
OCT 25 1981
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 16 mai 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'HYMNE NATIONAL

LA DÉSIGNATION DE «O CANADA»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je prends la parole afin de proposer une motion qui, j'espère, obtiendra l'approbation de la Chambre et donnera suite à ce que je crois être le désir des députés de tous les partis, que «O Canada» soit déclaré l'hymne national du Canada.

Je propose donc, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que le bill C-200, concernant l'hymne national du Canada, inscrit au nom du député de Simcoe-Sud (M. Stewart) soit mis à l'ordre du jour et que, nonobstant tout autre article de l'ordre du jour, le bill subisse la deuxième lecture, qu'il soit renvoyé au comité plénier, qu'il subisse la troisième lecture et que toutes les mises aux voix nécessaires à l'adoption du projet de loi aient lieu au plus tard à 4 heures cet après-midi.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Trudeau: Non. Quelles sont les paroles?

* * *

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE—DEMANDE D'ÉTUDE AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la hausse du prix du pétrole, alors même que les profits des sociétés pétrolières continuent d'augmenter, je propose, avec l'appui du député de Crowfoot (M. Malone):

Que les présidents des différentes sociétés pétrolières soient invités à comparaître devant le comité permanent des finances pour tâcher de justifier leurs bénéfices et la façon dont ils les dépensent, et que l'ancien chef du NPD T. C. Douglas, actuellement administrateur d'une importante société pétrolière, soit également invité à comparaître pour expliquer les bénéfices considérables de son entreprise.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Qui donc est contre Tommy Douglas?

* * *

LES SPORTS

CONDAMNATION DE LA DISCRIMINATION DE LA LCF CONTRE LES ATHLÈTES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je demande à proposer une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné qu'un règlement de la Ligue canadienne de football concernant les joueurs importés défavorise les quarts arrières canadiens, qu'il empêche les équipes canadiennes d'engager des athlètes canadiens exceptionnels comme Jamie Bone, les forçant à aller jouer pour des équipes de deuxième ordre comme celle des Cowboys de Dallas; et étant donné que le commissaire Gaudaur de la LCF a annoncé hier que la Ligue refuse de modifier ce règlement, je propose, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre blâme la LCF de traiter injustement les quarts arrières canadiens, et qu'elle ordonne au ministre de communiquer avec la LCF et de lui faire bien comprendre que si elle ne met pas un terme à cette situation, le gouvernement va prendre des mesures énergiques, voire même au besoin légiférer, pour obliger le PSF . . . le PSD . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Devenu depuis le NPD.

M. Benjamin:

. . . pour obliger la LCF à abandonner cette pratique discriminatoire absolument inacceptable et ridicule à l'endroit des Canadiens.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

● (1110)

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE TRAITEMENT INHUMAIN INFLIGÉ AUX NATIONAUX DE TAÏWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente concernant M. C. M. Kao, secrétaire général de l'église presbytérienne à Taïwan, qui a été arrêté par la police de Taïwan et au sujet d'une employée de son bureau arrêtée en janvier dernier, maintenue au secret depuis lors et à laquelle on est censé avoir fait subir les traitements les plus inhumains pour la forcer à avouer ce qu'on veut lui faire dire. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre demande en toute déférence au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de bien examiner tous les renseignements obtenus au sujet de cette affaire, afin de se rendre compte s'il y a eu une grave violation des droits de la personne, selon la définition à l'accord de Helsinki et si la police d'État a recours à certaines tactiques et que le ministre soit prié de prendre toutes les mesures auxquelles le Canada peut recourir pour venir en aide à ces personnes si on constate qu'il y a eu violation des droits de la personne.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

Î.-P.-É.—LA RÉPARATION DES RADEAUX DE SAUVETAGE DES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement.

Comme 92 pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard doivent faire réparer leurs radeaux de sauvetage à Halifax à grands frais, alors qu'ils pouvaient jusqu'ici les faire entretenir à l'Île-du-Prince-Édouard, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le ministre des Transports s'entende immédiatement avec le fabricant, la Société Beaufort Canada, pour qu'il rétablisse un service d'entretien pour ces radeaux de sauvetage à l'Île-du-Prince-Édouard afin que les pêcheurs de l'Île n'aient pas à subir les conséquences d'une décision administrative prise à la légère par Beaufort Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut-être présentée sans le consentement unanime de la Chambre? Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—L'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE ET DU CHEF DE L'OPPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Comme le très honorable Pierre Elliott Trudeau et le très honorable Joseph Clark sont intervenus avec panache et brio dans la campagne référendaire au nom de leur parti respectif et que les deux chefs ont exposé de façon claire et concise la position de leur parti sur la question référendaire, je propose, appuyé par le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons):

Que la Chambre des communes les félicite de leur intervention dans cet épisode crucial de l'histoire canadienne et soutienne unanimement leurs efforts en vue de favoriser l'unité canadienne.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je suppose qu'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Blais: Le NPD a dit non.

Mme le Président: Il n'y a pas consentement unanime?

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES POSTES

LE SERVICE POSTAL DÉPLORABLE À CALGARY-NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente, notamment le service postal déplorable à Calgary-Nord. Je propose, avec l'appui du député de Calgary-Centre (M. Andre):

Que le ministre des Postes et le gouvernement ordonnent au ministère des Postes d'instaurer immédiatement un service postal régulier dans tous les districts de Calgary-Nord où la livraison du courrier est interrompue depuis plus de 60 jours.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION DES CUBAINS QUI FUIENT AUX ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Schroder (Guelph): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné le nombre croissant de citoyens cubains qui fuient leur pays pour s'établir aux États-Unis, l'incapacité dans laquelle se trouve la communauté internationale de prendre des mesures puisque ces gens ne peuvent être considérés comme des réfugiés aux termes de la définition que les Nations Unies donnent de ce mot et la tension que cela a suscitée dans les relations entre les États-Unis et Cuba, je propose, avec l'appui du député de Willowdale (M. Peterson):

Que la Chambre prie le gouvernement de consulter le gouvernement des États-Unis, celui de Cuba et ceux des autres pays de l'hémisphère ouest afin d'en arriver à un consensus qui leur permettraient de mettre fin à cette tragique situation.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DE L'ISLAM ET DES CANADIENS DE CONFESSION ISLAMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que l'Islam qui commémore cette année dans le monde entier son quinzième centenaire est l'une des grandes religions mondiales et qu'elle est pratiquée par des gens de toutes les cultures; étant donné que l'islam aspire à la réalisation d'une communauté fraternelle transcendant les différences dues à la race, l'histoire et ou la nationalité et contribue de ce fait à la réalisation du multiculturalisme, je propose avec l'appui du député de Kent (M. Bossy):

Que la Chambre rende hommage à l'Islam et aux Canadiens de confession islamique pour le rôle qu'ils ont joué et qu'elle leur souhaite de réussir dans l'accomplissement de leur projet d'une société véritablement multiculturelle dans le Canada contemporain.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES SPORTS

LA DÉSIGNATION DU SITE DES JEUX D'ÉTÉ DE 1985—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'escalade des coûts et étant donné l'impatience des citoyens du Nouveau-Brunswick qui demandent qu'on désigne le plus tôt possible le site des Jeux d'été de 1985, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre enjoigne le ministre chargé de la Santé et du Sport amateur de se décider et de faire connaître sa décision avant le début des Jeux de Lakehead en 1981 afin que la ville-hôte puisse commencer à planifier.

Mme le Président: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—LE PROLONGEMENT DU GAZODUC JUSQU'AUX MARITIMES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre de l'Énergie a annoncé que le gazoduc de la Q & M n'irait pas plus loin que la ville de Québec. Le premier ministre dirait-il à la Chambre, surtout aux gens du Canada atlantique, ce qui a changé depuis le discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce de Halifax, le 25 janvier 1980? Entre autres choses, il avait alors promis d'entreprendre sans délai des démarches en vue de construire un gazoduc jusqu'à Québec et aux Maritimes, sans mentionner d'échéance cependant, parce qu'il restait encore des inconnues telles les études écologiques, les réserves sous-marines et l'aide fédérale.

Selon les paroles immortelles du premier ministre ce jour-là, «comme les chemins de fer des années 1880, les pipe-lines des années 1980 auront l'effet d'un lien d'acier unificateur». Voici la question que je pose au très honorable premier ministre: comment votre lien unificateur peut-il s'arrêter à Québec?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je suggère au député de vérifier ce que le premier ministre a dit à Halifax. Il m'apparaît tout à fait inopportun de rapporter des paroles inexactes. Quand le député nous aura cité les paroles qui ont été prononcées, nous répondrons alors à sa question.

M. Nowlan: J'attendais vraiment quelque chose d'un peu mieux de la part du premier ministre. J'étais ici hier soir quand le ministre de l'Énergie a tenté de répondre au député de South Shore . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'a la parole que pour poser une question.

M. Nowlan: Madame le Président, c'est justement pourquoi une question portant sur un sujet précis fondamental ne devait pas être adressée au ministre de l'Énergie . . .

Mme le Président: A l'ordre.

M. Nowlan: . . . qui s'efforce justement de détourner l'attention de la question fondamentale . . .

Des voix: La question!

M. Nowlan: Je vais vous citer le *Chronicle-Herald* de Halifax . . .

Une voix: Règlement! Au suivant!

M. Nowlan: Pas étonnant que vous ne soyez pas ministre des Communications.

Une voix: Pas étonnant que vous ne l'ayez jamais été.

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il bien poser sa question immédiatement, sans préambule. Je l'ai déjà laissé faire une assez longue entrée en matière pour sa première question.

● (1120)

M. Nowlan: Madame le Président, j'adresse ma question au très honorable premier ministre ou à son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais qu'un de ces deux messieurs me dise en quoi ma question différait, pour ce qui est de la promesse faite à l'Atlantique, des extraits du discours du premier ministre à la Chambre de commerce publiés par le parti libéral du Canada dans le *Chronicle-Herald*, de Halifax le samedi 2 février et que je vais vous citer.

Nous construirons un gazoduc pour permettre à tous les Canadiens . . .

Pas les Canadiens qui vivent dans une région particulière.

. . . de profiter de leurs ressources. Les libéraux entameront immédiatement des négociations pour construire un gazoduc vers Québec et les Maritimes. Au départ, ce gazoduc acheminera du gaz naturel vers l'Est, mais quand les réserves des Maritimes seront prêtes, le pipe-line enverra le gaz dans les deux sens, aller et retour.

Le ministre peut-il me dire où j'ai fait erreur?

M. Lalonde: Madame le Président, je constate avec plaisir que dans sa deuxième question, le député a sensiblement modifié les propos qu'il attribuait au premier ministre. Il constatera demain dans le compte rendu, s'il lit le hansard, une différence importante entre ce qu'il vient de dire et ce qu'il avait dit dans sa première question.

S'il a le moindre doute, je vais lui lire les paroles du premier ministre, telles que les a citées son collègue de Nouvelle-Écosse à la Chambre, hier, lorsqu'il a dit que le premier ministre avait déclaré à Halifax que les libéraux entameraient immédiatement des négociations pour construire un gazoduc vers Québec et les Maritimes.

C'est ce que nous avons fait à notre arrivée au pouvoir. J'ai déjà communiqué avec les provinces intéressées et j'ai dit hier à la Chambre qu'un des problèmes à surmonter, et que l'Office national de l'énergie a mis en lumière, c'est celui de l'environnement, car l'Office n'est pas satisfait des études écologiques effectuées.

Deuxièmement, avant de prendre une décision finale concernant la construction du gazoduc, il était préférable d'évaluer l'étendue des ressources en gaz naturel au large de l'île de Sable et encore la semaine dernière, lors d'une réunion que j'ai eue avec ses représentants, le gouvernement de Nouveau-Brunswick est resté sur la position qu'il a adoptée devant l'Office national de l'énergie, soit que toutes les solutions possibles doivent être étudiées soigneusement avant d'approuver définitivement ce projet.

Nous considérons toujours que le prolongement du gazoduc jusqu'aux Maritimes comme la meilleure option du gouvernement mais nous voulons procéder de façon ordonnée et nous assurer que les consommateurs et les travailleurs des provinces maritimes concernées en bénéficieront tous.

M. Nowlan: Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'a nullement été question d'études écologiques lorsque ce sujet a été soulevé par le premier ministre en janvier dernier et qu'il a fait cette promesse.

Ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui parle d'études écologiques, est en fait à deux volets. Pourquoi a-t-on même soumis à l'Office national de l'énergie une question de politique gouvernementale aussi fondamentale, en l'occurrence la réalisation du gazoduc du Canada atlantique, puisque nous savons tous qu'elle est possible et qu'elle nécessitera l'octroi d'une aide financière tout comme les sociétés de chemin de fer en ont eu besoin dans les années 1880?

De plus, ayant exercé d'autres fonctions au sein de gouvernements précédents en matière de transport de pétrole à travers le pays et ayant été ministre des relations fédérales-provinciales, le ministre peut-il dire à la Chambre comment il entend atténuer le sentiment de frustration qu'éprouve la population du Canada atlantique, tout comme d'ailleurs celle d'autres provinces, alors qu'elle constate que le complexe de la baie James qui n'a pas fait l'objet de la moindre étude préalable sur des répercussions écologiques est maintenant en service et produit de l'électricité et qu'elle se rend compte qu'aujourd'hui le gouvernement canadien parle pour la première fois d'études écologiques parallèles à l'étude sur la réalisation du gazoduc et ne devrait pas servir de bouc émissaire?

Mme le Président: A l'ordre.

M. Lalonde: Madame le Président, il est dommage que le député doive faire des déclarations aussi irresponsables que celle qu'il vient de faire . . .

M. Andre: Il a raison et vous le savez.

M. Lalonde: . . . pour tenter d'appuyer son point de vue. En ce qui concerne le projet de la baie James, qui est de compétence provinciale, le député devrait savoir que le gouvernement du Québec a bel et bien effectué des études portant sur les répercussions écologiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne ce projet en particulier, je suis étonné d'entendre le député nous accuser d'une part d'ignorer le fait que, selon l'Office national de l'énergie, il n'a pas été tenu dûment compte de l'environnement et d'autre part de ne pas tenir compte du point de vue clairement exprimé et repris il y a à peine une semaine par le gouvernement d'une des provinces de l'Atlantique, en l'occurrence celui du Nouveau-Brunswick, savoir que nous devons examiner de près toutes les solutions possibles.

● (1125)

Je suis étonné que le député se serve d'arguments de cette nature au sujet d'une question aussi importante que celle-ci. Nous avons toujours préconisé la mise en place du pipe-line et nous continuerons d'y accorder la priorité, mais nous ne pouvons nous permettre de fouler aux pieds les préoccupations des gouvernements provinciaux et de faire fi des questions fondamentales intéressant le milieu. Je pense que c'est là une sage décision.

Des voix: Bravo!

LA DATE À LAQUELLE DU GAZ NATUREL PARVIENDRA AUX MARITIMES

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'est adroitement arrangé pour ne pas prendre les décisions qui s'imposaient et pour ne pas respecter les promesses qui ont été faites.

Le ministre aurait déclaré croire que les Maritimes auront du gaz en abondance en 1982-1983, mais il a aussi affirmé ne pas s'attendre à ce que le gazoduc soit rendu à Québec avant 1985. Le ministre peut-il nous expliquer cette apparente inconséquence? Comment en effet prévoit-il approvisionner les Maritimes en gaz en 1982-1983 si le gazoduc n'est pas à Québec avant 1985?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, ce serait difficile en effet si je l'avais bien dit, mais je ne sais pas où le député a obtenu ce renseignement. J'étais à la Chambre hier soir et, à moins qu'on m'ait mal cité, j'ai au contraire affirmé que le gazoduc serait à Québec en 1981.

J'ai dit que la construction de ce gazoduc aiderait à la construction éventuelle du gazoduc des Maritimes et que j'espérais que, d'ici là, nous en apprendrions davantage sur les problèmes environnementaux et sur la réserve de gaz naturel de l'île de Sable. L'Office de l'énergie devrait alors être en mesure de faire des recommandations au cabinet en toute connaissance de cause, y compris des aspects environnementaux.

Aussi, le fait que le gazoduc fût construit jusqu'à Québec permettrait d'entreprendre tôt la construction de ce tronçon. Je ne crois pas avoir jamais parlé de 1985 comme date limite de la construction du gazoduc de Québec. Ceux qui le prétendent se trompent certainement.

M. Corbett: Dois-je comprendre alors que le ministre s'en tient à la déclaration qu'il a faite, soit que du gaz parviendrait à la région des Maritimes en 1982-1983 par ce qui serait, naturellement, le prolongement du gazoduc qui, en 1981, comme le ministre vient de le déclarer, serait construit jusqu'à Québec?

Je voudrais cependant que le ministre le confirme, et au cas où le ministre ne serait pas au courant des engagements qui avaient été pris par le gouvernement dont il fait partie, par son chef et apparemment par tous les autres membres du caucus libéral au cours de la campagne électorale, j'ai ici une copie de l'annonce qui a paru dans le *Chronicle Herald* de Halifax.

On s'était alors engagé non seulement à prolonger le gazoduc jusqu'aux Maritimes, mais à le rendre réversible. Je demande au ministre de réitérer cet engagement et d'assurer à la région de l'Atlantique qu'il veillera bien à ce que le gazoduc soit réversible, afin que le Canada de l'Atlantique ait la possibilité de devenir exportateur d'énergie s'il a la bonne fortune de pouvoir le faire.

M. Lalonde: Le député essaie encore une fois de déformer la réponse que je lui ai donnée il y a une minute. Il veut me faire dire qu'il y aura un gazoduc réversible en 1982-1983, que l'on découvre du gaz ou non à l'île de Sable. Si les résultats de l'exploration sont négatifs et qu'il n'y ait pas de réserves exploitables, il ne soutiendrait sûrement pas que nous devrions construire ce pipe-line réversible pour 1982-1983.

Nous devrons peut-être construire un gazoduc capable de devenir réversible ou aviser aux moyens de le rendre réversible un jour, mais ce n'est pas du tout la même chose que de construire un gazoduc réversible. En fait, ce que nous avons déclaré au cours de la campagne électorale dans le discours de Halifax où je citais le premier ministre, c'est que nous entamerions des négociations pour préparer immédiatement la construction.

● (1130)

Nous avons en effet entamé ces négociations aussitôt que nous avons pris le pouvoir. Nous avons le rapport de l'Office national de l'énergie. Nous devrons nous assurer que le compte sera à nouveau tenu de tous les facteurs et que la totalité des avantages du projet ira aux travailleurs et à la population des provinces de l'Atlantique. Voilà notre objectif, c'est une priorité et nous allons continuer à y travailler.

M. Andre: Avec qui négociez-vous?

M. Lalonde: Je tiens à assurer au député que nous n'abandonnerons pas. Cependant, je crois qu'il serait inconsidéré de ma part de lui donner une date précise avant d'avoir pris connaissance de tous les rapports et de connaître les soumissions des sociétés concernées.

Questions orales

LA FONCTION PUBLIQUE

LES POSTES—LE RAPPORT DU BUREAU DE CONCILIATION—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier soir, le rapport du bureau de conciliation chargé d'étudier le conflit entre le gouvernment fédéral et le syndicat des postiers du Canada a été remis aux deux parties.

Je concède au ministre qu'il n'a probablement pas eu le temps d'étudier ce rapport dans les détails, mais pourrait-il me dire s'il a l'intention de rouvrir les négociations avec le Syndicat en prenant ce rapport comme point de départ et surtout, s'engagera-t-il maintenant à inviter le ministre des Postes et les représentants du Syndicat à venir discuter de la question avec lui avant que le Syndicat n'ait le droit de déclencher une grève?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, la direction des ministères concernés, y compris le Conseil du Trésor, étudie présentement le rapport. Le comité des relations de travail se réunit cet après-midi et le ministre des Postes, le ministre du Travail et moi-même assisterons à cette réunion. Je présume que nous serons en mesure, après ces entretiens, d'annoncer l'état de la situation et de dire s'il y aura d'autres réunions de ce genre par la suite.

M. Parker: Madame le Président, la situation est grave. Le syndicat des postiers peut décider de se prononcer pour la grève; je pense que c'est ce qu'il a l'intention de faire et dans sept jours les services postaux pourraient être en grève.

Une voix: Nous le savons.

M. Parker: Le ministre est-il prêt à recevoir sans plus tarder les représentants des postiers, à négocier avec eux sur la base de ce rapport et étant donné la gravité de la situation est-il prêt à essayer de chercher un compromis?

M. Johnston: Madame le Président, il me semble avoir répondu à cette question. Cette affaire préoccupe en effet gravement le gouvernement. C'est pourquoi une réunion va avoir lieu en fin d'après-midi entre les membres du syndicat et les hauts fonctionnaires concernés. Vu l'importance que nous attachons à cette question je peux affirmer au député que nous ferons tout ce que nous pourrons pour éviter une grève.

M. Parker: Madame le Président, étant donné la gravité de la situation . . .

Une voix: Vous l'avez déjà dit.

M. Parker: Nous recevons des lettres de tas de gens de cette province et de tout le pays. Le ministre peut-il me dire s'il est décidé à faire le point tous les jours à la Chambre sur l'évolution de ces négociations?

M. Johnston: Madame le Président, le gouvernement gouverne au grand jour.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je puis affirmer au député et à tous les députés à la Chambre que nous leur livrerons tous les renseignements qui devraient leur être communiqués.

M. Baker (Nepean-Carleton): On sait qu'il gouverne à grands frais en tous cas.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

L'OPPOSITION À LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances et de son premier ministre suppléant, peut-être pourrai-je m'adresser au second ministre suppléant des Finances, soit le président du Conseil du Trésor.

Ma question concerne les enchères plutôt surprenantes sur les bons du trésor lorsque la Banque du Canada s'est opposée à la baisse des taux d'intérêt au Canada. Étant donné que, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, les taux d'intérêt au Canada étaient de 2.5 points derrière ceux des États-Unis pour les bons du trésor, et que maintenant ils sont de 4 points supérieurs à ceux des États-Unis, pour ces mêmes bons du trésor, le président du Conseil du Trésor pourrait-il dire à la Chambre quels sont les avantages de cette mesure pour le Canada?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, ce que le député a dit est effectivement exact. Le gouverneur de la Banque du Canada suit une politique de changement progressif des taux d'intérêt. Nous sommes heureux de constater que depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, les taux d'intérêt ont diminué de 3 points.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Madame le Président, peut-être pourrais-je m'adresser de nouveau au Président du Conseil du Trésor qui après tout a été désigné à la Chambre par le premier ministre, ministre des Finances suppléant.

Une voix: C'était une erreur.

M. Stevens: Puisque le secrétaire parlementaire a paru oublier que jusqu'à présent, le gouvernement a soutenu qu'il ne pouvait faire autrement que de laisser monter les taux d'intérêt puisque la situation était la même aux États-Unis, le président du Conseil du Trésor voudrait-il nous indiquer pourquoi le gouvernement a fermé les yeux hier sur l'intervention de la Banque du Canada?

Selon le gouverneur de la Banque, cette dernière avait agi vigoureusement surtout la semaine dernière, pour ralentir la tendance à la baisse et résister ainsi au libre jeu du marché. Son intervention a eu comme effet de pousser jusqu'à 18 ou 20 p. 100 le prix de l'argent à court terme, juste avant que les taux des bons du trésor ne se fixent hier.

M. Evans: Madame le Président, je pense que le député devra se rendre compte que la Banque du Canada, depuis assez longtemps, n'a tenté que de modérer ou de régulariser les fluctuations des taux d'intérêt.

Une voix: Le taux d'escompte devait flotter.

M. Evans: Durant la période où les députés de l'opposition étaient au pouvoir, les taux d'intérêt sont passés d'une position légèrement supérieure à ceux des États-Unis à un taux de 2.5 à 3 p. 100 inférieurs aux taux américains.

M. Stevens: Ce n'est pas vrai.

M. Evans: Autrement dit, la Banque du Canada a voulu freiner la tendance à la hausse des taux d'intérêt et à l'heure actuelle, elle s'efforce, dans les meilleurs intérêts de notre pays, de régulariser la tendance à la baisse.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est terrible.

M. Stevens: Madame le Président . . .

M. Chrétien: Deux prises! Et la troisième s'en vient.

M. Stevens: Madame le Président, puisque, de toute évidence, le ministre suppléant des Finances ne veut plus assumer ses fonctions, je m'adresserai au premier ministre. Comme il le sait certainement, le secrétaire parlementaire a induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Règlement.

M. Stevens: De fait, le 5 mars, le taux des bons du trésor du Canada était inférieur de 2.5 p. 100 au taux aux États-Unis. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il est prêt à charger le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'examiner la structure des taux d'intérêt au Canada comme le gouvernement Clark l'avait fait pendant la dernière législature?

M. Foster: Et voyez ce qui lui est arrivé.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois protester contre les observations du député. Il semble refuser toutes les réponses qui ne concordent pas avec son propre point de vue.

M. Stevens: C'est faux.

M. Trudeau: Le Règlement de la Chambre autorise certainement le secrétaire parlementaire de n'importe quel ministre à répondre aux questions en l'absence de celui-ci. Ordinairement, le secrétaire parlementaire a des rapports plus étroits avec son ministre que le ministre suppléant à cause de la nature même de ses fonctions. Dans ce cas-ci, le secrétaire parlementaire est un économiste fort brillant . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . et il me semble que le député ne devrait pas se plaindre qu'il obtient des réponses incomplètes.

[*Français*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON DEMANDE D'ASSURER LE TRANSPORT DES ANCIENS COMBATTANTS DE L'HÔPITAL DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE AUX BUREAUX DE SCRUTIN LE 20 MAI

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Il est certainement au courant du fait que plusieurs anciens combattants à l'hôpital de Sainte-Anne-de-Bellevue, au Québec, ne pourront voter qu'à leur domicile. Est-ce que le ministre a pris tous les moyens nécessaires pour assurer leur transport afin qu'ils puissent exercer leur droit de vote mardi prochain?

[*Traduction*]

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, la question m'a été signalée. Ceux qui sont inscrits sur la liste électorale ont le droit de voter. Le fait d'être hospitalisé ne peut pas les en empêcher; ils ont le droit de voter. Je signale cependant que, pour une raison quelconque, certains anciens combattants hospitalisés à l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue n'ont pas réussi à faire inscrire leur nom sur la liste électorale revisée. Je le regrette beaucoup, mais ceux qui sont inscrits pourront voter dans les bureaux de scrutins de l'hôpital.

Je signale aussi pour terminer que le personnel de l'hôpital et du ministère des Affaires des anciens combattants s'efforcera d'aider ceux qui décident de le faire à voter si ceux-ci ne peuvent pas avoir l'aide de leurs parents ou d'autres personnes.

* * *

● (1140)

L'ÉNERGIE

LA VENTE DES EXCÉDENTS DE COMBUSTIBLE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, j'aimerais revenir à la question sur le pipe-line des maritimes. On le reconnaît généralement, je crois, nous souhaitons tous que les Maritimes puissent avoir à leur disposition cette source énergétique au prix le plus bas possible.

Le ministre pourrait-il étudier la possibilité de charger l'Office national de l'énergie, dans le cadre de l'étude qu'il fait actuellement, d'établir s'il y aurait assez de clients éventuels dans les villes portuaires au Québec et dans les provinces de l'Atlantique pour faire appel aux sociétés productrices dans les régions où il se trouve des excédents de propane et de gaz de pétrole, liquéfié, là où cet excellent genre de combustible est offert à des prix dérisoires; ce sont les producteurs de la mer du Nord, de l'Afrique du Nord, du Venezuela et du golfe Persique?

Le ministre peut-il songer à ajouter cela au mandat de l'Office national de l'énergie pour voir s'il existe un marché et pour ensuite demander à la Commodities Credit Corporation ou à Petro-Canada de négocier avec ces producteurs pour voir s'il ne serait pas possible de signer un contrat de 20 ans pour acheter ce combustible moins cher?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il se trouve que dans le rapport de l'Office national de l'énergie il est question d'une étude exhaustive des marchés qui seraient intéressés au gaz naturel acheminé au moyen d'un pipe-line allant de la ville de Québec aux maritimes.

Quant à la proposition de l'honorable député, j'en prends note et j'y donnerai certainement une attention particulière. A mon avis, elle est très valable. Je consulterai mes collaborateurs pour savoir au juste s'il n'y aurait pas lieu de demander à l'Office national de l'énergie d'étudier la question.

Toutefois, l'honorable député le sait, bien qu'il puisse y avoir un certain excédent, certains pays tels que l'Algérie demandent maintenant un prix beaucoup plus élevé pour leur gaz de pétrole, liquéfié, et la question de savoir s'il serait beaucoup plus concurrentiel, mérite certainement d'être étudiée. Je vous assure que je tiendrai compte de la proposition de l'honorable député.

* * *

L'INDUSTRIE

LES RÉDUCTIONS AU COMPTANT SUR LES CAMIONS ET VOITURES—L'OFFRE D'UNE PRIME ANALOGUE AUX CANADIENS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

La société Chrysler Canada ayant annoncé cette semaine qu'elle n'offrirait pas aux Canadiens, sur ses camions et voitures, la même réduction de 200 à 1,000 dollars que celle dont profitent les consommateurs des États-Unis, et compte tenu du fait que la dernière augmentation de l'indice des prix à la consommation est due en partie à la hausse du prix des voitures, le ministre va-t-il prendre des mesures pour faire en sorte que cette même prime soit offerte aux consommateurs canadiens?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je vais étudier la question afin de pouvoir donner une réponse à l'honorable député. Je crois cependant qu'il est intéressant de remarquer que l'indice désaisonalisé des prix à la consommation au Canada a augmenté de 0.7 p. 100 par rapport à mars et que cette augmentation est beaucoup moindre que celle de 1.1 p. 100 enregistrée le mois précédent. En outre, l'augmentation calculée sur une période de 12 mois a diminué par rapport à celle des 12 mois précédents. Je suis surpris que l'honorable député n'ait pas reconnu ce fait.

M. Murphy: Madame le Président, je suis heureux que le ministre ait eu la chance de faire sa déclaration à la Chambre. Compte tenu du fait que les sommes accordées à la société Chrysler par le gouvernement canadien sont proportionnellement beaucoup plus élevées que celles accordées par le gouvernement des États-Unis, et vu que le ministre savait depuis un certain temps que la société Chrysler Canada ne nous offrirait pas ces réductions, le ministre va-t-il contacter immédiatement la société pour faire en sorte que les consommateurs canadiens fassent d'aussi bonnes affaires avec la société Chrysler qu'elle en a fait avec le gouvernement canadien?

M. Gray: Madame le Président, je suis très heureux que mon honorable ami du NPD reconnaisse officiellement que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs canadiens et la population en général. Je tiens à ce que sa déclaration figure au compte rendu.

Contrairement aux affirmations de mon honorable ami, nous ne donnons pas d'argent à Chrysler, nous ne lui prêtons pas d'argent directement et nous ne lui accordons pas non plus de subvention; nous garantirons certains de ses emprunts, mais seulement en 1982 et seulement si la société satisfait à certaines conditions importantes.

Comme je l'ai dit à mon honorable ami, je serai très heureux d'étudier la question qu'il a soulevée. Toutefois, je dois dire que je n'étais pas au courant des détails qu'il a donnés sur ces réductions. De toute façon, il est important que le NPD nous confirme que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs et la population du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LA CONSTRUCTION DU GAZODUC VERS LE QUÉBEC NE SOIT PLUS RETARDÉE

M. Maurice Dupras (Labelle): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur le prolongement du gazoduc vers Québec. A cause du très grand nombre d'emplois, on mentionne 30,000 années-personnes, qui seront créés pour la réalisation de ce projet et les retombées économiques que le marché d'environ 1 milliard 100 millions de dollars représente pour la province de Québec, est-ce que le ministre a les garanties du gouvernement du Québec selon lesquelles il n'y aura pas de délais indus et injustifiés, comme ce fut la situation à Boisbriand, qui vont retarder la réalisation du projet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai en effet eu à déplorer les délais inutiles encourus dans la réalisation de ce projet, au moins pour la distance entre Saint-Lazare, au Québec, jusqu'à Boisbriand, et qui aurait permis l'accès au gaz naturel à des dizaines de milliers de citoyens et de résidences dans la région montréalaise dès cet automne. Les organismes appropriés du gouvernement du Québec et les ministères en cause n'ont pas, semble-t-il, accordé une priorité suffisante à cette question pour permettre la réalisation de ce projet dès cette année, au moins jusqu'à Boisbriand.

Par ailleurs, je dois constater que, dans son Livre blanc, le gouvernement péquiste accorde une très haute priorité à l'accessibilité au gaz naturel au Québec. J'espère donc que toutes les mesures nécessaires seront prises par les autorités québécoises et les organismes administratifs québécois pour que ce projet se réalise sans délai, et que les Québécois puissent bénéficier de l'accès au gaz naturel dans les délais prévus, c'est-à-dire que le projet soit terminé au cours de 1981, et je

compte sur l'entière collaboration du gouvernement québécois dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE CIVILE

ON DEMANDE DE DONNER PLUS D'IMPORTANCE AUX POLITIQUES ET AU BUDGET

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Merci, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre responsable de la planification et de la politique relatives à la défense civile, le premier ministre en l'occurrence.

Vu que le premier ministre lui-même, le leader de l'opposition et aussi le premier ministre du Japon considèrent tous trois qu'il risque d'y avoir beaucoup d'instabilité et que les relations entre les superpuissances risquent de se détériorer davantage au cours de la décennie qui commence; étant donné qu'un comité du Congrès américain a prédit qu'en cas d'attaque nucléaire sur des objectifs américains seulement, il y aurait jusqu'à deux millions de morts et de blessés au Canada, et compte tenu de l'intensification des préparatifs de défense civile qui ont lieu dans les pays qui nous menacent autant que chez nos alliés, le premier ministre est-il prêt à donner plus d'importance à la politique et à la planification de la défense civile au Canada et à en accroître le budget?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas été avisé d'avance de cette question. Je suis régulièrement informé de l'état de notre défense civile. Je sais que la structure est en place et que les autorités provinciales et municipales, qui ont un rôle essentiel à jouer dans l'établissement de ces structures, collaborent avec nous. Pour le moment, on ne m'a présenté aucune demande et rien ne me porte à croire qu'il soit nécessaire d'augmenter les fonds, mais j'examinerai la suggestion du député et je prendrai une décision en tenant compte de ces facteurs.

M. Wenman: Merci beaucoup, madame le Président. J'accepte la réponse du premier ministre et j'espère qu'il y aura un examen sérieux de la situation. En fait, le premier ministre se rendra compte, je crois, que si ces structures sont effectivement en place, elles sont décentralisées au point d'être complètement désorganisées et que les budgets ont été sensiblement réduits depuis quelques années.

● (1150)

Étant donné que l'Union soviétique a consacré environ 65 milliards de dollars au cours des dix dernières années à ses programmes de défense civile, que les Chinois ont un réseau de tunnels où peuvent se réfugier en quelques minutes la plupart des citadins, que le Sénat français a demandé instamment cette semaine qu'on construise d'urgence des abris atomiques à cause de l'escalade des risques de guerre nucléaire, et que même les villes américaines mettent en place des plans d'urgence permettant l'évacuation de la plupart de leurs citadins; pour toutes ces raisons et étant donné que le Canada n'a pas de politique de construction d'abris pour ses habitants, le premier ministre veut-il dire à la Chambre quelles mesures on envisage d'appliquer en cas de catastrophe nucléaire, notamment dans des villes comme Vancouver qui, situées à proximité de Seattle, sont directement dans le collimateur des centres militaires et industriels à détruire.

M. Trudeau: Madame le Président, je verrai si nous pourrions publier un rapport qui fournirait des renseignements de fraîche date sur la situation de la défense civile. Le député se plaint de son caractère décentralisé. Il sait bien entendu, à cause de l'intérêt qu'il y porte, que la décentralisation est une caractéristique inhérente à la défense civile. Elle est organisée de façon que la destruction d'un centre quelconque ne nuise en rien au fonctionnement des autres centres.

Pour ce qui est du gouvernement même, l'ancien premier ministre, le très honorable John Diefenbaker, avait fait aménager à Carp, non loin d'Ottawa, un endroit où le gouvernement pourrait continuer à fonctionner. On a pris les dispositions voulues afin que, non seulement le gouverneur général, mais aussi le premier ministre puissent y résider. J'ai eu le plaisir de visiter ce complexe souterrain il y a quelques années.

M. Cossitt: Y trouve-t-on une piscine et une Cadillac de $80,000?

M. Trudeau: Je verrai si nous ne pourrions pas y accueillir le député de Leeds-Grenville qui serait certes un compagnon charmant à cet endroit.

* * *

LES PÊCHES

LA RATIFICATION DU TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN RELATIF À LA CÔTE EST

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui sait certainement comment se montrer ferme avec les provinces quand il le faut. Je me demande s'il est prêt à se montrer aussi ferme envers les Américains vu que, de toute évidence, ils ont décidé de ne pas ratifier cette année le traité relatif à la côte est.

A mon avis, la question que je pose au ministre n'a plus aucun caractère hypothétique. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour protéger les intérêts des pêcheurs canadiens de la côte est si le Sénat américain ne ratifie pas le traité? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour empêcher les Américains de continuer à surexploiter les stocks très importants de cette région, surtout les stocks de pétoncle?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'ai discuté hier matin encore de cette question avec l'ambassadeur américain quand il nous a rendu sa visite de courtoisie habituelle. Nous avons examiné la question en profondeur à ce moment-là.

De plus, mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, m'a signalé hier qu'il avait soulevé lui-même la question lors de sa première réunion avec le secrétaire d'État Muskie. Le gouvernement canadien a fait clairement savoir au gouvernement des États-Unis quelle était sa position. Quant à la question de savoir si le Sénat ira de l'avant, il est évident que nous ne pouvons négocier directement avec le Sénat américain.

Pour ce qui est des mesures que nous avons prises, sans pour autant essayer de prédire si le Sénat ratifiera ou non le traité au cours des prochaines semaines, nous avons bien précisé aux États-Unis que nous ne pouvons plus demander à nos pêcheurs de limiter leurs prises pendant que les pêcheurs américains augmentent sans cesse les leurs à nos dépens. Nous aurions souhaité que le traité soit déjà en vigueur et que les deux pays fassent preuve de modération dans leur exploitation des stocks de poisson. Mais nous ne pouvons pas placer nos pêcheurs dans une situation défavorable par rapport aux pêcheurs américains.

M. McGrath: Madame le Président, permettez-moi de poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La semaine dernière, il a promis à la Chambre de discuter de la question avec le secrétaire d'État Muskie. C'est de toute évidence ce qu'il a fait. Pourrait-il faire état à la Chambre des conclusions auxquelles ces discussions ont abouti? Par ailleurs, les Américains parlent toujours des liens de fraternité et d'amitié qui les lient au Canada. Le ministre a-t-il signalé à ses homologues américains que le Congrès et le peuple américain pourraient prouver de façon très tangible les sentiments d'amitié et de fraternité qu'ils éprouvent envers le Canada en ratifiant le traité que nous avons négocié de bonne foi?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, comme il ne siège plus au Sénat, M. Muskie ne peut plus se faire le porte-parole du Congrès, puisqu'il fait maintenant partie de l'administration. Je lui ai présenté des instances aussi fermes que possible au cours de notre entretien.

Le sort que le Sénat américain réservera au traité est actuellement incertain. Toutefois, le gouvernement américain sait fort bien toute l'importance que nous y attachons. Mon collègue, d'autres ministres et moi-même travaillons actuellement à mettre au point un plan d'action en vue de régler la situation actuelle.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR UN COMITÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je désire rester sur le sujet des questions posées au premier ministre par le député de York-Peel. Le premier ministre voudra-t-il confirmer que lorsque son gouvernement est entré en fonction le 5 mars, le taux d'intérêt sur bons du Trésor canadiens était de 13.68 p. 100, alors qu'aux États-Unis le taux était de 16 p. 100, c'est-à-dire 2½ p. 100 de plus que le nôtre? Est-ce qu'il veut bien nous confirmer cela?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, vous savez que les questions d'ordre statistique sont irrecevables. Je me ferai un plaisir d'essayer de répondre à celle-ci en demandant un délai pour pouvoir me renseigner. Je vais faire adresser la réponse directement au député par Statistique Canada.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, cette réponse me réjouit. Le premier ministre constatera sans doute que le fait sera confirmé, mais c'est à lui, chef du gouvernement, que j'ai demandé cette confirmation. Actuellement, le taux des intérêts sur les bons du Trésor est de 13.09 p. 100 au Canada contre 9 p. 100 aux États-Unis: c'est beaucoup moins qu'ici, et le Canada semble plutôt désavantagé.

Dans ces conditions, le premier ministre voudra-t-il envisager de parler au ministre des Finances, au besoin, ou de faire lui-même le nécessaire pour faire convoquer le comité permanent et faire comparaître devant lui le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada, afin que ces questions puissent être tirées au clair?

Si je pose la question, c'est qu'il s'agit d'une chose que le gouvernement était en train d'envisager. Est-ce qu'il voudra bien accueillir favorablement cette demande et nous dire ce que son gouvernement pense de la comparution de ces personnes, pour que nous puissions poursuivre l'étude de la situation désastreuse des taux d'intérêt et de l'écart qui existe à ce sujet entre le Canada et les États-Unis?

M. Trudeau: Madame le Président, sur la question de fait, je répète que je ne suis pas au courant, mais je m'en rapporte au député. S'il dit que les chiffres canadiens et américains sont ceux-là, je suppose qu'il a raison. S'il tient à discuter la question de savoir pourquoi il faut que le taux d'un pays soit supérieur à celui de l'autre, je suppose que cela dépend de l'état des deux économies.

Le député devrait comprendre que les États-Unis ont amorcé une récession sérieuse, ce que le Canada n'a pas encore fait. Nous nous préoccupons évidemment des effets que cela pourrait avoir sur nous. Il y a là un sujet de débat, économiquement parlant. Depuis deux jours, le parti d'opposition a eu toute liberté de faire comparaître n'importe quel ministre à la Chambre pour l'interroger. Je crois savoir qu'ils n'ont pas invité le ministre des Finances à parler de ces questions justement. Je lui transmettrai les préoccupations du député, mais je suis persuadé que la réponse sera la suivante: «J'étais là, à leur disposition. Pourquoi ne m'ont-ils pas posé ces questions au lieu d'attendre le jour où je n'y étais pas?»

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à celles qu'on a posées au premier ministre. Comme il ne sait rien de l'évolution du taux d'escompte, des nôtres comme de ceux des Américains, j'aimerais lui poser une question.

Le gouverneur Bouey a déclaré hier qu'il était de politique—je le vois montrer du doigt un autre brillant économiste; je suis entièrement satisfait de lui poser la question, convaincu qu'il a la compétence voulue pour y répondre. Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré hier que la Banque a maintenant pour principe d'enrayer la chute des taux d'intérêt canadiens et de les maintenir artificiellement à un certain niveau.

J'aimerais demander au premier ministre si c'est aussi la politique de son gouvernement, étant donné que, d'après les chiffres annoncés mardi, le chômage a augmenté, alors qu'il dépasse depuis 49 mois les 7 p. 100.

M. Trudeau: Madame le Président, le député prétend que je montrais du doigt un autre brillant économiste. Je lui conseille d'être un peu plus modeste et d'écouter la réponse du secrétaire parlementaire.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est clair, d'après les déclarations antérieures, que la Banque du Canada a toujours eu pour politique de tempérer les fluctuations extrêmes des taux d'intérêt. C'est la politique qu'elle a adoptée et qu'elle respecte encore; si elle n'avait eu pour principe dans le passé de modérer la montée des taux d'intérêt, au Canada ils auraient dépassé ou auraient continué de dépasser ceux des États-Unis, qui depuis un an ont accusé une hausse beaucoup plus marquée qu'au Canada.

● (1200)

La politique de la Banque du Canada est d'atténuer les fluctuations des taux d'intérêt afin de stabiliser le marché dans le pays, et c'est ce qu'elle continue de faire.

M. Rae: Madame le Président, peut-être pourrait-on dire qu'en matière d'intelligence, comme en matière de modération, tout est question de point de vue. Ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). J'aimerais qu'il nous dise ce qu'il pense du fait que les taux d'intérêt artificiellement élevés ont incité les gens à retirer massivement leurs obligations d'épargne du Canada; ils en ont retiré pour 345 millions de dollars cette semaine.

Face à la politique du gouverneur de la Banque du Canada de gonfler les taux d'intérêt, quelle mesure va maintenant prendre le président du Conseil du Trésor étant donné que cette ruée cause à son gouvernement d'énormes problèmes au chapitre du service de la dette?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je puis vous assurer que pour l'intelligence, je cherche plutôt de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est peine perdue.

M. Stevens: Vous n'y trouverez rien.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: De toute évidence, c'est au ministre des Finances qu'il faudrait poser cette question.

M. Stevens: Vous êtes ministre des Finances suppléant.

M. Johnston: Le ministre des Finances n'est pas ici aujourd'hui, mais le secrétaire parlementaire a fourni à sa place des réponses très exhaustives.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Un certain nombre d'entre nous, dont votre humble serviteur, madame le Président, répondent à des questions depuis deux jours dans le cadre de l'étude en comité plénier. Comme l'a fait remarquer le premier ministre, je ne me rappelle pas que l'on ait demandé que le ministre des

Finances y participe, mais je suis sûr qu'il se fera un plaisir de répondre à la question du député à son retour à la Chambre, la semaine prochaine.

* * *

LA CONSOMMATION

LES BOUTEILLES DE BOISSON GAZEUSE QUI EXPLOSENT—LA SOLUTION AU PROBLÈME

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné que l'interdiction des bouteilles de boisson gazeuse de 1.5 litre à causé des problèmes aux détaillants, aux embouteilleurs, aux commerçants et aux consommateurs, quelles mesures le ministre a-t-il pris pour trouver une solution à long terme à cette situation?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, j'ai l'intention de faire adopter un règlement au titre de la loi sur les produits dangereux afin de permettre la vente de bouteilles de boisson gazeuse de 1.5 litre plus sûres. Ces bouteilles devront subir les essais de résistance aux chutes et au renversement et porter également une étiquette bilingue avertissant l'utilisateur des dangers pouvant résulter d'un manque de précautions.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. COSSITT—LE COMMENTAIRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'un commentaire entendu de la bouche du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) qui, tout à l'heure, a lancé un «non» retentissant, qu'il a expliqué en disant qu'une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne pouvait recevoir l'appui unanime du gouvernement, parce qu'on ne l'avait pas consulté lui.

Je considère que c'est là une violation flagrante des privilèges d'un député, que ce député siège du côté ministériel ou du côté de l'opposition. Bien sûr il représente son ministère, mais il veut faire croire à la Chambre ou à quiconque parmi nous, que nous devons passer par lui, ramper à ses pieds et lui demander le privilège de proposer une telle motion. C'est quelque chose de totalement ridicule et absurde et pourtant nous l'avons entendue à la Chambre, il y a moins d'une heure.

Je considère que l'on empiète sur mes privilèges si je dois ramper aux pieds du ministre ou du premier ministre (M. Trudeau), qu'il soit à Carp ou ailleurs, ou aux pieds d'un ministériel quelconque. J'estime que ma question de privilège est légitime parce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'en prend à mon droit de simple député de proposer à tous les députés, une motion aux termes de l'article 43 pour qu'ils la considèrent en toute objectivité et sérénité.

Si la présidence accueille favorablement ma question de privilège, je me réserve alors le droit de proposer que l'affaire soit soumise au comité permanent des privilèges et élections.

Mme le Président: En ce qui concerne les motions présentées aux termes de l'article 43 du Règlement, la présidence ne peut que déterminer s'il y a consentement unanime et c'est la seule chose qu'elle puisse faire en l'occurrence.

M. MACGUIGAN—LE COMMENTAIRE DU DÉPUTÉ DE LEEDS-GRENVILLE

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, à mon tour je crois avoir raison de soulever la question de privilège, car le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) a déformé les paroles que je lui ai lancées tout à l'heure.

Je n'ai jamais contesté son droit de présenter une motion à la Chambre, y compris une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. J'ai simplement voulu dire que si le député voulait mon consentement, il devrait peut-être me prévenir à l'avance afin que je puisse examiner les termes de sa motion. Si ce n'est pas ça qu'il a compris, dans ce cas il n'a pas passé autant de temps à la Chambre qu'il aurait dû le faire.

M. Cossitt: A propos de la même question de privilège, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je n'ai pas encore donné la parole au député. Je le fais maintenant. Le député de Leeds-Grenville.

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, le ministre a dit à la Chambre que je n'ai pas écouté ce qu'il a dit. Nous verrons bien dans le compte rendu, mais je me souviens très bien qu'il a crié «non» très fort, et quand je lui ai demandé pourquoi, il a répondu: «Parce que vous ne m'avez pas consulté». Il a bel et bien dit que c'était pour ça. En somme, il décrète que ceux d'entre nous qui veulent obtenir le consentement unanime doivent le consulter.

Voilà pourquoi j'ai soulevé la question de privilège la première fois. Le ministre a déformé ses propres paroles à seule fin de faire croire que c'était plutôt moi qui se trompait. Mais il sait bien ce qu'il a dit. J'espère que le compte rendu en témoignera, car il porte manifestement atteinte aux privilèges des députés.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je pense qu'il est important d'apporter une précision. Ce que le député vient de dire n'est pas tout à fait exact. Le ministre a dit que, si le député voulait proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43, il était absolument libre de le faire sur n'importe quel sujet, qu'il s'agisse d'un sujet insignifiant ou autres, comme on a souvent l'habitude d'en entendre à la Chambre. Toutefois, le ministre a dit que quant à lui, pour autant qu'il était en cause, si le député voulait obtenir son consentement, et non pas le consentement unanime de la Chambre, en toute logique, si le ministre refuse son consentement, il n'existe plus d'unanimité à ce moment là, et le ministre préférerait être consulté parce que, en matière d'affaires extérieures, souvent les sujets sont délicats. Il s'agit d'une question de politesse et de courtoisie.

Je ne veux pas obliger mon collègue à être courtois et poli, mais je ne voudrais pas qu'il s'offusque toutefois s'il n'a pas le consentement du ministre sur des questions d'affaires extérieures. Ce que le ministre a dit n'atteint en rien les privilèges du député ou des députés à la Chambre. Les députés progressistes conservateurs pourront proposer les motions qu'ils veulent en vertu des dispositions de l'article 43, c'est leur privilège, c'est le privilège de tous les députés de la Chambre. On n'a absolument rien contre cela. Cependant, qu'ils ne s'offusquent pas s'ils n'obtiennent pas le consentement unanime ou le consentement d'un député ou d'un ministre en particulier. Chacun des députés des deux côtés de la Chambre a le privilège de dire oui ou non à ces motions.

Encore une fois, madame le Président, tous les députés de la Chambre sont absolument égaux. Or, s'il est vrai que le député est libre de proposer les motions qu'il veut, qu'elles soient insignifiantes ou non, il est vrai également que tous les députés, qu'il s'agisse de ministres ou de députés progressistes conservateurs ou néo-démocrates, tous les députés sont libres de dire oui ou non. Ce sont là les règlements de la Chambre tels qu'ils existent actuellement.

Mme le Président: Il est bien clair que nous amorçons un débat sur ce qu'un ministre ou député a dit ou n'a pas dit. Par conséquent, il n'y a pas de question de privilège.

[*Traduction*]

M. HOVDEBO—LE PROJET DU PAS ROGERS—LES REMARQUES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une réponse donnée par le ministre des Transports (M. Pepin). Je l'avais interrogé au sujet du chantage exercé par le CP qui menace de bloquer les 300 millions de dollars destinés au projet du Pas Rogers, à moins que le gouvernement fédéral ne révoque le tarif du Nid-de-Corbeau pour le transport des grains. Voici la réponse du ministre qui figure dans le hansard d'hier.

● (1210)

Madame le Président, l'un de mes dévoués adjoints a communiqué ce matin avec la direction du Canadien Pacifique, et le résultat de cet appel ne laisse pas de m'amuser quelque peu, car les responsables de la société soutiennent qu'on les a cités de travers à ce sujet. Il est donc intéressant de constater que pour changer, les hommes d'affaires peuvent aussi être cités incorrectement. Ce n'est pas ce qu'ils ont voulu dire.

Nous nous sommes assurés que la déclaration que j'ai citée hier n'avait pas été mal interprétée, que tous les journalistes qui étaient présents avaient compris à peu près la même chose. La Presse canadienne ne s'est pas rétractée, et le *Journal* d'Edmonton a publié hier un reportage presque identique. Il semble donc que la direction du Canadien Pacifique ait leurré le ministre en prétendant qu'il y avait eu erreur, et qu'en les croyant sur parole, le ministre des Transports a involontairement induit la Chambre en erreur.

Il est indéniable que nous avons assisté à un cas classique de chantage de la part de la direction du Canadien Pacifique, qui tente de définir elle-même la politique de transport au lieu de laisser cette prérogative au gouvernement du Canada. Le ministre a été trompé par le Canadien Pacifique et a à son tour trompé la Chambre par inadvertance. Je crois qu'il y a là matière à privilège, et si vous me donnez raison, madame le Président, je suis disposé à proposer:

Que la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections, lequel pourrait convoquer les responsables du Canadien Pacifique à comparaître devant lui pour expliquer pourquoi ils ont trompé la Chambre et tenter de justifier pareil chantage à l'égard des Canadiens.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement. Cette discussion illustre les difficultés qui peuvent découler des entretiens. Ce que j'ai appris de mon adjoint et ce qu'il a appris du président du Canadien Pacifique est difficile à juger, mais je crois que le fond de la question est clair. Le Canadien Pacifique fait face à un dilemme. D'une part, ses prévisions du trafic dans la région sont telles qu'il croit nécessaire de construire le tunnel. D'autre part, l'état de ses recettes, peut-être à cause du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, est tel qu'en tant que, société privée, il croit que le rendement ne justifie pas la dépense. C'est le dilemme dans lequel il croit se trouver. J'essayais d'en faire état. Qu'on me pardonne d'avoir voulu faire de l'esprit, ce qui ne produit pas toujours l'effet escompté.

Mme le Président: Encore une fois, nous semblons discuter d'un cas où un député n'est pas satisfait de la réponse que lui a donnée un ministre. Il n'y a pas là d'atteinte aux privilèges. D'ailleurs, la motion que le député a présentée à la fin de son intervention est une motion de fond qui peut être utilisée pour renvoyer des questions a n'importe quel autre comité. J'ai l'impression que le député le sait.

M. SCOTT (HAMILTON-WENTWORTH)—LE PROJET D'EXPANSION DE L'AÉROPORT DE MOUNT HOPE—LES REMARQUES DU MINISTRE DES TRANSPORTS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je demande brièvement la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. A l'occasion d'un échange quelque peu animé survenu hier soir à la Chambre entre le ministre des Transports (M. Pepin) et moi-même, j'ai tenté à nouveau de faire consigner au compte rendu de la Chambre le fait qu'en s'engageant à consacrer 45 millions de dollars à l'expansion, à l'agrandissement et à la modernisation de l'aéroport municipal de Hamilton, le gouvernement conservateur précédent donnait en fait le feu vert à ce projet.

Le ministre des Transports, sans doute par inadvertance et certainement pas de propos délibéré car il ne voudrait pas induire délibérément la Chambre en erreur, a soutenu que cette promesse de 45 millions ne constituait qu'un engagement de principe et non un engagement ferme de la part de l'ancien ministre des Transports et président du Conseil du Trésor. Il a ajouté que si je possédais la preuve du contraire, je n'avais qu'à la lui présenter à la Chambre.

Je ne faisais pas partie du Conseil privé et je ne siégeais pas au cabinet lorsque cette décision a été prise. D'autres députés à la Chambre en ont cependant été instruits. Je tiens simplement à faire observer en toute déférence au ministre des Transports que cette promesse de 45 millions constituait un engagement ferme de la part du gouvernement du Canada qui donnait ainsi le feu vert à l'expansion et à la modernisation de l'aéroport municipal de Hamilton.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, comme j'ai été l'un des membres du gouvernement précédent à avoir part à cette décision, c'est avec un intérêt bien compréhensible que j'ai lu les propos tenus hier soir par l'actuel ministre des Transports (M. Pepin), surtout quand il a répondu aux questions posées par mon collègue dont la question de privilège est en délibération. Je pense pouvoir jeter un peu de lumière là-dessus.

J'estime qu'on joue sur les mots de façon plutôt malencontreuse. La vérité c'est que le 25 janvier, l'ancien ministre du Travail, parlant au nom de l'ex-ministre des Transports, le député de Végreville (M. Mazankowski), a annoncé un important agrandissement de l'aéroport Mount Hope de Hamilton: le montant des travaux était évalué à 45 millions. Il a ensuite ajouté ce qui suit:

. . . Transports Canada va demander à bref délai des propositions pour l'étude de l'aérogare et d'autres installations connexes.

Hier le ministre des Transports a dit qu'il s'agissait d'une décision de principe prise par le cabinet précédent, en sous-entendant qu'elle n'avait jamais reçu l'approbation du Conseil du Trésor. A mon grand étonnement, le ministre des Transports a même déclaré que si cette approbation avait été donnée, le montant aurait figuré dans le budget actuel parce que ce budget a été établi par le gouvernement précédent.

Le ministre des Transports est un vieux routier de la Chambre et des gouvernements précédents. Il sait que le budget principal est établi des mois, sinon un an d'avance. Le point final du budget actuellement en délibération a été mis à la mi-décembre. La décision d'agrandir l'aéroport de Mount Hope a été prise en janvier. Naturellement il a été prévu qu'au fur et à mesure des besoins, les crédits nécessaires seraient sollicités dans les budgets supplémentaires.

En ce qui concerne le gouvernement précédent, il importe au plus haut point de faire valoir que l'accord de principe donné par le cabinet pour le projet d'aéroport portait sur un investissement de l'ordre de 45 millions. Le cabinet avait également autorisé le ministre des Transports à entreprendre des études et à consulter le secteur des transports aériens, la province d'Ontario, les municipalités voisines et le grand public pour l'exécution de ces études.

La raison pour laquelle—cela a déjà été dit au hansard—$220,000 seulement ont été demandés au Conseil du Trésor, et cette somme devait être imputée au crédit 65 des transports aériens, Dépenses en capital, c'est qu'on voulait faire démarrer la chose le plus rapidement possible. L'accord de principe a été donné. A moins que le gouvernement actuel ne décide maintenant de révoquer cet accord de principe, tout est prévu pour que les travaux d'expansion s'exécutent.

Il aurait fallu, j'imagine, trouver dans l'enveloppe appropriée les 45 millions nécessaires pour assurer la réalisation de cet aéroport, dans les délais qui, soit dit en passant, étaient indiqués dans le communiqué que j'ai cité. Ce communiqué disait:

> . . . les travaux doivent débuter en 1980-1981 et se terminer d'ici à 1984-1985.

● (1220)

Bref, je trouve malheureux que le ministre des Transports ait mis en cause la validité de l'engagement ferme qu'avait pris le gouvernement précédent de mettre à exécution le projet d'agrandissement de l'aéroport au coût d'environ 45 millions de dollars. Le Conseil du Trésor avait accepté la seule chose qu'on lui demandait à ce moment-là, c'est-à-dire d'affecter $220,000 pour les services de consultation nécessaires à la mise en route du projet, mais il était clairement entendu que le ministre des Transports établirait ensuite des plans plus définitifs que le Conseil du Trésor pourrait sans doute approuver par la suite, à moins, et j'insiste là-dessus, madame le Président, que le gouvernement alors en place décide de revenir sur l'engagement de principe qu'avait pris notre gouvernement d'aménager l'aéroport.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon intervention sera très brève. Nous laisserons les gens de Hamilton décider qui a raison et qui a tort dans cette affaire. Je répète ce que j'ai dit hier, autant que je sache. Premièrement, c'était une promesse électorale, l'une parmi bien d'autres. Malheureusement, si je devais tenir la moitié des promesses qui ont été faites au cours des mois de janvier et de février, je serais fauché pour les trois prochaines années. C'était donc une promesse électorale. Deuxièmement, elle a reçu l'approbation de principe du cabinet. Troisièmement, elle n'a pas été soumise à l'examen rigoureux du Conseil du Trésor, sauf la partie qui a trait aux services de consultation; nous sommes d'accord là-dessus. Enfin, si le montant d'argent était dans l'enveloppe, je dois avoir regardé dans une autre enveloppe, parce que je ne l'y ai pas vu.

Restons-en là, et les gens de Hamilton jugeront de l'importance, de la crédibilité à accorder à cette promesse de 50 millions de dollars. Toutefois, je tiens à assurer moi-même, et je l'ai répété maintes fois hier, que je suis animé des meilleures intentions, des meilleurs motifs, des meilleures dispositions à l'égard de l'aéroport de Hamilton, l'aéroport de Mount Hope. Je veux bien faire. Je veux simplement agir de façon responsable et faire ce qui doit être fait. Si c'est 50 millions de dollars, il en sera ainsi. Je ne veux simplement pas fixer de chiffre, car je pense que ce serait irréfléchi de ma part d'en fixer un, que ce soit celui-ci ou l'autre mentionné précédemment.

M. Stevens: Pour tirer la question . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais rendre ma décision sur cette question. Je pense avoir entendu assez d'interventions.

[*Français*]

Je crois qu'il s'agit encore là d'un débat. Cela est très clair, il n'y a donc pas de question de privilège. De plus je voudrais faire remarquer aux honorables députés qui sont intervenus au cours du débat que je les ai écoutés jusqu'au bout, mais il est rapidement devenu très clair au cours de leurs interventions qu'il était question de remarques faites au cours de la soirée d'hier. Par conséquent, les honorables députés avaient tout le loisir voulu pour me donner avis de leur question de privilège, comme ils doivent le faire. J'ai dû les écouter aujourd'hui parce que, évidemment, on peut invoquer la question de privilège si elle découle des délibérations qui viennent d'avoir lieu, mais ce n'était pas le cas, et par conséquent, j'aurais beaucoup apprécié recevoir un avis de cette question de privilège.

[*Traduction*]

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je me rends évidemment à votre décision au sujet de la question de privilège, mais je crois que le Règlement est en cause du fait que le ministre des Transports a voulu donner l'impression qu'il ne s'agissait que d'une espèce de vague promesse électorale. Je ne critique pas votre décision, mais je veux bien préciser par un rappel au Règlement que je citais un document du ministère même.

Il ne doit pas y avoir le moindre doute dans l'esprit du ministre sur ce qui s'est passé sous le gouvernement précédent. Je lui demande donc de déposer le document daté du 7 février 1980 et destiné au Conseil du Trésor, afin de faire la lumière sur toute cette affaire. Je crois que la Chambre constatera qu'il ne s'agissait pas d'une promesse électorale mais d'une décision ferme du cabinet à laquelle on donnait suite. Toute autre présentation des faits par le ministre des Transports est trompeuse.

Mme le Président: Il n'appartient pas au député de corriger le hansard. S'il croit que le ministre ne lui a pas donné une réponse exacte, ou plutôt si le ministre croit qu'il doit apporter une correction au hansard parce que ses propos ne sont pas rapportés correctement, il doit le faire lui-même.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-29, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Jean Beetz, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 16 mai, à 12 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général
Edmond Joly de Lotbinière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable Pierre De Bané, ministre de l'Expansion économique régionale, l'honorable Yvon Pinard, président du Conseil privé de la Reine pour la Canada, l'honorable Donald J. Johnston, président du Conseil du Trésor et l'honorable Paul J. Cosgrove, ministre des Travaux publics pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts révisés du Canada, 1970, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LA POSITION DU CANADA VIS-À-VIS DES CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame le Président, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, je veux déposer un document intitulé «La position du Canada vis-à-vis des conventions et recommandations adoptées aux 61e, 62e (maritime), 63e et 64e sessions de la Conférence internationale du travail tenues à Genève en juin 1976, octobre 1976, juin 1977 et juin 1978».

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 190, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 337, 338, 340, 352, 363, 367, 369, 566, 604, 617, 645, 670, 700 et 768.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES BREVETS ET D'EXPLOITATION LTÉE

Question no 190—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne la Société canadienne des brevets et d'exploitation Ltée:

	Revenu	Recettes/(Pertes)
1. *a*) 1977	$1 049 963	$ 1 945
b) 1978	898 278	$ (129 463)
	1977	1978
2. *a*)	$ 250 000	$ 250 000
b)	Néant	Néant
c)	$ 296 199	$ 296 199

CANARCH LIMITED

Question no 297—**M. Herbert:**

1. *a*) Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Canarch Limited au moment de son achat par le gouvernement, *b*) ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a*) Capital social: 50 000 actions non cumulatives à 6 p. 100, actions privilégiées rachetables à $10 de valeur nominale.
50 000 actions ordinaires, sans valeur nominale.
Capital émis: 1 000 actions ordinaires pour $1 000.
b) Aucune modification n'a été apportée à la composition du capital.

2. Néant. Il ne s'agit pas d'une entreprise exploitée activement.

CANADIAN GENERAL ATOMIC CORPORATION LIMITED

Question no 298—**M. Herbert:**

1. *a*) Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Canadian General Atomic Corporation Limited au moment de son achat par le gouvernement, *b*) ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

Questions au Feuilleton

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a)* Capital social: 50 000 actions ordinaires, sans valeur au pair.
   Capital émis: 9 actions de $1.
   b) Aucun changement dans la composition du capital.
2. Néant. Cette société n'est plus exploitée depuis 1966.

CANADAIR SERVICES LIMITED

Question nº 299—**M. Herbert:**

1. *a)* Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Canadair Services Limited au moment de son achat par le gouvernement, *b)* ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a)* Capital social: 50 000 actions ordinaires, sans valeur nominale.
   Capital émis: 1 000.
   b) Aucune modification n'a été apportée à la composition du capital.
2. Montant actuel des bénéfices non distribués: $245 545.

CANADAIR INTERNATIONAL LIMITED

Question nº 300—**M. Herbert:**

1. *a)* Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Canadair International Limited au moment de son achat par le gouvernement, *b)* ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a)* Capital social: 1 000 000 d'actions ordinaires, sans valeur au pair.
   Capital émis: 1 005 actions pour $1 005.
   b) Aucun changement au niveau de la composition du capital.
2. Néant. Cette société n'est pas exploitée activement.

CANADAIR INC.

Question nº 301—**M. Herbert:**

1. *a)* Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Canadair Incorporated au moment de son achat par le gouvernement, *b)* ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. Néant.

   Canadair Incorporated n'existait pas au moment où le gouvernement a fait l'acquisition de Canadair Ltd.

2. Les bénéfices actuels non distribués de Canadair Inc. s'élèvent à $102 579.

CANADAIR GMBH

Question nº 302—**M. Herbert:**

1. *a)* Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Canadair GMBH au moment de son achat par le gouvernement, *b)* ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. a) Capital social et capital émis: $4 538

   b) Aucun changement au niveau de la composition du capital.

2. Néant. Cette société n'est pas exploitée activement.

CANADAIR FLEXTRAC LIMITED

Question nº 303—**M. Herbert:**

1. *a)* Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Canadair Flextrac Limited au moment de son achat par le gouvernement, *b)* ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a)* Capital social: 120 actions ordinaires classe A, sans valeur au pair.
   880 actions ordinaires classe B, sans valeur au pair.
   Capital émis: 120 actions classe A pour 120.
   b) Aucun changement au niveau de la composition du capital social.
2. Néant. Cette société n'est pas exploitée activement et tous les actifs ont été vendus.

MAAC—LES POSTES EN DOUBLE

Question nº 337—**M. Herbert:**

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants compte-t-il présentement des postes en double et, le cas échéant, combien?

2. A combien évalue-t-on le nombre total de postes qui seront en double?

3. Tous les postes en double seront-ils exclusivement à Ottawa et, sinon, combien y en aura-t-il *a)* à l'Île-du-Prince-Édouard, *b)* ailleurs?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. Oui, 16.

2. Nous évaluons à 24 le nombre total de postes qui seront en double en 1980. Le nombre après 1980 ne peut être déterminé.

3. Tous les postes en double seront à Ottawa.

LES HÔPITAUX DU MAAC

Question nº 338—**M. Herbert:**

1. Où sont situés les hôpitaux et maisons de repos régis par le ministère des Affaires des anciens combattants?

2. A l'heure actuelle, *a*) combien (i) de malades chroniques (ii) d'autres malades sont soignés à chacun de ces établissements, *b*) combien de lits sont vides et combien d'anciens combattants sont inscrits sur la liste d'attente de chaque établissement?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. L'hôpital Ste-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue, Québec.
Foyer Rideau pour anciens combattants, Ottawa, Ontario.
L'hôpital Deer Lodge, Winnipeg, Manitoba.
Foyer pour anciens combattants de Saskatoon, Saskatoon, Saskatchewan.

		(i)	(ii)
2. *a*)	L'hôpital Ste-Anne	513	460
	Foyer Rideau pour anciens combattants	—	110
	L'hôpital Deer Lodge	171	131
	Foyer pour anciens combattants de Saskatoon	—	72
		Lits libres	Liste* d'attente
b)	L'hôpital Ste-Anne	113	55
	Foyer Rideau pour anciens combattants	—	12
	L'hôpital Deer Lodge	62	24
	Foyer pour anciens combattants de Saskatoon	8	19

*Les chiffres de cette catégorie correspondent au nombre d'anciens combattants qui attendent un lit au service approprié de l'hôpital (médecine, chirurgie, soins en hébergement, etc.).

MAAC—LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE PENSION

Question nº 340—**M. Herbert:**

1. Combien de temps s'écoule en moyenne avant qu'une demande de pension d'ancien combattant ne soit rejetée ou acceptée en première instance?

2. Quel est le pourcentage des demandes *a*) accordées en première instance, *b*) finalement acceptées après rejet en première instance?

3. L'octroi d'une pension peut-il avoir un effet rétroactif et, le cas échéant, quel est le pourcentage des pensions dont la rétroactivité prend effet *a*) avant le dépôt de la demande, *b*) à la date du dépôt, *c*) après cette date?

Questions au Feuilleton

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. Le 31 mars 1980: Demande de pension d'invalidité—8 mois.

Demande de prestations de survivant—3,9 mois.

2. Durant l'année financière 1979-1980:

a) 38,1 p. 100.

b) 24,8 p. 100 des demandes présentées en deuxième instance ont été acceptées.

22,8 p. 100 des demandes présentées en dernière instance ont été acceptées.

54,1 p. 100 de toutes les demandes présentées ont été acceptées.

3. Aucune statistique n'est tenue à cet égard, toutefois:

En vertu des dispositions de la loi sur les pensions, la plupart des octrois prennent effet à la date de la demande. Dans de rares cas, où la demande est acceptée en deuxième ou en troisième instance, l'octroi peut prendre effet après la date de la demande. Cependant, dans tous les cas où il se produit un retard qui est indépendant de la volonté du requérant, la loi stipule qu'une compensation supplémentaire, dont le montant ne dépasse pas celui de deux années de pension, peut être versée à titre d'indemnité de retard.

COMMUNICATIONS—LES EMPLOIS

Question nº 352—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Communications, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

1.	*a*)		29
	b)	(i)	8
		(ii)	1
2.	*a*)		29
	b)	(i)	8
		(ii)	0

3. Non.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LES EMPLOYÉS

Question nº 363—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de l'Industrie et du Commerce, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

Questions au Feuilleton

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a)* 75
   b) (i) 10 francophones.
   (ii) Aucune de sexe féminin.
2. Total actuel:
   (i) 10 francophones.
   (ii) Aucune de sexe féminin.
3. Oui, une réforme a eu lieu au chapitre de l'organisation du ministère à partir du 31 mars 1979; le nombre d'employés SX n'a pas changé.

DÉFENSE NATIONALE—LES EMPLOYÉS

Question nº 367—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a)* combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de la Défense nationale, *b)* combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. *a)* 21
   b) (i) 2
   (ii) Aucune.
2. *a)* 21
   b) (i) 2
   (ii) Aucune.
3. Non.

CONSEIL DU TRÉSOR—LES EMPLOYÉS

Question nº 369—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a)* combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du Conseil du Trésor, *b)* combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Conseil au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):

1. *a)* 102
   b) (i) 23
   (ii) 9
2. *a)* 105
   b) (i) 19
   (ii) 14
3. La réorganisation du bureau du contrôleur général du Canada a entraîné une augmentation de 11 postes SX.

LE PERSONNEL DE L'AMBASSADE DE TCHÉCOSLOVAQUIE

Question nº 566—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les diplomates accrédités de Tchécoslovaquie?

2. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les employés au service de l'ambassade de Tchécoslovaquie qui sont des non-Canadiens ou des nationaux tchèques?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Diplomates tchèques accrédités

Nom	Titre	Date d'arrivée
Stefan Murin	Ambassadeur	27 septembre 1976
Antonin Simecek	Conseiller	18 mai 1978
Colonel Jaromir Siroky	Attaché militaire et de l'air	2 mai 1977
Andrej Gula	Premier secrétaire	21 septembre 1978
Emil Ondrus	Deuxième secrétaire	8 janvier 1977
Vladimir Huska	Troisième secrétaire	15 août 1977
Jaroslav Klinkacek	Attaché	20 septembre 1976
Josef Zabokrtsky	Consul général	30 juin 1978
Miroslav Otta	Consul	3 août 1978
Jaromir Fuxa	Vice consul	13 novembre 1976
Jozef Lipar	Vice consul	22 mars 1979
Miloslav Zboril	Vice consul	26 avril 1979
Vaclav Kristl	Vice consul	11 novembre 1975
Petr Hruby	Vice consul	18 août 1978
Petr Brezina	Vice consul	17 janvier 1980
Jiri Dostal	Vice consul	28 février 1980
Vitezslav Polak	Vice consul	26 août 1979

Membres tchèques du personnel administratif

Ruzena Soukupova	12 février 1977
Zdenka Srenkova	21 novembre 1977
Zdenek Voldrich	9 novembre 1978
Nada Suroviakova	16 août 1979
Jan Polak	6 décembre 1979

JUSTICE—LES AVOCATS

Question nº 604—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère de la Justice?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Au 30 avril 1980, il y avait 488 avocats à l'emploi du ministère de la Justice. Ce chiffre inclut un total de 159 avocats du ministère de la Justice affectés aux services juridiques aux ministères.

Les conseillers juridiques du ministère de la Justice sont répartis de la façon suivante:

Administration centrale	138
Services juridiques aux ministères	159
Bureaux régionaux	191
	488

DÉFENSE NATIONALE—LES AVOCATS

Question nº 617—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère de la Défense nationale?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Au 1er avril 1980, 49 avocats (militaires) travaillaient au ministère de la Défense nationale.

LA BFC GAGETOWN

Question nº 645—**M. Howie:**

Combien de civils faisaient partie du personnel de la base des Forces armées canadiennes de Gagetown, le 1er avril *a*) 1980, *b*) 1979, *c*) 1978, *d*) 1975?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Au 1er avril de chaque année mentionnée: (*a*) 825, (*b*) 962, (*c*) 1,241, (*d*) 781.

MAS—LES PROCÉDURES APPLICABLES AUX APPELS D'OFFRES

Question nº 670—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Approvisionnements et Services lance-t-il des appels d'offres par avis public et, sinon, pourquoi?

2. Le Ministère fait-il ses appels d'offres par invitation et, le cas échéant, une liste des appels d'offres a-t-elle été dressée pour chaque circonscription électorale et, le cas échéant, *a*) de quelle manière a-t-elle été dressée, *b*) des considérations d'ordre politique entrent-elles en ligne de compte de façon à s'assurer que l'adjudicataire est partisan du parti au pouvoir?

3. Au sujet de la liste des appels d'offres sur invitation de la circonscription de Leeds—Grenville, *a*) comment a-t-elle été dressée, *b*) le Ministère se rend-il compte que certaines personnes dont le nom y figure sont décédées ou font partie d'entreprises qui ont mis fin à leurs activités, etc., *c*) la liste date-t-elle du 11 juillet 1979 et, dans l'affirmative, quand a été dressé la première liste?

4. Combien de fois les listes des personnes appelées à présenter des appels d'offres à diverses reprises sont-elles révisées par le Ministère, pour les différentes circonscriptions électorales?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

1. On recourt aux avis publics lorsqu'il s'agit d'une pratique généralement adoptée par le secteur commercial intéressé. Le ministère des Approvisionnements et Services utilise principalement des listes de fournisseurs admissibles pour transmettre ses appels d'offres. Les avantages offerts par la méthode des appels d'offres sélectifs sont les suivants:

   a) on peut faire appel immédiatement à un certain nombre de fournisseurs compétents pour assurer le libre exercice de la concurrence;

   b) l'administration des approvisionnements considère que c'est la méthode la plus économique pour permettre un niveau de concurrence satisfaisant dans les divers secteurs d'activité et assurer l'égalité des chances;

   c) c'est une méthode qui permet d'abréger le processus d'adjudication des contrats.

2. Le ministère lance des appels d'offres sur invitation, mais n'établit pas de listes par circonscription électorale.

   a) Sans objet.

   b) Sans objet.

3. Sans objet.

4. Sans objet.

LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 700—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère des Communications a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, voici les réponses aux questions ci-dessus:

1. Quatre contrats d'entreprise (services professionnels) ont été accordés pendant l'année financière 1978-79 à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années.

2. *a*) Quatre contrats ont été accordés pour une durée de moins d'un an;

   b) Aucun;

   c) Aucun.

3. Aucun.

4. La valeur totale de ces contrats a été de $38,710.00.

LES CONSEILLERS ENGAGÉS À CONTRAT

Question nº 768—**M. Shields:**

Depuis le 1er août 1978, combien de conseillers *a*) administratifs, *b*) politiques ont été engagés à contrat par le le Bureau des relations fédérales-provinciales ou des conseils, commissions ou sociétés qui relèvent du Ministre et, dans chaque cas, combien d'argent ont-ils reçu?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): *a*) et *b*) Aucun.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1230)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

DÉFINITION DE «MINISTRE»—MAJORATION DU MONTANT PRINCIPAL DES PRÊTS

L'hon. E. F. Whelan propose: Que le bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Madame le Président, je demande aujourd'hui à la Chambre d'appuyer le bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Au fond, deux modifications sont proposées. D'abord, nous voulons reconduire le programme pour trois autres années. Depuis qu'il a été institué en 1945, le programme a été reconduit plusieurs fois, habituellement tous les trois ans, ce qui en atteste le besoin permanent.

La deuxième modification vise à augmenter la somme maximale qui peut être consentie à un exploitant aux termes de ce programme. En 1974, le plafond a été relevé à $50,000, et en 1977, à $75,000. Or, nous estimons que les coûts des instruments de matériel et des terres agricoles ont augmenté à tel point qu'il faudrait relever le maximum à au moins $100,000.

Cette augmentation permettra à bien des exploitants d'apporter le genre d'améliorations que la loi était censée faciliter. Il s'agit de l'achat d'instruments, de matériel et de machines agricoles; de l'acquisition de bétail, y compris volailles, bovins et animaux à fourrure; de l'installation de machines agricoles électriques, par exemple, de grands réservoirs à lait, des dispositifs de manutention du grain, des machines pour nettoyer, construire ou réparer les bâtiments; d'autres améliorations, par exemple, des systèmes d'irrigation, d'écoulement et des clôtures; et de l'achat de nouvelles terres. En somme, le genre de choses qui font marcher une exploitation.

Les agriculteurs qui sont admissibles à un prêt en vertu de la loi s'adressent directement aux banques à charte ou aux autres institutions de prêt approuvées par le gouvernement. Le rôle du gouvernement fédéral dans l'opération est de garantir la banque ou l'établissement contre les pertes qu'il pourrait subir. En vertu de la loi, le taux d'intérêt maximum sur les prêts destinés aux améliorations agricoles correspond au taux préférentiel des banques à charte, plus 1 p. 100.

Toutefois, je tiens à faire remarquer que le prêteur est obligé de garantir le prêt et que la banque doit faire preuve de discrétion. C'est pour cette raison et parce que les agriculteurs présentent pratiquement le moins de risques financiers, que le programme des prêts destinés aux améliorations agricoles n'augmente pas de beaucoup les débours véritables du gouvernement fédéral. En 1977, le coût net de ce programme pour le gouvernement a été inférieur à 190,000 dollars. Il est passé à 289,000 dollars en 1978 pour se stabiliser l'an dernier à 222,000 dollars. Si l'on compare ces données aux sommes véritables qui ont été prêtées dans le cadre du programme au cours de ces trois années, on constate que des centaines de millions de dollars ont été consentis sous forme de prêts. L'an dernier, les prêts s'élevaient à 262 millions de dollars. Au total, depuis 1945, environ 4,3 milliards de dollars ont été prêtés dans le cadre de ce programme.

Nous pouvons aussi faire une comparaison du ratio de pertes. Par exemple, en 1979, 262 millions de dollars ont été prêtés et le coût net pour le gouvernement s'établissait à 0.14 p. 100, soit même pas un quart de 1 p. 100. En 1977 et 1978, le taux s'établissait à 0.13 p. 100. Tous ont décrié la mauvaise situation de 1979, mais cette année-là, le taux de perte a été le plus bas jamais atteint, soit 0.08 p. 100. Plus de 22,000 agriculteurs ont profité de ce programme.

Le programme permettant de réaliser une production excédentaire, cela veut donc dire que les Canadiens et nos partenaires commerciaux peuvent acheter plus d'aliments et que ceux qui reçoivent notre aide à l'alimentation en profitent aussi. Je ne prétends pas que ce programme soit le seul responsable des augmentations importantes de la production alimentaire, mais c'est l'une des nombreuses mesures prises par le gouvernement fédéral pour assurer une meilleure stabilité à l'agriculture.

Je suis sûr que vous connaissez tous de nombreux autres programmes fédéraux offerts aux agriculteurs. Qu'il suffise de mentionner la loi sur le crédit agricole, la loi sur le crédit aux syndicats agricoles et la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cependant, si l'on veut jeter un coup d'œil sur les programmes des provinces, on peut regarder du côté des provinces agricoles comme l'Alberta, par exemple, pour constater que cette province consent divers genres de prêts et qu'elle subventionne les taux d'intérêt; nous ne pouvons que nous en émerveiller. Par exemple, l'Alberta accorde des prêts directs et diversifiés aux producteurs agricoles qui ne sont pas en mesure d'obtenir du crédit à long terme d'autres sources. Le maximum proposé est de 150,000 dollars avec remboursement sur une période de 30 ans et exigence d'une mise de fonds de 20 p. 100. L'Alberta offre aussi d'autres prêts directs spéciaux en compensation des sinistres ainsi qu'une restructuration financière.

En 1979-1980, 60 millions de dollars ont été prêtés dans le cadre de ce programme.

M. Baker (Nepean-Carleton): Où est-ce?

M. Whelan: En Alberta. Chaque province sauf une a un programme de ce genre ou à peu près semblable, mais un bon nombre d'entre eux sont passablement différents. Il existe un tel méli-mélo de programmes de prêts qu'on peut difficilement dire qu'il n'y a pas d'argent à la disposition des agriculteurs qui ne bénéficient pas d'un programme de subvention quelconque. Je trouve cela difficile lorsque j'essaie d'établir des programmes dans l'intérêt national et que je constate les injustices inhérentes aux divers programmes qui, dans certains cas, s'ajoutent aux programmes fédéraux, subventionnent les taux d'intérêt que nous fixons ou ceux que paient les producteurs des provinces.

J'ai un tableau de tous ces programmes. Si cela intéresse les députés, je demanderai qu'il soit annexé aux procès-verbaux d'aujourd'hui, si possible.

M. Knowles: Le ministre veut-il parler du hansard?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Tous les députés sont-ils d'accord?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentant offre de déposer les renseignements sur ces

programmes, nous serons certainement d'accord. Je pense que ce pourrait être utile.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre que ces documents soient déposés?

M. Knowles: Je pense qu'il faudrait être clair, monsieur l'Orateur. Le ministre voulait les annexer aux procès-verbaux. Il s'agit donc des *Procès-verbaux* et non du hansard. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est d'accord pour qu'on les dépose. Que veut-on faire au juste?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'aurais dû ajouter «et qu'ils soient annexés au hansard». La Chambre est-elle d'accord pour qu'ils soient déposés et annexés au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note du rédacteur: Les tableaux mentionnés ci-dessus paraîtront en appendice le mardi 20 mai 1980.*]

M. Whelan: J'allais lire ces tableaux, mais c'est bien plus facile de les faire annexer. Je considère les discussions touchant les différents programmes agricoles comme une forme d'éducation. Je vois que le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) est ici. Il sait, j'en suis sûr, que les gouvernements provinciaux ont une multitude de programmes de subventions, de financement des taux d'intérêt, etc., que bien des personnes ne connaissent pas, j'en suis certain. Il existe des programmes de subvention au Québec, et bien des gens disent que c'est la seule province à en avoir.

Ce n'est pas exact. La Saskatchewan par exemple, a un programme d'établissement agricole qui a consenti 800 prêts l'an dernier à de jeunes agriculteurs. Il s'agit de prêts hypothécaires remboursables en 15 ans à un taux d'intérêt garanti de 8 p. 100. Ces programmes sont excellents, mais pour en revenir à celui de la Saskatchewan, les prêts étaient surtout destinés aux agriculteurs qui se lançaient dans l'élevage du porc ou du bétail. Le programme était formulé spécialement pour ce genre d'entreprises, mais la plupart d'entre elles sont déjà confrontées à des difficultés financières parce que les prix de ces produits ont baissé. Je veux donc seulement signaler que nous avons fait des recherches et que nous avons essayé de concevoir un programme qui soit équitable pour les agriculteurs qui ont à faire face à la concurrence sur le marché intérieur et sur le marché international.

● (1240)

Certains agriculteurs sont très nettement désavantagés parce qu'ils ne peuvent pas bénéficier autant que d'autres des programmes d'aide. C'est probablement en Ontario que l'on trouve les programmes les moins importants. Je voudrais en mentionner quelques-uns brièvement car je pense qu'ils favorisent l'agriculture dans cette région. Les agriculteurs ontariens dépendent plus que d'autres des prêts de la Société de crédit agricole et des programmes fédéraux tels que le programme de prêts destinés aux améliorations agricoles. Comme vous le savez déjà, j'ai parlé de la Société de crédit agricole, qui consent des prêts à long terme aux agriculteurs et constitue un très important facteur de stabilisation pour l'agriculture canadienne. Les programmes de la SCA sont particulièrement conçus en fonction des problèmes financiers des agriculteurs.

Dernièrement, quand j'ai rencontré les représentants de la Société, je leur ai demandé de s'intéresser particulièrement aux jeunes agriculteurs qui sont en difficulté à cause des taux d'intérêt élevés ou de la baisse du prix des produits qu'ils vendent. Nous leur avons également demandé de déclarer un moratoire sur le remboursement des prêts. Certaines personnes s'imaginent que c'est une suppression pure et simple de la dette et des intérêts. Il n'en est rien. Ce n'est qu'un report des paiements. La Société du crédit agricole a le droit d'agir ainsi conformément à la loi afférente. C'est toujours ce qu'elle a fait et elle continuera en ce sens à l'avenir.

En outre, la Société du crédit agricole peut décider du sort d'un jeune agriculteur qui offre peu de garanties à ses débuts mais qui veut vraiment vivre de l'agriculture et qui a les aptitudes pour le faire; pour cette raison, elle est souvent le seul espoir de cet agriculteur, mis à part certains programmes offerts en Saskatchewan et en Alberta consacrés particulièrement aux jeunes pour les inciter à aller s'établir dans le district de la rivière la Paix. Certains de ces programmes ont coûté très cher aux provinces. Actuellement, environ 70 p. 100 du crédit à long terme en cours dans l'agriculture canadienne est constitué de prêts accordés par la Société du crédit agricole. Je suis fier de cette Société et en fait, le gouvernement fédéral doit aussi se féliciter d'offrir un tel programme aux agriculteurs du pays.

La SCA applique aussi le programme de prêts destinés aux syndicats agricoles qui permet à un groupe de trois ou quatre agriculteurs d'acheter conjointement des machines, des bâtiments ou d'installer du matériel. Ce programme couvre jusqu'à concurrence de 80 p. 100 des frais, accordant un maximum de $15,000 par personne ou $100,000 au total.

Autre programme dont nous pouvons être fiers, et qui offre dans une large mesure une stabilité commerciale à des milliers d'agriculteurs canadiens, c'est le programme de paiements par anticipation pour les récoltes. Les agriculteurs se voient accorder des prêts sans intérêt afin de régler les frais d'exploitation et d'administration pour leurs récoltes qui peuvent être entreposées. Ils peuvent alors se permettre d'absorber une plus grande partie de la récolte jusqu'à ce que le marché soit viable, ce que l'on appelle de la commercialisation systématique.

J'ai parlé des prêts sans intérêt, mais nous savons tous que rien n'est gratuit dans ce monde. Le gouvernement fédéral a versé plus de 2 millions de dollars en intérêts sur les prêts consentis aux termes de ce programme au cours de l'année financière 1979-1980. Je le répète, les gouvernements provinciaux offrent divers genres de programmes dont j'ai parlé. J'ai aussi fait mention de quelques programmes de l'Ontario dont je pourrais donner un autre exemple. Dans cette province, un agriculteur peut faire financer jusqu'à 75 p. 100 des frais de drainage à un taux d'intérêt de 6 p. 100.

Ce sont là certains des exemples de programmes qui sont offerts aux agriculteurs du Canada aujourd'hui. Comme je l'ai dit, ce ne sont pas tous les agriculteurs qui peuvent en profiter, cela varie selon les programmes des provinces. Mais le tout a surtout comme conséquence de fractionner le pays.

Un programme de prêts pour l'amélioration agricole est une importante source de crédit à moyen terme pour les exploitants canadiens. La plupart de ces emprunts sont échelonnés sur une période de 10 ans et certains s'étendent à 15 ans, dans les cas où il s'agit d'acquisition de terres en vue d'une expansion.

Je devrais signaler que le total des prêts à recouvrer se situe maintenant aux environs de 15 milliards de dollars. C'est un fardeau extrêmement lourd pour le nombre relativement peu élevé d'exploitants au Canada. Le service de la dette égale

celui du coût de la production et si l'exploitant compare son coût de production et les perspectives du marché, si la marge est très serrée, vous comprendrez les effets sur la planification de sa gestion.

Nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour aider les exploitants à maintenir le niveau de production, a produire encore davantage les aliments qu'autrement il nous faudrait importer, et profiter des marchés d'exportation. De plus en plus, le monde aura besoin de produits agricoles canadiens et on doit permettre aux exploitants d'obtenir le crédit dont ils ont besoin pour produire ces aliments.

Je demande donc aux députés de la Chambre d'appuyer les modifications proposées à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, d'étudier tous les autres articles s'ils veulent faire des propositions et s'ils présentent des modifications en comité, je serai tout à fait disposé à écouter les commentaires positifs.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir cette occasion de parler du bill C-27, loi modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je suis content que le ministre nous ait invités à présenter des propositions visant divers programmes du gouvernement fédéral.

Il s'agit d'une loi dont j'ai profité au cours des 25 dernières années durant lesquelles je me suis adonné à l'exploitation agricole. Cette loi est entrée en vigueur en mars 1945 et devait l'être pendant trois ans mais elle a été modifiée de temps à autre par la suite pour d'autres périodes de trois ans pendant lesquelles on pouvait faire des emprunts. La période actuelle s'achèvera le 30 juin 1980.

Le but avoué de cette loi est de faciliter l'accès au crédit à moyen terme pour les exploitants désireux d'améliorer ou d'agrandir leur exploitation et, par le fait même, leurs conditions de vie. A cette fin, la loi autorise le ministre compétent à garantir les prêts à terme consentis aux exploitants par les banques à charte, les services de la Trésorerie de l'Alberta et d'autres prêteurs nommés par le ministre et visant un vaste éventail de projets d'amélioration.

Un emprunteur ne peut en aucun temps avoir plus de $75,000 de prêts garantis. Cette modification qu'on se propose d'apporter à la loi dans le bill C-27 porterait cette limite à $100,000. Je démontrerai que cette limite est tout à fait insuffisante en 1980. On n'a qu'à regarder un peu en arrière pour en arriver à la supposition que le taux d'inflation suffira à rendre cette limite tout à fait insuffisante dans trois ans.

En 1978, 75 p. 100 des prêts ont servi à acheter des instruments aratoires, 10 p. 100 à la construction, à la réparation ou à la modification de maisons et de bâtiments de ferme, 8 p. 100 à acheter d'autres terres, 4 p. 100 à d'autres améliorations comme le défrichage de terres, les clôtures, l'irrigation et des projets semblables. Des 24,000 prêts consentis en 1978, seulement 809 l'ont été à des agriculteurs de la Colombie-Britannique. A cette époque de progrès technologiques qui forcent la plupart des agriculteurs à emprunter plus que ne le leur permettent leurs moyens, peut-être la participation si restreinte des agriculteurs de la Colombie-Britannique aux prétendus avantages illustre-t-elle les déficiences de la loi.

Il n'y a pas de doute que les lois sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ont grandement aidé les agriculteurs canadiens à survivre dans un environnement très concurrentiel où il est absolument essentiel que les agriculteurs aient les machines agricoles les plus perfectionnées. De bien des façons l'agriculture a été la première à se moderniser et à améliorer son rendement par une plus grande mécanisation de toutes les opérations se rattachant à l'ensemencement, au moissonnage et à la vente des récoltes.

Les agriculteurs canadiens doivent rester concurrentiels par rapport aux producteurs de pays où la main-d'œuvre agricole coûte moins du dixième de ce qu'elle coûte au Canada. Ils ne pourront rester concurrentiels que s'ils peuvent acquérir les machines et outils dispendieux qui leur permettront de réduire leurs coûts de main-d'œuvre. C'est notamment le cas dans notre pays où parce que les consommateurs représentent une force politique, il était à la mode de pratiquer une politique des produits alimentaires bon marché au détriment évidemment des agriculteurs. Il est donc tout à l'honneur de ces derniers d'avoir su survivre dans cet environnement hostile et même, d'avoir su légèrement prospérer.

● (1250)

La survie des agriculteurs canadiens dépend des moyens financiers dont ils disposent pour acheter des tracteurs, des arroseuses, des semoirs, des faneuses-andaineuses, des presses-botteleuses, des camions et d'autres machines. Les fructiculteurs que je représente ont besoin, quant à eux, de monte-charges mécaniques autopropulsés que nous appelons Girette ou Kangeroo. La liste des machines existantes est longue. Tout ce qu'il faut pour les acquérir, c'est évidemment de l'argent. Cette loi prévoit d'améliorer les capacités de financement des agriculteurs.

Dans ma circonscription d'Okanagan-Similkameen, les différentes étapes de la production fruitière—manutention, conditionnement et commercialisation—sont assurées en général par les propriétaires eux-mêmes. Les établissements de conditionnement de fruits se sont considérablement mécanisés au cours de la dernière décennie. Sans ces changements, ce secteur n'aurait pas pu soutenir la concurrence étrangère, alors que c'est la clef même de sa survie.

En 1964, l'établissement de conditionnement de fruits dont j'étais président a décidé de moderniser ses installations, ce qui nous a coûté moins de $100,000. Il y a cinq ans, alors que j'étais directeur de l'Oliver Osoyoos Co-Operative Growers—Association, nous avons entrepris un grand programme de modernisation. Nous avons ainsi introduit dans la vallée de l'Okanagan des techniques de conditionnement tout à fait nouvelles au Canada et qui sont même les plus perfectionnées du monde.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1300)

Et de retour,

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à Son Honneur de bien vouloir donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 5.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

DÉFINITION DE «MINISTRE»—MAJORATION DU PRINCIPAL DU PRÊT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Whelan: Que le bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement où j'ai dû interrompre mon discours, je vais donc poursuivre sur le sujet du conditionnement des fruits.

En 1964, l'établissement de conditionnement de fruits dont j'étais président a décidé de moderniser ses installations, ce qui nous a coûté moins de $100,000.

M. Knowles: Nous avons entendu cela avant le déjeuner.

M. King: Je voulais m'assurer que tout le monde comprenne mon rôle dans ce secteur.

M. Knowles: Cela prouve que j'écoutais.

M. Kaplan: Ne laissez pas le NPD vous intimider.

M. King: Jamais . . . pas plus que les libéraux d'ailleurs. Il y a cinq ans, alors que j'étais directeur de la Oliver-Osoyoos Co-op Growers Association, nous avons entrepris un grand programme de modernisation. Nous avons ainsi introduit dans la vallée de l'Okanagan des techniques de conditionnement des fruits tout à fait nouvelles pour le Canada, en fait les plus perfectionnées du monde. Cela nous a coûté 1.25 million de dollars; un programme de mécanisation analogue coûterait aujourd'hui plus de 2 millions et demi de dollars.

Si je parle des investissements qui ont été faits dans les entreprises agricoles auxquelles j'ai été étroitement lié, c'est pour souligner la nature de l'agriculture moderne et l'importance d'avoir de bonnes mesures de financement, comme celles dont nous sommes saisis. Il faut absolument adopter des mesures législatives prévoyant l'appui de l'État parce que les agriculteurs sont mal servis par le marché.

Le bill ne prévoit rien pour remédier aux lacunes de la loi, qui ont été dénoncées à maintes reprises. Je parle du fait que les institutions bancaires sont entièrement libres de refuser un prêt aux agriculteurs pour des motifs n'ayant rien à voir avec la sécurité du prêt. On a déjà dit que puisque la loi offre une garantie aux banques, elle devrait leur imposer une obligation. Peut-être le comité pourrait-il se pencher sur cette question.

Je vais citer des observations faites par le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson), comme en fait foi le hansard du 2 mai 1977. Il a dit ceci:

Les difficultés quasi insurmontables qu'éprouvent les jeunes qui essaient de se lancer en agriculture constituent également un problème majeur. On constate alors à la lecture du projet de loi qu'il ne paraît pas comporter de modifications qui tiennent compte des difficultés de ceux qui exploitent déjà une entreprise agricole. Le bill ne paraît pas prévoir d'initiatives nouvelles. Lui-même n'en comporte aucune qui puisse faciliter l'aide aux agriculteurs; en somme, nous n'avons devant nous qu'une déclaration de plus, sous forme de projet de loi, qui mentionne simplement la poursuite du programme.

● (1410)

On pourrait dire que les prêts seront plus élevés. Pourtant, les montants prévus dans le bill sont loin d'être suffisants pour permettre aux agriculteurs de résoudre leurs problèmes et répondre à leurs besoins financiers. Les agriculteurs ont de grandes difficultés à joindre les deux bouts. Pourtant, nous accueillons avec plaisir ce projet de loi dans la mesure où il favorise les exploitants agricoles, mais nous invitons le gouvernement à songer à de nouveaux projets et à de nouveaux programmes qui répondront mieux aux besoins de ceux qui sont engagés dans le secteur agricole.

Nous constatons avec regret que ces remarques faites il y a trois ans sont encore valables actuellement.

Je voudrais discuter brièvement la question du revenu agricole. En dépit des coûts toujours croissants des produits alimentaires, au grand chagrin de nos ménagères chargées de la comptabilité familiale, l'écart entre ce que touchent les agriculteurs et ce que paient les consommateurs pour leurs produits alimentaires et qu'on appelle l'écart du marché s'est accru de près de 12 p. 100 en 1979. C'est la plus forte augmentation depuis cinq ans. L'écart du marché, comprenant les frais de manutention, de transformation et de distribution d'un panier de produits agricoles représentait légèrement plus de la moitié de la hausse de 10.8 p. 100 du prix des épiceries l'an dernier. La valeur agricole accrue représentait environ un tiers des majorations des produits alimentaires dans les supermarchés.

Dans cette situation où les coûts d'exploitation agricole augmentent plus rapidement que l'indice du coût de la vie, où les agriculteurs touchent une part moindre de l'argent consacré par les consommateurs à l'alimentation, les agriculteurs ne représentent pas le risque de crédit le plus intéressant pour les prêteurs commerciaux. Il faut un genre quelconque d'intervention gouvernementale si on veut que survive l'agriculture canadienne, et elle le doit si on veut que le pays prospère et demeure souverain et indépendant.

Nous avons laissé assujettir notre pays riche en énergie aux caprices des intérêts étrangers tout simplement parce que nous avons négligé notre propre potentiel. Les prix et l'approvisionnement en produits pétroliers échappent maintenant à notre contrôle. Nous ne devons certes pas laisser la production agricole souffrir le même genre de grossière indifférence nationale de la part d'un gouvernement davantage préoccupé de son propre bien-être politique que de celui du pays.

Le tracteur pomiculteur que j'ai acheté le mois dernier a coûté $14,300 à ma société de pomiculture. Aujourd'hui, moins d'un mois plus tard, ce même tracteur se vend $15,750. Voilà une augmentation de $1,450 en moins de 30 jours.

Nous devenons insensibles aux augmentations quotidiennes de prix. Les ménagères constatent les augmentations des produits offerts sur les rayons des supermarchés et nous en font part. Mais dans cette affaire du prix du tracteur que je viens d'acheter, cette loi prend tout son relief lorsqu'on compare ce qu'était le prix de ce même tracteur il y a seulement trois ans, époque à laquelle la loi a été modifiée pour la dernière fois. Ce tracteur d'une puissance de 50 chevaux qui m'a coûté 14,300 dollars le mois dernier et coûte aujourdui 15,750 se vendait à 8,400 dollars il y a seulement trois ans.

M. Whelan: Contre quoi l'avez-vous échangé?

M. King: Je suis sûr que l'on assiste partout au Canada à des hausses de prix sur ce genre de matériel dans tous les secteurs d'activité agricole. Ce n'est certainement pas un problème que les producteurs de fruits soient les seuls à subir.

Je n'ai pas saisi l'interjection du ministre mais je me ferai un plaisir d'en reparler avec lui tout à l'heure.

Nous avons donc de bonnes raisons d'affirmer que bien qu'il constitue un pas dans la bonne direction, le fait de rehausser la limite des prêts de 75,000 à 100,000 dollars ne permet même pas en réalité de suivre le rythme de l'inflation que le gouvernement a imposé à notre pays et à nos agriculteurs à cause de ses dépenses effrénées. Nous devrions donc étudier cet aspect de la loi pour nous assurer que nous offrons des possibilités de financement suffisantes pour répondre aux coûts actuels et permettre aux agriculteurs de bénéficier des progrès technologiques récents accomplis dans le domaine de l'agriculture.

La livraison d'avril 1980 du magazine *Country Life* cite des extraits du mémoire présenté par Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique à l'Assemblée législative provinciale. Ce mémoire dit, entre autres choses:

> Les délégués de la Fédération ont dit aux députés à l'Assemblée législative que les taux d'intérêt croissants et le taux d'inflation sont deux des problèmes les plus aigus auxquels les agriculteurs doivent faire face aujourd'hui. Ils ont précisé que la production agricole est particulièrement sensible à ces deux problèmes que rien ne garantit la permanence d'un rapport équilibré entre l'inflation et la hausse des prix des produits agricoles.
>
> La production alimentaire est l'un des secteurs de notre économie qui exige énormément de capital. Les agriculteurs de la Colombie-Britannique doivent plus d'un milliard de dollars.

Je voudrais mettre en relief, monsieur l'Orateur, un paradoxe des politiques du gouvernement actuel dans le domaine de l'économie agricole. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), dans son discours de ce matin, a demandé à la Chambre d'appuyer le bill. Étant donné qu'il s'agit là d'un des rares bills que les députés puissent adopter sans être en guerre avec leur conscience, je présume qu'il sera adopté dans des délais normaux.

Je veux cependant que le ministre sache que les viticulteurs et les viniculteurs de la Colombie-Britannique, qui ne tireront pas grand profit de cette loi, aimeraient beaucoup mieux voir abroger la mesure fiscale répressive à l'égard de l'industrie vinicole qui a été promulguée par le récent minibudget de sinistre mémoire. Cette taxe impose aux viticulteurs un coût supplémentaire de $180 la tonne pour un produit qui vaut entre $400 et $700 la tonne. L'industrie vinicole de la Colombie-Britannique, qui est déterminée à s'imposer sur le marché du vin de qualité, devra nécessairement répercuter une partie de cette charge fiscale au viticulteur. Nos viniculteurs ne peuvent se permettre de refiler cette taxe au consommateur s'ils veulent conquérir un marché dominé par l'étranger.

Nous sommes forcés de constater, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Agriculture s'efforce d'aider l'agriculture pendant que son collègue le ministre des Finances cherche à rendre la vie dure à ce secteur particulier de l'agriculture.

Je vais énumérer à la Chambre quelques initiatives gouvernementales qui ont grandement aidé la collectivité agricole de la circonscription d'Okanagan-Similkameen. Je parle en connaissance de cause de l'ARDA qui a permis d'améliorer et d'étendre les systèmes d'irrigation des districts et des municipalités. Sans le programme conjoint fédéral-provincial, on peut dire que les agriculteurs des zones sèches de l'intérieur de la Colombie-Britannique auraient eu beaucoup de mal à rester en affaires. On peut dire sans risque de se tromper que toute l'économie du centre de la Colombie-Britannique a bénéficié des avantages et des effets stabilisateurs de l'application de cette loi aux réseaux d'irrigation de ce secteur.

Il est un autre programme fédéral-provincial que je connais très bien, et c'est l'assurance-récolte. J'ai travaillé au ministère de l'Agriculture en Colombie-Britannique dans le service de l'assurance-récolte dès sa création. Je tiens à dire sans ambages que ce programme a rendu d'excellents services à l'agriculture dans cette province et partout au Canada.

La loi sur le crédit agricole a fourni aux agriculteurs les moyens d'acheter et d'agrandir leur exploitation. Beaucoup de gens se prévalent des dispositions du programme des installations frigorifiques dans la vallée de l'Okanagan, comme le sait le ministre, ce qui permet de créer des emplois et de donner à une industrie la possibilité d'atteindre son haut rendement actuel.

Je profite de ce débat pour réaffirmer le fait indéniable que, de la prospérité de l'agriculture dans Okanagan-Similkameen, dépend celle de la population de cet endroit en général. La même remarque vaut pour notre pays tout entier, car si l'agriculture marche bien, il en va de même pour le pays. Le gouvernement canadien doit en tenir compte, et doit agir sur plusieurs plans pour accorder à la communauté agricole les avantages et les programmes nécessaires, afin qu'elle puisse continuer à exploiter ses terres et jouir d'une certaine considération sociale au Canada.

• (1420)

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question.

M. King: Oui, je permettrais une question. Je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre, mais je ferai mon possible.

M. Whelan: Je connais le député depuis assez longtemps. Je connais ses antécédents. Il a parlé tout à l'heure du programme d'aide à l'installation d'entrepôts frigorifiques. Je ne voudrais pas laisser entendre qu'il a expressément omis de mentionner que ce programme avait été institué par le gouvernement du Canada et que sa province avait bénéficié de 50 p. 100 des crédits qui y avaient été alloués pour installer des entrepôts à température contrôlée, des entrepôts à double paroi et des entrepôts frigorifiques. C'est ainsi que les producteurs de fruits de la Colombie-Britannique et notamment les pomiculteurs, ont pu exporter vers 82 pays l'an dernier à cause de l'excellence de leur produit. Va-t-il admettre que cela a été rendu possible par le ministère de l'Agriculture du gouvernement du Canada?

M. Knowles: Est-ce une question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je pense que la Présidence se doit de préciser que normalement le débat n'est pas encouragé dans ces circonstances, mais j'accorderai la parole au député d'Okanagan-Similkameen (M. King). Après, je l'accorderai au député suivant qui voudra intervenir.

M. King: Monsieur l'Orateur, ayant représenté des entreprises de l'Okanagan qui ont bénéficié de cette loi, je ne voulais certes pas priver qui que soit de louanges à cause de son adoption. Je me borne à faire remarquer qu'il est possible d'adopter des lois et de mettre sur pied des programmes qui servent au mieux les intérêts du secteur agricole, et celui-ci en est un. Nous devrions trouver davantage de moyens de promouvoir l'agriculture au Canada. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui constitue l'instrument d'une telle promotion.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, c'est ma première intervention officielle à la Chambre et j'en profite pour vous présenter mes félicitations pour votre nomination au poste d'Orateur suppléant, et vous demander de transmettre mes félicitations et mes hommages à M^me^ le Président.

Il est de plus en plus évident que la piètre conjoncture économique du pays a un effet désastreux sur l'industrie agricole dans tout le Canada. Mon collègue, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) parlera aussi de cette fâcheuse situation.

Comme Canadien de l'Ouest et représentant d'une région agricole, je pense que je ne dois pas laisser passer l'occasion de commenter le bill C-27, loi modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je comprends que cette modification ne vise qu'à soulager le fardeau de certains emprunteurs en faisant passer le plafond des prêts de $75,000 à $100,000 et à changer le ministre responsable. Ces dispositions limitées du projet de loi m'incitent à prendre la parole pour exposer à la Chambre quelques-unes des lacunes de cette mesure et replacer toute cette question du crédit agricole dans le contexte réel de l'exploitation agricole.

La Chambre doit bien se rendre compte que l'industrie agricole au Canada est dans un état de crise. Pendant que le prix de ce que vend l'agriculteur reste stationnaire ou diminue, le prix de ce qu'il achète dépasse notre taux d'inflation inadmissible.

L'indice général des coûts agricoles où 1971 égale 100 a atteint 234.1 au dernier trimestre de 1979 et augmente actuellement à un taux de 15 p. 100 par année, soit la moitié de plus que les hausses enregistrées pour l'indice national de l'inflation, l'indice des prix à la consommation. En seulement 10 ans, monsieur l'Orateur, le dollar agricole est tombé à seulement 42 p. 100 de ce qu'il était en 1971. Il ne vaut que 42c. par rapport à ce qu'il valait en 1971.

Le prix d'un intrant agricole clé, les engrais, a augmenté de jusqu'à 25 p. 100 ce printemps-ci. Il est assez facile de trouver les raisons de cette hausse massive. La hausse des coûts de transport, la hausse des prix du gaz naturel, la baisse du dollar canadien et l'augmentation des taux d'intérêt sont quelques-unes des raisons qu'on peut citer.

Le gouvernement fédéral peut influencer tous ces facteurs et le fait qu'il n'ait pas pu le faire ces dernières années montre bien la faillite des politiques économiques des partis libéral et conservateur. Tout ce que les agriculteurs ont obtenu de ces gouvernements depuis trois ans, ce sont des douzaines d'analyses arides et poussiéreuses que des professeurs d'économie rédigent une fois le tort causé. Les agriculteurs n'ont pas les moyens d'attendre que le tort soit fait. C'est aujourd'hui qu'ils doivent faire leurs achats pour la campagne agricole en cours et payer les taux d'intérêt désastreux qui sont le résultat direct de la politique internationale des taux d'intérêt. Pendant que les États-Unis et la Communauté économique européenne joue ce jeu usuraire, les agriculteurs de l'Amérique du Nord se demandent comment ils vont réussir à payer leurs dettes.

Voici un exemple des problèmes immédiats auxquels faisaient face les agriculteurs américains au mois de mars. La situation est presque exactement la même au Canada. Au cours de ce seul mois, le prix des engrais a augmenté de 9 p. 100, celui des produits chimiques agricoles de 14 p. 100. La situation est presque exactement la même au Canada et il n'y a pas d'argent bon marché pour aider les agriculteurs à contre-balancer cette hausse de coûts.

Les cultivateurs, comme les autres membres du secteur des petites entreprises, les commerçants et les travailleurs, se classent parmi les économiquement faibles de notre société, qui ne bénéficient pas de l'inflation.

Le gouvernement de la Saskatchewan offre les prêts «FarmStart» d'établissement agricole à 8 p. 100 pour les cinq premières années et 10 p. 100 pour les dix dernières. Mais ce programme est très modeste et ne profite qu'à quelques centaines de jeunes agriculteurs. C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de mettre sur pied des programmes beaucoup plus importants de façon à venir en aide à tous les agriculteurs qui se trouvent actuellement coincés entre la hausse des coûts et la baisse des prix. Le projet de loi à l'étude hausse un peu le montant maximal qu'un agriculteur peut obtenir, il met un peu plus d'argent à la disposition du secteur agricole mais à un coût élevé, soit au taux préférentiel plus 1 p. 100.

Les cultivateurs canadiens connaissent de graves difficultés, monsieur l'Orateur, un peu comme ces braves gens du spectacle qui chantent:

Eh, regardez-nous
Prêtez-nous l'oreille
Plus de foin, plus d'oseille
Dans les dettes jusqu'au cou.

M. Kempling: Chantez-le nous.

M. Hovdebo: Ils sont hypothéqués à fond. Leurs dettes, à la fin de 1979, atteignaient 9 milliards de dollars et l'intérêt seulement leur coûtait 1.24 milliard, ce qui représente une augmentation de 71 p. 100 en trois ans à peine. En fait, c'est le service de la dette qui croît le plus vite sur les terres canadiennes. Et le gouvernement canadien fournit l'engrais qui nourrit cette croissance phénoménale.

On prévoit qu'en 1980, le remboursement de la dette globale de 10 milliards de dollars coûtera plus cher aux cultivateurs que tout autre élément de dépenses. Cette dette leur coûtera plus que les grains de provende ou le matériel agricole, puisqu'elle croît plus vite que les mauvaises herbes des arrière-pâturages.

Le cultivateur est en si mauvaise posture qu'il doit essayer de trouver de l'argent presque à n'importe quel prix. Même à des taux exorbitants, il n'en trouve pas toujours. La Société du crédit agricole affirme qu'elle ne pourra répondre qu'aux deux tiers de la demande au cours de la présente année financière.

● (1430)

Il y a un autre programme que tout parti de l'opposition responsable doit proposer. Nous devons reconnaître immédiatement et franchement que les agriculteurs font face à une situation d'urgence au Canada. C'est une situation qu'ils n'ont pas créée et qui oblige des milliers d'entre eux à abandonner leurs terres partout au Canada. Depuis trois ans, le nombre d'exploitations agricoles dans l'Île-du-Prince-Édouard a diminué de 16 p. 100, au Nouveau-Brunswick de 22 p. 100, et il en est ainsi partout au Canada.

Monsieur l'Orateur, ne croyez pas la propagande qui semble avoir convaincu le ministre des Transports (M. Pepin) que les agriculteurs sont en train de changer d'idée au sujet des taux du Corbeau. Si vous faisiez face au genre de perspectives que j'ai signalées ici aujourd'hui, demanderiez-vous qu'on quintuple ou qu'on sextuple les tarifs-marchandises? De telles augmentations ne feront qu'entraîner des pertes encore plus importantes. Les agriculteurs de l'Ouest ont l'intention de protéger leurs tarifs statutaires. Ils n'ont vraiment pas de choix.

Nous avons désespérément besoin d'une mesure provisoire et le gouvernement ferait bien d'étudier les recommandations contenues dans le programme de mesures d'urgence que lui a présenté le Syndicat national des cultivateurs le 22 avril. Parmi ces recommandations, il demandait, entre autres, deux mesures à court terme que le gouvernement devrait étudier attentivement: premièrement, un moratoire sur toutes les dettes agricoles qui pourraient empêcher l'agriculteur de continuer à vivre de sa terre. Ce genre de garantie fédérale, si populaire pour de grandes entreprises comme Chrysler, montrerait qu'Ottawa attache autant d'importance à la production alimentaire qu'à l'assemblage d'automobiles. Cela montrerait aussi que le gouvernement est prêt à faire autant pour les agriculteurs canadiens que pour l'industrie automobile.

Deuxièmement, le gouvernement devrait offrir aux agriculteurs nécessiteux des garanties de crédit pour leurs coûts d'exploitation agricole en 1980. Il se trouverait ainsi à reconnaître que les agriculteurs ne sont pas responsables d'un grand nombre des forces inflationnistes qui leur nuisent et qu'ils méritent une certaine protection, surtout si les institutions actuelles ne répondent pas à leurs besoins de crédit.

Le bill que nous étudions ne garantit pas que les agriculteurs obtiendront le crédit qui est disponible. En investissant dans la production alimentaire, le gouvernement aiderait à assurer une certaine protection contre l'hyper-inflation des prix de l'alimentation à laquelle nous assisterons dans six mois quand l'effet des réductions de production se reflétera au niveau des marchés. Ne nous méprenons pas. Nous devons reconnaître que, si les agriculteurs n'obtiennent pas d'aide maintenant, ils seront obligés de réduire leur production.

Tout en ne m'opposant pas aux amendements proposés dans le projet de loi, j'espère que le gouvernement se rendra compte de la crise qui agite l'agriculture et voudra recourir à la loi en même temps qu'à d'autres mesures, pour remédier à cette situation. D'ailleurs cette crise s'aggrave de jour en jour. Dans les Prairies, elle se double d'une sécheresse qui s'éternise. L'agriculteur actif doit compter avec des engrais chimiques, des machines et une terre qui lui coûte cher. En retour, on lui verse des prix dérisoires pour le porc et le bétail qu'il veut vendre. Ses recettes sont encore diminuées du fait de la sécheresse et par les taux d'intérêt élevés.

L'embargo sur les grains lui a enlevé, à toute fin pratique, la possibilité de recevoir un paiement final pour ses grains cette année, et il est fort probable que les prix seront assez faibles pour la prochaine campagne, encore une fois à cause de l'embargo. La plupart des céréaliers estiment qu'ils ont peu de chance de s'en sortir. Ils vont y perdre. Cette année, dans toutes les régions, ils devront peut-être vendre au-dessous du prix coûtant. Mais ils demeurent optimistes. Ils continueront de travailler en dépit de cette perspective et le Canada peut les en remercier. Le gouvernement a le devoir de s'attaquer à cette crise par tous les moyens dont il dispose.

Nous sommes en train d'étudier un projet de loi qui débloque des fonds nouveaux pour les cultivateurs. Si cet argent leur est prêté aux taux courants, soit le taux préférentiel plus un pour cent, nous allons simplement accélérer les faillites qui s'annoncent. J'invite donc le gouvernement à leur donner l'occasion d'emprunter à un taux inférieur, à un taux qui se résumerait peut-être à un frais de service.

De même, il faudrait mettre suffisamment d'argent à la disposition de tous les céréaliers qui espèrent s'en sortir. Mieux, donnons suite à la proposition de leur syndicat et apportons ainsi un peu d'espoir à tout ce secteur pour une année encore. Comme le dit un des slogans du syndicat paru il y a quelques semaines: «Comme les blés, nous allons être fauchés.»

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je tiens à traiter de ce bill en ce moment parce qu'il tient tant à cœur aux producteurs canadiens. Mais je ne désire pas prendre trop de temps parce que les agriculteurs du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, de Colombie-Britannique et des provinces de l'Atlantique attendent avec impatience le bill C-15, tendant à modifier l'Office canadien des provendes, parce que dans ces régions ils ne sont pas en mesure comme nous, de l'Ontario et des trois provinces des Prairies de produire eux-mêmes leur fourrage.

J'ai quelques commentaires à faire sur le bill à l'étude car, à diverses reprises, j'ai personnellement eu recours autrefois à la loi concernée, quand je commençais à m'établir dans l'agriculture. Peut-être faudrait-il souligner, en ce qui concerne les hauts taux d'intérêt qui causent tant de difficultés aux agriculteurs en ce moment, que la Société du crédit agricole signale moins de faillites pour l'année passée que pour l'année précédente. Peut-être faudrait-il également souligner, à l'intention du député de Prince-Albert (M. Hovdebo), que depuis le discours du trône les taux d'intérêt baissent chaque semaine.

Une voix: Aucun rapport!

M. Ferguson: Rapport direct, au contraire, puisque le taux prévu dans la loi est égal au taux de base majoré de 1 p. 100. Et si les provinces collaboraient plus—je pense aux 800 prêts d'établissement agricole donnés en Saskatchewan l'an dernier—si elles consultaient plus le gouvernement fédéral, nous n'aurions pas autant de problèmes aujourd'hui. Je veux parler par exemple du secteur de la viande rouge, où il y a des problèmes.

Par contre, nous avons des moyens d'action au Canada, des lois votées par le Parlement qui permettent aux agriculteurs de fixer eux-mêmes leurs prix départ exploitation, d'établir leurs formules de coût à la production qui tiennent compte de la hausse des intérêts chaque fois qu'elles se produisent; cela tient également compte des baisses d'intérêt. Je voudrais signaler que le prix des œufs a baissé récemment de 1c. la douzaine, grâce à la baisse des intérêts et à une efficacité accrue des producteurs.

On n'entend pas tellement parler de problèmes dans les produits qui relèvent des offices nationaux de commercialisation des produits agricoles, de la Commission du lait ou, dans la province de l'Ontario, de la Commission du tabac qui, elle aussi, négocie et fixe ses prix.

● (1440)

Je pense que ce dont nous aurions peut-être le plus besoin au Canada en vue d'ouvrir l'économie vers l'extérieur et de stabiliser le secteur agricole, ce serait de planifier la production non seulement pour le marché intérieur mais aussi pour l'exportation. Tâchons de trouver de nouveaux marchés et de les exploiter de façon positive pour que tout le Canada en profite, pas seulement le secteur agricole. Ces marchés permettraient de créer de nouveaux emplois pour notre main-d'œuvre, et les retombées économiques profiteraient à l'ensemble du Canada.

J'aimerais parler du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, des offices de commercialisation avec qui j'ai eu des rapports pendant quatre ans et plus particulièrement de la loi à laquelle ils sont assujettis, la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. C'est une loi de portée très générale. Elle est très libérale et autoriserait les producteurs du Canada à fonder eux-mêmes un organisme qui s'occuperait de leur secteur particulier. En ma qualité d'agriculteur, je trouve très malheureux que nous n'ayons pas incité nos producteurs à avoir davantage recours à cette loi et à unir nos efforts, en tant que Canadiens, pour assurer la production, comme l'avaient prévu les Pères de la Confédération.

On s'est énormément servi de la loi en discussion aujourd'hui. Elle a coûté $220,000 aux contribuables canadiens, comme nous l'a précisé le ministre avant le déjeuner. Il serait étonnant, je pense, de connaître les avantages nets qui ont découlé de cette loi grâce aux sommes offertes, ainsi que tout ce qu'elle a rapporté à la société canadienne.

De par leur nature même, les agriculteurs aiment produire et sont très prodigues. Ils aiment moderniser leur maison, leurs opérations agricoles, leur matériel et leurs installations. Ils sont très fiers. Ils sont très fiers d'être Canadiens et je pense qu'en augmentant le plafond, comme on le propose aujourd'hui dans ce projet de loi, nous leur donnerons de nouvelles possibilités. Cependant, j'aimerais que nous puissions leur donner par d'autres moyens la possibilité de réaliser leur potentiel productif. Je parle de potentiel productif comme d'une ressource renouvelable que l'on peut vendre à des pays qui manqueront bientôt de nourriture. On manque déjà de produits alimentaires dans certaines parties du monde.

Je crois que la garantie de prêt prévue dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est une de celle que les banques utilisent le moins. Les pertes éventuelles sont extrêmement faibles. Je vis à quelques milles seulement de l'État américain du Michigan et je parle parfois aux agriculteurs de l'autre côté de la frontière. En avril, ils payaient 20 p. 100 d'intérêt sur leurs prêts. Ils payaient le combustible diesel $1.06 le gallon américain. J'avais entendu dire qu'ils recevaient des subventions; je suis donc allé voir un agriculteur pour voir s'il en recevait. Il a dit qu'il existait bien un programme d'aide aux sinistrés et que des subventions étaient accordées, mais seulement en cas de sinistre. Je crois que la dernière fois que les agriculteurs ont reçu de l'aide, c'était en 1977 quand une période de sécheresse épouvantable a dévasté cette partie du pays.

Ils n'ont cependant aucun programme qui se compare à ce que nous avons ici au Canada pour les agriculteurs. Ils n'ont pas de programmes à versements anticipés ni de prêts sans intérêt comme nous. Ils n'ont pas non plus de lois progressistes comme celles dont nous bénéficions. Au Canada, en dépit de notre climat beaucoup plus rigoureux—certaines régions n'ont sûrement pas autant de possibilités que les Prairies peut-être ou certaines régions de l'Ontario—nous sommes privilégiés d'avoir ces mesures législatives pratiques dont bénéficient non seulement les agriculteurs mais indirectement toute la société.

J'ai dit que je ne voulais pas trop m'appesantir parce que le temps presse d'adopter ce projet de loi. J'espère que la Chambre fera diligence et que nous pourrons passer à des mesures plus urgentes comme le bill C-15 qui tend à modifier la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait fort bien, je crois, que le projet de loi dont nous sommes saisis est une mesure d'ordre administratif visant à améliorer la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui a fort bien servi les agriculteurs de toutes les régions pendant près de 30 ans et ce, à peu de frais pour les contribuables. Je pense que l'application de la loi a coûté l'an passé l'équivalent des traitements et dépenses de quatre ou cinq fonctionnaires, pas plus. La loi en question s'inscrit dans la série des lois en vertu desquelles nous avons demandé aux institutions de crédit du secteur privé, en l'occurence les banques et les caisses de crédit, d'agir en notre nom.

Aucun député, je crois, ne veut retarder l'adoption du bill de quelque façon que ce soit, mais il faut reconnaître la lacune que renferme le projet de loi. Elle n'est pas attribuable au ministre mais à une théorie du gouvernement sur les taux d'intérêt qui nuit à tous les secteurs de l'économie et non seulement aux agriculteurs. La même chose s'appliquait au bill sur les petites entreprises que nous avons adopté il y a environ une semaine. Dans ce cas également, nous confions à l'entreprise privée le soin de consentir des prêts aux hommes d'affaires, comme nous le faisons d'ailleurs pour les fermiers dans le cas actuellement à l'étude. Nous demandons aux banques et aux caisses de crédit de prêter de l'argent aux agriculteurs et le gouvernement du Canada protège les banques contre une partie des pertes.

S'il n'en coûte guère au gouvernement d'assumer ces garanties, c'est tout simplement qu'on aurait infiniment de mal à trouver une banque ou une coopérative de crédit qui ait jamais prêté de l'argent à un agriculteur et qui n'ait pas été entièrement remboursée. C'est aussi simple que cela. En fait, les banques et les coopératives de crédit ne courent aucun risque. Celui qui désire emprunter un certain montant doit posséder des valeurs ou des marchandises représentant cinq ou six fois l'équivalent de ce montant, de sorte que nous ne devons pas nous imaginer qu'il s'agit d'une générosité de la part du gouvernement ou des banques. Les banques sont les meilleurs protecteurs que l'on puisse imaginer de l'intérêt public, si l'on entend par là l'approvisionnement en devises du ministère des Finances.

Je sais que le ministre est d'accord avec moi, mais je sais aussi qu'il se rend compte que l'un des principaux aspects de ce bill, c'est qu'il autorise pour la première fois le ministre de l'Agriculture à élaborer les règlements. C'est le ministre de l'Agriculture M. Whelan qui dorénavant saisira le gouverneur en conseil de ces règlements. Mais il leur reste encore un peu de force. Le ministre devra faire apposer la signature du ministre des Finances (M. MacEachen) sur ces règlements: je demande donc à tous les députés d'appuyer le ministre de l'Agriculture et au nom de tous les parlementaires, de se prononcer catégoriquement, s'il le faut, contre le ministre des Finances qui refuse d'abandonner ce reste de pouvoir et son habitude de s'immiscer dans toute bonne chose qui pourrait nuire de quelque façon au Trésor. En l'occurrence, il n'a pas trop à s'inquiéter. Le ministre des Finances n'a pas à subir chaque année de très grosses pertes. Celles-ci se chiffrent en milliers de dollars alors que nous en prêtons des centaines de millions.

Comme cette mesure est une remarquable réalisation, j'espère que le ministre de l'Agriculture acceptera aujourd'hui les remarques que je lui adresse dans le but de l'aider à réfuter les arguments que ne manqueront pas de lui présenter les représentants du Conseil du Trésor et le ministre des Finances.

Mais avant de les lui exposer, je dois dire qu'à mon avis le ministre rencontrera la plus grande résistance de la part des banques et des coopératives de crédit. Lorsque cette loi a été adoptée il y a une trentaine d'années, les banques se sont montrées très réticentes à prêter en vertu de ses dispositions. Elles préféraient prêter à de grosses légumes qui effectuaient des emprunts importants et qui possédaient un actif suffisant pour qu'elles n'aient pas à s'inquiéter d'être remboursées. Elles répugnaient à consentir ces petits prêts de $5,000, $10,000 ou $15,000 aux termes de la loi. Elles devaient en effet leur consacrer deux fois plus de temps qu'aux prêts importants consentis aux grandes entreprises. Peu à peu, elles ont été forcées de s'adapter.

● (1450)

Il faut le reconnaître, elles ont organisé des écoles pour leurs gérants et retenu les services de spécialistes agricoles qui les ont aidées à diriger ces écoles. Beaucoup de gérants de banques et de caisses populaires partout au Canada connaissent à fond la gestion d'une exploitation agricole. Certaines banques ont établi des sections agricoles spéciales. Je dirais donc que les difficultés dans ce domaine ne sont pas aussi sérieuses qu'elles l'étaient il y a une vingtaine d'années.

Il faut ajouter aussi que la situation financière des banques, des coopératives de crédit et des caisses populaires n'est pas ce qu'elle était il y a quelques années. Les banques et les coopératives de crédit ont des dépôts énormes. Elles en ont tant qu'elles ne tiennent plus compte de la Banque du Canada et tentent de réduire les taux d'intérêt afin de s'en débarrasser.

Ainsi, les agriculteurs et les chefs des petites entreprises auront peut-être la chance, lorsqu'ils iront trouver les banquiers, de ne pas se heurter à leur hostilité. Les banques veulent en effet désespérément se débarrasser de cet argent parce qu'il constitue un fardeau pour elles. C'est donc un élément qui joue en notre faveur. Cela permet au ministre de l'Agriculture de critiquer les gnomes financiers des grandes villes qui essayent d'empêcher qu'on organise des activités constructives auxquelles ils ne sont pas habitués. Du point de vue financier, l'argument est le suivant: puisque les banques veulent bien prêter de l'argent, il faut qu'elles le fassent correctement sur toute la ligne. Si elles veulent prendre le temps d'étudier tout l'actif des agriculteurs, y compris leur capital propre comme elles semblent vouloir le faire, il faut aussi qu'elles prennent le temps d'étudier leurs revenus des dernières années et de calculer à partir de cela le produit disponible qu'ils sont susceptibles d'accumuler. Je sais que de nombreux banquiers vont faire cela et je sais que la Société du crédit agricole le fait. Cela signifie qu'elles peuvent envisager, disons, un prêt de $100,000 et voir quand il rapportera à l'agriculteur $20,000 de revenus supplémentaires. Elles savent alors que c'est un bon filon.

Aussi, comment l'agriculteur ou le petit exploitant peut-il réussir à obtenir ces $20,000 aussi rapidement que possible?

La solution consiste à réduire au minimum les frais de préproduction. L'exemple classique à cet égard, ce sont les frais d'intérêt que l'on commence à payer dès qu'on contracte un prêt. Il peut s'écouler un an ou deux avant que cette dépense d'argent produise des rentrées. S'il réduit ces frais au minimum, l'agriculteur peut vivre de son revenu antérieur et être mieux en mesure de payer sa dette, capital et intérêt. Par ailleurs, s'il réussit à réduire au minimum les frais de préproduction, l'agriculteur ou le petit exploitant doit être prêt à partager le profit.

Voilà pourquoi je recommande au ministre, comme je l'ai fait à l'égard de la loi sur les prêts aux petites entreprises, d'incorporer au règlement d'autres dispositions qui permettront à l'agriculteur d'emprunter de l'argent, non pas au taux préférentiel plus 1 p. 100, comme le stipule le règlement actuel, selon le communiqué à la presse, mais au taux, disons, de 7 ou même 7½ ou 8 p. 100, à condition qu'après avoir remboursé intégralement sa dette, l'agriculteur versera durant un certain nombre d'années, un pourcentage, fixé d'un commun accord avec la banque, du revenu additionnel qu'il pourra maintenant réaliser, afin de permettre à la banque ou à la coopérative de crédit d'obtenir un rendement comparable au cours du marché.

Ce n'est pas un nouveau concept, on y a recours de maintes façons dans les affaires en particulier maintenant alors que les taux d'intérêt sont si élevés. C'est la principale façon qu'ont les entreprises d'obtenir des prêts à faible taux d'intérêt.

Je n'ai pas l'intention de répéter tout le discours que j'ai prononcé il y a deux semaines mais le même principe s'applique à ce bill à savoir que si d'un côté le banquier ou le gérant de caisse de crédit qui désire prêter de l'argent au titre de cette loi sait qu'il existe une garantie de l'État pour tous les risques de pertes dont une bonne partie sera épongée par l'État, il est prêt à calculer avec l'emprunteur un flux de liquidités hypothétiques d'un, deux, trois, cinq , dix, ou douze ans, à faire le total et à choisir la solution où le taux d'intérêt est le plus faible; j'estime que le chiffre de 7 ou 8 p. 100 serait raisonnable et normal en cette période d'inflation . . . et si d'autre part l'agriculteur accepte en échange de verser un certain pourcentage de ses bénéfices supplémentaires pendant un certain nombre d'années jusqu'à ce que le prêteur estime qu'il a été raisonnablement compensé . . . et cela pourrait se voir d'après le revenu net de l'agriculteur chaque année . . . ils y gagneraient tous les deux.

J'aimerais présenter un grand tableau aux députés pour leur donner des exemples de la façon dont cela fonctionne. Mais je vais me contenter de reprendre l'histoire que j'ai racontée il y a quelques semaines. L'été dernier, une société canadienne voulait emprunter la somme de 30 millions de dollars pour l'investir dans une entreprise très risquée. On a proposé aux prêteurs de maintenir le taux d'intérêt à 8 p. 100 au maximum pour que, dans les deux ou trois premières années de l'entreprise, lorsque les mouvements de trésorerie sont négatifs, le service de la dette ne soit pas trop lourd.

Les prêteurs ont consulté leur propre gouvernement à ce sujet. Deux ou trois mois plus tard, ils sont revenus pour dire qu'ils avaient fait des calculs et conclu que s'ils maintenaient l'intérêt à 5 p. 100, la dette pouvait être remboursée plus rapidement et qu'ils pourraient eux-mêmes partager plus rapidement les bénéfices, ainsi qu'il en avait été question. Pendant la durée du contrat, soit 25 ans, ils pensaient pouvoir faire plus d'argent en faisant rembourser la dette plus vite à un taux moins élevé.

Les prêteurs en tiraient des avantages évidents. Bien sûr, cela a beaucoup plu à l'emprunteur aussi parce que les deux ou trois premières années d'exploitation sont incertaines et si l'on peut modérer les coûts, il est possible de survivre au jour le jour jusqu'à ce que les affaires aillent assez bien pour permettre le remboursement du capital et de l'intérêt rapidement. Dans ce cas, l'emprunteur n'hésite pas à céder ensuite une part de ses bénéfices. Je sais que cela réussit aux petites entreprises qui arrivent à convaincre le prêteur de leur faire ces conditions.

Je n'hésiterais pas, à la place du ministre, à sonder le ministère des Finances là-dessus. Je lui conseille d'en parler d'abord à une banque ou deux, surtout aux meilleurs spécialistes de l'agriculture, et il sait de qui je veux parler, pour essayer d'obtenir d'eux un exemple ou deux. Peut-être pourrait-il donner aux agriculteurs dans les règlements la possibilité de choisir le taux préférentiel des banques plus un p. cent ou le genre d'arrangement dont j'ai parlé. Il y a peut-être des directeurs de banques ou de coopératives de crédit qui connaissent assez l'agriculture pour savoir qu'il vaut mieux retirer plus d'argent d'une transaction que d'imposer un taux d'intérêt élevé au début et risquer de causer des ennuis à l'agriculteur. Je crois que le cultivateur serait très mal avisé aujourd'hui, à cette époque de cherté des produits, de trop emprunter à un taux d'intérêt élevé. C'est ce qui me fait dire qu'il choisirait l'autre option. Je puis assurer au ministre que s'il en faisait la suggestion au Conseil du Trésor et préparait les règlements en conséquence, il aurait l'appui au moins de certains de notre côté de la Chambre et, je l'espère, de certains de son côté aussi. Je crois que cette méthode pourrait s'appliquer dans bien d'autres domaines.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis d'exprimer mon point de vue sur la disposition relative aux taux d'intérêt. J'espère que le ministre de l'Agriculture continuera de lutter, avec l'appui de tous les députés à la Chambre, afin de rendre au ministère de l'Agriculture ce qui lui appartient. Je n'ai pas renoncé à voir la loi sur l'aménagement régional et le développement agricole revenir au bercail. Je continuerai aussi de préconiser le rapatriement du service de rétablissement agricole des Prairies et sa transformation en un institut national desservant le Canada tout entier et non pas seulement les Prairies. Il est évident qu'au cours des deux ou trois prochaines décennies, l'agriculture prendra une importance extraordinaire. En effet, les agriculteurs produiront un jour la majeure partie de l'énergie du Canada et des autres pays. Ils peuvent le faire dès maintenant, à des prix pouvant concurrencer d'autres sources d'énergie, et je crois même que cela pourrait se faire sans empiéter sur les terres actuellement cultivées.

Je rumine ces idées depuis fort longtemps, comme le savent beaucoup de députés. Je suis convaincu qu'à cette étape de notre histoire où l'on s'inquiète de l'approvisionnement et du prix de l'énergie, le ministre a une occasion en or de prendre l'initiative de ramener au ministère de l'Agriculture les rouages administratifs qui existent actuellement et qui permettraient d'accomplir tout cela. Si le ministre le faisait, les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse pourraient produire toute

l'énergie dont ils ont besoin sans être obligés de faire venir ce produit coûteux de l'Ouest. Ce serait également le cas des agriculteurs de l'île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario.

● (1500)

Le ministre de l'Agriculture pourrait faire de son ministère le grand défenseur de tous les citoyens du pays en faisant bien comprendre à ses collègues qu'il est las de voir l'agriculture négligée comme elle l'est depuis 10 ou 12 ans. Le ministre devrait faire en sorte que son ministère redevienne le plus productif de tout le pays. Puis, nous allons leur en faire voir à ces gens des mines et des forêts. Nous leur montrerons comment faire. Voilà l'attitude qu'il faut avoir. J'ai démontré ma bonne volonté et je suppose que la plupart des députés appuieront le ministre à cet égard.

Je me ferais un plaisir d'appuyer ce projet de loi. J'espère que le ministre étudiera ma proposition. Il devrait voir s'il ne serait pas possible d'adopter un pareil règlement comme autre solution dans cette loi. Cela s'est déjà fait dans le cas de la loi sur le crédit agricole. Cette mesure n'est pas employée très souvent, mais au moins c'est une autre solution. Si le ministre donnait suite à mon idée et le faisait savoir aux banques et aux agriculteurs, il se pourrait que plusieurs préfèrent cette solution.

Des voix: Bravo!

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, nous discutons aujourd'hui des modifications proposées à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, le bill C-27, loi dont il est question tous les trois ans depuis 1945. Nous cherchons à reconduire la loi pour trois autres années et relever le maximum du prêt individuel de $75,000 à $100,000 dollars.

Le ministre a bien fait l'historique de la loi, mais j'aimerais y revenir une ou deux minutes pour expliquer certains effets de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et sa raison d'être. Monsieur l'Orateur le sait, cette loi permet aux agriculteurs d'emprunter de l'argent aux banques et aux coopératives de crédit et ces prêts sont garantis par le gouvernement. A l'origine, les prêts étaient consentis à un taux inférieur au taux habituel des banques et des coopératives de crédit. Lorsque la loi a d'abord été adoptée en 1945, elle visait à aider les agriculteurs à se procurer un nouvel outillage après la Seconde Guerre mondiale. Elle visait également à aider les manufacturiers du pays et d'Amérique du Nord à alimenter un marché pour les nouvelles machines qu'ils pourraient commencer à fabriquer, la guerre étant enfin terminée. Elle offrait également des garanties aux institutions de prêt, surtout les banques, et plus tard les coopératives de crédit ont pu aussi participer au programme.

Si les garanties prévues dans le programme entraînent des pertes occasionnelles, à mon avis, cet inconvénient a été très largement compensé du fait que le programme a créé des emplois dans le secteur de la fabrication, le secteur des ventes et de la machinerie agricole et, dans une certaine mesure, il contribué à accroître le rendement des fermes canadiennes.

Les prêts n'ont pas toujours été mis à la disposition de tout le monde. Parfois, il a été pratiquemment impossible aux agriculteurs d'obtenir un prêt d'améliora'ion agricole parce que le montant alloué est limité chaque année. C'est du moins ce que nous disent les banques. Pour cette raison et une ou deux autres auxquelles je viendrai plus tard, je pense qu'il faudra sans doute continuer à avoir des institutions de prêt provinciales pour desservir les divers types d'exploitations agricoles.

Les vastes moyens offerts par la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles peuvent servir à aider les agriculteurs, les fabricants et les banques, mais ces outils économiques ne sont vraiment efficaces que pour les fermes qui sont établies depuis déjà quelque temps ou qui ne sont pas trop grevées d'hypothèques. En général, il s'agit d'exploitations bien établies depuis déjà un certain temps. Elles ont eu des récoltes assez bonnes et des périodes de production suffisamment stables avant le moment où nous les évaluons. Pour l'agriculteur qui commence ou ceux qui ont enregistré des pertes à cause des conditions climatiques ou d'un mauvais marché nous avons besoin, occasionnellement, d'autres méthodes ou institutions de prêts. Comme il n'est pas facile de modifier rapidement les lois fédérales et les institutions de prêts fédérales, j'affirme que c'est par nécessité que les provinces sont intervenues dans ce domaine.

C'est une chose que je comprends assez bien, car j'ai moi-même essayé de devenir agriculteur il y a environ 25 ans. J'essayais de me constituer un petit capital pour pouvoir devenir un vrai fermier. J'ai travaillé avec mon père pendant trois ou quatre ans, en louant des terres, en louant du matériel et finalement, en essayant d'apprendre le métier et de me constituer un capital. Comme il y avait des terres à vendre, je suis allé à la Société du crédit agricole en sachant que je devrais avoir au moins 25 p. 100 du capital, libre de dettes, pour pouvoir emprunter les 75 p. 100 restants pour acheter la ferme. Après toutes sortes de calculs, d'analyses et de marchandages entre la Société du crédit agricole et moi-même on a finalement établi que ce que j'avais réussi à mettre de côté représentait seulement 23 p 100 de la somme requise pour acheter la ferme. Il arrivait que je ne pouvais pas acheter plus petit, les exploitations agricoles ayant seulement certaines superficies bien précises. Ainsi, parce que ma créance hypothécaire était de 2 p. 100 inférieure au montant requis, la Société du crédit agricole a rejeté ma demande.

Heureusement—car autrement je ne serais pas ici pour prendre la parole comme agriculteur—un programme provincial de la Saskatchewan n'exigeait du jeune agriculteur qu'une créance hypothécaire de 20 p. 100 du prix de l'exploitation convoitée. J'avais donc 2 ou 3 p. 100 en trop et j'ai pu obtenir le prêt. A cette époque, ça m'a coûté un petit peu plus en intérêts, c'est-à-dire qu'au lieu de payer 5 p. 100, j'ai dû payer 6.5 p. 100. Mais j'ai pu m'établir et obtenir un prêt.

C'est en prévision de situations semblables que des programmes ont été établis dans les provinces comme la Saskatchewan, programmes qui visent particulièrement à aider le jeune agriculteur qui n'a pas eu l'occasion de faire beaucoup d'économies, l'exploitant qui a besoin du genre d'aide dont parlait le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Je pense au genre de prêts qui ne comportent pas trop de charges, qui reviennent en fait les premières années à des subsides. C'est là essentiellement ce qu'est ce programme dans notre province et ce que sont les programmes de crédit dans d'autres provinces. Ces programmes sont nécessaires parce que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles n'en prévoit

aucun de ce genre et que la Société du crédit agricole n'en accorde pas non plus.

● (1510)

Il me semble que la Société du crédit agricole a tacitement mais réellement modifié son programme destiné aux jeunes agriculteurs. Je ne vois rien dans la loi sur la Société du crédit agricole qui l'annonce clairement mais à en juger par les statistiques, on constate qu'il y a cinq ou dix ans, les agriculteurs agés de moins de 35 ans recevaient de 15 à 17% des prêts tandis qu'à l'heure actuelle ils en reçoivent plus de 70 p. 100. Il me semble donc que la Société du crédit agricole a de plus en plus tendance à venir en aide aux jeunes agriculteurs et je crois que c'est une bonne chose.

Bien sûr le problème, c'est qu'en ces temps inflationnistes que nous vivons actuellement, les crédits accordés dans le cadre de ce programme ne semblent jamais suffire. Je me souviens du temps où nous avons haussé la limite de tous les prêts destinés aux améliorations agricoles qui était de 10,000 dollars pour la porter à 25,000 dollars, je me rappelle que l'adoption de cette mesure avait prêté à bien des controverses parce qu'on prétendait qu'elle ne ferait qu'ajouter à l'inflation dont on commençait à se préoccuper à ce moment-là.

Certaines personnes soutenaient que si l'on augmentait les prêts accordés aux agriculteurs, ces derniers ne feraient que dépenser l'argent, ce qui en retour ferait monter le prix du matériel agricole, on prétendait en outre que les fabricants pourraient peut-être alors tirer parti de la situation et augmenter le prix de leur marchandise. Je ne sais pas si on a augmenté la limite pour cette raison, mais en fait, nous avons adopté la mesure pour ensuite hausser la limite à 50,000 dollars et nous en sommes maintenant à 100,000 dollars. Quant à savoir si ces mesures sont la cause ou la conséquence de l'inflation, je vais laisser le soin à d'autres plus informés que moi d'en juger. Je me contente de le signaler puisque c'est une situation à laquelle nous devons nous résigner et l'inflation est probablement l'une des principales raisons pour lesquelles nous discutons aujourd'hui de ce projet de loi qui vise à augmenter les crédits accordés aux emprunteurs individuels.

Le fardeau de dettes agricoles que doit porter notre industrie de l'agriculture frise un niveau qui devrait grandement nous préoccuper. Un article de R. S. Rust intitulé «Farm Finance» paru récemment dans le numéro de décembre 1979 du *Market Commentary*, publié par Agriculture Canada, dit:

> Les investissements des agriculteurs en biens immobiliers, en machines et en bétail sont passés de 61,247 millions de dollars en 1977 à 70,188 millions en 1978, une augmentation de 14.6 p. 100 par rapport à une augmentation de 7.5 p. 100 l'année précédente.

Presque toute cette augmentation est le résultat de l'accroissement de la valeur des terres, des bâtiments et du matériel causé par l'inflation.

L'article poursuit en disant:

> Les dettes agricoles sont passées à 12,327 millions de dollars en 1978 par rapport à 10,811 millions en 1977 . . .

On jongle toujours avec les chiffres des dettes agricoles, mais l'estimation pour 1978, et c'est un chiffre relativement officiel, prévoit une hausse de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Peu de gens s'inquiètent du montant de la dette agricole ou du fait qu'il augmente à un rythme plus rapide que le taux d'inflation. S'ils ne sont pas inquiets, c'est probablement parce qu'ils considèrent ces dettes à la façon d'un banquier. Ils regardent tout simplement la valeur marchande des avoirs garantissant cette dette.

Quand on regarde les chiffres bruts, la situation n'a pas l'air très grave parce que les dettes ne représentent qu'environ 17 p. 100 ou 18 p. 100 de l'actif total, c'est-à-dire de la valeur marchande des fermes canadiennes à ce moment-ci. Toutefois, les dettes de la plupart des fermes actives et en expansion représentent beaucoup plus que 17 p. 100 de leur actif. La dette des agriculteurs débutants représente certes jusqu'à 75 p. 100 de leur avoir net total. En faisant des calculs très approximatifs, vous vous rendrez vite compte pourquoi certains des agriculteurs qui ne sont en affaire que depuis 10 ou 15 ans sont très inquiets ce printemps.

Pour faciliter le calcul, prenons $100,000 comme chiffre de base. Je sais, bien sûr, que la ferme moyenne au Canada vaut de deux à quatre fois plus. On voit vite que si l'investissement est financé à 50 p. 100, les versements d'intérêt, aux taux actuels, se chiffreront annuellement à $10,000. C'est donc dire $10,000 d'intérêt sur un investissement de $100,000. Les agriculteurs les plus compétents de mon coin des Prairies estiment avoir beaucoup de chance s'ils arrivent à récupérer leur capital en cinq ou six ans. La moyenne est plutôt de dix ans. Maintenant, si on arrive à le faire en cinq ans, ce qui est extrêmement efficace, la moitié du revenu total aura servi à payer l'intérêt. Je le répète: c'est l'intérêt qui coûte le plus cher à la plupart des agriculteurs canadiens aujourd'hui.

L'augmentation ne sera probablement pas suffisante pour aider les agriculteurs qui viennent de traverser deux ou trois mauvaises années, ceux qui ont vu les prix de leurs produits tomber soudainement, et je pense surtout ici aux Maritimes où les producteurs de pommes de terre ont eu trois années très mauvaises au chapitre des prix du marché ou aux provinces des Prairies où le boycott américain a fait chuter les prix. Il est plus que probable que cette modification à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, même si elle sera accueillie avec bonheur et que les fonds seront probablement utilisés, ne sera pas suffisante dans l'état actuel des choses. Les agriculteurs doivent compenser le manque à gagner en empruntant. Il est donc essentiel que nous nous donnions les moyens économiques de régler le problème.

Bien que j'appuie la modification proposée à la loi, je maintiens qu'elle n'est pas assez décisive pour régler le problème tel qu'il existe maintenant, ce printemps. Si les prix mondiaux continuent de baisser et s'il survient une sécheresse, l'augmentation proposée sera absolument insuffisante. J'espère donc que d'autres projets de loi, par exemple une combinaison de modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la loi sur le crédit agricole, seront présentés pour éviter les problèmes que je redoute.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi quelques observations à faire au sujet du bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Mes prédécesseurs ont suffisamment parlé de cette loi, qui date de 1945, de son utilité et de l'usage qu'on en a fait jusqu'à maintenant et je n'ai pas l'intention de prolonger le débat en y revenant, mais je pense qu'il importe de bien faire comprendre certains points au sujet du bill.

● (1520)

Aujourd'hui, les agriculteurs doivent absorber des coûts plus élevés. Et c'est pareil dans de nombreux secteurs de l'économie. A l'heure actuelle, les agriculteurs ont besoin de plus d'argent que jamais auparavant pour exploiter leur ferme. Ils ont besoin d'argent pour le carburant, les fertilisants, l'entretien de l'outillage et la main-d'œuvre qu'ils doivent employer pour les semences et les récoltes. Ce facteur a pris une importance croissante depuis l'époque où j'étais moi-même propriétaire agricole.

Les prêts destinés aux améliorations agricoles m'ont été très utiles dans le passé. D'ailleurs le premier prêt que j'ai obtenu m'a été consenti en vertu d'une telle mesure. A l'époque, le taux d'intérêt était 5 p. 100 et le montant maximum disponible $7,500. En vingt-cinq ans, le montant maximum est passé à $100,000 et le taux d'intérêt maximal est fixé à 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel. Je ne me considère pas particulièrement vieux ou dépassé, monsieur l'Orateur, mais les choses ont changé radicalement depuis le temps où j'étais agriculteur. La présente mesure propose de faire passer le prêt maximum de $75,000 à $100,000 ce qui représente une augmentation de plus de trois fois supérieure à la somme disponible aux termes de la loi sur les prêts destinsé aux améliorations agricoles lorsque j'ai tenté d'obtenir un prêt pour la première fois.

Comme le financement est devenu un élément important de toute exploitation agricole, le bill est tout à fait opportun puisqu'il aidera les agriculteurs à absorber la hausse croissante des coûts. Non seulement les coûts de production ont monté, mais les coûts des immobilisations, de l'outillage et du terrain ont suivi la même courbe. Par conséquent, la hausse du montant maximal est la bienvenue.

Je pourrais citer à la Chambre des chiffres qui montrent à quel point les coûts ont augmenté depuis deux ans. En 1978, ils ont augmenté de 18.7 p. 100 par rapport à 1977 pour l'ensemble du pays. En 1979, ils ont augmenté de 15,5 p. 100 par rapport à 1978. Pour compenser cette augmentation annuelle oscillant entre 15 et 20 p. 100, il faudra que les agriculteurs empruntent davantage pour pouvoir continuer à tourner.

Cette mesure législative est très importante pour la grande circonscription rurale de Portage-Marquette au Manitoba que je représente, Monsieur l'Orateur. Dans cette province, les frais d'exploitation des agriculteurs ont augmenté de 17,4 p. 100 entre 1977 et 1978 et de 14,1 p. 100 entre 1978 et 1979, ce qui représente donc une hausse sensible, Monsieur l'Orateur.

Je constate que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est ici, Monsieur l'Orateur. Je voudrais lui dire que j'ai été un peu déçu de constater que le montant des versements initiaux n'a pas été fixé plus haut. Certes, il dépasse de 25 cents par boisseau le montant fixé l'année dernière. Mais l'année dernière, peu de temps après qu'on eut fixé ce montant on a décidé de l'augmenter de 50 cents par boisseau. En fait donc, les agriculteurs recevront moins au cours de la prochaine année de récolte que ce qu'ils touchent actuellement. Compte tenu de l'augmentation actuelle des coûts, je trouve cela très affligeant. Étant donné la hausse des prix des céréales dans le monde, je trouve que ce serait l'occasion d'augmenter le montant des versements initiaux. Les prix des céréales ne sont certainement pas inférieurs à ce qu'ils étaient il y a un an, quand on a décidé de verser 25 cents de plus par boisseau par rapport au tarif actuel. Je prie le ministre d'étudier cette question sérieusement et dès que possible.

M. Whelan: Il est bien au courant de la question.

M. Mayer: J'entends le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous dire que c'est ce qu'il fait. J'espère que le ministre va donner son appui au ministre des Transports (M. Pepin) de qui relève la Commission canadienne du blé, pour que cette augmentation puisse avoir lieu.

M. Whelan: Nous allons le faire.

M. Mayer: Si c'est vrai, tant mieux et plus on l'annoncera tôt et mieux cela sera. C'est une chose d'accroître les garanties au moyen d'un bill comme celui-ci, ce qui est sûrement nécessaire, mais les agriculteurs ont besoin de plus de revenus. S'ils peuvent compter sur un prix initial plus élevé, c'est sûrement une excellente nouvelle. S'il en est ainsi, plus tôt on l'annoncera, et mieux cela vaudra; quant à moi, je l'attends avec impatience.

Tandis que j'ai l'attention du ministre de l'Agriculture, je l'exhorte à présenter aussitôt que possible le projet de loi sur l'importation des viandes qui figure dans le discours du trône. J'ignore si le ministre s'en souvient, mais c'est à ce sujet que j'ai communiqué pour la première fois avec lui il y a trois ou quatre ans. C'était au cours d'une froide soirée d'hiver à Winnipeg. Les éleveurs de bovins du Canada éprouvaient de très grandes difficultés notamment parce que l'Australie et la Nouvelle-Zélande les assommaient ni plus ni moins avec leurs importations excessives. J'ajouterai qu'à cette époque le ministre n'était pas très réceptif lorsque nous l'exhortions à limiter les importations. Pourtant, il avait les moyens de le faire. Il ne disposait pas d'une loi sur les importations de bœuf, mais il aurait pu recourir à la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Un peu plus tard, il a fini par y recourir. Avant que des restrictions soient imposées sur les expéditions massives de bœuf des pays de l'Océanie vers le Canada, de sérieux dommages ont été causés aux éleveurs de bovins. Ceux-ci ne se sont pas encore complètement rétablis des dommages que les importations massives de bœuf leur ont causés en 1975 et en 1976. J'exhorte donc le ministre à présenter un bill en ce sens à la Chambre le plus tôt possible, de façon que nos éleveurs puissent compter sur l'avenir de leur industrie.

Voilà le genre de mesure législative dont les agriculteurs ont besoin pour rester en affaires sans tant emprunter d'argent. C'est bien beau d'emprunter, encore faut-il pouvoir rembourser. Et pour rembourser, il faut avoir les moyens de gagner un revenu. Nous avons absolument besoin d'un programme visant à augmenter le versement initial pour le blé de manière que les producteurs sachent qu'ils toucheront un montant au moins égal à celui qu'ils ont reçu cette année. Nous avons également besoin d'un programme visant à assurer aux éleveurs que la situation de 1975-1976 ne se répétera pas. Si le ministre présentait de telles mesures, je puis l'assurer que nous l'appuie-

rions de ce côté-ci de la Chambre, à condition qu'il impose des quotas raisonnables d'importation.

Il est très important de présenter de telles mesures en ce moment à cause de la grave sécheresse qui sévit dans l'ouest du pays. Les conditions sont mauvaises dans ma région, et elles sont sûrement encore pires dans le sud de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les pâturages y sont pratiquement inexistants. A ce moment-ci de l'année, les éleveurs décident du nombre de génisses qu'ils conserveront, et de la taille qu'aura leur troupeau de vaches dans deux ou trois ans afin d'approvisionner le consommateur en viande de bœuf à plus long terme encore. On peut bien fixer une limite d'emprunt aussi élevée que l'on veut et prévoir des conditions intéressantes, mais si le producteur n'a pas l'assurance de pouvoir rembourser et de pouvoir compter sur des marchés pour écouler ses produits, tout cet effort est vain. On devrait présenter rapidement les mesures législatives nécessaires pour que nous puissions les examiner et les adopter à temps et que les éleveurs puissent être assurés d'un marché s'ils décident d'accroître leur troupeau. C'est là une décision particulièrement importante à ce moment-ci de l'année, étant donné l'état des pâturages dans l'Ouest. Les trois provinces des Prairies comptent pratiquement les trois quarts du cheptel bovin du Canada, aussi est-ce là un problème grave en ce moment.

J'aimerais aussi traiter brièvement de la question du transport des céréales. Des céréaliculteurs de l'Ouest ont perdu des débouchés parce qu'ils n'ont pas pu acheminer leurs produits aux ports maritimes aux fins d'exportation. S'ils avaient pu le faire, ils auraient fait leur part non seulement pour leur collectivité mais pour le pays tout entier.

D'après des prévisions modérées sur les ventes perdues, celles-ci auraient été de l'ordre de un demi milliard de dollars pour les deux dernières campagnes agricoles. Il faut également songer aux ventes éventuellement perdues du fait que les agriculteurs ne sont guère disposés à cultiver des céréales lorsque les silos sont remplis à capacité. Si les céréales avaient pu être acheminées, les agriculteurs auraient produit davantage et cela aurait permis de vendre un volume supplémentaire de céréales d'une valeur de un demi milliard de dollars.

● (1530)

Quand on considère que nous aurions dû vendre pour un milliard de plus de grain, cela aurait non seulement profité aux régions de l'ouest du Canada mais aurait beaucoup aidé tout le pays au niveau de la balance des paiements, de la valeur de notre argent et de nos taux d'intérêt, réduisant ainsi la nécessité d'emprunter. En ajoutant ce genre de revenu à notre balance des paiements, nous aurions très bien pu ne pas avoir à laisser nos taux d'intérêt grimper comme cela est arrivé ces derniers mois. Le transport du grain joue donc un rôle très important et vital en aidant aux agriculteurs à rester en affaire et en aidant à leur faire gagner assez d'argent pour rembourser les emprunts qu'ils contractent aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

J'aimerais faire un autre commentaire au sujet de la capacité de production des agriculteurs. En moyenne, nous sommes très bien servis par nos agriculteurs canadiens. Nous sommes parmi les deux ou trois meilleurs pays au monde sur le plan de l'alimentation. Par exemple, nous dépensons en moyenne un peu moins de 20 p. 100 de notre revenu disponible pour nous nourrir. Il s'agit d'une moyenne et je ne veux pas laisser entendre qu'il n'y a pas de gens au Canada qui aient de la difficulté à se nourrir avec le revenu qu'ils ont. Mais, cela ne brosse qu'un tableau partiel parce que non seulement nous dépensons un faible pourcentage de notre revenu pour nous nourrir, mais, en ce faisant, nous pouvons acheter une variété exceptionnelle d'aliments, acheter des aliments hors saison, nous avons droit à un emballage exceptionnel et nous mangeons beaucoup à l'extérieur, dans les restaurants. Tout cela fait partie du moins de 20 p. 100 de notre revenu disponible que nous dépensons pour nous nourrir.

L'une des façon de définir un pays développé est de voir quel pourcentage du produit national brut il dépense pour sa nutrition. Si nous étions obligés de dépenser 50 p. 100 ou 60 p. 100 de nos heures de travail à nous nourrir, nous n'aurions pas de temps pour les téléviseurs couleurs, les vacances et toutes les choses qui nous semblent indispensables ici au Canada. Il faudrait que chacun entretienne son potager pour pouvoir subsister. Je suis très fier d'être agriculteur quand je songe que j'ai eu la chance de contribuer au niveau de vie dont nous jouissons dans notre pays. Ce serait loin d'être le cas, si nous n'étions pas des agriculteurs efficaces.

J'appuie le principe du projet de loi. Je me réjouis qu'on propose de porter la limite des emprunts de $75,000 à $100,000. J'ai été heureux d'entendre le ministre affirmer qu'à l'étape du comité, il accepterait tout amendement qui avantagerait les agriculteurs. C'est une attitude très ouverte de sa part, le genre d'attitude que nous retrouvons chez les agriculteurs. La partisanerie y est moins fréquente et il y a sûrement autant de bonne volonté chez les agriculteurs que dans tout autre secteur de l'économie. Je pense donc que le ministre a une attitude louable et je compte bien le mettre à l'épreuve si, à l'étape du comité, on nous présente des amendements avantageux pour les cultivateurs.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, je vais tenter de reprendre à mon compte et de réitérer certaines observations lucides qui sont venues de membres de mon parti, soit du député d'Okanagan-Similkameen (M. King), du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et du député de Portage-Marquette (M. Mayer). Nous appuyons le projet de loi. C'est une mesure qui nous revient tous les trois ans. Vous aurez compris, monsieur l'Orateur, et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) aussi, qu'à entendre les propos qui viennent de tous les partis de la Chambre, quelle importance le Canada rural attache à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

La loi remonte à 1945. Tout au long de cette période, elle a bien rendu service aux agriculteurs canadiens, aux cultivateurs de ma région. Mais je voudrais demander au ministre de l'Agriculture, dans cet esprit de collaboration qui a toujours subsisté entre lui et les membres de mon parti, qu'étant donné que le gouvernement du Canada garantit les prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, je demanderais au ministre qu'on force les banques à prêter de l'argent aux agriculteurs.

Il y a plusieurs sortes de prêts et les banques peuvent avoir toutes sortes de raisons pour refuser de consentir un prêt, mais ordinairement, c'est parce qu'elles peuvent réaliser plus de bénéfices en accordant un autre genre de prêt. Vu qu'il s'agit d'un programme gouvernemental et que le gouvernement garantit les prêts destinés aux améliorations agricoles, je pense qu'il incombe au gouvernement d'insister pour que les banques ne refusent jamais de consentir un de ces prêts aux agriculteurs admissibles.

J'aimerais donner quelques exemples de la façon dont on a recours à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et indiquer combien de prêts sont consentis dans ma propre province de Saskatchewan et à quoi ils servent. En 1978, 7,438 ont servi à l'achat de machines agricoles. Les banques ont consenti 276 prêts pour le défrichement. Elles en ont accordé 238 pour l'achat de bétail. Elles en ont autorisé 13 pour les gros travaux de réparation et de remise à neuf des machines agricoles, 1,107 pour l'achat de moissonneuses-batteuses et 179 pour l'achat de botteleuses.

Il y a 150,000 détenteurs d'un livret de permis dans l'Ouest et probablement 60 p. 100 d'entre eux habitent la Saskatchewan; cela veut dire que très peu de gens profitent de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je sais que ce n'est pas parce que les autres veulent payer des taux d'intérêt plus élevés, mais plutôt parce que l'industrie bancaire doit réaliser des bénéfices, et je m'en rends aussi bien compte que n'importe qui. Les agriculteurs semblent être les seuls qui font quoi que ce soit pour leur plaisir. Les banques ne font rien pour leur plaisir, mais uniquement pour réaliser des bénéfices. Je pense que vu les chiffres que j'ai mentionnés, le gouvernement devrait peut-être demander aux banques d'offrir ces prêts aux agriculteurs et aux éleveurs, quel que soit le taux d'intérêt, s'ils sont admissibles.

Je suis bien d'accord qu'il faudrait une politique nationale en matière de produits alimentaires, maix ceux qui semblent en réclamer une avec le plus d'insistance et le plus d'efficacité sont les consommateurs. Nous savons que tout le monde doit acheter des aliments, mais le problème, c'est que les consommateurs exigent des produits alimentaires peu dispendieux. Je répète qu'il incombe selon moi au gouvernement, et je sais que le ministre de l'Agriculture en est convaincu, de garantir la stabilité de l'industrie agricole. C'est impossible de le faire en promettant des aliments à bas prix.

A cause de la prospérité de notre pays et de la richesse naturelle de notre territoire, nous avons l'obligation morale d'aider à alimenter les peuples qui ont faim. Cela représente un défi important pour les producteurs. Cependant, les producteurs n'accepteront d'aider à alimenter les peuples affamés que s'ils peuvent en même temps rendre leur entreprise rentable. Les agriculteurs, qu'ils soient céréaliculteurs, producteurs porcins ou éleveurs de bétail, doivent réaliser des bénéfices pour survivre. C'est la seule façon d'aider à nourrir les affamés du monde.

Je condamne donc le gouvernement pour sa pauvre politique alimentaire, mais je sais que le ministre de l'Agriculture n'est pas le seul à blâmer parce que c'est un homme honnête qui comprend très bien les problèmes des agriculteurs. Toutefois, nous devons accorder notre appui au ministre de l'Agriculture pour qu'il mette le gouvernement au courant de ces problèmes qui sont également les nôtres. A notre avis, le gouvernement se préoccupe fort peu des gens de la terre. Qu'il s'agisse de l'élevage du porc, des bovins ou de toute autre production alimentaire, nous ne pouvons y rester indifférents et le ministre pas plus que nous, je le sais. Par conséquent, nous devons nous engager maintenant à l'aider s'il a des difficultés à convaincre ses collègues du cabinet des besoins de l'agriculture.

• (1540)

J'aimerais parler brièvement de l'exploitation agricole et de la petite entreprise. Plusieurs personnes, ne connaissant pas très bien l'exploitation agricole, ne la considèrent pas comme une entreprise. Or, dire exploitation agricole c'est dire entreprise. Les exploitants se considèrent comme de petits hommes d'affaires. Ce sont de véritables petits chefs d'entreprises dans un secteur qui ne demande pas de subventions. Ils ne demandent pas la charité. Tout ce qu'ils demandent, en réalité, c'est de pouvoir exploiter leurs terres sans avoir à subir la main forte du gouvernement ou les chinoiseries administratives. Ils veulent qu'on leur donne les outils nécessaires pour produire les aliments destinés à un monde affamé. Ils pourront le faire dans la mesure où on épargne aux petits hommes d'affaires y compris les exploitants, les tracasseries administratives, la bureaucratie et toute cette paperasserie que leur envoie un gouvernement tâtillon. Nous ne pouvons pas du tout considérer les outils nécessaires aux grandes sociétés et ceux qui sont nécessaires aux petites entreprises sur le même plan. Voilà pourquoi la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la Société du crédit agricole aident beaucoup l'agriculture.

La Société du crédit agricole nous a été très utile au Canada au cours des années mais il y a eu le problème d'interprétation. Pour quelqu'un qui se lance dans l'agriculture, il ne devrait pas être nécessaire de posséder deux demi sections pour en acheter une ou d'offrir une double garantie pour avoir droit à un emprunt du crédit agricole. Ces emprunts sont disponibles et sont consentis de bonne foi.

Si un jeune agriculteur de la circonscription du ministre voulait se lancer dans l'agriculture et possédait un quart de section, 200 acres ou la superficie courante là-bas, le ministre serait en mesure de juger son sens des affaires. Il serait connu dans le district. Le ministre de l'Agriculture ou tout autre personne de la région pourrait dire au chef du crédit de la Société du crédit agricole si ce jeune homme est capable de réussir en affaires.

Je demande au ministre de songer à demander à quatre voisins d'un jeune agriculteur de signer un engagement et de verser peut-être une caution de $25 pour garantir qu'ils feront le maximum pour aider le jeune agriculteur à se lancer en affaires au lieu de lui demander d'avancer la moitié de l'argent pour pouvoir acheter sa terre. Si vous vous contentiez de ce genre d'engagement au lieu d'exiger des garanties excessives, vous donneriez un sérieux coup de main au jeune agriculteur. Cela permettrait dans une large mesure d'aider ce jeune homme ou cette jeune femme à réussir dans son entreprise. Je ne veux pas m'étendre trop longuement . . .

M. Whelan: Bravo!

M. McKnight: Le ministre dit bravo. J'ai été très gentil. Je n'ai rien dit que le ministre ne m'aurait pas dit lui-même s'il était de ce côté-ci. Je désire revenir quelques instants à cette question pour parler de la ferme en tant qu'exploitation commerciale.

Dans ma circonscription et la région il faut à l'heure actuelle investir de $500 à $600 l'acre pour avoir une ferme rentable. L'exploitation agricole moyenne a une superficie d'environ 800 à 900 acres. Elle vaut aux alentours d'un demi-million de dollars. Il faut tenir compte du coût de l'équipement. Si vous comparez le coût actuel du matériel à celui de l'année dernière, il a augmenté de 10 à 15 p. 100.

Le coût de la main-d'œuvre agricole a augmenté de 7 p. 100 par rapport à 1979. Le pétrole coûte plus cher lui aussi. De même que l'électricité. Les frais généraux sont plus élevés qu'avant. En fait, les frais généraux ont augmenté d'environ 105 p. 100 depuis 1973. Le ministre de l'Agriculture a le devoir d'aider ses électeurs qui se trouvent être les agriculteurs du Canada et d'examiner les promesses faites par son gouvernement au cours de la campagne de février 1979 lorsqu'il s'est engagé à établir un système de double prix pour le blé afin de rendre le marché plus stable et de protéger le consommateur.

Le gouvernement s'est engagé à appliquer le régime du double prix pour le blé destiné à la consommation locale. J'ignore si le ministre en a parlé au ministre responsable de la Commission canadienne du blé, mais cette dernière voudrait continuer à protéger les consommateurs des prix mondiaux élevés et elle aimerait donner aux producteurs la possibilité d'obtenir des prix équivalents à ceux de l'exportation.

Je trouve un peu difficile de croire que si le prix d'un boisseau de blé augmente de $1, le consommateur doit payer le pain 5c. plus cher. Le ministre de l'Agriculture sait que ce n'est pas vrai. Il sait, comme nous, que si le prix d'un boisseau de blé augmente de $1, cela représente une augmentation de 2.3 ou 2.2c. par pain.

J'aimerais que le ministre fasse une autre chose que son gouvernement a promise au cours de la campagne électorale, à savoir, créer une commission chargée de donner des renseignements exacts et précis sur la différence entre le prix de vente au détail et le prix versé à l'agriculteur pour les produits alimentaires.

M. Whelan: C'est en marche.

M. McKnight: Le ministre dit que c'est en marche. Nous nous en réjouissons de ce côté-ci. J'aimerais aussi parler d'une autre chose qui serait aussi en marche. Dans le mini-budget que le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté, entre autres omissions, j'en ai remarqué une. Comme le gouvernement avait repris dans le mini-budget plusieurs propositions qui se trouvaient dans notre budget de décembre, j'avais espéré qu'il en reprendrait une autre, celle de reporter $100,000 de gains en capital dans le cas des agriculteurs qui prennent leur retraite. Cela faciliterait les choses aux jeunes agriculteurs qui veulent prendre la relève. Cela réduirait ou en tout cas n'augmenterait pas le coût d'installation d'un jeune agriculteur. A l'heure actuelle, les agriculteurs qui prennent leur retraite tiennent compte de l'impôt sur les gains en capital lorsqu'ils fixent le prix de vente de leur exploitation. Je n'ai pas entendu le ministre dire que c'était en marche, mais j'espère qu'on s'en occupe.

Je termine en disant que nous appuyons ce bill. Je ne voudrais pas désobliger mes amis de la région de l'Atlantique, mais j'aimerais que le ministre de l'Agriculture puisse hausser le plafond des prêts prévu dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles dans la même mesure qu'on l'a fait pour la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Je crois qu'une hausse de $50,000 du plafond des prêts aurait certainement des effets bénéfiques sur l'agriculture. Vous savez sans doute monsieur l'Orateur, que $100,000 ne permettent pas d'aller très loin quand il faut payer les engrais, les pesticides et le combustible dont le prix augmente sans cesse. Peut-être le ministre pourrait-il donc demander à ses collègues d'accorder cette hausse. Nous l'appuierions certainement.

● (1550)

Une autre petite chose. J'aimerais demander au ministre d'intervenir pour protéger les producteurs de bovins. Je suis sûr qu'il sait ce dont je veux parler. Il s'agit d'accorder aux producteurs de bovins et aux agriculteurs une protection équivalente à celle dont jouissent d'autres producteurs contre les riques de saisie. Je fais allusion ici aux abattoirs et aux prêts qui leur sont accordés par les banques pour «se procurer» plutôt que pour «acheter» des bovins. Je crois que le ministre trouvera un appui unanime de ce côté-ci, je sais aussi que certains des siens appuieraient une telle initiative. Peut-être pourrions-nous donc apporter cette modification.

Une fois de plus, j'appuie ce projet de loi, avec certaines réserves. Je félicite le ministre du travail qu'il a accompli et je m'engage à l'aider de bonne foi à apporter les améliorations nécessaires.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais intervenir seulement quelques minutes car l'opposition n'a certainement pas l'intention de retarder l'adoption de ce projet de loi.

M. Knowles: Voilà M. Baker (le boulanger) qui joue maintenant au fermier!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis surpris que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne connaisse pas la circonscription dans laquelle il réside de temps en temps. Il devrait savoir, s'il se promène dans la région où nous vivons tous les deux, que l'agriculture y joue une rôle important. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur l'Orateur, que la ville de Nepean, le Township de Goulburn, de Rideau, d'Osgoode, pour ne nommer que ceux-là, comptent quelques-unes des meilleures terres agricoles de l'Ontario. Nous en sommes très fiers, mais ce n'est pas la raison pour laquelle j'interviens. Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler au ministre que nous tenons à ce que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui parce que nous croyons qu'il est important. Nous voulons aussi que le ministre présente aujourd'hui-même le projet de loi suivant sur l'aide aux producteurs de bétail et nous n'avons pas l'intention d'en retarder l'adoption non plus.

Je voudrais demander au ministre de se souvenir, s'il le peut, de l'échange qu'ont eu aujourd'hui l'honorable député de York-Peel (M. Stevens) et le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) de même que l'échange que j'ai eu avec le premier ministre (M. Trudeau) au cours de la période des questions. Les agriculteurs ontariens doivent s'émouvoir d'apprendre, s'ils suivent ce qui se dit comme je le pense, que l'intervention de la Banque du Canada sur les taux d'intérêt fait en sorte que les agriculteurs et d'autres Cana-

diens ne profiteront pas de la chance donnée aujourd'hui par la baisse des taux d'intérêt. En d'autre termes, on leur refuse l'amenuisement normal des taux d'intérêt, ce qui est une chose importante.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a circulé à mes côtés dans ma conscription, comme il s'en souvient, et il a accueilli une délégation d'agriculteurs très inquiets de la situation des taux d'intérêt et des effets qu'elle a sur leur exploitation. Je demande au ministre de l'Agriculture d'en tenir compte, aujourd'hui que nous approuvons son bill et l'autre également. Ce sont deux projets de loi extrêmement importants.

Je constate aussi avec plaisir, comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), que le pouvoir de contrôle passe du ministère des Finances à celui de l'Agriculture à qui il revient logiquement. J'espère que le gouvernement n'oubliera pas ce qu'a dit mon ami de Qu'Appelle-Moose Mountain sur la nécessité de rassembler ces questions sous l'autorité du ministère où elles auront le maximum d'impact et le maximum de place.

Je serais reconnaissant au ministre de vouloir bien au moins envisager dans la mesure du possible, lorsqu'il promulguera les règlements d'application du bill, de publier par avance tout projet de règlement se rapportant à ce bill ou à n'importe quel autre qui relève de lui, peut-être même dans la *Gazette du Canada*. Je sais que ce n'est pas cela qu'on lit dans les chaumières à la veillée, mais en publiant ces règlements dans la *Gazette du Canada* ou dans les périodiques agricoles, le monde agricole aurait la possibilité de les étudier d'avance et de consulter le gouvernement au sujet des répercussions qui peuvent en découler pour eux. Le ministre sait fort bien que ces règlements constituent une part importante de l'appareil législatif, part importante mais également sournoise. En effet, ces règlements ne sont pas préparé par la Chambre des communes. J'aimerais bien qu'il tienne compte de ces deux choses.

Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter quelques instants, dans ce débat, d'un sujet qui me tient à cœur; j'espère que les discours qui ont été faits des deux côtés de la Chambre aujourd'hui feront mieux comprendre à tous que le secteur alimentaire ne commence pas à la porte du réfrigérateur. De fait, l'industrie alimentaire fait face à de grands risques que ne courent pas d'autres entreprises et professions. Nous avons l'intention d'adopter ce projet de loi sur-le-champ et si le secrétaire parlementaire veut bien mettre en discussion le prochain bill, nous avons également l'intention de l'étudier rapidement.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion de M. Whelan est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motions, les bills publics et les bills privés.

* * *

LA LOI SUR L'AIDE À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX DE FERME

MESURE CONCERNANT LES FRAIS DE TRANSPORT

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-15, tendant à modifier la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

M. Collenette: J'invoque le Règlement. Pour tirer les choses au clair, monsieur l'Orateur, nous devrions consentir, je crois, à reporter la motion nº 1 inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. l'Orateur adjoint: L'article nº 1 est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LE SYSTÈME MÉTRIQUE

ON PROPOSE DE NE PAS IMPOSER LA MÉTRISATION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth) propose:

Que de l'avis de la Chambre, la métrisation ne devrait pas être imposée.

—Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vue de démocratiser l'établissement du système métrique au Canada.

Des voix: Bravo!

● (1600)

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Depuis de trop nombreuses années, les Canadiens sont forcés d'utiliser un système de mesures qu'ils ne connaissent ni ne comprennent et dont, à mon avis, ils n'ont pas besoin. En outre, passer du système britannique au système métrique a constitué une expérience agaçante, décevante et très coûteuse pour des millions de Canadiens.

Je tiens à préciser, cet après-midi, que nous, les consommateurs canadiens, n'apprécions pas la manière avec laquelle la précédente administration Trudeau a imposé le système métrique au Canada sans consulter le Parlement, sauf pour la forme. Le précédent gouvernement libéral ne voulait absolument pas que la Chambre débatte de cette question et évalue les répercussions sociales de la conversion au système métrique. Lors des deux seules occasions dont je me souvienne où le sujet a été présenté à la Chambre, la discussion a en lieu, exactement comme aujourd'hui, dans la malheureuse heure fourre-tout du vendredi après-midi, de 4 à 5. En fait, la dernière remonte à l'après-midi du vendredi 17 mars 1975—fête de la Saint-Patrick—vers 3 h 30 ou 4. Il est facile d'imaginer l'intérêt et l'attention que la question a alors soulevés.

N'importe quel observateur des débats de la Chambre sait que les prétendus débats de cette heure-là sont à peu près aussi excitants qu'un cortège funèbre. Pourtant, c'est la première fois, dans ce débat de la dernière heure, que le Parlement se penche sur l'aspect humain de la métrisation. Pour moi, il s'agit seulement du coup d'envoi d'un grand débat sur l'opportunité d'une métrisation facultative.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Cette motion vise à bien faire comprendre au Parlement du Canada qu'il faut écouter les doléances du peuple canadien quant à la façon dont on lui a imposé le système métrique. Je crois que l'on ne se rend généralement pas bien compte que le fait d'imposer le système métrique aux citoyens constitue la plus grande intrusion d'un gouvernement dans la vie de plus de 20 millions de Canadiens depuis la Seconde guerre mondiale. La métrisation totale n'était pas uniquement la marotte de l'ancien gouvernement Trudeau, elle demeure un engagement, je dirais même un ordre péremptoire du gouvernement actuel: en avant toute, et vogue la galère! Je répète que mon but est d'introduire une mesure de démocratie et un peu de bon sens dans toute cette affaire de métrisation.

Je vais aborder l'étude et les recommandations de la Commission de surveillance de la métrisation. Soit dit en passant, ce rapport n'a pas encore été rendu public par le gouvernement. Et pendant que j'y suis, je voudrais, au nom de nombreux députés à la Chambre des communes, féliciter les auteurs de ce rapport, M. Gordon MacEachern et M. Rex Werts, pour leur analyse exhaustive de cette très importante question qui touche de près à la vie de tous les Canadiens.

Cette question de la conversion facultative est de la plus haute grande importance. Lorsque le livre blanc fut présenté à la Chambre, en 1970, on répéta avec insistance que la conversion au système métrique devait s'accomplir sans aucune contrainte. Cette promesse fut vite oubliée par la suite. La Commission du système métrique continue de prétendre que les mesures ne sont pas obligatoires parce que l'on applique le principe du consensus. La Commission de surveillance de la métrisation a fait ressortir qu'étant donné la façon de faire du gouvernement, les gens ne sont volontaires que dans le sens qui avait cours autrefois dans l'armée: on n'a pas d'autre choix que d'être volontaire.

Pendant tout son travail, la Commission de surveillance a retenu la définition de «volontaire» utilisée par le American National Metric Council: liberté de décider si et quand la conversion au système métrique doit avoir lieu, mais la Commission elle-même est certainement très peu informée des droits et des opinions des Canadiens.

Ces derniers temps, elle semble avoir perdu sa crédibilité, ayant choisi de faire fi de l'opposition de plus en plus vive qu'on manifeste tant au Canada qu'au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Comme les États-Unis sont de loin notre partenaire commercial le plus important à tous égards, il nous incombe en toute logique de nous aligner sur la position prise par toute l'Amérique au sujet du système métrique, et dès maintenant. Que cela nous plaise ou non, l'économie nord-américaine est faite d'un enchevêtrement tellement inextricable de liaisons industrielles profondes, de produits, d'usines, de sociétés, de machinerie, de communications, de systèmes d'information, de techniques de pointe, de recherches et de développements, de règlements communs, d'unités de mesure et de statistiques qu'à mon avis, toute action visant à instaurer uniquement au Canada un système de mesures différent est illogique. Le Royaume-Uni vient de décréter un moratoire de dix ans sur la conversion au système métrique et, tenez-vous bien, le Japon—un de nos plus importants importateurs et exportateurs—vient de battre en retraite devant l'opposition au système métrique.

Au cours d'un congrès qui a eu lieu en juillet 1979 à Sacramento en Californie, un membre du Conseil californien de la conversion métrique a déclaré au groupe qu'on lui avait appris que le Japon venait d'adopter une loi qui légalise désormais l'usage des anciennes unités de mesures traditionnelles. Certaines des anciennes mesures pourront être utilisées concurremment avec les mesures métriques comme le faisaient les Japonais auparavant. D'après le rapport la relégalisation des anciennes mesures est intervenue après une vigoureuse campagne de pression de l'opinion publique menée auprès des législateurs et qui a duré deux ans. J'espère que nous allons mener pareille campagne ici même, à la Chambre des communes.

Le Japon a, semble-t-il, connu la confusion dans le domaine des mesures pendant de nombreuses années après avoir adopté le système métrique avant la première guerre mondiale. Quoi qu'il en soit, les industries se sont mises à utiliser les unités de mesures métriques adoptées par l'État mais celles-ci ne correspondent pas au système métrique européen à plusieurs égards. L'industrie japonaise a même inventé un filetage de vis métrique qui ne coincidait pas avec les types de filetage métriques Franco-européens, si bien que lorsqu'ils ont eu par la suite besoin de pièces de rechange des pays importateurs comme les États-Unis qui achètent des automobiles et des motos japonaises ont eu la surprise d'apprendre qu'ils auraient des problèmes s'ils mélangeaient les deux types de boulons et d'écrous.

Qu'ont fait les Américains? N'approuvant ni l'un ni l'autre des systèmes, ils ont inventé une version modifiée du système métrique, avec le résultat que nous avons maintenant trois différentes sortes de vis et de boulons qui n'ont pas les mêmes filets et qui ne sont pas interchangeables.

Il se fait dans de nombreux pays des adaptations nationales du système métrique depuis presque aussi longtemps que le système existe. La plupart des pays ont prévu des dispositions pour changer les unités du système métrique à leur gré. Nous avons le système dit international qui est en usage, je crois, dans seulement trois autres pays du monde: l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et nous adoptons maintenant le système métrique. Que l'on ne vienne pas prétendre ensuite que nous nous convertissons au système métrique pour nous mettre au diapason de nos partenaires commerciaux du monde.

Sans demander l'avis des Canadiens, on les fait rompre avec les traditions, la formation, les connaissances et l'expérience de toute une vie dans un domaine de mesures sans preuve réelle que le nouveau système sera même partiellement avantageux. Ce que révèle l'étude que notre bureau de recherche a effectuée est vraiment le comble pour beaucoup d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre. Il n'y a pas eu d'évaluation du coût de la conversion au système métrique au Canada, mais les estimations du coût d'une métrisation totale aux États-Unis s'établis-

sent au niveau élevé de 100 milliards de dollars. Je dis bien milliards.

Il ne fait aucun doute que la conversion au système métrique est très coûteuse pour un pays aux prises avec une inflation galopante. A mon avis, voici ce qui se passe: un organisme non élu met à exécution un projet visant à convertir le pays au système métrique, sans que la Chambre des communes y mette le holà. Les pouvoirs publics, les entreprises privées, les sociétés, les magasins, les stations-service et d'autres encore déboursent des millions pour se convertir à un nouveau système de mesures, et ce, à un moment très difficile de la vie économique du Canada.

Si nous avons maintenant atteint le point de non-retour—et loin de moi l'idée de proposer un retour en arrière—le Parlement doit quand même avoir l'occasion d'examiner les répercussions d'une métrisation totale et, à tout le moins, se mettre à l'écoute des préoccupations réelles des gens, de leurs plaintes et de leur interrogations au sujet de la conversion avant le terme de l'échéancier, en 1982.

A titre de critique de l'opposition en matière de consommation, l'un des aspects de la conversion au système métrique qui me préoccupent concerne les répercussions de ce changement pour les consommateurs canadiens. Mon collègue, le député de Peterborough (M. Domm), nous a éloquemment fait part des griefs de ses concitoyens qui vivent dans l'un des trois centres d'essai du système métrique au Canada. Je suppose que l'on retrouverait chez les consommateurs et les commerçants de Sherbrooke et de Kamloops, les deux autres centres d'essai, le même mécontentement que chez ceux de Peterborough. Je sais certainement ce que la grande majorité de mes commettants de Hamilton-Wentworth pense de l'application du système métrique lorsqu'ils font leurs courses.

Ce n'est pas seulement le fait qu'il est ennuyeux de faire des tas de calculs dans les supermarchés qui me tracasse. C'est que de plus en plus de consommateurs commencent à se rendre compte qu'ils se font rouler par de nombreux fabricants, car en fin de compte, ce sont eux qui se font saler en payant pour l'étiquetage, l'emballage et la manutention métriques, et cela saute aux yeux dans le cas du lait nature. Dans ce domaine, le changement n'a pas été très heureux. Les consommateurs doivent absorber des hausses de prix constantes pour le lait nature. Depuis l'adoption des litres, moins volumineux, qui exigent 12 p. 100 de cartons de plus et 12 p. 100 de manutention de plus que les chopines et les pintes, les consommateurs de toutes les provinces s'aperçoivent que les contenants plus petits leur coûtent à peu près la même chose que les grands.

● (1610)

Toutes les provinces ont le même problème et chacune a dû trouver un moyen d'amortir le coup de ces nouvelles dépenses absolument inutiles, du moins pour le moment. Mais les coûts ne cessent d'augmenter et les gens paient. En général, l'activité laitière relève des provinces. Il n'empêche que les transformateurs ont été mêlés, au niveau fédéral, à l'adoption du système métrique; ils encouragent l'office de revision, dans son rapport, à voir s'il n'y a pas lieu d'intervenir en Ontario.

Comme cette province représente le tiers de la population nationale, l'intervention se justifierait à ce seul titre. Il ne s'agirait cette année que des cartons de un et de deux litres, soit de 30 p. 100 de la vente de lait en Ontario. On prévoit passer des cruches de trois pintes à ceiles de quatre litres dans deux ans environ. Néanmoins, le changement initial coûtera vraisemblablement aux Ontariens de 6 à 7 cents la pinte dans la première année complète, ou 25 millions de dollars en frais supplémentaires. On estime que ces frais passeront de 55 à 65 millions de dollars une fois la cruche de trois pintes adoptée. Du point de vue des transformateurs, le nouveau matériel de remplissage et de manutention leur attirera des dépenses considérables sans bénéfices compensateurs.

J'aimerais invoquer un argument fondamental qu'à mon avis, nous devons expliquer clairement aux consommateurs, surtout aux parents canadiens. Plaidant comme je le fais contre cette plongée tête baissée dans le système métrique, je tiens à ce que les députés sachent que je ne veux en rien empêcher la jeune génération d'accepter d'emblée le système métrique. Elle pousse dans un monde métrique, mais elle est libre d'utiliser les mesures métriques ou les mesures impériales, liberté de choix qu'on refuse aux millions d'autres Canadiens qui n'ont pas eu le luxe d'un enseignement métrique. En fait, les parents sont souvent convertis au régime par l'enthousiasme des jeunes. Un type de ma circonscription a trois enfants âgés respectivement de 6, 15 et 17 ans, qui rient de lui parce qu'il doit encore faire ses conversions au système métrique.

Si j'ai une certaine sympathie pour ceux qui n'arrivent pas à s'y retrouver avec le système métrique, je ne trouve pas pour autant que ces petits agacements justifient que l'on retarde le programme de conversion, qu'on le suspende ou qu'on le réexamine bien qu'il donne lieu bien parfois à des situations cocasses. Un de mes électeurs qui travaille à l'hippodrome de Flamborough Downs a fait éclater de rire tous les gens qui se trouvaient là en se plaignant qu'il faisait ce matin-là 18 kilomètres sous zéro. On m'a également parlé d'une pauvre dame à Ancaster qui récemment endeuillée, avait oublié de payer sa note d'électricité. Lorsqu'elle reçut un rappel de l'Hydro de l'Ontario, elle s'empressa d'envoyer l'argent, sans se rendre compte que la société avait adopté le système métrique depuis le mois de septembre. La dame en question a donc envoyé $13.00, montant qui correspondait à la date, soit le 13e jour du 9e mois. L'Hydro lui a demandé de payer le solde de $5, ce qu'elle a fait mais l'affaire a laissé les gens perplexes.

Je remercie Dave Brown, chroniqueur du *Citizen* d'Ottawa d'avoir signalé cette perle qui a eu lieu à Ottawa récemment. Autre histoire, celle de M. John Shouldice de Crescent Drive. Je ne sais pas si c'est dans votre circonscription, monsieur l'Orateur, mais il a été bien déçu de la conversion au système métrique. Il cherchait à convertir le litre en pintes américaines. Il s'est adressé à la source, la Commission du système métrique. Comme cela se produit toutes les fois qu'on s'adresse à cette commission pour en obtenir des précisions, elle a hésité avant de lui répondre que personne ne le savait. Il a alors communiqué avec le *Citizen* qui s'est empressé de faire les calculs nécessaires sur sa calculatrice de poche et de conclure qu'il y avait 3.7854 litres dans un gallon américain. Notre ami est retourné à la Commission pour leur communiquer ces résultats qu'elle a confirmés: effectivement, une pinte américaine équivalait bien à un peu moins d'un litre. Inutile de dire que M. Shouldice n'a pas été très favorablement impressionné.

Des millions de Canadiens sont métrifiés de ce qui arrive à leur façon de vivre, mais il n'empêche que le système métrique est maintenant devenu chez nous une réalité de tous les jours.

Je ne pense pas que nous puissions rentrer la pâte dentifrice dans son contenant, qu'il soit de dimensions métriques ou autres. Le ministre d'État chargé sous l'ancien gouvernement des petites entreprises et de l'industrie, le député de Capilano (M. Huntington), s'est dit convaincu que les réalités internationales tant actuelles que futures exigent des Canadiens qu'ils comprennent que le Canada a adopté le système métrique définitivement.

Il se peut bien que la conversion totale au système métrique soit inévitable au Canada. Mais cela peut prendre encore 20 ou 30 ans. Entre-temps, je ne vois pas pourquoi la Commission du système métrique et le gouvernement doivent continuer à forcer les Canadiens à adopter intégralement le système métrique. Le public y oppose nettement une résistance massive. Sur le plan économique, la métrisation est irréaliste dans bien des secteurs de la société canadienne. Bon nombre de nos concitoyens d'âge moyen ou d'âge avancé sont inutilement dérangés, incommodés, irrités et embrouillés par un système qu'ils ne comprennent pas et ne se sont jamais souciés d'apprendre. Par-dessus tout, la conversion obligatoire au système métrique a, à mon avis, contribué à donner du gouvernement libéral actuel l'image d'un interventionniste bureaucratique dans la vie du Canadien moyen.

C'est au cours du fameux débat tenu le jour de la Saint-Patrick, le 17 mars 1975, que le député de Burlington (M. Kempling) tenait les propos suivants, comme en fait foi le hansard à la page 4162:

> Nous ne devrions pas procéder en vertu d'un décret du conseil ou d'une résolution. Il faudrait le faire au moyen d'un bill. Il faudrait prévoir un bill qui donne tous les détails du programme. Nous devrions établir des principes directeurs et des programmes qui nous permettent de procéder de façon ordonnée. Au lieu de le faire, nous avons émis en termes vagues un décret du conseil qui permet à la commission préposée à la convention métrique de procéder comme elle l'entend. Il aurait été préférable, je pense, de présenter un bill, de le débattre à fond et de faire ensuite comparaître cette commission devant un comité où il lui faudrait se présenter chaque année pour rendre compte de son programme et de ses dépenses. Cette commission est un autre organisme du gouvernement, selon nous, qui échappe à l'examen rigoureux du Parlement. Nous la considérons comme un groupe qui fait ses propos lois et fonctionne à son gré.

Je suis sûr que nombre de députés qui siégeaient dans cette enceinte lors de ce débat en 1975 ont rapidement approuvé les principes directeurs entourant le programme de conversion au système métrique. Ils n'avaient rien d'exécutoire et la question a ensuite été renvoyée au Sénat. La Commission du système métrique n'a jamais eu à s'inquiéter depuis. Je crois que tous les partis à la Chambre doivent assumer leur part de responsabilité dans cette négligence. Nous nous sommes trop fiés aux apparences au lieu d'essayer d'approfondir la vérité qui se cache dessous.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que la question de la conversion au système métrique ne peut être prise à la légère. C'est une question extrêmement importante pour beaucoup de Canadiens. Par mon avis de motion, je veux enjoindre la Commission du système métrique, par l'intermédiaire de la Chambre, d'obtenir le consensus et l'appui du public pour tracer une nouvelle ligne de conduite en matière de métrisation au Canada. A mon avis, cela relève en définitive du Parlement en sa qualité d'assemblée représentant tous les Canadiens. Je recommande donc à la Chambre d'envisager sérieusement l'opportunité de confier bientôt au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques la tâche de discuter de la conversion au système métrique au Canada.

Je voudrais que la Commission du système métrique présente aux députés son calendrier pour tous les secteurs économiques du Canada afin qu'ils s'entendent sur la politique actuelle et future de métrisation. Surtout, je voudrais que l'on adapte le reste du programme aux besoins et aux souhaits des Canadiens, ce qui signifie une acceptation de plein gré de la métrisation, d'ailleurs prévue dans le Livre blanc de 1970. En somme, je le répète, je voudrais que le processus démocratique s'applique à la conversion au système métrique au Canada.

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de dire que je suis un peu troublé par les observations que vient de faire le député d'en face qui estime que nous accepterons peut-être de rester entre deux systèmes. Je dois avouer à la Chambre que c'est ma propre famille qui m'a converti au système métrique parce qu'au début j'y ai moi-même résisté, mais ma famille m'a convaincu que ma façon de penser était dépassée.

La loi sur les poids et mesures de 1971 a légalisé l'utilisation du système métrique au Canada. Elle a été modifiée en 1971 pour préciser qu'il fallait se servir du système international d'unités, système amélioré. Ce sont les leaders à la Chambre de tous les partis qui, le 16 janvier 1970, en discutant favorablement du Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada, ont reconnu que ce processus était inévitable et dans l'intérêt national.

● (1620)

Il me semble qu'il vaut la peine de rappeler que si l'on a d'abord ordonné la réalisation du Livre blanc, c'était à la suite d'instances qui avaient été faites au gouvernement par des éléments très variés de la nation. On y trouvait entre autres l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération canadienne des associations foyer-école, l'Institut agricole du Canada, la Chambre de commerce du Canada, qui représentait le milieu des affaires, l'Association pharmaceutique canadienne et le Conseil canadien des ingénieurs professionnels. Ces groupes bien informés avaient longuement réfléchi à la question, et ils avaient acquis la conviction que ce système présentait de nombreux avantages d'aspect pratique: depuis la simplification de l'apprentissage scolaire jusqu'à l'amélioration et à la consolidation de la position du Canada dans le commerce international.

Il faut également se rappeler qu'il existe quelque 102 comités sectoriels composés de plus de 2,000 bénévoles représentant l'industrie, les syndicats, les consommateurs et les organismes gouvernementaux. La stratégie globale de la Commission du système métrique du Canada est d'inciter tous les secteurs de la société, dans toutes les régions du Canada, à se préparer le plus tôt possible à la conversion au système métrique. Tous les plans sectoriels sont mis au point par voie de consensus, et les comités bénévoles de secteur assument la responsabilité de contrôler l'application de leurs plans. Cette méthode de participation bénévole est caractérisée par l'élaboration de plans d'action par ceux-là mêmes qui seront chargés de les mettre en pratique. On contribue ainsi à minimiser les coûts. Ce plan d'ensemble est en bonne voie de réalisation.

Les plans sectoriels sont le résultat d'un consensus quant aux moyens et à la date de la conversion. Dans le cas des produits pré-emballés, la loi sur l'emballage et l'étiquetage des

produits de consommation exige que le contenu soit affiché en métrique depuis mars 1976. Un programme de dates pour la conversion au système métrique recommandé par la Commission métrique du Canada, à la suite de consultations avec l'industrie, les syndicats et les groupes de consommateurs, a été approuvé par le gouvernement et débattu à la Chambre des communes le 17 mars 1975. Je ne sais pas exactement à quelle heure.

Le comité des finances, du commerce et des questions économiques a étudié longuement la question et l'a approuvée à l'unanimité. Il a fait rapport à la Chambre le 17 décembre 1976, lui recommandant de songer à l'opportunité d'adopter ce programme et de présenter également un autre projet de loi pour la conversion au système métrique. Par la suite, la Chambre des communes a adopté la loi de 1976 modifiant le droit législatif (conversion au système métrique) le 25 juillet 1977 et ce bill a reçu la sanction royale le 5 août 1977. La loi de 1976 modifiant le droit législatif (conversion au système métrique) débattue à la Chambre neuf mois donnait au gouverneur en conseil le pouvoir de fixer des dates après lesquelles l'usage du système impérial serait illégal dans un secteur quelconque de l'économie.

Des 33 secteurs qui ont publié des projets et plans de conversion au système métrique, trois seulement ont vu émettre à leur intention des règlements dans le cadre de la loi sur les poids et mesures établissant des dates limites pour la vente et la promotion de biens frabriqués ou préparés selon un système de mesures autre que le système métrique. Le groupe de travail chargé d'étudier les balances dans l'industrie de vente au détail des aliments, l'industrie de l'ébénisterie et des biens en pièces détachées ainsi que les négociants en gros des raffineries de pétrole et les détaillants d'essence ont demandé que des règlements soient adoptés. Ces divers comités comptent parmi leurs membres des représentants des consommateurs et de l'industrie ainsi que des gouvernements concernés.

Les mesures tendant à rendre obligatoire la conversion au système métrique ont été prises par les industries concernées et non par la Commission du système métrique. Ces industries demandaient que des règlements soient décrétés pour pouvoir effectuer une conversion ordonnée sans subir une concurrence injuste. Elles préféraient que ces règlements viennent du gouvernement pour assurer l'uniformité des règles de base dans tout le secteur industriel afin de réduire au minimum la confusion chez les consommateurs. Nous soutenons respectueusement que c'est là une attitude très logique et très positive.

En outre, le groupe de travail sur les balances dans le secteur de la vente au détail de produits alimentaires comprenait des représentants des commerces de produits alimentaires à la chaine et indépendants, des fabricants de balances et des services d'entretien, des consommateurs ainsi que des représentants des organismes de réglementation des poids et mesures. En 1977, il a officiellement demandé que des règlements adéquats aux termes de la loi sur les poids et mesures portent sur la publicité ainsi que sur le changement de balances, deux initiatives jugées nécessaires pour assurer une transition harmonieuse et ordonnée au système métrique. Je tiens à souligner que la décision de rendre obligatoire la conversion au système métrique dans ce secteur a été le fait du ministre de la Consommation et des Corporations et du cabinet, qui ont agi sur la recommandation des détaillants de produits alimentaires, avec l'appui total de l'Association des consommateurs du Canada.

Les renseignements dont je vous ai fait part dans mes remarques indiquent que l'adhésion au programme de conversion au système métrique est volontaire dans la presque totalité des cas et que le gouvernement n'a eu recours à des mesures législatives et à des règlements qu'à la requête des parties intéressées. Je suis d'avis que nous n'avons pas besoin d'une loi sur la conversion volontaire au système métrique puisqu'elle se fait déjà volontairement dans la plupart des cas.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour appuyer la motion du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), j'aimerais dire d'abord que je suis très heureux de participer au débat.

J'aimerais commencer par faire quelques observations sur les déclarations du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Masters). Le député déforme les faits. Il affirme que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a adopté ce projet de loi à l'unanimité; c'est faux. J'étais membre de ce comité et je m'y suis opposé—monsieur l'Orateur le sait fort bien—comme d'autres de mes collègues. Le comité n'était pas unanime et ne l'a jamais été.

Dès le début du débat, le gouvernement a proposé l'adoption du bill; c'était en 1975 ou 1976, je ne sais plus. Ce qui a été adopté alors c'est une sorte de conglomérat de poids et mesures. D'après ce que j'en ai compris à l'époque, il ne s'agissait certes pas d'un projet de loi sur la conversion au système métrique. Mais le point crucial c'est que ce bill a été adopté grâce à la guillotine. Sans le bâillon du gouvernement, nous serions encore en train d'en discuter aujourd'hui à la Chambre. Mais le gouvernement libéral avait décidé de l'imposer à la population canadienne.

Je trouve tout simplement intolérable l'idée que les gouvernements canadiens puissent vouloir s'imposer aux consommateurs et aux hommes d'affaires ainsi que le fait le gouvernement libéral depuis plusieurs années au Canada. Il est révoltant de penser que quelqu'un puisse le faire. C'est la raison pour laquelle on rencontre tant de résistance à ce programme dans l'ouest du Canada. Je dois saisir chaque occasion qui se présente à la Chambre des communes de faire savoir au gouvernement en place qu'il doit tenir compte de la résistance inévitable qui se développe partout au Canada et même à Peterborough en Ontario. Le gouvernement essaye d'imposer de force ce système aux Canadiens partout dans le pays et un mouvement de résistance considérable est en train de se dessiner.

Ce matin j'ai lu dans le journal un article qui rapporte l'existence d'un nouveau groupe de députés libéraux d'arrière-bancs prêts à affronter les problèmes canadiens sous un angle nouveau. J'aimerais que ce nouveau groupe s'intéresse au cas de ces gens, de ces consommateurs et de ces hommes d'affaires qui ne veulent pour rien au monde de ce système.

On a déjà dit un jour que ce qui caractèrise particulièrement les Canadiens, c'est leur intégrité, leur ténacité, leur individualisme profond et leur pragmatisme. On a déjà dit et écrit que les Canadiens ont beaucoup démontré par le passé qu'ils savent s'adapter au changement si celui-ci leur apparaît avantageux mais qu'il y résistent lorsque ce n'est pas le cas. L'essentiel de

l'opposition au système métrique peut se résumer à ceci: la majorité des Canadiens ne voit pas d'avantages dans cette conversion. Est-elle nécessaire? Vous me permettrez d'en douter; on n'a jamais fait la preuve qu'elle répondait aux besoins d'un grand nombre de Canadiens.

● (1630)

Dans le Livre blanc de 1970 sur la conversion au système métrique, on insistait sur le fait que la conversion se ferait sur une base volontaire. Voilà pourquoi la motion de mon ami et collègue est si importante. Permettons aux Canadiens de choisir le type de poids et de mesures qu'ils veulent.

On nous a dit à l'occasion du débat de 1975-1976, que les poids et mesures utilisés dans l'industrie des céréales allaient être changés pour éviter une conversion supplémentaire et aussi pour prévenir les erreurs. C'était l'argument qu'on nous a exposé. C'est pourquoi on voulait acheter le grain aux élévateurs selon les poids et mesures métriques.

Qu'avons-nous constaté à l'étape du comité? Nous avons constaté que le grain que les céréaliculteurs iraient livrer au silo serait pesé en mesure métrique. D'un bout à l'autre du système de manutention, la tonne serait l'unité de base. Cependant, et c'est ici que le bât blesse, dès que le grain est déversé dans le wagon-trémie il est pesé à nouveau aux cent livres. C'est ce qui explique l'opposition de bien du monde du système métrique et cette erreur n'a jamais été corrigée. Ce problème semble s'être perdu dans le remue-ménage des décrets ministériels qui ont suivi. La conversion est volontaire, volontaire comme dans l'armée: le seul choix, c'est d'être volontaire.

Il faudrait insister sur le fait que la conversion doit être volontaire. Le gouvernement ainsi que la Commission du système métrique, ont démontré qu'ils ignoraient et les droits et les vues du public canadien. La conversion au système métrique perd de son attrait parce qu'elle obéit à une logique contradictoire. On ne tient pas compte de l'opposition croissante au système métrique non seulement au Canada, mais aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Aujourd'hui, mon collègue a signalé que de plus en plus de gens s'opposaient à l'utilisation du système métrique au Japon. Le problème serait différent si ce système était universel. J'ai discuté de cette question avec certaines personnes qui prétendent que nous devrions vendre nos céréales à la tonne métrique comme on le fait partout ailleurs dans le monde. J'ai dit que cela causait des problèmes aux agriculteurs parce qu'auparavant, quand un agriculteur vendait un chargement de céréales, le poids était inscrit avec quatre chiffres devant le point décimal et un après. Ce système simplifiait le calcul parce que les quatre chiffres avant la décimale représentaient le nombre de boisseaux et le chiffre après la décimale indiquait la fraction d'un boisseau. Si le chiffre après la décimale était quatre, dans le cas du blé où l'on compte 60 livres le boisseau, cela voulait dire les quatre dixièmes d'un boisseau ou 24 livres. C'était facile à calculer. Maintenant, il y a deux chiffres avant la décimale et et trois après et trois trois après représentent une fraction de 2,204 livres puisque c'est à cela qu'équivaut une tonne métrique. Est-ce qu'il y a quelqu'un de l'autre côté de la Chambre qui peut faire le calcul mentalement sans se servir d'une calculatrice ou d'un crayon? J'aimerais voir quelqu'un le faire. Le gouvernement a supprimé un système simple qui fonctionnait et l'a remplacé par un système compliqué qui ne fonctionne pas.

Voici ce que j'essaie de dire, monsieur le Président. Celui à qui je parlais me disait que nous devrions vendre nos céréales à la tonne parce que c'est ce qu'on faisait dans son pays d'origine, la Hollande. Je lui ai expliqué les problèmes que cela causait aux agriculteurs canadiens vu qu'ils doivent calculer quelle fraction de 2,204 livres les trois chiffres placés après le point décimal représentent. Il m'a dit que ce serait 2,000 livres. Je lui ai répondu que ce serait 2,204 livres puisque c'est ce que représente notre tonne métrique. Il m'a dit qu'en Hollande, une tonne équivaut à 2,000 livres. Par conséquent, ceux qui prétendent qu'il s'agit d'un système universel devraient se renseigner un peu mieux sur la question.

La Commission du système métrique a commencé ses travaux et sa planification sans s'occuper des besoins des Canadiens. La Commission n'a pas tenu compte du fait que les États-Unis ne se convertissaient pas au système métrique très rapidement. Bien sûr, certains pays l'ont fait, mais pas les simples citoyens américains.

Quand les Américains traversent la frontière pour acheter du bétail à nos ventes aux enchères ils veulent savoir combien de livres l'animal a gagnées par jour depuis sa naissance. Ils ne veulent pas qu'on le leur dise en kilos. Ils veulent savoir combien cet animal a gagné de livres et c'est ce qui détermine le prix. C'est pourquoi les marchés aux bestiaux de tout l'ouest du pays s'opposent à ce système et aux mesures prises par le gouvernement. Nous aurions souhaité que des députés d'en face viennent dans l'Ouest rencontrer les gens qui doivent dépenser des milliers de dollars qu'ils n'ont pas pour modifier leurs balances alors qu'ils n'en voient pas la nécessité. Comme je l'ai dit plus tôt, si c'était une chose nécessaire qui présentait des avantages, ce serait très bien, mais personne n'a encore prouvé que c'était nécessaire pour continuer à faire des affaires.

Même les principaux membres des deux organismes de métrisation des États-Unis admettent que la situation a changé. Ils pensent que la conversion se fera d'ici sept à 20 ans alors que l'Américain moyen déclare qu'elle n'aura jamais lieu.

Une fois de plus, le Canada fait cavalier seul; il avance à contre-courant. Nous faisons environ 70 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis et il est ridicule de vouloir faire affaire avec notre principal partenaire commercial en utilisant un système de poids et mesures étranger, que nous connaissons mal. La raison invoquée pour nous faire adopter le système métrique c'est qu'il doit nous permettre de faire du commerce avec les pays étrangers. Nous nous retrouvons maintenant à devoir utiliser ce système que nous connaissons mal pour faire affaire avec notre principal partenaire commercial. Comme l'a dit un des membres de la Commission du système métrique, nous avons dix ans d'avance sur les Américains. Le Canada est parfaitement ridicule de s'embarquer dans cette aventure. Les États-Unis sont de loin notre principal partenaire commercial à tous les égards et le simple bon sens veut que nous adoptions la même position qu'eux à l'égard du système métrique.

L'économie nord-américaine est tellement solidaire des produits, des manufactures, des sociétés, du matériel, des communications, des réseaux d'information, de la technologie avancée, de la recherche et du développement, des évaluations et des statistiques que toute tentative déphasée d'adopter un système différent est insensée. Je ne vois vraiment pas l'ur-

gence de faire la conversion au système métrique. Nous devrions d'abord en discuter avec notre voisin et partenaire commercial. Nous risquons autrement de perturber les méthodes commerciales traditionnelles et de créer de la confusion sur le marché. En somme, nous pourrions nous retrouver avec une baisse commerciale qui, alliée au coût élevé d'un nouveau matériel de mesure, porterait un dur coup à de nombreuses petites entreprises.

Des hommes d'affaires m'ont dit que s'ils étaient forcés d'adopter le système métrique des poids et mesures, ils se retireraient. Ils ont déjà beaucoup de mal à maintenir leur compte de banque à flot et, l'adoption du système métrique les condamneraient tout simplement à fonctionner à perte. Quelqu'un doit payer les frais considérables qu'entraîne la métrisation, et c'est le client qui finira par en faire les frais. Les frais supplémentaires seront répercutés sur lui sous forme d'augmentations de prix.

● (1640)

La métrisation nous avantage-t-elle pour l'exportation? Mis à part les États-Unis, le Marché commun de la Communauté économique européenne et le reste des marchés de l'OCDE, tout le reste du monde ne représente que 5 p. 100 de nos exportations de produits finis. Quel avantage y a-t-il à négliger ou à incommoder 95 p. 100 de nos partenaires commerciaux pour en satisfaire 5 p. 100? Même si la métrisation pouvait donner certains avantages commerciaux, est-ce suffisant pour obliger tout un pays à remplacer son système de poids et mesures? On réclame à cor et à cri le retour au système de mesures impériales.

A Peterborough, les responsables de la métrisation se sont heurtés à la désobéissance civile au programme métrique, et ils ont battu en retraite. La Commission du système métrique avait le pouvoir d'imposer le système métrique en appliquant des sanctions à ceux qui ne s'étaient pas conformés à la loi. Cependant, y a-t-il une loi? Le principe de la métrisation a-t-il été étudié comme il se doit au Parlement? Je pense que non. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de contourner le Parlement et d'avoir recours à un décret du conseil pour arriver à ses fins? Pourquoi s'acharne-t-il à aller à la collision avec la population et l'opinion publique? Pourquoi ne s'arrête-t-il pas un moment pour évaluer le tort causé à notre commerce tant intérieur qu'extérieur?

Ce n'est pas un signe de faiblesse que de reconnaître ses torts. Au contraire, c'est plutôt un signe de force que de reconnaître ses erreurs et de prendre les moyens de les corriger. Si plus de gens reconnaissaient leurs erreurs et s'appliquaient à les corriger, il y aurait moins d'acrimonie et de désordre dans notre vie publique.

La loi de 1971 sur les poids et mesures prévoyait des sanctions pour quiconque contrevenait à une disposition de la loi ou de son règlement. La loi prévoyait une amende ne dépassant pas $1,000. Les inspecteurs des poids et mesures ont effectivement essayé d'appliquer cette loi, et s'ils ont arrêté temporairement de le faire à Peterborough, ce n'est qu'à cause des vives protestations du public. Cependant, ce règlement est toujours en vigueur. On ne peut certainement pas dire qu'un programme est volontaire si des amendes allant jusqu'à $1,000 sont prévues.

Monsieur l'Orateur, il faudrait porter une attention particulière aux problèmes des nombreux Canadiens qui voudraient qu'on interrompe la conversion au système métrique. J'espère que la Chambre adoptera le projet de loi proposé par l'honorable député de Hamilton-Wentworth.

Des voix: Bravo!

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je tiens à parler de ce projet de loi car, à mon avis, il faut absolument adopter une attitude énergique en cette matière. Certains députés ont soutenu que les autres pays ne se convertissent pas aussi rapidement que le Canada. Il serait utile, je crois, de lire une déclaration du président Carter tirée du rapport annuel de 1979 du U.S. Metric Board. La voici:

Puisque tous les autres pays industrialisés du monde utilisent déjà le système métrique ou auront bientôt achevé leur conversion à ce système, nous nous trouverons fort désavantagés pour exporter nos produits si nous n'avançons pas dans notre propre conversion.

Dans les cinémas des États-Unis et du Canada, monsieur l'Orateur, les films sont projetés en 35 millimètres. Les grands fabricants de pneus des États-Unis ont commencé durant les années 60 à étiquetter les pneus destinés aux voitures américaines selon le système métrique. Les nouvelles aciéries américaines de la rive sud du lac Michigan sont munies d'instruments métriques. Depuis 1975, certaines sociétés pétrolières américaines installent des instrument étalonnés en mesures métriques. Les postes d'essence opèrent la conversion à mesure qu'ils peuvent obtenir les pompes. On enseigne le système métrique dans les écoles américaines depuis plus de 10 ans. Donc, monsieur l'Orateur, les États-Unis vont de l'avant et, à mon avis, les Canadiens ne devraient pas interrompre la conversion.

A l'heure actuelle, la Communauté économique européenne exige que tous les produits importés qui ne sont pas fabriqués selon les normes métriques soient accompagnés d'une table de conversion. Certains constructeurs américains de tracteurs ont déjà commencé à faire des machines aux cotes métriques. La voie maritime du Saint-Laurent, terminée en 1959, préfère le système métrique. Les bouées des chenaux sont métriques, les cargaisons sont calculées en tonnes métriques, et les droits par masses métriques. Même la longueur des navires est calculée en mètres. Aux États-Unis, la conversion est plus avancée que beaucoup de députés ne le pensent.

Je comprends que certaines personnes qui n'ont pas étudié le système métrique à l'école aient du mal à faire des conversions et je sympathise avec elles, cependant il y a plusieurs années que le système métrique s'enseigne dans nos écoles. Même la signalisation routière est métrique.

Étant agriculteur, j'aurai sans doute plus de conversions à faire que le citoyen moyen. Lors d'une réunion récente d'un office de produits agricoles en Ontario les producteurs se sont prononcés à trois contre un en faveur du maintien du système métrique. Monsieur l'Orateur, il y a une nouvelle génération d'agriculteurs. Chez moi, je suis très heureux que mon fils sorti de l'université ait été formé au système métrique. Comme le député de Red Deer (M. Towers), quand je vais aux champs, il faut encore, je dois l'admettre, que je procède par conversion. Par exemple, si j'ai à semer 120 livres de graines à l'acre, j'ensème maintenant 135 kilos à l'hectare. C'est très simple. Quand on utilise 400 livres d'engrais à l'acre, cela fait maintenant 444 kilogrammes à l'hectare.

Une voix: Pouvez-vous nous dire cela sans le lire?

M. Ferguson: Un champ de 50 acres fait maintenant 20 hectares environ. Quand nous mettions 10 livres d'insecticide à l'acre, cela représente aujourd'hui 11 kilos à l'hectare. La bête vendue pour 1,200 livres autrefois fait ajourd'hui 545 kilos.

Il faut peut-être accorder un peu plus de temps à certains éleveurs de bétail et à certains consommateurs pour s'adapter au système et c'est peut-être là la difficulté. Un acheteur fait une offre pour un bouvillon à 78c. la livre et l'achète à 936 dollars. Si l'on fait la conversion métrique, 78c. la livre équivalent à 1.71 dollars le kilogramme, mais le prix que doit payer le producteur est toujours 936 dollars. Je crois que ce n'est qu'une question de temps avant que nous nous adaptions et que nous puissions rattraper les autres pays du monde. C'est peut-être l'un des secteurs de l'agriculture qui nécessite beaucoup de patience. Environ 75 p. 100 du secteur agricole est déjà converti au système métrique. Il est faux de laisser entendre qu'il faille retarder le processus pour permettre aux retardataires de se mettre à l'unisson.

Il est nécessaire de procéder à une conversion de bon gré au système métrique. J'aimerais signaler à la Chambre que la conversion au système métrique est déjà engagée dans ce sens. Des 100 secteurs, seulement trois, les ventes d'essence au litre, les meubles et les balances pour la vente au détail, sont soumis aux règlements afférents à la loi sur les poids et mesures de 1971. Seuls ces trois secteurs sont assujettis aux règlements, ce qui prouve donc que la conversion se fait de bon gré. Dans ces trois secteurs, les industries en cause avec l'appui de l'Association des consommateurs du Canada ont demandé au ministère de la Consommation et des Corporations de publier des règlements appropriés.

Des voix: Bravo!

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, mon intervention ne sera pas longue. Je crois que certains aspects ne doivent pas être omis dans ce débat sur la motion présentée par l'honorable député d'Hamilton-Wentworth (M. Scott). J'ai été renversé d'apprendre ici aujourd'hui que le système international de conversion qu'on avait apparemment décidé d'adopter au Canada ne s'appliquait qu'à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et à l'Afrique du Sud.

● (1650)

J'ai reçu des instances au sujet des normes, surtout des industries mécaniques. Elles avaient trait à la grosseur des vis et des boulons et à la pente des fils des boulons. Il n'y a pas de norme universelle pour ces choses, de sorte que, si on essayait d'adapter un boulon d'une voiture importée du Japon à un écrou produit ici, les deux étant de dimension métrique, ils ne s'adapteraient probablement pas parce que la pente des fils n'est pas identique. Il n'y a pas de normes pour les fils ou les grosseurs dans le système métrique à l'heure actuelle. Jusqu'à ce que ces normes aient été approuvées, je pense qu'il est fou d'aller plus loin.

Ma deuxième observation a trait à la vente à la douzaine. Je ne sais pas combien de députés l'ont remarqué, mais on ne vend plus les fleurs à la douzaine. On les vend à la dizaine. Le prix est le même, mais il n'y en a que dix. C'est la même chose pour les œufs.

[*Français*]

Une voix: Dizaine!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Non, dizaine, douzaine, il y a des douzaines, il y a des dizaines, le prix reste le même.

[*Traduction*]

Le prix reste le même, mais je considère que c'est un facteur qui ajoute à l'inflation. Si cela avait été le contraire et qu'on en obtienne 12, je me demande combien serait une bonne dizaine. Serait-ce 11? Peut-être.

Mon troisième commentaire a trait à l'absurdité de parler de décision volontaire au sens où on l'entend dans l'armée. Les députés abusent en fait de ce terme à la Chambre, et je dirais que, dans les domaines où nous avons adopté le système métrique aujourd'hui, nous faisons face à un choix qui n'offre pas d'alternative, le choix de Hobson. On pense généralement qu'il y a un choix entre deux choses. Ce n'est pas exact. En évitant un problème, on se bute à un autre. Je crois qu'on pourrait définir le choix de Hobson comme étant:

. . . le choix entre ce qu'on nous offre ou rien.

Je présume que cela vient de ce que faisait Hobson. C'était un valet d'écurie qui louait des chevaux à Cambridge. Quand quelqu'un louait un cheval, il lui disait: «Voilà votre cheval. C'est le premier en entrant dans l'écurie.» C'est ce que faisait M. Hobson, et c'est le choix qui vous est offert. Nous avons le choix d'avoir le système métrique. Je vois que c'est en 1660 que l'on parle pour la première fois du choix de Hobson:

. . . choisissez, c'est cela ou rien.

Il y a d'autres allusions au choix de Hobson. C'est donc celui qui nous est offert aujourd'hui pour ce qui est du système métrique.

Il me semble que nous ne devrions utiliser le mot volontaire qu'avec prudence dans ce cas, car nous en sommes là. Je me demande de temps en temps si quelqu'un en veut à l'adjectif impérial dont on qualifie les mesures, étant donné que les régimes impériaux que nous avons connus sous l'Empire britannique et l'Empire français n'existent plus. C'est parce que le mot impérial fait partie de cette expression que l'on nous a donné le choix de Hobson et que nous sommes maintenant volontairement dans le bain et que nous n'achetons plus les fleurs à la douzaine mais à la dizaine.

M. Jim Schroder (Guelph): Monsieur l'Orateur, comme c'est mon premier discours à la Chambre des communes, je veux en profiter pour vous féliciter ainsi que vos collègues à la présidence. J'espère que vous transmettrez mes félicitations à M^me^ le Président dont la présence constitue un tel atout pour cette auguste assemblée.

Je suis heureux de pouvoir parler de cette motion à l'occasion de mon premier discours à la Chambre des communes comme député dela circonscription de Guelph. Les règles régissant le débat ne me permettent pas de parler de ma circonscription autant que j'aimerais le faire, mais la question à l'étude est d'importance vitale pour mes électeurs. On trouve un grand nombre d'entreprises grandes et petites dans ma circonscription et elles sont toutes très touchées par le règlement relatif aux poids et mesures. Les consommateurs en sont aussi très touchés. Le gouvernement du Canada n'a jamais prétendu que la métrisation se ferait facilement. De façon générale, l'industrie reconnaît, maintenant que le projet en est à ce stade, qu'on devrait continuer. Le consommateur a vu que

les effets de la métrisation se font graduellement sentir un peu partout, par exemple, la signalisation des routes, les prévisions météorologiques et certaines produits de consommation.

Représentant une circonscription où il y a beaucoup de personnes nées à l'étranger, j'y trouve un niveau d'acceptation du système métrique qui n'existe pas partout.

L'usine Canadian General Electric de Guelph utilise uniquement me dit-on le système métrique, et doit à ce fait un bon nombre de ses pénétrations commerciales. Une de nos plus grosses usines de congélateurs de Guelph, la Woods, doit une bonne part de ses réussites sur les marchés étrangers au fait qu'elle est aussi complètement métrique.

En écoutant mes adversaires de l'autre côté, j'ai eu l'impression de vivre dans le passé. J'ai eu le sentiment qu'a dû éprouver Edison quand il voulait faire adopter l'électricité à des gens qui s'accrochaient à la bougie, tout comme Henry Ford quand il a voulu répandre la voiture automobile, ou Orville Wright à qui les gens disaient que sa machine ne volerait pas.

En ce qui concerne le système facultatif, je pense que les défenseurs de cette solution demandent la faculté de ne rien faire. Ce que nous voulons comme système facultatif, c'est la faculté de faire une chose dont nous avons tous convenu, mais de la faire graduellement et en consultation. C'est ce système-là je pense que nous essayons d'instaurer.

Le but premier était de mettre le système métrique en application et de l'interpréter en termes qui aient du sens dans la vie pratique. Mais l'ancien système d'unités va subsister encore pendant longtemps, et le recours à ces conversions va présenter certains inconvénients. Je ne veux d'ailleurs pas décourager ceux qui auront du mal à les faire, mais quand on veut, on peut.

Voilà quelques années que je fais des conversions. Presque partout dans le monde scientifique on utilise le système métrique. A mesure que le monde se rapetisse, il faut pouvoir communiquer dans une langue universelle. La population mondiale utilise à 90 p. 100 les mesures métriques dans la vie de tous les jours. Il y a donc intérêt à adopter au Canada les mesures métriques dans un but d'uniformisation.

Je ne fais pas plus de prosélytisme pour la métrisation que, je l'espère, l'autre camp n'est férocement contre la métrisation, mais je suis persuadé que nous visons tous les mêmes résultats. J'ai dit que mon vis-à-vis et moi avons des conceptions différentes d'un système libre et je ne reviendrai pas là-dessus.

Après huit ans on demande encore pourquoi nous adoptons le système métrique. La réponse la plus simple est que c'est une question de gros bon sens. Tous les pays du monde—à l'exception de petits pays qui n'occupent pas une place importante dans le commerce international—ont le système métrique ou ont promis de s'y convertir. Malgré ce qu'en disent les députés de l'autre côté de la Chambre, c'est plus simple. Le système comporte sept principales unités de mesure. Le vieux système impérial en compte 53.

Certaines unités impériales, comme le furlong et le boisseau, ne sont plus légales au Royaume-Uni. L'utilisation des unités de mesures métriques a été fort controversée en Grande-Bretagne.

● (1700)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je me demande si la Chambre m'excuserait si je signalais la présence à la tribune de ma mère qui a eu 91 ans aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

[*Français*]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à mardi prochain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe 3 de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures 3, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TRANSPORT MARITIME

LE TRANSPORT MARITIME DES SOURCES D'ÉNERGIE ET D'AUTRES PRODUITS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, soit la situation critique des pourparlers en cours entre le gouvernement canadien et les gouvernements mexicain et japonais.

Étant donné que les entreprises canadiennes pourraient réaliser des millions de dollars de bénéfices et que des centaines de nouveaux emplois pourraient être créés pour les marins canadiens à la suite des entretiens avec le Mexique au sujet de l'expédition du pétrole, et avec le Japon au sujet de nouvelles expéditions de houille, et que le Canada doit chercher constamment à atteindre les objectifs des arrangements 40-40-20 fixés par la CNUCED pour le transport maritime des marchandises, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre demande instamment au gouvernement d'expliquer au cours de ces pourparlers que le Canada juge souhaitable de se rapprocher de la formule de la CNUCED pour le transport maritime de ces ressources énergétiques et de toutes les autres marchandises canadiennes.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES D'AIDE AUX AGRICULTEURS EN CAS DE SÉCHERESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que pendant plus de deux mois les provinces des Prairies n'ont pas eu de précipitations importantes, que pendant ce temps la température a été supérieure à la normale, que, d'après les prévisions à long terme, la chaleur et le temps sec vont persister, et que ces conditions atmosphériques ont entraîné une pénurie d'eau, une très faible germination des semis et l'assèchement des pâturages destinés aux ruminants, je propose, avec l'appui du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates, par l'intermédiaire d'organismes fédéraux comme celui qui est chargé d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, pour aider à coordonner les initiatives déjà prises par les différents niveaux de gouvernement dans l'Ouest, en vue d'utiliser au mieux les ressources encore disponibles en eau, provendes et pâturages.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—L'ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION BRANDT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente qui concerne non seulement notre pays mais aussi le monde entier.

Étant donné les mesures d'urgence que la Commission Brandt chargée des questions relatives au développement international vient de préconiser dans son rapport intitulé «Nord-Sud: Un programme pour la survie», et étant donné la tenue très prochaine d'une réunion extraordinaire de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui se penchera sur le sujet, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre s'emploie activement à organiser, dès que possible, un débat spécial sur les propositions du rapport Brandt afin de sensibiliser davantage les Canadiens aux questions qui sont traitées de manière si éloquente dans ce document et que le gouvernement canadien puisse s'affirmer en connaissance de cause lors des réunions qui auront lieu dans les différentes instances internationales sur les mesures d'urgence préconisées dans ce rapport.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'UNITÉ CANADIENNE

PENTICTON, (C.-B.)—MESSAGE DES ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1980—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander l'appui unanime de la Chambre.

Les élèves de la promotion 1980 de l'école secondaire de Penticton, dans la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, m'ont fait parvenir un message portant 570 signatures, dans lequel ils expriment leur profonde inquiétude au sujet de l'avenir de l'unité canadienne. Aussi, je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que la Chambre adopte à l'unanimité les paroles que ces jeunes gens ont composées avec beaucoup de sentiment et d'émotion patriotique et qu'elle s'engage, avec cette classe, à se consacrer, avec l'aide des Canadiens, à l'union du peuple du Canada.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA TRANSFÉRABILITÉ DES PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que le gouvernement du Canada négocie le plus tôt possible des accords avec d'autres pays dans le domaine de la sécurité sociale afin d'assurer la transférabilité des pensions et autres avantages, et afin que tous les Canadians, quelle que soit leur origine, puissent séjourner tantôt dans leur pays d'origine tantôt au Canada sans avoir à souffrir de désavantages financiers.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES CLAUSES DE L'ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement et je demande le consentement unanime de la Chambre à propos de la motion suivante.

Étant donné l'intention du ministre de l'Environnement de conclure un accord bilatéral au sujet des pluies acides et étant donné la double menace que constituent pour les eaux canadiennes une présence croissante de pétroliers au large de la côte ouest et la présence possible de pétroliers transportant du gaz naturel liquéfié dans les eaux arctiques canadiennes, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Environnement d'inclure, dans l'accord bilatéral qu'il se propose de conclure avec les États-Unis à propos des pluies acides, un système obligatoire de garantie couvrant les navires qui entrent dans les eaux canadiennes, afin que les parties éventuellement lésées aient facilement accès à une indemnité proportionnée aux dommages que causeraient des déversements de pétrole ou de gaz naturel liquéfié.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LE CAS DE LEN OVSISHER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. J'espère que la Chambre appuiera ma motion à l'unanimité.

Je propose, appuyé par le député de Burlington (M. Kempling):

Que la Chambre demande instamment au gouvernement soviétique de remplir ses engagements relatifs aux dispositions de l'Accord final d'Helsinki, notamment en ce qui a trait à la réunification des familles, et de permettre au Juif dissident Len Ovsisher d'émigrer en Israël.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SOUS-TITRAGE POUR LES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente.

Je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que le gouvernement approuve la proposition du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social de créer, sous l'égide de l'Office national du film, un centre de sous-titrage pour les émissions de télévision canadiennes, afin que le centre puisse entrer en service en 1981, soit à temps pour l'année internationale des handicapés.

Mme le Président: Pour mettre une motion de ce genre en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA POSSIBILITÉ DE JUMELER LES DÉPUTÉS DE L'EST AVEC CEUX DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion.

Comme le gouvernement semble avoir comme politique officielle de parler de duplicité et, maintenant, de jumeler les députés de l'Est avec des députés de l'Alberta, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert):

Que la Chambre crée un comité spécial chargé d'étudier tous les aspects de l'accouplement, du jumelage, de la reproduction des clones, de l'assemblage, de l'appareillement et de l'adulation, et qu'on le nomme le comité du recyclage du gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

L'INDUSTRIE

CHRYSLER CANADA—LES CONDITIONS ATTACHÉES À L'ENTENTE SUR LE PRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Aux États-Unis, Chrysler accorde des remises aux consommateurs. Or, Chrysler Canada n'offre pas le même avantage aux consommateurs canadiens. De plus, cette société fait actuellement usage de garanties secrètes, et son service après-vente est l'un des pires. Je propose donc, avec l'appui du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que l'on pose comme condition, avant d'accorder le prêt à Chrysler, que cette société doit offrir aux consommateurs canadiens les mêmes conditions en matière de garantie, de rappels et de réparations qu'elle accorde aux Américains.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES POSTES

L'INTERRUPTION DES SERVICES POSTAUX

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Postes que nous nous attendions à trouver à la Chambre. En son absence peut-être puis-je la poser au ministre du Travail qui, je l'imagine, joue un rôle dans ces tractations.

Maintenant que le rapport du conseil de conciliation a été rendu public et que le Syndicat des postiers du Canada a déclaré qu'il considère ce document comme une base de négociation valable pour éviter une grève, le ministre et le gouvernement peuvent-ils donner à la Chambre l'assurance que nous n'avons plus à craindre l'interruption des services postaux au cours du printemps.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'aimerais bien que dans le cas de conflits de travail non encore réglés il soit possible de toujours donner l'assurance totale qu'il n'y aura pas d'arrêt de travail. Cela n'est malheureusement pas possible tant que les négociations ne sont pas terminées et qu'un accord n'a pas été conclu.

Je puis confirmer que le ministre des Postes a déclaré qu'il est optimiste quant aux chances de règlement du conflit et qu'il espère rencontrer cet après-midi les représentants du syndicat en compagnie de certains fonctionnaires afin d'avoir des entretiens sur le rapport du conseil de conciliation. Le ministre devrait se trouver à la Chambre demain et être en mesure de répondre à des questions relatives à la réunion d'aujourd'hui dans la mesure où il est possible de faire des commentaires qui ne risqueront pas de nuire aux négociations en cours.

M. Bosley: Madame le Président, cette réponse me fait demander au ministre, qui assistait hier aux entretiens, quelle position le gouvernement prend à la réunion d'aujourd'hui, étant donné surtout qu'il a été question publiquement au moins une fois que le ministre du Travail songe à faire legiférer la reprise du travail. Le gouvernement a-t-il décidé d'accepter le rapport du comité de conciliation ou de le contester?

M. Regan: Madame le Président, je crois que, conformément aux meilleures traditions des relations de travail, je voudrais répondre à la question supplémentaire de l'honorable représentant, par votre intermédiaire, madame le Président, que la position du gouvernement est constructive, optimiste et raisonnable.

M. Bosley: Madame le Président, il ne serait peut-être pas réglementaire de dire s'il s'agit d'une nouvelle position du gouvernement.

Ma dernière question supplémentaire concerne la promesse que le ministre des Postes précédent avait faite de présenter ce printemps un projet de loi afin de transformer les Postes en société d'État, ce qui, de l'avis de tous, résoudra un grand nombre de problèmes. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que nous aurons ce bill ce printemps, et va-t-il en être question lors des entretiens d'aujourd'hui?

M. Regan: Je remercie encore une fois le député. Je ne peux pas dire si la création d'une société d'État est à l'ordre du jour des négociations de cet après-midi. Seul le ministre des Postes pourrait communiquer les questions qui font l'objet des entretiens. Je puis toutefois assurer au député que l'on continue de préparer la mesure législative qui transformera les Postes en société d'État et que des négociations se poursuivent entre les divers groupes, y compris les groupes syndicaux, pour amortir le choc qu'implique pareil changement, au sein de comités distincts dont mon ministère fait partie de même que celui des Postes.

* * *

● (1420)

LE NORD CANADIEN

LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE DANS LA MER DE BEAUFORT— LES RISQUES DE DÉVERSEMENTS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que je m'adresse. Au cours de la fin de semaine, le directeur de Petro-Canada qui s'occupe de l'environnement a confirmé la critique que le comité consultatif des eaux de l'Arctique a formulée et selon laquelle le gouvernement fédéral n'aurait ni pris les dispositions nécessaires pour prévenir les marées noires dans la mer de Beaufort, ni mis au point les techniques qu'il faudrait pour les empêcher de se répandre, si elles venaient à se produire. C'est une affaire dont j'ai touché un mot au premier ministre la semaine dernière.

Étant donné que le directeur de Petro-Canada et le porte-parole du comité consultatif qui a collaboré à la rédaction du rapport en ont confirmé l'exactitude au cours de la fin de semaine, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi, compte tenu de ce renseignement, son gouvernement a donné le feu vert pour la reprise des travaux de forage?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je tiens tout d'abord à faire savoir au chef du Nouveau parti démocratique que le cabinet a étudié le rapport du comité consultatif. Le rapport dont le député parle maintenant et dont il a parlé alors que je me trouvais dans l'Est de l'Arctique la semaine dernière a été élaboré par l'un des membres du comité.

J'ignore comment on a appris l'existence de ce rapport et je ne tiens pas particulièrement à le savoir, mais je tiens par contre à donner au député l'assurance que les cadres supérieurs de mon ministère, le comité interministériel chargé d'étudier les documents de ce genre et moi-même avons examiné très soigneusement le rapport du comité consultatif. Je l'ai moi-même présenté au cabinet qui l'a également examiné. J'ajouterai que le résultat de tous ces examens m'a pleinement convaincu que le programme annoncé pour cette saison ne présente aucun risque indu.

M. Broadbent: Madame le Président, tous les députés ont reçu aujourd'hui par courrier une brochure coûteuse de 44 pages intitulée «Under the Beaufort». Elle comporte un certain nombre d'erreurs, dont deux qui ont de très graves implications. On y lit quelque part le passage suivant:

> . . . on a prévu un plan complexe d'urgence en vue de parer au danger et de nettoyer toute fuite de pétrole.

C'est ce que prétend la brochure produite par le gouvernement, mais le rapport du comité consultatif dont vient de parler le ministre soutient exactement le contraire, à savoir qu'il n'existe pas de tel plan d'urgence. J'aimerais que le ministre clarifie cette contradiction. La brochure prétend par ailleurs qu'il ne s'est produit que deux fuites de pétrole l'année dernière au cours des travaux de forage. Le rapport du comité consultatif, que le ministre dit avoir étudié bien attentivement, révèle par contre qu'on a enregistré pas moins de vingt-deux fuites.

Comme ces documents se contredisent l'un l'autre sur ces points, et je suis pour ma part plus enclin à accepter la version du comité consultatif selon qui il s'est produit davantage de fuites qu'on ne le reconnaît maintenant et selon qui il n'existe pas de plan d'urgence, le ministre aurait-il l'obligeance de clarifier les contradictions sur ces deux points très importants?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, je voudrais faire remarquer au député que j'ai moi aussi soulevé cette question. Le nombre des fuites dont parle le député, et que mentionne le rapport est exagéré. On m'a dit et informé qu'il ne s'est produit aucune fuite grave susceptible de causer de grands dommages au cours de la dernière saison.

La technologie a fait de grands progrès depuis ce temps. Il existe maintenant des dispositifs de sécurité, par exemple les puits de secours forés cette saison-ci, technologie qui a fait des progrès l'année dernière, de sorte que, si les travaux présentaient certains risques l'année dernière par rapport à la politique, ils en présentent moins cette année grâce à ces progrès technologiques. Par ailleurs, si je comprends bien, on a donné l'assurance que je comparaîtrai devant le comité plus tard cette semaine, jeudi soir je crois. Je serai disposé à discuter davantage de la question à ce moment-là.

● (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, j'ai écouté attentivement la réponse du ministre. Or, il n'a pas laissé entendre un seul instant que le gouvernement avait prévu un plan d'urgence permettant d'intervenir en cas de déversement de pétrole. Étant donné la fragilité de l'environnement dans le Nord, c'est une question extrêmement sérieuse.

Puisqu'il n'existe pas de plan d'intervention, le ministre pourrait-il nous dire s'il envisage de retarder les opérations de forage jusqu'à ce qu'on en ait mis un au point et peut-il nous dire s'il pourrait faire retirer de la circulation cette brochure extrêmement fallacieuse?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, je ne vois pas l'utilité de retirer cette brochure de la circulation, car elle a déjà été très largement diffusée. Je tiens à préciser au député qu'on m'a affirmé que, grâce aux précautions qui ont été prises cette année, les risques sont extrêmement réduits et que même avec les moyens techniques anciens, ils sont de toute façon si infimes qu'il n'est pas dangereux, à mon avis, de poursuivre les activités de forage. Je ne me sens donc pas autorisé à m'opposer à ce qui doit être fait.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PLANS DU GOUVERNEMENT POUR PALLIER AU COÛT DU PÉTROLE IMPORTÉ

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances et a trait au prix du pétrole importé. Depuis quelques semaines, le prix moyen du pétrole importé livré à Montréal atteint $35 le baril. Mais voici qu'il va augmenter encore de $2 le baril, l'Arabie saoudite ayant haussé ses prix d'autant. Au moment du dernier budget, soit le 11 décembre, il coûtait $25.75 le baril. Le ministre nous a dit, il y a quelques semaines, que les subventions à l'importation du pétrole s'élèveraient à 3.1 milliards de dollars.

Peut-il maintenant dire à la Chambre comment il compte assumer cette charge supplémentaire? Fera-t-il vraiment face au problème ou permettra-t-il tout simplement au déficit de dépasser les 14 milliards? S'il compte emprunter davantage, peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il n'aura pas de difficulté à le faire, à un moment où le gouvernement doit rembourser des sommes énormes aux gens qui se défont de leurs obligations d'épargne du Canada? Ces sommes ont atteint 1.1 milliard de dollars depuis le 1er avril. Comment le ministre compte-il, dans ces conditions, affronter ce problème de subventions accrues?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, d'après mes renseignements, nous n'aurons pas de difficulté à obtenir les emprunts dont le gouvernement du Canada pourra avoir besoin. Je n'ai certes pas l'intention, comme je l'ai d'ailleurs affirmé le 21 avril, de laisser le déficit croître dans des proportions démesurées. Lorsque nous présenterons notre budget . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le déficit est déjà démesuré.

M. MacEachen: Lorsque nous présenterons notre budget, le député aura alors une vue d'ensemble des dépenses et des mesures fiscales envisagées.

M. Crosbie: Madame le Président, le ministre vient certainement de nous donner une vraie réponse de Normand puisque, en réalité, il ne nous a rien dit. Il a bel et bien dit «lorsque le budget sera présenté» . . .

Une voix: Donnez-nous une date.

M. Crosbie: Le ministre a dit à la presse—d'ailleurs, il ne dit rien à personne d'autre—que:

«Un budget pourrait ne pas tenir si aucune entente n'était conclue et cela pourrait être très embarrassant», selon MacEachen . . .

Vous m'excuserez de prononcer votre nom, monsieur.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: L'article ajoute:

. . . en annonçant qu'il n'y aurait pas de nouveau budget d'ici l'automne.

Le ministre a-t-il vraiment l'intention de ne pas présenter de nouveau budget avant l'automne et en présentera-t-il un même si aucune entente sur le prix du pétrole n'est conclue d'ici là?

M. MacEachen: Madame le Président, j'ai bien sûr l'intention de présenter un budget. J'espère le faire avant l'automne, mais il est fort possible qu'il faille attendre à l'automne, comme le député le sait.

Des voix: Non.

M. Crosbie: Madame le Président, c'est le premier renseignement ferme que le ministre communique à la Chambre depuis le début de la session. Nous savons maintenant que cette année il y aura un automne.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous en avons eu un l'automne dernier aussi.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le budget d'automne de l'automne dernier prévoyait d'imposer aux industries pétrolières et gazières une taxe spéciale à l'énergie dont le produit devait servir exclusivement à financer des projets énergétiques. Le ministre peut-il nous dire si le budget qui doit être présenté à l'automne, ou à toute autre période de l'année qui correspond à l'automne cette année, prévoira l'imposition d'une taxe spéciale sur les industries du pétrole et du gaz et si le produit de cette taxe sera affecté exclusivement à des projets énergétiques et à rien d'autre?

● (1430)

M. MacEachen: Madame le Président, je remercie le député de m'aider à la préparation du budget qui sera difficile et qui, je l'espère, ne connaîtra pas le sort ignoble qu'a connu le sien. Néanmoins, je le remercie et je lui demande de patienter jusqu'à ce que le budget soit présenté; nous connaîtrons alors la réponse à toutes ces questions et tout sera dans l'ordre.

Une voix: Cela augure mal.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD CANADA-MEXIQUE SUR LE PÉTROLE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon les dispositions prises à la fois par le gouvernement libéral précédent et par le gouvernement conservateur concernant la visite au Canada du président Portillo du Mexique la semaine prochaine, le fait saillant de cette visite devait être la signature d'un accord entre le Canada et le Mexique en vertu duquel le Mexique vendrait au Canada jusqu'à 100,000 barils de pétrole par jour.

Or, nous découvrons que la signature de cet accord n'est plus aussi certaine. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui s'est passé ces dernières semaines pour compromettre la conclusion de ce traité très important?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'irais pas jusqu'à dire que le traité soit compromis. Au cours des dernières semaines, le gouvernement du Mexique a élaboré sa politique concernant un certain nombre de pays, dont le Japon, le Canada et les pays européens, concernant ses accords de vente de pétrole. Il a demandé qu'on apporte certains changements à l'accord qui devait être signé. Nous en discutons avec lui cette semaine. Il semble, à l'heure actuelle, qu'il ne s'agisse pas de questions de fond, mais plutôt de libellé. Nous voulons en discuter avec les autorités mexicaines avant de faire tout autre commentaire.

Mlle MacDonald: Madame le Président, si ces changements ne portent pas sur des questions de fond, le ministre peut-il affirmer clairement que l'accord sera signé quand le président Portillo se rendra en visite officielle au Canada la semaine prochaine pour nous assurer que le Canada pourra commencer à importer jusqu'à 100,000 barils de pétrole dans le courant de l'année? Le ministre peut-il nous assurer que l'accord sera signé?

Peut-il assurer en outre au président Portillo que rien de fâcheux ne lui arrivera après sa visite au Canada, étant donné que le secrétaire Cyrus Vance est rentré aux États-Unis pour y démissionner après avoir été reçu par le ministre et que le premier ministre Ohira, en rentrant au Japon, a été défait après avoir également été reçu en audience par le ministre? Je lui demande de ne pas causer un troisième désastre de suite.

M. Chénier: Vous avez été le premier.

M. MacGuigan: Madame le Président, à mon avis, nous conclurons un accord avec le Mexique. Quant au fond de l'accord et quant à savoir s'il sera signé ou non lors de la visite du président la semaine prochaine, je ne suis pas en mesure d'en parler pour l'instant.

LE TRANSPORT MARITIME

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES—LE TRANSPORT PAR DES NAVIRES CANADIENS À ÉQUIPAGES CANADIENS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si dans cet accord ou, en fait, dans les négociations avec le Japon, le gouvernement canadien a insisté pour qu'une partie de ces ressources énergétiques soit transportée par des navires canadiens à équipages canadiens?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, la question des transports n'est pas prévue dans l'accord. Que je sache, cette question n'a pas été discutée au cours des négociations avec les autorités mexicaines.

* * *

L'AGRICULTURE

LES HAUSSES DU PRIX DU PAIN—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture relativement à un sujet important pour tous les Canadiens. Le ministre se rend-il compte que le prix du pain a augmenté deux fois déjà cette année sans qu'il n'y ait eu de hausse correspondante du prix du blé? On prévoit une troisième hausse lorsque le gouvernement rajustera le prix du blé.

Étant donné que cette troisième hausse sera beaucoup plus importante que ne le justifie la quantité de blé qui entre dans un pain, le ministre voudrait-il examiner les hausses du prix du pain en 1980 et éliminer celles qui lui apparaîtront injustifiées?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir qu'un nouveau système de relevé des prix alimentaires est présentement mis en œuvre. L'indice reflète vraiment ce que le producteur reçoit et ce que le consommateur paie pour le produit. Nous examinerons cette question plus à fond. Je ferai simplement remarquer que l'indice des prix alimentaires pour le mois dernier révèle une augmentation très raisonnable.

M. Hovdebo: Madame le Président, compte tenu du fait que le prix minimum d'un pain ordinaire est passé de 38c. à 52c. en 18 mois—ce qui constitue plus qu'une augmentation modeste—le gouvernement assurera-t-il aux consommateurs canadiens qu'il fera d'énormes efforts pour stabiliser le prix du pain en empêchant les intermédiaires de profiter de toute hausse du prix du blé accordée aux céréaliculteurs pour gonfler indûment le prix du pain?

M. Whelan: Madame le Président, ce que j'entendais par augmentation raisonnable ou modeste, c'est que, par exemple, les augmentations des deux derniers mois ont été respectivement de .3 et. 9 p. 100, soit moins de 1 p. 100. La hausse a été l'une des plus faibles que nous ayions connues. Le rapport que j'ai actuellement sur mon bureau indique que la hausse du prix du pain est principalement attribuable aux frais de transport, aux coûts de l'énergie et autres frais semblables, non au prix du produit de base qu'est le blé.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PÉTROLE—LE NIVEAU DES IMPORTATIONS DU MEXIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au début de février dernier, Agustin Barrios Gomez, ambassadeur du Mexique au Canada, déclarait que le Mexique commencerait à expédier 50,000 barils de pétrole brut par jour au Canada en octobre et que les livraisons seraient portées à 100,000 barils par jour en 1981.

Le ministre peut-il nous dire si cet engagement est encore valable et sera incorporé dans l'accord que signera le président du Mexique?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, autant que je le sache, l'engagement du Mexique tient encore, mais il n'a jamais été question de l'inclure dans l'accord tel quel. Je ne crois pas que cette disposition figure dans l'accord. Elle ne se trouvait pas dans l'accord précédent et je ne crois pas qu'on ait l'intention de l'insérer dans le prochain accord.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, si le ministre prend le temps de lire l'accord provisoire, il y constatera que le Mexique s'est catégoriquement engagé à livrer au Canada cette année une quantité minimale de pétrole qui sera portée à 100,000 barils par jour en 1981. Il n'y a rien de plus simple.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si cette disposition figurera dans l'accord, si l'on s'en écartera ou s'il s'est passé quelque chose ces dernières semaines qui ait compromis l'engagement ferme que renfermait l'accord provisoire?

M. MacGuigan: Madame le Président, nous ne nous proposons nullement de modifier l'accord, mais la date des livraisons n'y est pas précisée. Il a été question d'objectifs, mais aucune promesse n'a été faite au sujet de la quantité livrée à une date particulière. Nous n'avons aucunement l'intention de modifier l'accord.

* * *

LES FINANCES

LES MESURES VISANT À RENFORCER LE DOLLAR ET À FAIRE BAISSER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. La plupart des analystes financiers pensent que les taux d'intérêt auraient diminué la semaine dernière si la Banque du Canada n'était pas intervenue pour soutenir le dollar canadien qui est chancelant, le micro-budget avec lequel le ministre des Finances n'est pas parvenu à duper la Chambre n'ayant qu'une influence microscopique sur notre monnaie.

Quand le gouvernement compte-t-il prendre des mesures intelligentes pour renforcer le dollar canadien et laisser baisser le taux d'intérêt, ce qui serait intéressant pour les propriétaires de maisons, pour les agriculteurs, pour les hommes d'affaires ainsi que pour les chômeurs, au lieu de laisser à la Banque du Canada le soin de faire le travail désagréable à sa place?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le député le sait, les taux d'intérêt ont baissé assez rapidement. Le taux bancaire a d'ailleurs encore diminué jeudi dernier. Comme l'a précisé le gouverneur de la Banque du Canada, si celle-ci a ralenti le mouvement à la baisse, c'est pour un certain nombre de raisons, notamment parce que ces nouvelles baisses peuvent devenir intenables à la longue.

M. Korchinski: Madame le Président, le gouvernement est-il décidé à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé et le soutien du dollar a-t-il priorité sur la diminution des taux d'intérêt qui est pourtant nécessaire si l'on veut que la situation économique s'améliore au Canada.

M. MacEachen: Madame le Président, le député n'ignore pas non plus que le gouverneur de la Banque du Canada s'est arrangé pour qu'il y ait une forte baisse des taux d'intérêt et pour que le dollar canadien demeure relativement stable. Je pense que le gouverneur mérite toute notre reconnaissance pour être parvenu à concilier les deux.

* * *

● (1440)

L'INDUSTRIE

L'ENTRÉE EN FRANCHISE DES VOILIERS IMPORTÉS—L'INCIDENCE SUR L'INDUSTRIE CANADIENNE DES VOILIERS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Est-ce qu'un important constructeur de bateaux fait à nouveau pression auprès du ministre pour qu'il obtienne du ministre des Finances l'entrée en franchise des voiliers de plus de 25 pieds? Dans l'affirmative, qu'est-ce qu'il est décidé à faire à cet égard?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'ai été approché à ce sujet et j'examine la question avec le ministre des Finances.

M. McDermid: Madame le Président, est-ce que le ministre expose au ministre des Finances la situation des 11 petits et moyens constructeurs de bateaux qui affirment que si le gouvernement accorde l'entrée en franchise, il va sonner le glas de l'industrie canadienne des voiliers?

M. Gray: Madame le Président, je suis tout particulièrement sensible aux préoccupations des petites et moyennes entreprises canadiennes. Je vais examiner le dossier dans ce contexte avec le ministre des Finances.

Questions orales

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES MINES D'URANIUM

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser aujourd'hui au ministre du Travail. Considérant que les mineurs d'uranium d'Elliot Lake et d'ailleurs ne sont adéquatement protégés ni par la partie 4 du Code canadien du travail, ni par le nouveau projet de loi fédéral sur la santé et la sécurité, de l'aveu semble-t-il du ministre d'État aux Mines; et considérant que le projet de loi en voie de rédaction se fonde, paraît-il, sur le bill C-70 de l'Ontario, texte étudié surtout en fonction des demandes des mineurs d'Elliot Lake, c'est-à-dire du groupe privé de cette protection, au même titre que les autres mineurs de l'industrie de l'uranium, le ministre du Travail veut-il s'engager ou bien à céder aux provinces la compétence en cette matière, ou bien à garantir que son nouveau projet de loi fédéral offrira aux mineurs d'uranium une protection au moins égale à celle qui est assurée par le bill C-70 de l'Ontario, en ce qui concerne le droit de refuser les tâches ne présentant pas des garanties suffisantes de sécurité, l'inspection mensuelle, la procédure d'appel au profit des travailleurs, et l'accompagnement des inspecteurs par des représentants syndicaux?

En outre, quand pouvons-nous espérer voir présenter ce texte si important?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Je remercie le député de sa question, madame le Président. Permettez-moi de lui dire que nous avons fixé un délai pour l'établissement d'un règlement qui engloberait toutes les dispositions du bill C-70 du gouvernement de l'Ontario, et si cela ne suffisait pas, à ce moment-là, nous prendrons d'autres mesures.

Conformément aux lois actuelles, les travailleurs qui occupent des emplois assujettis aux lois fédérales, peuvent refuser de travailler si les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes. Mais pour ce qui est des mineurs d'uranium, comme le député l'a dit, ils sont actuellement protégés du fait que les règlements fédéraux font état de la précédente loi ontarienne. La nouvelle loi de l'Ontario qui a été adoptée l'automne dernier aurait pu être invoquée à ce moment-là, mais le syndicat a demandé de travailler en collaboration avec le ministère pour tenter de rédiger une ébauche de règlements fédéraux bien précis qui accorderaient les mêmes protections.

Il y a controverse entre certains responsables syndicaux et le ministère quant à savoir si l'intervention du ministère de la Justice donnera les résultats escomptés. Nous essayons de résoudre la question, mais je peux certes assurer le député que nous veillerons à ce que les lois fédérales régissant la sécurité des mineurs d'uranium en Ontario soient aussi claires et précises que les lois provinciales ou encore que celles de n'importe quel autre pays.

M. Kristiansen: Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je me demande cependant s'il peut nous dire plus précisément dans combien de temps il prévoit que ce projet de loi sera présenté. Je comprends très bien qu'il y a eu certain désaccords quant à la responsabilité de cette lenteur administrative. Je pense que la question a été tirée au clair, au moins dans le presse, et je crois que le ministre sera maintenant d'accord avec le syndicat qui soutient que ses représentants ne sont pas réellement responsables de ce retard.

J'aimerais aussi être assuré que le ministre en tiendra compte lorsque sera abordée la question de la sécurité des travailleurs . . .

Une voix: Un discours!

Une voix: La question!

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Perth.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LES ÉCONOMIES RÉALISÉES PAR L'ACHAT CENTRALISÉ DE L'ESPACE ET DU TEMPS PUBLICITAIRES

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je m'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme qui, en plus de ses énormes responsabilités, s'occupe également de la publicité du gouvernement. Ma question concerne son communiqué du 9 mai.

Je félicite le ministre d'avoir annoncé le maintien de l'organisme central d'achat de la publicité gouvernementale établi par le gouvernement précédent. Ce dernier estimait que la centralisation des achats permettrait des économies de 20 à 40 p. 100 par rapport au budget de l'année précédente. Le ministre peut-il nous dire quelles économies il compte réaliser grâce à la centralisation de l'achat d'annonces publicitaires?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je remercie le député de ses bonnes paroles au sujet du programme de publicité du gouvernement du Canada. Je ne peux pas donner de chiffres précis. Le plus simple, je pense, c'est de dire que nous allons économiser autant que nous le pourrons, mais, à mon avis, nous pouvons parler de 2 à 4 millions de dollars. Les gens du ministère sont plus optimistes.

M. Jarvis: Madame le Président, je tiens à éviter les platitudes, mais l'ancien gouvernement songeait à épargner environ 15 millions de dollars; j'invite donc le ministre à se fixer ce chiffre comme objectif minimum.

Le ministre parlait, dans son communiqué, d'une répartition géographique et linguistique équitable, alors qu'il sait très bien que les agences de publicité de Toronto et de Montréal ont accaparé pratiquement 100 p. 100 du budget publicitaire. Comme son communiqué ne contient aucun engagement, puis-je lui demander quelle est la politique du gouvernement à l'égard de la répartition des contrats entre les agences qui n'ont pas la chance d'être situées à Toronto ou à Montréal, mais qui se trouvent dans d'autres villes du Canada?

M. Fleming: Madame le Président, les agences de publicité doivent être suffisamment importantes et compétentes pour lancer des campagnes publicitaires nationales. Néanmoins, nous nous sommes déjà efforcés de donner aux agences des autres régions la possibilité de conclure des contrats avec le gouvernement du Canada.

Une voix: Vous avez travaillé dans ce domaine, vous devriez être au courant.

* * *

L'AGRICULTURE

LA CRÉATION D'AFFAIRES DE COMMERCIALISATION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il pour politique de permettre, au moyen d'un vote dans les règles, la création d'un office de commercialisation pour un groupe de denrées?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, si j'ai bien compris la question du député, ma réponse est oui.

M. Thacker: Dans ce cas, madame le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. Les producteurs de ces mêmes groupes de denrées peuvent-ils au moyen d'un vote se retirer de ces offices de commercialisation?

M. Whelan: Madame le Président, si je ne m'abuse, la plupart des ententes le prévoient. Je crois qu'il leur faut donner une année de préavis avant de se retirer.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SITUATION DE LA FEMME—LE SALAIRE ÉGAL À TRAVAIL ÉGAL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que des enquêteurs de la Commission canadienne des droits de la personne ont découvert que 3,000 emplois exercés surtout par des femmes étaient quasi-identiques en valeur à ceux exercés par des hommes du groupe des services généraux de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et que ces personnes sont rémunérées à un taux allant jusqu'à $1.80 de moins l'heure, le ministre est-il maintenant disposé à accorder plus de sérieux au principe du salaire égal pour des fonctions équivalentes en donnant suite au rapport des enquêteurs et en garantissant aux fonctionnaires féminins un traitement égal pour des fonctions équivalentes, et à faire en sorte que les fonctionnaires n'aient plus à faire traduire à tout bout de champ le gouvernement fédéral devant la Commission canadienne des droits de la personne afin de pouvoir faire valoir leurs droits?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nous savons avoir été saisis d'environ six plaintes à ce sujet; l'une d'elles a d'ailleurs été réglée, si je ne m'abuse. Le secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission canadienne des droits de la personne étudient en ce moment le cas précis auquel le député fait allusion. Nous étudierons les diverses possibilités de régler le différend en question de façon appropriée et satisfaisante.

M. Murphy: Madame le Président, je me réjouis d'entendre le ministre admettre qu'il est au courant de certains des problèmes intérieurs de son ministère. Ce qui m'inquiète, toutefois, c'est que le gouvernement ne semble pas vouloir prendre les devants à cet égard.

Le ministre reconnaîtra-t-il que l'indicateur d'égalité le plus sûr et le plus ancien est celui de la rémunération égale pour des fonctions équivalentes, permettant ainsi au gouvernement de commencer sa campagne en faveur de l'égalité des sexes au travail en faisant preuve d'initiative? Une des façons d'y réussir serait de s'assurer que les fonctionnaires les moins bien rémunérés, les commis, recevront une augmentation plus égalisatrice que celle de 5 p. 200 qu'on leur offre en ce moment et qui constitue une insulte à l'intelligence en ce qu'elle ne satisfait pas aux augmentations du coût de la vie et ne fait qu'accroître l'écart salarial entre les employés masculins et féminins du Canada.

● (1450)

M. Johnston: Madame le Président, le député s'est lancé dans un autre sujet. Je ferai remarquer que l'article 11 de la loi canadienne sur les droits de la personne, qui sanctionne ce principe, a été adopté sur l'initiative de notre gouvernement il y a quelques années, et je ne vois donc pas ce qu'il entend par manque d'initiative. A mon avis, le gouvernement a montré beaucoup d'initiative.

Quant à l'autre question, au sujet du groupe des employés aux écritures et aux règlements, comme je l'ai dit dans une réponse que j'ai donnée à la Chambre la semaine dernière, nous espérons que ce conflit sera réglé de façon juste et équitable d'ici peu.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DU GRAIN PAR CAMION DU MANITOBA JUSQU'À THUNDER BAY—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A une autre occasion, j'ai eu recours à l'article 43 du Règlement pour demander quelle était la position du gouvernement à l'égard du transport du grain par camion du Manitoba jusqu'à Thunder Bay. Quelle est la position du gouvernement à l'égard du camionnage du grain, et celui-ci se poursuivra-t-il après le 1er juin?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la Commission canadienne du blé m'a fait savoir qu'elle surveillait la situation, mais qu'à son avis ce transport ne se fait pas sur une échelle assez vaste pour qu'il soit utile de modifier sa politique à l'égard des contingents de livraison.

M. Epp: Madame le Président, le ministre peut-il alors m'assurer qu'il n'y aura aucun changement le 1er juin 1980?

M. Pepin: Pas à ma connaissance, madame le Président, mais je vais examiner la chose de plus près pour m'en assurer.

Questions orales

LES SPORTS

LES SUBVENTIONS AUX UNIVERSITÉS—LE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Paproski: En guise de préambule, j'aimerais remercier tous mes collègues qui ont eu l'amabilité de m'envoyer tant de lettres merveilleuses pendant mon hospitalisation. Je reviens, vésicule en moins, mais toujours d'attaque.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Je voudrais poser ma question au ministre chargé du sport. L'Union sportive interuniversitaire canadienne (CIAU) a reçu des subventions s'élevant à $456,000 pour l'année athlétique 1978-1979. Ces subventions devaient aider les universités appartenant à l'Association athlétique interuniversitaire de l'Atlantique, la Canada West Universities Athletic Association et la Great Plains Athletic Conference à payer les frais de voyage des athlètes participant aux manifestations interuniversitaires.

Étant donné tout l'argent que les loteries ajoutent au budget du ministre et comme les universités organisent des programmes de bourses et d'internat pour garder nos athlètes au Canada, les universités peuvent-elles s'attendre à recevoir ces $456,000 et plus au cours de l'année qui vient?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je tiens à dire au député que je suis très reconnaissant du travail qu'il a fait au ministère avant que la responsabilité m'en soit confiée. Lorsqu'il était ministre, il a fait un excellent travail à mon avis.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Il est malheureux que sa maladie m'ait empêché de lui adresser ces observations à la Chambre avant aujourd'hui. En réponse à sa question, je tiens à lui signaler que nous sommes préoccupés du financement en raison de la décision peu prudente de l'ancien gouvernement d'enlever au gouvernement fédéral le secteur des loteries, mais, à mon avis, il est certainement louable d'appuyer les universités et l'Union sportive interuniversitaire canadienne. Je prendrai la parole à sa réunion annuelle qui sera tenue en juin à Halifax. D'ici là, j'essayerai d'obtenir une réponse à la question du député sur la continuation de cette aide.

M. Paproski: Depuis quelques années, la division de la santé physique et du sport amateur a dépensé des sommes considérables pour favoriser le sport et les activités récréatives chez les autochtones. Environ 35 organismes d'autochtones au Canada reçoivent des fonds, environ 1.2 million de dollars par année, destinés à encourager ces activités. Étant donné que le ministre recevra des sommes provenant des loteries, la Fraternité des Indiens recevra-t-elle encore 1.2 million de dollars par année?

M. Regan: Madame le Président, en réponse à cette question sur les subventions encourageant la pratique du sport par les autochtones, j'ai rencontré des représentants de la Fraternité des Indiens lors de leur dernière visite à Ottawa pour discuter la façon dont on pourrait continuer ou améliorer l'aide à leurs entreprises dans le domaine du sport et des activités récréatives. J'ai prévu d'autres rencontres à ce sujet. Lorsque je saurai quel sera l'ordre de cette aide financière, je répondrai volontiers à l'honorable député. Permettez-moi de dire cependant que je suis tout à fait en faveur de cet objectif.

M. Jarvis: Surtout si leur conférence se tient à Halifax. Ce sera utile.

* * *

LES CALAMITÉS

L'AIDE FINANCIÈRE AUX RÉGIONS SINISTRÉES

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances dont relève, je pense, Planification d'urgence Canada. La semaine dernière, son collègue, le député de Timiskaming, a présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement du même genre que celle qu'a présentée mon collègue, le député d'Érié, au sujet de l'affectation éventuelle de fonds aux régions sinistrées.

J'aimerais demander au ministre s'il comprend les problèmes que pose le financement des secours aux régions sinistrées et s'il songera à conférer avec ses homologues provinciaux pour examiner l'entente fédérale-provinciale qui existe actuellement à ce sujet.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il existe actuellement une formule qui permet au gouvernement fédéral d'aider les provinces qui sont incapables d'assumer tous les frais d'une catastrophe. Vu ce qu'a dit le député, je me pencherai cependant sur la question.

M. Halliday: Je remercie le ministre d'être aussi compréhensif. Je voudrais lui poser une question supplémentaire. Est-il d'accord pour que le gouvernement fédéral fasse de l'argent au moyen de la taxe sur les matériaux de construction aux dépens de ceux qui ont tout perdu et énormément souffert à cause de catastrophes naturelles?

M. MacEachen: Madame le Président, je suis certain qu'il existe des cas où, comme l'a signalé le député, le régime fiscal a des conséquences malheureuses, mais que je sache, le régime actuel ne prévoit aucun mécanisme qui puisse permettre de contourner ces difficultés.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'UTILISATION DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE ET DE LA PRESSE ETHNIQUE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Madame le Président, ma question découle de celles qu'a posées le député de Perth au ministre d'État (Multiculturalisme) chargé des communications.

Comme le député de Perth, je tiens à féliciter le gouvernement de sa décision au sujet de l'organisme central en question. L'une des choses qui me préoccupent, c'est que vu la taille de cet organisme, il pourrait avoir tendance à oublier le grand nombre de journaux hebdomadaires et de publications des groupes ethniques. Nous voudrions que le gouvernement insiste pour que l'organisme utilise mieux ces hebdomadaires et de ces publications. Cela n'a pas toujours été le cas.

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je remercie beaucoup le député de sa question. Vu mes autres fonctions, je puis garantir au député que les publications des groupes ethniques n'auront pas à souffrir de mes décisions en matière de communications. J'espère aussi que nous réussirons à améliorer le fonctionnement du système, sans toutefois nuire d'une façon quelconque aux nombreuses activités fort valables de la presse.

J'ajouterai aussi que, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, le gouvernement fédéral n'a pas fait assez de publicité dans les hebdomadaires par le passé et que j'ai l'intention d'y remédier.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES PLAINTES FORMULÉES PAR DES MEMBRES DU SERVICE—LA PRÉTENDUE DISCRIMINATION

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais demander au solliciteur général pourquoi les membres du service de sécurité, du moins ici en Ontario, ne sont pas armés dans l'exercice normal de leurs fonctions? Que pense-t-il des plaintes formulées par des membres du service de sécurité et d'autres personnes également qui s'estiment lésés à cause de leurs activités relativement à l'association des 17 divisions; sauf erreur, je crois que son collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a justement interrogé à ce sujet il y a quelques semaines.

Le ministre sait-il que quelques membres du service de sécurité se sont plaints auprès de leurs officiers supérieurs que de telles mesures peuvent aller à l'encontre de l'article 382 du Code criminel et aussi à l'encontre de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ignore si des membres du service de sécurité ont formulé de telles plaintes. Je vais me renseigner. Pour ce qui est du port d'armes, je vais également aller aux renseignements. Je crois que la tâche essentielle du service de sécurité consiste à recueillir des renseignements. Porter une arme ne ferait pas partie de ce type d'activités.

M. MacKay: Madame le Président, puisque le ministre n'est pas au courant, je lui transmettrai des copies de la correspondance officielle au sujet de ces deux questions. D'après moi, c'est une pratique assez étrange puisque les simples agents et les membres d'autres services de la GRC portent une arme dans l'exercice de leurs fonctions tandis que les membres du service de sécurité qui opèrent à un niveau beaucoup plus élevé, par exemple, en assurant la protection de personnages importants et le reste, ne peuvent porter une arme sauf dans des circonstances particulières. J'espère que le ministre examinera la question.

M. Kaplan: Madame le Président, la permission de porter une arme n'a rien à voir avec le rang d'un agent, mais se rattache plutôt aux fonctions qu'il exécute à un moment donné.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MURPHY—LA RÉDUCTION DU PRIX DES CAMIONS ET DES AUTOMOBILES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, vendredi dernier à la Chambre, j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) sur le fait que la société Chrysler n'offrirait pas aux consommateurs Canadiens la réduction de $200 à $1,000 dont jouissent les consommateurs américains. Je lui ai posé la question supplémentaire suivante, qui se trouve à la page 1152 du hansard:

> . . . le ministre va-t-il contacter immédiatement la société pour faire en sorte que les consommateurs canadiens fassent d'aussi bonnes affaires avec la société Chrysler qu'elle n'en a fait avec le gouvernement canadien?

Le ministre m'a donné la réponse suivante:

> Madame le Président, je suis très heureux que mon honorable ami du NPD reconnaisse officiellement que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs canadiens et la population en général. Je tiens à ce que sa déclaration figure au compte rendu.

Ensuite, comme le compte rendu le rapporte à la même page, le ministre a ajouté:

> Comme je l'ai dit à mon honorable ami, je serai très heureux d'étudier la question qu'il a soulevée. Toutefois, je dois dire que je n'étais pas au courant des détails qu'il a donnés sur ces réductions. De toute façon, il est important que le NPD nous confirme que nous avons conclu une bonne entente avec la société Chrysler pour les travailleurs et la population du Canada.

Madame le Président je n'entends pas soulever de nouveau cette question. Cependant, j'entends m'assurer que le ministre et tous les députés comprennent bien que je n'ai jamais donné à entendre qu'on avait conclu une bonne entente pour les travailleurs et les Canadiens. Je tiens à ce qu'ils sachent que, bien au contraire, c'était la société Chrysler qui faisait une très bonne affaire sur le dos des Canadiens, et qu'elle n'avait pas offert un programme de rabais comparable à celui qu'elle offre aux consommateurs américains. C'est Chrysler qui fait la bonne affaire. Jamais je n'ai dit à la Chambre que les Canadiens et les travailleurs de la société Chrysler faisaient une bonne affaire.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je me réjouis que le député ait signalé cet aspect, madame le Président, car les travailleurs de la société Chrysler, de leurs concessionnaires et de leurs fournisseurs seront bien consternés d'entendre ce qu'il vient de dire.

Mme le Président: Je suppose que le député de Churchill (M. Murphy) est satisfait des explications que le ministre vient de lui fournir. Cependant, je dois lui signaler qu'il ne s'agissait pas là d'un abus de privilège parlementaire, le député n'étant tout simplement pas satisfait de la réponse d'un ministre.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL POUR ÉTUDIER LE RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'ordre du jour appelle:

Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier le rapport du Commissaire des langues officielles, 1978, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 20 février 1979 (document parlementaire nº 304-1/301), ainsi que le rapport du Commissaire des langues officielles, 1979, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 22 avril 1980 (document parlementaire nº 321-1/301);

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement neuf députés pour la représenter au sein du comité mixte spécial;

Que le comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité soit habilité à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le quorum du comité soit fixé à quatre membres, pourvu que les deux Chambres soient représentées lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a trois membres présents et que les deux Chambres sont représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, . . . de ses membres pour faire partie de ce comité mixte spécial.

Mme le Président: En conformité de l'article 21(2) du Règlement la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la prochaine séance.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 45, 176, 256, 326, 374, 376, 624, 709 et 711.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES PRÊTS À CUBA

Question nº 45—**M. Cossitt:**

Au cours des six dernières années, le gouvernement a-t-il prêté des capitaux à Cuba et, le cas échéant, *a*) pour quel montant, *b*) pour combien de prêts, *c*) à quel taux d'intérêt, *d*) les intérêts ont-ils été versés à temps et, sinon, le gouvernement a-t-il pris des mesures, *e*) quelle partie du principal de chaque prêt a été remboursée?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Au cours des six dernières années, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont consenti des prêts à Cuba.

La SEE a consenti huit prêts à Cuba, soit une somme totale de 69.3 millions de dollars canadiens. Le taux d'intérêt varie pour chaque prêt, mais, dans tous les cas, il correspond au taux minimum des prêts consentis par la SEE au moment de la signature ou le dépasse. Tous les paiements d'intérêts ont été reçus à temps. Au 31 décembre 1979, les remboursements s'établissaient à 14.867 millions de dollars canadiens.

Cuba a également reçu un prêt d'aide de 10 millions de dollars de l'ACDI. Ce prêt était assorti des conditions suivantes: taux d'intérêt de 3 pour cent, délai de paiement de sept ans et échéance dans trente ans. Tous les paiements d'intérêt n'ont pas été reçus à temps. Actuellement, deux paiements semi-annuels sont en retard. Cuba a indiqué que ces paiements seront effectués sous peu. Aucun montant principal n'est encore dû sur ce prêt consenti par l'ACDI.

LA CORPORATION DES MUSÉES NATIONAUX—LES FONDS AFFECTÉS À LA CONSERVATION DE LA COLLECTION

Question nº 176—**M. Friesen:**

1. Quel pourcentage des fonds dépensés par chaque direction de la Corporation des musées nationaux est affecté à la conservation de la collection?

2. La Corporation prévoit-elle faire l'acquisition de véhicules et embaucher des chauffeurs pour déplacer, dans le but de les restaurer des objets depuis diverses localités jusqu'à l'Institut canadien de conservation à Ottawa et, le cas échéant, *a*) de combien, *b*) dispose-t-elle déjà de véhicules appropriés ou doivent-ils être spécialement conçus, *c*) quel est le coût approximatif de chaque véhicule, *d*) peut-on s'en procurer au Canada, *e*) d'ici combien de temps la Corporation compte-t-elle mettre ces véhicules en circulation?

3. *a*) Quel est, par région, le nombre approximatif de voyages prévus pour la première année d'exploitation, *b*) quel est le coût prévu d'un voyage moyen entre Ottawa et chaque région visée, *c*) quelle part des frais de transport sera assumée par le musée ou la galerie ayant fait la demande de service?

4. *a*) Combien coûtent (i) un muséobus (ii) une vitrine moyenne installée dans ce muséobus, *b*) à combien se sont élevé les frais d'exploitation pour l'année 1977?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

	Pourcentage
1. Galerie nationale	5.3 p. 100
Musée national de l'Homme	3 p. 100
Musée national des sciences naturelles	2 p. 100
Musée national des sciences et de la technologie	9.5 p. 100

2. Non. Les Musées nationaux du Canada exploitent un parc de véhicules pour transporter les expositions d'un bout à l'autre du pays. On se propose maintenant d'utiliser ces mêmes véhicules pour expédier et ramener les objets ouvrés que l'Institut canadien de restauration accepte de restaurer à Ottawa.

3. *a*) On prévoit un calendrier normal de six voyages par année dans tout le pays pour ramasser et retourner les œuvres d'art et les objets ouvrés.

b) Les frais d'exploitation par voyage aller-retour (véhicules et chauffeurs) sont les suivants: région du Pacifique—$4,500; région des Prairies—$2,500; Ontario—$500; Québec—$600; région des provinces de l'Atlantique—$1,200.

Dans nombre de cas, il sera possible de faire coïncider le ramassage d'objets ouvrés destinés à l'Institut canadien de restauration avec l'organisation d'une exposition pour l'un des musées nationaux, de sorte que l'Institut canadien de restauration n'aura pas alors à en assumer seul le coût. Dans ces conditions, on estime que les coûts annuels de transport seront de l'ordre de $25,000.

c) Le musée ou la galerie ayant fait la demande de service n'assumera aucune part des frais de transport.

	Montant
4. *a*) Muséobus	$351,700
Organisation d'exposition (conception et installation)	$415,000
b) Dépenses d'exploitation pour l'AF 1977-1978:	
1) Exploitation et entretien	$231,065
2) Salaires	$212,493

LA TAXE DE VENTE—LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

Question nº 256—**M. Herbert:**

1. Depuis le début en 1977, quelle est la différence estimative entre le montant que les provinces ont payé en taxes de vente fédérales sur leurs achats et le montant versé par le gouvernement en taxes de vente sur les marchandises qu'il achète de certaines provinces?

2. *a*) Quelles provinces ne participent pas au programme, *b*) quel est le montant approximatif en taxes de vente fédérale que ces provinces auraient payé sur leurs achats si elles avaient participé au programme?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Les données ne sont pas disponibles. 2. *a*) Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie britannique. *b*) Les données ne sont pas disponibles.

L'ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

Question nº 326—**M. Herbert:**

Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés étaient sur la liste de paye de Eldorado Nucléaire Limitée et de ses filiales, le 31 mars 1979?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): *a*) 1,602, *b*) 41.

L'HÔPITAL COLONEL BELCHER—CALGARY

Question nº 374—**M. Herbert:**

1. A l'heure actuelle, combien de lits compte l'hôpital Colonel Belcher de Calgary?

2. Combien de lits sont occupés par des anciens combattants qui sont acceptés comme étant à la charge du gouvernement?

3. Quel est le prix quotidien imposé pour chaque patient?

4. Certains lits sont-ils occupés par des patients qui sont considérés comme étant à la charge du gouvernement provincial et, le cas échéant, combien et quelle est la contribution quotidienne du gouvernement provincial à l'égard des soins?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. L'Hôpital Colonel Belcher a été cédé à d'autres autorités le 1er avril 1980. L'hôpital comptait 323 lits avant la cession.

2. Il y en avait 12 au 17 avril 1980.

3. Environ $140.

4. Oui—environ 250—le prix quotidien est de $142 pour les soins actifs, $65 pour les soins chroniques et $48.75 pour les soins en hébergement.

LE FOYER DES ANCIENS COMBATTANTS D'EDMONTON

Question nº 376—**M. Herbert:**

1. Combien d'employés *a*) permanents, *b*) engagés pour une période déterminée, *c*) temporaires sont présentement à l'emploi du Foyer des anciens combattants d'Edmonton?

2. Ces chiffres ont-ils changé depuis le 31 mars 1979?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): A compter du 31 décembre 1979;

1. *a*) 100. *b*) Néant. *c*) Néant. Le Foyer des anciens combattants d'Edmonton a été transféré à la province d'Alberta le 31 décembre 1979.

2. Le 31 mars 1980 il y en avait *a*) 93; *b*) 7; *c*) 4.

FINANCES—LES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 624—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère des Finances?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 9 employés.

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LTÉE

Question nº 709—**M. Clarke:**

1. Au sujet des notes 1 et 2a) jointes aux états financiers de l'Administration de pilotage des grands Lacs, Ltée qui figurent à la page 120 du Volume III des Comptes publics du Canada 1978-1979, maintenant que l'Administration possède une expérience de huit ans, quand envisage-t-elle son autofinancement?

2. Au sujet du capital d'apport, quelles dispositions ont été arrêtées pour que l'Administration rembourse le gouvernement?

3. Au sujet du déficit de l'Administration financé par le gouvernement, des dispositions ont-elles été prises pour que l'Administration puisse le combler elle-même lorsqu'elle pourra assurer son autofinancement et, le cas échéant, lesquelles?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. L'Administration de pilotage des Grands Lacs a rendu au gouvernement la totalité de ses crédits des années 1978-79 et 1979-80. L'Administration n'a obtenu aucun crédit pour l'année 1980-1981 et prévoit s'autofinancer. 2. Aucune. 3. Aucune.

Subventions aux municipalités

L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

Question nº 711—**M. Clarke:**

1. Au sujet des notes jointes aux états financiers de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, qui figurent aux pages 12 et 13 du Volume III des Comptes publics du Canada 1978-1979, maintenant que l'Administration possède une expérience de huit ans, quand envisage-t-elle son autofinancement?

2. Au sujet du capital d'apport, quelles dispositions ont été arrêtées pour que l'Administration rembourse le gouvernement, après autofinancement?

3. Au sujet du déficit de l'Administration financé par le gouvernement, des dispositions ont-elles été prises pour que l'Administration puisse le combler elle-même lorsqu'elle pourra assurer son autofinancement et, le cas échéant, lesquelles?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. L'Administration de pilotage de l'Atlantique prévoit s'autofinancer à compter de 1980. 2. Aucune. 3. Aucune.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McGrath: Madame le Président, j'invoque le Règlement et je me demande si, avant que vous ne passiez à l'ordre du jour, compte tenu des évènements qui se déroulent aujourd'hui et qui pourraient avoir demain des répercussions sur les travaux de la Chambre, je pourrais demander au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé si le gouvernement a toujours l'intention d'étudier demain la mesure relative aux suppléments de revenu garanti aux retraités âgés.

M. Collenette: Nous sommes certainement prêts à saisir la Chambre du bill C-16. Je crois comprendre qu'au cours d'entretiens on a discuté de la possibilité d'expédier cette affaire demain après-midi. Si les députés sont d'accord là-dessus, nous serions prêts à le faire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

MESURE VISANT À L'INSTITUTION

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics) propose: Que le bill C-4, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je pensais qu'étant donné la nature de ce projet de loi, le ministre ferait quelques observations préliminaires à l'étape de la deuxième lecture. J'attendais qu'il parle. Je me rends bien compte que ce projet de loi existe depuis un certain temps et qu'il touche bien des municipalités canadiennes, mais étant donné l'intérêt qu'il suscite, j'étais certain que le ministre nous dirait notamment si le bill C-4 est identique au projet de loi qui a été présenté par le ministre des Finances du gouvernement précédent, c'est-à-dire au bill C-3. Dans l'affirmative, nous pourrions sans aucun doute activer les discussions, ce qui nous permettrait d'épargner beaucoup de temps et d'envoyer le bill au comité.

M. Cosgrove: Madame le Président, j'ai attendu parce que je croyais que le député allait se lever et parler du bill. Pour répondre brièvement à la question qu'il vient de poser, je lui dirai que le bill est sensiblement le même que celui dont il a parlé. Maintenant, je crois que le moment est venu de le commenter.

J'ai le plaisir de proposer la deuxième lecture du bill C-4 qui tend à accorder au gouvernement fédéral un nouvel outil pour administrer le programme visant à remplacer les impôts fonciers perçus par les municipalités par des subventions fédérales. L'objet général du bill est d'améliorer et d'élargir le système fédéral actuel consistant à accorder des subventions aux municipalités au lieu de les laisser percevoir des impôts. Comme le député l'a dit, c'est une excellente nouvelle pour beaucoup de municipalités au Canada. Beaucoup de députés savent que ce bill est sensiblement le même que celui qui a été présenté au Parlement à deux reprises, d'abord sous le régime libéral, puis pendant la 31e législature sous l'administration des conservateurs. Je me reporte au hansard du 3 décembre 1979 où figurent les longues interventions que le bill a suscitées chez les députés la dernière fois qu'il a été présenté à la Chambre.

● (1510)

Durant les dix années où j'ai été un des représentants élus dans l'administration municipale du grand Toronto, j'étais convaincu que les administrations municipales avaient besoin de recettes supplémentaires pour bien remplir leur mandat de gouvernement responsable. Je me félicite donc d'avoir un certain rôle à jouer dans la présentation du projet de loi, même si c'est la troisième fois que nous en sommes saisis. Le bill vise à aider, ne serait-ce que modestement, près de 2,000 municipalités du Canada.

Certains députés, je le sais, diront que le projet de loi ne va pas assez loin, et je sais qu'il a déjà été question à la Chambre de divers aspects de cette mesure, mais j'enjoins à la Chambre d'examiner sans délai et d'appuyer cette mesure qui reprend essentiellement les dispositions de deux bills dont le Parlement a déjà été saisi sur cette question. Il nous serait ainsi possible d'aider, même si ce n'est que de façon modeste, les gouvernements municipaux visés qui sont admissibles.

La circonscription de York-Scarborough, que je représente, est la plus peuplée du Canada. Au cours des quelques prochaines années, des milliers de nouveaux électeurs se joindront aux 108,000 électeurs actuels, car la majeure partie des terrains à bâtir non encore utilisés pour la construction domiciliaire de la région métropolitaine de Toronto se situe dans la circonscription que je représente. Ceux qui habitent ma circonscription proviennent d'un grand nombre de provinces et même de pays et, à mon avis, ils vont devoir affronter un défi de taille pour ce qui est de transformer ce qu'on a décrit comme une ville champignon non seulement en une ville comme les autres mais aussi en une localité où il fasse bon vivre, travailler, se divertir

et envers laquelle on puisse éprouver un sentiment d'appartenance.

Géographiquement parlant, la circonscription est composée d'approximativement la moitié nord du bourg de Scarborough que j'ai représenté comme maire et d'une partie de la ville de North York que j'ai représentée à titre de conseiller au sein de la ville métropolitaine de Toronto. Ces municipalités du grand Toronto ont connu des croissances rapides puisqu'elles ont toutes deux enregistré approximativement en moyenne 5,000 mises en chantier de maisons résidentielles au cours des 20 dernières années. Dans bien des cas, on a ainsi pu qualifier de villes champignons ce genre d'agglomérations avec tous les problèmes que comporte le fait d'intégrer un aussi grand nombre de gens et d'y assurer les services à la fois essentiels et complémentaires, ainsi que le défi que cela représente de faire de cette partie du Canada en endroit où il fait bon vivre, travailler et se distraire.

Le bill C-4, je m'en rends compte, n'est pas la panacée à tous les maux financiers de ma circonscription ou des 2,000 municipalités qui bénéficieront de ses dispositions. J'estime toutefois que le bill reconnaît le rôle que joue l'administration locale dans la prestation des services publics en général. J'espère que lorsqu'on analysera de nouveau les rôles respectifs des paliers de gouvernement au cours des prochains mois, le rôle et les responsabilités de l'administration locale pèseront dans la restructuration. Le gouvernement fédéral et les provinces, tous les Canadiens donc, ont tout à gagner de la participation de l'administration locale à ce processus. Je reviendrai cependant un autre jour sur les sujets comme les discussions trilatérales et le partage des revenus.

Le bill C-4 dont la Chambre est saisie vise à munir le gouvernement fédéral d'une nouvelle loi régissant le programme de subventions qu'il accorde aux municipalités en remplacement de l'impôt foncier. Je n'ai pas l'intention de faire une longue déclaration à l'appui du projet de loi à l'étude, car, comme je l'ai déjà dit, d'autres ministres en ont déjà à deux reprises longuement traité. Il serait peut-être souhaitable, toutefois, d'en résumer les dispositions et d'en faire l'historique.

Ce bill a pour objet de moderniser et d'élargir le régime fédéral de subventions en remplacement d'impôts. Il le fait en donnant un sens plus large à la définition des immeubles et des impôts fonciers ouvrant droit aux subventions, et par la formule servant à calculer les subventions, expliquant clairement que ces subventions doivent correspondre exactement aux impôts fonciers correspondants dans la plupart des cas. En outre, le bill prévoit des principes directeurs que devront respecter les sociétés de la Couronne pour l'octroi de subventions en remplacement d'impôts fonciers.

La définition de l'immeuble ouvrant droit à une subvention devient ici très large, de sorte qu'elle englobe à peu près tous les terrains et immeubles du gouvernement canadien. En voici quelques exemples: les édifices du Parlement, les immeubles à bureaux, les bureaux de poste, les bases et les arsenaux militaires, les parcs nationaux, les lieux historiques, les laboratoires de recherche, les aéroports, les installations marines, les entrepôts de tous genres, y compris ceux des ports, les stations de communication, les fermes expérimentales, les établissements de pisciculture, les pénitenciers, les postes de police, les immeubles résidentiels, les hôpitaux, les écoles, les bibliothèques et ainsi de suite.

Parmi les taxes que remplaceront des subventions, citons les taxes foncières, les taxes d'amélioration locale, et en fait presque n'importe quelle autre taxe imposée aux propriétaires fonciers.

Les subventions qui seront versées au lieu des taxes précitées et qui s'appliqueront aux propriétés que j'ai énumérées équivaudront, dans presque tous les cas, au plein montant de la taxe. Dans certains cas, elles sont supérieures aux taxes elles-mêmes parce que certaines propriétés visées appartiennent à une catégorie qui n'est pas taxée lorsque le propriétaire n'est pas le gouvernement fédéral.

Conformément à ce que je viens de dire, le bill prévoit d'apporter de nombreux changements à la loi qui régissait ce programme depuis 1957. En fait, les changements sont si nombreux qu'une nouvelle loi était devenue nécessaire. Je n'ai pas l'intention de passer ces changements en revue, mais je voudrais parler de trois d'entre eux. Premièrement, les parcs nationaux, les bases militaires situées dans les zones rurales, les édifices parlementaires et ainsi de suite seront touchés par le programme de subventions. Deuxièmement, et c'est une disposition nouvelle, la plupart des déductions dont les subventions faisaient l'objet seront supprimées. Troisièmement, il sera possible d'établir des lignes directrices régissant les subventions versées par les sociétés de la Couronne, ce qui aura des répercussions importantes sur les fonds qui seront effectivement versés aux administrations locales. Ces changements entreront surtout en vigueur au cours de l'année fiscale 1980 établie pour les municipalités. Certaines dispositions portent sur quatre ans tandis que les lignes directrices des sociétés de la Couronne portent sur un an.

Je voudrais maintenant parler des antécédents du bill C-4. La loi sur les subventions aux municipalités est un texte statutaire de 1951 qui a été modifié en 1955 et 1957, mais ne l'a pas été depuis. Au cours des années 70, le gouvernement avait fait l'objet de beaucoup d'instances à ce sujet, et c'est à mon collègue, le ministre de la Justice (M. Chrétien) que revient le mérite d'y avoir répondu en présentant, en sa qualité de ministre des Finances, le bill C-46 au cours de la trentième législature. Nous savons que l'étude n'en était pas terminée lorsque fut dissout le Parlement; nous savons en outre qu'un bill presque identique fut présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) au cours de la trente et unième législature et qu'il ne réussit pas lui non plus à franchir l'étape de la deuxième lecture. Mais le 3 décembre 1979, date où le bill fut la dernière fois présenté en deuxième lecture, bien qu'on n'en ait pas terminé l'étude, on y avait consacré, me dit-on, au moins deux heures de délibérations et huit députés étaient intervenus sur le sujet. Le débat s'était ouvert sur un énoncé de politique au Parlement, et cet énoncé figure en entier au hansard. J'encourage les députés à revoir cet énoncé.

Le bill C-4 fait état de quelques modifications apportées aux deux bills précédents. Celles-ci ne changent en rien le montant des subventions à payer. Elles n'ont pour tout objet que de clarifier certaines dispositions. Je voudrais cependant attirer l'attention sur une de ces modifications puisqu'elle me concerne personnellement. Il s'agit de la modification apportée à la définition de ministre dans la disposition de la loi qui confie maintenant au ministre des Travaux publics plutôt qu'au

ministre des Finances (M. MacEachen) la responsabilité de faire appliquer la loi. Cette modification s'explique par le fait que la responsabilité de l'application du programme de subventions est passée du ministère des Finances à celui des Travaux publics le 14 avril de cette année. Ce changement est intervenu deux jours seulement avant que le bill ne soit présenté à la Chambre. Il a été précédé de discussions exhaustives entre les deux ministères concernés, et le premier ministre (M. Trudeau) l'a approuvé en se fondant sur la recommandation que le ministre des Finances et moi-même lui avons faite.

● (1520)

Le programme des subventions en compensation de l'impôt a été mis en vigueur en 1950. A cette époque-là, il relevait du ministère des Finances parce qu'il avait une portée limitée et prévoyait de nombreux pouvoirs discrétionnaires. Cependant, le programme a pris beaucoup d'expansion avec les années tandis que les pouvoirs discrétionnaires étaient réduits. Du point de vue administratif, le programme fonctionne selon le même principe que le paiement des impôts dans une société privée. A notre avis, il valait donc mieux que le programme relève de ceux qui s'occupent de gestion immobilière, comme c'est le cas généralement dans le secteur privé. De cette façon, le système de paiement des impôts ou des subventions peut plus facilement être intégré aux autres aspects de la gestion immobilière. Toutes ces considérations m'ont amené à conclure, ainsi que le ministre des Finances, qu'il fallait, comme je l'ai dit, céder le programme de compensations au ministère des Travaux publics.

En terminant, j'aimerais formuler deux observations. La première, c'est que ce bill va avantager un grand nombre de municipalités d'une bout à l'autre du Canada. Ancien maire de Scarborough, je me réjouis au plus haut point de saisir le Parlement de cette mesure et d'assumer la charge permanente d'administrer ce programme. La seconde, c'est que j'ai d'excellentes raisons de penser que la Chambre fera bon accueil à ce bill, compte tenu du son passé. Je le répète, le Parlement et la population ont beaucoup discuté les questions qu'il soulève. J'ose dire que le bill fait écho à certaines de celles que quelques-uns de nos honorables vis-à-vis soulèvent ou ont pu soulever par le passé. Je les invite fortement à appuyer ce bill, ne serait-ce que parce que les municipalités attendent depuis longtemps que le Parlement l'adopte. Par conséquent, bien des gens comptent que le Parlement adoptera rapidement le bill dont il est saisi.

Bref, je ne crois pas pouvoir dire mieux que ne l'a fait l'ancien ministre des Finances le 3 décembre 1979, à la fin du discours qu'il a prononcé à cette étape-ci de l'étude du bill précédent. Il parlait de cette mesure quand il a dit:

Elle va permettre de remanier et de moderniser une loi à laquelle des changements s'imposaient depuis longtemps; il y a 22 ans qu'elle n'avait pas été modifiée. Elle procurera des avantages importants aux gouvernements municipaux dans toutes les régions du Canada et renforcera le principe que le gouvernement du Canada paie pour les services qu'il reçoit des gouvernements municipaux.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, je suis aussi heureux de prendre part au débat sur le bill C-4. Je félicite le ministre de lui avoir donné la priorité sur d'autres mesures législatives, comme l'avait fait le gouvernement précédent, et d'avoir exprimé l'intérêt que le gouvernement porte à ce bill qui traîne depuis longtemps, comme le ministre l'a dit.

Je ne sais vraiment pas quand un ministre de la Couronne a eu un bill aussi relativement facile à présenter à une époque agitée. Au cours d'autres débats à la Chambre, je suppose que l'accord de principe a découlé surtout du fait que l'on reconnaît que les municipalités, qui contribuent tellement à donner un gouvernement permanent au Canada, exigent et méritent une aide financière accrue. Cette anomalie qui découle directement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a toujours existé. Je la trouve plutôt ironique dans le contexte des événements d'aujourd'hui. L'AANB, en stipulant que la propriété fédérale et provinciale ne doit pas être assujettie à l'impôt foncier, a créé le problème il y a 113 ans. Le problème ne semblait peut-être pas très important à ce moment-là, mais à mesure que le pays, le gouvernement et les municipalités ont grossi, il est apparu nécessaire de mettre en place un régime de subventions en remplacement de l'impôt foncier.

Le ministre s'en tire à bon compte en présentant ce projet de loi qui représente, en quelque sorte, son baptême du feu. L'une des raisons pour lesquelles le ministre a la tâche aussi facile aujourd'hui, c'est qu'il présente un bill avec lequel nous sommes généralement d'accord. Il y a aussi le fait qu'il s'agit ici de distribuer des fonds, ce qui est toujours une tâche aisée pour un ministre. Mais il s'agit aussi de mon propre baptême du feu en ce sens que c'est la première fois que j'ai l'honneur d'intervenir directement après le ministre dans un rôle de critique. Étant ce que je suis et appartenant à un parti qui cherche toujours a être constructif—je vais naturellement tâcher d'atténuer le caractère critique de mes observations pour en faire ressortir l'aspect constructif.

Le discours historique prononcé par le ministre des Finances lors de la dernière législature n'a pas été aussi historique que le vote qui est survenu dix jours plus tard. C'est en effet le 3 décembre qu'a eu lieu le débat sur le bill C-3. Je rappelle que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait alors exposé, avec force détails, comme en témoigne le hansard du 3 décembre, page 1957, toutes les difficultés, toutes les lacunes et tous les problèmes de définition que présentait le bill.

Comme l'a dit le ministre, ce bill a connu une longue période de gestation. J'imagine que mes amis à ma gauche qui n'ont jamais eu la chance d'être le père putatif d'un bill voudront en revendiquer la paternité conjointe. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me regarde d'un œil railleur. Je dis ceci au meilleur sens parlementaire du terme.

M. Knowles: Nous parrainons de très bons textes de loi depuis des décennies.

M. Nowlan: Le député de Winnipeg-Nord-Centre est certainement l'artisan de nombreux projets de loi. Évidemment, il s'intéresse à ce bill qui va permettre de venir en aide à plus de 2,000 municipalités.

J'ai une critique à faire. Je regrette un peu que le ministre, alors que c'est la première fois qu'il parle d'un bill sur les pouvoirs publics, n'en ait pas profité pour faire l'éloge des municipalités et pour souligner ce qu'elles apportent à tout le gouvernement du Canada. Nous vivons aujourd'hui un jour historique. Ce n'est certainement pas en accordant une plus grande aide aux municipalités qu'on va résoudre les problèmes fondamentaux qui existent dans notre pays.

Je sais que le ministre a travaillé au sein de l'administration municipale. Quand j'étais sur la côte du Pacifique, je m'intéressais aux conseils scolaires. Le député du Parry Sound-Muskoka (M. Darling) a été préfet d'une municipalité durant un nombre remarquable d'années, environ 26 ans. Fait intéressant, une foule de députés ont fait leurs premières armes dans les administrations municipales ou les conseils scolaires.

Quand j'ai entendu parler de ce projet de loi, il y a plusieurs années, j'ai été étonné qu'on ne réussisse pas à le faire démarrer. On prétend que durant sa gestation d'origine douteuse, le bill C-46 avait d'abord été conçu comme un appât lorsqu'il avait été présenté pour la première fois durant la trentième législature. Le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), alors ministre des Finances, avait publié un communiqué à ce sujet le 19 février 1979. On a prétendu alors—et c'est ce que je voulais dire en parlant de paternité douteuse—qu'il s'agissait d'un appât destiné à attirer le maire d'Ottawa dans l'arène fédérale. Je pense en effet qu'Ottawa profitera de cette mesure plus que toute autre région du Canada, puisque c'est là que l'administration fédérale a le plus de biens. Cette mesure devait donc inciter le maire d'Ottawa à se présenter aux élections fédérales.

● (1530)

Nous avons de ce côté-ci de la Chambre le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Lorsqu'il était président du Conseil privé dans le précédent gouvernement, et même avant, comme l'ont d'ailleurs fait d'autres députés de la région d'Ottawa-Carleton, il a manifesté un intérêt véritable pour la réduction du fardeau financier des municipalités, fardeau d'autant plus lourd que de nombreuses propriétés du gouvernement fédéral n'étaient pas imposées ni ne permettaient l'octroi de subventions en compensation de l'impôt foncier, en raison d'une définition plutôt stricte et étroite de la loi.

C'est pourquoi je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi. Et si je puis me permettre une légère digression, je dirai que plus nous disposerons vite de ce projet de loi et le renverrons au comité, plus nous montrerons de respect pour le travail admirable que font sur tous les plans les municipalités. Nous avons dans le régime fédéral deux principaux paliers de gouvernement, le fédéral et le provincial, mais il est bien évident que les municipalités, nées du système provincial, sont beaucoup plus près et plus écoutées des contribuables que nous qui sommes à Ottawa une grande partie de l'année.

Voilà pourquoi j'espère que nous enverrons avec grande célérité ce projet de loi au comité afin que nous puissions nous pencher sur certains des points précis auxquels a fait allusion le ministre et sur lesquels l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest, s'est peut-être un peu trop longuement attardé. J'espère que nous pourrons reprendre certaines de ces questions au comité.

Le même programme de subventions qui, d'après le ministre, a été mis en œuvre il y a de nombreuses années, entraîne des dépenses ministérielles de plus de 148 millions de dollars, et les subventions aux sociétés d'État, 110 millions de dollars supplémentaires. Ce projet de loi permettrait donc d'augmenter les dépenses au titre de ces subventions de quelque 25 millions de dollars, en élargissant la définition de la propriété qui donne droit à ces subventions et en modifiant certains des taux employés dans le calcul de ces mêmes subventions.

Le ministre a parlé de sa circonscription. Dans ma province de la Nouvelle-Écosse, on trouve plusieurs bases des Forces armées canadiennes, sans parler des parcs historiques. Nous y avons des intérêts très directs, mais je ne veux pas dire par là qu'il y ait conflit d'intérêt, même si la base militaire de Greenwood, qui est, au fond, la plus importante des Forces aériennes de l'OTAN au Canada, se trouve au cœur de ma circonscription. Je me réjouis de constater que dans la nouvelle définition, la base des Forces armées canadiennes de Greenwood, à l'instar des bases de Shearwater, de Chatham et bien d'autres dans le pays, aura désormais droit à ces subventions. Cette mesure ne pourra être qu'avantageuse pour mes concitoyens de la Nouvelle-Écosse et les députés de diverses municipalités au Canada.

Le ministre a déclaré que la Colline parlementaire, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques, le Centre national des Arts, la Galerie nationale et le Musée national, tous situés à Ottawa, y seront inclus. Le député de Nepean-Carleton nous entretiendra longuement de cette question, j'en suis sûr, ainsi que des lacunes et des qualités de ce projet de loi en ce qui concerne la région d'Ottawa.

Puisque ce projet de loi nous paraît positif, les députés se demandent probablement pourquoi il existe depuis si longtemps, sous sa forme actuelle. Il n'a pas été modifié de façon substantielle depuis 22 ans. Je vous reporte à la discussion que nous avons eue à la Chambre le 3 décembre dernier, car ce projet de loi nous permettra d'accomplir certaines choses fort positives, mais manifestement—et c'est là une des raisons qui, à mon avis, devrait nous inciter à l'envoyer au comité le plus rapidement possible—il soulève certains problèmes d'ordre fiscal pour ce qui est des impôts fonciers municipaux et des formules de calcul employées pour les déterminer, que le comité pourrait étudier en profondeur et tirer au clair, chose qu'il ne nous appartient certes pas de faire.

Dans le mémoire qu'elle a présenté au gouvernement en 1977, document le plus important sur le projet de loi de l'époque—lequel est demeuré fondamentalement inchangé—la Fédération canadienne des maires et des municipalités cernait cinq sujets de préoccupation relativement au bill présenté cette année-là, soit le bill C-46. Les dispositions de ce projet de loi étaient incluses dans le bill C-3 et le sont maintenant dans le bill C-4. Ces cinq sujets de préoccupation étaient les suivants: premièrement, la différence entre le montant de l'évaluation et la valeur acceptée; deuxièmement, le problème des biens qui jouissent d'une exemption d'impôt; troisièmement, l'exemption de l'impôt au titre des activités commerciales; quatrièmement, les déductions effectuées par le gouvernement pour la prestation de certains services par les municipalités; cinquièmement, et le ministre a mentionné ce point, le fait que les sociétés de la Couronne sont assez irrégulières et inconsistantes dans leur façon de verser les subventions en remplacement d'impôts, lors même qu'elles le font.

En ce qui concerne le premier problème, si je comprends bien le bill, il appartiendra toujours au ministre d'établir la différence entre le montant de l'évaluation et la valeur acceptée. Il aura le pouvoir de fixer la valeur. Je crois que cela figure à l'article 2 du bill.

A mon avis, l'article 2(1) nous place encore devant le problème de la différence entre la valeur des propriétés telle qu'évaluée par la municipalité et leur valeur sur le marché immobilier. D'après ce projet de loi, le ministre déterminera le taux effectif. Ce sera en effet laissé à la discrétion du ministre. Peut-être aurons-nous besoin qu'on nous donne au comité quelques explications supplémentaires sur la définition du taux effectif; en effet, d'une certaine façon, si le taux effectif n'est pas relié au montant de l'évaluation, cela pourrait aller en partie à l'encontre du but recherché par le projet de loi, qui est précisément d'élargir la base de la subvention remplaçant l'impôt. C'est un secteur dans lequel nous avons besoin d'explications supplémentaires et j'espère que nous pourrons les obtenir au sein du comité.

D'après ce que je comprends, la deuxième question a été largement réglée par ce bill. En ce qui concerne les propriétés exonérées d'impôt, ce bill élargira le nombre et la définition des propriétés couvertes par la loi. Cette mesure va englober des immeubles comme les parcs, les lieux historiques, les musées, les galeries d'art, et ainsi de suite, ainsi que les bases militaires. Je pense donc que le gouvernement actuel et le gouvernement précédent se sont réellement efforcés de donner satisfaction à la Fédération canadienne des municipalités qui se plaignait de ce que trop d'édifices fédéraux n'étaient pas repris dans le programme de subventions.

Comme l'a déclaré le ministre aujourd'hui, et comme je l'ai dit moi-même, l'extension du programme de subventions a été expliquée dans une large mesure, et si ces explications ne suffisent pas, d'ici à ce que le bill soit étudié au comité, nous entendrons peut-être parler d'autres municipalités qui ne comprennent pas encore très bien si certains immeubles de leur région seront englobés dans le programme ou non. Ce projet de loi revêt un caractère inhabituel. Il y aura peut-être encore bien des projets de loi qui aborderont le problème des immeubles exempts, mais la situation a été redressée dans une large mesure par celui-ci.

Je pense que le problème qui est le moins résolu et ce, pour des raisons qui sont peut-être valables, c'est le troisième problème que la Fédération des municipalités a signalé au gouvernement dès 1977. Depuis 1977, la Fédération adopte des résolutions à ce sujet à chacune de ses assemblées annuelles. Il s'agit du problème de la taxe d'affaires, qu'on appelle également taxe commerciale ou taxe d'occupation. Sauf erreur, ce projet de loi, dans sa version actuelle, ne prévoit toujours rien pour remplacer la taxe d'affaires municipale; je le répète, il y aura peut-être moyen d'avoir des éclaircissements à ce sujet à l'étape du comité.

Comme nous le savons, les sources de recettes des municipalités sont très limitées; il y a les impôts fonciers et les taxes d'affaires ou taxes commerciales. Je comprends le raisonnement du gouvernement fédéral, qui soutient que les taxes d'affaires ou commerciales sont tellement variables, selon la municipalité ou la province, qu'il est impossible de fixer une norme applicable au pays tout entier pour le versement d'une subvention tenant lieu d'impôts. Je reconnais qu'il y a de nombreuses variables dans cette équation. Les facteurs de diversité des taxes commerciales sont extrêmement nombreux. On peut citer l'évaluation, les critères, la marchandise en cause, la valeur de location, parfois calculée au prix par pied carré et parfois à partir de la capacité d'entreposage ou de la valeur estimée de la propriété immobilière. Souvent, la taxe est calculée à partir d'un taux uniforme. A cause de ces variables affectant les taxes d'affaires d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement fédéral a jugé qu'il était impossible de verser une subvention tenant lieu d'impôts qui soit équitable.

● (1540)

L'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas fait beaucoup de progrès sur cette question, c'est que, par le passé, les municipalités ont souvent eu passablement de difficultés à obtenir le versement d'une subvention tenant lieu d'impôts fonciers. Le bill à l'étude s'attaque carrément au problème des impôts fonciers. Il prévoit en effet le versement de subventions pour des propriétés qu'il est plus difficile d'évaluer aux fins de l'impôt foncier, par exemple les parcs historiques et les bases militaires. Le gouvernement semble disposé à s'engager dans cette voie malgré tous les obstacles.

La seule autre véritable source de revenu pour une municipalité est la taxe sur les commerces ou les entreprises commerciales. Si je ne m'abuse, le bill ne prévoit aucune subvention tenant lieu de taxe d'affaires.

Mon bureau de circonscription n'est pas une entreprise commerciale, mais la municipalité m'oblige à payer une taxe d'affaires. J'ai voulu refuser de la payer, mais je me suis rendu compte que l'on saisirait mes meubles si je ne le faisais pas. On m'impose cette taxe en arguant que mon bureau est situé dans la rue principale de ma ville natale.

Sauf erreur, le gouvernement fédéral estime de même que puisqu'il n'exploite aucun commerce, il ne doit payer ni taxe d'affaires ni subvention en remplacement de cette taxe. S'il en est ainsi, peut-être le ministre pourrait-il donner plus de détails là-dessus au moment de l'étude en comité?

Si, en l'occurrence, il y a dilemme, c'est en partie parce que les ministères n'exploitent pas d'entreprises commerciales, alors que certaines sociétés de la Couronne en exploitent, souvent en concurrence directe avec le secteur privé. Au moment de l'étude en comité, le ministre pourra peut-être distinguer entre les ministères qui ne font pas d'affaires, et les sociétés de la Couronne et les autres organismes du gouvernement qui en font effectivement. Je comprends le raisonnement du gouvernement à propos des activités des ministères, mais qu'en est-il des sociétés de la Couronne qui exercent leur activité dans une municipalité? Je ne trouve rien à redire à la décision du gouvernement de ne pas accorder de subvention pour compenser une taxe d'affaires ou une taxe commerciale, mais son raisonnement ne saurait s'appliquer aux sociétés de la Couronne et aux autres organismes de l'État exploitant des entreprises commerciales qui sont souvent, je le répète, les concurrents directs du secteur privé.

Dans ce cas-là, ne devrait-on pas prévoir un montant uniforme?

Une voix: Cent millions de dollars.

M. Nowlan: De sa place, le ministre nous dit 100 millions. Sauf erreur, les sociétés de la Couronne versent des subventions au lieu d'impôts fonciers jusqu'à concurrence de 110 millions. Est-ce à ces 100 millions que le ministre fait allusion? Je n'ignore pas que le ministre ne peut prendre la parole de nouveau, étant donné le Règlement, mais peut-être pourra-t-il en comité faire la lumière sur ce point, car, à mon avis, il y a une légère contradiction si l'on ne fait pas de distinction entre les ministères qui, à proprement parler, ne font pas d'affaires

et les sociétés de la Couronne qui, elles, font concurrence à l'entreprise privée. Je saurais gré au ministre de revenir sur cette question en comité.

Si je comprends bien, le bill, et surtout l'article 8, remédient à un quatrième point qui préoccupait les municipalités. Il s'agit de la déduction autorisée pour les services fournis au gouvernement fédéral par la municipalité. La Fédération signalait cela en ces termes dans son mémoire de 1977:

> Les deux types de déductions pour services autorisées de la subvention principale reflètent:
>
> (1) le coût des services fournis directement par le gouvernement fédéral, et
>
> (2) le coût des services fournis par la municipalité auxquels le gouvernement fédéral n'a pas recours.

A mon avis, le bill tient enfin compte des instances de la Fédération à cet égard. Celle-ci ajoute dans son mémoire:

> La Fédération estime que ces déductions ne sont pas justifiables du fait qu'elles supposent qu'on paie seulement les services reçus. On peut affirmer avec raison qu'aucun régime foncier ne saurait fonctionner d'après ce principe.

La Fédération avait recommandé de mettre un terme à ces déductions au titre de services. Si j'ai bien compris l'exposé qu'a fait aujourd'hui le ministre et si j'ai bien compris le bill lui-même, je crois que ces déductions seront dans une large mesure supprimées, à quelques exceptions près, et qu'une partie de l'augmentation des subventions représentera une contribution au titre de ces services, autres que les services spéciaux d'éducation fournis en vertu d'ententes conclues avec des municipalités, dans les bases militaires par exemple.

Le cinquième point soulevé par la Fédération concernait les sociétés de la Couronne. Le ministre a dit plus tôt que là où la pratique variait d'une société de la Couronne à l'autre quand il s'agissait de verser des subventions au lieu d'acquitter l'impôt foncier, une politique plus cohérente obligerait maintenant les sociétés de la Couronne à verser des subventions en compensation de l'impôt foncier. C'est là une disposition très positive. Peut-être nous donnera-t-on d'autres indications, à l'étape du comité, sur l'étendue du champ d'application de ces directives.

Nous savons tous qu'une partie importante de la croissance de l'État est imputable à la multiplication des activités des sociétés de la Couronne. C'est donc avec satisfaction que je constate que l'on va remettre de l'ordre dans ces subventions, qu'on va créer une sorte d'organisme central pour que les municipalités n'aient pas à se demander si elles vont toucher ces subventions ou non. De cette manière, on va instaurer une certaine uniformité dans les subventions que les sociétés de la Couronne versent aux municipalités en compensation des taxes commerciales.

Voilà donc les cinq questions qui ont causé une certaine inquiétude à la Fédération canadienne des municipalités. J'ignore au stade où nous en sommes si les représentants de la fédération ou d'autres organismes voudront participer aux travaux du comité pendant que nous étudierons ce bill, mais je trouve que c'est là un pas en avant. Cette question a été étudiée en long et en large le 3 décembre 1979. Les députés de tous les partis représentés à la Chambre y sont favorables. Étant donné les événements qui ont lieu aujourd'hui, le mieux serait, si nous voulons que la Chambre ait un peu plus de crédibilité et pour exprimer notre reconnaissance à tous les pouvoirs publics, notamment aux pouvoirs publics municipaux, que le bill quitte la Chambre après avoir été lu pour la deuxième fois et que nous le renvoyions au comité où le ministre pourra expliciter certaines des formules plus complexes qu'il contient. Notre parti approuve le bill dans son principe et veut le voir franchir les étapes voulues.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, les députés de mon parti sont aussi favorables à ce bill et je voudrais, pour commencer, exposer certaines de leurs raisons.

Premièrement, on accordera, bien sûr, aux municipalités 25 millions de dollars de plus en subventions en compensation de l'impôt foncier. C'est là une somme importante. En outre, davantage d'immeubles fédéraux donneront droit aux subventions accordées dans le bill. Cela supprime une grave lacune de la loi actuelle.

De plus, le bill donne aux sociétés de la Couronne certaines directives concernant les subventions versées en compensation de l'impôt foncier. Cette amélioration fait peut-être suite aux doléances et mémoires qui ont été présentés au gouvernement à ce sujet. Si je comprends bien, le bill prévoit en outre que les sociétés de la Couronne, qui sont habituellement indépendantes du Trésor, devront verser des subventions en compensation de la taxe d'occupation commerciale. De plus, et pour la première fois, il prévoit le versement de subventions en compensation d'impôts fonciers et de la taxe d'occupation commerciale dans le cas des bases des Forces armées dans les régions rurales, des parcs nationaux, des monuments et endroits historiques, des musées, bibliothèques, galeries d'art, salles de concerts et ainsi de suite. Ce sont là autant d'améliorations; aussi, le projet de loi mérite-t-il notre appui.

● (1550)

D'autre part, il comporte de graves lacunes que nous ne pouvons passer sous silence. Essentiellement, cette mesure législative pêche du fait qu'elle perpétue un régime de subventions au lieu d'instaurer un régime d'impôts et de taxes. Autrement dit, l'autorité en la matière reste aux mains du gouvernement au lieu de relever des autorités locales. C'est ce que la Fédération canadienne des municipalités a surtout reproché au régime actuel lorsqu'elle a parlé de la différence entre le montant de l'évaluation, qui dépend des autorités locales, et la valeur acceptée, laquelle est déterminée par le gouvernement fédéral.

Ce bill a des faiblesses à cause du principe dont il s'inspire. Si la Chambre veut se mettre à respecter davantage les conseils locaux et les villes, ce projet de loi serait un bon début pour autant que l'on modifie ce principe.

L'autre faiblesse principale de ce projet de loi, c'est que le gouvernement fédéral continue à être dispensé de payer des taxes commerciales. Celles-ci constituent une importante source de revenus pour les administrations locales. Tant que le gouvernement fédéral s'esquivera, ce sont les contribuables qui devront payer la note. Je songe à ceux qui paient des impôts fonciers et, comme nous le savons tous, les impôts fonciers constituent la forme d'impôt la plus rétrograde. Ils sont vraiment élevés à l'heure actuelle.

A cet égard, il convient également de noter que l'Île-du-Prince-Édouard a trouvé un moyen de contourner le problème en englobant l'ancienne taxe commerciale dans les impôts fonciers. Le gouvernement fédéral paye donc en réalité une taxe commerciale dans cette province. C'est très injuste à l'égard des autres provinces et il faudrait que ce principe soit appliqué dans toutes les provinces et non pas dans une seule.

Si un organisme, par exemple une société ou une quelconque entreprise privée à but lucratif, était dans le même cas, nous ne lui permettrions pas de s'en tirer sans payer la taxe décrétée par l'administration locale. Ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral est le palier gouvernemental suprême au Canada qu'il peut se servir de son autorité pour éviter de payer les taxes locales.

Il y a une autre raison pour laquelle le gouvernement fédéral devrait payer cette taxe d'affaires. C'est que s'il n'occupait pas l'immeuble en cause, il est évident qu'une autre entreprise louerait ces locaux. C'est donc dire que la collectivité subit une perte de revenu. Si un particulier refusait de payer une taxe perçue par une administration locale, les autorités lui règleraient son compte rapidement, tandis que le gouvernement fédéral est exempté de cette taxe d'affaires. Je ne vois aucune justification au fait que le gouvernement fédéral puisse s'en tirer impunément alors qu'un particulier doit payer. En fait, le citoyen de l'endroit est obligé de payer une taxe foncière plus lourde parce que le gouvernement fédéral ne paie pas cette taxe d'affaires.

Enfin, en ce qui concerne l'exemption de l'impôt au titre des activités commerciales dont jouit toujours le gouvernement fédéral, je trouve intéressant sinon divertissant de lire les déclarations qu'ont faites les députés libéraux sur le bill lorsqu'ils formaient l'opposition. A l'époque, un député libéral, qui se faisait le porte-parole du parti, disait souscrire aux objections ou préoccupations exprimées par la Fédération canadienne des maires et municipalités. Je pense à deux objections précises qu'a soulevées cet organisme. La première est la différence entre le montant de l'évaluation et la valeur acceptée et la deuxième, bien sûr, est l'exemption de l'impôt au titre des activités commerciales.

Lorsque la Chambre a été saisie du bill, les libéraux, qui formaient alors l'opposition, ont voulu savoir pourquoi le gouvernement devait continuer à jouir d'une exemption de l'impôt au titre des activités commerciales. Mais depuis qu'ils ont accédé au pouvoir, ils n'ont rien fait à ce sujet. Je constate également que lorsque les conservateurs étaient au pouvoir ils appuyaient cette mesure. Maintenant qu'ils siègent du côté de l'opposition, ils reprennent les objections soulevées par la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Pourtant, lorsqu'ils formaient le gouvernement, ils n'ont donné suite à aucune de ces objections.

Le bill présente d'autres faiblesses, et j'aimerais en signaler deux ou trois. Tout d'abord, un article du bill prévoit que le règlement doit être publié avant d'être appliqué. Sauf erreur, cet article précise que le règlement ne doit être publié qu'une seule fois. Une fois qu'il aura été publié une fois, le gouvernement pourrait apporter des changements au règlement et les appliquer sans les faire connaître à la population. Le gouvernement devrait publier ce règlement jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'appliquer. Il manifesterait ainsi son adhésion au principe du gouvernement ouvert d'une façon plus concrète que par la simple obligation de ne publier le règlement qu'une seule fois, ce qui lui laisse tout loisir pour modifier le règlement une fois qu'il aura été publié.

Ensuite, il y a l'impartition d'un délai de 4 ans pour la mise en œuvre du programme de subventions compensatoires. Autrement dit, le gouvernement paiera une subvention de 25 p. 100 la première année, de 50 p. 100 la deuxième année, et davantage par la suite. Par le biais de ce bill, le gouvernement reconnaît qu'il a une dette fiscale envers les municipalités locales, mais quand on a ainsi une dette fiscale, on ne s'en tire pas en payant 25 p. 100 la première année, 50 p. 100 la deuxième année, et davantage par la suite. Certes, aucun simple contribuable ne saurait s'en tirer avec une proposition comme celle-là, car quand on a une dette, on doit la payer entièrement.

A tout bien considérer, ce bill est bon et mérite qu'on l'appuie. Pourtant, le gouvernement aurait pu l'améliorer s'il l'avait voulu; beaucoup reste à faire. Je le répète, j'espère que peut-être, à l'étape de l'étude en comité, le ministre et les ministériels vont accepter de faire un peu plus pour calmer les inquiétudes que suscite la question du montant de l'évaluation et du montant accepté, et pour éliminer l'exemption de la taxe commerciale.

M. Ron Irwin (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole afin d'appuyer le bill C-4, loi de 1980 sur les subventions aux municipalités. Le ministre a signalé que trois décennies se sont écoulées depuis la dernière étude importante de cette question. On a signalé que la somme de 258 millions de dollars a été versée en 1979-1980, dont 148 millions par le gouvernement fédéral et 110 millions par les sociétés de la Couronne et les Affaires extérieures. Le député d'Annapolis Valley-Hants a exprimé certaines inquiétudes à ce sujet. Elles seront dissipées, je le suppose, en comité.

Le bill compte cinq dispositions principales que je m'empresse d'appuyer. Auparavant les bases de défense du gouvernement fédéral n'étaient pas tenues d'acquitter leur juste part des impôts si elles fournissaient certains services, notamment des écoles élémentaires et secondaires, la protection de la police, la protection contre les incendies, la collecte des ordures ménagères et le traitement des matières d'égout. Le gouvernement sera maintenant tenu de verser sa juste part si la municipalité n'est pas disposée à fournir ces services ou est incapable de le faire. Le gouvernement jouissait naguère d'un taux préférentiel qui sera aboli, à moins que le simple contribuable ne jouisse d'un taux préférentiel correspondant.

Le ministre a signalé la nouvelle définition de propriété qui est importante et représente une somme supplémentaire de 25 millions de dollars. Il y aura également des paiements effectués directement aux bandes indiennes, et les taxes d'eau, notamment au Québec seront maintenant comprises. Ce bill est relativement simple, mais une grande latitude est laissée au ministre. S'il en fait bon usage, je ne prévois aucun problème. Par exemple en vertu de l'alinéa (1) de l'article 3, le ministre peut verser une subvention provenant du Fonds de revenu consolidé. L'article 13 prévoit que le bill ne confère aucun droit à une subvention. Le paragraphe 6(ii) prévoit que le ministre peut déduire un montant au titre de services que l'autorité taxatrice refuse ou est incapable de fournir à un immeuble fédéral. Je suis certain que si on l'administre avec justice, ce bill posera très peu de problèmes.

● (1600)

Pour savoir ce que cela signifiait sur le plan financier, je me suis mis en rapport avec le maire, l'administrateur municipal et le trésorier de ma circonscription de Sault-Sainte-Marie pendant la fin de semaine et ils m'ont dit que la municipalité avait reçu $461,000. Il y a 83,000 habitants dans la région, ce qui nous donne une idée de la répartition de la somme per capita. Le trésorier a suggéré, pour que la loi soit plus facile à exécuter, que le gouvernement devrait payer ses dûs à temps comme il s'y attend de la part des contribuables. Par exemple, l'année financière de la municipalité est la même que l'année civile. En vertu du bill, le gouvernement fédéral est assujetti à la même année financière pour ses paiements; pourtant, il attend à beaucoup plus tard dans l'année pour régler sa note.

Comme les députés le savent tous, l'assiette des recettes municipales est très étroite. L'argent des municipalités provient des taxes que ces dernières perçoivent, des permis d'exploitation normaux, des subventions et des subsides que versent les paliers supérieurs d'administration et enfin des revenus des entreprises municipales. Les permis et les recettes des entreprises municipales rapportent tout juste de quoi couvrir leurs frais. Pour ce qui est des subsides, je ne connais pas les conclusions des études les concernant, mais je sais que l'Ontario du moins essaie de faire en sorte que les municipalités soient financées pour un tiers par la municipalité, pour un tiers par la province et pour un tiers par le gouvernement fédéral.

Quant aux programmes d'amélioration municipaux, les usagers paient moins que cela ne coûte en réalité aux municipalités: c'est le cas pour les trottoirs. Ces services sont facturés aux usagers au pro rata de la valeur de leur maison. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Saint-James (M. Keeper), il s'agit d'une taxe municipale dégressive pour la plupart des services. A mon avis, c'est un mode d'imposition inique qui était peut-être juste il y a cinquante ans mais qui ne l'est plus dans notre société d'aujourd'hui. Ce n'est pas juste parce que le retraité paie plus que sa juste part, tout comme le contribuable à faible revenu. Ce n'est pas juste parce que les locataires ne paient pas leur juste part pour les services de police et d'incendie, ainsi que pour les maisons d'enseignement. Et pourtant ce système persiste.

Il serait beaucoup plus juste, et cela a été mis en cause au cours de la campagne référendaire au Québec, que les municipalités bénéficient d'un régime fiscal comparable à celui du gouvernement fédéral.

Je voudrais surtout parler de ma ville parce que je connais bien la situation qui y règne. Mais je puis aussi songer à d'autres municipalités de taille moyenne dans le nord de la Saskatchewan, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick et dans bien d'autres régions du pays. Nous sommes une municipalité de taille moyenne ayant une population de 83,000 habitants et jouissant d'une économie stable. Nous avons une usine de pâte et papier, une aciérie et une scierie. De 1961 à 1975, la région a bénéficié de revenus élevés et a connu une augmentation rapide de sa population. La société Algoma Steel a investi 800 millions de dollars au cours de cette période et, en portant à 10,000 le nombre de ses employés, elle a contribué à faire augmenter la population. Grâce au fusionnement de municipalités, la ville a vu augmenter encore le chiffre de sa population, qui est passé de 43,000 à 70,000. Et comme l'économie enregistrait un développement considérable durant cette période, notre ville en prospérait d'autant. Mais le gouvernement fédéral est intervenu et a lancé un programme d'action axé sur les personnes âgées qui a créé de la demande dans les métiers du bâtiment et s'est traduit par un programme de logements attribués en fonction des revenus.

Il y a eu ensuite de grosses dépenses pour la pathologie des insectes et la rénovation urbaine. Le gouvernement provincial a alors emboîté le pas et a fait la même chose en collaboration avec le gouvernement fédéral pour les personnes âgées, le programme de logement relié au revenu et la rénovation urbaine. Puis il y a eu les collèges CAT en ce qui concerne l'éducation supérieure et les projets de conservation. A la même époque, les écoles secondaires ont suivi le mouvement et la municipalité a construit un nouvel hôtel de ville. Le nombre des projets émanant de promoteurs privés a aussi enregistré une forte poussée. L'un dans l'autre la dette municipale a ainsi doublé, passant de 13 millions de dollars à 31 millions entre 1965 et 1978. Cet exemple vaut probablement pour la plupart des municipalités de cette taille et de ce genre au Canada.

La principale industrie, Algoma Steel, a annoncé qu'elle va investir 475 millions de dollars. Cet investissement a déjà commencé. La société Great Lakes Power va encore investir 85 millions pour construire une centrale électrique de 52 mégawatts. Cela se traduira par 5,000 nouveaux emplois et un accroissement démographique de 25 à 30 p. 100.

Un rapport a déjà été soumis à la province et sera présenté au gouvernement fédéral quant à ce que cela signifie pour une municipalité qui doit fournir des services essentiels, tels que des services sanitaires, de dépendre de ce système archaïque. C'est dire qu'une municipalité comme la nôtre, qui touchera un demi-million de dollars en vertu de cette loi, devra débourser $26,590,000 pour assurer les services d'hygiène qui sont nécessaires à cette expansion et dont nous sommes responsables.

Nous faisons partie de l'une des zones désignées par le MEER; or, ce ministère prétend qu'il n'a pas assez d'argent, et pourtant il a fait du bon travail dans le passé à Cornwall, Dryden, Thunder Bay, Nakina, et ainsi de suite. Il faudra surveiller ce que le MEER fera des fonds limités dont il dispose.

Je crois que le bill C-4 est une excellente mesure, que c'est un pas dans la bonne direction. Toutefois, comme l'a dit un député, je crois que le temps est venu de nous remettre à l'écoute des municipalités comme nous l'avons fait il y a une dizaine d'années, lors de ces conférences tripartites qui ont donné d'excellents résultats. Il faut prendre conscience que nous servons tous le même contribuable. Il n'y a que deux critères à satisfaire: percevoir l'argent judicieusement et le dépenser sagement.

En conclusion, j'appuie le bill C-4 qui, à mon avis, favorisera l'élargissement de l'assiette fiscale aux trois niveaux de gouvernement.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le débat sur le bill C-4 concernant les subventions aux municipalités. J'ai écouté attentivement les interventions du ministre, du porte-parole de mon caucus, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), et aussi celle du porte-parole du Nouveau parti démocratique, le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper).

Je signale tout d'abord au député de Winnipeg que les observations que je vais faire aujourd'hui sont celles que j'avais l'intention de faire en décembre dernier lorsque le gouvernement dont je faisais partie à présenté le bill. Je n'étais pas entièrement satisfait du projet de loi à l'époque. Le député de Winnipeg a beau dire que nous appuyions le bill l'an dernier et que nous citons maintenant le mémoire de la fédération des municipalités canadiennes, je lui signale que même si nous étions favorables au projet de loi, nous n'étions certes pas unanimes sur tous les points de détail. Les membres de notre parti sont assez nombreux à la Chambre pour appuyer un projet de loi sans toutefois être d'accord sur toutes les dispositions particulières.

J'approuve ce que le député d'Annapolis Valley-Hants a dit lorsqu'il a cité la résolution de 1977 de la fédération des municipalités canadiennes. Le ministre dit que de l'avis de certains députés le projet de loi ne va pas assez loin. Lorsque l'un des députés de son parti fait remarquer que le projet de loi n'est qu'une simple révision d'un projet de loi vieux de 30 ans environ, peut-être avons-nous besoin de plus qu'une bonne mise au point. Peut-être devrions-nous examiner quelques-uns des principes qui sous-tendent la question des subventions en compensation de l'impôt foncier, les examiner et les élargir en vue d'assurer une plus grande équité dans la distribution des subventions au Canada.

Il me semble que l'un des problèmes inhérents à ce projet de loi est qu'il tend à perpétuer les inégalités dans la distribution des subventions. Je pense que c'est un problème inhérent au projet de loi. J'ai remarqué que, lorsque le porte-parole du parti conservateur a laissé entendre qu'Ottawa bénéficierait davantage d'une telle mesure, le ministre a vivement secoué la tête d'un air désapprobateur et peut-être que cela avait quelque chose à voir avec la scène politique. Le ministre l'a nié. Eh bien, il ne lisait pas les journaux d'Ottawa à cette époque car autrement il aurait eu vent du tollé soulevé par la diminution de l'assiette de l'impôt municipal que causait l'exode des nouvelles installations de l'autre côté de la rivière.

● (1610)

En fait, selon les prescriptions de la loi, les villes où l'on retrouve des installations fédérales, essentiellement des édifices à bureaux, seront avantagées par rapport aux autres villes qui n'en possèdent pas. Puisqu'il est question des principes du projet de loi, il faut considérer globalement la question des installations fédérales et inventer une formule un peu plus juste que celle qu'on nous propose.

Permettez que je cite un exemple. Je vous renvoie à la page 4, au paragraphe (2)(f). Voici le passage:

. . . à l'exclusion toutefois des immeubles suivants:

f) les constructions ou ouvrages non essentiellement destinés à abriter des hommes ou autres êtres vivants, des machines ou des biens meubles, et, plus précisément, les constructions, les ouvrages, la machinerie ou le matériel mentionnés à l'annexe II;

Cette disposition rétrécit passablement les perspectives quand on songe par exemple aux organismes gouvernementaux présents dans un certain nombre de municipalités. Cette prescription rétrécit la possibilité de verser des subventions aux municipalités qui abritent un immeuble principal de l'une de ces sociétés.

En examinant l'annexe II, je constate que le ministre a eu raison de mentionner les ports fédéraux, mais il n'a pas dit toute la vérité puisque cela ne comprend pas toutes les installations dans ces ports et, d'ailleurs, ce ne sont pas tous les ports fédéraux qui sont touchés. Entre autres dispositions injustes qu'on retrouve dans le projet de loi, je signale que la Commission des ports nationaux doit verser des subventions compensatoires mais non pas les commissions de ports. Je sais que cette question ne concerne pas le ministre, mais si le gouvernement veut faire disparaître certaines injustices en revoyant toute la question des subventions compensatoires, il devra examiner le fait que les ports de la commission ne versent ni impôts fonciers ni subventions compensatoires.

D'après ce que m'a appris un ministériel, qui le sait de source sûre, le gouvernement est tranquillement en train de mettre au rancart la loi sur les ports. Cette mesure aurait modifié tout le système de façon à obliger les ports à verser des compensations d'impôt. Si le gouvernement songe à mettre de côté la loi sur les ports, il maintiendra les distinctions injustes qu'on fait maintenant entre les installations qui relèvent du Conseil des ports nationaux et celles qui relèvent de la commission du port. J'espère que, quand le ministre témoignera au comité, il donnera aux membres du comité assez de latitude pour qu'ils puissent discuter de certains des éléments et des annexes qui figurent à la fin du bill.

J'ai noté que le ministre avait parlé des ports, mais l'annexe II exclut les quais, les appontements, les jetées, les pilotis, les poteaux d'amarrage, les quais flottants, les brise-lames, les murs de soutènement et les digues. Je ne suis peut-être pas marin, mais comme ma maison a vue sur l'océan Pacifique, je connais un peu les ports. J'avais toujours supposé que les bassins avaient quelque chose à voir avec les ports.

Si le ministre veut que le système soit juste, et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement a présenté la mesure à l'étude, il devrait peut-être réviser l'annexe II afin que la loi s'applique vraiment aux ports fédéraux et non pas seulement à des parties infimes de ces ports.

Comme certains autres députés l'ont déjà signalé, le bill fait des distinctions entre les installations commerciales du gouvernement fédéral et les installations commerciales du secteur privé. Je me rappelle avoir soulevé cette question il y a quelques mois au sujet d'une commission de port fédérale, comme la Commission de port du Fraser, dans ma circonscription. Dans son premier message publicitaire, sa publicité pour la chambre de commerce, le ministre a signalé que Scarborough était la circonscription la plus importante du Canada. C'est sans doute vrai. Par ailleurs, la mienne la suit de près. C'est certainement la plus importante circonscription à l'ouest de celle du ministre. La municipalité dont je représente une partie compte autant d'électeurs que la sienne. Je suis certain que ma circonscription a les mêmes problèmes que la sienne.

Les municipalités cherchent constamment à élargir leur assiette fiscale au titre de l'industrie pour alléger quelque peu le fardeau du propriétaire de maison. Le fait d'exempter de l'impôt foncier et des subventions compensatoires un port comme celui de la Commission du port du Fraser, et de ne pas le prévoir dans l'annexe, contribue à alourdir le fardeau fiscal du petit propriétaire. En fait, cela équivaut à faire subventionner par celui-ci la Commission du port du Fraser.

Quand j'ai parlé de cette question il y a quelques mois, les fonctionnaires du ministère se sont immédiatement portés à la défense des ports de commission en rappelant tous les avantages résiduels qui en découlent et les avantages sociaux qu'en retirent les collectivités où se trouvent les ports, et en signalant la quantité d'emplois créés et enfin les impôts que ces emplois rapportent.

Ces gens se rendent-ils bien compte de la situation? Je suis sûr que l'aciérie en amont du fleuve paie de l'impôt foncier sur l'ensemble de ses installations et qu'elle rapporte certains avantages à la collectivité. La fabrique de plastique, quelques milles plus loin, doit également payer de l'impôt sur toute ses installations. Je suis sûr qu'elle estime elle aussi fournir certains avantages à l'ensemble de la collectivité. Comment les fonctionnaires du ministère peuvent-ils avoir le culot de prétendre ne pas leur faire payer les mêmes impôts que l'industrie privée, sous prétexte que ces entreprises offrent des avantages supplémentaires à la collectivité? Quels sont ces avantages supplémentaires? Il n'y a pas de doute qu'en payant le plein impôt foncier et la taxe d'occupation commerciale, l'industrie privée contribue également au bien-être de la collectivité.

Si le ministre est d'avis qu'il serait vraiment utile de revoir et de remettre à jour le projet de loi, examinons-le de fond en comble. Examinons-en les principes et faisons en sorte qu'ils s'appliquent équitablement à toutes les municipalités, et autant au secteur privé que public.

Monsieur l'Orateur, si on appliquait dans le cas de la Commission du port du Fraser, dans ma collectivité, le même règlement que pour l'industrie, la municipalité réaliserait un bénéfice de quelque $250,000 par an en impôts. Si ce règlement était appliqué de la façon dont le souhaitaient les fonctionnaires, ce bénéfice serait réduit d'environ $60,000. Cela se traduit par une différence d'environ $200,000 par année. Ainsi, les propriétaires de maisons dans cette collectivé subventionnent le gouvernement fédéral.

Je signalerais au ministre que s'il est vraiment sérieux quand il prétend étudier ce projet de loi de fond en comble afin que les subventions compensatoires soient réparties de façon équitable, il devrait faire en sorte qu'il en soit ainsi dans toutes les municipalités, qu'il s'agisse de propriétés fédérales ou privées, afin que le particulier propriétaire de maison ou l'industrie privée ne soient pas dans l'obligation de subventionner les établissements fédéraux.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas très longtemps. Je n'ai que quelques observations à faire sur le bill.

Une voix: Obstruction systématique.

M. Gauthier: Non, ce n'est pas de l'obstruction. Je tiens simplement à signaler brièvement les différences entre ce bill et celui qui a été présenté par le dernier gouvernement, le bill C-46.

En général, les municipalités, surtout celles que je représente, Ottawa et Vanier, attendent cette mesure depuis longtemps. Comme mon prédécesseur l'a dit, personne ne peut avoir vécu à Ottawa pendant très longtemps sans avoir été témoin de situations qui ont poussé nos maires à menacer de supprimer des services si le gouvernement fédéral ne versait pas le plein montant de l'évaluation que les municipalités estimaient en droit d'exiger.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une distinction appréciable découlant de ce que, à Ottawa, le gouvernement fédéral a acquis des terrains pour des fins fédérales. Je tiens simplement à en citer un exemple, et c'est l'habitude qu'a le gouvernement fédéral d'acquérir, par l'intermédiaire de ses organismes et agences, des terrains ou des immeubles à des fins qui sont justifiées. Je pense entre autres aux nombreux terrains qu'il a achetés à Ottawa même par l'intermédiaire du ministère des Travaux publics, de la Commission de la capitale nationale ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont nous pensions qu'ils serviraient à l'aménagement urbain et qui, au cours des dernières années, ont été transformés en parcs. Je pense en particulier aux plaines LeBreton dont des douzaines d'acres sont aujourd'hui des terrains vagues non aménagés et non productifs, en ce qui concerne la municipalité d'Ottawa. Je pense au parc Fournier à Hull: on y avait prévu un programme à long terme de construction de logements et nous n'avons encore rien vu s'y faire.

● (1620)

Un autre exemple qui me vient à l'esprit est le parc Woodroffe dont le terrain appartient au gouvernement fédéral et qui tombe sous l'alinéa *g*) «propriété aménagée en parc et utilisée comme parc dans une région considérée comme «urbaine» par Statistique Canada». Il me semble que le gouvernement doit s'attaquer au problème qu'on crée en acquérant des terrains, en ne les aménageant pas et en privant ainsi les municipalités des évaluations qu'elles auraient pu en retirer.

J'aimerais aussi parler de l'article 12 du bill. Je constate que cet article suit mot à mot l'ancien bill C-3 qu'avait présenté le gouvernement précédent; en effet, le ministre, qui aurait eu une certaine discrétion, n'en a plus. Je veux parler des nouvelles acquisitions faites par le gouvernement fédéral. Le bill C-46 conférait au ministre une certaine discrétion dans les cas où le gouvernement fédéral acquérait un terrain, un bâtiment quelconque, à des fins fédérales. J'aimerais vous citer ce que disait ce bill.

> ... le ministre de la Couronne dont relèvera la gestion, la charge et la direction de cet immeuble peut, sur les crédits dégagés par le Parlement aux fins de cette acquisition, verser une subvention à une autorité taxatrice en compensation d'un impôt foncier ... relativement à cet immeuble pour le reste de cette année d'imposition.

A moins de modifier le bill dont nous sommes saisis, le ministre n'aura aucun pouvoir de faire cela. Je remarque qu'il n'avait pas de pouvoir non plus aux termes du bill C-3 et je doute de la sagesse du changement. Une municipalité pourrait fort bien subir une perte suite à l'acquisition par le gouvernement fédéral d'un immeuble, disons, en janvier ou février d'une année: il s'écoulerait alors dix mois au cours de cette année sans que le conseil municipal ne reçoive le moindre argent pour l'immeuble qui lui rapportait avant que le gouvernement s'en porte acquéreur. Je trouve cela difficile à accepter et j'espère que le ministre demandera à ses conseillers de préparer les réponses à cette question pour l'étude en comité parce que je suis certain que les députés voudront savoir pourquoi cette disposition a été retirée du bill C-4.

Je pense que les questions soulevées aujourd'hui par les députés étaient fort intéressantes. Ce qui a été dit au sujet de la taxe d'affaires nous convainc de ne pas ouvrir ce dossier-là cet après-midi, car je crois qu'il y a autant de systèmes qu'il y a de provinces, systèmes que l'on ne saurait comparer d'une province à l'autre ou même d'une entreprise à l'autre. Il serait assez difficile que le gouvernement fédéral décide de payer un montant proportionnel à l'évaluation commerciale. Par exemple, je pense que l'Île-du-Prince-Édouard a aboli la taxe d'affaires et l'a remplacée par une taxe foncière ainsi qu'une autre qui s'applique à toute propriété industrielle et commerciale. L'Ontario est venue près de faire la même chose l'an dernier ou l'année précédente, mais elle s'est ravisée à cause des suites politiques que son projet aurait eues pour la ville de Toronto.

Le ministre a raison de dire qu'il serait très difficile au gouvernement fédéral d'établir les subventions d'après des taxes fondées sur l'évaluation commerciale à cause des écarts entre les provinces. Je suppose que nous aurons l'occasion d'examiner beaucoup de ces points avec le ministre et, pour l'instant, je le remercie d'avoir agi avec célérité. Je le félicite d'avoir consacré sept ans à consulter les différents responsables au ministère des Finances. Je pense que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) est plus efficace que les ministres des Finances. En l'espace d'un mois et demi, il a réussi à présenter un projet de loi qui sera sûrement avantageux pour ma ville et lui accordera des subventions accrues.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, mes quelques remarques porteront sur deux ou trois des sujets qui ont déjà été abordés. J'aimerais dire au dernier député à avoir pris la parole que je m'intéresse aussi à la disposition du projet de loi qui ne respecte pas l'intention historique. Je suis d'accord avec ses observations et j'aimerais en ajouter une après vous avoir cité l'article 12 du projet de loi:

> Par dérogation à toute disposition contraire de la présente loi, un immeuble imposable acquis par Sa Majesté du chef du Canada ne peut faire l'objet d'une subvention en vertu de la présente loi à l'égard de l'année d'imposition où il a été acquis.

Je crois que cette disposition est très acceptable pour les provinces et les municipalités où les terres expropriées sont des propriétés de la Couronne tenues en son nom par la province ou la municipalité. Comme on vient de le signaler, la difficulté survient lorsque l'autorité fédérale faisant l'acquisition des terres choisit de le faire le 1er janvier, s'exemptant ainsi, aux termes de la loi, de toute obligation morale ou autre de donner des subventions ou des paiements au lieu d'impôts à l'autorité provinciale visée et donc à la municipalité directement intéressée.

Sur ce point, je trouve une lacune à l'article. Tel qu'il est libellé, une personne qui pourrait être ou a été privée du droit de jouissance d'une propriété le 1er janvier doit acquitter les taxes municipales ou autres lorsque, en fait, elle n'a plus le droit de jouissance de cette propriété.

Je me joins donc à ceux qui ont signalé au ministre que c'est un domaine qui mérite certainement d'être réétudié par les députés. Il me semblerait juste que les autorités provinciales calculent cet impôt au pro-rata. Il ne faudrait pas que l'on puisse croire que le gouvernement fédéral puisse tirer parti d'un projet de loi comme celui-ci. Les bénéfices en dollars et en cents importent peu s'ils sont comparés au danger que nous pouvons courir en poursuivant l'objectif de l'article 4 dans les dispositions générales de ce projet de loi.

Monsieur l'Orateur le projet de loi comporte un certain nombre d'injustices mineures. Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a parlé du caractère injuste des exemptions prévues à l'Annexe II portant sur les ports et en particulier les ports de la Commission mais aussi sur toutes les installations qui sont source de recettes et qui appartiennent au gouvernement fédéral dans le cadre de la Direction de Ports Canada.

• (1630)

Le ministre sait sans doute parfaitement que Ports Canada fait beaucoup plus d'affaires que nos ports les plus importants. Autrement dit, une partie relativement faible du trafic passe par les 20 principaux ports canadiens. Le ministre ne l'ignore certainement pas. Je lui signale simplement qu'en comité nous allons étudier cette question, d'autant plus que, de toute évidence, le gouvernement du Canada tire profit de l'exploitation de certains ports. Je veux parler de ceux qui relèvent de Ports Canada.

Pour terminer, comme nous avons abordé tous les autres sujets, je dirai que tout ça c'est très bien; c'est une mesure pleine de bonnes intentions et qui ne date pas d'hier. Je ne félicite pas le ministre de l'avoir présentée le plus tôt qu'il a pu. Je pourrais peut-être reconnaître qu'il a fait preuve d'une certaine initiative en apportant des changements à l'ancien bill, lorsqu'il occupait d'autres fonctions.

Même si je félicite le ministre de l'avoir fait dans un autre contexte, je lui rappelle qu'il n'est plus maire dans la région de Toronto. Il est maintenant ministre de la couronne et siège ici à Ottawa où il a des responsibilités envers tout le monde. Dans un certain sens, plus vite il se rappellera qu'il a des responsabilités et des obligations envers les Canadiens à l'égard des travaux publics, mieux cela vaudra peut-être pour nous.

Enfin, je tiens à dire que malgré tous ces vœux pieux et tout le reste, il est sans doute aussi important pour les municipalités et les provinces que le gouvernement fédéral paie la facture à temps. Il n'y a rien de plus coûteux ou de plus exaspérant pour les municipalités, les villes ou les provinces que d'établir leur budget et de devoir aller emprunter l'argent en attendant que le gouvernement fédéral transfère les fonds voulus. Il n'y a rien de plus exaspérant et je ne vois rien dans ce bill qui puisse y remédier.

Je crains en effet que la mise en vigueur graduelle de ce nouveau régime, qui s'étendra de 1980 à 1983 avant que le transfert n'atteigne 100 p. 100, ne cause de graves problèmes aux villes, aux municipalités et aux provinces. Les personnages de marque dans les tribunes sont très compétents.

M. Nowlan: Expliquez-vous.

M. Forrestall: Ils sont trop nombreux là-haut pour qu'il en soit autrement. Ils sont très compétents, le système et la structure sont impeccables, mais l'histoire nous apprend que ce qui peut mal tourner ne manque jamais de le faire. Je sais bien ce que nous voulons faire et où nous voulons en venir. Je ne saurais trop recommander de ne pas échelonner le changement sur quatre ans mais de le faire plutôt en un an afin d'éviter les complications qui surviendront quand la Colombie-Britannique fera une réévaluation de son évaluation foncière une année et la Nouvelle-Écosse une autre année au cours de ces quatre années. Je pense que deux ou trois réévaluations complètes sont à prévoir. Cela donnera lieu à des problèmes d'ordinateurs. Tout cela créera des difficultés. Lorsqu'il s'agit de questions aussi spécialisées et complexes, il me semble que plus nous procéderons avec clarté . . . et rapidité, plus nous réduirons le risque de confusion par la suite.

Si nous reconnaissons que les subventions tenant lieu d'impôts sont indispensables aux municipalités pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations, alors il importe certes de faire en sorte que les municipalités et les provinces puissent se servir plus facilement de ces fonds pour établir leur budget et ainsi de suite.

Il est donc important que nos factures soient payées à temps. La mise en place par étapes de ce régime risque de compliquer cela, à mon avis, et si tout se passe dans ce cas comme partout ailleurs—je pense que c'était la loi de M. Murphy ou celle d'un autre qui disait que ce qui peut mal tourner ne manque jamais de le faire—ces difficultés se poseront effectivement pour les fonctionnaires du ministre qui sont maintenant chargés d'expliquer ce programme de même que pour les organismes qui en bénéficient, c'est-à-dire les municipalités et les provinces.

Après avoir mentionné ces deux ou trois points au ministre, et tout en reconnaissant que tous les partis à la Chambre se réjouissent de ces mesures, il faut dire qu'elles ne sont pas sans défauts. On y trouve de petites défectuosités qui seront corrigées, j'espère, grâce au régime d'étude en comité et, dans une certaine mesure, à un examen minutieux; et lorsque nous en serons à l'étape du rapport ici à la Chambre ainsi qu'à celui de la troisième lecture et de l'adoption, nous aurons le meilleur bill que nous puissions adopter dans les circonstances actuelles pour favoriser les intérêts des provinces et des municipalités et qui pourra durer aussi longtemps que la loi qui l'a précédé.

C'est toujours bon signe si un bill peut durer quinze ou vingt ans. La pire forme de pollution que l'on puisse trouver est celle d'une bonne idée abandonnée avant d'avoir été pleinement utilisée. Nous avons donc l'intention de signaler ces questions au ministre pour qu'en dernière analyse, compte tenu des circonstances, ce bill soit le meilleur que nous puissions adopter.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir intervenir au sujet du bill C-4 sur les subventions aux municipalités, que nous étudions cet après-midi. J'ai écouté tous les intervenants avec beaucoup d'intérêt et je souscris aux points de vue exprimés. Il ne serait pas opportun, à mon sens, de répéter simplement les arguments qui ont été avancés dans le but de faire adopter rapidement ce projet de loi et de le renvoyer au comité qui pourra l'étudier en détail. Je suis persuadé que le ministre accueillera favorablement nos observations et s'assurera que les améliorations proposées au projet de loi seront adoptées.

Toutefois, j'aimerais mentionner tout particulièrement deux points pour vraiment souligner que le projet de loi ne tient pas sérieusement compte des différences qui existent entre les municipalités du pays. Certaines d'entre elles recevront des subventions au-delà ce celles qui sont accordées ailleurs simplement à cause de la nature de l'assiette fiscale de ces diverses municipalités.

Je me dois aussi d'insister sur la nécessité de songer à verser les subventions un peu plus tôt que d'habitude.

Pour avoir déjà été échevin pendant un certain nombre d'années, je peux dire que nous étions toujours déçus d'avoir à attendre si longtemps pour recevoir les subventions promises par le gouvernement fédéral. Ce délai causait toujours beaucoup d'incertitude et d'inquiétude à la municipalité qui se devait de régler ses comptes et d'offrir les services promis aux contribuables.

Le conseil de ville où je siégeais sait très bien qu'il existe aujourd'hui de nombreux problèmes auxquels doivent faire face les municipalités et le problème financier n'est pas le moindre. Nous avons dû parfois emprunter de l'argent. A ce moment-là, nous empruntions à l'étranger et peu de temps après, à cause de la dévaluation rapide du dollar canadien, nous avons dû rembourser d'énormes dettes étrangères en francs suisses, en marks allemands et en dollars américains. Cela n'a fait qu'ajouter aux problèmes financiers de la municipalité.

Le projet de loi que nous étudions actuellement constitue certainement un pas dans la bonne direction et, comme l'a laissé entendre le ministre en cause, il n'est pas encore assez poussé. Le projet de loi oublie de s'attaquer à de nombreux problèmes. Sous cette forme il ne peut évidemment pas le faire. Il n'est pas la panacée à tous les maux dont souffrent aujourd'hui les municipalités, mais c'est un début. Début modeste, surtout si l'on tient compte du grand recul subi en 1978 quand le gouvernement libéral de l'époque a aboli le ministère des Affaires urbaines, mesure qui a d'ailleurs reçu l'appui tacite du parti conservateur durant son bref mandat.

● (1640)

Plus que jamais il faut que l'État fédéral joue un rôle d'initiative dans l'aménagement urbain et les affaires municipales. Quand la Confédération est née il y a plus de 100 ans, la répartition démographique était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. A l'époque il y avait 80 p. 100 de ruraux contre 20 p. 100 seulement de citadins. Aujourd'hui c'est le contraire: 80 p. 100 des Canadiens vivent en milieu urbain et 20 p. 100 en milieu rural. On pourrait même dire que les habitants de ce qu'on appelle le milieu rural, c'est-à-dire les villages et les petites villes, vivent en réalité en milieu urbain et qu'à ce titre, ils se heurtent à beaucoup de problèmes, de contraintes et de défis qui se posent aux citadins. On peut soutenir que 90 p. 100 des Canadiens connaissent aujourd'hui des difficultés et des problèmes urbains. Ce bill est peut-être l'amorce d'une reconnaissance de ce fait, et peut-être le moment est-il venu pour l'État fédéral de faire preuve d'initiative réelle au plan des questions urbaines et municipales, de donner l'impulsion qui manque actuellement en beaucoup de coins du pays.

Subventions aux municipalités

Beaucoup de gouvernements provinciaux sont responsables de certaines déficiences. Il faut reconnaître que l'État fédéral fait un travail admirable en comparaison de certains gouvernements provinciaux. Mais il reste énormément à faire, énormément de créativité et d'ingéniosité à manifester, et l'occasion s'en présente à un moment où l'étroitesse des ressources publiques impose une utilisation optimum, une utilisation efficiente. Jamais la nécessité du maximum de rendement des dépenses n'a jamais été aussi aiguë. Les circonstances exigent que l'État fédéral fasse preuve d'ingéniosité, d'énergie à l'égard des défis urbains.

Nous avons un pays d'une extrême diversité, comme on nous le rappelle aujourd'hui. Mais quand on examine la nature des problèmes qui se posent dans les villes grandes et petites et dans les villages de notre pays si divers, il faut reconnaître qu'elle est la même. Le fait qu'une municipalité soit éloignée d'une autre de 3,000 milles ne signifie pas nécessairement qu'elle n'éprouve pas les mêmes problèmes aux chapitres du financement des grandes banlieues, de la pénurie de logements ou des taux de vacance qui fluctuent autour de 1 p. 100 ou même, dans certaines régions, autour de 0.1 ou 0.2 p. 100, alors que la construction domiciliaire, surtout la construction de logements sociaux, est un des principaux défis que doivent relever les municipalités, grandes et moyennes, car cela implique la mise en place d'infrastructures urbaines coûteuses et variées, notamment les systèmes d'évacuation des eaux usées, les réseaux routiers, les parcs et ainsi de suite.

Les municipalités sont laissées à elles-mêmes lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes qu'elles éprouvent dans le domaine des transports urbains, qu'il s'agisse de transport en commun ou de transport rapide. Elles ne tirent pas profit de l'expérience des autres municipalités canadiennes dans la mise sur pied de leurs services et elles ne tiennent pas compte de difficultés que ces dernières ont déjà éprouvées, soit parce qu'elles sont réduites à demander l'aide du secteur privé ou de firmes d'experts-conseils, soit parce qu'elles doivent réinventer la roue.

A mon avis, voici l'occasion pour le gouvernement fédéral de servir en quelque sorte de chambre de compensation ou de coopérative et de fournir dans le domaine énergétique à un grand nombre de municipalités et de centres urbains des connaissances, de l'expérience et des renseignements qu'ils peuvent trouver utiles. Ils n'auraient pas à engager de fortes dépenses pour trouver une solution qu'ils estiment unique, alors que d'autres à quelques milles de là l'appliquent peut-être déjà depuis longtemps.

J'estime que le gouvernement fédéral doit indiquer aux municipalités le moyen de relever le défi que constitue le paiement des dépenses énergétiques. Il y a quelques années, la municipalité que j'avais l'honneur de servir devait payer un compte d'électricité de $50,000 pour pomper l'eau dans les différents quartiers de la ville. En quelques années, ce compte est passé de $50,000 à un tiers de million de dollars. En gros, c'est le gouvernement local qui a dû assumer ces frais de service.

Pour ce qui est des possibilités culturelles, nous voyons actuellement les initiatives fleurir dans de nombreuses localités de notre pays. Lorsque des localités se groupent pour construire de petits centres communautaires, des théâtres, des musées et des salles de spectacles, nous devons développer, encourager et favoriser ces initiatives, car elles permettent de souder notre beau pays dans l'esprit que tous les députés de la Chambre aimeraient voir triompher.

Là encore le gouvernement pourrait donner le ton et chercher à surmonter les difficultés, non seulement en accordant des fonds, mais aussi en agissant comme une force de coopération permettant de réconcilier les gens et les idées. Nous avons vu au contraire le gouvernement fédéral céder peu à peu du terrain dans ce domaine et, sans doute pour être plus efficace, rationaliser ses différents programmes et en confier l'administration aux provinces. Cela a contribué à donner aux provinces une plus grande liberté de manœuvre pour répartir les fonds provenant du gouvernement fédéral.

Il faut se demander si cela a toujours contribué à améliorer la qualité des services offerts aux habitants des municipalités et si cela leur a donné de meilleurs débouchés. Ainsi, en vertu du programme d'aide aux transports urbains, les initiatives telles que celles du réaménagement des voies ferrées sont passées de la tutelle du gouvernement fédéral sous celle du gouvernement provincial. Les municipalités qui avaient pratiquement terminé la planification de leurs dépenses dans le domaine des transports urbains se sont soudain retrouvées avec de l'argent pour déplacer à la périphérie des gares de marchandises archaïques situées en plein cœur de la ville. Quand les provinces purent décider comment dépenser ces fonds, ce qu'elles ont fait parfois d'après leurs propres convictions politiques, et qu'elles décidèrent d'abandonner certains programmes, au grand désespoir des municipalités qui avaient déjà dépensé beaucoup d'argent, les municipalités se sont retrouvées le bec dans l'eau.

Étant donné qu'aujourd'hui plus que jamais il faut qu'il existe une certaine direction pour les questions urbaines et que le gouvernement fédéral peut jouer le rôle d'office central d'où émaneraient les informations et les idées, on voit combien ce que nous demandons au ministre est important. Nous lui demandons de revenir sur sa décision, tant qu'il est en poste, de supprimer le ministère des Affaires urbaines et de repenser le rôle que ce dernier pourrait jouer dans notre pays qui est avant tout un pays urbain. Le Canada est en effet un des pays les plus urbanisés du monde.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais parler d'une question qui me tient à cœur, à savoir des difficultés auxquelles toutes les municipalités, grandes et petites, dans tout notre pays doivent faire face. Je veux parler de la qualité de l'environnement.

● (1650)

Le Canada a la chance d'être un des pays relativement propres sur le plan écologique et il doit le rester. Pourtant, cette propreté, surtout en ce qui concerne les voies d'eau, est menacée presque tous les jours par les municipalités qui essaient de régler leurs problèmes d'égouts d'une manière qui n'est pas souvent très heureuse, étant donné l'insuffisance de leurs moyens financiers; par conséquent, elles risquent de polluer bien des ruisseaux, rivières et régions côtières.

Je voudrais profiter de l'occasion pour citer l'exemple de la ville de Kamloops, qui est située dans ma circonscription. C'est une ville d'environ 65,000 habitants. Cette ville utilise depuis toujours un bassin d'épandage pour traiter ses eaux usées et les eaux résiduaires épurées sont ensuite rejetées dans le réseau hydrographique. La population s'est considérablement accrue depuis quelques années, à un rythme de plus de 10 p. 100, et le système actuel a atteint sa limite depuis 1976. Comme on prévoit d'importantes innovations industrielles d'ici un an ou deux, le réseau hydrographique et surtout l'écologie de ce réseau très fragile seront encore menacés davantage.

Il est évident que si cet état de choses se perpétuait, l'équilibre écologique de notre réseau fluvial pourrait être gravement perturbé. L'amélioration du système d'épuration des eaux usées coûterait entre 20 et 90 millions de dollars pour une municipalité de 65,000 habitants. J'estime qu'on ne peut sérieusement s'attendre à ce que cette municipalité fasse seule un investissement de cet ordre. Je signale ce cas à titre d'exemple, car la même chose vaut dans les petites ou les grandes municipalités d'un bout à l'autre du Canada. Il en coûterait 20 millions de dollars pour adopter la solution la moins coûteuse, c'est-à-dire maintenir le statu quo et quelque 90 millions pour adopter une solution efficace à longue échéance, qui permettrait d'amener les effluents de la ville à une décharge contrôlée.

Un des aspects importants du problème n'est pas tant la population du réseau fluvial en soi, mais le fait que la Thompson, tributaire du fleuve Fraser en Colombie-Britannique, est probablement l'une des plus riches rivières à saumon du Canada. Non seulement le réseau fait partie du trajet migratoire du saumon, mais il comprend des frayères très importantes. Il est donc d'une importance capitale pour la pêche au saumon non seulement dans la rivière Thompson et le fleuve Fraser, mais aussi dans le détroit de Géorgie et dans le Pacifique même. Il s'agit en l'occurrence d'une ressource renouvelable dont la valeur, pour la pêche au saumon seulement, dépasse 300 millions de dollars. C'est un fait que nous devons reconnaître. Voilà un domaine où le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de ses organismes de financement, pourrait jouer un rôle de premier plan en fournissant le secours dont le besoin se fait grandement sentir.

Je dirai, en terminant, que les observations des députés qui m'ont précédé cet après-midi m'ont fort encouragé. Je constate avec plaisir qu'on s'est efforcé de déceler les nombreuses lacunes du bill. J'envisage avec optimisme les propositions, notamment celle concernant le rétablissement des conférences triparties, car c'est peut-être un premier pas qu'on prendra en vue d'assurer le leadership dont nous avons tellement besoin à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, l'étape de la deuxième lecture est consacrée à l'étude du principe d'un projet de loi. Je vais examiner le principe de celui-ci en ce qu'il touche les pénitenciers, les réserves indiennes et les parcs nationaux, car au moins un élément de chacune de ces catégories se trouve dans ma circonscription.

En ce qui concerne le pénitencier, l'évaluation ne pose aucun problème puisqu'il est situé dans une municipalité. Toutefois, lorsque le pénitencier de Drumheller fut construit, le conseil municipal voulait tellement qu'il le soit à Drumheller qu'il a offert au gouvernement fédéral un tarif spécial pour l'alimentation en eau. En conséquence, les citoyens de Drumheller ont subventionné le gouvernement fédéral pendant un certain nombre d'années. Cette situation a été partiellement corrigée, mais j'espère que le projet de loi permettra au ministre de s'assurer que le gouvernement fédéral assume pleinement les dépenses du pénitencier et ne compte pas sur l'aide financière des citoyens de Drumheller.

Pour ce qui est des réserves indiennes, le problème est plus complexe du fait qu'il n'y a pas d'évaluation ni probablement de valeur estimée dans le sens général du mot. J'espère que ce projet de loi ne servira pas à transférer de l'argent d'un ministère à l'autre et qu'il profitera aux gens des réserves parce que les conseils de bande et les Indiens des réserves ont grand besoin d'aide pour s'aider eux-mêmes.

En ce qui concerne les parcs nationaux, nombreux sont ceux qui ne comprennent pas de municipalité. J'aimerais obtenir l'assurance du ministre que les fonds ne passeront pas d'un ministère à l'autre, mais qu'ils profiteront vraiment aux gens qui vivent dans les localités situées dans nos parcs nationaux.

Le caractère juste et équitable du bill, en ce qui touche aux citoyens de cette région, se révélera par une répartition plus équitable des impôts et taxes. J'espère que, dans le cas du pénitencier de Drumheller, on prendra des mesures pour dédommager les citoyens de cette ville pour les sommes énormes qu'ils ont dépensées pour ce pénitencier au cours de ses premières années d'existence. La qualité se révèle à l'usage, dit-on. De même, le règlement d'application et l'administration du bill en prouveront la qualité. J'espère qu'il réalisera son objectif d'assurer une certaine mesure de justice à ceux qui ont payé la note jusqu'ici.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre ici la parole à l'occasion de l'étude de ce bill. Ce projet de loi est de première importance pour les municipalités. Vu les observations de mon collègue, le député de Bow River (M. Taylor), je veux signaler à la Chambre le fait que, là où le gouvernement a installé ses établissements dans des régions rurales, c'est-à-dire dans les comtés et municipalités ruraux, on constate que la région les a subventionnés dans une mesure égale à la différence entre le montant de l'évaluation des terrains environnants et les impôts versés par le gouvernement fédéral.

Le député de Bow River a souligné le fait que les citoyens de Drumheller subventionnent le pénitencier qui s'y trouve. Bien sûr, ils bénéficient de certains avantages, du fait qu'on a construit cet établissement dans leur région. Mais que dire de l'institution construite au centre d'un comté ou d'une municipalité, comme le pénitencier de Bowden qui n'apporte absolument rien au comté lui-même ou à ses habitants? Il va de soi que les villages environnants, où vit le personnel de l'institution, où il achète les produits dont il a besoin, en retireront quelque chose. Mais elle n'apporte rien à la municipalité rurale. C'est pourquoi, à mon avis, le gouvernement se doit de veiller à ce que la taxe versée par l'institution gouvernementale corresponde à celle que n'importe quelle autre entreprise commerciale aurait à payer.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

● (1700)

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En vertu de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir: le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—Question de privilège—L'énergie—La réponse insatisfaisante du ministre; le député de Hillsborough (M. McMillan)—L'Expansion économique régionale—Le changement d'emplacement du MAAC à Charlottetown; le député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—Les Transports—Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau—La position du gouvernement.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés, les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

LA PRODUCTION DE DOCUMENTS DANS DES CAUSES CONCERNANT LA COURONNE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River) propose: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la Cour fédérale (divulgation de documents), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais dire quelques mots seulement au sujet de mon bill qui cherche à modifier la loi sur la Cour fédérale en supprimant le paragraphe (2) de l'article 41 de ladite loi.

Au cours des derniers mois, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, et comme le savent les députés, nous nous sommes beaucoup intéressés à la possibilité d'instaurer une liberté accrue de l'information au pays. Le gouvernement précédent avait en effet saisi la Chambre d'un bill dont l'ancien député de Peace River avait été l'auteur et le parrain.

Par «liberté d'information», il faut entendre liberté de connaître les renseignements tenus secrets par le gouvernement. En d'autres termes, les renseignements auxquels les particuliers n'ont pas accès.

Nous reconnaissons tous qu'une trop grande mesure de secret gouvernemental est absolument incompatible avec les droits et les principes les plus fondamentaux d'une société comme celle dans laquelle nous voulons vivre. L'individu n'aime pas que son gouvernement détienne sur son compte des renseignements susceptibles d'avoir une influence sur sa carrière, sur ses relations avec le gouvernement ou même sur ses relations avec ses amis et ses voisins. Je reviendrai un peu plus tard là-dessus et je montrerai par des exemples comment l'exagération en matière de secret peut nuire aux individus dans notre société.

En divulguant l'information de façon sélective, un gouvernement peut—et je suis sûr que cela s'est déjà produit même si c'était involontaire—infléchir le verdict électoral. Il est certain que des gouvernements ont pu influencer les électeurs à certains moments, quand ils disposaient de renseignements auxquels n'avaient pas accès tous les électeurs et qu'ils ont divulgué ces renseignements de façon sélective.

Le bill que je propose, le bill C-202, traite d'un autre genre de secret ou de privilège de l'information, à savoir les renseignements que le gouvernement détient et qu'il peut soustraire aux tribunaux ou au pouvoir judiciaire en vertu de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale.

Je ne suis pas avocat, et il m'arrive de me féliciter de n'avoir aucune formation juridique. Comme le disait un éminent professeur de droit, cela aurait pu m'aiguiser l'esprit au point qu'il ne me permettrait plus, étant trop étroit, de comprendre ce qui se passe dans le monde autour de moi. Comment se fait-il que ce soit moi, un profane, qui doive soulever cette question, alors que plus de la moitié de mes amis et collègues de la Chambre des communes sont avocats? Je me suis parfois posé cette question. Je prends néanmoins l'initiative de soulever cette affaire sous la forme d'un bill privé et je vais vous en donner mes raisons.

A mesure que je progressais dans mes recherches, j'ai été stupéfait de constater qu'on ait accordé aussi peu d'attention à ce bill lorsqu'il a été déposé à la Chambre des communes. Les ministériels l'ont traité avec une certaine désinvolture et je dois dire que mes savants amis de ce côté-ci de la Chambre, membres de l'opposition, y ont également accordé fort peu d'attention. Le débat a été fort court et très froid. En fait lorsque le bill a été renvoyé au comité on n'a guère entendu nos députés qui sont juristes de profession se plaindre que l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale pourrait dans certains cas restreindre gravement les droits et les libertés individuels au sein de notre société.

La loi sur la Cour fédérale a reçu la sanction royale le 3 décembre 1970 et est entrée en vigueur le 1er juin 1971. En règle générale, l'article 41(1) prévoit que si un ministre certifie devant un tribunal qu'un document ne devrait pas être publié dans l'intérêt public, le tribunal peut encore examiner ce document et en ordonner la publication. Le paragraphe (2) donne cependant au ministre le droit absolu de refuser de divulguer des documents s'il certifie que le faire nuirait à nos relations internationales, à la défense ou à la sécurité nationale, aux relations fédérales-provinciales, au secret des délibérations du cabinet, sans que la cour ne puisse non plus les examiner.

Notre loi sur la Cour fédérale contient donc une disposition unique dans le monde occidental. Il n'y a pas d'autre pays de l'Occident qui ait inclus un tel privilège dans sa propre loi en la matière. Permettez-moi de vous citer l'article 41 et ses deux paragraphes pertinents. Il est bref et sa lecture ne prendra pas trop de temps. Je cite:

«41. (1) Sous réserve des dispositions de toute autre loi et du paragraphe (2), lorsqu'un ministre de la Couronne certifie par affidavit à un tribunal qu'un document fait partie d'une catégorie ou contient des renseignements dont on devrait, à cause d'un intérêt public spécifié dans l'affidavit, ne pas exiger la production et la communication, ce tribunal peut examiner le document et ordonner de le produire ou d'en communiquer la teneur aux parties, sous réserve des restrictions ou conditions qu'il juge appropriées, s'il conclut, dans les circonstances de l'espèce, que l'intérêt public dans la bonne administration de la justice l'emporte sur l'intérêt public spécifié dans l'affidavit.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, si un ministre ou le cabinet décide qu'un document quelconque exigé par un tribunal est préjudiciable à ces questions, le ministre peut signer un affidavit et le remettre au juge, en lui donnant ses raisons, et le juge peut, comme cela se produit d'ailleurs la plupart du temps, en convenir et garder le document secret.

Signalons en passant que le débat, en 1970, portait surtout sur la question des relations fédérales-provinciales. Mais pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il avoir des secrets au sujet de ses relations avec les gouvernements provinciaux? Cela semble avoir été la seule chose qui ait offusqué nos doctes amis qui ont participé au débat à l'époque. De toute façon, à cause de la place bien particulière qu'elle occupe dans un régime démocratique, ou un régime comme le nôtre, la Cour fédérale peut prendre cette décision et le juge serait alors la seule autre personne à connaître le contenu du document.

Le paragraphe (2), qui a été inséré en 1970, et qui est devenu exécutoire en 1972 stipule que:

(2) Lorsqu'un ministre de la Couronne certifie par affidavit à un tribunal que la production ou communication d'un document serait préjudiciable aux relations internationales, à la défense, à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales, ou dévoilerait une communication confidentielle du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le tribunal doit, sans examiner le document, refuser sa production et sa communication.»

Le paragraphe (2) ajoute de toute évidence une nouvelle dimension à la relation qui existe entre les tribunaux et le gouvernement, et entre les tribunaux et le Parlement. J'estime, quant à moi, qu'il s'agit d'une dimension extrêmement et excessivement dangereuse parce qu'il est tellement facile d'en abuser. Elle éveille les soupçons. L'abus du secret éveille toujours les soupçons et fait penser que l'on a quelque chose à cacher. En fait, j'aimerais croire que nous en arrivons maintenant au terme de l'époque où le secret était à l'ordre du jour et où était répandue dans tout le pays la crainte que des éléments subversifs menaçaient de l'intérieur l'application tranquille de la loi et l'intégrité de notre régime politique.

● (1710)

Il ne fait pas de doute que le sentiment d'aliénation de la vérité se traduise en grande partie dans la tendance au séparatisme et à la dissention et que les événements que nous avons vécus ces derniers temps et qui culmineront aujourd'hui sont en grande partie attribuables à l'attitude butée et arrogante et à la manie du secret du gouvernement Trudeau depuis 1968. Nous récoltons depuis quelques jours le fruit des semences de soupçons lancées dans les années 70.

Même si les membres du barreau n'ont pas dit ce qu'ils pensaient lorsque le gouvernement a présenté ce bill pour la première fois, qu'il y a apporté des modifications ou qu'il a ajouté le paragraphe 2 à la loi sur la Cour fédérale, d'autres l'ont fait. J'aimerais citer en partie une observation de l'honorable juge Deschênes qui, les députés le savent, a entendu la plainte de deux jeunes femmes qui avaient indûment été renvoyées du comité olympique lors des Jeux de 1976 au Québec. Voici:

En fait, l'une des curieuses contradictions de la loi sur la Cour fédérale, c'est qu'elle accorde dans l'ensemble plus de pouvoirs aux tribunaux sur le service administratif du gouvernement, tout en exprimant le doute qu'ils aient l'intégrité voulue pour statuer avec sérieux dans toutes les affaires où les privilèges de la Couronne sont mis en cause et pour protéger les intérêts réels de l'État en matière de sécurité.

L'honorable juge McDonald, président de la commission qui porte son nom, a formulé des réserves analogues vis-à-vis de l'article 41(2). Il a demandé comment il pourrait bien s'acquitter de ses obligations si les ministres de la Couronne interdisent à la commission l'accès aux importants documents dont elle a manifestement besoin pour juger des rapports qui existent entre le citoyen, la société et la loi.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de la façon dont les gens peuvent être touchés par cet article de la loi sur la Cour fédérale. Je voudrais relater brièvement le cas d'un certain Walter Rudnicki. Ce n'est pas la première fois que je parle à la Chambre de M. Rudnicki ou des problèmes qu'il a dû surmonter lorsqu'il a eu affaire au cabinet, une histoire qui s'est terminée en cour. Il s'agissait encore une fois d'un renvoi indû. M. Rudnicki a finalement eu gain de cause, mais on n'a jamais divulgué les raisons de son renvoi. Je crois que un ou deux de mes collègues, M. Rudnicki, quelques ministres de la Couronne et moi-même sommes les seuls à savoir pourquoi on l'a expulsé de la Fonction publique. Son nom figurait sur une liste de personnes appelées communément «l'opposition extra-parlementaire». Il s'agissait d'une liste de gens qu'on jugeait subversifs et qui, prétendait-on, complotaient pour remplacer notre système parlementaire actuel par des solutions radicales.

Quiconque connaît M. Rudnicki ou l'une des 21 autres personnes dont les noms figurent sur cette liste sait qu'il n'y a pas la moindre parcelle de vérité dans tout cela. En fait, M. Rudnicki a peut-être fait partie d'une opposition extra-parlementaire au gouvernement libéral de l'époque, mais il était certainement un partisan très visible de la loyale opposition de Sa Majesté. M. Rudnicki ne proposait pas de remplacer le régime actuel par un régime radical. Cela n'a pas empêché son nom de figurer sur la liste que l'ancien solliciteur général a fait remettre à ses hauts fonctionnaires et à ses collègues pour les mettre en garde contre cette personne et ses opinions politiques.

A la suite de cela, M. Rudniki a été renvoyé. Comment pouvait-il faire reconnaître son innocence? J'ai essayé de le faire à la Chambre et j'ai essayé de l'aider à se sortir de cette fâcheuse posture. Je voudrais lire un court extrait de ce qui s'est produit à la Chambre le 24 mai 1977. Je cite:

> . . . au cours de la période des questions, la Chambre a entendu parler pour la première fois de l'expression «opposition extra-parlementaire». Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a alors été interrogé au sujet de l'existence de la liste noire de l'opposition extra-parlementaire. Il a alors dit que l'accusation concernant la liste noire était extrêmement grave. Heureusement cependant, a-t-il ajouté, elle est sans fondement.
>
> Le 24 janvier 1977, j'ai interrogé le premier ministre au sujet de la liste. Il a répondu en disant: «Je n'ai pas la moindre idée de ce dont parle le député.» Le lendemain même, le ministre des Transports a dit qu'il n'avait jamais entendu parler de la liste et ne l'avait jamais vue. Le président du Conseil privé a aussi plaidé l'ignorance totale. Le 26 janvier, le solliciteur général a dit qu'elle n'existait pas et n'avait jamais existé.

Si j'ai posé la question successivement à tous ces gens, c'est que leurs noms figuraient au bas de la liste comme étant ceux qui l'avaient reçue lorsqu'elle avait été distribuée la première fois. Ainsi, tous ces gens savaient, et naturellement la Chambre sait aussi, que cette liste a bel et bien existé, que ces ministres et le premier ministre en ont pris connaissance, et qu'elle fut discutée au comité de la sécurité et du renseignement du cabinet. Mais nous savons aussi qu'il y eut littéralement des dizaines de listes semblables, qui ont circulé non seulement au sein du cabinet, mais aussi parmi des hauts fonctionnaires et qu'elles ont même été communiquées à des pays étrangers pour leurs archives sur la subversion.

Comment Rudnicki pouvait-il se blanchir? Il lui fallait d'abord de l'argent pour retenir les services d'un avocat, lequel devait émettre une assignation à comparaître à l'intention de certains ministres de la Couronne. Ceux-ci devraient alors affirmer sous serment qu'une telle liste existait, que son nom y figurait et que c'est la raison pour laquelle il avait été renvoyé de la Fonction publique.

Bien sûr, il existe littéralement des centaines de cas semblables, qu'on pourrait citer sans hésitation. Prenons par exemple le cas d'une dénommée Ursula Najder. Elle fut aussi victime d'un autre usage clandestin qui est observé lorsqu'on cherche à établir la cote sécuritaire de quiconque postule un emploi dans la Fonction publique ou même, dans certains cas, dans le secteur privé. J'aimerais vous citer un extrait d'un document secret où il est question de ce contrôle sécuritaire:

> Les autorités en cause doivent être conscientes du fait que certaines catégories de personnes qui normalement ne peuvent pas obtenir une cote sécuritaire supérieure au niveau dit CONFIDENTIEL, non pas que leur loyauté puisse être mise en doute ou qu'ils ne soient pas dignes de confiance, mais à cause de certaines circonstances comme par exemple:
>
> 1.1 le fait que des proches parents vivent en pays étranger tels que, de ce fait, elles pourraient être exposées à des pressions intolérables; ou
>
> 1.2 le fait qu'elles aient récemment (depuis dix ans) résidé en pays étranger où il est impossible de vérifier leurs occupations.

Dans le cas d'Ursula Najder qui est Canadienne de naissance, ses parents sont des émigrés polonais. Ursula Najder a encore en Pologne une tante qu'elle a vue deux fois, je crois, dans sa vie. Mais parce qu'elle a une tante en Pologne, où le Canada ne peut faire les contrôles de sécurité habituels, Ursula Najder, et probablement 25 p. 100 de tous les Canadiens venus de régions du monde où il est impossible de faire les contrôles de sécurité d'usage, Ursula Najder, dis-je, n'a pu obtenir de poste dans la Fonction publique, ce à quoi elle a droit.

● (1720)

Ce n'est pas tout. Il pourrait s'agir d'une entreprise privée sous contrat avec le gouvernement fédéral pour l'achat d'armes, par exemple. Autrement dit, Ursula Najder ne pourrait travailler pour une compagnie de ce genre qui serait assujettie à certaines normes de secret ou de confidentialité. Comment peut-elle lutter pour défendre ses droits si un ministre peut simplement refuser au tribunal auquel elle pourrait s'adresser le droit d'examiner un document qu'elle estime essentiel pour légitimer sa cause parce que celui-ci est préjudiciable au secret du cabinet, aux relations fédérales-provinciales ou que sais-je.

J'ai dit au début qu'il semble y avoir une tendance générale à une plus grande liberté d'information. Il est clair, à mon sens, qu'il est essentiel et nécessaire . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment heureux de pouvoir donner mon opinion sur le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la Cour fédérale (divulgation de documents). Je pense que le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) a présenté à la Chambre des communes un bill qui arrive très à propos et qui traite d'une question dont on parle depuis longtemps. Je suis déçu de ce qu'il ait dit, peut-être par mégarde ou autrement, qu'il pouvait y avoir trop d'avocats à la Chambre des communes et qu'aucun d'entre eux n'avait jugé bon de présenter ce bill. Toutefois, je lui signale que beaucoup d'avocats travaillent à régler ce problème depuis longtemps et, comme il le sait pour avoir étudié les lois et la jurisprudence, il y a une masse de précédents à l'heure actuelle qui justifieraient une mesure d'une portée beaucoup plus vaste que celle dont il a parlé à la Chambre aujourd'hui.

Le projet de loi propose de modifier l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale de manière à confier aux tribunaux, en exclusivité, le soin de décider si certains documents devraient être produits à l'occasion d'un procès et si l'objection que l'on élève repose sur la protection des intérêts de l'État.

Les dispositions actuelles de l'article 41 faisaient partie de la première loi sur la Cour fédérale votée en 1970, et visaient à tenir compte des décisions judiciaires rendues jusque-là au sujet des privilèges de la Couronne. Ces décisions établissaient que le pouvoir judiciaire était l'arbitre, en dernier ressort, des intérêts publics en cause; autrement dit, les tribunaux, par l'examen des documents contestés, pouvaient déterminer si l'intérêt public favorisant l'administration de la justice au nom des parties en litige était ou n'était pas contrebalancé par l'intérêt public en faveur de l'intérêt de l'État. Comme le député le sait, cet énoncé de principe est à la base de l'article 41(1) de la loi sur la Cour fédérale.

Cependant, ces cas-là indiquaient également que le principe général ne s'appliquait peut-être pas à des documents extrêmement importants concernant, par exemple, les relations internationales, les questions de défense, les discussions du cabinet et les communications entre les ministres et les hauts fonctionnaires. L'article 42(2) de la loi sur la Cour fédérale, que le député nous a lu, prévoyait l'exclusion absolue des documents tombant dans l'une ou l'autre de ces catégories extrêmement importantes.

Depuis quelques années, le paragraphe (2) en particulier a fait l'objet de bien des critiques et avec raison. Entre autres, on a soutenu que les tribunaux ont les moyens nécessaires de tenir compte de l'intérêt public en cause et l'ont fait depuis toujours. Le simple fait que, à l'occasion, la Couronne puisse considérer que certains documents sont plus importants ne signifie pas que ce rôle doive être enlevé au pouvoir judiciaire. De plus, aux termes de ces dispositions, tout ministre de la Couronne peut refuser à un tribunal la permission d'examiner les documents en cause.

Les plus hauts tribunaux de Grande-Bretagne, des États-Unis et d'Australie, pour ne nommer que trois pays, donnent raison à ces critiques puisqu'ils ont jugé récemment que, dans tous les cas, les tribunaux—et je suis certain que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) sera heureux de l'entendre—ont le droit d'examiner les documents dont on a contesté la production et de déterminer de quelle façon l'intérêt public sera le mieux servi.

En même temps, on a beaucoup songé et beaucoup réfléchi aux propositions en vue de faire adopter une loi sur la liberté d'information. Même si la question de la divulgation est beaucoup plus importante dans le cas du privilège de la Couronne, il est aussi essentiel que les membres du public aient accès aux documents du gouvernement. Il ne faut donc pas s'étonner que le comité parlementaire mixte des règlements et autres textes réglementaires, dont je faisais moi-même partie à l'époque en même temps que le député de Saskatoon-Ouest, ait convenu unanimement dans son rapport de juin 1978:

> Votre Comité estime que le paragraphe 41(2) est contraire aux principes qu'établirait une loi sur la liberté d'information et en recommande donc l'abrogation.

Cette façon plus générale d'envisager l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale me semble plus raisonnable et c'est celle que le gouvernement lui-même a proposée dans le discours du trône en déclarant ce qui suit:

> Les députés, de quelque allégeance qu'ils soient, s'entendent sur la nécessité de rendre plus accessible aux Canadiens l'information qui les touche. Une mesure législative sur la liberté d'information sera déposée afin de donner un vaste accès aux documents gouvernementaux. Le droit d'un ministre de ne pas remettre aux tribunaux certains documents gouvernementaux, en vertu du paragraphe 41(2) de la Loi sur la Cour fédérale, sera supprimé.

Je note que la déclaration du discours du trône n'est peut-être pas tout à fait appropriée puisqu'il n'y est question que de documents, tandis que la version anglaise de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale parle de «a document or its contents». C'est peut-être une question de sémantique dans une certaine mesure mais, par contre, cela pourrait être assez important.

Je signale encore une fois que le député de Saskatoon-Ouest a fait mention d'une question portant sur l'article 41 dernièrement à la Chambre des communes. Je ne sais pas au juste s'il s'agissait de cet aspect particulier mais il pourrait être important. Le paragraphe (2) de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale parle également de la production et de la communication. Dans le contexte d'un document ou des renseignements qu'il contient, il y a une grande différence entre production et communication. Je le signale au député.

Quant au contenu du projet de loi dont est saisie la Chambre, certains points méritent d'être relevés. D'abord, le projet de loi ne prévoit que la communication de documents. Toutefois, le privilège de la Couronne porte sur toutes les formes de preuves et, par conséquent, le projet de loi conserverait une restriction déjà prévue à l'article 41. Voilà pourquoi les propositions du projet de loi sur l'accès à l'information présenté à la dernière législature, dont était membre le député qui l'a déposé, remplaçaient le terme «document» par le terme beaucoup plus général de «renseignement». Cette question peut être d'autant plus importante, comme je l'ai déjà dit, que dans le paragraphe (2) de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale, il est question de documents ou de contenus et que nous parlons maintenant de documents ou de renseignements. C'est également un aspect important qu'il faut étudier.

Deuxièmement, le projet de loi ne s'intéresse qu'aux causes devant un tribunal. Bien entendu, la production et la communication d'un document ne sont pas réservées aux seuls tribunaux et il existe en réalité des décisions selon lesquelles un «tribunal», dont il est question dans le texte français de l'article 41, a décidé que cette disposition vise les organismes administratifs qui dans le cadre de leurs fonctions quasi-judiciaires exigent la production de documents. C'est à la suite des doutes et de la confusion suscités par l'expression «tribunal» dans l'article 41 que les propositions du projet de loi sur l'accès à l'information auraient un libellé beaucoup plus général qui engloberait non seulement nos tribunaux mais aussi les organismes pouvant exiger la production de renseignements dont dispose le gouvernement qui n'aurait pas à être divulgués à cause de l'intérêt de l'État.

Troisièmement, le bill conserverait les catégories de documents dont le liste figure à l'article 41(2) que le député et moi-même avons lu aux fins du compte rendu. Elles ont donné lieu à tant d'objections par le passé qu'il convient d'en parler maintenant. Il est vrai que le bill permettrait à une cour d'examiner les documents en question mais en établissant cette distinction entre ces catégories spéciales de documents et toute autre forme d'intérêt public de l'État, le bill peut fort bien être perçu comme une tentative d'établir une distinction qualitative fondamentale entre les deux et de favoriser, sans que cela soit nécessaire, les documents figurant dans la liste des catégories. D'aucuns pourront certainement affirmer qu'une pareille distinction aurait pour effet de maintenir une politique de défiance envers les cours afin de reconnaître l'importance particulière de certains types de renseignements à caractère gouvernemental. Si les tribunaux d'autres juridictions assujetties au droit commun ont réussi à examiner les documents de ces catégories sans qu'il existe une loi spéciale qui les y autorise, on peut se demander si cet aspect du bill est vraiment nécessaire.

● (1730)

Quatrièmement, le bill ne tient pas compte de certains problèmes très sérieux qui concernent la procédure. Si, comme le droit jurisprudentiel le dit en ce qui concerne l'article 41, le mot «tribunal» comprend les tribunaux qui exercent des pou-

voirs quasi-judiciaires, il faut se demander si les membres de ces groupes auraient les mêmes pouvoirs que les tribunaux pour examiner des renseignements qui risquent de causer tant de problèmes. On peut se poser la même question à propos des tribunaux eux-mêmes; un juge de paix ou un juge d'un tribunal provincial ou un magistrat doivent-ils avoir les mêmes pouvoirs à cet égard qu'un juge d'une cour supérieure, par exemple?

Nous n'avons pas le temps d'examiner tous les détails et toutes les complications de cette question, mais il importe de savoir si, dans une cause très simple jugée par un magistrat d'un tribunal inférieur, comme un juge de paix ou un petit magistrat, il convient de soulever des questions tellement importantes que, par le passé, elles devaient être examinées par un juge de la Cour suprême.

Quelle que soit la réponse à toutes ces questions, il faut aussi se demander quelle procédure il faudrait suivre si, par exemple, le tribunal de première instance ou la cour de justice ordonnait la production de certains documents. La Couronne ne doit-elle pas avoir le droit d'interjeter appel avant que le document ne soit communiqué aux parties en cause et au public, puisque cela rendrait l'appel inutile à toutes fins pratiques et, ce qui est encore plus important, puisque cela rendrait publics certains renseignements peut-être très importants. Le bill ne dit rien à propos de cette question essentielle.

Je recommande au député d'y réfléchir quand il poursuivra ses recherches.

Cinquièmement, l'article 41(1) du bill semble viser à établir les règles pour la production et la communication des documents. Il n'existe aucun équivalent dans les dispositions actuelles de la loi, et ce pour d'excellentes raisons. Il y a ordinairement une disposition de ce genre dans les règlements judiciaires et celle-ci prévoit diverses exceptions et donne une certaine latitude aux magistrats, ce qui est essentiel lorsqu'il s'agit de questions de procédure comme celle-ci. Une fois insérée dans la loi et avec la seule exception prévue au paragraphe (2), cette disposition concernant la production et la communication pourrait être beaucoup plus absolue que n'importe qui le souhaiterait, y compris le parrain du bill. Par exemple, le paragraphe (1) s'applique-t-il à l'avocat et son client? Cette question est des plus importantes.

En fait d'immunité, je constate que Terre-Neuve l'accorde aux conseillers religieux et dans les relations entre un avocat et son client. Le Québec assure une protection encore plus complète. En fait, le Code de procédure civile du Québec accorde l'immunité aux ecclésiastiques, aux avocats, aux notaires, aux médecins et aux dentistes. Je ne sais pas si nous allons aussi loin, mais de toutes les provinces, le Québec est la seule à l'avoir fait. Cette question est-elle fonction d'autres immunités et exceptions dans ce domaine? Fait-elle l'objet de dispositions de nondivulgation dans d'autres lois?

A mon avis, ce paragraphe est à la fois dangereux et inopportun. Il n'ajoute pratiquement rien à l'objectif visé par le projet de loi. Par conséquent, l'on comprend facilement pourquoi pareille disposition ne figure pas dans l'article 41 actuel ni dans la version remaniée du projet de loi sur la liberté d'accès à l'information, le bill C-15 déposé lors de la dernière législature.

En terminant, monsieur l'Orateur, je suis d'avis, en premier lieu, qu'il nous faut étudier très attentivement certains aspects du projet de loi et, en deuxième lieu, que les objectifs très restreints en sont désormais dépassés par les événements qui nous obligent à examiner l'article 41 dans le contexte général de l'accès à l'information détenue par le gouvernement. L'ancien gouvernement l'a sans aucun doute reconnu, et c'est pourquoi il a proposé certaines modifications à l'article 41, qui figuraient dans son projet de loi sur l'accès à l'information déposé à la dernière session et qui, assurément, avaient une plus grande portée que les modifications proposées dans le projet de loi actuel.

A la page 31 du bill C-15 proposé par l'ancien gouvernement et intitulé loi visant à compléter la législation canadienne en matière d'accès à l'information détenue par l'administration fédérale et modifiant la loi sur la preuve au Canada, la loi sur la Cour fédérale et la loi sur les textes réglementaires, figure l'article 70 qui se lit ainsi:

L'article 41 de la loi sur la Cour fédérale est abrogé.

Je constate que le député ne va pas aussi loin, ce qui me permet de croire qu'il a l'intention de conserver le paragraphe (1) de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale et de supprimer seulement le paragraphe (2) de l'article en question. De ce point de vue, le député semble ne pas se conformer à la loi actuelle telle qu'énoncée dans la plupart des tribunaux des pays que j'ai mentionnés et ailleurs. Son initiative n'abonde certainement pas dans le sens des propositions contenues dans le discours du trône, auxquelles j'ai fait allusion précédemment. Je suis sûr que le parti même du député ne partage pas cet avis.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce bill. A première vue il a pour but de donner aux citoyens un meilleur accès à l'information étatique. C'est un bill du droit à l'information, qui s'inscrit dans une longue série de démarches honorables essayées en Chambre pour ouvrir l'accès aux dossiers de l'État, pour permettre de jeter un coup d'œil sur les renseignements à la disposition de l'État.

Envisagé sous cet angle du droit à l'information, je dois dire que ce bill mérite à son auteur, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle), la sympathie de mon parti et la mienne quant à ses intentions. S'il vient participer au combat entrepris de longue date pour donner au citoyen l'accès aux renseignements que l'État a obtenus grâce à ses impôts, je le félicite de s'être rangé à une cause éminemment juste et je l'invite à redoubler d'efforts en ce sens.

Je suis heureux de signaler que le premier bill déposé en Chambre sur le droit à l'information était également un bill d'initiative parlementaire, présenté en 1965 par le député néo-démocrate de New Westminster, M. Barry Mather. L'ex-député de Peace River, M. Baldwin, a relevé le flambeau, et gardé la question d'actualité pendant de nombreuses années, jusqu'à ce que finalement nous ayons l'an dernier le bill C-15 d'initiative gouvernementale.

Je rappellerai à la Chambre que le NPD a appuyé le bill C-15 le 29 novembre dernier, et qu'il s'est prononcé pour un examen rapide en deuxième lecture, en vue de son renvoi à bref délai au comité pour complément d'étude. Nous avions exprimé de nombreuses réserves quant aux détails de ce bill. Il y avait par exemple le définition des exceptions, qui était trop large et demandait à être resserrée. Mon collègue de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) avait dit que le bill C-15 présentait des lacunes énormes qu'il fallait combler. Nous avons

cependant appuyé le principe du bill, et voilà pourquoi je félicite le député d'avoir voulu en présenter un semblable dans ses grandes lignes.

Je me souviens de cette soirée à la Chambre des communes au cours de la première session à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister. Elle a été pour moi un des grands moments de cette session. Avec quelle émotion j'ai entendu l'ex-député de Peace River me faire voir, à moi comme à beaucoup d'autres nouveaux députés, de quelle force dispose un député qui a la volonté et la persévérance nécessaires pour promouvoir une idée. Avec quelle éloquence il nous a dit ce soir-là le combat qu'il menait, en ajoutant que ce serait sans doute le dernier bill dont il aurait à s'occuper. L'événement lui a donné raison, car quelques jours plus tard la Chambre était dissoute.

Nous pensons que toute initiative tendant à favoriser la divulgation de la vérité au sein de la société est intéressante. En défendant la liberté de presse, la liberté de parole et la liberté d'accès aux documents gouvernementaux, nous défendons la cause de la vérité. J'ai vécu et travaillé dans bien d'autres pays et j'ai pu me rendre compte que c'est une des questions essentielles qui relève des droits de la personne en général. La vérité toute simple libère les gens, pour autant qu'il s'agisse de la pure vérité. Par contre, lorsqu'au moyen d'une mesure législative, on se dispense de dire la pure vérité, au lieu d'être libérés, les gens deviennent esclaves et le pouvoir accordé aux responsables ôte leur liberté aux particuliers. J'ai connu cela.

Le bill C-202 qui est à l'étude n'est pas tout à fait la mesure législative à laquelle nous songions pour garantir la liberté d'information au Canada. Le projet de loi attaque de biais un problème que le bill C-15 attaquait de front. Ce n'est qu'une demi-mesure, et même moins en réalité. C'est pourquoi j'ai certains doutes au sujet de ce bill. D'après nous, la question de la liberté d'information devrait être franchement abordée dans un projet de loi distinct et non pas en apportant une modification à la loi sur la Cour fédérale. Nous nous attendons que le nouveau gouvernement respecte les engagements qu'il a pris dans le discours du trône et qu'il présente un projet de loi sur la liberté d'information dans le courant de la session. Je suis surpris que cela n'ait pas encore été fait. J'espère que ce sera pour bientôt. Nous pourrons alors nous attaquer sérieusement au libellé de la nouvelle mesure législative. Je suis sûr que tous les partis se réjouissent de la possibilité de reprendre le débat au point où nous l'avions laissé l'automne dernier.

● (1740)

Une partie de ce nouveau bill traitera de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Il ne fait aucun doute qu'il sera nécessaire de modifier l'article 41. En ce moment, il entrave inopportunément les droits des plaideurs. Il dément effrontément notre conviction selon laquelle les citoyens devraient avoir accès à l'information détenue par le gouvernement, à quelques rares exceptions près. J'estime toutefois qu'il est tout à fait insensé pour le moment de modifier l'article 41, en l'absence d'une loi complète sur l'accès à l'information. Il ne faudrait pas accorder ce droit uniquement aux plaideurs, mais bien à tous les citoyens, quelles que soient les fins auxquelles serviront ces renseignements. Un amendement tel que celui proposé dans le projet de loi dont nous sommes saisis est plus susceptible d'entraver que de favoriser l'accès à l'information et, pour cette raison, je remets en question l'opportunité de son dépôt en ce moment.

Le bill C-15 présenté l'année dernière abrogeait simplement l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Aucun autre article ne devait lui être substitué; on le supprimait tout simplement. Cette approche me plaît. Une fois qu'on a décidé des droits de tous les citoyens dans une loi sur l'accès à l'information, alors les droits des plaideurs devant la Cour fédérale s'établissent d'eux-mêmes. Cela n'est que juste et équitable et je souscris à l'approche adoptée dans le bill C-15 à cet égard.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Le député aurait-il l'obligeance de répondre à une question? Il affirme catégoriquement que le bill C-15 présenté par l'ancien gouvernement abrogeait l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Mais a-t-il examiné le reste de ce projet de loi pour voir si certains autres aspects de cet article n'y resurgissaient pas subrepticement?

M. Ogle: C'est bien possible et l'article en question pourrait fort bien y réapparaître. A mon avis, toutefois, si tous les partis se penchent sérieusement sur ce projet de loi au comité et l'étudient avec grande ouverture d'esprit, nous saurons éviter ce genre de problèmes. L'ancien collègue du député, M. Baldwin, de Peace River, avait proposé une formule légèrement différente pour aborder l'article 41. Toutefois, il estime lui aussi qu'il est extrêmement important d'adopter en premier lieu une loi sur l'accès à l'information.

La proposition du député placerait les tribunaux dans une situation délicate. Il leur faudrait constamment se prononcer sur des questions de fond relatives à la loi et à la procédure sur la liberté de l'information. Cela ralentirait la bonne marche de la justice et embrouillerait la situation. A notre avis, la question des documents gouvernementaux que peut obtenir un citoyen revêt une importance prioritaire et devrait être tranchée par une loi générale sur la liberté de l'information et non pas, à titre individuel, par chaque tribunal.

A d'autres égards, je ne suis pas d'accord pour ce qui est du mode d'approche du bill à l'étude. Par exemple, à l'alinéa 2*b*) on peut lire les mots «sécurité nationale». Qu'entend-on par là? Je pourrais m'étendre longuement sur le sens donné à cette formule dans d'autres pays où, finalement, on invoque la sécurité nationale à tout propos et où les législateurs et les magistrats interprètent cette notion de sécurité nationale de façon à faire disparaître tous les droits de la personne. Je suis certain que ces mots serviront de prétexte aux gouvernements et aux tribunaux pour refuser de divulguer toutes sortes de renseignements qui devraient normalement être du domaine public.

Le Pr. Murray Rankin a clairement signalé le danger d'utiliser des mots comme «sécurité nationale» dans un document intitulé: «Freedom of Information in Canada; will the doors stay shut?» La liberté d'information au Canada; les portes resteront-elles fermées? Je conviens avec lui qu'il ne faudrait pas utiliser les mots «sécurité nationale»; il faut présenter une définition plus précise qui préservera les droits du public. Voilà ce que mon parti et moi-même demandons . . . une loi sur la liberté d'information complète qui garantira la vérité complète sur tout et en tout temps.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref. J'ai écouté avec intérêt le parrain du bill, le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) et la réponse du secrétaire parlementaire qui, sincèrement, me fait

quelque peu douter que le gouvernement ait l'intention de tenir ses promesses du discours du trône.

Je félicite le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), ce grand défenseur du bien, de la vérité et de la justice, d'appuyer le principe de la liberté de l'information. Le député a mentionné qu'il avait vécu dans un certain nombre de pays où il était difficile d'obtenir le moindre renseignement. Il a connu de près des régimes politiques où les citoyens n'ont pas le droit d'obtenir des renseignements du gouvernement. C'est certainement par inadvertance que le député a omis de nous dire qu'il habite maintenant la Saskatchewan. Nous connaissons la position adoptée par le gouvernement de cette province lorsqu'on lui a demandé de présenter une loi sur la liberté de l'information. Il a refusé de le faire à l'unanimité. Donc, je suis certain que lui et moi travaillerons de concert à Saskatoon pour convaincre le gouvernement provincial, d'allégeance néo-démocrate, de présenter une loi sur la liberté de l'information, car c'est une des dernières provinces à ne l'avoir pas encore fait. La politique du gouvernement de cette province va à l'encontre de la notion de liberté d'information. Je me réjouis donc de me joindre au député, de relever le défi et d'inciter le gouvernement de la Saskatchewan à voir où se trouve la vérité, la justice et le bon sens dans ce domaine. Je sais qu'il m'accordera son appui sans réserve.

Si je me suis lancé dans le débat, c'est à cause de la réaction du secrétaire parlementaire à l'initiative de mon honorable collègue que je félicite. Il faut dire qu'il n'a cessé de défendre et d'appuyer le principe de la liberté d'information. Il a essayé de modifier la loi sur la Cour fédérale, et en particulier les articles 41 et 41(2) de cette loi.

Si vous vous en rappelez, il y avait dans la partie IV du discours du trône qui est intitulée «Consolidation des institutions nationales», un paragraphe dont je voudrais citer un extrait et où le gouvernement disait, par l'entremise du gouverneur général, que «Le droit d'un ministre de ne pas remettre aux tribunaux certains documents gouvernementaux, en vertu du paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, sera supprimé.» Sauf erreur, le gouvernement a fait une promesse inconditionnelle. Pourtant, le secrétaire parlementaire m'a donné l'impression qu'il pourrait en être autrement. D'après moi, il se pourrait très bien que le gouvernement fasse volte-face et qu'au lieu de supprimer ce droit, il envisage de modifier l'article 41(2) de la loi en raison de certaines considérations auxquelles il a pensé après avoir préparé le discours du trône et que cette promesse ne soit pas respectée à la lettre.

● (1750)

J'espère qu'il n'en sera pas ainsi, et j'aimerais bien savoir si le gouvernement ne commence pas déjà à déroger à ses principes si tôt après le 14 avril 1980. A la Chambre des communes ou au cours de la période des questions, le vice-premier ministre (M. MacEachen) et, en fait, le premier ministre (M. Trudeau) lui-même, à d'autres occasions, ont indiqué que la liberté d'information constitue l'engagement premier du gouvernement et que, en attendant que cette loi soit présentée, le gouvernement allait fonctionner en observant les principes de la liberté d'information. Je suppose que l'engagement concernant le droit des ministres de ne pas fournir certains documents aux tribunaux sera respecté par le gouvernement.

J'ai signalé à la Chambre des communes que, quelque temps après l'assermentation du nouveau gouvernement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a invoqué les dispositions de cet article pour ne pas remettre aux enquêteurs comparaissant devant la Cour fédérale présidée par le juge Gibson certains documents sur les politiques et les pratiques de la Commission canadienne du lait.

Ce qui me préoccupe, et je ne soutiens pas ici que la liberté d'information et les dispositions de la loi sur la Cour fédérale sont nécessairement liées entre elles, c'est de savoir aujourd'hui si oui ou non le gouvernement se désiste de cet engagement pris dans le discours du trône parce que, si tel est le cas, nous allons assister à une bataille en règle à la Chambre causée par l'un des plus grands renversements de politique sur une question importante dont nous ayons été témoins depuis de nombreuses années à la Chambre des communes. Je crois qu'il est inacceptable que le gouvernement change aujourd'hui sa position.

Je tiens simplement à faire ces observations, et si nous voulons savoir maintenant si le gouvernement en fait . . .

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député discute depuis longtemps du changement d'attitude du gouvernement. Permettez-moi de lui assurer que le gouvernement n'a pas changé d'un iota sa position énoncée dans le discours du trône.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je serais disposé à écouter un rappel au Règlement, mais c'est là plutôt un argument ou un point de discussion avec l'honorable député.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je pensais qu'il me posait une question et qu'il voulait que j'y réponde.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je ne m'étendrai pas plus longuement là-dessus, parce que je crois que le secrétaire parlementaire expose effectivement la position sur ce point. Cependant le légalisme de l'explication qu'il donne de la position du gouvernement laisse une forte impression d'esquive sinon de volte-face, alors qu'il y avait une promesse formelle de faite dans le discours du trône.

Je veux que la question soit mise aux voix pour qu'on connaisse bien les véritables intentions de chacun sur les dispositions de la loi sur la Cour fédérale. J'en resterai donc là, après avoir informé le gouvernement que s'il avait quelque velléité de louvoyer à l'égard des engagements pris au discours du trône, il faudra qu'il se justifie devant la Chambre. Et alors, il aura à faire face à une opposition très énergique de la part de mon parti.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le député de . . . est-ce Saskatchewan-Est ou Saskatchewan-Ouest? Je n'en suis pas certain. C'était Saskatchewan-Biggar je pense. Saskatoon, pardon.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, contrairement à mon habitude. Ce n'est pas que je sois chatouilleux, mais il s'agit de géographie. Saskatchewan, c'est la province et Saskatoon est une ville de cette province. Le député a raison, mais c'est Saskatoon-Ouest et Saskatoon-Est.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa leçon de géographie; je le remercie de m'avoir placé dans la bonne ville qu'il partage avec le député de Saskatchewan-Est.

Des voix: Oh, oh!

M. Daudlin: Saskatoon-Est. Voilà que je recommence!

M. Knowles: Comme c'est dommage que vous ne connaissiez pas mieux, vous autres, l'ouest du Canada.

M. Daudlin: Le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) est un habile parlementaire qui a cherché pendant ces dix dernières minutes à créer une équivoque, une plate-forme à partir de laquelle il espère lancer maintenant une attaque? Il aimerait que l'on s'ingénie à l'extérieur et peut-être aussi à l'intérieur de la Chambre à susciter toutes sortes de craintes et de frissons à propos de ce que le gouvernement voudrait ou ne voudrait pas faire.

L'intention du gouvernement est très nette pour ceux qui se donnent la peine de lire le discours du trône auquel le député de Saskatoon-Ouest a fait allusion. On y déclare de façon très claire et catégorique que l'alinéa 41(2) sera effectivement abrogé.

Je prétends, sans aucunement préjuger des motifs du député, que ce qu'il essaye maintenant de faire lorsqu'il parle de ce que le secrétaire parlementaire peut avoir dit avant lui équivaut absolument à user d'un subterfuge et à fausser complètement les faits au point qu'il aura bientôt la possibilité d'insinuer que, jusqu'à un certain point, la position qu'il a voulu défendre au cours des dix dernières minutes est fondée.

Cet après-midi, le gouvernement a déclaré très clairement, sans aucune équivoque, ni aucune rétraction, par la voix du secrétaire parlementaire ou de tout ministériel, au cours de périodes de questions ou à tout autre moment, que le gouvernement a effectivement l'intention de présenter le bill sur la liberté d'information. J'espère, tout comme le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) que ce bill sera présenté très bientôt. D'après mes renseignements, on le présentera et le gouvernement a bel et bien l'intention d'abroger—je pense que c'est le mot juste—et non de supprimer l'alinéa 41(2) sans avoir aucunement l'intention de le remplacer par un alinéa 41(2) d'un autre genre ou d'une autre forme. Franchement, c'est ce que je reproche au bill C-202 cet après-midi.

Alors que le compte rendu indique clairement que nous avons déclaré dans le discours du trône que nous allions abroger l'alinéa 41(2), ce bill d'initiative parlementaire semble maintenant nous prêter l'intention de ne pas l'abroger complètement mais plutôt de le remplacer. Tout comme le député de Saskatoon-Ouest, j'ai déjà plaidé devant les tribunaux. Ils ont l'habitude—en fait, la corvée—une fois qu'une mesure législative a été adoptée ici, de passer les quelques années qui suivent à tâcher de déterminer ce que nous avons voulu dire, comme législateurs, et à établir quelle sera à toute fin pratique l'interprétation de la loi, une fois que nous l'avons adoptée.

Je ne veux pas . . .

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, je demande au député d'Essex-Kent (M. Daudlin) s'il me permettrait de lui poser une très brève question.

M. Daudlin: Assurément.

M. Oberle: Je voudrais simplement lui demander quelle est, à son avis, la différence entre mon bill C-202 et la déclaration dans le discours du trône selon laquelle un ministre ne pourra plus refuser de communiquer des documents ministériels aux tribunaux en vertu du paragraphe 2 de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale. Si on a l'intention d'abroger, comme il le dit, le paragraphe 2 de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale, pourquoi le député ne se rasseoit-il pas pour nous permettre de terminer le débat.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, le député prend les devants. S'il veut bien se rasseoir un instant, je lui montrerai volontiers ce que j'anticipe et la distinction qui existe selon moi entre ce qu'il tente de faire et ce que le gouvernement pourrait proposer quand la question sera mise en discussion.

M. Knowles: Il ne reste qu'une minute.

M. Hnatyshyn: La mise aux voix.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, je crois, comme le député de Saskatoon-Est, que tous les députés de la Chambre ont déjà dit, personnellement ou par la voix de leurs collègues, que la liberté d'information est une chose que nous désirons tous ardemment.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiatives parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Subventions aux municipalités—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

MESURE VISANT L'INSTITUTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-4, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des ressources naturelles et des travaux publics.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand le débat a été interrompu à 5 heures, la Chambre étudiait la motion tendant à la deuxième lecture du bill C-4, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers, et le député de Red Deer (M. Towers) avait la parole.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les députés à la Chambre seront d'accord avec moi que nous vivons probablement l'une des plus mémorables soirées de l'histoire du Canada. Je pense pouvoir dire sans grand risque d'erreur que le Non va l'emporter, ce qui signifie la reprise des entretiens concernant la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. Towers: L'une des choses au sujet desquelles nous devons être très prudents—et je me dois de prévenir le gouvernement à ce sujet—est que le gouvernement devra se montrer beaucoup plus sensible à l'avenir qu'il ne l'a été par le passé, car beaucoup des problèmes que le Canada et les Canadiens ont connus au cours des dernières années découlent de l'insensibilité du gouvernement. On ne peut pas traiter cavalièrement une population ou une région, et j'espère que, dans tous les entretiens qui auront lieu à l'avenir, on accordera une certaine considération à la façon dont s'exerce l'autorité de l'État aux trois niveaux de gouvernement.

Le débat d'aujourd'hui porte principalement sur le niveau municipal, soit le troisième échelon de gouvernement. Nous devons nous rendre compte que cet échelon de gouvernement est beaucoup plus près du peuple que les deux autres, et il faut tenir compte, je pense, de ceux qui l'administrent. Je crains que le gouvernement fédéral ne se soit guère préoccupé ni de l'administration municipale ni de la question des impôts municipaux. Je sais fort bien que le bill concerne les institutions de l'État et, je le répète, en ce qui concerne les prisons, ces établissements accaparent une grande partie des impôts sur lesquels comptent les municipalités rurales.

Comme je le disais avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, privées de ces impôts, et surtout lorsque le gouvernement fédéral ne paie pas sa part, les municipalités ont moins d'argent pour administrer les affaires publiques. Je pense que nous devrions également parler des sociétés de la Couronne et j'aimerais insister sur l'une d'entre elles, soit Radio-Canada. J'ai saisi la Chambre d'un avis de motion. Je ne sais pas si nous aurons l'occasion de le débattre, mais j'aimerais en lire le reste à la Chambre. Le voici:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'augmenter les subventions versées aux municipalités à la place des impôts fonciers pour l'utilisation de propriétés par des organismes et sociétés de la Couronne, de façon que ces subventions soient égales aux sommes versées par des organismes privés.

Dans ma circonscription, il y a un cas de concurrence entre Radio-Canada et deux organismes privés. Ceux-ci doivent payer l'impôt foncier provenant de l'évaluation et, ce faisant, ils subventionnent leur concurrent, qui se trouve à être Radio-Canada. De son côté, Radio-Canada n'a pas à payer sa juste part d'impôts ni une tranche égale à ce que les sociétés privées doivent payer. Dans ce cas, selon l'évaluation, Radio-Canada devrait payer $4,480.53. Que paie-t-elle? Exactement $617.92. A mon avis, c'est une injustice. J'ai pris le problème en main et, le 2 novembre dernier, j'ai envoyé une note à la société. Voici la question que j'y posais:

Radio-Canada a-t-elle le pouvoir d'établir sa propre politique ou doit-elle s'en tenir aux tarifs établis pour les autres stations radiophoniques de la localité?

Voici la réponse que j'ai reçue:

En réponse à votre note du 2 novembre, je suis heureux de vous communiquer les renseignements suivants.

● (2010)

Radio-Canada, en tant que société de la Couronne, est exemptée des impôts fonciers municipaux. En 1951, le gouvernement fédéral a décidé d'indemniser les municipalités en leur accordant des subventions au lieu de leur payer les impôts dont les propriétés du gouvernement fédéral étaient exemptes, mais la loi afférente sur les subventions aux municipalités (1951) excluait Radio-Canada.

En 1957, le Conseil d'administration de Radio-Canada a adopté une résolution visant à verser des subventions au lieu des impôts selon la même formule que celle de la loi sur les subventions aux municipalités.

En vertu de la loi Radio-Canada n'est pas tenue de verser quoi que ce soit pour remplacer les impôts, mais peut verser une subvention selon la valeur estimative des terrains, des immeubles et des installations de chauffage seulement. Conformément aux dispositions de la loi, les biens meubles comme la tour et l'équipement sont exclus de cette évaluation.

Il semble que l'on ne puisse faire grand-chose pour changer la situation, mais je joins à ma lettre un certain nombre de coupures de journaux que m'a fournies la bibliothèque du Parlement pour vous donner une idée de la façon dont des problèmes semblables ont été réglés dans d'autres secteurs.

Cette lettre était signée de M. Kay Marshall.

J'ai découvert en relisant les coupures de journaux de la bibliothèque du Parlement que le problème remonte à 1974. Après six ans de discussions, d'affrontements et de demandes répétées, le gouvernement devrait sûrement être en mesure de régler la situation. Je tiens à souligner que le gouvernement doit faire preuve de considération dans ce domaine particulier. C'est, me semble-t-il, un secteur d'autant plus important que les municipalités rurales sont privées de cette recette fiscale qui leur revient de plein droit et qu'elles peuvent revendiquer à juste titre. Quelles que soient les discussions ou les débats qui auront lieu à l'avenir, j'espère que l'on étudiera cette question précise de sorte que ces municipalités puissent recevoir leur quote-part.

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous savons tous, je suppose, que nous sommes à examiner ce bill, alors que, ce soir, l'attention des Canadiens est tournée vers les événements importants qui ont lieu dans l'une de nos provinces. Je pense que tous ceux d'entre nous qui ont regardé à la télévision les résultats du référendum dans la province de Québec en sont enchantés jusqu'ici.

La population du Québec semble appuyer en grande partie le fédéralisme, du moins jusqu'ici. Il est peut-être important qu'elle se prononce ainsi. Je suppose que monsieur l'Orateur ne m'en tiendra rigueur si je dis maintenant que cet important engagement de la province de Québec à l'égard du fédéralisme trouve son pendant dans l'engagement ferme du reste du Canada à l'égard d'un fédéralisme renouvelé. Je m'attends, une fois les résultats connus, si la tendance actuelle se maintient, que la population du Québec demandera au reste du Canada quel engagement il prend vis-à-vis d'un fédéralisme renouvelé. Elle se tournera du côté des premiers ministres qui ont dit accorder tant d'importance au fédéralisme renouvelé. Elle se tournera du côté des députés à la Chambre des communes qui ont participé au débat et qui ont parlé de l'importance du fédéralisme renouvelé.

Ne nous leurrons pas, les résultats de ce soir sont importants pour le pays. Tout important qu'ils soient pour le pays, la modification éventuelle de la constitution et, en tout cas, le fédéralisme renouvelé auront certes beaucoup plus d'importance et pendant bien plus longtemps pour l'avenir du Canada, c'est-à-dire pour les relations entre les gouvernements du pays au cours des années qui viennent.

C'est la première fois que je participe au débat à la Chambre des communes sur un bill important, même si j'ai pris la parole de temps en temps, et j'en profite pour féliciter madame le Président de sa nomination. Il m'a été agréable de travailler avec elle dans l'exercice de mes fonctions comme leader à la Chambre. J'ai aussi aimé travailler avec vous, monsieur l'Orateur. Nous représentons des circonscriptions voisines; nous partageons un grand nombre de problèmes communs. J'espère que monsieur l'Orateur me pardonnera si, au cours d'un débat, je cite certaines de ses paroles au gouvernement à propos de la question à l'étude, et peut-être à propos d'une autre question que nous aborderons peut-être plus tard dans la soirée.

Je suis très content de voir le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) à la Chambre ce soir. Cela nous change agréablement de voir un ministre de la couronne rester à la Chambre pendant qu'on discuter de son bill. C'est peut-être parce que le ministre a fait ses classes dans la politique municipale, un domaine très exigeant. Je n'approuve pas très souvent ce que fait le premier ministre (M. Trudeau), mais je pense qu'il est important que le ministre des Travaux publics ait une certaine expérience municipale.

Ce bill touche certainement toutes les municipalités du pays, mais plus particulièrement une municipalité de cette région. Ce n'est pas moi qui la représente. Ce sont les députés d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), d'Ottawa-Ouest (M. Francis) et d'Ottawa-Centre (M. Evans). Néanmoins, cette mesure a des retombées sur les municipalités que je représente. Donc, elle a beaucoup d'importance dans cette région.

Il est bon, je crois, qu'un ancien édile municipal qui a eu l'intelligence de se lancer dans la politique fédérale, un domaine relativement plus facile, pilote le bill à la Chambre des communes. Je le dis en toute bonne foi. Je n'ai jamais fait de politique municipale. Certains députés diront «Dieu merci». Néanmoins j'ai joué un certain rôle lorsque j'ai eu le privilège d'exercer le droit dans cette région. J'ai représenté un grand nombre de municipalités locales. J'ai constaté à quelles pressions étaient soumis les édiles municipaux, des pressions très directes, car leurs possibilités de trouver eux-mêmes l'argent voulu sont très limitées si bien qu'ils doivent compter largement sur les provinces, et aussi parce qu'il y a d'énormes problèmes à résoudre et qu'il est très difficile d'établir les priorités.

Ce bill qui accordera des fonds supplémentaires à 2,000 municipalités du pays sera extrêmement utile. Je le répète, je crois qu'il s'agit d'une mesure importante. Je trouve tout à fait normal qu'elle soit présentée par un homme politique qui a fait ses classes dans le domaine municipal.

Je ne veux pas me montrer sectaire parce que les gens savent que je ne le suis pas fondamentalement. Le député d'Ottawa-Vanier est assis là en face. Il sait que je ne suis pas sectaire. Je dois faire à la Chambre un bref historique de ce bill. Quand le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social actuel (M. Chrétien) était ministre des Finances au cours de la trentième législature, un bill semblable à celui-ci avait été présenté qui portait le numéro C-46. Il était loin dans l'ordre de présentation à la Chambre. Son numéro se rapprochait de ceux dont nous nous servons pour les bills privés à la Chambre. Le député d'Ottawa-Vanier, le député d'Ottawa-Ouest, le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick), le député de Grenville-Carleton, comme il s'appelait à ce moment-là, ou le député de Nepean-Carleton, comme il s'appelle maintenant, avaient posé des questions répétées à la Chambre pour savoir quand ce bill serait présenté. Il n'était rien arrivé, à part le fait qu'il avait été simplement présenté. Je ne crois pas qu'il ait même été débattu au cours de la trentième législature.

Puis le gouvernement Clark est arrivé. Il avait comme ministre des Finances un homme d'une extrême bonté, plein de compréhension, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il a compris l'importance de ce genre de mesure visant à aider les conseils municipaux que j'ai décrits comme ayant une part importante du fardeau à porter dans le processus difficile de l'établissement des priorités concernant l'utilisation des fonds dans un domaine de rendements décroissants. Par suite de la priorité qu'il lui a accordée, voilà qu'au cours de la trente et unième législature, sous le gouvernement Clark, le bill a pris de l'importance et est devenu le bill C-3.

● (2020)

Je veux remercier le député de Saint-Jean-Ouest de lui avoir accordé cette priorité, car c'est lui qui a donné le ton en matière de financement de nos municipalités. Il a fait preuve de leadership au point que le gouvernement, qu'on a vu renaître de ses cendres en cette trente-deuxième législature, a numéroté ce bill C-4. C'est là une grande amélioration. C'est dix fois mieux, puisque le bill est passé de C-46 à C-4. Nous examinons ce bill maintenant et, espérons-le, nous lui ferons subir la deuxième lecture en relativement peu de temps, afin qu'il puisse ensuite être étudié en comité et, enfin, adopté.

Ce genre de mesure reconnaît l'importance du gouvernement local et l'absence de ressources financières dont il souffre de temps à autre pour s'acquitter de son mandat. Malheureusement, le délai écoulé depuis la trentième législature jusqu'à aujourd'hui a fait que les municipalités canadiennes n'ont pu profiter de cette loi entre le moment où on l'a d'abord jugée importante et celui où le gouvernement libéral qui a précédé celui-ci s'est engagé à la faire adopter. Je vous ai donné ses antécédents; c'est une mesure importante que nous sommes heureux d'étudier.

Je n'ai pas à rappeler au ministre des Travaux publics les coûts énormes qu'entraînent les services à fournir aux édifices publics et, de façon générale, aux collectivités, surtout une collectivité comme la mienne, et il en existe d'autres dans la même situation dans tout le pays.

Le projet de loi vise à mettre à jour la loi sur les subventions aux municipalités en vertu de laquelle le gouvernement verse, si je ne m'abuse, 148 millions de dollars par an en subventions au titre des immeubles fédéraux situés dans plus de 2 000 municipalités. Ces subventions seront relevées de 25.5 millions de dollars au cours d'une période de quatre ans, à compter de cette année-ci. La couverture est complète. Elle vise entre autres choses,—ce qui nous importe particulièrement à nous, ici, sur la colline parlementaire,—la Bibliothèque nationale, le Centre national des Arts, la Gallerie nationale et le Musée national, tous situés à Ottawa. Le projet de loi vise toute une gamme d'installations de défense et autres d'un bout à l'autre du pays, de Greenwood et Shearwater d'une part, à Victoria de l'autre. Cette mesure législative est vraiment complète.

Les exclusions prévues dans le projet de loi me préoccupent quelque peu. Avec tout le respect que je lui dois, j'avouerai au ministre être préoccupé par l'exclusion des parcs, des réserves indiennes et ce qu'il désigne sous le nom de «constructions», et par les arguments présentés en faveur de cette exclusion, et cela, dans la mesure où ces propriétés sont exclues en fonction de certains critères établis par le généreux et magnanime ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest.

Les motifs de cette exclusion étaient, bien entendu, fondés sur la nature des crédits et sur le fait que le coût local de la prestation des services était minime. Toutefois, dans la mesure où les municipalités assurent des services à ce genre d'installations, même les services qu'on pourrait dire minimes, on restreint la participation du gouvernement fédéral aux frais administratifs locaux.

A mon avis, le bill à l'étude est peut-être le deuxième geste de générosité du gouvernement à cet égard, vu que le premier a eu lieu il y a 22 ans au moment de la présentation du premier bill, mais je ne pense pas que la générosité du gouvernement fédéral s'arrête là. Nous devons considérer le bill à l'étude comme le deuxième geste positif dans le domaine des subventions aux municipalités, mais nous sommes convaincus qu'il y en aura un troisième qui s'appliquera à un plus grand nombre de structures, comme les jetées, les écluses, les pistes d'atterrissage et autres structures qui influent sur les moyens financiers dont disposent les municipalités.

Certains disent que la capitale nationale est une région très favorisée du Canada et je pense que c'est vrai. Ceux d'entre nous qui y habitons sommes vraiment heureux que ce soit une région aussi favorisée. La ville d'Ottawa est unique en son genre. La région de la capitale nationale en général est unique parce que c'est la capitale du pays. A ce titre, elle doit représenter l'ensemble de la nation. Cela ne veut pas dire seulement le gouvernement; il faut aussi favoriser l'expansion industrielle et commerciale dans la région de la capitale nationale.

C'est un fait, et vous le savez sans doute, monsieur l'Orateur, que le bill à l'étude fera beaucoup pour réduire les différences qui existent depuis longtemps dans les taux d'imposition des municipalités. Jusqu'ici, il a été assez difficile d'attirer à Ottawa le potentiel de diversification dont la ville a besoin si l'on veut qu'elle devienne non seulement un microcosme du Canada, comme l'avait appelée M. Danson, c'est-à-dire ce qu'elle devrait être idéalement, mais aussi un lieu capable d'offrir divers genres d'emplois aux jeunes.

Vu la différence dans les taux d'imposition par le passé, les habitants d'Ottawa ont eu tendance à compter uniquement sur le gouvernement fédéral comme employeur. Je sais que des industries à technologie de pointe s'établissent maintenant à Ottawa. Le bill attirera d'autres entreprises dans la capitale parce que la différence de taux sera plus favorable et nous pourrons nous occuper d'établir des vols directs reliant Ottawa à Chicago, à New York et à Boston et prendre certaines autres initiatives qui ne coûteront rien au gouvernement fédéral. Nous pourrions peut-être songer éventuellement à rénover l'aéroport international d'Ottawa. Le ministre des Travaux publics considérera peut-être que cela peut aider à créer une impression favorable de la capitale nationale.

Par son ampleur, le projet de loi peut représenter beaucoup pour les gouvernements municipaux. Pourtant, certains représentants municipaux affirment que ce n'est pas assez. Je veux bien croire que les bénéficiaires de ces avantages diront que cela ne suffit pas, mais c'est quand même un bon début. Je pense qu'il faudrait féliciter le ministre d'être revenu à la charge en accordant une telle importance au projet de loi. C'est une mesure que les sociétés industrielles de la région d'Ottawa, les chambres de commerce, la Chambre de commerce de Nepean, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et d'autres également, réclament depuis un bon bout de temps.

Cependant, le projet de loi comporte une difficulté et c'est l'expression «taxes d'affaires». Nous en avons entendu parler et je pense que cette expression nous donne des complexes. Si nous parlions de n'importe quoi d'autre sauf d'une taxe d'affaires, le gouvernement et les experts du ministère des Finances, dont quelques-uns sont présents ici ce soir, auraient peut-être une perspective différente. Je les invite d'ailleurs instamment à le faire.

Certains services municipaux ne sont pas couverts par l'impôt foncier général. En fait, quand on examine les choses de près, même des ministères du gouvernement peuvent être considérés comme exploitants d'un commerce. C'est le cas des sociétés de la Couronne et, comme certains députés nous l'ont montré, il existe une différence entre le commerce exploité au nom du gouvernement par une société de la Couronne et un commerce privé.

Si le gouvernement fédéral doit être imposé intégralement, il faudra alors tenir compte des activités des ministères. Si le gouvernement hésite à verser une contribution qui équivaudrait à une taxe d'affaires, afin qu'il s'acquitte intégralement de toutes ses charges envers les municipalités, non pas uniquement celle où nous sommes, tentons d'appeler les choses différemment. Inutile de rester accrochés à l'expression «taxe d'affaires» de sorte que nous ne voudrons pas accroître la contribution à la municipalité pour des services qu'elle doit rendre au gouvernement et pour lequel il doit payer comme tout le monde.

● (2030)

J'espère que lorsque le bill sera renvoyé devant le comité, ce dernier invitera les dirigeants et les organismes municipaux du Canada à venir l'étudier avec lui. A mon avis, l'étude du bill en comité ne devrait pas être très longue, mais le Parlement devrait s'assurer les meilleurs conseils possibles en les demandant à ceux qui ont pour fonction de résoudre les problèmes des municipalités. Cela lui permettrait de voir si les choses qui étaient importantes il y a quelque temps le sont toujours ou s'il convient de tenir compte de considérations nouvelles. De cette façon, le gouvernement saurait ce que la population pense de ce bill et il pourrait préparer les futurs projets de loi éventuels en tenant compte des moyens financiers des Canadiens. En outre, les municipalités seraient soulagées de voir le gouvernement assumer sa juste part du fardeau.

Je voudrais maintenant dire à quel point moi-même et tous les habitants de cette région nous félicitons de la présence du gouvernement fédéral dans notre région. Non seulement le gouvernement fournit de nombreux emplois, mais il a beaucoup contribué, grâce à la bonne volonté des Canadiens, au développement de notre ville et de notre région.

Je ne me suis jamais entretenu avec un groupe venu visiter les édifices du Parlement à Ottawa sans le remercier à titre de résident de la région. Ce sont eux qui font les frais dans une large mesure des avantages dont les résidents et les députés qui viennent siéger ici peuvent profiter. C'est une ville dotée de commodités qu'on ne trouve nulle part ailleurs. On trouve ces commodités de chaque côté de la rivière. Il y a le vaste réseau de promenades du côté ontarien et le magnifique parc de la Gatineau du côté du Québec. Ces aménagements ne sont pas uniquement l'œuvre du gouvernement fédéral. Tous les contribuables canadiens y ont contribué.

Le ministre des Travaux publics est nanti d'une énorme responsabilité. Il est à la Chambre des communes le ministre comptable de la Commission de la capitale nationale qui doit poursuivre les travaux d'urbanisme entrepris par M. Greber. Les premiers ministres ont également manifesté leur intérêt à l'égard de la région de la capitale nationale. Le premier ministre qui a peut-être manifesté le plus vif intérêt au début a été Mackenzie King. Les premiers ministres qui lui ont succédé s'y sont également intéressés. Sous le régime du très honorable John Diefenbaker, on a adopté, en 1958, la loi sur la capitale nationale. C'est quelque chose qu'aucun d'entre nous ne devrait oublier. Il a décidé que la région située sur les deux rives de la rivière des Outaouais formerait la région de la capitale nationale.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'a pas été modifié; on a simplement déclaré que cette zone formerait désormais la région de la capitale nationale. Partant, le gouvernement pouvait consacrer d'importants moyens pour créer sur les deux rives tout un réseau d'infrastructures dont nous profitons tous. J'espère que le ministre des Travaux publics va essayer de voir ce qu'il peut faire en sa qualité de président de la commission nationale; en effet, s'il est vrai que les organismes du gouvernement local et du gouvernement fédéral semblent avoir su instaurer une assez bonne coopération au niveau du personnel, en revanche il semble que les consultations au niveau de la politique ne soient pas aussi bonnes qu'elles devraient l'être. Je ne sais pas qui est coupable et je ne pense pas qu'il nous appartienne de critiquer quiconque, mais je sais que c'est la réalité.

Le ministre servirait les intérêts supérieurs du gouvernement fédéral et des localités avoisinantes en ce qui concerne l'aménagement, le développement et l'avenir de la capitale nationale s'il envisageait sérieusement, comme une représentante de notre parti, M^me^ Jean Pigott, l'a proposé alors qu'elle était député de la circonscription d'Ottawa-Carleton, d'inviter les présidents des municipalités régionales des deux côtés de la rivière à faire partie de la Commission de la capitale nationale. Que nous parlions de l'élaboration d'une politique fiscale, d'une politique de partage ou de quoi que ce soit, les personnes de toutes les parties du Canada qui remplissent des fonctions de commissaires bénéficieraient ainsi des conseils des autorités locales. J'ose espérer que le ministre étudiera sérieusement cette idée.

Ce bill renferme toute une réglementation, comme d'ailleurs toutes les mesures législatives que présentent les gouvernements successifs. J'espère qu'au fur et à mesure qu'on élaborera les règlements, qu'on y apportera des modifications, on les publiera avant leur entrée en vigueur dans la *Gazette* du Canada à l'intention des groupes, des associations, des gouvernements municipaux et des personnes intéressées qu'ils pourront toucher.

Aussi bien intentionnés que soient les fonctionnaires, aussi bien intentionnés que soient les ministères et leurs titulaires, des erreurs d'inattention ou de jugement peuvent se produire. La bonne administration serait mieux assurée si, avant qu'un règlement n'entre en vigueur, le gouvernement le publiait bien à l'avance. Cela se révélerait très utile à l'exercice de ce pouvoir de réglementation. Il y a d'immenses superficies à aménager. Le député d'Ottawa-Vanier a mentionné les plaines LeBreton en parlant d'aménagement et de ce que l'on pourrait faire grâce aux fonds mis à la disposition de la municipalité. J'ai mon idée, tout comme vous, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, sur les plaines LeBreton et l'usage à en faire. Il y aura des divergences d'opinion, tant au palier municipal que fédéral.

Le député d'Ottawa-Vanier a mentionné également l'aménagement du parc Fournier à Hull et le projet-témoin de Woodroffe dans notre région. Ce projet a fait l'objet de longues négociations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local. Le gouvernement fédéral était représenté par la SCHL. Ce projet semble maintenant être en péril. On dit même que le terrain serait confié à un lotisseur privé. J'espère que c'est la dernière chose qui arrivera à ce terrain. J'espère qu'il continuera à relever du domaine public. Je le répète, pour que le ministre comprenne bien: j'espère que ce terrain continuera à relever du domaine public, sauf s'il n'y a pas d'autre issue. Certaines personnnes qui habitent à proximité espèrent que le terrain continuera à être aménagé de la même façon à l'avenir. Il s'agit d'un terrain très important.

Plus tard, nous étudierons le projet de loi sur la relocalisation. Le gouvernement fédéral devrait songer à faire quelque chose du terrain qui est situé au coin de Woodroffe et de Baseline. A l'intention du ministre du Revenu national (M. Rompkey) qui était là il y a un instant, je dirai que j'ai toujours considéré que ce serait un emplacement de choix pour un nouveau centre de données fiscales. Tout le monde sait que les installations actuelles de Revenu Canada à Confederation Heights sont encombrées. Je l'ai appris lorsque j'étais ministre et nous avons cherché un emplacement pour installer un centre de données. Celui-là conviendrait bien. Une telle utilisation de cette précieuse parcelle de terrain serait conforme à la mise en valeur de ce secteur, de la Promenade et de toute une série d'autres secteurs. Soit dit en passant, la base d'évaluation dans la municipalité locale serait améliorée.

Il n'y a rien de plus difficile que de concilier les demandes contradictoires que les différents organismes présentent au ministre des Travaux publics, surtout dans un secteur qui tombe sous la régie de différents échelons de gouvernement. Je suis de tout cœur avec le ministre. Par l'intermédiaire de ce projet de loi, il a déchargé l'administration locale d'une partie du fardeau. J'aurais voulu que cette mesure législative soit présentée plus tôt, mais maintenant que nous en sommes saisis, je pense qu'il faut l'appuyer et qu'il faut se hâter de la renvoyer au comité où elle pourra être étudiée en détail.

● (2040)

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer aux délibérations de la Chambre. J'aimerais commencer par féliciter madame le Président, vous-même et vos autres collègues d'avoir été choisis pour présider les travaux de la Chambre.

Deuxièmement, j'aimerais dire aux députés d'en face qui s'inquiètent du Canada après le référendum que l'administration et le parti qui a eu le courage et la conviction de livrer la bataille du référendum et de la gagner fera preuve de l'intelligence et de la sensibilité nécessaires à la réussite de la réforme de la constitution.

Je suis heureux d'appuyer le bill C-4 parce que je suis d'accord avec les principes qui ont servi à l'établir, à savoir l'augmentation du nombre et du genre d'immeubles fédéraux qui rapporteront des revenus sous forme de subventions aux municipalités, la nouvelle formule servant à l'établissement des subventions de façon qu'elles se rapprochent plus des recettes que leur auraient rapportées les taxes sur ces immeubles, la création de directives pour les sociétés de la Couronne de façon à les rendre plus sensibles aux demandes des localités dans lesquelles elles se trouvent, le transfert des responsabilités que je viens de mentionner au ministère des Travaux publics, la mise en œuvre rapide par le gouvernement fédéral de la majorité des propositions de réforme d'ici un an et de l'ensemble des réformes d'ici quatre ans, et avant tout, l'acheminement de plus d'argent, environ 25 millions de dollars, vers un niveau de gouvernement dont les services à tous ses commettants, gouvernementaux, commerciaux et résidentiels, sont aussi importants qu'ils sont coûteux.

Mon appui n'est pas sans réserve. Il faudra peut-être élargir la définition des immeubles donnant droit aux subventions. Il faudra peut-être augmenter les taux de subvention et réexaminer le maintien des pouvoirs d'arbitrage du gouvernement fédéral parce que je crois qu'une partie à un différend ne devrait pas pouvoir ultimement trancher le différend.

Ce sont des questions de fond ou de contenu que le comité permanent approprié étudiera soigneusement et comme il convient et cela ne devrait empêcher aucun député d'appuyer ce bill cet après-midi et ce soir.

En terminant, c'est la troisième fois qu'on présente ce bill à la Chambre en un an et demi. Tout ce qu'on pouvait dire à son sujet a été dit. Ne le retardons pas plus longtemps. Il mérite l'appui empressé et unanime de la Chambre.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je dirai d'abord quelques mots sur le principe même du bill, puis j'examinerai quelques points de détail.

Je ne sais comment il se fait que nous perpétuons un système qui refuse de mettre la Couronne sur le même pied que le public. Je ne sais pas comment il se fait que nous n'ayons pas voulu soumettre à l'impôt, comme cela a été recommandé il y a des années, les immeubles de la Couronne, fédéraux ou provinciaux—les rendre redevables de l'impôt comme les autres. Le problème se pose également dans les municipalités de procéder à une évaluation correcte des bâtiments de la Couronne. Il y a également le pouvoir, auquel le gouvernement recourt dans le bill, de prévoir des exceptions.

Il est bizarre que le gouvernement décide pour une raison quelconque qu'il soustraira à l'impôt certains types d'ouvrages. Cela m'amène à me demander ce qui arriverait si quelqu'un s'avisait de construire un ouvrage du même type. Il serait imposé et ne pourrait esquiver l'impôt. Je comprends mal que la Couronne fasse autrement.

Le juge en chef McRuer, je m'en souviens, avait étudié le jeu des impôts fonciers en Ontario et présenté diverses recommendations, dont plusieurs portaient sur le droit des municipalités à tirer recette de tous les bâtiments et ouvrages situés sur leur territoire, qu'ils soient privés ou publics. Je prie le ministre de répondre à cela. Il m'éviterait toute une série de questions au comité s'il voulait répondre ou même entendre ce que je dis au sujet d'un article du bill qui m'emmêle. Je ne sais pas pourquoi il est dit à l'article 2(2)k):

L'immeuble pris à bail ou occupé par une personne ou par un organisme, constitué en société ou non et qui n'est pas un ministère, les règlements pouvant toutefois prévoir le contraire.

Je ne vois pas comment cela concorde ni comment cela pourrait s'interpréter, parce que c'est si flou. Si le ministre voulait bien prendre un moment pour examiner cet article, il pourrait peut-être dans ses observations de clôture, s'il a l'intention d'en présenter, me dire ce que cela veut dire au juste. Cette mesure accorde des pouvoirs énormes au ministre et à la Couronne, entre autres celui d'annuler nombre de dispositions qui ont très bien pu être insérées dans certains des articles précédents.

Comme d'autres députés l'ont signalé, et je voulais le faire aussi, nous avons tous tendance, et je suis aussi tout à fait d'accord, à nous sentir quelque peu exultés suite aux événements et à la victoire évidente des forces du non dans la province de Québec ce soir. Cependant, il faudra être prudent. Il y a un très grand nombre de Québécois qui ont voté aujourd'hui pour le oui. Par conséquent, nous devons faire un effort particulier pour découvrir ce qui, dans le système fédéral, a porté ces gens à croire que le Québec devrait avoir un certain degré de souveraineté, sinon la souveraineté totale. Je félicite les forces du non que j'ai appuyées tout au long de la campagne, mais je tiens à vous dire que nous devrons être très prudents. Quand 40 p. 100 d'un groupe sont à ce point insatisfaits qu'ils choisissent de voter pour le oui, c'est-à-dire un oui à la séparation, il y a alors quelque chose qui ne va vraiment pas.

Une voix: La séparation?

M. Deans: Oui, la séparation, et nous devrons étudier sérieusement les raisons qui ont poussé des gens à choisir cette option.

Cela dit, je tiens à souligner au ministre . . . j'ai écouté les débats et j'y ai aussi pris part . . .

M. Crosbie (Halifax-Ouest): C'est probablement la raison pour laquelle les Québécois ont voté de cette façon.

M. Deans: Non, je ne crois pas. Je crois que c'est probablement à cause des performances des gouvernements conservateurs et libéraux au cours des années.

De toute façon, je veux demander au ministre s'il ne pourrait pas vraiment se demander pourquoi nous estimons qu'il est nécessaire d'imposer une structure de subventions quand, en fait, des impôts fonciers directs seraient beaucoup plus sensés et beaucoup moins gênants. La Couronne devrait alors faire comme tout le monde advenant des différends. Elle devrait respecter les règles du jeu pour déterminer si oui ou non les impôts qui sont perçus sont justes et elle ne serait pas à la fois juge et partie. C'est là un point que le ministre pourra inscrire dans une loi future.

Peut-être pourrait-il aussi examiner les passages du projet de loi qui doivent comporter des exemptions. Quelques-unes n'ont aucun sens. Si quelqu'un allait construire des réservoirs sur un fonds de terre, il lui faudrait payer l'impôt foncier. Si quelqu'un installait une piscine sur un fonds de terre, il lui faudrait payer l'impôt. Ou encore, si quelqu'un construisait une remise d'hiver sur un fonds de terre, il devrait payer l'impôt. Je suggère au ministre qu'il revoie quelques-unes des exemptions. Je pense qu'elles touchent en fait un grand nombre de questions et de domaines relatifs au bien-fonds et que des immeubles visés par le présent projet de loi seront exemptés.

● (2050)

Je tiens également à dire au ministre de ne pas oublier qu'il faudrait accorder une attention particulière à des choses telles que les courroies et les appareils de transport. Comme il le sait fort bien, c'est surtout dans l'industrie minière qu'on s'en sert. Il est parfaitement possible qu'ils constituent la seule partie valable des activités de développement en cours. Les exempter au titre d'une mesure législative de ce genre ne semble guère raisonnable aux yeux des autorités de certaines localités septentrionales où ils peuvent être situés. Si le ministre voulait bien réfléchir à certaines de mes remarques, je me sentirais plus en accord avec ce bill en général.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je suppose que nous savons tous que les yeux du pays ne sont pas tournés vers nous ce soir, mais je suis sûr que nous nous réjouissons tous des résultats retransmis ce soir à la télévision, soit 60 p. 100 de non contre 40 p. 100 de oui. Je pense qu'il y a lieu de garder à l'esprit la mise en garde du député néo-démocrate qui vient de se rasseoir concernant les 40 p. 100 d'insatisfaits. Il est maintenant devenu urgent de s'attaquer aux problèmes de notre pays.

Il n'en est pas moins opportun de notre part de débattre ce bill ce soir. C'est l'un des bills qui auraient dû être étudiés il y a bien des mois. Je sais que c'est la troisième fois qu'il est déposé à la Chambre. Si on l'avait étudié auparavant et qu'on lui eût donné une plus haute priorité, il est très possible que ce chiffre de 40 p. 100 aurait été encore plus faible, car il s'agit d'un sujet qui touche de près les gens qui doivent payer des taxes municipales et les dirigeants de municipalités, c'est-à-dire les maires et les conseillers municipaux. Par conséquent, bien que nous n'ayons pas ce soir la vedette, nous n'en étudions pas moins un sujet qui se rapporte de façon fondamentale à la question faisant l'objet du scrutin qu'on dépouille en ce moment au Québec.

J'interviens ce soir parce qu'il y a dans la circonscription que je représente de nombreuses possessions fédérales qu'il vaut la peine de mentionner. Certaines sont connues dans tout le pays, d'autres sont d'un intérêt plus local, par exemple le HMCS Esquimalt. La plus connue est peut-être la base navale de l'Ouest. Il y a aussi un institut océanographique beaucoup plus récent, sur la baie Patricia. Je suppose que l'observatoire national est l'un des plus anciens établissements de la péninsule de Saanich. Le laboratoire de produits forestiers est également propriété fédérale, ainsi que l'aéroport, la ferme expérimentale et la caserne de Work Point.

Tous ces établissements sont situés dans l'une ou l'autre des cinq municipalités que comprend la circonscription d'Esquimalt-Saanich. Par conséquent, les conseils municipaux de ma région sont extrêmement tributaires des subventions tenant lieu de taxes foncières qui leur sont versées pour financer les services municipaux.

Le magnifique parc de Royal Roads se trouvait auparavant dans ma circonscription. On y trouve maintenant le Western College, un collège militaire interarmes où la collation des grades a eu lieu justement la semaine dernière. C'est là un territoire qui n'est pas municipalisé.

Je reviens au projet de loi. J'estime devoir signaler une ou deux choses au ministre. L'une a trait aux retards qui se sont produits dans le versement des subventions en compensation des impôts fonciers. Plus d'une fois j'ai dû intervenir auprès de tel ou tel ministère, des conseils municipaux s'étant adressés à moi, à bout de ressources, parce que depuis neuf mois qu'on les avait prévenus que les subventions leur étaient dues, rien ne leur était encore parvenu. Mais les factures continuaient à leur parvenir, par contre, inexorablement. Aussi, même si l'on prévoit ici des subventions plus généreuses en compensation des impôts, j'espère que le ministre saura tenir compte, non seulement de cette générosité, mais de l'opportunité de faire les versements à temps. J'espère qu'il m'en donnera l'assurance lorsqu'il mettra fin au débat sur le bill.

Les subventions en compensation des impôts, bien sûr, ont une origine historique, ce qu'a d'ailleurs mentionné mon préopinant, la Couronne ayant été à une époque exempte d'impôts. Mais, petit à petit, les municipalités gagnent du terrain et nous en sommes pour ainsi dire à une nouvelle étape dans ce rattrapage. Peut-être le jour viendra-t-il où les établissements municipaux toucheront les mêmes montants, pour le bien-fonds occupé, que ceux versés par les entreprises commerciales ordinaires.

Il est parfois difficile de faire des comparaisons sauf peut-être en pieds carrés, en verges carrées, en hectares, en mètres carrés ou que sais-je encore, entre un aéroport et un bâtiment commercial comme un entrepôt. Ils ne sont tout simplement pas comparables. Pourtant, il me semble qu'on devrait pouvoir trouver une formule qui permette aux municipalités d'estimer qu'elles sont traitées équitablement.

Cela m'amène à la question des évaluations. Au cours des deux ou trois dernières semaines, j'ai été saisi d'un cas extraordinaire, que j'aimerais signaler au ministre. J'ai déjà écrit à un de ses collègues et il serait peut-être utile que j'envoie un double de ma lettre au ministre parce que certains évaluateurs municipaux et certains évaluateurs régionaux sont en train d'établir des liens assez étranges. En l'occurrence, un particulier demande qu'on applique à son fonds de terre le taux d'évaluation d'une exploitation agricole. L'évaluateur veut qu'il autorise la divulgation de sa déclaration d'impôt afin que le bureau régional puisse y avoir accès et s'assurer qu'il est effectivement admissible au taux d'évaluation d'une exploitation agricole.

Je suis certain que le ministre veut tuer cette pratique dans l'œuf, du moins je l'espère. J'estime quant à moi, et j'espère que le ministre est de mon avis, que les déclarations d'impôt des citoyens sont des documents confidentiels dont le contenu ne doit être connu que du contribuable qui l'envoie et du ministère du Revenu national. Toutefois, je crois comprendre que l'évaluateur régional fait tout en son pouvoir pour que la personne dont le bien-fonds est évalué renonce au secret de sa déclaration d'impôt. Je ne sais pas en vertu de quel pouvoir il peut faire cela. J'espère qu'il sera réprimandé comme il se doit par les autorités qui lui ont confié cette tâche.

A mon avis, la personne en question devrait pouvoir présenter une déclaration faite sous serment attestant le montant du revenu qu'elle tire supposément de son exploitation agricole plutôt qu'un taux d'évaluation d'immeuble résidentiel. Si l'évaluateur n'est pas satisfait de la déclaration faite sous serment, il devrait en saisir les tribunaux. Pour se défendre, la personne intéressée pourrait alors au besoin présenter une partie de sa déclaration d'impôt, mais non la dévoiler en entier à n'importe quelle autorité municipale.

● (2100)

J'espère que le ministre conviendra avec moi, maintenant qu'il est au courant des cas que je lui ai cités, qu'il s'agit là d'une pratique très incongrue de la part d'autorités et que lorsqu'il obtiendra les renseignements que je pourrai lui adresser dans les jours à venir, il sera en mesure de m'assurer qu'il s'agit bien là d'une pratique inacceptable aux yeux du gouvernement. Je voulais donc parler en premier lieu de ce retard et obtenir du ministre l'assurance d'une plus grande célérité à l'avenir. Nous devrions prévoir une disposition de versement automatique à une certaine période de l'année qui permette aux municipalités de compter recevoir sans faute leurs subventions en compensation de taxes chaque année. J'aimerais qu'une telle disposition figure au bill, même si je ne suis pas sûr que la chose soit possible. Nous pourrions voir à l'étape de l'étude en comité s'il y a moyen de faire apporter au bill un amendement fixant la date à laquelle des subventions en compensation de taxes foncières pourraient être versées aux municipalités.

L'autre point que je voulais signaler avait trait à l'abus de pouvoir de la part des autorités régionales qui exigeaient d'un contribuable dont on établissait la cotisation d'impôt qu'il produise ses déclarations d'impôt au bureau régional de sorte que les fonctionnaires concernés puissent se rassurer car ils n'étaient pas disposés à accepter la parole de ce contribuable qui soutenait avoir droit à la catégorie d'exploitant agricole plutôt qu'à celle de simple propriétaire de maison.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'entrer dans tous les détails de ce projet de loi, car on en a traité abondamment et de façon approfondie au cours du débat de cet après-midi et de ce soir.

On a beaucoup parlé d'Ottawa, naturellement, puisque c'est la municipalité où la présence du gouvernement fédéral se fait le plus sentir. Il me semble donc que je ne peux laisser passer cette occasion—votre sourire, monsieur l'Orateur, est peut-être le signe que vous devinez ce que je vais dire—sans demander au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) de défendre la Tour de la Paix. Je crois qu'il est très malheureux que la vue de cette noble tour, qui est le symbole même de la ville d'Ottawa, ait été obstruée dans tant de directions par la construction de gratte-ciel.

Je me rends bien compte que j'évoque encore une fois le temps qui s'est écoulé depuis mon arrivée ici, mais il est certain que lorsque je suis arrivé dans cette ville, la Tour de la Paix dominait l'horizon urbain à tous points de vue. En fait, longtemps avant d'être élu au Parlement, alors que j'étais étudiant à l'école secondaire, j'étais venu visiter Ottawa. C'était en 1924; la Tour de la Paix n'était pas encore terminée, et j'en ai pris des photos qu'il me fait plaisir aujourd'hui de montrer à mes amis pour qu'ils prennent conscience que certains d'entre nous se souviennent de la construction de cet immeuble. Autrement dit, je m'intéresse depuis longtemps à la Tour de la Paix.

La bataille a été perdue en grande partie du fait que la ville a permis la construction d'édifices en hauteur, mais on aperçoit toujours très bien la colline du Parlement et la Tour de la Paix en arrivant de l'ouest par la Promenade; on peut toujours apercevoir la Tour de la Paix de certains endroits de la ville, de la Ferme expérimentale, et de la gare Union, notamment. Je suis heureux de préciser que je peux toujours l'apercevoir de la fenêtre de ma chambre, c'est-à-dire de Parkwood Hills. Comme je l'ai déjà dit, malheur au promoteur qui viendra me boucher la vue. Si un jour je constate en me levant que l'on construit des édifices entre la fenêtre de ma chambre et cette tour, je soulèverai la question de privilège, je proposerai une motion en vertu de l'article 26 du Règlement et je prendrai d'autres initiatives à la Chambre le jour même.

Sérieusement, monsieur l'Orateur, je pense que ce vent de folie qui pousse à construire des édifices en hauteur, à transformer la ville en une jungle, finira bien par tomber un jour, et j'espère bien que lorsque le ministre des Travaux publics discutera avec les représentants de la ville d'Ottawa des problèmes de la ville, de ses besoins d'argent, des solutions que l'on pourrait y apporter, et ainsi de suite, il se fera l'écho de l'opinion qui a souvent été exprimée à la Chambre, à savoir que c'est une honte de bloquer cette vue splendide.

J'ai pris la parole pour une seule raison, c'est pour demander au ministre des Travaux publics de rappeler à la ville d'Ottawa que celle-ci fait partie du patrimoine national, que la Tour de la Paix qui surmonte cet édifice est un des points de repère de la ville et que tous ceux qui viennent à Ottawa devraient pouvoir l'apercevoir.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si la présidence donne la parole au ministre des Travaux publics, c'est lui qui clôturera le débat.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour mettre fin au débat sur le bill C-4, j'aimerais d'abord donner à l'orateur précédent l'assurance que, même si je suis nouveau député au Parlement, la proéminence de la Tour, son histoire, et le rôle qu'elle joue sur la scène parlementaire et dans l'histoire de notre pays, me tiennent aussi beaucoup à cœur. Aussi, en ma qualité de ministre des Travaux publics et responsable de la Commission de la capitale nationale, autre domaine qui n'est peut-être pas directement relié au bill à l'étude mais qui s'y greffe du fait que le projet de loi a trait à l'aménagement urbain et aux questions semblables, je puis lui donner l'assurance que je partage ses sentiments et qu'entre autres charges qui m'incombent j'espère assumer celle qui le préoccupe, soit de protéger la Tour.

M. Knowles: Bravo!

M. Cosgrove: Au député d'en face et au leader de l'opposition officielle à la Chambre, je m'empresse d'adresser mes remerciements pour la célérité avec laquelle ils ont étudié le bill dont j'ai proposé la deuxième lecture au début de l'après-midi.

Certains députés m'ont invité à répondre à des questions précises. Je refuse de le faire ce soir, estimant que le projet de loi, d'abord présenté il y aura bientôt deux ans, traîne ici depuis déjà trop longtemps; je ne voudrais pas donner l'impression que j'en retarde l'adoption de façon indue. J'ai, cependant, noté point par point, avec l'aide de membres de mon personnel ici présents, les diverses questions soulevées par les députés des deux côtés de la Chambre, et pour prouver ma bonne volonté je m'efforcerai d'y répondre par écrit avant même que le bill soit renvoyé au comité, de sorte qu'une fois rendus au comité ils sauront quelles sont les positions du gouvernement et du ministre à leur égard. Dans certains cas, je pourrais peut-être donner des explications, mais je veux éviter de prendre le temps de la Chambre pour le faire ce soir. Toutefois, je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre pour faire cela ce soir.

• (2110)

M. Nielsen: Vous avez beaucoup de temps ce soir.

M. Cosgrove: C'est une soirée spéciale et le député d'en face le dit lui-même. Bon nombre de députés qui ont parlé de ce projet de loi après 8 heures ont signalé les résultats du référendum. Je peux dire à la Chambre que 79 p. 100 des votes sont comptés, que 58.8 p. 100 sont pour le Non et 41.2 p. 100 pour le Oui. Ce résultat me plaît beaucoup et, j'en suis sûr, il plaît à plusieurs députés qui ont pris la parole et à tous les fédéralistes qui sont à la Chambre.

M. Knowles: Non pas plusieurs, mais tous.

M. Cosgrove: Permettez-moi de faire quelques observations à l'instar de mes collègues sur l'élection d'un gouvernement provincial au Québec qui a menacé bon nombre de Canadiens. Parmi ceux-là, on compte le chef actuel de l'opposition dans la province de Québec, M. Claude Ryan. Je ne crois pas que la politique ait été nécessairement sa première vocation ni son milieu. Il a indiqué qu'il était venu défendre le Canada sur le plan politique à la suite de cette élection. A mon avis, il a rendu un service incommensurable au Canada et nous en avons eu la preuve ce soir.

J'ai été également étonné de constater que parmi ceux qui se sont intéressés à ce projet de loi cet après-midi et ce soir, on comptait plusieurs hommes politiques municipaux, des personnes qui ont goûté à la vie des municipalités et connaissent les communautés les plus fondamentales, que ce soit les conseils scolaires, les commissions, les conseils locaux, les conseils de villes, etc., comme c'est mon cas depuis dix ans. Bien que je sois ici comme député fédéral, je pensais déjà en défendant les intérêts de ma ville, que je défendais ceux du Canada. Dans les provinces, ceux qui travaillent pour leur municipalité ou leur province, qu'ils soient élus ou nommés, croient qu'au bout du compte ils travaillent pour le Canada.

Le Canada, c'est plusieurs choses. C'est un système fédéraliste qui, officiellement, regroupe les compétences fédérales et provinciales mais c'est aussi toutes les personnes qui s'intéressent à la vie de la communauté et tous les bons citoyens du pays. Ils ont servi le Canada et continuent à le servir d'ailleurs. Bien que j'aie ce soir le privilège de parler en tant que fédéraliste dans cette chambre fédérale, je trouve que ma formation et mon premier engagement sur la scène politique municipale ont également servi mon pays tout entier.

Toutefois, certaines personnes se sont prononcées en faveur de la cause fédérale d'une manière très particulière. Ces personnes ont participé au débat référendaire et ont défendu l'option qui gagne ce soir. Je me suis présenté comme candidat trois fois pour pouvoir siéger ici ce soir parce que je trouvais qu'il fallait soutenir les grands avocats du fédéralisme qui sont à la Chambre, je veux parler du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre de la Justice (M. Chrétien).

Des voix: Bravo!

M. Cosgrove: Tout comme moi, ces deux fédéralistes devraient se sentir réconfortés ce soir, et je suis certain que les habitants de ma circonscription grâce à qui je siège ici aujourd'hui se sentent eux aussi réconfortés en voyant que le fédéralisme a gagné.

J'ai parlé du passé et en terminant je voudrais parler de l'avenir. D'aucuns disent que le bill C-4 porte sur l'administration locale. Qu'est-ce que cela signifie? Pour moi, ce bill est un bon présage. L'éminent leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre a défendu la Tour de la Paix ce soir. C'est formidable. Tous les jeunes qui viendront ici se rendront compte que le député de l'opposition s'est fait le champion de leur cause.

Des voix: Bravo!

M. Cosgrove: Toutefois, nous constatons avec intérêt que nous sommes saisis du bill C-4 ce soir à cause de notre constitution désuète, comme le signalait un député de l'opposition cet après-midi. Notre régime de gouvernement mis au point il y a 113 ans est désuet; la Chambre est obligée de siéger pour étudier ce bill ce soir simplement parce que la loi ne permet pas de traiter le gouvernement fédéral comme un commettant ou un habitant d'une collectivité. Je pense que le bill augure bien pour l'avenir, pour un fédéralisme renouvelé au Canada. Son adoption rapide cet après-midi et ce soir prouve que les députés sont conscients de ce fait.

On a dit qu'il fallait en venir rapidement à un nouvel arrangement. Je fais cependant une mise en garde. On a dit que les 40 p. 100 de Québécois qui ont voté «oui» veulent une nouvelle entente. Les provinces sont un élément dont on n'a pas parlé aujourd'hui, et il y a lieu de tenir compte de ce phénomène dont la croissance ne le cède probablement en importance qu'à celle des administrations locales. Il y a lieu de tenir compte de la force, de la vigueur, de la volonté des régions qui exercent leur activité par l'entremise des provinces, et si nous voulons réaliser une nouvelle entente, les provinces devront assumer un rôle considérable et imiter autant que possible le courage dont la Chambre et le gouvernement fédéral ont fait preuve ce soir en envisageant l'avenir à travers un fédéralisme renouvelé et en appelant non seulement les Québécois, mais tous les Canadiens à travailler à l'édification d'un Canada où il fait bon vivre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)

* * *

BILL SUR LA RELOCALISATION D'AGENCES GOUVERNEMENTALES

MESURE VISANT À RELOCALISER DES AGENCES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics) propose: Que le bill C-13, sur la relocalisation d'agences gouvernementales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

—Monsieur l'Orateur, je vais parler du bill C-13 en des termes beaucoup plus brefs que je ne l'ai fait au cours de ma dernière intervention. A mon avis, ce n'est qu'une mesure d'ordre administratif. La Chambre ne devrait pas se lancer dans un long débat sur cette question et je voudrais dire à tous pourquoi.

Un certain nombre de ministères et d'agences obligés par la loi d'avoir des bureaux ou de s'acquitter de certaines fonctions à Ottawa ont été ou seront bientôt relocalisés à l'extérieur d'Ottawa. Ce bill, qui propose des modifications à la loi actuelle relative à chacun des organismes visés, devrait rectifier la situation en reconnaissant légalement la relocalisation de ces agences et services à l'extérieur de la ville d'Ottawa. Voilà à quoi se résume le projet de loi. Simple question d'administration. Le bill C-13 apporte les changements qui s'imposent.

● (2120)

A cinq endroits, les mots «ville d'Ottawa» sont remplacés par «région de la Capitale nationale». En ce qui concerne le ministère des Affaires des anciens combattants qui doit être transféré à Charlottetown, les mots «ville d'Ottawa» sont remplacés par les mots «à l'endroit au Canada désigné par le gouverneur en conseil». Quelques députés s'inquiètent de ce que l'endroit soit situé dans la ville de Charlottetown, et je crois que la question sera remise sur le tapis ce soir au moment de l'ajournement.

Au cours des deux précédentes législatures, les ministres des Travaux publics avaient présenté des projets de loi pour remédier à cette situation, comme ce fut le cas pour le bill C-4 que nous avons étudié aujourd'hui même. Le bill C-13 est identique au bill C-22 présenté le 6 novembre 1979 au cours de la première session de la dernière législature, et qui remplaçait les bills C-32 et C-23 présentés par l'ancien gouvernement libéral lors des troisième et quatrième sessions de la législature précédente. Les dirigeants municipaux constatent donc qu'après deux élections, le bill en est encore au même point.

La plupart des organismes qui ont été transférés l'an dernier ou l'année précédente, sont toujours situés dans la région de la Capitale nationale, à Hull ou à Vanier. Les organismes concernés sont le Conseil économique du Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Bureau des titres de biens-fonds, la Commission canadienne des transports, les Archives publiques et le ministère de l'Expansion économique régionale. En outre, on a prévu de transférer la Commission canadienne des pensions, le Conseil de révision des pensions et le ministère des Affaires des anciens combattants.

Le bill actuel est identique au bill C-22 mais non au bill C-23, car toutes mentions de la Société du crédit agricole ont été supprimées, parce que l'ancien gouvernement a décidé en juillet 1979 de ne pas transférer la Société à Camrose, en Alberta. On a donc cru bon de ne pas le mentionner dans la mesure à l'étude puisqu'il faudra peut-être procéder à un réexamen de l'ensemble du programme de décentralisation.

Voilà à quoi se résume l'objet du projet de loi.

M. Nielsen: Le ministre veut-il répondre à une question avant de s'asseoir?

M. l'Orateur adjoint: Le député du Yukon (M. Nielsen) désire poser une question. A-t-il la permission du ministre?

M. Nielsen: Pour que les députés puissent participer intelligemment au débat, le ministre peut-il nous faire connaître le prix de revient du déménagement de Peterborough à Cornwall, et de l'emplacement au bord de l'eau à celui du haut de la ville, afin que nous puissions discuter de ce bill sur la décentralisation en toute connaissance de cause?

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question du député d'en face, permettez-moi de dire qu'à mon avis, elle ne concerne pas le principal objectif du bill à l'étude ce soir qui n'est qu'une simple mesure administrative. Si les députés désirent étudier la question de fond, le prix de revient, l'efficacité ou les autres aspects du déménagement qui, à mon avis, n'ont rien à voir avec cette mesure, ils pourront le faire à un autre moment et en d'autres lieux. J'exhorte les députés à discuter ailleurs de ces questions. A mon avis, le moment ne s'y prête pas. Si mon ami désire ces chiffres, je me ferai un plaisir de les lui donner ailleurs qu'ici.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, sur la demande des députés d'en face, j'ai communiqué le prix de revient du déménagement à Charlottetown, par exemple. Je me ferai un plaisir de donner ces chiffres, mais j'ai dit au député qu'à mon avis ce n'était ni le moment ni l'endroit.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai dit cet après-midi au ministre qu'il était intéressant de le voir faire ses premières armes avec le bill C-4 qui dispense des largesses à des milliers de municipalités du pays. Comme il l'a dit ce soir en terminant son discours, tous les partis sont d'accord sur le principe du bill, et le ministre a sans doute choisi là une très bonne mesure pour faire ses premières armes au Parlement.

Après avoir entendu ces propos purement gratuits, j'ai été évidemment quelque peu déçu par la conclusion du ministre. Il a remercié mon leader à la Chambre d'avoir accéléré l'adoption du bill C-4, mais, de toute évidence, il n'a pas vraiment félicité les députés de tous les côtés de la Chambre ou de ce côté-ci qui ont pris la parole et grâce à qui le ministre a pu faire franchir l'étape de la deuxième lecture au bill C-4, malgré les hommages qu'il a rendus au vénérable député qui, selon certaines personnes, vivrait dans la Tour de la Paix dont il s'est fait le défenseur.

Monsieur l'Orateur, je dois dire que si j'ai commencé à parler du bill C-13 sur un ton assez léger, c'est que le ministre a adressé quelques remarques gratuites au mauvais côté de la Chambre, à mon avis, et qu'il n'a répondu à aucune des questions que ce côté-ci lui a posées, et il ne devrait pas s'attendre à ce que le bill C-13 soit adopté aussi facilement que le bill C-4.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) invoque le règlement.

M. Cosgrove: Monsieur l'Orateur, je viens tout juste de parler, il y a à peine dix minutes; alors mon ami devrait se souvenir de m'avoir entendu remercier les chefs des deux partis d'en face de leur appui au bill C-4, parce que c'est bien ce que j'ai fait. Ce n'est certainement pas ce qu'il veut dire.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'étais ici à la Chambre et j'ai entendu ce que le ministre a dit. Cependant, je ne vais pas m'étendre là-dessus parce que, franchement, cela n'a rien à voir avec le bill à l'étude. Je dois dire à mon ami, le député de Restigouche, (M. Harquail) ou qui que ce soit d'autre, que j'aimerais entendre ce qu'il a à dire au sujet de ce bill sur le déménagement d'organismes gouvernementaux.

Quant à la portée et au principe du bill, il me semble que la question que le député du Yukon (M. Nielsen) a posée à propos du déménagement d'organismes gouvernementaux était des plus pertinentes parce que s'il est une chose que les contribuables veulent savoir lorsque vous déménagez un organisme ou un ministère du gouvernement, quelle qu'en soit la raison, qu'elle soit bonne, mauvaise ou de nature politique, c'est combien cela coûtera.

Plusieurs aspects de cette question nous inquiètent, et je dois dire que le ministre, compte tenu du monde schizophrénique dans lequel nous vivons, dans l'arène politique, a peut-être bien fait de présenter le bill C-4 le premier; il a peut-être été bien avisé d'y essayer sa canine parlementaire parce que le bill C-13 n'est rien d'autre qu'une vieille dent de sagesse cariée qu'il faut arracher parce qu'on y trouve aucun des attributs parlementaires positifs du bill C-4.

Je voudrais maintenant m'éloigner du sujet pour une minute parce que je sais que le ministre a couronné ses derniers propos sur le bill C-4 par des commentaires au sujet des résultats du vote de ce soir. Je ne m'avancerai pas trop quant aux incidences de ce vote, parce que ce soir il y en a peut-être bien d'autres, ailleurs, qui s'efforcent d'évaluer la situation et de prévoir toutes les incidences de ce vote. Tout ce que je puis dire, vu qu'il y a déjà quelques années que je siège à la Chambre, c'est que je ne pense pas que le vote de ce soir ait réglé quoi que ce soit. Je suis tout à fait d'accord avec les députés et tous les autres qui ont dit que si la Chambre ne cesse pas de rechercher des compromis sur toutes sortes de questions, la façon dont certains Canadiens se sont prononcés ce soir pourrait ne pas être aussi prophétique et pourrait être un peu plus pathétique que certains qui croient dans le régime fédéral ne le souhaiteraient.

Les résultats de ce soir ne m'excitent pas tellement, bien que je sois heureux de la victoire décisive remportée par les partisans du non. Mais l'appui massif donné au oui doit faire réfléchir tout député fédéral qui examine ce qui se passe sur la scène fédérale et qui voit l'agitation et l'aliénation qui existent dans d'autres régions du pays.

Il y a longtemps que la Chambre se préoccupe des problèmes qui existent au Québec puisque nous sommes très près de cette province, surtout dans la région de la capitale nationale. De fait, vu la façon dont les choses se sont déroulées au sujet du bill C-13, certains députés pourraient fort bien proposer que, maintenant que des immeubles fédéraux ont été construits de l'autre côté de la rivière à Hull, au Québec, le gouvernement présente ce que le ministre a appelé par euphémisme une mesure d'ordre administratif pour légitimer rétroactivement le déménagement d'un grand nombre de ministères à Hull. Sans me laisser aller à des considérations trop philosophiques, je pense que le bill C-13 concernant la relocalisation d'organismes gouvernementaux dans son sens le plus triste a indirectement quelque chose à voir avec le vote de ce soir.

Comme l'a mentionné le ministre, cette question n'est pas nouvelle. Nous avons en tant que députés assisté à des changements dans la région d'Ottawa, dans la région de la capitale et nous avons vu des travaux de construction s'exécuter des deux côtés de la rivière sans grand débat parlementaire. Avec la relocalisation d'organismes gouvernementaux, nous sommes maintenant en train de nous assurer, dans les questions que le ministre a mentionnées, qu'il s'agisse du Conseil économique du Canada, de la loi sur les titres de biens-fonds, la loi nationale sur les transports, la loi sur les archives publiques ou la loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale, que là où il est question d'Ottawa ce doit être maintenant la région de la capitale nationale.

● (2130)

Je crois que le bill C-13 soulève deux questions. L'une est la raison historique de la présentation du bill C-13, à savoir l'expansion. Je ne dis pas nécessairement que je suis contre, parce que c'est maintenant une réalité. Un homme du nom de Diefenbaker, ancien chef de mon parti, a élargi en 1958 la définition de la région de la capitale nationale de façon à inclure des secteurs qui n'avaient jamais été inclus après bien des années. Comme Votre Honneur le sait, il l'a étendue à l'autre côté de la rivière. Je ne voudrais pas qu'on m'interprète mal ce soir, mais il a étendu la définition de la région de la capitale nationale de façon à ce qu'elle englobe d'autres secteurs de la région d'Ottawa, de la région Ottawa-Hull, le réseau de promenades et la Gatineau. Comme l'a dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker), beaucoup de nous qui vivons ici temporairement ou les personnes qui vivent ici de façon permanente s'en réjouissent. Cela a rehaussé le prestige de la région. Il n'y a pas un seul habitant d'Ottawa ni un seul député qui vit ici depuis quelques années qui ne se soit pas rendu compte de l'amélioration qu'il y a eu dans la région de la capitale nationale.

En dépit de ce rehaussement, de cet enrichissement et de cette amélioration de la région de la capitale nationale, je ne puis m'empêcher de dire que nous ne devrions pas tout simplement approuver rétroactivement des choses qui auraient dû être débattues à la Chambre avant qu'elles ne se réalisent. Je veux parler du déménagement de nombreux services de l'autre côté de la rivière dans des édifices qui y ont été construits, ce qui a laissé des espaces vides dans le centre-ville d'Ottawa, sans parler d'autres déménagements partout au Canada qui ont causé de l'émoi.

Le ministre peut être un peu surpris que je dise cela parce que je viens d'une des régions dites économiquement faibles. Cette appellation n'a rien d'hypothétique dans le cas de cette région. Elle est vraiment quelque peu défavorisée du point de vue économique. Vu que j'ai appuyé en théorie et en principe la décentralisation à titre de député de la région de l'Atlantique, le ministre se demande sans doute pourquoi je conteste le principe qui est à la base de ce bill sur la décentralisation.

Une voix: En effet, pourquoi?

M. Nowlan: Pour répondre à la question que j'ai posée moi-même et à la question qu'a posée le député d'en face, je dirai qu'il y a une différence fondamentale entre la décentralisation qui se fonde sur des critères valables et la décentralisation qui vise uniquement à faire des faveurs politiques. Selon moi, le bill C-13 ne se fonde pas seulement sur des antécédents malheureux. Il aurait dû être débattu. A ce moment-là, je n'aurais peut-être pas eu une réaction aussi négative. Le gouvernement aurait dû le présenter à la Chambre sans poser de conditions. Nous parlons beaucoup de liberté d'information et du fait que les députés et le public devraient être mieux renseignés; pourtant, on est prêt à accepter des déménagements qui s'accomplissent subrepticement et qui sont légitimés rétroactivement grâce à des bills comme le bill C-13.

J'espère qu'à l'avenir le gouvernement fédéral n'agira plus de façon aussi détournée lorsqu'il voudra étendre son activité dans un but quelconque, qu'il soit valable ou non. Cet après-midi, le ministre a refusé de répondre aux questions objectives que les députés de ce côté-ci de la Chambre lui ont posées à propos du bill C-4. Pourtant, ces questions n'étaient pas tellement négatives puisque tous les députés étaient d'accord avec le principe du bill C-4. Il est ironique de constater que le bill à l'étude consacre l'utilisation de l'expression «région de la capi-

tale nationale» au lieu du mot «Ottawa» dans le cas de cinq organismes gouvernementaux dont les services ont déjà en bonne partie déménagé alors que le bill, lui, n'a pas bougé d'un poil. On peut vraiment dire que le gouvernement a raté le coche en présentant le bill C-13.

A mon avis, ce projet de loi doit être étudié de façon critique. Outre les résultats du vote historique au Québec qui a été bon pour le pays d'un océan à l'autre, une des raisons est que, demain, le travail commence réellement. Le premier ministre (M. Trudeau) et tous les chefs des partis dans toutes les régions du Canada doivent discuter les avantages et les inconvénients d'un fédéralisme renouvelé ou d'une constitution renouvelée. Comme l'ont dit certains spécialistes de la science politique, il peut y avoir une grande différence entre une constitution renouvelée de façon fondamentale ou une constitution essentiellement nouvelle et un fédéralisme renouvelé selon lequel les divers éléments, par exemple les provinces, ont beaucoup plus à dire maintenant qu'ils ne l'avaient peut-être jusqu'ici. Je dois avouer que je me situe quelque part au milieu, et c'est peut-être la position la plus sûre lorsqu'il s'agit d'une question comme celle-ci.

A mon avis, les provinces n'ont pas grand-chose d'utile à dire si elles n'ont qu'à construire des immeubles sur des parcelles de terrain sans égard à l'importance de l'immeuble ou de la parcelle. Ce genre de mentalité de béton crée des murs et nous empêche d'envisager notre fédéralisme de façon libre et claire. Nous croyons qu'il s'agit uniquement de questions d'économie.

C'est là mon point de vue personnel, celui d'un homme politique de niveau fédéral mais de l'extérieur du Québec: j'ai prétendu qu'il s'agissait d'une question qui intéressait le Québec bien qu'elle touchât au reste du pays parce que, jusqu'à récemment, le débat au Québec ne suscitait pas d'émotions chez les tenants du non. Je ne vais pas continuer à faire des compliments à ceux qui en méritent peut-être. J'étonnerais probablement certains députés en avouant à qui j'aimerais adresser des compliments. Mais à mon avis le vote a justifié les efforts de tous ceux qui ont participé de façon active au débat du Québec. J'espère que nous ne nous en tiendrons pas uniquement au bill C-13, sans fixer de critères importants pour le déménagement des services des ministères.

Je suis un homme politique et je ne m'excuse pas de dire qu'il s'agit d'une politique grossière, non pas uniquement par rapport à l'aliénation des régions de notre pays mais aussi de l'aliénation des gens par rapport à la politique. Non seulement ils voient le bill C-13 et sa sévérité par rapport à la région de la capitale nationale, mais ils peuvent constater ce qui est arrivé au député de Peterborough (M. Domm) et à l'ancien maire de Cornwall.

Certaines gens à la Chambre ne semblent pas savoir que le déménagement de la Commission des parcs, de Cornwall à Peterborough, a suivi le déménagement de Cornwall au Québec, afin d'équilibrer toute l'affaire. Il fut un temps où le service des parcs était situé entièrement à Cornwall où il s'occupait à la fois des intérêts du Québec et de ceux de l'Ontario. Lorsque le service a déménagé au Québec afin d'être plus près de la population visée, il y eut naturellement des pressions pour que le reste de l'administration des parcs encore à Cornwall déménage là où il pouvait servir le mieux la population de l'Ontario, là où était le parc, c'est-à-dire plus près de Peterborough que de Cornwall. Ce n'est pas là une proposition du précédent gouvernement conservateur. C'est ce qui fait d'ailleurs la grande pertinence de la question du député du Yukon. Quel est cet imbroglio à n'en plus finir au sujet des parcs à Cornwall ou à Peterborough, ou du déménagement à Charlottetown, ou du déménagement de l'Eldorado de Port Hope à la région septentrionale de l'Ontario?

S'il y a de bonnes raisons à tout cela, quand donc nous autres, hommes politiques, ou le gouvernement, qui est le leader des hommes politiques, le leader de ce Parlement, allons-nous faire confiance à la population et lui dire: «D'accord, il y a cinq bonnes raisons au déménagement et trois qui vont à l'encontre de celui-ci, mais les premières l'emportent vraiment»? Il faudrait que la population soit appelée à se prononcer, pour les raisons que j'ai exposées. Un jour elle pourra le faire.

● (2140)

Dans mon travail de député je vois souvent des choses auxquelles je n'arrive pas à trouver de justification, qu'il s'agisse du bill C-13, qui cherche à légitimer après coup des mesures qui ont déjà été prises, comme par exemple le transfert, ou d'autres bills. Celui-ci cherche à légitimer le passage à une capitale nationale entendue dans un sens plus large que les limites strictes de la ville d'Ottawa, c'est-à-dire le transfert d'activités administratives vers d'autres parties du pays au titre de la décentralisation. Comment peut-on justifier par exemple le transfert de Peterborough à Cornwall?

Je pensais que la notion même de décentralisation exigeait une sortie d'Ottawa vers la périphérie, vers l'Est et l'Ouest ou même vers Winnipeg. Peut-être une sortie de l'Ontario. Je parle en homme politique de l'Atlantique et j'estime qu'il y aurait un peu plus d'avantages à une présence fédérale dans des régions plus distantes d'Ottawa. Mais nous savons tous que la décentralisation a été utilisée à des fins électorales. Étant homme politique, je sais que cela est dans la nature des choses.

Si l'on veut que les politiciens se méritent le respect des populations aliénées d'est en ouest, ce qui est autre chose que les régions aliénées du pays, il va falloir que les hommes politiques qui sont ici, et surtout les chefs, c'est-à-dire les ministres, aient la force de caractère de jouer franc jeu.

Le nouveau ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) est passé par la politique municipale dans la région de Toronto. Je ne sais pas comment se font les règlements dans la région de Scarborough, mais je sais qu'il a participé à la vie politique municipale avant de devenir député fédéral. Il doit certainement savoir qu'à la base la plupart des conseils scolaires et des conseils municipaux travaillent de façon plus ouverte et plus à la vue du public que nous ici, qui sommes au sommet de la pyramide.

Et je dis avec le plus grand sérieux que dans les domaines où l'argent des contribuables est en jeu, il est temps de nous dire que nous ne sommes pas ici uniquement pour jouer le jeu parlementaire suivant les règles établies par John A. Macdonald, mais que nous sommes tous contraints de voter dans le sens indiqué par le whip du parti, et sur ce sujet je ferai un discours un jour ou l'autre. Mais enfin il s'agit d'un public aliéné qui n'existe pas seulement au Québec. Et nous en tant que corps, en tant que Chambre des communes, quand nous décidons ces transferts il faut que ce soit pour des raisons valables.

En toute franchise, l'idée de déménager le ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown ne m'a pas plu outre mesure. J'ai reçu des mémoires des légions canadiennes et discuté avec de nombreux anciens combattants qui, bien franchement, pensaient comme moi. J'interviens ici à titre de député de la région de l'Atlantique sur la question du déménagement d'un ministère dans la région de l'Atlantique et susceptible de créer plus d'emplois, mais il doit y avoir une bonne raison. Dans certaines régions, on aurait dû ouvertement mettre ces raisons en doute et peser le pour et le contre de la décision.

En ce qui me concerne et à titre de porte-parole de mon parti sur le bill C-13, j'admets que, de toute évidence, la capitale nationale est située dans une région qui est approuvée par les députés de ce côté-ci des banquettes. Cependant, nous devons faire preuve d'esprit critique quand il s'agit d'approuver des mesures après qu'elles sont adoptées.

Il y a une autre question dont ne traite pas ce projet de loi. Elle n'est peut-être pas appropriée. Conformément à l'article 16 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la capitale du Canada doit être Ottawa à moins d'avis contraire du Conseil de la reine. A la suite de ces décentralisations, de simples citoyens pourront peut être contester le gouvernement fédéral et avec succès. Et ce sur certains de ses règlements ou de ses lois concernant ces ministères qui offrent des services dans certaines régions depuis quelques années. Un citoyen qui se sent lésé pourrait contester le gouvernement fédéral et soutenir que ses Administrations principales doivent être à Ottawa.

Il pourrait prétendre que le gouvernement fédéral doit émettre ses édits, ses sentences, ses avis d'expropriation et toutes les autres mesures à Ottawa, la capitale désignée du pays. Ce même citoyen lésé soutiendra peut-être que le gouvernement fédéral n'est pas au courant et ne sait pas ce qui se passe parce que son Administration centrale doit être à Ottawa. Il pourrait lancer ce défi du fait que le centre administratif serait passé d'Ottawa à la région de la capitale nationale. Les faibles connaissances que j'ai de la loi constitutionnelle me portent à croire que les contribuables pourraient très bien entreprendre un solide recours collectif pour contester ces mesures fédérales. Ce soir, ou lorsque nous adopterons le projet de loi, nous allons appuyer ce changement.

Qu'on me permettre de clore mes remarques, puisque d'autres députés souhaitent prendre la parole, en disant que c'est là une façon fort médiocre d'administrer les chemins de fer et d'autant plus, à vrai dire, lorsqu'il s'agit d'administrer les affaires d'un pays. Si nous devons conclure quoi que ce soit du vote au Québec, et même du vote lors des deux dernières élections en moins de 18 mois, c'est bien que la population est en colère et qu'elle n'est pas emballée par les hommes politiques en général et encore moins par certains politiciens en particulier. J'espère que le ministre ne se contentera pas d'avoir des réflexes bureaucratiques primaires. Je reconnais la grande utilité des bureaucrates qui nous entourent et je les respecte à cet égard, mais les problèmes du gouvernement, quelle que soit sa couleur, se produisent par suite de réactions automatiques provoquées par les conseils des bureaucrates.

A propos du bill C-4, on m'apprend qu'un certain fonctionnaire du ministère des Finances a participé à la rédaction du projet de loi sur les subventions compensatoires versées aux municipalités à chaque nouvelle législature, depuis près de neuf ans. Manifestement, nous avons affaire à un expert. Il ne fait aucun doute que les réponses fournies au ministre pour les questions soulevées éventuellement à la Chambre par les députés de l'opposition sont pertinentes, mais j'espère que le ministre ne se fie pas uniquement aux conseils de ses fonctionnaires, et qu'il profite plutôt de son expérience acquise sur la scène municipale.

J'espère qu'il saura profiter de son inexpérience dans le présent gouvernement qui, en fait, nous dirige de longue date, et qu'il abordera certains de ces problèmes avec un esprit innovateur. Il pourra peut-être éviter de cette façon toute nouvelle détérioration du respect que manifeste le public à l'égard du processus politique, détérioration qui s'est produite d'un océan à l'autre, dans toutes les régions sans exception. Nous espérons de cette façon pouvoir éviter la répétition de certains événements dramatiques qui se sont produits dans le pays. Je suis sûr que nous aurons à régler des problèmes encore plus importants à l'avenir en étudiant les affaires nationales. J'espère, par conséquent, qu'en mettant fin à ses remarques dans ce débat, ou en témoignant devant le comité, le ministre répondra aux questions soulevées plus tôt, notamment celle qu'a posée le député du Yukon, concernant ces deux points précis.

Le ministre pourrait nous apporter ces chiffres demain. Nous pourrions rapidement clore ce débat une fois qu'il aura répondu à ces questions et qu'il nous aura fourni ces données. De cette façon, il ferait peut-être preuve de désintéressement et faciliterait ainsi l'adoption du projet de loi. Que ces renseignements nous soient communiqués demain ou lors de la réunion du comité, les députés de tous les partis, et particulièrement les ministres, auront le devoir supplémentaire de se montrer plus francs que le gouvernement ne l'a certainement été jusqu'ici. Jusque-là, nous ne ferions que nous leurrer si nous persistions à croire que le public aura une perception différente des hommes politiques qui sont réputés diriger le pays.

● (2150)

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer ce soir au débat sur le bill C-13. C'est un privilège de prendre parole aujourd'hui, surtout maintenant que l'on connaît les résultats remportés ce soir dans la belle province. J'aimerais féliciter le ministre, le député de York-Scarborough (M. Cosgrove) du dynamisme avec lequel il aborde ses responsabilités. Comme il a présenté les bills C-4 et C-13 le même jour, c'est manifestement un ministre très occupé. Je voudrais m'assimiler et m'associer à ce ministre dynamique, car ayant été membre d'un gouvernement municipal pendant huit ans, au Nouveau-Brunswick, les propos qu'il a tenus ce soir m'ont paru fort évidents.

J'appuie le déménagement des organismes gouvernementaux, mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais profiter de l'occasion pour participer au véritable débat que d'après moi se livrent les députés à la Chambre sur le bill à l'étude. Mon préopinant, le député d'Annapolis Valley-Hants, s'est contredit si souvent qu'il ma fourni les arguments nécessaires pour défendre l'importance de déplacer des organismes gouvernementaux pour les installer dans la région de l'Atlantique.

Le député a commencé par dire qu'il serait bref, et il a ensuite parlé à n'en plus finir retardant ainsi l'adoption de ce bill. Il a parlé des deux élections et du long retard apporté à l'adoption de cette mesure législative à la Chambre. J'avais donc cru comprendre que le député avait aussi hâte que nous tous d'en avoir fini avec ces bills administratifs et d'en venir aux affaires de l'État, comme il a dit. Cependant, le député a ensuite prêté au ministre des intentions négatives.

Étant donné les propos qu'a tenus le député ce soir, lui qui vient de la région de l'Atlantique, il est bien facile de voir qu'il s'est contredit. Je ne sais pas pourquoi le député critique le déménagement à l'Île-du-Prince-Édouard ni pour quelle raison il a tenu ces propos. C'est un déménagement que j'ai appuyé à 100 p. 100, non seulement lorsque nous étions au pouvoir mais aussi pendant la très courte période où nous étions dans l'opposition. J'ai défendu la décision que notre collègue a prise, l'ex-ministre des Affaires des anciens combattants, même lorsqu'il n'était pas à la Chambre. Maintenant qu'il est de retour et qu'il est de nouveau ministre des Affaires des Anciens combattants, il a le privilège de voir se réaliser les efforts entrepris au cours d'une législature antérieure.

Comme j'ai eu l'honneur d'être secrétaire parlementaire du ministre des Affaires urbaines de l'époque qui était également chargé de la SCHL et d'autres questions, j'ai pu pleinement comprendre les rouages de la Commission de la capitale nationale. Je me joins aux autres députés pour dire que je suis parfaitement conscient de l'importance de la capitale nationale. Bien sûr, je ne peux pas vraiment décrire l'enthousiasme ou la fierté que j'éprouve à l'égard de la capitale nationale et de la ville d'Ottawa pour lesquelles je n'ai que de l'admiration, et à quel point je comprends le travail et le rôle des députés qui représentent cette région.

Je le dis car, en tant que député, je comprends très bien les difficultés de mes collègues qui représentent les gens de la région et je sympathise avec eux. D'un autre côté, j'espère qu'ils comprendront notre position à nous qui venons d'une région démunie et sous-développée.

Il n'y a pas grand-chose que je puisse ajouter ce soir. Notre premier ministre (M. Trudeau) l'a si bien dit à d'autres occasions et, récemment, lorsqu'il est revenu au pouvoir; lui-même et son gouvernement ont déclaré sans équivoque qu'à leur avis les provinces riches doivent continuer à trouver des moyens d'aider de leur mieux les régions démunies et sous-développées.

C'est pourquoi je trouve étrange qu'un député des provinces de l'Atlantique, le député d'Annapolis-Valley, vienne nous tenir des propos aussi contradictoires. D'un côté il dit que la région de l'Atlantique peut avoir besoin de ce genre de déménagement et d'appui et, de l'autre, il insinue que le gouvernement n'a pas pris cette décision pour la bonne cause.

Décentralisation

Le programme annoncé en octobre 1977 visait à déplacer plusieurs milliers d'emplois à plein temps et à temps partiel de la région de la capitale dans 24 localités situées dans l'ensemble des dix provinces entre 1977 et 1982. J'approuve ce programme sans réserve étant donné que je représente une circonscription importante du Nouveau-Brunswick. Je tiens beaucoup à appuyer le bill C-13 ce soir, car je tiens à faire tout ce que je peux pour inciter le gouvernement à installer certains services dans ma région, une des plus belles du Canada. Je veux parler de la belle rivière Restigouche, du saumon et de tout ce que nous avons dans la péninsule de Gaspé.

Cependant, pour survivre, nous avons besoin d'emplois, et nous devons développer notre économie. Il existe des mines et des fonderies dans ma région. Parmi les sociétés nous comptons le groupe Noranda et la Bathurst Mining and Smelting. L'industrie des pâtes et papier y est également implantée, offrant de l'embauche à des milliers de Canadiens qui sont de rudes travailleurs. Il y a aussi le tourisme et d'autres petites industries qui animent l'économie. Cependant, il faut aussi songer à nous tant qu'il est question de réaménagement et de décentralisation.

M. Forrestall: Adressez-vous au ministre des Affaires des anciens combattants.

M. Harquail: Au député qui essaie de s'immiscer dans le débat en m'interrompant, je dirai qu'il a eu sa juste part d'emplois fédéraux dans sa circonscription.

M. Forrestall: J'ai tout perdu. Vous nous avez tout enlevé.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député voudrait-il s'adresser à la présidence.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de faire cesser ces interruptions, surtout celles d'un député qui a été si bien pourvu par le gouvernement fédéral, par exemple par le ministère de la Défense nationale . . .

M. Forrestall: Vous plaisantez.

M. Harquail: . . . le ministère des Pêches . . .

M. Forrestall: Vous plaisantez.

M. Harquail: . . . le ministère de l'Environnement et tous les organismes fédéraux qui sont bien implantés dans son secteur. Sauf erreur, le député représente la région de Dartmouth. Je pense que le député ne devrait se plaindre de quoi que ce soit relativement au déménagement de ministères et d'organismes fédéraux dans sa région.

Puisque je suis relativement nouveau ici et venant de la région atlantique, j'ai constaté qu'il n'était pas rare de se faire interrompre par des collègues qui partagent pourtant mes préoccupations vis-à-vis le développement de la région atlantique. Nonobstant les propos à caractère négatif qu'a tenus ce soir le député d'Annapolis Valley qui a d'ailleurs été appuyé par le député de Dartmouth dans ses interruptions, nous irons de l'avant car nous en avons reçu le mandat de la population. Lorsque le député d'Annapolis Valley . . .

M. Nielsen: Annapolis Valley-Hants.

M. Harquail: Le mot n'ajoute rien à l'argument, pas plus qu'il ne m'a convaincu ce soir ou à aucune autre occasion de tout rehaussement. Ayant déjà subi des interruptions de la part de ce député, j'ai du moins profité de cette expérience pour bien préparer mon intervention de ce soir. Lorsque le député a fait allusion à son chef et à la position de son parti, il aurait dû en conclure que cela faisait partie du message que lui avaient donné les Canadiens quand nous avons repris le pouvoir, à savoir qu'ils veulent une redistribution des organismes gouvernementaux.

M. l'Orateur adjoint: Il est 10 heures. La Chambre passe maintenant au débat d'ajournement.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE—LES RÉPONSES INSATISFAISANTES DU MINISTRE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, compte tenu des évènements de ce soir, je dois me joindre à tous ceux qui ne soupireront pas d'aise nécessairement car plus de un million de nos concitoyens canadiens ont exprimé un désir qui ne correspond peut-être pas aux nôtres tandis que moins de deux millions ont exprimé un désir inverse. Je ne pense pas que nous devrions y puiser un quelconque récomfort. Il est clair que nous avons devant nous une lourde tâche à accomplir pour réunifier le pays.

Pour ce qui est de la question que j'ai soulevée le 17 avril dernier relativement à l'énergie, à la façon dont nous allons la payer et dont nous allons l'importer au Canada, puis-je soulever deux questions pour la gouverne de l'éminent secrétaire parlementaire que je n'aperçois d'ailleurs pas en ce moment mais qui doit se trouver ici, je l'espère. Ces deux questions ont trait au rejet de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) de toute possibilité de participation de Canadiens et de navires canadiens dotés d'équipages canadiens et assujettis à la loi canadienne dans le processus d'importation de ressources énergétiques du Mexique.

Cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit qu'à sa connaissance on n'a même pas effleuré le sujet. Étant donné l'importance de ce secteur pour le Canada, je suis surpris qu'on n'en ait même pas parlé.

L'an dernier, les Canadiens, qui s'étaient livrés à la merci d'intérêts étrangers, ont payé tout près de 3.7 milliards de dollars pour le transport maritime de leurs produits d'importation et d'exportation. Cela inclut le transport terrestre à travers les États-Unis de biens de fabrication canadienne exportés et embarqués dans des ports américains. Ces biens ont été expédiés dans des navires battant pavillons étrangers et immatriculés à l'étranger. Aucun navire canadien n'a été utilisé. Les agences canadiennes ont perçu leur tarif habituel sur ces activités, mais les navires étaient immatriculés à l'étranger.

Cet après-midi, le gouvernement nous a dit que dans les discussions avec le Mexique pour l'entente possible entre nos deux pays au sujet de l'importation au Canada de plus de 100,000 barils de pétrole par jour—et je parle en tant que Canadien de l'Est dont la province dépend entièrement des importations de pétrole—la question de savoir qui transporterait ce pétrole n'a même pas été abordée. Je trouve cela extrêmement déplorable. Cela est également déplorable du point de vue de notre énergie. Je pense surtout à la question de savoir si le gouvernement s'est donné la peine de réfléchir à la façon dont nous allons exporter au Japon le charbon du nord-est de la Colombie-Britannique.

Je n'ai aucune encore certitude et il n'est donc pas trop tard pour me corriger si je fais erreur, mais je soupçonne le gouvernement de n'avoir même pas soulevé dans ses discussions la possibilité d'utiliser des navires canadiens construits chez nous, dotés d'équipages canadiens et assujettis à la loi canadienne pour l'exportation vers le Japon de ressources naturelles canadiennes. Je crois qu'on n'y a même pas songé.

L'autre problème que j'ai soulevé le 17 avril porte sur la provenance des sommes qui seront versées en compensation pour le pétrole dans les provinces de l'Est. Le ministre des Finances (M. MacEachen) n'en fait nullement mention. En fait, il manque entre 2.5 et 2.8 milliards de dollars par rapport aux sommes prévues dans le minibudget présenté par le ministre des Finances. Je constate à regret qu'il n'y a qu'un seul ministre présent ce soir, le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove). Heureusement qu'il est là. Où va-t-on prendre l'argent? Comment va-t-on réunir l'argent nécessaire pour cette caisse de compensation? J'exige une réponse à cette question.

● (2205)

La troisième question que j'ai posée le 17 avril avait trait à l'engagement pris par le gouvernement précédent d'aider les raffineries de l'est du Canada à modifier leurs installations afin de raffiner les bruts plus lourds que l'on importe actuellement du Venezuela et que l'on importera aussi du Mexique. Le gouvernement actuel est-il disposé à respecter cet engagement? Dans l'affirmative, où va-t-il prendre l'argent? Les raffineurs seront-ils obligés de le faire eux-mêmes? Si oui, quand le leur dira-t-on pour qu'ils puissent se mettre à la tâche? Si une aide financière fédérale est prévue, quand seront-ils fixés à ce sujet? Quand sauront-ils à combien s'élèvera cette aide?

Voilà les trois points que je voulais soulever. Pour l'amour du ciel, quand allons-nous commencer à transporter nos propres ressources . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en soulevant cette question ce soir, le député me donne l'occasion de démontrer encore une fois que le gouvernement a pris des mesures, à l'échelon international, afin d'assurer une source d'énergie stable et sûre aux provinces de l'Atlantique.

La semaine dernière, j'ai signalé à la Chambre les mesures que nous avions prises pour favoriser les économies d'énergie et la diversification des sources d'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Bien que ces mesures aient déjà porté fruit et aient permis d'entrevoir des perspectives fort encourageantes, il reste que dans l'immédiat nous devons continuer à importer du pétrole dans cette région.

Il y a un an, soit en mai 1979, nous avons parafé avec un fournisseur étranger, le Mexique, un accord prévoyant la livraison du pétrole brut mexicain au Canada. Les livraisons doivent commencer cette année et atteindre 50,000 barils par jour un an après le début des livraisons. Par la suite, et si la production mexicaine le permet, ce volume pourrait atteindre 100,000 barils par jour. Il reste encore à déterminer dans quelles proportions nous recevrons du pétrole brut lourd et du pétrole brut léger.

Comme c'est le cas partout ailleurs dans le monde, les raffineries de l'est du Canada ont une capacité limitée pour raffiner du pétrole brut. Nous devons certes tenir compte de ces limites dans nos négociations avec le Mexique. Une fois que nous aurons conclu cette entente de fourniture de pétrole, Petro-Canada devra prendre des dispositions pour assurer le transport de ce pétrole vers les raffineries de l'Est. Nous prévoyons que cela réduira les coûts au minimum et permettra à Petro-Canada de protéger nos intérêts nationaux, comme il en a le mandat. Nous donnerons, bien sûr, la priorité aux navires canadiens s'ils sont disponibles et conviennent à cette fin.

Bien que le prix du brut mexicain soit relativement élevé par rapport aux cours internationaux actuels, il sera acceptable aux compagnies pétrolières qui cherchent à obtenir du brut d'une source sûre. Cela peut s'expliquer par le fait que les contrats de fourniture de pétrole brut d'autres sources commanderont vraisemblablement des prix qui égaleront ou dépasseront le prix du brut mexicain sur lequel pourra compter le Canada.

Quant à la question qu'a soulevée le député touchant l'aide financière aux raffineries, je ne puis que répéter que la question avait été étudiée longuement en 1979 de concert avec les hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux, et notamment des provinces de l'Atlantique. On avait alors conclu qu'aucune aide n'était nécessaire. C'est pourquoi le précédent gouvernement conservateur n'avait pris aucune mesure en vue d'accorder une aide financière aux sociétés qui devaient raffiner le pétrole brut importé du Mexique.

● (2210)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DU MAAC À CHARLOTTETOWN

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, en cette heureuse occasion historique, j'hésite à parler d'une question banale, bien qu'elle soit d'un grand intérêt pour ma circonscription d'Hillsborough, pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour tous les Canadiens qui se préoccupent d'une bonne administration. Elle a trait à une question que j'ai d'abord posée au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à la Chambre des communes le lundi 13 mai 1980. Elle avait trait à une tentative du gouvernement fédéral en vue d'établir le ministère des Affaires des anciens combattants dans le centre de Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, en dépit d'un accord juridique liant le gouvernement fédéral d'une part et l'Île du Prince-Édouard ainsi que la ville de Charlottetown de l'autre, par l'intermédiaire de la Société de développement de la région de Charlottetown, et l'engageant à situer le ministère des Affaires des anciens combattants sur le front de mer.

J'avais alors demandé au président du Conseil du Trésor si lui-même et le gouvernement se proposaient de ne pas tenir compte des obligations contractées en vertu de l'accord qui les lie et d'imposer l'emplacement de leur choix à la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Le député a été incapable de répondre à ma question et le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), qui a voulu venir au secours de son collègue, est entré dans la discussion et a répondu du mieux qu'il pouvait. En gros, monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics a fait plus ou moins la même déclaration qu'il a déposée le jour suivant. C'était une analyse sur laquelle s'est fondé le gouvernement pour changer l'emplacement. Monsieur l'Orateur, tant la réponse du ministre à ma question que sa déclaration à la Chambre étaient truffées d'inexactitudes et d'hypothèses farfelues. Dans le court temps qui m'est alloué ici ce soir, je tenterai de commenter brièvement chacun de ces points.

Pour ce qui concerne d'abord le coût, le ministre a maintenu que l'emplacement au bord de la mer coûtait entre 1 et 1.5 million de dollars de plus que l'autre emplacement, en ville. En réalité, le premier est évalué à 1.5 million, le second à 2.1 millions, soit $600,000 de plus. Il est vrai que, comme l'a indiqué le ministre dans sa déclaration à la Chambre, des piliers et une digue doivent être installés sur l'emplacement au bord de la mer pour qu'un gros immeuble fédéral puisse y être construit. Selon les prévisions les plus optimistes, cela ne coûterait pas plus de $400,000 environ, ce qui veut dire que l'emplacement au bord de la mer coûterait toujours $200,000 de moins. Mais il faut aussi tenir compte du montant additionnel que le gouvernement fédéral devra débourser pour résilier l'accord exécutoire qu'il a conclu avec la société d'aménagement de Charlottetown et des environs et qui pourrait dépasser un million de dollars. Autrement dit, le gouvernement fédéral devra dépenser plus d'un million de dollars pour déplacer, pour des raisons politiques, du bord de la mer au centre de la ville, l'emplacement du siège du ministère.

Le second point que le ministre a avancé dans sa réponse et dans la déclaration qu'il a faite le lendemain était que l'emplacement en ville était préférable à l'emplacement au bord de la mer. Il a parlé des avantages qu'il présentait au point de vue du stationnement, et de la circulation, et d'autres choses comme le fait que cela mousserait les affaires pour les magasins de détail du voisinage. Mais en réalité, monsieur l'Orateur, le projet d'emplacement en ville ne respecte même pas les règlements ou les lignes directrices municipales en ce qui concerne le rapport entre le nombre de places de stationnement et le nombre d'employés dans un immeuble.

● (2215)

Qui plus est, le ministre se mêle de vouloir planter un immense édifice du gouvernement fédéral en plein centre d'une petite localité. Toute capitale qu'elle soit, cette localité n'en est pas moins petite. Les difficultés de stationnement vont s'intensifier, surtout l'été où nous accueillons quelque 600,000 visiteurs. A cette époque de l'année, ces quelque 600,000 touristes viennent s'ajouter à la population de l'Île-du-Prince-Édouard qui ne compte que 123,000 âmes. Le site de la haute-ville contribuera en outre à congestionner davantage la circulation au cœur de la ville et dévorera une superficie de terrain considérable qui pourrait mieux servir d'emplacement à des édifices commerciaux qu'à des édifices du gouvernement ou à des édifices officiels.

Ce qui importe presque autant, à mon avis, c'est qu'on songe à ériger un édifice massif du gouvernement fédéral juste en face des édifices historiques du parlement provincial, classé monument historique du Canada. Cet édifice est un lieu de pélerinage, car c'est dans cet édifice que les pères de la Confédération se sont réunis en 1864 pour rédiger l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Par contre, si on construisait cet édifice au bord de l'eau, on favoriserait grandement l'essor de ce quartier auquel collaborent les gouvernements fédéral, provincial et municipal, et dans lequel le gouvernement fédéral lui-même a investi 5 millions de dollars environ.

En changeant d'emplacement et en construisant ailleurs le ministère des Affaires des anciens combattants qui devait être l'édifice central ou le phare de ce nouveau projet du bord de l'eau, le gouvernement fédéral a sapé un programme qui l'intéresse lui-même beaucoup.

En terminant, je voudrais ajouter ceci. Le terrain sur le front de mer n'est pas, comme l'a dit le ministre, à un million de milles du centre de la ville. Il est à trois pâtés de maisons. Il est suffisamment près du centre-ville pour compléter heureusement les entreprises locales et les magasins de détail, et il est assez loin pour ne pas nuire aux projets d'urbanisme de la ville comme le ferait celui qui consisterait à construire le ministère en plein centre-ville.

Enfin je voudrais ajouter que la construction des locaux au centre de la ville ne contribuera certainement pas à accélérer le déménagement du ministère, comme le ministre le prétend. En fait, les difficultés qui vont surgir entre la Société de développement de la région de Charlottetown et le gouvernement fédéral à cause de l'entente et le fait qu'on soit si peu préparé à construire le ministère au centre de la ville, alors qu'il était prévu de l'ériger sur le front de mer, vont retarder et non pas accélérer la relocalisation du MAAC à Charlottetown.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis au regret d'annoncer au député que le temps qui lui était imparti est écoulé.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le 25 avril dernier, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a annoncé que le nouvel immeuble serait construit entre les rues Kent et Grafton, sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral.

Je suis très déçu du fait que mon collègue d'en face ne trouve pas convenable de construire le siège de l'Administration centrale du ministère des Affaires des anciens combattants près d'un monument qui marque le début de ce pays. A mon avis, s'il pouvait demander aux hommes qui ont construit ce pays ce qu'ils pensent de faire côtoyer le monument érigé à la mémoire des gens morts pour ce pays et le siège de l'administration qui cherche à aider les personnes mutilées qui souffrent encore du fait de s'être sacrifiées pour leur pays, la réponse serait: «Nous accueillons ce nouveau monument.»

A mon avis, mon ami ne se fait pas honneur en parlant comme il le fait de l'emplacement choisi; il ne rend pas service non plus à sa province ni aux combattants des guerres mondiales à qui le gouvernement du Canada rend service par le truchement du ministère des Affaires des anciens combattants.

● (2220)

LES TRANSPORTS—LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, au sujet de ma question du 15 mai, que j'ai fait suivre de la question de privilège du 16 mai, j'ai exprimé ma sympathie au ministre d'avoir été trompé par le Canadien Pacifique sur la question du blocage par CP Rail du projet de 322 millions pour le Pas Rogers jusqu'à ce que le gouvernement ait modifié le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je lui ai offert ma sympathie parce que le CP a envoyé le ministre à la Chambre sans défense, si ce n'est la piètre excuse que le vice-président exécutif du CP, Bill Stinson, avait été mal cité quand il avait parlé à cinq journalistes dans le train spécial de Calgary à Vancouver servant à montrer toutes les améliorations auxquelles le CP procédait pour augmenter la capacité de sa ligne principale, mais pas toutes, cependant, parce que M. Stinson a dit que, si le gouvernement ne remplaçait pas le taux du Nid-de-Corbeau par un taux compensatoire cinq ou six fois plus élevé, CP Rail allait bloquer l'amélioration du Pas Rogers pour montrer au gouvernement du Canada son mécontentement au sujet de la politique de transport. C'est ce que M. Stinson a dit au journaliste de la *Presse canadienne*, Steve Merdl. Puis, un des agents de relations publiques bien payés de CP Rail a sans doute dit à un des adjoints du ministre des Transports (M. Pepin) que M. Stinson avait été mal cité.

Toutefois, l'affaire ne s'arrête pas là. Les autres journalistes qui se trouvaient dans le train ont commencé à envoyer leurs articles. J'ai mentionné que l'un d'eux, Bobbi Lambright, du *Journal* d'Edmonton, a envoyé un compte rendu presque identique à celui de la Presse canadienne. M[lle] Lambright a écrit dans le *Journal* d'Edmonton du jeudi 15 mai:

Si l'argent . . .

C'est-à-dire l'argent que rapporteraient des taux compensatoires plus élevés pour le transport du grain.

. . . n'est pas disponible, certains grands projets devront être oubliés, ce qui entraînera de graves répercussions pour le transport ferroviaire dans les années 1980. Le projet de 300 millions de dollars du Pas Rogers pourrait en être la grande victime.

Ces journalistes ont clairement établi les rapports qui existent entre le taux du Pas du Nid-de-Corbeau, dont le CP voudrait bien se débarrasser, et les améliorations apportées à la ligne principale du CP. C'est à cela que je faisais allusion quand je disais que le gouvernement du Canada était victime d'un chantage de la part du CP.

Il existe d'autres preuves. Il y avait un reporter de Radio-Canada à bord de ce train qui n'allait nulle part et il a établi le même lien dans son rapport. La Presse canadienne, qui craint toujours que ses comptes rendus ne soient cités incorrectement, a refusé de changer son reportage.

C'est pour cela que nous avons posé notre question le jeudi 15 mai et que nous avons ensuite soulevé la question de privilège le vendredi 16 mai. En ce qui concerne la question du 15 mai, malheureusement, la déclaration inexacte du CP a induit le ministre et la Chambre en erreur.

La question de privilège me préoccupe davantage. M^me^ le Président a jugé que, selon elle, il s'agissait de savoir si le député qui avait soulevé la question de privilège était satisfait ou non de la réponse donnée par le ministre. En réalité, il s'agissait de savoir si la Chambre avait été induite en erreur. Si c'était le cas, pourquoi ne pouvait-on pas convoquer le CP au comité permanent des privilèges et des élections pour lui demander pourquoi il avait décidé de dire au ministre autre chose que ce que trois journalistes professionnels avaient constaté après une longue interview avec le vice-président exécutif Stinson?

● (2225)

Cela repose la question de la presse. Il arrive trop souvent qu'une personnalité qui a gaffé cherche à s'excuser en prétendant avoir été mal citée. Cela n'aide guère la presse, qui a déjà assez de mal à établir sa crédibilité auprès du public, à faire admettre sa légitimité comme reflet fidèle des événements et comme organe chargé de la fonction vitale de former l'opinion.

Si le comité avait pu tirer cette question au clair, je pense que la presse, l'opinion et le Parlement ne s'en seraient que mieux portés. Voilà ce que je regrette, monsieur l'Orateur.

Et nous aurions pu en revenir au sujet même de ma première question, qui demandait si c'est le gouvernement du Canada ou le CP qui établit la politique de transport. Est-ce que le gouvernement recourrait à l'article 262 de la loi sur les chemins de fer au cas où M. Stinson mettrait à exécution sa menace de faire passer les céréales après les autres marchandises si le tarif du Corbeau reste en application, afin que les agriculteurs de l'Ouest aient, comme ils le méritent, la priorité pour faire transporter le blé d'exportation qui rapporte tant de devises dont notre balance commerciale a si désespérément besoin? Est-ce que le gouvernement envisagerait d'appliquer les recommandations du rapport Hall en ce qui concerne les tarifs reliés au Corbeau en matière de manutention et de transport du grain, afin d'abolir les disparités dont souffrent les producteurs de produits semi-ouvrés tels que le tourteau et l'huile de colza?

Voilà les véritables questions d'intérêt dans l'Ouest, et non pas le fait qu'un quelconque fonctionnaire du CP prétende avoir été cité incorrectement. Nous devrions pouvoir mettre fin à ce genre de tactiques de diversion qui nuisent à la bonne marche des travaux de la Chambre et à l'efficacité des députés. Ce qu'il nous faut, ce sont des réponses aux questions que se posent beaucoup de nos concitoyens de l'Ouest, face à ce qu'ils estiment être le règlement du sort du pays qui a lieu au Québec, ce soir.

Il en est sans aucun doute ainsi, mais j'invite néanmoins le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) à bien se préparer et à avoir les réponses en main quand on lui pose des questions. Il n'est pas très édifiant de voir un ministre éluder une question aussi simple que celle de savoir si le comité consultatif de la Commission canadienne du blé a consulté les parties intéressées au moment de fixer le prix initial du blé cette année. Il suffirait d'un simple coup de téléphone à Winnipeg par l'un des dévoués collaborateurs du ministre pour le déterminer. Si l'on manifestait cette franchise et ce dévouement un peu plus souvent, nous soulèverions à ce moment-là moins de questions de privilège.

Maintenant que le chantage a été bel et bien prouvé, le ministre des Transports aurait-il l'obligeance de bien vouloir nous dire ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet?

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole du député est écoulé. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael).

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada et les chemins de fer du Canadien Pacifique ont signé l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau en 1897. En retour de certaines concessions, la société ferroviaire convenait d'abaisser ses tarifs pour les céréales et de les maintenir à ce niveau. Les taux du Pas du Nid-de-Corbeau ont été inclus dans la loi sur les chemins de fer en 1925. Ils s'appliquent maintenant aux céréales de l'Ouest destinées à l'exportation de même qu'aux céréales transportées vers Thunder Bay.

Les tarifs peu élevés sur les céréales ont commencé à avoir des conséquences dans les années 1950 et la Commission MacPherson qui a fait enquête de 1959 à 1961 en a constaté les effets sur les sociétés ferroviaires. En 1975, la Commission Snavely a été constituée pour déterminer les coûts du transport des céréales par train à des taux statutaires. La Commission a constaté qu'en 1974 il en a coûté 231 millions de dollars pour transporter les céréales. Trois ans plus tard, soit en 1977, ces coûts s'élevaient à 354 millions de dollars. Durant la même période, la part des coûts imputés aux sociétés ferroviaires a presque doublé, passant de 89 millions à 175.5 millions de dollars. Il est évident que l'application permanente des taux du Pas du Nid-de-Corbeau exercera une influence importante sur les finances de nos deux grandes sociétés ferroviaires. Cependant, il ne faut pas minimiser les conséquences des taux statutaires sur les autres parties.

En ce qui concerne le projet de construction d'un tunnel par le Canadien Pacifique à Beavermouth, en Colombie-Britannique, au coût de 322 millions de dollars, les prévisions de croissance économique dans l'ouest du Canada durant les années 1980 exigeront un accroissement important de la capacité du transport ferroviaire entre Calgary, Edmonton et la côte ouest. Même si la capacité du transport ferroviaire est de moins en moins suffisante, nous subissons tous un taux d'inflation très élevé qui se traduit pour les sociétés ferroviaires par

d'énormes dépenses d'équipement si elles veulent accroître leur capacité. Jusqu'à aujourd'hui, les chemins de fer ont été en mesure de prendre de l'expansion par étapes relativement modestes, au moyen par exemple de la diésélisation, de wagons plus grands et de longs convois. Ces méthodes ne suffisent plus aujourd'hui, de sorte que le CN et le CP doivent maintenant réaliser des programmes d'équipement très importants pour les trajets dans les montagnes.

Les chemins de fer n'ont pas réussi à augmenter leurs revenus en proportion des besoins de fonds accrus. Le transport du grain représente 22 p. 100 environ du trafic global du CP dans les Rocheuses et ce transport s'effectue à taux fixe. Le ministre a demandé au président du CN des prévisions à jour sur le transport des céréales ainsi qu'un rapport sur l'expansion de la capacité des moyens de transport, d'ici septembre prochain. Le CP compte également fournir au ministre des renseignements sur l'accroissement de sa capacité de transport. Ces renseignements nous permettront de traiter l'importante question des possibilités de transport ferroviaire dans l'Ouest de notre pays.

● (2230)

Le ministre a exposé son point de vue sur la question des taux du Pas du Nid-de-Corbeau au cours du débat du 15 mai 1980 et je n'ai pas besoin de le répéter pour le député.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

APPENDICE

(*voir p. 1165, le vendredi 16 mai 1980*)

PROGRAMMES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX DE CRÉDIT AGRICOLE

PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Désignation	*Admissibilité*	*Objet*	*Conditions*	*Où s'adresser*
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE				
Loi sur le crédit agricole	Agriculteurs à temps plein ou sur le point de l'être. Dans le programme des «agriculteurs débutants», il faut devenir agriculteur à temps plein dans un délai de cinq ans.	Créer des exploitations rentables. Les capitaux empruntés peuvent servir à l'achat de terres, de reproducteurs et de matériel, à des améliorations et au règlement de dettes.	Prêt maximum de $200,000 par postulant admissible, jusqu'à concurrence de $400,000. Intérêt calculé sur le rendement des obligations d'État de 5 à 10 ans. Actuellement 13 p. 100.	Société du crédit agricole, B.P. 6309, Succursale J, Ottawa (Ontario), 613-996-7921.
Loi sur le crédit aux syndicats agricoles	Groupes de 3 agriculteurs ou plus désirant créer un syndicat d'achat et d'utilisation de machines ou de bâtiments pouvant être exploités en régime coopératif.	Donner aux agriculteurs les moyens financiers de se grouper en coopératives pour payer plus facilement des machines, des bâtiments et du matériel.	Prêt maximum égal à 80 p. 100 du prix d'achat, jusqu'à concurrence du moins élevé des montants suivants: $15,000 par membre ou $100,000 en tout. Taux d'intérêt actuel: 13¼ p. 100.	Société du crédit agricole, B.P. 6309, Succursale J, Ottawa (Ontario), 613-996-7921.
PRÊTS D'AMÉLIORATION AGRICOLE				
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	Agriculteurs véritables.	Améliorations agricoles: achats de bétail, de matériel, de machines, de terres supplémentaires; construction de bâtiments et de clôtures; drainage, irrigation, etc.	Prêt maximum de $75,000 pouvant servir à financer jusqu'à 75 p. 100 du prix d'achat du bétail et du matériel, et jusqu'à 90 p. 100 pour le reste. Remboursement sur 15 ans (terres) ou 10 ans (autres cas). Taux d'intérêt variable égal au taux de base des banques à charte plus 1 p. 100.	Banques à charte et établissements de crédit agréés.
LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT				
Prêts de la BFD	Entreprises canadiennes.	Promouvoir et aider la création et le développement d'entreprises commerciales au Canada.	Prêts directs à taux d'intérêt concurrentiel. Taux croissant avec l'importance du prêt.	BFD, 901, place Victoria, Montréal (Qué.), H2Z 1R1. Bureaux de la BFD dans toutes les grandes villes.
PROGRAMMES PROVINCIAUX				
COLOMBIE-BRITANNIQUE				
Agricultural Land Development Act	Moins de 65 ans d'âge et revenu agricole annuel au moins égal à $1,600. Ressources suffisantes pour permettre l'utilisation des terrains aménagés.	Aménagement de terrains, notamment drainage et irrigation, défonçage, rénovation de vergers, forage de puits.	Prêt maximum $15,000 à 4 p. 100 d'intérêt. Remboursement sur 15 ans. Possibilité d'aménager les intérêts pour qu'ils soient payables sur les trois premières années seulement.	Dir., Financial Services, B.C. Ministry of Agric., Victoria, B.C., 604-387-5121.
Agricultural Credit Act—Garanties de prêts	Toutes exploitations agricoles. Revenu agricole brut supérieur à $1,600, et revenu non agricole brut inférieur à $25,000.	Faire l'appoint des crédits agricoles existants. Assurer des crédits aux agriculteurs qui ne répondent pas aux conditions d'admissibilité fixées par les banques.	Garanties provinciales sur prêts accordés par les banques à charte et les coopératives de crédit. Intérêt maximum: taux de base majoré de 1 p. 100.	Dir., Financial Services, B.C. Ministry of Agric., Victoria, B.C., 604-387-5121.
Programme de remboursement des intérêts	Prêts consentis par coopératives de crédit, banques à charte, S.C.A., B.F.D. et en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, pour machines, bétail, terres, bâtiments, améliorations de terrain, consolidation de dettes. Toutes exploitations agricoles. Revenu agricole brut supérieur à $1,600, et revenu non agricole brut inférieur à $25,000.	Réduire le coût des emprunts par remboursement d'une partie des intérêts.	Ramener le taux des intérêts payés à une certaine moyenne pour les crédits de fonctionnement et les prêts à moyen et long termes de l'année précédente. En 1980, ramener le taux à 2 p. 100 de moins que le taux de base moyen des banques et, à partir de 1981, à 1 p. 100 de moins que le taux de base.	Dir., Financial Services, B.C. Ministry of Agric., Victoria, B.C., 604-387-5121.

Désignation	*Admissibilité*	*Objet*	*Conditions*	*Où s'adresser*
COLOMBIE-BRITANNIQUE—(Suite)				
Programme d'encouragement de l'élevage de Peace River	Éleveurs de bovins et d'ovins de la région de Peace River.	Encourager les éleveurs de Peace River à acheter ou à garder des femelles pour la reproduction.	Remboursements des intérêts jusqu'à concurrence de 4 p. 100 pour les prêts ordinaires et 4½ p. 100 pour les prêts garantis consentis pour acheter ou garder le bétail. Prêt maximal de $10,000, remboursable sur sept ans et ne portant intérêt que pour les deux premières années.	Dir., Financial Services, B.C., Ministry of Agric., Victoria, B.C., 604-387-5121.
ALBERTA				
Prêts agricoles directs	Producteurs primaires ne pouvant obtenir de crédit à long terme d'autres sources.	Achats de terre, améliorations permanentes, consolidation de dettes et autres fins touchant l'exploitation agricole.	Maximum suggéré de $150,-000. Remboursement échelonné sur 30 ans. Part de propriétaire exigée de 20 p. 100. Taux d'intérêt de 12 p. 100 avec remise de 3 p. 100 pendant les cinq premières années pour les agriculteurs à plein temps. Pour les agriculteurs à temps partiel, le taux d'intérêt est de 12 p. 100.	Agricultural Dev. Corp., 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3347.
Programme d'établissement agricole (Prêts directs)	Personnes jeunes ayant une expérience dans la ferme ou l'équivalent en formation collégiale et en expérience de la ferme et ayant une part de propriétaire de 10 p. 100 ou une part acquise.	Toutes fins agricoles.	Jusqu'à $200,000 remboursables sur un maximum de 30 ans. Le total de l'actif et du prêt ne peut dépasser $300,-000. Taux d'intérêt de 12 p. 100 avec remise de 6 p. 100 pendant les cinq premières années.	Agricultural Dev. Corp., 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3347.
Programme d'aide en cas de sinistre (Prêts directs)	Agriculteurs victimes d'une catastrophe naturelle.	Prêts à long terme pour réparer ou reconstruire les bâtiments et remplacer le bétail.	Maximum recommandé de $150,000. Conditions établies selon les besoins du postulant.	Agricultural Dev. Corporation, 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3347.
Programme de prêts pour la restructuration financière (Prêts directs)	Assez de terre pour offrir une bonne garantie, bonne cote de crédit; situation due à des circonstances indépendantes de la volonté de l'agriculteur. Ce dernier doit être un gestionnaire compétent.	Aider les agriculteurs dont les dettes à court et à long terme ne sont pas équilibrées.	Montant maximal de $150,-000 remboursable sur 20 ans. Taux d'intérêt des prêts directs (12 p. 100).	Agricultural Dev. Corporation, 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3347.
Garanties de prêts particulières	Producteurs primaires incapables d'obtenir un prêt des établissements de crédit.	Prêts garantis à court ou à moyen termes pour propriétés agricoles, capital d'exploitation ou consolidation de dettes.	Aucun maximum n'est prescrit, mais l'emprunteur devrait avoir une part de propriétaire de 20 p. 100. La durée maximale dépend de l'organisme qui consent le prêt.	Agricultural Dev. Corporation, 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3347.
Programme de prêt aux maraîchers (Garanties de prêts)	50 p. 100 du revenu net annuel de l'emprunteur doit venir de la ferme.	Aider les maraîchers à acheter le matériel nécessaire à la culture des légumes. Il s'agit ordinairement d'un prêt de développement agricole de l'Alberta.	Boni équivalent à une remise d'intérêt de 2 p. 100 sur le solde décroissant pendant les cinq premières années. Maximum de $50,000 remboursable sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.	Agricultural des corporation, 4910-52nd St, Camrose, Alberta, 403-672,-3347.
Prêts de développement agricole de l'Alberta (garanties de prêts)	Toutes les exploitations sont admissibles, quelle que soit leur importance. Seulement 10 p. 100 du total des prêts accordés par une institution de crédit au cours d'une période de 3 ans sont garantis.	Prêts à court et moyens termes pour pratiquement toutes fins, sauf consolidation de dettes.	Maximum de $75,000 pour 15 ans. Taux d'intérêt—taux de base 1 p. 100 jusqu'à 10 ans ou taux de base 1½ p. 100 pour les prêts de 11 à 15 ans.	Agricultural Dev. Corporation, 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3347.
Programme d'assistance aux fermes laitières (garanties de prêts)	Producteurs laitiers qui désirent améliorer leur installations.	Aider les producteurs laitiers à obtenir du crédit à court et moyen terme, à des taux préférentiels. Fonds disponibles pour bâtiments, amélioration des installations laitières, matériel de production et contingents laitiers.	$70 par tranche de $1,000 du prêt initial pour les 3 premières années. Prêt maximum de $30,000 à titre individuel et jusqu'à $50,000 pour deux familles ou plus. Agricultural Dev. Corporation, 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3357.	Agriculture Dev. Corporation, 4910-52nd St., Camrose, Alberta, 403-672-3347.

Désignation	*Admissibilité*	*Objet*	*Conditions*	*Où s'adresser*
SASKATCHEWAN				
Programme de prêts et subventions de la FarmStart Corp.	Ceux qui désirent faire de l'agriculture leur principale profession. Actif net inférieur à $113,000, actif total de moins de $200,000 après obtention du prêt et revenu annuel net de moins de $18,000. Il faut pouvoir rembourser le prêt avant l'âge de 65 ans.	Crédit et subventions pour les éleveurs qui s'établissent ou agrandissent leur exploitation. Cela comprend l'amélioration des pâturages, l'achat de bétail et de matériel, l'amélioration des installations et l'irrigation des terres.	Prêt maximum de $150,000. Ne doit pas porter l'actif productif à plus de $200,000. Le taux d'intérêt est fixé à 8 p. 100 pour les 5 premières années puis passe à 10 p. 100 pour les prêts jusqu'à $90,000 et 12½ p. 100 au-delà. La période de remboursement maximum est de 15 ans. Subvention de $8,000 accordée également aux personnes ayant un actif net inférieur à $36,000. L'agriculteur doit investir, pour élargir son élevage, au moins $4 par dollar de subvention.	Sask. FarmSrart Corp., Admin. Building, Regina, Saskatchewan, 306-565-6460.
Prêts aux sociétés et coopératives	Les coopératives et sociétés peuvent obtenir un prêt à la condition que tous les membres soient admissibles à des prêts à peu près égaux.	Crédit pour lancer ou agrandir un élevage de bétail.	Le montant du prêt accordé à une société est égal au total des sommes pouvant être empruntées par chacun des membres de la société.	Sask. FarmStart Corp., Admin. Building, Regina, Saskatchewan, 306-565-6460.
Banque des terres	L'actif net maximum et le revenu maximum (moyenne de trois ans) font partie des critères d'admissibilité. Ils sont révisés chaque année.	Cession de terres au sein d'une même famille. Faciliter la cession de terres pour les agriculteurs qui prennent leur retraite et permettre à des personnes désirant se lancer en agriculture de louer des terres. La Banque des terres octroie également des fonds pour la bonification des terres.	La terre est louée pour un montant variable. Le loyer se base sur la valeur productive des terres. Les terres peuvent être achetées au bout de 5 ans de location. Dans ce cas, le locataire obtient un rabais de 20 p. 100 jusqu'à concurrence de $5,000 sur la maison d'habitation. Le reste du terrain est acheté à la valeur marchande moyenne. La Banque des terres ne finance pas les achats.	Sask. Land Bank Comm., Admin. Bldg., Regina, Sask., 306-565-5321.
SEDCO	L'entreprise doit être située en Saskatchewan	Exploitations agricoles spécialisées. Les fermes traditionnelles ne sont pas admissibles.	Aucun maximum n'est fixé, mais le montant ne peut pas dépasser 80 p. 100 de l'actif fixe. Prêts à long terme sans durée maximum.	Sask. Economic Dev. Corp., 900-1867, Hamilton St., Regina, Saskatchewan, 306-523-1601.
Programme de logement rural	Il faut résider dans une localité de moins de 2,500 habitants. Le revenu familial brut doit répondre aux critères de sélection.	Aider les familles à faible et moyen revenu à acheter une nouvelle maison ou à rénover l'ancienne. Promouvoir l'utilisation des matériaux et des ressources financières locaux.	Versement d'un faible accompte. Il est possible d'obtenir un prêt pour le solde du coût approuvé. L'hypothèque est amortie sur 25 ans.	Sask. Housing Corp., 2024 Albert St., Regina, Saskatchewan, S4P 3P4, 306-565-4177.
MANITOBA				
Manitoba Agricultural Credit Corp. (MACC) Prêts directs à long terme	Être âgé d'au moins 18 ans. S'occuper déjà principalement d'agriculture ou s'engager à le faire après avoir obtenu le prêt. Habiter le Manitoba ou s'engager à le faire après avoir obtenu le prêt.	Prêt direct à long terme pour l'achat de terrains, de bétail et de machines, pour des améliorations permanente et pour la consolidation des dettes.	Maximum de $150,000 pour 30 ans et jusqu'à concurrence de 90 p. 100 de la valeur de la garantie: 60 p. 100 de la garantie doivent être constitués par des terrains, jusqu'à 40 p. 100 peuvent être constitués par du bétail et jusqu'à 20 p. 100, par du matériel. Une remise de 4 p. 100 du taux d'intérêt est offerte aux agriculteurs de moins de 40 ans pour les premiers $50,000 pendant les cinq premières années. Le taux d'intérêt est supérieur de ½ p. 100 au coût du financement pour la province.	Manitoba Agric. Credit Corp., 1500 Notre Dame Ave. Winnipeg, Manitoba, 204-786-3401.
Prêts directs à moyen terme	Être âgé d'au moins 18 ans. S'occuper surtout d'agriculture ou s'engager à le faire après avoir obtenu le prêt. Habiter le Manitoba ou s'engager à le faire après avoir obtenu le prêt.	Prêts directs à moyen terme pour l'achat de terrains, de machines et de bétail et pour des améliorations permanentes.	Maximum de $60,000 jusqu'à concurrence de 90% de la valeur du terrain et du bétail et de 65% des machines. La période de remboursement est de dix ans.	Manitoba Agric. Credit Corp., 1500 Notre Dame Ave. Winnipeg, Manitoba, 204-786-3401.

Désignation	*Admissibilité*	*Objet*	*Conditions*	*Où s'adresser*
MANITOBA—(Suite)				
MACC—Prêts aux sociétés et coopératives	Les coopératives, les sociétés et les conseils de producteurs sont admissibles.	Établir et exploiter des entreprises agricoles à plusieurs propriétaires pour toutes les activités agricoles traditionnelles, les parcs d'engraissement et les entrepôts de légumes.	Le maximum est fixé par le conseil d'administration. Les biens des emprunteurs sont grevés d'hypothèques ou d'une dette hypothécaire flottante. On offre aussi des prêts garantis. La période de remboursement est de 30 ans.	Manitoba Agric. Credit Corp., 1500 Notre Dame Ave., Winnipeg, Manitoba, 204-786-3401.
MACC—Garanties de prêts à la production agricole	Tout agriculteur.	Garantie de prêts accordés par des établissements de crédit pour capital d'exploitation, achat de bétail et achat de matériel.	La somme du prêt garanti et de tout prêt destiné aux améliorations agricoles ne peut dépasser $60,000. Remboursable annuellement ou à la fin d'un cycle de production. La période de remboursement peut s'étendre jusqu'à dix ans s'il ne s'agit pas de capital d'exploitation. Le taux d'intérêt est le taux de base plus 1%.	Manitoba Agric. Credit Corp., 1500 Notre Dame Ave., Winnipeg Manitoba, 204-786-3401.
MACC—Garanties de prêts globaux à des fins précises	Être âgé d'au moins 18 ans et s'occuper principalement d'agriculture.	Pour l'achat de terrains, de bétail et de machines, pour des améliorations permanentes, la consolidation de dettes et le capital d'exploitation.	Maximum de $200,000 sur 30 ans. Le taux d'intérêt est le taux de base plus 1% pour les prêts de dix ans ou moins et le taux de base plus 1½% pour les prêts de 10 à 30 ans.	Manitoba Agric. Credit Corp., 1500 Notre Dame Ave., Winnipeg, Manitoba, 204-786-3401.
Garanties de prêts aux coopératives et aux sociétés	Les coopératives, les sociétés et les conseils de producteurs sont admissibles.	Permettre aux postulants d'obtenir du capital d'exploitation d'une banque ou d'une coopérative de crédit sans avoir à fournir de garanties.	Les conditions sont fixées par la Société, qui garantit le plein montant de l'emprunt.	Manitoba Agric. Credit Corp., 1500 Notre Dame Ave., Winnipeg, Manitoba, 204-786-3401.
Programme d'animaux d'engrais	Les agriculteurs qui ont les provendes et les installations nécessaires pour élever des veaux.	Garder les veaux d'engrais au Manitoba.	L'agriculteur accepte d'engraisser les bouvillons achetés par la MAAC. Les veaux peuvent être vendus jusqu'à 18 mois après l'achat. Les contrats d'animaux d'engrais ne peuvent pas dépasser 300 têtes ou $60,000 par agriculteur. Le taux d'intérêt est le même que pour les prêts à moyen terme.	Manitoba Agric. Credit Corp., 1500 Notre Dame Ave., Winnipeg, Manitoba, 204-786-3401.
Programme de diversification agricole	Les agriculteurs de moins de 45 ans dont le produit brut des ventes varie de $5,000 à $25,000. Aussi, 15 p. 100 des agriculteurs dont le produit brut des ventes est inférieur à $5,000, et 10 p. 100 de plus de 45 ans. Doivent accepter des conseils de gestion.	Inciter les agriculteurs à élever du bétail. Prêts applicables au bétail, aux bâtiments, aux machines, à l'amélioration des pâturages et aux immobilisations	Prêt maximal de $10,000. Subventions de $2,000 pour amélioration des pâturages, clôtures, clos, parcs d'engraissement, granges et salons de traite.	Economics Branch, Manitoba Department of Agriculture, Norquay Building, Winnipeg, Manitoba.
Société de développement du Manitoba	Tous peuvent présenter une demande	Tout projet qui bénéficiera économiquement ou socialement à la province	Variable.	600-428 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba, 204-942-0251.
ONTARIO				
Programme de prêts aux jeunes agriculteurs	Agés de 18 à 35 ans comptant cultiver pour au moins dix ans.	Crédit à moyen terme pour aider les jeunes agriculteurs à s'établir. Améliorations agricoles incluant les troupeaux, matériels, bâtiments ou consolidation des dettes.	Période de remboursement maximale de dix ans. Taux d'intérêt de 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Prêt consenti par les banques à charte et agences de crédit autorisées. Reconnaissance de dette obligatoire.	Farm and Rural Development Board, Ontario Ministry of Agriculture, and Food, Parliament Buildings, Toronto, Ontario, 416-965-7661.
Programme de location de ferme	Jeunes avec expérience. Ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une ferme agricole.	Offre l'occasion aux jeunes de cultiver les terres détenues par le gouvernement de l'Ontario en vue d'améliorations futures.	Loyer fondé sur la terre productive, la qualité du sol, les bâtiments et résidences. Baux de cinq ans avec option de renouvellement.	Food Land Development Board, Ontario Ministry of Agriculture and Food, Parliament Buildings, Toronto, Ontario, 416-965-9433.
Installations de tuyaux de drainage	La terre doit être en culture et la propriété d'un agriculteur. Drainage effectué par un entrepreneur autorisé.	Prêts offerts par le gouvernement aux fins de drainage par l'intermédiaire des conseils de comté.	Jusqu'à 75 p. 100 du coût du drainage souterrain remboursable en dix ans. Intérêt de 8 p. 100. Prêt consenti par le comté par l'intermédiaire d'une débenture. Prêt maximal pour un an de $20,000 et prêt maximal global de $60,000.	Food Land Development Board, Ontario Ministry of Agriculture and Food, Parliament Buildings, Toronto, Ontario, 416-965-9433.

Désignation	*Admissibilité*	*Objet*	*Conditions*	*Où s'adresser*
Programme de rénovation des maisons	Le revenu familial ajusté ne peut dépasser $12,500.	Aider les propriétaires occupants à rénover leur maison, surtout celles en mauvais état, essentiellement les charpentes défectueuses et les installations sanitaires.	Le montant du prêt ne peut dépasser $7,500. Le montant maximal non remboursable ne peut dépasser $4,000. Les taux d'intérêt varient de 0 à 8 p. 100. Durée maximale de 20 ans. Montant non remboursable de $600 par année.	Community Renewal Branch, Ontario Ministry of Housing, Parliament Buildings, Queen's Park, Toronto, Ontario, 416-965-2826.
QUÉBEC				
Loi sur le crédit agricole administrée par le Bureau du crédit agricole	Les personnes d'âge légal essentiellement occupées à l'agriculture.	Pour l'achat de terres agricoles, de bétail, de machines, la construction de bâtiments, l'amélioration des terres, la consolidation de dettes, etc.	Durée maximale de 39½ ans, 2½ p. 100 d'intérêt pour le premier $15,000 et le reste 8 p. 100. Prêt maximal de $250,000 par personne et $450,000 par groupe. Le montant du prêt ne peut dépasser 90 p. 100 de l'évaluation de la propriété pour les fins de l'établissement, de l'agrandissement et du développement d'une entreprise, et 80 p. 100 de l'évaluation pour les autres fins.	Office du crédit agricole du Québec, 1020, route de l'Église, Place de Ville 2, Ste-Foy, Québec, G1V 3V9, 418-643-2610.
Loi du crédit agricole	Les emprunteurs aux termes des lois fédérales sur le crédit agricole et sur les terres destinées aux anciens combattants. Pour être admissible, l'emprunteur droit répondre aux mêmes critères d'admissibilité que pour les programmes du Québec.	Subventionner le taux d'intérêt exigé aux termes de la loi sur le crédit agricole et de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.	Pour les nantissements mobiliers, la limite est de $100,000 pour un particulier et $200,000 pour un groupe ou jusqu'à 80 p. 100 de la valeur estimative des biens meubles, selon le montant le plus bas. Le gouvernement du Québec paie le montant dû à l'établissement de prêt dépassant ses propres taux, i.e. ce qui dépasse 2½ p. 100 sur les premiers $15,000 et 8 p. 100 sur le reste.	Office du crédit agricole du Québec, 1020, route de l'Eglise, Place de Ville 2, Ste-Foy, Québec, G1V 3V9, 418-643-2610.
Loi de l'amélioration des fermes	Particuliers d'âge légal s'occupant principalement d'agriculture. Le besoin est la principale consideration.	Fournir des prêts garantis de banques à charte et de caisses de crédit. Fournir du financement à moyen terme pour l'achat de bétail pour le troupeau de base, de quotas, de terres supplémentaires, de machinerie, de bâtiments de ferme, et autres améliorations agricoles.	Prêt maximum de $100,000. Remboursement jusqu'à 10 ans, sauf pour les terres supplémentaires et le drainage agricole où la limite est de 15 ans. Le taux d'intérêt est le taux préférentiel plus 1 p. 100 avec remboursement d'intérêt de 3 p. 100 sur les premiers $15,000.	Office du crédit agricole du Québec, 1020, route de l'Eglise, Place de Ville 2, Ste-Foy, Québec, G1V 3V9, 418-643-2610.
Loi encourageant les établissements privés à offrir du crédit à long terme aux producteurs agricoles	Particuliers d'âge légal s'occupant principalement d'agriculture	Même que pour la loi du crédit agricole, sauf que les établissements de prêt privé fournissent les fonds.	Même que pour la loi du crédit agricole, sauf que les établissements de prêt privés fournissent les fonds. L'Office du crédit agricole paie une partie de l'intérêt et offre des fonds représentant entre 75 et 90 p. 100 de la valeur de la garantie. Il rembourse 2½ p. 100 de l'intérêt sur les premiers $15,000 et jusqu'à 8 p. 100 de l'intérêt sur le montant entre $15,000 et $150,000 pour un exploitant et $200,000 pour plus d'un exploitant. Le prêt maximum est de $250,000 pour un exploitant et $450,000 pour plus d'un exploitant.	Office du crédit agricole du Québec, 1020, route de l'Eglise, Place de Ville 2, Ste-Foy, Québec, G1V 3V9, 418-643-2610.
Loi favorisant le crédit à la production agricole	Particuliers d'âge légal s'occupant principalement d'agriculture	Fournir des prêts garantis à court terme pour les dépenses courantes se rapportant aux récoltes et à l'élevage d'animaux de ferme et à l'achat de récoltes sur pied et d'animaux destinés à la production de viande ou d'oeufs et au salaire et aux frais de subsistance de l'agriculteur	Prêts garantis de $100,000 de banques à charte et de caisses de crédit pour jusqu'à 30 mois au taux d'intérêt courant.	Office du crédit agricole du Québec, 1020, route de l'Église, Place de Ville 2, Ste-Foy, Québec, GIV 3V9, 418-643-2610.
Loi favorisant le crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques	Producteurs touchés par un désastre	Crédit spécial couvrant les pertes résultant de circonstances exceptionnelles comme sécheresses, inondations et autres désastres naturels.	Prêt garanti par le gouvernement. Chaque désastre est couvert par un règlement qui assure une certaine souplesse au programme	Office du crédit agricole du Québec, 1020, route de l'Église, Place de Ville 2, Ste-Foy, Québec, GIV 3V9, 418-643-2610.

Désignation	*Admissibilité*	*Objet*	*Conditions*	*Où s'adresser*
QUÉBEC—(Suite)				
Loi concernant l'assurance du prêt agricole et l'assurance du prêt agricole des prêts forestiers	Prêts consentis par les prêteurs aux termes de toutes les lois administrées par l'Office du crédit agricole	Garantit les pertes subies par les prêteurs autorisés sur des prêts consentis depuis le 1er août 1978 en vertu de toutes les lois administrées par l'Office.	Tous les prêts consentis en vertu des lois administrées par l'Office	Office du crédit agricole du Québec, 1020, route de l'Église, Place de Ville 2, Ste-Foy, Québec, GIV 3V9, 418-643-2610.
NOUVEAU-BRUNSWICK				
Prêts aux agriculteurs à plein temps (Partie I)	Agriculteurs ou personnes compétentes désirant s'occuper d'une exploitation agricole	Prêts pour l'achat d'exploitation ou d'autres terrains, pour des bâtiments, du bétail ou du matériel et pour la consolidation de dettes à court terme. Des baux peuvent également être offerts pour aider les agriculteurs à établir une exploitation rentable.	Maximum de $150,000 y compris les sommes consenties par la Société du crédit agricole, contre garantie en biens personnels et immobiliers. Le taux d'intérêt est fixé à ½ p. 100 au-dessus du taux des emprunts provinciaux. Pour les nouveaux agriculteurs, aucun intérêt pendant deux ans et remise de 3 p. 100 pendant les cinq années suivantes. Pour les autres, remise de 3 p. 100 pendant les cinq premières années. Taux annuel de location-bail: $1 la première et la deuxième année; 5 p. 100 de l'investissement du Farm Adjustment Board pour chaque année suivante.	Farm Adjustment Board, Édifice du ministère de l'agriculture, Fredericton (Nouveau-Brunswick), 506-453-2524.
Prêts aux agriculteurs à temps partiel (Partie II)	Revenu annuel non agricole ne dépassant pas $15,000 et ventes agricoles d'au moins $3,000 par an.	Prêts et baux aux agriculteurs à temps partiel à faible taux d'intérêt et faible loyer pour aider à établir une exploitation rentable.	Maximum de $30,000 contre garantie en biens personnels et immobiliers. Le taux d'intérêt est le taux provincial avec remise de 3 p. 100 pendant cinq ans. Taux annuel de location: $1 la première et la deuxième année; 5 p. 100 de l'investissement du Farm Adjustment Board pour chaque année suivante.	Farm Adjustment Board, Édifice du ministère de l'Agriculture, Fredericton (Nouveau-Brunswick), 506-453-2524.
Prêts aux agriculteurs commerciaux et aux exploitations de couplage agricole	Emploitants commerciaux et exploitations de couplage agricole.	Prêts destinés à augmenter le plus possible les recettes du producteur.	Prêts au taux d'intérêt de base plus de 1 p. 100 jusqu'à maximum de $250,000 ou $300,-000 dans le cas des demandes conjointes, contre garantie en biens personnels et immobiliers.	Farm Adjustment Board, Édifice du ministère de l'Agriculture, Fredericton (Nouveau-Brunswick), 506-453-2524
Programme de remboursement de l'intérêt	Tous les emprunteurs auprès de la Société du crédit agricole	Assurer une remise d'intérêt pour encourager les agriculteurs à emprunter auprès de la Société du crédit agricole.	Remboursement pouvant atteindre 3 p. 100 de l'intérêt exigé par la Société du crédit agricole pour les prêts de $150,000 ou moins, jusqu'à concurrence de $4,500.	Farm Adjustment Board, Édifice du ministère de l'Agriculture, Fredericton (Nouveau-Brunswick), 506-453-2534.
NOUVELLE-ÉCOSSE				
Agriculture and Rural Credit Act Prêts aux exploitations commerciales	Agriculteurs âgés de plus de 35 ans et dont plus de 50 p. 100 du revenu brut provient d'une exploitation agricole ou qui comptent s'occuper d'une exploitation dont les ventes brutes dépassent $10,000 par an.	Fournir des prêts aux agriculteurs bien établis.	Maximum de $200,000 à un taux d'intérêt de 7 p. 100 sur les premiers $125,000 et de 8½ p. 100 sur le solde. Le prêt ne peut pas dépasser 90 p. 100 de la valeur du terrain ou 75 p. 100 si une hypothèque sur biens meubles est nécessaire. Les prêts dépassant $200,000 doivent être approuvés par le cabinet.	Nova Scotia Farm Loan Board, Truro, N.S., 902-895-1571.
Prêts aux jeunes agriculteurs	Agriculteurs majeurs âgés de moins de 35 ans.	Aider les jeunes agriculteurs à établir des exploitations agricoles rentables.	Maximum de $200,000 pour une période allant jusqu'à 30 ans à 6 p. 100 sur les premiers $50,000, 7 p. 100 sur la tranche de $50,000 à $125,000 et 8½ p. 100 sur le solde. Le prêt ne peut pas dépasser 80 p. 100 de la valeur du terrain ou 75 p. 100 si une hypothèque sur biens meubles est nécessaire. Les prêts dépassant $200,000 doivent être approuvés par le cabinet.	Nova Scotia Farm Loan Board, Truro, N.S., 902-895-1571.

Désignation	*Admissibilité*	*Objet*	*Conditions*	*Où s'adresser*
Prêts destinés aux agriculteurs à temps partiel	Agriculteurs à temps partiel dont la principale source de revenu n'est pas l'agriculture	Aider les agriculteurs à temps partiel.	Maximum de 75 p. 100 de la valeur de la terre et des bâtiments, jusqu'à concurrence de $45,000, à un taux d'intérêt de 8 ½ p. 100. Les emprunteurs doivent atteindre un revenu agricole brut de $5,000 au bout de cinq ans, faute de quoi le taux d'intérêt passe au taux de base des banques plus 1 p. 100.	Nova Scotia Farm Loan Board, Truro, N.S., 902-895-1571.
Programme de location et d'achat de terres agricoles	Toute personne qui est ou qui deviendra agriculteur à temps plein.	Permettre aux agriculteurs d'acheter de bonnes terres agricoles et louer ou vendre des terres à des agriculteurs.	Location de la terre pour cinq ans avec option d'achat. Le taux de location est de 5 p. 100 du prix d'achat, plus les frais d'acquisition, les taxes et les assurances. Le bail peut être renégocié pour 10 ans ou la terre peut être achetée.	Nova Scotia Farm Loan Board, Truro, N.S., 902-895-1571.
Programme de subvention au titre des intérêts	Agriculteurs commerciaux ayant emprunté auprès de la S.C.A. ou du Nova Scotia Farm Loan Board ou en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.	Remboursement d'une part des intérêts payés.	Subvention de 2½ p. 100 sur le solde du prêt si le taux d'intérêt est de 5 p. 100 ou plus. Subvention égale à la moitié de l'intérêt si le taux est inférieur à 5 p. 100. Subvention maximale de $1,250. Pour les agriculteurs de moins de 35 ans, intérêt versé par la province au cours des deux premières années pour les prêts contractés auprès de la S.C.A. et du N.S.F.L.B.	Nova Scotia Farm Loan Board, Truro, (N.S.) 902-895-1571.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD				
Land Development Corporation	Agriculteurs, coopératives et familles qui désirent lancer ou améliorer une exploitation agricole. Agriculteurs à temps partiel admissibles à condition d'avoir un revenu agricole brut de $7,500 et un revenu non agricole rajusté inférieur à $21,000.	Achat et/ou amélioration de terres. La Société peut également détenir des terres pour les louer ou les revendre. Elle peut aussi construire des bâtiments sur les terres louées ou hypothéquées.	La Société peut vendre des terres au prix coûtant ou prendre une hypothèque d'un maximum de 30 ans à des taux comparables à ceux de la S.C.A. Aucune limite n'est prescrite sur le montant des prêts. Baux à court terme de un à trois ans et baux ordinaires de cinq ans avec option d'achat. Taux d'intérêt sur les baux de 8.2 p. 100. Taux d'intérêt hypothécaire 10¾ p. 100. La Société peut financer jusqu'à 80 p. 100 de la valeur marchande ou accorder un prêt hypothécaire allant jusqu'à 75 p. 100 de cette valeur.	P.E.I. Land Development Corporation, 156 Richmond St., P.O. Box 1390, Charlottetown, P.E.I., 902-892-4137.
P.E.I. Lending Authority				
—Prêts pour capital d'exploitation	L'emprunteur doit disposer de suffisamment de terres, de machines et d'équipement et s'adonner à l'agriculture.	Offrir du capital d'exploitation pour financer les dépenses engagées pour les récoltes.	Montant maximum fondé sur les coûts de production, remboursable annuellement. Prêts accordés contre garantie sous forme d'hypothèque sur les récoltes, d'hypothèque sur biens meubles, ou contre garantie subsidiaire. Prêts supervisés.	P.E.I. Lending Authority, 180 Kent St., Charlottetown, P.E.I.
—Prêts à moyen terme	L'emprunteur doit s'adonner à l'agriculture.	Prêts à moyen terme pour l'achat d'équipement agricole, de camions et de bétail.	Prêts remboursables en trois à cinq ans selon le genre de bétail et d'équipement. Aucun maximum n'est prescrit.	P.E.I. Lending Authority, 180 Kent St., Charlottetown, P.E.I.
—Prêts d'équipement	L'emprunteur doit être agriculteur ou sur le point de le devenir.	Prêts pour l'achat de terres agricoles et de bâtiments, ou pour la construction de bâtiments.	Aucun plafond. Prêts remboursables sur 30 ans. Ne peuvent pas dépasser 75 p. 100 de l'évaluation des biens immobiliers. Taux d'intérêt établi par l'Administration.	P.E.I. Lending Authority, 180 Kent St., Charlottetown, P.E.I.
TERRE-NEUVE				
Farm Development Loan Board	Emprunteurs majeurs vivant surtout d'agriculture et souhaitant améliorer ou agrandir leur exploitation.	Prêts destinés à aider les agriculteurs à rendre leur exploitation rentable en leur permettant d'acheter du bétail et de l'équipement, d'aménager leur terre et de construire des bâtiments.	Prêt maximal pour les animaux, l'équipement et l'aménagement: $10,000. Prêt maximal pour les bâtiments de ferme: $20,000. Remboursables en 15 ans au taux de 5 p. 100.	Nfld. Farm Dev. Loan Board, P.O. Box 1821, St. John's, Nfld., 709-737-4619.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'HYMNE NATIONAL

LA DÉSIGNATION DE «Ô CANADA»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, comme hier a été un jour historique pour l'ensemble des Canadiens, j'espère que mes collègues de l'autre côté de la Chambre pourront coopérer afin que l'on fasse de ce jour un jour historique également. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné l'importance et la nécessité de la reconnaissance officielle de notre hymne national et les efforts répétés mais sans succès de plusieurs députés, des deux côtés de la Chambre, je propose aujourd'hui, appuyé par l'honorable député de Provencher (M. Epp):

Que cette Chambre, à l'unanimité, invite le gouvernement à présenter dans le plus bref délai une loi afin que l'hymne «Ô Canada» soit reconnu comme hymne national de notre pays.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LE REFUS AU CHEF DE L'OPPOSITION D'EXPOSER SES VUES EN ENTIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Merci, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question de grande importance pour des millions de Canadiens. Hier soir, la chaîne anglaise de Radio-Canada a, de façon honteuse et apparemment délibérée, exclu une déclaration faite par le chef de l'opposition (M. Clark) au cours du reportage sur le référendum du Québec.

Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre blâme les autorités responsables de Radio-Canada, notre réseau national, d'avoir empêché le chef de la loyale opposition de Sa Majesté d'exposer ses vues en entier et à tout le Canada au sujet de la décision historique prise hier au Québec et touchant l'ensemble du pays.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que, hier soir, le référendum s'est soldé par un solide appui à l'unité canadienne et à la réforme constitutionnelle et représente un triomphe de la démocratie active, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que la Chambre, au nom de tous les Canadiens, félicite la population du Québec d'avoir appuyé le processus de la modification constitutionnelle en se prononçant en faveur de l'unité.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Des voix: Oh!

Mme le Président: Je le regrette, j'ai entendu un non. Je poserai à nouveau la question, si cela est opportun. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA FONCTION PUBLIQUE

LA POLITIQUE VISANT À RÉDUIRE LE NOMBRE D'EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je veux soulever une affaire urgente.

Comme le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) élabore apparemment une politique visant à réduire sans douleur le nombre de fonctionnaires de l'État—il est censé avoir dit que la période d'austérité actuelle doit se prolonger—et que, même s'il a prétendu, par ailleurs, se soucier du moral des fonctionnaires, il a dit que sa politique comportera des licenciements, je propose, appuyé par le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que la Chambre charge le président du Conseil du Trésor de déposer à la Chambre son programme de réductions sans douleur avant de prendre quelque initiative à ce sujet et d'inclure dans tout projet qu'il formulera une liste des programmes et services réduits ainsi qu'une liste des services de l'État supprimés par suite de son programme illusoire d'austérité.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS VISANT À PROTÉGER LES HANDICAPÉS CONTRE LA DISCRIMINATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que le nouveau gouvernement n'a pas encore donné son appui au Congrès international de la réadaptation qui aura lieu à Winnipeg au mois de juin et que notre attitude à l'égard des handicapés est très souvent leur plus grand handicap, je propose, avec l'appui du député de Rosedale (M. Crombie):

Que le gouvernement s'occupe immédiatement de modifier la loi sur les droits de la personne, afin qu'elle assure aux handicapés du Canada une protection complète contre la discrimination, surtout en ce qui concerne l'emploi, l'éducation, les transports et leur accessibilité à ces services, et qu'il s'occupe aussi d'élargir la définition d'invalidité dans la loi de l'impôt sur le revenu, de manière à permettre aux handicapés une certaine indépendance financière au lieu de les forcer à dépendre de soins institutionnels coûteux.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES INCENDIES DE FORÊT

ALBERTA—ON DEMANDE L'AIDE DES FORCES ARMÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une affaire extrêmement urgente que tous les députés des deux côtés de la Chambre appuieront certainement.

Étant donné le nombre d'incendies de forêt qui font rage présentement dans le nord de l'Alberta et le danger très grave auquel sont exposées la faune, la flore et la population de la région, je propose, avec l'appui du député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre, à la demande des provinces, ordonne au gouvernement d'envoyer les Forces armées prêter main-forte aux effectifs qui luttent contre les incendies sur les lieux, et qu'elle demande au gouvernement de les aider dans toute la mesure du possible.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

LA DISTRIBUTION DE DRAPEAUX AYANT FLOTTÉ SUR LE PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je sollicite le consentement unanime de la Chambre au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné qu'à certaines occasions les députés remettent des drapeaux canadiens à des organismes, à des municipalités et parfois à certains concitoyens éminents et étant donné que les États-Unis ont coutume de remettre aux Américains qui se sont distingués un drapeau bien emballé ayant déjà flotté sur le Capitole, je propose avec l'appui du député de Welland (M. Parent):

Qu'on décroche au moins un drapeau par jour des édifices du Parlement, qu'on l'emballe bien, qu'on y appose une étiquette précisant à quelle date il a flotté sur le Parlement et qu'on le remette aux députés pour qu'ils puissent s'en servir lors d'occasions spéciales.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Baker (Nepean-Carleton): M. Collenette a dit non.

M. Hnatyshyn: Le Dr No a encore parlé.

L'UNITÉ CANADIENNE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LES NÉGOCIATIONS VISANT À MODIFIER LA CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je demande, en vertu de l'article 43 du Règlement, l'attention de tous les députés au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que les Québécois ont voté majoritairement «non» hier, au référendum du Québec, et étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) s'est engagé, dans l'éventualité d'une victoire du «non», à mettre en place les mécanismes requis pour modifier la constitution et renouveler le fédéralisme canadien, je propose, appuyé par le député de Rosedale (M. Crombie):

Que la Chambre se réjouisse du résultat du vote, qui indique qu'une majorité de Québécois adhère à l'option fédéraliste et, en outre, qu'elle incite le Parlement fédéral et les législatures provinciales à entreprendre immédiatement des négociations d'ordre constitutionnel visant à renouveler notre fédéralisme.

M. Nielsen: Vous n'avez pas mentionné les Territoires.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Nielsen: Vous n'avez pas parlé du Nord.

* * *

LES AÉROPORTS

FORT McMURRAY (ALBERTA)—LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE AÉROGARE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'aérogare de Fort McMurray, en Alberta, a été construite en 1962 pour desservir une population qui était alors de 3,000 âmes, mais qui est maintenant de 30,000 âmes et qui sera probablement de 60,000 en 1990 par suite de l'exploitation des sables bitumineux, et étant donné que l'insuffisance actuelle des installations oblige les voyageurs à attendre jusqu'à 45 minutes pour l'enregistrement de leurs bagages alors que le vol d'Edmonton à Fort McMurray ne dure que 35 minutes, je propose, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Wright):

● (1415)

Que la Chambre demande au ministre des Transports d'envisager de toute urgence la construction d'une nouvelle aérogare à Fort McMurray, en Alberta, et si le ministre ignore où se trouve Fort McMurray, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lui fasse parvenir une carte routière.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PETITES ENTREPRISES

L'OFFRE D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je demande l'appui de la Chambre à propos d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que le gouvernement s'est engagé à offrir des obligations pour l'expansion des petites entreprises comme mesure temporaire pour aider les petites entreprises du Canada en réduisant le fardeau d'intérêts et d'impôts qu'elles doivent assumer, surtout maintenant qu'emprunter coûte si cher, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le ministre des Finances prenne immédiatement des mesures pour mettre en œuvre ce programme très important.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA DATE ET L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, puisque le premier ministre est absent, je voudrais adresser ma question au vice-premier ministre ou au président du Conseil privé. J'espère bien, madame le Président, qu'étant donné ce qui s'est passé hier, vous me permettrez de dire quelques mots pour situer la question dans son contexte.

Tout d'abord, je tiens à féliciter tous les fédéralistes de la province du Québec qui ont prouvé, avec une majorité écrasante, qu'ils ont foi dans le Canada et qu'ils désirent vivre et travailler au sein de la famille canadienne. Je voudrais par ailleurs profiter de l'occasion pour féliciter M. Claude Ryan pour les qualités de chef et pour le courage dont il a fait preuve en défendant la cause fédéraliste dans cette province.

Des voix: Bravo!

M. Epp: A titre de député des Communes, je pense pouvoir dire que nous serions tous disposés à admettre que nous sommes fiers du rôle qu'ont joué le très honorable premier ministre et le très honorable chef de l'opposition, ainsi que les députés qui sont demeurés solidaires pour défendre la cause du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Il y a des moments où nous, les députés, nous faisons abstraction de nos intérêts politiques pour manifester notre fierté d'être Canadiens. C'est le cas aujourd'hui.

Enfin, avant de poser ma question, je voudrais signaler que des Canadiens de toutes les confessions ont beaucoup prié pour que la Divine Providence amène la réconciliation dans notre pays. Nos prières ont été exaucées et nous avons maintenant l'occasion d'être des pacificateurs et d'édifier le pays.

Je voudrais donc demander au vice-premier ministre si le premier ministre a fixé une date précise pour la conférence fédérale-provinciale et s'il a communiqué le message aux premiers ministres des provinces en leur précisant le programme de cette conférence et dans l'affirmative, s'il pourrait déposer les copies de la correspondance qui a été échangée à ce sujet.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, pour commencer je voudrais vous dire à quel point je partage les sentiments qu'a si bien exprimés le député au sujet des résultats d'hier et des gens qui ont tant contribué au succès du non au référendum.

Évidemment tous les députés se réjouissent que les Québécois aient décidé de façon décisive de continuer à faire partie du Canada et de bâtir leur avenir dans notre système fédéral. Nous reconnaissons également qu'en votant non hier, les Québécois se sont exprimés en faveur d'une modification de notre régime constitutionnel. Voilà ce qui constitue évidemment le cœur de la question du député.

Comme le sait mon collègue, le premier ministre va faire une déclaration à trois heures, laquelle sera suivie d'une intervention du chef de l'opposition et du chef du NPD. Je crois qu'il va énoncer alors aussi clairement que possible les étapes à franchir pour accélérer le processus dont nous avons parlé et afin de profiter de l'effet d'entraînement qu'a manifestement suscité l'évènement historique d'hier.

● (1420)

M. Epp: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Pour beaucoup d'entre nous, le verdict d'hier est l'occasion d'un nouveau départ, non pas exclusivement pour une région, mais pour le pays tout entier.

Je voudrais donc demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a envisagé d'organiser, après la conférence fédérale-provinciale, une conférence constitutionnelle élargie qui réunirait périodiquement, outre les premiers ministres et les ministres fédéraux, les chefs de l'opposition et les chefs des autres partis ainsi que d'autres personnes élues et des Canadiens de diverses régions du pays.

M. MacEachen: Madame le Président, le premier ministre n'a laissé aucun doute sur les intentions du gouvernement: nous allons consulter le Parlement et les provinces le plus tôt possible pour amorcer le renouvellement constitutionnel.

Le député ajoute une suggestion qui, à ma connaissance, n'a pas été étudiée par le gouvernement dernièrement. Mais il est évident qu'il y a lieu d'envisager cette possibilité, surtout si cela peut accélérer le processus que nous voulons mettre en branle.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE LA TENUE D'UN DÉBAT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil privé. Maintenant que le débat référendaire est terminé et que la réforme constitutionnelle est en voie de débuter, est-ce que le ministre procédera au Parlement à un débat approfondi de cet important sujet, de façon que les propositions fédérales puissent refléter l'opinion de tous les députés et de tout le pays?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je peux assurer l'honorable député qu'avec le profond respect que nous avons tous pour cette noble institution nous allons faire tout ce qui est nécessaire pour que les députés de tous les partis soient impliqués dans le processus de renouveau constitutionnel et du renouvellement du fédéralisme canadien. Sa suggestion est intéressante, et je suis convaincu que le premier ministre du Canada va sûrement en tenir compte dans la mise en branle du processus du renouvellement de la fédération.

Est-ce qu'il y a lieu au préalable de consulter les provinces, ou de saisir le Parlement, voilà une question de procédure qui est à déterminer dans un très court délai. Quoi qu'il en soit l'esprit de la suggestion faite par l'honorable député sera sûrement respecté et j'ai la conviction que le Parlement aura un rôle très utile à jouer dans le processus de renouvellement de la Constitution canadienne.

ON DEMANDE SI LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT AURONT LA FLEXIBILITÉ NÉCESSAIRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre nous assure que les propositions du gouvernement pour les changements de la Constitution correspondront à la flexibilité nécessaire et non seulement une répétition du projet de loi C-60?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Je peux assurer le député qu'à la lumière du résultat du référendum qui s'est produit hier soir on y a vu une volonté de changement très évidente et que les changements qui seront suggérés et discutés ici seront ceux qui seront requis dans le contexte des années 80 pour rendre le Canada encore plus viable, plus vigoureux et plus uni que jamais.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU COURS DU DÉBAT CONSTITUTIONNEL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je voudrais lui demander quelle sera la position du gouvernement fédéral dans le débat constitutionnel. Peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de ramener au Parlement, sans modification, le bill C-60 qui avait été présenté à une autre législature, ou de présenter un nouveau bill ou encore de publier un Livre blanc. Comment va-t-on lancer le débat constitutionnel?

● (1425)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je l'ai déjà dit, madame le Président, le premier ministre exposera en détail tout à heure les mesures auxquelles il songe, mais je dirais que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter à nouveau le bill C-60 et qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

M. Nystrom: Madame le Président, le vice-premier ministre peut-il promettre que le gouvernement soumettra certaines propositions à la Chambre avant de négocier avec les provinces? Peut-il nous promettre que nous aurons l'occasion de débattre ces propositions à la Chambre de sorte que la position fédérale s'inspire de l'opinion des députés de tous les partis.

M. MacEachen: Madame le Président, le président du Conseil privé a déjà laissé entendre en réponse à une question antérieure que le gouvernement a l'intention de faire participer le Parlement à l'élaboration de notre position; d'autre part, il me semble absolument nécessaire que les députés de la Chambre aient l'occasion d'apporter leur contribution et d'exprimer leur opinion.

Le député demande aujourd'hui qu'avant de soumettre quelque proposition que ce soit aux provinces, nous débattions de la question à la Chambre afin de permettre aux députés d'exprimer leur opinion. Bien que ce soit là une possibilité que je n'écarte absolument pas à priori, il nous faudra à mon avis un peu de temps pour décider ce qui est prioritaire, et il se peut que le premier ministre ait quelques remarques à faire sur le sujet tout à l'heure.

[*Français*]

ON DEMANDE QUELLES SONT LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT QUANT À LA RÉFORME

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse encore au vice-premier ministre. Est-ce que le vice-premier ministre pourrait indiquer maintenant les priorités du gouvernement relatives aux questions constitutionnelles?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je suis responsable de ce dossier. Nous avons l'intention de procéder dans les plus brefs délais. Comme certains ministres l'ont déjà dit, nous croyons que la victoire du non, hier, a donné une indication claire à tous les Canadiens qu'au Québec les gens voulaient avoir du changement, aussi bien les gens qui ont voté pour le non qu'une bonne partie des gens qui ont voté pour le oui et qui voulaient en s'exprimant ainsi dire aux Canadiens qu'ils n'étaient pas satisfaits du statu quo. Nous avons l'intention de procéder dans les plus brefs délais, mais il s'agit au Canada d'une fédération, et il faut consulter les provinces; nous allons consulter et les provinces et le Parlement, et nous avons l'intention de procéder très rapidement.

* * *

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—L'EXCLUSION DE LA DÉCLARATION DU CHEF DE L'OPPOSITION AU RÉSEAU ANGLAIS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Merci, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre qui est comptable au Parlement de la Société Radio-Canada. Vu le rôle louable et important assumé par le très honorable chef de l'opposition à l'appui du «non» pendant la campagne référendaire au Québec . . .

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je me demande si le ministre pourrait expliquer à la Chambre pourquoi la déclaration de l'ancien premier ministre a été exclue de l'émission télévisée en direct au réseau anglais de Radio-Canada hier soir, du moins, dans bien des régions du pays? Sauf erreur, elle a été transmise au réseau français; j'aimerais donc savoir pourquoi on ne l'a pas fait passer à l'émission anglaise.

Une voix: Elle n'en était pas digne.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, j'aimerais seulement ajouter que de ce côté-ci de la Chambre nous estimons aussi que l'apport du très honorable chef de l'opposition à la campagne a été vraiment digne d'éloges et des plus appréciées.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Fox: Quant à la question soulevée par le député, j'aimerais la transmettre immédiatement au président de Radio-Canada pour qu'il l'étudie et me communique la réponse.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, lorsqu'il demandera une explication à M. Johnson, je me demande s'il voudrait aussi l'informer, lui et la société, du mécontentement unanime de la Chambre qu'a suscité cette grossière et malheureuse omission.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Madame le Président, je transmettrai certainement la question au président de Radio-Canada et je lui communiquerai en termes non équivoques le point de vue du député.

Questions orales

LES FINANCES

LES SUBVENTIONS COMPENSATOIRES AUX IMPORTATIONS DE PÉTROLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, en sa qualité de ministre des Finances.

M. Crosbie: Il n'a pas cette qualité là.

M. Andre: Le ministre des Finances a indiqué dans son mini-budget du 21 avril qu'il prévoyait au cours de la prochaine année financière réduire de un milliard la subvention de 3.1 milliards de dollars versés aux importateurs de pétrole. Comme tous les principaux pays exportateurs de pétrole ont augmenté leurs prix, dont le principal fournisseur du Canada, c'est-à-dire le Venezuela, qui a imposé une hausse de $4 le baril, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a toujours l'intention de réduire la subvention aux importateurs de pétrole de un milliard de dollars, soit à 2.1 milliards de dollars pour la présente année financière?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme je l'ai dit dans mon exposé économique du 21 avril, un régime de prix pondéré pourrait permettre de réaliser une économie atteignant un milliard de dollars.

M. Crosbie: Comment?

M. Hnatyshyn: Je le vois maintenant. C'est très intéressant.

M. MacEachen: En fait, si je me souviens exactement des mots, j'ai dit: «jusqu'à un milliard de dollars».

M. Hnatyshyn: Vous êtes vraiment comique, Allan.

M. MacEachen: C'est ce que j'ai dit. Évidemment, à la suite de la hausse du prix international du pétrole, survenue entre décembre et avril, nos prévisions ont été largement dépassées. Voilà une des tristes réalités auxquelles doit s'attaquer un ministre des Finances.

Je peux seulement dire au député que le prix pondéré peut donner des résultats, mais plus le prix international augmentera, plus ce sera difficile.

M. Andre: Madame le Président, devant ce terrible déficit de 14.7 milliards de dollars, le ministre des Finances a dit: «Ne vous inquiétez pas, nous soustrairons un milliard des paiements prévus pour la compensation des importations afin de réduire ce déficit». Maintenant, le ministre semble hésitant.

Peut-il nous confirmer que pour maintenir en dessous de $4 la hausse du pétrole brut canadien pour cette année, comme promis pendant la campagne électorale, il va revenir sur la promesse qu'il a faite il y a un mois, le 21 avril, à la Chambre, lorsqu'il s'est engagé à réduire le programme de compensation des importations de pétrole?

Pendant qu'il est debout, le ministre pourrait peut-être nous dire à combien, selon lui, le coût du programme de compensation des importations s'élèvera cette année étant donné que nous savons maintenant combien coûtera le pétrole brut importé et, par conséquent, la compensation qu'il faudra verser.

M. MacEachen: Madame le Président, je tiens à assurer au député que je n'ai nullement l'intention de faillir aux promesses que j'ai faites dans mon exposé économique du 21 avril. Quant à savoir combien exactement devra débourser la caisse de compensation des importations de pétrole, je me ferai un plaisir d'obtenir les nouveaux chiffres et de les communiquer à la Chambre et au député.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ASSISTANCE AUX AGRICULTEURS EN CAS DE SÉCHERESSE

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. C'est au sujet de la situation très grave qui existe actuellement dans l'ouest du Canada à cause de la sécheresse. Le ministre n'ignore sans doute pas que les précipitations ont été très faibles, pas seulement ce printemps-ci, mais également l'hiver et l'automne derniers. Cette absence de précipitation a causé, dans de nombreuses régions, une mauvaise germination, un manque d'eau et un manque de pâturages.

Je sais que le ministre a organisé à Regina un groupe d'étude fédéral pour évaluer l'ampleur du problème. Le ministre est-il prêt à aller de l'avant et à prendre certaines initiatives en coordonnant les efforts déployés par les autorités provinciales et locales en vue de déplacer le fourrage et les animaux et aussi d'approvisionner en eau certaines régions qui en manquent?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait certainement que plusieurs ministères fédéraux y participent, et notamment le ministère de l'Expansion économique régionale, à part celui de l'Agriculture. Ils collaborent de façon très étroite avec les ministères provinciaux qui s'y intéressent de près également.

Nous avons reçu un rapport préliminaire de ces groupes. Si je ne m'abuse, le ministre chargé de la commission du blé a assisté à titre officieux à l'une de ces réunions. Toutefois, nous espérons sous peu nous entretenir officiellement avec les ministres provinciaux, pour mettre en œuvre quelques-uns des projets mentionnés par le député.

M. Mayer: Madame le Président, nous souscrivons à tout programme qui sera mis en œuvre. L'insuffisance du pâturage est un autre problème possible qui commence à poindre à l'horizon. Voilà pourquoi de nombreux éleveurs se verront dans l'obligation de liquider une partie de leur bétail d'élevage. Le ministre s'engagera-t-il devant la Chambre à étudier la question de l'approvisionnement en provendes non seulement pour l'été, mais également pour l'automne?

Étant donné que dans certains cas nous cherchons en ce moment à nous procurer du grain de provende auprès de la Commission canadienne du blé, le ministre prendra-t-il des mesures en vue de nous assurer un approvisionnement suffisant pour l'été, l'automne et peut-être même l'hiver? Pareille initiative assurerait aux éleveurs qu'ils n'auront pas à se départir d'une partie de leur bétail d'élevage.

M. Whelan: Madame le Président, je me suis déjà entretenu avec le ministre chargé de la commission du blé de la Saskatchewan et avec le ministre de l'autre endroit, il y a environ une heure de cela. Nous avons discuté de cette question précise en vue d'assurer un approvisionnement suffisant en grains de provende dans l'ouest du Canada.

Le député a également parlé de l'approvisionnement en plantes fourragères et le reste. Nous mettrons en œuvre les programmes d'urgence mis sur pied en 1977, et qui demeurent à notre disposition si le temps continue d'être sec.

Nous savons que les pâturages sont en mauvais état et qu'il n'existe pas de réserves importantes de fourrage, qui seraient nécessaires en temps normal. Nous mènerons des enquêtes, si elles n'ont pas déjà commencé, dans le centre et l'Est du pays, pour déterminer les réserves qui s'y trouvent. Les programmes d'urgence serviront à la récolte du fourrage ici même, si le temps se maintient au sec.

Toutefois, nous avons bon espoir que les choses s'arrangeront et j'ai entendu le député dire qu'on a répondu à nos prières hier soir. Qui sait, nous serons peut-être exaucés avant la fin de mai! D'après mes renseignements, une pluie avant la fin du mois règlerait bon nombre de nos problèmes.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE REFUS D'ACCORDER LES AUGMENTATIONS DE CHERTÉ DE VIE À CERTAINS EMPLOYÉS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement en tant que membre de la Commission de la régie intérieure. Il s'agit d'une déclaration faite hier selon laquelle environ 300 employés de la Chambre des communes, en particulier des services des comités et des publications, se sont vu refuser les augmentations de cherté de vie qu'obtiendront bientôt les autres groupes d'employés des Communes. L'octroi de ces augmentations est retardé de quelque huit mois, jusqu'en décembre, en attendant les résultats d'une étude sur la reclassification, les échelles de salaire et d'autres questions.

Étant donné que cette décision des commissaires de la régie intérieure va placer dans une situation financière difficile au moins un certain nombre des employés visés, le gouvernement a-t-il songé à leur accorder une «clause d'échelle mobile sans préjudice» d'ici à décembre, ou jusqu'à ce que les éventuelles reclassifications et nouvelles échelles de salaire soient applicables?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Cette question relève directement de ma compétence. Le député fait allusion aux discussions qui ont eu lieu entre de hauts fonctionnaires de la Chambre des communes et des employés de celle-ci. Si le député désire obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, je lui suggère de venir à mon bureau ou de m'envoyer une lettre. Je me ferai un plaisir de l'informer.

M. Rose: Madame le Président, j'accepte votre aimable invitation. Ma question supplémentaire ne concernant pas un sujet qui relève maintenant de votre compétence, puis-je la poser au même ministre?

Les problèmes administratifs actuels, de même que le besoin d'une révision en profondeur de la classification, des échelles de salaire et des procédures de grief et d'appel, sont dus dans une large mesure au fait que le personnel de la Chambre des communes n'a jamais eu droit à une convention collective. Puisqu'un comité parlementaire formé en 1967 a unanimement recommandé d'attribuer aux employés de la Chambre des communes des droits équivalents à ceux qui sont accordés aux autres fonctionnaires, le savant ministre peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement prévoit accorder aux employés de la Chambre des communes ces droits collectifs fondamentaux réclamés depuis longtemps?

● (1440)

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): En aucune façon je ne voudrais en appeler, ni directement ni indirectement, de la décision que vient de rendre le président de la Chambre. Les conditions de travail des employés de la Chambre des communes, bien sûr, sont étudiées par la Commission de la Régie interne, qui est présidée par l'honorable président de la Chambre des communes. Nous avons déjà tenu des rencontres à ce sujet, lesquelles ne sont pas terminées, et je n'ai certes pas l'intention d'exposer aujourd'hui au député l'état des discussions au sein de la Commission de la Régie interne. Ce que je peux cependant lui dire, c'est que le bien-être et les bonnes conditions de travail des employés de la Chambre des communes sont entre bonnes mains.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE MAJORATION DU PRIX DU BLÉ AU CANADA POUR AIDER LES AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture concernant le très grave problème de la sécheresse et des coûts élevés de l'exploitation agricole dans l'ouest du Canada.

Compte tenu du prix des céréales que le Canada accorde aux agriculteurs de cette région, je me demande si le ministre pourrait songer de nouveau à augmenter ce prix et à le porter à $6 le boisseau afin d'apporter une mesure de soulagement immédiate aux agriculteurs de cette région?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je vais discuter de la question avec mes collègues qui se préoccupent aussi du problème.

Questions orales

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

LES MODIFICATIONS POUR PROTÉGER LES HANDICAPÉS CONTRE LA DISCRIMINATION

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-Être. Le ministre a annoncé à l'extérieur de la Chambre jeudi dernier, enfin, qu'elle veillait à ce qu'on mette sur pied un comité canadien d'organisation pour l'année internationale des handicapés en 1981.

Pour être bien certain que les années 1980 et 1981 seront réellement les années des handicapés au Canada, peut-elle garantir à la Chambre que le gouvernement modifiera la loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger totalement tous ces handicapés contre la discrimination. Cet engagement pris par le gouvernement conservateur a été réitéré dans le discours du trône. Cette modification sera-t-elle apportée avant le congrès international de la réadaptation qui s'ouvrira à Winnipeg le 22 juin?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, puisque la Chambre des communes a établi un comité de députés de tous les partis, dont l'honorable député est membre, qui étudiera les problèmes des handicapés au Canada, je pense qu'il serait plus approprié d'attendre les représentations des handicapés à ce comité et les recommandations des députés, et je sais l'intérêt tout particulier, encore une fois, que porte le député aux amendements à la Loi sur les droits de la personne protégeant au pays tous les handicapés de toute discrimination. C'est un sujet dont nous avons nous-mêmes entrepris l'étude dans les ministères, et que le comité, j'en suis sûre, voudra considérer à son tour.

[*Traduction*]

M. Dinsdale: Madame le Président, le comité sur les handicapés dont a parlé le ministre m'intéresse. M^me^ Bégin sait très bien que la mise sur pied de ce comité a été retardée à cause des élections. Il a été établi le 29 novembre.

Le ministre est-elle en train de dire à la Chambre que ce comité spécial sera reformé de façon à pouvoir terminer l'étude qu'il avait entreprise et produire son rapport à temps pour l'année des handicapés en 1981? Je croyais que le comité était devenu un groupe de travail: s'agit-il maintenant d'un comité spécial qui sera directement comptable au Parlement de toutes les questions concernant les services offerts aux handicapés?

Mme Bégin: Malheureusement, madame le Président, je ne suis pas expert en lutte d'influence entre certains députés. Je n'ai pas idée des différentes allégations invoquées par le député. Je croyais qu'on avait proposé de créer un groupe d'étude qui se mettrait au travail le plus tôt possible. La création de ce comité a été retardée par le parti du député au cours des négociations entre les partis.

J'ai bien hâte que la question soit réglée et que des députés de tous les partis collaborent au sein du comité. Peut-être que le député pourra convaincre son leader de l'urgence de la question à l'occasion des discussions qui ont lieu entre les leaders.

M. Dinsdale: Une autre question supplémentaire, madame le Président. Puisque ce comité s'était réuni dès le 29 novembre dernier, mais que ses travaux ont été interrompus par les élections, le ministre peut-elle nous dire s'il sera rétabli dans sa forme initiale?

Mme Bégin: Madame le Président, nous avions appuyé le premier comité. La démocratie a interrompu le cours des événements pendant quelques mois. Je croyais que le député s'était déjà entretenu à quelques reprises avec le président du comité. Je ne comprends pas trop le petit jeu auquel il me convie.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI VISANT À RELEVER LES PENSIONS DES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Puisque l'on attend depuis très longtemps la loi qui assurera une pension aux veuves des anciens combattants, pour celles dont la pension d'invalidité de l'ancien combattant a été fixée à moins de 48 p. 100, et étant donné que jeudi dernier, le président du Conseil privé m'a promis que je n'aurais pas à poser cette question bien des fois, le ministre peut-il dire pour combien de temps encore nous devrons attendre ce projet de loi?

M. Nielsen: Ou encore, combien de fois devrez-vous répéter votre question?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, pour répondre à la question du député, je ne peux lui donner de date précise, mais presque tout le travail est accompli. Comme je l'ai déjà dit ici même, le projet de loi présenté précédemment était une mesure valable. Je l'ai réexaminé et je l'ai retouché quelque peu. J'espère pouvoir le présenter d'ici peu, au moins devant mes collègues du cabinet.

M. Knowles: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Quand le projet de loi sera déposé, va-t-il tenir compte du rattachement du taux de base de la pension d'invalidité à la formule établie en 1973, au lieu de devoir voter une nouvelle loi tous les quatre ou cinq ans? Va-t-il également présenter la nouvelle version de la loi sur les allocations aux anciens combattants?

M. MacDonald: D'abord la dernière partie, madame le Président. La révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants sera terminée avant bien longtemps et nous pourrons nous en occuper. Une partie est déjà terminée. Pour ce qui est des rajustements à apporter à la pension d'invalidité, nous avons déjà examiné cette question dernièrement et je n'envisage pas de présenter de projet de loi pour l'instant.

M. Knowles: A 10 heures!

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE—LA POLITIQUE D'UN PRIX UNIQUE AU CANADA

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre et ministre des Finances, comme suite à celles du député de Calgary-Centre.

Le ministre veut-il donner à la Chambre et aux habitants de l'est du Canada l'assurance que le gouvernement va continuer de verser la subvention au pétrole d'importation, pour assurer un prix unique au Canada et protéger le consommateur de l'est du Canada contre le prix injuste, déraisonnable et sans conscience imposé par les shylocks de l'OPEP?

M. Crosbie: Attention à ce que vous dites!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de mettre fin à ce progamme avant que n'ait été convenu et appliqué un prix pondéré.

M. Hnatyshyn: Vous êtes fini.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES PROPRES À NEUTRALISER LES EFFETS AU CANADA DE LA RÉCESSION AMÉRICAINE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances, le vice-premier ministre. On annonçait hier à Terre-Neuve que Wabush Mine, qui exploite une mine de fer au Labrador, a subi cette année une baisse de 15 p. 100 des ses ventes aux États-Unis en raison de la dépression ou récession, qui règne dans ce pays, et qu'en conséquence tous ses travailleurs vont être mis à pied ou contraints de prendre des vacances pendant un mois entier, celui de juillet.

Quelles mesures le ministre prend-il pour compenser les effets de la récession américaine qui se manifestent maintenant au Canada? Quelles mesures prend-il pour compenser ces effets? Est-ce qu'il en prend? Quelle est sa politique à cet égard?

● (1450)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Au sujet des travailleurs qui seront mis à pied, ils pourront, comme le sait le député, se prévaloir des programmes existants pour traverser ce que le député a décrit comme une courte période.

Au sujet de la récession qui peut être en train de prendre forme et qui est sans aucun doute commencée aux États-Unis, le député soulève une question très vaste. Comme il le sait, il n'y a en un certain sens que deux façons d'agir dans ces circonstances, soit augmenter les dépenses ou réduire les impôts pour stimuler l'économie canadienne. Je n'en suis pas encore arrivé à la conclusion que ce soit là la bonne façon d'agir à ce moment-ci.

M. Crosbie: Le ministre occupe son poste maintenant depuis la fin de février. Il a adopté une attitude très optimiste et un peu capricieuse face à ces problèmes économiques. Je lui pose la question suivante: On prévoit aux États-Unis que la récession dans ce pays, et c'est ce que pensent la majorité des économistes, durera au moins du trimestre actuel jusqu'à la fin de l'année et s'accompagnera d'une baisse de la production réelle de 2.6 p. 100. Cela aura manifestement des répercussions très importantes au Canada puisque nous vendons 75 p. 100 de nos exportations aux États-Unis.

Nous venons tout juste d'en voir les effets au Labrador et dans l'industrie de l'extraction du fer. Le ministre nous dira-t-il quelle est la dernière prévision de son ministère concernant le niveau de croissance économique auquel on peut s'attendre au Canada cette année? Le chiffre a-t-il changé depuis le mini-budget qu'il a passé à la Chambre en avril? A-t-il maintenant changé? Est-il pire? Le cas échéant, quelles mesures envisage-t-il de prendre ou s'inquiète-t-il le moindrement de la situation?

M. MacEachen: Comme le sait le député, j'ai essayé dans l'exposé que j'ai fait à la Chambre le 21 avril de brosser un tableau des perspectives de l'économie canadienne. J'ai réduit un peu les projections de croissance que le député avait présentées précédemment en décembre. Je n'ai pas encore changé ces prévisions économiques.

Toutefois, je dis au député que, dans les circonstances, le Canada pourrait avoir beaucoup de difficulté à se protéger complètement des effets de la récession aux États-Unis. J'ajoute que, s'il suggère dans les circonstances que le ministre des Finances prenne des mesures visant à accroître davantage le déficit, nous nous trouverions à causer plus de tort à l'économie canadienne à long terme qu'en prenant une telle mesure à court terme.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES RETOMBÉES TERRIBLES DE L'ÉRUPTION DU MONT ST. HELENS

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Étant donné les terribles retombées de cendre volcanique qui ont suivi l'éruption du mont St. Helens et la présence de cette cendre à un moment où, dans l'ouest du Canada, les conditions climatiques font craindre une sécheresse, le ministre compte-t-il charger immédiatement une commission de faire une étude pour voir quelles seront les répercussions des retombées de cendre sur la faune, sur les forêts, sur l'agriculture et sur le climat?

Le gouvernement, et surtout ce ministre qui participe aux programmes de planification de la défense civile, a-t-il déjà entamé, à titre préventif, une enquête sur le mont Baker qui est situé juste de l'autre côté de la frontière, près de Vancouver, et qui est en fait considéré comme un volcan actif par les services géologiques américains; son activité s'est d'ailleurs intensifiée dernièrement.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je remercie le député pour son conseil. Pour répondre à la première partie de sa question, je dirai que le service de l'environnement atmosphérique est déjà en train d'étudier les répercussions à longue échéance de l'éruption; il n'est donc peut-être pas nécessaire de créer une commission, comme l'a demandé le député. En ce qui concerne le mont Baker, j'étudierai la question et j'en reparlerai au député.

M. Wenman: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Les débris volcaniques provenant de l'éruption du mont St. Helens vont retomber sur tout le continent, et j'irai même jusqu'à ajouter que ce nuage va tellement loin qu'il est passé au-dessus d'Ottawa hier soir; ces retombées ressemblent beaucoup à celles d'un nuage radioactif se formant à la suite de l'explosion d'une bombe atomique. Par ailleurs, le premier ministre a dit la semaine dernière qu'il étudierait la question. Dans ces conditions, le vice-premier ministre qui assume des responsabilités dans les programmes de planification de la défense civile peut-il garantir à la Chambre que les Canadiens seraient bien protégés en cas de guerre atomique contre des retombées radioactives provenant d'une explosion beaucoup plus puissante que l'éruption du mont St. Helens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je remercie le député d'avoir fait savoir ce matin au cabinet du premier ministre qu'il avait l'intention de soulever cette question. Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est qu'il existe effectivement des plans destinés à protéger les Canadiens contre les retombées radioactives. C'est donc désormais aux provinces qu'il incombe de veiller à l'application précise de ces plans mais au niveau fédéral c'est le ministère des Travaux publics et celui de la Défense nationale qui sont le plus directement concernés par cette question.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

LA DÉMISSION DE MICHAEL McCABE—LE MONTANT DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme il le sait, le directeur de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, M. Michael McCabe a remis sa lettre de démission. Le secrétaire d'État peut-il nous dire s'il est vrai que M. McCabe a touché une année de salaire comme indemnité de départ et ne trouve-t-il pas, le cas échéant, que c'est là une trop grande marque de sollicitude à l'égard de quelqu'un qui démissionne?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, M. McCabe a en effet démissionné de son poste à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne il y a deux semaines, je crois. Sa démission entre en vigueur à la fin juin. J'ignore les conditions de départ sur lesquelles il s'est entendu avec la société.

M. Friesen: Lorsque M. McCabe est entré en fonction à ce poste il y a deux ans, l'ancien secrétaire d'État, actuellement ministre de l'Environnement a dit le plus grand bien de lui et ne tarissait pas d'éloges à son égard. Je demande donc au secrétaire d'État de me dire pourquoi M. McCabe a démissionné de son poste s'il avait vraiment toutes les qualités que l'ancien secrétaire d'État lui prêtait à l'époque?

M. Fox: Madame le Président, je voudrais dire au nom de M. McCabe que la société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a été très active et a remporté de nombreux succès au cours des deux années où il en a été le directeur exécutif.

M. McCabe a précisé dans sa lettre de démission qu'il considérait avoir apporté son tribut à la société, qu'il voulait retourner dans le secteur privé et qu'il trouvait que c'était le meilleur moment pour quitter la société et réaliser ce qui l'intéressait pour son avenir.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES POUR ÉVITER UN PLUS GRAND RALENTISSEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'il faut compter au moins six mois avant que ne se fassent sentir, dans la lutte contre la récession, les effets de changements fiscaux ou tout autre stimulant économique et étant donné que toute augmentation substantielle du prix du pétrole et du gaz naturel équivaut à une très lourde taxe à un moment où le Canada se dirige vers une récession, le ministre ignore-t-il que s'il attend jusqu'à l'automne pour présenter des mesures budgétaires, il sera beaucoup plus difficile de secouer la torpeur qui commence déjà à se faire sentir au sein de l'économie canadienne?

A-t-il des commentaires à faire à ce sujet? Parle-t-il sérieusement quand il déclare qu'il n'envisage pas de prendre d'autres mesures que les augmentations du prix de l'énergie d'ici l'automne?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne crois pas qu'il soit très utile de présenter un budget fondé sur des hypothèses plutôt que sur des faits. C'est le problème qui se pose à l'heure actuelle.

J'ajouterai, pour le bénéfice de mon honorable ami, que je ne suis pas encore convaincu que si je présentais un budget dès demain, il serait dans l'intérêt du Canada d'accepter un déficit encore plus considérable dans l'espoir de protéger l'économie canadienne des retombées d'une éventuelle récession aux États-Unis. Je suis certes disposé à entendre divers points de vue à ce sujet, mais je n'ai pas abouti moi-même à une telle conclusion.

● (1500)

M. Rae: Nous avons tous entendu parler de la main invisible, mais c'est la première fois que l'on nous offre une politique et un ministre des Finances pratiquement invisibles à un moment où le pays se cherche une orientation. Le ministre a eu tout le temps voulu pour se décider et il serait temps qu'il le fasse.

Il a déclaré, dans une entrevue qu'il a accordée au *Star*, qu'il était particulièrement préoccupé par le déficit du compte courant. Compte tenu de cette préoccupation, comment peut-il justifier l'application par le gouverneur de la Banque du Canada d'une politique de taux d'intérêt qui ne peut que décourager les investissements, nuire aux sociétés d'exportation et aux entreprises connexes et nous endetter encore davantage puisqu'elle attire encore plus de capitaux étrangers?

M. MacEachen: Madame le Président, je suis surpris que le critique financier du Nouveau parti démocratique ait le culot de critiquer notre politique relativement aux taux d'intérêt. Juste après l'ouverture de la session, son parti a présenté une motion nous demandant de réduire le taux de deux points. Peut-être son parti considérait-il cela comme la norme à établir. Eh bien, à l'heure actuelle, les taux d'intérêt sont inférieurs à cette norme.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROMBIE—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je soulève la question de privilège relativement à des propos qu'a tenus le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin).

[*Note de l'éditeur: Le premier ministre entre à ce moment à la Chambre et on se lève pour l'acclamer.*]

[*Note de l'éditeur: Le chef de l'opposition officielle entre à la Chambre.*]

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Madame le Président, lorsque j'ai donné préavis de ma question de privilège, je la considérais naturellement comme importante, mais je n'imaginais pas qu'elle recueillerait le genre d'attention qu'on vient de lui accorder.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Je voudrais remercier de leur présence le premier ministre (M. Trudeau) et mon très honorable collègue, le chef de l'opposition (M. Clark). Je tiens à vous dire, madame le Président, que si l'un ou l'autre de ces deux messieurs désire faire une déclaration, je me ferai un plaisir de lui céder la parole et de soulever plus tard ma question de privilège.

Des voix: Bravo!

Référendum québécois

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

LES MESURES PROPRES À MODIFIER LA CONSTITUTION

Mme le Président: Je comprends que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et d'autres leaders des partis à la Chambre désirent faire des déclarations, mais ces dernières doivent être faites au moment de l'appel des déclarations. Je ne crois pas toutefois qu'il y ait eu entente pour qu'on modifie l'Ordre du jour de la Chambre, et s'il y a le consentement unanime de la Chambre, je veux bien accepter maintenant la déclaration du très honorable premier ministre, de même que celle des autres dirigeants des partis.

Est-ce qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que nous entendions immédiatement le très honorable premier ministre?

Des voix: D'accord.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, hier, lors d'un référendum provincial, la population du Québec a opté majoritairement pour la poursuite de l'expérience canadienne.

Ce choix fondamental, les Québécois et Québécoises ont dû le faire dans des circonstances difficiles. La question posée les a contraints d'affirmer leur appartenance au Canada par un vote négatif, alors que, gens d'action et gens d'avenir, ils auraient préféré le faire de manière plus explicite et plus affirmative. Ils ont été forcés de dire non à une impasse, une négociation vouée d'avance à l'échec alors que, gens de progrès et de changement, ils auraient voulu ouvrir plus largement les voies du renouveau et de la réforme. Ce choix fondamental aura souvent été déchirant, puisque dans le climat survolté d'une longue campagne référendaire, on a cherché à dissocier voire à opposer, d'une part, leur fidélité au patrimoine français qui est primordial et leur attachement au Québec qui est des plus profonds et, d'autre part, leur appartenance au Canada qui est indéfectible.

Je me dois donc de rendre hommage, en premier lieu, aux hommes et aux femmes qui ont eu la force de refuser, malgré les séductions dont on l'avait agrémentée, une rupture politique qui aurait été aussi une rupture intérieure. Mais je m'empresse de dire aussi mon estime à ceux et celles qui, ayant appuyé avec ferveur l'option adverse, doivent aujourd'hui trouver la force de s'incliner devant la volonté populaire. Ce référendum nous a forcés à nous départager mais il ne doit pas nous diviser. Aux gagnants comme aux perdants, je rappelle que la vie démocratique ne procède pas seulement de l'opinion majoritaire mais aussi de l'expression et de l'incorporation des opinions minoritaires. Voilà pourquoi le changement et le progrès, dans des sociétés qui se réclament de la démocratie, s'effectuent par accommodements plutôt que par imposition. Cent treize ans de démocratie canadienne m'autorisent donc à assurer les tenants de l'autre option que leurs aspirations profondes par des aménagements politiques, certes différents de ceux qu'ils auraient préférés, continueront de marquer l'évolution de notre société et d'accentuer ce qui en fait l'originalité.

Au chef du camp du non, M. Claude Ryan, je me dois d'exprimer la reconnaissance émue de cette Chambre et de tous les Canadiens. Sa charge de chef du parti libéral du Québec, et donc le chef de l'opposition à titre officiel à l'Assemblée nationale, en a fait le rassembleur de tous les Québécois qui refusaient de renoncer à leur patrimoine national, à la terre de nos aïeux. Infatigable, M. Claude Ryan a parcouru pendant des mois tous les coins de la province pour exposer à ses concitoyens l'option exaltante qu'il leur proposait dès février 1979, choisir le Québec et le Canada. Tout au long de la campagne référendaire, avec une grande générosité d'esprit et malgré bien des divergences de vues, il a su mobiliser hommes et femmes de tous les milieux et de toutes les formations politiques qui voulaient se ranger derrière la bannière canadienne. Je tiens à souligner qu'à ses côtés se sont trouvés constamment deux anciens premiers ministres du Québec, MM. Jean Lesage et Robert Bourassa. Cette présence était le symbole d'une continuité qui, de Lafontaine à Cartier, de Mercier à Laurier, de Taschereau à Lapointe et, plus tard, de St-Laurent à Lesage, a toujours été celle de la majorité des Québécois. Claude Ryan s'inscrit d'ores et déjà dans cette illustre lignée, et son apport au renouvellement de la fédération canadienne sera sans doute irremplaçable pour peu que les Québécois lui en donnent l'occasion et les moyens.

Vous n'ignorez pas, madame le Président, pour être vous-même de leur nombre, que tous les Québécois siégeant dans cette Chambre ont participé activement à la campagne référendaire. Vous n'ignorez pas non plus que tous les députés de tous les partis et de toutes les régions du pays ont facilité nos efforts, soit en nous délestant de quelques-unes de nos charges, soit en acceptant de bonne grâce de modifier les conventions qui régissent les rapports entre nos formations politiques. A tous, j'offre donc mes félicitations et la reconnaissance du peuple canadien.

Je tiens à souligner, madame le Président, le rôle essentiel joué dans la campagne référendaire par mon collègue et vieil ami le ministre de la Justice et Procureur général du Canada et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien). Je n'ai pas à insister sur la générosité, l'intelligence et le talent politique de l'homme remarquable qu'est le député de Saint-Maurice, puisque ses qualités se manifestent quotidiennement dans cette Chambre depuis près de 17 ans. L'objet même du référendum nous obligeait, nous, députés du Québec, à participer à la campagne, comme M. Ryan nous avait invités à le faire, mais il fallait que notre participation soit cohérente et efficace. Le député de Saint-Maurice s'est acquitté de cette tâche d'organisation avec une vigueur exceptionnelle. Il a su nous mobiliser et nous stimuler lorsque nous risquions de nous laisser aller au découragement ou à l'excès de confiance. C'est avec la même énergie et le même amour de la patrie qu'il saura au cours des mois à venir animer le renouvellement de la fédération canadienne.

• (1510)

[*Traduction*]

Au nom de tous les Canadiens, je tiens à remercier également le chef de l'opposition (M. Clark) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) d'avoir appuyé les positions qu'il m'incombait de défendre au nom du Gouvernement du Canada sur les questions fondamentales en jeu dans le référendum du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: La présence du chef de l'opposition aux côtés de M. Ryan et des chefs d'autres partis fédéralistes sur les tribunes politiques à Rimouski et à Shawinigan au cours de la campagne référendaire démontrait bien l'esprit d'unité et de solidarité qui unissait tous les Canadiens. Avec toute son éloquence, le très honorable député de Yellowhead a rappelé aux Québécois, et dans leur langue, que le Canada auquel s'attaquaient nos adversaires avait cessé d'exister, que le prétendu statu quo n'était que le fruit de l'imagination des séparatistes et que tous les Canadiens de toutes les régions du pays réclamaient des changements.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les premiers ministres des autres provinces ont également joué un rôle important dans la campagne référendaire. Au nom de leurs commettants, ils ont eux aussi assuré aux Québécois qu'ils étaient non seulement en faveur de changements mais également impatients de renouveler la constitution canadienne. Avec une modération remarquable, à l'occasion de la réunion des premiers ministres des provinces de l'Atlantique à Halifax et de celle des premiers ministres des provinces des Prairies à Lethbridge, de même que lors d'interventions personnelles de la part des premiers ministres Davis, Blakeney et Bennett, tous les chefs provinciaux ont expliqué pourquoi un vote pour la souveraineté-association conduirait à une impasse, pourquoi une association économique qui ne soit fondée sur une unité politique ne pouvait être négociée, et pourquoi le gouvernement du Québec, quelle que fût l'issue du référendum, n'aurait pu les forcer à négocier sur cette base. Ce faisant, les premiers ministres provinciaux ont rendu un service insigne à la cause de l'unité nationale.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Trudeau: Je voudrais aussi rendre hommage à la compréhension et à la sympathie fraternelles que les Canadiens des autres provinces ont manifestées envers leurs concitoyens du Québec tout au long du débat qui a conduit au référendum d'hier. Dès le début des années 1960, devant le bouillonnement d'idées, des remises en cause et les transformations sociales qui passionnaient les Québécois, la population anglophone du pays ne s'est pas cantonnée dans l'indifférence, n'a pas opposé un refus, mais a plutôt formulé une interrogation: *What Does Quebec Want*?, question devenue célèbre, question qui trahissait certes une incompréhension un peu inquiète devant les courants sociaux qui travaillaient le Québec, mais question surtout qui exprimait l'ouverture d'esprit et la disponibilité de nos compatriotes anglophones.

[*Traduction*]

Certes, les Canadiens de toutes les régions du pays ont vécu des temps difficiles ces dernières années. Les questions soulevées par les séparatistes québécois étaient d'une importance vitale pour les gens des autres provinces, puisque l'existence même de notre pays était en jeu. Et pourtant, la consultation référendaire lancée par le Parti Québécois tendait, par sa nature même, à les exclure de ce débat crucial et même à entraver leur participation à la campagne référendaire. Beaucoup ont peut-être eu l'impression, parfois, que le Québec était devenu une obsession nationale, éclipsant leurs propres besoins et aspirations. A certains moments, les sentiments de frustration et d'impuissance ressentis par beaucoup ont peut-être semblé presque intolérables, mais tout au long de cette crise, les Canadiens des autres provinces ont observé la lutte qui se déroulait au Québec avec patience, tolérance et espoir.

C'est peut-être une ironie du sort que l'un des plus grands hommages rendus à la maturité politique et à l'esprit démocratique des Canadiens soit dû à l'un des dirigeants du Parti Québécois, le principal architecte de la stratégie de l'étapisme, M. Claude Morin. «Dans presque tous les autres pays du monde,» disait récemment M. Morin, «ce que nous, du Parti Québécois, avons été en mesure de réaliser aurait été illégal».

En effet, dans quel autre régime un parti politique aurait-il pu préconiser ouvertement le morcellement d'un pays? Dans quel autre système de gouvernement un mouvement séparatiste aurait-il pu utiliser librement les services des média, et être pleinement libre de présenter des candidats aux élections, de former un gouvernement provincial et d'utiliser toutes les ressources que notre constitution confère à un gouvernement provincial pour lui permettre de défendre sa cause?

Ainsi, madame le Président, tous les Canadiens peuvent être fiers de la victoire remportée hier soir. Ce n'est pas simplement la victoire de Claude Ryan et des fédéralistes québécois, mais c'est le triomphe de la démocratie au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous espérons et croyons fermement qu'elle marque la fin d'une longue période d'incertitude, de doutes et de relations tendues entre le Québec et les autres provinces du Canada, et entre les francophones et les anglophones. Une autre nouvelle pointe à l'horizon. Elle laisse présager une période de rétablissement préparatoire à une reconstruction. En optant pour le Canada, les Québécois ont reconnu que leurs concitoyens sont disposés à les écouter, à les comprendre et à répondre à leurs aspirations légitimes.

Toutefois, les Québécois ont également fait savoir qu'ils sont eux-mêmes disposés à écouter ce que les autres Canadiens ont à dire, à comprendre leurs aspirations et à les aider à réaliser leurs rêves. Nous, Canadiens, nous orientons désormais vers une destination commune, et c'était là la question fondamentale. Nous devons donc maintenant poser de nouveaux jalons et nous tracer un parcours commun en vue d'atteindre la même destination.

[*Français*]

Tel est le sens profond, la seule interprétation possible, du référendum d'hier. La majorité des électeurs québécois a refusé d'accorder à son gouvernement provincial le mandat de négocier le retrait du Québec de la fédération canadienne, même si on l'avait assurée envers et contre tous que cela pourrait se faire tout en maintenant une quelconque association économique avec le reste du pays. Ces électeurs ont dit non, parce qu'ils ont fait confiance au Canada. Ils ont dit non, parce qu'ils ont accepté les assurances de M. Ryan, du parti libéral du Québec et des autres formations fédéralistes de cette province. Ils ont accepté les assurances des premiers ministres des autres régions du pays, du chef de l'opposition officielle, du chef du Nouveau parti démocratique, de tous mes collègues du parti libéral du Canada et de moi-même, que le changement était non seulement possible dans le cadre de la fédération, mais qu'un rejet de l'option préconisée par le Parti Québécois nous sortirait de l'impasse et nous permettrait enfin de renouveler notre système politique.

Nous savons par ailleurs qu'une forte proportion de ceux qui ont voté oui l'ont fait non pas parce qu'ils favorisaient l'indépendance du Québec, mais parce qu'ils ont douté de nos assurances, et qu'ils ont cru mieux favoriser le changement en donnant un appui tactique au Parti Québécois.

● (1520)

Je m'en remets pour cette interprétation, non pas seulement aux sondages qui ont précédé le référendum, mais aussi aux innombrables témoignages qui ont paru dans la presse au cours des derniers mois et aussi à la rhétorique référendaire du Parti Québécois. Somme toute, c'est un appui massif aux changements, dans le cadre fédéral que les Québécois ont exprimé hier. Nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer cette volonté de changement qui rejoint celle de toutes les régions du pays et de décevoir les attentes des Canadiens. Voilà pourquoi, le 14 mai, j'ai pris l'engagement solennel de remettre en marche le renouvellement constitutionnel et de ne pas cesser d'y travailler avant que le Canada soit enfin doté d'une nouvelle Constitution.

Ce serait se leurrer cependant que de croire qu'il nous sera facile d'honorer cet engagement. Nous devons compter sur l'appui constant du peuple canadien et de ses représentants au sein de ce Parlement. Nous espérons aussi obtenir la collaboration de tous les gouvernements provinciaux, y compris celui du Québec. Nous devrons tous nous entendre sur les principes fondamentaux qui orienteront nos efforts. Nous devons nous ouvrir aux besoins et aux aspirations de tous les Canadiens, rechercher ensemble les méthodes et les mécanismes plus efficaces que ceux que nous avons utilisés jusqu'ici, accepter de consacrer à l'entreprise tous les efforts requis pour la faire aboutir. A ces fins, j'ai demandé au ministre de la Justice d'entreprendre immédiatement une tournée des capitales provinciales pour recueillir les vues des premiers ministres sur la meilleure façon de donner suite à leur volonté de changement. De notre côté, nous ne posons d'autres préalables au changement que les deux que j'ai énoncés à Québec dès janvier 1977.

D'abord, que le Canada continue d'être une véritable fédération, soit un État dont la Constitution établit un Parlement fédéral avec des pouvoirs réels s'appliquant dans l'ensemble du pays et des Parlements provinciaux avec des pouvoirs non moins réels, s'appliquant sur le territoire de chaque province. Ensuite, qu'une charte des droits et libertés fondamentales soit insérée dans la nouvelle constitution et que cette charte s'étende à l'aspect collectif de ces droits comme la langue.

J'avais dit alors, et je répète aujourd'hui, que pour nous tout le reste est négociable. Ce que nous voulons, c'est doter le Canada d'une constitution fédérale nouvelle, moderne, fonctionnelle, qui permettra à nos gouvernements de mieux satisfaire aux besoins et aux aspirations de tous les Canadiens. Cette nouvelle constitution pourra incorporer, si telle est la volonté du peuple, plusieurs dispositions de nos lois organiques actuelles, mais elle devra aussi comprendre des éléments nouveaux, reflétant les propositions les plus innovatrices que nos consultations mettront en lumière ou qui se dégageront des nombreux travaux d'analyse et de réflexion que la volonté de changement des Canadiens a suscités ces dernières années. Je pense évidemment aux très nombreuses propositions faites par le gouvernement canadien depuis 1968. Mais je pense aussi au rapport Pepin-Robarts, aux documents d'orientation publiés par les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de presque toutes les provinces autres que le Québec, aux propositions constitutionnelles du parti libéral du Québec, dont de nombreux éléments pourraient orienter le renouvellement de notre constitution si jamais ils étaient avancés par les autorités politiques de cette province.

Cela dit, on doit s'interroger sur la possibilité de progresser dans cette voie sans la collaboration du gouvernement du Québec. Voilà pourquoi j'ai demandé au premier ministre Lévesque, pendant la campagne référendaire, ce qu'il ferait si le non l'emportait, et sa réponse jusqu'ici a été qu'il accepterait en maugréant des miettes d'autonomie. Mais ce ne sont pas des miettes d'autonomie ou de quoi que ce soit d'autre que veulent les Québécois. Ils ont rejeté l'indépendance, ils ont rejeté la souveraineté-association, mais ils se sont prononcés massivement pour le changement dans le cadre du fédéralisme canadien. En d'autres mots, les Québécois ne se contenteront pas de miettes, puisqu'ils veulent une constitution flambant neuve, et tous les autres Canadiens par la bouche de leurs leaders politiques fédéraux et provinciaux ont indiqué eux aussi qu'ils voulaient une nouvelle constitution.

Monsieur Lévesque est-il prêt à s'incliner devant cette volonté de changement? Son gouvernement et son parti sont-ils prêts à mettre de côté l'indépendance, la souveraineté-association? Lui-même et ses ministres sont-ils disponibles, sont-ils disposés à participer de bonne foi, loyalement, activement au renouvellement du fédéralisme canadien ou tenteront-ils de maintenir le Canada dans le *statu quo*, quitte à exploiter le sentiment de frustration qui en résultera? L'avenir seul le dira, madame le Président.

Mais voilà le contexte global dans lequel M. Chrétien entreprend dès ce soir sa tournée des provinces. Je serai en mesure, lorsqu'il m'aura fait rapport, de consulter les chefs des autres partis au Parlement, de communiquer avec tous les premiers ministres provinciaux et d'aviser des meilleurs moyens de faire aboutir le renouvellement constitutionnel. Pour aujourd'hui, tout ce que je peux dire avec certitude, c'est que le gouvernement que je dirige est profondément convaincu que le processus de renouvellement constitutionnel doit démarrer sans délai. Nous nous engageons quant à nous à ce que tout cela soit bien en marche avant l'ajournement d'été.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je veux commencer mon discours aujourd'hui à la Chambre des communes en félicitant M. Claude Ryan et tous les membres de son équipe qui ont gagné une victoire importante pour le Canada hier à la suite d'une campagne forte et honnête qui a démontré une foi profonde dans l'avenir du Canada. Je veux aussi signaler le rôle joué par mon ami, le ministre de la Justice (M. Chrétien), par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et tous les autres députés de la Chambre des communes qui étaient impliqués directement au Québec ainsi que par les paroles prononcées à la Chambre des communes pendant la période référendaire.

[*Traduction*]

Je crois qu'il faut aussi souligner le fait que beaucoup de Québécois parmi les 40 p. 100 qui ont voté «Oui» hier au référendum n'étaient pas du tout perdus à la cause du fédéralisme. Beaucoup de ceux qui se sont joints avec fierté et enthousiasme au camp du oui l'ont fait parce que, pour une raison ou une autre, ils avaient perdu leur foi dans le fédéralisme. Je suis convaincu que nous pouvons prouver à ces Québécois et à d'autres Canadiens qu'ils ne doivent pas cesser de faire confiance au fédéralisme. Selon moi, il importe que les Canadiens de tout le pays sachent qu'une bonne partie des 40 p. 100 de Québécois qui ont voté pour le oui hier peuvent être ralliés à la cause du fédéralisme.

● (1530)

Je pense que les représentants du peuple, surtout à la Chambre des communes, et aussi dans les gouvernements de tout le pays, doivent reconnaître qu'il leur incombe de prendre l'initiative et de tendre la main à ceux qui ont, pendant quelque temps, perdu confiance dans la viabilité du régime fédéral, afin de leur prouver concrètement qu'ils peuvent encore se développer et réaliser leurs aspirations à titre de Québécois et de Canadiens à l'intérieur d'un pays aussi vaste que le nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si vous me le permettez, je voudrais aussi féliciter le premier ministre d'avoir pris l'initiative aussi rapidement après le référendum pour mettre en train le processus qui nous permettra d'aller de l'avant dans l'élaboration d'une nouvelle constitution canadienne. Je suis heureux d'apprendre que le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) entreprend une tournée dans les capitales provinciales. J'espère seulement qu'il n'oubliera pas les gouvernements des territoires.

M. Nielsen: Très juste!

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'espère que les membres élus du Conseil du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pourront jouer un rôle actif et à part entière dans toute consultation qui découlera de cette initiative et dans tout mécanisme qu'on établira pour y donner suite.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation sans précédent dans l'histoire du Canada.

[*Français*]

Premièrement, comme le très honorable premier ministre l'a dit, au cours de la campagne référendaire, les principaux partis politiques fédéraux, mon parti, le parti progressiste conservateur du Canada, de même que le parti libéral du Canada, se sont engagés solennellement à renouveler le fédéralisme canadien. Le même engagement a été pris par les premiers ministres provinciaux qui ont été unanimes à dénoncer le *statu quo*. C'est un engagement que nous avons pris de façon sincère, et je suis confiant que le premier ministre et ses collègues provinciaux étaient tout aussi sincères que moi quand ils ont réclamé le renouvellement de la fédération canadienne. Madame le Président, nous devons profiter au maximum de ce climat de sincérité et de bonne volonté qui existe présentement à la grandeur du Canada et faire en sorte que notre objectif commun, le renouvellement du fédéralisme canadien, se réalise.

[*Traduction*]

Le deuxième élément nouveau provient du fait que depuis longtemps, à mon avis, le public s'intéresse à la réforme constitutionnelle. Les Canadiens, quels que soient leur province, leur territoire ou leur région estiment réellement qu'il est temps de réviser notre constitution pour qu'elle tienne compte des réalités d'un pays moderne. C'est aussi vrai qu'important.

Des voix: D'accord!

M. Clark: Enfin, un troisième élément important est le fait que le Canada a changé au cours des 20 dernières années. De façon radicale. Il a changé au point où les anciennes dispositions constitutionnelles sont devenues caduques. A mon avis, ce dernier élément est peut-être le plus important: la vieille constitution n'est plus valable dans un pays moderne. Cela n'est pas seulement vrai au Québec mais dans d'autres parties du Canada où des changements réels et profonds ont vu le jour depuis 20 ans. Il ne s'agit pas uniquement d'une question théorique ou qui n'intéresse que les gouvernements. Il faut que l'administration tienne compte des réalités modernes du pays.

Les formules constitutionnelles sont un élément important de ce processus. Nous avons besoin d'une nouvelle constitution. J'approuve ce que le premier ministre et le ministre de la Justice se sont engagés à faire et leur suis obligée d'avoir réitéré leur promesse aujourd'hui. Je m'engage également à chercher une nouvelle constitution pour le Canada. Notre constitution doit se trouver dans notre pays, nous devons être en mesure de la modifier chez nous; elle doit garantir certains droits fondamentaux et prévoir un partage des pouvoirs qui convienne à une fédération composée d'éléments divers. Le climat actuel nous permettra de le faire.

Des voix: D'accord!

M. Clark: Mais je signale le fait qu'il ne s'agit pas uniquement de la loi et de la constitution. Les citoyens et les gouvernements doivent faire preuve d'une attitude positive et conforme aux changements dans la loi et dans la formule constitutionnelle. Nous constatons que les citoyens canadiens respectent de plus en plus leurs concitoyens n'ayant pas les mêmes antécédents et qu'ils affichent une fierté croissante dans la diversité et la force de la famille canadienne.

[*Français*]

Je peux peut-être parler particulièrement des changements qui existent au Québec, qui existent dans la communauté appelée anglophone dans le reste du Canada, parce que je suis frappé par les changements profonds qui étaient réalisés hors Québec en particulier en ce qui a trait aux aspirations des Québécois, au respect pour la langue française par tout le Canada. Il y a eu un changement, un respect qui peut être une base, qui peut mieux permettre de bâtir un grand pays dans l'avenir.

[*Traduction*]

Il faut dire, toutefois, que si ces attitudes ont changé dans la population, ce n'est pas aussi évident chez les gouvernements. Il me semble important d'en parler très franchement aujourd'hui.

Comme le climat de la Chambre est aujourd'hui à la bienveillance et presque à la célébration, par suite des résultats du référendum, j'en profite pour signaler au premier ministre qu'il serait futile que le gouvernement du Canada essaye de rallier les provinces pour discuter de changement constitutionnel si, par son intervention dans d'autres domaines, Ottawa divise les provinces et la population.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous savons tous, je pense, que le sens de l'unité nationale dépend autant de la façon de gouverner que de la constitution. Le succès de la réforme dépendra donc d'un respect véritable des autres partenaires de la confédération. Il serait à la fois mal avisé et irresponsable de la part du gouvernement du Canada ou des gouvernements des provinces de perpétuer un climat d'affrontement ou d'essayer de résoudre des différends légitimes par des moyens qui sapent la confiance ou rendent la coopération impossible.

Il est à espérer que le référendum du Québec aura donné le coup d'envoi au processus de changement et de renouveau. Mais le désir de changement, je dirai même l'exigence de changement, ne concerne pas que ce référendum et cette province. C'est un désir partagé par toutes les provinces et par presque toute la population du Canada. Cette réalité doit se réfléter dans le programme de changement que le gouvernement a maintenant la responsabilité de soumettre au pays. Ce programme doit être véritablement canadien, il ne faut pas qu'il soit uniquement celui d'Ottawa, du Québec, de l'Alberta ou de Terre-Neuve. Les autres provinces et les autres régions ont des propositions auxquelles elles tiennent autant que les Québécois aux leurs et elles sont en droit de s'attendre à ce qu'elles soit débattues ouvertement et honnêtement par toutes les parties en cause.

Il est certain que le rapatriement, une formule d'amendement et la constitutionnalisation des droits doivent faire partie de notre programme canadien, mais il en est de même de la propriété des ressources terrestres et sous-marines, de la politique des communications et des propositions visant à rendre certaines institutions nationales plus efficaces et plus représentatives des réalités et des besoins des régions. Bien sûr, nous avons une rare occasion, un rare climat d'ouverture et de bonne volonté, qui nous permet de nous attaquer à tout ce programme canadien, mais nous ne pourrons arriver à un concensus authentique et durable si certaines parties ou certaines régions du pays ont l'impression que leurs besoins sont

exclus du programme canadien ou qu'on ne leur accorde qu'une importance secondaire au cours du débat national.

[*Français*]

J'ai été encouragé par les paroles du premier ministre quand il a dit aujourd'hui que sauf les principes de base qu'il a cités toutes les autres questions sont négociables, parce que je crois que cela représente un engagement essentiel pour l'avenir du processus de renouvellement de notre Constitution, car il existe des divergences de vues parmi les députés de la Chambre des communes et dans tout le pays au sujet de certaines propositions constitutionnelles.

[*Traduction*]

Par exemple, je crois que le premier ministre ne partage pas ma conviction que le sentiment d'appartenir à un peuple, comme c'est le cas au Québec, ou de former une région ou une province, comme c'est le cas dans l'Ouest, peut contribuer à l'unité nationale. J'ai l'impression qu'il craint que des loyautés locales ou régionales n'affaiblissent l'ensemble de la nation. J'estime au contraire qu'elles sont une force. Certains députés de son parti pensent comme moi, et il est probable que certains députés de mon parti pensent comme lui. Mais c'est une question que les députés de tous les partis doivent se poser ouvertement. Nous ne saurions laisser les préjugés du premier ministre ou ceux du chef de l'opposition ou de qui que ce soit limiter l'envergure de notre action. Nous nous entendons sur la structure du régime fédéral. Hier, les Québécois ont manifesté en masse qu'ils sont d'accord pour œuvrer au sein d'un régime fédéral, de sorte que nous devons maintenant nous appuyer sur les réalités du Canada d'aujourd'hui pour donner sa forme au régime fédéral.

● (1540)

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention de consulter les chefs des autres partis à la Chambre, idée que j'accueille avec joie. Dans l'attente de cette consultation, j'aimerais formuler ouvertement une suggestion qui devrait faire partie du programme de changement.

Comme le savent le premier ministre et la Chambre, l'une de nos faiblesses nationales est que nous n'avons pas encore pu établir des institutions canadiennes qui appellent véritablement le respect de tout le pays. Des progrès ont été accomplis, notamment grâce à feu le très honorable Lester Pearson et à son gouvernement à qui nous devons le drapeau canadien.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je suis heureux de voir qu'a été acceptée aujourd'hui la motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement par mon collègue, le député de Joliette (M. La Salle), relativement à la reconnaissance officielle de notre hymne national.

Cependant, madame le Président, nous siégeons aujourd'hui dans le cadre d'une institution canadienne, la seule qui ait des racines vivantes et véritables dans tous les coins du pays. Le Parlement même peut devenir l'institution nationale authentique la plus forte, à la condition toutefois qu'il ait un pouvoir véritable, ce que la tendance des dernières années ne confirme pas puisque le pouvoir du Parlement a diminué au profit des partis politiques ou du gouvernement.

Pendant la période où nous avons été au pouvoir, nous avons proposé, comme la Chambre le sait, un certain nombre de réformes du système parlementaire précisément conçues pour accroître l'influence de chaque député et, par conséquent, pour multiplier les sources de conseils auxquelles le gouvernement pouvait puiser et redonner à notre institution le respect qu'elle mérite. J'espère que le premier ministre reconnaîtra que l'une des meilleures façons de rallier les diverses parties du pays—donc l'un des moyens de redonner à tous les Canadiens un sens profond de l'unité nationale—est de renforcer la plus représentative et la plus nationale de toutes nos institutions, la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'ai dit plusieurs fois pendant la campagne référendaire que le référendum en soi était une affaire purement québécoise, mais que le renouvellement de la constitution appartenait à tous les Canadiens. Le vote d'hier au Québec a mis fin à la campagne référendaire, mais non au désir de changement des Québécois; en fait, il l'a extraordinairement confirmé. On ne saurait se servir du résultat de ce référendum comme d'un prétexte pour faire la sourde oreille aux aspirations du Québec, car c'était une expression de la foi des Québécois et de leurs aspirations.

Pour le reste du Canada, le résultat du vote d'hier a été une expression de fierté et de foi en notre pays, que nous pouvons tous partager avec joie. Il traduit une revendication en faveur du changement avec laquelle tous les Canadiens ont raison de se solidariser et que d'autres Canadiens ont en effet exprimé de diverses façons pour leurs propres raisons ou pour des raisons touchant à leur situation particulière. Il faut se servir du résultat du vote pris hier au Québec, si vous me permettez d'utiliser ce terme, non pas pour effrayer ou diviser les Canadiens, et je suis heureux de constater qu'on ne détecte rien de tel aujourd'hui, mais bien pour les unir dans une volonté commune de bâtir une fédération renouvelée susceptible de consolider, d'enrichir et d'améliorer notre pays dans les années à venir.

Madame le Président, les Canadiens sont déjà animés, j'en suis convaincu, par cette volonté commune. En réalité, comme cela se produit fréquemment, le renouvellement constitutionnel ne fait que rejoindre l'attitude des Canadiens. Le Canada a déjà changé et son peuple le sait. Il s'est amélioré en acquérant de nouvelles forces et une nouvelle maturité. Ce qu'on exige maintenant, ce qu'on exige de nous tous, en particulier de nous, députés, est un régime politique, un régime fédéral qui tienne compte de la transformation qui se fait autour de nous et qui l'oriente pour le plus grand bien de tout le Canada.

[*Français*]

Le vote d'hier, du 20 mai, représentait une date dans un processus. Ce n'était pas du tout la fin des choses, mais leur commencement, et maintenant c'est à nous du Parlement et aux membres des assemblées des territoires et des parlements des provinces du Canada de réaliser les changements recherchés par tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, il est arrivé fréquemment par le passé que le premier ministre (M. Trudeau), en sa qualité de chef du parti libéral, et moi-même, en ma qualité de chef du Nouveau parti démocratique, ayons différé d'opinion, parfois sur des questions frivoles, parfois sur des questions graves. Toutefois, en guise d'introduction à mes observations, je veux aujourd'hui féliciter le premier ministre de l'excellente déclaration qu'il a faite à la Chambre cet après-midi et en particulier de l'adresse magnanime qu'il a faite à la télévision hier soir à la population du Québec et à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Madame le Président, le débat historique qui s'est déroulé au Québec est la preuve que nous avons déjà atteint une maturité politique qui fait l'envie de tous les peuples civilisés dans le monde. Malgré certaines divisions profondes qui existent au sein de la société québécoise et aussi ailleurs au Canada, nous avons réussi à exprimer démocratiquement nos différends. Hier soir, je puis dire sans exagérer que l'on a fait la preuve que l'on peut s'entendre entre nous malgré des divergences de vues profondes. Les Québécois ont droit à notre admiration et à notre respect. Pour ma part, madame le Président, je voudrais dire aux Québécois qui ont voté oui à la question référendaire que leur message a été entendu. La société québécoise doit s'épanouir et se développer selon ses propres priorités, et cela peut et doit se faire au sein de notre fédération.

Madame le Président, je suis très content bien sûr du résultat du référendum. Les Québécois ont indiqué clairement hier qu'ils veulent demeurer au sein de la fédération canadienne. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous devons reconnaître cependant que ce vote n'est pas un vote pour le *statu quo*. Il y a, il est évident, des imperfections dans notre système fédéral. Au cours de ce débat, tous les partis ont reconnu qu'il y avait un urgent besoin de changements dans le domaine constitutionnel. Tous les chefs de partis à la Chambre l'ont signalé cet après-midi. Les sondages ont indiqué, comme je l'ai moi-même remarqué au cours de mes visites au Québec pendant ce débat, que la grande majorité des Québécois veulent des changements le plus tôt possible. Les Canadiens dans les autres provinces devront relever le défi. Il faut que tous les Canadiens, où qu'ils soient, puissent répondre positivement à cet important événement historique, et le gouvernement fédéral doit agir et doit être perçu, non seulement par les Québécois, mais aussi par tous les autres Canadiens, comme un gouvernement qui favorise l'épanouissement des citoyens dans toutes les régions du Canada.

● (1550)

[*Traduction*]

Si c'est une erreur grossière que de s'imaginer que les griefs soulevés ailleurs au Canada, par exemple, dans les provinces Atlantiques et dans l'Ouest, sont de la même importance que ceux soulevés au Québec, il reste cependant qu'il faudra en tenir compte au moment du renouvellement de la constitution. Il faut d'ailleurs que ce renouvellement se fasse dans un esprit de réconciliation et avec imagination. C'est de cette manière que nous pourrons concilier les intérêts nationaux et régionaux.

Nous devrons être prêts à faire tous les changements qui s'imposent, quels qu'ils soient, afin que les Canadiens, où qu'ils habitent, se sentent chez eux dans leur propre patrie afin, comme le premier ministre l'a dit hier soir, qu'on puisse se sentir «à la fois Québécois et Canadien».

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Les pêcheurs de Terre-Neuve, les fermiers de Saskatchewan, les mineurs à Sept-Îles et les gens de toutes les autres régions doivent voir le gouvernement fédéral comme un allié, comme leur gouvernement à eux. Voilà notre but.

[*Traduction*]

Il devrait être évident que s'il convient aujourd'hui d'insister sur l'importance de changements constitutionnels pour en arriver à cet objectif, il est aussi important de noter l'importance à court terme comme à long terme, des politiques, des programmes, et des attitudes que nous adopterons. Non seulement il faut constater l'urgence du changement constitutionnel, j'aimerais aussi rappeler que nous avons maintenant les moyens de le faire sans tarder.

Les députés et les autres Canadiens ont à leur disposition le rapport que le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat a déposé il y a tout juste quelques années, les études présentées par le gouvernement actuel il y a quelques années de même que les contrepropositions de l'opposition officielle et les nôtres également. Il y a aussi le rapport Pepin-Robarts et les résultats de la conférence des premiers ministres tenue au début de 1979 et, à cette occasion, on s'était entendu sur bien des points. Il y a également le Livre beige préparé par le parti libéral de la province de Québec. Ce serait une erreur ou simplement de la naïveté de prétendre que tous ces rapports en arrivent aux mêmes conclusions. Ce n'est pas le cas. Ils se contredisent même sur bien des questions importantes.

Mais il importe de souligner que ces rapports fournissent à peu près tous les renseignements dont nous avons besoin en même temps que l'analyse des conséquences des diverses options que nous pourrions choisir. En outre, il y a des domaines où les points de vue sont assez rapprochés, quand en fait l'accord fédéral-provincial n'est pas déjà virtuellement acquis. Citons comme exemples le droit familial, les communications et la politique culturelle, les droits linguistiques et la réorganisation de la Cour suprême. Je répète que tout le monde est à peu près déjà d'accord là-dessus, entre autres domaines. C'est donc cela qu'il faut aborder dans un avenir immédiat.

Référendum québécois

Au cours de la campagne référendaire, comme l'ont déjà dit le premier ministre et le chef de l'opposition, tous les premiers ministres provinciaux à peu près ont affirmé la nécessité de modifications constitutionnelles à bref délai. Donc des mesures prochaines sont non seulement nécessaires et souhaitables mais encore possibles, et les questions sur lesquelles un accord peut intervenir rapidement devraient donc être réglées en peu de temps. Quand cela sera fait, nous pourrons passer à des domaines plus difficiles, les régler du mieux que nous le pourrons dans la recherche de l'intérêt national et des intérêts régionaux, et doter enfin le Canada d'une constitution bien à lui.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, la façon dont nous concevrons et aborderons la réforme constitutionnelle aura une très grande importance en elle-même et par elle-même, si nous voulons réaliser les changements que nous jugeons souhaitables. Et surtout, le moment est venu de nous élever au-dessus des considérations de parti.

Il y a plus de 100 ans, les divers territoires qui ne constituaient pas encore le Canada étaient en situation de crise dans cette partie du continent nord-américain. Les chefs politiques de l'époque ont su faire le nécessaire. George Brown et Sir John A. Macdonald, ennemis politiques jurés, se sont donné la main dans un geste de réconciliation d'une grande portée historique. En juin 1864, George Brown exposait à l'Assemblée législative les raisons qui l'avaient contraint bien à regret de le faire, en une phrase qui est aujourd'hui d'une grande actualité. Seule, disait-il, une conjoncture de la plus extrême gravité avait pu l'amener à se rapprocher de son vieil adversaire, et cette conjoncture se trouvait réalisée par la situation de crise qui régnait sur diverses parties du territoire.

De cette réconciliation est née une volonté sans parti pris de se construire un pays. Bien sûr, le pays qui a alors pris naissance, c'était le Canada. J'aimerais vous faire remarquer que nous nous trouvons aujourd'hui dans des circonstances semblables qui elles aussi exigent la même générosité et la même ouverture d'esprit des députés de tous les partis représentés à la Chambre des communes.

Les partis libéral, conservateur et néo-démocrate sont divisés sur des questions d'importance et continueront de l'être dans l'avenir. Cependant, beaucoup des volets fondamentaux des questions constitutionnelles, probablement la plupart d'entre eux, n'ont en fait rien à voir avec les divergences qui subsistent entre les partis. Si nous ne reconnaissons pas cette situation aujourd'hui, nous ferons échec à la fois aux meilleures traditions de nos partis respectifs et, plus important encore, nous ferons échec au pays. Nous devrions tirer une leçon des attitudes qu'ont adoptées Macdonald et Brown et nous attacher le plus sérieusement du monde à réaliser cette réforme constitutionnelle, à obtenir ce consensus que nous voudrions le moins sectaire possible.

Plus précisément, j'incite le premier ministre à diriger une délégation fédérale, à la première rencontre des premiers ministres, ou lorsqu'il le jugera opportun, qui représenterait non seulement le parti ministériel, mais le Parlement, tout en maintenant une majorité des ministériels. Dans le même esprit qui animait Macdonald et Brown, j'incite le premier ministre à songer très sérieusement à faire participer les chefs et peut-être d'autres membres des partis de l'opposition à cette conférence.

Dans ce contexte, j'aimerais vous faire remarquer que les autres partis représentés à la Chambre des communes ont des députés dans des régions du Canada qui ne sont pas représentées au sein du gouvernement actuellement. En outre, dans cet esprit, j'aimerais que le premier ministre fasse les mêmes propositions aux premiers ministres provinciaux. J'ai parlé de cette question avec le premier ministre Blakeney de la Saskatchewan qui s'est dit prêt à faire preuve d'ouverture d'esprit à la prochaine conférence des premiers ministres.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: J'espère qu'il se tiendra une conférence constitutionnelle cet été et que, lorsque le ministre de la Justice (M. Chrétien) aura mis fin à sa tournée dans tout le pays—je suis vraiment heureux de constater avec quel empressement il s'acquitte de cette tâche—les premiers ministres se diront prêts à se rencontrer cet été pour entreprendre cette réforme constitutionnelle si nécessaire. Évidemment, il est trop tôt pour savoir exactement ce qu'il y aura lieu de faire à cette réunion, mais il est peu probable qu'on puisse s'entendre sur bon nombre de questions fort délicates. Au moins, si cette réunion pouvait avoir lieu au début de l'été, disons en juillet, on pourrait établir un calendrier très précis, ce qui permettrait de commencer à prendre des décisions définitives à l'égard de la constitution dans deux ou trois mois et, périodiquement, au cours des douze ou même, au maximum, des vingt-quatre prochains mois.

● (1600)

Je suggère que l'on convoque cet été une conférence des premiers ministres, au moins pour discuter de ce programme et de se mettre d'accord à ce sujet.

Pour terminer, madame le Président, je tiens à insister sur le fait qu'il est nécessaire de faire preuve de détermination et de collaboration et que la coopération est essentielle. L'avenir qui nous attend ne sera pas toujours rose, nous le savons tous, mais je suis certain que le Canada saura, plus que jamais, triompher des difficultés.

[*Français*]

Le Canada et le Québec continueront leur cheminement ensemble afin de bâtir un avenir juste et excitant.

[*Traduction*]

Mme le Président: Le député de Rosedale (M. Crombie) soulève la question de privilège.

M. Crombie: Merci beaucoup, madame le Président . . .

Mme le Président: Je regrette, j'ignorais que le député voulait poser une question. Je suppose que c'est pour cela que s'est levé le député d'Oshawa (M. Broadbent). Je lui accorde la parole.

M. Broadbent: Merci, madame le Président. J'ai cru comprendre que la Chambre s'était mise d'accord pour autoriser le chef de l'opposition et moi-même à poser des questions après le discours d'ouverture du premier ministre.

Mme le Président: Oui, c'est dans l'ordre, mais le chef de l'opposition ne s'est pas levé. J'ai attendu un instant, mais le député d'Oshawa ne s'est pas levé non plus. J'ai donc accordé la parole au député de Rosedale (M. Crombie), mais je suis ravie de l'accorder maintenant au député d'Oshawa.

M. Broadbent: Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre, même s'il a dit que le ministre de la Justice comptait voyager dans tout le pays pour consulter les chefs provinciaux quant à la meilleure façon d'entreprendre la réforme constitutionnelle, ce qu'il pense lui-même de ma suggestion c'est-à-dire organiser, dès le milieu de l'été, une réunion des premiers ministres et des représentants de tous les partis pour décider d'un programme et établir un calendrier. J'ai suggéré un délai de deux ans afin que les Canadiens, les Québécois et les gens des autres régions du pays sachent que la révision constitutionnelle va être entreprise et bientôt.

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai entendu la proposition du chef du Nouveau parti démocratique. Formulée également, si je ne m'abuse, par quelques premiers ministres provinciaux, elle vise la tenue d'une conférence en juillet. Je ne puis, ni ne souhaite, annoncer pour l'instant la tenue d'une telle conférence avant de m'être entretenu avec le ministre de la Justice. D'autres premiers ministres provinciaux qui ne se sont pas encore prononcés seront peut-être d'un autre avis. Je serais prêt, dans une réponse à une question à la Chambre, ou peut-être dans une courte déclaration, à exposer le point de vue du gouvernement à ce sujet, mais seulement après m'être entretenu avec le ministre de la Justice, à son retour. En principe, il doit rentrer d'ici trois ou quatre jours d'une tournée des capitales des provinces.

A propos de l'autre partie de la question, c'est une bonne idée, à mon avis, que d'établir un calendrier de travail. Personnellement, je serais porté à aller un peu plus loin, et mon gouvernement en ferait tout autant. J'espère que nous ne nous contenterons pas de simplement établir un calendrier des travaux, si nous voulons tenir pareille réunion. Tous les partis représentés à la Chambre me paraissent pressés de passer à l'action et d'aller de l'avant avec ces travaux.

Quant à la question des délégations, soulevée également par notre collègue, il est manifeste que des députés du parti ministériel et des autres partis pourront participer à toute conférence fédérale-provinciale. Cette participation éventuelle à une conférence hypothétique dépendra, je le suppose—et cette question est hypothétique elle aussi—de la possibilité de nous entendre ou non sur un programme commun d'action. Et j'ose espérer que nous nous entendrons là-dessus.

Après avoir entendu les chefs conservateur et néo-démocrate, il y a peut-être lieu de croire à l'existence d'une possibilité d'entente pour une action commune sur plusieurs fronts, auquel cas, la position du Parlement serait d'autant plus forte, si l'une des délégations était en fait composée des chefs de tous les partis représentés à la Chambre. J'essaierai de faire en sorte qu'il en soit ainsi, et j'espère que j'y réussirai, au cours de la semaine prochaine, après avoir reçu le rapport du ministre de la Justice et m'être entretenu avec les deux chefs d'en face.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. CROMBIE—LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je soulève la question de privilège suite aux déclarations du 14 mai dernier du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin). J'ajouterais au départ que ma question de privilège ne vise pas une remarque faite plus tôt par le ministre dans ses déclarations, au sujet du fait qu'elle s'exprime en français, alors que je le fais en anglais et au sujet de l'appareil acoustique dont je me sers à cet égard, au contraire de ce que croient certains de mes collègues. Je tiens à préciser dès le départ que ce n'était pas là l'objet de mon intervention. Je me sers de l'audiophone, bien entendu, pour mieux comprendre les commentaires du ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

M. Whelan: Il n'y a pas de quoi soulever la question de privilège.

M. Crombie: Je voulais simplement qu'il m'écoute.

M. Whelan: J'écoute.

M. Crombie: Je voudrais prendre quelques instants, étant donné que c'est la première occasion qui m'est donnée de le faire, pour féliciter publiquement madame le ministre d'avoir réintégré son ministère. Ayant brièvement occupé cette fonction, je sais qu'elle dispose d'un personnel compétent et qui a la réputation d'être consciencieux et dévoué. C'est donc dans cet esprit que je soulève la question de privilège.

Il s'agit d'une question très grave parce que les réponses que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a données le 14 mai dernier portent atteinte à l'intégrité d'un des programmes sociaux les plus importants, sinon le plus important, du pays, soit notre régime d'assurance-maladie et en particulier l'administration et la mise en œuvre de ce programme. J'ai le sentiment que l'on s'accorde généralement, à la Chambre et au Canada, pour dire qu'il faut aborder avec franchise et honnêteté les problèmes relatifs à l'assurance-maladie. La solution adoptée par le gouvernement précédent était de créer une enquête indépendante. Nous avons choisi le juge Emmett Hall pour effectuer cette étude, afin que les solutions retenues par la Chambre ne soient adoptées qu'après des instances et des consultations approfondies, non seulement auprès des gouvernements provinciaux, mais de toutes les parties intéressées.

La question de privilège que je soulève fait suite aux propos du ministre et comporte trois volets. Premièrement, présentation erronée, par le ministre, des faits entourant la nomination du juge Hall, de son mandat et des ressources dont il dispose pour effectuer son enquête; deuxièmement, fausse déclaration par le ministre la semaine dernière à la Chambre, plus précisément le 14 mai, et en fait durant toute la dernière législature, quant à ses pouvoirs concernant l'arrangement financier de 1977 et la loi sur les programmes établis, la loi régissant le financement de l'assurance-maladie; et troisièmement, les déclarations faites par le ministre le même jour, en réponse aux mêmes questions, qui remettent sérieusement en question la crédibilité de l'enquête du juge Hall et les intentions du gouvernement quant à l'application des recommandations de cette étude. Voilà les trois points de ma question de privilège, madame le Président.

Commençons par le premier, la nomination du juge Hall. En réponse à une question posée à la Chambre par le député d'Oshawa (M. Broadbent), le ministre a soutenu qu'elle ignorait les détails de l'enquête Hall avant que son parti ne reprenne le pouvoir au printemps. Cet échange est consigné à la page 1061 du hansard. Madame le Président, l'annonce de cette enquête, la nomination du juge Hall et le déroulement de son enquête ne furent entourés d'aucun mystère ou secret. Le mandat en fut annoncé publiquement lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé, le 17 septembre. On l'a annoncé en public. En fait, le texte du mandat a été reproduit par la suite dans un certain nombre de quotidiens et d'hebdomadaires, dont le moindre n'est pas le numéro du 20 novembre du *Medical Post* qui en donnait le texte intégral. Je suis certain que ce numéro n'a pas échappé à l'attention du ministre, car on peut y voir une très flatteuse photographie de sa personne et une assez bonne photographie de la mienne. Ce numéro du 20 novembre reproduit le texte intégral du mandat. Nous n'avons pas exercé le pouvoir très longtemps, mais, sauf erreur, nous l'exercions encore le 20 novembre.

● (1610)

Toujours à propos du mandat, le ministre a répondu, comme en fait foi le hansard à la page 1061:

. . . nous avons posé de nombreuses questions au gouvernement demandant quel était finalement le statut de la Commission. Nous avons finalement découvert que les termes remplissaient à peu près dix pages, ce qui ne veut rien dire, couvrant tout sous le soleil.

Il n'est pas facile de comprendre exactement ce que le ministre entend par là, mais je vais répéter sa déclaration, car j'estime qu'en fin de compte on ne peut l'entendre que d'une seule façon.

. . . nous avons posé de nombreuses questions au gouvernement demandant quel était finalement le statut de la Commission. Nous avons finalement découvert que le termes remplissaient à peu près dix pages, ce qui ne veut rien dire, couvrant tout sous le soleil.

Qu'on me permette d'être charitable et de dire que le ministre a confondu le mandat, dont le texte très précis et très exact remplit deux pages, avec le communiqué de 10 pages qui renferme mes observations à propos des deux pages du mandat. Le texte du mandat, d'une longueur de deux pages, a par la suite été envoyé aux ministres provinciaux pour qu'ils le commentent. Cette démarche terminée, le texte du mandat a été parachevé à la satisfaction de tous les intéressés, y compris l'honorable juge Hall.

L'énoncé du mandat s'étendait sur deux pages et annonçait une révision très précise. Le plus important élément de ce mandat, c'est pourquoi je m'en inquiète, dont le ministre prétend n'avoir pas eu connaissance avant d'entrer en fonctions était une série d'indicateurs qui préconisaient des lignes directrices concernant les principes même de l'assurance-maladie: sa transférabilité, son accessibilité, la couverture universelle, la couverture générale, l'administration publique, les formes de compensation raisonnable et des conditions et modalités uniformisées. Tels étaient les principes se trouvant derrière les lignes directrices demandées.

J'ajouterais que vers la fin février tous les ministres concernés des gouvernements provinciaux ont reçu une lettre à laquelle était annexée une communication de ma part qui là encore a été rendue publique. Elle informait les ministres que nous allions nous conformer au mandat que j'avais arrêté. Je ne vous lirai pas toute cette lettre. J'ai déclaré en substance:

J'ai apporté quelques modifications de style sans effectuer de changement de fond. J'ai demandé au juge Emmett Hall d'entreprendre ses travaux en utilisant comme document de travail de base la version révisée ci-jointe . . .

Dans sa réponse du 14 mai, le ministre a également déclaré la chose suivante qui, à mon avis, induit la Chambre en erreur:

Quand nous étions dans l'opposition, le parti ministériel n'a pas daigné nous informer quant à la nature de la commission, ni nous dire de combien d'argent elle disposait, quel était son mandat, et le reste . . . Personne ne connaissait le budget qui lui était alloué, personne n'était au courant du mandat confié au juge Hall ou des instruments dont il disposait pour mener à bien son enquête.

Ce n'est tout simplement pas vrai. Le 4 décembre dernier elle m'a posé à la Chambre une question sur cette affaire à titre de député. Elle m'a demandé si je pouvais lui dire quel était le budget de la Commission et quel était son personnel. J'ai la citation sous la main dans le hansard si elle la désire.

M. McGrath: Donnez-lui le numéro de la page!

M. Crombie: On me suggère de lui préciser le numéro de la page. Le ministre trouvera cette citation à la page 1987 du hansard. Je n'ai pas donné de réponse ce jour-là. J'ai pris devant la Chambre l'engagement envers le simple député qu'elle était à l'époque de lui communiquer les renseignements que j'avais déjà fournis auparavant aux ministres des provinces et que nous avions effectivement déposés lors d'une réunion publique. J'ai alors envoyé cette lettre contenant les renseignements qu'elle réclamait concernant le personnel et le budget de la Commission. Je sais qu'elle a bien reçu cette lettre.

Par conséquent, madame le Président, j'en conclus que le compte rendu montre, pour ce qui est de la première partie de la question de privilège, que l'honorable représentante connaissait bel et bien le mandat de la Commission Hall et qu'elle savait également quelles ressources humaines et financières lui avaient été affectées avant de reprendre ses fonctions de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La deuxième partie de ma question de privilège porte sur les pouvoirs du ministre. Je vais tenter autant que possible de borner mes remarques aux déclarations qu'a faites le ministre le 14 mai. Le compte rendu confirmera que lorsqu'elle était dans l'opposition, l'honorable représentante a demandé instamment que le gouvernement du moment mette un terme aux versements en espèces aux gouvernements provinciaux afin d'empêcher ce qui constituait, selon elle, le détournement vers d'autres secteurs des crédits fédéraux destinés à la santé.

Mais l'essentiel de l'affaire, et nous en avons discuté au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, c'est qu'en vertu de la loi de 1977 sur le financement des programmes établis, nous avons négocié une entente, à laquelle ont souscrit le député d'Outremont (M. Lalonde) et le très honorable premier ministre du moment, selon laquelle il n'était pas—et il n'est toujours pas—dans les attributions du ministre de stopper ou de diminuer la part en espèces de l'aide fédérale sans le consentement des autorités provinciales. Cela est clair comme de l'eau de roche.

Le député d'Oshawa ne devrait pas poser une question qui laisse entendre que le ministre possède ce pouvoir et le ministre ne devrait pas continuer à prétendre qu'elle le possède, parce que cela ne sert à rien. En vertu des paragraphes 1), 2) et 3) de l'article 28 de la loi qui a retiré ce pouvoir au gouvernement fédéral, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas habilité à modifier la part versée en espèces avant le 1er avril 1982, date à laquelle la loi permet au gouvernement

d'apporter des changements sans le consentement des autorités provinciales.

Voilà pourquoi l'honorable représentante n'a pas pu prendre les mesures qu'elle a annoncées publiquement qu'elle prendrait, pour la bonne raison qu'elle n'est pas habilitée à le faire. C'est justement pourquoi la Commission Hall avait été nommée, pour faire en sorte que ce pouvoir ne soit pas conféré au ministre. Il n'est pas bon d'induire la Chambre en erreur, même avec les meilleures intentions du monde.

Le troisième volet de ma question de privilège a trait à ce qui me semble être l'aspect le plus préjudiciable de la situation. J'espère que le ministre me corrigera car nous attachons tous deux, je crois, une grande importance à la conclusion finale du rapport de la Commission Hall. Il semble qu'on persiste à porter atteinte à la crédibilité de cette Commission. Je cite un extrait des observations du ministre tiré de la page 1061 du hansard:

Il me faut prendre des précautions, car on parle d'une commission royale d'enquête . . .

Elle termine ses propos en disant que nous ne parlons pas d'une commission royale d'enquête, donnant ainsi à entendre que, parce qu'il ne s'agit pas d'une commission royale d'enquête, en quelque sorte elle a moins d'autorité et aura moins de poids dans les décisions qu'auront à prendre le gouvernement et, en fait, la Chambre. Je veux tout simplement lui donner l'occasion de corriger cette impression car jamais personne n'a même suggéré qu'il devrait y avoir une commission royale, et cela, le compte rendu le prouvera.

● (1620)

Ce que j'ai fait alors à titre de ministre a été de nommer un spécialiste pour mener une enquête en vertu de la loi sur les soins médicaux en vue de l'améliorer, de la simplifier ainsi que de protéger et de mettre en valeur les principes de l'assurance-maladie. Le ministre a aujourd'hui l'occasion de réaffirmer son intérêt en prenant ces initiatives au lieu de minimiser la valeur de tout le rapport avant même que le juge Hall ait eu la possibilité de le présenter. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaisse devant la Chambre que, contrairement à ce qu'elle a dit la semaine dernière, elle était bel et bien au courant de ces faits et qu'en conséquence, elle fasse rectifier le compte rendu des débats de la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je suis un peu embarrassée de prendre la parole avant l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dans une supposée question de privilège que je ne crois pas du tout exister. Je suis embarrassée parce que ce qu'il vient de dire pendant plusieurs minutes c'est qu'il tient au Medicare, qu'il a fait tout son possible à travers une revue du système qu'il a institué afin de restaurer l'assurance-santé à sa pleine proportion, ce sur quoi je suis d'accord et ce que je trouve admirable. Par ailleurs, je suis embarrassée parce que les trois volets de la supposée question de privilège qu'il dit me concerner ne me semble pas exister du tout.

[*Traduction*]

Je vais brosser rapidement à l'intention de mon prédécesseur un tout autre tableau de la situation. Je ne remonterai pas dans le passé comme il l'a fait, ni ne citerai d'extraits de discours ou de pourparlers sur l'assurance-maladie qui ont eu lieu hors de la Chambre. Il a soulevé la question de privilège relativement à la période des questions de la semaine dernière, il y a exactement une semaine. J'aimerais que, comme député de l'opposition, il perçoive la situation comme nous la percevons, c'est-à-dire telle qu'elle était la semaine dernière lorsque j'ai répondu à la question du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) au sujet de l'assurance maladie et telle qu'elle est maintenant à la lumière des derniers événements d'Alberta qui sont d'ailleurs, en toute bonne foi, tout aussi nouveaux pour moi que pour lui. J'ai dit, et seulement à la troisième question parce qu'elle m'y incitait, que du point de vue d'un député de l'opposition et du point de vue de la population en général, si mon collègue et prédécesseur s'en souvient bien, lorsqu'en septembre 1979 il avait tenu une très courte conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, il avait émis un communiqué, ou je ne sais trop quel genre de document, d'une dizaine de pages . . . Je ne sais trop le nom exact que portait ce document, mais il s'agissait bien d'un document de dix pages auxquel il vient juste de faire allusion une fois de plus . . .

Une voix: Un communiqué.

Mme Bégin: . . . un communiqué, du 17 septembre, dans lequel il a annoncé très brièvement, en moins d'un paragraphe, qu'on procéderait à un examen des programmes d'assurance-maladie—un examen et rien de plus—et qu'un rapport serait publié six mois plus tard. Au sujet de la nomination du juge Hall, le député se souviendra que la Chambre ne siégeait pas ce mois-là et qu'elle n'a repris ses travaux qu'un peu plus tard. Cela signifie que nous n'avions aucune information et surtout, étant donné qu'il y avait un nouveau gouvernement, que nous nous préparions à jouer notre rôle de députés de l'opposition sans disposer de tous les moyens de recherche auxquels nous étions habitués.

Un examen, cela peut vouloir dire beaucoup de choses. Je ne suis pas membre du Barreau, mais j'ai déjà dirigé une commission royale d'enquête, j'ai participé personnellement aux travaux de l'une de ces commissions. En tant que ministre, je connais très bien toutes les catégories dans lesquelles on peut classer un examen et je sais que le travail du commissaire peut varier énormément selon les moyens législatifs et administratifs employés. Le député a lui-même déclaré que l'assurance-maladie nous tient tous à cœur. Il est juste de dire que dans les circonstances—nous venions de perdre le pouvoir—,j'ai fait mon possible à titre de député de l'opposition et le député a fait son possible à titre de ministre du nouveau gouvernement pour trouver une solution à ce problème.

Le député a avancé l'idée de cet examen, idée que, soit dit en passant, nous approuvions. Mais comme je l'ai déjà dit et expliqué à maintes reprises, nous ne l'avons pas fait et nous ne l'aurions peut-être pas fait. Il y a diverses options possibles pour essayer de trouver une solution au problème de l'érosion du programme d'assurance-maladie. Quel était donc cet examen que le député a annoncé et sur lequel nous avons souvent posé des questions? Combien d'argent le juge Hall avait-il à sa disposition? La commission comptait-elle d'autres membres? A-t-on organisé des audiences publiques? Nous ignorions ce que le député comptait faire.

Pendant un certain temps, ni le public ni nous-mêmes ne savions si des audiences publiques auraient lieu. Je me souviens d'avoir posé des questions à l'époque. Cet examen aurait pu se faire par l'intermédiaire d'une commission royale d'enquête disposant de différents pouvoirs selon que s'appliquait tel ou tel article de la loi sur les enquêtes, il aurait pu se faire par l'intermédiaire d'un groupe d'étude, sur décret du conseil ou simplement par contrat entre le ministre et la commission ou ses membres. Chacune de ces possibilités aurait eu des répercussions différentes. C'était pour en savoir plus que j'ai posé des questions et que plusieurs députés ont posé des questions dans ce sens lorsque nous étions dans l'opposition.

J'ignore pourquoi le député a tenu, lorsqu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à ne pas dire ouvertement en quoi consisterait cet examen. Peut-être ne s'est-il pas rendu compte qu'il ne nous en avait jamais rien dit. Il a fallu pas mal de temps pour savoir et je ne me souviens même pas exactement qu'il ait jamais dit clairement que cela se ferait aux termes d'un contrat passé entre le juge Hall et le ministre. Pour ce qui est du budget et du personnel de la commission, le ministre a rappelé qu'il m'avait envoyé une lettre le 14 décembre que j'ai reçue le 19 décembre 1979. Mais n'est-ce pas plus ou moins à cette date que le gouvernement est tombé? Les événements se sont succédé à un tel rythme que je ne m'en souviens pas au juste.

● (1630)

M. Crosbie: Je suis tombé moi aussi.

Mme Bégin: Oui, le député est tombé lui aussi, mais ce que je veux dire, c'est qu'il ne s'agit pas de la question de privilège et qu'à mon avis, mon collègue, le député d'en face, imagine des choses qui n'existent pas. Si je parle anglais, je vais m'attirer des ennuis encore une fois, car je m'exprime mal, mais il croit que l'on critique la Commission Hall ou lui-même à titre d'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lui reprochant ses efforts pour sauver l'assurance-maladie. Selon lui, on les critique ou les conteste. Ce n'est évidemment pas le cas. Le député le sait très bien, nous avons ouvertement appuyé l'enquête du juge Hall lorsque nous étions dans l'opposition et maintenant que nous sommes au pouvoir. Outre cela, je pourrais poursuivre et répondre longuement à chaque question soulevée par le député de Rosedale (M. Crombie) mais, à mon avis, il n'y a pas lieu de le faire.

Le député devrait savoir—et je tiens à le rassurer—qu'une fois créée et mise sur pied, la Commission Hall est devenue l'instrument officiel pour sauver l'assurance-maladie. Toute personne sensée, il me semble, se devait d'appuyer la Commission, ce que nous avons fait, faisons et ferons. J'espère qu'on me comprend bien. Tout cela est consigné au hansard. Le député a dit que la semaine dernière, à un moment donné, j'ai dit que je parlerais français parce que la question était délicate et concernait une commission d'enquête, mais que, quelques minutes plus tard, j'ai dit qu'il ne s'agissait pas d'une telle commission. Ne jouons pas sur les mots. C'était la période des questions. J'éprouvais quelque difficulté à m'exprimer en anglais parce que nous discutions de questions qui étaient presque juridiques. Le député prétendait qu'il pouvait y avoir matière à la question de privilège, et je n'ai pas voulu semer le doute quant à la façon dont il s'y est pris pour sauver l'assurance-maladie en créant une commission d'enquête. Nous ne sommes pas d'accord sur les mesures à prendre. Le député le sait. Nous en avons souvent parlé. Il n'y a rien de mal là-dedans. Nous différons d'opinion.

Nous avons cru qu'il valait mieux procéder autrement qu'en créant une commission ou en faisant faire une enquête. Cela dit, mes collègues et moi avons le plus grand respect pour une institution une fois créée, et la Commission Hall est une institution qui mérite encore plus de crédibilité en raison du travail fait dans le passé par le juge Hall concernant la création de l'assurance-maladie d'abord et de tout son apport à l'élaboration de politiques canadiennes dans divers domaines.

Je termine sur l'expression «terms». Je crois, moi—et je ne suis pas la seule—que le mandat est très général. Il n'y a rien à faire, il faut le reconnaître. Je dirai donc qu'il est très général. Il ne pourrait pas l'être plus, et j'ai à ce point l'esprit pratique que si j'avais été le ministre, si j'avais décidé de faire faire une «enquête» sur l'assurance-santé, j'aurais préféré définir la mission de façon plus précise. On pourrait épiloguer sans fin là-dessus, mais cela n'a rien à voir avec nos privilèges. Ce que je sais des commissions royales et des commissions d'enquête de toute espèce, c'est qu'il est sans doute préférable en pareil cas d'avoir une définition stricte de l'objet de leur mission.

Mon prédécesseur, le député de Rosedale, a vu les choses, disons, largement. Voici ce que je trouve au mandat:

> L'enquête aura pour objet d'étudier dans quelle mesure sont réalisés les objectifs définis à la «charte de santé des canadiens» proposée en 1964 par la Commission royale d'enquête sur les services de santé.

Cette phrase est extraite des trois pages que j'ai sous les yeux. L'exemplaire que j'en ai tient trois pages, et il était joint au communiqué de dix pages.

M. Crombie: Deux pages.

Mme Bégin: Je terminerai en répondant simplement à mon prédécesseur qu'il est dans les patates, comme on dit en français. Il n'y a pas matière à la question de privilège. Il sait qu'il a été formidable comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est la première chose que je lui ai dite quand je lui ai téléphoné après avoir repris le portefeuille. Il a fait des choses dont j'ai été envieuse, sauf pour ce qui concerne l'assurance-maladie où j'aurais peut-être procédé autrement. Quant au reste, il a fait un travail remarquable, que je découvrais littéralement de jour en jour et de semaine en semaine à mon retour au ministère.

Cela dit, je pense avoir donné suffisamment d'explications à la Chambre pour avoir élucidé la question.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai écouté les deux parties, et je pense en avoir entendu suffisamment de part et d'autre pour statuer.

Les opinions sont évidemment fort éloignées, non seulement sur l'interprétation mais encore sur l'époque où cette interprétation a été comprise par un tiers. J'ai écouté très attentivement pour voir s'il y avait matière à la question privilège.

Le député de Rosedale (M. Crombie) n'est manifestement pas satisfait des réponses que lui a fournies le ministre. Ce qui lui paraît clair ne l'est peut-être pas pour le ministre, mais, malheureusement, je n'y puis absolument rien.

La discussion qui a eu lieu du fait que le député a soulevé la question de privilège a permis de tirer au clair certaines choses, ce qui, dans tout Parlement, est une bonne chose en soi, je le suppose, mais n'est certainement pas matière à privilège. En outre, le député a proposé une motion de fond qui ne découle pas vraiment d'une question de privilège et, par conséquent, si le député souhaite toujours présenter sa motion, il lui est possible de le faire à un autre moment.

Ainsi, après avoir entendu le député d'une part et le ministre de l'autre, c'est avec regret que je dois décider qu'il n'y a pas matière à privilège.

M. KILGOUR—L'EMPLOI DU MOT «SHYLOCK» PAR LE DÉPUTÉ DE NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, au cours de la période des questions, le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a employé dans sa question le mot «shylock» en parlant, je pense, des pays membres de l'OPEP. Or, madame le Président, votre prédécessaire avait jugé, au cours de la dernière législature, que le même mot, bien qu'employé dans un contexte légèrement différent, était antiparlementaire. Le député a eu l'obligeance de revenir à la Chambre après que je lui ai signalé cette question et je me demande si Votre Honneur aurait l'obligeance de prendre une décision à ce sujet ou, alors, si le député veut bien se rétracter et employer un synonyme acceptable. Je persiste toutefois à vouloir soulever la question de privilège.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, je voudrais remercier le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) de m'avoir averti qu'il allait soulever la question de privilège à ce sujet. Je ne pense pas qu'il y ait là matière à question de privilège, mais je n'en parlerai pas davantage.

Je pense que la décision de votre prédécesseur avait été prise dans un tout autre contexte, madame le Président. Le terme avait été employé à propos d'un autre député. Si j'ai employé ce mot-là, c'est que, d'après moi, les pays membres de l'OPEP profitent de leurs ressources pétrolières pour extorquer de l'argent aux pays industrialisés, aux pays occidentaux en particulier et aussi au Japon. Je trouve cela inadmissible. En fait, certains pays membres de l'OPEP se servent de leurs ressources pétrolières pour faire du chantage auprès de certains autres pays et surtout auprès de nos grands amis et voisins, les Américains, qui ont aidé les pays en voie de développement plus que n'importe quel autre pays du monde.

Je ne voudrais toutefois pas employer un terme jugé offensant par un autre député ou par n'importe quel autre citoyen. Donc, si cela peut faire plaisir au député, c'est bien volontiers que je retirerais le mot «shylock» pour le remplacer par le mot «extorqueur».

Mme le Président: Je pense pouvoir accepter que le député retire ce terme sans le remplacer. Je suppose toutefois qu'il est trop tard pour revenir sur ce qui a été dit. Sauf erreur, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) est satisfait de la rectification que le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a faite.

● (1640)

M. McKNIGHT—LES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je soulève la question de privilège.

Mme le Président: Est-ce une nouvelle question?

M. McKnight: Oui, c'est une nouvelle question, madame le Président.

Mme le Président: Vous avez la parole.

M. McKnight: Si je soulève la question de privilège, c'est à cause d'une déclaration que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a faite le 14 mai et qui figure au hansard à la page 1061. Je voudrais lire le passage. Voici ce qu'on peut lire, à partir du milieu du paragraphe:

> Nous pourrions demander à la population de s'opposer aux charges financières qu'on exige d'elle mais qui n'ont pas leur raison d'être, étant donné que l'ensemble des Canadiens contribuent déjà massivement au régime d'assurance-maladie en Alberta comme partout ailleurs—mais pas en Saskatchewan cependant.

Mme le Président: A l'ordre. Si le député veut soulever une nouvelle question de privilège, que je suis disposée à entendre, il devrait peut-être m'en prévenir par écrit, puisqu'il cite des propos tenus lors d'une séance précédente de la Chambre, comme l'a fait tantôt le député de Rosedale (M. Crombie). Donc, s'il me prévient par écrit, j'écouterai la question de privilège du député quand il voudra la soulever.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX

BILL PRÉVOYANT LE DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU CANADIEN ET DU DRAPEAU PROVINCIAL

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne) demande la permission de déposer le bill C-596, intitulé «Loi exigeant le déploiement du drapeau canadien et du drapeau provincial sur les édifices fédéraux».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Comtois: Madame le Président, au lendemain de l'affirmation fortement majoritaire de la volonté des Québécois de demeurer dans la fédération canadienne, c'est avec beaucoup de fierté que je dépose ce bill intitulé «Loi exigeant le déploiement du drapeau canadien et du drapeau provincial sur les édifices fédéraux».

Questions au Feuilleton

Madame le Président, les Canadiens du Québec ont retrouvé hier cette fierté d'arborer côte à côte leurs drapeaux du Québec et du Canada. Tenant compte de l'esprit qui règne aujourd'hui à la Chambre, je demande donc le consentement unanime afin de procéder dès maintenant et sans débat à l'adoption de ce bill à toutes les étapes.

Mme le Président: La Chambre permet-elle à l'honorable député de présenter cette loi?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que tous les stades du présent bill soient acceptés aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

M. D. M. Collenette: Je m'excuse, madame le Président, non.

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Charles Lapointe (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-30, intitulé «Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée, sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous allons répondre aujourd'hui aux questions nos 18, 181, 186, 218, 243, 260, 329, 405, 406, 610, 613, 694, 727 et 728.

[*Texte*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES SOMMES EMPRUNTÉES

Question no 18—**M. Cossitt:**

1. Par province, quel est le montant total emprunté au Régime de pensions du Canada?

2. Quel est l'intérêt versé sur les sommes empruntées?

3. Pour chacune des cinq dernières années, quel a été le montant *a*) reçu, *b*) versé par le R.P.C.?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1 et 3. Les renseignements que tente d'obtenir l'honorable député lui sont également accessibles, étant déclarés annuellement dans les Comptes publics du Canada. La Division de l'information du Ministère publie aussi des relevés trimestriels du taux d'intérêt que comportent les sommes d'argent prêtées et de la répartition par province, tel que demandé.

2. L'article 113(2) du Régime de pensions du Canada prescrit l'intérêt qui doit être payé sur les fonds prêtés à même ce Régime. Le montant de l'intérêt reçu et le taux moyen pondéré figurent dans les Comptes publics du Canada.

POLYSAR LIMITÉE

Question no 181—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Polysar Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)):

1. Polysar Limitée est une société du secteur privé possédée en propriété exclusive par la Société de développement du Canada dans laquelle le gouvernement du Canada ainsi qu'environ 18,000 autres actionnaires détiennent une participation. Polysar n'est ni une société de la Couronne, ni un mandataire de Sa Majesté et le gouvernement n'est pas directement actionnaire. Le gouvernement ne sait rien de plus que le public. Afin d'aider le député, le rapport annuel de 1978 de Polysar Limitée, dont on peut se procurer un exemplaire en s'adressant au secrétaire, 201 nord, rue Front, Sarnia (Ontario) N7T 7V1 indique ce qui suit:

	Année terminée le 31 décembre	
	1977	1978
Recettes	$576,965,000	$747,762,000
Revenu net	$ 14,431,000	$ 18,518,000

2. *a*) En ce qui concerne les années financières 1977 et 1978, les subventions et les contributions en sus de $10,000 figurent dans le volume II des Comptes publics du Canada de ces années. Même si le député peut également obtenir ces renseignements, nous avons, toutefois, fait effectuer un examen rapide du volume II des Comptes publics de 1976-1977 et 1977-1978. On remarque que, au cours de 1976-1977, Polysar Limitée a reçu une subvention, une contribution ou un autre paiement de transfert de $244,713 du ministère de l'Industrie et du Commerce «pour accroître la capacité technologique de l'industrie manufacturière canadienne en appuyant certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (qui n'ont pas trait à la défense) selon les modalités approuvées par le Conseil du Trésor». Au cours de l'année financière 1978-1979, Polysar Limitée a reçu, en vertu du Programme d'expansion des entreprises, une contribution de $37,987 de ce même ministère. Il semblerait que la société n'ait pas reçu de subventions ni d'avantages directs ou indirects à part ceux qui sont offerts aux autres sociétés ou contribuables canadiens.

b) et *c*)

Le gouvernement n'a pas accordé de prêts, d'avances ni de garanties à la société au cours de l'une ou l'autre des années financières et le gouvernement ne détenait pas de placement dans la société ni avant ni après radiation.

LES ARSENAUX CANADIENS LIMITÉE

Question nº 186—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Les Arsenaux canadiens Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

1. *a*) 1977-1978

Recettes totales	$8,128,810
Revenus (pertes nettes)	(1,156,759)

b) 1978-1979

Recettes totales	$14,158,978
Revenus (pertes nettes)	(181,413)

2. *a*) Les subventions directes reçues du gouvernement pour couvrir les pertes opérationnelles et les dépenses d'immobilisations pour la modernisation du plan et d'équipement étaient les suivantes:

1977-1978	$1,200,000
1978-1979	$1,540,000

b) Néant.

c) Néant.

LES APPAREILS BOEING

Question nº 218—**M. Herbert:**

1. *a*) Depuis 1964, combien d'appareils Boeing ont été achetés par (i) Air Canada (ii) le ministère de la Défense nationale (iii) tout autre organisme ou société de la Couronne, *b*) combien a-t-on payé pour chaque appareil et au cours de quelles années?

2. *a*) Boeing avait-il le même expert-conseil ou agent dans chaque cas, *b*) comment s'appelait-il?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

L'administration d'Air Canada:

1. *a*) (i) Sept B-747 et 22 B-727. Trois avions cargo usagés de type B-727 ont aussi été achetés de la United Airlines.

Tous ces avions ont été livrés à partir de février 1971.

En 1979, Air Canada a annoncé qu'elle avait commandé 12 Boeing 767-200 et pris des options d'achat sur 18 autres avions du même type. La première livraison est prévue pour 1982.

b) Air Canada juge qu'elle n'a pas à divulguer les prix d'achat.

2. Air Canada traite directement avec Boeing et les autres constructeurs d'avions, non par l'entremise d'un agent ou d'un expert-conseil.

Le ministère des Approvisionnements et Services:

1. *a*) Le ministère des Approvisionnements et Services a obtenu des appareils Boeing depuis 1964 seulement au nom du ministère de la Défense nationale.

(i) Aucun achat par le ministère des Approvisionnements et Services.

(ii) 5 modèles «707», désignation du ministère de la Défense CC-137;

9 hélicoptères «Chinook» CH-147;

12 hélicoptères «Voyageur» CH-113A;

6 hélicoptères «Labrador» CH-113.

(iii) Aucun achat par le ministère des Approvisionnements et Services.

b) CC-137; 4 à $10,809,272 chacun—1 à $9,995,-162—paiements—Année financière—69/70

CH-147; 8 à $3,424,086 chacun—paiements de $15,278,590—Année financière 73/74—paiements de $12,114,098—Année financière 74/75

CH-147; 1 à $6,041,760—paiement $5,142,856—Année financière 77/78—$898,904—Année financière 78/79.

CH-113A; 12 à $751,350 chacun—paiement initial en mars 1963, et final en septembre 1967 (dossiers non disponibles pour information financière additionnelle).

CH-113; 6 à $614,100 U.S.—paiement correspondant aux livraisons d'octobre 1963 à août 1964. (dossiers non disponibles pour information financière additionnelle).

2. *a*) Tous les contrats furent placés directement avec Boeing. Sans agent.

b) Sans objet.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LES SOMMES EMPRUNTÉES

Question nº 243—**M. Herbert:**

1. Par province, quel est le montant total emprunté au Régime de pensions du Canada?

2. Quel est l'intérêt versé sur les sommes empruntées?

3. Pour chacune des cinq dernières années, quel a été le montant *a*) reçu, *b*) versé par le R.P.C.?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1 et 3. Les renseignements que tente d'obtenir l'honorable député lui sont également accessibles, étant déclarés annuellement dans les Comptes publics du Canada. La Division de l'information du ministère publie aussi des relevés trimestriels du taux d'intérêt que comportent les sommes d'argent prêtées et de la répartition par province, tel que demandé.

2. L'article 113(2) du Régime de pensions du Canada prescrit l'intérêt qui doit être payé sur les fonds prêtés à même ce Régime. Le montant de l'intérêt reçu et le taux moyen pondéré figurent dans les Comptes publics du Canada.

Questions au Feuilleton

LES BUREAUX DE POSTE—LE DRAPEAU CANADIEN

Question nº 260—**M. Herbert:**

1. Tous les bureaux de poste sont-ils tenus, lorsque c'est matériellement possible, d'arborer le drapeau canadien?

2. Peut-on remplacer rapidement les drapeaux volés ou volontairement détruits?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): 1. D'après les règlements relatifs au déploiement du drapeau canadien et d'autres drapeaux, approuvés par le Cabinet en 1966 et reproduits dans la brochure du secrétariat d'État intitulée «Les armoiries, drapeaux et emblèmes du Canada», le drapeau doit flotter sur tous les immeubles, aérogares, bases et établissements militaires du gouvernement fédéral, à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Les agences et ministères fédéraux doivent respecter ce règlement qui s'applique également aux bureaux de poste logés dans les immeubles dont le ministère des Travaux publics est propriétaire.

2. Il est possible d'obtenir facilement des drapeaux canadiens des magasins du ministère des Approvisionnements et Services.

PETRO-CANADA—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 329—**M. Herbert:**

Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés étaient sur la liste de paye de Petro-Canada et de ses filiales, le 31 mars 1979?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): *a*) 2,068. *b*) Aucun.

LES COMPTES DE PENSION DE RETRAITE

Question nº 405—**M. Herbert:**

Combien d'argent était au crédit du *a*) Compte de pension de retraite de la Fonction publique, *b*) Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, *c*) Compte de prestations de retraite supplémentaires, le 31 mars (i) 1974 (ii) 1975 (iii) 1976 (iv) 1977 (v) 1978 (vi) 1979 (vii) 1980 et, dans chaque cas, quels étaient le taux d'intérêt sur les nouveaux fonds et le taux d'intérêt moyen sur les fonds placés?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

	31 mars 1974	31 mars 1975	31 mars 1976	31 mars 1977	31 mars 1978	31 mars 1979	31 mars 1980
				(en millards de dollars)			
a)							
Le solde du compte de pension de retraite de la Fonction publique	$5,427.5	$6,420.3	$7,312.2	$8,147.8	$9,041.9	$10,092.7	$11,200 (estimé)
Le taux d'intérêt sur les nouveaux fonds	7.53 p. 100	8.98 p. 100	9.19 p. 100	9.16 p. 100	8.95 p. 100	9.95 p. 100	11.45 p. 100
Le taux d'intérêt moyen sur les fonds placés	6.34 p. 100	6.71 p. 100	7.06 p. 100	7.35 p. 100	7.61 p. 100	7.95 p. 100	8.24 p. 100
c)							
Le solde du Compte de prestations de retraite supplémentaires	$ 34.9	$ 75.6	$ 129.6	$ 205.2	$ 344.8	$ 501.5	$ 640 (estimé)
Le taux d'intérêt	7.19 p. 100	7.13 p. 100	8.50 p. 100	7.63 p. 100	8.0 p. 100	9.88 p. 100	13.63 p. 100

Le Compte de prestations de retraite supplémentaires ne fait aucune distinction entre le taux d'intérêt sur les nouveaux fonds et le taux d'intérêt moyen sur les fonds placés. Le taux d'intérêt crédité au solde entier change à la fin de chaque trimestre conformément au taux des émissions encore dues du gouvernement à cinq ans d'échéance.

b) Le solde du compte de pension de retraite des Forces canadiennes est le suivant:

Date	Compte de pension de retraite des FC	Compte actuariel	Total
31 mars 1974	2,045,491,841.99	3,059,808,851.27	5,105,300,693.26
31 mars 1975	2,116,679,314.41	3,655,451,539.68	5,772,130,854.09
31 mars 1976	2,186,562,695.73	4,270,267,250.56	6,456,829,946.29
31 mars 1977	2,263,362,998.98	4,742,803,872.70	7,006,166,871.68
31 mars 1978	2,333,892,449.03	5,204,825,818.72	7,538,718,267.75
31 mars 1979	2,395,774,484.40	5,678,838,368.32	8,074,612,852.72
29 février 1980	2,418,581,637.72	6,134,912,849.72	8,553,494,487.44

Le taux d'intérêt, en ce qui concerne le compte de pension de retraite des Forces canadiennes, sont les suivants:

1973-1974	trimestre se terminant le	30- 6-73	1,5042 p. 100
	" "	30- 9-73	1,5252 p. 100
	" "	31-12-73	1,5364 p. 100
	" "	31- 3-74	1,5490 p. 100
1974-1975	trimestre se terminant le	30- 6-74	1,5642 p. 100
	" "	30- 9-74	1,59 p. 100
	" "	31-12-74	1,6259 p. 100
	" "	31- 3-75	1,6363 p. 100
1975-1976	trimestre se terminant le	30- 6-75	1,6612 p. 100
	" "	30- 9-75	1,6724 p. 100
	" "	31-12-75	1,7109 p. 100
	" "	31- 3-76	1,7209 p. 100
1976-1977	trimestre se terminant le	30- 6-76	1,7471 p. 100
	" "	30- 9-76	1,7488 p. 100
	" "	31-12-76	1,7707 p. 100
	" "	31- 3-77	1,7891 p. 100
1977-1978	trimestre se terminant le	30- 6-77	1,8102 p. 100
	" "	30- 9-77	1,8204 p. 100
	" "	31-12-77	1,8372 p. 100
	" "	31- 3-78	1,8508 p. 100

1978-1979	trimestre se terminant le	30- 6-78	1,8674 p. 100
	"	30- 9-78	1,9102 p. 100
	"	31-12-78	1,9228 p. 100
	"	31- 3-79	1,9304 p. 100
1979-1980	trimestre se terminant le	30- 6-79	1,9528 p. 100
	"	30- 9-79	1,9702 p. 100
	"	31-12-79	1,9998 p. 100

LES PRESTATIONS DE RETRAITE—LES NOUVEAUX RETRAITÉS

Question nº 406—**M. Herbert:**

En *a*) 1977, *b*) 1978, *c*) 1979, combien de nouveaux retraités ont reçu, chaque mois, des prestations de retraite de la Fonction publique ou des Forces canadiennes ou supplémentaires?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Conseil du Trésor et le ministère de la Défense nationale m'informent comme suit:

Mois et année		Nouveaux retraités qui ont reçu des prestations de retraite en vertu de la loi sur la pension de la Fonction publique—pensions à jouissance immédiate, allocations annuelles, pensions à jouissance différée
Janv.	1977	133
Fév.	1977	209
Mars	1977	265
Avril	1977	499
Mai	1977	358
Juin	1977	466
Juil.	1977	599
Août	1977	460
Sept.	1977	492
Oct.	1977	644
Nov.	1977	488
Déc.	1977	3,013
	Total pour 1977	7,626
Janv.	1978	141
Fév.	1978	369
Mars	1978	321
Avril	1978	532
Mai	1978	423
Juin	1978	487
Juil.	1978	634
Août	1978	566
Sept.	1978	743
Oct.	1978	468
Nov.	1978	566
Déc.	1978	3,605
	Total pour 1978	8,855
Janv.	1979	169
Fév.	1979	242
Mars	1979	543
Avril	1979	382
Mai	1979	477
Juin	1979	656
Juil.	1979	498
Août	1979	467
Sept.	1979	702
Oct.	1979	448
Nov.	1979	562
Déc.	1979	3,356
	Total pour 1979	8,502

Les personnes suivantes ont commencé à recevoir des prestations en vertu de la loi sur les prestations de retraite supplémentaires au moment où leurs pensions à jouissance différée sont devenues payables en vertu de la loi sur la pension de la Fonction publique.

	1977	1978	1979
Janvier	55	47	51
Février	41	44	32

	1977	1978	1979
Mars	45	53	40
Avril	49	41	47
Mai	44	53	47
Juin	38	56	62
Juillet	41	40	38
Août	41	53	47
Septembre	40	53	37
Octobre	48	41	52
Novembre	29	49	66
Décembre	50	45	59
Total	521	575	578

Pour les personnes qui reçoivent des pensions à jouissance immédiate ou des allocations annuelles en vertu de la loi sur la pension de la Fonction publique des prestations, en vertu de la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, sont devenues payables au mois de janvier suivant le commencement du paiement de la pension ou de l'allocation.

janvier 1977	janvier 1978	janvier 1979	janvier 1980
6,805	7,105	8,280	7,924

Le nombre de nouveaux retraités admissibles au régime de pension de retraite des Forces canadiennes et de nouveaux bénéficiaires de prestations de retraite supplémentaires dans le cadre du régime, s'établit comme suit pour *a*) 1977, *b*) 1978 et *c*) 1979:

Mois et année		Nouveaux retraités	Nouveaux bénéficiaires de prestations de retraite supplémentaires
Janv.	1977	188	547
Fév.	1977	288	184
Mars	1977	283	227
Avril	1977	440	210
Mai	1977	295	225
Juin	1977	316	207
Juil.	1977	306	187
Août	1977	368	201
Sept.	1977	343	211
Oct.	1977	408	267
Nov.	1977	445	242
Déc.	1977	419	201
	Total pour 1977	4,099	2,909
Janv.	1978	311	598
Fév.	1978	388	221
Mars	1978	311	232
Avril	1978	309	229
Mai	1978	260	204
Juin	1978	235	214
Juil.	1978	243	176
Août	1978	321	215
Sept.	1978	318	258
Oct.	1978	427	190
Nov.	1978	370	219
Déc.	1978	446	214
	Total pour 1978	3,889	2,970
Janv.	1979	283	627
Fév.	1979	325	219
Mars	1979	240	237
Avril	1979	305	212
Mai	1979	385	237
Juin	1979	240	199
Juil.	1979	321	177
Août	1979	295	192
Sept.	1979	330	258
Oct.	1979	532	460
Nov.	1979	455	238
Déc.	1979	387	186
	Total pour 1979	4,098	3,242

Les nouveaux retraités comprennent les militaires libérés, les veuves et les enfants recevant des idemnités d'éducation.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE NOMBRE D'AVOCATS

Question nº 610—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

Le ministère des affaires des anciens combattants	1	ministère de la justice
Bureau de services juridiques des pensions	38	
Conseil de révision des pensions	1	
	39	

ENVIRONNEMENT—LE NOMBRE D'AVOCATS

Question nº 613—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère de l'Environnement?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Il y a cinq avocats parmi l'effectif. Ces avocats sont détachés du ministère de la Justice.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 694—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

1. 76.

2. *a*) 76;

   b) Néant;

   c) Néant.

3. 14.

4. $609,779.

LES APPAREILS DC-10

Question nº 727—**M. Benjamin:**

1. Depuis l'essai en vol de 1977 au cours duquel un DC-10 d'*Air New Zealand* a subi des dommages, le ministère des Transports a-t-il procédé à des essais en vol du DC-10, en vue de déterminer s'il réunit les conditions voulues pour un certificat de navigabilité et, le cas échéant, *a*) quand, *b*) avec quels résultats?

2. Depuis le 25 mai 1979, le Ministère a-t-il procédé à des essais en vol, à des inspections ou à des études des ferrures d'attache des mâts des réacteurs d'aile des avions DC-10 exploités au Canada et, le cas échéant, quel en était le type?

3. S'il y a lieu, quelles normes le Ministère a-t-il ajoutées au certificat américain de navigabilité, dans son approbation type du DC-10?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui.

a) Les 4 et 5 août 1978.

b) L'essai en vol a donné des résultats satisfaisants. Il a été démontré que les nouvelles limites de vitesse minimales proposées par la compagnie incitaient fortement et de façon efficace à réduire davantage les vitesses. Des analyses et des essais en vol menés au préalable par la compagnie avaient prouvé que les gouvernails de profondeur ne seraient pas endommagés si ces limites de vitesse étaient observés.

2. Oui. Des ingénieurs et des inspecteurs techniques du Ministère ont assisté aux inspections des fixations fuseau-moteur faites par la compagnie canadienne qui utilisait des DC-10. En outre, un ingénieur et un inspecteur technique du Ministère ont participé à l'étude réalisée par la Federal Aviation Administration des États-Unis touchant la conception, la construction et l'entretien du DC-10.

3. L'approbation-type canadienne du DC-10 ajoute les exigences suivantes à celles de la Federal Aviation Administration des États-Unis:

a) adjonction d'un déporteur SCN C27602-02 le 1er août 1974;

b) adjonction d'un deuxième vibreur, SCN C34161-4 le 6 avril 1972;

c) inscription dans le manuel de vol de l'avion des nouvelles limites de vitesse minimales mentionnées en 1 *b*).

LA SOCIÉTÉ McDONNELL DOUGLAS—LES DC-9

Question nº 728—**M. Benjamin:**

1. La société McDonnell Douglas a-t-elle demandé à Air Canada, il y a trois ans, de modifier la pointe arrière de son DC-9 ou de procéder régulièrement à des inspections pour déceler les fissures dans les parties arrières et, le cas échéant, le Ministère a-t-il modifié les normes exigées pour satisfaire à son approbation type du DC-9?

2. Au cours des cinq dernières années, des fissures ou des défauts ont-ils été décelés dans le fuselage des DC-9 exploités au Canada et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) combien étaient semblables au défaut qui a provoqué le détachement du cône arrière d'un DC-9 d'Air Canada en vol près de Boston en septembre 1979?

[*Traduction*]

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. McDonnell Douglas a avisé Air Canada dans un bulletin de service McDonnell Douglas daté du 25 mai 1976 d'inspecter régulièrement la queue des DC-9 pour s'assurer qu'il n'y a pas de fissure ou bien de modifier cette partie de l'avion. Le ministère n'a pas changé les critères d'obtention de l'approbation-type étant donné que les inspections et les modifications ci-dessus n'étaient pas imputables à un manque de rigueur dans les critères.

2. Quelques fissures et défauts ont été découverts dans les fuselages des DC-9 au cours des cinq dernières années.

a) Pendant la durée d'utilisation d'une flotte d'avions, des inspections des avions sont régulièrement prévues comme le conseillent les instructions relatives à l'entretien.

Il arrive fréquemment que l'on découvre des fissures et des défauts. Ils sont surveillés et réparés comme il convient et ces opérations sont inscrites dans des registres.

D'après leur connaissance et leur expérience de la conception d'une flotte d'avions, l'exploitant et le constructeur savent très bien quelles parties de l'avion sont susceptibles de démontrer des défauts et des fissures. Lors de l'inspection générale de l'avion, ils accordent une attention toute particulière à ces parties. Il faudrait beaucoup de temps pour compter les fissures et les défauts découverts dans une flotte d'avions au cours des ans et ce calcul ne servirait à rien. Habituellement, on peut être amené à signaler jusqu'à 500 défauts lors de l'inspection d'un avion.

En résumé, on a découvert de nombreuses fissures au cours des années, mais on ne peut en connaître le nombre exact qu'en s'attelant à la tâche monumentale d'examiner la documentation constituée pour la flotte des 43 DC-9.

b) Aucune fissure semblable à celle qui a causé la perte du cône arrière n'avait été découverte avant l'accident. Des inspections ont révélé par la suite trois fissures de ce genre dans les autres DC-9 d'Air Canada.

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Des réponses ont été données aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Article 26 du Règlement

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS LES PROVINCES DE L'OUEST

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'ai l'intention de présenter maintenant une motion en vertu de l'article 26 du Règlement et de faire une très brève déclaration à l'appui de cette importante motion. Appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai; je veux parler de la sécheresse agricole qu'on pourrait qualifier de continentale et qui touche la plus grande partie du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Il faudrait que le gouvernement et la Chambre étudient de toute urgence les conséquences de cette catastrophe qui est en train d'atteindre des proportions critiques et les mesures qu'on pourrait prendre pour y remédier.

Je voudrais faire quelques brefs commentaires à propos de la motion très importante que je viens de présenter. D'abord, je signale qu'une sécheresse agricole dans l'ouest du Canada n'a rien d'extraordinaire en soi, mais comme j'ai déjà vu un grand nombre de sécheresses, je pense pouvoir affirmer que celle-ci ne ressemble pas aux autres et je voudrais expliquer pourquoi.

Cette sécheresse est tout à fait exceptionnelle par son étendue puisqu'elle va de l'intérieur de la Colombie-Britannique à l'est du Manitoba en passant par les trois provinces de prairies. Ce n'est qu'une partie de la sécheresse nord-américain qui touche tous les États du nord des États-Unis et la région qu'on appelle la ceinture du maïs, dans le nord-ouest des États-Unis. Au Canada, elle s'étend beaucoup plus au nord que toutes les sécheresses précédentes, y compris la sécheresse des années 30 qui avait duré dix ans et que je me rappelle fort bien.

Je tiens à vous rappeler, madame le Président, et à rappeler à la Chambre qu'il n'y a pas eu de débat d'urgence en vertu de l'article 26 du Règlement au sujet d'une question agricole depuis le 31 octobre 1974, date à laquelle la Chambre avait discuté du prix des bovins de boucherie sur le marché. Certains députés se rappelleront sans doute que ce débat faisait suite à une émission de télévision qui avait montré en couleur l'abattage dramatique de veaux Holstein quelque part au Québec.

Il y a plus de trois ans qu'a été tenu la dernière fois à la Chambre un débat sur la sécheresse, à l'occasion d'un jour réservé à l'opposition et sur l'initiative des conservateurs le 3 mai 1977. En ces deux occasions, la crise agricole régnante n'était pas, et de loin, aussi grave et aussi répandue que ne l'est la situation extrêmement critique que l'on observe aujourd'hui, et je le dis en toute sincérité. La sécheresse menace toute la production céréalière de l'Ouest où, dans bien des cas, on a interrompu les semailles de céréales du printemps à cause de l'assèchement du sol. Elle s'attaque aux pâturages si nécessaires à notre élevage et qui couvrent 45 millions d'acres dans l'ouest du pays, et elle a même une forte incidence sur les feux de forêt qui ravagent le nord des Prairies.

Article 26 du Règlement

Enfin, le degré d'humidité du sol est inférieur à la normale depuis le début de l'automne dernier, et il est bien vrai que nous avons connu une vague de sécheresse durant l'hiver que nous venons de passer. La chose qui m'inquiète le plus, c'est que l'humidité était pratiquement inexistante dans le sol à la fin de l'hiver, et j'y vois un rapprochement certain avec ce qui est arrivé au cours des années 30. Cette situation pourrait se prolonger pendant quelques années et ce serait alors un désastre total. Je sais que c'est à vous et uniquement à vous de décider, madame le Président, mais j'estime la question assez urgente pour tenir aujourd'hui un débat spécial.

● (1650)

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je remercie le député de Medicine Hat (M. Hargrave) de m'avoir prévenue de son intention de se prévaloir des dispositions de l'article 26 du Règlement. Il a avisé la présidence qu'il songeait à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de cet article du Règlement.

Comme le député le sait, selon cet article, il appartient à l'Orateur de décider si la question qu'il soulève mérite d'être discutée à l'instant. J'ai longuement examiné les conditions fixées dans l'article 26 et dans les précédents. Si on peut douter que la question soit très importante et d'intérêt public, je doute qu'elle réclame une mise à l'étude immédiate et urgente.

A l'instar de mes prédécesseurs, je ne dois pas oublier que toute question soulevée en vertu de l'article 26 du Règlement doit présenter une véritable urgence. La situation décrite par le député est en pleine évolution. En fait, c'est là l'expression même employée par le député.

A l'appui de mes propos, je me permets de reporter les députés à une situation semblable qui s'est produite le 27 juin 1961, quand le chef de l'opposition de l'époque, l'honorable Lester B. Pearson, avait proposé une motion semblable au sujet de la sécheresse qui affligeait l'Ouest du pays, et que l'Orateur, monsieur Michener, avait décidé qu'il y avait lieu de soulever la question au moyen d'autres mécanismes dans notre procédure. La situation à laquelle fait allusion le député dans le précédent qu'il a évoqué était, à mon avis, légèrement différente de celle que nous vivons en ce moment.

Dans le cas qui nous occupe, le député sait certainement que la question peut être soulevée devant le comité chargé en ce moment d'étudier le budget du ministère de l'Agriculture; il existe, bien entendu, d'autres mécanismes permettant au député de soulever cette question importante à la Chambre. Par conséquent, je dois décider, avec regret d'ailleurs—car je sais que beaucoup de députés partagent les préoccupations de leur collègue au sujet de cette situation dans l'Ouest—que la question ne se prête pas opportunément à la discussion en vertu de l'article 26 du Règlement.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, au sujet de l'interprétation de l'article 26 du Règlement, je veux attirer votre attention sur le paragraphe 3 de cet article qui stipule ce qui suit, et je cite:

> Lorsqu'il demande l'autorisation de proposer une motion de ce genre, le député doit se lever de sa place et présenter, sans argument, l'énoncé dont il est question au paragraphe (2) du présent article.

Or, si l'on se base sur l'exposé qui a été fait aujourd'hui, madame le Président, premièrement, il me semble qu'il n'a pas été fait sans argument, au contraire, et il a été beaucoup trop long, et je ne voudrais pas que la Chambre prenne l'habitude, lorsque des motions de ce genre sont présentées, de tolérer de si longs exposés remplis d'arguments. Je veux donc tout simplement que mon objection sur la façon dont le sujet a été abordé aujourd'hui soit consignée au compte rendu officiel des Débats. L'énoncé, à mon sens, a été beaucoup trop long, et comportait des arguments contrairement aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 26 du Règlement, et je ne voudrais pas qu'à l'avenir la même situation se représente.

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je croyais que vous aviez déjà rendu une décision, mais je ne puis passer sous silence l'intervention du président du Conseil privé (M. Pinard). Nous avons toujours eu pour coutume à la Chambre de donner la parole au député qui soulève une motion en vertu de l'article 26 du Règlement—en fait, la Présidence invitait le parrain de la motion à expliquer rapidement l'urgence . . .

M. Knowles: Non pas depuis 1968.

M. Nielsen: . . . l'urgence de la question soulevée dans la motion même, pour aider la Présidence à prendre une décision à ce même sujet.

[*Français*]

Mme le Président: Je remercie l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard) des remarques qu'il a faites. Ce n'est pas très clair pour moi de quelle longueur peuvent être les interventions d'un député lorsqu'il soulève une question sous l'empire de l'article 26 du Règlement. Cependant, aujourd'hui, j'ai tenu à écouter le député parce que je voulais bien comprendre quelles étaient ses raisons d'invoquer l'urgence.

Maintenant, je reconnais avec l'honorable ministre que le député a peut-être un peu fait porter ses arguments sur la situation qui existait dans l'Ouest canadien plutôt que de se limiter en fait et de façon très étroite aux raisons qui justifiaient l'urgence. Cependant, je l'ai écouté de manière à être davantage éclairée, mais je prends les remarques de l'honorable ministre en bonne part.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL MENSUEL DU SUPPLÉMENT

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

—Madame le Président, le 15 janvier 1980, le premier ministre (M. Trudeau) qui était alors chef de l'opposition, a annoncé un élément important de notre programme électoral, à savoir, une augmentation mensuelle de $35 par ménage du supplément de revenu garanti à l'intention des personnes âgées.

Nous proposons aujourd'hui la deuxième lecture du bill C-16, ce qui est très à propos, je pense, maintenant que les Québécois se sont prononcés, hier, par voie de référendum, en faveur du Canada. Ce bill illustre l'un des rôles que joue le gouvernement fédéral auprès des Canadiens, à savoir, la redistribution de la richesse, et comme cette dernière varie selon les conditions économiques, cette redistribution favorise tous les Canadiens où qu'ils ou elles vivent au Canada à un moment donné de notre histoire.

Comme un bon nombre des députés qui sont ici aujourd'hui s'en souviendront, ce n'est pas la première fois que nous présentons à la Chambre un bill presque semblable au bill C-16. Il y a un peu plus d'un an et demi, nous avons discuté et adopté à l'unanimité, si je m'en souviens bien, le bill C-20, qui accordait aux personnes âgées qui vivaient seules et touchaient le supplément de revenu garanti une augmentation mensuelle de $20, augmentation qui était divisée dans le cas des couples, où chaque conjoint recevait $10 de plus par mois. Le bill d'aujourd'hui est du même genre sauf que le montant est différent. L'augmentation est bien plus généreuse que d'autres, mais l'objectif est le même. Ce bill vise à réduire la pauvreté au Canada; celle des personnes âgées dans ce cas. Autrement dit, il améliore la situation financière des Canadiens âgés qui sont le plus dans le besoin.

Nous avons décidé que de tous ceux qui avaient présentement besoin d'aide au Canada, on devait accorder la priorité à ceux qui étaient le plus dans le besoin, c'est-à-dire les prestataires du programme de supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint.

[*Français*]

Je pense bien que tous les députés savent que le supplément de la pension de la vieillesse est payé aux pensionnés qui reçoivent la pension universelle de base, mais qui n'ont pas d'autre revenu ou qui n'ont qu'un petit revenu en sus de leur pension de base. Le supplément est aussi payé au conjoint d'un pensionné, conjoint âgé de 60 à 65 ans, lorsque le couple est dans le besoin. En d'autres termes, celui qui touche le supplément de la pension de sécurité de la vieillesse a besoin d'aide et éprouve de la difficulté à joindre les deux bouts. Bien sûr, nous avons depuis plusieurs années maintenant, depuis 1973 très précisément, l'indexation tous les trois mois de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément. Il reste que ce n'est pas une augmentation. Une telle indexation n'est qu'une manière de garder la pension à jour et de sauver la valeur du dollar ou du supplément de la pension.

A l'heure actuelle, les pensionnés seuls, c'est-à-dire séparés, divorcés, célibataires, veufs ou veuves ont la garantie au Canada d'un revenu mensuel de $340.15. Par le mot garantie, je veux dire que si un ou une pensionné(e) au Canada ne peut compter que sur les revenus publics pour vivre, n'a aucune source de revenu personnel, il ou elle recevra, de par la loi, du gouvernement fédéral $340.15 par mois. Si cette personne touche un autre revenu, par exemple, des intérêts sur un compte d'épargne ou des prestations de retraite de la Régie des rentes du Québec ou du régime similaire pour le Canada, à ce moment-là, il ou elle peut avoir un revenu total supérieur à ce niveau de garantie. Cela est attribuable au fait qu'au lieu de couper soudainement les pensionnés du revenu garanti, nous avons établi au fil des années une échelle à laquelle se conforment les gens et par laquelle nous vérifions le montant de leur revenu supplémentaire. On connaît je pense la règle du jeu, savoir que pour tout dollar de revenu supplémentaire d'une source autre que la pension de vieillesse, la personne âgée perd 50c. du revenu garanti, mais évidemment garde ces 50c. du revenu garanti.

Ces montants garantis aux personnes âgées dans le besoin sont nettement insuffisants. Sur une base annuelle, le niveau garanti de nos programmes de la sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire de la pension universelle de base et du supplément à la pension de vieillesse combinés, représente à peu près 80 p. 100 de ce que Statistique Canada définit comme le seuil de la pauvreté. Il est sûr qu'un revenu légèrement inférieur à 80 p. 100 du seuil de la pauvreté n'est pas acceptable dans un pays riche comme le nôtre et ne constitue pas une somme d'argent nécessaire pour vivre convenablement.

● (1700)

[*Traduction*]

Les fonctionnaires de mon ministère estiment qu'il y a environ 700,000 célibataires, veufs ou veuves et divorcées qui reçoivent le supplément à la pension de retraite et qui vivent en deça du seuil de pauvreté. Et 60 p. 100 de ces personnes sont des femmes. Permettez-moi de vous renvoyer à un rapport publié récemment par le Conseil national du bien-être dans lequel on décrit la vie de ces femmes.

Une voix: C'est ce que j'ai dit.

Mme Bégin: En effet, c'est ce que vous avez dit dans votre discours, et je vous en félicite. Je veux parler ici du député de Rosedale (M. Crombie), mon prédécesseur, parce qu'il est réellement important dans le Canada d'aujourd'hui, il me semble, de faire comprendre aux gens toujours et sans cesse les conséquences de la pauvreté, ce qui, malheureusement, est souvent relégué aux oubliettes.

Le rapport fait état du témoignage d'une dame de 67 ans, Mary S., qui dit ceci:

> Je vais vous le dire ce que c'est que d'être une vieille femme seule qui n'a rien que sa pension du gouvernement pour vivre . . . il faut user ses vieilles chaussures, passer d'un magasin à l'autre pour essayer de trouver la viande la moins chère. Je déteste être obligée d'acheter du papier hygiénique, du savon ou du dentifrice parce que je ne peux pas manger ces choses. Je suis obligée d'acheter les fruits et les légumes amochés que je choisis dans les stocks à moitié pourris à l'arrière des magasins, ces fruits et légumes qu'on avait l'habitude de donner aux agriculteurs pour nourrir leurs animaux.

Nous vivons dans la peur, la peur de l'avenir, de la maladie, du manque d'argent et de fierté. Nous avons peur que le chèque n'arrive pas et que nous ne soyons pas capables de joindre les deux bouts à temps pour payer notre loyer. Nous avons peur de manquer de nourriture avant que le prochain chèque nous arrive.

Inutile de dire que je ne puis accepter cela et que le gouvernement du Canada ne peut accepter que des gens qui ont passé toute leur vie à travailler dur, à élever des familles et à bâtir notre pays aient à vivre ainsi. Nous ne pouvons accepter cela et c'est pourquoi ce bill est un des tout premiers à être présentés au cours de la présente session du Parlement.

Je sais qu'il y en a qui diront que la situation n'est pas aussi grave que je l'ai décrite. Ils diront que parmi les célibataires, veufs et divorcés qui reçoivent ces suppléments, certains ont des rentes supérieures au seuil de la pauvreté. Il est vrai, évidemment, que ceux qui ont des revenus externes et qui reçoivent ce que nous appelons un supplément de revenu garanti partiel, peuvent avoir un revenu total qui les hausse tout juste au-dessus du seuil de la pauvreté. Mais il est également vrai que beaucoup de retraités célibataires n'ont pas ces sources extérieures de revenus. Le fait que 700,000 bénéficiaires du supplément vivent dans la pauvreté, le prouve. Nous devons aider ces 700,000 Canadiens âgés ainsi que ceux qui sans être indigents sont dans une situation si modeste que personne de nous, j'en suis certaine, n'aimerait y vivre.

[*Français*]

Alors l'augmentation de $35 par mois proposée dans le bill C-16 nous permettra justement de les aider. Bien sûr, la somme d'argent, et j'anticipe évidemment l'accord unanime des partis, votée par cette Chambre des communes, la somme de $35, s'ajoutera au chèque du mois de juillet des pensionnés vivant seuls, c'est-à-dire célibataires, séparés, divorcés, veufs ou veuves. Alors le chèque du mois de juillet comportera le paiement de base de la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément actuel, l'indexation trimestrielle, car le 1er juillet est une date d'indexation trimestrielle, et un plein $35. Cela je voudrais pouvoir le préciser pour tous ceux qui nous écoutent. J'ajouterais que les couples qui reçoivent le supplément, que ce soit tout ou partie du supplément, verront de leur côté s'ajouter $17.50 chacun à leur chèque, ce qui donne pour le couple un total de $35.

Alors, en faisant cet ajustement, qu'est-ce que nous faisons au sujet de la lutte à la pauvreté, puisque c'est le concept dans lequel se place ce projet de loi? En accordant ce supplément, nous amenons les personnes seules recevant un supplément à leur pension de vieillesse à à peu près 83 p. 100 de ce qui s'appelle le seuil de la pauvreté. Cela n'est pas l'idéal. Il restera un fossé à remplir que nous nous empresserons de combler aussi vite que l'économie se sera redressée. Mais il est quand même important de noter que cette année l'augmentation de juillet amènera les gens seuls à à peu près 83 p. 100 du seuil de la pauvreté tandis que l'an prochain elle les amènera à 85 p. 100 du même seuil de la pauvreté puisque les gens la recevront durant toute l'année, non pas une partie de l'année comme en 1980, et qu'elle sera à son tour indexée tous les trois mois.

Quant aux couples, voici comment le projet de loi affectera leur vie. Les couples reçoivent un revenu garanti—c'est-à-dire garanti pour tous ceux qui n'ont pas d'autres sources de revenus—de $628.62 par mois. Alors on peut dire que leur revenu équivaut au seuil de la pauvreté; il n'est pas en deçà du seuil de la pauvreté comme pour les personnes seules, il est juste au niveau du seuil de la pauvreté; on pourrait dire qu'ils sont à 100 p. 100 du seuil de la pauvreté. Alors l'augmentation de $35 pour le couple, $17.50 pour chacun des deux pensionnés, les amènera légèrement au-dessus du seuil de la pauvreté, à à peu près 103 p. 100 de ce qu'on appelle le seuil de la pauvreté. Les couples recevront donc un revenu garanti annuel de $8,162 à partir de juillet. Il est facile en prenant les tableaux de Statistique Canada de vérifier que ce montant est légèrement supérieur à la description du seuil de la pauvreté. Je pense bien qu'on peut sur ce point-là conclure que c'est une bien modeste reconnaissance de leur rôle dans la société canadienne que d'amener ces gens-là juste au-dessus du seuil de la pauvreté. Nous ne sommes pas en train de parler d'un luxe, nous sommes en train de parler d'un niveau de vie qu'aucun d'entre nous n'accepterait de toute façon et que nous essayons d'améliorer constamment.

Je pense donc que j'ai décrit comment la vie des personnes seules et des couples sera améliorée à partir du mois de juillet. Je pourrais ajouter pour clarifier que le conjoint d'un couple qui touche l'allocation au conjoint recevra aussi le montant supplémentaire proposé par ce bill. Les gens, les députés s'apercevront tout de suite que l'on traite différemment les couples et les personnes seules. Pourquoi le faisons-nous? Est-ce qu'il y a là discrimination? Je ne le pense pas. Durant la discussion du projet de loi précédent, il y a un an et demi, nous avons pour la première fois introduit ce concept par lequel les couples recevaient la moitié si on peut dire de la somme d'argent proposée aux personnes seules. Chacun d'entre eux, la moitié, reçoit autrement dit pour deux ce que l'autre reçoit seul. Pourquoi faisons-nous cela? L'histoire des pensions de sécurité de la vieillesse au Canada montre que nous avons traité au fil des années, au fil du développement de notre politique des pensions, les pensionnés comme des individus. Je pense qu'il est maintenant connu que les réalités budgétaires familiales sont autres et que pour vivre seul il en coûte environ les deux-tiers du budget d'un couple et non pas la moitié comme on l'a longtemps cru. Il nous faut donc augmenter d'autant les pensions des gens seuls, d'où la différence que nous faisons dans ce projet de loi.

Je pense qu'il est important de dire, alors que j'ai défini les sommes de base qui iront aux gens, ce que sera la lutte à la pauvreté au Canada, il est important peut-être de noter que puisque nous augmentons pour tous les bénéficiaires de supplément de pension de vieillesse, que ce soit un supplément total ou un supplément partiel, nous changeons automatiquement l'échelle des revenus à laquelle se mesure le revenu d'une personne afin de juger si elle est apte à recevoir ou non un supplément. En haussant l'échelle des revenus qui s'applique à tous les Canadiens pensionnés, nous permettons automatiquement, et ceci aussi est arrivé en 1979 quand nous avons accordé l'augmentation précédente, nous permettons à environ 45,000 pensionnés qui ne jouissent pas en ce moment du supplément parce qu'ils ont juste trop de revenu, bien que leur revenu soit très maigre, de devenir admissibles à une partie du supplément. Alors j'inviterais les Canadiens qui en seront sensibilisés, et informés par un encart spécial accompagnant le chèque du mois de juillet, s'ils ont de très petits revenus, de vérifier si ce ne serait pas leur tour de devenir admissibles à un supplément mensuel, supplément qui, bien sûr, sera de moins

de $35 par mois dans leur cas puisqu'on comblera la très légère différence de leur manque d'argent.

● (1710)

[*Traduction*]

Je vais maintenant vous dire combien coûtera la mesure que nous étudions. Le bill C-16 augmente de $35 par mois le supplément versé aux pensionnés. La première année, cette mesure coûtera 345 millions de dollars qui s'ajouteront au programme de la sécurité de la vieillesse pour l'année financière 1980-1981. En 1981-1982, soit pour l'ensemble de l'année financière, les frais supplémentaires s'élèveront à environ 525 millions de dollars.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à apporter une aide financière aux personnes âgées. On peut dire que les provinces sont de plus en plus nombreuses à instaurer des programmes d'aide supplémentaire à leur intention. Cette mesure a-t-elle des répercussions sur ces programmes et quel est le rapport entre les initiatives provinciales et le programme fédéral? Lorsque la Chambre a étudié le bill C-20, il y a un an et demi, les députés de tous les partis ont appris que, pour être certain que les personnes âgées vivant dans des établissements provinciaux profiteraient pleinement de l'augmentation dont nous parlons aujourd'hui, le gouvernement de chaque province devait prendre une décision en ce sens.

Par conséquent, j'ai écrit à mes homologues provinciaux pour leur demander de veiller à ce que les bénéficiaires du supplément provincial profitent pleinement de la hausse accordée par le gouvernement fédéral. En même temps je les ai exhortés à appliquer le même principe, dans la mesure du possible, aux allocations dites de confort versées aux prestataires résidant dans des établissements. J'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement de Colombie-Britannique et celui de Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire une province de la côte atlantique et une autre de la côte pacifique, m'ont annoncé qu'ils verseraient la totalité de l'augmentation à tous les bénéficiaires du supplément de revenu garanti.

Nous en sommes très satisfaits et nous espérons que les autres provinces répondront également à mon appel. Inutile de dire que je ferai tout en mon pouvoir pour que tous les Canadiens qui ont droit au supplément de revenu garanti ou à l'allocation au conjoint profitent de cette majoration.

[*Français*]

Cette question est vraiment très grave, et je pense qu'il est de mon devoir de signaler à la Chambre la nécessité d'une approche commune de toutes les régions du pays, donc de tous les partis politiques, puisque les circonstances de notre vie démocratique font qu'aucun de nos partis ne représente chacune des provinces du Canada, afin de régler cette situation malheureuse du traitement des pensionnés vivant en institution dans les provinces.

Si je prends, par exemple, ma province, le Québec. Si le gouvernement du Québec, qui malheureusement ne m'a pas encore répondu comme sept autres provinces, ne décide pas au Cabinet des ministres de passer pleinement les $35 en augmentant ce qu'on appelle l'allocation de menues dépenses, cela veut dire que la province va mettre dans ses coffres à peu près 7 millions de dollars qui appartiennent aux pensionnés.

Je pense que cela est assez grave et que tous les députés de toutes les provinces devraient s'interroger sur la lenteur qui semble se manifester ici et là afin d'encourager les provinces à prendre la décision requise et que tous les pensionnés vivant en institution reçoivent le bénéfice direct de la pleine augmentation visée par ce bill et touchant le supplément de revenu garanti.

[*Traduction*]

J'ose croire qu'il est juste de dire que le bill C-16 constitue une étape importante pour assurer aux personnes âgées du Canada le revenu suffisant auquel elles devraient avoir droit. Ce n'est pas là la seule mesure que nous entendons prendre et je le répète, ce n'est pas la dernière non plus que nous devons prendre. Les personnes seules auront encore besoin d'argent pour s'élever au-dessus du seuil de la pauvreté. Néanmoins, en ajoutant annuellement plus d'un demi-milliard de dollars aux revenus des personnes âgées du Canada qui sont dans le besoin, je crois que nous franchissons une importante étape de plus pour rétrécir le fossé et réduire la pauvreté dans notre pays.

● (1720)

Comme nous l'avons annoncé dans le discours du trône, nous avons l'intention de convoquer une conférence nationale sur les pensions, cet automne, nous l'espérons, à laquelle participeront des représentants de tous les secteurs économiques intéressés à la question des pensions. Je songe ici au secteur privé en particulier. Les participants comprendraient donc les gouvernements fédéral et provinciaux en tant qu'employeurs et législateurs, le secteur privé des pensions, les travailleurs et leurs employeurs, ainsi que d'autres parties qui s'intéressent à la question au Canada. Nous voulons connaître leurs opinions sur les problèmes urgents que connaît le pays dans le domaine des pensions et nous voulons en discuter avec eux.

Nous avons en main environ une douzaine d'excellents rapports et nous attendons celui de la Commission royale d'enquête de l'Ontario qui devait être présenté il y a quelque temps. Il le sera sous peu et je sais qu'il sera très complet puisqu'il pourrait compter une dizaine de volumes. Nous disposerons donc de très nombreuses idées, provenant du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Québec avec les Cofirentes, du Conseil économique du Canada, du Conseil national et du bien-être et de nombreuses autres sources comme le rapport Lazare. Nous discuterons de ces idées afin de définir tous les moyens possibles d'améliorer l'ensemble du système des pensions au Canada pour que les personnes âgées puissent, non pas recevoir le minimum, ce qui n'est pas suffisant, à notre avis, mais profiter, dans leur troisième âge, de la bonne vie que leur travail a contribué à rendre possible chez nous.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire appel à la collaboration des députés de tous les partis pour assurer l'adoption rapide du bill C-16 qui, j'en suis sûr, fait l'unanimité à la Chambre. Ce n'est qu'un début dans cette nouvelle session du Parlement, une étape concrète vers une meilleure qualité de vie pour la population du Canada.

[*Français*]

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous sommes au lendemain d'une journée historique où les gens du Québec ont décidé que leur avenir passait par le Canada et ont décidé de nourrir leurs racines déjà plus que centenaires. Je voudrais dire aux personnes âgées qui ont fait ce pays qu'elles peuvent être assurées que nous avons décidé hier, chez nous au Québec, et tout le Canada le sait et discute de ce résultat aujourd'hui,

qu'elles peuvent être fières. Nous avons donc décidé, comme je le disais, de garder l'héritage intact et de le passer en entier à nos enfants.

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à vous remercier de me donner cette occasion d'intervenir sur ce bill. A l'instar du ministre et, en fait, de tous les députés, je tiens à ce qu'il soit adopté promptement. A mon avis, personne ne s'oppose à ce projet de loi. J'aimerais également ajouter que je souscris aux observations du ministre selon lesquelles nous avons ici un exemple du rôle que doit jouer le gouvernement fédéral.

Au cours du débat référendaire, j'ai noté avec intérêt que lorsqu'il était question de politique sociale, et lorsqu'il s'agissait de savoir si les responsabilités devraient être partagées ou si elles devaient relever uniquement d'un gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral, les intervenants affirmaient spontanément que les politiques sociales devraient être de compétence provinciale. Durant le débat référendaire, j'ai noté que le ministre et même le chef des forces fédéralistes dans la province de Québec ont souligné assez souvent que beaucoup de personnes dans la province s'inquiétaient des allocations familiales, des pensions de sécurité de la vieillesse et des politiques sociales émanant du gouvernement fédéral. Il sera bon, à mon avis, de voir comment évoluera la politique sociale au cours des deux prochaines années lorsqu'il sera question de la constitution.

Je me range parmi ceux qui sont d'avis que le gouvernement fédéral a un certain rôle à jouer dans le domaine de la politique sociale, à la fois en vue de l'amélioration de l'échelle des salaires mais plus particulièrement pour ce qui est du financement de programmes sociaux particuliers. Je ne sais pas au juste combien de députés partagent cet avis mais j'aurais aimé entendre le ministre en parler.

Vers la fin de son intervention, le ministre a dit que la collaboration des provinces était nécessaire afin d'éviter ce que l'on déplore dans le domaine du bien-être social, à savoir le «coulage» au profit des provinces. Le ministre a tout à fait raison; cela peut s'avérer un problème. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses entretiens avec les représentants des provinces, et si elle a besoin de notre appui, nous serons heureux de le lui offrir. Tout le monde ici tient à ce que ces prestations aillent à ceux qui en ont besoin.

J'ai pris soin de noter ce que le bill représente pour un grand nombre de gens. J'ai ici une liste très impressionnante de chiffres. La proposition d'augmenter le supplément de $35 intéressera environ 721,000 personnes seules, 225,000 couples mariés dont les conjoints sont tous deux pensionnés, 44,000 couples dont un seul conjoint est pensionné, et 81,000 couples dont un conjoint touche l'allocation de conjoint: au total, environ 1.1 million de ménages bénéficieront de l'augmentation de $35.

La proposition d'augmenter le supplément mensuel de $35 par ménage à compter du 1er juillet 1980, occasionnera finalement une dépense de 475 millions de dollars. Quiconque examine ces statistiques ne pourra que s'étonner qu'une augmentation de $35 entraîne une telle dépense; j'ai certaines observations à faire à cet égard. Il est sage d'examiner le bill en le plaçant dans de justes perspectives, notamment dans des perspectives historiques.

Lorsqu'on offrit le SRG en 1967, le pensionné célibataire touchait des prestations dont le montant équivalait à 72.2 p. 100 de celui auquel on avait fixé le seuil de la pauvreté. C'est-à-dire qu'à l'origine les prestations donnaient aux gens un revenu égal à 72 p. 100 du seuil de la pauvreté, soit un revenu inférieur de 28 p. 100 au seuil de la pauvreté. C'était il y a 13 ans.

En 1971, on augmenta le SRG de $20 par mois. Sans cette augmentation, le revenu du pensionné aurait été ramené à 68 p. 100 du seuil de la pauvreté, mais l'augmentation le porta à 77 p. 100 de cette norme. En 1978, avec le maigre revenu qu'ils touchaient du régime de pensions du gouvernement, ils étaient tombés à 73.5 p. 100 du seuil de la pauvreté. En avril 1979, grâce à une autre augmentation de $20 au titre du supplément de revenu garanti, ils se sont retrouvés à 78.5 p. 100 du seuil de la pauvreté. N'eût été cette augmentation, ils seraient redescendus à 73 p. 100. Je suis concaincu que vous pouviez vous souvenir de ces chiffres, monsieur l'Orateur, mais c'était trop demander à d'autres.

● (1730)

Une chose est claire: l'indexation du supplément de revenu garanti ne donne pas les résultats voulus. Voilà pourquoi il faut constamment rajouter des sommes fixes. Les $35 que nous ajoutons maintenant et les $20 que nous y avons ajouté précédemment ne constituaient pas des suppléments. En fait, depuis 1967 la loi n'a réussi qu'à maintenir les bénéficiaires au-dessous du seuil de la pauvreté, leur permettant tout juste de surnager. Je sais que le ministre voudrait bien les amener jusqu'au seuil de la pauvreté et même au delà, dans le cas de gens mariés.

Le fait est qu'à cause des modalités d'application du programme de supplément de revenu garanti depuis 13 ans, chaque fois que nous y avons apporté des augmentations, cela n'a servi qu'à maintenir les bénéficiaires au même niveau ou guère mieux. Le ministre a bien choisi ses mots quand elle a dit qu'elle allait s'efforcer de réduire l'écart les séparant du seuil de la pauvreté. C'est exactement cela. Ce n'est pas de sa faute, mais en attendant que nous trouvions un autre moyen d'indexer le supplément de revenu garanti, ces petits compléments ne changeront guère la situation. Et la situation comme l'a indiqué le ministre, c'est que des milliers de personnes vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et, en l'occurrence, ce sont surtout des femmes.

Il est temps que le titulaire de ce portefeuille et ses collaborateurs songent à modifier l'indice dont on se sert pour calculer le supplément de revenu garanti. L'indice des prix à la consommation, qui est celui dont on se sert, n'est absolument pas pertinent—s'il l'a jamais été—pour le groupe de personnes concernées.

M. Knowles: Bravo!

M. Crombie: Je vous remercie. Permettez-moi d'être plus explicite là-dessus, si possible. Parallèlement à l'indice des prix à la consommation pour mars-avril de cette année, voici la ventilation des revenus. Pensez à tous les gens de plus de 65 ans que vous connaissez suffisamment bien pour savoir comment ils administrent leur budget. Nourriture, 21.5 p. 100; logement, 34.1 p. 100—pas dans ma ville—vêtements, 10.1 p. 100; transport 15.8 p. 100; soins médicaux et dentaires, 4 p. 100; loisirs et lecture, 8.3 p. 100; tabac et alcool, 6.2 p. 100.

Quelles que soient les imperfections de l'IPC, ou quelle que soit sa valeur en tant qu'indice pour d'autres secteurs, pour les gens de plus de 65 ans, et en fait je dirais pour les gens de plus de 55 ans, ceux qui touchent le Supplément de revenu garanti, qu'ils aient 65 ans ou moins, il faut préparer un nouvel indice car l'IPC ne répond plus à nos besoins pour la simple raison que les prix des vêtements, du logement et de la nourriture augmentent plus vite dans notre société que tous les autres éléments qui composent l'IPC. Et pourtant, ce sont les plus importants pour les Canadiens âgés.

Bien que ce projet de loi ait été bien accueilli, et je sais que les députés l'adopteront rapidement, il est sage de se rappeler qu'il ne s'agit pas simplement d'un supplément, mais qu'il est effectivement nécessaire pour nous maintenir en deçà du séuil de la pauvreté. En effet, l'indice utilisé n'est plus valable. Nous devrions en avoir un nouveau. Je ne sais pas comment nous pourrions le désigner, mais il devrait tenir compte des conditions d'existence des Canadiens âgés.

Je voudrais également parler d'un autre aspect du bill et de certaines remarques du ministre. Je n'ai pas été impressionné par cette partie du discours du trône qui proposait une conférence nationale sur les pensions. En général, je suis en faveur des conférences. Tout au plus, elles rassemblent des personnes qui partagent un intérêt commun, et qui peuvent alors échanger leurs idées, ce qui est toujours avantageux.

Je ne suis guère enthousiaste au sujet de cette conférence, car elle va remplacer quelque chose très important, c'est-à-dire une étude générale des pensions et des questions connexes. Je croyais que l'un des desseins non réalisés que le nouveau gouvernement voudrait poursuivre serait d'autoriser le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, avec l'assentiment de tous les partis, à faire enquête et à présenter des recommandations au sujet des pensions en général, bref à aborder la question sous son aspect global.

A ce moment-là, si je me souviens bien, certains députés ont dit, tant en privé qu'à la Chambre, qu'il fallait discuter davantage et rédiger d'autres rapports. Pourquoi en discuter plus longtemps? A quoi serviront plus de rapports? Où est le projet de loi? J'ai alors expliqué—et je crois que c'est toujours le cas—que le comité n'avait pas pour but d'en créer d'autres, mais de faire la synthèse du travail fait par d'autres groupes de travail.

Lorsque le ministre parle de cette conférence nationale sur les pensions, je crois comprendre qu'elle entend que cela remplace le projet de loi dont nous avons besoin. La première chose à faire pour créer ce projet de loi était d'en confier le soin à ce comité permanent. Il semble que c'était la meilleure chose à faire parce qu'en réalité, les questions qui se rattachent à celle des pensions devraient être connues de tous maintenant. Une augmentation mensuelle de $35 par mois, ce n'est pas une politique sur les pensions. La tenue d'une conférence non plus. Ces sujets doivent être étudiés. Les voici.

D'abord, la situation économique et financière dans laquelle se trouvent beaucoup de personnes âgées de moins ou de plus de 65 ans. Le ministre a cité un extrait du rapport sur les femmes et la pauvreté rédigé par le Conseil canadien du bien-être. Elle n'a pas dit à quelle page figure son extrait. A la page 12 de ce rapport, on trouve un article descriptif sur une dame âgée de 67 ans nommée Mary S. Voilà des paroles très révélatrices sur la situation à laquelle ces personnes doivent faire face. On y dit que le pire ennemi des personnes âgées n'est pas la peur, mais la solitude. En outre, cela décrit très bien ce à quoi se résume la vie pour des milliers de Canadiens. Je cite:

> . . . la plupart des femmes pauvres qui vivent seules sont âgées de plus de 55 ans. Certaines sont des travailleuses à faible salaire qui ne se sont jamais mariées, d'autres sont divorcées ou séparées et reçoivent des compensations financières insuffisantes, mais la plupart sont des veuves auxquelles leurs défunts époux n'ont laissé que très peu de biens ou de revenus desquels tirer leur subsistance.

● (1740)

Voici la clé, monsieur l'Orateur: «Au Canada, deux veuves âgées sur trois ont un revenu en-dessous du seuil de la pauvreté.» Je ne pense pas qu'on ait besoin d'en dire plus, car cela décrit bien la situation des personnes âgées. Inutile d'ajouter quoi que ce soit et aucune statistique ni aucun rapport ne changera ce fait.

Deuxièmement, cela sous-entend que les régimes de pensions tant publics que privés accordent aux femmes une protection nettement insuffisante. En fait, le rapport Lazarre, dont la préparation a été entreprise il y a trois ans, est un épais document contenant un certain nombre de rapports et de recommandations sur ce qu'il y a lieu de faire pour modifier les dispositions des régimes de pensions publics et privés concernant les femmes. Autrement dit, si vous voulez être pauvre au Canada, soyez âgé et du sexe féminin, car vos chances augmenteront énormément et aucune statistique ne pourra rien y changer non plus.

Troisièmement, il y a les caisses de retraite du secteur privé. C'est une question importante, je pense, car nous avons deux choses à faire; il faut évaluer ces caisses de retraite comme le font le rapport Lazarre et certains autres et aussi les comparer avec les régimes d'État. A ce propos, je pourrais ajouter que lorsqu'on parle des régimes de pension privés il faut, plus que jamais, examiner le régime de pensions du Canada pour voir non seulement comment il traite les femmes, mais encore ce qu'il y a lieu de faire pour le financer au cours des années à venir. Le problème ne tardera pas à se poser, d'ici le milieu des années 1980, si nous ne nous y attaquons pas bientôt. Sinon, comme pour bien d'autres choses, nous nous retrouverons avec énormément de retard à rattrapper.

La quatrième question est l'assouplissement de l'âge de la retraite. Un des rapports que le ministre doit recevoir du Sénat porte là-dessus, je crois. Il progresse très lentement, mais il vient du Sénat et je pense qu'il fait partie du rapport Croll. Tout programme qui envisage d'assouplir l'âge de la retraite obligatoire sera sans doute bien accueilli par bien des gens, pour diverses raisons, et je ne pense pas que le ministre ait à s'inquiéter de l'appui que pourra recevoir ce genre de politique.

Cinquièmement, et il s'agit d'une chose dont on ne parle pas très souvent lorsqu'il est question de pensions et que l'on place plutôt dans une catégorie distincte, les pensions versées aux invalides et aux handicapés, non seulement pour ce qui est du montant mais plus précisément des mesures de dissuasion que l'on prend à leur égard à mesure que, d'une année à l'autre, les provinces, le pays, et aussi les municipalités, font de leur mieux pour défavoriser les invalides dans la façon dont ils financent les pensions qui leur sont versées.

Sixièmement, la protection offerte aux familles des personnes décédées et, septièmement, le maintien du pouvoir d'achat des prestations versées. Je n'ai rien inventé de tout cela, monsieur l'Orateur. Il suffit de connaître un peu la documen-

tation qui existe déjà et de faire un brin de lecture. Si vous prenez connaissance de la documentation, vous verrez d'un autre œil le travail qui vous incombe à la fois à la Chambre et comme homme politique. Si vous frappez à n'importe quelle porte, et je puis en imaginer dans ma circonscription comme vous dans la vôtre, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, et si vous visitez les Canadiens âgés pour voir comment ils passent leur temps, vous comprendrez que non seulement il faut adopter ce bill rapidement, mais que les questions que j'ai énumérées ne devraient pas seulement servir de prétexte à une autre conférence mais qu'elles devraient effectivement être mises en discussion à la Chambre très bientôt, pour que l'on adopte des lois et que l'on prenne des mesures législatives qui nous permettraient d'être plus fiers de nous que nous sommes en droit de l'être aujourd'hui.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de succéder au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) et au député de Rosedale (M. Crombie) dans ce débat sur le bill C-16.

J'aimerais d'abord féliciter le ministre de sa nouvelle nomination à cet important portefeuille et je voudrais aussi féliciter le député de Rosedale du beau travail qu'il a accompli pendant le peu de temps qu'il a dirigé le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans notre parti, nous aimons parfois donner l'impression d'être les seuls à avoir des idées progressistes ou à s'intéresser au bien-être de nos concitoyens, mais il y a quelques personnes dans les autres partis qui voient les choses sous leur vrai jour, et je suis prêt à dire aujourd'hui que j'en connais au moins une dans chacun des autres partis.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a démontré qu'elle était libérale au sens large et qu'elle s'intéresse aux politiques sociales. Quand il faisait partie du cabinet du gouvernement de la 31^e^ législature, le député de Rosedale a été affectueusement qualifié de conservateur de gauche. Nous sommes tous heureux que le député se soit rétabli et nous lui souhaitons bon succès comme député à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'abonde moi aussi dans le sens des deux orateurs qui m'ont précédé. Au lendemain du 20 mai, je sais, tout comme eux, et ils n'ont pas manqué de le faire remarquer, que c'est parce que nous avons un gouvernement fédéral puissant que nous disposons dans notre pays de certains avantages dont les Canadiens d'un océan à l'autre, peuvent bénéficier. Je veux parler des pensions de vieillesse, des allocations familiales, de l'assurance-maladie—essayez d'imaginer un peu dans quelle situation nos concitoyens se trouveraient si l'on avait confié l'administration de ces programmes aux différentes provinces. Il a fallu que se dégage un consensus national, appuyé par le gouvernement fédéral, pour que ces programmes soient mis en œuvre, ce qui montre bien l'importance d'avoir un gouvernement national, et l'avantage d'être Canadien.

Comme les deux orateurs qui m'ont précédé, je trouve qu'il faudrait fixer le montant des pensions en fonction du seuil de la pauvreté. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a affirmé qu'en somme l'objectif du projet de loi, qu'elle considère d'ailleurs comme une mesure provisoire, était de rétrécir l'écart entre le revenu des pensionnés et le seuil de la pauvreté. Pour sa part, le député de Rosedale (M. Crombie) a reconnu que c'était bien là l'objectif mais a déclaré que cela n'était pas suffisant. Quant à moi, je pense que le moment est venu—et j'abonde dans le sens du député de Rosedale—de trouver une façon de fixer le montant des pensions autrement qu'en les indexant en fonction de l'indice des prix à la consommation.

● (1750)

Je rappellerai cependant au député de Rosedale qu'au moment où il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je lui avais signalé que l'utilisation de l'indice des prix à la consommation n'était pas une bonne façon d'indexer les pensions, et le député m'avait dit qu'il était d'accord et qu'il examinerait la question. Effectivement, il fit faire certaines études mais je pense que nous devrions tous avoir honte ici quand nous constatons aujourd'hui que la majorité des pensionnés vivent en deçà du seuil de la pauvreté.

Le député de Rosedale a parlé de l'époque où le revenu des pensionnés était à 68 ou 72 p. 100 du seuil de la pauvreté. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se vante que le projet de loi portera le revenu de certains pensionnés à 80 p. 100 du seuil de la pauvreté, voire même à 85 p. 100. En proie à un excès de largesses, elle nous a même signalé que certains couples mariés pourraient même dépasser ce seuil de 3 p. 100. Je me demande bien comment elle peut en arriver à ce chiffre. Il y aurait un progrès certain si elle décidait d'indexer les pensions à compter du 1^er^ juillet, mais elle a oublié que d'ici là, le seuil de la pauvreté aura lui aussi progressé quelque peu, de sorte qu'il est fort peu probable que l'ensemble des pensionnés—50 ou 60 p. 100 d'entre eux—puissent franchir le seuil grâce au projet de loi ou à toute autre mesure dont nous pourrions être saisis au cours de la présente session.

J'estime que nous devons absolument oublier cette idée que les pensionnés vivent en-deça du seuil de la pauvreté et que nous devrions légiférer afin que leur niveau de revenu soit égal à 125 p. 100 du montant qui constitue le seuil de la pauvreté.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Pourquoi cela? Il est inadmissible de garder une partie de la population au seuil de la pauvreté et de se contenter d'assurer la survie de nos personnes âgées. Il est inadmissible de dire que nous portons leur niveau de revenu à 80 p. 100, 85 p. 100 ou 103 p. 100 du montant qui représente le seuil de la pauvreté. Somme toute, cela signifie que nous les maintenons simplement en vie, comme des animaux pour ainsi dire. Il s'agit bien pourtant d'êtres humains. Il s'agit bien de Canadiens qui ont servi leur pays toute leur vie, qui l'ont bâti, et ils ont droit à plus que simplement un revenu de survie. Ils ont droit de jouir du niveau de vie qu'ils ont rendu possible.

Je rappelle à la Chambre que nous nous servons parfois d'autres indices. J'ai interrogé le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) aujourd'hui au sujet du taux de la pension d'invalidité. Je me plaignais en fait que l'on n'avait pas rendu permanente et automatique une formule élaborée en 1973. Cependant, le principe de la pension d'invalidité de guerre veut que le niveau de cette pension dans le cas d'une invalidité à 100 p. 100 soit l'équivalent du revenu net moyen de cinq catégories déterminées d'employés de la Fonction publique. Cette formule ne tient pas compte de l'indice des prix à la consommation. Elle ne tient compte que de niveaux de traitement. Notre difficulté provient de ce que deux ou trois ans après que le niveau de la pension soit établi, il commence à accuser un certain retard, mais du moins avons-nous réussi à convaincre le gouvernement de présenter un bill pour le mettre à jour.

Si je puis aborder un autre sujet concernant le traitement des députés et formuler des observations qui ne semblent pas toujours plaire à mes collègues, je dirai que nous obtenons une augmentation de traitement en janvier de chaque année. Cette augmentation est-elle liée à la hausse de l'indice des prix à la consommation? Non, elle est liée à l'indice global des salaires et nous obtenons une hausse pouvant atteindre 7 p. 100 si cet indice atteint ce niveau. Il existe donc d'autres arrangements et d'autres versements qui sont liés à autre chose qu'à l'indice des prix à la consommation. Je suis d'accord avec le député de Rosedale lorsqu'il dit que l'indexation des pensions sur cet indice a été un échec. J'ai souvent dit que si on a échoué, c'est en partie qu'il vient un moment où les pensions accusent du retard. Lorsqu'après deux mois, on compare le trimestre qui vient de s'écouler avec celui qui l'a précédé, et qu'on calcule la hausse qu'il aurait fallu à ce moment-là, on obtient la hausse que les pensionnés auraient dû recevoir six ou huit mois plus tôt.

Par ailleurs, l'indice des prix à la consommation porte sur tous les articles du panier de la ménagère et pas uniquement sur ce que les retraités doivent acheter. Mais malgré cela, je trouve que le principe de l'indexation sur l'indice des prix à la consommation est fautif, comme si cela permettait de résoudre le problème. S'il est fautif, c'est qu'il a été fixé trop bas au départ. Quand je propose de fixer le montant des pensions en fonction du seuil de pauvreté établi par Statistique Canada, c'est parce que de cette façon on parle au moins de quelque chose de réaliste.

Un collègue près de moi m'a demandé tout à l'heure d'où venait ce seuil de pauvreté et je lui ai répondu que le seuil de pauvreté auquel les deux orateurs se référaient était celui de Statistique Canada. C'est bien entendu le plus faible de ceux qui sont établis dans notre pays. Demandez à n'importe quel groupe de travailleurs sociaux ou d'organismes sociaux urbains de vous dire quel est le minimum vital. Ils vous citeront un chiffre bien plus élevé que celui de Statistique Canada. Le comité sénatorial du sénateur Croll a fixé lui aussi un minimum vital à un certain nombre de reprises et l'a actualisé. Tous ces seuils sont toujours plus élevés que celui qui est fixé par Statistique Canada.

C'est une des raisons pour lesquelles je n'oserais pas dire que les pensionnés devraient recevoir une pension dont le montant se situe au seuil de la pauvreté. Cela ne fait que leur permettre d'exister. Ce devrait être au moins 125 p. 100 du seuil de la pauvreté établi par Statistique Canada.

J'aimerais aussi signaler que Statistique Canada établit des seuils différents pour différents genres de régions. Il est différent pour ceux qui vivent dans les régions rurales, ceux qui vivent dans les petites localités, les petites villes et les petits villages, les villes de 100,000 à 500,000 habitants et les villes de plus de 500,000 habitants. Et, évidemment, le seuil de la pauvreté varie beaucoup suivant que le pensionné vit dans une région rurale, dans un petit village, dans une ville de grosseur moyenne ou dans une grande ville. Comme le confirmera le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, même avec l'augmentation qu'elle leur accorde maintenant, cette augmentation de $35 par ménage, et même après l'indexation qui entrera en vigueur en juillet, les pensionnés seuls vivant dans les régions urbaines se situeront encore tous au-dessous du seuil de la pauvreté établi par Statistique Canada.

Les personnes seules qui vivent dans les fermes, dans les régions rurales pourraient presque rattraper le seuil de la pauvreté le 1er juillet, mais les citadins qui vivent seuls seront encore dans l'indigence. Pour ce qui est des couples, même si l'amélioration que leur offre le ministre permettra à certains s'ils habitent de petites villes de se situer au seuil de la pauvreté et non plus au-dessous, ceux qui vivent à Ottawa, à Winnipeg, à Edmonton, à Toronto ou à Montréal se trouveront encore au-dessous.

Peut-être pourrais-je poursuivre la prochaine fois, monsieur l'Orateur? Je vois qu'il est 6 heures.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir, la Chambre demeurera ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

ON DEMANDE D'ANNONCER LES DEMANDES APPROUVÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) n'a pas encore annoncé quels projets soumis dans le cadre du Programme d'emploi d'été pour les jeunes seront approuvés, que l'été approche rapidement et que les jeunes qui ont fait une demande d'emploi en vertu de ce programme attendent impatiemment des nouvelles du ministère, je propose, avec l'appui du député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre ordonne immédiatement au ministre d'annoncer aujourd'hui même quelles demandes d'emploi faites en vertu du Programme d'emploi d'été pour les jeunes seront approuvées, afin que les jeunes dont la demande a été rejetée aient le temps de chercher ailleurs un autre emploi d'été.

Mme le Président: Une pareille motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SERVICES AUX DÉPUTÉS

LES ERREURS GÉOGRAPHIQUES DANS LES BULLETINS AUX CHEFS DE MÉNAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que les 74 députés libéraux du Québec ont récemment expédié aux chefs de ménage dans leur circonscription, des messages dont la teneur était uniforme en vue d'exposer les arguments en faveur d'un vote négatif lors du référendum du 20 mai, l'impression et la distribution étant financées par la Trésorerie de l'État et comme à la page 4 du message du député de Verchères (M. Loiselle), figure une carte du Canada où le Québec est séparé du Canada, ce Québec séparé englobant 110,000 milles carrés de Terre-Neuve, c'est-à-dire cette partie de Terre-Neuve désignée sous le nom de Labrador, une carte semblable figurant dans les messages des autres députés libéraux du Québec et comme cette carte fausse entièrement les faits et inflige un affront à tous les citoyens de Terre-Neuve et du Labrador, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) la motion suivante. On peut le constater ici, Terre-Neuve est repoussée 200 milles dans l'Atlantique:

Que le député de Verchères et tous les députés libéraux du Québec s'excusent auprès de la population de Terre-Neuve et du Labrador d'avoir commis une erreur en indiquant que la région du Labrador qui appartient à Terre-Neuve faisait partie du Québec et que la Chambre affirme l'intégrité territoriale des frontières de Terre-Neuve fixées dans l'avis du comité juridique du Conseil privé exprimé le 1er mars 1927 et établies dans les conditions de l'union de 1949 entre Terre-Neuve et le Canada.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE STATUT D'ANCIENS COMBATTANTS AUX MEMBRES DU BATAILLON MACKENZIE-PAPINEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'en vertu des lois fédérales, on accorde le statut d'anciens combattants aux membres du bataillon Mackenzie-Papineau et aux autres Canadiens qui ont combattu héroïquement dans les rangs de l'armée espagnole républicaine au cours de la guerre civile d'Espagne, entre 1936 et 1939, pour défendre le gouvernement légitime de ce pays, et qu'on leur accorde des pensions d'anciens combattants et autres prestations du genre.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'ÉNERGIE

LA PARTICIPATION DES CANADIENS À L'INDUSTRIE—L'EMBAUCHAGE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que Petro-Canada, société de la Couronne essentiellement créée pour augmenter la participation des Canadiens dans le secteur pétrolier et gazier, a décidé, au cours des derniers mois, de confier à une société établie aux Bermudes le soin de dessiner son nouveau logo, qu'elle a engagé une société immobilière new-yorkaise pour trouver de nouveaux locaux et qu'elle vient de signer un accord de production associée avec une société allemande dont le siège social est au Liechtenstein pour la construction d'un nouvel édifice dont les plans seront établis par des architectes américains, je propose, avec l'appui du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que la Chambre demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration à l'appel des motions pour expliquer en quoi le fait d'adjuger tous ces contrats à des sociétés allemandes, américaines et des Bermudes contribue à aider le Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES RETOMBÉES DE CENDRE VOLCANIQUE PRODUITES PAR L'ÉRUPTION DU MONT ST. HELEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

La récente éruption du volcan de mont St. Helen dans l'État de Washington a provoqué des tragédies humaines et causé des dommages matériels étendus. Les retombées de cendre volcanique sont considérables et touchent de vastes régions des États-Unis et du Canada. Comme on n'en connaît pas encore les effets à court et à long terme, je propose, appuyé par le député de Crowfoot (M. Malone):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie et au ministre de l'Environnement d'entreprendre sans délai une étude écologique des effets des retombées de cendre volcanique sur la santé de l'homme de même que sur la faune et la flore, ainsi que sur le degré de turbidité et d'acidité des lacs, des ruisseaux et des sols dans les régions affectées de l'Ouest du Canada et, en outre, que le gouvernement fasse rapport à la Chambre sur cette question le plus tôt possible.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

LES AFFAIRES INDIENNES

LES SUBVENTIONS POUR DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Lorsque les bureaucrates du gouvernement reçoivent une demande de subvention de la part du conseil d'une bande indienne, ils mettent souvent plusieurs mois à en approuver l'octroi; or, lorsque cet argent ne devient disponible qu'à la fin de l'automne pour des travaux d'installation de services d'eau et d'égout, il est plus coûteux de les effectuer durant les mois d'hiver et cela entraîne donc un gaspillage. Comme le conseil de la bande indienne désire utiliser au mieux chaque dollar qui lui est octroyé, il demande qu'on mette cet argent à sa disposition au printemps ou au début de l'été quand il s'agit d'entreprendre des travaux publics tels que l'installation de services d'eau et d'égout. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que le gouvernement révise et modifie les méthodes d'examen des demandes de manière à accorder au printemps ou au début de l'été les subventions nécessaires aux travaux publics qui ne peuvent être effectués par temps froid.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ON DEMANDE LA CONVOCATION DU COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET FORÊTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que la 32e législature a été inaugurée il y a près de six semaines, que la plupart des comités permanents tiennent déjà des réunions depuis déjà plusieurs semaines, et que le comité permanent des pêches et des forêts n'a même pas encore été constitué, je propose, avec l'appui du député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de convoquer immédiatement le comité permanent des pêches et des forêts, de façon qu'il puisse examiner en détail avec les ministres intéressés les questions qui figurent au budget principal et celles qui concernent les pêches, les forêts et l'environnement.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES INCENDIES DE FORÊT

L'AIDE AUX PROVINCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que de nombreux incendies forestiers dans l'ouest du Canada—plus de 1,000 incendies en forêt font rage dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan dévastant plus de 1,200,000 acres cette année—je propose:

Que le gouvernement fédéral mette toutes ses ressources à la disposition des gouvernements provinciaux en vue de les aider à combattre ces incendies forestiers.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE DE REMÉDIER À LA DISCRIMINATION DANS CERTAINS SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné qu'en mars 1978 le gouvernement libéral a fait adopter la loi canadienne sur les droits de la personne et institué la Commission des droits de la personne; étant donné que nous devrions tous souscrire au principe de l'égalité des sexes dans le milieu de travail; et étant donné que, dernièrement, des enquêteurs de la Commission des droits de la personne se sont aperçus qu'environ 3,000 petits fonctionnaires, surtout des femmes, employés dans les services alimentaires, les buanderies et divers autres services comme le gardiennage ne reçoivent pas le même salaire que les hommes, même si elles font le même travail, en dépit du fait que le gouvernement accorde à ce travail une valeur égale dans ses normes, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que le gouvernement prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour remédier à la discrimination salariale dont sont victimes selon la Commission des droits de la personne ces 3,000 petits fonctionnaires et qu'il respecte ainsi le principe de l'égalité entre les sexes dans le milieu de travail.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT

LE FINANCEMENT DE LA STATION BIOLOGIQUE DANS L'ARCTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que la station de Sainte-Anne de Bellevue chargée de recherches biologiques dans l'Arctique est le principal organisme fédéral de recherche sur l'environnement, s'occupant du développement des ressources du Nord, et que le gouvernement a ramené le financement de cette station pour l'année en cours à moins de 10 p. 100 de ce qu'il était en 1975-1976, je propose, avec l'appui du député de Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir négligé les recherches sur l'environnement dans l'Arctique et qu'elle lui ordonne d'accorder immédiatement à la station de recherches biologiques dans l'Arctique les fonds dont elle a besoin pour faire son travail si important.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FÊTE DU CANADA

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE VISANT À DÉSIGNER LE 1er JUILLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le 20 mai 1980 a été une date symbolique et historique pour le destin de notre nation puisque des Canadiens ont réaffirmé leur préférence pour un Canada uni, je propose, avec l'appui du député d'Argenteuil (M. Gourd):

● (1415)

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter le plus tôt possible une loi faisant du 1er juillet un congé officiel portant le nom de Fête nationale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Idée sensationnelle.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qui a dit «non»?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'AUTOSUFFISANCE—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Lorsqu'il était sur la sellette, au cours de la campagne électorale, et plusieurs fois depuis lors, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a cessé d'affirmer que le précédent gouvernement se leurrait ou était insensé lorsqu'il parlait de se fixer un objectif d'autosuffisance énergétique pour 1990. Néanmoins, hier à Paris, où il participe à des réunions de l'Agence internationale de l'énergie, le ministre de l'Énergie aurait dit:

. . . nous comptons devenir autosuffisants au cours de la présente décennie.

Est-ce à dire que le gouvernement ait maintenant officiellement adopté la politique «insensée» du précédent gouvernement conservateur, ou le ministre racontait-il des histoires aux autres membres de l'AIE?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député omet de faire la distinction entre l'autonomie énergétique et l'autonomie pétrolière.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je vois que certains députés de l'arrière-ban ne comprennent apparemment même pas cette distinction.

M. Collenette: C'est pourquoi ils sont à l'arrière-ban.

Une voix: Nous comprenons.

M. Trudeau: D'après le passage que l'auteur de la question a cité, c'est bien d'autonomie énergétique qu'il s'agissait.

M. Crosbie: C'est déjà une réalité.

M. Trudeau: C'est bien ce qu'il y a dans le passage qu'il m'a lu. Ce n'est donc rien d'extraordinaire, comme le député de Terre-Neuve lui-même le comprend.

M. Crosbie: Je comprends.

M. Andre: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je devrais peut-être citer un autre passage de la déclaration de l'UPC, de Paris; le voici:

D'après M. Lalonde, le Canada dépend actuellement des importations pour 25 p. 100 de ses besoins pétroliers seulement.

«Nous pensons toutefois être autonomes dans le courant de cette décennie . . .»

M. Crosbie: Répondez à cela.

M. Andre: Voici ma question: Le gouvernement compte-t-il essayer de devenir autonome avant 1990, à l'instar du gouvernement précédent qui avait été ridiculisé par le ministre lorsqu'il faisait partie de l'opposition?

M. Crosbie: Répondez à cette question si vous le pouvez!

M. Trudeau: Madame le Président, le député sait combien il est difficile de citer des extraits de discours tirés de communiqués. Ses deux questions sont différentes en ce sens que dans l'une, il parle d'autonomie énergétique et dans l'autre d'autonomie pétrolière.

Je tiens à signaler au député que durant la dernière campagne électorale, nous avons dit aux Canadiens que depuis quelques années, sous notre administration, la proportion de pétrole importé par le Canada était tombée de 50 à 30 p. 100 et que nous voulions . . .

M. Crosbie: Foutaise!

M. Wilson: Quand?

M. Trudeau: Quand? Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons signalé cela.

M. Crosbie: C'est vrai, vous ne disiez rien à cette époque.

M. Trudeau: Nous avons signalé qu'au début de la décennie, nous avions importé 50 p. 100 de tout le pétrole dont nous avions besoin, et qu'au moment de la dernière campagne électorale . . .

Une voix: Il s'agissait d'exportations.

M. Trudeau: . . . nous n'en importions plus que 30 p. 100.

M. Crosbie: Combien de barils par jour?

M. Trudeau: Ce que nous disions au cours de la dernière campagne électorale, c'était que notre politique avait manifestement réduit notre état de dépendance à l'égard du pétrole importé. C'est parce que nous voulions persévérer dans cette voie que nous avons cherché à reprendre le pouvoir. Ce que je cherche à faire comprendre, c'est que la politique de nos honorables vis-à-vis ne permettrait jamais d'atteindre cet objectif avant 1990 ou même avant l'an 2000.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Sauf erreur, madame le Président, le gouvernement tourne ni plus ni moins le dos à sa politique antérieure.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est tout à fait cela.

M. Andre: En tant que membre de l'Agence internationale de l'énergie, le Canada s'était engagé à réduire ses importations de pétrole brut, ainsi que la croissance de sa consommation nationale. Du temps où il était dans l'opposition, l'actuel premier ministre s'est moqué du très honorable député de Yellowhead parce qu'il avait accepté ces objectifs lors du sommet de juin dernier, objectifs confirmés lors des réunions de décembre de l'Agence internationale de l'énergie.

● (1420)

Pendant son séjour à Paris, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources tentera-t-il de libérer le Canada des obligations qu'il a prises dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie ou expliquera-t-il aux autres membres de l'Agence comment la nouvelle politique d'autonomie permettra au Canada de remplir ces obligations que le gouvernement a ridiculisées il y a à peine quelques mois?

M. Trudeau: Madame le Président, je le répète, je n'ai pas vérifié les déclarations que les journalistes attribuent au ministre. Celui-ci est toujours disponible à la Chambre. Il a répondu à toutes les questions qu'on lui a posées et je suis convaincu qu'il se fera un plaisir de répondre à celle-ci.

Je rappelle toutefois au député que ce que nous ridiculisions au cours de la campagne électorale, c'était essentiellement la politique qui voulait obliger les Canadiens à payer le prix international pour le pétrole produit au Canada.

Une voix: Nous n'avons jamais dit cela.

M. Trudeau: Ce n'était certes pas notre position.

Une voix: Ce n'était pas la nôtre non plus.

M. Trudeau: Madame le Président, j'accepte la mise au point. Il s'agissait plutôt de rattacher le prix canadien au prix international de façon que les Canadiens paient 85 p. 100 du prix international d'ici 1983 ou janvier 1984.

Une voix: Vous vous trompez encore.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous ne savez toujours pas de quoi vous parlez.

M. Trudeau: Madame le Président, le député d'Edmonton affirme que je ne sais pas de quoi je parle, mais j'ai entendu un député de Terre-Neuve confirmer ce que je disais.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Cela veut dire que je suis du même avis qu'au moins un des députés d'en face et ça fait deux contre un. C'est à peu près tout ce que j'avais à dire sur le sujet.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES IMPORTATIONS DE PÉTROLE DU MEXIQUE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur la déclaration qu'il a faite à la Chambre mardi, quand il a dit que l'accord provisoire avec le Mexique ne précisait nullement les quantités de pétrole devant être importé. Je suis certaine qu'il a eu l'occasion depuis de lire l'accord provisoire et de constater qu'il précise bel et bien que le Mexique s'engage à vendre au Canada jusqu'à concurrence de 100,000 barils par jour.

Étant donné que cet accord de coopération énergétique ne sera pas signé lors de la visite au Canada, la semaine prochaine, du président du Mexique, M. Lopez Portillo, non plus d'ailleurs que l'accord de coopération industrielle avec le Mexique, je voudrais demander au ministre quelle garantie nous avons, outre son optimisme, que cet engagement de vendre 100,000 barils par jour sera respecté?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je n'ai pas vérifié le compte rendu de mardi dernier, mais je crois avoir dit que l'accord ne prévoyait pas de calendrier précis de livraison de pétrole mexicain au Canada. Je crois que c'est très précisément ce que j'ai dit.

En ce qui concerne le problème général soulevé par le député, tout ce que je puis dire, c'est que le Canada et le Mexique négocient actuellement et que j'espère être en mesure de vous communiquer de plus amples informations à ce sujet dans un proche avenir.

Mlle MacDonald: Madame le Président, puisque cela semble être le jour où les députés rectifient leurs propos antérieurs, je prierai le ministre de consulter le compte rendu, car il a non seulement dit que l'accord provisoire ne précisait pas le volume des importations de pétrole, mais il a de plus ajouté qu'un accord découlant de nouvelles négociations ne le préciserait pas non plus.

Je voudrais donc lui demander, puisqu'il semble que le gouvernement actuel ait abandonné les efforts de deux gouvernements précédents en vue d'importer des quantités déterminées de pétrole mexicain, pourquoi a-t-il renoncé à ces engagements? Ainsi que le sait le ministre, la France a récemment conclu un accord bien précis avec le Mexique en vue d'importer du pétrole et le Japon a fait la même chose. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement canadien de conclure un accord de ce genre avec le Mexique? A-t-il totalement renoncé à tenter d'importer du pétrole mexicain?

● (1425)

M. MacGuigan: Madame le Président, absolument aucun changement n'est intervenu dans la politique du gouvernement canadien à cet égard. C'est le Mexique qui a modifié sa politique. Si le député se donne la peine de lire attentivement les journaux, il verra que le Japon et la France connaissent exactement le même problème que le Canada.

Mlle MacDonald: Madame le Président, le ministre laisse-t-il entendre maintenant que le gouvernement n'a pas réussi à obtenir la livraison des 100,000 barils de pétrole par jour que le gouvernement du Mexique s'était engagé à fournir au Canada? L'entente avait été paraphée, et on s'était entendu sur ce chiffre pas plus tard qu'en février dernier, mais le marché est maintenant rompu.

Le ministre laisse-t-il entendre maintenant que son gouvernement ne peut matérialiser un engagement qui avait auparavant été honoré, et qu'il ne peut obtenir du gouvernement mexicain qu'il honore maintenant cet engagement?

M. MacGuigan: Madame le Président, je ne suis pas en mesure de parler pour le gouvernement du Mexique, mais je puis dire qu'aucun changement n'est intervenu dans la position du gouvernement du Canada.

Mlle MacDonald: Parlez pour votre propre gouvernement.

Questions orales

LES FINANCES

LE PROJET DE TRAITÉ FISCAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE DE LA DIMINUTION DES RECETTES SUR LE DÉFICIT CANADIEN

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): En l'absence du ministre des Finances, madame le Président, j'adresserai ma question au ministre d'État chargé des Finances. Le projet de traité fiscal entre le Canada et les États-Unis, dont certaines clauses ont été communiquées à la presse aujourd'hui, réduit de 15 à 10 p. 100 la retenue fiscale canadienne sur les dividendes et les intérêts payés aux contribuables américains.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle incidence aura cette diminution des recettes sur le déficit canadien? Ne trouve-t-il pas qu'en réduisant ainsi la retenue fiscale on ne fait qu'attirer davantage d'investissements américains au Canada?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, l'accord auquel fait allusion le député a été longuement négocié. Il sera certainement avantageux, non seulement pour tous les Canadiens mais également pour la contrepartie à l'accord, c'est-à-dire les Américains. Pour ce qui est de chiffres exacts, il est assez difficile d'en établir. Toutefois, je vais vérifier avec les fonctionnaires du ministère, et si je peux fournir à l'honorable député des chiffres précis, il me fera plaisir de le faire.

M. Rae: Je remercie le ministre de sa réponse et j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

[*Traduction*]

Le premier ministre peut-il nous dire s'il souscrit à la déclaration qu'a faite en public le ministre des Finances qui, selon le *Star* de Toronto du vendredi 16 mai, aurait dit qu'il n'était pas favorable à un rapatriement massif de l'économie canadienne et notamment:

> Je n'ai jamais craint, comme d'autres personnes, l'investissement étranger.

Est-ce qu'il s'agit là de la politique libérale actuelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il me semble que la dernière partie de la citation, s'il s'agit effectivement d'une citation, au sujet de la crainte que peut susciter l'investissement étranger traduit une opinion personnelle et une disposition de corps et d'esprit du ministre.

En ce qui concerne la première partie de la citation au sujet du rapatriement général des biens canadiens—le député fait non de la tête. Que disait-il donc, quelle était la première partie de la déclaration?

M. Rae: Je me ferai un plaisir d'envoyer au premier ministre un exemplaire du *Star*. Voici ce qu'on y lit:

> Il ne tient pas non plus à ce que le gouvernement fédéral achète d'importants intérêts économiques canadiens détenus par des étrangers, a-t-il dit.
>
> Ce serait une importante décision à prendre.

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai clairement entendu le député citer quelque chose en rapport avec le rapatriement des capitaux dans sa première question. Maintenant, il hoche la tête comme s'il voulait le nier.

M. Nielsen: Je l'ai entendu aussi.

M. Trudeau: Les députés d'en face ont aussi entendu le député.

Des voix: Bravo!

M. Andre: S'il hoche la tête, c'est pour secouer ses neurones.

M. Trudeau: Je demanderai au député s'il est de la politique de son parti de changer les questions en cours de route.

M. Rae: Madame le Président, je suis content que le premier ministre ait répondu franchement à ma question. Il fait preuve du même franc-parler que son collègue, le ministre des Finances. Comment le premier ministre arrive-t-il à concilier la diminution de la retenue fiscale de 15 à 10 p. 100, le fait que la Banque du Canada maintienne un si grand écart dans les taux d'intérêt et la récente déclaration du ministre des Finances selon laquelle il ne s'inquiète pas de l'investissement étranger?

● (1430)

Comment rallie-t-il ces assertions au discours qu'il a prononcé, comme chef de l'opposition, à Toronto cinq jours avant les élections lorsqu'il affirmait que le rapatriement de l'économie canadienne était sa principale préoccupation et qu'il en serait de même de son gouvernement; comment fait-il concorder ces thèses après avoir déclaré que les investissements étrangers seraient contrôlées par un éventuel gouvernement libéral? Comment allie-t-il ces deux choses?

M. Trudeau: Madame le Président, voilà que le mot «rapatriement» revient dans la question du député.

Une voix: Ne jouons pas avec les mots.

M. Trudeau: J'aimerais signaler au député du Nouveau parti démocratique qu'il s'agit là d'une très importante distinction. Je crois que ni le ministre ni moi n'avons parlé et telle n'est certainement pas la politique du gouvernement, de rapatrier en bloc au Canada l'actif étranger et ce n'est certes pas la politique du gouvernement.

Nous soutenons, lorsqu'il est possible de le faire, qu'il faut rapatrier certains biens, mais nous essayons surtout de construire sur l'avenir plutôt que d'essayer de racheter le passé. Voilà la politique de notre gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'IMPORTATION DE PÉTROLE—LE PROGRAMME DE COMPENSATION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. En réponse à mon collègue, le député de Calgary-Centre, le premier ministre a laissé entendre qu'il ne savait pas de quoi parle le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Paris.

Je me demande si le premier ministre peut confirmer que le cabinet a discuté de la question et que des directives ont été données au ministre sur les objectifs que doit fixer le Canada pour l'Agence internationale de l'énergie à Paris. J'aimerais renvoyer le premier ministre à un communiqué publié par le ministre en date du 20 mai dans lequel il est mentionné que pour les membres de l'AIE qui ont participé au sommet de Tokyo en juin 1979, ces objectifs étaient ceux qui ont initialement été fixés à cette rencontre et qui ont été confirmés en décembre 1979.

Le gouvernement confirmera-t-il, et a-t-il donné des instructions au ministre en ce sens, les objectifs concernant la réduction des importations établis à Tokyo et corroborés par l'AIE en décembre? Est-ce là la position du gouvernement ou existe-t-il de nouveaux objectifs que le ministre doit fixer à Paris?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne puis vraiment pas répondre à cette question. Je vais en prendre note. Peut-être le secrétaire parlementaire serait-il au courant. Je ne puis me souvenir des termes exacts de la décision par laquelle le cabinet autorisait le ministre à adopter une position à Paris.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Je trouve renversant que le premier ministre ne dispose pas de ce renseignement. Il lui a donné tant de place au cours de la dernière campagne électorale qu'il devrait, j'imagine, avoir toujours ces chiffres présents à l'esprit.

Voici une question très simple concernant les déclarations faites hier à la Chambre par le ministre des Finances. Il a dit que l'abolition du programme de compensation des importations de pétrole allait dépendre des négociations sur le prix et la formule de prix pondéré. Je demanderai au premier ministre si son gouvernement a pour politique d'abolir le programme de compensation des importations pétrolières, et de tirer au clair la situation créée par les déclarations contradictoires des ministres de la Couronne.

M. Trudeau: Oui, madame le Président. Notre politique prévoit l'élimination progressive de la compensation des importations de pétrole, sur un certain laps de temps.

L'AUTOSUFFISANCE—LES PRIX DE L'ÉNERGIE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme l'État fédéral est privé des ressources que lui auraient rapportées les politiques conservatrices des prix énergétiques, et considérant que les augmentations de recettes devant résulter des prix énergétiques maintenant envisagés risquent d'être complètement épongées par le subventionnement du coût du pétrole d'importation, le premier ministre veut-il nous dire comment ou si son gouvernement va trouver, pour les besoins de l'autosuffisance, les 100 milliards nécessaires au développement des ressources énergétiques non conventionnelles et de substitution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je prends note de la question.

LES CARBURANTS POUR REMPLACER L'ESSENCE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État (Mines) en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Une voix: Elle n'est pas ici.

M. Gurbin: Alors je poserai la question au ministre des Transports qui supplée le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Considérant que les prix à l'importation augmentent, que la dépendance des importations ne diminue pas sensiblement et que le gouvernement semble avoir renoncé à l'autosuffisance pétrolière en ne fournissant pas les capitaux nécessaires, est-ce qu'il y a des projets précis de développement de carburants de remplacement de l'essence, qui seraient tout particulièrement utile pour la couverture des besoins énergétiques de l'Ontario et des autres provinces non pétrolières?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je suis persuadé, madame le Président, que de nombreux travaux de recherche portent sur les sources énergétiques de substitution. Je ferai le nécessaire pour que mon honorable ami reçoive la liste complète des projets de recherche en cours au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il dire à la Chambre si le Canada a l'intention de renouveler sa participation au maintien de la paix à Chypre, ce qu'il faudrait faire dans quelques semaines, je pense, ou si nous envisagerions éventuellement de suivre la politique de l'ex-ministre et de remettre à l'étude notre participation au maintien de la paix à Chypre?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous n'avons encore pris aucune décision finale, mais je puis dire que je ne prévois pas de changements appréciables à notre participation actuelle.

Mlle Jewett: Madame le Président, je me demande si le ministre aurait l'obligeance de me renseigner davantage. Est-ce que ce sera le même engagement? Fournirons-nous autant de soldats et pendant aussi longtemps?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense que je devrai répondre à la question de l'honorable député du parti néo-démocrate que nous n'avons pas l'intention de changer ni la force qui sera envoyée à Chypre ni la façon dont cela se fera tant que la mission de paix sera là. Nous avons l'intention de continuer cette mission aussi longtemps que les Grecs et les Turcs nous demanderont d'être présents, afin d'éviter un conflit possible.

[*Traduction*]

LES DONS DE CHARITÉ—LA CONVENTION DE RÉCIPROCITÉ ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pense qu'il sait que la convention de réciprocité entre le Canada et les États-Unis relativement aux dons faits à des institutions bénévoles est contestée par certains bureaux du IRS aux États-Unis.

Est-il au courant de ce problème? Si oui, puis-je lui demander quelles mesures il prend dans ses négociations avec son homologue américain pour faire ne sorte que les institutions bénévoles des deux pays ne soient pas lésées par suite de l'exécution abusive de la convention?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question pour le moment, mais je m'engage à informer le député.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA MAIN-MISE ÉTRANGÈRE SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, je voulais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, mais comme il n'est pas là, je vais la poser à son secrétaire parlementaire.

Depuis quelques années, un petit groupe de multinationales s'empare systématiquement de l'industrie de transformation des produits laitiers du Canada, de sorte qu'un groupe de sociétés, étrangères pour la plupart, a la mainmise sur la vente en gros et au détail des produits laitiers au Canada.

Comme cette pratique menace déjà les intérêts des consommateurs et des transformateurs de produits laitiers du Canada, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que son ministère ouvrira une enquête sur la prise en charge de transformateurs canadiens de produits laitiers, afin que les intérêts des consommateurs canadiens soient bien protégés?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je vais m'empresser de signaler cela au directeur. Comme la Chambre le sait, d'ordinaire, une enquête en cours est tenue secrète, de sorte que je ne puis dire s'il y en a une en cours en ce moment. Cependant, je verrai certainement à ce que le sujet de préoccupation du député soit transmis au directeur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA CHASSE À LA BALEINE—LES INFRACTIONS COMMISES PAR L'URSS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire quelles mesures a prises son ministère relativement aux cas de chasse à l'épaulard et à d'autres espèces menacées d'extinction à laquelle se livre l'Union soviétique en violation de la convention internationale sur la chasse à la baleine?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes assurément préoccupés par cette situation et nous avons transmis des protestations aux intéressés. Si le député désire obtenir de plus amples renseignements, je me ferai un plaisir d'essayer de les lui fournir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je voudrais obtenir quelques renseignements supplémentaires, madame le Président. Je voudrais connaître la nature des objections formulées par le gouvernement ainsi que les méthodes auxquelles il entend recourir pour empêcher qu'un des pays signataires de la convention internationale sur la chasse à la baleine ne recommence au cours de l'été à chasser des espèces en voie d'extinction.

M. MacGuigan: Madame le Président, cette question est à l'étude. Nous avons présenté des instances auprès des autorités concernées et nous continuerons certainement à le faire.

* * *

● (1440)

LES INCENDIES DE FORÊT

L'AIDE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. A l'heure actuelle, plus de 230 incendies forestiers font rage dans les trois provinces des Prairies et on en dénombre encore davantage dans le nord-ouest de l'Ontario et en Colombie-Britannique, à cause de la sécheresse qui persiste. Ces incendies mettent en péril des milliers de vies humaines; au moins deux localités ont déjà été évacuées.

Le ministre est-il prêt à mettre à la disposition des autorités civiles tout le matériel et le personnel militaires disponibles afin de venir à bout de cette très grave situation?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je peux assurer au député que les Forces armées sont toujours prêtes à venir en aide à la population civile. A la demande du gouvernement de la Saskatchewan, une escadrille a été dépêchée pour observer ces incendies et faciliter le transport des pompiers. Nous avons déjà deux hélicoptères dans le nord de l'Ontario, deux en Saskatchewan et deux Hercules sont également à la disposition des autorités. Je réitère que les Forces armées sont au service de la population chaque fois qu'elle en a besoin.

M. Sargeant: Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Je ne m'étais pas rendu compte que je lui faisais la partie belle.

Des voix: Oh, oh!

M. Sargeant: J'aurais aussi une question supplémentaire à lui poser. Au moins un de ces incendies qui a dévasté plus de 12,000 acres de forêt, a été causé par des manœuvres d'artillerie à la base des Forces canadiennes de Shilo, au Manitoba. Le ministre pourrait-il ordonner de suspendre de telles manœuvres dans les régions où le risque d'incendie est très élevé?

[*Français*]

M. Lamontagne: Madame le Président, dans certains districts où sévit une sécheresse très intense, nous avons donné des ordres afin de faire cesser certaines opérations militaires. Dans d'autres régions nous avons pris des précautions supplémentaires afin d'être bien sûrs qu'il n'y a aucun danger d'incendies.

* * *

[*Traduction*]

LES CONFLITS OUVRIERS

LES POLICIERS DES PORTS NATIONAUX À SAINT-JEAN (N.-B.)— ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE EN VUE DE METTRE FIN À LA GRÈVE

M. Mike Landers (Saint-Jean): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que l'unité de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick de l'Association des policiers des Ports nationaux est en grève depuis six semaines, et comme le litige ne porte que sur un petite marge d'augmentation, le ministre voudrait-il intervenir dans cette affaire et faciliter le règlement du conflit?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, à propos du débrayage de l'Association des policiers des Ports nationaux déclenché à Saint-Jean, avant le début de la grève, le 25 avril, notre ministère avait offert ses services de conciliation et de médiation. Depuis le début de la grève, le ministère a suivi de près la situation cherchant le moment propice où les deux parties pourraient en arriver à une entente. Pour l'information du député, je vais chercher à savoir s'il y a eu du nouveau depuis hier, par exemple.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DU MEER

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre peut-il confirmer si le gouvernement a accordé une subvention à l'expansion économique régionale de 1.2 million de dollars à Sterlake Enterprises de Hamilton, Ontario, pour qu'elle établisse une usine dans la région de Winnipeg, et si la région du Niagara a reçu la même aide financière que Winnipeg en vue de l'établissement d'une usine?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, puis-je prendre note de la question et répondre au député demain?

M. Fretz: Madame le Président, par ailleurs, le ministre pourrait-il confirmer que, par le truchement du ministère de l'Industrie et du Commerce, les contribuables ont donné 3 autres millions de dollars sous forme de garanties de prêt à Sterlake, et quelle autre solution le gouvernement fédéral envisage-t-il pour remédier au grave chômage dans la région du Niagara?

M. De Bané: Je donnerai certainement tous les renseignements au député.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE PROJET RELATIF À LA MINE DE SEL DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE EST ADMISSIBLE AUX SUBVENTIONS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. J'ai dû attendre quelque temps pour poser ma question, car je savais que le ministre était fort occupé. J'aimerais donc lui demander s'il est en mesure de dire à la Chambre si le projet de la mine de sel des Îles-de-la-Madeleine est admissible aux subventions du ministère, et, dans l'affirmative, s'il a l'intention d'annoncer l'octroi de cette subvention bientôt.

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'ai déjà déclaré il y a deux ou trois semaines, lorsque ce sujet est devenu un argument du gouvernement péquiste à Québec au cours de la campagne référendaire, que je ne me laisserais pas influencer par les arguments démagogiques et la façon indécente avec laquelle le gouvernement du Québec a voulu se servir de ce projet au cours de la campagne référendaire. Mais j'ai dit à ce moment-là à la population des Îles que tout de suite après la campagne référendaire j'irais moi-même aux Îles expliquer aux gens les raisons qui vont sous-tendre et justifier la décision que le gouvernement prendra relativement à ce dossier. Mais j'ai tenu à leur dire d'ores et déjà au sujet de la décision que je vais leur annoncer qu'ils ont l'assurance que cette décision sera à leur avantage. Je signale entre autres que le gouvernement du Québec a déjà annoncé à la population que ce projet-là ira de l'avant, peu importe la décision qu'on prendra. Donc, la population des Îles considère déjà ce projet-là comme un acquis et je ferai connaître les raisons à la population des Îles d'ici une dizaine de jours au maximum.

M. La Salle: Le ministre n'a pas répondu tout à fait à ma question. Je lui ai demandé s'il pouvait dire à la Chambre si ce projet est admissible à une subvention selon les critères établis par le ministère de l'Expansion économique régionale, et dans la négative, quelles seraient les raisons qui pourraient lui permettre de la refuser.

M. De Bané: Madame le Président, ce que l'honorable député me demande c'est d'annoncer aujourd'hui la décision prise. Et je voudrais lui donner les assurances les plus fermes que la décision que je rendrai sera justifiée par des arguments incontestables, mais je ne voudrais pas dès aujourd'hui annoncer cette décision que je voudrais réserver à la population des Îles. Toutefois une chose dont le député peut être sûr, c'est que si ce projet est admissible et en même temps si je dis qu'il est admissible, alors la conclusion est facile à tirer, si au contraire il est inadmissible, il faudrait que j'en donne les raisons. Mais alors je réserve cela aux Madelinots et l'on peut être sûr d'une chose, c'est que ma décision va être justifiée avec des arguments, de sorte que tous les gens de bonne foi vont y concourir et y accorder leur consentement.

Questions orales

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES ENGAGEMENTS D'INCO

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Étant donné qu'une déclaration a été faite à l'Assemblée législative de l'Ontario comme à la Chambre des communes en vue d'obliger Inco à prendre des mesures précises pour remédier aux pluies acides dont elle est responsable, et qu'Inco laisse entendre en grommelant qu'elle n'est peut-être pas en mesure de respecter ces engagements, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement de l'Ontario insistera pour que ces engagements soient tenus?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je n'ai pas lieu de croire qu'une modification sera apportée à l'ordonnance qui a été rendue, et je m'élèverais publiquement contre une telle modification si jamais on en proposait une.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA DISPOSITION DES EMPRISES DÉSAFFECTÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre doit rencontrer ses homologues de l'Ouest le 3 juin, à Victoria, si je ne m'abuse. Peut-il dire à la Chambre si la question de l'utilisation des emprises désaffectées sera à l'ordre du jour de cette réunion? Si ce n'est pas le cas, le ministre peut-il nous dire s'il a en fait pris une décision définitive quant à la politique relative à l'utilisation de ces fonds de terre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne puis affirmer que cette question précise figure à l'ordre du jour. Je crois toutefois qu'il en sera ainsi. Quant au fond de la question, je prévois suivre la politique exposée par mon prédécesseur immédiat.

M. Mazankowski: Madame le Président, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il mettra en vigueur cette politique? Je me réjouis de constater qu'il suivra la politique du gouvernement précédent—mais, néanmoins, peut-il nous assurer qu'elle sera mise en vigueur aussi rapidement que possible, car cette question est en suspens depuis un certain temps déjà?

M. Pepin: Je ferai de mon mieux à cette fin, madame le Président. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas cette politique, elle consiste à confier aux gouvernements des provinces la responsabilité de disposer des emprises désormais libres par suite de l'abandon de certaines lignes ferroviaires.

* * *

LES INCENDIES DE FORÊT

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À L'ÉLABORATION DE SOLUTIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre compétent en matière de gestion forestière. Plusieurs motions ont été proposées en vertu de l'article 43 du Règlement; l'une, parrainée par mon collègue de Peace River, et plusieurs autres portent sur la situation très grave des incendies forestiers d'un bout à l'autre du pays, situation qui complique d'autant plus les problèmes qu'éprouve le secteur de l'exploitation forestière en ce moment . . . Le ministre a-t-il envisagé la possibilité de discuter avec plusieurs de ses collègues, par exemple le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre de la Défense nationale, d'une stratégie que le gouvernement fédéral pourrait élaborer pour protéger les provinces, l'industrie et l'environnement?

● (1450)

De plus, a-t-il songé à consulter le comité interministériel qui a été créé à la suite de la rencontre qui s'est tenue en janvier dernier avec le ministre chargé des forêts afin d'obtenir son avis sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait aider à régler cette grave situation?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je trouve très constructives les suggestions faites par le député. Mon ministère consulte sans cesse le ministère de la Défense nationale et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le député le sait, le ministère de la Défense nationale assure de l'aide dans certaines circonstances, et compte tenu de la gravité de la situation je tiendrai dûment compte de ses propositions et je communiquerai avec lui.

M. Oberle: Madame le Président, j'avais l'intention de poser ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais le ministre de l'Environnement pourrait peut-être y répondre.

Le Rapport d'étude sur les feux de forêt qui a été déposé est une analyse des graves effets qu'ont eus les feux de forêt l'été dernier dans les Territoires du Nord-Ouest. Le ministre de l'Environnement a-t-il discuté avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de la possibilité de mettre rapidement en application les recommandations contenues dans le rapport étant donné que les feux de forêt semblent cette année être plus nombreux et plus étendus que les incendies déjà désastreux qui ont eu lieu l'été dernier dans les Territoires du Nord-Ouest?

M. Roberts: J'ai personnellement discuté de toute cette affaire avec des représentants du ministre et je crois qu'il y a même eu des consultations entre nos deux ministères, mais je n'ai pas précisément discuté des recommandations du comité qui a fait cette étude l'an dernier. Les fonctionnaires concernés en ont peut-être discuté, cependant. Je vais m'en informer.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE DANS LA MER DE BEAUFORT— LES RISQUES DE DÉVERSEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre a déclaré mardi dernier, en réponse à une question, que lui-même et ses collaborateurs avaient étudié de façon approfondie le rapport du comité consultatif des eaux de l'Arctique sur les forages dans la mer de Beaufort. On disait dans ce rapport que le gouvernement «n'est pas et ne sera pas prêt à prendre les décisions qui s'imposeront à l'avenir si les forages se poursuivent».

Au lieu de donner des assurances purement gratuites que ces forages ne présentent aucun risque, le ministre pourrait-il expliquer quelles mesures il entend prendre pour faire en sorte que le gouvernement puisse parer plus efficacement aux risques écologiques que comportent les forages dans les eaux de l'Arctique?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président. Je signale au député que son chef a posé des questions là-dessus au début de la semaine, ou en tout cas à la fin de la semaine dernière. Il existe un plan d'urgence en ce qui concerne les activités de forage. Si un accident survenait—les risques seraient infimes, selon les opinions autorisées que j'ai reçues—nous aurions recours à des mesures d'urgence. Je suis prêt à parler de ces mesures d'urgence devant le comité permanent qui se réunit ce soir. Nous aborderons sûrement cette question.

M. Ittinuar: Mardi dernier, le ministre a également parlé de techniques de pointe relativement au forage dans le Nord. Puis-je dire que ces techniques de pointe ne concernent que le forage, et non la préservation et la protection de l'environnement. Il a parlé en outre de garanties concernant le forage de puits d'intervention, sans doute parce que tous les travaux de forage doivent cesser au plus tard le 25 décembre.

Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que nuls travaux de forage ne seront autorisés après cette date pour quelque motif que ce soit, comme ceux qui se sont poursuivis l'année dernière, quelques pressions que puissent exercer la société Dome ou d'autres entreprises qui effectuent des travaux dans la mer de Beaufort?

M. Munro (Hamilton-Est): Je puis donner cette assurance-ci au député: en aucune circonstance le gouvernement et moi-même ne prendrons de décision en tenant compte des pressions que la société Dome ou qui que ce soit pourrait exercer sur nous. En fait les sociétés pourraient utiliser les 20 jours de grâce après le 20 septembre pour poursuivre les travaux de forage si toutes les opinions autorisées que j'ai reçues quant aux conditions météorologiques et aux autres risques qu'ils pourraient susciter se vérifient, autrement dit, si la poursuite des travaux de forage au cours de cette période de grâce ne présente que très peu de risques. La décision dépendra uniquement de ces opinions autorisées. Si elles indiquent que rien ne justifie la poursuite du forage, nous nous en tiendrons à la date limite.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DU PRIX DU PÉTROLE IMPORTÉ

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Ma question, madame le Président, s'adresse au premier ministre qui, tout à l'heure au cours de la période des questions, a déclaré être d'accord avec le ministre des Finances concernant la politique gouvernementale de réduction progressive et d'élimination du programme de compensation du prix du pétrole importé.

Le premier ministre peut-il nous préciser le calendrier qui a été retenu pour mener à bien cette opération car le chiffre le plus récent dont nous disposons est maintenant celui de 3.1 milliards de dollars, coût qui va d'ailleurs augmenter à cause des hausses récentes du prix du pétrole. Doit-il être éliminé cette année? D'où proviendra le montant en sus des 3.1 milliards de dollars? Où se propose-t-il de puiser ces fonds?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dans une réponse que j'ai donnée à une question précédente, j'ai déclaré que cela se ferait sur une certaine période de temps. Par conséquent c'est par la négative que je répondrai à la partie de la question portant sur l'année en cours. Il faudrait cependant que le député comprenne la nature de la politique adoptée par le gouvernement. Il s'agit d'une politique de prix composites et bien entendu nous allons continuer à devoir payer le pétrole que nous importons au cours international. Nous paierons cependant mons cher le pétrole.

Mlle MacDonald: Quand?

M. Trudeau: Même l'honorable représentante de Kingston comprendra qu'ils n'accepteront pas un prix inférieur pour nos importations de pétrole.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Et également, si elle avait prêté davantage attention à la politique qu'a exposée le ministre et divers députés ministériels, elle aurait compris que l'instauration d'un prix mixte signifie que nous allons payer le prix international pour le pétrole importé et un prix inférieur au prix international pour le pétrole canadien. Cela donnera un prix mixte.

M. Crosbie: Nous savons tous que le gouvernement actuel est mixte ou mélangé, mais même un gouvernement mélangé ne peut faire de miracles. Le premier ministre a déclaré le 10 février dernier sur les ondes de Radio-Canada:

> De toute évidence, il faudra que le gouvernement subventionne le pétrole importé. Nous continuerons à le faire, tout comme nous l'avons fait au cours des années 70.

Avant le scrutin du 18 février, il s'est engagé envers la population du Canada à continuer à subventionner le pétrole importé. Maintenant, il déclare qu'il n'a pas l'intention de le faire. Vous n'êtes pas Mandrake le magicien. Vous ne pouvez pas duper indéfiniment les Canadiens en pondant des prix pondérés à tout bout de champ. Combien de temps tiendra-t-on cette promesse? Le premier ministre a laissé entendre qu'il subventionnerait les importations de pétrole pendant

toute la durée des années 1970. Abandonne-t-il aujourd'hui cette promesse comme il l'a fait tant de fois?

M. Trudeau: Madame le Président, nous cesserons d'appliquer les subventionner sur le prix du pétrole en vigueur depuis 1974, dès que nous commencerons à appliquer le prix pondéré. Nous paierons notre pétrole sur les marchés étrangers au cours international, mais nous le paierons moins cher au Canada.

M. Crosbie: Où trouverez-vous l'argent?

M. Trudeau: Les Canadiens paieront le pétrole à un prix qui sera calculé à partir de ces deux tarifs.

M. Crosbie: Madame le Président, au nom de tous les Canadiens bien simples et sans façon comme moi, qui ne comprennent pas cette nouvelle algèbre et ces nouvelles mathématiques, je voudrais poser une question supplémentaire: le gouvernement a reconnu que les subventions à l'importation de pétrole allaient coûter cette année l'équivalent de 3.1 milliards de dollars.

Où le premier ministre va-t-il trouver cet argent ou du moins une partie de cet argent? Qui va payer pour combler ce trou? Ce sont les contribuables qui vont débourser ces 3.1 milliards de dollars en vertu du programme actuel, mais les choses vont changer avec l'introduction du prix pondéré. Qui va donc payer ces 3.1 milliards de dollars que ce programme aura permis d'économiser? Ce sont les Canadiens, n'est-ce-pas? Le gouvernement n'aura donc pas à accorder de subventions puisqu'il va faire payer les Canadiens en taxant le mazout et les autres produits pétroliers. Le gouvernement nous prépare un autre tour de passe-passe ou une autre manigance.

M. Trudeau: Si je comprends bien, le député fait une proposition. Je vais demander au ministre de l'étudier.

* * *

● (1500)

LA DÉFENSE NATIONALE

LE BUDGET POUR 1980-1981

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Lors de son récent séjour à Bruxelles, il aurait déclaré que le budget de la défense nationale n'avait pas encore été fixé pour l'année 1980-1981, soit l'année prochaine et que l'objectif de 3 p. 100 fixé par l'OTAN ne serait atteint qu'à la condition de reporter les crédits de 1979.

Le ministre peut-il nous dire si le budget principal de la défense nationale déposé par son gouvernement le 22 avril, et qui dépasse légèrement les 5 milliards de dollars, constitue réellement son budget ou non?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je dois avertir l'honorable député de Victoria que durant les cinq dernières années la moyenne d'augmentation du budget de la défense a été d'environ 3 p. 100, et nous avons l'intention d'agir de la même façon pour 1980-1981. Le budget actuel ou enfin les prévisions actuelles sont dans le même sens, savoir, une augmentation en moyenne de 3 p. 100 des valeurs réelles.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame le Président, je dois dire que le secrétaire parlementaire du ministre répond aux questions de façon beaucoup plus franche et directe.

Le ministre peut-il nous dire si, avant son départ pour Bruxelles ou au cours de son séjour là-bas, il a été mis au courant du dépassement de devis du système aéroporté de préalerte dont le coût ne cesse d'augmenter?

Le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a prises en tant que représentant du gouvernement du Canada pour empêcher le coût de ce programme d'augmenter de façon débridée afin que le Canada n'ait pas à payer un pourcentage fixe du coût énorme du nouveau système d'alerte?

[*Français*]

M. Lamontagne: Madame le Président, je ne sais pas s'il y a quelque programme ou mesure prise par le ministère de la Défense nationale qui ne soit pas contrôlée au niveau du budget. Je pense qu'à certains moments il se peut en fin de compte que des coûts soient augmentés à cause de l'inflation ou de certaines circonstances incontrôlables, mais tout le budget est très bien contrôlé. Lorsque certaines dépenses sont augmentées de façon incontrôlable, c'est que nous n'avons aucun contrôle sur l'inflation ou sur certaines autres circonstances.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, pourrais-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels sont ses projets pour demain et la semaine prochaine? Je crois qu'il s'apprête à désigner vendredi prochain jour réservé à l'opposition. Pourrait-il me le confirmer?

M. Pinard: Madame le Président, je tiens à confirmer que vendredi prochain sera un jour réservé à l'opposition. Demain, nous étudierons la loi sur la Banque fédérale de développement et la loi sur les accords de Bretton Woods qui pourront, espérons-le franchir l'étape de la deuxième lecture.

[*Français*]

En ce qui concerne les événements de lundi prochain, madame le Président, il y a un changement qu'il est important de noter, c'est que le président du Mexique va prendre la parole à la Chambre, et au lieu de le faire à 11 heures du matin, ce sera à 2 h 15 de l'après-midi, contrairement à ce qui a pu être annoncé par certains media. La période de questions orales aura lieu à 4 h 30 de l'après-midi le même jour; subséquemment, nous continuerons l'étude du projet de loi sur la sécurité de la vieillesse visant à accorder un montant additionnel de $35 aux gens âgés pour leur supplément de revenu garanti.

A la suite de l'adoption de ce projet de loi, nous comptons passer à l'étude d'une autre loi visant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire au gouvernement pour l'année financière 1980-1981, soit le bill C-30. Et si, avant vendredi prochain, qui est un jour désigné, un jour de l'opposition comme je viens de le dire, si nous avons suffisamment de temps, nous espérons pouvoir disposer de l'étude des bills C-19, C-28, C-3 ou la motion nº1 au nom du gouvernement.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, à de nombreuses reprises, j'ai demandé au ministre s'il était prêt à renvoyer la question au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale afin que les délégations parlementaires qui feront partie de ce comité puissent nous présenter leur rapport, comme cela s'est déjà fait. J'ai dit que nous étions prêts à le faire sans débat. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous annoncer aujourd'hui si c'est possible et placer au *Feuilleton* l'ordre voulu afin que nous puissions procéder ainsi?

[*Français*]

M. Pinard: L'avis dans ce sens sera donné aujourd'hui même, de sorte que nous espérons être en mesure d'adopter la motion demain ou au plus tard au début de la semaine prochaine.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais soulever une autre question qui intéresse la Chambre des communes. On en avait discuté à l'époque où le comité de la télévision des délibérations de la Chambre des communes siégeait, sous la présidence de M. l'Orateur Jerome. Le comité n'existe pas pour le moment, mais on y avait étudié la possibilité de mettre à l'essai un programme pilote en vue de téléviser les travaux des comités permanents de la Chambre des communes. On en avait quelque peu discuté sans toutefois en arriver à une conclusion définitive.

Je ne le reproche à personne—absolument pas—mais le leader du gouvernement à la Chambre envisagerait-il de permettre la télévision, à titre d'essai, des délibérations d'un des comités permanents de la Chambre des communes, ou du moins d'équiper l'une des salles de réunion temporairement, ou encore de choisir la moins coûteuse de ces deux possibilités, en vue de la mise en œuvre d'un projet pilote de télévision des travaux de comités? Si le leader du gouvernement à la Chambre ne donne pas suite à mon idée, une bonne partie des travaux de la Chambre des communes passeraient inaperçus. Je crois comprendre que des satellites pourraient en ce moment transmettre ces délibérations. Nous pourrions diffuser les délibérations des comités de la Chambre des communes grâce aux techniques actuelles de transmission par satellite. Le temps et l'espace ne manquent pas. Je saurais gré au leader du gouvernement à la Chambre de bien vouloir étudier ma proposition. Ce faisant, pourrait-il dire à la Chambre s'il envisage de reconstituer le comité de la télévision des délibérations de la Chambre des communes, sous la présidence de l'Orateur de la Chambre des communes, comme c'était le cas dans les autres législatures?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, mon honorable collègue va se souvenir qu'il y a quelques mois, et même quelques années, c'est notre gouvernement qui a décidé de rapprocher le Parlement de la population en introduisant à la Chambre la télévision des débats. Le comité à l'époque avait été formé pour mettre en branle cette expérience qui effectivement s'avère fructueuse maintenant, et c'est dans cet esprit-là qu'un comité de la Chambre avait été désigné par le président pour s'assurer que les expériences qu'on faisait pouvaient nous permettre d'en arriver au résultat que nous connaissons aujourd'hui, à savoir des débats télédiffusés, en respectant le concept du hansard électronique.

Maintenant, madame le Président, en ce qui concerne les comités, c'est une suggestion qui mérite d'être considérée. Cependant, je dois dire à mon honorable collègue que l'avènement de la télévision à la Chambre a mis au jour certaines procédures qui m'apparaissent vétustes et il est important de prendre en considération le fait qu'il y a place pour améliorer la procédure de la Chambre dans plusieurs secteurs.

Il convient de moderniser ce Parlement, tout en respectant l'esprit. Il peut également être rendu plus efficace et plus humain. Et je m'en voudrais d'être étroit d'esprit au point de limiter le changement à faire, savoir l'expérience de la télévision avec un seul comité. Je pense qu'on doit, au cours des prochains mois, en consultation avec tous les députés, essayer de trouver des changements, d'effectuer une réforme qui nous permettra encore une fois de démontrer à la population qui nous observe actuellement à la Chambre des communes par le truchement de la télévision que nous savons, tout en respectant les droits de l'opposition, être efficaces, que nous savons également nous adapter aux exigences des années 1980.

Et tous ces changements, toutes ces modifications, cette réforme devraient faire l'objet de discussions entre les représentants de tous les partis, et je pense qu'il ne serait pas sage à ce stade-ci de se lancer dans une expérience fort limitée du moins certainement pas avant l'ajournement d'été pour télédiffuser les travaux d'un seul comité.

Alors si mon savant collègue veut bien réfléchir à des propositions de réforme, je sais qu'il a déposé un projet qui à mon sens comportait de bonnes mesures, notamment celle visant à raccourcir la durée des discours au stade de la deuxième lecture, et j'y souscris beaucoup. D'autres changements m'apparaissaient moins acceptables. Quoi qu'il en soit, nous sommes ouverts à la discussion, et j'invite tous les députés qui ont des suggestions constructives à faire, à s'empresser de les faire pour que dans les meilleurs délais on puisse, à la grande satisfaction du public canadien et, bien sûr, des parlementaires, rendre le Parlement encore plus intéressant qu'il ne l'est maintenant.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre que la télévision des délibérations de la Chambre des communes est des plus acceptables. Il s'en souviendra, la motion présentée par le président du Conseil privé de l'époque, aujourd'hui le ministre des Finances (M. MacEachen), après avoir été dûment modifiée et étudiée, avait reçu l'approbation unanime de la Chambre des communes.

● (1510)

Je suis ravi qu'il s'intéresse à la réforme parlementaire, car nous partageons son intérêt à cet égard, et je me demande donc si le leader du gouvernement à la Chambre se propose—je crois comprendre que c'est là son intention et j'aimerais qu'il le confirme—de faire un renvoi à cet égard afin que le Parlement puisse se mettre à la tâche d'examiner le mode de procédure de la Chambre des communes. Serait-il disposé à préciser à l'intention de la Chambre quand il fera ce renvoi, afin que le comité puisse se mettre à l'œuvre et réformer le mode de procédure de la Chambre? Peut-il nous dire s'il a l'intention de le faire avant l'ajournement d'été, car je crois que tous les partis s'intéressent à cette réforme?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, le député suggère que la question soit déférée à un comité. Voilà une suggestion qui mérite d'être considérée. Il y a d'autres moyens également d'en arriver à une réforme sans nécessairement passer par un comité. Je sais que le comité de la procédure et de l'organisation, en 1975, s'est penché longuement sur la question. Il a présenté trois rapports qui sont toujours intéressants et dont certains aspects peuvent être appliqués.

Je vais prendre la suggestion de l'honorable député en considération, et je veux bien l'assurer que la réforme peut se faire en plusieurs étapes, mais dans une perspective d'ensemble, et non pas par des gestes isolés qui seront inconséquents par rapport aux changements qu'on veut apporter. Cette réforme pourra peut-être se faire non pas nécessairement par un comité de la Chambre, mais directement par consultations avec mes collègues et ensuite par une motion du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, il est certain que nous allons consulter les députés des deux côtés de la Chambre avant de suggérer quelque changement que ce soit.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, maintenant que le ministre des Affaires des anciens combattants a dit que son projet de loi intéressant les anciens combattants et leurs veuves est pratiquement prêt, le leader du gouvernement à la Chambre voudra-t-il se rappeler de prévoir du temps à la Chambre pour étudier cette mesure dès qu'elle sera inscrite au *Feuilleton*?

[*Français*]

M. Pinard: J'aurai sûrement à l'esprit ce que mentionne l'honorable député et j'espère qu'on sera capable de lui donner satisfaction avant la fin de l'année.

[*Traduction*]

M. Hargrave: Madame le Président, j'ai une autre question supplémentaire à poser au président du Conseil privé. J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre de bien vouloir user de ses bons offices pour assurer que le comité permanent de l'agriculture sera saisi de la question de la grave sécheresse dans l'Ouest, afin que ce comité permanent puisse en discuter tout de suite et aviser aux mesures à prendre.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, il me fera plaisir de consulter les ministres intéressés, en particulier le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et probablement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), et de prendre la suggestion du député en considération après consultation.

[*Traduction*]

M. Friesen: Madame le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais lui demander, pendant que le ministre des Transports est ici—je le vois derrière les rideaux en train de chapitrer le premier ministre qui semble particulièrement intimidé—s'il est vrai que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter le bill tendant à modifier la loi des ports que le dernier gouvernement libéral avait projeté de présenter à la Chambre et qui l'a finalement été par notre gouvernement. Premièrement, la rumeur selon laquelle le gouvernement n'a pas l'intention de présenter ce bill est-elle exacte? Dans l'affirmative, peut-il dire quand le gouvernement le présentera et quelle importance il y attache? Je demande cela parce que la chose à des incidences extrêmement sérieuses pour le port de ma circonscription.

M. Pinard: Je vais me renseigner, madame le Président.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKNIGHT—LE PROGRAMME D'ASSURANCE-MALADIE—LA CONTRIBUTION DE LA SASKATCHEWAN

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet des déclarations faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) le 14 mai à la Chambre. Après ma brève leçon d'hier, madame le Président je voudrais recommencer et citer un extrait d'un des paragraphes de la page 1061 du hansard de ce jour-là. Le ministre a dit:

> Nous pourrions demander à la population de s'opposer aux charges financières qu'on exige d'elle mais qui n'ont pas leur raison d'être étant donné que l'ensemble des Canadiens constribuent déjà massivement au régime d'assurance-maladie en Alberta comme partout ailleurs—mais pas en Saskatchewan cependant.

Je voudrais appeler l'attention du ministre intéressé sur le fait qu'au cours des dernières années les contribuables canadiens ont payé en 1977-1978 environ 193.5 millions de dollars et environ 225.9 millions de dollars en 1978-1979 au titre du programme d'assurance-maladie de la Saskatchewan. Je le signale parce que le ministre n'a pas tenu compte de la province de la Saskatchewan et ne trouve pas que le reste des contribuables canadiens contribuent au régime d'assurance-maladie dans cette province.

Je tiens à signaler au ministre que jusqu'à 30 p. 100 des médecins de la province de Saskatchewan adressent leurs honoraires directement à leurs patients. Cette tendance se maintient depuis deux ou trois ans. J'aimerais attirer l'attention sur les mesures prises par le gouvernement de la Saskatchewan pour remédier à cette pratique que les députés du NPD et d'autres députés à la Chambre jugent répréhensible. Le gouvernement provincial a, à cette fin, présenté en 1979 un bill tendant à modifier la loi de l'assurance-maladie qui ordonnait aux médecins d'informer leurs patients des moyens à prendre pour obtenir un remboursement de la Commission provinciale de l'assurance. Voilà qui n'est pas d'un grand secours à des gens qui perdront probablement jusqu'à 80 p. 100 des honoraires qu'ils ont payés.

Je dirai en terminant que la Saskatchewan déplore, tout comme d'autres provinces, la pratique de la facturation directe de la part des médecins. J'espère qu'il relève de la compétence du ministre de remédier à ce problème.

Si vous trouvez que la question de privilège est fondée, madame le Président, je proposerai, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen): Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaisse que les Canadiens contribuent au régime d'assurance-maladie en Saskatchewan également.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Merci beaucoup, madame le Président. Je me permets, à travers vos bons offices, de féliciter le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) du second discours conservateur en faveur de l'assurance-santé depuis deux jours. Cela me fait plaisir et nous rappelle les problèmes d'érosion de cette institution, la meilleure que les Canadiens aient à leur service et que nous voulons, bien sûr, voir demeurer dans son intégrité au service des Canadiens.

[*Traduction*]

Je regrette que le député ait si mal interprété la réponse que j'ai donnée il y a plus d'une semaine à propos de l'assurance-maladie. S'il cessait de penser à faire un discours sur l'assurance-maladie, il verrait bien que j'avais dit sans ambages et à plusieurs reprises que la Saskatchewan n'impose pas de barrières financières analogues à celles de certaines autres provinces. Je me demande bien pourquoi il a mis le sujet sur le tapis. Je m'excuse d'être aussi directe—c'est peut-être à cause de la chaleur qui règne ici, mais je voudrais savoir où il veut en venir car, à priori, il n'y a pas du tout matière à la question de privilège.

D'après ma réponse, il est pas mal clair que la Saskatchewan n'a pas instauré de barrières financières analogues à celles de bien d'autres provinces. Elle a instauré une barrière indirecte dont je n'ai pas parlé, c'est la barrière des honoraires supplémentaires. Il convient toutefois de préciser que depuis deux ans, les honoraires supplémentaires ne représentent plus que 3.5 p. 100 des demandes, ce qui n'est pas mal.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Je suis certaine que les députés néo-démocrates pensent, tout comme moi, que cela devrait disparaître complètement mais, malheureusement, ces honoraires supplémentaires représentent encore 3.5 p. 100 des demandes.

C'est le deuxième jour de suite que nous voyons un député conservateur essayer de défendre la cause de l'assurance-maladie, à la grande joie des néo-démocrates. J'avais décidé de ne pas aborder le sujet pendant l'enquête du juge Hall afin de ne pas influencer son rapport. Je remercie les députés de l'opposition d'avoir soulevé la question par des recours à la question de privilège qui ne sont pas recevables.

Mme le Président: A l'ordre. Je dois prendre une décision sur cette question de privilège. Je pense que le député s'attend à ce que je lui dise qu'il n'y a là pas matière à question de privilège. Le problème ici découle manifestement d'une divergence de vues quant à la façon d'interpréter ce qui a été dit.

● (1520)

Je pense qu'il est temps que je lise aux députés les conditions que doit remplir la question de privilège parce qu'il me semble que les députés soulèvent la question de privilège bien souvent. Bien entendu, la présidence encourage les députés à le faire lorsqu'ils sont bien sûrs qu'on a porté atteinte à leurs privilèges. Par ailleurs, je pense avoir déjà eu à trancher assez souvent des questions de privilège qui n'étaient en fait que de simples divergences de vues entre deux députés. Les députés devraient essayer de tenir davantage compte des motifs qui permettent de soulever la question de privilège.

Je lirai donc ces motifs aux députés. Je me reporte à la cinquième édition de Beauchesne qui dit ce qui suit:

> Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.
>
> Le fait, par un ministre, de ne pas répondre à une interpellation ne saurait fonder la question de privilège.
>
> Les déclarations faites en dehors de la Chambre par un député ne sauraient non plus motiver une question de privilège.
>
> Bien d'autres circonstances, telle l'absence du ministre des séances d'un Comité saisi de ses crédits peuvent constituer un sujet de grief sans poser pour autant la question de privilège.

Même cela constitue une affaire très grave. Dans ce cas-ci, le député a soulevé la question de privilège à propos de certaines observations faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) le 14 mai. Il a soulevé cette question aujourd'hui, le 22 mai. La cinquième édition de Beauchesne précise également ceci:

> On doit saisir la Chambre d'une question de privilège à la toute première occasion.

Le député a eu amplement l'occasion de soulever sa question de privilège. Il était présent à la Chambre. J'ignore s'il l'était le lendemain du jour où le ministre a fait cette déclaration, mais il l'a été sûrement plusieurs fois depuis lors. Il me semble que plusieurs jours se sont écoulés avant que le député ne se rende compte qu'il avait été lésé dans ses privilèges. La citation de Beauchesne poursuit ainsi:

> Un retard de quelques jours seulement risque de faire écarter la demande de mise en délibération prioritaire.

Pour tous ces motifs qui me paraissent très évidents, je dois décider que le député n'est pas justifié de soulever la question de privilège.

Chambre des communes

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne tenue le mardi 13 mai 1980 sur la révision des traitements des employés de la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES CONTRE L'IRAN

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE SANCTIONS

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le bill C-31, tendant à autoriser certaines sanctions économiques contre la République islamique d'Iran.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION AYANT TRAIT À LA VISITE DU PRÉSIDENT DU MEXIQUE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, après consultation il semble qu'il y ait consentement unanime pour que la présente motion soit présentée maintenant. Elle se lit comme suit:

Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre se réunisse à 4 h 30 de l'après-midi le lundi 26 mai 1980 et procède à l'expédition des affaires comme si elle s'était réunie à deux heures de l'après-midi;

Que, lors de la séance de ce jour, l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue;

Que le discours que doit prononcer Son Excellence le président du Mexique, plus tôt en ce jour dans l'enceinte de la Chambre, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux Débats de la Chambre des communes de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre; et

Que le discours de Son Excellence de même que les remarques y afférentes soient mis à la disposition des media pour transmission de la manière ordinaire par le Service de radio-télévision de la Chambre des communes.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable président du Conseil privé. La Chambre est-elle d'accord pour accepter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3, 55, 150, 242, 336, 357, 360, 583, 589, 606, 658, 659, 660 et 817.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA MAISON DU QUÉBEC À PARIS

Question no 3—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il averti du fait que l'annuaire téléphonique de Paris désigne le Québec comme une nation indépendante en utilisant la mention «Ambassade du Québec» et, le cas échéant, *a*) a-t-il communiqué avec les responsables pour qu'ils corrigent cette erreur, *b*) a-t-il pris des mesures pour déterminer si la maison du Québec, à Paris, bénéficiait de certains privilèges diplomatiques comme l'achat d'alcool et de voitures hors taxes, privilèges qui ne sont généralement accordés qu'au personnel diplomatique dûment reconnu?

2. Le gouvernement sait-il qu'un attaché de presse du ministère français des Affaires étrangères a déclaré au cours d'une entrevue au sujet de la maison du Québec, à Paris: «Il s'agit effectivement d'une ambassade. Le délégué général, M. Deschamps, est l'équivalent d'un ambassadeur.» et, le cas échéant, quelles démarches le gouvernement a-t-il faites ou est-il en train de faire auprès du gouvernement français à ce sujet?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui. Le gouvernement est au courant que cette désignation a été employée dans l'édition 1979 de l'annuaire téléphonique de Paris. *a*) L'Ambassade canadienne à Paris est entrée en contact avec les autorités appropriées sur le sujet. Elle a appris que le contenu et la distribution de l'annuaire téléphonique, bien que publié par le ministère des Postes et télécommunications, relève d'une entreprise privée. L'erreur a été corrigée dans l'édition de 1980 de l'annuaire téléphonique et la Délégation du Québec à Paris n'apparaît plus sous la désignation «Ambassade». *b*) Les agents de la délégation générale jouissent de privilèges assimilés à ceux des organisations internationales. Ces privilèges ont été négociés par les gouvernements de France et du Canada, au début des années 60.

2. Oui. La déclaration qui a été attribuée à un agent de presse du ministère français des Affaires étrangères a été faite, en réalité, par la secrétaire du délégué général du Québec à Paris. Cette déclaration reflète sa propre compréhension de la situation et n'implique aucunement les autorités québécoises. Aucune suite ne s'avère nécessaire.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE—LE COÛT DE LA CONVERSION

Question no 55—**M. Cossitt:**

1. Combien a coûté aux contribuables canadiens la conversion au système métrique, sous tous ses aspects, depuis l'instauration du programme jusqu'au jour de réponse à la présente question?

2. A combien estime-t-on le coût total de la conversion?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): 1. Les dépenses engagées par la Commission du système métrique Canada jusqu'à maintenant sont les suivantes:

1971-1972	$ 44,541
1972-1973	$ 530,943
1973-1974	$1,590,792
1974-1975	$2,634,101
1975-1976	$3,316,100
1976-1977	$4,380,300
1977-1978	$5,753,000
1978-1979	$7,540,640

2. Les prévisions budgétaires de la Commission du système métrique Canada sont les suivantes:

1979-1980	$8,589,000
1980-1981	$8,859,000
1981-1982	$9,229,500

PARCS CANADA—LA CIRCONSCRIPTION DE LEEDS-GRENVILLE

Question nº 150—**M. Cossitt:**

Combien le gouvernement a-t-il dépensé dans l'ancienne circonscription de Leeds et dans la circonscription actuelle de Leeds-Grenville dans le cadre de Parcs Canada, y compris le parc national des Îles du Saint-Laurent et le Canal Rideau, du 31 octobre 1972 à la date de la réponse à cette question?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):

Dépenses—Parcs Canada
Parc national des îles du Saint-Laurent

	(en milliers de dollars)		
Année	Fonctionnement et exploitation	Capital	Total
Du 31 oct.			
1972-1973	77	52	129
1973-1974	241	156	397
1974-1975	262	282	544
1975-1976	399	362	761
1976-1977	434	909	1,343
1977-1978	543	901	1,444
1978-1979	612	785	1,397
Au 31 mars			
1979-1980	629	747	1,376
Dépenses totales	3,197	4,194	7,391

Canal Rideau
Relevait des Transports avant 1973-1974

1972-1973	—	—	—
1973-1974	1,734	2,996	4,730
1974-1975	1,878	1,471	3,349
1975-1976	2,241	2,723	4,964
1976-1977	2,494	4,591	7,085
1977-1978	2,655	4,636	7,291
1978-1979	2,933	3,958	6,891
1979-1980	3,019	3,580	6,599
Dépenses totales	16,954	23,955	40,909
Grand Total	20,151	28,149	48,300

L'IMMEUBLE DE LA BANQUE DU CANADA

Question nº 242—**M. Herbert:**

1. Quels ont été *a*) le coût total, *b*) les honoraires de l'architecte, *c*) le coût du mobilier et des installations spéciales du nouvel immeuble de la Banque du Canada?

2. Combien de personnes travaillent de façon permanente dans cet immeuble?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Le budget total des dépenses du projet de construction du siège de la Banque du Canada n'a pas changé depuis qu'on a répondu à la question 1875, le 18 avril 1977 et le 21 juillet 1977, et à la question 2879, le 4 août 1977. Le coût final des travaux de construction a été de 1.7 million de dollars moins élevé que le montant prévu au budget. On s'attend à ce que le coût des autres opérations liées au projet, qui seront bientôt terminées, ne dépasse pas les montants prévus.

2. La réunion complète des employés du siège de la Banque du Canada à Ottawa sera terminée avant le milieu de 1980. On estime à environ 1,500 le nombre d'employés qui, à ce moment-là, travailleront de façon permanente dans le nouveau complexe.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES LITS D'HÔPITAUX

Question nº 336—**M. Herbert:**

1. Sur combien de lits prioritaires, par établissement, le ministère des Affaires des anciens combattants peut-il compter dans les hôpitaux et maisons de repos qu'il ne gère pas?

2. Combien de ces lits ne sont pas utilisés par le Ministère à l'heure actuelle?

3. Un lit réservé et non utilisé entraîne-t-il des frais?

4. Existe-t-il une liste d'attente de personnes ayant le droit d'occuper un lit prioritaire?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1.	Saint-Jean (T.-N.)	84	Toronto (Ont.)	1200	
	Halifax (N.-É.)	200	London (Ont.)	767	
	Établissements en N.-É.	85	Kingston (Ont.)	150	150*
	Saint-Jean (N.-B.)	83	Regina (Sask.)	116	50*
	Frédéricton (N.-B.)	57	Saskatoon (Sask.)	100	100*
	Moncton (N.-B.)	35	Edmonton (Alta.)	246	100*
	Campbellton (N.-B.)	25	Calgary (Alta.)	146	
	Québec (Qué.)	150	Vancouver (C.-B.)	870	
	Montréal (Qué.)	55	Victoria (C.-B.)	170	

2. * Le MAAC ne se prévaut pas officiellement de son droit de priorité à l'égard de ces lits. Bien que les accords conclus soient encore en vigueur, la disposition touchant l'accès prioritaire aux soins actifs n'existe plus.

3. Non.

4. Non, dans les cas des lits pour personnes réclamant des soins actifs. Oui, dans les cas des soins chroniques, personnels et intermédiaires.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 357—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. *a*) 11. *b*)(i) 1. (ii) Aucune.

2. Comme en 1.

3. Non.

Questions au Feuilleton

PÊCHES ET OCÉANS—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 360—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Pêches et des Océans, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): 1. *a*) 37. *b*) (i) 2. (ii) 1.

2. *a*) 38. *b*) (i) 3. (ii) 2.

3. Le ministère des Pêches et Océans a été officiellement créé le 2 avril 1979. Huit postes additionnels dans la catégorie SX ont été établis pour lesquels les demandes en dotation sont en marche.

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

Question nº 583—**M. Mitges:**

1. Au cours des années financières *a*) 1972-1973, *b*) 1973-1974, *c*) 1974-1975, *d*) 1975-1976, *e*) 1976-1977, *f*) 1977-1978, *g*) 1978-1979, combien l'impôt sur les gains en capital a-t-il rapporté au gouvernement?

2. Au cours de ces mêmes années financières, combien la perception de cet impôt a-t-elle coûté au gouvernement?

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): 1. *a*), *b*), *c*) et *d*) Voir la réponse à la question nº 1699, 30e législature, 3e session, le 10 octobre 1978.

	Année d'imposition	Montant (millions de dollars)
e)	1976	310
f)	1977	415

g) L'année 1977 est la dernière pour laquelle des données sont actuellement disponibles.

Il n'est pas possible de donner une réponse d'une année financière à l'autre. Les montants susmentionnés sont des estimations, pour une année d'imposition, du montant des recettes perçues par le gouvernement qui peut être attribué à la façon imposable des gains en capital d'après les calculs du ministère des Finances.

2. Étant donné que les gains en capital ne sont pas imposés en vertu d'un impôt distinct, il est impossible de déterminer combien la perception de cet impôt a coûté au gouvernement.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE PERSONNEL

Question nº 589—**M. Cossitt:**

Au sujet de l'affirmation voulant que «ceux qui se servent du système d'information sur le personnel du MAS critiquent son manque de précision, d'intégralité, et de respect des délais» et «l'absence d'un système d'information adéquat a entraîné la création d'autres systèmes faisant double emploi et a entravé la bonne gestion du personnel» et figurant à la page 551 du Rapport du Vérificateur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1979, le gouvernement prend-t-il des mesures pour remédier à la situation et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le système d'information sur le personnel mentionné dans le rapport du vérificateur général a été mis au point et adopté par le MAS il y a dix ans environ. Les techniques informatiques ayant grandement évolué depuis, il a été décidé, à la suite d'un examen complet du système en 1978, de remplacer ce système plutôt que de tenter de l'améliorer. Le système d'information sur le personnel de l'administration des Services du MAS a donc été remplacé en 1979-1980 par le Système de rapports administratifs sur le personnel (SRAP). Il s'agit d'un système à terminaux faisant emploi des plus récentes techniques et pouvant fournir des données exactes, opportunes et complètes à l'appui de la fonction d'administration du personnel. On prévoit introduire ce nouveau système à l'administration des Approvisionnements du MAS en 1980-1981.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LE NOMBRE D'AVOCATS PARMI L'EFFECTIF

Question nº 606—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère de l'Industrie et du Commerce?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Il n'y a aucun avocat parmi l'effectif du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le ministère de la Justice a toutefois affecté un total de cinq avocats pour fournir au jour le jour les conseils juridiques requis par le ministère.

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LES ANCIENS COMBATTANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 658—**M. Howie:**

Combien d'anciens combattants du Nouveau-Brunswick attendent actuellement une décision concernant *a*) leur droit à une pension d'invalidité, *b*) l'augmentation de cette pension?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): *a*) La Commission canadienne des pensions ne tient aucune statistique sur les demandes d'admissibilité à une pension par province.

b) La Commission canadienne des pensions ne tient aucune statistique sur les demandes d'augmentation de pensions d'invalidité par province.

Question nº 659—**M. Howie:**

Combien d'anciens combattants du Nouveau-Brunswick attendent depuis plus de six mois une décision de la Commission concernant leur droit à une pension d'invalidité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): La Commission canadienne des pensions ne tient aucune statistique sur les demandes d'admissibilité à une pension d'invalidité par province.

Question nº 660—**M. Howie:**

Combien d'anciens combattants du Nouveau-Brunswick attendent depuis plus de six mois une décision de la Commission concernant leur droit à une augmentation de la pension d'invalidité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): La Commission canadienne des pensions ne tient aucune statistique sur les demandes d'augmentation des pensions d'invalidité par province.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question nº 817—**M. Howie:**

Depuis le 1er avril 1975, combien d'argent le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Néant.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais attirer l'attention du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé sur la question nº 785 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*. Ce faisant, je n'ai nullement l'intention de reprocher quoi que ce soit au gouvernement étant donné la date où je l'ai fait inscrire. La question se lit comme suit:

Un accord est-il intervenu entre la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ou avec toute autre administration locale de la Capitale nationale et le ministère des Travaux publics, la C.C.N. ou tout autre ministère ou organisme, en vue de concéder un terrain ou d'en permettre l'utilisation pour le prolongement de l'artère du Knoxdale-Hunt Club ou d'une de ses parties, en ayant recours à des terrains appartenant à un ministère ou organisme du gouvernement ou contrôlés ou utilisés par l'un de ces derniers?

Voilà ma question. Je dois signaler au secrétaire parlementaire qu'elle a beaucoup d'importance aux yeux d'un grand nombre de contribuables qui habitent les quartiers Manordale, Woodvale, Arlington Woods, Tanglewood et Merivale Gardens, de la ville de Nepean. Je tiens à porter cette question à votre attention tout particulièrement de sorte qu'il puisse demander au ministre des Travaux publics s'il peut y répondre rapidement. Je sais qu'il y a des problèmes à ce sujet, mais si le secrétaire parlementaire présentait ma requête au ministre, j'en serais certainement très reconnaissant.

M. Collenette: Madame le Président, je suis heureux que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) m'ait signalé qu'il était urgent de répondre à cette question. Je ferai mon possible pour que le tout soit réglé rapidement et pour en entretenir le ministre des Travaux publics.

De façon générale, j'aimerais dire que jusqu'à maintenant, nous avons répondu à 126 questions depuis le peu de temps que siège la Chambre, ce qui, je crois, n'est pas si mal.

M. Baker (Nepean-Carleton): On a fait du bon travail.

Réforme constitutionnelle

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE UNE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) propose:

Que la Chambre accueille avec satisfaction le résultat du référendum québécois et s'engage à interpréter ce vote comme une demande indubitable de réforme constitutionnelle.

—Madame le Président, nous avons décidé de faire inscrire au *Feuilleton* d'aujourd'hui une motion générale qui invite la Chambre à reconnaître le vote du Québec comme un vote qui appelle des changements constitutionnels bien précis. Nous avons jugé qu'il était important de faire ainsi, de sorte que les députés au Parlement de toutes les allégeances politiques puissent parler à l'unisson de ce que sera le Canada de l'avenir.

[*Français*]

Il est clair, madame le Président, que le peuple québécois s'est prononcé le mardi 20 mai contre le *statu quo*. Comme un grand nombre d'autres Canadiens il a manifesté son désir de bâtir un nouveau pays. Il est important de bien reconnaître que ceci constitue une deuxième chance pour le renouvellement de la fédération canadienne.

[*Traduction*]

Je me dois de féliciter les Québécois pour l'intelligence, le calme et le sens de la démocratie dont ils ont fait preuve dans ce débat. Dans de nombreux pays du monde, dans de nombreuses sociétés, les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui suscitent souvent guerre, meurtres, violence et émeutes. Au Canada, ce sont les idées qui s'entrechoquent, pas les armes; nous préférons les échanges verbaux aux échanges de coups.

● (1530)

Je ne parlerai pas ici de gagnant ou de perdant. Je veux parler de l'avenir de mon pays que je crois très prometteur.

Je tiens également à féliciter notre premier ministre, M. Trudeau, qui a tenu des propos extrêmement positifs et magnanimes le soir du référendum et ici, à la Chambre, hier. Je tiens à féliciter le chef de l'opposition officielle (M. Clark) et le chef de mon parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent) pour l'ouverture d'esprit et l'attitude conciliante qu'ils ont manifestées à la Chambre des communes et le soir du référendum, le 20 mai.

Ce n'est pas le moment de faire preuve de pharisaïsme, d'opposer les Anglais aux Français et l'Est à l'Ouest; le moment ne se prête pas non plus à une lutte entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; ce n'est pas le moment de dresser les agriculteurs contre les travailleurs ou les Canadiens les uns contre les autres. L'heure est venue de travailler tous ensemble, de parvenir à un consensus et de s'entendre sur l'avenir du Canada. L'heure est venue d'édifier une nouvelle fédération avec un gouvernement central suffisamment fort pour assurer l'égalité économique de toutes les régions mais aussi un pays où toutes les régions seront libres de conserver leurs caractéristiques et leurs attributs particuliers.

En plus d'un changement constitutionnel, il nous faut également un programme de développement économique équitable pour toutes les provinces. Nous devons aussi reprendre en main notre économie afin d'être les véritables propriétaires et maîtres de notre maison et que le Canada appartienne aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Enfin, un changement d'attitude s'impose: un esprit de compréhension et de collaboration doit régner parmi tous les Canadiens. Nous avons un pays riche, nous avons des ressources, des gens instruits et, avec un peu d'imagination et des changements constitutionnels et structurels, nous pouvons édifier une nation où nous pourrons nourrir et soigner tout le monde, aider les pauvres et les défavorisés, trouver une place pour les Indiens, les Inuits et les Métis, accorder une place toute spéciale au Québec et aux Canadiens-français et aussi une place particulière au multiculturalisme pour qu'il fasse partie intégrante du Canada de demain.

[*Français*]

Il est important de comprendre que le résultat du référendum indiquait une volonté de changement. Comme un oui majoritaire n'aurait pas indiqué la fin du pays, un non majoritaire n'est en rien une garantie de la survie. Il est évident que les 40 p. 100 des Québécois qui ont voté oui exigent des changements substantiels. Il ne faut pas oublier que la majorité des gens qui ont voté non, soit à peu près 60 p. 100, exigent des changements constitutionnels aussi. Également, il faut noter qu'une partie de la population qui a voté oui est favorable au fédéralisme, mais elle a voté oui pour des raisons tactiques et stratégiques.

[*Traduction*]

Il est aussi très important, je crois, de se rendre compte, en examinant le vote du Québec, que se sont les jeunes, les personnes les plus instruites, les chefs de demain qui ont surtout voté pour le «Oui», ce qui fait qu'il est encore plus urgent d'apporter des changements dans notre pays et de le faire le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je crois vraiment que nous n'avons pas de temps à perdre en tergiversations, si nous ne voulons pas nous trouver dans l'impossibilité de mettre fin aux dissensions qui déchirent le pays.

Monsieur l'Orateur, il suffit de voir ce qui s'est passé depuis 1967. Reportons-nous à 1967, année du centenaire, pleine de promesses et d'espoir, année de célébration pour notre pays.

[*Français*]

Depuis 1967, l'année des célébrations dans la province de Québec, il est clair que plusieurs citoyens ne sont pas de plus en plus heureux du *statu quo*. Voici quelques exemples des dernières années. En 1968, le parti québécois a été fondé. En 1976, il est devenu le gouvernement du Québec, et quatre ans plus tard le parti québécois a réussi à obtenir 40 p. 100 des voix pour un mandat de négocier la souveraineté-association. Il est clair que plusieurs Québécois ne sont pas heureux du *statu quo* au Canada.

[*Traduction*]

Depuis les célébrations de 1967, nous avons vu que l'Ouest devenait de plus en plus mécontent, nous avons assisté à la fondation de plusieurs groupes ou partis politiques séparatistes, entre autres le parti unioniste qui voudrait faire des Américains de tous les Canadiens de l'Ouest, ce que je combattrai en prêchant le changement légitime au sein de la fédération. Je n'ai rien contre les Américains, mais je veux rester Canadien, maintenant et à l'avenir.

D'après un sondage que le Canada West Foundation vient de faire, 13 p. 100 des Canadiens de l'Ouest voudraient que l'Ouest se sépare du Canada et forme un pays à part, ce qui est très grave à mon avis, et quelque 4 p. 100 voudraient que nous fassions partie des États-Unis. D'après un sondage de Radio-Canada à Swift Current, dans ma province, 19 p. 100 des gens voudraient former un pays séparé et 6 p. 100 souhaiteraient l'annexion aux États-Unis. Cela montre bien l'aliénation et le mécontentement croissants de l'Ouest.

Depuis la célébration du centenaire, en 1967, on sent un malaise croissant à Terre-Neuve, à tel point qu'un journaliste aussi éminent que Charles Lynch a récemment qualifié un discours du premier ministre Brian Peckford de plus séparatiste que ceux de René Lévesque.

Depuis la célébration du centenaire, en 1967, les Indiens, les Inuit et tous les autochtones de notre pays perdent de plus en plus leur statut. Le mois dernier, les Indiens ont demandé à participer aux discussions constitutionnelles et à faire figurer certains de leurs droits dans la nouvelle constitution canadienne. Ces sentiments de frustration sont très réels et il faudrait s'en occuper. Nous n'arriverons à rien en rembarrant constamment les gens, en les assommant et en les isolant. Cela ne fait que susciter des sentiments de colère, de mécontentement et d'aliénation dans notre pays.

[*Français*]

Je ne suis pas favorable à la souveraineté-association du Québec et mon parti ne l'est pas du tout non plus, comme mon chef l'a dit plusieurs fois dans le Parlement et partout dans le pays. Mais je tiens à féliciter le gouvernement du Québec actuel, comme mon chef l'avait fait au Parlement, je pense l'année dernière, pour d'autres gestes politiques, notamment le projet de nationalisation de la compagnie Asbestos, la politique relative à l'assurance-automobile, la législation ouvrière, la législation dans le secteur agricole, l'attitude du gouvernement envers les conditions féminines et les salaires minimums plus élevés dans l'Amérique du Nord et d'autres choses progressives. Toutes ces choses ont quelque chose à voir avec le système fédéral du Canada. J'appuie aussi le principe en général de la loi 101.

● (1540)

[*Traduction*]

La loi 101 garantit autant, sinon plus, de droits aux anglophones du Québec que bon nombre d'autres gouvernements provinciaux n'en garantissent aux francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. La minorité anglaise du Québec possède ses propres écoles et ses propres conseils scolaires. Dans une province comme l'Ontario par exemple, qui compte un demi-million de francophones et de nombreuses écoles françaises, les francophones n'ont pas le droit d'avoir leurs propres conseils scolaires. Ici même, dans la capitale nationale, les parents de dizaines de milliers de jeunes qui fréquentent l'école française ne sont pas autorisés à avoir leurs conseils scolaires de langue française.

Au lieu de condamner tout ce que fait le gouvernement du Québec—et certains sont même allés jusqu'à le comparer aux gouvernements de Cuba et de Haïti—nous devrions reconnaître ce qui est juste, progressiste et bon et condamner uniquement ce que nous désapprouvons. Je le répète, nous rejetons sans équivoque la souveraineté-association.

C'est avec plaisir que j'ai remarqué dans le numéro du 17 mai du journal *La Presse*, soit samedi dernier, un article qui rapportait les propos d'un ancien ministre libéral du Québec. Il s'agit de M. Victor Goldbloom, anglophone de la minorité juive du Québec.

[*Français*]

Et je cite la manchette:

Le nationalisme du PQ est ouvert aux minorités

La société du Québec est une société très démocratique.

[*Traduction*]

Quand quelqu'un comme M. Goldbloom se permet une remarque de ce genre, nous devrions reconnaître le fait que ce n'est pas parce que nous réprouvons une des idées d'un goupe de personnes que nous devons décrier tout le programme qu'il s'est tracé.

[*Français*]

Le Québec est différent. Il constitue une société distincte caractérisée par son histoire, par sa langue et par sa culture. En plus, les systèmes scolaires et les systèmes judiciaires ne sont pas semblables à ceux qui existent ailleurs au Canada. Je crois que cette différence doit être reconnue par une nouvelle constitution.

[*Traduction*]

Il existe de nombreuses divergences et de nombreux problèmes dans l'ouest du Canada également. J'ai déjà fait mention de la poussée du séparatisme sous la forme du parti unioniste et de mouvements analogues auxquels nous sommes tous opposés. Dans l'Ouest, les divergences sont avant tout d'ordre économique. Cela fait longtemps que l'Ouest canadien éprouve un sentiment de plus en plus marqué de frustration économique envers Ottawa et le gouvernement en particulier.

L'Ouest n'est cependant pas un bloc monolithique dans le sens culturel. Il suffit de comparer l'Alberta et la Saskatchewan pour constater les nombreuses différences historiques, culturelles et institutionnelles qui existent dans les provinces des Prairies. La Saskatchewan a une longue histoire de coopératisme, de propriété publique et d'intervention de l'État dans l'économie. L'Alberta a connu une orientation inverse.

Il y a cependant bien des problèmes qui sont semblables. Nous avons des problèmes d'agriculture. Nous avons combattu pour obtenir la création d'un Office canadien du blé et pour que l'on conserve dans nos lois le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau afin d'aider nos céréaliculteurs. Nous voulons également pouvoir transformer nos ressources alimentaires dans l'Ouest même, y créer une base industrielle et y transformer certaines de nos matières premières afin de donner à notre population des emplois et lui permettre d'en retirer des avantages économiques. Nous aimerions également voir instaurer des taux de transport plus équitables qui ne pénaliseraient pas les Canadiens de l'ouest, et n'entraveraient pas le développement de notre commerce.

En ce qui a trait à la constitution, les premiers ministres de l'Ouest demandent beaucoup de choses du gouvernement d'Ottawa. Lors d'une réunion récente, à Lethbridge, en Alberta, les quatre premiers ministres ont publié un communiqué dans lequel ils affirmaient que les provinces devaient avoir la haute main sur leurs ressources, qu'elles devaient pouvoir s'occuper plus activement des communications au Canada, et qu'elles devaient jouer un plus grand rôle dans des institutions fédérales réformées de façon à refléter plus fidèlement la réalité canadienne.

Les premiers ministres de l'Ouest, qu'il faudra bien écouter au cours des mois et des années qui viennent, désirent un certain transfert de pouvoirs vers les provinces, d'une part, et de l'autre, veulent se faire entendre à Ottawa dans des institutions telles que la Cour suprême ou la Banque du Canada. Peut-être pourrait-on aussi transformer le Sénat en un conseil des provinces ou quelque chose d'analogue.

Voilà certaines des aspirations des Canadiens de l'Ouest. J'insiste très fortement sur le fait que le but recherché est d'apporter des changements au sein de la fédération afin d'édifier un nouveau pays plus uni.

● (1550)

[*Français*]

A tous ceux, soit au Québec, soit dans l'Ouest du pays, soit dans les provinces Maritimes, qui ont perdu confiance dans un arrangement fédéral pour le Canada et à tous ceux qui ne croient plus que la fédération canadienne peut satisfaire leurs besoins, nous, du Nouveau parti démocratique, répliquons qu'une structure fédérale est la solution aux divers problèmes qui existent dans ce pays. Ceci étant dit, nous ne pouvons, madame le Président, accepter le *statu quo* constitutionnel ou *statu quo* renouvelé. Au contraire, nous considérons que la nouvelle fédération doit refléter les valeurs de la démocratie et de la justice sociale.

J'aimerais rappeler rapidement quelques avantages d'un arrangement fédéral et souligner en même temps pourquoi le NPD, notre parti et moi-même, est convaincu que cette formule politique est la meilleure pour l'avenir du Canada. Il est particulièrement intéressant de constater que les premiers individus qui se sont inspirés politiquement du vieux principe «l'union fait la force» furent non pas les Pères de la Confédération mais les Iroquois qui ont créé le premier type de fédération de ce pays. Ils avaient compris qu'un arrangement fédéral représentait une garantie d'une plus grande stabilité. Aujourd'hui nous pouvons confirmer cette idée, une idée très importante. Une fédération constitue une alliance plus solide qu'un traité d'association entre deux ou plusieurs États souverains. Un autre avantage est l'absence du monopole du pouvoir politique. Dans une fédération, le pouvoir politique est divisé parmi les divers niveaux de gouvernement et à l'intérieur d'un cadre démocratique; ceci constitue la meilleure défense contre un régime autoritaire de nature et contre une intensification des conflits sociaux. C'est de Tocqueville qui a déjà écrit ce qui suit, je pense, et je cite:

Je crois les institutions provinciales utiles à tous les peuples; mais aucun ne me semble avoir un besoin plus réel de ces institutions que celui dont l'État social est démocratique.

Il semble évident, monsieur l'Orateur, à la plus grande partie de la population qu'un arrangement fédéral assure une certaine rentabilité économique qui ne serait pas présente en d'autres situations. Je ne citerai que deux preuves de cette idée. Le processus d'une plus grande unité économique en Europe, et je me réfère ici à la Communauté économique européenne et, deuxièmement, la reconnaissance par le chef du Parti québécois lui-même, M. René Lévesque, dans son programme sur la nécessité d'une association économique entre Québec et le Canada.

Enfin, autre avantage, il faut être conscient qu'une fédération n'est pas nécessairement incompatible avec l'épanouissement des peuples qui la composent. Ce sont plutôt les structures de la fédération et les façons dont les gouvernements les utilisent qui peuvent créer une forme d'oppression des groupes minoritaires. Donc, en théorie, il est possible de concevoir l'existence d'un développement pour les groupes politiques et les peuples.

Et monsieur l'Orateur, même M. René Lévesque, premier ministre du Québec et chef du Parti québécois, le reconnaît, car il a déjà écrit dans la revue l'*Action Nationale*, dans le numéro d'avril 1980, il y a un mois maintenant, et je cite:

A la place du régime actuel, il est peut-être théoriquement possible d'imaginer une forme quelconque de fédéralisme renouvelé. Mais ce renouvellement devrait viser à modifier la place du Québec pour la renforcer et non la diminuer.

M. René Lévesque a dit cela il y a un mois.

En principe, le Nouveau parti démocratique ne s'oppose pas à cette proposition car nous croyons qu'il faut favoriser à l'intérieur de la fédération le développement des peuples qui la compose. De plus, en rapport avec la société québécoise, nous croyons que durant la prochaine ronde de négociations, il ne faut pas éliminer l'idée d'une place spéciale pour le Québec dans la fédération renouvelée.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre encore quelques instants pour m'écarter des problèmes concrets dont il est souvent question ici—les impôts, l'inflation, le chômage, les dépenses, etc.—pour évoquer un problème tout aussi réel sinon aussi tangible. Je veux parler de la question d'attitude. S'ils se laissent très difficilement cerner en termes concrets, ce sont quand même les problèmes d'attitude et d'optique qui expliquent la façon dont le gouvernement central utilise ses pouvoirs.

Il me semble que l'exercice du pouvoir central porte trop souvent l'empreinte et l'image des conceptions centrales au lieu de refléter la réalité des régions. Nous avons un pays multiculturel; nos populations ont des origines diverses. Ceux qui ont colonisé et développé ma province, par exemple, ce sont les Conkin, les Fedorak, les Tchorzewski. Et même s'ils ont adopté l'anglais, il ont imprimé leur marque culturelle. Les différences qui existent entre ma province et Terre-Neuve ou l'Ontario ne sont pas si marquées que celles qui distinguent la Saskatchewan du Québec, mais elles existent quand même et elles ont leur importance. Il importe donc que l'organe central, les institutions centrales soient le reflet de ces différences. Il y a plusieurs systèmes de valeurs culturelles au Canada et leurs différences doivent être considérées non pas comme un obstacle au progrès mais comme un attribut du pays.

Pour en revenir à la question d'optique, il ne faut jamais oublier que ce qu'une culture considère comme très important ne l'est pas nécessairement pour une autre, que deux choses considérées comme d'égale valeur dans une culture donnée ne le sont pas nécessairement dans une autre. En ne tenant pas compte de ces différences, en refusant de les voir comme un attribut et en les oubliant dans l'élaboration des politiques et des programmes—que nous les appelions universels ou régionaux—nous risquons d'aggraver l'aliénation et les conflits régionaux que nous connaissons tous trop bien.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Je n'en citerai que deux exemples, monsieur l'Orateur. J'espère qu'ils ne paraîtront ni insignifiants ni farfelus, car ils tiennent à cœur à beaucoup de monde. Rappelons-nous Robert Cliche.

[*Français*]

Et je pense que les députés se souviennent très bien de M. Robert Cliche, ancien chef de notre parti de la province de Québec, qui a été un juge très bien connu . . .

[*Traduction*]

C'était une figure très populaire et importante dans la province de Québec. Je me souviens quand Robert Cliche avait parlé du programme de logement de la SCHL. Il avait dit que cette agence du gouvernement central construisait des maisons au Québec suivant des plans d'architecte qui, j'imagine, avaient été conçus par des fonctionnaires à Ottawa et qui prévoyaient des cuisines incroyablement petites. Robert Cliche a signalé que la cuisine a toujours occupé une place très spéciale dans les maisons des Québécois. C'était et c'est encore un point central où on se rencontre pour bavarder et discuter. Les planificateurs de la SCHL qui ont conçu des maisons avec de petites cuisines n'en ont pas du tout tenu compte. C'est un petit problème, mais je pense qu'il est révélateur et symbolique du problème plus important de l'attitude qu'on retrouve dans les régions du pays.

Un autre exemple est la question que le député de Dauphin (M. Lewycky) a soulevée à la Chambre il y a trois ou quatre semaines. Cet exemple est très important pour la partie du pays dont je viens. Je veux parler de la politique que le gouvernement a récemment annoncée de mettre fin au service postal le samedi dans les localités rurales. Dans une circonscription comme la mienne, les gens ne comprennent vraiment pas comment le gouvernement central peut se rendre si peu compte de l'importance de ce service pour le bon fonctionnement économique de leurs localités et, par conséquent, le maintien d'une façon de vivre qu'ils chérissent. Dans une petite localité de 200 ou 300 personnes ou de 3,000 personnes, le samedi est la journée où les gens viennent en ville pour faire des emplettes, rendre visite à des amis, des voisins et des parents, bavarder avec eux, aller au restaurant, ou à la coop. Ils en profitent aussi pour aller au bureau de poste. Dans une petite localité, on a qu'à se tenir devant le bureau de poste un samedi matin pour y rencontrer plus de la moitié des villageois. C'est important pour nous, monsieur l'Orateur. La suppression de ce service est le genre de chose qui mécontente beaucoup de gens.

Quand on regarde les programmes de logement, le service des postes, la politique ferroviaire et une multitude d'autres mesures et programmes, le sentiment qu'ont beaucoup de citoyens que le gouvernement central est au sens propre et figuré trop loin d'eux et de leurs aspirations me semble justifié. Les planificateurs et les gouvernements ont trop entrepris, ce qui montre qu'ils ne se rendent pas compte ou ne sont pas conscients des valeurs différentes qui existent au pays.

En amorçant ce projet de réforme constitutionnelle, nous devons commencer, comme le chef de l'opposition l'a dit hier, par mettre de l'ordre chez nous et mettre de l'ordre dans nos propres institutions. Nous pouvons commencer par nous assurer que nous comprenons bien la nature profonde de ce pays. Je pense que tous les députés savent qu'il est extrêmement facile de perdre de vue les besoins des circonscriptions quand on plie sous le poids des tâches administratives et des autres responsabilités. Il faut faire le nécessaire pour que tous les Canadiens et toutes les régions se fassent entendre et que leurs aspirations se concrétisent dans la mesure du possible.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur l'Orateur. Si vous voulez bien m'accorder encore une minute ou deux, je voudrais dire, en guise de conclusion, que notre tâche ne sera pas facile. Je pense toutefois que nous sommes partis du bon pied. Nous avons commencé par faire preuve d'ouverture d'esprit, par vouloir établir des contacts, par vouloir atteindre les gens, par vouloir créer une fédération dont le centre est suffisamment fort pour pouvoir garantir à tous les mêmes possibilités, tout en étant assez souple pour que chaque région et chaque province puisse s'épanouir en fonction de ses caractères distinctifs. Ces traits distinctifs peuvent se développer, monsieur l'Orateur; ils peuvent nous rendre tous meilleurs et nous enrichir.

Le Canada comprend une multitude de collectivités, de régions et de cultures qu'il ne suffit pas d'additionner purement et simplement pour obtenir la combinaison. Nous ne sommes pas simplement une communauté de communautés. Tous ces éléments constituent le Canada et c'est ce qui, je crois, en fera un des plus puissants pays du monde.

● (1600)

J'exhorte le premier ministre (M. Trudeau) les députés qui siègent en cette enceinte, les premiers ministres et les chefs provinciaux durant les quelques prochaines semaines et années—car je ne crois pas que nous n'ayons encore de nombreuses années à notre disposition—à maintenir cette politique d'ouverture, à tenter d'élaborer une nouvelle constitution, de nouveaux cadres avec de nouvelles politiques économiques, en adoptant de nouvelles attitudes qui feront à nouveau de nous une grande famille unie qui reconnaît ses divergences, qui en est fière, qui évolue à cause d'elles pour constituer le Canada, un pays unique en son genre et prospère.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le président, je veux en premier lieu féliciter le député qui a proposé la motion actuellement à l'étude dans le cadre d'une journée réservée à l'opposition, motion qui est très simple et qui se lit comme il suit:

Que la Chambre accueille avec satisfaction le résultat du référendum québécois . . .

Réforme constitutionnelle

Il est évident que, pour cette première partie de la motion, on l'a vu hier, la réaction a été spontanée et unanime des deux côtés de la Chambre à l'effet que tous les députés de toutes les régions du Canada se sont véritablement réjouis de ce résultat. Je continue à citer:

. . . et s'engage à interpréter ce vote comme une demande indubitable de réforme constitutionnelle.

Cette deuxième partie de la motion est également évidente en ce sens que la réaction des députés de tous les partis hier à la Chambre a démontré clairement que l'interprétation qu'il faut donner au vote survenu dans la province de Québec en est une à l'effet que les gens de la province de Québec ont décidé d'opter pour le Canada mais en même temps d'opter pour un fédéralisme renouvelé.

En ce qui concerne l'interprétation que je donne à ce résultat qui a accordé aux forces fédéralistes près de 60 p. 100 des voix au Québec par opposition à 40 p. 100 aux forces du oui est la suivante: deux conclusions bien claires se dégagent de ce résultat. La première, c'est qu'il y a une majorité importante de Québécois qui a ainsi indiqué qu'elle voulait demeurer à l'intérieur du Canada. Et, la deuxième, c'est qu'il y a également une grande majorité de Québécois qui a écouté, qui a accepté et compris notre message à l'effet qu'en votant non elle votait pour des changements constitutionnels importants. Si on prend en outre en considération le fait que, parmi ceux qui ont voté oui à la question, il y en a tout de même un grand nombre, d'ailleurs ils l'ont avoué, qui votaient oui pour exercer une certaine pression en vue d'obtenir un renouveau du fédéralisme, et ces gens-là voulaient des changements tout en demeurant dans le Canada; on se rend compte finalement que c'est bien au-delà de 60 p. 100 des Québécois qui, dans ce référendum du 20 mai, ont indiqué clairement leur choix, leur appartenance au Canada. Mon interprétation est à l'effet que l'immense majorité des Québécois ont opté pour le Canada mardi soir, mais ils ont opté pour le Canada dans l'espoir que dans les plus brefs délais on parvienne maintenant à changer les institutions. Ce qui me porte à conclure de la sorte, c'est le style de campagne référendaire affiché au cours des dernières semaines dans la province de Québec. On se souviendra, monsieur le président, que cette campagne a débuté d'une façon non officielle par le dépôt de la fameuse question à l'Assemblée nationale et que subséquemment cette question y a fait l'objet d'un débat. Et tous les observateurs, du moins un grand nombre que j'ai rencontrés, s'accordent à dire qu'à l'occasion de ce débat à l'Assemblée nationale les orateurs du Parti québécois ont été plutôt réservés quant au contenu de leurs discours sur ce qui pouvait se rapporter à la question elle-même et que leurs interventions ont de fait porté sur beaucoup plus d'autres sujets que sur la souveraineté-association proprement dite. A l'opposé, les députés de l'opposition, en moins grand nombre, eux, ont voulu traiter de la question qu'ils ont dénoncée comme étant ambigüe, longue, mêlante, de nature à vouloir obtenir des votes en quelque sorte sous de fausses représentations. Mais le nombre des députés péquistes étant supérieur à celui des députés des partis d'opposition à l'Assemblée nationale, les règles du jeu ont fait que de toute évidence ce qui a primé, ce qui a résulté de ce débat, ce fut les propos tenus surtout par les députés du Parti québécois, et le public a eu l'impression qu'effectivement à ce stade de la lutte référendaire le Parti québécois avait pris les devants, avait le dessus sur les forces fédéralistes.

Il y a eu ensuite le départ officiel de la campagne référendaire proprement dite et c'est là qu'on a vu un phénomène se produire. Beaucoup auraient cru que l'union des forces fédéralistes aurait été difficile à réaliser et contrairement à cette inquiétude c'est effectivement dans l'harmonie la plus complète et l'unité la plus solide que les forces fédéralistes se sont unies pour faire front commun contre la thèse souverainiste. On a vu sous l'habile direction de M. Ryan les députés libéraux du Québec de l'Assemblée nationale du Québec, on a vu également des députés de l'Union Nationale et des autres partis de l'opposition joindre leurs forces à celles représentées par les députés de ce Parlement, et dans l'harmonie la plus complète bien traduire à l'ensemble de la population québécoise notre volonté de faire du Canada un pays moderne, un pays qui rencontre les exigences de ses régions et un pays où la Constitution sera renouvelée dans les meilleurs délais.

Voilà donc un premier point qui a été tournant, car dès le début de la campagne référendaire proprement dite, on a vu cette union exemplaire des forces fédéralistes de tous les partis tant de la province de Québec que du Canada, et cela a été un point, à mon sens, fort important dans la grande victoire remportée par le non au cours de cette campagne référendaire.

Il y a eu également le style adopté par les deux forces en présence qui a été déterminant quant à la décision prise par les gens qui ont voté dans la province de Québec. Si on analyse brièvement le style de campagne faite par le Parti québécois et les tenants du oui on se rend compte, et cela peut sembler paradoxal, que leur approche était très négative. Je dis que cela semble paradoxal parce qu'ils recherchaient un oui comme réponse et pourtant leur approche était essentiellement négative.

Les tenants du oui se sont plutôt attaqués au fédéralisme, aux fédéralistes, et ont plutôt cherché dans certains cas même à attaquer les individus plutôt que de s'en tenir à la substance du débat. Ils ont omis, et c'était peut-être là une stratégie et si c'en était une elle ne leur a pas réussi, ils ont omis de traiter à fond de la souveraineté-association et de la définir à une population qui était visiblement inquiète et qui voulait savoir où exactement le Parti québécois et les tenants du oui voulaient les entraîner avec une question qui a été dénoncée dès le début comme étant trompeuse et ambiguë.

Et on a vu le 20 mai à quel point le bon sens de la population, en général, a triomphé. Un sentiment de méfiance est résulté de la question elle-même parce que justement elle était beaucoup trop longue et qu'elle ne pouvait pas être véritablement comprise par la moyenne des Québécois et des Québécoises, par les gens ordinaires. Et dès lors les gens se sont dit: Mais écoutez si la question est si longue, si elle est si complexe, ceux qui la posent doivent vouloir cacher quelque chose. Et je pense que cela a été un réflexe naturel chez beaucoup de gens au Québec, du moins dans ma circonscription.

Il aurait été si simple de demander tout simplement: Êtes-vous pour ou contre la souveraineté-association? et de faire la campagne en expliquant ce que cela représentait. Les gens en plus d'être sceptiques, compte tenu de la longueur et de l'ambiguïté de la question, l'étaient d'autant plus qu'elle était posée par un parti politique voué à l'indépendance du Québec, et les forces fédéralistes, je pense, ont dit cela bien clairement durant la campagne référendaire et l'ont bien porté à l'attention des Québécois. Ce sont finalement les gens du Parti québécois qui par leur majorité ont imposé leur question à l'Assemblée nationale et dans le référendum.

Et les Québécois ont bien compris que cette question longue, difficile à comprendre, ambiguë pour l'immense majorité, que cette question finalement était posée par un parti politique dont le programme établit clairement qu'il est à la recherche de l'indépendance du Québec. Et encore là, le bon sens de la population a fait en sorte que les gens n'ont pas voulu souscrire à la question du Parti québécois, non seulement parce que la question n'était pas claire, parce que la question était trop longue, mais aussi parce qu'elle était posée par un parti qui est voué à l'indépendance et qui semblait vouloir cacher son option dans une question longue de 125 mots.

Mais ce qui a été encore plus déterminant, monsieur le président, au-delà de l'ambiguïté et de la longueur de la question et au-delà du fait qu'elle était posée par un parti politique voué à l'indépendance, c'est que les forces du oui, les péquistes en majorité ont fait défaut de repousser le fardeau de la preuve qui leur incombait, de démontrer aux Québécois qu'en changeant le système, dans la souveraineté-association, on connaîtrait des avantages que nous ne connaissons pas sous le régime actuel, le fédéralisme, et cela aussi, je crois, a été bien exploité par les forces du non dans toutes les régions, et la question était légitime. Je pense qu'avec une question aussi importante que celle de demander aux gens de donner un mandat de négocier finalement la souveraineté-association, cela était dit en 125 mots, c'est ce que voulait le Parti québécois, je pense qu'il eût été sage et normal pour les tenants du oui de s'appliquer sérieusement durant cette campagne à démontrer aux gens ordinaires, à la population en général, qu'un changement était souhaitable parce que cela allait être plus avantageux pour les Québécois.

Et cette preuve non seulement n'a pas été faite, mais les forces du oui, les gens qui plaidaient la cause du oui me semblent s'être volontairement abstenus de parler de la souveraineté-association, donc de parler de ses avantages s'il y en a. Et en agissant ainsi, à mon sens, ce n'était pas véritablement respecter l'électorat et la population du Québec. Encore une fois, je le répète, c'est le bon sens qui a triomphé. La méfiance existait dans la population du Québec dès le dépôt de la question, parce qu'elle était longue, qu'elle était ambiguë, qu'elle était posée par un parti dont l'option politique est de faire l'indépendance, et il me semble que le silence des péquistes sur la définition de la souveraineté-association et sur ses conséquences a ajouté à cette méfiance et a incité l'immense majorité des Québécois à repousser l'option, à repousser le mandat sollicité et à répondre non à la question référendaire. Voilà mon humble analyse très sommaire du résultat de ce référendum, résultat qui doit donc être interprété comme étant d'une part un refus évident par les Québécois de la souveraineté-association qu'ils ne connaissent pas, qu'on a systématiquement refusé de leur expliquer, et par conséquent dont on ne connaît pas les avantages, s'il y en a, et d'autre part, le résultat de ce vote est une indication très claire et très positive que l'immense majorité des Québécois favorisent le Canada, leur appartenance au Canada était évidente, mais en même temps, l'immense majorité des Québécois, si on ajoute à ceux-là qui ont voté non tous ceux qui ont voté oui et qui voulaient des changements constitutionnels mais dans le respect du fédéra-

lisme, on se rend compte que l'immense majorité des citoyens de la province de Québec veut des changements constitutionnels importants et ce dans les meilleurs délais.

● (1610)

[*Traduction*]

Je me réjouis des résultats pour deux raisons, d'une part parce qu'ils prouvent clairement qu'une majorité de Québécois préférait rester au sein du Canada et d'autre part parce que ces derniers ont entendu et compris qu'en votant «non», ils votaient pour le changement. Les résultats doivent aussi nous rappeler que bien des électeurs qui ont voté «oui» voulaient en fait que le Québec continue à faire partie du Canada. Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, c'est l'option du Canada uni qui l'emporte. Il nous appartient donc désormais de commencer à modifier la constitution aussi rapidement que possible et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Nous espérons que le gouvernement du Québec va s'incliner devant la volonté des Québécois et qu'il va se montrer décidé à participer de manière constructive aux travaux de la réforme constitutionnelle.

[*Français*]

Ce qui me permettait de conclure au désir de l'immense majorité des Québécois de demeurer dans le Canada et de favoriser un fédéralisme renouvelé. J'ai fait part du style de campagne des tenants du oui, mais il y a également le style de campagne des tenants du non qui a eu son influence et qui est significatif.

De notre côté, je pense que nous avons voulu éveiller chez les gens des sentiments de noblesse et de fierté d'appartenir au Canada et que nous l'avons fait avec succès. Je pense que les gens au Québec ont accepté notre proposition à l'effet que la route à choisir était plutôt celle de l'excellence, celle que le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) a souvent qualifiée comme étant la route de l'excellence où on cherche à percer à l'échelle fédérale pour pouvoir, en harmonie, entre les deux grands peuples fondateurs, administrer ce pays et respecter les libertés individuelles et les droits des minorités.

Je pense que les gens ont vu beaucoup de noblesse dans l'engagement dans le Canada et dans notre approche, parce qu'ils ont compris ce qu'on leur demandait, face à certaines injustices du passé, injustices que tous reconnaissent, je pense bien, mais injustices qui se sont quand même produites dans un délai relativement court, parce qu'après tout, 113 ans d'histoire dans la vie d'un peuple, à mon humble point de vue, c'est encore très jeune, et des injustices, cela se corrige de différentes façons, et ce que nous nous proposions, contrairement au Parti québécois, plutôt que de prêcher une espèce de repli territorial, ce qui serait l'expression d'une frustration, mais qui avait pour conséquence quand même de priver les Québécois et les Québécoises d'immenses richesses culturelles et matérielles, et ce qui avait également pour conséquence d'être injuste à l'égard de nos minorités francophones hors Québec, nous ce que nous prêchions, c'était, c'est vrai, il y a eu des injustices, mais la façon de les corriger, ce n'est pas en boudant collectivement, ce n'est pas en se renfermant dans un territoire limité, mais c'est plutôt en essayant d'avoir suffisamment de grandeur d'âme pour prouver que dans ce grand pays encore très jeune, il est possible de vivre en harmonie complète avec les anglophones, francophones et anglophones, dans le respect mutuel et, bien sûr, dans la plus stricte égalité, monsieur le président. Moi j'y crois et je pense que notre message a été bien accepté par l'ensemble de la population québécoise. En 1980, dans un pays qui a à peu près 113 ans d'histoire, il est encore possible de relever le défi de la diversité, c'est-à-dire, comme je viens de le mentionner, de permettre à deux grands peuples fondateurs de profiter des richesses culturelles l'un de l'autre et de permettre à plusieurs cultures d'être respectées et de s'épanouir dans la mosaïque canadienne. Et je pense que ce langage que j'ai tenu dans ma région, et beaucoup d'autres l'ont tenu dans leur région, j'en suis convaincu, ce langage a su consolider la volonté des Québécois et des Québécoises de relever le défi, d'avoir confiance en l'avenir et de continuer à bâtir un grand pays qui demeure uni et qui soit véritablement vigoureux également. Et j'ai l'impression que le vote qui a résulté de cette question posée par le Parti québécois a été un non à la souveraineté-association, mais effectivement, maintenant on peut le dire d'une façon évidente, cela a été un oui retentissant à une évolution saine, juste et équitable d'un beau et grand pays qui est le Canada, et c'est pourquoi je souscris d'emblée avec mon collègue du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui aujourd'hui a présenté cette motion lorsqu'il conclut, comme nous devons tous conclure, j'en suis convaincu, que maintenant il est devenu évident que les attitudes au Canada ont commencé à changer d'une façon claire et sensible, et c'est là un prélude, à mon sens, à des changements constitutionnels qui vont s'opérer, j'en suis convaincu, d'une façon efficace et rapide. Je me réjouis du fait que le premier ministre ait réaffirmé hier d'une façon non équivoque à la Chambre son désir et sa souplesse dans son approche pour le processus de renouvellement de la Constitution.

Je m'en voudrais, avant de terminer, de ne pas citer un extrait des propos qu'il a tenus et qui sont essentiels à ce stade-ci ou à ce stage-ci de l'évolution de notre histoire au Canada. Il y a deux jours, nous avons connu la victoire du non avec sa signification dont nous venons de parler au Québec, mais maintenant la partie n'est pas finie elle ne fait que commencer, monsieur le président. Et il est important de souligner avec insistance ce court passage de la déclaration faite par le premier ministre du Canada à la Chambre hier après-midi, et je cite:

> ... j'ai demandé au ministre de la Justice d'entreprendre immédiatement une tournée des capitales provinciales pour recueillir les vues des premiers ministres sur la meilleure façon de donner suite à leur volonté de changement. De notre côté, nous ne posons d'autres préalables au changement que les deux que j'ai énoncés à Québec dès janvier 1977.
>
> D'abord, que le Canada continue d'être une véritable fédération, soit un État dont la Constitution établit un Parlement fédéral avec des pouvoirs réels s'appliquant dans l'ensemble du pays et des Parlements provinciaux avec des pouvoirs non moins réels, s'appliquant sur le territoire de chaque province. Ensuite, qu'une charte des droits et libertés fondamentales soit insérée dans la nouvelle constitution et que cette charte s'étende à l'aspect collectif de ces droits comme la langue.
>
> J'avais dit alors, et je répète aujourd'hui, que pour nous tout le reste est négociable. Ce que nous voulons, c'est doter le Canada d'une constitution fédérale nouvelle, moderne, fonctionnelle, qui permettra à nos gouvernements de mieux satisfaire aux besoins et aux aspirations de tous les Canadiens.

Alors, monsieur le président, je pense qu'on peut difficilement ajouter à ces propos tenus par le très honorable premier ministre du Canada; en dehors du lien fédéral et en dehors des droits de la personne et des minorités, tout est négociable, et c'est au stade où nous en sommes rendus, et j'ai tout lieu de croire que la bonne volonté existe, que le changement dans les

attitudes s'est bien manifesté, qu'il continue à se manifester, et maintenant il est temps de changer nos institutions dans l'harmonie et dans les meilleurs délais.

● (1620)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Algoma (M. Foster)—Questions ouvrières—Les dispositions visant à protéger la santé et la sécurité des mineurs d'uranium; le député de Victoria (M. McKinnon)—La Défense nationale—Les gagnants du concours pour les plans de la frégate canadienne; le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett)—La situation de la femme—Les études sur les stratégies d'emploi pour les femmes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT

La Chambre reprend le débat de la motion de M. Nystrom:

Que la Chambre accueille avec satisfaction le résultat du référendum québécois et s'engage à interpréter ce vote comme une demande indubitable de réforme constitutionnelle.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il y a eu des entretiens ou des consultations sur l'ordre dans lequel les députés pourront prendre la parole aujourd'hui, car ils sont nombreux à vouloir participer au débat. Sauf erreur, certaines propositions ont eu l'heur de plaire à tous les députés de tous les partis, de sorte que je demande le consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon.

Bien que le troisième député à prendre la parole ne soit pas normalement autorisé à parler pendant 30 minutes, il semble que la Chambre ait notamment accepté que le porte-parole du Parti progressiste conservateur (M. Epp) parle pendant 30 minutes.

Deuxièmement il semble que l'on se soit entendu pour que les députés qui prendront la parole après 8 h ce soir n'auront droit qu'à quinze minutes pour présenter leur point de vue.

Le troisième volet de l'entente, si je puis m'exprimer ainsi, prévoit qu'un tel ordre des travaux permettra d'accorder la parole à quatre députés néo-démocrates, cinq conservateurs et peut-être—fort probablement—à cinq libéraux.

Si certains députés veulent développer le sujet très bien, mais il faudra peut-être alors diminuer le temps alloué à chacun. Cependant, au moment qu'elle jugera opportun la Présidence sollicitera le consentement unanime de la Chambre pour qu'on procède de la façon indiquée.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, de ce côté-ci de la Chambre nous reconnaissons l'exactitude et le bien-fondé des précisions que vous avez données et, selon mes calculs, si nous respectons les limites de temps fixées, cinq députés libéraux, cinq conservateurs et quatre néo-démocrates prendront la parole. Nous nous en tiendrons strictement à cette entente.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je veux simplement dire que ce que vous avez énoncé est bien ce que nous avions convenu, c'est-à-dire que le député de Provencher (M. Epp) pourra prendre trente minutes, si nécessaire, qu'après 8 heures, les intervenants disposeront chacun de quinze minutes, et que nous aurons droit à quatre orateurs, et les conservateurs et les libéraux à cinq orateurs chacun.

M. Evans: Je pourrais peut-être faire une suggestion, monsieur l'Orateur. Je sais que les leaders à Chambre de l'un ou l'autre côté n'en ont pas parlé, mais étant donné le grand nombre de députés qui souhaiteraient intervenir sur cette question très importante, peut-être serait-il bon de réduire le temps de parole après 8 heures à dix minutes au lieu de quinze afin de permettre à davantage de députés de prendre la parole.

M. Nielsen: Non!

M. Malone: On peut cependant le faire de son propre gré.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A propos de la suggestion que vient de faire le secrétaire parlementaire, j'ai l'impression qu'on obtiendrait peut-être le consentement de la Chambre en proposant effectivement de limiter le temps de parole à quinze minutes au lieu de dix, car j'ai entendu certaines objections à cet égard.

Je vais maintenant chercher à obtenir le consentement de la Chambre. Est-on d'accord pour limiter à quinze minutes, sans exemption, les interventions qui auront lieu après 8 heures ce soir?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi ordonné.

● (1630)

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. J'aimerais dire tout de suite que l'Opposition officielle appuie entièrement les deux éléments de la motion présentée à la Chambre cet après-midi.

Les citoyens du Québec ont exprimé clairement leur désir de demeurer au sein du Canada. Pour beaucoup, la tenue du référendum a constitué une expérience profondément ressentie. Mais ce flot d'émotion ne s'est pas seulement manifesté parmi les Québécois. Dans tout le pays, les résultats ont été accueillis avec soulagement et gratitude car ils démontraient clairement le rejet de la scission du Canada et de la souveraineté-association.

Maintenant que le référendum est passé, les Canadiens de toutes les régions du pays doivent avoir l'occasion de participer aux changements qui devront être adoptés. En tant que Canadiens, nous devons tout d'abord reconnaître que nous vivons dans un des pays les plus fortunés du monde. Bien sûr, nous avons des problèmes; certes, nos institutions doivent être modifiées, mais n'oublions pas qu'en tant que pays, nous jouissons de nombreux avantages. Nos réalisations ont dépassé les espérances de ceux qui, dans les années 1860, ont fondé notre pays.

Deuxièmement, nous devons nous rappeler que la confédération n'a pas été un échec. En 113 ans, nous sommes devenus une société moderne, bien consciente de ses minorités, une société qui offre à chacun des possibilités sans égales dans le monde d'aujourd'hui.

Bien sûr, certains soutiennent que la confédération nous sert mal et nous a toujours mal servis, que l'avenir d'une province ou d'une région serait plus brillant si elle était indépendante. L'histoire nous apprend que beaucoup d'hommes politiques ont prôné le démantèlement de notre pays. De tels hommes politiques sont encore présents aujourd'hui, mais ils n'ont jamais réussi à convaincre la majorité, qui s'est toujours fiée à son bon sens pour rejeter l'appel à la division. Souvent, ces hommes politiques ont agi par déception, par réaction à ce qu'ils percevaient comme étant des injustices commises au détriment de leur région ou de leur province. Mais jamais les Canadiens n'ont accepté de croire que pour améliorer leur sort, il fallait mettre un terme à cette expérience grandiose qui s'appelle le Canada.

Les Pères de la Confédération ont dû se heurter à peu près aux mêmes attitudes et aux mêmes problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Tout comme maintenant, il existait des tensions entre les Canadiens anglophones et francophones et même entre l'Est et l'Ouest. Cela n'a pas empêché l'un des Pères de la Confédération, Georges Etienne Cartier, de dire en 1865:

> Nous contenterons-nous de n'exister que comme provinces alors qu'en nous unissant nous pourrions former un grand pays?

Tous les députés de la Chambre, j'en suis sûr, et presque tous les Canadiens, reconnaissent que nous formons un grand pays seulement parce que nous nous sommes unis dans une cause commune.

L'avantage qu'il y avait en 1867 à s'unir pour former un nouveau pays existe toujours. Il est donc important de consacrer de nouveau nos efforts à l'édification du pays. Ceci dit, permettez-moi d'ajouter qu'il est important pour nous de saisir cette occasion et de répondre à cette importante question non par des mots mais par l'action.

Un grand nombre de ceux qui ont voté «non» l'ont fait parce que le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres personnalités fédérales avaient promis que la modification de la constitution deviendrait une priorité. De plus, un nombre appréciable de ceux qui ont voté «oui» l'ont fait parce qu'il étaient persuadés que c'était le seul moyen d'amener un changement constitutionnel en secouant Ottawa.

La modification de la constitution ne devrait être considérée ni par le gouvernement fédéral ni par les provinces comme une occasion de prendre ou de perdre quelque chose, mais plutôt comme un travail d'édification d'un pays. Cela ne doit pas être forcément un affrontement donnant lieu à des gains et à des pertes. L'attitude qu'on adoptera face à ce travail est d'une importance fondamentale.

Par le passé, nous avons été nombreux à dire que le premier ministre s'était montré inflexible dans sa façon d'aborder la modification de la constitution. Il faut faire preuve d'ouverture et de bonne volonté vis-à-vis du point de vue de l'autre. Cette attitude n'est pas compatible avec la volonté de gagner à tout prix. Malheureusement, notre histoire est parsemée des débris de propositions et de conférences constitutionnelles qui avaient pour but d'amener un renouveau de la constitution, mais qui ont échoué à cause de l'attitude des participants. En définitive, si les gens ne sont pas disposés à changer d'attitude, toutes les structures que nous concevrons, toutes les conférences que nous convoquerons seront vouées à l'échec.

Prenant la parole devant la Chambre hier, mon chef a parlé d'attitude en ces termes:

> Il ne s'agit pas uniquement de la loi et de la constitution. Les citoyens et les gouvernements doivent faire preuve d'une attitude positive et conforme aux changements dans la loi et dans la formule constitutionnelle.

Il nous faut donc reconnaître avant tout que le statu quo n'est pas acceptable. Les Canadiens ressentent profondément la nécessité d'une nouvelle constitution pour le Canada, une constitution qu'ils pourront modifier eux-mêmes.

Voilà pourquoi il importe d'entamer le dialogue avec ces Québécois qui se sont manifestés au référendum et qui souhaitent la refonte de la constitution. Il importe que nous ne rejetions pas ceux qui, par frustration, ont répondu «oui» à la question référendaire mais sans vouloir nécessairement mettre fin au fédéralisme.

Malgré l'euphorie et la bonne volonté dont les Canadiens et les députés ont fait preuve depuis le 20 mai, une mise en garde s'impose, à mon avis. Bien sûr, nous souhaitons le renouvellement de la constitution et le vote référendaire nous a confirmé que le Québec le souhaite aussi. Nous courons cependant le risque de faire croire à nos concitoyens qu'il sera facile de renouveler la constitution et qu'une fois ce projet réalisé, les problèmes d'ordre structurel ne donneront pas lieu à de nouvelles frustrations. Nous devons également prendre garde de ne pas donner l'impression que la réforme constitutionnelle mettra fin aux différends que nous avons connus dans le passé.

En deuxième lieu, il importe de signaler que ce désir de changement n'est pas particulier au Québec. Mon chef, à la même occasion, a dit ceci à la Chambre:

> Le vote d'hier, du 20 mai, représentait une date dans un processus. Ce n'était pas du tout la fin des choses, c'était le commencement des choses, et maintenant c'est à nous, du Parlement, et aux membres des assemblées des territoires et des parlements des provinces du Canada de réaliser les changements recherchés par tous les Canadiens.

Il ne faut pas se leurrer: le Québec n'est pas le seul à vouloir des changements. N'allons pas croire non plus que les griefs d'une région sont plus légitimes que ceux des autres. Il ne faudrait pas conclure, tout simplement parce que certaines régions n'ont pas choisi d'organiser un référendum, qu'elles sont moins déterminées à lutter pour redresser les torts et les anciens griefs.

Aussi, en ce moment où la bonne volonté règne, un grave péril, un danger réel nous menace, celui que la déception et la colère remplacent cette bonne volonté si nous laissons passer l'occasion qui s'offre à nous. Nous savons tous que la bonne volonté peut vite céder la place à la colère et aux accusations. Évitons de donner aux séparatistes, où qu'ils soient, le réconfort de nous voir palabrer sans aboutir à des accords satisfaisants. Il existe manifestement chez nous des gens qui souhaitent l'échec de ces négociations. Il nous faut l'éviter à tout prix. Nos entretiens doivent être sérieux et porter fruit.

En outre, les députés doivent se rendre compte qu'il n'est guère possible d'obtenir des résultats du jour au lendemain. Nous pouvons adopter autant de résolutions unanimes à la Chambre que nous voulons. Elles ne donneront pas lieu à des changements du jour au lendemain. Il faudra compter beaucoup plus que quelques mois. Bien qu'il puisse y avoir des avantages à arrêter des dates cibles, j'aimerais avertir les députés qu'il peut être dangereux de fixer des délais serrés au terme desquels les renouvellements devraient survenir. Certains premiers ministres provinciaux et certains députés ont dit qu'il faudrait renouveler la constitution d'ici deux ans. Bien que l'on puisse se mettre d'accord sur une date cible, à mon avis, nous ne devrions pas nous astreindre à de pareils délais.

● (1640)

Hier, le premier ministre a annoncé à la Chambre qu'une conférence fédérale-provinciale se tiendrait bientôt pour discuter de l'avenir du Canada. Tout en se réjouissant de cette annonce, il importe de se rappeler les résultats d'autres conférences tenues par le passé. Elles ont servi de tribune aux chefs de toutes les régions du Canada, leur permettant de se réunir et de discuter des problèmes qui assaillent le pays. Cet échange de vues a été bénéfique.

Mais cette approche comporte également une faiblesse inhérente. D'une part, ces conférences servent de tribune où l'on peut faire valoir des griefs autant que des points de vue; malheureusement, trop souvent elles n'ont pas permis de régler les conflits. D'aucuns pourraient dire que je porte un jugement sévère sur l'histoire des relations fédérales-provinciales mais, en récapitulant, on se rend compte que beaucoup de ces conférences ont échoué. Même si les participants étaient bien intentionnés, les conférences n'ont pas donné les résultats escomptés par les citoyens. Ces conférences réunissent des dirigeants politiques qui doivent défendre des intérêts provinciaux ou fédéraux. Trop souvent, ces intérêts ont déjoué tout compromis qui aurait permis de sortir de l'impasse.

Par surcroît, les conférences mobilisent toutes sortes de tempéraments qui, autour de la table de discussion, entrent en conflit. C'est une des réalités d'une société démocratique que les participants à ces conférences doivent également se porter candidats à des élections de temps à autre. Ils doivent rencontrer les citoyens. Par conséquent, lors de ces conférences, les participants peuvent insister sur certaines politiques qu'en temps normal ils n'auraient pas soutenues avec autant de vigueur.

Hier, certains députés ont demandé au gouvernement s'il songeait à élargir le cadre des conférences sur la constitution après la première conférence fédérale-provinciale qui aura lieu plus tard cette année. Il me semble que le gouvernement devrait songer à élargir le cadre de ces réunions pour permettre à des chefs politiques autres que le premier ministre et les premiers ministres pronviciaux d'y participer. Le chef de l'opposition (M. Clark), le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), et en fait, les chefs de parti des assemblées provinciales représentent un bon nombre de Canadiens et de régions que les ministériels ne représentent pas à la Chambre.

Je suis heureux que le premier ministre se soit engagé à consulter le chef de l'opposition au sujet de la possibilité d'élargir le cadre des conférences sur la constitution. Le gouvernement devait peut-être songer en même temps à inclure des représentants de groupes qui s'intéressent tout particulièrement à la réforme constitutionnelle. Nous savons tous que ces groupes sont très nombreux et que leur nombre semble augmenter chaque jour.

La proposition avancée par le premier ministre Hatfield le soir du référendum en vue de mettre au point un programme régulier de réunions mérite d'être examinée de plus près. Je pense que ce serait avantageux de tenir des réunions régulières au lieu de fixer une date à laquelle on voudrait avoir mis au point une nouvelle constitution ou une constitution renouvelée.

Il faut se demander ce que les Canadiens veulent dans leur nouvelle constitution. A mon avis, un grand nombre de plaintes que nous avons entendues par le passé n'ont rien à voir avec la constitution elle-même, mais découlent plutôt du fait que les organismes du gouvernement, les organismes de réglementation et le gouvernement en général servent mal les intérêts des Canadiens. Par exemple, bon nombre de ces organismes sont peu représentifs des régions et ne reflètent pas la participation que les membres de ces régions voudraient y apporter. Si le gouvernement fédéral veut maintenir le *statu quo*, vu toutes les ressources dont elle dispose, la bureaucratie reflètera cette attitude et continuera à frustrer les Canadiens.

Le chef de mon parti et le premier ministre actuel divergent d'opinion quant au rôle que devraient jouer les régions. Qu'il soit clairement entendu que ni mon chef ni mon parti n'ont jamais favorisé l'affaiblissement du gouvernement fédéral. Au contraire, nous souhaitons qu'il soit renforcé. Nous voulons un gouvernement fédéral fort, capable de résoudre les problèmes d'ampleur nationale, cela ne doit faire aucun doute. Quand le premier ministre a dit: «Qui parle pour le Canada,» d'après moi, il voulait faire croire que notre chef ne tenait pas à préserver nos institutions nationales. C'est complètement faux. Au contraire, notre chef et notre parti admettent que pour être fort, notre pays a besoin de régions fortes. Cette force est loin d'être une menace pour le Canada. Un Canada atlantique fort, avec des assises économiques solides, voilà qui serait avantageux pour nous tous. Un Canada de l'ouest fort, cette force étant fondée sur ses richesses naturelles et son agriculture, voilà qui bénéficierait à tous et cela il faut le reconnaître.

Au cours du présent débat, d'autres membres de mon parti vous transmettront le point de vue de leurs commettants et de leurs régions relativement au renouvellement de la constitution. Alors, je voudrais m'arrêter quelques minutes sur les sentiments qui ont cours dans l'ouest du Canada.

On a beaucoup parlé du sentiment d'aliénation qui existe dans l'Ouest. C'est vrai. Les gens de l'Ouest ressentent très vivement l'indifférence du gouvernement fédéral à leur égard. Ce n'est pas par hasard que le parti ministériel n'est pas représenté à l'ouest de Winnipeg. Combien de députés de l'Ouest se sont levés à la Chambre, d'une législature à l'autre, pour énumérer leurs nombreux griefs? Je n'ai pas à les répéter: tout le monde les connaît. Mais ce qui importe, c'est de reconnaître que ces griefs sont légitimes. Ils sont aussi légitimes que les aspirations de toute autre région du Canada.

Par exemple, dernièrement encore, on nous a fait des promesses durant la dernière campagne électorale, des promesses qu'on a modifiées, des promesses qu'on a mises en doute, des promesses qu'on a dénoncées. C'est ce genre d'attitude qui est à l'origine de notre aliénation.

Toutefois, abstraction faite de certaines questions précises, notamment la mainmise provinciale sur les ressources, l'absence d'industrie secondaire ou la perte d'un avantage comparable qui permet de soutenir la concurrence en vertu du tarif-marchandises dans l'Ouest, on trouve un grief plus profond. C'est que jusqu'ici la Chambre et les institutions fédérales n'on pas accordé autant de valeur à nos aspirations et à nos griefs qu'à ceux d'autres régions. Je ne suis pas simplement à la Chambre un représentant de l'ouest du Canada. Je suis représentant à la Chambre fédérale du Canada. Qu'on ne s'y trompe pas. Nous ne saurions admettre et nous n'admettrons jamais que les arguments que nous formulons et l'apport que nous voulons faire soient minimisés parce qu'ils proviennent de l'ouest du Canada ou que nos griefs perdent de leur valeur par manque de nouveauté. Il ne faut pas oublier que l'Ouest veut prendre de l'essor mais pas aux dépens de l'Ontario ou d'une autre région. Nous considérons plutôt que notre croissance sera avantageuse au pays entier. Les Canadiens de l'Ouest sont d'avis que le fédéralisme est fondé sur le principe du partage. Nous voulons jouer le rôle qui nous revient et nous le ferons. Je demande au gouvernement actuel de s'amender, de ne pas nous tenir à l'écart ou s'intéresser moins à nous qu'à d'autres régions.

● (1650)

Je vais m'attarder un peu sur la situation des Canadiens dont l'origine n'est ni française ni anglaise. Il faut comprendre que ces Canadiens, immigrants depuis peu de temps ou depuis quelques générations, veulent d'abord et avant tout être Canadiens. Pour eux, même ceux qui ne vivaient pas au Québec, cette période référendaire fut un choc car plusieurs d'entre eux étaient venus au Canada pour fuir des situations odieuses qui persistaient dans leur pays d'origine. Ils cherchaient la stabilité. Trop souvent, ils avaient dû émigrer parce qu'on avait violé des droits fondamentaux de la personne dans leur pays ou apporté des changements radicaux soit à leur gouvernement soit à leurs frontières. Pour ces gens, le renouvellement de la constitution est perçu comme un renforcement de notre système fédéral qui assurera la stabilité et le respect des droits de la personne.

Le premier ministre a déclaré son intention d'insérer une déclaration des droits de la personne dans la constitution. Il l'a rappelé à la Chambre hier. Selon moi, le premier ministre ne pourrait pas rendre un plus grand service à ces Canadiens dont je viens de parler qu'en insérant cette déclaration des droits de la personne dans la nouvelle constitution.

Des voix: D'accord!

M. Epp: Lorsque j'étais chargé du ministère des Affaires indiennes et du Nord, je suis devenu très sensibilisé aux besoins d'une autre région du Canada que l'on maintient trop souvent à l'écart de la vie canadienne: il s'agit des deux territoires canadiens. Le Nord veut également participer à ce renouvellement du Canada. C'est un géant qui s'éveille, une région qui nous donne l'occasion de travailler à l'édification d'une nation. Si l'on regarde les divers pays du monde, il est facile de constater que le Canada est l'un des rares à avoir une région vierge qui reste encore à développer.

Les habitants du Nord, autochtones ou blancs, veulent avant tout être des Canadiens. Ils ne tiennent pas à être à la remorque du gouvernement fédéral. Il y a bien longtemps qu'on ne confie plus à des commissaires la responsabilité de prendre des décisions, sans égard aux habitants intéressés ou à leurs représentants. Les habitants du Nord mettront sur pied des institutions semblables aux nôtres, qu'ils modifieront toutefois de façon à refléter les besoins de la population autochtone et les conditions spéciales qui existent au nord du 60e parallèle.

La Chambre et les députés pourraient favoriser cet élan des autochtones et des habitants du Nord en cherchant d'abord à ne pas l'entraver et en s'abstenant ensuite de décider pour eux de ce qui, de l'avis des habitants du Sud, leur convient le mieux.

J'envisage l'avenir du Canada avec grand optimisme. La notion de pays repose sur bien plus qu'une constitution et des institutions; elle repose sur un sentiment personnel, celui d'appartenance à une nation.

En ce qui me concerne, si l'on me permet de parler de moi un court instant, j'ai eu l'occasion de me rendre à Québec à certaines reprises avant que le très honorable ancien premier ministre ne m'invite à travailler dans son cabinet. Nous avons tenu une réunion de cabinet dans cette ville. J'ai compris pour la première fois qu'il m'était permis, en tant que fils d'immigrant, de me trouver dans cette région du Canada et d'admirer à loisir les rives du Saint-Laurent sur lesquelles mon père avait débarqué, il y a 50 ans de cela, sans perspective d'avenir autre que l'espérance qu'il fondait sur ce pays, et que ce même pays me donnait la possibilité de le servir, un demi siècle plus tard.

Ce pays nous offre des possibilités à tous et à chacun d'entre nous en particulier. Je suis convaincu que nous saurons en profiter. Notre pays est en plein essor; il est jeune et en pleine évolution, mais nous devons envisager l'avenir en tant que nation unie, de l'Atlantique au Pacifique, et de la frontière canado-américaine jusqu'à l'Arctique.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je me réjouis moi aussi de la décision des Québécois en faveur du «non» au référendum de mardi dernier. Ce résultat manifeste l'amour et la confiance que les habitants de cette région portent au Canada. La bonne volonté ressentie par le reste du Canada à l'égard du Québec par suite de cette décision constitue une excellente occasion de faire progresser les travaux de façon tangible lors des prochaines discussions d'ordre constitutionnel.

Cette occasion présente également un défi, car si nous ne faisons pas de bons progrès maintenant, non seulement les Québécois, mais bien tous les Canadiens éprouveront les sentiments négatifs et bien concrets dont a parlé le député qui me précédait, et désespéreront des entretiens d'ordre constitutionnel. En ce moment, nous espérons pouvoir surmonter les obstacles qui se sont dressés sur notre chemin dans le passé et auxquels il nous faut nous attaquer pour relever le défi qui se présente à notre nation.

Nous avons à relever plus d'un défi, il ne faut pas nous le cacher. Les discussions constitutionnelles ne portent pas seulement sur le contentieux québécois, même si les événements récents ont mis en évidence le problème qui se pose de ce côté pour le pays. Il y a d'autres questions en jeu. Les autochtones n'ont pas participé à l'élaboration de la loi sur l'Amérique du Nord britannique ou de ses modificatifs, mais maintenant ils désirent prendre une part entière aux délibérations qui influeront sur leur avenir à eux aussi. Ne nous corsetons pas, ne corsetons pas le pays dans un texte mis au point entre 11 personnes seulement. La réforme constitutionnelle ne saurait se faire sans la participation des autochtones. Trop souvent le gouvernement les exclut des délibérations et des échanges de vue constitutionnels.

Heureusement les gouvernements fédéraux récents, tant libéraux que conservateurs, ont compris que leurs aspirations doivent être prises au sérieux. Malheureusement, ils n'ont rien arrêté de précis sur le rôle exact qu'il faut leur accorder à la table de délibération.

Il y a à peine un peu plus de dix ans qu'un gouvernement fédéral libéral décidait que la meilleure façon de régler les problèmes et les aspirations des autochtones consistait à les intégrer, à les assimiler. Si l'on me permet de rappeler un document de politique de l'époque, ce qu'on a appelé le «Livre blanc de Chrétien» de 1969, il y était dit que la situation des Indiens était uniquement le résultat de l'histoire et qu'elle n'avait rien à voir avec leurs aptitudes. L'histoire des relations entre Indiens et Canadiens d'origine européenne s'est ouverte sur un statut particulier accordé par le gouvernement et la société, et ce statut particulier est demeuré de règle depuis lors. Ce statut particulier a fait des Indiens une collectivité sous-avantagée vivant dans des ghettos. Il faut maintenant trouver autre chose que cette solution anachronique que le gouvernement canadien prenait encore il y a dix ans.

Il préconisait, à court terme, la révocation de la loi sur les Indiens, promulguée en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et, à long terme, la suppression de toute référence précise aux Indiens. Cette démarche aurait nié toute participation des autochtones aux discussions constitutionnelles si elles avaient eu lieu il y a dix ans. Aujourd'hui, dix ans plus tard, le gouvernement se rend compte que l'exclusion n'amènera pas de changements positifs pour les autochtones. Il lui reste encore à déterminer comment les consulter au sujet des affaires constitutionnelles.

● (1700)

Le mois dernier, dans son discours devant la Conférence nationale des Chefs indiens et des Anciens, le premier ministre (M. Trudeau) a promis que son gouvernement travaillerait de concert avec les représentants des autochtones dans la mise au point de toute réforme à apporter à la constitution canadienne. En fait, les remarques du premier ministre auraient aussi bien pu s'adresser à n'importe quel Canadien ou à n'importe quel autre groupe de citoyens. Nous n'avons pas à assigner un rang aux diverses strates sociales ou groupes ethniques en fonction de leur influence ou de leur statut à la table de négociations. Mais nous devrons à tout le moins reconnaître que les autochtones canadiens sont les premiers habitants de notre pays et qu'ils sont, de ce fait, habilités à participer pleinement à toute négociation constitutionnelle.

Franchement, les paroles que le premier ministre a eues le mois dernier se sont révélées inacceptables pour les autochtones du Canada. Le Nouveau parti démocratique reconnaît que les devoirs du pays envers certains de ses peuples autochtones sont stipulés dans les traités, mais que ces droits ne s'appliquent pas aux Inuit ni aux métis du pays. Les droits qu'ont les autochtones dans des domaines comme la pêche, la chasse et l'utilisation du territoire sont très précis et très clairement stipulés dans les traités, mais beaucoup de Canadiens ne les acceptent pas. Les actuelles négociations relatives aux revendications territoriales prennent racine dans des précédents historiques et juridiques, mais elles piétinent.

Il est par conséquent certain que la façon la plus juste de reconnaître la participation des autochtones n'est pas de les exclure des négociations en espérant que les problèmes disparaîtront d'eux-mêmes comme on le souhaite dans le Livre blanc. Au contraire, les autochtones devront participer pleinement et continuellement aux négociations futures.

Nous sommes tous partenaires dans cette Confédération et si nos obligations envers les premiers peuples du Canada ne sont pas précisées dans les négociations constitutionnelles, la Confédération n'en sera une que de nom pour eux. J'espère que pendant le voyage qu'il fait à travers le pays pour s'entretenir avec les premiers ministres provinciaux, le ministre de la Justice (M. Chrétien) recevra aussi les représentants des autochtones du Canada.

Les habitants du Nord s'inquiètent eux aussi de l'avenir de notre pays. Dans cet immense pays qu'est le nôtre, les habitants du Nord entendent participer eux aussi au remaniement de la constitution. Les habitants des Territoires, qu'ils soient Blancs ou Autochtones ne sauraient être exclus de la prise de décisions qui concernent leur avenir. Permettre à d'autres personnes qu'aux élus des habitants de ces régions de prendre des décisions les concernant directement serait tout bonnement nier le principe de l'autodétermination des peuples. Les habitants des Territoires ainsi que ceux des régions septentrionales de la plupart des provinces ont des intérêts propres dont il faudra tenir compte lors du remaniement de la constitution. On ne saurait laisser à des personnes vivant dans d'autres provinces de notre pays ou ce qui serait pire à des personnes vivant à l'étranger le soin de modeler l'expansion économique de ces régions.

En outre, de même que la Colombie-Britannique a exigé avant d'entrer dans la Confédération qu'on construise une ligne de chemin de fer jusqu'à l'océan Pacifique, il nous faut par exemple fixer des tarifs compensatoires pour le transport pour que les habitants du Nord puissent pleinement participer à l'essor économique de notre pays ou encore leur garantir la prestation de services médicaux pour qu'ils puissent bénéficier d'un minimum de services sociaux auxquels, à notre avis, tous les Canadiens ont droit. Hélas! ces services sociaux manquent à de nombreuses localités du Nord. C'est une honte, compte tenu de la richesse de notre pays. Il s'agit d'une affaire grave. D'autres problèmes existent que des discussions d'ordre constitutionnel pourraient résoudre en tout ou en partie.

Les disparités régionales sont un autre problème avec lequel nous sommes aux prises. Elles constituent un sérieux obstacle à l'unité de notre pays. Si nous pouvons continuer à vivre ensemble à l'intérieur de la Confédération et si nous voulons nous considérer comme l'ensemble global de régions différen-

tes, nous devons reconnaître qu'il existe de graves disparités régionales et que nous devons nous efforcer de les atténuer. Ces disparités ne sont rien moins que la conséquence d'un siècle de développement économique compartimenté. Elles témoignent d'une absence de politique et de planification nationales qui tiennent compte de nos ressources.

Nombreux sont les exemples de disparités régionales. Le Nord du Canada a été le témoin de l'extraction de ses ressources avec très peu de planification et très peu d'avantages pour ses habitants. Si nous voulons vivre ensemble au Canada, nous devons envisager le développement du Nord dans la perspective qui convient. Il ne faut pas que ce développement se fasse uniquement dans l'intérêt des promoteurs. Il ne faut pas que ce développement se fasse dans le seul intérêt des régions méridionales et centrales du Canada, mais aussi dans l'intérêt du Nord. Inévitablement, cela voudra dire que certains projets de développement ne se réaliseront pas parce qu'ils seraient désavantageux pour le Nord et ses habitants. Nous constaterons parfois que certains projets de développement devraient être réalisés et seraient socialement et économiquement avantageux pour les régions septentrionales, mais qu'ils nécessitent l'aide des provinces, des territoires et du gouvernement fédéral.

On constate également des disparités régionales dans d'autres parties du pays. Les disparités régionales observées dans les provinces de l'Atlantique y ont traditionnellement menacé l'unité du pays. On en trouve un exemple précis dans la région industrielle du Cap-Breton où l'usine de la Sydney Steel Corporation ne fonctionne pas à pleine capacité. La Nouvelle-Écosse ne peut à elle seule fournir tout l'investissement nécessaire pour protéger les emplois et moderniser l'usine de la Sysco. Il faut pour cela que le gouvernement fédéral intervienne, mais jusqu'à maintenant il ne s'est pas montré enthousiaste. Pour épargner au Cap-Breton une crise économique qui empêcherait cette région de connaître la même prospérité que le reste du pays, il faut que les gouvernements provincial et fédéral unissent leurs efforts.

La nouvelle constitution devra permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux de lutter contre les inégalités régionales actuelles. On ne peut accepter une constitution qui rendrait le gouvernement fédéral trop faible ou trop pauvre pour aider le pays tout entier à s'épanouir. Après tout, les conférences fédérales-provinciales n'ont pas réellement donné les résultats attendus. Elles se sont révélées longues et laborieuses, et elles ont déçu beaucoup de Canadiens.

Je me demande si nous savions réellement ce que nous voulions en matière constitutionnelle ces dix dernières années. Faut-il jongler avec les articles et les paragraphes pour finalement changer seulement la façade et créer ainsi l'illusion du progrès? Voulons-nous simplement une constitution qui pansera les plaies dont souffre notre pays de temps à autre? Ou bien la nouvelle constitution sera-t-elle le fondement du nouveau Canada que nous voulons créer pour nous-mêmes et pour les prochaines générations?

Naturellement nous espérons pouvoir accepter la deuxième solution car si nous le faisons nous éviterons non seulement les écueils du rafistolage continu de cet instrument délicat qu'est la constitution mais nous serons également en mesure de nous servir de nos énergies pour construire un pays où nous pourrons chercher à atteindre nos objectifs culturels et économiques. A cet égard je voudrais rappeler aux députés qu'historiquement ce que l'on appelle le Canada anglais a toujours été en retard d'une génération par rapport aux Canadiens français pour ce qui est de la détermination de ses aspirations.

Au début de ce siècle, Henri Bourassa alors député à la Chambre des communes a réclamé que l'on proclame notre identité canadienne. Il a alors été hué par ceux qui désiraient continuer à faire partie de l'Empire britannique. Ce n'est que vingt ans plus tard que nous avons reconnu la sagesse de ses paroles. Lorsque les premiers ministres du Québec ont réclamé le renforcement du rôle des provinces au sein de la confédération le reste du pays les a ignorés et a été consterné par une telle suggestion. Une génération plus tard voilà la même revendication qui se fait entendre dans toutes les régions du pays. Au cours des années soixante alors que le Québec demandait à être maître chez lui et l'artisan de sa propre destinée le reste du Canada acceptait un contrôle de plus en plus marqué des intérêts étrangers sur nos ressources, notre industrie et notre avenir. On a souvent dit que le Québec veut trop d'indépendance et que le Canada anglais n'en veut pas du tout. Nous sommes maintenant à l'aube des années 80 et d'une nouvelle génération. Il est temps que tous les Canadiens aspirent à être maîtres de leur propre destinée.

La façon dont nous allons résoudre le problème québécois et les autres problèmes auxquels nous sommes confrontés, non seulement les réponses auxquelles nous parviendrons mais aussi le processus que nous adopterons, pourraient même constituer un exemple pour d'autres pays dans le monde. L'originalité et le déroulement pacifique du référendum de mardi en font un événement historique dans un monde où des décisions pareilles sont habituellement prises par le recours aux armes. Le cheminement que nous suivrons à partir de maintenant occupera une place importante dans l'histoire.

● (1710)

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier mon chef d'avoir proposé que nous utilisions le jour qui nous est réservé—qui nous permet normalement de marquer des points politiques—de façon non partisane et de donner aux députés l'occasion de discuter cette importante question.

De même, j'espère que le premier ministre et les premiers ministres se rendront compte que onze personnes ne peuvent répondre à toutes les attentes du pays. Cela dit, j'incite les premiers ministres à adopter l'approche proposée par mon chef hier et à former des délégations non partisanes pour discuter des changements constitutionnels à venir. La nécessité en est apparue nettement à la Chambre cet après-midi. Les trois premiers orateurs de l'opposition représentent tous des circonscriptions de l'Ouest, tandis que les orateurs du gouvernement sont des députés de l'Est, à cause de la composition de la Chambre.

L'opinion publique est favorable à des changements constitutionnels, surtout après la décision de mardi soir. Cette volonté de changement, cependant, risque de s'estomper si tous les points de vue ne sont pas exposés ouvertement et sans parti-pris. La seule façon de décider de notre avenir, monsieur l'Orateur, est d'y travailler ensemble.

Les subsides

M. Peter Lang (Kitchener): Monsieur l'Orateur, j'aimerais entamer mon discours qui, soit dit en passant, est la première occasion que j'ai de parler longuement à la Chambre, en offrant mes félicitations les plus sincères à madame le Président pour sa nomination au très important poste qu'elle occupe maintenant.

A titre de nouveau député au Parlement, je suis honoré de participer à un débat sur la réforme constitutionnelle.

Je crois qu'il est d'usage, monsieur l'Orateur, pour un nouveau député de faire à la Chambre quelques observations sur la nature de sa circonscription. En décrivant Kitchener, je ne puis m'empêcher d'être vraiment fier de la ville où j'ai grandi. J'ai aussi un sens profond de mes responsabilités, puisque les électeurs de Kitchener m'ont chargé d'exprimer leurs préoccupations au Parlement et d'y faire un apport en leur nom.

A de nombreux égards, Kitchener est un microcosme du Canada—un kaléidoscope culturel de l'expérience canadienne. Bien des gens associent ma circonscription aux Canadiens d'origine allemande. Ils composent 32 p. 100 de la population de notre ville. L'Oktoberfest, pour laquelle notre ville est maintenant renommée, rivalise avec celle de Munich. 45 p. 100 de mes électeurs sont d'origine irlandaise, anglaise ou écossaise. 23 p. 100 des habitants de Kitchener ont des ancêtres qui venaient de France, de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, d'Ukraine, de Chine, du Japon, des Indes, des Antilles, de l'Ouganda, du Pakistan et du Liban. Dernièrement, monsieur l'Orateur, Kitchener a eu la bonne fortune de pouvoir accueillir 1,500 réfugiés indochinois qui ont été parrainés par des groupes de la région de Kitchener. Ces réfugiés ont beaucoup en commun avec les pionniers menonnites Allemands qui ont quitté la Pennsylvanie pour immigrer dans la région de Kitchener vers 1800. Comme pionniers, ils ont amené avec eux les techniques et les traditions de leur pays. Ils ont commencé un amalgame de cultures et d'idées qui évolue encore après 180 années.

Monsieur l'Orateur, l'esprit communautaire et le sens social manifesté par le parrainage des réfugiés indochinois vient de démontrer encore une fois le nombre et la diversité des activités bénévoles et des organismes que l'on trouve à Kitchener. Ce sont entre autres: les bureaux régionaux de la Société canadienne du Cancer, la Fondation canadienne du cœur, l'Association canadienne de la santé mentale, le Club Rotary, les Kinsmen, les Chevaliers de Colomb, et bien d'autres églises et organismes sociaux.

Le centre multiculturel permet aux nombreux groupes ethniques de la région de profiter mutuellement de leurs patrimoines. Le festival folklorique de Kitchener-Waterloo en est un exemple, il aura lieu au mois de juin et je suis impatient d'y assister.

La population de Kitchener, monsieur l'Orateur, a l'esprit ouvert. Les gens sont aussi très travailleurs et ingénieux. Depuis ses débuts difficiles où il n'y avait que quelques centaines de pionniers, Kitchener est maintenant devenu un centre industriel prospère et florissant d'une population de 135,000 âmes. On y trouve 314 usines et 75,000 travailleurs. Les femmes composent 45 p. 100 de la main-d'œuvre globale, ce qui dépasse de loin la moyenne nationale. Comme vous pouvez le voir, monsieur l'Orateur, les hommes et les femmes font chacun leur part dans les entreprises économiques de Kitchener.

Comme dernière observation, monsieur l'Orateur, il est intéressant de se rendre compte que les députés à la Chambre et la population du Canada ont plus que la moitié des chances d'utiliser, de posséder ou de consommer chaque jour des produits fabriqués dans ma circonscription. Parmi les industries nationales qui se trouvent à Kitchener, on trouve entre autres: Electrohome, B.F. Goodrich, Uniroyal, Schneiders, Greb Shoes, Krug Furniture et Budd Automotive.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant traiter plus directement des questions touchant l'unité nationale, le référendum et la réforme constitutionnelle qui amènera un fédéralisme renouvelé. Comme député de Kitchener, je suis très attaché à la mosaïque que constitue le Canada, et aux différents groupes, qui avec le temps, ont donné un caractère unique à notre pays. Pratiquement tous les coins du globe sont représentés dans ma circonscription. Les relations entre les Français, les Anglais et les gens des autres cultures font de nous une population plus complète. Néanmoins, monsieur l'Orateur, le Canada est à un tournant de son histoire. Un peu partout dans le pays, certaines forces tendent à nous diviser au lieu de nous unir. Dans la région de l'Atlantique, l'espoir de découvrir d'importants gisements de pétrole a causé des conflits entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. En Ontario, bien des gens voient avec inquiétude et amertume l'Ontario perdre la première place sur la scène économique.

Dans l'Ouest, la Colombie-Britannique se sent de plus en plus délaissée. Dans les Prairies, et surtout en Alberta, il est question de séparation dans certains milieux. Je suis absolument convaincu que ni le Québec ni l'Ontario ni aucune des provinces ne veulent du statu quo symbolisé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Nous avons déjà décidé d'apporter des changements fondamentaux, sous la poussée de la société québécoise, depuis «la révolution tranquille» des années 1960, poussée que les résultats du référendum de mardi ont crystallisée.

Le peuple québécois a déclaré qu'il voulait rester au Canada, mais il attend certaines choses du reste du pays. Les Québécois attendent notamment du gouvernement et des gens des autres provinces qu'ils reconnaissent et comprennent le consensus québécois et ils veulent que la constitution subisse des modifications fondamentales.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, il faut que ceux d'entre nous qui vivent en dehors du Québec soient prêts à travailler avec les Québécois pour bâtir un pays neuf et, de façon plus générale, que tous les Canadiens, de toutes les régions et de toutes les provinces, collaborent pour édifier les structures du Canada de demain.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, les Québécois espèrent que cette réforme constitutionnelle ne se perdra pas dans un dédale de mots, de lenteurs administratives et de problèmes prioritaires.

Tout cela indique que les Québécois mettent leur confiance dans le reste du Canada. Vous comprendrez dès lors, monsieur l'Orateur, toute l'importance de la réaction du Canada anglais à l'option fédéraliste du Livre beige. Les Québécois ont fait acte de foi en votant «Non» au référendum et en disant «Oui» au Canada. Ils doivent recevoir l'assurance qu'on ne répondra

pas à leur volonté de changement par le silence obstiné du statu quo.

Les constitutions ne tombent pas du ciel. Ou elles ne se font pas, ou elles naissent des pressions qui suivent une guerre ou une révolution. Si nous voulons donner aux Québécois les assurances qu'ils recherchent, nous devons nous aussi faire un acte de foi—croire que la modération, le bon sens et la volonté de s'entendre des Canadiens sont un gage de succès. En fournissant ces assurances, nous nous engageons à exécuter la difficile tâche de bâtir une nouvelle constitution. Une constitution qui reflète davantage la diversité et la complexité de la société canadienne d'aujourd'hui. Une constitution qui tienne compte à la fois des défis que posent les bouleversements mondiaux et des pressions socio-économiques nationales que nous réserve l'avenir.

● (1720)

Quels que soient les risques d'agir de façon audacieuse et décisive, les dangers pour le Canada de ne rien faire sont beaucoup plus grands. Nous ne devons pas succomber, monsieur l'Orateur, à la lassitude et à l'apathie simplement à cause de l'ampleur de l'œuvre à réaliser et parce qu'on n'a pas réussi à s'entendre sur des questions importantes aux conférences fédérales-provinciales passées.

Je dis ceci pour trois raisons. Premièrement, je crois que nous approchons d'un point tournant dans l'histoire du Canada où les demandes de changement du Québec seront suivies d'une vague de mécontentement au sujet des arrangements actuels dans d'autres parties du pays. Les conflits imminents entre Ottawa et l'Alberta cette année et probablement plus tard avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse feront certes ressortir des questions constitutionnelles et économiques importantes.

Deuxièmement, dans les années qui viennent, des pressions géopolitiques et économiques externes sans précédent feront bien voir à tous les participants le rôle indispensable que le gouvernement fédéral doit continuer de jouer.

Troisièmement, il faudra aborder la question de la réforme constitutionnelle au cours des années 1980 dans un cadre d'ensemble plutôt que comme une série de rapiéçages. Nous n'essaierons pas de mettre du vin nouveau dans de vieilles bouteilles. Cela devrait nous permettre d'en arriver, après de dures négociations, à des ententes et à des compromis qui seront essentiels si nous devrons réussir. Nous ne commencerons pas à partir de rien. En fait, divers gouvernements et comités interprovinciaux ont déjà fait beaucoup de travail. La plupart des gouvernements provinciaux se sont dits en faveur de changements.

Étant donné que ce sont les Québécois qui ont pris les premiers risques et qui se sont engagés à continuer à faire partie du Canada, je crois qu'il convient d'aborder la question de la réforme constitutionnelle en commençant d'abord par étudier la question du point de vue du Québec telle qu'elle a été présentée par M. Ryan dans son Livre beige. C'est un début et tous les gouvernements provinciaux et toute la population canadienne participeront manifestement au processus. La réforme constitutionnelle touchera tous les Canadiens dans leur vie quotidienne et, en tant que tel, tous les Canadiens devront participer activement à son élaboration.

Pendant des années, beaucoup de Canadiens se sont demandé ce que voulait le Québec. Il ne pourrait y avoir de réponse plus claire que celle qui est contenue dans le livre beige. Ce document, d'une grande ouverture d'esprit et d'un ton posé, s'adresse à tous les Canadiens. Il reconnaît la nécessité d'un gouvernement central fort. Il invite tous les Canadiens à exprimer leurs points de vue.

Le Livre beige définit 13 objectifs de base et donne les grandes lignes d'une structure qui permette de les atteindre. Ces objectifs ou ces principes devront être à l'avenir un élément clé de toute discussion sur la constitution. Tous les Canadiens devraient les connaître.

Le premier consiste à doter le Canada d'une constitution à la fois moderne et canadienne. Les auteurs accordent beaucoup d'importance au fait que les symboles auxquels s'attachent les Canadiens eux-mêmes, et non le Parlement de la Grande-Bretagne, doivent être une affirmation collective et solennelle des promesses concernant les structures sur lesquels se fondera la vie politique du Canada au cours des années à venir.

Cinq principes ont trait aux droits de la personne. L'un d'eux concerne une déclaration de l'égalité des deux sociétés distinctes qui confère au Canada une place unique dans la famille des nations. Ce principe vise notamment à donner des droits linguistiques et des garanties au Québec qui lui permettront de préserver son caractère unique malgré les pressions auxquelles l'expose sa situation en Amérique du Nord.

Parmi ces principes figure aussi la constitutionnalisation des droits et des libertés individuels des Canadiens. Le Livre beige reconnaît tout particulièrement les droits fondamentaux des premiers habitants du Canada, c'est-à-dire les Indiens et les Inuit, de même que la nécessité de préserver les riches patrimoines culturels des nombreux groupes ethniques du Canada et de leur permettre de s'épanouir. Les auteurs soulignent qu'il est essentiel de donner des chances égales à tous les Canadiens et que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer à cet égard vu qu'il doit s'occuper de la répartition des richesses.

Dans deux principes on précise que le régime fédéral sera respecté. Les deux échelons gouvernementaux continueront d'exister chacun étant souverain dans son domaine de compétence. La constitution doit garantir la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux dans toutes les régions du Canada et adhérer à un système juridique qui protégera l'égalité fondamentale de tous les citoyens. Le Livre beige propose l'établissement d'un organisme intergouvernemental qui permettra aux provinces de participer au gouvernement de la fédération, mais il déclare en toutes lettres que le gouvernement central doit être:

> . . . assez fort pour servir le pays tout entier quels que soient les nouveaux défis lancés par le monde moderne, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Cinq principes se rattachent à la nécessité d'avoir des provinces assez fortes, pour assurer le développement de leurs ressources humaines et matérielles propres. Le Livre beige réclame une définition explicite des attributions des deux paliers de gouvernement. Évoquant l'étendue et la diversité du Canada, il s'oppose aux extensions ad hoc des pouvoirs fédéraux et préconise l'institution d'un mécanisme d'arbitrage des différends constitutionnels qui tienne compte de la dualité et de la pluralité de notre population.

Il demande également de reconnaître expressément aux provinces un rôle en matière de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence et dans le cadre de la politique étrangère nationale.

Le Canada ne saurait être un État monolithique. En fait, les vingt dernières années ont mis en lumière sa diversité et la nécessité d'une nouvelle approche fondée sur cette diversité.

Le Livre beige propose à tous les Canadiens un nouveau système fédéral basé sur la recherche de l'unité dans la diversité. Il définit également les institutions et la division des pouvoirs que suppose ce nouveau système. Rares sont ceux qui peuvent accepter globalement ce système. Je n'en suis pas. J'estime qu'il faut remettre en question certaines choses. Nous pouvons donc nous attendre à des discussions très vives et à des négociations ardues. Par exemple, il sera difficile de trouver un équilibre entre la décentralisation et le maintien d'un gouvernement fédéral fort, mais si on tient compte de l'esprit dans lequel le Livre beige a été rédigé, on peut espérer que ces négociations seront fructueuses.

A l'occasion d'un symposium tenu récemment à York, M. Thomas Wells, ministre conservateur des affaires intergouvernementales, a endossé les 13 principes du Livre beige, déclarant que le gouvernement de l'Ontario favorisait des changements constitutionnels en profondeur. Il a déclaré:

Nous considérons que les propositions du parti libéral du Québec présentent une formule raisonnable et constructive sur laquelle peut se fonder la négociation de nouvelles dispositions constitutionnelles.

Les auteurs du Livre beige, faisant preuve de lucidité, se sont préoccupés de leurs concitoyens canadiens. Ils nous demandent de reconnaître les problèmes qu'ils constatent eux-mêmes dans la formule actuelle et nous invitent à entreprendre de la modifier d'une manière qui soit acceptable à tous pour en arriver, comme l'a dit M. Wells, à une véritable réconciliation nationale.

Je dirai pour conclure, monsieur l'Orateur, que s'il atteint cet objectif sans violence ou effusion de sang, le Canada verra grandir davantage sa réputation de grand pays, de nation dont on peut s'inspirer.

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de prendre la parole au sujet d'une motion se rapportant à la réforme constitutionnelle. Permettez-moi de dire qu'une telle entreprise exigera beaucoup plus qu'un simple après-midi et beaucoup plus que les années que l'on compte y consacrer.

Je ne voudrais pas semer le pessimisme—ce n'est pas mon intention—en vous disant qu'à mon avis, au cours des prochaines années, la réforme constitutionnelle nous semblera importante, mais accessoire. Il me semble qu'en nous lançant dans cette entreprise, nous devrons entreprendre un processus beaucoup plus fondamental et c'est de ce processus que je voudrais vous parler aujourd'hui.

Je pense que les difficultés qui ont été les nôtres au fil des ans sont en partie attribuables à notre incapacité de comprendre ce que nous sommes et où nous voulons aller. Je me méfie beaucoup des constitutions. J'ai remarqué—et je suis sûr que d'autres députés en ont fait autant—que dans l'histoire contemporaine, ce sont les pays dotés des gouvernements les plus tyranniques qui possèdent certaines des constitutions les plus démocratiques et les plus complètes en matière de droits de la personne, de droits civils, culturels et linguistiques. J'étais sincère en disant que je ne voulais pas me montrer pessimiste.

● (1730)

Les principes énoncés par le député de Kitchener (M. Lang) et d'autres doivent ou devraient s'appuyer sur certaines réalités du pays. A mon avis, il nous sera très probablement difficile de préciser les réalités fondamentales du Canada, parce que nous avons mis tellement de temps à en arriver à admettre que nous ne savons pas grand-chose sur notre pays. Nous avons mis beaucoup de temps et d'efforts à renier notre propre histoire ou, autrement dit, à ne pas y porter suffisamment d'attention et à tenir notre pays pour acquis.

Au cours des dix prochaines années, trois réalités fondamentales de notre pays primeront et voilà pourquoi à mon avis pendant cette période, ce ne sera pas tant la constitution du Canada que l'idée du Canada qu'il nous faudra considérer.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'énumérer ces réalités comme je les conçois. A mon avis, n'importe quel étranger arrivant au Canada se rendrait facilement compte de la première réalité. Ce qui nous caractérise, ce sont nos particularités régionales. Plusieurs députés ont parlé de régionalisme. Ils ont parlé de leurs provinces particulières. Je pourrais aller d'un océan à l'autre, et à l'instar des autres députés qui ont eu l'occasion de voyager, visiter avec vous les villes, les villages et les quartiers de Terre-Neuve comme de la Colombie-Britannique, et vous constateriez partout le même sentiment. Les gens de Saint-Jean de Terre-Neuve croient que c'est le meilleur endroit où vivre.

M. McGrath: C'est le centre de l'univers!

M. Crombie: Mon ami de Saint-Jean-Est dit que c'est le centre de l'univers. Cela peut étonner certains députés de savoir qu'à Toronto, on trouve des gens qui prétendent que c'est là le meilleur endroit où vivre.

Une voix: C'est honteux!

Une voix: Oh!

M. Crombie: Le député prétend que c'est honteux, mais je ne suis pas de son avis. J'étais à Timmins, il y a un an de cela, le lendemain de Noël. Il faisait 40° sous zéro, mais pour ces habitants, la ville de Timmins est l'endroit par excellence où habiter. Et tout le monde le sait à Victoria que tous les Canadiens veulent y aller.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Ainsi, je pourrais traverser le pays d'un océan à l'autre, monsieur l'Orateur, et dans chaque province, ville, village et quartier, les gens vous diront que c'est là l'endroit par excellence où habiter. Le régionalisme au Canada est un état d'esprit; il repose sur l'emplacement géographique et est ancré dans notre histoire. Voilà pourquoi le régionalisme est tellement fort chez nous. Il fait partie de notre histoire et est une réalité géographique. Voilà pourquoi il ne constitue pas un obstacle et qu'il n'y a pas lieu de s'en offusquer. Ce n'est pas une imperfection dans notre système, car la région dont nous sommes issus, la ville, le village, le quartier—si je mentionne les quartiers, c'est que dans les grandes villes l'individu tend à s'identifier à son quartier—présentent des réalités concrètes, authentiques et nécessaires. Ce sont ces régions qui nous permettent de déterminer notre identité. C'est dans ces régions que nous avons un meilleur contrôle, en fait, sur notre identité et qu'il est possible de nous améliorer et d'inculquer à nos enfants des valeurs auxquelles nous croyons fermement.

Les valeurs qui touchent le plus les gens sont celles qu'on pratique dans les petites localités. D'autres pays, dont la population dense vit sur un territoire relativement petit, comprennent que l'unique moyen de maintenir une certaine organisation dans la société est de préconiser un système de valeurs solides qu'on pratique généralement, je le répète, dans les petites localités. Voilà la première réalité qui se présente à mon esprit, monsieur l'Orateur, au sujet de notre pays. On nous identifie par la région dont nous venons et notre régionalisme perdure grâce à son authenticité.

La deuxième réalité qui se présente à mon esprit est tout à fait à l'opposé de la première. Si le régionalisme est une première réalité, alors la deuxième est tout à l'opposé. Il s'agit de la réunion de toutes ces collectivités dont le député de Saskatchewan a parlé plus tôt. C'est tout à l'opposé. En effet, cette réalité, qui nous permet le mieux de nous organiser et qui détermine notre identité de Canadiens est, à mon avis, l'aire géographique même du Canada. La plupart des pays peuvent s'appuyer sur un élément qui les définit et qui les identifie quant à leurs origines et à leur avenir. Certains pays s'identifient par leur art, d'autres par leur littérature, par leur puissance militaire, par leur histoire, notamment les États-Unis, mais ici, au Canada, à mon avis, c'est bien l'aspect physique même du pays qui nous identifie.

Je pourrais amener n'importe quel député en bateau, en train, en avion ou en bicyclette ou encore à pied dans n'importe quelle région du pays. A son retour, il se sentirait extrêmement fier. Mais il ressentirait quelque chose d'encore plus profond. Il comprendrait, je pense, que ce sentiment d'appartenance lui est inspiré par la beauté du pays. En fait, la plupart de nos historiens ont essayé de nous expliquer, Lower, Creighton, Morton, Shortt, ou Harold Innis, que la réalité fondamentale qui nous permet de nous transcender c'est le pays lui-même.

Depuis une vingtaine d'années nous semblons nous être faits à l'idée que nous vivons ici malgré les caractéristiques géographiques du pays et malgré son histoire. En réalité, c'est tout le contraire. Notre pays doit son existence à sa géographie et à son histoire. Je me souviens qu'Harold Innis affirmait que le pays s'est structuré en fonction du commerce des fourrures. Toutes les villes et toutes les industries de base qui ont été édifiées au Canada doivent leur existence à la géographie du pays. Il vaut également la peine de jeter un coup d'œil sur la vie de la plupart de nos historiens. Ils ont eu des relations étroites et intimes avec le pays. Si vous lisez l'ouvrage de Lower "Colony to Nation"—c'est le plus lyrique de nos historiens—vous y constatez son amour de la forêt et sa passion pour le canoë, comme le premier ministre (M. Trudeau). C'est un besoin de renouer avec la nature. Il ne faut pas se méprendre sur ce que cela signifie pour nous. La beauté de notre pays n'a pas seulement inspiré nos historiens. Elle a embelli tous les aspects de notre vie.

Prenez les artistes célèbres. Le Groupe des sept et Tom Thompson ont laissé leur marque parce qu'ils ont dépeint la beauté du pays dans leurs tableaux. Il est intéressant de constater que les peintures du Groupe des sept ou de Tom Thompson ou encore les œuvres artistiques et historiques de Donald Creighton n'accordent aucune place aux personnages; elles cherchent uniquement à dépeindre la beauté du pays. Si vous examinez ces œuvres elles sont rudes, colorées, et éternelles. C'est de là qu'elles tirent leur force. Je pense que c'est également vrai de notre musique. J'ignore si je dois mentionner Gilles Vigneault, mais je pense pouvoir le faire.

Des voix: Pourquoi pas?

M. Crombie: Si vous écoutez sa musique vous constatez qu'elle vous parle du pays. En 1962, lorsque Monique Leyrac a remporté un prix international en Hongrie, comme on a pu le lire dans la presse française, mais pas dans la presse anglaise, elle avait chanté trois chansons de Vigneault qui parlaient de notre pays.

● (1740)

Les chansons de Gordon Lightfoot portent sur la trilogie des chemins de fer canadiens. Nous savons qu'il s'agit de notre pays. Pour le bénéfice des représentants des Maritimes ici présents, permettez-moi de faire mention de l'entraînant Tom Connors. Le plus grand succès qu'a écrit Tom Connors ne parlait pas des Maritimes, mais d'une ville de l'Ontario. Si vous avez déjà cueilli du tabac, vous connaissez le dur travail dont il parle dans sa chanson intitulée «Tillsonburg». «My back still aches when I hear that word».

Une voix: N'oubliez pas non plus le «Squid-jiggin' ground».

M. Crombie: Je vais laisser cela au député qui prendra la parole après moi. Je pourrais m'en servir, mais je n'ai que 20 minutes; le député peut chanter ses propres chansons.

Cela est aussi vrai du sport. Certains pensent que le hockey a été inventé par Harold Ballard ou par Allan Eagleson. Le hockey n'a été inventé ni par l'un ni par l'autre; il a été inventé par les étangs gelés du Canada. Peut-être, devrions-nous leur retourner une partie des recettes.

Si vous allez visiter à New York l'édifice des Nations Unies, vous constaterez que les drapeaux de tous les pays membres symbolisent leur histoire, leur idéologie ou encore une combination des deux éléments, à une exception près: le nôtre. Sur le nôtre on trouve une feuille; c'est le symbole de la terre.

Donc, la seconde réalité dont nous devrons tenir compte en élaborant notre constitution, c'est que la géographie et le sol de notre pays sont immuables, de même que les sentiments qu'ils nous inspirent. Quoi qu'en disent les politiciens ou les autres, c'est ce qui nous unit.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: La troisième réalité que je voudrais souligner et dont j'aimerais parler pendant quelque temps, parce que nous en avons très peu parlé, ce sont nos traditions. J'ai été frappé de voir que tous les députés de la Chambre et, en fait, tous les commentateurs, toutes les personnes interviewées dans la rue, à la télévision ou à la radio désirent une nouvelle constitution. Mais on ne se donne pas une nouvelle constitution tous les mois. Nous ne changeons pas de constitution chaque fois que nous avons une idée nouvelle. Les constitutions ne reflètent pas simplement les valeurs d'une génération. Elles traduisent les valeurs des générations passées de même que les valeurs actuelles et nos espoirs pour l'avenir. C'est là, je crois, un aspect qu'on ne peut manquer de mentionner. Cette troisième réalité, ce sont les traditions du Canada. Ce ne sont que de bonnes traditions; il n'y en a pas de mauvaises. Elles sont constituées de nos souvenirs collectifs.

Auparavant sur les plaques minéralogiques du Québec on pouvait lire «La belle province». Aujourd'hui on y trouve la devise «Je me souviens». C'est vrai que nous devrions nous souvenir. En rédigeant notre nouvelle constitution, il faudra que nous nous souvenions de notre passé collectif.

Notre pays est une monarchie depuis Louis XIV. Je crois qu'il n'est pas à la mode de parler de la monarchie; si je le fais c'est parce que j'ai lu il y a quelques années un livre de John Farthing intitulé «Freedom Wears a Crown» qui m'a alors beaucoup impressionné. Farthing explique dans son ouvrage que ce qui compte ce n'est pas la famille royale ou les sentiments que l'on peut avoir à l'égard de telle ou telle reine ou de tel ou tel roi à telle ou telle époque. Ce qui importe dans la monarchie, c'est la Couronne; et si lors des débats qui ont eu lieu de 1864 à 1867 au moment de la Confédération il n'a pas beaucoup été question des droits de l'homme ni des libertés civiles, c'est parce qu'on partait du principe que ces prérogatives existaient d'emblée. Elles se sont imposées au fil des générations et la Couronne est le reflet des libertés civiles que vous avez, monsieur l'Orateur, que j'ai et que mes enfants auront. Quelles que soient nos intentions à l'égard de la monarchie dans notre pays, gardons nous bien de la confondre avec la Couronne.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: J'allais parler des athlètes féminines comme représentant une autre tradition—1928 fut une excellente année pour les athlètes féminines—mais je m'en abstiendrai.

A mon avis, le fait dominant du Canada et qui explique pourquoi nous nous trouvons aux prises avec un problème de taille, c'est qu'il y a plus de 3,000 milles d'un océan à l'autre, c'est là la première caractéristique de notre pays, et à cause de sa force qui est sa deuxième caractéristique, nous sommes en mesure de comprendre ce que Parménide a écrit. J'espère que je m'en souviens. Nos Hellénistes peuvent me corriger si je me trompe, mais j'ai lu quelque chose qui m'a frappé. Parménide disait que le genre humain—dont, après tout, nous faisons partie—doit résoudre le dilemme de la multiplicité et de l'unité. Voici ce qu'il disait:

> L'un est-il seul réel, le multiple n'étant qu'illusion? Le multiple est-il seul réel, de sorte que le monde serait en profondeur irrémédiablement et irréductiblement pluraliste? Le monde est-il le résultat d'un procédé gigantesque d'unification visant à incorporer la multiplicité dans l'unité pour former une nouvelle entité d'ordre supérieur?

C'est joliment profond. Les députés voudront sans doute lire cette citation demain. Certains voudront peut-être même la rappeler chez eux à Hamilton; cependant, nous avons tous dans un certain sens évoqué cela aujourd'hui, car le fédéralisme nous place dans le dilemme dont parlaient les anciens Grecs et qui est la relation entre l'unité et la multiplicité, or, nous parvenons mieux que quiconque à le résoudre.

Les Canadiens en savent plus long là-dessus et s'y exercent depuis plus longtemps que tout autre peuple. Le principe nous a permis non seulement d'avoir l'unité, mais encore plus que cela. Cela nous a permis—non seulement aux Européens qui sont venus s'établir ici, mais aux autochtones qui étaient ici avant nous—de créer. Il y avait au Canada des confédérations indiennes. Le principe du fédéralisme nous a permis de créer une seule réalité à partir des deux réalités initiales parce qu'il a permis à la diversité et à l'unité de coexister. En vertu de ce principe fédéral qui nous guide depuis des siècles nous avons eu cinq constitutions et non pas une seule. Des constitutions ont été écrites en 1774, en 1791 et en 1841, le principe du gouvernement responsable a été adopté en 1849 et la Confédération a été signée en 1867. Nous avons amendé la constitution à plusieurs reprises. Cette constitution et le fédéralisme nous servent depuis très longtemps. Ils nous ont servis dans les temps heureux comme dans les temps difficiles, en temps de guerre comme en temps de paix.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'est pas un simple morceau de papier bon à jeter aux ordures.

Des voix: Bravo!

M. Crombie: Il nous a permis d'agir à notre guise. Nous pouvons voir grand ou petit. Toutes les options sont offertes. Il nous suffit de décider ce que nous voulons en faire et il nous servira de nouveau. Le principe du fédéralisme n'exige que deux choses. La première est la tolérance, et non la tolérance qui suppose la fraternité. Aux États-Unis, la tolérance se fonde sur la recherche de similarités. Au Canada, c'est l'inverse par nécessité. La tolérance se fonde sur l'acceptation des différences, et voilà ce qui fait la gloire du pays.

La deuxième chose que le principe fédéralisme exige, outre la tolérance, est la nécessité permanente—et comme cela m'a déjà valu des ennuis, je vais tenter de m'exprimer très clairement—de dialoguer, de discuter et de négocier parce que la négociation et la discussion sont les deux mamelles du système fédératif. Les protagonistes de l'intransigeance finissent par sombrer dans la violence.

Le principe du fédéralisme continuera de nous servir et nous pourrons continuer à jongler avec le problème de l'unité et de la multiplicité pourvu que nous fassions preuve de tolérance en nous assurant que les différences sont comprises et acceptées et que nous comprenions la nécessité de dialoguer et de négocier.

Monsieur l'Orateur, j'ai été ravi d'avoir l'occasion d'aborder ce sujet.

Des voix: Bravo!

● (1750)

[*Français*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le président, nous vivons présentement une période cruciale de l'histoire de notre pays. Les problèmes que nous aurons à résoudre sont difficiles et complexes. En tant que députés de ce Parlement, nous devons défendre et promouvoir ensemble les valeurs qui nous unissent. Il est évident que nous ne serons pas toujours d'accord mais, comme Brown, Macdonald et Cartier, nous devrons trouver une nouvelle formule pour le Canada d'aujourd'hui. Cette formule devra tenir compte des besoins fondamentaux de notre société, notamment la compréhension, afin de relever le défi de demain.

[*Traduction*]

Voilà, monsieur l'Orateur, qui vous révèle toute ma connaissance des deux langues officielles. Je vais continuer à faire des efforts, je vous le promets.

Je voulais intervenir dans le débat d'aujourd'hui parce que, tout comme la plupart des députés, j'ai beaucoup réfléchi sur l'avenir du Canada. J'ai observé attentivement le déroulement de la campagne, je me suis réjouis à mesure que nous parvenaient les résultats, et j'ai ressenti à la fois un sentiment de joie et une certaine angoisse en regardant à la télévision le reportage sur le vote final.

Il nous faut tous être bien prudents car un peu plus de 40 p. 100 des Québécois ont signifié qu'ils n'étaient pas satisfaits de l'évolution du pays et du lien qui unissait leur province au gouvernement fédéral et au reste du Canada. Après ce que j'ai vu ce soir-là, il est devenu clair pour moi qu'il ne fallait pas croire qu'ils avaient été défaits car il n'y a eu ni vainqueurs ni vaincus.

Ce qui s'est passé au Québec ce jour-là, c'est qu'un certain nombre de citoyens, qui veulent un changement fondamental, sont allés voter exprimant par leur scrutin deux vues très différentes sur la façon dont ce changement doit se produire. Il nous incombe maintenant ici, au Parlement, dans toutes les assemblées législatives et même au niveau municipal et chez tous les électeurs, de réfléchir sérieusement au changement susceptible de satisfaire la majorité, ou de servir de fondation, de base sur laquelle le Canada de l'avenir puisse grandir et se développer.

Comme je l'ai signalé dans mes brèves observations en français—pour piètre qu'il ait été—nous tous, qui constituons le Parlement, avons probablement la tâche la plus ardue car nous devrons mettre de côté nos esprits de clocher, ce sectarisme qui souvent se glisse dans nos débats et qui, d'une façon ou d'une autre, finira par marquer le caractère qu'aura le pays dans deux, trois ou quatre ans d'ici. Nous ne pourrons tous gagner sur tous les points; le compromis s'imposera forcément; et nous devrons reconnaître que tout ce que chacun souhaite ne saurait être accompli d'un seul coup. Nous devons ouvrir la voie dans ce domaine. Au cours de cette législature, nous allons devoir remplir une tâche qui sera probablement comparable—et je le dis sans prétention aucune—à celle que le Parlement du Canada a dû accomplir tout au début de la Confédération. C'est très intéressant d'être député maintenant car les décisions que nous prendrons d'ici quelques années vont modeler le cadre de vie des Canadiens pour 50 ans.

Que nous admettions ou non les aspirations des nombreuses régions du Canada, que nous consignions celà par écrit, que nous élaborions une constitution—peu importe son libellé, peu importe le soin que nous apportons à essayer de répondre aux désirs et de respecter les sentiments de tous—ce qui importera le plus, en fin de compte, c'est de faire preuve de bonne volonté, c'est d'aborder cette tâche sans s'encombrer de considérations d'ordre électoral.

Il y a une chose qui me préoccupe quand j'observe les différentes régions du pays, c'est que depuis quelques années on peut pratiquement dire—et, à l'instar de certains autres députés, j'ai eu le privilège de siéger dans une assemblée législative provinciale et de suivre la politique provinciale comme un étudiant en quelque sorte—quand nous allons avoir des élections provinciales, car alors on commence à entendre dire que c'est de la faute du gouvernement fédéral. Pour reprendre ce que disait mon collègue, c'est alors qu'on cogne sur Ottawa. Cela se produit d'un bout à l'autre du pays dans chaque assemblée législative. L'ennui, c'est que cela se passe pendant les quelques mois qui précèdent immédiatement les élections mais qu'il faut deux ou trois ans pour régler la question, si même on parvient à le faire. Il se crée ainsi un certain climat qui fait croire aux Canadiens de la Colombie-Britannique que c'est à cause de quelqu'un du Québec qu'il y a du français sur les boîtes de céréales et cela donne lieu à des affrontements. Cela porte les Canadiens d'une région du pays à penser que les problèmes qu'ils connaissent dans leur vie de tous les jours sont causés par quelqu'un d'autre au Canada.

Je pense que les hommes politiques devront s'arrêter pour faire le point sur le rôle qu'ils sont appelés à jouer. Nous devrons prendre notre fonction beaucoup plus au sérieux. Nous ne pouvons traiter l'avenir du pays à la légère. Nous ne pouvons nous lancer dans des débats uniquement pour nous faire valoir, parce que cela peut saper la confiance de l'électorat. En feuilletant le journal, je constate que chacun des premiers ministres provinciaux, même sans entrer dans le détail, fixe ses positions en vue des négociations éventuelles. Certains revendiquent des droits sur leurs ressources, d'autres veulent une autonomie accrue et d'autres encore se plaignent que le gouvernement fédéral les a mal traités depuis la Confédération. Le problème, c'est que, comme tout le monde, ils sont capables, pour une raison ou pour une autre, de persuader les Canadiens que ces chimères et ces fonctions constituent en fait la réalité.

Si vous parcourez le pays et que vous vous entreteniez avec les Canadiens, vous vous rendez compte qu'ils ne cherchent pas à se quereller, qu'ils ne se critiquent pas les uns les autres, qu'ils n'en veulent pas par exemple aux gens de Hamilton parce que leur équipe de football rivalise avec celle de Vancouver. Ils ne croient pas que les habitants de la Colombie-Britannique sont en train de compromettre ou de risquer leur place dans la société canadienne. Et pourtant, on a parfois l'impression que les hommes politiques qui croient parler en leur nom veulent donner cette impression. Des agriculteurs de l'Alberta, par exemple, sont accusés de faire monter le prix du pétrole et ce, aussi étrange que cela puisse paraître, par des gens de la Colombie-Britannique. Vous vous rendez compte que les hommes politiques en général ne témoignent pas moins d'un esprit partisan.

J'aimerais faire quelques suggestions à cet égard. Tout d'abord, je pense qu'il vaudrait la peine que le Parlement prenne le temps, au cours des prochaines années, de discuter comme nous le faisons aujourd'hui—peut-être même en présence de quelques personnes—de ce que devrait être son rôle dans la nouvelle Confédération. Il ne fait aucun doute que la formule constitutionnelle actuelle devra subir des modifications radicales. Je parlerai donc de deux ou trois de ces changements essentiels tout de suite après 8 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je rappeler aux députés que la Chambre a décidé cet après-midi que ceux qui prendront la parole à compter de 8 heures ce soir devront se limiter à quinze minutes. Cela pose un problème dans le cas du député qui a présentement la parole. Au lieu de se livrer à de savants calculs, la présidence décide donc arbitrairement d'accorder encore six minutes au député de Hamilton-Mountain (M. Deans).

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, la réforme constitutionnelle est en route. Durant quelques heures cette semaine, le Parlement nouvellement élu du Canada a vécu à l'unisson. Il est presque triste de constater qu'il fallait l'acharnement de René Lévesque à démolir la Confédération pour réveiller le patriotisme des Canadiens. Quoi qu'il en soit, comme tant d'autres, j'ai accueilli avec satisfaction les résultats du référendum en espérant que le Canada se rendra intact jusqu'à la fin du siècle et au-delà, si possible.

Si le Canada anglais ne doit pas s'endormir dans l'inaction à la suite de ce «non», il ne faut cependant pas s'imaginer que la réforme constitutionnelle est une panacée. Le Canadien moyen ne passe pas son temps à consulter notre constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La vérité est qu'une constitution ne peut fournir qu'un cadre et ne peut suppléer à la fierté nationale. La constitution garantit un minimum de droits. Elle est importante pour les minorités—les Français, les Italiens et beaucoup d'autres—parce qu'elle leur donne des garanties. Mais c'est là seulement une assise sur laquelle construire. A mon avis, en grands nombres, des Canadiens de toutes les provinces m'accorderont que nos problèmes nous viennent non pas de notre constitution, je le répète, mais de nos hommes politiques. Tous les quatre ans, un quelconque premier ministre provincial s'enploie pendant deux mois à reprocher au gouvernement fédéral tous les maux possibles et imaginables du pays; ensuite des élections ont lieu. C'est un de ces problèmes que la réforme constitutionnelle ne peut résoudre. Ce qu'il faut plutôt, c'est plus d'honnêteté chez nos hommes politiques et plus de discernement chez les électeurs.

Une scie très en vogue de nos jours est celle du contrôle de nos ressources. Les provinces de l'Ouest et la plupart de celle de l'Est prétendent qu'une fois le contrôle de leurs réserves de pétrole et de gaz entre leurs mains, l'harmonie règnera. La vraie question est celle-ci: qui en a le contrôle à l'heure actuelle? A deux exceptions près, celles de Petro-Canada et de Saskatchewan Potash, le gros de nos ressources est contrôlé par des sociétés étrangères et non pas par le gouvernement canadien. S'il doit y avoir transfert de contrôle sur le pétrole et le gaz, alors il devra passer d'Exxon à Petro-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Deans: La réforme de la constitution peut consister un début. L'unité nationale sera une réalité lorsque, peu importe leur lieu de naissance, tous les Canadiens pourront dire qu'ils ont autant de chance au départ de mener une belle vie.

Les ressources du Canada doivent servir à favoriser le développement de toutes les régions du Canada dans un climat de stabilité. Les réserves de pétrole et de gaz finiront par s'épuiser, même en Alberta, et nous devons préparer ensemble l'économie de l'Alberta en prévision du jour où cela arrivera. Par ailleurs, nous devons redistribuer une partie des recettes provenant du pétrole et du gaz afin d'aider les régions du pays qui sont sous-développées. A vrai dire, l'intervention du gouvernement fédéral est nécessaire pour harmoniser l'économie qui a des hauts et des bas. Peut importe l'organe dont relèvent les ressources canadiennes, celui-ci doit être capable de voir plus loin que les limites des provinces.

Au nom de ceux que je connais, je tiens à dire que les Ontariens sont tout disposés à partager avec les autres les possibilités économiques. Si à la longue d'aucuns ont pu croire que l'Ontario ne s'est pas montré très coopératif, comme mes collègues conservateurs pourraient le croire, à en juger d'après leur sourire, ce n'est pas aux Ontariens qu'il faut en vouloir à mon avis. Le gouvernement en est peut-être responsable mais ce sont probablement les gens qui dominent les milieux financiers de New-York et de Toronto ainsi que d'Edmonton qui en sont la cause.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Nous pouvons consacrer les droits linguistiques et culturels. Nous pouvons établir une formule d'amendement. Nous pouvons rapatrier la constitution. En fait, nous pouvons relever n'importe quel défi et transformer pratiquement tous nos rêves en réalités.

Le député de Rosedale (M. Crombie) a déclaré que le Canada, c'était de la terre et des mares gelées. Je voudrais faire quelques observations à ce sujet. Le Canada, c'est 23 millions d'habitants, de gens industrieux, raisonnables, généreux et variés. Ce sont des gens capables de relever n'importe quel défi et disposés à le faire; ils sont capables de concrétiser un rêve national et ils y arriveront. Le seul obstacle, c'est le désir des hommes politiques de se servir d'eux à leurs propres fins. Je tiens à préciser que si nous donnions une chance aux Canadiens, ils pourraient faire du Canada le plus beau pays du monde, et je pense qu'il faudrait leur donner cette chance.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, j'apprécie beaucoup l'occasion qui m'est donnée ce soir de participer à ce débat sur la question constitutionnelle. Je suis heureux de voir que le Nouveau parti démocratique a décidé de consacrer une de ses journées d'opposition à la Constitution et que nous sommes invités à prendre la parole sur une résolution qui engagerait la Chambre a interpréter le vote référendaire de mardi comme une demande indubitable de réforme constitutionnelle.

Monsieur le président, je suis d'accord sur le fait que la Chambre des communes devrait s'engager dans une réforme constitutionnelle. Je crois à cela depuis longtemps et je continue d'y croire. Il est regrettable que mon préopinant ait reconnu que c'était, et je ne me rappelle pas de ses mots, je pense qu'il a dit: «It was ironic», que ce soit le Parti québécois qui nous ait provoqués à nous engager à une réforme constitu-

tionnelle. Cela ne me dérange pas tellement, mais ce qui est important c'est que nous nous engagions vraiment comme parlementaires, comme gouvernement, à changer nos arrangements constitutionnels.

● (2010)

Monsieur le président, nous avons sans aucun doute besoin d'une nouvelle constitution dans laquelle seront enchâssés les droits fondamentaux et les droits linguistiques. Monsieur le président, je ne pense pas que, pour ce qui est du fond de la question, il soit sage de dire que nous devions nous soumettre à quelque calendrier que ce soit. Il faut nous attendre que rédiger un nouveau document constitutionnel, décider d'une nouvelle constitution dans son fond c'est quelque chose qui peut prendre énormément de temps, de patience, d'énergie. Mais il y a certaines choses que l'on devrait pouvoir faire.

Il y a une chose que le référendum du Québec de mardi dernier devrait nous permettre de faire: présentement, au Canada, on l'a vu à la Chambre hier après-midi, il y a un sentiment de vouloir faire quelque chose. Plusieurs d'entre nous ont dit depuis surtout trois, quatre ou cinq ans, qu'on voulait être doté d'une nouvelle constitution, et en fait le gouvernement actuel, en juin 1978, a présenté un document intitulé: *Le temps d'agir* et une mesure législative qui a été déférée à un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat sur la Constitution. Alors nous, du parti libéral, sommes engagés depuis longtemps dans une réforme constitutionnelle. Nous sommes heureux aujourd'hui de constater qu'à cause de ce qui s'est passé au Québec, parce que la campagne du non a porté elle aussi sur le changement, les parlementaires canadiens, les premiers ministres provinciaux, et, j'imagine, les parlementaires provinciaux interprètent ce vote comme une volonté de changement, et ils s'engagent à entamer une réforme constitutionnelle.

Monsieur le président, il nous faut bien comprendre que ce sentiment-là, nous devons en profiter, mais ce sentiment ne peut que faire certaines choses, parce que c'est impossible d'élaborer, de construire—je me sers de termes comme «construire»—une nouvelle constitution, car ce n'est pas seulement une question d'écrire un document. Une constitution, ce n'est pas seulement un document juridique et politique. Il faut qu'une constitution exprime un désir de tous les Canadiens de vivre ensemble, de construire une meilleure société, une société qui va respecter tous et chacun.

Donc, monsieur le président, une chose que nous devrions être capables de faire c'est de rapatrier notre Constitution. Nous devrions être capables avec ce sentiment que nous avons maintenant, non pas parce que nous sommes menacés, parce que nous ne devrions jamais accepter, personne d'entre nous, francophones ou anglophones, de procéder à l'élaboration d'une réforme constitutionnelle parce que nous sommes menacés par un délai quelconque. Nous devrions le faire parce que nous voulons le faire. Au fait, rapatrier notre Constitution, voilà un des éléments importants de la réforme constitutionnelle dans laquelle nous voulons nous engager.

La deuxième partie c'est le processus et la formule d'amendement. A mon avis, c'est une deuxième partie importante de tout ce débat-là. Et même là, on devrait s'assurer que le sentiment qui existe cette semaine puisse nous amener jusque-là. Mais la troisième partie importante—j'en ai mentionné deux, le rapatriement, le processus d'amendement—c'est la formule d'amendement et le processus de réforme constitutionnelle. Mais la troisième partie c'est le fond de la question, et sur cette troisième partie des difficultés surgiront. Il ne faut pas s'en faire accroire, ni se faire d'illusions.

Cela va être difficile parce que essayer de réconcilier tous les intérêts qui divergent au Canada est un travail difficile qui va prendre énormément de temps, mais ce qui est important, monsieur le président, c'est que nous rapatriions notre Constitution, que nous en faisions un document canadien, que les deux Chambres du Parlement canadien, soit d'elles-mêmes ou avec les provinces, puissent procéder à une réforme constitutionnelle. On devrait aussi pouvoir avant trop longtemps s'entendre sur une formule d'amendement et sur le processus.

Pour le Parlement fédéral, il y a une chose qui est urgente, c'est que nous devrions, à mon avis, au moins pour ce qui est des droits fédéraux, procéder à l'adoption d'une mesure législative visant à enchâsser dans la Constitution canadienne des droits fondamentaux et des droits linguistiques, et je dis bien une mesure législative pour ce qui est des droits fédéraux et suivant le concept du bill C-60 de sorte que lorsque des provinces voudront entrer dans cet enchâssement-là pour ce qui est des droits provinciaux, elles puissent le faire.

Mais je dis cela seulement pour ce qui est des droits fondamentaux et des droits linguistiques, et seulement pour ce qui est des droits fédéraux, parce que je respecte le fait que certains droits relèvent de la compétence provinciale. Mais on devrait avoir un mécanisme selon lequel lorsqu'une assemblée législative d'une province veut elle aussi enchâsser dans sa constitution des droits fondamentaux et des droits linguistiques qui sont provinciaux, qu'elle puisse le faire. Pour ce qui est du Nouveau-Brunswick, pour ce qui est des Acadiens, cela nous permettrait donc d'enchâsser dans une nouvelle constitution ou dans la Constitution actuelle des droits fondamentaux et des droits linguistiques pour ce qui est des droits fédéraux, mais aussi les droits provinciaux, parce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a pris comme position, depuis environ 13 ans, l'ancien gouvernement Robichaud et le gouvernement actuel de M. Hatfield, d'enchâsser dans la Constitution des droits linguistiques et des droits fondamentaux. Et même si on faisait cela seulement pour accommoder les Acadiens, je pense que cela en vaudrait la peine, parce qu'il n'y a pas un très grand nombre d'Acadiens, le Nouveau-Brunswick n'étant pas une très grande province.

Mais monsieur le président, si on n'arrive pas dans une petite province comme le Nouveau-Brunswick avec un groupe relativement important d'Acadiens, si on n'arrive pas à s'entendre là sur notre avenir politique, comment peut-on s'attendre de s'entendre à travers le Canada? Ce n'est pas une question de nombre, ce n'est pas une question de quantité, c'est une question de volonté. Et si on ne réussit pas au Nouveau-Brunswick à assurer d'un côté les Acadiens qui veulent protéger leur langue et leur culture pour l'avenir et d'assurer les anglophones que c'est bon pour le Nouveau-Brunswick de faire cela, si on ne réussit pas à faire cela dans une petite province comme le Nouveau-Brunswick, si on ne peut pas exprimer cette volonté-là, comment peut-on s'attendre qu'on pourra l'exprimer à travers le pays? Alors ce n'est pas une question de nombre ici, c'est une question, on pourrait dire peut-être spirituelle, c'est une question de volonté.

Ah, monsieur le président, je dis donc qu'on devrait s'engager à avoir une nouvelle constitution, s'engager dans le rapatriement de la Constitution, dans un processus de réforme constitutionnelle. Nous devrions comme parlementaires fédéraux présenter une mesure législative sur les droits fondamentaux et les droits linguistiques. Et je dis bien ici, il n'est pas question d'entraver les droits provinciaux, ce serait un mécanisme qui permettrait aux provinces qui veulent le faire d'enchâsser elles aussi des droits linguistiques et des droits fondamentaux lorsqu'elles décideront de le faire. Et cela serait important pour ce qui est de la minorité acadienne au Nouveau-Brunswick.

Au sujet du processus, monsieur le président, je dois dire que dans nos approches dans le passé, et je veux faire ici peut-être une critique positive de l'approche de mon parti sur cette question dans le passé, nous avons toujours procédé à des négociations intergouvernementales. Le processus des négociations constitutionnelles qu'on a eues depuis 1966 environ s'est déroulé en grande partie entre des gouvernements.

Monsieur le président, il est important que l'on songe à ajouter quelque chose à cela. Évidemment, il faut des négociations entre gouvernements, mais, à mon avis, il ne faudrait pas minimiser l'importance que les assemblées parlementaires, que le Parlement fédéral et les assemblées législatives des provinces peuvent avoir dans la résolution de ce problème-là. Les parlementaires élus aux niveaux provincial et fédéral devraient avoir un mécanisme qui serait peut-être semi-permanent. On devrait peut-être songer à avoir une assemblée parlementaire canadienne sur la Constitution, non pas une assemblée parlementaire qui aurait le pouvoir de décider d'une nouvelle constitution, mais entre des gouvernements on a des intérêts étroits parfois au niveau des fonctionnaires comme au niveau politique, et c'est possible que le processus en soit frustré.

Mais il ne faudrait pas minimiser ce que des gens qui sont élus comme parlementaires pourraient peut-être accomplir à discuter entre eux, grâce à une délégation du Parlement canadien et une délégation des assemblées législatives et du Sénat canadien. Ce serait intéressant de voir le résultat de débats comme ceux-là qui auraient peut-être lieu sur une base régulière, un mois, six semaines ou deux mois par année, quelque part au pays, afin de discuter du besoin d'une nouvelle constitution, de discuter non seulement du besoin, mais de la manière qu'on devrait en arriver à ce que devrait être le produit fini. Et je dis bien de ne pas s'attendre que ce soit une assemblée parlementaire qui déciderait quelque chose, mais tout simplement en faire un médium de débat entre personnes élues.

Je pense, monsieur le président, qu'un processus comme celui-là pourrait beaucoup aider à définir les divers intérêts régionaux, les divers intérêts culturels, les divers intérêts économiques du pays, parce qu'entre parlementaires on peut parfois comprendre un peu mieux les aspirations des autres, et c'est ce qu'il nous faut faire au Canada. Il faut que moi comme Acadien du Nouveau-Brunswick je puisse comprendre les aspirations des Canadiens de la Colombie-Britannique, les aspirations des Canadiens de Terre-Neuve, les aspirations des Québécois et les aspirations des Canadiens de l'Alberta. Il faut qu'eux aussi puissent comprendre ces aspirations-là. Il y a une chose que des négociations intergouvernementales ne font pas, c'est qu'elles ne permettent pas aux gens de vraiment débattre ces aspirations-là. C'est une négociation entre des gouvernements qui ont chacun au niveau politique et au niveau des fonctionnaires des intérêts très étroits. On pourrait dire que lorsqu'on a tous ces gens-là devant des caméras de télévision, c'est un endroit pour faire ce qu'on appelle des *set speeches*, du théâtre, et c'est important, il faut en faire. Mais, monsieur le président, j'aimerais qu'on puisse débattre ces questions-là en dehors de ce cadre-là, non pas à l'exclusion de ce cadre-là, mais qu'on ait un autre forum de débat pour discuter de l'avenir constitutionnel du Canada.

● (2020)

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, nous connaissons aujourd'hui l'une de nos journées parlementaires les plus exaltantes. Ce débat est passionnant. Nous avons entendu de splendides discours. Il est vraiment encourageant qu'en tant que députés provenant de tous les coins du pays, nous puissions débattre tous ensemble de l'avenir de notre pays. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a rendu un grand service à la Chambre en présentant la motion qu'il a fait inscrire au *Feuilleton*. Je tiens en tout cas à féliciter le député non seulement pour sa motion, mais pour le discours qu'il a prononcé aujourd'hui.

Nous avons entendu de superbes discours de la part du député de Gloucester (M. Breau), du député de Rosedale (M. Crombie) et du député de Provencher (M. Epp) qui a fait une intervention remarquée et énoncé la position officielle de notre parti.

Je suis, je crois, dans une situation assez particulière en ce qui concerne le débat actuel ou la résolution dont nous sommes saisis, résolution qui porte sur l'issue du référendum historique qui s'est tenu au Québec. Je suis du nombre assez restreint de députés qui ont déjà participé à un référendum, privilège que je partage avec mes collègues de Terre-Neuve. Nous avons en effet connu deux référendums. En 1948, après une quinzaine d'années de régime colonial, les Terre-Neuviens ont été invités à dire, par voie de référendum, s'ils voulaient continuer à vivre dans un régime colonial et à être administrés directement par les fonctionnaires de Westminster ou s'ils préféraient que Terre-Neuve redevienne un dominion, comme elle l'était avant 1933 en vertu du Statut de Westminster, qui a accordé la souveraineté au Canada, ou encore s'ils voulaient se joindre à la Confédération canadienne.

Je me souviens des moments traumatisants que nous avions vécus à l'époque. Je comprends fort bien ce qui s'est passé au Québec. Je sympathise avec les gens du Québec qui traversent actuellement une difficile période post-référendaire. C'est pourquoi nous avons été encouragés et j'ai été moi-même très heureux de voir le chef de l'opposition (M. Clark) et le premier ministre (M. Trudeau), à la suite du résultat décisif du référendum, tendre la main, de façon conciliante à la minorité de Québécois qui croyaient à la souveraineté-association. Ils étaient suffisamment acquis à l'idée de l'indépendance du Québec pour aller voter pour cela, dans de nombreux cas s'aliénant l'affection de parents et d'amis.

La chose est importante, car je me souviens de la période post-référendaire à Terre-Neuve. Je me souviens très bien de la soirée du deuxième référendum. A cette époque, j'étais membre actif de la Ligue des jeunes pour un gouvernement

responsable. Je vivais dans une région de Terre-Neuve qui s'opposait fermement à la confédération. En qualité de membre de la Ligue des jeunes pour un gouvernement responsable, j'avais été nommé agent à un bureau de scrutin. Je l'ai été pour les deux référendums.

Bien entendu, il a fallu tenir un deuxième référendum, parce que les résultats du premier étaient peu concluants. Aucune des trois questions n'avait recueilli une majorité nette. On peut noter avec intérêt que lors du premier référendum, l'indépendance ou la souveraineté-association, si vous voulez, ou pour nous, le gouvernement responsable l'emportait. Toutefois, au deuxième référendum, l'option confédérale a eu le dessus, car alors il restait seulement deux questions, savoir s'il était opportun de se fédérer avec le Canada ou de revenir à l'état de dominion.

● (2030)

Monsieur l'Orateur, je me souviens quand je suis rentré chez moi ce soir-là, pour retrouver mon père en larmes. Telle était alors la vivacité de nos sentiments. En parlant avec mes voisins, je constatai l'état d'esprit qui régnait alors et j'étais très ému quand je suis passé devant notre vieux Parlement. Je ne sais pas pourquoi, mais il était brillamment éclairé. J'eus la gorge serrée quand je me rendis compte tout d'un coup que nous n'existerions plus en tant qu'entité distincte. Nous avions perdu. Ce jour-là, c'était nous les souverainistes, et nous avions perdu!

Il fallut deux ans, monsieur l'Orateur, pour que disparaisse ce sentiment d'amertume. Et encore, il subsiste toujours à Terre-Neuve et il y en a qui seraient prêts à en tirer parti. Ils le font à leur propre risque, dois-je dire. Mais ce sentiment existe toujours. Je sais qu'il existait quand je suis venu ici comme député en 1957; la circonscription qui m'avait élu l'avait fait surtout à cause de ce sentiment anticonfédéral qui persistait toujours. Chose assez curieuse, nous n'avions pas de parti politique, de sorte que les partisans de la confédération vinrent se joindre au parti ministériel devenant ainsi membres du parti libéral pendant que leurs adversaires se ralliaient à l'opposition; c'est ainsi que je suis devenu progressiste conservateur. Non, il n'y avait pas de parti politique. Notre constitution était suspendue. Nous n'avions pas de législature puisqu'elle aussi était en veilleuse. En fait, les partis politiques étaient interdits à l'exception de ceux qu'on avait autorisés comme ce fut le cas au Québec à l'occasion du référendum.

Donc, en 1957, mon amertume était encore vivace, étant donné la façon dont les choses s'étaient passées. Nous estimions avoir été trompés. Nous étions d'avis que le gouvernement britannique et le gouvernement canadien avaient décidé que cela serait avantageux pour nous à la longue, et qu'ils réussirent à influencer le résultat du vote.

Avant de venir ici, monsieur l'Orateur, je ne savais pas à quel point le Canada était diversifié et majestueux. A l'école, j'avais appris l'histoire de la Grande-Bretagne. L'histoire canadienne n'était pas au programme. Nous savions bien peu de choses du Canada et le peu que nous savions nous l'avions appris des militaires canadiens qui séjournèrent à Terre-Neuve pendant la guerre. Je parle donc en connaissance de cause, car je suis devenu Canadien suite à un référendum—je suppose que je suis un Canadien légitime—un référendum qui s'est déroulé le 22 juillet 1948.

La constitution que nous voulons maintenant rapatrier a été modifiée le 23 mars 1949 et la sanction royale a été donnée à Westminster, afin de permettre à Terre-Neuve d'entrer dans la Confédération.

Qu'ai-je découvert ici quand je suis arrivé en 1957? La Chambre était divisée sur la question des chèques bilingues. Imaginez-vous—on se demandait si les citoyens francophones du pays pourraient recevoir des chèques du gouvernement fédéral dans leur propre langue! Jusque-là tous les chèques du gouvernement étaient établis en anglais seulement. C'était pour moi une nouvelle dimension du Canada.

Je me souviens qu'à cette époque un Canadien français ne pouvait se lever à la Chambre et parler en français, parce que s'il le faisait, personne ne le comprenait. Non seulement feu le très honorable député de Prince-Albert a-t-il introduit les chèques bilingues, mais une des premières mesures qu'il a prises comme premier ministre a été la mise sur pied du service d'interprétation simultanée qui existe aujourd'hui à la Chambre.

Ce n'est plus le Canada de 1949, monsieur l'Orateur. Nous avons fait du chemin. Ce n'est pas non plus le Canada de 1957. Le chef de mon parti, le très honorable leader de l'opposition, l'à bien exprimé quand il a dit que M. Lévesque et ses associés voulaient se séparer d'un Canada qui n'existe plus.

Ce n'est pas à moi d'insister sur les griefs des francophones de notre pays, nos frères de la province de Québec. Je puis faire connaître les griefs de ma propre province et je le ferai.

Monsieur, ce que je voudrais dire dans les quelques minutes qui me restent ce soir, c'est ceci: je crois au Canada. Je suis heureux que la population du Québec ait démontré par un vote démocratique qu'elle croyait au Canada. Je crois aux provinces fortes. Je crois aux gouvernements provinciaux forts—aux gouvernements provinciaux qui ont le pouvoir constitutionnel d'exécuter leur mandat, de tenir les obligations qu'ils ont envers leurs commettants, mais je crois aussi à l'absolue nécessité d'un gouvernement fédéral fort.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: S'il est une chose qui m'inquiète c'est qu'on laisse entendre que dans cette recherche de renouveau constitutionnel, le bon sens ordinaire risque en quelque sorte de devenir une prophétie qui se réalise d'elle-même et que nous enlèverons au gouvernement du Canada les pouvoirs dont il a besoin pour servir le bien commun du pays. C'est ce qui m'inquiète le plus. Je vois de quelle façon certains premiers ministres provinciaux s'arrachent aujourd'hui le pouvoir et j'en ai honte. Je puis intervenir à la Chambre et faire connaître les opinions de mes électeurs; j'ai le devoir de servir ma circonscription, mais j'ai aussi celui de servir ma province et également mon pays.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: C'est pourquoi je m'inscris en faux contre la position de ceux qui disent que le gouvernement du Canada ne peut détenir d'autres pouvoirs que ceux que les provinces lui délèguent, que le gouvernement du Canada ne serait en quelque sorte que l'agent des gouvernements provinciaux. Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur, pour plusieurs raisons, mais surtout parce que cela ferait du Canada une confédération de type helvétique—le gouvernement fédéral n'aurait plus le pouvoir de servir les Canadiens au nom du Canada.

J'espère, monsieur l'Orateur, que, comme l'a si bien dit mon collègue, le député de Rosedale, notre désir de réformer la constitution ne nous amènera pas à considérer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique comme un bout de chiffon tout juste bon à jeter à la poubelle. Cette institution, parmi les plus anciennes du monde, nous a bien servis jusqu'à maintenant. Elle nous a permis de croître et de prospérer. Elle a rendu possible la promulgation du bill 101 au Québec. Elle a permis aux Canadiens français de trouver une tribune à la Chambre et de s'y exprimer dans leur langue.

Monsieur l'Orateur, nous ne devons pas nous laisser aller à démembrer le pays, à détruire le Canada. Admirons plutôt ce chef-d'œuvre qu'est le Canada, ce rêve réalisé des Pères de la Confédération. Alors seulement nous réussirons.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Commerce)): Monsieur le président, il est presque redondant qu'à mon tour, après tous ceux qui m'ont précédé dans ce débat, je m'associe à la motion qui a été présentée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que je félicite de son altruisme et de celui de son parti par son intermédiaire d'avoir pu permettre, à peine 48 heures après qu'à cette heure-ci nous ayons connu le résultat du vote référendaire, à la Chambre des communes, de réaffirmer solennellement les engagements pris par les forces fédéralistes devant le peuple du Québec à l'effet qu'un vote non à la question telle qu'elle fut posée par le gouvernement du Québec voulait bel et bien dire que nous nous engagions dans la voie du changement. Et c'est pour moi symbolique qu'à peine la poussière tombée sur les boîtes de scrutin, déjà la Chambre a eu l'occasion d'entendre, de la part des trois partis nationaux représentés en cette enceinte, des affirmations à l'effet qu'il était excessivement important et qu'il y allait de la survie du pays que nous profitions de ce répit qui nous est donné, car c'est un répit, pour rebâtir le pays, *Nation building*, est le mot qu'on a utilisé, et je m'y associe.

● (2040)

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours des députés de Provencher, Rosedale (MM. Epp et Crombie) et celui de mon préopinant de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je voudrais dire qu'il m'a beaucoup touché lorsque 30 ans après il nous faisait part des déchirements qu'ont suscités dans cette province les deux *referenda* et le fait que même après toutes ces années les gens de cette province s'en souviennent. Et je formule le vœu, monsieur le président, d'abord que dans 30 ans nous soyons encore ici, dans cette Chambre des communes, pour pouvoir comme Québécois dire: Je me souviens du référendum de 1980, mais aussi, dans 30 ans, que je puisse dire: Vous savez j'étais dans le clan du non à l'époque, et je ne le regrette pas, puisque le Québec a sa place dans la Fédération canadienne, sa place justifiée, et que cela s'est fait quelques mois ou une ou deux années à peine après que le peuple du Québec ait tendu la main au reste du Canada, comme il l'a fait avant-hier soir.

Je suis heureux que le député de Provencher ait profité de cette occasion qui lui était donnée de le faire aujourd'hui pour indiquer la dimension régionaliste de ce désir de changement, et je m'explique. On sait, comme moi, monsieur le président, que dans le rapport Pepin-Robarts, on indiquait à bon droit, je pense, ce diagnostic auquel je souscris, qu'il y avait deux courants de changements au Canada, le courant issu du Québec qu'on peut appeler courant nationaliste, si l'on veut, et le courant régionaliste dont peut-être l'Alberta en ce moment est le principal porte-flambeau.

Et j'étais content qu'il donne ici à la Chambre cette dimension puisque ce fut peut-être une des plus grandes erreurs du gouvernement du Québec actuel de présumer et d'affirmer durant le débat qu'il n'y avait pas de véritable volonté de changement chez les partenaires de la Fédération canadienne et qu'un vote non serait l'occasion pour tous les Canadiens fédéralistes de s'asseoir et de laisser passer le train. On se rend compte maintenant, et le député l'a démontré, que non seulement il existe une volonté de changement au Québec, mais que cette volonté trouve son écho, et un écho puissant, pour des raisons peut-être différentes dans le régionalisme de l'Ouest qui demande prestement des ajustements à nos textes constitutionnels et à nos institutions.

Mais finalement c'est peut-être le député de Rosedale qui m'a le plus fasciné, parce qu'il a, par la bande, ouvert une porte que je voulais moi-même ouvrir, et c'est celle de faire prendre garde à ceux qui auront à mener ce changement constitutionnel, à ceux qui en seront les artisans, de tomber dans le piège du changement pour le changement.

Je m'explique. Le député disait: Vous savez, la Constitution de 1867 nous a finalement bien servis. On sera surpris qu'un Québécois vous dise cela: c'est probablement vrai. Il serait dommage, sous prétexte qu'il faut du changement, de mettre une grande croix sur tout notre passé et nous sentir obligés de rebâtir à neuf, sans même nous servir de l'expérience et de l'acquis que nous devons garder. J'aime beaucoup cette image, et elle est même maintenant devenue très à la mode! Au lieu de démolir pour rebâtir des tours, on s'ingénie plutôt maintenant à garder ses belles façades, ses murs, ses grandes pièces aérées, et on rénove, on met de l'isolation, on change le système de chauffage, mais finalement on conserve l'attachement au passé, à ce qui existe et à ce qui est beau.

J'ai l'impression que s'il fut un mythe qui fut «charrié» durant ce débat, c'est celui du statu quo. Bien sûr, personne ne veut le statu quo, car il est devenu le vilain de la politique canadienne. Mais est-ce qu'il existe quelque chose qui s'appelle le statu quo en droit constitutionnel canadien? Je me pose la question, et je la pose aux députés. Pas sûr! En termes de constitution stricte, la constitution d'aujourd'hui n'est pas celle de 1867. Elle a changé, elle a évolué, au gré du temps, au gré des besoins, au gré des autres textes, des autres Actes de l'Amérique du Nord britannique—il y en a toute une série—au gré du Statut de Westminster, au gré des amendements constitutionnels, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux. Cette constitution d'aujourd'hui, que ce soit dans le domaine fiscal, dans le domaine monétaire, même dans celui de la répartition

des pouvoirs, n'est pas celle de 1867. Donc dire que nous vivons aujourd'hui sous un régime qui a été conçu en 1867, c'est vrai, mais dire que nous vivons aujourd'hui selon les règles de la Constitution de 1867, ce n'est plus vrai. Nous vivons selon des règles qui ont évolué avec le temps. Donc, si ces règles ont évolué avec le temps, c'est que la formule elle-même ne peut pas être si mauvaise, et c'est pour moi une des raisons—il y en a d'autres, bien sûr—pour laquelle je crois au fédéralisme. J'y crois encore et, jusqu'à preuve du contraire, je vais continuer à y croire.

Malheureusement, et là je rejoins le député de Rosedale, notre problème, celui auquel nous faisons face maintenant, n'en est pas strictement un de réforme constitutionnelle. Bien sûr, le gouvernement fédéral, en mars 1978, et avant cela, en octobre 1977, avait présenté, lors de conférences fédérales-provinciales, toute une série de propositions pour des réformes constitutionnelles, des choses aussi ésotériques que le pouvoir déclaratoire, le pouvoir de dépenser, les richesses naturelles, les droits sous-marins sur le plateau continental, des choses bien importantes, bien sûr, mais auxquelles je ne suis pas certain que l'ensemble des Canadiens puissent s'identifier facilement.

Donc on a présenté des réformes et le processus était en branle pour faire des ajustements nécessaires, ce processus qui me fait dire qu'il faut se méfier du terme statu quo en droit constitutionnel canadien, car il ne reflète pas la réalité. Je ne pense pas que ce soit cela finalement qui soit la crise, il s'agit plutôt d'une crise d'identité. Et à ceux qui auront, comme je le disais tantôt, le soin de faire cette réforme, je voudrais les mettre en garde contre une simple réforme légaliste, une simple réforme des textes, un jeu politique de donnant donnant lors de ces conférences fédérales-provinciales, dont parlait tantôt mon collègue de Gloucester (M. Breau), où finalement on est un peu dans l'arène du cirque et que l'on doive chacun tirer les marrons du feu pour qu'une fois rendu chez soi, qu'on soit à Edmonton, à Québec ou à St. John, qu'on veuille avoir la possibilité de marquer des points politiques. C'est malheureusement un peu ce qui s'est passé durant les conférences constitutionnelles ou même les simples conférences fédérales-provinciales sur l'énergie et sur l'économie, et il faudra éviter de tomber dans ce piège.

Car croyez-moi, monsieur le président, même si je disais tantôt que la réforme constitutionnelle n'est peut-être pas le point prépondérant mais plutôt un changement d'attitude—et je n'aurai malheureusement pas le temps ce soir d'expliquer en quoi consiste, en détail, ce changement d'attitude—il peut se manifester de plusieurs façons, par exemple par la création de mécanismes bilatéraux de consultation par une décentralisation des prises de décision, par la création d'une Chambre, d'une fédération, par un mécanisme de «membership» partagé entre les provinces et le gouvernement fédéral, par toutes sortes de façons. On pourrait discuter longuement. Mais cela n'a rien à voir avec la Constitution comme telle, c'est plutôt les institutions elles-mêmes qui devront s'ajuster.

Je disais donc: Ne nous leurrons pas, c'est bel et bien la dernière chance de permettre aux Canadiens de se «réidentifier» à leur pays. Le député de Rosedale parlait de la terre et j'ai bien aimé son image. Pour certains, ce peut être la terre, pour d'autres, ce peut être la mer, mais il n'en demeure pas moins que notre crise en est une d'identification. Cette crise d'identification, monsieur le président, si on ne peut trouver le moyen de la résoudre, et ce à très court terme, j'ai bien peur qu'il n'y ait pas besoin d'un deuxième référendum, et peut-être même pas confiné au Québec, mais peut-être aussi pour d'autres partenaires, pour que dans cinq ans le Canada n'existe plus comme on le connaît maintenant. C'est le danger que je prévois, c'est le danger que j'appréhende, et c'est la raison, encore une fois, pour laquelle j'oserais espérer que cette réforme, que ce désir de changement qui est présent chez tous les Canadiens trouve son expression dans deux voies différentes. La première, bien sûr, pour nettoyer ce fatras de propositions nécessaires pour le changement, mais qui peuvent parfois nous obnubiler, nous faire penser que voilà la solution; la solution miracle, c'est le pouvoir de dépenser, c'est le pouvoir déclaratoire, c'est les droits sous-marins sous le plateau continental, c'est la propriété, les richesses pétrolières. On pense qu'en réglant cela on va régler le problème. Non! Mais qu'on nettoie le plus rapidement possible. Peut-être qu'à la conférence qui aura lieu en juillet, on pourra faire cela.

Mais ce n'est pas tout. Il faudrait aussi que, dans un deuxième temps, lors de cette même conférence de juillet, on mettre en mouvement ce projet de réflexion et de refonte globale qui nous permettra finalement de mieux nous identifier à nos institutions. Et je le répète, plusieurs propositions ont été faites, soit par la Commission Pepin-Robarts, soit dans le Livre beige de M. Ryan, soit par la Canada West Foundation, soit par le gouvernement de l'Ontario, que ce soit dans le bill C-60, soit par le Barreau canadien. Plusieurs groupements ont présenté des projets, des briques, des projets de réforme. Il y a beaucoup de bonnes choses là-dedans, des choses qui permettraient peut-être justement aux Canadiens de mieux s'identifier aux institutions, qui permettraient au fédéralisme d'être réellement dynamique.

Une solution, ce serait peut-être, d'ici le mois de juillet, de demander à des fonctionnaires, j'aimerais que cela se fasse sur une base intergouvernementale, de colliger tout cela, et j'achève, monsieur le président, donnez-moi trente secondes afin de terminer ma phrase, de colliger tout cela, de codifier tout cela, de façon qu'on puisse arriver à la conférence de juillet et que, dans un deuxième temps, après avoir réglé le fatras, après avoir trouvé les moyens de le régler, on mette en place les assises intergouvernementales pour étudier ces propositions-là et en arriver à un consensus le plus rapidement possible, et encore une fois, «intergouvernementales.» Dans un deuxième temps, le délai sera peut-être de deux ans, pour qu'on puisse, à ce moment-là, en arriver à des propositions qui feront consensus et qui pourraient peut-être, on peut se permettre d'en rêver, faire l'objet d'un référendum national, alors que tous les Canadiens pourraient accepter ces propositions qui auraient été préparées par les politiciens.

● (2050)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je suis moi aussi très ème et honoré de pouvoir prendre part à la discussion sur cette motion. J'ai été très touché par les discours des députés qui m'ont précédé et je constate que mes préoccupations recoupent celles des députés de tous les partis.

Nous éprouvons tous une grande affection pour ce pays. Certains d'entre nous ont été profondément troublés vers la fin des années 70. Mon collègue de Rosedale (M. Crombie) a parlé avec beaucoup d'émotion. Manifestement, nous avons affaire à un homme qui comprend sa collectivité, sa région et son pays, tout comme ceux qui ont pris la parole après lui. J'ai été ému d'entendre mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. McGrath), nous raconter qu'il était citoyen canadien de par la loi, car s'il fait partie de la Chambre et de notre pays, c'est par suite d'un référendum. Nous avons entendu dire, aujourd'hui, que le Canada est un concept et non pas une constitution, que les historiens et artistes en reflètent la vigueur, la beauté et la magnificence.

De par mes origines, mon instruction, mes lectures, mon travail, ma vie, ma région, je suis bien différent de ceux qui m'ont précédé, et l'on me permettra d'apporter peut-être une nouvelle dimension à ce débat aujourd'hui. Le Canada vient de traverser une décennie qui m'a beaucoup troublé, au même titre que d'autres, du fait que j'ai été témoin de l'affaiblissement du nationalisme canadien. J'ai souvent fait le lien entre ce phénomène et les architectes de notre société qui travaillaient sous la direction, et peut-être même avec l'assentiment, du gouvernement qui était au pouvoir au cours de cette décennie.

A l'instar de beaucoup de Canadiens de ma région, j'éprouve une profonde inquiétude, et je dirai même du ressentiment, face à la détérioration du nationalisme dans lequel j'ai été élevé. J'ai vu cette détérioration se produire dans les écoles de ma région, au moment où il fallait chanter l'hymne national; j'en ai été témoin pendant les joutes de hockey et de football; au moment où il fallait également chanter cet hymne. Beaucoup d'entre nous craignent que l'esprit et les valeurs qui ont contribué à l'édification de notre grand pays ne soient en voie de disparition. Ce sont ces valeurs et cet esprit qui ont permis à nos ancêtres, à mon père et à moi-même, à travers deux guerres mondiales, de défendre la liberté et la dignité de l'homme, la liberté de parole, d'expression et de mouvement, la libre entreprise, la liberté d'établir des objectifs individuels et de travailler à leur réalisation, tout cela dans le but de servir et de protéger le bien commun.

Nous savons que la crise raciale que nous traversons au Canada a des racines qui plongent dans l'industrie des nations de nos ancêtres français et britanniques. Mais malgré cet antagonisme historique, le Canada est devenu un pays doté d'une constitution, certes pour des raisons tout à fait fondamentales outre qu'on a évoqué aujourd'hui cet attachement à la terre.

En mai 1979, il y a un an, j'ai reçu d'un électeur un article publié dans le *Washington Post* et rédigé par John Conway, originaire de Vancouver, érudit qui est allé vivre aux États-Unis pour enseigner le droit et l'histoire. Son article reflétait le point de vue d'un Canadien qui s'intéresse à notre pays et qui observe l'évolution du Canada de l'extérieur, sans être mêlé à la vie quotidienne du pays. L'article était intitulé «Canada is Coming Apart». Parmi toutes les coupures de journaux et la documentation que j'ai amassées, et que la plupart d'entre nous ont recueillies sur la question, cet article ressortait parce que son auteur exprimait quelque chose que ma connaissance de l'histoire et mes études ne m'avaient absolument pas appris. M. Conway signalait que le Canada s'était formé pour trois raisons, notamment une méfiance véritable à l'égard de la démocratie américaine elle-même fondée sur la vie, la liberté et la poursuite du bonheur par opposition au constitutionnalisme britannique.

Il signalait que le Canada à ses débuts craignait l'annexion aux États-Unis. En fait, il nous rappelait qu'en 1896, Theodore Roosevelt avait même songé à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne pour conquérir le Canada, ses ressources et ces terres. L'idée d'être rattaché de force à l'Union américaine protestante ne plaisait guère aux catholiques français du Québec. C'est là un des sentiments qui prévalait au moment où le Canada s'est formé. Le Canada anglais, par contre, a été fondé par environ 35,000 Loyalistes du coté perdant dans les guerres révolutionnaires des États-Unis et qui s'étaient établis sur les rives du lac Ontario. Ils redoutaient les Américains et n'aimaient pas leurs institutions politiques et sociales. Jusqu'au XX^{e} siècle, ils ont craint d'être annexés par les Américains.

● (2100)

La deuxième raison qui explique, selon Conway, la naissance de la Confédération est d'ordre économique. Si l'Amérique du Nord britannique voulait pouvoir résister aux attaques américaines, il fallait qu'elle ait une économie puissante, stable, prospère et mixte. C'est pour aider les industries naissantes du Canada, de l'Ontario et du Québec, à soutenir la concurrence américaine que l'on a décidé d'instaurer des droits de douane.

Dès les tout débuts du Canada, cette politique a commencé a irriter les agriculteurs des Prairies et les exploitants de ressources naturelles sur la côte du Pacifique en Colombie-Britannique.

En Colombie-Britannique, il nous a toujours fallu soutenir la concurrence des marchés étrangers. Nous sommes beaucoup plus tributaires de nos exportations que l'Ontario ou que le Québec. En outre, nous étions très peu inplantés dans les secteurs de la fabrication et de la transformation des ressources qui sont importants pour la stabilité de l'emploi et la croissance à long terme dans ces régions. Cela signifie que la politique nationale a des répercussions différentes dans ma région du Canada que dans d'autres régions comme l'Ontario et le Québec.

On considère dans l'Ouest que les tarifs et les quotas canadiens minent nos entreprises et nuisent à la consommation les profits découlant de l'imposition de prix plus élevés à l'ensemble des Canadiens reviennent en majeure partie au Canada central. Je ne dis pas cela de façon agressive, je tente seulement de faire comprendre l'attitude des gens de l'Ouest. Les décisions du tribunal anti-dumping qui bouleversent les entreprises et les industries de l'Ouest et conférent à l'Ontario un avantage sur les marchés sont dangereuses pour une nation fragile comme la nôtre.

La troisième raison qui selon Conway militait en faveur de la Confédération était la puissance croissante de l'Empire britannique. Les Canadiens n'étaient pas en mesure de concurrencer les grandes industries américaines et les ententes sur les tarifs préférentiels britanniques ont été dans notre histoire une bénédiction qui nous a permis de contrebalancer la puissance de notre voisin du Sud. Les tarifs préférentiels britanniques sont maintenant en train de disparaître graduellement car les trois-quarts de nos échanges commerciaux se font avec les États-Unis.

Ces trois raisons fondamentales sont disparues. Nos activités sont intimement liées à l'économie américaine car 74 ou 75 p. 100 de nos échanges commerciaux se font maintenant avec les États-Unis. Ces derniers n'ont nullement l'intention de s'emparer de notre pays par la force des armes. Nous le savons, bien que l'influence et le pouvoir économique qu'ils exercent sur nous constituent un défi qu'il nous faut reconnaître et relever. L'Empire britannique est disparu comme tous les autres empires qui l'ont précédé. Il apparaît dont que, des trois raisons qui expliquent la formation de notre pays, une seule subsiste en partie, et qu'en tant que pays, nous soyons en train de chercher une base sur laquelle nous reconstituer nous-mêmes.

Bien qu'un sentiment anti-américain apparaisse de temps à autre au Canada, il ne s'est rencontré jusqu'ici que chez les intellectuels. Les simples citoyens, l'homme de la rue, ne l'éprouvent pas. En Colombie-Britannique par ailleurs, nous nous préoccupons de l'ampleur de la domination économique japonaise sur nos ressources et sur les industries secondaires qui ajoutent de la valeur à ces ressources. Se pourrait-il qu'outre le désir de sauvegarder notre territoire, la seule autre raison que nous ayons de reconstituer notre pays c'est de vouloir renforcer notre autonomie et notre contrôle sur nos ressources?

Nous, de la Colombie-Britannique, voulons que ça bouge sur le double plan économique et constitutionnel. Nous nous impatientons devant les efforts et la restructuration destinés à renforcer le pouvoir du gouvernement central. Nous voulons un fédéralisme de coopération qui respecte l'apport des différentes régions de ce grand pays. Nous, de l'Ouest, croyons pour la plupart que le problème est d'ordre économique et qu'un climat économique sain apaiserait nos querelles culturelles et linguistiques.

Pour le moment, nous en avons assez d'entendre parler de cette dualité de langue, de législation et de culture. Il nous faudra conjuguer nos efforts, comme nous l'avons fait aujourd'hui à la Chambre raisonnablement et de tout cœur, pour créer l'atmosphère de compréhension propice à l'épanouissement des deux communautés linguistiques d'un océan à l'autre. Comme les orateurs qui m'ont précédé, je crois que les pouvoirs fédéraux doivent être renforcés, car le pays a absolument besoin d'un gouvernement central fort pour occuper la place qui lui revient dans la communauté des nations. Toutefois, le gouvernement central ne peut, à cette fin, tenter de s'approprier les ressources des différentes régions sans mettre à rude épreuve les liens qui nous unissent.

Le Québec a été la première province à se faire entendre. L'Ouest soutient que ses griefs, bien que d'origines différentes, sont aussi valables. Conway écrit que sans l'empire, sans l'idéologie unitaire et sans une charte mythique comme la Déclaration d'indépendance, nous nous confinons dans le régionalisme et l'indifférence. Je crois que le 20 mai nous a tous tirés de cette indifférence. Il nous reste à nous, députés, de combattre maintenant le régionalisme.

Il a aussi accusé les trois partis politiques fédéraux du Canada de n'avoir pas réussi à régler ces problèmes fondamentaux dont dépend la survie de notre pays.

Pour terminer, je voudrais, si vous me le permettez, reprendre les propos de mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie). La constitution actuelle a surtout besoin de deux choses: la tolérance—«réjouissons-nous de notre diversité»—et la communication. Il est essentiel que les députés parlent du fond du cœur. Nous nous sommes perdus dans nos caucus fermés qui ne nous permettent pas d'exprimer à la Chambre le sens du régionalisme, à savoir que nous avons été élus pour manifester au niveau fédéral. Ce débat a commencé en Grande-Bretagne au XVIII[e] siècle et tous les partis à la Chambre doivent maintenant le reprendre.

Je devrais pouvoir prendre la parole et m'adresser aux honorables représentants en face et à ma gauche, ainsi qu'à mes collègues, devant les média et les rapporteurs du hansard, afin d'exprimer les sentiments et les émotions ressenties dans ma région. Nul caucus ne devrait pouvoir m'imposer le silence. Si nous ne parlons pas, comment réussirons-nous jamais à nous entendre et à vaincre le régionalisme qui se manifeste parmi nous? Je crois que le défi doit être relevé en cette enceinte aujourd'hui même.

Des voix: Bravo!

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je veux faire une chose un peu étrange ce soir, qui consiste à terminer le discours que j'avais commencé le septième jour du débat sur l'Adresse. Vous vous souviendrez sans doute que vous occupiez alors le fauteuil et que je ne disposais que des dix dernières minutes, mais ce soir j'ai un peu plus de temps. C'est tout à fait à propos, je crois, car j'avais parlé de la protection des droits linguistiques et des droits généraux des minorités. Je voudrais maintenant terminer cette partie de mon discours puis aborder les changements constitutionnels du point de vue d'un député de l'Ontario.

[*Français*]

Mais d'abord, monsieur le président, je voudrais répéter une partie du discours que j'ai prononcé à la Chambre il y a quatre ans. J'ai dit à ce moment-là que plusieurs Canadiens de langue anglaise nés au Canada oublient trop facilement le sort que doit subir un groupe minoritaire. Que l'on demande, monsieur le président, simplement à un immigrant nouvellement arrivé à Toronto s'il est facile de s'y faire accepter de la majorité. La réponse, je pense, sera bruyamment négative.

Les nouveaux Canadiens doivent faire face à des difficultés à cause de leurs différences linguistiques et culturelles. Ils sont en butte à la discrimination à cause de la couleur de leur peau ou de leur religion. Les immigrants acceptent généralement ces difficultés. Ils les considèrent comme le prix à payer pour être acceptés dans ce pays, le Canada. Mais il n'en va pas de même des Canadiens de langue française. Ils représentent plus qu'une minorité, monsieur le président, ils font partie d'une minorité qui a le rang de partenaire égal dans l'État-nation canadien.

A mon avis la loi sur les langues officielles est extraordinaire et elle contribue à l'unité du pays. Elle exprime le droit juridique des Canadiens des deux langues d'être servis dans leur langue respective par le gouvernement national à travers le pays.

Là où c'est possible, je pense que la population désire que le gouvernement établisse ce service. Mais maintenant, monsieur l'Orateur, on doit aller plus loin, surtout après les résultats du vote de mardi dans la province de Québec. On doit sans doute enchâsser les droits linguistiques dans une nouvelle constitution canadienne.

Réforme constitutionnelle

● (2110)

[*Traduction*]

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que l'une des principales raisons pour lesquelles je tenais à revenir siéger à la Chambre, comme je l'ai dit l'autre soir, était pour voir adopter une nouvelle constitution dans laquelle seraient consacrés les droits linguistiques des minorités. J'applaudis aux discours de certains premiers ministres provinciaux tels que M. Davis, M. Hatfield et même M. Lougheed, qui sont prêts à consacrer les droits linguistiques des minorités dans la constitution. Cela pourrait nous aider à gagner le cœur des électeurs du Québec qui se sont vraiment prononcés en notre faveur l'autre jour lorsqu'ils ont voté massivement contre la souveraineté-association.

Il reste cependant d'autres aspects du débat constitutionnel qu'il faut analyser. En tant que député de l'Ontario, je pense que ma province va devoir faire de nombreux sacrifices si elle veut vraiment que d'autres régions du pays se sentent désormais à l'aise au sein de la Confédération canadienne préservée. Je voudrais parler maintenant de la question des ressources, car celles-ci sont pour l'ouest du Canada ce que les droits linguistiques et culturels sont au Québec.

Je suis heureux que le premier ministre de ma province se soit engagé publiquement à garantir les droits linguistiques des minorités dans la constitution de notre pays. Mais il faut également à mon avis que le premier ministre de ma province et son gouvernement, que les députés du parlement provincial et les députés qui représentent l'Ontario à la Chambre tiennent compte des aspirations légitimes que les habitants de l'Ouest peuvent avoir dans le domaine de la gestion et de la propriété de leurs ressources.

J'approuve certaines des déclarations que le premier ministre M. Blakeney a faites récemment à Toronto. Selon lui, le gouvernement fédéral ne saurait envisager de taxer les recettes provenant de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel s'il ne veut pas appliquer ce principe à l'échelle de tout le pays pour toutes les autres ressources. Les Ontariens ne peuvent pas compter que les provinces de l'Ouest, en particulier l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, qui ont les gisements de pétrole et de gaz les plus importants de notre pays, acceptent de vendre leur pétrole moins cher et acceptent que le gouvernement fédéral taxe leurs recettes à moins que les ressources de l'Ontario ne soient pareillement taxées.

Je pense à plusieurs exemples, monsieur l'Orateur. L'Ontario exporte beaucoup d'uranium. Or, à ma connaissance—si je me trompe on voudra bien me le dire—le gouvernement ne taxe pas autant les exportations d'uranium que celles de pétrole et de gaz. Il se peut bien d'ailleurs qu'il ne les taxe pas du tout. A propos d'énergie hydro-électrique, j'ai vu des chiffres cet après-midi alors que j'étais en train de signer la réponse que je dois donner dans quelques jours à la question que le député de Vaudreuil (M. Herbert) a posée à propos des ventes d'énergie hydro-électrique aux États-Unis. Je crois savoir que les exportations d'énergie hydro-électrique vers les États-Unis en général ne sont pas assujetties à une taxe analogue à celle que nous percevons sur les exportations de pétrole et de gaz vers les États-Unis. Comme le veut un vieil adage que je n'aime pas citer, ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre; à mon avis, les habitants de l'Ontrario ont vécu confortablement pendant trop longtemps et se sont comportés en quelque sorte comme des autruches, peu enclins à reconnaître les aspirations légitimes des autres régions du Canada.

J'ose espérer que les vœux exprimés si éloquemment ce soir par mes collègues de tous les partis se réaliseront; j'ai éprouvé un vif plaisir à entendre les observations du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et celles du député de Capilano (M. Huntington) qui, à mon avis, se sont associés au désir sinon de tous les députés, du moins de la plupart d'entre eux, d'atténuer les disparités régionales, de maintenir un Canada fort et uni, mais aussi d'assurer le maintien d'un gouvernement fédéral, d'un Parlement canadien fort, capable de protéger les droits de tous les Canadiens, qu'il s'agisse des droits linguistiques des minorités, anglophones au Québec et francophones hors Québec, ou qu'il s'agisse de protéger la prérogative du gouvernement fédéral d'instituer des normes nationales pour certains programmes que nous avons reconnus être dans l'intérêt de tous les Canadiens depuis une vingtaine ou une trentaine d'années. Je songe à l'assurance-maladie. Je vous avouerai bien franchement que la pire chose que j'ai faite en ma qualité de député de la trentième législature a été de voter en faveur d'une mesure qui avait pour effet de céder en bloc aux autorités provinciales les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière d'assurance-maladie.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: J'espère que nous pourrons rectifier cette situation au cours de la présente législature.

M. Knowles: Bravo!

M. Collenette: Il nous faut un gouvernement national fort pour maintenir un bon régime d'assurance-maladie et en assurer l'universalité. Il nous faut un gouvernement national fort pour faire en sorte que soient réparties également dans le pays toutes nos ressources, que ce soit le pétrole de l'Ouest ou l'uranium ou l'énergie électrique de l'Ontario. Toutes les ressources, notamment celles de la pêche effectuée le long des côtes est et ouest appartiennent à l'ensemble des Canadiens et seul un pouvoir fédéral vigoureux et un gouvernement national fort, en assurera une répartition équitable entre tous les Canadiens.

Il nous faut un gouvernement national fort pour veiller à la liberté de mouvement des biens, des travailleurs et des capitaux d'une province à l'autre. Je crois que les propos du député de Saint-Jean-Est, il y a quelques minutes, vont au cœur du problème. Ce principe fondamental a subi de graves atteintes ces dernières années. Je crois que certains propos sur la décentralisation, le transfert de pouvoirs et le besoin d'affaiblir le gouvernement central sont issus de l'imagination de certains élites bureaucratiques et politiques du Canada. Je ne veux pas dire que la Chambre et la Fonction publique fédérale ne sont pas aussi une élite qui cherche à protéger ses propres intérêts, mais je crois que si nous voulons réellement régler tous nos problèmes, il nous faut regarder plus loin que nos intérêts mesquins, qu'il s'agisse des intérêts dont je viens de parler, c'est-à-dire ceux des cercles politiques et bureaucratiques fédéraux ou provinciaux, ou qu'il s'agisse des préoccupations locales des gens de chaque province. Il faut mettre ces préoccupations de côté et nous unir et accepter de faire des sacrifices.

Les résultats du vote tenu l'autre jour nous ont causé une grande joie, à nous du Canada anglais. Nous ne cessons de nous réjouir de la décision prise par la majorité des électeurs de la province de Québec. Mais il appartient maintenant au reste d'entre nous de l'extérieur du Québec de ne pas décevoir la confiance des Québécois qui ont voté non. Aussi devons-nous insister pour obtenir des changements constitutionnels, et j'espère que les bonnes intentions exprimées à la Chambre ces deux derniers jours ne se dissiperont pas à mesure que s'estompera la joie ressentie le soir du référendum. Nous nous rendons sans doute compte—et je le crois bien sincèrement—qu'il nous reste que bien peu d'années pour nous assurer que le pays demeure uni. Il nous faudra nous attacher à résoudre les problèmes de notre pays, qu'il s'agisse de droits linguistiques, de la légitime reconnaissance des aspirations économiques des provinces ou du partage des richesses du pays. Nous devons, à l'occasion de la présente législature, nous engager à proposer une nouvelle constitution, comme je le disais l'autre soir.

J'ai été très heureux d'entendre la réponse qu'a donnée le premier ministre (M. Trudeau) à la question du député d'Oshawa (M. Broadbent) en lui assurant que lui-même et le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) allaient pouvoir faire partie de toute équipe fédérale de négociation que l'on pourra mettre sur pied.

Nous avons connu deux élections générales l'année dernière. Elles ont laissé un arrière-goût amer chez certains députés, et non pas seulement dans les rangs du précédent gouvernement. Je pourrais rappeler aux députés que j'ai été de ceux qui ont fait le sacrifice suprême en mai dernier pour être ensuite réélus. L'année a été dure, mais c'est la politique et les luttes électorales qui font du Canada un pays démocratique. Comme le premier ministre le disait au sujet du référendum, où verrait-on ailleurs qu'ici une partie du territoire national débattre librement son avenir en toute tranquillité et le mettre aux voix? Notre maturité est grande.

● (2120)

Comme nous venons de traverser deux élections et un référendum, nous pouvons nous disputer à la Chambre sur des programmes particuliers. Peut-être ai-je tort de dire «disputer», mais enfin nous avons tous de légitimes divergences d'opinion. Mais en matière constitutionnelle j'espère très sincèrement que nous saurons en faire abstraction. Que nous options pour une équipe fédérale pas partisane chargée de négocier avec les provinces ou que nous choisissions un autre mécanisme, j'espère que nous pourrons tous surmonter nos divergences et nous plier à certains sacrifices. Ce ne sera pas chose facile.

Ce ne me sera pas facile par exemple d'aller dire dans la région torontoise qu'il faut pour le pétrole et le gaz des prix plus élevés—ou plus avantageux pour les provinces de l'Ouest—et que la croissance doit s'orienter vers l'Ouest. Non ce ne me sera pas facile. Et il ne sera pas facile non plus au député de Saint-Jean-Est de devoir aller dire à la population terre-neuvienne: «il ne faut pas prétendre à la souveraineté absolue sur les ressources minérales sous-marines». Voilà des sacrifices que nous serons appelés à faire, nous députés, au cours des prochaines années. J'espère que nous serons tous à la hauteur de cette tâche.

Des voix: Bravo!

Réforme constitutionnelle

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, je suis moi aussi très heureuse d'être au Parlement canadien en cette conjoncture où nous parlons du référendum québécois, où nous nous félicitons de son résultat et où il est question du renouvellement constitutionnel. C'est un des événements les plus importants de l'histoire canadienne d'après la Seconde Guerre mondiale si l'on excepte le référendum terre-neuvien. On peut toujours affirmer que les autres provinces, les autres régions et les autres cultures ont leurs problèmes, leurs griefs et parfois le sentiment d'être roulées, mais enfin il n'y en a pas d'autre qui ait cru nécessaire de consulter sa population pour lui demander si elle ne désirait pas changer de position vis-à-vis du Canada, opter pour la souveraineté-association. Il n'y en a pas eu d'autre. A ce qu'il me semble cela doit nous amener tous à comprendre, si nous ne l'avons déjà fait, que le Canada français et spécialement le Québec n'est pas comme le reste du pays. Il n'est pas une province comme les autres, et il ne l'a jamais été.

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Comme aucun d'entre nous ne pouvons être spécialistes dans ce domaine, je ne puis que dire que depuis trois ou quatre ans, surtout depuis l'élection du PQ dans la province de Québec, un grand nombre d'entre nous au Canada, plusieurs Canadiens de toutes les parties du pays, avons vraiment commencé à sentir l'existence d'une dualité, d'une double société au sein du Canada. Cette dualité existe entre le grand nombre d'entre nous qui sommes en majorité anglophones et d'une grande diversité culturelle, entre cette mosaïque du groupe anglophone d'une part, et un grand groupe francophone important numériquement et historiquement. Soit dit en passant, il est possible que ce groupe devienne de plus en plus une mosaïque de culture lui-même à mesure que des immigrants arriveront au Québec.

Je pense que ce sont les hommes politiques qui ne se sont pas encore rendu compte que le Québec était différent. Je crois que ce sont des hommes politiques, en tout cas, qui n'ont pas encore accepté cette merveilleuse dualité du Canada. Un très grand nombre de personnes l'ont accepté. Dernièrement, j'ai lu des entrevues de l'homme de la rue dans les journaux de Vancouver, de l'Ontario et des Maritimes. Naturellement, nous ne pouvons prétendre que ce soit là un échantillon scientifique, mais les gens ont répété maintes fois que le Québec et de façon générale tous les Canadiens français du pays ont des sentiments, des besoins et des objectifs différents.

Comme le disait une femme de Vancouver, dans ma province, la Colombie-Britannique et toutes les provinces de l'Ouest doivent se rendre compte que l'intensité des questions culturelles du Québec dépasse de loin celle des questions économiques de l'Ouest. Il y en a bien d'autres, plus, à mon avis, que jamais auparavant qui pensent la même chose. On peut dire en un certain sens qu'il a fallu un référendum pour en arriver là, mais je pense qu'il a été la résultante du grand nombre d'années qu'il a fallu à bien des Canadiens pour saisir l'essentiel de la dualité du pays.

Chose à espérer, il ne sera pas difficile de s'entendre très bientôt sur un point. J'espère pouvoir persuader le premier ministre de ma propre province de collaborer. Je veux parler de la constitutionnalisation des droits linguistiques. Je pense que le moment est enfin venu où nous pourrions et devrions

accepter partout au pays que les droits linguistiques soient constitutionnalisés.

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Bien sûr, l'une des questions vraiment difficiles à trancher sera celle de la répartition des pouvoirs. Cela, nous le savons tous. La question de savoir ce que nous ferons, une fois le Sénat aboli, suscitera beaucoup de discussion.

M. Epp: Que fera Stanley s'il ne peut y être nommé?

Une voix: Bonne chance, Stanley!

Mlle Jewett: Les discussions importantes seront nombreuses. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, ce que dit le Livre beige, par exemple, sur les tribunaux et leur composition, comme aussi sur le sous-comité fascinant du conseil et son rôle dans les questions à caractère dualiste. Mais le problème majeur restera celui de la division des pouvoirs, et cela, nous le reconnaissons tous.

On a beaucoup parlé au cours du débat très intéressant d'aujourd'hui, de la question de savoir s'il sera possible d'avoir un gouvernement fédéral raisonnablement fort, surtout sur le plan du développement économique ou si, au lieu, nous aurons une société dans laquelle l'expansion économique sera laissée aux mains des provinces. Il est intéressant de noter que, depuis une décennie environ, ce sont les provinces qui ont pris les initiatives en matière économique.

On n'a jamais pu dire, dans le passé, que les provinces en prenaient beaucoup, surtout pas en matière sociale et économique. Mais, depuis une dizaine d'années—en fait, depuis la Seconde guerre mondiale semble-t-il—le gouvernement fédéral s'est laissé aller à une dérive continentale. Il n'a pas eu de politique canadienne de développement économique. Certains diront que nous n'en avons pas eu depuis sir John A. Macdonald. Mais même en ne remontant qu'une dizaine d'années, il faut dire que nous n'avons pas eu de politique nationale d'expansion économique. La seule initiative majeure récente est celle de la création de Petro-Canada.

● (2130)

Comment pouvons-nous être certains que l'ensemble des Canadiens, les habitants des diverses provinces, des différentes parties de notre pays, veulent d'un gouvernement fédéral fort, surtout dans le domaine économique, alors que depuis au moins une décennie, le rôle du gouvernement fédéral n'a cessé de s'amoindrir? Autrement dit, non seulement nous devons songer à remodeler la constitution, mais avant même de prendre les décisions qui s'imposent, nous devrons décider si nous voulons que le gouvernement fédéral du Canada de concert avec les provinces, élabore une politique nationale d'expansion économique. Il m'apparaît essentiel de régler d'abord cette question.

J'ai été très touchée, comme vous tous, je pense, par le discours du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Pendant que je l'écoutais parler, je me demandais si lui et le député de Rosedale (M. Crombie) ne s'étaient jamais engagés dans un débat amical, car à ce que j'ai compris, le député de Saint-Jean-Est a dit que ce qui est formidable dans le fait d'être Canadiens, c'est qu'on se sent partie intégrante de son pays quel que soit l'endroit d'où l'on est, où l'on habite—c'est le sentiment que l'on éprouve.

En Colombie-Britannique, j'ai entendu beaucoup de personnes qui redoutaient que le Québec ne se sépare affirmer ceci: «Le Québec m'appartient à moi aussi». Voilà ce que nous éprouvons, du moins beaucoup d'entre nous. C'est ce que j'éprouve pour le Nouveau-Brunswick à cause de mes antécédents paternels, pour l'Ontario à cause des études que j'y ai faites et pour la Colombie-Britannique parce que c'est là que j'habite. Il en est de même pour les autres parties du Canada. Je crois que tout le monde ressent la même chose, même ceux qui n'ont jamais quitté leur lieu de naissance.

Le député de Rosedale a dit que le régionalisme était une réalité fondamentale de notre pays, un état d'esprit enraciné dans les faits historiques. En toute déférence, je pense que c'est chose du passé. Ce qui caractérise notre génération, c'est la mobilité—nous sommes sans cesse en mouvement.

Je fais presque partie des «anciens» de la Colombie-Britannique. J'y habite depuis six ans mais la plupart des personnes que j'y rencontre, ne l'habitent que depuis deux ans. Oui, la population du Canada est mobile. Bien sûr, comme l'a dit le député, il fut un temps où toutes nos peintures, surtout celles du groupe des Sept, ne représentaient que des paysages. Ce n'est plus vrai; nous formons une société. Il y eut une période où les gens restaient chez eux et ne déménageaient pas; ce n'est plus vrai. Nous nous déplaçons d'un bout à l'autre du pays. C'est un fait et nous devons encourager le gouvernement à prendre des mesures pour favoriser ces mouvements de jeunes gens d'un bout à l'autre du pays.

Je veux parler d'un autre sujet. Deux ou trois députés ont proposé que les négociations sur la Constitution ne soient pas menées uniquement par les membres des gouvernements. Bien entendu, comme je ne fais pas partie du gouvernement, je trouve cette idée formidable. Il nous faut voir comment cela serait possible. L'honorable député de Provencher (M. Epp) a proposé que cela se fasse après la conférence des premiers ministres qui serait suivie d'une sorte d'assemblée constituante. Si je me souviens bien, mon chef a proposé que les délégations envoyées à la conférence des premiers ministres soient multipartites, composées de représentants des paliers provinciaux et fédéral et qu'elles incluent au moins les chef des autres partis. A l'heure du renouveau joyeux que je souhaite pour le Canada, ce serait non seulement faire preuve de magnanimité mais aussi ouvrir la voie à la réussite. Les délégations auraient à se concerter au début mais le fait d'avoir une délégation fédérale multipartite et des délégations provinciales multipartites augmenterait les chances de succès. J'espère donc que le premier ministre (M. Trudeau) étudiera cette idée avec une attention particulière.

L'honorable député de Gloucester (M. Breau) a fait lui aussi une proposition intéressante. Elle portait surtout sur une façon d'inciter un plus grand nombre de députés à prendre part à un groupe de discussion; ce ne serait pas plus qu'un groupe de discussion composé des délégués des assemblées législatives provinciales. Ce serait, selon moi, un nouveau moyen qui nous permettra de mieux nous comprendre les uns les autres et par conséquent, nous comme députés du Parlement devrions en discuter sérieusement avec nos homologues des assemblées provinciales.

En ce qui me concerne, j'anticipe avec hâte les possibilités concrètes que le référendum et ses résultats ont mis à la disposition de tous les Canadiens. Nous avons beaucoup appris de ces événements, comme je l'ai dit plus tôt, et le fait de considérer les «oui» et les «non» comme une invitation pressante au renouvellement constitutionnel, nous permet d'aborder la tâche dans un esprit autre, du moins je l'espère, que celui d'un régionalisme étroit. A mon avis, les Canadiens se sont débarrassés de cette attitude. Il nous est possible d'aborder cette tâche qui nous incombe avec la volonté de créer un nouveau Canada, grâce à des programmes que le pays réclame depuis de nombreuses années, particulièrement dans le domaine économique. Je vous remercie de votre attention.

Des voix: Bravo!

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur l'Orateur, j'ai foi en notre pays, avec la passion d'un converti, à l'instar de tant de néo-Canadiens qui ont choisi de devenir des Canadiens, parce qu'ils avaient confiance en notre pays, sur lequel ils misaient beaucoup, et parce qu'il leur avait paru si beau et si grand. Il ne me paraît pas utile de m'étendre sur la magnificence de ce pays après les hommages éloquents qu'on lui a rendus aujourd'hui et les jours précédents, et certainement pas après les hommages qui lui ont été rendus, non seulement à la Chambre, mais surtout par le vote des Canadiens du Québec; en effet, en votant au référendum en faveur du Canada, ils nous ont fait comprendre à quel point ils appréciaient leur pays, et cela d'une façon beaucoup plus concrète que par de belles mais simples paroles.

Je tiens à dire que sur cette base, je ne ternirai pas l'hommage rendu au Canada, soit par ceux qui se sont exprimés si éloquemment à la Chambre ou ceux qui ont voté si éloquemment au Québec. Cependant, je crois au Canada parce que je suis devenu Canadien, comme bien d'autres qui sont venus au pays avant et après moi, qui y suis arrivé en 1951; comme ces gens qui sont arrivés ici avec une foi et une croyance et qui en sont venus à apprécier ce que le Canada peut faire pour eux, et à quel point c'est un grand pays et un pays libre. Je crois en ce pays comme tous ces nouveaux Canadiens.

Peut-être que mon attachement n'est pas attribuable uniquement à la raison et qu'il n'est pas non plus comme celui de ceux qui ont toujours vécu ici et qui sont très satisfaits de leur pays, mais qu'il vient de ma propre expérience.

Je suis né en Suisse et j'ai vécu en France juste avant le début de la deuxième guerre mondiale. Mon père était l'aumônier protestant général de l'armée française. Il a vu ce pays, comme je l'ai vu moi-même, si vous voulez, se complaire dans un optimisme béat; satisfait de ce qu'il avait, satisfait de la situation et en fait incapable d'apporter le moindre changement qui puisse lui permettre de s'adapter et de faire face aux changements qui surgissaient dans le monde autour de lui. Mon père a payé de sa vie les efforts qu'il a faits pour tâcher d'éveiller la France aux dangers que lui faisait courir sa suffisance, et peut-être, que c'est à cause de mon enfance bouleversée, après avoir vu ce que pouvait arriver à ce que l'on appelle une grande démocratie, que j'ai également compris à quel point cela pouvait coûter cher. Comme Georges Santayana l'a dit, et comme le disent les mots immortalisés sur les portes de la prison de Dachau, «ceux qui ne peuvent se souvenir du passé sont condamnés à en répéter les erreurs.»

● (2140)

Je crois qu'un Canadien qui n'est pas né ici aime son pays encore plus fort, car il a vu ce qui se passait ailleurs et ne veut pas que la même chose arrive dans notre grand pays. C'est peut-être pour cette raison que j'ai assisté aux conférences de 1971, pour tenter de convaincre les Canadiens de la nécessité de dialoguer, de parler de ce qui nous divise, de ce qui nous rend différents et de ce qui pourrait peut-être nous unir à nouveau par un esprit de partage, de compréhension et de coopération. C'est peut-être pour cela que je me suis lancé dans la politique, pour participer à cet important dialogue qui vient de s'ouvrir à nouveau, en toute honnêteté.

Pourquoi? Pas pour des raisons rationnelles, mais à cause des expériences passées. Ceux qui n'ont pas su tirer leçon de ces expériences répéteront sans doute les mêmes erreurs. Ceux d'entre nous qui n'ont tiré aucun enseignement de l'histoire du Canada sont condamnés à répéter les erreurs commises.

Je pense que nous devons choisir entre deux solutions. D'un côté, nous pouvons nous lancer de nouveau dans des discussions oiseuses sur des questions de détail, comme nous l'avons fait sans succès jusqu'à présent, de l'autre, nous pouvons y aller plus hardiment. Je suis pour cette dernière solution.

Une façon plus hardie d'aborder le problème serait de redonner aux gens foi dans leur pays, de faire renaître notre nation, de donner le jour à un Canada neuf. Autrement dit, nous devons chercher à transcender et à surmonter le passé au lieu de nous chamailler pour savoir ce qui appartient à l'un ou à l'autre. Quand nous essayons d'établir ce qui appartient aux uns et aux autres, nous oublions ce qui nous appartient à nous tous. Cette renaissance du Canada doit se faire de trois façons. C'est indispensable si nous voulons insuffler à notre pays une vie nouvelle.

D'abord, je pense, il faut faire disparaître les menaces qui viennent de l'intérieur. La seule façon de créer un nouveau pays, c'est de faire comme les Québécois qui voulaient bâtir un pays neuf: combattre les injustices. Si nous voulons lutter contre l'ennemi qui nous attaque de l'intérieur, nous devons remédier aux injustices passées et présentes dans une optique totalement nouvelle, à cœur ouvert et en étant compréhensifs les uns envers les autres. Nous devons manifester l'enthousiasme et l'idéalisme d'une population qui veut combattre le mal, rendre justice à tous et qui est peut-être animée par les mêmes sentiments que les séparatistes. Il nous faut un esprit neuf, un appel moral et un renouveau moral.

Le second moyen c'est de combattre les menaces extérieures en protégeant notre espace aérien de la pollution, en protégeant notre territoire de la pollution—nos ressources marines à l'intérieur de la zone des 200 milles, nos droits de pêche, nos voies d'eau intérieures du grand Nord que certains préféreraient peut-être appeler nos voies d'eau internationales. Il faut nous éveiller, il faut comprendre que nous sommes menacés de l'intérieur, non pas par des armées mais par une nouvelle forme de danger, une nouvelle forme de menace qui peut nous détruire: la pollution et la destruction de nos ressources, la dévastation du pays.

La troisième chose que nous pourrions faire c'est d'être fiers de notre pays. Cela a déjà été dit mais vaut la peine d'être répété. On ne crée pas une nation nouvelle avec la notion du tien et du mien mais avec le sentiment et la fierté de ce que nous avons déjà réalisé et de ce que nous pouvons encore faire à l'avenir. Nous pouvons être appelés à combattre des désastres, à accroître nos forces de maintien de la paix, à faire encore plus pour les réfugiés. Il faut continuer de veiller au respect des droits de la personne dans les autres pays.

Peut-être monsieur le président sommes-nous devenus myopes par l'habitude de ne penser qu'à nos problèmes à nous, au lieu de regarder ailleurs et de constater que la tyrannie, le nationalisme et le régionalisme déchirent le monde. Il suffit de voir ce qui se passe par exemple à Chypre et au Liban, en France qui a ses difficultés avec les Corses et en Grande-Bretagne qui est déchirée par les nationalismes d'Irlande, du pays de Galles et même d'Écosse, qui formaient autrefois un royaume qu'on disait uni. On peut voir dans le monde la guerre civile déchirer un pays après l'autre. Il y a eu le Bangladesh et l'Éthiopie. La liste tragique s'allonge sans cesse.

Nous croyons-nous à l'abri de ces forces qui déchirent les autres pays, du terrorisme et de la violence qui règnent un peu partout? Si les Canadiens envisageaient la situation du point de vue de ceux qui nous arrivent de l'étranger, s'ils pouvaient voir les choses avec le regard des néo-Canadiens, ils verraient le pays dans sa totalité, car eux, ils ne se sont pas identifiés à une partie quelconque. Les Canadiens comprendraient eux aussi toute l'importance d'être unis pour la défense d'une cause commune.

Nous devons penser aux dangers qui nous menacent de l'extérieur et nous mettre à apprécier nos valeurs. C'est seulement alors que nous pourrons faire ce que la France notamment a été incapable de faire, c'est-à-dire nous rendre compte que les menaces venant de l'extérieur et les risques d'injustices venant de l'intérieur nous déchireront tout comme elles ont déchiré d'autres pays, sauf si nous nous renouvelons. Nous devons raviver notre foi et nous attacher à revoir nos objectifs, à provoquer une renaissance personnelle, dans notre for intérieur, et à la susciter chez tous les Canadiens, à commencer par vous et moi, monsieur l'Orateur.

Le problème ne sera pas résolu à la Chambre. L'état d'esprit qui règne actuellement à la Chambre est très favorable; les députés se parlent, ils s'écoutent attentivement sans essayer de relever toutes les faiblesses des autres afin de les critiquer; ils essaient réellement de comprendre ce que les autres disent et de les aider à s'exprimer le mieux possible; c'est çà le dialogue, monsieur l'Orateur. C'est cela qui permettra d'éviter le démembrement du pays.

Je suis heureux d'avoir le rare privilège de prendre la parole à la Chambre des communes ce soir. Je suis né à l'étranger, mais on m'a permis d'adopter ce pays et j'ai eu la chance de pouvoir prendre la parole dans cette enceinte au nom des nombreux habitants de ma circonscription qui sont nés au Canada ou bien qui viennent de l'étranger. Je puis déclarer en leur nom que nous sommes heureux de ce qui s'est passé tout dernièrement. Je suis heureux d'avoir le privilège de pouvoir formuler quelques paroles d'espoir à l'endroit d'un pays neuf qui va prendre un nouveau départ.

Des voix: Bravo!

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, il convient sans doute que je sois le dernier à prendre la parole, puisque le Nord est depuis tant d'années le dernier souci de ce pays. Nous nous lancerons bientôt dans un débat visant l'amendement de la constitution. Je prie maintenant la Chambre d'entendre ce que j'ai à dire au nom des Canadiens qui vivent au nord du 60e parallèle.

Pour la plupart des Canadiens, le Canada finit au 60e parallèle, et l'on ne se rend en général pas compte que des milliers de nos compatriotes vivent dans les deux territoires du Nord qui couvrent à eux seuls 60 p. 100 de la superficie du pays. Le gouvernement fédéral nous a toujours traités en colonisés. Notre situation juridique même est celle de colonisés. Je ne peux m'empêcher de la comparer à la bien meilleure position dont jouissent les jeunes nations du monde entier qui ont pourtant beaucoup moins à offrir pour la prospérité d'un pays que le Nord peut offrir au Canada.

Il faut prêter l'oreille à la voix du Nord qui s'exprime à la Chambre par la bouche de trois députés: le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar), le député de Western Arctic (M. Nickerson) et moi-même. Avec l'avènement des partis politiques au Yukon, nous avons maintenant un chef politique capable de défendre nos intérêts. Les Territoires du Nord-Ouest sont en train de faire des progrès très rapides dans ce sens et leurs représentants élus devraient aussi être entendus.

• (2150)

J'ai remarqué hier en écoutant le premier ministre (M. Trudeau) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qu'ils n'avaient pas parlé de faire participer les représentants élus du Nord aux entretiens qui auront lieu bientôt sur la réforme constitutionnelle. L'ancien premier ministre, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), en a parlé, ce qu'il manque rarement de faire en parlant de l'ensemble du pays.

Le moins que l'on puisse dire de l'administration du Nord c'est qu'elle est archaïque, pour ne pas dire répressive. Nous ne pouvons tout simplement pas accepter, alors que nous avons des représentants élus, d'être représentés à tous les niveaux de ce genre de conférences fédérales-provinciales par un ministre qui, dans le cas présent, vient de Hamilton. Ce n'est pas plus acceptable que si je prétendais pouvoir mieux représenter les électeurs de Hamilton et sa circonscription que lui.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Surtout ce ministre-là.

M. Nielsen: Surtout celui-là. Comme l'a dit l'ancien premier ministre, le très honorable chef de l'opposition, dans ses remarques aujourd'hui, il est temps de reconnaître que les Canadiens vivant au-dessus du 60e parallèle doivent participer pleinement à toute conférence qui va les toucher dans leur vie de Canadiens.

Il me semble que le temps est venu de ne plus vivre dans un système qui a été rejeté depuis 1879. Depuis le moment où le Manitoba est devenu une province, à l'instigation du mouvement territorial de l'époque, aucune autre mesure n'a été prise pour reconnaître la participation totale des Canadiens qui sont classés comme des territoriaux. En fait, cette classification fait de nous, à mon avis, des Canadiens de seconde classe.

Nous avons accompli certains progrès dans les années 1970 et beaucoup l'an dernier dans nos efforts pour faire établir l'équivalent d'un conseil municipal dans la plupart des régions du pays. Mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir.

Ce que je réclame ici, et je veux être bien certain de me faire comprendre, ce n'est pas que l'on nous accorde immédiatement le titre de province, mais que les libéraux renoncent enfin à étouffer les aspirations légitimes des Canadiens du Nord qui veulent prendre eux-mêmes les décisions que leurs administrations municipales, voire provinciales sont capables de prendre dès maintenant. Il s'agit ici d'une simple question de justice.

Des milliers de Canadiens du Nord, y compris des milliers d'autochtones, réclament ce genre de représentation dans les discussions sur les réformes de la constitution qu'on s'apprête à apporter. Nous avons fait connaître notre intention au gouvernement d'enfance, je le sais, tout comme nous l'avons fait de notre côté. Sous l'ancien ministre des Affaires indiennes et du développement du Nord, beaucoup de progrès ont été réalisés dans l'atteinte de cette égalité que les habitants du Nord ont le droit d'espérer dans une société démocratique.

Le leader du gouvernement au Yukon a déjà fait part de son désir de participer au nom des habitants de mon territoire, à toutes les discussions sur les futures réformes constitutionnelles. Même si le Conseil des Territoires du Nord-Ouest n'a pas encore atteint le stade de son développement que nous avons atteint au Yukon, il compte lui aussi des représentants élus.

Le temps est venu, et j'espère que le gouvernement n'adoptera pas cette attitude quand viendra le temps de discuter, je n'appellerai pas ces discussions des réunions fédérales provinciales parce que ce n'est pas ce qu'elles devraient être, elles devraient inclure un plus grand nombre de représentants; le temps est venu où les participants à ces discussions doivent être mis devant un fait accompli qui a pris racine dans l'immeuble Langevin. Le temps est venu d'engager les discussions sur un plan structuré présenté aux participants. Le temps est venu de se rendre compte que les représentants élus de la population, dans le sens le plus large possible, doivent être les concepteurs d'une réforme constitutionnelle qui est sur le point d'être réalisée, constitution qui, soit dit en passant, nous a bien servis comme l'ont mentionné de nombreux orateurs précédents, en particulier ceux de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: La constitution nous a en effet bien servis. Les pères de l'AANB ont fait preuve d'une prévoyance remarquable en élaborant une constitution pour les quatre provinces de l'époque—le Haut et le Bas-Canada et les deux provinces Maritimes. Après 113 ans, la constitution doit être rénovée, mais, comme l'a dit le député de Rosedale (M. Crombie), elle ne mérite sûrement pas de disparaître sur la lancée du 20 mai.

Le vœu que je forme ce soir, c'est que pour la première fois, les Canadiens du Nord soient représentés par leurs représentants élus, non par les bureaucrates du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ni par aucun autre bureaucrate. Je ne demande pas qu'ils soient les égaux des premiers ministres provinciaux, mais je pense que les représentants élus des territoires du Nord, des Canadiens qui vivent au-delà du 60e parallèle, devraient pouvoir se faire entendre en personne. Ils ne devraient pas s'effacer dans l'ombre du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) ni d'aucun autre ministre. Non, il devraient pouvoir parler eux-mêmes. Nous sommes des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Depuis que j'habite dans le Nord, c'est-à-dire depuis 28 ans, nous luttons pour faire partie de la Confédération alors que d'autres régions cherchent activement à en sortir ou songent à le faire. Nous voulons qu'on nous écoute et nous voulons participer à l'édification du pays, chose qui nous semble possible et qui sera notre héritage. Nous avons tant à offrir, en ressources naturelles et humaines, dans ces régions qui occupent 40 p. 100 du territoire canadien.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité des dispositions du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

QUESTIONS OUVRIÈRES—LES DISPOSITIONS VISANT À PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES MINEURS D'URANIUM

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, plus précisément le 30 avril dernier, j'ai demandé au ministre du Travail (M. Regan) quand le gouvernement prévoyait intervenir pour adopter des règlements visant à protéger la santé et la sécurité des mineurs d'uranium. Le ministre a alors dit qu'il espérait que de nouveaux règlements seraient mis en vigueur vers le 30 mai, pour assurer à ces travailleurs, surtout en Ontario, la même protection que tous les autres mineurs qui relèvent des gouvernements provinciaux.

Depuis plusieurs mois, on craint toutefois que les règlements d'hygiène et de sécurité qui s'appliquent aux mineurs d'uranium soient beaucoup moins stricts que ceux qu'appliquent les instances provinciales. En effet, en août dernier, l'Ontario a adopté des règlements en vertu de la partie IX de la loi sur les mines de l'Ontario, qui est depuis devenue périmée parce que l'assemblée provinciale a entrepris l'étude du bill 70 sur l'hygiène et la sécurité au travail qui prévoit des mesures beaucoup plus à jour.

Il y a quelques semaines, nous avons tenu une réunion à laquelle ont assisté les représentants des Métallurgistes unis, le ministre du Travail, le ministre des Mines et d'autres représentants des deux mines en exploitation à Elliot Lake pour demander instamment au ministre d'intervenir dans cette affaire. Le ministre a alors convenu ou a pris l'engagement d'étudier un certain nombre de questions, y compris la demande que la responsabilité de la santé et de la sécurité des mineurs d'uranium soit confiée aux provinces. Il est fort à propos de soulever cette question ce soir alors que nous parlons de la constitution et de nouveaux arrangements entre le gouvernement fédéral et les provinces, parce que les Métallurgistes unis d'Amérique croient que les questions de santé et de sécurité professionnelles devraient relever des provinces.

Le ministre a également déclaré au cours de cette réunion qu'il tâcherait de voir si le bill 70 de l'Ontario pouvait être annexé à l'article 4 du Code fédéral du travail. Il a aussi déclaré qu'il réviserait la décision qu'avait prise l'ex-ministre du Travail concernant les comités de la santé et de la sécurité dans les deux mines d'Elliot Lake. Il a déjà pris des mesures à cet égard et je suis heureux de voir que c'est en marche.

Étant donné l'agitation ouvrière que cela a entraîné et les incertitudes qui règnent depuis quelques mois, je voudrais qu'il intervienne pour que le règlement sur la sécurité et la santé professionnelles du bill 70 de l'Ontario devienne un règlement fédéral prévu dans le Code fédéral du travail. Ainsi, nous n'aurions pas deux catégories de mineurs en Ontario, et ils seraient tous protégés par des dispositions équivalentes pour ce qui est de la santé et de la sécurité. Si le ministre agit en ce sens d'ici la fin du mois, je suis certain que sa décision sera beaucoup appréciée, par moi-même d'une part, et par les milliers de travailleurs des mines d'uranium d'Elliot Lake.

● (2205)

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Merci, monsieur l'Orateur. Je félicite le député d'Algoma (M. Foster) d'avoir soulevé cette importante question qui touche les travailleurs des mines d'uranium de sa circonscription, et aussi tous leurs collègues du Canada.

Si vous le permettez, je voudrais vous décrire brièvement la situation et placer la question dans son contexte avant de mentionner, pour conclure, la décision rendue par mon ministre.

Le ministère du Travail est intervenu dans l'industrie de l'uranium en octobre 1978 lorsque le ministère de la Justice a jugé que la partie IV du Code du travail du Canada s'appliquait à la sécurité industrielle et à la santé dans les mines d'uranium. Jusque-là, tous les aspects de la sécurité industrielle et de la santé dans les mines d'uranium étaient réglementés par la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Une clause du permis accordé par la Commission obligeait les sociétés à se conformer à toutes les lois locales, municipales et provinciales. Ainsi, la législation provinciale concernant la sécurité minière s'appliquait aux mines d'uranium de l'Ontario et des inspecteurs du ministère du Travail de la province étaient chargés de la faire respecter.

En 1978, à la suite de l'avis rendu par les juristes du ministère de la Justice, le ministère du Travail s'est penché, en priorité, sur la situation des mines d'uranium et a pris immédiatement des mesures pour assurer des services de sécurité et de santé. Le député en a fait lui-même mention.

Lors d'une réunion, tenue en janvier 1979, à laquelle ont participé des représentants des sociétés minières, des syndicats, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, du ministère du Travail du Canada et du ministère du Travail de l'Ontario, il a été convenu de maintenir les lois provinciales actuelles que les inspecteurs provinciaux sont chargés de faire respecter. Cette entente provisoire relative à des critères d'ordre législatif est devenue officielle au moment de la proclamation, en août 1979, de la réglementation fédérale dont s'inspiraient les lois de l'Ontario. A l'époque, toutefois, on avait reconnu que les nouvelles lois ontariennes entreraient en vigueur peu après et les fonctionnaires du ministère avaient prévu de modifier la loi fédérale de façon à l'adapter à la réglementation minière révisée de l'Ontario. Cette approche s'est révélée inacceptable pour le syndicat qui a demandé que la réglementation fédérale soit remaniée de façon à inclure des critères de sécurité avec force détails dans chaque article. Les représentants du ministère ayant jugé l'entreprise fort longue, il a été convenu néanmoins de s'y attaquer et d'essayer de terminer les travaux d'ici à la fin du printemps 1980.

Afin de résoudre les conflits découlant de la demande tripartite de normes de sécurité dans l'industrie ontarienne d'exploitation de l'uranium, il a été proposé de saisir bientôt le cabinet d'un mémoire dans lequel seraient proposées plusieurs voies de recours à l'échelon fédéral.

J'espère que ce mémoire sera présenté très bientôt afin que le député puisse rapidement communiquer à ses électeurs la décision qu'on prendra à ce moment-là.

LA DÉFENSE NATIONALE—LES GAGNANTS DU CONCOURS POUR LES PLANS DE LA FRÉGATE CANADIENNE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur la motion d'ajournement ce soir, je n'épuiserai probablement pas les sept minutes permises. Au fond, je cherche à obtenir certains renseignements. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que le 1er mai dernier, comme en témoigne la page 601 du hansard, j'ai posé une question, suivie d'une question supplémentaire. Aujourd'hui même, j'ai téléphoné au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (Mme Appolloni) pour lui apprendre que je ne voulais discuter, au moment de l'ajournement, que de la question supplémentaire, et non de la première question, et cela dans le but de permettre à son ministère de cerner uniquement cet aspect particulier et de ne pas perdre de temps sur l'autre.

● (2210)

Comme l'atteste le hansard, j'ai posé une question au ministre. Il a répondu. J'ai fait une observation sur l'insuffisance de sa réponse puis j'ai poursuivi ainsi:

En novembre dernier, à titre de ministre de la Défense nationale, j'ai adressé au chef de l'état-major de la Défense et au sous-ministre une note de service ordonnant la tenue d'une étude sur un nouveau programme de rajeunissement de la flotte qui ferait suite à la construction des six frégates. Un rapport provisoire devait être remis au chef de l'état-major le 15 mars et au ministre à la fin de juin. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en est cette étude et si le chef de l'état-major lui en a parlé?

Le ministre a répondu:

Madame le Président, à la suite de la réponse que je viens de donner, je dirai encore une fois qu'à mon sens le programme relatif aux frégates suit son évolution normale, et aussitôt après avoir solutionné le problème des nouveaux chasseurs, j'ai demandé au ministre de s'efforcer de proposer toutes les solutions possibles au sujet des frégates.

Je dois conclure que le ministre n'a pas compris ma question, ce qui est d'ailleurs très possible vu l'animation de la période des questions. Voilà pourquoi j'ai pris la parole ce soir pour demander une réponse plus détaillée et plus précise; je suppose qu'entre-temps les hauts fonctionnaires ont eu le temps de renseigner le ministre sur tout ce qu'il pouvait ne pas savoir auparavant. J'ai signalé que j'avais envoyé ma note de service en novembre. Je voudrais rectifier. La note de service était datée du 29 octobre. A la suite de cette note de service du 29 octobre, le chef de l'état-major de la Défense a mis quelque trois mois avant de demander à ses subalternes d'entreprendre l'étude sur les frégates.

Je ne veux pas accaparer la Chambre plus longtemps. Je veux simplement savoir, comme le 1er mai dernier, où en est cette étude et si le ministre en a eu des échos par le chef de l'état-major.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai de répondre le mieux possible aux deux ou trois questions posées par le député de Victoria (M. McKinnon). Je tiens à répéter au député ce que je lui disais l'autre jour, c'est-à-dire qu'il n'y a rien qui retarde l'évolution normale du programme de la frégate canadienne. Comme je l'ai dit à la Chambre il y a quelque temps à peine, dès que nous aurons pris une décision au sujet des finalistes qui présenteront des soumissions, les chantiers maritimes de la côte est et de la côte ouest de même que ceux du Québec négocieront sans doute des projets de production avec les principaux entrepreneurs qui représenteront les finalistes du groupe industriel.

Cependant, nous n'avons pas encore pris de décision au sujet des finalistes et des divers facteurs en cause.

En ce qui concerne l'étude à laquelle le député a fait allusion dans sa question, je lui signale que je suis au courant de la nature de cette étude et des progrès accomplis jusqu'ici. Un rapport préliminaire de l'étude a été présenté au chef de l'état-major de la défense à la mi-mars et l'on m'a promis que l'étude serait terminée et prête à m'être présentée à la fin de juin, comme l'ancien ministre l'avait signalé dans sa question du 1er mai. Je signale cependant que nous sommes encore en mai et non en juin et que rien n'indique jusqu'ici que le rapport ne sera pas présenté à temps.

Je tiens aussi à signaler que le gouvernement est loin de retarder les nouveaux programmes d'achat de matériel des forces canadiennes et qu'au contraire, depuis son arrivée au pouvoir il y a seulement trois mois, il a choisi un nouveau chasseur et décidé de remplacer le parc de camions de deux tonnes et demie.

En outre, l'ancien gouvernement libéral avait approuvé l'achat du patrouilleur à long rayon d'action Aurora dont le premier sera livré la semaine prochaine. Nous avions aussi approuvé l'achat des chars Leopard et des véhicules blindés.

Pendant les sept mois que le député a été ministre de la Défense nationale, son gouvernement a été incapable d'entreprendre un seul programme important d'achat de matériel.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de cette occasion pour signaler aux députés que vu la situation critique causée par les incendies forestiers dans les provinces du centre et de l'Ouest, nous avons donné l'ordre à nos forces armées de se mettre au service des citoyens canadiens qui ont besoin d'aide, même s'il faut pour cela annuler les opérations normales. Quand des citoyens canadiens ont besoin d'aide, l'obligation prioritaire des forces armées consiste à les secourir.

Pour reprendre ma réponse au député de Victoria, je pense que l'étude qu'il a mentionnée au début de sa question sera présentée à temps à la fin de juin et que nous pourrons en discuter à ce moment-là.

LA SITUATION DE LA FEMME—LES ÉTUDES SUR LES STRATÉGIES D'EMPLOI POUR LES FEMMES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, si je soulève la question des stratégies d'emploi pour les femmes ce soir, c'est que la situation dans laquelle se trouvent les femmes sur le plan du chômage, de la réduction des services de soutien et de leur pauvreté croissante, est sur le point de devenir critique.

Quels sont les faits? D'abord, le chômage chez les femmes persiste à être de presque 9 p. 100 plus élevé que chez les hommes.

Ensuite, les femmes gagnent encore seulement 58 p. 100 de ce les hommes touchent comme salaire et, d'après Mme Ratna Ray, du bureau de la main-d'œuvre féminine, du ministère du Travail, l'écart devient progressivement plus marqué.

● (2215)

Troisièmement, les programmes d'orientation et de formation professionnelle pour les femmes financés dans le cadre du Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada ont graduellement disparu sous le régime des libéraux et des conservateurs, au point qu'il en reste moins de 12 aujourd'hui.

Quatrièmement, le cloisonnement des emplois en des sortes de ghettos est pire que jamais, alors que 71 p. 100 des travailleuses sont confinées aux domaines de la vente, des services, du secrétariat et des soins hospitaliers.

Cinquièmement, le progrès technologique constitue une menace encore plus grave pour les femmes et leur interdit l'accès à des emplois mieux rémunérés et plus intéressants.

Sixièmement, les sociétés privées réussissent à garder les femmes à l'écart des métiers spécialisés et à entraver leurs efforts pour se syndiquer.

Bien que la situation des femmes se soit rapidement détériorée au cours de la dernière décennie, et surtout depuis trois ans, les libéraux et les conservateurs se sont bornés à faire de vagues promesses, à effectuer des réductions régressives et à multiplier les études. La décision qu'a prise le ministre actuellement responsable de la condition de la femme de procéder à une autre étude sur la stratégie de l'emploi pour les femmes avec l'aide de la vice-présidente du parti libéral, Lorna Marsden, m'inspire une vive inquiétude, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, à maintes reprises au cours des trois dernières législatures on a promis aux femmes qu'on allait organiser une stratégie d'emploi. L'ancien ministre libéral l'a promis en mars 1979, puis l'ancien ministre conservateur en novembre 1979 et aujourd'hui c'est le tour du ministre actuel chargé de la condition féminine. Étant donné la gravité de la situation, il convient de mettre en place immédiatement des programmes de création d'emplois et de formation professionnelle à l'intention des femmes.

Deuxièmement, les Canadiennes peuvent-elles compter qu'un gouvernement qui refuse d'appliquer les normes d'égalité à ses propres employés, prenne des mesures en leur faveur? L'enquête sur l'égalité des salaires dans la Fonction publique qui vient d'être effectuée et l'augmentation du nombre de plaintes déposées devant la Commission des droits de la personne par des femmes travaillant dans la Fonction publique qui sont victimes de discrimination salariale montrent bien que la promesse du gouvernement fédéral de garantir aux femmes un salaire égal à celui de leurs collègues masculins qui exercent un travail de valeur égale ainsi que leur avancement professionnel sont bien hypothétiques. Ce dont on a besoin dans la Fonction publique, ce n'est pas de nouveaux programmes et de nouvelles normes mais c'est de la volonté de mettre en œuvre les programmes existants et d'exiger des comptes des ministères. Si la loi n'est pas bien observée dans la Fonction publique peut-on s'attendre que le gouvernement applique dans le secteur privé les programmes de lutte contre la discrimination, les programmes de formation sur le tas et qu'il milite en faveur de l'égalité des salaires entre hommes et femmes?

Je m'inquiète également de ce que le gouvernement et le ministre chargé de la condition féminine n'ont ni parlé ni proposé de politique de plein emploi qui permettrait à toute personne désireuse et capable de travailler de trouver un emploi utile, rémunérateur et décent. En fait, c'est le contraire qui caractérise le gouvernement libéral. Au lieu d'annoncer que des emplois devraient être offerts à toutes les femmes qui ont besoin ou le désir de travailler, le gouvernement actuel fait sa part pour perpétuer le mythe selon lequel les femmes ne travaillent que pour un salaire d'appoint, qu'elles sont la raison du niveau élevé de chômage, que leur présence temporaire au sein de la population est une aberration, et qu'elles ont tendance à abuser des prestations d'assurance-chômage.

Si le gouvernement libéral n'a pas encore adopté de politique de plein emploi, et s'il n'a pas élaboré de stratégie pour créer de l'emploi, pouvons-nous vraiment espérer une stratégie raisonnable et sérieuse de l'emploi pour les femmes?

Enfin, je mets en doute la nécessité d'avoir encore une autre étude sur l'emploi des femmes, compte tenu du nombre considérable d'études et de recommandations qui ont déjà été déposées. Mentionnons parmi celles-ci: premièrement, une étude sur les femmes rentrant sur le marché du travail effectuée par le Conseil consultatif en avril 1979. Deuxièmement, six études importantes effectuées au coût de plusieurs milliers de dollars par le ministère que dirige le ministre et qui exposent les éléments d'action affirmative et les méthodes de mise en œuvre d'un tel programme. Troisièmement, un rapport du Conseil national du bien-être social sur la femme et la pauvreté, daté d'octobre 1979. Quatrièmement, une stratégie d'emploi pour les femmes élaborée par le Comité d'action nationale sur le statut de la femme et présentée au cabinet en mars 1978. Cinquièmement, une autre stratégie d'emploi élaborée par le Comité d'action nationale et présentée au premier ministre (M. Trudeau) le 22 février 1979. Sixièmement, des propositions précises en matière d'emploi soumises à l'ancien ministre libéral par Yvette Rousseau, alors présidente du Conseil consultatif, dans une lettre datée du 23 mars 1979. Septièmement, un mémoire présenté au gouvernement le 14 mai 1979 par le Comité canadien des chances d'apprentissage des femmes. Huitièmement, «Un service de l'emploi pour les femmes», une étude effectuée sous contrat pour le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme en juillet 1979. Neuvièmement, «Femmes en voie d'égalité», le propre plan d'action nationale du gouvernement libéral, présenté en mars 1979. Dixièmement, une stratégie complète d'emploi pour les femmes élaborée par les fonctionnaires du ministère que dirige le ministre, approuvée par le précédent ministre dans le gouvernement conservateur et destinée à l'étude du cabinet en décembre 1979.

La dernière chose dont le nouveau ministre a besoin, c'est bien de nouvelles études.

[*Français*]

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de sa question.

[*Traduction*]

Le député simplifie à outrance la situation de la femme au sein de la population active en prétendant qu'il faudrait se mettre immédiatement à appliquer les résultats de toutes les études qui ont déjà été réalisées par le gouvernement.

Il est impossible d'y arriver sans une certaine coordination et sans l'aide des conseillers du ministère qui doivent adapter les résultats de ces études aux réalités et aux programmes actuels. La situation de la femme sur le plan de l'emploi est bien connue.

[*Français*]

La main-d'œuvre féminine joue un rôle de plus en plus grand dans la vie économique du pays. Le taux d'activité des femmes, c'est-à-dire la proportion de ces dernières en âge de travailler qui font partie de la population active, est passé de 23 p. 100 en 1953 à plus de 43 p. 100 en 1978. Cette augmentation est largement attribuable à l'activité accrue des femmes mariées. La main-d'œuvre féminine, qui se chiffre à près de 4.4 millions, constitue 39 p. 100 de la population active globale.

Il n'en reste pas moins que la femme canadienne n'a pas encore réussi à obtenir l'égalité des chances sur le marché du travail. Bien que la proportion des femmes sur le marché du travail augmente rapidement et tente à se rapprocher de celle des hommes, de grandes différences subsistent entre les deux groupes, plus précisément en ce qui concerne les possibilités d'emploi, la nature du travail, la rémunération, les heures de travail et les chances d'avancement.

[*Traduction*]

Ce travail ne se fera pas du jour au lendemain, il ne se fera pas sans une stratégie globale, bien synchronisée, bien conçue et mûrement réfléchie. C'est à cette tâche que le gouvernement s'emploie actuellement. Nous sommes en train d'appliquer nombre de recommandations figurant aux rapports d'enquête mentionnés par le député. Nous sommes en train de mettre au point de nouvelles stratégies coordonnées pour améliorer les conditions du travail féminin.

En ce qui concerne le plan d'action mentionné par le député dans sa question, je signalerai que dans le cadre de ce plan d'action les ministères présenteront au ministre d'ici le 3 juin un état de situation des diverses actions entreprises, et le ministre fera ensuite rapport au cabinet. Ce sera le premier d'une série de rapports annuels à présenter d'ici à 1985, qui est la durée du programme «Femmes en voie d'égalité».

J'ajouterai que la décision prise par le gouvernement de confier à un ministre la condition féminine en même temps que la création d'emplois et la stratégie d'emploi témoigne bien que nous cherchons à mieux mettre en rapport la stratégie d'emploi et la situation de la femme.

● (2220)

[*Français*]

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 11 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 mai 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES USINES DE ROCKWELL INTERNATIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire extrêmement urgente, notamment en ce qui concerne les employés de Rockwell International, l'une des usines situées dans ma circonscription.

Cette usine fabrique des disques de roue et d'autres pièces pour bien des grandes sociétés automobiles. Depuis 1978, le nombre d'employés à l'usine de Parry Sound a été réduit sensiblement, passant de 220 employés en 1978 à 75 à l'heure actuelle. Le 6 juin prochain, cette usine sera fermée officiellement. L'usine de Rockwell International à Bracebridge éprouve également de graves difficultés financières depuis quelques années, mais on me dit qu'elle se maintiendra en activité. A plusieurs reprises, une filiale de Rockwell International au Mississippi a renchéri sur les offres faites par l'usine de Parry Sound.

Étant donné que le gouvernement a jugé bon d'accorder à Chrysler Canada une aide financière de 200 millions de dollars pour tenter de renflouer la société, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement s'engage résolument et sur-le-champ à fournir une aide financière analogue aux usines de Rockwell International en vue de les aider à surmonter les graves difficultés financières qu'elles éprouvent actuellement à cause de la concurrence que leur livrent des usines du sud des États-Unis où le coût de la main-d'œuvre est beaucoup moins élevé.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

PARCS CANADA

LES DROITS D'INSCRIPTION AUX CLUBS DE GOLF—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les droits d'inscription de saison au club de golf Green Gables dans l'Île-du-Prince-Édouard, club géré par Parcs Canada, sont passés de $110 à $165, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100, alors que le prix des cartes de membre dans les clubs administrés par les provinces n'ont été relevés que de 10 p. 100; étant donné, par ailleurs, que l'âge maximum de la catégorie des golfeurs juniors vient d'être abaissé de 19 à 17 ans, de sorte qu'un jeune golfeur de 18 ans qui payait $30 l'année dernière doit payer $165 cette année, ce qui représente une augmentation de 530 p. 100 et qui va certainement contribuer à dissuader les jeunes de jouer au golf, je propose, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre charge le ministre responsable de Parcs Canada de réexaminer et de remanier sans plus tarder les droits d'inscription aux clubs de golf relevant de son ministère, afin que les jeunes golfeurs en particulier n'aient pas à subir des hausses de tarif aussi élevées.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AIDE GOUVERNEMENTALE

ON DEMANDE DES PRÊTS AU MÊME TAUX D'INTÉRÊT QUE CELUI CONSENTI AU CP—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais également proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le CP doit 31 millions de dollars au CN et que, aux termes d'un contrat d'association relatif aux télécommunications du CN-CP, il ne paie que 11,75 p. 100 d'intérêt sur cette somme; étant donné, par ailleurs, que ce taux d'intérêt est très avantageux pour le CP parce qu'il est bien inférieur à celui que les citoyens ordinaires doivent payer au Canada, je propose, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre oblige le gouvernement à prêter de l'argent aux agriculteurs, aux propriétaires fonciers et aux chefs de petites entreprises de notre pays au taux préférentiel auquel le CN prête de l'argent au CP.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DE RENVOYER AU COMITÉ LES LOIS SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que la Grande Charte garantit qu'aucun homme ne sera privé de ses droits sans avoir été légalement jugé par ses pairs selon la loi du pays, étant donné qu'en vertu des lois canadiennes sur le contrôle des armes à feu, un agent n'est pas tenu d'avoir un mandat de perquisition pour fouiller le domicile d'un citoyen, la loi lui accordant ce pouvoir s'il a des raisons valables de croire qu'une perquisition est justifiée, étant donné que, selon ces lois, un agent de police peut perquisitionner au domicile d'un citoyen et saisir toutes les armes à feu qu'il possède sans même porter d'accusation contre lui et étant donné que nos lois sur le contrôle des armes à feu permettent beaucoup d'injustices de ce genre, ce qui va à l'encontre de la justice britannique, je propose, avec l'appui du député de Edmonton-Est (M. Yurko):

Que les lois sur le contrôle des armes à feu soient renvoyées au comité permanent de la justice et des questions juridiques dans les plus brefs délais.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PETRO-CANADA

L'EXPANSION DES ACTIVITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que Petro-Canada a annoncé hier de bonnes nouvelles, notamment qu'elle désignera bientôt du nom de Petro-Canada ses stations-service actuellement désignées sous le nom de Pacific 66, qu'elle adoptera la feuille d'érable comme logo et émettra des cartes de crédit aux consommateurs canadiens, mesure que nous préconisons depuis plus d'un an, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

● (1110)

Que le gouvernement du Canada réalise enfin sa promesse électorale d'intensifier les activités de Petro-Canada, surtout en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: C'est toujours ce que nous avons cherché à faire, et vous n'avez jamais voulu collaborer.

L'AGRICULTURE

LES MESURES PROPRES À GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT SUFFISANT DE CÉRÉALES DE PROVENDE ET DE FOURRAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné qu'une grave sécheresse menace sérieusement cette année la région des Prairies et qu'elle pourrait entraîner une pénurie de céréales de provende et de fourrage, je propose, avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le gouvernement intervienne immédiatement pour interdire les expéditions de criblures en provenance des Prairies et pour constituer des stocks de provendes, afin que les éleveurs de l'Ouest puissent compter au cours de l'année qui vient sur des approvisionnements suffisants d'aliments pour leurs animaux.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GALERIE NATIONALE

L'ACHAT D'ŒUVRES D'ART AUTOCHTONES CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que de nombreuses galeries d'art importantes dans le monde exposent des œuvres d'art autochtones du Canada, et que le Tournoi de golf Peter Jackson et l'Omnium canadien décernent en prix des sculptures esquimaudes, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que soit modifiée la politique d'acquisition de la Galerie nationale du Canada en vue d'acquérir des œuvres d'art autochtones canadiennes, des gravures et des sculptures esquimaudes et indiennes, pour faire partie de la collection permanente et de la collection itinérante de la Galerie.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE RÈGLEMENT

LA FAÇON DE S'ADRESSER AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je pense que ma motion sera appuyée par tous les députés car elle souscrit à leur objectif d'accorder à la femme un rôle plus enrichissant dans notre société et, dans ce domaine, le Parlement devrait donner l'exemple. Le Règlement de la Chambre des communes parle des députés et de monsieur l'Orateur, toujours au masculin, ce qui explique que l'on entende tant de parlementaires bafouiller «Monsieur . . . , je veux dire madame le Président». Je note, par exemple, à la page 7 du Règlement, le passage suivant:

Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de la Chambre de passer entre lui et le fauteuil présidentiel ou de l'interrompre . . .

Comme si tous les députés de la Chambre étaient des hommes. De même, à l'article 28 du Règlement, en page 23, on peut lire ceci:

Tout député qui désire obtenir la parole doit se lever de sa place . . . et s'adresser à l'Orateur.

A toutes les pages ou presque, le Règlement parle des «députés» ou de l'«Orateur», comme s'ils étaient des hommes. Par conséquent, appuyé par le député de Waterloo (M. McLean), je propose:

Que dans la prochaine édition du Règlement de la Chambre des communes, que nous souhaitons bientôt, dans les cas où l'on parle des députés ou de l'Orateur, le masculin soit remplacé par le neutre de sorte qu'il puisse s'appliquer indifféremment à l'un ou l'autre sexe.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le Président: Je crois que ces choses-là pourront être changées lorsque nous réimprimerons le Règlement de la Chambre. En français, évidemment, nous n'avons pas le même problème, parce que le masculin embrasse le féminin, la rédaction de ces choses, pour comprendre un homme et une femme, ne sont pas aussi difficiles, mais de toute façon je suppose que nous avons le consentement unanime de la Chambre pour voir à ce que le Règlement reflète davantage la situation moderne. L'honorable député de Verdun a la parole.

* * *

LA FÊTE DU CANADA

ON PROPOSE QU'UN STATUT JURIDIQUE SOIT ACCORDÉ AU 1er JUILLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Raymond Savard (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande l'attention de tous les députés et le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Puisque le 20 mai 1980 a été une journée symbolique et historique pour la destinée de notre nation, et étant donné que les Canadiens ont réaffirmé leur préférence pour un Canada uni, je propose, appuyé par l'honorable député de Parkdale-High Park (M. Flis):

Que cette Chambre demande au gouvernement d'introduire un bill le plus vite possible qui donnerait à la Fête du Canada, le 1er juillet, un statut légal.

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1115)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LE DANEMARK AU SUJET DE LA NAVIGATION DANS LES EAUX ADJACENTES À NOS DEUX PAYS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le Canada cherche à atteindre l'indépendance énergétique en exploitant ses ressources de l'Arctique, il faudra peut-être très bientôt transporter des hydrocarbures dans le détroit de Davis, entre le Canada et le Groenland. Or, le gouvernement du Danemark est préoccupé par la présence de pétroliers dans ces eaux, un peu comme le Canada à propos du trafic maritime sur la côte ouest. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'accélérer les négociations avec le gouvernement du Danemark afin de réconcilier les positions divergentes des deux pays concernant la navigation dans leurs eaux adjacentes.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'IMPORTATION DE PÉTROLE—LE PROGRAMME DE COMPENSATION

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui a confirmé hier à la Chambre que son gouvernement supprimera graduellement la subvention pétrolière et que le prix du brut canadien se situera entre le prix du brut importé et celui du brut canadien. C'est donc dire que le gouvernement fédéral ne contribuera plus à amortir les incidences sur les consommateurs de l'augmentation du prix du brut importé; or, cette contribution fédérale est évaluée à 3.1 milliards de dollars cette année.

Ma question est la suivante: d'où proviendra l'argent? L'augmentation sera-t-elle répercutée directement sur le consommateur, par le biais de prix du brut plus élevés? Ou imposera-t-on une quelconque taxe spéciale ou une contribution prise hors du fonds du revenu consolidé, ou encore demandera-t-on aux provinces productrices d'assumer le fardeau de ces 3.1 milliards de dollars?

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député sait sans doute que le gouvernement a l'intention, à la suite des présentes négociations sur le prix du pétrole avec les provinces, de supprimer graduellement le programme de compensation du prix du pétrole importé.

M. Andre: Madame le Président, je vois que le secrétaire parlementaire a bien écouté ce que le premier ministre a dit hier à la Chambre. Cela ne répond cependant pas à la question fondamentale à laquelle le premier ministre allait répondre hier et à laquelle, pour une raison ou pour une autre, il refuse de répondre aujourd'hui.

Peut-être le premier ministre répondra-t-il à cette question. Ce dernier doit se rendre compte que le fait de supprimer graduellement ce programme, comme il a dit hier à la Chambre que c'était l'intention du gouvernement, ferait augmenter le prix du pétrole brut d'au moins $5 le baril avant que les besoins du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux ou de l'industrie ne soient satisfaits, et signifierait que le premier ministre ne remplira pas sa promesse électorale de ne pas augmenter le prix du pétrole de plus de $4 cette année et de plus de $4.50 pour chacune des trois prochaines années.

Le premier ministre est-il disposé à dire, à avouer à la Chambre qu'il ne tiendra pas sa promesse électorale ni la promesse qu'il a faite le 10 février, au cours d'une interview à Radio-Canada, de maintenir, dans les années 80, le programme de compensation du prix du pétrole importé qui existait dans les années 70?

M. MacLaren: Madame le Président, je ne crois pas pouvoir ajouter grand-chose à ce que j'ai déjà dit.

Une voix: Ce n'est pas à vous que la question s'adresse.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLaren: Le fait est que le programme de compensation du prix du pétrole importé sera supprimé graduellement à la suite des présentes négociations sur le prix du pétrole et, lorsque nous en serons arrivés à des conclusions, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en informera la Chambre.

M. Andre: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le secrétaire parlementaire persiste à répéter ce que le premier ministre a dit à la Chambre. Le premier ministre comprendra sans aucun doute que nous voulions des renseignements supplémentaires parce que les conséquences de ce qu'il a dit sont très lourdes pour le peuple canadien. Ne croit-il pas lui devoir des explications à cet égard?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député voudra-t-il poser sa question?

● (1120)

M. Andre: Madame le Président, ma question a trait à l'article de Jeff Carruthers paru dans le *Globe and Mail* de ce matin selon lequel le gouvernement songe à imposer une taxe dite «à la sortie de la raffinerie» pour remplacer la taxe d'accise, de sorte que tous les usagers du pétrole et non seulement les automobilistes fournissent au gouvernement les recettes supplémentaires dont il a besoin.

Le premier ministre peut-il confirmer qu'en fait ses ministres vont proposer cette taxe à la sortie de la raffnerie aux provinces productrices de manière à exiger une taxe d'accise non seulement des conducteurs de voitures à moteur V-8 mais aussi des consommateurs de fuel-oil domestique et de ceux qui n'ont pas de voiture, et qu'ainsi tous contribuent aux recettes dont le gouvernement a besoin.

M. MacLaren: Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à la Chambre à plusieurs reprises que diverses options étaient à l'étude. Ni l'enveloppe énergétique, ni son processus d'application ou de mise en œuvre ne sont encore définitifs.

L'idée d'imposer une taxe à la sortie de la raffinerie est une possibilité, c'est vrai, mais d'ici à la fin des négociations actuelles, aucune décision ne sera prise sur cette option ou, quant à cela, sur un bon nombre d'autres options qui ont été proposées au cours des débats à la Chambre.

LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DES INDEMNITÉS VERSÉES POUR LES IMPORTATIONS DE PÉTROLE—LA CONSULTATION DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES ATLANTIQUES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je désire également poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que d'après le Premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, la suppression progressive des indemnités versées pour les importations de pétrole qu'a annoncée hier le premier ministre fédéral sonnera le glas de la base industrielle de cette province et même de toute la région atlantique, je voudrais demander au premier ministre s'il a consulté le premier ministre Buchanan ou un quelconque autre premier ministre des provinces atlantiques avant que le gouvernement ne prenne cette décision et si sa position est irrévocable.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'autre soir, en réponse à une question relativement analogue du député, j'ai déclaré que le programme d'indemnisation des importations pétrolières, dans la mesure où il s'applique aux provinces atlantiques, a été l'un des sujets de discussion abordé lorsque le ministre s'est rendu récemment dans ces provinces et qu'il a pleinement tenu compte des points de vue des gouvernements provinciaux.

M. Crouse: Madame le Président, j'espère que le premier ministre répondra à ma question supplémentaire puisqu'elle a trait à des propos qu'il a lui-même tenus. Puisque le premier ministre a promis à Halifax le 25 janvier 1980 d'instituer un programme destiné à permettre à notre pays d'assurer la sécurité de ses approvisionnements énergétiques à un prix équitable pour tous les Canadiens, je voudrais lui poser la question suivante. Par quel programme a-t-il l'intention de remplacer les indemnités en question afin d'alléger le fardeau financier de notre population et, plus particulièrement, a-t-il l'intention de réinstituer le crédit d'impôt à l'énergie ainsi que le programme de subvention de l'électricité produite à partir de pétrole dans la région atlantique?

M. MacLaren: Madame le Président, là encore, le ministre l'a d'ailleurs déclaré à maintes reprises, les détails des entretiens actuels sur le prix du pétrole qui intéressent toutes les provinces, tant celles productrices que consommatrices, sont à l'étude. Il serait inopportun pour le moment de donner davantage de détails sur les options envisagées.

PETRO-CANADA

L'EXPANSION DES ACTIVITÉS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je veux poser au premier ministre une question qui touche directement à l'une de ses promesses électorales.

M. Nielsen: Il ne répond pas à ce genre de question aujourd'hui, Ed.

M. Broadbent: Comme nous recommandions que Petro-Canada adopte comme symbole social la feuille d'érable, qu'elle délivre des cartes de crédit et qu'elle change la raison sociale de ses stations-service de Pacific Petroleum à Petro-Canada, notre parti a été très heureux d'apprendre que la société donnera suite, sous peu, à ces propositions.

Comme le premier ministre a promis, pendant la campagne électorale, que s'il accédait au pouvoir son parti et son gouvernement prendraient des mesures en vue d'assurer l'expansion de Petro-Canada, peut-il maintenant dire à la Chambre ce que son gouvernement envisage à cet égard?

Des voix: Bravo!

● (1125)

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à l'instar du député d'en face, je me réjouis de voir Petro-Canada étendre ses activités et tenir sa promesse, c'est-à-dire utiliser sa propre marque distinctive à la suite de l'achat de Pacific Petroleum.

Toute nouvelle initiative dans le domaine de la vente au détail s'inscrirait dans le cadre de l'expansion normale de Petro-Canada en tant que société, ce qui, d'après les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, peut nous aider à tenir notre promesse, puisque nous nous sommes engagés à favoriser la présence canadienne dans l'industrie pétrolière.

M. Broadbent: Je ne m'étais pas rendu compte que nous avions un nouveau premier ministre, madame le Président.

Des voix: Bravo!

Une voix: Tout changement est une amélioration.

M. Broadbent: J'espère que le vrai premier ministre répondra cette fois-ci car la réponse que vient de nous donner le secrétaire parlementaire est tout à fait différente de l'engagement que le premier ministre a pris au cours de la campagne électorale.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'est pas nouveau.

M. Broadbent: D'après la réponse du secrétaire parlementaire, la décision de prendre de l'expansion—si cela se fait—doit être prise par la société Petro-Canada et par elle seule. Ce n'est pas ce que le premier ministre a promis car il avait dit que le gouvernement veillerait à ce que la société prenne de l'expansion.

Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement réitère sa promesse, et principalement si, compte tenu du fait que les Canadiens habitant à l'est de Thunder Bay n'ont pas la possibilité d'acheter du pétrole ni du gaz à la société dont ils sont propriétaires et maîtres, les libéraux étendront les activités de Petro-Canada à ces régions du pays?

M. MacLaren: Madame le Président, si le député d'en face se donnait la peine de consulter le hansard, il verrait que c'est d'une part en assurant l'expansion de Petro-Canada et d'autre part en instaurant divers stimulants que nous entendons accroître la participation de capitaux canadiens au secteur pétrolier.

Pour ce qui est de la vente au détail dans l'est du Canada, nous sommes en effet prêts à ce que Petro-Canada y participe et ce, dans le cadre normal de l'expansion commerciale de la société.

M. Broadbent: Nous sommes vendredi aujourd'hui, madame le Président. Ou bien le premier ministre est pris d'un accès de sédentarite ou bien il a des douleurs: l'un ou l'autre. Je vais donc me tourner vers le secrétaire parlementaire, car il semble bien que le premier ministre ne veuille rien nous dire aujourd'hui . . .

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Si la société Petro-Canada a pu se tailler la place qu'elle occupe actuellement dans notre pays, c'est parce qu'elle a racheté une importante société. Étant donné que les libéraux étaient contents d'annoncer qu'ils voulaient que Petro-Canada devienne la troisième plus grosse société pétrolière de notre pays alors que nous voulions qu'elle devienne la première, mais étant donné que pour atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs il faut racheter l'une des multinationales, je voudrais demander au secrétaire parlementaire si le gouvernement a l'intention de prendre immédiatement des mesures en vue d'acheter l'une de ces multinationales dès que possible. Il pourrait par exemple commencer par racheter Petrofina qui a une raffinerie dernier cri au Québec et dispose d'installations dans l'est du Canada qui permettraient d'offrir un service de qualité à nos concitoyens.

M. MacLaren: Madame le Président, comme le sait le député, l'expansion de Petro-Canada résulte de nombreuses initiatives et pas seulement de l'acquisition d'une grosse société contrôlée par des capitaux étrangers. Les fonds additionnels que le gouvernement a accordés à Petro-Canada lui permettront de prendre davantage de l'expansion et même de procéder à des acquisitions si elle le désire.

Cependant, de telles transactions commerciales seraient confidentielles par nature et toute discussion ou négociation en ce sens ne serait annoncée qu'une fois terminée.

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COMMISSION McDONALD—LES MINISTRES QUI AURAIENT VIOLÉ LA LOI

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre ou au secrétaire parlementaire à qui il demandera de répondre.

A la lumière de la déclaration du juge David McDonald selon laquelle le juge rendra publics les noms de tous les ministres, agents de la GRC ou hauts fonctionnaires qui, selon lui, ont violé la loi, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si l'un des secrétaires parlementaires ou lui-même ont reçu le moindre renseignement de la Commission indiquant qu'un ministre du cabinet actuel a violé la loi?

● (1130)

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, la Commission McDonald n'a pas encore publié son rapport et je crois que, si elle en traite, elle y inclura ces aspects.

Une voix: Répondez à la question.

M. Kaplan: Cela serait inclus dans le rapport. La Commission McDonald n'a d'ailleurs pas fait part au gouvernement, en privé, d'autres constatations.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, le juge McDonald a signalé que presque toutes les preuves portant sur d'éventuelles violations ont été rendues publiques, même les témoignages entendus à huis clos. Je me demande si le premier ministre ou le gouvernement—ou quiconque est son porte-parole ce matin—mène sa propre enquête sur les conséquences des accusations portées contre l'un ou l'autre des ministres du cabinet.

Deuxièmement, je voudrais connaître la position du gouvernement à l'égard d'un ministre qui, de l'avis de la Commission, aurait commis une infraction à la loi. Le gouvernement pourrait-il demander la démission d'un ministre qui aurait violé la loi et qui siège toujours au cabinet?

M. Kaplan: Madame le Président, il s'agit là d'une question très hypothétique. Je le répète, la Commission n'a pas encore publié ses constatations et ne nous a même pas communiqué de rapport en privé.

Mon collègue, le ministre de la Justice et Procureur général a récemment déclaré à la Chambre que le gouvernement ne prendrait aucune mesure avant d'avoir été saisi du rapport de la Commission McDonald. C'est là la position du gouvernement.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

L'AFFAIRE CONCERNANT LE PROFESSEUR HAMBLETON

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général. Étant donné que le gouvernement avait intenté des poursuites en vertu de la loi sur les secrets officiels contre M. Peter Treu, contre M. Peter Worthington, rédacteur en chef du Sun de Toronto et presque contre moi-même, à titre de député, le ministre dévoilera-t-il à la Chambre toutes les raisons pour lesquelles le gouvernement a renoncé à porter des accusations à l'endroit du professeur Hambleton de Montréal qui a avoué à un représentant du *Journal* d'Ottawa qu'il avait été agent du KGB pendant 30 ans par plaisir?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je connais très bien cette affaire. Il s'agit d'une opération connue de la GRC sous le nom de «Opération Red Pepper». Les responsables et les juristes du ministère de la Justice ont étudié toutes les affaires qui ont été découvertes par la GRC et d'après eux, on ne disposait pas de preuves suffisantes pour que des poursuites soient intentées en vertu de la loi sur les secrets officiels. C'est pourquoi aucune accusation n'a été portée en vertu de cette loi.

M. Cossitt: Madame le Président, en fait le ministre est en train de nous dire que le travail accompli par la GRC, les nombreuses descentes de police et les saisies effectuées n'ont servi à rien. Je me permettrai de préciser en guise de préambule à ma question supplémentaire que peu importe si les documents étaient secrets ou non et que le ministre ne devrait pas s'arrêter à cette distinction.

Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement est prêt à permettre à certaines personnes de frayer avec des agents soviétiques et de leur remettre des documents—et le ministre ne verra certainement pas que cela se soit produit . . . tout en les exonérant de toute responsabilité, bien qu'elles travaillent ainsi contre les intérêts du Canada? Je demande donc au gouvernement pourquoi il agit ainsi.

M. Kaplan: Madame le Président, tout d'abord il y a la question de savoir si des secrets officiels ont été obtenus en vue de les communiquer à des gouvernements étrangers. Deuxièmement, il y a la question de savoir si les renseignements qui ont été livrés, qu'ils soient secrets ou non, étaient préjudiciables à notre pays. Troisièmement, il y a le fait qu'il est de notoriété, à la Chambre et ailleurs, que nous avons eu certains problèmes avec la loi sur les secrets officiels. Les trois dernières poursuites intentées en vertu de cette loi n'ont pas abouti. Dans le rapport qu'elle vient de remettre, la Commission McDonald a recommandé d'apporter certains changements à la loi. Le gouvernement étudie présentement ces recommandations.

Nous avons déjà déclaré à la Chambre que nous avons l'intention d'apporter des modifications à la loi afin de la rendre plus efficace. C'est pour toutes ces raisons qu'aucune mesure n'a été prise dans cette affaire. Le Canada est un pays libre et quiconque peut parler à qui lui plaît et fréquenter qui bon lui semble sans pour autant enfreindre les lois canadiennes.

LES PÊCHES

LE TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE EST—LES CONSÉQUENCES DE LA NON-RATIFICATION

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures car elle porte sur l'important traité canado-américain sur les pêches de la côte est.

Le ministre voudrait-il nous dire si son homologue américain a été informé de l'attitude du ministre canadien des Pêches et des Océans qui, sans vouloir faire de menaces, a déclaré qu'il se verrait peut-être dans l'obligation l'année prochaine de lâcher la bride aux pêcheurs canadiens dans le banc Georges si le Sénat des États-Unis ne ratifiait pas le traité sous peu.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je crois que je devrais répondre à cette question parce que les propos que l'on m'a attribués dans le *Globe and Mail* constituaient des distorsions plutôt grossières des réponses que j'ai données à la presse hier à Halifax.

J'ai déclaré que si le traité n'était pas ratifié, ni l'une ni l'autre partie ne se trouverait liée et dès lors je ne pourrais pas forcer nos pêcheurs de pétoncles à respecter un quota si les autorités américaines n'en imposent pas aux pêcheurs américains. Ce ne sont pas des menaces, c'est une constatation.

M. Gass: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui cite, correctement ou incorrectement, les propos du ministre en lui faisant dire que «les pêcheurs sont difficiles à contrôler». Je voudrais savoir si c'est bien ce que le ministre a dit.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment et dans quelles conditions on va «lâcher la bride» aux pêcheurs canadiens dans la région du banc Georges? Est-ce que nous allons, de ce fait, renoncer aux bonnes pratiques de gestion des stocks pour que la campagne de pêche canadienne soit beaucoup plus fructueuse que celle des Américains dans le secteur?

M. LeBlanc: Madame le Président, si j'ai dit que les pêcheurs étaient parfois difficiles à contrôler, je ne le démentirai certes pas. Tous les pays trouvent que leurs pêcheurs travaillent avec beaucoup de dynamisme, et cela s'applique particulièrement sur les lieux mêmes du secteur disputé. Ce sont de très bons pêcheurs.

Je ne me rappelle pas avoir parlé de «lâcher la bride» aux pêcheurs. Cette expression ne fait pas partie de mon vocabulaire usuel. C'est toujours avec beaucoup de précaution que j'aborde ce sujet en disant que nous ne pouvons permettre une surexploitation du secteur par les pêcheurs américains, car cela leur donnerait, en quelque sorte, des droits acquis au cas où nous aurions à renégocier un accord si l'entente déjà conclue n'est pas ratifiée par le Sénat américain. C'est pour cette raison qu'il se peut que nous ayons à rétablir l'équilibre. Mais personne ne veut lâcher la bride à quiconque et détruire cette pêcherie, comme en témoignent les mesures de conservation très rigoureuses que nous avons imposées ces dernières années à nos pêcheurs.

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LES MAGASINS À RAYONS ET LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—LES EFFETS NÉFASTES POUR LES CANADIENS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Comme le ministre des Finances et le ministre de la Consommation et des Corporations sont absents, madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse.

Une voix: Il est muet aujourd'hui.

M. Orlikow: Hier, le taux préférentiel des banques à charte est descendu à 13,75 p. 100, ce qui a entraîné une baisse des taux que doivent payer les emprunteurs, ce dont la majorité des gens se réjouit. Pourtant, des entreprises comme Visa, Master Charge, les magasins à rayons et les plus grandes sociétés pétrolières—Shell, Gulf et Esso—persistent à vouloir porter leur taux d'intérêt à 24 p. 100 par année.

Le gouvernement entend-il discuter avec ces entreprises de cette politique insensée qui va nuire aux dizaines de milliers de Canadiens avec qui elles traitent, et entend-il les exhorter à ne pas se comporter ni plus ni moins comme des requins de la finance?

[*Francais*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, comme l'a signalé l'honorable député, on assiste depuis quelque temps à des baisses très appréciables des taux d'intérêt. Le problème particulier auquel le député se réfère en est un qui, je pense, va s'ajuster avec les forces du marché à partir du moment où les pressions sur les taux d'intérêt diminueront, et il est bien évident que les services des banques et des corporations relatifs aux cartes de crédit vont subir le même effet et vont aller en diminuant. Il est bien évident que le ministre de la Consommation et des Corporations a un œil jaloux sur cette question, qu'il est très préoccupé et que s'il y avait des exagérations il prendrait les mesures que la loi met à sa disposition.

[*Traduction*]

M. Orlikow: Madame le Président, un porte-parole de Visa aurait dit aujourd'hui que les décisions quant aux hausses des taux d'intérêts sont prises six mois à l'avance et que la société n'a certainement pas l'intention de les abaisser maintenant. Cependant, l'indice du coût de la vie augmente de près de 10 p. 100 par année. On demande aux salariés de faire preuve de modération dans leurs revendications de traitement. Les Canadiens ne sont-ils pas en droit d'attendre que les grosses sociétés, qui réalisent des profits record, fassent preuve elles aussi d'un peu de modération? Peut-on compter que le gouvernement va exercer de fortes pressions pour que ces sociétés modèrent leurs attentes des clients?

● (1140)

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, il est bien évident que l'intention du gouvernement de continuer à lutter contre les pressions inflationnistes ne s'applique pas seulement aux travailleurs qui demandent des augmentations de salaire. L'exemple de restriction que donne le gouvernement dans ses dépenses et dans son administration doit être suivi par tout le monde, particulièrement par les grandes compagnies, qui ont certaines facilités d'augmenter leurs profits. Il est bien évident qu'on demande à toutes les compagnies, qu'il s'agisse du secteur

bancaire, du secteur pétrolier, ou d'autres secteurs industriels, de participer aux efforts du gouvernement et à ceux des travailleurs visant à maintenir une attitude favorable à la restriction et à contribuer à combattre l'inflation, afin que dans un avenir très rapproché nous connaissions une meilleure santé économique.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES MESURES PROPRES À EMPÊCHER LES MISES À PIED DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, s'il veut bien retrouver le chemin de son fauteuil. Je remarque que le premier ministre est en mesure de lui parler mais non de répondre à l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Considérant que plus de 30,000 travailleurs canadiens de la construction automobile sont maintenant sans emploi ou vont le devenir prochainement et que de nouvelles mises à pied sont encore envisagées, même en cette fin de semaine, le ministre peut-il nous dire quelle mesure précise, en plus de ce contestable programme d'aide financière à Chrysler qui, soit dit en passant, a mis à pied un nouveau groupe de 1,400 personnes moins de 48 heures après que les garanties ont été reçues, comme le ministre le sait fort bien, ou quelle mesure directe d'aide à l'ensemble de l'industrie automobile est-il en train de prendre avec son gouvernement pour alléger l'effet global de ces mises à pied massives sur l'Ontario et sur le reste du pays?

Est-ce que, par exemple, le ministre envisage de contingenter les importations des voitures d'outre-mer?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je pense que l'action entreprise pour aider la construction automobile et ses travailleurs doit tenir compte de la très difficile conjoncture que traverse actuellement ce secteur en Amérique du Nord.

Mon honorable ami semble ignorer qu'en fait, plus de 200,000 travailleurs ont été mis à pied aux États-Unis. Il ne s'agit pas d'un problème spécifiquement canadien. Nous nous employons très activement à répondre aux besoins de l'industrie et des travailleurs canadiens. Nous allons entrer à bref délai en consultation avec les États-Unis pour essayer d'obtenir que l'accord automobile joue de façon un peu plus satisfaisante pour le Canada. Nous travaillons à la constitution d'un comité spécial des investissements au fonds de développement des entreprises pour aider les fabricants indépendants de composants.

En ce qui concerne plus précisément la question du député, nous envisageons tout un éventail d'options. Mais il faut bien se garder de tomber dans un protectionisme étroit, qui nuirait à nos industries exportatrices et menacerait un nombre bien plus considérable d'emplois.

M. Jelinek: Madame le Président, le gouvernement a imposé des quotas d'importation pour les textiles et les chaussures, mais ne veut pourtant rien faire pour l'industrie de l'automobile. En l'absence du ministre des Finances, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre d'État (Finances).

Le ministre peut-il dire à la Chambre si son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a demandé au ministre des Finances ou à son ministère de songer à adopter certaines mesures stimulatives si nécessaires à l'industrie de l'automobile au Canada, comme la suppression temporaire de la taxe d'accise fédérale de 9 p. 100 sur les véhicules construits en Amérique du Nord, l'abolition de la taxe supplémentaire de $100 sur les climatiseurs ou toute autre mesure qui stimulerait une industrie qui en a tant besoin? Dans la négative, si le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a manifesté aucun intérêt, le ministre est-il prêt, au nom du ministre des Finances, à prendre de telles mesures?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce travaille de façon très ardue à une stratégie industrielle. Il a déjà démontré dans le dossier Chrysler combien il est disposé à consacrer de l'énergie et des efforts à régler la situation de l'industrie automobile. J'aimerais cependant rappeler au député, eu égard à la question très précise qu'il pose, que le gouvernement ne veut pas travailler dans un domaine comme celui-là surtout sous l'inspiration du ministre actuel de l'Industrie et du Commerce, c'est-à-dire accomplir un travail à la pièce et examiner de petits morceaux qu'on pourrait mettre ensemble pour essayer de pallier temporairement un problème très grave. Il est évident que le ministre de l'Industrie et du Commerce a des discussions très sérieuses avec le ministre des Finances sur certaines mesures qui pourraient être prises afin d'aider ou de soutenir sa stratégie industrielle, en particulier dans le domaine de l'automobile. Maintenant, toutes ces mesures sont discutées, et le ministre des Finances annoncera lorsqu'il présentera un prochain budget s'il accepte ces mesures particulières.

* * *

[*Traduction*]

LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

LES MESURES POUR EMPÊCHER L'ABUS DU PROGRAMME

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je suis certain qu'il n'y trouvera rien de suspect.

Comme le ministre était à la Chambre le 30 avril 1980 lorsque le député d'Athabasca lui a signalé les abus flagrants commis en ce qui concerne le crédit d'impôt à l'emploi et compte tenu du grand nombre de fausses réclamations et d'erreurs qui ont été faites dans le cadre de ce programme au cours de la dernière année financière, je voudrais demander au ministre quelles mesures sont actuellement envisagées pour prévenir de tels abus à l'avenir?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député sait que la prorogation du programme de crédit d'impôt à l'emploi est actuellement à l'étude au Parlement. Tant que nous n'aurons pas obtenu la collaboration du député et de ses collègues en vue de l'adoption du projet de loi, nous ne pouvons prendre aucune mesure supplémentaire parce que nous n'en avons pas le pouvoir à l'heure actuelle. Une fois cette collaboration obtenue et le bill adopté, nous ferons le nécessaire pour prévenir les abus dont parle le député.

M. Stewart: En l'absence du ministre du Revenu national, j'adresse ma question supplémentaire au même ministre. J'aimerais savoir s'il est au courant d'une étude actuellement en cours sur le nombre de fausses réclamations et d'erreurs faites dans le cadre du programme du crédit d'impôt à l'emploi et s'il envisage de déposer l'étude à la Chambre, une fois terminée?

M. Axworthy: Madame le Président, nous évaluons actuellement le programme. Un rapport provisoire a été présenté il y a plusieurs mois au gouvernement précédent. Nous espérons avoir en main le rapport final dans deux ou trois mois. Je suis bien sûr disposé à le transmettre à tous les députés.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA HAUSSE DU LOYER DES APPARTEMENTS À TORONTO

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, qui est en outre chargé du logement. J'ai écrit deux fois au ministre au sujet d'une hausse de loyer de 12 p. 100 que l'on a annoncée à 1,200 locataires de Main Square, dans le grand Toronto, dont beaucoup sont des personnes âgées et des invalides.

Comment la SCHL, à qui appartient officiellement l'immeuble, peut-elle exiger de ces gens une hausse de loyer deux fois supérieure à celle que la loi ontarienne permet à la plupart des propriétaires?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je prends note de la question. Je n'ai pu jusqu'à maintenant donner une réponse précise au député. L'affaire concerne la SCHL et le gouvernement provincial par l'entremise de sa propre société de logement. J'espère pouvoir bientôt fournir une réponse satisfaisante à cet égard.

M. Young: Madame le Président, je compte que le ministre prendra aussi note d'une question supplémentaire. Le ministre n'est pas sans savoir que cette hausse scandaleuse est au-dessus des moyens de la plupart des locataires visés, qui sont en outre maintenant obligés de payer le premier et le dernier mois de loyer dès la reconduction du bail.

● (1150)

Le ministre est-il prêt à promettre à la Chambre qu'il interviendra pour annuler ces deux mesures de la SCHL?

M. Cosgrove: Madame le Président, il est certain que je ne peux m'engager unilatéralement. Cependant, je prends note de la demande du député.

Je tiens à signaler que ce que la société cherche en somme, c'est de regarnir un peu son portefeuille et de fixer des taux de loyers qui lui paraissent à la fois raisonnables et accessibles. Cela lui permettrait, par exemple, de répondre à quelques collègues du député qui ont réclamé de l'aide pour d'autres domaines, par exemple, le logement sans but lucratif.

* * *

AIR CANADA

ON DEMANDE DE RETARDER L'ÂGE DE LA RETRAITE DES PILOTES

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. On sait que les pilotes au service d'Air Canada doivent prendre leur retraite à 60 ans mais qu'ils peuvent cependant trouver de l'emploi jusqu'à 65 ans auprès de la Nordair, une filiale de la société. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre cet écart dans l'âge obligatoire de la retraite, et serait-il disposé à prendre les moyens qui s'imposent pour prolonger jusqu'à 65 ans l'âge de la retraite des pilotes d'Air Canada, s'ils se conforment aux exigences physiques et mentales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, heureusement ou malheureusement—je ne sais pas lequel des deux—il n'existe pas de règlement à ce sujet, si bien que ce genre de décision est laissée à l'initiative des différentes sociétés. Certaines obligent leurs pilotes à se retirer à 55 ans, d'autres à 66 et d'autres à 65. Pour l'instant, je n'ai vraiment pas d'opinion à exprimer à ce sujet.

* * *

L'EMPLOI

LA PÉNURIE DE DÉFINISSEURS DE SEXE DES POUSSINS—L'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX COUVOIRS

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre le sait, il est très difficile de déterminer le sexe d'un poussin. Cet état de chose a entraîné de graves difficultés pour les couvoirs canadiens et le ministère s'efforce d'y remédier depuis plus d'un an.

Comme il existe une pénurie flagrante des définisseurs de sexe et comme ce type de formation ne se donne pas au Canada, le ministre est-il prêt à se montrer raisonnable envers les couvoirs . . . et aussi envers les poussins?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, s'il faut admettre que ce n'est pas là la crise la plus pressante que le Canada doive résoudre, il se peut fort bien que les définisseurs de sexe soient assez rares. Comme le député le sait, le gouvernement a pour principe d'offrir d'abord aux Canadiens les emplois disponibles quelle qu'en soit la nature.

S'il est vrai que jusqu'à présent, les Canadiens n'ont pas manifesté beaucoup d'aptitude ou d'inclination pour ce métier, je suis prêt à vérifier ces faits et à aider le député à trouver des moyens d'attirer chez nous ce genre de compétence. J'espère que mon enquête établira que les Canadiens sont prêts à relever les défis qui se présentent dans ce domaine hautement spécialisé.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE DU TARIF-MARCHANDISES «JUSQU'À ET À L'EST DE»

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. C'est la même question que j'aurais voulu lui poser au comité plénier quand il avait ses adjoints avec lui. Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de renvoyer la question du tarif-marchandises «jusqu'à et à l'est de» à une commission ou à un comité d'enquête?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai pas compris les mots après «tarif-marchandises».

M. Nielsen: De toute façon, cela n'aurait rien changé.

M. Jelinek: Vous ne répondriez pas à la question de toute façon.

M. McKnight: Madame le Président, je puis préciser au ministre que le tarif-marchandises «jusqu'à et à l'est de» est l'équivalent du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau dans l'ouest du Canada. Puisque le ministre a promis aux députés qu'il étudierait le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, nous dira-t-il ce qu'il compte faire au sujet de la subvention pour la région de l'Atlantique et de la subvention au grain et à la farine de l'Est?

M. Pepin: Ce serait peut-être une bonne idée, madame le Président.

* * *

L'INDUSTRIE

ON PROPOSE D'ÉTENDRE AU MEXIQUE LE MARCHÉ DU BOIS DE CHARPENTE CANADIEN

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Vu les taux de chômage élevés dans l'industrie forestière, surtout dans les secteurs du bois de charpente et du contre-plaqué, ce qui montre bien que nous devrions étendre nos débouchés pour ces produits, et vu que le Mexique recevra des apports massifs de capitaux à cause des augmentations importantes des ventes de pétrole, ce qui lui permettra de dépenser davantage dans certains domaines d'aide sociale comme le logement, le ministre s'engagera-t-il à envoyer prochainement au Mexique une délégation commerciale canadienne afin de rechercher de nouveaux marchés pour le bois de charpente et le contre-plaqué canadiens dans le cadre d'un programme qui permettrait de construire des maisons modèles au Mexique en se servant de bois canadien et d'équipes de construction canadiennes pour stimuler l'intérêt des Mexicains et leur donner une certaine expérience de la charpenterie et de l'utilisation du bois de charpente et du contre-plaqué canadiens? Il y a déjà eu des programmes de ce genre pour le Japon et ils ont certainement été couronnés de succès.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'encouragerai certes l'envoi de délégations au Mexique. J'y travaillerai avec mon collègue, le ministre de l'Environnement, qui est responsable de l'industrie forestière.

M. Kristiansen: Madame le Président, je crois que le ministre comprendra qu'il est important dans ces cas d'arriver là le premier avec les offres les plus intéressantes. Le ministre s'engage-t-il à soulever cette question et celle du commerce du bois de construction et du contre-plaqué aux négociations canado-mexicaines qui auront lieu à Ottawa la semaine prochaine?

M. Gray: Madame le Président, le ministre d'État (Commerce) et moi-même aurons plusieurs séances de travail avec la délégation mexicaine, et c'est un des sujets que j'essaierai de soulever.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LES ÉMISSIONS À L'INTENTION DES CANADIENS SOUFFRANT DE SURDITÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Pourrais-je lui demander ce qu'il fait pour augmenter le nombre d'émissions à l'intention du million et demi de Canadiens qui souffrent de surdité?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'aimerais lui dire que les services de recherche de mon ministère s'en occupent. Nous cherchons très activement à concevoir aussitôt que possible un système de sous-titrage pour ceux qui ont des problèmes auditifs.

Nous croyons que le terminal Telidon pourrait être adapté et modifié de façon à offrir non seulement le service de sous-titrage, mais aussi, d'autres services qui iraient plus loin que ceux qu'assume le décodeur mis au point par PBS aux États-Unis.

M. Beatty: Madame le Président, quelque 70 p. 100 des Canadiens qui sont sourds peuvent capter les signaux de télévision des postes américains directement ou à l'aide du câble et avoir accès aux émissions à sous-titres codés. De plus, les Américains offriront près de 25 heures par semaine de programmation avec sous-titre codés d'ici à la fin de l'année. Le ministre nous dirait-il dans ces conditions quand il pense pouvoir offrir le système Telidon aux Canadiens?

M. Fox: Madame le Président, nous espérons pouvoir le faire aussi tôt que possible. Entre-temps, si les Canadiens qui ont des problèmes auditifs peuvent obtenir des décodeurs américains, nous ne nous opposerions certes pas à ce qu'ils s'en servent.

* * *

LES NATIONS UNIES

LA SESSION SPÉCIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y aura bientôt une session spéciale des Nations Unies sur le développement international.

Je voudrais que le ministre nous dise comment le gouvernement s'apprête à définir sa position en vue de cette session, surtout en ce qui concerne le rapport de la Commission Brandt. Cette dernière était composée de personnalités internationales réputées, dont M. Edward Heath, ancien premier ministre britannique, M. Joe Morris, ancien président du Congrès du travail du Canada et M. Shridath Ramphal, secrétaire général du Commonwealth. La Commission Brandt a signalé dans son rapport qu'il était crucial pour l'avenir de l'humanité de restructurer les relations mondiales nord-sud. Quel rôle ce rapport jouera-t-il dans l'établissement de la politique gouvernementale?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je tiens à assurer au député que le gouvernement considère le rapport Brandt comme un document très important et que nous y accordons beaucoup d'attention.

Le député sait sans doute que nous avons convenu d'établir un comité spécial de la Chambre—je crois que c'est déjà fait—qui étudiera la question du dialogue nord-sud. Nous espérons que ce comité spécial nous conseillera avant la session en question, mais entre temps le gouvernement continue de travailler à ce programme.

M. Roche: Le gouvernement entend-il appuyer la recommandation principale de la Commission Brandt, c'est-à-dire la tenue d'une conférence au sommet réunissant environ 25 chefs d'État du monde pour parler de cette question critique. De même, le gouvernement endosse-t-il les quatre priorités établies par la Commission Brandt, soit une augmentation des transferts de ressources, une stratégie internationale de l'énergie, un grand programme de production alimentaire et la réforme des organes financiers internationaux? Le gouvernement prévoit-il donner suite à ces deux recommandations?

Renvoi au comité

M. MacGuigan: Madame le Président, tout ce que je peux dire pour le moment sur la position du gouvernement envers le rapport de la Commission Brandt, c'est que nous étudions actuellement avec d'autres pays la possibilité d'une conférence mondiale.

● (1200)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AVIS DE MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je préférerais que la motion nº 5 soit étudiée en premier lieu à l'ordre du jour aujourd'hui.

Madame le Président, hier j'ai donné avis de deux motions et je pense, après consultation, qu'il y a consentement unanime pour que nous puissions, à ce stade-ci, accepter ces deux motions sans débat et sans devoir lire ces motions au complet. La première est très courte cependant, et c'est à la suite de la requête faite par mon honorable collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) que cet avis a été donné. De plus l'honorable député a demandé que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit habilité à recevoir et examiner les rapports des délégations officielles. Cet avis de motion apparaît à la page VIII du *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui, et il y a consentement unanime pour qu'elle soit acceptée sans débat.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je veux remercier le secrétaire parlementaire d'avoir accédé à cette demande. C'est ce qui était entendu.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je m'associe au député de Nepean-Carleton (M. Baker) pour remercier le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir présenté cette motion. Il s'agit d'une chose que nous avons essayé d'établir pendant des années. Nous avons commencé cette pratique à la dernière législature. Nous sommes heureux de l'avoir maintenant et nous appuyons la motion.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENVOI DES RAPPORTS DES DÉLÉGATIONS OFFICIELLES DU PARLEMENT CANADIEN AU COMITÉ

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit habilité à recevoir et examiner les rapports des délégations officielles du Parlement canadien qui ont rencontré des délégations de Parlements étrangers ou ont assisté à des réunions interparlementaires, et à faire à l'occasion un rapport à leur sujet.

Groupes parlementaires de travail

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTABLISSEMENT DE GROUPES PARLEMENTAIRES DE TRAVAIL

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que des comités spéciaux de la Chambre des communes, comprenant chacun sept membres qui seront désignés à une date ultérieure, soient constitués aux fins suivantes:

(1) Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière de réforme de la réglementation, chargé d'étudier les règlements du gouvernement et de faire rapport à leur sujet afin d'alléger le plus possible le fardeau du secteur privé, notamment:

—les objectifs, l'efficience, l'incidence économique et la portée grandissante de ces règlements;

—les autres moyens utilisables pour atteindre les objectifs de la réglementation;

—les façons dont on peut éliminer le chevauchement des juridictions fédérale et provinciales;

(2) Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière d'énergie de remplacement du pétrole, chargé de faire des recherches et des rapports sur l'utilisation de sources d'énergie de remplacement comme le «gazohol», la houille liquéfiée, l'énergie solaire, le méthanol, le vent et l'énergie marémotrice, la biomasse, et le propane comme carburant pour le chauffage et les véhicules, en s'occupant plus particulièrement de leur praticabilité, de leur incidence sur la balance des paiements et de leur désidérabilité en général;

(3) Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière de relations Nord-Sud, chargé de faire des études et des rapports sur les relations entre pays développés et pays en voie de développement dans les domaines suivants:

—l'alimentation, notamment la production et la distribution, la sécurité et l'aide alimentaires;

—l'énergie, notamment la coopération internationale pour l'augmentation de la production d'énergie, de la diversification des sources d'énergie, de l'aide en matière d'énergie aux pays non producteurs de pétrole;

—le commerce, notamment les gains d'exportation des pays en voie de développement, le protectionnisme, l'accès aux marchés, l'adaptation et l'emploi;

—les balances des paiements, notamment le recyclage et le financement des déficits;

—les questions de développement, notamment l'aide officielle au développement et l'aide aux plus pauvres.

ainsi que d'autres sujets de ce genre qui font actuellement l'objet de négociations dans plusieurs forums internationaux, et chargé de recommander des mesures pratiques et concrètes que peut prendre le Canada pour contribuer au succès de ces négociations;

(4) Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière de pénurie de spécialistes pour les années 80, chargé de faire des études et des rapports sur les pénuries de main d'œuvre spécialisée dans certains métiers et professions au Canada compte tenu des besoins du développement économique des années 80, et de recommander les initiatives qu'il jugera bonnes, de revoir les politiques et programmes fédéraux actuels destinés à pallier les pénuries de spécialistes et de s'informer des points de vue de spécialistes de l'industrie, de la main d'œuvre, du bénévolat, des ressources humaines et de l'enseignement en cette matière;

(5) Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire pour les invalides et les handicapés, chargé d'évaluer la portée et l'efficience des programmes gouvernementaux actuels destinés aux invalides et handicapés, ainsi que la mesure dans laquelle ces programmes et les programmes et services bénévoles sont imbriqués les uns dans les autres, dans le but de proposer des mesures destinées à améliorer la qualité des services fournis à ces personnes, étant entendu que l'étude portera notamment sur les sujets suivants:

—droits fondamentaux et droits civils

—possibilités d'emploi

—formation professionnelle

—encouragements à l'entreprise

—programmes des suppléments de revenu

—services de santé et réadaptation médicale

—qualité de la vie des personnes résidant dans des établissements

—services d'aide communautaire

—accès aux édifices et services publics

—coordination au sein des juridictions et entre les juridictions

—transports

—logement;

Que les comités aient tous les pouvoirs conférés aux comités permanents par le paragraphe (8) de l'article 65 du Règlement;

Que les comités soient habilités à retenir les services de conseillers pour les aider dans leur travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que les comités, leurs sous-comités et leurs membres soient habilités, lorsque les comités le jugent nécessaire, à se transporter ou voyager d'un lieu à un autre au Canada ou à l'étranger et que, lorsque cela est jugé nécessaire, les comités, sous-comités ou membres des comités, selon le cas, soient accompagnés des employés dont ils ont besoin;

Que l'application des dispositions des paragraphes (4) et (9) de l'article 65 du Règlement à ces comités soit suspendue, sauf pour ceux qui conviennent de ne pas la suspendre; et

Que, nonobstant la pratique habituelle de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsqu'un rapport intérimaire ou final des comités est terminé, les comités puissent rendre ce rapport public avant de le déposer à la Chambre, mais que, dans tous les cas, chaque comité fasse à la Chambre son rapport final au plus tard le 19 décembre 1980.

—La deuxième motion, madame le Président, c'est le résultat de la consultation assez prolongée que j'ai eue avec mes collègues, les leaders parlementaires des deux partis de l'opposition. Je veux tout simplement profiter de l'occasion d'abord en soulignant qu'il y a consentement unanime pour que cette motion soit adoptée aujourd'hui et pour remercier les députés de l'esprit parlementaire qui les a animés au cours de ces discussions, ainsi que de leur collaboration, qui a permis d'en venir à cette entente. En bref il s'agit de la création de cinq petits groupes de travail qui se veulent des groupes d'action et qui vont faire rapport dans un délai très court, à savoir, avant ou au plus tard le 19 décembre 1980. Cela va permettre de mettre en valeur les talents de nos députés dans cette Chambre et va assurer la participation, en particulier, des députés de l'Ouest du Canada dans l'élaboration de politiques qui sont reliées à des thèmes de grande importance. Alors, madame le Président, il s'agit de ces cinq groupes de travail qui devront rapporter au Parlement ce dont il est question dans cette très longue motion et, encore une fois, j'apprécie la collaboration de mes collègues qui nous a permis d'en arriver à ce résultat.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il s'agit là d'une affaire importante, quel que soit le mandat des groupes d'étude parlementaires décrit dans la motion. L'important, c'est que le gouvernement ait accepté—contrairement à la position qu'avait initialement prise le premier ministre (M. Trudeau) à la Chambre—que ces comités spéciaux, comme on les appelle dans le préambule, soient assujettis aux règlements de la Chambre des communes adaptés aux besoins particuliers des groupes d'études.

Il est important, je pense, que nous comprenions tous à la Chambre qu'il s'agira de groupes parlementaires et que leur création ne porte pas atteinte au Parlement. Je constate avec satisfaction que le leader du gouvernement à la Chambre en a persuadé ses collègues et au nom de la Chambre, je veux l'en remercier parce que je crois qu'il était très important de modifier la formule initiale selon laquelle ces comités auraient

fait rapport à un ministre et non au Parlement. Les ministres peuvent adopter ou rejeter les recommendations d'un comité s'ils le désirent, mais cela démontre que la Chambre a réussi à régler une question qui s'annonçait très mal, mais qui se termine bien.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, pour le moment, on dirait que les félicitations mutuelles sont à l'ordre du jour. Le leader du gouvernement à la Chambre nous remercie d'avoir abordé cette question de façon parlementaire, mais nous devons le remercier d'avoir perçu l'à-propos de notre suggestion et d'avoir réussi à persuader ses collègues de la valeur de cette position.

Comme on l'a déjà souligné, la première intention du gouvernement était de créer des groupes d'étude relevant d'un ministre. Nous approuvons l'idée de former des groupes d'étude, mais nous nous opposons à ce qu'ils soient au service d'un ministre. Nous voulons des comités parlementaires et le gouvernement a accepté notre point de vue. La motion est rédigée de façon à protéger la position de chacun et nous sommes heureux de la mise sur pied de ces groupes.

Nous acceptons que certains délais leur soient fixés, dans lesquels ils seront tenus de présenter leur rapport, et nous reconnaissons également à chaque comité le droit de rendre public son rapport s'il le désire, une fois les travaux terminés, même si cela a lieu à un moment où le Parlement ne siège pas. Si je ne m'abuse, il a été convenu en outre, même si la motion ne mentionne que cinq groupes de travail, d'y inclure une sixième équipe qui, en voie d'être constituée, aura pour mandat d'étudier les questions commerciales. Le groupe de travail en question attend le retour du ministre intéressé afin que celui-ci délimite son mandat. Nous comptons également souscrire à la motion qui sera présentée à ce sujet.

[*Français*]

Mme le Président: Si je comprends bien, il y a consentement unanime de la Chambre sur la motion proposée par l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard).

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, nous allons répondre aujourd'hui aux questions nos 103, 200, 285, 293 et 294.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

L'ÉLECTRICITÉ—LA QUANTITÉ EXPORTÉE VERS LES ÉTATS-UNIS

Question no 103—**M. Cossitt:**

1. En 1978, combien d'électricité chaque province a-t-elle exportée vers les États-Unis et à combien en estime-t-on les recettes?

2. A-t-on évalué la quantité d'électricité qui pourrait être exportée en *a*) 1980, *b*) 1985, *c*) 1990?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

1. 1978

Province	Exportations, en millions de kilowatts-heure	Valeur, en millions de dollars
Alberta	—	—
Colombie-Britannique	2,664	45.9
Manitoba	3,070	47.6
Nouveau-Brunswick	2,552	76.3
Nouvelle-Écosse	—	—
Ontario	10,854	292.3
Île-du-Prince-Édouard	—	—
Québec	1,402	16.5

2. *a*)-*c*) Une estimation précise des exportations prévues pour les prochaines années est impossible pour les raisons qui suivent:

(i) Les exportations sont la vente à l'extérieur de l'excédent d'énergie, c'est-à-dire l'énergie dont le Canada n'a pas besoin, et cet excédent varie d'une année à l'autre.

(ii) Les exportations, dans les années à venir, seront fonction dans une certaine mesure de décisions, concernant la délivrance de licences par l'Office national de l'énergie, qui n'ont pas encore été rendues ou pour lesquelles des demandes n'ont pas encore été reçues.

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LTÉE

Question no 200—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société des transports du Nord Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. Bilans financiers de la Société des transports du Nord Limitée.
   a) Recettes totales de 1977 $24,863,517
   Pertes nettes de 1977 $ 1,478,989
   b) Recettes totales de 1978 $26,392,701
   Pertes totales de 1978 $ 347,935

2. *a*) Subventions reçues afin de compenser l'écart entre les recettes et les dépenses d'exploitation.
   1977—Subventions visant les opérations dans le district de Keewatin: $252,695.

Questions au Feuilleton

1978—Subventions visant les opérations dans le disctrict de Keewatin: $210,410.

1978—Subventions visant les opérations dans le secteur du Grand lac de l'Ours: $186,450.

b) 1977 Aucun

1978 Aucun

c) 1977 Aucun

1978 Aucun

CANADAIR LIMITED

Question nº 285—**M. Herbert:**

1. Quels ont été, pour l'année financière *a*) 1977, *b*) 1978, les recettes globales et les profits ou déficits nets de la Canadair Limited?

2. Pour chacune de ces années, à combien se sont élevés *a*) les subventions directes ou indirectes ou tout autre montant versés par le gouvernement à cette société, *b*) les prêts, les avances ou les garanties que le gouvernement a accordés à cette société, *c*) les investissements du gouvernement dans cette société avant ou après amortissement?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. (en milliers)	*a*) 1977	*b*) 1978
Recettes globales	$60,050	$82,848
Profits	$ 1,436	$ 3,229

2. (en milliers)	1977	1978
a) Subventions	$ 4,358	$ 3,700
b) Prêts	$ 3,191	$ 6,166
Garanties	$50,000*	$70,000*
c) Investissements	Néant	Néant

*Nota: Il s'agit de la garantie de prêt originale utilisée pour lancer le Programme Challenger; cette garantie a été remplacée par un financement commercial en juin 1978.

L'ELDOR RESOURCES LTD.

Question nº 293—**M. Herbert:**

1. *a*) Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Eldor Resources Ltd. au moment de son achat par le gouvernement, *b*) ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Eldorado Nucléaire Limitée répond comme suit:

1. L'Eldor Resources Ltd. a été créée par l'ENL en avril 1978.

a) (i) 1 000 actions ordinaires n'ayant aucune valeur au pair;

(ii) chaque action ordinaire a une valeur de $1.

b) Oui. L'eldor Resources Ltd. a poursuivi ses activités en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes à compter du 6 mars 1980, et est maintenant autorisée à émettre un nombre illimité d'actions n'ayant aucune valeur au pair.

2. Néant.

L'ELDORADO AVIATION LIMITÉE

Question nº 294—**M. Herbert:**

1. *a*) Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Eldorado Aviation Limitée au moment de son achat par le gouvernement, *b*) ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Eldorado Aviation Limitée répond comme suit:

1. L'EAL a été constituée conformément à la Loi sur les compagnies, le 23 avril 1953.

a) (i) 50,000 actions d'une valeur au pair de $1 chacune.

(ii) 28,006 actions.

b) Oui. L'EAL a poursuivi ses activités en vertu de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes à compter du 6 mars 1980, et est maintenant autorisée à émettre un nombre illimité d'actions n'ayant aucune valeur au pair.

2. Néant.

[*Traduction*]

Mme le Président: Des réponses ont été données aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions vont-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier le rapport du Commissaire aux langues officielles, 1978, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 20 février 1979 (document parlementaire nº 304-1/301), ainsi que le rapport du Commissaire aux langues officielles, 1979, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 22 avril 1980 (document parlementaire nº 321-1/301);

Que la Chambre des communes désigne ultérieurement neuf députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit habilité à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité soit habilité à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le Comité soit habilité à faire rapport à l'occasion, à convoquer des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le Comité soit habilité à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le quorum du Comité soit fixé à quatre membres, pourvu que les deux Chambres soient représentées lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être pris, et qu'on autorise les coprésidents à tenir des réunions, à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque le quorum n'est pas atteint, dans la mesure où il y a trois membres présents et que les deux Chambres sont représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins ci-dessus, et à désigner, si cela lui paraît souhaitable, de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

—Madame le Président, pour écourter le débat, il y a consentement unanime pour que cette motion soit adoptée sans débat.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, c'est certainement un jour d'unanimité. Nous sommes d'accord.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, madame le Président, il importe à notre avis de renvoyer le rapport en question au comité. Il n'est pas nécessaire d'en discuter ici-même. Nous appuyons la motion.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

MESURE VISANT À AUGMENTER LES AVANCES À LA CORPORATION

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)) propose:

Que le bill C-20, Loi modifiant la Loi sur la Banque fédérale de développement, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre aujourd'hui en deuxième lecture le bill C-20, Loi modifiant la Loi sur la Banque fédérale de développement.

Le projet de loi prévoit deux façons d'accroître les prêts de la Banque aux petites entreprises. Premièrement, le ministre des Finances (M. MacEachen) avec l'approbation du gouverneur en conseil peut autoriser des paiements en capital à la Banque fédérale de développement ne dépassant pas 475 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 275 millions de dollars par rapport au plafond habituel de capitaux de la Banque.

● (1210)

Deuxièmement, le rapport du passif réel éventuel de la Banque par rapport à son capital pourra passer de 10 à 12, avec la possibilité pour le gouverneur en conseil de le porter jusqu'à 15. Le projet de loi, monsieur le président, contient également une disposition limitant le passif et le capital combiné de la Banque à 3.2 milliards de dollars, à savoir une augmentation de 1 milliard de dollars par rapport au maximum statutaire actuel autorisé en vertu de la loi.

Cette hausse de 1 milliard dans le pouvoir de prêter de la Banque constitue une mesure temporaire suffisante pour permettre à la Banque de remplir son mandat actuel pour environ deux autres années. Comme je l'ai mentionné à la Chambre lors de nos discussions sur le projet de loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises, la mesure présentée actuellement est temporaire parce que le gouvernement entreprend une revue complète de tous ses programmes d'appui financier à la petite entreprise. Cette revue devrait être terminée dans environ 12 à 16 mois et le gouvernement présentera alors des propositions de politiques plus complètes quant au rôle futur de la Banque fédérale de développement et des autres programmes gouvernementaux d'aide à la petite entreprise.

On se souviendra, monsieur le président, qu'au dernier Parlement le gouvernement avait présenté le bill C-4, prévoyant l'augmentation temporaire de la capitalisation de la Banque. Ce projet de loi aurait porté le rapport du passif réel et éventuel de la Banque de 10 à 12 fois le montant de son capital, avec une disposition en vue d'augmenter ce rapport jusqu'à 15 fois le capital; mais pour des raisons que l'on connaît, ce projet de loi est mort au *Feuilleton*. Le projet de loi que je présente aujourd'hui introduit à nouveau cette mesure, à savoir l'augmentation possible du rapport, mais ce qui est encore plus important, il contient une disposition supplémentaire en vue de permettre de nouvelles injections de capital dans la Banque. Cette disposition en vue d'accroître le capital de la Banque reflète le désir de notre gouvernement de s'assurer que la composition du capital de la Banque ne devienne pas indûment onéreuse au détriment de sa clientèle privilégiée, à savoir les petites entreprises.

Monsieur le président, la Banque fédérale de développement et l'institution qui a précédé la Banque, à savoir la Banque d'expansion industrielle, ont joué un rôle important dans les programmes financiers du gouvernement à l'appui des petites entreprises, et ce depuis 1944. Le projet de loi à l'étude permettra à la Banque de continuer à remplir son mandat de prêteur à terme pour les petites entreprises qui ne peuvent trouver de fonds ailleurs à des conditions raisonnables.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant décrire dans leurs grandes lignes les activités de la Banque. Durant l'année financière se terminant le 31 mars 1980, elle a accordé plus de 16,000 nouveaux prêts totalisant au-delà de 800 millions de dollars, soit une augmentation de 36 p. 100 du nombre de clients et de 30 p. 100 de la valeur brute des prêts par rapport à l'année précédente. A la fin de l'année fiscale 1980, la Banque avait plus de 40,000 clients et la valeur de ses prêts dépassait 2 milliards de dollars.

Pour bien montrer qu'elle privilégie les petites entreprises, je dirai que la valeur moyenne des prêts accordés au cours de la dernière année financière est de l'ordre de $55,000. En outre, 90 p. 100 des prêts sont inférieurs à $100,000.

De plus, la Banque aide financièrement les petites entreprises en prenant une participation à leur capital s'il y a lieu. A la fin de l'année financière 1980, ses investissements totalisaient environ 40 millions de dollars. Bien qu'elle ne fasse des investissements spéculatifs que depuis quelques années seulement, elle est maintenant la plus importante source de capitaux spéculatifs pour les petites entreprises canadiennes.

Les opérations de la Banque sont d'envergure nationale; elle dispose d'un réseau de plus de 100 succursales d'un bout à l'autre du Canada et emploie plus de 2,200 personnes. De plus, ses agents se rendent fréquemment dans les petites localités, même celles situées dans les régions éloignées, afin de s'assurer que les programmes et les services de la Banque soient à la disposition des entrepreneurs qui vivent à l'extérieur des centres urbains.

La Banque opère dans chaque province et territoire. En 1979-1980, ses autorisations de prêts se ventilaient ainsi: 9 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 23 p. 100 au Québec, 30 p. 100 en Ontario, 15 p. 100 dans les Prairies, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et 23 p. 100 en Colombie-Britannique.

La Banque apporte une aide financière aux petites entreprises dans une multitude de secteurs industriels, notamment le secteur manufacturier, le commerce de gros et de détail, le tourisme, l'agriculture, le bâtiment, les immeubles locatifs, le transport et l'entreposage ainsi que les services. Cependant, la Banque prête surtout dans trois grands secteurs industriels. Par exemple, au cours de l'année financière 1979, les prêts pour le commerce de gros et de détail représentaient 34 p. 100 de la totalité des prêts consentis et 25 p. 100 des sommes prêtées. L'industrie touristique a recueilli 20 p. 100 de la totalité des prêts consentis et 24 p. 100 des sommes prêtées. Pour le secteur manufacturier, les chiffres s'élevaient à 19 et 24 p. 100 respectivement.

D'ordinaire, les gens empruntent auprès de la Banque fédérale de développement pour acquérir du terrain, des immeubles et/ou de l'équipement afin de consolider le capital de roulement d'une entreprise, pour créer de nouvelles sociétés ou acheter des entreprises déjà existantes.

[*Français*]

Une autre preuve, monsieur le président, de l'engagement de la Banque à aider les petites entreprises réside dans le fait que les conditions de financement tiennent compte des besoins spéciaux de chaque client. Dans les faits, cela signifie que l'échéance et le calendrier de remboursement sont déterminés par la situation de l'entreprise. On tient compte également des perspectives de gains, des besoins en fonds de roulement et de la vie utile de l'actif déposé en garantie. Les échéances et le montant des paiements sont déterminés de façon à tenir compte de la nature saisonnière de certaines entreprises. De plus, les prêts peuvent être renégociés si les problèmes financiers imprévus empêchent l'emprunteur de respecter les conditions de l'entente originale de prêt. La période de remboursement d'un prêt peut s'étendre d'un an à 25 ans, la moyenne étant environ de huit ans.

En plus des programmes de prêts de la Banque fédérale de développement, il y a également tous les programmes de services de gestion, qui constituent une autre partie importante de son appui à la petite entreprise. Le programme des services de gestion le plus connu, offert par la Banque, est le programme (CASE) Consultation au service des entreprises. La Banque retient les services de près de 2,000 hommes et femmes d'affaires à la retraite qui ont une connaissance et une expérience imposantes d'un large éventail d'activités commerciales. Ces conseillers utilisent leur expérience et leurs connaissances pour aider les petits entrepreneurs à résoudre leurs problèmes de gestion. Les consultations se font habituellement aux locaux du client et durent en moyenne deux jours. On peut juger de la popularité de ce programme en constatant que le nombre de consultations complétées au cours de la période de trois ans se terminant lors de l'année financière 1979 a triplé. Plus de 10,000 consultations ont été complétées au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1980.

La Banque offre également une série de cours de formation dont ont profité environ 25,000 représentants du monde des affaires l'an dernier. La Banque offre enfin aux entrepreneurs des renseignements sur tous les programmes d'aide disponibles à divers niveaux de gouvernement.

• (1220)

[*Traduction*]

Depuis des années, monsieur l'Orateur, la Banque fédérale de développement contribue dans une large mesure aux programmes financiers du gouvernement visant à aider la petite entreprise. Mais elle représente également beaucoup plus. La Banque fédérale de développement met toute une gamme de services à la disposition des petites entreprises, qu'il s'agisse de prêts directs, de conseils en investissement et en gestion, ou de services de formation et d'information.

Le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoit la refonte du capital de la Banque pour lui permettre de continuer à mettre ses services financiers à la disposition des petites entreprises.

Pour conclure, je voudrais rappeler encore aux députés la nécessité d'adopter cette loi le plus rapidement possible. La Banque a engagé les derniers fonds que la loi actuelle l'autorise à lever. Si nous ne légiférons pas rapidement, la Banque devra limiter ses prêts, d'une façon ou d'une autre. Je le répète, il s'agit simplement d'une mesure provisoire qui permettra à la Banque de fonctionner pendant deux ans environ en attendant les résultats de l'étude exhaustive entreprise par le gouvernement au sujet du financement de la petite entreprise. Les députés auront largement l'occasion d'étudier à fond le rôle de la Banque lorsque le gouvernement présentera des projets détaillés et complets en vue du financement de la petite entreprise.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, bien sûr, c'est avec un certain regret que je me retrouve de ce côté-ci de la Chambre à parler d'un bill que j'avais jugé très important et absolument nécessaire lorsque j'avais le plaisir d'occuper les fonctions du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) actuel. Mon parti ne fera pas traîner indûment le débat en deuxième lecture du bill C-20, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement. Nous voudrions en finir aujourd'hui avec la deuxième lecture, avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Le ministre a dit, en guise de conclusion, que le bill C-20 était une mesure provisoire. En commençant son discours, il a fait allusion au bill C-4, déposé au cours de la législature antérieure. Je rappelle aux députés que le bill C-20 est passablement différent du bill C-4. Manifestement, j'avais affaire à un président du Conseil du Trésor dévoué et avisé puisque nous avons accordé beaucoup d'attention aux problèmes financiers du gouvernement fédéral. Nous avons vraiment fait, je pense, un magnifique effort pour réduire les emprunts du gouvernement.

Nous avons considéré l'augmentation du coefficient passée de un à dix à un à 12 comme un expédient permettant de répondre aux besoins de la Banque fédérale de développement pour l'année prochaine ou les deux prochaines années, plutôt que d'augmenter le capital. A ce moment-là, je me rendais compte que lorsque le coefficient de un à dix passait à un à 12, haussait le coût d'emprunt de la banque, il se créait un écart grandissant entre le loyer de l'argent et les recettes provenant des prêts. Si ma mémoire est bonne, le fardeau au-delà du coût maximal était d'environ 4.25 p. 100.

Selon moi, et je suis convaincu que le ministre sera d'accord, la Banque fédérale de développement est le service le plus important que rend le gouvernement fédéral aux petites et moyennes entreprises au Canada. Lorsque j'ai eu l'occasion de prendre la parole comme ministre responsable de ce domaine d'activités au Canada, j'ai signalé qu'il créait de nouveaux emplois et laissait le secteur commercial se charger des risques. Cette organisation ne peut pas survivre dans le secteur privé. Elle a besoin de l'aide du gouvernement parce qu'elle est un prêteur de dernier ressort.

Ce qui est difficile pour la Banque fédérale de développement est qu'on lui demande de maintenir des liquidités minimum plus élevées pour poursuivre ses activités. En même temps, nous avons voulu qu'elle comble de domaine marginal des risques dans le secteur commercial.

Le gouvernement fédéral verse des millions de dollars dans des affaires par l'entremise du MEER et d'autres programmes ministériels mais, lorsqu'il s'agit d'aider les emprunteurs et les commerces dans ce domaine marginal caractérisé par un taux de risque élevé et où les prêteurs traditionnels dans le marché hésitent par le fait même à consentir des prêts, les services de cette banque sont disponibles.

J'ai signalé que le bill C-20 était très différent du bill C-4 déposé lors de la dernière législature. Non seulement le gouvernement modifie les coefficients prévus par l'ancien projet de loi, c'est-à-dire qu'il fait passer le coefficient un à dix au coefficient un à 12—le gouverneur en conseil peut approuver une augmentation de un à 15—mais le projet prévoit aussi une augmentation considérable du capital de la banque. Je n'ai pas réussi à obtenir cela de l'ancien président du Conseil du Trésor. Il est évident que le ministre actuel est trop indulgent et que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est timoré.

Si j'étais président de la Banque fédérale de développement, je poursuivrais les mêmes objectifs que se propose d'atteindre la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le gouvernement semble avoir abandonné entièrement, sans doute à la suite des élections du 18 février, tout intérêt pour les principes mis de l'avant par les conservateurs, gestion du flux monétaire et gestion de la dette, et avoir décidé de dire non à n'importe quoi. Voilà la situation dans laquelle nous sommes et voilà peut-être pourquoi je suis dans une position délicate dans le débat d'aujourd'hui.

Cependant, puisque j'ai foi dans le processus démocratique, je dois accepter la sagesse du verdict de l'électorat canadien et je vais tenter de faire de mon mieux en ma qualité de membre de la loyale opposition de Sa Majesté pour évaluer le bien-fondé de la présente mesure. J'ai beaucoup d'admiration et de respect pour les employés et le président de la Banque, pour le bon travail que la Banque effectue au sein de notre collectivité, et de la sympathie pour le ministre d'État (Petites entreprises) qui doit régler ce problème.

Le bill C-20 fait passer de 200 à 475 millions de dollars le maximum du capital. Je me demande sérieusement si cette hausse de 275 millions est justifiée et même si elle est nécessaire. Il ne fait aucun doute que lorsque la mesure sera à l'étude en comité, nous demanderons les raisons qui motivent une telle augmentation du capital.

● (1230)

Monsieur l'Orateur, la question politique de fond qui se pose dans le bill, c'est que le Parlement doit prendre la décision de relever la subvention qu'il est disposé à accorder à la Banque fédérale de développement, dont le mandat est d'être un prêteur de dernier recours. C'est ce dont il est question dans le bill et c'est également ce dont il était question dans le bill C-4.

La banque doit relever le défi d'exercer sa fonction tout en réalisant des bénéfices et en prenant des risques que des prêteurs prudents refusent de prendre. La banque assure également des services de formation, ainsi que le ministre l'a signalé dans son discours, en faisant des études de dossiers, en assurant des services de consultation et en desservant des régions qui, selon les prêteurs privés du marché traditionnel, ne sont pas viables. La banque a donc pour mandat d'assurer des services supplémentaires tout en maintenant des taux d'intérêt sur les prêts stables et raisonnables.

C'est notre devoir, à tous et à chacun d'entre nous, de comprendre les difficultés auxquelles se heurtent le président et les directeurs de la banque qui doivent respecter ce mandat tout en fonctionnant à la périphérie du marché et du marché de risque.

En outre, la banque, à cause de son marché et du mandat qu'elle doit assumer, s'occupe surtout de prêts de faible montant dont les frais généraux et les frais d'administration sont proportionnellement plus élevés que pour les gros prêts. On a consigné, je crois, le fait que son principal concurrent est Roynat dont le prêt moyen s'établit, je crois, entre $320,000 et $330,000. L'an passé, le prêt moyen de la Banque fédérale de développement était de $54,000 et il est tombé cette année à $47,000. Cela suppose de lourds frais d'administration qui, admettons-le, constituent pour la banque un véritable problème de gestion. Nous voulons cependant que ce genre de prêts subsiste, car c'est un service nécessaire qui alimente les activités secondaires mais importantes des milieux d'affaires.

Par ailleurs, la banque est constamment espionnée du fait que les prêteurs habituels se demandent toujours si la banque ne leur vole pas des clients et si elle ne joue pas souvent le rôle de prêteur de dernier recours. Aussi, la banque a instauré des garanties au niveau des frais et charges administratifs afin de toujours être en mesure de s'expliquer ou de répondre aux critiques que des demandeurs ou des emprunteurs mécontents de la Banque fédérale de développement transmettent aux députés; la plupart des députés savent ce que c'est. La banque a donc cet autre fardeau à supporter puisqu'elle a affaire aux députés qui ont reçu les doléances de leurs commettants insatisfaits.

Je dois vous dire que j'ai reçu un tas de lettres et de critiques de collègues de ce côté-ci et de l'autre côté de la Chambre ainsi que d'électeurs d'un peu partout au Canada concernant les activités de la Banque. Il a pu y avoir une époque où certaines de ces critiques concernant la façon dont la Banque gérait ses affaires étaient justifiées. Dans l'ensemble, cependant, d'après mon expérience personnelle pendant la courte période où j'ai occupé des fonctions ministérielles, la Banque s'acquitte fort bien et avec beaucoup de respect des obligations que lui fixe son mandat.

Dans la plupart des cas dont je suis au courant et où les critiques portent sur l'attitude d'un directeur régional, les cadres supérieurs de la banque sont intervenus avec rapidité pour obtenir des explications. Je tiens à dire à tous les députés inquiets de l'aspect politique du service offert par la Banque qu'ils doivent se souvenir qu'il y a une autre version. Il y a toujours deux côtés dans ce genre d'affaire et je les invite donc instamment à prendre connaissance de l'autre version avant de prononcer de graves accusations tout en gardant naturellement à l'esprit qu'il est de notre ressort de veiller à ce que la Banque et son personnel s'acquittent de leur rôle d'institution gouvernementale qu'elle est appelée à jouer dans ce secteur-là du marché.

Une autre chose qui ne se traduit pas dans les bénéfices de la Banque est le fait que les cadres et conseillers de la Banque réexaminent souvent des demandes déjà refusées par des organismes prêteurs traditionnels et révisent à la hausse la cote des emprunteurs ou prennent en considération toute une combinaison de facteurs pour faire passer cette demande de prêt dans une catégorie de meilleure solvabilité afin que les prêteurs traditionnels la jugent intéressante. La Banque doit laisser cette tâche aux prêteurs traditionnels car elle-même est un organisme prêteur de dernier recours. Il y a un coût que nous ne devons pas oublier lorsque nous parlons de ce service gouvernemental fédéral offert au secteur de la petite et de la moyenne entreprise.

L'un des problèmes qui, je crois, n'a pas été porté à l'attention de la Chambre est le roulement élevé des gérants de crédit et du personnel de la Banque. La Banque est devenue une école de formation pour les directeurs des services de crédit et pour les gestionnaires des institutions de prêt traditionnelles du Canada, aux dépens de ses liquidités et de ses frais généraux. C'est peut-être une bonne chose, mais je sympathise néanmoins avec les cadres supérieurs et les directeurs de banques pour les problèmes que cela leur pose.

Étant donné que le ministre demande une telle augmentation du capital et, en outre, du coefficient, je trouve que nous devrions en profiter pour voir si nous pouvons proposer, à l'étape du comité, d'augmenter le salaire du président de façon qu'il dédommage bien ce dernier pour le travail qu'il accomplit. Nous devrions augmenter le salaire des cadres supérieurs de la Banque pour les inciter à rester et, partant, assurer la qualité du service offert à la clientèle, compte tenu des difficultés auxquelles ces derniers se heurtent au niveau de la gestion. J'invite vivement le ministre à prendre une initiative dans ce sens. Si c'est lui qui ouvre le débat soit à l'étape du comité ou soit à la Chambre, peut-être pourrait-il confirmer qu'on va bien augmenter le salaire du président de la Banque et le salaire des cadres administratifs supérieurs, afin d'assurer une certaine stabilité des effectifs.

Je ne voudrais pas trop insister sur le fait que la Banque constitue actuellement une école de formation pour toute la communauté financière. Toutefois, je trouve que les banques sont tout à fait en mesure d'assurer elles-mêmes la formation de leur propre personnel. Il ne faut plus que nous perdions des hauts fonctionnaires sous prétexte que nous payons moins bien les gens que les autres banques.

C'est surtout par ses stages d'études que la banque sert les industriels et les commerçants. Ces stages sont de bonne qualité et sont bien accueillis. Il conviendrait de faire une meilleure publicité à cet égard pour que les personnes travaillant dans le secteur des petites entreprises soient plus nombreuses à y participer. Ils disposent d'un fonds de connaissances qui permet souvent d'éviter les expériences tragiques et déchirantes auxquelles aboutissent les entreprises risquées. La Banque publie une documentation éducative de haute qualité. Le service de consultation individuelle est dispensé en sus du service d'évaluation, et il a été accru. Il faudrait qu'un jour prochain, nous examinions la subvention accordée au service de consultation individuelle pour nous assurer qu'elle représente un investissement bien rentable. C'est ce que je pense pour ma part.

La Banque envoie ses représentants dans l'arrière-pays, dans les régions périphériques que les prêteurs traditionnels ne considèrent pas économiquement viables. Elle accorde de petits prêts qui imposent un lourd fardeau financier, composé des frais d'administration et des frais d'établissement, dont les autres prêteurs ne veulent pas.

Je suis persuadé que la Banque en est arrivée à un point critique aujourd'hui. Elle a besoin que l'on relève son plafond de décembre dernier. En un an, elle a connu neuf hausses de taux d'intérêt, sans compter une avalanche de faillites. De plus, si ma mémoire est fidèle, nous avions prévu quelque 5,800 faillites au Canada et nous avions constitué une réserve en fonction de cette projection, mais si les chiffres qu'on m'a communiqués verbalement sont exacts, il y aurait eu, en fait, 8,000 faillites.

● (1240)

La Banque a donc dû éponger des pertes de quelque 29 millions de dollars, et j'espère que ce chiffre est exact, s'appliquant aux catégories d'emprunteurs trois et quatre, c'est-à-dire les catégories de prêts dont le remboursement peut être différé ou dont on a tenu compte dans la réserve avec l'espoir de pouvoir les faire passer dans la catégorie deux, grâce à un concours de circonstances, puis dans la catégorie un et, enfin, finir par les retirer de ce groupe.

Au moment où nous examinerons pourquoi la Banque a modifié ses conditions de prêt, ce que nous ferons à l'étape du comité, le Parlement devra décider si la Banque doit s'assurer de récupérer les sommes qu'elle prête ou si elle doit être prête à subventionner, selon une moyenne annuelle, certaines entreprises marginales. Au cours de l'examen dont parle le ministre, et il sera très important, il faudra régler cette question. Peut-être pourrons-nous commencer à l'étape du comité à faire valoir nos préoccupations et peut-être aussi contribuer à modifier le projet de loi.

Le président de la Banque m'a dit que, depuis la présentation du bill C-4, celle-ci avait dût tenir compte d'éléments nouveaux, différents des critères que lui avait imposés le ministre précédent responsable de la banque. Un problème

semblable existe vis-à-vis les emprunts contractés et les prêts consentis. En moyenne, le terme des prêts consentis par la Banque fédérale de développement est de huit ans, alors que le terme des prêts que lui consent la Banque du Canada serait de cinq ans. Ce serait l'héritage, affirme-t-on, légué par la Banque d'expansion industrielle, et ce sont là des frais additionnels que la Banque doit subir, ainsi qu'on l'a appris au cours des six derniers mois. Cela a coûté très cher à la Banque avec les neuf augmentations de taux d'intérêt survenues depuis l'an dernier.

Quand je pense à la 30e législature et au bill C-16, la loi sur les emprunteurs et déposants, qui a marqué le début des tripatouillages sur les conditions des prêts à moyen et à long termes—je me souviens de la mise en garde que j'avais adressée à la Chambre à ce sujet. J'ai eu raison de me méfier, parce que par la suite le bill a été retiré. Chaque fois que le législateur commence à agir d'autorité sur les conditions des prêts, il doit songer à cela, et je pense que le problème actuel de la Banque prouve bien que j'avais raison de le dire au cours du débat de l'ancien bill C-16.

Issu moi-même du secteur privé, je considère souvent la BFD comme une fenêtre sur le commerce bancaire et sur ses problèmes, tout comme certains députés considèrent Petro-Canada comme une présence dans le secteur énergétique.

On me dit que les 100 millions d'augmentation de capital demandés par la Banque au dernier gouvernement ne tenaient pas compte du programme des capitaux de risque, et que les prises de participation que cela suppose doivent être financées par le capital. Que c'est le capital qui doit financer le capital, et non l'emprunt. Je suis tout à fait d'accord sur ce principe fondamental.

Il n'est pas déraisonnable de penser que l'augmentation du capital aurait dû être quelque peu supérieure aux 100 millions alors demandés pour permettre à la Banque de conserver un rapport d'endettement de 8 à 1, et dans le montant demandé par le ministre, il y a environ 75 millions de justifiés à cet égard. Je rappelle encore une fois aux députés que le ministre demande une augmentation du capital de 275 millions en même temps qu'un accroissement du rapport d'endettement, qu'il veut faire passer de 1 à 10, à 1 à 12. Avec ce bill, le ministre demande une expansion dans tous les sens imaginables. Il n'y a qu'une chose qui m'empêche de lever les bras au ciel, c'est que le bill conserve pour les prêts en cours un plafond de 3.2 millions.

Avec la fraction du capital destinée aux participations de risque à partir du 31 mars 1981—on me dit que le chiffre est de 50 millions et que le budget de la Banque exige 25 millions de plus pour accroître les participations de risque au cours des deux prochaines années et demie. J'arrive donc au chiffre de 75 millions à ce chapitre dans ce que le ministre demande.

L'ancien président du Conseil du Trésor avait imposé de fortes mesures de restriction à ses collègues du cabinet et aux présidents des sociétés d'État, comme la Banque fédérale de développement. Même si nous avions envisagé à l'époque d'augmenter le capital de 100 millions de dollars, la politique de restriction générale à laquelle nous étions astreints nous incitait plutôt à porter à 1 à 12 le coefficient qui était de 1 à 10. Je ne connais pas la situation en ce moment, mais, à mon avis, les neuf augmentations successives du taux d'escompte ont mis la Banque dans de graves embarras, l'empêchant d'équilibrer ses appariements et réduisant ses liquidités. Maintenant que les taux d'intérêt ont diminué rapidement, je crois que les autorisations nécessaires pour effectuer les prêts ont permis l'augmentation du nombre d'annulations des prêts approuvés en mars et avril derniers, de sorte que la banque peut toujours respecter ses engagements. Les nombreuses annulations ont ajouté au fardeau administratif de la banque pour chaque prêt en souffrance. La situation actuelle permet de croire que les nouveaux taux d'intérêt vont accélérer l'approbation des demandes d'emprunt et le versement des fonds.

Je sais que le ministre et le président de la Banque ont prévu certains délais dans lesquels nous devrions adopter ce projet de loi leur donnant les pouvoirs demandés. Toutefois, je me demande si les problèmes d'appariement auxquels ils ont dû faire face à cause de la hausse du taux d'escompte ne sont pas désormais atténués par la baisse de ce taux. Nous voudrions étudier cette question au comité.

Nous pourrions résoudre un autre aspect des problèmes qui se posent à la Banque, particulièrement quand le taux d'escompte est à la hausse, si nous étudions de près, au comité, le principe du taux fluctuant. J'invite donc dès maintenant les députés à interroger le ministre non seulement sur les modalités d'application de ce principe pour la Banque, mais aussi sur les avantages éventuels que pourrait présenter ce taux pour les emprunteurs, sans oublier certains des autres problèmes auxquels fait face la banque et que j'ai exposés aujourd'hui.

● (1250)

Le loyer de l'argent pour la banque est une question importante qu'il faut étudier en comité et que les députés devraient examiner. Depuis 1975, si je comprends bien, le coefficient moyen a été de huit à un et le loyer de l'argent pour la banque cadre avec ce coefficient. Je ne me souviens pas du chiffre exact de la concurrence principale dans le secteur des prêts à terme, mais je crois que c'était de l'ordre de sept à un.

Si nous acceptons ce que le ministre nous a donné dans le bill C-20 où la capitalisation passe de 200 à 475 millions de dollars contre un plafond sur les prêts de 3.2 millions de dollars, nous constatons que la banque essaie de réduire son coefficient de sept à un pour pouvoir avoir un loyer d'argent semblable à celui de ses principaux concurrents. Ce plafond serait valable pour environ deux années d'exploitation, je crois.

J'ai regardé les chiffres. Je constate qu'on exige un capital de 75 millions de dollars pour deux ans et demi pour financer les programmes de capital de risque. Il faut 30 millions de dollars pour couvrir les faillites qu'il faudra amortir dans les catégories trois et quatre. Je suppose que c'est un degré de risque normal pour un prêteur de dernier recours. Si nous plaçons $100,000 de capital pour les prêts, selon mes calculs, cela donnerait un coefficient de huit à un pour la banque, ce qui est dans leur moyenne depuis 1975. Compte tenu de cette règle, je demande au ministre pourquoi il faut modifier l'article 31 et faire passer le coefficient de un à dix à un coefficient de un à 12. Pourquoi ne pas exiger une augmentation de 200 millions de dollars ou de 205 millions de dollars sur les 200? Voudrait-il expliquer pourquoi il nous faut ce capital de 70 millions de dollars en plus?

Les députés doivent comprendre qu'il ne demande pas cet argent au trésor en le faisant passer de 200 à 475. Ce que lui-même et la banque demandent en fait au gouvernement du Canada, c'est d'annuler la dette, ce qui soulève la question de

l'annulation des dettes des sociétés de la Couronne et fausse le bilan du Canada. Je tiens à ce que les députés soient tout à fait au courant de la situation. Cela influence le bilan du Canada.

Je suis peut-être trop vieux jeu et j'ai peut-être une façon trop conservatrice de m'occuper des questions monétaires et de liquidités, mais cela me trouble de voir que nous jouons des jeux que le percepteur d'impôt interdit au secteur privé. J'aimerais que le ministre parle de tout cela dans sa réponse ou, du moins, au moment de l'étude au comité.

Je dois dire que ce n'est pas facile pour quelqu'un qui a été élevé pendant la dépression et qui a dû travailler fort et épargner chaque dollar qu'il voulait investir et risquer sur le marché d'assumer ses responsabilités à titre de membre de l'opposition loyale de Sa Majesté pour discuter du bill à l'étude. A mon avis, le ministre est allé trop loin. Il a demandé plus que ce qu'il lui fallait. Je pense que nous devrions ramener la limite fixée pour le capital dans le bill à 200 millions de dollars et maintenir le rapport actuel de un à dix. Je signale que je voudrais que le ministre réponde à ces arguments quand il prononcera son discours qui mettra fin à cette étape de l'étude ou encore au comité.

Je pense que le ministre a dit qu'il y aurait une révision dans environ 16 mois. Il me semble que cette révision pourrait sans doute avoir lieu plus tôt, mais s'il faut attendre 16 mois, je suis bien d'accord. On devrait cependant nous communiquer les résultats de certains des rapports intérimaires d'ici là afin que nous ne les recevions pas tous en même temps, ce qui nous surchargerait de travail et nous empêcherait de formuler des critiques constructives. Comme j'avais commencé à le dire, vu qu'on m'a enseigné des méthodes de gestion conservatrices lorsqu'il s'agit des liquidités et que je veux tout de même être constructif, j'essaie d'être aussi diplomate que possible tout en signalant au ministre qu'à mon avis, les dispositions du bill sont excessives.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises pendant la campagne électorale. J'imagine que c'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai pris la part des petites entreprises en exprimant mon irritation et ma déception devant la façon dont le gouvernement utilise l'argent de mes impôts. La plupart des Canadiens ne s'opposent pas à payer des impôts dans un pays comme le nôtre. Pour ma part, je ne m'y oppose pas. En fait, je ferai ma part pour favoriser une juste répartition des richesses du Canada.

Là où je ne suis pas d'accord avec l'évolution du gouvernement actuel ou avec sa manière d'aborder le problème, c'est qu'à cause de toute sa bureaucratie, il établit des niveaux d'imposition trop élevés pour inciter les investisseurs à se risquer encore sur le marché. Chaque fois que c'est arrivé, tout au long de notre histoire, nous avons vu les hommes d'affaires entreprenants quitter le pays ou tout laisser tomber en attendant des jours meilleurs. Si nous ne pouvons pas régler nos problèmes, si nous étouffons l'esprit d'initiative et l'énergie des hommes d'affaires entreprenants et prêts à prendre des risques, nos problèmes de trésorerie vont s'aggraver et s'accélérer dans la mesure où nous cesserons d'encourager le secteur des affaires. Cela n'a rien de neuf. Chaque civilisation est passée par là, mais si nous devons actuellement affronter ce problème, c'est certainement parce que nous avons cessé d'encourager l'industrie.

Lors des dernières élections, j'ai souvent entendu des gens parfaitement intelligents et sérieux dire qu'ils ne s'opposaient pas à la taxe ou à la hausse de 16 ou 18 cents sur le gallon d'essence qui constituait un des principaux thèmes électoraux. Ils ne s'y opposaient pas autant qu'à la façon dont sont dépensées les recettes fiscales, l'arrogance irréfléchie du gouvernement actuel et toute l'énergie gaspillée pour percevoir chaque dollar de recettes fiscales.

Si nous voulons susciter de l'enthousiasme et créer des richesses au Canada, si nous voulons entretenir l'enthousiasme de la population, pour l'amour du ciel, arrêtons les folies. Le bill C-20 nous demande la lune. Il réclame beaucoup plus que ce dont les banques ont besoin maintenant, surtout si l'on considère qu'une étude extrêmement importante est en cours. A mon avis, nous devrions commencer à agir ici même en renvoyant ce bill d'où il vient et en donnant à la banque ce dont elle a besoin pour fonctionner, mais n'exagérons pas.

J'espère que nous pourrons terminer le débat en deuxième lecture avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires et je suis prêt à discuter de ce bill en comité. Puis-je dire qu'il est une heure, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est maintenant 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Lorsque nous avons interrompu la séance à une heure, la motion de deuxième lecture du bill C-20 tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement était à l'étude. Le député de Capilano (M. Huntington) avait la parole mais je crois qu'il avait terminé son intervention.

M. Huntington: C'est juste, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je donne donc la parole au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis).

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je participe cet après-midi au débat sur le bill C-20 tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement. J'ai écouté attentivement et j'ai grandement apprécié le discours du ministre qui a exposé les avantages attribués à la loi et qui a évoqué comment cet organisme s'est révélé d'une très grande utilité pour les chefs de petites entreprises d'un bout à l'autre du pays. Je suis heureux d'apprendre que les diverses régions du Canada ont profité à peu près également de ces avantages.

J'ai également écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Capilano (M. Huntington), dont les observations ont porté sur des dispositions précises du projet de loi. Il a insisté notamment sur le nouveau coefficient, l'augmentation du capital accordé à la Banque et le principe de la radiation des dettes. Comme il a parlé de ces dispositions, je m'attarderai à d'autres aspects afin que le bill soit adopté sans délai et que nous puissions le renvoyer au comité et l'étudier aussi rapidement que possible.

J'admets que la Banque fédérale de développement est vraiment un prêteur de dernier ressort. Cette constatation révèle à mon avis une tendance extrêmement importante et décisive qui se dessine depuis un certain nombre d'années dans le régime économique du Canada. C'est sur cette tendance que portera une partie de mon discours cet après-midi. Je soupçonne que de nombreux députés à la Chambre ne saisissent pas toute l'importance que revêt ce projet de loi pour nous et pour tous les Canadiens.

Les remarques du député de Capilano m'ont à la fois étonné et quelque peu alarmé. J'ai été étonné de voir qu'il reconnaissait le rôle que le gouvernement fédéral joue dans le secteur de l'entreprise privée et de l'entendre vanter les mérites de cette banque de développement. J'ai été quelque peu alarmé, non pas tant par ce qu'il disait que par l'exactitude de ses observations, puisque si nous discutons cet après-midi de ce projet de loi, c'est bien en partie à cause de l'échec de nos institutions financières.

Permettez-moi de placer cette discussion dans une certaine perspective en disant que, au cours des années 50, 60, et peut-être même au début de la dernière décennie, les gens avaient confiance dans la prospérité économique du pays. On y voyait d'immenses possibilités de faire des affaires florissantes. Le Canada était le paradis des investisseurs. Les diplômés de nos collèges et de nos universités étaient presque assurés de trouver un emploi dans la carrière ou la profession de leur choix. Le fait d'acquérir une formation dans une profession donnée était une garantie presque immuable de trouver un emploi. Partout au Canada de nouveaux débouchés surgissaient et naturellement, ce climat très favorable incitait les gens à se lancer en affaires pour leur propre compte, surtout dans le secteur de la petite entreprise.

● (1410)

Je serais bien étonné qu'il y ait beaucoup de députés ici qui, à un moment ou à un autre, n'aient pas été tentés ou n'aient pas rêvé de se lancer en affaires, qui n'aient un jour ou l'autre entretenu un rêve, une aspiration qui, en se concrétisant, aurait favorisé le développement de notre grand pays. Au cours des années 50, 60 et au début des années 70, il y avait de l'argent pour ce type d'entreprise; on encourageait et on favorisait les nouvelles idées, les risques étaient assez faibles et le nombre d'échecs était réduit.

Malheureusement, l'expérience des années 70 a pratiquement annihilé ce bel optimisme. L'incertitute a de plus en plus d'emprise dans notre pays. On croit de plus en plus que l'avenir ne sera pas nécessairement meilleur, que notre mode de vie des années 80 et 90 ne sera pas supérieur à celui d'aujourd'hui. Nous vivons une crise de confiance.

Par conséquent, un grand nombre de petits exploitants et de petits entrepreneurs doivent prendre des risques de plus en plus élevés. Ces gens-là se trouvent aux prises avec des pénuries de capital, de compétences et d'information, se rendant compte chaque jour des imperfections croissantes du système économique. En fait, nous vivons une période de transition, une période de transformation économique. Le fait d'être petit entraîne une situation précaire, une grande incertitude et surtout beaucoup de risques. Pour qu'un entrepreneur soit assuré de prospérer ou seulement de survivre dans le Canada d'aujourd'hui, c'est un avantage certain d'avoir une grosse entreprise. Pour avoir accès au capital, aux ressources, aux compétences et à l'information, il faut être grand.

Je crois que les grandes sociétés sont avantagées dans notre système. C'est peut-être dans notre régime fiscal qu'on en trouve la meilleure preuve, non en considérant les taux d'imposition, mais en comparant simplement les impôts versés par les grandes entreprises à ceux des petites exploitations. La différence est telle qu'il est clair que les grandes sociétés sont avantagées.

A mon avis, cela est révélateur d'une contradiction inhérente à notre système économique actuel. Aujourd'hui nous nous faisons essentiellement une certaine idée des milliers de petites entreprises canadiennes auxquelles nous devons près de 40 p. 100 des emplois au Canada. Pourtant, un examen attentif de la situation permet de voir clairement que le pouvoir repose entre les mains des grandes entreprises, des grosses multinationales. Les Canadiens persistent cependant à s'imaginer que l'économie est dominée par la petite entreprise et par le petit commerçant.

Bien sûr, on ne peut faire autrement que d'exalter la valeur du petit commerçant, de la petite localité et de la petite ville. Plus c'est petit, mieux c'est, dit-on, puisqu'il est plus aisé de comprendre les rouages d'une petite entreprise et, pourtant, cette philosophie ne cadre pas avec les réalités de la décennie 80. De nos jours, le monde a tendance à exclure la petite entreprise du marché. L'un des exemples les plus frappants de ce phénomène est que la petite entreprise n'a plus accès aux sources habituelles de financement. En effet, les banques hésitent de plus en plus à consentir des prêts aux petits commerçants dont l'entreprise présente des risques plus élevés aux yeux de ses créanciers. Les banques, ces établissements de prêts classiques, réclamant des garanties de plus en plus importantes, préfèrent servir les grandes sociétés.

Hier encore, devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, les représentants des banques canadiennes ont déclaré que celles-ci n'étaient pas disposées à financer les petites salaisons, à moins que leurs exploitants ne puissent donner en nantissement la propriété d'une tierce partie. Voilà jusqu'où vont les établissements de financement classiques du pays. Combien d'entre nous ici peuvent emprunter dans une banque en donnant comme garantie subsidiaire la propriété d'une tierce partie, comme l'aurait exigé la banque? Pourtant, c'est bien ce qu'ont réclamé hier les banques, à la réunion du comité, comme seule condition à laquelle elles acceptaient de financer les exploitants de salaisons, les exploitants d'abattoirs, et le reste. Ces prêts comportent trop de risques pour les banques à charte et, par conséquent, elles sont prêtes à supprimer tout bonnement leur financement.

Cette situation a donné lieu à une crise financière qui va s'aggravant au Canada. A une époque où, Dieu le sait, il nous faut encourager les Canadiens à investir, à faire preuve d'originalité dans le secteur économique, à adopter des approches innovatrices et à élaborer de nouvelles méthodes et techniques, les banques tendent à réduire les sources classiques de financement, et même à les supprimer.

On se pose alors la question: Qui vient à la rescousse à ce moment? La réponse évidente, c'est bien sûr les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. J'invite les députés à y réfléchir, surtout ceux qui siègent ici depuis plusieurs années. Combien de programmes fédéraux y avait-il dans les années 50 pour venir en aide aux petites entreprises? On aurait probablement pu les compter sur les doigts de la main. Aujourd'hui pourtant, à l'orée des années 80, si on examine attentivement la grande variété de programmes offerts aux petits investisseurs et aux petits exploitants, on dénombrerait plus de 400 programmes fédéraux sans parler de ceux des provinces qui offrent encouragement et appui aux petites entreprises. J'avais sur mon bureau l'autre jour un communiqué de la Colombie-Britannique exposant l'appui qu'accorde le gouvernement provincial au secteur de la petite entreprise. On y énumère sur plusieurs pages les entreprises bénéficitaires, certaines fabriquant des remorques utilitaires, d'autres des maisons mobiles, d'autres encore des pièces d'équipement hydraulique. Il s'agit de gens disposés à mettre de nouvelles idées à l'essai et à jouer un rôle important dans le développement de l'économie canadienne.

Comme l'a déclaré le député de Capilano, les entreprises privées qui désirent obtenir du capital-risque, du capital spéculatif, doivent maintenant s'adresser au gouvernement et non aux banques à charte, ces traditionnels établissements de crédit. Le fait que la Banque fédérale de développement dispose de 3.5 milliards de dollars à prêter au secteur de la petite entreprise témoigne de l'échec de nos marchés de capitaux, de nos banques à charte, sociétés de fiducie et compagnies de financement, qui sont en effet incapables de fournir aux petites entreprises les capitaux spéculatifs dont elles ont tant besoin.

Il y a quelques jours, on a parlé à la Chambre des sociétés de crédit et des caisses populaires de la province de Québec qui ont connu un grand succès depuis dix ans et enregistré une croissance remarquable. Je pense que l'une des raisons de leur succès et de leur croissance au cours de la dernière décennie, c'est qu'étant donné qu'elles ne prêtent pas aux sociétés, elles financent essentiellement les petits propriétaires indépendants et les petits industriels et assurent ainsi la circulation au sein de notre économie de capitaux-risques fort nécessaires.

● (1420)

Mais en fin de compte, les établissements financiers du secteur privé ne remplissent pas leur mission. Ils font faux bon aux Canadiens alors qu'on a tant besoin de créer et d'innover, alors que les pionniers de la communauté industrielle devraient partir à la découverte de nouveaux territoires et relever ainsi le défi des années 1980 et 1990. Étant donné les énormes risques que présentent les modes de financement traditionnels, le secteur privé ne peut pas y recourir et doit faire appel à des organismes comme la Banque fédérale de développement.

Nous approuvons le bill C-20 et, en même temps, nous déplorons le fait que nos banques à charte aient complètement manqué à leur mission. Nous admettons que le bill C-20 donne l'occasion au gouvernement fédéral d'entrer en scène et de servir de flambeau pour raviver cette flamme, pour offrir des possibilités et donner du travail aux Canadiens.

Je voudrais terminer cette brève intervention en disant, à titre de nouveau député, qu'en nous faisant examiner un bill comme le bill C-20, on nous demande en fait de prendre des décisions sans nous donner d'informations suffisantes. Un certain nombre de questions devraient être posées. Je vais en poser quelques-unes dans l'espoir que le ministre y reviendra dans sa réplique cet après-midi ou qu'il les abordera lorsque nous serons en comité.

Pourquoi la Banque fédérale de développement a-t-elle perdu de l'argent au cours de la dernière année? Les objectifs et le mandat de la Banque ont-ils été clairement définis? Pourquoi y a-t-il eu un tel taux de renouvellement du personnel cette année? Si la Banque perd autant d'argent, pourquoi veut-elle dépenser encore 35 millions de dollars et songe-t-elle à construire un nouveau siège social? A-t-on procédé à une étude complète des opérations de la Banque et surtout de sa politique d'emprunt en fonction de ses sources de capital? Les méthodes de la banque au chapitre des prêts ont-elles été suffisamment étudiées? Dans quelle mesure le personnel de la Banque est-il qualifié?

Afin qu'on ne se méprenne sur le sens de mes paroles, je souscris aux éloges du député de Capilano à l'endroit des dirigeants de la Banque pour leur dévouement, leur ambition et leurs efforts incessants. Je dois ajouter que ces efforts ont été très positifs. Je veux signaler que la Banque compte plus de 2,000 employés d'un bout à l'autre du Canada, et ce qui est peut-être plus important, ces employés donnent aux gestionnaires les consultations qui s'imposent et initient aux principes de la gestion un grand nombre de personnes qui veulent se lancer dans les affaires. Il faut féliciter la Banque des connaissances techniques et des qualités que possèdent ceux qui fournissent ce service. Quand on considère certains postes essentiels à la Banque même, sommes-nous certains que ceux qui les occupent ont les connaissances et les qualités nécessaires pour agir au moment opportun? J'avoue que ce sont des questions très difficiles, mais il faut néanmoins y répondre.

En terminant, je dois dire que notre parti appuie certes ce projet de loi. A notre avis, il est regrettable que les institutions financières aient négligé de nous fournir le capital à risques dont nous avons grand besoin. Je suis heureux de constater que le gouvernement fédéral donne le ton en étendant la portée de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis très heureux de cette occasion qui m'est offerte de faire les commentaires suivants au cours de ce débat sur le bill C-20, Loi qui vise à modifier la Loi sur la Banque fédérale de développement. Ce matin, mon collègue le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) a déjà exposé aux honorables députés les détails et le but principal du projet de loi. Il a également fait part aux députés de certains détails sur les activités de la Banque.

Au cours de la période de temps qui m'est accordée à ce moment-ci, j'ai l'intention d'insister sur le rôle de la Banque dans l'expansion du marché des prêts à terme pour les petites et moyennes entreprises au Canada et d'ajouter certaines observations sur les remarques du ministre au sujet des autres activités de la Banque en matière de services de gestion.

Monsieur le président, la Banque fédérale de développement a été créée, comme tout le monde le sait, en octobre 1974 afin de succéder à la Banque d'expansion industrielle qui, elle-même, fut fondée en 1944. Je pense qu'en créant la Banque fédérale nous l'avons rapprochée un peu plus de sa clientèle. Cette dernière a agi comme la Banque d'expansion industrielle qui avait été pionnière dans le domaine des prêts à terme au Canada. Son succès et celui de la Banque fédérale de développement par la suite constituent, dans une large mesure, un facteur important dans la mise au point et l'expansion d'un marché de prêts à terme pour la petite entreprise, comme je l'ai dit tantôt, non par une institution gouvernementale ou publique mais par un certain nombre d'institutions financières du secteur privé.

En réalité, bon nombre de ces institutions prêteuses privées comptent parmi leurs clients beaucoup d'anciens employés de la Banque de même que d'anciens emprunteurs clients dont l'entreprise a atteint la rentabilité, grâce dans bien des cas à l'appui de la Banque fédérale de développement ou à celle qui l'a précédée. Bien qu'il soit assez facile de déterminer les activités de la Banque pour venir en aide directement à la petite entreprise, et je vais en parler brièvement dans quelques instants, il est presque impossible de mesurer la contribution réelle de la Banque sur le plan de l'expansion des services privés de prêts destinés à la petite entreprise. Je désire signaler cet apport important souvent négligé de la Banque aux institutions financières privées qui, comme on le sait, représente la plus importante source de prêts aux petites entreprises. Voilà une indication de l'engagement du gouvernement à collaborer avec les milieux financiers et d'autres groupes de personnes afin d'élaborer des mesures visant à aider la petite entreprise. Ceci devrait rassurer l'honorable député de Capilano (M. Huntington) qui, ce matin, semblait inquiet de cette présence grandissante du gouvernement ou des institutions bancaires gouvernementales dans le système de l'économie.

[*Traduction*]

La situation des marchés financiers du secteur privé a pu s'améliorer, mais la Banque fédérale de développement continue de jouer un rôle actif et innovateur en fournissant des capitaux à la petite entreprise. Ainsi, ces dernières années, elle a fait savoir aux prêteurs privés qu'elle était prête à conclure des arrangements de financement conjoint avec eux, lorsque, pour une raison quelconque, ceux-ci n'étaient pas disposés à fournir tous les capitaux requis. Aussi, je félicite la Banque de l'initiative qu'elle a prise pour donner plus d'expansion au marché des prêts à la petite entreprise canadienne.

[*Français*]

Monsieur le président, au cours des cinq dernières années terminées le 31 mars 1980, la Banque fédérale de développement a prêté presque 3 milliards de dollars à plus de 55,000 petites entreprises au Canada. En outre, depuis son ouverture, plus de 75 p. 100 des prêts de la Banque visent des sommes de $50,000 ou moins, ce qui marque bien l'attitude qu'elle porte à la petite entreprise. Pour souligner sa connaissance des besoins de cette entreprise, la Banque a passablement décentralisé ses activités de prêts.

● (1430)

La plupart des prêts sont maintenant approuvés par des succursales ou des bureaux régionaux, ce qui raccourcit aussi de beaucoup le délai de traitement des demandes et l'annonce de la décision au requérant. Monsieur le président, justement ma circonscription a profité de cette décentralisation il y a quelques années ce qui a rendu la Banque fédérale de développement beaucoup plus accessible.

La succursale de Valleyfield, où je demeure, dessert les comtés de Beauharnois, de Châteauguay, de Huntingdon, de Vaudreuil et de Soulanges. Cette succursale de la Banque fédérale de développement existe depuis novembre 1976, je crois. Si l'on examine l'évolution du portefeuille de cette succursale, on constate l'intérêt de la clientèle. Au 31 mars 1979, la succursale de Valleyfield avait une clientèle de 152 commerces, clients, entreprises pour un engagement total de 8.2 millions de dollars. Tandis qu'un an plus tard cette clientèle a augmenté à 201 clients pour un engagement total de 12.9 millions de dollars. Pour la gouverne des députés je dirai que pour les 12 mois précédant le 31 mars 1980 il y eut 109 prêts autorisés pour 7.3 millions de dollars. Le prêt moyen pour cet exercice de 12 mois avant le 31 mars 1980 s'établit à $67,000, ce qui veut dire que, fondamentalement et en pratique, la succursale de la Banque fédérale de développement à Valleyfield qui dessert notre région rend réellement service à la petite entreprise.

Encore une fois, pour essayer de répondre à la crainte de l'honorable député de Capilano le taux de pénétration de cette succursale dans notre territoire est de 6 p. 100. Alors seulement 6 p. 100 qui ne peuvent probablement pas trouver l'aide financière ou le financement dans les banques ordinaires ou conventionnelles, 6 p. 100 de 2,549 entreprises de clients de notre territoire seulement y sont desservis, mais au moins ces gens-là aident l'économie de notre région. Je pense qu'on doit souhaiter, non seulement que la Banque fédérale de développement continue son petit-train-va-loin, mais qu'on l'aide à aller un peu plus loin et à offrir davantage de meilleurs services et peut-être aussi continuer à avoir du capital de risque.

Maintenant, monsieur le président, pour revenir aux considérations plus générales, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1979, je dirai que plus de 40 p. 100 des prêts consentis par la Banque fédérale de développement ont servi à acquérir des immobilisations y compris des terrains, des immeubles et du matériel. Les petites entreprises tentent également d'obtenir de l'aide auprès de la Banque pour améliorer la situation de leur fonds de roulement. Le financement convenable du fonds de roulement peut constituer un facteur particulièrement important surtout de nos jours étant donné les taux d'intérêt particulièrement élevés pour la petite entreprise qui connaît un fort taux de croissance. La Banque consent également des prêts pour faciliter le changement de propriétaire, ce qui est souvent une période difficile dans l'évolution, dans le progrès ou dans le développement d'une entreprise. Changer de propriètaire, cela peut vouloir dire en ajouter un autre en même temps.

Monsieur le président, j'aimerais traiter d'une autre activité importante de la Banque, les services de gestion destinés à la petite entreprise. A cette fin, je vais commencer par parler des conclusions d'une étude des problèmes financiers de la petite entreprise effectuée avant la mise sur pied de la Banque fédérale de développement, laquelle révélait qu'un important problème des petits entrepreneurs était celui des aptitudes en gestion. Pour répondre à ce besoin, on a élargi les responsabilités de la Banque fédérale de développement pour offrir à la petite entreprise des services de gestion en plus des services financiers.

Ces services de gestion comprennent donc la consultation, la formation et l'information. Certains de ces services ont été lancés par la Banque d'expansion industrielle elle-même dans le cadre de ses activités normales dans la petite entreprise qui se sont développées à la suite d'initiatives ici et là mais sans réellement l'aide d'un programme planifié. Toutefois avec la mise sur pied de la Banque fédérale de développement ces activités devenaient une responsabilité statutaire de la Banque, et elles ont par la suite connu une expansion considérable. Les services de consultation sont offerts par le biais du programme CASE: consultation au service des entreprises. Le programme retient les services de cadres à la retraite à titre de conseillers qui aident les petites entreprises à résoudre des problèmes de gestion à un tarif minime sinon un peu plus que minimum.

Les conseillers sont choisis pour leur compétence et leur expérience dans le domaine de la société-cliente. La Banque peut actuellement faire appel à environ 2,000 de ses conseillers pour un large éventail d'affectations. Au cours de l'année financière de 1980, la Banque a complété plus de 14,000 affectations. Le programme a été bien accueilli et il a très bonne réputation. On remarque avec intérêt que la majorité des clients du programme CASE ne sont pas des emprunteurs de la Banque. Alors en somme c'est que le service est aussi offert à ceux qui ont une position financière plus établie ou déjà bien établie.

Le deuxième volet des services de gestion de la Banque concerne la promotion de saines pratiques de gestion auprès des propriétaires et exploitants de petites entreprises, par la formation en gestion. C'est beau d'aller aider quelqu'un à organiser la gestion de son entreprise par un programme temporaire, mais si on n'offre pas à cette personne la possibilité de rendre son personnel compétent, on n'atteint pas l'objectif fixé. La Banque offre donc une formation sous forme de cours, séminaires et autres réunions. Au cours de l'année financière 1980, plus de 25,000 hommes d'affaires ont assisté à environ 1,700 séminaires présentés par la Banque et traitant de sujets comme la commercialisation, la fiscalité, la tenue de livres et le contrôle des coûts. Dans le cadre de ses programmes de formation en gestion, la Banque a également élaboré plusieurs cours de 30 heures qu'elle offre aux autorités provinciales et territoriales en matière d'éducation. Ce matériel est utilisé pour la formation des adultes dans les collèges communautaires et ailleurs, à l'intention des gens qui exploitent des petites entreprises ou qui songent à se lancer en affaires.

Le troisième volet, monsieur le président, des services de gestion de la Banque consiste à offrir des renseignements sur les programmes d'aide à l'entreprise de tous les niveaux de gouvernement. Et ceci a été bien servi par la multiplication et l'établissement de nouvelles succursales dans le milieu rural à travers le pays. L'an dernier, les bureaux de la Banque ont permis plus de 90,000 prises de contact par des clients. La Banque publie également une série de brochures sur la gestion d'entreprise intitulées «votre affaire, c'est notre affaire», ainsi que le bulletin trimestriel «nouvelles de la petite entreprise», et elle met à la disposition une grande documentation qui provient d'autres ministères, en particulier du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère de l'Industrie et du Commerce, quant à ses services spécialisés. Ces publications abordent des sujets d'intérêt pour la petite entreprise et connaissent une très large diffusion. De plus, chaque bureau de la Banque a une bibliothèque de référence donnant à la petite entreprise un accès facile à des ouvrages d'intérêt.

● (1440)

[*Traduction*]

La Banque fédérale de développement est un élément important de l'aide financière que le gouvernement accorde à la petite entreprise. L'esprit d'initiative et d'innovation de ses dirigeants a contribué pour beaucoup à la création au Canada d'un service privé de prêts à terme destinés à la petite entreprise. Mais la Banque est beaucoup plus que cela. Je le répète, elle offre, outre ses services financiers, une vaste gamme de services de gestion pour venir en aide à la petite entreprise.

La portée de son mandat reflète l'engagement du gouvernement d'appuyer les petites entreprises viables et en expansion. Le projet de loi à l'étude montre bien l'orientation du gouvernement en ce sens, c'est-à-dire dans le bon sens. Je me fais un plaisir d'appuyer ce projet de loi.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet du bill C-20 destiné à accroître la capacité de prêter de la Banque fédérale de développement. Comme je prononce aujourd'hui mon premier discours à la Chambre, je demande l'indulgence des députés d'en face pour consigner au compte rendu certaines des observations traditionnelles qu'un député fait lors de son premier discours. Je peux assurer à la Chambre que mes remarques seront brèves et que je passerai ensuite au bill à l'étude.

Je vous prierais d'abord, monsieur l'Orateur, de transmettre mes félicitations à madame le Président pour sa nomination à son nouveau poste. J'estime que c'est là un honneur qu'elle mérite grandement et je suis certain qu'elle s'acquitera de ses fonctions avec dignité et justice, les mêmes dignité et justice que nous sommes en droit d'attendre des orateurs de la Chambre.

C'est pour moi un honneur et un privilège de représenter la circonscription de Simcoe-Nord. Pendant de nombreuses années, c'est le Dr Philip Bernard Rynard qui a représenté ma circonscription, et les services qu'il a rendus à ses mandants sont maintenant légendaires chez nous.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Ses états de service à la Chambre sont aussi bien connus car il s'est intéressé toute sa vie à la santé et au bien-être social. Il a laissé son empreinte au Parlement tout comme il l'a fait dans la circonscription de Simcoe-Nord.

C'est tout un défi que de suivre ses traces mais c'est un défi que je suis content de relever. Je sais que la Chambre apprendra avec tristesse que le Dr Rynard a été frappé d'apoplexie une journée avant de commencer à participer à ma campagne électorale, mais il continue à se rétablir et il vient de sortir de l'hôpital. La Chambre s'associe à moi, j'en suis sûr, pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: La circonscription de Simcoe-Nord est aussi diversifiée que le pays. Les cantons de Mara, Rama, Orillia, Oro, Medonte, Matchedash, Tay et Tiny sont riches en terres fertiles, en forêts et en cours d'eau, mais leur plus grande richesse est la population. Les villes d'Orillia, de Midland et de Penetanguishene sont des localités vivantes et prospères de la circonscription. Mes électeurs sont d'origines anglaise et française et comptent des immigrants venus de nombreux pays. Simcoe-Nord possède une économie mixte et c'est là sa force.

Dans Simcoe-Nord il se trouve des agriculteurs, des ouvriers spécialisés, des entrepreneurs, des exploitants d'installations touristiques, des propriétaires de magasin, des membres des professions libérales, des fonctionnaires et des retraités qui se coudoient un peu partout. Je vis dans Simcoe-Nord depuis 1969. Nous y avons connu bien des succès et quelques malheurs, mais nous en sommes venus à nous convaincre que la circonscription de Simcoe-Nord est habitée par des gens qui sont canadiens chaque jour de leur vie.

J'aimerais maintenant parler du bill C-20. Il est bien connu à la Chambre que la Banque fédérale de développement a pour rôle de financer les petites entreprises canadiennes. Elle joue un rôle important partout au pays, rôle qui consiste à conseiller les petites entreprises grâce à ses succursales et aussi à des colloques, ce qui permet de faciliter leur expansion au Canada et à développer les qualités d'administrateur de leurs propriétaires. La prestation de services de consultation en gestion aux petites entreprises revêt également beaucoup d'importance, car il est fréquent que les propriétaires de petites entreprises n'aient pas les moyens d'embaucher eux-mêmes des spécialistes de la compétence de ceux que la Banque fédérale de développement met à leur disposition, moyennant des frais raisonnables.

J'ai le plaisir d'apprendre que la Banque continue à financer les entreprises du secteur de la fabrication et du tourisme, particulièrement en Ontario. Je remarque qu'au cours de la période de neuf mois se terminant le 31 décembre 1979, le nombre de prêts accordés en Ontario a augmenté de 58 p. 100 et que leur valeur s'est accrue de 61 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. Nous avons besoin de ces prêts. Nous avons besoin de l'aide de la Banque pour favoriser la croissance économique de l'Ontario. Nous avons l'intention de demeurer la pierre angulaire de la confédération en continuant à fabriquer des marchandises, à employer des travailleurs et à travailler dur.

Je n'ai pas l'intention de vous servir une litanie de faits et de chiffres pour prouver que mes recherches valent bien celles du ministre ou d'autres députés. Le ministre a fort bien présenté les faits et les chiffres. Mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington), les a examinés et je pense que nous en avons eus suffisamment.

Nous sommes envoyés au Parlement pour défendre le point de vue de nos électeurs. J'aimerais exprimer ici certaines inquiétudes qui, selon moi, reflètent bien le point de vue des gens de Simcoe-Nord, et particulièrement de la petite entreprise, à l'égard de la Banque fédérale de développement et de cette modification. Je voudrais parler de ce que devient l'argent une fois que la Banque l'a reçu. Je désire également parler du rôle de bouée de sauvetage que joue la Banque, de son image dans les milieux de la petite entreprise, du prix de revient des prêts, des restrictions imposées aux succursales, du délai qui s'écoule avant que le prêt ne soit accordé ou refusé et de l'emplacement des succursales.

On pourrait me répondre que ces questions relèvent du comité, mais je crois qu'elles ont beaucoup d'importance pour le public et la petite entreprise et que nous devons les aborder ici-même. Il m'est plus facile de discuter de ce bill en me plaçant du point de vue de l'emprunteur plutôt que de celui de la banque, car je me suis souvent trouvé, sinon dans les souliers de l'emprunteur, du moins à ses côtés en tant que comptable ou avocat. Donc, les prêts, les garanties, les états financiers, le nantissement et les questions du même ordre n'ont guère de secret pour moi.

Je ferai également remarquer que mes observations ne s'inspirent pas d'une insatisfaction que m'aurait causée une succursale en particulier; elles traduisent plutôt les sentiments du public. Les chefs de petites entreprises estiment que la Banque fédérale de développement devrait être un prêteur de dernier recours. C'est aussi ce que prétend la Banque. Les banques à charte, les sociétés de fiducie et autres institutions financières sont des insitutions à but lucratif qui rendent des comptes à leurs actionnaires. La BFD est perçue comme un organisme gouvernemental dont le principal objectif consiste à venir en aide aux petites entreprises qui ne remplissent pas les conditions suffisantes pour obtenir un prêt auprès des banques à charte ou autres institutions financières du genre, en raison de leur manque d'expérience, d'un investissement insuffisant, d'un marché instable, de la nouveauté de leur produit, ou qui pour une autre raison, n'inspirent pas confiance au directeur de la succursale bancaire du voisinage. C'est ainsi que le public perçoit la BFD.

Le public s'attend à ce que la BFD prenne de plus grands risques qu'une banque à charte. Le public estime, je crois, que la Banque devrait supporter une proportion plus élevée de mauvaises créances que les banques à charte. On s'attend à ce qu'elle perde de l'argent. C'est peut-être étrange à dire, mais il faut accepter que la BFD prenne ces risques et perde de l'argent dans certains cas.

Elle doit également toucher un taux d'intérêt normal pour couvrir ses frais d'exploitation. Les bénéfices socio-économiques que le Canada retire de cet organisme ne se jugent pas d'après ses profits; ils se manifestent sous la forme de milliers de petites entreprises prospères.

● (1450)

Je ne suis pas d'accord avec mon collègue, à ma gauche. Je pense que les propriétaires de petites entreprises aiment à relever le défi, c'est-à-dire à se lancer en affaires au Canada. Pour le démontrer, je signale que des milliers de personnes abandonnent le confort d'une grande entreprise pour en acquérir une plus petite.

J'informe mon collègue à ma gauche que les banques n'ont pas laissé tomber les petites entreprises comme il le prétend; il leur arrive de subir des pertes à la suite de certains prêts. Si les banques à charte n'avaient jamais de mauvaises dettes, il aurait raison, mais puisqu'elles subissent des pertes—et elles sont souvent venues se lamenter dans mon étude d'avocat—je pense que les banques à charte prennent des risques et que la Banque fédérale de développement les seconde très bien.

La difficulté vient de ce que le public en général n'a pas toujours l'impression que la Banque fédérale de développement veut prendre un risque ou jouer le rôle du prêteur de dernier ressort. Les hommes d'affaires disent souvent: «Si je n'étais pas dans une aussi mauvaise passe, j'aurais obtenu un prêt d'une banque à charte. Elles m'ont refusé, et maintenant j'ai besoin de votre aide». La BFD devrait décider si elle n'est rien de plus qu'une autre banque. Dans ce cas, je lui suggère de se retirer des affaires et d'arrêter de faire concurrence à la libre entreprise. Cependant, si elle doit jouer le rôle de véritable prêteur de capital de risque, et de prêteur à qui on a recours en désespoir de cause, il lui faut alors continuer à exercer ce rôle. Elle doit être prête à démontrer aux petits hommes d'affaires canadiens qu'elle est disposée à prendre un risque—non pas un risque déraisonnable quand il n'y a aucune chance de succès, mais un risque raisonnable en vue d'aider une entreprise en difficulté mais capable de réussir.

J'aimerais maintenant m'attarder un peu pour vous décrire l'impression que la BFD donne aux petites entreprises. Les colloques de conseil en gestion que tient la banque sont bien accueillis et de façon générale ils lui donnent meilleure réputation dans le milieu des petites entreprises. Là où la Banque se heurte à des difficultés c'est quand il s'agit d'emprunt. Le petit entrepreneur voit ce processus comme étant coûteux, long, décevant et hérissé de difficutés. Si la Banque veut se donner un rôle important, elle doit améliorer sa façon de consentir un prêt.

Je pense qu'elle devrait accorder plus d'importance à sa première rencontre avec un client éventuel. Il faudrait bien préciser au client que la banque exige des documents avant d'envisager de consentir un prêt. Toutes les exigences de la Banque devraient être précisées à ce moment-là. Les hommes d'affaires se plaignent en disant: «Nous leur avons donné les documents; ils les ont laissés au fond d'un tiroir; ils nous ont écrit pour nous dire qu'ils en voulaient d'autres; nous leur en avons envoyé d'autres; ils les ont étudiés; ils nous ont écrit à nouveau pour nous dire qu'ils refusaient le prêt». C'est là le grief de l'homme d'affaires. Toutes ces formalités ne lui servent à rien. Il doit attendre une réponse, et ce qu'il reçoit au lieu d'une réponse, c'est une invitation à remplir d'autres formulaires.

A mon avis, les directeurs de succursale devraient faire davantage d'efforts pour distinguer entre les états financiers qui renseignent un homme d'affaires sur la situation de son entreprise, et ceux qu'il doit fournir pour obtenir un prêt. Ils doivent assumer la charge de cette très importante éducation qui reste à faire. La Banque fédérale de développement peut rendre ce service aux petits entrepreneurs en leur signalant ce que les états financiers, le contrôle des stocks, les comptes recevables en souffrance peuvent signifier pour eux qui, avant de se présenter à la succursale, n'ont pas la moindre idée de ce que la Banque peut faire pour eux. En l'occurence, la Banque a un rôle à jouer et je tiens à ce qu'elle le joue, compte tenu de tout l'argent qu'elle reçoit.

Je vais maintenant me porter à la défense des hommes de loi, monsieur l'Orateur. Il faut bien que quelqu'un s'en charge!

Une voix: Expulsez-le du parti!

Une voix: Poursuivez!

M. Lewis: Nous entendons souvent dire que les honoraires des avocats et des comptables sont établis en fonction de la demande. J'aimerais distinguer. La Banque fédérale de développement exige des états financiers préparés par des comptables qui exigent d'être rémunérés, comme il se doit, en fonction du temps qu'ils ont mis à les établir. Les avocats n'envoient leur note qu'une fois le prêt approuvé. C'est à ce moment-là qu'ils facturent leur temps et leurs efforts. Évidemment, ils ne sont pas suffisamment rémunérés pour ce qu'ils font.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Le hansard devrait laisser voir que vous souriez.

M. Lewis: J'aimerais proposer que la Banque fasse savoir au postulant qu'elle ne lui accordera pas de prêt dès qu'elle le sait, afin de lui éviter ces frais. Pour les demandes d'emprunts comportant des risques, il faudrait que l'étude se fasse en deux temps: le candidat fournirait d'abord des renseignements simples et peut coûteux à réunir, puis, si l'on juge que sa demande est fondée, il y aurait lieu alors de consulter des avocats et des comptables.

Lors de l'étude du bill au comité, l'automne dernier, il a été question des pouvoirs discrétionnaires. Je n'ai pas l'intention de demander au ministre de préciser l'étendue de ces pouvoirs pour chacune des succursales de la Banque au Canada, mais j'aimerais qu'il énonce la politique générale de la Banque à cet égard. Je crois que dans certaines succursales, le directeur fait traîner les choses en ne recourant pas aux pouvoirs discrétionnaires dont il dispose. On blâme alors l'administration centrale alors que c'est la succursale qui est en cause.

J'ai parlé tantôt de ce que j'ai appelé le retard apporté à approuver ou rejeter une demande d'emprunt. L'automne dernier, M. Lavigneau a déclaré au comité des finances qu'il fallait une semaine à l'administration centrale pour étudier une demande. J'ai fait observer alors, et je le répète aujourd'hui, qu'il ne nous intéresse pas de savoir combien de temps il faut à l'administration centrale pour expédier une demande. Ce qui compte pour le propriétaire d'une petite entreprise, c'est plutôt le temps qui s'écoule entre le moment où il franchit la porte d'une succursale et le moment où on lui annonce que son emprunt est accordé ou refusé. C'est là que nous pourrions aider les hommes d'affaires canadiens.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder un point qui concerne ma propre circonscription et peut-être d'autres aussi. Mon préopinant a fait allusion à la succursale de la Banque de sa criconscription. La Banque fédérale de développement pourrait améliorer vraiment ses services en créant des succursales dans toutes les circonscriptions au Canada. Toutes les grandes banques à charte ont une succursale dans la circonscription de Simcoe-Nord. Elles ont pignon sur rue et font partie intégrante du monde des affaires. La BFD ne compte pas de succursale dans la circonscription de Simcoe-Nord. Je ne suis pas en mesure de vous dire que Simcoe-Nord a obtenu 6 p. 100 des prêts et j'aimerais pouvoir le faire, mais il n'y a pas de

succursale dans ma circonscription. Il existe d'autres circonscriptions qui ne comptent pas de succursale non plus.

M. Darling: Comme la mienne.

M. Lewis: Y compris Parry Sound-Muskoka. Je ne demande ni un édifice de coin de rue ni un grand nombre de fenêtres et ce genre de choses, mais j'estime que si le gouvernement croit vraiment à la décentralisation et à l'idée de rapprocher l'État de ses administrés, il devrait alors rapprocher la Banque fédérale de développement de la population. Un gérant des prêts et une secrétaire pourraient traiter les demandes sur une base quotidienne. Nous devrions vraiment essayer d'associer la Banque fédérale de développement à la petite entreprise canadienne et implanter une succursale dans chaque circonscription. Lorsque le bill sera étudié par le comité peut-être que le ministre pourra étudier la question et nous dire ce que l'on envisage de faire pour ouvrir des succursales dans les différentes circonscriptions.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais dire que j'approuve ce bill. J'aimerais qu'il soit adopté aussi rapidement que possible afin que la Banque puisse continuer à venir en aide aux petites entreprises.

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Monsieur l'Orateur, au lieu de reprendre les arguments des orateurs qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre, je voudrais profiter de l'occasion pour réagir aux déclarations que certains députés de l'opposition ont faites cet après-midi. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a énuméré un certain nombre de questions à la fin de son allocution et l'orateur qui l'a précédé a fait un certain nombre de remarques. Je voudrais profiter de l'occasion pour m'adresser directement à eux au lieu de m'en tenir à des considérations d'ordre général sur ce bill.

Nous attendons tous avec impatience l'adoption de ce projet de loi, mais certaines questions qui ont été soulevées cet après-midi méritent d'être approfondies. On a demandé si la Banque a une idée claire et précise de son mandat. Je dirais que oui et qu'elle l'a très bien rempli puisqu'en cinq ans, elle a injecté plus de 3 milliards de dollars dans les petites entreprises. Mais comment savoir que l'argent a été distribué aux petites entreprises? Quatre-vingt-dix pour cent des prêts consentis sont inférieurs à $100,000, 50 p. 100 inférieurs à $25,000. Nul doute que ces sommes considérables ont été affectées là où elles devaient l'être, c'est-à-dire aux petites entreprises. Deux tiers de ces crédits ont été utilisés pour lancer de nouvelles entreprises ou donner de l'expansion à de jeunes entreprises. Au total, environ 30,000 entreprises nouvelles ont été créées ou ont pris de l'expansion et sont plus florissantes qu'elles ne l'étaient auparavant. Grâce à elles, on a donc créé plus de 350,000 emplois supplémentaires au Canada, dont beaucoup dans le domaine critique de la technologie de pointe.

● (1500)

La Banque fédérale de développement est chargée notamment de conseiller et d'informer les petits commerçants. Si l'on considère les milliers de colloques qui ont été tenus dans tout le Canada et les millions de brochures publicitaires qui ont été distribuées de même que les centaines de milliers de demandes de renseignements par téléphone auxquelles on a répondu, je crois que les députés conviendront avec moi que la Banque s'est bien acquittée de cet aspect de son mandat.

L'an dernier, 177 prêts s'élevant à environ 9 millions de dollars ont été consentis dans ma municipalité de Scarborough, et il y a eu 971 orientations, 12 conférences pratiques, 580 demandes de renseignements et 11 colloques.

Depuis la création du programme en 1975, près de 14 millions de dollars ont été investis ou prêtés aux petites entreprises de ma municipalité.

Tout bien considéré, on doit soutenir, et je crois que les députés d'en face en conviendront, que la Banque s'est acquittée du mandat que lui avait confié le Parlement il y a cinq ans. Je signale aux députés de l'autre côté que la Banque, consciente des exigences des petites entreprises du Canada, a bien su y répondre. Si l'on considère la valeur des prêts consentis et des investissements réalisés et qu'on divise ce montant par la population des diverses régions, on constatera que la Banque n'accorde la préférence à aucune région, à aucun centre urbain. Le député d'en face qui a demandé des précisions sur le mandat de la Banque représente une circonscription de la Colombie-Britannique. En fait, le pourcentage de prêts accordés aux petites entreprises de Vancouver par la Banque fédérale de développement est de 11.3 p. 100. A Toronto, il n'est que de 3.8 p. 100. A Mackenzie, Fort St. John, Salmon Arm et Williams Lake, la proportion des prêts s'élève à près de 30 p. 100.

L'Orateur qui m'a précédé a prétendu qu'aux termes de son mandat, la Banque devait s'attendre à perdre de l'argent. Je doute que son mandat lui impose pareille obligation. Car on y dit très clairement qu'elle doit rentrer dans ses frais. Heureusement, elle y a réussi quatre années sur cinq. Il est regrettable que les circonstances défavorables de l'an dernier lui ait rendu la tâche difficile, mais c'est une exception. Ce n'est pas la règle, et je pense que la Banque peut être fière de ses réalisations financières.

Un député d'en face a signalé que la Banque devrait s'implanter davantage dans les petites villes et les régions rurales. Le député a plus d'expérience que moi, et sans doute a-t-il raison, mais je crois que la Banque a fait de sérieux efforts en ce sens. Soixante pour cent de ses bureaux sont situés dans des régions rurales et de petites villes et elle ne cesse d'étendre ses services. Loin de reprocher à la Banque ses réalisations passées, je pense que le deputé devrait se réjouir des progrès accomplis en si peu de temps.

Il a parlé des activités de l'administration centrale et du rapport entre les prêts et les emprunts. Je crois que la Banque a démontré qu'elle était attentive et sensible aux besoins des emprunteurs. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des prêts consentis sont négociés et autorisés par l'intermédiaire d'une banque locale. Je suis certain qu'il serait difficile de dépasser un tel pourcentage. Elle réussit déjà fort bien à répondre aux besoins des petits exploitants locaux.

Alors, la Banque réussit-elle à remplir son mandat? C'est indéniable. Il suffit de jeter un coup d'œil aux données relatives aux demandes de prêts, aux investissements, aux demandes de conseils et d'information. Elle progresse à un taux annuel remarquable et continuera de croître aussi rapidement à l'avenir. Sa progression a été si rapide qu'en cinq ans, elle a épuisé tous les crédits que lui avait attribués le Parlement. C'est ce qui explique pourquoi la Banque vient réclamer d'autres crédits pour pouvoir poursuivre la tâche remarquable qu'elle a accomplie.

Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a dit que la Banque avait perdu 30 millions de dollars l'année dernière, ce à quoi j'ai déjà fait allusion dans mon discours. Il y a plusieurs façons d'expliquer cette perte. La création de la SLBA a ouvert la porte à un concurrent de taille pour les prêts et la société a, malheureusement pour la Banque, accaparé les meilleurs risques du marché. Il existe aujourd'hui de nouvelles sociétés de prêt dynamiques qui se font concurrence pour ce genre d'affaires. Bref, la Banque a été acculée au secteur qui comporte davantage de risques et c'est en partie la raison pour laquelle elle a des difficultés à joindre les deux bouts. Par ailleurs, l'érosion de son capital a fait en sorte que les prêts qu'elle consent son plus chers étant donné qu'elle n'a plus les garanties lui permettant de demander des taux inférieurs sur le marché ouvert. Le problème sera résolu par l'injection de nouveaux fonds de sorte que lorsqu'elle empruntera à l'avenir, elle le fera à un taux plus avantageux que celui de l'an dernier.

Une autre raison pour laquelle la Banque a connu des difficultés et perdu de l'argent l'an dernier est que les députés d'en face, qui arborent en ce moment un sourire complaisant, l'ont poussée hors du marché privé. Lorsqu'elle a été créée, la Banque avait accès au Fonds du revenu consolidé, ce qui lui permettait d'offrir des taux moins élevés. Mais le gouvernement précédent formé du parti qui siège maintenant en face a forcé la Banque à dépendre tout à fait du marché privé pour ses fonds. Elle a donc à en subir les taux plus élevés dans le marché privé.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je dois avertir la Chambre que cette affirmation n'est pas juste. Le gouvernement précédent avait prévu 245 millions de dollars dans le budget pour les prêts. Il n'a qu'augmenté le coefficient des prêts au lieu de . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) a la parole, je crois. Le député de Capilano n'avait pas à invoquer le Règlement puisqu'il s'agissait d'un sujet de discussion.

M. Kelly: Si je fais erreur, monsieur l'Orateur, je m'en excuse, mais c'est ce que je constate aujourd'hui.

Enfin, une partie des pertes s'explique par la situation difficile en général qu'a connue le monde des affaires l'année dernière, et par le taux élevé de défauts de paiement qui caractérise l'économie aujourd'hui.

Le député de Kamloops-Shuswap a également parlé du roulement du personnel. On a apparemment enregistré un taux de roulement de 30 à 35 p. 100 au cours des dernières années. Ce n'est pas tant que les employés fuient la Banque, mais bien qu'ils sont attirés par les traitements supérieurs offerts par les nouvelles institutions qui lui font maintenant concurrence dans ce domaine.

Il est ironique de constater que Petro-Canada avait fait une razzia dans le secteur privé il y a quelques années quand il s'était agi de constituer son personnel, et que c'est maintenant le secteur privé qui rend la pareille aux sociétés de la Couronne. On me dit que le roulement du personnel a diminué considérablement l'année dernière, et que les augmentations de traitement retiennent auprès de la Banque les employés jeunes et prometteurs. La Banque peut compter à l'avenir, sur le plan du personnel, sur la même stabilité dont elle a joui par le passé.

• (1510)

On a fait allusion aux nouveaux bureaux de l'administration centrale, laissant entendre que cette société de la Couronne se conformait à la grande tradition des sociétés étatiques et se constituait un immense fief matériel. Si l'on jette un coup d'œil aux comptes de la Banque, on constate au contraire que ses recettes vont presque exclusivement aux prêts et aux investissements. Loin d'être un exemple de constitution de fief, cette société de la Couronne est un modèle à imiter pour les autres entreprises d'État.

Les deux derniers points soulevés par le député avaient trait aux politiques de la Banque concernant les prêts et les emprunts. S'interrogeant sur les politiques d'emprunt de la Banque, il a laissé entendre que ses emprunts lui coûtaient trop cher et qu'elle répercutait ces frais sur ses clients. Comme je l'ai déjà expliqué, ces frais élevés sont dus à différentes raisons valables. Quand nous aurons adopté ce bill, les Canadiens propriétaires de petites entreprises pourront compter voir la Banque revenir aux taux plus bas qu'elle leur accordait jadis.

Le député était d'avis que la politique de prêt de la Banque était trop libre et qu'à cause du roulement élevé de son personnel, les nouveaux employés ne possédaient ni l'expérience ni le jugement voulus pour répartir ses crédits avec sagesse et prudence.

Bombardée de critiques comme celles-là, la Banque se retrouve dans une position délicate. D'un côté de la Chambre, on lui reproche de dépenser trop librement ses crédits tandis que de l'autre, on lui reproche le contraire. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'elle a épuisé les crédits qui lui avaient été alloués. Elle a fait du bon travail et elle continuera à remplir son mandat en accordant des prêts.

Si je devais faire une recommandation pour améliorer la politique de prêt de la Banque, ce serait de favoriser certains emprunteurs. Les hommes d'affaires canadiens devraient être privilégiés par rapport aux hommes d'affaires étrangers, les entreprises œuvrant dans des secteurs de haute technicité par rapport à celles d'autres secteurs, et les sociétés implantées dans des régions reculées par rapport à celles des régions possédant déjà un excellent réseau d'établissements bancaires et d'établissements de prêt. Mais ce sont des choses qu'il sera plus opportun d'aborder à l'étape de l'étude en comité. Je serai heureux de poursuivre la discussion à ce moment-là.

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de prendre part au débat sur l'amendement de la Loi sur la Banque fédérale de développement, le bill C-20. Je veux tout d'abord préciser que j'appuie l'amendement et que je souhaite qu'il soit adopté au plus tôt. J'ajouterai que mon impression de la BFD est en général bonne. Dans l'ensemble, je crois qu'elle fournit de bons services à la petite entreprise canadienne et qu'elle remplit un rôle très important dans ce secteur de l'économie. Cela ne veut pas dire que je ne fais pas de réserves sur certaines fonctions de la Banque, et c'est ce dont je vais vous entretenir cet après-midi. Mes commentaires et suggestions ne se fondent pas sur une connaissance approfondie de la BFD; elles découlent en fait d'impressions et d'opinions que j'ai glanées ici et là lorsque j'ai aidé certains de mes commettants dans leurs démarches pour obtenir un prêt de la Banque.

En premier lieu, comme je l'ai déjà dit, j'approuve l'amendement proposé. Il constitue une reconnaissance bien méritée du rôle très important que joue la petite entreprise dans l'économie canadienne. Lorsque je dis «petite entreprise», il faut l'entendre dans un sens très large, car je sais que la BFD peut prêter, et prête d'ailleurs, des montants très substantiels à des entreprises qu'on ne peut pas considérer comme petites. Toutefois, en parcourant le rapport annuel de la Banque pour 1979, je n'ai pu m'empêcher de remarquer que les deux tiers des demandes approuvées concernaient des prêts de $50,000 ou moins. Je pense qu'on peut dire à coup sûr que des prêts de cette nature sont surtout susceptibles d'aider la petite entreprise. J'admets que la BFD ne fait pas qu'aider la petite entreprise, mais c'est quand même là le secteur de l'économie qui m'intéresse le plus et dont je veux parler aujourd'hui. J'aimerais passer en revue certaines de ces questions.

Lorsqu'on examine le mandat de la Banque fédérale de développement, on voit tout de suite qu'il consiste à fournir une aide financière aux entreprises qui ne pourraient obtenir les capitaux nécessaires ailleurs à des conditions raisonnables. Autrement dit, la Banque se spécialise dans le financement des entreprises réduites à la dernière extrémité.

Je crains néanmoins que la Banque ne soit trop conservatrice—passez-moi le mot—dans sa politique de prêt. Si c'est vraiment le cas, on peut soutenir avec raison qu'elle ne remplit pas le mandat qui lui a été confié.

Je suis le premier à admettre que toute tentative pour déterminer si tel est le cas serait très arbitraire. Cela dépend des paramètres utilisés et de la définition qu'on donne aux mots «trop conservatrice». Je maintiens néanmoins que l'idée ne date pas d'hier et que la question ne sera peut-être jamais tranchée à la satisfaction générale.

Dans un discours qu'il a prononcé le 9 avril dernier devant la Canadian Advanced Technology Association, M. Peter E. Quinn, du ministère de l'Industrie et du Commerce, a soulevé cette question en fonction du Programme d'expansion des entreprises. Il a comparé l'insuffisance de ce programme à celle des autres organismes et institutions poursuivant les mêmes objectifs. Il a dit que le taux de pertes de la BFD sur ses prêts était d'environ 1 p. 100 du total des prêts consentis.

Je prétends que pour voir à quel point la Banque est craintive, il suffit de calculer le pourcentage de prêts irrécouvrables. Si ce chiffre représente un taux d'échec pour la Banque, je suis d'avis que la BFD est trop craintive et ne se conforme pas assez étroitement à son mandat.

Une fois encore, je veux faire remarquer que pour voir si cette assertion est justifiée, il faut porter un jugement subjectif très arbitraire. Néanmoins, il s'agit d'une considération fondamentale, si la Banque doit remplir fidèlement son mandat.

Il peut être utile de comparer cette perte de 1 p. 100 à celles d'autres programmes analogues. Bien qu'il ne soit pas identique à celui de la BFD, le programme d'expansion des entreprises peut servir de point de comparaison. Dans le discours mentionné ci-dessus, M. Quinn fait remarquer que la perte procentuelle du PEE dans le domaine qui relève de sa compétence est d'environ 17 p. 100. Une fois encore, on peut contester la comparaison établie entre la BFD et le PEE, car ils viennent en aide à des entreprises fort différentes; toutefois c'est une comparaison dont il est utile de tenir compte.

Dans le même sens, le ministère de l'Expansion économique régionale a un taux d'échec de près de 10 p. 100, mais son mandat ne précise pas que le ministère servira de chambre de compensation aux entreprises cherchant en dernier ressort une aide financière.

● (1520)

Il faut se demander pourquoi la BFD est trop craintive et pourquoi, comme je l'ai dit, elle ne remplit pas complètement son mandat. C'est entre autres raisons parce qu'un bon nombre de ses employés viennent de maisons de prêts du secteur privé. Or, dans le secteur privé, on leur a appris à se méfier des entreprises commerciales présentant des risques, ce qui est légitime et se comprend sans mal. Mais, quand on a appris à réagir d'une certaine façon, il est ensuite bien difficile d'en changer. Il doit être difficile aux agents de crédit venant d'une banque à charte, par définition guère enclin à consentir des prêts à des entreprises qui n'ont pas pu en obtenir ailleurs, de se souvenir que les entreprises risquées sont en fait la règle et non pas l'exception de la clientèle de la BFD.

On peut également expliquer cette attitude de prudence qui existe bien souvent à la BFD par le fait que depuis 1979, cette dernière a commencé à emprunter de l'argent sur le marché monétaire privé. Bien entendu, il faut que la Banque tienne compte de ce fait et il faut qu'elle tempère ses largesses lorsqu'elle prête de l'argent, car elle est ensuite tenue de faire face à ses obligations. On est donc facilement porté à compatir avec la BFD qui se trouve dans une position difficile.

On peut toutefois surmonter ces difficultés sans pour autant compromettre ni la raison d'être ni la vocation de la Banque. Voici ce que je propose à cet égard: tout d'abord, il faut que les employés qui sont chargés d'étudier les demandes d'emprunt comprennent bien que la Banque a aussi pour mission d'aider des entreprises présentant de gros risques. Il faut que les préposés aux prêts comprennent bien que c'est là leur mission première et qu'ils ne doivent pas rejeter d'emblée toutes les demandes que les banques à charte refusent. Il faut que cette approche en arrive à modifier leur optique et qu'elle soit un des objectifs de la direction.

L'autre possibilité consisterait à modifier les opérations financières de la société de façon que le gouvernement fédéral puisse accorder tous les ans à la Banque un certain montant d'argent qu'elle devrait ensuite obligatoirement investir dans des entreprises risquées. Cet argent serait réparti dans les différentes succursales de la Banque et servirait plus particulièrement à financer des projets dans lesquels la Banque ne se lancerait normalement pas.

Avant de continuer, je dois faire une mise au point. Quand je critique ainsi la mentalité de la Banque qui cherche à limiter ses risques, je ne prétends pas qu'elle devrait investir aveuglément ses fonds dans des projets qui n'ont aucune chance de succès. Je tiens à tempérer tout ce que j'ai dit jusqu'à maintenant en reconnaissant le devoir qu'a la Banque d'étudier sérieusement toutes les demandes d'emprunts qui lui sont soumises. Ce à quoi je veux en venir, c'est que la Banque ne devrait pas rejeter une demande d'aide financière pour la seule raison que le projet des emprunteurs comporte un risque. La Banque est là pour consentir des prêts à haut risque. Je crains qu'elle ne refuse parfois d'accorder son aide pour cette unique raison. A mon avis, agir ainsi revient à circonvenir son mandat.

Ce qui m'a aussi inquiété lorsque j'ai eu à traiter avec la Banque, c'est que ses services-conseils ne disposent peut-être pas des resources humaines et financières qui sont nécessaires à l'exercice de leurs importantes fonctions. Personne n'ignore que beaucoup d'entreprises, surtout les petites, se mettent dans le pétrin financièrement parce qu'elles n'ont pas accès à des experts capables de leurs conseiller des investissements sûrs en se basant sur une analyse complète des conditions du marché, des tendances de l'économie en général et ainsi de suite. Il est donc indispensable qu'un organisme ou une institution comme la BFD comble cette lacune en fournissant un service de ce genre. J'ai tout lieu de croire que la BFD s'acquitte de son rôle en fournisant ce service grâce à des spécialistes très bien formés et possédant toute la compétence voulue. Toutefois, j'ai l'impresion que les ressources de la Banque affectées à cette fin sont insuffisantes.

Je prétends qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que si la petite entreprise peut avoir facilement accès à un service de ce genre, le nombre d'entreprises cherchant à obtenir une aide financière pour résoudre leurs difficultés sera restreint.

Je voudrais en terminant faire remarquer que même si je préconise une aide plus étendue du gouvernement dans un domaine qui comporte de nombreux risques, je ne nie pas que le gouvernement doive contrôler ses dépenses, ce qui constitue, comme les députés le savent, le principe régissant le programme politique de notre parti. Je préconise donc le renforcement du secteur des affaires par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement. C'est aussi un point fondamental du programme de notre parti. Voilà pourquoi j'appuie la modification à l'étude. Voilà pourquoi aussi j'ai fait des recommandations en vue de renforcer la BFD. Je prétends que si ces questions sont envisagées dans leur ensemble, le gouvernement fédéral se rendra utile au monde des affaires, notamment aux petites entreprises, grâce à ses divers programmes d'aide.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-20, qui tend à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement.

Lorsque la Banque fédérale de développement a été créée, en 1974, son mandat était clair. Elle devait s'attacher particulièrement aux besoins des petites entreprises et consentir des prêts à celles qui ne pouvaient trouver ailleurs de financement—et je souligne ceci—à des conditions raisonnables.

Maintenant, après cinq ans d'existence, on nous dit qu'à cause de l'accélération des activités dans le monde des affaires, et particulièrement dans le secteur de la petite entreprise, la Banque fédérale de développement est submergée de demandes de prêts. Elle prévoit atteindre d'ici quelques mois les limites de son capital et de son pouvoir d'emprunt, tels que définis par la loi.

Comme bon nombre d'entre nous en ces temps difficiles, la Banque fédérale de développement est à court d'argent. Le bill C-20 ferait passer son pouvoir d'emprunt de 10 à 12 fois son capital.

Sans cette augmentation, on l'a déjà dit, la Banque fédérale de développement ne pourrait prêter qu'un montant égal à celui du remboursement des emprunts déjà consentis. Ainsi la banque ne pourrait approuver qu'un tiers des prêts actuels. En moyenne, la Banque aide 1,500 petites et moyennes entreprises chaque mois. Si elle devait ne pouvoir en aider que le tiers, au-dela de 1,000 entreprises canadiennes seraient privées de financement.

Je tiens à ce qu'on sache, dès le départ, que je suis en faveur de la hausse proposée. Je l'appuie en dépit de certaines critiques sur lesquelles je reviendrai plus tard. Je suis disposé à encourager l'adoption rapide de cette mesure pour éviter à un grand nombre d'entreprises canadiennes de se voir refuser l'accès à cette source vitale de crédit.

L'usage du crédit est un instrument précieux sinon essentiel pour la petite entreprise. Et cela, c'est particulièrement vrai dans ma circonscription d'Okanagan-Nord, qui est composée essentiellement de petites entreprises. A titre d'exemple, le propriétaire d'une entreprise indépendante de distribution de machines agricoles me disait l'autre jour que ses ventes avaient doublé de volume chaque année depuis quatre ans. Il ajoutait qu'il lui aurait été absolument impossible d'obtenir de pareils résultats s'il n'avait pu s'adresser à diverses sources de crédit, dont la Banque fédérale de développement, qui lui a permis de garnir ses stocks et de construire les installations qu'il lui fallait pour servir convenablement ses clients.

Comme nous le savons tous, le crédit est essentiel à la survie des petits commerçants; pourtant, une des plus grosses difficultés que les petites entreprises ont à surmonter, c'est d'arriver à obtenir des emprunts des établissements financiers du secteur privé. Comme on l'a dit pendant le débat, c'est surtout vrai pour les nouvelles entreprises.

D'après les statistiques qui ont été citées, la Banque fédérale de développement est à la base du lancement de plus de 2,000 entreprises par an. Si l'on songe que ces 2,000 entreprises sont responsables de la création ou du maintien de 36,000 emplois, il est difficile de proposer d'empêcher la Banque de continuer à prêter comme elle l'a toujours fait.

La Banque fédérale de développement joue un rôle très important car elle encourage l'expansion des entreprises privées canadiennes qui constituent le moteur de notre économie. Un des objectifs primordiaux des députés, de ceux qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre du moins, consiste à veiller à ce que les entreprises privées canadiennes, c'est-à-dire les petits commerçants, aient pleinement l'occasion de prendre de l'expansion et de prospérer grâce à leur esprit d'initiative.

● (1530)

Je crois qu'il incombe à la Chambre de créer un climat propice à la croissance et au développement des entreprises, sans les gêner ni les écraser. Monsieur l'Orateur, on l'a répété maintes et maintes fois, mais je crois que l'on doit insister sur ces chiffres: 1,2 million de petites entreprises au Canada emploient plus des deux tiers de notre population active. Et j'estime que 1,2 million de propriétaires d'entreprises et deux tiers de notre population active méritent plus qu'une attention superficielle de la part de la Chambre. La petite entreprise stimule la concurrence et l'efficacité et offre des possibilités d'emploi aux travailleurs les moins spécialisés.

Ce secteur vital de l'économie canadienne doit faire l'objet d'une politique qui crée un environnement favorisant l'épanouissement de la créativité individuelle.

Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que j'ai été déçu, mais certainement pas surpris, de la composition du cabinet du premier ministre (M. Trudeau). J'avais espéré que le gouvernement adopterait la même politique que son prédécesseur et nommerait un ministre dont la seule responsabilité serait d'aider la petite entreprise à faire face aux tracasseries de l'administration et à faire concurrence aux grandes sociétés. Malheureusement, le gouvernement ne l'a pas fait. Il est évident que les préoccupations des grandes sociétés lui semblent beaucoup plus importantes que les besoins des Canadiens.

Une voix: Et comment!

M. Dantzer: Je le répète, monsieur l'Orateur, j'appuie le projet de loi que je considère comme une mesure d'intérêt courant en attendant une révision plus poussée des activités de la Banque. Par exemple, il me semble qu'il y a au moins un aspect de la Banque fédérale de développement que l'on doit discuter et sur lequel on devrait peut-être faire enquête. Je veux ici parler non pas des dispositions de la loi, mais plutôt de la façon dont elles sont appliquées, soit par les directeurs des succursales soit en fonction des ordres venant d'en haut.

Je ne veux ici que vous faire part de mon expérience. Je connais des gens qui ont eu recours aux services de crédit de la Banque et j'ai vu agir ses représentants dans la localité où je vis. A l'instar du député de Simcoe-Nord (M. Lewis), j'ai assisté à certaines transactions.

La Banque fédérale de développement a et avait pour but, je crois, de mettre des services à la disposition des petites entreprises de tout le pays. Cela veut dire accorder des prêts directs à des taux concurrentiels à ceux pour qui il est difficile, voire impossible d'obtenir du crédit à des conditions raisonnables dans les établissements de prêts ordinaires. Le but de la Banque n'était pas de concurrencer les sources privées de crédit.

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que la Banque a d'autres buts et objectifs qui ont été mentionnés ici. Par exemple, je crois qu'elle essaie d'organiser des colloques pour les dirigeants de petites entreprises sur des sujets comme la comptabilité, la gestion et d'autres domaines spécialisés dans lesquels le petit commerçant peut avoir besoin de conseils. Je crois d'ailleurs que jusqu'ici, la Banque a très bien réussi dans ce domaine et je la félicite de ses efforts.

Néanmoins, je fais allusion au fait que certaines succursales semblent vouloir livrer une concurrence féroce pour gagner la clientèle qui pourrait recourir aux sources de crédit habituelles. Apparemment, elles concurrencent les autres sources de crédit en faisant de la publicité et aussi en établissant des succursales à des emplacements de choix, dans les quartiers dits huppés, dans des bureaux ultra-modernes situés au rez-de-chaussée et pour lesquels elles paient sans doute un loyer exorbitant.

Par exemple, la Banque fédérale de développement a ouvert récemment une succursale dans la ville où j'habite, Vernon, en Colombie-Britannique, au deuxième étage d'un bon immeuble, à environ un pâté de maisons de l'artère principale. Évidemment, ce n'est pas le «nec plus ultra», mais ces bureaux conviennent parfaitement à une société d'État qui, en principe, ne devait pas soutenir la concurrence sur le marché libre, mais constituer une source de crédit secondaire.

Une banque fédérale n'a nul besoin de projeter une image de grandeur et de réussite sur une artère principale. En principe, il lui suffit d'avoir des bureaux convenables, un numéro de téléphone, une adresse dans l'annuaire et une enseigne suffisamment visible à l'extérieur de l'immeuble. En principe, cela devrait suffire et je conviens avec le député de Simcoe-Nord qu'il devrait y avoir une succursale dans chaque circonscription, mais elle n'a pas à être située sur l'artère principale et à faire concurrence aux grandes banques.

Cependant, très peu de temps après, la Banque fédérale de développement de ma localité faisait de la publicité et des appels d'offre pour ouvrir un nouveau bureau mieux situé. Cette succursale a réussi et elle est maintenant logée dans un bureau huppé qui coûte probablement plus cher en loyer, aux dépens des contribuables. Tout cela est bien joli, et elle a une très belle image à Vernon, mais je pense que ce n'était pas nécessaire.

Je me hâte d'ajouter, monsieur l'Orateur, qu'il ne suffit pas de répondre que le loyer dans cet immeuble de grande classe est payé à même les profits de la Banque, puisque toute dépense excessive et inutile donne certainement lieu à des taux d'intérêt plus élevés et à une réduction des profits. Un loyer élevé est en définitive payé par les gens qui ont recours aux services de la Banque et par les contribuables.

Ces idées de grandeur se retrouvent partout dans le pays et je sais qu'elles ont suscité certaines critiques. A mon avis, si c'est là une politique de la Banque, les responsables devraient la décourager le plus tôt possible, car rien ne saurait la justifier.

J'aimerais maintenant parler d'une autre pratique à laquelle on devrait mettre fin immédiatement s'il s'agit d'une politique de la Banque.

Je suppose que la Banque suit les pratiques bancaires ordinaires lorsqu'elle consent des prêts à ses clients. Mais pour remplir son rôle qui consiste à offrir un crédit supplémentaire ou secondaire aux petites entreprises, elle devrait libéraliser quelques-unes des règles qui s'appliquent ordinairement au crédit et que suivent les banques et autres institutions de prêt. Or, la Banque fédérale de développement exige presque toujours en garantie des débentures sur l'actif de l'entreprise à qui elle accorde un prêt.

Comme la plupart des députés à la Chambre le savent déjà—sinon ils le devraient—une débenture est un titre de dette qui donne à la Banque le droit, en cas de défaut de paiement et à la discrétion du directeur local, de saisir et de liquider tous les biens de l'entreprise. Ce n'est évidemment pas là une pratique inhabituelle, monsieur l'Orateur. Elle est courante dans le secteur privé lorsque le genre de prêt à accorder exige des garanties exceptionnelles. Je n'y vois aucun mal. Toutefois, je crois savoir que cette mesure est beaucoup plus courante à la Banque fédérale de développement que dans les autres banques à charte, du moins à ma connaissance.

J'ajouterai aussi que, comme l'a dit le député de Simcoe-Nord, la Banque fédérale de développement exige de ses clients une documentation beaucoup plus longue et détaillée, et partant plus coûteuse, que les banques à charte. Par conséquent, malgré ses taux d'intérêt concurrentiels, le coût de ses prêts est bien souvent très supérieur à celui des prêts accordés par les banques à charte et les autres établissements privés de financement. A mon avis, la documentation exigée est dans bien des cas excessive et inutile. Ce n'est toutefois pas là l'essence de mes remarques, ni le véritable but de mon intervention, même si ce sont d'importants problèmes pratiques que les cadres de la Banque devraient régler au plus tôt.

Ce qui m'intéresse en fait, c'est la plainte qui m'a été adressée, et à laquelle la banque devrait répondre, selon laquelle de nombreux fonctionnaires de la Banque fédérale de développement, dans différentes succursales de tout le Canada, se hâtent un peu trop d'exiger le remboursement immédiat des prêts lorsqu'un client ne respecte pas une échéance. On a prétendu que la politique de la Banque fédérale de développement incite trop souvent l'homme d'affaires à emprunter trop d'argent par rapport à ses moyens. En permettant cela, la Banque ne laisse pas à l'homme d'affaires un capital d'exploitation suffisant pour une période suffisante.

● (1540)

Autrement dit, la Banque fédérale de développement n'offre pas de programme de remboursement permettant à l'emprunteur de commencer de venir à bout de ses difficultés, de rentabiliser son entreprise et de renverser la situation pour pouvoir commencer à rembourser. Au contraire, dès le moindre défaut de paiement, la Banque intervient et saisit tout l'actif de l'entreprise. En clair, on prétend que la Banque fédérale de développement encourage trop souvent l'homme d'affaires à emprunter plus d'argent qu'il ne le devrait, celui-ci constatant par la suite qu'il ne peut pas respecter les conditions du prêt. Ensuite, la Banque agit rapidement sans se soucier, semble-t-il, du bien-être du propriétaire. Elle annule le prêt et nomme un administrateur qui prend le contrôle de l'entreprise, vend l'actif et ferme les portes.

Le propriétaire s'était pourtant rendu à la Banque de bonne foi. Après avoir obtenu ce prêt et hypothéqué ses biens, il se trouve maintenant sans commerce, sans gagne-pain, sans actif, probablement criblé de dettes personnelles et au bord de la faillite, s'il n'est pas déjà failli. Je répète que trop souvent la Banque fédérale de développement provoque la faillite de l'homme d'affaires. Je ne sais pas si cela est attribuable au zèle des gérants des petites banques désireux de se tailler une place sur le marché et de se faire un nom. Je ne sais pas si le gérant lui-même n'a pas suffisamment de connaissances pour savoir quel montant l'entreprise peut se permettre d'emprunter ou s'il ne sait pas de combien de temps ou de quel capital le propriétaire aura besoin pour renverser la situation. Quelle que soit la raison, les faits sont là.

J'ai déjà été témoin de la situation que je viens de décrire. Je sais pertinemment que cela n'est pas un cas isolé. Cette attitude devrait être condamnée par le Parlement. Je demande au ministre d'assurer à la Chambre que mon grief sera porté à l'attention des dirigeants de la Banque afin qu'ils remédient à cette situation. Comme je l'ai dit, je souhaite que cette mesure soit adoptée au plus tôt.

Des voix: Bravo!

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège pour moi d'intervenir brièvement en faveur du bill C-20. A l'instar de mes collègues, je reconnais l'importance du projet de loi. C'est en fait le 15 avril, peu après le début de la session, que j'ai demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) quand le bill serait présenté. Plusieurs personnes désireuses d'emprunter à la Banque fédérale de développement m'ont en effet signalé que les réserves de la Banque étaient à sec et qu'elles ne seraient pas rétablies tant que le Parlement n'aurait pas affecté des crédits supplémentaires. Je suis donc heureux de constater que nous sommes saisis du bill et que celui-ci franchira aujourd'hui l'étape de la deuxième lecture.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de nombre de mes collègues des deux côtés de la Chambre. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres et statistiques qu'ils ont cités car je crois qu'ils ont présenté toutes les données essentielles. Je représente la petite circonscription rurale de Parry Sound-Muskoka où la Banque n'a même pas de succursale. En toute déférence, je conviens qu'il serait bien d'avoir une succursale dans chaque circonscription, mais je suis suffisamment réaliste pour reconnaître que l'argent ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval. Plutôt que d'avoir une succursale dans chaque circonscription, il serait beaucoup plus important de veiller à ce qu'il y ait assez de fonds pour chaque circonscription et de détacher des représentants de la Banque dans chacune. J'ai trouvé extrêmement coopératifs et serviables les fonctionnaires auxquels j'ai eu affaire. L'un des fonctionnaires avec lesquels je fais affaire est installé au nord de ma circonscription de North Bay, et l'autre dans la succursale située au sud, à Barrie.

Ainsi qu'un grand nombre d'autres députés, j'ai été approché par des personnes désireuses d'emprunter à la Banque fédérale de développement. Elles nous disent que nous sommes tout-puissants, que tout ce que nous avons à faire c'est de dire à la Banque de leur prêter de l'argent et que la Banque s'exécutera. Je sais, bien sûr, qu'il est loin d'en être ainsi. Je réponds à chacune de ces personnes que j'ai été informé de façon détournée que la Banque n'apprécie guère qu'un député vienne user de son influence et de ses prérogatives pour dicter leur conduite à des gens qui n'ont pas besoin de conseils en la matière. Je leur dis que c'est à eux de faire valoir les mérites de leur entreprise ou de leur projet d'entreprise à la succursale. Je leur dis que j'essaierai de leur ouvrir des portes, mais qu'ils doivent pouvoir produire des états financiers et posséder le savoir-faire pour mener à bien leur projet. Je leur dis également qu'après cela, tout dépend d'eux et que si je peux les aider de quelque façon que ce soit, je le ferai. Je tiens à féliciter les nombreux directeurs de banques ou ceux auxquels j'ai eu affaire pour leur courtoisie et les efforts qu'ils prodiguent pour faire accorder des prêts.

Quelques-uns d'entre nous croient que les délais sont trop longs, mais ce matin même un directeur de banque m'a affirmé que chez lui, la moyenne variait de 45 à 60 jours. C'est une moyenne fort enviable s'il ne s'écoule que de 45 à 60 jours depuis la demande jusqu'au moment où le prêt est finalement consenti. Dans certains cas, ce pourrait être plus rapide encore. Je sais aussi qu'il arrive souvent que les retards soient imputables au demandeur lui-même. Il se présente à la banque sans état financier ou encore n'expose qu'une partie de son cas au directeur. Comment peut-il alors espérer obtenir sur-le-champ ce qu'il demande.

Comme on n'a cessé de le répéter, la Banque fédérale de développement est un prêteur de dernier recours. Je le sais bien puisque je suis emprunteur moi-même. Il y a quelques années, je devais agrandir les locaux que j'avais à Burks Falls en construisant une petite annexe. J'allai d'abord me présenter à la Banque royale du Canada. Sans tout à fait me jeter à la porte, on refusa de me prêter. Je me tournai donc vers la Banque fédérale de développement qui consentit à me prêter au taux d'intérêt le plus élevé, ce qui ne me plut guère. C'était il y a près de dix ans et le taux d'intérêt était de 10 p. 100. Peu après, le taux d'intérêt avait glissé à 9 p. 100, je crois. Je dois admettre que 10 p. 100 ne me paraît pas très élevé aujourd'hui. Je saurai respecter mes engagements.

Je demande au ministre d'examiner la question des taux d'intérêt exigés par la Banque fédérale de développement. J'ai soulevé cette question il y a quelques semaines. Il y a trois semaines, la banque exigeait 19 p. 100. Même si aujourd'hui la tendance est à la baisse, comme le ministre le sait, le taux d'intérêt de la banque est encore de 17¾ p. 100. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il soit rajusté à la baisse d'ici quelques jours. C'est assez difficile mais le pire de tout c'est que l'emprunteur est lié pour cinq ans. Par suite de la montée des taux des hypothèques et autres prêts, les banques concluent des hypothèques d'un an en espérant que les taux continuent de diminuer. Ils ont baissé effectivement, mais il semblerait que bien des nouvelles demandes et des renouvellements de prêts consentis par la banque soient intervenus à 19 p. 100 il y a un mois ou deux. Il est facile de s'imaginer ce qu'en pensent ces gens-là aujourd'hui. Sans doute se tordent-ils les mains de désespoir. Ils ont obtenu des prêts à 19 p. 100 et ne peuvent rien y changer pendant quatre ou cinq ans selon le cas.

Je crois que la Banque fédérale de développement pourrait imiter les banques à charte; reconnaissant que les circonstances étant difficiles, elle devrait consentir des prêts d'un an qu'elle pourrait rajuster quand les choses se seront tassées. Je voudrais encore une fois attirer l'attention du ministre sur la question.

● (1550)

Je sais fort bien, en outre, que les taux d'escompte de la Banque fédérale de développement ne sont pas concurrentiels. J'ai dit à maintes reprises à la B.E.I.—je préfère l'appeler ainsi car le nom est plus facile à prononcer—à la Banque fédérale de développement, qu'elle exigeait des taux plus élevés que les sociétés de fiducie, des acheteurs éventuels d'immeubles, et que les banques à charte, des constructeurs éventuels. J'ai souvent conseillé aux gens de comparer les divers établissements de prêts, à la recherche du taux le plus avantageux.

Nous en revenons encore une fois à la question du prêteur de dernier ressort. Souvent, bien des demandeurs de prêts sont repoussés par les banques à charte ou d'autres établissements. En dernier ressort, ils s'adressent à la Banque fédérale de développement. On a mentionné l'importance des pertes subies par cet organisme gouvernemental. Je persiste à dire, à l'instar de bien d'autres avant moi, que le gouvernement devrait aider les petites entreprises à se remettre en selle et à y rester. Je me réjouis, monsieur l'Orateur et monsieur le ministre, de constater que l'aide accordée peut être plus importante, de sorte qu'au lieu de consentir des prêts insignifiants, la banque prêtera désormais des fonds de roulement.

Bon nombre de petites entreprises trouvent de plus en plus difficile de se tirer d'affaire, devant la gravité de la situation financière et eu égard aux perspectives générales. Si, déjà endettées, elles réussissent à obtenir des fonds supplémentaires devant servir de capital d'exploitation, et qu'elles s'adressent à la Banque, munies de certains avoirs, j'ose espérer que celle-ci leur réservera un accueil chaleureux. Cela importe au plus haut point.

Je voudrais également parler entre autres choses des services offerts par la Banque, à savoir, les conseils aux hommes d'affaires et divers autres services. C'est une fort bonne chose. Des conférences ont lieu, comme l'a dit celui qui m'a précédé, auxquelles les hommes d'affaires peuvent exposer leurs problèmes et auxquelles la Banque envoie un de ses experts, spécialiste dans un domaine particulier; grâce à ses conseils, elle permet à ces hommes d'affaires de réaliser de plus grands bénéfices et elle accepte même de leur consentir une aide financière, si ces derniers éprouvent certaines difficultés, pour leur permettre de demeurer solvables. Si ces entreprises ont des objectifs et des projets viables, j'espère que la Banque voudra bien leur prêter l'argent nécessaire.

Je sais que le projet de loi doit être adopté, et c'est pourquoi je céderai la parole au ministre pour lui permettre de faire quelques remarques mettant fin au débat.

M. l'Orateur adjoint: Je voudrais informer les députés que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le président, je voudrais d'abord profiter des quelques minutes qu'il me reste pour remercier très sincèrement mes collègues des deux côtés de la Chambre d'avoir fait des commentaires aussi favorables à l'égard de la Banque fédérale de développement et les remercier également d'avoir permis que la deuxième lecture de ce projet de loi puisse se faire aujourd'hui.

Le temps qu'il me reste ne me permet pas de répondre en détail aux diverses questions qui ont été soulevées, mais je voudrais en profiter pour m'unir au député de Capilano (M. Huntington) pour dire à quel point je partage ses vues en ce qui concerne la haute compétence du personnel de la Banque fédérale de développement et également les efforts faits au cours des deux dernières années, particulièrement pour étendre davantage le réseau de bureaux régionaux et également pour accélérer le service à la clientèle durant la période de temps entre la demande de prêt et la décision qu'on prend au sujet de cette demande-là, et je crois que nous pouvons tous constater dans nos régions que le service est amélioré et que la Banque fait des efforts fort louables pour offrir ses services dans toutes les régions du pays. Je voudrais profiter de cette occasion pour dire que la Banque fédérale de développement peut servir d'exemple à toutes les institutions fédérales, à tous les ministères et à toutes les sociétés de la Couronne. Parce que je pense que dans ce pays, c'est l'institution nationale qui est la plus décentralisée, à l'exception peut-être de la société Air Canada, mais je crois qu'il faut absolument féliciter la Banque à ce sujet-là et plusieurs de nos ministères. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres ministères pourraient prendre exemple sur les efforts que la Banque a faits au cours des dernières années pour assurer le service à la clientèle dans l'endroit où se trouve la clientèle. Et je voudrais adresser de concert avec mes collègues de la Chambre mes sincères félicitations au président pour avoir exploité cette politique au maximum.

Je sais également que certains de mes collègues, entre autre le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a indiqué qu'il aimerait bien avoir un bureau de la Banque dans sa circonscription; moi-même comme ministre responsable de la Banque, j'aimerais bien en avoir un dans ma circonscription, mais je pense que comme l'a dit notre ami de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) il ne faut pas rêver en couleur et que l'argent ne pousse pas dans les arbres. Les représentants de la Banque essaient de venir dans ces régions en annonçant bien en avance dans les journaux locaux que les agents de crédit vont être présents pour que les hommes d'affaires puissent aller les rencontrer, et je pense que c'est une bonne tactique.

J'ai été un peu surpris du discours de notre collègue d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Ce dernier a dit qu'il ne paraissait pas normal que la Banque ait ses bureaux par exemple au rez-de-chaussée des édifices dans les centre-ville. Pour ma part, monsieur le président, et d'une façon très personnelle, je suis tellement fier des activités de la Banque et des services qu'elle rend aux petits entrepreneurs au Canada que je pense, au contraire, qu'il est très important que cette marque de commerce fédérale soit bien visible pour tout le monde et qu'on puisse, dans des locaux agréables, assurer les services nécessaires à la petite et à la moyenne entreprise de ce pays.

Alors, j'ai bien hâte que nous nous retrouvions tous au comité permanent de la Chambre où je pourrai répondre plus précisément aux préoccupations exprimées par le député de Capilano qui se demande pourquoi il faut amender la section 31 et à quelles fins seront utilisés les 75 millions de dollars additionnels. Je pense que nous aurons amplement l'occasion d'en discuter au comité, et encore une fois, monsieur le président, je voudrais remercier mes collègues des remarques extrêmement positives qu'ils ont faites à l'égard de la Banque.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Puisqu'il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills privés.

L'article nº 3, inscrit au nom du député de York-Nord (M. Gamble), est-il reporté?

Une voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté avec le consentement unanime.

L'article nº 4, inscrit au nom du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell), est-il reporté?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Avec le consentement unanime.

L'article nº 5, inscrit au nom du député de Davenport (M. Caccia), est-il reporté?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Avec le consentement unanime. Je me demande si la chambre consentirait à l'unanimité à ce que l'on procède à l'étude de l'article nº 20 et que l'on reporte tous les autres articles qui le précèdent?

Des voix: D'accord.

● (1600)

LA LOI SUR L'HYMNE NATIONAL

MESURE VISANT À FAIRE DE «O CANADA» L'HYMNE NATIONAL

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud) propose:

Que le bill C-220, concernant l'hymne national du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler pendant toute la période qui m'est dévolue cet après-midi. Le but visé par mon bill privé d'intérêt public est bien connu des députés et je n'ai pas l'intention d'expliquer l'évidence. Il s'agit là d'une mesure sans parti pris. Le bill C-220 vise manifestement à faire incorporer dans la loi un élément important de notre patrimoine et de notre état national.

L'hymne national, tout comme le drapeau national, constitue un symbole extérieur important pour un pays. Cependant, après 113 ans de confédération, nous n'avons pas encore d'hymne national. Je ne tiens pas à ce que mon nom soit attaché à cette mesure. Je ne la présente pas pour des avantages personnels ou égoïstes. Je me considère plutôt comme un député de l'arrière-ban, comme un catalyste qui représente les aspirations et les ambitions de mes collègues ici à la Chambre ainsi que celles de mes millions de compatriotes.

J'ai commencé mes recherches pendant la 31e Législature avec l'intention de présenter mon bill privé d'intérêt public au cours de celle-ci. Ce n'est qu'au cours de la 32e Législature que j'ai eu l'occasion de soulever cette question à la Chambre. Je veux remercier le gouvernement de m'avoir donné la possibilité de soumettre le bill C-220 à la Chambre. Je crois savoir que, d'après Beauchesne, lorsqu'on fait l'appel des bills privés d'intérêt public, ils ne peuvent être mis en discussion qu'à la demande du gouvernement et non à la demande de celui qui l'a parrainé. Je suis vraiment reconnaissant au gouvernement d'avoir permis à ce bill privé de voir la lumière du jour.

Les événements se sont soudainement précipités. Cette précipitation soudaine et ce consensus apparent me confirment qu'un député de l'arrière-ban n'est pas inutile au Parlement et que le député même le moins important occupe une place bien spéciale dans l'univers. Dans mon premier discours, le 12 mai, j'ai fait connaître mon intention de présenter le bill C-220 au sujet de l'hymne national officiel. Le 15 mai, le député de Parkdale-High-Park (M. Flis), appuyé par le député de Verdun (M. Savard), a eu recours à l'article 43 du Règlement pour tenter de faire déclarer officiellement «O Canada», l'hymne national et «Dieu sauve la reine» comme l'hymne royal. La motion n'a pas obtenu le consentement unanime.

Le lendemain, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) présentait, en mon nom, une autre motion en vertu de l'article 43 du Règlement qui n'a pas non plus obtenu le consentement unanime. Dans le hansard du 16 mai, à la page 1145, on peut voir qu'après la présentation de cette motion, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré:

Non. Quelles sont les paroles?

Je voudrais seulement dire que les paroles sont celles que tous les écoliers et tous les citoyens du canada ont apprises, en anglais comme en français. Ce sont les paroles que tout le monde connaît. Le 21 mai, le député de Joliette (M. La Salle) présentait une motion en vertu de l'article 43 du Règlement pour demander au gouvernement de présenter dès que possible une loi faisant de «O Canada» l'hymne national. La motion a obtenu le consentement unanime de la Chambre.

Cela nous amène au vendredi 23 mai 1980, à 4 heures et au bill C-220, mesure d'initiative parlementaire qui pourrait être rapidement adoptée comme mesure gouvernementale si le gouvernement y donne son appui. J'achève bientôt. Je pense être le seul orateur de mon parti. D'après la motion présentée par le député de Joliette en vertu de l'article 43 du Règlement, il est évident que mon parti approuve l'intention de mon bill. c'est pourquoi je crois que les députés de mon parti ont accepté de me laisser la parole au cours de ce débat.

«O Canada» remonte à la formation et au développement de notre grand pays. Sa création date de 1880 lorsqu'on a songé à organiser un concours pour la composition d'un hymne national. Parmi les personnes qui ont contribué à la création de «O Canada» citons le Juge Routhier; le lieutenant-gouverneur du Québec, Théodore Ribitaille; le célèbre compositeur canadien-français, Calixa Lavallée et l'éditeur musical, Arthur Lavigne. Cet hymne a ses racines au Canada français.

Ce n'est qu'au tournant du siècle, en 1908, qu'une version anglaise composée par Robert Stanley Weir a commencé à être utilisée petit à petit. En 1924, l'Association des Canadian Clubs a adopté la version Weir comme hymne à chanter à toutes les réunions des Canadian Clubs. Par ailleurs, la version Weir a été imprimée dans beaucoup de manuels scolaires dans plusieurs provinces et a été officiellement reconnue par les gouvernements fédéral et provinciaux en de nombreuses occasions importantes.

La version Weir a été utilisée pour marquer la cinquantième anniversaire de la Confédération le 1er juillet 1917. Comme on l'a déjà signalé, les paroles sont celles qui sont utilisées dans la langue courante tant en anglais qu'en français. En 1946, un décret du conesil en a fait l'hymne des Forces armées du Canada et elles ont été tenues de le saluer. De même, le ministère des Affaires extérieure a reconnu «O Canada» comme l'hymne national du Canada. En 1967, le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes a recommandé que le gouvernement soit autorisé à adopter la musique de «O Canada» écrite par Calixa Lavallée comme musique de l'hymne national.

Le gouvernement de l'époque a, en quatre occasions distinctes au cours de deux législatures, présenté des bills visant à faire adopter «O Canada» comme hymne national. Aucun de ces bills n'a dépassé l'étape de la première lecture. En 1978, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a présenté le bill C-438 concernant l'hymne national. Nous avons l'occasion cet après-midi de donner force de loi à une mesure qui est en fait consacrée par 100 ans d'usage.

Je n'ai ni l'intention ni le désir d'empêcher qui que ce soit de s'exprimer. Mais il n'en demeure pas moins qu'on pourrait facilement parler de ma mesure jusqu'à épuisement de l'heure prévue et la faire ainsi complètement disparaître. J'exhorte les députés à considérer qu'elle est dans l'intérêt national et à agir non en partisans, mais en patriotes. Appuyez-la. Le commentaire 217 de Beauchesne, à la page 74, dit:

Dès lors qu'il est manifeste qu'aucun député ne tient plus à faire valoir son droit de parole, l'Orateur met la question aux voix en donnant lecture, d'abord de la motion principale . . . Cela fait, il demande l'assentiment de la Chambre sur la dernière desdites propositions en disant: «Ceux qui appuient la motion . . . voudront bien dire «oui».

Monsieur l'Orateur, et honorables députés, dites oui à «O Canada», dites oui au Canada.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat cet après-midi. J'aimerais cependant souligner au député que le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) sera présent plus tard au cours du débat pour commenter le projet de loi. Je crois d'abord que le projet de loi ne sera probablement pas discuté en long et en large, comme c'est souvent le cas. Mais je ne peux le garantir parce que je n'ai pas discuté avec le ministre cet après-midi. Ce dernier sera très heureux de participer au débat et il est de même très heureux que le député soit à la Chambre.

Puisque nous avons quelques minutes avant que le ministre arrive, et je crois comprendre que d'autres députés aimeraient prendre la parole, j'aimerais aussi dire quelques mots. Cette semaine a été très dramatique pour le Canada. Une région en particulier, la province de Québec, s'est dite majoritairement prête à demeurer au sein du Canada. Je suis certain que tous les députés de la Chambre se réjouissent de ce vote. Cette semaine, dans toute la Chambre on a dénoté ce sentiment que je n'avais pas ressenti depuis que je suis à la Chambre des communes.

Toutes les parties semblent vouloir faire preuve de bonne volonté et être disposées à travailler de concert pour atteindre l'unité nationale et réformer la constitution. Cela ne veut pas dire que tous seront d'accord sur chaque point en particulier qui sera discuté au cours du débat constitutionnel à venir, mais comme je l'ai dit hier soir dans un débat que nous a gracieusement offert le Nouveau parti démocratique lors de sa journée de l'opposition, nous avons connu une période difficile et, en tant qu'hommes politiques, nous devons nous réunir de tous les côtés de la Chambre pour bâtir l'avenir de notre pays et les structures éventuelles du Canada de façon non partisane. J'espère que dans les discours qui s'ensuivront cet après-midi, les députés iront dans le même sens.

J'aimerais vous parler des symboles. L'«O Canada» est un symbole dans le pays depuis de nombreuses années. Comme le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) l'a laissé entendre, l'«O Canada» est le symbole de l'histoire du Canada. L'hymne a été écrit par un Canadien d'origine française il y a de nombreuses années et est chanté depuis longtemps dans le pays. Il n'est cependant pas officiel. Ce n'est qu'un symbole. Je me souviens lorsque j'avais dix ans et que nous étions au bureau d'immigration à Londres avec notre famille qui demandait à venir ici, à une époque où le Canada essayait d'attirer les immigrants, je me souviens d'avoir vu un film du gouvernement canadien dans lequel on décrivait les différentes régions du pays. Je me souviens de la fin de ce film, monsieur l'Orateur; le générique défilait sur l'écran avec le pavillon rouge du Canada comme toile de fond, et «O Canada» était chanté par un chœur des Forces armées. Je n'avais jamais entendu cet hymne, et même à dix ans, j'ai été très ému. J'aimais beaucoup cet air. Je ne pouvais savoir que 23 ans plus tard ou un peu moins, je serais député à la Chambre des communes et parlerais de l'avenir de ce chant symbolique.

● (1610)

Personnellement, monsieur l'Orateur, je serais heureux, comme tous les députés, j'en suis certain, que nous adoptions «O Canada» comme hymne national officiel de notre pays.

Il est quelques autres symboles, cependant, dont je voudrais parler et qui ont une signification tout aussi profonde. L'un d'eux est connu de beaucoup de Canadiens d'origine britannique, et c'est l'hymne «God Save the Queen». Il faut dire que les députés ne ressentent pas tous le même attachement à cet hymne. Ayant grandi en Grande-Bretagne, j'éprouve un respect tout particulier pour l'hymne royal. Je crois que si nous adoptons ce bill ou que si le gouvernement présente un bill—ce que je crois très probable—faisant de «O Canada» l'hymne national du pays, cela ne diminuera aucunement la signification de l'hymne royal que l'on joue dans toutes les grandes occasions. J'espère qu'en faisant de «O Canada» notre hymne national officiel, nous n'oublierons pas la partie de notre patrimoine que reflètent le fait britannique et l'hymne royal.

Notre drapeau est aussi un symbole. Il y a quelque 16 ans, il a fait l'objet d'un débat virulent à la Chambre. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) était député à cette époque-là ainsi, peut-être, que le ministre des Transports (M. Pepin) et, bien entendu, vous-même, monsieur l'Orateur. Vous vous rappellerez qu'en 1964 la Chambre avait été déchirée par le débat passionné sur l'adoption du drapeau, et pour de bonnes raisons à mon avis. Le *Red Ensign* revêtait une importante signification historique pour le Canada. C'était un drapeau sous lequel les Canadiens avaient combattu lors de la Guerre des Boers, et des première et seconde guerres mondiales. Il revêtait une importante signification pour la plupart des Canadiens, à tel point que la province d'Ontario a jugé bon de le conserver comme son drapeau provincial.

Au cours des seize années qui ont suivi, le drapeau que nous avons maintenant, l'unifolié, est devenu le vivant symbole de l'unité canadienne. Je me rappelle avoir fait de l'auto-stop en Europe en 1967, comme beaucoup d'autres députés l'ont sans doute fait eux aussi. Je me rappelle le genre de rapports que mon ami et moi établissions avec les habitants des divers pays que nous avons visités, et comme on reconnaissait dans l'unifolié canadien le symbole du Canada. La Chambre ne l'avait adopté que depuis trois ans à cette époque, et les blessures ne s'étaient pas encore cicatrisées.

C'était avec une grande fierté—sans aller jusqu'au chauvinisme, bien que les Canadiens et nos amis les Américains rivalisent de patriotisme à cet égard, je suppose—que nous arborions l'unifolié sur nos havresacs et que nous disions aux Américains que nous rencontrions que nous formions un pays distinct du leur bien que parlant la même langue avec un accent similaire. Nous habitons un pays différent et nous possédons une culture quelque peu différente, bien que présentant des traits communs avec celle des États-Unis; on constate cependant chez nous une nette différence que viennent renforcer nos deux langues officielles et le fait que des gens de nombreuses cultures ont décidé d'élire domicile au Canada. Je voulais mentionner quelques-uns de ces symboles, monsieur l'Orateur. Lors de mes interventions précédentes, j'ai parlé de la question constitutionnelle sans partager les accents passion-

nés auxquels a donné lieu le débat sur l'unité que nous avons tenu cette semaine.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je suis reconnaissant au député d'avoir persévéré et d'avoir présenté ce bill encore une fois. Je pense qu'il était opportun qu'il soit mis en délibération aujourd'hui. Les députés désiraient qu'il soit mis à l'étude et c'est pourquoi d'autres mesures ont été reportées.

Je veux y réitérer mon appui personnel et, j'en suis sûr, celui de tous les députés de la Chambre. Le secrétaire d'État sera ici dans quelques instants afin de faire quelques remarques importantes sur l'unité canadienne et le symbolisme inhérent au bill C-220, qui fera de l'«O Canada» notre hymne national officiel.

Des voix: Bravo!

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant et très fier en tant que Canadien d'être autorisé à prendre la parole sur cette question. Il y a longtemps—en fait, il y a exactement cent ans—que l'on aurait dû adopter une mesure faisant de l'«O Canada» notre hymne national officiel. C'est en 1880 que le juge Routhier en a composé la version originale française, qui fut mise en musique plus tard au cours de la même année par M. Calixa Lavallée. Cet hymne a recueilli la faveur des Canadiens-français, à tel point qu'il a supplanté les autres chants patriotiques canadiens-français qui existaient à l'époque.

Nous avons tous, bien entendu, que de nombreuses versions anglaises de l'«O Canada» ont été adaptées à la partition musicale de M. Lavallée. Toutefois, la version la plus répandue est celle qui fut composée en 1908 par Robert Stanley Weir. Cette version a sans aucun doute été accueillie avec la même chaleur que la version française.

Il faut insister pour que «O Canada» soit officiellement reconnu comme notre hymne national. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit, c'est en grande partie grâce à l'euphorie qui règne à la Chambre à la suite de l'issue plutôt heureuse du référendum au Québec que la Chambre a adopté à l'unanimité, le mercredi 21 mai, une motion proposant de reconnaître «O Canada» comme hymne national. Je pense qu'il convient de passer à l'action et j'espère que les députés y songeront cet après-midi.

Les symboles nationaux comme les drapeaux, les hymnes et les emblèmes jouent un rôle très important dans notre vie. Ils représentent et projettent l'image de notre pays, ils constituent un lien avec notre patrimoine et nous donne un sentiment de continuité et ils servent à nous rendre plus conscients de notre identité nationale.

Par ailleurs, je pense que les symboles nationaux nous rapprochent de nos concitoyens en nous rappelant que nous avons bien des points communs. Voilà en partie pourquoi M. Robert Stanley a composé les paroles anglaises sur l'air de M. Lavallée. Voici ce qu'il a dit:

En 1908, je me suis rendu compte qu'il y avait moyen, par le biais de la musique, d'offrir au Canada anglais des paroles anglaises qui pouvaient être chantées sur la mélodie qu'utilisent nos concitoyens canadiens-français. Du moment que l'air ne change pas, il importe peu que les paroles soient dans des langues différentes.

Unissons nos voix et appuyons de concert cette motion.

● (1620)

Le projet de loi dont nous sommes saisis soulève quatre perspectives différentes que j'invite les députés à examiner avec moi.

L'hymne national

En premier lieu, le projet de loi m'incite à faire une certaine rétrospective et me permet de remonter jusqu'à la fondation de notre nation. Je veux parler de la crise de la confédération, plus précisément, de l'esprit de la confédération. Un matin, cherchant à déterminer l'avenir du Canada, Sir Leonard Tilley se serait inspiré du verset 8 du psaume 72. Il aurait lu à ses collègues les paroles suivantes du psalmiste David: «Il dominera de la mer à la mer, du Fleuve jusqu'aux bouts de la terre.» Voilà d'où a été tirée la devise «De la mer à la mer» qui figure sur les armoiries du Canada.

Au cours des deux dernières décennies, notre identité a été accentuée par deux autres symboles de la confédération. A l'époque du premier ministre Diefenbaker, nous avons adopté une déclaration canadienne des droits. A l'époque où M. Lester B. Pearson était notre premier ministre, nous avons adopté un nouveau drapeau canadien. Plus récemment, le 20 mai dernier, les Québecois nous ont obligé encore une fois à nous observer de près et à constater de nouveau que nous formions une nation. Voilà pourquoi il serait des plus indiqué, à titre de geste patriotique, d'adopter, à l'occasion du référendum, le «O Canada» comme hymne national, sans oublier qu'à l'origine, c'est un Canadien-français qui l'a composé pour nous.

Des voix: Bravo!

M. Lewycky: En troisième lieu, non, plutôt en deuxième lieu.

M. Cullen: J'avais bien compris que vous vouliez dire en deuxième lieu.

M. Lewycky: Oui, en deuxième lieu—je me dois d'aller un peu plus lentement. En deuxième lieu, dis-je, ce projet de loi devrait nous inciter à envisager l'avenir avec optimisme. L'esprit et l'objet du projet de loi sont dignes d'éloge. Nous aurions dû prendre cette initiative il y a bien longtemps. Toutefois, j'avoue que ce projet de loi constitue pour moi une première étape seulement. Nous devrions considérer cet hymne national comme l'occasion de faire preuve de créativité. Il ne s'agit pas d'une mesure immuable, les notes musicales figurant dans le projet de loi me causent certaines difficultés.

Je serais désolé que les Canadiens ne s'attachent qu'à l'aspect juridique de ce projet de loi et oublient d'en adapter la musique au registre normal de la voix. Même si l'œuvre avait été composée à l'origine pour une centaine de trompettes et de cuivres, même un ténor comme moi préfère que le ton soit un peu plus bas pour que le grand public puisse la chanter plus facilement.

Comme critique du multiculturalisme pour le NPD, je dois aussi m'intéresser au contenu de la chanson. Il faudrait probablement faire certaines modifications au texte anglais. Dans le texte anglais, l'expression «native land» s'applique de toute évidence aux autochtones et à ceux d'entre nous qui sont nés au Canada. Toutefois, le Canada est composé de plusieurs groupes ethniques. Je pense aux 18 nouveaux citoyens qui ont reçu leur certificat de citoyenneté à Dauphin la semaine dernière.

Qui plus est, je ne vois aucune raison pour laquelle nous ne pourrions pas insérer des mots ukrainiens, allemands, italiens, chinois ou autres à l'avenir.

M. Nystrom: Et suédois.

M. Lewycky: Et suédois pour plaire à l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

Nous pouvons certainement encourager et développer la créativité multiculturelle au Canada. Je me rappelle une époque, c'était le 11 mars 1968, où le *Winnipeg Free Press*, en parlant du premier ministre actuel (M. Trudeau) avait publié la manchette: «Trudeau prévoit quatre langues officielles si le français est reconnu». A l'avenir, l'hymne national canadien devrait être un défi à notre héritage culturel pluraliste.

Enfin, troisièmement, j'invite les honorables députés de la Chambre à s'interroger. Un philosophe a prétendu qu'une vie sans introspection est inutile. Le référendum du Québec nous a donné plusieurs possibilités et occasions d'agir. Des familles et des amis se sont séparés. On ne fréquente plus d'anciennes connaissances. C'est maintenant l'heure de la réconciliation. L'heure où il faut guérir les anciennes blessures. L'hymne national canadien devrait nous amener à nous demander ce que nous faisons pour promouvoir un esprit d'harmonie, de musique, de bonne entente et d'unité dans notre pays.

J'exhorte les honorables députés à redresser la tête. Les symboles d'une nation ou d'unité n'ont aucune valeur sans esprit de corps ou d'unité. A l'instar de Sir Leonard Tilley, nous devons tourner nos regards vers la source de la vie et de la force. Les prières que nous fait faire madame le Président chaque jour avant l'ouverture des portes de la Chambre au public devraient être l'occasion d'exprimer nos désirs les plus intimes plutôt que d'être un exercice routinier vide de sens.

En terminant, je remercie les honorables députés de m'avoir permis de leur faire part de certaines de mes opinions et des raisons pour lesquelles j'approuve l'esprit et le but du bill C-220 sur l'hymne national du Canada.

M. Jim Schroder (Guelph): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) des sentiments qui l'ont poussé à présenter à la Chambre le bill destiné à faire de «O Canada» notre hymne national.

Je ne voudrais pas être considéré comme un opportuniste qui essaie d'étouffer le bill, mais comme je me considère comme un patriote, je suis trop heureux de cette occasion pour ne pas dire quelques mots au sujet de notre grand et magnifique pays.

Quand j'ai été élu à la Chambre, je doutais quelque peu de ma compétence à titre de parlementaire vu que je n'avais pas beaucoup d'expérience dans ce domaine et que je n'avais pas non plus de connaissances particulières en droit ou dans un autre domaine qu'il faudrait connaître pour être député, mais je pense que j'ai une chose en commun avec les autres députés, c'est-à-dire l'expérience d'avoir vécu dans le plus beau pays du monde et il me semble donc que cela fait de moi un expert sur la façon d'aimer le Canada.

Mon ami et collègue a signalé qu'un grand nombre de citoyens canadiens quittent le pays pour aller s'établir chez nos voisins du sud. Certains disent que si l'on ne peut pas vaincre son ennemi, il faut s'en faire un ami. C'est ce que j'ai fait. J'ai épousé une Américaine qui habite maintenant au Canada avec moi et profite de tous les bienfaits qu'offre notre pays. J'ignore cependant ce qui arrivera à mes enfants. Mon père était d'origine allemande. La famille de ma mère était écossaise, j'ai épousé une américaine d'origine norvégienne et je ne sais donc pas au juste comment on peut appeler mes enfants. Je suis cependant certain d'une chose, c'est qu'ils sont citoyens du plus beau pays du monde.

Je ne sais pas s'il y a beaucoup de députés qui ont visité la région de l'Ontario près de Midland où est situé le fort Sainte-Marie-chez-les-Hurons. Ceux qui n'y ont jamais été et qui veulent voir quelque chose d'intéressant devraient visiter le fort. Il a été entièrement reconstruit. D'abord, on assiste à la présentation d'un film sur les difficultés qu'ont éprouvées les Français et les Hurons et tout ce qu'ils ont fait pour s'établir au Canada. Comme les députés le savent sans doute, les Hurons et les missionnaires avaient incendié le fort pour l'empêcher de tomber entre des mains ennemies. A l'extrémité du théâtre, il y a des portes qui se soulèvent et le film se termine par l'image du fort en flammes. Comme les portes s'élèvent, l'auditoire quitte le théâtre en traversant les flammes qui sont projetées sur les portes. C'est une expérience très excitante et émouvante.

J'ai récemment amené des visiteurs de Grande-Bretagne voir le film et le fort. Ils m'ont dit, et cela peut-être va sembler un peu sectaire de ma part, qu'ils comprenaient pour la première fois l'attitude des Français au Canada parce que le film raconte surtout l'histoire des Français et des Indiens. Ce fut très émouvant.

● (1630)

J'ai parlé de mon voyage aux États-Unis, et ce qui m'y a surtout frappé, c'est de trouver à Minneapolis des noms comme Minnie-ha-ha, Minnetonka, ainsi que des noms écossais comme MacPhail. En roulant sur la rue, on peut voir une affiche qui indique une place du nom de Douglas. Puis il y a les noms français comme LeSœur et La Salle, qui rappellent les premiers explorateurs, les négociants en fourrures et les autres pionniers dont on retrouve les racines sur toute la surface du continent. Je suis sûr que c'est là la raison des liens très étroits qui nous unissent à nos voisins du Sud. Nous sommes plus semblables que nous somme différents, et c'est dû en grande partie à notre patrimoine.

Je me souviens de l'époque où j'étais assez jeune au début de la Seconde Guerre mondiale. Un de mes parents m'avait dit de bien m'assurer de rester attaché à mon patrimoine. Il avait fait la guerre et savait ce qui était advenu. Il me disait de ne pas me mêler de cette guerre, mais mon patriotisme a été le plus fort. Je n'ai eu aucune peine à m'engager pour servir ma patrie, le Canada. Tout le temps que j'ai servi en Afrique du Nord, en Sicile, en Italie et dans le Nord-Ouest de l'Europe, en Angleterre et en Écosse, j'étais fier d'être Canadien!

Je voudrais rappeler brièvement l'origine de cet hymne national. Cela me donne l'occasion de parler de ma circonscription. Le O Canada est né à l'occasion d'un concours lancé il y a environ un siècle en vue de nous doter d'un hymne national. Il est intéressant de noter que dans ma circonscription, le festival du printemps de Guelph tient chaque année un concours qui vise à encourager les jeunes musiciens canadiens à perfectionner leur art et à devenir des musiciens accomplis.

Depuis nombre d'années, personne ne doutait que lorsqu'un hymne national canadien serait adopté, ce serait le O Canada. Cette distinction est conférée à cet hymne tant par l'usage que par la tradition, même s'il n'a jamais été reconnu comme tel par proclamation ou par une loi du Parlement. Au fil des années, la vaste majorité des Canadiens ont appris, au plus profond de leur cœur, à considérer le O Canada comme leur hymne national. En fait, il ne s'agit pas de nous mettre d'accord sur le fait qu'il nous faut un hymne national, mais plutôt d'exprimer le sentiment unanime que nous avons déjà un hymne national: le O Canada. Ce sentiment devrait avoir pour nous une signification très spéciale en ce moment où nous nous réjouissons parce que nos compatriotes du Québec ont affirmé leur foi en un Canada uni.

«O Canada» est l'œuvre artistique de trois hommes: Adolphe Basile Routhier, qui a écrit les paroles en français, Calixa Lavallée, qui a composé la musique sur les paroles de Routhier, et Robert Stanley Weir dont le poème lyrique, écrit d'après la musique de Lavallée, est l'une des nombreuses tentatives qui a rallié un solide appui populaire.

Je voudrais vous présenter un bref historique d'O Canada. Ses origines, à mon avis, se rattachent à nos délibérations et j'estime qu'il conviendrait d'en consigner le récit au compte rendu. La question intéresse directement et même personnellement les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Toutefois, bien que les détails de ce récit ne soient ni obscurs ni compliqués, ils sont peu connus.

Peu de temps après la Confédération en 1880, la ville de Québec préparait un grand rassemblement, le premier congrès national des Canadiens-français, qui devait être une grande manifestation publique. Le programme comportait un banquet patriotique auquel devaient assister le gouverneur général de l'époque, le marquis de Lorne et sa femme, la princesse Louise. Il y avait également une grand-messe célébrée en plein air par l'archevêque de Québec.

Le comité organisateur des fêtes voulait commander un chant patriotique et eut l'idée de lancer un concours public à cet effet. La chanson gagnante serait interprétée pour la première fois le jour de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1880, très importante fête française que l'on avait sciemment intégrée au programme du congrès.

Nous pouvons tous imaginer à quel point le comité organisateur devait être occupé. Allaient prendre part aux festivités non seulement les dignitaires de l'État et de l'Église, mais de nombreux invités francophones de tous les coins du pays. Il est facile de comprendre que le groupe chargé de trouver un chant patriotique ait eu tant à faire que lorsqu'il put finalement lancer le concours, il était trop tard.

La suite des événements peut inspirer de la reconnaissance envers les Pères de la confédération pour avoir prévu le poste de lieutenant-gouverneur. Ou peut-être devrions-nous nous féliciter de ce que le hasard ait voulu que le lieutenant-gouverneur de l'époque ait allié beaucoup de perspicacité à un grand esprit créateur.

Cet homme était Théodore Robitaille, qui était à ce moment-là lieutenant-gouverneur du Québec. Il était au courant de tout ce qui se passait dans la capitale québécoise. Quand il eut appris que le comité avait décidé d'abandonner son projet de composition d'un hymne national, il a simplement pris les choses en main.

Sa première démarche fut de s'adresser à un juge de la Cour supérieure du Québec, Adolphe-Basile Routhier, qui était un orateur et un homme de lettres bien connu. Le juge accepterait-il de composer un poème approprié? Il a accepté et il a composé! Ensuite, le lieutenant-gouverneur s'est adressé à Calixa Lavallée.

Maintenant, quelque 100 ans plus tard, il est à peu près impossible de situer le juge Routhier dans le monde littéraire de l'époque. Il est peut-être plus facile d'évaluer la réputation de Lavallée. Il était alors le musicien le plus connu du Canada. Il avait étudié en Europe ainsi qu'au Canada et aux États-Unis. Sa réputation était à la fois solide et internationale.

Avec le recul des ans, on sait que quand le lieutenant-gouverneur Robitaille a demandé à Lavallée de composer la musique d'un chant patriotique, le compositeur traversait des moments très difficiles du point de vue de sa carrière. Quelque temps avant, Lavallée avait composé, réalisé et dirigé un tour de force musical dédié au gouverneur général et à la princesse Louise. Malgré tout le succès de cette entreprise, cela avait été un désastre financier pour Lavallée.

Calixa Lavallée avait compris ce que cela voulait dire. S'il restait au Canada, sa carrière se limiterait à l'enseignement et à l'interprétation. De fait, quand Robitaille lui fit sa proposition, Lavallée était sur le point de prendre une décision qu'un trop grand nombre de Canadiens pleins de talent ont dû prendre depuis, c'est-à-dire quitter le Canada pour des horizons plus vastes, ce qui, dans le cas de Lavallée comme dans le cas de bien d'autres, voulait dire aller s'établir aux États-Unis.

Mais pour revenir aux événements de 1880, Lavallée semble avoir accepté avec beaucoup d'enthousiasme la tâche de mettre en musique le poème du juge Routhier. Et ce, bien rapidement.

D'ailleurs, Calixa Lavallée ne perdit pas de temps. Environ une semaine plus tard, la mélodie était prête. Il la fit entendre à quelques amis qui la trouvèrent parfaite. Lavallée se hâta donc de faire copier la musique et de la confier à Théodore Robitaille.

● (1640)

En fait, l'œuvre de Routhier et Lavallée n'a pas été exécutée exactement de la façon prévue, c'est-à-dire pendant la messe en plein air de la Saint-Jean-Baptiste. Sa première eut lieu le lendemain, au cours du banquet patriotique présidé par le gouverneur général et par Théodore Robitaille, en sa qualité sans doute de lieutenant-gouverneur. La première réaction fut enthousiaste. L'asistance applaudit. «Le nouvel air national est remarquable et a été bien accueilli», rapportait le *Morning Chronicle* de Québec. Arthur Lavigne, personnalité musicale du Québec, se dépêcha d'imprimer «O Canada».

Puis, plus rien. Pendant près de 20 ans on ne l'entendit que rarement. Calixa Lavallée mourut à Boston en 1891, sans imaginer la place que son œuvre allait prendre dans son pays natal et qui n'était même pas mentionnée dans sa notice nécrologique. D'ailleurs, la biographie de sir Adolphe Routhier, parue en 1898, n'a pas jugé utile d'en parler.

Cependant, les paroles du juge Routhier et la musique de Calixa Lavallée n'étaient pas entièrement oubliées. Arthur Letondal évoquait de la façon suivante leur sortie de l'oubli dans un article paru le 6 novembre 1915 dans *Le Devoir*:

> Il lui restait à enflammer l'imagination populaire, ce qui devait prendre un certain temps. On ne dicte pas plus à un peuple ses chants patriotiques qu'on n'impose à une langue l'usage d'un mot nouveau. Pour éveiller le sentiment national et gagner son adhésion, il faut du temps et un concours spécial de circonstances. Il fallut attendre 20 ans pour que la chanson attire à nouveau l'attention. On ne saurait dire ce qui a fini par en décider ainsi, mais nous savons que vers l'année 1900, par une sorte d'accord mystérieux, certains groupes . . . ont lancé une campagne en faveur de ce que nous appelions alors «l'hymne de Lavallée». Tous nos concerts et nos festivals s'achevaient sur lui, et de jour en jour sa popularité grandissait. C'était le début. Bientôt des éditions parurent en anglais et se répandirent d'un bout à l'autre du pays. Il est maintenant définitivement adopté dans tout le pays et sa popularité est incontestée.

Ce qu'on pourrait appeler la première manifestation cérémonielle ou officielle de «O Canada», dans un cadre purement anglophone, paraît avoir eu lieu en 1900, au cours d'un défilé-spectacle au camp militaire de Niagara. L'année suivante, c'est-à-dire en 1901, «O Canada» figurait parmi les airs joués par les musiques des troupes venues de tous les coins de l'Ontario défiler à Toronto devant le duc de Cornwall, futur George V.

Cinq années plus tard, la société Whaley, Royce and Company, de Toronto, publiait la musique dans la version française originale de sir Adolphe Routhier et dans la version anglaise d'un médecin de Toronto, le Dr Thomas Bedford Richardson.

Au début du siècle, une vaste gamme de paroles anglaises étaient proposées pour la musique de Lavallée. Le sommet de ce soudain accès d'activité poétique fut atteint en 1908, à la fête du 300e anniversaire du fondateur de Québec.

M. Knowles: C'est l'année de ma naissance.

M. Schroder: C'est à cette époque que remonte la version anglaise qui est maintenant acceptée dans tout le Canada.

L'auteur de cette version anglaise était lui aussi avocat. C'était l'honorable Stanley Weir qui, au cours de sa carrière, fut à la fois ministre et Orateur à l'Assemblée législative du Québec, en outre d'être juge à la Cour de l'échiquier du Québec. Ce sont ses paroles que les anglophones associent presque instinctivement à la musique de Calixa Lavallée qui nous sert d'hymne national et qui identifie le pays.

Il resterait beaucoup à dire sur l'évolution de cet hymne dans le cœur des Canadiens et dans leurs cérémonies.

Qu'il suffise de rappeler que la Chambre avait toutes les raisons du monde d'inviter, à l'unanimité, comme en témoigne la motion présentée le 21 mai dernier par le député de Joliette (M. La Salle), le gouvernement à présenter dans les plus brefs délais une loi afin que l'hymne «O Canada» soit reconnu comme hymne national de notre pays.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole à l'occasion du débat d'aujourd'hui sur le bill C-220 qui vise à rendre officiel l'hymne «O Canada» comme l'hymne national de notre pays, et j'en profite pour féliciter l'honorable député de Simcoe-Sud (M. Stewart) pour son initiative. Je dois dire que le simple geste de présenter ce projet de loi à la Chambre est une indication qui nous réconforte le cœur nous, qui depuis bien longtemps, chantons «O Canada» au Québec avec beaucoup de fierté.

Nous sortons d'une campagne référendaire où on a beaucoup parlé du Canada, où l'hymne national et nos institutions ont été au cœur du débat, et je dois dire qu'au cours de toutes nos réunions, l'hymne «O Canada» a occupé une place de premier choix, et nous voilà très heureux au lendemain de la victoire au Québec des forces pour le renouvellement du fédéralisme, d'avoir à débattre à la Chambre un projet de loi comme celui-là.

Monsieur le président, on doit se réjouir du fait qu'au cours de cette campagne référendaire, on a vu renaître au Québec une certaine ferveur accrue pour l'hymne «O Canada», alors même que l'avenir du pays était menacé. J'aimerais ajouter qu'au cours de cette campagne, l'hymne «O Canada» est devenu un véritable point de ralliement tout comme notre drapeau unifolié d'ailleurs par tous ceux qui ont exprimé leur foi dans le fédéralisme canadien.

La conjoncture actuelle nous pousse et pousse tous les Canadiens, plus particulièrement le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, à rajeunir notre Constitution et à y inscrire pour toujours notre attachement au système fédéral et à notre idéal de liberté, idéal de liberté à titre de Canadiens, et de générosité sur le plan des droits de la personne. Dans un tel contexte, il est nécessaire que nous agissions sur tous les plans avec célérité bien que la définition ou la redéfinition de notre Constitution soit *à priori* très complexe.

Il n'y a pas de doute, monsieur le président, que l'adoption de notre hymne national va contribuer à créer un climat positif et dynamique qui est non seulement nécessaire à la tâche ardue qui nous attend au cours des prochains mois, mais qu'il faudra maintenir et alimenter constamment si nous voulons convaincre les Canadiens, autant ceux de l'Ouest, des Maritimes, du Centre et du Québec que des changements en profondeur doivent être effectués dans un avenir rapproché.

A ce moment-ci, j'aimerais citer à la Chambre la motion à laquelle vient de référer l'honorable député, la motion adoptée le 21 mai, et expliquer pourquoi il est essentiel que nous procédions tel que l'indique cette motion, plutôt que par un projet de loi qui nous arrive à l'improviste ici, cet après-midi, et je cite la motion adoptée le 21 mai:

> Que cette Chambre, à l'unanimité, invite le gouvernement à présenter dans le plus bref délai une loi afin que l'hymne «O Canada» soit reconnu comme hymne national de notre pays.

En appuyant cette motion, tous les partis de la Chambre ont indiqué leur désir que le gouvernement présente une loi le plus tôt possible pour rendre l'hymne national, «O Canada», officiel. Comme le gouvernement s'apprête à agir en ce sens et à donner suite à la motion que la Chambre a adoptée avec unanimité, eh bien, moi, monsieur le président, je préfère énormément adopter un projet de loi gouvernemental plutôt que de prendre une décision ici à la Chambre cet après-midi devant un petit nombre de députés bien intentionnés, et prendre cette décision que je considère importante au point que l'on doit lui donner la stature qu'elle mérite.

Et je me permets, monsieur le président, de rappeler que c'est à la suite d'une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement que le drapeau canadien est entré dans cette Chambre et occupe la place qu'il a à votre droite, et c'est aussi dans cette Chambre que l'an dernier, alors qu'un honorable député, a proposé, à l'heure des députés, de modifier le «Dominion Day» par le Jour du Canada, par «Canada Day».

● (1650)

Eh bien, que des députés, dans une magnanimité, dans une bonne intention, aient laissé déférer un tel projet de loi au comité, l'aient retourné à la Chambre et qu'un tel projet de loi ait été bloqué au stade de la troisième lecture par certains députés qui ont utilisé tout le temps disponible, alors là, monsieur le président, si l'on veut adopter l'hymne national que j'attends depuis très longtemps, je voudrais que cet hymne entre par la porte d'en avant et non par la porte d'en arrière, comme on le dit souvent au Québec. Au lendemain de la décision que nous avons prise de garder le Québec dans la Confédération, au moment où la population du Québec s'est engagée vis-à-vis du Canada pour y consacrer son avenir, je pense que cette population mérite que ce geste soit suivi par un geste officiel, qui nous donnera une fois pour toutes l'hymne national que nous souhaitons depuis plusieurs années.

Il ne faut pas se le cacher, en adoptant ce projet de loi, on pose un geste aussi valable et aussi important que si nous attendons après celui du gouvernement, mais je pense que l'hymne national de mon pays doit être adopté dans un projet qui pourrait peut-être, monsieur le président, inclure la modification du nom de «Dominion Day», «Jour du Dominion», pour qu'il devienne en même temps le «Jour du Canada». C'est une chose que je souhaite et que je recommande énormément au gouvernement et au ministre responsable.

Mon insistance cet après-midi ne vise pas à refuser l'adoption de l'hymne national, mon insistance et ma participation à ce débat visent à reconnaître le mérite de cet hymne qui est chanté depuis des années par des générations de Canadiens officiellement ou officieusement, qui est chanté à la gloire du Canada par un Canadien, Roger Doucet, qui l'a fait connaître à travers le monde et à qui je veux rendre hommage aujourd'hui, un hymne national qui est déjà reconnu internationalement et à qui nous devons les honneurs d'entrer dans ce Parlement par la porte d'en avant. Non seulement devons-nous lui donner légalement ce statut officiel, mais nous devons aussi faire en sorte que le «O Canada» soit utilisé davantage d'un bout à l'autre du pays. On n'y parviendra que si l'on réussit à façonner un pays dont tous les Canadiens peuvent être fiers, un pays dont la Constitution reflétera la réalité géographique et l'idéal démocratique qui nous est propre. Notre hymne national doit devenir un symbole de ce Canada moderne auquel nous aspirons tous, de ce Canada fraternel que nous devons bâtir ensemble et qui doit répondre aux aspirations profondes de ses habitants.

Monsieur le président, j'appuie complètement les motifs qui ont amené l'honorable député de Simcoe-Sud à présenter cette motion. J'appuie également le sens et l'objectif de la proposition visant à nous donner l'hymne national, mais je préfère énormément que ce geste important, fondamental pour l'avenir de notre pays, ce geste d'unité canadienne, se fasse dans les normes et dans les règles des grands honneurs que l'on peut rendre souvent et aux bons moments dans cette Chambre, et j'invite le gouvernement, le plus tôt possible, à nous indiquer quand, bientôt j'espère, il se propose de faire suite à la proposition qui a été adoptée à l'unanimité pour l'adoption officielle de l'hymne national, et j'espère modifier le nom «Jour du Dominion» par celui de «Jour du Canada».

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur le président, il me fait grand plaisir de prendre la parole à la Chambre des communes cet après-midi pour participer au débat sur le bill qui a été présenté, le bill C-220, sur l'hymne national du Canada.

[*Traduction*]

Permettez-moi de parler d'abord, monsieur l'Orateur, à titre de secrétaire d'État et de dire, en rapport avec l'hymne national, que l'Office national du film a reçu le Prix du jury du Festival de Cannes pour un film intitulé «*The Performer*», «L'artiste», réalisé par Norma Bailey. Je me réjouis d'autant plus de cet événement que nous allons célébrer le mois prochain le centième anniversaire de l'hymne «O Canada».

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que le film en question montre comment Roger Doucet se prépare à chanter l'hymne national au début d'un match de hockey, au Forum de Montréal. Je suis sûr que tous les députés ici présents se joignent à moi pour féliciter l'Office national du film et le réalisateur Norma Bailey.

Des voix: Bravo!

M. Fox: C'est en effet un sujet et un projet de loi très importants qui sont portés cet après-midi à l'attention de la Chambre. Je voudrais tout d'abord dire que le gouvernement a l'intention de présenter d'ici à deux semaines un bill portant sur l'hymne national. Tout en souscrivant à l'objectif général qu'a exposé le député à la Chambre cet après-midi, nous estimons que le bill devrait être présenté par le gouvernement.

L'hymne national

Je renvoie le député à une motion présentée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement, et adoptée à l'unanimité mercredi le 21 mai. Cette motion a été présentée par le député de Joliette (M. La Salle) et je voudrais en lire le texte. J'ai devant moi la version française.

[*Français*]

Que cette Chambre, à l'unanimité, invite le gouvernement à présenter dans le plus bref délai une loi afin que l'hymne «O Canada» soit reconnu comme hymne national de notre pays.

Nous avons bien l'intention, monsieur le président, de présenter à la Chambre des communes, d'ici deux semaines environ, et sujet à une entente relativement aux règlements du débat entre les leaders des divers partis de la Chambre, un bill sur l'hymne national.

Après la période historique que nous venons de traverser, il est temps, en effet, que notre pays soit doté d'un hymne national.

[*Traduction*]

Je trouve qu'il est effectivement particulièrement opportun, quelques jours seulement après le référendum, au moment où le pays se prépare à entamer le processus de renouvellement constitutionnel et de rénovation de notre fédéralisme, que la Chambre se penche sur certains des symboles nationaux que nous avons adoptés depuis longtemps. Je crois que le bill du député devrait servir à établir et atteindre certains de ces objectifs. Je me réjouis de constater qu'il a reçu beaucoup d'appui à la Chambre.

Tout en lui rappelant l'intention du gouvernement de déposer un projet de loi déclarant «O Canada» notre hymne national y compris ses paroles, je me demande si compte tenu des circonstances, je pourrais demander au député de bien vouloir retirer son bill et permettre le renvoi de la question au comité approprié aux fins d'étude. Si les députés veulent bien donner leur accord général, le gouvernement est prêt à présenter une motion pour que le sujet du bill et non pas le bill en tant que tel soit renvoyé au comité pour y être étudié, étant entendu que le gouvernement présentera effectivement son propre bill d'ici à deux ou trois semaines.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député retire son bill et à ce que le sujet en soit renvoyé au comité permanent?

Des voix: D'accord.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, j'ose espérer que le gouvernement ne se bornera pas à présenter un bill en première lecture mais qu'il le fera adopter rapidement par la Chambre.

M. Fox: Pourrais-je répondre brièvement, monsieur l'Orateur? Le gouvernement a effectivement l'intention de présenter un bill et nous osons espérer qu'il sera adopté dès que possible. Certes, pour cette question comme pour les autres, nous dépendons des parlementaires des deux côtés de la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le parrain du bill retire celui-ci et à ce que le sujet en soit renvoyé au comité permanent de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Il en est ainsi convenu et ordonné.

Comme il est 5 heures, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. La Chambre s'ajourne donc à 4 h 30 lundi prochain, en conformité d'un ordre adopté le jeudi 22 mai.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 mai 1980

La séance est ouverte à 4 h 30.

● (1635)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE SUR UN PRÊT À CUBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente découlant d'une réponse obtenue la semaine dernière à la question que j'ai inscrite au *Feuilleton* au sujet d'un prêt de 10 millions portant intérêt à 3 p. 100 accordé à Cuba le 6 février 1975 et la réponse selon laquelle jusqu'ici aucun paiement n'a été reçu à échéance et qu'à l'heure actuelle Cuba est en retard de deux versements semi-annuels, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre réclame une enquête approfondie au sujet de ce prêt impayé à intérêt ridicule, probablement attribuable à la popularité de Castro, que le gouvernement cubain soit prié de mettre ses paiements à jour, qu'aucun autre prêt ne soit consenti à un taux d'intérêt aussi faible quand le Canadien ordinaire doit faire face à des intérêts et à des taux hypothécaires élevés et, finalement, que le gouvernement et les sociétés de la Couronne cessent de consentir des emprunts aux gouvernements extrémistes de la gauche ou de la droite sans avoir obtenu au préalable le consentement du Parlement canadien.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE QUE L'UNIVERSITÉ TRENT ÉTUDIE LE PROBLÈME DES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que l'université Trent de Peterborough est maintenant au premier rang dans le domaine de la recherche sur l'environnement au Canada, que beaucoup d'espaces à bureaux loués par le gouvernement au centre-ville de Peterborough sont maintenant inoccupés en raison de l'annulation du déplacement du bureau régional de Parcs Canada à Peterborough, que Peterborough étant située au milieu des lacs Kawartha, elle est un site idéal pour les recherches et que, finalement, le gouvernement a l'intention de s'attaquer au problème des pluies acides avec l'aide des bureaux régionaux du ministère de l'Environnement, je propose, avec l'appui du député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le gouvernement étudie immédiatement la possibilité de désigner la ville de Peterborough et l'université Trent comme les centres officiels de la recherche sur les effets des pluies acides sur l'environnement, mettant ainsi à profit des espaces déjà loués par le gouvernement à Peterborough et reconnaissant en même temps dans l'université Trent un centre régional de recherche de premier ordre dans le domaine des études sur l'environnement au Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS ARGENTINS DÉTENANT DES VISAS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Je suis heureux de voir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est assis à mes côtés.

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Étant donné que plus de quarante Argentins ayant été torturés en prison sont détenteurs de visas canadiens et qu'ils n'ont toujours pas été libérés malgré les efforts déployés par l'ambassadeur canadien en Argentine et par les différents groupements canadiens d'aide aux réfugiés; étant donné par ailleurs l'augmentation du nombre de personnes torturées dans les prisons argentines dont beaucoup pourraient bénéficier de visas d'immigration à destination du Canada, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que le gouvernement canadien s'emploie plus activement à faire libérer ces quarante prisonniers ou plus qui sont détenteurs de visas canadiens mais qui sont encore emprisonnés en Argentine et que le gouvernement canadien autorise les agents d'immigration à accorder des visas sur la foi des renseignements fournis par des organismes sérieux comme Amnesty International sans qu'il soit nécessaire de faire passer des entrevues individuelles à chacun de ces prisonniers.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

● (1640)

LE TRANSPORT MARITIME

LE TRANSPORT MARITIME DES SOURCES D'ÉNERGIE ET D'AUTRES PRODUITS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Étant donné l'état actuel des négociations entre le Canada et le Mexique et compte tenu des discussions en cours entre les deux pays, des délibérations au sujet d'importations de pétrole et d'autres produits et conformément à la formule proposée par la CNUCED de pourcentages d'importation de 40-40-20 en ce qui concerne ces produits, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre incite le premier ministre à manifester au cours des délibérations le désir du Canada qu'au moins 20 p. 100 des produits importés soient transportés par des navires canadiens, construits au Canada et munis d'équipages canadiens.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES STIMULANTS À LA PRODUCTION DE GASOHOL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné le caractère urgent de l'approvisionnement en essence et le fait que des pénuries peuvent survenir n'importe quand, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que le gouvernement établisse immédiatement des objectifs annuels de production d'éthanol ou de gasohol et fournisse des stimulants à la production, en supprimant par exemple la taxe d'accise sur les gallons de gasohol et en abaissant le cautionnement exigé pour en produire.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI—LE DÉPÔT DES ÉTUDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, moi aussi j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas encore établi de programme de création d'emplois complet, qui soit de longue portée, tout en étant rentable, même s'il y aura bientôt 1 million et demi de Canadiens désireux de travailler mais incapables de trouver un emploi; il y a donc près du double de chômeurs que pendant les pires années de la grande dépression. Par ailleurs, les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre sont décidés à déclarer la guerre au chômage et à inciter le gouvernement à établir des programmes rentables de création d'emplois réels et des programmes de formation. Aussi, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Nord-Burnaby (M. Cook):

Que la Chambre condamne le ministre des Finances, qui est à l'origine du problème, et qu'elle ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de déposer tous les rapports provenant des études sur les programmes de création d'emplois et de formation de la main-d'œuvre qui ont été payées sur les deniers des contribuables canadiens.

Mme le Président: Pour mettre une motion de ce genre en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PEINE CAPITALE

DEMANDE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE IMPOSANT LA PEINE DE MORT DANS LE CAS DE MEURTRE AU PREMIER DEGRÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

En démocratie, il incombe au gouvernement de refléter l'opinion du plus grand nombre possible de citoyens. Or, la majorité des Canadiens veulent le rétablissement de la peine de mort, qui est un élément de dissuasion indéniable. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre demande au gouvernement de soumettre à son approbation une mesure législative imposant la peine de mort dans les cas de meurtre au premier degré.

Mme le Président: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CHAMPS D'EXPORTATION EN CE QUI CONCERNE L'ÉNERGIE SOLAIRE ET LES PROJETS HYDRO-ÉLECTRIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les pays en voie de développement ont besoin de techniques énergétiques afin d'atténuer le déséquilibre de leur balance des paiements dû à l'augmentation des coûts d'importation du pétrole, étant donné que le Canada possède les techniques voulues pour répondre à ce besoin, entre autres des turbines et des générateurs pour des projets hydro-électriques et des pompes d'irrigation solaires pour des projets faisant appel aux cellules photo-électriques, et étant donné que le Canada est en retard sur les autres pays de l'OCDE en ce qui concerne les échanges commerciaux avec les pays en voie de développement, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures étudient ces deux champs d'exportation et élaborent un programme gouvernemental bien structuré afin d'appuyer toute initiative dans ces domaines où il n'en existe pas à l'heure actuelle.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1645)

LES CHEMINS DE FER

LE PROJET D'ACCROISSEMENT DU TRANSPORT FERROVIAIRE À TRAVERS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que les habitants d'Etobicoke sont extrêmement préoccupés par le projet de construction d'une troisième voie ferrée dans leur quartier à cause des répercussions préjudiciables que cela aurait sur leur sécurité, la qualité de l'environnement et la valeur des propriétés par suite de l'augmentation du trafic de marchandises dans la région métropolitaine de Toronto, en raison de la création récente du comité d'action ferroviaire du grand Toronto, qui représente un certain nombre de groupes de Torontois partageant des préoccupations analogues, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre demande au ministre des Transports de rencontrer immédiatement les représentants du Comité d'action ferroviaire du grand Toronto, afin qu'il prenne connaissance de leurs réclamations de vive-voix et s'informe des différentes solutions que son ministère pourrait leur apporter.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES SOUS-MARINES

LA RECONNAISSANCE DES INTÉRÊTS DES RÉGIONS CÔTIÈRES— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Presque toutes les provinces du Canada sont d'avis que chaque administration provinciale devrait se charger d'exploiter et de mettre en valeur les ressources sous-marines. Je propose donc, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre enjoigne le premier ministre d'examiner, dans l'intérêt d'un fédéralisme renouvelé, la position adoptée par le gouvernement en matière de propriété et de gestion des ressources sous-marines, et de reconnaître les intérêts légitimes des provinces côtières.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM SUR UNE FORMULE D'AMENDEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Peut-il nous dire s'il a bel et bien laissé entendre, pendant qu'il était à Edmonton au cours de la fin de semaine, que, si les provinces ne parviennent pas à réaliser l'unanimité au sujet d'une nouvelle constitution, le gouvernement devra nécessairement faire appel au peuple?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. En gros, je pense que les propos qu'il a cités sont ceux que j'ai tenus. Ce que j'ai dit, c'est que si nous ne réussissions pas en un certain nombre d'années à réaliser l'unanimité chez les provinces, il faudrait bien à un certain moment chercher une autre voie à mon avis.

Interrogé ensuite sur les voies qui pourraient s'ouvrir, j'ai répondu qu'il y aurait peut-être la possibilité de modifier la constitution à la majorité des trois-quarts des provinces. Et quand on m'a demandé de façon expresse si, advenant que les provinces ne soient pas d'accord, un référendum pour la population serait une possibilité, j'ai répondu: «Oui, ce serait une possibilité».

J'aimerais qu'il soit bien compris du très hon. député que j'ai parlé en qualité de citoyen lorsqu'on m'a interrogé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: . . . et que les modifications constitutionnelles n'entrent pas dans le cadre de mes responsabilités ministérielles.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puis-je demander au vice-premier ministre, qui est un peu plus calé en fait de responsabilité ministérielle que son collègue de la Nouvelle-Écosse, si le citoyen de Halifax exprimait le point de vue gouvernemental quand il a exprimé ces opinions dans son discours et ensuite, en réponse aux journalistes?

Le point de vue que vient de nous exposer le ministre du Travail à la Chambre des communes, en réponse à une question qui lui a été posée en sa qualité de ministre du Travail, représente-t-il la position officielle?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'hésiterais à développer . . .

M. Nielsen: Est-ce le citoyen MacEachen qui parle?

M. MacEachen: . . . l'explication tout à fait détaillée et satisfaisante donnée par le ministre du Travail en réponse à la question du très honorable député. Évidemment, ce qu'a dit le ministre du travail, je le confirme, c'est-à-dire que cette question n'a pas fait jusqu'ici l'objet d'une décision gouvernementale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, puis-je demander au vice-premier ministre si, comme l'ont récemment laissé entendre les journaux, du moins *Le Droit*, le gouvernement du Canada projette de préparer ou prépare déjà un nouveau projet de loi fédéral sur les référendums?

M. MacEachen: Madame le Président, je ne suis absolument pas au courant qu'un tel projet soit en préparation.

Mlle MacDonald: Demandez à M. Regan.

Une voix: M. Regan sait toujours tout.

M. MacEachen: Le député peut donc conclure que le gouvernement du Canada n'a pas abordé cette question ces derniers jours ou depuis le référendum, en réalité pas depuis que le projet a été présenté à la Chambre la dernière fois.

* * *

● (1650)

LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA DATE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre. Maintenant que le ministre de la Justice est rentré de sa tournée pancanadienne au cours de laquelle il a discuté la possibilité d'une conférence fédérale-provinciale avec les premiers ministres, j'aimerais lui demander si ces derniers et le gouvernement fédéral ont convenu d'une date pour la tenue de cette conférence fédérale-provinciale.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député devra prendre note que le ministre de la Justice n'a pas encore rencontré les représentants du gouvernement de la province de Québec. J'estime par conséquent que jusqu'à ce que cette rencontre ait lieu ou que le Québec ait fait connaître sa position, il n'est pas possible d'en dire plus long à la Chambre.

M. Epp: Madame le Président, je voudrais demander au vice-premier ministre si le gouvernement fédéral entend tenir cette conférence fédérale-provinciale même si le premier ministre ou les responsables du gouvernement du Québec refusent de rencontrer le ministre fédéral.

En outre, lorsque le ministre de la Justice a rencontré les premiers ministres à titre de représentant du gouvernement fédéral, a-t-il aussi discuté avec eux d'un ordre du jour? Cet ordre du jour était-il seulement celui qui était proposé par le gouvernement fédéral ou ce dernier acceptait-il aussi d'y inclure des questions que les provinces demandent à soulever depuis longtemps comme l'étude de la répartition des pouvoirs?

M. MacEachen: Madame le Président, en ce qui concerne le premier point soulevé, je crois qu'il faudra attendre que la rencontre ait lieu entre le gouvernement de la province de Québec et le représentant du gouvernement fédéral.

Quant au deuxième point, je ne peux donner des renseignements autres que ceux que j'ai fournis jusqu'à maintenant.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉLARGISSEMENT DU RÔLE DE PETRO-CANADA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme cela n'est pas étranger à ma question, j'exprime l'opinion des députés de tous les partis de la Chambre, j'en suis sûr, quand je dis que nous avons tous apprécié le discours très imaginatif et digne d'un grand homme d'État que le président du Mexique a prononcé aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Comme je vois maintenant le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui applaudit et vu que la population du Mexique a démontré depuis longtemps qu'il était à son avantage d'être l'unique propriétaire des ressources pétrolières du pays, ce qui devrait lui rapporter onze milliards de dollars cette année seulement, j'aimerais demander au ministre quel avant-projet le gouvernement du Canada a mis au point en vue de tenir la promesse qu'il a faite à la population du Canada au cours de la campagne électorale de donner un rôle considérablement plus important à Petro-Canada.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en effet, non seulement le gouvernement s'est-il engagé à élargir le rôle de Petro-Canada mais il a aussi promis de faire en sorte que de façon générale, l'industrie pétrolière et gazière appartienne encore davantage aux Canadiens.

Une voix: A l'État?

M. Lalonde: Mes fonctionnaires et moi-même avons étudié et étudions encore présentement différentes possibilités. J'espère pouvoir consulter mes collègues très bientôt et annoncer ensuite, comme il se doit, ce que le gouvernement a décidé et quelles mesures il estime appropriées dans les circonstances.

M. Broadbent: Madame le Président, afin de ne laisser subsister aucune équivoque, lorsqu'il a répondu à la question que je lui ai posée à la Chambre vendredi dernier au sujet de la possibilité de confier un rôle plus important à Petro-Canada en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, le secrétaire parlementaire du ministre a répondu que ce serait à Petro-Canada d'établir ses priorités. C'était là l'essentiel de sa réponse.

Si c'est là la politique du gouvernement, il appartiendra simplement à Petro-Canada de décider si elle va jouer un rôle plus important dans ces provinces, qui ne bénéficient pas encore directement de ses services de vente au détail; si non, le ministre serait-il prêt à dire à la Chambre que le gouvernement demandera instamment, sinon ordonnera, à Petro-Canada d'accroître son activité dans ces régions d'ici peu?

● (1655)

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai toujours estimé que le ministre n'avait pas à se mêler des décisions administratives courantes de Petro-Canada.

M. Clark: Et Eldorado?

M. Lalonde: Cette société a des directeurs et un conseil d'administration et c'est à eux de la diriger. Néanmoins, nous communiquons régulièrement avec les dirigeants de Petro-Canada. Ces jours derniers, j'ai eu des conversations avec le président de Petro-Canada. J'ai pu visiter avec lui certaines régions de l'Ontario et nous sommes allés ensemble en France où nous avons eu des entretiens.

Je rappelle au chef du Nouveau parti démocratique que c'est sur la demande du gouvernement actuel que Petro-Canada étudie, par exemple, la construction d'une importante raffinerie d'enrichissement à Montréal qui coûtera environ un milliard et demi de dollars. Cette usine améliorera la qualité du pétrole sortant des six raffineries de Montréal. J'espère obtenir un rapport de Petro-Canada dans les mois à venir.

J'espère aussi qu'après cette étude, Petro-Canada conclura qu'il s'agit effectivement d'un projet très valable et très intéressant. Ce n'est qu'un exemple des nombreuses mesures que nous prenons en consultant régulièrement les autorités de Petro-Canada.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre vient de dire que, même dans ce secteur limité, que je n'écarte certainement pas, il faudra peut-être trois mois avant de faire quelque chose. Pendant la campagne électorale, le ministre avait déclaré qu'il serait satisfait si Petro-Canada occupait la troisième place dans l'industrie pétrolière ce qui, à notre avis, est assez mesquin, car nous pensons qu'elle devrait occupe la première place.

Une voix: Règlement!

M. Baker (Nepean-Carleton): Abrégez donc vos questions!

M. Broadbent: Comme il est nécessaire d'agir rapidement car, comme nous le savons tous, le prix du pétrole ne cesse d'augmenter . . . et plus nous attendons pour élargir les activés de Petro-Canada, plus nous perdons de recettes, le gouvernement va-t-il, sans plus tarder, demander à Petro-Canada de racheter une des grosses sociétés pétrolières, comme Petrofina, qui a déjà une raffinerie moderne au Québec?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, même si j'avais eu des discussions de ce genre-là avec le président de la Société Petro-Canada, je suis sûr que le chef du Nouveau parti démocratique serait le premier à reconnaître qu'il serait extrêmement inopportun pour moi d'en révéler le contenu. J'ai indiqué tantôt à l'honorable député que déjà nous avons demandé à Petro-Canada de s'intéresser à la construction d'une raffinerie d'amélioration majeure dans l'Est de Montréal. Il y a évidemment d'autres projets; par exemple, la Société Petro-Canada va participer comme actionnaire à la construction du pipe-line vers le Québec, et j'espère éventuellement aussi vers les provinces Maritimes. Petro-Canada est également très en cause dans l'exploration au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador, et elle est en train d'étudier la possibilité de remettre en marche l'usine de Come-by-Chance à Terre-Neuve. Il y a donc toutes sortes de projets auxquels participe Petro-Canada à l'heure actuelle, et notre objectif consiste effectivement à faire de cette société la première compagnie pétrolière au Canada le plus rapidement possible.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

LES MESURES DE L'ACHA METTANT EN DANGER L'EXISTENCE DU COLLÈGE NOTRE-DAME, À WILCOX, EN SASKATCHEWAN

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé et du Sport amateur. Le ministre est-il au courant des problèmes qui existent au collège Notre-Dame de Wilcox, en Saskatchewan, à cause des mesures que l'Association canadienne de hockey amateur à prises la semaine dernière?

L'ACHA a en effet adopté une motion qui va mettre en péril l'existence même du collège Notre-Dame. Ce collège, célèbre dans le monde entier, a été fondé en 1927 par le père Athol Murray qui a été nommé membre honoraire du temple de la renommée du hockey pour sa contribution exceptionnelle à notre sport national.

Le ministre a-t-il l'intention de prendre immédiatement les mesures nécessaires afin d'arrêter cette violation flagrante de la liberté individuelle, violation qui pourrait déboucher sur la fermeture de cette grande institution canadienne? Cette question devrait intéresser non seulement le ministre et tous les députés de la Chambre, mais aussi tous nos concitoyens.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je suis en effet au courant des problèmes que le député vient de porter à l'attention de la Chambre. Il est certes vrai que le Collège Notre-Dame de Wilcox a beaucoup contribué à l'éducation et aux sports au cours des années. L'Associa-

tion canadienne de hockey amateur a apparemment adopté un règlement interdisant aux jeunes joueurs de certains groupes d'âge passant d'une province à l'autre de jouer dans l'ACHA.

● (1700)

Ce collège attire un grand nombre de gens de l'extérieur de la province qui atteignent l'excellence tant au hockey que dans leurs études. C'est une question sur laquelle le gouvernement n'a pas de compétence directe, je dirais même, aucune compétence. Je serai cependant heureux d'en discuter avec le président de l'Association canadienne de hockey amateur et d'informer le député du résultat.

M. Gustafson: Une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre est-il conscient de l'urgence du problème? Ces jeunes s'établissent à Wilcox quand ils vont y étudier. Examinera-t-il la question immédiatement?

M. Regan: Madame le Président, comme je l'ai dit, je suis conscient du travail qui s'y fait depuis l'époque où Don Metz et Nick Metz en sont sortis pour aller jouer pour les Maple Leafs de Toronto et je suis conscient du travail formidable effectué par Frank Germaine, leur entraîneur actuel. Je reconnais certes qu'il s'agit d'une question urgente et je signale que Cy MacDonald, qui a été un excellent ministre libéral, était diplômé de cette université.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et un excellent joueur de hockey.

M. Regan: J'assure donc le député que je suis conscient de l'urgence de la question et j'essaierai de voir si on ne peut pas en arriver à un compromis.

L'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DES LOTERIES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au simple citoyen de Halifax, l'honorable ministre chargé des sports, qui a récemment fait une déclaration à Edmonton au sujet des loteries.

Comment le ministre peut-il rompre une entente conclue avec les provinces et dûment signée par le gouvernement précédent par l'intermédiaire du bureau du Conseil privé et du ministère de la Justice? Je tiens à lui faire savoir qu'il passe pour un menteur aux yeux de ses homologues provinciaux. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il est un menteur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: . . . mais il ne peut jouer impunément à ce jeu avec ses homologues provinciaux.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je tiens à remercier l'aimable député de ne pas me traiter de menteur, puisque, dit-il, il n'en a pas l'intention. Le gouvernement ne cherche à rompre aucune entente.

Il existait déjà une entente entre les provinces et le gouvernement fédéral, négociée par M^me^ Iona Campagnola, une entente que l'éphémère gouvernement conservateur a voulu modifier pour distribuer des cadeaux.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Or je crois personnellement que nous avons des responsabilités envers les arts et le sport amateur, tant au plan national qu'au plan provincial. Par conséquent, si les dispositions de l'entente conclue par le gouvernement provisoire nous permet de réintégrer le domaine des loteries, nous ne manquerons certainement pas d'étudier cette possibilité avec les provinces, dans l'avenir immédiat.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Il est dix heures, madame le Président.

* * *

LES INCENDIES DE FORÊT

LES PLANS DU GOUVERNEMENT POUR AIDER LES SINISTRÉS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Compte tenu des souffrances et des séparations qu'imposent à de nombreux Canadiens les désastreux incendies de forêt qui font des ravages dans maintes régions du pays, et compte tenu des dépenses que devront assumer ces Canadiens au moment de réintégrer leur domicile, le gouvernement est-il en mesure en ce moment de faire part à la Chambre, de tout projet précis destiné à aider ces gens? Plus particulièrement, le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder une attention toute spéciale à la situation des nombreux autochtones touchés?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je remercie le député d'avoir signalé à la Chambre les graves difficultés que connaissent les habitants de diverses régions du Canada à cause des feux de forêt.

Le député sait que le gouvernement fédéral est toujours prêt à aider lorsque les provinces lui font savoir que la situation dépasse leurs possibilités. Nous sommes donc prêts à étudier toute demande que feront les provinces à cet égard.

LES MESURES POUR AIDER LES SINISTRÉS À RETROUVER UN EMPLOI RÉMUNÉRATEUR

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu que l'une des conséquences les plus graves de ces incendies pourrait être le fait que des centaines, sinon des milliers de Canadiens perdent leur emploi à cause de la destruction des forêts, par exemple dans la région de Kenora, quelles mesures précises le ministre et son ministère comptent-ils prendre pour aider ces gens à trouver un autre emploi rémunérateur?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, pour répondre au député de Winnipeg-Nord-Centre, je signale que, depuis deux ou trois jours, moi-même et plusieurs de mes collègues qui représentent l'ouest du Canada au cabinet . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: C'était un très petit avion, madame le Président.

Une voix: Voulez-vous parler des jumeaux?

Une voix: Ce devait être un avion à deux places.

M. Axworthy: Comme j'essayais de le dire avant d'être interrompu, nous avons passé ces derniers jours à visiter les régions dévastées par les incendies et à parler aux autorités provinciales et aux habitants de l'Ouest pour voir quelles mesures le gouvernement pourrait prendre. Dimanche après-midi, à Regina, nous avons rencontré les représentants du gouvernement fédéral qui sont membres du groupe d'étude mixte créé en 1977. La réunion était prévue pour élaborer des propositions dont le cabinet sera saisi d'ici la semaine prochaine. L'étude comprend l'examen et une estimation des dégâts causés par les incendies de forêt.

Je peux assurer l'honorable député que je n'ai jamais rien vu d'aussi dramatique ou tragique que les ravages des incendies dans ma province et dans la Saskatchewan que j'ai survolées. Je peux signaler à l'honorable député que nous prenons des mesures. Des discussions se poursuivent et les représentants sont à rédiger un document qui sera déposé au cabinet le plus tôt possible.

M. Knowles: N'oubliez pas Kenora.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PÊCHES—LA RATIFICATION DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'aimerais adresser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que, d'après les renseignements, le Sénat américain prévoit ajourner ses travaux à la fin de juin, quelles mesures le gouvernement prend-il pour bien lui faire comprendre la nécessité de ratifier l'accord canado-américain qui est essentiel à la gestion des pêcheries du banc George?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, c'est un des problèmes bilatéraux les plus graves dont le Canada est assailli à l'heure actuelle et il nous préoccupe beaucoup. J'espère recevoir cette semaine le rapport de nos parlementaires qui participent à la réunion de l'Association parlementaire canado-américaine.

Je suis ouvert aux suggestions de l'opposition. Nous essayons de trouver une formule qui nous permettrait de transmettre le plus fermement possible nos vues au Sénat des Etats-Unis. Bien entendu, nous les avons déjà fait connaître à l'administration américaine, mais la formule utilisée n'aura pas nécessairement le même effet sur le Sénat. Voilà pourquoi nous sommes à la recherche d'une autre formule.

M. Crouse: Une question supplémentaire, madame le Président. Après que le gouvernement conservateur eut réussi à rapatrier des citoyens américains retenus en Iran, le sénateur Frank Church, président du comité du Sénat sur les relations étrangères, avait accepté que cette entente soit inscrite en tête de liste des accords à ratifier.

Le ministre est-il au courant et, si oui, que s'est-il passé depuis lors? Serons-nous dans la même situation que la Norvège, par exemple, qui a dû réduire ses quotas de moitié cette année, à cause d'une pêche excessive? Devrons-nous en arriver là pour convaincre les Américains, par des mesures concrètes, de l'urgence de ce traité?

M. MacGuigan: Madame le Président, l'un des aspects les plus urgents du problème est justement la surexploitation et j'ai tenté de convaincre M. Muskie à ce sujet quand je l'ai rencontré dernièrement à Bruxelles—la surexploitation perpétrée par les pêcheurs américains.

Ce n'est pas le sénateur Church qui est le premier responsable de ces questions mais le sénateur Pell, du Rhode Island, qui est président du sous-comité chargé de cette question. Je suppose qu'il ne se considère pas lié par les promesses du sénateur Church. Le député peut être certain que nous ferons tout notre possible pour convaincre le Sénat américain.

* * *

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

LE DÉMÉNAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'AIDE AUX TRANSPORTS—L'ENLÈVEMENT DU RADAR D'APPROCHE DE PRÉCISION DE L'AÉROPORT DE TORBAY

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Ma question s'adresse au ministre des Transports, madame le Président. Le 16 février 1979, le ministre des Transports, M. Lang, a annoncé que la Direction de l'Aide au transport maritime, un organisme de son ministère, serait déménagée à Saint-Jean de Terre-Neuve dans le cadre du programme de décentralisation. Vingt-neuf postes de travail allaient être touchés. On s'est rendu compte par la suite que certains de ces fonctionnaires ne voulaient pas s'installer là-bas, mais le déplacement était reconfirmé par le prédécesseur du ministre, le député de Vegreville, le 2 août. Ce déplacement devait avoir lieu en août 1980.

● (1710)

Le ministre dira-t-il si le déplacement est maintenu ou annulé ou quelle est exactement la situation?

En répondant à cette question, dira-t-il également à la Chambre s'il a aussi l'intention d'enlever à l'aéroport de Torbay le radar d'approche de précision utilisé à cet endroit et que son ministère se proposait d'enlever en juin?

Une de mes questions a trait à l'enlèvement et l'autre à un déplacement.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en ce qui concerne l'enlèvement, la question est encore à l'étude, car je tente de concilier en l'occurrence l'intérêt hautement respecté de Terre-Neuve et celui de mon ministère. Si mon honorable ami veut bien attendre quelques jours, je pourrai lui donner une réponse précise à ce sujet.

Quant au système d'atterrissage aux instruments, il sera installé durant l'été. Toutefois, le système actuel qui est évidemment inefficace ne sera pas utilisé. Je crois savoir cependant que la chose ne créera aucune difficulté majeure.

M. Crosbie: Madame le Président, si j'ai bien compris la réponse du ministre, il reconnaît que le déplacement de la Direction de l'aide au transport maritime aura lieu parce que jusqu'à maintenant, deux gouvernements ont affirmé que cette mesure serait prise dans le cadre du programme de décentralisation. Quelle raison le ministre pourrait-il invoquer pour ne pas aller de l'avant avec ce projet, mais à part le fait que les circonscriptions de Saint-Jean-Est et Saint-Jean-Ouest sont représentées par des conservateurs? Y a-t-il d'autres raisons?

Le ministre peut-il également dire à la Chambre si d'autres aéroports canadiens ont autant besoin d'aide au chapitre de la navigation que l'aéroport de Torbay qui est constamment couvert de brouillard? Je tiens à avoir des réponses à ces questions et pas des réponses embrouillées. Pourquoi le ministre remet-il en question cette politique officielle que le gouvernement a promis d'appliquer au cours de deux campagnes électorales?

M. Pepin: Madame le Président, je suis certain que mon honorable ami souhaite que j'associe les intérêts de Terre-Neuve à ceux du ministère des Transports. Or, c'est précisément ce que je suis en train de faire en ce moment.

On a modifié le mandat de la Direction et on a réduit ses effectifs. J'étudie présentement tous ces facteurs et j'ai bon espoir de trouver une solution qui satisfasse toutes les parties concernées.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'EMBAUCHE D'UN CANDIDAT LIBÉRAL DÉFAIT COMME CONSEILLER SPÉCIAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne le bras droit le plus cher qui existe au Canada. Récemment, le ministre a nommé un de ses amis, M. Doug Lauchlan, au poste de conseiller spécial dans son bureau de Winnipeg. M. Lauchlan est le candidat libéral battu lors des dernières élections dans ma circonscription de Calgary-Ouest. Il toucherait un traitement de . . .

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a-t-il une question à poser?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il y vient.

M. Hawkes: Madame le Président, je voudrais savoir si le ministre peut expliquer pourquoi un conseiller personnel spécial sans expérience touche une annuité de $50,000 quand les hauts fonctionnaires de son ministère ne touchent qu'environ $38,300.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est une bonne question.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je dirai d'abord que le montant d'argent mentionné par le député n'est pas exact.

Une voix: Quel est-il alors?

M. Axworthy: Ensuite, je crois que le député de Calgary Ouest sera le premier à reconnaître qu'il vaut mieux que ces sources de renseignements restent dans l'Ouest.

Nous avons déclaré au début que, compte tenu des résultats des élections, nous devons prendre des mesures spéciales pour établir dans l'Ouest des services qui restent en contact avec divers groupes d'intéressés et de particuliers qui veulent être desservis par le gouvernement et par un ministère en particulier. C'est là le rôle fondamental qu'a joué le personnel du ministre. Il l'a toujours joué et continuera à le faire, quel que soit le gouvernement en place. Je pense que nous devrions nous féliciter d'avoir obtenu les services d'un homme comme M. Lauchlan, ex-président du Mount Royal College et candidat libéral aux dernières élections.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

ON DEMANDE SI LE COMITÉ CONSULTATIF A ÉTÉ CONSULTÉ À PROPOS DU QUOTA

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de répondre aux questions concernant la Commission canadienne du blé. Étant donné la situation désastreuse de l'agriculture de l'Ouest qui pourrait réduire à néant la production de l'industrie vivrière des Prairies, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si on a consulté le comité consultatif attaché à la Commission canadienne du blé avant de fixer le quota de 45,930 boisseaux par détenteur de permis?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je ne puis bien sûr pas, madame le Président, répondre à cette question qui porte sur un point de détail et sur ce qui s'est passé à la Commission canadienne du blé. Je vais m'informer auprès du ministre responsable de la Commission du blé pour pouvoir répondre au député.

M. McKnight: Madame le Président, le ministre ne sait donc pas que ce quota est entré en vigueur douze jours après que les producteurs eurent perdu la possibilité de modifier l'utilisation de leurs terres.

Est-ce que la Commission canadienne du blé a fixé ce quota, qui infirme l'égalité des chances de livraison, de manière à pouvoir rendre aux élévateurs régionaux les stocks d'orge qu'elle leur avait empruntés en juin et juillet de l'année dernière, ce qui va coûter des millions de dollars aux agriculteurs et aux éleveurs canadiens?

M. Pepin: Madame le Président, je chercherai à m'informer également sur cette question.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES SUPPOSÉES MANŒUVRES EN VUE DE DÉCOURAGER L'INVESTISSEMENT DANS LES PÊCHES AU QUÉBEC

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Le journal *Le Soleil* rapporte que les fonctionnaires de son ministère à Montréal ont découragé deux sociétés torontoises d'investir dans la province de Québec dans l'industrie des pêches, en leur suggérant plutôt de concrétiser leur projet d'environ 8 millions de dollars en Nouvelle-Écosse.

L'honorable ministre a-t-il pris connaissance de la lettre de M. A. E. Beauchamp adressée à M. Pierre Vagneux directeur des pêches maritimes de la province de Québec relativement à l'attitude décevante et déconcertante des fonctionnaires de son ministère à Montréal ou s'agissait-il d'un autre coup monté contre le gouvernement canadien quelques jours avant le référendum?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je suis heureux de dire à l'honorable député que j'ai discuté de cette question avec le sous-ministre adjoint de mon ministère à Montréal, et ce dernier m'assure que, contrairement aux allégations auxquelles il a fait allusion, ce que les fonctionnaires du ministère ont fait, et à mon avis avec raison, c'est qu'ils ont encouragé cette compagnie qui voulait établir une usine de transformation pour faire des aliments à base de poisson de le faire en Gaspésie ou sur la Côte Nord plutôt qu'à Montréal, afin que les pêcheurs puissent également profiter des emplois provenant de cette ressource dans le secteur manufacturier. Donc il s'agissait de les envoyer plutôt dans la région maritime du Québec. Je présume que c'est cela que la compagnie n'aime pas. Elle aimerait plutôt être là où se trouve le marché, savoir, à Montréal. Mais je pense qu'il est tout à fait juste que les emplois manufacturiers provenant des ressources de la pêche soient situés là où se trouve la ressource elle-même.

* * *

[*Traduction*]

LES POSTES

LE BUREAU DE DISTRICT DE SASKATOON—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Postes. Le ministre sait qu'en retardant l'annonce de la décision finale quant à l'avenir du bureau de district et de la région postale de Saskatoon, il suscite l'inquiétude et le mécontentement des habitants de Saskatoon et de la Saskatchewan. Le sénateur Argue, qui n'est pas responsable devant la Chambre, aurait dit que le bureau de district ne sera pas transféré; quant au ministre, il n'a pas répondu à mes lettres exigeant une réponse définitive là-dessus. Le ministre est-il disposé aujourd'hui à dire à la Chambre quelle sera la décision? Sinon, nous dira-t-il au moins quand la décision sera prise?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je m'empresse de dire que le sénateur Argue avait raison, il n'y aura aucun changement. Je regrette d'avoir à le dire, mais c'est seulement dans l'imagination d'un député de l'opposition qu'il a été question de modifier le nombre de ceux qui seront mutés de la Saskatchewan à une autre province. En fait, j'ai déjà dit à la Chambre qu'aucune décision ne serait prise avant que j'aie étudié personnellement l'affaire. Je l'ai fait, et j'ai laissé savoir à mes fonctionnaires qu'il n'y avait pas lieu de procéder à ce changement.

M. Ogle: Madame le Président, je remercie le ministre de cette réponse claire et nette, et je sais que les gens seront très heureux de savoir que la région postale ne disparaîtra pas. Mais le ministre comprend-il que l'indécision et l'insensibilité que l'on démontre en ne répondant pas clairement aux questions pertinentes contribuent davantage à aliéner les Canadiens de l'Ouest que le doublage fictif des sièges électoraux qui fait que les candidats libéraux défaits donnent l'impression de participer directement et activement au gouvernement d'Ottawa? Le ministre est-il disposé à annoncer directement à la Chambre les intentions de son gouvernement à l'égard de cette région du Canada, au lieu de laisser filtrer ces renseignements par le biais des candidats défaits?

M. Ouellet: Madame le Président, il est vrai que des fonctionnaires de mon ministère ont envisagé, dans le but d'économiser des années-personnes, de fusionner certains services postaux dans l'Ouest du Canada. Je me réjouis de pouvoir annoncer que, grâce à ce que le député appelle le jumelage et grâce à certains sénateurs libéraux, des erreurs aussi regrettables que celles-ci ont pu être évitées.

* * *

L'ÉNERGIE

LA MISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DU PÉTROLE PAR D'AUTRES FORMES D'ÉNERGIE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre sait-il que, selon le *Canadian Renewable Energy News* de ce matin, des fonctionnaires de son ministère craignent beaucoup qu'une application trop rapide du programme de remplacement du pétrole par d'autres formes d'énergie puisse réduire considérablement les avantages de ce programme pour le Canada?

● (1720)

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je crois comprendre que la question se rapporte à certaines inquiétudes au sein de mon ministère au sujet de la mise en vigueur rapide d'un certain programme. Je n'ai obtenu aucune indication me permettant de croire que la mise en vigueur rapide du programme de conversion que j'ai annoncé devrait mettre en danger quoi que ce soit. Au contraire, cette décision a été prise en accord avec mon ministère, et je suis bien déterminé à mettre en vigueur, le plus rapidement possible, toutes les mesures qui encourageront les Canadiens à réduire leur consommation d'essence et à utiliser plutôt d'autres formes d'énergie.

[*Traduction*]

M. Schellenberger: Le ministre est-il préoccupé par cette question, car les représentants de son ministère ont déclaré qu'ils ne sont pas encore prêts à appliquer ce programme comme il en avait l'intention? Est-il également préoccupé par les nouvelles contradictoires que reçoivent les Canadiens au sujet de la conversion ou des mesures d'économie d'énergie?

[*Français*]

M. Lalonde: L'honorable député doit sûrement confondre certains sujets. S'il plane des inquiétudes sur mon ministère, c'est le ministre qui en fait part. Pour autant que je sache, il n'existe pas de telles inquiétudes. Au contraire, je n'ai reçu aucun renseignement des fonctionnaires de mon ministère selon lequel il y aurait quelque difficulté ou quelque danger. Je me fais plaisir d'en aviser le député.

[*Traduction*]

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU SOUS-MINISTRE ADJOINT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, peut-être puis-je donner au ministre des éclaircissements sur cette affaire? L'article auquel mon collègue fait allusion rapporte une assez longue déclaration de l'un de ses sous-ministres adjoints selon lequel on risque de semer la confusion dans le public en lui transmettant un trop grand nombre de messages. Le ministère aurait donc décidé que le public trouverait paradoxal qu'on lui demande à la fois de ne plus se servir de pétrole et de faire des économies d'énergie. Personnellement, j'ai de la peine à saisir en quoi cela pourrait semer la confusion. Ce sous-ministre adjoint énonçait-il la politique du gouvernement lorsqu'il a fait cette déclaration, à supposer encore qu'elle ait été rapportée avec exactitude?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur cet article. Je vais assurément le lire. Je dirais pour le moins qu'on ne devrait pas tenir pour acquis qu'il rapportait avec fidélité les propos du sous-ministre adjoint. Et, si c'est le cas, je conviens avec mon collègue qu'il n'y a rien de paradoxal dans le fait de dire aux gens à la fois d'économiser le pétrole et de cesser de s'en servir. Je n'y vois aucune contradiction.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE REMISE D'ARMES ET D'EXPLOSIFS AUX AUTOCHTONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Des dirigeants de la collectivité autochtone de la Colombie-Britannique ont récemment prétendu que des agents secrets de la GRC, dont un certain Warren Hart, avaient offert aux autochtones des armes, notamment des fusils de gros calibre, de la dynamite et des explosifs plastiques, des séances de formation sur l'utilisation de ce matériel et, enfin, de l'argent. Le solliciteur général peut-il nous dire en vertu de quel mandat ces agents, dont Hart, agissaient, apparemment en 1975, s'il s'agissait du mandat accordé par le cabinet en mars 1975, et, enfin, à quel échelon hiérarchique ces activités ont été autorisées?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je ne sais pas si ces allégations sont fondées, mais je crois qu'elles devraient plutôt être examinées par la Commission McDonald qui étudie toutes ces questions, y compris le cas de l'agent Hart.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, là encore on se sert de la Commission McDonald pour préserver la responsabilité politique du solliciteur général.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Le solliciteur général peut-il nous donner une idée de la date à laquelle nous pouvons nous attendre à recevoir le rapport de la Commission McDonald? Peut-il également donner à la Chambre l'assurance que, étant donné les ramifications politiques éventuelles du rapport, notamment le rôle joué par d'anciens solliciteurs généraux libéraux, le document sera intégralement soumis à l'examen du comité de la justice, siégeant au besoin à huis clos, ou d'un comité spécial de la Chambre? Autrement dit, serons-nous saisis du rapport intégral et non censuré, c'est-à-dire d'une version qui n'aura pas été remaniée par le bureau du Conseil privé?

M. Kaplan: J'ai déjà dit à la Chambre, et je pense que les députés le savent, que la Commission McDonald établira son rapport principal cet été, et que son rapport définitif englobant les questions de moindre importance sera rendu public avant la fin de l'année. Je pense que tous les aspects de ce rapport qui portent sur la responsabilité de certaines personnes seront rendus publics, mais les députés doivent bien comprendre que si l'on veut que le rapport soit de quelque utilité au gouvernement sur le plan de la sécurité, il faudra bien que certaines recommandations demeurent secrètes. Sauf erreur, la Commission McDonald précisera peut-être elle-même quels aspects du rapport ne devraient pas être dévoilés au public, mais il est certain que tous les aspects qui peuvent être révélés le seront, surtout ceux qui concernent certaines personnes.

QUESTIONS OUVRIÈRES

TERRE-NEUVE—LA DÉCISION QU'AURAIT PRISE LA PROVINCE DE RÉSERVER AUX TERRE-NEUVIENS LES EMPLOIS DANS LES INSTALLATIONS DE FORAGE PÉTROLIER

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Voici un passage de la déclaration que, d'après les journaux, il aurait faite en Alberta à l'occasion d'une assemblée:

> . . . certaines initiatives provinciales, comme la décision du gouvernement de Terre-Neuve de réserver les emplois dans les installations de forage pétrolier à des Terre-Neuviens, font à la longue plus de tort au Canada que le mouvement nationaliste qui s'est manifesté au Québec.

Le ministre reconnaîtra-t-il qu'en prenant cette initiative, le gouvernement de Terre-Neuve a tout bonnement imité la province de Québec qui a édicté une loi interdisant aux ouvriers ontariens d'occuper un emploi au Québec?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je suis heureux de constater que le discours que j'ai prononcé à l'assemblée annuelle de l'Association des libéraux de l'Alberta a suscité un tel intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: L'assemblée a-t-elle eu lieu dans une cabine téléphonique?

M. Regan: J'invite le député à y assister la prochaine fois. Peut-être pourra-t-il obtenir une réponse directement. Je ne pense pas que le temps de parole qui m'est alloué par la Présidence me permette de répondre comme il se devrait à cette question. Je me bornerai donc à dire qu'en tant que Canadien, j'estime que fondamentalement, notre pays devrait être un marché commun au sein duquel les citoyens devraient pouvoir déménager dans la région de leur choix et y trouver de l'emploi sans qu'intervienne le critère de la province d'origine.

M. Gamble: Madame le Président, je suis très heureux de la réponse du ministre. Permettez-moi de lui demander quelles mesures précises il entend prendre pour concrétiser ses espoirs et aspirations quant à l'avenir des travailleurs canadiens dans l'ensemble du pays, étant donné que le gouvernement fédéral a le pouvoir de révoquer les mesures provinciales de ce genre.

M. Regan: Je remercie le député, mais je suis sûr qu'il connaît aussi bien que moi les pouvoirs du ministère du Travail et ses limites. Je puis lui assurer que le ministre de la Main-d'œuvre peut fort bien s'acquitter des responsabilités de son ministère et je suis sûr qu'il se ferait un plaisir de le mettre un de ces jours au fait du champ de compétence qui lui est dévolu.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LES INSTANCES ADRESSÉES À L'URSS

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le 20 mai, le député d'Eglinton-Lawrence a présenté et fait adopter une motion priant le gouvernement d'attirer l'attention du gouvernement soviétique sur certaines dispo-

sitions de l'Accord d'Helsinki, en ce qui a trait notamment à la réunification des familles, et sur le cas particulier du colonel Len Ovsisher, un colonel de l'armée russe et un héro auquel on a refusé le droit de quitter le pays pour Israël. Je voudrais que le ministre me dise si on a transmis au gouvernement soviétique le texte de la motion et, dans la négative, quand on le fera. Le ministre est-il disposé à faire rapport en temps opportun à la Chambre sur le résultat de ces instances?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je suis certes disposé à m'en informer et à faire rapport au député.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Mme le Président: En vertu de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir: le député de Beaches (M. Young)—Les affaires des anciens combattants—Les cas de cancer attribuables aux essais atomiques; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—Les finances—L'impôt sur les gains de capital—L'incidence sur l'investissement—Le renvoi de la question au comité.

* * *

● (1730)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA HAUSSE DU LOYER DES APPARTEMENTS À TORONTO

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): J'invoque le Règlement, madame le Président. Vendredi dernier, j'ai pu laisser au député de Beaches (M. Young) une impression inexacte en répondant à une de ses questions concernant la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Bien que les baux dont il a parlé ne soient pas conclus avec la Société, celle-ci les contrôle en fait au moyen d'un bail-type et s'apprête à augmenter les loyers. Toutefois, le député sera heureux d'apprendre qu'elle a adopté une formule d'indexation du loyer au revenu de 25 p. 100, ce qui devrait aider ceux qui sont dans le besoin.

M. Young: Madame le Président, je me demande si on me permettrait de poser une question au ministre concernant ce qu'il vient tout juste de dire?

Mme le Président: Je crois que le député devra attendre à demain pour poser sa question au ministre. Je serai heureux de lui céder alors la parole. Il faudrait que je demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions et lui permettre de le faire aujourd'hui et, vu l'heure, je crois que nous ferions mieux de continuer.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 99, 135, 239, 290, 689, 695.

[*Texte*]

LES PASSEPORTS OFFICIELS

Question nº 99—**M. Cossitt:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 437 de la Première session du Trente et unième parlement, qui stipule, entre autres choses, qu'un timbre n'est apposé que dans les passeports spéciaux et diplomatiques, le gouvernement préconise-t-il que les députés, plus précisément, aient moins de privilèges que les autres Canadiens?

2. Ce timbre est-il apposé parce que le Canada ne compte aucune représentation diplomatique dans ces pays et, le cas échéant, comment le gouvernement pourrait-il y aider les personnes qui possèdent un passeport ordinaire et ne pas le faire pour les députés munis de passeports spéciaux dans ces mêmes pays?

3. Le gouvernement envisagera-t-il de modifier la ligne de conduite adoptée par l'ancien gouvernement à cet effet?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le gouvernement du Canada n'a pas pour politique d'accorder moins de privilèges aux députés qu'aux autres Canadiens. Comme tous les Canadiens, les députés peuvent se rendre avec un passeport ordinaire dans les pays pour lesquels les passeports diplomatiques et spéciaux ne sont pas valables.

2. Le gouvernement impose des restrictions à l'utilisation de passeports diplomatiques et spéciaux pour voyager dans ces pays parce qu'il estime qu'il n'est pas approprié de se rendre avec un passeport officiel dans des pays dont le Canada ne reconnaît pas le gouvernement et avec lesquels il n'entretient pas de relations diplomatiques. L'utilisation d'un passeport officiel confèrerait même à un voyage manifestement privé un caractère officiel incompatible avec la politique de non-reconnaissance. Ces restrictions imposées à l'utilisation de passeports officiels ne tiennent pas au fait que le Canada ne compte aucune représentation diplomatique dans les pays en question, bien que l'absence de cette représentation soit une conséquence du fait qu'il n'en reconnaît pas le gouvernement et n'entretient pas de relations diplomatiques avec eux.

3. Le gouvernement n'envisage pas de modifier cette politique.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES REÇUS D'ORGANISMES DE CHARITÉ

Question nº 135—**M. Cossitt:**

1. Au cours de chacune des trois dernières années, le gouvernement a-t-il découvert l'existence de faux reçus de sociétés de bienfaisance émis à des fins fiscales et, le cas échéant, *a*) à combien de reprises, *b*) quels en étaient le montant global et la répartition par province, *c*) quels sont les nom et adresse des organismes en question, y compris le nom de la personne responsable de l'émission des reçus?

2. Au cours de ces mêmes années, combien de personnes ont, dans chaque province, fait l'objet d'accusations et de quelles peines ont-elles écopé, s'il y a lieu?

3. Combien de poursuites sont présentement devant les tribunaux et combien d'accusations sont pendantes?

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): 1. Oui.

a) Sept organismes de charité ont été reconnus avoir apparemment émis de faux reçus.

b) Ces reçus s'élevaient à environ $4,000,000; Province de Québec.

c) Les dispositions de confidentialité de la loi de l'impôt sur le revenu interdisent la divulgation des noms et adresses des organismes et des personnes en cause.

2 et 3. 247 accusations ont été portées contre une personne; ces accusations sont encore pendantes.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE DES PASSAGERS—LE COÛT DU MAINTIEN

Question nº 239—**M. Herbert:**

1. A combien estime-t-on, par province, le coût du maintien du service déficitaire de transport ferroviaire des passagers?

2. Pour chacune des cinq dernières années, combien le gouvernement a-t-il déboursé au titre de ce déficit?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La Commission canadienne des transports évalue à 250.7 millions de dollars le déficit que les chemins de fer à charte fédérale ont subi en 1978 au chapitre du transports des voyageurs. Le tableau suivant indique le déficit du service voyageurs, par province. Les déficits subis par les services interprovinciaux ont été répartis en fonction du millage. Il ne faut pas croire que cette ventilation provinciale indique les endroits où les déficits se sont réellement produits. Par exemple, les dépenses des sièges sociaux du CN, du CP et de VIA se font toutes à Montréal, mais, dans le tableau, elle ont été réparties entre tous les services voyageurs. Le déficit des services de banlieue ne figure pas dans ce dernier. Le déficit indiqué est celui des Chemins de fer nationaux du Canada, du Canadien Pacifique Limitée, de l'Algoma Central Railway, de la Toronto-Hamilton-Buffalo Railway Company et d'une partie de l'Ontario Northland Railway. Le déficit que VIA a connu au chapitre du service des trains transcontinentaux de voyageurs de l'Ouest à partir de la date de sa prise en charge, soit le 29 octobre, 1978, et que Transports Canada a comblé figure aussi dans le tableau.

	($ en millions)	Pourcentage du total
Nouvelle-Écosse	14.8	6
Nouveau-Brunswick	12.2	5
Québec	47.6	19
Ontario	108.1	43
Manitoba	17.9	7
Saskatchewan	15.3	6
Alberta	13.9	6
Colombie-Britannique	20.9	8

2. Les subventions représentent 80 p. 100 du déficit des chemins de fer, ce qu'approuve la Commission. Transports Canada assume tout le déficit de VIA. Les sommes versées à VIA au titre du service de trains transcontinentaux de l'Ouest depuis la date de prise en charge, soit le 29 octobre, sont comprises dans le montant de 1978. La somme versée à la Northern Alberta Railways Company est incluse dans le montant de 1974. Le tableau suivant indique des montants qui ne sont pas encore définitifs et qui peuvent bien augmenter de

quelques points lorsque seront faits les paiements définitifs. Les sommes déboursées à ce jour par le gouvernement pour chacune des cinq dernières années, au titre du déficit en question, sont les suivantes:

1974	$135,090,600	1977	$198,689,670
1975	$169,244,489	1978	$204,160,267
1976	$193,374,466		

La Commission canadienne des transports prépare actuellement par province, une évaluation des déficits subis durant l'année 1979 au chapitre du transport des voyageurs.

ELDORADO NUCLÉAIRE, LIMITÉE

Question nº 290—**M. Herbert:**

1. *a*) Combien le gouvernement a-t-il payé pour l'acquisition de Eldorado Nucléaire Limitée, *b*) sous quelle forme l'argent a-t-il été versé et à qui?

2. La société avait-elle des dettes au moment de l'acquisition et, le cas échéant, de quel montant?

3. A combien s'élevaient *a*) l'action autorisée, *b*) le capital d'émission de la société au moment de l'achat?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

1. *a*) $5,271,812.10.

b) L'argent a été versé aux actionnaires au taux de $1.35 par action rachetée.

2. Cette information n'est plus disponible.

3. *a*) $4,000,000 en action autorisées, répartis en actions de $1 au pair.

b) 3,887,344 actions.

TRAVAIL—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 689—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère du Travail a-t-il accordés à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): 1. Deux.

2. *a*) Deux. *b*) Néant. *c*) Néant.

3. Néant.

4. $18,000.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 695—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il accordés à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. 1978-1979: 24.

2. *a*) 20; *b*) 4, *c*) 0.

3. Trois.

4. $154,357.00.

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions telles qu'énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Est-ce que les autres questions sont réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL MENSUEL DU SUPPLÉMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 21 mai, de la motion de M^me^ Bégin: Que le bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, depuis l'ouverture de ce débat le mercredi le 21 mai, trois d'entre nous ont eu l'occasion de prendre la parole, soit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), le député de Rosedale (M. Crombie) et moi-même. Il y a un aspect particulier du projet que nous avons tous abordé, l'écart entre le montant de la pension et le seuil de la pauvreté défini par Statistique Canada.

Les deux premiers intervenants qui ont pris la parole se sont excusés pour le fait que les pensionnés dont le revenu se résume à la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti doivent se contenter d'un montant inférieur au seuil de la pauvreté. Ce seuil de la pauvreté dont il a été question mercredi dernier est une mesure établie par Statistique Canada, qui est la moyenne de tous les moindres seuils de pauvreté dont on tienne compte. En fait, quand l'on considère l'ensemble des données fournies par les organismes sociaux dans l'une ou l'autre de nos grandes villes, on constate que le seuil de la pauvreté est beaucoup plus élevé.

J'ai parfaitement compris les excuses invoquées par les deux autres orateurs pour demander aux personnes âgées de vivre en-deçà du seuil de la pauvreté, mais j'ai dit qu'il ne suffisait pas de viser seulement à réduire l'écart. La seule chose qu'on ait dite à propos de ceux qui atteindront le seuil de la pauvreté, c'est quand le ministre a affirmé qu'elle croyait qu'en juillet peut-être, les couples mariés habitant les petites villes ou les régions rurales pourraient atteindre le seuil de la pauvreté. J'ai dit alors, et je le répète, qu'il ne faudrait jamais cesser de parler des pensions avant d'avoir établi pour toutes les personnes du troisième âge un revenu garanti au-delà du seuil de la pauvreté. J'ai parlé l'autre jour de 125 p. 100 de ce montant. Ce n'est qu'un minimum que l'on pourrait dépasser. Aujourd'hui nous ne croyons plus que la pension n'est qu'un moyen de permettre aux personnes âgées de survivre. Aujourd'hui, nous tenons compte du fait que ces personnes ont contribué à l'économie nationale, qu'elles ont le droit au cours de leur retraite de jouir d'un niveau de vie qu'elles ont gagné elles-mêmes au cours de leur vie active. J'espère que nous cesserons avant longtemps de nous excuser d'accorder à nos vieillards des pensions d'un niveau inférieur au seuil de la pauvreté et que nous déciderons une fois pour toutes que les pensions doivent toutes dépasser ce seuil.

Mercredi dernier, on a aussi beaucoup parlé des méthodes d'indexation utilisées et nous avons tous les trois reconnu, semble-t-il, que l'indexation n'avait pas réussi à procurer aux bénéficiaires de la pension le niveau de revenu dont ils ont besoin. Je tiens à répéter que ce n'est pas tant le système d'indexation qui est fautif que la base que nous avons choisie au départ, c'est-à-dire le revenu que procurait la pension. Il s'agit soit de 1926 ou de 1952, date à laquelle nous avons abandonné l'évaluation des ressources et avons adopté le principe d'universalité. Quelle que soit la date que l'on choisit, le montant a toujours été insuffisant; si l'on fixe une base qui ne permette pas aux bénéficiaires de vivre convenablement, on pourra bien l'indexer en fonction de l'augmentation du coût de la vie, le montant de la pension restera insuffisant.

Le temps est venu d'établir un niveau de pensions plancher et ce niveau devrait être au moins de 125 p. 100 du seuil de la pauvreté selon Statistique Canada.

Pendant la campagne électorale, nous avons préconisé non seulement une augmentation du supplément de revenu garanti comme le prévoit le bill à l'étude, mais une augmentation au montant de base de la pension de vieillesse. Tandis que le montant actuel de $35 vient s'ajouter au supplément de revenu garanti, nous avions proposé d'ajouter $40 au montant de base.

Certains s'empresseront de dire que des gens qui n'en ont pas besoin en profiteraient. Madame le Président, c'est un problème auquel nous nous heurtons constamment. La façon de rectifier la situation est d'apporter des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu qui permettraient de percevoir de l'argent dans une grande mesure auprès de ceux qui n'en ont pas besoin. Faire prouver aux gens leur pauvreté pour leur accorder un supplément de pension n'est pas du tout la même chose que de leur verser ce supplément automatiquement quitte à faire un adjustement en vue de leur déclaration d'impôt. Il ne faut pas oublier non plus que, quel que soit le montant fixé—et je songe en ce moment à la sécurité du revenu garanti, il y aura toujours un assez grand nombre de personnes qui auront un revenu supérieur à ce montant mais qui sont malgré tout des pauvres.

● (1740)

J'ai fait des calculs il y a quelques années—et d'après d'autres que j'ai faits dernièrement, je crois qu'ils sont encore valables—qui m'ont convaincu que l'on pouvait partager les personnes âgées en quatre catégories, et pour aller au plus court je les donne en chiffres ronds. Il y a trois tranches de 30 p. 100 chacune et une autre tranche de 10 p. 100 au-dessus des trois autres. Les personnes qui forment la dernière tranche de 30 p. 100 n'ont aucun autre revenu, ce qui fait qu'elles touchent le plein montant du supplément de revenu garanti. Il y a ensuite une autre tranche de 30 p. 100, celle des personnes qui ont un petit peu plus mais qui touchent quand même une partie du supplément. Tout au haut de l'échelle dans la tranche de 10 p. 100, il y a ceux qui ont un revenu assez élevé et qui n'ont pas besoin d'une augmentation des prestations de sécurité de la vieillesse, mais dans leur cas, il suffit d'augmenter leur impôt sur le revenu s'ils touchent le plein montant des prestations de sécurité de la vieillesse.

Cependant, entre le niveau de 60 p. 100 et celui de 90, il y a une autre tranche de 30 p. 100 de personnes âgées qui se trouvent vraiment en difficulté. Elles ne sont admissibles ni aux prestations ni aux avantages accordés à ceux qui touchent le supplément de revenu garanti. Elles sont juste au-dessus de la limite. Elles acceptent difficilement que leurs voisins qui ont un peu moins de biens touchent un peu plus et soient en mesure de joindre les deux bouts, alors qu'elles sont enfermées dans cette catégorie. La façon de régler tout ce problème, à notre avis, est une solution que nous préconisons depuis longtemps, à savoir, que la meilleure mesure que nous ayons jamais adoptée a été d'instaurer un régime de pensions de vieillesse universel, et que nous devrions revenir à ce principe aussitôt que possible.

Je reviendrai à cette question avant de terminer, mais en attendant, je voudrais parler de quelques-uns des groupes qui n'ont pas encore reçu l'attention qu'ils méritent. Ce groupe se compose principalement de femmes seules ou célibataires. On a dit bien des choses à propos de ce montant supplémentaire de $35 que nous allons maintenant leur donner, et que nous donnons dans bien des cas à des femmes célibataires. Elles reçoivent $35 par mois alors que les personnes mariées ne reçoivent que $17.50 chacune. Cependant, nous sommes encore assujettis à ce que je considère comme l'une des mesures sociales les plus injustes que nous ayons jamais adoptées au Canada, c'est-à-dire l'allocation de conjoint. Malgré tout l'effort qu'on a consacré à l'améliorer, comme l'ancien gouvernement libéral l'a fait juste avant d'être défait ou comme le gouvernement conservateur l'a fait quand il était au pouvoir, il n'en reste pas moins que l'allocation de conjoint demeure une mesure injuste. Je sais que cela marche dans les deux sens, que c'est vrai aussi pour les hommes s'ils sont plus jeunes que leur femme, mais ils ne sont pas si nombreux.

Comme les choses se présentent actuellement, les femmes âgées de 60 à 65 ans qui sont dans le besoin n'ont droit à rien si elles ne sont pas mariées et ne vivent pas avec un conjoint plus âgé. La femme de cet âge qui est veuve, divorcée ou célibataire n'a droit à aucune considération. Je sais qu'il existe certains cas de femmes de cet âge qui avaient droit à l'allocation de conjoint et qui vont continuer à la toucher jusqu'à l'âge

de 65 ans même si elles ont perdu leur mari. Mais cela ne règle qu'une très petite partie du problème. Même si certaines veuves y ont droit, il n'en reste pas moins vrai que toute femme qui devient veuve à l'âge de 60 ans ou avant que son mari n'atteigne l'âge de 65 ans n'a pas droit à l'allocation.

Je me souviens du soir où il en a été question pour la première fois, au cours de la campagne électorale de 1974. Je pouvais difficilement croire que nous allions instaurer un programme aussi injuste. Ce programme existe toujours et, à mon avis, il est grand temps de le corriger. La seule façon de le faire c'est d'accorder exactement les mêmes droits au conjoint âgé de 60 à 65 ans, quelle que soit sa situation matrimoniale. Nous ne pouvons plus, de nos jours, dire à une femme: «Vous aurez droit à notre considération, vous toucherez la pension, vous toucherez l'allocation, uniquement si vous avez un mari».

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je demande instamment que l'on réétudie à fond toute cette question de l'allocation de conjoint. A mon avis, nous devrions plutôt verser une pension à 60 ans à toutes les personnes qui sont sorties du marché du travail. Cela s'appliquerait aussi bien aux célibataires, hommes et femmes, qu'aux veufs et aux veuves.

Cette mesure aurait également d'autres avantages. Elle inciterait de nombreuses personnes de cet âge à prendre leur retraite, ce qui laisserait davantage d'emplois aux jeunes. A mon avis, telle est la voie à suivre. Je comprends tout ce qu'on dit contre la retraite obligatoire. Nous n'avons pas de loi qui fixe l'âge de la retraite, mais en pratique nous l'avons établi à 65 ans. J'espère travailler beaucoup plus longtemps en ce qui me concerne . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'ai déjà atteint cet âge-là depuis sept ans. J'insiste très fortement pour dire que ce droit à la retraite lorsque bon nous semble, c'est-à-dire cette liberté de choix, revêt beaucoup plus d'importance si les gens ont le loisir de prendre une retraite prématurée que si l'on ne parle que du droit de continuer à travailler.

Il y a des gens qui ne veulent pas prendre leur retraite à 65 ans, mais il y en a beaucoup plus, en particulier dans les industries en activité dans ma circonscription, qui ont vraiment de la difficulté à joindre les deux bouts et qui voudraient cesser de travailler à 60 ans, mais ne le peuvent pas parce qu'ils n'auraient pas alors de revenus suffisants. A mon avis, la façon de régler le problème serait de verser une pension à 60 ans aux termes soit du régime de la pension de sécurité de la vieillesse soit du Régime de pensions du Canada, à tous ceux qui quittent le marché du travail.

Si le gouvernement n'est pas prêt à faire ce grand pas d'un seul coup, s'il veut procéder par étapes, il devrait alors obliger à une justification du revenu entre 60 et 65 ans . . .

M. Blenkarn: Vous voulez parler de justification des ressources?

M. Knowles: J'ai dit du revenu. Le député ne devrait pas changer de sujet. Je dis simplement qu'il ne faut pas s'en tenir au statut matrimonial. Si je dois expliquer cela de nouveau à mon honorable ami, il saura clairement à quoi je veux en venir. Je ne veux pas d'une justification du revenu du tout. Il est inutile d'essayer d'en convaincre les conservateurs parce qu'ils n'en veulent pas, mais je dis au gouvernement actuel que s'il veut faire un pas dans cette direction, il devrait améliorer ce qu'il offre déjà, c'est-à-dire qu'au lieu d'accorder une pension à une femme si elle a encore un conjoint, il verse cette pension à celui ou celle qui en a besoin. Il ne faut tenir aucun compte de l'état matrimonial.

Chaque fois que j'aborde cette question, je défends toujours les femmes. Je sais que la loi s'applique aussi aux hommes, c'est-à-dire qu'un homme entre 60 et 65 ans touche l'allocation de conjoint si sa femme a plus de 65 ans et si elle est pensionnée. Il y a aussi des hommes qui sont désavantagés par cette loi, mais leur nombre est très restreint. La coutume veut que dans la plupart des cas, l'allocation du conjoint soit versée à une femme parce qu'en général, les femmes sont plus jeunes que leurs maris.

Parlant des injustices qu'inflige notre système de pensions aux femmes, j'aimerais mentionner une fois de plus que le Régime de pensions du Canada n'offre aucune protection pour les ménagères. J'aimerais signaler immédiatement que je crois très bien connaître le Régime de pensions du Canada et je ne dis pas qu'une pension pour les ménagères devrait y être intégrée. Je pense néanmoins qu'il devrait être possible d'établir un système selon lequel les femmes qui font un apport à la société et à l'économie nationale en travaillant à la maison seraient admissibles à des prestations équivalentes à celles que reçoivent, en vertu du Régime de pension du Canada, les femmes qui travaillent à l'extérieur.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je dois dire que la difficulté est à son comble lorsque les femmes atteignent l'âge de 55 ans. Ce sont celles de 55 à 65 ans qui sont le plus défavorisées, surtout celles qui vivent seules. Cela s'explique en partie du fait qu'au cours de leur vie active, elles sont moins payées que les hommes et ont donc moins cotisé au Régime de pension. Ou, si elles travaillent à la maison, elles ne touchent aucun salaire et n'ont alors pas droit à une pension. Ce qui fait que, lorsqu'elles atteignent l'âge de 55 ou 60 ans, elles sont très défavorisées, nous le savons tous. Il y a de nombreuses statistiques sur ce sujet. Et de nombreux rapports, rédigés par les organismes sociaux de toutes sortes et par des ministères, auxquels viennent constamment s'en ajouter des nouveaux. Mais ce que je prétends, c'est qu'il est temps d'agir.

● (1750)

Je répète qu'il y a d'autres points sur lesquels les femmes sont victimes des idées d'autrefois auxquelles nous avons renoncé. Le mari et la femme vivent ensemble, ils élèvent leur famille et ils travaillent. Il s'ensuit que l'homme prend sa retraite et qu'à tous les deux ils essaient de vivre avec sa pension, puis vient le jour où l'un des deux meurt. Si c'est la femme qui part, le mari conserve sa pension à 100 p. 100. Mais si c'est le mari, la pension de la veuve est réduite dans la plupart des cas à 50 p. 100 de celle qu'ils avaient gagnée à tous les deux par leur travail commun, d'une part au foyer et d'autre part dans l'industrie. C'est à ne pas y croire. Il faut se débarrasser de cela.

Et pour commencer il faut s'en débarrasser à la fonction publique. A la Chambre des communes, nous avons su nous débrouiller un peu mieux. Lorsque le député retraité meurt, sa veuve touche 60 p. 100. C'est un peu mieux que dans la Fonction publique et la plupart des autres emplois. Mais même cela, ce n'est pas assez. Peut-être les députés devraient-ils se contenter de beaucoup moins pour que les veuves aient une meilleure pension.

Mais à côté de cela, il y a un aspect discriminatoire qui semble inscrit dans les mœurs. Il y a au moins 50 ans qu'ont été créés en certains endroits des régimes de retraite qui ne tiennent aucun compte de la veuve. A l'époque, seul l'homme avait droit de cité. Il a fallu attendre des dizaines d'années pour que les femmes aient droit à quelque chose, lorsqu'elles étaient en puissance de mari. J'en reviens à cela qu'il faut pour la ménagère, pour la femme au foyer une sorte d'équivalent du Régime de pensions du Canada. Il faut faire quelque chose avec la pension du survivant. Il faut prendre d'autres mesures auxquelles je pense. Il faut que cela s'applique en dehors de la fonction publique. Il faut que cela s'applique aux retraites des chemins de fer, tant le CN que le CP. Il faut que cela s'applique aux retraites du secteur privé. En fait, en matière de pensions, il nous faudrait étudier de beaucoup plus près le fonctionnement des régimes privés et nous en inspirer. Nous ne pouvons pas nous contenter de la situation actuelle.

J'ai dit plus tôt que la notion que nous avions des pensions avait changé; c'est là une des raisons pour laquelle je demande une garantie des niveaux de pension d'au moins 25 p. 100 au-dessus du seuil de pauvreté. Tout le monde s'est réjoui de l'avènement des pensions au Canada, par suite des efforts de mon prédécesseur, feu M. J. S. Woodsworth, au milieu des années 20, où l'on versait $20 par mois aux personnes âgées de 70 ans. On se demande comment on a pu se réjouir d'un tel montant. C'était néanmoins un commencement et l'initiative venait à un moment où le fait d'aider, ne serait-ce que les personnes âgées, nous permettait de croire à notre utilité relative. Aujourd'hui, nous avons certainement dépassé ce stade.

Je me souviens de l'époque où nous discutions au comité du régime de pensions du Canada, il y a quelques années de cela. Un député ayant en sa possession certaines données statistiques avait dit ceci: «Si nos concitoyens achètent deux ou trois régimes de pension, ils finiront par avoir un revenu de retraite aussi élevé qu'au moment où ils travaillaient.» L'idée révoltait ce député. Mais en fait, quel mal y a-t-il à cela? Si des Canadiens ont contribué au développement de l'économie au point qu'elle nous permette un certain niveau de vie, pourquoi n'auraient-ils pas le droit, au moment de leur retraite, de continuer à jouir de ce niveau de vie? Par conséquent, à mon avis, qu'il s'agisse de la pension de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, ou des régimes de pensions du Canada, de la Fonction publique, des Forces armées, des sociétés ferroviaires ou du secteur privé, tous nos projets en matière de pensions devraient être axés sur l'établissement d'une pension à un niveau qui permettra aux Canadiens à la retraite de maintenir le niveau de vie auquel ils étaient habitués au cours de leurs années actives.

Il est rare que j'aborde des questions qui intéressent le Sénat. Mes collègues font mine d'être surpris—qu'ai-je fait? Il y a deux semaines de cela, j'ai assisté à un dîner offert en l'honneur du sénateur Croll, en témoignage d'estime, à l'occasion du dépôt d'un rapport portant son nom. En fait, la fête devait avoir lieu au début de l'année, mais les élections ayant été déclenchées, les sénateurs avaient décidé de la reporter à une date ultérieure. Je suis allé à cette soirée. Je le reconnais, j'ai assisté à la soirée en l'honneur du sénateur.

J'ai écouté avec grand plaisir les discours qui ont été faits à propos du sénateur Croll. J'ai fort apprécié les propos humoristiques de certains sénateurs, mais le discours de David Croll m'a plu particulièrement. Il est un peu plus âgé que moi, mais pas beaucoup. Il a parlé d'une partie de l'histoire du Canada à partir des années 20 que je connais très bien. J'étais d'accord avec tout ce qu'il disait. Vers la fin de son discours, il a dit, et j'espère me rappeler à peu près ses paroles exactes, qu'il y avait deux joyaux dans la couronne des mesures sociales que nous avons adoptées au Canada et que personne ne doit nous les enlever. Quels sont-ils? Le premier est le régime universel des pensions de vieillesse, et le deuxième, le régime universel d'assurance-maladie. Bien entendu, j'aurais voulu me lever et applaudir quand j'ai entendu le sénateur Croll dire ça. Il a ensuite expliqué ce que le fait d'avoir une pension garantie signifie pour les personnes âgées. A mon avis, le concept d'universalité du régime de la sécurité de la vieillesse est la meilleure chose que nous ayons faite au Canada. Je déteste tout ce qui peut aller à l'encontre de ce concept d'universalité. J'espère que les députés tiendront compte du message donné par le sénateur Croll ce soir-là à ceux qui se trouvaient dans la pièce 200.

On dit et on écrit beaucoup de choses ces jours-ci, en grande partie à tort et à travers, à propos des régimes de pensions. Les manchettes des journaux prétendent qu'on vole les régimes de pensions, que les fonds viendront à s'épuiser, que les régimes deviendront déficitaires, et ainsi de suite. C'est tout à fait ridicule. J'affirme pour ma part que le régime de la sécurité de la vieillesse est le régime de pensions le plus juste, le plus clair et le plus honnête du Canada. Pourquoi? Parce que les travailleurs y cotisent et que les retraités reçoivent leur pension. Les fonds ne peuvent pas s'épuiser. Les pensions sont garanties par le gouvernement et elles sont versées sur les cotisations actuelles. Si quelqu'un travaille, il cotise au régime; si quelqu'un prend sa retraite, il reçoit la pension. Le fonctionnement du régime de la sécurité de la vieillesse est bien clair. En réalité, le même principe s'applique au Régime de pensions du Canada.

On parle peut-être d'une caisse, mais ce qui compte vraiment, c'est la cotisation des travailleurs, à tout moment, puisque c'est ce qui permet de verser les pensions. C'est la même chose pour toutes sortes de régimes. Il n'y a donc pas lieu de trop nous inquiéter à propos des rumeurs selon lesquelles les régimes de pensions sont à court d'argent. Nous avons un bon principe de base qui établit l'universalité de la sécurité de la vieillesse. D'autre part, il y a le Régime de pensions du Canada, ce qui veut dire qu'une partie de la pension est calculée en fonction des gains. Il y a aussi les autres choses qu'on pourrait faire pour améliorer les dispositions du régime à l'égard des femmes qui travaillent, des conjoints et des veuves. Si nous apportons les changements voulus, nous aurons un régime dont nous pourrons vraiment être fiers.

● (1800)

Le temps passe et mon temps de parole est sur le point d'expirer; je ne tenterai donc pas de dépasser 6 heures. Je me contenterai de répéter qu'après avoir examiné la question depuis un demi-siècle, à l'instar de David Croll, je crois que la meilleure chose que nous ayons faite au Canada, c'est d'avoir reconnu que toutes nos personnes âgées ont droit aux fruits de leur labeur. Appliquons ce principe en majorant la pension de façon à permettre à nos citoyens âgés de finir leurs jours en toute sécurité et en toute dignité.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Jim Peterson (Willowdale): Comme c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre, je profite de l'occasion pour exprimer mes meilleurs vœux à M^me^ le Président, aux Orateurs adjoints et à Votre Honneur et vous assurer de mon esprit de collaboration pour la durée de la législature. Je suis fier de représenter les gens de Willowdale au Parlement fédéral et, dans d'autres circonstances, je serais très heureux de parler de mes commettants.

Mais dans le cadre du présent débat sur le bill C-16, visant à augmenter le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées, je ne dirai que quelques mots sur mes concitoyens de Willowdale. Bon nombre d'entre eux sont des personnes âgées, dont beaucoup vivent dans la maison qu'elles ont construite de leurs mains. Ces gens de Willowdale qui ont travaillé fort pour contribuer à l'édification du pays sont au nombre des milliers de personnes âgées qui attendent l'adoption du bill avec grand intérêt, car il leur vaudra le 21 juillet quelques dollars de plus qui les aideront à se tirer d'affaires.

Cette mesure aidera certaines personnes âgées à garder leur maison, permettra peut-être à d'autres de mieux s'alimenter; d'autres encore pourront plus fréquemment rendre visite à leur famille. Bref, c'est une mesure de la plus haute importance pour tous nos concitoyens du troisième âge. J'ai été très heureux d'apprendre que le bill bénéficiera de l'appui de tous les partis.

Je voudrais examiner brièvement les principes généraux qui sont en cause. Les Canadiens sont conscients des graves difficultés économiques auxquelles sont confrontés tous les pays industrialisés, et se rendent compte que le Canada est étroitement lié au reste du monde par le biais du commerce et des mouvements de capitaux. Pourtant, malgré les déficits budgétaires que subit le Canada et en dépit même du spectre d'une croissance économique minime ou nulle cette année, nous renforçons ce programme d'aide aux Canadiens dans le besoin, ce programme auquel le gouvernement libéral accorde une priorité très élevée.

Le discours du trône énonçait en ces termes les principes sur lesquels se fonde cette mesure:

[*Français*]

Les Canadiens reconnaissent que le pays doit vivre selon ses moyens et, en conséquence, ils comprennent que l'État ne peut répondre à toutes les exigences ni satisfaire tous les groupes. Aussi, dans l'emploi qu'ils feront des ressources limitées dont ils disposent, mes ministres se porteront-ils d'abord au secours des plus démunis.

[*Traduction*]

Je suis d'accord avec cet énoncé, car il faut maintenir l'équilibre entre nos responsabilités budgétaires et la nécessité de venir en aide aux couches de la société qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Voici comment je vois cet équilibre. Je crois qu'il faut entreprendre des réformes afin que le gouvernement assume mieux ses responsabilités budgétaires, mais, en dépit de cela, il serait intolérable que des personnes âgées soient obligées de dépendre d'un revenu insuffisant pour s'assurer un niveau de vie convenable.

Voici ce que Simone de Beauvoir disait du sort des vieillards:

On nous dit que la retraite est l'âge de la liberté et des loisirs. Les poètes ont chanté «les délices de l'arrivée au port». Ce sont là des mensonges éhontés. La société inflige à la vaste majorité des vieillards un niveau de vie si misérable qu'il est presque tautologique de dire «vieux» et «pauvre»; en effet, la plupart des gens très pauvres sont des vieillards.

● (2010)

Pendant tout ce débat, monsieur l'Orateur, on a pratiquement fait comme si le problème des personnes âgées était nouveau. On nous a lancé des statistiques choquantes et on nous a parlé du sort affligeant d'un groupe, celui des femmes âgées et notamment des veuves et des femmes seules. Il est clair après tout ce que nous venons d'entendre qu'il faut venir en aide aux personnes âgées. Nous avons absolument besoin de ce bill et de beaucoup plus encore.

J'étais content d'entendre le ministre déclarer à la Chambre que ce bill était une mesure qui permettait d'aider provisoirement les retraités en attendant qu'on leur accorde beaucoup plus de secours. Voyons un peu quelle est dans notre pays la situation des retraités et des personnes âgées qui doivent voir à leurs vieux jours. Je veux parler à ce propos des pensions de retraite et des aspects encore plus vastes de la réforme qui m'apparaît nécessaire.

Les députés savent qu'il existe essentiellement trois façons de se constituer un revenu de retraite dans notre pays. Premièrement, en se prévalant de la loi sur la sécurité de la vieillesse qui régit notamment le supplément de revenu garanti. Deuxièmement, grâce au Régime de pensions du Canada et au Régime des rentes du Québec; enfin, grâce aux régimes de pension privés: ceux qui sont alimentés par les employeurs et les régimes individuels tels que les REER.

Les députés savent également que le Régime de pensions du Canada connaît certaines des difficultés dont les plus urgentes découlent des extrapolations contenues dans le rapport Lazar et autres documents sur le même sujet. Ces dossiers montrent que les caisses de retraite canadiennes seront à sec à la fin du siècle. Pour les renflouer, on estime qu'il faudrait porter les cotisations de 3,6 p. 100 à 6 p. 100 puis peut-être à 9, voire à 11 p. 100 sous peu.

Il se pose également de très graves problèmes au sujet des Régimes de pension privés. Moins de 40 p. 100 de la population active est couverte par des régimes de pension privés; les travailleurs à temps partiel, dont beaucoup sont des femmes, n'ont pas ou presque pas de protection. Les chiffres de l'année 1975 montrent que 81 p. 100 des femmes non-mariées, 74 p. 100 des hommes agés et 60 p. 100 des couples retraités ne percoivent aucune pension de régime privé pour le travail qu'ils ont accompli au cours de leur existence. En fait le Canada est l'un des pays du monde occidental où la proportion des régimes privés est la plus faible. Nombre de ces régimes ne sont pas transférables et les trois quarts des régimes offerts par les employeurs du secteur privé ne permettent de toucher une pension qu'après au moins 10 années de service ou après avoir atteint l'âge de 45 ans.

Une voix: Quelle honte.

M. Peterson: Certainement. Je ne vous citerai qu'un cas pour illustrer le besoin urgent de rendre les pensions transférables monsieur l'Orateur. Une femme que je connais a travaillé pendant 26 ans pour une compagnie du Manitoba. Cette société déménage en Saskatchewan mais cette femme n'a pu la suivre à cause de l'emploi que son mari avait au Manitoba. Malgré tout l'argent qu'elle avait investi dans son régime de pension pendant 26 ans, elle n'a eu droit qu'à une pension de misère. Ce n'est là qu'un exemple des nombreux problèmes que créent les difficultés de transfert de nos régimes de pensions actuels en matière de droits acquis.

Ces problèmes expliquent que seulement 12 p. 100 du revenu des personnes âgées . . . je dis bien 12 p. 100, monsieur l'Orateur provient des régimes de pension privés. Pratiquement la moitié du revenu des personnes âgées provient du secteur public, des prestations de sécurité de la vieillesse. Je crois qu'il est regrettable que les régimes de pension privés ne soient pas mieux adaptés aux conditions de travail de la vie moderne. On estime que les Canadiens changent d'emploi en moyenne sept fois durant leur vie. Par ailleurs, rien ne permet de croire que l'inflation va se résorber complètement. Les régimes de pension doivent tenir compte de ces réalités que les travailleurs canadiens doivent affronter tous les jours, si l'on veut qu'ils complètent efficacement le régime public.

Les problèmes que je viens d'esquisser signifient que les Canadiens ont perdu confiance dans le système privé, qu'ils sont moins encouragés à économiser et à investir en prévision de l'avenir que s'ils étaient assurés de pouvoir récolter les fruits de leurs investissements.

Je suis convaincu que c'est lorsque nous parviendrons à combiner harmonieusement les régimes privés et publics que le système sera le meilleur. Lorsque c'est possible, les citoyens se doivent de prendre leur avenir en main, et je trouve, moi aussi, qu'ils doivent économiser et investir en vue de la retraite pendant leur vie active. Par contre, il est inutile d'économiser et d'investir si l'inflation grignote leurs revenus et s'ils perdent l'argent qu'ils ont versé parce qu'ils ont changé d'emploi.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Nous avons grandement besoin de changer et de réformer notre régime actuel de la sécurité de la vieillesse. Le Canada compte actuellement 2.3 millions de personnes âgées; dans 20 ans, leur nombre atteindra 3.4 millions et dans 50 ans, six à huit millions. D'ici à 50 ans, il y aura deux fois et demie plus de personnes âgées que de personnes actives qu'actuellement. Nous devons donc régler d'ici les quelques prochaines années les graves problèmes qui résulteront de cette transformation de notre société et de l'évolution de la population active.

Si nous n'apportons pas des changements radicaux à notre régime, les fonds de pension parrainés par l'employeur, surtout dans le secteur privé, n'assureront que des avantages marginaux. En effet, ceux-ci obligent les employés à cotiser à des fonds dont ils ne veulent pas, du fait qu'ils prévoient de lourdes charges pour les droits acquis, ils ne tiennent pas compte de grands secteurs de la population active, notamment les femmes et les travailleurs saisonniers, et ils n'offrent guère de protection contre l'inflation.

Le Régime de pensions du Canada souffrira d'un grave manque de cotisations. De toute évidence, le Canada ne pourra réunir les sommes nécessaires pour répondre aux besoins les plus élémentaires de sa population du troisième âge.

[*Français*]

J'aimerais citer un extrait du rapport du sénateur Croll car, à mon avis, c'est un résumé précis du problème. Il disait: C'est une tragédie pour les personnes âgées, ainsi qu'une marque sur la conscience nationale, que tant de personnes âgées ne reçoivent pas une partie raisonnable des bonnes choses produites dans une société aussi abondante et dynamique.

Et le sénateur continuait en disant: Il faudrait également se souvenir que l'ampleur du problème ira toujours en croissant si aucune mesure n'est apportée pour y remédier.

Alors, monsieur le président, où allons-nous en ce moment?

[*Traduction*]

J'ai été enchanté d'apprendre dans le discours du trône qu'une conférence nationale sur les pensions aurait lieu cet automne. J'ai été également encouragé quand j'ai entendu le ministre annoncer mercredi dernier à la Chambre que des porte-parole de tous les intéressés, y compris les pensionnés, participeraient à la conférence nationale sur les pensions. Voilà un moyen qui nous permet de rendre l'expression «fédéralisme renouvelé» tangible aux citoyens âgés d'un bout à l'autre du Canada.

Je voudrais faire quelques observations au sujet des propos du député de Rosedale (M. Crombie) et je m'empresse de le signaler, nous sommes tous, j'en suis persuadé, heureux de le revoir siéger en bonne santé dans l'opposition à cause de ses excellents services. Je désapprouve cependant ce qu'il a dit mercredi dernier, et que je cite:

Lorsque le ministre parle de cette conférence nationale sur les pensions, je crois comprendre qu'elle entend que cela remplace le projet de loi dont nous avons besoin.

Quelques secondes plus tard, il a ajouté:

Une augmentation mensuelle de $35, ce n'est pas une politique sur les pensions. La tenue d'une conférence non plus. Ces sujets doivent être étudiés.

J'admets que le fait d'augmenter le SRG ne constitue pas une politique en soi, ce que nous n'avons jamais prétendu d'ailleurs, mais je crois que nous ne devrions pas minimiser l'importance de cette conférence en prétendant qu'elle ne vise qu'à remplacer des mesures plus efficaces. Cette conférence est plutôt, à mon avis, le premier pas dans la bonne direction, le commencement du processus législatif. Je crois qu'elle sera très importante parce qu'elle réunira tous ceux de qui relève le système des pensions; les gouvernements, les sociétés privées et les pensionnés y discuteront des nouvelles orientations à

donner au programme. Cette conférence est la meilleure occasion d'aborder ces questions. Je m'attends que cette conférence entraîne la présentation d'un projet de loi très positif.

Comme d'autres l'ont fait remarquer, nous avons déjà abattu une grande partie du travail de préparation. Maintenant que nous avons une idée très précise de ce en quoi consistent les problèmes, nous devons nous mettre au travail et concevoir les solutions. Sans préjuger des résultats de cette conférence, je voudrais faire six suggestions.

● (2020)

Premièrement, les régimes parrainés par l'employeur doivent être révisés pour devenir transférables à l'échelle nationale.

Deuxièmement, il faut modifier les régimes privés pour qu'ils répondent à des normes convenables en matière de protection et d'indexation et qu'ils assurent un revenu suffisant au moment de la retraite.

Troisièmement, j'espère que la conférence acceptera la recommandation du rapport Croll demandant d'augmenter les cotisations au Régime de pensions du Canada afin qu'il soit convenablement financé.

Quatrièmement, la conférence nationale sur les pensions soulèvera sans doute d'importantes questions touchant le pouvoir de lever des impôts des trois niveaux de gouvernement au Canada. A ce propos, il est important de signaler qu'à part la Suisse, le Canada est de tous les pays de l'OCDE celui où les impôts sont le plus décentralisés.

En moyenne, les recettes fiscales des gouvernements locaux ou régionaux des pays de l'OCDE n'atteignent que 44 p. 100 de celles du gouvernement central. Au Canada, ce chiffre est de 88 p. 100.

Je crois que le déficit fédéral ne peut être comblé uniquement par une meilleure administration publique et des restrictions budgétaires. Il faut que la question des pouvoirs de taxation soit abordée le plus tôt possible dans le cadre d'une conférence nationale sur le partage des revenus. C'est une question essentielle à la formulation d'un nouveau fédéralisme canadien.

Cinquièmement, le sénateur Croll a recommandé l'abolition de la retraite obligatoire à 65 ans. Le fait d'être âgé ne signifie pas qu'on soit incapable de servir ou de travailler. Nous devons adopter un régime souple pour ce qui est de l'âge de la retraite.

Mon dernier point a déjà été soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui est admiré et respecté pour le travail qu'il accomplit au nom des retraités.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Il a recommandé que l'on fixe le niveau des pensions, par voie législative, à 125 p. 100 du seuil de la pauvreté et a présenté des suggestions quant au genre d'indexation que l'on devrait utiliser pour calculer le montant des pensions.

Je crois que nous reconnaissons tous que nos personnes âgées ont des besoins économiques très réels. Nous voulons faire quelque chose pour eux. Ces points devraient figurer en tête de l'ordre du jour de la conférence sur les pensions qui doit se tenir cet automne et nous devons trouver un moyen de les financer. Cela se rattache naturellement à ce que j'ai dit au sujet du partage des revenus. Dans le régime actuel, le gouvernement fédéral serait le seul à défrayer une augmentation. Il en serait de même dans le cas du Régime de pensions du Canada. Les droits des personnes âgées et le financement des programmes à leur intention ne devraient pas relever uniquement du gouvernement fédéral.

[*Français*]

Monsieur le président, en conclusion je dirai que j'appuie avec enthousiasme l'augmentation du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées non seulement en tant que mesure nécessaire, mais aussi en tant qu'une mesure qui engendrera une nouvelle époque de réforme.

Notre but doit d'abord être celui de permettre aux citoyens âgés de vivre avec dignité et sécurité sans craindre que la pauvreté les poursuive chaque fois qu'ils iront au supermarché ou chez le médecin.

[*Traduction*]

Mais, monsieur l'Orateur, quand nous aurons pris toutes ces mesures, lorsque nous aurons réalisé toutes ces réformes, nous n'aurons encore fait que le premier pas, en contribuant à la sécurité financière des personnes âgées.

Le second pas, encore plus important que le premier, consiste à modifier totalement notre attitude vis-à-vis des personnes âgées. On dit «loin des yeux, loin du cœur». Il ne faut pas que ce soit vrai pour nos personnes âgées. Il ne faut pas les condamner à l'oisiveté. Tant que nous n'aurons pas appris à puiser dans les ressources offertes par ces gens, à profiter de leur sagesse, de leur expérience, de leur amour et de leur intérêt, et tant que nous ne laisserons pas les personnes âgées jouer un rôle plus utile dans notre société, tant que nous n'aurons pas fait ce second pas, notre pays sera encore bien loin de réaliser son énorme potentiel.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, un des critères qui permettent d'évaluer le degré de civilisation d'une société, c'est la façon dont elle a traité ou traite ses personnes âgées et ceux qui souffrent d'un handicap physique ou mental. Quand nous examinons certaines civilisations anciennes, nous déplorons certaines choses comme l'assassinat—même si cela prend le nom d'euthanasie—des invalides, des anormaux, des infirmes ou des vieillards. Les historiens de l'avenir jugeront notre civilisation sur la façon dont nous traitons les personnes âgées ainsi que nos infirmes et nos invalides, qu'ils souffrent d'un handicap physique ou mental.

Je serai assez bref ce soir, car je sais que bien d'autres députés désirent participer à ce débat. Néanmoins, je tiens à aborder cinq ou six questions en rapport avec le principe de ce bill.

La première a été soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lorsqu'il a parlé de l'universalité. A une certaine époque, j'ai ardemment défendu le principe de l'universalité et je pensais que chaque citoyen avait droit à la pension de vieillesse et que tout le monde devait la recevoir. J'ai changé d'avis pour deux raisons. Premièrement, le gouvernement manque d'argent. Il doit établir des priorités. Une fois ces priorités établies, les personnes âgées et les invalides ne sont pas toujours en tête de liste.

Lorsque je vais voir un vieux qui a travaillé toute sa vie dans une mine de charbon, je me rends compte que les trois derniers jours du mois, il doit parfois se contenter de pain et de soupe parce que sa pension est toute dépensée. Je regarde ensuite du côté des gros revenus, les 10 ou 15 p. 100 qui n'ont pas besoin d'argent du tout. Même s'ils en repaient un peu en impôts sur le revenu, ils en conservent quand même. Ces deux situations

m'amènent à conclure qu'un critère plus équitable que l'universalité serait de disposer du même montant mais de le répartir différemment, de sorte que ceux qui en ont besoin l'obtiendraient, et que ceux qui n'en ont pas besoin ne l'obtiendraient pas.

Je sais que bien des gens de plus de 65 ans n'ont pas demandé leur pension de vieillesse, et avec raison à mon avis. Elles n'en ont pas besoin, elles travaillent toujours. Je ne vois pas de raison de verser une pension à quelqu'un qui travaille encore. Il est question de laisser les gens prendre leur retraite à 65 ans ou à l'âge qu'ils veulent. Ce principe correspond parfaitement à ma philosophie de la vie, la liberté de choix, élément de la philosophie du parti que je représente à la Chambre. Mais si l'on soutient que les personnes qui en sont capables et qui le veulent vont continuer de gagner un salaire bien après l'âge de 65 ans, je ne vois alors aucune raison, par ailleurs, de leur verser une pension sur les fonds publics parce qu'elles sont âgées. Je préférerais de beaucoup que cet argent soit réparti entre ceux qui en ont besoin, afin que nos personnes âgées ne soient pas réduites au pain et à l'eau les quatre ou cinq derniers jours du mois.

Il nous faut être logiques face à l'universalité. Je ne vois pas pourquoi nous devrions verser une pension aux gens à l'aise qui peuvent s'en passer et, d'autre part, ne pas donner assez à ceux qui en ont besoin, afin qu'ils puissent au moins vivre assez bien entre chaque versement.

● (2030)

J'ai changé d'avis: je ne crois plus que la pension soit un droit du citoyen. Je ne veux nullement revenir à un contrôle rigide des moyens de subsistance. Je dis simplement que ceux qui continuent de travailler et de gagner un bon salaire passé 65 ans ne devraient pas, à mon avis, toucher de pension de vieillesse. Quelles que soient les économies ainsi réalisées, cet argent permettrait de verser à ceux qui en ont réellement besoin un petit supplément qui serait le bienvenu, sans que le gouvernement ait à débourser davantage. Il y aurait lieu d'envisager cette solution, puisque l'ordre des priorités empêche le gouvernement d'accroître la somme consacrée à ce poste de dépense.

Le deuxième point que je voudrais aborder touche directement le supplément de revenu garanti que prévoit ce bill. La campagne électorale a donné lieu à un énorme malentendu. Beaucoup disaient qu'ils recevraient $35 de plus chacun si M. Trudeau était élu. Cela semblait exact, d'après mon interprétation du bill. Je disais donc que c'était effectivement ce que l'on semblait promettre. De nombreux couples mariés ont eu la triste surprise de constater qu'il s'agit de $35 par ménage, soit $17.50 par personne. Ce sera certes utile pour ceux qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts, mais c'est un autre élément du bill que je n'aime guère.

Un couple marié m'a dit, et j'ai été horrifié de l'entendre, qu'il pourrait facilement se séparer et alors chacun obtiendrait $35. J'espère que le ministère surveillera très attentivement ce point. Les lois du pays devraient encourager le mariage, non la séparation ou le concubinage qui est de plus en plus accepté et répandu dans bien des régions.

Nous devrions à mon avis rester attachés à la famille, qui est l'assise de notre pays, encourager la famille à rester unie, à travailler ensemble et, comme on le dit souvent, à prier ensemble. Quand nous payons un certain montant par ménage, nous produisons un effet négatif. Quand nous versons $17.50 chacun à un mari et à sa femme, tous deux pensionnés, tandis que nous versons $35 à un célibataire, cela fait réfléchir les personnes âgées.

J'aimerais que le gouvernement réfléchisse bien à ce problème pour voir s'il n'est pas possible de faire quelque chose pour corriger cette disposition que beaucoup trouvent discriminatoire. Ce sont tous des retraités qui touchent la pension de vieillesse, et pourtant on leur verse un montant différent. Beaucoup d'entre eux doivent faire face aux mêmes dépenses, payer les mêmes loyers et tout le reste, mais ils touchent un montant différent. J'espère que notre loi ne contribuera pas à séparer les gens mariés, mais visera plutôt à les garder ensemble dans toute la mesure du possible.

Le troisième point que j'aimerais toucher à propos de ce projet de loi a déjà été mentionné par d'autres orateurs. Il s'agit du cas de ceux qui n'ont droit à aucune pension. C'est à leurs yeux pure discrimination. La femme célibataire, par exemple, ne reçoit de l'aide qu'à 65 ans, pas avant.

Et la femme dont le mari est mort à 59 ans et qui s'est retrouvée seule à 58 ans? Elle a élevé ses enfants et, elle aussi, doit attendre d'avoir 65 ans avant d'espérer avoir de l'aide. La situation de ces gens est vraiment très pénible. Surtout lorsqu'ils constatent que leur frère ou leur sœur mariés reçoivent suffisamment d'aide, tout au moins pour survivre. Rien d'étonnant à ce que certains d'entre eux soient aigris. Pourquoi la femme célibataire qui a travaillé toute sa vie n'a-t-elle pas économisé en prévision de ses vieux jours? Il y a de nombreuses raisons à cela. Si ces personnes sont célibataires, c'est souvent parce qu'elles se sont occupés de leur mère restée veuve, de leur père invalide ou d'un frère ou d'une sœur ayant besoin de soins. Elles se sont sacrifiées toutes ces années et, soudain, c'est la vieillesse. Et elles ne peuvent espérer aucune aide avant d'avoir atteint 65 ans.

Au lieu de nous en tenir au principe de l'universalité, de donner quelque chose à chacun, j'espère que nous allons plutôt essayer de donner quelque chose, le plus possible, à ceux qui en ont besoin. Ceux qui avaient pris des dispositions pour l'avenir vivent aujourd'hui un cauchemar de déception. Toute leur vie, ils ont travaillé dur pour bâtir une ferme ou un commerce et voilà qu'ils sont maintenant parvenus à leur retraite. Ils croient avoir suffisamment épargné. Ils ont payé des impôts pendant toutes ces années. Aujourd'hui, ils songent à prendre leur retraite et à jouir enfin du fruit de leur prévoyance.

Mais quand ils décident de vendre leur ferme ou leur commerce, le gouvernement intervient brutalement et exige un impôt sur la moitié du produit de la vente, ce qu'il appelle l'impôt sur les gains en capital. Ces gens-là ont payé des impôts toute leur vie, sur le moindre centime qu'ils ont gagné. Ils ont été scrupuleusement honnêtes. Mais le gouvernement se refuse à les laisser en paix.

Un agriculteur de ma circonscription m'a dit un jour qu'il vivait dans la quasi-pauvreté, que tous ses plans avaient échoué à cause de cette histoire des gains en capital. Cela non seulement tue l'initiative, mais ruine les espoirs et les plans de personnes qui ont travaillé de longues heures, de longs jours, qui se sont souvent privées de vacances. Elles ont bâti en vue de leur vieillesse, et constatent maintenant qu'il ne leur en reste pas suffisamment pour vivre.

L'un des derniers intervenants a parlé de l'inflation. Si l'impôt sur les gains en capital est essentiel, chose que je mets en doute et que j'aimerais bien voir disparaître, pourquoi alors ne pas tenir compte de l'inflation au moment d'établir la valeur des gains? Un commerçant m'a dit qu'il était prêt à payer l'impôt sur ses véritables gains, mais non pas sur la valeur des gains gonflée par l'inflation. Nous avons indexé les pensions mais non les gains en capital. Nous devrions nous montrer un peu plus juste. Si on éliminait l'impôt sur les gains en capital, beaucoup de commerçants pourraient agrandir leur exploitation. Beaucoup de personnes du troisième âge pourraient prendre leur retraite. A la campagne, un jeune agriculteur pourrait accroître ses superficies en culture, garder plus de têtes de bétail et produire davantage. L'économie en bénéficierait. Mais aussi longtemps que nous maintenons un impôt sur les gains en capital, ce genre d'initiative est interdite.

● (2040)

Comme je crois l'avoir déjà raconté à la Chambre, un homme d'affaires m'a dit un jour «Je suis prêt à travailler 14 heures par jour pour amasser quelque chose pour ma femme et mes enfants mais je ne veux pas m'éreinter pour donner mon argent à ce sacré gouvernement. Il ne faisait pas allusion à un gouvernement en particulier mais tout simplement à l'État qui pourrait prendre une partie des gains qu'il avait accumulés pour ses vieux jours. Eh bien, il a effectivement formulé ce projet mais cela n'a pas marché. Les chefs de petites entreprises sont confrontés au même problème.

La petite entreprise, et le député qui a pris la parole a parlé avec conviction d'encourager les entreprises à offrir un certain type de régime de pension... doit faire face au défi que constitue le simple fait de rester en affaires sans chercher à se trouver d'autre sujet de préoccupation. Si nous voulons que nos petites entreprises offrent des régimes de pensions, l'État doit les y inciter et non pas les y aider. Contentons-nous de méditer sur les chiffres qu'a publiés le gouvernement l'autre jour. Il y a eu 5,000 faillites au cours du mois d'avril seulement. Cinq mille entreprises ont coulé et elles n'offraient pas de régime de retraite. Il paraît qu'il arrive aux meilleurs régimes de faire fausse route; j'imagine l'amertume de certaines personnes qui, après avoir planifié et travaillé, constatent, une fois devenues âgées, qu'elles se trouvent dans une situation précaire sans que ce soit de leur faute.

Je voudrais maintenant parler de la législation sociale. Nous en sommes arrivés au Canada à englober tout dans la législation sociale, y compris les pensions des anciens combattants et les pensions des prisonniers de guerre. Les pensions des anciens combattants, des prisonniers de guerre et des personnes qui sont à leur charge ne devraient pas relever de la législation sociale. Cela n'a rien à voir avec la législation sociale. C'est une obligation nationale. Ces gens-là ont sacrifié une partie de leur vie sur les champs de bataille pour que nous puissions vivre librement et avoir notre propre gouvernement. Et nous englobons ces pensions dans la législation sociale. Ce n'est pas cela du tout. C'est une obligation nationale. Nous disons que nous allons donner tant aux veuves de pensionnés qui avaient de 37 à 47 p. 100, si bien que dans cinq ans elles pourront avoir leur propre pension. Monsieur l'Orateur, je me demande si l'on se rend bien compte de l'âge avancé de ces vieillards. Certains ont servi durant la Première guerre mondiale, d'autres pendant la Seconde. Il ne leur reste plus longtemps à vivre. Nous disons aux veuves: «Attendez encore quatre ans, vous toucherez alors la pension que votre mari aurait reçue s'il avait vécu». Je crois que les anciens combattants et les prisonniers de guerre ne devraient absolument pas relever des lois à caractère social. C'est un devoir national impérieux, une obligation que nous avons à leur égard.

Le dernier point que je veux aborder concerne la façon dont nous établissons le montant des pensions. Je suppose que c'est une espèce d'universalité. Pour revenir à mon point de départ, je crois que l'histoire décidera si nous seront classés dans la catégorie supérieure, moyenne ou inférieure quant au sort que nous réservons à nos vieillards. Je ne parle pas des riches, ils peuvent se débrouiller. Je songe à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins, ceux dont les projets ont avorté, ou encore ceux qui n'avaient rien prévu et qui sont des êtres humains, ainsi qu'aux femmes qui ne touchent rien avant l'âge de 65 ans. Elles sont trop vieilles pour travailler; nous leur disons donc de s'adresser à l'aide sociale, après qu'elles eurent passé leur vie à faire économiser de l'argent au gouvernement en continuant à travailler pour subvenir aux besoins d'un frère invalide, ou de leurs père et mère.

J'appuie le bill à l'étape de la deuxième lecture bien que je n'aime pas ce partage en deux de $35 par mois par couple marié. Cette disposition est susceptible de briser des ménages. Mais toutes les augmentations de prestations ne peuvent qu'aider. J'ai rendu visite à un foyer de ma circonscription et y ai rencontré un homme qui avait passé cinquante ans à travailler dans les mines de charbon et qui mangeait du pain sec. J'ai senti ma gorge se nouer. Après toutes ces années, ce brave homme qui avait élevé une famille, n'avait les moyens de s'offrir que du pain sec. Il ne lui restait plus rien de son chèque de pension. Nous pouvons faire mieux que ce que nous faisons présentement. Si le gouvernement ne peut trouver l'argent supplémentaire pour venir en aide à ces gens, qu'on cesse de verser une pension aux 10 ou 15 p. 100 des personnes qui occupent le sommet de l'échelle, ceux qui n'ont pas besoin de cet argent. Qu'on distribue au moins cet argent superflu à ceux qui se trouvent dans la misère. On contribuerait ainsi à relever le seuil de la pauvreté. Faisons en sorte que lorsque l'histoire aura à nous juger, nous n'occupions pas le bas de l'échelle.

Des voix: Bravo!

M. Peter Lang (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat de deuxième lecture du bill C-16. Je dois également préciser que je me sens très concerné par cette question. Bien des députés savent en effet, qu'avant les dernières élections, j'étais médecin de famille. Mais ce qu'ils ne savent peut-être pas c'est que ma clientèle était surtout composée de personnes âgées. Je pense donc avoir une connaissance de première main des difficultés auxquelles les personnes du troisième âge doivent faire face tant sur le plan de la santé que sur le plan de la sécurité sociale.

Tous les députés sont conscients du grave problème que pose le maintien d'un niveau de vie convenable pour les personnes âgées. La situation est d'autant plus difficile lorsque le gouvernement doit, comme c'est le cas aujourd'hui, réaliser un compromis difficile entre d'une part venir en aide à ceux qui sont victimes de l'inflation et d'autre part éviter de raviver la flambée inflationniste que peut proposer l'augmentation des dépenses publiques. Dans le discours du trône, le gouvernement a reconnu que l'inflation touche davantage les personnes

âgées et ceux qui sont le moins bien armés pour se défendre. C'est précisément pour cela que le gouvernement propose dès maintenant d'augmenter le supplément de revenu garanti de $35 par mois.

Il ne fait aucun doute que les personnes âgées ont un réel besoin d'une augmentation de l'aide financière que nous leur accordons. Je voudrais étayer cette affirmation de quelques statistiques qui sont tout à fait effarantes. Comme beaucoup de députés le savent sans doute, il y a au Canada environ deux millions de personnes qui touchent présentement la pension de base de la sécurité de la vieillesse. Ce que beaucoup ne savent peut-être pas, cependant, c'est à quel point ces pensionnés comptent sur une aide accrue du gouvernement par l'intermédiaire du programme de SRG. Par exemple, plus de la moitié de nos pensionnés âgés n'ont aucun revenu sinon un revenu très faible en plus de leur pension de base. En décembre 1979, 807,000 personnes âgées touchaient un supplément de revenu partiel. Le fait que 381,000 autres personnes âgées touchaient le maximum du supplément de revenu garanti ne fait que mettre encore plus en évidence la vulnérabilité de nos citoyens âgés. Autrement dit, environ 17 p. 100 de tous nos pensionnés doivent se débrouiller avec ce que le gouvernement fédéral leur verse.

Le ministre a dit que nous ne réussissons pas à garantir à nos citoyens âgés un revenu au moins équivalent au seuil de la pauvreté. Je maintiens que ce bill n'est que la première des mesures que nous devrons prendre pour élever le revenu de nos pensionnés au niveau du seuil de la pauvreté. Ce n'est qu'un premier pas et c'est pour cela que j'appuie le bill dont nous sommes présentement saisis. Les plus démunis sont les célibataires et la plupart d'entre eux sont des femmes. C'est pour élever le revenu de ces gens au niveau du seuil de la pauvreté et leur permettre de terminer leur vie dans un minimum de dignité et d'indépendance que nous demandons à la Chambre d'adopter le bill C-16.

● (2050)

Le bill C-16 n'est pas une mesure législative compliquée. En général, le projet de loi prévoit une aide financière supplémentaire à l'intention de la population âgée dont le revenu est faible et, en particulier, des personnes âgées seules qui ne jouissent pas des avantages de deux pensions de sécurité de la vieillesse et de deux suppléments de revenu garantis.

Les taux de supplément de revenu garanti, établis dans l'ancienne loi sur la sécurité de la vieillesse, sont ajustés trimestriellement, selon l'indice des prix à la consommation. Le taux maximum, pour le trimestre commençant le 1er avril 1980, est de $153.35 par mois pour un retraité seul et de $127.51 pour chaque membre d'un couple de retraités. Indépendamment de ces taux, le montant du supplément de revenu garanti payable est calculé en fonction du revenu mensuel du pensionné, provenant d'autres sources. Le bill C-16 stipule qu'en plus de l'indexation normale pour le trimestre commençant le 1er juillet 1980, le maximum mensuel du taux du supplément de revenu garanti passera à $35 pour un pensionné seul et à $17.50 pour chaque conjoint pensionné, soit à $35 par couple de retraités. Cette augmentation sera fonction des hausses trimestrielles normales de l'indice du coût de la vie, monsieur l'Orateur.

Le projet d'augmenter le supplément de revenu garanti et les prestations de retraite supplémentaires rapportera $35 par mois de plus par maisonnée recevant le supplément de revenu garanti, ou encore le supplément de revenu garanti et l'allocation versée au conjoint. Chaque couple de pensionnés recevant le supplément de revenue garanti, ou alors chaque pensionné recevant la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, dont le conjoint reçoit des prestations de retraite supplémentaires, recevra mensuellement $17.50 de plus. Les pensionnés vivant seuls recevront $35 de plus par mois. Le fait d'accorder aux pensionnés seuls une augmentation proportionnellement plus importante équivaut à reconnaître que le coût des nécessités quotidiennes pour une personne vivant seule est proportionnellement plus important que pour deux personnes vivant ensemble.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social calcule que par suite de ce projet de loi, quelque 45,000 pensionnés de plus et leurs conjoints auront droit à une partie des prestations de supplément de revenu garanti et aux prestations de retraite supplémentaires. Avec le relèvement du plafond du supplément de revenu garanti et des prestations de retraite supplémentaires, les personnes qui avaient d'autres revenus trop élevés auparavant pour pouvoir avoir droit aux prestations de supplément de revenu garanti ou de retraites supplémentaires, pourront désormais recevoir un supplément allant jusqu'à $35. Par ailleurs, monsieur L'Orateur, les pensionnés recevant la pension de sécurité de la vieillesse et leurs conjoints dont le revenue est trop élevé pour leur permettre de toucher le supplément de revenu garanti ou les prestations de retraite supplémentaires, ne seront pas touchés par cette augmentation.

Il est important de noter que la majoration proposée vient s'ajouter à l'indexation trimestrielle courante fondée sur l'indice des prix à la consommation. Au fond, on propose de majorer la valeur réelle du supplément de revenu garanti et de l'allocation au conjoint pour tous les bénéficiaires admissibles.

Au total, on versera environ 345 millions de dollars de plus pendant le reste de l'année financière 1980-1981 aux personnes âgées à faible revenu, et près de 525 millions en 1981-1982, première année financière complète durant laquelle la majoration prendra effet. On estime que pour 1980-1981, 1,379,000 personnes âgées bénéficieront de la majoration et que leur nombre s'élèvera à 1,443,000 en 1981-1982. Ce qui compte, cependant, c'est le montant global que le gouvernement redistribue aux personnes du troisième âge. Les déboursés au titre des trois programmes, sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint, s'élèveront à 7 milliards et demi en 1980-1981 et à 8 milliards et demi en 1981-1982.

On le voit bien, monsieur l'Orateur, le gouvernement affecte en permanence un proportion considérable de son budget au bien-être des personnes âgées. Les $35 qui s'ajoutent au SRG constituent une mesure à la fois nécessaire et importante en vue d'améliorer le bien-être économique des personnes âgées. C'est pourquoi je suis certain que les députés d'en face s'empresseront d'appuyer une mesure qui cherche à protéger les personnes vivant d'un revenu fixe.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, parler des difficultés futures que connaîtront les personnes âgées relativement à la sécurité de leur revenu. A cet égard, le gouvernement a déjà convoqué une conférence nationale pour l'automne, mais je crois fermement que nous devons agir les plus rapidement

possible pour régler ce problème. A l'heure actuelle, les Canadiens de 65 ans et plus constituent près de 8.7 p. 100 de la population. Dans 20 ans, ils en formeront 13 p. 100, et en 2031, on estime que la population âgée atteindra 20 p. 100, soit presque trois fois plus que maintenant. Par ailleurs, le rapport des personnes de 65 ans et plus au groupe des 20 à 65 ans était de 15.60 p. 100—soit plus de six travailleurs par pensionné. Mais en 2031, le rapport sera de 33.37 p. 100, soit moins de trois travailleurs pour chaque pensionné. Il semble donc que la charge financière du Régime de pensions du Canada sera plus du double d'ici à cinquante ans. C'est le moment de nous attaquer à ce problème, monsieur l'Orateur.

A mon avis, le premier document que nous devrions consulter à cet égard est le rapport du groupe d'étude sur les systèmes de revenu de retraite. Bien qu'il ne contienne pas de recommandations précises, le rapport donne un exposé général des politiques susceptibles d'améliorer la situation actuelle. Les principaux résultats du rapport sont exposés en fonction des deux principaux objectifs des régimes de pension actuels: d'abord, réduire la pauvreté parmi les personnes âgées; ensuite, inciter ou obliger les gens à consommer moins durant leurs années actives grâce à des impôts, des cotisations et des épargnes personnelles pour leur permettre de garder le même niveau de vie après leur retraite.

L'une des constations du groupe d'étude, c'est qu'en 1976, 48 p. 100 seulement des travailleurs participaient à des régimes de pension offerts par les employeurs. Et bon nombre de ces travailleurs ne toucheront jamais une pension suffisante car la plupart des régimes ne sont pas transférables. Les règles touchant la propriété des crédits de pension sont trop rigoureuses. De plus, le revenu après impôt des personnes âgées ne représente qu'environ 40 p. 100 de celui des travailleurs. Par exemple, en 1975, le revenu moyen d'une personne âgée était de $4,620 après impôt, comparativement à $11,870 pour les autres.

Le rapport signale également le fait que plus de la moitié des retraités canadiens recevant des pensions touchent également un supplément de revenu garanti. Voici ce que dit le rapport à ce sujet:

> Il est évident que bien des gens qui ne connaissaient pas de difficultés financièrs durant leur vie active se trouvent dans le besoin après leur retraite.

Le rapport dit en outre que les régimes de pension offerts par les employeurs sont inférieurs à ceux de la plupart des pays occidentaux industrialisés en ce qui concerne la protection et la propriété des crédits de pension.

Le rapport établit également que les régimes offerts par les employeurs ne prévoient, dans plus de la moitié des cas, aucune pension de survivant, ce qui laisse de nombreuses veuves âgées dans une situation déplorable.

En outre, près de la moitié des gens dont le salaire se situe entre $12,000 et $24,000 devront diminuer sensiblement leur train de vie une fois à la retraite, à moins que les régimes de pension aussi bien publics que privés ne soient modifiés. Le rapport ajoute que le gouvernement pourrait prévoir davantage de logements subventionnés pour les personnes âgées et aligner la pension de retraite et les suppléments parallèlement sur les salaires.

Le rapport propose aussi l'établissement obligatoire d'un régime relié aux revenus selon une échelle indexée, qui pourrait être une extension du Régime de pensions du Canada. Celui-ci, qui permet de verser une pension mensuelle de $244 aux bénéficiaires, est calculé d'après les revenus.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder la question des services médicaux fournis aux personnes âgées. A mon avis, c'est un élément essentiel d'un programme de la sécurité de la vieillesse. Si nous parlons de sécurité financière pour les personnes âgées, nous devons considérer une sécurité sociale globale pour ce groupe de citoyens. Je le répète, cette question m'intéresse au plus haut point. Au fur et à mesure que s'élèvera la proportion des citoyens de plus de 65 ans, nous devrons faire face à une foule de problèmes relatifs à la maladie, au vieillissement, à la pauvreté, aux maisons de retraite, à la solitude et à la dépression. A mon avis, les services de santé doivent répondre aux besoins particuliers de nos personnes âgées et s'adapter à ces besoins plutôt que ce soit celles-ci qui s'y adaptent.

● (2100)

Il n'y a rien de nouveau dans tout ce que je viens de dire, car les fonctionnaires de la santé et le public en général sont au courant du problème depuis des années. Il ne nous reste plus beaucoup de temps, et cette sensibilisation doit se traduire dans les faits sans plus tarder.

En résumé, le même raisonnement s'applique au besoin de réforme du système de revenu de retraite. Bien que le bill C-16 contribue à résoudre certaines des difficultés financières que connaissent actuellement certains groupes de personnes âgées, nous devons faire porter nos efforts, en consultation et de concert avec les provinces, sur une solution à long terme de ce problème.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques remarques à tout ce qui a été dit sur cette loi très importante, j'en suis convaincu. Mes collègues s'empresseront bien sûr d'appuyer ce supplément versé à une catégorie de personnes pour qui nous avons le plus grand respect et la plus haute considération. Je pense que nous touchons là des gens qui méritent l'attention, non pas la sympathie, mais le respect de tous les députés pour tout ce qu'ils ont pu apporter dans notre histoire et dans notre vie, comme tant d'autres d'ailleurs. Je ne veux pas parler des milliers de chômeurs, mais de ces gens qui sont aujourd'hui à leur retraite bien méritée et dont un grand nombre s'inquiètent énormément et connaissent des difficultés à cause de l'augmentation du coût de la vie et parce que les pensions bien méritées n'ont pas suivi, comme on le souhaiterait probablement, l'outil dont on se sert et qui est l'indice des prix à la consommation.

J'aimerais quand même, monsieur le président, répéter qu'il m'est agréable de dire quelques mots sur cette proposition, et je ne suis pas convaincu que, s'il n'y avait pas eu d'élections en février dernier, on aurait apporté ce correctif immédiatement. Il est une chose que j'aimerais dire en tant que gouvernement, nous nous étions engagés, et l'ancien ministre avait déjà signifié son intérêt vis-à-vis d'une conférence avec les provinces pour discuter de toutes ces questions sociales, et du même coup il s'était engagé en ce qui a trait à des questions qui lui avaient été posées en vue d'une révision complète eu égard aux difficultés que rencontrent toujours ces personnes âgées, et il semblait que la méthode utilisée pour établir le coût de revient

semblait ne pas être aussi juste qu'on le souhaitait et il était clair que nous nous préparions à une étude sérieuse pour améliorer les choses.

Je pense qu'il serait souhaitable de hausser raisonnablement les sommes versées, compte tenu du seuil de la pauvreté. Il est clair, et le ministre l'a reconnu, que des milliers de personnes se trouveront encore, malgré cette augmentation, en dessous du seuil de la pauvreté. Je pense qu'on n'a pas à se féliciter de ne pas être capable d'avancer assez rapidement pour sortir ces gens de cette situation, parce qu'il est clair que des milliers de personnes âgées ont des difficultés. Et je me souviens très bien, il faut quand même, je pense, rappeler un peu la période dans laquelle et pour laquelle on s'est engagé à présenter ces 35 dollars, je répète bien sûr qu'on va appuyer le bill, et avec enthousiasme d'ailleurs, parce que l'on avait déjà pensé qu'il était tout à fait nécessaire de réévaluer ces taux. Mais je me souviens quel gadget électoral cela représentait durant la campagne électorale, monsieur le président, dans ma circonscription comme dans tant d'autres, et je me souviens également bien combien de mes collègues d'en face venaient, même dans ma circonscription. Je trouvais regrettable qu'on amène les personnes âgées et qu'on leur représente ces 35 dollars comme étant une raison valable pour appuyer le gouvernement qui a été élu. Je trouvais regrettable, je l'ai d'ailleurs dit et je le répète ce soir à la Chambre, qu'on aille tenter les gens avec les inquiétudes qu'ils connaissaient, qu'on se serve de cette promesse des 35 dollars. Si vous élisez un gouvernement libéral, eh bien, vous obtiendrez 35 dollars de plus. Il est bien évident qu'on n'allait pas dire que le gouvernement de l'époque se penchait sérieusement sur cette question et faisait une étude approfondie sur les difficultés que ces gens-là connaissaient, connaissent toujours et connaîtront encore malgré cette augmentation.

Nous n'allons pas nous opposer à une augmentation de 35 dollars, bien sûr que non, mais nous reconnaissons quand même que c'était durant cette période de campagne électorale un gadget politique! Moi de toute façon j'aurais éprouvé une certaine gêne à en discuter et j'ai été appelé à plusieurs occasions pour dire à ces gens, bien sûr, parce qu'on nous le demandait, monsieur le président: Vous, avez-vous ces 35 dollars? Nous aurions pu simplement dire pour des raisons purement politiques et partisanes: Eh bien, nous allons proposer 50 dollars. Cela aurait été facile, mais nous connaissions la situation économique dans laquelle nous avait laissés le gouvernement précédent. Et le ministre des Finances était sensibilisé à cette question ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et nous pensions, par des économies dans d'autres secteurs, pouvoir ajuster ces pensions qui sont absolument nécessaires, mais sans pour autant grever davantage le déficit du gouvernement. Mais enfin, les 35 dollars nous sont proposés, et je le répète encore, je suis fort heureux de participer à ce débat pour dire qu'en principe j'appuierai cette mesure.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour demander au gouvernement de considérer d'une façon très particulière la situation des personnes seules. Samedi soir dernier, j'avais l'occasion de rencontrer un groupe faisant partie de l'âge d'or. J'étais fort heureux de leur dire que la semaine dernière on avait discuté de cette promesse de 35 dollars du gouvernement et que les partis d'opposition n'allaient pas s'opposer à l'adoption de cette mesure. Mais on me faisait remarquer les difficultés dans lesquelles se retrouve la personne seule compte tenu du fait qu'un couple qui arrive à boucler son budget à 83 p. 100 ou à 85 p. 100 est encore un peu en deçà du seuil de la pauvreté, on approche de ce barème, mais la personne seule est certainement en difficulté avec les pensions qu'elle reçoit. Et je pense que tous les députés qui sont ici, d'ailleurs mes préopinants l'on reconnu, sont d'accord pour dire qu'il faudra faire un effort tout à fait spécial pour examiner ce qu'il serait financièrement possible de faire à l'égard des personnes seules qui se retrouvent avec des responsabilités à peu près égales dans certains cas à celles des couples, lorsqu'on parle du logement, du téléphone, de certains services essentiels, et il est sûr que la personne seule doit se loger. Si elle possède une maison, cela ne coûte pas moins cher. Je crois qu'il y aurait probablement une évaluation intéressante à faire à l'égard des personnes seules, sans pour autant oublier de réévaluer le système actuel qu'on appelle l'indice au prix de la consommation. Il semble que ce système, et d'autres avant moi en ont fait la preuve, n'est pas juste compte tenu des augmentations du coût de la vie que nous avons malheureusement été obligés d'accepter depuis quelques années. Donc, je pense que le gouvernement doit se pencher sérieusement sur cet état de choses pour justifier davantage ces augmentations et ramener cette formule à des taux beaucoup plus réels que ceux qu'on a connus jusqu'à maintenant.

Le ministre a également fait part de son choix de voir les provinces laisser entièrement l'augmentation versée aux personnes âgées, surtout à celles qui demeurent dans des institutions provinciales. Alors, je suis parfaitement d'accord avec le ministre, et je m'empresse également de souhaiter que les provinces s'engagent, et je ne pense pas qu'elles aient à s'engager, qu'elles s'empressent plutôt à laisser ces personnes âgées bénéficier du montant total de 35 dollars, parce qu'on connaît toujours les responsabilités des personnes âgées.

Monsieur le président, je ne veux pas prolonger ce débat, car je sais que d'autres veulent prendre la parole, mais je répète qu'il existe quelques considérations qu'il faut apporter. J'allais oublier, monsieur le président, qu'on a parlé d'«assouplir» les règlements déterminant l'âge de la retraite. Je pense que c'est le bon moment de signaler cela au gouvernement également, car je suis l'un de ceux qui, depuis douze ans en tout cas, a eu la tentation d'être favorable au fait d'abaisser l'âge d'admissibilité à la retraite. On sait que certaines gens à 60 ans, à 65 ans, manifestent le désir d'avoir à un certain moment la possibilité de bénéficier de la pension de sécurité de la vieillesse. On sait par contre, monsieur le président, que les gens de 65 ans aimeraient continuer à travailler sans se faire bousculer par cette sécurité de la vieilesse et cette retraite. Eh bien, on a parlé d'«assouplir» l'âge de la retraite, et j'ose espérer que dans les études que le gouvernement commandera ou dans celles qui sont en cours on pourra se pencher sérieusement sur ces deux aspects. Et il est clair que des gens de 65 ans souhaiteraient toucher leur pension de sécurité de la vieillesse compte tenu des nombreuses années qu'ils ont consacrées au travail et compte tenu également de leur état de santé. On peut toujours répondre qu'à 60 ans, ils peuvent toujours se faire aider par le système provincial qui s'appelle le ministère des Affaires sociales.

Par contre, je pense que l'on peut sérieusement étudier sur cet «assouplissement» de la sécurité de la vieillesse. Mais encore là, je connais plus que jamais la situation économique, et les besoins et les demandes aussi, et je pense que le gouvernement se doit d'y aller avec beaucoup de réflexion en ce qui a trait à ces augmentations, parce qu'on sait que ces coûts-là sont assez importants.

Alors, étant donné les circonstances, c'est avec grand plaisir que j'appuierai ce bill, et j'ose espérer que les quelques remarques que j'ai faites, et qui ne sont pas nouvelles, parce que d'autres députés l'ont dit également, seront écoutées. Je voulais également faire cette contribution pour sensibiliser davantage le gouvernement à poursuivre l'amélioration pour cette catégorie de personnes âgées qui sont vraiment en retard, compte tenu des augmentations du coût de la vie.

Je ne pense pas que nous ayons le droit de les laisser souffrir plus longtemps. Nous devons nous appliquer à trouver les crédits nécessaires pour qu'elles puissent obtenir les pensions, compte tenu du respect et de la considération que nous devons avoir pour cette catégorie de personnes qui ont travaillé dur pendant des années et qui aujourd'hui méritent bien leur retraite. Je pense que cette retraite ne doit pas être entretenue dans la misère et dans les difficultés. Il y a un minimum décent que l'on se plaît à dire pour combien d'autres choses, je pense que cette catégorie de gens mérite ce minimum décent, et nous devrions être capables dans ce Parlement, avec toute l'objectivité qui s'impose, d'en arriver à ce minimum pour permettre à ces gens non seulement de bien vivre comme retraités, mais de jouir encore de plusieurs années comme retraités et sentir que des gens les suivent aujourd'hui, ne les ont pas oubliés et veulent de cette façon les remercier de tout ce qu'ils ont fait pour eux.

● (2110)

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur, bien sûr, je serai bref. Je sais qu'on espère étudier ce bill en comité plénier et lui faire franchir, si possible, l'étape de la troisième lecture ce soir. J'ignore si nous le pourrons, mais c'est certainement souhaitable. Nous comprenons tous, je pense, qu'il est important d'adopter ce bill, étant donné que les personnes âgées pourront bénéficier de ses dispositions à compter du 1er juillet.

A mon arrivée à la Chambre, il y a de nombreuses années, tout le principe des pensions me paraissait beaucoup plus simple. Il s'agissait du principe de l'universalité. Et c'est sans doute avec une certaine inquiétude que je nous vois nous écarter de ce principe. Cela m'inquiète. J'ai lu le discours du ministre mercredi dernier, et je l'ai trouvé excellent. Deux choses m'ont impressionné dans ce discours. L'une, bien sûr, c'est que le ministre a l'intention de réunir tous les Canadiens qui s'intéressent à la question des pensions—pas seulement les pensions de vieillesse, mais aussi les pensions des travailleurs—en accordant une attention particulière au secteur privé, à l'occasion d'une conférence qui aura lieu cet automne ou peut-être le printemps prochain.

Il serait intéressant que des principes nouveaux se dégagent de cette conférence, ou peut-être mieux encore, un retour au principe de base de l'universalité. A mon avis, il ne serait pas si difficile de combiner l'universalité avec la loi de l'impôt sur le revenu, afin que les gens qui touchent une pension, la sécurité de la vieillesse ou une pension quelconque, et qui n'ont pas vraiment besoin de cet argent, le restitueraient au gouvernement au moyen de l'impôt sur le revenu.

Ce soir, un député fort persuasif a dit qu'il était nécessaire d'évaluer les moyens des prestataires pour être sûr que cet argent irait seulement à ceux qui en ont besoin. C'est un principe fort louable, mais je suis curieux de voir qui que ce soit à la fonction publique, dans l'opposition ou dans mon propre parti, nous présenter un système ou une méthode permettant d'évaluer comme il faut les moyens des gens. J'ai entendu dire que les personnes âgées vivant à Toronto, Vancouver ou Montréal pouvaient avoir en principe des besoins plus grands que ceux d'une personne vivant dans une petite localité du Nouveau-Brunswick ou de Nouvelle-Écosse. C'est pourquoi je préfère ne pas parler du seuil de la pauvreté. Qu'est-ce que le seuil de la pauvreté? Il n'est certainement pas uniforme partout au Canada.

Je crois que les statistiques démontrent que le seuil de la pauvreté n'est pas le même dans toutes les parties du pays de sorte que toute la question se complique, et qu'il y a d'autant plus de formules et de bureaucrates qu'il y a de règlements. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que nous n'avons pas le courage à la Chambre des communes de dire que nous retournons au principe de l'universalité et qu'en réalité tout le régime de pension doit être amélioré et non seulement le supplément de revenu garanti.

Certains ont soutenu avec éloquence la nécessité de réduire le nombre des règlements, et je suis d'accord avec eux. Nous vivons dans une société sur-réglementée, mais la raison pour laquelle on adopte des règlements, c'est parce que nous n'agissons pas de manière à les rendre inutiles. Même l'élément le plus banal de cette notion d'universalité fait augmenter automatiquement le nombre de bureaucrates et par conséquent le nombre de règlements. Une fois que l'on prétend que l'argent ne doit être versé qu'à ceux qui en ont besoin, on établit automatiquement des règlements, ne serait-ce que pour déterminer qui sont les personnes qui sont le plus dans le besoin. C'est une question que même les administrateurs les plus intelligents n'arrivent pas à résoudre et je suis très impatient de savoir quels résultats nous obtiendrons à cette conférence tellement nécessaire pour déterminer si d'une façon ou d'une autre, on souhaite retourner à ce concept d'universalité.

Cela ne signifie pas qu'on ne tienne pas compte du fait que des milliers de Canadiens, soit parce qu'ils ont travaillé fort, soit parce qu'ils avaient un père riche ou qu'ils sont rarement tombés malades, ou pour une foule de raisons, atteignent l'âge de 60, 65 ou 70 ans et souhaitent prendre leur retraite sans avoir besoin d'une pension de vieillesse. Toutefois, il me semble que la façon logique de récupérer cet argent serait d'imposer le revenu et non de faire examiner nos livrets de banque, par des bureaucrates qui viennent fouiller sous nos lits et partout pour voir si nous avons vraiment besoin d'argent. Je n'exagère pas parce que c'est ce qui s'est produit durant la crise économique où l'on veillait méticuleusement à ce que personne n'obtienne rien de qu'il n'ait gagné à la sueur de son front, comme on disait alors. Je suis déçu que nous semblions nous éloigner de ce concept d'universalité.

● (2120)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a dit au début de son discours:

Sécurité de la vieillesse—Loi

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à apporter une aide financière aux personnes âgées. On peut dire que les provinces sont de plus en plus nombreuses à instaurer des programmes d'aide supplémentaire à leur intention. Cette mesure a-t-elle des répercussions sur ces programmes et quel est le rapport entre les initiatives provinciales et le programme fédéral?

Il semble y avoir un parallèle ou un rapport entre la question qu'a posée le ministre et ce qui se passe dans le domaine du régime d'assurance-maladie. Ce régime est un des facteurs qui ont le plus contribué au bien-être et à la qualité de vie des Canadiens. Les États-Unis ne peuvent se comparer à nous sur ce plan, car ils n'ont pas d'universalité et n'ont pas, en fait, de régime proprement dit.

Nous sommes fiers de l'universalité de notre régime. Mais, il y a à peine quelques années, nous avons adopté le principe de la formule globale de financement, qui s'écarte du principe de l'universalité et d'une norme commune qui s'appliquerait partout. Quel effet la formule globale de financement a-t-elle eu? Il suffit de considérer le régime d'assurance-maladie en Ontario. Mais, ce qui est encore plus important, cette formule semble perpétuer les disparités régionales. Il est évident que certaines provinces ne peuvent offrir des soins médicaux d'une aussi bonne qualité que d'autres, surtout les provinces défavorisées. Je pense, par exemple, au régime de la Nouvelle-Écosse, que je connais très bien parce que je l'ai récemment étudié.

Encore une fois, sans le vouloir, bien sûr, nous nous retrouvons avec une politique qui perpétue les disparités régionales. Mon parti, le parti libéral, a réussi à organiser un mariage de raison entre le secteur privé et le secteur public. Nous croyons qu'au Canada, l'entreprise privée est le plus grand générateur de capitaux de l'histoire de notre pays ou du monde. Le secteur privé est de loin le meilleur producteur de capitaux. Nous avons besoin de capitaux au Canada, non seulement pour créer des emplois, mais pour améliorer notre qualité de vie. Nous parlons ce soir des personnes âgées, mais demain, nous parlerons peut-être de l'égalité des chances dans le système d'enseignement pour les jeunes.

A cause du mariage de convenance entre l'entreprise privée et le gouvernement, le gouvernement insiste pour avoir son mot à dire sur la répartition d'une partie des capitaux pour donner un niveau de vie convenable à tous les Canadiens. C'est seulement quand, comme dans tout mariage, les deux associés n'arrivent pas à s'entendre sur le revenu que les rapports deviennent extrêmement tendus. Nous en avons été témoins ces dix dernières années. L'industrie privée exige une plus grande partie des fonds disponibles, ce qui est tout à fait normal, et ceux qui croient dans la réforme sociale refusent de céder du terrain.

Par conséquent, des fonctionnaires en proie à toutes sortes de tracas élaborent des principes pour essayer de mettre fin au conflit. Dans le cas des pensions de vieillesse, cela veut dire que nous avons conservé le principe de l'universalité et que nous y avons ajouté le supplément de revenu garanti et les versements provinciaux. A la fin du compte, c'est le supplément de revenu garanti qui est modifié et non le revenu de base. Par ailleurs, l'argent peut être recouvré en impôts sur le revenu, surtout à notre époque d'automatisation.

Ce qui me préoccupe, c'est que les disparités régionales semblent avoir tendance à persister. Tôt ou tard, les personnes âgées habitant dans une province démunie, et nous ne savons pas quelle province peut l'être dans cinq ou dix ans, n'auront pas le même revenu que les personnes âgées du Québec ou de l'Ontario. Nous aurions tort de supposer que le coût de la vie est moins élevé dans les provinces de l'Atlantique qu'à Montréal. Si le loyer est moins élevé, les aliments coûtent plus cher, le transport coûte plus cher et les soins médicaux coûtent plus cher. En réalité, la différence n'est pas énorme. De fait, le coût de la vie est probablement plus élevé dans les provinces de l'Atlantique que dans les provinces centrales.

Pourtant, si ce n'est pas déjà le cas dans certaines provinces, les personnes âgées de certaines régions recevront éventuellement des divers échelons gouvernementaux un revenu sensiblement plus élevé que les habitants des régions moins favorisées du pays. J'ai l'impression que c'est pour cela que le ministre a dit qu'elle espérait que les provinces n'essaieraient pas de récupérer une partie des $35 supplémentaires sous un prétexte quelconque.

Le ministre a aussi dit qu'elle était heureuse d'apprendre que la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique transmettraient entièrement l'augmentation du supplément de revenu garanti à tous les prestataires. Cependant, il est possible que d'autres provinces ne le fassent pas. Dans ce cas, les personnes âgées de ces provinces auront des revenus inférieurs à celles de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique. Ainsi nous commençons encore une fois à accentuer les différences qui existent au pays, à un moment très important de notre histoire, où nous devrions faire le contraire.

Nos colloques sur la constitution, qu'ils aient lieu le mois prochain, dans trois ans ou dans quatre ans, devraient aboutir à une entente sur certains principes de base. Ces principes pourraient peut-être se résumer par l'expression «égalité des chances pour tous les Canadiens». L'égalité des chances pour tous les Canadiens signifie l'accès partout au pays à certains services; comme l'éducation, l'assurance-maladie, les pensions de vieillesse et les allocations familiales. Chaque fois que nous nous sommes permis ici à la Chambre de nous éloigner de ce principe fondamental, que ce soit pour accommoder certaines provinces, pour en apaiser d'autres, ou peut-être encore en raison d'une conception différente de la confédération, nous avons établi, involontairement, j'en suis sûr, des programmes qui aident certaines personnes et en négligent d'autres.

Un de mes préopinants a dit aujourd'hui que les programmes donnent lieu à une certaine envie, que si ce n'est pas $35 pour la plupart des gens, c'est alors $17.50. C'est bien $35 pour un ménage, mais il suffit d'attendre; avant longtemps nous verrons surgir des différences et des envies régionales. Une disparité comme celle-là aura pour effet encore une fois d'inciter les gens des provinces pauvres à déménager dans des provinces plus favorisées. Jusqu'à un certain point, c'est ce qui se passe actuellement au Québec. Certaines personnes dans la soixantaine quittent la province parce que les impôts et les droits successoraux ne sont pas les mêmes. Lorsque ces gens planifient leur succession, ils se disent que, même s'ils aimeraient bien rester dans leur province, mieux vaudrait peut-être déménager en Ontario. C'est encore au Canada, mais la différence d'impôt les y incite.

Des voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Ces deux blancs-becs pourraient apprendre quelque chose s'ils se taisaient.

Une voix: Où étiez-vous en 1978?

M. Mackasey: Tous les deux ont l'air prêts à toucher leur pension de vieillesse.

Une voix: Pour ce qui est des pensions, vous vous débrouillez.

M. Mackasey: Il n'est pas inconcevable, et on peut même démontrer, qu'à l'âge de 65 ans, ou même dans certains cas de 60 ans, certaines personnes reçoivent beaucoup plus dans une province que dans une autre. Dans une société mobile comme la nôtre, il n'est donc pas étonnant que les gens quittent des régions comme les provinces de l'Atlantique pour aller s'installer au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique ou dans la province nantie.

Pour conclure, je dois dire que je suis content de voir que nous allons augmenter le supplément de revenu garanti. Je me réjouirais toutefois davantage si je décelais une tendance à l'universalité de cette prestation et encore plus si je prévoyais une augmentation assez substantielle de la pension elle-même.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première occasion qui m'est donnée de le faire, j'en profite pour vous féliciter de votre nomination à la charge que vous occupez maintenant. Je tiens également à féliciter le ministre de sa nomination. Dans ses propos préliminaires, elle a témoigné d'une sympathie plus que réelle pour les pauvres, comme elle avait déjà su le faire auparavant. Je la félicite de sa nomination.

● (2130)

J'aimerais également féliciter mon collègue le député de Rosedale (M. Crombie) pour l'excellence de ses observations, de même que tous ceux qui ont participé au débat, et spécialement le député qui faisait ce soir son premier discours à la Chambre.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de citer ces vers très connus de Robert Browning:

Grow old with me
The best is yet to be
The last of life, for which the first was made

Cette conception merveilleuse du troisième âge ne s'est malheureusement pas encore matérialisée. En des jours plus difficiles qu'aujourd'hui, nos personnes âgées ont su nous forger une vie bien meilleure que celle qu'elles ont vécue. Ils l'ont fait à coup de sacrifices et de durs labeurs. Aujourd'hui, des centaines de milliers de nos compatriotes âgés vivant dans l'indigence n'ont aucune part aux fruits de la prospérité qu'ils ont contribué de leurs peines à engendrer.

Dans son exposé liminaire, le ministre a signalé que 700,000 Canadiens vivent seuls dans la pauvreté, dont les veuves, les veufs et les personnes séparées. Force est de constater que leur sort n'est pas celui dont rêvait Robert Browning.

Cependant, j'estime que le bill à l'étude marque un progrès, et je pense que l'intention du ministre de voir cette somme de $35 par ménage—$35 par couple ou $35 par veuf ou veuve vivant seul—soit versée à cette personne et non pas absorbée par un autre programme, si valable soit-il, est aussi importante que la modification à l'étude. Je l'appuie en cela et je n'épargnerai rien pour que cet espoir soit réalisé. J'estime qu'il s'agit là d'une mesure de progrès.

Il y a certains points du bill qui nous font réfléchir aux programmes représentés par le supplément de revenu garanti. Je pense à deux choses: d'abord l'indexation, ensuite le critère des revenus. J'aimerais que la formule d'indexation tienne compte des articles effectivement achetés par les personnes âgées qui ont peu d'argent. Actuellement, l'indexation s'effectue sur l'indice des prix à la consommation, qui suit les hausses de prix de tout un éventail de produits, alors que l'argent des personnes âgées dans une situation modeste va surtout à l'alimentation, au chauffage et, quand il en reste, au logement, et pour une très petite part au vêtement. Le prix de ces articles monte beaucoup plus vite que la moyenne. Je voudrais que ces biens de première nécessité entrent dans le calcul du supplément de revenu garanti et de la pension de la sécurité de la vieillesse.

Quant à l'évaluation des moyens, je souhaiterais que la Chambre étudie l'opportunité de cette évaluation, eu égard à la diminution du pouvoir d'achat de notre dollar. Ces deux questions sont reliées d'une certaine façon, mais non pas entièrement, car le supplément de revenu garanti versé aux pensionnés dépend beaucoup de la formule dont on se sert pour l'évaluation des moyennes.

Quant à l'indexation des pensions dans le secteur privé, nous en savons fort peu de choses car les régimes de pension qui y sont indexés ne sont pas très nombreux. Nous l'avons fait quelque peu dans les secteur public et la question est à l'étude en ce moment. Je voudrais pouvoir comparer les diverses expériences dans les secteurs public et privé et trouver une formule rapportant des intérêts élevés pour permettre l'indexation des pensions de tous les Canadiens à revenu faible ou moyen. Autrement, nous obligerions nos concitoyens âgés à se débrouiller avec un œuf de moins, une tranche de pain de moins, un légume de moins, chaque semaine—semaine après semaine. Dans une économie inflationniste comme celle que nous avons connue au cours des années 70, c'est là la seule possibilité si nous n'avons pas l'indexation. Aucun Canadien qui réfléchit le moindrement ne trouvera cette solution acceptable. Nous devrions employer les meilleurs cervaux du pays à l'élaboration d'une formule rapportant des intérêts plus élevés.

Aujourd'hui, les sociétés de fiducie empruntent à un taux de 12 p. 100 sur les certificats de placement garantis et consentent des prêts hypothécaires à un taux de 14 p. 100. Les 2 p. 100 ainsi réalisés leur permettent de verser des dividendes aux actionnaires et de déduire les frais d'administration. Nous devrions peut-être envisager d'investir dans les hypothèques, car le taux d'intérêt payé pour le remboursement de ces dernières et le taux d'intérêt sur les certificats de placements garantis sont beaucoup plus élevés que l'indice des prix à la consommation et le taux de l'inflation. Nous devrions à mon avis envisager cette possibilité. J'ai déposé à la Chambre un projet de loi d'initiative privé traitant de certaines de ces questions, et j'espère avoir bientôt l'occasion d'en discuter plus longuement.

Depuis mon arrivée au Parlement, j'ai préconisé à une ou deux reprises le relèvement, à un minimun de $200, de la pension de retraite. Je n'ai pas pu convaincre tous mes collègues de l'opposition du bien-fondé de cette proposition, et certainement pas mes collègues du gouvernement.

M. Knowles: Essayez d'obtenir $300.

M. Howie: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est vraiment gagné à ma cause. A mon avis, il serait temps que nous nous intéressions aux ressources de notre nation au moyen de cette proposition et j'espère que nous le ferons bientôt.

Une autre chose importante également, c'est de permettre aux personnes âgées d'habiter leur propre maison aussi long-

temps qu'elles le peuvent. Et quand elles ne sont plus en mesure d'y vivre, on devrait les traiter avec compréhension et compassion. Avant la chute du dernier gouvernement, la Société canadienne d'hypothèques et de logement examinait un projet d'allocation de logement et avisait aux moyens de le financer. Le projet visait les personnes âgées qui doivent dépenser plus de 30 p. 100 de leur revenu pour se loger. Si l'on considère que le prix de l'énergie grimpe rapidement, surtout le prix du chauffage, c'est un projet qui mérite examen. J'aimerais pour ma part, que l'on retienne le chiffre de 25 p. 100. L'étude doit se poursuivre et la Chambre devrait être saisie du projet.

Quand une personne âgée ne peut plus habiter sa maison, peut-être pour cause d'infirmité ou de maladie, il faut songer à autre chose. J'ai été vivement impressionné par ce qu'on a imaginé au Nouveau-Brunswick et j'aimerais en faire part à la Chambre. Le gouvernement fédéral et celui du Nouveau-Brunswick ont convenu, par le truchement de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, de fournir aux personnes du troisième âge d'excellents logements où elles peuvent vivre avec dignité à un loyer aligné sur leur revenu. L'idée est excellente. Dans ma circonscription, il y a déjà les établissements York Manor et Dixon Lodge qui accueillent des personnes âgées capables de s'occuper d'elles-mêmes et aussi d'autres qui requièrent des soins infirmiers. Ce programme pourrait servir de modèle à l'ensemble du Canada. J'espère que tous les députés se feront un devoir d'examiner le fonctionnement de ces établissements.

Toujours dans ma circonscription, le club Kinsmen a construit un ensemble immobilier de 20 logements à prix modique. Dix-huit jeunes hommes ont voulu répondre à un besoin collectif. Je suis très fier de ces établissements, et c'est ce qui m'a incité à vous en parler.

Une autre chose à laquelle il faudrait s'attaquer sans tarder, c'est la participation des ménagères au Régime de pensions du Canada. N'est-il pas assez cruel que les régimes courants, y compris le régime de l'État, ne prévoient qu'une demi-pension au conjoint survivant d'un pensionné décédé? Il me semble que même après le décès d'un pensionné, les dépenses essentielles du ménage restent les mêmes et qu'il est très difficile au survivant de se contenter d'un demi-revenu. Il était déjà très difficile pour les deux conjoints de vivre d'un seul revenu.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot des anciens combattants. Je suis certain que tous les Canadiens souhaitent que nos anciens combattants, surtout les grands invalides, soient traités avec la plus grande générosité. Il en existe des centaines aujourd'hui qui attendent que la Commission des pensions fixe le montant de leur pension d'invalidité. Cela s'explique en partie par le fait qu'on a élargi les motifs d'appel des décisions en matière de pension d'invalidité et donc accru la possibilité de faire appel. Mais on n'a pas créé les mécanismes capables d'entendre tous ces appels supplémentaires, et je trouve honteux que l'on oblige des hommes et des femmes qui se sont sacrifiés pour notre pays à devoir attendre leur tour pour être traités avec justice.

● (2140)

J'aimerais qu'on revoie les critères fondamentaux d'octroi des pensions de vétérans, des pensions d'invalidité et des allocations aux anciens combattants. J'aimerais que nous mettions également en œuvre certaines des suggestions de notre collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, concernant l'indexation de ces pensions.

Je terminerai en disant qu'il importe vraiment peu que l'on donne suite à mes suggestions ou d'autres meilleures encore; je crois cependant que la Chambre devrait accepter certaines des propositions de mes collègues de tous les partis, et que nous devrions nous attaquer avec plus de dignité aux problèmes qu'éprouvent nos personnes âgées.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, j'interviens aujourd'hui dans le débat du bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, parce que je me préoccupe des lacunes qu'on trouve aujourd'hui dans les pensions et des programmes de revenu de retraite au Canada.

Le bill propose d'augmenter le supplément de revenu garanti de $35 par mois pour les bénéficiaires célibataires ou seuls et de $17.50 par mois pour chaque bénéficiaire marié. Bien que nous, du NPD, ayons depuis longtemps préconisé et souhaité toute augmentation des pensions susceptible d'améliorer le sort des personnes âgées, dont plus de la moitié vivent en-deça du seuil de la pauvreté, les mesures que propose le gouvernement dans le bill à l'étude sont loin de correspondre à ce que l'on pourrait faire. En fait, elles en sont si loin que la plupart des pensionnés, sinon tous, constatent que le gouvernement, en proposant cette mesure, continue à voir dans les pensions une sorte d'aumône plutôt qu'un programme social qui devrait permettre à nos personnes âgées de vivre convenablement et avec dignité.

Toute mesure de sécurité de revenu devrait garantir aux personnes âgées le droit social de vivre leur retraite dans la dignité et un minimum d'aisance, et tel a toujours été le but recherché par les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Bien qu'il y en ait parmi les ministériels qui essayent de persuader les Canadiens du contraire, l'histoire démontre que ce n'est que sous la pression de la CCF que le gouvernement a fini par adopter un régime de pensions au Canada. En fait notre régime de pension a toujours porté l'empreinte du CCF-NPD. C'est à la CCF que revient le mérite de sa création. Ce sont des gens comme J. S. Woodsworth et mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui ont mené le combat pour faire remplacer les pensions fondées sur l'établissement du besoin par la loi sur la sécurité de la vieillesse. Le NPD a fait la même chose au début des années 60 relativement au Régime de pensions du Canada.

Ce fut un gouvernement NPD en Colombie-Britannique qui a montré la voie et a été le premier à légiférer pour accorder un supplément de revenu aux personnes âgées nécessiteuses. La seule fois où les pensions de la sécurité de la vieillesse ont été haussées en valeur réelle au cours des 15 dernières années, ce fut en 1973, à la suite de pressions exercées par le NPD sous le gouvernement minoritaire entre 1972 et 1974.

Si la proposition du gouvernement aide un peu les personnes âgées, elle ne contribue pas à entamer une réforme en profondeur de notre régime de pensions, qui est pourtant bien nécessaire. Bien des gens croyaient qu'après avoir travaillé pour la société toute leur vie, elles seraient récompensées en jouissant d'une retraite insouciante. Ce n'est plus vrai, monsieur l'Orateur. Maintenant, la vieillesse est synonyme de pauvreté dans l'esprit de bien des gens, et pour cause. Parmi les Canadiens âgés de plus de 65 ans, six personnes sur dix ont

un revenu annuel inférieur à $5,000. Pour les femmes, la situation est encore pire. Parmi les femmes de plus de 65 ans, trois sur quatre sont pauvres.

Le gouvernement ne veut pas admettre que pour bien des personnes âgées, il est difficile de faire des choses qui nous paraissent évidentes. Bien des gens doivent renoncer à acheter un café s'ils veulent pouvoir prendre l'autobus pour aller en ville. Beaucoup doivent renoncer à acheter le journal tous les jours s'ils veulent pouvoir manger des côtelettes de porc une fois par semaine. Si vous étiez parmi les femmes de plus de 65 ans, et il y en a 1.2 million, voilà le genre de décision que vous devriez prendre tous les jours. Trois femmes sur quatre vivent seules; elles sont célibataires, veuves ou divorcées, et ces femmes essaient de joindre les deux bouts avec $389 par mois.

Un Ontarien célibataire âgé de 65 ans et n'ayant pour tout revenu que sa pension reçoit trois prestations mensuelles: la pension de la sécurité de la vieillesse de $186.80, un supplément de revenu garanti de $153.35 et le supplément de revenu garanti de l'Ontario de $49. Le revenu mensuel total de ces personnes s'élève donc à $389.50. On estime que le seuil de la pauvreté pour une personne célibataire habitant une ville comme Toronto est de $470 par mois.

Je voudrais parler d'une chose que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a dite dans son discours de l'autre jour et qui m'a beaucoup surpris. Le ministre a dit, comme en témoigne la page 1281 du hansard du 21 mai dernier:

> Les fonctionnaires de mon ministère estiment qu'il y a environ 700,000 célibataires, veufs ou veuves et divorcés qui reçoivent le supplément à la pension de retraite et qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté. Et 60 p. 100 de ces personnes sont des femmes.

Un peu plus loin, elle a dit ceci:

> Sur une base annuelle, le niveau garanti de nos programmes de la sécurité de la vieillesse, c'est-à-dire de la pension universelle de base et du supplément à la pension de vieillesse combinés, représente à peu près 80 p. 100 de ce que Statistique Canada définit comme le seuil de la pauvreté. Il est sûr qu'un revenu légèrement inférieur à 80 p. 100 du seuil de la pauvreté n'est pas acceptable dans un pays riche comme le nôtre et ne constitue pas une somme suffisante pour vivre convenablement.

Et pourtant le même ministre—et j'ai entendu ce soir des députés libéraux exprimer à peu près les mêmes idées—a le front d'appuyer une augmentation de $35 du supplément. C'est se moquer des Canadiens, y compris des députés de l'opposition.

Je veux que les ministériels sachent ce qu'ils pourraient faire de cet argent s'ils faisaient partie des 32,000 femmes célibataires de plus de 65 ans qui vivent actuellement dans le grand Toronto. Prenons, par exemple, un mois dans la vie d'une veuve pensionnée de Toronto.

Tout d'abord, il vous faudrait un toit. Vous habiteriez vraisemblablement encore dans votre propre maison. Vous êtes encore très attachée à votre quartier et beaucoup de vos amis y vivent. Même si vous avez remboursé votre hypothèque, vous vous apercevez qu'il vous faut compter environ $250 par mois pour vous loger. Cette somme comprend les taxes foncières et municipales, l'assurance de votre maison, les réparations et les frais d'entretien, le chauffage, l'eau, l'électricité et le téléphone. En parlant avec vos amies veuves vivant dans un appartement d'une chambre à coucher vous vous apercevez qu'elles ne sont guère mieux loties que vous. A Toronto, il faut en effet compter environ $280 pour un logement non subventionné mais le taux d'inoccupation étant inférieur à 1 p. 100, il est donc difficile d'en trouver un à ce prix.

Les logements subventionés sont certes meilleur marché, mais on vous a dit qu'il y avait environ 3,300 personnes sur les listes d'attente. Quant à celles qui vivent dans des maisons de chambre, elles peuvent s'attendre à ce que le réfrigérateur soit au bout du couloir; elles peuvent s'attendre à devoir partager la salle de bains avec quatre autres personnes et à faire leur vaisselle dans le lavabo de la salle de bains. Le chauffage aura probablement deux positions de réglage: marche ou arrêt. Donc, que vous louiez votre maison ou que vous en soyez propriétaire, vos frais de logement vont sans doute accaparer au moins 60 p. 100 de votre pension.

● (2150)

En outre, vous constatez qu'il est de plus en plus difficile de joindre les deux bouts. Les choses que vous possédez s'usent, il est difficile d'en acheter d'autres et vous pouvez rarement les remplacer par des neuves. Vous devez trouver vos vêtements, vos draps, votre vaisselle et vos verres dans des ventes de charité et des magasins d'articles d'occasion.

Même si vous avez un modeste appétit, vous devrez dépenser près de $80 par mois pour la nourriture. Cela comprend un repas au restaurant de temps en temps; c'est bon pour votre santé mentale, cela vous incite à vous montrer sociable et vous avez besoin de changer de décor à l'occasion. Chaque fois que vous allez à l'épicerie, vous constatez que les produits sont emballés en fonction des grosses familles. Les économies d'échelle sont très bien pour les grosses familles qui peuvent se permettre d'acheter cinq ou dix livres de farine, de sucre et de céréales. Mais les célibataires paient très cher pour les petites quantités. Mais d'ailleurs, comment pourriez-vous transporter des achats aussi lourds à plusieurs rues de l'épicerie?

Cela nous amène à un autre problème. Une fois que vous avez payé votre nourriture, comment la ramener chez-vous? Les petits chariots sont parfaits pour l'été, mais pas pour l'hiver. Si vous faites vos achats au petit magasin du coin, vous payez chaque article environ 10 p. 100 de plus. Donc, vous allez dans les magasins à succursales multiples, en prenant le bus à l'aller et au retour, surtout l'hiver lorsque les trottoirs sont couverts de glace.

Vos tickets d'autobus à prix spécial pour personnes âgées plus, à l'occasion, un taxi pour vous emmener à des endroits en dehors des itinéraires d'autobus, vous reviennent en moyenne à $26 par mois. Bien sûr, ce chiffre ne comprend pas vos frais de transport occasionnels lorsque vous prenez l'autobus ou le train pour rendre visite à vos petits-enfants ou à d'autres parents qui vivent en dehors de la ville. Si vous êtes une de ces personnes âgées privilégiées qui possèdent une voiture, vous paierez environ le double des $26 de frais de transport qu'ont à payer les personnes âgées à pied. Ces $50 par mois vous paient l'essence pour 4,000 kilomètres par an, les frais de service et de réparation, l'entretien et l'assurance. Cela ne comprend pas les frais de stationnement. La plupart des personnes âgées n'ont pas de voiture si bien que, pour notre démonstration, nous nous en tiendrons au montant de $26.

Jusqu'à présent, nous avons dépensé $250 pour le logement, $80 pour l'alimentation et $26 pour le transport, ce qui fait $356 pour les nécessités de la vie. J'entends mon ami conservateur s'exclamer là-bas à droite. Ça ne m'étonne pas. Je ne

m'attends pas à ce qu'il comprenne les problèmes des personnes âgées.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'a pas dit un mot.

M. Young: Il n'a pas cessé de gueuler.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pas du tout.

M. Young: De votre revenu de retraite de $389, il ne reste, jusqu'à la fin du mois, que $33 à dépenser pour du luxe comme des vêtements, des soins dentaires, des lunettes, des appareils acoustiques, des cadeaux, un film, des fêtes d'amis, des interurbains, la télévision par câbles ou le bingo.

Pour résoudre le problème, les libéraux, prodigues, versent $35 de plus par mois. De qui se moquent-ils? Pour une femme âgée touchant la pension de retraite, il n'est pas question d'avoir une vieillesse heureuse, il s'agit simplement de faire contre mauvaise fortune bon cœur.

Je sais bien que dans le discours du trône, le gouvernement a promis de faire une autre étude sur les besoins des personnes âgées. Mais ni le Canada ni les personnes âgées n'ont besoin d'une autre étude sur les pensions. Nous savons tous comment les retraités doivent vivre. Il faudrait que le gouvernement prenne des mesures pour soulager les personnes âgées qui sont pauvres; ce n'est certes pas un autre rapport ni les mesures prévues dans ce projet de loi qui le feront.

Nous avons besoin d'un nouvel arrangement pour les personnes âgées plutôt que les mesures insuffisantes contenues dans ce projet de loi. Le gouvernement aurait dû présenter des modifications pour augmenter les pensions de vieillesse et le supplément de revenu garanti, afin que les personnes âgées sans autre source de revenu puissent toujours vivre au-delà du seuil de la pauvreté.

Durant la campagne électorale, Ed Broadbent a présenté un nouvel arrangement pour les pensionnés.

Des voix: Ed qui?

M. Young: S'ils écoutaient, les députés pourraient apprendre des choses.

Il a fait valoir que depuis 15 ans les pensions de sécurité de la vieillesse n'avaient pas augmenté au même rythme que les revenus des autres Canadiens. Les gouvernements libéraux et conservateurs ont laissé fléchir la valeur relative des pensions de vieillesse. De l'adoption de la loi en 1952 jusqu'en 1964, la pension de vieillesse a été l'équivalent d'environ 17 p. 100 des gains du travailleur moyen. Depuis 1964, on lui a laissé perdre de la valeur, ce qui fait que la pension de sécurité de la vieillesse n'équivaut plus maintenant qu'à 13.5 p. 100 des gains moyens. Au cours des 15 dernières années, la seule augmentation réelle des pensions de sécurité de la vieillesse est intervenue en 1973, grâce aux pressions exercées par le NPD sur un gouvernement minoritaire.

Nous avions recommandé une augmentation immédiate de $40 par mois des pensions de sécurité de la vieillesse. Cela aurait ramené la pension à l'équivalent de 17 p. 100 des gains moyens. De plus, le NPD est en faveur d'une augmentation annuelle des pensions de sécurité de la vieillesse selon la croissance des gains moyens mesurés par Statistique Canada. Si cette mesure était intégrée à la loi sur la sécurité de la vieillesse le gouvernement ne pourrait plus augmenter les pensions selon sa fantaisie.

En plus de cette augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse, nous avons également appuyé une subvention de logement à l'intention des pensionnés. Cette subvention avait pour but de mettre des fonds dans les mains des personnes âgées qui ont besoin d'être protégées contre la hausse du coût du logement. Aux termes de ce programme, les pensionnés locataires auraient droit à une subvention égale à un tiers de leur loyer. La subvention maximale serait de $600 ou de $50 par mois. Ceux qui sont propriétaires et qui sont en moyenne plus à l'aise que les locataires, auraient droit à des subventions équivalant à 20 p. 100 de leurs impôts fonciers. Dans ce cas la subvention maximale serait de $120 par année ou de $10 par mois. Le programme de subvention de logement aurait le plus d'incidences sur les pensionnés qui ont un revenu personnel de moins de $200 par mois, qui sont locataires et qui vivent seuls. Les trois quarts des personnes de ce groupe sont des femmes.

Ce sont là les mesures minimales que le gouvernement aurait pu et aurait dû adopter à l'égard des personnes âgées de notre pays et c'est une honte qu'il ne l'ait pas fait.

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter de votre accession aux fonctions que vous exercez à la Chambre. Je tiens d'autre part à féliciter le ministre d'être arrivé à temps pour m'entendre déclarer qu'il est 10 heures. Je débuterai à la prochaine séance avec votre permission, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement pourrait-il nous faire connaître les travaux prévus pour demain?

M. Collenette: Oui, monsieur l'Orateur. Nous poursuivrons l'étude de ce bill demain jusqu'à son achèvement. Je crois savoir qu'il y a accord pour que nous formions un comité plénier demain et peut-être pour effectuer la troisième lecture. Si le bill est adopté, nous passerons à celui de l'autorisation d'emprunt. Avant de me rasseoir, je voudrais dire, puisque le député en a parlé, que madame le ministre se dirigeait vers la Chambre quand sa voiture est tombée en panne. C'est pour cette raison qu'elle n'a pu arriver qu'il y a quelques minutes.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES CAS DE CANCER ATTRIBUABLES AUX ESSAIS ATOMIQUES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, j'interviens au sujet de la question que je posais le 15 mai 1980 au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald). Elle concernait le cas des militaires canadiens affectés aux essais de bombes atomiques aux États-Unis au cours des années 50, et dont on a signalé qu'ils sont maintenant atteints de cancer, ou du moins dans la proportion indiquée.

J'ai demandé au ministre des Affaires des anciens combattants quelles mesures il prenait pour déterminer l'état de santé de tous les militaires ayant reçu cette affectation; je lui ai demandé si un programme de visites médicales avait été approuvé et si le gouvernement était disposé à admettre ses responsabilités à leur égard. Dans sa réponse, le ministre disait:

● (2200)

On a décelé des affections et on doit étudier d'autres cas dans un proche avenir.

En réponse à ma question supplémentaire au sujet de la responsabilité du gouvernement en la matière, le ministre répondait, aussi vaguement qu'à ma première question, ce qui suit:

Quand les spécialistes de mon ministère, les médecins entre autres, auront terminé les analyses et prononcé les diagnostics, nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire.

En premier lieu, je prétends que le gouvernement était au courant depuis un certain temps de cette grave situation. Le ministre était en mesure de répondre beaucoup plus nettement qu'il ne l'a fait. Il paraissait en tout cas mieux renseigné quelques heures plus tard. Selon le *Star* de Toronto du lendemain, le 16 mai 1980, il aurait déclaré qu'au moins trois militaires canadiens avaient contracté un cancer par suite de cette affectation. Ce qui m'inquiète, c'est que la réponse imprécise du ministre semble confirmer l'indifférence manifeste des hauts fonctionnaires pour cette question.

Mon attention a été attirée sur ce problème des radiations par un article de Jack Anderson, paru le 30 mai 1977 dans le *Telegram-Tribune* de San Luis, selon lequel:

Quarante soldats canadiens sont peut-être inconsciemment en danger de mort par suite d'un essai nucléaire qui a eu lieu il y a 20 ans dans le désert du Nevada.

Et encore:

Les soldats canadiens feraient partie du 7e peloton, 2e bataillon, des Fusilliers de la Reine.

M. Anderson disait aussi avoir téléphoné aux autorités militaires à Ottawa, où on lui aurait répondu que le Canada n'avait aucun commentaire officiel à faire. Eh bien, monsieur l'Orateur, je pense qu'il est grand temps que le gouvernement s'occupe de ces soldats. Étant donné qu'il n'existe aucun antidote contre les radiations nucléaires, le moins que le gouvernement puisse faire pour ces soldats, c'est de les faire examiner et, le cas échéant, de les faire traiter. En outre, le gouvernement devrait accepter sans réticence la responsabilité ou donner l'assurance à ces hommes et à leurs familles qu'ils ne seront pas oubliés.

J'ai bien peur qu'il n'en soit pas ainsi. Cependant, les réponses du ministre ne m'ont pas tellement rassuré ni les expériences du reporter Helen Bullock du *Star* de Toronto dont les résultats de l'excellente recherche sur cette question ont été publiés le 3 mai 1980. Je tiens à vous signaler quelques passages de ce rapport. Mme Bullock dit ceci:

J'ai demandé au gouvernement canadien qui ils étaient (les soldats) parce que je devais savoir l'âge des personnes dans ce groupe. C'est là un important facteur pour évaluer les risques prévus de cancer.

Le gouvernement ne m'a pas donné les noms, mais m'a effectivement fourni les dates de naissance de sorte que je n'avais rien à dire.

J'aimerais encore citer cet article:

Par exemple, un porte-parole des Forces canadiennes m'a dit que 40 hommes de l'unité Queen's Own Rifles ont participé à cet essai nommé «Smokey» en 1957. C'étaient, a-t-il soutenu, les seuls Canadiens qui aient participé activement à ces essais.

Cependant, un recherchiste américain signale que 85 Canadiens ont assisté à l'essai même si nombre d'entre eux étaient probablement des observateurs officiels qui ne se trouvaient pas dans les tranchées.

Et à la Direction du service historique du ministère de la Défense nationale on dispose d'une liste de 157 soldats Canadiens «et il peut y en avoir d'autres qui ont participé à d'autres essais, mais nous n'avons pas les noms dans les classeurs.»

Même s'il a semblé à première vue que seuls les soldats de l'unité «Queen's Own Rifles» ont participé, la Direction fait part d'observateurs provenant, entre autres unités, de le «Black Watch» et de la «Royal Canadian Horse Artillery».

Après avoir établi que les Canadiens étaient sur le terrain de l'essai nucléaire, la question qui s'impose alors est donc de savoir à quelle distance ils étaient de la bombe?

Si le ministre s'était montré plus réceptif, non seulement envers moi, en tant que député de la Chambre, mais envers les inquiétudes des Forces canadiennes, il m'aurait donné une réponse beaucoup plus détaillée. S'il estimait ne pas être en mesure de bien répondre à la question à ce moment-là, j'espère qu'il sera prêt à le faire maintenant.

● (2205)

M. John Campbell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le savent les députés, la Commission canadienne des pensions est l'organisme auquel la loi sur les pensions confie la responsabilité de s'occuper de toutes les questions ayant trait au dépouillement des demandes de pensions d'invalidité. La Commission est chargée de réunir les renseignements concernant les demandes quand ils se trouvent dans les dossiers du gouvernement. C'est dans ce contexte que la Commission s'est récemment adressée au ministère de la Défense nationale au sujet de rapports qu'elle avait reçus soutenant que des membres des Forces armées avaient été exposés à des radiations il y a un certain nombre d'années. Des arrangements ont été pris au nom du ministère de la Défense nationale pour déterminer le degré d'exposition de membres actuels ou anciens des Forces armées qui en font la demande. Les renseignements seront, évidemment, aussi mis à la disposition de la Commission canadienne des pensions pour l'aider dans son travail de dépouillement des demandes de pensions qui ont été ou pourront être reçues.

Certains anciens membres des Forces armées ont communiqué avec la Commission canadienne des pensions pour lui dire qu'ils avaient pu être exposés à des radiations, mais sans pouvoir établir de rapport avec une invalidité, et ils ont demandé ce qu'ils devaient faire. On leur a dit de faire confirmer le degré de contamination par le ministère de la Défense nationale et de demander à leur propre médecin s'il avait pu en résulter une invalidité. S'il en est résulté une invalidité et qu'on demande un pension, la Commission étudiera la demande. Sinon, le médecin personnel aura un dossier pour le cas où un problème se présenterait.

La Commission canadienne des pensions étudiera toute demande de pension d'invalidité attribuable à l'exposition à des radiations et obtiendra les meilleurs conseils possibles concernant le genre et la quantité d'exposition mentionnés dans la demande de pension. Chaque cas sera étudié individuellement.

La Commission canadienne des pensions étudie les demandes individuelles de pensions d'invalidité ou de décès découlant du service militaire. Elle tient à s'assurer que tout ancien membre des Forces reçoive toute pension d'invalidité à laquelle il a droit. Si un ancien membre des Forces ayant participé à des activités comportant des radiations nucléaires croit que sa

santé en a souffert, il devrait communiquer avec le bureau de district de la Commission canadienne des pensions le plus rapproché ou son conseiller de district en matière de pensions. Le ministère a toujours traité les anciens combattants avec justice et continuera à le faire à l'avenir.

LES FINANCES—L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—L'INCIDENCE SUR L'INVESTISSEMENT—LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le 13 mai dernier, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) s'il avait participé d'une façon quelconque à l'étude menée, si j'ai bien compris, par le ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet de l'impôt sur les gains en capital. Le ministre a répondu, assez évasivement, que s'il y avait une étude d'effectuée, il serait heureux d'en recevoir les conclusions. Compte tenu du grand «si» qu'a employé le président du Conseil du Trésor dans sa réponse, j'ai demandé au ministre des Finances, à titre de question supplémentaire, s'il avait réellement entrepris une étude au sujet de l'impôt sur les gains en capital, particulièrement compte tenu de l'avis qu'a exprimé le président du Conseil du Trésor avant d'être nommé ministre dans le gouvernement actuel. Dans son livre sur la «fiscalamité», le ministre a sévèrement critiqué les effets catastrophiques de l'impôt sur les gains en capital.

Dans le numéro du 18 octobre 1979 du *Star* de Toronto, on rapporte les propos suivants du député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston):

Je suis convaincu que l'avènement de l'impôt sur les gains en capital a nui à l'investissement dans de nombreux secteurs et a bloqué les avoirs dans d'autres.

L'impôt sur les gains en capital est entré en vigueur le 1er janvier 1971. Comme le ministre l'a dit lui-même dans son livre, cet impôt nuit à l'investissement puisqu'il empêche ou retarde le transfert de la propriété entre les mains de ceux qui pourraient l'utiliser à bon escient. De fait, cet impôt peut presque mener les petites entreprises à la faillite. En réalité, une petite entreprise peut n'avoir aucune valeur sur laquelle on puisse se fonder pour imposer les gains de capital, ce qui veut dire que tout le prix de vente de l'entreprise peut être imposable. Bien entendu, l'impôt s'applique à 50 p. 100 du produit de la vente, et cela peut être 30 p. 100 ou 35 p. 100 de la valeur totale de l'entreprise.

● (2210)

L'impôt cause d'énormes problèmes et toutes sortes de groupes exercent des pressions auprès du gouvernement en disant: «Vous me prenez ma ferme, vous me prenez ma propriété.» Nous sommes donc assaillis de demandes en vue de supprimer ou d'indexer l'impôt ou de faire autre chose pour améliorer la situation.

Deuxièmement, une bonne partie des impôts perçus sur les gains de capital ne sont pas vraiment des impôts sur les gains de capital, mais plutôt des impôts sur l'inflation. Comme le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) l'explique dans son livre intitulé «Fiscalamity», les gouvernements causent l'inflation en faisant fonctionner la planche à billets et en réduisant graduellement la valeur de l'argent, ce qui veut dire qu'il faut de plus en plus d'argent pour acheter les mêmes produits. En réalité, il ne s'agit pas de gains de capital. Il s'agit plutôt d'une dépréciation de la valeur de la monnaie. Bien des gens considèrent donc cet impôt comme tout à fait injuste puisqu'il équivaut presque à l'expropriation. A cause de cela, il est parfois difficile de le percevoir. C'est un impôt bureaucratique qui exige toutes sortes d'évaluations. De fait, il se produit parfois des situations très bizarres dans les questions d'héritages.

Par exemple, selon la loi actuelle, si quelqu'un meurt en laissant une résidence particulière évaluée à $200,000, ses héritiers ne paient pas d'impôt. Par ailleurs, si cette personne a investi son capital dans des actions susceptibles d'une hausse rapide ou dans des actions ordinaires, ses héritiers risquent d'être obligés de verser une bonne partie de ces $200,000 en impôts. D'autre part, s'il s'agit d'un agriculteur qui lègue une ferme de $200,000 à ses enfants, l'impôt est différé. Donc, les impôts sont constamment différés si bien qu'ils ne sont jamais payés. Vous payez de l'impôt ou vous n'en payez pas, tout dépend sous quelle forme vous détenez vos avoirs. Par conséquent, la situation devient très injuste.

J'ai déjà suggéré au ministère qu'il envisage une nouvelle forme d'impôt sur les successions. Nous pourrions avoir un taux d'imposition uniforme, disons de 10 ou 15 p. 100 de la valeur brute de la succession au-dessus de $25,000. Ce genre d'impôt aurait un taux uniforme qui s'appliquerait à tout le monde, à toutes les successions. Il est probable qu'il s'appliquerait uniquement aux successions transmises aux survivants. Je suis avocat et je sais que les gens ne répugnent pas tant à payer de l'impôt sur ce qu'ils reçoivent en héritage. Ce qui me frappe, c'est que cet impôt ne produit pas de recettes appréciables. D'après les déclarations de 1977, cet impôt a permis de percevoir environ 250 millions de dollars. Bien sûr, il a été divisé entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral. Évidemment, je n'ai aucun chiffre sur les recettes fiscales de l'année dernière ni celles de 1978, mais il est certain que pour le moment cet impôt ne représente pas des recettes considérables pour le Canada. A mon avis, il faudrait l'abolir. On pourrait le remplacer par une autre forme d'imposition beaucoup plus équitable. Je demande au ministre d'en tenir compte lorsqu'il saisira le comité de cette question, comme il l'a promis, afin que nous puissions examiner cet impôt et nous assurer que le fardeau fiscal des Canadiens est plus équitable.

● (2215)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a parlé de l'incidence de l'impôt sur les gains en capital sur les décisions des investisseurs, et de l'opportunité de saisir le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques d'une étude sur cette question qui est actuellement en cours, comme le ministre l'a reconnu.

La question de l'impôt sur les gains en capital a fait l'objet d'un vaste débat ces dernières années, et l'on a fait de nombreuses propositions à ce sujet. Les particuliers et les organismes qui présentent ces propositions sont bien conscients des incidences de l'impôt sur les gains en capital sur leurs propres affaires et, en général, sur les décisions des investisseurs, mais ils sont également conscients et inquiets des incidences de cette forme d'impôt sur l'économie en général. L'étude qui est actuellement en cours au ministère des Finances vise à déterminer exactement quelles sont ces incidences.

Je dois toutefois signaler que l'imposition des gains de capital constitue désormais un élément fondamental du régime fiscal canadien. Les autres éléments du régime dépendent de cette imposition des gains de capital. Il nous faudrait réformer notre régime en entier si cette imposition diminuait sensiblement ou était changée. Les questions en jeu se rattachent aux modifications qui sont survenues dans le secteur fiscal en général à partir du moment où l'imposition des gains de capital est entrée en vigueur et notamment le mode général d'imposition appliqué aux sociétés et aux actionnaires.

Le gouvernement fédéral a abandonné le champ d'imposition des successions et des dons et la plupart des provinces ont également cessé d'imposer les successions. L'impôt sur les gains de capital réalisés par suite d'un décès est donc le seul impôt sur les héritages. Aussi, l'impôt perçu au Canada sur le transfert de biens entre générations est l'un des plus faibles parmi les pays industrialisés.

L'imposition des gains de capital est répartie de façon très inégale entre les catégories de revenu. En 1978, 0.7 p. 100 de tous les contribuables appartenaient aux tranches de revenu les plus élevées, c'est-à-dire ceux qui gagnaient plus de $50,000 par an. A eux seuls ils déclaraient 5.1 p. 100 du montant total des revenus au Canada et touchaient 38.8 p. 100 du montant total des gains de capital nets imposables. L'imposition des gains de capital a une très grande importance sur le plan de la répartition des impôts et des revenus. Il convient également de remarquer que l'imposition des gains de capital s'est accompagnée d'une réduction du taux marginal d'imposition dans les tranches de revenu élevées.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré que la suppression des impôts sur les gains de capital ferait diminuer les revenus du gouvernement fédéral de 700 millions de dollars cette année et que les provinces souffriraient donc d'un manque à gagner sur leurs recettes d'environ 300 millions de dollars. Ce chiffre est bien supérieur à celui que le député d'en face a avancé.

On est en train d'analyser tous ces facteurs et d'autres encore dans le cadre de l'étude qui est en cours; le ministre a dit sans ambages qu'il avait l'intention d'en publier les résultats, ce qui nous donnera l'occasion de faire une discussion approfondie en toute connaissance de cause. Une autre solution consisterait à renvoyer l'étude au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le ministre a dit qu'il prendrait une décision à ce sujet lorsque l'étude sera publiée.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 18.)

APPENDICE

DISCOURS PRONONCÉ PAR SON EXCELLENCE JOSE LOPEZ PORTILLO PRÉSIDENT DU MEXIQUE

Devant les deux Chambres du Parlement en la salle de la CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA

Le lundi 26 mai 1980

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au président du Mexique; l'honorable Jean Marchand, Président du Sénat, et l'honorable Jeanne Sauvé, Président de la Chambre des communes, le remercient.

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (Président de la Chambre des communes): Les honorables membres du Sénat et de la Chambre des communes sont heureux de saluer Son Excellence Jose Lopez Portillo Président du Mexique.

[*Traduction*]

Excellence, nous sommes très sensibles à l'honneur que vous nous faites de prononcer une allocution devant les sénateurs et députés réunis en assemblée conjointe.

[*Français*]

Et maintenant je prie le premier ministre du Canada de bien vouloir nous présenter notre hôte distingué.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Votre Excellence Monsieur le Président de la République du Mexique, Monsieur le Président de la Chambre des députés du Mexique, Monsieur le Président du Sénat du Mexique.

Madame le Président de la Chambre des communes, distingués membres du Parlement du Canada.

Au nom du peuple canadien et de ses représentants au Parlement, j'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à vous, monsieur le Président, aux présidents de la Chambre des députés et du Sénat du Mexique, aux ministres et aux fonctionnaires de votre gouvernement qui vous accompagnent.

Depuis notre rencontre à Mexico en janvier 1976, j'ai été fortement impressionné, monsieur le Président, par le prestige grandissant dont jouit votre pays au sein de la communauté mondiale. Cette croissance de la stature internationale du Mexique, vos nombreux amis Canadiens l'avaient prévue et espérée.

ANEXO

DISCURSO PRONUNCIADO por el EXCELENTÍSIMO SEÑOR PRESIDENTE DE MÉXICO JOSÉ LÓPEZ PORTILLO

ante ambas Cámaras del Parlamento en la sala de la CÁMARA DE LOS COMUNES, en OTTAWA

el lunes 26 de mayo de 1980

El Excelentísimo Sr. Pierre Elliott Trudeau, Primer Ministro de Canadá, dio la bienvenida al Excelentísimo Señor Presidente de México; le mostraron su agradecimiento S.E. el Sr. Jean Marchand, Presidente del Senado, y S.E. la Sra. Jeanne Sauvé, Presidenta de la Cámara de los Comunes.

[*Español*]

S.E. Jeanne Sauvé (Presidenta de la Cámara de los Comunes): Los honorables miembros del Senado y de la Cámara de los Comunes se complacen en dar la bienvenida al Excelentísimo Señor Presidente de México José López Portillo.

[*Traducción*]

Excelentísimo Señor Presidente: su alocución ante esta reunión conjunta de miembros del Senado y de la Cámara de los Comunes constituye para nosotros un gran honor.

[*Español*]

Y ahora ruego al Excelentísimo Señor Primer Ministro de Canadá que tenga a bien presentarnos a nuestro distinguido huésped.

S.E. P. E. Trudeau (Primer Ministro de Canadá): Excelentísimo Señor Presidente de México, Señor Presidente de la Cámara de Diputados de México, Señor Presidente del Senado de México:

Señora Presidenta de la Cámara de los Comunes, distinguidos miembros del Parlamento de Canadá:

En nombre del pueblo canadiense y de sus representantes en el Parlamento, tengo el honor de darle la más cordial bienvenida, señor Presidente, así como a los Presidentes de la Cámara de Diputados y del Senado de México, a los Ministros y otros altos funcionarios de su Comitiva.

Desde nuestro encuentro en la ciudad de México en enero de 1976, señor Presidente, me ha impresionado profundamente el prestigio cada vez mayor de su país en el seno de la comunidad mundial; un aumento de prestigio que los numerosos amigos canadienses de México habían ya previsto y deseado.

Le Canada applaudit à la volonté de votre pays d'utiliser toute son influence pour promouvoir activement une amélioration de la situation dans le monde dont la stabilité a été fortement ébranlée au cours des derniers mois.

L'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique et la violation de l'immunité du personnel et des lieux diplomatiques par l'Iran constituent de sérieuses menaces à la paix mondiale, et le Canada croit qu'il est essentiel que tous les pays expriment ensemble, de façon concrète et non équivoque, leur opposition à des transgressions aussi graves du droit international.

[*Traduction*]

Le Mexique et le Canada conviennent que d'autres voies peuvent aussi mener à l'avènement d'une paix juste dans le monde, notamment une plus grande sensibilité aux besoins des pays en voie de développement. A cet égard, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter avec vous, monsieur le Président, de la question critique d'une coopération accrue entre les groupes de pays maintenant connus sous l'appellation de Nord et de Sud.

Nous reconnaissons la place qu'a méritée le Mexique parmi les leaders du tiers monde, par le rôle qu'il a joué pour attirer l'attention du monde sur l'urgence d'une politique de développement international. Les vastes propositions que vous avez vous-même soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne dernier, monsieur le Président, ont été une contribution particulièrement précieuse.

Les problèmes des pays les moins développés s'imposent encore plus vivement à notre esprit. Il ne pourra y avoir de véritable solution que lorsque la communauté mondiale aura trouvé la volonté et le moyen de remplacer les affrontements rhétoriques stériles par une réponse concertée et concrète à la pauvreté, la faim et le marasme économique qui accablent tant de gens dans le monde. Nous nous réjouissons de travailler avec le gouvernement du Mexique pour aider le monde à trouver cette volonté et ce moyen.

Ce matin, monsieur le Président, nous nous sommes entretenus, avec nos ministres, des façons d'enrichir les relations bilatérales entre nos deux pays. Il est vrai, bien entendu, que nos relations datent de centaines d'années. Vous savez peut-être qu'un des plus célèbres explorateurs du Canada, Samuel de Champlain, s'est rendu à Mexico en 1599, alors que votre capitale était une communauté prospère de quelque 100,000 habitants, Espagnols et indigènes. Il a été tellement saisi par la beauté de votre pays que ce n'est que quelques années plus tard qu'il est venu dans le nôtre, comme deuxième choix pour ainsi dire.

Heureusement, les voyages entre nos deux pays se sont intensifiés au cours des dernières années, à mesure que nous avons pris conscience de notre capacité de satisfaire réciproquement nombre de nos besoins et que nous nous sommes rendu compte que nous avions beaucoup en commun, notamment le voisin amical avec qui nous partageons tous deux une frontière.

Nous partageons en outre des aspirations similaires concernant l'expansion économique et industrielle. Nous entretenons depuis longtemps des relations commerciales mutuellement bénéfiques, et le Canada a été une source importante de

Canadá aplaude la determinación de vuestro país de utilizar toda su influencia para contribuir eficazmente a la mejora de la estabilidad mundial que ha sufrido graves trastornos en el curso de los últimos meses.

Ante amenazas tan graves de orden mundial como la invasión de Afganistán por la Unión Soviética, así como la violación de la inmunidad del personal y de las sedes diplomáticas por el Irán, Canadá opina que es esencial que todos los países expresen en conjunto, de manera concreta e inequívoca, su oposición a violaciones tan graves del derecho internacional.

[*Traducción*]

México y Canadá están de acuerdo en que otros medios pueden también conducir al logro de una paz justa en el mundo, especialmente una mayor sensibilidad respecto a las necesidades de los paises en desarrollo. A este respecto, señor Presidente, me alegra aprovechar esta ocasión para discutir con usted la cuestión fundamental de una mayor cooperación entre los grupos de naciones que se conocen actualmente con el nombre de Norte y Sur.

Reconocemos el merecido prestigio de México entre las naciones dirigentes del Tercer Mundo, por el papel que ha desempeñado para llamar la atención mundial sobre la urgencia de una política de desarrollo internacional. Las propuestas de largo alcance que usted mismo, señor Presidente, ha presentado a la Asamblea General de las Naciones Unidas en otoño pasado, han constituido una contribución particularmente valiosa.

Los problemas de los países menos desarrollados se imponen todavía más vivamente a nuestro espíritu. No se podra alcanzar una verdadera solución sino cuando la comunidad mundial haya encontrado la voluntad y el modo de reemplazar los estériles enfrentamientos retóricos con una respuesta concertada y concreta a la pobreza, al hambre y al marasmo económico que agobian a tantas personas en el mundo. Nos complace aunar nuestros esfuerzos a los del Gobierno de México para ayudar al mundo a encontrar esa voluntad y ese camino.

Señor Presidente, hemos discutido esta mañana con nuestros ministros sobre las formas de enriquecer las relaciones bilaterales entre nuestros dos países. Por supuesto, es verdad que nuestras relaciones datan de centenares de años atrás. Sabrá usted que uno de los exploradores más célebres de Canadá, Samuel de Champlain, había visitado la ciudad de México en 1599 cuando su capital era una comunidad próspera de unos 100.000 habitantes españoles e indígenas. Le impresionó tanto la belleza de su país que no se decidió a venir al nuestro sino años más tarde, como una suerte de segunda elección.

Felizmente los viajes entre nuestros dos países se han intensificado en el curso de los últimos años, a medida que hemos cobrado conciencia de nuestra capacidad de satisfacer recíprocamente lo que cada uno de nosotros necesitaba y una conciencia cada vez más clara de que teníamos muchas cosas en común, especialmente el amistoso vecino con el que compartimos la frontera.

Compartimos, asimismo, aspiraciones similares relativas a la expansión económica e industrial. Mantenemos desde hace tiempo relaciones comerciales mutuamente benéficas, y Canadá ha sido una fuente importante de financiacion para el

financement pour le développement du Mexique. Je tiens à souligner que, bien que les produits agricoles dominent encore les importations mexicaines au Canada, les échanges commerciaux se sont élargis au point que le Canada achète maintenant une gamme plus variée de produits du Mexique que de tout autre pays d'Amérique latine.

Les conditions internationales nous ont maintenant amenés à un moment crucial, pouvant entraîner un resserrement des liens économiques à venir. Le Canada voit dans le Mexique une source possible d'approvisionnement sûr en pétrole pour ses provinces de l'Est. Le Mexique voit dans le Canada un fournisseur possible de l'équipement industriel et des techniques dont il a besoin pour atteindre son objectif de diversification économique.

Il ne fait aucun doute que votre visite nous a permis de faire de nets progrès vers des ententes qui aideront à répondre aux besoins de nos deux pays.

[*Français*]

Le Mexique et le Canada partagent un héritage culturel riche et varié dont les sources remontent loin dans le temps, à l'époque des premiers habitants du continent nord-américain. Les apports subséquents des civilisations européennes ont produit cette convivance des cultures dont chacun de nos pays tire une légitime fierté.

Il y a 12 ans, le Mexique et le Canada inauguraient leurs relations culturelles par un échange de notes. Cette première démarche a été suivie, en 1973, d'une entente sur un programme d'échange annuel de jeunes spécialistes et techniciens. Et plus récemment, en 1976, j'ai eu le très grand plaisir et l'honneur de présider à Mexico, avec votre prédécesseur, à la signature d'un accord culturel couvrant une gamme variée d'activités dans les domaines de l'information, des arts plastiques, des arts de la scène et de la radio-télécommunication.

Monsieur le Président, votre visite offre une nouvelle occasion à deux pays très désireux de contribuer à la paix et à la justice internationale de se rencontrer. Je suis persuadé que le Mexique et le Canada, ensemble, peuvent apporter une plus grande contribution à notre hémisphère et au monde entier. C'est pour toutes ces raisons, monsieur le Président, que nous vous souhaitons la bienvenue.

desarrollo mexicano. Deseo subrayar el hecho de que, si bien los productos agrícolas son todavía preponderantes en las importaciones canadienses de México, los intercambios comerciales se han ampliado al punto de que Canadá compra actualmente una gama más variada de productos de México que de cualquier otro país latinoamericano.

Las condiciones internacionales nos han llevado en la actualidad a un momento decisivo que podría implicar un robustecimiento de nuestras relaciones económicas en el futuro. Canadá ve en México una fuente fiable de abastecimiento petrolífero para sus provincias del este. A su vez, México ve en Canadá un abastecedor de equipo industrial y de tecnología indispensables para el logro de su objetivo de diversificación económica.

No existe la menor duda de que vuestra visita nos ha permitido realizar grandes progresos hacia acuerdos que ayudarán a satisfacer las necesidades de nuestros dos países.

[*Español*]

México y Canadá comparten una herencia cultural rica y variada cuyas fuentes se remontan a una época muy lejana, al período de los primeros habitantes del continente norteamericano. Los aportes posteriores de la civilización europea han producido esta vigorosa convivencia de culturas de la que cada uno de nuestros dos países está legítimamente orgulloso.

México y Canadá comenzaron sus relaciones culturales hace 12 años, mediante un intercambio de notas. A este primer paso siguió, en 1973, un acuerdo sobre un programa de intercambio anual de jóvenes especialistas y técnicos. Y más recientemente, en 1976, tuve la gran satisfacción y el honor de presenciar en México con vuestro predecesor la firma de un acuerdo cultural que cubría una amplia gama de actividades en los campos de la información, artes plásticas, teatro y telecomunicaciones.

Señor Presidente: vuestra visita brinda una nueva ocasión de reunirse a dos países deseosos de contribuir a la paz y justicia internacionales. Estoy persuadido de que, juntos, México y Canadá podrán realizar una mayor contribución a nuestro hemisferio y al mundo entero. Por todas estas razones, señor Presidente, le damos la bienvenida!

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JOSE LOPEZ PORTILLO, PRÉSIDENT DU MEXIQUE, DEVANT LE PARLEMENT DU CANADA

le 27 mai 1980

Monsieur le Premier ministre,
Messieurs les membres du Parlement,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un privilège que d'être accueilli dans cette glorieuse enceinte où se trouvent aujourd'hui réunis les représentants du noble peuple canadien. Les marques d'amitié que vous m'avez prodiguées viennent s'ajou-

DISCURSO PRONUNCIADO POR EL C. JOSE LOPEZ PORTILLO ESTADOS UNIDOS MEXICANOS, ANTE EL PARLAMENTO DE CANADA

27 de mayo de 1980

Excelentísimo señor Primer Ministro
de Canadá,
Honorables Miembros del Parlamento,
Señores y Señoras:

Considero un honor y una oportunidad ser recibido en este augusto recinto que congrega a la representación del noble pueblo canadiense. Las propias muestras de cordialidad que ustedes me han dispensado prolongan y consagran las otras,

ter à toutes celles qui m'ont été données, à titre officiel ou privé, durant mon séjour dans votre généreux pays; elles en sont la consécration. Je tiens à vous en remercier en mon propre nom et en celui du peuple mexicain.

De retour d'un voyage qui m'a conduit hors de ce Continent, je reviens, comme c'est généralement le cas, l'esprit enrichi de réflexions que m'ont inspirées des circonstances historiques et des horizons nouveaux. Ma première impression est que le Canada, tout comme le Mexique, appartient au Nouveau Monde en raison de sa situation géographique, bien sûr, mais aussi pour des motifs spirituels. En dépit de l'immensité de notre Continent, le Canada nous est proche, tout comme il est inévitablement lié à notre destin.

Le retour sur ce Continent nous fait prendre conscience d'une réalité immédiate, irréfutable: celle d'appartenir à l'immense famille qui se partage l'espace américain, ce, même si cette famille et cet espace sont placés sous le signe de la diversité.

Dans cette optique, le problème que soulèvent les relations entre nos deux pays doit être posé en termes de nécessité et non d'aspiration; en termes de destin géopolitique plutôt que dénombrement d'affinités ou de concordances particulières.

Si le Canada a acquis de nouveaux mérites, il n'en a pas pour autant perdu ceux qui dans le passé étaient les siens. En dépit de sa formidable croissance industrielle et urbaine, ce pays évoque encore l'image d'une nation de pionniers. Cette renommée, il la doit à l'effort solidaire qu'a déployé, dans tous les domaines, son peuple tenace et laborieux.

Le peuple mexicain est, lui aussi, un peuple persévérant. Au cours de son histoire, il a traversé des épreuves difficiles qui, toutes, l'ont aidé à affirmer son identité nationale. Les grandes batailles qu'il a livrées ont été l'aboutissement d'un processus de souveraineté et elles en ont amorcé de nouveaux. Loin d'avoir triomphé en une seule fois, la lutte que nous avons livrée pour notre indépendance est, en fait, combat de tous les jours qui jamais ne doit cesser.

Conscients de la valeur et du prix de l'indépendance, le Canada et le Mexique sont ouverts aux échanges de toute nature, dans la mesure où ils n'impliquent ni dépendance ni subordination. Nous respectons les droits des autres nations et affirmons que c'est bien sur la pleine reconnaissance de ces droits que se fonde l'ordre international.

En conséquence, si les trois nations qui forment l'Amérique du Nord doivent établir des normes susceptibles d'une révision systématique, elles ne doivent pas oublier par contre que, du fait des différences qualitatives et quantitatives entre leurs degrés de développement, il leur est impossible dans la présente conjoncture de constituer une association économique régionale, qu'elle soit d'ordre général ou limitée au domaine des ressources énergétiques. Affermissons donc nos relations bilatérales mais ne prétendons pas créer des entités artificielles dont le seul dénominateur commun, pour plus important qu'il soit, serait le facteur géographique et dont seraient absents d'autres éléments tout aussi essentiels à l'intégration économique de plusieurs pays.

Le développement relativement homogène des nations qui la composent est le pivot central sur lequel s'appuie la Communauté économique européenne. Néanmoins, en Amérique du Nord la situation est différente. Nous estimons que, dans le

oficiales y privadas, que he recibido durante mi estancia en este generoso país. Deseo, por ello, expresarles mi gratitud y la del pueblo mexicano.

Regreso de un viaje que me ha llevado fuera de este continente y regreso, como ocurre en estos casos, lleno de reflexiones sobre la geografía y el tiempo. Mi primera impresión es la de que Canadá, al igual que México, pertenece no sólo geográficamente al Nuevo Mundo sino también espiritualmente. A pesar de las dilatadas distancias de nuestra América, Canadá nos resulta próximo e inevitablemente vinculado a nuestro propio destino.

El retorno a este continente nos abre paso hacia la realidad—inmediata e irrefutable—de que pertenecemos a la gran familia que comparte el espacio americano, por más que el signo de esta familia y de este espacio sea el de la diversidad.

En esta perspectiva, el problema de nuestras relaciones debe plantearse como un hecho necesario y no, simplemente, como un hecho deseable. Destino geopolítico más que recuento de afinidades y coincidencias particulares.

Canadá ha ganado nuevos prestigios pero no ha perdido los antiguos. Sigue suscitando, a pesar de su formidable crecimiento industrial y urbano, la imágen de una nación de pioneros. Fama que merece por el concertado esfuerzo que, en todos los ámbitos, desarrolla este pueblo tenaz y laborioso.

También el pueblo mexicano es persistente. Ha sabido sobreponerse a duras pruebas históricas y, en todas ellas, ha fortalecido su identidad nacional. Sus grandes batallas históricas son culminación de un proceso de soberanía. La lucha por nuestra independencia no se ganó en una ocasión. Es una batalla cotidiana que no ha de cesar.

Canadá y México conocen el valor y el precio de la independencia y se mantienen abiertos a cualquier tipo de intercambios que no impliquen dependencia y subordinación. Respetamos los derechos de las otras naciones y afirmamos que el reconocimiento de estos derechos es el fundamento del orden internacional.

Por ello, si bien las tres naciones que formamos América del Norte debemos fijar reglas, sistemáticamente revisables, que permitan nuestra mejor convivencia y cooperación, no debemos olvidar que las diferencias en el tipo y grado de nuestro desarrollo hacen imposible —en las actuales circunstancias— integrar una asociación económica regional, sea general, sea en el ramo de los energéticos. Impulsemos nuestras relaciones bilaterales, más no pretendamos crear entidades artificiales basadas en un solo factor —el geográfico, por importante que sea— pero en las que estén ausentes otros elementos igualmente esenciales para la integración económica de varios países.

La Comunidad Económica Europea tiene como punto central de apoyo el desarrollo relativamente homogéneo de las naciones que la integran. Eso no ocurre en Norte América. En lo que a México toca, estimamos que la creación de una

cas du Mexique par exemple, la création d'une entité de cette nature freinerait inévitablement le développement industriel du pays et peut-être même le condamnerait à extraire et exporter éternellement des matières premières dont ne profiteraient que les sociétés plus avancées. Dans le domaine purement énergétique d'ailleurs, l'exploitation des hydrocarbures revêt un sens très différent selon le degré de développement. Au Mexique, elle servira avant tout à créer de nouvelles sources d'emploi et à promouvoir les activités industrielles et agricoles. Dans une société nantie, une forte—excessive pour certains—consommation d'hydrocarbures sert à maintenir un niveau de vie très élevé auquel nous ne pouvons actuellement aspirer. Dans ces circonstances, il me semble difficile que nous puissions parvenir à une stratégie commune en matière d'exploitation, d'affectation et d'utilisation des ressources énergétiques, à moins que cette stratégie ne s'inscrive, comme nous l'avons proposé aux Nations Unies, dans un système placé sous la pleine responsabilité de l'humanité toute entière.

La crise qui, depuis peu, ébranle le monde est précisément due au peu de respect dont a fait l'objet l'indépendance des pays faibles alors que les conflits locaux et la menace permanente de guerre mondiale sont le résultat d'un mécanisme du pouvoir qui exacerbe les convoitises de territoires et de marchés.

Telle est la raison pour laquelle la campagne que mène le Mexique en faveur du désarmement général, total, défend l'une des plus justes causes de l'humanité. Le Traité de Tlatelolco, dont nous sommes les dépositaires, a fait progresser de façon décisive l'action entreprise pour préserver un vaste espace géographique de la destruction nucléaire. Mais ce n'est là qu'un début. Cet instrument ne prendra tout son sens que lorsqu'il débordera le cadre régional et servira de modèle à d'autres traités de même nature.

L'ordre social ne saurait exister sans un support irremplaçable: l'acceptation universelle du droit sur le plan national et sur le plan international. En effet, simples ou complexes, conservatrices ou révolutionnaires, toutes les sociétés doivent, pour sauvegarder leur unité et leur cohésion, s'appuyer sur le droit.

En toute circonstance, mais surtout en période de crise, il est indispensable que la communauté internationale réaffirme le bien fondé de ses institutions juridiques. Défendre l'Organisation des Nations Unies équivaut à défendre les normes qui régissent la coexistence entre les États et la suprématie du droit sur la force.

Nous sommes, il va sans dire, conscients du fait que les mécanismes politiques et administratifs des Nations Unies ne sont pas toujours aptes à résoudre les problèmes mondiaux. Bien souvent, la portée et le rythme des procédures que l'Organisation a mises en place ne correspondent pas à l'ampleur et à la dynamique particulières des problèmes à résoudre.

L'ensemble des problèmes politiques qui ont surgi au cours des derniers mois exige la médiation de pays qui ne sont pas directement impliqués dans les conflits. Ainsi, l'action concertée de nations qui ont démontré leur vocation d'indépendance et qui, de ce fait même, jouissent d'un prestige international peut, dans certains cas, jouer un rôle déterminant dans la solution de conflits internationaux.

Néanmoins, la paix n'est pas seulement la résultante de l'activité anti-belliqueuse. L'étape pacifique de la période de l'entre-deux guerres est révolue et nous savons aujourd'hui,

entidad semejante frenaría inevitablemente nuestro desarrollo industrial y nos condenaría, acaso, a extraer y exportar a perpetuidad materias primas para su aprovechamiento por sociedades más avazadas. Aún en el terreno puramente energético, la explotación de los hidrocarburos tiene un sentido muy distinto según el grado de desarrollo. Para nosotros, servirá ante todo para crear nuevas fuentes de empleo y estimular la industria y la agricultura. Para una sociedad afluente, el elevado consumo de hidrocarburos, que algunos califican de excesivo, sirve para sustentar un muy alto nivel de vida as que nosotros no podemos aspirar actualmente. En esas circunstancias, creo difícil que pudiéramos llegar a una estrategia comun sobre la explotación, destino y uso de los energéticos, salvo que se inscribiera en un sistema de responsabilidad total de la humanidad. Así lo hemos propuesto a las Naciones Unidas.

La reciente crisis que sacude al mundo es producto, precisamente, de la falta de respeto a la independencia de las naciones débiles. Los conflictos locales y el amago permanente de una guerra global son resultado de un mecanismo de poder que agita la ambición de territorios y de mercados.

Por eso, los esfuerzos de México en favor del desarme general y completo se inscriben entre las mejores causas de la humanidad. El Tratado de Tlatelolco, del que somos depositarios, es un paso decisivo para preservar a un vasto espacio geográfico de la destrucción nuclear. Pero se trata, apenas, de un principio. Cobrará sentido pleno cuando pueda trascender su ambito regional y se convierta en modelo de otros tratados semejantes.

La aceptación universal del derecho —en el plano interno y externo— es el fundamento insustituible del orden social. Todas las sociedades —sean simples, complejas, conservadoras o revolucionarias— requieren del derecho para preservar su unidad y su coherencia.

En cualquier circunstancia pero particularmente en época de crisis, es indispensable que la comunidad internacional reafirme el valor de sus instituciones jurídicas. La defensa de las Naciones Unidas significa la defensa de las normas que rigen la convivencia entre Estados y la supervivencia del derecho frente a la fuerza.

Reconocemos, por supuesto, que los mecanismos políticos y administrativos de Naciones Unidas no siempre resultan eficaces para resolver los problemas del mundo. La dimensión y el ritmo de sus procedimientos no corresponden, con frecuencia, a la dimension y al ritmo que exigen los problemas.

El conjunto de problemas politicos que han surgido en los últimos meses requiere de la intermediacion de países no comprometidos directamente en los conflictos. La acción concertada de países que han demostrado su vocación de independencia y que por ello gozan de prestigio internacional puede tener, en ciertos casos, un impacto serio en la solución de conflictos internacionales.

La paz, sin embargo, no es el mero resultado de la actividad antibélica. Pasó la etapa del pacifismo del periodo de entre-

avec une absolue certitude, qu'il ne peut y avoir de paix sans développement équitable.

Pour y parvenir, nous nous sommes engagés dans la lutte entreprise pour instaurer un nouvel ordre international, seule option viable qui s'offre à nous pour pallier la décadence de nos institutions économiques. L'inflation, le chômage, le chaos monétaire ou l'endettement progressif des pays sous-développés sont les signes avant-coureurs de maux plus graves encore, telles la récession et la famine.

Le nouvel ordre international—sous ses aspects politiques et économiques—intéresse ou devrait intéresser tous les pays du monde. Attribuer la paternité exclusive de ce projet aux pays en développement est une aberration malintentionnée, à moins, évidemment, que nous n'inventions un monde de félicité où n'existeraient que des consommateurs et où matières premières, travail ou financement du commerce n'auraient plus de raison d'être. Ce sont précisément les pays en voie de développement où prévalent affrontements sociaux, insécurité économique, ambitions hégémoniques ou luttes d'influence qui constituent les points chauds, ceux qui sont les plus susceptibles de compromettre la paix. Tout se tient.

Dans le cadre de ce nouvel ordre international et afin de rationaliser la production, la distribution et la consommation des énergétiques, nous avons saisi l'Assemblée générale des Nations Unies d'une proposition visant à la création d'un plan mondial de l'énergie qui prévoit le drainage de ressources en vue de la prospection et de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie.

Un tel projet exigeant l'adhésion de tous les membres de la communauté internationale, chaque pays riche ou pauvre, producteur ou consommateur, devra assumer une part de responsabilité proportionnelle dans sa réalisation. De nos jours, seule l'action concertée de la communauté internationale, non les intrigues silencieusement ourdies par les grands intérêts transnationaux, peut apporter une solution au problème énergétique.

Le respect mutuel et la sympathie dont sont empreintes les relations entre le Canada et le Mexique créent un climat propice au resserrement de nos liens politiques, économiques et culturels que nous entendons effectuer et auquel les ressources dont nous disposons nous permettent de parvenir.

Sur le plan économique, nous envisageons avec un intérêt tout particulier la possibilité de réaliser des investissements conjoints dans le cadre de certains projets spécifiques.

Nous accordons une importance très spéciale à la collaboration politique entre nos pays car nos identités de vues sur plusieurs problèmes internationaux peuvent, nous en sommes persuadés, contribuer à appuyer la cause de la paix et de la sécurité tant sur notre Continent qu'ailleurs.

Monsieur le Premier ministre,
Messieurs les membres du Parlement,

Cette avant-dernière décennie de notre XX^{e} siècle a débuté sous de lourdes menaces internationales de guerre. Une grave crise de confiance, qui se manifeste à tous les niveaux, s'ajoute au désordre économique des dernières années. Nous avons là une conjoncture difficile qui a même ébranlé des principes essentiels de la convivialité entre les hommes et de la coexistence entre les nations.

guerras. Ahora sabemos—con certidumbre irrefutable—que no es posible la paz sin un desarrollo equitativo.

Para lograrlo, estamos comprometidos en la creación de un nuevo orden internacional que se presenta como la unica opción viable ante la decadencia de nuestras instituciones económicas. La inflación, el desempleo, el caos monetario o el endeudamiento progresivo de los países subdesarrollados anuncian males aún más graves como la recesión y la hambruna.

El nuevo orden internacional—en sus aspectos políticos y económicos—interesa o debiera interesar a todas las naciones del mundo. Es una aberración malintencionada presentarlo como un proyecto exclusivo de los países en desarrollo. A menos, por supuesto, que inventáramos un mundo feliz en que no hubiera sino consumidores y no fueran necesarias las materias primas, el trabajo o el financiamiento del comercio. Precisamente los puntos criticos que ponen en peligro la paz son países en vias de desarrollo, con enfrentamientos sociales, angustias económicas y ambiciones de hegemonia o de zona de influencia. Todo está en todo.

Como parte de este nuevo orden internacional, hemos propuesto a la Asamblea General de las Naciones Unidas establecer un plan mundial de energia para racionalizar la producción, la distribución y el consumo de los energéticos. Este plan preve la captacion de recursos para desarrollar fuentes alternativas de energía.

Este proyecto debe incluir a todos los miembros de la comunidad internacional y, por lo tanto, se requiere que cada país pobre o rico, productor o consumidor, asuma una responsabilidad proporcional en su realización. En la actualidad el problema energético sólo puede ser resuelto por la acción concertada de la comunidad internacional y no por las manipulaciones silenciosas de los grandes intereses transnacionales.

Las relaciones de mutuo respeto y simpatía que existen entre Canadá y México garantizan un marco adecuado para el incremento de nuestras relaciones políticas, económicas y óculturales. Tenemos voluntad y recursos para hacerlo.

En el plano económico, nos interesa especialmente la posibilidad de realizar inversiones conjuntas en algunos proyectos específicos.

Acordamos particular relevancia a la colaboración política entre nuestras naciones pues estamos seguros que el común enfoque de algunos asuntos internacionales puede contribuir a reforzar la causa de la paz y de la seguridad dento y fuera de este continente.

Excelentísimo Señor Primer Ministro,
Honorables Miembros del Parlamento:

Iniciamos el penúltimo decenio del siglo XX bajo graves amenazas de guerra internacionales. Al desorden económico de los últimos años se agrega una generalizada y aguda crisis de confianza en todos los órdenes. Esta difícil coyuntura ha vulnerado, incluso, principios esenciales de la convivencia entre hombres y naciones.

Notre propos n'est point de dissimuler les blessures et les cicatrices du monde dans lequel nous vivons, mais bien plutôt de le transformer. Nous ne disposons plus que de très peu de temps pour y parvenir, mais nous ne pouvons nous soustraire à un engagement qui implique l'obligation de frayer le chemin aux forces vives de demain.

Je forme des vœux pour l'avenir, ainsi que pour la fraternité qui unit le Canada et le Mexique.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (Président du Sénat): Monsieur le Président Portillo, monsieur le premier ministre du Canada, madame le Président, honorables collègues du Sénat et de la Chambre des communes, Mesdames et Messieurs, nous avions le grand honneur d'accueillir en cette enceinte, en 1973, votre prédécesseur qui nous apportait le témoignage solennel de l'amitié mexico-canadienne. Votre présence parmi nous aujourd'hui atteste de la constance de cette fidèle amitié. Avant d'accéder aux plus hautes charges de l'État, vous aviez préfiguré dans vos écrits et votre enseignement ce qui est devenu depuis trois ans votre programme de gouvernement. Celui-ci, vous l'avez politiquement résumé dans deux formules fortes et concises, c'est-à-dire renforcer les structures de liberté et de justice, puis enrichir les valeurs essentielles à la coexistence nationale. Nous pensons également que dans la vie de chaque peuple on doit retrouver une relation dynamique entre les institutions dont il s'est doté et les valeurs et aspirations qu'elles incarnent.

Votre visite, Monsieur le Président, a lieu à un tournant de notre histoire où cet équilibre doit être à nouveau retrouvé. Soyez assuré que les Canadiens sauront comme toujours se montrer à la hauteur de ce perpétuel défi.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous nous avez également rappelé qu'il était urgent de chercher à établir un certain équilibre sur la scène économique internationale. Nous allons réfléchir aux remarques que vous-même et le premier ministre (M. Trudeau) avez faites quant à l'interdépendance croissante et nécessaire des économies mondiales. Les Canadiens ont toujours eu à cœur les besoins fondamentaux de l'humanité. Bien entendu, nos concitoyens se rendent compte tous les jours un peu plus que c'est un problème complexe, qu'il n'existe pas de solution facile et que toutes les parties en cause doivent s'attaquer avec patience et détermination à toutes sortes de questions étroitement imbriquées les unes dans les autres.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu nous rendre visite et nous espérons que vos entretiens avec les ministres canadiens contribueront, pour le bien de nos deux pays, à resserrer les liens qui nous unissent.

[*Français*]

Excellence, veuillez agréer nos profonds remerciements et nos meilleurs vœux pour votre magnifique pays.

Mme le Président: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de me faire l'interprète de chacun de mes collègues pour vous exprimer la joie que nous ressentons de vous recevoir ici en la Chambre des communes du Canada.

No deseamos disimular las heridas y cicatrices del mundo en que vivimos sino transformarlo. Disponemos de poco tiempo para hacerlo, pero no podemos renunciar al compromiso de abrir los caminos por donde transitarán las nuevas fuerzas de la vida.

Hago votos por el futuro y por la fraternidad de Canadá y de México.

[*Español*]

S.E. Jean Marchand (Presidente del Senado): Señor Presidente López Portillo, señor Primer Ministro de Canadá, Señora Presidenta de la Cámara de los Comunes, honorables colegas del Senado y de la Cámara de los Comunes, Señoras y Señores: En 1973 tuvimos el gran honor de acoger en este recinto al predecesor del Señor Presidente que nos aportaba el testimonio solemne de la amistad méxico-canadiense. Vuestra presencia entre nosotros hoy es una prueba de la constancia de esta fiel amistad. Antes de alcanzar las funciones más altas del Estado ha anunciado usted en sus escritos y en su enseñanza lo que ha sido desde hace tres años su programa de gobierno. Este programa lo ha resumido usted políticamente en dos fórmulas resueltas y concisas: robustecer las estructuras de la libertad y de la justicia y enriquecer los valores esenciales de la coexistencia nacional. Nosotros también pensamos que en la vida de cada pueblo debe existir una relación dinámica entre las instituciones con que un país se ha dotado y los valores y aspiraciones que encarnan.

Su visita, señor Presidente, tiene lugar en un momento decisivo de nuestra historia donde se debe alcanzar nuevamente dicho equilibrio. Tenga usted la seguridad que los canadienses sabrán mostrarse, como siempre, a la altura de ese reto constante.

[*Traducción*]

Señor Presidente: usted nos señaló asimismo que urgía tratar de establecer cierto equilibrio en el panorama económico internacional. Vamos a reflexionar sobre sus observaciones y las que hiciera el Primer Ministro (Sr. Trudeau) relativas a la creciente y necesaria interdependencia entre las diversas economías del mundo. Los canadienses siempre se han preocupado de las necesidades fundamentales de la humanidad. Cada día se dan más cuenta de la complejidad del problema, que la solución no es fácil y que todas las partes interesadas deben analizar paciente y resueltamente toda una gama de cuestiones estrechamente entrelazadas.

Le agradecemos su visita, señor Presidente, y esperamos que las conversaciones que sostenga con los ministros canadienses contribuyan a estrechar los vínculos que nos unen, para beneficio mutuo de nuestros países.

[*Español*]

Excelentísimo señor Presidente: acepte nuestro más profundo agradecimiento y nuestros mejores votos por su magnífico país.

Señora Presidenta de la Cámara de los Comunes: Señor Presidente, tengo el honor de expresarle, en nombre de todos y cada uno de mis colegas, todo nuestro júbilo al tenerle entre nosotros en esta Cámara de los Comunes de Canadá.

[*Traduction*]

C'est avec un grand intérêt que nous avons écouté votre discours car il traduit les sentiments que vous-même et vos concitoyens nourrissez à l'égard de notre pays et de notre peuple.

Vous avez déclaré que le Mexique devait promouvoir l'unité, afin de créer une société homogène qui favoriserait la naissance d'un climat plus favorable à la prospérité et au bien-être de vos concitoyens tout en respectant leurs différences.

[*Français*]

Ces propos nous rappellent que nous devons, comme vous et votre peuple, abolir nous aussi les distances qui empêcheraient que tous les Canadiens se sentent unis dans cette famille qui a beaucoup de ressemblance avec la vôtre et dans celle plus large encore qui habite notre continent nord-américain.

Les paroles que vous nous avez dites remettent en lumière la nécessité de cette incessante collaboration entre des peuples qui défendent les mêmes valeurs et s'attachent à promouvoir un bien commun qui puise ses principes de base aux mêmes sources de civilisation.

Le Mexique est un pays fascinant qui exerce sur tous les citoyens du monde une attraction particulière. Son étonnante configuration géographique, ses paysages d'eau, de forêts, de plateaux et de montagnes présentent une image qui réunit les multiples facettes d'un pays aux résonnances profondes dont les échos répercutent la vie de l'ancien et du nouveau monde. Votre culture, votre civilisation, votre architecture, vos monuments, votre folklore, votre musique et votre littérature forment une synthèse de richesses nouvelles et de trésors anciens. Votre pays garde encore le secret de la langue et de la pensée de ses premiers habitants, langage mystérieux que l'on n'a pas encore pu décrypter mais qui, à travers ses multiples signes et ses diverses images, exprime la pensée, la psychologie, la joie, les douleurs, les espoirs de ces peuples qui nous ont depuis longtemps devancés en terre américaine, et ce n'est jamais sans une émotion profonde que nous marchons sur votre sol à la découverte des vieux sentiers qui nous ramènent sans aucun doute aux premiers âges de la vie et de la sagesse humaine. La rencontre des civilisations du passé et de celle qui s'y est ajoutée par la suite a produit le joyau qu'est le Mexique. Il me plaît de vous dire combien nous admirons cet édifice politique, culturel et social qui fait l'envie de tous ceux qui donnent préséance aux valeurs fondamentales de la société.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous nous avez fait l'honneur de venir en compagnie d'une importante délégation composée de personnalités politiques et de citoyens émérites. Je voudrais saluer très sincèrement ces hôtes de marque et leur faire part non seulement de notre intérêt mais aussi de nos sentiments les meilleurs.

Pour terminer, permettez-moi de vous exprimer une fois encore au nom de tous les députés de la Chambre des communes mes remerciements les plus cordiaux. Nous aimerions développer et renforcer les liens qui existent entre le Canada et le Mexique en organisant plus souvent des réunions entre les représentants de nos parlements respectifs. Votre Excellence, je vous demande de bien vouloir transmettre ce message à vos

[*Traducción*]

Hemos escuchado su discurso con gran interés, ya que traduce tanto sus sentimientos como los de sus compatriotas respecto a nuestro país y a nuestro pueblo.

Ha subrayado usted que México debía promover la unidad con miras a crear una sociedad homogénea que establezca un clima más favorable a la prosperidad y bienestar de sus compatriotas respetando al mismo tiempo sus diferencias.

[*Español*]

Esas palabras nos recuerdan que nosotros también, al igual que usted y su pueblo, debemos abolir las distancias que impiden a los canadienses sentirse unidos en esta familia tan parecida a la suya y en la todavía más numerosa de la América del Norte.

Sus palabras sacan a luz la necesidad de esta constante colaboración entre pueblos que defienden los mismos valores y que tratan de promover el bien común cuyos principios básicos pertenecen a las mismas fuentes de civilización.

México es un país fascinante que ejerce sobre todos los ciudadanos del mundo un atractivo especial. Su asombrosa configuración geográfica, sus masas de agua, bosques, mesetas y montañas proyectan una imagen que reúne las múltiples facetas de un país de vibraciones profundas cuyo eco repercute en la vida del Viejo y Nuevo Mundo. Su cultura, su civilización, su arquitectura, sus monumentos, su folklore, su música y su literatura son una síntesis de nuevas riquezas y de antiguos tesoros. Vuestro país conserva todavia el secreto de la lengua y del pensamiento de sus primeros habitantes, lengua misteriosa que no se ha podido todavía descifrar pero que, a través de sus múltiples signos y diversas imágenes, expresan el pensamiento, la psicología, alegría, sufrimientos y esperanzas de un pueblo mucho más antiguo que el nuestro en América y nunca hemos pisado vuestro suelo sin que nos embargara una profunda emoción, con la esperanza de descubrir viejos senderos que nos hagan remontar hasta la aurora de la vida y sabiduría humanas. El encuentro de las civilizaciones del pasado y de la moderna que las ha seguido creó la joya que es México. Me complace expresarle cuánto admiramos este edificio político, cultural y social que es la envidia de todos los que dan prioridad a los valores fundamentales de la sociedad.

[*Traducción*]

Señor Presidente: nos ha honrado usted al venir acompañado de una importante Comitiva de personalidades políticas y ciudadanos destacados. Quisiera extender mis más sinceros saludos a estos distinguidos visitantes y asegurarles que les testimoniamos no solo nuestro interés sino también nuestro afecto.

Para terminar, permítame expresarle una vez más, en nombre de todos los miembros de la Cámara de los Comunes y en el mío proprio, nuestro más profundo reconocimiento. Desearíamos desarrollar y robustecer los vínculos que existen entre Canadá y México organizando reuniones más frecuentes entre los representantes de nuestros respectivos parlamentos. Excelentísimo señor Presidente: le ruego tenda a bien transmi-

compatriotes ainsi que nos vœux les plus sincères de progrès et de prospérité.

[*Français*]

Qu'il me soit permis maintenant de déclarer cette séance close.

tir este mensage a sus compatriotas, junto con nuestros votos más sinceros de progreso y prosperidad.

[*Español*]

Y ahora, con vuestro permiso, declaro levantada la Sesión.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

LA FONCTION PUBLIQUE—LA DISCRIMINATION CONTRE LES EMPLOYÉS MAL RÉMUNÉRÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. La Commission canadienne des droits de la personne vient de statuer que le gouvernement fédéral traitait injustement 3,000 fonctionnaires de l'État, en majeure partie des femmes, en leur payant de petits salaires. D'autre part, la Commission est d'avis que les employés, en majorité des femmes, affectés aux services alimentaires, au blanchissage et à d'autres services connexes touchent des salaires sensiblement moins élevés que ceux des hommes qui sont en majorité dans les magasins et les entrepôts. Enfin, comme la Commission a statué que les emplois sont de valeur égale, et puis que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne tient nullement compte de cette disparité révoltante en dépit des instances réitérées pour une rémunération égale, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M[lle] MacDonald):

Que pour manifester sa bonne foi, le président du Conseil du Trésor prenne immédiatement des dispositions afin de réparer cette injustice flagrante au sein de la Fonction publique laquelle injustice constitue une discrimination de plus contre les femmes, et leur accorde un rappel de salaire pour un an.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROLONGEMENT DU PIPE-LINE DANS LES MARITIMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que le chef de l'opposition libérale au Nouveau-Brunswick a présenté à l'Assemblée législative de cette province une motion demandant au gouvernement fédéral d'autoriser immédiatement le prolongement du pipe-line dans les Maritimes, je propose, avec l'appui du député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources explique à son collègue libéral du Nouveau-Brunswick pourquoi le gouvernement fédéral ne croit pas indiqué de prolonger le pipe-line maintenant.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

ON PRESSE LE GOUVERNEMENT DE REVENIR SUR SA DÉCISION CONCERNANT LES JEUX OLYMPIQUES DE 1980—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Merci, madame le Président. Je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que presque tous les pays européens, ainsi que d'autres États membres de l'Alliance atlantique, ont l'intention de participer aux Jeux olympiques de 1980, et comme le premier ministre (M. Trudeau) a laissé entendre à maintes reprises que le Canada ne devrait boycotter les Jeux olympiques que si un tel boycottage était efficace, je propose, appuyé par le député de Regina-Ouest (M. Benjamin):

Que la Chambre presse le gouvernement de revenir sur sa décision initiale d'interdire à nos athlètes de participer aux Jeux olympiques, et que le Canada donne le ton plutôt aux 103 États membres des Nations Unies qui ont condamné l'invasion de l'Afghanistan en appliquant des sanctions internationales économiques et autres pour bien faire comprendre à l'URSS l'extrême aversion que nous inspirent de tels actes d'agression.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE D'INVITER LES AUTOCHTONES DU YUKON ET DES T.N.-O. À PARTICIPER AUX ENTRETIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que les questions constitutionnelles sont pour l'instant au centre des préoccupations du gouvernement et qu'une révision de la constitution est essentielle à l'évolution politique des deux territoires du Nord-Ouest, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre accepte que les représentants des autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest soient invités à participer bientôt aux entretiens qui doivent avoir lieu dans le cadre du projet de révision de la constitution.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INCIDENCE SUR LES PROVINCES ATLANTIQUES DE LA MODIFICATION DES INDEMNISATIONS POUR LE PÉTROLE IMPORTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire assez urgente.

Étant donné que les provinces atlantiques ont toujours été négligées par les gouvernements libéraux qui se sont succédé à Ottawa, de sorte qu'elles dépendent entièrement du pétrole importé à raison de 300,000 barils par jour, je propose, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que le ministre des Finances soit chargé d'examiner l'incidence qu'auraient sur l'économie des provinces atlantiques une baisse ou une hausse éventuelles des indemnisations pétrolières versées pour le pétrole importé et d'en faire rapport à la Chambre, et qu'il dise à la Chambre laquelle des deux mesures il favoriserait.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE COÛT DE PRODUCTION DU PÉTROLE SYNTHÉTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. De récents événements indiquent clairement que le Canada connaîtra des pénuries de pétrole dans un avenir très prochain. Étant donné que l'exploitation du projet Alsands à Fort McMurray, en Alberta, et que la construction de l'usine d'Imperial Oil à Cold Lake, dans la même province, sont retardées du fait qu'on ne s'entend toujours pas sur le prix du pétrole, je propose, appuyé par le député de Perth (M. Jarvis):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de déposer les études qui ont été menées en vue de déterminer combien il en coûterait au Canada de retarder d'un an la mise sur le marché canadien de plus de 200,000 barils de pétrole synthétique par jour.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE TRANSPORT MARITIME

LE TRANSPORT DES MATIÈRES PREMIÈRES PAR DES NAVIRES CANADIENS À ÉQUIPAGES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin d'insister sur l'urgence qu'il y a pour les Canadiens de transporter leurs matières premières dans leurs propres bateaux.

Étant donné les dispositions prises pour exporter du charbon de l'Ouest au Japon et la nécessité de stimuler sans plus tarder l'industrie canadienne de la construction navale, et afin d'exprimer notre appui aux accords de la CNUCED, je propose:

Que lors des prochains entretiens sur le transport du charbon au Japon, le premier ministre tienne compte du désir des Canadiens de transporter au moins 20 p. 100 de la marchandise dans des navires construits au Canada et dotés d'équipages canadiens.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LE PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Tant à la Chambre qu'ailleurs, le ministre des Finances (M. MacEachen) a promis d'aider les propriétaires canadiens qui sont obligés de renégocier un prêt hypothécaire commercial en 1980 et qui n'ont pas les moyens de payer les taux d'intérêt sensiblement plus élevés. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre demande au ministre des Finances d'élaborer et de présenter tout de suite le programme d'aide promis aux propriétaires qui ne peuvent payer les taux d'intérêt élevés sur les prêts hypothécaires commerciaux.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES POUR AIDER LES AGRICULTEURS EN BUTTE À LA SÉCHERESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Un mémoire préparé à l'intention du cabinet fédéral laisse entendre que le gouvernement fédéral ne peut pas faire grand chose pour remédier aux graves problèmes causés par la sécheresse qui sévit dans les Prairies, mais qu'il doit se donner l'air d'agir en ayant recours à des trucs publicitaires. Je propose donc, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre affirme que le gouvernement fédéral ne doit pas seulement avoir l'air d'agir, mais qu'il doit réellement intervenir activement en faveur des éleveurs et des céréaliculteurs de l'Ouest pour les aider à affronter la sécheresse, par exemple en acheminant des provendes pour le bétail et en assumant une partie du coût de leur transport, en forant des puits et en installant des aqueducs, en accroîssant le crédit agricole, en imposant un moratoire d'au moins six mois sur les frais d'intérêt des prêts de la Société du crédit agricole et des prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, et en reportant, sans pénalité, le remboursement de ces prêts. En outre, que le ministre s'occupe personnellement de tous les programmes et remplace le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans les négociations avec les gouvernements et les agriculteurs des provinces des Prairies pour tout ce qui concerne ce grave problème.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE À L'HONORABLE LINCOLN M. ALEXANDER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'aimerais pouvoir présenter deux motions aujourd'hui, car je voudrais rendre hommage au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), qui siège aujourd'hui pour la dernière fois en cette auguste assemblée, pour les éminents services qu'il a rendus à la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Les députés se lèvent pour acclamer M. Alexander.*]

* * *

● (1415)

LES LOTERIES

CONDAMNATION DES JEUX DE HASARD PRATIQUÉS PAR LE BIAIS DES LOTERIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, sous l'administration précédente, le gouvernement s'était retiré des loteries; étant donné que les loteries nationales constituent une forme de taxation directe qui touche surtout les pauvres, il vaudrait mieux laisser aux organismes sans but lucratif et aux administrations locales le soin d'en organiser. Par ailleurs, les loteries sont un excellent exemple de l'ingérence et de l'immixtion du gouvernement fédéral dans des domaines relevant des provinces, ce qui a aggravé le différend constitutionnel et la tension qui existe entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Aussi, je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre condamne toute tentative du gouvernement fédéral de se lancer de nouveau dans les jeux de hasard par le biais des loteries.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ENTENTE CANADO-MEXICAINE SUR LE PÉTROLE—LE NOMBRE DE BARILS IMPORTÉS PAR JOUR

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je comptais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources mais puisqu'il est absent, je m'adresserai au premier ministre.

M. Crosbie: Il cherche de l'aide; répondez vous-mêmes, Pierre.

M. Clark: Le premier ministre se souvient sans doute que le 4 mai 1979, le Canada et le Mexique ont paraphé une entente dont voici un extrait:

Le gouvernement du Mexique s'engage à fournir, et le gouvernement du Canada à acheter, jusqu'à 100,000 barils de pétrole par jour tant que cette entente sera en vigueur, conformément au programme dont il est question dans cet article.

En 1979, l'entente portait sur une quantité de 100,000 barils par jour mais aujourd'hui, le Canada a signé une entente avec le Mexique portant sur seulement 50,000 barils par jour. Le premier ministre peut-il expliquer à la Chambre cette différence de 50,000 barils par jour?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le très honorable chef de l'opposition compare les deux accords, il a raison. Il constatera que le chiffre de 100,000 n'y figure plus. A cet égard nous estimons que l'accord conclu aujourd'hui n'est pas aussi satisfaisant que celui qui avait été parafé, l'année dernière.

Une voix: Dans quelle mesure?

M. Trudeau: D'un autre côté, il y a une amélioration dans la formulation de l'autre moitié de l'accord en question, celle portant sur les 50,000 barils quotidiens. Le chef de l'opposition se souviendra sans doute que les Mexicains avaient promis l'année dernière de livrer jusqu'à 50,000 barils de pétrole par jour. L'accord est désormais plus précis puisqu'il n'est plus question de «jusqu'à» mais bien d'une livraison fixe de 50,000 barils par jour.

L'accord parafé l'an dernier prévoyait que jusqu'à 50,000 barils seraient livrés pendant la période de douze mois suivant 1980, mais en vertu de l'accord que nous venons de signer, la livraison des 50,000 barils commencera à compter de décembre, c'est-à-dire un an plus tôt.

M. Clark: Une question supplémentaire, madame le Président. Je voudrais signaler au premier ministre le libellé de l'accord parafé l'an dernier. Celui-ci ne prévoyait pas «jusqu'à 50,000 barils par jour» mais disait bien que le volume des livraisons «atteindra 50,000 barils par jour». L'accord qui a été parafé et apparemment abandonné nous aurait de fait permis de recevoir 50,000 barils par jour.

Le premier ministre a déclaré qu'il était dans l'intérêt du Canada, je ne sais comment, d'avoir perdu 50,000 barils par jour de pétrole mexicain. Peut-il nous expliquer comment il peut être dans notre intérêt de perdre, sur une période d'un an, une telle quantité de pétrole?

M. Trudeau: Malheureusement, madame le Président, je crains que le chef de l'opposition ne comprenne pas très bien l'accord parafé l'an dernier. Le gouvernement mexicain s'engageait à faire son possible pour nous livrer 100,000 barils de pétrole par jour, mais il ne s'agissait pas d'un engagement ferme de livrer ce pétrole. Je reconnais que cette disposition est exclue de l'accord que nous venons de signer. En vertu de ce dernier, le gouvernement du Mexique s'engage également à faire son possible mais cette fois on n'a pas précisé de quantité. Je le répète, l'accord que nous venons de conclure ne stipule pas 100,000 barils, par contre la livraison de 50,000 barils par jour commencera douze mois plus tôt.

● (1420)

M. Crosbie: Vous avez perdu 50,000 barils.

M. Clark: Madame le Président, dans l'accord qui a été paraphé l'année dernière, on parlait de 100,000 barils par jour. C'est à ce chiffre que s'appliquait l'expression «faire son possible». On s'engageait clairement à vendre jusqu'à 50,000 barils par jour—je m'excuse, on disait plutôt «atteindront». L'accord paraphé en mai dernier disait en toutes lettres que les exportations atteindront 50,000 barils par jour. Ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement actuel, en l'espace d'un an, a perdu 50,000 barils par jour de pétrole mexicain pour le Canada.

Une voix: Quelle honte!

M. Crosbie: Par maladresse et incompétence.

M. Clark: L'accord paraphé l'année dernière spécifiait des chiffres précis. Par contre, aucun chiffre n'apparaît dans l'accord signé aujourd'hui.

Mlle MacDonald: Très juste.

M. Nielsen: Vous avez tout gâché.

M. Clark: Les chiffres apparaissent dans une déclaration conjointe du président et du premier ministre, mais ils ne font pas partie de l'accord officiel paraphé par les deux gouvernements.

Le premier ministre peut-il nous garantir que les Canadiens recevront bien 50,000 barils par jour, ce qui est déjà 50,000 de moins que ce qu'ils étaient en droit d'attendre, et qu'ils ne seront pas encore une fois déçus comme ils l'ont été depuis mai dernier, lorsqu'on leur avait promis 100,000 barils?

M. Nielsen: C'est bien de votre faute.

M. Trudeau: Si le nombre de barils n'apparaît pas dans l'accord, madame le Président, c'est qu'il figure déjà dans un protocole d'entente bien précis entre Pemex, la société des pétroles mexicains, et Petro-Canada. Le chef de l'opposition voudra bien se reporter à cette entente précise entre l'exportateur et l'importateur, selon laquelle le nombre de 50,000 barils sera atteint, je le répète, non pas en décembre 1981, mais bien en décembre prochain.

Je reconnais, madame le Président, qu'il aurait certes été préférable que nous obtenions les 100,000 barils escomptés. Ce n'est pas le cas. Les Mexicains ont changé d'idée.

J'avais espéré que l'accord que nous avions négocié en mai dernier et que les deux parties avaient alors paraphé aurait été rapidement mis en œuvre par le gouvernement canadien de l'époque, et que la visite du Président du Mexique en eut suivi de quelques mois la signature, comme les choses se seraient passées si nous étions restés au pouvoir. Les députés qui sont assis en face étaient au pouvoir à ce moment-là et ils ont retardé cette visite d'un an; les Mexicains ont donc eu le temps de changer d'avis.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre sait très bien que ce n'est pas vrai. Il reste toutefois qu'il a admis qu'entre mai 1979 et mai 1980 nous avons perdu 50,000 barils par jour. Cela, il l'admet.

Peut-il nous dire ce qui s'est passé? Peut-il nous dire quelles initiatives du gouvernement canadien ont poussé le gouvernement mexicain à changer d'avis et à s'engager à ne livrer que 50,000 barils par jour au lieu des 100,000 qu'il devait s'efforcer de fournir? Pourquoi avons-nous perdu 50,000 barils par jour?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je viens de dire, madame le Président, que le parti de l'opposition était au pouvoir pendant cette période et qu'il a négligé de profiter de l'entente intéressante que nous avions négociée en mai 1979.

Des voix: Bravo!

Une voix: Foutaise!

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le premier ministre constatera que, le 8 février 1980, quelques jours seulement avant les élections, l'ambassadeur du Mexique au Canada a déclaré que l'accord énergétique et commercial qui serait signé à l'occasion de la visite du Président mexicain au Canada en mai prévoirait la livraison de 100,000 barils de pétrole. Cette déclaration remonte au 8 février de cette année.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Expliquez-nous cette différence.

Mlle MacDonald: Ma question au premier ministre est donc la suivante: le gouvernement a perdu 50,000 barils de pétrole mexicain. Les importations en provenance du Venezuela tomberont de 240,000 barils qu'elles étaient au cours du premier trimestre à 150,000 barils durant le dernier trimestre de cette année. Il y a d'autre part la perte de sources d'approvisionnement étrangères et voilà enfin que le ministre de l'Énergie retarde les négociations fédérales-provinciales qui doivent nous assurer des approvisionnements pétroliers de source nationale.

● (1425)

Ayant disposé de quelques jours de réflexion, le premier ministre peut-il maintenant nous dire pourquoi le ministre de l'Énergie a déclaré à Paris que nos propres ressources suffiraient à répondre à nos besoins pétroliers d'ici la fin de la présente décennie? Peut-il nous dire sur quelles projections le ministre de l'Énergie fondait ses remarques?

M. Trudeau: Madame le Président, je voudrais signaler en premier lieu que je ne suis pas d'accord sur plusieurs des prémisses de la question. Quant à expliquer les déclarations du ministre à Paris, je dirai à l'honorable représentante que le ministre doit arriver bientôt à la Chambre et qu'il répondra lui-même à cette question.

Mlle MacDonald: Une question supplémentaire. Si le premier ministre ne peut répondre à ma question et me donner l'assurance que je demande, vous me permettrez, madame le Président, de la poser plus tard au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme tous les autres députés, j'aimerais que le ministre dépose les projections sur lesquelles était fondée sa déclaration.

M. Trudeau: Madame le Président, je suis persuadé que le ministre examinera volontiers la demande de l'honorable représentante.

* * *

LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE BUT ET LA DATE DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Est-il en mesure de nous confirmer qu'une réunion des premiers ministres du gouvernement fédéral et des provinces aura lieu le 9 juin et, si oui, peut-il nous donner des précisions sur cette réunion? Peut-il nous dire s'il va s'agir d'une réunion préparatoire destinée seulement à établir un ordre du jour ou d'une véritable conférence constitutionnelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, je ne peux rien ajouter à la déclaration très claire que le vice-premier ministre a faite hier. En effet, pour l'instant, la dixième province n'a pas encore fait part de sa réponse. Jusqu'ici, elle n'a pas dit si oui ou non elle participerait à une réunion ce jour-là.

M. Nystrom: Le gouvernement fédéral a-t-il décidé d'établir un échéancier pour la réforme constitutionnelle, prévoyant plusieurs réunions d'ici l'adoption et l'application d'une nouvelle constitution, et ces réunions seront-elles publiques? Le premier ministre pourrait peut-être nous dire en outre s'il a déjà pris une décision au sujet d'une proposition faite à la Chambre la semaine dernière, à savoir que les chefs des partis de l'opposition et peut-être aussi certains députés de l'opposition fassent partie de la délégation fédérale aux négociations constitutionnelles?

M. Trudeau: Pour ce qui est de la dernière partie de la question, madame le Président, pourquoi le député me demande-t-il d'en dire plus que la semaine dernière? J'avais alors exprimé l'espoir que le Parlement fédéral en arrive à un consensus sur les changements à apporter à la Constitution. J'espère toujours que ce sera possible. Autrement, je doute qu'il soit facile d'accueillir des députés ou même les chefs des partis de l'opposition au sein de la délégation fédérale chargée d'aider le gouvernement du Canada.

M. Nystrom: Madame le Président, je voudrais que le premier ministre nous dise s'il a pris une décision au sujet de la présence, au sein de la délégation fédérale, des chefs et de députés des partis de l'opposition. Je voudrais aussi lui poser une question au sujet des ressources qui revêtent tant d'importance aux yeux des premiers ministres des provinces de l'Ouest.

Le comité ministériel qui étudiait la constitution avait fait des progrès remarquables à ce chapitre avant les élections générales de 1979. Le premier ministre a-t-il décidé d'inscrire la question énergétique sur une courte liste de sujets, notamment les droits linguistiques et les questions culturelles, qui seront abordés lors des négociations constitutionnelles?

[*Français*]

M. Trudeau: Madame le Président, à cette question je dois encore donner la même réponse et dire à l'honorable député que nous attendons une nouvelle de la province de Québec, à savoir, si le gouvernement de cette province va vouloir participer à la conférence, et dans l'affirmative, quels sont les normes ou les cadres de la discussion qu'il entend mener. Nous avons obtenu ce renseignement des autres provinces mais pas encore de la province de Québec. Jusqu'à ce que nous ayons bien complété ces renseignements, ou que nous ayons appris que le gouvernement de la province de Québec refuse de participer, je préfère quant à moi ne pas déterminer la position du gouvernement fédéral.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA DÉPENDANCE DES SOURCES DE PÉTROLE ÉTRANGÈRES—LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'ACCROÎTRE LES APPROVISIONNEMENTS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre. Elle a trait à la dépendance du Canada à l'égard des producteurs de pétrole étrangers. Selon les informations les plus précises dont le gouvernement dispose à l'heure actuelle, nos importations de pétrole passeront du chiffre actuel de 450,000 barils par jour à environ 800,000 barils en 1985, ce qui constitue une augmentation de près de 78 p. 100.

● (1430)

Le premier ministre veut-il nous confirmer que c'est en fonction de cette projection de 78 p. 100 de hausse que son gouvernement négocie, non seulement avec les provinces mais avec les fournisseurs étrangers de pétrole?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, je ne suis pas en mesure de confirmer cela. J'ai dit, il y a un instant, en réponse au député de Kingston et les Îles, que je prenais note de sa question portant sur les projections, et je donne la même réponse au député. C'est-à-dire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pourra être interrogé au sujet des projections et des chiffres prévisionnels.

M. Jarvis: Considérant que nos fournisseurs habituels, tel que le Venezuela, vont, semble-t-il, diminuer plutôt qu'augmenter les quantités qu'ils nous livrent, et considérant la difficulté—évidente cette semaine—que nous avons à négocier de nouveaux contrats avec des pays comme le Mexique par exemple, le premier ministre veut-il nous dire vers quel pays il pense se tourner pour satisfaire pendant les cinq prochaines années nos besoins croissants en pétrole étranger?

M. Trudeau: Je suis persuadé que nous chercherons à nous approvisionner partout où cela sera possible—et le plus près sera le mieux.

LE PÉTROLE—LES PLANS D'URGENCE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ONTARIO, DU QUÉBEC ET DE L'EST DU CANADA

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je vais poser ma question au premier ministre. Considérant que le pétrole national couvre une part sans cesse décroissante de nos besoins, que le gouvernement n'a pas atteint l'objectif de 100,000 barils qu'il s'était fixé pour l'accord avec le Mexique, que cela laisse un trou potentiellement important dans nos approvisionnements en pétrole tant national qu'étranger, et enfin que la politique libérale exposée par ses candidats, aussi bien maintenant que durant la dernière campagne électorale, est semble-t-il une politique de rationnement, le premier ministre veut-il nous dire en quoi consiste le plan d'urgence du gouvernement pour la couverture des besoins de l'Ontario, du Québec et de l'Est du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme pour la question précédente, je ne suis pas d'accord avec les attendus de cette question et je n'estime donc pas devoir y répondre.

M. Gurbin: Dans son imprévoyance, le premier ministre n'a pas défini la façon dont il répartira nos ressources en combustible entre l'agriculture, l'industrie et les consommateurs. Veut-il nous dire s'il a décidé qui sera le plus privé?

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES SALAIRES DES CADRES SUPÉRIEURS DE CERTAINES SOCIÉTÉS CANADIENNES—L'INCITATION À LA MODÉRATION

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministère du Travail a annoncé ces derniers jours que les salaires des travailleurs canadiens avaient augmenté de 9 p. 100 l'an dernier. D'après Statistiques Canada, le coût de la vie aurait augmenté de plus de 9 p. 100 au cours de la même période, ce qui veut dire que les salaires réels ont subi une réduction.

Aujourd'hui, nous apprenons d'après les chiffres publiés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis que les cadres supérieurs de sociétés canadiennes comme Seagrams, Imperial Oil, le CP et Gemstar pour n'en nommer que quelques-unes, touchent présentement plus de $500,000 par année sous forme de traitement et d'autres revenus, une augmentation de plus de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Le ministre pourrait-il convoquer les cadres de ces grandes sociétés pour leur dire qu'étant donné l'état de notre économie et qu'un grand nombre de fonctionnaires gouvernementaux considèrent que le citoyen moyen devrait exiger moins de l'économie, que des augmentations du genre de celle que j'ai mentionnées sont inacceptables?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je prends note des instances du député et je verrai si, compte tenu des circonstances, il serait opportun de prendre les mesures qu'il a suggérées. Je conviens avec lui que la situation actuelle exige que l'on fasse preuve de modération dans tous les secteurs de l'économie, ce qui comprend le groupe auquel le député a fait allusion.

* * *

LES CORPORATIONS

LA PUBLICATION OBLIGATOIRE DES SALAIRES ET BONI DES CADRES SUPÉRIEURS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations, madame le Président. J'aimerais demander au ministre pourquoi les Canadiens ne peuvent obtenir les renseignements du genre de ceux que je viens de donner au sujet des salaires des cadres des États-Unis parce que la Securities and Exchange Commission de ce pays a exigé par voie de règlement que ces données soient enregistrées publiquement.

Le ministre pourrait-il étudier la possibilité de modifier notre loi sur les corporations pour rendre obligatoire la publication des appointements et des boni versés aux cadres comme on le fait maintenant aux États-Unis?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je trouve la suggestion de l'honorable député intéressante et j'en discuterai certainement avec les fonctionnaires de mon ministère.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

LES MESURES LÉGISLATIVES PROPOSÉES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Étant donné les déclarations contradictoires du ministre de l'Énergie et de son sous-ministre adjoint supérieur, le ministre pourrait-il démontrer au gouvernement qu'il prend la conservation de l'énergie au sérieux en présentant des bills en ce sens, ou continuera-t-il à prendre apparemment conseil du sous-ministre adjoint qui aurait déclaré, entre autre, ce que je cite: «Nous devrions concentrer nos efforts de communications à les inciter à moins utiliser de pétrole au lieu de conserver l'énergie»?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette contradiction et je ne peux accepter la prémisse de mon collègue, et je peux l'assurer que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait tout ce qui est nécessaire pour que les meilleures politiques soient adoptées dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Schellenberger: Je demandais en partie dans ma question si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait démontrer que le gouvernement prend la conservation de l'énergie au sérieux en présentant des bills qui fassent la preuve de ce sérieux?

[*Français*]

M. Pinard: L'honorable ministre fera tout ce qui est nécessaire dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, notamment au chapitre des politiques concernant la conservation de l'énergie.

* * *

LA CONSTITUTION

LE RÉGIONALISME À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME CONSTITUTIONNEL

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier à l'occasion d'un discours qu'il prononçait à Montréal, le ministre a dit que nous vivions au Canada un régionalisme excessif, et compte tenu d'une recommandation du Rapport Pepin-Robarts selon laquelle un des deux défis les plus importants au Canada consiste à donner une nouvelle et plus profonde expression aux forces du régionalisme à l'intérieur du système constitutionnel, je voudrais tout d'abord demander au ministre s'il parlait au nom de son gouvernement.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'exprimais mes propres vues, mais de toute façon, quand j'ai laissé entendre qu'il existait un problème dans ce domaine-là, je me référais au Rapport . . .

Mme le Président: Il me semble que, comme cette question ne traite pas de la responsabilité parlementaire du ministre, elle devrait plutôt être adressée à un autre ministre dont c'est la responsabilité.

M. La Salle: Madame le Président, peut-être allez-vous justifier ma question, car je demandais simplement au président du Conseil du Trésor, qui fait partie du cabinet des ministres, s'il parlait au nom de son gouvernement sur une déclaration d'une importance aussi vitale, compte tenu des déclarations du premier ministre vis-à-vis d'un fédéralisme nouveau.

Mme le Président: L'honorable député siège depuis suffisamment longtemps à cette Chambre pour savoir qu'il existe pour lui un autre recours, c'est de poser la question à celui des membres du gouvernement qui est habilité à répondre à ces questions-là, savoir si un ministre parle au nom du gouvernement ou en son nom personnel.

M. La Salle: Madame le Président, si vous me le permettez, j'adresserai ma question d'abord au très honorable premier ministre du Canada. Il a saisi, je pense, le sens de la question que j'ai posée à l'un de ses ministres, le président du Conseil du Trésor, à savoir que nous vivons au Canada un régionalisme excessif, tout à fait contraire à la recommandation faite par la commission Pepin-Robarts, pour qui j'ai beaucoup de respect. Est-ce que le ministre parlait au nom du premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas vu dans le texte du ministre qu'il parlait de régionalisme excessif. J'ai vu l'expression «knee-jerk reaction», utilisée dans le contexte d'une décentralisation et, en ce sens-là, je suis parfaitement d'accord avec le ministre. Il y a une tendance excessive à toujours penser résoudre tous les problèmes par une plus grande décentralisation et, à mon sens, ce n'est pas la seule solution envisagée.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LE DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN—LA CONTAMINATION DES POISSONS DE LA RIVIÈRE MIRAMICHI (N.-B.)

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Comme le ministre le sait, un train a déraillé samedi dernier et a plongé dans la rivière Miramichi, près de Juniper, au Nouveau-Brunswick. Le ministre peut-il me dire quelles mesures il a prises pour réduire les effets nocifs qu'auront sur le poisson les produits chimiques qui se sont alors répandus dans la rivière Miramichi?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, il y a très peu de choses que nous puissions faire . . .

Une voix: Doublez les voies!

M. LeBlanc: Un député vient de dérailler de l'autre côté. Il y a très peu de choses que nous puissions faire une fois qu'un déversement s'est produit et à plus forte raison dans ce cas-ci étant donné que mon ministère n'a été averti de l'accident que deux jours plus tard. Je vais évidemment étudier cet aspect de l'affaire parce que je trouve très répréhensible que la société ferroviaire concernée n'ait pas communiqué plus tôt avec les ministères compétents. On me dit que les dommages ne sont pas aussi graves qu'on ne l'avait d'abord craint, mais nous suivons l'affaire de près afin d'en connaître exactement l'étendue. J'aurais simplement préféré que mon ministère fût informé lorsque ces acides étaient encore dans l'eau; nous aurions alors peut-être pu faire quelque chose.

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre responsable de la SCHL, et également responsable de l'échec du programme de rénovation des maisons.

Étant donné que les familles sont rarement admissibles aux subventions du PAREL pour réparer leur maison parce que le gouvernement refuse d'ajuster les critères bien peu réalistes de 1974 fixant le niveau maximum de revenu, ou bien qu'elles n'ont pas les moyens de contracter les prêts offerts dans le cadre du PAREL parce que la SCHL a augmenté les taux d'intérêt de 8 à 14½ p. 100, ou bien encore qu'elles ne résident pas dans une zone désignée aux fins du PAREL . . .

Des voix: La question!

Mme Mitchell: . . . le ministre nous dira-t-il si le gouvernement actuel fait délibérément disparaître graduellement le PAREL, qui est tellement nécessaire pour améliorer le parc immobilier plus ancien au Canada, comme nous porteraient à le croire ces restrictions accrues?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le gouvernement n'a pas l'intention de faire disparaître graduellement le programme. Nous examinons actuellement la possibilité d'insuffler une vie nouvelle à ce programme, tout comme à d'autres, et nous nous y employons.

Il s'agit de savoir quel programme doit recevoir une attention prioritaire, aujourd'hui demain et après demain. Nous avons reçu de nombreuses demandes de députés du parti de la représentante qui a posé la question mais je puis lui donner l'assurance qu'il n'est pas dans nos intentions de mettre fin à ce programme. C'est un excellent programme. Il a été vivement encouragé et appuyé et j'ai l'intention moi aussi de l'appuyer à l'avenir.

Mme Mitchell: Madame le Président, si une relance du programme signifie passer outre aux recommandations des rapports que reçoit le ministère depuis deux ans, je me demande ce que le ministre entend par relance.

Étant donné que 200,000 familles à faible revenu au Canada ont besoin de faire réparer au plus tôt leur maison et qu'à Vancouver il y a quelque 1,000 cas graves en souffrance alors que près de 1 millions de dollars de crédits n'ont pas encore été dépensés au titre du Programme d'aide à la remise en état des logements, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que les directives en matière de revenu seront révisées, que les restrictions frappant certaines zones seront totalement levées et que l'on procédera à des réductions sur les prêts destinées à réparer des maisons afin d'éliminer des mesures aussi ouvertement décourageantes?

M. Cosgrove: Madame le Président, depuis les quelques années qu'existe le programme, nous avons graduellement augmenté le nombre de maisons admissibles. Si nous devons passer à la phase suivante, qui consiste à réviser la catégorie des maisons touchées par le programme, il faudra en faire entrer en ligne de compte des milliers de maisons d'un océan à l'autre. Le faire avec équité d'un bout à l'autre du pays nécessiterait d'énormes crédits. Ce qui ne nous est pas possible. Nous envisageons cependant certaines façons en rapport avec nos moyens de renforcer le programme tel qu'il existe.

* * *

LES INCENDIES DE FORÊT

LE PROGRAMME DESTINÉ À AIDER LES SINISTRÉS

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui représente à lui seul la moitié du parti libéral de l'Ouest.

Après être allé en Saskatchewan dimanche dernier, le ministre a parlé à la Chambre de la dévastation causée par les feux de forêt et, je pense, d'une enquête en cours sur la sécheresse qui sévit actuellement dans les provinces de l'Ouest. Le ministre peut-il nous dire si, au cours de la réunion qui a eu lieu à Regina, ses collègues et lui ont élaboré un programme valable permettant d'alléger les épreuves que subissent présentement les populations de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Alberta et de certaines régions de la Colombie-Britannique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous avons discuté à Regina avec les hauts fonctionnaires que comprenait le groupe de travail sur la sécheresse établi en 1977, lorsque la région des Prairies a connu une semblable période de sécheresse.

Ces hauts fonctionnaires proviennent de plusieurs ministères; ils se sont régulièrement réunis pour étudier et évaluer la situation. Ils ont en outre entrepris des négociations avec les gouvernements provinciaux. Nous les avons rencontrés. Nous avons examiné diverses propositions qui ont pu être faites. Ces propositions sont actuellement en voie de rédaction et nous espérons qu'elles seront présentées au cabinet d'ici une semaine.

M. McKnight: Madame le Président, je suis heureux d'entendre le ministre affirmer que l'on prend des mesures efficaces. Dans une dépêche de la Presse canadienne en provenance de Regina qui a transpiré de documents à l'intention du cabinet, et qui décrit ce que devrait être l'attitude du cabinet face à la sécheresse dans l'ouest, on dit, entre autres, que le gouvernement ne peut pas faire grand-chose à ce sujet, mais qu'«il est extrêmement important que l'on ait l'impression que nous faisons quelque chose; qu'il faut donc organiser et mettre en œuvre une opération de relations publiques afin que les mesures . . .»

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Je demande au député de bien vouloir poser sa question.

M. McKnight: Madame le Président, face à un tel cynisme, le ministre peut-il expliquer quel programme concret son gouvernement envisage de mettre en œuvre afin de partager le fardeau de cette sécheresse avec les gouvernements provinciaux des Prairies? La Saskatchewan s'en engagée à verser 20 millions de dollars. Le gouvernement fédéral va-t-il remettre la moitié de ces 20 millions à la province de Saskatchewan?

M. Axworthy: Madame le Président, le député devrait savoir que lorsqu'il s'agit de programme concret, le gouvernement fédéral n'hésite pas à participer activement à certaines initiatives pour pallier les difficultés existant dans l'Ouest. Toutefois, nous ne pouvons pas arrêter la sécheresse; ce n'est pas en notre pouvoir ni dans celui du commun des mortels. Mais, grâce à des organismes comme le service du rétablissement agricole des Prairies, nous mettons en application un système de pâturages communaux et nous assurons des services d'approvisionnement en eau.

Le ministère de l'Agriculture et le MEER prennent actuellement des mesures importantes dans le cadre de leurs programmes pour aider les agriculteurs. Nous avons informé les pouvoirs publics provinciaux, lors des entretiens que nous avons eus avec eux, que le gouvernement étudierait, tout comme par le passé, les propositions concrètes qu'ils seraient disposés à présenter au sujet du partage des coûts.

M. Malone: Nous voulons de la pluie et pas du vent.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE—LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE L'EST DU CANADA

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'entente conclue aujourd'hui entre le Canada et le Mexique porte un coup sévère à la sécurité énergétique des provinces de l'Atlantique. C'est bien regrettable et le ministre n'est certainement pas sans savoir que la population en est vraiment alarmée.

Étant donné qu'il va falloir importer entre 75 et 80 p. 100 de pétrole de plus dans l'est du Canada au cours des sept ou huit prochaines années pour compenser la production nationale encore incertaine, le ministre peut-il dire aux habitants des Maritimes, de Terre-Neuve et du Labrador ce qu'il compte faire non seulement pour remplacer les 50,000 barils de pétrole qu'il vient de perdre aujourd'hui mais également pour assurer le supplément d'approvisionnements et satisfaire ainsi aux besoins fondamentaux des habitants de cette partie du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais tout d'abord apaiser les craintes du député en disant que le Canada n'a pas perdu 50,000 barils de pétrole par jour. Il a gagné 50,000 barils par jour.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: C'est exactement ce qui s'est produit.

M. Crosbie: Qui perd gagne.

M. Lalonde: Je comprends que les députés d'en face s'agitent. Ils n'ont rien fait pendant un an.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Nous avons réussi à obtenir ces 50,000 barils de pétrole supplémentaires même si, pendant qu'ils étaient au pouvoir, les députés d'en face n'ont rien fait pour accroître les importations de pétrole en provenance du Mexique ou du Venezuela. Nous avons dû mettre les bouchées doubles pour rattraper le temps qui s'est perdu lorsqu'ils formaient le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Je veux tout simplement ajouter que le député ne devrait pas inutilement faire craindre des pénuries de pétrole dans l'est du pays pour la bonne raison que, même si le Canada importe du pétrole, la politique du gouvernement est de veiller, par l'entremise de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, à ce que, en cas de pénurie, aucune région ne soit défavorisée aux dépens d'une autre.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Madame le Président, il serait intéressant d'entendre le ministre ou le premier ministre expliquer aux Canadiens de la région de l'Atlantique comment ils prévoient acheminer le pétrole ou le gaz naturel au-delà de Montréal et de Québec pour respecter les engagements farfelus que le ministre vient de prendre. Ses déclarations sont totalement insensées.

● (1450)

Je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné la nature des déclarations que le premier ministre a faites tout à l'heure et des observations que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de faire, je suis maintenant persuadé qu'aucun des deux ne comprend les habitants de la région de l'Atlantique et ne se soucie de leur sort.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils ont la même attitude à l'égard des habitants de l'Ouest.

M. Forrestall: Voici la question que je voudrais poser au ministre: en ce qui concerne la livraison de 50,000 barils de pétrole prévue dans l'entente qui a été signée—et je rappelle au ministre que le 8 février encore . . .

Des voix: La question!

Mme le Président: A l'ordre. Je pense que le député devrait être bref, surtout pour une question supplémentaire.

M. Forrestall: Madame le Président, je voudrais rappeler au ministre que le 8 février encore, le Mexique garantissait . . .

Des voix: La question!

M. Forrestall: . . . qu'il serait . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre!

Une voix: Soyez bref et concis, comme vous l'a recommandé M^me^ le Président.

Questions orales

LE TRANSPORT DES APPROVISIONNEMENTS VERS L'EST DU CANADA

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je désire poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou au premier ministre.

M. Crosbie: Posez-la au premier ministre, il est plus maniable.

M. Crouse: Étant donné que le gouvernement a décidé de ne pas donner suite au prolongement dans les provinces de l'Atlantique du pipe-line de gaz naturel, une mesure qui supprimerait presque tout risque de pénurie d'énergie en Nouvelle-Écosse, je voudrais que le ministre me dise si le gouvernement étudiera la possibilité d'approvisionner notre région en pétrole canadien en établissant une liaison par pétrolier entre Montréal et Halifax?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis heureux de constater qu'au moins un député des provinces de l'Atlantique sait que le gouvernement fédéral aide vraiment les provinces canadiennes qui sont le plus exposées aux pénuries d'énergie.

Une voix: Répondez à la question.

M. Lalonde: Pour répondre à la question du député précédent, qui en fait n'en était pas une, je ferai remarquer à la Chambre que le député ne semble pas se rendre compte . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre voudrait-il continuer sa réponse à cette question-ci?

M. Lalonde: Au cas où on ne le saurait pas de l'autre côté, je ferai remarquer aux députés que le canal de Panama a été construit il y a de nombreuses années.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Nous sommes en mesure depuis des années maintenant de livrer du pétrole de Vancouver à la côte est et à Saint-Romuald, près de Québec, via le canal de Panama. Nous pourrions toujours procéder ainsi.

Mlle MacDonald: C'est pourquoi il y en a tant maintenant!

M. Lalonde: En ce qui concerne la question précise du député, il sait également que, même s'il a entériné la décision de l'Office national de l'énergie d'entreprendre la construction du pipe-line jusqu'à Québec seulement pour le moment, le gouvernement n'en préférait pas moins faire construire tout le pipe-line aussitôt qu'on aura réglé les problèmes touchant l'environnement et qu'on aura suffisamment d'information sur les réserves pétrolières au large de l'île de Sable. Telle est encore la politique de notre gouvernement et nous avons l'intention de nous y conformer.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Où est donc Allan MacEachen quand nous avons besoin de lui? Il pourrait certes se porter à la défense des Maritimes.

M. Crouse: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que nous versons actuellement une indemnité compensatoire de plus de 20 dollars le baril pour nos importations de pétrole brut étranger, ce qui coûtera au pays plus de 3.1 milliards de dollars pour l'année 1980 seulement, le gouvernement a-t-il envisagé ou prévu de liquéfier le gaz naturel des réserves situées dans la région de l'Île de Baffin afin de l'expédier dans les Maritimes et dans ce cas, quand pouvons-nous compter sur une déclaration au sujet d'un pareil projet?

M. Lalonde: Madame le Président, le gouvernement envisage effectivement la possibilité de liquéfier du gaz de l'Arctique aux fins d'expédition. Ce sera un très grand projet. Petro-Canada étudie présentement la question. Comme doit le savoir le député, on désigne ce projet sous le nom de projet pilote Arctic Gas. Petro-Canada a l'intention de demander cet automne à l'Office national de l'Énergie la permission de pouvoir exploiter ces réserves.

En ce qui concerne l'acheminement de ce gaz jusqu'aux Maritimes il semblerait que le moyen le plus économique serait d'expédier le gaz jusqu'aux Maritimes par un gazoduc partant de l'Ouest plutôt que de procéder à sa liquéfaction dans l'Arctique. Il se pourrait aussi que le gaz de l'Arctique, sous forme liquifiée, puisse être exporté si l'Office de l'Énergie conclut qu'il constitue un excédent par rapport à nos besoins nationaux.

* * *

LES PÊCHES

LA CONTAMINATION DES RESSOURCES MARINES DE LA CÔTE OUEST—L'ÉTUDE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné qu'un vétérinaire spécialiste de la faune marine a pu affirmer que le nombre croissant de mammifères marins qui viennent s'échouer sur la côte du Pacifique en Colombie-Britannique est un indice que l'océan réussit de moins en moins à absorber les polluants déversés par l'homme, je voudrais demander au ministre de nous dire si ses collaborateurs sont au courant de ce fait inquiétant et si des recherches sont effectuées sur les mammifères marins pour dépister la cause de leur mort, afin que nous puissions les protéger et dissiper d'autres menaces qui pourraient s'abattre sur les ressources marines?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, bien entendu je me renseignerai au sujet de récents incidents, s'il y en a eu de signalés. Quand un fait inusité se produit, les scientifiques tentent de déterminer le cause de la mort inexpliquée des espèces qui viennent s'échouer sur les rives. Je n'ai en dossier aucune note au sujet d'incidents récents, mais je me renseignerai auprès du député et si je peux obtenir des précisions, je les fournirai.

M. Miller: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Parmi les poisons les plus abondants et les plus dangereux, citons le plomb, l'arsenic et le radium, qui sont des métaux lourds qui s'accumulent dans les tissus adipeux et empêchent l'organisme de fonctionner normalement.

On a laissé la société Amax Mines déverser ces poisons virulents dans le Bras Alice, et la Commission de lutte contre la pollution de la Colombie-Britannique, ainsi que le ministère des Pêches et des Océans, ont approuvé des permis autorisant le déversement de déchets miniers et de tailings dans le Bras Alice à partir de l'an prochain. A titre de ministre des Pêches, le ministre peut-il nous dire s'il a demandé à ses fonctionnaires d'examiner cette décision et d'en évaluer la gravité? En fait, le ministre envisagerait-il de revenir sur cette décision qui remonte à la dernière campagne électorale?

M. LeBlanc: Madame le Président, on m'a mis au courant de ce problème ou de cet état de choses lors de mon dernier séjour en Colombie-Britannique, et j'ai demandé que l'on me soumette un rapport approfondi à ce sujet. Évidemment, il n'est pas question que j'annule la décision à moins d'obtenir des preuves concluantes en ce sens. Dans le cas qui nous occupe, c'est un scientifique qui a jugé—et je crois bien que la province a participé au débat—qu'il était préférable de déverser les déchets dans l'eau que de remplir une fosse, car l'eau de pluie ne ferait alors qu'accentuer le problème. Mais je vais examiner la question et faire rapport à ce sujet.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON PROPOSE QUE LA BANQUE CENTRALE MAINTIENNE UNE POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PEU ÉLEVÉS AFIN D'ÉVITER UNE RÉCESSION

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Je me demande s'il tient compte, dans son évaluation hebdomadaire des taux d'intérêt, de la grave sécheresse qui sévit dans l'Ouest et qui nuit non seulement à l'industrie céréalière, mais encore à l'élevage et au tourisme.

Le ministre ou le gouverneur de la Banque du Canada se rendent-ils compte qu'une progression, même légère, des taux d'intérêt risque d'entraîner l'Ouest dans une grave récession qui se répercutera sur toute l'économie canadienne? Le ministre va-t-il s'assurer auprès du gouverneur de la Banque du Canada s'il est opportun de maintenir une politique de taux d'intérêt peu élevés afin d'éviter une récession qui aggraverait le chômage et perturberait toute l'économie du pays?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député n'est pas sans savoir que les taux d'intérêt ont déjà sensiblement baissé, je dirais même dégringolé, dans les dernières semaines. Lorsque j'ai été nommé ministre des Finances et que notre gouvernement est arrivé au pouvoir, le taux bancaire se situait à 14 p. 100 alors qu'aujourd'hui il est de 11.83 p. 100.

● (1500)

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Ce sont là des résultats assez satisfaisants. Si le député acceptait un taux bancaire de 14 p. 100, je crois qu'il peut très bien s'accommoder de 11.83 p. 100.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE SYNDICAT DES POSTIERS—LE COÛT AU TRÉSOR PUBLIC

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Merci, madame le Président. Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Compte tenu du fait qu'il a été étrangement silencieux durant les négociations avec le Syndicat canadien des postiers, j'estime que le ministre doit pouvoir dire à la Chambre de quelle façon il a su si bien garder le Trésor.

Le président du Conseil du Trésor peut-il assurer à la Chambre que le coût de l'entente conclue avec le Syndicat des postiers ne dépassera pas les $26.1 millions?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nous n'avons pas l'habitude de tenir des négociations en public. Je croyais que mon prédécesseur savait au moins cela. Le contrat de travail n'a pas été encore ratifié par le Conseil du Trésor et lorsqu'il le sera, j'en fournirai les détails.

M. Stevens: Merci, madame le Président. Ma question s'adresse encore au président du Conseil du Trésor. Compte tenu du fait que le budget «A», que nous attendons toujours, prévoyait une augmentation de traitement de 6 p. 100, en plus des augmentations échelonnées pour le Syndicat canadien des postiers, et que le ministère des Postes ne dispose d'aucun autre crédit supplémentaire dans ses réserves, le président du Conseil du Trésor peut-il dire s'il prévoit que ce budget supplémentaire spécial devra être présenté à la Chambre pour qu'on puisse accorder cette augmentation au Syndicat canadien des postiers?

M. Johnston: Madame le Président, j'aimerais beaucoup contenter la curiosité du député mais, comme je l'ai dit, tous les détails de l'entente seront connus une fois que le contrat aura été ratifié par le Conseil du Trésor.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NOWLAN—L'OBTENTION DE LA PAROLE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je soulève la question de privilège. J'hésite à soulever l'éternelle question devant laquelle les députés de tous les côtés se trouvent un jour ou l'autre, mais, Votre Honneur, je suis presque à bout de patience. Si Votre Honneur a conscience des problèmes que connaît actuellement notre pays, elle aura sans doute compris pourquoi je me suis levé dès le début de la période des questions depuis deux jours, car j'ai seulement posé trois ou quatre questions en anglais et une en français depuis le début de la session. La plupart du temps, je ne me lève pas à la légère et je n'ai pas posé la moindre question futile au cours de la session.

Je désire signaler une chose qui pourrait faire du tort à ma province, à la région de l'Atlantique, et surtout à ma circonscription. Trois députés de ce côté-ci ont obtenu la parole. Ce sont des collègues, d'accord, mais Votre Honneur leur a également accordé la parole hier. Vous leur avez encore accordé la parole aujourd'hui, mais le député de South Shore (M. Crouse), pour qui j'ai beaucoup d'amitié et d'affection, ne figurait sur aucune liste lundi, pas plus qu'aujourd'hui. Néan-

moins, vous lui avez accordé deux fois la parole sans même jeter un regard de mon côté.

Je voudrais savoir quel est le système employé. Je savais que vous accordiez d'abord la parole aux députés des premières banquettes et que vous obtenez de l'assistance pour guider votre choix, et je suis entièrement d'accord là-dessus, mais je croyais qu'une fois la période de questions ouvertes, les premiers députés à se lever obtenaient la priorité. Je suis bien d'accord pour faire de l'exercice, madame le Président. J'aime beaucoup la gymnastique, mais je voudrais savoir pourquoi je n'ai pas la priorité sur d'autres députés.

Voilà ma question de privilège, Votre Honneur. Je pense qu'aucun des deux ministres qui peuvent répondre aux questions que je désire poser ne sera là demain, et je leur ai donné préavis à tous deux.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà expliqué à la Chambre ma façon de procéder au cours de la période des questions. J'ai déclaré, bien sûr, que si les députés des premières banquettes voulaient participer à la période des questions pour poser une question supplémentaire découlant d'une question posée par un autre député, je leur donnerais la parole, car je tiens à ce que la période des questions soit aussi animée que possible et qu'on en tire autant de renseignements qu'il se peut.

Quant au député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), son nom figurait sur la liste des députés qui ont demandé la parole plusieurs jours de suite. Je le reconnais. Je donne la parole aux députés dans l'ordre où ils l'ont demandée, et le député était le cinquième sur ma liste, mais nous n'avons pu l'entendre avant 3 heures.

Beaucoup de députés demandent la parole et j'essaie de la leur donner dans l'ordre où ils se lèvent. Pour me permettre d'être aussi juste que possible, le greffier me donne un coup de main en m'indiquant quel député a demandé la parole avant l'autre. Je fais de mon mieux en essayant de donner la parole aux députés aussi vite et aussi souvent que possible, mais je ne puis la donner à chacun d'eux tous les jours. Tous les deux jours, je reprends les noms sur la liste, mais si les députés ne sont pas présents, naturellement, je ne puis leur donner la parole. Je ne puis non plus inscrire leur nom sur cette liste cinq ou six jours de suite. Voilà ma façon de procéder et le système que j'ai essayé d'adopter pour contenter tous les députés, mais nous savons tous que cela est impossible.

M. Nowlan: Madame le Président, j'accepte et je comprends votre explication car je n'aime pas critiquer la présidence dont la tâche est fort pénible, mais quand je vois mes collègues, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), le député de South Shore (M. Crouse) et le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger), à qui l'on a donné la parole hier, se la voir accorder encore une fois aujourd'hui pour poser des questions légitimes, j'ai l'impression qu'il vous faudrait revoir votre système, madame le Président, de façon à le rendre plus équitable, sauf le respect que je vous dois.

M. CLARKE—L'EXPOSITION DE PHOTOS DE GROUPE DES DÉPUTÉS DE LA TRENTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'espère pouvoir convaincre Votre Honneur du bien-fondé de la question de privilège que je soulève au sujet d'une affaire qui concerne la plupart des députés et, à vrai dire, une bonne partie des députés de la trente et unième législature. Je viens moi-même d'apprendre ce qui se passait grâce à une demande de renseignements présentée au bureau du greffier de la Chambre. Une coutume ou une tradition du Parlement risque de disparaître par suite d'une simple décision administrative.

La trente et unième législature fut unique en son genre pour diverses raisons. Par exemple, elle a donné à certains leur seule occasion d'être députés, et ce fut peut-être la législature la plus courte de l'histoire, mais cela, l'avenir le dira. C'était incontestablement la première fois que le parti progressiste conservateur formait le gouvernment depuis 16 ans. C'était aussi la première fois, mais non la dernière, j'en suis convaincu, que le très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark) était premier ministre. C'était peut-être la seule occasion pour le très honorable représentant de Mount Royal (M. Trudeau) d'être le chef de l'opposition officielle puisqu'il compte prendre sa retraite encore une fois, paraît-il.

Les députés et tous ceux qui visitent la colline parlementaire peuvent voir dans les corridors toutes sortes de choses qui racontent l'histoire du Canada. Je sais cependant de source sûre qu'on n'y exposera pas de photos de groupe des députés de la trente et unième législature du Canada.

Mme le Président: A l'ordre. Le député ne m'a pas prévenue de sa question de privilège. J'ai écouté ce qu'il a dit pour savoir si sa question avait trait aux délibérations d'aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas. Par conséquent, si le député veut m'en donner préavis, j'entendrai sa question de privilège une autre fois.

M. Clarke: Madame le Président, je vous signale respectueusement que c'est la première occasion que j'ai de soulever cette question. Je propose, appuyé par le député de Crowfoot (M. Malone):

> Que la question de la non-publication d'une photographie de groupe de tous les membres de la trente et unième législature du Canada soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Mme le Président: Je tiens à signaler au député que les photographies n'ont pas été exposées comme elles le sont d'ordinaire pour la simple raison qu'une bonne partie des députés étaient absents et que nous ne pouvions pas les photographier. Ces photographies sont exposées automatiquement. J'espère que cette explication rassurera le député; sinon, je lui demande de me donner préavis de sa question de privilège et je l'entendrai une autre fois.

• (1510)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Cullen (Sarnia): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

FINANCES

DÉPÔT DE LA REVUE ÉCONOMIQUE ANNUELLE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, en application de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer en trois exemplaires et dans les deux langues officielles la Revue économique annuelle du ministère des Finances.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION DE L'HONORABLE LINCOLN M. ALEXANDER

L'hon. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Madame le Président, vous me pardonnerez, je l'espère, d'enlever quelques minutes à la Chambre. Je sais qu'il y a des questions de grande importance à discuter, mais après 12 ans de Chambre j'estime nécessaire de confirmer un fait certain; en effet je vais quitter ma famille, comme j'aime appeler la Chambre des communes, pour occuper un poste à la Commission des accidents du travail de l'Ontario.

Mes vœux vous accompagnent, madame le Président. J'ai vu qu'on vous mettait à l'épreuve aujourd'hui, mais vous avez ce qu'il faut de force de caractère et de hauteur d'esprit pour bien vous acquitter de vos nouvelles fonctions. Je regrette de n'avoir pas eu l'occasion de vous mettre moi aussi à l'épreuve. Je vous remercie de la possibilité que vous m'avez donnée de m'adresser à la Chambre.

J'ai été sensible à ce que ces lieux ont d'exaltants. J'ai été ému par les défis qu'il pose, j'en ai ressenti aussi bien les joies que les déceptions. Mais ce qui compte surtout pour moi, ce sont les amitiés dont je sais avoir bénéficié grâce aux si nombreuses lettres d'encouragement que j'ai reçues. Quand mon ami d'Edmonton-Ouest (M. Yurko) a déclenché cette ovation spontanée, il est heureux que je n'aie pas eu alors à parler car l'émotion m'étreignait. Je n'ai pas honte de dire que je n'ai pu me retenir. On me rend aujourd'hui un vibrant hommage que je n'oublierai jamais.

Voilà pourquoi je me sens si triste en ce moment. La Chambre des communes est pour moi une grande famille et une institution exceptionnelle. Quand je songe aux critiques qui fusent de toutes parts, je dis à mes collègues: «N'y pensez

pas, car vous servez votre pays. Que ceux qui critiquent essayent donc de se faire admettre ici.» Il y a tellement d'appelés, mais si peu d'élus.

Mais j'ai fait partie de ces rares élus. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à trois ou quatre personnes que j'aimerais mentionner particulièrement, avec votre permission, madame le Président. Le regretté très honorable John George Diefenbaker est un de ceux qui m'a demandé de me présenter aux élections, qui pensait que je devais me faire élire à la Chambre des communes et qui croyait que j'avais un rôle à jouer. Où qu'il soit aujourd'hui, j'espère que je ne l'ai pas déçu.

Je me souviens aussi de Bob Stanfield. Il est venu me chercher dans l'arrière-ban et m'a fait l'honneur de me nommer critique dans le cabinet fantôme.

Bien sûr, il y a aussi le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) qui m'a nommé dans son cabinet. Madame le Président, chers collègues, je vous dis en toute franchise que, dans mes rêves les plus fous, je n'ai jamais cru que je représenterai un jour mon pays en tant que député ou en tant que ministre.

Oui, je garderai d'excellents souvenirs de la Chambre. Mais on doit reconnaître que nombre de personnes autour de nous nous rendent la vie plus facile. Je ne songe pas seulement à «ceux» qui ont la chance de siéger ici de façon temporaire, mais je pense aussi à ceux qui travaillent au hansard, aux préposés à l'entretien, au bureau des greffiers, au sergent-d'armes, à la sécurité, au bureau de poste, aux fonctionnaires et même aux media et j'aimerais en mentionner un ou deux plus particulièrement. Je tiens à ce qu'ils sachent que mon cœur est rempli d'amour et de magnanimité. En toute franchise, je me fiche éperdument de ce qu'ils pensent de moi de toute façon.

Je me préoccupe cependant de ce que les députés de la Chambre pensent de moi et je me préoccupe de ce que la population de Hamilton-Ouest pense de moi. J'ai des preuves concrètes, et j'en suis heureux, que la population a pensé suffisamment de bien de moi pour me réélire à la Chambre cinq fois. Mais à ceux dont je viens de parler, j'aimerais dire merci, parce que sans votre aide les députés Alexander ou autres, madame le Président, ne pourraient accomplir un travail efficace à la Chambre des communes. Ce sont eux qui nous protègent et qui s'occupent de nous. J'aimerais les remercier publiquement de m'avoir soutenu depuis douze ans.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Ces personnes m'ont rendu la tâche très facile et très agréable. J'aimerais particulièrement remercier les fonctionnaires du ministère du Travail. Même si je n'ai pas été là très longtemps, ils m'ont évité des embûches et je les en remercie du fond du cœur. Ils forment un excellent groupe et je leur offre mes meilleurs souhaits. D'aucuns croient que lorsqu'un gouvernement prend le pouvoir et qu'il nomme de nouveaux ministres que les fonctionnaires ne sont peut-être pas de leur côté. Je puis dire ici que les fonctionnaires de mon ministère m'ont fait confiance, ce dont je leur suis très reconnaissant et les remercie.

Enfin, ce qui n'a pas moins d'importance, je veux remercier les électeurs de Hamilton-Ouest qui m'ont accordé leur confiance et leur loyauté depuis des années. C'est à ce propos que je me sens un peu confus et un peu triste parce qu'ils comptaient sur moi. Cependant, je ne les décevrai pas à l'avenir parce que je m'en vais dans une autre sphère de service. Je puis leur dire tout comme à mes collègues ici, qu'ils attendent beaucoup de moi, qu'ils veulent que je fasse un bon travail et que je tâcherai de ne pas les décevoir, ce que je me suis efforcé d'éviter pendant toutes les années que j'ai passées ici.

Pour conclure, madame le Président, je voudrais vous dire en toute sincérité et du fond du cœur que je vais m'ennuyer de la Chambre des communes. Cependant, je me dis que mon travail ici m'a beaucoup rapporté comme personne, ce dont je suis reconnaissant. Merci beaucoup.

[*Note de l'éditeur: Les députés accordent à M. Alexander une ovation debout.*]

M. Alexander: Madame le Président, je vous annonce maintenant que je démissionne de mon siège à la Chambre des communes comme représentant de la circonscription de Hamilton-Ouest à compter de minuit le 28 mai 1980.

HOMMAGES À L'HONORABLE LINCOLN M. ALEXANDER

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je crois que c'est l'une des rares occasions où je puisse vraiment prétendre parler au nom de tous les députés de la Chambre des communes quand je dis au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) combien sa présence nous manquera et combien le Parlement et l'État canadiens perdront par son départ. Je ne pense pas exagérer en disant qu'aucun député n'est plus apprécié, ne sera plus regretté que lui par ses collègues à la Chambre.

Le député de Hamilton-Ouest a brillamment servi ses électeurs pendant douze années consécutives à la Chambre. Il est devenu un symbole vivant de la démocratie canadienne et un porte-parole pour les Canadiens dans le besoin n'importe où au pays. Il a défendu les intérêts de ses électeurs avec zèle et dévouement. Il a occupé avec brio le portefeuille de ministre du Travail. Qui plus est, pour lui et pour nous, il s'est valu le respect et l'affection de tous ceux qui sont associés de près ou de loin avec la Chambre des communes.

Nous lui souhaitons tous bonne chance dans les nouvelles fonctions qu'il a acceptées mais la Chambre regrettera Lincoln Alexander et gardera longtemps de lui le souvenir de l'un des plus brillants députés qui ait jamais siégé dans cette enceinte.

● (1520)

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) avait tout à fait raison de dire qu'en cette occasion il parlait au nom de tous les députés de la Chambre des communes. J'aimerais le préciser et faire connaître que le Nouveau parti démocratique partage les sentiments exprimés.

Je prends la parole au nom de mon chef, l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) qui, comme l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), est arrivé à la Chambre en 1968 et je me fais également le porte-parole de tous mes collègues.

Nous avons aimé les observations faites par l'honorable député aujourd'hui lors de sa dernière allocution dans cette Chambre. Ce qui nous a plu davantage, à moi tout au moins, ce sont les amitiés qu'il a dit avoir cultivées parmi cette assemblée, des amitiés qui dureront jusqu'à la fin de ses jours. Nous n'avons pas toujours été d'accord avec l'honorable député. Lui et moi avons eu des discussions intéressantes mais, la plupart du temps, nous avons été d'accord et nous avons des intérêts communs. Il s'est distingué dans son service à la Chambre. Il a déployé ses meilleurs efforts et mérite entièrement les éloges qui lui sont adressées depuis quelques moments.

Nous disons au revoir à Lincoln Alexander qui quitte la Chambre des communes et nous lui adressons nos meilleurs vœux pour les années à venir.

Des voix: Bravo!

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, c'est avec plaisir que je profite de cette occasion pour faire l'éloge de mon collègue et ami et mon ancien collègue en droit. Nous avons tous les deux étudié à Osgoode Hall et, au cours des années, nous avons eu l'occasion de nous connaître très bien. Bien entendu, il a eu beaucoup plus de succès que moi comme ce fut le cas d'ailleurs à l'école de droit. Sur le plan politique, il a certainement mieux réussi. Bien que nous ayons tous les deux été élus en 1968, j'ai pris une sorte de congé de 1972 à 1974, mais lui n'a pas interrompu sa carrière parlementaire. Madame le Président, c'est depuis ce temps-là que nous sommes ici.

Au nom de mon parti, je veux me faire l'écho des sentiments exprimés par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le porte-parole du Nouveau parti démocratique.

Ce fut fort agréable de travailler avec le député pendant ces nombreuses années. Il entreprend aujourd'hui une nouvelle carrière prometteuse, une carrière au sein de la Commission des accidents du travail du gouvernement ontarien. En ma qualité de représentant de l'Ontario, je sais que j'aurai l'occasion de collaborer avec lui et de le voir ainsi de temps à autre. Je ne peux que lui dire au revoir, bonne chance et Dieu vous accompagne!

Des voix: Bravo!

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Je vous remercie, madame le Président, de me permettre d'ajouter ma voix à celle du chef du parti conservateur et des autres députés qui ont tenu à rendre hommage à une personne que je considère comme un ami très personnel.

Quand le député a été élu à la Chambre en 1968, j'étais ministre du Travail. Il me fallut bien peu de temps pour me rendre compte que l'opposition venait d'acquérir un nouveau député plein de fougue et de talents. Je me souviens que le député fut désigné presque sur-le-champ critique officiel en matière de travail. Un jour qu'il m'avait posé une ou deux questions plutôt difficiles, je lui dis qu'il était peut-être allé trop loin. Il me répondit alors qu'il avait calqué son style sur le mien, ce qui me compliquait quelque peu les choses. C'est une personnalité des plus charmantes.

A maintes reprises, on a dit que le Parlement était une institution unique en son genre. Je me souviens que lui et son épouse nous avait accompagnés à un congrès de l'OIT, à Genève, au début des années 70. J'eus l'occasion de travailler avec lui et ainsi de le mieux connaître. Je dois avouer que j'ai toujours eu un faible pour cet homme surtout depuis qu'il représente la circonscription où habite ma mère. J'ignore pour qui elle a voté aux dernières élections, mais au tout début de la campagne, le député lui avait rendu visite en personne!

Pour terminer, je dirais, car j'ai fait la même chose en 1976, qu'il n'est pas facile de décider de quitter la Chambre. Notre côté égoïste nous incite à rester ici puisque les députés sont des gens de bonne compagnie et que les défis et les imprévus de la Chambre ne manquent pas de piquant pour un vrai parlementaire.

Je me souviens que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait déjà dit que la fortune aidant, je me retrouverais peut-être un jour à la Chambre des communes. J'espère que ce qui m'est arrivé ne lui arrivera pas.

Je sais, d'après son comportement à la Chambre des communes et surtout d'après l'humanité dont il a fait preuve quand il représentait, en qualité de ministre du Travail, ces admirables Canadiens qui travaillent de leurs mains pour gagner leur vie, qu'il est l'homme indiqué pour diriger la Commission des accidents du travail. Je me suis porté à la défense du député quand, peu après sa nomination, certains journalistes ont dit qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour remplir ces fonctions. Je pense, madame le Président, que les qualités dont l'honorable député a si souvent fait preuve ici, sa compassion, son intérêt, sa curiosité, son empressement et son dévouement, sont plus que suffisantes pour occuper ce poste très délicat. Je lui offre mes meilleurs vœux.

Des voix: Bravo!

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je serai très bref. Je sais que nous aurions tous voulu rendre un hommage spécial au député démissionnaire de Hamilton-Ouest, M. Alexander. Nous avons tous pour lui une très grande affection, je pense en fait, qu'il ne serait pas exagéré de dire que nous l'aimons beaucoup.

Il est un des quatre «survivants» de la promotion de 1968 du parti conservateur; je suis un des quatre «survivants» de la promotion de 1968 de mon propre parti.

M. Nystrom: Un réchappé.

M. Rose: Recyclé et rechapé! J'aimerais lui dire en toute honnêteté que le genre d'amitié qu'il a noué avec tous les députés de tous les partis est unique. Il est lui-même unique de bien des façons. C'est en effet un homme dynamique, intelligent, énergique et extrêmement généreux.

Le 25 juin, nous comptons organiser une réunion des «survivants» de la promotion 68, afin de commémorer cette date importante. Bien que M. Alexander ait l'intention de démissionner de ses fonctions de député aujourd'hui ou demain, je voudrais lui annoncer que nous nous proposons de déroger à la règle et de l'inviter à venir se joindre à nous pour fêter cet événement à Ottawa. Nous serons 25 sur les quelque 100 députés élus à cette époque, ce qui en dit long sur notre sécurité d'emploi.

Nous présentons nos meilleurs vœux de réussite au député dans ses nouvelles fonctions et nous tenons à lui dire combien il va nous manquer. Je sais que nous lui manquerons aussi et j'espère qu'il nous reviendra un jour.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, au nom de mes collègues je veux également rendre hommage à l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Sa contribution au Parlement canadien a été exceptionnelle. Il a consacré douze ans de sa vie à représenter le mieux possible ses commettants et l'ensemble des Canadiens, et je crois que la circonstance justifie qu'au nom du gouvernement je lui offre nos meilleurs voeux, une bonne santé et une fructueuse carrière à l'extérieur de la Chambre.

Je ne veux pas ajouter davantage aux propos qui ont été tenus par ceux qui ont connu le député plus intimement, mais j'aimerais dire que personnellement j'ai eu à le côtoyer à plusieurs reprises. Il s'est avéré un parlementaire aguerri mais toujours poli et toujours conscient de cet esprit qui doit nous animer en vue d'être des combattants, bien sûr, mais en même temps des gens qui travaillent à une cause commune, savoir, celle d'améliorer le bien-être de l'ensemble des Canadiens.

[*Traduction*]

En conclusion, madame le Président, j'ai pu constater que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) avait vraiment le sens de l'humour. Il reconnaîtra avec moi qu'avec le départ de «Linc» nous perdons un important maillon de la chaîne!

Des voix: Bravo!

* * *

● (1530)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 14, 91, 289, 292, 381, 391, 392, 393, 394, 395, et 593.

Je désire, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

JANIS JOHN GRIMBA

Question nº 14—**M. Cossitt:**

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il eu ou a-t-il à son service une personne nommée Janis John Grimba ou Gimba et, le cas échéant, *a*) dans quelles circonstances, *b*) était-il rattaché à la sécurité, *c*) quelles fonctions occupait-il?

2. *a*) A la connaissance du gouvernement, l'intéressé a-t-il été libéré de la prison de Kingston (Ont.), moyennant le versement d'une caution de $100,000, *b*) de quel délit a-t-il été reconnu coupable et quels sont les détails et la date de sa condamnation?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le solliciteur général m'informent comme suit:

1. Rien dans leurs dossiers n'indique qu'un Janis John Grimba ou Janis John Gimba a été employé par le ministère des Affaires extérieures.

2. Les autorités provinciales ont confirmé qu'un dénommé Janis John Grimba a été libéré sur remise d'un cautionnement du Centre de détention de Toronto-Est. L'honorable député voudra bien, par conséquent, reposer ses questions au procureur général de l'Ontario.

«LE MONITEUR MÉTRIQUE»

Question nº 91—**M. Cossitt:**

1. Le journal de format tabloïd «Le Moniteur métrique» est-il publié par la Commission du système métrique du Canada, B.P. 4000, Ottawa (Ont.) et est-il financé par les fonds publics et, le cas échéant, *a*) quand le premier numéro a-t-il été publié, et plus précisément, était-ce en septembre 1973, *b*) combien de numéros a-t-on imprimés, *c*) combien a coûté chaque numéro et l'ensemble des numéros, *d*) combien a-t-on imprimé d'exemplaires de chaque édition et, de façon générale, à qui ont-ils été distribués?

2. Pourquoi le gouvernement continue-t-il d'imprimer des publications de ce genre alors que la conversion au système métrique a fait l'objet des travaux du comité constitué par l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre cet examen?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne la Commission du système métrique Canada:

1. Le Moniteur métrique est publié par la Commission du système métrique Canada. Les coûts de l'impression et de la publication sont déterminés par Approvisionnements et Services Canada par voie de soumissions.

a) Le premier numéro a été publié en mars 1974;

b) Soixante et un numéros;

c)

Année	Total	Coût moyen par numéro	Nombre de numéros
1974	$ 53 012	$13 253	4
1975	$151 205	$15 120	10
1976	$181 446	$15 120	12
1977	$204 087	$17 007	12
1978	$176 674	$16 061	11
1979	$171 000	$17 100	10
1980 (à ce jour)	$ 34 200	$17 100	2
Total	$971 624		

d) 1974— 50 000
1975—110 000
1976—110 000
1977—150 000
1978—140 000
1979—140 000
1980—130 000

Diffusion du moniteur métrique (1979)

Audience	Pourcentage	Moniteur métrique
Gouvernement fédéral	7.86	11 000
Gouvernement provincial	3.57	5 000
Gouvernement municipal	2.50	3 500
Parlement	0.57	800
Media	2.14	3 000
Commission du système métrique Canada	0.11	150
Organismes métriques connexes	1.32	1 850
Comités directeurs et sectoriels	1.79	2 500
Bibliothèques du Canada	1.64	2 300
Chambres de commerce	16.93	23 700
Corporations	25.00	35 000
Agents de conversion des corporations	14.29	20 000
Institutions	6.00	8 400
Grand public canadien	7.86	11 000
Publics des É.-U. et étrangers	0.71	1 000
Demandes de renseignements	7.71	10 800
Total	100	140 000

2. Selon un communiqué d'Industrie et Commerce (I & C 161.79) daté du 4 octobre 1979, l'honorable Robert R. de Cotret, ministre de l'Industrie et du Commerce, et l'honorable Ron Huntington, ministre d'État à la Petite entreprise et à l'Industrie, annoncent à Ottawa la mise sur pied d'un comité de synthèse de l'état d'avancement de la conversion au système métrique. Le communiqué ajoute: «Je suis convaincu que le présent comme l'avenir exigeront que les Canadiens acceptent le système métrique comme étant une réalité. Le gouvernement n'a pas l'intention de créer de problèmes ou de retards inutiles dans la conversion au système métrique. On a donc demandé au Comité de synthèse d'évaluer les progrès accomplis jusqu'ici, d'examiner les secteurs posant des problèmes et de rendre compte au Parlement le plus tôt possible.»

3. Le gouvernement examine sans cesse ses programmes, tel que le programme de conversion au système métrique.

CANADAIR LIMITED

Question nº 289—**M. Herbert:**

1. *a*) Combien le gouvernement a-t-il payé pour l'acquisition de Canadair Limited, *b*) sous quelle forme l'argent a-t-il été versé et à qui?

2. La société avait-elle des dettes au moment de l'acquisition et, le cas échéant, de quel montant?

3. A combien s'élevaient *a*) l'action autorisée, *b*) le capital d'émission de la société au moment de l'achat?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a*) Montant payé par le gouvernement canadien: $38,150,000.
   b) Une série progressive de paiements par chèque à la General Dynamics Corporation de St. Louis, Mo.

2. Un montant total de $25,615,000 réparti comme suit:

Billets payables à des banques	$15,520,000
Billets payables au gouvernement	$9,350,000
Dette à long terme	$745,000
	$25,615,000

3. *a*) Actions autorisées: 5,000,000 actions ordinaires, sans valeur nominale.

b) Capital d'émission: 1,408,063.

DE HAVILLAND CANADA LTD.

Question nº 292—**M. Herbert:**

1. *a*) Combien le gouvernement a-t-il payé pour l'acquisition de de Havilland Canada Ltd., *b*) sous quelle forme l'argent a-t-il été versé et à qui?

2. La société avait-elle des dettes au moment de l'acquisition et, le cas échéant, de quel montant?

3. A combien s'élevaient *a*) l'action autorisée, *b*) le capital d'émission de la société au moment de l'achat?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. *a*) Le gouvernement a payé $40,498,902.59 pour l'acquisition de de Havilland Canada Limited.

b) Le paiement a été effectué par chèque au groupe Hawker Siddeley et à divers actionnaires minoritaires, en dollars canadiens provenant du fonds du revenu consolidé. (Hawker Siddeley $40,367,-332.43: actionnaires minoritaires $131,570.16.)

2. Les dettes totales, au moment de l'acquisition, s'élevaient à $32,427,370.

3. Les actions autorisées: 50,000 classe A sans valeur au paire; 10,000 classe B sans valeur au pair.

Le capital d'émission: 32,000 classe A

10,000 classe B $306,000.

LA POTASSE—L'EXPORTATION

Question nº 381—**M. Herbert:**

1. Le Canada dispose-t-il d'un excédent de potasse pour l'exportation?

2. Les installations portuaires de la côte du Pacifique peuvent-elles répondre à une augmentation des exportations de la potasse dans cette région et, sinon, y apportera-t-on des améliorations?

3. Les moyens de transport peuvent-ils répondre à l'augmentation des livraisons de potasse vers les ports de la côte du Pacifique et, sinon, envisage-t-on d'y apporter des améliorations?

4. Refuse-t-on des commandes en vue de l'exportation de la potasse en ce moment?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le Conseil des ports nationaux m'informent comme suit:

1. Non. On peut universellement considérer que l'offre de tous les producteurs mondiaux de potasse est restreinte.

2. On considère que les installations de manutention de la potasse du port de Vancouver sont en mesure de répondre aux augmentations prévues des expéditions de ce produit.

3. En ce qui a trait aux moyens de transport, on estime qu'ils seront en mesure de répondre à la demande. Cependant, du fait que les principaux producteurs de potasse possèdent déjà, dans certains cas, leurs propres wagons, ces derniers, de concert avec les sociétés ferroviaires, contrôlent à toutes fins utiles le réseau de transport de la potasse.

4. Oui. Comme l'offre est restreinte sur le marché, les fournisseurs canadiens accordent la priorité à leurs clients de longue date. Ils satisfont entièrement les besoins fondamentaux de ces acheteurs.

CANADIAN GENERAL ATOMIC CORPORATION LIMITED

Question nº 391—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Canadian General Atomic Corporation Limited?

2. Pour chaque annee, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Canadian General Atomic Limited (hors exploitation)

		a) 1977	*b*) 1978
1.	Recettes	—	—
	Revenus nets	—	—
2.	*a*) Subventions	—	—
	b) Prêts, avances et garanties	—	—
	c) Investissements	Néant	Néant

CANADAIR SERVICES LIMITED

Question nº 392—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Canadair Services Limited?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Canadair Services Limited

		a) 1977	*b*) 1978
1.	Recettes	$2 546 114	$9 141 670
	Revenus nets	$ 24 067	$ 62 383
2.	*a*) Subventions	—	—
	b) Prêts, avances et garanties	—	—
	c) Investissements	Néant	Néant

Questions au Feuilleton

CANADAIR INTERNATIONAL LIMITED

Question nº 393—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Canadair International Limited?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Canadair International Limited (hors exploitation)

	a) 1977	*b*) 1978
1. Recettes	—	—
Revenus nets	—	—
2. *a*) Subventions	—	—
b) Prêts, avances et garanties	—	—
c) Investissements	Néant	Néant

CANADAIR INCORPORATED

Question nº 394—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Canadair Incorporated?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

	a) 1977	*b*) 1978
1. Recettes	$1 307 030 U.S.	$3 844 169 U.S.
Revenus nets	$ 19 302 U.S.	$ 53 887 U.S.
2. *a*) Subventions	—	—
b) Prêts, avances et garanties	—	—
c) Investissements	Néant	Néant

CANADAIR GMBH

Question nº 395—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Canadair GMBH?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Canadair GMBH (hors exploitation)

	a) 1977	*b*) 1978
1. Recettes	—	—
Revenus nets	—	—
2. *a*) Subventions	—	—
b) Prêts, avances et garanties	—	—
c) Investissements	Néant	Néant

AIR CANADA—L'HONORABLE DÉPUTÉ DE LINCOLN

Question nº 593—**M. Cossitt:**

1. Quel est le détail de la pension, des allocations ou des émoluments de tout ordre consentis à l'honorable député de Lincoln lorsqu'il a quitté la présidence d'Air Canada?

2. L'honorable député bénéficie-t-il d'avantages quelconques de son ancienne charge et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada déclare ce qui suit:

1. Le député de Lincoln est l'ex-président du conseil d'administration d'Air Canada. Il n'a jamais occupé la présidence de la société.

2. Air Canada considère que la rémunération et les autres conditions d'emploi de ses agents et gestionnaires sont des renseignements confidentiels.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL MENSUEL DU SUPPLÉMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 26 mai, de la motion de Mme Bégin: Que le bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit opportun de reprendre ce débat tout de suite après que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) ait annoncé son intention de quitter la Chambre des communes. Nous le savons tous, il n'a pas l'intention de se retirer de la vie active et il continuera à servir son pays à un autre titre pendant nombre d'années à venir.

J'ai écouté avec grand intérêt le débat sur le bill C-16 et je dois avouer que le discours du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), surtout qu'il s'agit d'un sujet qui lui tient beaucoup à cœur, a intéressé au plus haut point tous les députés de la Chambre. Nous ferions bien à mon avis, de suivre, les conseils du député de Winnipeg-Nord-Centre sur ce sujet qu'il connaît si bien.

J'ai également écouté avec grand intérêt le discours de mes collègues, les députés de Joliette (M. La Salle) et de York-Sunbury (M. Howie). Leur argumentation était des plus intéressantes et je suis sûr qu'elle aura un effet positif sur l'adoption de ce projet de loi.

Je dois ajouter que j'avais hâte d'entendre les propos du député de Lincoln (M. Mackasey) puisqu'il est censé connaître le domaine des pensions plus que n'importe qui d'autre au Canada. Malheureusement, à l'instar de la plupart de mes concitoyens, j'ai été déçu par ses observations. S'il y a quelqu'un, ici, à la Chambre, qui n'aurait pas dû traiter de cette question particulière, c'est bien le député de Lincoln qui a défrayé la chronique ces derniers mois.

Toutefois, je me réjouis d'affirmer que j'appuie le bill C-16 grâce auquel les bénéficiaires du supplément de revenu garanti se verront accorder une augmentation de $35. Cependant, la méthode employée pour présenter le projet de loi aux Canadiens me préoccupe quelque peu. Les députés n'ignorent pas que ce bill concrétise une promesse faite par les libéraux au cours de la dernière campagne électorale et, bien qu'on ait dit explicitement—mais pas trop fort—que l'augmentation serait réservée à ceux qui auront subi avec succès un test qui, apparamment, n'est autre que le test d'évaluation des moyens, la plupart des gens et certainement la plupart des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse pensaient que toutes les personnes âgées de 65 ans et plus obtiendraient cette majoration de $35.

Je trouve donc regrettable que les choses nous soient présentées ainsi car le gouvernement doit se préoccuper davantage des problèmes des personnes âgées que des campagnes électorales. C'est pour les mêmes raisons que j'ai été déçu de la position adoptée par l'autre parti de l'opposition qui, lui aussi, a voulu plus ou moins profiter des personnes âgées pour faire élire des députés. C'est écrit noir sur blanc pour qui veut le vérifier.

Le gouvernement de l'heure a été pressé de faire ce genre de promesses. Néanmoins, nous avons estimé ne pas devoir profiter ainsi des personnes âgées et nous avons préféré examiner à fond leur situation afin de rendre une décision en fonction d'une évaluation réaliste de leurs difficultés.

D'ici l'an 2001, nous aurons environ 3.4 millions de personnes âgées au Canada. A l'heure actuelle, elles sont environ 2.1 millions. Ces personnes représentent environ 12 p. 100 de la population. D'ici l'an 2030, nous aurons plus de sept millions de personnes âgées de plus de 65 ans. Elles seront environ deux à trois fois plus nombreuses en l'an 2030. D'après les prévisions, en 2031, nous aurons seulement deux travailleurs pour faire vivre une personne âgée. A l'heure actuelle, il y a environ sept travailleurs pour un pensionné.

En tant que députés, il nous revient d'établir comment vivent ces gens et quelles sont leurs difficultés. La plupart d'entre nous, je pense, savent que les personnes âgées vivent dans la pauvreté. La sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada constituent plus de la moitié du revenu total des personnes âgées de plus de 65 ans. Les régimes de retraite privés représentent moins de 12 p. 100 de leur revenu total. En 1978, 58 p. 100 des prestataires de la sécurité de la vieillesse avaient droit au supplément de revenu garanti. Cela démontre qu'en 1978 plus de 54 p. 100 de nos citoyens âgés étaient dans l'indigence et étaient plus pauvres qu'ils ne l'étaient avant 1978, alors qu'ils n'étaient pas encore officiellement des personnes âgées.

Le revenu moyen d'une personne âgée s'élève à environ un tiers de celui des autres. Si l'on tient compte des avantages fiscaux, leur revenu augmente à environ 40 p. 100. Même après le dégrèvement pour des biens tels que des maisons et d'autres propriétés et pour le nombre de personnes à charge, l'écart rétrécit, mais il est incontestable qu'il est encore considérable.

La charge que représentent les citoyens âgés devient un fardeau de plus en plus lourd pour la société. A l'heure actuelle, les dépenses faites pour l'entretien des citoyens âgés représentent environ 3 p. 100 de la valeur globale des biens et services. D'ici l'an 2031, on compte que les dépenses globales atteindront environ 7 p. 100 de la valeur des biens et services. Il coûte environ trois fois plus cher au Canada pour subvenir aux besoins d'une personne âgée que pour subvenir à ceux d'un enfant. Il est donc faux de prétendre qu'en 2031, comme il y aura moins d'enfants, on aura plus d'argent à consacrer aux personnes âgées.

Comme nous sommes compatissants, nous devons reconnaître que le gouvernement doit tenter de combattre la pauvreté dont souffrent nos citoyens âgés. Sur ce plan, le Canada ne fait pas si piètre figure par rapport aux autres nations du monde. Les seules autres nations du monde libre qui font plus pour leurs veillards que le Canada sont la Suède, l'Italie et la France, mais l'important, et ce qui doit nous concerner c'est de se demander s'ils sont traités avec justice. Or, les vieillards qui reçoivent la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti ont un revenu qui est considérablement inférieur à celui de la plupart d'entre nous.

● (1540)

Il est aussi intéressant de noter que les couples de vieillards se portent mieux que les célibataires au Canada. Parce que la longévité des femmes dépasse celle des hommes, elles sont plus à plaindre lorsqu'elles vivent seules dans des logements non subventionnés. Ce sont, en quelque sorte, les plus pauvres. Vingt p. 100 des couples de vieillards et 60 p. 100 des personnes âgées vivent dans l'indigence. Leur misère augmente tous les jours en raison de l'inflation. En fait, leurs pensions sont basées sur l'indice des prix à la consommation. Toutefois, cet indice ne tient pas compte de la hausse des prix de la marchandise la plus importante pour eux. Il s'agit, bien sûr, de l'alimentation. Le prix des aliments est très élevé par rapport à l'indice des prix à la consommation. Voilà pourquoi il est injuste d'indexer ces pensions selon l'indice.

Donc, la question qui se pose est de savoir si nous pouvons continuer de les faire vivre. Pouvons-nous espérer à l'avenir être capables de payer nos comptes? Au Canada, je le répète, les programmes de pensions comprennent la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada. La sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti sont des programmes financés par les impôts perçus dans l'année et le Régime de pensions du Canada est partiellement subventionné.

Encore une fois, n'oublions pas que c'est à nous qu'il incombe comme hommes de loi, comme députés au Parlement, comme porte-parole des personnes âgées à la Chambre des communes, de faire en sorte qu'elles soient non seulement moins pauvres, mais qu'elles cessent de l'être et que leur niveau de vie soit amélioré au point où elles peuvent vivre convenablement. C'est notre responsabilité et je répète que je donnerai mon appui à toute loi susceptible de tirer nos personnes âgées de leur misère actuelle car dans bien des cas, elles sont, en effet, dans l'indigence.

A cause de cela, je me prononcerai en faveur du bill C-16, même si l'augmentation de $35 ou de $17.50 pour chaque conjoint dans le cas des couples ne représente pas tellement. C'est maigre, mais c'est tout de même un début. Les députés ne devraient cependant pas considérer le bill comme une solution permanente. Le gouvernement veillera certainement à faire quelque chose pour adoucir le sort de ces gens avant les prochaines élections. Certaines décisions difficiles doivent être prises dès maintenant à propos du financement du régime. Nous ne pouvons pas attendre que les fonds soient épuisés et que nous ne puissions plus aider les personnes âgées.

Certains prétendent que le régime devrait être financé entièrement par les recettes générales et que les jeunes générations, ceux qui font maintenant partie de la main-d'œuvre active, devraient payer pour faire vivre les plus vieux. Je suis d'accord avec ce principe dans le cas de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. C'est ce qui se fait au Canada depuis bon nombre d'années. Selon moi, nous pouvons fort bien adopter ce mode de financement dans certains cas.

Je ne suis cependant pas d'accord pour qu'on le fasse dans le cas du Régime de pensions du Canada. A cet égard, je suis convaincu que nous devons prendre des mesures dès maintenant pour garantir que la caisse du Régime de pensions du Canada soit suffisamment bien garnie pour atténuer les saignées que le Régime fera inévitablement sur le Trésor public et qui influeront sur le versement du supplément de revenu garanti quand la caisse du Régime de pensions du Canada sera à sec.

Au rythme actuel, il semble qu'en 1985, les versements dépasseront les cotisations. A la fin du siècle, en l'an 2,000, la caisse sera complètement à sec. De toute évidence, et j'espère que les ministériels et les autres députés sont de mon avis, il faudrait modifier la formule dès maintenant. Nous devons préparer immédiatement l'avenir des personnes âgées du Canada.

Certains ont signalé qu'on devrait permettre la retraite à un âge moins avancé pour ceux qui veulent se retirer de la main-d'œuvre active. Cela fait presque dix ans que l'âge d'admissibilité pour la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti est de 65 ans. Je ne suis pas d'accord avec certains députés qui ont proposé de rabaisser l'âge de la retraite à 60 ans. Le fait est que les gens vivent maintenant plus longtemps que par le passé et que cette tendance ira en s'accentuant. Les gens vivent plus longtemps parce qu'ils sont en meilleure santé. Je ne m'oppose cependant pas à la retraite anticipée pour tous les travailleurs. Je pense qu'il y a des cas spéciaux.

Je m'étais réjoui quand le gouvernement conservateur avait décidé de protéger les veuves âgées de 60 à 65 ans dont le conjoint avait plus de 65 ans et qui, de ce fait, avaient perdu le droit à l'allocation du conjoint. Je m'étais réjoui quand le gouvernement avait décidé que les conjoints continueraient de bénéficier de l'allocation du conjoint. C'était une attitude réaliste. Je pense que nous devrions maintenir cette attitude à la Chambre.

Je voudrais défendre la cause de ces veuves et de ces veufs dont le conjoint est décédé avant sa retraite et qui ont moins de 60 ans, disons 56, 57, 58 ou 59 ans. Ces gens-là ont bien de la difficulté à joindre les deux bouts. A cet âge, il est assez difficile pour quiconque n'a jamais été salarié de gagner sa vie, et le cas échéant, de faire vivre une famille. Je voudrais que le gouvernement actuel se montre assez compréhensif à l'égard de ces personnes pour tenir compte de la situation très particulière dans laquelle elles se trouvent.

Je voudrais également plaider la cause des familles d'anciens combattants dont le gagne-pain a disparu à la mort de l'ancien combattant. Nous, les législateurs, devrions accorder une attention particulière à ces personnes en leur donnant droit à une pension. D'après moi, la retraite obligatoire à 65 ans n'est plus acceptable. Il faudrait changer cela. Dans bien des cas, les personnes de 65 ans sont encore en mesure de travailler et souhaitent rendre service encore pendant des années. Ce qu'elles veulent, c'est maintenir leur revenu et ceux de leur famille au niveau auquel elles sont habituées. Quand nous les obligeons à prendre leur retraite à 65 ans, il arrive trop souvent que nous les réduisions à la misère.

Ces gens-là devraient pouvoir à la fois travailler et toucher leur pension. La pension de vieillesse devrait leur être versée comme à tout le monde, à 65 ans. Et ils devraient pouvoir continuer à travailler s'ils le désirent. Dans bien des cas, ils ont la compétence et la santé nécessaires. Nous avons vu de nombreux exemples à la Chambre des communes de gens qui ont beaucoup à apporter et qui ont joué un grand rôle après l'âge de 65 ans. Évidemment, à mesure que leur nombre grandit, ils deviennent un groupe plus important et, parce qu'il y a moins de jeunes qui arrivent sur le marché du travail, nous aurons besoin de leur apport.

• (1550)

Le comité spécial du Sénat qui a étudié la question de la retraite a recommandé d'abolir la retraite obligatoire par un an à la fois au cours des cinq prochaines années. Je crois que ce rapport a été publié en novembre dernier. Je suis d'accord là-dessus. Je crois que c'est une attitude réaliste à adopter. J'aimerais nous voir faire des progrès en ce sens.

En terminant, j'ajoute que l'économie a besoin de nos citoyens âgés. Elle comptera de plus en plus sur leur compétence et leur capacité au cours des années et je trouve que nous ne devrions pas les obliger à prendre leur retraite. Je crois que nous devrions consacrer plus d'argent à notre régime de pensions, celui que nous finançons en partie à l'heure actuelle, le Régime de pensions du Canada, pour qu'il renferme assez de fonds dans les années à venir pour nous permettre de continuer à payer des prestations complètes sans que nous ayons à faire appel aux contribuables de l'époque. De cette façon il y aura assez d'argent dans le fonds de sécurité de la vieillesse et le fonds du supplément de revenu garanti pour que ceux qui ont besoin d'aide puissent en bénéficier.

L'essentiel c'est de tirer les citoyens âgées de leur pauvreté et je ne crois pas qu'on doive considérer le dénuement total comme point de départ. Je crois que nous ne devrions pas songer qu'aux cas extrêmes. Je le répète, l'indice des prix à la consommation n'est pas vraiment représentatif des produits dont nos citoyens âgées ont si grand besoin. Les vieillards ne devraient plus jamais avoir à souffrir ni à craindre pour leur avenir.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de passer à l'orateur suivant, qui sera le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer), je signale que la motion dont nous sommes saisis vise à faire renvoyer le bill au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales après l'étape de la deuxième lecture. La Présidence croit que les députés pourraient être disposés à étudier le bill en comité plénier. Je dirai simplement que, quand j'aurai fini d'accorder la parole aux députés qui cherchent à l'obtenir, je demanderai à la Chambre si elle veut renvoyer le bill au comité permanent ou l'étudier en comité plénier.

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puisque vous avez soulevé la question, je dois dire qu'à la suite de discussions entre les partis, il a été décidé que le projet de loi ne serait pas renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales mais qu'on l'étudierait en comité plénier, quand les interventions de la deuxième lecture seront terminées. Je pourrais ajouter également que la Chambre est disposée à faire franchir au bill l'étape de la troisième lecture aujourd'hui avant 10 heures. A moins d'avis contraire, c'est ce qui a été convenu avec les leaders des autres partis.

M. Nielsen: En ce qui nous concerne cela peut faire l'objet d'un ordre de la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Par conséquent, il faudra peut-être modifier la motion. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) propose de remplacer les mots «et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales» par «et renvoyé au comité plénier». Et que l'examen du projet de loi se poursuive en troisième lecture. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion est modifiée.)

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur l'Orateur, je me réjouis sincèrement d'avoir l'occasion d'analyser le bill C-16 qui tend à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, car cette mesure touche directement un grand nombre de personnes de ma circonscription. Okanagan-Nord est une circonscription comblée tant pour son paysage que pour la douceur de son climat. De ce fait, elle attire de nombreuses personnes du troisième âge. En fait, dans la localité où j'habite, celle de Vernon, près de 40 p. 100 de la population est composé de personnes âgées.

Quand le bill C-16 sera adopté, ce sera l'accomplissement d'une promesse électorale. En effet, le parti ministériel avait promis de majorer de $35 par mois le supplément de revenu garanti et l'allocation du conjoint. Dans le cas des couples mariés cependant, la pension de chaque conjoint ne sera majorée que de $17.50. Ce n'est pas tout à fait ce qu'avaient compris de nombreux électeurs au cours de la dernière campagne. Les gens s'étonnent, les gens s'interrogent et s'inquiètent, surtout les gens mariés. Il n'y a vraiment que les libéraux qui croient encore au mythe des années 30, à savoir que deux personnes peuvent vivre pour le même prix qu'une seule.

Voilà pourquoi je voudrais pendant quelques instants me faire le porte-parole de ces citoyens canadiens qui ne toucheront pas l'augmentation et des autres auxquels il faudrait accorder davantage, bien davantage. J'aimerais signaler l'injustice de ce bill, comme d'ailleurs de tous nos textes portant sur les pensions.

Monsieur le président, 36.4 p. 100 de tous les Canadiens ayant 65 ans révolus ont un revenu annuel inférieur à $5,000. En 1975, 60 p. 100 des ménages dont le chef retraité était âgé d'au moins 65 ans avaient un revenu inférieur à $4,000. Les Canadiens âgés sont pauvres. Beaucoup même vivent dans une misère affreuse. Dans l'augmentation que propose maintenant le gouvernement on retrouve bien la politique des moyens de fortune qu'applique le gouvernement à son habitude, alors qu'il faut une réforme fondamentale. Cela a trop duré. Ce n'est pas avec des augmentations de $35 par-ci et de $40 par-là en l'espace de 20 ans qu'on améliorera le sort de nos retraités. Nos citoyens âgés n'auront pas de raison de se réjouir si le législateur fédéral continue à apporter des solutions improvisées à leurs problèmes. Nous avons le devoir d'analyser consciencieusement la situation actuelle, d'en reconnaître l'injustice et surtout de remédier aux problèmes.

Afin d'assurer le financement des pensions il ne faut pas attendre pour prendre des décisions. Si nous voulons avoir un bon programme de pensions pour les années 2,000, c'est maintenant qu'il faut prendre les décisions nécessaires, des dizaines d'années avant que nos réformes aient un effet direct sur le retraité.

L'évolution de notre pyramide des âges a été suffisamment étudiée. La natalité baisse, de même que l'immigration. Si cela continue—et rien ne permet de croire le contraire—il y aura plus de vieux que de jeunes. Il faut en tenir compte pour assurer le financement des pensions, déjà compliqué d'avance. Si les conditions actuelles persistent, le rapport des jeunes aux vieux va plus que doubler dans la période 1975-2050. Si nous continuons sur notre lancée, comme je le crains, le travailleur aura fatalement une charge de plus en plus lourde à supporter pour faire vivre les retraités. Il faut nous demander si c'est cela que nous voulons.

J'aimerais pendant quelques instants exposer ce que je considère comme l'un des problèmes les plus urgents qui se posent à nous, et auquel le gouvernement doit s'attaquer dare-dare. Il suffit de jeter un coup d'œil sur nos régimes publics de pensions pour voir que nous courons à la crise. Le gouvernement ne peut pas continuer de fermer les yeux sur la situation du financement. Son attitude sociale passera à l'histoire. Le fait est que les cotisations aux régimes du Canada et du Québec seront insuffisantes pour couvrir les pensions auxquelles les travailleurs actuels auront droit. Selon le département des assurances, si l'on n'augmente pas les cotisations, le fonds sera épuisé en l'an 2003. L'ensemble des cotisations des salariés et des employeurs atteint maintenant 3,6 p. 100 des gains et il devra être porté à 9,1 p. 100 en l'an 2030. Il me semble presque inutile de signaler que si les travailleurs de demain ne veulent pas ou ne peuvent pas verser les augmentations nécessaires sous formes d'impôts et de cotisations, les travailleurs d'aujourd'hui vont perdre toutes leurs prestations.

● (1600)

Exemple de ce qu'on peut faire: le gouvernement de la Colombie-Britannique a dernièrement décidé de fixer les augmentations futures des pensions selon les cotisations versées au régime. Le gouvernement provincial a résolu de limiter les augmentations du coût de la vie pour les pensions des fonctionnaires en supposant que l'indexation ouverte liée à l'indice des prix à la consommation ne fera qu'accroître le déficit. La province s'inquiétait, et à juste titre, des cotisations sans capitalisation qu'avaient engendrées son propre régime de pensions et celui du gouvernement fédéral. Ces cotisations s'élèvent à 1 milliard de dollars pour les provinces et à 7 milliards pour Ottawa.

Je dois cependant faire remarquer que je ne suis pas nécessairement d'accord avec les propositions du gouvernement de la Colombie-Britannique dans ce domaine. Je soutiens simplement que selon les statistiques, il est exact de dire que le gouvernement a, à tout le moins, pris ses responsabilités dans cette décision de nature financière. Je ne me prononce pas sur l'aspect social de la proposition.

Le gouvernement a pris une décision politique; il utilise des fonds nationaux peu abondants, ou plutôt, l'argent des contribuables canadiens pour subventionner le conducteur d'automobile canadien. Le gouvernement subventionne actuellement le consommateur de gaz et de pétrole au rythme de 3 milliards de dollars par année, ce qui équivaut à environ $200 d'impôt par année pour chaque citoyen du pays. Je constate que le gouvernement dispose de fonds très limités même si l'on s'en rend difficilement compte en voyant avec quelle gaieté de cœur le gouvernement libéral dépense l'argent des contribuables. Je dois le répéter, je sais que des choix doivent être faits, mais je ne suis pas de ceux qui sont prêts à utiliser fonds et recettes fiscales bien rares pour subventionner l'automobiliste. Les goinfres du pétrole utilisent ce carburant pour leur plaisir tout comme pour les affaires. Si j'avais eu à prendre une décision dans ce domaine, je pense que j'aurais affecté les dollars des contribuables à une mesure sociale plus valable que celle qui consiste à fournir un service de transport par automobile à bon marché qui encourage la consommation excessive d'une ressource déjà rare.

Par exemple, je prétends que les 3 milliards de dollars ou à peu près que l'on dépense chaque année permettraient d'augmenter de plus de $1,500 par année la pension de chaque retraité du Canada. Ou encore, ces 3 milliards permettraient de financer comme il se doit nos régimes de pension existants. En outre, si ces 3 milliards de dollars étaient dépensés au Canada au lieu d'être donnés aux pays riches en pétrole, notre économie s'en trouverait très stimulée, ce qui aurait des conséquences favorables pour les affaires, la productivité et l'emploi.

Je demande instamment au gouvernement de remettre à l'étude ses choix et ses priorités et de mettre les besoins des pensionnés beaucoup plus haut sur sa liste.

Dans le discours du trône, le gouvernement énonçait son deuxième principe d'action ainsi qu'il suit: «Aussi . . . mes ministres se porteront-ils d'abord au secours des plus démunis.» Il me semble que le gouvernement a préféré subventionner l'automobiliste et laisser toujours les personnes âgées vivre dans la pauvreté.

Que dire des femmes âgées dans notre société? Le revenu de deux femmes âgées sur trois dans le pays se situe en deçà du seuil de la pauvreté; 66 p. 100 de toutes les veuves de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté. On ne tient aucun compte, semble-t-il, de la condition féminine en matière de pension, peut-être pour un certain nombre de raisons. C'est peut-être attribuable en partie au fait que la question des femmes et des pensions est liée à la relation des femmes avec la vie active. A cet égard, le gouvernement devrait s'occuper d'augmenter les prestations du survivant, car un grand nombre de régimes privés ne prévoient pas ou guère de prestations de décès, et les pensions de la plupart des veuves n'équivalent qu'à 50 p. 100 ou moins des prestations de leur mari. Le gouvernement doit admettre que $35 par mois ne contribueront pas pour beaucoup à soulager les personnes qui sont obligées de vivre dans la pauvreté.

J'aimerais maintenant faire part au gouvernement de mon inquiétude au sujet d'une question que m'ont signalée plusieurs de mes commettants et un grand nombre d'autres Canadiens. Ce n'est pas un problème particulier à la Colombie-Britannique, à ce qu'on me dit mais on le constate d'un bout à l'autre du Canada. J'ai appris qu'à l'heure actuelle, les conditions exigées pour l'obtention de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti obligent les personnes de plus de 65 ans qui désirent se marier à vivre ensemeble sans convoler en justes noces, selon l'expression d'usage.

De nombreuses personnes âgées souffrent beaucoup de cette situation. A l'heure actuelle, un couple marié touche juste assez pour atteindre le seuil de la pauvreté alors qu'un célibataire reçoit des prestations totales qui représentent 78 p. 100 du seuil de la pauvreté. Autrement dit, deux pensionnés célibataires n'ont aucun avantage financier à se marier, ce qui peut leur faire perdre jusqu'à 56 p. 100 de leur revenu global,

surtout quand ils vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Cette question préoccupe sérieusement de nombreux Canadiens et c'est en leur nom que je demande au gouvernement de réétudier la situation.

Pour conclure, je le répète, j'appuie cette mesure et je souhaite qu'elle soit rapidement adoptée. Néanmoins, je voudrais que le gouvernement admette que cette hausse ne constitue qu'un premier pas.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'essaierai de ne pas m'étendre trop longuement sur le sujet. Nous désirons que cette mesure soit étudiée en comité plénier le plus rapidement possible et qu'elle puisse être adoptée en fin d'après-midi.

D'abord, il faut dire, je pense, que ce bill concrétise les promesses faites aux dernières élections. Les libéraux ont dit qu'ils augmenteraient la pension de 35 dollars par mois et, aussitôt, le NPD a proposé quarante dollars. Je dois dire que la plupart des 22,500 pensionnés de ma circonscription ne voient pas d'un très bon œil cette surenchère insultante à laquelle on se livre à chaque élection en mettant à prix les suffrages des personnes âgées. En fait, je ne pense pas qu'un grand nombre d'entre elles se soient laissé acheter. J'ai eu l'impression que les pensionnés ont été aussi sensibles aux promesses des conservateurs qui se sont engagés à les traiter équitablement même si ces élections semblaient mal choisies pour défendre de nobles principes.

En fin de compte, les promesses néo-démocrates allaient beaucoup plus loin que celles des libéraux qui ont commencé à s'effriter aussitôt faites. D'abord, les libéraux n'ont pas promis de payer 35 dollars de plus aux pensionnés, malgré ce que nous pourrions lire à ce sujet dans les journaux de demain.

Chaque fois qu'il en est question dans les journaux, on dit que c'est une augmentation de $35 des pensions de vieillesse. C'est loin d'être un montant de $35 ajouté à la pension de vieillesse. C'est une augmentation de $35 par ménage et seulement ajoutée au supplément de revenu garanti. Selon mes dossiers, 486,047 personnes reçoivent le supplément de revenu garanti comme personnes mariées. Ces chiffres sont fournis par Statistique Canada. Je demanderai probablement d'autres renseignements à l'étape de l'étude en comité.

J'aimerais soulever deux autres points. J'ai été un peu inquiet des observations faites par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) consignées à la page 252 du hansard; on lui avait demandé pourquoi il n'avait pas déposé un équivalent libéral du bill C-28 présenté par le gouvernement conservateur. Je cite une de ses excuses:

> En outre, de concert avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mon ministère a entrepris une étude permanente afin d'harmoniser davantage les dispositions admnistratives de la politique de sécurité du revenu et de recenser les possibilités de simplifier celles du programme des anciens combattants . . .

Un peu plus loin, il disait:

> Bien que je sois impatient de présenter le plus tôt possible un bill tendant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants, il faut que les changements projetés soient étudiés en relation avec d'autres initiatives sociales.

Toutefois, j'y vois une de ces autres initiatives sociales et je crains que les observations du ministre des Affaires des anciens combattants ne vaudront plus car, de toute évidence, cette étude n'est pas faite de concert avec l'autre ministère.

L'autre point sur lequel j'aimerais obtenir des renseignements a trait aux pensions réciproques. Tout le monde n'est peut-être pas au courant de ce que le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a dit devant le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales en décembre 1978: je cite:

> J'étudie la possibilité d'une pension réciproque mais les Britanniques n'aident vraiment pas du tout. J'espère que cette question figurera à l'ordre du jour lorsque nos deux premiers ministres se rencontreront très bientôt . . .

Soit dit en passant, ils se sont rencontrés une semaine plus tard.

> . . . si l'on en juge par ce qu'ont dit les journaux hier.

● (1610)

Je continue de citer le ministre. Elle a ajouté:

> Aussitôt que je saurai si cela figurera à l'ordre du jour, j'en informerai la Chambre, ce qui, bien sûr, va modifier et accélérer ma démarche, j'espère. Voilà ma priorité. L'Italie en était une, la Grande-Bretagne aussi. Le dossier italien est classé, mais je tiens à rouvrir celui de la Grande-Bretagne. C'est très important.

Lorsque le ministre prendra la parole, j'espère qu'elle nous expliquera ce qu'il en est de ses priorités. Il est évident que la réunion des premiers ministres du Canada et de la Grande-Bretagne n'a abouti à rien.

Je ne tiens pas à retarder davantage l'adoption de ce bill. J'aurai quelques observations à faire et quelques questions à poser au cours de l'étude en comité. Mais en ce qui concerne mon parti, nous sommes disposés pour l'heure à l'appuyer.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux députés qui ont félicité le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) d'avoir été nommé une nouvelle fois à ce poste. C'est sans doute un des portefeuilles les plus importants en ce sens que les décisions qui y sont prises affectent directement la vie de nos concitoyens. Considérant l'évolution des temps et le fait qu'il soit actuellement à la mode de parler de réponse constitutionnelle, il va certainement se révéler plus important que jamais de maintenir autant que possible un contact direct et intelligent entre le gouvernement fédéral et tous nos concitoyens.

C'est précisément parce que le programme de sécurité de la vieillesse est, avec quelques autres programmes tels que celui de l'assurance chômage et celui des allocations familiales, un des programmes fédéraux qui touchent directement de très nombreux Canadiens que je voudrais consacrer les quelques minutes qui me sont imparties à la question et au principe de l'universalité. Hier, deux de mes collègues, le député de Winnipeg-North-Centre (M. Knowles) et le député de Beaches (M. Young) ont parlé assez longuement des autres questions liées de près ou de loin à ce bill. Ils ont notamment abordé la question de la discrimination dont les femmes sont encore victimes au regard de notre régime actuel de sécurité de la vieillesse et des mesures qu'il fallait prendre pour pallier cette injustice. Deuxièmement, comme ils viennent de l'affirmer, les montants des pensions sont encore insuffisants, si l'on définit avec réalisme la notion de pauvreté, et si l'on tient compte de l'évolution du régime des pensions au Canada ainsi que de l'abaissement de l'âge de la retraite. Ils ont également exposé en détail les mesures proposées par notre parti lors de la dernière campagne électorale, notamment celle qui consiste à relever de $40 par mois la pension de base de sécurité de la vieillesse.

Il va sans dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qu'ils ont proposé, surtout quand ils ont rappelé ce qu'avait dit hier le député de Lincoln (M. Mackasey) en réclamant le retour au principe d'universalité sans considération des moyens d'existence.

Je crains que si on laisse s'effriter davantage le principe d'universalité régissant des programmes comme le régime de sécurité de la vieillesse, les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage, nous ne précipitions tôt ou tard une réaction de la part des salariés de la classe moyenne qui, bien qu'ayant beaucoup travaillé et payé la plus grosse part des impôts au pays, se verraient, dans les dernières années d'application d'un régime après l'autre, privés des avantages pour lesquels ils ont tant cotisé.

Certaines personnes ne se rendent qu'à grand peine à l'âge de la retraite et ne peuvent en jouir que pour quelques mois à peine, selon le métier qu'elles ont exercé. Je songe notamment aux mineurs et aux bûcherons dont le métier est dangereux. Si nous continuons à supprimer un par un les avantages dont jouissent ceux qui paient le gros de la note de ces programmes, tôt ou tard il se produira chez ces gens un ressac d'hostilité, en dépit de la fermeté dont eux ou leurs dirigeants ont fait preuve jusqu'à maintenant.

Année après année, nous constatons que le seuil maximal d'admissibilité à ces programmes est relevé preque exactement au même rythme que le salaire moyen des travailleurs. Au syndicat que je représentais avec fierté avant d'être élu à la Chambre des communes, nous avions remarqué depuis nombre d'années que chaque fois qu'une nouvelle convention collective était négociée, nous frôlions, à quelques dollars près, le seuil à partir duquel on n'avait plus droit aux prestations d'assurance-chômage, ou, dans certaines provinces, aux allocations familiales. En raison de l'érosion de la pension de vieillesse de base qui est versée dans évaluation des besoins ou des moyens, nous ne voyons pas beaucoup de gens retirer la juste contrepartie d'une quote-part de plus en plus importante au fardeau fiscal.

S'il nous arrive de vouloir être idéalistes, c'est un manque de réalisme que de croire que tôt ou tard, on arrivera à amener ces gens-là à adopter une attitude plus conservatrice sur le plan social, bien qu'ils soient habituellement disposés non seulement à appuyer mais aussi à être les champions de ce genre de cause et de bien d'autres programmes à caractère social qui profitent généralement davantage à d'autres qu'à eux-mêmes, c'est-à-dire aux personnes qui parfois n'ont pas le privilège de pouvoir négocier elles-mêmes leur régime de pension ni bien d'autres avantages sociaux.

Cette tendance se maintient depuis quelques années et on en arrive presque à se demander si l'on prend ses distances par rapport au principe de l'universalité dans l'espoir conscient ou inconscient de provoquer une réaction sociale. Je ne peux pas croire que le ministre soit animé de telles intentions aujourd'hui. D'après les observations du député de Lincoln, j'oserais espérer qu'il ne s'agit pas là d'une manœuvre consciente ou inconsciente, si du moins ses propos reflètent l'opinion des députés qui sont assis en face. Beaucoup de députés ont toutefois commencé à se poser des questions. Je trouve que l'on ne pourrait pas faire mieux en agissant intentionnellement.

Je trouverais cela regrettable. Cela va à l'encontre des principes que nous défendons, depuis des années, mes collègues et moi-même. Cela va à l'encontre du genre d'orientation sociale que non seulement mes collègues mais aussi bien des députés des autres partis, préconisent depuis très longtemps. On ferait ainsi un pas en arrière malgré les quelques orientations sociales très intelligentes que le Canada a eu la chance de prendre grâce aux pressions exercées par le mouvement ouvrier au cours des dernières décennies. Les travailleurs ont très souvent renoncé à tout espoir de gains personnels pour établir des mécanismes visant à aider les citoyens qui sont les moins aptes à faire valoir leurs droits à satisfaire leurs besoins et à défendre leurs intérêts.

C'est à peu près tout ce que j'avais à dire. Au Danemark, pays natal de mon père, il y a une expression courante qui s'applique bien, je crois, à beaucoup de programmes de sécurité sociale. Les Danois veulent bâtir une société où peu ont trop et nul n'a trop peu. A moins d'adopter le principe de l'universalité, je pense que nous irons à l'encontre de cet objectif social, ce qui, à mon avis, serait mauvais et même dangereux pour notre structure sociale. J'appuie évidemment la motion dont nous sommes saisis. Cette mesure en aidera beaucoup mais, malheureusement, elle nous éloigne encore davantage du principe de l'universalité qui, à mon avis et de l'avis de bien d'autres, est essentiel à notre structure sociale et à l'avenir du pays.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je signale aux députés que si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) prend maintenant la parole, cela mettra fin à cette étape-ci du débat. En est-il convenu?

Des voix: D'accord.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord dire que je me réjouis de voir que les porte-parole de tous les partis ont accordé leur appui au projet de loi. De plus, je me félicite de ce que les députés des deux côtés de la Chambre ont formulé le vœu de faire encore plus pour atténuer les difficultés financières que connaissent les personnes âgées du Canada.

● (1620)

Bien sûr, l'augmentation de $35 par mois est substantielle et sera accordée, si la Chambre y consent, à compter de juillet. Le gouvernement accorde ainsi quelque 500 millions de dollars à ce secteur de la population. Nous savons tous néanmoins que cela est insuffisant.

Avant d'aborder en comité plénier l'étude détaillée du projet de loi, avec la permission de la Chambre, j'ajouterai que je suis la première à reconnaître que la mobilisation d'une nouvelle somme devrait constituer la prochaine étape. Il est dommage que le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) ne soit pas des nôtres en ce moment. Nous mobiliserons d'autres fonds, près de 730 millions de dollars, aussitôt rétablie et revigorée l'économie nationale. Ce montant permettra aux personnes âgées de vivre au-delà du seuil de la pauvreté. J'emploie l'expression «seuil de la pauvreté», expression statistique brutale, comme mesure que nous pouvons tous comprendre et utiliser pour marquer nos progrès, année après année et décennie après décennie, en vue d'assurer aux Canadiens une qualité de vie supérieure.

Je voudrais très brièvement répondre à quelques arguments soulevés au cours de la discussion qui a fait suite à mon exposé. Le député de Rosedale (M. Crombie) s'est déclaré défavorable à la tenue d'une conférence sur les pensions que j'ai annoncée à la fin de mon discours. Il a dit qu'à l'époque où il était lui-même ministre, il avait projeté «d'entreprendre une analyse complète de la question et d'en saisir un comité permanent». A cet égard, je voudrais signaler que nous partageons certainement le même objectif, celui d'améliorer les pensions au Canada, et plus particulièrement les régimes privés. Toutefois, je ne suis pas du tout d'accord avec lui quant à la formule à employer.

Je le répète, toutes les principales études sur les régimes de pension privés, publics, semi-publics, ou para-publics, par exemple celle sur le Régime de pensions du Canada, ont été terminées, sauf une qui est presque achevée et qui doit paraître au début de l'automne. Il s'agit de l'étude de la Commission royale d'enquête de l'Ontario sur les pensions.

De quoi avons-nous besoin? D'un autre comité? Croyez-vous vraiment qu'un comité de la Chambre puisse étudier et compiler une quinzaine de rapports? Comment y arriverait-il? Sachant tout ce que nous savons des délibérations de la Chambre des communes, des moyens mis à notre disposition et de la somme de travail des députés de tous les partis, nous estimons qu'un comité de la Chambre n'est pas le moyen idéal en l'espèce. Nous croyons qu'un comité investi d'un tel mandat devrait siéger deux ans, peut-être même trois, pour arriver à faire le travail.

En quoi consiste ce travail? Il me semble qu'il comprend un volet à caractère technique, soit la compilation des diverses études et l'établissement d'une liste comparative des différentes recommandations. C'est là à mon avis du travail technique que les comités de la Chambre ne sont pas en mesure d'exécuter. Et, de toute manière, c'est bien pour faire ce genre de travail que nous avons des ministères. Ceux-ci ont en effet à leur disposition les ressources techniques et humaines nécessaires pour éplucher ces divers rapports et en présenter les recommandations de manière succincte.

[*Français*]

Comment dire cela? Je vais terminer en français: Ayant eux-mêmes mis de l'ordre dans toutes les recommandations et les ayant mises en perspective les unes par rapport aux autres, c'est donc au ministère que j'ai demandé de préparer ce tableau qui nous résumera ce que nous ont recommandé la douzaine ou la quinzaine de rapports déjà prêts sur la question des pensions.

Maintenant quelle est la deuxième étape que nous jugeons la plus importante? C'est celle de l'action. Nous pensons qu'il est grand temps que les parties en cause, les partenaires économiques, c'est-à-dire les employeurs, les gouvernements comme employeurs, les syndicats, les pensionnés eux-mêmes discutent publiquement de ces recommandations. Nous pensons que nous sommes prêts à ce que les Canadiens, et en particulier les partenaires économiques concernés directement, commencent à parler des différentes avenues qu'ils favorisent et de celles qu'ils n'aiment pas et nous disent pourquoi, et deuxièmement que le processus de négociation et de décision puisse se développer dans les deux ans ou au pis dans les trois ans qui viennent. C'est-à-dire que le temps qu'aurait pris un comité parlementaire nous semble une répétition avec un outil qui est loin d'être celui qui est le plus approprié pour effectuer des études et faire des recommandations à partir de rapports divers. Alors voilà, je me permets d'insister sur l'importance d'engager l'action. Nous pensons qu'une conférence nationale à l'automne est la meilleure manière de le faire.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant faire une brève remarque concernant un député qui vient d'avoir la vedette aux nouvelles nationales aujourd'hui. Je ne le connais que par son nom de famille et je n'ai pas eu le temps de m'enquérir du nom de sa circonscription. Je sais cependant qu'il s'agit d'un conservateur.

M. Knowles: Bow River.

Mme Bégin: Le député de Bow River (M. Taylor) a acquis une célébrité nationale par un moyen que je répugnerais à employer quant à moi pour y parvenir. Il est vrai qu'il l'a fait intentionnellement mais j'aimerais bien savoir pourquoi il a agi ainsi. Il a déclaré qu'il croyait sincèrement qu'en donnant aux gens qui vivent seuls, qu'ils soient célibataires, divorcés, ou veufs une somme d'argent double de celle que reçoit chaque conjoint d'un couple, nous créons une incitation au divorce. Cette réflexion me semble absolument farfelue, pour ne pas dire plus. J'ajoute même que cela me semble constituer un exemple caractéristique de la politique conservatrice et correspond parfaitement à la conception que se font les Conservateurs de la nature humaine. Point n'est besoin de le dire mais il faut rappeler que l'on ne divorce pas pour $17 de plus par mois. Je ne saurais accepter ce genre de raisonnement. J'ai demandé au ministère à combien il évaluait le nombre de divorces dont nous avons ainsi été responsables au Canada la dernière fois que nous avons accordé une augmentation aux personnes seules. Les représentants du ministère ont été très polis et ils ne m'ont pas ri au nez mais ils n'ont certes pas sû quoi me répondre. Sauf erreur, cela ne s'est jamais produit.

Je veux dire en somme qu'aucun gouvernement n'a jamais accordé une somme d'argent qui puisse modifier le comportement des gens au point où ils choisiraient de divorcer à 65 ans pour obtenir $17 de plus par mois. Je n'en dirai pas davantage, mais je trouve cette préoccupation bizarre. Je ne la comprends pas et, à mon avis, ce n'est pas exact. Rien de tel ne se produit, voilà pourquoi je prends la chose à la légère.

Je voudrais en terminant dire quelques mots au sujet des déclarations de mes amis néo-démocrates. J'ai écouté très attentivement et j'ai fait un examen rapide mais non approfondi encore de tous les indices possibles de l'inflation non encore utilisés pour indexer les pensions. Les résultats de mes

recherches semblent indiquer que ce serait simplement une affaire de sous, au plus $1 ou $2 de plus tous les trois mois. Je continuerai à fouiller la question pour m'assurer que nos citoyens âgés ne perdent pas des sommes appréciables à cause de notre méthode d'indexation. Je sais déjà quelle question je poserai à mes collaborateurs car c'est celle qui me donnera la solution. Si nous décidons d'indexer d'une autre façon que celle dont nous procédons actuellement, combien de millions de dollars de plus cela va-t-il coûter au départ? Quand j'aurai obtenu la réponse, je saurai si l'affaire est sérieuse ou s'il s'agit d'une nuance si peu importante qu'elle n'influerait guère sur la vie de nos citoyens âgés.

• (1630)

J'ai écouté attentivement au cours du présent débat les députés du Nouveau parti démocratique et, évidemment, en particulier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je me souviens très clairement des promesses que ce parti avait faites au cours de la dernière campagne électorale. Ce n'est qu'aujourd'hui que j'en suis venue à la conclusion qu'ils tiennent ces propos parce qu'ils veulent voir maintenir l'universalité. Je n'en suis venue à cette conclusion qu'aujourd'hui, et je ne suis même pas certaine de ce que je dis.

En toute franchise, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre la promesse qu'a soudainement faite le NDP au cours de la campagne électorale de vouloir hausser la pension de base de la sécurité de la vieillesse pour tous les Canadiens de $40 par mois. Une telle augmentation coûterait 2.5 milliards de dollars par année. C'est un chiffre énorme. J'ai été très surprise de cette promesse parce qu'il n'y avait pas de consensus au sein de la société canadienne sur l'urgence de cette mesure. Les spécialistes et les experts en parlent, mais pas le public en général.

L'idée que le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse devrait être en général un peu plus élevé de façon à correspondre, par exemple, à 15 p. 100 des salaires industriels ou à tout autre critère est une notion théorique qui provient des spécialistes. Autant que je sache, ce n'est pas ce que pense le public canadien, et il ne croit certes pas en général qu'il y a urgence. Pour moi, l'urgence est d'aider les pensionnés touchant le supplément de revenu garanti, c'est-à-dire ceux qui en ont besoin. La démarche que nous entreprenons pour nous assurer que le message est le même est de les relever au-dessus du seuil de la pauvreté. C'est ce que nous essayons de faire dans le bill à l'étude.

Comme je l'ai dit, une nouvelle mesure sera nécessaire avant que ces gens soient complètement au-dessus du seuil de la pauvreté. Nous nous en approchons cette fois-ci avec une somme de un demi-milliard de dollars. Il faudra encore dépenser une somme importante pour nous assurer qu'ils restent au-dessus de ce seuil de la pauvreté une fois pour toutes. Si ce n'était pas une promesse électorale, je dirais aux députés du NPD ce que je leur ai déjà dit en public, qu'ils ont les penseurs, mais qu'ils ont encore besoin d'un comptable parmi eux. On ne peut trouver 2.5 milliards de dollars simplement en claquant des doigts.

Si j'insiste là-dessus c'est que le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) a souvent affirmé qu'il était nécessaire de revenir au principe de l'universalité. Le député l'ignore peut-être, mais ainsi il faisait un épouvantail de la disparition du principe de l'universalité des pensions de vieillesse et par voie de conséquence, des allocations familiales. Je pense qu'il s'agit d'une tactique de son parti. Il soulève la question des pensions de vieillesse pour mieux convaincre le public canadien de la nécessité de retenir le principe de l'universalité.

Je voudrais que le député sache que cette bataille a été gagnée il y a quelques mois seulement. Sincèrement, je pense que les députés ministériels, les députés néo-démocrates et tous les autres qui souhaitaient le maintien du principe de l'universalité, en dépit de la vague néo-conservatiste qui a déjà déferlé au Canada comme dans d'autres pays industrialisés, tous ces gens-là ont remporté la victoire l'automne dernier et à la Noël et l'affaire est désormais classée. Je me réjouis que cette question ait été réglée.

Je n'ai pas lieu de croire que l'universalité des programmes sociaux soit remise en question ou qu'elle soit menacée. Je tiens à le redire car cette bataille a exigé une dépense énorme d'énergie et je voudrais en garder un peu pour la prochaine. Le député de Kootenay-Ouest parlait donc de batailles passées et cela ne m'intéresse plus beaucoup. J'aime mieux m'attaquer à l'étape suivante et affirmer aux Canadiens que la prochaine fois, nous devrons faire davantage pour les personnes du troisième âge qui ont atteint 65 ans et vivent dans la pauvreté.

Je m'en voudrais de faire naître chez les Canadiens l'espoir que la pension de base va être relevée. La prochaine étape, qui n'est pas pour demain, consistera à aider ceux qui ont entre 62 et 65 ans. Ce sera ce groupe d'âge qui bénéficiera de l'étape suivante.

Pour l'instant, je voudrais remercier tous ceux qui ont participé au débat. Bon nombre de députés ont bien voulu faciliter l'adoption du projet de loi en réservant leurs observations pour d'autres occasions. Je remercie tous les députés, quel que soit leur parti ou leur allégeance politique, car ils ont tous dit combien il était important de mettre les personnes âgées à l'abri de la pauvreté, qu'ils étaient prêts à faire de leur mieux et surtout à faire en sorte que les provinces s'engagent à laisser ces $35 aux personnes du troisième âge qui vivent dans des hospices.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Ethier.)

[*Traduction*]

M. McKinnon: Monsieur le président, j'avais souhaité voir ce projet de loi adopté avant 5 heures, mais les commentaires sarcastiques du ministre ont vite détruit tous mes espoirs. Je ne crois pas qu'attaquer des députés de côté-ci de la Chambre soit un bon moyen d'accélérer l'adoption d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Je devrais laisser aux députés néo-démocrates le soin de critiquer la manière fantaisiste avec laquelle le ministre évalue le coût national d'une hausse mensuelle de $40 de la pension de vieillesse. D'après mes calculs, en tout cas, il en coûterait un milliard de dollars et non 2 milliards et demi. Voyons qui a besoin d'un comptable: 2,206,000 personnes reçoivent la pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti et les allocations provinciales; si l'on multiplie 2 millions par $500, on obtient environ un milliard de dollars par année.

J'avais quelques questions à l'esprit avant que le ministre récapitule et j'aimerais maintenant les poser. Madame le ministre préfère-t-elle que je lui pose les questions une à une ou trois ou quatre à la fois? Il semble que le ministre attende ses conseillers.

Mme Bégin: Monsieur le président, j'ignore de quel genre de questions il s'agit, mais le député peut, à sa guise, les poser une à la fois ou toutes ensemble.

M. McKinnon: Dans ce cas, je les pose toutes et le ministre y répondra au fur et à mesure ou seulement à la fin, comme il lui plaira.

Dans un communiqué à la presse émis par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, on estimait qu'en vertu de cet amendement, 45,000 bénéficiaires et conjoints de bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse deviendraient admissibles à des prestations partielles au titre du supplément du revenu garanti et comme célébataires, et on y faisait allusion à l'amendement intégral tel que présenté dans le bill C-16. Je serais curieux de savoir en vertu de quelle disposition de l'amendement ces 45,000 personnes deviendront admissibles à des prestations partielles. Je comprends qu'un grand nombre d'entre eux bénéficieront d'une augmentation du supplément de revenu garanti, mais je m'interroge sur cette estimation de 45,000. Quel est l'article du bill qui, selon le ministre, augmentera de 45,000 le nombre des pensions?

• (1640)

[*Français*]

Mme Bégin: Monsieur le président, vous m'excuserez, c'est mon premier bill de la session et nous oublions un peu la liturgie qui accompagne l'adoption des lois.

Le chiffre de 45,000 bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse n'ayant pas droit actuellement au supplément de revenu garanti mais qui, à la suite de l'adoption de ce projet de loi, auraient droit à une portion des $35 vient de ce que nous augmenterons automatiquement l'échelle des revenus admissibles pour tout bénéficiaire. Je m'explique. Tous les bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse reçoivent par la poste une fois par année un petit livre que malheureusement je cherche en ce moment et que j'aurai en main dans quelques minutes, un petit livre donnant les tableaux au dollar près des revenus admissibles à un supplément de pension de sécurité de la vieillesse. Ce tableau a indiqué un montant de base au-delà duquel la personne n'est pas admissible. Nous haussons cette base de $35 par mois ou de $420 par année.

[*Traduction*]

Nous avons augmenté de $420 par année le montant de base inscrit au tableau établissant le revenu que peuvent toucher ces personnes tout en recevant une partie du supplément de revenu garanti. Il s'ensuit automatiquement qu'un certain nombre de personnes âgées qui ont très peu de revenu, mais tout juste un peu trop pour recevoir le supplément de revenu garanti, y seront maintenant admissibles. Je suppose que le chiffre de 45,000 a été obtenu par ordinateur.

M. McKinnon: Monsieur le président, ma question suivante se rapporte au passage du discours du ministre qui se trouve à la page 1282 du hansard. Elle a été très claire quand elle a dit:

Cela je voudrais pouvoir le préciser pour tous ceux qui nous écoutent. J'ajouterais que les couples qui reçoivent le supplément, que ce soit tout ou partie du supplément, verront de leur côté s'ajouter $17.50 chacun à leur chèque, ce qui donne pour le couple un total de $35.

Il est question dans le bill de majorer le montant maximal du supplément de revenu garanti. Dans ce cas, ce que le ministre a dit le 21 mai à la page 1282 du hansard ne serait plus valable. La note explicative qui se trouve à la page 2(a) du bill se lit comme suit:

Ces modifications augmentent le montant maximal mensuel du supplément de revenu garanti de $35 pour un pensionné célibataire ou un pensionné marié dont le conjoint n'est pas un pensionné et de $17.50 pour un pensionné marié dont le conjoint est également un pensionné.

Prenons par exemple le cas d'une personne qui est tout juste admissible au supplément de revenu garanti . . .

M. Knowles: Qui aurait droit à $1 de supplément, par exemple.

M. McKinnon: Ou $10. Si une personne reçoit présentement un supplément de $10 par mois, touchera-t-elle $45 maintenant?

Mme Bégin: Oui.

M. McKinnon: Donc, il s'agit d'une majoration de base. Le bill n'est pas très clair à ce sujet et, apparemment, les gens qui l'ont rédigé pensaient que vous pouviez obtenir un supplément de revenu garanti majoré de $35 à la condition de recevoir actuellement 100 p. 100 des prestations maximum. Quant aux $17.50 ajoutés au chèque de chaque époux—chacun d'eux recevra son chèque. Les deux époux recevront $17.50 de plus chacun même s'ils touchent tous deux un très faible supplément de revenu garanti. S'ils reçoivent cinq dollars, par exemple, ils obtiendront chacun $17.50 de plus et les célibataires $35.

Une question qui m'a toujours dérangé à propos des chèques de pension et de l'indexation a été soulevée plusieurs fois et le communiqué y fait allusion. Quand le ministre dit qu'il s'agit du chèque de juillet, malheureusement, de nombreuses personnes âgées espèrent toucher leur chèque de juillet le 1er juillet. J'aimerais que ce soit le ministre plutôt que moi, qui explique quand elles toucheront leur chèque de juillet.

[*Français*]

Mme Bégin: Monsieur le président, premièrement, pour en finir avec l'échelle des revenus admissibles à un supplément, cette échelle dont j'ai maintenant copie se termine en ce moment aux chiffres suivants.

[*Traduction*]

Permettez-moi de dire quelle est exactement la situation des personnes qui ont un petit revenu et qui ont quand même droit au supplément de revenu garanti. A l'heure actuelle, pour les célibataires qui vivent seuls le plafond est de $3,696 pour obtenir le supplément de revenu garanti. Le bill C-16 portera ce plafond à $4,632. Toutes les personnes seules, c'est-à-dire qui sont veuves, divorcées, séparées ou célibataires et qui touchent un supplément de revenu garanti recevront $35 de plus par chèque.

M. McKinnon: Sauf si elles sont mariées.

Mme Bégin: Je parle des célibataires. Les mariages «de droit commun» sont reconnus comme des unions légitimes aux fins de la sécurité de la vieillesse.

Pour les gens mariés, le plafond actuel de $6 144 sera porté à $7 152. Les personnes qui n'ont encore droit à aucun supplément de revenu garanti et qui deviennent admissibles du fait que le plafond est relevé toucheront, en fonction de leur revenu, moins de $35 par mois ou moins de $17.50 chacune si elles sont mariées.

Un dépliant expliquant tout cela accompagnera le chèque de juillet qui arrivera tard dans le mois—dans la troisième semaine et au début de la quatrième semaine parce qu'il y a des dates différentes de mise à la poste—le troisième jour ouvrable avant la fin du mois est la date à laquelle le dernier chèque sera reçu, donc à la fin de juillet.

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais d'abord dire que je me réjouis de ce qu'on ait pu poser des questions de façon à pouvoir clarifier un ou deux points. Je pense qu'il est important que ceux qui touchent la pension sachent qu'ils recevront leur augmentation avec le chèque de juillet et non avec le chèque qu'ils recevront à la fin de juin qu'ils dépenseront en juillet.

Je pense qu'il est aussi important et utile qu'on ait précisé que ceux qui touchent une partie du supplément à l'heure actuelle, ne serait-ce que $1 par mois, recevront les $35 dans le cas d'une personne seule ou $17.50 chacun dans le cas d'un couple.

Avant de passer aux questions que je voudrais poser au ministre, j'aimerais dire un mot ou deux. Je ne ferai pas un long discours sur nos diverses façons de penser dans ce domaine, mais j'ai été heureux de voir le ministre, quand elle a fait son discours et essayé d'exposer ce qu'elle estime être notre stratégie, dire carrément que la bataille en faveur de l'universalité avait été gagnée et que personne n'allait revenir là-dessus.

J'espère que le député de Bow-River a entendu cela. Quand il a fait son discours hier, il a dit qu'il croyait autrefois dans l'universalité, mais qu'il n'y croyait plus. Il veut la supprimer pour certaines personnes qui se situent au niveau supérieur, supposément pour augmenter la pension des autres. J'espère que la bataille est gagnée, mais il y en a encore quelques-uns qui pensent à modifier ce principe. Je suis d'accord avec le ministre au sujet de l'importance de ce principe et mes collègues et moi avons des idées bien arrêtées sur l'universalité.

● (1650)

Il m'a fait plaisir d'entendre les déclarations du député de Lincoln hier soir et il doit certainement y avoir d'autres libéraux qui sont du même avis. De même, je rappelle au ministre que j'ai souscrit hier, aux déclarations faites par le sénateur David Croll à ce sujet lors d'un dîner donné en son honneur à l'Édifice de l'Ouest.

Monsieur le président, je crois encore qu'il n'est pas bon d'obliger les gens à prouver leur pauvreté lorsqu'ils veulent obtenir des suppléments de pensions. Il vaut mieux, je crois, verser cette somme à tous et la recouvrer grâce à des taux plus forts d'impôt sur le revenu des plus nantis. Toutefois, la question n'est pas près de se régler et nous pourrons continuer d'en parler de façon aussi bien officielle qu'officieuse. Pour ma part, je veux bien laisser tomber le sujet pour le moment vu la déclaration fraccassante du ministre affirmant que le principe d'universalité sera maintenu. Assurons-nous qu'il en sera ainsi.

Pour ce qui est du projet de loi proprement dit, celui qui n'augmente pas le taux de base de la sécurité de la vieillesse mais seulement le supplément de revenu garanti, j'aimerais poser deux ou trois questions au ministre.

Premièrement, je voudrais lui demander si elle-même ou son ministère étudie d'autres critères pouvant servir à fixer le niveau du supplément de revenu garanti en plus de ceux que nous connaissons actuellement. Comme elle, je suis porté à dire que nous nous en prenons trop à la méthode d'indexation. Nous disons que celle-ci n'est pas bonne, qu'elle ne donne pas de bons résultats, mais le problème ne survient-il pas du fait que la pension de base était trop faible dès le début? Les ministériels n'ont pas besoin de dire que nous avons l'indexation et qu'il faut maintenir la valeur des pensions si celles-ci étaient insuffisantes au départ.

L'autre jour j'ai proposé qu'au lieu de fixer un montant de base arbitraire et de l'indexer, nous devrions nous arrêter à un chiffre qui tienne compte du coût de la vie au niveau connu parfois sous le nom de seuil de la pauvreté. Qu'en pense-t-on?

Je l'ai dit, pour les anciens combattants touchant une pension d'invalidité, nous avons trouvé une formule. Nous y dérogeons quelquefois, mais nous y revenons toujours: le salaire net moyen de cinq catégories désignées dans la Fonction publique représente la pension d'invalidité à 100 p. 100. Comme je l'ai dit l'autre jour, pourquoi ne pas prendre 125 p. 100 du seuil de la pauvreté comme plancher en deça duquel on ne permettra à aucun retraité de se trouver et ensuite, soit indexer ce montant à l'indice des prix à la consommation, soit indexer selon les changements apportés au seuil de la pauvreté établi par Statistique Canada.

Comme le sait le ministre, en adoptant cette méthode de calcul, nous comptons au plus juste. Tout organisme social situera ce seuil à un niveau plus élevé et, bien sûr, il faut tenir compte des différences de prix d'une ville à l'autre. Néanmoins, il est sans aucun doute préférable d'indexer les pensions sur le coût de la vie que de simplement les augmenter d'un montant pris au hasard. Je voudrais que le ministre nous dise, aussitôt que je lui en donnerai l'occasion, si son ministère étudie la question en ce moment.

En deuxième lieu, je voudrais savoir si le ministre, à qui je tiens à faire valoir toute l'importance de cette question, a l'intention de faire quelque chose au sujet de la loi lamentable relative à l'allocation aux conjoints. L'intention originale d'aider les personnes dans le besoin est peut-être louable. Cependant, en vertu de cette loi, les femmes de 60 à 65 ans—dans la plupart des cas, car même si cela vaut pour les deux sexes, je sais que peu d'hommes sont touchés—doivent être mariées pour en bénéficier. Si une femme a un mari qui décède alors qu'elle est dans cette catégorie d'âge, elle bénéficie d'une pension. Si elle n'a pas de mari parce que célibataire, divorcée ou veuve avant l'âge de 65 ans, elle n'obtient pas de pension.

L'autre jour, comme je parlais de la question, un député conservateur a cherché à me reprendre. Il croyait que je préconisais une évaluation des moyens d'existence ou des sources de revenus. Il n'en est rien, et le ministre le sait. Mais n'est-il pas beaucoup plus décent et plus moderne d'accorder un supplément aux femmes entre 60 et 65 ans, simplement parce qu'elles en ont besoin au lieu de les soumettre au test de l'état matrimonial et de ne leur accorder la pension que si elles ont un mari? Ce principe ne tient plus dans la société actuelle. Le ministre ne l'approuve certainement pas. Elle ne faisait pas partie de ce ministère au moment où la formule avait été mise en vigueur. Elle s'intéresse à un domaine plus ésotérique, celui des affaires extérieures. Je me suis souvent demandé ce qu'elle en pensait à l'époque où nous en discutions à la Chambre. Je la prie donc instamment de faire quelque chose à ce sujet.

Aujourd'hui, nous avons entendu le ministre rebuter, du moins pour le moment, notre proposition d'augmenter le montant de base de la pension. Il y a cependant toujours lieu d'envisager l'avenir avec optimisme dans ce domaine et nous pouvons compter sur l'indexation sur le coût de la vie. Quoi qu'il en soit, le ministre a déclaré qu'il fallait faire quelque chose pour les femmes seules—si je ne m'abuse, elle a parlé des femmes âgées de 62 à 65 ans. Je préférerais qu'on vise les femmes âgées de 60 à 65 ans, et il ne faut pas négliger non plus les femmes de 55 ans et plus. En effet, c'est à cet âge que le problème prend pas mal d'importance.

J'ai été heureux d'entendre le ministre dire cela, et heureux de l'entendre dire que le principe de l'universalité était acquis. Mais comment cela cadre-t-il avec l'injustice de l'allocation au conjoint? Que va-t-elle faire pour régler ce problème dont nous connaissons tous l'acuité? Nous pouvons citer des statistiques sur les retraités, nous pouvons parler des problèmes auxquels les gens ont à faire face, qu'ils soient mariés ou célibataires, qu'ils vivent dans les grandes villes ou ailleurs, je peux discourir sur les avantages de l'universalité. Mais comme elle, j'estime que le problème le plus pressant qui se pose chez les personnes âgées, c'est celui des femmes seules, âgées de 60 à 65 ans et même de 55 à 60 ans. J'espère que le ministre va nous dire que son ministère va faire plus à leur égard que ce qui est prévu dans le bill.

J'avais noté une autre question. J'allais la laisser à mon ami de Victoria, mais il en a parlé dans son discours de deuxième lecture, quoiqu'il n'ait pas relancé le sujet en comité plénier. Mais vu le respect que j'ai pour lui, et comme il vient d'un endroit où il y en a tant—je le sais par la correspondance que je reçois de sa circonscription—je tiens à soulever la question de la réciprocité.

M. Nielsen: Voilà pourquoi il est toujours réélu.

M. Knowles: Parce que les gens m'écrivent et que je réponds à leurs lettres. Comme c'est intéressant ici, n'est-ce pas?

Il y a longtemps, on nous disait que les retraités du Royaume-Uni qui vivaient ici n'avaient pas droit aux augmentations de là-bas parce que nous n'avions pas d'accord de réciprocité avec le Royaume-Uni. Par la suite nous avons voté un texte puis un autre, pour permettre les accords de réciprocité. Mais quand ils écrivent au ministère, nous dit-on, ce dernier répond que c'est la faute des Britanniques; et quand les Britanniques écrivent, ils disent que c'est la faute des Canadiens.

Nous avons un accord de réciprocité avec un ou deux autres pays. Nous avons avancé beaucoup plus lentement que je ne le pensais en ce domaine. Mais enfin, il doit être possible de discuter avec le Royaume-Uni et d'arriver à un accord quelconque. Peut-être le ministre pourra-t-il me répondre à 8 heures.

• (1700)

[*Français*]

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 5 heures, il est de mon devoir de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question et de demander la permission de reprendre l'étude dudit bill plus tard aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: L'honorable député d'Edmonton-Nord (M. Paproski)—Les sports—L'aide financière provenant des loteries; l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—La consommation—La hausse du taux d'intérêt par les magasins à rayons et les sociétés pétrolières—Les effets néfastes pour les Canadiens; l'honorable député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight)—Les transports—L'étude du tarif-marchandises «jusqu'à et à l'est de».

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés, les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'article nº 3 inscrit au nom du député de York-Nord (M. Gamble) est-il reporté?

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté par consentement unanime. Tous les articles jusqu'au nº 13 sont-ils reportés par consentement unanime?

Des voix: Reportés.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reportés par consentement unanime.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION INTERDISANT LA PUBLICATION DES NOMS DES ACCUSÉS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton) propose: Que le bill C-213, tendant à modifier le Code criminel (indication des noms des accusés), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de parler aujourd'hui de cette question et plus particulièrement de ce bill. J'espère qu'il sera renvoyé au comité et ne sera pas étouffé. A mon avis, son objet est, pour le moins, très important, mais nous évitons de l'aborder carrément. J'espère qu'on en parlera un peu aujourd'hui. Il pourrait être débattu plus longuement au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

J'ai présenté ce projet de loi pour la première fois le 12 juillet 1977 et, à nouveau, le 29 octobre 1979. Il est intéressant de constater que M. Albert Roy, député provincial d'Ottawa-Est à l'Assemblée législative de l'Ontario a calqué le principe de ce projet de loi et a présenté en novembre 1977 son propre bill que l'Assemblée législative de cette province a étudié. Il me semble plus indiqué de discuter du projet de loi à la Chambre et de modifier le Code criminel.

D'abord, je voudrais me reporter au paragraphe 2*f*) de la Déclaration canadienne des droits qui stipule qu'une personne accusée d'un acte criminel, et je cite:

> . . . a la présomption d'innocence jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie en conformité de la loi, après une audition impartielle et publique de sa cause par un tribunal indépendant et non préjugé . . .

Je suis absolument d'accord sur cette disposition. Je voudrais aussi signaler, avant de faire des observations détaillées, que divers groupes m'ont fait part de leur opinion, entre autres la South Okanagan Civil Liberties Society qui appuie le projet de loi. J'ai aussi reçu le rapport du comité du Conseil de la planification sociale d'Ottawa-Carleton sur l'indication des noms des accusés, qui appuie le projet de loi.

De nombreux détails que je vais exposer aujourd'hui sont tirés d'une assez longue thèse de doctorat rédigée en 1974 par un magistrat britannique, Mme Margaret Jones. Son travail portait sur l'opportunité de diffuser, sur les ondes ou dans le presse, le nom des accusés qui n'ont pas encore été reconnus coupables.

Je suis heureux que nous puissions aujourd'hui étudier ce projet de loi qui vise à reconnaître l'un des concepts fondamentaux de notre système judiciaire, le principe selon lequel un accusé est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. A cette fin, ce projet de loi empêcherait la publication par les médias du nom d'un accusé jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable d'un crime. Depuis que j'ai présenté ce projet de loi pour la première fois, des journalistes, des groupes de défense des libertés civiles et des particuliers m'ont écrit pour m'exposer les difficultés que certains ont connues par suite de la publication de leur nom dans la presse locale, en dépit du fait qu'ils aient été acquittés par la suite.

Je crois que ce bill est très simple. Il vise à empêcher la publication ou la diffusion des nom, adresse et profession d'un accusé au sujet d'une infraction ou des poursuites judiciaires y faisant suite. Dans le bill, j'ai défini l'accusé comme étant une personne inculpée d'une infraction et qui attend son procès, dont le procès est en cours, qui a été acquittée ou qui a obtenu une libération inconditionnelle ou un pardon.

Je me rends compte que le bill n'est pas parfait et que nous ne réglerons pas cet après-midi la controverse qui entoure le choix entre la liberté de la presse et le droit à un procès impartial. Les dossiers que j'ai constitués et les lettres que j'ai reçues à ce sujet montrent à quel point l'opinion publique est partagée à ce sujet, même parmi les groupes de protection des libertés civiles qui ordinairement parviennent sans difficulté à un consensus.

En fait, en présentant ce bill, je me fais un peu l'avocat du diable. Je m'en remets donc à la Chambre pour ce qui est de décider si nous devons maintenir le système actuel qui permet la publication dans les journaux des noms des accusés avant qu'ils n'aient été reconnus coupables ou si nous devons adopter ce bill ou du moins le renvoyer au comité pour une étude exhaustive de la question.

J'espère que l'on n'étouffera pas le bill en prolongeant la discussion, parce que la question se place au-dessus de l'esprit de parti. Elle mérite une étude approfondie par le comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'espère au moins que le sujet du bill sera renvoyé plus tard aujourd'hui à ce comité permanent.

Il n'y a pas au Canada de règle de conduite générale en ce qui concerne le reportage judiciaire. La décision de rendre compte ou non se fait au petit bonheur, d'après une vague notion de l'intérêt de la nouvelle, notion dont la définition ne fera jamais l'unanimité de quelque groupe de dix rédacteurs en chef que ce soit. Il y a seulement deux caractéristiques communes aux affaires qui sont censées mériter d'être diffusées: c'est d'abord une question de choix, et c'est ensuite une décision qui est laissée à la discrétion du chef des nouvelles. Malheureusement, en journalisme comme dans tout autre domaine, la sélectivité ouvre la porte à l'injustice et à l'exploitation. Le plus ironique dans ce débat, c'est peut-être que tandis que les magistrats ont toujours tendu à plus de cohérence dans leurs jugements, la presse est loin d'avoir atteint l'uniformité dans ses reportages et dans son choix de ce qui a de l'importance et de l'intérêt pour le grand public.

Le juge Margaret Jones de Grande-Bretagne, qui a rédigé une thèse de doctorat sur la révélation du nom des accusés, a qualifié le reportage judiciaire de la presse britannique de «publicité infligée arbitrairement à une tranche d'accusés choisis au hasard». La description convient très bien à la situation de ce côté-ci de l'Atlantique. Nous avons au Canada un Salmigondis de normes, de traditions et de consignes de rédaction provenant de tous et chacun des organes d'information. Dans certains cas, il est courant de ne pas rendre compte du vol à l'étalage, du larcin, de dommages volontaires de moins de $50 et ainsi de suite, mais l'interdiction est levée lorsque l'affaire présente un «intérêt humain». La plupart des rédacteurs en chef reconnaissent que les peccadilles du menu fretin ne méritent pas de publicité, sauf quand il y a matière à

transformer le malheur d'une personne en un récit d'intérêt humain plus léger.

C'est une question de moralité et la presse se défend à coups d'arguments moraux. J'ai bien l'intention d'examiner ces arguments, mais je tiens à dire que d'abord et avant tout la presse est une industrie. Les procédures judiciaires ne sont que l'une des sources qui alimentent les moulins à nouvelles. Les journalistes ont la responsabilité de puiser leurs informations aux sources les plus nombreuses possibles pour ensuite choisir les articles qui seront publiés dans un ordre susceptible de donner au journal ou au bulletin de nouvelles le plus grand intérêt possible.

● (1710)

Un procès ne constitue pas une information à part des autres. Ce sont les journalistes et non les tribunaux qui décident de raconter le déroulement d'un procès. En général, l'attrait du procès pour le public est d'une importance primordiale. Les atteintes aux bonnes mœurs reçoivent une attention immédiate. Les délits de fuite passent inaperçus à moins qu'ils suivent un accident très grave ou qu'ils impliquent un personnage très en vue sur la scène mondaine ou politique. L'accusé peut donc voir les journaux publier son nom, son adresse et son occupation, ou même ceux des membres de sa famille, si ces détails sont susceptibles d'intéresser les lecteurs.

Il y a quelques années, ici même, à Ottawa, une affaire relative à un prétendu réseau de prostitution masculine a fait toutes les manchettes dans les journaux et à la télévision. Beaucoup de prétendus clients ont vu leurs nom et adresse publiés dans les journaux dès que des accusations ont été portées contre eux. Il y a eu une enquête préliminaire très longue. Ensuite, les accusés ont été traduits en justice; mais avant de comparaître, l'un d'eux s'est suicidé après avoir été menacé de mort et harcelé par ses collègues de travail. Ainsi, dans cette ville, cette habitude de la presse a causé la mort d'au moins une personne. Pour finir, monsieur l'Orateur, tous les accusés ont été acquittés. La Couronne a retiré sa plainte, car elle ne pouvait pas se fonder sur les dépositions des jeunes témoins pour rendre son verdict. Mais de nombreux accusés avaient déjà perdu leur travail ou avaient été obligés de déménager dans une autre ville à cause du tort que la publicité leur avait causé.

Récemment, toujours à Ottawa, on a assisté à un procès pour viol. L'accusé, qui allait ensuite être condamné, a vu non seulement son nom, son adresse et sa profession mais aussi son origine raciale publiés dans les journaux. On a sans doute jugé que sa race était une pièce à conviction et valait la peine d'être révélée. Depuis des années, la Commission ontarienne des droits de la personne ne cesse de dire que le fait d'insister inutilement en cour sur l'origine ethnique ou raciale des accusés ne peut que monter les ethnies les unes contre les autres et engendrer la suspicion. Cela ne peut que renforcer les stéréotypes négatifs.

Comme l'a fait remarquer M. Morris Schumiatcher, président de la section des libertés civiles de l'Association canadienne du barreau, si on laisse le grand public et la presse assister aux audiences, c'est pour que la justice soit rendue de manière équitable. Ne perdons pas de vue qu'on cherche ainsi à protéger l'accusé et non pas à informer, distraire ou émoustiller le grand public. Loin de moi la pensée que l'on devrait empêcher les media de faire connaître intégralement et effectivement, ou même de commenter, les actions des services de police et les délibérations des tribunaux, mais cela devrait se faire sans mentionner de nom ni donner la moindre indication susceptible d'identifier les accusés.

Je le répète, monsieur l'Orateur, la presse oppose des arguments d'ordre moral pour sa propre défense. Certains allèguent que la mauvaise publicité constitue un moyen de prévention de la criminalité, bien que les comptes rendus eux-mêmes se fassent au hasard et qu'il ne soit pas possible de savoir avec certitude ce qui fera l'objet de comptes rendus. D'autres allèguent que la presse constitue l'instrument permettant l'exercice du droit de savoir du public, bien que l'on n'ait pas tranché la question de savoir quand est-ce que la connaissance fait place à la curiosité malsaine ou au divertissement. Il y en a même qui prétendent que la publicité devrait effectivement faire partie du châtiment du crime, bien que l'on n'ait pas expliqué pourquoi un accusé qui est par la suite acquitté devrait avoir à subir ce châtiment.

On allègue encore que tous les journaux s'efforcent d'assurer la continuité de leurs chroniques judiciaires et qu'en cas d'acquittement ils en publient également la nouvelle. Mais, bien sûr, monsieur l'Orateur, rien ne garantit que cette dernière nouvelle se verra attribuer la même importance que la nouvelle initiale, et on n'avoue nulle part que dans nos grands centres urbains, avec la prolifération des tribunaux, et des cas de renvoi et de rappel, il est virtuellement impossible même pour le titulaire de rubrique le mieux intentionné d'assurer le compte rendu suivi de chaque cas, surtout dans les cas de délits mineurs.

Il y a aussi l'argument, repris par plusieurs groupes de défenseurs des libertés civiles, que le fait de ne pas publier le nom d'un accusé donnerait à la police la faculté d'arrêter une personne, de l'accuser et de la détenir en prison sans en aviser quiconque. A cela, je réponds «balivernes», car on pourrait appliquer la même procédure qu'actuellement, sauf que l'on ne pourrait pas diffuser publiquement les noms et d'autres renseignements permettant d'identifier la personne en cause. La police tiendrait les mêmes dossiers et la période d'ajournement serait la même, soit huit jours au maximum.

Certains voient dans une mesure comme celle-ci une tentative d'imposer le secret aux tribunaux. Je ne marche pas là-dedans. Ce n'est pas la raison d'être de ce bill. D'autres disent carrément qu'il n'y a pas place pour le sentiment dans le choix des affaires judiciaires ou criminelles à publier, que les média ont le devoir de publier toute affaire qui revêt de l'importance aux yeux du grand public ou qui est susceptible de l'intéresser. Il est curieux de constater que les noms de Jean Marchand ou de Louis Robichaud ont fait les manchettes des journaux d'Ottawa quand ils ont été accusés de conduite en état d'ivresse. Et pourtant, au tribunal nº 1, au 60 de la rue Waller, où les prévenus doivent comparaître, il y a tous les jours 30 ou 40 personnes qui subissent leur procès pour conduite en état d'ivresse, et l'on chercherait en vain leur nom dans les journaux, même en dernière page.

Ces arguments sont les plus souvent invoqués à l'appui de l'usage de nommer les accusés. Je voudrais vous signaler brièvement quel est l'usage dans deux pays européens qui sont souvent cités en modèles de justice sociale et de pensée progressiste.

Aux Pays-Bas, les noms des accusés, ne sont pas ni diffusés ni publiés à aucun moment au cours des poursuites dans les causes au criminel—que ce soit au stade de l'arrestation, du procès ou même de la condamnation ou de l'acquittement. C'est là une question de tradition dans la presse néerlandaise. Lorsque les media font allusion à un procès, l'accusé est identifié par ses initiales. Le gouvernement des Pays-Bas est tenu de donner la liste des accusés et de faire publier dans un périodique gouvernemental officiel le verdict prononcé dans chaque affaire.

En Suède, un code de conduite a été établi en fonction du code d'honneur de la presse lequel est observé par tous ses membres. Le code stipule que le nom d'une personne mêlée à une action en justice ne peut être publié ou diffusé avant qu'elle ait été reconnu coupable et condamnée, et encore seulement si la sentence est une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Au Canada, des mesures ont déjà été prises à l'égard des compte rendus de journaux sur les procès. Au sujet des reportages sur les instructions, l'article 467 du Code criminel stipule que:

> Avant qu'il ne commence à recueillir la preuve lors d'une enquête préliminaire, le juge de paix qui tient l'enquête doit, si demande en est faite par le prévenu ou, lorsqu'il y a plus d'un prévenu, par n'importe lequel d'entre eux, rendre une ordonnance prescrivant que la preuve recueillie lors de l'enquête ne devra être publiée dans aucun journal ni être révélée dans aucune émission
>
> *a*) avant le moment où le prévenu qui a fait cette demande aura été libéré, ou,
>
> *b*) avant le moment où, si le prévenu qui a fait cette demande est renvoyé pour subir son procès ou astreint à passer en jugement, le procès aura pris fin.

Certes, monsieur l'Orateur, en vertu des articles 441 et 442 du Code criminel, les juges ont le pouvoir, dans certains cas, de tenir des audiences à huis clos et d'exclure le public, notamment lorsque l'accusé est un adolescent ou lorsque le juge pense que dans l'intérêt de la moralité publique, du maintien de l'ordre et de la bonne administration de la justice, il est préférable d'exclure le grand public de la salle.

Je tiens à signaler par ailleurs qu'en septembre 1978, l'Association du barreau canadien a adopté la résolution suivante à l'occasion de son assemblée annuelle qui s'est tenue à Halifax:

> ● (1720)
>
> Il est arrêté que le Code criminel devrait être modifié pour empêcher que le nom ou l'identité d'une personne (y compris d'une société) accusée d'une infraction soient publiés dans un journal, une revue ou un périodique, ou diffusés de quelque façon que ce soit à moins que
>
> *a*) une accusation n'ait été portée en vertu de l'article 507 du Code criminel;
>
> *b*) il ait été décidé de poursuivre l'accusé devant les tribunaux par suite d'une enquête préliminaire;
>
> *c*) le procès ne soit commencé;
>
> *d*) l'accusé consente par écrit à ce que son nom ou son identité soient publiés ou diffusés.

La résolution visait à protéger les accusés qui, faute de preuve, n'ont jamais eu à subir de procès.

En 1974, le Conseil de presse de l'Ontario a demandé l'avis de la Elizabeth Fry Society et de la John Howard Society sur la divulgation du nom d'un accusé.

Voici la réponse qu'a donnée la directrice de la Elizabeth Fry Society de Toronto, M^me^ Elizabeth Haslam:

> Nous estimons quant à nous que la divulgation d'un nom sert de protection contre les arrestations et les poursuites arbitraires. A mon avis, le fait que les tribunaux soient ouverts au public et à la presse constitue une sauvegarde. Si un individu désire que son nom soit publié dans le contexte d'une affaire en instance, cela devrait évidemment être son droit.

En outre, selon M^me^ Haslam, les conséquences d'une accusation publique sont plus graves dans les petites collectivités, la famille d'un accusé souffrant indûment d'une telle pratique car, en dépit du principe de l'innocence présumée, la population en général se persuade de la culpabilité d'un accusé dont le nom est publié. Elle a aussi remarqué que, chez les jeunes accusés, la publication de leur nom par les médias fait plus souvent naître un sentiment d'importance et de célébrité que de honte.

Par ailleurs, le directeur exécutif pour l'Ontario de la John Howard Society a déclaré que la société s'intéressait tout autant à la nature et à l'ampleur de la criminalité dans la collectivité qu'à la procédure judiciaire. Là encore, on se demande bien comment les gens peuvent se faire une idée précise de la criminalité qui existe dans leur collectivité, étant donné le caractère sélectif des comptes rendus des activités des tribunaux. Les médias leur rendraient probablement un meilleur service en publiant des articles de fond sur la criminalité ou les procédures judiciaires plutôt qu'en choisissant divers cas au hasard.

Par contre, l'Association canadienne pour les libertés civiles est d'avis que le récif de divers cas et la publication du nom des accusés par les médias constituent une garantie contre les abus et demeurent le principal moyen dont dispose la population pour évaluer le travail des organismes gouvernementaux chargés de faire respecter la loi.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Il pourra toutefois poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Dick: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que les autres députés. Je m'efforce de terminer le plus rapidement possible.

Comme je le disais, la Canadian Civil Liberties Association a posé en principe que la publicité journalistique et la désignation nominale de l'accusé constituent une protection contre les abus et demeurent pour l'opinion le moyen fondamental de savoir si l'État fait appliquer les lois. Ce qui revient à dire que mieux vaut risquer de ternir de temps à autre la réputation de quelqu'un que fermer la porte aux grands organes d'information.

J'en reviens à la thèse du juge Margaret Jones. Issue d'une famille de journalistes et épouse d'un rédacteur en chef, elle déclare dans son livre *Justice and Journalism*:

> Plusieurs années d'études m'ont amené à conclure que la façon dont la presse britannique rend actuellement compte des audiences de la cour de magistrat est néfaste socialement et nuisible à l'administration de la justice. J'ai constaté qu'elle est source d'injustice par l'arbitraire avec lequel elle inflige la publicité, qui est souvent la plus cruelle et la plus néfaste de toutes les peines, à un échantillonnage au hasard de délinquants . . . que les journaux choisissent d'identifier.

Dans son analyse M^me^ Jones affirme que la réforme doit être orientée vers un changement de caractère du compte rendu qui tienne compte du principe de la présomption d'innocence, la publication du nom des accusés et de la décision du tribunal étant dévolues à un document de l'administration que le public pourrait consulter.

Elle présente également trois recommandations:

1) Dans les comptes rendus de procédures sommaires, il devrait être interdit de préciser les noms et les détails de l'affaire tant qu'il n'y a pas poursuite au criminel;

2) Dans les comptes rendus de procédures sommaires, il devrait être interdit de publier les noms ou les identités quand il y a acquittement, à moins que l'intéressé ne désire faire publier sa déclaration d'innocence;

3) Dans les comptes rendus de procédures sommaires il devrait être interdit de publier les noms ou détails signalétiques des défendeurs au civil condamnés par le tribunal avec libération définitive ou sursis, à moins que les intéressés ne désirent être identifiés.

Je l'ai déjà dit, les media constituent une industrie dont les reportages judiciaires ne sont qu'une des matières premières. La tradition chez nous veut que l'on publie le nom des accusés. Dans le passé, nous avons adopté des lois contre les industries dont les traditions s'étaient révélées nuisibles. Les règlements sur la protection de l'environnement et les lois sur l'emploi des enfants sont des exemples des mesures adoptées pour mettre fin à de telles pratiques. C'est le moment, je pense, de commencer à étudier ce domaine, car s'il est un point qui fait l'unanimité parmi les journalistes, c'est bien leur répugnance à se conformer aux directives d'un conseil de la presse. Et il y a tout lieu de croire que les divers conseils de la presse ne sont pas toujours en mesure de se faire respecter par leurs membres.

Je voudrais, pour terminer, citer encore Magaret Jones. Après la publication de sa thèse, elle avait été invitée à prendre la parole devant la British Guild of Editors. Elle aurait alors dit:

Voilà donc le défi que je lance aux chiens de garde de la justice: ne vous transformez pas en hyènes. Dans vos reportages judiciaires, ne pouvez-vous cesser de pourchasser l'humanité, tout au moins pour ses délits mineurs, sans pour autant arrêter de rendre compte de l'administration de la justice? Si vous pouviez le faire, la presse aurait lieu de se vanter que grâce à elle, le public peut constater que justice est faite dans nos tribunaux. Et vous ne seriez plus alors les chiens de garde, mais les protecteurs de la justice car vous feriez figure non de chiens, mais d'hommes.

Merci, monsieur l'Orateur.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) d'avoir soulevé ce sujet important, non seulement cette fois-ci, mais aussi lors d'autres législatures. Je tiens aussi à dire tout de suite que le Nouveau parti démocratique appuie tout au moins le renvoi de la question qui fait l'objet du bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques. J'espère que les députés d'en face voudront bien en faire de même, pour le moins.

J'ai dit que nous appuyons le renvoi de la question car je dois admettre, en toute honnêteté, que le bill lui-même contient, dans sa forme actuelle, un certain nombre de points sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Le projet de loi devrait certainement contenir une garantie fondamentale dont je parlerai sous peu.

Il est bien évident que la question dont nous traitons aujourd'hui revêt une grande importance pour tous les Canadiens car elle porte essentiellement sur deux libertés fondamentales qui, dans une certaine mesure, sont en conflit dans ce cas particulier. Ces libertés ont été gagnées au prix d'une lutte longue et difficile. Je veux parler, bien sûr, de la liberté de la presse d'une part et du droit de l'accusé à un procès juste, de l'autre.

Nous devons mettre ces deux principes dans la balance en essayant d'en arriver à un compromis, car en fait il s'agit ici d'une question de compromis. Renier un de ces principes au profit de l'autre ce serait, selon moi, tout à fait contraire à la justice.

La mesure proposée par le député cherche à accommoder ces deux principes importants. Malheureusement, je ne crois pas qu'elle y parvienne telle qu'elle est actuellement formulée. Je le répète, je souscris sans aucun doute au but visé par le bill qui est d'assurer à l'accusé un procès juste et équitable strictement en fonction des preuves et témoignages présentés au tribunal.

Bien sûr, comme l'a dit mon honorable ami, le principe fondamental qui doit régir tous les procès au criminel c'est que l'accusé doit toujours être présumé innocent. Il est trop souvent arrivé que des accusés, reconnus innocents, voient leur réputation gravement atteinte et, dans certains cas, leur vie entière détruite à cause de toute la publicité faite autour des crimes qui leur étaient attribués. Qu'il me suffise d'en signaler un exemple très récent, soit le cas d'Alan Spraggett, un homme qui fut accusé de délits très graves dans la province du Manitoba. Il perdit son emploi, sa réputation s'en trouva sérieusement ternie, et il fut par la suite acquitté par le juge de la Cour provinciale, qui le décrivit comme un homme honorable, si je me rappelle bien les paroles du juge Dubienski du Manitoba.

● (1730)

Au Canada, nous avons la chance d'avoir gagné le respect de ces principes fondamentaux de la liberté de la presse et de la présomption d'innocence dont mon honorable ami a rappelé l'insertion dans la Déclaration canadienne des droits. Il nous faut défendre ces principes. Il nous faut les défendre tant contre l'État que contre la police. Il nous faut les protéger des effets de comptes rendus ou d'éditoriaux exécutés dans un esprit malveillant, irresponsable ou avide de sensationnalisme. C'est là je crois l'objet du bill de mon honorable ami. Je me réjouis certes de le voir s'en préoccuper et je partage son souci pour ce droit essentiel des citoyens canadiens.

Mon honorable ami a fait état des conflits opposant les divers groupes de défense des libertés civiles sur cette question. Il ne s'agit pas d'un sujet facile. C'est pourquoi je crois qu'il serait inopportun de renvoyer au comité le bill dans sa forme actuelle. Toutefois, à mon avis, le fait que l'objet de ce bill soulève une telle controverse et un tel intérêt justifie que l'on saisisse de cette question le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Par ailleurs, j'ai dit que certains points nous préoccupent, et je voudrais aborder brièvement ces points. Je n'ai nullement l'intention d'utiliser tout le temps dont je dispose, car j'espère que les députés de l'opposition jugeront à propos de renvoyer ce bill au comité. Fondamentalement, voici quelles sont mes

réserves à l'égard de ce bill. Premièrement, il ne prévoit aucune possibilité, pour l'accusé, d'insister pour que son nom soit publié. Puisque ce bill vise à protéger les droits de l'accusé, il me semble que celui-ci devrait avoir la faculté de lever l'interdiction de publication. Par exemple, si l'accusé s'estime l'objet de harcèlement ou d'intimidation, s'il n'est pas satisfait de certaines procédures judiciaires et s'il veut que son nom et les circonstances de l'affaire soient rendus publics, à mon avis cela devrait être laissé à sa discrétion puisque l'essence même du bill est de protéger les droits de l'accusé. Si ce bill était renvoyé devant un comité j'ai l'impression que mon collègue ne s'opposerait pas à ce qu'une telle disposition y soit insérée mais il reconnaîtra en attendant que tel qu'il se présente actuellement, il n'offre pas semblable protection aux prévenus.

Les inquiétudes exprimées non seulement par l'Association canadienne des libertés civiles mais aussi par d'autres organismes sont précisément qu'une telle mesure aurait pour effet de jeter un voile sur les déroulements des procès et de rendre secrètes les délibérations des tribunaux. J'estime que le fait d'adopter un amendement semblable à celui que j'ai préconisé et qui permettrait au prévenu en personne de décider si son procès doit être ou non entouré de publicité permettrait d'apaiser de façon satisfaisante les inquiétudes exprimées par ces différents groupes de défense des libertés civiles. Je dois ajouter que j'en ai profité pour communiquer avec un certain nombre de personnes qui m'ont dit désapprouver la forme sous laquelle se présente actuellement le bill. Toutes, sans exception, m'ont déclaré qu'avec l'amendement que je propose elles le jugeraient satisfaisant. Nous sommes absolument convaincus que c'est le droit de tout prévenu d'exiger que le public puisse suivre totalement le déroulement de son procès. Tout prévenu doit avoir le droit de comparaître publiquement pour qu'on ait ainsi la preuve par exemple qu'il n'a pas été soumis à des sévices durant sa détention préventive. Ils doivent pouvoir faire entendre publiquement, s'ils le désirent, les preuves et les circonstances de leur cause afin de garantir que l'examen de la preuve et la procédure sont conformes aux voies de droit régulières.

Il faut à tout prix éviter qu'augmentent les pouvoirs arbitraires que détient déjà l'État en tant que plaignant. Nous avons vu, par exemple, utiliser abusivement l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale. Nous nous félicitons que le gouvernement ait manifesté l'intention d'abroger cet article de la loi dont les gouvernements antérieurs ont trop fréquemment abusé. Même le gouvernement actuel, notamment, ce qui est fort regrettable, en la personne du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), en a abusé il y a à peine deux mois.

Voilà le genre de dispositions qui, à notre avis, devraient être supprimées des lois en vigueur. D'autre part, je le répète, nous reconnaissons que les personnes accusées d'infractions criminelles ont souvent l'impression que leur procès se déroule dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Même si elles sont finalement déclarées innocentes de l'infraction dont elles étaient accusées, aux yeux du public elles demeurent coupables avec toutes les retombées que cela peut avoir sur leur emploi, leur réputation et la réputation de leur famille, leurs amis et leurs relations. C'est une des lacunes auxquelles ce projet de loi essaie de remédier, il faut l'admettre.

Je vais laisser tomber une partie des observations que je comptais faire à propos de la loi sur les secrets officiels et des procès qui se déroulent dans le secret car je trouve important de renvoyer le sujet de ce projet de loi. Je le répète, nous nous demandons si l'accusé ne doit pas avoir le droit de refuser de se prévaloir des dispositions de ce bill. Je voudrais signaler par ailleurs que nous ne sommes pas entièrement satisfaits du libellé de ce bill. Il interdirait aussi d'une façon systématique la publication du nom, de l'adresse ou de l'occupation des accusés qui ont été acquittés ou qui ont obtenu une libération inconditionnelle ou un pardon, même après leur procès. Je le répète, je pense que mon collègue doit admettre que ces aspects du bill posent certains problèmes. Ainsi, le pardon n'est parfois accordé que plusieurs années après que l'accusé ait été reconnu coupable d'un délit. Selon le libellé actuel du bill, les journalistes qui publieraient le nom de l'accusé pendant le laps de temps qui s'écoule entre sa condamnation et son pardon commettraient une infraction. Je suis persuadé que tel n'est pas l'objet du bill, mais je le répète, son libellé actuel pose des problèmes.

Je ne suis pas convaincu actuellement qu'il soit opportun d'empêcher les journaux de publier les noms, occupations et autres détails signalétiques d'un accusé après un procès. Je reconnais que certains aspects regrettables de la publication avant l'acquittement existent encore, mais en l'occurrence au moins, la liberté de la presse l'emporte sur d'autres intérêts. A la suite d'un procès, qu'il aboutisse à l'acquittement ou à la condamnation, les journaux doivent être libres d'en donner un compte rendu très détaillé.

En outre, il importe, je crois, qu'ils puissent faire un compte rendu dans le cas d'une libération inconditionnelle. Je note qu'il n'est nullement question des libérations conditionnelles, mais il est important que ce soit fait dans le cas d'une libération ou d'un acquittement, car il arrive fréquemment alors que les juges de première instance fassent certaines observations au sujet de la conduite de l'accusé. Les juges peuvent dire qu'ils ont acquitté l'accusé à cause de détails de procédure extrêmement mineurs. Le jugement prononcé peut contenir des attendus importants dont le public devrait être informé. Certains juges, tout en acquittant un accusé, vont quand même dire très clairement qu'ils désapprouvent sa conduite. Lorsque le judiciaire émet ce genre d'opinions, le public a certes le droit d'en prendre connaissance.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir, étant donné l'importance de la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui, question qui a été soulevée à maintes reprises et qui a été étudiée par plusieurs institutions et organisations importantes du Canada, que ce sujet sera renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Si ce comité en est saisi, je suis convaincu que certains des problèmes que j'ai mentionnés au sujet de la formulation du projet de loi seront résolus et que notre parti pourra alors appuyer le bill, une fois amendé.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Lanark-Refrew-Carleton (M. Dick) d'avoir présenté ce bill. Son objet étant de modifier le Code criminel en ce qui concerne l'indication des noms des accusés, on peut dire à juste titre qu'il est dénué de tout caractère partisan. Pour commencer, je dirai simplement qu'il existe de nombreux points de vue sur la question et qu'on peut la considérer sous de nombreux angles. Je veux exposer certains de ces points de vue cet après-midi.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a parlé de droits civils et de l'équilibre à maintenir entre diverses libertés. C'est là, bien sûr, une question de la plus haute importance. Nous devons à la fois tenir compte de la liberté de la presse et de la liberté individuelle. Lorsque le député parle du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) qui invoque le paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, j'aimerais lui rappeler que la loi est là pour être appliquée, même si je crois comprendre qu'en fait, on la modifiera et que le paragraphe 41(2) sera probablement abrogé dans un avenir assez rapproché.

● (1740)

Quant au projet de loi que nous étudions aujourd'hui, au départ, il me semble que nous devons tenir compte de la validité de son intitulé. La note explicative du bill C-213 stipule ceci:

> En interdisant aux média d'identifier un accusé tant qu'il n'est pas déclaré coupable, ce bill vise à mieux faire reconnaître un droit que tout accusé possède depuis très longtemps au Canada: celui d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas reconnu coupable.

La validité de cette note explicative est douteuse à certain égards. D'abord, elle a l'air de dire que les média font toujours ce genre de procès. Vous ne serez peut-être pas d'accord, mais je crois que c'est la conclusion qu'on peut en tirer. Deuxièmement, elle part du principe que les lois et les procédures criminelles actuellement appliqués ne sont pas suffisantes pour prévenir ces rares cas où les journalistes s'emparent de l'affaire avant le procès, ce qui n'est de toute évidence pas vrai. Troisièmement, elle ne tient pas compte du fait qu'il faut équilibrer les aspects sociaux et juridiques de la question, c'est-à-dire d'une part le tort que l'on peut causer à la réputation ou aux intérêts économiques de l'accusé et d'autre part le souci qu'a la société de faire rendre la justice criminelle ouvertement et minutieusement, exception faite de domaines bien connus comme les procès de juvéniles, la sécurité nationale et des questions de ce genre.

Le professeur Allan Mewett donne six raisons pour lesquelles les intérêts de la société et de la justice peuvent être mieux servis si le procès à lieu en public et si les détails sont divulgués dans la presse. Je me contenterai de vous les citer. En premier lieu, le fait que le procès soit public assure à l'accusé une certaine protection contre toutes poursuites injustes; en deuxième lieu, elle empêche l'administration des tribunaux de parvenir à ses propres fins; en troisième lieu, elle réduit les probabilités d'abus de pouvoir judiciaire; en quatrième lieu, elle donne à l'accusé la plus grande assurance possible que la justice sera administrée d'une manière égale et impartiale; en cinquième lieu, pour réaliser certains objectifs du droit criminel, par exemple le fait qu'on veut que certains actes inspirent l'aversion générale ou puissent dissuader des criminels en puissance, il vaut mieux que le public soit tenu au courant; en sixième et dernier lieu, les témoins appelés à comparaître en public hésiteront à faire un faux témoignage de crainte d'être dénoncés.

Pour en revenir aux autres détails, la validité de ce principe est remise en question, car il accorde une importance indue aux conséquences que la divulgation de l'identité des accusés peut avoir sur ces personnes ou en surestime les effets, même si leur innocence est prouvée par la suite, car il est de toute façon impossible d'éviter la divulgation complète des accusations portées et l'identité des accusés; il est également impossible d'empêcher les personnes qui connaissent les accusations et l'identité des accusés de tirer des conclusions erronées; il est enfin impossible d'éviter de nuire à la réputation ou aux intérêts d'une personne accusée d'avoir commis une infraction criminelle, que l'affaire soit divulguée dans les média ou non, même si ces personnes sont ultérieurement déclarées innocentes; en outre, ce principe ne tient pas compte du fait que la justice finale, si elle est rendue sans dissimulation et au grand jour peut avoir sur le public des effets édifiants et dissuasifs.

Il semble que le véritable objectif du bill soit de protéger la réputation et les intérêts économiques de quelques personnes qui, après avoir été inculpées et avoir reçu une certaine publicité dans les média, ont été acquittées ou, dans la pire des hypothèses, ont été déclarées coupables et ont par la suite obtenu une libération inconditionnelle ou un pardon. On aurait tort de supposer que la loi ne reconnaît pas suffisamment le principe de la présomption d'innocence. Ce principe est trop bien implanté dans le système de justice pénale du Canada pour qu'on le mette en doute à cause des raisons mentionnées dans la note explicative du bill et des conséquences qu'entraînerait l'adoption de cette mesure, comme je l'expliquerai plus tard.

Que dire du contenu et de l'efficacité du bill C-213? Il contient une interdiction générale exprimée en des termes qui se retrouvent ailleurs dans le Code criminel et dans d'autres lois fédérales, notamment à l'article 142(2) de la loi sur les jeunes délinquants. Il faut cependant se demander s'il y a lieu d'invoquer les motifs qui l'avaient emporté sur d'autres intérêts sociaux et juridiques plus vastes dans le cas de la loi sur les jeunes délinquants, par exemple, pour interdire la publicité dans toutes les causes criminelles.

L'interdiction totale de faire de la publicité dans les media pour toute infraction pourrait ne pas être considérée comme aussi inacceptable, par exemple, qu'une interdiction totale qui exclurait le public de tous les procès au criminel. Par ailleurs, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs pour déterminer l'efficacité de ce genre d'interdiction, les conséquences de cette interdiction sur les avantages sociaux et juridiques plus vastes de la publication par les media, et la difficulté de faire respecter une telle interdiction.

Par définition, un procès public entraîne inévitablement la divulgation par les media de tous les détails dont le bill vise à interdire la publication. Cela ne veut pas dire que la loi ne comprend pas certaines exemptions bien précises au principe de la publicité pour certaines questions d'intérêt public que l'on juge plus importantes que les motifs de publication. Malheureusement, le bill C-213 prévoit une interdiction générale sans tenir compte des facteurs que je viens de mentionner. Une telle interdiction irait à l'encontre du principe selon lequel justice doit non seulement être faite, mais encore être faite de façon manifeste.

L'interdiction totale n'empêchera pas que l'affaire soit ébruitée, car il sera toujours possible, par la rumeur publique et l'accès aux audiences du tribunal, de faire un lien entre l'accusé et l'accusation; les faits de l'accusation ou des délibérations continueront d'être étalées sur la place publique; enfin la publication des faits, sans qu'on entre dans les détails, mais permettant l'identification du prévenu, pourra concourir à accroître l'intérêt, à nourrir la spéculation et à répandre des rumeurs.

Dans une certaine mesure, mais peut-être moins que l'action des media, ces différents actes pourront contribuer à aggraver les torts que le bill C-213 voudrait éviter, en favorisant la protection de la réputation et la prévention du préjudice. En fait, le bill C-213 pourrait entraîner d'autres préjudices; par exemple, des gens parfaitement innocents pourraient être compromis par erreur ou même pris pour les accusés non identifiés, par suite de conjectures non vérifiées grâce à la publication de faits exacts et précis dans les media. Une pratique semblable pourrait prendre de l'ampleur au point de mettre en péril tout le système judiciaire.

La publication des faits par les journaux profite à la fois au public, à l'accusé et à la poursuite, mais ces avantages seraient gravement compromis à cause de l'interdiction proposée dans le bill C-213. La publication des faits favorise l'accusé et la Couronne dans la mesure où les témoins sont contraints de dire la vérité, de venir témoigner, et les réputations pourraient ainsi être protégées. Le fait de taire le nom d'une personne dont l'innocence a été établie peut tourner à son grand détriment. A cet égard, on peut dire que le bill C-213 va à l'encontre de son propre objectif, c'est-à-dire qu'il ajoute à la présomption d'innocence.

En outre, le bill C-213 empêcherait les media de dévoiler des tactiques qui rappellent le harcèlement ou des menées vexatoires telles les accusations multiples, les poursuites multiples et les appels inutiles contre l'acquittement.

Cela pourrait également avoir une certaine influence sur la révélation des délits commis par les services de police, délits qui se produisent au moment de la perpétration de l'offense par l'accusé présumé. Quand les services de police commettent des délits criminels—ce qui s'est produit récemment avec les détectives de l'affaire Lorenz qui avaient fabriqué des faux et la Commission McDonald nous a fait certaines révélations à cet égard—quand ces services sont donc condamnés, qu'ils plaident coupables et sont acquittés, les média n'auraient pas le droit de révéler l'identité des intéressés. Cele nuirait au côté dissuasif général et particulier de la loi et du même coup le public perdrait confiance dans notre justice pénale.

Les difficultés d'application ou de mise en œuvre de ce principe sont énormes. Tout d'abord, il n'y a aucune raison pour que l'identité d'un accusé ne soit pas révélée sous prétexte qu'il a été acquitté. Par ailleurs, cette mesure va forcément conduire à des injustices dans la manière dont les gens seront traités. Prenons le cas de personnes condamnées pour le même délit. Ceux qui bénéficient d'une libération inconditionnelle profitent donc de l'interdiction tandis que les personnes condamnées à une sentence nominale n'en bénéficient pas.

● (1750)

En ce qui a trait à l'application de l'interdiction dans le cas où une personne reconnue coupable se voit imposer une sentence, c'est-à-dire ne bénéficie pas d'une libération inconditionnelle, on pourrait publier son nom même si elle obtient par la suite un pardon. Parce que la publication a eu lieu avant l'obtention du pardon, elle aura contrevenu au principe du bill C-213 au moins de ce point de vue-là. Par contre, pourquoi le fait qu'une personne ait obtenu un pardon complet ne devrait-elle pas voir son nom publié puisque cette publication pourrait l'aider à s'exonérer? La publication protège aussi la société contre l'abus injustifié du pouvoir de pardon. Il y a, par exemple, une cause que les journaux sont en train de suivre à Terre-Neuve et la cause au Mississippi où un gouverneur sortant a vendu des pardons.

L'interdiction proposée s'appliquerait aussi aux procédures civiles entamées suite à la commission d'infractions. Elle s'appliquerait en particulier aux poursuites pour séquestration, poursuites abusives, diffamation, coups et blessures, etc. Comment l'interdiction générale prévue dans le bill C-213 s'appliquerait-elle aux recueils de jurisprudence, aux annales judiciaires, aux publications des associations de barreaux et ainsi de suite? Comment interdirait-on de nommer les avocats rayés et accusés par suite de mesures disciplinaires dans les procès-verbaux des réunions des associations d'avocats? Toutes ces questions sont touchées par la définition de journal à l'article 261 du Code criminel. Pour ces raisons, le bill C-213 semble donc aller à l'encontre de l'objectif qu'il vise, à savoir renforcer le principe qu'une personne est présumée innocente tant qu'elle n'est pas reconnue coupable. Il semble aussi s'attaquer à d'autres principes fondamentaux du droit criminel.

Voyons quelles en seraient les répercussions administratives. Il est impossible de répondre de façon précise à cette question. Toutefois, il semble raisonnable de supposer que les media seront obligés d'effectuer un plus grand triage et devront donc s'adresser plus souvent aux tribunaux. Cela augmentera tout probablement leur travail.

Il faut aussi considérer la compatibilité du bill avec les lois et règlements actuels ainsi que ses répercussions sur les programmes et mécanismes existants. Le droit à un procès public est bien établi de longue date tant dans le droit commun que dans les statuts. L'article 1*f*) de la Déclaration canadienne des droits consacre la liberté de la presse au Canada. Il est probable que les media y verront un effort en vue de limiter ce droit fondamental. De plus, l'article 2*f*) de la Déclaration canadienne des droits qui garantit à tout accusé le droit à une audition impartiale et publique, pourrait être interprété comme permettant la publication des détails qu'on cherche à interdire.

Par contre, un procès public n'est pas la même chose qu'un procès dont on peut parler dans les journaux. Il existe déjà dans le Code criminel des dispositions interdisant absolument toute publication, comme les articles 441 et 141(2), permet-

tant au tribunal dans des cas ou circonstances appropriés de limiter ou interdire la publication d'une partie ou de la totalité des procédures, y compris l'identité des témoins et des accusés. Je veux parler des articles 442, 457.2, 467 et 470. Ces dispositions visent à régler le problème que posent les reportages imprimés ou radiodiffusés de certains faits. Le bill C-213 aura implicitement pour effet de limiter la portée des articles du Code criminel qui permet présentement à la cour d'interdir la publication dans les journaux ou la radiodiffusion du nom d'un accusé.

Dans ce contexte, il est également à noter que l'article 14(i) du Pacte international des droits civils et politiques qu'a signé le Canada stipule que:

1. Tous sont égaux devant les tribunaux et les cours de justice. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil. Le huis clos peut être prononcé pendant la totalité ou une partie du procès soit dans l'intérêt des bonnes mœurs, de l'ordre public ou de la sécurité nationale dans une société démocratique, soit lorsque l'intérêt de la vie privée des parties en cause l'exige, soit encore dans la mesure où le tribunal l'estimera absolument nécessaire, lorsqu'en raison des circonstances particulières de l'affaire la publicité nuirait aux intérêts de la justice; cependant, tout jugement rendu en matière pénale ou civile sera public, sauf si l'intérêt de mineurs exige qu'il en soit autrement ou si le procès porte sur des différends matrimoniaux ou sur la tutelle des enfants.

L'article 14(1), qui reconnaît le principe que la presse peut être admise et a le droit de publier, admet certaines exceptions au principe de la publicité qui sont fondées sur certains aspects particuliers de l'intérêt public et que l'on estime plus importants que les intérêts de la publicité. Le bill C-213 imposerait un interdit global qui pourrait être considéré comme une limitation à l'application de cet article. Le tort que le bill C-213 vise maintenant à redresser est interdit par la loi actuelle relative à l'outrage au tribunal.

Le bill C-213 crée une infraction de stricte responsabilité. On devrait prendre soin de bien considérer s'il est souhaitable de créer une telle infraction à la lumière des recommandations de la Commission de réforme du droit qui se trouve dans le rapport «Notre droit pénal», recommandations qui préconisaient le contraire. Enfin, dans ce contexte, il est également à noter que la Cour suprême du Canada devra bientôt se prononcer sur un appel touchant le droit du public à tous les renseignements relatifs aux mandats de perquisition.

Nous devons aussi tenir compte de la relation que cette proposition peut avoir avec tous programmes législatifs prévus par le ministère de la Justice. Dans la révision en cours du droit pénal, le ministère de la Justice a reconnu tous les aspects de la question touchant les procédures suivies avant le procès, y compris la publicité et la loi relative à l'outrage au tribunal, et l'a remise à l'étude de concert avec la Commission de réforme du droit dans le cadre de son programme de réforme du droit pénal.

Dans ces conditions et pour les raisons évoquées, le ministre de la Justice (M. Chrétien) estime qu'il ne serait pas opportun pour le moment d'adopter ce projet de loi.

M. David Smith (Don Valley-Est): Monsieur l'Orateur, puisque c'est aujourd'hui la première fois que je prends la parole à la Chambre, je voudrais en profiter pour féliciter par, votre entremise, M^me^ le Président pour sa nomination à son poste. Je suis convaincu qu'elle occupera ce poste prestigieux pendant longtemps. Je n'ai pas l'intention de parler de ma circonscription. Je voudrais simplement signaler qu'elle est composée d'un échantillon de personnes qu'on retrouve dans n'importe quelle autre circonscription de banlieue. Je suis honoré d'être le deuxième député à la représenter, mon prédécesseur n'ayant siégé, pour sa part, que peu de temps à la Chambre.

Le bill C-213 est un texte intéressant puisqu'il essaie de s'attaquer à des difficultés réelles et véritables. Toutefois, je pense que cette question mériterait qu'on y consacre un bill plus approfondi et plus général afin de prévenir et de régler certaines des nombreuses difficultés qui pourraient résulter de cette question.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que le député trouve que l'on devrait insister davantage sur ce bill et lui donner une meilleure chance d'être débattu, accepterait-il, au lieu de le dénigrer dans les quelques minutes qui restent, de renvoyer la question au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

M. Smith: Monsieur l'Orateur, ce bill à mon avis est loin d'être parfait. Il nous faut en réalité un bill qui traite de la question de façon beaucoup plus exhaustive. Je ne vois aucune utilité à renvoyer le bill tel qu'il est au comité.

M. Dick: J'ai parlé du sujet du bill.

M. Smith: Je comprends ce que mon ami dit. Un principe absolument fondamental que les tribunaux observent depuis bien des années a été énoncé dans la fameuse affaire Scott contre Scott. L'affaire a été portée devant la Chambre des lords en 1913 et lord Shaw a alors déclaré:

La liberté civile est garantie directement dans ce royaume de deux façons: par l'administration franche de la justice conformément aux lois connues interprétées fidèlement et à l'interprétation juste des dépositions et par le droit du Parlement d'enquêter sans entrave ni interruption, sur les griefs présentés par le public et d'en obtenir le redressement. La première est de loin la plus nécessaire; on ne saurait dire non plus que les sujets d'un État jouissent d'une véritable liberté, lorsque cette condition . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée.

Conformément à l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL MENSUEL DU SUPPLÉMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Ethier, reprend l'étude du bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Le vice-président: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Le vice-président: A six heures, avant que la séance ne soit suspendue, nous étions formés en comité plénier pour examiner l'article 1 du bill C-16 et le député de Winnipeg-Nord-Centre avait la parole. Est-il exact que le député de Winnipeg-Nord-Centre voulait la parole?

M. Knowles: Monsieur le président, je voulais parler environ une minute pour rappeler au ministre les trois points au sujet desquels je voudrais son opinion. Il s'agit tout d'abord du revenu de base de nos pensionnés; je voudrais comme je l'ai recommandé qu'il dépasse de 125 p. 100 le seuil de la pauvreté.

En deuxième lieu, en ce qui concerne l'allocation au conjoint, j'avais espéré qu'elle serait plus élevée, notamment en ce qui concerne les femmes dans ce groupe d'âge.

En troisième lieu, je m'associe au député de Victoria pour exprimer l'espoir que nous pourrons bientôt agir pour que la réciprocité existe dans le cas des pensions versées par le Canada et le Royaume-Uni. Le ministre pourrait peut-être parler maintenant de ces trois points.

Mme Bégin: Monsieur le président, je voudrais remercier le député de Winnipeg-Nord-Centre de me rafraîchir la mémoire après souper. En réponse à la première question qui a trait à l'examen possible de la base en vue d'établir les taux de la sécurité de la vieillesse, je signale que dans la plupart sinon toutes les études sur les pensions publiées au Canada depuis deux ou trois ans et dans les nombreuses études qui seront utilisées à la conférence nationale sur les pensions, on ne recommande jamais de majorer les montants de la sécurité de la vieillesse, sauf dans le rapport du Congrès du travail du Canada. On insiste toujours sur la nécessité d'augmenter le supplément de revenu garanti que reçoivent les démunis.

Je pense pouvoir répondre en toute honnêteté que, pendant la conférence prévue pour cet automne, il se pourrait très bien que l'on essaie de dépeindre le tableau idéal, donc théorique, du régime de sécurité de la vieillesse; certains participants aborderont sans aucun doute le sujet. Si je pèse mes mots, c'est qu'il faut éviter de susciter des espoirs pas trop fondés pour le moment.

Je voudrais maintenant faire une petite rectification à propos du chiffre que j'ai cité tout à l'heure et dont le député de Victoria a mis la validité en doute. A propos de la promesse électorale des néo-démocrates en matière de pensions, j'ai dit qu'une augmentation de $40 de la pension de base coûterait 2.5 milliards de dollars par an. Ce chiffre correspond en réalité à ce qu'il en coûterait de concrétiser la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire d'accorder à tous les Canadiens une pension de base dont le montant dépasse de 25 p. 100 le seuil de la pauvreté. C'est ce qui coûterait 2 milliards et demi de dollars. Je suppose que la question sera sans doute abordée sans être le sujet principal de la conférence. J'espère avoir été franche et honnête à cet égard.

M. Knowles: Avant que madame le ministre en finisse avec cette première question, monsieur le président, peut-être pourrait-elle ajouter quelques mots de plus. Elle a parfaitement raison de supposer que je demandais qu'on porte toutes les pensions à 125 p. 100 du seuil de la pauvreté, mais j'avais fait remarquer que j'en parlais dans le contexte de la mesure à l'étude qui traite de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. Je demandais si on allait songer au montant obtenu en additionnant le supplément de revenu garanti à la prestation de la sécurité de la vieillesse de manière qu'il atteigne jusqu'à 125 p. 100 du seuil de la pauvreté. Je demandais si on allait en faire un principe de base.

Mme Bégin: Monsieur le président, le montant estimatif de 2 milliards et demi de dollars correspond à une hausse calculée tant au titre de la sécurité de la vieillesse qu'à celui du supplément de revenu garanti, de manière que chacun dispose d'un revenu supérieur de 25 p. 100 au seuil de la pauvreté. Ai-je répondu clairement?

M. Knowles: Monsieur le président, il s'agirait bien là du niveau de revenu souhaité; c'est le niveau que j'aimerais bien voir atteindre, mais je me suis résigné à accepter ce que nous avons maintenant accompli. Je demande qu'on hausse le montant du supplément de revenu garanti pour que les bénéficiaires touchent ce niveau de revenu. Beaucoup des pensionnés qui ne touchent pas le supplément en sont déjà à ce niveau. Je demande que ceux qui touchent une pension composée de la prestation de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti puissent disposer d'un revenu équivalent à 125 p. 100 du seuil de la pauvreté. Je ne me soucie pas particulièrement du chiffre que cela représente. J'aimerais savoir si l'on songe à adopter ce pourcentage comme principe de base.

● (2010)

[*Français*]

Mme Bégin: Monsieur le président, je vais m'exprimer en français pour être plus précise peut-être.

Les mots doivent avoir provoqué un malentendu, car je croyais avoir répondu à la question de mon collègue. Si l'on augmente de 125 p. 100 la pension de base et le supplément, on augmente les revenus de tous ceux qui sont aujourd'hui dans la pauvreté. On augmente donc en pratique uniquement le supplément, et cela coûtera 2.5 milliards de dollars par année.

[*Traduction*]

Qu'on parle en même temps de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, peu importe, cela ne change rien au régime de sécurité de la vieillesse lui-même. Si l'on augmente les versements du supplément de revenu garanti pour que tous les prestataires se situent au-dessus du seuil de la pauvreté, de 25 p. 100, par exemple, cela coûtera 2 milliards et demi de dollars. J'espère que je me fais bien comprendre. Si l'on augmentait d'une quarantaine de dollars la pension de sécurité de la vieillesse de tous les Canadiens de plus de 65 ans, comme le NPD l'avait promis pendant la campagne électorale, cela coûterait un peu plus de 1.1 ou 1.2 milliard de dollars. Je ne me rappelle pas le chiffre exact. Je mentionne ce chiffre parce que je pense qu'il importe de donner une idée du coût de cette mesure.

On a demandé ensuite si nous avions l'intention de faire quelque chose pour les personnes âgées de 60 à 65 ans qui ne sont pas admissibles à l'allocation du conjoint. Cela veut dire la majorité des personnes âgées de 60 à 65 ans qui ont besoin

d'argent à cause d'un congédiement, d'une perte d'emploi, de maladie, d'une infirmité ou d'une autre raison. Si j'ai bien compris, vous vouliez savoir s'il s'agissait d'une de nos priorités. Cette question est très importante.

J'ai signalé que nous pourrions commencer par faire quelque chose pour les personnes âgées de 62 à 65 ans. Notre parti a constaté dans nos études antérieures que lorsque les gens atteignent 62 ans ils sont nombreux à quitter le marché du travail pour toutes les raisons que j'ai mentionnées plus tôt, c'est-à-dire une mauvaise santé, des congédiements pour des raisons techniques, et ainsi de suite. Les chiffres indiquent que la participation à la main-d'œuvre active tombe de façon marquée à compter de l'âge de 62 ans. Par conséquent, quand le gouvernement du Canada aura les moyens d'agir, nous commencerons peut-être par les personnes de ce groupe. Cependant le problème reste le même, c'est-à-dire comment aider les personnes âgées de 60 à 65 ans qui sont dans le besoin.

Vu le taux des pensions et du supplément, puisqu'il faut compter le supplément en plus des pensions, nous avons calculé que la hausse de $35 par mois à compter de juillet coûtera 890 millions de dollars. Je n'essaie pas d'étourdir les députés en citant des chiffres. Ce sont les obstacles que nous devons surmonter. C'est la somme que nous devons trouver. Je vois que le ministre des Finances a quitté la Chambre. Le ministre d'État était ici auparavant. Nous comprenons tous la situation. Bien entendu, nous aimerions faire quelque chose pour atteindre ces objectifs. Il est impossible de dire quand nous pourrons le faire. Cependant, à titre de ministre de la Santé et du Bien-être, il me semble que le gouvernement du Canada ne peut rien faire pour aider les personnes qui n'ont pas encore 65 ans et qui ont besoin d'aide et d'une pension, tant que celles de plus de 65 ans ne sont pas toutes au-dessus du seuil de la pauvreté.

L'adoption de ce projet de loi ce soir coûtera de 520 à 525 millions de dollars par année. Nous avons encore besoin de 730 millions uniquement pour faire franchir à tous ceux qui ont plus de 65 ans ce que nous appelons le seuil de la pauvreté. Selon moi, il faudra le faire dès que notre économie le permettra. Lorsque tous les gens ayant plus de 65 ans auront dépassé le seuil de la pauvreté, nous nous occuperons de ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge de 65 ans. Toutefois, je ne veux pas donner de faux espoirs. Il me semble que nous ne sommes pas en position de le faire dans la situation économique actuelle.

Quant au troisième sujet, l'entente réciproque entre le Royaume-Uni et le Canada, nous avons élaboré une entente provisoire. Les nouveaux députés ne sont peut-être pas au courant. Nous avions une entente temporaire mais, pour le dire d'une façon brutale—j'espère que personne ne s'en offusquera—la Grande-Bretagne ne veut financer aucune sorte d'indexation des pensions versées aux anciens citoyens du Royaume-Uni qui habitent actuellement le Canada. Nous croyons qu'elle devrait le faire.

Lorsque j'étais ministre, au début de 1979, l'honorable David Ennals a participé à une réunion avec des hauts fonctionnaires. Je comprends la position des conservateurs; lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'ont pas eu plus de succès que nous et voilà pourquoi j'expose les faits très franchement à la Chambre des communes. Après tout, il nous arrive à tous de rencontrer le Haut Commissaire et nous pouvons faire des démarches auprès de lui pour les quelque 23,000 personnes visées par ce projet d'entente très important.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement de ce projet de loi après avoir posé une question à madame le ministre. Je tiens d'abord à la saluer. A mon avis, elle fait vraiment tout ce qu'elle peut. La somme de $35 prévue dans ce projet de loi est tout ce qu'elle croit pouvoir faire accepter par ses collègues. Je le dis sincèrement. Selon moi, personne de l'autre côté de la Chambre n'aimerait aider les retraités autant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'aimerais avancer un certain nombre de faits que je crois exacts et j'espère que le ministre voudra bien ensuite répondre à ma question. Je vous lis un extrait d'un article paru dans l'*Ottawa Journal* du 24 janvier.

Mais pour une femme, célibataire et âgée, la vie est devenue une plaisanterie cruelle. Parmi les personnes célibataires de plus de 65 ans vivant dans des conditions de pauvreté, trois sur quatre sont des femmes, affirme un rapport sur les politiques de retraite rédigé par le Conseil canadien du développement social.

Comme deuxième prémisse, si je peux parler ainsi, j'aimerais citer un passage d'un article de Jean Cohen paru dans le *Star* de Toronto du 24 avril 1978. Elle écrit:

M. Irwin Gillespie, professeur d'économie à l'Université Carleton d'Ottawa, est depuis longtemps sidéré par la fierté que le parti libéral tire de ses programmes de redistribution de la richesse.

Elle conclut en ces termes:

En fait, M. Gillespie en vient à la conclusion que la politique fiscale a profité plus aux riches qu'aux pauvres. En moyenne, toutes les mesures budgétaires des années 1970-1977 ont rapporté $2.25 de plus aux familles pauvres, tandis que les familles riches en ont retiré $3,710 de plus.

Voilà un deuxième fait qui débouche sur une question.

Troisièmement, je vais citer un article de Fred Wood paru dans le *Free Press* de Winnipeg le 17 novembre 1979. Il écrit:

● (2020)

Quarante pour cent des plus de 65 ans n'ont pour vivre que leur pension de vieillesse et leur supplément de revenu garanti.

Outre l'inflation galopante, un autre spectre vient les hanter. Ils se rappellent la dévaluation du papier monnaie dans plusieurs pays au cours de la période inflationniste qui à précédé la Première Guerre mondiale. Certains pays qui sortaient pourtant d'une ère de stabilité durent supprimer totalement leur devise et repartir de rien, ou encore instituer une nouvelle unité monétaire en éliminant un certain nombre de zéros.

Quatrièmement, je voudrais citer un extrait d'un mémoire d'une organisation de bénévoles appelée Canadian Pensioners Concerned, division de l'Alberta:

Il y a au Canada plus de 2 millions d'hommes et de femmes agés de plus de 65 ans. Plusieurs centaines de milliers d'autres approchent de l'âge de la retraite. Au début de 1975, 23 p. 100 des retraités n'avaient pour tout revenu que la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Quelque 34 p. 100 percevaient des prestations de sécurité de la vieillesse et des prestations partielles de supplément de revenu garanti. Ce qui veut dire que 57 p. 100 des pensionnés, soit plus de la moitié, étaient contraints de dépendre de revenus bien inférieurs aux montants que les gouvernements considèrent eux-mêmes comme constituant un revenu minimum . . .

En 1954, le dollar de 1949 ne représentait plus que 86 cents; en 1959, plus que 79 cents; en 1973 plus que 72 cents et en 1977 ce dollar de 1949 ne valait plus que 36 cents. Avec ces réductions successives de la valeur de notre épargne et de notre revenu, c'est notre capacité de payer les choses qui nous sont essentielles qui se restreint d'autant.

Si l'inflation continue de sévir au Canada au rythme qu'on a connu au cours de la dernière décennie, d'ici à l'an 2015 le revenu minimum vital devra être de 1 million de dollars ne serait-ce que pour subsister. Des gens m'ont demandé, et cela ne vise pas tant le ministre que ses collègues, comment le gouvernment peut d'un côté avoir autant de politiques qui

attisent l'inflation, comme doit par exemple y contribuer le déficit de 14 milliards de dollars, et d'un autre côté accorder de temps en temps une hausse de 35 dollars aux prestataires de pensions alors que dans le coin du pays que je représente cela ne suffirait même pas à leur permettre d'acheter plus de 35 hot dogs. Comment peuvent-ils espérer que les pensionnés puissent s'en tirer dans les conditions de vie décentes auxquelles nous estimons tous qu'ils ont droit?

Je vous cite encore un extrait de ce mémoire:

On ne saurait oublier les circonstances qui sont à l'origine de la situation dans laquelle se trouvent les personnes âgées: deux guerres mondiales, la crise, le chômage, de faibles salaires et le blocage des traitements, la sécheresse, peu ou pas de régimes de pensions ou d'assurance-santé ou hospitalisation comme ceux que nous avons aujourd'hui; pas d'allocation familiale ou d'assurance-chômage; pas de prêts aux étudiants, de subventions et de bourses d'études; aucun programme d'amélioration locale ou de Perspectives-Jeunesse, et le reste.

L'inflation et les taux élevés d'impôt ont annulé ou grandement réduit le pouvoir d'achat des maigres sommes qu'elles ont réussi à mettre de côté.

Or, ces personnes ont versé des impôts pendant au moins un demi-siècle, elles ont travaillé ou se sont battues pour leur pays, elles ont élevé et éduqué leurs enfants et contribué à faire du Canada un magnifique et riche pays.

La Canadian Pensioners Concerned a envoyé un questionnaire aux pensionnés de l'Alberta dont la première question était la suivante:

Les pensions fédérales répondent-elles aux nécessités?

A cela, 54 p. 100 ont répondu «non» et ont expliqué que:

Les augmentations trimestrielles sont beaucoup trop faibles pour compenser les hausses croissantes du loyer et du prix des services et des aliments. Les pensions à elles seules seraient absolument insuffisantes.

La question nº 2 se lisait comme suit:

Les exemptions et déductions de l'impôt fédéral pour les plus de 65 ans sont-elles suffisantes?

Environ la moitié des personnes interrogées ont répondu «non». Je dois préciser que ce sondage date de deux ans et demi.

Cinquièmement, j'aimerais citer un document établi par Statistique Canada et intitulé *Les personnes âgées au Canada*. Il y est dit, à la page 16 je crois:

En 1975, le revenu moyen des familles dont le chef avait 65 ans ou plus était de $10 171, soit un revenu légèrement inférieur au revenu moyen des deux tiers de toutes les familles. Le revenu moyen des personnes seules de 65 ans et plus était de $4 138, alors que le revenu moyen de toutes les personnes seules était de $6 595.

Enfin, mes commettants sont en très grande partie en faveur d'un régime de pension approprié pour les retraités. J'en ai parlé à environ 700 d'entre eux et tous, à quelques exceptions près, m'ont dit que les retraités méritaient qu'on «leur assure un revenu raisonnable» ou encore, «qu'après avoir bâti notre pays, ils méritaient une belle retraite». Presque tous les contribuables d'Edmonton-Strathcona à qui j'en ai parlé n'avaient que de bons sentiments envers les personnes âgées. Je pose la question suivante au ministre:

[*Français*]

Je peux le dire en français: est-ce qu'après tout cela, après tous les problèmes des gens qui sont âgés de 65 ans ou plus, c'est, à votre avis, suffisant ce qu'on fait par ce projet?

[*Traduction*]

Mme Bégin: Je remercie le député d'avoir posé cette question.

Le vice-président adjoint: Avant de permettre au ministre d'aller plus loin, je voudrais rappeler aux députés qu'ils sont sensés s'adresser à la Chambre par l'intermédiaire de la présidence, ne leur déplaise, plutôt que directement à leurs interlocuteurs.

Mme Bégin: Monsieur le président, la réponse à la question du député d'Edmonton-Strathcona est simple et claire. Il croit peut-être m'intimider en donnant à ses observations et à ses questions un ton sarcastique, mais cela ne marche pas. La réponse est non, ce n'est pas assez. Nous avons fait plus et nous continuerons.

Quant aux citations que le député a lues au comité et qui ne font que prouver que la pauvreté afflige encore certaines personnes âgées au Canada, je lui demanderais de nous dire ce qu'il faisait lorsque son parti était au pouvoir. Si je me souviens bien, et on pourra me reprendre si je me trompe, le gouvernement conservateur n'a adopté qu'un seul bill relatif aux personnes âgées. Ce bill permettait aux gens de continuer de recevoir l'allocation au coinjoint jusqu'à l'âge de 65 ans. Le bill que les conservateurs nous proposaient allait coûter 6 millions de dollars, je répète, 6 millions. Nous proposons un programme de 525 millions de dollars.

En faisant appel à son grand cœur et au trésor public, on a réussi à obtenir du député de York-Peel la somme énorme de 6 milions de dollars. Le député de Winnipeg-Nord-Centre et d'autres députés de l'opposition l'ont ensuite forcé à porter ce montant à 10 millions. Le député l'a peut-être oublié, mais pas nous de ce côté-ci. Nous l'avons accepté car chaque dollar de plus accordé aux personnes âgées représente un progrès dans la lutte contre la pauvreté. Mais que faisaient donc les collègues du député? Comment peut-il soudainement exprimer des intentions aussi pures qu'il n'avait pas su les faire accepter par ses collègues?

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Le député peut bien essayer de nous faire la leçon. Je reconnais qu'il y a encore des progrès à accomplir. Je suis très heureuse qu'il fasse partie du comité et qu'il appartienne au groupe qui luttera pour ces gens.

M. Foster: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir intervenir brièvement dans le débat sur le bill C-16 qui a pour objet d'augmenter de $35 par ménage le supplément de revenu garanti. Je tiens à féliciter le ministre de nous présenter ce bill si tôt après les élections. Si aucun de nous ne parle trop longtemps ce soir, nous pourrons sans doute l'étudier en comité et en entreprendre la troisième lecture. Voilà une mesure dans la meilleure tradition des programmes de sécurité sociale instaurés par les libéraux au cours des ans, tels que la loi sur les allocations familiales, l'indexation des prestations de sécurité de la vieillesse, le loyer proportionnel au revenu, le logement, l'assurance-maladie et une foule d'autres choses.

● (2030)

Le plus frappant, selon moi, c'est que, non seulement le ministre voulait faire adopter ce bill, mais qu'elle s'est également déclarée insatisfaite de ce que nous faisons pour les personnes âgées. La plupart d'entre nous partagent ce sentiment, je pense. Même si cette augmentation va coûter 525 millions de dollars au Trésor public, le supplément mensuel de $35 que chaque couple âgé recevra en juillet n'est sans doute pas grand-chose.

Le fait est que la plupart des personnes âgées sont peu exigeantes; elles ont connu les années difficiles de la crise; souvent elles ont élevé des familles nombreuses et, pour la

plupart, elles ont appris à mener une vie très frugale. Néanmoins, un grand nombre de ces personnes souffrent et cette augmentation représente un certain soulagement pour elles.

Dans son dernier discours, à la deuxième lecture, le ministre a exposé ses autres priorités c'est-à-dire le relèvement de toutes les prestations de sécurité sociale, au moins jusqu'au seuil de la pauvreté, lorsque la situation économique le permettra. A mon grand plaisir, elle a parlé d'organiser un congrès national sur les pensions. Je pense que c'est extrêmement important.

Quand je faisais campagne aux élections générales de l'année dernière, les travailleurs de l'INCO de Sudbury étaient en grève. Certains des grévistes travaillaient à l'usine de pâtes et papiers d'Espinola. J'ai pu parler à certain d'entre eux et ils m'ont dit: nous aimons vraiment cette ville; nous voudrions continuer à travailler ici, mais ce serait difficile car nous avons cotisé à la caisse de retraite de l'Inco, à Sudbury, à une quarantaine de milles d'ici et nous ne pouvons plus changer maintenant. A mon avis, il ne devrait pas être tellement difficile, du moins pour les députés des diverses assemblées législatives du Canada de trouver un moyen de rendre ces pensions de retraite plus facilement transférables afin que les gens ne se trouvent pas obligés de rester dans une industrie ou dans un emploi simplement parce qu'ils y sont depuis 15 ou 20 ans. J'espère qu'à l'avenir les gens ne se trouveront pas coincés par des régimes de pension insatisfaisants qui les placent dans une situation difficile.

Le ministre a aussi fait allusion à la situation des personnes âgées de 62 à 65 ans. Je suis heureux de constater comme député de ce côté-ci de la Chambre que notre ministre présente non seulement un programme très constructif mais qu'elle prévoit aussi pour l'avenir et qu'elle n'oublie pas les progrès qui restent à faire. Le député de Victoria a parlé de la «surenchère» qui a lieu à l'occasion des élections, et j'aimerais commenter ses propos, parce qu'il me semble que dans notre régime politique les partis font comme nous avons fait au cours de la campagne électorale, c'est-à-dire qu'ils se mettent au travail et établissent leurs programmes et leurs politiques. Dans notre parti nous avons établi un programme de propositions touchant le domaine social, l'économie, l'énergie et bien d'autres questions. Nous les avons présentées à la population le moment venu. On attachait la plus grande priorité à l'une de ces propositions, soit la mesure à l'étude ce soir visant à accroître le supplément de revenu garanti de $35 par mois.

M. Nielsen: Vous retardez l'adoption du bill.

M. Foster: Non seulement présentons-nous cette proposition mais nous savons où prendre les fonds nécessaires. Nous ne parlions donc pas uniquement d'une récompense au paradis. Je pense que c'est typique, deux ou trois semaines après que nous eûmes annoncé notre proposition—qui avait, bien sûr, été établie par notre comité politique en décembre et annoncée au cours du mois de janvier—voilà que le Nouveau parti démocratique propose une augmentation de $40 par mois. Cette dernière proposition aurait coûté incroyablement plus cher que la nôtre parce qu'elle aurait été appliquée à tout le monde tandis que nous songions aux besoins de ceux dont les revenus sont les plus faibles et que nous l'avons étudié de façon positive, parce que nous croyions former le gouvernement et qu'il nous fallait présenter un programme réaliste, nous devions nous assurer qu'il serait possible de trouver les fonds nécessaires pour tenir notre promesse.

M. Nielsen: Vous retardez l'adoption du bill.

M. Foster: Il est donc significatif que le député de Victoria ait parlé d'une enchère. Bien sûr, c'est ainsi que se joue la politique. Vous présentez vos propositions à la population. Si vous êtes élus, et si vous les réalisez, vous respectez votre obligation comme parti ou comme représentant élu. Il est évident que les députés d'en face n'ont pas présenté les bonnes propositions ou qu'ils n'ont pas établi leurs priorités d'une façon qui puisse leur mériter l'appui de la population.

M. Nielsen: Encore une fois, vous retardez l'adoption du bill.

M. Foster: Je suis heureux que nous fassions l'étude de ce bill ce soir et je suis heureux de voir qu'il sera adopté à temps pour que les personnes âgées en bénéficient en juillet. J'ai été content de voir le ministre remettre le député de Bow River à sa place après qu'il eut dit que nous forcions les personnes âgées à divorcer en octroyant la prestation par ménage.

M. Nielsen: Pourquoi retardez-vous l'adoption du bill?

M. Foster: C'est une des choses les plus ridicules que j'aie jamais entendues.

Il y a une question que j'aimerais poser au ministre et c'est la suivante: j'ai reçu beaucoup de plaintes parce que le supplément de revenu garanti est indexé, alors que des programmes comme le programme GAINS de l'Ontario ne le sont pas. Quand le supplément de revenu garanti est augmenté à tous les trimestres suivant le taux d'inflation, les vieillards pensionnés ne reçoivent pas vraiment le montant supplémentaire parce que leurs prestations en vertu du programme GAINS est diminué. J'aimerais que les pensionnés profitent de l'indexation ou, si ce n'est pas possible, j'aimerais que, dans un bill comme celui-ci, on s'arrange avec le gouvernement de l'Ontario ou avec tout autre gouvernement pour que le pensionné obtienne l'augmentation de $10 ou $15 du supplément de revenu garanti attribuable à l'inflation qui pourrait être décrétée sans que la pension provinciale soit réduite d'un montant équivalent. Très souvent, ces programmes ne sont pas indexés régulièrement de sorte que le pensionné vient dire à son représentant élu: nous avons obtenu une augmentation du gouvernement fédéral, mais le gouvernement provincial a réduit notre pension aux termes du programme GAINS d'un montant équivalent, de sorte que nous n'obtenons rien de plus. Cela semble une façon d'agir cruelle, injuste et insensible de la part du gouvernement provincial. Les pensionnés devraient obtenir l'augmentation alignée sur le taux d'inflation et j'espère que le ministre prendra des mesures pour mettre fin à cette pratique injuste du gouvernement provincial.

● (2040)

[*Français*]

Mme Bégin: Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais prendre la question de mon collègue en délibéré pour quelques minutes pour obtenir des détails et être en mesure de lui répondre avec plus de précision.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Monsieur le président, j'ai un certain nombre de questions que je voudrais poser au ministre. Ai-je le loisir, sans perdre la parole, de me lever à plusieurs reprises pour poser des questions?

Le vice-président adjoint: Le député peut utiliser les 20 minutes auxquelles il a droit de la façon qu'il le juge à propos, pourvu qu'il se conforme aux dispositions normales du Règlement.

M. Knowles: Vous ne pouvez pas danser la gigue.

M. Hawkes: Je suis certain que le ministre ne voudrait pas laisser une fausse impression à la Chambre, mais je crois que c'est ce qu'elle a fait, peut-être par inadvertance, parce qu'elle ne connaissait pas à fond le budget conservateur ou les projets de loi présentés par les conservateurs à la Chambre au cours de la dernière législature. Quoi qu'il en soit, si nous rappelons simplement trois des mesures que les députés d'en face ont rejetées, soit le crédit d'impôt à l'énergie, le crédit d'impôt à l'impôt foncier et le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire, il est clair qu'un montant de $145 par mois était remis aux citoyens âgés, ce qui est beaucoup plus que $35.

Plus important encore peut-être, le gouvernement précédent s'était engagé dans la voie de l'équilibre budgétaire. Les économistes nous diront clairement qu'un gouvernement doit d'abord équilibrer son budget s'il veut combattre efficacement l'inflation. Une réduction de l'ordre de 1, 2 ou 3 p. 100 du taux d'inflation finit avec le temps par profiter beaucoup plus aux personnes âgées qui sont au plus bas de l'échelle des revenus qu'un projet de loi comme celui qui nous occupe aujourd'hui, et je voudrais que cela figure au compte rendu.

Je commencerai maintenant ma série de questions à l'intention du ministre. Tout d'abord, le ministre peut-il me dire quel est, selon les estimations de son ministère, le nombre de personnes qui bénéficieront de ce projet de loi au cours de la présente année financière, et combien il en coûtera pour l'appliquer en cette seule année?

Mme Bégin: Non, monsieur le président, je ne reviendrai pas sur ce j'ai déjà dit. Je crois très fermement à la valeur des transferts directs d'argent à ceux qui souffrent le plus d'une inflation élevée, et je ne crois absolument pas que le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et les autres mesures budgétaires des conservateurs auraient vraiment aidé les personnes âgées.

A moins que nous ne parlions pas des mêmes personnes. Pour ma part, je pense aux centaines de milliers de personnes âgées qui ne sont même pas propriétaires d'une maison.

Je crois très sincèrement que la couche de population visée par le budget conservateur défait par la majorité des Canadiens et celle concernée par cette mesure sont totalement différentes. Je tenais à le dire pour que l'on sache clairement dans quel contexte ce bill est présenté.

Le nombre de personnes âgées qui vont bénéficier de cette augmentation est de 1.3 million et le coût qu'elle représentera pour l'année financière en cours, ce qui signifie le restant et non la totalité de l'année financière, est de 345 millions de dollars.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je crois que le ministre pourrait dissiper le désaccord qui existe entre nous en déposant à la Chambre des communes les études donnant les caractéristiques des personnes âgées dont nous parlons présentement. Je soupçonne qu'il y a beaucoup de personnes âgées dans la catégorie des pauvres qui possèdent leur propre maison. Peut-être le ministre est d'ailleurs prêt à le reconnaître. J'espère qu'elle dispose de données de ce genre et qu'elle jugera opportun de les déposer pour nous permettre de trancher cette question.

Le ministre a dit à divers moments dans le débat sur ce bill qu'elle aimerait fournir aux personnes âgées beaucoup plus d'argent que ne lui permettront les dispositions du bill. J'imagine qu'elle faisait allusion au fait que divers ministres de la Couronne ont dit qu'ils tenaient à juguler l'accroissement des dépenses du gouvernement. Les libéraux ont adopté la pratique que nous avons instituée pendant la dernière législature, celle des enveloppes budgétaires, et qui empêche le gouvernement de dépenser plus que la somme initialement prévue. Pour dépenser plus dans un domaine, il faut dépenser moins dans un autre. Si cela est exact, le ministre peut-elle dire à la Chambre si elle a plaidé sa cause devant le cabinet et si elle est d'accord pour verser 3 ou 4 milliards de dollars en subventions aux importations de pétrole plutôt que de verser cette somme aux Canadiens en supplément de revenu garanti? Le ministre pourrait peut-être dire à la Chambre combien les personnes âgées recevraient en supplément de revenu garanti si le cabinet dont elle fait partie n'avait pas préféré en faire profiter les sociétés aériennes américaines et les conducteurs de remorques qui traversent la frontière pour venir faire le plein et ainsi de suite.

Une voix: Ne dites pas d'idioties.

Une voix: Paysan!

Mme Bégin: Monsieur le président, le bill prévoit d'accorder plus d'argent à 1.3 million de personnes âgées démunies. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure—et le député ne l'a peut-être pas entendu—je juge que ce n'est pas suffisant. J'espère que nous pourrons augmenter ce montant dès que la situation économique sera meilleure, pour que tous nos concitoyens de 65 ans ou plus puissent vivre au-dessus du minimum vital.

Le député a eu raison de parler du problème que l'inflation pose aux personnes âgées. S'il me demande si j'ai du mal à m'associer totalement aux politiques du gouvernement, je lui répondrai que non. Je ne souffre d'aucun dédoublement de personnalité. J'approuve totalement les subventions aux importations de pétrole, car quoi que cette politique nous coûte—je n'ai pas les chiffres sous les yeux—elle nous permet d'appliquer un tarif uniforme dans tout le pays qui est inférieur à celui qui est en vigueur à l'étranger. Il est donc évident selon moi que c'est une bonne politique dont bénéficient tous les groupes de la population, y compris les personnes âgées.

Sans poser la question directement, le député, en faisant simplement sa suggestion, semblait demander d'où proviendra l'argent. Il a fait allusion au système des enveloppes budgétaires. Comme nous l'avons dit durant la campagne électorale, et comme le ministre des Finances l'a annoncé à la Chambre, l'argent sera ajouté à ce que l'on appelle l'enveloppe sociale. En d'autres termes, c'est de l'argent frais, provenant de nouveaux impôts sur les sociétés qui seront annoncés dans le courant de l'année.

M. Hawkes: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait envisager le scénario suivant. Elle siégeait de ce côté-ci de la Chambre durant la dernière législature, et a voté contre le budget conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Elle s'indignait de la taxe de 18c. sur l'essence. Le ministre se rend-elle compte qu'une taxe de 3c. par gallon d'essence lui permettrait, sans emprunter davantage, et à condition que le ministre des Finances lui accorde les recettes d'une telle taxe, de doubler cette prestation, la portant de $35 à $70?

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

M. Hawkes: Le ministre ne pourrait-elle pas faire pression sur le ministre des Finances pour qu'il décrète une taxe de 3c. le gallon d'essence, ce qui lui permettrait de doubler son supplément de revenu garanti? Je crois que les programmes publics sont affaire de choix, et je m'efforce d'élucider la déclaration initiale du ministre sur cette question du choix. Elle a dit qu'elle choisirait d'aider ce groupe plutôt que d'autres. Est-elle disposée à demander au ministre des Finances de lever une taxe de 3c. le gallon d'essence pour lui permettre de doubler cette prestation?

Mme Bégin: Non, monsieur le président. Il me semble que nous avons expliqué précédemment qu'au début de la campagne électorale, quand nous avons mis au point notre politique sociale, le parti libéral a décidé d'affecter 525 millions de dollars à ce programme, et cet engagement est devenu depuis la politique gouvernementale. Ce sera moins cette année, parce que l'année financière est entamée; nous y consacrerons 345 millions de dollars qui proviendront d'une hausse des impôts sur le revenu des sociétés. Les autorités compétentes en annonceront la forme exacte.

● (2050)

Le député soulève des questions fondamentales, mais il n'arrête pas de conclure ses questions en me demandant si je ne suis pas d'accord avec lui. La réponse est non parce que je suis libérale et que lui est conservateur.

M. Hawkes: Monsieur le président, je ferai remarquer au ministre qu'après une décennie de politique libérale, et particulièrement au cours des sept années qui ont précédé la formation de notre gouvernement, nous en sommes arrivés à une situation qui a des conséquences à long terme pour les personnes âgées de notre pays.

Mme Bégin: Oui, leur sort s'est amélioré.

M. Hawkes: Elles se voient injustement aux prises avec des dépenses qu'est venue gonfler l'inflation, une inflation due en grande partie aux dépenses inconsidérées du gouvernement. En avril, le ministre des Finances a fait passer en fraude un budget à la Chambre. Il a demandé à la Chambre d'accepter qu'il emprunte près de onze milliards de dollars pour payer les intérêts de la dette publique. La majeure partie de cette dette a été accumulée au cours des sept dernières années. Si le ministre pouvait disposer de ces 10 ou 11 milliards, a-t-elle idée de la différence de niveau de vie que cela assurerait à nos personnes âgées? Le ministre n'est-elle pas prête, à titre de membre de ce gouvernement, à assumer la responsabilité d'avoir créé la situation pour laquelle elle propose un cataplasme alors que c'est une véritable intervention chirurgicale qui s'imposerait?

Mme Bégin: Il s'agit bien sûr là d'une interprétation très simpliste de l'économie, compte tenu surtout de la situation internationale. Le député ne tient même pas compte du fait que le Canada fait partie d'un ensemble beaucoup plus vaste, formé de l'Amérique du Nord et de tous les pays industrialisés. Il est en train de nous servir un discours à saveur électorale. Il sait très bien que nous n'avons pas créé l'inflation.

M. Malone: Vous l'avez fait.

Mme Bégin: Nous avons combattu l'inflation de notre mieux durant des années. Autant que je sache, personne au Canada ne sait quel remède utiliser contre l'inflation.

M. Malone: Notre propre énergie.

Mme Bégin: Je pense que c'est très net. Somme toute, nous faisons bien meilleure figure que nos amis du Sud. Le député ne cesse de parler de restrictions, de dépenses réduites, et ainsi de suite. N'est-ce pas M. Shultz qui disait récemment que le gouvernement américain pourrait s'être fourvoyé en n'adoptant pas une politique expansionniste. Je ne suis pas ici pour faire un cours au député comme il en fait un aux autres députés.

Nous étudions une mesure sociale. A mon avis, l'objectif de la politique sociale est de veiller tout d'abord à ce que la situation économique en général soit la plus favorable à tous. Telle est la tâche confiée à moi-même et à mes collègues à titre de ministériels. Toutefois, ce n'est pas là directement ma responsabilité. D'autre part, je suis directement chargée de m'assurer que les politiques sociales répondent aux besoins des Canadiens en ce qui a trait à ce que j'appellerai la qualité de la vie. Cela veut dire qu'il m'incombe de veiller à leur santé et à leur sécurité financière. Il me semble que ce bill tombe à point.

Si mon collègue d'en face ne me donne pas de précisions, je dois admettre que je ne comprends pas bien son raisonnement. Je peux comprendre que l'on établisse un lien entre la pauvreté et l'inflation par pure tactique, mais il ne s'agit pas d'un lien direct. Il y avait des pauvres au Canada pendant les années de prospérité. Bien des gouvernements successifs ont essayé de lutter contre la pauvreté. Nous sommes parvenus à la réduire dans de modestes proportions. Je pense qu'on peut le dire en toute honnêteté. Il y a une certaine amélioration et nous pouvons en déduire que, dans l'absolu, la pauvreté est en régression depuis 15 ans.

M. Malone: Ce n'est pas vrai!

Mme Bégin: Évidemment que c'est vrai, sinon je ne le dirais pas. La pauvreté relative n'a pas changé. Comme son nom l'indique, la pauvreté relative est fonction de la richesse du pays en général. Nous avons donc un défi de taille à relever. La lutte contre la pauvreté est une réalité, avec ou sans inflation. La pauvreté existait avant que les poussées inflationnistes ne se manifestent.

Pour en revenir à l'indexation des pensions, je ne suis pas totalement certaine que l'indexation trimestrielle soit la meilleure forme d'indexation mais j'ai sous la main des chiffres qui démontrent que cela a permis de maintenir la valeur du dollar au cours des huit dernières années. Ce sont les chiffres dont je dispose. Je tenais simplement à le dire sans ambages à la Chambre.

M. Rose: Monsieur le président, ainsi que d'autres députés l'ont fait ce soir et dans la journée, je voudrais dire quelques mots au sujet des pensions. Quand j'écoute les interventions des députés à la Chambre il m'arrive parfois de souhaiter que nos collègues du parti conservateur se décident une bonne fois pour toutes à cesser de défendre leur dernier budget. Je pense que c'est de l'histoire ancienne.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Je crois que tout le monde au sein du parti conservateur reconnaît qu'il s'agissait d'un budget important, sincère, franc et direct mais qu'il n'était pas acceptable. Il ne pouvait pas passer et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici . . .

Une voix: C'est la raison pour laquelle nous sommes dans la triste situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

M. Rose: Au cas où certains m'estimeraient injuste envers un côté de la Chambre, je voudrais signaler que nous avons entre 1.15 et 1.20 milliard de dollars d'impôts reportés. Si nous nous inquiétons tellement de pouvoir trouver les sommes nécessaires pour les pensions, songeons au fait que sur les impôts reportés, nous touchons environ 8 p. 100. Il suffirait de porter ce taux au taux d'escompte pour avoir environ 1 milliard de dollars de plus à consacrer aux pensions. Toutefois, je pense que ni mes amis conservateurs ni mes amis libéraux ne proposeraient d'exiger le paiement immédiat de ces sommes ou de relever le taux d'intérêt qui s'y applique, parce que cela pourrait offenser certains de leurs amis et, Dieu nous en garde, nous ne pouvons faire cela.

Les pensions sont des questions politiques plutôt qu'économiques. Il s'agit en fait d'une décision sur la façon d'affecter nos crédits qui est liée à notre ordre de priorité. Nous croyons avoir au Canada un régime de pensions raisonnable. Je crois moi-même qu'il l'est. Il n'est certes pas déraisonnable, mais chaque fois que nous nous estimons trop généreux, nous n'avons qu'à examiner ce qui se fait dans certains pays de l'Europe de l'Ouest pour voir que nous ne couvrons pas nos personnes âgées de toutes sortes d'avantages spéciaux.

Si nous devons en croire ce que vient de nous dire le ministre—et je ne vois pas de raison de ne pas la croire—à savoir que 1.3 million de retraités sur 2 millions perçoivent le supplément, cela signifie qu'ils sont entièrement désargentés. Cela veut donc dire que bien peu d'entre eux dilapident leur argent en achetant des Cadillac ou en se payant par exemple des voyages à Hawaï. Je ne pense pas que nous ayons consacré beaucoup d'argent aux pensions.

Depuis l'époque où les pensions de l'État ont été instituées par le parti qui a précédé notre parti ou plutôt qui en a été le précurseur, on n'a cessé de poser la question: d'où provient l'argent? C'est ce que nous avons encore entendu l'année dernière lorsque les conservateurs ont répondu à la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre visant à faire passer les pensions à 350 dollars par mois. Nous les avons entendu répondre que le gouvernement dépensait déjà 4.5 milliards de dollars par an pour les pensions et qu'il ne voyait pas comment on pouvait doubler ce montant, que c'était impossible et que cela ruinerait le pays. Nous avons entendu la même chose, je ne sais plus en quelle année, était-ce au début des années 20? Pourriez-vous préciser l'année?

● (2100)

Une voix: 1926.

M. Rose: Nous allons sans doute tous adorer ce bill. Je pense que personne n'est contre, mais je crois que nous aimerions tous faire quelques commentaires, poser des questions au ministre et enfourcher quelques-uns de nos chevaux de bataille favoris.

Les pensions ont une importance primordiale pour tous les citoyens de plus de 30 ans. Mon jeune ami, le député de Crowfoot (M. Malone), qui se pense éternel, ne s'intéresse pas beaucoup aux pensions comme bien d'autres jeunes gens de sa génération. Il semble resplendissant de santé et fera sans doute de vieux os. Néanmoins, il faut être réaliste. Même si certaines personnes pensent que nous consacrons beaucoup d'argent aux pensions, 54 p. 100 seulement de tous les Canadiens ont droit à une pension quelconque et, manifestement, la plupart de ceux qui n'en ont pas sont des femmes.

En moyenne, les femmes vivent dix ans de plus que nous et pourtant ce sont elles qui manquent de moyens de subsistance et n'ont pas de quoi payer leur loyer et les autres choses essentielles. Elles vivent dans la pauvreté pendant cette période la plus difficile et la plus solitaire de leur vie. Pour nous tous ici, c'est une notion purement abstraite, car nous ne sommes pas dans cette situation. Parfois, un écrivain va prendre la plume pour évoquer la solitude, les maigres repas et les autres vicissitudes des femmes âgées, mais nous voyons cela comme de la littérature et non une expérience vécue. Je ne tiens d'ailleurs pas à la vivre. Les députés de la Chambre des communes sont assez bien dorlotés.

Il est question ici d'environ 55 p. 100 de tous les pensionnés; tous les Canadiens de plus de 65 ans qui ont droit au supplément, qu'ils soient mariés ou célibataires. On nous dit que cela coûtera au Trésor public environ 345 millions. Je ne trouve pas que ce soit vraiment énorme si l'on considère qu'à mon arrivée à la Chambre le budget total du gouvernement du Canada se chiffrait à 12 milliards et qu'il frise maintenant les 60 milliards. Ce n'est vraiment pas énorme.

Il n'y a pas lieu de s'extasier sur cette augmentation mais, comme beaucoup d'autres députés, j'aimerais dire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que cette mesure est certainement bien accueillie. Notre parti est d'accord et nous aimerions la faire adopter rapidement.

Nous connaissons les problèmes auxquels s'est heurtée le ministre dans ses rapports avec le président du Conseil du Trésor, assis là-bas, plongé dans ses pensées. Il a ses propres problèmes en raison des restrictions qu'il impose mais le ministre devrait prendre tous les moyens pour essayer de le convaincre qu'il lui en faut davantage pour le bien et le bien-être de nos retraités. Elle devrait certainement encourager le ministre de délier les cordons de sa bourse et changer les priorités du pays pour permettre à ceux qui ont donné à notre génération les avantages dont nous jouissons de vivre à leur tour sans crainte, sans insécurité et sans pauvreté, ailleurs que dans des logements en décrépitude, et de s'alimenter convena-

blement, alors que nous, y compris le ministre et le président du Conseil du Trésor, pouvons prendre nos repas au restaurant parlementaire.

Nous devons examiner de nouveau nos priorités et je ne crois pas que nous soyons injustes en proposant cela. Il faut prendre des mesures, pour amener les retraités au moins jusqu'au seuil de la pauvreté. Si une personne ne vit pas en-deçà du seuil de pauvreté, elle ne reçoit pas le supplément, et si elle ne reçoit pas le supplément, elle n'est même pas admissible aux $35, c'est clair.

Mme Bégin: Ce n'est pas vrai.

M. Rose: Il faut recevoir le supplément pour obtenir le $35.

Mme Bégin: Environ 45,000 autres personnes le recevront.

M. Rose: Je suis heureux de l'apprendre, mais cela découle de l'indexation. Si le ministre veut rectifier, je reprendrai mon fauteuil et elle pourra me l'expliquer. Voulez-vous le faire?

Mme Bégin: Oui, rapidement, monsieur le président il s'agit du supplément, non pas de l'indexation. Autrement dit, cette augmentation de $35 permettra à quelque 45,000 retraités qui n'y ont pas droit à l'heure actuelle d'être admissibles au supplément de revenu garanti.

M. Rose: Je comprends ce que le ministre veut dire, mais je pense que certains ont signalé qu'il y avait encore un million de retraités qui n'étaient pas admissibles. Ces retraités ne sont pas particulièrement riches. J'encourage le ministre à songer à ces gens.

Nous avons parlé de toutes sortes de mesures qui ont été adoptées au Canada; nous avons l'assurance-maladie, la redistribution des richesses et toutes les mesures sociales grandioses qui ont été adoptées depuis 25 ans. Il n'empêche que la répartition des revenus en pourcentage n'a pas tellement changé au cours de la dernière génération. Le ministre fait signe que oui. Les 25 p. 100 au bas de l'échelle des revenus gagnent encore moins de 4 p. 100 du produit national brut ou du revenu total, et les 20 p. 100 des échelons supérieurs gagnent encore plus de 40 p. 100 du PNB. Je ne pense pas que mes chiffres soient tellement exagérés. A mon avis, cela montre bien dans quel genre de société nous vivons et combien il est nécessaire de changer nos attitudes et les priorités. Je ne pense pas que quiconque puisse dire le contraire.

Chose certaine, quel que soit celui des deux vieux partis qui forme le gouvernement, il est soumis à toutes sortes de pressions de l'extérieur. Je ne nie pas les pressions exercées sur le gouvernement. Ces pressions existent, mais pour leur part, les personnes âgées, les retraités, ne sont pas organisés. Ils ne s'unissent pas pour faire valoir leur point de vue et ne font pas front commun au moment des élections. A cause de cela, on ne tient pas compte de leurs besoins. S'ils ne commencent pas à s'organiser et à exercer des pressions sur les hommes politiques, leur situation restera la même. A mon avis, cela ne fait aucun doute.

On nous a dit qu'au cours des 50 prochaines années, les pressions exercées sur les régimes de pension continueront à augmenter. Aujourd'hui, six travailleurs subviennent aux besoins d'un retraité et, d'ici à 50 ans, il faudra que trois travailleurs suffisent à subvenir aux besoins d'un retraité. Le problème est très grave. Cela veut dire que nous devrons modifier la méthode de financement du régime et notre façon d'envisager la question des pensions. Ceux qui administrent un régime de pension privé prétendent que nous n'avons pas les moyens d'indexer les pensions. Le taux d'inflation est d'environ 10 p. 100 au Canada. Comment la personne qui prend aujourd'hui sa retraite à 65 ans arrivera-t-elle à joindre les deux bouts si le taux d'inflation continue à grimper de 10 p. 100 par année? En effet, sa pension sera considérablement réduite dans dix ans, lorsque le dollar actuel vaudra 32c., et encore plus dans vingt ans, si elle a la chance, ou la malchance, de se rendre à 85 ans, lorsque le dollar d'aujourd'hui ne vaudra plus que 10c.

Tous ces dirigeants des sociétés de fiducie qui cotisent à des régimes privés de pension prétendent qu'il faut supprimer l'indexation parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Comment diable peut-on considérer comme juste que quelqu'un paie indéfiniment des cotisations élevées et ne reçoive à la retraite que de maigres prestations? C'est absolument ridicule.

Une voix: Cette personne ne sera plus de ce monde.

M. Rose: Mon collègue dit que cette personne ne sera plus de ce monde. Qu'arrivera-t-il si cette inflation galopante persiste et que le dollar de 1980 vaut 32c. dans dix ans et 10c. dans vingt ans? Que se passera-t-il? On tentera de reculer le plus possible l'échéance de la retraite. Personne ne voudra plus prendre sa retraite de peur de devenir trop vulnérable. Ne sachant plus à quoi s'attendre comme revenu, les gens n'auront pas les moyens de prendre leur retraite. Ils continueront à travailler et, ce faisant, ils ne pourront évidemment pas toucher des prestations de retraite. Et plus longtemps ils travailleront, moins longtemps ils pourront profiter du régime de pension auquel ils auront cotisé.

• (2110)

Ce que nous avons dans notre société, ce sont des riches inactifs, qui n'ont pas besoin de régime de pensions, et des pauvres inactifs qui prennent leur retraite et se trouvent un emploi pour arrondir leurs revenus. Les régimes privés sont contre l'indexation parce qu'ils sont étudiés pour encaisser des dollars lourds et décaisser des dollars légers. Ils ne veulent pas changer cela, ils ne veulent rien changer non plus au fait qu'ils accaparent environ 50 p. 100 du marché des retraites. Aux derniers chiffres que j'ai entendu mentionner, les régimes privés avaient dans leurs coffres une vingtaine de milliards.

Il y a beaucoup de gens qui aimeraient mettre la main sur cet argent parce que cela fait une somme très rondelette à placer. Les syndicats ont plutôt envie de s'en emparer, et les entreprises ont plutôt envie de le garder. Il n'est plus possible à mon avis d'en rester à ce système mixte de régimes publics et privés. D'abord ils ne desservent pas la population. N'était le décaissement positif des régimes privés, je suis persuadé que nous n'aurions pas besoin de cette sorte d'assistance publique assurée par le Trésor.

Si nous avions des régimes contributoires, transférables, universels, convenablement financés et gérés par l'État, au lieu des centaines de régimes privés dont les réserves sont sous la coupe des entreprises, nous aurions probablement les moyens d'offrir, par l'intermédiaire du RPC ou autrement, un régime qui s'occuperait des personnes âgées qui font l'objet des préoccupations exprimées ce soir par le ministre, par d'autres députés et par moi-même. Il n'est plus possible de recommencer sans cesse à remettre d'aplomb les régimes publics de pensions sans jeter un coup d'œil du côté des régimes privés et du système mixte des régimes privés et publics, pour voir s'il n'y

aurait pas une organisation plus rationnelle ou meilleure qui nous permettrait de nous acheminer vers le XXIe siècle.

Pour que ces régimes fonctionnent, il faut en jeter les plans des décennies d'avance. Sinon ils seront actuariellement faussés. Beaucoup de régimes privés ont une réserve pour les dix premières années, qui reste aux mains des entreprises. Je ne dis que cela soit typique à une entreprise que je veux mentionner, mais je sais par exemple que Safeway and Seagram ont des régimes privés. Quand je dis cela, ce n'est pas que je veuille m'en prendre à ces deux sociétés, qu'on me comprenne bien. En fait, dans de nombreux régimes privés la société a gardé la réserve pendant dix ans. On la considère comme un don.

Une voix: Parlez-nous donc des politiques libérales.

M. Rose: J'ai pris connaissance du programme des libéraux. Je crois qu'ils ont présenté un excellent programme de soins de santé en 1917, année où la chanson «I'm forever blowing bubbles» a été composée. Je crois que nous ne pouvons nous permettre d'attendre aussi longtemps et j'essaie de convaincre les libéraux de faire vite. Nous aimerions bien voir plus de libéraux agir rapidement ici.

De toute façon, les réserves ne peuvent plus être considérées simplement comme un don. Ce sont des salaires différés qui appartiennent aux salariés et non à la société qui détient les réserves du régime. Nous devons nous préoccuper de ce genre de choses. A l'examen du Régime de pensions du Canada, on constatera qu'il limite la moyenne annuelle des gains assurables à environ $13,000. Je sais que certains députés gagnent un peu plus que le double de cette somme, sans mentionner un certain nombre d'autres personnes dans la société et qui payent 1.8 p. 100 de $13,000. En réalité, on m'a dit que c'était un peu moins que $13,000 à cause de certaines formules qui sont appliquées.

Mais si le taux de 1.8 p. 100 s'appliquait à l'ensemble des gains, au lieu d'imposer une limite de $13,000 sur la moyenne des gains annuels, cela changerait beaucoup de choses. Le RPC récolterait ainsi plus de fonds et pourrait offrir aux pensionnés un régime à cotisation transférable, un revenu plus élevé et il ne serait plus considéré comme un régime supplémentaire qui vaut approximativement 25 p. 100. Si les gens ne disposent pas d'un régime à cotisation pour les aider à prendre leur retraite, ils devront s'en remettre à un régime sans cotisation du genre dont nous parlons ce soir.

Ce dont le pays a besoin, c'est d'un régime transférable, adéquat, à cotisation et offert à tous, y compris aux ménagères parce qu'elles sont parmi les plus vulnérables. Si tel était le cas, nous disposerions d'un régime de sécurité sociale bien supérieur et ainsi, le ministre actuel ou les ministres qui se succéderont n'auront pas à revenir devant la Chambre pour implorer le président du Conseil du Trésor de leur donner quelques miettes de plus pour les pensionnés.

D'une façon générale, les gens n'aiment pas se sentir comme des assistés sociaux. Nous entendons souvent parler des «abonnés» du bien-être, de ces personnes qui cherchent à escroquer le régime d'assistance sociale. Mais nous n'entendons pas parler de ceux qui auraient droit à l'aide sociale, mais dont la fierté leur interdit de l'accepter. Ils préfèrent rester dans la misère, car ils sont trop fiers pour accepter l'aide sociale ou ce qu'on appelle encore «le bien-être». La chose est très importante aux yeux de certains et je les comprends parfaitement. Nous savons aussi qu'ils font contrepoids à ceux qui sont prêts à se rendre skier à Banff ou ailleurs aux frais du régime d'assurance-chômage.

En fait, les gens sont disposés à travailler et à contribuer. Nous devons modifier le régime fiscal afin qu'il ne favorise pas les riches, et nous devrions aussi examiner le régime de pensions. Les conservateurs avaient eu une excellente idée en proposant de tenir quelque part en 1980—s'ils avaient été toujours là— une conférence sur les pensions. Ils comptaient en profiter pour examiner toute la question des pensions dans une perspective d'avenir et tracer des plans pour les générations futures.

Je suis persuadé que mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dirait que nous avons suffisamment parlé et que l'heure est à l'action.

M. Knowles: Bravo!

M. Rose: Je conclus sur cette note, car je pense que les députés m'ont assez entendu et qu'ils aimeraient maintenant que le ministre passe à l'action.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Naturellement, je suis favorable à une meilleure organisation, au regroupement des personnes âgées. Chaque jour, nous constatons que le pouvoir des personnes âgées ne cessent de grandir. Une autre chose que j'aimerais ajouter et qui étonnera peut-être le député, c'est que l'un de mes meilleurs alliés au cours de nos discussions au cabinet a été le président du Conseil du Trésor (M. Johnston).

M. Herbert: Monsieur le président, je voudrais faire une très brève observation et porter deux points à l'attention du ministre. Je suis heureux que la Chambre soit saisie de ce bill, bien que j'eusse préféré voir le $35 ajouté à la pension de base plutôt qu'au supplément. Ce programme a été très peu critiqué, même au Québec, en dépit du fait qu'il s'agit d'une question de compétence provinciale. L'intervention fédérale, sanctionnée par les gouvernements provinciaux, visait à établir une norme nationale et des taux nationaux de prestations, la transférabilité et d'autres objectifs nationaux.

Lorsque ces motifs de l'intervention fédérale n'existent plus et que le gouvernement provincial assume en totalité les dépenses et leur répartition, il devrait revenir au gouvernement provincial de financer le programme au complet par une hausse d'impôt appropriée. Le ministre se rend bien compte que la confiance qu'elle avait auparavant dans les législatures provinciales n'a pas empêché le gouvernement de l'Ontario, par exemple, de modifier le programme d'assurance-maladie.

Pour faire valoir mon premier point, je ne saurais mieux faire que de citer quelques phrases d'un article de Bruce Yemen paru dans la livraison d'hier du *Journal* d'Ottawa. Il parle d'un couple qui reçoit le supplément de revenu garanti et il signale que ce supplément est soumis à une évaluation des moyens.

● (2120)

En passant, le député de Winnipeg-Nord-Centre a abordé le sujet de l'universalité, mais nous ne devons par oublier que ce programme ne pourra jamais être universel tant que nous maintenons le supplément de revenu garanti.

Dans l'article, il est dit que pour chaque dollar de revenu garanti, un couple perd 50 cents de supplément de revenu garanti, ainsi un revenu de $2,500 ne donnerait plus droit au supplément de revenu garanti de $1,250. On y aborde ensuite la question des suppléments administrés par les provinces. Mon collègue, le député d'Algoma, en a parlé dernièrement. Je poursuis la lecture de l'article:

> . . . beaucoup de personnes âgées propriétaires d'une maison et à faibles revenus hésitent à déménager dans les logements locatifs plus petits—il est ridicule de chercher à tirer d'une maison entièrement payée un revenu qui serait imposable ou ne donnerait plus droit à l'aide du gouvernement.

J'ai déjà insisté auprès du gouvernement, et je reviens à la charge maintenant, pour qu'il songe bientôt à changer la formule de deux pour un, pour commencer, en une formule de trois pour un, de façon à encourager les Canadiens à épargner un peu plus en prévision de leur retraite et à moins pénaliser ceux qui ont des revenus relativement modestes.

A mon avis, un des problèmes que nous devons régler aujourd'hui est celui du niveau juste au-dessus du minimum—telle est la situation de ceux qui ont épargné un tout petit peu, mais pas trop, et qui ont vu leurs épargnes se volatiliser avec l'inflation, ainsi de suite. Voilà ma première proposition, monsieur le président.

Ma deuxième proposition porte également sur un point mentionné par le député de Winnipeg-Nord-Centre quand il a parlé de la loi relative à l'allocation au conjoint. Il a dit que le fait d'avoir un mari constitue le critère. Je voudrais aller un peu plus loin que lui. Au moins, le raisonnement du ministre au sujet de la différence à faire entre une personne célibataire depuis toujours et une personne qui perd son conjoint, renfermait une certaine logique. Malheureusement, la loi actuelle donne lieu à des situations où des personnes âgées de 60 à 65 ans, ayant perdu leur conjoint, ne bénéficient pas du même traitement.

Pour ma part, je trouve inacceptable que trois veuves, par exemple, ayant exactement le même âge et le même revenu, soient traitées différemment—l'une ayant droit à l'allocation au conjoint et les deux autres n'y ayant pas droit pour des raisons qui n'ont rien à voir avec leur âge ou leur revenu, mais uniquement à l'âge de leur mari au moment de son décès, ou vice versa dans le cas d'une femme qui décède.

Ce que je demande au ministre, c'est de s'employer à l'avenir à apporter certains changements pour encourager les petits épargnants et par ailleurs pour remédier à la situation où deux veuves qui vivent sur le même palier, ont le même âge, ont les mêmes revenus, n'ont pas toutes les deux droit à l'allocation au conjoint.

[*Français*]

Mme Bégin: Monsieur le président, je voudrais simplement répondre au député de Vaudreuil que la première suggestion qu'il a faite sera probablement étudiée, non pas telle qu'elle est faite, parce qu'elle est nouvelle pour moi, et je n'en connais pas les conséquences économiques, mais au chapitre des incitations pour encourager les gens à épargner de l'argent pour leurs vieux jours, lors de la conférence nationale sur les pensions. Quant à sa seconde suggestion—je pense que nous connaissons tous ce problème—nous l'avons identifiée comme une prochaine étape.

[*Traduction*]

Le vice-président: Le député de Vancouver-Est.

Mme Mitchell: Monsieur le président, j'essaierai d'être aussi . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il y a eu des entretiens plus tôt aujourd'hui au sujet de ce bill. J'ai pu lire les bleus à ce sujet. Je pense que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a commencé par indiquer qu'il y avait eu des discussions et que la Chambre avait l'intention de terminer l'étude en comité ce soir ainsi que l'étape de la troisième lecture de façon que nous puissions en finir aussi rapidement que possible.

Je crois qu'il peut y avoir une certaine confusion au sujet des deux étapes ce soir. Le député du Yukon, qui parlait au nom de notre parti, a dit que nous souscrivions à la proposition du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Je me demande si on ne pourrait pas clarifier l'affaire parce que nous aimerions que ce bill soit adopté ce soir sans que le débat ne se prolonge après 10 heures. C'est un bill important pour les citoyens âgés. Je pense qu'il faudrait tirer l'affaire au clair.

La présidence pourrait nous aider à ce sujet. Nous lui en serions certes reconnaissants. Il se peut que le secrétaire parlementaire ou le député de Winnipeg-Nord-Centre ait quelque chose à dire à ce sujet.

Si j'ai bien compris plus tôt aujourd'hui, nous nous étions entendus pour terminer l'étude de ce bill. Nous aimerions que cela soit tiré au clair et que nous terminions effectivement l'étude du bill.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: Monsieur le président, le député de Nepean-Carleton a bien raison. C'était notre entente bien que je crois à la lecture des bleus que ce n'était pas un ordre aussi ferme que les partis l'auraient voulu. Je pense qu'il a pu y avoir un certain malentendu, peut-être de votre part, sauf tout le respect que je vous dois, et je pense que nous pouvons maintenant nous entendre pour passer à l'étape de la troisième lecture ce soir.

Pour ce qui est d'étouffer le bill en comité plénier, comme le savent les députés, tous les députés ont le droit de s'exprimer. Je demanderais cependant que les députés tiennent compte du fait que les partis sont disposés à adopter cette mesure législative très importante. Le ministre des Finances attend patiemment pour présenter le bill C-30 et il ne reste que 33 minutes avant 10 heures.

M. Knowles: Monsieur le président, je pense qu'il est exact de dire qu'il y a eu un certain malentendu, mais je n'ai pas l'intention de monter l'affaire en épingle à ce moment-ci. Comme les députés le savent, je passe la plus grande partie de la journée à ma place à la Chambre, mais j'ai dû sortir pendant quelques minutes cet après-midi et tout cela s'est fait pendant mon absence.

Nous pouvons nous en accommoder, monsieur le président, car nous voulons que ce bill soit adopté aussitôt que possible. Le député de Vancouver-Est sera notre dernier député à prendre la parole au comité plénier.

Le vice-président: La présidence ne veut prendre qu'un instant du temps des députés. Plus tôt cet après-midi le secrétaire parlementaire a suggéré au président du conseil privé de faire franchir toutes les étapes à ce bill avant 10 heures ce soir. A ce moment-là, la présidence, assurée par moi-même, après avoir rassemblé toute l'énergie de son intellect dans les deux chiffres, a réussi à suggérer une reformulation de la proposition du secrétare parlementaire. Je l'ai plutôt mal reformulée, mais il était évident à ce moment-là que le député du Yukon avait accepté la proposition présentée et d'après ce que la présidence comprend maintenant, elle semblerait aussi avoir été acceptée par le député de Winnipeg-Nord-Centre; c'est pourquoi un ordre de la Chambre a été rendu pour que cette affaire soit réglée avant 10 heures ce soir.

M. Baker (Nepean-Carleton): Toutes les étapes.

Le vice-président: Toutes les étapes. Si je comprends bien je vais maintenant donner la parole au député de Vancouver-Est. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

Mme Mitchell: Mes collègues néo-démocrates ont déclaré que le NPD appuierait le bill C-16. Une augmentation de $35 accordée aux personnes âgées constitue une initiative importante, mais ce n'est pas assez. En fait, le bill C-16 ne suffit pas à acquitter les augmentations du coût du logement, du combustible, des biens de consommation et des matériaux de réparation—les prix de choses absolument nécessaires, et je suis sûr que vous réalisez que ces prix montent presque tous les jours. Les pensionnés qui n'ont pas d'autre revenu resteront encore bien en deçà du seuil de la pauvreté. Nous autres, néo-démocrates, avons préconisé une augmentation de la pension de base de $40 pour toutes les personnes âgées et pas seulement pour celles qui reçoivent le supplément de revenu garanti. En y ajoutant une allocation de logement, le revenu des pensionnés pourrait se rapprocher du seuil de la pauvreté.

Idéalement parlant, bien sûr, au lieu de la pauvreté garantie, il faudrait instaurer un revenu garanti suffisant auquel viendraient s'ajouter des augmentations régulières proportionnelles à la hausse du coût de la vie. Il faudrait éliminer la pauvreté en général, peu importe l'âge des intéressés, et ne pas se borner à essayer de la résorber parmi les personnes âgées.

Ce soir, je tiens à insister un peu sur le coût du logement qui représente une très grosse dépense pour les personnes de l'âge d'or, surtout pour celles qui doivent louer un logement au prix du marché. J'espère que le ministre en prendra soigneusement note et qu'il en tiendra compte dans d'autres projets, sinon directement dans le projet de loi qui est à l'étude. Le prix du logement représente un gros souci pour les personnes âgées; tout dépend, bien sûr de l'endroit où elles habitent. A l'heure actuelle, c'est un gros problème pour presque toutes les personnes âgées, peu importe leur revenu.

Premièrement, il convient de se demander si ces personnes ont la chance d'avoir possédé une maison durant leur vie, une maison qui est payée. Deuxièmement, bien des personnes de l'âge d'or ont la grande chance de pouvoir habiter des logis pour personnes âgées, à caractère non lucratif, où le logement ne leur coûte que 25 p. 100 de leurs revenus. Il y a aussi les pensionnés qui font face à de graves problèmes. Je présume que nombre d'entre eux sont les parents de députés qui siègent à la Chambre ce soir. Ils habitent d'agréables appartements bourgeois, ils viennent d'un milieu professionnel et paient peut-être aussi des loyers exorbitants tout en touchant de modestes pensions. On sait grâce à des recherches que parmi les nombreux Canadiens qui consacrent 50 ou 60 p. 100 de leur revenu à leur loyer—c'est-à-dire des milliers de personnes—la plupart sont des citoyens âgés et des femmes. Et une proportion de 50 à 60 p. 100 d'une pension représente pour les citoyens âgés un coût énorme.

• (2130)

Finalement, il y a ce groupe de gens, et j'en connais un grand nombre dans ma propre circonscription, qui vivent dans des taudis, dans des maisons de rapport dangereuses qui sont de véritables nids à incendie ou dans des sous-sols humides et froids, ce sont des assités sociaux ou des gens qui dans certains cas n'ont même pas l'aide sociale.

En premier lieu, parlons des propriétaires qui semblent jouir de nombreux avantages. Toutefois, en raison du coût de plus en plus élevé du fuel, des réparations, des taxes et des services publics, tel n'est pas forcément le cas. Les propriétaires d'une maison qui n'ont aucun revenu supplémentaire éprouvent de la difficulté à faire face aux coûts croissants. Ils vivent souvent dans des maisons trop grandes, les membres de la famille s'étant dispersés, ils ne peuvent guère déménager.

Ce sont des gens pour qui l'idéal serait de subdiviser leur maison et de loger d'autres personnes si le programme PAREL leur accordait des subventions plus importantes. Ils se rendent compte que leur maison et les dépenses d'entretien nécessaires sont un fardeau de plus en plus lourd à porter. Trop souvent, les personnes âgées qui possèdent leur propre maison souffrent plus de la solitude que celles qui habitent dans des immeubles à logements car leurs enfants n'habitent plus avec elles et elles sont plus isolées de leurs voisins. Pendant la dernière campagne électorale, le Nouveau parti démocratique a proposé une subvention aux propriétaires âgés afin de les aider à faire face à l'augmentation de leurs taxes. Ce n'était pas une grosse somme. Il s'agissait de $120 par année, mais nous soutenons que cette mesure aurait été justifiée pour beaucoup de personnes âgées qui paient cher la chance qu'elles ont d'habiter leur propre maison.

M. Nielsen: Le vote.

Mme Mitchell: Deuxièmement, les pensionnés qui habitent dans des immeubles à logements à but non lucratif ont beaucoup d'avantages: ils sont bien logés, bien qu'ils n'aient pas tous les services à portée de la main, Ils paient peut-être 25 p. 100 de leur revenu en loyer, mais ils n'ont peut-être pas l'intimité et les services dont ils ont besoin. Malheureusement, ces logements sont loin d'être assez nombreux pour répondre à la demande actuelle et encore moins à la demande future. Les

listes d'attente sont longues et le nombre de retraités augmente rapidement au Canada. Nous ne disposons pas des fonds nécessaires pour faire construire les logements sociaux dont nous avons besoin. C'est une question très préoccupante pour les personnes âgées.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le vote.

Mme Mitchell: On est porté à penser que les couples de personnes âgées qui vivent en appartement sont aisés, mais j'ai dit tout à l'heure que ces personnes connaissaient également des difficultés.

Ce sont les personnes appartenant à la quatrième catégorie qui sont en butte aux difficultés les plus graves. En effet, elles doivent consacrer une très forte proportion de leur allocation de bien-être pour se loger dans des appartements mal équipés, mal desservis, mais elles n'ont guère d'autre choix. C'est une situation extrêmement grave. Les personnes appartenant à cette catégorie ont droit dans certaines provinces à des allocations de logement: c'est le cas du programme SAFER en Colombie-Britannique, mais ces programmes ne sont pas adaptés aux besoins. Je demande à Madame le ministre de nous dire ce qu'elle a l'intention de faire pour prendre en charge certains de ces coûts et pour pallier les difficultés de logement auxquelles ces personnes se heurtent.

Puisque nous parlons de verser des pensions décentes aux personnes âgées, il convient de remarquer que les difficultés de logement ne concernent actuellement pas uniquement quelques personnes mais toutes les personnes du troisième âge. Imaginez que certaines doivent consacrer plus de 60 p. 100 de leur pension pour se loger et les loyers augmentent tous les jours. C'est pourquoi le NPD propose d'accorder une subvention au logement aux retraités. On aiderait ainsi les personnes qui sont les plus touchées par le prix des loyers. Nous recommandons de créer une allocation au logement en vertu de laquelle l'État prendrait en charge jusqu'à concurrence d'un tiers du coût des loyers, lorsque ceux-ci représentent plus d'un quart des revenus des retraités. C'est indéniablement très peu et les députés voudront sûrement faire un examen plus sérieux de cet aspect. Ceux qui n'occupent pas des logements sociaux bénéficieraient ainsi d'une subvention supplémentaire de $50 par mois ou de $600 par année. Nous recommandons d'accorder à ceux qui sont propriétaires de leur logement un dégrèvement pour taxes foncières de $120 par année.

J'aimerais que le ministre nous dise si elle projette de présenter des allocations pour le logement en plus des hausses de pension. Fera-t-elle aussi pression auprès de la SCHL et du Conseil du Trésor pour qu'ils consacrent plus d'argent au financement à faible taux d'intérêt de logements sociaux pour personnes âgées, afin que ces personnes n'aient pas à payer plus de 25 p. 100 de leur revenu pour se loger?

Enfin, je tiens à le mentionner brièvement, je sais que le ministre lutte depuis quelque temps pour remplacer notre vieux régime d'assistance sociale par un bon régime de revenu garanti. Je l'en félicite. Entre-temps, si le bill est adopté, comme nous le souhaitons, il reste de nombreux domaines où il faut répondre aux besoins des personnes âgées et où le gouvernement fédéral doit partager les frais. Le ministre serait bien aimable de nous faire part des projets en cours en ce qui concerne le financement de programmes comme celui des transports pour personnes âgées, où le retard est considérable parce que le gouvernement fédéral n'assume qu'une faible part du financement, des logements spéciaux pour personnes handicapées, des services comme les repas à domicile, les soins ménagers, de même que les subventions accrues pour organiser les activités des personnes âgées dans leur communauté.

Je crois qu'il se fait de l'excellent travail dans le programme Nouveaux Horizons, mais d'autres programmes, comme ceux des grands-parents adoptifs, des tuteurs, et d'autres projets qui aident les gens à s'aider eux-mêmes ont besoin de notre appui.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le vote!

[*Français*]

Mme Bégin: En toute courtoisie, monsieur le président, je pense que je dois dire à ma collègue de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) que, bien sûr, je connais les problèmes qu'elle a décrits. Je suis familière avec les promesses faites par le Nouveau parti démocratique durant les élections. Ceci est une première étape de plus d'un demi milliard de dollars. Nous allons commencer par la franchir le mieux possible. Nous allons être obligés de lever des impôts supplémentaires sur les sociétés, et ceci n'est qu'une étape. Je pense que la meilleure façon d'agir, c'est de la remercier de son discours et de dire que ce n'est qu'une étape vers ce qui reste à faire. C'est pourquoi nous sommes tous ici.

[*Traduction*]

(Les articles 1 à 4 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

Mme Bégin propose: Que le bill soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

• (2140)

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter un bref commentaire qui ne déplaira à aucun député, j'en suis certain. Chaque fois qu'il est question de pensions, quelques-uns de nous songent à d'anciens députés et d'anciens ministres qui ont fait beaucoup dans ce domaine. Entre autres, l'honorable Judy La Marsh. Étant donné que son état de santé laisse à désirer en ce moment, bien que son esprit soit toujours aussi fort, je pense que la Chambre devrait transmettre ses meilleurs vœux à Judy.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a pas exprimé ses souhaits sous forme d'une motion, mais si j'en juge par l'enthousiasme des députés, je pense que cela correspond à leurs sentiments. N'ai-je pas raison?

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les greffiers m'avisent que je peux mettre la question aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e^ fois, est adopté.)

Pouvoir d'emprunt—Loi

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils ne sont pas que de gros dépensiers, ils sont aussi de gros emprunteurs.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, comme me le recommandent les députés de l'opposition, je serai très bref dans mes commentaires, non pas que le sujet soit sans importance, mais parce que tous les députés comprendront très facilement l'objectif et la portée du projet de loi.

M. Nielsen: Dites-nous seulement pourquoi vous voulez notre argent.

M. MacEachen: Le bill à l'étude demande un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars pour l'exercice financier 1980-1981. Il demande aussi l'autorisation explicite pour le gouvernement de contracter des emprunts en devises étrangères en même temps qu'en dollars canadiens.

Les députés se rappelleront sans doute que le 21 avril dernier j'ai déposé à la Chambre des communes une projection des besoins de caisse budgétaires et non budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 1980-1981. J'avais signalé à ce moment-là que cette déclaration était nécessaire vu que je demanderais plus tard un nouveau pouvoir d'emprunt. Les besoins de caisse prévus s'élèvent à 11.73 milliards de dollars. Cela exclut les besoins pour les opérations de change.

Outre les besoins de caisse anticipés, il faut toujours laisser une marge de manœuvre importante pour les imprévus. Par exemple, il y a des impondérables importants dans les opérations de change vu qu'une baisse ou une hausse marquée du taux du change influerait sur les besoins d'emprunt du gouvernement. Si le dollar canadien est fort, le gouvernement devra obtenir plus de dollars canadiens pour emprunter des devises étrangères. Par contre, si le dollar canadien est faible, le gouvernement devra emprunter des devises étrangères.

Cette marge de manœuvre est assurée par le pouvoir d'emprunt non utilisé qui a été obtenu avant novembre 1979 et qui n'est pas annulé automatiquement à la fin de l'année financière. Je pense que quand le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a présenté une demande du même genre en novembre dernier à la Chambre, il avait parlé de ce pouvoir d'emprunt non utilisé qui n'avait pas expiré à ce moment-là et qui, d'ailleurs, n'a pas encore expiré.

Ce pouvoir d'emprunt a été obtenu avant novembre 1979 et il ne devait pas être annulé automatiquement à la fin de l'exercice financier. Ce pouvoir d'emprunt reporté dont nous pouvons nous servir n'importe quand s'élevait à environ 2.9 milliards de dollars au début de l'exercice financier 1980-1981. Tout le pouvoir d'emprunt obtenu en vertu de la loi de 1979-1980 sur le pouvoir d'emprunt a été annulé ou a expiré le 31 mars 1980. Si je me rappelle bien, il s'agissait du pouvoir d'emprunt que la Chambre avait accordé au gouvernement à la demande de l'ancien ministre des Finances. Par conséquent, depuis le début de l'exercice financier 1980-1981, toutes les sommes obtenues ont été portées au compte du pouvoir d'emprunt non utilisé de 2.9 milliards de dollars qui avait été reporté. Ce pouvoir d'emprunt s'épuise cependant rapidement et le gouvernement a besoin de nouveaux pouvoirs d'emprunt pour assurer le service de la dette en 1980-1981.

Le pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars qu'on demande maintenant, ainsi que la fraction non encore placée des emprunts autorisés au cours des années précédentes et encore disponible, devrait suffire au programme d'emprunt pour cette année financière et assurer également une marge pour les imprévus.

Aux termes de l'article 37 de la loi sur l'administration financière, tout pouvoir d'emprunt inutilisé et non dépensé, prévu par cette nouvelle loi pour l'année financière 1980-1981, et auquel le gouverneur en conseil n'a pas donné suite, sera annulé le 31 mars 1981.

Si les députés se reportent au paragraphe (2) de l'article 2 du bill, ils sauront pourquoi nous demandons des explications sur les emprunts en monnaie autre que canadienne. Au cours des années, le Canada a fait des emprunts en monnaie américaine, britannique, allemande et italienne, et il a toujours remboursé en la monnaie de l'emprunt. Cette disposition, celle que j'ai signalée, confirmera que le gouvernement est autorisé à faire des emprunts et des remboursements en monnaie autre que canadienne.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est tout un événement dans l'histoire de cette session du Parlement, car le ministre des Finances (M. MacEachen) vient de prendre la parole. C'est la deuxième fois qu'il s'adresse à la Chambre. Depuis l'ouverture de la session le 14 avril, c'est la deuxième fois que le ministre prend la parole. La dernière fois, c'était à l'occasion du minibudget qu'il a présenté à la sauvette vers la fin d'avril.

C'est une déclaration très brève. Nous nous attendons à un peu plus de la part du ministre. Lorsqu'il mettra fin à la discussion, nous espérons qu'il nous dira enfin quelque chose. car c'est son habitude de parler sans rien dire. Avant de passer quelques observations que je ferai au sujet de ce projet de loi, observations qui sont toujours succinctes et pertinentes, je vais analyser et disséquer certaines des réponses du ministre à des questions posées à la Chambre sur certains aspects importants de la politique financière et économique du gouvernement.

Le ministre a dit, et il peut difficilement le nier puisque cela figure dans le bill, que cette mesure vise à autoriser le gouvernement à emprunter quelque douze milliards de dollars au cours de la présente année financière. Il a pour objet de donner au gouvernement le pouvoir d'emprunter douze milliards. Je rappelle que le bill que j'ai présenté à la Chambre le 23 octobre, l'automne dernier, demandait l'autorisation d'emprunter sept milliards. Certains députés libéraux, probablement risquant d'être expulsés du caucus, s'écriaient alors que c'était terrible, que nous avions perdu le contrôle. Voilà ce qu'ils ont dit lorsque nous avons présenté un bill visant à autoriser l'emprunt de sept milliards de dollars.

L'honorable représentant qui est pratiquement voisin de pupitre du ministre des Finances, Gray la commère, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), soutenait que nous ne devrions obtenir que trois milliards et demi, et non sept milliards. Après un calcul sommaire, il en était arrivé à ce montant de trois milliards et demi. Si je fais un calcul approximatif je vous dirai que 6 milliards suffisent largement à l'honorable représentant tant qu'il ne nous démontre pas, avec des faits et des chiffres à l'appui, pourquoi il a besoin de 12 milliards. Autrement dit, quand va-t-il nous présenter son budget? Pourquoi joue-t-il les jeunes mariées effarouchées? Il ne veut pas nous présenter de budget. Il ne veut pas montrer aux Canadiens et au monde des affaires quels sont ses projets financiers, quels seront ses programmes économiques. Pourquoi hésite-t-il tant à le faire alors qu'en octobre et en novembre lui et sa clique nous exhortaient à présenter un budget au plus tôt? Je mentionnerai dans un instant les commentaires qu'ils ont faits l'automne dernier.

● (2150)

Le ministre dit qu'il a une marge de manœuvre. Il déclare qu'il lui restait au début de l'année financière 1980-1981, 2,9 milliards non utilisés sur ses pouvoirs d'emprunt. C'était au début de cette année, le 1er avril 1980. Donc, le ministre avait alors 2,9 milliards de pouvoirs d'emprunt inutilisés. Mais il ne nous a pas dit combien il lui reste ce soir. Quand un ministre vient demander la bagatelle de 12 milliards les députés n'ont-ils pas le droit de savoir combien il lui reste sur les 2,9 milliards qu'il avait le 1er avril? Pourquoi hésite-t-il tellement à communiquer ce renseignement aux députés et à la population? Pourquoi nous faire ce petit discours boiteux pour présenter cette mesure en omettant de nous dire combien il reste sur les 2,9 milliards qu'il avait il y a quelques semaines à peine?

Ce ministre prodigue, ce dépensier—lui et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston)—sont à la merci de leurs collègues. Néanmoins, avant que nous n'adoptions ce bill, je tiens à savoir ce qu'il reste des 2,9 milliards inutilisés qui étaient entre les mains du ministre le 1er avril. Cet argent est vite dépensé, nous dit-il. C'est rapide en effet, car le premier ministre (M. Trudeau) déclare ne pas s'inquiéter du déficit. Donc, on peut certainement dire que c'est de l'argent vite dépensé. Néanmoins, nous voudrions savoir à quelle vitesse. Nous demandons au ministre de nous mettre au parfum. Après tout, il réclame 12 milliards.

De plus, le ministre omet de nous dire qu'il a des pouvoirs d'emprunt pour chaque milliard de dollars de dette qu'il rembourse. Chaque fois que les gens réclament le remboursement de cent millions de dollars d'obligations d'épargne du Canada, le ministre a le droit d'emprunter cent millions de plus. Ou encore un milliard de dollars. Il lui resterait donc le pouvoir d'emprunter combien en ce sens—ou est-ce que cela est inclus dans le montant de 2.9 milliards de dollars? Le ministre reste coi. Il me fait penser à un ustensile que les gens avaient à la maison à une époque—le ramasse-miettes. Voici le ministre silencieux, le Sysco Kid. Il esquisse toujours un pas de danse feutrée. Il a un pas feutré sans égal dans le monde. Je n'ai jamais vu une aussi belle démonstration de danse silencieuse que celle que le ministre peut donner quand il se promène sur la pointe des pieds pendant la période des questions. Et maintenant il demande le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars pour aider le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacLaren) qui doit acquitter une facture d'indemnisation des importateurs de pétrole de 3.1 milliards de dollars . . .

Une voix: Au bas mot.

M. Crosbie: . . . au bas mot. Ou serait-ce 4 milliards ou 5 milliards de dollars? Maintenant on demande à la Chambre d'accorder le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars à ce ministre prodigue, à ce ministre silencieux, à ce ministre modeste, à ce ministre timide, à ce ministre hésitant . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Dites-nous quelle partie de ce montant est destinée au programme d'indemnisation des importateurs de pétrole. Peut-être que cela intéresse la population du Canada. Peut-être que non. Je l'ignore. Voici le ministre qui s'oppose à ce que le comité des Finances de la Chambre des communes étudie la question des taux d'intérêt. Le groupe de personnes qui désirait si ardemment étudier la question des intérêts l'automne dernier ne veut plus du tout que le Parlement s'y intéresse. Le ministre a-t-il changé aussi rapidement de façon de penser?

Une voix: Vous n'êtes pas en forme, John!

M. Crosbie: Je suis maintenant prêt à aborder les travaux de la Chambre. Monsieur l'Orateur, avez-vous déjà entendu le cri de la corneille noire? Nous en entendons vraiment plusieurs ce soir. Il suffit d'écouter. La Chambre des communes à commencé ses travaux le 14 avril, il y a 33 jours. Le gouvernement a pris le pouvoir le 3 mars, il y a 85 jours—on dirait 85 ans—et pendant tout ce temps il n'a pas pris une seule mesure d'ordre financier ou économique pour aider la population du Canada, pas une seule, sauf le bill qui a été adopté ce soir, celui dont les libéraux et les députés du NPD ont retardé l'adoption, le bill qui prévoyait donner $35 de plus aux personnes âgées. Ce sont les députés des partis libéral et NPD qui en ont retardé l'adoption.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne se préoccupe que de deux choses: le Québec et le favoritisme. Ce sont les seules réalités auxquelles il pense depuis 85 jours. Le gouvernement a abordé deux seules questions, le séparatisme et le favoritisme. Les deux le préoccupent beaucoup. Voilà ce qu'est ce fumier de gouvernement qui salit son nid. Voilà ce qu'il fait. J'ai posé une question à la Chambre, j'ai demandé combien coûterait le refus du ministre des Transports (M. Pepin) d'installer la Direction de l'aide au transport maritime à Saint-Jean (Terre-Neuve), promesse qu'il a faite le 16 février 1979. Combien d'argent consacre-t-on à cette décision et au contrepoids de ce déménagement, le cas échéant?

Quelle partie des fonds empruntés sera consacrée à la duperie de Port Hope, le déplacement de la raffinerie d'uranium de Port Hope vers le Nord de l'Ontario? Combien dépensera-t-on pour empêcher le déménagement du bureau forestier régional de Cornwall à Peterborough? Combien devra-t-on dépenser à Charlottetown en frais supplémentaires qu'à amenés l'ingérence du ministre des Affaires des Anciens combattants (M. MacDonald) dans la construction de l'édifice du Ministère à Charlottetown? Voilà un bien reluisant dossier de favoritisme.

Monsieur l'Orateur, des quatre dollars d'impôt versés par les contribuables canadiens cette année, un dollar sera consacré au paiement d'intérêts causés par les honorables tendances dépensières du ministre des Finances (M. MacEachen), le Sysco Kid en tête du peloton. Quelle partie de ces fonds empruntés sera consacrée à l'usine de la Sysco? Quand le ministre respectera-t-il l'engagement qu'il a pris d'établir une usine de la Sysco au Cap Breton?

Nous soutenons ceci: il y a cinq mois, presque six, notre gouvernement a été défait à cause du budget que j'avais présenté à la Chambre.

Une voix: Les gens ne voulaient plus de vous!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Des honorables singes hurlent de l'autre côté, voilà ce qu'ils sont, des singes ou des ânes. Même avec la majorité dont ils disposent, ils ont peur d'écouter ce que nous avons à dire au cas où certains des leurs seraient tentés de traverser de notre côté. Il y a presque six mois, les honorables députés de l'autre côté ont défait le budget que nous avions présenté pour tracer les grandes lignes de notre programme visant à résoudre les problèmes économiques du pays. Pourquoi hésitent-ils tant aujourd'hui, après avoir défait nos propositions, à présenter les leurs? Ils étaient tellement pressés de nous défaire le 13 décembre qu'ils ont même rappelé des leurs qui étaient à l'hôpital avec des fractures, des hernies et toutes sortes de maladies. Ils ont risqué la vie de ces gens pour renverser le gouvernement. Maintenant, ils ont peur de présenter un budget de leur cru. Quand ont-ils l'intention de dire à la population comment ils entendent résoudre les problèmes économiques du Canada?

Que diront-ils, par exemple, aux six milles mineurs, à Labrador City et à Wabush, à qui on vient d'annoncer qu'ils seront mis à pied en juillet à cause d'une réduction des ventes de fer aux États-Unis, répercussion directe sur le Canada de la récession américaine?

Il est 10 heures, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES SPORTS—L'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DES LOTERIES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur l'Orateur, mon intervention de ce soir fait suite effectivement à deux questions adressées au ministre chargé de la Santé et du Sport amateur, l'une le 1er mai dernier par le député de Vancouver-Centre (Mlle Carney) et l'autre le 26 mai dernier par moi-même, comme en témoignent respectivement les pages 600 et 1392 du hansard. Le ministre chargé de ce portefeuille, le ministre du Travail (M. Regan), ou quel que soit son titre, ne me semble pas tout à fait au courant de la situation dans le domaine des loteries. Puisque le premier ministre veut désormais donner un nouvel aspect au fédéralisme canadien, il reconnaîtra certainement, à l'instar de ses ministres, que les questions de taxes levées sur les ressources, de droits d'exploitation des ressources minérales sous-marines, et des pouvoirs fédéraux relatifs aux dépenses, au commerce, aux communications et aux loteries sont tout aussi importantes et valables que le rapatriement de la constitution.

Comment le premier ministre peut-il permettre à un ministre—ancien premier ministre provincial de surcroît—de rompre une entente conclue avec les gouvernements des provinces, dûment signée par un ministre fédéral et ses homologues provinciaux et étudiée à fond sous l'égard du bureau du Conseil Privé et du ministère de la Justice? Comment peut-il s'attendre à ce que les gouvernements provinciaux puissent le croire à l'avenir?

Une voix: Pourtant, c'est bien ce que vous avez fait vous-même.

M. Paproski: Les gouvernements provinciaux ont en ce moment quelque $70,000 en intérêts accumulés et je doute que le gouvernement fédéral reçoive jamais cet argent. Je me rends compte que ce montant ne paraît pas important à l'ancien premier ministre provincial. Après tout, compte tenu de son traitement et de ses revenus supplémentaires provenant de fonds fiduciaires, cette somme ne peut que lui paraître négligeable.

Une voix: Allons donc, cela ne vous ressemble guère, Steve.

M. Paproski: Toutefois, Votre Honneur, les athlètes, les danseurs de ballet, les membres d'orchestres symphoniques, les comédiens de Stratford et d'autres petites troupes de théâtre pourraient employer cet argent à bon escient, et cela dès maintenant. L'entente avait été conclue par les dix provinces. Le chèque a été envoyé une journée avant la date prévue. Au montant d'environ $6,150,000, le chèque a été accepté par l'adjoint administratif du ministre du Travail qui l'a renvoyé aux provinces le 14 avril. Le prochain chèque doit arriver le 30 juin. Je me demande s'il sera lui aussi renvoyé.

Je tiens à faire part à la Chambre des derniers renseignements concernant l'accord, parce que je pense que le ministre n'est pas au courant de ce qui s'est passé. Je n'aime pas parler des ex-ministres qui ne siègent plus à la Chambre. Mon prédécesseur était un bon ministre; néanmoins elle n'avait pas conclu d'accord, et c'est tout ce que je tenais à dire à la Chambre.

Le 14 janvier 1980, j'ai annoncé en ma qualité de ministre d'État à la Santé et au Sport amateur que le cabinet avait approuvé le partage des recettes des loteries en deux parts égales, l'une destinée aux arts et à la culture l'autre à la santé et au sport amateur, conformément à l'accord fédéral-provincial intervenu récemment sur le transfert aux provinces de Loto Canada.

Le cabinet avait convenu que les 24 millions garantis annuellement par les provinces, et indexés sur le coût de la vie à partir de 1979, seraient répartis également à raison de 12 millions aux programmes de sport amateur, de santé et de loisirs physiques, et de 12 millions aux programmes artistiques et culturels.

Ces 24 millions annuels de recettes de loteries seraient venus s'ajouter aux crédits budgétaires votés par le Parlement.

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai fourni aux Canadiens un exemple des avantages pratiques découlant de l'esprit de collaboration dans les relations fédérales-provinciales. Les provinces gagnaient des ressources nouvelles. Le public allait perdre une tranche moins grande de son dollar-loterie en frais de publicité et d'administration parallèles, et le gouvernement fédéral y trouvait, pour le bien-être culturel et physique du citoyen, des recettes à l'abri aussi bien de l'inflation que des compressions budgétaires toujours possibles.

En affectant ces recettes à ces deux postes, le gouvernement démontrait l'attachement et l'appui qu'il accordait à ces deux domaines très importants. Au cours des quatre années antérieures, Loto Canada n'avait accordé que 2 millions et demi de dollars en moyenne à la santé et au sport amateur chaque année.

Je tiens à lire le texte de l'accord. Il a été envoyé à tous les ministres, mais peut-être le ministre n'en a-t-elle pas le texte, alors je vais le consigner au hansard.

● (2205)

Monsieur le ministre,

Au nom du gouvernement du Canada, nous sommes heureux de confirmer l'entente intervenue à la réunion du 21 août à Ottawa, dont voici les principaux points:

(1) Le gouvernement du Canada, par la voie de son agent Loto Canada Inc., cessera de vendre des billets de loterie à partir du 31 décembre 1979.

(2) Le gouvernement du Canada liquidera Loto Canada Inc. après le 31 décembre 1979 aux termes de la loi sur les corporations commerciales canadiennes aussi rapidement que le permettront les exigences juridiques, financières et administratives.

(3) A compter du 1er janvier 1980, les provinces remettront conjointement tous les ans au gouvernement du Canada la somme de 24 millions de dollars payables en versements trimestriels de 6 millions de dollars, avec rajustements, à partir du 1er avril 1980. Les provinces devront s'entendre . . .

Il faudrait que je souligne que c'était en dollars de 1979 basés sur l'indice des prix à la consommation. Je poursuis:

. . . entre elles quant à la proportion à payer par chaque province.

Chaque versement trimestriel sera rajusté de façon à refléter les effets de l'inflation, en utilisant l'indice des prix à la consommation comme critère et 1979 comme année de base.

Cette entente a été signée par le ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur (M. Paproski), l'honorable David MacDonald, qui était alors secrétaire d'État, et le ministre chargé des relations fédérales-provinciales de l'époque, le député de Perth (M. Jarvis). Elle a aussi été signée par les ministres des provinces de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve. Elle a été signée en bonne et due forme.

Je poursuis:

Comme on s'attend qu'un désaccord ait pour résultat d'augmenter la part des lotteries provinciales:

a) les provinces de l'Alberta, du Manitoba et du Québec assumeront la responsabilité de toute part du gouvernement du Canada (estimée à 13.5 millions de dollars) des coûts ayant trait à l'agrandissement, à la remise en état et à la rénovation des arénas de la LNH . . .

Voilà ce qu'a fait le ministre précédent pour les arénas destinées aux sports professionnels. Très bien, nous nous en sommes occupés.

Le document poursuit:

b) La province de l'Ontario consent à ne pas solliciter d'aide financière du gouvernement du Canada à l'égard du Royal Ontario Museum.

Nous nous sommes également occupés de cela. L'Alberta s'est également occupée de la caisse créée pour venir en aide aux sinistrés de la ville de Olds ravagée par un incendie.

Le document poursuit:

Au plus tard le 1er octobre 1979, les provinces d'Ontario et de Québec verseront chacune le montant de . . .

Il s'agissait d'un montant de près de 2.6 millions de dollars.

Le document poursuit:

. . . dû à Loto Canada Inc. en vertu de la transaction de Loto Select . . .

C'était là un autre des problèmes du ministre.

Le document poursuit:

Cet accord ne peut prendre fin qu'avec l'assentiment unanime des provinces et du gouvernement fédéral.

Il a été signé, scellé et délivré. Je regrette de ne pas avoir suffisamment de temps pour lire intégralement le texte de l'accord, mais ce que j'en ai lu permettra au ministre de savoir ce qui se passe. Il est regrettable qu'il ne soit pas ici, car je suis persuadé que j'aurais pu lui apprendre quelque chose ce soir.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je peux assurer à mon collègue d'en face que le ministre chargé de la santé et du sport amateur sera tenu au courant de ce qui s'est dit à la Chambre ce soir. Pour ma part, je suis un peu déçu car le député s'est écarté de la question dont nous sommes saisis. Je voudrais lui faire remarquer certaines choses.

Tout d'abord, on peut contester la validité juridique de l'accord que les provinces et l'ancien gouvernement conservateur ont conclu dans une lettre datée d'août 1979, accord qui a amené le gouvernement fédéral à se retirer des loteries. La lettre comprend certaines parties vagues et incomplètes et ne peut tenir lieu d'accord fédéral-provincial officiel car elle n'a fait l'objet d'aucun décret du conseil.

En outre, la suppression de Loto Canada était une décision irréfléchie en ce sens qu'elle a considérablement limité la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral pouvait encourager financièrement les programmes de santé et de sport amateur ainsi que les arts et la culture. Elle réduisait sérieusement en outre le financement fédéral des grands événements nationaux et des programmes nationaux dans les domaines de la culture et des sports. Le député était très fier de dire que nous allions recueillir 24 millions de dollars par an. Les profits nets de Loto Canada étaient d'environ 76 millions de dollars. A cette époque-là, le député était ministre chargé des sports. Il devrait savoir que le gouvernement conservateur a accepté de se retirer du secteur des loteries en échange de versements annuels de 24 millions de dollars seulement de la part des provinces.

Une voix: C'est une honte!

M. Parent: La belle affaire! Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il distribuer son argent alors qu'il doit financer des programmes nationaux? Pour pouvoir s'incliner une fois de plus devant les provinces, peut-être?

● (2210)

Lors d'une réunion qui s'est tenue à Calgary vendredi dernier, le comité organisateur des Jeux olympiques d'hiver de 1988 a demandé au gouvernement fédéral de reprendre sa place dans le domaine des loteries afin de disposer d'une source de revenu lui permettant de verser des subventions aux organismes sportifs. Je trouve surprenant que le député n'appuie pas une telle demande émanant de sa propre province. Je crois qu'en toute équité il faut reconnaître que lorsqu'il était ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur, le député a pris très au sérieux ses responsabilités. Je l'en félicite et je le prierais également en toute objectivité de bien vouloir considérer tous les aspects de cet accord particulier. Je sais qu'à certains égards, la décision que lui-même et son gouvernement ont pris a été nuisible aux sports au Canada.

LA CONSOMMATION—LA HAUSSE DU TAUX D'INTÉRÊT PAR LES MAGASINS À RAYONS ET LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—LES EFFETS NÉFASTES POUR LES CANADIENS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 22 mai dernier les banques à charte ont annoncé qu'elles réduisaient leur taux privilégié à 13.75 p. 100 et du même coup le taux de leurs prêts à la consommation, tendance dont tout le monde s'est réjoui. Le lendemain, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) en l'absende du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) et du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), si le gouvernement avait l'intention de communiquer avec les dirigeants d'entreprises financières comme Visa, Master Charge, les magasins à rayons et les principales sociétés pétrolières, Shell, Gulf et Esso, qui ont annoncé qu'en dépit de la baisse des taux d'intérêt ils vont quand même faire passer à 24 p. 100 le taux d'intérêt annuel sur les comptes de crédit de leurs clients. J'ai dit qu'en imposant cette augmentation, ces sociétés se comportaient ni plus ni moins comme des requins de la finance.

Le ministre d'État (Finances), en réponse à ma question, m'a assuré que le gouvernement s'attendait à ce que ces taux diminuent. Il a dit:

> . . . le ministre de la Consommation et des Corporations a un œil jaloux sur cette question, qu'il est très préoccupé et que s'il y avait des exagérations il prendrait les mesures que la loi met à sa disposition.

Dans ma question supplémentaire, j'ai signalé qu'un porte-parole de Visa avait dit que la décision de hausser les taux d'intérêt avait été prise pour une période de six mois et que la société n'avait certes pas l'intention de les abaisser. J'ai exhorté le gouvernement à prendre des mesures fermes. Encore là, le ministre d'État (Finances) a fait une promesse vague qui, au fond, n'était pas grand-chose. Il a dit:

> Il est bien évident qu'on demande à toutes les compagnies, qu'il s'agisse du secteur bancaire, du secteur pétrolier, ou d'autres secteurs industriels, de participer aux efforts du gouvernement . . . visant . . . à contribuer à combattre l'inflation . . .

Cela ne nous aide pas beaucoup dans une situation aussi grave que celle-ci. Il ne s'agit pas de petits magasins à prix unique.

Examinons le rôle que ces entreprises jouent dans l'économie. Visa et Master Charge ont un chiffre d'affaires de près de 5 milliards de dollars par an au titre de ventes de marchandises et d'avances au comptant. Il y a 6.7 millions de Canadiens qui détiennent une carte Visa, 2.2 millions qui détiennent une carte Master Charge, 2.4 millions une carte Eaton, 2 millions une carte Sears et 1.5 million une carte Imperial Oil. Cela représente donc une proportion importante de la population.

On estime que 40 p. 100 des personnes qui détiennent la carte Chargex paient intégralement leurs comptes mensuels. Cela signifie que 60 p. 100 ne le font pas. Tous ces consommateurs devront payer 24 p. 100 d'intérêt par an sur l'argent qu'ils doivent à la Société VISA. Environ la moitié des clients de Master Charge paient leur compte tous les mois, ce qui veut dire que la moitié d'entre eux, et Master Charge a 2.2 millions de clients, paieront 24 p. 100 d'intérêts par an.

● (2215)

Je ne parle pas des petites sociétés. Je ne suis pas parvenu à examiner les bilans de Master Charge ni de VISA pour la bonne raison que ces services sont offerts par des banques qui englobent les profits ainsi réalisés dans leurs bénéfices généraux. J'ai essayé d'obtenir ces renseignements mais en vain; leurs bilans sont secrets, tout comme ceux d'autres entreprises canadiennes.

J'ai toutefois eu l'occasion d'étudier l'actif et les profits des banques. De 1973 à 1979, c'est-à-dire en six ans, l'actif de la Banque de Commerce est passé de 16.1 à 45.9 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 300 p. 100. Il en est de même pour les autres banques. En 1973, la Banque Toronto-Dominion avait des bénéfices de 52.7 millions de dollars; ceux-ci étaient passés à 160.4 millions de dollars en 1979. En 1973, la Banque de Nouvelle-Écosse avait réalisé 56.8 millions de dollars de profits; en 1979, ceux-ci sont passés à 180.9 millions de dollars. En six ans, les profits de ces banques ont donc augmenté de plus de 250 p. 100.

La situation est analogue en ce qui concerne les compagnies pétrolières. Au cours du premier trimestre de 1980, elles ont enregistré une hausse de profits par rapport au premier trimestre de 1979. Ainsi, les bénéfices de la société Shell ont augmenté de 93 p. 100, ceux de l'Imperial Oil de 70 p. 100, ceux de Texaco, de 93 p. 100 et ceux de Gulf de 72 p. 100. Étant donné ces bénéfices faramineux, on peut dire que c'est en quelque sorte du brigandage légalisé.

J'ai exhorté le gouvernement à intervenir, à mettre fin à cette hausse exorbitante que Master Charge et VISA proposent.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, au cours des six derniers mois, les taux d'intérêt ont fléchi de 4.5 points. C'est là un fait important à signaler, car les consommateurs disposent d'un grand nombre de possibilités pour emprunter de l'argent, à part leur carte de crédit. Ils peuvent emprunter de l'argent aux banques, aux sociétés de fiducie, aux coopératives de crédit à des taux qui baissent sensiblement à l'heure actuelle.

Pour ce qui est des cartes de crédit, il incombe à la Chambre de préciser que personne dans notre société n'est obligé de s'en faire établir une, que personne n'est obligé de s'en servir pour emprunter de l'argent, qu'on peut aujourd'hui emprunter de l'argent ailleurs à des taux très raisonnables contrairement à ce qui s'est produit il y a quelques mois lorsque les taux d'intérêts, notamment ceux des cartes de crédit, étaient exorbitants.

C'est vrai qu'un taux de 24 p. 100 est très élevé et je suis d'accord avec le député pour dire que tous ceux qui peuvent faire autrement ne devraient pas emprunter de l'argent à ce taux. Et aujourd'hui, les gens ont le choix. Ceux qui ont une carte de crédit ont une bonne cote de crédit. Nous invitons tous ceux qui ont besoin d'argent à ne pas se servir des cartes de crédit, mais à demander un prêt à la consommation que tous ceux qui détiennent une carte de crédit peuvent obtenir à un taux bien moins élevé.

Il est également intéressant de constater que ceux qui ont des cartes de crédit peuvent acheter des biens et des services et attendre jusqu'à 50 ou 60 jours avant de payer. S'ils paient dans ce délai, ils n'ont aucun intérêt à verser. En fait, pendant 50 à 60 jours, ils empruntent de l'argent sans frais.

● (2220)

Une voix: A condition de faire ses emplettes au Mexique.

M. Evans: Ils ne paient donc aucun intérêt. Bien sûr, quand ils dépassent cette période, le gouvernement tient à s'assurer que le consommateur connaît très bien les modalités de remboursement du crédit, ainsi que les taux d'intérêt exigés par la compagnie en question. Si, en pleine connaissance de cause, le consommateur décide d'utiliser ses cartes de crédit, il sait donc ce qu'il fait en prenant cette décision. En somme, si vous faites vos paiements sans dépasser 50 ou 60 jours, selon la date de l'achat ainsi que la date de la facture, il n'y a aucun intérêt à payer.

Comme le député l'a signalé, un grand nombre de clients—40 p. 100 dans le cas de Chargex et 50 p. 100 pour Master Charge—profitent des avantages de ces cartes et, pendant une période variant de 45 à 60 jours, utilisent sans aucun frais l'argent des banques.

Il faut admettre qu'au-delà de cette période, 24 p. 100 représentent un taux d'intérêt élevé et que le consommateur ne devrait se résoudre à cette éventualité que dans les cas extrêmes. Monsieur l'Orateur, on sait très bien qu'aujourd'hui un grand nombre d'institutions offrent des prêts à la consommation à des taux beaucoup plus faibles. Il serait préférable que les consommateurs cherchent à financer leurs dépenses de cette manière au lieu d'avoir recours à une carte de crédit.

LES TRANSPORTS—L'ÉTUDE DU TARIF-MARCHANDISES «JUSQU'À ET À L'EST DE»

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, si j'ai tenu à intervenir dans le débat de ce soir, c'est que le 23 mai dernier j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Pepin), laquelle figure à la page 1354 du hansard. J'ai alors demandé au ministre s'il avait l'intention de renvoyer à un comité ou une commission d'enquête la question du tarif-marchandises «jusqu'à et à l'est de» ou encore la question des subventions à la farine et aux grains fouragers pour la région de l'Atlantique et de l'Est. Il semblerait que le ministre n'ait pas saisi le sens de ma question. En fait, c'est cette question que j'aurais posée au ministre si les députés y avaient consenti à l'unanimité, au moment où nous étions en comité plénier et que le ministre avait ses fonctionnaires à ses côtés, ce qui lui aurait permis de répondre adéquatement à ma question.

L'autre raison qui m'a incité à poser cette question, c'est que le ministre a répondu positivement à la question du député de Vegreville (M. Mazankowski) en comité plénier, celui-ci voulant savoir s'il allait renvoyer à un comité ou à une commission d'enquête la question du tarif statutaire pour le transport des grains dans l'ouest du Canada, connu sous le nom du tarif du Pas du Nid-de-corbeau.

Contrairement à certains autres députés, je suis heureux que le secrétaire parlementaire du ministre soit ici ce soir parce qu'il est la seule personne qui m'a donné une réponse lorsque j'ai demandé des renseignements à la Chambre, et je l'en félicite.

Les subventions accordées pour la farine dans l'Atlantique et dans l'Est ont été fixées en novembre 1960. Les céréales étaient transportées au tarif établi en novembre 1960 et la farine au tarif de septembre 1966. Il s'agit ici des céréales de l'Ouest qui sont transportées des ports de l'Est. Les céréales peuvent être transportées à partir de n'importe quelle ligne ferroviaire le long de la baie Georgienne, du lac Huron, des cours d'eau directement ou indirectement reliés au lac Huron, sans aller plus à l'est que Prescott, mais en couvrant Prescott; en ce qui concerne la farine, on partait de n'importe quel point au Canada à l'est du 90 ème degré de longitude ouest.

Quant aux ports, il s'agit des ports de Halifax, de Saint-Jean, de Saint-Jean-Ouest, des autres ports sur le fleuve Saint-Laurent à l'est de Montréal, y compris Montréal. Voilà pour le transport des grains de l'Ouest vers les ports de l'Est. Cette question est probablement aussi importante pour les Ontariens et pour les habitants de l'Est que pour ceux de l'ouest du Canada.

Si le ministre se propose d'examiner la question et de l'étudier, et je m'inquiète toujours un peu lorsque les gens «examinent et étudient», je me demande toujours s'ils vont le faire avec une arrière-pensée. On prévoit étudier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et je suppose qu'il y a une raison de le faire. Si le ministre doit étudier une forme de subvention, je lui recommande fortement de ne pas se limiter à une seule.

● (2225)

En plus de la subvention, il faut également décider s'il est légal de transporter du grain de l'Ontario à des tarifs-marchandises subventionnés «jusqu'à et à l'est de». Cela arrive lorsqu'on transporte le grain de l'Ontario vers l'ouest et qu'on le ramène dans le système pour le faire continuer vers l'est à un tarif-marchandises subventionné. Ce tarif-marchandises, valable pour le grain de l'Ontario destiné à l'est en vertu d'un programme censé favoriser le grain de l'Ouest, augmente maintenant à tel point qu'il représente environ un cinquième ou 18 p. 100 selon le chiffre exact de l'anné dernière, je crois, du volume total du grain transporté au tarif-marchandises «jusqu'à et à l'est de» provenant en fait de l'Ontario. C'est très bien, mais s'il faut une subvention, il en faudrait une qui couvre le grain de l'Ontario. Il faudrait qu'elle soit avouée et annoncée de sorte que nous sachions quel grain est transporté grâce à quelle subvention.

Ce qui me choque, c'est que le ministre connaît certains des problèmes auxquels nous nous heurterons. S'il a l'intention d'étudier cette modification, comme il l'a fait dans le cas du tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, il faudrait également qu'il étudie les tarifs-marchandises «jusqu'à et à l'est de», bien que je ne recommande pas de modifications. Je sais que je recevrai une réponse du secrétaire parlementaire qui me rassurera probablement.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a déjà donné presque tous les renseignements sur les tarifs-marchandises «jusqu'à et à l'est de».

Ce tarif-marchandises et le mécanisme de subvention sont décrits à l'article 272 de la loi sur les chemins de fer. La subvention s'applique au grain transporté pour l'exportation sur toute ligne d'une compagnie de chemin de fer en provenance de la baie Georgienne et d'autres points à l'est jusqu'à Prescott et à la farine transportée pour l'exportation en provenance de n'importe quel point au Canada à l'est de Thunder Bay.

Le gouvernement fédéral donne aux chemins de fer une subvention pour combler la différence entre un tarif-marchandises fixe et compensatoire. Les tarifs-marchandises «jusqu'à et à l'est de» pour le grain ont d'abord été introduits en vue de l'exportation du grain de l'Ouest qui serait transporté par chemin de fer en chargements complets en provenance des ports situés le long de la baie Georgienne, les lacs inférieurs et le haut Saint-Laurent à Montréal et aux ports des Maritimes. Habituellement, ces tarifs-marchandises se rapprochaient de ceux en vigueur aux États-Unis pour le transport depuis Buffalo à des ports sur la côte atlantique pour compenser les avantages économiques de la route américaine. L'expression «jusqu'à et à l'est de» décrivait à l'origine les tarifs-marchandises canadiens qui se rapprocheraient des tarifs-marchandises canadiens pour le transport «jusqu'à et à l'est de» Buffalo.

Depuis 1966, les subsides versés aux sociétés ferroviaires sont établis sur la base de la différence entre le taux fixé et un taux compensatoire déterminé périodiquement par la Commission canadienne des transports.

Le subside pour le transport jusqu'à destination et à l'est de ce point draine des sommes considérables hors du trésor public. La mesure supprimant l'article 272 de la loi sur les chemins de fer a été intégrée à la loi d'ensemble de lutte contre l'inflation, mais elle en a été retirée à cause de l'impact qu'elle aurait pu avoir sur les ports et élévateurs de la baie Georgienne et des provinces de l'Atlantique. En 1977, les subsides au transport du grain et de la farine jusqu'à destination et à l'est de ce point se chiffraient à 27.4 millions de dollars. En 1978, ils étaient de 25 millions et demi. Personnellement, je suis d'accord avec le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) lorsqu'il dit que si nous étudions l'un, nous devons aussi étudier l'autre. A ce jour, cependant, aucune décision n'a encore été prise par la Commission d'enquête sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ou par une autre commission sur le tarif du transport jusqu'à destination et à l'est de ce point.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOIRÉE BALTE

LA RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION APPORTÉE AU CANADA PAR LES CANADIENS D'ORIGINE LETTONIENNE, LITHUANIENNE ET ESTONIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je propose une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, et j'espère qu'elle obtiendra le consentement unanime de la Chambre.

Étant donné le rassemblement qui doit avoir lieu sur la colline du Parlement ce soir, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson):

Que la Chambre, reconnaissant la contribution apportée à notre pays par les Canadiens d'origine lettonienne, lithuanienne et estonienne, fasse bon accueil à leur consul honoraire et aux représentants de leurs communautés respectives à la huitième soirée annuelle balte qui se tiendra sur la colline du Parlement.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre adopte-t-elle la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE JUMELAGE DES DÉPUTÉS DE L'EST ET DES CIRCONSCRIPTIONS DE L'ALBERTA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je propose une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire qui intéresse actuellement les citoyens de l'Alberta.

Il s'agit du projet, annoncé par le parti ministériel, de jumeler des députés de l'est du Canada et des circonscriptions de l'Alberta. Je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que, l'Est étant l'Est et l'Ouest étant l'Ouest, les deux ne pouvant jamais se rejoindre, nous rendions hommage au sénateur Olson pour le courage dont il a fait preuve en créant la section albertaine du Gemini Lonely Grits' Club.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

L'AIDE POUR COMBATTRE LES FEUX DE FORÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que selon la presse le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) aurait mis les fonctionnaires manitobains dans l'embarras en déclarant que les gouvernements provinciaux devaient assumer la totalité des coûts de l'aide des militaires pour combattre les incendies et étant donné que les gouvernements des provinces n'ont pas à rémunérer le personnel militaire qui participe à la lutte contre les incendies pas plus qu'elles ne doivent payer pour l'utilisation et l'entretien du matériel employé à cette occasion; étant donné en outre que les coûts que les gouvernements des provinces doivent prendre en charge pour défrayer l'État de ces dépenses supplémentaires représentent un pourcentage infime de ce que le ministère de la Défense nationale doit payer pour assurer la prestation de ces services, et que de toute façon cette somme est bien moins élevée pour les gouvernements provinciaux que si ils devaient faire appel à d'autres services, je propose, avec l'appui du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins):

Que le chef du Nouveau parti démocratique rectifie ce qu'il a déclaré au sujet des services qu'assurent les Forces armées et ce afin de dissiper la confusion qu'il a créée et de rendre grâce à l'excellent travail que les militaires accomplissent en aidant les gouvernements provinciaux et les citoyens à lutter contre les incendies de forêt qui les menacent.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMITÉS PERMANENTS

LA CONVOCATION DU COMITÉ DE LA JUSTICE ET DES QUESTIONS JURIDIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Il y a maintenant 44 jours que la 32e législature a commencé et absolument rien n'a été fait pour mettre sur pied le comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il y a des questions d'intérêt national importantes et urgentes à traiter, qui concernent le ministre de la Justice et le solliciteur général entre autres personnes, et le gouvernement n'a pas encore fait le nécessaire pour former ce comité important. J'ai pris des dispositions avec les dignitaires de la Chambre qui sont compétents en la matière pour réserver une salle et fixer une heure de réunion pour tous les députés qui désirent former et organiser

Article 43 du Règlement

ce comité. Aussi, je propose, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

● (1410)

Que la Chambre décide que la réunion d'organisation du comité permanent de la justice et des questions juridiques ait lieu le jeudi 29 mai 1980 à 8 heures du soir, en la salle 306 de l'Édifice de l'Ouest.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES INCENDIES DE FORÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Comme des incendies de forêt font rage sur une partie du territoire de plusieurs provinces, surtout de l'Ontario, du Québec et des Prairies, et comme l'on n'a pas réussi à contenir certains d'entre eux, je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que le ministre de l'Environnement évalue immédiatement les dommages que ces incendies ont causés à notre environnement, notamment à nos forêts accessibles, et qu'il présente sans tarder les résultats de cette évaluation.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE DE MODIFIER LE CODE CRIMINEL ET DE LE RENDRE CONFORME À LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que la Déclaration canadienne des droits garantit le droit de vivre des individus, que l'enfant à naître est un individu et que des milliers de ces individus se voient refuser le droit de vivre à cause de nos lois sur l'avortement, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de proposer des mesures législatives tendant à modifier les dispositions du Code criminel sur l'avortement afin de rendre celles-ci conformes à la Déclaration canadienne des droits.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MANIFESTATION SUR LA COLLINE DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne s'est pas présenté aujourd'hui devant les édifices du Parlement pour recevoir le mémoire de protestation des fonctionnaires fédéraux qui s'insurgent contre la maigre hausse salariale de 5 p. 100 qu'on leur a offerte, alors qu'on permet aux députés de voyager en première classe dans les avions, privilège dont ils ne veulent pas, qu'on leur a accordé une hausse de 7 p. 100 pour la première année et que, l'an dernier, le coût de la vie a augmenté de 9.1 p. 100, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre interrompe momentanément ses délibérations afin qu'on puisse remettre en bonne et due forme au président du Conseil du Trésor une pièce de 5 cents en bois.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Puisque le référendum tenu au Québec s'est soldé par un appui non équivoque en faveur de l'unité canadienne, je propose, avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre accuse réception du message qu'elle a reçu des étudiants du club historique du Collège Notre Dame, de Wilcox (Saskatchewan), qui ont pleinement conscience du fait que les Canadiens français du Québec sont fortement attachés à leur culture, et bien décidés à travailler au renouvellement du fédéralisme. Je voudrais témoigner de leur bonne volonté et de leurs efforts en vue de mieux comprendre le point de vue du Québec et de favoriser ainsi un dialogue franc et ouvert débouchant sur un fédéralisme plus prospère, équitable et serein et, par voie de conséquence, sur un Canada plus fort.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

LE SORT RÉSERVÉ AU BUREAU DE FREETOWN (Î.-P.-É.)

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Les habitants de Freetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, sont unanimes à craindre la fermeture de leur bureau de poste. Près de 100 p. 100 des usagers de ce bureau de poste ont signé et envoyé au ministre des Postes une pétition pour s'opposer à cette fermeture. Je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

● (1415)

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes de faire connaître immédiatement à la Chambre de même qu'aux habitants de Freetown ses plans concernant le bureau de poste de Freetown, de manière à honorer l'engagement qu'il avait pris le 17 avril 1980 à la Chambre en promettant de consulter les représentants élus du Parlement avant d'effectuer toute réduction du service postal.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'ALBERTA—LES PROPOS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE SUR LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui partage sans doute la satisfaction que j'éprouve devant l'attitude positive affichée par les gouvernements provinciaux à la perspective de collaborer à la réforme de la constitution. Le premier ministre sait bien comme il est important d'entretenir cette bonne volonté si nous tenons effectivement à accomplir ce genre de réforme.

Ma question concerne l'attitude du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, dans un discours préparé, a laissé entendre hier que le gouvernement de l'Alberta voulait obtenir «la souveraineté économique ainsi que l'association politique».

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le ministre de l'Énergie s'exprimait au nom du gouvernement fédéral quand il a prêté une volonté de souveraineté-association au gouvernement albertain?

M. Nielsen: Qu'avez-vous dit, Marc?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis d'accord avec le chef de l'opposition qu'il faut alimenter le patriotisme canadien qui a vu le jour ces dernières semaines. Je dois admettre que je n'ai pas lu le discours qu'il a cité. J'ai pourtant l'habitude de m'efforcer de les lire à l'avance, mais cette fois-ci je n'en ai pas eu le temps. Mais le ministre me signale qu'il n'a pas nommé de province dans son discours.

M. Crosbie: Attention à ton nez, Pinocchio.

M. Clark: Madame le Président, je vais m'adresser directement au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ayant prononcé hier soir ce discours préparé à l'avance, il se rappellera que presque tout ce qui précédait ce paragraphe concernait la province d'Alberta. Si le ministre ne faisait pas allusion à l'Alberta, affirmera-t-il solennellement à la Chambre qu'il n'accuse pas le gouvernement de cette province de ces visées, et dira-t-il à la Chambre à qui s'appliquaient ses remarques?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dois signaler que dans sa question, le chef de l'opposition m'a cité de travers en affirmant que ce que je disais s'appliquait à la province d'Alberta. Voici le paragraphe en question:

Nous sortons tout juste d'une campagne référendaire au cours de laquelle nous avons combattu très fort en faveur d'un Canada uni. Nous avons vaincu les partisans de la souveraineté politique et de l'association économique. Nous n'avons pas livré ce dur combat pour aboutir à la souveraineté économique ainsi qu'à l'association politique.

C'est en ces termes que le paragraphe se termine.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: C'est là tout le paragraphe, madame le Président, et si le chef de l'opposition pense que cette déclaration s'applique au gouvernement de l'Alberta, cela le concerne.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le ministre qui est bien connu dans notre pays pour savoir se tirer admirablement d'affaire, sait pertinemment que les sept, huit ou neuf paragraphes précédents de ce discours renvoyaient directement à l'Alberta. C'est du moins ce que nous en avons conclu et ce qu'en ont conclu les commentateurs et sans doute aussi le gouvernement albertain.

Mais le ministre peut rétablir les choses. Il peut se lever et nier de manière catégorique qu'il visait le gouvernement de l'Alberta. Il peut également nous dire à qui ces remarques s'adressaient, qui il visait par ses remarques contenues dans le discours préparé qu'il a prononcé hier.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Madame le Président, le chef de l'opposition faisait sans doute allusion au paragraphe précédent immédiatement celui-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Essayez donc un peu d'être honnête.

Une voix: Dites donc la vérité.

M. Lalonde: Du calme:

Du point de vue économique quand ils regardent leur avenir les Canadiens ont tout lieu d'y croire.

Une voix: Répondez à la question.

M. Lalonde:

Nous avons à peine commencé à exploiter nos ressources pétrolières et gazières sous-marines et celles de l'Arctique. Si nous parvenons à sauvegarder notre unité politique, nous deviendrons bientôt la démocratie la plus puissante du monde. Et nous pouvons certainement la sauvegarder à condition de prendre conscience du fait que notre bonne fortune et nos libertés reposent sur notre interdépendance.

Et voilà le paragraphe précédent.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le paragraphe suivant que je viens de citer s'applique à tous les gouvernements provinciaux qui cadrent avec cela. Il s'applique à l'ensemble du pays.

● (1420)

Je le répète, nous avons fait de gros efforts au Québec en particulier pour nous assurer que les problèmes qui se posent dans notre pays trouvent leur solution dans le cadre de notre système fédéral. Je pense que nous devrions lutter tout aussi vigoureusement contre tous ceux qui prétendent à tout venant que le gouvernement fédéral . . .

Des voix: Qui? Qui?

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je permets au ministre de compléter sa réponse.

M. Lalonde: Je termine en disant qu'il y a un si grand nombre de ces gens-là parmi les députés de l'autre côté que je leur laisse le soin d'en décider eux-mêmes.

M. Clark: Madame le Président, j'épargnerai à la Chambre la lecture fastidieuse des paragraphes antérieurs à l'exception peut-être des premières phrases, celles qui précèdent immédiatement celles citées par le ministre.

La première: «Le gouvernement albertain», la suivante: «Mais, en fait, les revenus provenant du pétrole ordinaire de l'Alberta» et: «La base industrielle de l'Alberta». Il y est indiscutablement question d'une province en particulier. Le ministre de l'Énergie vient maintenant d'élargir ses accusations et ne vise plus seulement l'Alberta, province à laquelle il faisait allusion au début de sa déclaration, mais il inclut également des députés de ce côté-ci de la Chambre des communes.

Peut-il dire à la Chambre à qui il songeait en particulier? Qui est l'ennemi auquel il veut que s'en prenne le gouvernement du Canada? Qui est l'homme de paille? Contre qui cherche-t-il à entrer en conflit et à déclarer le guerre alors que nous entrons dans une période à l'issue de laquelle nous souhaitons en arriver à une entente sur la réforme constitutionnelle? Quels sont ici les ennemis dans l'esprit du gouvernment du Canada?

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: La réponse est très simple, madame le Président. Cet attribut s'applique en effet à tous ceux qui, au Canada, et qui qu'ils soient, estiment que notre pays peut continuer à subsister comme un pays fédéral tout en faisant du gouvernement fédéral un simple organisme des provinces. Nous ne croyons pas que ce soit ainsi que doit se dessiner l'avenir de notre pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pour ramener le calme, je veux lui signaler que ce paragraphe . . .

Des voix: Au fait!

M. Jarvis: Vraiment, madame le Président, je crois que c'est un prélude extrêmement crucial à la conférence du 9 juin. Le ministre doit bien se rendre compte que si ce n'est pas l'Alberta qui est visée, alors la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve ont tout lieu de se sentir visées dans ce discours. Si ce n'est pas ce que le ministre voulait dire, il voudra sûrement, dans l'intérêt de la conférence à venir, profiter de l'occasion pour dissiper ce qu'il pourrait appeler une fausse impression. Je lui fournis cette occasion. S'il ne visait pas l'Alberta, voudrait-il préciser qu'il ne visait pas non plus ces trois autres provinces?

M. Lalonde: Madame le Président, je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: J'ai été très clair dans mon discours. J'ai dit précisément dans mon discours plus tôt que le point de vue des provinces productrices était compréhensible. Le gouvernement de l'Alberta a plaidé sa cause avec éloquence et vigueur. C'est le point de vue fédéral qui n'est pas aussi bien compris. J'ai exposé la perception que j'ai du Canada et que nous avons, je crois, de ce côté-ci de la Chambre. C'est ce que nous allons défendre.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Ma question s'adresse au premier ministre qui, il n'y a pas si longtemps, nous a fait vivre à la Chambre l'un des moments les plus émouvants que nous ayons connus, à mon avis, et pour lequel il a toute mon admiration. Je suis profondément peiné lorsque je pense que certaines provinces, l'Alberta entre autres, ont, pour certaines raisons, cru que ces remarques s'adressaient à elles et je m'inquiète autant de ce que les autres provinces que j'ai mentionnées vont penser de tout cela.

J'exhorte donc le premier ministre à saisir l'occasion pour affirmer que le ministre tentait de négocier à distance une nouvelle entente sur l'énergie ou quelque chose de ce genre qui n'ait rien à voir avec les négociations constitutionnelles. Dans l'intérêt de tous, le premier ministre voudrait-il profiter de l'occasion pour rectifier, sans esprit partisan, les malheureux propos de son collègue?

● (1425)

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'accepte le plaidoyer présenté par le député et je tiens à lui dire que, dans la mesure où le gouvernement est concerné, nous nous présenterons à la conférence du 9 juin animés de l'esprit de conciliation qui régnait à la Chambre la semaine dernière. Mais j'ajouterai, à cause des questions précédentes et du débat qu'elles ont suscité, que le ministre ne parlait pas en l'air. Certains premiers ministres provinciaux ont pris position d'une façon assez tranchée.

Des voix: Lesquels?

M. Clark: Nommez-les.

M. Trudeau: Je ne pense pas que les députés d'en face ignorent les points de vue exprimés dans les dernières semaines par plusieurs premiers ministres provinciaux.

M. Clark: Lesquels?

M. Trudeau: Madame le Président, d'une part un député me demande d'être conciliant et de l'autre, le chef de l'opposition me demande de citer des noms. Je commencerai par en citer un et je m'excuse d'avance auprès du premier ministre en question de le mêler ainsi au débat.

Il s'agit de M. Peckford qui était ici le soir du référendum et qui a défini le fédéralisme, le gouvernement fédéral, comme un représentant des provinces. Ce n'est pas là notre opinion et j'espère que ce n'est pas non plus celle de l'opposition. Je ne suis pas sûr que ce soit l'opinion personnelle de M. Peckford—peut-être s'agit-il d'une position de négociation. Je suis prêt à le recevoir à bras ouverts en dépit de ce qu'il a dit, mais je pense qu'il devrait se rendre compte que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne considérons pas le gouvernement fédéral comme un simple représentant des provinces. C'est ce que le ministre a précisé être notre position et en cela je l'appuie entièrement.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Une dernière question supplémentaire. Je conviens qu'on puisse se préoccuper des propos de M. Peckford qui a qualifié le gouvernement fédéral d'agence, mais je respecte son droit de s'exprimer ainsi. Ce qui m'inquiète, c'est que le premier ministre semble maintenant s'associer aux insinuations que le ministre de l'Énergie a faites dans son discours hier soir au sujet de la souveraineté-association. J'espère avoir mal interprété ses propos, mais tel m'a semblé être le sens de sa réponse. Affirmer que le gouvernement fédéral est une agence n'a rien à voir avec la souveraineté-association.

Mme le Président: A l'ordre. Le député doit poser une question et non argumenter sur ce qui a été dit. Qu'il veuille donc poser une très brève question, car il en est à sa troisième.

M. Jarvis: Sans embarrasser son collègue, le premier ministre veut-il dire nettement qu'il ne tente nullement d'accuser le premier ministre de n'importe quelle province de préconiser la souveraineté-association?

M. Trudeau: Certainement pas, car une chaude campagne référendaire vient de se dérouler au Québec précisément sur cette question. Mais si le député veut parler d'accuser une province de chercher à obtenir une souveraineté économique assortie d'une union politique, je dois reconnaître qu'il se manifeste effectivement une tendance à réduire le rôle du gouvernement fédéral et à accorder aux provinces un pouvoir économique accru, ce qui irait à l'encontre du système de gouvernement que nous recherchons pour le Canada. Je crois qu'il y a beaucoup de Canadiens qui partagent cette inquiétude et qui se réjouiraient si . . .

Une voix: Vous aussi?

M. Trudeau: Oui, je me réjouis de la dichotomie qu'a établie le ministre dans la mesure où il dénonce des tendances dangereuses conduisant non seulement à la souveraineté politique des provinces mais aussi à leur souveraineté économique et je suis d'accord avec lui.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1430)

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MANIFESTATION DES MEMBRES DE L'AFPC SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Les représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui sont venus nous rendre visite sur la colline aujourd'hui ont été déçus que le ministre ne sorte pas pour recevoir un assez grand témoignage du peu d'estime qu'ils lui portent. De toute façon, ce témoignage est dans mon bureau et le ministre peut aller le chercher après la période des questions.

Comme le groupe des commis aux écritures de l'Alliance est sans contrat de travail depuis novembre dernier, et que le ministre des Postes est intervenu avec un certain succès dans le conflit postal, le président du Conseil du Trésor pourrait-il intervenir personnellement dans les négociations en cours avec ce groupe d'employés pour veiller à leur offrir davantage que la maigre augmentation de 5 p. 100 qui leur est actuellement offerte?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, avant la manifestation dont le député a parlé, j'ai donné ordre aux gens de mon ministère de chercher à ramener les parties à la table de négociation de façon à parvenir à un règlement juste et équitable.

Je dois faire remarquer à la Chambre que l'offre de 5 p. 100 dont parle le député a été faite en janvier dernier si bien qu'il s'agit d'une offre plutôt «conservatrice».

M. Murphy: Madame le Président, comme il s'agit d'une offre «conservatrice», je suppose que les libéraux n'offrent rien du tout. Le ministre peut-il nous assurer ainsi qu'aux travailleurs intéressés que le gouvernement n'essaiera pas de leur imposer une clause—qui figure dans un certain nombre de conventions collectives de la Fonction publique—qui défavorise ceux qui quittent la Fonction publique avant la signature de la convention? Le ministre peut-il nous assurer qu'il n'essaiera pas d'imposer ce genre de clause pour priver de nombreuses personnes de la hausse de salaire qu'elles auraient reçue si les négociations n'avaient pas autant piétiné?

M. Johnston: Madame le Président, je prends note de ce que dit le député. J'aimerais signaler que ce n'est ni mon ministère ni le gouvernement qui est responsable de ce délai. Comme je l'ai dit, nous espérons régler cette question de façon rapide, juste et équitable.

M. Murphy: Madame le Président, je suis heureux que le ministre en prenne note. Ayant déjà admis que le gouvernement précédent avait fait la dernière offre, il doit donc être responsable du retard dans une certaine mesure.

Étant donné la décision prise hier par la Commission canadienne des droits de la personne selon laquelle le gouvernement pratique de la discrimination contre au moins 3,000 fonctionnaires, dont la plupart sont des femmes faisant le travail de bureau ou autre, le ministre est-il maintenant disposé à accepter cette décision de la Commission et à rembourser les travailleurs qui ne reçoivent pas le même traitement pour des fonctions équivalentes?

M. Johnston: Madame le Président, le député semble confondre un certain nombre de questions. J'ai déjà parlé des membres du groupe des services généraux et dans ce cas précis, j'ai déclaré à la Chambre que le Conseil du Trésor discuterait avec la Commission des droits de la personne pour trouver un moyen de régler ce grief de façon appropriée et juste.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LA LISTE DES PROJETS DONT LES COÛTS DÉPASSERONT LES PRÉVISIONS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor, qui, la Chambre s'en souviendra, a saisi le comité plénier il y a deux semaines hier, d'une liste de 497 projets actuels dont les dépenses, selon le ministre, dépasseraient les coûts d'environ 1.062 milliard de dollars; ces dépenses conjuguées au dépassement des coûts d'un milliard de dollars annoncé par le Conseil du Trésor en janvier dernier signifie que l'incurie administrative coûterait plus de $200 au travailleur moyen dans ce pays.

Le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre pourquoi, lorsqu'il a déposé une liste il y a deux semaines, il n'a pas dévoilé d'autres dépassements des coûts s'élevant à 200 millions de dollars tout en admettant que tous les dépassements des coûts s'élevaient à 1.062 milliard de dollars.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je prends note de la question du député. Il me l'a demandé à l'époque. Il était récemment président du Conseil du Trésor; je suppose donc qu'il avait ces renseignements en mains et je m'étonne du fait qu'il ne me l'ait pas signalé lorsque j'ai répondu à sa question à la Chambre.

Je me suis servi des renseignements dont je disposais. Moi-même et mes fonctionnaires avons déposé les renseignements qu'on nous avait demandés. Je me renseignerai sur la question mentionnée par le député et je lui donnerai une réponse plus tard.

M. Stevens: Madame le Président, le jour en question, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il lisait une note sur les dépassements de coûts prévus qui indiquait qu'il y avait 497 projets dont le coût final risquait de dépasser le coût prévu de 1.062 milliard de dollars au total. Il a offert de déposer la liste à la Chambre. Il a plus tard déposé une liste, mais celle-ci omettait les détails sur des dépassements de coûts s'élevant à 200 millions de dollars. Je demande maintenant au ministre quand il déposera les renseignements manquants et pourquoi il a induit la Chambre en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Madame le Président, je suis vraiment indigné d'entendre dire que j'ai induit la Chambre en erreur. J'ai déposé un imprimé d'ordinateur qui datait, je pense, du 31 décembre 1979. C'est ce que je crois me rappeler, mais je me trompe peut-être. Le député conviendra certainement que j'ai fourni les renseignements très rapidement, soit quelques minutes ou tout au plus une heure après avoir reçu sa demande.

Le député a parlé d'autres dépassements de coûts et j'ai promis de me renseigner là-dessus, mais je n'accepte vraiment pas qu'il dise que j'ai essayé d'une façon quelconque d'induire la Chambre en erreur.

Des voix: Bravo!

* * *

PARCS CANADA

LA DÉCISION DE NE PAS DÉMÉNAGER DE CORNWALL À PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et découle de la récente décision de ne pas déménager les bureaux de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough et de la déclaration suivante faite par le président du Conseil du Trésor à la Chambre le 13 mai:

. . . le Conseil du Trésor a permis à Parcs Canada de rester à Cornwall parce que cela coûte moins cher. Il en coûtera moins cher aux contribuables de laisser Parcs Canada à Cornwall que de déménager cet organisme à Peterborough . . .

Je signale au ministre qu'il avait reçu deux semaines auparavant une déclaration du Conseil du Trésor selon laquelle les frais de redéménagement des employés de Peterborough à Cornwall s'élèveraient à 1.23 million de dollars contre seulement $900,000 pour les y déménager à l'origine. Le ministre peut-il dire pourquoi il calcule que cela coûterait moins cher de dépenser $230,000 de plus pour faire déménager les employés à Cornwall au lieu de les laisser à Peterborough?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le président, je m'excuse de ne pas avoir ce renseignement en main pour le moment, mais je me souviens très bien de l'échange qui avait eu lieu alors ainsi que de la réponse que j'ai donnée à la question posée par le député de Vancouver-Sud, qui était responsable avant moi de Parcs Canada. J'avais précisé très clairement que je comparais les frais directement imputables au déménagement de Cornwall à Peterborough à ceux qui sont attribuables à l'annulation de ce déménagement.

J'ai bien précisé cela en répondant au député de Vancouver-Sud parce que j'ai pensé que la réponse même que le député vient de citer pourrait très bien laisser entendre que je tenais compte de tous les frais. J'ai donc bien précisé ce point à ce moment-là. Je m'en tiens à cette déclaration car j'ai vérifié encore les chiffres en revenant à mon bureau. Il est possible que d'autres frais soient entraînés à long terme, mais ils n'ont rien à voir avec l'annulation de ce déménagement. Cependant, je serai heureux de me renseigner pour le député.

M. Domm: Madame le Président, la différence dont j'ai parlé au président du Conseil du Trésor s'appliquait aux frais de déménagement des employés dans un sens ou dans l'autre. Quoi qu'il en soit, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement, car il semble évident que le Conseil du Trésor se soucie très peu des montants attribués à la demande des ministres.

Étant donné que les employés de Parcs Canada ont fait collectivement un grief auprès du Conseil national mixte, grief dont une copie a été envoyée au ministre, et vu que le ministère de l'Environnement a communiqué le 30 avril au Conseil du Trésor un document confirmant que 115 des 145 employés avaient convenu par écrit de déménager à Peterborough, ce qui constitue une majorité de 79 p. 100, le ministre accepterait-il maintenant, pour limiter le gaspillage et les dépassements excessifs de coûts, de reconsidérer cette annulation, ou préfère-t-il la maintenir contre la volonté de la majorité des fonctionnaires de Cornwall?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Non, madame le Président, je n'ai pas l'intention de reconsidérer une décision déjà prise.

Je pense que le député confond deux choses. L'une d'elles est le consentement des fonctionnaires. Un député d'en face dit qu'il a peut-être confondu plus que deux choses, mais je pense que dans ce cas il n'y en a que deux. La première concerne l'acceptation de déménager que les employés de Parcs Canada ont signifiée, en témoignage de leur loyauté. Un grand nombre d'entre eux sont prêts à se conformer aux décisions prises par l'administration.

● (1440)

Être consentant à déménager et désirer déménager ce n'est pas du tout la même chose, et s'il est exact que beaucoup d'employés de Parcs Canada étaient consentants à déménager à Perterborough, je suis persuadé qu'en grande majorité ils auraient très certainement préféré rester à Cornwall.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES FABRICANTS D'AUTOMOBILES—LES RISTOURNES CONSENTIES AUX CLIENTS AMÉRICAINS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Est-il au courant que Chrysler Corporation, General Motors, Ford Motor et American Motors ont offert des ristournes à leurs clients américains sans faire de même à l'égard de leurs clients canadiens.

Chrysler Corporation assure également le rappel et la réparation de ses voitures aux États-Unis mais non au Canada, où elle se contente d'une garantie occulte; et enfin que Chrysler Corporation a refusé de se rendre responsable au Canada des déficiences majeures de ses voitures et d'y remédier?

Le ministre peut-il nous dire s'il est au courant de ces problèmes, et quelles mesures ou projets il entend appliquer pour faire garantir aux Canadiens les avantages que ces sociétés accordent à leur clientèle américaine?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir de dire à l'honorable député que je suis très au courant de cette question. J'ai discuté de ce problème avec des représentants de l'Association pour la protection des automobilistes au Canada, et à la suite de cette rencontre j'ai écrit aux présidents des sociétés canadiennes pour les informer de cette situation et leur demander d'apporter des correctifs. Il me fait plaisir de dire à la Chambre que j'ai déjà reçu des réponses de deux sociétés, la Chrysler et la Ford. La Chrysler Canada et la Ford Canada m'ont répondu par l'affirmative, et dorénavant les propriétaires canadiens se verront offrir les mêmes indemnisations consenties aux propriétaires américains.

[*Traduction*]

PARCS CANADA

LA DÉCISION D'ANNULER LE TRANSFERT DE CORNWALL À PETERBOROUGH—LES FRAIS DE RÉSILIATION

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Il nous a dit que le transfert avait été contremandé parce qu'il reviendrait moins cher de laisser Parcs Canada à Cornwall que de le transférer à Peterborough.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire pourquoi la proposition présentée au Conseil du Trésor en date du 30 avril 1980, par le ministère de l'Environnement qui énonçait les frais de résiliation, ne mentionnait pas ceux du transfert lui-même à titre de comparaison? Le président du Conseil du Trésor voudrait-il nous expliquer comment il peut conclure que cela coûterait moins cher, quand le document présenté par le ministère de l'Environnement n'énonce pas les frais d'exécution du transfert à Peterborough?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): En premier lieu, madame le Président, je n'ai pas dit que la seule raison de faire droit à cette proposition était celle des coûts . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: L'une des raisons pour lesquelles le Conseil du Trésor s'est dit favorable au déménagement, c'et que celui-ci permettait de réaliser des économies. Cette réponse a été lue par le député qui citait le hansard. Je suppose que le député sait que le Conseil du Trésor est en mesure d'effectuer ses analyses, ce qu'il fait toujours lorsque de telles présentations lui sont faites. C'est là un des rôles principaux du Conseil du Trésor.

M. Fraser: J'en déduis donc, madame le Président, que Parcs Canada n'a en rien informé le président du Conseil du Trésor de ce qu'il en coûterait pour continuer le déménagement plutôt que de l'annuler.

Puis-je me permettre de demander au président du Conseil du Trésor, qui ne semble pas vouloir nous donner les coûts exacts, si c'est là la politique du gouvernement libéral de donner la préférence à une minorité d'employés dans un groupe de travail, et il s'agit d'une minorité parce que 115 personnes ont confirmé par écrit qu'elles étaient prêtes à déménager, minorité qui renverserait une décision permettant d'accroître l'efficacité et d'économiser l'argent du contribuable.

Pourquoi le président du Conseil du Trésor ne tient-il pas compte des intérêts légitimes des contribuables canadiens en refusant de considérer le fait que le déménagement ferait augmenter l'efficacité et permettrait de réaliser des économies annuelles d'au-delà de $200,000?

Des voix: C'est une honte!

Une voix: Dites-leur donc, Don!

Une voix: Il a l'air perdu.

M. Johnston: En réponse à la première partie de la question du député, madame le Président, je n'avais pas l'impression qu'il m'avait demandé de lui fournir les coûts respectifs.

M. Fraser: Vous aviez dit que vous le feriez, mais cela n'a pas été le cas.

Une voix: Nous donneriez-vous ces coûts?

M. Johnston: Le député dit que je devais les lui donner. Si j'ai dit que je le ferais, je m'assurerai qu'il en soit informé le plus tôt possible.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX PROVINCES TOUCHÉES PAR LA SÉCHERESSE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre de l'Agriculture découlant de certains communiqués de la Presse canadienne émanant de Regina en fin de semaine dernière et dans lesquels on cite des extraits de documents fournis à plusieurs ministres du cabinet qui se sont rendus dans la région, cette fin de semaine, pour y faire une tournée politique et user d'autres astuces en visitant notamment des régions souffrant de sécheresse. Je voudrais assurer à ces députés que leurs initiatives n'étaient pas nécessaires. Je puis leur affirmer en ce moment que la sécheresse dans cette région est à un point tel que chaque fois que le vent se lève, la poussière est tellement dense que les spermophiles se retrouvent en train de creuser à dix pieds au-dessus du sol.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question en deux parties. En premier lieu, peut-il confirmer que le gouvernement a accepté l'entente de principe conclue par les sous-ministres respectifs au sujet du partage égal du coût de l'aide accordée aux régions souffrant de sécheresse d'après le programme établi en 1977? En deuxième lieu, peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada est disposé à accepter les demandes de la Saskatchewan en vue de partager le coût au moins du transport de criblures de Thunder Bay jusqu'aux Prairies, de foin de l'Ontario jusqu'au Prairies et de boulettes de luzerne de l'Alberta et de la Saskatchewan jusqu'aux éléveurs de bétail en activité dans les trois provinces des Prairies?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je dois dire simplement au député que partout où je suis allé dans l'Ouest du pays, de vendredi dernier jusque tard en soirée lundi, il a plu sans cesse.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Je ne suis pas allé au Manitoba, mais même dans la région du député, à Regina, il a plu quand j'y étais. Je regrette qu'il ait cessé de pleuvoir quand je suis parti.

Je tiens toutefois à préciser que nous sommes bien au courant de ce qui a paru dans la presse et de ce que les ministres provinciaux ont dit. Nos fonctionnaires ont fait certaines propositions. Ils se sont réunis à Ottawa, hier, et ils sont en train de préparer un document, ou du moins l'ont-ils fait en fin de journée hier et aujourd'hui. Je ne l'ai pas encore reçu.

J'ai agi comme je croyais que tout bon gouvernement fédéral devait faire, et nous en ferons autant à l'avenir. Je n'apprécie cependant pas que les ministres provinciaux nous imposent leurs décisions. Nous voulons favoriser la collaboration et la compréhension mutuelles au sujet de cette situation pénible à laquelle font face ces provinces en ce moment. Ils se trompent sur certaines des initiatives que nous nous serions engagés à prendre, d'après eux.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Madame le Président, de toute évidence, le ministre de l'Agriculture a dû faire son pèlerinage à genoux dans l'Ouest, mais il n'est pas passé par Kenora 23 et quelques autres endroits où les incendies de forêt font rage.

J'ai demandé au ministre de dire si oui ou non le gouvernement accepte l'entente de principe conclue par les sous-ministres sur le partage des coûts, et il n'a pas répondu à ma question. Il n'a pas dit non plus quelle est la position du gouvernement sur les trois autres demandes du gouvernement de la Saskatchewan.

Je voudrais maintenant l'interroger au sujet d'encore une autre demande présentée par le gouvernement de la Saskatchewan au ministre de l'Agriculture, à savoir s'il priera la Commission canadienne du blé de stopper tout transport de grains de provende des provinces des Prairies vers l'est du Canada, jusqu'à la fin de la présente sécheresse.

● (1450)

Pourra-t-il dire par ailleurs ce que le gouvernement fédéral pense de l'autre requête du gouvernement de la Saskatchewan, à savoir que la Commission canadienne du blé surveille tous les approvisionnements de céréales fourragères afin de s'assurer que l'on puisse les gérer et les utiliser au besoin, au prix de la Commission?

M. Whelan: Madame le Président, je regrette si le député n'a pas bien compris ma réponse. Nous sommes même allés plus loin au cours de ces réunions et, avec l'aide des autres ministres compétents pour l'Ouest, j'ai donné des instructions à propos de la sécheresse, et j'ai notamment envisagé la possibilité d'une irrigation intensive des régions où il y a de l'eau.

C'est très possible pour autant que l'on passe à l'action avant le 15 juin afin de produire du fourrage et ainsi de suite dans les régions où il y a de l'eau. Nous savons que les quantités d'eau sont limitées mais nous savons par ailleurs qu'il y a moyen d'augmenter la production de fourrage dans l'Est du Canada afin d'en expédier une partie dans l'Ouest. Nous avons déjà prouvé que nous savons prendre nos responsabilités et nous avons déjà appliqué des principes analogues, et nous recommencerons.

En ce qui concerne ce que le député a dit à propos de la Commission canadienne du blé, j'ai eu des entretiens précisément à ce sujet avec le ministre responsable de la Commission il y a plus de deux semaines. Sauf erreur, il possède maintenant tous les renseignements nécessaires sur les grains fourragers dans les Prairies, à la source et là où il existe un besoin. J'ai appris que l'on a donné l'instruction de rassembler soigneusement ces renseignements, de les tenir à la disposition des intéressés et de garder des réserves suffisantes au Canada pour répondre aux besoins des producteurs du pays avant d'exporter davantage.

Questions orales

PARCS CANADA

LA DÉCISION CONCERNANT L'EMPLACEMENT DU BUREAU RÉGIONAL—LES DÉPENSES OCCASIONNÉES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement, et fait suite aux questions posées par mes collègues, les députés de Peterborough et de Vancouver-Sud.

Le 13 mai 1980, le ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait contremandé le déménagement du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough pour des motifs tenant, a-t-il dit, au moral du personnel concerné. Comment le ministre peut-il concilier la déclaration qu'il a faite alors à la Chambre pour expliquer cette décision extravagante, et ce qu'il a écrit dans un document confidentiel adressé au Conseil du Trésor qui est tombé en ma possession, et selon lequel le ministère est prêt à faire face à des poursuites judiciaires très coûteuses de la part des employés concernés pour souffrances personnelles, préjudice professionnel et anxiété découlant de la décision de contremander le déménagement.

Comment concilie-t-il les deux déclarations, la justification qu'il a donnée à la Chambre et sa propre déclaration dans un document confidentiel du Conseil du Trésor?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je vais essayer d'expliquer brièvement ce que je crois être un processus relativement simple. Je ne vais pas discuter de la teneur des documents du cabinet, et la Chambre ne s'attend pas non plus à ce que je le fasse. Je vais cependant donner encore une fois au député les motifs de ces décisions.

Comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, les entretiens que j'ai eus avec les intéressés et les communications confidentielles que j'ai reçues de presque toutes les personnes concernées m'ont convaincu que la grande majorité des employés de Parcs Canada à ce bureau régional désiraient fortement demeurer dans la région de Cornwall. Il est également clair, comme je l'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises, que d'autres auraient préféré déménager à Peterborough. Il était impossible de prendre une décision qui satisfasse les désirs de toutes les personnes en cause.

Je crois que nous avons respecté les intérêts, les vœux et les besoins de la grande majorité des employés de Parcs Canada, mais il y a ceux qui avaient déjà pris des dispositions en vue d'un déménagement à Peterborough et qui souffriront financièrement ou autrement de la décision que nous avons prise. Ces gens, pas la majorité je pense, mais la minorité, qui avaient certains intérêts en jeu, auraient fort bien pu intenter des poursuites pour les dommages qu'ils ont subis. Par conséquent, je pense qu'il incombait au gouvernement de veiller à dédommager totalement ceux qui ont subi des torts à cause de cette décision et, je le répète, il s'agit d'une minorité.

Je ne pourrais pas expliquer plus clairement, je pense, les contradictions que les députés d'en face pourraient voir entre certains documents qu'ils ont entre les mains ou non, et la décision que j'ai annoncée.

M. McMillan: Madame le Président, comme le ministre de l'Environnement n'est pas en mesure de nous donner satisfaction, puis-je poser une question au président du Conseil du Trésor.

La proposition que le ministère de l'Environnement a faite au Conseil du Trésor pour dédommager les employés de Parcs Canada englobe absolument tous les frais entraînés par l'annulation du déménagement. Elle englobe absolument tout, de l'hypothèque à l'ameublement, sans oublier le salaire perdu par le conjoint et tout le reste. Dans certains cas, cela représente une somme de $10,000 à $30,000 par employé.

Distribuera-t-on aussi généreusement l'argent des contribuables canadiens à la province de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, pour les torts importants qu'elle a subis à cause du déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown qui doit quitter ses bureaux du front de mer pour s'installer au centre-ville? Cette décision a été prise contrairement aux intérêts de la province, malgré les accords qui liaient le gouvernement fédéral et sans qu'on ait consulté le gouvernement intéressé.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, de toute évidence, le gouvernement traite toujours équitablement les gens qui subissent des torts quelconques à cause de mesures gouvernementales.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS—ON DEMANDE UNE ÉTUDE

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'imagine que les téléspectateurs qui regardent nos «couchetard» se rendent compte combien l'opposition a peine à obtenir des réponses satisfaisantes quand on prétend ne pas avoir tous les chiffres en main.

L'automne dernier, le gouvernement conservateur se disposait à créer un comité spécial pour mieux examiner de près les dépassements de coûts. En fait, ce sont des millions de dollars de l'argent des contribuables qui sont en jeu.

Le ministre est-il disposé à mettre sur pied un comité spécial pour examiner la question des dépassements de coûts? C'est essentiel à la bonne administration du gouvernement, sans compter que cela inciterait les bureaucrates à calculer les coûts avec plus de soin. Le ministre est-il prêt à établir ce comité, et pourquoi cherche-t-il à cacher ces dépassements aux membres du comité des comptes publics?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le président, je m'excuse mais je n'ai pas saisi la dernière partie de la question. Le député pourrait-il me la répéter, s'il vous plaît?

M. Gilchrist: Oui, madame le Président. J'ai demandé au ministre pourquoi il cherchait à cacher les dépassements de coûts aux membres du comité des comptes publics?

M. Johnston: Je trouve la question tout à fait extraordinaire, madame le Président. C'est un député de l'opposition, le député de Vancouver Quadra, qui préside le comité des comptes publics, et je me demande bien ce qui pourrait l'inciter à cacher quelque chose. C'est aux membres du comité des comptes publics qu'il incombe d'examiner ces dépassements de coûts. Je l'ai déjà longuement expliqué à la Chambre en réponse aux questions du député de York-Peel.

Si la Chambre est unanime à reconnaître que le comité des comptes publics est débordé au point de ne pouvoir examiner ces questions, dans ce cas, je songerais à créer un comité spécial. Des fonctionnaires de mon ministère s'intéressent eux-mêmes aux dépassements de coûts, et si tous les renseignements à ce sujet n'ont pas encore été communiqués à la Chambre, ils le seront. Je peux vous assurer, madame le Président, que je fais pleinement confiance au président du comité des comptes publics, même si ce n'est pas le cas du député d'en face.

M. Gilchrist: Madame le Président, en sa qualité d'ancien président de ce comité, le ministre sait sans doute à quel point l'étude de pareilles questions accapare le comité. Par ailleurs, le ministre viendra-t-il témoigner devant ce comité pour discuter en détail de ces dépassements qui nous coûtent si cher? Le comité pourra-t-il examiner la question à fond et le ministre sera-t-il là pour donner les explications qui s'imposent?

M. Johnston: Madame le Président, non seulement j'abonde en ce sens, mais je suis disposé à effectuer une étude complète au comité des comptes publics ou ailleurs.

• (1500)

LA RAISON DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Hier, quand il a comparu devant le comité des comptes publics le contrôleur général, M. Rogers, a déclaré que l'on envisageait des mesures directes contre certains gestionnaires pour régler le problème des dépassements de coûts dans les ministères de l'État. Le contrôleur général a également exprimé l'avis que, jusqu'à présent, les dépassements de coûts n'étaient pas suffisamment graves pour justifier des mesures directes tels que des renvois, des blâmes ou des rétrogradations contre certains cadres supérieurs.

Comment concilier cette affirmation avec le fait que l'on prévoit d'importants dépassements de coûts dans le cas de certains programmes déjà en cours, dépassements qui excèdent parfois 100 p. 100 et qui sont nettement attribuables à l'incompétence, à la gabegie et à la confusion qui existent à certains échelons supérieurs de la bureaucratie? Ma question au président du Conseil du Trésor est donc la suivante: A partir de quels dépassements de coûts et dans quels cas estimera-t-on justifié de prendre de telles mesures directes? Quand les gestionnaires seront-ils tenus responsables de ces dépassements de coûts inadmissibles?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député doit probablement savoir, s'il a assisté aux réunions du comité des comptes publics, que des règles s'appliquent effectivement aux principaux projets des sociétés de la Couronne, règles selon lesquelles certaines personnes sont tenues responsables. Je ne pense pas qu'il soit juste de dire que tous les dépassements de coûts auxquels il a fait allusion découlent de maladresses, de la gabegie ou de l'incompétence de certains individus.

Nous savons fort bien par exemple qu'un grand nombre de dépassements de coûts sont imputables au fait que la valeur des marchés était à l'origine fixée en dollars constants. D'autre part, il se produit parfois des fluctuations de devises, comme dans le cas du marché de l'Aurora, avion patrouilleur à grande autonomie. Il en résulte inévitablement des coûts supplémentaires dus à l'inflation et aux dépassements de coûts, mais je ne pense pas vraiment qu'il soit juste d'imputer ces dépassements de coûts à des maladresses ou à l'incompétence de certaines personnes chargées d'administrer ces marchés.

M. Siddon: Madame le Président, dans le document déposé il y a une semaine ou deux à la Chambre, le président du Conseil du Trésor présentait une ventilation des données qui, je le présume, normalisait tous ces facteurs dont il a parlé, celui des dollars constants et le reste.

Ma question fait suite à une question soulevée par le député de York-Peel à propos d'un écart de 200 millions de dollars; je voudrais savoir comment il se fait que l'on ne rapporte même pas certains projets de certains ministères dans les relevés généraux présentés aux députés à la Chambre.

Je voudrais notamment savoir pourquoi n'y figurent pas les projets de ports pour petites embarcations réalisés au montant de quelque 25 millions de dollars chaque année sous les auspices du ministère des Pêches et des Océans. Ces projets accusent-ils des retards, ou pour quelle autre raison n'y figurent-ils pas? Qu'est-ce que le gouvernement cherche à cacher, si tel est le cas? S'agit-il d'ingérence bureaucratique ou d'ingérence politique?

M. Johnston: Si je me rappelle bien, madame le Président, le document que j'ai déposé, et je veux bien qu'on me corrige le cas échéant, avait été préparé à l'époque où mon prédécesseur, le député de York-Peel, était titulaire du ministère. Si quelque chose a été supprimé ou dissimulé, je suggérerais au député d'adresser sa question à son collègue.

M. Stevens: Vous ne nous avez pas présenté le document intégral.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BOSLEY—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, cet après-midi, le député de York-Sud-Weston (Mme Appolloni) a présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Si je ne m'abuse, le député est secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. Il existe à la Chambre certaines traditions concernant les fonctions et les devoirs des secrétaires parlementaires. Ma question de privilège est complexe, et j'aimerais me réserver le droit de vérifier les bleus et de contrôler le compte rendu. Si vous me le permettez, madame le Président, je voudrais soulever cette question à la Chambre en temps opportun.

M. BENJAMIN—LA LOCATION DE MATÉRIEL POUR COMBATTRE LES INCENDIES DE FORÊT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une déclaration faite aujourd'hui par le député de York-Sud-Weston (Mme Appolloni), lorsqu'elle a présenté une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle a dit «pas plus qu'elles ne doivent payer pour l'utilisation et l'entretien du matériel». Je viens d'avoir une communication téléphonique d'une heure avec un représentant du ministère du Nord de la Saskatchewan, qui m'a affirmé que le ministère de la Défense nationale apportait sa collaboration pleine et entière et que son ministère en était très reconnaissant.

Le ministère de la Défense nationale loue du matériel au gouvernement de la Saskatchewan qui l'emploie pour lutter contre les incendies de forêt; soit dit en passant, il le fait à des tarifs inférieurs aux tarifs commerciaux courants. Mais il n'en reste pas moins qu'il exige des frais de location pour l'utilisation de son matériel servant à combattre les incendies, sauf si le sinistre a lieu dans une réserve indienne; dans ce dernier cas, le gouvernement du Canada assume la totalité du coût.

Il me semble que le député faisait erreur dans sa motion. Je suis certain que le député ou le ministre voudront rectifier les faits là-dessus.

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je ne voudrais pas être trop long en disant au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qu'il n'y a pas matière à question de privilège dans la question qu'il a soulevée. On a invoqué l'article 43 au sujet d'une déclaration de l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent). Je crois que cela prêtait certainement à confusion, lorsqu'il a dit: Ottawa's help needed. Je pense, madame le Président qu'il faut apprécier l'effort fait dans le moment par les Forces armées dans les quatre provinces qui ont des difficultés avec les feux de forêt, l'équipement qu'on leur prête, le service qu'on leur rend. Par la suite il est coutume qu'on envoie les comptes, ce qu'on appelle en anglais: incremental charges, lesquelles représentent je dirais une proportion très minime du coût réel encouru par les Forces armées.

Alors, madame le Président, je ne crois pas qu'il y ait de question de privilège. Je comprends très bien que l'honorable député d'Oshawa ait été mal informé, à cause peut-être des renseignements qu'on lui a donnés, mais je peux assurer la Chambre que ce qu'on appelle en anglais: incremental charges, que ces frais sont très minimes comparativement au coût réel, et qu'ils sont moins de la moitié de ce qui a été proposé par le député d'Oshawa.

Je pense que la motion visait simplement à corriger ce qui a été rapporté dans les journaux et aussi l'impression qu'on a pu donner que les Forces armées ne donnent pas le maximum d'efforts actuellement pour aider les citoyens, comme je l'ai dit à la Chambre il y a deux jours. Les Forces armées sont au service des citoyens, et dans des cas urgents comme les feux de forêt, je pense qu'elles le sont plus que jamais.

Mme le Président: J'espère que l'honorable député est satisfait des explications que vient de lui donner le ministre. Toutefois, s'il ne l'était pas, il pourrait poser d'autres questions à d'autres moments, à la Chambre, mais il ne s'agit clairement pas d'une question de privilège.

Je comprends que le député n'est pas satisfait de la réponse qu'il a reçue, ou qu'il ne l'ait pas interprétée de la même manière que le secrétaire parlementaire, mais de toute façon il ne s'agit pas d'une question de privilège.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. STEVENS—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR SUR LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'invoque le Règlement à cause de l'objection que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a semblé opposer à ce que j'ai dit, soit qu'il avait trompé la Chambre au sujet du dépôt d'un document relatif aux dépassements de coûts d'environ 1.062 milliard de dollars pour 497 projets.

Je ne pourrais mieux illustrer les raisons qui me font dire que la Chambre a été induite en erreur qu'en citant le hansard du 15 mai, à la page 1103, où sont rapportés les propos suivants du président du Conseil du Trésor:

. . . je ne suis pas en mesure de le faire, et je ne voudrais pas accaparer le temps de la Chambre pour fournir cette liste en ce moment.

C'est la liste dont je viens de parler.

Toutefois, je la lui fournirai volontiers. Je voudrais signaler que le dépassement des coûts estimés à raison de 1.062 milliard représente la somme globale pour les 497 projets remontant jusqu'au budget initial.

Plus tard dans la journée, pendant les délibérations du comité plénir, le président du Conseil du Trésor a fait la déclaration suivante, comme on peut le constater en lisant la page 1129 du hansard:

J'ai devant moi le rapport détaillé sur les projets qui ont entraîné les dépassements de coût dont j'ai parlé.

Le président du Conseil du Trésor déposa le rapport par la suite. En additionnant les couts des projets, nous avons constaté qu'ils s'élevaient en tout à 820 millions de dollars et non pas à 1.062 milliard, contrairement à ce que le président du Conseil du Trésor avait prétendu. Voilà ce que j'appelle induire la Chambre en erreur. Je voudrais que le président du Conseil du Trésor rectifie cette erreur.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je n'ai pas les renseignements nécessaires sous la main. Si ma mémoire est bonne, je pense avoir dit alors au député de York-Peel (M. Stevens) qu'un des chiffres correspond au dépassement des coûts de certains projets. L'autre chiffre représente le dépassement net des coûts qui tient compte des économies réalisées sur d'autres projets; cela arrive.

● (1510)

En tout cas, je vais me renseigner à ce sujet et s'il y a un quelconque malentendu je veillerai à ce qu'il soit dissipé. Je crois me souvenir que le montant relatif au projet est exact mais qu'on a pu réaliser des économies concernant d'autres projets, ce qui explique probablement la différence.

M. Stevens: Madame le Président . . .

Mme le Président: Je regrette, mais je ne peux pas entendre le député une deuxième fois sur un même rappel au Règlement.

Je dois dire que j'ai nettement l'impression que les deux députés se sont engagés dans un débat qui avait débuté tout à l'heure. Peut-être pourront-ils le reprendre demain lors de la période des questions.

Le député de Regina Ouest (M. Benjamin) invoque-il de nouveau le Règlement?

M. Benjamin: Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la question de privilège que j'ai soulevée . . .

Mme le Président: Je regrette, je ne peux entendre ces arguments étant donné que j'ai déjà statué sur la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 6, 16, 68, 147, 205, 221, 305, 328, 375, 591 et 851.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

«ORGANISATION ET MÉTHODES DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS SOVIÉTIQUE»

Question nº 6—**M. Cossitt:**

1. Avant le 22 mai 1979, le gouvernement a-t-il fait distribuer, par l'entremise de l'un de ses services, une brochure intitulée Organization and Methods of the Russian Intelligence Service (Organisation et méthodes du Service de renseignements soviétique) et, le cas échéant, *a*) combien d'exemplaires en a-t-il fait imprimer, *b*) quel est le nom de toutes les personnes qui en ont reçu un exemplaire, *c*) qui en a été l'éditeur, *d*) quand a-t-elle été distribuée?

2. Au moment de la distribution, quelles raisons ont incité le gouvernement à ne pas permettre aux Canadiens de prendre connaissance de ce document du point de vue *a*) de la liberté d'accès à l'information, *b*) de l'information du public?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1 et 2. Le Canada n'a pas intérêt, à titre d'État souverain et de membre de plusieurs alliances de défense, à dévoiler des renseignements qui risqueraient d'affaiblir ses possibilités de renseignement ou d'ébranler la confiance des membres de ces alliances.

LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Question nº 16—**M. Cossitt:**

Quelle est la liste de tous les services, comités et groupes de sécurité qui ont travaillé pour le compte du gouvernement, directement ou indirectement, au cours des cinq dernières années, notamment les dates, effectifs et affectations dans chaque cas?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Il est jugé contraire à l'intérêt public de donner des renseignements détaillés sur les dispositions relatives à la sécurité. La divulgation de renseignements concernant l'organisation et le fonctionnement des mécanismes de sécurité gouvernementaux qui existent sous diverses formes depuis des années et sous de nombreuses administrations successives, ne ferait que servir les intérêts de ceux qui cherchent à nuire à la sécurité du pays et à son régime politique.

LES EMPREINTES DIGITALES

Question nº 68—**M. Cossitt:**

1. Du 1er janvier 1972 au 22 mai 1979, combien de fonctionnaires ont fait prendre leurs empreintes digitales, été appelés à le faire ou désignés pour le faire par le gouvernement?

2. Combien ont été fichés, le sont ou le seront par *a*) la Commission de la Fonction publique, *b*) la G.R.C., *c*) tout autre organisme d'État ou toute personne agissant au nom du gouvernement et quel est le nom de ces organismes ou personnes?

3. Quels ministères emploient des fonctionnaires dont les empreintes digitales ont été prises et combien y a-t-il de fonctionnaires de cette catégorie dans chaque ministère?

4. Quelles raisons, autres que la sécurité nationale, ont justifié cet état de choses?

5. Combien de bureaux de la Commission ont pris les empreintes digitales des fonctionnaires et, dans chaque cas, quels sont *a*) l'adresse, *b*) les nom et prénom des personnes chargées des empreintes?

6. Le gouvernement continue-t-il la prise d'empreintes digitales auprès des fonctionnaires et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Étant donné que les ministères ne sont pas tenus de garder un registre des personnes dont ils font prendre les empreintes digitales, et de justifier chaque cas, les diverses tentatives pour recueillir les données demandées dans cette question ont été infructueuses.

2. Pour la raison exposée au paragraphe 1, on ne peut déterminer le nombre d'employés ou d'employés éventuels dont les empreintes digitales ont été fichées, sont en train de l'être, ou le seront. Tout ministère ou organisme gouvernemental ayant à son service un technicien qualifié peut faire prendre les empreintes digitales à des fins de contrôle sécuritaire. L'agent de sécurité compétent les remet ensuite à la GRC, qui les compare avec les casiers judiciaires qu'elle garde. Cette comparaison est le seul moyen de déterminer si une personne a un casier judiciaire ou non.

3. Tous les ministères et organismes ont à leur service un certain nombre de fonctionnaires et d'employés de soutien dont les empreintes ont été prises à des fins de contrôle sécuritaire. Il est impossible d'en déterminer le nombre de façon précise pour la raison donnée au paragraphe 1.

4. La seule politique relative à la prise d'empreintes d'employés ou d'employés éventuels qui s'applique à l'ensemble du gouvernement est celle qui s'inscrit dans le processus d'enquête sécuritaire énoncé dans la directive du cabinet nº 35, et son application est autorisée en vertu du Règlement 26 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Les ministères et organismes qui invoquaient la D.C. 35 pour justifier la prise d'empreintes digitales afin de vérifier s'ils pouvaient se fier sur certains candidats à des postes d'exécution, ont été informés par le BCP, le 19 juillet 1978, que cette pratique était incompatible avec la directive en question, et que la GRC cesserait de vérifier les dossiers d'empreintes digitales, à moins que ceux-ci n'indiquent clairement que l'intéressé est un candidat à un poste nécessitant une habilitation au secret. Le ministère de la Défense nationale est le seul à avoir une politique relative aux empreintes digitales. Le principal objectif de cette politique est d'assurer l'identification précise des personnes décédées, blessées ou disparues. Toutefois, ces mêmes empreintes peuvent aussi, au besoin, être utilisées à des fins de contrôle sécuritaire.

5. Il existe six (6) bureaux de la Commission de la Fonction publique qui s'occupent de prendre les empreintes digitales de fonctionnaires ou de fonctionnaires éventuels:

1) M. Samuel E. Mombourquette
Directeur, Bureau régional d'Halifax
Immeuble Royal Bank, 4e étage
4161, rue George
Halifax (Nouvelle-Écosse)

2) M. Hugh Hiscox
Directeur, Bureau régional du Manitoba et de la Saskatchewan
Immeuble Crédit Foncier, pièce 500
286, rue Smith
Winnipeg (Manitoba)

3) M. Douglas P. Learoyd
Directeur, Bureau régional de l'Alberta et du Nord
Tour Mortgage, pièce 300
10355, rue Jasper
Edmonton (Alberta)

4) M. Claude Lacombe
Directeur, Bureau régional de Québec
685, rue Cathcart, pièce 300
Montréal (Québec)

5) M. A. R. Slater
Directeur, Bureau régional du Pacifique
Royal Centre—C.P. 11120
Norwich House, pièce 313
1575, rue Georgia ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)

6) Mlle Patricia Kouri
Chef, Section des services généraux
L'Esplanade Laurier,
Tour ouest, pièce 1581
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)

6. Oui. Voir le paragraphe 4.

VIA RAIL—LES DÉRAILLEMENTS DE TRAINS

Question nº 147—**M. Turner:**

1. L'année dernière, combien de déraillements de trains de Via Rail Canada n'ont pas été causés par une collision entre une voiture et un train?

2. L'année dernière, combien de trains de Via Rail Canada sont entrés en collision avec une automobile, un camion ou un autocar?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de VIA Rail Canada Inc: 1. 28.

2. 68.

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 205—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'administration de la voie maritime du Saint-Laurent donne la réponse suivante:

1.	*a*) 1977-1978	*b*) 1978-1979
Recettes totales	$ 30,223,916	$ 45,463,353
Pertes nettes après crédits attribués par le Parlement	$ 2,647,157	$ 1,671,064

2.	1977-1978	1978-1979
a) Crédits attribués par le Parlement		
Canal Welland	$ 18,001,914	$ —
Canal Sault Sainte-Marie franc de péage	$ 1,313,188	$ 1,380,765
	$ 19,315,102	$ 1,380,765
b) Emprunt à long terme à la fin de l'année (sans interruption d'une année à l'autre)	$210,000,000	$210,000,000
c) Investissement par le gouvernement du Canada (sans interruption d'une année à l'autre)	$624,950,000	$624,950,000

LE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE

Question nº 221—**M. Herbert:**

De 1970 à 1975, quelles sommes étaient disputées dans le règlement des paiements de transfert versés aux provinces en vertu du régime d'assurance-maladie?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

Pour les années 1970 à 1975, aucune province n'a contesté le calcul que le gouvernement fédéral a fait du coût des services assurés (au sens de la Loi sur les services médicaux) fournis en vertu du régime d'assurance-maladie qu'elle applique. Toutefois, dans le règlement des montants transférés en vertu du programme fédéral d'assurance des soins médicaux, trois provinces ont disputé les estimations de population ayant servi à calculer la contribution fédérale qui leur a été versée pour certaines des années en cause. Ces questions ont été réglées en même temps que d'autres points du même ordre relevant du programme fédéral d'assurance-hospitalisation.

LA MONNAIE EN CIRCULATION

Question nº 305—**M. Herbert:**

1. Quel montant représentent approximativement *a*) le papier-monnaie, *b*) les pièces de monnaie présentement en circulation?

2. A combien évalue-t-on la monnaie détenue par les banques à charte et les autres établissements financiers?

3. L'année dernière, quel a été le taux de variation de la monnaie en circulation?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Le 29 février 1980, il y avait en circulation 8,225 millions de dollars en billets de la Banque du Canada et 952 millions de dollars en pièces de monnaie.

2. Le 29 février 1980, les avoirs des banques en billets et pièces de monnaie totalisaient 1,173 millions de dollars. Nous ne possédons pas de données sur l'encours des avoirs des autres institutions financières, mais il en est tenu compte dans le montant indiqué dans la réponse à la première question.

3. Le taux d'accroissement sur douze mois de la monnaie hors banques était de 8.5 p. 100 pour la période se terminant le 29 février 1980.

CANADAIR LIMITED—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 328—**M. Herbert:**

Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés étaient sur la liste de paye de *Canadair Limited* et de ses filiales, le 31 mars 1979?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Au 31 mars 1979, le personnel suivant était sur la liste de Canadair:

a) 4,826 employés permanents;

b) 142 employés temporaires et occasionnels.

LE FOYER DES ANCIENS COMBATTANTS D'EDMONTON—LE NOMBRE DE LITS

Question nº 375—**M. Herbert:**

1. A l'heure actuelle, combien de lits compte le Foyer des anciens combattants d'Edmonton?

2. Combien de lits sont occupés par des anciens combattants qui sont acceptés comme étant à la charge du gouvernement?

3. Quel est le prix quotidien imposé pour chaque patient?

4. Certains lits sont-ils occupés par des patients qui sont considérés comme étant à la charge du gouvernement provincial et, le cas échéant, combien et quelle est la contribution quotidienne du gouvernement provincial à l'égard des soins?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. 146 lits—réservés pour les anciens combattants en priorité.

2. Six.

3. Le prix d'une journée est de $40.

4. Oui—137—à l'exception des frais d'assurance conjointe d'un montant de $10.50 par jour par malade payés par le ministère, le gouvernement provincial assume les frais d'hospitalisation.

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—L'OUVERTURE PENDANT L'HIVER

Question nº 591—**M. Cossitt:**

1. Des représentants du gouvernement ont-ils participé directement ou indirectement à des réunions avec des fonctionnaires américains concernant l'intérêt qu'auraient les États-Unis à garder la Voie maritime du Saint-Laurent ouverte pendant l'hiver?

2. La Voie maritime du Saint-Laurent est-elle déficitaire et, le cas échéant, quel a été son déficit, chiffres à l'appui, pour chacune des cinq dernières années?

3. Où peut-on trouver l'argent nécessaire à la réalisation des travaux permettant de garder la Voie maritime ouverte l'hiver?

4. Le gouvernement songe-t-il à étudier le projet proposé par certains intérêts américains?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): L'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent donne la réponse suivante: 1. Oui.

2.	1978-1979	1977-1978	1976-1977	1975-1976	1974-1975
Perte	$1,671,064	$2,647,157	$21,919,478	$29,572,318	$18,646,985

3. Aucune décision n'ayant été prise relativement à ce projet, les diverses possibilités de financement n'ont pas été examinées.

4. Non.

LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DUFF-RINFRET

Question nº 851—**M. Baker (Nepean-Carleton):**

De 1975 à ce jour, à qui a-t-on accordé des bourses dans le cadre du programme de bourses d'études Duff-Rinfret et dans quelle université étudiait chacun des récipiendaires?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministe d'État chargé du Développement social):

Programme de bourses d'études Duff-Rinfret

	Boursier(ière)	Université
1975-1976	Daniel Barbeau	Ottawa
	Vincent Del Buono	Toronto
	Henri-Louis Fortin	Laval
	Lorraine Godard	Montréal
	Bradford Morse	Université de la Colombie-Britannique
	Richard Paquette	Montréal
	Norman Ratti	Sherbrooke
	Larry Wilson	Saskatchewan
	Lorne Wolfson	York
1976-1977	Daniel Bellemare	Ottawa
	Jacques Frémont	Laval
	Diane Labrèche	Montréal
	Paul Lindsay	Toronto
	Julie Morrow	McGill
	Michael Stober	Ottawa
	Susan Tacon	York
1977-1978	Michelle Boivin-Rochon	Ottawa
	Rachel Grondin	Ottawa
	Donald MacPherson	Manitoba

	John Manwaring	Toronto
	Gary Martin	Ottawa
	Linda Vance	McGill
1978-1979	James R. Aldridge	York
	Philip de Villars-Raworth	Alberta
	Pierre Dallaire	Ottawa
	Robert Drolet	Laval
	Mark Lawrence Kerbel	York
	André Lareau	Sherbrooke
	Robert Tétrault	Sherbrooke
1979-1980	Gregory G. Blue	Victoria
	Suzanne Boivin	Ottawa
	Roger Alan Cotton	Université du Nouveau-Brunswick
	Albert Hudec	Toronto
	Donald Kenneth Piragoff	Manitoba
	Nicholas Roy	Laval
	Richard A. Stainsby	York
1980-1981	François Bernatchez	Sherbrooke
	Edward C. Foley	Dalhousie
	Yves Gagné	Sherbrooke
	Caroline J. Hunt	Western Ontario
	Stephen Kloepfer	Ottawa
	Alicia Soldevila	Laval
	Fabien Tremblay	Laval

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le Président: Les avis de motions portant production de documents sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 mai, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Pouvoir d'emprunt—Loi

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, hier soir j'amorçais mon intervention sur ce bill et j'ai maintenant quelques remarques préliminaires à faire à son sujet. Je tenais à donner l'assurance aux députés d'en face que nous n'avons nullement l'intention de précipiter l'adoption à la Chambre d'un bill qui aura pour effet d'accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars. Nous manifesterons autant d'empressement à faire adopter ce bill que le ministre des Finances (M. MacEachen) en montrera à répondre à nos questions concernant la position économique et financière dans laquelle se trouve le pays.

Une voix: Il n'est même pas ici.

M. Crosbie: A en juger par sa prestation depuis le 14 avril, il fonctionne au ralenti. Il est embourbé dans un marécage. Il patauge quelque part dans les sables bitumineux car il n'a pas encore répondu à une seule question.

Pourquoi nous n'allons pas adopter ce bill à la vapeur? C'est parce que dans son intervention hier soir le ministre ne nous a donné aucun renseignement. Il a dit qu'au 1er avril 1980 il lui restait un pouvoir d'emprunt de 2.9 milliards de dollars, mais il n'a pas daigné dire à la Chambre combien il lui en restait aujourd'hui.

Le ministre oublie que j'ai un petit livre noir—le document qui avait été préparé à mon intention lorsque j'ai présenté le 23 octobre dernier mon bill sur le pouvoir d'emprunt. Il contenait toute l'information à jour à cette date-là. Je sais que le ministre dispose lui aussi d'un petit livre noir, mais il n'en partage pas le contenu avec nous. Il tient à le garder secret. Nous avons quelques questions que je vais faire consigner au compte rendu dans quelques minutes.

Le ministre des Finances prétend être le génie qui a orchestré la défaite de notre gouvernement le 13 décembre en présentant une motion de défiance concernant le budget que nous avions présenté.

M. Breau: Oh, oh!

M. Crosbie: Le parti qui a défait notre gouvernement et qui a refusé notre budget dans lequel nous exposions comment nous estimions devoir gérer l'économie pour les quelques années à venir, a certes par le fait même accepté la responsabilité de présenter son propre budget exposant les remèdes qu'il préconise d'apporter aux problèmes économiques et financiers du Canada dès qu'il en aura l'occasion. Il est maintenant au pouvoir depuis 86 longs jours. C'est comme une sentence de 86 ans. Ils sont en place depuis le 3 mars et ils n'ont encore pris aucune initiative dans le domaine économique ou financier.

Le ministre ne veut pas nous dire quel sera le budget ni même s'il va en déposer un. Je montrerai tout à l'heure comment il répond aux questions.

Ce que nous voulons savoir et ce que les Canadiens veulent savoir a été exprimé l'autre jour, dans un article paru dans le *Globe and Mail*, par Wayne Cheveldayoff, reporter financier fort avisé. Celui-ci me plaît beaucoup depuis le 1er janvier—plus particulièrement depuis cette date. Voici un extrait de cet article paru le 26 mai:

> La grande question politique qu'on se pose à Ottawa ces jours-ci, c'est si le gouvernement fédéral va faire quelque chose pour enrayer la récession et, dans ce cas, quelle mesure il prendra.
>
> Il a le choix entre trois options possibles.
>
> Ne rien faire et laisser l'économie canadienne dégringoler au même rythme effarant que l'économie américaine . . .

C'est là ce que semble vouloir faire le gouvernement, si l'on en juge par l'exposé financier qu'a présenté le ministre des Finances, le 21 avril, je crois—cet exposé présenté à la sauvette—son premier discours à la Chambre—son second, il l'a fait hier soir, un discours de cinq minutes qui, comme d'habitude, ne nous a rien appris—au cours duquel il a dit que nous ne pouvions pas faire grand-chose au Canada, car nous sommes à la merci des États-Unis et condamnés à connaître le même sort économique qu'eux. Voilà pour la première option possible. La deuxième serait:

> Tenter d'empêcher la récession de s'aggraver . . .

Ce que le gouvernement libéral a fait en 1974-1975.

> . . . en employant les techniques keynésiennes que sont la réduction des impôts et l'établissement de programmes artificiels de création d'emplois.

Voilà une autre option que le gouvernement pourrait choisir s'il ne prévoyait pas déjà un déficit de 14 milliards de dollars pour cette année. Le gouvernement se trouve dans une impasse à cause du déficit qu'il propose cette année et des déficits qu'il accumule depuis huit ans. Il aura de la difficulté à agir ainsi. Parce qu'il a utilisé les techniques keynésiennes durant les bonnes années, il ne peut plus s'en servir pour les années difficiles.

Nous sommes déjà embourbés dans des déficits et celui de cette année constituera un record. Donc peut-il agir ainsi? Tentera-t-il de le faire? Il serait opportun que le gouvernement dise aux Canadiens, au monde financier, aux travailleurs et aux employeurs quelle solution il pense choisir.

Voici le troisième point:

> Suivre l'exemple de la Grande-Bretagne et aggraver l'inflation en diminuant la masse monétaire et en supprimant les programmes sociaux afin de réduire le déficit fiscal.

C'est une autre solution. Il y en a trois. Plus loin l'auteur signale:

> De fait, les déclarations publiques de M. Trudeau permettent de croire qu'il tentera de rééditer l'expérience de 1974-1975.

Effectivement, je pense qu'il le fera. Il ne comprend rien à l'économie. En écoutant certaines de ses déclarations, on est partagé entre la stupeur et le fou rire. Voici une de ses déclarations. Le 24 avril dernier, à une conférence de presse, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré que s'il voulait réduire le déficit ce n'était pas pour assainir l'économie canadienne, car elle se portait bien. Le premier ministre trouve que l'économie se porte bien. Il a ensuite expliqué qu'il voyait la nécessité de réduire le déficit a cause des taux d'intérêt très élevés que doit payer le gouvernement sur le déficit. Le premier ministre ne voit même pas le lien qui existe entre l'augmentation du déficit et celle des intérêts à payer. Voilà le genre de connaissances rudimentaires dans le domaine de l'économie qu'il affiche à la Chambre.

Le 14 février dernier, dans un discours électoral prononcé à Winnipeg, le premier ministre soutenait que le gouvernement fédéral devait faire le contraire de ce que les conservateurs avaient proposé dans leur budget de décembre. Quand les libéraux commenceront-ils à faire le contraire, c'est-à-dire à faire quelque chose qui soit compatible avec l'économie et les finances de notre pays?

Le ministre des Finances a dit, en répondant à une question, que sa politique était identique à la mienne. Quand va-t-il nous expliquer cette déclaration? Quand va-t-il montrer au pays la voie à suivre? Le gouvernement actuel est-il celui qui réalisera les promesses faites par le premier ministre pendant la campagne électorale? Personnellement, je parierais que non. le premier ministre n'a pas encore tenu une seule des promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles nous voulons savoir, avant d'autoriser le gouvernement à emprunter 12 milliards ou plus, où le gouvernement s'en va et ce qu'il a l'intention de faire de cet argent. Qu'est-ce que le gouvernement va faire au juste? Un article paru dans le numéro du vendredi 18 avril dernier du *Toronto Star*—un journal que j'appellerais le *trou noir* de Toronto—rappelait des paroles que le ministre des Finances aurait dites et que j'ai déjà citées à la Chambre, mais qui sont si remarquables que je vais les citer de nouveau. D'après l'article le ministre des Finances aurait dit:

● (1520)

. . . la baisse du taux d'intérêt était une «bonne nouvelle», mais il faut souligner que les taux d'intérêts élevés que nous avons connus et les hausses rapides qu'ils ont subies dernièrement sont la conséquence directe d'initiatives prises aux États-Unis.

Le ministre qui s'est levé hier à la Chambre pour se féliciter personnellement et prétendre que grâce à lui, les taux d'intérêts avaient amorcé une chute précipitée au cours des quelques dernières semaines, déclarait le 16 avril que la hausse des taux d'intérêts résultait directement de mesures économiques prises aux États-Unis. Évidemment, la baisse des taux dont nous nous réjouissons maintenant est également la conséquence directe de ces mêmes mesures. Elle n'a rien à voir avec le ministre des Finances qui faisait le fin finaud hier en répondant aux questions. Nous aurions pu nous passer de cela. Les 4,000 ou 5,000 travailleurs des mines de fer du Labrador qui tomberont en chômage en juillet n'ont que faire des réparties spirituelles du ministre. Ce qu'ils veulent ce sont des réponses, mais le ministre ne peut que rester muet. Comme je l'ai dit hier soir, il est le ramasse-miettes du gouvernement. Il aime la danse silencieuse. C'est le spécialiste des pas feutrés, parcourant à pas comptés les corridors du pouvoir, mais sans nous donner de réponse. Nous en avons assez. Nous en avons assez de sa technique des pas feutrés, monsieur l'Orateur.

J'ai ici un article du *Globe and Mail* rédigé par Ronald Anderson qui analyse la baisse soudaine des taux d'intérêt. Voici ce qu'il écrit:

Si les taux d'intérêt ont tendance à décroître c'est essentiellement dû à la baisse soudaine des demandes de prêts, surtout de prêts commerciaux, aux États-Unis. C'est un signe certain que la récession est sur nous et cela confirme l'évidence fournie par d'autres indicateurs.

Ensuite, M. Anderson passe en revue la situation aux États-Unis. Il fait part des vues de différents experts financiers, affirmant qu'il est à peu près certain que la récession qui frappera l'Amérique du Nord sera plutôt sévère, et le reste. Et le Canada en sera directement affecté.

Quelle sera donc la position du ministre des Finances et du gouvernement? Vont-ils de nouveau faire marche arrière et adopter la politique que nous avions exposée dans notre budget, à savoir, le contrôle serré des déficits pendant quatre ou cinq ans? Il faut aussi faire de la place au secteur privé. Le gouvernement a refusé de favoriser l'entreprise privée, de lui permettre de croître et de créer de l'emploi, mais il faut maintenant mettre un terme à ces emprunts excessifs, fournir l'occasion à l'entreprise privée d'investir, de se développer et de créer des emplois.

Le ministre va-t-il choisir cette voie bien qu'il ait déjà voté contre? C'est fort possible, car depuis que le gouvernement est au pouvoir, le ministre a exploré toutes les avenues qu'il avait rejetées le 13 décembre. Va-t-il s'y résigner? Se souviendra-t-il des leçons de 1974-1975 ou encore, va-t-il les oublier pour suivre la voie que lui indique le premier ministre? Il lui faudra choisir. Que fera-t-il? Il ne peut se contenter de nous demander 12 milliards de dollars et refuser de nous dire ce qu'il va en faire.

Juste pour vous en donner une idée, monsieur l'Orateur . . .

M. Rae: C'est précisément ce que vous avez fait en novembre.

M. Crosbie: Je reconnais cette faible voix néo-démocrate. Le député est tellement loin du pouvoir, il n'en connaît même pas l'anti-chambre. Nous nous occupons des hommes d'ici, pas des enfants de là-bas. Je ne veux plus me faire interrompre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce charivari montre bien pourquoi ils n'aboutissent jamais à rien. Ils vont se faire enterrer dans l'Ouest aux prochaines élections.

Voici comment le ministre des Finances traite la Chambre. Le 18 avril, comme en fait foi le hansard à la page 160, je l'ai interrogé au sujet du budget et du prix du pétrole. Voici ce qu'il m'a répondu:

Je vais certainement le faire (présenter un budget) le plus tôt possible, mais je ne pense pas que cela puisse être prochainement ou même dans un avenir assez rapproché.

On ne peut jamais obtenir de réponse plus claire de ce ministre. Il parle de présenter un budget aussitôt que possible, mais n'en voit pas la possibilité prochainement ou même dans un avenir assez rapproché. Nous ne savons même pas s'il y voit. Je doute qu'il voie. Il ne parle certes pas.

Passons maintenant au 5 mai pour voir comme il nous a éclairés ce jour-là. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) avait demandé si l'on ne pourrait pas soutenir les prix du blé qui ne cessaient de baisser en raison de l'embargo décrété sur les livraisons de blé à l'Union soviétique. Voici la réponse flagorneuse du ministre des Finances qui figure à la page 703 du hansard:

Madame le Président, je ne suis pas en mesure d'annoncer aujourd'hui des mesures immédiates, mais je vais examiner la demande du député.

Il excelle à étudier les demandes d'un député, mais on n'en entend jamais plus parler. Le député de Prince-Albert en a-t-il eu des nouvelles?

Une voix: Aucune!

M. Crosbie: C'est peu probable. Le député de Prince-Albert hochera-t-il de la tête, si le ministre a communiqué avec lui. Le député néo-démocrate ne hoche pas de la tête, donc il n'en n'a pas entendu parler. Voilà un néo-démocrate qui ne hoche pas la tête.

Je passe maintenant au hansard du 6 mai 1980 à la page 742. Voilà pourquoi nous sommes peu empressés à accorder une somme de 12 milliards à quelqu'un qui demeure silencieux. Une question a été posée au ministre des Finances par le député de Saint-Jean-Ouest qui a rarement la chance de parler à la Chambre. Voici ce que j'ai demandé au ministre des Finances et je cite la page 741 du hansard:

. . . et je demande au ministre de nous dire ce que le gouvernement fait pour améliorer la production intérieure brute, le rendement manufacturier et l'emploi cette année, étant donné que le . . .

Cela vise l'Ontario qui connaît actuellement bien des difficultés d'ordre économique. Je sais, monsieur l'Orateur, que vous êtes surpris que l'on vous dise cela à Ottawa. Mais c'est la vérité.

Puis un député a posé une question supplémentaire au vice-premier ministre au sujet du dollar canadien. Je cite la réponse qu'il a donnée et qui figure à la page 742 du hansard:

Mon honorable ami sait que notre dollar réagit actuellement aux forces du marché.

C'était une vraie chance que le dollar canadien réagisse. Voici la dernière question supplémentaire qui lui a été posée:

Le vice-premier ministre et ministre des Finances est-il satisfait de la valeur actuelle du dollar canadien? Va-t-il le maintenir au niveau actuel ou lui permettre de monter?

A quoi il a répondu:

Madame le Président, le dollar canadien a connu d'importantes fluctuations depuis deux mois.

J'ai répliqué:

Comme vous!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Puis le ministre des Finances de poursuivre:

Le gouverneur de la Banque du Canada a permis que se produisent de telles fluctuations et je crois que cela constitue en soi une réponse à la question du député.

C'est vraiment une réponse formidable de dire que le gouverneur de la banque a permis que ces fluctuations se produisent et que cela constitue en soi une réponse. Le ministre d'État (Finances) suit le débat d'aujourd'hui avec beaucoup d'attention, et je l'en félicite parce qu'il n'aura pas l'occasion d'écouter son ministre qui ne dit jamais grand-chose. Voilà cependant le genre de réponses que nous donne le ministre des Finances quand nous lui posons des questions importantes au sujet de l'avenir économique et financier du Canada.

Le 21 mai 1980—je ne donne que quelques exemples parce que je n'ai pas beaucoup de temps aujourd'hui—quelqu'un d'autre a posé une question au ministre des Finances, comme on le voit à la page 1256 du hansard. Cette fois, c'est le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui voulait des précisions sur l'économie de 1 milliard de dollars que le ministre pense réaliser grâce au système du prix pondéré. Le ministre des Finances à répondu de la façon suivante:

Je peux seulement dire au député que le prix pondéré peut donner des résultats, mais plus le prix international augmentera, plus ce sera difficile.

C'est une réponse fouillée, vu que le député demandait au ministre d'expliquer comment il pourrait épargner 1 milliard de dollars. Le ministre des Finances a ensuite donné la réponse suivante à une question supplémentaire concernant les engagements pris par le gouvernement dans l'exposé économique du 21 avril:

Quant à savoir combien exactement devra débourser la caisse de compensation des importations de pétrole, je me ferai un plaisir d'obtenir les nouveaux chiffres et de les communiquer à la Chambre et au député.

Le ministre des Finances a-t-il obtenu les nouveaux chiffres et les a-t-il communiqués à la Chambre et au député? Il n'en a rien fait. Il a répondu à la question qui lui était posée ce jour-là et il s'est ensuite faufilé hors de la Chambre et dans les couloirs pour obtenir ces chiffres qu'il a complètement oubliés et dont nous n'avons pas eu de nouvelles depuis. Si nous passons à la page 1259, nous voyons que le député de Saint-Jean-Ouest a posé la question suivante au ministre des Finances:

On annonçait hier à Terre-Neuve que Wabush Mine, qui exploite une mine de fer au Labrador, a subi cette année une baisse de 15 p. 100 de ses ventes aux États-Unis en raison de la dépression ou récession, qui règne dans ce pays, et qu'en conséquence tous ses travailleurs vont être mis à pied ou contraints de prendre des vacances pendant un mois entier, celui de juillet. Quelles mesures le ministre prend-il pour compenser les effets de la récession américaine qui se manifestent maintenant au Canada? Quelles mesures prend-il pour compenser ces effets?

A mon avis, il s'agit d'une question importante, pas d'une question anodine. Ce n'est pas une question qu'on pose pour le plaisir de le faire, simplement pour faire de l'exercice, se lever et se rasseoir. Il y aura 1,500 chômeurs. On a appris depuis qu'il y en aurait 4,000 de plus à Labrador City. Voici comment le ministre des Finances a répondu:

Au sujet des travailleurs qui seront mis à pied, ils pourront, comme le sait le député, se prévaloir des programmes existants.

Et ainsi de suite. Il a ajouté:

Au sujet de la récession qui peut être en train de prendre forme et qui est sans doute commencée aux États-Unis . . .

Quelle perspicacité!

. . . le député soulève une question très vaste.

Voilà qui nous en dit long. Cela nous apprend que j'ai posé une question très vaste. Le ministre ajoute:

Comme il le sait, il n'y a, en un certain sens, que deux façons d'agir dans ces circonstances, soit augmenter les dépenses ou réduire les impôts pour stimuler l'économie canadienne. Je n'en suis pas encore arrivé à la conclusion que ce soit là la bonne façon d'agir à ce moment-ci.

● (1530)

Voyez-vous ça, monsieur l'Orateur? Pures balivernes, paroles creuses, ignorance crasse! Le gouvernement d'en face est au pouvoir depuis 86 jours après nous avoir évincés et s'être servi de tous les moyens pragmatiques, j'utilise ce mot parce que je veux poser à l'homme d'État cet après-midi, pour reprendre le pouvoir. Il n'était pas d'accord avec notre budget. Il le jugeait révoltant et effrayant.

Quand on demande au ministre 80 jours après son retour au pouvoir ce qu'il va faire pour résister à la récession américaine, il ne le sait pas. Il nous dit qu'il y a plusieurs options. Il peut augmenter les dépenses ou réduire les impôts. Nous le savions déjà. N'importe quel idiot au Canada sait qu'on peut augmenter les impôts ou les réduire, ou augmenter les dépenses ou les réduire. Nous n'avons pas besoin d'un ministre des Finances pour nous l'apprendre. Il dit qu'il n'est pas encore arrivé à une conclusion sur ce qu'il convient de faire en ce moment. Eh bien, nous ne sommes pas encore arrivés à une conclusion sur la question de savoir s'il convient d'autoriser le ministre à emprunter 12 milliards de dollars en ce moment, pas avant qu'il dise aux Canadiens et aux députés quelle va être son orientation économique et financière.

Nous voulons un budget et une date ferme pour sa présentation. Nous savons qu'il va y avoir une guerre des prix du pétrole. Nous avons vu l'attitude que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a prise à l'extérieur de la Chambre et qu'il a reprise ici aujourd'hui. Il ne recherche que la guerre et l'affrontement ici aujourd'hui. Il ne recherche que la guerre et l'affrontement avec les provinces pétrolières et un grand nombre de Canadiens. Il dit qu'il vient de gagner une bataille contre le séparatisme au Québec et qu'il doit maintenant en livrer une autre. Il laisse entendre que c'est une autre bataille contre le séparatisme, sauf que cette fois-ci, c'est contre l'Alberta et les provinces pétrolières.

Voilà l'homme qui est censé se battre pour le gouvernement et négocier une entente sur toute la question du prix du pétrole et des prix de l'énergie qui nous préoccupe depuis un an. Nous voyons maintenant ce qu'il a l'intention de faire. Il a l'intention de faire la guerre à l'Alberta, en espérant pouvoir rallier le reste du pays à sa cause en alléguant qu'il faut un gouvernement central fort pour mater la menace séparatiste de l'Ouest.

Cet homme n'hésite pas à mettre notre pays en péril pour le simple plaisir de donner suite aux promesses politiques mesquines qu'il a faites l'année dernière et cet hiver à la nation, car il sait très bien qu'il ne peut pas vraiment les remplir autrement. Il sait qu'il peut tenir ses promesses uniquement en imposant unilatéralement de nouveaux impôts à l'industrie du pétrole et du gaz et en demandant aux provinces productrices et à l'industrie de payer. Voilà ce qu'il prépare. Il agit de façon à peine croyable. C'est de l'inconscience.

M. Paproski: De la malhonnêteté.

M. Crosbie: Oui, c'est malhonnête. Comment peut-on aller négocier de bonne foi une question aussi litigieuse et faire des déclarations tellement insultantes, aussi révoltantes? Le premier ministre se hâte de les approuver. Il devrait avoir honte.

Pour revenir à notre sujet, permettez-moi de mentionner le débat du 23 octobre 1979, lorsque j'ai demandé à la Chambre l'autorisation d'emprunter 7 milliards de dollars pour le reste de l'année se terminant le 31 mars 1980. Qu'ont fait ces messieurs d'en face? Ils se sont lancés dans de longues discussions. Je devais emprunter cet argent pour faire face aux obligations qu'ils avaient contractées. Ce n'était pas mon budget. Je demandais à la Chambre 7 milliards pour mener à bien leurs programmes, pour appliquer leur système financier et leur budget du mois de novembre précédent; mais qu'ont-ils fait? Ils ont commenté la mesure pendant quatre jours. Neuf libéraux ont pris la parole et sept néo-démocrates. Ils ont parlé de n'importe quoi ces gens du NPD. Ils parlent de n'importe quoi chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Ce sont de grands rhétoriciens. Deux progressistes conservateurs ont pris la parole. A la deuxième lecture, il y a eu quatre jours de débats, le 23, le 25, le 26 et le 29.

Le député de je ne sais où au Nouveau-Brunswick nous a obligés à interrompre longuement le débat. Le député de Gloucester (M. Breau) a proposé l'ajournement de la Chambre. Nous avons perdu une heure ou deux parce que personne n'était là; personne ne s'attendait à voir ce grand défenseur des libertés civiles, l'honorable Breau, prendre une mesure aussi hardie. Voilà ce qui s'est passé lorsque nous avons demandé un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars l'automne dernier.

L'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) est intervenu lui aussi. On ne le voit plus tellement ces jours-ci; je suppose qu'il s'est embourbé quelque part avec la Société Chrysler. Il me semble qu'il ne pense plus qu'à cela. Le critique financier d'alors est maintenant au bout de son rouleau.

Il affirmait alors que nous n'avions besoin que de 3.5 milliards de dollars et non de 7 milliards. Nous voyons donc ce qui nous reste à faire. Nous avons une très bonne raison de nous opposer à ce projet de loi, puisque nous allons suivre le conseil qu'on nous a donné le 23 octobre dernier. Permettez-moi de vous en faire part très brièvement. Je renvoie au hansard ceux qui ne l'ont pas consulté dernièrement. Le député de Windsor-Ouest se plaignait entre autres des taux d'intérêt. Il a oublié tout cela maintenant. Il est satisfait de l'évolution des taux d'intérêt depuis. Il disait que nous étions responsables des difficultés que la hausse des taux d'intérêt causaient à la petite entreprise, à l'agriculteur et au consommateur. Lorsque son gouvernement est arrivé au pouvoir, les taux d'intérêt ont augmenté de 2.2 p. 100; voilà à quel point il s'en souciait. Il dit ceci à la page 509:

> Mais la façon dont les conservateurs procèdent pour présenter leur première mesure financière en vue d'un débat à la Chambre présente un autre vice sérieux. Le nouveau gouvernement demande par le biais du bill C-10 un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars sans avoir présenté au préalable son propre budget au Parlement.

Il était très fâché. «L'honorable Herbie» était très fâché que nous n'ayons pas présenté un budget et que nous ayons le culot de demander un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars pour poursuivre le programme de dépense des libéraux. C'est là un vice sérieux. Je voudrais donner un conseil au ministre des Finances. Sa demande d'un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars présente un vice sérieux parce qu'il n'a pas encore présenté son budget au Parlement. Ce qui vaut pour l'un vaut aussi pour l'autre.

Nous voulons un budget avant la fin de juin. C'est seulement alors que nous accorderons les 12 milliards de dollars demandés, à la condition que le budget nous paraisse en valoir la peine. Si tel n'est pas le cas, il vous faudra nous forcer la main, nous imposer la clôture et vous battre à la Chambre et dans les corridors pour que nous vous accordions ces 12 milliards. Ne craignez cependant pas de nous présenter un budget. Tout ce qui peut vous arriver, c'est d'être défaits.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Permettez-moi de vous donner un autre conseil qui me vient de l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien). Il comprenait mon problème, disait-il. Il m'a exhorté à m'assurer auprès du premier ministre d'alors que le problème de la fixation des prix du gaz et du pétrole serait résolu très rapidement. C'est un excellent conseil, monsieur le ministre. Je me réjouis de constater que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'applique à régler cette question très rapidement. Nous l'avons bien vu hier soir. Il lui faudra des chars d'assaut et de l'artillerie pour régler ce problème s'il continue comme hier soir. C'est la seule façon dont il peut réussir. Il n'y aura jamais d'entente entre deux adultes consentants en privé ou en public s'il poursuit de la même façon qu'hier soir et cet après-midi.

Quel autre bon conseil l'ancien ministre des Finances nous a-t-il donné? Il était fort préoccupé par la question du budget et il a dit ceci à la page 516 du hansard:

. . . afin que les Canadiens puissent élaborer leurs projets pour l'année à venir en fonction d'un budget que tous connaîtraient.

Il a posé la question suivante:

Comment peuvent-ils se préparer à faire face à l'inflation l'année prochaine s'ils ne connaissent pas les intentions budgétaires du gouvernement?

Je repose la même question au ministre des Finances et au premier ministre, qui, je le sais, n'écoute pas en ce moment et ne s'intéresse pas au débat de toute façon. Comment les Canadiens peuvent-ils se préparer à faire face à l'inflation? Comment peuvent-ils se préparer à quoi que ce soit s'ils ne connaissent pas les intentions budgétaires du gouvernement? Ils appréhendent beaucoup le déficit de 14 milliards de dollars déjà annoncé par le ministre des Finances, mais ils n'ont encore aucune idée de la façon dont le gouvernement compte régler nos problèmes économiques.

Comme on peut le voir à la page 517, l'ancien ministre des Finances a parlé de la différence entre leur méthode et la nôtre en ces termes:

. . . nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de laisser notre économie sombrer dans une crise économique comme les Américains l'ont fait. Nous avons réussi à la prouver en 1974 et en 1975 et j'espère que le ministre des Finances s'en souviendra.

C'est ce que croyait l'ancien ministre des Finances libéral. Nous ne savons pas ce que pense l'actuel ministre des Finances. Quand va-t-il dire au pays ce qu'il en pense? Quand l'industrie canadienne va-t-elle savoir ce que la politique du gouvernement actuel leur réserve? Voilà quelques-unes des questions que nous avons.

● (1540)

J'ai ici un texte qui traite du plan économique que trace M. Carl Beigie. Le Canada a autant besoin d'une stratégie concertée pour réduire les dépenses de consommation et accroître les investissements qu'il a besoin d'unité nationale, selon M. Beigie, président de l'Institut de recherche C.D. Howe. C'est ce que rapporte le *Globe and Mail* du 22 mai 1980. M. Beigie s'adressait à un groupe d'économistes à Montréal. Il a proposé d'agir sur cinq points clés: de nouvelles réductions des dépenses publiques, une volonté de laisser les prix monter plus rapidement pour ralentir les dépenses de consommation et encourager l'investissement, des impôts supplémentaires sur les dépenses de consommation, une série de mesures qui récompensent l'investissement productif et punissent l'utilisation de capitaux pour les hausses de dividendes, les fusions et les acquisitions. La dernière recommandation consiste à maintenir le dollar à un niveau favorable aux secteurs autres que ceux des ressources non renouvelables.

C'est ce qu'un économiste propose que nous fassions tout de suite. Il y en a des douzaines d'autres. Les industriels, les agriculteurs et les pêcheurs doivent connaître l'orientation que prend le gouvernement. Tout ce que nous entendons le ministre des Finances (M. MacEachen) dire cependant, c'est qu'il ne peut rien entreprendre avant la conclusion d'un accord sur les prix pétroliers. Il peut se permettre de faire des suppositions. Il n'y aura pas d'entente sur le prix du pétrole. Je vous le prédis, monsieur l'Orateur. Il n'y aura certes pas d'entente avant juillet à moins que le gouvernement ait l'intention, comme je le pense à l'heure actuelle, de partir en guerre contre l'Alberta et les autres provinces qui possèdent des ressources et d'imposer ensuite une solution unilatérale. Mais il n'y aura pas d'entente.

Voici certaines des questions auxquelles le ministre devra répondre. Ce sont là des renseignements qu'on devrait nous fournir. Il y a deux façons pour le gouvernement d'obtenir l'autorisation d'emprunter. L'une est de l'obtenir du Parlement, et c'est ce que le gouvernement fait en présentant le bill dont nous sommes saisis. Il s'agit de nouveaux emprunts. Mais le gouvernement a le pouvoir permanent d'emprunter pour rembourser les dettes arrivant à échéance. Ce que nous voulons savoir, c'est de combien il a besoin pour rembourser les dettes arrivées à échéance des derniers mois? Nous savons qu'il a dû racheter pour plus de un milliard de dollars d'obligations d'épargne du Canada. Cela lui permet d'emprunter encore un milliard de dollars sans avoir à s'adresser à la Chambre. Que le ministre nous dise donc ce qu'il en est.

Nous savons que toute l'autorisation que lui accordait le bill adopté l'automne dernier a expiré le 1er avril. Mais l'utilisation des pouvoirs d'emprunt est calculé sur une base nette de sorte qu'en réduisant le niveau des dettes impayées, le gouvernement se trouve à augmenter son pouvoir d'emprunt. Le 1er novembre 1979, le gouvernement avait un pouvoir d'emprunt de 2.9 milliards de dollars qu'il n'avait pas encore utilisé et qu'il pouvait reporter. Le ministre a dit que c'était encore le cas le 1er avril. Qu'il nous dise ce qu'il en est. Imaginez donc, le ministre demande à la Chambre le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars sans même nous dire comment il entend obtenir l'argent, combien sous forme d'obligations d'épargne du Canada, combien sous forme d'obligations négociables, combien sous forme de bons du Trésor. Comment entend-il emprunter ces 12 milliards de dollars? Quel est son programme d'emprunt? Il fait un discours de cinq minutes au cours duquel il ne dit rien à la Chambre. Il ne nous dit pas quel montant proviendra des fonds de pensions du gouvernement, combien il s'attend à emprunter sur les marchés publics . . .

Une voix: Ni à quel taux?

M. Crosbie: . . . ni quel taux il s'attend de payer. Nous voulons qu'il nous donne des renseignements à ce sujet. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire à propos des obligations d'épargne du Canada? Les obligations d'épargne du Canada représentent une part énorme de notre dette. Les titulaires de ces obligations pourraient en réclamer le remboursement demain. Que ferait alors le gouvernement? Le gouvernement dit qu'il va réduire sa dépendance des obliga-

tions d'épargne du Canada et, si les députés d'en face ne le font pas, ils commettent une grave erreur.

Mais regardez donc la proportion. C'est environ 18 à 20 p. 100 de notre dette, au moins. Au cours des premiers mois de cette année, on en a racheté pour une valeur de 1.1 milliard de dollars, ce qui représente le total de l'année dernière. Dans un instant, en cherchant dans mes notes, je trouverai la proportion de la dette publique en obligations d'épargne du Canada. Le pourcentage est très élevé. Le gouvernement doit s'en sortir. Les gens s'inquiètent de leurs taux d'intérêt, de l'inflation, et nous verrons peut-être arriver tout le bazar, les veuves et les autres, la semaine prochaine pour demander au gouvernement de racheter 18 milliards de dollars d'obligations d'épargne.

Que ferait le gouvernement dans ce cas? Ce ne serait peut-être pas 18 milliards de dollars, la moitié peut-être, 9 milliards de dollars, le quart peut-être, 3 ou 4 milliards de dollars. Nous ne pouvons pas continuer d'avoir une si forte proportion de notre dette en obligations d'épargne du Canada. Le ministre des Finances a-t-il l'intention d'expliquer ce qu'il fera pour éviter les ennuis et les difficultés de ce côté-là? N'est-ce pas là son devoir, alors qu'il vient à la Chambre demander l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars? Croit-il que les députés de son côté sont des imbéciles, des vieux fossiles, des gnangnans qui ne tiendraient pas à connaître ces renseignements? Les croit-il insouciants à ce point? Je vois quelques députés là-bas qui s'en soucient. D'autres sont endurcis, ceux qui sont là depuis assez de temps. Mais les autres se font encore du souci. Ne devraient-ils pas connaître ces renseignements? Les membres du cabinet ne devraient-ils pas les connaître?

C'est le genre de renseignements que nous voulons. Nous voulons savoir quelle proportion de notre dette est en billets du Trésor, en billets d'une année, en obligations d'épargne du Canada ou en obligations tout court. A combien s'élève la dette nationale aujourd'hui, ou au 15 mai, ou à une date raisonnable? Sous quelle forme se présente-t-elle? Quelle proportion de la dette est à court terme, combien à long terme, etc.

Selon mon petit livre noir, en octobre dernier, à l'époque où cette estimation a été faite, les intérêts de 1980-1981 étaient censés atteindre 10 milliards et demi de dollars. Depuis, ils ont augmenté d'un autre quart de milliard. Le service de la dette publique par rapport aux dépenses totales du gouvernement était de 18.2 p. 100. Ce chiffre est plus élevé à l'heure actuelle.

Je me souviens lorsque j'étais ministre des Finances de Terre-Neuve. Le ministre des Finances du puissant gouvernement libéral, qui était presque solvable en 1972, me disait que Terre-Neuve courait à la faillite si elle continuait d'emprunter comme elle le faisait. C'est à cette époque-là que le gouvernement fédéral a commencer à emprunter. Les emprunts sont passés de 1.253 milliard en 1972 à un total de 46 milliards et demi de dollars sept ans plus tard. Depuis que le premier ministre a pris le pouvoir en 1968, ils ont quadruplé. Maintenant, 18.2 p. 100 du total des dépenses du gouvernement servent à payer les intérêts sur la dette publique et le ministre s'imagine que nous allons l'autoriser à emprunter 12 milliards de plus sans demander d'informations. Combien d'intérêts le Canada devra-t-il payer, monsieur l'adjoint du ministre des Finances? Quelles sont les dernières prévisions quant au montant des intérêts sur la dette publique brute pour 1980-1981? Quel pourcentage des dépenses totales du gouvernement et du produit national brut ces intérêts représenteront-ils? Le premier ministre du Canada se soucie peut-être peu du déficit, mais je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que c'est une question extrêmement importante. Les Canadiens ou leurs enfants maudiront le jour où ce genre d'ingérie a commencé. Nous avons le devoir de poser des questions et de penser à l'avenir. Nous voulons donc des informations au sujet de ce nouvel emprunt.

Au début, on croyait qu'en 1980, les intérêts sur la dette publique seraient de 8.35 milliards de dollars. C'est le chiffre qui figurait dans le budget principal des dépenses préparé par le gouvernement actuel. Cela correspondait à une hausse de 18.3 p. 100 par rapport au niveau de 1978-1979. Eh bien, les prévisions sont alors passées de 8.35 milliards à 8.45 milliards, soit une hausse de 19.7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cela s'est produit en cours d'année et les prévisions ont dû être révisées. D'après la dernière note que j'ai sous la main, en octobre dernier, nous nous attendions à ce que les intérêts pour l'année écoulée s'élèvent à 8.6 milliards, soit 21.8 p. 100 de plus que l'année précédente. Quel a donc été le chiffre? A combien au juste s'est-il finalement élevé. D'après les dernières prévisions qu'on ma fournies, nous allions devoir dépenser 21.8 p. 100 de plus en intérêts pour l'année financière 1979-1980 que nous n'en avions dépensé pour l'exercice 1978-1979.

Nous voulons obtenir ce renseignement, monsieur l'Orateur, avant d'adopter ce bill. Il faudra bien que le ministre fasse preuve de plus de bonne volonté. Les Canadiens veulent savoir à quoi s'en tenir au sujet de ces énormes hausses des coûts d'intérêts.

● (1550)

On note également que le solde à découvert dans la caisse de pension des fonctionnaires continue de s'accroître, ce qui constitue une source importante de financement pour le gouvernement. Une grande partie du financement du gouvernement provient maintenant de l'achat obligatoire de fonds des comptes de pension de l'État, c'est-à-dire des sommes versées par les fonctionnaires et autres travailleurs rémunérés sur les fonds publics. Il sont obligés de prêter cet argent provenant de leur caisse de pension au gouvernement du Canada afin de réduire le montant qu'il doit emprunter sur les marchés. A combien ce montant s'élève-t-il cette année? Quelle est la dernière estimation de ce chiffre? Quel montant pourront-ils tirer de sources non gouvernementales, de la caisse de pension de l'État et d'autres caisses semblables? Nous aimerions le savoir. Nous aimerions savoir quelle fraction de la dette canadienne est maintenant exigible en monnaie canadienne et combien en monnaie étrangère. Ce serait intéressant. Les derniers chiffres que j'ai datent du 31 octobre 1979, alors que la dette globale de l'État s'élevait à 68.067 milliards de dollars. Sur ce montant, la dette exigible en dollars canadiens était de 63.144 milliards de dollars et le reste était en monnaie étrangère, en marks allemands, en yens japonais et en francs suisses.

Le gouvernement actuel est prêt à emprunter à peu près n'importe où. Il irait n'importe où dans le monde pour emprunter. Son prochain emprunt sera probablement en anciens kwachas de Zambie ou en n'importe quelle autre monnaie. Nous aimerions savoir quels sont les chiffres les plus récents avant d'autoriser l'emprunt d'encore 12 milliards de dollars. Quelle fraction du programme d'endettement intérieur

de l'an dernier la Banque du Canada détient-elle? Quel montant détiendra-t-elle cette année, d'après leurs prévisions? L'an dernier, du moins jusqu'au 31 octobre, la Banque du Canada avait financé les besoins de trésorerie de l'État jusqu'à concurrence de 1.2 milliard de dollars. Quel a été le montant pour toute l'année? Dans quelle mesure prévoit-on recourir au financement de la Banque du Canada cette année? Cela a de graves conséquences pour l'inflation, la masse monétaire et autres choses du genre.

Ce sont là des questions auxquelles nous attendons des réponses et elles ne sont pas déraisonnables, quand on demande à la Chambre d'approuver un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars. Combien coûtent les intérêts sur la dette en monnaie étrangère? Le coût annuel brut des intérêts courus sur les prêts étrangers de mars 1978 au 31 octobre s'élevait à 326 millions de dollars américains. A combien s'élève-t-il maintenant? Quel est le coût net de l'intérêt? Combien nous rapportent ces emprunts? Si le ministre des Finances ou son ministre d'État (Finances) (M. Bussières) répondaient à ces questions ils constateraient que nous serions bien prêts à adopter ce bill avant l'ajournement, en juillet, en août ou en septembre.

Quel est le programme financier du gouvernement? Que va-t-il faire? Combien va nous coûter le programme d'indemnisation des importateurs de pétrole? Quels sont les derniers chiffres à cet égard? Il s'agissait de 3,1 milliards, mais maintenant que les pays étrangers ont relevé leurs prix, combien va-t-il falloir dépenser? Voilà certaines des choses que nous voulons savoir.

Je crois n'avoir rien oublié. Je sais que certains de nos députés auront d'autres questions à poser et c'est très bien.

Maintenant, quelles sont les choses qui inquiètent les Canadiens et sur lesquelles nous voulons en savoir davantage? Les gens veulent savoir ce que va faire le gouvernement, mais celui-ci ne veut pas le leur dire.

Selon le rapport que voici, depuis 20 ans qu'il étudie l'attitude des consommateurs, le Conference Board du Canada n'a jamais trouvé les Canadiens aussi pessimistes qu'à l'heure actuelle. C'est ce qu'a déclaré le Conference Board le 22 mai. Le Conference Board a fait des sondages. Il l'a fait chaque trimestre et a constaté que les Canadiens s'inquiétaient de plus en plus des perspectives financières de leur famille, des possibilités d'emploi, et d'avoir à faire maintenant des achats importants.

Si les consommateurs sont plus pessimistes qu'ils ne l'ont jamais été en 20 ans, le gouvernement doit s'efforcer de leur redonner confiance en leur faisant connaître ses intentions et ce qu'il prévoit pour cette année. Si le gouvernement ne peut rien faire et si ses mains sont liées à cause de l'énorme déficit actuel et de l'énorme déficit de la balance des paiements internationaux, il ne peut pas se lancer dans des programmes expansionistes ou augmenter le déficit au-delà de 14 milliards. Je ne vois vraiment pas comment il pourrait le faire. Ce serait très dangereux et désastreux. S'il ne peut le faire, il doit le dire aux Canadiens, nous faire savoir à quoi nous devons nous attendre et comment il compte nous sortir de ce mauvais pas.

Selon le Conference Board, pendant le premier trimestre de 1980, l'indice s'établissait à 82.7, soit à un des niveaux les plus faibles jamais atteints depuis le début des enquêtes en 1960. Eh bien, croit-on vraiment pouvoir mettre le consommateur en confiance en demandant à la Chambre le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars sans donner aucun renseignement ni détail sur les projets financiers et économiques du gouvernement? Certainement pas, monsieur le Président.

Voici une autre coupure de presse. Inutile d'être un génie pour lire les journaux et constater le résultat de ces enquêtes. Parmi les sept grandes nations libres, le Canada se classe au dernier rang au chapitre de la productivité. Notre productivité a fléchi l'année dernière par rapport aux niveaux de 1978. Bien que leur gain ait été le moins élevé, les États-Unis comptaient tout de même un gain. Cependant, le Canada accusait une perte. Sa productivité a diminué de 0.8 p. 100. En Italie, elle s'était accrue de 8.7 p. 100, au Japon, de 8.3 p. 100, en France, de 5.4 p. 100, et en Allemagne, de 5.2 p. 100; en Grande-Bretagne, dont on se moque souvent, l'indice de productivité avait grimpé de 2.2 p. 100. Or, au Canada, il a «fléchi» de 0.8 p. 100. Que compte faire le gouvernement pour remédier à la situation? Le gouvernement est au pouvoir depuis 16 ans, malgré une courte interruption de huit ou neuf mois. Il détient de nouveau les rênes du pouvoir. Que prévoit-il faire pour remédier à la situation?

Quand le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) était critique financier de l'opposition de l'époque, il avait un tas de projets sur la façon de régler tous ces problèmes.

Selon un autre compte rendu, notre pouvoir d'achat s'est plus affaibli cette année que jamais depuis la dépression. C'est Statistique Canada qui nous le dit. Le pouvoir d'achat des Canadiens a flèchi de façon constante ces trois dernières années. Cette perte de vitesse est la pire depuis la dépression du début des années 30, d'après Statistique Canada. Pendant combien de temps encore le ministre des Finances croit-il que ce déclin de notre pouvoir d'achat persistera? Croit-il que ce phénomène prendra fin cette année ou l'année prochaine? Y peut-il quelque chose?

Le principe même de la négociation collective au Canada souffrira par suite des anticipations des syndicats qui voudraient bien savoir si leur pouvoir d'achat continuera à diminuer ou non. Le ministre peut-il, sans présenter de budget, donner quand même une idée de la tournure que, d'après lui, prendront les événements? Quelles sont les perspectives à long terme, si nous nous privons maintenant et que notre pouvoir d'achat s'effrite quand même? Nous retrouverons-nous en meilleure posture dans l'avenir? Si nous nous serrons la ceinture maintenant, nous en porterons-nous mieux dans un, deux ou même trois ans?

Voilà les questions auxquelles les Canadiens voudraient qu'on réponde. Ils ne veulent pas que le ministre garde le silence sur ces questions. Ils ne veulent pas qu'il contourne toutes les questions qui lui sont posées pendant la période des questions et qu'il se contente de dire n'importe quoi. Le ministre des Finances est un parlementaire fort habile. Nous savons tous qu'il est passé maître dans l'art de ne pas répondre aux questions. Si ce n'est pas le plus habile des députés, c'est certainement l'un des plus habiles. Cela ne veut pas dire qu'il méritera notre admiration s'il refuse de répondre aux questions qui lui sont posées à titre de ministre des Finances.

Le président de l'AMC, M. Newall, a dit quelque chose à ce sujet récemment. D'après un article publié le 27 mai dans le *Globe and Mail*, voici ce qu'il a dit:

. . . si le gouvernement peut créer un climat favorable, l'industrie de la fabrication est prête à investir entre 150 milliards et 200 milliards de dollars dans des usines plus grosses et plus productives, au cours des années 80.

Les mots à retenir sont «si le gouvernement peut créer un climat favorable». La plupart des Canadiens ne s'attendent pas que le gouvernement le fasse. Le budget du 11 décembre avait réussi à créer un climat favorable et à convaincre les hommes d'affaires que leurs investissemets leur rapporteraient quelque chose, qu'ils pourraient engager plus de personnel et que le gouvernement libérait dans une certaine mesure le secteur privé pour lui permettre de faire ce qu'il est le mieux en mesure de faire, c'est-à-dire se débarrasser des contraintes gouvernementales.

Ce n'est pas l'attitude que le gouvernement libéral a adoptée par le passé et ce ne semble pas être celle qu'il compte adopter à l'avenir. Dans ce cas, comment le gouvernement peut-il créer un climat favorable? Quel climat va-t-il créer pour l'industrie de la fabrication? Nous ne le saurons que quand il présentera son budget. C'est la seule façon de savoir ce qu'il compte faire. Nous ne le saurons pas en l'autorisant à emprunter encore 12 milliards de dollars.

L'Institut de recherches C.D. Howe a rédigé un autre rapport. En voici un extrait qui a été publié le 2 mai dans le *Globe and Mail*:

Le Canada ne commencera pas à résoudre son problème d'inflation tant que le gouvernement fédéral n'aura pas réduit son déficit, d'après Carl Beigie . . .

M. Beigie est le président de l'Institut de recherches C.D. Howe.

Au Canada, la demande excédentaire provient surtout du secteur gouvernemental à cause des déficits budgétaires.

Et ainsi de suite. Je ne lirai pas l'article au complet, mais tout ce qu'il dit est vrai. M. Beigie et moi-même croyons que le déficit fédéral est à la source de l'inflation. Le gouvernement va-t-il faire quelque chose pour nous débarrasser de l'inflation? Est-ce que nous allons pouvoir épargner en toute confiance? Est-ce que les Canadiens vont trouver trop dangereux d'épargner parce que le gouvernement ne se soucie pas de l'inflation ou refuse de lutter contre l'inflation ou de prendre les mesures rigoureuses qu'il faut prendre pour réussir? Le gouvernement a une majorité assurée pour les quatre ou cinq prochaines années. Il n'est pas nécessaire d'être courageux pour lutter contre l'inflation quand on a une solide majorité.

● (1600)

Nous avions décidé de nous y opposer chaque fois que nous n'aurions pas la majorité. Je suppose que ce fut une erreur politique, mais le gouvernement actuel a la majorité. Quand va-t-il indiquer aux Canadiens, à ceux qui ont un peu d'argent à économiser, à ceux qui ont besoin d'argent pour investir, s'il leur est avantageux d'économiser, ou s'il vaudrait mieux qu'ils le dépensent aujourd'hui même puisqu'il perd sans cesse de sa valeur? Voilà la question fondamentale?

Le bill que nous avons voté hier octroyant $35 par ménage pour aider les bénéficiaires du supplément de revenu garanti, est en fait une mesure insignifiante. Ces $35 pourront les aider provisoirement mais ce dont les pensionnés de la vieillesse ont besoin, les personnes âgées et tous ceux dont le revenu est limité, ce n'est pas cette mesure timide, cette aumône gouvernementale, cette tentative incertaine de les aider. La seule sécurité qu'ils pourraient avoir, ce serait la lutte fructueuse contre l'inflation qui supprimerait ces hausses annuelles de 10, 12 ou 15 p. 100 qui frappent le coût de la vie. Nous devons éviter la faillite à notre pays, le naufrage à notre économie. La seule sécurité que nous puissions avoir c'est de gérer sagement notre économie, de produire davantage afin d'avoir plus à distribuer, aux personnes du troisième âge et aux autres.

Un parti qui ne s'intéresse pas à la lutte contre l'inflation ne s'intéresse pas davantage aux personnes âgées, aux personnes du troisième âge, pas plus qu'aux démunis, à ceux qui n'ont pas les moyens de se protéger. Les Canadiens veulent savoir si le gouvernement se prépare à lutter contre l'inflation car nous n'en avons aucune indication jusqu'à présent. Le 21 avril, le ministre nous a dit que ce n'était pas le cas. Il se satisfait fort bien d'un déficit de 14 milliards.

Pour leur part, les États-Unis dont les taux d'intérêt et toute autre chose semblable inspirent le ministre, ont choisi la voie contraire en ayant un budget légèrement excédentaire pour l'an prochain. A supposer qu'ils aient adopté les mêmes mesures que les nôtres—notre déficit est de 14 milliards—leur déficit à eux serait dix fois plus élevé, soit 140 milliards, mais ils vont équilibrer leur budget l'an prochain pour combattre l'inflation.

Que va faire notre gouvernement? Il se garde de nous le dire. Nous n'avons à nous mettre sous la dent que ce misérable document qu'il nous a présenté le 21 avril et que nous n'avons même pas eu l'occasion d'analyser.

Comme je le disais il y a un instant, nous avons un premier ministre (M. Trudeau) qui pense que l'économie est en santé. Eh bien, nous devrions avoir l'économie la plus saine du monde, nous avons ce qu'il faudrait pour cela. Malheureusement, voilà au moins dix ans qu'elle est mal gérée. Pendant neuf mois nous avons commencé d'essayer de la remettre en bon état, mais maintenant nous ne savons pas si le gouvernement actuel va continuer dans cette voie ou s'il ne va pas vouloir achever le démantèlement économique qu'il a entrepris de 1972 à 1979.

Je considère que le premier ministre, c'est le Dracula du système économique canadien. Il faut que le premier ministre accorde une transfusion à l'économie; il faut qu'il lui redonne plus de pouvoirs, au lieu de se contenter d'en aspirer le sang. Depuis sept ou huit ans son gouvernement agit en Dracula, en chauve-souris vampire à l'égard du système économique canadien. Va-t-il s'amender, va-t-il donner à l'économie une transfusion sanguine, ou s'il va au contraire continuer d'en aspirer tout le sang? Voilà la question à laquelle le ministre des Finances (M. MacEachen) ne veut même pas répondre.

Une voix: Il n'est même pas là.

M. Crosbie: Le ministre a dû s'absenter quelque part, à l'étranger je pense. Cependant, le ministre d'État aux Finances est ici et je pense que c'est lui que cela concerne et qu'il pourrait en toucher un mot au ministre des Finances.

Le premier ministre s'est émerveillé de la santé de notre économie. Mais pendant ce temps, le 21 avril, voici ce que disait le ministre des Finances de la santé de l'économie. L'inflation, disait-il, paraît pire maintenant qu'au plus fort des années inflationnistes de 1974 et 1975. Voilà ce qu'il a dit. Il a également dit que les taux d'inflation tendanciels des États-Unis et du Canada sont à peu près les mêmes. Il a dit que l'indice des prix à la consommation va augmenter de 10 p. 100 cette année. Il a dit qu'il y aurait peu ou pas de croissance au Canada en 1980. Il a dit que la construction de logements va probablement régresser. Il a dit que le Canada ne peut pas éviter les effets du ralentissement économique américain. En raison de l'important déficit dont nous souffrons déjà au chapitre de la balance des paiements courants et à cause de l'importance du déficit actuel du budget fédéral. Cette déclaration affirmait tout le contraire de ce que disait le ministre de la Justice (M. Chrétien) le 23 octobre, quand il était dans l'opposition, déclaration que j'ai déjà citée.

Le ministre des Finances a dit que le taux de chômage allait atteindre environ 8 p. 100 cette année. Le premier ministre croit-il que cela soit bon? Croit-il que toutes ces choses soient saines?

Comme je viens de le mentionner, le Conference Board a constaté que les Canadiens n'ont jamais été aussi pessimistes. Notre productivité est en baisse, notre pouvoir d'achat a diminué, mais le premier ministre dit que notre économie est forte. Il ne s'inquiète pas des déficits, sauf du fait qu'ils coûtent plus cher en intérêt. C'est la hausse du coût de l'intérêt qui le tracasse. Tout cela n'est pas de nature à rassurer la population canadienne qu'on s'occupe de ses graves problèmes économiques.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, en tant que premier député à parler, j'ai droit à un temps illimité. En tant que porte-parole de l'opposition sur le bill du gouvernement, j'espérais commenter ce bill trois ou quatre jours pour revoir à fond ce que le gouvernement a besoin de faire pour régler nos problèmes. Je dois prendre l'avion pour me rendre à Toronto cet après-midi où je dois faire un discours ce soir, et je ne pourrai donc pas commenter le bill aussi longtemps que je l'aurais voulu. Mais ce bill finira par être renvoyé au comité.

Je demande au ministre d'État chargé des Finances de nous fournir certains des renseignements de base lorsqu'il fera son discours parce que je suis certain qu'il en fera un. Si nous ne pouvons obtenir du gouvernement qu'il nous dise quels sont ses projets économiques et financiers, nous sommes prêts à lui permettre d'emprunter. Ce pourrait être 12 milliards de dollars ou moins suivant les besoins qu'il démontrera. Tout dépend si le gouvernement est prêt à nous dire ainsi qu'à la population canadienne quels sont ses projets. Si le gouvernement peut démontrer qu'il y a urgence, qu'il ne peut honorer un chèque, qu'il ne peut effectuer les paiements de sécurité sociale, ou quelque chose de ce genre, parce qu'il ne peut pas emprunter d'argent, n'y est pas autorisé, il pourra le démontrer et nous accepterons alors de lui permettre d'emprunter un milliard ou deux milliards, un montant raisonnable. Mais le gouvernement est si limité dans ses moyens financiers qu'il ne peut assurer son fonctionnement parce que nous ne l'autoriserons pas à emprunter. Nous lui accorderons un certain pouvoir d'emprunt, mais l'opposition officielle n'acceptera pas de lui permettre d'emprunter 12 milliards les yeux fermés. Nous voulons qu'il nous prouve qu'il est sérieux.

Nous voulons des renseignements. Nous ne nous laisserons pas bousculer par le gouvernement. Peut-être que l'électorat ne se soucie de rien pour le moment. La population ne semble pas accorder beaucoup d'attention aux affaires publiques. C'est peut-être ce qui se passe maintenant, mais il n'en sera pas toujours ainsi. Je ne suis ici que depuis 1976, et jusqu'en mai 1979 j'avais cru que le gouvernement s'était montré arrogant, mais ce que j'ai vu depuis le 14 avril me permet de constater que ses quelques mois dans l'opposition n'ont pas modifié son attitude.

Le gouvernement pense qu'il a la majorité et qu'il n'a plus à se soucier de rien. Il pense que le public a la mémoire si courte qu'il ne se souviendra pas dans trois mois de ce que le gouvernement a fait ou n'a pas fait aujourd'hui. Il a pris des engagements solennels envers les débiteurs hypothéquaires, envers les locataires du Canada, envers les propriétaires de maison. Il leur a dit que nous ne faisions pas assez. Les libéraux étaient ici et ils se sont opposés à notre loi sur le crédit d'impôt hypothécaire. Ils s'y sont opposés violemment ici même à la Chambre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) versait des larmes de crocodile quand il était dans l'opposition et il prétendait que nous n'aidions pas les locataires, que nous n'aidions pas les gagne-petits.

Pendant la campagne électorale, ils ont répété le même boniment. Ils nous ont empêché d'aider les propriétaires de maison, les pauvres écrasés par les intérêts hypothécaires et ils nous ont accusé d'être responsables des taux d'intérêt élevés. Quand ils sont arrivés au pouvoir ils ont laissé le taux d'intérêt exigé par les banques dépasser 16.2 p. 100 et ils ont laissé les intérêts hypothécaires dépasser 17 et 18 p. 100. Maintenant, heureusement pour eux et pour tout le monde, les taux baissent à cause de la récession, et pour aucune autre raison. Ils ont promis à la population du Canada qu'ils aideraient les propriétaires de maison, les locataires et les débiteurs hypothécaires. Ils sont au pouvoir depuis 86 jours et ils n'ont encore rien fait.

• (1610)

La Chambre siège depuis le 14 avril et le gouvernement n'a fait jusqu'ici que s'excuser de ne pas aider les locataires, de ne pas aider les emprunteurs hypothécaires. Les ministres continuent de dire qu'ils vont aider les 4,000, 5,000, ou 6,000 Canadiens qui ont eu recours au programme PAAP et qui sont en sérieuse difficulté. Elles doivent maintenant après cinq ans renouveler leur hypothèque qui leur coûte le double ou le triple de ce qu'elle coûtait et ils n'en ont pas les moyens. Le gouvernement nous dit qu'il est encore possible qu'il les aide, mais ce sont les seuls Canadiens qu'il va secourir. Les ministériels sont ceux qui l'automne dernier à la Chambre gémissaient sur le sort du propriétaire de logement et du locataire, et pourtant ils n'ont rien fait depuis qu'ils sont au pouvoir. Ils n'ont proposé aucune mesure législative à la Chambre et ils n'expliquent pas maintenant pourquoi ils se sont opposés à nos propositions. Ils auraient pu les appuyer et les améliorer s'ils le jugeaient nécessaire, une fois arrivés au pouvoir. Ils croient que les Canadiens n'ont pas de mémoire. Ils ont peut-être raison, mais ils risquent gros. Si les Canadiens ont la mémoire courte, nous nous chargerons de leur rappeler certains engagements et certaines promesses du gouvernement qu'il ne remplit pas maintenant.

Le gouvernement essaie de duper les Canadiens au sujet des prix pétroliers. Il a «combiné» les prix. Il a le meilleur type de prix. Il y a un nouveau malaxeur électrique au bureau du premier ministre, qui réunit tous les éléments et les mélange. Le gouvernement va essayer de faire croire aux Canadiens que la majoration des prix ne dépassera pas celle que prévoyait notre politique, soit $4 le baril cette année et $4.50 l'an prochain. Nous démolirons sa thèse quand il la présentera.

Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était Pinocchio, son nez s'étirerait d'ici à Vancouver tellement il a raconté d'histoires sur les prix de l'énergie depuis qu'il a pris ce portefeuille le 3 mars. Si les Canadiens n'écoutent que d'une oreille distraite aujourd'hui, nous avons bien l'intention de veiller à ce que les faits soient clairs, afin que lorsqu'ils se réveilleront, ils puissent constater exactement ce que nous cherchions à réaliser et comment nous entendions le faire, et comparer les promesses faites par ce gouvernement à ses réalisations, car il y a loin de la coupe aux lèvres.

J'ai d'ailleurs une dernière observation à formuler. Il s'agit d'une marque d'arrogance inqualifiable, et l'on ne s'en est pas encore excusé. Voici un document distribué par 74 députés libéraux du Québec à l'ensemble de la population du Québec, juste avant le référendum. Celui-ci a été envoyé par le député de Verchères (M. Loiselle). On y voit un Québec séparé du reste du Canada, et 110,000 milles carrés du territoire de Terre-Neuve et du Labrador sont partis avec le Québec. Non seulement cela, mais en plus Terre-Neuve est repoussé de 200 milles dans l'océan Atlantique. Il n'y a pas à s'étonner que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford, ait dit que le gouvernement fédéral ne devrait être que le porte-parole des provinces. Dans cette brochure, vous avez repoussé l'île de 200 milles dans l'Atlantique et lui avez enlevé le Labrador, qui est parti avec le Québec séparé.

A ma connaissance, ce tract a été distribué par chacun des 74 députés du Québec. Personne n'a encore pris la peine de dire que c'était une erreur, que l'on n'avait pas l'intention d'ajouter au Québec 110,000 milles carrés de territoire de Terre-Neuve. Ils ne voulaient peut-être pas montrer la véritable frontière du Québec parce que l'enjeu du vote était trop important. C'est peut-être pour cela. A Terre-Neuve, nous appelons cela de l'arrogance.

Grand Dieu, il y a tant de choses à dire, monsieur l'Orateur; dommage que le temps me manque. Le 6 mai, à Toronto, dans un discours courageux où il menaçait de nouveau l'Alberta, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit, comme on le voit à la page 3 de son discours:

Les biens et les services doivent circuler librement au Canada. Aucune province n'a le droit de contrôler le développement économique à l'extérieur de ses frontières et le gouvernement fédéral défendra ce principe constitutionnel fondamental avec acharnement.

Voilà ce qu'il a dit à Toronto. Mais à la Chambre, il ne nous donne aucune garantie quand on lui demande s'il appliquera ce principe à Terre-Neuve et au Labrador de manière à permettre à l'électricité du Labrador de parvenir dans les autres provinces canadiennes en traversant le Québec. A l'heure actuelle, le Québec n'autorise pas Terre-Neuve à faire passer son électricité sur son territoire. Le Québec exige que Terre-Neuve lui vende son électricité à un prix qu'il fixera, ce qui lui permettra de la revendre ensuite à un prix beaucoup plus élevé et de réaliser ainsi des profits considérables. Les Terre-Neuviens, eux, devraient se contenter de couper du bois et de puiser l'eau, et faire leur deuil des profits de leur électricité.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'est tellement fait les muscles contre l'Alberta qu'il est devenu «Super Marc»; il va écraser l'Alberta, il va écraser Lougheed. Voilà quel est son principe:

Aucune province n'a le droit de s'ingérer dans les projets d'aménagement qui ont lieu hors de ses frontières et le gouvernement fédéral entend bien défendre ce principe de base lors de la réforme constitutionnelle.

Quand Terre-Neuve et le Labrador lui ont demandé de défendre ce principe devant le Québec, Terre-Neuve avec ses sept sièges n'a guère fait le poids contre le Québec qui en compte soixante-quinze. Le gouvernement louvoie et tergiverse tant qu'il peut quand on lui pose des questions à la Chambre. Mais cette affaire va resurgir dans quelques semaines quand les études sur l'aménagement du cours inférieur du Churchill seront terminées. Le gouvernement fédéral va devoir s'attaquer à ce dossier parce qu'on ne peut pas continuer les travaux d'aménagement; on ne peut pas construire ce barrage pouvant produire 2,500 mégawatts d'électricité dont on a tant besoin dans les Maritimes pour remplacer le pétrole. On ne peut pas poursuivre ces travaux si Terre-Neuve ne peut acheminer cette électricité aux autres provinces en passant par le Québec. Ce problème va leur rester sur les bras et il leur faudra suivre ce grand principe ou admettre qu'il est totalement vide de sens sur le plan pratique.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que nos demandes sont raisonnables. L'augmentation de la dette et des emprunts au Canada a de quoi donner le vertige, particulièrement si l'on tient compte de la façon dont les choses se sont passées au cours des dix dernières années. Voilà qu'on vient demander à la Chambre d'autoriser un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars. Il y a même eu une période de deux ans durant laquelle ce montant a été de 28 milliards de dollars. Je l'ai ici dans mes notes: «montant net emprunté, 28 milliards de dollars en 1977-1978 et 1978-1979». Le gouvernement nous demande maintenant le droit d'emprunter 12 milliards de dollars. Ce sont-là des montants énormes.

L'homme qui nous demande ce pouvoir d'emprunt a parlé pendant cinq minutes hier soir, à peine une page de hansard. Le vice-premier ministre et ministre des Finances traite tellement à la légère ce bill qu'il estime qu'il lui suffit de demander à la Chambre de lui accorder le droit d'emprunter 12 milliards de dollars sans avoir à lui donner la moindre explication sur ce qu'il a l'intention d'en faire, la façon dont il va les obtenir, ses pouvoirs actuels en la matière, etc. Cela défie tout simplement l'imagination. Le ministre prend cette question très à la légère, comme il l'a fait pour les questions que nous lui avons posées à la Chambre. La question n'est pas de savoir si nous aimons ou non le ministre des Finances. Personnellement, je l'aime bien. J'admire son aptitude à tergiverser. Je l'appelle «le grand patineur de fantaisie», mais qu'il prenne garde de ne pas piquer du nez. Il ne peut pas, à titre de ministre des Finances, esquiver toutes les questions. Il ne peut pas, à titre de ministre des Finances, s'abstenir de dire aux Canadiens comment il entend gérer l'économie et les finances du Canada au cours des deux ou trois prochaines années. Il ne peut pas faire cela sans que notre économie en pâtisse.

Peut-être le ministre d'État (Finances) corrigera-t-il les gaffes du ministre des Finances lorsqu'il prendra la parole. Je pense qu'il est la béquille du ministre des Finances. Je pense que, sachant que le ministre des Finances n'est pas très dégourdi, le premier ministre lui a adjoint le ministre d'État (Finances) pour le seconder et faire les choses qu'il omet de faire. Nous l'espérons en tout cas. Nous sommes prêts à examiner ces questions et à commenter chaque action du gouvernement dans les semaines qui viennent, en attendant que celui-ci soit un peu plus dégourdi et, surtout qu'il nous dise quand il déposera un budget ou, du moins, comment il entend résoudre les problèmes économiques et financiers, puisque c'est pour cela qu'il fut si prompt à nous déloger du pouvoir. Peut-être nous ont-ils défaits parce qu'il leur tardait de reprendre le pouvoir. Je pense que c'est là la véritable raison, je pense que c'est l'unique raison. Si ce n'était pas la raison, alors ils devraient être empressés de venir nous démontrer comment ils vont bien faire tout ce que nous avons mal fait. C'est ce que nous demandons au ministre de faire avant de lui accorder le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars de plus.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, par ce projet de loi, le gouvernement du Canada nous demande de l'autoriser à emprunter 12 milliards de dollars de plus pour l'année financière 1980-1981. Lorsque j'écoutais le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) nous expliquer pourquoi il présentait le bill, dans le très bref discours qu'il a prononcé hier, je ne savais si je devais en rire ou en pleurer. Je me souviens que c'est bien ce ministre des Finances qui a manigancé la défaite du gouvernement conservateur, en décembre dernier. C'est lui qui a persuadé les députés libéraux, en décembre dernier, de voter en faveur de la motion des néo-démocrates, qui a entraîné la défaite du gouvernement conservateur. C'est lui qui, d'après les journalistes les plus compétents, a persuadé, ou a obligé, tous les députés libéraux à être présents à la Chambre pour voter en ce jour fatidique de décembre dernier. C'est lui qui, nous dit-on, a persuadé l'actuel premier ministre de rester dans l'arène politique. C'est ce ministre des Finances qui, ayant délaissé les bancs de l'opposition pour accepter son portefeuille actuel, semble avoir oublié toutes les promesses que son chef et son parti avaient faites avant les dernières élections et au cours de la dernière campagne électorale.

● (1620)

C'est lui qui a mis en vigueur toutes les mesures proposées par l'ancien ministre des Finances, sous le gouvernement conservateur, en décembre dernier, exception faite de la taxe d'accise de 18c. le gallon. C'est lui qui, de toute évidence, croit que le gouvernement ne devrait pas intervenir de façon active dans la direction de l'économie, que ce soit pour en accélérer ou en ralentir le rythme. C'est le ministre des Finances le plus silencieux qu'il m'ait jamais été donné de voir en mes 18 années au Parlement.

Sous le régime de ce ministre des Finances, nous connaîtrons, dans l'année qui vient, une situation où la croissance économique sera restreinte à 1 p. 100 du produit national brut, d'après le Conference Board du Canada. Le coût de la vie grimpera de 10 p. 100 ou plus, si le prix du pétrole est relevé comme le souhaite l'Alberta, et le chômage s'accroîtra sans aucun doute d'au moins ½ p. 100, l'année prochaine, par rapport à ce qu'il était l'année dernière.

Je voudrais rappeler aux députés du côté du gouvernement que le 13 décembre 1979, leur parti avait voté en faveur du sous-amendement proposé par le nouveau parti démocratique à l'amendement proposé par les libéraux au budget du parti conservateur. Ce vote a entraîné la défaite du gouvernement tory. Notre sous-amendement a reçu l'appui du parti libéral, et nous avons donc présumé que ce parti en sanctionnait les principes. Notre sous-amendement était le suivant:

> . . . et que la Chambre condamne sans réserve le gouvernement d'avoir carrément renié les promesses électorales qu'il avait faites de baisser les taux d'intérêt, de réduire les impôts et de stimuler la croissance économique sans que les Canadiens l'aient mandaté pour opérer pareil revirement.

Quand les conservateurs étaient au pouvoir, le taux d'escompte était d'environ 11.5 p. 100. En quelques mois, après l'avènement au pouvoir des libéraux, il a grimpé à environ 17 p. 100. Bien entendu, le ministre se félicite aujourd'hui du fléchissement que ce taux a subi dernièrement; néanmoins, le taux d'escompte est à 13.75 p. 100, soit à un niveau supérieur de plus de 2 p. 100 à ce qu'il était à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir.

Le gouvernement n'a rien fait pour faire baisser les taux d'intérêt ou réduire les impôts. Il n'y a eu aucune réduction d'impôt. La seule consolation, c'est que l'on n'a pas imposé la taxe d'accise de 18c. le gallon d'essence, proposée par le gouvernement conservateur. On n'a pris aucune mesure pour favoriser l'essor de l'économie canadienne. Il est évident, surtout si l'on songe que les États-Unis se dirigent rapidement vers une importante récession, que le chômage sera beaucoup plus élevé au Canada en 1980 qu'en 1979.

Je voudrais consacrer quelques instants à lire certaines observations faites par des députés libéraux qui étaient alors dans l'opposition et qui font maintenant partie du gouvernement. L'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a dit le 12 décembre 1979, soit la veille du jour où le gouvernement conservateur est tombé, comme en fait foi la page 2299 du hansard:

> Ce que les Conservateurs auraient dû présenter hier soir, c'est un budget capable de contenir l'inflation, de renforcer l'économie et de créer plus d'emplois pour les Canadiens . . .

Où est le ministre de l'Industrie et du Commerce lorsque nous avons besoin de lui? Pourquoi ne dit-il pas la même chose à son collègue, le ministre des Finances? Le gouvernement libéral refuse de présenter un budget, exactement comme les conservateurs l'ont fait pendant de si longs mois, et l'on nous demande de donner au gouvernement l'autorisation d'emprunter 12 milliards.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'est pas le seul député libéral à avoir agi ainsi. Le lendemain, le 13 décembre 1979, le secrétaire d'État actuel (M. Fox) concluait ainsi son attaque à l'endroit du gouvernement conservateur, comme on peut le lire à la page 2349 du hansard de cette date:

Et voilà, monsieur le président, après six mois de pouvoir, le seul bilan du gouvernement progressiste conservateur: des taux d'intérêt plus élevés que ceux qu'aient jamais connus tous les députés qui siègent à la Chambre, et un taux de chômage, qui va empêcher—à la suite des mesures mises de l'avant par le ministre des Finances (M. Crosbie) lequel ne semble pas content du fait que nous ayons déjà un tel taux de chômage—qui va empêcher 850,000 Canadiens de trouver un emploi. En plus de ce chiffre-là, sa politique mettra inévitablement 986,000 Canadiens en chômage d'ici 1980. Je termine sur ces remarques, monsieur le président. Voilà le bilan de ce gouvernement. Il est temps que nous y mettions fin et que nous le renvoyions à ses moutons.

Maintenant, en 1980, les taux d'intérêt sont plus élevés que ceux dont l'actuel secrétaire d'État parlait en décembre dernier. Nous avons plus de chômage et l'inflation sévit plus gravement. Voilà pour les promesses libérales.

Une chose dont le parti libéral a parlé avec tant de ferveur lorsqu'il siégeait dans l'opposition et au cours de la campagne électorale c'est l'absence de stratégie industrielle conservatrice, qui a accentué le déclin du secteur de la fabrication, l'épine dorsale de tout pays industrialisé. A mon avis, maintenant que les libéraux sont au pouvoir, ils ont oublié leurs critiques à l'endroit des conservateurs. Le premier ministre a soulevé la question dans un certain nombre de discours qu'il a prononcés pendant la campagne électorale. Je voudrais citer un extrait d'un discours qu'il a fait le 12 février 1980 à Toronto. Il a notamment déclaré que le gouvernement libéral:

. . . amènera la Société canadienne de développement à jouer un plus grand rôle dans le développement industriel, comparable au rôle de Petro-Canada dans le domaine de l'énergie.

En avons-nous entendu parler depuis? Silence total. Il a ajouté que le gouvernement libéral:

. . . misera sur la base énergétique du Canada pour édifier une industrie capable de soutenir la concurrence mondiale.

En avons-nous entendu parler depuis? Silence total. Il a encore dit que le gouvernement libéral:

. . . renforcera la recherche et la technologie industrielles en favorisant la création d'entreprises canadiennes utilisant des techniques de pointe et en veillant à ce que les compagnies multinationales étrangères fassent plus de recherche et de développement au Canada.

Ce ne sont là que quelques-unes des promesses alors faites par le premier ministre. Qu'en est-il advenu? Rien, bien sûr, puisque les libéraux sont maintenant au pouvoir et qu'ils disposent de quelques années encore pour concocter de nouvelles promesses. Nous nous rendons bien compte que le gouvernement libéral cherche maintenant à revenir sur ses promesses électorales en matière d'intervention économique, tout comme l'avaient fait avant lui les conservateurs.

Les problèmes ne cessent de s'aggraver. Dans une récente livraison du *Globe and Mail,* Geoffrey Stevens a expliqué l'urgence qu'il y a pour le gouvernement du Canada de changer d'attitude et de s'engager, comme les autres gouvernements du monde industrialisé, dans la grande entreprise de la recherche et du développement. Il citait le paragraphe suivant tiré du discours du trône:

Il réaffirme en outre son engagement de porter les dépenses au titre de la recherche et du développement à 1,5 p. 100 du produit national brut.

C'est ce que le gouvernement a déclaré dans le discours du trône le 14 avril dernier. Voilà plus d'un an que le gouvernement fait cette promesse, monsieur l'Orateur et qu'il remet d'un mois à l'autre sa décision d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixè de consacrer 1,5 p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement scientifiques.

● (1630)

M. Stevens a cité d'autres chiffres montrant l'échec de la politique gouvernementale dans ce domaine. Voici ce qu'il a écrit à ce sujet:

Nous n'avons même pas essayé de suivre nos concurrents industriels. En 1968, nous avons consacré 1.26 p. 100 de notre PNB au titre des dépenses brutes à la recherche et au développement. En 1969, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a recommandé au Canada de porter le montant brut des fonds qu'il consacre à la recherche et au développement à 2.1 ou 2.4 p. 100 de son PNB. En 1972, le comité sénatorial spécial de la politique scientifique (le comité Lamontagne) préconisait que le montant brut consacré à la recherche et au développement soit porté à 2.5 p. 100 avant 1980. Au lieu de cela en 1978, il était tombé à .94 p. 100.

Nous consacrons moitié moins d'argent à ces programmes que les autres pays développés.

Voilà le bilan du gouvernement qui a tellement parlé de relancer l'économie et d'orienter notre pays dans la direction que les autres pays ont prise depuis longtemps.

J'ai eu l'occasion l'automne dernier de passer un jour et demi au Japon. Ceux d'entre nous qui étaient du voyage purent entendre l'ambassadeur canadien à Tokyo nous expliquer comment le gouvernement japonais, qui défend la liberté d'entreprise, s'y prend pour encourager la recherche et le développement dans l'industrie privée. On nous distribua un document préparé en juillet 1979 pour l'ambassadeur canadien. Toute ressemblance entre la façon dont le gouvernement japonais encourage la recherche et le développement au Japon et la façon dont on le fait dans notre régime de libre entreprise est purement fortuite.

J'aimerais faire consigner au compte rendu un aperçu du système appliqué au Japon. Le rapport dont je parle se limite aux activités de recherche et de développement en physique; en voici un extrait:

Du point de vue R&D industriels, le ministère le plus important est celui du Commerce international et de l'Industrie, qui a deux organes externes s'occupant de R&D: d'une part l'Agence de science et technologie industrielles (ASTI), d'autre part l'Agence des petites et moyennes entreprises (APME).

L'ASTI a dans ses attributions la recherche et le développement de technologies industrielles d'importance nationale, qui s'effectuent dans 17 laboratoires de recherche; la promotion de R&D dans le secteur privé, et la normalisation de la technologie industrielle.

Les petites et moyennes entreprises ont besoin d'attention particulière. Les contraintes dont sont assorties les subventions et prêts de l'État aux grosses entreprises risquant d'être trop lourdes pour les petites entreprises, c'est donc l'APME qui intervient dans ce domaine.

L'Agence pour la science et la technologie (AST), qui relève du premier ministre, assure la coordination et la promotion de R&D scientifiques et technologiques dans cinq grands domaines: technologie nucléaire; espace; technologie marine; technologie de prévention des désastres; et enfin travaux divers, développement des moteurs à réaction et télédétection. La plupart de ces domaines, sauf celui de la technologie nucléaire, ne sont pas encore rentables; cependant leur étude est nécessaire pour l'avenir, et c'est pour cette raison que l'État les prend à sa charge.

La comparaison est peu flatteuse pour notre gouvernement, qui se désintéresse de la recherche et du développement et qui ne se reconnaît pas en ce domaine de rôle d'initiative. Le rapport poursuit:

Environ 50 p. 100 des budgets de R&D scientifiques et technologiques sont allés aux universités en 1977. A remarquer également que dans les crédits de recherche universitaire, 56,4 p. 100 ont été consacrés à la recherche pure, 38,2 p. 100 à la recherche appliquée, 5,3 p. 100 aux travaux de développement en 1976.

L'intervention de l'État en R&D se divise grosso modo en deux catégories, suivant que l'État intervient directement, ou non. Les résultats des travaux appartiennent à l'État lorsqu'il intervient directement, et à l'entreprise lorsqu'il n'intervient pas directement.

Je pourrais poursuivre, monsieur le Président. Les Japonais consacrent à la recherche et au développement une part deux foix plus grande de leur PNB que le Canada. Faut-il s'étonner que leur économie soit si florissante, que leur industrie soit en pleine expansion, alors que la nôtre se contracte et que souvent elle périclite.

Et voici une dernière observation sur les Japonais. Dans leur système, les déductions fiscales sont beaucoup moins intéressantes que les prêts et les subventions non imposables offerts aux entreprises qui font ce que le gouvernement désire, en sorte que beaucoup d'entreprises sont attirées vers les activités que l'État veut favoriser.

Les conditions d'octroi des subventions aux entreprises sont fort détaillées. Elles portent entre autres sur les points suivants: compétence technique, valeur de la planification et de la gestion, stabilité financière, exclusion des entreprises à capital ou contrôle étrangers. Le coût d'achat ou de fabrication de l'outillage, des machines et du bâtiment est également pris en compte. Comparez cela à ce qui se fait et ne se fait pas au Canada, et vous comprendrez pourquoi eux, ils progressent, tandis que nous, nous reculons.

Le gouvernement voudra peut-être encourager les manufacturiers à investir davantage pour accroître la productivité et l'emploi. Rien n'indique que ce soit le cas.

Sous le titre «Canadians Must Triple Manufacturing Spending», l'article suivant a paru dans la *Gazette* de Montréal le 26 mai:

Les fabricants doivent reprendre le temps perdu et investir trois fois plus au cours de cette décennie que dans les années 70, a déclaré J. Edward (Ted) Newall, à Ottawa au congrès de l'Association des manufacturiers canadiens dont il assume aujourd'hui la présidence.

«Dans les années 80, nous devrons investir beaucoup plus que les 50 milliards de nouveaux capitaux qui ont été investis dans la fabrication dans les années 70.»

L'article cite plus loin ces paroles de M. Newall:

«Nous envisageons d'investir de 150 à 200 milliards de dollars dans la fabrication au Canada dans les années 80. Il faut que nous ayons confiance pour investir de telles sommes et prendre de tels risques . . .»

Je me demande comment les manufacturiers peuvent avoir confiance après les années d'incurie du gouvernement. A l'exception des quelques mois d'aberration conservatrice, le gouvernement est au pouvoir depuis plus de vingt ans.

Il a été beaucoup question de la nécessité d'une stratégie industrielle et de la nécessité de stimuler notre faible productivité, mais il ne s'est pas fait grand-chose. Voici ce qu'écrivait Don McGillivray dans un article publié dans le numéro du *Financial Times* du 26 mai 1980:

Ces sept ou huit dernières années, le Canada n'a pas cessé de perdre du terrain dans certains des secteurs qui étaient auparavant ses points forts, en dépendant plus que jamais de capitaux importés et de marchés pour ses matières premières.

Depuis le début de la dernière récession en 1974, par exemple, le Canada a créé environ 1.8 million d'emplois. Mais 130,000 seulement de ces emplois ont été créés dans le secteur de la fabrication, qui emploie à l'heure actuelle moins de main d'œuvre.

Un économiste de l'Alberta, B. W. Wilkinson, a dit dans une étude publiée la semaine dernière que cela ne s'expliquait pas tant par le fait que le rendement du secteur de la fabrication ait baissé que par le fait qu'il n'avait pas réussi à égaler le rendement obtenu ailleurs. Ce qui suffisait autrefois ne suffit plus maintenant.

● (1640)

Son argument a été repris par le président du C.D. Howe Institute, M. Carl Beigie, qui a déclaré à Montréal il y a quelques jours que les programmes d'encouragement du gouvernement devraient favoriser le réinvestissement des profits et décourager l'augmentation des dividendes ou l'usage du capital pour des fusions et l'acquisition d'autres sociétés. Ce n'est pas le moment d'en donner tous les détails, mais au cours des deux dernières années, nous avons vu une multitude de fusions, d'acquisitions d'une corporation par une autre qui ont probablement suscité des bénéfices pour les corporations et les actionnaires, mais, pour les Canadiens, cela n'a pas amélioré la productivité ou les méthodes de production au pays.

Au cours de la campagne précédent l'élection générale du 18 février, le parti libéral a proposé une stratégie qui ferait appel à un plus grand nombre de mesures gouvernementales. Où sont-elles? Nous ne les avons pas vues. Nous avons grand besoin d'une stratégie industrielle qui donnera du travail aux citoyens de ce pays; à plus d'un million qui veulent travailler et qui ne peuvent pas trouver d'emploi.

Pour y parvenir et redonner du travail aux Canadiens, trouver des emplois pour le très grand nombre de jeunes gens très bien instruits et compétents qui cherchent par dizaines de milliers un emploi qui n'existe pas, il nous faut un programme. Il nous faut une stratégie industrielle. Nous devons planifier en étudiant notre économie secteur par secteur, comme des groupes consultatifs représentant à la fois les parties patronales et ouvrières l'ont déjà recommandé au gouvernement. Nous devrions instituer un secrétariat permanent pour aider ces comités consultatifs de sorte qu'il soit possible de trouver des solutions à nos faiblesses industrielles grâce à des discussions à long terme plutôt que par des décisions arbitraires et hâtives prises parce que nous nous heurtons à une crise dans un secteur de notre économie.

Deuxièmement, nous devons établir un système de fonds d'investissement comme celui de la Suède selon lequel on ne donne pas automatiquement des concessions fiscales à des sociétés comme c'est le cas chez nous. En Suède, on leur donne une aide seulement si elles placent une certaine partie de leurs profits dans un fonds spécial géré par le gouvernement et duquel découlent des avantages fiscaux. Nous pourrions adopter ce système au Canada dans les cas où les sociétés ont l'intention d'ajouter à leurs installations et d'augmenter leurs effectifs au Canada.

Nous ne devons certainement pas tolérer que d'autres sociétés agissent comme International Nickel. Cette société a investi à l'étranger les bénéfices réalisés au Canada. Elle s'est servi des montants d'impôts différés qu'elle n'avait pas à payer au gouvernement du Canada, et des emprunts qu'elle a obtenus de ce même gouvernement, pour ouvrir des succursales dans d'autres pays, notamment en Indonésie et au Nicaragua, en vue d'y exploiter les mines de nickel qui feront concurrence au nickel canadien. International Nickel augmentera probablement ainsi ses bénéfices, mais fera perdre leur emploi, entre temps, à quelque trois ou quatre mille travailleurs canadiens. Voilà le système fiscal qu'on nous a imposé jusqu'à maintenant et que le nouveau parti démocratique souhaiterait voir disparaître.

Notre pays a besoin d'une stratégie industrielle. Il nous faut viser à renforcer certaines de nos industries de base qu'on retrouve dans toute société industrielle bien administrée, et dont un bon nombre sont établies à l'extérieur du Canada. Il s'agit d'industries intermédiaires grâce auxquelles d'autres industries produisent des biens finis. Ces industries de base produisent notamment l'outillage et l'équipement industriels, les produits chimiques, les matériaux plastiques, le matériel de télécommunication et d'usinage. C'est sur ces bases que repose une économie industrielle moderne.

Pour satisfaire nos besoins dans ces catégories de produits, nous comptons énormément sur les importations. Quand notre économie est en plein essor, quand elle est stimulée, ce qui n'est pas le cas en ce moment, c'est précisément dans ces secteurs qu'il nous faut favoriser les importations. En ce moment, nous favorisons plutôt la création d'emplois ailleurs que chez nous. Si nous voulons trouver du travail à nos concitoyens, nous devons fabriquer ces produits au Canada au lieu de les importer comme on le fait actuellement. Dans certaines de ces industries, nous devrions encourager la spécialisation et l'efficacité, ce qui nous permettra non seulement de répondre aux besoins du Canada, mais aussi d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux.

J'ai déjà utilisé l'exemple suivant, mais pourtant, les représentants du gouvernement libéral et certains de nos fabricants nous répètent souvent qu'il est fort difficile, voire impossible, de concurrencer de grands pays commes les États-Unis et le Japon.

J'ai déjà fait remarquer et le répète, que le matériel de sonorisation de la Chambre a été fabriqué en Autriche dont la population n'atteint, je crois, que le quart de la nôtre. L'Autriche a fabriqué ce matériel, les haut-parleurs et les microphones, et nous l'a vendu, je le suppose, en concurrence avec des fabricants canadiens, pour venir ensuite l'installer ici, au Canada. A mon avis, si l'Autriche ainsi que la Suède peuvent avoir une stratégie industrielle, ces deux pays étant beaucoup plus petits que le nôtre, alors le Canada peut assurément en avoir une lui aussi.

Permettez-moi de donner quelques exemples d'occasions industrielles précises que nous devrions exploiter. Je songe tout d'abord à l'industrie des transports. A cause de la pénurie et de la cherté scandaleuse du pétrole, nous devons tendre, comme d'autres pays, à moderniser notre système de transports urbains. Si nous réussissons ainsi à accroître la clientèle des transports en commun, nous devons concevoir une technologie nouvelle et améliorée de transports en commun. Nous pouvons le faire si nous nous y appliquons au lieu d'importer ce genre de système d'ailleurs, comme nous l'avons souvent fait dans le passé.

Il faut rendre le transport ferroviaire des voyageurs et des marchandises plus efficace. Il faut renouveler les voies, les locomotives et le matériel roulant. Nous devrions penser à électrifier nos chemins de fer. Des compagnies canadiennes, au Québec et en Ontario je crois, par exemple Bombardier, sont actives dans ces domaines. Leurs produits sont surtout destinés à l'étranger, non au marché canadien. Cette situation n'est qu'un effet de plus de la courte vue dont les gouvernements ont souffert ces dernières années.

J'en arrive à l'industrie de l'automobile et des pièces. On estime qu'en Ontario, la province la plus populeuse, une personne sur dix environ travaille dans l'industrie de l'automobile et une sur six dans une industrie connexe. Nous sommes en déficit de 2 milliards par année dans notre commerce d'automobiles et de pièces avec les États-Unis. Nous devons renégocier le pacte de l'automobile avec les États-Unis de manière à éliminer ce déficit annuel de 2 milliards. Il nous faut une plus grande part de la fabrication des pièces au Canada et une augmentation substantielle des installations de conception et de développement. Nous avons été confinés et relégués aux emplois de chaîne de montage. Cela n'est tout simplement pas suffisant.

● (1650)

Vient ensuite tout le domaine de la machinerie agricole. Le Canada, qui produit de si grandes quantités d'aliments au niveau international, est à la fois le plus grand importateur au monde de machineries agricoles. Le Canada et les États-Unis ont convenu d'abolir les tarifs sur ces machines. Nous produisons de 7 à 8 p. 100 des machines agricoles en Amérique du Nord, mais les agriculteurs canadiens achètent 10 p. 100 de leur machinerie produite en Amérique du Nord. Si nous occupions une juste part du marché nord-américain dans ce secteur, le nombre d'emplois augmenterait de 50 p. 100 et cela stimulerait en même temps d'autres industries comme les industries de l'acier, du caoutchouc et de l'équipement électrique.

Un dernier exemple, l'industrie des machines et de l'équipement. Ce sont-là des industries à haute technologie qui offrent des conditions de travail intéressantes, des salaires élevés, qui exigent de grandes aptitudes et dont la salubrité du milieu de travail est assurée et ainsi de suite. On estime que l'industrie compte maintenant 120,000 travailleurs et que la production se chiffre à environ 5 milliards de dollars par année. Toutefois, nous importons pour 5,5 milliards de dollars par année de ce genre d'équipement. On constate donc que nous sommes hautement tributaires des importations de machines dans presque chaque catégorie—l'équipement forestier, le matériel de construction, les machines-outils et même les appareils de forage pour le gaz et le pétrole.

Même si l'exploration du gaz et du pétrole est extrêmement poussée au Canada, nous importons la plus grande partie de l'équipement destiné à cette fin des États-Unis. Nous devons nous doter d'une stratégie industrielle. Le gouvernement doit commencer à respecter certaines de ses promesses, entre autres l'élaboration d'une stratégie industrielle, promesse qu'il a répétée avant et durant la dernière campagne électorale.

J'aimerais aussi traiter d'un autre secteur où le gouvernement a échoué complètement. Il s'agit de la formation de la main-d'œuvre. Le 1er avril, le *Winnipeg Tribune* titrait que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) avait annoncé qu'un groupe de fonctionnaires de haut rang élaboraient actuellement un nouveau programme de création d'emplois d'une valeur de plusieurs millions de dollars qui devait être prêt pour le 14 avril à l'ouverture du Parlement. Voilà maintenant six semaines et plus qui se sont écoulées depuis . . .

M. Blenkarn: Et nous n'avons encore rien vu.

M. Orlikow: Parfaitement. Je ne suis pas souvent d'accord avec le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), mais cette fois, je me rallie à son opinion. Tout ce qu'on nous a présenté jusqu'à maintenant, c'est un projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi qui est tellement peu élevé qu'il n'aura pratiquement aucun effet.

On dit maintenant que le ministre prévoit publier un énoncé de sa position vis-à-vis de l'assurance-chômage, de la formation de la main-d'œuvre et de la création d'emplois. Quand? Au mois de janvier prochain. Cet exposé se fondera sur les études qui ont été faites auparavant. Il y a eu étude par-dessus étude, groupe d'étude par-dessus groupe d'étude et rapport par-dessus rapport. Nous avons besoin de mesures concrètes et non d'autres rapports.

Permettez-moi de citer quelques-unes des études déjà terminées. En 1967, nous avons eu une étude exhaustive de la loi sur l'assurance-chômage. A l'automne 1979, M. McCrossan a fait une autre étude de l'assurance-chômage. Il y a ensuite eu une évaluation interministérielle du programme de recyclage de la main-d'œuvre au Canada. Et Dieu sait combien d'autres études ministérielles de programmes de la main-d'œuvre ont eu lieu ou sont présentement en cours.

Entre-temps, le gouvernement ne s'occupe pas des graves problèmes d'emploi qui sévissent au Canada. Par exemple, il existe chez nous une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Dans le *Financial Post* du 10 mai, on pouvait lire que:

> ... 85 p. 100 des sociétés dans l'industrie de la machinerie ont encore des difficultés à trouver des ouvriers qualifiés, mais on espère maintenant que les programmes de formation commenceront bientôt à répondre à ce besoin.

Ces programmes de formation nous fournissent à peu près 200 travailleurs spécialisés alors qu'il en faudrait des milliers. Je cite un passage d'un autre article du *Financial Post*:

> La pénurie de main-d'œuvre qualifiée dont souffre le Canada depuis des années pourrait se prolonger jusqu'en 1985. C'est l'opinion des 1,354 sociétés canadiennes auprès desquelles le Conseil économique du Canada a fait un sondage en vue d'un rapport qui sera publié en juin.

Dans ma propre ville, à Winnipeg, le numéro du 20 mai de la *Free Press* signalait:

> Tout comme le reste de l'industrie minière canadienne, le Nord est confronté à une pénurie permanente de main-d'œuvre qualifiée et l'on doit se résoudre à faire venir des ouvriers qualifiés d'autres régions du Canada et de l'étranger.

C'est une citation tirée d'un discours prononcé par le directeur divisionnaire du personnel de Sherritt Gordon Mines dans le nord du Manitoba. Le *Globe and Mail* du 26 mai rapporte en outre ce qui suit:

> Les entreprises qui participent à la formation se trouvent pour la plupart dans la région centrale fort peuplée et industrialisée du sud de l'Ontario et elles sont généralement assez grosses. Ces sociétés croient que toutes les entreprises de leur secteur devraient trouver un moyen de participer à la formation des employés.

Elles le croient, mais sans doute pas assez pour y consacrer des sommes importantes. Elles n'ont presque rien fait, comptant sur le soutien et la complicité des gouvernements libéraux et d'un grand nombre de gouvernements provinciaux parce qu'aucun de ces gouvernements ne s'est vraiment attaqué au problème de la formation de la main-d'œuvre ou ne s'est occupé de répondre à nos besoins d'ouvriers qualifiés.

Le Nouveau parti démocratique croit que toutes les sociétés devraient participer à la formation de la main-d'œuvre. Elle devrait être fondée sur un impôt de formation analogue à l'impôt britannique, au moyen duquel toutes les compagnies contribueraient à une caisse industrielle de formation et quand elles formeraient des travailleurs, elles obtiendraient des remises pour faire face à certaines de leurs dépenses.

Non seulement avons-nous négligé de donner à nos industries les travailleurs qualifiés dont elles ont besoin et non seulement continuons-nous à compter sur l'immigration pour obtenir des travailleurs qualifiés à une époque où près d'un million de travailleurs sont en chômage, mais nous avons négligé et continuons à négliger les besoins ...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'étais sur le point de demander s'il y avait consentement unanime, mais le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) veut obtenir la parole. Je demanderai si la Chambre consent unanimement à ce que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) continue.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il n'y a pas consentement unanime.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je veux participer au débat sur le bill C-30, présenté par le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen), attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981 et cherchant à accorder formellement au gouvernement le pouvoir d'emprunter en devises étrangères aussi bien qu'en dollars canadiens.

J'ai décidé de parler au sujet de ce projet de loi après l'avoir examiné. Une des choses étonnantes à propos de cette mesure est sa longueur. Il représente environ le tiers d'une page ordinaire du hansard. Dans ce tiers de page, nous sommes priés d'autoriser l'emprunt de 12 milliards de dollars.

Cette somme est empruntée alors que les libéraux disent qu'ils n'ont préparé aucun budget. Ces emprunts doivent permettre de répondre aux engagements pris dans un semblant de budget qui, en fait, s'inspirait de celui que les libéraux ont jugé tellement mauvais pour le Canada qu'ils se sont sentis obligés de renverser le gouvernement conservateur. A en juger par ce que les libéraux ont laissé de côté, les mesures qu'ils jugeaient mauvaises pour le Canada comprenaient le crédit d'impôt hypothécaire et le crédit d'impôt foncier, le crédit d'impôt énergétique et les abattements d'impôt sur les gains en capital. Manifestement, les libéraux ont jugé mauvais pour le Canada de restituer de l'argent aux contribuables.

• (1700)

D'autre part, ce semblant de budget ne faisait pas mention des paiements à faire aux importateurs de pétrole. Cette année, il faudra leur verser 3.1 milliards de subventions. Les libéraux ont dit qu'ils supprimeraient graduellement ces versements, selon une formule de pondération. A mon avis, cette formule revient à déshabiller Pierre pour habiller Mohammed. Cela revient à prendre l'argent des Canadiens pour l'envoyer aux pays de l'OPEP afin de prétendre que les libéraux peuvent offrir aux consommateurs un meilleur prix que les conservateurs.

On ne nous dit pas quand cette subvention sera abolie, combien il s'écoulera de temps avant que nous puissions augmenter notre propre production afin de mettre un terme à cette saignée de capitaux. C'est une sinistre farce. Les Canadiens se font jouer un sale tour. Le gouvernement libéral veut jouer les Robin des Bois pour se dégager de ses responsabilités à l'égard de l'avenir énergétique du Canada.

Les récentes hausses de prix de l'OPEP nous font également penser qu'il y aura d'autres bills demandant des pouvoirs d'emprunt. Cela nous montre comment nous allons payer ces subventions aux importateurs. Les membres du gouvernement sont tellement dépensiers que, même à raison de 12 milliards de dollars par tiers de page, avant longtemps, ces bills rempliront tout un volume. Et cela coûte 36 milliards la page.

Les libéraux de Trudeau ont rapidement augmenté les dépenses gouvernementales et cela dans des proportions alarmantes, puiqu'elles sont passé de 12 milliards en 1968, à plus de 50 milliards en 1979. En 1978-1979, le gouvernement dirigé par le premier ministre actuel (M. Trudeau) avait un déficit de 12.1 milliards, soit plus que le budget total de 1968. Son gouvernement a été déficitaire dix années sur onze. Je ne suis pas certain de ce qui s'est passé la onzième année.

Durant la même période, l'indice des prix à la consommation est passé de 4 à 9,1 p. 100. Le chômage lui, a fait un bond de 4,5 p. 100 à 7,5 p. 100. De toute évidence, les efforts que déploie le gouvernement pour nous tirer de l'ornière sont vains. Les dépenses se sont accrues à un taux annuel moyen de 14 p. 100 et en pourcentage du produit national brut, les dépenses du gouvernement fédéral sont passées de 16,8 p. 100 en 1968 à 20,5 p. 100 en 1978. Le gouvernement ne pouvait tout simplement plus maîtriser les dépenses. Par exemple, la dette nette a triplé de 1974 à 1979 et en 1978 seulement, les paiements en trop de prestations d'assurance-chômage s'élevaient à 290 millions de dollars.

Durant la dernière campagne électorale, les libéraux se sont engagés à ne pas relever les impôts tout en promettant de réduire le déficit de façon intégrée et ordonnée. C'est là vouloir miser sur les deux tableaux. Ces engagements ne seront jamais respectés. Les propositions que l'on nous soumet et les extrapolations que l'on peut faire nous permettent de voir maintenant vers quoi s'orientera le déficit. Il augmentera bien sûr. La dette brute du Canada s'élève à 97,991 millions de dollars et la dette nette est de plus de 57 milliards de dollars. De chaque dollar du contribuable, 22c. servent à payer les intérêts sur cette dette, qui s'élèvent à un million de dollars l'heure. Cela veut donc dire que l'on dépense $356 par habitant ou un montant annuel de $964 par contribuable. Chaque fois que le gouvernement actuel, lorsqu'il était déjà au pouvoir, a présenté un budget dont on peut se souvenir, il a dépensé plus qu'il n'a perçu en impôt. Ces déficits répétés ne font qu'ajouter à la dette.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement peut se tirer de ce cercle vicieux seulement de quatre façons. Pour mettre fin aux déficits et commencer à rembourser la dette, le gouvernement doit prendre une ou l'ensemble des mesures suivantes: il peut liquider des avoirs—certains soutiennent qu'il a déjà vendu la baraque; il peut augmenter les impôts—ce qui semble probable. Le gouvernement peut aussi augmenter son assiette fiscale en accroissant le produit national brut; ou encore il peut réduire ses services. Il est très peu probable qu'il sera en mesure de stimuler la croissance de l'économie de façon à pouvoir liquider nos dettes. Il est beaucoup plus probable qu'il adoptera sa bonne vieille méthode et qu'en réalité, il accroîtra les dépenses gouvernementales au moment même où l'économie du pays périclite. Avec ce record de mauvaise gestion, il ne faut pas s'étonner que le pays se dirige vers la récession.

Les libéraux ont tendance à accroître la bureaucratie et à suborner les contribuables avec leur propre argent. Les nouveaux programmes sont élaborés et sont subventionnés avec des emprunts. Deux ans plus tard, on augmente les impôts et le contribuable doit alors payer le coût du programme de même que les intérêts sur l'argent emprunté. Et le cycle recommence. Les Canadiens doivent constamment essayer d'éponger les déficits que leur valent les promesses qu'ils ont achetées aux élections.

Les électeurs qui ont rejeté la proposition des conservateurs voulant que le Canada commence à rembourser ses créanciers prendront une douche glaciale le jour où ils apprendront ce que le gouvernement actuel leur coûte. Il ne fait aucun doute que notre note énergétique, avec le programme des libéraux, sera une très mauvaise surprise. Elle sera pire pour les Canadiens de la classe moyenne qui ont pensé s'en tirer à bon compte en votant pour les libéraux. L'expérience nous enseigne que les riches ont des aptitudes extraordinaires lorsqu'il s'agit d'éviter les mesures conçues pour mieux redistribuer les richesses. En outre, les pauvres n'ont pas tiré grand profit des politiques sociales du gouvernement actuel. En réalité, la classe moyenne a vu son fardeau s'appesantir et est de moins en moins en mesure de payer la note.

Le parti qui siège en face à défait les conservateurs parce qu'il croyait que nos crédits d'impôts ne suffisaient pas à aider ceux qui avaient le plus besoin d'aide. En fait, nos mesures fiscales auraient aidé ceux qui auraient le plus contribué à assurer une croissance économique continue au Canada.

Jetons un coup d'œil sur certains points que les libéraux ont négligés quand ils ont décidé de présenter notre budget. Premièrement, le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Cette mesure aurait permis aux propriétaires de déduire jusqu'à $1,250 pour fins d'impôt. Il en aurait résulté des économies nettes de $250 par année en impôt foncier.

Ensuite, le crédit d'impôt à l'énergie. Pour protéger les Canadiens à revenu faible et moyen de la hausse des coûts de l'énergie, le budget prévoyait un dégrèvement d'impôt de $80 par adulte et de $30 par enfant. Notre proposition visant à alléger l'impôt sur les gains en capital permettait aux agriculteurs de déduire de leur revenu imposable des gains en capital de $200,000, en transférant une partie de ces gains à un REER. Le plan d'investissement dans les actions ordinaires et

des modifications aux règles régissant les REER auraient encouragé les Canadiens à investir dans des sociétés canadiennes.

L'écart entre les approches libérale et conservatrice se solde par un ralentissement de l'industrie du bâtiment, un marasme hypothécaire, l'absence de décision quant au coût réel de l'énergie, la suppression de l'aide aux agriculteurs contre les ravages de l'inflation, la stagnation des investissements des Canadiens dans leur pays, et une hausse ininterrompue du déficit. Voilà ce que donne le programme libéral. Les libéraux tiennent à cette idée fausse et dangereuse que les gouvernements sont plus efficaces que les particuliers.

L'un des éléments les plus effrayants du discours du trône est la déclaration du gouvernement qui affirme que les Canadiens veulent une présence gouvernementale plus forte plutôt que l'inverse. C'est insensé. Le simple citoyen sait quand il n'a pas assez d'argent pour payer ses factures et il arrête alors de dépenser. Le gouvernement lui ne remarque rien. Il ne comprend rien. L'industrie privée, surveillée qu'elle est par le gouvernement, grâce au système des freins et contrepoids tant économiques que juridiques risque moins d'être corrompue ou mal dirigée que le gouvernement laissé à lui tout seul. Ce sont malheureusement des faits que les libéraux ne sont guère disposés à admettre car s'ils les reconnaissaient, ils devraient également admettre leur responsabilité dans les déboires économiques du Canada. Le gouvernement libéral est comme une personne qui, forcée de choisir entre investir son argent dans une affaire qui lui rapportera à long terme, et s'acheter un bien de luxe qui se dévalue rapidement, préfère acheter l'objet de luxe. On paie très cher le fait de ne pas songer aux conséquences de ses actes. Sur le plan pratique, cela se traduit par un type de gouvernement qui préfère hausser les prestations de bien-être social plutôt que de créer des emplois, qui préfère l'assurance-chômage à l'assurance-emploi.

● (1710)

Voyons un peu les résultats de ce genre de politique sur le secteur le plus efficace du Canada, l'agriculture. Plaçons-nous du point de vue agro-alimentaire. Cette expression désigne tous les secteurs et tous les organismes dont les activités sont directement reliées à l'agriculture, à n'importe quel titre. Les deux principaux secteurs sont celui du matériel agricole et celui de l'alimentation. L'industrie alimentaire constitue la principale source d'emploi dans le secteur de la fabrication, avec 200,000 travailleurs.

Les agriculteurs dépensent chaque année environ 500 millions de dollars pour faire marcher leur exploitation. Ils achètent des choses comme de l'énergie, des engrais, des produits manufacturés, des véhicules et des pesticides. En plus des quelques compagnies agro-alimentaires qui existent actuellement, il y en a bien d'autres qui tirent une partie de leurs profits d'activités en rapport avec l'agriculture. Cela comprend les sociétés comme la compagnie Ford Motor dont la division des machines agricoles est la quatrième au monde et se spécialise dans les camions de ferme. Il y a également l'Imperial Oil qui fabrique et vend des engrais en plus de ses articles courants. Il y a aussi le Pacifique Canadien qui profite de la mise en marché du grain grâce à ses chemins de fer, qui possède une usine d'engrais, qui spécule sur les terres agricoles par l'intermédiaire de Marathon Realty et profite des ventes de carburant agricole par l'intermédiaire de Husky Oil.

Ce que je cherche à démontrer c'est que le Canada ne peut pas se permettre d'oublier les besoins du secteur agricole. Néanmoins, c'est exactement ce que le gouvernement a décidé de faire.

Une voix: Bien envoyé.

M. Gurbin: Examinons les chiffres donnés dans le *Sun* de Toronto du dimanche 25 mai 1980 sur la situation de l'agriculture.

Le producteur laitier de l'Ontario a, en moyenne, une dette de $80,000 sur un investissement d'environ $330,000.

La dette globale des agriculteurs de la province s'élève à $3.2 milliards. Chaque fois que les taux d'intérêt augmentent de 1 p. 100, ces agriculteurs doivent payer $32,000 de plus en intérêt. Et même si les taux diminuent, ceux de ces dix derniers mois ont déjà causé des ravages.

Dans l'ensemble, les agriculteurs canadiens doivent environ 12 milliards, ce qui correspond pratiquement au déficit national, et cette dette augmente quand le revenu des agriculteurs diminue. Les jeunes agriculteurs sont acculés à la faillite et s'ils s'en vont, nous perdons du même coup nos ressources alimentaires, nos établissements de prêts, les 200,000 travailleurs de l'industrie alimentaire et tous ceux qui vivent plus ou moins de l'agriculture. Que fait le gouvernement? Rien du tout. Il laisse les jeunes agriculteurs faire faillite et, pour remercier celui qui réussit à tenir le coup, quand sonne pour lui l'âge de la retraite, il lui fait payer tellement d'impôt sur le prix de vente de sa ferme qu'il ne peut même pas profiter des fruits de son travail.

Le gouvernement prétend qu'il serait injuste de réduire l'impôt sur les gains en capital et qu'il est inutile de protéger les agriculteurs contre les taux d'intérêt élevés et les prix trop bas. C'est une question de principe pour le gouvernement—est-ce que cela peut être autre chose?—parce qu'avec un tiers de page valant 12 milliards de dollars, le gouvernement montre bien qu'il est prêt à dépenser de l'argent. Il n'est cependant pas prêt à dépenser cet argent pour aider les agriculteurs. La réduction de l'impôt sur les gains de capital n'est pas injuste, c'est le gouvernement qui l'est. Les agriculteurs ont besoin de protection contre les taux d'intérêt trop élevés et les prix trop bas, mais ils ont aussi besoin d'être protégés contre un gouvernement extravagant. La dette agricole nationale s'élève à 12 milliards de dollars, et c'est le montant que demande le bill C-30. Dans un tiers de page, il demande 12 milliards de dollars.

Comment obtiendrons-nous ces 12 milliards? Je vois d'ici la solution qu'adoptera le ministre des Finances. Il augmentera les impôts des agriculteurs. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pourra justifier les décisions de son collègue quand la dernière, la toute dernière industrie productive du Canada s'écroulera. Nous n'avons pas de politique nationale des produits alimentaires, le gouvernement n'a pas promis de protéger les intérêts des agriculteurs canadiens et le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture ne se sont pas entendus sur les mesures à prendre. Ils ne l'ont pas fait et c'est vraiment malheureux pour les agriculteurs.

D'autres secteurs de l'économie canadienne subissent le même sort. Ils éprouvent les mêmes problèmes. Nous nous demandons maintenant quelle sorte de gouvernement nous avons. A quoi le gouvernement s'est-il engagé? A l'origine, il s'était engagé à réduire le déficit et nous voyons maintenant ce que cela a donné. Trois années d'inflation annuleront entièrement l'engagement que le gouvernement avait pris d'assurer le

bien-être des personnes âgées à qui il vient d'accorder $35 en augmentant la pension de vieillesse. Nous voyons bien l'arrogance du gouvernement. C'est l'arrogance que procurent 142 sièges à la Chambre.

Les députés d'en face sont cachotiers. Ils nous demandent 12 milliards de dollars, et nous n'avons pas la moindre idée de la façon dont ils obtiendront cette somme ou de la façon dont ils la dépenseront. Le gouvernement étouffe la libre entreprise en augmentant les impôts des sociétés, en augmentant les tracasseries administratives et en tolérant des taux d'intérêt trop élevés.

L'un des plus graves problèmes à l'heure actuelle, c'est qu'un grand nombre des mesures sociales qui ont été adoptées et qui devraient aider les Canadiens sont inévitablement vouées à l'échec parce que nous ne pourrons plus continuer à les financer ou bien parce que l'inflation annulera les effets des augmentations accordées.

Les Canadiens deviennent cyniques pour une raison: ils commencent à se demander à quoi sert le Parlement. Les députés d'en face occupent 142 sièges, et voilà maintenant qu'ils nous proposent un projet de loi de cet acabit. Dans un texte couvrant un tiers de page, sans aucune explication, ils nous demandent l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars, et nous n'avons aucun droit de regard. Nous dépensons par réaction et par favoritisme, et nous menons notre pays au marasme. Il faut que l'on se mette à planifier de manière réfléchie.

Le premier député qui s'est attaqué à ce bill a demandé au ministre des Finances de présenter à la Chambre des mesures qui lui permettraient de comprendre non seulement le but de ce projet de loi mais aussi certains aspects essentiels, et notamment de savoir comment on va se procurer cet argent, ce qu'un tel emprunt représente dans tout le contexte financier dans lequel nous nous trouvons et quelles en seront les répercussions sur l'économie.

Je tiens, moi aussi, à demander au ministre des Finances, et même à l'implorer de nous présenter toutes les données que son prédécesseur a réclamées. C'est important si l'on veut que les députés de ce côté-ci de la Chambre sachent où le gouvernement veut en venir avec ce projet de loi et ce qu'il va faire de ces 12 milliards de dollars. J'insiste pour que le ministre des Finances nous donne des explications.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis vise à attribuer un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars, c'est-à-dire 12,000 millions de dollars. Quand on présente les budgets à la Chambre, on tend à supprimer les zéros. A une certaine époque, le présent gouvernement avait dit ceci: «Qu'est-ce qu'un million?» Aujourd'hui, il nous dit ceci: «Qu'est-ce qu'un milliard?» Le ministre nous a dit hier soir: «Je ne veux que 12 milliards de dollars». Il a repris son siège au bout de cinq minutes, et ce fut tout. Toutefois, nous devons faire comprendre au gouvernement qu'il demande à la Chambre de l'autoriser à emprunter 12,000 millions de dollars auprès des Canadiens.

La Chambre des communes compte 282 députés. En général, les députés ont de nombreuses relations dans leur circonscription, mais je doute qu'à eux tous, ils connaissent 12,000 millionnaires. Le gouvernement nous demande dans un seul projet de loi de lui donner le droit de s'emparer de l'argent de 12,000 millionnaires ou de le leur emprunter si vous préférez. Le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) a dit, je crois, que ce projet de loi particulier ne remplit que les trois quarts d'une page. Le gouvernement nous demande de l'entériner, sans nous donner de fait précis, ni nous expliquer comment il compte rembourser cette somme. Il nous demande d'adopter ce bill sans nous dire à quoi serviront ces dépenses, sans nous dire de quelque façon que ce soit à quelles fins elles serviront. Ce gouvernement prodigue nous a proposé un non-budget. Les députés ministériels ont prétendu jusqu'au 21 avril dernier que ce n'était pas un budget. Et maintenant, ils viennent prétendre qu'il leur faut 14 milliards de dollars cette année pour couvrir leur déficit. Je suppose que ce déficit est censé être stimulant et nous sortir du pétrin. Le gouvernement ne nous soumet aucun projet. Il ne nous propose pas de budget. Il ne nous explique pas pourquoi nous avons besoin de cet argent, dans quel but, où nous irons le chercher, comment nous comptons le rembourser ni de quelle façon il va aider l'économie canadienne.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a parlé cinq minutes hier. C'est la deuxième déclaration qu'il fait à la Chambre depuis le début de la session. Et en cinq minutes, il nous a demandé de lui donner 12 milliards de dollars. C'est inadmissible! Les députés de ce parti trouvent une telle attitude scandaleuse et ils refuseront d'emboîter le pas au gouvernement.

● (1720)

Nous avons pris le pouvoir en mai dernier pour une période plutôt brève. On a parlé d'un interrègne. Nous en avons profité pour examiner les problèmes exposés par le vérificateur général. Il avait dit que le gouvernement avait perdu le contrôle des dépenses. Nous nous sommes penchés sur les problèmes indiqués par la Commission Lambert et le rapport d'Avignon, lesquels démontraient que le gouvernement ne pouvait plus gouverner, et les deux rapports proposaient des moyens d'en sortir. Nous nous sommes mis en frais pour réparer le mal qu'ils avaient fait.

Cela ne leur faisait pas plaisir si bien qu'ils se mirent à conspirer avec leurs amis à ma gauche pour nous chasser du pouvoir. Mais le plus beau de l'affaire, c'est que durant cet interrègne, pendant ces quelques mois où nous avons pu examiner l'état des affaires publiques avec des ministres qui siègent maintenant dans l'opposition comme le député de York-Peel (M. Stevens) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), nous avons eu l'occasion de voir ce qui se tramait, de trouver la raison d'être de ces emprunts et de chercher un moyen de nous en sortir. Si bien que contrairement à ce qu'il faisait naguère, le gouvernement ne peut plus nous raconter d'histoires, car nous savons où l'argent est passé, nous savons comment il a été dépensé et nous savons quelles questions leur poser dans les comités et à la Chambre.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne pourra se contenter d'une réponse évasive comme pouvait le faire son prédécesseur libéral, pas plus que le ministre des Finances. Ils devront abattre leur jeu. Somme toute, ils étaient tout feu tout flammes pour renverser le gouvernement qui avait été élu en mai dernier. Ils disaient alors qu'ils avaient trouvé un moyen de restaurer les affaires de l'État. Sans doute était-ce déjà fait quand le gouvernement conservateur a été renversé le 13 décembre. La balle est dans leur camp maintenant. Monsieur

l'Orateur, et je m'adresse aussi au parti ministériel, en attendant de voir leur trouvaille, en attendant qu'ils nous disent dans un véritable budget comment l'argent des contribuables sera dépensé, c'est-à-dire dans un véritable exposé économique comme nous en avions fait un l'automne dernier, ils pourront l'attendre longtemps cette autorisation d'emprunter ou ils devront avoir recours à d'autres méthodes.

En juillet l'an dernier, lorsqu'il fut désigné président du Conseil du Trésor, le député de York-Peel établit certaines projections pour savoir où nous mèneraient les programmes de dépenses des libéraux. Ces intentions de dépenses pour la période de juillet à janvier 1980 ont changé, et de nouvelles prévisions ont été établies. Les prévisions résultant du budget du 11 décembre apportaient un changement au programme de dépenses et au programme de déficits, et marquaient la prise en main de la croissance de l'État. Permettez-moi, monsieur, de vous rappeler que le budget du 11 décembre présentait un plan de dépenses quadriennal, par lequel le gouvernement s'engageait à plafonner la croissance des dépenses à 10 p. 100, soit le chiffre approximatif du taux d'inflation.

En d'autres termes, notre gouvernement était disposé à ne pas permettre aux dépenses fédérales de dépasser le taux d'inflation. Cela fait qu'en dollars constants, l'augmentation de 10 p. 100 constituerait en réalité une baisse de la part du produit national brut consacrée au fonctionnement de l'administration fédérale. Cela autorisait une politique ferme de réduction spectaculaire des besoins d'emprunt et des besoins de déficit, en sorte qu'à titre prévisionnel les besoins d'emprunt allaient être réduits de 9.94 milliards à 4.79 milliards en l'espace de quatre ans. Il s'agissait donc d'une réduction spectaculaire des montants à emprunter.

Et nous avons maintenant un gouvernement qui vient nous dire: «Ces prévisions ne nous intéressent pas. Nous allons en revenir à ce que nous faisions auparavant. Nous allons reprendre nos habitudes, peu importe ce que le rapport d'Avignon a dit, ce que le rapport Lambert a dit et ce que notre vérificateur général, M. Macdonell, a dit. Nous allons faire exactement ce que nous nous apprêtions à faire.»

Chose étonnante, l'ex-président du Conseil du Trésor, dans l'exposé qu'il a fait en janvier, avait une double prévision des dépenses globales de l'État pour la période, d'une part pour le cas où nous nous en remettrions à l'ancien système, et d'autre part pour le cas où nous suivrions le plan présenté par le député de Saint-Jean-Ouest dans son budget du 11 décembre. Dans cette prévision, l'ex-président du Conseil du Trésor disait que les dépenses brutes de l'État seraient de 58.994 milliards de dollars en 1981. En réalité, cette estimation était un peu faible car le ministre des Finances a dit que les dépenses seraient de 60 milliards, en sorte qu'il s'écartait d'environ un milliard. Il ne croyait pas qu'on dépenserait autant que le ministre des Finances l'avait annoncé. Cependant, sa prévision de déficit pour 1981, pour le cas où le gouvernement agirait comme le gouvernement précédent, était de 14.949 milliards.

Je vais dire à la Chambre à combien il évalue le montant des dépenses l'année prochaine si le gouvernement persiste dans sa conception absurde des choses. Il a dit qu'en 1982, les dépenses budgétaires s'élèveront à 66.354 milliards de dollars tandis que le déficit atteindra 16 milliards; qu'en 1983, les dépenses budgétaires se chiffreront à 74 milliards et le déficit à 16 milliards et demi; et qu'en 1984, les dépenses budgétaires atteindront 82 milliards et le déficit 18.25 milliards. Voilà ce qu'il nous réserve, voilà ce que nous craignons, voilà ce qui nous indispose, et nous n'allons pas tolérer plus longtemps ce genre de programme de dépenses.

Nous exigeons du gouvernement actuel—et le peuple canadien l'exigera probablement bientôt à grands cris—qu'il pratique une comptabilité saine, et qu'il propose un plan visant à réduire la dette, et le déficit, et le montant des dépenses gouvernementales. Après avoir pris les rênes du gouvernement, les ministériels ont le devoir envers la Chambre et envers le peuple canadien de produire le genre de comptes publics qu'exige notre Vérificateur général et d'assurer le genre d'administration que les rapports Lambert et d'Avignon ont estimé absolument nécessaire.

Le ministre dit qu'il prévoit percevoir 45 milliards de dollars en impôts et dépenser 60 milliards. En d'autres termes, il se propose de dépenser cette année un montant supérieur de 25 p. 100 à celui de ses recettes. Pour chaque montant de $4 qu'il dépense, il perçoit $3 en impôts. Nous aurons un déficit de 25 p. 100 cette année.

• (1730)

Qu'est-ce qui s'est produit ces dernières années? En 1978-1979, les recettes de l'État étaient de 35 milliards de dollars et ses dépenses de 47 milliards. Cela veut dire qu'il ne recouvrait que les trois quarts de ce qu'il dépensait. En 1979-1980, ses recettes étaient de 40 milliards de dollars et ses dépenses de 52 milliards, c'est-à-dire qu'il y avait le même écart. Si le produit des impôts ne donne au gouvernement que 75 p. 100 des sommes dont il aura besoin pour ses dépenses, cela signifie qu'il doit emprunter, mendier ou voler le reste. Cela ne peut durer. Je demande au secrétaire parlementaire de transmettre au ministre le message que cette situation ne peut durer. Il ferait mieux d'élaborer un plan et un programme pour indiquer aux Canadiens où ils s'en vont.

Où allons-nous? Le gouvernement ne peut venir à la Chambre et dire: donnez-moi encore 12 milliards de dollars, sans présenter de plan ni de programme. L'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest, a joué cartes sur table avec la population en décembre dernier. Son budget prévoyait les recettes et les dépenses probables du gouvernement non pas seulement pour l'année financière 1980-1981, mais aussi pour 1982, 1983 et 1984. Il a exposé avec beaucoup de détails ce à quoi nous pouvions nous attendre quant au chômage, à l'inflation, au montant de la dette nationale et à l'orientation économique du Canada. De toutes parts, et surtout d'en face, les députés se sont écriés: «C'est terrible, nous aurons du chômage.» Nous en avons certes aujourd'hui. Ils ont dit: «Le taux d'inflation va grimper.» Et il n'a pas manqué de le faire. Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que l'inflation et le chômage augmenteront encore davantage si nous continuons ainsi. Le gouvernement doit assumer ses responsabilités, nous l'exigeons.

Une des choses qui m'a ennuyé et qui a certes ennuyé le député de Winnipeg qui a parlé plus tôt est cet exposé—apparemment, il s'agissait d'un exposé—fait à la Chambre le 21 avril. Il renfermait toute une série de mesures fiscales, de légères modifications et de propositions quasiment identiques à celles qu'avait présentées le député de Saint-Jean-Ouest dans le budget du 11 décembre.

L'autre jour, je voulais un exemplaire de l'exposé du 21 avril et j'ai envoyé ma secrétaire au bureau du ministre pour obtenir une copie du mini-budget. L'expression «mini-budget» a bien offusqué les employés du ministre. Ils ont dit que c'était simplement un exposé économique. Que ce soit un exposé économique, un mini-budget ou un mini-rien-du-tout, ce n'est certainement pas le genre de programme financier sur lequel un gouvernement qui a le sens de ses responsabilités peut s'appuyer pour demander 12 milliards de dollars à la Chambre.

Le budget du 21 avril, ou quel que soit le nom que l'on veuille lui donner, a fait monter le prix de l'alcool et des cigarettes, les impôts des sociétés et la taxe de vente sur les cosmétiques. Le gouvernement a certes besoin de produits de beauté. Il essaie de nous brosser un beau tableau de la situation, ce qui ne l'empêche pas d'augmenter la taxe sur les produits de beauté, mais il n'a rien fait pour résoudre les problèmes fiscaux réels que pose le prix du pétrole. Il n'a rien fait pour réduire les dépenses publiques. C'est ce que nous demandons au gouvernement de faire dès maintenant.

J'ai eu la chance d'obtenir quelques renseignements sur les méthodes de financement du gouvernement actuel. J'aimerais dire à la Chambre ce qui se passe du côté de la dette, combien d'argent l'ensemble des Canadiens doivent et ce qui s'est passé au cours des années.

Quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris la tête du gouvernement, ou plutôt à la fin de la première année de son mandat, la dette nette non échue du Canada s'élevait à 21.725 milliards de dollars. En 1977-1978, ce montant était passé à 51.57 milliards. A la fin d'octobre 1979, et c'est le dernier chiffre exact dont je dispose, la dette s'élevait à 68.067 milliards de dollars. D'après les renseignements que j'ai obtenus à la Banque du Canada et ailleurs, ce montant atteindra probablement 81.5 à 82.5 milliards à la fin de l'exercice financier en cours.

Cette augmentation de la dette nationale qui, je le signale en passant, nous coûtait environ 4.5 p. 100 par an au moment où le premier ministre actuel a pris le pouvoir et qui nous coûte maintenant près de 12 à 12.5 p. 100 par an, représente un fardeau non seulement pour nous-mêmes, mais aussi pour nos enfants et nos petits-enfants. J'imagine que cela ne me dérangerait pas outre mesure si cette dette servait à quelque chose, si nous avions emprunté comme un particulier le ferait pour acheter une maison, si nous avions emprunté pour construire un autre pipe-line, fournir de nouveaux services ferroviaires ou aménager d'autres ports. Si l'argent avait servi à acheter des choses utiles, à assurer la prospérité future ou encore à créer des avoirs qui contribueraient au remboursement de la dette, un peu comme une entreprise qui emprunterait pour acheter du matériel de production, je n'y verrais pas d'inconvénient. Mais ce n'est pas le cas. Ce que nous avons fait, c'est emprunter de l'argent pour payer les intérêts.

Dans ce prétendu exposé du 21 avril dernier, le ministre nous affirmait que le service de la dette publique du Canada s'élèverait à 10.75 milliards de dollars pour l'année en cours. Il veut emprunter 11.7 milliards de dollars et il demande un pouvoir d'emprunt de 12 milliards. J'ignore pourquoi cet écart. Il dit qu'il n'emprunte que pour payer les factures. La vérité, c'est que la majeure partie de l'argent qu'il veut emprunter servira à payer les intérêts. Qu'arrivera-t-il lorsque nous ne pourrons plus emprunter suffisamment pour payer même les intérêts? C'est exactement comme une famille qui emprunte à la banque pour payer les factures de Chargex, puis achète ses produits d'épicerie en se servant de la carte Chargex ou Visa. Il faut bien payer un jour ou l'autre. Il me semble que les dépenses courantes d'un État devraient être financées à partir des recettes fiscales.

● (1740)

Lorsque le gouvernement se présente devant le Parlement pour lui demander 12 milliards de dollars, il devrait au moins avoir la décence de lui dire: «Voilà pourquoi nous en avons besoin, voilà à quoi l'argent va servir et voilà comment nous allons rembourser». Il a presque une mentalité de pique-assiette. Ce qui me chagrine particulièrement, c'est la gloriole dont il a fait étalage lorsqu'il a conclu récemment une convention collective avec le syndicat des postiers.

Cette affaire a d'ailleurs fait l'objet ce matin d'un éditorial du *Globe and Mail*. Je n'ai certes pas l'habitude de faire consigner des extraits de ce journal au compte rendu officiel des débats, mais cet article nous confirme que la mentalité de pique-assiette du gouvernement est assurément fort coûteuse. Selon l'éditorialiste, le gouvernement vient d'établir là un précédent dont se prévaudront très certainement d'autres secteurs de la Fonction publique, ce qui ajoutera des centaines de millions de dollars au fardeau des contribuables.

De nombreux députés se souviendront de l'entente qu'avait conclue l'ancien premier ministre Lester Pearson, en 1966, pour régler un conflit avec les travailleurs de la Voie maritime. Par cette entente, il avait haussé de 30 p. 100 le traitement de ce groupe particulier de fonctionnaires. Et cela avait fait un précédent dont on s'est prévalu jusqu'au début des années 70. Je ne prétends pas un seul instant que les postiers n'avaient pas droit à cet argent—peut-être y avaient-ils droit—mais il s'agit là d'une augmentation de salaire imprévue qui dépasse de loin les chiffres donnés dans le Livre bleu. Pour la payer, il faudra accroître considérablement les impôts ou la dette publique.

Et pourtant, dans le budget ou le document dont nous sommes saisis, il n'est nulle part fait mention du coût de ce règlement ni du coût des diverses autres augmentations qu'il faudra inévitablement accorder à certains fonctionnaires, comme à tout le monde, pour compenser l'inflation. Rien n'est prévu à cette fin dans le Livre bleu.

Quand on l'a interrogé à ce propos aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor a plus ou moins haussé les épaules en ayant l'air de dire: «Eh bien, c'est comme cela». Il semblerait qu'aujourd'hui on a voulu lui donner de la monnaie de singe. La difficulté vient de ce qu'on dirait qu'il veut obtenir 12 milliards de dollars de la Chambre. Nous pourrions peut-être payer quelques-unes des factures du gouvernement en monnaie de singe. Il vaudrait peut-être mieux que le gouvernement trouve le moyen de frapper de la monnaie de singe pour acquitter ses factures, car tant qu'il ne nous donnera pas le détail des dépenses qu'il prévoit, il n'a pas à se donner la peine de demander le pouvoir d'emprunter en vraie monnaie.

Avant le budget de décembre, le gouvernement du Canada a présenté à la Chambre un livre comptable des dépenses fiscales qui énumérait toutes les différentes dépenses fiscales occasionnées par les mesures législatives jusqu'à ce moment-là. Cette ventilation des dépenses fiscales, cette analyse conceptuelle a été mise à la disposition des députés. C'est la première fois

qu'un rapport de ce genre était présenté par un gouvernement qui s'inquiétait des faveurs fiscales accordées à différentes personnes de notre société, de la façon dont le régime fiscal s'appliquant aux revenus et aux biens fonctionnait et de ce qu'il en coûtait pour avantager certains groupes de notre société.

On a présenté ce rapport en décembre 1979. Le gouvernement d'alors a été défait au cours du même mois et, depuis, le ministre des Finances ne nous a absolument rien dit de ce qu'il a l'intention de faire à propos de ces dépenses fiscales. Une des plus grandes faiblesses de notre régime fiscal vient de ce qu'il prévoit toutes sortes de petits avantages, et dans certains cas de très importants avantages, pour certains particuliers. Bien qu'il dispose de toute cette documentation, le gouvernement actuel ne nous a fait part d'aucune analyse en vue de déterminer si certaines dépenses fiscales que permettent les différentes lois relatives à l'impôt donnent vraiment les résultats qu'on en escomptait.

Encore une fois, comme nous n'avons reçu aucun état de compte, aucune orientation, ni aucune proposition relativement aux dépenses fiscales et compte tenu du fait que même la documentation et le travail analytiques existent déjà, nous avons droit à un peu plus de renseignements que le gouvernement nous en offre et à un peu plus qu'à une demande pure et simple du pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars.

J'aimerais revenir un instant à la déclaration que le président du Conseil du Trésor a faite quand il a présenté son budget principal. Le président du Conseil du Trésor a dit en déposant le budget des dépenses pour 1980-1981 qu'il prévoyait des dépenses de 58.4 milliards de dollars, que ces dépenses étaient basées sur la politique économique et les évaluations du gouvernement précédent et que les prévisions budgétaires n'avaient pas été modifiées de façon à refléter la politique que son gouvernement était en train d'adopter. C'est vraiment stupéfiant quand on considère le temps qu'il faut pour procéder à une révision technique des prévisions budgétaires. Le président du Conseil du Trésor a présenté au nom du gouvernement un budget des dépenses qu'il dit ne pas représenter les projets de dépenses du gouvernement.

Il a dit cela à la Chambre le 21 avril. Le 22 avril, le budget des dépenses a été présenté, mais il ne reflète pas les intentions du gouvernement. Il ne représente pas les besoins de trésorerie que le ministre des Finances a établis à environ 60.4 milliards de dollars. Le Parlement n'a vraiment aucune idée de la façon dont le gouvernement entend dépenser l'argent ou comment il entend modifier la structure fiscale du pays de façon à trouver cet argent. Tout ce qu'on nous a présenté, c'est un bill demandant à la Chambre d'autoriser le gouvernement du Canada à emprunter 12 milliards de dollars de plus.

Cela ne serait pas si mal si nous avions des chiffres, mais nous n'en avons pas, et nous commençons à nous demander pourquoi il a besoin de tout cet argent. En présentant ses prévisions de dépenses pour 1980-1981, le gouvernement précédent avait affirmé qu'il aurait besoin, à l'exclusion des transactions sur le marché des changes, de 8.2 milliards de dollars. Le gouvernement actuel dit qu'il pourrait avoir besoin de 11.7 milliards de dollars. Mais, quand on analyse l'exposé plus à fond, on ne peut trouver combien représentent les transactions non budgétaires parce que le gouvernement n'a pas présenté de budget, simplement un addenda.

Il dit au sujet de l'addenda que les transactions non budgétaires permettront au gouvernement d'économiser 600 millions de dollars. Toutefois, l'exposé que l'ancien ministre des Finances avait fait en décembre et sur lequel le budget des dépenses actuelles se fonde prévoyait des économies non budgétaires de 1.1 milliard. Encore une fois, nous ne savons pas où nous nous dirigeons, en ce qui a trait tant aux sommes budgétaires qu'aux besoins d'emprunt.

Le gouvernement précédent, si on se base sur le budget Crosbie et ses prévisions budgétaires, avait dit qu'il pourrait faire fonctionner le pays pour toute l'année financière en empruntant 8.2 milliards de dollars. Le ministre actuel dit qu'il aura besoin de 11.730 milliards, mais il ne nous dit pas comment, où et à quoi il les dépensera. Il dit simplement: «Donnez-moi plus d'argent». Ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas sérieux. La Chambre ne ferait pas preuve d'un grand sens de ses responsabilités si elle acceptait cela.

● (1750)

L'exposé budgétaire—ou quel que soit le nom qu'on lui donne—qu'a fait le ministre des Finances le 21 avril parle d'une politique pétrolière. On peut trouver l'affirmation suivante perdue au milieu de son exposé:

> Le système de pondération du prix du pétrole que notre gouvernement a l'intention de promouvoir permettra de diminuer les paiements fédéraux de compensation des importations de pétrole, par rapport au niveau pris pour hypothèse dans le calcul d'un total des dépenses de 60.4 milliards de dollars.

Voilà qui est très intéressant. Et on trouve plus loin:

> La mise en œuvre d'un système de pondération du prix du pétrole pourrait à elle seule retrancher jusqu'à un milliard de dollars aux dépenses et aux besoins financiers.

Très intéressant aussi. Nous demandons chaque jour au ministre comment il va pondérer le prix, mais il ne nous répond pas. Nous lui demandons en quoi consiste sa politique sur les prix du pétrole. Pas de réponse. Nous lui demandons s'il va percevoir un impôt sur le pétrole à la tête du puits, à la raffinerie ou à d'autres stades de son exploitation. Pas de réponse. Nous lui demandons s'il va pondérer le prix en payant au Mexique $5 ou $6 américains de plus que les autres pays, ou en disant aux sociétés canadiennes qui veulent forer en Alberta ou aux sociétés du genre Syncrude ou à celles qui veulent forer au large des côtes du Labrador qu'elles recevront moins pour leur pétrole que le Mexique. Est-ce comme cela qu'il va pondérer le prix? Le ministre ne répond pas, mais il nous dit que si nous trouvons une formule de pondération, cela nous rapportera gros.

Cela explique d'autant mieux pourquoi il faut qu'on nous présente le budget avant de nous demander d'adopter ce bill. Nous voulons savoir où nous allons. Pourquoi faudrait-il que nous donnions un chèque en blanc au gouvernement sans savoir ce qu'il va en faire? Les prévisions budgétaires ne collent pas, pas plus que la déclaration financière qui a été faite au mois d'avril. On nous a pondu des prix pondérés qui ne collent pas. Nous ne savons même pas comment se fait cette pondération. Est-ce là ce qu'on appelle gouverner un pays de façon sérieuse? Peut-on demander au Parlement de faire preuve de sens des responsabilités alors que le gouvernement en est totalement dépourvu?

Ce ne serait pas si mal d'emprunter de l'argent pour financer des immobilisations, pour assurer l'indépendance énergétique de notre pays, construire de nouveaux ports ou de nouvelles voies navigables. Mais nous ignorons pourquoi nous

empruntons. Nous ne savons pas du tout à quoi cet argent va servir. Ce n'est pas une façon de gouverner.

Un député a soulevé la question du chômage et je voudrais m'y arrêter un instant. Le bill dont nous sommes saisis est le même vieux bill que nous avons déjà étudié, celui qui portait sur le crédit d'impôt à l'emploi. Cette mesure n'améliore en rien l'embauche, il s'agit plutôt d'un don, à certains égards, à des employeurs. Le ministre n'a aucune preuve que le projet de loi a favorisé la création de nouveaux emplois. Il n'aide que les sociétés qui réalisent des bénéfices. Notre analyse a en effet démontré qu'une société doit faire $35,000 de profits avant qu'il n'en vaille la peine d'embaucher quelqu'un en vertu du bill sur le crédit d'impôt à l'emploi. C'est à cela que se résume la stratégie d'emploi du gouvernement. Il s'agit là d'une mesure de dégrèvement d'impôt, d'un bill de dépense fiscale, mais le gouvernement ne nous a fourni aucune analyse sur l'application d'un bill de ce genre. Nous n'avons aucun énoncé budgétaire nous indiquant dans quelle direction nous allons.

Comme il s'agit du seul bill concernant l'emploi dont la Chambre soit saisie, nous voulons savoir où nous allons avant de laisser le gouvernement endetter encore davantage le pays, nos enfants et nos petits-enfants.

Arrêtons-nous brièvement au mécanisme des emprunts au Canada. En guise d'introduction, le ministre des Finances a déclaré que le 1er avril il avait encore le pouvoir d'emprunter 2.9 milliards de dollars. Le pouvoir d'emprunt augmente chaque fois que la dette existante est remboursée. Autrement dit, une fois que le pays est endetté le gouvernement peut continuer d'emprunter jusqu'à concurrence du montant de la dette. Il peut toujours emprunter pour rembourser la dette.

D'après les journaux, beaucoup de personnes ont racheté leurs obligations d'épargne du Canada. Le gouvernement peut emprunter toutes les sommes nécessaires pour rembourser ces obligations sans avoir à demander un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Je suis sûr que le député de Saint-Jean-Ouest s'attendait, tout comme moi, à ce que le ministre nous donne la valeur exacte du pouvoir d'emprunt non autorisé hier soir, peut-être au 1er mai ou au 15 mai, mais il semble que nous ne puissions obtenir ce chiffre.

Ce qui m'étonne, c'est que le ministre des Finances se présente à la Chambre pour soutenir qu'il a besoin d'un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars alors qu'il ne sait pas quelle est la valeur du pouvoir d'emprunt dont il dispose toujours. Il est apparu ici hier soir pour repartir aussitôt. Il ne peut nous dire quel pouvoir d'emprunt il lui reste. Aucun porte-parole du gouvernement libéral n'a pu nous le dire. Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) était présent cet après-midi tout comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans). Je pose maintenant la question et le député de Saint-Jean-Ouest l'a déjà fait lui aussi. J'aurais cru qu'au cours du débat, le gouvernement allait nous donner certains chiffres sur le pouvoir d'emprunt dont il dispose toujours, mais rien n'a été dit.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais sa période d'intervention prévue par le Règlement est terminée. Néanmoins, il peut continuer s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Blenkarn: Je serai très très bref.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette, y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: Je ferai vite. Les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment que le gouvernement doit agir. Il doit présenter un énoncé financier et économique avant d'obtenir l'approbation du pouvoir d'emprunt dont il est censé avoir besoin pour financer toutes ses opérations jusqu'à la fin de l'année financière. Si le gouvernement trouve qu'il lui est alors devenu vraiment impossible de fonctionner, nous estimons qu'il est de son devoir de nous aviser exactement du montant du pouvoir d'emprunt dont il a besoin. Afin qu'il ne se retrouve pas dans une situation telle qu'il lui soit devenu impossible de payer des pensions, etc., nous nous engageons à adopter des mesures de pouvoir d'emprunt temporaires, cas par cas, pour lui permettre de continuer à faire fonctionner les rouages de l'État. Par contre, nous ne voyons pas la nécessité de lui accorder le droit d'emprunter ce qui est censé être le montant ou pourrait être le montant dont il va avoir besoin pour toute l'année financière se terminant fin mars, sans exiger de lui qu'il nous rende des comptes détaillés. Si le gouvernement veut vraiment faire adopter ce bill, s'il est prêt à nous dire exactement quand il pourra nous présenter ces états financiers, peut-être pourrons-nous alors nous entendre au sujet du montant réclamé dans le bill.

M. Knowles: Six heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Il me semble que la présidence a constaté qu'il était 6 heures. Je ne crois pas qu'il restait même une minute. Il était 6 heures. Je suis disposé à entendre un rappel au Règlement, mais pas au sujet de l'heure.

● (1800)

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, je pensais qu'il restait assez de temps pour qu'un député ajourne le débat sur ce projet de loi, ce qui aurait permis d'établir l'ordre dans lequel les députés parleront. Vous avez toutefois signalé qu'il était 6 heures, et je vais donc retirer mon rappel au Règlement.

M. Knowles: Il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

VACANCE DE SIÈGE

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la suite de la démission de l'honorable Lincoln M. Alexander, C.P., député de la circonscription de Hamilton-Ouest.

J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

* * *

LA CONSTITUTION

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DU YUKON ET DES T.N.-O.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de la Justice, lors de sa récente tournée d'organisation d'une réunion constitutionnelle des premiers ministres, a négligé de se rendre au Yukon et dans les territoires du Nord-Ouest, et que les Canadiens vivant au nord du 60e parallèle exigent d'y participer, comme l'atteste le télégramme adressé au premier ministre le 28 mai et portant les signatures de l'honorable Chris Pearson et de l'honorable James Wah-Shee, respectivement de ces deux territoires, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que les représentants dûment élus des gouvernements du Yukon et des territoires du Nord-Ouest participent à part entière à la conférence des premiers ministres convoquée en vue de discuter la constitution du Canada.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES REPRÉSENTANTS DES INDIENS ET DES INUIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, étant donné que le 9 juin prochain se tiendra une conférence constitutionnelle, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le premier ministre nous dise s'il va inviter les représentants de la population indienne et inuit du Canada à participer au processus de réforme dans les secteurs l'affectant directement.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

L'EXAMEN DES TRAITEMENTS DES DIRIGEANTS PAR LE COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

Étant donné que le CPR a relevé de 70 p. 100 le salaire annuel de son président, le faisant passer à plus de un demi-million de dollars par an, tout en rognant en cette même année sur les pensions des employés du CPR à la retraite et en abolissant le privilège du permis de circulation accordé aux employés des hôtels du CP à la retraite, y compris celui d'un monsieur qui comptait un demi-siècle de service pour le compte du CP et à qui l'on a retiré sa carte de 50 ans de service, je propose, appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre demande au président du CP, Ian Sinclair, patron du plus gros bénéficiaire d'aide publique au Canada, le CP Ltée, de comparaître devant le comité des transports publics de la Chambre des communes pour justifier ce genre d'augmentations accordées aux dirigeants du CP compte tenu du traitement injuste que celui-ci réserve à ses employés à la retraite.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE GRAIN

LE BLÉ—ON DEMANDE DE RELEVER LE PRIX DU BLÉ CANADIEN DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Bien que le gouvernement libéral nous tienne de beaux discours et s'engage continuellement à s'occuper des besoins et des aspirations des agriculteurs et des producteurs de l'Ouest qui ont perdu plus de 25 millions de dollars depuis son arrivée au pouvoir et à passer rapidement à l'action, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le gouvernement mette immédiatement en pratique les principes de l'administration précédente et qu'il relève rétroactivement au 1er février 1980 le plafond du prix du blé canadien destiné à la consommation humaine.

Mme le Président: Une telle motion ne peut-être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

LA MODERNISATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DES INSTALLATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question d'importance vitale.

Le nombre de décès à la suite d'accidents de la navigation ne cesse d'augmenter sur la côte du Pacifique et un témoin a déclaré hier devant la Commission royale d'enquête Dubin qui s'était réunie à Vancouver, qu'il n'existe pas d'hydravions de sauvetage sur la côte ouest. Je propose donc, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de mettre immédiatement en œuvre le programme de 300 millions de dollars visant à moderniser la garde côtière du Canada, programme auquel s'était engagé le dernier gouvernement progressiste conservateur; et qu'en outre, dans le cadre de ce programme, on fournisse à la Colombie-Britannique un nombre suffisant d'hydravions de secours pour éviter de nouvelles pertes de vies.

● (1410)

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE DE REMÉDIER À LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FRANCOPHONES ET DES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Chaque année le rapport de la Commission de la Fonction publique fait état de la sous-représentation aux postes de commande de l'administration fédérale des femmes et des francophones, et étant donné que plus de 30 p. 100 des diplômés en administration au Canada proviennent d'universités de langue française, je propose, appuyé par l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Commission de la Fonction publique adopte immédiatement des mesures afin de mettre un terme à la sous-représentation des francophones et des femmes.

Mme le Président: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE D'AMORCER DES ENTRETIENS AVEC LES CHEFS SYNDICAUX EN VUE D'ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que selon un rapport rendu public dernièrement par le gouvernement des États-Unis, le Canada serait le seul parmi les sept plus grands pays du monde libre à avoir enregistré une baisse de productivité par rapport à celle de 1978, et que tous les autres pays, soit l'Italie, le Japon, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont enregistré une hausse, je propose, avec l'appui du député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que le gouvernement amorce des entretiens avec les chefs syndicaux de notre pays en vue de remédier à cette pénible situation.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA CONSTITUTION

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LES REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les Indiens, Inuit et Métis du Canada représentent plus de un million de personnes, c'est-à-dire une population supérieure à celle de plusieurs provinces; étant donné que ces autochtones n'ont jamais été consultés ni au sujet de la constitution actuelle, dont ils n'ont jamais reconnu les dispositions, ni au sujet des nombreuses lois fédérales et provinciales qui ont si profondément influé sur leur vie, leurs terres et leurs collectivités; et étant donné que les autochtones du Canada n'ont jamais délibérément renoncé à leur souveraineté politique sur de nombreuses régions du territoire canadien, je propose, appuyé par le député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille):

Que, dans l'intérêt de l'équité, les Indiens, Inuit et Métis soient invités à participer pleinement, par l'entremise de leurs associations nationales, à la conférence constitutionnelle prévue pour le 9 juin 1980.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ DE PAROLE

ON DEMANDE D'ENQUÊTER SUR LA MENACE DU CRTC DE POURSUIVRE QUELQU'UN POUR OUTRAGE AU TRIBUNAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends moi aussi la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Les Canadiens ont été indignés la semaine dernière de ce que le CRTC, organisme fédéral investi d'un pouvoir de réglementation, ait menacé de poursuivre quelqu'un pour outrage au tribunal parce qu'il n'approuvait pas la teneur de propos tenus au cours d'une intervention auprès du Conseil. Étant donné qu'il s'agit là, en effet, d'une grave atteinte à la liberté de parole, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que la Chambre, préoccupée d'actes récents du CRTC qui portent atteinte à la liberté de parole des personnes qui se présentent devant le Conseil, ordonne au ministre de la Justice d'instituer une enquête approfondie sur cet incident et de rendre compte à la Chambre des mesures qu'il estime nécessaires de prendre pour que les organismes d'État investis d'un pouvoir de réglementation ne prêtent plus le flanc à la critique publique.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

● (1415)

LES COMMUNICATIONS

LE RÔLE DE LA CABLODISTRIBUTION—LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement. Le président de la plus grande société de cablodistribution du Canada, M. Ted Rogers, a proposé à Vancouver, dans une déposition devant le CRTC, de «redéfinir le rôle de la cablodistribution en tant que moyen de communications et d'offrir divers services interdépendants distincts de la diffusion d'émissions», c'est-à-dire en fait de devenir une industrie de télécommunications comme toutes les autres; or l'Association canadienne des entreprises de télécommunications et le syndicat des travailleurs de l'industrie des télécommunications ont dit craindre que, pour assurer les services des autres entreprises de télécommunications, les cablodistributeurs soient obligés de procéder à des investissements massifs pour acquérir l'équipement nécessaire, ces dépenses étant imputées aux usagers; je propose donc avec l'appui du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre accepte la recommandation de l'Association canadienne des entreprises de télécommunications et du syndicat des travailleurs de l'industrie des télécommunications demandant la mise sur pied immédiate d'un groupe de travail parlementaire chargé de voir quelles conséquences économiques entraîneraient les nouveaux services offerts par l'industrie de la cablodisribution si elle devenait une simple industrie de télécommmunications.

Mme le Président: Cette motion ne peut-être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS

LES SUBVENTIONS POUR LES MAISONS CONSTRUITES AVANT 1976—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. Dans le discours du trône, le gouvernement a promis d'étendre le programme d'isolation des maisons. Comme la saison froide est maintenant terminée et que c'est le moment tout indiqué pour isoler les maisons de manière à ce qu'elles soient prêtes à affronter l'hiver prochain, je propose, appuyé par le député de Crowfoot (M. Malone):

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter immédiatement une réglementation d'application d'un nouveau programme canadien d'isolation des maisons permettant d'accorder des subventions aux propriétaires de toutes les maisons construites avant 1976, et particulièrement à ceux qui se chauffent au mazout et qui se voient pratiquement dans l'impossibilité de remplacer cette source d'énergie par une autre.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. JACQUES COUSTEAU

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler la présence dans nos tribunes cet après-midi de M. Jacques Cousteau, grand explorateur sous-marin, qui nous a fourni de grands documentaires sur le contenu du fond marin.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA CONFÉRENCE CONSTITUTIONNELLE PRÉVUE POUR LE 9 JUIN—LES INVITATIONS—L'ORDRE DU JOUR

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser au premier ministre une question au sujet de la conférence constitutionnelle qui doit avoir lieu le 9 juin prochain.

Le premier ministre peut-il nous dire si le conseil exécutif du Yukon et le comité exécutif des Territoires du Nord-Ouest seront officiellement invités à assister à la conférence constitutionnelle du 9 juin et à participer aux pourparlers qui suivront éventuellement cette première prise de contact?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme j'en ai convenu avec les premiers ministres provinciaux, seuls ces derniers et moi-même participerons à la réunion du 9 juin. Toutefois, le chef de l'opposition se souvient sûrement qu'à la dernière conférence constitutionnelle, qui s'est tenue en février 1979, nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour et nous avons consulté les gouvernements provinciaux sur la possibilité et l'opportunité, à notre avis, de faire participer les autochtones et de veiller à ce que leurs instances soient entendues.

En ce qui concerne les représentants du Yukon et des Territoires, nous nous sommes toujours employés à assurer leur présence, soit à titre d'observateurs soit, dans certains cas, à titre de membres de la délégation fédérale.

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre n'est pas sans savoir que la population du Grand Nord est fort mécontente à l'idée d'être soit exclue d'une conférence des chefs de gouvernement soit en fait représentée par des fonctionnaires fédéraux. Si j'ai bien compris, le premier ministre a dit que son gouvernement avait l'intention d'inciter les représentants des territoires à participer au processus de réforme constitutionnelle.

Peut-il nous dire s'il a l'intention de demander aux gouvernements provinciaux s'ils consentent à inviter aux rencontres ultérieures les représentants élus de la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire les membres élus de leurs conseils respectifs?

M. Trudeau: Non, madame le Président. Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu sur cette question. Par le passé, j'ai encouragé le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à se faire représenter à nos rencontres soit par des observateurs spéciaux soit dans le cadre de la délégation fédérale. Je n'entends pas exhorter les provinces à modifier cette formule.

● (1420)

Selon celle qui a prévalu lors des rencontres que mon gouvernement et les gouvernements précédents ont organisées jusqu'à maintenant, seuls les premiers ministres fédéral et provinciaux participent aux conférences fédérales-provinciales, et non les représentants des territoires.

M. Clark: L'autre jour, à la Chambre, le premier ministre a refusé de révéler les éléments de l'ordre du jour que le gouvernement fédéral a établis pour la rencontre du 9 juin, parce qu'il n'avait pas reçu de réponse du premier ministre du Québec.

Maintenant qu'il en a reçu une réponse, le premier ministre pourrait-il nous dire quel sera l'ordre du jour de la rencontre du 9 juin, et s'il comprendra notamment la discussion de modalités qui permettraient aux habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest d'être représentés par leurs mandataires élus lors des conférences constitutionnelles ultérieures?

M. Trudeau: Madame le Président, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'ont adopté aucun ordre du jour officiel et précis et n'avaient nullement l'intention de le faire. La réunion de caractère officieux portera sur les questions constitutionnelles en général. Pour notre part, nous avons exprimé le désir dans les lettres que je déposerai volontiers aujourd'hui qu'à ces réunions, nous nous entendrions au moins sur deux choses: les principes fondamentaux sur lesquels repose notre fédération et en deuxième lieu, la méthode qui nous permettra de réaliser des progrès en vue de moderniser la constitution.

Quant à la deuxième partie de la question, le sujet ne figure pas à l'ordre du jour. Bien entendu, si les provinces soulèvent la question ou jugent souhaitables de la discuter, je le ferai, mais je voudrais dire au premier ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous voyez comme c'est facile.

M. Trudeau: De crainte que l'opposition ne soit portée à croire que je prédis un événement à venir, je voudrais dire que je me parle parfois à moi-même.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jake Epp (Provencher): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet de la réunion du 9 juin. Compte tenu du vif intérêt que soulève le débat constitutionnel dans le pays, le premier ministre a-t-il décidé si ces réunions auront lieu en public ou à huis clos?

M. Trudeau: Les premiers ministres ont unanimement exprimé le désir que la rencontre ait lieu en privé, mais je crois que l'un d'entre eux a déjà déclaré qu'il avait l'intention de rapporter tout ce qui s'y dira. Pour ma part, je crois que je vais attendre l'issue de la réunion pour voir quelles sont les règles du jeu que les premiers ministres souhaitent établir.

M. Epp: Le premier ministre a-t-il l'intention d'envisager lors de cette réunion du 9 juin, de concert avec ses homologues des provinces, la possibilité d'établir un calendrier de réunions constitutionnelles périodiques auxquelles participeraient non seulement les gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi des Canadiens représentant un échantillonnage plus large de la population que lors des conférences fédérales-provinciales?

M. Trudeau: C'est là une suggestion très utile et je suis convaincu qu'il en sera question au cours des entretiens. J'ai dit que nous examinerions la meilleure façon d'améliorer notre consitution, et ce sera certes l'une des méthodes envisagées. Mais je ne saurais dire d'ores et déjà à quoi aboutira cette réunion des premiers ministres.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, dans les lettres que le premier ministre déposera à 3 heures, soit une lettre adressée aux premiers ministres des neuf provinces surtout anglophones et l'autre au premier ministre du Québec, on note une différence de forme. Je ne veux nullement insinuer qu'il y a une différence quant au fond; je veux seulement des éclaircissements sur ce que le premier ministre vient de dire à la Chambre.

● (1425)

Dans la lettre destinée au premier ministre du Québec, le premier ministre a dit que le but de la réunion est d'arriver à une entente à la fois sur les principes et sur la procédure à suivre dans la réforme constitutionnelle alors que dans la lettre qui est adressée aux premiers ministres des autres provinces, il se contente de parler de projets d'avenir.

Le premier ministre fait-il une distinction entre ces deux lettres et a-t-il réellement l'intention de ne pas essayer d'en arriver à une entente sur les points importants à la réunion du 9 juin?

[*Français*]

M. Trudeau: Madame le Président, je voudrais assurer le leader du Nouveau parti démocratique que les deux lettres doivent être considérées comme véhiculant la même pensée, et que dans la traduction il n'y a eu aucune intention de changer l'insistance sur un aspect ou l'autre de la lettre.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je vais demander au député de la répéter.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Madame le Président, je vais répéter le second volet en posant ma deuxième question. J'ai demandé au premier ministre de dire sans ambages ou de confirmer, qu'il n'avait pas l'intention d'en arriver à une entente sur des points essentiels de la réforme constitutionnelle à la réunion du 9 juin, puisqu'elle a un caractère privé et que seuls les premiers ministres y participeront.

Voici ma deuxième question, si le premier ministre veut bien y répondre en même temps. La semaine dernière, il a dit que l'on était en principe d'accord que les leaders et peut-être d'autres députés des partis de l'opposition fassent partie de la délégation fédérale, pour essayer d'obtenir un consensus d'une certaine ampleur étant donné l'importance de cette réforme constitutionnelle. Ce principe est-il toujours valable et le premier ministre exhorte-t-il ses collègues des provinces à lui emboîter le pas?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai l'intention de recevoir les chefs des partis de l'opposition la semaine prochaine le jour qui leur convient, s'ils le souhaitent et s'ils peuvent se libérer, pour m'entretenir avec eux et leur demander de m'exposer comment ils comptent que le gouvernement fédéral ou moi-même allons diriger les discussions qui doivent avoir lieu le 9.

Je n'attends pas un engagement formel de leur part, mais j'aimerais savoir s'il existe, entre nous, c'est-à-dire entre les partis représentés à la Chambre des Communes une sorte de consensus sur notre conception du fédéralisme et je voudrais qu'ils me disent comment procéder, selon eux, pour faire avancer rapidement notre projet de réforme du système fédéraliste. Je suis convaincu que ces réunions me seront très précieuses et me permettront, je l'espère, de contribuer plus efficacement à ces entretiens du 9.

Pour répondre à la deuxième partie de la question du député portant sur le fond de ces entretiens, je signale, Madame le Président, que nous avons l'intention de parler des principes de base du fédéralisme et c'est donc à ce propos que nous aurons des discussions de fond. Je dois dire que je ne pense pas, même dans mes rêves les plus fous, que nous puissions parvenir à cette occasion à une entente formelle sur la manière de modifier la constitution. Si cela devrait se produire et que nous onze nous mettions d'accord à cette réunion sur une partie ou la totalité d'une nouvelle constitution, je sauterais sur cet accord sans faire ni une ni deux.

M. Broadbent: Merci, madame le Président. J'ai une dernière question double sur cet important sujet. Je crois que le premier ministre n'a pas compris la seconde partie de ma dernière question. Je lui ai demandé s'il acceptait en principe que la délégation qu'il dirigera à cette conférence des premiers ministres du 9 juin, laquelle ne serait plus alors exclusivement une conférence de premiers ministres, que la délégation du gouvernement canadien, dis-je, comprenne le chef de l'opposition, moi-même et peut-être d'autres députés de l'opposition?

J'aimerais qu'il réponde à cette question. Comme seconde partie de ma question, pour revenir à la représentation du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des groupes d'autochtones, consentirait-il à ce qu'aux réunions ultérieures qui pourraient avoir lieu sur les changements constitutionnels, il y ait une délégation élargie du gouvernement fédéral et des provinces, des autochtones, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, qui devraient pouvoir présenter publiquement des mémoires à ces réunions?

Questions orales

● (1430)

M. Trudeau: En ce qui concerne la première partie de la question, madame le Président, je pense y avoir déjà répondu il y a quelques semaines, mais je veux bien répéter que si nous pouvons arriver à un certain accord entre nous sur la meilleure façon de renouveler le fédéralisme à bref délai, j'en serai extrêmement heureux.

Je puis dire d'avance que si tel est le cas, je serai évidemment heureux d'appeler des membres de l'opposition et, bien sûr, les chefs des partis de l'opposition à faire partie de la délégation fédérale. Mais il est impossible, bien sûr, d'en préjuger tant qu'il n'y aura pas eu de délibérations.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, je réponds qu'il y a seulement quelques semaines, je rencontrais à Ottawa les chefs et les anciens des autochtones ainsi que leur leaders politiques, et que je leur ai donné l'assurance que chaque fois que les délibérations constitutionnelles mettront en cause des sujets qui les touchent, comme par exemple les droits autochtones, les conseils locaux, et cætera, ils seront consultés, et qu'aucune décision ne sera prise avant ces consultations.

Tant que nous ne serons pas parvenus à un certain accord ici à la Chambre, et peut-être la Chambre avec les Indiens, les autochtones et les Inuit, la Chambre avec la population du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, je ne vois pas l'intérêt d'avoir des conférences fédérales-provinciales où chacun expose son point de vue, mais où il n'y a pas de progrès concrets d'accomplis. Je pense que la Chambre a bien saisi l'importance d'avancer rapidement dans cette question, sinon on nous accuserait, et avec raison, de ne pas avoir tenu notre promesse de renouveler le fédéralisme avec toute la rapidité possible, et je tiens à créer les conditions propices au progrès.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'INSTALLATION DE FRÉQUENCES OBLIGATOIRES AUX AÉROPORTS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports sur l'important sujet de la sécurité de la circulation aérienne, qui continue de retenir l'attention de l'opinion.

Le ministre peut-il nous dire s'il a réexaminé la politique d'installation des fréquences obligatoires aux aéroports, étant donné que l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien s'est prononcée catégoriquement contre cette installation qui, estime-t-elle, entraîne une dégradation des conditions de sécurité?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne l'ai pas encore fait.

M. Mazankowski: Le ministre consultera-t-il l'ACCCA avant de faire procéder à d'autres travaux d'installations et songera-t-il à renvoyer la question à la Commission d'enquête Dubin?

En ce qui a trait à la collision en plein vol qui s'est produite dans la région de Windsor en juillet 1979 et à l'enquête qui a suivi au cours de laquelle on a révélé qu'il n'y avait pas suffisamment de coordination entre les tours de contrôle de Windsor et de Détroit, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures ont été prises pour corriger cette dangereuse situation?

M. Pepin: Madame le Président, je me rappelle avoir lu une note de service expliquant ce qui s'était passé; or je ne sais pas quelles mesures ont été prises depuis, mais je vais m'informer dès que je le pourrai.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Pourquoi ne donnez-vous pas avis de vos questions?

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES CÉRÉALES—LE PROBLÈME DE L'AMÉLIORATION DES RÉCOLTES—LE PRIX OBTENU PAR LES AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Ce dernier peut-il dire à la Chambre et aux agriculteurs de l'Ouest du Canada s'il a étudié le problème de l'amélioration des récoltes, et dans l'affirmative, s'il est certain que les agriculteurs de l'Ouest du Canada reçoivent leur dû pour leurs céréales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, de toute évidence c'est là une question qui s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé et vous savez sans doute que je ne suis pas constamment en contact avec les producteurs. Je vais m'informer auprès du ministre responsable au cabinet et je ferai rapport en conséquence.

M. McKnight: Madame le Président, le ministre présentera-t-il alors un rapport à la Chambre sur les raisons qui ont inspiré ce programme d'amélioration des récoltes qui coûte actuellement à l'agriculteur canadien et à la Commission canadienne du blé des millions de dollars chaque année-récolte?

M. Pepin: Madame le Président, je m'entretiendrai avec le ministre responsable et ferai rapport en conséquence.

* * *

LE TRANSPORT MARITIME

LES SUBVENTIONS POUR LES EXPÉDITIONS DIRECTES À TERRE-NEUVE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. A propos des obligations contractées par le gouvernement envers la NSL, le ministre a-t-il maintenant établi une politique ou une formule qui permettrait de fixer une subvention équitable à l'expédition maritime directe à Terre-Neuve?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): C'est décidément la journée où on me pose des questions très précises, madame le Président. Je me renseignerai à ce sujet, je ne suis pas au courant.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Madame le Président, j'ai envie de demander au ministre quand il décidera de faire construire des éperons de piles de ponts qui pourraient sauver des vies et éviter des dépenses, mais je vais plutôt lui poser une question supplémentaire.

Quand peut-on prévoir que l'on apportera une solution à ce problème d'importance cruciale, non seulement pour les intérêts de la Clark et d'autres transporteurs maritimes, mais ce qui est encore plus important, pour les expéditeurs et les usagers de ces biens et de ces services dans cette province insulaire?

M. Pepin: Madame le Président, je sais que je suis censé tout savoir. Malheureusement, je ne suis pas omniscient.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: J'aimerais ajouter que si mes collègues voulaient bien m'aviser de leurs questions je pourrais mieux leur répondre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pauvre Jean-Luc.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SATISFACTION PAR LES ÉTATS-UNIS DU TRAITÉ DE PÊCHE DE LA CÔTE EST

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il est peu probable que le Sénat américain ratifie le traité de pêche canado-américain de la côte est, et vu que les pêcheurs américains accroissent leur flottille de pêche de pétoncles et qu'ils augmentent leur prise de pétoncles dans le territoire en litige, ce qui est absolument contraire au traité canado-américain que le Canada a signé il y a plus d'un an, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il, au lieu de se contenter de manifester son mécontentement face à la position américaine, dire à la Chambre quelles sont maintenant ses intentions ou quelles mesures il a prises pour tâcher, soit d'exercer de véritables pressions auprès du gouvernement américain pour qu'il signe enfin ce traité, soit pour protéger les pêcheurs canadiens des conséquences de l'atermoiement du gouvernement américain?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous sommes en train d'établir une politique pour régler ce grave problème. Je dois en discuter aujourd'hui avec un porte-parole de l'opposition, tout de suite après la période de questions, et il est bien évident que le ministre des Pêches et des Océans et moi-même nous inquiétons très vivement de cette affaire.

M. Miller: Ou bien le gouvernement n'est pas vraiment conscient de la gravité de la situation, ou bien il est incapable de signifier avec assez de vigueur sa désaprobation au gouvernement américain pour que ce dernier prenne les mesures voulues.

Je voudrais demander au ministre pourquoi il n'a encore ni plan d'action ni calendrier à présenter au gouvernement américain pour amener ce dernier à intervenir, ou peut-il dire aux pêcheurs canadiens ce qu'ils doivent faire pour protéger immédiatement leur territoire de pêche et leur revenu?

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Madame le Président, j'ignore si je dois ou non donner au député un cours rudimentaire sur le gouvernement américain. Ce dernier n'est pas à l'origine du problème—nous lui avons fort clairement fait comprendre notre position. Le problème c'est que le gouvernement américain n'est pas en mesure d'obtenir l'assentiment du Sénat à propos de cette affaire. Nous devons mettre au point une stratégie qui tiendra compte et du Sénat et du gouvernement américains.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES MESURES POUR ACCÉLÉRER LE TRANSPORT DU GRAIN JUSQU'AUX ÉLÉVATEURS

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé et j'espère qu'il pourra y répondre, car elle est importante pour les producteurs de l'Ouest.

A cause des mesures prises par le député de Vegreville lorsqu'il était ministre des Transports pour accélérer le transport du grain, nous constatons qu'à présent le réseau d'élévateurs de la région qui relève de la Commission canadienne du blé fonctionne à 47 p. 100 en dessous de sa capacité et qu'il a reçu un million de tonnes de grain en moins que l'année dernière à la même époque. Ce ralentissement compromet l'efficacité des terminus.

Ma question est la suivante: quelles mesures le ministre va-t-il prendre pour acheminer des quantités de grain suffisantes vers les élévateurs afin d'assurer des approvisionnements suffisants aux terminus? La semaine dernière nous avons appris que le CN aurait pu acheminer 3,500 wagons et qu'il y en a eu seulement 2,400 de chargés.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai rencontré hier, à Winnipeg, les représentants de l'office du transport du grain. J'ai été saisi d'un rapport objectif sur la situation qui, d'après ce que j'ai pu constater, n'est pas du tout celle qu'on a décrite ce matin. Les exportations ont augmenté cette année de 15 à 16 p. 100. Ce chiffre est légèrement inférieur à ce que prévoyait mon prédécesseur, mais les producteurs de l'Ouest en sont fort satisfaits.

Des voix: Répondez à la question.

M. Towers: Madame le Président, le ministre a mal interprété la question et n'y a pas répondu du tout.

M. Clark: Il a lu la seule réponse qu'il avait sous la main.

M. Towers: Étant donné qu'il y a un écart de 70c. dans le prix du boisseau d'orge à provende selon qu'il passe ou ne passe pas par la Commission du blé et comme les céréaliculteurs ne peuvent obtenir de meilleurs prix, à cause du contingentement, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il compte prendre d'ici la fin de la campagne agricole? Haussera-t-il le prix initial versé aux producteurs ainsi que les contingents? C'est le ministre qui en est responsable . . .

● (1440)

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Madame le Président, cette année les prix initiaux ont été fixés à un niveau de beaucoup supérieur à ce qu'ils étaient l'an dernier. Lorsque le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a annoncé ces prix, il a ajouté qu'il les réexaminerait au début de la prochaine campagne agricole. C'est là où en sont les choses.

Des voix: Incroyable!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AVORTEMENT—ON DEMANDE SI LE Dr MORGENTALER FERA L'OBJET DE POURSUITES

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'aimerais adresser ma question à son secrétaire parlementaire.

Comme le Dr Henry Morgentaler est responsable de 12 à 15 avortements illégaux par semaine dans sa clinique Champlain située dans l'Est de Montréal . . .

Une voix: C'est tout?

M. Flis: Un néo-démocrate demande si c'est tout. A mon avis, c'est beaucoup trop. Le docteur est seul à décider qui peut ou—à l'occasion—ne peut pas se faire avorter. Quelles mesures le ministre est-il prêt à prendre pour que le Dr Morgentaler soit pleinement assujetti aux dispositions de la loi?

Des voix: Bravo!

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le président, le député n'ignore pas que la loi prévoit des comités d'avortement. Ces comités devraient, en fait, exister dans les hôpitaux et les cliniques.

Une voix: Dites-nous ce que vous en pensez, Ken.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Si le Dr Morgentaler ne respecte pas la loi, alors il incombe à la sûreté du Québec ou à la police locale d'agir. Quant au gouvernement fédéral, je dirais qu'à l'heure actuelle, il applique les recommandations du rapport Badgley déposé en 1977.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE TORONTO

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Certaines questions sont depuis longtemps en suspens dans l'agglomération de Toronto, notamment l'extension des pistes d'atterrissage à l'aéroport international de Toronto, la construction d'une troisième aérogare, la vente des terres à Pickering, la décision au sujet de l'ADAC au Island Airport, l'aéroport satellite de Buttonville, le moratoire pour obtenir d'autres droits d'atterrissage, les promesses violées au sujet des transports urbains, le rapport SOMPS et la dette de la Commission des ports de Toronto, pour n'en nommer que quelques-unes . . .

Une voix: La question.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'est que le début.

M. Jelinek: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre à ce sujet, étant donné surtout que le gouvernement précédent se proposait de régler rapidement toutes ces questions? Quelles mesures prendra-t-il?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, mon honorable ami parlait trop rapidement et je n'ai pu noter chaque question énumérée. Toutefois, je ne suis pas autorisé à agir à l'égard d'un certain nombre d'entre elles, car ce serait illégal. Bien entendu, la CCT est saisie de la question de l'ADAC. Je ne peux évidemment pas me prononcer là-dessus, car ce serait illégal. Pour ce qui est des ports de Toronto, le comité du cabinet étudiera la question la semaine prochaine.

M. Stevens: Et Pickering?

M. Pepin: Je m'occupe de tout cela dans la mesure où le temps me le permet et permet aussi à mes collègues de se renseigner sur ces questions.

M. Jelinek: Madame le Président, je savais que la résolution des problèmes du ministère fédéral des Transports était au point mort depuis que le ministre a été nommé à son poste, mais je vois maintenant que le ministre aussi est au point mort.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Afin de simplifier la tâche au ministre qui n'a pas tout à fait répondu à la question, je lui poserai la question supplémentaire suivante: peut-il assurer la Chambre qu'il va immédiatement mettre en œuvre les programmes proposés par son prédécesseur et, dans la négative, nous dira-t-il pourquoi il perd tant de temps? Il est ministre depuis des mois et il a eu tout le temps voulu pour maîtriser la situation dans le secteur des transports. Pourquoi n'a-t-il pas pris les mesures qui s'imposent depuis longtemps pour résoudre ces problèmes?

M. Pepin: Madame le Président, en réalité, j'ai pris plusieurs initiatives. Je pourrais vous en faire l'énumération maintenant.

Une voix: Faites donc!

M. Pepin: Dans certains cas, nous ne disposons pas des fonds nécessaires. Certaines promesses ont été faites pendant la campagne électorale. Mon honorable ami, un homme très distingué, est aussi très généreux. Il s'est donc promené un peu partout et a passé les mois de décembre et de janvier à faire des promesses comme on n'en avait jamais entendu avant au Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LES AUDIENCES CONCERNANT LE PROJET D'INTENSIFIER LA CIRCULATION DE PÉTROLIERS AU LARGE DES CÔTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je profite de la présence d'un visiteur de marque à la Chambre, M. Jacques Cousteau, qui attache une si grande importance à la protection des océans, pour interroger le ministre.

L'Office national de l'énergie a reçu une note de la société Transmountain Pipe Line Ltée l'informant qu'elle avait l'intention de tenir de nouvelles audiences cet automne sur le projet de construction d'un port pétrolier dans l'État de Washington et donc sur l'intensification de la circulation de pétroliers géants le long du littoral de la Colombie-Britannique. Étant donné que les audiences doivent avoir lieu au cours de l'automne 1980 et que les dernières audiences de l'Office national de l'énergie ont eu lieu à Vancouver, le ministre pourrait-il s'engager à organiser les prochaines réunions à Victoria qui est la région la plus directement concernée par l'intensification éventuelle de la circulation de pétroliers au large des côtes de la Colombie-Britannique?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais dire à l'honorable député que le gouvernement partage son inquiétude au sujet de toute augmentation du trafic des pétroliers le long de la côte de la Colombie-Britannique. Comme mon honorable collègue le sait, l'Office national de l'énergie décide lui-même du lieu de ses audiences—c'est un organisme indépendant—mais je tiens à lui dire que je vais transmettre sa suggestion à cet Office. Si la chose était possible, il me semble qu'il s'agit là d'une suggestion que l'Office national de l'énergie devrait considérer favorablement. Mais encore une fois, je ne pense pas avoir le pouvoir d'imposer à cette commission l'endroit où elle doit tenir ses audiences.

[*Traduction*]

LA PRÉSENTATION AUX AUDIENCES D'ÉTUDES SUR LES RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement.

Étant donné qu'il est prévu d'organiser de nouvelles audiences afin d'entendre les préoccupations d'ordre écologique de nos concitoyens et étant donné que, dans le rapport définitif de l'enquête sur les ports pétroliers de la côte ouest, le commissaire, M. Andrew Thompson, demande instamment au gouvernement fédéral d'instituer une enquête publique afin d'étudier la question de la sécurité de la navigation et les répercussions des déversements pétroliers pour notre pays, au cas où de nouvelles propositions seraient faites pour l'aménagement de Port Angeles, le ministre a-t-il l'intention de faire des études sur les répercussions écologiques de tels projets, études qui pourraient être présentées au nom de nos concitoyens lors des audiences de cet automne?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je ne manquerai pas d'accorder toute l'attention voulue aux instances que le député vient de me présenter.

* * *

L'AGRICULTURE

LE GRAIN—LA HAUSSE DU PRIX DES CÉRÉALES CONSOMMÉES AU CANADA

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre comptable de la Commission canadienne du blé à la Chambre. Nous estimons de ce côté-ci de la Chambre que le ministre devrait voir à se renseigner.

Étant donné que les agriculteurs subventionnent le coût des céréales canadiennes consommées chez nous au rythme d'un million de dollars par semaine, le ministre prendra-t-il les mesures qu'avait prises le gouvernement conservateur précédent pour en augmenter le prix avec effet rétroactif au 1er février 1980 afin d'apporter une aide immédiate aux céréaliculteurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne vois pas pourquoi on me pose ces questions. Je ne suis pas le ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

Des voix: Oui, vous l'êtes.

M. Pepin: Je réponds à la Chambre pour le ministre qui est chargé de la Commission.

M. Hnatyshyn: Non, non!

M. Clark: Lisez l'arrêté en conseil.

M. Pepin: Quoi qu'il en soit, je devrai de toute façon consulter le ministre chargé de la Commission canadienne du blé pour pouvoir apporter une réponse au député.

M. Gustafson: Le ministre pourrait-il également découvrir pour nous de quelle façon les céréaliculteurs pourront recouvrer les 25 millions de dollars qu'ils ont déjà perdus?

M. Pepin: Je me renseignerai, madame le Président.

* * *

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—L'ENTENTE SUR UN PRIX FAVORABLE POUR LE GAZ DESTINÉ AUX NOUVEAUX MARCHÉS DE L'EST

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet des négociations permanentes qui se déroulent depuis un an dans le but d'en arriver à une

entente sur un prix encourageant pour le gaz naturel destiné aux nouveaux marchés de l'est du pays.

● (1450)

Étant donné que de nombreuses localités et de nombreuses entreprises attendent avec impatience cette subvention au prix du gaz, le ministre peut-il nous dire quand cette entente interviendra entre les provinces productrices et les provinces consommatrices ou faudra-t-il d'abord s'entendre sur les prix du pétrole?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, bien sûr que dans les entretiens que j'ai actuellement avec les gouvernements des provinces productrices à propos des prix de l'énergie, il est question de subventionner le prix du gaz. J'espère que ces entretiens se termineront sous peu sur une bonne note et que la question de subventionner le prix du gaz sera également réglée en même temps.

* * *

LES TRANSPORTS

LES DÉFAUTS MÉCANIQUES DES VOITURES—LES MESURES VISANT À PROTÉGER LES CANADIENS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre compétent en matière de Transports. C'est très important, car pour de nombreux Canadiens, c'est une question de vie ou de mort.

Étant donné qu'au cours des 12 derniers mois, on a signalé, aux États-Unis comme au Canada, des milliers de cas où les freins de voitures Rabbit, Scirocco, Audi Fox et Dasher ont fait soudainement défaut, et comme il semblerait que ces ennuis mécaniques se situeraient dans le maître-cylindre et le système de freinage de marche arrière, le ministre peut-il dire à la Chambre comment son ministère entend protéger les Canadiens exposés à de graves blessures à cause de pannes inattendues des freins de voitures Volkswagen?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il faudra d'abord que je vérifie si des plaintes ont été déposées. Mon ministère ne peut ordonner de rappeler des voitures. Notre rôle consiste à faire enquête et il appartient aux fabricants de rappeler leurs voitures. Cependant, en l'occurrence je vais demander si la société a entrepris de rappeler ses voitures pour corriger ce type de défaillance.

M. Siddon: Même si le ministre des Transports fait semblant de ne pas être au courant, on sait que les fonctionnaires de son propre ministère font enquête depuis mai 1979, tout comme les services de la sécurité des transports aux États-Unis.

Puisque la société Volkswagen Canada Inc. a refusé d'assumer la responsabilité de la réparation ou du remplacement des systèmes de freins défectueux en dépit des grands risques que cela représente, le ministre des Transports, de concert avec son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, voudrait-il passer aux actes, en faisant appel au Parlement si nécessaire, pour obliger Volkswagen à rappeler immédiatement toutes ses voitures vendues au Canada depuis 1975, afin que ces défauts mécaniques si dangereux puissent être corrigés sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux propriétaires?

M. Pepin: Madame le Président, j'ai simplement dit que nous ne pouvions pas obliger les fabricants à rappeler leurs voitures. Je vais communiquer avec la société et, le cas échéant, je tenterai de la convaincre par la persuasion, comme la chose se fait habituellement.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES DÉPENSES PUBLIQUES EN VUE DE REMETTRE LES RAMPES EN ÉTAT—LES APPELS D'OFFRE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à accepter l'initiative de l'ancien gouvernement progressiste conservateur selon laquelle, dans les cas où l'on se sert des deniers publics pour améliorer les voies ferroviaires ou remettre en bon état les rampes, des appels d'offre seront lancés pour les travaux d'élargissement des remblayages, d'empierrement des voies, et autres, que peuvent réaliser les entrepreneurs indépendents?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'étudierai la pratique actuelle et je prendrai les dispositions voulues.

M. Neil: Madame le Président, le ministre peut-il nous dire s'il est disposé à donner suite à l'initiative de l'ancien gouvernement progressiste conservateur qui voulait mettre sur pied un comité consultatif composé des représentants de diverses sociétés céréalières, des compagnies ferroviaires, et du bureau du coordonnateur des grains, lequel comité serait chargé de recommander la priorité à accorder à l'amélioration ou la remise en bon état des voies d'embranchement du réseau ferroviaire des Prairies?

M. Pepin: Madame le Président, la réponse est la même que pour la question précédente.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SERVICES DE GARDERIES—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UNE LOI

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les membres de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant se réunissent à Ottawa aujourd'hui. Étant donné que dans l'une de ses principales recommandations, la Commission préconise une plus grande participation du gouvernement fédéral à l'expansion des services de garderies au Canada, le ministre compte-t-il présenter, de concert avec les gouvernements des provinces, une loi nationale sur la protection de l'enfance destinée à assurer un réseau de services de garderies de qualité et de subventionner une partie des frais assumés par les parents à faible revenu?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je vois que le député lit les journaux comme tout le monde. Nous avons donc constaté, qu'en effet, la commission qui a piloté au Canada l'Année internationale de l'enfant remettra son rapport au premier ministre et à quelques ministres dans quelques minutes. Je voudrais donc que le député ait la courtoisie de nous laisser recevoir le rapport et en étudier les recommandations. J'ai l'intention—et je peux l'annoncer à la Chambre immédiatement—de déposer ledit rapport au Parlement demain matin.

[*Traduction*]

M. Young: Madame le Président, étant donné que la plupart des localités ne disposent pas de suffisamment de fonds pour ouvrir des garderies et que beaucoup d'enfants d'âge scolaire et pré-scolaire restent à la maison, sans surveillance suffisante, le ministre acceptera-t-il de verser jusqu'à concurrence de 75 p. 100 des fonds de lancement en vue de rénover des garderies et d'en équiper de nouvelles en transformant, par exemple, les salles de classe vides, afin que l'on puisse offrir dans la plupart des quartiers des garderies de jour et de soir à un prix raisonnable?

[*Français*]

Mme Bégin: Madame le Président, le député pose sa question sur la base des statistiques déjà anciennes des années 1977 et 1978, mais en 1979, probablement d'ailleurs à cause de l'excellent travail de conscientisation fait par la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant, les places de garderies et de services de garde disponibles pour les enfants qui en ont besoin au Canada ont augmenté de 9 p. 100 sur la meilleure année précédente qui était 1976, c'est-à-dire de 17 p. 100. Ces places sont dues essentiellement à un aménagement unique dans le Régime d'assistance publique du Canada qui favorise au titre du capital et des coûts d'exploitation le développement des garderies. Le député doit savoir que le Régime d'assistance publique du Canada a établi cet aménagement spécial uniquement, à ma connaissance, pour les garderies, mais nous ne pouvons rien faire si une province n'en prend pas l'initiative. Dans son cas, je suis sûre qu'il va parler au gouvernement de l'Ontario.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ENTENTE CONCLUE ENTRE L'AGTL ET PETRO-CANADA AU SUJET DE L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX DE L'ALBERTA

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il confirmer que l'Alberta Gas Trunk Line Company et Petro-Canada Exploration ont conclu une entente pour voir s'il était possible de construire un quatrième complexe minier pour exploiter les sables bitumineux dans le nord de l'Alberta?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je puis en effet confirmer l'existence d'une entente entre l'Alberta Gas Trunk Line et Petro-Canada. D'ailleurs, si je ne m'abuse, cette décision a été annoncée il y a quelques minutes.

Des voix: Oh, oh!

M. Corbett: Quelle coïncidence.

M. Lalonde: Cette décision représente une étape importante dans le programme général du gouvernement canadien qui vise à garantir que le Canada aura tout le pétrole nécessaire au cours des années 90 et à favoriser une participation accrue du Canada dans ce secteur très important.

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE SERVICE RÉGULIER D'AVIONS À RÉACTION À BRANDON (MAN.)

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme j'en ai déjà discuté avec lui, il sait sans doute de qui je vais parler.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: Il ne répondra pas plus cette fois-ci.

M. Mayer: Ma question a trait à l'absence d'un service régulier d'avions à réaction de première classe dans la région de Brandon. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux habitants de cette région quelle est la position du gouvernement à propos de ce service dont cette importante région du Manitoba a grandement besoin?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai eu le plaisir de rencontrer le maire de Brandon hier soir à Winnipeg. Il m'a fait part du désir de la municipalité et des autorités d'exprimer leur opinion sur cette question. Comme mon bon ami le sait bien, la CCT est encore en train d'étudier cette affaire. Malheureusement, elle a tellement de travail en ce moment qu'elle ne peut pas s'en occuper aussi rapidement qu'elle le voudrait. J'essaie cependant d'accélérer le processus.

● (1500)

M. Mayer: Madame le Président, la question supplémentaire que je pose au même ministre porte sur le même sujet. Il a déjà dit que le précédent ministre des transports s'était montré extrêmement généreux. En l'occurrence, ce n'était pas faire preuve de générosité mais simplement du sens du devoir en permettant à un transporteur régional de formuler une demande pour desservir ce parcours. On peut évidemment être d'accord sans ne rien faire pour ainsi dire, mais c'est d'un appui vigoureux pour obtenir ce service aérien dont nous avons besoin.

Le ministre fournirait-il l'appui qu'il faut en accélérant les audiences du Comité des transports aériens, de façon à ce que ce service puisse être inauguré aussitôt que possible? Nous nous sommes passés de ce service dans cette région pendant trop longtemps. C'est le cas de 180,000 Canadiens non seulement dans le Sud-Ouest du Manitoba, mais aussi dans le Sud-Est de la Saskatchewan.

M. Pepin: Madame le Président, on pourrait à certains égards accuser mon prédécesseur d'avoir forcé la main à la Commission canadienne des transports dans cette affaire. Je préfère, ainsi que j'en ai pleinement le droit en vertu de la loi . . .

M. Clark: On pourrait également l'accuser de bien connaître ses fonctions.

M. Pepin: . . . reconsidérer la décision de la Commission canadienne des transports. Je préférerais que la Commission évalue objectivement la situation, puisque je sais pertinemment que je puis, et le gouvernement tout entier, modifier cette décision, si nous le jugions à propos.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Comme c'est aujourd'hui jeudi, madame le Président, j'aimerais poser au leader du gouvernement la question habituelle à propos des travaux de la Chambre jusqu'à la fin de la semaine, étant entendu que demain est un jour réservé.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, nous allons effectivement continuer aujourd'hui l'étude de la deuxième lecture de la loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981. Demain, c'est une journée d'opposition. Lundi, si nous n'avons pas terminé le débat de deuxième lecture, nous procéderons encore à l'étude du bill C-30 attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire au gouvernement pour l'année financière 1980-1981. Nous procéderons ensuite à l'étude de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, de la loi modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et de la motion nº 1, inscrite au nom du gouvernement, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du développement social. Ensuite, nous étudierons le bill C-28, loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Et si au milieu de la semaine prochaine nous avons terminé l'étude de ces projets de loi, il me fera plaisir d'indiquer à mon collègue les autres choses dont nous serions prêts à disposer à ce moment-là.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre le sait: les députés de ce côté-ci de la Chambre s'efforcent de poser ces questions du jeudi sur un ton posé, sans provoquer d'affrontement. Mais je dois dire au ministre que mon quotient d'irritation est en train d'atteindre un niveau vraiment très élevé face au retard qu'on met à dire à la Chambre au juste quand on présentera le bill que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) doit présenter pour venir en aide aux veuves des vétérans invalides. Il y a deux semaines, le ministre nous a dit que nous n'aurions pas à revenir à la charge encore bien des fois, mais il y a une semaine il nous a assurés que le projet de loi serait présenté avant la fin de l'année.

Madame le Président, le sujet a fait l'objet d'un projet de loi pendant la dernière session; aussi, le travail préparatoire est déjà fait. Le ministre des Affaires des anciens combattants nous a dit vouloir l'améliorer. Avant que la Chambre soit convoquée, il a donné à entendre que le bill serait présenté sous peu. Cette affaire est vraiment très urgente et j'invite mon bon ami, le leader du gouvernement à la Chambre, à ne plus la traiter à la légère et à nous dire, d'ici jeudi prochain, quand le bill sera présenté.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Pinard: J'espère, madame le Président, être en mesure de donner satisfaction à mon honorable collègue. Cependant, je tiens à lui confirmer qu'à la suite de ses nombreuses démarches, et dès la première qu'il a faite d'ailleurs, j'ai demandé au ministre responsable de s'occuper du dossier afin que le projet de loi soit prêt dans les meilleurs délais. L'honorable ministre m'a fourni cette assurance à moi-même, et il l'a également fournie à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Nous sommes actuellement en train d'élaborer le projet de loi et dès qu'il sera prêt nous le présenterons à la Chambre et tâcherons d'en disposer dans les meilleurs délais. Cependant, je ne veux prendre aucun engagement à l'égard de mon savant collègue, savoir, d'introduire ce projet de loi d'ici jeudi prochain. Si nous pouvons le faire plus tard cet après-midi, je le ferai, mais si cela va à la mi-juillet, nous le ferons à la mi-juillet, mais nous le ferons dès que le tout sera prêt, et je veux assurer l'honorable député que nous ne retarderons pas indûment l'introduction de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Knowles: Faites-le en juin.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MACKAY—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES TRANSPORTS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ai un bref rappel au Règlement à faire à propos de la réponse que le ministre des Transports (M. Pepin) a donnée au député de Portage-Marquette (M. Mayer). Si le ministre des Transports voulait m'accorder son attention, je lui parlerais de la réponse qu'il a faite au député de Portage-Marquette.

Peut-être que je me trompe, mais d'après sa réponse, j'ai compris qu'il accusait en fait l'ancien ministre des Transports, c'est-à-dire son prédécesseur, d'exercer des pressions sur la CCT qui est censée être un organisme indépendant. Je constate que le député de Vegreville (M. Mazankowski) vient d'entrer à la Chambre: le ministre pourrait peut-être préciser un peu sa réponse. Je pensais qu'on ne devrait pas laisser la réponse au compte rendu sous la forme que j'ai comprise, si je ne me suis pas trompé.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, permettez-moi de préciser brièvement que je n'ai voulu insulter personne. J'ai tout simplement dit qu'il y avait deux façons d'envisager la situation: dans le premier cas, le ministre expose d'avance une situation en exprimant ses opinions, puis l'affaire est renvoyée à la CCT qui passe à l'action. Je pense que c'est une façon de voir les choses.

J'ai dit que l'on pouvait considérer un tel procédé comme de la coercition en quelque sorte—je pense donc avoir été très précis. J'ai dit que je préférais l'autre système, c'est-à-dire de permettre à la CCT de prendre une décision pour étudier ensuite la situation avec le cabinet aussi, en vertu des articles 25 et 64 de la loi et y remédier.

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Au sujet de l'objection qu'a soulevée mon collègue, madame le Président, je voudrais simplement me réserver le droit de vérifier ce qui s'est dit exactement. Si, comme mon collègue l'a signalé, le ministre a laissé entendre que je suis intervenu de façon intempestive ou répréhensible dans l'activité de la CCT, je voudrais certainement revoir ce qui s'est dit et me réserver le droit d'invoquer le Règlement ou de soulever la question de privilège plus tard.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKNIGHT—LES QUESTIONS CONCERNANT LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ RESTÉES SANS RÉPONSES

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, il me répugne de soulever la question de privilège, mais je le fais à cause de l'importance, de l'inquiétude et des besoins des Canadiens de l'Ouest, les céréaliculteurs, les agriculteurs et les éleveurs de bétail dont le gouvernement actuel ne semble pas se soucier le moins du monde. J'ai posé cinq questions à la Chambre, et même quatre questions supplémentaires. La seule réponse que j'ai reçue est venue du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael).

Madame le Président, je voudrais citer le décret du conseil, paru dans la *Gazette du Canada*, Partie II, vol. 114, nº 6, page 622, qui charge l'honorable Hazen Argue d'assister le ministre des Transports (M. Pepin) en ce qui concerne la Commission canadienne du blé, la Loi sur le double prix du blé et la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. En tant que représentants des agriculteurs de l'Ouest, nous avons le droit d'obtenir des réponses à nos questions dans cette Chambre. Voici le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il a un adjoint dans l'autre Chambre—il s'agit bien d'un adjoint, non d'un ministre.

Je demande respectueusement, madame le Président, si quelqu'un en face, le premier ministre ou une autre personne, ne pourrait pas nommer un ministre qui réponde ici à nos questions afin que nous informions nos commettants comme ils le souhaitent et l'exigent. Si vous tranchez la question en ma faveur, madame le Président, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le premier ministre demande à un ministre dans cette Chambre de se charger de la Commission canadienne du blé.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le ministre veut-il répondre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne peux que constater que mes honorables amis d'en face se sont aujourd'hui donné le mot pour soutenir le point que mon ami a fait valoir. Il touche une situation que, de toute évidence, je ne peux pas changer, puisque je n'en ai pas le pouvoir. On m'a chargé de la Commission canadienne du blé et je m'en occupe du mieux que je peux.

Si mes honorables collègues voulaient me faciliter la tâche le moindrement, soit dans certains cas lorsqu'ils me posent des questions auxquelles même la Commission canadienne du blé ne saurait répondre sans y avoir consacré plusieurs jours de recherche, s'ils voulaient bien me prévenir à l'avance de ces questions, je crois que les choses se passeraient beaucoup mieux et que je pourrais alors leur fournir les renseignements désirés, mais comme ils ne veulent pas le faire, nous aboutissons au genre de situation où nous nous trouvons actuellement.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Au sujet de cette question de privilège, madame le Président, je regrette que non seulement le ministre ne saisisse pas ses responsabilités mais qu'il ne comprenne pas non plus la nature de la question de privilège qui vient d'être soulevée.

Il vient de dire il y a quelques minutes au cours de la période des questions qu'il n'est pas le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. C'est ce qu'il a dit; c'est ce qu'il a soutenu; c'est aussi l'excuse qu'il se donne pour tout ignorer de certaines questions d'un intérêt fondamental pour les céréaliculteurs canadiens.

Des voix: Bravo!

● (1510)

M. Clark: Ce qu'a dit mon collègue, le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), lorsqu'il a cité le décret du conseil, c'est que le décret qui attribue la responsabilité ministérielle de faire rapport au Parlement de la situation de la Commission canadienne du blé ne l'attribue pas à quelqu'un de l'autre endroit, mais bien au ministre des Transports (M. Pepin).

Je vais relire le décret du conseil C.P. 1980-605 daté du 4 mars 1980 dans lequel Son Excellence le gouverneur général en conseil nomme l'honorable Hazen Robert Argue ministre d'État et je vais citer la partie de ce décret qui se rapporte à la question soulevée, madame le Président:

. . . d'aider le ministre des Transports à s'acquitter de ses fonctions . . .

Il s'agit des fonctions du ministre des Transports. Le décret poursuit:

a) en ce qui a trait à la Commission canadienne du blé; et *b*) en tant que ministre aux fins de la loi sur le double prix du blé et de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest.

Le décret du conseil dit hors de tout doute que le ministre des Transports ne peut se décharger de ses responsabilités à l'égard de la Commission canadienne du blé sur un autre ministre siégeant ailleurs. Il lui incombe de savoir ce qui se passe à la Commission et d'en faire rapport à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il doit assumer cette responsabilité. Quand à savoir s'il s'acquitte bien ou mal de ses responsabilités, c'est peut-être une question d'opinion. Nous croyons qu'il s'en tire abominablement, madame le Président. Depuis que je siège à la Chambre des communes, je ne me rappelle pas avoir vu un ministre se présenter à la Chambre, jour après jour, aussi peu préparé que l'est le ministre des Transports au sujet des questions très importantes qui relève de la Commission canadienne du blé. Mais ce n'est qu'affaire d'opinion.

La question de privilège porte sur la tentative, de la part du ministre, de nier ici-même, à la Chambre des communes, une responsabilité qui lui est attribuée par décret du conseil. Il est déjà assez grave qu'il ne soit pas au courant de choses qui relèvent de la Commission canadienne du blé, mais c'est encore pire quand il affirme à la Chambre et aux Canadiens qu'il n'est pas responsable de questions dont la charge expressément un décret du conseil promulgué par son propre gouvernement. Le moment est venu pour le gouvernement et le ministre d'assumer leurs responsabilités à la Chambre, de ne plus reléguer les difficultés de nos céréaliculteurs au second plan, ou de les tenir pour si futiles que le ministre nie qu'il en soit chargé.

A mon avis, nous sommes saisis d'une affaire qui porte bel et bien atteinte aux privilèges des députés de ce côté-ci de la Chambre, voire des députés de tous les partis qui défendent les intérêts des céréaliculteurs, intérêts sur lesquels influent les activités de la Commission canadienne du blé. Les céréaliculteurs ont le droit d'exiger qu'un ministre leur réponde.

Le décret et la loi obligent le ministre, en l'occurrence le ministre des Transports, à s'exécuter. Il a cherché à nier aujourd'hui qu'un décret du conseil lui assigne cette tâche. Ce que non seulement la Chambre ne saurait accepter, madame le Président, mais tous ceux qui adhèrent au principe de la responsabilité du gouvernement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): De toute évidence, madame le Président, le chef de l'opposition officielle (M. Clark) s'ennuie quelque peu de ses quelques années de droit et cherche à donner des interprétations à un ordre en conseil alors que, essentiellement, ce qui importe, c'est que les députés à la Chambre obtiennent l'information la plus complète et la plus juste possible. Or, ce que le ministre a fait, aujourd'hui, à la Chambre en répondant à quelques questions, il l'a fait de la façon la plus honnête et la plus juste possible. Il a répliqué qu'il avait l'intention de consulter le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé qui siège au Sénat, qu'il obtiendrait tous les renseignements appropriés, et qu'il ferait rapport plus tard à la Chambre, de façon à pouvoir donner aux députés une réponse la plus complète et la plus juste possible.

Je comprends mal, madame le Président, qu'on cherche à interpréter un document seulement pour les fins de l'interprétation, sans véritablement prendre en considération ce qu'on recherche. Quand les députés posent des questions ici, ce qu'ils veulent savoir, ce n'est pas tant comment interpréter un ordre en conseil que d'obtenir une réponse juste, complète et honnête.

Si vraiment les députés progressistes conservateurs veulent obtenir des réponses complètes à leurs questions, je me demande pourquoi le chef de l'opposition s'offusque du fait que le ministre actuel des Transports (M. Pepin) désire consulter son collègue, lequel est justement ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, pour pouvoir être en mesure d'apporter des faits précis et donner les renseignements voulus aux députés de l'opposition.

Autrement, madame le Président, nous n'aurons d'autre choix que de conclure, qu'en fait, ce que recherchent les députés du parti progressiste conservateur, ce n'est pas tant des réponses sérieuses et complètes à leurs questions, mais l'occasion de tout simplement s'amuser à faire de la politique dans un Parlement qui n'a pas le temps de s'amuser à ce genre d'activité.

Madame le Président, je trouve absolument inacceptable le fait que le chef de l'opposition prenne du temps de la Chambre à ce moment-ci de l'année, alors que le Parlement n'a presque pas siégé pendant un an à cause de deux élections successives, pour chercher à s'amuser à interpréter les ordres en conseil et pour tenter de démontrer que le ministre des Transports agit d'une façon irresponsable en voulant obtenir des faits pour donner une réponse complète et juste à un de ses collègues. Je trouve cela absolument inacceptable. Je lui demanderais plutôt que de perdre notre temps à chercher à donner des interprétations à des documents, qu'il cherche donc à obtenir des réponses complètes, comme le ministre des Transports veut justement en donner à ses collègues.

Mme le Président: J'ai entendu deux orateurs de chaque côté de la Chambre sur cette question de privilège. Si je peux me permettre de faire cette remarque, je crois qu'avec l'intervention du très honorable chef de l'opposition (M. Clark) la Chambre s'est quelque peu éloignée de la question de privilège qui avait été soulevée originellement. Le très honorable chef de l'opposition a discuté de la question de savoir qui était responsable de la Commission canadienne du blé, alors que la question de privilège qui avait été soulevée par l'honorable député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) constituait plutôt des instances faites au premier ministre (M. Trudeau), et qui découlent du fait que le député n'est pas satisfait ni des réponses qu'il a reçues ni de la situation qui est créée dans cette Chambre, du fait qu'il s'agit d'un ministre qui siège à la chambre Haute et qui est responsable—et encore là je ne veux pas interpréter la nature de ses responsabilités, car il ne m'appartient pas de le faire—ou en tout cas qui doit répondre des questions touchant à la Commission canadienne du blé.

Le député de Kindersley-Lloydminster a plutôt fait des représentations et il comprend, j'en suis sûre, qu'on ne peut pas utiliser la question de privilège pour faire des représentations. Par conséquent, à sa face même, la question que le député a soulevée est certes très importante et mérite probablement d'être débattue très longuement dans cette Chambre, mais on ne peut pas le faire sous le couvert d'une question de privilège.

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) a soulevé une importante question de privilège. Je ne conteste pas votre décision, madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre. Si le député parle de la décision que je viens de rendre, je ne crois pas pouvoir l'entendre. S'il invoque le Règlement au sujet d'autre chose, je l'écouterai volontiers, mais il doit prendre bien soin de ne pas faire allusion à la décision que j'ai rendue.

M. McGrath: Madame le Président, tout d'abord, je voudrais savoir ce qu'il advient de la motion de fond que le député a présentée à l'appui de ce que lui et beaucoup d'entre nous considérons comme des présomptions suffisantes d'atteinte aux privilèges. Le fait qu'en vertu d'un décret du conseil, il y a à la Chambre un ministre chargé de la Commission canadienne du blé constitue la question de privilège.

Mme le Président: Exactement. C'était une motion de fond dont il n'a pas été donné avis. Par ailleurs, il était bien évident dans l'argumentation du député de Kindersley-Lloydminster qu'il se plaignait au premier ministre (M. Trudeau) d'une situation qu'il ne juge pas satisfaisante. Il peut en discuter tant qu'il voudra, mais je ne peux revenir sur ma décision.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président. Au sujet du préavis, s'il s'était agi d'une chose survenue à un moment autre que la période des questions, il aurait pu être nécessaire de donner un préavis en temps opportun avant la séance suivante de la Chambre. Je ne voudrais pas interpréter votre réponse comme signifiant qu'à moins de préavis écrit, les députés ne peuvent revenir à 3 heures sur des situations qui se sont présentées durant la période des questions, car ce serait nous nier des droits très importants. Ce n'est sans doute pas ce qu'a voulu dire Votre Honneur, mais je voudrais en être certain. J'espère que Votre Honneur voudra bien nous confirmer que telle n'était pas son intention.

Mme le Président: J'ai dit deux choses. D'abord, qu'une motion de fond requiert bel et bien un préavis. J'ai également dit que le député m'a plutôt semblé présenter des instances dans son argumentation et que sa question de privilège ne me paraissait pas recevable.

● (1520)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Vous n'avez accordé la parole à aucun député de notre parti dans le cadre de la question de privilège du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight). Je sais que vous avez le droit de donner la parole à qui vous voulez. Mais je tiens à dire que nous appuyons très fermement le question de privilège qu'a soulevée le député de Kindersley-Lloydminster. Je ne sais pas si vous allez me permettre de poursuivre parce que vous avez déjà rendu votre décision.

Il est très important que je signale qu'on ne nous a pas donné la parole pour nous permettre de donner notre avis, et que nous sommes entièrement d'accord avec le député. Nous sommes très mécontents de la façon dont le ministre des Transports (M. Pepin) a répondu aux questions ayant trait à la Commission du blé. A notre avis, en disant aujourd'hui qu'il n'en est pas responsable, il a sérieusement porté atteinte à nos privilèges de députés représentant des circonscriptions de l'Ouest où le blé est très important.

Nous avons l'obligation à la Chambre de poser des questions à ce sujet. Et le gouvernement a l'obligation de s'assurer qu'il y a quelqu'un du côté ministériel qui puisse répondre de façon intelligente à nos questions. Je vois, madame le Président, que vous essayez de m'interrompre. Je voudrais seulement affirmer qu'à notre avis, nous aurions dû avoir notre mot à dire dans ce débat.

Mme le Président: Tout d'abord, il est vrai que je n'ai pas donné la parole à un député du Nouveau parti démocratique. J'ai dit que j'avais écouté deux députés d'un côté et deux de l'autre et que je croyais en savoir assez pour rendre une décision. Toutefois, je dois signaler au député qu'il débat lui aussi la question. Il s'agit de griefs qu'ont des députés contre le gouvernement. Ils sont tout à fait libres d'exprimer de tels griefs à la Chambre, mais pas dans le cadre de la question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. JELINEK—LES RÉPONSES DU MINISTRE DES TRANSPORTS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, mon rappel au Règlement a trait à une question connexe, mais pas à la même question de privilège. Je voudrais demander certains éclaircissements au ministre.

Aujourd'hui, madame le Président, comme vous l'avez vu et entendu au cours de la période des questions, le ministre des Transports (M. Pepin) nous a donné un spectacle des plus décevants, sinon des plus scandaleux, que la Chambre ait jamais connus. Non seulement il n'a même pas essayé de répondre aux questions ayant trait à la Commission du blé, mais il n'a pu, aujourd'hui comme par le passé, répondre à aucune question se rapportant au ministère des Transports. Il est évident qu'il ne prend pas la peine et le temps nécessaires pour se renseigner sur un portefeuille qui compte parmi les plus importants et qui touche non seulement tous les députés, mais tous les Canadiens, où qu'ils soient.

J'ai dit au début que le ministre pourrait régler la question aujourd'hui même, à l'instant même. Je le prie d'adopter la seule solution honorable qui s'offre à lui, vu sa performance à la Chambre des communes; c'est de résigner ses fonctions de ministre des Transports et de laisser la place à quelqu'un qui fera ce qu'il faut pour se mettre au courant et pour assumer vraiment la responsabilité de ce très important portefeuille.

Mme le Président: Le député sait sûrement que la présidence est sans pouvoirs pour faire en sorte qu'un député soit satisfait de la qualité, de la longueur ou de l'ampleur d'une réponse donnée à un membre de l'opposition, ou de n'importe quel parti d'ailleurs. Le député qui n'est pas satisfait peut continuer de poser des questions jour après jour. C'est pour cela que la période des questions existe. Cependant j'estime que cela ne justifie pas un rappel au Règlement.

M. TAYLOR—LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE EN CE QUI CONCERNE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'un renseignement inexact donné à la Chambre. Parlant de la Commission du blé, le ministre a dit qu'il n'était pas le ministre responsable. Or le décret prouve qu'il est bel et bien responsable. Je propose donc que l'affaire soit prise en délibéré pour permettre à M^me^ le Président de lire le compte rendu, parce que des renseignements inexacts ont été présentés à la Chambre.

Mme le Président: Le député ouvre un débat; il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MALONE—LA CONVOCATION DES COMITÉS PARLEMENTAIRES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire différente et très importante, qui met en jeu les droits de tous les députés, car elle entrave la participation des députés aux travaux du Parlement. Le gouvernement n'a pas encore mis le Parlement en marche, car au moment où je vous parle 13 de nos 20 comités ne fonctionnent pas. Six de ces comités ne se sont pas encore réunis, et les sept autres n'ont tenu qu'une séance d'organisation et ne se sont pas réunis depuis.

Après ce que nous venons d'entendre sur la question de privilège portant sur la Commission canadienne du blé, il convient de faire remarquer que cet organisme a un budget aussi important que celui des provinces du Manitoba et de la Saskatchewan réunies. Elle n'a de comptes à rendre qu'au seul Parlement; or les députés se voient refuser la possibilité de lui demander des comptes, alors qu'ils sont les seuls habilités à le faire.

Prenons par exemple les comités de l'agriculture, des pêches et des forêts, de la santé, du bien-être et des affaires sociales, des bills privés en général et du règlement, de la procédure et de l'organisation ainsi qu'un grand nombre d'autres comités; en fait, ils ne se sont pas encore réunis, ils n'ont aucunement . . .

M. Knowles: Le comité des affaires des anciens combattants non plus.

M. Malone: Les députés du Nouveau parti démocratique soutiennent que ce comité ne s'est pas réuni. Les députés savent sans doute que si le comité est saisi d'une motion et qu'elle est adoptée, elle doit être présentée et débattue au Parlement. Il suffit qu'un seul député l'exige. Toutefois, nous ne pouvons mettre cette motion en délibération si le comité ne siège pas. Nous ne pouvons discuter ici à la Chambre si ces comités nous empêchent de soulever la motion, de l'adopter et par conséquent de la présenter à la Chambre.

Les députés qui siègent à la Chambre depuis un certain temps connaissent très bien cette subtile notion de privilège. C'est toute la question du parlementarisme qui est en cause. Toutefois, si l'on songe à ce qui peut advenir à la fonction du comité, nous ne pouvons certes pas nous empêcher de conclure que l'on peut bâillonner un membre d'un comité en l'empêchant d'intervenir d'une façon ou d'une autre, en l'excluant du comité ou encore en lui imposant un interdit physique ou psychologique. Certes, il peut en être exactement de même si les comités ne se réunissent pas, ce qui revient à frustrer de ce droit le membre d'un comité.

Si par exemple les comités se réunissent, le Parlement est grouillant d'activités, il est saisi d'amendements, de motions, etc, mais si l'on fait en sorte que ces questions ne puissent être étudiées ici, nous devons certes nous en préoccuper et soutenir que l'on nous enlève le droit de faire connaître nos opinions au Parlement ou d'y exercer notre influence.

J'aimerais vous reporter au commentaire n° 578 du Beauchesne sur la nécessité d'organiser les comités le plus tôt possible. C'est le commentaire 579(2) qui impute expressément cette responsabilité au whip du gouvernement tandis que le commentaire 570 où l'on précise que les comités doivent accorder l'attention la plus sérieuse et la plus complète aux questions qui leur sont déférées.

Je ne sais pas ce que les députés du gouvernement entendent par cette expression, mais c'est aujourd'hui la 45^e^ journée de session depuis la convocation du Parlement le 14 avril. Le fait est que nous siégeons depuis 45 jours et que 50 p. 100 des comités ne sont pas encore formés ou ne se sont pas réunis une seule fois. Toutes les prévisions budgétaires attendent d'être étudiées, nous avons le droit d'y regarder de plus près en tant que députés afin de les examiner, les analyser, les critiquer ou y apporter des amendements. Nous devons avoir le droit de présenter une motion visant à débattre ces prévisions à la Chambre. Cependant, on nous refuse cette possibilité parce que le gouvernement ne veut pas former les comités ni les convoquer.

L'une des questions que les députés commencent à se poser c'est «Pourquoi sommes-nous ici?». Il existe des rouages nous permettant de remplir nos fonctions, de travailler et de représenter nos circonscriptions dans les débats nationaux. Mais si le gouvernement refuse de mettre ces rouages en place, il se trouve en fait à empêcher le Parlement d'exercer ses fonctions.

Nous assistons à des événements comme l'explosion du Mont Sainte-Hélène, dans l'État de Washington, qui nuit au frai du saumon sur la côte ouest, mais il n'y a pas de comité des pêches et forêts. Tout au début du printemps et de l'été 1980, nous avons vu les incendies de forêt ravager des superficies immenses; c'est de loin le cas le plus grave de notre histoire. Et pourtant, le comité des forêts ne siège toujours pas. Comme il n'y a pas eu de réunion du comité des Pêches et des Forêts, il est certain que l'on frustre effectivement les députés de leurs droits.

● (1530)

J'aimerais mentionner un autre exemple, à ce propos, madame le Président, quand il y a quelques semaines à peine le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a invoqué l'article 26 du Règlement. Vous vous souviendrez qu'il voulait signaler à la présidence et à la Chambre la très grave sècheresse qui sévit dans les trois provinces de l'Ouest. Vous avez alors refusé la tenue d'un débat d'urgence, madame le Président, pour les raisons suivantes, et je cite vos paroles:

Dans le cas qui nous occupe, le député sait certainement que la question peut être soulevée devant le comité chargé en ce moment d'étudier le budget du ministère de l'Agriculture;

Madame le Président, cela s'est passé il y a quelques semaines et pourtant le comité permanent de l'Agriculture ne siège pour la première fois qu'aujourd'hui. Ainsi donc, jusqu'ici, 45 jours après le 14 avril, après qu'un député eut soulevé une question urgente et qu'on lui ait recommandé d'en parler à un comité, ce comité n'a pas siégé. Je dirai donc encore une fois qu'à mon avis nous avons été frustrés de nos droits.

Si on regarde les travaux du comité des prévisions budgétaires en général on se rend compte qu'il s'est réuni, qu'il a établi l'horaire de deux semaines de travail et qu'il ne s'est pas réuni depuis. Je pense que cela démontre éloquemment quel genre de travail le gouvernement nous demande de fournir et à quel point nous sommes empêchés de jouer notre rôle. Je prétends que le droit qu'ont les députés de connaître les prévisions budgétaires, d'examiner la politique du gouvernement, d'analyser cette dernière et de suggérer des modifications est un droit de chaque député. On refuse au député le privilège de pouvoir participer si le système ne lui en donne pas l'occasion.

Je crois que j'ai raison de soulever la question de privilège aux termes de l'article 75(2) du Règlement et j'aurais certainement pu en invoquer d'autres. Cet article précise et je cite:

Tout Comité doit faire rapport à la Chambre des amendements apportés à un bill.

Comment pourrais-je, comme député au Parlement, modifier à la Chambre les mesures venant du prolongement de la Chambre si ce prolongement n'existe pas? Les députés ont toujours considéré les comités comme une extension du Parlement. Lorsque nous siégeons en comité nous siégeons dans une extension du Parlement. Lorsque les électeurs viennent s'asseoir l'après-midi dans les tribunes et demandent à leurs députés: «Où étiez-vous?» Je suis certain que tous répondent: «J'étais en comité, c'est-à-dire dans une extension de la Chambre.» Les comités font partie des activités de la Chambre. L'article 75(2) du Règlement stipule que tous les amendements adoptés en comité doivent être présentés à la Chambre. Néanmoins, nous ne pouvons pas le faire quand plus de la moitié des comités ne siègent toujours pas, 45 jours après l'ouverture du Parlement.

Madame le Président, si vous estimez que ma question de privilège est bien fondée, je voudrais proposer, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que l'on demande au Comité permanent des privilèges et des élections d'étudier le fait que le leader du gouvernement à la Chambre des communes a omis, de façon inacceptable, de donner les instructions ou les ordres voulus pour permettre aux comités de la Chambre de fonctionner.

Je voudrais préciser qu'heureusement, il s'agit d'un des comités qui siègent.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, madame le Président. J'aimerais signaler les paroles qui ont été prononcées par mon collègue de Crowfoot (M. Malone), parce que, à mon avis, il est absolument inacceptable qu'à cette époque-ci nous soyons dans la sixième semaine de ce Parlement et que plusieurs des comités soient défectueux. Je m'en souviens bien, lorsque nous siégions à la commission étudiant l'établissement des règles actuelles de procédure, nous avions agi de telle façon qu'il n'était pas nécessaire d'attendre la présentation de motions de référence de la part du gouvernement pour qu'un comité soit saisi de l'étude des crédits. De fait, une fois que les crédits sont présentés, ils lui sont automatiquement déférés et les comités sont en place puisque les premières motions sont présentées en vue de constituer le comité des nominations, et les comités sont nommés dans les quelques jours qui suivent. Mais c'est fini en grande partie, et la responsabilité incombe directement au whip du gouvernement.

La seule façon dont nous pouvons agir c'est de présenter un grief à la présidence. Et nous avons le droit de ventiler nos griefs. Comment donc! Je trouve que c'est plutôt un geste de Marie-Antoinette de dire à la Chambre que vous avez le droit de discuter d'une certaine question dans un comité quand ce comité n'existe franchement pas. Ce n'est pas une façon satisfaisante de procéder quand il y a crise dans une partie du pays. Votre prédécesseur, M. Lamoureux, lorsqu'il y a eu sécheresse dans l'Est de la province d'Ontario, avait bien voulu, lui, qu'on tienne un débat d'urgence. Et maintenant, nous avons aussi les règles à ce sujet; il n'y a aucune interférence avec les travaux de la Chambre, puisque ces débats d'urgence touchent à un ajournement après l'heure normale, comme le mercredi soir. Alors pourquoi nous dire cela quand franchement cela n'existe pas? Toutefois, demain, il y a journée d'opposition. Ces journées sont fournies à l'opposition pour qu'on se serve si on le désire des renseignements pour juger de l'administration d'un ministère à la suite de l'étude de certains crédits. Mais quand donc peut-on faire cela si la moitié des comités ne se réunissent pas? Nous ne pouvons pas étudier les crédits si nous n'en sommes pas saisis.

L'opposition se trouve complètement frustrée. Il se peut que les ministériels ne sachent pas que nous puissions être frustrés au sujet des questions que nous voulons soulever lors des journées de l'opposition. Et pour dire tout simplement que ces journées existent, eh bien, ventilez vos griefs. Si on ne peut pas découvrir les griefs ou les élaborer, il s'agit donc d'un autre geste à la Marie-Antoinette. Je dis alors tout simplement que je veux appuyer aussi fortement et aussi énergiquement que possible les propos avancés par mon collègue de Crowfoot, et actuellement il est impérieux que le whip du gouvernement soit sommé de se présenter devant le Comité des privilèges et élections pour expliquer pourquoi il a négligé sa tâche. Et sur ce point, j'appuie la motion.

[*Traduction*]

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, à propos de la question de privilège soulevée par mon honorable ami de Crowfoot (M. Malone), je voudrais dire moi aussi combien, en ma qualité de député dûment élu et sur le même pied que tous mes autres collègues, je me sens lésé de ne pas pouvoir participer entièrement au processus parlementaire, conformément à nos traditions et à nos usages établis de longue date.

Sans vouloir vous offenser, Votre Honneur doit reconnaître, je pense, que le gouvernement manifeste de l'arrogance, un manque total de coopération, inacceptable pour le peuple canadien et certainement aussi pour les députés de ce côté-ci de la Chambre. Comme je m'intéresse surtout aux pêches, je trouve absolument inacceptable que le ministre des Pêches ait prévu des dépenses de 300 millions qui figurent dans le budget de l'année en cours et que nous ne puissions même pas examiner ce budget en comité. Certaines questions concernant les permis de pêche fédéraux demandent à être réglées depuis longtemps, ainsi que les questions concernant les rapports que

le comité aurait dû étudier il y a un an et nous ne pouvons même pas obtenir suffisamment de temps de parole à la Chambre pour demander au ministre des réponses détaillées. C'est donc une comédie que le comité n'ait pas été organisé et surtout qu'on n'y ait pas fait appel avant aujourd'hui, presque sept semaines après l'ouverture du Parlement.

● (1540)

Nous avons été saisis de deux motions relevant de l'article 43 du Règlement, dont une jeudi dernier et une hier encore, formulées par mon collègue l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) qui censuraient le gouvernement et lui demandaient de procéder à la nomination des comités pour entamer ce travail important.

Dernièrement, l'éruption d'un volcan a décimé les réserves de saumons dans la région côtière de l'ouest de Washington et les pêcheurs de cet État demandent maintenant à avoir une plus grande partie des stocks de saumon du Fraser. C'est une question assez urgente qui intéresse nos pêcheurs de la côte ouest. Nous devrions être en mesure de demander au ministre où en sont ses négociations avec son homologue américain et quelles mesures il prend au nom des pêcheurs de la côte ouest pour s'assurer que leurs intérêts soient protégés.

Bien entendu, comme l'a dit mon collègue l'honorable député de Crowfoot et d'autres collègues pourraient également s'y intéresser d'une façon plus sérieuse, des incendies de forêt ravagent ce pays. C'est une question que devrait étudier le comité permanent des pêches et forêts.

La saison de la pêche est commencée et pourtant, le ministre n'a pas encore parlé de règlements, de permis de pêche et du prix des permis dans le secteur de la pêche professionnelle ou amateur. Certains pêcheurs ont l'intention d'aller pêcher ou le font déjà sans savoir quelle est la taille du saumon qu'ils devraient remettre à l'eau. Nous le savons, le ministre est en train de discuter d'une série d'autres questions connexes.

Le discours du trône a parlé d'une taxe spéciale à imposer aux pêcheurs de la côte ouest et nous voulons demander des renseignements au ministre à ce sujet, car ils sont très inquiets de l'influence qu'elle pourrait avoir sur leurs revenus cette année, particulièrement dans la situation difficile causée par les cours du marché mondial.

Nous sommes également préoccupés par d'importantes questions de protection de l'environnement dont il faut tenir compte dans les négociations canado-américaines au sujet de la pêche sur les côtes est et ouest; en outre, l'examen de la société de commercialisation du poisson d'eau douce était en cours; toutes ces questions ont été laissées sans réponse, car le gouvernement d'en face entrave la bonne marche de nos travaux et ne nous donne pas l'occasion d'obtenir des réponses détaillées à ces questions.

En souscrivant à cette question de privilège, je vous prie instamment, madame le Président, de très sérieusement tenir compte du fait qu'on fait obstacle aux travaux du Parlement. Les ministres abandonnent leurs responsabilités à l'égard des députés, et c'est là une preuve flagrante de leur arrogance et de leur manque de respect à l'égard de notre institution. C'est à mon avis absolument inexcusable.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, je prendrai la parole, je l'espère tout à l'heure pour soulever une autre question de privilège, ou plutôt pour invoquer le Règlement, pour être plus précis sur le plan technique; toutefois, cette question n'a rien d'important, comparé à la portée de la motion que mon collègue, le député de Crowfoot (M. Malone) a présenté cet après-midi, au sujet de l'annulation des réunions de certains de nos comités permanents. Même si je n'avais pas l'intention de parler de cette motion, j'ai été tellement touché par l'éloquence de mon collègue et celle d'autres députés que je me suis senti obligé d'en parler moi aussi. Cette motion vise essentiellement les droits de chaque député, de quelque parti qu'il soit.

Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) s'est plaint du fait que le comité permanent des pêches et des forêts n'avait pas tenu de réunion officielle ni même de réunion préparatoire. Il a fait allusion à certaines questions importantes et urgentes relatives aux pêches. Je voudrais prendre quelques instants pour développer davantage cette question et vous expliquer l'importance d'autres questions qui relèvent de la compétence du comité permanent des pêches et des forêts.

Je veux parler entre autres choses de ces questions urgentes qui ont trait à l'environnement, domaine pour lequel j'ai été désigné porte-parole officiel du parti progressiste-conservateur. Il me serait difficile de traiter en détail de tous ces problèmes urgents, compte tenu du temps que j'ai à ma disposition. Mais je peux mentionner à titre d'exemple, le problème des pluies acides, une forme de pollution qui dévaste nos forêts en s'attaquant à l'eau, à l'atmosphère, au sol et naturellement, à la faune; en fait, même l'être humain est menacé. C'est une question qui pourrait être débattue en long et en large non seulement au Parlement, mais aussi dans les comités permanents.

Je citerai un autre exemple, l'exploitation des richesses naturelles. Dans l'Arctique par exemple, de vastes chantiers représentent des dangers pour notre environnement, pour nos précieux et délicats écosystèmes. Ce sont là également d'autres questions dont les comités permanents de la Chambre pourraient être saisis.

Que penser de la présence de superpétroliers le long de nos côtes et des menaces qu'ils constituent pour notre écologie? Et que dire de l'exploration systématique du pétrole, même dans ma propre région, le Canada atlantique, et ce que cela représente pour nos richesses piscicoles? Je vais vous donner un autre exemple de menaces semblables: la vaporisation d'insecticides. Toutes ces questions réclament une attention urgente de la part de tous les députés quel que soit le parti, quelle que soit l'allégeance. Parce que ces comités restent inactifs, le gouvernement refuse ainsi aux députés une des meilleures occasions d'examiner ces problèmes. Par conséquent, on refuse de reconnaître au Parlement un de ses droits fondamentaux.

Toutes ces questions que j'ai mentionnées et bien d'autres également devraient être référées aux comités permanents. Comme ce n'est pas le cas, nous ne sommes pas en mesure, par exemple, d'obliger les ministres responsables à répondre des actes de leur ministère. Il est essentiel dans une démocratie parlementaire et dans un gouvernement responsable, que les ministres viennent s'expliquer devant les députés aux communes, que ce soit à la Chambre ou dans ses comités qui sont, comme quelqu'un l'a dit, un prolongement de la Chambre. Cette occasion nous est refusée puisque certains comités permanents sont encore inactifs. Nous sommes donc brimés dans nos privilèges et par suite le principe du gouvernement responsable est en jeu.

C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres que j'appuie avec enthousiasme la motion du député de Crowfoot et que j'exhorte tous les députés à faire de même.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, à mon avis, aucune question de privilège plus fondamentale ne saurait être soulevée à la Chambre; mon expérience de huit ans à la Chambre m'en convainc. C'est une nouvelle preuve, d'après moi, de l'arrogance du gouvernement actuel que de priver les députés de tous les partis à la Chambre du droit d'exercer leurs fonctions; d'où la question de privilège. C'est ainsi qu'on la définit. On refuse aux députés la possibilité même d'exercer leur rôle de législateur, d'interroger les ministres et de leur demander de rendre compte de leur administration.

Pendant la 31e législature, on avait préparé un projet global de réforme parlementaire que le gouvernement devait présenter. Il devait être soumis au comité permanent de la procédure et de l'organisation, et nous aurait épargné le problème actuel. S'il avait été accepté, il aurait permis aux membres des comités de siéger sans attendre qu'un gouvernement inefficace, incompétent et arrogant condescende à autoriser les comités à se réunir pour exercer leurs fonctions, ou l'une des fonctions du Parlement, et à permettre aux députés de remplir leur rôle.

● (1550)

Ce projet aurait été soumis au comité permanent de la procédure et de l'organisation durant la présente législature si ce comité avait été constitué en vertu d'un ordre de la Chambre. Chaque rapport ministériel devrait être automatiquement renvoyé au comité, afin que ce dernier puisse, une fois le rapport déposé, convoquer le ministre intéressé.

Mes collègues ont parlé des divers problèmes qui se posent au Canada par suite de la sécheresse, des incendies de forêt, des retombées du mont St. Helens et de ses effets sur l'industrie forestière, les pêches et l'agriculture. Toutefois, il est impossible d'aborder ces questions en comité si le gouvernement tarde à présenter—comme il lui incombe de le faire en vertu du Règlement—l'ordre de renvoi à la Chambre. La Chambre adopte l'ordre de renvoi, une fois qu'il a été établi par le gouvernement, mais si le Parlement doit remplir son rôle et si votre rôle, madame le Président, doit avoir un sens, en toute déférence, le Parlement doit pouvoir fonctionner et les députés remplir leurs fonctions et assumer les responsabilités pour lesquelles ils ont été élus.

J'appuie donc en tous points la déclaration de mon collègue, le député de Crowfoot (M. Malone). Je vous exhorte, madame le Président, à décider que nous devrions être en mesure de constituer les comités, afin de pouvoir nous acquitter de nos fonctions.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, par respect, parce que plusieurs députés ont pris la parole, je ne voudrais pas les offusquer en laissant rendre une décision qui m'apparaît évidente. Il n'y a absolument pas matière à privilège dans ce cas. Une lecture intelligente du paragraphe (1) de l'article 65 . . . J'entends hurler un député de Vancouver, j'aimerais qu'il s'exprime, je parlerai ensuite. Le député progressiste conservateur de Vancouver vient de hurler quelque chose. Je n'ai pas saisi ce qu'il a dit.

Mme le Président: L'honorable président du Conseil privé a la parole.

M. Pinard: Madame le Président, j'étais en train de dire qu'une lecture intelligente du Règlement nous permet de constater qu'à l'article 65, paragraphe (1), on peut lire ceci:

> 65. (1) A l'ouverture de la première session d'un Parlement, il doit être institué un Comité de sélection formé de sept membres, chargé de dresser et de présenter dans les dix jours de séance qui suivent sa formation, une liste des députés qui doivent faire partie des Comités permanents suivants de la Chambre:

Et à la suite il y a une énumération de 20 comités permanents de la Chambre. Alors l'obligation que nous avions a été remplie, madame le Président. Effectivement, le Comité de sélection a été formé et la liste des députés devant faire partie de tous ces comités a également été présentée. Maintenant il y a deux points qui ont été soulevés par l'honorable député de Crowfoot (M. Malone), deux points qui méritent d'être considérés. Le premier concerne l'organisation de ces comités et le deuxième a trait au fait que certains comités qui sont formés ne siègent pas.

Au sujet du premier point, je tiens à dire au député que je suis surpris de ce qu'il avance, parce que, selon les renseignements que j'ai obtenus, l'immense majorité des comités permanents de la Chambre ont été formés. Effectivement il semble qu'il y en ait deux, ou au maximum trois, dont l'organisation est sur le point d'être complétée, et cela n'est nullement attribuable à l'incurie du gouvernement. De plus en ce qui concerne les comités qui ont été formés et qui, selon l'honorable député, n'auraient pas encore siégé, je tiens à dire à la Chambre qu'il incombe aux comités eux-mêmes de pourvoir à leur procédure et de prendre leurs décisions. J'entends un député qui dit qu'il siège à la Chambre depuis quelques années, et que c'est pour lui la plus importante question de privilège de sa vie. Il s'agit du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Je pense qu'il est sincère en disant que la question est pour lui très importante, mais je ne suis pas obligé de partager son opinion.

Pour moi, c'est une des questions de privilège les moins importantes qu'il m'a été donné d'entendre dans cette Chambre. Effectivement, madame le Président, lorsque les comités sont formés, il leur appartient de déterminer leur procédure, leur temps de séance et leurs activités, et ici à la Chambre, nous n'avons aucun pouvoir d'intervenir, sauf si nous avons reçu un rapport de ces comités. Or, que je sache, aucun rapport de ces comités n'a été fait qui justifie l'intervention faite par les honorables députés qui, actuellement, semblent vouloir critiquer. Alors voici un point que je veux bien clarifier: les comités sont maîtres de leur procédure et nous ne pouvons considérer ce qui s'y passe ou ce qui ne s'y passe pas, et une fois qu'un rapport est fait à la Chambre, ce n'est que le rapport qui peut être discuté.

Il existe un autre principe à la base de tout cela. Le paragraphe 8 de l'article 65 du Règlement énumère les pouvoirs des comités, et les comités, entre autres choses, sont autorisés à faire des études ou des enquêtes sur des questions qui leur sont déférées par la Chambre et non pas par le gouvernement. J'entendais tantôt mes collègues dire: C'est le gouvernement qui détermine quelle matière doit être étudiée par un comité. En réalité, le Règlement indique bien clairement que c'est la Chambre. Moi, en tout cas, j'ai beaucoup plus de respect pour le Parlement que ceux qui prétendent que ce sont exclusivement les députés du côté du gouvernement qui vont déterminer la matière à être étudiée par les comités. Il y a un forum ici où on peut discuter, où l'opposition peut être entendue, peut faire valoir son point de vue, et le renvoi peut être le résultat d'un débat en cette Chambre. Effectivement, c'est la Chambre qui fait le renvoi, ce n'est pas le gouvernement. Alors ceux qui ont argumenté que le gouvernement avait négligé de faire des renvois aux comités sont dans l'erreur et vont à l'encontre de ce qu'édicte le paragraphe 8 de l'article 65.

Quoi qu'il en soit, madame le Président, dans l'ensemble, je ne crois pas que l'honorable député de Crowfoot ait raison de se plaindre. Il prétend que les prévisions budgétaires sont actuellement devant tous les comités intéressés. C'est vrai. Mais qu'il sache une chose, c'est qu'en vertu de l'entente que nous avons conclue, les comités permanents vont disposer de beaucoup plus de temps pour étudier les prévisions budgétaires qu'ils n'en auraient eu si le Règlement normal avait été appliqué. Mais comme on le sait, à cause des deux élections successives de l'année précédente, il a été impossible d'appliquer les règles normales de la procédure, de sorte que les comités permanents de la Chambre, à la suite d'une entente que nous avons conclue, au lieu de n'avoir que trois mois pour étudier le budget principal, vont bénéficier de près de neuf mois. Alors s'il y a un retard de quelques jours dans la façon de se réunir des comités, eh bien, je veux rassurer mon honorable collègue qu'il ne perd rien pour attendre. Il aura encore tout de même beaucoup plus de temps pour l'étude des prévisions budgétaires qu'il n'en aurait eu si le Règlement normal avait été appliqué.

Alors, madame le Président, somme toute, quand on examine les deux arguments soulevés par le député de Crowfoot, on se rend compte qu'il n'y a pas matière à question de privilège parce que, sur le premier point, diligence a été faite pour l'organisation des comités. Sur une vingtaine de comités prévus par le Règlement, il y en a au moins 17 qui sont organisés et les deux ou trois autres sont en voie de l'être et, s'ils ne l'ont pas encore été, rien n'a été allégué et prouvé à l'effet que c'était la faute du gouvernement, rien ne nous prouve que ce n'est pas dû à l'action ou à l'inaction de certains députés de l'autre côté de la Chambre. Je ne dis pas cela, on n'a pas de preuves. Le cas qu'on vous présente pour que vous puissiez déterminer s'il y a ou non matière à la question de privilège il faut tout de même que vous ayez devant vous certains éléments, et il y a absence totale d'éléments de preuve selon lesquels le gouvernement serait fautif du fait que deux ou trois comités ne sont pas encore organisés et d'une élection de présidents et de vice-présidents.

Quant au deuxième point, à savoir, le fait que certains de ces comités n'auraient pas encore siégé, cela peut s'expliquer par le fait que, premièrement, il n'y a pas eu, à l'exception des prévisions budgétaires pour l'étude desquelles il y aura amplement de temps, suffisamment de références de la part de la Chambre, c'est que pas suffisamment de projets de loi ont pu être étudiés, la deuxième lecture de projets de loi n'ayant pas été acceptée dans suffisamment de cas pour permettre aux députés de se réunir pour les étudier. Deuxièmement, il n'y a aucune indication, aucune preuve faite devant cette Chambre qu'une requête a été faite à un ou plusieurs comités pour qu'ils se réunissent dans ce sens-là. Ça aussi, c'est un autre défaut de ceux qui se sont plaints. Aucune allégation ni aucune preuve n'ont été faites à l'effet que nous ayons eu une requête pour faire siéger un comité qui est formé et que nous ayons refusé cette requête. Rien n'a été prouvé ni avancé dans ce sens-là à la Chambre. Au surplus, je peux confirmer en présence de mes collègues leaders parlementaires que jamais cette question n'a été soulevée dans nos très nombreuses rencontres de leaders parlementaires depuis le début de la présente session.

Alors, madame le Président, compte tenu de tous les faits que je viens de mentionner il m'apparaît évident que la question soulevée est peut-être intéressante. Pour ma part en tout cas, je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour accélérer l'organisation des deux ou trois comités qui restent. Je vais faire tout en mon pouvoir pour m'assurer que les comités soient disposés à siéger dans les meilleurs délais. Mais jusqu'à aujourd'hui, il n'y a eu absolument aucun manquement de la part du gouvernement qui justifie la motion présentée par l'honorable député de Crowfoot. Il n'y a certainement eu aucun manquement au Règlement qui justifie la Chambre de conclure que *prima facie* il y a ici matière à question de privilège. Alors pour toutes ces raisons, madame le Président, je vous demande de rejeter la motion et de ne pas considérer qu'il y a *prima facie* matière à question de privilège.

● (1600)

[*Traduction*]

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le ministre me permet-il de lui poser une question? Je ne conteste pas ce que le ministre a dit, sauf sur un point. Ma question est simplement celle-ci: est-il d'avis que seul le gouvernement a le droit d'appeler une séance d'organisation d'un comité, tout comme le gouvernement est le seul à avoir le droit de décider quand le Parlement doit se réunir? Le Parlement ne peut prendre cette décision de son propre chef parce qu'il n'a pas d'Orateur; seul le gouvernement peut arrêter cette date. De la même façon, seul le gouvernement peut décider quand un comité se réunira après avoir été constitué. Le ministre est-il en train de dire à la Chambre qu'il n'appartient pas au gouvernement d'appeler une séance d'un comité une fois qu'il est constitué dans le but de lui permettre de s'organiser et d'élire ses président et vice-président?

[*Français*]

M. Pinard: J'ai indiqué clairement tantôt—je croyais du moins que c'était clair—que certains députés ont prétendu que les comités qui étaient organisés n'avaient pas siégé, et j'ai dit qu'ils avaient fait défaut d'étoffer leur argumentation en prouvant que c'était la faute du gouvernement si certains comités ne l'avaient pas encore fait. C'est ce que j'ai mentionné clairement.

A la question que me pose mon honorable collègue: Est-ce qu'il appartient au gouvernement ou non de s'assurer que les comités s'organisent comme tels, je répondrai, qu'en principe, je pense que le gouvernement a sûrement un rôle important à jouer dans cela. Pour ma part j'ai toujours été prêt, lorsqu'il y avait un problème, à en discuter avec les leaders parlementaires des autres partis pour que tous les organismes de la Chambre des communes fonctionnent le plus harmonieusement possible. Alors si on a certains droits, pour ma part je respecte beaucoup les droits et privilèges de l'opposition également, et j'aime beaucoup faire participer l'opposition. Et s'il y avait eu des raisons sérieuses, des griefs sérieux ou des conséquences désastreuses pour l'opposition du fait que certains comités n'aient pas encore été organisés—il s'agit d'un nombre minimum de comités—il me semble que j'en aurais entendu parler par mes savants collègues, les leaders parlementaires tant de l'opposition officielle que du Nouveau parti démocratique, et jamais semblable plainte n'a été formulée.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre. Voici, d'après ce qu'on m'a dit, la liste des comités qui ne se sont pas encore réunis: le comité permanent des communications et de la culture, le comité permanent des pêches et des forêts, le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, le comité permanent de la justice et des questions juridiques, le comité permanent des bills privés en général et du Règlement, le comité permanent de la procédure et de l'organisation. Sauf erreur, ces comités ne se sont jamais réunis. Comme l'ont fait remarquer des députés, certains de ces comités sont, de par leur mandat, assez importants.

Puisque cette affaire a été soulevée à la Chambre, je voudrais en profiter pour interroger le ministre. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il s'engager à parler aux membres des comités de son parti—pour ma part, je pourrais m'engager à consulter ceux de ce bord-ci de la Chambre—pour qu'on puisse les inviter vivement à se réunir au cas où l'on trouverait que cette affaire ne peut pas faire l'objet de la question de privilège? Bien que le président du Conseil privé (M. Pinard) n'y soit pas tenu du point de vue réglementaire, je considère néanmoins qu'il pourrait le faire, car il a vu ce que la Chambre en pensait. Je m'adresse à lui en sa qualité de leader du gouvernement. Puisqu'il a vu quelle était l'opinion de la Chambre à cet égard, a-t-il désormais l'intention de prendre certaines initiatives pour que ces comités commencent à siéger?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, c'est ce que j'ai mentionné tantôt dans mon intervention. Si d'une part je considère qu'on a perdu presque trois quarts d'heure à discuter d'une question de privilège qui n'en est pas une, d'autre part, puisque c'est la première fois que j'entends cette plainte, j'ai offert mes services pour accélérer le processus d'organisation des comités qui ne sont pas encore organisés et pour vérifier si vraiment il y a des raisons sérieuses ou valables pour lesquelles les comités qui sont organisés n'ont pas encore siégé. Alors je réitère cette offre que j'ai faite avec plaisir à mon collègue leader de l'opposition officielle, et je fais également la même offre au leader du Nouveau parti démocratique qui m'apparaît d'accord.

[*Traduction*]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je me demande si le leader du gouvernement serait disposé à accepter la question si elle était présentée sous forme de motion en vertu de l'article 43 du Règlement, c'est-à-dire s'il était proposé qu'une affaire soit renvoyée à un comité, ce qui saisirait ce dernier d'un ordre de renvoi de la Chambre. Je serais par exemple disposé à proposer demain une motion en vertu de l'article 43 du Règlement portant sur les pêches et les forêts et demandant que le comité se réunisse pour discuter les questions dont il devrait être saisi et les examiner à fond. Le leader du gouvernement accepterait-il un ordre de renvoi de ce genre? Il a déclaré qu'il n'appartenait pas au gouvernement de faire des ordres de renvoi. Mais si nous pouvons le faire de cette façon, je voudrais bien le savoir, car nous le ferons alors dès demain.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, pour répondre à cette question, je dirai premièrement qu'il n'y a rien qui empêche l'honorable député de présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43; bien sûr il nous appartient de décider si elle est vraiment urgente comme toutes celles que nous avons eues jusqu'à maintenant. Maintenant moi je ne peux pas me porter garant du fait que 281 députés dans cette Chambre vont dire oui à la motion que va présenter l'honorable député pour déférer un sujet quelconque à un comité. De plus, nous sommes quand même très jaloux de la prérogative accordée au gouvernement par le paragraphe 2 de l'article 18, et il nous appartient d'établir l'ordre des choses ici. Ce que j'ai dit tantôt, et j'aurais cru que mon savant collègue l'aurait saisi tout de suite, c'est que nous évitons toutefois de déférer des sujets sans consultation avec les députés de l'opposition.

Quand j'ai dit que le Parlement était impliqué, que les députés de l'opposition étaient impliqués dans les renvois, j'ai clairement dit subséquemment que c'était généralement à défaut d'accord sur un débat qu'un sujet, un projet de loi ou une motion étaient déférés à un comité, d'où la participation des collègues des deux côtés de la Chambre, y inclus le député qui vient de poser la question.

[*Traduction*]

M. Siddon: Madame le Président, j'aimerais poser au leader du gouvernement une question connexe. Si un député propose demain une motion de ce genre, comme l'a fait hier le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), le leader du gouvernement peut-il nous donner l'assurance qu'il incitera tous les membres de caucus du gouvernement à appuyer la motion? Peut-il prendre cet engagement aujourd'hui et faire preuve d'initiative à la Chambre, surtout qu'il a avoué partager notre avis qu'il est grand temps que les comités se réunissent?

M. Malone: Nous voulons nous mettre à la tâche.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le président, je pense que mon collègue a mal saisi les propos que j'ai tenus. Je l'encourage—je ne veux pas le décevoir—à lire les réponses que j'ai données. Je pense que cela couvre complètement le sujet. Je n'ai admis aucune responsabilité, tout ce que j'ai offert, c'est ma collaboration. Alors je dis qu'il n'y a pas de question de privilège, que nous sommes prêts à collaborer et que nous n'avons jamais eu de plaintes avant aujourd'hui. Pour le reste, je l'encourage à lire les remarques que j'ai faites, et il comprendra le point de vue que j'ai adopté.

Mme le Président: Il me semble que dans la question de privilège qui a été soulevée il y a principalement deux questions auxquelles je dois répondre. D'abord que les comités ne se sont pas réunis. J'ai l'impression par les arguments, par les interventions qui ont été présentés que les comités sont formés, mais le grief porte plutôt sur le fait que certains comités ne se seraient pas réunis. L'autre question sur laquelle j'ai l'impression que je dois me prononcer, c'est qu'il y a une question urgente dont les députés pensent n'avoir pas eu la possibilité de débattre. Cette question, à leurs yeux, est urgente, et ils voudraient pouvoir la débattre en Chambre immédiatement. Pour ce qui est de l'organisation des comités, c'est clair qu'elle relève de l'organisation des travaux de la Chambre et normalement, de façon générale, comme l'a signalé un député, cela relève en gros de l'initiative du whip, comme on le stipule bien dans Beauchesne au commentaire 579. Mais il ne m'appartient pas d'entrer dans les raisons pour lesquelles les comités se réunissent ou ne se réunissent pas. Ceci est tout à fait étranger à la responsabilité du président. Je ne sais pas, je pense qu'il y a eu des assurances à l'effet qu'on verrait à ce que certains comités se réunissent de manière que la question qui apparaît urgente à certains députés puisse être débattue.

Parce que j'ai reçu avis de cette question de privilège, j'ai relevé que le comité de l'agriculture dont il est question dans la question de privilège se réunit cet après-midi à 15 h 30 et que le ministre sera présent à cette réunion. Ce sont évidemment les crédits qui sont à l'étude au comité. On me dira qu'il n'est peut-être pas à l'ordre du jour de débattre cette question urgente, mais des députés pourraient tenter de la soulever et peut-être obtiendront-ils satisfaction.

De toute manière, il me semble que je dois aussi considérer l'urgence de la question qui est soulevée, parce qu'il y a quelque temps j'ai rendu une décision au sujet d'une motion qui a été présentée en vertu des dispositions de l'article 26, et qui disait essentiellement à l'effet que d'autres procédures pouvaient être utilisées pour débattre la question, notamment que les comités devaient se réunir dans un avenir que je ne connaissais pas. Ces autres procédures sont évidemment les questions à la période des questions et des motions présentées par les députés, et les journées d'opposition; enfin il y a des circonstances, et c'est là-dessus que je veux insister, la décision que j'ai prise lorsque la motion a été présentée il y a un certain temps portait surtout sur le fait qu'il y a des procédures pouvant être utilisées pour débattre de ces questions urgentes.

Étant donné cependant l'importance de la question qui est soulevée, étant donné le degré d'insatisfaction qui existe quant aux réunions des comités qui n'ont pas eu lieu et que la question telle que présentée par certains députés dépasse les cadres de ce qui pourrait être discuté au comité de l'agriculture—je crois que certains députés ont soulevé la question de l'environnement et la question des pêches, et que je ne sais pas, à l'heure actuelle, si ces comités ont pu se réunir ou non—alors étant donné cette situation-là et l'importance de la question, je voudrais, si on me le permet, relire tous les documents, et voir s'il y aura des occasions de discuter de cette question à la Chambre, et je vais prendre cette motion en délibéré.

● (1610)

[*Traduction*]

M. ROCHE—LE REFUS DE LAISSER ENTRER DES COMMETTANTS AU BUREAU DES DÉPUTÉS

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je soulève la question de privilège maintenant, car c'est la première occasion que j'ai de le faire, à propos d'une question qui porte atteinte aux droits de tous les députés. Il s'agit d'une affaire qui porte certainement atteinte à mes droits en tant que député.

A 1:40 aujourd'hui, cinq de mes électeurs, que j'attendais et que l'on a présentés au pupitre situé à l'entrée de cet édifice où se trouve mon bureau n'ont pu dépasser l'entrée, et ont en fait été empêchés de se rendre à mon bureau, bien qu'ils aient été présentés, en bonne et due forme, comme je l'ai mentionné. De plus, une de mes secrétaires s'est rendue à l'entrée pour accompagner personnellement ces gens à mon bureau.

Je pense que cela a porté atteinte à mon droit de recevoir mes commettants à mon bureau. Je suis conscient des problèmes de sécurité, surtout dans cet immeuble. J'en ai toujours avisé les responsables de la sécurité quand j'attendais un grand nombre d'électeurs. Aujourd'hui, comme je l'ai dit, ces cinq électeurs étaient attendus. On les a traités avec grossièreté et on a importuné ma secrétaire qui s'était rendue là pour les accompagner personnellement. Le personnel de sécurité doit tout au moins des excuses à mon personnel.

Quoi qu'il en soit, il s'agit je pense d'une question plus importante; quelles que soient les mesures sécuritaires prévues dans l'édifice, je ne pense pas que ce soit particulièrement dans l'intérêt des députés que leurs électeurs soient mal reçus et rudoyés, comme ces gens l'ont vraiment été aujourd'hui, quand ils viennent rendre une visite organisée en bonne et due forme. Je pense qu'un député a le droit d'inviter des électeurs à son

bureau, et de les inviter dans la partie des tribunes réservée aux députés de l'opposition.

Ces personnes se sont vu refuser l'accès à ces tribunes. Ordinairement, les députés leur remettent des laissez-passer. Les électeurs font la queue et quand il y a de la place dans cette tribune on les laisse entrer. Ce n'est pas le rôle du personnel de sécurité placé à l'entrée de l'immeuble d'empêcher les gens de venir à mon bureau où ils peuvent obtenir un laissez-passer pour avoir accès aux tribunes.

J'estime que c'est une question importante, madame le Président. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, mais je vous demande respectueusement, madame le Président, d'examiner l'affaire et de vous assurer que le personnel de sécurité agisse de façon à protéger l'édifice, mais ne refuse pas l'entrée à des gens qui ont le droit légitime d'avoir accès aux bureaux des députés.

Mme le Président: En fait, le député n'a pas soulevé une question de privilège, mais plutôt une question de sécurité qui relève de moi. Je suis très surprise des faits que le député a relatés. Je suis certaine qu'il les a relatés exactement, mais le personnel à la porte centrale ou à toute autre porte de la Chambre des communes est ordinairement des plus courtois.

Évidemment, nous avons donné instruction au personnel de sécurité de demander aux gens leur nom et de dire où ils ont l'intention d'aller. Nous nous sommes longuement demandé si nous allions obliger les députés à envoyer quelqu'un accueillir les gens qu'ils attendaient parce que c'est la seule façon de s'assurer que ces gens ne se promènent pas partout et n'entrent pas dans des bureaux où ils n'avaient clairement pas l'intention de se rendre au moment où ils se sont présentés à la porte. Ce n'est pas une question très difficile, mais cela pourrait rendre l'atmosphère un peu hostile s'il fallait agir ainsi.

Je suis très surprise des faits que le députés a exposés. Je me renseignerai certes pour savoir exactement ce qui s'est passé. Personne ne devrait harceler qui que ce soit à la Chambre, mais peut-être a-t-on agi ainsi pour de bonnes raisons. Quoi qu'il en soit, je vais, bien sûr, m'excuser auprès des commettants de l'honorable député, car, j'en suis certaine, comme tous les nôtres, ils veulent être bien accueillis au Parlement.

• (1620)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DÉPÔT DES TÉLEX ENVOYÉS AUX PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX AU SUJET DE LA RÉUNION CONCERNANT LA CONSTITUTION

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, aux termes des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer des copies, dans les deux langues officielles, des télex envoyés par le très hon. premier ministre (M. Trudeau) au premier ministre de chaque province, au sujet de la réunion des premiers ministres concernant la constitution.

* * *

LES RESSOURCES

DÉPÔT DE DOCUMENTS RELATIFS AU PARTAGE DES RECETTES PROVENANT DE L'EXPORTATION DES MINERAIS

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, aux termes des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer une carte qui est l'annexe C d'une entente intervenue entre Sa Majesté du droit de la province de Colombie-Britannique, et Sa Majesté du droit du Canada, au sujet du partage des recettes provenant de l'exploitation de minerais à la réserve indienne de Fort Nelson.

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John C. Munro (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-32, relatif aux droits accordés aux obtenteurs de nouvelles variétés végétales les autorisant à commercialiser tout matériel de reproduction sexuée ou de multiplication végétative des variétés considérées.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES SEMENCES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Munro (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-33, tendant à modifier la loi sur les semences.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 119, 189, 220, 270, 273, 327, 335, 404, 633 et 663.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

MEER—LES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES—LA CIRCONSCRIPTION DE LEEDS-GRENVILLE

Question nº 119—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement songera-t-il à modifier les régions désignées du ministère de l'Expansion économique régionale, de manière à donner à la circonscription de Leeds—Grenville droit aux subventions aux grandes et moyennes entreprises?

2. Pourquoi les régions de Renfrew et de Cornwall ont-elles été désignées dans le cadre du programme de subventions aux grandes et moyennes entreprises, contrairement à Leeds—Grenville?

3. Quand la liste des régions désignées du Ministère a-t-elle été modifiée pour la dernière fois au titre de ces subventions?

4. A-t-on songé à y inclure la circonscription de Leeds—Grenville et, sinon, pourquoi?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante:

1. A l'heure actuelle, la circonscription de Leeds-Grenville peut se prévaloir d'une aide en vertu du Programme de subventions aux petites entreprises (Entente auxiliaire sur l'est de l'Ontario). En tenant compte de cette aide, de la nécessité d'imposer des restrictions financières et, par conséquent, de la limite des fonds disponibles pour le développement, on ne prévoit pas, pour l'instant, modifier la région désignée dans le cadre de la LSDR.

2. Cornwall ne fait pas partie de la région admissible à une aide dans le cadre de la LSDR, telle que désignée. Cependant, du 1er avril 1971 au 30 juin 1973, la région de Stormont, englobant les comtés de Cornwall, Glengary et Prescott, était désignée dans le cadre de la LSDR; elle faisait partie de la région «C» comprenant Montréal et les régions avoisinantes. Une partie du comté de Renfrew (y compris la ville de Renfrew) a été désignée pour recevoir une aide LSDR à cause de facteurs comme une faible croissance de la population et des emplois, un taux de chômage élevé et la distance la séparant du Toronto métropolitain et des autres régions de marchés importants. Dans la circonscription de Leeds-Grenville et dans d'autres parties du sud de l'Ontario, la conjoncture économique a été, de façon générale, plus favorable.

3. Du 8 avril 1970 au 31 décembre 1975, la région Renfrew-Pembroke a été désignée zone spéciale en vertu de la loi sur le MEER, permettant ainsi aux industries de cette région de recevoir une aide semblable à celle accordée dans le cadre du Programme des subventions au développement régional. A partir du 1er janvier 1976, on a ajouté à la région désignée de la LSDR une partie du comté de Renfrew.

4. Oui. Un des efforts déployés par le MEER consiste à surveiller, de façon continue, la situation économique de toutes les régions de la province, y compris celle de Leeds-Grenville. Les frontières LSDR sont ainsi revues, quand les conditions le justifient, afin d'assurer qu'elles soient toujours appropriées.

CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS LTD.

Question nº 189—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de Transports Canada:

1. *a*) Recettes totales—$42
   Revenus nets—$32
   b) Recettes totales—$41
   Revenus nets—$11
2. Néant à toutes les parties.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE VERSÉES

Question nº 220—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, à combien se sont élevées les prestations d'assurance-chômage que le gouvernement a versées *a*) au total, *b*) par habitant (i) dans les provinces Maritimes (ii) au Québec (iii) en Ontario (iv) dans les provinces de l'Ouest (v) en Colombie-Britannique?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

a) Total des prestations d'assurance-chômage versées

(en millions de $)

1979	4,009.1
1978	4,538.2
1977	3,928.2
1976	3,361.6
1975	3,159.3

b) Prestations d'assurance-chômage versées par habitant

($)

	1979	1978	1977	1976	1975
Terre-Neuve	407.8	442.0	384.4	329.2	290.3
Île-du-Prince-Édouard	353.4	373.0	319.5	270.7	224.6
Nouvelle-Écosse	227.8	257.4	231.0	185.6	157.7
Nouveau-Brunswick	324.3	358.0	322.7	268.1	229.0
Québec	241.4	270.7	236.2	201.0	174.6
Ontario	120.5	137.5	121.0	112.1	119.9
Manitoba	103.3	126.6	96.3	69.4	57.1
Saskatchewan	76.5	95.0	76.3	56.6	53.1
Alberta	60.7	73.6	60.0	47.7	48.2
Colombie-Britannique	175.7	210.9	179.7	165.0	177.5
Yukon	351.9	387.1	317.5	334.9	267.6
Territoires du Nord-Ouest	122.7	126.1	87.8	70.4	63.1
Canada	169.4	193.3	168.9	146.2	139.2

Source des statistiques de la population: Statistique Canada, Nº de catalogue 91-201 Estimation de la population du Canada et des provinces, le 1er juin 1979

LA COMMISSION CANADIENNE DES PENSIONS—LE DÉMÉNAGEMENT À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 270—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de déménager les bureaux de la Commission canadienne des pensions à l'Île-du-Prince-Édouard et, le cas échéant, quand?

2. A-t-on vérifié qu'il n'y aura pas de problème de communication si d'autres directions du ministère des Affaires des anciens combattants sont situées à l'Île-du-Prince-Édouard alors que la Commission canadienne des pensions est à Ottawa?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Oui. Le déménagement des bureaux de la Commission est censé avoir lieu en 1983.

2. Les différentes directions qui dispensent des services de soutien à la Commission canadienne des pensions, à Ottawa, ont effectué une étude exhaustive afin de s'assurer qu'elles peuvent répondre à tous les besoins de la CCP durant la période de transition. Une attention particulière a été accordée aux domaines des finances, du personnel et de l'administration, ainsi qu'à divers moyens de communication nécessaires entre Charlottetown et Ottawa.

CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À DÉPLACER

Question nº 273—**M. Herbert:**

1. Combien de postes doivent être déplacés à Charlottetown (Î.-du-P.-É.) en 1980?

2. Parmi les titulaires actuels de ces postes, combien sont disposés à être mutés?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. 128.

2. 40.

DE HAVILLAND AIRCRAFT OF CANADA LTD.

Question nº 327—**M. Herbert:**

Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés étaient sur la liste de paye de la de Havilland Aircraft of Canada Limited et de ses filiales, le 31 mars 1979?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Au 31 mars 1979, le personnel suivant était sur la feuille de paye de de Havilland Aircraft of Canada: *a*) 4,457 employés permanents; *b*) 17 employés temporaires et occasionnels.

LE BUREAU DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION—DORION (QUÉ.)

Question nº 335—**M. Herbert:**

1. *a*) Où se trouve actuellement le bureau de l'Emploi et de l'Immigration de Dorion (Qué.), *b*) a-t-on l'intention de déménager le bureau et, le cas échéant, (i) par qui les plans sont-ils préparés (ii) a-t-on fait l'acquisition d'un terrain (iii) quand la construction doit-elle commencer?

2. Les locaux actuels seront-ils utilisés autrement ou seront-ils mis en vente?

Questions au Feuilleton

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1. *a*) Centre d'emploi du Canada,

Édifice du gouvernement du Canada,

35 Saint-Charles,

Dorion, Québec

b) Non;

(i) Néant;

(ii) Néant;

(iii) Néant.

2. Non.

CONSEIL DU TRÉSOR—LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

Question nº 404—**M. Herbert:**

Combien de fonctionnaires relevaient de la direction générale du Conseil du Trésor, le 31 mars *a*) 1977, *b*) 1978, *c*) 1979, *d*) 1980?

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Le Conseil du Trésor est l'employeur pour les ministères et les agences énumérés dans l'annexe I, partie I de la loi des relations de travail dans la Fonction publique. Il a aussi le contrôle sur une portion de la liste des agences énumérées à la partie II de la loi. Le nombre de fonctionnaires en poste, relevant de la direction générale du Conseil du Trésor était donc, en mars de chaque année de:

		1977	1978	1979	1980
I.	Annexe I, partie I, de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique:				
	a) Employés en poste pour une période indéterminée	263,403	264,039	259,557	256,469
	b) Employés en poste sur une base saisonnière	1,462	1,433	1,237	1,400
	c) Employés en poste pour une période déterminée	44,264	52,015	40,805	36,357
	Sous-total, annexe I, partie I	309,129	317,487	301,599	294,226
II.	Annexe I, partie II de la loi des relations de travail dans la Fonction publique sous la direction générale du Conseil du Trésor	4,602	5,195	5,889	5,765
	Total du nombre de fonctionnaires relevant de la direction générale du Conseil du Trésor	313,731	322,682	307,488	299,991

PÊCHES ET OCÉANS—LE SECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 633—**M. Howie:**

Combien de personnes oeuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère des Pêches et des Océans?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Au 30 avril 1980, le nombre de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les média, y compris le personnel de soutien, était le suivant: Adm. centrale, MPO 24; bureaux régionaux 16; total 40.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES CENTRES DE DROGUE-SECOURS

Question nº 663—**M. Howie:**

Du 1er janvier 1977 à ce jour, des consultants de l'extérieur ont-ils effectué des études sur les centres de drogue-secours pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions telles qu'énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 mai, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je suis toujours heureux de prendre la parole pour discuter des affaires courantes de la Chambre. Aujourd'hui, je me réjouis particulièrement de pouvoir discuter du bill C-30, sur le pouvoir d'emprunt—un projet de loi dans lequel le gouvernement du Canada demande l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars pour la présente année.

Nous avons entendu quelques discours éloquents sur la question. L'un d'entre eux, d'une durée de deux heures, a été prononcé par l'ancien ministre des Finances, l'honnête John Crosbie, qui a fort brillamment exposé la nécessité d'étudier à fond ce projet de loi. Ensuite, nous avons eu droit à un exposé de «Allen l'anguille», comme je me plais à appeler le ministre des Finances (M. MacEachen), qui n'a parlé que pendant à peine quelques minutes sur ce projet de loi de grande importance. A force de l'observer, j'ai fini par conclure qu'il ferait un très bon joueur de curling. C'est un excellent balayeur, et il est certainement très habile quand il s'agit d'éviter les palets ou, si voux préférez, de répondre à une question, en ce qu'il parle souvent longuement sans rien dire.

Le ministre propose à la Chambre un exposé budgétaire qui ressemble beaucoup à ce que le gouvernement libéral nous a servi au cours des années 70. Quelles étaient à l'époque les orientations économiques globales du gouvernement libéral? En premier lieu, nous avons assisté à la croissance éffrénée du gouvernement et, littéralement parlant, nous avons eu droit à une forme de socialisme de fait. En deuxième lieu, le gouvernement s'est surtout préoccupé de répartir les richesses au moyen d'un empire bureaucratique fédéral de proportions considérables. En troisième lieu, nous avons été témoins de la création d'une dette qu'on laissera en héritage aux générations futures—la création d'une dette à une vitesse vertigineuse. Jusqu'à cette année, la dette s'établit, si je ne m'abuse, à quelque 60 milliards de dollars. En quatrième lieu, le gouvernement a encouragé la consommation aux dépens de la production en employant tous les mécanismes possibles et imaginables. On a fermé les yeux sur un cercle vicieux d'octroi de crédit et d'impression de monnaie de papier, posant ainsi, par conséquent, les fondements d'une inflation constante. En cinquième lieu, nous avons été témoins de l'asservissement massif, sur le plan économique, des administrations municipales et des gouvernements provinciaux à l'orientation bureaucratique d'un gouvernement centralisé.

Voilà les programmes dans leur ensemble, exploités de façon déraisonnable, qui font la ruine de ce pays. Ce sont les prodigalités non contrôlées du gouvernement fédéral dans les domaines de compétence provinciale qui sont la principale cause des problèmes d'ordre constitutionnel qu'éprouve aujourd'hui le pays.

Je commenterai brièvement un ou deux de ces cinq points. Il y a un peu plus d'un an, les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales dépensaient ensemble environ 42 p. 100 du produit national brut du Canada. C'est-à-dire qu'ils prélevaient 42c. sur chaque dollar gagné par les Canadiens et les dépensaient en fonction de leurs priorités.

Fait plutôt intéressant, en 1968, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales avaient effectué 46 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales, et le gouvernement fédéral 54 p. 100. Dix ans plus tard, les proportions étaient inversées, soit 53 p. 100 pour les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, et 47 p. 100 pour le gouvernement fédéral.

Ce phénomène traduit le vif désir des municipalités et des provinces de prendre en main leur destin économique. Il montre aussi que le gouvernement fédéral a joué un rôle de catalyseur, puisqu'en accroissant très rapidement ses dépenses il a entraîné dans son sillage les municipalités et les provinces.

Il est intéressant de remarquer que, dans ce nouveau Parlement, on nous laisse entendre que la proportion des dépenses fédérales par rapport au produit national brut augmentera de 2 p. 100 en un an, c'est-à-dire qu'elle passera d'environ 20 p. 100 à 22 p. 100 du produit national brut. Comme les députés le savent, les dépenses fédérales vont osciller aux alentours de 60 milliards de dollars en 1980, ce qui représente environ 22 p. 100 du produit national brut de notre pays. Cela correspond à une augmentation renversante de 2 p. 100 en une seule année.

● (1630)

C'est ce que l'on pourrait appeler du socialisme galopant. En outre, c'est grâce à des emprunts que le gouvernement va pouvoir dépenser cette somme. Les impôts ne fourniront en effet guère que 45 milliards de dollars tandis que les emprunts fourniront pour leur part entre 14 et 15 milliards de dollars. C'est là une tendance catastrophique à long terme. Qui va rembourser cette dette? Qui va devoir payer cette dette contractée par le pays? C'est en concentrant de manière systématique la redistribution de nos richesses et le potentiel et les débouchés nationaux que le gouvernement désunit notre pays.

Actuellement les provinces de l'Ouest cherchent désespérément de la main-d'œuvre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) s'est rendu dans l'Ouest et a déclaré à son retour que l'économie de ces provinces avait grand besoin de techniciens et de travailleurs.

Pourquoi les Canadiens ne vont-ils pas dans l'Ouest? Parce que partout ailleurs au Canada, on les paie pour chômer. Les prestations d'assurance-chômage viennent surtout du gouvernement fédéral. Notre pays est passionnant en raison de sa taille, de ses possibilités et de ses ressources. Les jeunes Canadiens ont tout cela sous les yeux et ils ne cherchent pas à relever les défis que leur lance leur pays. Je le demande encore une fois, pourquoi ne le font-ils pas? Le gouvernement actuel a-t-il eu la volonté, l'honnêteté et le courage d'étudier cette question et d'y répondre à la Chambre? Pourquoi les jeunes ne relèvent-ils pas le défi? Parce que le gouvernement s'est servi de son pouvoir de dépenser pour les garder à ne rien faire, pour en faire des assistés sociaux oisifs dans la partie du pays où il n'y a pas de défi à relever.

Permettez-moi de parler très brièvement de l'accroissement de la dette fédérale. Elle a atteint des proportions dangereuses. Elle dépasse les 60 milliards de dollars et elle a augmenté cette année de quelque 14 milliards. Cela fait environ $3,500 de dettes par habitant. La dette individuelle augmente de quelque $700 par année. En fait, le gouvernement fédéral affecte près de 15 p. 100 de son budget au service de la dette.

Au Canada, une famille de quatre personnes a une dette de $15,000 et elle doit payer les intérêts sur cette dette. Elle doit payer un intérêt sur la dette de $15,000 que le gouvernement fédéral a contractée, sans compter l'hypothèque et l'intérêt sur l'hypothèque qu'il doit payer. C'est une catastrophe.

Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner la situation de tous les autres pays, mais je puis affirmer catégoriquement qu'aucun pays au monde disposant d'autant de moyens, de richesses et de ressources ne se trouve dans une situation pareille aujourd'hui. C'est la conséquence de plus d'une décennie de la plus totale et abjecte gabegie de la part d'un gouvernement libéral qui aurait dû être détrôné depuis longtemps.

Une voix: Voyez un peu qui parle!

M. Yurko: Certains de nos vis-à-vis qui ont ruiné le pays devraient être poursuivis en justice.

M. Evans: Règlement!

M. Yurko: Ils devraient avoir à rendre des comptes devant la justice du peuple de leur mauvaise administration.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il ne vous a pas laissé là.

M. Yurko: Les voilà maintenant tout excités, monsieur l'Orateur. Je pensais qu'ils allaient garder le silence, mais ils sont indubitablement en vie de ce côté-là.

M. Chénier: Parce que nous entendons des faussetés.

M. Yurko: On devrait être consterné, et je le suis quant à moi, par l'attitude inconsciente dont le gouvernement a fait étalage au cours des années 70.

En 1979, nous avons réussi à accéder au pouvoir parce que le peuple avait rejeté le gouvernement libéral. Nous nous sommes employés à aborder honnêtement, directement et de façon pragmatique les problèmes économiques du pays, tout en sachant que cela serait difficile mais nous savions qu'il fallait prendre des décisions fermes. Nous avons donc cherché à endiguer la dette croissante du Canada puisqu'il était évident que nous allions vers une faillite nationale. Deuxièmement, nous avons cherché à contenir la croissance de l'administration fédérale et à la rendre plus efficace et plus compétente. Troisièmement, nous avons élaboré la politique énergétique globale dont le Canada devait se doter pour aboutir à l'autarcie en matière de pétrole d'ici 1990 et pour établir une solide stratégie d'autonomie énergétique à partir de l'an 2,000. Quatrièmement, nous avons adopté une politique d'expansion des petites entreprises et mis en place divers mécanismes visant à favoriser la création d'emplois, surtout pour les jeunes Canadiens, afin de préparer le pays pour une période difficile que nous savions inévitable. Certains ont appelé ces mesures des sacrifices à court terme pour des gains à long terme. Cela ne nous a pas aidé pour les élections du 18 février dernier, mais c'était une attitude honnête et fort courageuse.

J'affirme qu'avec une attitude comme celle qu'affiche actuellement à la Chambre—comme il y a une semaine, comme il y a un mois—un ministre qui a livré un énoncé de politique économique sans avoir eu le courage de présenter un budget à la première occasion, le gouvernement d'en face nous conduit tout droit à la faillite par le plus court chemin. Je souhaite que le gouvernement revienne au bon sens avant qu'il ne soit trop tard.

Je voudrais m'attarder davantage sur la question de l'énergie. La plus grande partie de ma vie, ou du moins de ma carrière professionnelle, a été consacrée aux questions énergétiques sous une forme ou sous une autre. J'estime donc posséder une certaine compétence en ce domaine.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'accumulation de capitaux causée par la hausse des prix de l'énergie, et de l'utilisation de ces capitaux au Canada. Je vais tenter de montrer les bons et les mauvais côtés de cette utilisation. Deuxièmement, je voudrais aborder la question précise des prérogatives constitutionnelles des provinces en matière de fixation des prix de leurs ressources. En 1974, j'étais président du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement. Au cours de la première conférence que j'ai présidée, j'ai demandé que l'on procède à un examen attentif des prérogatives constitutionnelles des provinces en ce qui concerne leurs ressources; en d'autres termes, ce que le gouvernement d'une province peut et ne peut pas faire, quand il peut le faire et ainsi de suite. Nous avons établi un rapport fort intéressant auquel je vais me reporter fréquemment au cours de mes propos de cet après-midi.

Mais, tout d'abord, je vais parler brièvement d'approvisionnement, c'est-à-dire de l'approvisionnement en pétrole d'origine traditionnelle dans le monde et au Canada. Une grande partie des réserves traditionnelles de pétrole actuellement connues ont été découvertes à une époque et dans un contexte économique différents. On a découvert ce pétrole au moment où son coût était très faible, et alors nous avons établi un peu partout dans le monde toute une série de réservoirs de pétrole d'origine traditionnelle.

J'ai déjà dit que personne ne connaît la valeur d'un gisement souterrain de pétrole ordinaire. C'est l'une des ressources les plus précieuses sur la terre. Personne ne peut en fixer le prix ou en déterminer la valeur, car elle est le résultat d'une évolution s'étalant sur des milliards d'années. Ces hydrocarbures sont d'une valeur sans borne, et les possibilités d'utilisation par l'humanité en sont illimitées.

● (1640)

Sur le plan mondial, nous sommes passés d'une période d'abondance et de bas prix à celle de l'économie du pétrole ordinaire. Cette nouvelle orientation a été massive. Le Moyen-Orient a fait preuve de sagesse. Le Mexique a manifesté la même sagesse tout récemment à la Chambre. Il a réduit ses exportations au Canada et s'est engagé, à long terme, à fournir au Canada non pas 100,000 barils par jour, mais 50,000. Ce qui prouve sans équivoque que les réservoirs de pétrole ordinaire du Mexique doivent être ménagés et le taux de production en être réduit. Ce produit est d'une valeur telle pour l'avenir qu'il serait idiot, sinon criminel, d'en épuiser les réservoirs le plus tôt possible, le plus vite possible.

Il en va de même du Canada et surtout de l'Alberta. Pour l'Alberta, l'époque est maintenant révolue où le prix était l'aspect le plus important de la production de pétrole ordinaire; aujourd'hui, l'Alberta reconnaît que le critère le plus important est celui de faire durer ses réserves le plus longtemps possible. Son gouvernement se doit de le faire, car c'est ce que veut la population albertaine, et ces ressources lui appartiennent.

Que dit la Saskatchewan? On a présenté une dissertation des plus remarquables dans le même sens. En fait, à l'avenir, on retardera la mise en valeur tertiaire de ces réservoirs, et on tâchera par tous les moyens de limiter la production. Le 22 avril 1980, à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, M. R. A. Larter posait la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre représentant Kelsey-Tisdale. A la lumière des découvertes considérables de gaz naturel en Colombie-Britannique et de ce qu'a déclaré le premier ministre Lougheed hier soir à la télévision, soit que le moyen le plus rapide de renforcer le dollar canadien, c'est d'exporter des quantités énormes de gaz naturel, le ministre est-il maintenant disposé à reconnaître qu'il existe un peu plus de gaz naturel qu'il était porté à le croire? Est-il maintenant disposé à faire faire plus de prospection en Saskatchewan et à répandre l'idée que nous sommes riches en gaz naturel?

Ce à quoi le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit au député que nous étions en train de revoir notre politique d'exploration et d'exploitation des gisements de gaz naturel de la Saskatchewan. Nous pensons découvrir des gisements de gaz plus importants que ce que nous prévoyions il y a dix ans. Cette hypothèse se fonde en grande partie sur les succès qu'ont connu l'Alberta et, dans une moindre mesure, la Colombie-Britannique ces dix dernières années dans l'exploration de gisements de gaz naturel. Nous ne sommes pas aussi impatients que le député d'ouvrir les valves, à cause des problèmes que cela comporte. Nous savons par exemple que l'Alberta possède des excédents de gaz à court terme et cherche bien ambitieusement à obtenir l'autorisation d'en exporter un fort volume aux États-Unis.

Je dirai au député que si nous devions accroître l'exploration et l'exploitation des gisements de gaz naturel en Saskatchewan, nous ne voudrions pas avoir un tel excédent à court terme. Nous voudrions en effet nous assurer que les gisements de gaz de la Saskatchewan permettront aux consommateurs de la province de ne pas dépendre des importations de gaz de l'extérieur dans les années à venir et d'éviter de payer un prix très fort pour pouvoir disposer de cette source d'énergie.

Que les députés en prennent bonne note. La Saskatchewan a pour politique délibérée de retarder la prospection et l'exploitation afin de garder ses réserves intactes pour l'avenir. Je pourrais continuer encore longtemps sur ce sujet, mais je veux aborder quelques autres aspects de la situation énergétique, et je sais que le temps passe vite.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'écoute le député attentivement depuis un bon moment. Je me demande s'il parle bien du bill dont la Chambre est saisie. Je lui signale que nous étudions le bill C-30, une mesure concernant le pouvoir d'emprunt. J'invite le député à faire porter ses observations sur ce bill.

M. Yurko: Des députés m'ont dit que lorsque le gouvernement demande dans un projet de loi le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars pour payer ses dettes dans tous les domaines, que la Chambre peut traiter de tous les domaines d'activité gouvernementale où serviront les fonds empruntés. C'est ce que je fais dans mon discours d'aujourd'hui. Je ne peux imaginer de question plus importante que celle de l'énergie. Je crois que le gouvernement aura besoin de 5 milliards au titre de l'indemnisation des importateurs de pétrole, et qu'il en aura besoin bientôt. L'énergie est la question la plus cruciale dont nous puissions traiter dans le cadre de ce débat.

Je voudrais dire quelques mots à propos de la façon dont les recettes se répartissent. J'ai eu l'occasion d'apprendre quel était le montant des rentrées brutes pour l'ensemble de l'industrie minière qui englobe le secteur pétrolier et gazier. Les recettes annuelles brutes s'élèvent à environ 22 milliards de dollars, dont 12 milliards pour le secteur pétrolier et gazier et 10 milliards pour les minerais, les matériaux de construction et les autres produits du secteur minier.

Où vont ces 12 milliards de dollars? Étant donné le prix actuel de l'énergie, ces 12 milliards vont surtout à l'Ouest, mais une bonne partie de cette somme revient dans l'Est par le biais du régime fiscal fédéral, des impôts sur les sociétés et ainsi de suite. Les 12 milliards qui vont à l'Ouest représentent environ 4.5 p. 100 du produit national brut du Canada. Environ 2 p. 100 de cette somme revient dans l'Est, dans le reste du Canada. Aussi, la proportion nette des capitaux provenant de l'exploitation pétrolière et gazière, qui sont des ressources de l'ouest du Canada, qui reviennent chaque année dans l'Est du pays correspond à peu près à 2.5 p. 100 du produit national brut.

Et le gouvernement libéral ose prétendre que c'est trop pour l'Ouest ou pour n'importe quelle autre région du Canada? Je voudrais bien qu'un député vienne me dire que c'est trop, compte tenu de tout le potentiel qui existe au Canada.

Je voudrais aller plus loin et faire allusion au discours que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a prononcé hier soir; il est truffé de sottises. Je suis surpris qu'un ministre de cette envergure puisse débiter de telles sottises.

M. Darling: Ce ne sont pas des sottises mais des atrocités.

M. Yurko: Il avait visiblement une idée derrière la tête. Ses déclarations ne sont pas de nature à resserrer les liens entre les différentes régions du Canada. Voici un extrait de son discours:

S'il fallait porter le prix du pétrole à 85 p. 100 du prix international dès demain, à supposer que celui-ci ne bouge pas et que le prix du gaz augmente aussi, les recettes de ce secteur, des provinces et du gouvernement fédéral feraient un bond d'environ 14 milliards de dollars.

Ce montant de 14 milliards de dollars représente 4.5 p. 100 du produit national brut du Canada. Est-ce trop? Peut-on dire que c'est un montant trop élevé quand il s'agit de relancer ainsi l'économie des régions? Pourquoi les jeunes gens du reste du pays ne s'installent-ils pas dans les régions où ils peuvent bénéficier de tous ces débouchés? Je l'ai fait en 1950 à la fin de mes études universitaires. J'étais alors en Alberta où il n'y avait aucun débouché. Nous fûmes 64 à obtenir notre diplôme d'ingénieur chimiste et 62 à déménager en Ontario pour y travailler. Nous n'hésitions pas à nous déplacer. C'est la meilleure des choses que j'ai faite de ma vie.

J'ai passé six années en Ontario. J'ai ensuite séjourné aux États-Unis et je suis revenu m'installer dans l'Ouest. J'ai fait ce circuit trois fois. C'est une expérience exaltante pour les jeunes. C'est un excellent facteur d'unification pour notre pays. Cela permet de rapprocher les régions. Les jeunes gens apprennent ainsi à connaître leur pays d'un océan à l'autre. Il est tout à fait ridicule de prendre 42 p. 100 de la richesse nationale et de s'en servir, à partir du centre, pour essayer d'établir les gens là où il n'y a aucun débouché. Je suis en faveur d'une saine péréquation et je veux bien qu'on vienne en aide aux personnes âgées où qu'elles habitent, mais je peux difficilement accepter que le gouvernement actuel se mette à prélever des fonds de toutes les parties du pays pour immobiliser des jeunes dont les talents pourraient contribuer à développer l'Ouest, le Nord et l'Est de notre pays. C'est la raison fondamentale pour laquelle notre pays est près de se fragmenter. C'est la raison fondamentale pour laquelle notre pays est déchiré—parce que le gouvernement fédéral utilise son pouvoir illimité de dépenser pour créer une situation impossible; tout ce qu'il fait, c'est de s'endetter davantage chaque année pour maintenir une situation économique artificielle et insupportable.

● (1650)

M. Harquail: C'est triste.

M. Yurko: C'est un crime, un crime contre le bien-être du Canada. C'est une injure faite aux Canadiens. Je voudrais qu'on leur donne de bons conseils et qu'ils reconnaissent que si le gouvernement fédéral doit disposer de vastes pouvoirs pour maintenir la Confédération, il ne devrait pas étendre son emprise bureaucratique dans tous les coins du pays, en répandant sa manne de dollars, ses subventions à l'expansion régionale, en vue d'entrenir des gens, alors qu'ils pourraient servir utilement ailleurs.

Monsieur l'Orateur, je vais parler brièvement des prix du pétrole, mais auparavant, je voudrais citer le ministre de l'Énergie, cet homme persuasif qui joue à l'expert en matière d'énergie. Voici ce qu'il a dit:

> Parlons maintenant du gaz naturel. Son prix doit monter aussi nous dit-on, car l'Alberta épuise ses richesses et ses sources de revenus seront bientôt taries. D'autre part, on nous conseille d'exporter davantage de gaz puisque nos réserves s'accroissent et continueront de s'accroître dans un avenir prévisible.
>
> Là encore, une telle logique me déconcerte. les Canadiens devraient-ils payer encore 4 milliards par année pour le gaz naturel, même si nous disposons d'excédents considérables en dépit de la hausse de nos exportations? Rappelez-vous, de ces 4 milliards, près de 500 millions iront au gouvernement fédéral, près de 1 milliard et demi à l'Alberta et 2 milliards à l'industrie.

Le gouvernement fédéral ne se rend-il pas compte que, par le truchement de l'impôt sur le revenu, il ramène à Ottawa 25, 33, voire même 40 p. 100 de tous les salaires qui sont payés dans l'Ouest? Ne se rend-il pas compte que cet argent revient vers le centre grâce aux achats d'équipement, à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés, et le reste?

Le ministre a dit:

> Je pense que nous ne devons pas nous cacher la vérité, la position du gouvernement albertain n'a rien à voir avec la sécurité de l'approvisionnement. Il veut vendre son gaz naturel plus cher parce qu'il croit avoir droit à des recettes plus élevées.

Monsieur l'Orateur, j'ai fait partie du gouvernement qui a encouragé les forages en Alberta. L'industrie tarissait. Il n'existait aucun encouragement fédéral et le gouvernement de l'Alberta a fini par défrayer 95 p. 100 de tous les puits secs forés dans la province et hors de ses limites. Je n'arrive pas à comprendre qu'un ministre du gouvernement puisse laisser entendre dans un discours que le gouvernement de l'Alberta ne s'est jamais occupé des réserves de gaz de cette province. C'est absolument faux.

Je vois que mon temps de parole est presque épuisé, monsieur l'Orateur. J'en ai encore long à dire, mais je vais toutefois tâcher de tout dire. Voici une autre citation tirée du discours du ministre de l'Énergie:

> Il existe dans notre pays deux forces politiques opposées: le régionalisme et l'interdépendance. Nous comprenons et nous appuyons le désir des populations qui vivent dans les régions excentriques d'exercer plus de contrôle sur leur vie. Je pense que le moment est venu de le leur laisser, et bien des gens diraient qu'on a trop tardé. Cependant, les provinces ne peuvent rechercher l'autonomie aux dépens de l'interdépendance.
>
> Interdépendance—mise en commun des ressources—c'est ce qui fait la grandeur d'un pays, ce qui fait que le tout est plus grand que la somme de ses parties—

Je pense avoir été l'un des premiers à avoir fait cette déclaration à une conférence sur l'homme et les ressources qui a eu lieu il y a quelques années. Comment un ministre peut-il faire des déclarations de ce genre, monsieur l'Orateur? Le régionalisme et l'interdépendance ne sont pas incompatibles. Les deux vont tout à fait de pair. Les régions fortes assurent l'interdépendance au pays par la péréquation et le régime fiscal. Comment un ministre de la Couronne, que l'on dit intelligent, peut-il prétendre que ces deux processus sont incompatibles? J'en suis réduit à penser que le ministre est complètement embrouillé et que le référendum du Québec l'a tellement aveuglé qu'il n'a plus aucune idée de la nature du pays. C'est malheureux. Que dit-il encore? Voici:

> Nous sortons tout juste d'une campagne référendaire au cours de laquelle nous avons combattu très fort en faveur d'un Canada uni. Nous avons vaincu les partisans de la souveraineté politique et de l'association économique. Nous n'avons pas livré ce dur combat pour aboutir à la souveraineté économique ainsi qu'à l'association politique.

Le ministre parle à tort et à travers, comme un jeune écervelé qui essaie de semer la discorde et l'antagonisme. Qu'est-ce que la souveraineté économique? Elle est inséparable de la souveraineté politique. Les deux sont littéralement la même chose. La souveraineté économique signifie la perception et la levée de tous les impôts par l'État souverain, comme le préconisait le Parti Québécois dans son programme de souveraineté-association. Quoi d'autre? Elle signifie que l'État établit les prix de tous ses produits, ses taxes à l'importation, ses taxes à l'exportation, ses taxes d'accise et ainsi de suite. Elle signifie la conduite de toutes les négociations nationales et internationales ayant trait aux prix des produits. Elle signifie l'impression de sa propre monnaie, l'établissement de ses propres banques et de son propre crédit. C'est ce que la souveraineté économique signifie. Monsieur l'Orateur, je demande au ministre d'avoir le courage de dire aux députés et aux Canadiens quelle province du pays réclame la souveraineté économique.

La seule chose que les provinces réclament dans le pays, c'est le respect des prérogatives que leur confère la constitution en ce qui a trait à la mise en valeur, à l'utilisation et à la mise en marché de leurs ressources. C'est ce que les provinces demandent sur le plan économique, le respect de la constitution établie, pas d'une nouvelle, mais le respect des dispositions de la constitution actuelle. Les provinces veulent les responsabilités que leur confère la constitution de chercher à rendre leurs régions aussi autonomes et aussi indépendantes que possible, bien que toujours dans le cadre de la magnifique fédération que nous avons créée au Canada. Des déclarations saugrenues comme celles que le ministre de l'Énergie a faites à la veille des négociations constitutionnelles . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fraser-Valley-Est (M. Patterson)—L'administration de la justice—La sécurité des personnes qui habitent près des pénitenciers; le député de Parkdale-High-Park (M. Flis)—Air Canada—On demande de retarder l'âge de la retraite des pilotes; le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis)—Les petites entreprises—Les projets d'aide.

● (1700)

Comme il est 5 heures, la Chambre va passer aux initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

Comme il n'y a pas de bills privés, nous passons donc à l'avis de motion nº 3 portant production de documents.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LE RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DE LA CLASSIFICATION

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des documents qui ont servi à la rédaction du «Rapport sur la vérification de la classification effectuée dans la Région de la Capitale nationale et dans le reste du Canada».

—Monsieur l'Orateur, je présente cette motion afin de tirer quelques renseignements supplémentaires sur la classification dans la Fonction publique. J'essaie depuis un certain temps d'obtenir des rapports sur l'avancement des travaux qui ont été effectués au cours des années soit en cherchant à obtenir la copie de documents ou en posant des questions et la présente motion est l'une des nombreuses que j'ai inscrites au *Feuilleton* à ce sujet.

En 1979, M. Lincoln Alexander, et je peux le nommer aujourd'hui, l'honorable député qui nous a quittés hier, a inscrit la question nº 329 au *Feuilleton* concernant la classification des postes dans la Fonction publique. Quelque temps plus tard au cours de la même session, il a fait inscrire la question nº 600 sur le même sujet. Lorsque le député est devenu membre du cabinet dans le gouvernement de l'an dernier, je croyais que, puisqu'il s'intéressait à la question, il accepterait peut-être de produire certains documents. J'ai présenté certaines motions portant production de documents dont le libellé était essentiellement le même que ses questions inscrites au *Feuilleton*. Toutefois, même ce nouveau gouvernement de l'an dernier qui s'était montré très désireux de donner des renseignements, n'a rien fait.

Bien sûr, ce que nous voulons, ce ne sont pas tant les documents mêmes mais une idée des progrès qui se font après la réalisation des études, des documents et des livres sur divers sujets dans le but avoué d'améliorer l'efficacité de la Fonction publique.

Le secrétariat du Conseil du Trésor a effectué des vérifications cycliques depuis que les ministères et les organismes se sont vu accorder le pouvoir de classifier les postes jusqu'aux niveaux SX-2 il y a six ou sept ans. Même si cela nous a permis d'obtenir des renseignements sur l'application des divers aspects du système, la sélection subjective des postes n'a pas permis d'évaluer qualitativement la classification d'un ministère en particulier ou de toute la Fonction publique.

Par conséquent, en 1976, un projet intitulé «Évaluation de la classification» a été mis sur pied en trois étapes et le rapport dont je fais mention dans la motion traite de la première étape qui consistait à élaborer et à appliquer un modèle d'échantillonnage scientifique qui permettrait d'évaluer en toute confiance la qualité du système de classification.

Aux fins de l'enquête, une méthode d'échantillonnage a été choisie. La Fonction publique se compose de ministères et d'organismes au sein desquels les postes sont regroupés en catégories professionnelles qui, à leur tour, sont divisées en niveaux. L'ennui, c'est que l'échantillonnage proportionnel applique le même ratio, dans ce cas-ci un poste sur 69, à toutes les couches de la population. En conséquence, l'échantillon était trop réduit dans les petits ministères pour fournir des données utiles.

L'échantillon prélevé à l'extérieur de la région de la capitale nationale représentait 1.5 p. 100 de la Fonction publique. Les catégories d'exploitation des postes ont été exclues de l'échantillon parce que, compte tenu de leur importance numérique, elles auraient prédominé. L'échantillon représentait donc 135,000 fonctionnaires de l'extérieur de la région de la capitale nationale.

L'évaluation consistait à comparer les fonctions exécutées à celles que définissait la norme de classification, à comparer l'exposé de fonctions à la norme de classification et à comparer les fonctions exécutées à celles que définissait l'exposé de fonctions.

Les données recueillies au cours de l'enquête furent les premières du genre et constituent un élément-témoin pour de futures études comparatives. De tous les postes examinés, un et quelque sur six était mal classifié, et cinq sur six étaient surclassifiés, et partant, surrémunérés. Permettez-moi de citer un extrait du rapport:

L'enquête a révélé une nette tendance à la surclassification dans toute la Fonction publique. Il semble qu'il ne s'agisse pas d'une application erronée de la norme de classification, puisqu'il y aurait alors autant de postes sous-classifiés que surclassifiés. Il semble plutôt que des éléments relatifs à la motivation et au milieu, au sein du programme de classification, favoriseraient la surclassification.

Le titulaire n'éxécute pas les fonctions définies dans l'exposé de ses fonctions et la principale cause en est une mauvaise application de la norme de classification. Selon cette étude, le coût annuel net en salaires de cette classification erronée serait de $43,600,000.

Le 26 février 1976 j'ai déposé à la Chambre un rapport qui était le fruit de 18 mois de travail au sein de ce qu'on appelait familièrement à l'époque le comité Finkelman ou plus officiellement le Comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique. Sous la rubrique «Classification» figuraient huit recommandations. A-t-on pris des mesures au cours des quatre années qui ont suivi?

Le rapport sur l'étude de la classification porte sur tous les secteurs de la Fonction publique à l'exception des postiers. Nous ne pouvons donc en retirer une impression sur l'efficacité des manuels publiés à l'intention de certains groupes particuliers. J'ai sous la main l'un de ceux-ci qui compte environ 200 pages ou presque et qui est intitulé «Classification et norme de sélection, catégories du personnel des règlements scientifiques et du personnel scientifique et professionnel». Il coûtait $9.75 lors de sa publication en octobre 1974 et on pouvait se le procurer au ministère des Approvisionnements et services. Je vais vous lire deux courts paragraphes si vous me le permettez:

Cette norme décrit le plan à suivre pour classifier et évaluer les postes dans le groupe du personnel des règlements scientifiques et pour sélectionner le personnel qui doit y être affecté.

Le second paragraphe se lit comme suit:

La catégorie du personnel scientifique et professionel se compose d'une part de personnes mettant en application tout leur savoir acquis à l'université dans des disciplines figurant dans les définitions du groupe, et d'autre part de professionnels qui ont été admis comme membres de leur profession au Canada par des organismes constitués de par la loi pour réglementer l'admission des nouveaux arrivants.

Naturellement on voit qu'il s'agit-là d'un document relativement important portant sur un groupe de personnes qui ne constituent au fond qu'une faible partie de la Fonction publique. J'ignore si des documents semblables ont été établis pour chaque secteur mais cela constitue en soi une excellente base de travail. La publication de ce document remonte à 1974. Le premier rapport auquel je fais allusion, celui qui est cité dans la motion remonte maintenant à déjà deux ans.

En février 1979, il y a à peine un peu plus d'un an, le président du Conseil du trésor de l'époque a publié un document impressionnant intitulé «Mesures du rendement des programmes». Je me demande et je crois avoir le droit de le faire, comment on peut évaluer le rendement d'une personne dont le classement est abusif ou qui touche un salaire excessif.

● (1710)

Au mois de mars 1979, le dernier rapport de la Commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité a été publié. Connu sous le nom de rapport de la Commission Lambert, ce document très intéressant est non seulement le fruit d'un travail considérable, mais a donné lieu depuis sa publication à un nombre élevé de séminaires et d'études. Il traite en partie du classement dont nous parlons cet après-midi.

J'ai toujours voulu savoir quelles mesures ont été prises depuis la publication du rapport. Je veux signaler le fait que le rapport de 586 pages coûte $8.50 l'exemplaire, qu'il s'agisse de la version anglaise ou française. En septembre dernier, nous avons reçu un rapport de 259 pages intitulé: «Rapport du comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite.» La version française de ce rapport, connu sous le nom de rapport D'Avignon, a 291 pages et se vend $10.

Lorsque je fais inscrire des motions de ce genre au *Feuilleton*, j'essaie de souligner un fait sur lequel je tente d'attirer l'attention des députés depuis que j'ai été élu à la Chambre, il y a quelque huit ans. Je voudrais que le gouvernement nous dise quels progrès ont été réalisés, à quelle étape nous en sommes et ce qui est arrivé depuis la publication du rapport qui est l'objet de la motion. Je voudrais qu'il nous dise ce qu'on a fait de toutes les recommandations du rapport Finkleman dont j'ai parlé il y a quelques instants et qui a été déposé il y a plusieurs années. Je n'ai jamais entendu parler par la suite de ces recommandations qui, incidemment, avaient pratiquement fait l'unanimité.

Je crois que personne à la Chambre ne contestera le fait que le rapport a reçu un appui presque unanime. Mais nous n'en avons plus eu de nouvelles; ce rapport n'a pas eu de suite et, par conséquent, on n'a jamais étudié non plus la possibilité de mettre ses recommandations à profit. La même chose est arrivée avec le rapport de la Commission Lambert et le rapport D'Avignon.

Par cette motion, je demande instamment au gouvernement d'essayer de voir comment améliorer notre information. Je me permets de signaler que l'une des manières les plus efficaces de le faire consisterait à nous permettre d'étudier le sujet de ce bill en comité. Pour cela, il faut bien entendu qu'il y soit renvoyé. Je sais qu'on renvoie actuellement beaucoup de questions en comité, mais je trouve que l'efficacité de la Fonction publique devrait être une priorité.

Le gouvernement a rejeté cette motion sous prétexte que le libellé n'était pas tout à fait correct. Mais, après tout, nous n'en savons pas toujours assez pour avoir une idée précise de ce qu'il faut demander; c'est ce qui nous a valu de voir cette motion rejetée. Je ne veux pas monter cette question en épingle; cela m'a au moins permis de parler un peu de la classification des fonctionnaires. Je demande également au gouvernement de nous permettre de discuter des progrès qui ont ou n'ont pas été accomplis grâce aux nombreux rapports dont j'ai parlé dans mon intervention.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir saisi la Chambre de cette question, mais je déplore sûrement avec lui de ne pouvoir obtenir les précisions qu'il désirait en premier lieu. Il a dit qu'il comprenait que l'élément de base qu'il cherchait à obtenir n'existe pas. Je partage l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de la classification, comme sans doute tous les députés, ceux surtout qui ont fait partie des comités dont il a parlé, notamment le comité Finkleman dont lui et moi, et aussi d'autres députés que j'aperçois à la Chambre, avons fait partie et au sein duquel nous avons travaillé avec diligence.

Outre que ce renseignement n'existe pas—ce dont le député a été informé—il est bon qu'au moins nous en ayons parlé aujourd'hui, de façon à faire consigner au compte rendu et à préciser à l'intention des députés présents aujourd'hui à la Chambre, jusqu'à quel point nous avons progressé et où en sont les choses actuellement en matière de classification.

J'aimerais parler également des trois rapports que le député a mentionnés: le rapport de la commission Lambert, le rapport D'Avignon et le rapport Finkelman, et je lui ferai remarquer que tous ces rapports font actuellement l'objet d'une étude attentive au cabinet du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Ce dernier exige qu'on l'informe sur une base bi-mensuelle de l'état de la question de sorte qu'on puisse mettre en œuvre assez rapidement quelques-unes au moins des recommandations contenues dans ces rapports et que tout le travail qu'on y a consacré porte des fruits.

L'actuel système de classification utilisé à la Commission de la Fonction publique a été établi d'après les recommandations qu'avait émises en 1967 le Comité préparatoire des négociations collectives. Ce comité avait à l'époque conclu qu'un nouveau système de classification devait se donner les objectifs suivants.

Il devait tout d'abord réunir dans un seul système les fonctionnaires civils et les employés rémunérés aux traitements actuellement en vigueur; deuxièmement, être assez flexible pour répondre aux exigences du marché du travail et du maintien de niveaux hiérarchiques; troisièmement, offrir un cadre logique permettant de former des unités de négociation et de négocier des taux de rémunération; quatrièmement, permettre de diversifier les modes d'administration des traitements et des salaires et la gestion du personnel en général pour les différentes catégories d'employés; cinquièmement, aider les candidats à préparer leur carrière et à progresser; offrir en outre de forts stimulants au maximum de rendement; et, sixièmement, accorder aux ministères une plus grande autorité dans la classification des emplois.

Le Comité préparatoire a conclu que l'on pourrait atteindre ces objectifs en élaborant un système reposant sur le principe du groupement des occupations. Le système qui en est résulté, et que l'on utilise actuellement, a été conçu de manière à répondre aux fins suivantes.

Premièrement, créer un système cohérent permettant de comparer et de classifier les postes au sein d'une catégorie professionnelle donnée; deuxièmement, permettre de comparer divers postes d'un groupe donné entre eux et avec des postes similaires des services publics non fédéraux et du secteur privé, pour établir la relativité salariale aux fins des négociations collectives; troisièmement, permettre à l'employeur d'attirer des candidats et de retenir leurs services, en établissant des échelles de rémunération convenables, révisées périodiquement, pour chaque niveau de responsabilité; quatrièmement, permettre de déterminer avec précision les compétences, aptitudes et capacités requises pour chaque poste; cinquièmement, permettre l'élaboration d'un plan de carrière par groupe d'employés; sixièmement, faire en sorte que l'employeur, l'employé et l'agent négociateur se fassent la même idée de ce que la direction attend de l'employé; enfin, septièmement, permettre la subdivision en tâches individuelles des objectifs globaux de l'organisation.

Si le système de classification a été conçu en tenant compte des objectifs qui précèdent, il vise fondamentalement à déterminer le niveau de responsabilité requis pour chacune des tâches d'un poste et à permettre de comparer les postes entre eux au sein d'une même catégorie professionnelle.

● (1720)

A l'heure actuelle, les professions sont divisées en six catégories générales qui comprennent 183 groupes et sous-groupes. La catégorie professionnelle est une famille de professions qui sont reliées de façon générale par la nature des fonctions remplies et par le niveau d'instruction que doivent posséder ceux et celles qui remplissent ces fonctions.

Les six catégories professionnelles dont j'ai parlé plus tôt sont les suivantes: la première est celle qui comprend les groupes qui accomplissent et surveillent des travaux manuels et connexes de nature non spécialisée, semi-spécialisée ou spécialisée.

La deuxième est la catégorie du soutien administratif, qui comprend les groupes s'occupant de la préparation, de l'acheminement, de la systématisation et de la tenue des dossiers, des rapports et des communications ou de l'application directe des règles et des règlements ou de surveiller ces travaux.

La troisième est la catégorie technique, qui comprend les groupes accomplissant des tâches spécialisées qui exigent un haut niveau de compétence et un minimum précis d'études secondaires.

La quatrième est la catégorie administrative et du service extérieur, qui comprend les groupes s'occupant de la planification, de l'exécution, de la conduite et du contrôle de programmes, y compris ceux qui s'adressent au public et ceux de gestion interne.

La cinquième est la catégorie scientifique et professionnelle, qui se compose de groupes pour lesquels on exige certaines compétences spécialisées précises pour chaque groupe professionnel obtenues à l'université ou dans des établissements spécialisés.

Enfin, la catégorie de direction se compose de groupes qui occupent des fonctions de haute gestion ou d'élaboration de politiques ou qui remplissent des tâches exigeant des normes de performance exceptionnellement élevées pour élaborer et appliquer les lignes directrices ou qui s'occupent de mettre au point ou d'améliorer les procédés administratifs.

Le classement est essentiellement un processus d'évaluation en vue d'établir l'ordre, selon la valeur relative du travail, par exemple, d'une série de postes. Dans une petite organisation, cette évaluation peut se fonder simplement sur le jugement de l'administrateur. Dans le cas contraire, comme dans celui de la Fonction publique, où il y a énormément de délégation du pouvoir de classement et où le système s'applique à un personnel extrêmement important et varié, il faut, bien entendu, un système hautement perfectionné.

Donc, les normes de classification dans la Fonction publique doivent garantir que les jugements sont fondés sur des critères communs et uniformes, que la valeur relative d'un poste peut être établie non seulement par rapport à d'autres postes du même groupe au sein de l'organisation ou du ministère, mais aussi par rapport à des postes du même groupe dans d'autres ministères et organismes.

Il existe actuellement quatre programmes d'évaluation de base dans la Fonction publique fédérale. Il serait sans doute utile d'expliquer, même sommairement, ces quatre groupes. Le premier est le système de classement. Ces types de programmes d'évaluation sont utilisés lorsqu'il existe dans une catégorie professionnelle une très grande homogénéité et un nombre limité de divers types de fonctions. Habituellement, dans ces catégories professionnelles, il existe déjà une hiérarchie des emplois convenue et établie. Un exemple serait le groupe juridique. Le deuxième est la description du niveau, qui est un raffinement du système de classement. Il est utilisé lorsque la plupart des conditions qui s'appliquent dans le système de classement sont réunies, mais aussi lorsqu'il existe une plus grande variété de fonctions. Le sous-groupe des ingénieurs en serait un exemple.

Le troisième est le système dit du facteur prédominant. Ce type de programme d'évaluation est utilisé lorsque les postes du groupe professionnel ont les mêmes caractéristiques mais lorsqu'il existe une variété de fonctions qui ne peuvent pas être facilement reliées entre elles ou comparées. Le groupe commercial serait un exemple de ce genre.

Enfin, le programme de notation. Ce type de programme d'évaluation est utilisé lorsque les emplois pour les mêmes occupations sont très hétérogènes, au point que ni les qualités requises ni les fonctions ne peuvent facilement être comparées entre elles. L'administration des programmes en serait un exemple.

Vérification de la classification

Le système de classification que j'ai décrit est utilisé depuis 13 ans, et de temps à autre ces dernières années, on s'est demandé s'il était encore valable pour les années 1980 ou si on devrait remplacer le système fondé sur les groupes professionnels par un système fondé sur les ministères ou d'autres critères tels qu'un index de classification ou un système centralisé de classification.

Dans un système ministériel, on mettrait sur pied un ou plusieurs groupes ministériels qui tiendraient compte des relativités ministérielles, mais non interministérielles. Un système semblable existait déjà avant 1965. Toutefois, le système actuel de classification dans la Fonction publique est fondé sur le principe selon lequel la plupart des emplois sont semblables dans la Fonction publique et que les catégories d'emploi particulières aux divers ministères sont en fort petit nombre. La méthode appliquée à l'heure actuelle encourage et facilite la mobilité interministérielle.

Un système ministériel réglerait le problème des relativités intra-ministérielles, mais n'apporterait pas une amélioration globale. Du point de vue admistratif, pareille transition serait traumatisante et le coût en serait prohibitif. Le système donnerait lieu à des problèmes d'équité et nécessiterait la modification de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la restructuration des unités de négociation.

Les provinces comptent une variété de systèmes et de pratiques, selon le nombre et les qualifications de leurs employés. Là où la négociation collective est permise, on compte moins d'unités de négociation que dans la Fonction publique fédérale. En outre, la délégation de classification est beaucoup plus restreinte. Généralement parlant, d'après les autorités provinciales, les problèmes au chapitre du contrôle existent seulement dans les secteurs où la délégation de la classification est permise.

Dans le secteur privé, les systèmes de classification varient entre des systèmes beaucoup plus simples que ceux utilisés dans la Fonction publique fédérale et des systèmes aussi compliqués. Le degré de complexité augmente en règle générale avec la taille de l'entreprise et sa dispersion physique. Par exemple, dans le secteur céréalier, on trouve une grande uniformité d'une entreprise à l'autre et le système de classification y est fort simple.

Dans nombre de sociétés, pour les emplois qui se classeraient chez nous dans les catégories opérationnelles et techniques, il n'existe pas de régime officiel de classification et les exposés de fonctions sont des plus élémentaires. Encore une fois, je vous cite l'exemple de l'électricien dont l'exposé de fonctions prévoit qu'il doit surveiller tous les travaux d'installation d'électricité, d'assigner des tâches au personnel et d'exécuter lui-même des travaux, au besoin.

A l'autre extrême, l'industrie sidérurgique se sert d'un système appelé CWS qui porte sur des milliers d'ouvriers et d'employés de bureau des États-Unis et du Canada. Le CWS comprend deux régimes de classification, un régime de 12 facteurs pour les travailleurs manuels et un régime de sept facteurs pour les employés de bureau. Bien qu'il existe une procédure de grief qui prévoit l'arbitrage obligatoire en cas de désaccord entre la direction et le syndicat, et que l'on ait révisé régulièrement ce système pendant ses 35 ans d'existence, les syndicats de la sidérurgie ont déclaré dernièrement qu'il fallait à leur avis modifier sensiblement la classification CWS.

Vérification de la classification

Dans le secteur privé, il existe ordinairement une distinction très nette entre les cadres et les autres, tandis que les échelles de classification de la Fonction publique vont du poste le moins élevé dans la hiérarchie jusqu'au niveau des cadres intermédiaires ou supérieurs. De plus, nos échelles, sauf en ce qui concerne le groupe de la haute direction dit SX et le groupe de l'administration du personnel dit PE, s'appliquent ordinairement et aux employés syndiqués et aux employés exclus. Ce n'est pas le cas des régimes du secteur privé où la ligne de démarcation est beaucoup plus nette. Dans les organismes importants du secteur privé, la rémunération des cadres est ordinairement rattachée directement ou partiellement à des échelles de traitement mises au point par des experts-conseils.

Dans le secteur privé, l'administration du personnel et la classification sont généralement très centralisées. Lorsqu'il y a délégation de pouvoirs à cet égard, les gestionnaires responsables doivent habituellement se conformer à des lignes directrices très strictes qui leur laissent bien peu de latitude. En effet, le gestionnaire définit un poste en choisissant l'une des descriptions normalisées établies par les services centraux. Comme il est rare que la diversité des fonctions et des programmes de la Fonction publique se retrouve dans les sociétés du secteur privé, il leur est possible de centraliser et de simplifier la classification beaucoup plus que dans le secteur public.

Aux États-Unis, le régime de classification fédéral, communément appelé système GS, ressemble énormément au système de catégories et de classes qui existait avant l'avènement de la négociation collective. Il existe un grand nombre de catégories et de niveaux allant du soutien administratif aux cadres, mais seulement 18 niveaux de traitement GS. Ainsi, un biologiste, un chimiste et un agent d'administration, bien que classés dans leur propre catégorie, peuvent tous toucher le même traitement GS. L'adoption d'un système semblable dans la Fonction publique canadienne exigerait un remaniement intégral de la structure actuelle des unités de négociation permettant la négociation d'une seule échelle de traitement pour tous les groupes.

Le système américain diffère du nôtre à un autre égard: bien que la délégation soit autorisée, la négociation collective est limitée ou carrément interdite. Si le régime de rémunération est assez simple, la classification du personnel soulève certains problèmes et des études ont été entreprises afin de réformer le système.

● (1730)

Des voix: Bravo!

M. Daudlin: Je vois que les députés se réjouissent que les études soient déjà en cours. Je l'avais déjà mentionné au début de mon discours et, comme tout bon professeur, j'y reviens pour expliciter davantage la chose. Je vais même conclure sur ce point.

Comme on peut le voir par ce qui précède, le système de classification américain et les systèmes du secteur privé fonctionnent de façon fort différentes et variées. La gamme des systèmes utilisés est très grande: elle comporte à la fois des systèmes absolument incompatibles avec notre structure d'organisation, et des systèmes qui sont comparables sinon identiques aux nôtres, à quelques détails près.

Voilà, j'ai tenté de vous exposer les particularités du régime de classification actuel dans la Fonction publique. Je le répète, c'est un système complexe, mais les députés peuvent être certains que les principes et les méthodes de classification font l'objet d'une révision constante, afin que le système demeure juste tant pour les employés que pour les contribuables.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a indiqué à la Chambre, et aussi à de nombreux députés qui s'intéressent à la question comme le député de Vaudreuil (M. Herbert), qu'il veillera personnellement à ce que les trois rapports dont j'ai parlé tantôt ne restent pas lettre morte, qu'ils soient minutieusement examinés et que cet examen débouche sur l'application d'au moins certaines des recommandations.

Le président du Conseil du Trésor s'est engagé à agir rapidement et efficacement, parallèlement sans doute à la modification de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, qui bien entendu, ne devrait pas tarder. Je demande à tous les députés de prêter leur concours afin que cette question soit réglée rapidement.

Je conviens avec le député de Vaudreuil que cette question traîne depuis longtemps et qu'il y a lieu d'agir sans tarder de concert non seulement avec les députés, mais aussi avec les employés de la Fonction publique qui, cela va de soi, sont les premiers intéressés par les changements qui interviendront.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, j'aimerais féliciter le député de Vaudreuil (M. Herbert) de nous donner ce soir l'occasion de discuter d'une question qui, même si elle n'est pas des plus faciles à comprendre, se rapporte tout de même à un sujet d'intérêt pour certains députés du moins, et pour toute la Chambre également, parce que, en définitive, c'est le Parlement qui est responsable de la gestion des ressources humaines. Cette question de la classification des postes, les normes de classifications, se rattache inévitablement à toute la question de la gestion des ressources humaines et des fonctionnaires fédéraux.

J'ai entendu le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Daudlin) indiquer certaines dispositions qu'ils ont prises pour nous assurer que nous verrons d'ici quelques mois, peut-être même avant cela, des solutions aux problèmes qu'a soulevés mon collègue de Vaudreuil. Je rappellerai au secrétaire parlementaire et à son ministre que depuis déjà quatre ans nous attendons avec impatience des résultats de l'étude effectuée en 1976 par un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur les relations employeurs-employés dans la Fonction publique du Canada. Cette étude, qui a d'ailleurs été présidée, je pense, par le député de Vaudreuil il y a quelque temps, recommandait que la question de la classification soit rendue négociable et qu'on y attache certaines conditions évidemment en ce qui a trait à la mise en œuvre de cette nouvelle façon d'agir.

La classification des postes, c'est tout simplement le premier pas vers la dotation d'un poste. Il s'agit en effet, pour le gestionnaire, d'établir les paramètres d'une position, d'évaluer le travail à effectuer et, après analyse, de situer cette position à un niveau approprié dans l'échelle des classifications générales. Une fois le niveau de classification établi, il s'agit ensuite de demander à la Commission de la Fonction publique d'établir les normes de sélection. Alors d'une part l'employeur a l'autorisation et l'exclusivité de déterminer les normes de classification, le travail à accomplir. L'employeur décide ce qui se passera, ce qui se fera. D'autre part, on a la Commission de la Fonction publique qui, elle, est mandatée par la loi d'ailleurs à choisir le candidat le plus apte à remplir les fonctions se rattachant au poste identifié. D'une part on a celui qui identifie le travail à faire, et d'autre part on a l'agence qui, elle, doit fournir la personne la plus apte à accomplir ce travail.

Comme on peut le constater, la classification représente une partie importante de la gestion de nos ressources humaines dans la Fonction publique du Canada. Aux termes de la loi actuelle, l'employeur établit d'une façon unilatérale les normes de classification, bien qu'ordinairement un processus de consultation soit établi avec les agents de négociation. Avant d'appliquer ou de changer toute norme, habituellement le Conseil du Trésor se doit de consulter les agents négociateurs.

Dans le secteur public, et mon collègue le secrétaire parlementaire du ministre l'a mentionné, c'est différent, même aux États-Unis, c'est différent d'ici. Je pensais il y a quatre ans que nous évoluions lentement vers l'adoption d'un système beaucoup plus moderne, que l'employeur même s'il est chargé d'une façon absolue actuellement d'établir les normes de classification aurait compris que c'est une partie intégrante de la gestion du personnel, et que si classification veut dire argent—parce que si j'occupe un poste supérieur, je suis mieux payé, et que si le salaire est négociable, par conséquence logique—la classification devrait être négociable elle aussi. Je négocie le niveau de salaire, je devrais donc négocier la classification.

C'est d'ailleurs ce que le Comité des relations employés-employeurs, qui a siégé en 1974, 1975 et 1976, recommandait, et je veux simplement en lire un extrait pour les députés, parce que ce document-là a amassé pas mal de poussière depuis quatre ans. Il n'a pas été mis en œuvre, alors je voudrais simplement rappeler aux députés ce que ce comité de la Chambre et du Sénat a recommandé. Je cite la page 4721:

> Le comité est d'avis qu'il est nécessaire que la loi prévoie l'élargissement des négociations en vue d'y inclure les normes de classification et recommande ce qui suit:
>
> 34. Que, compte tenu de la juridiction reconnue des agents négociateurs dans la Fonction publique, l'on considère la négociation des normes de classification comme une façon de déterminer la valeur relative des emplois au sein d'un groupe professionnel.
>
> 35. Que la loi prévoie la négociation des normes de classification trois ans après sa promulgation.
>
> 36. Que les conventions collectives comportant des normes de classification soient considérées comme des «conventions spéciales ayant leur durée propre».
>
> 37. Qu'en vertu des règlements établis par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, les différends, surgissant au cours de négociations à propos de l'élaboration ou de la révision d'une norme de classification, soient soumis à la Commission pour étude et arbitrage.

Vérification de la classification

> 38. Que les dispositions de la loi prévoyant la nomination d'une Commission de conciliation ou de conciliateurs ne s'appliquent pas aux différends surgissant au cours de la négociation de normes de classification, mais que la Commission soit autorisée à nommer un médiateur.
>
> 39. Que l'on interdise le recours à la grève ou au *lockout* pour régler les différends de classification.
>
> 40. Que l'arbitrage d'un régime de rémunération se rapportant à une norme de classification ne soit confié à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique qu'avec l'accord des deux parties.

● (1740)

Comme on peut le constater, monsieur le président, il y a quatre ans sept recommandations ont été faites par les députés selon lesquelles d'une façon claire et précise, et étape par étape, on permettrait que les normes de classification soient négociables, comme l'on négocie d'ailleurs les salaires et autres conditions de travail. Alors on revient au problème que soulève le député de Vaudreuil. On s'est rendu compte il y a quatre ans, que selon le rapport à l'étude ce soir, et qui donne suite à la motion de production de documents, la question sur la vérification de la classification effectuée dans la Fonction publique présentait certains problèmes. Ce rapport a indiqué que certains postes étaient surclassifiés ou sous-classifiés, surpayés ou sous-payés. Et je me souviens qu'à ce moment-là, il y a quatre ans, on a fait état de ce document en disant encore une fois que les fonctionnaires reçoivent plus d'argent qu'ils n'en méritent et accomplissent des fonctions qui leur rapportent des conditions de travail, une rémunération qui excède beaucoup leur valeur. M. Macdonell, le vérificateur général, disait récemment que les fonctionnaires fédéraux étaient en grande partie incapables d'accomplir leur travail avec la même efficacité et la même efficience que le secteur privé. On nous a dit que 50,000 fonctionnaires fédéraux ne pouvaient faire le travail d'une façon aussi efficace que 36,000 travailleurs comparables du secteur privé. Et on s'est servi de cela pour encore taper sur la tête des fonctionnaires, pour leur dire: Écoutez, vous êtes trop payés, il n'y a pas assez de sévérité dans le système pour empêcher ces abus. Et on a voulu faire beaucoup la manchette avec cela.

Moi, monsieur le président, je dois dire que la classification, c'est l'employeur qui la règle, et il est également responsable de la gestion du personnel. Et quand on parle de l'efficacité des fonctionnaires fédéraux, il ne faudrait pas oublier que c'est à la gestion et en définitive aux agences elles-mêmes, et peut-être à ce Parlement qui en a la responsabilité. Parce que nous ne nous sommes pas assurés d'exercer les contrôles qu'il fallait, nous ne nous sommes pas assurés depuis nombre d'années d'appliquer une philosophie de gestion nécessaire afin que les gestionnaires puissent administrer leur département d'une façon efficace.

Et ensuite on blâme le fonctionnaire, on l'a fait il y a quatre ans quand le rapport sur la classification a été publié, on l'a fait encore récemment, lorsque le vérificateur général s'est permis d'agir sur une base très douteuse. Monsieur le président, 160 fonctionnaires sur 50,000 ont été extrapolés, et c'est là-dessus que le vérificateur général a déduit qu'il existait un manque d'efficacité et d'efficience dans la Fonction publique. Ce que le député de Vaudreuil a demandé, c'est de recevoir . . .

Vérification de la classification

[*Traduction*]

On nous informe que les données qui ont servi à cette étude ne sont pas disponibles. J'en conviens. Peut-être n'existent-elles pas. Je ne sais pas, mais quelqu'un a déclaré que 17,8 p. 100 des fonctionnaires dans le région de la Capitale nationale occupaient des postes supérieurs à leur classement; par contre, à l'extérieur de la Capitale nationale, ce pourcentage serait moins élevé mais néanmoins important. Dans les deux cas, je soutiens que ce n'est pas la faute des fonctionnaires, mais bien plutôt celle du système. D'une part, nous n'avons pas de politique générale de gestion; d'autre part, le classement est la responsabilité exclusive de l'employeur. Peut-être un jour pourrons-nous établir un système qui accordera aux employés et aux syndicats la chance de négocier des normes de classement.

Le problème, bien sûr, se présente lorsque nous cloisonnons les négociations ordinaires sur des points reconnus comme les traitements et les avantages sociaux tels que l'assurance-maladie, les pensions et autres choses du genre. Certains de ces points sont considérés aujourd'hui comme relevant des négociations normales. Dans notre rapport ainsi que dans le rapport d'Avignon et le rapport Lambert, quant à cela, il est proposé que la dotation soit l'objet d'un autre genre de négociation, distincte des négociations normales sur les traitements et les conditions de travail.

Cependant, j'entrevois certaines difficultés à cet égard. Si le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor est sérieux, je tiens à le mettre en garde contre certaines difficultés inhérentes à des négociations à deux volets; d'abord, la négociation des salaires et des conditions de travail et ensuite la négociation des normes de dotation et de classement. Une convention de durée limitée, prévoyant des traitements et des conditions de travail peut être conclue dans un mois ou à peu près, mais une convention sur les normes de classement et sur la dotation pourrait peut-être entrer en vigueur seulement l'an prochain. Les négociations reprendraient alors et la Fonction publique et le gouvernement se trouveraient à négocier pratiquement tout le temps deux conventions différentes, la première, concernant les conditions monétaires et autres et la seconde, le classement et la dotation en personnel. Je recommande la prudence au secrétaire parlementaire. Deux négociations parallèles compliqueraient tout le processus et accentueraient la complexité du problème.

Je voudrais maintenant parler du classement. Depuis plusieurs années, le Conseil du Trésor vérifie de temps en temps les décisions ministérielles concernant le classement et prend les mesures correctives nécessaires. Je comprends bien qu'il ne peut contrôler tout le monde tout le temps. Il contrôle tous les 18 mois certains ministères de grande et de moyenne importance et je crois qu'il contrôle les petits ministères, les commissions et les organismes tous les 24 mois. Même si cela le renseigne sur l'administration de divers aspects du système, la sélection subjective des postes utilisés ne lui permet pas de faire des déclarations quantitatives au sujet du classement dans certains ministères de la Fonction publique.

Lorsque ces vérifications ont permis de constater que tout le système de classement était peut-être à revoir, on a décidé d'entreprendre une vérification complète. Cela est absolument nécessaire si nous voulons suivre les grands principes de gestion qui rendent le Parlement, le gouvernement responsables, pour être certains d'atteindre nos objectifs en ce qui concerne l'administration des deniers publics, d'obtenir des services efficaces, et d'en avoir pour notre argent.

Je crois que l'évaluation et l'analyse entreprises en 1976 ont été faites en collaboration avec Statistique Canada. Ce procédé garantissait d'office que les ministères et catégories professionnelles seraient représentés dans l'échantillon. Dans la région de la Capitale nationale, un poste sur 33 a été sélectionné. C'est ce que nous appelons l'approche subjective. A l'extérieur de la région de la Capitale nationale, un poste sur 69 a été sélectionné. Là encore, nous prenons l'avis de statisticiens de profession et nous essayons de maîtriser un problème très épineux suivant des méthodes scientifiques admises.

L'application de la méthode de dotation a fait que 2,000 postes environ ont été sélectionnés dans la région de la Capitale nationale, représentant environ 4 p. 100 du personnel à temps complet ayant occupé le même poste pendant plus de 12 mois. Une fois effectuée la tranche de la région de la Capitale nationale, la vérification a été reprise sur 2,000 autres postes du reste du Canada à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, pour étayer et développer les résultats de l'étude effectuée dans la région de la Capitale nationale. Cet échantillon représentait environ 1.5 p. 100 du personnel travaillant à temps complet à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Les résultats de ces deux tranches réunies ont constitué l'évaluation de l'ensemble de la Fonction publique.

Je ne suis pas du tout statisticien, monsieur l'Orateur. Je n'entends rien à la statistique et je ne l'ai jamais étudiée. Mais je soupçonne que nous nous trouvons dans une situation comparable à celle du vérificateur général lorsqu'il a, semble-t-il, pris 160 fonctionnaires sur 50,000 pour dire ensuite par extrapolation qu'ils n'étaient pas capables de rendement. Je ne sais pas ce qu'en dira le citoyen moyen, mais j'ai du mal à comprendre qu'on puisse extrapoler de 160 à 50,000, ni qu'on puisse extrapoler à partir de 1.5 p. 100 du personnel travaillant à temps complet à l'extérieur de la Capitale nationale pour dire que quelque chose ne va pas du tout ici dans les normes de classement.

● (1750)

A la suite de la vérification systématique de 4,000 postes de la Fonction publique, on a constaté qu'une forte proportion d'entre eux étaient mal classés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, s'il faut en croire ce document. Dans la région de la Capitale nationale, la proportion est de 20 p. 100 et elle est de 16.7 p. 100 en dehors de cette région. Pour l'ensemble de la Fonction publique, la proportion de postes mal classés est de 17.8 p. 100.

Je tiens à signaler que l'administration d'un système de classement demeure toujours subjective dans une certaine mesure. Il arrivera toujours que, dans certains cas, les fonctions et les responsabilités se rattachant à un poste soient au bas d'une échelle de classement ou en haut de l'échelle inférieure. Pour cette raison, étant donné l'ampleur et la nature du système de classement dans la Fonction publique—qui englobe, si je ne m'abuse, environ 300,000 postes—il subsistera toujours une certaine marge d'erreur. Cela est acceptable dans une entreprise qui emploie 300,000 personnes et il faut s'attendre à ce que certains postes soient classés trop haut ou trop bas. Si la proportion d'erreurs est effectivement de 20 p. 100, je trouve qu'il est grand temps que cela change et si c'est

inexact, il faut absolument rectifier nos calculs. Le député de Vaudreuil (M. Herbert) a peut-être voulu voir les données de base pour que nous puissions repérer les problèmes.

Après la première étape de la vérification dans la région de la Capitale nationale, les ministères ont été informés des résultats généraux tandis que le Conseil du Trésor poursuivait la vérification en dehors de la région de la Capitale nationale. En outre, le Conseil du Trésor a fait faire une étude en profondeur du régime de classification dans sa Direction de la politique du personnel et dans un autre ministère de même qu'une revue détaillée de toutes les politiques et procédures qui se rapportent à la classification des fonctionnaires. Ces services ont revu les politiques et les procédures.

Je ne veux pas m'éterniser sur le sujet, car je sais que nous pourrions nous laisser entraîner à parler du rapport Lambert, du rapport D'Avignon et à explorer les recommandations que contenait le rapport du comité sur les relations employeur-employés dans la Fonction publique du Canada, mais je n'arrive pas à comprendre comment il se fait que le Conseil du Trésor, qui reconnaît que son système de classification est actuellement inefficace à 17.8 p. 100, puisse être chargé maintenant, si j'en juge d'après la réponse que m'a donnée le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), de faire une revue globale du système. Compte tenu du rapport et des recommandations de la Commission Lambert, la Commission royale d'enquête sur l'organisation financière et l'imputabilité au sein du gouvernement du Canada, comment le ministre qui a la responsabilité exclusive des normes de classification peut-il me dire qu'il va étudier la question et tenter sans doute d'obtenir l'avis des députés des deux côtés de la Chambre, alors qu'on a recommandé il y a quatre ans que ce point soit négociable?

Je pourrais présenter à l'appui des pages et des pages de déclarations du Conseil du Trésor sur la classification dans lesquelles les nombreuses questions que nous lui avons posées reçoivent une réponse négative ou pas de réponse du tout. Et pourtant, le même ministre et le même ministère sont maintenant chargés d'examiner les normes de classification à la suite d'un rapport mentionné par mon collègue, le député de Vaudreuil, selon lequel 20 p. 100 des fonctionnaires travaillant à Ottawa, ou dans la région de la capitale nationale, et 17 p. 100 de tous les fonctionnaires fédéraux occupent des postes surclassifiés. Tout aussi impunément, ils ne nous diront pas sur quelles données sont fondées leurs déclarations, ni n'accorderont aux syndicats l'accès aux données ou aux négociations, ni ne suivront les recommandations que nous avons faites il y a quatre ans . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député, car le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut poursuivre du consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je félicite aussi mon collègue de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir demandé encore une fois les renseignements dont il a besoin pour faire son travail à la Chambre. Nous savons que depuis plusieurs années l'honorable député de Vaudreuil a essayé très souvent d'obtenir les renseignements dont il a eu besoin pour prendre des décisions pour les gens qu'il représente dans sa circonscription.

Ayant dit cela, monsieur l'Orateur, il faut dire que sur plusieurs points je suis d'accord avec mon collègue et le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et aussi le député de Essex-Kent (M. Daudlin) qui a parlé auparavant à propos de la déclassification. Mais il y a une partie de ce sujet dont ils n'ont pas touché, et c'est ce que j'aimerais traiter.

[*Traduction*]

Les vérifications de la classification des postes de la capitale nationale et de l'extérieur, auxquelles le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a fait allusion, ont permis de constater que certains postes sont classés à un niveau trop élevé ou trob bas, c'est-à-dire que ces postes commandent un traitement qui n'est pas conforme à ce qui est accordé ailleurs dans la Fonction publique pour des postes analogues, compte tenu des tâches dont s'acquittent réellement les titulaires de ces postes.

Il est évident qu'il faut prendre des mesures rectificatives en pareil cas. Dans le cas d'un poste sous-classifié, le titulaire se voit accorder immédiatement le traitement supérieur, ce qui n'est que juste. Si l'on constate qu'un homme ou une femme touche un traitement insuffisant, compte tenu des fonctions dont il ou elle s'acquitte, il incombe à l'employeur de veiller à ce que l'employé touche un traitement équitable et conforme à ses attributions.

Dans le cas de surclassification, la procédure connue sous le nom de cercle rouge est quelque peu différente. C'est de cela dont je voudrais traiter. Au milieu des années 60, lors de la mise en vigueur du système actuel de classification par catégories et groupes, dont mon collègue, le député d'Essex-Kent (M. Daudlin), a parlé à propos d'une étude effectuée aux États-Unis, les mesures rectificatives prises par l'employeur consistaient généralement à geler le salaire de l'employé pour 60 ou 90 jours après l'avoir avisé que sa classification était trop élevée. C'est ce qu'on a fait sauf—et cela est très important—si le poste pouvait être remanié de manière à pouvoir correspondre au niveau de surclassement. Ce gel salarial devait se poursuivre jusqu'à ce que le taux de rémunération de l'employé visé par la mesure corresponde exactement au traitement en vigueur à son véritable niveau de classement. L'employé ne subissait pas de perte monétaire. Mon collègue de Timmins sait d'après ses propres études de la question et de la bouche même des gens qui travaillent dans sa circonscription—nous en avons discuté un peu avant—que cet aspect-là de la question revêtait une grande importance pour eux étant donné que la mesure avait des répercussions directes sur le bien-être de leurs familles ainsi que de certains collègues travaillant dans les mêmes bureaux.

Comme je l'ai déjà dit, les employés n'ont subi aucune perte monétaire. Par la suite, cependant, pour protéger des ravages de l'inflation les employés dont les postes étaient encerclés de rouge, on a institué des versements forfaitaires. A l'époque ces dispositions dite du cercle rouge étaient au moins le pendant des mesures de reclassement correctives prises à l'égard d'autres employés.

Il convient également de noter qu'en 1975, par le biais d'un protocole d'entente conclu entre l'employeur et l'Alliance de la Fonction publique du Canada, on a institué une meilleure procédure de reclassement par la méthode dite du cercle rouge. Cependant, peu de temps après, il y a eu contestation devant les tribunaux du droit de l'employeur de ramener les salaires de ses employés au niveau véritable de leur poste et ce litige a finalement été tranché par une décision de la Cour suprême. Je vois qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le débat a été interrompu à 6 heures, la Chambre étudiait le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, et le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) avait la parole. Ce dernier n'étant pas présent, je donnerai la parole au député qui se lèvera le premier. La parole est au député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish).

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole ce soir et de participer au débat sur le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981. Je suis certain, monsieur l'Orateur, que vous vous montrerez indulgent envers moi si je parle un peu de ma circonscription, car c'est mon tout premier discours devant la Chambre. Étant donné la nature du bill et sa vaste portée, je suis certain que mes observations seront pertinentes. Je voudrais commencer par remercier les gens de The Battlefords-Meadow Lake qui ont bien voulu m'élire pour que je fasse valoir leurs opinions à la Chambre de la façon la plus éloquente possible.

Il s'agit d'une circonscription du nord-ouest de la Saskatchewan qui s'étend sur près du quart de la superficie totale de la province. Elle va du pont Borden, dans le sud-est, jusqu'à la frontière de l'Alberta, en suivant le cours de la rivière Saskatchewan, puis s'étend vers le nord jusqu'à la frontière des Territoires du Nord-Ouest et comprend des villes comme Meadow Lake, The Battlefords, Buffalo Narrows et Uranium City à l'extême nord.

Cette circonscription a une économie relativement bien diversifiée. Traditionnellement, c'est l'agriculture qui en constitue la base mais cette activité cède progressivement la place à la pêche et au piégeage au fur et à mesure qu'on remonte vers le Nord. L'agriculture a toujours été et restera sans doute toujours le premier secteur d'activité économique dans la circonscription de Battleford-Meadow Lake, bien qu'elle soit actuellement un peu éclipsée par l'exploitation du pétrole lourd, par certaines industries manufacturières et minières et par les bons programmes d'exploitation de nos ressources qu'applique le gouvernement de la Saskatchewan, permettant ainsi une redistribution équitable des recettes ainsi que par l'exploitation forestière poussée. Toutefois, nos forêts ont subi de gros dommages récemment à cause des incendies qui ont ravagé le Nord de la province et toute la partie septentrionale du Canada.

Notre circonscription jouit d'un riche héritage culturel auquel ont contribué les Ukrainiens, les Scandinaves, les Allemands, les Français, les Anglais. Dans la plupart des régions de ma circonscription, tous les pays du monde y sont représentés. En outre, les Autochtones constituent environ 45 p. 100 de la population. Par Autochtone, j'entends les Indiens soumis aux traités, les Indiens inscrits et les Indiens de fait ainsi que les Métis vivant dans la circonscription.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, nous avons un gouvernement NPD qui est au pouvoir depuis 1971. Il a fort bien réussi à donner à la population de la Saskatchewan une économie diversifiée. De plus, la population aime beaucoup la façon dont elle est représentée et elle l'a prouvé tant aux élections fédérales qu'aux élections provinciales, depuis 1971.

Le gouvernement NPD de la Saskatchewan a succédé au gouvernement libéral de l'honorable Ross Thatcher qui a exercé le pouvoir pendant sept années de vaches maigres.

Une voix: La famine en Égypte.

M. Anguish: Avant cette époque, la province avait été gouvernée par le parti social démocratique de Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et autres grands hommes. Ils nous ont donné des programmes d'électrification et de prise en charge des ressources dont nous jouissons encore aujourd'hui en Saskatchewan ainsi qu'une répartition équitable des recettes et des avantages économiques de la province.

Je voudrais maintenant ajouter quelques mots plus directement liés au bill C-30 tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 12 milliards de dollars. Je signale en passant que cette somme permettrait au gouvernement de la Saskatchewan d'administrer la province pendant huit ans. Le gouvernement fédéral, dans un exposé qui occupe moins d'une page du hansard, nous demande de lui attribuer un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars. Cela est honteux!

En lisant le discours du trône prononcé le 14 avril, je nourrissais, en ma qualité de novice à la Chambre, de grands espoirs pour le gouvernement libéral. Je m'imaginais qu'il allait enfin s'employer avec les autres députés, à créer un pays solide et à assurer un partage équitable des ressources et des richesses entre les diverses couches sociales et les diverses régions géographiques du pays. Le gouvernement nous a dit dans le discours du trône qu'il faudrait suivre deux grands principes au cours de cette législature. Premièrement, il va falloir vivre selon ses moyens, et je suis parfaitement d'accord là-dessus, tout comme la plupart des Canadiens sans doute, pour autant que les besoins essentiels soient satisfaits. Certains Canadiens vivent en deçà du seuil de la pauvreté—notamment bien des personnes âgées et d'autres personnes à revenus fixes—et n'ont même pas l'essentiel. Je pense que le gouvernement a abordé une partie de ces problèmes dans le discours du trône, et j'en suis très heureux.

● (2010)

Le deuxième principe auquel le gouvernement a fait allusion dans ce discours, c'est qu'il va falloir faire des sacrifices. Je trouve cela ridicule. Le Canada est un pays où les ressources abondent, il est à la pointe du progrès dans bien des domaines technologiques, c'est un pays industrialisé qui devrait être capable d'offrir des emplois à profusion et un niveau de vie élevé. Nous ne devrions pas être obligés de faire des sacrifices personnels dans un pays comme le nôtre.

J'approuve certains passages du discours du trône, notamment celui où le gouvernement parle de consulter les députés de tous les partis, sans sectarisme aucun, pour décider de l'orientation qu'il faudra donner au pays pour les années 80. Dans mes nombreux rapports à mes électeurs et aux media de la Saskatchewan, j'ai parlé de tout ce que j'espérais du gouvernement libéral. J'ai aussi parlé des problèmes d'agriculture dont le discours du trône ne disait rien. Aucune mesure utile n'a été proposée pour résoudre le problème des collectivités agricoles et à moins que le gouvernement ne vienne à la rescousse des agriculteurs et des éleveurs, nous serons aux prises dans quelques années non seulement avec une crise économique et énergétique, mais aussi avec une pénurie de nourriture parce que nous chassons les agriculteurs de leurs terres.

Le discours du trône ne mentionnait les transports que pour en réaffirmer brièvement l'importance dans la stratégie industrielle. Il n'y était pas question de doubler les voies comme il avait été proposé au cours de la campagne électorale, pas plus que de la stratégie industrielle, que le parti libéral n'a pas de toute façon. J'ignore pourquoi on n'a pas fait des transports un élément important de cette stratégie qui est absente de la mauvaise politique des transports confiée à un ministre qui n'est pas capable de gérer son portefeuille et encore moins de s'occuper de la Commission canadienne du blé.

A cette époque, le gouvernement libéral déclinait toute responsabilité à l'égard des taux d'intérêt élevés. Il préférait l'imputer aux pauvres Conservateurs et à leur gouvernement de courte durée. En fait, la cause des taux d'intérêts élevés remonte à quelques années, alors que les libéraux exerçaient le pouvoir, et c'est elle qui nous a mis dans le pétrin où nous sommes. Maintenant que les taux d'intérêt baissent, les libéraux veulent s'en imputer tout le mérite. Ce n'est pas à cause du gouvernement libéral que les taux d'intérêt baissent, car il n'avait élaboré aucune politique en vue de cet objectif, pas plus d'ailleurs que le gouvernement conservateur. Je soutiens qu'au cours de la campagne électorale, le NPD a préconisé une stratégie industrielle et une planification à longue échéance, de façon à éviter que les Canadiens aient à se sacrifier comme ils le font aujourd'hui.

Maintes parties du discours du trône sont tirées directement du programme politique que le NPD a préconisé au cours de la dernière campagne électorale. L'Agence de surveillance des prix du pétrole que mentionne le discours du trône est exactement ce que le NPD réclamait au cours de la campagne électorale lorsqu'il parlait d'une commission chargée de surveiller les prix et les profits pétroliers. En fait, les libéraux se sont rendu compte que, pour gagner les dernières élections, il leur fallait obliquer à gauche, empiétant presque sur le terrain socialiste, et affaiblir ainsi le NPD de même que les conservateurs.

Le discours du trône faisait aussi mention de quelques points de politique similaires à ceux que nous avons mis de l'avant au cours de la campagne électorale. Il mentionnait le maintien et l'expansion de Petro-Canada en tant que société de la Couronne. Je pense que c'est une très bonne idée. Nous étions de chauds partisans de cet organisme lorsqu'il a été créé, et nous préconisons toujours son maintien comme nous l'avons fait tout au long de la campagne électorale. Nous croyons non seulement que Petro-Canada devrait contrôler 50 p. 100 de l'industrie pétrolière canadienne, mais qu'elle devrait en être propriétaire à 100 p. 100 d'ici à cinq ans.

Toujours dans le secteur énergétique, permettez-moi de signaler qu'on disait dans le discours du trône que le gouvernement explorerait les possibilités de construire un pipe-line d'ouest en est pour satisfaire les besoins énergétiques de l'est du Canada. C'est presque mot pour mot la politique que les néo-démocrates ont préconisée au cours de la campagne électorale.

Le gouvernement a déclaré dans le discours du trône que les députés de l'Ouest seraient appelés à jouer un rôle important au Parlement. Comme les députés et tous les Canadiens le savent très bien, le gouvernement libéral a bien besoin de représentants dans l'ouest du Canada à l'extérieur de Winnipeg, et même sa représentation dans cette ville n'est peut-être pas suffisante.

Il semble maintenant que les libéraux font du jumelage de circonscriptions et qu'ils envoient leurs larbins politiques un peu partout au Canada pour essayer d'obtenir l'appui des habitants de l'Ouest. Je suis convaincu qu'ils n'y parviendront pas, monsieur l'Orateur. Je pense qu'ils feraient mieux de s'occuper des députés de l'Ouest qui ont été élus selon les règles. Je ne veux pas entendre parler de représentation proportionnelle. Les habitants de l'Ouest se sont efforcés pendant plus de deux décennies de se débarrasser des libéraux et nous n'avons pas l'intention de faire quoi que ce soit maintenant pour aider les ministériels à reprendre le terrain perdu. Les libéraux ont aussi parlé d'une coalition néo-démocrate-libérale. C'est de la foutaise.

Des voix: Bravo!

M. Anguish: Nous ne voulons pas que les libéraux aillent faire des bêtises dans l'Ouest parce qu'ils sont capables de nous causer les mêmes ennuis que nous avions eus en Saskatchewan en 1944 quand le gouvernement CCF avait dû tirer la province du pétrin dans lequel l'administration inepte des libéraux l'avait plongée.

Une voix: Foutaises!

M. Anguish: Foutaises, en effet. Monsieur l'Orateur, le pouvoir d'emprunt général de 12 milliards de dollars que le gouvernement nous demande ne lui servira qu'à aider les sociétés qui sont de ses amis. D'ailleurs, la même chose serait arrivée si les conservateurs avaient été au pouvoir. Nous avons parlé des problèmes du gouvernement et des déficits importants que nous avons eus par le passé, mais quand les gens qui travaillent pour ce même gouvernement demandent une rémunération juste, nous n'avons même pas les moyens de leur offrir une hausse de 5 p. 100 pour un contrat de deux ans.

Si vous me le permettez, je voudrais donner les salaires de certains administrateurs importants du Canada. Prenons par exemple le cas de Seagrams. L'administrateur principal de cette société avait un salaire de $788,974 en 1979. L'administrateur en second de la société, qui ne compte d'ailleurs pas d'administratrice, a obtenu un salaire de $585,501 en 1979 et le troisième plus important un salaire de $553,413. En 1979, le président d'Imperial Oil gagnait $649,172. Le directeur général du Canadien Pacifique gagnait plus de $500,000. La liste est fort longue.

● (2020)

Je conviens avec le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) que nous devrions les nationaliser. En fait, nous devrions les nationaliser, car elles ne rapportent pratiquement rien au pays. Par ailleurs, nous privons les gens d'un niveau de vie décent, et certains travaillent ici même à la Chambre des communes comme greffiers. Ces derniers mènent un train de vie presque en deçà du seuil de la pauvreté. C'est honteux, à mon avis. Nous ne faisons rien pour promouvoir les droits de la femme et leur accorder un traitement égal. Malgré les tentatives futiles des gouvernements et les centaines de rapports que la Chambre a reçus, les progrès accomplis demeurent insignifiants.

Le véritable problème, c'est que le gouvernement compte employer les 12 milliards de dollars qu'il nous demande d'approuver pour subventionner ses amis des grandes sociétés. En réalité, le gouvernement n'a pas besoin de cette somme pour combler le déficit de près de 14 milliards de dollars en impôts non payés par les sociétés et que le gouvernement a préféré ne pas réclamer. Les libéraux n'ont nulle intention de percevoir ces sommes, et les conservateurs ne l'ont pas fait eux non plus. Si nous recouvrions cette somme, nous n'aurions pas à emprunter 12 milliards de dollars.

J'ai déjà soulevé une certaine question à la Chambre, au cours de la période des questions, et dans des réunions de comités, puisque je représente le Nouveau Parti Démocratique au comité directeur des comptes publics, et c'est la question du déficit du gouvernement qui, l'année dernière, s'établissait à 16,185 millions de dollars. C'est honteux. Je voudrais qu'on consigne ces paroles. Ces chiffres paraissent dans les comptes publics pour l'exercice 1978-1979 et dans l'exposé financier du gouvernement du Canada, chapitre 2, à la page 2.5. Ces chiffres figurent dans le rapport qui est à la disposition de tous les Canadiens, et c'est fort embarrassant. Nous devons ce déficit au gouvernement libéral qui a gaspillé nos ressources, les a distribuées aux multinationales, sans songer, ne serait-ce qu'un seul instant, à l'intérêt des Canadiens. En fait, en 1969, le gouvernement avait un excédent de 605 millions de dollars. En une seule décennie, la situation a changé et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un déficit de 16,185 millions de dollars. A ce rythme, et notez bien mes paroles, le pays se retrouvera sous peu dans la même situation que la Saskatchewan en 1944, année à laquelle il a fallu élire un gouvernement CCF pour tirer d'affaire la province.

M. Elzinga: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question.

M. Anguish: Non, monsieur l'Orateur. Je permettrai qu'on pose une question quand j'aurai terminé.

Je le répète, en 1944, le CCF a dû intervenir pour sauver la population de la Saskatchewan de l'incurie du gouvernement libéral. Jusque là, ce dernier et, avant lui, le gouvernement conservateur, pendant fort peu de temps—et j'en parlerai plus tard—ont distribué les ressources sans rien obtenir en retour, menant la province à la faillite. En 1944, lorsque le gouvernement CCF a pris le pouvoir, ses membres ont dû donner des garanties personnelles. Des gens comme Tommy Douglas, Bob Wooff, qui représentait la circonscription de Turtleford, et Clarence Fines ont dû signer des garanties personnelles afin que le gouvernement puisse emprunter l'argent nécessaire pour remettre la Saskatchewan à flot. A l'heure actuelle, la province est prospère grâce à une grande abondance de ressources, comme on n'en trouve nulle part ailleurs au Canada. Ce gouvernement libéral avait pris le pouvoir avec l'aide de ses amis des grosses sociétés et il a dépouillé les gens de la Saskatchewan.

La situation a changé uniquement en 1929 lorsque le Ku Klux Klan a soutenu le parti conservateur qui a alors accédé au pouvoir. C'est la seule fois qu'il a formé le gouvernement dans cette province et il n'en aura jamais plus l'occasion.

Des voix: Bravo!

M. Anguish: Je suis très content que la Chambre m'accorde son attention pour que je puisse exprimer certaines de mes inquiétudes à propos des gens qui dirigent le gouvernement.

Lorsque je siégais au comité des comptes publics, j'ai pu étudier les rapports du vérificateur général et l'établissement du poste de contrôleur général dans le but d'instaurer un gouvernement efficace et comptable de ses actes conformément aux souhaits des Canadiens.

Je regrette que le chef de l'opposition (M. Clark) nous ait quitté, car il aurait pu profiter de la leçon.

Des voix: Oh, oh!

M. Anguish: Je voudrais parler de certains autres problèmes pour bien montrer que le gouvernement doit prendre l'économie en main. En 1978, nous avions au Canada des intérêts étrangers d'une valeur de 75 milliards qui rapportaient des bénéfices d'environ 4 milliards par an. Cet argent va à l'étranger, dans les caisses d'Imperial et d'Exxon et dans tous les pays du monde. Il ne reste pas ici. Nous donnons de l'argent à l'INCO alors que l'INCO n'élargit pas ses activités chez nous et congédie des travailleurs. Cette compagnie va en Indonésie et dans d'autres pays pour s'y bâtir des fortunes. Ces sociétés n'aident en rien les Canadiens.

Nous ne sommes pas dans l'obligation d'emprunter parce que le gouvernement est inefficace, mais bien plutôt parce que les hommes politiques le sont et qu'ils ont mal dirigé le pays. J'aimerais m'exprimer plus énergiquement, mais je suppose que ce serait antirèglementaire.

A notre avis, il nous faudrait un programme pour contrôler effectivement notre énergie. Nous devrions contrôler effectivement nos institutions financières et nos organismes de transport. Nous devrions nettoyer notre environnement. Les libéraux ne s'en soucient guère, et les nombreux gouvernements conservateurs provinciaux non plus. Nous devrions pouvoir assurer le plein emploi à la population du Canada au lieu de chasser les gens de leur maison par des taux d'intérêt élevés. Même si les taux d'intérêt baissent maintenant, bien des gens ont dû renouveler leur prêt hypothécaire à 17 p. 100 et plus. C'est de la faute des conservateurs comme vous, et des libéraux comme vous.

Dans le domaine de l'énergie, nous maintenons que Petro-Canada devrait être le seul organisme, de propriété publique, à faire concurrence aux autres sociétés dans le secteur du pétrole et de l'énergie. Nous pensons que Petro-Canada devrait se livrer à l'exploration et à la recherche. Elle devrait s'occuper de raffinage, de ventes en gros et au détail. Je recommande de faire participer Petro-Canada à l'exploration parce qu'en fait, nous ne savons pas combien il y a de gaz et de pétrole naturels dans notre pays.

Dans le rapport annuel de 1973 d'Imperial Oil, le président de cette société nous disait: Ne vous inquiétez pas, Canadiens, nous avons assez de gaz pour des centaines d'années. A peu près deux ans plus tard, il nous disait qu'il y avait une crise de l'énergie. Le président d'Imperial Oil s'est trompé d'environ 200 ans. Ce qui est encore pire, les libéraux et les conservateurs l'ont cru. C'est scandaleux.

Il faut que Petro-Canada, comme société d'État, nous dise combien de gaz et de pétrole il nous reste. Petro-Canada devrait également faire de la recherche sur de nouvelles formes d'énergie, car notre gaz et notre pétrole seront épuisés un jour, et il nous faudra nous tourner vers d'autres formes d'énergie pour répondre aux énormes besoins du pays. Nous devrions envisager la possibilité de garder une partie de notre énergie pour répondre à nos besoins pour commencer, et ensuite exporter nos excédents vers les pays qui en ont aussi besoin que nous.

Nous ne devrions pas les vendre aux États-Unis, comme le fait Alberta, sans investir un cent dans la Confédération. Cette province ne verse pas un cent en taxes d'exportation sur le gaz qu'elle exporte. La Saskatchewan verse environ 500 millions de dollars par année pour le brut lourd qu'elle exporte. La Saskatchewan doit exporter ce brut pour la seule raison qu'il n'y a pas de raffinerie assez près pour que nous puissions l'utiliser. Nous nous efforcerons au cours de la présente législature d'en obtenir une pour le nord-ouest de la Saskatchewan.

• (2030)

Nous disons également que Petro-Canada doit intervenir dans la vente en gros des produits pétroliers. Ce sera sans doute un des secteurs névralgiques quand viendra la vraie pénurie; car nos réserves de gaz et de pétrole s'épuisent et les multinationales ne voudront pas approvisionner la petite station de service d'Uranium City ni celle de Buffalo Narrows, ni même la station indépendante de Battleford, Meadow Lake ou St. Wallburt. Elles s'occuperont de leurs propres stations, les stations leur appartenant dans les grandes villes et elles chercheront à maximiser leurs bénéfices en exigeant les prix les plus élevés sans se soucier de répartir le pétrole par région. Petro-Canada devrait se mêler du commerce de gros simplement pour nous assurer que toutes les régions auront leur ration de pétrole et non seulement celles qui auront les moyens d'en payer le prix.

Nous sommes également d'avis que la société Petro-Canada devrait se mêler des ventes au détail, non parce qu'elle sera en mesure de dominer le marché comme les multinationales le font maintenant, mais pour offrir un choix aux Canadiens quand ils vont faire le plein à la pompe. L'agriculteur pourra choisir son fournisseur d'essence, il pourra choisir la multinationale qui exporte notre argent et nos emplois. On doit avoir le choix entre la coopérative ou Petro-Canada et notre argent pourra ainsi demeurer sur place.

Nous croyons également qu'il y aurait lieu de contrôler nos institutions financières. Le gouvernement libéral a dit qu'il ne tenait pas à se mêler des taux d'intérêt. Ce n'est pas le gouvernement qui formule notre politique monétaire. Pourtant ce devrait être lui. Il faudrait éviter de s'en prendre aux sociétés de crédit et aux caisses populaires, de les menacer de faillite, en refusant de relever le plafond de $1,500 fixé dans la loi sur les petits prêts et en les obligeant à exiger seulement 12 p. 100, alors qu'ils devraient suivre le cours du marché. Le gouvernement actuel ne favorise pas la concurrence. Le champ est occupé par les multinationales.

Quand le Parlement aura à examiner la question des transports, il lui faudra songer à formuler une politique favorisant le déplacement et des personnes et des marchandises d'une manière acceptable pour toutes les régions du Canada, non seulement le centre du pays où l'on retrouve le gros de la population, mais songer à l'Est et à l'Ouest, une politique apte à favoriser le transport des personnes et des biens à travers notre pays et à atténuer les inégalités régionales.

Le quatrième sujet que je désire aborder, c'est l'environnement. Nous avons actuellement un véritable problème: le ministre de l'Environnement (M. Roberts) n'a pas su négocier avec les États-Unis pour mettre un terme aux rejets de soufre dans l'atmosphère, qui provoquent sur notre territoire des pluies acides qui polluent des centaines de nos lacs et spécialement en Ontario. Ces pluies acides qui se répandent maintenant d'un bout à l'autre du pays vont devenir notre plus gros problème dans les décennies à venir, si rien n'est fait maintenant pour assainir l'environnement. Ce dont nous avons besoin ce ne sont pas des remèdes après le mal. Il faut se tourner vers l'environnement lui-même. Il est reconnu que c'est la nature

qui a toujours su le mieux réparer les dommages causés par les polluants qui attaquent notre environnement. Donc, si nous savons régler la quantité de polluants qui se répand dans l'environnement, la nature se chargera elle-même de nous en enlever le souci et nous n'aurons pas à entrer en négociations avec les multinationales par l'intermédiaire de gouvernements libéraux et conservateurs incapables.

L'autre chose que nous aimerions pouvoir adopter, c'est une politique de plein emploi au Canada, et c'est là la politique en faveur de laquelle je vais m'employer. Il est insensé d'avoir aujourd'hui au Canada à mettre des gens à pied dans le secteur de l'automobile, dans le secteur des produits forestiers et ailleurs; il est insensé que les gens aient du mal à trouver un emploi dans un secteur quelconque. Ce n'est pas drôle d'être acculé au chômage. Tout le monde sait quels graves problèmes sociaux provoque dans les familles et dans les collectivités un taux de chômage aussi élevé.

Seulement dans le nord de la Saskatchewan, trois usines ont dû fermer leurs portes depuis quelques mois à cause uniquement de la mauvaise gestion du gouvernement fédéral et de son refus d'abaisser les hauts taux d'intérêt qui ont fait en quelque sorte boule de neige dans l'économie. Et la situation va continuer d'empirer avant que nous ne sortions du tunnel, car il y a toujours un effet de retard. C'est vraiment ruineux pour l'économie.

Pour terminer, je dirai qu'il faut nous décider à reprendre la maîtrise de nos dépenses. Il va falloir ou bien augmenter les recettes, ou bien amputer les programmes pour réduire les dépenses.

Une voix: La belle alternative!

M. Anguish: Il va falloir qu'au sein du gouvernement libéral quelqu'un décide ce qu'il faudrait faire pour enrayer les effets désastreux que cela a sur l'économie. L'excédent que nous avions en 1969 était remplacé dix aux plus tard par un déficit de 16.185 milliards. Cela, c'est la différence entre l'argent qui entre et l'argent qui sort. Que s'est-il produit? Les hommes politiques en rejettent la faute sur les fonctionnaires et sur les Canadiens qui vivent, disent-ils, au-delà de leurs moyens. Mais en réalité tout cela est la faute des hommes politiques d'Ottawa, surtout de ceux qui tiennent les cordons de la bourse mais qui n'ont rien tenté et qui n'ont rien fait pour résoudre les problèmes du pays.

Une voix: Jetez donc un coup d'œil sur le budget Crosbie.

M. Anguish: J'aimerais terminer en consignant au compte rendu une courte citation que d'autres membres de notre groupe ont rappelée et qui a d'abord été faite par le député de Kootenay-Ouest (M. Kirstiansen). C'est John Foster Dulles . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Anguish: . . . qui a dit:

Le succès ne se mesure pas à la difficulté du problème à régler; il s'agit seulement de savoir si c'est le même que celui de l'année dernière.

Je dis, monsieur l'Orateur, que nous sommes aux prises avec le même problème depuis plusieurs décennies, et ce n'est pas la faute du gouvernement. Nous l'avons prouvé en Saskatchewan. Grâce à une formule équitable de taxation des sociétés, et non seulement des petits contribuables du pays, nous avons maintenant une province en plein essor. De province pauvre que nous étions, nous sommes devenus une des provinces les plus prospères du Canada et le pays ne connaîtra pas le même sort tant que les gens ne se réveilleront pas et ne comprendront pas que le NPD est la seule voie vers une saine administration du pays.

Des voix: Bravo!

M. Elzinga: Le député a dit qu'il accepterait de répondre à une question après avoir terminé ses observations. Il s'est dit vivement préoccupé par le déficit et les dépenses. Peut-être alors peut-il nous expliquer pourquoi, lorsque nous avons présenté un budget visant à réduire le déficit et les dépenses de l'État, son parti a voté contre?

M. Anguish: Je ne crois pas que ce fut la raison pour laquelle la population a nécessairement voté contre le gouvernement conservateur. Si elle l'a fait, c'était à cause de . . .

Une voix: Joe Clark.

M. Anguish: C'est exact. Deuxièmement, à cause de la taxe d'accise de 18c. le gallon d'essence qu'il allait imposer.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En toute déférence, le député a signalé au début de son discours que c'était là son premier discours à la Chambre. La présidence a donc accordé au député toute la latitude nécessaire, mais il y a eu des moments difficiles, notamment lorsqu'il a abordé la question du Ku Klux Klan et d'autres sujets. Toutefois, je puis encore moins comprendre la relation qui existe entre les propos qu'ont échangés les deux députés et l'objet du bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt. La présidence pourrait peut-être accorder la parole au prochain intervenant qui, espérons-nous, révélera aux députés les avantages de s'en tenir aux faits, ce qui pourrait être utile à la Chambre.

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais gré à Votre Honneur de m'avoir accordé une certaine latitude en me permettant de continuer mon premier discours à la Chambre. Comme monsieur l'Orateur s'en rend compte, j'ai éprouvé de la difficulté à m'en tenir au bill C-30 visant à accorder des pouvoirs d'emprunt au gouvernement. Toutefois, en réponse à la question que le député d'en face me posait . . .

● (2040)

Une voix: Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

M. Anguish: . . . je voulais simplement continuer à énumérer la longue liste de problèmes qui ont incité les Canadiens à renverser le gouvernement conservateur.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois que le député a donné une preuve de sa sagacité en répondant à ma question, car je ne lui ai pas demandé pourquoi les Canadiens se sont prononcés comme ils l'ont fait. Je lui ai demandé pourquoi son parti a voté contre un budget qui réduirait les dépenses gouvernementales et le déficit.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence n'arrive même pas à établir la pertinence des recours au Règlement. La parole est au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je vais essayer de suivre votre excellent conseil et tâcher de m'en tenir au bill la plupart du temps.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Je sais qu'on nous accorde une certaine latitude.

Une voix: Vous voulez parier?

M. Darling: Je parie à l'occasion. Ceux qui s'éloignent immanquablement du sujet sont les vertueux qui siègent à ma gauche . . .

Une voix: Vertueux!

M. Darling: . . . et qui se croient des petits saints.

Le mardi 27 mai, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen), député de Cape Breton Highlands-Canso, a présenté un bill d'une très grande importance, le bill C-30. Il vise à accorder au gouvernement le pouvoir de dilapider encore plus d'argent durement gagné par les contribuables. Après l'avoir présenté, le ministre a plaidé sa cause pendant moins de cinq minutes. Imaginez, monsieur l'Orateur, demander aux députés de la Chambre de l'autoriser à emprunter 12 milliards de dollars supplémentaires puis ne consacrer que quelques minutes à défendre cette requête. Je suppose que s'il agit ainsi, c'est parce qu'il a la majorité et qu'il pense pouvoir faire adopter ce bill à toute vapeur malgré les objections conjuguées de l'opposition.

Voici ce que le ministre a déclaré lorsqu'il a présenté ce bill:

Comme me le recommandent les députés de l'opposition, je serai très bref dans mes commentaires . . .

Le ministre a en effet tenu sa promesse. L'intervention qu'il a faite au sujet de ce bill d'une si grande importance remplit à peu près trois quart de page du hansard du 27 mai. Monsieur l'Orateur peut-il comprendre pareille arrogance, pareil manque d'honnêteté et pareille insolence? Il est déjà assez grave que le ministre n'ait parlé de ce bill que pendant quelques minutes. Ce qui l'est encore plus, c'est qu'il n'ait rien dit d'important. Il ne nous a rien dit, il n'a rien dit aux Canadiens. Le ministre pense-t-il donc qu'il peut donner le change aux Canadiens une autre fois? Le ministre pense-t-il que les Canadiens sont indifférents à la chose? Pense-t-il qu'ils sont tous stupides? Il est grand temps que le gouvernement se rende compte qu'il s'agit de l'argent des contribuables. Il est déplorable que le ministre demande l'autorisation d'emprunter une somme aussi considérable, sans même fournir à la Chambre de renseignements sur la façon dont il entend disposer de cet argent et le dépenser.

En fait, le gouvernement a poussé l'audace, l'effronterie et la témérité jusqu'à demander aux députés de l'autoriser à emprunter 12 milliards de dollars de plus pendant l'année financière 1980-1981. Je tiens à lui rappeler qu'il y a quelques mois à peine, certains députés libéraux déclaraient que le gouvernement Clark avait perdu toute maîtrise parce qu'il demandait à la Chambre l'autorisation d'emprunter sept milliards de dollars. A ce moment-là, quelqu'un nous a dit que nous n'avions besoin que de 3.5 milliards de dollars. Sauf erreur, celui qui nous a dit cela c'était le critique en matière de finances de l'époque, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), qui occupait encore son siège il y a quelques instants. Je me demande ce qu'il peut bien dire maintenant de cet emprunt de 12 milliards. Mille excuses: je constate que l'honorable ministre a un entretien très secret avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Je me demande ce que le ministre, qui siège maintenant sur les banquettes ministérielles, le critique financier du parti libéral qui était dans l'opposition pendant le règne très court du gouvernement Clark, a à dire de cette demande de 12 milliards de dollars.

Une voix: Rien!

M. Darling: Rien, en effet.

Le gouvernement demande aux députés de lui faire confiance. Je le répète: le gouvernement demande aux députés de lui faire confiance. Il leur demande de l'autoriser à emprunter une somme globale sans leur dire pourquoi il en a besoin. Il dit aux Canadiens: «Empruntons de l'argent et dépensons-le à notre guise». Que fera-t-il de ces 12 milliards de dollars? Voilà le renseignement que la Chambre se doit d'avoir avant d'accorder pareille autorisation. Nous n'avons certes aucune intention de lui donner un chèque en blanc ou un chèque de 12 milliards en lui disant: «Allez-y les gars, dépensez cela comme bon vous semblera.»

Il est incontestable que le gouvernement n'arrive plus à surveiller ses dépenses, s'il y est jamais parvenu. Il suffit de consulter la longue liste des dépassements de coûts que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a donnée dernièrement pour s'en convaincre. En comité plénier, il a parlé de dépassements de coûts de 1,064 millions de dollars pour un total de 497 projets. Seulement 471 projets figuraient sur la liste que nous avons reçue. Pourquoi ne nous a-t-on pas donné une liste complète? Non seulement cette liste était incomplète mais elle était en retard de sept mois. On ne peut pas s'empêcher de se demander si le gouvernement cherche délibérément à nous cacher toute la gravité du problème. Est-il possible que les coûts de ces 497 projets dépassent les prévisions de plus de 1,064 millions de dollars? C'est le chiffre cité par le ministre à la Chambre.

Le gouvernement n'aurait pas dû laisser le problème prendre de telles proportions. Les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre veulent savoir quelles mesures le gouvernement est en train de prendre pour essayer d'enrayer cette escalade. Monsieur l'Orateur, au ministère de l'Environnement, les coûts initiaux ont été largement dépassés dans 153 cas sur 223. Quel scandale! Ce ministère n'arrive-t-il pas à surveiller ses dépenses? Permettez-moi de citer juste quelques exemples.

Le projet du canal Lachine a coûté 45.9 millions de dollars de plus que prévu, ce qui représente une hausse de 90 p. 100. Le coût des travaux d'aménagement du Art Park a dépassé les prévisions de 6.55 millions de dollars, soit de 54.4 p. 100. Le projet de développement à Halifax accuse un dépassement de coût de $14,063,000 soit de 97.1 p. 100. Je ne puis concevoir un dépassement de coût qui excède 95 p. 100. C'est impardonnable et déplorable. Le projet relatif à la route 430 de Terre-Neuve accuse un dépassement de coût de $12,537,000 soit de 298.5 p. 100. C'est absolument incroyable. Le projet de développement du Fort Anne en Nouvelle-Écosse accuse un dépassement de coût de $4,174,000 soit de 302.7 p. 100. La situation empire à mesure que je parcours la liste. Quel genre de prévisions budgétaires le gouvernement nous avait-il donc présentées?

● (2050)

Bon nombre d'entre nous des deux côtés de la Chambre pensent probablement que dans leur demande initiale de crédits, les ministères en faute savaient que même le président du Conseil du Trésor du gouvernement actuel les leur aurait refusés s'il avait connu toute la vérité. Ils l'ont donc cachée en présentant des prévisions fondées sur des prix minimum, car ils savaient que les chiffres augmenteraient le moment venu, alors que le gouvernement se serait déjà engagé à effectuer ces dépenses. Une fois le projet mis en œuvre, il est bien facile de dire qu'il est impossible d'annuler le projet puisqu'il est à moitié réalisé. C'est ainsi qu'ils réussissent à tirer de l'argent du gouvernement.

Une partie de l'argent que le gouvernement demande à emprunter cette fois-ci servira probablement à ce même genre de combine. Le ministère de l'Environnement n'est pas le seul ministère qui fasse l'expérience de graves dépassements de coûts. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est dans le même pétrin. En fait, des 76 programmes qui relèvent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 42 accusent des dépassements de coûts. La Défense nationale, les Travaux publics, le Conseil national de recherches et la Commission de la Capitale nationale sont tous aux prises avec de graves problèmes de dépassements de coûts.

Le réseau d'égout québécois et les travaux routiers mis en chantier par la Commission de la Capitale nationale subissent des dépassements de coûts d'une ampleur phénoménale. Dans le cas du réseau d'égout au Québec, le dépassement est de 14 millions de dollars, soit 35 p. 100; dans le cas du réseau routier, de 10 millions, soit 6.7 p. 100. Je suis certain que bon nombre d'entre nous savent que la Commission de la Capitale nationale a déjà déversé des centaines de millions de dollars de l'autre côté de la rivière, dans notre ville soeur de Hull.

Le projet du laboratoire de Lethbridge qui ressortit à la compétence du ministère de l'Agriculture enregistre un dépassement de coût de $16,136,000 ou 503.6 p. 100. Imaginez donc, monsieur l'Orateur, 503 p. 100 de plus que le coût prévu à l'origine. Il y a de quoi se dire que le gouvernement se fiche éperdument du problème. Si le gouvernement ne voit pas d'inconvénient à ce que l'un de ses projets enregistre un dépassement de coût aussi astronomique, quelle autre conclusion peut-on en tirer? Si par hasard, le gouvernement voulait vraiment donner l'impression qu'il s'en préoccupe, pourquoi alors n'a-t-il pas institué un comité spécial pour enquêter sur ces dépassements de coûts, décision qui, soit dit en passant, avait déjà reçu un commencement d'exécution de la part de l'ancien gouvernement conservateur.

Il est plus qu'évident que le gouvernement n'a plus aucun contrôle sur ses dépenses. Qui plus est, il semble qu'il n'est pas disposé à faire quoi que ce soit pour reprendre ce contrôle. Étant donné les preuves accablantes d'incurie de la part du gouvernement libéral actuel, j'estime qu'on ne devrait pas lui accorder l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars tant qu'il n'aura pas, pour commencer, prouvé à la Chambre de façon irrécusable qu'il s'efforce d'adopter une attitude plus responsable quand il s'agit de dépenser les deniers publics. Deuxièmement, le gouvernement devrait dire à la Chambre exactement comment il entend dépenser les sommes qu'il veut emprunter.

Nous le savons tous, et nombre de mes préopinants l'ont signalé, une large part de cet argent servira probablement à compenser le coût très élevé de l'énergie et le coût grandement accru du pétrole importé. Avant 1973, le pétrole était bon marché, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous savons tous que nous devons importer près du quart de tout le pétrole que nous utilisons et que les recettes fiscales générales servent à subventionner l'écart entre le prix de ce pétrole et celui du pétrole canadien.

Au début de l'an passé, cette subvention s'établissait à $4.60 le baril. Ce mois-ci, elle atteint la somme astronomique de $21 le baril. Le déficit budgétaire de 1978 est 11 fois celui de 1968. Il est en effet passé de 800 millions de dollars en 1968 à 9.2 milliards en 1978, soit en dix ans seulement. Le personnel du cabinet du premier ministre est passé de 8 personnes en 1968 à 90 personnes en 1978. En 1968, le personnel du Conseil privé comptait 194 personnes et il en comprend maintenant 368. C'est une augmentation globale de 127 p. 100.

Voici d'autres chiffres. Le taux de chômage était de 4.5 p. 100 en 1968 et de 8.3 p. 100 en février 1978. L'important est de réduire les emprunts et les autres coûts pour essayer de redonner des emplois à plus de Canadiens. Les prestations d'assurance-chômage ont coûté au gouvernement 438 millions de dollars en 1968. Il a été versé aux chômeurs en 1979 le montant faramineux de 3.9 milliards de dollars.

J'ai ici un article très intéressant. C'est la transcription textuelle d'une conversation entre deux éminents canadiens qui a été diffusée le 23 avril. Je ne crois pas que ni l'un ni l'autre de ces personnages illustres puisse passer pour un ardent partisan du parti progressiste conservateur. L'un d'eux est le fameux et redoutable Pierre Berton.

M. McDermid: Un socialiste millionnaire.

M. Darling: Oui, cela ne fait aucun doute. Son interlocuteur a failli prendre la direction du parti libéral en Ontario. Il s'agit de Charles Templeton.

M. McDermid: Charles qui?

M. Darling: Voici le texte de leur brève conversation:

TEMPLETON: Pierre, j'ai perdu, temporairement, tout espoir pour le Canada à l'issue des dernières élections. Je crois maintenant que le choix des électeurs se retourne contre eux . . . Nous allons nous repentir de les avoir élus.

BERTON: Ma foi, après le minibudget qu'ils nous ont servi hier soir, Chuck, on ne se pose qu'une seule question: «Qu'est-il advenu du mot «restriction»?»

TEMPLETON: Pierre, M. Trudeau a dit, entre autres choses, au cours de la campagne qu'il réduirait les dépenses de l'État. Le budget qu'il nous ont passé en douce, refusant même de l'appeler un budget . . . M. MacEachen a dit deux choses qui, parmi tant d'imprécisions, méritent d'être relevées. Il a dit que les taux d'intérêt élevés sur la dette publique et la nouvelle hausse des subventions au pétrole importé allaient grossir de deux milliards de dollars les dépenses de l'État prévues le 11 décembre dernier. Et ensuite, que le déficit budgétaire passera cette année de 2.7 à 14.2 milliards de dollars. Malgré tout, ce minibudget ne prévoit rien pour réduire les dépenses, combattre l'inflation ou enrayer le chômage.

BERTON: Et pourtant, c'est le gouvernement qui a renversé les conservateurs à cause de leur budget. C'est le gouvernement qui avait inventé le mot «restriction» et qui avait dit avant les dernières élections qu'il réduirait les dépenses de l'État. C'est le gouvernement dont le vérificateur général, en prenant sa retraite il y a deux semaines, a annoncé qu'il y avait un tiers de fonctionnaires de trop dans le pays. C'est le gouvernement qui, hier soir, par la voix de M. MacEachen, a dit que les dépenses de l'État n'augmenteraient pas de 10 p. 100 cette année, comme l'avaient prédit les conservateurs, ce qui était déjà assez horrible, mais qu'elles augmenteraient de 13.5 p. 100. Autrement dit, on ne s'efforce pas vraiment de réduire les dépenses du gouvernement, alors que le vérificateur général lui-même nous dit que c'est nécessaire. On nous dit maintenant que le chômage va passer de 7.4 à 8 p. 100, que l'inflation va passer de 9 à 10 p. 100. Le taux de croissance de l'économie va ralentir à ½ p. 100.

● (2100)

TEMPLETON: Oh, c'est ce qu'ils disent.

BERTON: Oui.

TEMPLETON: Il n'y aura pas de croissance, absolument aucune croissance.

BERTON: Eh bien, ou, comme vous dites, aucune projection audacieuse ou sensée . . .

TEMPLETON: Même pas audacieuse ni sensée, pas de projections.

BERTON: C'est exact, rien du tout.

TEMPLETON: Ce qu'ils vont faire, c'est obtenir plus d'argent à dépenser.

C'est certes ce que confirme ce bill.

BERTON: Ils vont louer plus d'argent, ils vont emprunter plus d'argent à des taux d'intérêt de 20 p. 100.

Grâce au ciel, monsieur l'Orateur, les taux d'intérêt ont commencé à baisser, de sorte qu'ils n'ont pas parfaitement raison là-dessus.

TEMPLETON: Ils vont l'emprunter. Ils vont en voler un peu aux fumeurs, en voler un peu aux buveurs, mais ils ne vont aller chercher rien de plus sur l'essence. Ils ne vont rien faire au sujet de la conservation. Ils vont ajouter une surtaxe de 5 p. 100 à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, mais c'est temporaire. Voyez-vous, ce que je, ce qui me fend vraiment le . . .

Je dirai «le postérieur» pour éviter le mot employé par M. Templeton.

. . . c'est la corruption absolue du gouvernement libéral qui se moque éperdument des promesses qu'il a faites au peuple, qui ne cherche nullement à tenir ces mêmes promesses, qui ment effrontément dans ses programmes électoraux et qui ment autant quand il prend le pouvoir. Ce parti ne veut même pas reconnaître qu'il s'agit là d'un budget.

J'imagine, monsieur l'Orateur, que certains des membres de ce parti éprouvent de la difficulté à ne pas se montrer retors même lorsqu'ils sont tous seuls, dans leur lit, la nuit.

C'est en fait un moyen d'obtenir plus d'argent à dépenser, car c'est là la façon de gouverner des libéraux.

BERTON: Ils ont cependant une chose, Charles, vous le reconnaîtrez . . .

TEMPLETON: Le pouvoir . . .

BERTON: . . . ils détiennent le pouvoir que le peuple leur a donné, vous le savez. Tant pis, me direz-vous, je ne me fais plus d'illusion au sujet du Canada; le peuple a le gouvernement qu'il mérite et je crois qu'il regrettera amèrement le jour où il a choisi ce gouvernement, car ce qui s'est passé hier soir à la Chambre des communes est simplement inimaginable.

TEMPLETON: Pierre, il vous suffit d'examiner les propositions que nous avons devant nous, pour constater qu'elles sont absolument . . . En premier lieu, comment diable peut-on renverser un gouvernement, comme ils l'ont fait de concert avec les néo-démocrates, avec un sous-amendement présenté par ces derniers, comment peut-on renverser un gouvernement et ensuite présenter pratiquement le même programme budgétaire, sauf ce qui compte vraiment, c'est-à-dire, la réduction des dépenses et l'augmentation des taxes sur l'essence. Les choses mêmes qu'ils condamnaient pendant la campagne électorale sont celles qu'ils mettent en vigueur en ce moment. Je trouve l'immoralité du présent gouvernement libéral et de son chef parfaitement incompréhensible.

Je n'arrive pas à croire, quel que soit le charisme, quel que soit le mythe, que les Canadiens continuent à l'appuyer, mais c'est bien ce qu'ils ont fait. Et les libéraux disposent d'une majorité sur laquelle ils peuvent compter . . .

BERTON: Nous en avons pour quatre ans; ils resteront au pouvoir pendant au moins quatre années et je crois que M. Trudeau conservera son poste pendant ces quatre années . . .

Moi aussi, monsieur l'Orateur.

Une voix: Moi aussi.

M. Darling: Il ajoute:

—et il va s'arranger pour que son leadership ne soit pas contesté jusqu'à la fin de ses quatre ans.

Une voix: Dites ça à Gerry Regan.

M. Darling: Templeton termine en disant «Que la peste l'étouffe». Je dis la même chose, la peste étouffe le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, avant de participer à ce débat sur le bill C-30 par lequel, je le rappelle aux députés et au public, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 12 milliards de plus, je crois utile de placer cette somme dans son contexte. Sincèrement, monsieur l'Orateur, je crois qu'à la Chambre nous perdons souvent complètement de vue les chiffres dont nous parlons.

A la suite des emprunts qu'il a contractés, le gouvernement doit maintenant payer environ 12 p. 100 d'intérêt par an chaque fois qu'il emprunte de l'argent. Comme nous étudions ce soir ce petit bill lourd de conséquences, pour mieux vous faire comprendre la situation, rappellez-vous qu'à un taux d'intérêt cumulatif de 12 p. 100, le montant double au bout de six ans et quadruple au bout de douze ans. Autrement dit, ce n'est pas seulement de 12 milliards qu'il est question, mais d'une dette pour laquelle le Canada aura besoin encore de 12 milliards dans six ans, simplement pour payer les intérêts. Ensuite, au bout de douze ans, le montant total de la dette et des intérêts s'élèvera à 48 milliards et, au bout de dix-huit ans, il atteindra évidemment 96 milliards.

Si j'insiste là-dessus, monsieur l'Orateur, c'est parce que je suis absolument scandalisé par l'indifférence du gouvernement devant l'importance énorme de ce qu'il demande à la Chambre en présentant ce bill.

Un bureaucrate m'a dit un jour, alors que je ne savais pas s'il voulait parler de 10 millions ou de 10 milliards, que nous n'employons jamais les trois derniers chiffres à Ottawa. C'est une des causes des difficultés actuelles que connaît le Canada, monsieur l'Orateur. Depuis 10 ans en particulier, à l'exception d'un bref interrègne, nous avons un gouvernement qui n'a pas la notion des chiffres qu'il impose aux Canadiens.

Le calcul est pourtant vite fait. Ce dont il est question ce soir, c'est d'autoriser le gouvernement à emprunter $500 par Canadien, homme, femme et enfant. Voilà ce dont il s'agit. Dans le cas d'une famille de trois personnes le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter $1,500. C'est tout à fait simple. Si l'on cumule les intérêts à 12 p. 100, cela veut dire que pour chaque homme, femme et enfant, les $500 vont devenir $1,000 en six ans, $2,000 en douze ans et $4,000 en dix-huit ans. Pourtant cela n'est pas d'une nécessité absolue. Un gouvernement ayant le sens des responsabilités, un gouvernement décidé à équilibrer son budget, à endiguer la montée constante des déficits et des besoins d'emprunt qu'il crée pourrait mettre un terme à cette extravagance.

J'ai ressenti un certain encouragement en arrivant à la Chambre ce soir quand j'ai entendu le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) manifester une certaine inquiétude devant ce qu'on nous demande de voter ce soir. C'est un bon signe qu'un député, qu'il soit socialiste, libéral ou conservateur, ait le courage de prendre la parole pour dire: «Cela suffit, nous n'allons plus approuver cela automatiquement.»

Ce gouvernement qui ne croit qu'au pouvoir politique et qui se fiche éperdument des conséquences économiques de ses gestes, n'a que trop l'habitude de dire: «Peut-être les choses ne vont-elles pas aussi bien que nous le voudrions au Canada, mais après tout, nous ne sommes pas tellement à plaindre en comparaison des autres pays.» A cet égard, permettez-moi de mentionner une ou deux choses. Dans l'analyse effectuée au printemps 1980, le Friedberg Mercantile Group donne un intéressant tableau comparatif de l'indice des prix à la consommation, de l'augmentation des prix de gros et du solde du compte courant dans dix des pays les plus industrialisés du monde. Si les députés estiment que le Canada se débrouille assez bien par rapport aux autres, je les invite à examiner de près ces tableaux.

● (2110)

Le premier porte sur l'indice des prix à la consommation. Il classe le Canada au sixième rang. Le tableau suivant porte sur les prix de gros et classe le Canada au neuvième rang sur dix. Seule l'Italie est en plus mauvaise posture que nous. Pour ce qui est du déficit du compte courant, nous avons l'insigne honneur de nous placer au dernier rang. Nous nous classons au neuvième rang des nations industrialisées. Il n'y a pas de données pour le pays qui s'est classé dixième.

D'une certaine façon, tous ces détails sont étroitement liés. Les députés du côté du gouvernement diront promptement, je le sais, qu'il s'agit là du point de vue d'un seul économiste ou d'une seule société. Qu'ils me permettent alors de leur citer leurs propres chiffres. Au début de la semaine, le ministre des Finances (M. MacEachen)—qui, à ma grande déception, n'est pas des nôtres ce soir—a déposé sa Revue économique. Encore une fois, j'invite tous les députés à la feuilleter, car s'ils ne veulent pas accepter nos données, ils accepteront sans aucun doute les chiffres du ministre des Finances.

Par exemple, la Revue fait ressortir, entre autres, le déséquilibre considérable entre le Canada et les États-Unis au chapitre des dépenses publiques. Je me reporte plus précisément à la page 149 de la Revue, tableau 11.22. Ce tableau donne un état comparatif des dépenses des gouvernements canadien et américain par programme, en pourcentage du PNB. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de dollars, mais bien de pourcentages exprimant le rapport entre les dépenses de ces deux pays et leur produit national brut.

Dans le cas des États-Unis, on constate que les dépenses totales équivalent à 34.6 p. 100 du PNB. Il s'agit de dépenses gouvernementales. Au Canada, ce chiffre atteint 41.8 p. 100. Comme vous pouvez le constater, nos dépenses sont de 7 p. 100 plus élevés et elles sont 20 p. 100 plus élevées si on les compare au pourcentage donné pour un pays autre que les États-Unis. Mais ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur.

Vous constaterez que si les chiffres des Américains sont aussi élevés c'est parce qu'ils consacrent 5.4 p. 100 de leur produit national brut à la défense contre 1.7 p. 100 seulement pour le Canada. Si ces deux pourcentages étaient identiques et si les Américains, par exemple, consacraient à la défense—je ne veux pas dire qu'ils le devraient—le même pourcentage de leur PNB que nous, les dépenses totales de leur gouvernement correspondraient à 30.9 p. 100 du PNB au lieu de 41.8 p. 100 pour le Canada.

Je le mentionne, car nous oublions parfois que le Canada est non seulement devenu un des pays au monde où l'État est le plus omniprésent, mais aussi un des pays où le gouvernement est le plus inefficace et le plus coûteux. C'est très important, car il faut comparer les chiffres que j'ai cités à ceux des États-Unis.

Les Américains sont nos principaux partenaires commerciaux. C'est vers les États-Unis que le Canada peut vraiment espérer accroître ses exportations. Je peux seulement dire aux députés, monsieur l'Orateur, qu'en imposant aux Canadiens une augmentation d'environ 20 p. 100 des dépenses gouvernementales, nous ralentissons leur productivité et nous les empêchons de trouver d'autres moyens d'exploiter ce marché américain.

Cela m'amène à la faiblesse de notre dollar, car ces deux facteurs sont reliés. Comme les députés le savent certainement, nous avons dû laisser notre dollar tomber, car nous ne pouvions soutenir la concurrence sur les marchés internationaux avec une monnaie à peu près au pair avec le dollar américain. Si nous ne pouvions pas soutenir la concurrence, c'est notamment parce que nous faisions porter à nos travailleurs le fardeau de ces dépenses gouvernementales exagérées, autrement dit, nous les avons imposés plus lourdement que les travailleurs des États-Unis. La façon d'équilibrer la situation artificiellement, c'est simplement de laisser le dollar chuter, environ de 15 p. 100, ce qui fait que le travailleur canadien gagne 15 p. 100 de moins qu'avant par rapport à ses collègues américains. C'est ce qui s'est passé avec la dévaluation du dollar canadien. Nous demandons à chaque travailleur d'accepter une baisse de salaire de plus de 15 p. 100 en dollars américains pour permettre au gouvernement libéral de continuer à jeter l'argent par la fenêtre.

Je pourrais vous citer d'autres révélations assez stupéfiantes qui figurent dans le compte rendu du ministre des Finances sur la situation économique. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas des chiffres des conservateurs ou des socialistes, mais de ceux qui ont été déposés par le gouvernement de l'heure.

Par exemple, le tableau 11.21 de la page 148 établit une comparaison, sur le plan international, des dépenses des gouvernements centraux. Il est intéressant de remarquer que le gouvernement central d'un seul pays dépense plus que celui du Canada. Devinez lequel? Celui de l'Italie. C'est le seul. L'Australie affiche des dépenses totales de 29.7 p. 100. Je pourrais lire toute la liste. Une fois de plus, il est intéressant de remarquer qu'en ce qui concerne les comparaisons internationales de l'équilibre budgétaire des gouvernements centraux, en 1977—ce sont là les derniers chiffres publiés—, il n'y avait qu'un seul pays dont la situation était plus grave que celle du Canada, et c'est l'Italie.

Et plus important encore, comparons le déficit budgétaire du Canada pour 1979 à celui des États-Unis. Ce sont là les chiffres fournis à la page 146, tableau 11.19 de la Revue économique. Je suis content que vous soyez assis, monsieur l'Orateur, car ces chiffres sont renversants. Combien de personnes au Canada réalisent qu'alors que les libéraux nous ont conduits à un déficit de 3.5 p. 100 de notre produit national brut, les Américains ont pratiquement réussi à équilibrer leur budget, puisque leur déficit n'est que de 0.4 p. 100 de leur PNB? Ce sont là les faits.

Je crois qu'il est tout à fait approprié ce soir de mentionner ces chiffres au moment où nous étudions un projet de loi par lequel le gouvernement nous demande d'approuver des emprunts supplémentaires de $500 pour chaque homme, femme et enfant du Canada.

Pensez à ce que le gouvernement a fait dans le domaine des taux d'intérêt. Il semble y avoir beaucoup de confusion à ce sujet. J'ai entendu nos amis socialistes réclamer à cor et à cri une réduction des taux d'intérêt et, en même temps, demander au gouvernement d'augmenter ses dépenses, sans se rendre compte que si un gouvernement qui dépense déjà un tiers de plus que ce qu'il perçoit augmente ses dépenses, il ne peut que s'endetter davantage, ce qui a pour effet de faire monter les taux d'intérêt.

● (2120)

Permettez-moi de me reporter encore une fois à la Revue économique du ministre des Finances. On y montre dans le détail tout le fardeau qu'on a imposé au Canada. Par exemple, à la page 155 de la revue on peut voir un tableau qui montre qu'en 1970-1973, les taux d'intérêt au Canada étaient effectivement inférieurs à 6 p. 100. Cela est aussi récent que la période de 1970 à 1973.

En 1974-1977 ils ont atteint 9 p. 100. En 1978 ils se sont presque toujours maintenus au-dessus de 9 p. 100. En 1979 ils ont presque atteint 11 p. 100 et ont toujours dépassé 10 p. 100. Comme nous le savons, les taux d'intérêt versés pour les obligations du gouvernement canadien ont récemment atteint 13¾ p. 100. C'est le comble, si vous voulez, de l'impéritie du gouvernement actuel.

J'aimerais vous renvoyer, ou peut-être faire inscrire au compte rendu, car c'est très intéressant, ce que l'on peut lire dans la Revue économique à propos des taux d'intérêt comparatifs au niveau du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au Canada. A la page 155 de la Revue économique du ministre des Finances, on peut lire:

> L'absence de relations manifestes reflète peut-être l'intégration appréciable des marchés financiers canadiens avec les marchés internationaux de capitaux, qui permet aux intermédiaires financiers et aux emprunteurs canadiens de recourir à l'étranger quand les conditions s'y prêtent; l'effet de besoins de financement élevés sur les taux d'intérêt au Canada est ainsi atténué. Bien qu'il n'existe peut-être pas de rapport étroit entre les taux nominaux d'intérêt et les besoins globaux de financement, l'évolution des taux de rendement les uns par rapport aux autres dans les différents segments du marché financier canadien a été influencée, au cours de la dernière décennie, par les quantités relatives de titres disponibles. Par exemple, le rendement des titres fédéraux a augmenté par rapport à celui des titres comparables émis par le secteur privé au cours de la décennie, alors que le gouvernement fédéral accroissait rapidement ses émissions de titres négociables. Ainsi, tandis que les obligations négociables du gouvernement canadien représentaient en 1970 20 p. 100 des obligations en dollars canadiens détenues par le grand public et près de 25 p. 100 en 1979, l'écart de taux entre les obligations fédérales et provinciales passait durant la même période de 1.13 à 0.53 point; entre les obligations fédérales et les titres comparables du secteur privé, l'écart est passé de 1.27 à 0.69 point entre les mêmes années. Une situation analogue a été observée sur le marché monétaire, où les titres fédéraux constituaient moins de 4 p. 100 du marché en 1970 et plus de 10 p. 100 en 1979.

Tout simplement, ce que dit cette revue, ou l'économiste qui a rédigé ce paragraphe, c'est que le gouvernement fédéral, qui avait l'habitude d'emprunter à un taux un point de pourcentage inférieur à celui auquel empruntaient les gouvernements des provinces canadiennes, a maintenant tellement emprunté que cette différence a été réduite de moitié. C'est significatif.

Je sais que certains vont se demander ce que nous faisons pour remédier à cet état de choses. Nous sommes actuellement saisis d'un projet de loi demandant un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars dont j'ai parlé. Voici où, je crois, l'opposition officielle se trouve en bonne posture. Le 11 décembre dernier, nous avons essayé de remédier à la situation. Dans le budget que nous avons présenté ce soir-là, nous avons tenté pour la première fois dans l'histoire du Canada, de présenter un programme économique qui en fait diminuerait le déficit et les emprunts nécessaires du pays, et qui non seulement ferait augmenter les recettes, mais permettrait de réduire les dépenses du gouvernement fédéral.

En deux jours, on nous a évincés du pouvoir. N'oublions pas cela: l'alliance traditionnelle entre le NPD et le parti libéral les a incités, dans leurs propres intérêts politiques, à déclencher des élections générales. Cela dit, monsieur l'Orateur, vous comprendrez, et je le répète, que je suis content d'entendre le député de Battlefords-Meadow Lake parler de déficit et de la voir s'alarmer de son ampleur. Par contre, il ne fait aucun doute que les députés ne respectent absolument pas les consignes de leurs propres caucus. Vous avez ici ce député, inspiré par la personne qui a présenté la motion appuyée par leurs amis, les libéraux, qui a défait le gouvernement qui se proposait de diminuer le déficit du pays. Un autre député de ce caucus nous dit ce soir que c'est exactement ce qui aurait dû se produire.

Voici ce que sera la conséquence de ce que nous étudions actuellement. Si l'actuel ministre des Finances ne freine pas ce mouvement de dépenses et de recettes, nous aboutirons à un déficit supplémentaire cumulatif qui se traduira par une dette nette d'ici à 1984 de 27 milliards de dollars. Si le gouvernement actuel n'arrête pas cette tendance, voilà ce qui nous attend. Le déficit cumulatif net sera accru de 27 milliards de dollars si le ministre des Finances ne propose pas des mesures

comparables à celles que nous avons présentées le 11 décembre à cet effet.

Qu'on me permette de donner les chiffres. A l'heure actuelle, la dette nette du pays se chiffre à quelque 67 milliards de dollars. Selon le budget que nous avions proposé, d'ici 1984, grâce au programme de restrictions et aux augmentations des recettes que nous avions prévues, elle se serait élevée à 105 milliards de dollars. A défaut de ce budget et si les tendances actuelles se poursuivent, la dette nette s'élèvera à 133 milliards de dollars.

Permettez-moi de vous ventiler ces sommes par habitant. Cela signifiera qu'environ $1,200 de dette seront ajoutés à ce que nous aurions proposé pour chaque homme, femme et enfant de notre pays. Si ces hordes impitoyables et avides de pouvoir politique d'abord et avant tout ont un tant soit peu de compassion, elles mettront certainement un frein à leurs dépenses extravagantes qu'elles ont la réputation de faire.

C'est tellement caractéristique du gouvernement au pouvoir que je n'ai qu'à regarder en face pour voir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) glousser et rire comme s'il s'agissait d'une des choses les plus drôles qui ne soient jamais arrivées au pays.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'arborais simplement mon joli sourire habituel.

M. Gray: C'est très joli.

M. Lalonde: Bien sûr!

M. Stevens: Si quelqu'un trouve à sourire lorsqu'il s'agit d'ajouter $500 à la dette de chaque homme, femme et chaque enfant du pays par suite de l'incompétence crasse de son gouvernement, c'est que c'est vraiment une bien étrange personne.

M. Lalonde: Ne souriez pas!

M. Stevens: Cet étrange ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

M. Lalonde: Vous souriez, vous aussi!

• (2130)

M. Stevens: L'étrange ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dont j'ai déjà parlé est celui-là même que j'ai entendu dire à la Chambre, et je pense qu'il avait l'air sérieux à ce moment-là, mais peut-être riait-il intérieurement, qu'il avait épargné au public canadien 18c. le gallon grâce au fait que la hausse de la taxe d'accise n'était pas prévue dans le mini-budget présenté par le ministre des Finances.

Il faut voir les choses en face. Les Canadiens n'ont pas épargné un cent et encore moins 18. Le gouvernement a simplement ajouté la différence au déficit, ce qui veut dire qu'elle s'est ajoutée à la dette et qu'elle ira dans le Trésor public et rapportera des intérêts de 12 p. 100 par année.

Une voix: N'induisez pas la Chambre en erreur.

M. Stevens: Cela ne fait aucun doute. En disant qu'il a épargné au public canadien 18c. le gallon, le gouvernement . . .

Une voix: . . . dit la vérité.

M. Stevens: . . . ne dit pas la vérité parce qu'essentiellement, si nous l'y autorisons ce soir, le gouvernement compte emprunter pour compenser la différence de 18c. le gallon, ce qui veut dire qu'il accordera environ $3 aux Canadiens chaque fois qu'ils feront le plein d'essence. Cet argent ira s'ajouter aux dettes du gouvernement que devront rembourser les générations futures.

M. Kaplan: Il ira s'ajouter aux bénéfices de vos amis de l'industrie pétrolière.

M. Kempling: La bouche bionique a parlé.

M. Stevens: J'aimerais mettre quelque chose au point à cause de certaines observations qu'ont faites certains députés de l'arrière-ban libéral. Je dois dire qu'ils sont dans les dernières rangées. Je n'ai pas encore parlé de certaines dépenses prévues dans notre budget qui auraient compensé la taxe de 18c. Voici les chiffres. En ce qui concerne les transactions budgétaires, le budget conservateur de décembre dernier prévoyait des recettes de 46,835 millions de dollars. Le mini-budget présenté par le ministre des Finances prévoit des recettes de 45,635 millions de dollars, c'est-à-dire 1,200 millions de dollars de moins que ce que nous avions prévu. En ce qui concerne les dépenses, le budget conservateur prévoyait 57.3 milliards de dollars. Les libéraux ont présenté un mini-budget qui prévoit des dépenses de 59,800 millions de dollars, soit 2,500 millions de plus que ce que nous avions prévu. Voilà les chiffres. En somme, notre déficit global qui était bien plus élevé que nous l'aurions voulu, est passé, en l'espace de quelques mois jusqu'au moment où le ministre des Finances a déposé son mini-budget, de 10,465 millions à 14,165 millions de dollars.

Chaque fois qu'un député libéral voudra me poser quelques questions de ce genre, je serai trop heureux d'exposer à la Chambre l'incompétence désastreuse du gouvernement libéral.

Prenons les choses sous un autre angle. Ce soir, un porte-parole néo-démocrate a cité John Foster Dulles.

M. Epp: Le nouveau guru des néo-démocrates.

M. Stevens: Comme je suis un vrai progressiste-conservateur, je voudrais vous citer ces paroles de Thomas Jefferson:

> Je place l'économie parmi les premières et les plus importantes vertus, et l'endettement public parmi les plus grands dangers . . . Nous devons choisir entre l'économie et la liberté, ou la prodigalité et la servitude. Même si on ne peut empêcher les gouvernants de gaspiller le fruit du labeur du peuple, dès l'instant où on lui dit que c'est pour veiller sur son sort, il est heureux.

Je conclurai ainsi. Il n'est pas un député qui, en conscience, peut voter le bill C-30 avant que le gouvernement n'ait produit un programme fiscal ordonné, c'est-à-dire un budget que nous pourrions examiner. Les députés manqueraient de conscience s'ils appuyaient le projet de loi, compte tenu en premier lieu, de la réticence du gouvernement à présenter un budget et en second lieu, à nous offrir un plan quinquennal comme on le fait aux États-Unis, au Royaume-Uni, et comme le rapport Lambert le propose pour le Canada et comme nous l'avions fait en décembre. En somme, le moment est venu pour les députés de se montrer à la hauteur de leur qualité de représentants du public canadien, et de cesser de faire les pitres politiques.

Des voix: Bravo!

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de parler du bill C-30, tendant à attribuer au gouvernement un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981. Je tiens à en parler parce que sa formulation et la présentation qu'en a faite le ministre à la Chambre le 27 mai suscitent plus de questions qu'elles ne donnent de réponses. En fait, le discours du ministre doit être un modèle de brièveté. Lorsqu'il l'a écrit, il devait penser aux trois singes. Je veux naturellement parler des trois singes qui n'entendent rien de mal, ne disent rien de mal et ne voient rien de mal. Il a certainement pris soin de ne pas dire à la Chambre plus que l'essentiel le plus limité. En fait, son discours était tellement vide que si le ministre l'avait fait ailleurs qu'ici, je crois qu'on l'aurait accusé d'exhibitionnisme pour avoir indécemment exposé son bill, sans aucune explication.

J'ai écouté ce discours, je l'ai lu et relu ainsi que le bill C-30 et en toute honnêteté, en tant que représentant de la population de South Shore, je ne peux appuyer ce bill parce qu'il ne nous dit strictement rien des intentions du gouvernement. Tout ce que je sais, c'est que le ministre a simplement déclaré que le gouvernement a besoin du pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars pour l'année financière 1980-1981, en devises étrangères et canadiennes. Évidemment, il a déjà éprouvé un léger remords en se demandant si lui-même et ses collègues ne se servaient pas trop souvent dans l'assiette au beurre qui est presque vide. Il veut s'assurer maintenant qu'il pourra lécher l'assiette au beurre d'un autre pays pour obtenir les fonds dont il pourrait avoir besoin. Tout cela pourrait être attribuable à l'origine écossaise du ministre et à son esprit inné de prévoyance qui l'incite à s'assurer que des fonds suffisants sont disponibles pour subvenir à ses besoins. Si tel est le cas, nous regrettons seulement que ses collègues ne manifestent pas le même esprit de prévoyance.

Le ministre a également fait allusion à sa déclaration du 21 avril alors qu'il déposait une projection des exigences budgétaires du gouvernement pour 1980-1981 s'élevant à 11,730 milliards. Depuis lors cependant il a décidé qu'il avait besoin d'un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour faire face aux éventualités. Il a donc arrondi les chiffres et il réclame un chèque en blanc de 12 milliards. Ma foi, l'écart entre le prévision du ministre en avril et sa demande en mai est de 270 millions, ce qui n'est pas une somme insignifiante quand on se rend compte qu'un peu plus d'un mois s'est écoulé entre ses deux déclarations. Cela me rappelle—et je remonte à quelques années—C. D. Howe qui avait coutume de dire: «Qu'est-ce qu'un million?» Évidemment, cette attitude est courante parmi les libéraux actuels. On aurait espéré qu'ils auraient appris leur leçon, puisque c'est après avoir lancé le fameux «Qu'est-ce qu'un million» qu'ils ont perdu le pouvoir.

● (2140)

Une voix: Maintenant c'est, qu'est-ce qu'un milliard.

M. Crouse: Oui, qu'est-ce qu'un milliard? Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) doit avoir lu mes notes, parce que c'est justement ce que je voulais dire.

Une voix: C'est lui qui les a écrites.

M. Crouse: Je regrette de devoir reprendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) mais pour votre gouverne, monsieur l'Orateur, les notes que j'ai sous les yeux sont de mon cru; qu'elles soient bonnes, mauvaises ou quelconques, elles sont le fruit de mes efforts.

Toute l'histoire ne s'arrête pas à ces 12 milliards de dollars contenus dans ce bill. Le vice-premier ministre et ministre des Finances nous a dit dans son bref exposé que le pouvoir d'emprunt qui est reporté dont le gouvernement ne s'était pas prévalu et dont il pouvait se recommander à tout moment, se montait à environ 2.9 milliards de dollars au début de l'année financière 1980-1981, soit le 1er avril, le jour du poisson d'avril. Peut-être le ministre veut-il tous nous faire gober un poisson d'avril, mais à dire le vrai, j'estime que l'électorat canadien a au moins le droit de savoir ce que le gouvernement veut faire non pas de 12, mais de 15 milliards de dollars. Comme l'a si bien dit le député qui m'a précédé, cela représente $500 pour chaque homme, femme et enfant du Canada. Voilà ce que le gouvernement demande en fait l'autorisation d'emprunter.

Si je le signale, monsieur l'Orateur, c'est que tous les Canadiens comprennent maintenant que le navire financier de l'État canadien vogue à la dérive. Il suffit pour nous en assurer de revoir les années pendant lesquelles le parti libéral a exercé le pouvoir. Lorsque le premier ministre actuel (M. Trudeau) a été élu pour la première fois le 25 juin 1968, le Canada comptait une population d'un peu plus de vingt millions d'âmes, et comme en fait foi la brochure *Où va l'argent de vos impôts* publiée sauf erreur en 1978 par l'honorable Bud Drury, qui était à l'époque président du Conseil du Trésor, il fallait en 1968 un peu moins de dix milliards de dollars pour répondre aux besoins des Canadiens. Que s'est-il donc produit depuis lors? Le Canada compte actuellement un peu plus de 23 millions d'âmes et le gouvernement a maintenant besoin de 58.4 milliards, voire 60 milliards de dollars pour répondre à nos besoins.

A l'exception de la période trop brève pendant laquelle mon parti était au pouvoir et a proposé de réduire les déficits du Canada, les libéraux sont au pouvoir, sous la direction de leur chef actuel, depuis environ 12 ans. Il faut mettre le gouvernement au pied du mur et lui rappeler les problèmes qui sont survenus à cause de son incurie et du financement des déficits. Le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 15 milliards de dollars? La pilule serait peut-être un peu plus facile à avaler s'il nous fournissait des explications et visiblement, il ne peut y arriver qu'en présentant un budget à la Chambre.

Sa timidité et sa retenue naturelles aidant, le ministre ne nous a pas dit quand il comptait présenter un budget ni quels sont ses projets de dépenses définitifs pour l'année financière. Sa réticence laisse présager que le tableau sera encore plus sombre que prévu. Je parle de sa réticence à nous dire franchement la vérité. Il pourrait être franc à l'égard des contribuables canadiens, mais, étant donné sa réticence, on ne peut s'empêcher de croire que la réalité sera pire que prévue. Le ministre des Finances nous exhorte à la patience parce que le pire reste à venir. Voilà en quelque sorte ce qui nous pend au nez ce soir.

Ce bill demande le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars en plus du montant de presque 3 milliards de dollars qui, je le répète, a déjà été approuvé. Cela signifie donc qu'une somme totale de 15 milliards de dollars devra ou du moins pourra être empruntée par le gouvernement pour financer ses activités et répondre à ses besoins de trésorerie au cours de l'année financière. Ce montant, ainsi que je l'ai déjà dit, est supérieur à ce qu'avait prévu avoir besoin le ministre en mai dernier. L'augmentation est substantielle. Quand on calcule l'intérêt à verser au taux actuel, qui est de l'ordre de 12 p. 100, somme que vont devoir intégralement débourser les contribuables, on constatera l'énormité du fardeau imposé aux Canadiens pour maintenir à flot ce gouvernement dépensier. Ces 15 milliards de dollars à 12 p. 100 d'intérêt se traduiront par des frais financiers de 1.8 milliard de dollars rien que pour cette année.

Pourquoi faut-il accorder un pouvoir d'emprunt de 14.9 milliards de dollars? Je le demande au ministre des Finances par votre entremise, monsieur l'Orateur. Pourquoi en avez-vous besoin, alors que vous avez déclaré le 21 avril dernier que vos besoins s'élèveraient en tout à seulement 11.730 milliards de dollars? C'est là 3.170 milliards de dollars de plus que ses propres prévisions. Si vous demandez le pouvoir d'emprunter autant d'argent en plus des besoins que vous avez prévus, vous ne pouvez certainement plus continuer à prétendre hypocritement devant les Canadiens que votre gouvernement pratique l'austérité ou que votre parti en a fait son credo. C'est ce que vous faites, mais il y a déjà longtemps que vous devriez traduire vos paroles en gestes concrets.

Le 11 janvier dernier, par exemple, M. Trudeau a voulu s'attirer des votes en prenant envers les Canadiens cinq engagements généraux qui étaient l'écho des mêmes vieilles promesses réchauffées qu'il nous sert depuis douze ans.

Je demande au gouvernement, par votre entremise, monsieur l'Orateur, comment il concilie ce pouvoir d'emprunt de presque 15 milliards de dollars qu'il demande avec l'affirmation de M. Trudeau qu'un gouvernement libéral élu gérerait les finances de la nation plus rigoureusement pour faire mieux profiter l'argent des contribuables. C'est ce qu'il a dit. Faut-il s'étonner si les électeurs canadiens ne croient plus aux promesses que leur font leurs gouvernants? C'est bien regrettable, monsieur l'Orateur.

Le 31 mai 1968, au cours de sa première campagne électorale, M. Trudeau a dit à un bureau de Moncton que les dépenses de son gouvernement ne dépasseraient pas ses recettes. Le 3 août 1979, il a dit à Ottawa qu'un nouveau programme de restrictions du gouvernement libéral contrôlerait les dépenses publiques. Le 19 février 1973, son ministre des Finances a promis que le gouvernement restreindrait ses dépenses pour ne pas aggraver l'inflation.

Dans le discours du trône du 30 septembre 1974 et dans l'exposé budgétaire du 23 juin 1975, le gouvernement Trudeau a promis des restrictions de dépenses. Lorsqu'il a annoncé le contrôle des prix et des salaires, en octobre 1975, M. Trudeau a de nouveau promis de circonscrire les dépenses. Le 18 octobre 1976, le président du Conseil du Trésor a aussi promis de restreindre les dépenses. Le 1er août 1978, M. Trudeau s'est adressé à toute la population, à la télévision, pour dire que le gouvernement réduirait de deux milliards de dollars les dépenses de l'administration. C'est un des avantages qu'il y a à siéger à cette honorable Chambre pendant quelques années: on peut tirer des leçons de sa propre expérience. Ayant participé à dix campagnes électorales, je me souviens des nombreuses promesses faites par nos collègues d'en face.

Étant donné toutes ces restrictions, on peut se demander comment il se fait que les Canadiens doivent supporter une charge fiscale aussi forte, par laquelle l'argent du secteur privé ou productif de l'économie passe dans le secteur public ou non productif, ce qui ne fait que contribuer à l'inflation et grossir la bureaucratie. La réponse est que le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de réduire les dépenses, et les chiffres le prouvent.

Au cours de l'année financière qui a précédé sa défaite, en mai dernier, le gouvernement libéral a dépensé six fois plus qu'il n'avait dépensé en 1968, lorsque M. Trudeau a accédé au pouvoir pour la première fois, et a terminé l'année avec un déficit de plus de douze milliards de dollars. Le ministre des Finances, dans une déclaration qui occupe moins d'une page du hansard, nous demande de lui accorder le pouvoir d'emprunter encore 12 milliards de dollars, c'est-à-dire un milliard ou mille millions par mois. Il me semble que cela prouve qu'il méprise le Parlement. C'est beaucoup d'argent. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources trouve cela drôle. Je suis sûr que son esprit informatisé calculait déjà cela. Il n'en demeure pas moins que cela représente un milliard de dollars par mois et nous ne savons même pas comment ces sommes seront dépensées. En cela, le gouvernement et le ministre des Finances insultent au Parlement.

• (2150)

Une voix: Attention à ce que vous dites.

M. Crouse: Quelqu'un par là me conseille de faire attention. Analysez ce que j'ai dit, et les députés seront d'accord avec moi pour dire que dans l'esprit du ministre nous n'avons pas à poser de questions sur la destination de cet argent ni sur les motifs de son emploi. On nous demande uniquement de nous asseoir en silence pendant que cet honorable parlementaire fait son numéro ou qu'il décide de faire retenir les sonneries qui se répondent dans les corridors. Mais alors il faut que nous rentrions à la Chambre et que nous approuvions automatiquement. Un des députés de là-bas—je pense que c'est celui de Burin-St.-George (M. Simmons)—ne cesse de m'imterrompre. Il dit «Tac!» Ce n'est pas lui qui demandera la parole pour faire un discours. Cela montre bien à quel point il ne comprend pas ce qui se passe vraiment au Canada aujourd'hui.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de South Shore (M. Crouse) affirme que je l'interrompais. En réalité, je l'aidais simplement à poursuivre. Il m'invite à faire un discours. Monsieur l'Orateur, s'il voulait bien me céder son tour de parole, je ne manquerais pas de présenter quelques observations pertinentes sur ce bill.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. C'est le député de South Shore qui a la parole.

M. Crouse: Merci, cependant, mon temps est plutôt limité. Comme je le disais, on nous demande de siéger en silence et d'approuver automatiquement. Voilà une chose que je ne saurais faire, parce qu'en agissant comme il le fait, le gouvernement montre bien peu de respect pour le Parlement ou pour ses représentants. Je demanderai aux gouvernementaux si l'un d'eux peut nous dire pour quelle raison l'exécutif sollicite une aussi large autorisation d'emprunt. Pourquoi le gouvernement vient-il nous demander 3 milliards de plus que les besoins énoncés par le ministre, besoins qu'on ne nous a d'ailleurs pas vraiment expliqués à la Chambre? Est-ce que cet excédent est nécessaire pour maintenir le dollar à son niveau actuel s'il est de nouveau attaqué sur les marchés de changes à cause de l'état lamentable de la gestion des affaires du pays? Ou est-ce plutôt qu'on a besoin de cet excédent pour amortir et contenir les répercussions sur l'économie du ralentissement, de la récession qui, malheureusement, est déjà en cours? Toutes ces questions trouveraient une réponse si le gouvernement avait le courage de présenter un budget à la Chambre.

Pourquoi les libéraux demandent-ils cet énorme, ce gigantesque, ce scandaleux pouvoir d'emprunt sans d'abord présenter un budget au Parlement? Il est inique et injuste de demander à qui que ce soit ici à la Chambre de se prononcer sur cette mesure en l'absence d'un budget, car nous n'avons aucun moyen de savoir ce qui est à prévoir comme revenus et comme dépenses, ni ce que seront le déficit qui s'ensuivra et les besoins de la Trésorerie qui seront financés par des emprunts pour le reste de l'année financière.

Certains d'entre nous ne verraient peut-être pas cette demande du pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars du même œil si le ministre voulait bien entrouvrir la porte, juste assez pour nous donner une petite idée de ses intentions. Par exemple, son parti ne s'est pas gêné dans le passé pour adopter des propositions des conservateurs. Il arrive parfois que la pierre que les libéraux ont rejeté devienne la pierre d'assise de la position de leur parti. Par exemple, envisage-t-il la possibilité d'adopter notre crédit d'impôt à l'énergie établi selon le revenu, qui s'élèverait à $80 par adulte et à $30 par enfant par année et qui serait réparti sur deux ans, dans l'intérêt des Canadiens à revenus faibles et moyens, le groupe le plus durement frappé par les prix élevés que coûte aujourd'hui l'énergie? Le ministre envisage-t-il de présenter notre crédit d'impôt sur l'intérêt hypothécaire et les impôts fonciers ou une autre mesure semblable qui ferait beaucoup pour alléger le fardeau des jeunes et des moins jeunes propriétaires de maison, en cette période de taux d'intérêt et d'impôts fonciers élevés?

Peut-être le ministre envisage-t-il d'aider les petites entreprises en tenant compte du travail qu'un grand nombre d'épouses fournissent dans leur exploitation et en leur permettant de toucher un salaire comme frais déductibles de l'entreprise? Peut-être que le ministre prévoit encourager davantage le développement régional en favorisant l'investissement dans les navires de pêche de l'Atlantique construits au Canada. Cela aiderait notre région. Il est même possible que le ministre des Finances pense à nos agriculteurs et qu'il prévoit une importante mesure qui pourrait les libérer des difficultés qu'entraîne l'imposition des gains de capital au moment de la vente des entreprises agricoles. Ce sont toutes là des mesures auxquelles pourrait servir une partie des milliards de dollars que le ministre veut emprunter.

Toutefois, si aucune de mes hypothèses n'est juste, le ministre doit certainement avoir sa propre liste d'achats et il doit sûrement se rendre compte, maintenant, qu'il devrait mettre la Chambre dans le secret et donner une idée de ses projets à la population canadienne qui doit en fin compte acquitter la facture. Il est bien possible que l'on prenne des mesures concrètes pour donner suite à la promesse que le premier ministre a faite à Halifax le 25 juin et que son parti s'efforce d'assurer l'approvisionnement en énergie à tous les Canadiens à un prix raisonnable. Il a promis entre autres choses la construction «d'un pipe-line de gaz naturel destiné à donner accès à tous les Canadiens à leurs ressources nationales». Les libéraux, a-t-il dit, «entreprendraient immédiatement d'entammer les négociations relatives à la construction d'un pipe-line de gaz naturel jusqu'à la ville de Québec et jusqu'aux Maritimes». A l'origine, le gazoduc devait acheminer le gaz naturel jusqu'à l'Est; d'autre part, ce même pipe-line devait, en retour, servir à livrer le gaz naturel extrait dans la région des Maritimes. Telle était la promesse. Eh bien, il semble que la décision de l'Office national de l'énergie a mis fin à cette perspective, et l'on berne encore une fois les habitants des Maritimes. Nous ne pouvons assurer l'approvisionnement énergétique dans la région de l'Atlantique à un prix équitable tant que les libéraux n'auront pas tenu cette promesse. La sécurité de l'approvisionnement énergétique ne deviendra une réalité qu'au moment où le gaz naturel du Canada sera acheminé par gazoduc jusqu'à la Nouvelle-Écosse. Il nous faut de l'action, et non des promesses, même si, en faisant la rétrospective, nous constatons que nous avons eu droit à un plus grand nombre de promesses que d'initiatives concrètes.

Par exemple, en 1974, 1975 et 1976, le gouvernement, sous la direction de l'actuel premier ministre, a promis de mettre en valeur les ressources canadiennes et les sables bitumineux, et d'encourager les économies d'énergie. Le ministre de l'Énergie de l'époque, M. Alastair Gillespie, qui favorisait l'auto-suffisance en matière d'approvisionnement pétrolier, a été obligé par le cabinet du jour de revenir sur sa promesse et de préconiser en lieu et place une politique insignifiante «d'autodépendance». Bien entendu, cela ne lui a guère plu car, en mai 1977, il a déclaré «... que dans l'intérêt du Canada, nous devrions relever le prix du pétrole parce que toute autre politique aurait des conséquences ultérieures désastreuses pour les Canadiens». Toutefois, malgré cette grande prévoyance, le gouvernement n'a pas accordé son appui à M. Gillespie.

J'ai pensé que le ministre des Finances aurait peut-être besoin de ce grand pouvoir d'emprunt pour apporter certaines améliorations au chapitre des disparités régionales. Il s'agit là d'un secteur fort prometteur pour les libéraux, le premier ministre et ses partisans. Lors de la campagne électorale de 1980, le chef du parti libéral a promis de renforcer la croissance économique dans les régions. En 1968, d'après nos archives, il avait promis de mettre fin aux disparités régionales et, si je ne m'abuse, sans avoir à relire toutes ses promesses, il a néanmoins répété cette promesse à toutes les élections qui ont suivies.

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, qu'il sera bientôt 10 heures. En conclusion, je voudrais ajouter qu'il ne devrait pas être nécessaire de rappeler au gouvernement que les

promesses équivalent à une monnaie de principe et, à l'instar de notre dollar, les promesses libérales ont considérablement perdu de leur valeur en douze années de réédition. Il est temps de mettre fin à cette charade. Il est temps que nous nous occupions sérieusement de gouverner le Canada. Il nous faut un nouveau budget, et vite. Sans budget, nous ne pouvons déterminer l'état dans lequel se trouve notre économie, il nous devient impossible de connaître les détails au sujet de l'entente relative au prix du pétrole que le gouvernement cherche à conclure ni l'effet que les augmentations rapides du prix du pétrole aura sur les nouvelles exigences en matière de liquidités, qu'il nous faudra satisfaire.

Les Canadiens ne se rendent pas compte que le gouvernement endette lourdement non seulement la présente génération, mais celles qui suivront. C'est une attitude étrange de la part d'un gouvernement dont le chef avait promis une plus grande participation du Parlement à la solution des problèmes nationaux, l'avènement de la «société juste» et qui, en 1980, a promis de promouvoir la sécurité de l'individu. Comment peut-on prétendre promouvoir la sécurité des Canadiens tout en dissimulant de façon aussi révoltante aux députés et, partant, aux Canadiens la vérité sur l'état de l'économie?

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA SÉCURITÉ DES PERSONNES QUI HABITENT PRÈS DES PÉNITENCIERS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je tenais à prendre la parole ce soir pour signaler au solliciteur général (M. Kaplan) l'insuffisance persistante des mesures de sécurité prises dans les pénitenciers et le danger que cela représente pour ceux qui habitent les régions où sont situés ces établissements.

Les habitants de ma circonscription sont peut-être plus au courant de ces dangers que ceux d'autres régions parce qu'il y a cinq établissements fédéraux dans la circonscription, deux autres sur la frontière et plusieurs établissements provinciaux. On annonce fréquemment des évasions de plusieurs de ces prisons et la liste plutôt longue des incidents qui se sont produits dans la région trouble énormément les gens de ma circonscription.

L'un des événements les plus récents et celui qui m'a incité à soulever la question à la Chambre a été l'évasion d'un détenu de Mountain Prison, à Agassiz, en Colombie-Britannique, et le meurtre d'un maître de poste de la localité. Le détenu en question a maintenant été accusé de ce meurtre. Une démonstration à laquelle assistaient environ 400 personnes a eu lieu à Agassiz. Cela a permis aux habitants de la région, y compris les maires, les membres importants de la localité, des représentants des écoles et d'autres personnes, de donner leur avis sur la situation et de demander qu'on prenne des mesures pour mettre fin aux tragédies de ce genre.

De nombreuses demandes ont été transmises au solliciteur général et à d'autres personnes, y compris moi-même à titre de député de Fraser Valley-Est, pour protester contre l'absence de mesures suffisantes pour protéger les habitants de la localité. Une école a été fermée à cause du manque de mesures de protection pour garantir la sécurité des enseignants et des écoliers.

J'aimerais vous lire une lettre que j'ai reçue de M. D. Dunn, maire du district de Kent. Il y parle des entretiens qu'il a eus avec le solliciteur général en diverses occasions. Il dit:

La sécurité à la prison Mountain est un grand sujet de préoccupation pour le conseil et la collectivité depuis bien des années. En refusant toujours d'améliorer la sécurité, votre bureau doit assumer la responsabilité de ce qui s'est passé le 28 avril 1980.

C'est le jour où le meurtre a eu lieu. Il poursuit:

J'estime à en juger par les événements passés que les installations sont tout à fait insuffisantes pour un établissement à sécurité moyenne et je vous exhorterais de transférer immédiatement ces prisonniers à d'autres établissements plus appropriés.

J'ai aussi un télégramme du maire John Allen du village de Harrison Hot Springs et des lettres de particuliers, du conseil scolaire et du directeur de l'école demandant tous qu'on fasse disparaître ce grave danger pour le public.

Le solliciteur général a visité la région peu de temps après ce tragique événement et je crois qu'il a pris certains engagements. Malheureusement, je n'ai pas été invité à la rencontre et je dois donc me fier aux comptes rendus que j'en ai reçus. Il a pris certains engagements. L'un d'eux était de raffermir la sécurité. Le deuxième était d'ériger une deuxième clôture. Le troisième était de construire un nouveau poste de garde. Le quatrième était d'installer un système d'éclairage périphérique plus satisfaisant. Le cinquième était de faire effectuer une étude des répercussions pour la collectivité à laquelle celle-ci participerait avant d'augmenter le nombre des détenus.

● (2205)

On se rend compte de plus en plus que les deux établissements du district de Kent, l'établissement à sécurité maximum Kent et la prison Mountain, laquelle est un établissement à sécurité moyenne, représentent une trop lourde charge et un trop grand danger pour la région. En parlant avec quelques-uns des responsables élus, j'ai appris que la prison de Mountain devrait être fermée et qu'il faudrait bâtir ailleurs les installations nécessaires pour reloger les détenus.

Les nombreux problèmes qui se sont posés ont soulevé beaucoup d'inquiétudes. Il y a eu, semble-t-il, la reclassification des prisonniers; certains d'entre eux qui étaient logés auparavant dans le pénitencier de New Westminster lequel est maintenant fermé, furent dirigés vers un établissement à sécurité moindre puisqu'il n'y avait pas d'établissement à sécurité maximum. Il suffit d'un ou deux individus qui soient indisciplinés et refusent d'observer les règlements de la prison, pour que l'on s'attende à des difficultés. Précisément, c'est ce qui est arrivé et une telle situation préoccupe la majorité des détenus.

Dans d'autres parties de la circonscription, des prisonniers se sont évadés pendant qu'ils comparaissaient devant la cour provinciale. J'ai ici un article qui relate l'évasion de deux détenus de l'établissement à sécurité maximum de Kent, au moment où ils comparaissaient devant la cour à Chilliwack. Bien sûr, par la suite leur sentence fut prolongée. Les employés de l'hôpital de ma circonscription refusent de soigner des prisonniers parce que trop souvent il est arrivé que des détenus

aient exhibé qui un couteau qui une arme à feu, et tenté de s'évader.

Je ne m'en prends pas, monsieur l'Orateur, aux directeurs locaux de ces établissements. D'après moi, les coupables ce sont plutôt le ministère du solliciteur général et le ministre lui-même qui orientent et appliquent leur politique sans parvenir toutefois à protéger la société des délinquants et mettent ainsi en danger la vie des citoyens respectueux des lois. Je pense qu'ils doivent nous expliquer pourquoi ces évasions se produisent et pourquoi les autorités ne réussissent pas à assurer la sécurité de la population dans ces régions.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, il me fait plaisir de répondre à la question de mon collègue de Fraser Valley-Est (M. Patterson), puisque je suis passée à la prison Mountain quelques jours après l'incident, de même que le ministre est passé dans cette région le 10 mai pour évaluer la question et discuter avec les autorités locales. Alors il me fait plaisir de lui faire savoir les mesures qui ont été prises lors de ces rencontres du ministre et après mon rapport au ministre lors de ma visite qui l'a précédé.

D'abord des mesures sécuritaires comprenant: une double clôture à haute sécurité, un système d'éclairage périmétrique, de nouvelles tours sécuritaires, un nouveau poste de garde; toutes ces additions représentant des dépenses de l'ordre d'environ 1.2 millions de dollars ont été sur-le-champ accordées par le ministre. Les fonctionnaires des municipalités seront consultés au sujet des plans avant que ceux-ci soient terminés. Il y a eu consultation au préalable, et il y aura consultation lors de l'établissement de ces nouvelles mesures de sécurité.

De plus, le solliciteur général, conscient de la qualité des routes dans les environnements des prisons de cette région, s'est dit prêt aussi à considérer des contributions monétaires du gouvernement fédéral en vue de l'amélioration des routes. Une étude sur l'impact communautaire sera entreprise par des conseillers indépendants avant que des travaux d'expansion soient entrepris. Donc, toute la situation, monsieur le président, sera évaluée.

Également, un système de notification comprenant un système d'alarme audible par un son qui quand même pourrait être entendu par toute la population des environs sera mis en place afin que la collectivité soit alertée immédiatement si éventuellement il y avait d'autres évasions. D'ailleurs, je ferai remarquer à mon collègue, qui le précisait précédemment, que des évasions même de pénitenciers à sécurité maximale ont déjà eu lieu, donc des évasions d'une institution à sécurité moyenne, c'est une chose qu'il est plus possible d'envisager.

De toute façon, je pense que ces mesures contribueront à augmenter la sécurité de l'institution et pourront remédier aux problèmes de la communauté de mon collègue.

● (2210)

[*Traduction*]

AIR CANADA—ON DEMANDE DE RETARDER L'ÂGE DE LA RETRAITE DES PILOTES

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour vous inviter à partager ce soir un profond sentiment d'inquiétude dont les Canadiens font ou feront l'expérience au moins une fois dans leur vie. J'avais exprimé ce sentiment lors d'une question que j'avais posée à la Chambre le 23 mai au ministre des Transports (M. Pepin) au sujet de la retraite obligatoire des pilotes d'Air Canada à 60 ans.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons vu s'affirmer et s'épanouir les divers droits de minorités culturelles, les droits des hommes et des femmes, les droits des handicapés et même les droits des homosexuels pour n'en nommer que quelques-uns. C'est en invoquant ainsi les droits de la personne que je vous invite à concentrer votre attention sur les droits des hommes et des femmes qui sont forcés de prendre leur retraite à cause de mesures coercitives émanant de bureaucrates. Certains de mes commettants se tournent vers moi, à titre de député de Parkdale-High Park, pour obtenir de l'aide sur ce point en faisant valoir que cette politique touchant la retraite obligatoire est non seulement discriminatoire et injuste mais les prive d'un emploi et d'une activité qui avaient pour eux de l'importance.

Je signale ainsi à votre attention le cas de l'un de mes commettants, un pilote d'Air Canada âgé de 59 ans. Il sera bientôt forcé de quitter son emploi parce qu'il aura 60 ans. Cet homme actif et en pleine santé avoue en toute simplicité avoir travaillé pratiquement toute sa vie et y avoir trouvé une joie et un plaisir véritables. Cette politique est dans son cas énormément injuste, surtout quand on songe que d'autres compagnies aériennes permettent à leurs pilotes de voler jusqu'à 65 ans.

Un autre de mes commettants qui travaille au sein de la GRC à l'Aéroport international de Toronto sera forcé de prendre sa retraite cette année à l'âge de 55 ans. Il a commencé à travailler pour la GRC sur le tard; aussi, après huit ans avec elle, il ne peut espérer toucher à sa retraite une pension très élevée. Et il aura du mal à trouver un autre emploi.

Ce sont là seulement deux exemples de milliers de cas de travailleurs canadiens qui, bon gré mal gré, sont mis au rancart. D'aucuns prétendent, et continueront de prétendre, que l'employé doit prendre sa retraite parce que, dans la soixantaine, il est plus exposé aux crises cardiaques, aux congestions cérébrales et aux autres maladies. Pourtant, comme on le signale dans le rapport du comité spécial du Sénat sur une politique d'âge de la retraite intitulé «La retraite sans douleur», que présidait le sénateur David Croll, pour qui j'éprouve le plus grand respect, on déclare:

> La retraite obligatoire à 65 ans n'a pu de façon générale, être justifiée sur le plan médical, et pour ceux qui n'ont pas de revenu suffisant, elle peut les condamner à une vie de pauvreté dans leur vieillesse . . .

Voilà le vrai danger, surtout à notre époque d'économie instable, où l'inflation menace le retraité.

L'une des sources d'inquiétude majeure pour le gouvernement c'est qu'à l'avenir une population active progressivement moins importante ait à subvenir aux besoins d'un groupe de retraités sans cesse grandissant. Lorsque les bébés nés durant l'explosion démographique de l'après-guerre seront devenus des vieillards, les chiffres monteront en chandelle, atteignant les six à huit millions en l'an 2,031. Et le problème va s'aggravant si nous continuons de permettre que cette politique de retraite obligatoire soit mise en vigueur. Pour pallier cette situation peu souhaitable, monsieur l'Orateur, je propose que le gouvernement s'emploie à donner suite aux dispositions suivantes, recommandées par le sénateur David Croll et son comité.

D'abord, qu'on modifie les règles régissant les fonctionnaires et les employés qui relèvent des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Deuxièmement, il faudrait relever l'âge de la retraite obligatoire d'un an à la fois pendant cinq ans en modifiant les régimes de pension ou les règlements et conventions relatifs à la retraite. Au bout de cinq ans, l'obligation de prendre sa retraite à un certain âge serait abolie.

Troisièmement, il faut revoir la législation relative aux droits de la personne pour en éliminer les échappatoires qui permettent la discrimination en raison de l'âge à cause des prestations aux employés et autres régimes.

Quatrièmement, il faut faire d'une politique de retraite souple la norme tant du secteur public que du secteur privé.

Monsieur l'Orateur, ce n'est que par la suppression de ces mesures discriminatoires et autres semblables que les Canadiens pourront se targuer d'avoir une «société juste». Après tout, si les gens veulent et peuvent travailler, s'ils veulent se faire une place au soleil dans la société, le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour ménager la dignité que beaucoup d'entre eux tirent du fait qu'ils font partie de la population active d'un pays aussi grand et puissant que le nôtre.

● (2215)

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il me fait plaisir de remplacer le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael), et d'essayer de répondre à la question posée par l'honorable député de Parkdale-High Park (M. Flis).

[*Traduction*]

Contrairement à ce que prétend le député, le ministère des Transports ne prévoit pas d'âge de la retraite pour les pilotes. La seule exigence relative à l'âge est celle qui prévoit que le pilote doit avoir 21 ans ou plus au moment de l'émission du brevet. Il doit s'agir d'un brevet de pilote de transporteur aérien, soit le permis obligatoire pour piloter le genre d'appareils dont se servent présentement toutes les grandes sociétés aériennes, c'est-à-dire des appareils capables de décoller avec un poids brut admissible de plus de 44,000 livres.

Lorsque le pilote a obtenu son brevet, il le conserve ainsi que les privilèges qui y sont rattachés tant qu'il respecte les normes médicales équivalentes à celles de l'OACI et passe des examens périodiques en vol pour prouver sa compétence. Les sociétés aériennes et Transports Canada soumettent les pilotes à ces tests au moins une fois l'an.

A un certain moment, l'Organisation de l'aviation civile internationale, sur les normes de laquelle les normes canadiennes sont basées, a décidé que les pilotes qui avaient atteint l'âge de 60 ans ne devraient pas être autorisés à piloter des appareils effectuant des vols internationaux, tant réguliers que spéciaux. Le Canada s'est démarqué de l'OACI et n'a pas adopté cette norme qu'il considérait comme impossible à mettre en pratique et déraisonnable.

Dans la dernière version du texte révisé des normes internationales qui a été remis pour commentaire aux différentes organisations concernées, cette condition n'existe plus. Transports Canada et l'OACI révisent en permanence les normes médicales et celles concernant les licences de pilotage. La question de l'âge est toujours à l'étude.

Air Canada, comme toute autre compagnie aérienne ou comme tout autre employeur, établit ses propres conditions d'emploi qui, bien entendu, indiquent l'âge de la retraite des pilotes. Transports Canada n'a aucun pouvoir dans ce domaine. Le ministre n'a donc pas pu fournir de réponse satisfaisante au député.

Nous devons nous assurer que les équipages sont bien licenciés et qu'ils satisfont aux normes que Transports Canada adopte d'après celles de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Le député a fait allusion au rapport spécial du comité sénatorial permanent, rapport intitulé «Retraite sans douleur».

[*Français*]

La retraite sans larmes. Eh bien, peut-être que dans ce rapport il trouvera réponse à sa question, et qu'éventuellement les lois provinciales, les lois de la Fonction publique, pourront satisfaire à sa demande mais pour le moment il n'y a rien qui puisse être fait au ministère des Transports.

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES—LES PROJETS D'AIDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en cette fin de soirée au sujet d'une question que j'ai posée au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) le 21 avril dernier, jour fatidique où le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté un mini-budget ou fait une déclaration financière. J'avais alors demandé au ministre d'État (Petites entreprises) s'il s'intéressait vraiment aux petites entreprises canadiennes, s'il avait élaboré des projets à leur égard ou se proposait d'agir et, le cas échéant, quelles mesures il avait l'intention de prendre.

Nous avons entendu jusqu'ici un certain nombre de comptes rendus dans les comités au sujet des petites entreprises et de leurs préoccupations. Les programmes proposés ont été étudiés. Je peux ajouter, à mon grand regret et après quelque hésitation, qu'à mon avis il s'agit simplement de programmes complémentaires. Ces programmes que le gouvernement nous présente ne sont rien d'autres que ceux qui existent depuis de très nombreuses années. Certaines modifications mineures qui ont été apportées sont tout à fait insuffisantes. Le ministre ne s'intéresse pas aux difficultés qui surgiront demain, à celles auxquelles nos petites entreprises doivent faire face à l'heure actuelle ou auxquelles elles devront faire face dans les années à venir. Au mieux, on peut dire que le ministre s'intéresse aux difficultés auxquelles nos petites entreprises ont dû faire face au cours de la dernière décennie.

● (2220)

Le ministre sera le premier à dire que certaines mesures existantes, y compris la loi sur les prêts aux petites entreprises, aident actuellement les petits entrepreneurs. A mon avis, cette loi est absolument insuffisante. Je tiens à citer l'exemple de personnes qui s'étaient associées, ici même, à Ottawa. Elles avaient une excellente idée, leur projet était prometteur et elles avaient des liquidités financières. Quatre entrepreneurs de la capitale étaient prêts à investir ensemble leurs économies. Ils étaient on ne peut plus désireux de réaliser leur rêve, celui d'établir une petite entreprise commerciale dans la capitale. Cependant, pour le réaliser, ils avaient besoin, outre leurs économies, de $30,000. Ils n'avaient réussi à trouver que $12,000. Ils avaient besoin encore de $30,000, ce qui représente vraiment bien peu pour la plupart des entreprises. Ils étaient disposés à offrir en garantie à la banque deux maisons d'une valeur de $45,000 chacune. L'un d'eux possédait des lingots d'argent qui valaient à l'époque $15,000. Ainsi, pour obtenir un emprunt de $30,000, ils étaient prêts à offrir ensemble une garantie de $105,000, plus une bonne somme d'argent bien à eux.

Ils se sont tout d'abord adressés à deux petites succursales bancaires. Ils ont immédiatement essuyé un refus. Ils ont rappelé aux représentants des banques qu'en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, ils pourraient emprunter les $30,000 au taux préférentiel plus 1 p. 100. Cependant, de l'avis de ces représentants, leur garantie n'était pas suffisante.

Ils se sont alors adressés à deux des grandes succursales bancaires sises au centre-ville de la capitale, invoquant encore une fois la loi sur les prêts aux petites entreprises qui devraient leur permettre d'obtenir un prêt à 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel. On leur a répondu que les succursales principales de ces banques ne s'intéressaient pas particulièrement aux petites entreprises. On n'y était pas vraiment intéressé à encourager et à promouvoir le secteur de la petite entreprise. En outre, on leur a dit qu'à leur avis, le gouvernement n'était pas nécessairement une garantie solide, que leur expérience passée leur avait appris que l'on ne pouvait pas toujours compter sur le gouvernement pour garantir ces prêts.

Ils n'ont pas réussi à obtenir des banques à charte canadiennes un prêt de $30,000, malgré des garanties considérables. Ils s'adressèrent alors à la Banque fédérale de développement. Je suis heureux de pouvoir dire qu'après avoir gaspillé beaucoup de temps et d'énergie et après de grandes inquiétudes, ils ont enfin réussi à obtenir un prêt de cette institution qui est le dernier recours en matière de prêts au Canada. Ce prêt était au taux de 18 p. 100 et pour au moins cinq ans.

Cette histoire n'a rien d'extraordinaire. En fait, des propriétaires de petites entreprises d'un bout à l'autre du Canada signalent continuellement des cas semblables au Parlement. Ils nous décrivent toutes les misères qui les attendent dans les banques lorsqu'ils demandent un prêt garanti par le gouvernement fédéral aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. La banque ne court aucun risque mais le gros problème, c'est qu'elle ne peut demander que 1 p. 100 d'intérêt de plus que le taux préférentiel; les banquiers ne sont pas au courant de cette loi qui est en vigueur depuis 19 ans, si je ne m'abuse, et ils hésitent à prêter l'argent.

● (2225)

A la lumière de cette expérience, on peut donc considérer que les petits commerçants canadiens ont un défi d'envergure à relever et quand je demande si le gouvernement se soucie vraiment d'eux, je crois que ma question est fondée.

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie le député pour les observations qu'il a faites dans le contexte de la question qu'il a posée le 21 avril. J'essayerai d'y répondre au mieux de mes connaissances. Il ne trouvera peut-être pas satisfaisante, mais il aura eu au moins l'occasion d'exprimer son opinion à la Chambre et à ses autres collègues.

[*Français*]

Monsieur le président, au cours des derniers mois, certains secteurs de la société y compris les petites entreprises ont manifesté beaucoup d'inquiétude face à la hausse des taux d'intérêt. Et je pense que la question de l'honorable député provenait justement de cette difficulté. Le gouvernement reconnaît que ces taux d'intérêt constituent un lourd fardeau pour les citoyens et les entreprises du Canada, mais le pays affronte aussi de graves problèmes d'inflation et le contrôle de ce phénomène constitue un objectif prioritaire du gouvernement. Le niveau actuel des taux d'intérêt peut menacer sérieusement certaines petites entreprises, mais l'inflation le fait aussi.

Je ne suis pas économiste, mais je sais que les taux d'intérêt aident à contrôler l'inflation et à maintenir la valeur du dollar. C'est peut-être une simplification, mais c'est déjà reconnu assez universellement. Dans le discours du trône du 14 avril 1980, le gouvernement s'est engagé à aider les Canadiens les plus touchés par la hausse des taux d'intérêt, y compris les exploitants des petites entreprises. Deux projets de loi ont déjà été passés en 2e lecture et ils sont rendus au comité des finances, du commerce et des questions économiques. Le bill C-17, Loi sur les prêts aux petites entreprises, relève le plafond des prêts de $75,000 à $100,000 et prévoit des prêts d'une valeur totale de 850 millions de dollars qui pourront être consentis au cours des deux prochaines années. Aussi le bill C-20 augmente la capacité de la Banque fédérale de développement d'accorder de l'aide financière à la petite entreprise. Aussi dans un domaine plus général, par le biais de la loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement présente de nouveau des mesures fiscales concernant les obligations relatives au développement des petites entreprises et le transfert des déductions entre conjoints. Finalement, pour une vue à plus long terme, le Conseil économique du Canada étudie actuellement les questions relatives à la petite entreprise, et une autre étude importante est présentement menée conjointement par le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'Association des banquiers canadiens.

Depuis sa nomination au poste de ministre d'État chargé de la petite entreprise, le ministre a consulté toutes les principales associations de petites entreprises du Canada, et a rencontré un grand nombre d'hommes d'affaires indépendants. Il ne lui a pas fallu beaucoup de temps pour comprendre qu'effectivement la petite entreprise devait se heurter à des difficultés dans les périodes que nous traversons actuellement.

[*Traduction*]

En bref, monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé de s'attaquer directement aux problèmes économiques qui assaillent le pays. Il est décidé à juguler l'inflation et il s'est engagé à venir en aide à la petite entreprise canadienne. Il s'est engagé à trouver des solutions à court et à long terme.

Je puis assurer au député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) que toutes les petites entreprises ne ferment pas leurs portes. Seulement un très petit nombre d'entre elles, soit moins de 1 p. 100 le font ce qui est d'ailleurs la norme et une proportion habituelle en ce domaine.

Nous restons très optimistes quant aux perspectives qui s'offrent aux petites entreprises dans les mois à venir. Nous considérons également comme très ferme l'engagement du gouvernement de soutenir le milieu de la petite entreprise canadienne.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 mai 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

LE TAUX D'INTÉRÊT—LA MODIFICATION EN VUE D'AIDER LES PETITS EMPRUNTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante.

Étant donné que la loi sur les prêts aux petites entreprises oblige les sociétés de prêt qui prêtent à un taux de plus de 12 p. 100 à obtenir un permis du gouvernement fédéral, ce qui fait qu'il n'est plus rentable pour les coopératives de crédit de prêter de petits montants d'argent, je propose, avec l'appui du député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le ministre de la Consommation et des Corporations soit tenu de présenter avant la fin de la session en cours un bill tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises et à supprimer le plafond obligatoire de 12 p. 100, de façon que les coopératives de crédit et les autres petites sociétés de prêt puissent répondre aux besoins des petits emprunteurs qu'elles sont surtout appelées à servir.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES MISES À PIED DANS L'Î.-P.-É.—ON DEMANDE AU CN DE REVENIR SUR SA DÉCISION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Cette semaine, les chemins de fer nationaux du Canada ont mis à pied la moitié de leurs travailleurs affectés à la réparation du matériel roulant à l'Île-du-Prince-Édouard, après leur avoir donné seulement 14 jours de préavis. La plupart de ces hommes avaient donné plus de 30 ans de bons et loyaux services à leur employeur. Quatre d'entre eux comptaient ensemble 140 ans de service. Ces mises à pied marquent une nouvelle et importante dégradation du service ferroviaire à l'Île-du-Prince-Édouard. Je propose donc, avec l'appui du député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre condamne l'attitude du Canadien National à l'égard du personnel d'entretien du matériel roulant de l'Île-du-Prince-Édouard; en outre, que la Chambre demande au CN d'annuler ces mises à pied afin que l'on continue d'entretenir les trains de l'Île-du-Prince-Édouard dans la province et non ailleurs.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AFFAIRES INDIENNES

LES CONDITIONS DÉPLORABLES DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES—LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR Y REMÉDIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné les conditions déplorables de logement qui existent dans toutes les réserves indiennes du Canada et le mécontentement qui en résulte au sein des bandes indiennes, et étant donné que les Indiennes de la réserve Tobique, au Nouveau-Brunswick, occupent le bureau du conseil de bande en vue d'obtenir une amélioration de la situation, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien examine cette situation explosive et prenne immédiatement des mesures en vue d'aider le conseil de bande à mettre fin à cette injustice dont sont victimes depuis longtemps les Indiennes du Nouveau-Brunswick.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

ON DEMANDE D'INTERDIRE L'UTILISATION D'AGENTS CANCÉRIGÈNES POUR CONSERVER LES VIANDES FUMÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Article 43 du Règlement

Le Massachusetts Institute of Technology vient de confirmer, dans une étude récente, que l'absorption de nitrates ou de nitrites peut causer le cancer. Étant donné que ces substances sont largement utilisées au Canada pour la préparation des viandes fumées comme le bacon, le jambon et les saucissons, qui, lorsqu'ils sont consommés, forment des nitrosomines, agent cancérigène bien connu, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social intervienne immédiatement pour interdire l'utilisation de nitrites et de nitrates dans le traitement et le fumage des viandes, ce qui accélérera la mise au point d'autres méthodes de préparation des viandes qui ne sont pas nuisibles à l'organisme humain.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

ON DEMANDE DE LES AJUSTER QUATRE FOIS PAR AN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question importante et urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Il convient tout particulièrement de le faire étant donné qu'on a reçu hier le rapport sur l'Année internationale de l'enfant.

Comme le gouvernement ajuste actuellement les pensions de vieillesse quatre fois par an, pour tenir compte de la hausse du coût de la vie, ce qu'il ne fait qu'une fois par an dans le cas des versements du Régime de pensions du Canada aux veuves qui ont des enfants à leur charge, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que le gouvernement fédéral mette fin à cette injustice envers les veuves canadiennes et les enfants à leur charge qui touchent des versements dans le cadre du Régime de pensions du Canada et commence immédiatement à ajuster ces versements quatre fois par année au lieu d'une seule.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

APPRÉCIATION POUR LE RAPPORT ET LE TRAVAIL DE LA COMMISSION CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

La Commission canadienne de l'année internationale de l'enfant vient de présenter au Parlement son excellent rapport qui est intitulé «Pour les enfants du Canada: programme national d'action». Par ailleurs, 50 membres de la Commission de toutes les régions du Canada ont consacré beaucoup de temps aux enfants du Canada, et ils ont travaillé dur, à titre bénévole. Aussi, je propose, appuyé par tous les députés de la Chambre:

Que la Chambre fasse savoir à la Commission canadienne pour l'année internationale de l'enfant qu'elle apprécie beaucoup le remarquable travail fait par elle en établissant le rapport: «Pour les enfants du Canada, programme national d'action».

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1115)

LES RENTES SUR L'ÉTAT

DEMANDE DE RÉVISION PÉRIODIQUE DU TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'espère que la motion que je propose aux termes de l'article 43 du Règlement obtiendra le consentement unanime de la Chambre, parce qu'elle porte sur une affaire pressante d'intérêt national.

Étant donné que les rentes sur l'État ne rapportent que 7 p. 100 d'intérêt depuis 1975, date à laquelle on avait promis d'en réviser le taux d'intérêt, et étant donné que, sur le marché, le taux d'intérêt est maintenant supérieur à 11 p. 100, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre invite le gouvernement à respecter l'engagement qu'a pris en février 1976 le ministre qui était chargé à l'époque du programme des rentes sur l'État, M. Robert Andras, selon lequel tant l'augmentation du taux d'intérêt que la hausse procentuelle de la rente à l'échéance feraient l'objet d'une révision périodique, et à prendre les mesures qui s'imposent pour que le taux d'intérêt applicable aux rentes sur l'État s'aligne plus étroitement sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-til consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES INSTALLATIONS POUR LE TRAITEMENT DU PÉTROLE LOURD—L'AIDE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui se souviendra sans doute que dans un discours qu'il a prononcé le 15 mai, il a indiqué que le gouvernement s'engageait à combler le besoin criant de raffineries au Québec et en Ontario, à aménager des installations, à contribuer au traitement du pétrole lourd et, bien sûr, à maximiser la productivité. L'une des raffineries qu'il a précisément mentionnées dans son discours est celle de l'Aigle d'or Ultramar à Québec. Pourrait-il nous dire aujourd'hui si, dans cette raffinerie en particulier, le traitement du pétrole se fait grâce à une aide du gouvernement sous forme de subventions, de prêts et d'allégements fiscaux.

Étant donné qu'il a déclaré dans son alloction que cette raffinerie obtiendrait plus de pétrole brut canadien, peut-il nous confirmer qu'il se propose d'allouer à Ultramar 50,000 barils supplémentaires de pétrole brut canadien par jour ou quelque chose d'approchant, pétrole qui serait détourné des raffineries de la région de Montréal qui sont desservies par le pipe-line Sarnia-Montréal?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous n'avons nullement l'intention d'accorder des subventions pour ces travaux de transformation à la raffinerie Ultramar. Toutefois, en vue de réaliser notre objectif, qui est de perfectionner le traitement du pétrole à cette raffinerie, nous tentons d'en venir à un arrangement en vertu duquel la raffinerie Ultramar pourra obtenir plus de pétrole canadien, ce qui entraînera une nouvelle répartition entre les diverses autres raffineries. Cet arrangement est à l'étude, et je compte qu'il sera mis au point sous peu.

M. Jarvis: Madame le Président, quand le ministre parle d'autres raffineries, je croyais qu'il s'agissait de la région de Montréal. Le ministre voudra peut-être le confirmer? Ce qui me préoccupe, et le ministre s'en souviendra fort bien, car nombre des ses collègues avaient soulevé la question l'an dernier, c'est qu'Ultramar avait privé de leurs approvisionnements un grand nombre de distributeurs indépendants du Québec et de l'Ontario. En toute franchise, il y en avait un également dans ma propre circonscription, de sorte que le problème ne se posait pas uniquement au Québec.

Toutefois, un détournement de ce genre n'irait-il pas à l'encontre de l'avis exprimé par les fonctionnaires du ministère qui sont au courant des nombreuses accusations portées contre Ultramar à qui on a reproché d'avoir privé de pétrole sa raffinerie de Québec pour en vendre 50,000 barils par jour en disponible et réaliser des profits plus élevés? D'une part, ces accusations ont été portées et d'autre part, il faut tenir compte de la vulnérabilité de ces petits distributeurs indépendants du Québec et de l'Ontario qui comptent fortement sur cette raffinerie et qui ont été abandonnés arbitrairement.

• (1120)

Cette société n'a pas la meilleure réputation dans l'industrie et je me demande ce que nous faisons pour nous assurer que cette raffinerie remédie à la situation.

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, je suis heureux en effet que mon collègue soulève cette question très importante, et je veux l'assurer que c'en est une à laquelle nous attachons nous-mêmes beaucoup d'importance. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer les distributeurs indépendants de l'Ontario et du Québec et nous avons discuté de cette question. En outre j'ai eu l'occasion de rencontrer certains porte-parole de la société Ultramar et de signaler notre insatisfaction vis-à-vis de la façon dont les choses s'étaient passées au cours des années antérieures. Les développements dont nous parlons ici devraient quand même augmenter la production de cette raffinerie, qui pourrait être accessible aux distributeurs indépendants. Nous avons l'intention de suivre toute cette question de très près de façon que les distributeurs indépendant soient véritalement protégés, qu'ils ne soient pas mis dans une situation discriminatoire par rapport aux distributeurs reliés aux grandes entreprises multinationales à l'heure actuelle. Le projet de la société? Ultramar devrait augmenter la quantité d'huite à chauffage et d'essence disponible, de même que le projet de Petro-Canada de construire une usine considérable d'amélioration du raffinage dans l'est de Montréal devrait aussi favoriser dans les années à venir une augmentation des quantités d'essence et d'autres sortes d'huiles pour les distributeurs indépendants. Nous avions beaucoup cette question à l'esprit en élaborant tous les développements que nous avons annoncés.

[*Traduction*]

M. Jarvis: J'ai une dernière question supplémentaire à poser, madame le Président, J'espère que le ministre fera davantage que de se contenter d'exprimer son insatisfaction car il est dans une excellente position de marchandage. Sous ce rapport, ma dernière question supplémentaire porte sur la promesse du gouvernement de canadianiser l'industrie.

Comme il le sait, Ultramar est intégralement possédée par des intérêts étrangers. Il a déclaré à l'occasion d'un discours qu'il a obtenu certains engagements de la part d'Ultramar, bien que ceux-ci ne porte pas sur la canadianisation. Étant donné l'excellente position de négociation du ministre, étant donné sa promesse de mener à bien le programme de canadianisation, quels engagements cherche-t-il à obtenir d'Ultramar en ce domaine au niveau de sa filiale canadienne?

M. Lalonde: Je me réjouis de constater que le député reconnaît l'excellent travail accompli par le gouvernement.

M. Jarvis: Je n'ai rien dit de tel.

M. Baker (Nepean-Carleton): N'en tirez pas trop de conclusions hâtives, Marc.

M. Lalonde: Je me réjouis de constater qu'il reconnaît l'excellent travail déjà accompli par le gouvernement dans ce domaine. Pour ce qui est du programme de canadianisation, je tiens à dire que je pense que nous devrions aborder cette question sur une base plus large au lieu de nous concentrer sur le cas particulier d'une seule raffinerie.

Une voix: Il faut bien commencer quelque part.

M. Lalonde: Le gouvernement s'emploie actuellement à mettre au point une stratégie globale. Des mesures ont déjà été prises et je n'en veux pour preuve que la décision qu'ont annoncée hier la société Alberta Gas et Petro-Canada de construire ensemble la première grande usine d'exploitation des sables butimineux qui soit totalement financée par des capitaux canadiens. C'est un jalon important dans notre campagne de lancement de grands projets financés et dirigés par des Canadiens.

Pour ce qui est de la propriété des raffineries ou de l'industrie pétrolière en général, c'est une question que nous étudions actuellement. A mon avis, on devrait y répondre par une stratégie globale et non pas par secteur.

LA RAFFINERIE ULTRAMAR—LE TRANSFERT D'EMPLOYÉS CANADIENS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Dans un discours qu'il a prononcé le 15 mai à Montréal, ce dernier a déclaré que la société Ultramar lui avait fait savoir qu'elle avait l'intention de construire cette usine de traitement des huiles résiduaires à condition que le gouvernement fédéral mette à sa disposition du personnel des raffineries montréalaises.

Mais le ministre devrait savoir qu'en vertu de l'entente conclue en 1979 avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger au sujet du rachat par Ultramar de la société Canadian Fuel Marketers, Ultramar est tenue de construire une usine de raffinage des huiles résiduaires. La question que je veux poser au ministre est très simple. Pourquoi cherche-t-il à soudoyer la société Ultramar pour qu'elle fasse ce qu'elle est en réalité tenue d'effectuer en vertu de l'entente conclue avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la question n'est pas de soudoyer Ultramar ni quiconque. Il s'agit de réduire notre dépendance à l'égard de l'étranger, de pousser le raffinage de nos produits. C'est ce que nous allons faire et cela va nous permettre, je l'espère, d'être moins tributaires du pétrole étranger.

● (1125)

C'est là un progrès dont nous sommes tous heureux pour ce qui est des raffineries de Sarnia et de l'est de Montréal et de ce qu'Ultramar fera à partir de maintenant.

M. Andre: Madame le Président, le ministre n'a pas dit pourquoi il a donné la préférence à la raffinerie de Québec au détriment des raffineries de Montréal ni pourquoi il s'arrange pour distribuer les profits entre les sociétés.

Le ministre n'est pas sans savoir que ces surplus excessifs représentent un problème aussi sérieux pour les raffineries des provinces de l'Atlantique. En effet, la raffinerie Gulf de Point Tupper fermera ses portes pendant trois mois à cause de ce problème, privant ainsi de travail ses employés du Cap Breton.

Pourquoi le ministre a-t-il préféré aider directement cette société, qui apparemment ne le mérite pas plus que d'autres et, aux yeux de certains, le mérite même beaucoup moins que d'autres? Pourquoi n'accorde-t-il pas aux raffineries des provinces de l'Atlantique le même genre d'aide étant donné que leurs problèmes sont beaucoup plus graves?

M. Lalonde: Madame le Président, à l'heure actuelle, le problème consiste à confier le raffinage aux raffineries qui peuvent le faire à un coût économique. Il semble que ce soit le cas d'Ultramar. Si la société Gulf croit toujours que sa raffinerie peut faire le travail à un coût économique sans devoir demander toutes sortes de subsides au gouvernement fédéral, nous serons heureux d'étudier la question.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES STIMULANTS ÉCONOMIQUES—LA DÉCLARATION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances. La motion qui a permis de renverser le gouvernement conservateur précédent, avec l'appui de ceux qui forment l'actuel gouvernement, réclamait précisément des stimulants économiques.

Comme le gouverneur de la Banque du Canada a encore une fois hier, mais cette fois publiquement et absolument, désavoué précisément cette politique, j'aimerais maintenant demander au ministre des Finances s'il va maintenant exiger la démission du gouverneur de la Banque du Canda.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministres des Finances): Madame le Président, je n'ai pas lu tout ce qu'a dit le gouverneur de la Banque du Canada qui, sauf erreur, comparaissait hier devant le comité des banques du Sénat. Je doute que ses remarques puissent me pousser à prendre la décision irréfléchie et irresponsable que propose le chef du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, je doute que quelque chose puisse pousser l'actuel ministre des Finances à faire quoi que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je demande au premier ministe comment son gouvernement peut maintenir en fonctions un homme aussi insensible et partial que le gouverneur de la Banque du Canada qui a pu dire que le gouvernement devrait tenir la politique financière bien en main, alors que notre économie ne tourne qu'à 85 p. 100, que plus de un million de Canadiens sont sans travail, et que la récession empire de jour en jour tant chez nous qu'aux États-Unis?

ti2 Bref, comment peut-il maintenir en fonctions un homme qui a désavoué publiquement la politique de son propre gouvernement et qui nuit gravement à l'économique du Canada?

M. MacEachen: Madame le Président, je réfute les déclarations du chef du Nouveau parti démocratique. Si l'on compare la politique préconisée d'un côté par le député et de l'autre par le gouverneur de la Banque du Canada, on se rend compte que ce dernier est un bienfaiteur pubic à côté du Chef du Nouveau parti démocratique qui, il n'y a pas si longtemps, a proposé une motion à la Chambre visant à ordonner au gouverneur de la Banque de diminuer les taux d'intérêt d'au moins 2 p. 100. Si nous avions adopté cette mesure, l'économie connaîtrait des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que les taux actuels.

• (1130)

M. Broadbent: Madame le Président, je tiens à faire remarquer au ministre qu'en réclamant une baisse des taux d'intérêt nous ne faisions qu'anticiper ce qui s'est passé en réalité. Je ne vois pas comment le ministre peut y trouver à redire. Étant donné qu'il a, avec son parti, appuyé la motion qui a provoqué la chute du gouvernement conservateur en décembre dernier . . .

Une voix: Vous l'avez appuyée aussi.

M. Broadbent: . . . pour défendre des principes que nous préconisons toujours, n'est-il pas en train de désavouer la politique que son parti défendait lorsqu'il était dans l'opposition . . .

Une voix: Ils n'avaient pas de politique.

M. Broadbent: . . . ou alors a-t-il contracté cette maladie grave des années 1920, connue sous le nom de «Boueyite», ce qui veut dire que nous devons nous attendre à voir le chômage persister au Canada jusqu'à la fin de cette décennie?

M. MacEachen: Non, madame le Président, je n'ai désavoué aucun des principes que le parti libéral préconisait lorsqu'il était dans l'opposition. Je dois dire au chef du Nouveau parti démocratique qu'il ne facilite pas la discussion ou la compréhension par le public des mécanismes économiques au Canada en se livrant, comme il l'a fait aujourd'hui, à des attaques partisanes.

M. Broadbent: Des principes; il s'agit de principes.

M. MacEachen: Je crois certes que le gouverneur de la Banque du Canada a appliqué une politique monétaire prudente qui a entraîné une baisse importante des taux d'intérêt, et sans entraîner de poussée inflationniste, que le député . . .

M. Broadbent: Vous vous alignez sur le taux américain et vous le savez.

M. MacEachen: . . . préconisait il y a à peine quelques semaines. Dieu merci, madame le Président, il existe, dans notre pays, une puissance qui fait obstacle à la mise en application des idées du député!

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous venez de détruire la coalition.

* * *

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 13 mai, le ministre de l'énergie de la Colombie-Britannique a déclaré que le ministre fédéral de l'énergie ne lui avait pas donné l'assurance que l'État fédéral ne taxerait pas les exportations de gaz naturel de la Colombie-Britannique.

Or, le 13 février, au cours de la campagne électorale, M. Gordon Gibson, qui a été trois fois candidat du parti libéral fédéral, ancien député libéral provincial, ancien collaborateur du premier ministre et ancien chef du parti libéral de la Colombie-Britannique, a déclaré ceci:

> En 1974, le gouvernement a songé à taxer les exportations de gaz naturel mais il a abandonné l'idée sous la pression des provinces productrices. Le gouvernement n'a pas envisagé de recourir à cette mesure depuis cette date et ce programme ne fait pas partie de la politique énergétique du parti libéral. Telle est la position des libéraux de la Colombie-Britannique. Comme en témoigne sa déclaration de lundi, c'est également celle du porte-parole à l'énergie, M. Marc Lalonde.

Le ministre voudrait-il dissiper le malentendu qu'il a laissé planer en Colombie-Britannique et peut-il confirmer que le gouvernement libéral n'a pas l'intention de taxer les exportations de gaz de cette province?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai eu des entretiens avec le ministre de l'énergie de la Colombie-Britannique. Nous avons envisagé maintes solutions de rechange. Nous avons notamment considéré la possibilité d'imposer une taxe sur les importations des gaz; cependant, le député devra attendre que nous ayons terminé nos négociations et nos entretiens pour savoir ce que nous aurons décidé.

M. Fraser: Une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre des Finances vient de dire qu'il n'allait pas désavouer une seule des promesses que les libéraux ont faites du temps où ils étaient dans l'opposition. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources y semble, pour sa part, tout disposé. A mon avis, dans sa réponse le ministre parle dans le vague et cette attitude répugnante frise la malhonnêteté.

Le ministre pourrait-il parler franchement et confirmer l'engagement que le Parti libéral a pris au cours de la campagne électorale, car il fait mentir M. Gibson, sinon lui-même?

M. Lalonde: Si le député tient à connaître la politique ou la position que le Parti libéral a préconisée au cours de la campagne électorale, il n'a qu'à se reporter aux déclarations officielles de notre parti. N'importe qui peut en prendre connaissance. Ces déclarations, c'est le premier ministre, chef du Parti libéral au cours de la campagne électorale qui les a faites, et j'invite le député à s'y reporter. Nous entendons rester fidèles aux principes que nous avons énoncés au cours de la campagne électrale.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous venez de démolir Gibson.

M. Nielsen: Ce serait donc Gibson, le menteur?

Questions orales

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE DROIT D'UN MEMBRE DE LA GRC DE RECOURIR AUX SERVICES D'UN AVOCAT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme le ministre le sait, le sergent Al Godin, qui a 20 ans d'ancienneté à la GRC et qui fait partie du service de sécurité, a été accusé, aux termes du code des délits prévus par la loi sur la GRC, d'avoir fumé de la marijuana. L'accusation est fondée sur les allégations d'un autre membre de la Gendarmerie. Il a demandé l'aide d'un avocat à son procès, mais cela lui a été refusé.

Le ministre assurera-t-il à la Chambre que la justice la plus élémentaire, comme le droit à un avocat, sera observée dans le cas du sergent Godin dont la réputation, le gagne-pain et l'avenir sont en jeu?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, si je comprends bien l'affaire, il ne s'agit pas d'un procès, mais de la procédure disciplinaire interne de la GRC. Je reconnais que la procédure actuelle est injuste. Je tiens à signaler que la Commission Marin a fait état de cette injustice en 1976 et a recommandé des changements.

Ces recommandations font l'objet d'une mesure législative actuellement à l'étude et à laquelle faisait allusion le discours du trône. Le gouvernement considère cette mesure comme étant prioritaire et elle sera présentée sous peu. J'espère que la Chambre l'étudiera et l'approuvera alors rapidement, afin que les procédures appliquées par la GRC soient aussi équitables, sinon plus, que celles des autres corps policiers du Canada.

M. Speyer: Une question supplémentaire. Le ministre ne peut-il pas admettre qu'aucune disposition du code des infractions à la loi sur la Gendarmerie royale ne refuse à l'accusé le droit d'avoir un avocat maintenant. Le ministre recommandera-t-il au commissaire de la GRC de permettre à cet homme dont le gagne-pain et l'avenir sont compromis, d'engager un avocat pour essayer de réfuter les accusations qui sont portées contre lui. Le ministre accepte-t-il de faire cela?

M. Kaplan: Madame le Président, j'étudie la question et je promets d'en parler au commissaire et de prendre toutes les mesures qui s'imposent.

* * *

LA CONSTITUTION

LES CONSULTATIONS AVEC LES INDIENS ET LES INUIT AU COURS DES CONFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, en réponse à une question de l'opposition, le premier ministre a dit que les Indiens et les Inuit seraient consultés pendant les conférences constitutionnelles ou avant qu'on apporte à la constitution la modification qui les touche.

Je voudrais demander au premier ministre s'il utilise le mot consultation dans le même sens que dans la clause de force majeure de l'entente qui a été conclue avec le consortium Syncrude. Les consultations se sont bornées à appeler le ministre de l'Énergie de l'Alberta une heure avant l'annonce officielle; quant aux signataires de l'entente, ils en avaient lu le texte dans les journaux. Au contraire, le premier ministre entend-il par là qu'il consultera vraiment les intéressés, tout comme il s'est engagé dans le discours du trône à consulter les députés de l'Ouest sur les questions qui les touchent?

Je reçois des notes de service de temps à autre et je sais que j'ai été jumelé, mais je n'ai pas encore eu l'honneur de rencontrer mon «jumeau». Est-ce là ce qu'il entend par consulter? Le premier ministre aurait-il l'obligeance de le préciser? Je voudrais vraiment le savoir.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne sais pas bien si le député voulait faire valoir un point quelconque ou formuler des instances mais, dans cette dernière hypothèse, je lui dirai que je rencontrerai mercredi son chef, le très honorable chef de l'opposition, pour discuter de questions constitutionnelles. Peut-être le député pourrait-il me faire part de ses instances par le truchement de son chef.

* * *

L'INDUSTRIE

LA RAISON DE LA MISE À PIED DE TRAVAILLEURS AUX USINES DE MASSEY-FERGUSON

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce, et a trait à la mise à pied annoncée hier de 5,000 travailleurs de la société Massey-Ferguson à Brantford et également à Toronto. L'usine ferme ses portes pour trois mois, soit en août, septembre et octobre.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il s'agit à son avis d'un problème à court terme attribuable aux taux d'intérêt élevés et à la sécheresse qui afflige les Prairies ou s'il faut y voir le début d'une régression dans l'industrie des machines agricoles?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'ai demandé à mes collaborateurs de me faire un rapport complet sur cette très grave situation. Je crois savoir que la compagnie Massey-Ferguson a déclaré à la presse que les ventes de tracteurs pour l'ensemble de l'industrie aux États-Unis avaient baissé de quelque 40 p. 100 et celles de moissonneuses-batteuses de quelque 45 p. 100. C'est ce qui explique bien sûr sa décision.

Je crois également savoir que sur ces trois mois, le premier, soit le mois d'août, représente la période normale de fermeture. La baisse des ventes a évidemment entraîné cette décision qui frappe très durement un grand nombre de travailleurs de la compagnie Massey-Ferguson tant au Canada qu'aux États-Unis. Je communiquerai dès que possible à mon honorable ami les résultats des recherches que je fais effectuer par mes services.

● (1140)

M. Blackburn: Madame le Président, puisque le ministre vient de faire cette promesse j'aimerais également le prier de faire vérifier si c'est dans le dessein délibéré de profiter de ce qu'elle est actuellement en négociations avec le syndicat que la société a choisi pour réduire ses stocks, les mois de septembre et octobre, étant donné que la convention en cours expire le 1er septembre comme par fait exprès?

M. Gray: Madame le Président, je vais demander que le rapport porte également là-dessus.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

LE RENVOI DES ACCUSATIONS DE PRÉSUMÉES FRAUDES À L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre et ministre des Finances, à qui j'en ai donné préavis. Il s'agit d'une lettre qu'un commettant d'Ottawa lui a adressée à son bureau en date du 21 mars. Cet électeur aurait été victime d'une fraude de la part de la Banque de Montréal, bureau du 1247 rue Wellington à Ottawa.

Étant donné que la loi sur les Banques n'autorise l'inspecteur général des Banques à faire enquête que sur la solvabilité de ces dernières et non sur les accusations de fraude, lesquelles il est tenu de soumettre au ministre, pourquoi le ministre a-t-il renvoyé cette accusation de fraude à l'inspecteur général des banques qui est sans pouvoir ni attribution à cet égard?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je vois que le député s'intéresse à cette affaire, et je le remercie de me l'avoir signalée.

J'ai demandé à l'inspecteur général de me fournir tous les renseignements possibles. Quand ils me seront parvenus, je les étudierai et je communiquerai avec le député.

M. Friesen: Madame le Président, on tombe, je présume, dans un cercle vicieux. Je demanderai au ministre s'il veut bien maintenant prier le service de la GRC qui est chargé de la répression des délits commerciaux de faire enquête à ce sujet.

M. MacEachen: Madame le Président, j'envisagerai cette solution s'il y a lieu, lorsque j'aurai réuni plus de renseignements. Mais je pense qu'il serait actuellement un peu prématuré d'ouvrir une enquête au criminel.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES SERVICES DE SÉCURITÉ—L'INTERDICTION DE PORTER DES DÉCORATIONS MILITAIRES SUR LES UNIFORMES D'ÉTÉ

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants au sujet des anciens combattants qui, après avoir servi leur pays dans les Forces armées, sont maintenant affectés aux services de sécurité de la Chambre des communes.

Comme on vient d'interdire à ces hommes de porter leurs décorations sur leur uniforme d'été, je demande donc au ministre s'il est courant de cette interdiction et si elle a été recommandée par son ministère. Examinera-t-il la question?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je vais certainement m'en occuper. En fait, je ne suis pas au courant de cette interdiction, mais mon ministère n'a pas formulé de recommandation à cet égard.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE RÈGLEMENT DES GRIEFS DES OFFICIERS DE LA GRC

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Merci, madame le Président. Ma question fait suite à celle que le député de Cambridge a posée au solliciteur général dont la réponse m'a rassuré.

J'aimerais lui demander de donner un peu plus de précisions à la Chambre et de nous dire quand il prévoit prendre des mesures plus concrètes pour faire adopter ce projet de loi dont il a parlé tout à l'heure? Je voudrais lui demander une fois de plus de répéter l'engagement qu'il a pris de régler les griefs de longue date de plusieurs agents de la GRC dont il connaît très bien les noms, McCleery, Brunet, Danch et d'autres. J'aimerais aussi qu'il nous dise brièvement s'il a étudié le cas des nombreux agents de la GRC qui disent subir des pressions du seul faite qu'ils font partie d'une association légalement constituée au sein de la GRC?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, chacun des cas que vient de mentionner l'honorable député est différent des autres. Je suis disposé à en parler si le député veut bien poser des questions précises. De façon générale, la rédaction du projet de loi n'est pas encore terminée. Le gouvernement précédent y travaillait et j'y travaille encore plus fort. J'espère donc être en mesure de présenter ce projet de loi au moins en première lecture avant les vancances d'été.

* * *

LA CONSTITUTION

LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES ET DE LA POPULATION DU NORD AUX DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier a constamment refusé de dévoiler ses intentions à l'égard des autochtones et de la constitution et a carrément refusé de laisser participer les membres élus des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest aux discussions constitutionnelles.

Je voudrais demander au premier ministre de préciser quelles sont véritablement ses intentions à l'égard des autochtones et de la constitution. Je lui demanderai également de revenir sur sa décision d'hier de ne pas laisser participer les représentants élus de la population du Nord aux entretiens du 9 juin afin que les Canadiens du Nord du pays soient traités sur le même pied que ceux des dix provinces.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en ce qui concerne le rôle joué par les autochtones et leurs dirigeants, j'ai fait une longue déclaration il y a environ trois semaines à l'occasion d'une réunion avec les intéressés et je me ferai un plaisir d'en envoyer la copie au député. J'ai ai résumé l'essentiel hier quand j'ai dit que les autochtones participeraient aux discussions sur tous les aspects de la constitution qui les touchent directement.

En ce qui concerne le Yukon et les territoires, madame le Président, ce n'est pas moi qui ai inventé ou établi leur position. Ces territoires n'ont pas le titre de provinces. La constitution et les conventions constitutionnelles ne prévoient pas la participation des territoires à la réforme constitutionnelle, mais nous leur avons demandé leur avis et nous le ferons encore. La situation sera peut-être différente dans les jours à venir si les territoires obtiennent le titre de provinces, mais pour l'instant, je répète que la constitution et les conventions constitutionnelles ne permettent pas aux territoires de négocier les changements constitutionnels, pas plus qu'aux représentants élus des gouvernements municipaux qui représentent de façon légitime les intérêts des municipalités qui les ont élus. Ils n'ont pas voix au chapitre, du point de vue juridique, pour ce qui est de la réforme constitutionnelle. Voilà ce que prévoit la constitution, madame le Président.

M. Ittinuar: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, madame le Président. Nous présentons une demande raisonnable dans le contexte actuel et on nous y répond par des considérations juridiques tout à fait anachroniques. En même temps que ses plans ésotériques concernant l'insémination artificielle du pays, le premier ministre pourrait également nous révéler quels sont ses plans pour le développement politique et constitutionnel du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

M. Trudeau: Madame le Président, c'est une tout autre question. Il y a eu divers rapports à ce sujet dont un publié tout récemment par M. Drury. Le gouvernement a l'intention d'étudier la question et d'amener la Chambre à discuter de la façon de la régler, mais comme le sait le député certaines personnes estiment que les territoires devraient obtenir le titre de province et d'autres pensent le contraire. C'est une question dont nous devons discuter ici et non pas en présence des premiers ministres provinciaux à l'occasion d'une conférence constitutionnelle.

LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST AUX DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Les citoyens des deux territoires seront irrités du fait que vous les traitez comme des municipalités dans le cadre de pourparlers aussi importants que ceux qui seront engagés après le 9 juin.

Bien que techniquement le premier ministre ait absolument raison de dire qu'ils n'ont pas besoin de participer en vertu d'une loi adoptée en 1867, de nos jours, en 1980, consent-il à proposer aux premiers ministres provinciaux réunis le 9 juin d'accepter de faire participer aux pourparlers les représentants élus des deux territoires? A mon avis, bon nombre de premiers ministres provinciaux accepteraient, comme il a été proposé de permettre au leader du gouvernement du Yukon, par exemple, et à un député élu des Territoires du Nord-Ouest d'apporter leur contribution aux discussions après le 9 juin.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je comprends que le député du Yukon présente cette requête mais je peux lui assurer que les maires et les préfets ont, à diverses reprises, présenté des arguments aussi valables et aussi vigoureux pour demander de participer aux discussions constitutionnelles.

Une voix: Ils sont représentés par leurs gouvernements provinciaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je m'étonne des grognements du côté des conservateurs.

Une voix: Ce n'est pas la même chose.

M. Trudeau: Bien sûr que ce n'est pas la même chose, madame le Président, et c'est bien ce que j'essaie de dire.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Madame le Président, vous entendez mugir le Fraser de l'autre côté plus fort que ne le ferait le fleuve du même nom.

Des voix: Oh, oh!

● (1150)

M. Trudeau: Je signale tout simplement au député du Yukon que certaines municipalités représentent bien plus de personnes que l'ensemble de la population du Yukon et des Territoires mis ensemble; pourtant elles ne participent pas aux pourparlers constitutionnels. Peut-être devraient-elles siéger à nos côtés, peut-être la constitution devrait-elle être libellée autrement. Mais, pour l'instant, je respecte l'esprit et la lettre de la constitution.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

LA REMISE DE DROITS SUR LES VOILIERS IMPORTÉS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je suis tenté de poser une question au ministre des Transports, mais je crois que je vais le laisser se remettre de ses émotions d'hier. J'adresse donc ma question au ministre des Finances.

J'ai déjà posé au collègue du ministre, le ministre de l'Industrie et du Commerce, une question concernant la remise de droits sur les voiliers de plus de 25 pieds de long. En votre qualité de ministre des Finances, vous avez le pouvoir d'autoriser cette remise de droits et je crois comprendre qu'on vous a déjà présenté des instances à ce sujet. Pouvez-vous nous dire si une décision a été prise au sujet de la remise des droits et quand cette décision sera rendue publique?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, nous avons examiné attentivement la remise de douane dont parle le député, et dont nous devons tenir compte dans l'examen de cette situation de l'industrie canadienne. Nous ferons bientôt des recommandations et prendrons des décisions en tenant compte des intérêts de l'industrie canadienne et des autres commerçants qui travaillent dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST AUX DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question complémentaire à celle de mon collègue, le député du Yukon. Le premier ministre n'a pas répondu à la partie de la question dans laquelle le député lui demandait s'il allait proposer aux premiers ministres provinciaux, le 9 juin prochain, de s'entendre afin que les représentants élus du Conseil du Yukon puissent participer directement aux discussions constitutionnelles. Le fait que le premier ministre n'ait pas répondu à cette partie de la question signifie-t-il qu'il refuse de faire cette proposition?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président.

M. Clark: Madame le Président, je m'intéresse à la liste de plus en plus longue des questions qui ne pourront, semble-t-il, faire l'objet de pourparlers constitutionnels. Il n'y a pas longtemps, le premier ministre a déclaré à la Chambre que tout était négociable à l'exception d'un ou deux principes fondamentaux qu'il a exposés. Or, il appert maintenant qu'il n'est pas disposé à négocier ni à envisager la participation des membres élus des conseils du Yukon et des territoires du Nord-Ouest aux prochains entrentiens constitutionnels. Au cours des derniers jours, il a mentionné d'autres questions qu'il ne considère plus comme négociables.

Le premier ministre aurait-il l'obligeance, avant la réunion du 9 juin, de nous communiquer la liste des questions non négociables selon lui?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai l'impression que l'on cherche à ergoter. J'ai bel et bien dit qu'hormis le concept fondamental du fédéralisme et les droits essentiels des Canadiens, tout est négociable. Mais je n'ai pas dit que ce serait négocié le 9 juin.

LES FORÊTS

LE CHÔMAGE DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE—LES MESURES VISANT À REMÉDIER À LA SITUATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et a trait à la situation très grave qui règne dans l'industrie forestière canadienne.

Statistique Canada faisait récemment part à la Chambre que le taux de chômage parmi les travailleurs—hommes et femmes—de la forêt s'élevait maintenant à 40 p. 100, soit une hausse de 300 p. 100 au cours des six derniers mois. Je voudrais savoir du ministre des Finances si lui et son gouvernement prennent cette crise au sérieux. Le ministre pourrait-il également nous dire quelles mesures lui et son gouvernement songeraient à prendre pour redonner un emploi à ces sans-travail?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministres des Finances): Madame le Président, la situation dans laquelle se trouve l'industrie dont parle mon honorable ami résulte évidemment d'un certain nombre d'autres facteurs qui interviennent dans l'économie, tant aux États-Unis qu'au Canada.

Lorsque le gouvernement prendra des décisions concernant cette industrie, je veillerai à ce que la Chambre en soit informée.

M. Riis: Madame le Président, je trouve inacceptable qu'en reconnaissant un taux de chômage de 40 p. 100 dans une industrie qui s'exerce d'un océan à l'autre—le prolème ne se pose que dans les provinces centrales—et qui est confrontée à une situation aussi désastreuse, le ministre des Finances ne soit pas disposé à dire clairement à la Chambre ce que lui et son gouvernement songent à faire pour y remédier. Veut-il dire qu'il ne songe pas à prendre la moindre mesure à ce stade-ci en vue de remédier à cette crise?

M. MacEachen: Madame le Président, je crois que le député a mal compris ma réponse.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nous comprenons très bien au contraire.

M. MacEachen: J'ai dit au député que lorsqu'on prendra des décisions concernant cette industrie, la Chambre en sera la première informée.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LES POURSUITES CONTRE LES PROPRIÉTAIRES DE STATIONS TERRIENNES SANS LICENCE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre des Communications. Au début de la semaine, à Vancouver, le président du CRTC a déclaré dans un discours prononcé devant l'Association canadienne de télévision par câble que le gouvernement compte intenter des poursuites contre les propriétaires des stations terriennes sans licence qui captent les signaux des satellites.

Le ministre peut-il nous dire quel rôle le ministère des Communications joue dans cette incident, et si le gouvernement a pour politique de poursuivre en justice les Canadiens des régions éloignées du pays qui ont uni leurs efforts pour construire des stations terriennes parce qu'il leur est impossible de capter une foule de signaux canadiens?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, j'aimerais signaler au député que la politique du gouvernement en la matière est en deux volets. Le premier vise à s'attaquer à la cause première du problème en offrant une variété de programmes de télévision au Canadiens des régions rurales ou éloignées du Canada.

Toutefois, nous sommes chargés également de faire respecter la loi. Nous comptons que la première partie du problème qui consiste à étendre les services aux localités septentrionales sera réglée à la suite des audiences en cours du CRTC sur la question même. Nous espérons obtenir un rapport du CRTC vers le 15 juin.

Dans l'intervalle, certaines stations non licenciées nuisent aux opérations de services licenciés de câblodistribution. Le CRTC et le ministère des Communications suivent la situation de près. A la demande du CRTC, nous avons ouvert une enquête en vue de recueillir des preuves et, s'il y a lieu, intenter des poursuites dans certains cas.

M. Beatty: Madame le Président, d'après une nouvelle publiée par la Presse canadienne, le CRTC estime qu'il y aurait actuellement 700 stations terriennes non licenciées au Canada. Puis-je demander au ministre dans combien de cas il compte intenter des poursuites? Plus particulièrement, le gouvernement songe-t-il à instituer des poursuites contre le Manitoba Telephone System, qui relève du gouvernement provincial et qui distribue actuellement sans licence fédérale les signaux d'un satellite américain?

Une voix: C'est un homme d'affaires conservateur qui le fait.

M. Fox: Madame le Président, c'est la première fois que j'entends parler de 700 stations. Au ministère, il est plus souvent question d'un chiffre variant entre 70 et 200.

Quant au Manitoba Telephone System, j'ai expédié un télégramme la semaine dernière au ministre responsable, M. Enns, lui demandant de se conformer à la loi canadienne sur la radiodiffusion.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION DE L'AMBASSADEUR DU CANADA À WASHINGTON

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre en est au courant, notre poste diplomatique le plus prestigieux est celui d'ambassadeur à Washington.

Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que la prochaine nomination à ce poste se fera dans les rangs de la Fonction publique, c'est-à-dire qu'on désignera un diplomate de carrière comme l'ont d'ailleurs fait tous les gouvernements depuis la seconde guerre mondiale?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, pour le montant le gouvernement n'envisage aucune nouvelle nomination à Washington.

Mlle MacDonald: Madame le Président, je suis sûre que le ministre est aussi au courant que moi des discussions qui se poursuivent actuellement à ce sujet. Il est également au courant, j'en suis persuadée, du grave climat d'insatisfaction qui règne actuellement au sein de l'Association des agents du service extérieur . . .

M. Trudeau: Les choses s'améliorent actuellement.

Mlle MacDonald: . . . suite à la mise en application hâtive du rapport Steers. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il ne va pas aggraver ce climat d'insatisfaction en désignant à ce poste une personne extérieure à la Fonction publique?

M. MacGuigan: Madame le Président, il existe en ce domaine une tradition que l'opposition elle-même a contribué à établir. Je tiens à dire cependant que nous avons pleinement confiance dans notre ambassadeur actuel à Washington.

Une voix: Jean Wadds appréciera beaucoup cette remarque.

• (1200)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je voudrais répondre à quelques questions posées à la Chambre hier et les jours précédents? Me le permettra-t-on?

Des voix: Règlement!

Mme le Président: Je crains que le ministre ne soit obligé d'attendre que d'autres questions lui soient posées.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

DÉPÔT DU RAPPORT «POUR LES ENFANTS DU CANADA, PROGRAMME NATIONAL D'ACTION»

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles le rapport qui s'intitule *Pour les enfants du Canada, Programme national d'action, For Canada's Children, National Agenda for Action.*

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DE L'ACCORD DE COLLABORATION CANADA-MEXIQUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE INDUSTRIELLE

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je voudrais déposer dans les deux langues officielles l'accord de collaboration en matière d'énergie industrielle que signaient le 27 mai dernier les gouvernements du Canada et du Mexique.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 126, 187, 277, 291, 359, 637 et 826.

[*Texte*]

LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

Question no 126—**M. Cossitt:**

1. La Loi sur les secrets officiels renferme-t-elle des dispositions qui ne cadrent pas avec la politique actuelle du gouvernement et, le cas échéant, quelles sont-elles?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier la Loi et, *a*) le cas échéant, quand ces modifications seront-elles présentées, *b*) sinon, pourquoi?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Le gouvernement a l'intention d'examiner la loi sur les secrets officiels. Il faudrait attendre que cette étude soit achevée avant de spéculer sur la nature des modifications qui peuvent être proposées, et le moment où elles devraient l'être. A cet égard, il faudra tenir compte des recommandations de la Commission McDonald.

LA CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

Question no 187—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Corporation commerciale canadienne?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)): En ce qui concerne la Corporation commerciale canadienne:

1.

	1977	1978
Total des recettes	$281 641 987	$276 118 333
Revenus nets	Néant	$ 1 116 757
Déficit	$ 1 681 470	Néant

Questions au Feuilleton

2. *a*)

Attributions du gouvernement	1977	1978
Coûts administratifs	$6 259 453	$7 271 889
Remboursement de pertes de contrat	$1 983 201	$3 000 000

b)

	1977	1978
Prêts au Fonds du revenu consolidé au 31 mars	$ 5 800 000	$ 3 300 000
Avances du Fonds du revenu consolidé au 31 mars	$10 000 000	$10 000 000

c) Le gouvernement n'a rien investi dans la corporation, ni avant, ni après tout amortissement.

LE COMPTE D'ACHAT DES MUSÉES NATIONAUX

Question no 277—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Compte d'achat des Musées nationaux du Canada?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Les Musées nationaux me transmettent les renseignements suivants:

Année financière	Montant
1975-1976	$4,220,000
1976-1977	2,120,000
1977-1978	570,000
1978-1979	2,120,000
1979-1980	2,045,000

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE

Question no 291—**M. Herbert:**

1. *a*) Combien le gouvernement a-t-il payé pour l'acquisition de la Société des transports du Nord Limitée, *b*) sous quelle forme l'argent a-t-il été versé et à qui?

2. La société avait-elle des dettes au moment de l'acquisition et, le cas échéant, de quel montant?

3. A combien s'élevaient *a*) l'action autorisée, *b*) le capital d'émission de la société au moment de l'achat?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de Transports Canada:

1. *a*) La Société des transports du Nord Limitée (STNL) était une filiale qui appartenait en totalité à l'Eldorado Gold Mines Ltd. et figurait à titre d'investissement du montant de $152 000 au bilan de cette société lorsqu'en 1944 l'Eldorado Gold Mines fut expropriée par le gouvernement fédéral. Voir également la réponse à la question no 290 déposée le 26 mai 1980.

b) Voir *a*).

Questions au Feuilleton

2. Il est impossible d'établir si la STNL avait des dettes, à cause de la manière dont l'acquisition de cette dernière a été faite.

3. *a*) En 1944, le capital-actions autorisé de la STNL consistait en 2,500 actions de $100 chacune.

b) Le capital-actions émis, au moment de l'achat de la société, était de 1,520 actions de $100 chacune.

ENVIRONNEMENT—LES EMPLOYÉS

Question nº 359—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de l'Environnement, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):

1. *a*) 77 *b*) (i) 9 (ii) 1

2. *a*) 64 *b*) (i) 9 (ii) 0

3. Impact des changements structurels

Date	Nombre de SX	Nombre de francophones	Nombre de femmes
MDE avec les Pêches le 31 mars 1979	77	9	1
MDE sans les Pêches le 2 avril 1979	54	6	0
MDE avec Parcs le 8 juin 1979	64	9	0

TRAVAIL CANADA—LE SECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 637—**M. Howie:**

Combien de personnes oeuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère du Travail?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Vingt-deux.

LA STATION DE BIOLOGIE MARINE DE ST. ANDREWS (N.-B.)

Question nº 826—**M. Howie:**

1. Le 1er décembre 1979, combien de personnes étaient employées à la Station de biologie marine de St. Andrews (N.B.)?

2. Quel est le budget de fonctionnement de la station de l'année financière courante?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): 1. 117 employés.

2. Le budget de fonctionnement de l'année financière courante est $2,800,000.

[*Traduction*]

M. Daudlin: Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'ABSENCE DE RÉACTION DU GOUVERNEMENT DEVANT LA SÉCHERESSE ET LES INCENDIES DE FORÊT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat) propose:

Que la Chambre regrette profondément l'absence de réaction de la part du gouvernement, à la Chambre des communes, au sujet de l'inquiétude engendrée par la désastreuse sécheresse qui sévit sur l'agriculture de l'Ouest et par la situation critique due aux incendies de forêts qui s'ensuivent, et qu'elle demande au gouvernement de se départir de sa réticence et de demander l'avis des députés de tous les partis de façon franche et ouverte.

—Madame le Président, je voudrais dire, pour commencer, que la question de la sécheresse constitue un sujet de débat particulièrement approprié pour un jour réservé à l'opposition en ce vendredi après-midi.

Avant de passer aux principaux arguments que j'entends soulever dans le cadre de mon intervention au sujet de la sécheresse, je tiens à faire une brève remarque, d'ailleurs évidente, au sujet de la pluie. Je fais allusion naturellement à certaines pluies bienfaisantes qui ont commencé à tomber il y a une semaine dans l'Ouest du Canada, principalement en Alberta. Je dois dire qu'elles ont été absolument providentielles. Elles ont commencé à tomber vendredi dernier dans l'après-midi et il semble que la plupart des précipitations les plus importantes se soient concentrées le long des contreforts des Rocheuses, dans l'ouest de l'Alberta. La ville de Lethbridge a enregistré des précipitations de trois pouces et Raymond, dans le sud-ouest de l'Alberta, aurait reçu cinq à six pouces de pluie, ce qui est assez considérable. Soit dit en passant, il a plu pendant trois à quatre jours.

Dans le sud-est, la partie de la province où j'habite, à Medicine Hat, nous avons reçu environ un pouce et demi pendant environ quatre jours. Les grosses précipitations sont surtout tombées sur le nord de l'Alberta et ont couvert une bonne partie de la zone où ont sévi les incendies de forêt dans le nord de la province. Ce fut naturellement un changement bienvenu dans les tendances météorologiques. Je dois dire que ce n'est pas ce que nous appellerions une pluie générale, mais plutôt de nombreuses averses qui ont été extrêmement bénéfiques.

En Saskatchewan et au Manitoba, la situation est loin d'être aussi encourageante. Il a plu beaucoup moins, de la frontière de l'Alberta en direction est. Certaines régions, comme celle de Swift Current, n'ont à peu près rien eu. Au Manitoba, si je comprends bien, la situation est identique, c'est-à-dire que nulle part dans la province a-t-il plu pour la peine.

En dépit de ces pluies extrêmement bienfaisantes—en fait ce sont les premières depuis le début de l'automne dernier—et en dépit de l'affirmation très cavalière faite au réseau anglais de Radio-Canada, le premier jour où il a plu, voulant que la sécheresse soit chose du passé, pour ma part je dirais que ce n'est décidément pas le cas. Le problème des conséquences et incidences de la sécheresse dans l'Ouest persiste toujours. On ne peut certes pas prétendre que c'est la fin de la sécheresse dans l'Ouest, et c'est de cela que je veux vous entretenir d'ici la fin de mon propos.

Voyons quelles sont l'ampleur et les conséquences de cette sécheresse. La région touchée s'étend de l'intérieur de la Colombie-Britannique jusqu'au Manitoba inclusivement. Au sud, elle frappe tous les États frontaliers des provinces des Prairies, y compris la ceinture du maïs du Nord-ouest américain. Enfin, elle s'étend beaucoup plus au nord que toutes les autres sécheresses des années 30 et à celle de 1977. Au nord, elle s'étend aussi aux quatre provinces de l'Ouest. Les très nombreux incendies de forêt qui font rage depuis la Colombie-Britannique et jusqu'au nord de l'Ontario, évidemment, sont à la fois une conséquence directe et un indice de propagation de la sécheresse qui sévit dans le sud des Prairies.

La sécheresse s'est abattue sur l'Ouest au début de l'automne dernier et y a persisté tout l'hiver. Oui, une sécheresse en hiver est possible. C'est ce qui nous est arrivé l'hiver dernier. Les précipitations de neige ont été extrêmement faibles, non seulement dans les Prairies, mais encore en Ontario et dans l'ouest du Québec. Elles ont été presque nulles dans la prairie rase où souffle habituellement le chinook, c'est-à-dire dans tout le sud de l'Alberta et dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Le peu d'humidité qu'a procurée la fonte des neiges, au printemps, a été complètement asséchée par un mois d'avril torride et des vents chauds et secs très violents.

La plupart de ces vents désséchants—et je crois que c'est là un fait unique et exceptionnel—soufflaient de l'est et du sud-est d'où nous viennent habituellement des tempêtes et du temps humide. Coïncidence ou pas, ce temps exceptionnellement chaud et venteux a duré jusqu'à l'éruption du mont St. Helens, lorsque les vents ont recommencé à souffler comme d'habitude du sud-ouest du Pacifique, mais transportant malheureusement des cendres volcaniques.

Cette sécheresse est beaucoup plus grave que celle qui a duré un an en 1977, parce qu'elle est beaucoup plus étendue. Nous n'en connaîtrons tous les dégâts qu'à la fin du mois clé de juin, lorsque des précipitations abondantes auront permis, espérons-le, d'éviter une catastrophe agricole dans l'Ouest.

● (1210)

Nous avons abordé la question de la sécheresse hier, lors de la première réunion du comité permanent de l'agriculture, et aujourd'hui, à l'occasion du débat de l'opposition, c'est la première fois que cette question est abordée au Parlement. Très franchement, je dois dire que ce débat sur la sécheresse aurait dû avoir lieu il y a un mois. C'est sûrement démontré par le nombre des questions qui ont été posées à la Chambre et au Sénat ainsi que par le nombre de motions présentées au terme de l'article 43 du Règlement.

Je dois dire que le refus de la motion que j'ai présentée au terme de l'article 26 du Règlement en vue de tenir un débat d'urgence, il y a environ dix jours, m'a vivement déçu.

Je répète que la motion d'aujourd'hui est très pertinente, et je tiens à la lire pour bien le démontrer. Elle est brève et à propos. La voici:

Que la Chambre regrette profondément l'absence de réaction de la part du gouvernement, à la Chambre des communes, au sujet de l'inquiétude engendrée par la désastreuse sécheresse qui sévit sur l'agriculture de l'Ouest et par la situation critique due aux incendies de forêts qui s'ensuivent, et qu'elle demande au gouvernement de se départir de sa réticence et de demander l'avis des députés de tous les partis de façon franche et ouverte.

Cette question est certainement bien trop importante pour qu'on en débatte avec le parti pris politique traditionnel. C'est une question qui suscite beaucoup d'inquiétude partout dans l'Ouest, même après les pluies dont j'ai déjà parlé et même dans des villes comme Calgary où l'on imagine facilement quelles conséquences peut avoir le manque d'eau. Les gouvernements des Prairies en sont aussi vivement préoccupés, et comme il n'y a pas eu de débat fédéral sur cette question ni d'intervention du gouvernement, les gens de l'Ouest ont l'impression—et j'insiste sur le mot «impression»—que le gouvernement et même le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne se soucient de rien et ne sont pas vraiment au courant de la gravité de cette sécheresse dans l'Ouest.

La sécheresse est pour le moins un sujet triste et déplaisant, mais on ne devrait pas le passer sous silence et nous ne devrions pas hésiter, ici au Parlement, à en parler. Quoi qu'il en soit, c'est une situation réelle due principalement au fait que les hommes politiques, quel que soit leur parti, ne peuvent réglementer les facteurs climatiques et géographiques qui causent les sécheresses. Qu'il me suffise de dire que ceux d'entre nous qui vivent dans la région des pâturages balayés par le chinook ont appris à vivre avec la sécheresse et non simplement à survivre comme ce fut le cas pendant dix ans dans les années 30 et, plus récemment, en 1961 et 1977.

C'est presque un mode de vie, dirai-je. Personne cependant ne peut vraiment comprendre les terribles conséquences de la sécheresse s'il n'a pas été témoin du spectale tragique que donnent les nuages de poussière de centaines de pieds de hauteur, déferlant sur la prairie comme un lourd nuage noir de tempête—sans humidité, bien sûr—assombrissant le ciel au point qu'il faut allumer la lumière. Il y a de quoi être effrayé. On ne peut vraiment comprendre ce qu'est la sécheresse si on n'a jamais vu un gros troupeau de bétail affamé, surtout en été car l'herbe ne pousse pas, ou encore le spectacle des bêtes assoiffées qui ne peuvent se désaltérer. Les députés ne devraient pas me répondre sans réfléchir qu'il faut attribuer cette situation à des problèmes de gestion, car cela peut arriver même de nos jours, surtout quand on conduit aux pâturages un grand troupeau. C'est une expérience ahurissante que de voir toutes les bêtes d'un grand troupeau s'arrêter soudainement et lever le museau contre le vent pour «sentir» l'eau. Cette réaction est presque instantanée. Les députés ont-ils jamais essayé de «sentir» l'eau? Le bétail le peut, lui, mais il est incapable de distinguer l'eau douce de l'eau alcaline, dont le taux de concentration est trop élevé pour qu'on puisse la boire?

Dans l'Ouest du pays, on compte 45 millions d'acres de pâturages pour le bétail et, dans tout le Canada, on ne trouve que 50 millions d'acres des herbages de cette catégorie. Tous nos troupeaux bovins et relativement quelques troupeaux d'ovidés broutent actuellement presque toute cette herbe. Ainsi, la sécheresse prend une importance toute spéciale pour notre bétail qui, pour ainsi dire, broute cette herbe toute l'année. En réalité, c'est là son seul rôle: brouter toute l'année l'herbe qui, fort souvent, est très courte. Au cours des années 1930, nous avons appris à nos dépens que pendant une sécheresse, il fallait réduire le nombre des bêtes dans un troupeau en fonction des réserves existantes d'herbe et de foin et ne garder qu'un strict minimum de bêtes d'élevage, pour obtenir des veaux l'année suivante. En quelques mots, voilà ce qu'il faut faire en période de sécheresse.

La sécheresse

Aujourd'hui, eu égard à la grande pénurie d'herbe et de foin, il n'est pas pratique de déplacer le troupeau jusqu'à une autre source de pâturage ou encore d'amener le foin jusqu'aux bêtes. Cela vaut pour toutes les régions de l'Ouest où sévit la sécheresse. La raison à cela est qu'il n'existe simplement pas de réserve d'herbe ou de foin dans l'Ouest du pays. Ainsi, avant que cette sécheresse ne prenne fin, il vaut la peine de noter que l'Ontario est la seule région où se trouve, en ce moment, une abondance tant de foin que d'herbe.

Les 950,000 acres irriguées intensivement dans le sud de l'Alberta produiront deux bonnes récoltes de luzerne cette année. Il s'agit d'une récolte importante dans la région d'irrigation intensive, mais cette récolte ira surtout aux industries laitières des quatre provinces de l'Ouest depuis la Colombie-Britannique jusqu'au Manitoba. A l'heure actuelle, le reste de la récolte de luzerne de 1979 dans la région de Brooks, qui est au centre de l'un des districts d'irrigation, se vend à des prix qui atteignent $100 la tonne pour les producteurs avant d'être acheminée par camion vers des endroits comme Red Deer, dans une région du centre de l'Alberta qui manque rarement de foin. Cela ne s'est jamais vu auparavant.

J'ai essayé de décrire les conséquences de la sécheresse le plus franchement et le plus simplement possible. Je rappelle cependant à la Chambre qu'il s'agit, bien entendu, de mes observations personnelles.

Que pouvons-nous faire au Parlement fédéral pour aider à résoudre le problème? C'est à cette question que je consacrerai le reste de mon intervention. Je tiens à avancer certaines propositions auxquelles nous devrions tous réfléchir sérieusement.

J'ai dit plus tôt que pendant les années 30, nous avions dû réduire nos troupeaux en fonction de nos réserves d'herbe et de foin. Bien entendu, c'était longtemps avant l'époque de l'impôt sur le revenu. Ce que nous avons appris pendant les années 30 tient encore, mais les lois fiscales compliquent la situation. La vente forcée de bovins d'engraissement et même de bêtes d'élevage, dans certains cas presque la moitié du troupeau, crée une situation impossible au point de vue de l'impôt sur le revenu.

La solution la plus évidente serait d'utiliser ce qu'on appelle le compte de fiducie pour l'étalement des produits reçus d'avance, ce qui permettrait aux éleveurs d'établir à titre personnel une caisse de stabilisation protégée contre l'impôt. Le ministère des Finances est au courant de cette possibilité fort avantageuse parce qu'il a refusé de même y songer pendant la sécheresse de 1977 quand on le lui avait proposé de façon très sérieuse. Le report devrait se faire sur une période assez longue pour permettre aux éleveurs d'augmenter leurs troupeaux par les moyens naturels après la période de sécheresse ou de racheter des bêtes quand il y aura suffisamment d'herbe et de foin. Bien entendu, cela pourrait prendre plusieurs années.

Bien de gens ont aussi recommandé de demander à la Commission canadienne du blé de garantir des réserves suffisantes d'orge dans l'Ouest, surtout en Alberta, pour alimenter le nombre plus important de bêtes d'un an qui sont maintenant destinées aux parcs d'engraissement. Ces réserves doivent être garanties dès maintenant pour être utilisées avant que la nouvelle récolte soit prête. Il faut noter que, depuis un mois, il s'est vendu à cause de la sécheresse plus de bêtes que d'habitude sur les marchés de l'Ouest, y compris beaucoup de vaches avec leur veau.

Nous devrions songer aussi à la faisabilité d'acheminer plus tôt qu'à l'ordinaire les bovins d'engraissement vers l'Ontario et même à transporter du foin par chemin de fer et par camion. Évidemment, le bétail restera dans les pâturages aussi longtemps que possible, jusqu'au début de l'hiver, et on le conduira ensuite dans les parcs d'engraissement où il sera nourri de maïs et d'ensilage. La viande sera ensuite écoulée sur le marché ontarien et nous espérons que les prix seront assez élevés pour compenser les $6 les 100 livres qu'il en coûte pour faire venir le bétial en Ontario depuis les Prairies.

● (1220)

Je pense qu'il vaudrait la peine d'offrir une aide financière pour ce type de transport et que cette aide devrait provenir de deux sources, non seulement du gouvernement fédéral mais aussi des chemins de fer sous forme de tafis spéciaux, surtout quand on réexpédiera du foin si ce projet se concrétise. Je crois que c'est une suggestion fort réaliste. Il y a quelques années, les chemins de fer avaient institué le tarif animaux de boucherie s'appliquant au transport des animaux d'engrais. On pourrait peut-être revenir à cette formule en la modifiant au besoin pour tenir compte des besoins actuels.

Le bœuf de boucherie canadien a désespérément besoin de perspectives fermes à long terme. C'est ce qui est devenu évident depuis que nous sommes entrés dans ce secteur que nous partageons d'ailleurs avec celui du porc dans toute l'Amérique du Nord. N'y aurait-il pas lieu de revoir notre loi relative à l'importation du bœuf ou encore à l'importation de la viande? Je suis certain que la majorité des députés voudraient collaborer sans compter que l'appui serait total de la part des entreprises intéressées.

J'aurais maintenant un mot à dire à propos de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Cet organisme est né de la situation tragique et du désespoir des années 30. son nouveau directeur, M. Harry Hill, a entrepris de mettre sur pied tout récemment un programme d'urgence en prévision des dégâts qu'engendrera la sécheresse. Il n'y a que quelques députés qui en sont au courant et pourtant ce n'est pas une question de sécurité! Donnons donc tout notre appui à ce programme. Somme toute, la loi en question renferme les dispositions initiales qui s'appliquaient à la première sécheresse, du moins celle des temps modernes, vers le milieu des années 60. Le moment n'est-il pas choisi pour que le gouvernement fédéral renvoie cette responsabilité à l'agriculture?

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: Enfin, monsieur l'Orateur—et c'est peut-être le plus important—je voudrais vous faire une suggestion de la plus haute importance sans aller plus loin pour l'instant, à savoir que nous devrions commercer à discuter sérieusement des conséquences de cette sécheresse, d'une manière tout à fait apolitique. Ce serait naïf et peu réaliste de s'attendre à des solutions instantanées. Je prie le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de nous donner plus de renseignements sur ce groupe d'étude de la sécheresse. Qui en fait partie? Comment s'appellent les membres et quelles sont leurs responsabilités? Sont-ils d'Ottawa, ou viennent-ils tous de l'Ouest ou s'agit-il d'un groupe mixte? Dites-le-nous.

Une voix: Le ministre n'est même pas à la Chambre.

M. Hargrave: Bien que le ciel ait eu cette semaine la grâce d'envoyer de la pluie dans l'Ouest, il n'existe aucune raison de penser qu'une sécheresse de plusieurs années, même de dix ans, ne puisse se reproduire. C'est peut-être l'idée la plus importante sur laquelle je puisse vous inviter à méditer. Malgré nos techniques raffinées, que ce soit dans les prévisions météorologiques ou dans les tentatives faites pour changer la température proprement dite, nous n'avons aucune garantie contre la sécheresse. Quelques députés de ce côté-ci de la Chambre ont fini par devenir des spécialistes officieux en matière de sécheresse, qu'ils l'aient voulu ou non. C'est le moment, je crois, de partager ces connaissances avec tous les députés.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Si aucun député à ma droite ne demande l'attention de la présidence, je regarderai du coté du NPD; si un honorable député de ce parti veut la parole, il l'aura pendant 20 minutes puis, au prochain tour, si un ministre ou un honorable député de ma droite cherche à avoir la parole, il aura 30 minutes. Par la suite, ce serait 20 minutes pour chaque député.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la question qu'ont choisie nos amis du parti conservateur. Toutefois, je suis attristé par le fait que les conditions de sécheresse soient si graves dans l'Ouest qu'on estime la situation assez urgente pour en faire le sujet du débat d'aujourd'hui.

Les beuglements de bêtes affamées que j'ai entendus en fin de semaine m'ont bien rappelé la gravité de la situation qui existe dans l'Ouest. Cela m'a rappelé la région de sécheresse permanent du Sahara méridional où j'ai passé plusieurs années au début des années 70 à titre de conseiller pédagogique auprès du gouvernement de l'État de Kano dans le nord du Nigéria. La sécheresse y avait emporté un million de bêtes dans les circonstances les plus épouvantables dans une région où il ne restait plus rien à manger. Les beuglements que j'ai entendus en fin de semaine dernière dans ma province natale de la Saskatchewan m'ont rappelé la gravité de la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement les éleveurs de bétail.

Mon collègue, le député de Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse), qui est le critique de notre parti en matière d'agriculture, n'est pas ici aujourd'hui à cause de cette sécheresse et parce qu'il doit être dans sa ferme pour s'occuper de son bétail. Hier il a communiqué avec son bureau et a rappelé qu'il n'était tombé que un dixième de pouce de pluie dans sa région depuis l'automne dernier.

Bien qu'il ait plu dans certaines régions de l'Ouest dernièrement, il y a de vastes régions en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan où il a plus très peu ou pas du tout. Cela aggrave beaucoup les problèmes qu'ont normalement les agriculteurs. Nous devons en tant que pays et gouvernement être prêts à répondre aux défis que posent cette sécheresse et celles qui suivront inévitablement. Jusqu'ici, le gouvernement d'en face a beaucoup parlé, mais accompli très peu.

Voici quel est, à mon avis, la situation concernant le bétail et leur alimentation. Les pâturages sont dans un état critique à ce moment-ci de l'année, et ce presque partout dans l'Ouest. Il y a très peu de fourrage de surplus disponible. Les agriculteurs se débrouillent donc avec les pâturages qu'ils ont et doivent dans certains cas laisser leurs bêtes paître dans des champs ensemencés qui ne peuvent être encore endommagés et d'autres les laissent paître dans des terres à foin. Le plus que ces agriculteurs peuvent espérer, c'est de garder leurs bêtes en vie jusqu'au milieu ou à la fin de juin. S'il y a des averses d'ici là,—et combien de fois n'avons-nous pas entendu hier, pendant les délibérations du comité, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) invoquer le nom du Tout-Puissant dans l'espoir de faire pleuvoir—il serait toujours possible de faire une coupe de foin dans les champs et d'avoir du fourrage pour l'hiver prochain.

Je tiens à signaler au ministre et aux députés d'en face qu'il se pourrait très bien que le Tout-Puissant ne nous exauce pas cette fois-ci. Le ministre se rappelle peut-être d'une phrase qui a été dite autrefois, quand les agriculteurs réclamaient l'intervention des pouvoirs publics qui se faisaient prier. On disait alors «cultivez moins de blé et faites plus de bruit». Le ministre peut s'attendre à entendre à nouveau de tels propos dans la bouche des députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre.

C'est maintenant que la sécheresse sévit. Bien des agriculteurs, surtout des éleveurs laitiers, ont déjà dû commencer à puiser dans leurs réserves pour nourrir leurs bêtes. Ils sont en train de diminuer leurs troupeaux. Les éleveurs essayeront de conserver leurs troupeaux de base jusqu'à l'automne prochain, mais ils n'y parviendront pas tous, compte tenu des réserves dont ils disposent actuellement. On a réduit le nombre de bien des troupeaux ces derniers mois à cause de la baisse des prix et de l'effondrement anticipé des cours. Maintenant à cause de l'accroissement de l'abattage par suite de la pénurie de fourrages, l'élevage des bovins pourrait pratiquement disparaître. Puis-je demander au ministre ce qui va maintenant advenir de l'élevage?

● (1230)

Je n'accepte pas la solution du député de Medicine Hat (M. Hargrave) qui a proposé que le gouvernement accélère la vente des animaux de reproduction afin de verser aux producteurs une rente à versements invariables.

Une voix: Non, il n'a pas dit cela.

M. Hovdebo: Le fait d'accorder aux agriculteurs un dégrèvement fiscal pourra certes rendre service aux gros exploitants mais cela n'aidera en rien les petits éleveurs qui dépendent de leurs troupeaux d'élevage d'une année sur l'autre et le consommateur paiera également un prix considérable pour le même bœuf lorsque les troupeaux auront été réduits.

La solution serait certes une administration nationale des viandes, comme on a souvent demandé au ministre d'établir. On me dit que les ministres de l'Agriculture reviendront à la charge à Toronto. Même en son absence, je le prie de s'engager à prévoir une gestion de l'offre du bétail semblable à celle qui a été prévue pour d'autres cultures et élevages dans le passé. Une vente dirigée peut grandement aider le Tout-Puissant et le ministre, et nous avons besoin de tout l'aide que nous pouvons obtenir.

La situation pourrait s'améliorer si nous étions assurés d'une bonne récolte de céréales. Toutefois, les cultures de céréales ont subi de grandes avaries à cause de faibles taux de germination, de la présence de parasites comme les sauterelles, et de l'effet de vents chauds et secs sur les cultures et l'humidité existante. Le gouvernement, en dressant ses plans, doit tenir compte de deux facteurs. Premièrement, il est peu probable qu'il y ait assez de pluie pour remédier à la situation. Deuxiè-

mement, même s'il y a de fortes pluies, la récolte de foin et de céréales sera minime cette année.

Il serait possible de mettre au point un programme pour parler à l'éventualité d'une sécheresse si seulement le gouvernement fédéral reconnaissait l'importance de la situation et jugeait plus important de consacrer des sommes à ces mesures que d'envoyer ses ministres faire des tournées et prononcer des discours. C'est l'attitude que le gouvernement a affichée tout ce printemps. Divers sénateurs pensionnés en ont profité pour faire un semblant de retour politique et s'occuper de façon payante en travaillant comme inspecteur des sécheresses. Permettez-moi de vous dire à quel point ce cirque politique ambulant irrite mes commettants et certains anciens partisans libéraux de l'Ouest.

Beaucoup de députés savent que les sous-ministres de l'Agriculture des quatre provinces de l'Ouest ont rencontré des représentants du gouvernement fédéral il y a deux semaines; il a été convenu que le gouvernement fédéral et les provinces payeraient chacun la moitié du coût d'un programme de dédommagement des agriculteurs éprouvés par la sécheresse. En tout cas, c'est ce que pensaient les gouvernements provinciaux. Ils tâchent de remédier à la sécheresse en prenant des mesures au jour le jour et c'est là-dessus qu'ils croyaient s'être entendus avec le fédéral. Mais cette semaine et hier encore, lors des séances du comité permanent de l'agriculture, le ministre a nié qu'une entente soit intervenue et a dit que, pour cela, il fallait l'approbation du Conseil du Trésor et du cabinet. Il a en outre fustigé le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan, M. Gordon MacMurchy, pour avoir eu le toupet de dire que le gouvernement fédéral avait refusé de partager avec la Saskatchewan le coût d'un programme de dédommagement des agriculteurs éprouvés par la sécheresse, programme qui aurait coûté de 15 à 20 millions de dollars.

M. Pepin: Il n'y a aucune contradiction là-dedans.

M. Hovdebo: Personne ne prétend que le programme de la Saskatchewan va permettre de résoudre le problème de la sécheresse, mais il aidera peut-être à se tirer d'affaire ceux qui n'y parviennent pas tout à fait seuls. C'est là une manière rationnelle de réagir à un problème extrêmement grave, mais le ministre serait prêt à donner une bonne douche froide aux organisateurs de cette initiative importante du gouvernement provincial s'il pouvait trouver de l'eau pour le faire. Malheureusement, le complot du gouvernement a été déjoué. Un document du cabinet montrant bien le cynisme du gouvernement fédéral a circulé sous le manteau.

La *Gazette* de Montréal a publié un passage important de ce document intéressant dans un compte rendu de la *Presse canadienne* ainsi conçu:

> Il est entendu qu'étant donné la gravité de la sécheresse et ses répercussions sur l'économie, même les programmes publics les plus sérieux n'auront pas beaucoup d'effet sur l'économie et ne changeront pas grand-chose aux problèmes liés à la sécheresse, mais il n'en demeure pas moins extrêmement important que le gouvernement fédéral cherche à donner l'impression qu'il s'emploie par tous les moyens à remédier à la situation.

L'expression clé de cette citation est indubitablement «donner l'impression». «Le gouvernement fédéral cherche à donner l'impression . . . qu'il s'emploie par tous les moyens». Moi qui savais pourtant depuis longtemps quel cynisme affiche le gouvernement fédéral, j'en suis resté bouche bée. C'est comme s'il disait: «Ne faites pas attention à ce que je fais, contentez-vous de lire les communiqués de mes ministres qui sont portés sur la politique partisane». Dans l'Ouest, en parlant de gens de cet acabit, nous avons l'habitude de dire: «Mieux vaut ne rien faire».

Évidemment, le gouvernement espère des retombées politiques de «tous les moyens employés pour remédier à la situation». Tout d'abord, il y a la foire ambulante des ministres. Sauf erreur, le gouvernement a signé avec le Manitoba aujourd'hui un accord relatif à la sécheresse. D'autre part, les ministres du Transport et de l'Agriculture qui se réunissent à Victoria en fin de semaine vont vraisemblablement signer d'autres accords.

J'aimerais simplement vous dire qu'il existe une meilleure façon, une façon qui n'aliénerait pas l'Ouest et qui ne ferait pas le jeu d'opportunistes comme le Parti unioniste de la Saskatchewan, parti que dirige l'ancien chef conservateur, qui ne souhaite rien d'autre que de voir le gouvernement fédéral faire servir la sécheresse à sa politique partisane. En fait, aucun gouvernement à Washington n'aurait le cynisme de dire que le gouvernement fédéral doit chercher à donner l'impression qu'il s'emploie par tous les moyens à remédier à la situation.

De ce côté-ci de la Chambre, nous disons: «Appliquons l'entente conclue entre la Saskatchewan et le gouverneur fédéral en 1977». Cette entente a besoin d'être modifiée pour tenir compte de la conjoncture nouvelle. En 1977, il y avait pénurie d'eau en surface; cette année, le réseau hydrologique a bien tenu. En 1977, le transport de provendes d'une ferme à l'autre était crucial, tandis que cette année il n'y a à peu près pas d'excédent à transporter. Un comité de la sécheresse a mis le gouvernement fédéral au courant de la situation il y a quelque temps; pourtant, hier encore, le ministre de l'agriculture de la Saskatchewan a reçu un télex de son homologue d'Ottawa qui lui déclarait qu'on avait envisagé diverses mesures, mais que le cabinet n'avait encore pris aucune décision ferme. Qui sait, peut-être verra-t-on demain un miracle.

L'entente proposée il y a deux semaines ne réglerait pas tout, et je dois dire que le député de Medicine Hat a proposé d'autres solutions dans son discours aujourd'hui. Mais tout compte fait, je crois que ce projet d'entente pourrait être mis en œuvre rapidement. Il renferme certaines solutions valables dont je voudrais parler.

Premièrement, l'acquisition de la luzerne qui ne peut être exportée, son entreposage et sa revente selon les besoins.

● (1240)

Deuxièmement, ramener de l'Ontario le foin dans des voitures à bestiaux.

Troisièmement assurer les réserves suffisantes d'orge pour répondre aux besoins des régions, et je ne fais ici que répéter certaines des suggestions du député de Medicine Hat.

Quatrièmement, s'engager à ne plus vendre d'autres grains de provende aux marchés d'exportation jusqu'à ce qu'on connaisse tout l'ampleur de la sécheresse.

Cinquièmement, stopper ce mouvement des céréales qui ne tombent pas sous la juridiction de la Commission canadienne du blé pendant deux semaines afin d'évaluer les réserves des Prairies.

Sixièmement, retourner les recoupages agglomérés de Thunder Bay ou Vancouver qui sont en-deça des exportations déjà promises.

Septièmement, utiliser les refuges zoologiques provinciaux et fédéraux à des fins de pâturage si la situation le permet.

Huitièmement, subventionner le transport du bétail vers ces régions ou d'autres pâturages disponibles.

Neuvièmement, établir un service de listage du fourrage et des grains de provende.

Dixièmement, aider les agriculteurs à creuser des puits.

Onzièmement, faciliter le pompage si nécessaire et enfin, douzièmement, faciliter le forage de puits dans les localités.

Le libellé de cette motion est tout à fait approprié. Nous regrettons profondément l'absence de réaction, tout comme nous avons parfois regretté le manque de dynamisme des conservateurs qui n'ont pas su trouver de solutions de rechange. Le ministre a reconnu que son ministère connaissait depuis longtemps le problème, mais il n'a rien fait pour y remédier. Cette tentative de solution du problème de la sécheresse a été faite dans le secret et elle est empreinte de cynisme. L'hésitation du gouvernement à reconnaître le programme de la Saskatchewan ou à engager des crédits pour l'appliquer nous laisse soupçonner que le gouvernement attend d'intervenir afin de faire de la réunion de Victoria en fin de semaine un grand événement pour les médias. Cette attitude est inexcusable et fera des tactiques dilatoires du gouvernement un tissu de suspicion et d'opportunisme.

En conclusion, j'aimerais vous signaler six grands domaines où le gouvernement fédéral pourrait intervenir pour aider les agriculteurs à vaincre ce désastre imminent ou partiel s'il pleut autant qu'il a plu au cours des derniers jours.

Il faut adopter des mesures immédiates et à long terme en ce qui concerne l'industrie du bétail, comme par exemple établir un organisme national de réglementation de la viande, comme on l'a suggéré. Il faut aussi mettre en place un programme permanent applicable rapidement pour assurer la survie du monde agricole en période de sécheresse. Il faut établir aussi un système de crédit qui permettrait aux agriculteurs de survivre durant ces périodes. Il faut aussi que la Commission canadienne du blé soit responsable de tous les grains de provende de sorte que nous puissions être certains d'obtenir les renseignements et d'exercer le contrôle sur le mouvement des grains lorsqu'il est nécessaire. Nous faisons seulement semblant de nous occuper de ce problème de la sécheresse, agissons. Le Parlement doit agir immédiatement, ce ne doit pas être seulement le jeu d'un parti politique qui essaie de faire bonne impression auprès des gens de l'Ouest.

L'histoire biblique des sept vaches maigres se répète au Sahara méridional. Nous sommes très fiers de notre planification et de notre technologie, mais elle risque d'avoir bien peu d'effets si les pluies ne viennent pas. Envisageons cette crise en pays responsable, et préparons-nous à faire le nécessaire.

M. Pierre Deniger (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le président, je tiens à dire tout d'abord que je parle aujourd'hui en l'absence du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui doit partir pour l'Afrique aujourd'hui, comme la Chambre le sait, et en l'absence également de son secrétaire parlementaire qui est à Montréal pour la clôture des Floralies.

Je dois dire à la Chambre à quel point j'ai apprécié les interventions des deux orateurs qui m'ont précédés. Je pense qu'ils ont fait preuve de cet esprit dont parlait le premier ministre (M. Trudeau) dans son discours du 12 lorsque, constatant le très petit nombre de députés que nous avions réussi à faire élire dans l'Ouest, il avait dit aux collègues de l'opposition:

> Comme tous vos collègues de la Chambre des communes, vous qui représentez la population de Saskatchewan, d'Alberta et de Colombie-Britannique, vous avez la charge de représenter vos commettants auprès du pays. Vous avez également celle de représenter le pays auprès de vos commettants dans la conjoncture actuelle. Cette tâche, personne d'autre ne peut s'en acquitter. Mon gouvernement est disposé à ne rien épargner pour vous aider à l'accomplir.

C'est dans cet esprit exactement qu'ont parlé les députés de Medicine Hat (M. Hargrave) et de Prince-Albert (M. Hovdebo). Et ce que j'ai constaté, c'est que la description faite par le député de Medicine Hat de la sécheresse, problème très grave qui touche tous les Canadiens, était à la fois exacte, raisonnable et sincère, venant d'un homme qui a déjà connu des sécheresses et qui voit d'avance les dangers auxquels la population albertaine pourrait être exposée, et spécialement les éleveurs, si la situation actuelle se poursuivait.

Des voix: Vous devriez aller voir sur place.

M. Deniger: Je ne serais que trop heureux d'aller voir les populations sur place, pour qu'elles me mettent au courant. Mais je sais que personne ne saurait mieux représenter les circonscriptions que ceux qu'elles ont élus.

Quand j'ai entendu le député de Prince-Albert, je n'ai pu m'empêcher de me souvenir que j'y suis allé à diverses reprises, comme il le sait et je sais à quel point il s'intéresse aux ambitions et aux besoins de sa population. Quand il dit que le Parlement devrait s'en mêler, il a parfaitement raison.

Avant d'examiner ces recommandations fort réalistes que lui-même et le député de Medicine Hat ont faites à la Chambre, permettez que j'informe les députés et le public canadien des perspectives que laisse planer cette sécheresse pour le Canada. Tout le monde est d'accord là-dessus, la sécheresse qui sévit dans les Prairies et dans le nort-ouest de l'Ontario est très grave et exige une action immédiate du gouvernement central. A cet égard j'appuie sans réserve le député de Prince-Albert et le député de Medicine Hat.

Pour l'instant le ministère de l'Agriculture a entrepris de préparer un rapport d'urgence. Le groupe de travail est déjà à l'œuvre. Cet après-midi même, le ministre des Transports (M. Pepin) nous entretiendra du sujet. A l'heure du lunch, il doit s'entrenir avec des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui lui communiqueront les dernières données à cet égard, pour qu'il nous en fasse part ensuite.

Comme l'a dit le député de Medicine Hat, la sécheresse cause déjà de graves inquiétudes dans les Prairies, dans le nord-ouest de l'Ontario et même aux États-Unis. Les pâturages et les champs de foin en souffrent déjà. On s'interroge déjà s'il y aura suffisamment de fourrage pour l'été. En fait, les quelques gouttes de pluie qui sont tombées en Alberta ont pu faire du bien à certains pâturages, mais l'herbe courte reste dans un état critique.

Nous ignorons ce qui arrivera si les éleveurs se voient obligés d'inonder le marché de leurs produits, ce qui entraînera une baisse des prix, sans compter les difficultés qu'ils auront à refaire leurs troupeaux. Les députés peuvent être certains que je signalerai au ministre des Finances les mesures fiscales fort réalistes que le député de Medicine Hat a proposées aujourd'hui. Comme il le sait, je fais également partie du comité des finances et j'ai l'intention de m'associer moi-même à sa demande, car même si bien des députés ne viennent pas de

circonscriptions agricoles, ils sont au courant des préoccupations des éleveurs canadiens.

Le niveau de l'eau des principaux cours d'eau, des lacs et des nappes souterraines ne cesse de baisser mais, pour l'instant, on espère que les réserves seront suffisantes peut-être jusqu'à la fin de l'été.

Je suis donc parfaitement d'accord avec le député de Prince-Albert quand il réclame une aide immédiate pour forer des puits, pour forer des puits pour l'usage des municipalités également. Cet après-midi, l'un de nos orateurs expliquera à la Chambre et au public canadien les mesures très réalistes et très concrètes mises sur pied par le ministère de l'Expansion économique régionale pour entreprendre la construction d'un système d'irrigation dans les Prairies.

● (1250)

Cependant, d'après mes renseignements le sol serait assez humide, en général, pour que les semences puissent germer. Si j'ai bien compris, la situation est plus grave pour les éleveurs parce que les cultivateurs de céréales sont au moins protégés par l'assurance récolte et un régime de stabilisation.

C'est pourquoi je voudrais maintenant parler de la situation des éleveurs. Les éleveurs se sont présentés dernièrement devant le comité des Finances et se sont plaints de certains articles de la loi sur les banques qui, à leur avis, ne répondent pas à leurs besoins. Les députés d'en face ont fait de sérieuses démarches en leur nom et plusieurs députés de notre parti ainsi qui moi-même avons appuyé leur demande.

Au fond, notre problème vient de ce qu'il ne pleut pas et tous les programmes que ce côté-ci de la Chambre peut établir avec l'aide et la collaboration des députés d'en face ne fera pas tomber la pluie. Il existe donc plusieurs possibilités. La proposition fiscale ne résoudrait pas le problème immédiatement mais elle calmerait certainement les inquiétudes des agriculteurs. On a mentionné une autre possibilité, ce serait de réduire les importations de bœuf pour que les éleveurs soient au moins assurés d'une demande du marché pour le bétail qu'ils ont à vendre.

Une autre solution proposée par le député de Prince-Albert (M. Hovdebo)—je ne suis pas certain d'être d'accord—était de commencer à transporter du foin d'est en ouest. D'après le peu que je sache, je crois que le coût serait presque prohibitif. Je demanderai peut-être aux ministères des Transports et de l'Agriculture de réunir des renseignements pour voir si cette idée est réalisable ou non. Je suis d'accord avec le député pour dire que les stocks d'orge sont suffisants. Il est indubitable que nous aurons suffisamment d'orge parce que dans les parties de la Saskatchewan que je connais, n'importe quelle année peut être une année de sécheresse. Au fond, le climat est sec dans le sud de la Saskatchewan et dans la région qui entoure Medicine Hat.

Je suis d'accord avec le député de Prince-Albert. C'est maintenant qu'il faut agir. Le député a présenté 12 propositions concrètes de mesures à prendre immédiatement et cinq propositions à long terme. Je n'ai pas pu toutes les prendre en note, mais j'ai certainement l'intention de m'entretenir avec lui très bientôt et de faire en sorte que ses instances soient communiquées aux ministères de l'Agriculture et des Finances. Je veillerai à ce que ce soit fait.

Néanmoins, le député m'a déçu lorsqu'il a dit que nous désirions profiter de la situation à des fins politiques. Je ferais remarquer qu'il n'y aura probablement pas élections d'ici quatre ans et que nous n'avons rien à gagner du point de vue politique à court terme. Le député doit comprendre que nous croyons être ici, surtout ceux d'entre nous qui viennent de subir l'épreuve du référendum, pour représenter tout le pays et pas pour marquer des points politiques à court terme. Nous sommes impuissants à changer le temps et à faire pleuvoir.

Le député a fait des propositions énergiques et concrètes. Mais il est tout à fait faux de prétendre que nous voulons monter un grand spectacle les 3 et 4 juin à Victoria. C'est injuste et le député me déçoit de faire une telle suggestion. J'espère que quelqu'un de son bureau a écrit cela pour lui et qu'il l'a lu à la Chambre accidentellement. Le député sait fort bien que la situation dans l'Ouest nous tient beaucoup à cœur. J'espère que, cet après-midi, lorsque le ministre des Transports (M. Pepin) va rencontrer les représentants du ministère de l'Agriculture et d'autres pour discuter de ce que va faire le ministère de l'Expansion économique régionale, nous pourrons fournir des réponses plus satisfaisantes.

Je désire également répondre au député à propos du prétendu revirement du ministère de l'Agriculture qui n'aurait pas été d'accord, aurait changé d'avis ou encore aurait fait faux bond au gouvernement de Saskatchewan et à son ministre de l'Agriculture en disant d'abord que l'affaire était conclue, pour le démentir le lendemain. Si je comprends bien, d'après les renseignements que m'ont donnés les représentants du ministère de l'Agriculture et qui ont été répétés à la Chambre par le ministre lui-même (M. Whelan), il a été question d'un accord lors d'une réunion des sous-ministres, mais rien d'officiel n'a été décidé. Nous n'avons pas rejeté à ce moment-là la demande de M. McMurchy. Tout ce que nous avons fait, c'est ceci: M. McMurchy a parlé à notre sous-ministre, M. Lussier, ce dernier a parlé au ministre de l'Agriculture qui, à son tour, a porté la question à l'attention des divers ministres intéressés, qui eux-mêmes en parleront au cabinet. Ce n'est pas du tout comme si nous avions rejeté la demande.

Dans ce genre de situation, il ne peut être question d'opportunisme politique. Nous représentons ici la nation. C'est pourquoi, je n'accuserai jamais les autorités provinciales d'opportunisme politique lorsqu'elles viennent s'entretenir avec le personnel de notre ministère. Essentiellement, tout le monde se préoccupe de la situation. Certaines propositions concrètes ont été avancées et nous ferons le nécessaire pour les appliquer parce que nous sommes convaincus que les ennuis qu'éprouvent les agriculteurs de l'Ouest intéressent tout le Canada.

J'ai l'intention de me rendre dans l'Ouest plusieurs fois l'année prochaine et au cours des années suivantes et de m'entretenir avec un plus grand nombre d'agriculteurs des Prairies. A mon avis, nous pourrions donner suite rapidement à l'une des propositions avancées en demandant aux membres du comité de l'agriculture de voyager un peu partout au Canada pour entendre les doléances des agriculteurs dont nous ont fait part le député de Medicine Hat et le député de Prince-Albert. Le comité pourrait s'entretenir avec les agriculteurs et les représentants de la Cattlemen's Association afin de garantir que la situation critique qui s'est présentée cette année et qui s'était produite de façon moins grave en 1977, en 1960-1961 et pendant dix ans au cours des années 30, ne se reproduira plus. Pour ma part, je suis convaincu que les députés de ce côté-ci de la Chambre, surtout ceux qui viennent de livrer une lutte très dure au Québec, feront preuve de bonne volonté et de compréhension et qu'ils seront prêts à appuyer les membres du cabinet et les fonctionnaires qui s'intéressent vivement aux problèmes des agriculteurs de l'Ouest. Je puis garantir au député qu'il recevra cet après-midi des renseignements précis et à jour.

Le député a parlé d'une entente conclue avec le gouvernement du Manitoba. Je ne suis pas au courant de cette entente; il en existe peut-être une. Quand il rencontrera les fonctionnaires, le ministre des Transports sera au courant des dernières nouvelles.

Le député a parlé d'un grand spectacle à Victoria. Je ne suis pas au courant de cela non plus. Je sais qu'il doit y avoir une réunion à Victoria, mais ce n'est ni un grand spectacle ni un grand rassemblement politique. Ce n'est pas cela du tout. Ce que nous comptons faire, c'est prendre des mesures de grande envergure immédiatement. En 1977, nous avions un comité du cabinet, un comité des fonctionnaires et une équipe spéciale. Celle-ci s'est réunie de nouveau cette année, elle a reçu les divers organismes agricoles et a tenu des entretiens officiels avec les organismes provinciaux. Elle a ensuite fait rapport aux fonctionnaires supérieurs qui ont alors communiqué avec les sous-ministres. Nous en sommes maintenant à l'étape du cabinet et, grâce aux propositions constructives des députés de Medicine Hat et de Prince-Albert, nous aurons maintenant un dossier encore meilleur et encore plus complet.

En l'absence du ministre de l'Agriculture et de son secrétaire parlementaire, je suis très heureux d'avoir l'occasion de répéter combien je me préoccupe et je m'intéresse à la cause des agriculteurs de l'Ouest puisque je représente moi-même une circonscription très rurale du sud de Montréal même si son nom est Laprairie et qu'elle ne compte pas une seule ferme.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La parole est au député de Kindersley-Lloydminster.

Des voix: Une heure!

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Puis-je dire qu'il est 1 heure?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si le député veut bien dire qu'il est 1 heure, je quitterai maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures cet après-midi et le député aura la parole à ce moment-là.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

• (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La Chambre reprend la séance à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Lorsque nous avons interrompu la séance à une heure, c'est le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) qui avait la parole. Je crois savoir que le député va proposer ou a proposé de céder la parole au ministre des Transports. Peut-être souhaite-t-il l'annoncer à la Chambre et peut-être le ministre veut-il dire à la Chambre ce qu'il pense de cette proposition.

M. McKnight: Monsieur l'Orateur, étant donné l'urgence de la situation et l'intérêt que les députés de ce côté-ci portent à cette question, je voudrais, avec le consentement unanime de la Chambre, céder la place au ministre des Transports (M. Pepin) pour lui permettre de faire une déclaration. Pour le reste du débat, je m'en remets aux bons offices de la Présidence.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le ministre des Transports est-il d'accord?

M. Pepin: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je voudrais attirer l'attention de la Chambre et du ministre des Transports sur le fait que le paragraphe 13 de l'article 58 du Règlement stipule que le premier député qui prend la parole pour répondre à l'auteur d'une motion pouvant faire l'objet d'un débat ne peut pas parler plus de trente minutes. Si je m'en tiens à l'article du Règlement, je dois donc considérer que la réponse a été donnée. En conséquence, le ministre ne pourra parler que 20 minutes. Étant donné que deux députés du même côté de la Chambre vont parler l'un après l'autre, la Présidence va s'efforcer de compenser cela tout à l'heure.

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur le président, je remercie le député. Je vais essayer de m'en tenir à mes 20 minutes. Je pense que je vais y parvenir. Premièrement j'aimerais répéter les excuses faites par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui devait partir hier ou ce matin, je pense que c'était hier soir, pour assister à la Conférence mondiale sur l'alimentation, en Tanzanie, en Afrique. Je sais que le ministre aurait aimé être à la Chambre aujourd'hui.

Deuxièmement, je veux dire que le gouvernement accueille avec gratitude le débat d'aujourd'hui, et qu'il remercie les députés qui veulent bien y participer. Ce débat fournit l'occasion évidemment de tenir la population du Canada informée sur la situation actuelle de la sécheresse dans l'Ouest du Canada.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, à partir des notes que j'ai reçues du ministère de l'Agriculture, je vous décrirai d'abord la situation qui existe actuellement dans l'Ouest. Une sécheresse inquiétante persiste, nous le savons tous, dans une vaste région des provinces des Prairies, comme aussi dans certaines régions du nord-ouest de l'Ontario et du centre de la Colombie-Britannique. Un automne généralement sec en 1979, de faibles précipitations de neige au cours de l'hiver et des mois d'avril et de

mai secs et chauds ont tous contribué à créer des conditions d'humidité inférieure à la moyenne, qui s'échelonnent de critiques à inférieures à la normale.

Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a souligné ce matin le seul répit depuis des semaines, soit des pluies dans certaines régions du sud et du centre de l'Alberta, mais la sécheresse continue ses ravages ailleurs.

Des secteurs du nord des Prairies et du nord-ouest de l'Ontario connaissent actuellement les pires incendies forestiers de mémoire d'homme, qui ont déjà fait des ravages considérables. Les députés n'ignorent pas que bien des habitants de ces régions, menacés qu'ils étaient par les flammes, ont été évacués par les avions et le personnel des Forces armées. Je suis heureux, toutefois, de pouvoir dire aux députés à la Chambre que nombre de ces personnes des régions du nord ont maintenant pu réintégrer leurs foyers. Un temps frais et humide a permis d'éteindre quelques feux et de réduire les risques d'incendie. Mais, de façon générale, la sécheresse menace encore les Prairies et pourrait avoir des effets sérieux sur la production agricole.

• (1410)

Je partage la préoccupation des députés au sujet de la récolte céréalière de l'Ouest qui est menacée par le manque d'humidité dans le sol et l'absence totale de pluie dans certaines régions. On m'a cependant dit qu'il n'était pas trop tard et que des pluies suffisantes pourraient, si elles tombaient à temps, rétablir la situation et assurer une récolte de blé aussi abondante que d'ordinaire. Mais si les conditions actuelles persistent pendant assez longtemps, il n'y a pas de doute que nous aurons à faire face à de nombreux problèmes à court ou à long terme. Bref, la situation est grave, mais pas encore critique. Nous espérons qu'elle ne le deviendra pas.

Les éleveurs ont été parmi les premiers éprouvés, par suite de la pénurie de céréales fourragères et d'eau. Lorsqu'ils peuvent se procurer du fourrage, il faut le transporter sur de longues distances. On craint également que certains éleveurs ne soient obligés de vendre leurs troupeaux s'ils ne peuvent trouver suffisamment de provendes.

Il est indiscutable que la sécheresse actuelle est, d'une certaine façon, plus grave que celle de 1977. Elle est beaucoup plus généralisée et couvre une très grande région de l'ouest du Canada.

Donc, qu'avons-nous fait? D'abord, le gouvernement a continué à suivre la situation de très près. Des membres du cabinet ont rencontré leurs homologues provinciaux et des fonctionnaires supérieurs de différents ministères ont discuté avec les représentants des provinces.

En 1977, dernière année où les Prairies ont connu une sécheresse, le cabinet avait approuvé la formation d'un groupe d'étude fédéral sur la sécheresse chargé de recueillir des renseignements, de recommander des mesures au gouvernement et de coordonner les programmes d'aide aux agriculteurs de l'Ouest.

J'aimerais préciser à mes honorables amis que le groupe d'étude n'a pas servi uniquement à ce moment-là. Il existe encore à Regina et se réunit régulièrement. En fait, il envoie des rapports périodiques sur les conditions d'humidité au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané), et ces rapports sont publiés.

Ce matin, le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a proposé de rendre publique la composition de ce groupe d'étude. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je vais le faire maintenant. Le président est M. V. O. Coffey, d'Agriculture Canada et le secrétaire est M. D. James, représentant du ministère de l'Expansion économique régionale, en Saskatchewan. Voici la liste des membres: M. J. C. Lowe, représentant d'Agriculture Canada, M. J. R. Lane, représentant du MEER, en Saskatchewan; M. G. S. Brown, représentant du service qui s'occupe de l'application de la loi sur le rétablissement agricole—comme vous le savez, ce service relève du MEER; M. D. A. Davis de l'Environnement, à Regina; M. W. H. Willis, du Service de protection de l'environnement, à Winnipeg, et enfin M. W. L. Tucker, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de Winnipeg.

Il existe un comité directeur interministériel, travaillant à partir d'Ottawa, que préside M. Mike Heeney d'Agriculture Canada. Je tiens à remercier toutes ces personnes d'avoir participé à ce groupe de travail.

Je le répète, ce groupe de travail est une institution désormais permanente et les membres se sont réunis la dernière fois à Regina, le 16 courant, avec des hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il a été reconnu à cette réunion que nous avions affaire à un problème d'envergure et qu'il s'imposait de toute urgence de prendre des mesures concentrées à la fois au niveau fédéral et provincial. Des projets d'action ont été présentés aussitôt que possible aux gouvernements respectifs des membres du groupe de travail, aux fins d'étude et de mise en vigueur.

Suite à cette réunion, tous les députés auront reçu, la semaine dernière, un mémoire du ministre de l'Agriculture contenant les renseignements de toute dernière heure sur la sécheresse. Des renseignements semblables, émanant d'Agriculture Canada, ont été fournis périodiquement aux agriculteurs de l'Ouest et aux députés par la voie des media.

La journée d'aujourd'hui marque la reprise de la publication d'un bulletin hebdomadaire sur la sécheresse, lancée en 1977 au cours d'une période de sécheresse semblable. Le bulletin que les députés recevront lundi matin renfermera non seulement les tout derniers renseignements sur les conditions météorologiques, mais contiendra également certaines prédictions quant aux répercussions de cette situation pour les agriculteurs de l'Ouest. Ce bulletin est diffusé un peu partout dans les Prairies, tant dans les journaux qu'à la radio.

Au déjeuner, tout à l'heure, j'ai réussi à obtenir à l'avance un exemplaire de ce bulletin. Si les députés veulent connaître la situation dans leur région particulière—le bulletin donne en effet des informations sur les différents secteurs géographiques—il leur suffit de communiquer avec moi et je me ferai un plaisir de leur montrer ce bulletin.

Encore en fin de semaine dernière, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), le ministre d'État chargé du Développement économique (le sénateur Olson) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (le sénateur Argue) ont visité les régions des Prairies les plus gravement touchées pour obtenir des renseignements directement des personnes concernées. Ils ont rencontré à Regina les membres du groupe d'étude. Les ministres ont aussi étudié une ébauche de document recom-

mandant certaines mesures fédérales visant à soulager les problèmes causés par la sécheresse.

Les responsables du groupe d'étude ont mis cette entente au point cette semaine. Il y a à peine trois jours, les fonctionnaires supérieurs du gouvernement fédéral tenaient une réunion à Ottawa pour étudier cette entente et présenter des recommandations précises qui seront étudiées par le cabinet cette semaine. Monsieur l'Orateur, je puis assurer les députés que la question sera abordée en toute priorité. Des programmes fédéraux détaillés conçus pour aider les producteurs des provinces des Prairies seront annoncés dès que le cabinet aura pris sa décision.

Le ministre de l'Agriculture a virtuellement été critiqué ce matin pour avoir dit qu'il ne pouvait pas agir plus rapidement. Je crois qu'il avait raison. Le processus normal dans ces cas est le suivant: le ministre responsable, ou n'importe quel autre ministre, présente une demande d'autorisation au cabinet d'abord, quels que soient les programmes qu'il veuille faire adopter, avant de les annoncer officiellement. Je crois que certains de mes amis ont été injustes à l'égard du très amical et distingué ministre de l'Agriculture. J'interviens donc aujourd'hui pour lui accorder mon appui.

Le document qui sera étudié au cabinet la semaine prochaine s'attaquera aux questions les plus urgentes dans le cas présent, c'est-à-dire le pâturage et le fourrage pour le bétail. On y abordera la possibilité de transporter le fourrage, de même que le bétail vers d'autres pâturages. Une décision sera prise à ce sujet. On considérera aussi la possibilité d'accélérer l'application des programmes prévoyant la construction de réseaux d'aqueduc; c'est un fait, ces programmes ne sont pas entièrement nouveaux, nous en connaissons tous l'existence, mais il est possible que l'on en précipite l'application. Voilà de quoi traite le document et sur quoi le cabinet devra fonder sa décision. Par conséquent, mes honorables amis pourront assouvir leur curiosité lorsque nous annoncerons la décision la semaine prochaine.

Entre-temps, les membres du groupe d'étude et des hauts fonctionnaires fédéraux étudient d'autres mesures que le gouvernement pourrait prendre si la sécheresse devait se poursuivre.

Nous savons que la situation peut changer très rapidement. Mais permettez-moi de dire que le gouvernement sera en mesure de réagir avec diligence à une dégradation de la situation, si cela nécessaire.

Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a semblé faire tout un plat d'une réunion qui aura lieu le 3 juin à Victoria. Je crois qu'il a laissé entendre qu'il s'agit d'une autre manœuvre des libéraux pour obtenir de la publicité. Je veux simplement lui dire que j'assisterai à cette réunion, qui a été appelée pour que l'on y discute du transport des céréales. Un ministre provincial a fait savoir au président de ce groupe d'étude qu'il aimerait discuter de la sécheresse si les choses ne s'étaient pas améliorées dans l'intervalle. C'est donc à la demande d'éléments provinciaux que la possibilités de discuter de la sécheresse à la réunion de Victoria a été évoquée. Mon ami voudra sans doute s'excuser ou rougir pour nous avoir imputé des motifs qui n'existaient certainement par en premier lieu.

● (1420)

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu quant aux mesures que le gouvernement a déjà prises pour remédier à la sécheresse sur une base permanente, je voudrais rapidement passer en revue certains de ses programmes et autres activités. Bien que les mesures d'urgences que va envisager le cabinet viseront à répondre à certains besoins particuliers cette année, d'autres mesures ont déjà été prises depuis plusieurs dizaines d'années dans certains cas. Je n'en nommerai que trois.

Tout d'abord, depuis la grande sécheresse des années 30 les laboratoires de recherche d'Agriculture Canada dans les provinces de l'Ouest ont fait de gros efforts pour fournir aux agriculteurs de nouveaux outils, élaborer de nouvelles techniques de gestion et des variétés de récoltes différentes pour combattre les risques que courent les agriculteurs dans une région qui est naturellement sèche. Le ministère a bien réussi dans ses efforts et s'est acquis une renommée internationale à cet égard.

La deuxième mesure que je veux mentionner est l'assurance-récolte, pour laquelle le gouvernement fédéral paye la moitié des primes. C'est une autre façon pour les agriculteurs des Prairies de protéger leurs biens-fonds. Cette année, quelque 80,000 céréaliculteurs ont souscrit une assurance-récolte d'une valeur globale de 1.5 milliard de dollars. Le gouvernement fédéral versera 73 millions de dollars en prime dans les provinces de l'Ouest. Le gouvernement aide également les provinces grâce à des programmes de réassurance lorsque les indemnités payées excèdent de beaucoup les réserves. C'est encore une autre mesure et les députés en connaissent certainement d'autres. Je n'énumère ces mesures qu'à titre indicatif, pour illustrer le système que nous avons bâti au fil des années en prévision de situations comme celle qui sévit actuellement.

Troisièmement, la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest offre une protection du revenu là où de mauvaises récoltes font baisser les recettes et les liquidités. On peut dire que 74 p. 100 de tous les céréaliculteurs des Prairies participent à ce programme.

Comme je l'ai dit, à l'heure actuelle, nous nous préoccupons d'abord et avant tout des éleveurs de bétail qui sont les plus touchés par la sécheresse. Je tiens à assurer aux députés que le gouvernement prendra des mesures d'urgence qui témoigneront de cette préoccupation. Il faut absolument éviter, comme des députés l'ont dit ce matin, que les producteurs de l'Ouest vendent leur bétail et réduisent ainsi l'importance des troupeaux reproducteurs.

Pour résumer, le gouvernement est prêt à prendre les mesures nécessaires pour aider aux agriculteurs et aux habitants de l'Ouest si la sécheresse ne cesse pas d'ici peu. Je le répète, la situation est très grave, mais n'a pas encore atteint des proportions de crise. Espérons que cela n'arrivera pas. Toutefois, pour répondre à la situation actuelle, le gouvernement annoncera des mesures la semaine prochaine.

M. Cousineau: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je remercie le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) d'avoir laissé le ministre des Transports (M. Pepin) parler avant lui. Nous de ce côté-ci n'avons pas d'objections à ce que vous cédiez maintenant la parole à deux députés conservateurs.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Présidence remercie le député d'avoir signalé qu'on pouvait ainsi balancer le débat. A moins qu'il y ait des objections, c'est ainsi que nous procéderons. Il y aura deux orateurs du parti conservateur, après quoi

je reviendrai à la droite. Je songe ensuite à un autre député du NPD. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Gatineau (M. Cousineau) de sa collaboration dans ce débat. Je suis heureux que le gouvernement, en la personne du ministre des Transports (M. Pepin), nous ait enfin fait part à la Chambre de sa réaction à un problème très grave auquel font face les trois provinces des Prairies, une partie de la Colombie-Britannique et une partie de l'Ontario.

Ce que je reproche au gouvernement libéral, c'est d'avoir pris tellement de temps à se rendre compte des problèmes que la sécheresse cause à bien des gens. On peut penser que ce n'est pas bien grave, mais cette sécheresse, ce désastre, ce caprice de la nature les touche de très près.

J'aimerais vous expliquer la situation à la façon d'un de mes amis du sud de la Saskatchewan. Quand on en parle, certains disent sécheresse, d'autres «chesseresse». Quoi qu'il en soit, c'est très sec en Saskatchewan maintenant. Nous, et je veux parler des gens, des gouvernements et des ressources humaines, croyons tous qu'il pleuvra et que le Bon Dieu s'occupe de nous, mais nous ne pouvons attendre parce que nous avons besoin d'aide dès maintenant.

J'aimerais attirer l'attention sur certains des problèmes que nous éprouvons et dont certains ont été mentionnés tout à l'heure par les députés de Medicine Hat (M. Hargrave) et de Prince-Albert (M. Hovdebo). Le groupe de travail institué en 1977, et toujours à l'œuvre, comprend les membres énumérés pas le ministre, tous fonctionnaires très compétents et sérieux et pour lesquels, j'ai beaucoup de sympathie. Ils ont fini par proposer des programmes qui sont d'un grand secours mais qui ont pour seul inconvénient de coûter cher. Ces fonctionnaires laborieux se rendent sur place et tâchent de proposer des solutions. Lorsqu'ils rentrent à Ottawa et demandent les crédits nécessaires pour appliquer les programmes d'aide aux victimes de la sécheresse, ils constatent que c'est là qu'est la difficulté. La difficulté n'est pas de trouver des solutions. Nous avons des gens très compétents qui en proposent. Mais c'est de savoir si le gouvernement actuel s'occupe sérieusement de trouver les crédits ou les ressources pour fournir l'aide nécessaire dans l'Ouest, pas demain ni la semaine prochaine, mais tout de suite.

Le ministre des Transports a reproché à un des députés qui m'a précédé d'avoir dit qu'il faudrait agir dès maintenant. Toutefois, je voudrais lui signaler certaines choses que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) avait dites, tandis que nous formions le gouvernement. Il avait déclaré qu'il était regrettable que l'agriculture ne soit pas représentée convenablement dans le cabinet de M. Clark, le ministre de l'Agriculture ne faisant pas partie du petit cabinet. Il a oublié de signaler que le ministre était membre du Conseil du Trésor. Quand on est membre du Conseil du Trésor, on a toutes les chances voulues de régler rapidement les problèmes agricoles. Le ministre actuel de l'Agriculture ne fait pas partie du Conseil du Trésor. Voilà pourquoi nous devons attendre si longtemps avant qu'une aide compétente et précise ne soit accordée à l'Ouest du Canada.

Je voudrais signaler à la Chambre les approvisionnements qui se trouvent dans l'Ouest du Canada pour remédier à ce problème. On a dit qu'on devrait utiliser les criblures pour compléter les aliments du bétail. Certains de mes commettants ont mis leur bétail au vert. Ils devaient également nourrir, broyer, couper la provende ainsi que le fourrage distribué aux animaux. Ils ont dû le faire parce qu'il s'agissait du bétail d'élevage.

Je voudrais corriger une impression qu'aurait pu laisser le député de Prince-Albert au sujet d'une déclaration du député de Medicine Hat dont on reconnaît les connaissances très étendues en élevage et d'autres domaines au Canada. Il n'a pas dit que nous devrions écouler la moitié de notre bétail d'élevage. Le député de Medicine Hat a dit que certains agriculteurs et certains éleveurs vendaient parfois plus de la moitié de leur stock de reproduction. Cela équivaut pour eux à vendre leur gagne-pain. Ces ventes empêcheront les agriculteurs, les éleveurs et leur famille de gagner leur vie. Ils ne pourront plus le faire s'ils n'ont pas de stock de reproduction. Leurs seules recettes proviennent des veaux de l'année qu'ils ont engraissés. Quand une personne se voit dans l'obligation de perdre une partie de son gagne-pain, ce n'est pas une petite affaire. C'est une situation critique, et elle l'est maintenant.

● (1430)

Nous n'avons que de très petits stocks de criblures dans l'Ouest du Canada. D'après mes renseignements, on en aurait tout au plus 450 tonnes, ce qui ne peut donner lieu à un différence appréciable, si l'on tient compte du nombre de bêtes à nourrir. Une difficulté nous vient d'une formule que l'on appelle la formule de concurrence au maïs d'après laquelle le prix de l'orge vendu au Canada devrait être établi d'après le prix, l'efficacité énergétique et le prix du maïs américain ayant une efficacité énergétique équivalente.

Étant donné cette formule, les éleveurs qui ont besoin de provende achètent maintenant l'orge des stocks de la Commission canadienne du blé qui leur coûte moins cher que s'ils l'achetaient à un autre organisme, à des sociétés d'élévateurs, à leurs voisins, ou à leurs amis agriculteurs ou éleveurs.

Cette formule aura aussi pour conséquence de provoquer une pénurie d'orge dans les deux régions parce que les agriculteurs de l'ouest du Canada en ont environ 200,000 tonnes dans leur ferme et qu'ils ne la vendront pas à la Commission canadienne du blé. Ils ne se serviront pas de leur quota tant que le prix n'aura pas augmenté de 40 ou 50 cents ou tant qu'on ne leur aura pas accordé un quota qui leur permette de le vendre. Ce sont là quelques-unes des difficultés.

Longtemps avant que je sois né, la loi sur rétablissement agricole des prairies desservait bien la population de l'ouest du Canada. Cette loi favorise toujours les intérêts des gens de l'ouest du Canada, mais on trouve présentement à peu près 190,000 bêtes à cornes dans les pâturages prévus dans la LRAP. Les représentants de cet organisme prévoient que dans les meilleures conditions l'herbe ou l'eau—l'une ou l'autre et dans certains cas les deux—viendront à manquer vers la fin de juin. Il faudra sortir ces bêtes des pâturages et les nourrir dans les parcs d'engraissement dans les fermes. C'est un fardeau supplémentaire dont les agriculteurs et les éleveurs n'hésiteront pas à se charger pour sauver leurs géniteurs.

Je connais l'existence du programme des puits profonds au SRAP, mais j'aimerais signaler à la Chambre et au ministre qu'en cette année de sécheresse il n'y a eu que 251 puits profonds de forés dans l'ouest du Canada au 28 mai. En comparaison—et je n'ignore pas que nous n'en sommes encore qu'à la fin mai—il y en avait eu 4,059 de forés en 1977 par ce service ou avec son aide. Je n'ai que des félicitations à adresser à ce service, mais je prierai le gouvernement de lui donner les moyens financiers, c'est-à-dire les dollars dont il a besoin pour fonctionner.

Il y a quelques autres points que j'aimerais mentionner, mais ce que je tiens tout particulièrement à signaler à la Chambre c'est la suggestion faite par le député de Medicine Hat au sujet de la possibilité pour les éleveurs bovins et les agriculteurs d'étaler leur revenu, car ils sont contraints malgré eux par les fantaisies de la nature de vendre leur cheptel. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a dit que cela n'aiderait pas le petit exploitant, mais il faudrait lui signaler que le petit exploitant ayant 30 à 40 géniteurs a investi là de $35,000 à $45,000.

S'il est forcé d'en vendre la moitié, il aura à verser en impôt de 30 à 40 p. 100 du produit de la vente. L'étalement sur cinq ans serait de peu d'utilité. Je ne sais pas ce que le député de Prince-Albert dirait s'il était agriculteur ou s'il avait l'expérience de l'agriculture, mais en tout cas je n'aimerais pas, moi, avoir à vendre mes vaches. Je n'aimerais pas payer 40 p. 100, ne serait-ce que sur 20 têtes de bétail. Les gros exploitants dont le bétail broute l'herbe courte n'ont pas de réserves. Il leur faut de l'herbe pour fabriquer les veaux qu'ils vendent pour vivre. Le petit agriculteur pratique généralement l'agriculture mixte. Il dispose de paille, de grains aliment et de grains céréales, ce qui lui permet de s'en tirer. Cela lui coûte plus cher, mais enfin il réussit à se débrouiller. Je voudrais que la Chambre saisisse bien cela.

On a mentionné les programmes qui sont à la disposition des producteurs de l'ouest du Canada pour l'assurance récolte. Le ministre a dit qu'il y a environ 80,000 agriculteurs bénéficiant du programme d'assurance récolte. D'accord, ce programme est financé par l'État fédéral et en partie par les provinces. Mais il faut ajouter que les utilisateurs, c'est-à-dire les producteurs, participent eux aussi au financement. Quatre-vingt mille agriculteurs participent à ce programme, mais les détenteurs de livrets de permis de livraison de céréales sont au nombre de 150,000 dans l'Ouest canadien. C'est-à-dire qu'un peu plus de la moitié seulement des agriculteurs sont protégés par ce programme d'assurance-récolte.

On a mentionné le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Il représente un secours utile mais, encore là, 70 p. 100 seulement des producteurs sont visés.

Les éleveurs sont dans une situation critique. S'il ne pleut pas d'ici à dix jours, la production céréalière risque d'être compromise. Pour la gouverne du ministre, je mentionne que, dans l'Ouest, nous sommes à peu près en avance d'un mois sur la saison agricole habituelle. Normalement, ce n'est pas une catastrophe s'il ne pleut pas avant le 1er juin, mais comme les semailles remontent déjà à 30 ou 40 jours cette année, le temps sec nuit énormément à la germination. Les écureuils de terre doivent s'apporter des provisions s'ils veulent parcourir 100 acres sans mourir de faim, car il n'y a rien à manger. Nous devons immédiatement apporter notre concours aux producteurs de céréales. Je reconnais néanmoins que leur situation n'est pas aussi grave que celle des éleveurs qui, eux, en sont rendus à vendre leur gagne-pain.

Étant donné la bonne foi et la bonne volonté que le gouvernement a montrées à l'égard des gens de l'Ouest et de toutes les provinces lorsqu'ils sont dans une situation fâcheuse, j'espère qu'il étudiera sérieusement la possibilité d'instituer le salaire moyen afin de protéger les éleveurs qui ont été forcés par des circonstances échappant totalement à leur contrôle de vendre une partie de leurs troupeaux.

J'espère qu'il ordonnera à la Commission canadienne du blé de garantir l'approvisionnement en grains de provende aux éleveurs des Prairies. Gardons cependant à l'esprit que le mandat de la Commission est d'exporter le grain de l'Ouest. J'admets que cela pose un problème, mais je suis certain qu'il y a moyen d'en venir à bout.

Nous espérons en tous cas que le gouvernement aidera financièrement au transport du bétail des provinces de l'Ouest vers l'Ontario et le Québec. Nos collègues du comité permanent de l'agriculture nous ont assuré hier que l'Ontario et le Québec ont plus qu'assez de fourrage pour aider, dans une mesure assez modérée quand même, à sauver les troupeaux de bêtes reproductrices. Nous aimerions savoir s'il serait possible d'organiser une manière de rapatriement du grain et du fourrage sec vers l'Ouest.

Il est à espérer que le gouvernement songera à présenter un bill sur l'importation de viande. Cela n'aiderait pas les agriculteurs touchés par la sécheresse, mais cela redonnerait aux éleveurs et à toute la communauté agricole du Canada une certaine confiance en l'avenir de l'élevage du bœuf. S'ils n'ont pas confiance en l'avenir et s'ils ne sont pas certains de tirer un revenu intéressant de leur labeur, ils vendront leurs troupeaux de reproduction et les éleveurs et les agriculteurs ne seront pas les seuls à en souffrir; tous les consommateurs canadiens s'en ressentiront dans les 18 ou 24 mois qui suivront. Nous espérons que le gouvernement songera sérieusement à faire appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan).

● (1440)

M. Pepin: Pourquoi pas le ministre des Transports?

M. McKnight: Le ministre demande pourquoi pas le ministre des Transports. Je vais passer là-dessus. Le ministre des Transports (M. Pepin) est un homme surmené et je ne crois pas qu'il ait vraiment besoin d'autre chose pour l'occuper.

Le député de Laprairie (M. Deniger) a dit qu'il est bien disposé envers les provinces de l'Ouest et qu'il comprend certains de leurs problèmes même s'il n'a jamais possédé de ferme. Je le reconnais volontiers et je sais que d'autres députés de son parti pensent comme lui. Si le gouvernement est disposé à prendre les mesures qui s'imposent et à suivre les conseils qui lui ont été donnés, les agriculteurs de l'Ouest se remettront à croire que le gouvernement se soucie de leur sort. Par contre, s'il n'en prend aucune ou s'il tarde trop à en prendre, il aura beaucoup de difficulté à conserver leur confiance. Contrairement à ce que pensent certaines gens, la situation est critique. Je tiens à le dire. Elle l'est tant pour les particuliers que pour l'industrie, c'est-à-dire les agriculteurs, les éleveurs et, enfin, tous les Canadiens. J'espère donc que le gouvernement se penchera sur ces problèmes.

La sécheresse

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je me félicite de pouvoir participer au débat même s'il ne me plaît guère de devoir parler de l'économie des provinces de l'Ouest et du Canada tout entier, économie qui n'est pas particulièrement florissante. Cette situation est tout à fait imprévisible. Il se peut en effet très bien qu'aujourd'hui nous nous plaignons de la sécheresse et que demain il se mette à pleuvoir des cordes et que tout d'un coup tout rentre dans l'ordre.

Mais cela n'excuse pas l'inactivité du gouvernement. Comme il l'a fait remarquer dans le discours du trône, le gouvernement après tout a des responsabilités à assumer. A l'instar de nombreux autres députés de l'Ouest, j'ai lu ce discours, j'ai même entendu le gouverneur général lui-même le prononcer et le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit, à nous députés de l'Ouest, qu'il était de notre devoir de faire savoir à nos administrés ce que le gouvernement fédéral faisait. Mais, monsieur l'Orateur, comment voulez-vous que nous disions aux habitants de l'Ouest ce que le gouvernement fédéral fait si ce dernier ne nous confie pas ce qu'il a l'intention d'entreprendre?

Ceux qui doutent encore de la gravité de la sécheresse n'ont qu'à se tourner un peu vers notre histoire. Je me souviens de ce qui s'est passé en 1961. Pas beaucoup de gens savent ce qu'est la sécheresse mais moi je me rappelle l'avoir connue une fois dans les années trente quand j'étais enfant. Je n'étais pas conscient de sa gravité à l'époque, je n'étais qu'un gamin et cela ne me faisait vraiment ni chaud ni froid. On pouvait s'amuser follement même durant la crise. Il ne fallait pas beaucoup d'argent pour subsister. On mangeait comme on pouvait, on faisait comme tout le monde, on ne posait jamais de questions.

On n'avait pas besoin de capital à l'époque. On pouvait nourrir un cheval, le mener au pâturage pour quelques heures l'après-midi en plein soleil et vers quatre ou cinq heures le harnacher et se remettre au travail jusqu'à la nuit tombée. Mais on ne peut plus agir ainsi. Au point de vue financier, on ne peut plus établir de comparaison avec les années trente, et il est préférable, je crois, de ne plus tenter de le faire, car chaque fois qu'il en est question, personne n'y comprend rien. Ce sont des souvenirs que Radio-Canada peut ressasser quand il veut rappeler en faisant l'historique des Prairies et de l'Ouest du Canada.

Mais l'Ouest du Canada n'est plus composé uniquement des Prairies. L'Ouest est beaucoup plus qu'une vaste prairie, des cuvettes de poussière et ainsi de suite. Des cuvettes de poussières pourraient encore se former ce qui entraînerait de graves conséquences économiques, mais nos méthodes agricoles nous permettraient d'y remédier, même si elles se formaient. Mais cela dépend de plusieurs facteurs, notamment la possibilité de trouver des capitaux, ce qui à son tour dépend énormément de la faculté du gouvernement à comprendre les conséquences de ce qui se passe aujourd'hui.

Nous affrontons un problème beaucoup plus grave car il ne se pose pas qu'à une seule province. Le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et certaines parties de l'Ontario sont frappées par la sécheresse. Quand je dis que certaines parties de l'Ontario sont touchées, je veux bien sûr parler des incendies de forêt qui ravagent le nord de la province. Si quelqu'un s'interroge sur les conséquences de ces incendies dans les régions septentrionales du pays, il n'a qu'à considérer l'importance des revenus que le Canada tire du tourisme. Si jamais le Canada a eu besoin de revenus provenant de capitaux étrangers, c'est bien aujourd'hui. Et si jamais un gouvernement a eu besoin d'un choc pour lui faire comprendre les conséquences de la politique financière insensée qu'il poursuit, c'est bien maintenant. Il ne se rend pas compte qu'il se dirige tout à fait dans la mauvaise direction avec ses déficits. C'est dans des situations comme celle qui nous confronte aujourd'hui qu'il faut financer l'économie par déficit budgétaire afin de nous sortir d'une récession économique.

On n'a qu'à lire le *Globe and Mail* d'aujourd'hui pour s'en convaincre. Si la population de l'Est n'est pas consciente des conséquences de la situation actuelle dans l'Ouest, qu'elle réfléchisse sur le fait que les mises à pied à la compagnie Massey-Ferguson atteindront les 6,850. Est-il besoin d'en dire davantage? Qui donc, monsieur l'Orateur, achète les tracteurs? Qui donc achète les moissonneuses-batteuses? C'est la population qui se plaint auprès de ses représentants à la Chambre des communes, qui demande au gouvernement actuel de dresser les grandes lignes d'un plan d'action pour faire face à la situation.

Le gouvernement a annoncé qu'il en avait un. Il nous a dit qu'il avait une sorte de groupe d'étude. Mais où est-il? Caché dans un placard? Que fait-il? Il médite sur lui-même, à s'étudier le nombril, je suppose. J'ignore ce qu'il fait. Mais l'important c'est ceci: que le gouvernement n'ait pas dit à la population la plus touchée ce qu'il comptait faire dans l'éventualité d'une crise. Pourtant, la situation est en train de devenir critique, et rapidement. Imaginez la situation telle qu'elle existait au début du printemps. L'intérêt avait grimpé à 18 p. 100. Que devaient donc faire les producteurs? Consulter le ciel des yeux et s'exclamer que le temps était trop sec, que l'intérêt était de 18 p. 100 et que le gouvernement s'en moquait? Devaient-ils abandonner la partie?

Ils se sont posés ces questions et ont dit: «Nous nous fichons du gouvernement, des taux d'intérêt, du temps qu'il fait. Nous allons prendre des risques, malgré tout ce qu'on nous fait, parce que c'est dans notre nature d'agriculteur.» Mais cela veut-il dire qu'il faille les jeter par dessus bord et leur dire: «Oui, vous êtes forts, vous avez déjà affronté pareille situation»?

Vous savez, monsieur l'Orateur, les faillites, cela existe. Nous en voyons bien la preuve. A l'occasion, Radio-Canada fait état d'un cas spectaculaire. Mais il n'est pas nécessaire de s'arrêter aux cas spectaculaires. Les entreprises font faillite, sans que personne s'en aperçoive. Tout à coup, un agriculteur abandonne une belle maison et va s'établir en ville; il devient une statistique. En examinant les dossiers, par la suite, nous constatons qu'une autre exploitation agricole a été forcée de fermer.

• (1450)

Ce qui importe n'est pas de présenter un de ces jours quelque projet grandiose, mais bien de régler le problème dès maintenant. Il faut leur dire où nous nous en allons. Ils doivent également faire leurs propres projets, que le gouvernement le sache ou non. Tous les gens en affaires dont les activités dépendent du revenu des producteurs, qu'il s'agisse des producteurs de bétail ou d'autres producteurs agricoles, doivent faire leurs propres projets. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que cela doit être au beau milieu du mois de juin de voir une herbe qui devrait normalement faire deux pieds de haut n'en avoir que six pouces et être rare. Vous pouvez marcher à travers, vous pouvez voir à travers, vous pouvez voir un brin d'herbe à dix pieds. C'est le genre de situation à laquelle vous vous retrouvez confronté.

Ces gens-là ne sont pas stupides, ils savent qu'ils ne pourront pas faire tenir leur bétail jusqu'à l'hiver. Ils savent qu'ils doivent donc s'en défaire et ils savent que tous les acheteurs sont au courant de leur situation. Ils savent qu'il faut mieux réduire leur troupeau au plus tôt car s'ils attendent plus longtemps, la situation ne fera que s'aggraver. Le gouvernement ne cesse d'attendre que peut-être quelque chose se produira et qu'il n'aura pas à intervenir.

Dans ma région, pour ce qui est de la sécheresse, la situation n'est pas encore critique. Nous espérons qu'une bonne averse puisse encore nous donner une superbe récolte. Cependant, j'aimerais dire au ministre qui est assis là-bas et qui, sans être chargé de la Commission canadienne du blé, remplace aujourd'hui le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qu'il fait mieux de noter que quel que soit le projet que le groupe de travail ait élaboré à l'intention des éleveurs de bovins et des céréaliers, mieux vaudrait l'annoncer très bientôt. Un programme temporaire, c'est mieux que rien.

J'aimerais dire un mot du secteur touristique qui est également touché. Je n'impute les difficultés de ce secteur ni au gouvernement fédéral, ni aux mesures qu'il a pu prendre. Je félicite sans réserve le ministère de l'Expansion économique régionale pour le succès qu'il a remporté en Saskatchewan, même si le gouvernement de cette province aimerait bien se l'attribuer; en effet, le ministère avait prévu que la Saskatchewan aurait besoin de bombardiers d'eau et avec l'aide financière du MEER—peut-être le ministre l'ignorait-il—en fait je suis à peu près sûr qu'il l'ignorait, et j'aimerais l'informer un peu . . .

M. Pepin: C'est la flatterie qui vous a mené là où vous êtes.

M. Korchinski: Je tiens à féliciter le ministère parce que grâce aux crédits consentis en vertu de l'entente Northlands, 60 p. 100 des sommes allouées au programme, soit 1,500,000 dollars, ont servi à financer l'achat de trois avions-citernes pour la région septentrionale de la Saskatchewan. Et qu'est-ce que le gouvernement de la Saskatchewan a fait? Il a été pris de court par les incendies de forêts. Il possédait quelques bombardiers d'eau chenillés qui n'étaient pas en mesure de recueillir autant d'eau que des avions-citernes. Les avions-citernes qui lui ont été fournis étaient bien équipés pour faire face à la situation. Mais on ne s'est pas pressé d'agir et, bien entendu, quant un feu de forêt fait rage, le temps compte beaucoup.

Mais je veux féliciter le MEER qui était conscient des répercussions qu'auraient ces conflagrations sur le tourisme.

En effet, cette industrie dépend énormément des Américains qui viennent dans le nord de la Saskatchewan pour pêcher. Il a fallu fermer les installations touristiques dans la région concernée et le gouvernement fédéral n'a pas su faire valoir leur contribution aux gens qui n'ont entendu qu'un terne message du gouvernement de la Saskatchewan. Les autorités provinciales sont revenues sur quelques déclarations et ont laissé croire que tout le mérite de l'opération devait leur revenir, ce qui est de la foutaise, si je puis employer ce terme.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est parlementaire.

M. Korchinski: Les autorités provinciales tentaient de s'attribuer le mérite de tout ce qui a été fait. Je tiens à féliciter le gouvernement fédéral dans cette affaire car au moins les fonctionnaires du MEER étaient conscients de la nécessité d'employer des avions-citernes. J'ignore cependant si les trois avions en question ont suffi à l'énorme tâche que les attendait.

Je reviens maintenant au discours du trône dans lequel on disait ceci:

> On a laissé entendre, au cours des dernières semaines, que ces trois provinces n'avaient pas de représentant élu à la direction du pays. Cette affirmation est fausse. Le Parlement constitue l'assemblée législative suprême du Canada, et chaque Canadien est représenté à la Chambre des communes par le député qu'il a dûment élu.
>
> Comme à tous vos collègues de la Chambre des communes, il vous incombe, à vous qui avez reçu la confiance de la population de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de représenter vos commettants devant l'ensemble du pays.

Il n'y a rien là d'anormal. En d'autres termes, le gouvernement nous rappelle à nous, députés de l'Ouest, que nous avons le devoir d'informer la population. Et pourtant, qu'ont fait le ministre et les fonctionnaires lorsqu'on a inauguré un parc industriel à La Ronge? Il importe peu que l'on n'ait pas invité à cette occasion le représentant élu que je suis, quoique je sois le représentant de cette région depuis 22 ans. Mais on m'a même empêché de dire aux gens ce que le gouvernement fédéral entendait faire.

Des voix: Quelle honte!

M. Korchinski: On a refusé de m'en donner l'occasion. Tout le monde était invité sauf moi. On me fait des remontrances, on me rappelle mes devoirs de député, mais on m'enlève la possibilité de m'acquitter de ces devoirs quand l'occasion s'en présente. Cela n'a pas grande importance; déjà fait le coup auparavant, et pourtant je siège encore ici. Je leur aurais dit exactement ce que je dis maintenant. Je reconnais leur mérite quand il y a lieu, mais eux me refusent l'occasion d'informer la population. Voilà à qoui rime la résolution, voilà ce que nous demandons. Nous voulons savoir quelles mesures le gouvernement prend pour que les producteurs laitiers, les éleveurs de bétail, les céréaliculteurs et le tourisme ne souffrent pas trop de la sécheresse.

Monsieur l'Orateur, il est inutile que j'en dise beaucoup plus, mais je voudrais ajouter que dans ma région de Cumberland House il y a des marais—toute la région, en fait, est marécageuse—de sorte que malgré les sécheresses qui sévissent dans l'Ouest nous pouvons continuer d'y cultiver du fourrage. En 1961, tandis qu'ailleurs les agriculteurs ne pouvaient cultiver du fourrage, à Cumberland House nous en avons cultivé et nous l'avons mis en marché. Nous avions organisé son transport par camion vers le sud du pays. Cette année encore, nous pourrons le faire car il y a toujours des marais. Le terrain est inondé et l'herbe y pousse bien. Beaucoup d'autres régions de

la province ont établi des programmes semblables afin de fournir du fourrage à ceux qui en ont besoin. Il est possible de coordonner ces programmes en vue d'aider les éleveurs de bovins pour qu'ils ne soient pas obligés d'abattre leur bétail et de faire de lourds sacrifices. Nous avons actuellement grand besoin des éleveurs.

Je voudrais ajouter autre chose au sujet des conséquences des incendies de forêts en Saskatchewan. L'industrie du bois de la province sera forcée d'abandonner certaines de ses opérations. Les incendies ont ravagé bien des secteurs de la province jusqu'à la baie d'Hudson et autour de La Ronge, dans le nord, qui est un secteur de production important mais où au moins trois usines devront fermer leurs portes. Ils vont en imputer la raison notamment aux taux d'intérêt élevés. Mais la vraie raison, c'est qu'ils ne sont pas en mesure de combattre les feux de forêts.

• (1500)

Le gouvernement fédéral en est maintenant rendu au point où il a besoin de 14 milliards de dollars pour combler son déficit. C'est plus que les 11.5 milliards que nous avions prévus. Le gouvernement fédéral ne peut pas aider l'Ouest du Canada à l'heure actuelle, pas plus qu'il ne pourra aider une autre région à l'avenir, à cause de sa politique monétaire.

L'autre jour, j'ai dit que la Banque du Canada pourrait peut-être tenir compte de la sécheresse qui sévit dans l'Ouest et des répercussions qu'elle peut avoir sur l'économie. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a écarté ma proposition; cependant, quelques jours plus tard, j'ai lu une manchette du *Globe and Mail* qui signalait que l'Ontario était touchée. Je ne suis pas devin, et je ne saurais prédire l'avenir. Cependant, je sais que ce qui se produit quelque part peut se répercuter ailleurs. Le gouvernement n'a qu'à faire preuve d'un peu de bon sens. Je l'invite à nous fournir toutes les données qu'il peut. Les céréaliers, les éleveurs de bovins, le secteur du tourisme et celui du bois de construction dans l'Ouest sont capables d'affronter les difficultés. Ils sont intelligents, mais ils doivent être informés de ce que le gouvernement entend faire, quitte à faire eux-mêmes le reste.

[*Français*]

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, je voudrais m'associer à mes collègues de la Chambre afin de parler des conditions de sécheresse qui sévissent dans l'Ouest canadien. Des conditions de sécheresse graves persistent dans une grande partie des provinces des Prairies, certaines régions du Nord-Ouest de l'Ontario et à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Un automne plus sec que la normale, de très faibles précipitations au cours de l'hiver et des températures très chaudes et sèches en avril et mai ont contribué à la présente situation. Les conditions d'humidité varient entre inférieures et la moyenne, et la situation est critique.

Au cours des dernières semaines, les seules espoirs ont été les pluies localisées dans le Sud et certaines régions du Centre de l'Alberta. Le manque d'humidité cause également des problèmes ailleurs. Le Nord des Prairies et le Nord-Ouest de l'Ontario connaissent actuellement les pires incendies de forêt jamais enregistrés. Déjà des dommages très importants ont été causés et comme les députés le savent sans doute, des populations locales ont été évacuées par les Forces armées à cause de la menace que ces incendies représentaient. Heureusement, une grande partie des évacués ont pu rentrer chez eux. Des températures humides et plus fraîches ont aidé à éteindre certains feux qui faisaient rage, et à abaisser le niveau d'inflammabilité. Toutefois, les conditions de sécheresse dans les Prairies persistent et menacent sérieusement la production agricole.

Je partage les inquiétudes de mes collègues qui représentent certaines régions de l'Ouest à l'effet que la production céréalière est grandement compromise par le très faible taux d'humidité du sol et l'absence de pluie. Mais on me dit qu'il n'est pas trop tard pour la culture du blé et que les rendements pourraient être quand même excellents si la pluie cessait de se faire attendre et continuait de tomber, comme il y en a eu dans certaines régions dernièrement. Mais il n'y a aucun doute que si la situation actuelle persiste, nous verrons surgir plusieurs problèmes à court et à long terme. Les éleveurs de bétail ont été les premiers affectés. La hausse de la demande laisse déjà prévoir des pénuries d'aliments pour bétail. Dans certaines régions, la baisse des réserves d'eau pose également des problèmes sérieux. Le bétail et les grains de provende, lorsqu'ils sont disponibles, doivent être transportés sur de grandes distances. Il y a également la possibilité que des éleveurs commencent à vendre leurs troupeaux si les aliments pour le bétail se font trop rares.

Il n'y a aucun doute que les conditions actuelles sont plus graves à certains égards que les problèmes qui existaient en 1977. Le problème prend des proportions beaucoup plus vastes qu'il y a trois ans. Le gouvernement surveille l'évolution de la situation de très près. En 1977, le cabinet avait approuvé la formation d'un groupe de travail spécial sur la sécheresse. Ce groupe de travail devait rassembler l'information et faire des recommandations auprès du gouvernement, en plus de coordonner les divers programmes visant à contrer cette situation dans l'Ouest. Le groupe existe toujours et continue de se rencontrer. Ils se sont rencontrés dernièrement à Regina, plus précisément le 16 mai, avec des hauts fonctionnaires des gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Selon le groupe de travail, nous faisons face à une sécheresse grave; et les gouvernements fédéral et provinciaux doivent être prêts à intervenir rapidement.

La fin de semaine dernière, les ministres de l'Agriculture (M. Whelan), de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et les ministres d'État responsables du développement économique et de la Commission canadienne du blé ont visité les régions les plus touchées pour se rendre compte sur place de l'ampleur du problème. En même temps, ils se sont penchés sur un document de travail proposant l'adoption de mesures par le gouvernement fédéral. Un comité spécial a préparé les modalités d'application de ces propositions il y a à peine trois jours. Ces recommandations seront soumises au Cabinet qui devrait se prononcer bientôt. Entre-temps, le groupe de travail et les hauts fonctionnaires continuent de planifier l'intervention gouvernementale advenant que la sécheresse se poursuive. La situation peut s'améliorer subitement, mais le gouvernement se doit d'être dans la possibilité d'agir aussi rapidement si la situation devait s'aggraver. Je pense que de telles interventions sont non seulement prévues, mais je suis convaincu, comme tous les députés devraient d'ailleurs l'être, que le gouvernement interviendra à temps et d'une façon efficace pour aider les agriculteurs de l'Ouest.

Il est important que les décisions prises, étant donné les circonstances, soient les meilleures. Je suis assuré qu'une critique négative nuirait aux intérêts des agriculteurs et des consommateurs. Quand même, monsieur le président, il ne faut pas dramatiser afin de ne pas provoquer inutilement de la nervosité. Déjà dans certaines régions il y a eu de la pluie, et hier ou nous disait que dans certains secteurs précis la précipitation a même été de quatre pouces, et dans d'autres régions de trois, et d'un pouce. Et souhaitons ensemble que cette pluie améliore grandement les pâturages afin que les animaux puissent se nourrir convenablement! Souhaitons que cela se continue et ensemble soyons à la recherche de solutions pratiques à court, moyen et à long terme, puisque cette sécheresse pourrait nuire sérieusement à l'économie de l'Ouest canadien!

● (1510)

[*Traduction*]

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, les premières pluies de l'année, tant attendues, sont tombées dans ma région le week-end dernier. Ce n'était pas trop tôt car, comme le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) l'a dit, les semailles avaient été faites, il y a 30 ou 40 jours et la germination était sporadique. Dans les régions basses, la germination se faisait, mais dans les régions hautes, ce qui aurait donné des récoltes très inégales l'automne prochain et du grain de très faible qualité. Mais il a plu, et j'ai le plaisir de dire que la plupart des agriculteurs de ma circonscription m'ont fait savoir que la germination se faisait dans tous leurs champs.

Cela ne permet pas de surmonter les difficultés qui existent dans les pâturages situés dans l'Ouest des circonscriptions de Wetaskiwin, de Red Deer et, je crois bien, de celles de Vegreville, de Bow River et de Crowfoot. Les pâturages et les fourragères ne croissent pas. Les plants de luzerne, les seuls à pousser grâce à leurs racines profondes, sont déjà en fleur et devront être coupés un mois plus tôt que les autres années. C'est bien inquiétant.

Ce qui me préoccupe également c'est que de nombreux exploitants agricoles et les éleveurs ont été obligés de mettre leurs bêtes dans leurs fourragères parce que les pâturages ne poussaient pas au printemps. Ils voulaient ainsi donner le temps aux herbages de pousser un peu pour qu'ils puissent ensuite nourrir le bétail jusqu'à la récolte de paille et de céréales en automne.

La sécheresse a vraiment fait du tort et continuera à en faire aux fourrages des Prairies, et, en notre qualité de membres du Parlement, nous devons nous pencher sur cette situation.

En examinant la loi sur la sécheresse que le gouvernement a présentée en 1935, j'ai constaté qu'elle est demeurée inchangée depuis cette époque. Elle n'a jamais été modifiée. Évidemment, ses auteurs à l'époque l'ont bien conçue. C'est pourquoi elle s'est révélée très utile depuis son adoption par la Chambre en 1935. Il s'agit évidemment de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

J'ai relu les délibérations qui ont eu lieu à l'époque, car il me semblait que, étant donné la grande sécheresse qui a sévi à ce moment-là, nous pourrions tirer une leçon de l'histoire. Nous nous trouverons peut-être dans une situation analogue. Dès 1935, le Parlement a prévu les mesures qui s'imposaient, et elles n'ont pas changé.

J'ai noté qu'au moment de présenter le bill en 1935, M. Weir, le ministre de l'époque, avait énoncé certaines mesures que le MEER devrait envisager. L'une d'elle visait à établir de petits territoires dont chacun aurait la superficie d'un canton; il y en aurait trois en Saskatchewan, un en Alberta, et un au Manitoba. Les essais qu'on devait y effectuer avaient pour but de trouver des herbes et des grains qui résistent à la sécheresse. Une autre comportait un programme de plantations d'arbres pour aider les agriculteurs à retenir l'eau. Les scientifiques de l'époque avaient même planté de petits bois pour montrer aux agriculteurs comment produire des plantes qui résistent à la sécheresse, des rideaux boisés et toutes sortes de cultures nécessaires en temps de sécheresse.

J'ignore ce qui est advenu de ce programme. Je ne crois pas que ces territoires d'essai existent encore. Peut-être leur existence ne se justifie-t-elle plus, mais sûrement qu'avec nos techniques modernes, nous devons encore apprendre la meilleure façon de cultiver lorsque l'eau se fait rare. Si nous consultons ce qui s'est fait à l'époque, peut-être trouverons-nous des techniques auxquelles nous pourrions avoir recours aujourd'hui. Peut-être pourrait-on en ensemencer nos pâturages. Nous pourrions reprendre ces méthodes et les offrir aux agriculteurs qui peuvent être aux prises à l'heure actuelle avec des conditions atmosphériques analogues.

De nombreux députés de l'époque avaient parlé d'une aridité pour eux sans précédent. Lorsque je regarde mon exploitation agricole frappée par la sécheresse, je me rends compte que je vis aujourd'hui ce qu'ont vécu mes ancêtres dans les années 30. Les bourbiers, comme on les appelle, qui contiennent de l'eau—et que nous avons du mal à contourner avec nos grosses machines aratoires—se sont asséchés. Habituellement, l'eau qu'ils contiennent s'infiltre dans le sol environnant et, par capillarité, alimente les plantes. Comme je viens de le dire, ils se sont asséchés. Ce printemps, mon frère n'a pas eu à les contourner et les a carrément ensemencés. Je ne peux plus travailler dans mon exploitation agricole maintenant que je suis député, mais je continue à suivre les choses de près les fins de semaine. Et j'ai vu que les bourbiers sont asséchés, en raison surtout des faibles précipitations survenues au cours de l'hiver et durant 50 jours au printemps. Les précipitations d'un pouce et demi tombées dans notre région nous aideront quelque peu, mais n'auront certainement pas d'effet durable, à moins qu'il ne pleuve encore plus.

Les députés de l'époque affirmaient la même chose. En fait, un des députés de l'opposition avait dit ceci:

La sécheresse

La situation actuelle nous donne l'occasion de prévenir la répétition de pareilles conditions. Il fut un temps où les citoyens honnêtes ne songeaient pas à apporter de correctifs à ce genre de problème et c'est pourquoi nous devons profiter maintenant de cette occasion spéciale pour ce qui est des projets en cours.

Il s'agissait, à l'époque, de se préparer en prévision d'une situation qui était susceptible de se reproduire.

On envisageait également à ce moment là de planter des rideaux boisés. Quand nos ancêtres sont arrivés dans cette région, ils ont voulu cultiver la terre et ont donc abattu la majorité des arbres. Il pleuvait abondamment à l'époque, et la désarborisation de ces régions ne les a guère inquiété avant les années 30, quand les pluies ont cessé. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) nous a raconté qu'il se souvenait, mais ce n'est pas mon cas, des rafales de poussière et de l'érosion du sol. Les rideaux boisés favorisent l'amoncellement de la neige en hiver, quand les vents la font déferler sur la prairie, et ainsi la conservation de l'humidité dans les régions où elle est salutaire. De cette façon, la neige ne s'accumule pas au bord des routes et dans les villes où elles est inutile. Les rideaux boisés sont absolument essentiels. Ils empêchent les vents d'atteindre une grande vélocité et ainsi le sol ne se désagrère pas aussi rapidement.

Beaucoup de députés de l'époque avaient convenu de la nécessité de planter des arbres et avaient proposé deux possibilités: les rideaux boisés et les bosquets. On a retenu l'idée des rideaux boisés. Je me dois de féliciter le service chargé de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies pour ce qu'il a fait depuis. J'ai téléphoné à la pépinère de Indian Head, en Saskatchewan, ouverte justement à cette fin. J'y ai obtenu certaines données statistiques qui m'ont étonné. De 1935 à 1978, la pépinière à dépensé 11 millions de dollars. En 1978, elle expédiait son 400 millionième arbrisseau aux cultivateurs de cette région. En fait, en 1977, année à laquelle nous avons connu pareille sécheresse, mais à un degré un peu moins grave cependant, elle a reçu plus de commandes qu'elle ne pouvait en fournir. Cette pépinière a donc porté ses réserves annuelles de 6 millions d'arbres, en 1976, à 6.96 millions en 1977, et pourtant, elle continuait à recevoir des commandes qu'elle ne pouvait livrer. S'il y a une leçon à retenir de tout ceci, c'est peut-être qu'il faut une subvention plus importante afin de planter plus d'arbres pour suffire à la demande.

J'ai examiné les livres, et il semble que chaque année, de 1974 à aujourd'hui, le budget a été augmenté; il est passé de $800,000 en 1974 à $1.2 million en 1977-1978, ce qui indique que l'on s'efforce au maximum de répondre à la demande et de fournir aux agriculteurs de l'ouest ce service absolument essentiel.

Les députés ont aussi parlé à cette époque de mesures visant à lutter contre l'érosion des sols, à créer des réservoirs d'eau pour l'irrigation et à mieux utiliser les ressources du sol. On parle de transformer des terres agricoles ingrates en pâturages.

● (1520)

Je m'intéresse aux ressources énergétiques renouvelables et il semble que le peuplier à croissance si rapide qu'ont mis au point nos scientifiques sera une contribution valable. Je sais qu'il s'agit d'un arbre relativement nouveau et il faudra convaincre les agriculteurs de le préférer aux autres récoltes traditionnelles de luzerne et de foin. Il peut nous sembler curieux à nous qui avons cultivé les champs pendant des années de transformer les terres au point de semer des peupliers au lieu de la luzerne. L'arbre croît si rapidement qu'on deux ans, l'exploitant peut en tirer 12 à 14 tonnes de feuillage propre à alimenter le bétail. Sa récolte de luzerne ne saurait jamais lui donner un rendement du même ordre. L'arbre pousse très bien dans les terres rocailleuses et ingrates et on n'est pas obligé de faire la récolte par temps sec. Cela offre plusieurs avantages. Parce qu'il a des racines profondes, il offrirait sans doute un autre avantage en période de sécheresse comme actuellement. Voilà une idée que les spécialistes en agrologie pourraient proposer en collaboration avec nos agriculteurs pour les terres incultes afin que nous puissions nous préparer à des problèmes comme ceux-ci.

Nous espérons ne pas connaître trop souvent de sécheresses mais lorsque nous sommes aux prises avec une période de faibles précipitations, nous devrions utiliser les technologies de pointe indispensables à notre industrie agricole. Ces arbres pourraient produire l'énergie nécessaire à notre agriculture car leur produit peut être distillé pour donner l'éthanol et le méthane. Ce sont deux possibilités qui seraient bien accueillies.

Nous sommes heureux de la façon dont la loi sur le rétablissement agricole des Prairies nous a été profitable au cours des 35 ou 50 dernières années. Elle a donné lieu à d'excellents programmes dont nous pouvons encore tirer quelque chose et qu'il nous faudrait étudier constamment. Elle aurait été utile en 1977, ce printemps-ci et dans l'avenir, qui sait? Quatre programmes ont vu le jour en vertu de cette loi. L'un d'eux doit servir à l'utilisation des terres et à récupérer celles qui sont incultes. Les principales activités prévues par ce programme étaient d'ordre opérationnel et administratif aux fins d'établir un système de pâturage communautaire. Le deuxième programme est un service d'approvisionnement en eau. Le député de Kindersley-Lloydminster nous a entretenus du service de forage de puits profonds qui est essentiel dans les régions sèches où se fait l'élevage dans les Prairies. Durant une sécheresse, les gens pourraient remplir leurs étangs.

Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, je me trouvais dans l'ouest du Canada et j'ai rencontré le ministre de l'Agriculture de l'Alberta. Je l'ai interrogé sur l'état de sécheresse dans cette province. Il était très inquiet et il a énuméré un nombre de programmes qu'il était sur le point de mettre en œuvre pour les agriculteurs de l'Alberta. Un programme auquel il avait déjà donné suite était le remplissage des étangs. Parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de neige cet hiver, les réservoirs sont vides et le bétail n'a rien à boire. Il a fallu transporter de l'eau par camion. Si on pouvait creuser plus de puits profonds dans les ranchs en vertu de ce programme, je suis certain que cela coûterait moins cher que de louer les camions pour transporter l'eau pour remplir les réservoirs. C'est un programme très important qu'on devrait offrir aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Un autre programme est celui de la distribution de jeunes pousses et d'arbres et il donne de très bons résultats. Il y a un centre de démonstration des méthodes d'irrigation à Outlook, en Saskatchewan. Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta m'a dit que l'irrigation est la solution parce que les eaux des montagnes coulent même en période de sécheresse.

On critique souvent le Fonds du patrimoine de l'Alberta, mais c'est une source d'argent dont on pourrait se servir pour ces programmes et 8.25 millions de dollars ont été affectés cette année à des travaux d'amélioration du système et 31.26 millions à l'agrandissement du district d'irrigation. C'est une

bonne nouvelle non seulement pour les agriculteurs de l'Alberta, mais les agriculteurs de l'Ouest parce qu'on peut se servir de la production de luzerne dans ces irrigations pour les boulettes de luzerne et le foin.

Nous sommes inquiets pour la Saskatchewan. Le barrage Diefenbaker qui avait été construit pour aider à la gestion des ressources d'eau et produire de l'électricité s'est asséché dans le fossé est et le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas proposé de programme d'irrigation. Ce fossé aurait dû être rempli et utilisé il y a quatre ou cinq ans pour répondre aux conditions auxquelles nous faisons face aujourd'hui. Il est très important de prévoir plus d'irrigation pour l'Ouest du Canada.

La troisième partie du programme aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies avait trait à l'établissement de plans et de devis et à la construction et au maintien de divers ouvrages ayant trait à la mise en valeur de l'eau, à l'irrigation et à des programmes d'infrastructures communautaires. Cela est plutot un projet à long terme.

La dernière partie du programme aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies avait trait à l'administration et visait à établir un programme de gestion interne et des services se rattachant aux programmes dans le cadre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Je pense que nous pouvons beaucoup apprendre de l'histoire, monsieur le Président. C'est là qu'on trouve les meilleurs exemples des choses que les députés et les gens d'une époque précédente considéraient comme nécessaires. Ils nous ont fourni les exemples. Nous devrions certes poursuivre cet excellent programme, en nous aidant de la technologie moderne lorsque c'est possible. Nous pourrions nous servir de certaines des autres inventions scientifiques comme les outils de culture des plantes pour mettre au point des cultures et des peupliers plus résistants à la sécheresse.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer le passage suivant de ce que disait le directeur de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, M. Hill, dans le rapport annuel de 1977:

> Le SRAP était dans une situation unique pour aider immédiatement les régions menacées par la sécheresse, et il a réussi à appliquer des programmes d'assistance en collaboration avec les ministères provinciaux et d'autres organismes fédéraux. Les très utiles renseignements recueillis à cette occasion ont permis de conclure que les conséquences de la sécheresse grave qui a sévi au hasard un peu partout dans la région ne sont pas comprises par notre société actuelle, caractérisée par une consommation d'eau sans cesse croissante et par la diversification de son activité économique.

Dans ce rappot annuel, le directeur nous dit que la société moderne a oublié ce que c'est que de traverser sept, huit ou neuf ans sans pluie et sans neige. Nous avons créé une société capable de gaspiller l'eau sans arrêt. Beaucoup de nos agriculteurs font la sourde oreille à leurs pères, ils ne recourent pas aux procédés qu'il faudrait pour survivre quand la terre est désséchée. Le gouvernement devrait s'inspirer de ce que le directeur disait dans ce rapport annuel publié juste après 1977, année où il y a eu des sécheresses sporadiques dans les Prairies.

La sécheresse

J'aimerais en venir à une motion d'initiative parlementaire que j'ai présentée au sujet de la fiducie d'étalement des revenus. Cela est extrêmement important pour les éleveurs de ma région comme, j'en suis sûr des régions placées dans les mêmes conditions. Il leur arrive parfois d'avoir à vendre leur bétail faute de pouvoir le nourrir. Ils se retrouvent avec de l'argent dont ils ne savent que faire mais dont il faut verser en impôt le quart ou le tiers, ce sur quoi nous sommes évidemment tous d'accord. Il faudrait lancer un programme pour dépanner les agriculteurs en pareilles époques. Dans la motion que j'ai présentée en février 1979, j'exposais les huit façons d'y parvenir. Les idées sont là. Il faudrait que le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre des Transports (M. Pepin) les étudient. Elles ne viennent pas uniquement de moi. La plupart ont été exposées par Peat, Marwick, Mitchell & Co. dans une étude exécutée pour le ministère de l'Agriculture. A partir de ces idées, on pourrait mettre au point un programme qu'on n'aurait pas de difficulté à faire adopter par mon parti. Il est indispensable de mettre pareil instrument à la disposition des agriculteurs.

Des voix: Bravo!

● (1530)

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'interviens cet après-midi pour discuter de la motion à l'étude:

> Que la Chambre regrette profondément l'absence de réaction de la part du gouvernement, à la Chambre des communes, au sujet de l'inquiétude engendrée par la désastreuse sécheresse qui sévit sur l'agriculture de l'Ouest et par la situation critique due aux incendies de forêts qui s'ensuivent, et qu'elle demande au gouvernement de se départir de sa réticence et de demander l'avis des députés de tous les partis de façon franche et ouverte.

Les agriculteurs des provinces des Prairies font face actuellement à une très grave crise dont les conséquences pourraient créer un chaos économique d'une ampleur jamais égalée depuis la grande sécheresse de 1930. Si la majorité des citoyens de ces provinces profitent peut-être d'un soleil remarquablement chaud pour la saison, la situation n'est certainement pas aussi réjouissante pour les agriculteurs. Le gagne-pain d'un certain nombre de producteurs est menacé, de même que la survie des diverses entreprises qui s'occupent des produits agricoles.

Il a plu la semaine dernière dans certaines parties de ma circonscription, notamment à Dauphin et à McCreary, mais d'autres endroits comme Roblin et Swan River ont désespérément besoin de pluie. En fait, la majorité des 30,000 agriculteurs de la province se demandent si la sécheresse ne ruinera pas leur récolte de 1980. On craint généralement que la récolte de seigle soit déjà compromise, par exemple. Selon l'hebdomadaire *The Winkler*, «. . . les récoltes jaunissent et l'on devra peut-être ensemencer de nouveau». Il ne fait aucun doute que la situation est désastreuse dans de nombreuses régions de l'Ouest.

La sécheresse

Nous sommes très heureux que le ministère ait remis sur pied le groupe d'étude sur la sécheresse qui a été formé en 1977. Cependant, il faut encore faire beaucoup plus. Il est vrai, comme on l'a signalé, que certains programmes actuellement en vigueur pourraient peut-être amenuiser les effets des conditions atmosphériques que nous connaissons dans l'Ouest; mentionnons entre autres l'assurance-récolte qui couvre une partie des pertes de récoltes. En outre, on peut invoquer la loi de stabilisation concernant les grains de l'Ouest. Toutefois, nous demandons au gouvernement d'agir rapidement et de signer des ententes, en particulier avec les provinces des Prairies intéressées, prévoyant des programmes d'aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse. Un député a signalé tout à l'heure que la Saskatchewan avait présenté au moins une proposition en dix points en vertu de laquelle un programme de ce genre serait financé par la province et le gouvernement fédéral. Nous tenons à ce que le gouvernement adopte des programmes du genre et que les mêmes mesures soient appliquées au Manitoba et à d'autres régions.

Je voudrais signaler six domaines particuliers qui requièrent notre attention. Ce sont six objectifs que nous devrions poursuivre dans notre lutte contre la sécheresse et contre les feux de forêt dans les Prairies.

Le premier domaine a trait au fourrage et à l'approvisionnement en eau. Nous tenons à tout prix à protéger nos troupeaux. J'ai appris que l'on abattait plus d'animaux que d'habitude et nous ne voulons pas être obligés d'abattre nos troupeaux d'élevage. Voilà pourquoi nous devons nous assurer qu'il y a suffisamment de fourrage même si nous devons le faire venir de l'Ontario ou de Thunder Bay. Si on ne réussit pas à maintenir les troupeaux de base, c'est-à-dire les vaches reproductrices, nous nous exposons à des pénuries de bœuf ainsi qu'à un déclin général de l'élevage à l'avenir. Il ne faut pas oublier non plus les troupeaux laitiers.

Pour en arriver à cet objectif et pour maintenir l'intégrité des troupeaux, il y a lieu de voir si certains terres publiques ne pourraient pas offrir du foin et des pâturages. Nous pourrions également nous adresser à l'Association canadienne de la faune qui administre aussi certains domaines. Il faudra voir également à ce qu'il y ait suffisamment de fourrage pour le bétail de la région.

De plus, nous voulons que l'éleveur de l'Ouest soit traité de la même façon que l'éleveur de l'Est. L'Est bénéficie d'une politique de grains fourragers qui garantit les approvisionnements. Nous voudrions qu'il y ait à peu près la même chose dans l'Ouest. Il faudrait peut-être interrompre nos exportations de grains fourragers en attendant d'être certains que nos stocks répondent aux besoins de la région qui pourrait être touchée par la sécheresse.

De même, il faudrait peut-être demander à l'administration du transport des grains de cesser d'attribuer des wagons pour le transport des grains fourragers qui ne relèvent pas de la Commission, encore une fois pour mieux répondre aux besoins des régions touchées.

En outre, on pourrait peut-être faire revenir de Thunder Bay ou de Vancouver l'excédent de criblures agglomérées en granules que nous ne pouvons exporter, afin que les agriculteurs de l'Ouest aient de quoi nourrir leur bétail.

En ce qui concerne le maintien des troupeaux, je voulais aussi parler de la question des réserves d'eau. Bien sûr, les programmes établis en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculteur des prairies prévoient déjà quelque chose à cet égard, mais il faudra peut-être aussi songer à irriguer s'il y a moyen les régions qui produisent du foin et peut-être aussi revoir les subventions qu'on pourrait accorder aux agriculteurs afin de les aider à creuser des puits pour obtenir l'eau nécessaire.

Outre les programmes d'aide pour les provendes et les réserves d'eau, je tenais à parler de l'aide au transport et à l'entreposage. Il devrait y avoir un programme quelconque pour aider, s'il y a lieu, à acheminer le foin ou les provendes vers les régions qui en ont besoin. Il faudrait peut-être aussi songer à transporter le bétail dans d'autres régions ou à le mettre en pacage. Il est aussi essentiel de prévoir un programme d'aide aux agriculteurs pour qu'ils puissent s'occuper de leur bétail.

En ce qui concerne l'entreposage, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a mentionné dans sa lettre au ministre que, d'ici la prochaine récolte, le gouvernement fédéral devrait élaborer un programme d'entreposage des provendes dans la région des Prairies pour réduire la vente des bêtes d'élevage. C'est essentiel si nous voulons maintenir les troupeaux de l'Ouest et garantir une provision suffisante de provendes pour l'automne et l'hiver. Nous devons à cette fin prendre dès maintenant les mesures nécessaires.

La troisième question sur laquelle nous devrions nous pencher, c'est la nécessité de régler certains des nombreux problèmes auxquels les agriculteurs font face. Essentiellement, les difficultés financières des agriculteurs de l'Ouest proviennent de deux choses. D'abord, il y a le revenu et ensuite, la question du crédit.

En ce qui concerne le revenu, nous aimerionns que le prix initial du blé soit maintenu à $4.25. Le prix initial pour les récoltes de céréales de 1980-1981 qui relèvent de la Commission du blé devrait être relevé au niveau actuel au lieu d'être ramené à $3.75. Nous voulons empêcher le plus possible la vente de céréales à bas prix avant la fin de juillet puisque ces céréales pourraient être d'une plus grande utilié à ce moment-là comme provendes et comme semences.

Le gouvernement fédéral devrait aussi garantir que le paiement final assurera un prix égal aux cours d'avant l'embargo. En outre, pour stabiliser les revenus, nous avons toujours préconisé l'établissement d'offices de commercialisation nationaux pour le bœuf et le porc et un rôle élargi pour la Commission canadienne du blé. Il est essentiel que le gouvernement fédéral mette au point un programme de stabilisation du prix des produits de la ferme qui reflète les coûts de production parce que le question du revenu pose certainement de graves problèmes financiers aux agriculteurs de l'Ouest.

● (1540)

Il y a aussi la question du crédit et la nécessité d'obtenir davantage d'argent. De nombreux producteurs avaient une grosse dette à court terme lorsqu'il y a eu cette sécheresse. Ils se sont retrouvés avec moins d'argent. De mauvaises récoltes pourraient acculer un bon nombre d'entre eux à la faillite. C'est pourquoi il faut absolument élargir la limite du crédit et garantir un taux d'intérêt minimum; cela doit faire partie intégrante de tout programme de secours. Le gouvernement fédéral devrait créer un fonds quelconque, peut-être par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole, pour permettre de transformer les prêts à court terme en prêts à long terme à un

faible taux d'intérêt garanti, afin que les agriculteurs qui en ont besoin puissent disposer de l'argent voulu jusqu'à la fin de la sécheresse.

A propos du crédit et des problèmes financiers, il serait également nécessaire de prévoir des moratoires sur les dettes agricoles. La Société du crédit agricole pourrait probablement étudier la question. Je veux parler de moratoires sur l'intérêt, dans les circonstances que pourrait prévoir le gouvernement fédéral.

Une autre question qui nous inquiète dans la circonscription de Dauphin, c'est qu'à long terme, les agriculteurs risquent de commencer à perdre leur terre faute d'avoir payé leur impôt foncier. On pourrait peut-être leur apporter de l'aide dans ce domaine.

Une autre question que nous voulons aborder, en plus des problèmes monétaires, et dont doit tenir compte tout programme de secours, c'est qu'il faut renseigner les agriculteurs. Quels que soient les programmes annoncés la semaine prochaine, nous voulons être certains que les agriculteurs en seront informés, connaîtront leur existence et les conditions à remplir. A cet égard, il faut certainement coordonner les renseignements à l'égard des approvisionnements et des pâturages qui pourraient être mis à la disposition des agriculteurs qui manquent de fourrage dans les régions où la sécheresse sévit toujours. Il faut contrôler les approvisionnements et la pénurie d'aliments fourragers et assurer une coordination quelconque avec l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et les autres sources d'approvisionnement en fourrage et pâturages.

Il faudrait fournir aux agriculteurs une documentation complète afin qu'ils comprennent bien le genre de programmes à leur disposition. Par exemple, le gouvernement de la Saskatchewan estime nécessaire d'établir immédiatement un service d'enregistrement du fourrage et du grain fourrager auquel les agriculteurs déclareraient les quantités d'avoine à semence dont ils disposent afin que les approvisionnements disponibles puissent servir à ensemencer en juin ou juillet, pour fournir du fourrage vert. Ce genre de service de renseignements est indispensable pour assurer le succès de tout programme visant à remédier à la situation grave qui règne dans l'Ouest à cause de la sécheresse.

Je voudrais parler un instant des incendies. Dans ma circonscription, Dauphin, nous étions souvent tout près des incendies. Au nord, les montagnes Porcupine ont été dévastées. Cela a causé la panique parmi un bon nombre des habitants qui, dans certains cas, ont dû se préparer à évacuer. Heureusement, des endroits comme National Mills n'ont pas eu à être évacués, mais à en juger par la situation, il y a certainement eu un manque de collaboration, surtout de la part du gouvernement fédéral.

Il suffit de songer à la situation à Riding Mountain et à Porcupine Mountain et aux dangers d'incendies forestiers qui existaient dans ces endroits pour se rendre compte que le gouvernement fédéral n'a rien fait pour s'assurer que les installations et les dispositions nécessaires soient prêtes pour combattre ces incendies, surtout compte tenu du fait que les autorités américaines de lutte contre les incendies avaient suivi un entraînement leur permettant de nous aider à combattre ces feux dans des régions comme le Manitoba. Le problème suscité par ces incendies fait ressortir la nécessité d'adopter des mesures plus efficaces et de veiller, dans des situations semblables, à ce que les députés élus dans ces régions soient plus actifs.

Ce qui m'amène au sixième point dont je voudrais vous parler au sujet de tout programme de lutte contre la sécheresse qui nous sera proposé. Il s'agit de la grande question de la consultation des députés. Le gouvernement a déclaré qu'il était disposé à collaborer avec les députés. Or, le gouvernement ne s'est nullement mis en rapport avec moi au sujet des problèmes qu'il nous faudrait peut-être affronter, par suite de la sécheresse et des incendies de forêts.

La déclaration faite ce matin à Winnipeg au sujet de la sécheresse révèle une certaine inaptitude à régler ce problème. Ce matin même, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), et le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) signaient une entente avec le gouvernement du Manitoba. Toutefois, lorsqu'on essaie d'entrevoir l'effet qu'aura cette entente dans les cas de sécheresse, on s'aperçoit qu'elle ne renferme qu'une phrase où il soit question de certaines des ententes concernant le MEER qui pourront être appliquées pour remédier à la sécheresse. Dans le genre d'entente signée ce matin on dirait que ce n'est qu'après coup que toute la question de la sécheresse leur est venue à l'esprit.

Étant donné la promesse du premier ministre de collaborer avec les députés de cette région et le fait que le gouvernement n'est pas représenté dans l'Ouest, je prie instamment ce dernier de consulter plus intensivement les députés afin qu'au moment d'aborder des problèmes comme celui de la sécheresse et des incendies forestiers, nous puissions agir avec célérité et efficacité, et montrer aux habitants de la région touchée que nous comprenons leur problème et que nous sommes disposés à les aider à le surmonter.

Je me réjouis de pouvoir exposer cet après-midi, au nom de mes électeurs, les préoccupations que suscitent chez nous ce grand problème de la sécheresse. J'espère que l'on tiendra compte des six points dont j'ai parlé lorsqu'on envisagera de mettre sur pied un programme de lutte contre la sécheresse, pour nous épargner d'avoir à envisager les mêmes tristes perspectives que nos ancêtres, il y a longtemps de cela, et pour nous assurer de la résolution rapide de ces problèmes.

La sécheresse

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en ce moment en tant qu'agriculteur. Même si je viens d'une région du Canada autre que celle qui est si durement frappée par la sécheresse, je veux qu'il paraisse au compte rendu que je suis en sympathie avec les Canadiens de l'Ouest, de même qu'avec ceux du nord de l'Ontario et des autres régions septentrionales où des incendies de forêt font rage à l'heure actuelle. Je déplore surtout la situation des éleveurs des régions arides et des pâturages de l'Ouest. Je comprends leurs problèmes parce que j'élève moi aussi du bétail. Je connais très bien le cycle reproductif sur lequel s'appuie l'industrie bovine, depuis le moment où naît le veau jusqu'à ce qu'il atteigne son plein développement, se reproduise à son tour, et que les rejetons atteignent le poids du marché. Tout cela se fait en l'espace d'environ trois ans et demi. Je suis parfaitement conscient de ce qui arrivera si nos troupeaux de bovins s'éclaircissent; je sais les difficultés que connaîtront les éleveurs et l'ensemble de notre économie. Il est essentiel que nous sauvions nos troupeaux et que nous y consacrions tous nos efforts.

Je me rends compte aussi des problèmes que connaîtront les agriculteurs de l'est du Québec et des provinces Atlantiques s'ils ne reçoivent pas une quantité suffisante de grains de provende l'hiver prochain et se voient ainsi forcés de réduire leurs activités d'élevage de bétail et de volaille.

● (1550)

Je me souviens bien de la sécheresse du début des années 30 qui s'est fait sentir jusque dans certaines régions de l'Ontario et, plus récemment, de celle de 1977 qui n'a pas été aussi grave et qui a touché particulièrement les États-Unis, surtout le Michigan qui n'est pas loin de ma circonscription et où les effets ont été désastreux. Je crois que l'aide que l'on accorde aujourd'hui au Canada dans des situations comme celles-là dépasse de loin toutes les mesures que l'on peut trouver chez nos voisins du Sud.

J'ai déjà mentionné hier, au comité, que la région où se trouve la ferme de ma famille, à Lambton-Middlesex, est formée d'une étroite bande de terre qui ne reçoit pas autant de pluie que des terres distantes d'à peine quelques milles. Par un caprice de la nature, les orages et les pluies semblent suivre les Grands Lacs.

J'ai téléphoné chez moi ce midi. Nous avons fini de planter notre soya aujourd'hui. Nous avons un très beau champ de maïs et jusqu'ici, tout s'annonce bien. Cependant, les conditions peuvent changer très, très rapidement. Comme les précipitations suivent généralement les Grands Lacs et que la croissance de nos céréales, de notre maïs, de notre soya et de nos pâturages dépend de la pluie, il nous faut garder une réserve de fourrage pour parer aux imprévus. Nous en gardons toujours une, mais quand nous faisons nos semailles, nous essayons aussi de préserver l'humidité du sous-sol pour le cas où les précipitations seraient inférieures à la normale. Monsieur l'Orateur, nous nous rendons bien compte de la gravité de la situation, surtout en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et dans le nord de l'Ontario.

Si nous nous tournons vers le passé, nous voyons que les sécheresses ne sont pas nouvelles. Il y a bien sûr le livre qui parle d'un sage souverain d'il y a plusieurs siècles qui avait accumulé des stocks de grains en prévision de sept années de sécheresse. Le moment serait peut-être venu dans notre société moderne d'envisager nous aussi la possibilité d'accumuler des stocks de produits alimentaires non périssables. Nous semblons avoir oublié que l'histoire peut nous apprendre bien des choses.

Je suis tout à fait d'accord pour reconnaître avec les députés de Medicine Hat et de Prince-Albert, qui ont pris la parole au début du débat, que la situation est critique. Nous pourrons voir au cours des quelques prochaines semaines quel genre d'aide il faudra accorder. Pour être juste, monsieur l'Orateur, je dirai que les choses ne se sont pas produites du jour au lendemain. Nous tous ici aurions dû nous rendre compte que les faibles chutes de neige de l'hiver dernier—bien en-deçà de la normale—ont réduit l'humidité naturelle du sol. Nous avons peut-être attendu trop longtemps que la nature nous envoie l'eau dont nous avions besoin pour nous assurer des récoltes abondantes et il est bien évident que nous sommes peut-être tous un peu coupables à cet égard. Mais comme agriculteurs, nous sommes tous des optimistes, et l'un ne va pas sans l'autre. Et, tout en demeurant optimistes, nous devons aussi nous rappeler ce dicton:

Ce n'est pas en regardant dans les nuages qu'on arrive à quelque chose.

Nous devons faire preuve d'optimisme. Lorsqu'on s'engage dans ce secteur économique particulier, qui est la profession la plus noble sur terre, je sais qu'il ne faut jamais oublier les souffrances humaines inhérentes, les besoins auxquels on doit satisfaire, et qu'il faut faire en sorte d'affronter les malheurs au fur et à mesure qu'ils se présentent, au fil des variations du temps. Actuellement, l'élevage est en mauvaise posture et cette situation à elle seule devrait nous préoccuper et nous inquiéter tous au Canada, que nous vivions dans l'Est ou dans l'Ouest. Je conviens que nous devons joindre nos efforts à ceux de tous les Canadiens pour tenter de résoudre ces problèmes; permettez-moi de suggérer ici que l'on invoque la nécessité de nos lois actuelles, si possible, pour faire en sorte que la luzerne traitée soit conservée au Canada. Je pense ici à la loi sur les licences d'exportation et d'importation qui, à l'origine, devait être appliquée dans des situations d'urgence.

Nous devons déployer tous les efforts possibles pour faire en sorte que les céréales et les recoupages essentiels soient entreposés à proximité des régions sinistrées et que toutes les catégories de fourrage ligneux soient conservées dans l'Ouest du Canada. Je sais très bien que le coût du transport du fourrage ligneux de l'Ontario vers l'Ouest est prohibitif, mais dans des situations d'urgence comme celles que nous connaissons actuellement, nous devons envisager toutes les solutions. Chaque année, un nombre incalculable de camions et de wagons destinés aux bestiaux transportent des milliers de têtes de bétail des ranchs de l'Ouest aux parcs d'engraissement de l'Ontario, et j'aimerais demander ceci au ministre des Transports (M. Pepin): Ces véhicules font-ils un trajet sans chargement ou s'ils reviennent avec de la marchandise? Sinon, serait-il possible de transporter une partie de ce fourrage ligneux dans ces camions ou ces wagons vides qui vont vers l'Ouest?

Je sais que chaque année, des milliers de tonnes de trèfle et de fourrage de maïs sont cultivées et ensemencées de nouveau dans les terres des agriculteurs ontariens. Il y a des milliers de tonnes de fourrage de maïs et dans ma région, de nombreux agriculteurs ne donnent que de ce fourrage à leur bétail l'hiver sans autres additifs que les additifs protéiques et d'autres substances nutritives. Serait-il possible d'envisager cette possi-

bilité plutôt que de voir s'épuiser une grande partie de notre cheptel bovin si les conditions ne s'améliorent pas? Je me rends parfaitement compte qu'il peut sembler tout à fait illogique de transporter du fourrage, mais nous devons tout mettre en œuvre pour venir en aide à nos concitoyens.

Dans un autre domaine, pourrions-nous voir s'il est possible de trouver du matériel d'irrigation? Ne pourrions-nous pas expédier de l'outillage de ce genre dans les régions de l'Ouest où l'on trouve des cultures spécialisées et où il y a de l'eau? Je me rends compte qu'une aide de ce genre est inutile dans les ranchs ou les régions céréalières, mais je veux parler des régions horticoles et de celles où l'on trouve d'autres cultures spéciales.

Je me souviens qu'il y a quelques années les agriculteurs de l'Ouest étaient incapables de moissonner à cause de la pluie. Toutefois, à la fin de l'automne, on avait pu utiliser les moissonneuses-batteuses dans les champs et de nombreux séchoirs avaient été expédiés pour sécher les céréales de façon à pouvoir les emmagasiner en toute sécurité et les utiliser comme grains de provende. Une fois encore, je veux assurer à mes collègues de l'Ouest que nous sommes disposés à venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest en ces moments difficiles. Nous nous sentons parfois impuissants dans des situations de ce genre, sans que ce soit la faute des agriculteurs ou des différents gouvernements, quand une catastrophe d'envergure nationale se produit, qu'il s'agisse d'une sécheresse, d'une inondation, d'un séisme ou d'un ouragan. Somme toute, en Amérique, les sécheresses n'entraînent habituellement pas la perte de vies humaines; nous devons en remercier le ciel, mais nous devons songer aux pertes économiques, à la misère et aux souffrances humaines qui feront suite à ce fléau naturel.

J'ai des parents dans l'ouest du Canada. Beaucoup d'entre eux sont agriculteurs et je me souviens très bien que lorsque j'étais jeune, avant même d'aller à l'école, j'allais à l'église le dimanche et en dépit de la crise économique dont nous souffrions tous, nous recueillions des vêtements qui étaient ensuite distribués à ceux qui en avaient le plus besoin. Je me souviens aussi de la sécheresse catastrophique qui a frappé la vallée de l'Outaouais il n'y a pas dix ans. Les gouvernements ont aidé ces agriculteurs lorsqu'ils étaient dans le besoin et quand je suis arrivé à l'aéroport ce matin, je n'ai pu m'empêcher de faire la comparaison entre la vallée luxuriante qui entoure notre capitale nationale et les pâturages desséchés que j'ai vus la semaine dernière près de Winnipeg. En tant que député et agriculteur, je suis inquiet et désireux d'aider. Aujourd'hui, on a fait plusieurs suggestions dignes d'être retenues. La déclaration du ministre des Transports, l'annonce de la création d'un groupe d'étude et celle des discussions prévues pour la semaine prochaine m'ont convaincu que le gouvernement suit la situation de près—peut-être même de plus près que certains d'entre nous ne s'en rendent compte.

J'ai déjà dit que les cultivateurs du monde entier sont d'éternels optimistes. Peut-être aucun autre secteur de notre société n'est-il plus à la merci des éléments. Espérons qu'ils garderont leurs bonnes dispositions et que d'autres groupes de la société de concert avec tous les niveaux de gouvernement s'efforceront de venir en aide aux Canadiens victimes de ce caprice de Dame Nature.

En terminant, monsieur l'Orateur, je rappelle que l'alimentation est la condition essentielle à la vie humaine. Si la situation ne s'améliore pas, tous les Canadiens sans exception pourront se ressentir de l'ampleur du problème. J'exhorte tous les partis et les ministres en cause à collaborer, pour le bien de tous les Canadiens, à la mise en œuvre et au succès des programmes dont le gouvernement nous a donné un aperçu aujourd'hui.

● (1600)

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de dire à quel point je sais gré aux dix députés d'en face d'avoir attendu si patiemment et raccourci leur fin de semaine pour se livrer aux charmes de mon éloquence.

Je suis heureux d'avoir une occasion de faire une lumière peut-être un peu différente sur la question de l'approvisionnement en eau dans l'Ouest. J'ai entendu avec plaisir le ministre des Transports (M. Pepin) mentionner l'assurance-récolte et, comme certains hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture se trouvent avec nous, j'aimerais signaler que je suis grand partisan du programme d'assurance-récolte. Il a été d'une aide précieuse aux cultivateurs canadiens d'un océan à l'autre. J'en connais tous les détails. J'ai travaillé pendant dix ans, avant de jouer mon rôle actuel, à la direction de l'assurance-récolte du ministère de l'agriculture de la Colombie-Britannique. Autant que je sache, aucun pays au monde n'a de meilleur programme. Ceux qu'on offre chez nos voisins du Sud ne sont certes pas comparables au nôtre. L'assurance-récolte minimise effectivement une partie des pertes que subissent les cultivateurs pour des raisons qui échappent à leur contrôle, pertes attribuables surtout aux intempéries, ou à la sécheresse comme celle dont nous discutons aujourd'hui.

L'assurance-récolte ne permet cependant pas toujours de remédier aux intempéries qui se traduisent par des pertes totales de récolte et cela est particulièrement vrai pour les arbres fruitiers où les dépenses sont fixes, qu'il y ait récolte ou non. Nous devons être prêts à renforcer les dispositions de ce bon programme pour lui permettre d'offrir une protection contre les pertes les plus coûteuses qui sont présentement assujetties dans certaines circonstances à des limites insuffisantes.

Non seulement manque-t-on d'eau dans l'Ouest mais on y souffre aussi d'une pénurie de libéraux et d'une politique gouvernementale libérale qui ne tient pas compte de certains facteurs économiques et sociaux importants de ses aspirations.

M. Chénier: Soyez sérieux.

M. King: Je vais l'être, mon cher.

Des voix: Oh, oh!

M. King: Chose incroyable, nous avons un gouvernement et des ministres libéraux qui sous-entendent d'une voix bêlante qu'ils ne savent même pas quelles sont leurs responsabilités ministérielles. Ce n'est certainement pas ça qui va convaincre les gens de l'Ouest que le gouvernement est capable de parler au nom de tout le Canada et encore moins des Canadiens de l'Ouest. Dans les circonstances, en tant que député de l'Ouest, je doute qu'il y ait beaucoup d'entretiens constructifs quel que soit le sujet de discussion proposé par le gouvernement. Pour moi, c'est une insulte, tout comme c'est un affront pour mes électeurs et tous les Canadiens de l'Ouest.

Je voudrais citer un article de la livraison du 15 mai 1980 du *Telegraph Journal* de Saint-Jean.

Une voix: Saint-Jean?

M. King: Oui, Saint-Jean. «Rien de trop beau pour une région; rien d'assez mauvais pour l'autre. La haine pour l'une. L'amour pour l'autre. Essentiellement, la stratégie libérale se résume à ceci: gagner l'Ontario, le Québec étant acquis d'avance, et oublier le reste.»

Il faut être vraiment cynique pour reprendre la même stratégie à l'approche d'une conférence pré-constitutionnelle. Le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean affirme encore qu'en se servant du Trésor national pour offrir des subventions, de l'aide financière, des aumônes et tout ce qu'ils peuvent sauf ce qui est juste et équitable, les politiciens du Canada central ont fait naître une psychologie de dépendance. La concentration du pouvoir . . .

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens tout simplement à signaler au député que ce que dit le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean est loin de faire le poids. C'est le plus grand quotidien du Nouveau-Brunswick. Lui et les quatre autres quotidiens du Nouveau-Brunswick appartiennent au même propriétaire et comme ils n'ont même pas daigné envoyer un journaliste sur la Colline, à Ottawa, ils ignorent de quoi ils parlent.

Des voix: Bravo!

M. King: Voilà une mise au point précieuse.

Monsieur l'Orateur, en abordant ainsi les vrais problèmes de notre pays dont le potentiel est si grand, on cherche à cacher la vraie sécheresse de la politique du présent gouvernement. Ce n'est pas ainsi qu'ils gagneront l'Ouest. Ce n'est pas de cette manière qu'on résoudra le problème dont il est question aujourd'hui.

La sécheresse qui sévit présentement dans les trois provinces des Prairies et dans le nord de l'Ontario a été assez bien décrite par les media ainsi que par les députés dont les circonscriptions sont au cœur de cette catastrophe imminente. Je n'ai pas l'intention d'ajouter à ce qu'ils ont dit d'autant plus que je ne me suis jamais approché de la région la plus touchée à moins de 37,000 pieds.

Cependant, ce n'est pas simplement un intérêt passager que j'éprouve pour les agriculteurs et les citoyens des provinces concernées. Moi aussi j'ai pratiqué l'agriculture.

M. Pepin: Cela ne se voit guère.

M. King: J'aime la terre, aussi bien par sentiment que par intérêt pratique. J'ai été élevé dans une ferme fruitière.

M. Chénier: C'est pour cela que vous m'avez appelé «mon cher»?

M. King: Si je n'étais pas député ici, je serais à Kaleden en train de travailler dans mon verger. A l'époque comme maintenant, je vivais dans la vallée de l'Okanagan, mais je me rappelle trop bien les grandes sécheresses des années 30. Je n'ai pas oublié l'invasion des gens des Prairies chassés vers la Colombie-Britannique par la sécheresse, par la poussière et par la misère du chômage. Beaucoup de mes voisins, amis et beaux-parents sont venus dans la vallée à cette occasion. Qu'est-ce qui a encouragé cet exode vers l'Ouest? Qu'est-ce qui a amené cette invasion de l'Okanagan? Il est certain que ceux qui ont été repoussés par la sécheresse des Prairies et par le vent qui chassait les herbes désertiques et transformait le paysage ne sont pas venus chez nous chercher la pluie. Car en fait, l'Okanagan a un climat désertique. Notre vallée reçoit moins de 10 pouces de précipitations annuelles.

M. Chénier: Cela vous a marqué.

M. King: Je remercie mon ami. Si l'agriculture est possible dans l'intérieur méridional de la Colombie-Britannique, c'est parce que les pionniers de l'endroit, comme mon père, ont su en voir et en utiliser les possibilités. Leurs premiers efforts ont tendu vers l'aménagement du territoire, vers la réalisation de ces barrages, de ces écluses et de ces dérivations qui conservent et qui exploitent cette denrée si précieuse à laquelle notre civilisation est accrochée. Il y a donc eu à l'origine un système de barrage de terre, avec distribution d'eau par des rigoles à ciel ouvert réalisées aux moindres frais par le travail musculaire de l'homme et du cheval; souvent bénévolement, je parle pour l'homme bien sûr. Efficaces à l'époque, ces ouvrages simples ont été petit à petit remplacés par des systèmes de plus en plus complexes et coûteux, bénéficiant des avantages et des économies rendus possibles au plan des méthodes de travail et du matériel par les progrès apportés par la science et par l'ingéniosité humaine.

Dans les observations que j'ai présentées à la Chambre le 16 mai au sujet du bill relatif aux prêts d'amélioration agricole, j'ai mentionné certaines initiatives gouvernementales qui ont été tout particulièrement avantageuses pour l'agriculture de la Colombie-Britannique. Parmi ces initiatives il y a eu le programme fédéral-provincial appelé ARDA, qui a transformé l'aspect de l'intérieur méridional de la Colombie-Britannique. Si l'on n'avait pu compter sur le programme ARDA, ma propre collectivité de Kaleden serait aujourd'hui totalement différente, tant dans son apparence physique que dans ses perspectives d'avenir; il en va de même de la plus grande partie de l'intérieur de la Colombie-Britannique méridionale. Je me rappelle que dans ma jeunesse, l'eau se faisait rare en été parce que l'accumulation de neige dans les collines environnantes était insuffisante en hiver et que la période de ruissellement était trop courte. Je me rappelle le rationnement de l'eau qui nuisait au mûrissement des fruits et réduisait le revenu que les arboriculteurs de la région tiraient de leur verger. J'éprouve donc aujourd'hui, en participant à ce débat, une immense sympathie à l'égard des agriculteurs qui souffrent de la sécheresse au Canada.

Nous devons assumer notre rôle de représentants du peuple et faire tout notre possible pour aider ces gens. Évidemment, il n'est pas en notre pouvoir de commander à la pluie de tomber, et c'est donc avec une attention soutenue que j'ai écouté les discours qu'ont prononcés à la Chambre et au comité ceux qui connaissent les mieux les problèmes causés par la sécheresse dans la région qu'ils représentent. La qualité des propositions qu'ils ont faites à la Chambre témoigne de leur profonde préoccupation.

J'espère que les députés d'en face ne seront pas trop fiers pour étudier convenablement les suggestions que leur ont faites les députés de ce côté-ci dont les circonscriptions, les commettants, les amis et les familles se trouvent dans les régions touchées par la sécheresse et dont les préoccupations reflètent une grande connaissance des conséquences de la sécheresse, conséquences qui appellent des mesures complètement dénuées de toute partisanerie politique.

● (1610)

J'aimerais dire quelque chose au sujet de ma région, qui, à première vue, peut sembler paradoxal. La région d'Okanagan-Similkameen est réputée pour la production de fruits d'une excellence, d'une qualité et d'une apparence incomparables. Cette région est actuellement en train d'acquérir une réputation tout aussi enviable pour sa production de magnifiques raisins dont la majeure partie est destinée aux entreprises vinicoles les plus récentes et les plus remarquables du Canada. Nous avons aussi des jardins maraîchers et des fermes d'élevage. Ces exploitations agricoles verdoyantes prospèrent dans le désert. La végétation naturelle sur une grande partie des terres se compose d'herbe en touffes, d'armoises et de chénopodes.

Le potentiel agricole de cette région dépend entièrement de l'usage judicieux à des fins domestiques et d'irrigation de l'eau provenant de précipitations limitées. Les pénuries d'eau menacent les communautés et les citoyens dans ma circonscription. Il y a bien quelque chose que nous pouvons faire pour remédier à la situation et peut-être même éliminer le problème, mais les solutions requièrent beaucoup d'argent. Il faut donc mettre de l'ordre dans nos priorités de dépense.

Nous devons éviter les erreurs coûteuses comme Mirabel qui a absorbé plus de 500 millions de dollars jusqu'ici et qui perd plus d'un million par semaine. Cet aéroport a été si mal conçu que les compagnies aériennes refusent de s'en servir.

M. Pepin: Pas vrai.

M. King: Mirabel n'a même pas le mérite de répondre à un besoin. On lit des manchettes comme: «Une nouvelle défection à Mirabel». L'article poursuit en disant:

> Une autre compagnie aérienne quitte l'aéroport terriblement sous-exploité de Mirabel, portant à quatre le nombre de défections jusqu'ici.

Il s'agit de Scandinavian Air Services. Mirabel est un désastre, il n'était pas du tout nécessaire; c'est une erreur monumentale commise pour des raisons que nous ne pouvons que soupçonner.

M. Pepin: Revenez à vos moutons.

M. King: J'ai fait cette allusion à Mirabel pour réfuter catégoriquement le grief maintes fois répété par les ministres à l'opposé que les députés de notre côté demandent au gouvernement de réduire la dette nationale tout en demandant au gouvernement de dépenser pour des programmes précis.

M. Pepin: Revenez au sujet.

M. King: Cet argument redondant et arrogant caractérise bien la mentalité des députés d'en face. Nous, de notre côté, préconisons un régime de dépenses prioritaires. Ces priorités fédérales doivent être établies pour tirer l'avantage maximum pour la nation plutôt que pour le parti libéral. Je sais que c'est là une théorie que les honorables députés d'en face auront du mal à saisir. Mais il se pourrait qu'ils commencent à trouver plaisir à faire quelque chose d'utile pour leur pays.

M. Pepin: Le sujet.

M. King: On doit les avertir que la plus grande priorité ne doit pas toujours être accordée au déménagement et à l'établissement de ministères ou d'organismes fédéraux seulement dans des circonscriptions représentées par des ministres de la Couronne. Je propose donc qu'une révision des priorités laisse une marge suffisante pour faire un meilleur emploi des recettes fiscales sans augmenter le fardeau des contribuables.

La sécheresse

Ayant exposé la transformation avantageuse dans l'Okanagan-Similkameen grâce au programme ARDA, je dois signaler que le travail n'est pas terminé.

Certaines régions et communautés dans ma circonscription entrevoient des possibilités de sécheresse car elles ne peuvent pas trouver des sources de financement indépendantes pour améliorer le travail. Westbank, une ville en pleine croissance, éprouve des difficultés, comme on l'a constaté l'été dernier lorsqu'un manque d'eau a asséché les parterres et fait faner les jardins et a même menacé les réserves d'eau utilisées pour les toilettes. La sécheresse dans cette communauté est causée par une mauvaise conception des canalisations dans le district de Westbank où on fait l'irrigation. Il y a de l'eau, les canalisations sont en place—même si elles ne peuvent suffire à transporter la quantité d'eau nécessaire—les moyens technogéniques sont disponibles, la volonté et l'allant nécessaires pour s'attaquer au problème ne font pas défaut, mais c'est le manque de fonds qui empêche toute initiative.

Nous devons, en tant que législateurs, affecter en priorité les dollars de nos impôts à certains projets, pour que le gouvernement fédéral puisse assumer un rôle positif de soutien en accordant une aide financière raisonnable à des localités comme Westbank, Skaha Estates, Naramata, Midway, Greenwood, Grand Forks, Oliver, Osoyoos, ainsi qu'à d'autres dans la circonscription. Nous devons les aider à régler les problèmes que pose le manque d'eau, problèmes dont la solution dépasse leurs moyens, qu'il s'agisse de canalisations d'eau ou d'égout.

Le district d'amélioration de Skaha Estates et le district d'irrigation de Naramata, par exemple, sont des localités de la vallée de l'Okanagan qui ont désespérément besoin de subventions pour les réseaux d'irrigation rurale. On trouve toute l'eau dont on a besoin, mais ce sont les fonds pour l'amener qui manquent.

On peut comprendre maintenant l'exaspération des gens de l'Ouest, naguère suffisants, quand ils se rendent compte que l'on dilapide d'énormes sommes des fonds publics pour financer des projets comme celui que j'ai mentionné, c'est-à-dire Mirabel, ou pour prêter de l'argent à 3 p. 100 à Cuba—le grand pourvoyeur du communisme et d'action communiste dans notre hémisphère et en Afrique—pour financer certains projets non contrôlés de l'ACDI, et aussi, bien sûr, pour défrayer le programme de publicité de $258,000 lancé après coup par le gouvernement pour se vanter auprès des Canadiens de son choix d'appareils de combat. En Ontario, les annonces proclament: «Un bon marché pour tous les Ontariens.» Au Québec, on ajoute: «Pour les Québécois en particulier.» Dans l'Ouest, on dit que c'est un bon marché pour tous les Canadiens. Imaginez, cette réclame a été publiée deux fois dans la région de Penticton. Pour quelle raison? Penticton a bien des ressources, mais ce n'est certainement pas un centre aérospatial.

Je réclame donc encore une fois que l'on établisse des priorités. On aurait certes pu mieux dépenser ce quart de million de dollars en faisant exécuter les travaux nécessaires pour amener de l'eau potable à une localité où l'approvisionnement insuffisant risque d'avoir des conséquences désastreuses. Il n'est pas étonnant que les Canadiens soient plus en plus cyniques envers le gouvernement, ce gouvernement d'en face qui se dit toujours démuni, mais qui dépense avec prodigalité en étourdi.

La sécheresse

Les députés d'en face devraient, à mon avis, entreprendre d'expliquer l'existence de Mirabel, d'expliquer le dernier battage publicitaire au sujet du F-18, au coût de $250,000, d'expliquer aux Canadiens le transfert de certains services du gouvernement canadien dans certaines circonscriptions de ministres du cabinet, lequel déplacement coûte inutilement aux contribuables canadiens des millions de dollars. Les députés d'en face devraient assumer la responsabilité d'exposer leurs priorités aux Canadiens.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, exposez-les nous.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On a défié le gouvernement d'exposer ses priorités, mais je voudrais à mon tour défier le député lui-même d'expliquer de quelle façon les questions particulières dont il nous a parlé, ces quinze dernières minutes, ont quelque chose à voir avec le problème causé par la sécheresse dans la région des Prairies.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est presque écoulé. Il lui reste quelque 30 secondes pour clore ses observations.

M. King: J'en profiterai donc pour dire que, si je ne m'abuse, nous discutons en ce moment de la sécheresse qui sévit dans l'ouest du pays et, à ce sujet, on a fait allusion à la Colombie-Britannique. Je viens moi-même de la Colombie-Britannique et j'ai exposé mon problème.

M. Evans: Étudiez bien la motion.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est bien ce qu'il a fait.

M. Pepin: Expliquez-la-lui.

Une voix: Il ne l'a pas comprise.

M. Pepin: On prévoit une deuxième sécheresse.

M. King: Je comprends vos réflexions. Les habitants de ma région sont en mesure d'évaluer les répercussions fâcheuses d'une pénurie d'eau. Vous ne saisissez peut-être pas la portée du problème en ce qui concerne la vallée de l'Okanagan. Je le comprends, moi, au même titre que mes concitoyens de cette région.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît.

● (1620)

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la motion présentée par le député de Medicine Hat (M. Hargrave). S'il y a un député qui comprend les conditions que cause la sécheresse dans l'Ouest, c'est certes le député de Medicine Hat. A cause de son expérience personnelle et de la façon dont il gagne sa vie, il est tout à fait au courant de ce qui se passe. Son exposé était d'ailleurs très émouvant. Il nous a parlé des conditions qui existaient dans les années 30 en nous rappelant que la même chose pourrait fort bien arriver maintenant.

Avant de commencer mon exposé, je dois dire que j'ai été quelque peu étonné de l'intervention du député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), qui est censé être jumelé au député de Calgary-Centre (M. Andre). Je pensais qu'il se préoccupait assez des circonscriptions auxquelles il est censé s'intéresser pour participer lui-même au débat au lieu de se contenter de faire une intervention de deux minutes. Pendant les six années qui se sont écoulées depuis mon arrivée à la Chambre, je pense que le député a prononcé plus de discours de son siège que debout.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'étonne que le député de Pembina (M. Elzinga) ne puisse pas lire ou soit incapable de comprendre ce qu'il lit. Je ne suis certainement pas jumelé au député de Calgary-Centre (M. Andre). Dieu m'en garde. Je suis jumelé à l'association libérale de la circonscription de Calgary-Centre, et j'en suis d'ailleurs très fier. Je ne prétends pas maintenant et je n'ai jamais prétendu me faire le porte-parole des habitants de l'Ouest.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): La façon dont je prends la parole à la Chambre des communes . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur adjoint: Je signale respectueusement au député qu'à mon avis, il n'a pas fait de rappel au Règlement; il essaie plutôt d'entamer un débat.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous pourrez soulever la question de privilège lundi.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Jusqu'ici, le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) n'a pas établi son rappel au Règlement.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je vais le faire, monsieur l'Orateur.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pourquoi ne l'avez-vous pas fait la première fois?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, le député de Pembina a fait des réflexions désobligeantes quant à mes aptitudes à représenter ma circonscription.

Des voix: Non, non!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Si, il l'a fait. Il a mis en doute mes aptitudes à représenter à la Chambre les électeurs qui m'ont élu en disant que j'avais fait plus de discours assis que debout. Je me lève pour parler quand j'ai quelque chose d'important à dire à la Chambre. Je fais de temps en temps une réflexion de mon siège, comme les députés d'en face le font tout le temps. Le député n'a nul droit de mettre en doute la compétence des autres députés.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La présidence espère qu'après cet échange, le député pourra continuer son discours.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, cet échange verbal m'a plu car je n'avais encore jamais entendu quelqu'un préciser exactement quelles sont les obligations des divers députés jumelés à des associations de circonscriptions ou autres. Je m'étonne que le député s'associe à un groupe de perdants, car c'est exactement ce qu'il est lui-même, de toute évidence, et il le prouve en se portant à leur défense.

M. l'Orateur adjoint: La présidence invite le député a parler de la motion.

M. Elzinga: A propos de la motion et du communiqué publié par le député des Prairies au sujet de la grave situation causée par la sécheresse, nous avons énuméré un certain nombre de solutions que nous aimerions voir adopter par le gouvernement libéral. L'une d'elles, c'est que le ministère des Finances devrait instaurer un régime de stabilisation du revenu. Le député de Wetaskiwin (M. Schellenber) l'a proposé à plusieurs reprises à la Chambre des communes. Je voudrais mentionner son discours du 26 février 1979 où il a dit que la société Peat Marwick and Partners effectuait, pour le compte du ministère de l'Agriculture de l'Alberta, une étude intitulée «Feasibility of an Income Averaging Trust Account». Ce programme avait pour but d'inciter les agriculteurs à déposer une partie de leurs revenus les années où la production était bonne et de les retirer durant les années de vaches maigres. Ainsi, les agriculteurs aux prises avec un problème comme celui qu'ils connaissent aujourd'hui peuvent équilibrer leurs revenus.

Au cours de la brève apparition de mon parti au pouvoir, nous avons présenté un certain nombre de propositions positives ayant trait au secteur agricole au Canada. Nous les avons soumises à la Chambre, ou étions sur le point de le faire. Même si ces propositions ne touchent pas directement la sécheresse qui sévit dans l'Ouest du Canada, toutes concernent l'agriculture canadienne.

J'aimerais passer en revue certaines de ces propositions. La raison pour laquelle je me soumets à cet exercice, c'est que je veux les comparer aux mesures, ou devrais-je plutôt dire à l'absence de mesures du gouvernement libéral face à la grave sécheresse qui frappe la Saskatchewan. Notre budget, que les autres partis ont jugé bon de défaire, comprenait un dégrèvement pour gains en capital accordé aux agriculteurs. Nous avions promis cette mesure durant la campagne électorale et nous avons respecté notre engagement lorsque nous étions au pouvoir. Nous avions promis d'accorder la déductibilité des salaires versés au conjoint d'un agriculteur aux fins de l'impôt sur le revenu. J'ai été heureux de voir figurer, au prétendu mini-budget présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen), une disposition à cet effet.

En outre, nous avions promis une loi sur l'importation de la viande. Le député de Medicine Hat avait travaillé à l'élaboration de cette loi lorsqu'il était secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. Il s'apprêtait à la présenter à la Chambre des communes. Je crois comprendre, à tout le moins si j'en juge par les engagements qu'a pris jusqu'à maintenant le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qu'il songe à présenter sa propre loi sur cette question. Cela reste à voir parce qu'on a déjà promis la même chose dans le passé.

Nous avons soumis des propositions positives. En ce qui concerne la sécheresse, le député de Medicine Hat qui est intervenu à ce sujet à plusieurs occasions à la Chambre des communes, a présenté une fois de plus un programme que nous aimerions bien voir adopté par le gouvernement. A la lecture de certains articles dans les journaux sur les mesures éventuelles du gouvernement en ce qui concerne la sécheresse, il est bien évident qu'il ne cherche qu'à sauver les apparences. J'aimerais vous citer un article du *Leader Post* de Regina du 27 mai 1980 intitulé: «Le cabinet doit sauver la face même s'il ne peut rien faire.» Voici l'article:

La sécheresse

Selon les projets de propositions préparés pour le cabinet fédéral sur la sécheresse qui sévit dans l'Ouest, même si le gouvernement fédéral ne pouvait pas faire grand-chose pour remédier aux conséquences de la sécheresse, il devrait paraître réagir à la situation.

Nous ne croyons pas que ce soit suffisant. Nous voudrions qu'on prenne des mesures positives, comme l'ont réclamé mes collègues qui sont intervenus avant moi. Je veux parler de mesures positives pour remédier non seulement aux conséquences de la sécheresse, mais aussi aux difficultés qu'éprouve l'agriculture de l'Ouest dans son ensemble. S'il faut juger du genre de mesures que prend le gouvernement d'après les réponses que nous a données hier le ministre des Transports (M. Pepin) au cours de la période des questions, l'agriculteur canadien de l'Ouest devra évidemment encore une fois se passer d'aide.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que dans notre région de la Saskatchewan, nous sommes tous encore attristés par l'accident de la route très tragique survenu il y a deux jours et dans lequel 22 jeunes travailleurs ont perdu la vie. Je tiens donc à exprimer toutes mes condoléances aux parents et aux amis des victimes. Je tiens également à rendre hommage aux autorités de Swift Current et du district, et particulièrement au personnel médical qui a pris part aux opérations de secours.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Nous souhaitons, bien sûr, que Swift Current fasse les manchettes, mais pas des manchettes aussi atroces.

Pour en revenir à l'élevage, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a laissé entendre que le député de Medicine Hat (M. Hargrave) souhaitait que l'on réduise le troupeau de reproduction. Ce n'est pas exact. Tout au contraire, il proposait de protéger les troupeaux de reproduction au moyen de mesures fiscales comportant un compte en fidéicommis d'étalement du revenu et devant permettre aux éleveurs de gérer leur propre régime de stabilisation. Nous avons maintes fois réclamé de semblables mesures ces dernières années.

● (1630)

Ce sont notamment les variations périodiques du temps qui causent les fluctuations du revenu agricole et qui nous incitent à solliciter une aide immédiate des autorités provinciales et municipales. Voilà pourquoi l'Ouest du Canada est particulièrement jaloux de ses ressources naturelles. Nous y voyons le seul moyen d'enrichir suffisamment nos provinces pour qu'elles puissent survivre aux creux et aux catastrophes que l'agriculture, secteur essentiel de la Saskatchewan, doit inévitablement affronter.

Hier, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré que son ministère disposait de 1.3 p. 100 du budget du gouvernement fédéral, et il a demandé qu'on augmente ce pourcentage. Je voudrais en profiter pour parler un peu de l'importance que l'agriculture revêt non seulement pour notre pays mais aussi pour le monde entier. Je voudrais également dire combien il importe d'avoir un secteur agricole prospère, de donner confiance en l'avenir aux producteurs agricoles, et en particulier aux jeunes qui vont choisir de travailler dans ce domaine.

La sécheresse

Nos bons amis du Sud, qui attachent une telle importance à l'agriculture scientifique, sont bien en avance sur nous. Les écoles d'agriculture aux États-Unis sont remplies des étudiants les plus brillants. On constate un certain engouement pour l'agriculture aux États-Unis qui n'existe pas chez nous. Je suis sûr que les Américains se sont dit que plus leurs ressources naturelles allaient diminuer, plus la technique de pointe et leur capacité de production alimentaire allaient être les deux mamelles de leur pays.

Je voudrais me tourner vers l'avenir, la durée d'une génération c'est-à-dire l'an 2000. Le problème, évidemment, est que l'avenir semble si lointain qu'on a peine à l'imaginer. Pourtant, si l'on regarde en arrière la durée d'une génération, l'année 1960 est aussi loin dans le passé que l'an 2000 dans l'avenir, mais il semble que c'était hier. Quelle était la situation il y a 20 ans? L'or se vendait à $37 l'once et nous vendions du blé aux Russes et aux Chinois à $2.60 le boisseau. Aujourd'hui, l'or coûte $500 l'once et le blé, environ $6 le boisseau. Comme l'un de mes collègues le disait il y a quelque temps, au cours des 20 dernières années, nous avons bénéficié de l'énergie à bon marché, de l'argent à bon marché et de la nourriture à bon marché. Aujourd'hui, au seuil des années 80, l'énergie coûte cher, le loyer de l'argent est élevé et je soupçonne que la nourriture à bon marché sera bientôt une chose du passé. Deux de ces avantages se sont déjà évanouis.

Envisageons l'importance du rôle de l'agriculture pour le Canada et le monde dans le domaine de la sécurité et de la coopération. C'est certes la richesse agricole, la capacité de produire de la nourriture et de l'acheminer commercialement dans le monde entier, qui ont forgé les liens entre l'Est et l'Ouest. Je pense aux échanges techniques, économiques et culturels qui ont suivi et je suis certain qu'ils ont eus de très grandes répercussions sur la sécurité et la collaboration dans le monde depuis 20 ans.

Les spécialistes prédisent que la population mondiale augmentera de 50 p. 100 durant la prochaine génération. C'est dire qu'il y aura 6 milliards d'habitants sur notre planète. Les terres arables diminueront de 25 millions d'acres et pour la première fois, l'agriculture ne consacrera pas ses ressources à produire des aliments, mais à accroître la production de combustible. Nous constaterons que la production alimentaire exigera autant d'efforts que la production d'énergie. Cette année seulement, le Brésil plantera de la canne à sucre destinée à la production d'alcool sur une plus grande superficie que le monde entier n'en consacrait à la production de la canne à sucre il y a cinq ans. Nous devons également songer aux répercussions morales qu'entraînera cette nouvelle situation où la production d'aliments rivalise avec celle du combustible.

Sur le plan strictement local, j'ai beau avoir beaucoup d'admiration pour l'ARAP, ses agents semblent se soucier davantage d'éloigner quelques propriétaires de maisons de campagne du petit barrage Duncairn que de trouver une solution à nos problèmes d'approvisionnement en eau. Je suggère donc au ministre, pour commencer, de demander aux gens de l'ARAP de s'occuper avant tout d'agriculture, ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser de faire d'ailleurs.

Le sud-ouest de la Saskatchewan compte une immense nappe aquifère. Jusqu'à maintenant, on n'a perçé qu'un seul puits pour en extraire l'eau parce qu'il faut creuser à une profondeur de 1,400 pieds et que chaque puits coûte $4,000. Nous n'en avons qu'un seul. Nous pourrions certainement faire en sorte d'exploiter cette ressource.

Le député de Mackenzie (M. Korchinski) a parlé d'un agriculteur qui a décidé de courir le risque de semer en dépit des taux d'intérêt élevés, du manque d'humidité et du bas prix de ses produits. Cette attitude de nos agriculteurs revient à dire qu'ils ont du métier, c'est-à-dire à la fois du savoir-faire et de l'astuce. C'est une chose que les gouvernements ne comprendront jamais vraiment.

Je crois comprendre que le gouvernement n'a pas encore versé au Manitoba les montants qu'il avait promis en dédommagement des inondations de l'an dernier. Le gouvernement devrait certes se presser davantage. Il devrait déjà commencer à dédommager les personnes qui ont dû aller se réfugier à Winnipeg et dans d'autres villes à cause des incendies de forêts. Le gouvernement fédéral devrait assumer une partie des frais de main-d'œuvre engagés à cause de ces incendies, et il devrait le faire immédiatement. Je le répète, nous devons prendre des mesures immédiates en vue de protéger nos troupeaux reproducteurs pour l'industrie de l'élevage du bétail. Nous devons faire des plans à long terme pour protéger notre plus importante industrie, l'agriculture, parce que sa contribution à notre bien-être et à celui d'autres pays en fera une de nos plus grandes richesses dans les années à venir. Je presse donc le ministre de faire diligence à cet égard.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je pensais que le député de Vegreville (M. Mazankowski) voulait dire quelques mots, mais je serai bref. Je ne prendrai que quelques minutes pour exprimer également ma préoccupation concernant la sécheresse qui sévit dans les Prairies et me faire l'écho des inquiétudes dont m'ont fait part un certain nombre de personnes ces dernières semaines.

Je suis d'accord avec ce que d'autres députés de l'Ouest viennent de dire, à savoir que le gouvernement fédéral doit intervenir aussi rapidement que possible et tâcher par tous les moyens de venir en aide à nos agriculteurs.

Le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) a souligné l'importance de la production alimentaire et agricole pour notre économie et dans le monde. Je suis d'accord avec lui là-dessus, et si nous devons budgétiser quelques dollars de plus pour dédommager les agriculteurs des pertes qu'ils subissent actuellement, en leur permettant de différer le remboursement de leurs prêts à la Société du crédit agricole et d'autres organismes analogues, nous aurons fait un bon placement car ces agriculteurs auront besoin de cet argent pour maintenir leur exploitation. La production alimentaire est certainement l'activité la plus vitale d'un pays. Le monde compte beaucoup d'habitants, et si nous ne produisons pas de nourriture, la famine ira en s'aggravant.

Je pense que la majorité des députés de la Chambre ne sont pas pleinement conscients du fait que le Canada, selon le ministère fédéral de l'Agriculture, est déjà un importateur net dans le domaine alimentaire puisque ses importations d'aliments dépassent de près de 2 milliards de dollars ses exportations. Et d'après les données du Conseil des sciences du Canada, si l'on inclut les oléagineux et les céréales, nous serons toujours des importateurs net d'aliments en l'an 2000. Notre pays, c'est un fait, possède une population peu nombreuse, une main-d'œuvre qualifiée et toutes les connaissances scientifiques et techniques nécessaires. Et pourtant, nous sommes

incapables de nous nourrir. Dans une crise comme celle que nous traversons à l'heure actuelle, il importe d'être disposés à investir quelques dollars supplémentaires pour veiller à ce que les agriculteurs n'abandonnent pas leurs terres, qu'ils ne subissent pas de pertes et qu'ils reçoivent toute l'aide dont ils ont besoin et ce, dans l'intérêt national. J'estime que c'est extrêmement important.

Il y a de nombreuses mesures que l'on peut prendre sur-le-champ et j'ai déjà mentionné un moratoire sur les prêts. J'ai mentionné l'aide à l'alimentation du bétail des Prairies—le gouvernement fédéral pourrait fournir des fonds dans ce domaine—et l'aide qu'on pourrait accorder pour la construction de réservoirs et des puits afin que les agriculteurs disposent de plus d'eau. Toutes ces choses sont très importantes. La crise est réelle, on ne le répétera jamais assez.

● (1640)

Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a signalé à quel point il était malheureux que les auteurs de la note de service destinée au cabinet aient dit que, même si le gouvernement ne pouvait pas faire grand-chose, il devait donner l'impression de répondre à la situation pour des raisons politiques. Cela a fait la manchette du *Leader Post*—«On recommande au cabinet de faire bonne figure même s'il est pratiquement impuissant.» Peut-être les conseillers n'ont-ils pas fait attention en rédigeant cette note de service. Peut-être n'aurait-elle pas dû être ébruitée, mais je pense qu'on ne devrait jamais en rédiger de pareille. Cela ne fait qu'accroître le sentiment d'aliénation et le cynisme de la population. Les Canadiens pensent qu'encore une fois les gens d'Ottawa essaient de leur jeter de la poudre aux yeux, qu'ils ont encore recours à leurs vieux trucs et ne leur réservent rien de bon. Cela ne fait que renforcer ce genre de sentiments. J'espère que le gouvernement en tirera une leçon. Même si c'est ce qu'il pense, il ne devrait pas l'écrire. J'espère qu'il ne se croit pas obligé d'agir simplement pour donner l'impression de faire quelque chose. Je pense que le ministre des Transports (M. Pepin) peut faire bonne figure s'il s'y met, même sans ces articles.

Ce qui m'intéresse, c'est qu'on fasse ce qu'il faut pour protéger l'industrie agricole. L'agriculture est notre secteur le plus important. Elle fournit beaucoup d'emplois par elle-même, sans compter la transformation et le transport des aliments. Il y a aussi le problème de nourrir les peuples du monde.

Il y a beaucoup de problèmes dans l'Ouest qui fâchent énormément les agriculteurs. L'un d'eux est la question du boycottage du grain. L'autre jour encore le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a signalé qu'en dépit du fait qu'il y ait un boycottage du grain dans le monde, les Russes continuent à acheter autant de grain qu'auparavant. Cela mécontente beaucoup les agriculteurs. Les Argentins, par exemple, on triplé leurs ventes de grain à l'Union soviétique. L'espagne expédie une partie de son grain à l'Union soviétique et achète du grain à meilleur marché aux États-Unis, réalisant ainsi un profit sur le grain emmagasiné.

Certaines compagnies expédient du grain à l'Union soviétique en secret. Une fois rendus au milieu de l'océan, les navires changent mystérieusement de cap et leurs cargaisons se retrouvent en Pologne, en Roumanie et dans d'autres pays. L'Union soviétique achète en fin de compte autant de grain qu'elle le faisait avant le boycottage du Président Carter, même si le prix est peut-être plus élevé. Le prix du grain a baissé au Canada et aux États-Unis, et c'est l'agriculteur qui en souffre.

Aujourd'hui même, le député de Brant (M. Blackburn) posait des questions au sujet de la mise à pied de 5,000 travailleurs dans la construction du matériel agricole. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a répondu que les tracteurs, les moissonneuses-batteuses et le matériel agricole se vendent moins bien. Cela vient de ce que le revenu agricole est en baisse. Le boycottage céréalier nuit aux producteurs, la sécheresse va leur nuire, et les hauts taux d'intérêt leur nuisent. Tout cela s'additionne, monsieur le Président.

M. Pepin: Nous avons eu des exportations record cette année.

M. Nystrom: Oui, les exportations ont été bonnes, mais les prix ont chuté. Quand les coûts de production augmentent et que les prix tombent, on a beau exporter plus, le revenu net de l'agriculteur ne s'améliore pas. L'agriculteur est pris en sandwhich entre les coûts et les prix, et voilà pourquoi il achète moins de matériel agricole. Résultat, il y a des mises à pied à Brantford et dans les usines de matériel agricole du Canada et d'Amérique du Nord. Il n'y a qu'une façon de redonner du travail à ces ouvriers, c'est d'améliorer l'économie agricole.

Voilà plusieurs problèmes qui se posent dans les Prairies. Je ne vais pas les expliquer par le détail. Une façon de les atténuer, ce serait d'essayer d'obtenir de l'argent du Conseil du Trésor pour qu'il aide les agriculteurs en difficulté. Pour qu'il leur offre des moratoires, qu'il les aide à trouver de nouvelles sources d'eau et de quoi nourrir leur bétail, pour éviter que les troupeaux de géniteurs ne soient vendus et que certains agriculteurs marginaux ne soient contraints d'abandonner. Tout cela coûtera peut-être un peu plus cher à court terme, monsieur le Président. Mais ce serait un bon placement à long terme que de protéger nos agriculteurs, notre population, notre industrie numéro un, et les denrées les plus importants du monde, je veux parler des denrées alimentaires.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que j'interviens dans ce débat qui a été excellent. Nous avons entendu de bons discours, d'excellentes participations des députés de tous les partis. Je tiens à féliciter le gouvernement de son approche conciliante à ce problème d'une très grande urgence. Il s'agit d'un problème très grave vis-à-vis duquel le gouvernement a une grande responsabilité. Car il est certain que les gouvernements fédéral et provinciaux ont la responsabilité de conserver sa rentabilité à l'agriculture, qui est notre principale activité économique. Les interventions du député de Medicine Hat (M. Hargrave), du député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) et du député de Mackenzie (M. Korchinski) ont été excellentes.

Il est bien évident que c'est l'élevage qui connaît à l'heure actuelle les difficultés les plus graves. Vous qui siégez à la Chambre depuis un certain nombre d'années, monsieur l'Orateur, aurez certainement entendu parler du marasme qui sévit dans le secteur de l'élevage à cause de l'effondrement des prix et d'autres difficultés telles que la sécheresse actuelle. On se demande jusqu'à quand ce secteur va résister. Il a déjà subi un certain nombre de revers. Le dynamisme des éleveurs, leur esprit d'entreprise et le fait qu'ils soient parvenus à survivre est tout à leur honneur.

Le gouvernement doit intervenir. Les commentaires des porte-parole du gouvernement nous permettent d'espérer des mesures concrètes et positives. Les programmes et les mesures que proposera le gouvernement nous diront s'il est vraiment sérieux quand il parle de s'attaquer au problème.

La Chambre a entendu un certain nombre d'excellents exposés qui ont fait valoir l'importance de l'agriculture. Ce qui est troublant, cependant, c'est ce qui s'est produit ces derniers mois depuis que le gouvernement actuel exerce le pouvoir et qui témoigne d'une volonté manifeste de réduire le prix initial du blé. Le blé demeure pourtant l'un des principaux produits de l'ouest du Canada, et le gouvernement a jugé à propos d'en réduire le prix à compter du 1er août.

M. Pepin: Au regard du prix rajusté.

M. Mazankowski: Au regard du prix rajusté, de remarquer le ministre des Transports (M. Pepin). C'est vrai, mais le gouvernement conservateur avait rajusté ces prix et accordé un versement intérimaire. Ce qui s'est produit, c'est une réduction du prix initial de quelque 50c. le boisseau. Cela, le ministre ne saurait le nier.

Nous nous trouvons également dans une situation où depuis longtemps . . .

M. Pepin: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a déjà eu son tour. Je regrette d'avoir manqué son intervention car j'ignore s'il a abordé ce point. S'il tient à intervenir de nouveau, la Chambre y consentira sans doute. J'aimerais certes qu'il clarifie ce point. Je ne comprends absolument pas comment un gouvernement peut réduire un prix initial et soutenir ensuite qu'il l'a augmenté. Le prix initial, à son niveau actuel, sera réduit à compter du 1er août. Cela ne fait pas de doute.

Je voudrais maintenant parler du système de double prix. On reconnaît depuis longtemps que la dualité des prix a des lourdes conséquences pour le producteur. Le prix actuel du blé destiné à la consommation humaine chez nous oscille entre $4 et $5, alors que les cours sur les marchés internationaux sont beaucoup plus élevés. Ils sont même montés à $6.

● (1650)

Quant au prix de revient du grain lui-même, depuis 1973 quand le système de double prix est entré en vigueur, le prix de revient a augmenté de 105.5 p. 100. Si on se reporte au prix fixé à ce moment-là on en arrive à $6 le boisseau. Quand nous fourmions le gouvernement, nous avions songé à augmenter le prix. Effectivement, le cabinet avait déjà approuvé la majoration du prix du blé destiné à la consommation humaine au Canada, le portant à $6 le boisseau. Si nous n'avions pas été défaits, ce prix serait d'ores et déjà en vigueur. Mais parce que les libéraux ont repris le pouvoir, les céréaliculteurs ont perdu près de 25 millions de dollars.

Il faut prendre ces questions au sérieux. Ce qui m'inquiète énormément et je pense qu'il en est de même pour beaucoup d'autres députés, c'est qu'en dépit du fait que le potentiel agricole de notre pays soit immense nous importons de plus en plus de produits alimentaires. En 1978, nous avons importé des produits alimentaires pour une valeur de 3.25 milliards. C'est presque autant que ce que nous avons payé, 3.8 milliards, pour importer du pétrole cette année-là.

Oui, nous avons un énorme potentiel de production vivrière. Cependant, si on ne tenait pas compte de nos exportations de grains et d'oléagineux, nous dépendrions beaucoup de l'importation pour nous nourrir sans compter que notre balance des paiements serait très défavorable au titre des produits agricoles. Bien que nous soyons en mesure d'écouler notre blé et nos oléagineux sur les marchés mondiaux et que nous sommes aussi en mesure de soutenir la concurrence de pays qui subventionnent à fond de train leurs producteurs de ces denrées—je pense par exemple aux États-Unis et aux pays du Marché commun—notre position est assez bonne en ce qui concerne les céréales et les oléagineux, mais la situation est loin d'être brillante dans d'autres domaines.

En voici un exemple. En l'espace d'un peu plus d'une décennie, nous ne produisons plus que 19 p. 100 des pêches que nous consommons alors que nous en produisions 40 p. 100 auparavant; pour ce qui est des abricots, la proportion est tombée de 48 à 25 p. 100 et pour ce qui est des tomates, de 74 à 43 p. 100. En 1978, le Canada a importé des viandes, surtout le bœuf et du porc, pour une valeur de 331 millions alors que nous aurions pu produire l'essentiel de ce volume ici même au Canada. Ensuite viennent les producteurs de pommes de terre au Canada. Notre droit de douane est de 37.5c. par 100 livres de pommes de terre, soit la moitié de celui des États-Unis.

Il nous faut reconnaître les possibilités de production alimentaire dans ces domaines. Nous entendons souvent que le Canada n'est pas mal nanti en matière énergétique. Il se peut que nous ayons une insuffisance de pétrole, mais pas de sources d'énergie. Nous avons plusieurs sortes d'énergie que nous pourrions utiliser pour encourager et faire l'expansion des cultures maraîchères. A mon avis, il est essentiel de miser beaucoup sur la production des serres, Grâce à nos possibilités énergétiques, nous devrions certainement coordonner nos efforts pour devenir plus auto-suffisants dans le domaine de la production alimentaire en général.

Voilà nettement un des défis du gouvernement et de la Chambre des communes. On devrait consacrer des régions de plus en plus vastes à la culture des fruits et des légumes. Beaucoup des terrains au Canada ne sont pas utilisés d'une façon productrice. Il nous faut être plus entrepreneurs, plus innovateurs. Comme pays, nous pouvons nous alimenter nous-mêmes, mais nous sommes sur une mauvaise pente et c'est très grave.

Revenons à l'époque de la crise du pétrole. Avant 1973, on prétendait que nous avions du pétrole en quantité. Oui, nous avions des gisements, des possibilités. Mais nous n'avions ni le désir ni la volonté de produire et de faire l'exploitation. Nous retrouvons ces mêmes tendances aujourd'hui, vu l'absence d'une politique précise du gouvernement de développer un programme énergétique qui prévoit l'auto-suffisance en pétrole.

Nous avons entendu de bonnes propositions aujourd'hui. Des propositions de politique fiscale pour alléger les fardeaux et les pressions suscitées par une sécheresse comme celle-ci. Le programme de revenu annuel fixe dont on a parlé est un excellent exemple. Celui des gains en capital en est un autre. Voilà des idées qui font partie intégrante de la politique agricole de notre parti et du gouvernement. Certains de ces postes faisaient partie du budget qui a été défait à la Chambre en décembre. Je trouve cela très curieux maintenant que certains de mes honorables amis de gauche harcèlent le gouvernement libéral et lui reprochent de ne pas avoir agi dans certains de ces domaines.

Le parti qui a pris le pouvoir en mai 1979 s'est vraiment intéressé à certains des problèmes agricoles du pays. Nous nous sommes attaqués à ces problèmes. Nous avions un plan d'action et nous avons établi des programmes. Je trouve très étrange que le NPD n'ait pas appuyé ces programmes qui étaient particulièrement avantageux pour les Canadiens et les industries agricoles de l'Ouest. Par opportunisme politique, il a défait le budget qui allait transformer un grand nombre de ces idées et de ces politiques en mesures concrètes. Pendant la courte période où nous avons formé le gouvernement, nous avons créé un climat de confiance pour la culture céréalière dans le pays, surtout en réussissant à acheminer les céréales sur les marchés d'exportation.

Je suis heureux que mon honorable ami, le ministre des Transports (M. Pepin), ait maintenu un certain nombre de ces programmes. Le ministre m'a assuré personnellement, tout comme il l'a aussi assuré à la Chambre, qu'il les maintiendrait. Je le félicite d'avoir adopté cette attitude. Si nous voulons accroître nos possibilités de vente sur les marchés d'exportation, nous devons démontrer à nos clients éventuels que nous avons les installations et le matériel nécessaires pur amener nos céréales sur les marchés d'exportation au besoin.

Nous avons perdu bien des marchés. En fait, nous avons perdu plus de un milliard de dollars au cours des deux dernières années parce que nous ne pouvions pas acheminer nos céréales vers les comptoirs d'exportation quand nos clients nous le demandaient. Il est important pour les céréaliculteurs qu'il sachent que nous pourrons transporter leurs céréales vers les comptoirs d'exportation. C'est important pour leur planification.

Je prie instamment le gouvernement de s'occuper très sérieusement de cette affaire. Nous pouvons maintenant prendre des mesures à propos de cette sécheresse pour maintenir un climat de confiance et de stabilité afin que nos producteurs puissent non seulement planifier la campagne actuelle mais celles des années futures.

Comme les députés le savent déjà, les sommes en monnaie étrangère que rapporte l'exportation des céréales et des graines oléagineuses représentent un élément très important pour l'ensemble de notre économie.

Nous avons vu aujourd'hui quelle incidence une baisse de l'activité et de revenu agricoles peut avoir sur les industries de l'est du Canada.

Pour conclure, je dirais que nous avons tenu un excellent débat. Je suis heureux de voir le gouvernement adopter une attitude conciliante. Je voudrais seulement que cette attitude conciliante soit suivie de mesures et de programmes concrets de sorte que l'agriculture, qui a tant d'importance pour nous puisse continuer à se développer, à croître et à survivre comme industrie essentielle.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander si le gouvernement compte toujours reprendre le débat sur le bill C-30 lundi.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, au nom du leader du gouvernement à la Chambre, je peux dire que le gouvernement compte effectivement reprendre le débat sur le bill C-30, la loi sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire, lundi prochain.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 5 heures de l'après-midi, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement les délibérations relatives à la motion sont terminées. La Chambre s'ajourne à lundi à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

AFRIQUE DU SUD—L'ARRESTATION DU RÉVÉREND TOM ANTHONY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et de nécessité pressante sur le plan national. Étant donné l'arrestation récente en Afrique du Sud du révérend Tom Anthony, directeur de la mission nationale de l'Église anglicane du Canada outre-mer, en même temps que 52 pasteurs sud-africains, et comme ces arrestations ont eu lieu au moment où des ministres du culte du monde entier, réunis en Afrique du Sud, ont déclaré leur opposition à l'apartheid en dépit du grave danger personnel qu'ils couraient, je propose, appuyé par le député de Burlington (M. Kempling):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement fédéral de protester auprès du gouvernement sud-africain contre l'arrestation du révérend Tom Anthony et de lui rappeler en termes très énergiques que le Canada continue à s'opposer à l'apartheid sous toutes ses formes.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LIONS INTERNATIONAL

LE SOIXANTIÈME CONGRÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre accueille les membres du Lions International, district multiple «A», dans la capitale nationale à l'occasion de leur soixantième congrès annuel, leur anniversaire de diamant, qui a lieu présentement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES TRANSPORTS

LES MESURES PROPRES À RÉDUIRE LES RISQUES POUR LES BATEAUX DE HEURTER LES PONTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire de plus en plus urgente dans bien des régions du Canada. Depuis 1965, il s'est produit plus de 20 collisions graves entre des navires et des structures fixes, qui ont causé de nombreuses pertes de vie et des dégâts matériels inestimables. Chaque jour de retard apporté par le gouvernement fédéral et les autres niveaux de gouvernement à munir d'éperons les piles de ponts nous rapproche d'une catastrophe majeure dont le risque pourrait être réduit sensiblement sinon éliminé. Je propose donc, avec l'appui du député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre déplore et condamne la négligence du ministre des Transports à réunir les autorités compétentes afin de dresser des plans d'action pour réduire le danger croissant d'une catastrophe.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES—LA PUBLICITÉ EN VUE DE SENSIBILISER LES TOURISTES AMÉRICAINS À L'INDIFFÉRENCE DE LEURS GOUVERNANTS À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que tout le monde reconnaît les conséquences désastreuses des pluies acides sur notre environnement et sur notre économie, je propose, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre approuve à l'unanimité l'idée que le ministère de l'Environnement lance une campagne publicitaire tous azimuts, consistant à placer des panneaux publicitaires et à distribuer des brochures à tous les postes frontière et à diffuser des messages publicitaires, afin de sensibiliser nos voisins américains à l'intransigeance et à la désinvolture des législateurs de leur pays à l'égard de la protection de l'environnement canadien contre la pollution de leur pays.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE L'ABROGATION DE L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le solliciteur général (M. Kaplan) a reconnu franchement et ouvertement que les procédures de discipline interne applicables actuellement aux agents de la GRC accusés de délits passibles de renvoi sont injustes, et qu'il a promis de présenter sous peu une mesure législative visant à remplacer ces procédures tout à fait insuffisantes, je propose, avec l'appui du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de révoquer immédiatement, par décret du conseil, l'article 33 du règlement de la GRC qui prive les agents accusés de délits passibles de renvoi du droit à un avocat, et que le solliciteur général demande au commissaire de la GRC d'émettre une directive visant à permettre aux agents ainsi accusés de recourir aux services d'un avocat.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES SPORTS

LE HOCKEY—L'AIDE DU GOUVERNEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU STADE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente.

Comme la nouvelle équipe de Calgary appartenant à la Ligue nationale de hockey disputera ses matchs au Corral de Calgary au cours des deux ou trois prochaines années, comme ce stade ne peut même pas recevoir 7,000 personnes et que tous les sièges ont déjà été réservés pour toute la saison prochaine de hockey, et comme un nouveau stade augmenterait énormément les chances pour Calgary d'obtenir les Jeux olympiques d'hiver de 1984, je propose, appuyé par le député de Calgary-Nord (M. Wright):

Que la Chambre enjoigne au ministre chargé de la Santé et du Sport amateur de voir immédiatement à ce que le gouvernement fédéral fasse le maximum pour aider Calgary à se doter d'un nouveau stade le plus tôt possible.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

CROSS LAKE (MAN.)—L'ABAISSEMENT DU NIVEAU DE L'EAU PAR L'HYDRO-MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les activités de l'Hydro-Manitoba ont fait baisser considérablement le niveau de l'eau du lac Cross, au Manitoba, et que les habitants de cet endroit, y compris quelque 2,000 membres d'une réserve indienne, ne peuvent plus se servir du bac transbordeur qui assure la liaison avec leur localité . . .

Des voix: Non!

M. Murphy: Remarquez bien que les conservateurs n'ont pas encore entendu la motion. Ils ne se préoccupent évidemment pas beaucoup du sort des Indiens. Étant donné que ceux-ci n'ont plus de bac transbordeur à leur service, qu'ils perdent aussi une source de revenus, de même qu'une ressource alimentaire puisqu'ils avaient l'habitude de pêcher dans ce lac, et qu'en outre ils courent le risque de voir polluer leur eau potable, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de se pencher sur la situation qui existe à Cross Lake, de prévoir des secours aux gens qui y vivent et de s'assurer que l'Hydro-Manitoba prendra les mesures nécessaires pour que l'eau du lac Cross soit maintenue à un niveau convenable.

Mme le Président: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

* * *

LES COMMUNICATIONS

ON PROPOSE D'EXIGER UN PERMIS POUR EXPLOITER LES STATIONS DE RÉCEPTION D'ÉMISSIONS RETRANSMISES PAR SATELLITE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que des stations appartenant à des intérêts privés et municipaux et ne détenant pas de permis d'exploitation offrent à la population de nombreuses régions de l'ouest et du nord du Canada, grâce à des satellites, des divertissements télévisés dont ces régions ne bénéficieraient pas autrement, et étant donné d'autre part la menace de poursuites judiciaires que fait planer le ministre des Communications (M. Fox) à l'encontre des exploitants de certaines de ces stations, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que l'on établisse des directions et des règlements permettant aux exploitants de ces stations de réception d'émissions retransmises par satellite d'offrir ces services légalement et qu'ils ne soient pas soumis aux poursuites judiciaires que pourrait intenter le gouvernement et qui auraient pour effet de priver les habitants des agglomérations isolées des services auxquels ils sont habitués.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA LIBERTÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION

ON DEMANDE LA PRÉSENTATION DE MESURES LÉGISLATIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'à deux reprises le gouvernement a promis dans des discours du trône de présenter une mesure sur l'accès à l'information et étant donné que le greffier du conseil privé, M. Pitfield, a déclaré qu'il n'était pas en faveur du recours aux tribunaux en cas de conflit entre les autorités gouvernementales et les citoyens, procédure qui est au cœur du problème de l'accès à l'information, et étant donné qu'une délégation de spécialistes allemands est ici pour s'entretenir avec nous de cette question, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de présenter au Parlement le même bill qu'avait présenté le gouvernement aussitôt que possible.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, en vertu du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SPORTS

LA RECONNAISSANCE DES CHAMPIONS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour soulever une question importante et urgente et proposer une motion qui devrait rallier l'appui unanime de la Chambre.

Lorsque le Canada a décidé de participer au boycottage des Jeux olympiques de Moscou, nous avons sollicité l'appui des athlètes et ceux-ci nous l'ont accordé, dans bien des cas, au prix de grands sacrifices personnels. Or, nous apprenons que, dans certains cas, les organisations nationales n'organisent pas de concours nationaux pour déterminer qui sont nos champions nationaux, et cela, à un moment où nos bons athlètes devraient être reconnus et honorés comme tels.

● (1415)

Je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Qu'en vue de maintenir à un haut le moral et la collaboration de nos athlètes canadiens, la Chambre exhorte l'organisme national de régie des sports individuels d'élite au Canada à déterminer les champions nationaux par des épreuves ou des compétitions appropriées, et à veiller à ce que ces champions nationaux soient reconnus de façon appropriée.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR INTERROGER LES MINISTRES SÉNATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. En nommant des sénateurs ministres responsables de divers ministères, comme on le fait actuellement, on refuse aux députés élus de la Chambre des communes la possibilité d'interroger ces ministres au sujet des questions qui touchent directement leur circonscription. D'autre part, en jumelant au ministre qui siège à l'autre endroit un autre ministre qui est chargé de répondre pour lui à la Chambre, on fait de ce dernier un simple porteur de messages dont les réponses vagues et incomplètes entravent le travail des députés à la Chambre. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Est (M. Patterson):

Que le premier ministre instaure une procédure par laquelle les ministres qui siègent à l'autre endroit pourraient comparaître au moins une fois par semaine devant un comité parlementaire créé expressément à cette fin; le seul objectif de ce comité serait de fournir aux députés l'occasion d'interroger ces ministres sur les affaires courantes de leur ministère respectif.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS—LES CRITIQUES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait aux déclarations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites pendant la fin de semaine. Au cours de l'émission télévisée «Question Period», le ministre a dit:

Je fais de sérieuses réserves sur la politique étrangère des États-Unis, sur leur absence de consultations et la faiblesse de leur leadership.

Étant donné que le ministre parlait à titre de responsable canadien des Affaires extérieures, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a fait des réserves sur la faiblesse du leadership aux États-Unis aujourd'hui, et si ces sentiments ont été exprimés au président Carter et aux dirigeants du Congrès américain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député se donne la peine d'examiner l'autre partie de cette réponse, elle constatera que le ministre a fait des réserves surtout à propos de tactiques employées et qu'il a même signalé que nous souscrivions à une bonne partie de celles-ci. Toutefois, en ce qui concerne certaines tactiques . . .

M. Nielsen: Quel effort louable!

M. Trudeau: En ce qui concerne certaines tactiques, nous ne partageons évidemment pas l'opinion des Américains.

Mlle MacDonald: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire parce que le ministre a manifestement fait des réserves au sujet de la direction actuelle des affaires politiques aux États-Unis. Je voudrais aller plus loin. Au cours de la même interview, le ministre a déclaré que les États-Unis étaient partiellement à blâmer de la crise actuelle en Afghanistan du fait qu'ils ne s'étaient pas opposés aux interventions soviétiques dans ce pays il y a environ deux ans. Je trouve assez étrange que le ministre blâme les États-Unis pour quelque chose qu'ils n'ont pas fait il y a deux ans, alors qu'à titre de ministre il lui a fallu deux mois pour prendre son courage à deux mains et annoncer le boycottage des Jeux olympiques en guise de protestation contre l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi le ministre s'en prend exclusivement aux États-Unis et non à ceux qui massacrent des enfants à Kaboul?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Encore là, madame le Président, je crois qu'il faut absolument tenir compte de la réponse en son entier et non d'une partie de celle-ci. Le ministre ne s'en prenait à aucun pays en particulier. Il a précisé très clairement qu'il s'adressait à toutes les puissances occidentales. Il a parlé d'une erreur de l'Occident.

Mlle MacDonald: Tout particulièrement des États-Unis.

M. Trudeau: Il disait qu'après coup, on peut dire qu'il eût été préférable que l'Occident réagisse plus vivement il y a quelques années, pour employer sa propre expression, lorsqu'un gouvernement fantoche a été installé en Afghanistan, il y a environ deux ans. Je ne voudrais pas que le député pense que le ministre dirigeait ses critiques contre les États-Unis en particulier. Il recommandait plutôt aux puissances occidentales en général de se montrer plus vigilantes envers la menace d'une agression soviétique.

● (1420)

Mlle MacDonald: Si le premier ministre se donne la peine de lire cette déclaration, il constatera qu'il y est bien dit «et particulièrement les États-Unis» que le ministre a donc visés précisément.

Il y a aussi un autre commentaire que je voudrais qu'il nous explique, s'il le peut. Le ministre a déclaré que l'Union soviétique a pour politique de rechercher les points faibles, qu'elle les exploite alors mais qu'elle ne s'attaque pas au cœur de la civilisation occidentale, de l'Europe de l'Ouest. Étant donné que le Canada soutient constamment depuis des années que la détente est indivisible, que l'aventurisme militaire soviétique dans d'autres pays a des répercussions sur la poursuite de la politique de détente en Europe occidentale, dois-je en déduire de la déclaration du ministre que le gouvernement canadien estime maintenant que les cas d'agression soviétique ailleurs dans le monde contre des pays neutres, non alignés ou faisant partie du tiers-monde n'auront désormais plus de répercussion sur la politique de détente en Europe?

M. Trudeau: Absolument, madame le Président. Si le député étudie encore une fois la question, elle se rendra compte que le ministre voulait dire que cela ne se produit pas en Europe parce qu'il y règne un certain équilibre des forces en présence. Il admettrait sans doute, de même que madame le député, que le danger menace dans d'autres parties du monde, là où il n'existe pas d'équilibre entre les forces en présence, là où, pour reprendre son expression, les Soviétiques se lancent à l'aventure:

Et il y a plus de chances pour que l'Union soviétique attaque un pays comme le Pakistan ou comme l'Iran qu'elle ne songe à s'aventurer en Europe.

Il a précisé que l'Europe de l'Ouest n'était pas aussi exposée aux pressions de l'Union soviétique que d'autres parties du monde à cause de l'équilibre des forces qui y existent et de la présence de l'OTAN.

Mlle MacDonald: Je voudrais poser une question supplémentaire, madame le Président. Pour que tout le monde sache bien que nous lisons, le premier ministre et moi-même, le même compte rendu, je voudrais citer la ligne suivante que le premier ministre a passée sous silence, ligne disant qu'il y avait plus de chances pour que l'Union soviétique attaque un pays comme le Pakistan ou l'Iran qu'elle ne s'aventure en Europe occidentale. Le ministre a alors déclaré ceci:

Je pense que c'est absolument exclus.

Le premier ministre peut-il nous dire sur quoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se fonde pour déclarer qu'il est tout à fait et même complètement hors de question que l'Union soviétique agresse l'Europe occidentale? Si tel est le cas, pourquoi avons-nous les forces de l'OTAN, pourquoi l'Alliance atlantique exist-t-elle? Pourquoi avons-nous tout fait au cours des dernières années sauf de nous assurer que nous étions prêts à riposter en cas d'invasion de l'Europe occidentale?

Des voix: Posez votre question!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Trudeau: Madame le Président, il me semble que l'honorable représentante a répondu à la question qu'elle voulait poser. Je le répète, c'est à cause de l'équilibre des forces qui existe en Europe, équilibre dû notamment à la présence des troupes de l'OTAN faisant pendant à celles du pacte de Varsovie, que le ministre a pu déclarer qu'il était hors de question dans l'état actuel des choses que les Soviétiques lancent une attaque contre l'Europe occidentale. Ce qu'il a voulu dire par là, c'est que si nous étions moins vigilants, nous ne serions plus aussi certains.

L'UNION SOVIÉTIQUE—LE RÉTABLISSEMENT PRÉSUMÉ DES ÉCHANGES CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET ÉDUCATIFS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le *Star* de Toronto dans son numéro d'hier publiait un article signé par Jean Edward Smith qui félicite le premier ministre d'avoir «utilisé habilement le pouvoir fédéral» en décidant de rétablir les échanges culturels, scientifiques et éducatifs avec l'Union soviétique le printemps prochain. Le premier ministre voudrait-il vérifier la véracité de cette allégation et si elle est exacte, voudrait-il dire à la Chambre ce qui l'a incité à faire volte-face de façon si spectaculaire sinon, pourrait-il dire s'il songe à prendre ce contre-pied et quelles circonstances l'amèneraient à agir ainsi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas lu l'article en question et je me demande si le Règlement permet de demander au gouvernement de faire des observations au sujet d'un article. Toutefois, j'examinerai volontiers l'article et répondrai au député.

M. Friesen: Que le premier ministre ait lu ou non l'article, il devrait savoir s'il envisage de faire une pareille volte-face. Consentirait-il à dire à la Chambre s'il y songe?

● (1425)

Ma question supplémentaire fait suite aux questions du député de Kingston et les Îles. Elle porte sur les reproches que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a adressés hier au président Carter au sujet de prétendu manque d'esprit de direction, et à Ronald Reagan, qui semble appelé à lui faire la lutte.

Une voix: Allez-vous aboutir avec votre question?

M. Friesen: Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien a maintenant adopté pour politique de s'ingérer dans les affaires internes des autres pays, alors que le gouvernement américain s'est heureusement bien gardé de s'ingérer dans les nôtres au moment du débat sur le référendum?

M. Trudeau: Madame le Président, le député ne fait que répéter la question du député de Kingston et les Îles en la présentant sous son plus mauvais jour. Le ministre n'a pas carrément reproché aux Américains leur manque d'esprit de direction. Il a déclaré que nos deux gouvernements sont d'accord dans l'ensemble sur les questions de fond, mais qu'ils diffèrent légèrement d'opinion sur les moyens à mettre en œuvre. Je trouve que chaque pays a droit à ses idées sur ces moyens.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS—L'ADOPTION D'UN CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DU COÛT DE LA VIE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne la conjoncture économique. Il semblerait, d'après les déclarations de son ministre des Finances et du sous-ministre des Finances, que le gouvernement envisage sérieusement de mettre fin à l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui signifie en fait une hausse d'impôt de 1.4 milliard de dollars. Bien que nous partagions jusqu'à un certain point l'avis du gouvernement que l'indice est particulièrement régressif et que nous nous opposions à sa mise en application, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement, en envisageant des augmentations massives de l'impôt sur le revenu des particuliers et du prix de l'énergie, tient compte de la situation des Canadiens à faible et moyen revenus? Je me demande surtout si le gouvernement envisage la possibilité de mettre en vigueur un crédit d'impôt au titre du coût de la vie qui aurait pour effet de stimuler l'économie avant que nous ne soyons victimes d'une récession?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, il est bien évident que le ministre des Finances a des préoccupations, particulièrement à l'égard du déficit. Le député sait très bien que la question relative à l'indexation des tables d'impôt et des mesures sociales établie par le gouvernement il y a quelques années coûte énormément cher à l'État. Le député a signalé un point particulier et je pense qu'il s'agit d'une suggestion qui doit être examinée dans le cadre général de toutes les hypothèses que le ministre des Finances étudie présentement.

[*Traduction*]

M. Rae: Madame le Président, étant donné la réponse du ministre d'État (Finances), j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Il y a bel et bien une récession aux États-Unis. En effet, les données officielles montrent que les grands indicateurs économiques ont chuté de 4.8 p. 100 en un mois, soit la baisse la plus importante à survenir dans cette catégorie d'indicateurs depuis qu'ils ont été établis il y a 32 ans. Le premier ministre a-t-il toujours l'intention de retarder encore la présentation d'un budget, ou du moins de prévisions partielles, qui pourrait aider les Canadiens qui sont le plus touchés par la récession? A-t-il toujours l'intention d'en remettre la présentation à l'automne, ce qui rendrait impossible l'introduction de stimulants économiques importants au cours de l'hiver?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, le ministre des Finances a bien indiqué ses intentions. Il a signalé qu'il existe des éléments fondamentaux qui font toujours l'objet de négociations et qui auront une importance capitale pour la préparation du budget, et à moins que des changements vraiment significatifs ne l'exigent, le ministre a toujours l'intention de présenter un budget le plus tôt possible—et il a bien fait allusion à l'automne.

● (1430)

[*Traduction*]

M. Rae: Je m'adresse encore, une dernière fois, au premier ministre, madame le Président. J'aimerais que celui-ci résolve une énigme qui intrigue de nombreux Canadiens. Voici l'énigme: Comment se fait-il que lorsqu'il était dans l'opposition, le critique financier du parti libéral, et maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce, pouvait déclarer ceci, comme en fait foi le hansard du 12 décembre 1979 à la page 2295:

Il est sûr qu'on ne prend pas le pouls de l'économie canadienne uniquement d'après le déficit prôné par le gouvernement. Ce qui est important, c'est aussi la tenue de l'économie que l'on mesure d'après des paramètres tels que la croissance de l'emploi, la croissance économique et le coût de la vie.

Et il ajoutait:

On a préféré à ces paramètres une théorie qui a été discréditée ou au moins sérieusement mise en doute à la suite de l'amère expérience du gouvernement conservateur de R.B. Bennett dans les années 30.

Voici donc mon énigme pour le premier ministre: Comment se fait-il que le parti libéral nous tienne ce genre de langage et nous serve ce genre de politique quand il est dans l'opposition? Comment se fait-il que les seuls éconcés de politique économique que nous ayons entendus de la part de ses titulaires de portefeuilles économiques aient porté sur le problème du déficit et non sur les problèmes du chômage, de l'inflation et sur les difficultés qu'éprouve le Canadien moyen?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec le député qui prétend y voir là l'orientation de la politique du ministre des Finances; nous proposons au contraire un budget fortement déficitaire au lieu de tendre à un équilibre budgétaire comme aux États-Unis. Nous avons un déficit considérable . . .

Une voix: C'est indiscutable.

M. Trudeau: . . . ce déficit—même les conservateurs s'entendent à le reconnaître.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous n'avons pas tenté d'en dissimuler l'importance en le qualifiant de «déficit stimulateur» selon l'épithète dont avait l'habitude de le coiffer le chef de l'opposition.

Une voix: Vous n'avez pas d'excuse.

M. Trudeau: Tel est l'effet de ce déficit, et la Chambre même a adopté, pas plus tard que la semaine dernière, des mesures qui accroîtront ce déficit précisément afin de venir en aide aux gens touchant le supplément de revenu garanti, et le député y a donné son appui.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ÉTUDIE LA POSSIBILITÉ D'ABANDONNER L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, en l'absence du sphinx celtique . . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: . . . de l'honorable sphinx celtique, ma question s'adresse au premier ministre. La voici: Le 24 mai, dans une interview avec un reporter du quotidien *le Devoir*, le ministre des Finances a déclaré que «la question de l'abandon de l'indexation surgit comme une probabilité». Le ministre a dit non pas que c'était une possibilité, non pas que l'on songeait à abandonner l'indexation, mais que c'était une probabilité. Je prierais le premier ministre de se reporter à l'exposé budgétaire de 1973, quand son ministre des Finances avait déclaré qu'il prenait des mesures pour trouver une solution permanente au problème causé par les répercussions d'une inflation persistante sur un régime fiscal progressif.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est probable et non pas seulement possible que le gouvernement abandonne la politique adoptée en février 1973 par le ministre des Finances de l'époque à la suggestion de l'honorable Bob Stanfield en vue d'indexer l'impôt sur le revenu pour résoudre le problème que causent les répercussions de l'inflation sur le régime fiscal progressif? Le gouvernement songe-t-il sérieusement à prendre une telle mesure à l'heure actuelle?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme le ministre adjoint l'a dit il y a un instant, le gouvernement étudie diverses possibilités, y compris celle-là. Je pense que le sous-ministre des Finances a dit la même chose. A titre d'ancien ministre des Finances, le député devrait savoir qu'il ne faut pas considérer une déclaration budgétaire comme définitive tant qu'elle n'est pas confirmée par le budget lui-même. Même à ce moment-là, le député sait que les propositions budgétaires ne sont pas nécessairement définitives.

M. Crosbie: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre qui a déclaré qu'il n'était pas vraiment inquiet. Il a clairement montré qu'en soi, l'énorme déficit fédéral ne l'inquiétait pas. Cela qui l'inquiète c'est le service de la dette, les intérêts. Il ne voit pas le rapport entre les deux.

M. Andre: Ce n'est pas le coup de poignard, c'est la perte de sang.

M. Crosbie: Quand le sous-ministre des Finances a témoigné au comité sénatorial des finances nationales le mardi 27 mai, il a déclaré que le ministère des Finances avait entrepris une étude importante du système de revenu «afin de réduire le déficit fédéral au cours des années à venir», pour reprendre ses propres paroles. Il a aussi signalé qu'il fallait «une hausse généralisée des impôts».

Maintenant que le premeir ministre n'a plus besoin de se soucier de la campagne électorale et que son parti est majoritaire, peut-il dire à la Chambre s'il compte réduire le déficit fédéral et proposer une hausse généralisée des impôts cette année même s'il a oublié de le mentionner aux électeurs canadiens avant le 18 février dernier?

M. Trudeau: Madame le Président, si le député fait allusion aux déclarations faites par le ministre même devant la Chambre il y a quelques semaines de cela, je lui fournirai la réponse à cette question. Ainsi, nous comptons réduire le déficit au cours d'une certaine période de temps; il ne faut pas oublier toutefois que cela ne sera pas possible s'il se révèle nécessaire, pour favoriser la croissance économique, de continuer d'accorder certaines incitations. Voilà le sens de la réponse que j'ai donnée il y a quelques instants au député néo-démocrate.

M. Crosbie: Madame le Président, à titre de dernière question supplémentaire, je rappellerai au premier ministre qu'en février 1973, alors que l'indexation du régime fiscal entrait en vigueur, on a dit ceci:

. . . le régime d'impôt progressif peut toutefois le placer (le contribuable) dans une situation pire qu'auparavant parce qu'il se situe maintenant à un palier d'imposition plus élevé. Ce que je veux faire . . .

C'est le ministre des Finances de l'époque qui parle:

. . . c'est éliminer de notre régime fiscal cette injustice involontaire.

Le premier ministre est-il en train de dire à la Chambre qu'étant donné qu'il peut compter en toute sécurité conserver le pouvoir pendant quatre ou cinq autres années, il oubliera cette injustice involontaire que représente l'inflation dans le régime fiscal progressif, inflation à laquelle il a laissé prendre des proportions alarmantes au cours des huit ou dix dernières années, de sorte que cette année, elle atteindra vraisemblablement un taux de 10 p. 100 et même plus, l'année prochaine, et qu'il a l'intention d'oublier l'injustice de cette partie . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre.

M. Trudeau: Madame le Président, il semble que le député veuille faire valoir son point au lieu de poser une question. Je tiens simplement à lui signaler que nous avons indexé plusieurs formes d'aide, par exemple les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les pensions versées aux anciens combattants, ainsi de suite. Par conséquent, nous aidons les personnes les plus nécessiteuses en indexant leur pension de façon à les protéger contre . . .

M. Crosbie: Et en filoutant le contribuable.

M. Trudeau: Madame le Président, si nous voulons protéger les personnes nécessiteuses . . .

M. Crosbie: Les contribuables ont eux aussi besoin d'aide.

M. Trudeau: . . . aider les personnes qui en ont le plus besoin, il nous faut recourir à la générosité du contribuable; c'est un fait, madame le Président. J'aurais cru que le député aurait pu comprendre cela.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

WINNIPEG—ON DEMANDE SI LE PERMIS DE CONSTRUIRE UN PASSAGE SUPÉRIEUR SERA ACCORDÉ

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre des Transports. Comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé à Winnipeg vendredi que des fonds seront maintenant fournis pour la construction du passage supérieur Sherbrook-McGregor au-dessus des voies du CP, le ministre pourra-t-il nous dire s'il est prêt à accorder le permis de construction que la ville a demandé au début de 1979?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, en fait, le gouvernement en général a offert à la province du Manitoba d'affecter des fonds disponibles pour d'autres fins, en particulier par le ministère de l'Expansion économique régionale, au programme de déplacement des voies. Je ne sais pas quelle sera la réaction du gouvernement du Manitoba et de la ville de Winnipeg. J'attends un rapport sur les pourparlers qui ont eu lieu à ce sujet.

M. McKenzie: Comme le maire l'a dit au ministre des Transports, madame le Président, ils ont attendu jusqu'à la fin de mai pour voir ce que le gouvernement allait faire au sujet du déplacement des voies ferrées. Nous sommes maintenant en juin. La ville de Winnipeg veut le permis de construction du passage supérieur. Le ministre va-t-il émettre ce permis, et son ministère fournira-t-il des fonds pour déplacer les voies ferrées plus tard ou pour construire le passage supérieur?

M. Pepin: Madame le Président, l'émission d'un permis pour la construction du passage supérieur ne pose absolument aucune difficulté. Nous avons offert d'en émettre un. La ville sait très bien qu'elle peut l'obtenir, de même que la province du Manitoba. Je présume qu'à la lumière des nouveaux événements, la province et la ville aimeraient remettre la question à l'étude.

L'UTILISATION D'AMIANTE COMME BALLAST DANS LA CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER AU QUÉBEC

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. Elle découle d'un documentaire diffusé par Radio-Canada en fin de semaine et qui montrait que CP Rail s'est servi l'amiante au lieu de gravier comme ballast sur 90 milles de lignes de chemin de fer dans la province de Québec.

[*Français*]

Il s'agit d'une menace à la santé des cheminots et du public. Le ministre est-il prêt à exiger du Canadien Pacific qu'il retire à ses frais l'amiante et à ordonner qu'une enquête soit immédiatement entreprise sur ce sujet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il n'y a pas de législation au Canada sur cette matière-là, mais au ministère de l'Environnement et à la Commission canadienne des transports on fait présentement enquête sur ce sujet et je ferai rapport dès que j'aurai obtenu les conclusions de cette enquête.

● (1440)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Madame le Président, pourquoi le ministre ne peut-il nous dire pour quelle raison il n'a pas ordonné au CP de nettoyer les voies sur lesquelles il a mis du minerai d'amiante?

Mme Bégin: C'est ce qu'il vient de vous dire.

M. Nystrom: Je sais qu'une enquête est en cours, mais je me demande pourquoi le ministre ne peut pas nous dire pour quelle raison il n'a pas ordonné au CP de nettoyer les voies sur laquelle il a mis du minerai d'amiante. En outre, le gouvernement a été informé il y a 16 mois, c'est-à-dire en février 1979, que l'amiante était carcinogène. Pourquoi le ministre ne peut-il pas nous dire s'il a ou s'il n'a pas prié le CP de dire s'il allait indemniser des employés ou des personnes qui pourraient être lésés par son activité? Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le CP, comme d'ailleurs le CN, n'est pas allé faire la même chose ailleurs au Canada?

M. Pepin: Madame le Président, voilà exactement la raison pour laquelle j'ai dit qu'il n'y a pas de loi portant sur l'emploi de ce matériau dans la construction des chemins de fer. J'ai dit cela précisément en vue de montrer pourquoi je ne pouvais prendre de mesures du genre de celles que le député a à l'esprit. Il me semble qu'il faut d'abord se renseigner avant de recourir aux pressions diplomatiques normales à cet égard.

Questions orales

[*Français*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PARTICIPATION DU CANADA À CERTAINES ALLIANCES MILITAIRES

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il s'agit d'une question de sécurité nationale. Des livres ont été publiés, l'un par M. Gérald Porter, *In Retreat*, qui porte sur notre force militaire, et un autre, publié par M. Peter Stursburg, qui porte sur nos relations avec l'OTAN. On mentionne, je crois, que l'honorable Léo Cadieux avait voulu démissionner si le Canada ne restait pas membre de l'OTAN. Est-ce que, selon sa remarque adressée aujourd'hui au député de Kingston et les Îles, le premier ministre peut expliquer s'il a changé d'idée sur l'OTAN?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député n'était pas à la Chambre à ce moment-là, mais je voudrais lui rappeler qu'au début des années 1970, ou à la fin des années 1960, nous avions entrepris une revue de notre politique extérieure, de notre politique militaire, pour que nous puissions réexaminer l'appartenance du Canada à toutes ces alliances, dont l'OTAN et le NORAD. Nous avions même examiné la possibilité d'une neutralité complète et de multiplier les alliances. Il s'agissait d'un examen sincère qui a duré quelque temps, et auquel ont participé un grand nombre de citoyens et de parlementaires. A ce moment-là la décision avait pour but de confirmer notre appartenance au NORAD et à l'OTAN et, depuis, nous n'avons pas changé d'avis.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFGHANISTAN—LA DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA POLITIQUE DU CANADA

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. En cherchant à justifier la déclaration faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la politique du Canada à l'égard de l'Afghanistan, le premier ministre a dit que ce qui préoccupait le ministre c'était que les États-Unis auraient dû intervenir il y a deux ans. Le premier ministre veut-il dire par là qu'il y a eu divergence de politiques à cet égard, et qu'il y a deux ans le Canada a proposé des mesures que les États-Unis ont refusé de prendre? Ou, si le ministre critique les États-Unis, le Canada a-t-il agi en ce sens ou a-t-il exprimé de pareilles préoccupations il y a deux ans?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député veut bien vérifier les observations du ministre, il constatera que, comme je l'ai dit au député de Kingston et les Îles, il ne s'en prend pas particulièrement aux États-Unis. Ce qu'il dit, c'est que c'est le camp occidental qui a eu tort de ne pas avoir vu naître ce problème il y a deux ans. Et comme les États-Unis sont à la tête de l'alliance occidentale, le ministre disait «et plus particulièrement les États-Unis». Le ministre parlait du monde occidental tout entier, et nous nous considérons comme puissance occidentale. En se basant sur ce que nous savons maintenant, le ministre a exprimé le regret que nous n'ayons pas alors réagi.

L'INDUSTRIE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—L'EXPANSION ÉVENTUELLE DE MICHELIN—LA POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER DES INSTANCES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse malheureusement au ministre de l'Expansion économique régionale, et je l'en ai prévenu la semaine dernière. En son absence, je poserai ma question au premier ministre. Je comprends bien que le premier ministre n'aura pas sous la main tous les faits dont aurait disposé le ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant donné la rencontre qui a eu lieu il y a huit jours entre le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre du Travail, certains des concurrents de toujours de Michelin et certains dirigeants syndicaux et qui portait sur les protestations soulevées contre toute expansion éventuelle de l'industrie en Nouvelle-Écosse par la construction d'une nouvelle usine Michelin, surtout si elle est subventionnées par le MEER, le premier ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il s'entretiendra à ce sujet avec son ministre, et que ceux qui sont favorables à la demande du MEER, à supposer que le ministère ait toujours une politique à cet égard, pourront présenter leurs instances au ministre?

Le premier ministre peut-il également donner à la Chambre et à la population, surtout à celle de l'Ontario, la garantie que la production de toute nouvelle usine sera destinée surtout à l'exportation et que, étant donné le succès des pneus Michelin, la société ira implanter son usine ailleurs—sans doute dans le sud des États-Unis—si elle n'en ouvre pas une nouvelle au Canada, notamment en Nouvelle-Écosse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas au courant de tous les détails de ce dossier. Il me semble que le député les a très bien résumés. On me dit que le gouvernement a déjà entendu les instances, qu'il les examine et qu'il se prononcera très bientôt.

M. Nowlan: Madame le Président, ma question supplémentaire sera pour le ministre du Travail. Étant donné l'étonnant rapprochement, déplorable quant à moi, entre le président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse et un groupe de pression qui dénonçait l'expansion de l'industrie et la création d'emplois en Nouvelle-Écosse, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il partage les vues du président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse, qui prétend qu'une deuxième usine Michelin dans cette province nuirait à ses intérêts ainsi qu'aux intérêts des travailleurs néo-écossais?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, bien sûr, je ne peux partager à cet égard les vues du président de la Fédération des travailleurs de la Nouvelle-Écosse. D'ailleurs, je me demande s'il est bien allé jusque là quand il s'est dit préoccupé par la législation ouvrière de la Nouvelle-Écosse. Mais après nos entretiens en la présence du ministre de l'Expansion économique régionale, j'ai eu l'impression que le président de la Fédération des travailleurs était un peu mieux en mesure de comprendre que si le projet était réalisé, les habitants de la vallée d'Annapolis, de l'ouest de la Nouvelle-Écosse et du Canada tout entier, pourraient en profiter.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'INTÉGRATION DE LA LOI ONTARIENNE—LA PROTECTION DES MINEURS D'URANIUM

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Mines). Je voudrais d'abord la féliciter d'avoir été nommée à ce poste. Ma question a trait à la protection accordée aux mineurs d'uranium en Ontario. Selon le *Global and Mail* de samedi, le ministre aurait déclaré à Elliott Lake vendredi dernier—elle commentait alors le décret du conseil de la semaine dernière intégrant la loi et les règlements ontariens concernant l'hygiène et la sécurité professionnelle au Code canadien du travail—qu'on avait fait exactement la même chose avec la loi relative à l'hygiène et à la sécurité en Saskatchewan et qu'il n'y avait eu aucun problème; comme les représentants des Métallurgistes unis d'Amérique ont affirmé le contraire, le ministre est-elle d'avis que ce récent renvoi assurera aux mineurs d'uranium de l'Ontario la protection que le ministre elle-même et le ministre du Travail leur ont promis, et que le décret du conseil ainsi que les règlements de l'Ontario auront priorité de droit sur les autres dispositions du Code canadien du travail?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Le ministre du Travail et moi-même avons lutté vigoureusement pour nous assurer que le bill C-70 soit intégré au Code canadien du travail. Le député peut être certain que de l'avis de plusieurs, y compris le solliciteur général, une fois que le bill C-70 sera intégré au Code canadien du travail, il en deviendra partie intégrante et deviendra donc une loi fédérale. Je ne prévois donc aucune difficulté.

M. Kristiansen: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. C'est au sujet des poursuites intentées contre l'Eldorado Nucléaire à la suite du décès d'un mineur en Saskatchewan, et qui ont été bloquées pendant près d'un an par les autorités du ministère fédéral du Travail, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et de la justice, pour une question de juridiction. Le ministre peut-il nous dire clairement et sans équivoque si le décret du conseil qui intègre le bill C-70 dans le Code du travail du Canada, l'emporte sur les dispositions de l'article 4 du Code du travail du Canada et si, conformément aux propres paroles du ministre, les mesures de protection dont jouissent maintenant les travailleurs des mines d'uranium de l'Ontario grâce à ce décret, du conseil «est aussi élevée qu'elle le serait sous juridiction provinciale»?

● (1450)

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question sur cet important sujet. Je confirme que cette protection est maintenant assurée comme l'a dit mon collègue.

Des circonstances particulières entouraient l'affaire dont le député a parlé et ce n'est pas une question de juridiction qui a retardé les choses. La période des questions ne me donne pas assez de temps pour entrer dans tous les détails. Néanmoins, si le député le désire, je me ferais un plaisir de lui expliquer la situation en dehors de la Chambre.

Je tiens à lui assurer que les syndicats intéressés ont demandé que le bill C-70 soit étudié par l'Assemblée législative de l'Ontario lorsqu'ils se sont rendu compte que les choses traînaient et qu'il était difficile de faire adopter des règlements fédéraux parallèles. Telle est la solution que nous aurions adoptée dès le départ et c'est ce que nous avons fait finalement. Toute autre méthode visant à assurer une meilleure protection législative à long terme prendrait beaucoup de temps. Néanmoins, je tiens à dire que si l'une des sociétés intéressées jugeait bon de contester la validité de ces dispositions, je suis prêt à présenter des mesures législatives énergiques.

ON DEMANDE SI LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL A PRÉSENTÉ SON AVIS PAR ÉCRIT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé des Mines. Madame le ministre a répondu, je crois, que le solliciteur général avait été consulté à ce sujet. Peut-elle nous le confirmer. Dans l'affirmative, peut-elle nous dire pourquoi le solliciteur général a été consulté et s'il a présenté son avis par écrit?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Non, madame le Président. C'est au cours d'une brève conversation que j'ai eue avec le solliciteur général, car la question avait été portée à mon attention par le député qui m'avait demandé ces renseignements. J'ai demandé au solliciteur général si, effectivement, la loi était valide. Il me l'a confirmé et m'a dit qu'il y avait des précédents.

M. Clark: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Qui, du solliciteur général ou du ministre de la Justice ou procureur général du Canada, donne aux ministres les conseils juridiques sur lesquels ils s'appuient pour agir?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Justice, c'est le ministre suppléant qui fait office de conseiller juridique à sa place.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, maintenant que cela est clair, pourrions-nous savoir si le solliciteur général a conseillé le ministre d'État (Mines), présumément après avoir consulté des avocats de la Couronne, en sa qualité de suppléant du ministre de la Justice et procureur général? Est-ce le cas?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ignore quel était au juste la nature des conseils donnés. Comme le solliciteur général est ministre de la Justice suppléant, il était naturel que le ministre s'adresse à lui, comme à n'importe quel autre de ses collègues qui aurait fait office de suppléant.

* * *

LE GRAIN

LE DOUBLE PRIX DU BLÉ—LE REMBOURSEMENT AUX CÉRÉALICULTEURS

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé . . .

Une voix: Qui est-ce?

M. Gustafson: . . . elle a trait au prix intérieur des céréales au 1er février 1980. La réponse que j'ai reçue ce matin à mon bureau dit ceci:

Par conséquent, nous ne prévoyons aucunement rembourser les producteurs . . .

Et pour être juste, on a annoncé vendredi ce qui suit:

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé aujourd'hui qu'un chèque de cinq millions de dollars a été envoyé au Québec . . .

Cette décision était expliquée de la façon suivante:

Dans le cadre du programme québécois, le gouvernement fédéral versera une somme de 33.5 millions échelonnée sur cinq ans . . .

Cette subvention est accordée pour le transport des céréales en provenance des provinces des Prairies.

Compte tenu des déclarations du premier ministre dans le discours du trône, et s'il veut jouer franc jeu, le ministre peut-il dire à la population de l'Ouest du Canada, en particulier aux agriculteurs, comment il peut justifier d'une part le refus de payer 25 millions de dollars qui sortent des goussets des agriculteurs et, de l'autre, le versement de 33 millions de dollars prélevés à même les deniers publics? Le ministre a-t-il l'intention de revoir sa décision?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le député ne pose de toute évidence pas une question, il entame un débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Je ne peux que confirmer les affirmations de mon honorable ami. C'est un fait que pendant un certain temps, le prix international du blé rouge était plus élevé que le plafond fixé. Par conséquent, durant cette période, les agriculteurs de l'Ouest ont perdu par mal d'argent. Je ne peux que le confirmer. C'est pour cette raison que la nouvelle politique sur le double prix double du blé destiné au marché intérieur porte le prix minimum à $5 et le prix maximum à $7 le boisseau.

M. Nielsen: Au moins, vous essayez de nous répondre maintenant.

M. Gustafson: Madame le Président, le ministre sait-il qu'il y a à peine huit mois que la situation est rétablie? En ces temps où tout coûte si cher, pourrait-il songer à revenir sur sa décision?

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question en évitant d'argumenter?

Des voix: Il s'agit d'une entrée en matière.

M. Gustafson: Voici ma question, madame le Président. Le ministre considère-t-il que cette mesure est juste et pourrait-il songer à la revoir en cette période de sécheresse et de coûts élevés?

M. Pepin: La décision à ce sujet a été prise, madame le Président.

L'INDEMNISATION DES CÉRÉALICULTEURS POUR LA PERTE DE REVENU OCCASIONNÉE PAR LA BAISSE DES PRIX

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme l'Union soviétique n'a pas souffert de l'embargo sur les céréales et que les agriculteurs canadiens de l'Ouest ont été les seuls à en souffrir, du fait de la baisse des prix et de la sécheresse qui vient aggraver leur insécurité économique, le premier ministre tiendra-t-il la promesse qu'il a faite d'indemniser les céréaliers de leurs pertes, afin d'injecter plus d'argent dans l'économie rurale affaiblie par la sécheresse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas d'accord sur la prémisse de la question du député, selon laquelle l'embargo est sans effet. Je puis lui assurer que nos renseignements indiquent le contraire.

Quant au reste, la question est à l'étude, madame le Président.

M. Hovdebo: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports qui est parfois responsable de la Commission canadienne du blé. La sécurité économique devient un facteur important pour un cultivateur que la sécheresse réduit à l'impuissance. Étant donné que des prix initiaux plus élevés pour les céréales ne constitueront pas une subvention et ne feront qu'égaliser les liquidités des cultivateurs, le ministre fera-t-il son possible pour maintenir le prix initial des céréales à son niveau actuel au lieu de le réduire de 50 p. 100 le boisseau le 30 juillet, comme on l'a déjà annoncé?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je puis difficilement donner une réponse, car on m'a demandé il y a quelques semaines d'intervenir auprès du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé pour veiller à ce qu'il hausse les prix initiaux. Si je comprends bien la question qu'on me pose maintenant, on ne veut pas que les prix baissent.

M. Epp: Non, nous ne voulons pas qu'on les réduisent.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a promis, lorsqu'il a annoncé les prix initiaux, qu'il les réviserait avant le début de la campagne, c'est-à-dire avant le 1er août.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ENTENTE CONCLUE AVEC LES POSTIERS—LE COÛT AU TRÉSOR PUBLIC

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que les membres du Syndicat des postiers du Canada ont voté par une très forte majorité pour appuyer l'entente que le Conseil du Trésor a conclue avec le syndicat le 23 mai, le président du Conseil du Trésor peut-il indiquer ce que ce contrat coûtera au Trésor fédéral?

M. Crosbie: Allez-y, «Dapper Don».

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, comme je l'ai signalé au député la semaine dernière, le contrat n'a pas encore été ratifié par le Conseil du Trésor. Quand il le sera, je pourrai en communiquer tous les détails à la Chambre. J'aimerais cependant profiter de cette occasion pour signaler que mon collègue, le ministre des Postes, a mené les négociations de façon très compétente.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce bon vieux Ouellet.

M. Johnston: Je signale aussi que cette entente établit plusieurs précédents importants et notamment que c'est la première fois, si je ne m'abuse, que la décision majoritaire d'un tribunal de conciliation n'est pas acceptée par le gouvernement après quatre dures journées de négociations et je pense que cela dépend en bonne partie des efforts fournis par le ministre.

• (1500)

M. Stevens: Madame le Président, le président du Conseil du Trésor pourrait-il m'expliquer pourquoi, si le Conseil du Trésor n'a pas encore ratifié l'entente, M. Parrot a déjà envoyé à tous les adhérents du syndicat une brochure à laquelle il a joint une photocopie de l'entente conclue entre le Conseil du Trésor et le Syndicat des postiers du Canada le 23 mai 1980.

M. Johnston: Madame le Président, je pensais que l'ancien président du Conseil du Trésor connaissait les formalités de ratification des contrats. Il serait plus opportun, je pense, qu'il s'adresse à M. Parrot.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

WINNIPEG—LE FINANCEMENT D'UN VIADUC PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question fait suite à celles que le député de Winnipeg-Assiniboine a posées au ministre des Transports au sujet de l'annonce faite vendredi dernier à Winnipeg sur le déplacement des voies ferrées et le viaduc de la rue Sherbrook. Le ministre a-t-il bien dit à la Chambre aujourd'hui que le gouvernement fédéral participerait au financement de la construction de ce viaduc, qu'il tiendrait compte dans sa contribution de l'augmentation des coûts due au retard de deux ans et que si le viaduc est construit, le projet de déplacement des voies dans les cours du CP à Winnipeg sera classé?

Stratégie d'emploi

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président. L'offre que le gouvernement fédéral a faite au Manitoba, au sujet de l'utilisation des fonds du programme d'aide aux services de transports urbains, tient toujours. Nous n'avons pas parlé de dédommager la ville pour le retard que l'analyse a occasionné. Cette analyse aurait été nécessaire de toute façon. Ce qu'il y a de nouveau depuis vendredi, cependant, c'est que l'offre qui a été faite au Manitoba est plus importante sur le plan financier que celle dont il a été question jusqu'à maintenant. Nous pouvons donc présumer que le gouvernement provincial et l'administration municipale voudront l'étudier et y réfléchir avant de l'accepter, ce que nous espérons, ou de la refuser.

M. Epp: De quel programme avez-vous parlé?

M. Pepin: Nous le saurons lorsque le ministre qui a fait cette offre sera revenu.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

[*Note de l'éditeur: Le texte figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je prends la parole aujourd'hui pour informer les députés des programmes que le gouvernement met actuellement en œuvre pour satisfaire les besoins d'emploi immédiats des Canadiens, et pour dire un mot de la création d'emplois dans les années 80.

Le Canada est avant tout terre de contrastes. Dans certains domaines, ceux notamment qui se rattachent aux racines et aux traditions de notre population, la diversité est facteur de force nationale. En matière de bien-être économique, au contraire, le fait que certains groupes de Canadiens soient sans cesse empêchés de participer pleinement, comme ils le voudraient, à la vie économique du Canada nous affaiblit en tant que peuple.

Stratégie d'emploi

Au moment de concevoir notre programme d'emploi, nous avons tout d'abord examiné les principes dont devaient découler nos initiatives particulières. Le premier de ces principes consiste à aider directement ceux qui d'habitude ne profitent à peu près pas, sinon pas du tout, de la croissance économique de notre pays.

Les autochtones, même dans la très riche province de l'Alberta, connaissent un chômage d'environ 75 p. 100, et la situation est encore plus grave pour les femmes autochtones. Les handicapés de partout doivent non seulement relever le défi que leur pose leur infirmité, mais ils doivent aussi lutter contre les obstacles invisibles du préjugé et de l'ignorance qui leur interdisent l'accès à la population active. Les femmes, et particulièrement celles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour élever leurs enfants, se font dire qu'elles sont indésirables dans la population active rémunérée. Indépendamment de ce que nous pourrons faire pour veiller à ce que tous les Canadiens voient augmenter leur revenu réel, il nous faut accorder une aide spéciale aux catégories de gens que je viens d'énumérer.

Le deuxième principe sur lequel s'appuient les mesures d'aujourd'hui reconnaît que l'emploi doit posséder une valeur permanente et authentique. Il devrait offrir au chômeur un espoir pour l'avenir et contribuer à insuffler chez lui un sentiment de valeur personnelle. Les programmes que nous annonçons aujourd'hui comportent des critères qui permettront d'affecter des crédits à des projets qui favoriseront l'économie canadienne à long terme et seront compatibles avec nos priorités et nos objectifs nationaux.

Le troisième principe que reflètent ces mesures est la reconnaissance du fait qu'il est nécessaire d'adapter les divers stimulants à l'emploi aux besoins régionaux. Je songe non seulement aux disparités dans les emplois ou au fait qu'il y a pénurie d'ouvriers spécialisés dans certains secteurs industriels et certaines régions, mais aussi aux capacités inégales des régions de régler les problèmes de leurs marchés du travail respectifs. J'ai déjà entamé des consultations avec mes homologues provinciaux afin de recenser les besoins de chaque région. D'ailleurs, ces consultations sont menées à bien sur une base permanente par nos collaborateurs respectifs.

En m'appuyant sur ces principes, j'annonce l'instauration des programmes suivants en matière de création d'emplois et de formation.

Premièrement, nous allons mettre en œuvre quatre programmes de création d'emplois visant à satisfaire des besoins particuliers du marché. D'abord, les projets de développement communautaire. Ce nouveau programme d'envergure vise à servir les priorités nationales et régionales dans des domaines comme la promotion de la pêche, la conservation de l'énergie, l'expansion du tourisme et la restauration des localités. Outre qu'il fournira du travail valable supplémentaire, ce programme contribuera à l'élargissement de l'éventail des emplois. Plus de 100 millions de dollars seront alloués à ces projets dans tout le Canada cet hiver et l'année prochaine et l'accent sera mis particulièrement sur les régions les plus touchées par le chômage. Ce programme nous permettra aussi de faire face avec souplesse aux problèmes d'emplois que pourraient causer le bouleversement d'un secteur industriel ou des urgences majeures comme les incendies ou la sécheresse dans l'Ouest du pays.

Deuxièmement, nous lançons un nouveau programme d'emploi à caractère technologique. Ce programme est destiné à aider les hommes et les femmes ayant reçu une formation technique et scientifique à utiliser pleinement leurs talents dans le domaine de la recherche et du développement. Doté de crédits s'élevant à 7 millions de dollars pour l'année financière 1980-1981, ce programme offrira des subventions aux sociétés et aux institutions sans but lucratif qui embauchent des diplômés en chômage ou sous-employés de niveau post-secondaire pour leur faire accomplir des travaux de recherche et de développement. Cette mesure servira à promouvoir les innovations dans le domaine de la fabrication et l'application de techniques et de programmes d'économie d'énergie et d'utilisation d'autres sources d'énergie dans tout le Canada.

De plus, nous allons mettre en vigueur un programme appelé programme d'aide au développement économique local. Les projets de développement communautaire sont à court terme, mais nous avons l'intention de faire en sorte que les localités soient mieux en mesure d'atteindre des objectifs d'emploi à long terme. Lorsque nous le jugerons approprié, nous utiliserons donc ces crédits à des fins de création d'emplois à long terme, grâce à ce nouveau programme expérimental, ainsi qu'au titre de programmes déjà en vigueur comme celui des Programmes d'aide à la création locale d'emplois.

Le programme d'aide au développement économique local est une nouvelle initiative qui vise à donner à certaines collectivités choisies les moyens de se donner des stratégies globales de création d'emplois grâce à des sociétés locales sans but lucratif. Le programme ADEL accélérera le développement économique de ces collectivités du fait que nous fournirons tout d'abord les capitaux d'amorçage nécessaires aux travaux d'évaluation, de commercialisation et de prévision et ensuite des capitaux à court terme aux fins de participation au capital de nouvelles et de petites entreprises. Cela convient en particulier aux petites villes et aux localités qui veulent se donner une nouvelle infrastructure économique.

Le programme, auquel nous consacrerons en 1980-1981 3 millions de dollars, servivra d'expérience et de complément aux autres programmes d'expansion commerciale. Notre objectif est de pouvoir lancer un certain nombre de ces projets pilotes partout au Canada dès l'été et dès l'automne.

Quatrièmement, un programme de services communautaires. Il s'agit d'un nouveau programme en vertu duquel le gouvernement fédéral pourra conclure de nouvelles ententes afin de partager les coûts avec les organismes bénévoles à but non lucratif. Le programme créera des emplois pour les chômeurs, hommes et femmes, tout en accroissant les services sociaux et culturels, dont le besoin se fait sentir, en améliorant ces services et en innovant dans ce domaine.

L'une des principales innovations du programme des services communautaires est le financement, pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans, selon un barème régressif. On ne financera des services permanents qu'à titre de projets pilotes et seulement si l'on peut raisonnablement prévoir que les organismes pourront, en trois ans, trouver d'autres sources de financement. Il est probable que bon nombre d'organismes voudront se prévaloir du programme pour aider à trouver de nouvelles personnes bénévoles, ou pour inaugurer des services payables par l'usager, ou encore pour mener à bien des projets d'une durée de trois ans et d'une valeur indéniable pour la collectivité.

● (1510)

Madame le Président, le marché du travail comporte de nombreux déséquilibres frappants et souvent injustes. Aujourd'hui, dans certaines régions du pays, et particulièrement dans les régions de l'Ouest riches en ressources, les diverses industries ont de la difficulté à trouver des travailleurs qualifiés en nombres suffisants dans un nombre croissant de professions, tandis que dans d'autres secteurs, le chômage atteint des proportions intolérables. Nous ne saurons exploiter pleinement les possibilités économiques de nos ressources matérielles tant que nous n'aurons pas tiré parti des possibilités humaines de la main-d'œuvre canadienne et, en particulier, des autochtones et des femmes.

Madame le Président, pour créer un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, et assurer à tous les Canadiens une juste part des avantages sociaux et économiques de notre société, nous comptons prendre les mesures suivantes.

En premier lieu, nous avons l'intention d'augmenter de 10 millions de dollars les montants disponibles pour le programme de formation dans les professions souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le niveau du financement passera immédiatement de 20 à 30 millions de dollars, et ce montant est fonction uniquement de la capacité de l'industrie d'utiliser ces fonds supplémentaires de façon efficace au cours de la prochaine période de douze mois. Je suis disposé à envisager, dans les années à venir, un nouveau relèvement des crédits attribués aux fins de ce programme, à la condition que l'industrie soit à son tour disposée à offrir la formation nécessaire.

Nous avons également l'intention de mettre sur pied un programme spécial de formation à l'intention des autochtones. Une subvention supplémentaire de 10 millions de dollars servira à former un plus grand nombre d'hommes et de femmes autochtones. Le programme est conçu de façon à leur permettre d'occuper des emplois créés par la mise en valeur de nouvelles ressources et de profiter des perspectives d'emploi offertes dans les villes.

Nous avons l'intention de mettre à l'essai un programme de formation de la main-d'œuvre féminine dans les professions non traditionnelles. Afin d'aider les femmes à exercer des professions traditionnellement réservées aux hommes, la somme de 2 millions de dollars devant être répartie en subventions salariales de 75 p. 100 en vertu du programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada sera accordée aux employeurs qui acceptent de former les femmes dans ces professions. Il s'agit d'un essai, mais si le projet se révèle un succès, l'année prochaine, nous en augmenterons sensiblement les crédits. En dernier lieu, compte tenu du grand nombre de réfugiés indochinois au Canada, le gouvernement affecte 7 millions de dollars de plus aux cours de langue qui leur sont destinés. De cette façon, nous accélérons l'intégration de ces immigrés sur le marché canadien du travail.

Ces initiatives—qui donnent une bonne idée des orientations futures en matière de perspectives d'emploi—portent le total des dépenses fédérales au titre de la formation, et notamment au titre du soutien du revenu, à 834 millions de dollars pour 1980-1981. Une part de plus en plus importante de cette formation est assurée par l'industrie sur les lieux même du travail et dans les professions dont nous avons tant besoin.

Je devrais ajouter que l'on présentera plus tard, probablement par la voie législative, un autre programme destiné aux personnes fortement désavantagées sur le marché du travail.

J'aimerais toutefois préciser que ce programme apportera une aide supplémentaire aux mêmes personnes qui profiteront des mesures que j'ai annoncées aujourd'hui de même qu'aux autres travailleurs difficiles à placer comme les anciens détenus, ceux qui ont très peu d'instruction ou pas du tout, les handicapés physiques et ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Le programme comportera des mesures qui inciteront le secteur privé à employer des travailleurs désavantagés. J'ai prévu 15 millions de dollars au budget pour ce programme que je présenterai plus tard au Parlement.

Madame le Président, en ma qualité de ministre responsable de la condition féminine, je tiens à souligner que les mesures dont j'ai parlé aujourd'hui ne sont que les premières étapes d'une approche globale des problèmes que rencontrent les femmes sur le marché du travail. J'annoncerai bientôt des mesures permanentes visant à améliorer les occasions d'emploi pour les femmes et visant plus particulièrement à améliorer le programme d'action positive dans la Fonction publique.

Les mesures de développement de l'emploi dont j'ai fait état aujourd'hui auront en elles-mêmes une incidence considérable sur l'emploi des femmes. Les projets des services communautaires aideront les organismes à fournir des services—comme les programmes de garderie pendant la journée et après 4 heures, programmes qui sont importants pour un grand nombre d'hommes et de femmes qui travaillent. Les subventions prévues pour inciter les entreprises à former les femmes à des emplois non traditionnels constituent une importante innovation dans la politique publique au Canada et dans le monde industriel.

Les mesures de développement de l'emploi annoncées aujourd'hui profiteront aussi aux jeunes. Les projets de services et de développement communautaires permettront à des jeunes des deux sexes de trouver un emploi où ils pourront acquérir une première expérience précieuse. Les programmes d'emploi dans les nouvelles techniques donneront l'occasion aux jeunes qui ont une formation technique d'utiliser leurs connaissances pour faire progresser le développement et l'application de nouvelles techniques. On peut s'attendre que près des deux tiers de ceux qui bénéficieront de nos programmes d'emploi et de l'élargissement du programme de formation seront des jeunes hommes et des jeunes filles de moins de 25 ans.

Pour la présente année financière, l'expansion dont on avait un besoin urgent pour ce qui est des nouveaux programmes d'emploi et des programmes de formation coûtera 137 millions de dollars. Ces programmes seront payés à même les fonds que le gouvernement précédent avait réservés pour son programme de crédits d'impôt et pour d'autres programmes.

Aux mesures que j'ai présentées aujourd'hui viennent s'ajouter des programmes déjà prévus ou en application au cours de la présente année financière comme par exemple l'expansion du programme de crédits d'impôt à l'emploi. J'espère que les députés de l'opposition collaboreront avec nous pour faciliter l'expansion de ce programme pour que ces deux annonces puissent être faites en même temps.

Une voix: Quand?

M. Axworthy: Le député l'inscrira sur son agenda plus tôt qu'il ne s'y attend. De plus, ce programme doit être envisagé dans le contexte des programmes additionnels comme le programme d'emploi d'été pour les jeunes, le prolongement de Canada au Travail et le programme d'aide à la création locale d'emplois.

En résumé, les programmes de formation et de création d'emploi que je viens d'annoncer ne sont pas la seule et unique solution aux aléas du marché du travail. Mais ils constituent un important départ. Nous allons mettre l'accent sur la formation et l'emploi des autochtones, des femmes, des jeunes et des autres groupes qui éprouvent des difficultés particulières à trouver et à conserver un emploi. Nous allons offrir des emplois supplémentaires dans les régions où le taux de chômage est élevé. Nous allons réorienter les programmes d'emploi afin de répondre aux grandes priorités nationales et régionales. Ces mesures sont l'amorce d'une nouvelle approche à long terme en matière d'emploi et de développement national. Ces programmes nous orientent dans la bonne direction.

Dans mes observations préliminaires, j'ai parlé de la nécessité d'appliquer nos programmes pour résoudre les différents problèmes des régions canadiennes et personne ne connaît mieux ces problèmes que les députés qui sont ici au Parlement. Lors de l'élaboration de notre programme d'emplois d'été pour les jeunes, les conseils et la participation des députés ont beaucoup aidé au succès de cette mesure. Nous avons l'intention de tirer parti des connaissances les plus complètes qu'ont les députés de leurs régions, en particulier pour les projets locaux de développement communautaire; nous nous proposons aussi de faire appel à des groupes consultatifs locaux qui nous aideront dans chaque circonscription à arrêter les priorités.

Madame le Président, j'anticipe de même avec optimisme les résultats du groupe d'étude sur la pénurie de spécialistes pour les années 80, présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). Ce comité spécial permettra, une fois encore, aux députés de participer à la formulation d'une stratégie de l'emploi pour la nouvelle décennie dans laquelle nous entrons actuellement.

Au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, on est sur le point d'instituer un groupe d'étude spécial de hauts fonctionnaires qui sera chargé d'examiner toute la gamme des besoins du marché du travail, y compris la formation, les programmes et les services de placement, la mobilité des travailleurs et les bouleversements industriels. Je suis persuadé que ces organismes spéciaux seront productifs et qu'ils permettront au Canada de se réaliser le plus possible au cours des années 80.

Madame le Président, permettez-moi de conclure en rappelant aux députés que lors de l'établissement de ces programmes, nous avons misé sur l'une de nos ressources les plus précieuses, les Canadiens. Notre système de libre marché, dans tout son dynamisme, n'accorde pas toujours également les mêmes possibilités à la population. Nous nous sentons tous diminués lorsque l'un de nos concitoyens, pour quelque raison que ce soit, n'a pas la chance d'exploiter au maximum ses talents et de contribuer, avec toute son énergie, à la réalisation du bien commun.

Les programmes que je viens d'annoncer n'ont rien à voir à la charité publique ni à la bonté du gouvernement. Ce sont là des investissements qui seront productifs, outre ceux que nous affectuons dans les industries de ressources naturelles, le secteur manufacturier ou l'entreprise financière. Ils sont une marque de confiance en nos compatriotes canadiens, qui sont notre capital véritable et authentique pour l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je remercie le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui a bien voulu me communiquer le texte de sa déclaration, son communiqué et une notice documentaire. J'ai reçu ces documents ce midi et j'ai pris le temps de les lire et de les analyser avant de répondre.

Après avoir attendu si longtemps une stratégie d'emploi, je dois dire, au nom du parti conservateur, toute la déception ressentie devant si peu de nouveauté, si peu de choses intéressantes ou utiles pour les Canadiens. C'est un programme étriqué, qui fera autant dire rien pour régler les problèmes de chômage à long terme qui se posent au pays.

• (1520)

Je signale à la Chambre, par exemple, qu'une surtaxe sur l'essence de un cent le gallon produirait deux fois plus d'argent pour la création d'emplois que les mesures présentées aujourd'hui par le ministre. La politique de l'État est toujours une question de choix et le fait que les députés d'en face n'ont pas pris de mesures réfléchies comme celles que le gouvernement conservateur avait proposées dans son budget les a laissés à court d'argent. Il nous faudra oublier un bon nombre de mesures sociales utiles ou nous contenter de palliatifs parce que le gouvernement refuse de faire le nécessaire pour obtenir l'argent que les Canadiens lui demandent de dépenser.

Le chômage découle de mauvaises décisions économiques. Les problèmes de chômage que nous connaissons aujourd'hui au Canada sont dus à un grand nombre de mauvaises décisions économiques échelonnées sur une longue période. Ces problèmes touchent de vastes régions. Ils touchent certaines provinces et ils touchent certaines zones des provinces. Je m'attendais sincèrement que le gouvernement présente aujourd'hui une série de mesures qui se serait vraiment attaquée aux problèmes qui existent davantage dans certaines régions du Canada que dans d'autres, mais je n'ai rien trouvé dans les documents que le ministre m'a transmis. Je vois bien des mots qui affirment que c'est ce que le gouvernement veut faire, mais je ne vois rien dans les détails du programme qui puisse permettre d'atteindre cet objectif.

En avril, le ministre des Finances (M. MacEachen) a augmenté les impôts en ne tenant pratiquement aucun compte des mesures proposées dans le budget Crosbie de décembre et qui auraient créé davantage d'emplois. Ce matin, j'ai jeté un coup d'œil sur ce mini-budget et j'ai constaté que le ministre avait laissé tomber huit mesures visant à la création d'emplois dans le secteur privé. Il a décidé de ne pas les reprendre à son compte et nous risquons de nous trouver bientôt devant une véritable crise de chômage.

Combien de gens voudraient travailler, contribuer à la prospérité de leur pays, mais ne peuvent pas trouver d'emplois? J'ai fait un petit calcul à partir des chiffres que le gouvernement nous a fournis à la Chambre, ces deux derniers mois, mais je pense que les économétriciens sont généralement d'accord pour dire que, d'ici deux ans, le taux de chômage mesuré se situera aux environs de 9 p. 100. Cela veut dire environ 1,100,000 chômeurs officiels. Les économétriciens vous diront

également que si le taux de chômage officiel augmente, le taux de chômage caché augmente lui aussi.

Les chômeurs cachés sont les gens qui ont cherché du travail pendant si longtemps qu'ils ont perdu espoir et abandonné leurs recherches. D'après les évaluations les plus modérées, 300,000 personnes se trouveraient actuellement dans cette catégorie. Examinons maintenant, à la lumière de ces chiffres, l'ensemble de mesures dites de création d'emplois que le ministre a présentées à la Chambre aujourd'hui. Avec ces mesures, il prétend pouvoir créer environ 192,000 emplois au cours de la présente année financière. Cela veut dire près de 200,000 emplois, mais même si le ministre a raison et si ces personnes trouvent vraiment du travail, le taux de chômage de 9 p. 100 ne diminuera pas pour autant. Lorsque nous additionnons ces trois chiffres, le taux de chômage officiel de 9 p. 100 qui est prévu, le nombre de chômeurs cachés et ceux qui seront casés grâce à ces emplois subventionnés, nous nous retrouvons avec 1,600,000 Canadiens qui voudraient trouver des emplois vraiment productifs, mais en sont incapables à cause de la politique économique du gouvernement d'en face. Cela représente près de 15 p. 100 des Canadiens adultes qui voudraient faire leur part et, à mon avis, c'est un véritable crime contre la société, un scandale, une situation que nous ne devrions plus tolérer.

A mon avis, le gouvernement d'en face peut recourir à d'autres solutions. Elles ne sont peut-être pas à la portée du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, mais certainement à la portée du gouvernement.

Je me sentirais beaucoup plus rassuré, en tant que député faisant de son mieux pour représenter ses concitoyens, si je pouvais constater que le parti d'en face nous propose des politiques susceptibles de contribuer au développement à long terme de notre pays, par exemple des politiques énergétiques favorisant la substitution, la réouverture des houillères de la Nouvelle-Écosse et l'exploitation des sables bitumineux, et non des politiques visant à entraver cette exploitation. La construction d'une usine de transformation des sables bitumineux permet d'injecter dans l'économie 7 milliards de dollars en salaires et en équipement, sans compter qu'il faut créer une nouvelle localité de 20,000 à 25,000 habitants. Des projets de ce genre créent de vrais emplois chez les fabricants de poignées de porte, de portes et d'escaliers et parmi ceux qui construisent des maisons et des usines.

Si nous remontons aux premiers temps de la Confédération, nous constaterons qu'en période difficile, le gouvernement fédéral se chargeait de développer l'économie pour la population des provinces, et je crois que c'est ce rôle que le gouvernement a oublié au cours de la dernière décennie. Notre argent ne devrait pas servir à financer des politiques à court terme. Notre argent et nos efforts devraient aller à des projets qui ont une valeur réelle et durable.

Cette année, il devait se construire quelque 70,000 maisons au Canada, mais cela ne se fera pas. Soixante-dix mille maisons auraient créé 100,000 emplois et nous aurions 70,000 maisons une fois les travaux terminés. Il aurait suffi d'un programme de subventions destiné à combattre les effets des taux d'intérêt élevés, pour construire ces 70,000 nouvelles maisons et je pense que de cette manière, notre argent aurait été bien employé.

Stratégie d'emploi

Le programme annoncé aujourd'hui n'est en fait qu'un exercice de relations publiques qui ne résiste pas à l'examen. La situation des chômeurs y est évoquée en termes pathétiques, mais en regardant les choses de près, on trouve un grand nombre de contradictions. Je ne sais pas s'il faut en tenir rigueur au ministre ou à ses fonctionnaires, mais je voudrais examiner quelques-unes de ces contradictions qui pullulent dans la déclaration d'aujourd'hui.

Il faut d'abord examiner les chiffres. En premier lieu, sur ces 137 millions de dollars, trois millions iront au programme d'aide au développement économique local qui, d'après la documentation fournie par le ministre, ne créera aucun emploi, de sorte que nous dépensons 3 millions en pure perte. Le ministre voudra peut-être nous fournir tantôt des explications à ce sujet.

J'ai demandé au ministre, à la Chambre des communes, il y a environ une quinzaine, quelle sorte d'orientation il aimerait donner à ce programme. Ce genre de renseignement est manifestement nécessaire quand on voit les chiffres fournis par le ministre. Dans le secteur des services communautaires, on constate, en transposant ces chiffres, que chaque nouvel emploi coûte au Trésor $22,000 par année. Dans le secteur des techniques de pointe qui constitue, au fond, la seule innovation, chaque nouvel emploi coûtera $20,000 au Trésor. Ce sont là les exemples des mesures de création d'emplois les plus coûteuses: $22,000 par an dans un cas et $20,000, dans l'autre. La mesure de création d'emplois la moins chère, d'après les chiffres mêmes du ministre, est celle du crédit d'impôt à l'emploi. D'après les estimations du ministre, chaque emploi créé coûtera $900 au Trésor, ce qui représente un rapport de l'ordre de 25 à 1 environ entre la création directe d'emploi et les crédits d'impôt à l'emploi.

Que dire maintenant du coût de la formation? Examinons ce crédit de 834 millions de dollars consacré à la formation. Ce chiffre comprend 22 millions de plus que le montant voté par le Parlement dans le budget principal, soit 2.5 p. 100 d'augmentation. C'est vraiment peu et d'ailleurs, ce n'est là qu'un exemple entre plusieurs de dispositions prévues pour nous jeter de la poudre aux yeux.

• (1530)

Je comprends, madame le Président, que vous désirez me voir terminer le plus rapidement possible, mais permettez-moi de dire qu'il n'y a pas de définition de ce que c'est qu'un emploi. Le ministre parle de 192,000 emplois. S'agit-il d'emplois d'une semaine, d'un jour ou de douze mois? Il parle de créer des emplois pour les femmes avec la formation non traditionnelle, activité pour laquelle il va, dit-il, fournir 75 p. 100 des charges salariales. Les programmes existants en fournissent déjà 60 p. 100, et même 85 p. 100 dans le cas des handicapés. Donc, ce qu'il annonce aujourd'hui, selon le point de vue, c'est une infime amélioration ou un recul par rapport à ce qui existe déjà.

Il n'y a vraiment pas grand-chose de neuf dans ce que le ministre propose. Il a désigné 11 programmes dans sa documentation. Un de ces programmes tend à créer des emplois pour 1,000 personnes. Un seul programme est nouveau, les autres sont des moutures de formules de dépenses et de programmes existants.

Quand le ministre a parlé de projets de développement communautaire, il a mentionné les pêches, les économies

d'énergie, le tourisme, la rénovation urbaine, en ajoutant que cela pourrait nous aider à combattre les incendies et la sécheresse dans l'Ouest. Qu'y a-t-il là de plus normal et de plus naturel pour les gouvernements, tant fédéral que provinciaux? Est-ce que ce sont là vraiment des projets de création d'emplois, ou s'agit-il simplement d'emprunter des crédits aux autres ministères pour faire croire à l'opinion que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration entreprend une action nette et suivie de création d'emplois?

Le ministre a parlé d'emplois du programme de services communautaires dont les salaires seront assurés de façon dégressive: 100 p. 100 pendant la première année, 66 p. 100 pendant la deuxième, 33 p. 100 pendant la troisième et rien par la suite. Je demanderai au ministre si le ministre des Finances a l'intention d'accorder des avantages fiscaux à ceux qui donnent de l'argent aux organismes privés œuvrant dans le secteur du bien-être social? Comment le gouvernement peut-il lancer une idée sans donner aux collectivités locales les moyens d'en poursuivre l'application pour l'amplifier et la développer?

Le ministre s'est vanté de ce que, dans son budget des dépenses, qui ne renfermait pas de directives précises, 40 p. 100 des emplois en formation iront aux femmes. Madame le Président, les femmes représentent environ 45 p. 100 des chômeurs au Canada aujourd'hui. Ce programme offre un nombre disproportionné d'emplois aux hommes. Si le ministre voulait vraiment faire quelque chose pour corriger ce déséquilibre, c'est 50 p. 100 ou 60 p. 100 des emplois qui iraient aux femmes. Il se trouve à perpétuer et à accroître la disparité qui existe déjà.

En terminant, et dans les questions que j'espère que nous pourrons poser au ministre plus tard, j'aimerais revenir à la question vraiment fondamentale, qui est: est-ce une politique fiscale qui aura plus probablement comme résultat de créer de l'emploi au Canada? Sommes-nous mieux servis en tant que contribuables quand nous offrons des subventions au secteur privé ou sommes-nous le mieux servis par des programmes de création d'emplois directs? J'en reparlerai dans le cadre du bill C-19 quand il reviendra à l'étude. Je pense qu'il est impossible d'agir de façon cohérente sans avoir de réponses claires sur les différences de coûts et d'avantages découlant de ces trois mécanismes.

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'aimerais remercier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de m'avoir fourni une copie de sa déclaration plus tôt aujourd'hui.

Ce serait l'euphémisme de l'année de dire que les mesures qu'il propose nous déçoivent. A quelques rares exceptions, le Canada compte le plus grand nombre de chômeurs des sept grands pays depuis dix ans. A compter d'avril cette année, il y avait officiellement 937,000 Canadiens sans emploi, soit 8.3 p. 100 de la population active. Quand on inclut les chômeurs cachés, ce chiffre grimpe à un nombre estimatif de 1,462,000 Canadiens en chômage, soit 12.4 p. 100 de la population active.

Le chômage est une honte nationale au Canada et tout ce que le gouvernement peut faire pour y remédier, c'est présenter des programmes qui ne font en grande partie que donner l'impression de s'attaquer au problème le plus grave auquel le Canada fait face aujourd'hui.

Il y a plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de commenter à la Chambre le bill que le ministre a présenté en vue de prolonger l'application de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. A l'époque, j'avais déclaré espérer que le gouvernement était enfin sérieusement disposé à présenter des mesures qui redonneraient du travail à nos concitoyens. Toutefois, j'avais également ajouté que le gouvernement s'était jusqu'ici conduit de façon telle, qu'il m'était difficile de croire qu'il prendrait les mesures nécessaires pour mener à terme le projet. Après avoir entendu la déclaration prononcée aujourd'hui par le ministre, où il promet de favoriser l'expansion de l'emploi dans la décennie 1980, je demeure convaincu que le gouvernement ne compte pas sérieusement s'attaquer à la crise du chômage, ou encore qu'il est incapable de régler le problème. Au lieu de nous présenter des programmes destinés à stimuler l'économie et à favoriser la création d'emploi de long terme, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration persiste à aborder le problème du chômage de façon don-quichottesque, ce qui ne le mène pas très loin.

Des 14 programmes dont a parlé le ministre dans la documentation accompagnant sa déclaration, pas moins de huit existaient depuis un certain temps déjà et les six autres révèlent simplement que le gouvernement reconnaît enfin l'existence de difficultés particulières dans le grand problème du chômage. Tous ces programmes sont de court terme et de coût modeste.

Le ministre ne mentionne même pas dans cette déclaration la promesse du parti libéral, faite au cours de la campagne électorale, de mettre au point une stratégie industrielle pour le Canada. Il n'y fait nulle mention de l'intention du gouvernement de reprendre le contrôle de l'économie, que ce soit à court ou à long terme. En fait, nulle part dans cette déclaration, il ne donne aux Canadiens l'assurance que le gouvernement fera quoi que ce soit en vue de créer d'intéressantes perspectives d'emploi de long terme.

Le fait d'insister sur la formation professionnelle, comme on le fait dans ces programmes, sans parler de création d'emplois de long terme, signifie simplement que nous finirons par nous retrouver avec un trop grand nombre d'ouvriers qualifiés en chômage. Il est peut-être préférable, aux yeux du gouvernement, d'être un ouvrier qualifié en chômage, plutôt qu'un manœuvre ordinaire en chômage, mais notre parti n'est pas de cet avis. Au lieu d'apporter des solutions au problème du chômage, ces mesures tendent à soulever plus de questions qu'elles ne fournissent de réponses.

Pour le constater, il suffit d'examiner les programmes mêmes: dans le cadre du programme d'emploi dans les nouvelles techniques, je ne vois que des palliatifs, si l'on tient compte du fait que 660 emplois seront créés dans ce domaine en 1980-1981 et que les universités comptent chaque année quelque 2,500 diplômés au niveau du doctorat. Dans le cadre du programme de formation dans les professions souffrant d'une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée, le gouvernement a consenti 30 millions de dollars, ce qui, à mon avis, est une somme vraiment insignifiante si l'on tient compte de la pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée au Canada. Le fait de déterminer à l'avance les professions souffrant d'une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée présume la question résolue: mais comment le ministre fait-il pour les déterminer à l'avance? Dans le cadre du programme de formation de la main-d'œuvre

féminine dans les professions non traditionnelles, je signalerais au ministre que le Canada compte près de 393,000 chômeuses et que seulement 2 millions de dollars ont été accordés pour favoriser l'accès des Canadiennes aux professions non traditionnelles. Le ministre devrait être gêné de présenter ce genre de programme à la Chambre et de nous demander de l'étudier.

● (1540)

Le programme de formation des autochtones ne dispose pas de fonds suffisants en raison de la décision de maintenir le programme Canada au travail dans sa forme actuelle. Ce dernier ne s'applique pas aux provinces comme le Manitoba et la Saskatchewan où le taux de chômage chez les autochtones varie de 50 à 90 p. 100 dans certaines régions. L'importance qu'on accorde aux régions où l'exploitation des ressources bat son plein pose aussi le problème de savoir ce qui va arriver lorsque ces projets auront été menés à terme, c'est-à-dire quel sera l'avenir des autochtones possédant une formation professionnelle et ceux qui n'en ont pas. Le programme de développement communautaire doit, paraît-il, fonctionner de la même façon que le programme Canada au travail et le PIL, à l'exception des projets qui seront sélectionnés en fonction des priorités régionales et nationales.

Le résultat à court terme c'est qu'il y aura encore des chômeurs à la fin du programme; d'ailleurs l'État n'alloue pas de gros crédits à ces programmes. Comme je l'ai dit, ces derniers soulèvent plus de questions qu'ils ne n'en résolvent. Si le gouvernement avait vraiment envie de créer des emplois, soit à court terme soit à long terme, il adopterait des mesures concrètes et accepterait de prendre ses reponsabilités face aux inégalités sociales et économiques dont les Canadiens sont victimes.

Les belles paroles ne suffisent pas. Il faut que nous prenions bien en main nos ressources et que nous en tirions des bénéfices importants. Il faut que les sociétés canadiennes assument mieux leurs responsabilités financières. Nous avons besoin d'emplois; la lutte contre le chômage devrait donc être une des grandes priorités du Parlement. Il faut planifier un bon programme de réformes sociales afin de lutter contre la pauvreté. Il convient d'accorder les allocations de logement et des subventions sur le pain et sur le lait aux indigents et aux personnes âgées. En outre, il y a lieu de créer un indice des prix à la consommation spécial pour ces personnes, afin d'évaluer exactement leurs habitudes de consommation.

Un crédit d'impôt de vie chère contribuerait à compenser la baisse du pouvoir d'achat réel des familles. Les inégalités au chapitre de la répartition des revenus devraient s'estomper grâce aux déclarations d'impôt. On devrait remplacer par des crédits d'impôt remboursables certains éléments faisant l'objet de déductions d'impôts. Il nous faut définir un but commun et travailler ensemble à sa réalisation: un revenu minimum garanti grâce auquel tous les citoyens recevraient, comme un droit acquis à la naissance, une fraction fondamentale des ressources, des biens et des services du pays. Si le gouvernement voulait vraiment faire enfin quelque chose pour régler la crise actuelle du chômage, crise qu'il a provoquée au cours des onze dernières années, voilà le genre de mesure qu'il prendrait. Au contraire, les mesures de replâtrage contenues dans le programme qui nous est présenté aujourd'hui ne feront que confirmer l'opinion cynique qu'ont ces Canadiens du gouvernement actuel, opinion que je partage en tant que député.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a la parole. Serait-ce pour poser une question?

M. Hawkes: Oui, madame le Président. Me serait-il possible d'en poser plus d'une?

Mme le Président: Le député peut toujours commencer par en poser une, et nous verrons de combien de temps il aura besoin.

M. Hawkes: Tout d'abord, une question toute simple. Dans le contexte de son document de référence, le ministre pourrait-il nous dire comment se définit un emploi?

M. Axworthy: Madame le Président, je m'étonne que le député, qui passait naguère pour un spécialiste d'un certain renom en ce qui concerne la définition du travail, me pose ainsi une question dont il connaît déjà la réponse. C'est quelqu'un qui touche un salaire pour un certain travail.

M. Hawkes: Le ministre pourrait-il me dire si j'ai raison de conclure que le gouvernement estimerait avoir fourni un emploi à un travailleur s'il lui avait permis d'œuvrer pendant une journée ou une demi-journée dans le cadre d'un programme? Est-ce là le genre d'emplois qui figurent dans le document de référence du ministre?

M. Axworthy: Je pense, madame le Président, que le député tente délibérément d'embrouiller la question. Nous disons que lorsque nous proposerons ces programmes, les différents organismes tels que les organismes bénévoles, les municipalités et autres organismes pourront soumettre des projets que nous évaluerons d'après leur valeur manifeste. Il est évident qu'un emploi d'un seul jour aurait bien peu de chance d'être retenu, et certes compte tenu que nous inviterons les députés qui, nous le savons, font toujours preuve de beaucoup de discernement dans leur jugement et leur attitude, à nous soumettre leur évaluation et leur recommandation.

M. Hawkes: A propos des 192,000 emplois que le ministre prétend créer, si nous utilisions une définition différente de 52 semaines de travail, nous pourrions dire que le secteur public créera 30,000 ou 40,000 emplois. Le ministre a-t-il pensé à une signification plus normale du terme «emploi» quand cet emploi dure plus d'une année financière?

M. Axworthy: Madame le Président, rien ne nous oblige à définir un emploi comme durant un an. Un emploi, c'est quand quelqu'un tire un revenu du travail qu'il accomplit. Nous avons calculé que les programmes élargis annoncés aujourd'hui, plus ceux qui seront mis en œuvre grâce au crédit d'impôt à l'emploi, créeront des emplois pour plus de 80,000 personnes au moins, qu'il s'agisse d'emplois de neuf mois ou d'un an. Dans certains cas, ils dureront plus d'un an, puisque nous avons précisé très clairement que les emplois créés en vertu des projets de services communautaires, de développement des collectivités et d'autres, pourront durer un an, 18 mois ou même trois ans. Nous rattraperons donc d'un côté ce que nous perdrons de l'autre.

Je ne voudrais pas rappeler au député des faits qu'il connaît sans doute grâce à sa propre expérience, mais je pense que dans tous les secteurs de la main-d'œuvre, il y a des gens qui changent constamment d'emploi et d'autres qui arrivent sur le marché du travail ou qui en sortent. Quoi qu'il en soit, nous créerons une série de possibilités d'emplois ou de formation qui seront bien définies par les organismes parrains et qui fourni-

ront du travail surtout là où le besoin s'en fait le plus sentir, soit dans les zones de chômage élevé, et il s'agira d'emplois qui dureront neuf mois ou 15 mois. Chacun de ces projets sera évalué individuellement, selon ses mérites.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, je note avec intérêt que les fonds dont le ministre peut disposer sont maintenant limités par le système des enveloppes budgétaires. Dans ses observations initiales, il a mentionné que ce programme a pour objectif de mettre les pêcheries en valeur. J'aimerais demander au ministre combien d'argent on a retiré au programme de repeuplement des rivières à saumon pour l'employer à ce programme de mise en valeur des pêcheries?

M. Axworthy: Madame le Président, j'aimerais apporter une petite correction aux propos du député. Ce qui a limité nos dépenses ce n'est pas tant le régime des enveloppes que la parcimonie des fonds affectés par l'ancien gouvernement à la création d'emplois. Voilà ce qui a limité nos dépenses.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: J'ai été bien découragé de constater lorsque je suis entré en fonction que nos prédécesseurs avaient totalement liquidé les programmes de création directe d'emplois. Il est donc devenu impossible d'avoir recours aux initiatives du gouvernement pour les régions ou les groupes qui en avaient le plus besoin parce qu'ils allaient se servir exclusivement des crédits d'impôt. D'après les chiffres que j'ai réunis par exemple, de 60 à 70 p. 100 des programmes de crédit d'impôt ne s'appliquent pas aux régions où le chômage sévit. Nous nous trouvions donc fondamentalement limités par le manque de discernement et de clairvoyance de nos prédécesseurs. Nous avons depuis fait tout en notre pouvoir pour améliorer la situation. Si nous n'étions pas intervenus dès maintenant, le pays se serait trouvé sans aucun programme de création d'emplois pour les six prochains mois, ce qui aurait créé de très graves problèmes.

Je tiens toutefois à assurer au député que nous n'avons rien pris de son programme repeuplement des rivières à saumon. J'ai discuté avec le ministre des Pêches et Océans (M. LeBlanc) de la possibilité que, si un ministère comme le sien veut se lancer dans de grands travaux ou faire des immobilisations de ce genre, nous puissions ajouter les sommes prévues pour la création d'emplois, ce qui permettrait de mettre en œuvre les grands programmes de mise en valeur des pêcheries. Je pense que ce genre de chose serait déterminée et arrêtée au niveau régional. Nous allons donner à nos agents régionaux beaucoup d'autonomie pour leur permettre de consulter les autorités provinciales et le secteur privé dans chaque province pour concevoir des programmes de formation professionnelle sur mesure, c'est-à-dire des programmes parfaitement adaptés à leur région. En pareils cas, d'autres ministères fédéraux pourraient participer financièrement, ce qui permettrait d'avoir des capitaux supplémentaires pour entreprendre des projets d'envergure.

● (1550)

M. Friesen: Heureusement que ma question était courte. Puisque le ministre dit qu'il n'enlèvera rien au programme de repeuplement du saumon pour le programme de mise en valeur des pêches, je verrai plus tard si le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) discutera du montant à consacrer au programme de repeuplement du saumon et s'il laissera le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Axworthy) combler le déficit.

J'aimerais interroger le ministre sur ce qu'il a appelé, je crois, le programme de formation dans les professions souffrant d'une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée. Quelle expression bureaucratique. Est-ce ce qu'on appelle en langage courant le programme d'apprentissage? Le ministre pourrait-il me donner une réponse assez brève?

M. Axworthy: Madame le Président, les gouvernements provinciaux ont dans chacune des provinces un certain nombre de façons de voir à la formation de travailleurs spécialisés. Ce que nous essayons de faire par le biais de notre programme de formation technique accéléré, c'est de trouver des façons de verser des allocations et des façons de les aider à supporter ces programmes. Dans certains cas, nous aidons à financer des programmes d'apprentissage et, dans d'autres, nous versons des subventions directement à l'employeur pour l'aider à offrir de la formation en cours d'emploi à l'usine. Nous voulons garder une certaine souplesse. C'est pourquoi nous n'essayons pas de nous limiter à une façon ou à une autre.

M. Young: Madame le Président, le ministre dit qu'il veut aider certains groupes et il a parlé en particulier de la pénurie critique d'ouvriers spécialisés au Canada. Je connais très bien la situation pour y l'avoir étudiée au niveau des collèges communautaires en Ontario. C'est ainsi que je sais personnellement que la plupart des employeurs ont extrêmement de difficulté à identifier les groupes que le ministre essaie ici d'identifier. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre de quel processus ou mécanismes il entend se servir pour réaliser ce que les employeurs semblent incapables de faire?

M. Axworthy: Madame le Président, je ne partage pas la piètre opinion que le député a des employeurs. Depuis deux ou trois mois, j'ai rencontré beaucoup de groupes professionnels, tant au niveau des syndicats que du secteur des produits, et nous avons parlé de leurs pénuries d'employés spécialisés. Ils savent très bien exactement dans quels secteurs se situent les pénuries. On a qu'à se rendre dans les ateliers pour voir qui ils ne peuvent pas employer. Si ceux qui travaillent au niveau des collèges communautaires ont de la difficulté à identifier ces pénuries, peut-être est-ce une raison pour laquelle nous avons nous-mêmes des difficultés, parce que ceux qui font fonctionner les établissements d'enseignement n'ont pas assez bien communiqué avec ceux qui travaillent dans les ateliers pour identifier ces besoins.

Je puis assurer au député que nous avons, avec les moyens à notre disposition, établi tout un éventail de domaines où il y a des pénuries et nous essayons de travailler avec chacun des groupes professionnels d'emploi. J'aimerais suggérer au député, s'il veut avoir une bonne vue d'ensemble, de relire les rapports préparés par le gouvernement libéral précédent. L'approche sectorielle adoptée par le ministre d'État chargé du développement économique avait permis d'établir une série de catégories d'emplois spécialisés pour lesquels on manquait d'employés au Canada. Je pense que cette prévision s'est avérée exacte.

M. Young: Madame le Président, le ministre peut être certain que je me fais autant de souci pour les employeurs que lui-même. Je parlais de mon expérience personnelle avec eux. Le ministre, ou son ministère, considère que des services

sociaux tels que les soins médicaux, les centres d'urgence et les foyers pour personnes âgées, sont considérés comme services essentiels depuis des années. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement fédéral s'est engagé non seulement à ce que ces programmes soient réalisés mais qu'ils soient même améliorés? Comment peut-on être certain qu'une fois ces programmes réalisés, ils ne seront pas mis ensuite en veilleuse par manque d'argent, ou devra-t-on se contenter de programmes à court terme? Le ministre peut-il nous dire comment ces programmes seront maintenus et demeureront valables? Le ministre peut-il nous donner quelques indices à cet égard?

M. Axworthy: Madame le Président, je suis d'autant plus heureux de répondre à la question du député que j'estime la chose importante. Un certain nombre d'organismes ont communiqué avec nous, entre autres des associations féminines, et on nous a fait valoir que l'une des grandes difficultés que pose l'emploi des femmes au Canada, c'est l'absence de services comme les garderies, les repas, la garde des enfants après l'école et différents autres services communautaires. Ce qui est arrivé depuis deux ou trois ans, à cause d'un certain néo-conservatisme qu'ont affiché de trop nombreux gouvernements provinciaux ou municipaux, c'est qu'on s'est empressé de couper court à ce genre de services. Pour notre part, nous croyons que notre programme pourrait aider à rétablir ces services. Nous avons déclaré bien clairement aux dirigeants provinciaux que nous ne pouvions assurer le maintien de ces services parce qu'ils relevaient de la compétence des provinces.

Le programme actuel est censé aider les groupes et organismes bénévoles à mettre sur pied de nouveaux programmes qui les aideraient à renforcer leurs organisations. Par exemple, si un groupe ou un organisme qui s'intéresse à la garde des enfants souhaite redéfinir le bénévolat ou recueillir des fonds, le programme actuel pourra les aider. Comme on le dit dans la déclaration, le programme pourra être prolongé au-delà de la période de trois ans prévue. Selon les critères que nous allons utiliser, nous mettrons fin au programme après trois ans ou nous pourrons le maintenir.

En fait, c'est un programme expérimental. Ce qui compte pour nous, c'est de créer de l'emploi dans ce domaine tout en offrant les services qui aideront d'autres personnes à trouver du travail.

M. Young: L'expérience l'a démontré, madame le Président, une fois que ces programmes sont mis en œuvre et se révèlent utiles pour la collectivité et les groupes qu'ils devaient aider, les sources de financement se tarissent, même si les besoins existent toujours. Les groupes en question ont consacré 90 p. 100 de leur temps et de leur énergie à recueillir des fonds, ce qui laisse seulement 10 p. 100 de ce temps et de cette énergie pour les autres services bénévoles.

Le ministre a-t-il des mesures précises à proposer pour que cette situation ne se reproduise pas quand prendront fin les subventions; pour assurer le financement continu des programmes qui se sont révélés utiles pour la collectivité et les groupes d'usagers?

M. Axworthy: Madame le Président, je dois peut-être expliquer au député que ce sont les provinces qui doivent soutenir les services sociaux communautaires. Il n'ignore pas qu'à l'heure actuelle le gouvernement fédéral défraie ces programmes à 50 p. 100. Ces projets seront renégociés avec les provinces au fur et à mesure que les accords seront signés. Nous ne chercons pas à modifier les ententes conclues entre les provinces et le gouvernement fédéral pour le financement permanent de ces importants services sociaux.

Nous essayons d'instaurer des programmes complémentaires pour permettre à des groupes communautaires sans but lucratif d'entreprendre des activités qui, autrement, ne seraient pas à leur portée. Par exemple, j'ai parlé au cours du week-end à des personnes qui s'occupent des enfants et qui m'ont dit que leurs collaborateurs étaient tellement occupés à fournir des services de base qu'ils n'avaient pas le temps d'évaluer les besoins, de recueillir des fonds, de consolider leurs assises ou de développer les activités parentales et bénévoles. Ce genre de programme leur fournirait les moyens de renforcer leur organisation en fonction d'objectifs bien définis.

Nous ne cherchons pas seulement à fournir des possibilités d'emplois, surtout aux femmes qui travaillent dans ces domaines. Il s'agit des organismes qui étaient financés dans le cadre du programme Canada au Travail et qui se sont vu couper les vivres par le gouvernement précédent et par les autorités municipales et provinciales. Cela permettra à ces organismes d'entreprendre des activités complémentaires ainsi que des projets pilotes et novateurs qu'ils pourront évaluer eux-mêmes ou encore de mettre d'autres activités à la disposition du public. Voilà pourquoi nous instaurons ce programme, pour créer des emplois et aider ces organismes à consolider leurs activités.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai deux questions, mais je les poserai en même temps. Si le député examine la situation économique globale du pays il s'apercevra qu'il y a des congédiements massifs dans l'industrie automobile, le secteur de la machinerie agricole, le bâtiment, la sidérurgie, le commerce de détail en général, la construction en général et l'industrie minière. De nombreux travailleurs sont mis à pied dans tous ces secteurs. Dans ces conditions, je dirais que les programmes que le ministre a institués ne seraient pas mauvais, si nous étions dans une période de plein emploi, s'il y avait beaucoup de possibilités d'emploi, et comme il s'agit d'un groupe marginal de chômeurs.

● (1600)

Sans oublier que nous connaissons un chômage massif et que notre économie ralentit de plus en plus à la suite de celle des États-Unis, le ministre peut-il nous dire au juste ce que des programmes pareils apporteront à ceux qui perdent présentement leur emploi et qui risquent d'être en chômage pendant longtemps à cause du grave ralentissement des économies du continent nord-américain? Le ministre peut-il nous parler plus précisément des femmes qui exercent une profession inhabituelle, pour lesquelles il affecte deux millions de dollars qui serviront à subventionner jusqu'à 75 p. 100 du coût global, ce qui correspond à 280 emplois à $10,000 par année-personne? Au nom du ciel, est-ce ainsi qu'on essaie de remédier au chômage?

Stratégie d'emploi

Mme le Président: Je suis heureuse de constater que le député a décidé de poser ses deux questions en même temps. Je demande au député de ne pas prononcer de discours et de poser brièvement ses questions. Nous ne voulons pas consacrer trop de temps à cette affaire, car je sais que d'autres députés veulent poser des questions au ministre.

M. Axworthy: Madame le Président, je pense que le député a fait cinq déclarations et posé quatre questions, et non deux. Il a toutefois posé une question tout à fait légitime. Tous les députés, j'en suis sûr, reconnaissent que les structures économiques et industrielles de l'Amérique du Nord subissent des changements profonds. Ce problèmes ne se règlera pas en deux ou trois mois.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration, c'est pour cette raison que nous avons créé un comité parlementaire, présidé par le député de Notre-Dame-de-Grâce, afin que tous les députés puissent participer à des consultations publiques au cours des deux ou trois prochains mois avec tous les intéressés du pays qui viendront présenter leurs instances et leurs doléances. J'ai aussi créé dans mon ministère un important groupe d'étude formé de fonctionnaires de tous les domaines de la Fonction publique. Ce comité commencera à étudier les besoins publics à long terme qui se feront sentir au Canada au cours des années 80. C'est le sous-ministre qui présidera ce groupe d'étude.

Grâce à ces deux grandes initiatives, j'espère pouvoir présenter à la Chambre avant la fin de l'an prochain, en octobre, novembre ou décembre, un exposé détaillé des besoins en matière d'emploi ainsi que des résultats que nous attendons des secteurs public et privé. Ce document donnera aussi une idée de notre orientation future à partir de ces deux initiatives. Je suis d'accord avec le député que nous devons étudier ces questions.

Dans l'intervalle, le député ne devrait pas considérer ces programmes précis comme la seule solution du gouvernement. Je répète que le gouvernement affecte plus de 800 millions de dollars cette année aux programmes de formation. J'ai tout simplement affecté des crédits supplémentaires à ces programmes. Actuellement, au Canada, plus de 250,000 personnes sont en cours de formation aux frais du gouvernement. Les députés ne semblent pas tenir compte de cette évidence, c'est-à-dire que le gouvernement applique déjà un certain nombre de programmes.

Ce que le gouvernement a essayé de faire dans ce cas précis, c'est d'améliorer et de compléter les autres programmes de façon à répondre aux besoins, notamment en ce qui concerne la création directe d'emplois. Le gouvernement est parfaitement conscient et au fait des besoins, et il essaie d'y répondre. Comme tout gouvernement responsable doit faire, il consulte d'abord les personnes concernées, il examine et revoit ses propres programmes et au cours des six prochains mois de l'année financière, il utilisera toutes les ressources dont il dispose pour s'attaquer aux problèmes les plus ardus, pour répondre aux besoins les plus particuliers de notre société.

Il ne faut pas oublier que le programme actuel ne bénéficiera pas du financement d'une année complète. Le cabinet a été formé le 4 mars. Il ne reste que six mois de l'année financière en cours, et c'est au cours de cette période, que les 137 millions de dollars seront affectés. Nous ne pouvons estimer, comme l'a fait le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), la valeur du programme pour une année complète. Ce que nous essayons de faire, c'est de corriger les erreurs du gouvernement conservateur.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai la liste des députés qui ont demandé la parole. Je leur permettrai une seule question à chacun. Sur cette liste figurent les députés de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), de Don Valley-Ouest (M. Bosley), de Nepean-Carleton (M. Baker), de Calgary-Est (M. Kushner), de Burnaby (M. Robinson) et de Churchill (M. Murphy). Ils ne seront pas nécessairement appelés dans cet ordre-là à poser leur question. Je prie tous les députés d'énoncer soigneusement et brièvement leur question. Chacun n'aura droit qu'à une seule question, sinon nous n'en finirons pas avant 5 heures.

M. McDermid: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je suis debout depuis le tout début, et je n'ai pas entendu nommer le nom de ma circonscription. J'espère que vous ne m'avez pas oublié.

Mme le Président: C'est exact. Le député figure sur la liste. Il y a ici un autre bout de papier.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'ai quelques questions très précises à poser au ministre.

Une voix: Une seule question.

M. Allmand: Une seule question, et j'y viens. Je pense que le ministre a mentionné dans son exposé que les groupes consultatifs de circonscription seront reconstitués. J'aimerais savoir si ces groupes qui, soit dit en passant, avaient été supprimés par le gouvernement précédent l'an dernier lorsqu'il a abrogé en totalité le programme Canada au travail pour l'ouest de Montréal, joueront pour tous les programmes communautaires, si l'argent sera réparti par circonscription, et s'il y aura un montant minimum pour chaque circonscription, contrairement à ce qui s'est passé avec le programme conservateur.

M. Axworthy: Madame le Président, je remercie le député de cette très pertinente question. Je répondrai affirmativement à ces trois questions: Oui, l'argent sera réparti d'un bout à l'autre du pays, il n'y aura pas de région choisie au détriment d'une autre, et il y aura un montant de base pour chaque circonscription. Il y aura des coefficients pour les zones de fort chômage, et celles qui ont des besoins particuliers—tels les organismes autochtones—auront plus d'argent à répartir. Chaque circonscription aura un montant de base pour son programme de développement communautaire. Les groupes consultatifs de circonscription que nous avons créés sont prévus pour permettre d'évaluer complètement et exactement les priorités réelles de ces zones. Cette interprétation sera faite par celui qui est le mieux placé pour juger, soit le député.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre a dit dans sa déclaration que les gouvernements pouvaient agir dans ces domaines, mais que leurs moyens n'étaient pas illimités et étaient en soi insuffisants. Nous aurions besoin d'un programme économique judicieux comportant la participation du secteur privé à la création d'emplois, la collaboration des provinces et une foule d'autres conditions. Je suis persuadé que, pour venir renforcer ce qu'il considère comme un simple palliatif pour compléter un programme actuellement en vigueur le ministre songe à certains principes fondamentaux qui permettraient aux députés et à la population que nous représentons de comprendre le programme et l'orientation économiques du gouvernement.

Le ministre ne doit pas savoir à quoi s'en tenir, comme tout le monde, à la suite des déclarations que le sous-ministre des Finances a faites au Sénat l'autre jour et de celles que le ministre des Finances (M. MacEachen) a faites à la Chambre sur la question de savoir s'il fallait laisser le déficit augmenter ou diminuer. La situation engendre la confusion non seulement pour les employeurs, mais pour tout le monde.

Étant donné qu'il est important de fonder les programmes d'emploi sur des bases solides, le ministre demandera-t-il au ministre des Finances de mettre fin à cette incertitude en présentant un plan d'action et un budget de manière à ce que tous les ministres sachent sur quel pied danser et soient en mesure de vraiment s'attaquer au problème du chômage au Canada?

M. Axworthy: Madame le Président, je répondrai au député que tout dépend du côté de la Chambre où l'on siège et de quelle oreille on entend les choses. La précision et la logique dont a fait preuve le ministre des Finances lorsqu'il a présenté la position économique de notre gouvernement m'ont beaucoup impressionné. Si on les compare aux déclarations faites par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dans son exposé budgétaire de décembre dernier, lorsqu'il a prédit la création de 200,000 emplois au Canada, elles sont un modèle à suivre.

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question ne saurait se passer d'introduction, mais je serai bref. Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il s'était borné à déplacer des crédits déjà existants vers de nouveaux programmes. Il semble faire fi du fait que son gouvernement emprunte trois milliards de plus que le gouvernement conservateur avait l'intention d'emprunter, ce qui donne à croire que le ministre a perdu le combat qu'il menait pour obtenir plus d'argent pour financer un plus grand nombre de programmes. Voilà mon premier point, et il est significatif.

Mon deuxième point, avant d'en arriver à la question, c'est que le gouvernement au cours de l'avant-dernière législature a promis aux Canadiens de contribuer au financement du transport urbain. Ultérieurement il a glissé ce projet dans le programme de règlement du problème des passages à niveau, qu'il a rebaptisé programme de transport urbain. Aujourd'hui, après avoir publié son communiqué, le ministre a déclaré que la majeure partie des fonds du programme—les 100 millions de dollars, qui selon lui devaient déjà être redistribués au début—serviront aussi à aider au déplacement de chômeurs industriels et à aider les gens en cas de grande sécheresse.

• (1610)

Le ministre veut-il dire par là à la Chambre qu'il a perdu la bataille qu'il livrait pour obtenir plus d'argent en faveur de la création d'emplois? A-t-il déjà dû accepter que certains des crédits de son ministère ne servent pas à financer des programmes de création d'emplois et des programmes très nécessaires destinés à remédier aux difficultés rencontrés sur le plan local et a-t-il déjà dû accepter qu'on consacre finalement moins d'argent à ces programmes que cela n'était prévu?

M. Axworthy: Madame le Président, je trouve cette question bien surprenante. Au moment où l'on m'a confié ce portefeuille, aucun crédit n'avait été alloué aux programmes de création directe d'emplois. Les Conservateurs avaient tout bonnement supprimé ces crédits des prévisions budgétaires. Ils n'avaient pas prévu de consacrer un cent à la création directe d'emplois.

Puisque le gouvernement précédent n'avait pas prévu un cent dans son budget pour financer ces programmes, nous avons essayé de rétablir ces initiatives, afin de pouvoir nous attaquer plus spécialement aux secteurs les plus en butte de chômage. Le gouvernement avait décidé, je suppose, pour des raisons philosophiques que j'accepte, que la seule manière de créer des emplois consistait à accorder des crédits à l'impôt. Nous avons constaté pour notre part que si le système des crédits d'impôt s'est révélé utile dans certains cas, il ne permet pas pour autant de remédier aux difficultés particulières auxquelles les femmes, les autochtones sont en butte ni aux problèmes qui sévissent dans les îlots à taux de chômage élevé. Le régime de crédit d'impôt ne s'applique pas notamment aux zones où le taux de chômage dépasse 11 ou 12 p. 100 mais où il n'y a pas de petites entreprises qui puissent s'en prévaloir. Il recommande de redistribuer l'argent. Lorsque l'argent manque, il n'est pas facile de le redistribuer. Ce que nous avons dû faire, c'est rétablir les dépenses directes du gouvernement dans le domaine de la création d'emplois, car elles avaient été abolies.

Je dois dire au député que je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il dit la nécessité de replanter les forêts dans le Nord et les Prairies ne sert qu'à justifier un programme factice de création d'emplois. Ces régions sont aux prises avec des problèmes économiques majeurs. J'estime que le gouvernement ne saurait faire œuvre plus utile qu'en aidant les Canadiens de Windsor ou du Nord du Manitoba à se remettre d'aplomb et à reconstituer une base économique. Cela nous ramène au premier principe de notre exposé qui vise à créer un travail plus utile, à engendrer des occasions réelles d'emploi et à réaliser les objectifs nationaux. Voilà ce que nous cherchons. Nous tendons autant que possible à jumeler ces deux objectifs, afin d'en obtenir davantage pour notre argent.

Stratégie d'emploi

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre concernant particulièrement les programmes qui s'adressent aux femmes, du moins comme le laisse entendre l'exposé. On a fait beaucoup de discours ces derniers mois sur le rôle de la femme. Le discours du trône proposait certes de très intéressantes mesures à cet égard. J'estime cependant que le montant de deux millions qui est affecté à ce programme constitue une insulte à la femme canadienne, et nous devrions étudier la possibilité d'y consacrer un montant beaucoup plus élevé en financement direct plutôt que de verser au secteur privé ce qui n'est ni plus ni moins qu'un pot-de-vin de 75 p. 100 du coût des emplois.

Je voudrais que le ministre nous dise, en sa qualité de ministre responsable de la condition féminine, et maintenant qu'il a finalement l'occasion de mettre en pratique ce qu'il prêche, s'il ne peut vraiment rien faire de mieux. Tout d'abord, ne s'engagera-t-il pas envers la Chambre à rétablir le financement des programmes d'extension des services de main-d'œuvre qu'avait coupé le gouvernement libéral précédent? Deuxièmement, ne s'engagera-t-il pas à financer directement la création de garderies au lieu d'espérer qu'une partie des crédits dont il parle ira à de tels services? L'une des façons d'encourager les femmes à faire partie de la population active consiste à mettre à leur disposition des services adéquats de garde d'enfants. Le ministre veillera-t-il à augmenter considérablement les fonds destinés aux garderies?

Troisièmement, le ministre nous donnera-t-il l'assurance que le secteur public prendra des mesures énergiques et l'initiative dans ce secteur important, au lieu d'affirmer que cette somme de deux millions de dollars, qui est une véritable gifle aux femmes canadiennes, suffira à résoudre le grave problème qui se pose pour elles en cette époque où tous les Canadiens peuvent difficilement se trouver de l'emploi?

M. Axworthy: Madame le Président, il est malheureux que certains députés soient parfois tellement désireux de nous servir tous leurs beaux discours qu'ils refusent d'admettre les mérites réels de certaines initiatives.

Je trouve vraiment dommage que ces députés ne songent qu'à condamner ce programme d'une importance fondamentale et qui a fait l'objet de discussions avec de nombreuses associations féminines partout au pays. Je dirai aux députés qu'en discutant le problème avec un groupe nommé les femmes au travail, par exemple, nous avons constaté que le problème fondamental qu'elles ont à résoudre, après avoir acquis certaines compétences professionnelles, est d'accéder aux emplois pertinents dans le secteur privé.

J'essaie de répondre à la question. Si le député ne veut pas écouter, peut-être devrions-nous couper court. Mais je veux répondre à cette question aussi honnêtement que possible.

Lorsque nous avons étudié ce que nous pouvions faire et lorsque nous en avons discuté avec divers groupements, ceux-ci ont dit qu'il s'agissait d'un premier pas. On ne peut injecter des sommes considérables dans un nouveau pogramme sans déterminer auparavant s'il fonctionne. Nous l'avons financé mais, comme je l'ai dit, quelque six mois seulement nous séparent de la fin de l'année financière. S'il se révèle un succès, comme je l'ai promis dans ma déclaration, nous en accroîtrons sensiblement le financement de façon à nous assurer que les femmes ont accès à des domaines d'emplois non traditionnels. Mais, d'abord, il nous faut le mettre à l'essai. Voilà l'objectif du programme, à savoir mettre à l'essai cette formule précise pour voir si elle donne de bons résultats. Dans l'affirmative, je puis garantir au député que nous y injecterons davantage d'argent, ainsi que dans d'autres programmes. Mais je n'ai pas l'intention d'aller trop vite et de dépenser à gauche et à droite sans m'assurer au préalable que tout marche bien.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Pour la gouverne du député, il y a actuellement tout près de 80,000 femmes qui participent à des programmes de formation au Canada. En parlant de 600 ou 800 femmes, le député n'est pas juste. Il y a environ 80,000 femmes qui participent à des programmes de formation parrainés par le gouvernement fédéral dans tout le pays.

Je puis également lui dire que les fonds alloués au Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada ont été rétablis et que nous avons l'intention de les augmenter et de mettre sur pied d'autres programmes du genre. A l'heure actuelle, nous avons des consultations à ce sujet. Pour ce qui est du programme Action positive, je tiens à dire au député que nous mettons actuellement au point un programme tant dans le secteur public que dans le secteur privé où nous avons signé un certain nombre d'ententes avec des employeurs. Nous sommes actuellement en négociations afin de faire aboutir ce projet. Je pense que le député s'apercevra que nous nous en tenons exactement aux promesses que nous avons faites dans le discours du trône.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je suis heureux que le ministre ait gardé son sang-froid jusqu'ici. Ma question a trait au programme de formation à l'intention des autochtones. J'aimerais d'abord que le ministre nous dise clairement que les trois candidats libéraux défaits qu'il a nommés au Manitoba, et qui lui ont présenté hier un rapport sur les projets d'emploi pour les autochtones, ne seront pas rendus responsables des programmes qu'on nous propose ici aujourd'hui.

Une voix: C'est l'apport de l'Ouest.

M. Murphy: Je suis convaincu qu'ils ne voudront pas qu'on leur reproche ces programmes. S'ils ont présenté leur rapport hier, ils n'y sont manifestement pour rien.

J'aimerais que le ministre nous explique ce qui lui permet d'espérer compter, d'ici septembre prochain, 3,900 postes de formation dans les institutions provinciales et l'industrie. A mon avis, il est impossible de créer autant de postes avant le mois de septembre. Et cela, d'autant plus que, d'après ce que nous en dit le député de Hamilton Mountain (M. Deans), il est impossible de trouver des emplois dans l'industrie en ce moment. A mon avis, ce sont là seulement des chiffres sur papier car, en fait, les espoirs du ministre sont irréalisables.

M. Axworthy: Madame le Président, je ne peux que souligner que tout l'énoncé du député de Chruchill (M. Murphy) manifeste d'un manque total de confiance dans l'aptitude des gens à agir lorsqu'ils le veulent. Il est peut-être lent à agir, mais nous n'avons pas l'intention de l'être.

Dans le cadre de ce programme, nous avons déjà eu plusieurs négociations avec des organisations autochtones. Nous

n'avons pas l'intention de restreindre notre aide aux seules institutions provinciales ou aux employeurs. Nous négocions également avec un certain nombre d'organisations autochtones de tout le pays des moyens de les aider à établir leurs propres programmes de formation, conformément à notre principe fondamental de gestion qui est d'accroître l'autonomie et l'auto-suffisance de toutes les organisations autochtones du Canada.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question traite d'un sujet qui m'intéresse particulièrement. Il s'agit du programme d'emploi, et plus particulièrement des projets de développement communautaire, de projets de services communautaires, de l'aide au développement économique, et le reste. Est-ce que les municipalités, les agences municipales, les bibliothèques municipales ou d'autres nivaux gouvernementaux seront admissibles à ces programmes, et dans l'affirmative, est-ce qu'on peut supposer que certaines municipalités seraient peut-être intéressées à participer activement à cela et à devenir les moteurs de ces nouveaux programmes de création d'emplois?

[*Traduction*]

M. Axworthy: Madame le Président, j'aimerais dire au député que pour ce qui concerne la plupart des programmes que nous avons annoncés, et en particulier ceux qui touchent le programme principal, nous comptons sur la participation des municipalités. Il y a certaines provinces, dont une en particulier limitrophe de l'Ontario, où il n'est pas permis aux municipalités de participer directement à ces programmes.

● (1620)

Ainsi que je l'ai dit, j'ai consulté les ministres provinciaux. Nous avons l'intention de permettre à chacun de nos bureaux régionaux d'étudier en collaboration avec des fonctionnaires provinciaux, des représentants du secteur privé et des localités un projet d'action qui convienne à chacune de ces régions.

Pour ce qui est de l'application du projet d'aide au développement économique local, nous espérons que de 15 à 18 de ces projets seront lancés d'ici à la fin de l'année prochaine. Dans ces projets notre rôle consiste essentiellement à permettre à une collectivité, qu'il s'agisse d'une localité à faible croissance ou même de la population d'un centre-ville, de créer une société de développement à but non lucratif incluant des représentants de la municipalité, du secteur des affaires et des habitants. Nous les aiderons à mettre sur pied cette société et nous fournirons des capitaux de démarrage pour qu'ils puissent obtenir des prêts en vue de créer de nouvelles entreprises. C'est là une tentative visant à ne plus chercher à créer des emplois à court terme pour se lancer dans des programmes de développement à long terme.

J'estime que ce programme-là est l'une des possibilités nouvelles les plus prometteuses dont nous disposons en matière de création d'emplois au Canada. Si ces 18 projets ont du succès, nous élargirons naturellement le programme. Nous demanderons aux municipalités de collaborer avec nous dans la réalisation de ces programmes et nous les y inciterons.

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, sauf le respect que je dois au ministre, c'est une impolitesse et une insulte à l'endroit des Canadiens . . .

Une voix: La question.

M. Kushner: Un moment. J'y arrive. Voici ma question: Comment pouvez-vous blâmer le gouvernement conservateur, alors que vous, qui êtes au pouvoir depuis 11 ans, avez toujours besoin de constituer un comité pour arriver à cerner le problème? C'est aberrant.

M. Regan: A-t-il le droit de critiquer le gouvernement?

M. Kushner: Ma question au ministre est la suivante: En ce qui concerne le secteur technique et commercial, le ministre peut-il dire au Parlement si les échanges commerciaux seront effectivement reconnus par le bureau d'apprentissage?

M. Axworthy: Madame le Président, je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. Le député peut-il la répéter?

M. Kushner: Le ministre sait-il que dans les corps de métier, il faut faire un stage d'apprentissage, puis être agréé par la commission d'apprentissage ou le syndicat du corps de métier? Les syndicats sont-ils d'accord?

M. Axworthy: Madame le Président, le député sait certainement, puisqu'il prétend connaître ce domaine, que le programme d'apprentissage relève des provinces. Ce sont les provinces qui créent les deux programmes et nomment les commissions d'apprentissage. Ce que notre programme peut faire, c'est contribuer aux indemnités versées aux apprentis qui s'inscrivent à ces programmes. Nous n'avons rien à voir avec la délivrance de permis ou les autorités responsables de ces programmes d'apprentissage.

J'ai rencontré tous mes homologues des provinces et je leur ai également parlé au téléphone. Ils nous ont fait des propositions. Nous leur avons expliqué que nous étions disposés à prêter notre concours s'ils veulent élargir leurs programmes d'apprentissage. Nous exigeons cependant que ces programmes touchent beaucoup plus de femmes et d'autres catégories de personnes et comportent moins de restrictions qu'à l'heure actuelle. Il revient aux provinces de définir les programmes, c'est là un des pouvoirs que la constitution leur confère très clairement. Notre rôle se limite à les aider dans ce domaine.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, je m'inquiète au sujet du programme de services communautaires dont le financement régressera graduellement de 100 p. 100 à 66 p. 100 et enfin à 33 p. 100. Le ministre a-t-il étudié le cas d'autres projets gouvernementaux à financement dégressif et a-t-il mesuré l'ampleur de leur échec? En fait, dès que le financement fédéral se tarit, les projets ont tendance à disparaître également, à moins qu'un autre palier de gouvernement accepte de prendre la relève du gouvernement fédéral.

Je pense par exemple au programme d'aide pour l'accession à la propriété qui constitue l'exemple typique d'un programme qui paraissait valable sur le papier, mais qui, compte tenu de la nature humaine, est devenu un véritable cauchemar. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) aime bien nous répéter qu'il a réussi à 95 p. 100. Je voudrais entendre ce qu'il aura à nous dire dans un an lorsque les hypothèques initiales arriveront à terme.

Représentation au sein du Conseil

A-t-on tenu compte de ces problèmes en élaborant le programme que vient de présenter le ministre? Je crains qu'on encourage les localités à lancer divers projets qui commenceront à sombrer au fur et à mesure que le financement fédéral sera réduit sans que la différence puisse être remplacée.

M. Axworthy: Madame le Président, c'est une question tout à fait raisonnable. Nous y avons réfléchi longtemps et nous en avons parlé aux provinces. Nous ne voudrions certainement pas mettre sur pied des programmes pour qu'ils s'effondrent ensuite subitement. C'est arrivé par le passé parce qu'on prévoyait ordinairement des fonds simplement pour un an et qu'après, les fonds étaient subitement coupés.

Nous avons l'intention de bien préciser à ceux qui présentent une demande dans le cadre de ce programme qu'ils doivent comprendre quelles en sont les modalités. Nous avons maintenant prévu des projets de deux ans. Après cette période, les projets devront pouvoir s'autofinancer; sinon, les responsables pourront demander un an ou deux de plus pour terminer le projet. Comme j'avais essayé de le dire à un autre député qui a posé une question à ce sujet, il s'agit d'un programme auxiliaire qui permettra aux organismes d'accomplir des choses qu'ils ne pourraient accomplir autrement parce qu'ils n'ont pas le personnel nécessaire pour le faire.

Nous n'avons pas l'intention de remplacer ou de modifier le mode de financement des services sociaux des localités. Cette question fait partie de négociations beaucoup plus vastes que le gouvernement mène avec les gouvernements provinciaux au sujet des services de santé et des services locaux et culturels.

Cette mesure permettra à de nombreux organismes d'instaurer des programmes qu'ils ne pourraient instaurer autrement pendant une période d'un an, de deux ans ou de trois ans.

Si vous me permettez de donner un autre exemple de ce que je veux dire, il existe plusieurs organismes qui s'efforcent de répondre aux besoins des femmes qui ont immigré au Canada dans le cadre du nouveau programme de réfugiés. Il faut prévoir à leur égard des services d'enseignement, d'orientation et autres. Le projet des services communautaires serait la solution idéale pour les programmes de ce genre. Les organismes en cause devront définir très soigneusement les objectifs de leurs programmes et bien comprendre que, le financement prenant fin après trois ans, les programmes devront ensuite s'autofinancer. Bien entendu, nous voudrions que ces programmes soient élaborés au niveau régional de concert avec les directeurs généraux des commissions régionales, les autorités provinciales et les responsables des services communautaires afin que tous les intéressés comprennent ces critères.

* * *

LA LOI SUR LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest) demande à présenter le bill C-597 tendant à modifier la loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (représentation provinciale).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Wenman: Madame le Président, nous traversons aujourd'hui une époque critique dans l'histoire de notre pays. Notre régime fédéral a toujours eu à faire face à des exigences souvent contradictoires du seul fait de l'immensité et de la diversité du Canada. Aujourd'hui, ces exigences ont atteint leur paroxysme dans les mouvements séparatistes de l'Est et de l'Ouest.

Je n'oserais prétendre que cette proposition de loi, la première de trois que je présenterai sur la question de la représentation des provinces, est plus qu'un modeste effort visant à ralentir les tendances séparatistes si manifestes dans notre société d'aujourd'hui. J'ose espérer que ces bills sont conformes aux idées que le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Clark) ont exprimées à la Chambre au lendemain du référendum lorsqu'ils ont parlé des aspirations légitimes de tous les Canadiens et de la nécessité de doter notre pays d'institutions et de mécanismes nationaux vraiment efficaces et représentatifs.

• (1630)

Mes propositions de loi tiennent compte des aspirations légitimes des provinces qui voudraient participer à la prise des décisions qui revêtent une importance capitale pour elles.

Dans sa formulation actuelle, la loi établissant le Conseil de la radio-télévision canadienne ne prévoit pas la participation des provinces à la nomination des membres du Conseil. En exigeant que les nominations soient entérinées par la majorité des provinces, on ferait un grand pas vers une conciliation avec les provinces qui accusent de plus en plus le gouvernement fédéral de ne tenir compte que des intérêts du centre du Canada. Un tel amendement permettrait en effet de mettre en place un mécanisme par lequel les provinces pourraient faire respecter leurs intérêts. Il assurerait en outre la pleine efficacité administrative du Conseil.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

INSCRIPTION D'UNE MOTION À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'article 60 du Règlement, je dépose un avis de motion de voies et moyens concernant le tarif des douanes, et je vous demande de le faire inscrire à l'ordre du jour afin que nous puissions discuter de cette motion.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 114, 184, 191, 283, 339, 612, 701 et 926.

[*Texte*]

LE COMMANDANT DON LORY

Question nº 114—**M. Cossitt:**

1. Le commandant Don Lory était-il secrétaire de presse de l'honorable Barney Danson lorsque ce dernier était ministre de la Défense nationale?

2. Le commandant Lory a-t-il exercé les mêmes fonctions auprès de l'honorable Allan McKinnon lorsqu'il était ministre?

3. Le commandant Lory exerce-t-il les mêmes fonctions auprès du ministre nommé récemment et, sinon, pourquoi?

4. Le gouvernement considérait-il, dans le passé, que ce poste était politique et estime-t-il aujourd'hui qu'il s'agit d'une nomination politique?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui.

2. Oui.

3. Non. En qualité d'officier militaire, le commandant Lory a été affecté à un autre poste.

4. Non. Ce n'était pas une politique du gouvernement à l'époque et ce n'en est toujours pas une.

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Question nº 184—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):

	1977	1978
1. Recettes	$24,461,000	$24,730,000
Revenus nets	96,000	137,000
2. *a*) Aucun		
b) Prêts du gouvernement du Canada	9,540,000	14,564,900
c) Aucun		

LA CORPORATION DE DISPOSITION DES BIENS DE LA COURONNE

Question nº 191—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Questions au Feuilleton

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

	Recettes	Revenus
1. *a*)	$13,229,073	$(69,318)
b)	$12,656,680	$100,548

	1978	1977
2. *a*)	Néant	Néant
b)	Néant	Néant
c)	$171,997*	$71,449*

*Avance de fonds de roulement

LE COMPTE D'ACHAT DES MUSÉES NATIONAUX

Question nº 283—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Compte d'achat des Musées nationaux du Canada?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Les Musées nationaux me transmettent les renseignements suivants:

Année financière	Montant
31 mars 1976	$5,504,710
31 mars 1977	5,400,878
31 mars 1978	1,145,691
31 mars 1979	1,869,967
31 mars 1980	1,000,744

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE TRANSFERT ET L'ACQUISITION DE TERRAINS ET D'IMMEUBLES

Question nº 339—**M. Herbert:**

Depuis le 1er avril 1976, quels sont les biens, terrains ou immeubles que le ministère des Affaires des anciens combattants a acquis par *a*) transfert, *b*) achat?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

a) 1. L'hôpital Westminster à London (Ontario)—bien immeuble (terrains et bâtiments) situé au nord du chemin Commissioner (79,12 acres), cédé à la province de l'Ontario en vertu du décret du Conseil C.P., 1977-3198, en date de novembre 1977.

2. L'hôpital Westminster à London (Ontario)—bien immeuble (terrains et bâtiments) situé au Sud du chemin Commissioner (246,5 acres), cédé à la province de l'Ontario en vertu du décret du Conseil C.P. 1979-1460, en date du 9 mai 1979.

3. L'hôpital Reine-Marie pour anciens combattants, à Montréal (Québec)—bien immeuble (terrains et bâtiments) cédé à la province de Québec en vertu du décret du Conseil C.P. 1978-8/2264, en date du 4 août, 1977. Superficie: 20,8 acres.

4. L'hôpital Camp Hill à Halifax (Nouvelle-Écosse)—bien immeuble (terrains et bâtiments) cédé à la province de la Nouvelle-Écosse en vertu du décret du Conseil C.P. 1978118/723, en date du 9 mars 1978. Superficie: 11,8 acres.
5. L'hôpital Colonel Belcher à Calgary (Alberta)—bien immeuble (terrains et bâtiments) cédé à la province d'Alberta en vertu du décret du Conseil C.P. 1979-5/2919, en date du 25 octobre 1979. Superficie: 3,5 acres.
6. Les lots 29 et 30, bloc 70, plan A-1, à Calgary, déclarés excédentaires aux besoins du Ministère et désormais gérés par Travaux publics Canada.

b) Néant.

PÊCHES ET OCÉANS—LE NOMBRE D'AVOCATS

Question nº 612—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère des Pêches et des Océans?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Le ministère des Pêches et des Océans n'a pas d'avocats parmi son personnel. Les avocats affectés au ministère sont employés par le ministère de la Justice (4).

DÉFENSE NATIONALE—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 701—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de la Défense nationale a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Dix.

2. *a*) 10, *b*) et *c*) Néant.

3. Quatre.

4. $55,467.50.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA LISTE DES FOURNISSEURS—LEEDS-GRENVILLE

Question nº 926—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 670 qui stipule, entre autres, que le ministère des Approvisionnements et Services n'établit pas de listes par circonscription électorale pour le lancement des appels d'offres sur invitation, le Ministère a-t-il, le 9 novembre 1979, fourni à l'honorable député de Leeds-Grenville une liste des soumissionnaires sollicités dans sa circonscription et, le cas échéant, *a*) la liste s'intitulait-elle «Liste des fournisseurs de Leeds-Grenville», *b*) comment le gouvernement explique-t-il alors la réponse qu'il vient de donner à la question?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère a fourni à l'honorable député le 9 novembre 1979 une liste de fournisseurs inscrits auprès du ministère et situés dans la circonscription de Leeds-Grenville.

a) La liste était intitulée «Leeds-Grenville—Liste de fournisseurs».

b) La liste n'est pas «utilisée pour inviter les fournisseurs de Leeds-Grenville». La liste fut extraite à la requête du bureau de l'honorable député et établie à partir de codes postaux pour ladite circonscription.

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions doivent-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 mai, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, si je prends la parole dans ce débat, c'est pour m'opposer au bill dont la Chambre est saisie. Il faut souligner un fait assez intéressant: il n'y a que 19 députés présents de l'autre côté. Je me demande combien de ceux-là resteront jusqu'à la fin de mon intervention. Ce sera sans doute comme un phénomène de déflation. Mes remarques, elles, porteront surtout sur l'inflation.

Une voix: Comptez les députés de votre côté!

M. Kilgour: Je m'excuse, j'ai oublié de compter les députés néo-démocrates. Ils sont dix en ce moment.

Comme les députés le savent, le bill vise à autoriser le gouvernement à emprunter la somme de 12 milliards de dollars pour l'année financière 1980-1981. Certains d'entre nous n'arrivent pas à se faire une idée exacte de ce que représente la somme de 12 milliards de dollars. J'ai donc faits des petits calculs hier soir. Le *Journal* d'Ottawa nous apprend qu'une Rolls Royce Silver Shadow coûte actuellement la bagatelle de $138,000. D'après mes calculs, avec cette somme, on pourrait acheter 140,000 Silver Shadows, on pourrait en acheter une à tous les hommes, à toutes les femmes et à tous les enfants de la ville de Saskatoon.

Une voix: Pourquoi ne pas le faire?

M. Kilgour: Ça en fait des Rolls Royces, monsieur l'Orateur! Cet exemple aidera peut-être à se faire une idée concrète de ce que représente ce chiffre de 12 milliards de dollars. Or, comme le savent les députés, c'est le chiffre des projections des besoins de trésorerie et non budgétaires présentées le 21 avril. Je voudrais commencer par citer des exemples aux députés illustrant la façon dont les gouvernements libéraux passés ont dépensé l'argent des contribuables. Il va sans dire, je crois, que s'il emboîte le pas aux gouvernements libéraux antérieurs, le gouvernement actuel va adopter l'attitude suivante: dépenser sans compter, surtout ne pas taxer pour être élu et réélu. Les exemples que j'ai choisis sont extraits d'un ouvrage intitulé *A Legacy of Spending* publié sur la côte ouest; j'ai la seconde édition mais je crois savoir qu'il y en a eu plusieurs autres depuis. Je cite ces exemples à la Chambre dans l'espoir que la plupart des Canadiens verront le lien qui existe entre des dépenses supérieures aux recettes et l'inflation, ce qui est la préoccupation de la plupart d'entre nous. Mon premier exemple, tiré de cet ouvrage, est celui-ci:

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, s'est entretenu avec les Canadiens, dans une importante conférence de presse télévisée à l'échelle nationale, de l'inflation et de l'avenir financier de notre pays. Il a dit ceci: . . .

Je crois qu'il n'y a actuellement que 17 députés sur les banquettes ministérielles.

«Nous nous dirigerions vers une catastrophe nationale si rien n'était fait pour mettre un frein aux dépenses. En consacrant des sommes énormes au bien-être social, à l'éducation et à d'autres programmes, tout en ne faisant rien pour juguler l'inflation, . . .

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Kilgour: A la fin de mon exposé, certainement. Je poursuis:

. . . on ne ferait qu'engager des centaines de milliers de Canadiens dans un engrenage inexorable.»

Le premier ministre s'est également engagé à réduire considérablement la taille de la Fonction publique fédérale.

Que s'est-il passé depuis le 13 août 1969? D'après cet ouvrage, les dépenses du gouvernement ont augmenté de 34 milliards de dollars.

Mon deuxième exemple est tiré d'une citation de la Presse canadienne reproduite dans *The Province*, livraison du jeudi 3 novembre 1977:

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a présenté aux Communes une mesure législative qui autoriserait le gouvernement à emprunter jusqu'à 9 milliards . . . cette demande de nouveaux pouvoirs d'emprunt s'ajoute à ceux de 17 milliards de dollars consentis au gouvernement en mars dernier.

Aujourd'hui, bien sûr, le gouvernement demande 12 milliards de dollars; aussi, à cette cadence, on peut supposer qu'il demandera à emprunter 18 ou 19 milliards pour l'année financière 1984, s'il est encore au pouvoir.

Mon troisième exemple est une observation faite par le prix Nobel d'économie politique, M. Milton Friedman, parlant au réseau anglais de Radio-Canada le 20 février 1977, et je le cite:

Il n'y a qu'un endroit où l'on crée de l'inflation au Canada et c'est à Ottawa. Les syndicats n'en créent pas pour la simple raison qu'ils n'ont pas les presses nécessaires à la fabrication de ces bouts de papier multicolores qu'on appelle de la monnaie. Si vous avez de l'inflation, c'est parce que le gouvernement émet trop d'argent, et parce qu'il en dépense trop.

Un exemple qui vient à l'esprit de la plupart d'entre nous, bien qu'il ne figure pas dans cet ouvrage est la perte de 130 millions de dollars essuyée par une société de la Couronne, l'Énergie atomique du Canada Limitée lors de la vente de son réacteur Candu, à l'Argentine par surcroît.

L'exemple suivant a trait aux contrats. Je crois que les députés d'en face savent fort bien à combien se chiffrent les contrats qui ont été accordés à leurs amis et conseillers au fil des années.

Durant 1975 et 1976, les services d'environ 5,000 personnes extérieures à la Fonction publique ont été retenus par contrat dans 72 ministères, organismes ou sociétés de la Couronne du gouvernement fédéral. Il en a coûté aux contribuables canadiens quelque 148 millions de dollars au cours de ces deux années-là.

L'exemple le plus récent de ce que j'appelle le recours par le gouvernement à l'octroi de contrats pour récompenser ses amis est celuí du contrat accordé au candidat libéral défait dans Calgary-Ouest, Doug Laughlin, que je connais et que je trouve personnellement charmant. Il a été embauché par le ministre de l'Immigration et des Transports au salaire de $50,000 par an, m'a-t-on dit, ce qui constitue à ma connaissance le salaire le plus élevé versé à un employé de ce ministère.

● (1640)

Je crois que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a reconnu la semaine dernière qu'une grande part de son travail, pour ne pas dire sa seule fonction, consistera à essayer de rebâtir le parti libéral dans l'Ouest du Canada. Je puis assurer aux députés d'en face qu'il faudra davantage qu'un Doug Laughlin ou même 50 ou 100 autres Doug Laughlin à 50,000 dollars par an pour réussir à faire décoller le parti libéral dans l'Ouest, voire même à le déterrer. Je tenais cependant à citer une des raisons pour lesquelles les députés d'en face demandent un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars.

Mon cinquième argument porte simplement sur les déficits du ministère des Postes. Je me contenterai de vous citer les chiffres de ces dernières années, car cela deviendrait monotone si je remontais davantage dans le temps. En 1972-1973, le déficit a été de 90 millions de dollars; en 1973-1974, de 177 millions; en 1974-1975, de 320 millions; en 1975-1976, de 546 millions; en 1976-1977, de 671 millions. Enfin, on m'a dit que le déficit actuel du ministère des Postes totalise environ 700 millions de dollars.

On m'a aussi dit que l'accord que le gouvernement a conclu avec le Syndicat des postiers du Canada coûterait environ 20 millions de dollars. On peut comprendre que d'autres syndicats voudront obtenir la même chose en fait de périodes de repas, et cela augmentera le déficit d'environ 30 millions de dollars. Quand tous les autres organismes du gouvernement et tous les autres fonctionnaires demanderont la même chose, ce chiffre atteindra des centaines de millions de dollars.

Le sixième article a trait à la dette publique. Souvenez-vous que cela date déjà de quelques années, mais je ne pense pas que la situation se soit améliorée. Le total de la dette publique directe à la fin de 1976 s'établissait à 96 milliards, dont environ 60 milliards représentaient la part du gouvernement fédéral. L'article dit:

Les gouvernements canadiens sont déjà lourdement endettés à un moment où ils devraient être capables d'emprunter pour relancer l'économie. Ils se sont

endettés pour offrir des services et des prestations dépassant nos moyens, en fait pour couvrir des déficits. Les gouvernements ont pris une trop grande part du capital dont le secteur privé avait besoin pour construire ou agrandir des usines . . .

J'ajouterais en passant que cela semble avoir un certain rapport avec ce dont nous discutions il y a quelques instants.

. . . et pour créer des emplois dans le secteur manufacturier et, par conséquent, dans le secteur des services. Le service d'une dette aussi énorme impose d'augmenter les impôts (ou d'emprunter, ce qui, en fin de compte, est pire), ce qui ne peut que réduire davantage la compétitivité déjà assez faible de nos produits sur les marchés mondiaux. On a fait de la politique, sans se soucier de l'avenir.

J'aimerais signaler que l'intérêt de la dette publique s'est élevé du 1er janvier 1976 au 30 septembre 1977, à 8 milliards de dollars.

Le septième article peut être répétitif, mais il est intéressant. Je ne suis pas certain de la date, mais c'est un article de la Presse canadienne, qui se lit en partie comme suit:

Les propos de Paul Gérin-Lajoie, ancien président de l'Agence canadienne de développement international, ont coûté cher aux contribuables canadiens.

En fait, il en a coûté plus de $20,000 pour rédiger et publier le discours intitulé «Perspectives de coopération entre le monde arabe et le Canada», qu'il a fait en mai dernier à Montréal.

M. Evans: Savez-vous où vous en êtes?

Une voix: Combien de temps cela va durer encore?

M. Kilgour: Le neuvième article a trait aux rapports annuels du Conseil des arts du Canada, et il y a sept ou huit pages de subventions accordées par le Conseil. Je pense que certaines d'entre elles sont très amusantes, si on aime ce genre de farces sinistres. La première subvention s'élevait à $32,972 et a été accordée «pour l'étude de l'écologie culturelle préhistorique des escargotières caspiennes de l'Afrique du Nord entre 8,000 et 5,000 avant Jésus-Christ». La suivante se montait seulement à $7,395 et visait à permettre «de mener des recherches en Angleterre, en Louisiane et en Californie sur les valeurs et la logique de l'administration». La suivante s'élevait à peine à $4,280 et visait à «étudier ce que les gens font d'eux-mêmes quand ils n'ont rien à faire».

M. Collenette: Ils prononcent des discours à la Chambre des communes.

M. Kilgour: La suivante est une perle à mon avis: $170,000 «pour étudier les poissons de l'Amazone qui respirent à l'air libre». La rédaction d'un ouvrage sur le fonctionnement de l'État a coûté $30,000. L'étude de la structure des ménages et de la mobilité sociale à Graz, en Autriche, entre 1857 et 1910, a coûté $25,390.

L'article suivant est intitulé «L'extravagance révélée par le vérificateur général» et dit ce qui suit:

Un juge qui n'a siégé au tribunal que sept mois a obtenu une pension de $18,677 par année et un salaire de $98,591. Il avait été accusé de délits portant sur des transactions boursières d'actions de la Northern Ontario Natural Gas. Le juge a été acquitté à son deuxième procès.

Dans un article intitulé «Qu'est-ce qu'un million», Don Sellar, de Southam New Service, écrivait ce qui suit en novembre 1977:

Même l'homme le plus riche du monde le confirmerait, on n'achète pas grand-chose à notre époque avec un million de dollars.

Le gouvernement Trudeau le sait sans doute mieux que quiconque puisque, chaque année, il dépense plusieurs millions de dollars et subit des déficits de plusieurs millions de plus.

Voici, pigée dans les dossiers du gouvernement fédéral, une liste d'achats s'élevant à 1.1 million de dollars:

—Trousses d'exposition du drapeau, pour résoudre nos problèmes d'unité nationale: $421,000;

—Préparatifs pour une étude de «la fatigue dynamique de l'herbe plate», à peine $100,000;

—Une provision de «simulateurs de projectiles»: $308,227;

Un autre article publié le 27 juin 1974 dans le *Sun* de Vancouver était intitulé «Le public a payé $99,000 pour créer deux emplois». Cet article expliquait comment le gouvernement avait utilisé $99,000 provenant des contribuables pour créer deux emplois. Je me demande si ces emplois existent toujours.

Le prochain article pourrait intéresser particulièrement les députés. Il s'intitule «Un régime de pension en or».

Les députés ont droit à une pension après six années consécutives de service. Quelqu'un peut être élu député à 18 ans, se retirer six ans plus tard et obtenir immédiatement une pension pour le reste de ses jours.

Le montant de la pension est calculé d'après les six années consécutives les mieux rémunérées du député. Exemple: calculé sur le traitement moyen de $20,000 pour les six dernières années, un député . . .

On donne ensuite des chiffres. Un député ayant siégé six ans reçoit $325 par mois; pendant huit ans, $466 par mois; pendant 10 ans, $583 par mois; pendant 15 ans, $833 par mois. Je ne comprends pas que les Canadiens puissent supporter cela.

L'article suivant s'intitule: «Le bureau du premier ministre, frais d'exploitation par année». En 1968-1969, ce coût était de $767,000. En 1969-1970, $1,103,000. En 1970-1971, $900,-000. En 1971-1972, $1,131,000. J'arrondis un peu ces chiffres. Cela devient fastidieux, n'est-ce pas? En 1976-1977, $2,270,-000. En 1978-1979, $2,676,000.

M. Evans: Essayez 1979-1980.

M. Kilgour: Désolé, je n'ai pas ce chiffre, mais on devrait peut-être faire inscrire cette question au *Feuilleton*.

M. Baker (Nepean-Carleton): Faites-la inscrire, John.

M. Anguish: Si vous ne savez plus quoi dire, recomptez les députés.

M. Kilgour: Je pense que certains députés commencent à s'agiter. Je vais citer un passage d'une lettre d'un lecteur pour tâcher de les égayer. C'est une lettre de Simma Holt, anciennement député à la Chambre. Il est difficile de choisir quel passage citer.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Citez-la au complet.

M. Kilgour: Je me contenterai de citer le premier paragraphe. Je sais que les députés aimeraient en entendre davantage. Simma Holt s'adressait au rédacteur du *Sun* de Vancouver et elle a écrit ce qui suit:

Le 12 novembre vous avez publié une lettre accompagnée d'une grande photo d'une jeune femme aux yeux larmoyants selon laquelle je serais une femme cruelle et sans cœur parce que j'ai refusé de donner $50,310 à cette jeune demoiselle et à son groupe pour un projet d'initiative locale, privant ainsi les vieillards, les jeunes, les infirmes et les malades—tous ceux qui semblent sans ressources et qui font pitié.

Elle ne vous a pas dit et vous n'avez pas vérifié suffisamment pour constater que:

—Ce petit groupe, qui utilise plusieurs raisons sociales et fait tout son travail dans un seul petit bureau, vit aux frais du Trésor public depuis trois ans;

● (1650)

Si quelqu'un veut en savoir davantage, je serai heureux de vous montrer l'article.

Vient ensuite un article intitulé «Plus de PIL pour les circonscriptions libérales» avec en sous-titre, «106 millions de dollars». Je vais maintenant citer Ian Hunter, journaliste du Sun de Vancouver à Ottawa:

Les circonscriptions libérales ont touché presque deux fois plus de fonds du PIL que les circonscriptions conservatrices en 1972-1973. Celle du ministre des Affaires urbaines, M. Ron Basford . . .

En tant que député, il est plus ou moins fini.

. . . a reçu plus que toute autre circonscription représentée par un membre du cabinet.

Le journaliste cite d'autres circonscriptions représentées par des ministres, notamment celle du ministre actuel des Finances (M. MacEachen) qui n'a reçu que 2,8 millions de dollars; celles de Westmount, une fois de plus représentée par un ministre libéral, a obtenu 2,6 millions de dollars, celle de Rosedale, 1,6 millions—je me demande combien on va lui accorder cette année—et celle du premier ministre (M. Trudeau) n'a reçu que $615,000.

Pour terminer voici un court extrait d'un article du 1er décembre 1977 intitulé «Dépenses fédérales toujours effrénées» dans lequel on cite M. J. J. Macdonell. D'après le montant du prêt, il semblerait que le gouvernement est plus que jamais incapable de contrôler ses dépenses.

Je crois que je vais manquer de temps, monsieur l'Orateur et, avec votre permission, j'aimerais dire un mot de l'effet que de pareilles dépenses ont sur l'inflation. Du moins, dans ma circonscription, l'inflation est l'un des plus vifs sujets de préoccupation de mes électeurs. Une fois de plus, je fais allusion à ce déficit de 14 milliards de dollars dont le honorables vis à vis nous ont fait part durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler succinctement les opinions de certains des plus grand économistes du monde sur l'inflation, et qui valent peut-être aussi pour le Canada. Cela dit, un produit qui valait 45c. en 1968 vaut maintenant un peu plus de $1 au Canada. D'abord, voyons ce qu'en pense Paul Samuelson que les députés connaissent je crois très bien parce qu'il est probablement le doyen des économistes aux États-Unis. Pour ainsi dire, des millions d'étudiants canadiens et américains ont déjà lu ses livres. Son point de vue sur l'inflation saura intéresser la Chambre. Il a écrit que l'inflation:

. . . peut être jugulée si le gouvernement réduit ses dépenses, relève les taux d'imposition, rétablit l'équilibre du budget ou réalise un excédent budgétaire.

M. Samuelson ne semble pas avoir changé d'idée au sujet de l'inflation et des dépenses déficitaires.

En deuxième lieu, passons à M. Milton Friedman qui, à l'instar de M. Samuelson, est chargé d'une rubrique régulière dans le magazine *Newsweek*, et a reçu le prix Nobel en économie, il y a quelques années de cela. Les députés ici présents s'en souviendront, cet économiste est le chef de file des théoriciens de l'école monétariste et, professionnellement parlant, il porte au problème de l'inflation manifestement plus d'intérêt que M. Samuelson. M. Friedman a écrit que la façon dont un gouvernement . . .

Une voix: Quel est votre avis à vous?

Des voix: Oh, oh!

M. Kilgour: Il ne reste plus à la Chambre que neuf députés du côté du gouvernement, si mon calcul est juste, et ils font du tapage. Nous parlons d'inflation. M. Friedman a écrit que la façon dont on finance tout déficit budgétaire constitue le nœud du problème de l'inflation. D'après lui, il faut attribuer les fluctuations de prix à long terme uniquement aux fluctuations dans la masse monétaire. A son avis, la seule condition d'assurer la prospérité économique de notre pays sans inflation serait que la banque centrale:

. . . stabilise le taux de croissance de la masse monétaire, le ramenant à un niveau approximativement égal à celui de la croissance réelle de l'économie, c'est-à-dire à 4 ou à 5 p. 100 par an.

Ce qu'on ne comprend pas c'est que M. Friedman ne s'oppose pas aux déficits budgétaires en période de chômage, mais qu'il ne permettrait pas aux gouvernements de combler ces déficits en créant de nouvelles liquidités exclusivement à cette fin. D'après lui, les hommes politiques auxquels on permet de se mêler des questions monétaires font imprimer beaucoup trop de papier-monnaie, ce qui, à son tour, provoque l'inflation, détruit toute frugalité chez les citoyens et:

. . . crée des conditions qui obligent les gouvernements à jouer un rôle plus important dans le système. En temps voulu, l'inflation entraîne l'effondrement de l'économie, la flambée du chômage et entraîne ainsi l'État à jouer un rôle encore plus important.

Certains députés n'auront pas oublié la façon dont a fini par se convertir il y a quelques années le gouvernement de M. Callaghan. L'inflation galopait en Grande-Bretagne au taux d'environ 25 p. 100 l'an et, remarquons-le bien le chômage n'avait jamais été si élevé depuis la dépression. Il est difficile de faire comprendre aux gens que l'inflation et le chômage vont de pair, mais c'est un travail méritoire.

J'en viens maintenant à John Kenneth Galbraith, Canadien d'origine comme nous le savons tous et auteur de nombreux ouvrages. Il n'est pas sans intérêt d'observer que dès 1952 il disait que l'inflation était:

. . . le danger économique évident et immédiat de notre époque.

Dans son livre *L'ère de l'opulence* que nous avons sans doute tous lu, Galbraith dit que l'inflation:

. . . frappe les éléments les plus faibles de la société, les personnes à revenus fixes et ceux qui sont trop pauvres ou trop isolés pour négocier des augmentations de rattrapage.

Beaucoup savent que sa solution, c'est le contrôle des prix renforcé par une politique fiscale et monétaire appropriée.

Monsieur le Président, j'ai l'intention de terminer à 5 heures, ou peut-être tout juste avant pour permettre à mon honorable ami une question. Mais, auparavant, permettez-moi de dire que le Canada peut réaliser le plein emploi sans inflation. Les députés d'en face, en particulier ceux du NPD, me domanderont peut-être comment y parvenir. J'estime que la seule façon c'est de suivre l'exemple de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon, c'est-à-dire d'appliquer une saine politique fiscale et monétaire.

Un de mes amis visitait récemment le Japon, où le chômage se situe actuellement à 1.6 p. 100. On peut discuter sur l'allure actuelle de l'inflation au Japon et en Allemagne de l'Ouest, mais en tous cas elle n'atteint pas nos 9 p. 100. Je crois même qu'elle était inférieure à 4 p. 100 en Allemagne encore tout récemment. Je vois que certains députés d'en face contestent cela. J'ai bien reconnu qu'on peut discuter sur le chiffre exact de ce mois-ci ou du mois précédent, mais par rapport à l'an dernier je crois savoir qu'elle est inférieure à 5 ou 6 p. 100 dans les deux pays, et pour une excellente raison. C'est qu'ils

se rendent compte des effets qu'auront l'inflation et une inconscience financière avérée et soutenue sur le Canada ou sur tout autre pays et voilà pourquoi aussi les députés de côté-ci de la Chambre reconnaissent que nous ne pouvons pas continuer à accumuler des déficits car nous finirons, comme les Allemands de l'Ouest le savent si bien, par utiliser littéralement une brouette pour aller acheter de quoi manger.

Une voix: Dites donc qu'il est 5 heures.

M. Kilgour: Je m'abstiendrai de dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur, car mon ami néo-démocrate m'accusera d'être un lâche. Puis-je accepter de répondre à sa question avant 5 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je devrai obtenir le consentement unanime de la Chambre car il est 5 heures. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Manly: Monsieur l'Orateur, le député a cité un passage d'un ouvrage intitulé *A Legacy of Spending* qu'il semble approuver et son auteur est, sauf erreur, un certain M. Murphy. Je me demande si le député sait que M. Murphy a été condamné en Colombie-Britannique pour avoir tenté de soudoyer un ministre du gouvernement provincial aux fins de soutirer une parcelle de terrain de la réserve de terres agricoles.

Des voix: Oh, oh!

● (1700)

M. Kilgour: Bien entendu, cela n'a rien à voir avec les citations.

M. Manly: Au contraire, c'est très pertinent.

M. Kilgour: Je puis assurer au député que presque toutes ces citations sont tirées d'articles de journaux ou d'autres documents. Même le ministre des Finances (M. MacEachen) peut nous dire des choses que nous acceptons, si elles sont exactes. Comme j'ai été procureur de la Couronne en Colombie-Britannique pendant neuf ans, je puis assurer au député que je ne ressens aucune sympathie pour M. Murphy.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Fraser Valley-Ouest (Bob Wenman)—L'environnement—Les retombées terribles de l'éruption du Mont St. Helens; le député de Vancouver-Sud (John Fraser)—Les Affaires extérieures—La réunification des familles—Les instances adressées à l'URSS; le député de Winnipeg-Birds Hill (Bill Blaikie)—L'énergie nucléaire—Le projet de recherche sur l'élimination des déchets sous terre.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES PENSIONS

PROPOSITION VISANT À ABAISSER L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ ET À ACCROÎTRE LES PRESTATIONS MENSUELLES

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada afin que les pensions payables en vertu de ces deux lois soient versées, dès l'âge de 60 ans, à toute personne qui, répondant aux autres exigences de ces lois, n'est pas sur le marché du travail ou est disposée à le quitter, afin que soit porté à $400 par mois le montant de base de la pension payable, en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, à toute personne ayant atteint 60 ans et qui n'est pas sur le marché du travail et à toute personne ayant atteint 65 ans, pour que le montant de base en question soit majoré chaque année suffisamment pour permettre non seulement aux retraités de faire face aux augmentations du coût de la vie, mais participer également à un niveau de vie plus élevé, et enfin pour que la vérification des moyens de subsistance ou des revenus ne soit plus requise en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, afin que le droit de toucher la pension prévue dans la loi soit établi pour tout le monde.

—Monsieur l'Orateur, je suppose que je ne surprendrai personne en disant que ma motion a trait à une question à laquelle j'ai déjà consacré quelques interventions avant aujourd'hui. En fait, bien que mon intérêt pour mes commettants touche tous les aspects de leur vie, celui pour lequel j'ai exprimé le plus souvent mon intérêt au cours des années que j'ai passées ici concerne les personnes âgées, les anciens combattants et autres catégories de gens qui méritent un meilleur traitement que celui qu'ils reçoivent à l'heure actuelle.

Comme je l'ai déjà dit, il était probablement écrit dans le ciel que j'exprimerais cet intérêt à la Chambre des communes. Il se trouve que le jour où je suis né, le 18 juin 1908—veuillez noter: 1908, pas 1808 . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous avions compris, Stanley.

M. Knowles: . . . la Chambre débattait en deuxième lecture le premier projet de loi relatif à une formule de pension pour les Canadiens. Il s'agissait de la loi relative aux rentes sur l'État qui, comme je l'ai dit, fut débattue et adoptée ce jour-là. Je n'ai pas participé au débat, mais je pense que c'est à ce moment-là que j'ai commencé à m'intéresser à ce sujet. Toutefois, peu de temps après, lorsque j'avais à peu près 18 ans, j'apprenais que, grâce à la ténacité de M. Woodsworth, mon prédécesseur à la Chambre pour le comté de Winnipeg-Nord-Centre, le premier régime de pension de vieillesse était né. Il prévoyait des prestations mensuelles de $20 à compter de 70 ans et comportait un contrôle très serré des moyens de subsistance.

Quelques années plus tard, soit en fait au début de la dépression des années 30, mon père perdit son emploi de mécanicien de chemin de fer et se retrouva à 58 ans sans pension ni autres ressources que de maigres épargnes.

Je n'ai pas pris la parole avec l'intention de raconter ma vie ou quelque chose du genre . . .

Une voix: Allez-y, c'est de l'histoire nationale.

M. Knowles: . . . même si on m'y encourage. Il appert qu'à cette époque, j'étais ministre de l'Église unie, dans le centre de Winnipeg. J'avais étudié pendant de nombreuses années pour devenir ministre, et c'était la carrière que j'entendais exercer. Je le suis toujours mais le dur coup de ce qui était arrivé à mon propre père en 1933, puis la misère que j'ai constatée chez tant de personnes dans un si grand nombre de foyers que je rencontrais dans l'exercice de mon ministère, m'ont convaincu que je devais faire plus que prêcher pour un avenir meilleur: je devais participer à la lutte. C'est un fait que de nombreux éléments ont contribué à me catapulter dans la vie politique, mais c'est surtout la situation des personnes âgées au sein d'une société qui ne se soucie pas vraiment d'elles.

Je suis fier d'avoir été député pendant ces décennies au cours desquelles nous avons beaucoup amélioré la situation qui existait au début de la période dont je viens de parler. Au lieu d'une pension de seulement $20 par mois versée à l'âge de 70 ans et comportant une rigoureuse évaluation des ressources, nous avons maintenant une pension d'environ $186 par mois payable au Canada à toute personne âgée d'au moins 65 ans qui remplit des conditions de résidence sans compter en outre le supplément de revenu garanti et le Régime des pensions du Canada. D'autres régimes de pensions ont alors pris forme au cours des dernières années et nous avons ainsi pu améliorer la situation de nos ancciens combattants. Donc, nous devons nous attacher ici à améliorer ce qui existe déjà et il n'est absolument pas question de nous arrêter.

Nos personnes âgées, pour la plupart, vivent dans l'indigencce. Que nous nous targuions ou non de nos réalisations, nous ne pouvons nous réjouir de voir que la plupart des personnes âgées vivent dans de telles conditions. Pour être plus précis, disons que toutes les personnes âgées célibataires se classent dans cette catégorie, alors que les personnes mariées qui vivent dans les régions rurales sans être dans la misère sont pauvres et il en va de même ou il en ira de même en juillet pour ceux qui vivent dans les petites villes. Mais même les couples mariés qui tentent de prouver qu'il est plus économique de vivre à deux, sont souvent misérables. Voilà la raison pour laquelle je fais inscrire cette motion au *Feuilleton* chaque année. Habituellement, on en discute. Certes, l'attention toute particulière qu'on y accorde aujourd'hui ne permettra pas de régler la question. Nous sommes tous d'accord, nous allons certainement adopter la motion aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: J'incite le gouvernement à tenir compte des propositions que contient cette résolution.

Pour moi, ce qui est le plus urgent, c'est la première partie de cette résolution qui fait mention de l'abaissement de l'âge de la retraite. Nous avons abaissé cet âge à 65 ans, mais le nombre de personnes, en particulier les femmes, qui se situent juste en-deçà de cette limite, c'est-à-dire les femmes âgées de 62 à 65 ans ou de 60 à 65 ans ou encore plus jeunes, sont à ce titre dans une situation critique et c'est pour le Canada une honte. L'allocation actuelle du conjoint ne répond pas du tout à ces besoins. Elle aide certaines femmes qui se situent dans cette catégorie d'âge, en particulier les femmes mariées à un conjoint qui a plus de 65 ans, mais elle ne vaut rien pour les femmes seules, qu'elles soient célibataires, divorcées ou quel que soit leur état civil. Nous en sommes tous convaincus, la condition des Canadiennes âgées qui ne sont pas mariées est une chose dont nous devrions avoir grande honte.

Je suis tout à fait certain que la réponse à ce problème n'est pas l'élaboration d'un plus grand nombre de programmes comme par exemple l'allocation du conjoint, ni la mise sur pied de programmes fondés sur l'état matrimonial ou encore sur les moyens de subsistance. D'après moi, l'approche la plus rationnelle et la plus humaine consisterait à verser la pension aux personnes de 60 ans qui ne font plus partie de la population active. C'est un critère très simple. Nous l'avions déjà appliqué pour déterminer qui, parmi les personnes de 65 à 70 ans, pourrait bénéficier du Régime de pensions du Canada, puis nous y avions renoncé.

• (1710)

Autrement dit, je ne préconise pas la pension universelle à 60 ans comme elle l'est à 65, mais d'après moi, ceux qui ne travaillent plus devraient avoir le droit de toucher les deux pensions, la sécurité de la vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada. Ce genre de formule contribuerait beaucoup plus à fournir des emplois aux jeunes que le programme que nous a dévoilé aujourd'hui le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Rendons accessibles aux personnes de 60 à 65 ans la pension de vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada, à condition qu'elles aient quitté le marché du travail et nous libérerons du même coup des centaines de milliers d'emplois.

Cependant, ce n'est pas là le but premier de ma proposition. La raison principale, c'est qu'il me paraît insensé et tout à fait incompatible avec notre comportement au Canada de laisser souffrir nos gens du troisième âge.

Je suppose que si le débat n'est pas terminé à 6 heures, quelques députés se lèveront pour dire qu'ils comprennent bien mon point de vue, qu'ils veulent faire quelque chose pour les personnes âgées, mais que nous ne pouvons nous le permettre en ces temps d'austérité. C'est ce que le ministre des Finances Charles Dunning avait dit à J. S. Woodsworth, quand ce dernier avait proposé de verser une pension mensuelle de $20 à ceux qui atteignaient 70 ans. Le Trésor public ne pouvait se le permettre, le pays irait à la faillite. Quand le bill est arrivé au Sénat, les sénateurs s'y étaient opposés, disant qu'il ne convenait pas que l'État se mette à verser des pensions aux vieillards. Par contre, les sénateurs trouvaient tout à fait convenables les pensions à vie qu'ils touchaient eux-mêmes. Eux ne s'en portaient pas plus mal, mais ce n'aurait pas été le cas pour les personnes âgées en général.

Tâchons d'éviter ce genre de déclaration aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Nous traversons peut-être une période de restrictions, mais ce n'est pas le moment d'en faire porter le poids aux éléments les plus démunis de notre société. Ce genre de chose ne se voit pas dans une famille. Lorsqu'une famille est confrontée à des difficultés financières, elle ne rejette pas la plus grande partie du fardeau sur ses membres les plus faibles; elle partage l'épreuve et reste unie face à l'adversité. Ne forçons pas les personnes âgées à supporter le poids de nos problèmes économiques en les obligeant à vivre en-deça du seuil de la pauvreté tandis que nous trouvons les moyens de dépenser des milliards pour acheter des avions, de cautionner

Chrysler et d'autres et de charger M. Cliff McIsaac et l'honorable Léon Balcer d'étudier la possibilité d'augmenter le traitement des députés. Si jamais ils recommandent une hausse de traitement, j'espère que nous aurons la décence de ne pas l'accepter tant que des personnes âgées vivront dans la pauvreté. Qu'on ne me dise pas que le poids des restrictions doit être supporté par les plus vulnérables.

La tâche du gouvernement ne consiste qu'à décider comment dépenser l'argent des contribuables. Il est des jours où l'on pourrait croire que celle du Parlement est d'empêcher le gouvernement de dépenser. Je ne m'oppose pas à ce que le gouvernement dépense, mais je tiens à ce qu'il le fasse d'une façon équitable. Et il ne le fait pas équitablement si nos concitoyens âgés souffrent autant qu'à l'heure actuelle.

Je le répète, monsieur l'Orateur, cette observation vaut pour tout le monde, mais surtout pour les femmes âgées qui vivent seules. La Chambre pourrait régler toutes ces difficultés si elle acceptait la proposition que renferme cette motion.

Dans la première partie de la motion, je propose d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité, et dans la seconde, je propose de majorer la pension. Je mentionne $400 par mois, soit un peu plus que la somme de la pension et du supplément de revenu garanti après le 1er juillet. Je propose que ce montant soit versé à tout le monde. Je sis toujours aussi convaincu qu'à mon premier jour à la Chambre qu'il est injuste, indécent et inhumain d'obliger les personnes âgées à démontrer qu'elles sont dans la misère avant de leur accorder ce dont elles ont besoin. Ce montant, on pourrait toujours le reprendre à ceux qui n'en ont pas besoin par le biais de l'impôt. On pourrait fort bien le faire si on avait une fiscalité raisonnable. Nous ne devrions pas obliger les gens à se soumettre à une évaluation des revenus ou des moyens. Je propose de verser la pension à tout le monde, quitte à obliger les huit ou dix pour cent de favorisés qui n'en ont pas besoin à la rembourser. N'imposons plus aux personnes âgées cette évaluation des ressources pour leur accorder le supplément de revenu garanti.

Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mlle Bégin) est d'accord avec moi mais elle se sent toujours obligée de défendre le contraire. L'autre jour, elle a déclaré qu'elle se demandait pourquoi nous faisions pression en faveur de l'universalité de prestations puisque ce principe était de toute façon acquis. Puis elle a soudain ajouté que si nous le faisions dans ce coin-ci de la Chambre, c'était peut-être parce que nous craignons qu'il ne soit pas acquis à tout jamais. Elle a bien raison, monsieur l'Orateur. Les gens ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers s'ils veulent conserver les fruits d'une victoire. On a entendu dire au cours de cette session qu'on allait reconsidérer la position sur cette question et qu'on allait abandonner le principe de l'universalité; on a entendu dire qu'on allait peut-être priver certains de cet avantage pour le donner à d'autres. Si certains d'entre nous ne continuent pas à se battre pour ce principe, il est possible que nous finissions par le perdre et que ceux qui touchent le montant de base des pensions de retraite en soient un jour privés.

J'ai mentionné l'autre jour avoir légèrement trahi mon personnage en assistant à une réception organisée par le Sénat. Il s'agissait d'un dîner offert en témoignage d'estime . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Knowles: Soyez sans crainte: ce dîner a eu lieu, non pas dans la salle du Sénat mais dans l'édifice de l'Ouest où sont logés certains bureaux des Communes. L'invité d'honneur ce soir-là était David Croll qui méritait ce témoignage d'estime. Dans son allocution, en tant qu'individu qui a connu les mêmes époques que moi—et peut-être bien une de plus—il a supplié son auditoire de se pénétrer du fait que les deux joyaux de la couronne de législation sociale dont nous avons doté le pays sont la sécurité de la vieillesse et l'assurance universelle frais médicaux.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: David Croll disait: «Ne vous laissez pas déposséder de vos grandes victoires». Chaque fois que nous augmentons le supplément de revenu garanti sans hausser les prestations de base de la sécurité de la vieillesse, nous délaissons un peu l'universalité. Nous nous en écartons aussi lorsque nous permettons le paiement d'honoraires dans le domaine de l'assurance-maladie.

A mon avis, ces régimes de même que les allocations familiales et les améliorations que nous avons apportées aux pensions des anciens combattants constituent les plus grandes réalisations du Parlement au cours de toutes mes années de carrière à la Chambre, c'est-à-dire depuis 1942. Il est essentiel de les préserver. Au lieu de les amoindrir, il faut s'attacher à les améliorer.

Je suis convaincu que le Parlement remplit le mieux son rôle lorsqu'il s'intéresse à ceux qui en ont le plus besoin, les malades, les invalides, les enfants ou les personnes âgées. Nous avons beaucoup fait à cet égard et nous devons continuer. C'est pourquoi je prie aujourd'hui la Chambre de donner une chance à cette motion et de ne pas s'adonner, dans ce cas-ci, à la pratique habituelle qui consiste à perdre le temps alloué en vains débats. Même si la motion est adoptée, elle n'est pas automatiquement mise en œuvre. Il en est ainsi parce que, comme simple député, je n'ai pas le droit de proposer une motion qui entraîne des dépenses directes. Néanmoins, en adoptant une telle motion, la Chambre manifesterait au gouvernement son désir de le voir agir. J'espère que les députés qui sont ici présents cet après-midi partagent mon point de vue là-dessus.

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député a mentionné l'année de sa naissance, et je suis content qu'il ait éclairci ce point. En effet, il y en a qui, dans cette Chambre comme dans l'autre, ont l'impression qu'il est ici depuis beaucoup plus longtemps. Même si vous et moi, monsieur l'Orateur, sommes nés bien après le député et siégeons dans cette Chambre depuis moins longtemps que lui, je veux préciser que j'y suis venu pour la première fois en 1950, à titre de visiteur. Mon parti siégeait alors dans l'opposition sous la direction de George Drew. J'avais alors baissé les yeux sur les têtes chauves du gouvernement de l'époque formé notamment des honorables Jimmy Gardner, C. D. Howe et Douglas Abbott. Quand je repense à ces géants du libéralisme, j'éprouve réellement un choc en constatant à quel point le parti d'en face a perdu de sa compétence et de sa substance. Mais c'est en dehors du sujet. Je ne suis pas ici pour critiquer le gouvernement, mais je n'ai pu m'empêcher de faire cette observation.

● (1720)

Au cours de cette période, j'ai également vu et entendu pour la première fois un orateur du Nouveau parti démocratique qui s'appelait alors le CCF. Il s'agissait du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je ne sais pas si c'était ainsi que s'appelait alors la circonscription du député. Il fait signe que oui.

Le député était intervenu à l'occasion d'un débat sur le sort pénible des pensionnés, ceux qui avaient quitté la population active et qui dépendaient des autres pour subsister. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a monté une croisade au cours de sa carrière parlementaire, une croisade dont il ne s'est jamais départi. C'est une croisade que le député a poursuivie lorsque j'ai eu l'honneur d'être leader du gouvernement à la Chambre. Au cours de la trente et unième législature, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Victoria (M. McKinnon), qui est par la suite devenu ministre des Affaires des anciens combattants dans le gouvernement Clark, ont exercé des pressions et exigé que l'on améliore le sort des anciens combattants et de leurs veuves, et qu'on augmente leurs pensions. Le député de Winnipeg-Nord-Centre le réclamait depuis quelque temps déjà.

Lorsque le député de Victoria est devenu ministre des Affaires des anciens combattants—et je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre confirmera ce que je vais dire—l'une des priorités du ministre et du gouvernement de l'époque a été concrétisée par l'une des premières mesures présentées, un bill qui, je pense, serait acceptable aux yeux du député de Winnipeg-Nord-Centre s'il était présenté aujourd'hui. Ce bill voulait améliorer le sort des anciens combattants. J'espère que, lorsqu'à la Chambre des communes quelqu'un posera des questions au sujet de la situation des anciens combattants, qui constituent un groupe de personnes auxquelles le pays est redevable de beaucoup, et notamment de son indépendance, qu'il s'agisse du député de Winnipeg-Nord-Centre ou du député de Victoria, il ne leur sera pas répondu que le gouvernement étudie la question. Le gouvernement étudie cette question depuis un bon bout de temps. Un projet de loi est prêt et il faudrait le présenter et l'adopter le plus vite possible. Quand ce bill sera présenté, je l'affirme solennellement, à la fois à titre de simple député et à titre de leader de mon parti à la Chambre des communes, nous l'adopterons sans tarder.

M. Knowles: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Cette mesure est importante et mon gouvernement l'aurait adoptée rapidement. Il faut absolument que le bill soit présenté et adopté tout de suite.

Je voudrais rendre hommage au député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a défendu ardemment cette cause, mais je rends aussi hommage au député de Victoria qui, étant lui-même un ancien combattant et connaissant bien le sort de ces gens, a plaidé leur cause au cabinet quand il était ministre et a fait présenter à la Chambre des communes un bill que j'aurais bien voulu voir adopté avant la chute du gouvernement.

Il n'y a pas un seul député à la Chambre, d'où qu'il ou elle vienne et quelle que soit sa circonscription, qui ne dira pas à la première occasion qu'il y a dans sa propre circonscription des gens qui sont victimes des ravages de l'inflation galopante. Les vieilles gens sont désavantagées par leur condition, qui est unique en soi, par l'ineptie de l'actuel régime de pensions et par l'insuffisance des prestations, malgré les $35 que nous avons ajoutés au supplément de revenu garanti avec le consentement de la Chambre. Je suis convaincu qu'aucun député n'oserait affirmer que les sommes actuellement consenties aux retraités sont suffisantes. S'il y en a, c'est qu'ils ignorent tout du régime de pensions.

Il y a environ une semaine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) a rendu publique une étude sur l'avenir des personnes âgées du pays. On y disait que si l'on devait tirer du rapport un pronostic de l'avenir des personnes âgées, il faudrait le qualifier de sombre. Le fardeau le plus lourd semble retomber sur les épaules des femmes, qui ont tendance à vivre plus longtemps que les hommes. J'espère qu'inspiré par la motion inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre, le gouvernement accélérera l'étude des changements qu'il faut apporter au régime de pensions.

Les changements ne s'appliquent pas seulement au secteur public, là où nous pourrons intervenir directement une fois que l'étude en cours aura été terminé, mais aussi au secteur privé qui est en butte à des problèmes auxquels nous devrons faire face. Le problème crucial en matière de pensions, ce sont les ravages de l'inflation. Le rapport signale que très peu de régimes de pension privés prévoient des clauses d'indexation. Dans bien des cas, on a haussé les versements à titre de mesure palliative pour contrer, du moins partiellement, les effets de l'inflation mais d'après ce rapport ces mesures compensatoires n'apportent pas une réponse totale au problème. Ce rapport a été déposé à la Chambre par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Qu'il s'agisse des régimes du secteur public que nous a décrits le député de Winnipeg-Nord-Centre ou des régimes offerts par le secteur privé, le système actuel n'est pas satisfaisant et ne peut répondre aux besoins de la population vieillissante, sans parler de l'accroissement du pourcentage de la population âgée par rapport à l'ensemble de la population. Les gens vivent plus vieux de nos jours et les chiffres dans ce domaine sont pathétiques.

Je conviens avec le député de Winnipeg-Nord-Centre qu'il est inhumain et inadmissible, sous prétexte de restrictions, de faire porter le fardeau de ce programme de compression sur le dos de ceux qui ont quitté la population active, qui ne contribuent plus à l'inflation et qui en sont même les victimes. Je ne prétends pas qu'il soit facile pour un gouvernement de faire la part des choses. J'ai été ministre et je sais fort bien que c'est difficile. Toutefois, la situation s'aggrave et voilà pourquoi je m'inquiète.

Sécurité de la vieillesse

Le *Globe and Mail* de ce matin signalait que le gouvernement envisage de supprimer l'indexation de l'impôt sur le revenu afin de diminuer son déficit budgétaire. Une mesure de ce genre ne toucherait guère mes collègues ou moi-même, mais elle aurait de fortes répercussions sur les personnes à faibles revenus. Avant de mettre en œuvre un tel projet, le gouvernement devrait bien réfléchir à ce qu'il fait. Je pense qu'on a appliqué l'indexation pour soulager les contribuables des ravages de l'inflation. Je crois que les contribuables à revenu moyen, y compris les pensionnés, se ressentent grandement de l'indexation de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement doit songer à tous les programmes de pension de retraite qu'il offre à ses fonctionnaires et ne pas donner d'une main pour reprendre de l'autre, en invoquant le prétexte des restrictions.

● (1730)

On en a beaucoup discuté au fil des ans. On en a discuté au gouvernement auquel j'ai appartenu, on en a discuté pendant la trentième législature. Pendant la trentième législature, on a cherché à réaliser pendant ce débat un certain équilibre des désiderata au plan de l'équité. Je pense que cet équilibre devrait au moins être maintenu. Ce que nous devrions chercher, c'est à analyser les système privés et publics et à les marier dans une certaine mesure, de façon qu'il en sorte un niveau suffisant de sécurité pour la vieillesse.

L'affirmation la plus importante du rapport relatif au sort des personnes âgées qu'a déposé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) était la suivante:

Si l'on laisse éroder la valeur réelle de ces pensions dans la même mesure que dans les années 70, la notion même de caisse de retraite d'entreprise risque fort d'être vivement attaquée.

Qu'est-ce que cela veut dire pour celui qui vieillit, qui quitte le marché du travail, et qui touche une retraite insuffisante du secteur privé? Il s'enquerra peut-être des obligations de l'État vis-à-vis du secteur public. Ce que cela veut dire, c'est que nous avons la responsabilité de plus en plus écrasante de jeter un coup d'œil du côté du secteur public pour voir s'il ne serait pas possible de procéder à un mariage. Si, par notre incurie, le système des retraites publiques et privées laisse les Canadiens sans ressources, si l'évidence de cet échec ne cesse de s'accroître avec l'évolution économique, alors que répondrons-nous, je le demande à tous ceux qui sont ici, que répondrons-nous à nos retraités, quand ils viendront nous demander ce que le gouvernement entend faire à cet égard?

Cela dépend, bien sûr, de la conception qu'on a du rôle de l'État. Et je dirai bien franchement que si l'État a un rôle, c'est avant tout celui de protéger les défavorisés. On peut être défavorisé par un handicap physique, parce qu'on a besoin d'être recyclé pour trouver un nouvel emploi, parce que les programmes sociaux ont changé ou parce qu'on a vieilli. Ou bien on n'est plus en mesure de tenir son rang sur le marché du travail, ou bien les circonstances nous l'interdisent. Ce sont donc les problèmes auxquels nous aurons à faire face dans les années à venir.

La motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) arrive à un moment très opportun. J'aimerais vous montrer l'importance du problème auquel fait face notre génération et auquel feront face les générations à venir qui siégeront à la Chambre des communes. J'aimerais rappeler certaines informations tirées de l'étude qu'a déposée le député de Winnipeg-Nord-Centre . . .

M. Knowles: Déposée par le ministre.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . qu'a déposée le ministre dans ce débat soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre. L'étude renfermait certaines conclusions alarmantes pour nous tous, dont la suivante:

En 1976, seulement 48 p. 100 des travailleurs faisaient partie de régimes de pensions auxquels participait l'employeur. Beaucoup d'entre eux ne toucheront jamais une pension suffisante parce que la plupart des régimes ne sont pas transférables et les règles concernant le droit de l'employé aux crédits de pension sont trop strictes.

En d'autres termes, les auteurs nous disent que le public nous demandera à un moment donné d'augmenter les pensions publiques pour complémenter celles du régime privé. Une autre conclusion dit:

Plus de la moitié des deux millions de retraités touchant des pensions reçoivent aussi un supplément de revenu garanti . . .

Il s'agit des prestations supplémentaires payées aux pensionnés dans le besoin. Puis:

Cela montre bien que beaucoup de gens qui ne vivent pas dans le besoin au cours de leur vie active se retrouvent dans cette situation à leur retraite.

C'est ce que cela dit. C'est une bonne chose de l'avoir augmenté de $35 par mois. Cela signifie en fait que cette augmentation de $35 par mois n'est probablement pas suffisante et c'est probablement un problème qui reviendra sur le tapis. Le rapport disait aussi:

Au Canada, les régimes privés de pension retardent par rapport à la plupart des autres pays industrialisés pour ce qui est de la couverture et de l'attribution des cotisations.

Moins de la moitié des travailleurs membres de régimes privés se voient attribuer la prestation du survivant, ce qui prive les veuves d'un revenu d'appoint pendant les dernières années de leur vie.

Près de la moitié des salariés moyens gagnant de $12,000 à $24,000 par année verront leur niveau de vie diminuer considérablement à leur retraite, à moins que l'on ne modifie les régimes publics et privés de pension.

Cette étude que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposée il y a quelques semaines, nous révèle jusqu'à quel point le problème est grave.

Désindexer les régimes de pension déjà indexés n'est certes pas la solution aux problèmes de l'État, ou aux difficultés financières du gouvernement. C'était et c'est toujours loin d'être l'approche qui convienne. Je crois que concurrement aux études menées par le gouvernement—et je souhaite que le Parlement lui-même entreprenne une étude—nous devrions chercher une façon d'améliorer le régime public de pensions, un moyen de concilier ce régime public avec les régimes privés et un moyen de verser une pension à cette tranche de 48 p. 100 de travailleurs. Qu'arrive-t-il au 52 p. 100 de travailleurs qui ne participaient pas à des régimes privés en 1976? Comment traitons-nous ceux qui doivent subir l'examen des moyens avant de pouvoir obtenir le SRG? Cette formule révèle une insuffisance des régimes privés. Voilà le genre de problème que le Parlement devrait s'efforcer de résoudre. Dans les efforts que nous faisons pour réformer et réviser notre régime d'aide sociale, nous ne devrions pas nous laisser détourner par ce qui se passe à l'extérieur.

Je crois que c'est dans cet esprit que le député de Winnipeg-Nord-Centre présente cette motion chaque fois qu'il en a l'occasion. On peut discuter longtemps de l'âge de la retraite. D'après le député de Winnipeg-Nord-Centre, l'âge devrait être réduit à 60 ans. Je pense que c'est une question qui devrait être examinée très soigneusement, surtout par ceux qui étudient le régime de pension. La présence du député à la Chambre est le meilleur argument contre la retraite obligatoire!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce sont des questions que nous devons étudier. Nous ne pouvons pas nous permettre de les repousser indéfiniment, de les mettre de côté ou de nous attaquer avec des moyens de fortune à des problèmes fondamentaux qui découlent de l'évolution sociale. C'est dans cet esprit que j'accueille la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je le remercie de donner l'occasion à la Chambre d'aborder cette question importante.

Des voix: Bravo!

M. David Smith (Don Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette occasion de pouvoir intervenir sur la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai trouvé très intéressantes les remarques à caractère biographique qu'il a faites au début de son discours. Je crois comprendre que le député est né à Los Angeles. A l'époque où il est né, ma mère vivait à Los Angeles et s'est installée à Winnipeg peu après, lorsque son père, c'est-à-dire mon grand-père, est devenu ministre du culte à Winnipeg. Nous avons donc ces antécédents-là en commun.

Cette motion traduit bien l'intérêt constant du député à l'égard de notre régime de pensions de l'État. Je considère ce début comme tout à fait opportun, d'autant plus que nous avons récemment débattu de certains projets visant à améliorer le régime de revenus de retraite au Canada.

Il serait, je crois, parfaitement approprié de ma part de commencer en faisant porter mes propos sur ces différents régimes. Ce faisant, j'espère pouvoir, du moins partiellement, apaiser certaines des craintes exprimées dans sa motion par le député.

Je veux parler plus particulièrement de deux déclarations contenues dans le discours du trône qui démontrent l'engagement qu'a pris le gouvernement de répondre aux défis sociaux des années 80. Le premier est le suivant:

Ce sont les personnes âgées et celles qui sont le moins en mesure de subvenir à leurs propres besoins qui sont les principales victimes de l'inflation.

● (1740)

Nous avons annoncé notre intention de présenter une mesure qui augmenterait le supplément de revenu garanti de $35 par mois pour chaque couple à compter du 1er juillet prochain. Comme le député le sait, nous l'avons fait rapidement. Le 24 mai, tous les partis ont approuvé à l'étape de la troisième lecture le bill C-16 qui vise à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Je le répète, la mesure approuvée par la Chambre accordera une augmentation de $35 par mois à chaque couple de retraités qui reçoit actuellement le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint. Je signale aussi que cela s'ajoutera aux augmentations trimestrielles calculées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Le fait que 1.3 million de personnes, soit plus de la moitié des prestataires du régime de la sécurité de la vieillesse, reçoivent ces prestations calculées en fonction du revenu indique bien qu'il y a beaucoup de pauvreté chez les personnes âgées du Canada. En réalité, tous les prestataires du supplément de revenu garanti qui ne sont pas mariés ou dont le conjoint ne reçoit pas la pension de la sécurité de la vieillesse ou l'allocation au conjoint obtiendront une augmentation de $35. Dans le cas de ceux dont le conjoint reçoit aussi le supplément de revenu garanti ou l'allocation au conjoint, chaque conjoint recevra une augmentation de $17.50 par mois, ce qui veut dire que l'augmentation totale sera de $35 pour le couple.

Je viens de dire comment les mesures proposées par le gouvernement aideront à ceux qui reçoivent actuellement le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint. Je tiens à signaler au député un autre aspect important du bill, soit le fait que 45,000 personnes deviendront automatiquement admissibles aux prestations, étant donné que le revenu de base pour l'admissibilité au supplément de revenu garanti sera relevé.

De façon générale, les propositions que je viens de mentionner reflètent les préoccupations du gouvernement à l'égard des difficultés économiques qu'éprouvent les retraités à faible revenu. Les députés d'en face devraient reconnaître que le bill C-16 représente une première initiative de notre part afin d'aider les personnes âgées aux prises dans l'immédiat avec des problèmes d'ordre économique.

Que ferons-nous pour trouver des solutions à long terme pour l'ensemble des retraités? Je tiens à garantir aux députés présents aujourd'hui que nous cherchons autre chose que des solutions à court terme à cet égard. De fait, pendant le débat sur le bill C-16, nous avons dit à plusieurs reprises que nous avions l'intention de chercher des solutions aux nombreux problèmes que les régimes de pensions posent à l'heure actuelle et poseront au cours des années à venir.

Au cours du débat, nous nous sommes engagés à tenir une conférence nationale sur les pensions cet automne. Nous avons pris cette décision parce que nous sommes conscients du défi énorme qu'il nous faut relever pour nous attaquer aux problèmes actuels du système de revenu de retraite au Canada. Ne nous y trompons pas. Je veux aussi bien parler des problèmes du secteur public que de ceux du secteur privé.

Nous savons, par exemple, que le système actuel n'accorde pas aux retraités un revenu suffisant pour conserver le même niveau de vie. Il ne les protège pas suffisamment contre l'inflation. Il ne répond pas aux besoins des femmes qui travaillent à la maison ou à l'extérieur. Il n'en fait pas assez pour les invalides ou les handicapés. Il n'en protège pas les droits des travailleurs qui changent d'emploi. Bref, le système ne remplit pas sa tâche.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en est parfaitement conscient et désire ardemment une réforme du système, comme en témoigne sa motion d'aujourd'hui. Le député n'ignore pas que nous avons à notre disposition une série d'études approfondies qui mettent en lumière les lacunes du système et recommandent certains changements. Je pense, par exemple, au rapport du groupe d'étude sur la politique de revenu de retraite que le vice-premier ministre et ministre des

Finances (M. MacEachen) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être socal (M^me^ Bégin) ont déposé le 21 avril.

D'autre part, le rapport de la Commission royale d'enquête de l'Ontario, qui doit être publié cet automne, viendra sans doute alimenter le débat.

Donc, les études de base seront bientôt achevées. Il nous faut maintenant une tribune où nous pourrons examiner les solutions qui s'offrent à nous. Voilà pourquoi nous allons organiser la conférence nationale sur les pensions. Elle nous fournira la tribune dont nous avons besoin. Elle nous permettre de réunir des représentants des retraités, des travailleurs, des employeurs, des organismes consultatifs, du secteur des caisses de retraite et des divers échelons de gouvernement. Nous voulons connaître leurs points de vue et mettre au point un programme d'action cohérent en vue de réformer le système de pensions. J'insiste sur le fait que toute réforme nécessitera une consultation étroite entre les gouvernements provinciaux, dont l'aide et la collaboration seront indispensables pour apporter les améliorations nécessaires. Nous expérons que cela nous donnera le système de pensions que les Canadiens désirent et auquel ils ont droit.

Je me rends compte que j'ai longuement parlé des mesures que nous envisageons pour améliorer le système de revenu de retraite. A mon avis, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas considérer la motion à l'étude sans tenir compte des initiatives actuellement prises en vue de réformer le système.

En fait, la motion d'aujourd'hui est en pratique la même que celle que le député avait présentée en janvier 1979. Cela montre certes qu'il est tenace. Quand sa motion précédente avait été débattue à la Chambre, le député avait recommandé de porter la pension de sécurité de la vieillesse de base à $350 par mois. Je note que, cette fois-ci, il parle maintenant de $400 par mois.

Je suis certain que, dans un monde idéal de ressources illimitées, nous serions tous heureux de le faire. Toutefois, nous savons tous trop bien que les temps sont loin d'être idéaux, au moins sur le plan économique. Nos ressources économiques sont limitées.

J'ai bien aimé entendre le député de Nepean-Carleton (M. Baker) appuyer les buts de la motion. Toutefois, quand son parti était au pouvoir, je ne crois qu'il aurait pris d'initiatives dans le sens de celle que nous avons récemment prise quand nous avons augmenté le supplément de $35 par mois. Son parti n'arrête pas de reprocher à ce côté-ci son déficit, sans parler de ce qu'il serait si cette motion était adoptée. Nos ressources économiques sont limitées.

Un des principaux messages du discours du trône était que «Les Canadiens reconnaissent que le pays doit vivre selon ses moyens et, en conséquence, ils comprennent que l'État ne peut répondre à toutes les exigences ni satisfaire tous les groupes.» Le gouvernement ferait preuve d'inconscience s'il faisait fi de la réalité économique. Et, en conséquence, nous cherchons à diriger les ressources limitées dont nous disposons vers ceux qui en ont le plus besoin. C'est exactement pourquoi nous avons présenté le bill C-16.

Or cette motion laisse sous-entendre que nous devrions supprimer entièrement le programme de supplément de revenu garanti et le remplacer par une pension de sécurité de la vieillesse de $400. Cela produirait de graves injustices. En supposant, par exemple, qu'on augmente la pension de sécurité de la vieillesse à $400, les personnes recevant maintenant la pension de base de $186.80 obtiendraient une augmentation nette d'environ $213. Ils se situeraient certes au bas de l'échelle. Mais qu'arriverait-il aux pensionnés de la vieillesse qui ont maintenant droit au maximum du supplément de revenu garanti? Ces personnes reçoivent déjà $314 si elles sont mariées et $340 si elles sont seules. Elles ne recevraient donc qu'une augmentation de $86 et $60 respectivement.

En somme, les indigents sont ceux qui seraient le moins avantagés par cette proposition. Au lieu de combler l'écart entre riches et pauvres, cette mesure l'accentuerait sensiblement.

Abstraction faite de la justice la plus élémentaire, il est trop coûteux de hausser la pension de base de la sécurité de la vieillesse à $400 par mois. Je le répète, la prestation actuelle de la sécurité de la vieillesse est actuellemment de $186.80 par mois, ce qui fait rien de moins que 5.3 milliards par an, sans compter l'allocation au conjoint qui, avec le supplément de revenu garanti porté à $35 en juillet, majoreront de 2.2 milliards les prévisions budgétaires de 1980-1981. Si nous augmentions la pension à $400 par mois, comme le propose le député, les coûts annuels du programme grimperaient en flèche pour atteindre 10.8 milliards, dépassant de 3 milliards nos prévisions budgétaires. Ces chiffres ne représentent que la hausse qui s'ensuivrait si le critère de l'âge demeurait fixé à 65 ans. Si ce critère était réduit à 60 ans, le chiffre atteindrait des proportions astronomiques, et battrait tous les records. Imaginons un peu les coûts accrus si nous acceptions l'autre proposition du député, soit de verser la pension dès l'âge de 60 ans à ceux qui ne font pas parti de la population active.

En outre, comme le régime de pensions du Canada est un programme contributoire, les coûts accrus des prestations anticipées seraient supportés par les travailleurs canadiens et leurs employeurs. Nous savions au départ que le taux de cotisation devrait être supérieur au taux actuel de 3,6 p. 100 des gains cotisables. En fait, un comité, composé de fonctionnaires des ministères des finances des paliers fédéral et provinciaux, étudie en ce moment les questions relatives à l'augmentation de ce tarif, et à son entrée en vigueur. Même si l'étude n'est pas encore achevée, nous savons que le taux de cotisation devra être relevé d'environ 8 p. 100 d'ici les cinq prochaines années; voilà le taux prévu, à la condition que l'on n'apporte pas de changements d'envergure au régime. Si l'on ajoute à tout cela le coût accru découlant des prestations de retraite payables à l'âge de 60 ans, les taux de cotisation connaîtraient une hausse effrénée. Avant de laisser ce fardeau en héritage aux générations futures de contribuables, il nous faudrait, à mon avis, évaluer attentivement les répercussions à long terme de la proposition du député.

● (1750)

Je voudrais à présent discuter de la proposition de supprimer de la loi sur la sécurité de la vieillesse, l'évaluation des moyens ou des ressources financières, si l'on préfère. Le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint ne sont pas fonction d'une évaluation des moyens, si par évaluation des moyens on entend l'évaluation à la fois du revenu et des avoirs. Plutôt, ces prestations sont calculées d'après un examen des moyens d'existence, fondé sur le revenu du particulier tel que prévu dans la loi de l'impôt sur le revenu. Cette méthode de calcul est plus généreuse et permet au pensionné de posséder des biens, une maison par exemple, tout en conservant son droit à une certaine aide financière. Elle est également plus humanitaire en ce sens que les possessions de l'individu ne font en aucun moment l'objet d'un examen, contrairement à ce qui se serait produit si l'on procédait à une évaluation des moyens.

Je sais cependant que le député tient plus à une discussion sur les principes que sur la sémantique. Il propose au fond d'augmenter les prestations de sécurité de la vieillesse et de supprimer le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint, calculés d'après une évaluation des moyens. En d'autres mots, il remet en question le principe selon lequel une aide financière devrait être accordée aux personnes en ayant le plus besoin, un principe qui, je le répète, sera la pierre angulaire du système adopté par le gouvernement en matière de politique sociale, durant de nombreuses années encore.

Compte tenu des quantités limitées des ressources économiques disponibles, il est encore heureux que nous ayions un instrument comme le supplément de revenu garanti, au moyen duquel le gouvernement peut continuer à aider les citoyens vraiment dans le besoin. Je le répète, le bill C-16 nous permettra d'atteindre cet objectif.

Enfin, monsieur l'Orateur, je constate que le député tient toujours à l'indexation automatique des prestations sur certains critères du niveau de vie canadien. On a examiné assez longuement de cette question au cours du débat sur le bill C-16. Comme nous le savons tous, les pensions de la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les allocations au conjoint sont indexés quatre fois par année, en fonction de la hausse trimestrielle de l'indice des prix à la consommation. Je dois dire que la fréquence des augmentations et le rapport étroit de ces dernières avec les hausses récentes du coût de la vie me semblent deux aspects très positifs de ces programmes. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre ne serait probablement pas d'accord avec moi sur ce point, mais je pense qu'il lui serait très difficile de trouver un instrument d'indexation aussi rapidement accessible que l'indice des prix à la consommation. La rapidité avec laquelle on peut obtenir cet indice est l'un des facteurs qui assurent la sensibilité de ces programmes aux coûts accrus du logement, des aliments, des vêtements et ainsi de suite pour nos pensionnés.

Une des critiques les plus courantes à l'encontre de la méthode que nous utilisons pour indexer ces prestations est que l'indice des prix ne correspond pas aux hausses du coût de la vie que subissent les pensionnés. Les critiques prétendent souvent que le panier de provisions qui sert à établir cet indice contient bien des articles que les pensionnés n'achètent pas. Nombre d'entre eux prétendent que l'on devrait établir un indice distinct qui refléterait le coût accru des articles que les pensionnés achètent réellement. Cette suggestion a amené Statistique Canada, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil économique du Canada à entreprendre un certain nombre d'études. Le Conseil économique déclarait dans sa Revue annuelle de 1976 que les indices des prix, calculés en fonction de quatre groupes de revenus différents, s'écartaient à peine de l'indice des prix que publie Statistique Canada. L'étude du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a corroboré cette constatation. Statistique Canada a établi un indice des prix expérimental pour un groupe de familles à faible revenu à partir d'un sondage fait en 1969 sur les dépenses des familles. On a constaté que de juin 1973 à juin 1977, l'indice officiel des prix à la consommation avait augmenté plus que l'indice expérimental établi pour les familles à faible revenu. Autrement dit, si on s'était servi de l'indice expérimental des prix à la consommation pour indexer les pensions des retraités, ils auraient reçu moins qu'ils n'ont effectivement reçu lorsqu'on a aligné leurs prestations sur l'indice officiel des prix à la consommation. Soit dit en passant, je crois que Statistique Canada est en train d'analyser les données que lui a fournies l'enquête de 1978 sur les dépenses des familles. Il se peut que l'enquête révèle une modification sensible dans les habitudes de dépenser des personnes à faible revenu et des pensionnés. Dans ce cas, il faudrait peut-être reprendre les études que j'ai mentionnées pour voir si les résultats obtenus la première fois sont toujours valables.

D'autres analystes de nos méthodes d'indexation ont proposé que les prestations augmentent en même temps que d'autres indicateurs, tels la rémunération moyenne, le salaire moyen de cinq catégories de travailleurs dans la Fonction publique, le revenu total disponible au Canada tel qu'établi par les données fiscales, et le reste. A ce propos, je voudrais dire aux députés qui souhaitent un rajustement rapide à l'évolution du coût de la vie, que la plupart de ces indicateurs, pour différentes raisons, sont loin d'être aussi souples que l'indice des prix à la consommation. Ce sont les employeurs qui fournissent les données sur la rémunération; souvent les ententes salariales ne sont conclues que longtemps après l'expiration du contrat et les déclarations d'impôts ne doivent être déposées que quatre mois après la fin de l'année financière. Si on utilisait ces indicateurs, les délais seraient encore plus longs que la formule actuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation. En outre, je ne vois pas comment on pourrait utiliser les données salariales ou fiscales pour procéder à une indexation trimestrielle.

En second lieu, en indexant les prestations, on vise à maintenir le pouvoir d'achat et à protéger les pensionnés contre l'inflation. On pourrait réclamer, pour des motifs de justice, que les pensionnés profitent également de la prospérité de l'économie canadienne. Cependant, on a estimé que si les pensions de la vieillesse et le SRG avaient augmenté au même rythme que la rémunération moyenne, nous aurions dû débourser plus de 100 millions de dollars en 1979. Comme la plupart des députés le savent, le gouvernement a décidé de venir en aide aux personnes les plus nécessiteuses. Ainsi, au lieu d'accorder une aide universelle aux pensionnés de la vieillesse, dont certains ont un revenu suffisant pour ne pas être admissibles au SRG, nous avons décidé de venir en aide uniquement aux bénéficiaires du SRG. Si nous en avions profité pour modifier la formule d'indexation des prestations, peut-être que nous

n'aurions pas eu les fonds nécessaires pour verser la majoration de $35 par ménage approuvée la semaine dernière.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

Des voix: Le vote!

M. Knowles: Le vote!

M. Peter Lang (Kitchener): Monsieur l'Orateur, il ne me reste qu'une ou deux minutes pour faire quelques observations sur la question. A mon avis, la motion n'aide pas ceux qui en ont le plus besoin. Elle ne concorde pas avec les initiatives prises par le gouvernement libéral, en l'occurrence son projet d'augmenter de $35 par mois le supplément de revenu garanti. Qui plus est, elle ne ferait qu'aggraver le sort des pensionnés à revenu fixe, puisque la mesure proposée augmenterait les dépenses du gouvernement, ce qui aurait pour effet d'augmenter le déficit et d'accélérer l'inflation, qui frappe durement le pensionné. La motion ne tient pas compte du coût du programme qui serait à la charge des contribuables.

M. Knowles: C'est ce que Dunning a dit à Woodsworth.

Des voix: Il est 6 heures.

• (1800)

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Quand le débat a été interrompu à 5 heures, la Chambre étudiait la motion de deuxième lecture du bill C-30 tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, et le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) avait la parole. Comme il est absent, je donne la parole au député de Hamilton Mountain (M. Deans).

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je serai bref, mais j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. J'ai toujours eu peur de confier un chèque en blanc au gouvernement et c'est exactement ce que nous faisons maintenant. Je me souviens d'avoir étudié le même genre de mesure à l'autre endroit et je crains toujours de voir le gouvernement demander, comme il le fait ici et comme il en a l'habitude, l'autorisation d'aller sur le marché emprunter de l'argent à son gré.

Le gouvernement nous demande de l'autoriser à aller dans n'importe quel pays du monde emprunter la somme qu'il désire et qui peut s'élever à plusieurs milliards de dollars—12 milliards pour être exact, d'emprunter cet argent dans n'importe quelle devise et de la rembourser dans cette même devise. Il ne précise pas comment il rendra ses comptes à la Chambre. Il faut bien se dire que cette année et en 1981 la Chambre des communes va autoriser un gouvernement nouvellement élu à faire des dépenses alors qu'il n'a même pas encore présenté son budget.

Nous parlons des dépenses d'un gouvernement qui n'a pas encore dit à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire avec l'argent des contribuables ni de quelle façon il entend financer ses programmes actuels. Par conséquent, on nous demande aujourd'hui quelque chose d'assez inhabituel. Avant même de nous dire ce en quoi consisteront ses dépenses, comment il compte les financer ou comment il entend amasser les fonds nécessaires ou encore comment il entend éponger la partie du déficit national qu'il va constituer cette année, le gouvernement nous demande de l'autoriser à effectuer des emprunts massifs. J'ai toujours entendu dire, sinon ici, en tous cas en d'autres endroits, qu'avant de demander l'autorisation d'emprunter, un gouvernement doit normalement dire à la Chambre des communes ou aux représentants élus du peuple comment il entend administrer les finances du pays ou des domaines qui relèvent de lui. On ne nous a présenté aucun budget. On ne nous a exposé aucune stratégie; on n'a annoncé aucun programme précis visant à éponger le déficit; nous n'avons aucune stratégie d'emploi. Nous ignorons totalement à quel pays le gouvernement a l'intention d'emprunter ni quels taux d'intérêt il sera disposé à payer. Il ne nous a pas dit non plus comment il entend s'y prendre pour rembourser cette somme.

Nous ne savons nullement quelle sera la position du dollar canadien par rapport aux autres devises et, néanmoins, nous sommes priés ce soir d'autoriser le gouvernement à contracter des emprunts jusqu'à concurrence de 12 milliards de dollars.

Toutefois, et chose plus importante encore, le gouvernement s'est soustrait à sa responsabilité en matière de politique fiscale, de toute façon. Il a dit que nous adopterions les mêmes politiques fiscales fondamentales que les États-Unis. Il a donné carte blanche au gouverneur de la Banque du Canada.

M. Evans: C'est cela la politique monétaire.

M. Deans: J'y arrive. Quant à la politique monétaire, le cabinet n'en est nullement comptable.

M. Evans: C'est tout à fait faux.

M. Deans: Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré en même temps qu'il laissera les taux d'intérêt flotter tant qu'il restera en fonctions.

Nous disons donc effectivement que nous voulons bien accorder au gouvernement actuel, qui a accumulé des déficits considérables, le droit de continuer à emprunter pour mettre en œuvre les programmes jugés nécessaires à n'importe quels taux et de n'importe quel pays sans que nous ayons—«nous» signifiant la Chambre des communes—sans que le gouvernement ait la moindre compétence sur le moindre aspect de la politique monétaire ou fiscale.

● (2010)

M. Blenkarn: Bravo!

M. Deans: Merci. C'est gentil à vous d'être venu. J'avais besoin de votre aide.

Voyons un peu quels sont les faits. Je pense que le gouvernement devrait plutôt nous dire d'abord combien il compte dépenser en chiffres approximatifs et quels objectifs il compte atteindre au cours de l'année à venir.

M. Blenkarn: Bravo!

M. Deans: Merci. Avant de demander l'autorisation d'emprunter, le gouvernement devrait nous dire ce que son budget contiendra. C'est le premier point. Deuxièmement, le gouvernement devrait nous dire quelle stratégie il emploiera pour résoudre les problèmes économiques du Canada à cette époque de tensions économiques considérables. Je pense que le gouvernement devrait indiquer à la Chambre des communes et au peuple canadien ce qu'il compte faire pour relancer l'économie qui faiblit de plus en plus et comment il compte utiliser les pouvoirs que la Chambre des communes lui a accordés pour essayer de mettre au point une stratégie économique plus progressive. Selon moi, le gouvernement doit nous dire comment il compte rassembler les fonds dont il a besoin pour combler, sans doute sur une longue période, le déficit qui existe actuellement. Je pense que nous avons le droit d'exiger que le gouvernement nous dise ce qu'il compte faire pour résoudre le problème du chômage croissant au Canada afin que nous sachions qui assumera les frais des mesures qu'il prendra à cet égard et qui paiera les impôts qui devront être perçus pour rembourser les douze milliards de dollars qu'il empruntera.

Une voix: Vous parlez comme un conservateur.

M. Deans: Non, je ne suis pas un conservateur. Ce que je dis tient du simple bon sens.

M. Blenkarn: Vous parlez de sensibilité.

M. Deans: Je tiens à signaler que, de façon générale, les idées des conservateurs sont tout à l'opposé du bon sens.

Monsieur l'Orateur, vu que nous sommes dans l'ignorance à propos des programmes de dépenses et de la politique financière et monétaire et vu que nous ne connaissons pas les intentions du gouvernement dans ces domaines bien importants, il serait très difficile, à mon sens, de convaincre le public canadien qu'il convient que la Chambre des communes autorise le gouvernement à emprunter.

M. Blenkarn: Un chèque en blanc.

M. Deans: C'est drôle, c'est le terme que j'ai employé au début. Si vous aviez été là à ce moment-là, vous m'auriez entendu le dire.

C'est cela qui m'inquiète dans toute cette histoire. Je ne vois pas comment un gouvernement peut nous demander l'autorisation d'emprunter de l'argent sans d'abord nous dire, au moins en gros, ce qu'il va en faire. Je ne vois pas comment le gouvernement peut légitimement s'attendre à ce que la Chambre l'autorise à emprunter cette somme sans savoir comment il entend la rembourser et sur quelle période. Je me souviens du débat auquel j'ai participé il y a quelques années, lorsque le gouvernement de l'Ontario a emprunté de l'argent à l'Allemagne en marks. C'était peut-être la première fois qu'un gouvernement de l'Ontario faisait un emprunt en devises étrangères.

M. Blenkarn: Le bill permet au gouvernement de procéder ainsi.

M. Deans: Après avoir emprunté en devises étrangères, le gouvernement s'est rendu compte qu'en plus de devoir rembourser le capital et les intérêts, il devait tenir compte de la dévaluation du dollar. Une baisse considérable était survenue pendant la période de jouissance de l'emprunt. Le gouvernement s'est rendu compte que le taux qu'il devait payer était en réalité deux fois plus élevé que celui qu'il aurait pu obtenir sur le marché monétaire nord-américain. Soit dit en passant, ces gens qui manquaient totalement de sérieux sur le plan budgétaire étaient des conservateurs.

Quand le gouvernement demande, comme dans ce texte législatif, qu'on l'autorise à emprunter de l'argent sur les marchés monétaires étrangers, il faut tenir compte non seulement du taux d'intérêt mais aussi de la valeur du dollar canadien sur le marché des changes. Si les tendances actuelles continuent, nous emprunterons à un taux beaucoup plus élevé que celui que nous devrions payer pour nous auto-financer, si l'État gérait bien notre pays pendant un certain temps.

Je voudrais dire au gouvernement que cette mesure législative, du moins cette partie, ne me semble pas être opportune à l'heure actuelle. Je ne suis pas bouché au point de ne pas pouvoir comprendre que les gouvernements sont obligés de temps en temps d'emprunter de l'argent comme n'importe quel citoyen. Ne croyez pas que je désapprouve le fait que le gouvernement emprunte parfois de l'argent pour financer des projets à long terme. Je ne dis pas qu'une société puisse s'autofinancer à même ses liquidités immédiates. Cependant, lorsque nous sommes saisis d'une mesure législative qui ne précise rien quant aux intentions du gouvernement en matière de dépenses et de revenus, mesure qui autorise des taux d'intérêt dont nous n'avons pas la moindre idée; lorsque le gouvernement nous dit qu'il n'exerce aucun contrôle réel sur la politique monétaire de notre pays; lorsque nous constatons la dévaluation rapide du dollar canadien par rapport aux autres devises, ainsi que le marasme dans lequel l'économie canadienne s'enlise à cause des sociétés multinationales qui vraiment ne se soucient guère de ce qui peut arriver au Canada; lorsque nous constatons que les gens sont en chômage et incapables de payer leur part de la dette que nous devrons un jour payer si nous voulons l'acquitter; lorsque nous voyons le gouvernement présenter comme cet après-midi une mesure législative en matière de chômage qui ne constitue même pas un début de solution aux principaux problèmes avec lesquels sont aux prises la majorité des circonscriptions du Canada de

l'Atlantique au Pacifique; lorsque nous constatons tout cela et comprenons que le taux de chômage va continuer d'augmenter, nous devons nous demander où nous trouverons l'argent et à quel taux? Il faut nous demander comment nous allons réussir à payer tout cela, et combien nous allons payer. Qu'est-ce qui va nous servir de nantissement? Que possédons-nous dont les autres pays ont besoin?

M. Blenkarn: Les épargnes de nos personnes âgées.

M. Deans: Nous possédons de l'énergie dont pourraient avoir besoin d'autres pays. Nous possédons certaines ressources naturelles dont ont besoin d'autres pays. Nous possédons certaines richesses, dont l'eau, dont ont besoin d'autres pays. Qu'allons-nous hypothéquer au cours des dix ou vingt prochaines années? J'aimerais connaître la réponse à quelques-unes de ces questions car, franchement, il serait préférable que le gouvernement se présente chaque trimestre à la Chambre des communes pour demander la permission de s'adresser aux marchés financiers pour réunir ainsi les capitaux dont il a besoin. Je préférerais de beaucoup que nous nous entendions pour diviser le bill à l'étude de sorte qu'à la fin du premier trimestre le gouvernement ait pu emprunter un quart du montant dont il a besoin et qu'au bout de la moitié de l'année il ait pu emprunter un autre quart et ainsi de suite, afin qu'il rende des comptes à la Chambre des communes, qu'il ait à se présenter à nouveau à la Chambre pour justifier de ses dépenses et de ses emprunts, de ses taux d'intérêt et de la dévaluation du dollar. Je pense qu'il faudrait apporter ultérieurement à ce projet de loi un amendement en ce sens de sorte que le gouvernement soit ainsi comptable à la Chambre. Je ne suis pas prêt, à titre individuel du moins, à donner carte blanche au gouvernement. Je ne suis pas prêt à croire d'emblée que le gouvernement usera à bon escient de ce pouvoir d'emprunter, qu'il n'en abusera pas comme il l'a fait par le passé, qu'il empruntera avec prudence, qu'il tentera d'obtenir les meilleures conditions, que les économistes étudieront bien l'évolution des tendances sur le marché monétaire depuis le dernier emprunt. Par conséquent, je crois en toute franchise que le bill accorde trop de temps au ministre, bien que la nécessité d'autoriser le gouvernement à emprunter ne fasse aucun doute. J'admets volontiers que c'est une tradition à la Chambre des communes, mais les traditions peuvent être changées. Le gouvernement demande trop et trop tôt. Je préférerais de loin qu'il reconsidère la question et présente à la Chambre un bill qui permette à cette dernière d'étudier de façon exhaustive et critique non seulement les dépenses envisagées, mais aussi les conditions auxquelles le gouvernement va emprunter, c'est-à-dire les taux d'intérêts imputés et la somme exacte en dollars qu'il devra rembourser plus tard. Pour toutes ces raisons, j'hésite beaucoup à appuyer ce bill et s'il est adopté, je redoute les conséquences que cela aura.

● (2020)

Des voix: Bravo!

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas recommencer la lutte électorale de février dernier.

Une voix: Vous l'avez perdue.

M. Wenman: Non. En fait, je l'ai gagnée. Le message transmis par le Canada de l'ouest est très clair. L'un des devoirs qui m'incombent est d'exprimer l'inquiétude que ressentent les Canadiens, en tout cas ceux de l'ouest, d'avoir un gouvernement aussi envahissant. Lors des dernières élections, ma campagne était fondée en grande partie sur les thèmes de la responsabilité fiscale, des restrictions des dépenses gouvernementales et d'une réduction graduelle du déficit. Chacun des discours que j'ai prononcés s'appuyait sur ces thèmes. Toute ma campagne était axée là-dessus, et c'est là-dessus que mes électeurs ont voté. Par conséquent, il est absolument essentiel que j'assume mes responsabilités et que j'exprime mon opposition lorsque les habitants de ma circonscription, dans l'ouest du Canada, obtiennent tout le contraire.

En étendant le pouvoir d'emprunt du gouvernement, nous ne l'inciterions certes pas à rembourser la dette, à équilibrer les budgets et à réduire la dette nationale. En 1980, les Canadiens de l'Ouest se sont prononcés contre l'augmentation des dépenses et des déficits. Ils ont voté contre la domination paternaliste de la base manufacturière du centre du Canada et celle du gouvernement fédéral. D'une certaine façon, l'Ouest du pays a en fait protesté doublement à cette occasion. On ne votait pas uniquement contre un gouvernement central important. On votait contre le contrôle central paternaliste d'un tel gouvernement. Il nous faut en tenir compte en ce moment, particulièrement à la Chambre.

Nous sommes saisie d'un projet de loi qui contribue à centraliser encore plus le pouvoir économique en nous imposant le lourd fardeau d'une dette nationale croissante. Ce projet de loi ne peut qu'attiser encore plus le sentiment d'aliénation dans l'Ouest. Il est difficile et compliqué d'expliquer l'origine de ce sentiment d'aliénation ou de la volonté de séparation. Les racines de ce malaise sont à la fois d'ordre historique, géographique, social, affectif, et traditionnel, mais, avant tout, les racines du séparatisme dans l'Ouest sont d'origine économique. L'aliénation de l'Ouest n'est pas un phénomène récent. Il s'était probablement quelque peu affaibli dans le passé. Mais dans la décennie 1980, grâce aux nouveaux pouvoirs économiques acquis dans l'Ouest, ce sentiment renaît de façon plus vigoureuse et il nous faut en prendre note, le comprendre et y répondre de la même façon qu'on l'a fait pour le Québec et, je l'espère, qu'on continuera à le faire dans l'avenir, avec plus que de simples flatteries et des paroles en l'air au sujet d'un canadianisme sérieux. D'une certaine façon, les habitants de l'Ouest ne sont pas supposés protester contre quoi que ce soit. Toute protestation dans cette région du pays pèche contre l'esprit du canadianisme.

Plus précisément, quels sont ces problèmes contre lesquels protestent les gens de l'Ouest? On leur demande constamment: «De quoi vous plaignez-vous? Ne nous dites surtout pas que vous êtes fâchés, en colère, mécontents ou encore que telle ou telle chose ne vous plaît pas. Dites-nous ce que vous voulez au juste.» Bien entendu, la question du prix du pétrole est de toute première importance. Mais il y a aussi l'ingérence du gouvernement dans la gestion des ressources, l'injustice des tarifs de transport, la médiocrité des moyens de transport, le manque de stimulants susceptibles de favoriser la transformation de nos matières premières, ce qui est le syndrome des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Nous n'avons pas non plus suffisamment accès aux marchés des États-Unis et du Pacifique pour nos produits, nous manquons d'industries secondaires et nous sommes mal représentés dans les commissions et les institutions nationales. Apparemment, les gens de l'Ouest ont l'impression de gaspiller et de ne pas réaliser pleinement leur énorme potentiel. En réalité, les gens de l'Ouest se sentent impuissants et mis à l'écart du point de vue politique et aussi exploités par Ottawa et la haute finance de Toronto.

Les Canadiens du centre dominent la scène économique et politique depuis si longtemps qu'ils s'imaginent que c'est leur droit le plus naturel. Néanmoins, je tiens à dire à la Chambre que le féodalisme du centre du Canada a pris fin avec le rejet total des libéraux dans l'Ouest, tout comme il a disparu au Québec avec l'élection de René Lévesque.

M. Kaplan: Temporairement dans les deux cas.

M. Wenman: J'espère que c'est temporaire dans les deux cas, je l'espère vraiment. Mais si nous prenons cela à la légère, ce ne sera pas temporaire. Cela deviendra une réalité. Si le gouvernement du Canada n'a pas reçu le message que le Québec lui a envoyé lors du référendum, je peux lui promettre qu'il recevra certainement le message de l'Ouest. Nous célébrons souvent le vrai Nord, fort et libre. Nous nous levons pour le chanter. Mais l'Ouest du pays est également fort et libre. Et nous voulons le rester. Nous voulons que l'on comprenne bien la signification du référendum québécois et des élections de 1980. Nous voulons le renforcement d'une Confédération renouvelée, qui accorde à l'Ouest la place qu'il mérite.

Certains prétendent que c'est seulement une poignée de gens, quelques lunatiques qui se plaignent de voir l'Ouest tenu à l'écart du centre du pays. Je pensais moi aussi que c'était peut-être vrai. En fait, il y a environ trois ou quatre ans, j'ai envoyé un questionnaire à mes électeurs comme le font bien d'autres députés. Je leur ai demandé: Voulez-vous que votre province ou votre région continue à faire partie du Canada? J'ai été alors satisfait de leur réponse. J'avais envoyé environ 45,000 questionnaires et 95 p. 100 des gens qui m'ont répondu m'ont dit: «Oui, nous voulons que notre province ou notre région continue à faire partie du Canada.» Mais j'ai distribué à nouveau le même questionnaire le mois dernier, et je tiens à signaler à la Chambre ce soir que ceux qui y ont répondu sont essentiellement les mêmes que ceux qui y avaient répondu il y a trois ans et demi. Mais cette fois ce n'était plus 5 p. 100, mais 14.7 p. 100—presque 15 p. 100—qui souhaitaient la séparation. Le sentiment séparatiste en Colombie-Britannique est donc trois fois plus fort qu'il ne l'était il y a trois ans.

Une voix: C'est votre faute.

M. Wenman: C'est la faute des députés d'en face parce qu'ils n'écoutent pas. Ce n'est pas à cause de la façon dont j'interviens à la Chambre. Je siège ici depuis cinq ans et je ne suis jamais intervenu pour faire ressortir ce fait. J'ai au contraire tenté de faire ressortir que 95 p. 100 des personnes interrogées voulaient demeurer au sein de la Confédération. Je ne me souciais pas alors de cette minorité, mais je m'en préoccupe aujourd'hui. Ces résultats me préoccupent énormément. Je les trouve inquiétants. Il est vrai que ce n'était qu'une minorité extravagante qui en parlait il y a environ six ans. C'est du moins ce que je croyais qu'ils étaient, et qu'ils n'étaient que cela. Nous les avons ignorés et je les ai ignorés en tant que député, mais aujourd'hui, dans l'Ouest, c'est l'homme d'affaires et l'homme de la rue qui pensent ainsi. Cette opinion gagne du terrain, cela ne fait pas de doute. Dick Collver représente un certain sentiment qui est maintenant beaucoup plus répandu dans l'Ouest qu'il ne l'était dans le passé. Il faut le reconnaître.

● (2030)

Une voix: C'est le problème avec les libéraux, ils n'écoutent pas.

M. Wenman: Ce qui me préoccupe au sujet de mon questionnaire n'est pas seulement le fait que le nombre des partisans de la séparation complète ait triplé, passant de 5 p. 100 à 15 p. 100, mais le fait que 76 p. 100 des répondants ont dit oui à la seconde question qui était la suivante «Souhaitez-vous que la Colombie-Britannique renégocie son statut au sein de la Confédération?» Ces gens-là veulent donc un nouveau statut pour leur province. C'est là une demande assez clairement et assez fortement exprimée, en tout ce cas à mon avis, et les députés d'en face feraient bien d'y prêter attention.

Une voix: Ils rient de l'autre côté.

M. Wenman: Je m'en rends compte. Encore un autre exemple de l'indifférence du Canada central. Que puis-je dire monsieur l'Orateur si ce n'est de ne pas sous-estimez cette volonté populaire? Nous sommes peut-être peu nombreux à la Chambre des communes, mais nous sommes les représentants élus de la Colombie-Britannique et nous tenons à dire au gouvernement ce qui est en train de se produire. Tous les députés qui prennent la parole signalent que ce sentiment se généralise. Il ne s'agit pas seulement d'une question populaire mais d'une préoccupation bien enracinée. Il se peut que le référendum au Québec ait donné aux gens le courage de dire «Oui, je partage également ce sentiment». Il y a une certaine affinité entre les Québécois et les gens de l'Ouest.

On peut se demander qu'est-ce que le Québec veut, qu'est-ce que la Colombie-Britannique veut, qu'est-ce que l'Ontario veut? Peut-être devrions-nous tout d'abord parler des revendications de la Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique, monsieur l'Orateur, veut que l'on reconnaisse que la force du Canada vient de la somme totale de la force de chacune de ses parties individuelles. Il faut se rendre compte de cette différence fondamentale qui fait du Canada un pays à part. Les Canadiens de l'Ouest, en bons individualistes qu'ils sont, estiment que la force du Canada vient de la somme totale de ses parties individuelles et qu'il n'est pas nécessaire, pour maintenir la force du centre, d'usurper et de miner la force des éléments constituants mais, au contraire, que pour maintenir la force du centre il importe de favoriser la croissance des parties.

Je crains que l'adoption de ce projet de loi ait pour effet de centraliser le pouvoir économique sous le fardeau onéreux d'une dette nationale accrue, et sans cesse croissante. Je constate que les ministériels réagissent un peu. Je crois voir là un doute, un étonnement.

Une voix: Ils dorment.

M. Wenman: Parfois, nous pensons qu'ils dorment aussi, mais ils ont réagi quelque peu, comme s'ils disaient: «Oh, allons, ce n'est pas si mal». Mais alors pourquoi le gouvernement central et paternaliste du Canada, au lieu de faire grief à l'Ouest ou encore d'en faire une proie, pourquoi le gouvernement ne nous considère-t-il pas comme une source à exploiter pour accroître la force du pays? Pourquoi ne voit-il pas les possibilités que nous offrons?

M. Blenkarn: Le gouvernement n'y croit pas.

M. Wenman: Nous, de la Colombie-Britannique, sommes fiers d'appartenir au Canada. Pourquoi le centre du Canada n'est-il pas aussi fier de nous que nous le sommes d'être Canadiens? Au lieu d'être fier de nous, pourquoi le gouvernement central essaie-t-il simplement de nous exploiter? Pourquoi a-t-il peur de nous? Pourquoi toujours ce climat d'affrontement avec l'ouest du Canada, pourquoi toujours se battre contre nous? Pourquoi le ministre agit-il toujours ainsi?

Une voix: Ce sont des insultes.

M. Wenman: Pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas de coopérer avec nous en vue de protéger nos ressources des sociétés internationales et nationales qui nous exploitent? Pourquoi l'ouest du Canada ne devrait-il pas s'attendre que le gouvernement central protège nos ressources des autres régions du pays qui essaient de nous voler notre base financière? Pourquoi ne devrions-nous pas, nous aussi, sentir que nous avons droit à la protection du gouvernement central plutôt que de nous voir exploités? Voilà ce qui me préoccupe, monsieur l'Orateur, parce que c'est le genre d'attitude que nous devons subir.

Le potentiel de l'Ouest ne fait que commencer à paraître, tout comme celui de la côte du Pacifique. Je pourrais vous citer de nombreuses ressources de Vancouver et de la Colombie-Britannique qui n'ont pas besoin d'être subventionnées. Ce que nous voulons en Colombie-Britannique, ce ne sont pas toujours des subventions mais bien des investissements. Nous voulons qu'enfin on reconnaisse qu'il est rentable d'investir sur la côte du Pacifique. Nous voulons créer une nouvelle image, une nouvelle image de l'ouest du Canada. Voilà pourquoi l'initiative prise à la conférence du Pacifique était valable. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'il fallait continuer dans ce sens. Monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas juste traîner de l'arrière, nous voulons faire boule de neige, nous développer et devenir de plus en plus forts. Nous voulons que le gouvernement investisse dans le port de Vancouver. Nous voulons que ce bill soit adopté par la Chambre pour donner à la région de l'Ouest une certaine autonomie. Un des auteurs de ce bill vient de l'Ouest. Nous voulons un centre commercial et de congrès qui puisse constituer une sorte de vitrine sur la façade Pacifique du Canada.

Dans l'Ouest, on a un peu l'impression d'être une bande de bûcherons ou à peu près et il n'y a rien de mal à cela. Nous sommes fiers d'être les bûcherons du Canada—les scieurs de bois et les porteurs d'eau. Il y a de quoi être fier. Certains s'imaginent que cela dit tout, qu'il ne nous faut pas de symphonie ou de musée et cela fait que notre symphonie reçoit un peu moins que la symphonie de l'Est du Canada, et comme par hasard notre musée est oublié. Pourtant nous tenons à ces attributs de la vie canadienne et nous voulons l'égalité sur ce plan-là aussi. Nous voulons que les promesses du précédent gouvernement libéral, du gouvernement conservateur et du gouvernement actuel soient remplies, pour avoir ces atouts culturels aussi bien que des investissements pour le développement de cette nouvelle façade du Pacifique. Nous nous étonnons de la mentalité de subventions perpétuelles qui règne tout spécialement au Canada central.

J'aimerais bien qu'on en vienne à ce que le gouvernement ne subventionne pas le prix des voitures dans l'Ouest; en d'autres termes, qu'il n'y ait pas de politique spéciale pour l'Ouest. Car on vend plus cher dans l'Ouest. C'est le prix spécial, la double norme. La norme n'existe pas seulement pour l'heure, il y a aussi le prix normal de l'Est et le prix normal de l'Ouest. Nous ne demandons pas que le prix de nos voitures soit subventionné, mais par contre on ne devrait pas nous demander de vendre le gaz à l'Est à des prix de faveur. C'est pourtant ce qui se passe sur tous les plans, c'est toujours le même refrain, et cela finit par représenter des milliards. Et c'est là que passe une partie de cette dette. C'est pour cela qu'on emprunte; on emprunte pour exploiter l'Ouest.

Une voix: En plein dans le mille.

Une voix: Dix-sept milliards de dollars.

Une voix: Et après cela on parle d'unité.

M. Wenman: C'est exact, c'est ainsi que l'on crée l'unité. Le député se trompe s'il croit qu'il faudrait laisser pourrir les choses au lieu de crever l'abcès ici-même, à la Chambre des communes. Nous avons essuyé trop de refus. J'en ai assez de me faire rembarrer et de me faire dire que je ne devrais pas me faire l'écho des inquiétudes de l'ouest du Canada. Ces doléances sont légitimes, monsieur l'Orateur.

Une voix: Vous feriez mieux de commencer à les écouter.

Une voix: Vous rêvez en couleurs.

M. Wenman: Quelqu'un dit que je rêve en couleurs. Si je rêve quand je dis que la Colombie-Britannique peut obtenir plus de la Confédération ou que l'avenir de l'Ouest se trouve au sein de la Confédération, alors le député ferait mieux d'être sur ses gardes. Qu'il fasse attention. C'est le genre de déclaration qui a le pouvoir de pousser l'Ouest à sortir de la Confédération, qui alimente et aggrave les dissensions.

Mes amis qui siègent à ma gauche feraient mieux de prêter attention aux déclarations du premier ministre Blakeney. Il dit que les richesses naturelles de l'Ouest devraient servir à créer un secteur manufacturier dynamique, parce que l'industrie secondaire crée plus d'emplois permanents et a un plus grand effet d'entraînement dans le secteur des services, grand créateur d'emplois, que la simple exploitation des ressources.

Des voix: Bravo!

M. Wenman: Moi aussi, j'aime cela. Ce sont les néo-démocrates et les conservateurs qui ont le pouvoir de l'Ouest et nous applaudissons à ce genre de propos. Nous voulons bien être coupeurs de bois et porteurs d'eau mais nous voulons aussi une base industrielle.

Que dit le premier ministre Lougheed? Que les décisions seront prises de plus en plus au niveau régional.

Une voix: Hou!

M. Wenman: Pourquoi un député huerait-il, ici à la Chambre des communes, un premier ministre de l'Ouest? Vous imaginez-vous chose pareille, monsieur l'Orateur? J'espère que mes collègues de l'Alberta, qui ont entendu ces huées, lui en feront part. Ici, en pleine Chambre des communes. Et on parle d'unité!

● (2040)

Allez-vous entendre ce que le premier ministre Lougheed a à dire ou allez-vous continuer de le huer?

Une voix: Dites-le-nous.

M. Wenman: Alors, écoutez. Le premier ministre Lougheed a dit: «Plus de décisions devront être prises dans les régions; pas seulement des décisions politiques, mais des décisions économiques seront prises dans l'Ouest. Nous aurons des régions plus fortes et un pays plus fort parce que les régions seront fortes.» Il faut le reconnaître, mais cela ne semble pas être le cas ici. Que dit le premier ministre Bennett?

M. Deans: Vous allez de mal en pis.

M. Wenman: Notez que je suis prêt à reconnaître tous les chefs de l'Ouest, parce que les chefs de toutes ces provinces disent la même chose, mais le NPD ne veut rien entendre. Pourquoi ne pas écouter le premier ministre Bill Bennett de la Colombie-Britannique? Il parle au nom des gens de cette province parce qu'il a été élu avec une majorité.

M. Evans: Au nom de qui parlez-vous?

M. Wenman: Je parle au nom de mes commettants.

Une voix: Nous parlons au nom de la population du Canada.

M. Wenman: Mes commettants sont des Canadiens et veulent le rester. Mais, avec votre attitude et vos manières divisives, le pays prendra beaucoup de temps à s'en remettre. Écoutez ce que le premier ministre Bennett a à dire et écoutez son message. Si vous ne voulez pas entendre le mien, écoutez celui de Blakeney, de Lougheed ou de Bennett.

Une voix: Donnez-nous vos idées à vous.

M. Wenman: Le premier ministre Bennett dit que les ressources énergétiques seront la pierre angulaire de la stratégie de croissance de sa province pour les années 1980, mais si le gouvernement fédéral puise dans les revenus de gaz de la Colombie-Britannique, cette ponction pourrait représenter 50 millions de dollars de moins pour les citoyens de la Colombie-Britannique et nous empêcher de devenir moins tributaires du pétrole.

Ces aspirations ne sont pas difficiles à comprendre et sont très raisonnables et justifiées dans le cadre de toute forme de fédéralisme renouvelé. Le contrôle provincial des ressources apparaît comme l'instrument principal pour redresser l'équilibre. Mais de récentes décisions du fédéral contestent ce contrôle. Les ressources de l'Ouest sont les seules à se vendre au Canada au-dessous du cours mondial. Personne n'impose de taxe fédérale aux exportations d'électricité de l'Ontario ou du Québec. Personne n'a aidé la Saskatchewan quand elle devait payer quatre ou cinq fois plus cher que l'Ontario pour l'électricité. Personne dans l'Est n'a proposé une subvention nationale pour équilibrer les prix du gaz quand le gaz coûtait plus cher dans l'Ouest que dans l'Est. C'est une question bien importante pour les gens ordinaires.

Certains ministériels ont eu l'idée invraisemblable de jumeler leur circonscription avec celle de députés de l'Ouest. J'aimerais qu'ils viennent entendre ce que les gens de l'Ouest ont à dire. Le bill étouffe les aspirations de l'Ouest en donnant une trop grande part des ressources fiscales du Canada au gouvernement fédéral. Il semble y avoir bien peu de chances que les recettes qu'obtiendra le gouvernement fédéral seront utilisées pour exploiter les richesses naturelles de l'Ouest, surtout si l'on en juge d'après l'attitude du gouvernement ce soir. Presque tout ce que nous avons vu jusqu'ici indique que l'on maintiendra le principe de la grosse part pour l'Est et de la petite part pour l'Ouest pour les choses comme les subventions, la protection tarifaire, le gaspillage du gouvernement, l'appui du gouvernement central, et ainsi de suite.

Si vous me le permettez, je donnerai un exemple de ce que je veux dire. Pendant deux semaines, la Chambre a été en état de crise à cause des emplois dans l'industrie automobile. La Chambre fait bien de se préoccuper de cette question. Le gouvernement a proposé une garantie de 200 millions de dollars. Cela produira des investissements de un milliard de dollars et protégera 15,000 emplois. A ce moment-là, il était question que la contribution de l'Ontario représente entre 10 et 50 millions de dollars. Je voudrais que les députés se rappellent ces chiffres parce qu'ils représentent la part de l'Est.

Voyons maintenant la part de l'Ouest. Il ne s'agit pas d'investissements de un milliard de dollars, mais plutôt d'un investissement de 5 milliards de dollars, soit cinq fois plus, pour développer l'industrie houillère de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral parle de payer 75 millions de dollars d'un investissement de un milliard. Il offre environ 70 millions de dollars et il s'attend que le gouvernement de la Colombie-Britannique assume le reste des frais. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est obligé de dire: «J'imagine que nous devrons nous débrouiller seuls comme d'habitude.» Voilà le genre d'attitude que le gouvernement adopte envers l'Ouest. Vu qu'il offre une part pour cinq dans l'Est, le gouvernement devrait investir un milliard de dollars pour les 5 milliards qu'investira la Colombie-Britannique.

Si le gouvernement se décidait à agir, il ne se contenterait pas de subventionner ou de maintenir des emplois d'une valeur discutable, mais il investirait dans l'industrie la plus rentable au monde, l'industrie des ressources énergétiques, c'est-à-dire dans les importantes réserves de charbon de la Colombie-Britannique. Mais on se montre indifférent et on ne parvient pas à comprendre pourquoi le gouvernement de la Colombie-Britannique se plaint toujours. Ayant offert quelque 70 millions à la Colombie-Britannique, on estime que le gouvernement de la province devrait se montrer reconnaissant. Nous parlons d'un investissement de 1 milliard de dollars, et on croit nous faire une faveur en nous offrant quelque 70 millions?

Cet après-midi, le ministre a exposé un programme de création d'emplois qui coûtera entre $1,000 et $22,000 par emploi. Je me réjouis que le ministre veuille créer des emplois car c'est ce que nous voulons tous. Mais, si les normes de l'Est pouvaient s'appliquer dans l'Ouest, le même investissement créerait autant d'emplois dans le secteur du charbon et des autres produits énergétiques de l'Ouest du Canada.

Il semble trop souvent que rien n'a changé depuis 1938 lorsque le gouvernement de la Colombie-Britannique avait affirmé que près de 80 p. 100 des produits manufacturés importés en Colombie provenaient de l'Est du Canada, tandis que 75 p. 100 de nos matières premières principales étaient vendues au prix courant, sur les marchés mondiaux. En somme, la Colombie doit s'approvisionner dans un marché protégé mais vendre dans un marché ouvert, c'est-à-dire, acheter au prix fort et vendre au rabais. Nous parvenons à nous en sortir, mais imaginez ce que nous pourrions faire si le gouvernement fédéral réduisait les tarifs.

Mon collègue de Vancouver-Howe-Sound a déjà lutté ici même à propos des tarifs de l'acier. Personne n'a voulu l'entendre. Dans ma circonscription, on a perdu toute sorte d'emplois à cause de ces différences entre la norme de l'Est et la norme de l'Ouest. Combien de jours perdus à la Chambre à discuter du potentiel houillier de la Colombie-Britannique, combien d'heures au cabinet? Les emplois à créer attendent toujours. Le plus grand marché du monde que constituent les pays du Pacifique attend que le Canada se décide à passer à l'action.

La plupart des gens que je représente ne veulent pas adhérer au mouvement Collver qui les rattacherait aux États-Unis. Ils ne veulent pas se séparer du Canada. Ce qu'ils veulent, c'est rester au sein du Canada, et 78 p. 100 revendiquent une autre formule qui serait plus favorable à la Colombie-Britannique et à toutes les régions faisant partie de la Confédération. Au centre de ces aspirations légitimes se situent les sacro-saintes ressources qui sont la pierre angulaire de la croissance de l'Ouest. Comment les ministres du Canada comptent-ils que le Canada va pouvoir assumer cette dette importante que nous allons contracter ce soir, sinon en le laissant voler une partie des recettes que ces ressources procurent à l'ouest du Canada?

Si le gouvernement pense que les Canadiens l'ont élu lors des dernières élections pour faire des paiements de péréquation, pour voler, prendre, emprunter ou partager les ressources de l'ouest du Canada avec les revenus de l'Ouest, il se trompe et il a sous-estimé la profondeur des sentiments qu'ont la plupart des Canadiens de l'Ouest. Ce genre d'erreurs pourraient porter un coup fatal à notre pays et contribuer à le disloquer. Le gouvernement a certainement tiré les conclusions du référendum du Québec et des élections de 1980 et il a certainement compris que les Québécois comme les habitants de la Colombie-Britannique lui ont signifié par leur vote qu'il devait respecter les aspirations des régions du Canada.

Si le gouvernement oblige la Chambre à adopter ce bill et qu'il se permette d'emprunter plus et de dépenser plus sous prétexte qu'il a un gouvernement majoritaire, il va s'attirer des ennuis. Il jette de l'argent par les fenêtres en subventionnant des industries du centre du Canada qui ne sont pas rentables au lieu de développer la base industrielle du secteur secondaire dans l'Ouest. Il ferait bien de consacrer une partie de cet argent, et cela représente des milliards de dollars, à la création d'emplois et au développement de l'industrie dans l'Ouest.

• (2050)

Quand le ministre répondra, s'il le fait, qu'il nous dise comment il compte procéder. Nous en entendons parler ici et là. Nous hésitons à adopter ce projet de loi avant de savoir quelle en sera la portée. Le ministre voudrait-il bien prendre la parole pour confirmer que le gouvernement entend reconnaître le potentiel de l'Ouest, qu'il se propose de mettre sur pied l'industrie secondaire, de collaborer avec la Colombie-Britannique afin de mettre au point un front commun et qu'il s'entretiendra avec les industriels de la côte du Pacifique, avec les Japonais, les représentants des pays asiatiques pour exploiter l'Ouest.

Si vous pouviez voir l'effervescence qui règne dans l'Ouest. C'est une région palpitante d'intérêt qui offre un potentiel fascinant. Si le ministre peut me dire qu'il prendra ces initiatives et aussi quelle somme le gouvernement nous accordera, peut-être devrais-je alors reviser ma position. L'histoire hélas nous a appris que cela ne se produira pas. J'espère qu'elle se sera trompée.

Ceux de mes honorables collègues qui ont pris la parole avant moi ont posé cette question à maintes reprises. Je me demande si le gouvernement les a entendus. Il a choisi de ne pas nous dire ce qu'il a l'intention de faire de ces 12 milliards de dollars. Il s'agit du parti qui a défait les conservateurs en rejetant leur budget pour ensuite reprendre la plupart de leurs initiatives, aussitôt élu. Ce parti dont les membres protestaient contre la hausse des taux d'intérêts lorsqu'ils étaient dans l'opposition et qui les ont laissés monter librement après avoir repris le pouvoir, qui ont critiqué le ministre des Finances conservateur parce qu'il leur a demandé des pouvoirs d'emprunt avant de présenter son budget. C'est le même groupe qui demande maintenant au Parlement et aux Canadiens de lui faire confiance. Faites-nous confiance, disent les libéraux, et nous nous occuperons de vous. On peut dire qu'ils se sont bien occupés de nous. Ils y ont mis tellement de zèle qu'ils doivent maintenant emprunter plus que jamais auparavant pour maintenir le déficit colossal qu'ils ont créé.

De 1969 à 1979, le service de la dette publique a augmenté à un taux moyen de 17.7 p. 100. Depuis 1974, il augmente à un taux de 22 p. 100. Les libéraux se sont donc occupés de nous depuis 1979, si bien que l'intérêt sur la dette publique représente maintenant 15.4 p. 100 des dépenses fédérales. Le dossier est vraiment désastreux.

Le gouvernement conservateur devait administrer notre pays pendant toute une année financière avec un emprunt de 8.2 milliards de dollars, tout en offrant un crédit d'impôt sur l'hypothèque et l'impôt foncier. Voilà ce pour quoi mes commettants ont voté.

Une voix: Et la taxe de 18 p. 100?

M. Wenman: Ils ont voté également pour elle. Ils trouvaient cela acceptable. Les Canadiens de l'Ouest ont compris le problème. Voilà ce que je m'efforce de faire comprendre aux députés.

Une voix: Voilà ce que vous m'avez dit . . . que vous étiez riches.

M. Wenman: Que nous sommes riches? A mon avis, nous sommes tous riches au Canada, mais la principale richesse de l'Ontario c'est d'être le plus grand bienfaiteur de toute la Confédération.

M. Malone: Voilà pourquoi la tête de pont libérale s'arrête à Winnipeg.

M. Wenman: Vous avez tout à fait raison.

Où ceux qui en ont le plus besoin trouveront-ils un allégement? L'économie est en difficulté, sans perspective d'amélioration à l'horizon. Le gouvernement est contraint de persévérer dans la voie habituelle des subventions. J'ai été bien déçu aujourd'hui par le ministre de l'Immigration qui représente l'Ouest. Tout humaniste et excellent homme qu'il soit, il n'a pas su tenir compte de l'Ouest et de ses possibilités dans son programme de création d'emplois. C est sans doute à cause de son attachement au parti libéral ou encore parce qu'il n'est pas suffisamment de l'Ouest pour se sentir pris d'enthousiasme devant cette région et ses possibilités.

Je présente un bill d'initiative privée. Cela fait partie de mon programme législatif. Ce bill vise à restreindre les dépenses du gouvernement fédéral à un pourcentage fixe du produit national brut. De cette façon, nous serions assurés que les dépenses gouvernementales pourraient contribuer au bon fonctionnement de l'économie sans que leur volume vienne étouffer la productivité.

Jusqu'à ce que nous comprenions que les dépenses gouvernementales ne guériront pas tous nos maux et que les emprunts massifs ne régleront pas les problèmes qu'ils ont tout d'abord créés, jusqu'à ce que nous comprenions cela, il nous sera impossible de mesurer l'ampleur du potentiel économique de notre pays. Cette mesure, qui se propose de restreindre les dépenses gouvernementales, imposerait en fait une limite au produit national brut. Idéalement, bien sûr, une telle limite ne s'appliquerait qu'aux gouvernements provinciaux, mais de tels arrangements dépassent la compétence de la Chambre. Dans la conjoncture actuelle, il y a bien des choses à améliorer au sein du gouvernement fédéral lui-même.

Les dépenses du gouvernement fédéral sont passées de 17.8 p. 100 du produit national brut en 1970 à 21.3 p. 100 en 1978. Il n'y a tout simplement rien qui puisse empêcher les dépenses du gouvernement fédéral d'atteindre 30, 50 ou même 75 p. 100 du produit national brut, sauf le fait, bien sûr, que le gouvernement devrait emprunter plus d'argent pour ce faire. Voilà exactement ce qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui.

Combien le gouvernement empruntera-t-il l'an prochain? Sera-ce 16 milliards ou 20 milliards de dollars? Où tout cela finira-t-il? Pouvons-nous croire que les provinces vont limiter leurs dépenses lorsqu'elles sont témoins des largesses du gouvernement fédéral qui dépense sans compter l'argent des Canadiens? Il est malheureux que le gouvernement ait besoin d'un bill pour limiter ses propres excès. Il devrait pouvoir le faire volontairement.

Je croyais naïvement que le Parlement était censé de jouer ce rôle de chien de garde. Le Parlement a malheureusement un bien faible rôle à jouer en ce qui a trait au contrôle des dépenses, puisque le gouvernement a fait en sorte que certaines questions fiscales échappent à l'autorité du Parlement. Il semble maintenant que celui-ci ne puisse même pas étudier les projets de dépenses, car le gouvernement n'a aucunement l'intention de nous dire ce qu'il veut faire de ces 12 milliards de dollars. Le gouvernement n'a pas du tout l'intention de déposer un budget avant que le bill n'ait été adopté.

M. Malone: Revenez constamment à la mangeoire.

M. Wenman: De toute évidence, il faut qu'il y ait un certain contrôle extérieur. En fait, le débat de ce soir à la Chambre des communes constitue une partie de ce contrôle.

Pour conclure, je voudrais rappeler aux députés que l'un des motifs de l'aliénation de l'Ouest est la croissance du gouvernement central. Ce bill favorise cette croissance. Parce que cette mesure favorise la croissance et les abus de dépenses illimitées, je ne puis l'appuyer. Je suis impatient d'entendre la réponse du ministre à ce sujet.

[*Français*]

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le président, j'aimerais aujourd'hui réfuter les reproches adressés au gouvernement par le critique financier de l'opposition dans son discours de la semaine dernière. Mes observations iront du général au particulier. Sur un plan général, je commencerai par expliquer pourquoi le gouvernement a besoin de pouvoir d'emprunt, et pourquoi la Chambre devrait approuver le projet de loi dont elle est saisie. Je donnerai également un certain nombre de renseignements pour répondre aux questions précises posées par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dans le cadre de l'étude du projet de loi. Je terminerai par quelques observations sur certaines questions plus générales soulevées par le député et par d'autres députés.

[*Traduction*]

Je voudrais d'abord affirmer, contrairement à ce que prétend le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), que le ministre des Finances (M. MacEachen) a été franc envers la Chambre. Dans sa déclaration du 21 avril, il a fait une projection de la situation financière pour 1979-1980 et 1980-1981, en prévision de l'étude par le Parlement du bill sur le pouvoir d'emprunt. Ces données devaient servir de documentation pour cette étude.

En communiquant ces renseignements à la Chambre aussi rapidement, le ministre s'est montré consciencieux. Le Parlement ne siégeait que depuis une semaine lorsque le ministre a fait cette déclaration. C'est là la preuve, il me semble, de l'importance que le ministre attache à tenir le Parlement au courant de la situation financière du gouvernement.

Le député de Saint-Jean-Ouest a reproché le ministre des Finances de n'avoir pas présenté au Parlement un plan financier. Il prétend également que le ministre devrait présenter un budget avant la fin juin. De tous les députés, le député de Saint-Jean-Ouest est certes bien placé pour savoir à quel point il est difficile d'établir un plan financier.

M. Blenkarn: Pondez-nous donc un budget. Pourquoi êtes-vous incapable d'en présenter un?

M. Evans: Ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire à la hâte. Il est important de prendre son temps et de faire du bon travail.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Règlement!

● (2100)

M. Evans: Pour répondre aux remarques des députés d'en face, je dirai que c'est la raison pour laquelle le député de Saint-Jean-Ouest a attendu sept mois avant de présenter son budget.

Il faut résoudre certains aspects compliqués de la planification des dépenses. Le gouvernement précédent a établi le système de gestion des dépenses par enveloppes. C'est une amélioration appréciable par rapport au système précédent, selon moi, mais si l'on veut qu'il fonctionne bien, les comités du cabinet concernés doivent avoir le temps nécessaire pour dresser des plans stratégiques et étudier avec soin chaque question avant que le cabinet ne mette la dernière main à un plan financier. Les députés d'en face savent certainement qu'il faut du temps pour régler une question de cette importance.

Il y a une autre question difficile, c'est l'établissement du prix de l'énergie. Je n'ai pas à rappeler aux députés que le gouvernement précédent a voulu conclure une entente avec les provinces sur le prix de l'énergie et qu'il n'y était pas encore parvenu après sept mois de pouvoir. Le gouvernement actuel négocie présentement avec les provinces productrices d'énergie. Il est important de ne pas créer un climat qui rende les négociations encore plus difficiles.

[*Français*]

Le ministre déposera son budget lorsqu'il estimera ces questions réglées de façon satisfaisante. Le budget comportera le plan financier du gouvernement. Je ne suis pas en mesure de préjuger du moment où le ministre sera prêt à présenter son budget. J'aimerais maintenant en revenir aux raisons pour lesquelles nous sollicitons l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars. Dans sa déclaration du 21 avril, le ministre des Finances (M. MacEachen) prévoyait pour 1980-1981 des besoins financiers de 11.7 milliards de dollars. Cette projection était basée sur la structure actuelle des recettes et des dépenses. Le ministre avait également fait remarquer que la mise en œuvre d'un double système de prix du pétrole pourrait à elle seule réduire les besoins financiers jusqu'à un milliard de dollars. Si cette économie se réalisait, un calcul simple permet de voir que les besoins financiers pourraient descendre à 10.7 milliards de dollars. Les besoins financiers se situent donc entre 10.7 milliards et 11.7 milliards de dollars.

[*Traduction*]

Nous demandons le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars afin d'être en mesure de répondre à ces besoins financiers et d'avoir de la marge en cas d'imprévus. Le gouvernement manquerait de jugement, à mon sens, s'il prévoyait demander un pouvoir d'emprunt plus d'une fois par année. Les députés auront l'occasion de débattre les prévisions budgétaires et le budget, et de dire ce qu'ils pensent des politiques financières du gouvernement, sans qu'il soit nécessaire de consacrer le peu de temps dont le Parlement dispose à une étude plus fréquente des bills demandant un pouvoir d'emprunt.

Je vais maintenant répondre à certaines questions que le député de Saint-Jean-Ouest a posées. Je répondrai ensuite à celles des autres députés.

Premièrement, pour ce qui est des chiffres mis à jour relativement au coût exact du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, il est vrai que le ministre s'est engagé à donner ces chiffres à la Chambre. Si on ne les a pas donnés plus rapidement, c'est qu'il a fallu un certain temps pour établir le coût exact du programme. Après l'avoir fait, on estime que les hausses récentes du prix international du pétrole porteraient le coût du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole à 3.32 milliards cette année et que le déficit de la caisse renouvelable d'indemnisations pétrolières qui sert à financer Syncrude atteindrait 275 millions de dollars.

On s'est également inquiété de l'endettement et des frais de la dette publique. Au 31 mars 1980, la valeur totale des bons du Trésor en circulation était de 16.3 milliards. La valeur totale des obligations négociables canadiennes en circulation s'élevait à 32.9 milliards. La valeur totale des obligations d'épargne du Canada se chiffrait à 18.1 milliards.

M. Blenkarn: A quelle date?

M. Evans: Au 31 mars 1980. Environ 28 p. 100 des obligations négociables en circulation étaient des obligations à long terme, c'est-à-dire qui ne viennent à échéance qu'après une période de dix ans. Sur les 72,2 milliards de dollars de dettes non échues, 67.5 milliards sont payables en dollars canadiens et 4,7 milliards en devises étrangères.

Le 21 avril, le ministre a déclaré que les frais de la dette publique étaient de l'ordre de 10,750 millions en 1980-1981, ce qui représente 17.8 p. 100 de la totalité des débours du gouvernement et 3,7 p. 100 du produit national brut. On estime actuellement à 8.6 millions les frais de la dette publique pour 1979-1980, soit le même pourcentage que celui qui figurait dans le budget du député de Saint-Jean-Ouest. Les derniers renseignements à ce sujet ne seront disponibles qu'en août et nous serons heureux de communiquer aux députés le chiffre définitif à ce moment-là.

[*Français*]

Le député a aussi demandé quelle proportion des fonds . . .

[*Traduction*]

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le secrétaire parlementaire peut confirmer ce qu'il vient de dire, soit que le service de la dette coûtera 8.6 milliards de dollars cette année.

M. Evans: Non, monsieur l'Orateur. Le chiffre que j'ai donné, l'estimation actuelle de ce que coûtera la dette publique pour l'année financière 1979-1980 se terminant le 31 mars 1980, est de 8.6 milliards. C'est le chiffre qui figurait au budget de décembre 1979 du député de Saint-Jean-Ouest. Voilà ce que représente ces 8.6 milliards de dollars.

[*Français*]

Monsieur le président, le député a aussi demandé quelle proportion des fonds empruntés par le gouvernement serait sur le marché des capitaux et auprès du Régime public de pensions. Les fonds seront empruntés en totalité sur le marché. Le pouvoir d'emprunt prévu dans le projet de loi à l'étude ne tient pas compte de l'augmentation des engagements envers le Régime public de pensions. Ce dernier devrait assurer au

gouvernement 2.3 milliards de dollars au cours du présent exercice.

[*Traduction*]

Je répondrai maintenant à quelques points d'ordre général soulevés par le député de Saint-Jean-Ouest. D'abord, le député est d'accord avec M. Carl Beigie qui, selon *The Globe and Mail*, avait déclaré que le Canada ne commencerait à résoudre ses problèmes d'inflation que lorsque le déficit fédéral diminuerait. Le député semble croire que lui et M. Beigie sont d'un avis contraire à celui du ministre.

Pour mettre les choses au point, je lui conseille de relire la déclaration du 21 avril. Le ministre y a clairement affirmé ce qui suit: «je veillerai tout particulièrement à ce que le déficit et les besoins financiers du gouvernement diminuent à mesure que la croissance économique reprendra». J'estime, moi aussi, que c'est ce qu'il devrait faire.

Le député de Saint-Jean-Est a pertinemment fait remarquer que le gouvernement est autorisé à emprunter pour rembourser des valeurs qu'il a émises et il a demandé en quoi cela influait sur le pouvoir d'emprunter. Il a mentionné en particulier le rachat des obligations d'épargne du Canada depuis le 1er avril 1980. Le rachat net de ces obligations s'élève jusqu'à maintenant à 1.3 milliard de dollars pour la présente année financière, montant que le gouvernement a par conséquent dû trouver ailleurs. Il y est arrivé en contractant une dette négociable avant tout appuyée sur les bons du Trésor. Ce changement de source de financement, qui a permis de remplacer les obligations d'épargne du Canada par des titres négociables, n'a ni produit de nouvelles liquidités ni entamé le pouvoir d'emprunt de 2.9 milliards de dollars qui restait le 1er avril de cette année. Le député a déclaré que le gouvernement disposait d'un pouvoir d'emprunt non encore utilisé de 2.9 milliards de dollars en date du 1er novembre 1979 et qu'il était possible de le reporter. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a précisé que tel était encore le cas le 1er avril 1980 et le député voulait savoir ce qu'il en est au juste. En fait, la loi sur le pouvoir d'emprunt, 1979-1980, qu'a déposée le député en octobre dernier pour donner au gouvernement un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 7 milliards de dollars, contenait une disposition stipulant que le nouveau pouvoir entrerait en vigueur le 1er novembre 1979. C'est ainsi que toutes les sommes empruntées entre le 1er novembre 1979 et le 31 mars 1980 ont été imputées à ce pouvoir et que les 2.9 milliards de dollars qui restaient le 1er novembre 1979 sont demeurés intacts. Étant donné que tout pouvoir d'emprunt non utilisé . . .

● (2110)

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire combien le gouvernement a, en fait, emprunté, entre le 1er novembre et le 1er mars, en vertu du pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars?

Des voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député d'Ottawa-Centre.

M. Evans: Je dois malheureusement informer le député que je n'ai pas ce renseignement sous la main, mais je lui promets de le lui communiquer sous peu.

Comme au 31 mars 1980 la partie inutilisée du pouvoir d'emprunt prévu à la loi de 1979-1980, se trouvait annulée, le gouvernement a imputé au solde d'un pouvoir d'emprunt antérieur, soit 2.9 milliards de dollars, toutes les sommes empruntées depuis le début de la présente année financière, soit depuis le 1er avril 1980. Jusqu'ici le gouvernement a emprunté 1.645 milliard de dollars en émettant des bons du trésor et 1.625 milliard en émettant des bons négociables, dont une émission vendue le 13 mai qui doit être délivrée le 1er juin. Par ailleurs, les rachats d'obligations d'épargne du Canada ont représenté 1.35 milliard de dollars. De plus, nous avons tiré 357 millions de dollars de nos crédits confirmés en avril. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) voulait savoir comment le gouvernement comptait obtenir la somme de 12 milliards de dollars que nous demandons l'autorisation d'emprunter.

M. Blenkarn: Combien reste-t-il?

M. Evans: Le député comprend, j'en suis persuadé, que les liquidités qu'on peut recueillir pour financer les besoins de trésorerie en émettant divers titres au Canada varient d'une année à l'autre, selon la situation économique et financière du moment. Le programme effectif de la dette pour les deux dernières années financières montre comment on a réussi jusqu'ici à répondre aux besoins de trésorerie. On en trouve un exemple dans le tableau intitulé «Besoins de trésorerie et sources de financement» que j'ai l'intention de déposer.

En 1978-1979, les opérations de change ont réduit sensiblement les besoins de trésorerie et le programme de la dette s'élevant à 8.8 milliards a majoré de 1.9 milliard le solde en espèces. Durant l'année financière 1979-1980, les opérations de change n'ont eu presque aucune influence sur les besoins de trésorerie et ont été financées grâce à une réduction des soldes en espèces qui s'étaient accumulés l'année précédente et du programme de la dette s'élevant à 7.9 milliards. En 1979-1980, on a fait un plus grand usage qu'en 1978-1979 des bons du Trésor et des obligations négociables et des obligations d'épargne du Canada ont été rachetées durant l'année financière. Durant l'année financière 1980-1981, nous ne nous proposons pas d'utiliser une si forte proportion des soldes en espèces pour financer les besoins de trésorerie. Nous chercherons donc à répondre à tous les besoins de trésorerie en nous adressant au marché des capitaux. Comme le gouvernement accorde moins d'importance depuis un certain temps au rôle des obligations d'épargne du Canada, nous ne comptons pas nous procurer beaucoup d'argent de cette provenance durant l'année financière 1980-1981. Nous avons également eu recours davantage aux bons du Trésor cette année. Nous comptons donc que la proportion de la dette qui sera financée au moyen de bons du Trésor sera plus forte que durant les deux dernières années financières, et que la proportion financée au moyen d'obligations négociables se rapprochera de celle qui avait été financée de cette façon en 1978-1979.

[*Français*]

Le député s'est enquis de nos intentions au sujet des obligations d'épargne du Canada et du volume de rachat que le gouvernement pouvait absorber. Je conviens avec le député que le gouvernement devrait continuer de diminuer ses recours aux OEC. Cette politique est d'ailleurs suivie depuis 1974. Ainsi la proportion des OEC en circulation par rapport à son ensemble de la dette libellée en dollars canadiens est descendue d'un sommet de 43 p. 100 en 1975 à un niveau d'environ de 27 p. 100 actuellement.

[*Traduction*]

Le député a demandé combien d'OEC nous sommes en mesure de rembourser. Jusqu'ici, le montant des remboursements nets effectués au cours de l'année budgétaire s'élève à 1.3 milliard, montant qui a été couvert par nos liquidités. Ces dernières semaines nous avons compensé la presque totalité de cette sortie d'espèces au moyen d'emprunts sur effets négociables. Très récemment, le montant net des OEC présentées au remboursement a connu une chute marquée, consécutive pour une grande part à la baisse rapide des taux d'intérêt qui a en grande mesure comblé l'écart qui existait entre les intérêts sur émissions en cours d'OEC et sur effets concurrents. Nous pensons que ce problème des rachats d'OEC est terminé.

Le député de Saint-Jean-Ouest a également demandé à connaître la répartition de la dette de l'État par catégorie d'effets—combien à court terme, combien à long terme et combien en monnaies étrangères. La réponse à ces questions figure dans la Revue de la Banque du Canada. Je donnerai quand même l'essentiel de la structure actuelle de la dette (fin mars 1980).

TITRES DIRECTS ET GARANTIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

(en millions de dollars)

Libellés en dollars canadiens		pour-cent
Bons du Trésor	16,325	23
Obligations négociables	32,939	44
OEC	18,189	26
Total	67,453	93
Libellés en monnaies étrangères	4,701	7
	72,154	100

L'échéance moyenne des titres de l'État est de sept ans et deux mois, contre trois ans et onze mois à la fin de 1974. Non compris les emprunts et OEC, 49 p. 100 de la dette directe et garantie avait une échéance inférieure à trois ans, 17 p. 100 de trois à cinq ans, 6 p. 100 de cinq à dix ans et 28 p. 100 de dix ans et plus.

Le député a demandé quel pourcentage de la dette intérieure avait été souscrit par la Banque du Canada l'an dernier et quel pourcentage va l'être dans l'année budgétaire en cours.

● (2120)

Bien que je ne puisse pas prédire qui achètera les titres du gouvernement durant le reste de la présente année fiscale, le tableau suivant, dont je ferai lecture à la Chambre, révèle la répartition des titulaires des titres négociables pour l'année 1979-1980 et les changements survenus jusqu'au 21 mars de cette année. Au 31 mars 1980, la Banque du Canada détenait 14.6 p. 100 des titres négociables canadiens du gouvernement du Canada. Au 21 mai de cette année, elle en détenait 12.7 p. 100, ce qui signifie une baisse de 1.9 point. Les comptes du gouvernement en détenaient 1 p. 100 au 31 mars 1980, et cette proportion baissait à .9 p. 100 au 21 mai 1980. Les banques à charte en détenaient 9.7 p. 100 au 31 mars et cette proportion passait à 10 p. 100 au 21 mai 1980, marquant une augmentation de .3 p. 100. Le public en général en détenait 24.5 p. 100 au 31 mars 1980, et il en détient maintenant 27.9 p. 100 au 21 mai.

Comme les chiffres le démontrent, c'est le grand public qui finance la majeure partie de la dette du gouvernement au cours de la présente et de la précédente années fiscales. Pour l'année 1980-1981, la Banque du Canada a jusqu'ici été un important vendeur net des titres du gouvernement du Canada.

Le député de Saint-Jean-Ouest a déclaré que les frais d'intérêt sur la dette à l'étranger se chiffraient à 326 millions de dollars en octobre dernier, et il a demandé quel en est maintenant le montant net.

En réponse à la première question, je dirai que les intérêts sont à peu près les mêmes qu'en octobre dernier mais j'aurais bien du mal cependant à déterminer quels sont les intérêts nets. Dans la mesure où les devises étrangères obtenues au moyen de ces emprunts se trouvent dans des réserves de change officielles, elles sont investies dans des obligations à court terme du gouvernement des États-Unis. Dans la mesure où les dollars américains sont convertis en dollars canadiens par des transactions de change, les dollars canadiens sont déposés dans des banques à charte canadiennes où ils rapportent des intérêts à un taux équivalent à 90 p. 100 du taux actuel des bons du Trésor. Les balances de caisse du gouvernement se trouvent donc ainsi accrues, ce qui compense les emprunts qu'on doit contracter au Canada.

C'est en 1978 et au début de 1979 que le gouvernement a emprunté le plus de devises étrangères, et puisque les réserves officielles de dollars américains sont actuellement d'environ 1.8 milliard de dollars, le produit est pour la majeure partie déposé dans des banques canadiennes où il rapport environ 10.35 p. 100 d'intérêt, ou encore il a servi à compenser les emprunts contractés au Canada aux taux élevés actuels.

Les devises américaines dans les réserves officielles rapportent actuellement environ 8 p. 100 d'intérêt. En général, l'intérêt sur les emprunts étrangers est inférieur à ce taux.

Ceci dit et pour tenter de répondre aussi fidèlement que possible aux questions posées par le député de Saint-Jean-Ouest, je voudrais revenir sur certaines questions qu'ont soulevées d'autres députés. Je voudrais tout d'abord reprendre ce que le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a déclaré la semaine dernière dans son intervention au sujet du bill C-30. Je voudrais citer des passages tirées des déclarations faites par les députés et essayer de faire une évaluation franche de la réponse qu'on peut donner à chacune de ces déclarations.

Tout d'abord, le député d'Edmonton-Est a déclaré:

> Il est intéressant de remarquer que, dans ce nouveau Parlement, on nous laisse entendre que la proportion des dépenses fédérales par rapport au produit national brut augmentera de 2 p. 100 en un an, c'est-à-dire qu'elle passera d'environ 20 p. 100 à 22 p. 100 du produit national brut.

Cela est faux. Comme le député d'Edmonton-Est sera en mesure de le constater lorsque nous présenterons le budget, les dépenses du gouvernement fédéral, en tant que pourcentage du PNB, ne s'écarteront pas de la marge dans laquelle elles se trouvent depuis 1975.

De légères fluctuations peuvent se produire dans un sens ou dans l'autre à cause des changements dans le produit national brut, mais le député peut avoir l'assurance qu'elles n'atteindront certainement pas 2 points de pourcentage.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que le secrétaire parlementaire ne voudrait pas induire la Chambre en erreur avec la dernière déclaration qu'il vient de faire. Je crois qu'il se devrait d'ajouter que l'une des raisons pour lesquelles le pourcentage a diminué réside dans la très forte hausse des dépenses publiques annoncée dans le mini budget, ainsi qu'on l'a appelé, qu'a déposé le ministre des Finances au début de la présente session.

M. Evans: Non, monsieur l'Orateur, comme vient de le dire le député, je ne voudrais pas que l'on puisse m'accuser d'induire la Chambre en erreur ni essayer de le faire d'aucune façon. Il n'empêche que cette déclaration a été faite par le député d'Edmonton-Est et que j'y ai répondu en communiquent la meilleur estimation que nous puissions faire du pourcentage du produit national brut que représenteront les dépenses fédérales. Nous pouvons lui dire qu'à la fin de la présente année financière, elles seront du même ordre que celles de 1975 et qu'elle n'augmenteront certainement pas de deux points de pourcentage par rapport à l'année dernière.

Il y a une autre déclaration à laquelle je voudrais répondre, si vous le permettez. Le député d'Edmonton-Est a déclaré et je cite:

> La dette fédérale a atteint de dangereuses proportions.

Je l'ai entendu dire par un bon nombre de députés d'en face au cours du débat sur le bill C-30. En fait, la dette nette atteindra 26 p. 100 du produit national brut en 1980. C'est la dette nette. Cela ne représente pas un pourcentage alarmant du produit national brut. En fait, c'est inférieur au pourcentage de 1966 qui était de 27.7 p. 100 et nettement moins que les 33 à 34 p. 100 enregistrés entre 1957 et 1962 lorsque les députés d'en face formaient le gouvernement.

Le député de South Shore (M. Crouse) a soulevé une autre question, et je vais vous citer ce qu'il a déclaré:

> Comme dans sa déclaration du 21 avril le ministre des Finances prévoyait des exigences budgétaires de 11.73 milliards, pourquoi demande-t-il 12 milliards? De plus, il y a aussi le pouvoir d'emprunt de 2.9 milliards dont le gouvernement ne s'est pas prévalu et qui est reporté. En fait, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 14.9 milliards.

Puis, le député a posé la question suivante:

> Pourquoi le gouvernement a-t-il besoin de cette somme alors que ses besoins s'élèvent seulement à 11.73 milliards?

Comme je l'ai déjà dit, le pouvoir d'emprunt de 12 milliards que demande le gouvernement correspond à ses exigences budgétaires. Il faut également une marge pour faire face aux imprévus tels que les emprunts en devises étrangères que nous pourrions être amenés à faire à la suite de nos opérations de change. Cela ne veut pas dire que ce besoin est imminent ou que le gouvernement a déjà une idée précise de la valeur du dollar. Il s'agit uniquement d'une marge de manœuvre. En outre, tout pouvoir d'emprunt non utilisé accordé par le bill C-30 expirera au 31 mars 1981.

Dans la déclaration qu'il nous a faite à la Chambre, vendredi je pense, le député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish) a fait une déclaration qui mérite également une réponse et je cite:

> En fait, en 1969, le gouvernement avait un excédent de 605 millions de dollars. En une seule décennie, la situation a changé et nous nous retrouvons aujourd'hui avec un déficit de 16.185 milliards.

Comme il est membre du comité directeur des comptes publics, le député de Battlefords-Meadow Lake devrait savoir que le chiffre de 16.185 milliards pour l'année financière 1978-1979 ne reflète pas vraiment la situation financière du gouvernement.

Ce chiffre tient compte des redressements comptables des années précédentes. Le député de Saint-Jean-Ouest a donné le chiffre exact dans son dernier budget et comme nous le savons tous il s'agit de 12.103 milliards.

Un peu plus tard, au cours de ce débat, le député de York-Peel (M. Stevens) a fait deux ou trois déclarations qui méritent également une réponse, je pense.

● (2130)

D'abord, et je cite:

> Dans l'analyse effectuée au printemps 1980, le Frieberg Mercantile Group donne un intéressant tableau comparatif de l'indice des prix à la consommation, de l'augmentation des prix de gros et du solde du compte courant dans dix des pays les plus industrialisés du monde. Le premier porte sur l'indice des prix à la consommation. Il classe le Canada au sixième rang.

Bien que je ne puisse porter de jugement sur la validité du tableau comparatif de l'indice des prix à la consommation du Friedland Mercantile Group, sauf pour signaler que la méthodologie statistique varie d'un pays à l'autre et d'un statisticien à l'autre, d'autre part dans le dernier numéro de la revue très estimée *The Economist* on classe le Canada quatrième sur dix au taux de 9.5 p. 100 comparativement à l'année précédente pour le dernier mois disponible, soit légèrement derrière l'Allemagne de l'Ouest à 6 p. 100, la Hollande à 6.5 p. 100 et le Japon à 8 p. 100; et bien avant des pays comme la France à 13.5 p. 100, l'Italie à 20.5, la Suède à 13.5, les États-Unis à 14.5 et le Royaume-Uni à 20 p. 100 d'inflation. Le député de York-Peel (M. Stevens) a en outre déclaré:

> Par exemple, la revue fait ressortir, entre autres, le déséquilibre considérable entre le Canada et les États-unis au chapitre des dépenses publiques. Je me reporte plus précisément à la page 149 de la revue, tableau 11.22.

Nous sommes ici pour discuter du bill C-30 qui a trait aux emprunts du gouvernement fédéral, mais le député de York-Peel remarquera au tableau 11.22 de la revue économique à laquelle il se reporte que le gouvernement canadien a dépensé 1 p. 100 de moins du PNB, à 21.5 p. 100, que le gouvernement américain à 22.5 p. 100.

Une voix: En quelle année?

M. Evans: Celle dont parle le député de York-Peel.

Enfin, j'aimerais me reporter encore une fois à ce qu'a dit le député de York-Peel, et je cite:

> . . . le tableau 11.21 de la page 148 établit une comparaison, sur le plan international, des dépenses des gouvernements centraux. Il est intéressant de remarquer que le gouvernement central d'un seul pays dépense plus que celui du Canada.

Sauf le respect que je lui dois, le député de York-Peel doit lire son exemplaire à l'envers. A la page 135 de l'étude qu'il a citée, on lit clairement que le Canada et la Suisse sont à égalité pour les plus faibles dépenses du gouvernement central, à 21 p. 100 du PNB, soit loin derrière la moyenne des neuf pays cités dans ce document, qui est de 31.5 p. 100 du PNB.

Une voix: Ne tronquez pas les faits.

Une voix: Ces chiffres sont trompeurs, John, et vous le savez.

M. Evans: Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), dans son intervention à la Chambre, a demandé ce que le ministre des Finances allait faire. Il a dit que le ministre ne devrait pas se contenter de venir demander 12 milliards de dollars à la Chambre sans donner aucun indice de ce qu'il compte faire de cet argent. Je renvoie simplement le député de Saint-Jean-Ouest aux prévisions de dépenses qui ont été déposées et étudiées par la Chambre; on y voit clairement les intentions du gouvernement en ce qui a trait aux dépenses.

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'hésite à le dire, mais le secrétaire parlementaire induit certes la Chambre en erreur. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) . . .

Des voix: Règlement!

M. Blenkarn: . . . en présentant les prévisions budgétaires déposées à la Chambre . . .

Des voix: Règlement!

M. Blenkarn: . . . a dit précisément que ces prévisions ne reflétaient pas les projets de dépenses du gouvernement. Si ces prévisions reflètent les projets de dépenses du gouvernement, nous en sommes satisfaits; mais le président du Conseil du Trésor a dit que ce n'était pas le cas.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) doit se rendre compte que d'autres députés ont invoqué le Règlement, d'abord, à cause du langage utilisé, qui est peut-être irrégulier ou non, et je voudrais que le député y songe quelque peu, et ensuite parce que le député semble vouloir entamer une discussion, et non pas soulever une objection. Dans les circonstances, je devrais donner la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans).

M. Evans: Monsieur l'Orateur, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées, les prévisions budgétaires constituent le programme officiel de dépenses du gouvernement, et cela jusqu'au dépôt des budgets supplémentaires. Chaque gouvernement présente non seulement un budget principal des dépenses, mais également des budgets supplémentaires. Les députés d'en face, quand ils étaient au pouvoir, ont eux aussi présenté un budget principal des dépenses et des budgets supplémentaires. Aussitôt que les budgets supplémentaires sont déposées, le budget principal des dépenses ne représente plus le programme officiel des dépenses du gouvernement. Mais jusqu'au dépôt de ces budgets supplémentaires, le budget principal des dépenses représente bel et bien le programme de dépenses du gouvernement. De toute façon, le gouvernement présente toujours des budgets supplémentaires, car les conditions évoluent.

Le ministre des Finances actuel est préoccupé par le déficit. Je tiens à ce qu'on me comprenne bien et j'espère que nos collègues d'en face m'écoutent. Le ministre travaille d'arrache-pied en ce moment à la préparation d'un budget, mais vous le savez tout autant que moi, tout dépend, comme je l'ai dit plus tôt, de la mise au point d'un régime financier destiné à nous assurer la péréquation dont a parlé, ici même, ce soir, par exemple, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), et aussi du consensus pour programme énergétique national. Tant que nous n'aurons pas réglé ces problèmes, il serait simplement inopportun de présenter un budget. Pendant tout ce débat sur le bill C-30 j'ai entendu les échos d'une schizophrénie régionale et bien d'autres choses encore. D'une part les députés disent que nous devrions réduire le déficit—nous sommes d'accord sur ce point et le ministre cherche des moyens de le faire—et d'autre part les députés d'en face nous demandent de dépenser davantage dans chacune de leurs régions. On ne peut gagner à la fois sur tous les tableaux; on ne peut réduire le déficit et accroître les dépenses en même temps.

Des voix: Bravo!

Une voix: Écoutez et instruisez-vous.

M. Evans: J'aimerais dire en terminant que nous devons tous voir notre pays comme un tout. Si nous voulons réduire le déficit, nous devons tous faire notre part. Si nous voulons beaucoup de développement régional, il nous faudra nous entendre sur les priorités. Par le budget qu'il est en train de préparer, le ministre s'efforcera de répartir équitablement le fardeau des privations qu'apportera la réduction du déficit et de remanier honnêtement nos priorités nationales.

Ce soir j'ai essayé de répondre au grand nombre de questions que les députés d'en face ont soulevées à propos du pouvoir d'emprunt et de l'endettement du gouvernement, et qui ont porté dans une certaine mesure sur ce que le gouvernement prévoyait dépenser, sans lui demander de présenter un budget officiel. Je pense que le moment est venu pour nous d'adopter ce bill et de poursuivre les travaux de la Chambre, c'est-à-dire de passer à d'autres mesures d'une extrême importance. Il faut mettre fin aux tactiques d'obstruction que l'on a utilisées, que l'on utilise ce soir et qu'on utilisera demain pour empêcher l'adoption de ce bill juste et honnête, ce bill qui demande un pouvoir d'emprunt tout comme ceux que les ministres des Finances de tous les gouvernements précédents ont présentés. Je pense que nous devrions accélérer l'étude de ce bill, l'adopter et passer à autre chose.

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait répondre à quelques questions. Pourrait-il nous dire, pour la fin de mai—car nous sommes maintenant en juin et il a peut-être ces chiffres—ou, mettons pour le 15 mai, combien d'obligations d'épargne du Canada, d'obligations réalisables ordinaires et d'obligations ordinaires détenues par la Banque du Canada sont en circulation . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député de Mississauga-Sud encore une fois, mais il ne s'agit pas là à mon avis d'un rappel au Règlement de la Chambre. Il est reconnu que lorsqu'un député n'a pas entièrement épuisé le temps qui lui était alloué pour prononcer son discours, un autre député, comme le député de Mississauga-Sud en l'occurrence, peut, avec sa permission, lui poser une question. Mais il doit y avoir une limite. Donc, la présidence accordera une question qui, espérons-le, ne contiendra pas trop d'éléments et nous pourrons ensuite passer la parole au prochain député.

• (2140)

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, je présume que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) est intervenu ce soir pour répondre à un certain nombre de questions posées par des députés de ce côté-ci des banquettes. Malheureusement, il n'a pas répondu à toutes les questions. J'espérais que nous pourrions abuser suffisamment de son amabilité pour qu'il éclaircisse certaines questions auxquelles je crois, non seulement les députés de mon parti, mais la population du Canada aimeraient avoir une réponse.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il n'est pas possible de répondre verbalement à la Chambre ce soir aux questions que l'honorable député de l'opposition semble s'apprêter à poser. Je lui suggère donc de me soumettre les questions. Je vais y répondre et je lui rendrai la réponse le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'informer le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) que je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire. J'ai essayé d'accorder quelques minutes pour que l'on éclaircisse un point, mais une fois de plus, le député de Mississauga-Sud semble indiquer qu'il a une série de questions à poser . . .

M. Blenkarn: Je n'ai qu'une seule question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): . . . cela n'est pas conforme au Règlement de la Chambre. Nous avons déjà tenté l'expérience à deux reprises, et je regrette que la présidence ne doive procéder et accorder la parole au prochain député.

M. McDermid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai essayé d'attirer l'attention de Votre Honneur seulement pour que l'on éclaircisse brièvement une question. Ce n'est pas la peine d'échanger du courrier, mais je me demande si le secrétaire parlementaire peut répondre. Si j'ai bien compris sa déclaration, le secrétaire parlementaire dit que le Canada a actuellement une dette d'environ 72 milliards de dollars. Outre ces 72 milliards de dollars, doit-on inclure les 12 milliards de pouvoir d'emprunt que le gouvernement essaie d'obtenir? Est-ce exact?

Une voix: Cela fait un total de 84 milliards de dollars!

M. Evans: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, en se fondant sur la dette nette, ces chiffres sont exacts. Mais on parle bien de dette nette et je crois que le député doit connaître la distinction entre la dette nette et la dette brute.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) d'avoir répondu ce soir à bon nombre de questions. Malheureusement, je crois qu'il a détruit tout l'effet de son discours en accusant l'opposition de tactiques dilatoires. Je lui ferai respectueusement remarquer que s'il a manifesté ce soir une attitude très constructive et qu'il a présenté ce que je pense être un excellent discours, c'est peut-être parce que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont à juste titre refusé de donner au gouvernement le genre de blanc-seing qu'il semblait rechercher. Si le secrétaire parlementaire ou le ministre avaient été plus sincères dès le départ, je crois que la Chambre aurait pu économiser beaucoup de temps et que cela aurait épargné aux députés de ce côté-ci de la Chambre le temps et l'effort requis pour poser toutes les questions pertinentes auxquelles le secrétaire a finalement répondu ce soir.

Le discours du secrétaire parlementaire m'a beaucoup intéressé. Il avait tout à fait raison lorsqu'il a parlé de la différence entre la dette nette et la dette brute. Les députés savent que pour l'année financière 1980, la dette nette s'élève à 67 milliards de dollars, si je ne m'abuse. C'est la dette publique brute moins certains avoirs. Parmi ces actifs figurent habituellement des choses comme les prêts remboursables consentis à des sociétés de la Couronne et à des gouvernements du pays, et des placements sous forme de participation dans des entreprises comme Petro-Canada et la Corporation de développement du Canada. Je crois que la dette brute pour l'année financière 1979-1980 était de 105 milliards, une somme absolument inouie. Je conclus également de ce que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a dit que les intérêts sur la dette publique brute pour l'année financière 1980-1981 s'élèveront à 10.3 milliards de dollars, ce qui représentera, toujours selon lui, 17.7 p. 100 des dépenses budgétaires du gouvernement.

Ces considérations sont très ésotériques pour la plupart d'entre nous. Je ne prétends pas comprendre toutes les subtilités de la finance. J'ai toujours dit que lorsqu'on dépense plus qu'on ne gagne, on se détruit en essayant de survivre. Je comprends cela, mais je sais aussi que la dette publique totale a énormément augmenté depuis mon arrivée à la Chambre, il y a neuf ans. Que nous nous penchions sur les proportions et l'importance de la dette ou non, il faut bien reconnaître et souligner le fait que notre déficit est actuellement aussi important que ne l'était le budget total du gouvernement quand j'ai été élu député pour la première fois. Je laisse à mes confrères le soin de juger si c'est aussi alarmant quand on compare ces chiffres à notre PNB. Quoi qu'il en soit cela reste un chiffre impressionnant.

Alors que je cherchais des parallèles historiques et que je me demandais comment le parti libéral avait géré ses affaires financières tant au début, après son entrée au pouvoir, j'ai consulté l'ouvrage intitulé *Canadien Quotations ans Phrases, Literary and Historical* de Robert M. Hamilton. J'ai bien dit historique et non pas hystérique. Pour faire la part des choses et être juste et équitable, je me suis reporté au chapitre traitant du parti libéral. J'ai trouvé certaines choses flatteuses et tout à fait justifiées. J'ai par exemple trouvé une citation prononcée par William Lyon Mackenzie King devant ses partisans libéraux au mois d'août 1919. Je cite:

A l'exemple de ses chefs illustres qui ont si bien su le guider jusqu'ici, le parti libéral demeurera l'ardent défenseur de l'unité, de la bonne volonté et de l'ouverture d'esprit.

C'est là un excellent hommage. J'ai poursuivi ma lecture dans l'espoir de trouver un commentaire un peu plus objectif que l'opinion du chef du parti concernant l'attitude que le parti avait adoptée à l'origine à l'égard des dépenses, ainsi que des politiques fiscales et monétaires. J'ai eu la bonne fortune de trouver ce que je cherchais dans le supplément d'un numéro de 1891 de la *Gazette* de Montréal, journal que M. l'Orateur connaît fort bien. Il s'agit d'une citation du *People's Almanac* du peuple. Si j'en donne lecture, c'est que le jugement porté par le *People's Almanac* sur le parti libéral et sa capacité financière au tournant du siècle pourrait modifier légèrement le rythme du débat de ce soir. Voici cette citation:

See the faces of the Grits.

Grizzly Grits,

What a woe-begone expression at present o'er them flits.

They are thinking, thinking deeply

How to run this country cheaply

And they wonder

How in thunder

It is going to be done.

But the people—they who vote—of their twaddle take no note,

For they know the dismal, dreary, direful dole

Of the Grits

Of the moribund, morose and melancholy

Grits, Grits, Grits, Grits.

The greedy, grubby, garrulous old Grits.

Je ne pourrais jamais, quant à moi, dire quelque chose de ce genre, mais j'ai pensé qu'il serait utile de consigner ce passage tiré d'une source aussi objective que le *People's Almanac*. Le secrétaire parlementaire a certes prononcé un excellent discours, mais je crois qu'il est encore possible d'en faire une critique constructive et de proposer certaines façons d'affecter cette forte somme de douze milliards de dollars.

Pour lui rendre justice, j'avouerai que le secrétaire parlementaire a répondu à bon nombre de questions, mais il a ajouté, comme il se devait, en réponse à des observations émanant de notre côté de la Chambre, qu'il y avait bien sûr des détails qui manquaient encore. Mais avant cela, une chose qu'il a dite et que j'ai trouvée intéressante, c'est ce petit renseignement qu'il nous a donné et selon lequel, si j'ai bien noté, nous devons 4.7 ou près de 5 milliards de dollars à des pays étrangers et payables en la monnaie du pays prêteur. Si l'on songe à l'état du dollar canadien par rapport à la monnaie de la plupart des pays où nous contractons nos emprunts ces temps-ci, par exemple les États-Unis, la Suisse et l'Allemagne de l'Ouest, je suppose qu'il s'agit d'une dette bien supérieure à 4.7 milliards comme il semble à première vue. Pour être juste, je suppose qu'il faudra payer un escompte d'au moins 15 ou peut-être 20 p. 100 au moment de rembourser ces emprunts. Lorsque le secrétaire parlementaire répondra à d'autres questions, comme il l'a promis, pourrait-il nous dire quel escompte il nous faudra payer? Cela me ramène à l'observation qu'a faite le député de Hamilton Mountain (M. Deans) dans son intervention quand il s'est demandé quel besoin il y avait de prévoir cette autorisation particulière, explicite, à l'article 2 du bill, si nous avons déjà réussi à contracter une pareille dette. Peut-être cela concerne-t-il le commerce international. Je l'ignore. Comme vous le savez, Votre Honneur, le paragraphe 2 stipule très clairement que le présent gouvernement requiert le pouvoir assuré d'emprunter effectivement en devises autres que celles du Canada. J'ose espérer que tant que la valeur de notre monnaie par rapport à la plupart des autres devises ne se sera pas un peu améliorée, le gouvernement ne se prévaudra pas de cette option—que s'il en a déjà le pouvoir, il n'en usera pas, et que s'il ne l'a pas, mais arrive à l'obtenir, il en usera avec une extrême prudence.

● (2150)

Je pense que c'est le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui a fait remarquer, avec son calme et son pouvoir de persuasion habituels, que le dollar canadien venait loin derrière la plupart des devises du monde, y compris le kwacha zambien. J'ignore si nous avons des dettes à acquitter en kwachas, mais j'espère bien que non.

Je crois que lorsque le gouvernement réclame—à juste titre—une pareille somme d'argent, qui représente cinq milliards de dollars de plus que ce que réclamait le député de Saint-Jean-Ouest l'automne dernier, il incombe à un simple député comme moi d'y aller de quelques suggestions pour aider le gouvernement à trouver une meilleure utilisation pour cet argent en préparant son budget et ses budgets spéciaux.

Il me semble, par exemple, qu'à la lumière des récents événements internationaux, il est clair que s'il y a une façon pour les Canadiens de dépenser à bon escient leur argent durement gagné et emprunté, c'est d'améliorer la capacité de défense de notre pays et de jouer son rôle dans la défense du monde occidental.

Je sais que l'on a déjà cité ces chiffres et je ne voudrais pas gaspiller le temps de la Chambre, mais puisque l'on parle de PNB, de pourcentage des dépenses et ainsi de suite, il me semble que les députés seraient peut-être intéressés par les chiffres sur l'équilibre militaire publiés par l'Institut des études stratégiques de Londres.

Le pourcentage des dépenses gouvernementales de notre budget de 1979 était de 8.6 p. 100, c'est-à-dire bien moins qu'il nous a fallu pour assumer le service de la dette nationale. D'un autre côté, les États-Unis qui supportent le fardeau de la défense de l'Occident, ont dépensé 21 p. 100; le Royaume-Uni 11.5 p. 100; les Pays-Bas 9.1 p. 100; la Suède, un pays en principe neutre, 8.4 p. 100 et la Tchécoslovaquie 7.1 p. 100. Je sais qu'il est très difficile de donner des chiffres précis dans le cas de certains pays, particulièrement ceux de l'Est qui camouflent parfois leurs dépenses militaires sous d'autres postes.

Le pourcentage du PNB, qui est un autre moyen d'exprimer les priorités de ces pays, que j'ai pris au hasard traduit également les sommes qu'ils consacrent à leurs besoins militaires; 1.8 p. 100 est tout ce que notre pays consacre à sa défense; pour les États-unis le chiffre est de 5 p. 100; pour le Royaume-Uni de 4.7 p. 100; pour les Pays-bas de 3.3 p. 100; pour la Suède de 3.4 p. 100 et pour la Tchécoslovaquie de 3.8 p. 100. Il est évident que nous ne faisons pas notre part. Notre pays à faible population n'en contrôle pas moins un fort pourcentage de la surface terrestre et une part disproportionnée des ressources naturelles du globe. Je vous rappellerai à vous monsieur l'Orateur, et à mes collègues, qu'à moins de nous leurrer nous-mêmes, nous ne pouvons nous imaginer que nous sommes capables d'assurer la surveillance des trésors qui dorment là-haut, dans le Nord, encore moins de les défendre.

J'espère qu'en examinant l'usage qu'il ferait des fonds qu'il demande au Parlement de lui permettre d'emprunter, le gouvernement a pris le soin de songer à ce qu'il fera pour assurer l'avenir de cette partie importante de notre continent. Si on prend au sérieux les rapports qui nous viennent des différentes parties du monde, l'Union soviétique serait dans une position très, très intéressante. Sa machine militaire, ses moyens électroniques, la confusion relative qui règne dans l'Occident, à cause de cela, il se pourrait que d'ici 1985, les Russes soient tentés d'entreprendre une autre aventure militaire.

Chaque pays du monde occidental, y compris le nôtre, parce que nous sommes si près des États-Unis et que nous respectons si mal nos engagement militaires, chaque pays a le devoir d'agir immédiatement pour démontrer qu'il est prêt à agir.

Dernièrement, le magazine *Time* publiait une entrevue de Henry Kissinger. Ce dernier ayant été l'un des principaux architectes de la détente, il est intéressant de l'entendre dire qu'il est absolument nécessaire de faire savoir à l'Union soviétique que sa définition de la détente est tout simplement inacceptable. D'après lui, la détente, version soviétique, serait un moyen de venir à bout des États-Unis par la voie pacifique et les Russes doivent comprendre qu'ils ne peuvent entreprendre une offensive géo-politique sans détruire le contexte de détente. Il a ensuite donné la liste des empiètements soviétiques depuis 1975: l'envoi de troupes cubaines en Angola; l'envoi de troupes cubaines en Éthiopie; la construction de bases soviétiques dans le Sud-Yémen, en Éthiopie et en Libye; les occupations ces dernières années de l'Afghanistan; l'occupation du Cambodge par le Vietnam sous le couvert d'un traité d'amitié; le maintien d'une brigade soviétique à Cuba depuis 1976, soutient M. Kissinger, en dépit de toutes les sottises qui aient été dites.

Un article publié récemment dans le *Maclean's Magazine* rappelle l'anniversaire du massacre de la forêt Katyn en Pologne pour lequel l'Union soviétique a jusqu'ici essayé de blâmer l'Allemagne nazie. On commence maintenant à se rendre compte que ce massacre était l'œuvre des Soviétiques.

Je parle de tout cela uniquement pour montrer qu'à mon humble avis, il y a beaucoup de vrai dans la définition que Winston Churchill donnait de la diplomatie soviétique à l'époque où ses discours pittoresques et précis captivaient les parlementaires de tout le monde occidental. J'ignore où il se trouvait quand il a déclaré que l'Union soviétique agissait en diplomatie comme un voleur dans un hôtel: elle se promène dans les couloirs en essayant les portes jusqu'à ce qu'elle en trouve une qui soit ouverte.

La politique de détente du Canada a toujours été une politique de portes ouvertes, mais toutes les portes ont été ouvertes sur nos propres ressources. Sauf erreur, les établissements financiers du monde occidental ont prêté environ 60 milliards de dollars à l'Union soviétique. Puisque nous parlons de chiffres importants ce soir, je doute fort que l'Union soviétique puisse payer les intérêts sur cette dette et, dans ce cas, qu'arrivera-t-il à cet argent?

J'essaie de ne pas trop m'éloigner du sujet du bill, monsieur l'Orateur. Je tiens cependant à dire aux ministériels quel ordre de priorité ils devraient établir pour affecter la somme plutôt importante qu'ils demandent à la Chambre de leur accorder.

A propos d'une autre priorité, j'aimerais reprendre certaines paroles du secrétaire parlementaire. Je pense qu'il a parlé d'une politique vibrante de développement régional. Comme il l'a dit lui-même, nous ne pouvons pas en même temps réduire le budget et dépenser de l'argent. Par ailleurs, nous pouvons certainement revoir notre ordre de priorité. C'est presque un cliché de dire que c'est une bonne idée de dépenser de l'argent pour faire de l'argent.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané), dont j'appuie les objectifs et la philosophie, a parlé avec éloquence et de façon plutôt inusitée à la Chambre il n'y a pas longtemps quand il a demandé publiquement à ses collègues de lui accorder plus d'argent pour l'expansion économique régionale. Il importe de noter que ce ministère, qui est peut-être le ministère le plus important qui aie été créé depuis dix ans, recevait jadis environ 2 p. 100 du budget gouvernemental; il en reçoit maintenant à peine 1 p. 100. L'orientation du ministère a changé. La mesure qui régit ce ministère est presque périmée. Il faudrait certainement modifier la loi sur les subventions au développement régional, sur laquelle se fondent les subventions du ministère, pour que les subventions se conforment à des pratiques différentes et pour prévoir des délais suffisants. Le ministre le sait et je le savais moi-même quand j'étais ministre. Nous nous préparions à présenter une mesure pour améliorer le fonctionnement du MEER. Ce n'est cependant pas suffisant; il faudra affecter plus de fonds au MEER si nous voulons qu'il continue à jouer un rôle dans l'expansion économique du Canada.

● (2200)

Le comble, c'est que les paiements de transfert ont monté en flèche. Ce n'est pas si mauvais, sauf que le montant mis à la disposition du MEER ne cesse de décroître, ce qui démontre encore une fois la proportion de l'argent dont le gouvernement dispose pour créer la richesse que certains ministères désirent si ardemment—à juste titre—pour la distribuer à la population; que le montant est disproportionnellement plus élevé que celui destiné à des ministères comme celui de l'Industrie et du Commerce et le MEER pour mettre notre pays en valeur.

Certes, c'est une situation que nous devons considérer au regard de l'énorme montant que le gouvernement entend emprunter. Si grands que soient le montant de la dette et celui de l'emprunt, je me soucie moins du montant que le gouvernement emprunte que de la façon dont il entend le dépenser. Naguère, le gouvernement était atteint d'un complexe d'édifice—à ne pas confondre avec un complexe d'Oedipe—et il fallait qu'il en guérisse. Des édifices excellents et imposants comme celui de la Banque du Canada, c'est bien beau et cela accroît le gaspillage de l'énergie, mais cela n'accroît pas la productivité de notre pays. La Banque du Canada n'est rien de plus qu'un temple de la finance. Sans doute est-il aussi élaboré, sinon plus, que celui de n'importe quel autre pays du monde. Je constate qu'il est 10 heures. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

L'ajournement

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on me dise quels sont les travaux prévus pour demain. Peut-on me confirmer du côté gouvernemental qu'on a bien l'intention de poursuivre l'étude du bill C-30?

M. Turner: Monsieur l'Orateur, je crois en effet savoir que l'on va continuer à étudier le bill C-30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DÉFENSE CIVILE—ON DEMANDE DE DONNER PLUS D'IMPORTANCE AUX POLITIQUES ET AU BUDGET

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Trudeau), le chef de l'opposition (M. Clark) et, en fait, le premier ministre du Japon ont tous déclaré ici à la Chambre que nous entrons dans une décennie dangereuse marquée par l'instabilité généralisée et la dégradation des relations entre les super-puissances. L'accumulation des armements dans tous les pays est une réalité. La prolifération illimitée des armes et des techniques de guerre est aussi un fait réel. Les efforts multipliés que font tous les pays, tant nos amis que nos ennemis possibles, pour assurer la protection de leurs populations contre les dangers d'un affrontement nucléaire en sont un autre.

Nous avons tous l'obligation de travailler à la paix mondiale et nous pouvons tous être fiers du fait que la réputation du Canada comme défenseur de la paix est reconnue dans le monde entier. Mais ce serait perdre contact avec la réalité que de prétendre qu'un holocauste nucléaire ne se produira pas ou est impossible. Pire encore, cela reviendrait à manquer à notre devoir de députés envers les Canadiens.

Il ne faut certes pas reprocher aux Canadiens de si mal comprendre la défense civile. Dans d'autres pays, les gouvernements s'assurent que la population jouit d'une sécurité maximale et est parfaitement au courant des mesures d'urgence en cas de guerre atomique. Je suis certain que les députés ont vu à la télévision l'émission sur la Suède dans lequel il était question de terrains de stationnement souterrains construits pour servir d'abris contre les retombées atomiques. La Yougoslavie, la Finlande, la Norvège et la Suisse ont des programmes analogues pour leurs citoyens. La Chine peut faire rentrer, en quelques minutes, des millions de citoyens dans des locaux souterrains à Pékin.

On signale que l'Union soviétique a consacré 65 milliards à la défense civile durant les dix dernières années. Aux États-Unis, on annonce de nouveaux programmes pour effectuer une évacuation massive et accélérée des villes advenant une crise mondiale. En Grande-Bretagne, la Chambre des lords a récemment consacré plusieurs heures à débattre la question de la défense civile. Le Sénat de France a dernièrement réclamé un nouveau programme accéléré pour le pays.

Nous ne pouvons pas au Canada obtenir qu'on nous dise qui, dans notre pays, assume les fonctions de ministre de la défense passive. En fait, tous les ministres les assument plus ou moins mais personne n'est vraiment chargé de la politique et de la planification de la défense passive. On ne nous dit pas quel est le rôle des députés, des ministres, des municipalités et des gouvernements provinciaux dans ce domaine. Les choses sont très obscures et embrouillées et avec chaque gouvernement elles changent.

Mais l'enjeu est bien trop important aujourd'hui pour qu'on agisse avec une telle indifférence et sans la moindre organisation. Un comité du congrès américain a reconnu que si les cibles américaines étaient attaquées, le Canada perdrait deux millions de personnes. A l'heure actuelle, étant donné notre manque de préparation, plus de la moitié de la population de notre pays—la moitié de 23 millions soit 11 millions de personnes—serait anéantie. Le gouvernement pourrait diminuer considérablement ce nombre s'il prenait des mesures appropriées semblables à celles que prennent tous nos alliés ou même nos ennemis possibles.

● (2205)

Certains militaires disent que nous sommes optimistes face à ces terribles statistiques. Ils pensent que les villes canadiennes seraient des cibles de choix. En fait, s'il y avait neuf cibles de premier ordre au Canada, la moitié de notre population pourrait être menacée. Si 100 personnes étaient menacées de disparaître et que nous le sachions, ici à la Chambre des communes, nous serions scandalisés et nous exigerions que le gouvernement prenne immédiatement des mesures.

J'ai une question à vous poser, monsieur l'Orateur. Sauriez-vous quoi faire si une bombe nucléaire explosait au centre-ville de Montréal? Sauriez-vous diriger les citoyens de votre circonscription? A titre de responsables de leur localité, les députés sauraient-ils comment agir en cas d'attaque nucléaire? Je ne le pense pas. Je ne pense pas que la personne qui me répondra le sache, même après avoir effectué des recherches à ce sujet.

En matière de défense civile, nous sommes dans une situation consternante. Le premier ministre (M. Trudeau) sait où aller. Il nous l'a dit; il a son abri. Certains ministres savent quoi faire. Ils sont protégés. Environ 7 000 personnes sur 23 millions pourront trouver un abri raisonnablement sûr en cas de guerre nucléaire. Mais qu'en est-il des 23 millions qui restent? Il n'y a ni place, ni protection, ni plan pour eux.

Nous dépensons des milliards de dollars. Nous venons tout récemment de dépenser 4 milliards pour des avions, des armes à feu et des chars d'assaut. Combien consacrons-nous à la défense civile? Un montant de 1.9 million de dollars, je pense. La proportion est donc d'environ 2 millions par rapport aux 4 milliards consacrés aux avions. La défense civile ne compte plus du tout au Canada, malheureusement.

Depuis sept ans, soit depuis octobre 1973, lorsque le gouvernement du Canada a annoncé que l'organisation des plans d'urgence serait modifiée au sein du gouvernement fédéral, un silence presque de mort plane sur ce que le gouvernement compte faire. L'un des problèmes tient au fait qu'aucun ministre de la Couronne n'est chargé directement et clairement de maintenir la défense civile en état de préparation. A celui-là viennent s'ajouter les difficultés attribuables à la répartition des charges entres les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Peut-être la défense civile devrait-elle être centralisée. Mais cela doit sûrement s'appliquer seulement au stade qui suit une attaque, et non pas aux prises de décisions politiques et à la planification qui précèdent une guerre nucléaire. En abandonner la charge aux provinces serait d'abdiquer l'une des responsabilités premières d'un gouvernement central—de n'importe quel gouvernement—celle de protéger les citoyens en temps de guerre.

Il est clair que le gouvernement fédéral se soustrait à ses obligations en matière de défense civile.

Le vendredi 16 mai, le premier ministre a dit qu'il n'avait pas reçu de demande d'augmentation de fonds pour la défense civile et qu'il ne croyait pas que ces fonds devaient être augmentés. Ne sait-il pas ce qui se passe ailleurs dans le monde? Je n'aime pas dire que le premier ministre nous a induits en erreur. Ces propos ne semblaient pas refléter la réalité. Le premier ministre n'a pas mentionné que le gouvernement fédéral avait réduit les programmes d'aide financière fédéraux-provinciaux au point où les provinces aujourd'hui peuvent à peine même penser à se préparer pour la guerre. Pourtant, le vice-premier ministre a bel et bien dit dans sa réponse mercredi dernier que c'était les provinces qui étaient responsables de mettre en œuvre les plans de défense civile actuels.

Le premier ministre sait-il que le ministère de la Défense nationale est responsable de l'établissement des programmes d'information publique à utiliser en cas d'urgence—récemment remis à jour—et que le système de radiodiffusion d'urgence doit être rétabli? Le système de sirènes doit être augmenté de façon à tenir compte de l'agrandissement des centres urbains, et il faut établir des plans d'évacuation de nos grandes villes pour toutes sortes de guerres.

Il y a tellement de choses à faire. Le Canada n'est pas prêt. Il doit faire preuve d'autant de préoccupation pour ses citoyens que les autres pays du monde. D'autres pays ont montré qu'ils étaient prêts à faire face aux dures réalités. Il est temps que le Canada fasse de même.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, il est exact de dire que les provinces sont responsables de la mise en œuvre détaillée des plans nécessaires et que les Travaux publics et la Défense nationale sont les ministères fédéraux qui ont le plus de responsabilités directes. Travaux publics Canada a la responsabilité d'établir des plans au niveau fédéral pour la protection de la population canadienne contre les effets, en temps de guerre, des retombées radioactives provenant d'armes nucléaires. Ce travail se fait dans le cadre du programme national de construction d'abris. A l'heure actuelle, on s'applique surtout à effectuer des études visant à déterminer la protection contre les retombées qu'offrent les édifices actuels.

● (2210)

Les renseignements réunis suite à ces études sont transmis aux gouvernements provinciaux et comprennent les niveaux de protection contre les retombées offerts dans les édifices existants partout au Canada et le nombre de gens que peuvent loger ces édifices, la ventilation naturelle et l'espace réel utilisable. Ces données ainsi que celles sur les répartitions démographiques détaillées par secteurs dans les villes et par petites régions constituent les éléments clés dans l'élaboration des plans d'abris généraux à l'échelle provinciale et des plans d'abris collectifs plus détaillés. Le travail de planification de la protection de la population exige certes une participation importante des gouvernements provinciaux et des administrations locales ainsi que du gouvernement fédéral.

Des plans directeurs provinciaux d'abris et des plans d'abris communautaires existent déjà au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais les travaux d'organisation générale pour le reste du pays n'ont pas encore été faits et ne se feront que si les provinces concernées sont prêtes à y collaborer activement. On s'attend que les principaux travaux d'inspection dans tout le Canada soient terminés à la fin de 1980, mais il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour mettre au point le reste des plans et arrangements nécessaires qui permettront de rendre les Canadiens moins vulnérables aux effets des retombées radioactives découlant d'une guerre nucléaire.

Le député d'en face parle de la confusion et de l'absence de consultations entre les divers niveaux de gouvernement. Peut-être le danger dont il parle, la menace qu'il évoque par suite de l'évolution qui s'opère dans le monde, pourront-ils amener les divers niveaux de gouvernement du pays à s'entendre. Au moment où les premiers ministres vont se réunir pour discuter d'une réforme complète de notre constitution et des arrangements entre les gouvernements, cette question arrive à point et devrait figurer à l'ordre du jour, alors que notre niveau de gouvernement étudiera son rôle par rapport aux autres niveaux de gouvernement.

En terminant, la défense passive ne peut être une responsabilité exclusivement fédérale. Les provinces et les municipalités doivent nécessairement participer à la mise au point des plans d'urgence touchant la santé et le bien-être de la population, qu'ils agissent d'urgences en temps de guerre ou en temps de paix.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LES INSTANCES ADRESSÉES À L'URSS

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, le 20 mai, le député de Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), prenant la parole du côté du gouvernement, a présenté la motion suivante:

> Que la Chambre demande instamment au gouvernement soviétique de remplir ses engagements relatifs aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki, notamment en ce qui a trait à la réunification des familles, et de permettre au Juif dissident Lev Ovsisher, d'émigrer en Israël.

Cette motion était appuyée par le député de Burlington (M. Kempling), membre de mon parti. Je félicite la Chambre d'avoir accordé à la motion le consentement unanime, ce qui est inhabituel. Cela montre à quel point nous jugions sérieuse la question soulevée. Le 26 mai, j'ai reparlé de l'affaire dans une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). J'aimerais vous entretenir brièvement de Lev

Ovsisher. Né en Russie en 1919, il a passé sa jeunesse dans la ville de Minsk. En 1936, à 17 ans, il s'engage dans l'armée soviétique. Il y sert loyalement et avec distinction pendant les 25 années qui suivent. Il quitte l'armée en 1961 avec le grade de colonel.

Il est triste qu'à l'heure actuelle, en Union soviétique, la politique du gouvernement semble être de dénigrer le patriotisme des Juifs soviétiques. La carrière militaire du colonel Ovsisher a été remarquable. Il a été blessé au combat au cours de la bataille de Stalingrad et il a participé aux principales batailles menées sur le front russe, y compris la défense de Moscou. A la fin de la guerre, il a reçu 17 médailles pour sa bravoure extraordinaire et son efficacité dans le terrible combat contre l'ennemi nazi.

● (2215)

Le colonel Ovsishcher a souligné le patriotisme des Juifs d'origine russe dans un discours prononcé en 1976, dans lequel il citait des données statistiques bien connues du gouvernement soviétique. Il a également fait valoir que plus d'un-demi million de Juifs soviétiques avient combattu contre l'ennemi au cours de la Seconde Guerre mondiale. De ce nombre, 150 ont atteint le rang de général. Cent soixante-dix mille Juifs d'origine russe se sont vu décerner des médailles ou des mentions honorables pour acte de bravoure et 160 on reçu le titre de «héros de l'Union soviétique» pour bravoure extraordinaire et dévouement au service. Ces Juifs se sont battus pour leur patrie, la Russie. Il nous paraît donc extraordinaire aujourd'hui, que l'état les considère comme des traîtres, uniquement parce que certains d'entre eux ont demandé le droit d'émigrer en Israël.

Le colonel Ovsishcher a demandé un visa de sortie pour se rendre en Israël, en 1972, et a exprimé le désir d'émigrer dans ce pays. Les tactiques de harcèlement, devenues chose commune dans de pareils cas, ont commencé aussitôt. On lui a retiré son rang de colonel. Il a été rétrogradé au travail. Son courrier était intercepté, ses conversations téléphoniques interrompues, et, en 1973, on lui a définitivement coupé le service téléphonique. Les agents du gouvernement on fouillé son appartement et ont confisqué des livres en yiddish et en hébreu; en outre, il a été interrogé à maintes reprises par le KGB.

D'un ton de défi, le colonel Ovsishcher a rappelé aux autorités ses droits civils prévus dans la constitution. Le harcèlement a néanmoins persisté et, en juin 1975, on lui a annoncé qu'il ne serait pas autorisé à émigrer en Israël avant en moins trois autres années. Jusqu'à ce jour, il n'a toujours pas reçu l'autorisation d'émigrer dans ce pays, pour y rejoindre sa fille déjà sur place.

A la fin de la guerre, le colonel Ovsishcher est rentré chez lui, à Minsk, où en mars 1943, les Nazis ont exécuté 5,000 Juifs russes. Avec d'autres anciens combattants, il a érigé un monument en souvenir de cet acte atroce, à la mémoire des victimes. Cette année, comme par le passé, des cérémonies étaient prévues à l'emplacement du monument; ces cérémonies étaient particulièrement importantes, car on célébrait le 35e anniversaire de la défaite du régime nazi d'Hitler. Le colonel Ovsishcher devait y assister, mais en a été empêché par le KGB.

Le 6 mars dernier, avec l'aide de certains amis au Canada et en Russie, j'ai pu, à l'instar d'autres, avoir à Minsk, une conversation téléphonique avec le colonel Ovsischcher, que j'avais appelé de mon bureau à Vancouver. Nous avons plus tard reçu de lui une lettre fort touchante dont je vous lis l'extrait suivant:

> Je tiens à vous exprimer ma gratitude pour l'aide que vous nous avez apporté et l'appui que vous avez manifesté à notre égard au cours de notre conversation téléphonique du 6 mars. Il est très important, non seulement pour moi, mais pour bien d'autres familles qui sont maintenant dans la même situation, de vous savoir à nos côtés dans la lutte difficile que nous menons. Comme vous le savez, un homme peut être très faible s'il se sent seul, mais nous sommes forts, car nous savons que nous avons des partisans et des amis. C'est ce qui nous donne confiance et nous permet d'espérer de pouvoir surmonter cette épreuve.
>
> A la fin de la guerre contre les Nazis, nous espérions que la victoire nous apporterait non seulement la paix, mais également le respect des droits de la personne. Malheureusement, ce ne fut pas le cas et aujourd'hui, la voix des gens qui souffrent dans de nombreux pays s'élève pour demander l'aide du monde libre. Il est très important pour nous que vous entendiez et écoutiez cette voix.

Nous ne devons pas trahir la confiance du colonel Ovsishcher et des personnes dont il parle. J'exhorte le gouvernement à transmettre au gouvernement soviétique cette motion unanime de la Chambre et les commentaires que j'ai eu le privilège de faire dans ce temple de la liberté, le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous sommes effectivement au courant du cas du colonel Lev Ovsishcher, Juif dissident qui désire rejoindre sa fille en Israël. Le gouvernement canadien n'est pas intervenu dans cette affaire et comme un pays tiers est en cause, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire pour inciter les autorités soviétiques à lui accorder un visa de sortie, même si nous sommes nombreux à vouloir l'aider.

● (2220)

D'après notre expérience, il est clair que l'Union soviétique pourrait contester le rôle joué par le Canada dans ce cas et que cela pourrait gêner notre intervention dans d'autres questions qui nous intéressent plus directement.

Bien qu'une intervention directe ne puisse être envisagée, les cas comme celui du colonel Ovsishcher doivent être replacés dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a eu lieu à Helsinki en 1975. La troisième corbeille de l'Acte final de la conférence traite des contacts humains, notamment du libre mouvement des personnes, surtout dans les cas humanitaires de cette nature qui concernent la réunification des familles. Malgré les progrès accomplis jusqu'ici en URSS, il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi la délégation canadienne à la conférence de révision qui se tiendra cet automne à Madrid insistera pour que l'URSS se montre plus conciliante envers la réunification des familles, notamment dans des cas comme celui de la famille Ovsishcher.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE—LE PROJET DE RECHERCHE SUR L'ÉLIMINATION DE DÉCHETS SOUS TERRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais ce soir commenter l'insuffisance et, pis encore, le cynisme des réponses que m'ont données le 12 mai le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacLaren) et le premier ministre (M. Trudeau).

J'ai posé une question sur un projet précis à un endroit précis, le projet de recherche sur l'élimination des déchets sous terre, aux environs du lac du Bonnet. J'ai demandé s'il serait possible d'interrompre les travaux pour tenir des audiences publiques afin de discuter de toutes les questions d'ordre scientifique, économique, social et moral qui s'y rattachent.

Au lieu de cela, le secrétaire parlementaire a mielleusement affirmé que toute la question de l'élimination des déchets radioactifs était étudiée par les gouvernements provinciaux, surtout ceux de l'Ontario et du Manitoba et qu'il serait heureux d'informer la Chambre de toute nouvelle dans ce domaine. Le secrétaire parlementaire n'a pas daigné me fournir un seul renseignement touchant ma question, directement ni même de très loin.

Il semble avoir pris des leçons de l'EACL sur la façon de ne pas répondre aux questions difficiles, et de ne rompre le silence que pour se livrer à une propagande mal dissimulée pour accuser les personnes en cause d'émotivité ou d'irrationalité ou pour admettre que les accidents dont on avait précédemment nié l'existence s'étaient effectivement produits. Il n'y a pas d'état d'esprit plus irrationnel, émotif ou intellectuellement lâche que celui de ceux qui se font les promoteurs de l'énergie nucléaire au pays et qui voudraient que le Canada s'oriente vers un avenir nucléaire sans aucunement discuter de la question comme il se doit. Au lieu de cela, ils recommandent aveuglément au public d'accepter inconditionnellement leur excès de confiance intéressée dans leurs propres talents et ils évitent toutes les discussions politiques et morales qui s'imposent à propos de cette question, se retranchant derrière la façade des connaissances techniques et la nécessité urgente de maintenir la viabilité de l'industrie, comme ils disent: ils présument la question résolue, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je demande donc au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous dire s'il y aura des audiences publiques sur ce projet de recherche au lac du Bonnet, s'il peut assurer à la Chambre que ce sera vraiment toujours un projet de recherche et que ce n'est pas la première étape d'un plan qui ferait du Manitoba le dépotoire de déchets radioactifs de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, personne ne peut nier qu'il y ait déjà dans le pays une grande quantité de déchets nucléaires qui demandent à être stockés dans de bonnes conditions de sécurité—si cela est possible—et pour cette raison, il faudrait faire des recherches sur la sécurité du stockage. Mais si nous en sommes là, ce n'est pas parce que nous l'avons désiré. Le temps est venu de faire un choix, de consulter l'opinion sur l'énergie nucléaire, et pour cela, il faut décréter un moratoire, mettre la question à l'enquête publique et organiser un référendum. Pour cette raison, j'espère que le secrétaire parlementaire lèvera le voile ce soir sur les intentions du gouvernement à cet égard, au lieu de remettre la question à plus tard, comme le premier ministre l'a fait le 12 mai. Ce n'est pas une étude ministérielle interne qu'il faut. Il faut donner à la population la possibilité de réfléchir et de s'exprimer sur cette question, il faut une décision prise en connaissance de cause, quelle que soit cette décision. Ce que j'espère personnellement, c'est que les Canadiens opteront pour un changement de vie, pour l'orientation de leur avenir vers une énergie plus renouvelable, plus décentralisée, moins consommante et moins risquée, dans l'intérêt aussi bien des générations futures que de leur intérêt propre. Mais si la population en décide autrement, tant pis. Tout ce que je demande, et tout ce que demandent ceux qui s'intéressent à la question, c'est qu'on nous donne le choix et que le gouvernement prouve qu'il est le serviteur du peuple et non pas un simple instrument entre les mains de l'establishment nucléaire.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, depuis juin 1978, les gouvernements du Canada et de l'Ontario travaillent à la première tranche d'un projet à long terme qui doit permettre de stocker définitivement et sans danger pour l'environnement les combustibles nucléaires usés.

● (2225)

La plupart des recherches géologiques effectuées sous les auspices de l'EACL se poursuivent dans la partie ontarienne du bouclier canadien. Le 28 mai, le gouvernement du Manitoba a approuvé les plans de construction d'un laboratoire de recherches souterrain près du centre de recherches Whiteshell de l'EACL dans la municipalité du Lac du Bonnet. On prévoit que ce nouveau centre coûtera 7,5 millions de dollars et créera sans aucun doute de nombreux emplois supplémentaires dans la région.

Cela prouve une fois encore que les deux niveaux de gouvernement peuvent conclure des ententes sur des questions importantes pour nous tous.

J'aimerais ajouter que la participation des citoyens a été très importante pour le choix de l'emplacement du laboratoire de recherches dans cette région. Pendant plusieurs mois, on a organisé des réunions publiques pour étudier la question dans le secteur de Whiteshell. Un groupe de liaison des citoyens formé par le maire de la municipalité rurale du Lac du Bonnet a déterminé, selon le maire, que de 96 à 98 p. 100 des citoyens de la région approuvaient le projet. Cinq conseils municipaux au total ont adopté des résolutions pour approuver les projets de recherche d'EACL dans la région et, le 7 mai, la municipalité de Lac du Bonnet a fait savoir au gouvernement du Manitoba qu'elle approuvait la proposition d'EACL. Les critiques à propos du manque de participation des citoyens ne sont pas fondées; le public est tenu au courant de ce qui se passe et participe activement à la prise des décisions.

Nous pouvons être fiers du travail de notre pays dans le domaine de l'énergie nucléaire. A une époque où les sources d'énergie diminuent et où le coût de l'énergie augmente, le Canada se trouve au premier rang dans un des domaines de pointe. Nous devons continuer à nous efforcer d'assurer à tout le monde des sources d'énergie suffisantes. Je suis certain que tous les députés sont d'accord pour qu'on mène des recherches scientifiques précises et opportunes pour que nous puissions continuer à exploiter toutes nos possibilités énergétiques.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

IRAN—LA LIBÉRATION DES AMÉRICAINS PAR LE CANADA—LA DÉCLARATION DU DÉLÉGUÉ DU PARTI TRAVAILLISTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné la déclaration de Michael Smith, citoyen canadien et délégué officiel du Parti travailliste canadien à la Conférence internationale sur les crimes présumés des États-Unis en Iran, déclaration selon laquelle les mesures prises par le gouvernement canadien et l'ambassadeur Kenneth Taylor, et qui ont permis à plusieurs Américains d'échapper à une détention absolument illégale et cruelle de la part de l'Iran, est une honte pour le Canada, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le Canada et les Canadiens, grâce au consentement unanime de la Chambre des communes, se dissocient totalement et irrévocablement de toutes déclarations faites par M. Smith à la suite du spectacle indigne qu'il a donné de lui-même devant le monde entier par sa conduite irréfléchie et mal informée, devenant ainsi lui-même la honte du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: En vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour débattre cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

LA MISE À PIED DE 109 EMPLOYÉS DE LA MASONITE CANADA LTD., DE GATINEAU (QUÉ.)—LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR D'AUTRES EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Hier le président de la Masonite Canada Ltd., de Gatineau, annonçait la mise à pied graduelle de 109 employés d'ici le 1er août. Une baisse considérable de la construction ainsi qu'une demande très faible pour les fibres de bois servant à cette usine pour la fabrication de matériaux isolants ont motivé le président à prendre cette décision. Étant donné l'impact sur le plan social que créera cette mise à pied massive dans la situation économique actuelle, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) rencontre dans les plus brefs délais le président du syndicat de l'usine afin d'étudier avec lui la possibilité de réintégrer les employés touchés par ce congédiement ailleurs sur le marché du travail et de leur fournir, au besoin, le recyclage nécessaire.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

LA PRÉSUMÉE VIOLATION DE L'ARTICLE 15 DU TRAITÉ SUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une question qui a donné lieu à des consultations entre députés des deux côtés de la Chambre. Étant donné que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a reçu, au nom d'un certain nombre de détenus, des communications affirmant que le Canada a violé l'article 15 du traité des Nations Unies sur les droits civils et politiques, dont le Canada est signataire, en refusant de relâcher par anticipation des détenus et des libérés conditionnels mis en liberté surveillée avant le 15 octobre 1977, et que, selon le solliciteur général (M. Kaplan), si un député était disposé à soulever la question à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement, le gouvernement ne s'opposerait nullement à ce que la question soit débattue, je propose, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que l'on renvoie le sujet des communications dont la Commission des droits de l'homme des Nations Unies est actuellement saisie au comité permanent de la justice et des questions juridiques en le chargeant de recommander une réponse appropriée à ces communications.

Des voix: Bravo!

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

L'APPUI DU BOYCOTTAGE PAR LA CONCURRENTE EN ÉQUITATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que la concurrente canadienne en équitation, Cindy Neale, de King City, Ontario, a refusé une invitation de l'Union soviétique à participer aux Jeux olympiques aux frais de l'Union soviétique, et que cette initiative soviétique montre que les Jeux olympiques de Moscou sont menacés d'un échec puisque l'Union soviétique tente d'acheter les athlètes pour les inciter à y participer, je propose, appuyé par le député de Willowdale (M. Peterson):

Que la Chambre félicite Cindy Neale d'avoir appuyé la décision du gouvernement canadien de boycotter les Jeux olympiques de Moscou à cause de l'invasion barbare de l'Afghanistan par l'Union soviétique.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES LIONS INTERNATIONAL

LE SOIXANTIÈME CONGRÈS ANNUEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion qui recueillera le consentement unanime des députés des deux côtés de la Chambre, je pense. Je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson):

Que la Chambre souhaite la bienvenue aux membres du club Lions International, district multiple «A» dans la capitale du Canada, à l'occasion de leur soixantième congrès annuel.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'INDUSTRIE

PETERBOROUGH (ONT.)—LES MESURES POUR SAUVER LES EMPLOIS À L'USINE DE LA SOCIÉTÉ GENERAL ELECTRIC DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, dans le discours du trône, le premier ministre (M. Trudeau) nous a assurés que des «modifications rendront obligatoire la publication des principales offres d'achat par des entreprises étrangères avant que le gouvernement ne décide si elles sont acceptables ou non.» Aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

La société General Electric du Canada a décidé de fermer progressivement son usine de câbles électriques et de fil pour installations électriques de Peterborough, ce qui pourrait entraîner la mise à pied d'environ 200 employés et d'une centaine d'autres, dans les services périphériques. La société a en effet prié l'Agence d'examen de l'investissement étranger de lui accorder la permission de vendre cette usine à une entreprise suisse, la société Pirelli Cables Limited. Comme cette vente serait préjudiciable à la région de Peterborough, je propose, appuyé par le député de Victoria-Haliburton (M. Scott):

Que le gouvernement exhorte le ministre de l'Industrie et du Commerce à intervenir pour essayer de sauver ces 200 emplois au moins qui sont d'une importance vitale pour la région de Peterborough et que l'Agence d'examen de l'investissement étranger prévienne la société General Electric qu'elle doit conserver ces 200 emplois à l'usine de Peterborough.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

L'ACQUISITION DE L'AVION DE CHASSE CF-18—ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Le gouvernement vient de lancer une campagne publicitaire relative à l'acquisition de l'avion de chasse CF-18, une campagne dont le thème, «Un bon choix et une bonne affaire pour les Canadiens», lui permet de faire son propre éloge et nous coûte au moins $260,000.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Est-ce plus de $260,000, madame le Président?

Afin que les pauvres et innocents contribuables canadiens puissent savoir si oui ou non cette campagne publicitaire constitue de la grossière propagande politique faite à leurs dépens, je propose, avec l'appui du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État (Multiculturalisme), qui est chargé de la publicité et des relations publiques du gouvernement, de faire une déclaration à la Chambre pour expliquer, premièrement, quelle est l'utilité de faire de la publicité au sujet de l'acquisition de l'avion de chasse CF-18 qui est un fait accompli, deuxièmement, combien la campagne coûte aux contribuables; et, troisièmement, pourquoi le message diffère d'une province à l'autre.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE DOTER LES BUREAUX D'ASSURANCE-CHÔMAGE D'INTERPRÈTES CAPABLES D'AIDER LES PRESTATAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le Conseil du travail de Toronto et le Centre d'action communautaire du NPD de Dovercourt ont prié le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de doter les centres d'emploi et les bureaux d'assurance-chômage d'interprètes capables de venir en aide aux prestataires ne parlant ni l'anglais ni le français, et comme le ministre n'en a rien fait, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dote les centres d'emploi du Canada et les bureaux d'assurance-chômage des interprètes nécessaires pour assurer que les clients qui ne parlent ni l'anglais ni le français ne sont plus privés des services normaux assurés aux autres Canadiens et qu'on embauche un personnel supplémentaire à cette fin.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'AUGMENTATION DU DÉFICIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 24 avril, quelques jours après que le ministre des Finances eut déclaré dans son exposé budgétaire du 21 avril que cette année le déficit s'élèverait à 14,1 milliards de dollars, soit 3,7 milliards de plus que ce qui avait été envisagé dans le budget du 11 décembre, le premier ministre a dit:

Nous ne sommes pas aussi obsédés par le déficit que ne l'était le gouvernement Clark.

Depuis que le premier ministre a fait cette observation, nous avons eu droit à deux autres déclarations, l'une du président du Conseil du Trésor qui disait:

Nous voulons réduire le déficit . . .

Il a fait cette déclaration le 27 mai devant l'Association des manufacturiers canadiens. Il a ajouté:

. . . parce que nous nous rendons compte que les coûts d'un tel déficit constituent un fardeau inacceptable. D'ailleurs, les déficits tendent à miner la confiance des investisseurs.

Quant au sous-ministre des Finances, il a déclaré le 27 mai devant le comité du Sénat:

Vous êtes tous conscients que le gouvernement fédéral subit un important déficit budgétaire.

En fait, pour résoudre ce problème du déficit, il faudra en fin de compte procéder à une hausse généralisée de tous les impôts.

La question que je veux poser au premier ministre . . .

Une voix: Enfin!

M. Crosbie: Un peu de patience, je vous prie. La question que je veux poser au premier ministre est la suivante: qui est le porte-parole du gouvernement à propos de déficit? Le premier ministre, qui s'en fiche bien, le président du Conseil du Trésor ou le sous-ministre des Finances? Si c'est le premier ministre, est-ce que toute l'agitation qui entoure les hausses d'impôt, la suppression de l'indexation de l'impôt sur le revenu et la taxe sur les produits pétroliers découle de son indifférence à l'endroit du déficit? Est-ce lui qui prend les décisions en cette matière, ou s'en remet-il aux autres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député prenait la peine de lire attentivement la déclaration, il constaterait qu'elle se passe d'explication.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Madame le Président, je sais que le premier ministre n'est pas dans son élément dans le domaine financier et économique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Permettez-moi de poser à tout hasard une question au premier ministre qui est dans un bourbier financier. Celui-ci a déclaré le 24 avril:

Nous ne réduirons pas le déficit au prix d'une aggravation du chômage.

Mardi dernier, le sous-ministre des Finances a signalé au comité du Sénat que le taux de chômage de 8.3 p. 100 prévu le 11 décembre dernier pour 1980, par rapport à un taux de 7.5 p. 100 en 1979, avait déjà été dépassé. Il a aussi prédit que le taux de chômage augmenterait encore et ne cesserait d'augmenter au cours des années 80. Compte tenu de ces déclarations du sous-ministre des Finances, quelles instructions le premier ministre va-t-il donner à son ministre des Finances relativement au déficit? Le réduire, ou l'accroître conformément à sa déclaration du 24 avril?

M. Trudeau: Madame le Président, en tant qu'ancien ministre des Finances, le député doit comprendre qu'il aura une réponse complète à ces questions lorsque le ministre des Finances déposera son budget.

M. Crosbie: Madame le Président, peut-être le premier ministre ne se rend-il pas compte que certains Canadiens écoutent encore ce qu'il dit. Ils n'attendent pas le budget; ils écoutent le premier ministre croyant l'entendre exprimer la politique du gouvernement.

Le premier ministre voudrait-il nous dire laquelle des trois politiques on appliquera? La sienne voulant qu'on permette au déficit de 14.1 milliards de dollars d'augmenter afin de réduire le chômage, celle du président du Conseil du Trésor qui veut réduire le déficit, ou encore celle du sous-ministre des Finances selon qui il faut à tout prix réduire le déficit du Canada? Je le supplie de donner un indice aux investisseurs, aux Canadiens, aux contribuables. Quelle politique va-t-on adopter? Nous ne pouvons nous permettre d'attendre la fin de la valse-hésitation du grand indécis qui refuse de présenter un budget.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Trudeau: Madame le Président, l'ancien ministre des Finances est bien mal placé, il me semble, pour plaider dans ce sens alors qu'il a pris lui-même si longtemps avant de présenter son budget.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Les rôles sont maintenant renversés.

M. Trudeau: L'ancien ministre des Finances signale qu'il ne fait plus partie du gouvernement. C'est un fait, mais c'est peut-être justement parce qu'il comprenait mal ces questions qu'il siège maintenant de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

LA DÉCLARATION DU SOUS-MINISTRE AU SUJET DE L'AUGMENTATION DE TAXES GÉNÉRALISÉE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au très honorable premier ministre. Elle fait suite aux questions de mon collègue au sujet de la déclaration de M. Stewart, déclaration que le premier ministre a sûrement lue très attentivement. Je parle ici de celle qu'il a faite devant le comité du Sénat. M. Stewart a dit:

> Il va finalement falloir remédier au déficit en augmentant tous les impôts.
>
> En effet, je ne pense pas qu'on puisse prétendre remédier au déficit en diminuant de manière substantielle les dépenses publiques . . .

Le premier ministre voudrait-il nous dire si, d'une façon générale, il approuve cette remarque du sous-ministre des Finances?

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'estime que les conclusions d'une étude faite par le sous-ministre des Finances se passent d'explications. Il me semble que c'est une déclaration tout à fait valable. Nous ne pouvons pas réduire les dépenses d'environ 14 milliards de dollars. C'est pourquoi, si nous voulons réduire le déficit, il faudra bien finir par augmenter les impôts. Mais le député semble vouloir dire comme son voisin de pupitre qu'on peut avoir d'avance toutes les réponses à ces questions.

M. Crosbie: Vous les aviez l'automne dernier, les réponses.

M. Trudeau: Ce sont assurément des questions pour la forme. Les députés d'en face ont suffisamment d'expérience pour savoir que lorsqu'on prépare un budget, il faut essayer de contrebalancer les mesures qui sont susceptibles de relancer l'inflation et de faire augmenter le chômage. Contrairement au parti conservateur, nous prétendons et nous avons toujours prétendu lorsque nous formions l'opposition, qu'il convient d'essayer de créer des emplois et de réduire à long terme le chômage et de ne pas chercher coûte que coûte à réduire le déficit budgétaire. Cela a toujours été notre position et cela reste notre position. Quant à la façon dont nous allons nous y prendre . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: M. Ian Stewart, votre compte est bon.

M. Stevens: Madame le Président, j'aimerais m'adresser encore une fois de plus au premier ministre qui semble dire: «Ne nous demandez pas comment nous entendons réduire nos dépenses, mais nous vous dirons comment nous entendons vous réclamer des impôts pour les payer».

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Dans sa conception globale du budget qui sera déposé, espérons-le, en temps opportun, le premier ministre a-t-il renoncé à la perspective quinquennale que mon honorable collègue avait mise de l'avant dans son budget de décembre dernier, et qui lui aurait permis de réduire le déficit budgétaire de moitié, les sept-neuvièmes de cette réduction provenant de la compression de certaines dépenses, de l'élimination d'autres dépenses, et deux-neuvièmes seulement provenant d'une augmentation des revenus?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec le résumé que le député a fait de ma réponse. Je n'ai pas dit que le gouvernement ne s'efforçait pas de réduire les dépenses. J'ai dit que nous ne pouvions pas nous attendre à accroître le déficit en réduisant de 14 milliards de dollars les dépenses d'une année. Voilà ce que j'ai dit.

M. Clark: Oh!

M. Trudeau: Même le chef de l'opposition ne peut s'empêcher d'en pouffer de rire.

M. Andre: D'en pouffer de rire!

M. Trudeau: Son voisin de banquette devrait s'efforcer de comprendre ce que nous disons. Quant au fond de la question, le ministre des Finances y a déjà répondu. Sans doute y répondra-t-il volontiers encore une fois lorsqu'il sera de retour.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MESURES POUR AMÉLIORER LE REVENU DES PAUVRES

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, puis-je poser une question au très honorable premier ministre? Étant donné que le Conseil canadien de développement social vient de publier un rapport indiquant que plus de trois millions de Canadiens sont encore en deçà de seuil de la pauvreté, que 20 p. 100 des familles les plus démunies ne reçoivent encore que 4 p. 100 du revenu national, alors que 20 p. 100 des familles les plus nanties se partagent 40 p. 100 du revenu national, et étant donné que le premier ministre s'était engagé au départ à établir une société juste et à mettre fin aux grandes inégalités de revenu, son gouvernement et lui-même se décideront-ils finalement à orienter les travaux de la Chambre au cours des prochaines années en vue d'aplanir ces inégalités et de faire en sorte que ces millions de Canadiens ne restent plus en deçà du seuil de la pauvreté?

● (1425)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas eu l'occasion de lire ce rapport en particulier. Je suis sûr qu'il me sera transmis et il ne fait aucun doute qu'il sera étudié, particulièrement par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cependant, je rappelle au député que la dernière fois que nous nous sommes penchés sur ces statistiques, nous avions constaté que le pourcentage des Canadiens dans l'indigence avait considérablement diminué entre 1970 et 1978 ou 1979. J'ignore si ces chiffres infirment ou confirment cette affirmation, mais je serais surpris qu'ils l'infirment. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas un fossé considérable entre riches et pauvres, mais que le pourcentage d'indigents a diminué sous le régime libéral.

Quant à la suggestion du député de prendre des mesures, il était non seulement présent à la Chambre, mais il a participé activement au débat par lequel nous avons précisément tenté de réduire le fossé qui sépare riches et pauvres, débat qui a débouché sur l'adoption, la semaine dernière, d'une augmentation du supplément du revenu garanti.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ASSURANCE FORMELLE QUE LES PRESTATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS NE SERONT PAS DIMINUÉES

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, le premier ministre se rend sûrement compte que, quel que soit le pourcentage, les trois millions de Canadiens qui touchent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté sont dans un grand désarroi. N'oublions pas non plus que le premier ministre disait, au début de son mandat, que nous pouvions améliorer la qualité de la vie et parvenir à répondre aux attentes croissantes de la population.

Toutefois, comme le premier ministre a mentionné l'augmentation de $35 du supplément de revenu garanti que la Chambre a approuvée la semaine dernière, je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre des Affaires des anciens combattants.

Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé instamment aux gouvernements provinciaux de ne pas réduire leurs prestations supplémentaires afin que tous les bénéficiaires du supplément de revenu garanti reçoivent effectivement une augmentation de $35 par mois, le ministre des Affaires des anciens combattants veillera-t-il à ce que les prestations versées aux vétérans ne soient pas diminuées à cause de la hausse du supplément de revenu garanti?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je signale au député que mes fonctionnaires étudient actuellement la question . . .

Une voix: Ne pourriez-vous pas donner une meilleure réponse que cela?

Une voix: Comment la question peut-elle être à l'étude?

M. MacDonald: Ne vous emballez pas.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Un peu de respect pour le ministre.

M. MacDonald: Madame le Président, la somme de $35 sera versée à ceux qui y ont droit.

M. Knowles: Madame le Président, le ministre des Affaires des anciens combattants dit-il que la hausse de $35 du supplément de revenu garanti sera considérée comme revenu exempté aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants et qu'elle n'entraînera pas une diminution des allocations auxquelles les anciens combattants ont droit?

M. MacDonald: C'est ce que je disais, madame le Président.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LES RÉUNIONS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS DU CANADA

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Devant le comité des finances nationales de l'autre endroit, le sous-ministre des finances a prédit une insuffisance marquée des approvisionnements en pétrole en 1985, ce qu'il décrit comme le pire danger qui menace l'économie mondiale et le Canada. Étant donné que le Canada surpasse maintenant les États-Unis comme le plus grand consommateur de pétrole par habitant du monde et que nos partenaires de l'OCDE et de l'AIE nous en ont récemment fait reproche, le ministre peut-il dire à la Chambre quels engagements il a pris au nom du Canada aux récentes réunions de l'AIE à Paris et s'il a au moins confirmé les engagements que le Canada avait pris au sommet de Tokyo en juin dernier, lesquels, soit dit en passant, avaient été vivement critiqués par son chef comme étant trop durs pour le Canada?

● (1430)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, tout d'abord, j'aimerais dire au député que personne n'a critiqué la politique canadienne lors des récentes réunions de l'Agence internationale de l'énergie. Deuxièmement, au sujet du contenu de l'entente intervenue entre les divers pays, le député trouvera tous les détails dans le communiqué qui a été publié. Si le député se donne la peine de le lire, il verra qu'on n'a pas demandé au Canada de prendre d'autres engagements.

M. Andre: Madame le Président, le sous-ministre des Finances n'a dit à cette même réunion du comité du Sénat que ce que tout observateur lucide a aussi noté; il a dit essentiellement que seule l'autosuffisance en matière de pétrole nous permettra de gérer l'économie dans les années 1980. Le ministre rejette-t-il cette position? Sinon, dira-t-il à la Chambre quand il s'attend à atteindre cet objectif ou, en d'autres mots, quand il s'attend à réduire à néant notre dépendance nette des approvisionnements de pétrole étranger?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, il s'agit d'une question à laquelle il est bien difficile de fournir une réponse précise en termes de date ou même d'année. Comme l'honorable député le sait, si d'une part, nous faisons des découvertes commercialement valables au large de Terre-Neuve et dans la mer de Beaufort, le Canada pourra devenir autosuffisant très rapidement. Si, par contre, ces recherches ne sont pas fructueuses, il est évident qu'il faudra retarder l'échéance à laquelle le Canada pourrait devenir autosuffisant. Nous espérons toutefois qu'avec la coopération de l'industrie et un peu de chance aussi nous réussirons rapidement à devenir autosuffisants au cours de cette décennie. Mais personne ne peut fixer une date précise. Et ce serait vraiment tromper la population que d'essayer, comme l'ancien gouvernement l'a fait, de prétendre qu'à une date précise le Canada pourrait être autosuffisant.

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE FORMATION À L'INTENTION DES FEMMES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je pourrais faire remarquer qu'il est difficile de parvenir à l'autosuffisance quand la politique du gouvernement chasse les employés et les capitaux en dehors du pays.

Des voix: Règlement!

M. Hawkes: Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre a proclamé à la Chambre:

> Les mesures de développement de l'emploi dont j'ai fait état aujourd'hui auront en elles-mêmes une incidence considérable sur l'emploi des femmes.

A la page 15 du document de travail que le ministre a présenté en même temps, il dit:

> Les nouveaux programmes d'emploi et les augmentations au niveau du budget des fonds consacrés à la formation permettront à 12,200 femmes de trouver un emploi ou de suivre des cours de formation en 1980-1981.

Vu que le ministre prétend avoir créé 81,000 emplois y compris 12,000 pour les femmes, ce qui représente 15 p. 100 des emplois créés, le ministre peut-il . . .

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Le député répète le discours qu'il a prononcé hier. Je lui demande de bien vouloir poser sa question.

M. Hawkes: Madame le Président, j'ai eu un peu plus de temps pour y réfléchir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Hawkes: Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment la création de 12,200 emplois peut avoir «une incidence considérable sur l'emploi des femmes» vu qu'il y a près de 400,000 femmes au Canada, dont 45 p. 100 sont en chômage, et que le programme proposé par le ministre n'en aidera que 15 p. 100.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis certainement heureux que le député ait pris le temps de réfléchir à sa question. Je signale simplement qu'il a donné une interprétation quelque peu erronée des chiffres hier et qu'il a fait la même chose aujourd'hui. Ce que j'ai dit hier, c'est que près de 40 p. 100 des avantages que nous avons annoncés dans le cadre du nouveau programme d'emploi hier s'appliqueraient aux femmes.

L'aspect le plus important à retenir, c'est l'orientation et le mode de fonctionnement des programmes. Nous avons présenté certains programmes novateurs en vue de fournir des encouragements aux employeurs du secteur privé et de favoriser l'emploi des femmes dans des secteurs non traditionnels. Nous avons proposé un programme d'emploi en vue d'établir des services sociaux supplémentaires pour permettre aux femmes de se joindre à la main-d'œuvre active. Il s'agit là de mesures importantes qui établiront les structures de base nécessaires pour permettre à plus de femmes d'obtenir un emploi. Cela nous permettra en même temps d'évaluer ces programmes et, s'ils sont efficaces, nous pourrons étendre considérablement leur portée au cours des années à venir.

LA REMISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME D'EXTENSION DES SERVICES—LE RÉTABLISSEMENT DES CRÉDITS NÉCESSAIRES À 12 PROJETS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la déclaration que le ministre a faite hier à la Chambre, notamment la partie qui figure à la page 1642 du hansard. Je cite:

. . . que les fonds alloués au Programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada ont été rétablis . . .

A l'origine, il existait 22 projets dans le cadre du programme d'extension des services. Actuellement, il en existe dix. Quand le ministre affirme que les fonds alloués au programme d'extension ont été rétablis, veut-il dire, comme je le pense, que les 12 projets et les fonds correspondants qui avaient été supprimés par l'ancien gouvernement libéral ont été rétablis?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, c'est exactement ce que j'ai voulu dire. Les dépenses prévues pour ce programme et les crédits affectés à ce poste se montent à 9,7 millions de dollars, ce qui correspond à la somme qui y était consacrée auparavant.

Mlle Jewett: Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Pourrait-il me dire si les douze projets supprimés ont été rétablis? Aurait-il aussi l'obligeance de dire au directeur du bureau de l'emploi et de l'immigration fédéral au Manitoba de ne pas interrompre le financement d'un projet qui est très important pour les femmes dans sa propre ville de Winnipeg et qui fait partie du Programme d'extension des services de main-d'œuvre, à savoir le programme d'action affirmative? Il y a une semaine, les responsables de ce projet ont appris qu'ils ne devaient plus compter sur un financement fédéral ni même en faire la demande. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre non seulement si les douze projets que le dernier gouvernement libéral a supprimés seront rétablis, mais aussi si les dix qui restent, y compris le programme d'action affirmative de Winnipeg, seront maintenus?

M. Axworthy: Madame le Président, j'ai découvert au cours des derniers mois que certains fonctionnaires du bureau fédéral de l'emploi et de l'immigration de Winnipeg disent des choses dont je ne suis pas informé. Je me fais donc un plaisir de prendre note des informations que vient de me donner le député. Je ne suis pas du tout au courant du projet dont elle a parlé. Je peux lui dire que nous recevons actuellement les demandes de financement de projets dans le cadre du Programme d'extension des services de main-d'œuvre et qu'elles sont à l'étude. J'examine personnellement les demandes pour confirmer leur approbation ou leur rejet. Je vais donc m'informer du projet dont le député a parlé.

L'EMBAUCHE CHEZ LES AUTOCHTONES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, c'est également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Étant donné que la situation de l'embauche chez les autochtones du Canada est déplorable, et puisque le programme annoncé hier par le ministre ne pourra venir en aide qu'à 2 p. 100 des Indiens inscrits qui sont en chômage—et ce chiffre ne comprend ni les Indiens non inscrits ni les Métis—comment le ministre peut-il croire que ce programme d'aide vaille quoi que ce soit, compte tenu de l'envergure du problème? Par ailleurs, pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que l'argent qui a été mis de côté ne sert pas simplement à jeter de la poudre aux yeux?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, les programmes que j'ai annoncés hier, celui notamment qui destine 10 millions de dollars de plus à la formation des autochtones, ont été conçus en fonction de besoins particuliers. Ainsi, le programme de formation des autochtones doit permettre aux autochtones qui habitent des régions où d'importants projets d'exploitation des ressources sont mis en œuvre d'acquérir les techniques et la formation dont ils ont besoin pour participer à la réalisation de ces projets. Ce ne sont pas du tout les seuls crédits qui doivent aider les autochtones à trouver du travail. En fait, dans nos prévisions budgétaires actuelles nous avons affecté un montant de 72 millions de dollars au programme d'aide à la création locale d'emplois, qui finance un très grand nombre de programmes de travail dans tout le pays. Les groupes autochtones bénéficient abondamment de ces programmes qui connaissent un grand succès.

M. Schellenberger: Madame le Président, je crois comprendre d'après la réponse du ministre qu'aucun crédit n'est consacré directement à des programmes destinés aux chômeurs autochtones, et particulièrement aux femmes autochtones qui sont sans emploi dans des zones urbaines. Le ministre admettra-t-il qu'aucun crédit n'est affecté à ces secteurs où le chômage est endémique et nécessite des solutions immédiates?

M. Axworthy: Madame le Président, peut-être le député n'était-il pas à la Chambre hier au cours de la période des questions qui a suivi mon énoncé de politique. J'ai fait bien clairement savoir que dans le cadre du Programme de développement communautaire que nous avons annoncé, chaque circonscription et chaque région du Canada bénéficieront de crédits. Ces affectations de fonds se feront selon un plan qui répondra aux besoins déterminés par les problèmes locaux d'emploi de chacune des régions.

Le taux de chômage des autochtones sera l'un des critères qui permettra de déterminer l'affectation de fonds. Là où le chômage sévit avec une acuité particulière, les fonds alloués s'en trouveront considérablement accrus. Cette proposition contraste nettement avec la décision qu'avait prise le gouvernement du député et qui avait eu pour effet de supprimer complètement dans l'ouest du Canada tous les projets de Canada au travail qui employaient surtout des autochtones.

* * *

● (1440)

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE SI LE PROJET RELATIF À LA PLACE GUY-FAVREAU SERA MODIFIÉ ET QUEL EN SERA LE COÛT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, et elle a trait à une vieille histoire, savoir celle de la Place Guy-Favreau. J'aimerais demander au ministre, à la suite des déclarations de ses collègues du Cabinet selon lesquelles le gouvernement réalisera finalement ce projet, s'il peut dire à la Chambre si ce projet connaîtra des modifications importantes,

compte tenu du projet initial, et quel sera le coût de la Place Guy-Favreau.

[*Traduction*]

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai dit à Montréal il y a quelques semaines que le projet est actuellement réévalué en fonction de certains critères de zonage. Nous réexaminons par exemple l'élément domiciliaire pour tenir compte des changements intervenus dans le voisinage du complexe Guy-Favreau et des projets du gouvernement provincial. La construction d'un élément domiciliaire qui s'ajouterait à d'autres projets du même genre n'est peut-être plus souhaitable.

Le ministère étudie actuellement d'autres possibilités, comme des locaux commerciaux ou peut-être des ensembles domiciliaires spécialisés. Les prévisions budgétaires du Livre bleu déposé au Parlement témoignent de l'engagement pris par le gouvernement d'affecter près de 100 millions de dollars à ce projet.

[*Français*]

M. La Salle: Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président.

J'aimerais tout simplement demander au ministre, compte tenu des études effectuées à l'heure actuelle, s'il peut dire approximativement quand les appels d'offres seront lancés et quand pourrait commencer l'exécution de ce projet intéressant pour la situation économique de Montréal.

[*Traduction*]

M. Cosgrove: Madame le Président, les appels d'offres sont actuellement lancés ou le seront d'ici quelques semaines pour les travaux d'infrastructure qui devraient commencer très bientôt. Nous avons été retardés à cause d'une grève des travailleurs du bâtiment à Montréal, mais les travaux préliminaires devraient commencer sous peu.

* * *

LES FINANCES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances, ma question s'adresse au premier ministre. Hier soir, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a dit que la Banque du Canada a sensiblement réduit son portefeuille de titres gouvernementaux. Cette mesure a pour effet de porter les taux d'intérêt au-dessus de leur niveau normal. Est-ce la politique actuelle du gouvernement de maintenir les taux d'intérêt à un niveau plus élevé que ne le justifie la situation du marché?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre des Finances ou son secrétaire parlementaire a répondu à cette question il y a une semaine ou deux. Je me souviens très bien de leur réponse: ils ont dit que le gouvernement avait pour politique d'essayer d'aplanir les fluctuations trop marquées du taux d'intérêt, sans pour autant contrer les forces du marché à long terme.

M. Blenkarn: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire qui se rapporte aussi au taux d'intérêt. Le printemps dernier, ainsi que l'automne et l'hiver derniers, alors que les taux d'intérêt étaient à la hausse et que le taux de la Banque du Canada montait sous l'effet des forces du marché, les banques à charte ont maintenu leurs taux à une centaine de points en-dessus de celui de la Banque du Canada. Depuis, les taux d'intérêt ont baissé, mais les banques à charte n'ont pas suivi le mouvement. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour remédier à cette situation et éviter que les entreprises n'aient à payer un taux de 182 points supérieur à ce qu'il devrait être?

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, en fait il n'y existe pas de rapport fixe entre le taux bancaire établi par la Banque du Canada et les taux préférentiels des banques à charte. Le rapport a tendance à fluctuer. C'est ce qui est arrivé tant au moment où les taux étaient à la hausse qu'à celui où les taux ont commencé à décroître.

* * *

LA CONSTITUTION

L'AIDE AUX AUTOCHTONES POUR FORMULER LEUR POSITION CONSTITUTIONNELLE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Il y a déjà plus d'un mois, on a promis aux trois associations autochtones nationales, à savoir la Fraternité nationale des Indiens, Inuit Tapirisat et le Conseil autochtone du Canada, de leur fournir des fonds en vue de les aider à formuler leur position constitutionnelle. Étant donné que la première conférence constitutionnelle aura lieu la semaine prochaine et que la situation pourrait évoluer rapidement, le ministre peut-il nous dire pourquoi le secrétariat d'État n'a pas encore versé ces fonds aux associations autochtones et peut-il préciser si cela se fera bientôt?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je signalerai au député que ces fonds représentent des contributions administrées par mon ministère et que ce ne sont pas des subventions. J'ai demandé à mes fonctionnaires de conclure l'accord le plus tôt possible. Pour l'instant, les fonctionnaires de la Direction des citoyens autochtones mettent au point les ententes relatives aux contributions supplémentaires, ententes qui, nous l'espérons, pourront être négociées très bientôt avec les trois associations. Nous espérons que le tout sera terminé au plus tard à la fin du mois.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE PROGRAMME D'ASSURANCE-MALADIE—L'AUGMENTATION DES PRIMES ANNONCÉES PAR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'aimerais poser une question très importante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Madame le ministre sait-elle que la Colombie-Britannique vient d'augmenter d'environ 15 p. 100 les primes d'assurance-maladie et de relever en outre de 20 à 40 p. 100 le tarif quotidien des visites à l'hôpital que les malades doivent payer? Dans l'affirmative, communiquera-t-elle avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour lui dire que le gouvernement fédéral trouve inacceptables ces augmentations rétrogrades et réactionnaires, aux termes des lois sur les soins médicaux et sur l'assurance-hospitalisation?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je n'ai pas encore reçu la confirmation officielle de cette information. Je dois participer ce soir à une réunion que j'ai convoquée à ce sujet.

M. Rose: Une question supplémentaire, madame le Président. Une fois la nouvelle confirmée, étant donné que le gouvernement a indexé sur la hausse du coût de la vie toutes autres augmentations des honoraires pour soins médicaux et que ces augmentations excessives et révoltantes frappent surtout les pauvres et les personnes âgées, madame le ministre serait-elle prête à intervenir immédiatement comme elle l'avait proposé quand elle était dans l'opposition—c'est-à-dire en prévenant la Colombie-Britannique qu'elle a l'intention de supprimer les subventions fédérales tant que l'on ne se conformera pas aux lignes directrices de l'assurance-maladie qui en font un programme universel et complet.

Mme Bégin: Madame le Président, pas avant la présentation du rapport du juge Hall. Je m'excuse d'être arrivée en retard à la période des questions cet après-midi, mais je m'entretenais avec M. le juge Hall de ces problèmes.

Le gouvernement et moi-même ne voulons pas provoquer un affrontement avec la Colombie-Britannique pour le plaisir de la chose; le problème est beaucoup plus grave—je pense que le député le sait—il est beaucoup plus grave que ces quelques symptômes constatés dans certaines provinces et auxquels nous nous occupons de remédier, soit dit en passant.

Je tiens à rappeler au député l'excellent travail accompli par la population—et l'opposition libérale, bien entendu—au Nouveau-Brunswick pour remédier à cet état de choses. Il conviendrait, selon moi, d'en parler dès maintenant à la Chambre mais, pour le moment, nous ne sommes pas prêts à retenir les paiements. La tâche de la Commission Hall consiste précisément à nous conseiller là-dessus.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA STATION TERRIENNE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS À PROPOS DES POURSUITES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Vendredi, le ministre a menacé d'intenter des poursuites contre les propriétaires et les exploitants des stations terriennes ne possédant pas de permis. Lundi, le gouvernement de Colombie-Britannique a installé une station terrienne sur le terrain de l'Assemblée législative de Victoria. Lorsque le ministre menace de poursuivre les propriétaires et exploitants de stations terriennes ne possédant pas de permis, cela vise-t-il également la station installée sur les pelouses de l'Assemblée législative de Colombie-Britannique?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, l'installation d'une station terrienne de télécommunications par satellite sur le terrain de l'Assemblée législative de Colombie-Britannique semble semer la confusion dans les esprits. Par exemple, on nous a déclaré aux nouvelles nationales, hier soir, que toutes ces stations terriennes étaient illégales. Comme vous le savez parfaitement, madame le Président, il n'en est rien. Une station terrienne est parfaitement légale à la condition d'avoir un permis.

Pour répondre à la question du député, je voudrais lui dire que le gouvernement de Colombie-Britannique a fait une demande de permis il y a quelque temps et que ce permis lui a été délivré en temps voulu.

M. Beatty: Une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre des Communications nous a appris qu'il n'avait pas l'intention d'intenter de poursuites contre le gouvernement de Colombie-Britannique. Il reste à régler le cas de plusieurs milliers de Canadiens des régions rurales et éloignées, surtout dans le Nord. Si tant de gens installent des stations terriennes sans permis dans de nombreuses régions nordiques et éloignées, c'est parce qu'ils veulent recevoir les même signaux que leurs concitoyens du Sud et des régions urbaines, et je demande donc au ministre s'il est prêt à ordonner aujourd'hui de suspendre les poursuites contre les gens qui habitent dans ces localités jusqu'à ce qu'ils puissent recevoir les mêmes émissions que les autres Canadiens? Va-t-il mettre fin à cette discrimination qui permet au gens du Sud de recevoir ces signaux tout en l'interdisant aux Canadiens des régions rurales et du Nord?

Des voix: Bravo!

M. Fox: Madame le Président, je suis ravi d'entendre ces bravos qui viennent d'en face, car nous poursuivons actuellement la même politique que celle du gouvernement du chef de l'opposition et de mon prédécesseur.

Une voix: C'est ridicule.

M. Fox: Nous n'avons encore entamé aucunes poursuites.

M. Clark: C'est vrai, voilà la question.

M. Fox: C'était une question de tolérance, pas une question de permis.

Je voudrais en revenir à la réponse que j'ai donnée la semaine dernière à la Chambre. Nous tenons à happer le problème à sa racine. C'est pourquoi nous espérons que le CRTC, qui tient actuellement des audiences sur l'extension des services de télédiffusion vers les localités du nord du Canada, proposera une série de recommandations qui nous permettront de commencer à accorder des permis cet automne. Je voudrais que nous nous attaquions au fond du problème qui consiste en fait à fournir ce service dans le Nord de façon légale. Entretemps, nous avons dit, à l'instar du CRTC, que nous examinerions de façon ponctuelle, cas par cas, le fonctionnement des stations satellites non autorisées au Canada, et surtout dans les régions où ces stations gênent l'activité des exploitants de câbles titulaires de permis.

Questions orales

● (1450)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA SAISIE DE DROGUES—ON DEMANDE SI DES ACCUSATIONS SERONT PORTÉES

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général. Est-ce que des accusations vont être portées à la suite de la saisie de drogues opérée par la GRC la semaine dernière à bord d'un navire qui se trouvait au large de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, cette opération a été bien réussie par la GRC. D'après les renseignements en notre possession, les contrebandiers essayaient d'atterrir au Connecticut et, une fois pris en chasse en direction nord par la garde côtière américaine, ils se sont dirigés vers les eaux canadiennes. Leur intention n'a jamais été de toucher le Canada. Ils n'ont pas pénétré en eaux territoriales canadiennes. Donc, dans le secteur intermédiaire où la saisie s'est pratiquée . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Répondez à la question.

M. Kaplan: J'y viens. Dans le secteur intermédiaire où s'est pratiquée la saisie . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. La présidence a du mal à suivre ce qui se passe à la Chambre. Ceux qui conversent avec leurs voisins sont priés de le faire à voix basse.

M. Kaplan: Merci, madame le Président. Dans le secteur intermédiaire où la saisie a eu lieu, la convention internationale n'autorise pas l'État côtier à entamer des poursuites, mais il est admis à saisir le navire, comme la GRC l'a fait, et le navire et sa cargaison, que nous nous sommes appropriés vont être confisqués.

* * *

LES PENSIONS

ON DEMANDE SI L'ON A RÉDIGÉ LE PROJET DE LOI CONCERNANT LA CONVENTION SUR LA DOUBLE TAXATION AVEC L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai une très importante question à poser au ministre d'État (Finances). Je lui en ai donné préavis au titre de l'article 43 il y a quelques semaines.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Elle concerne la discrimination flagrante de la double taxation dont sont frappés certains citoyens canadiens ayant acquis des droits à pension en République fédérale d'Allemagne. Je pense qu'une convention est sur le point d'être signée. Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui si nous avons répondu à la République fédérale lui demandait de signer cette convention, et s'il fait rédiger le projet de loi qui permettra de donner suite à cette demande?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je me souviens de l'avis que l'honorable député m'avait donné au sujet de ce traité sur l'imposition. Comme le député le sait bien, nous négocions de tels accords avec plusieurs pays. Il a quelquefois été fait allusion à la Chambre à plusieurs de ces accords. Un très bon nombre de ces accords sont prêts à être signés. Certains l'ont déjà été, et une loi à ce sujet est en préparation. Si les travaux de la Chambre procèdent rapidement, nous pourrions à très brève échéance commencer à étudier une loi touchant ces accords d'imposition.

[*Traduction*]

M. Oberle: Le ministre peut-il nous dire si l'entente particulière avec la République fédérale d'Allemagne de l'Ouest a été ratifiée et, le cas échéant, devrons-nous attendre qu'un certain nombre d'autres ententes soient signées avant de déposer des mesures législatives destinées à régler globalement le problème?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, pour ce qui est de l'accord particulier avec la République fédérale d'Allemagne, je ne me souviens plus s'il a été signé. Je vais vérifier et je communiquerai la réponse au député. Actuellement, nous préférons attendre pour conclure le plus grand nombre possible de ces accords et les présenter sous forme de loi.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE NATIONALE ENVISAGÉE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand un des comités de la Chambre recevra le mandat d'entreprendre une étude sur la possibilité de créer une société commerciale nationale?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en ce qui concerne la question de ce groupe de travail parlementaire, selon les discussions que j'ai eues avec mes collègues des deux autres partis, je devais consulter le ministre qui était absent, de sorte que nous avons conclu l'entente sur la création de cinq groupes de travail parlementaires. Au sujet du sixième groupe, je dirai que la seule entente selon laquelle si ce groupe de travail doit exister . . .

Je vois mes collègues qui m'indiquent la présence du ministre. J'allais dire que je savais que le ministre était présent à la Chambre.

Ce qui a été décidé c'est que nous devons continuer nos consultations. Si nous procédons à l'établissement d'un groupe de travail, nous respecterons les principes de l'entente, c'est-à-dire que ce groupe de travail fera rapport au Parlement, sera composé d'un nombre limité de députés des deux côtés de la Chambre, et devra faire rapport avant un certain délai, soit avant le 19 décembre. Si, par ailleurs, nous décidons de ne pas instituer de groupe de travail pour traiter de ce sujet, il est bien évident que le problème ne se pose plus. Nous avons convenu que si nous allions créer un comité de travail dans ce domaine, il aurait la même forme que les cinq autres qui ont déjà été créés.

[*Traduction*]

M. Clark: D'après la déclaration du premier ministre, il ressort très clairement qu'on devait étudier la création d'une société commerciale nationale de la même façon que pour les autres sujets répartis entre les divers groupes de travail. Le président du Conseil privé, ou encore le premier ministre, peut-il expliquer pourquoi le gouvernement refuse à la Chambre des communes le droit d'étudier l'opportunité de mettre sur pied une société commerciale nationale, de la même façon qu'elle étudie d'autres questions proposées par le gouvernement? Cette question, que présente-t-elle de si spécial pour que le gouvernement ne soit pas disposé en ce moment à permettre à un de nos comités de l'étudier de la même façon que les autres sujets qu'on avait prévus à l'origine et que devaient être étudiés par des groupes de travail?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, s'il y a eu ce que mon collègue appelle une dérogation aux règles, ce que je ne puis admettre, c'est tout simplement que le premier ministre a bien indiqué à la Chambre, en réponse au leader de l'opposition, qu'il m'avait confié le mandat de négocier avec les leaders parlementaires des deux autres partis une formule visant à la création de ces groupes de travail. Nous avons eu à décider si ces groupes de travail allaient personnellement faire rapport au ministre ou à la Chambre des communes. A la suite de négociations et de consultations dans le respect de l'esprit du Parlement, nous sommes parvenus à nous conformer à l'objectif visé par le très honorable premier ministre, c'est-à-dire à avoir des groupes d'action qui agissent rapidement sans partisanerie sur des sujets d'intérêt public et qui font rapport dans un court délai. Nous sommes parvenus à conclure cette entente, et c'est ainsi que nous avons pu éviter de faire ce que le très honorable chef de l'opposition a fait alors qu'il était premier ministre, des groupes de travail qui ne faisaient pas rapport au Parlement mais à des ministres. Nous, de notre côté, avons tout simplement mis en application le vœu du premier ministre, c'est-à-dire qu'après consultation avec mes collègues nous avons établi des groupes de travail qui feront rapport au Parlement.

M. Clark: Madame le Président, le ministre a répondu à une question qui n'était pas posée. J'ai demandé pourquoi le gouvernement n'est pas prêt à donner à la question d'une national trading company le même traitement parlementaire accordé aux autres sujets des groupes de travail. Pourquoi existe-t-il une différence, et est-ce que le ministre peut donner la garantie aujourd'hui qu'il y aura un traitement de ce sujet semblable à celui des autres sujets, avant que le ministre ne parte encore pour le Mexique?

[*Traduction*]

M. Pinard: Madame le Président, la question soulevée par le premier ministre dans sa déclaration ne visait qu'à un seul élément. Parmi les autres éléments, il fallait compter la participation des députés des deux côtés de la Chambre. En outre, nous voulions que les petits groupes de travail agissent rapidement et nous fassent rapport. La question soulevée consistait à savoir si les groupes de travail allaient rendre compte au ministre ou bien au Parlement. Les leaders des partis à la Chambre ont discuté de tous ces éléments. Nous en sommes venus à une certaine entente. Nous avons fait certaines concessions de notre côté et les autres en ont fait autant. En fin de compte, nous nous retrouvons avec cinq groupes de travail parlementaires qui rendront compte au Parlement et auxquels participeront les députés, surtout ceux de l'ouest du Canada.

Le chef de l'opposition voudrait que nous fassions des concessions sur toute la ligne. Le sixième point, celui portant sur le groupe de travail sur le commerce, fait en ce moment l'objet d'une étude. Nous pourrions faire une nouvelle proposition, celle de créer un plus grand nombre de groupes de travail à l'avenir, pour étudier tout sujet qui serait d'intérêt national. Toutefois, pour l'instant, nous sommes en période d'essai. Nous avons réussi à nous entendre sur cinq groupes de travail. Nous pourrions nous entendre sous peu sur la création d'un sixième groupe, et dans la négative il se pourrait qu'à l'avenir nous nous retrouvions avec beaucoup d'autres groupes de travail.

* * *

● (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE SI LES DÉLÉGUÉS CANADIENS À LA CONFÉRENCE SUR LES PRÉTENDUS CRIMES COMMIS PAR LES AMÉRICAINS EN IRAN AVAIENT OBTENU L'AUTORISATION ET DES FONDS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puis-je poser une question au premier ministre. Comme l'un des délégués canadiens à une conférence sur les prétendus crimes commis par les Américains en Iran a déclaré que l'initiative de l'ambassadeur du Canada, Ken Taylor, qui a aidé six diplomates américains à s'échapper d'Iran était une honte pour le Canada, le premier ministre dira-t-il à la Chambre si les trois délégués qui ont assisté à cette conférence avaient reçu l'approbation officielle du gouvernement; ces délégués et l'organisme qu'ils représentent ont-ils obtenu une aide du gouvernement fédéral pour assister à cette prétendue conférence?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la réponse à la première partie de la question est un non catégorique. Quant à la deuxième partie concernant une aide, je devrai me renseigner et m'assurer que le député obtienne une réponse.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HNATYSHYN—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège suite à une déclaration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) en réponse aux questions de l'opposition. Je vous donne avis de mon intention; j'aimerais jeter un coup d'œil sur les bleus. Si j'ai bonne mémoire, le ministre a allégué que certains hauts fonctionnaires de son ministère divulguent des renseignements à l'encontre des règles, et prennent des dispositions relativement à ses activités qui sont contraires à ses vœux ou instructions. Vous le savez, une question de privilège a été renvoyée au comité permanent des privilèges et élections au sujet de certaines activités du ministre; j'aimerais pouvoir examiner la déclaration du ministre afin de déterminer la nature de ces allégations et avoir l'occasion de vous soumettre la question, madame le président, à une date ultérieure.

M. EPP—LE COMPTE RENDU DE LA RÉPONSE DU MINISTRE DES TRANSPORTS

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, suite à la question que j'ai posée hier au ministre des Transports (M. Pepin) au sujet du programme de déplacement des voies ferrées ou du viaduc de la rue Sherbrooke à Winnipeg, il y a une différence entre ce qui apparaît dans les bleus et ce qui est publié à la page 1631 du hansard. J'aimerais me réserver le droit de soulever cette affaire sous forme de question de privilège lorsque le ministre reviendra à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. STEVENS—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR AU SUJET DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, le 28 mai dernier, ainsi qu'on peut le lire dans le hansard à la page 1496, j'ai fait remarquer que le Président du Conseil du Trésor (M. Johnston) avait apparemment omis de déposer une liste de 497 projets où l'on avait enregistré des dépassements de coût totalisant 1,062 millions de dollars. Malheureusement comme vous vous en souvenez certainement madame le Président, les chiffres qui ont en fait été déposés s'élevaient à un total de seulement 820 millions de dollars et l'on y comptait environ 20 projets de moins que ne l'avait déclaré le Président du Conseil du Trésor ce qui a amené le député à affirmer «Je vais vérifier la question et s'il y a eu un malentendu je vais m'assurer qu'il soit dissipé. Mon rappel au règlement est donc le suivant: Je vous serais reconnaissant de donner maintenant au Président du Conseil du Trésor l'occasion de tirer les choses au clair.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je vous remercie, madame le Président. J'ai écrit au député pour lui donner des éclaircissements sur cette affaire. L'anomalie qu'il a relevée découle du fait que les documents que j'ai déposés en comité plénier donnaient la liste des dépassements de coûts qui avaient été évalués en septembre 1979 si je me souviens bien. J'ai déclaré que le montant des dépassements de coût a été en fait de 1 062 millions de dollars ce qui constitue un montant différent de celui qui est indiqué dans le document, ceci étant le résultat d'une évaluation ultérieure qui a repris les chiffres de coût tels qu'ils avaient été budgétisés à l'origine.

Le montant de 1,062 millions de dollars dont j'ai parlé, comprenait aussi les 22 projets inclus dans l'imprimé mécanographique que j'ai remis au comité plénier, mais il n'y avait pas de montants en regard des titres de projets parce qu'il semble que les données n'étaient pas complètes ou disponibles quand l'imprimé a été préparé. Cependant, je le répète, la différence entre les deux chiffres que le député a mentionnée comprend l'évaluation du coût des projets dans le budget initial plus les dépassements des coûts relatifs aux 22 projets.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

TRANSPORTS

Le 1er rapport du comité permanent des transports.—M. Dionne (Northumberland-Miramichi).

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

MAINTIEN DU SYSTÈME DE MESURES IMPÉRIAL

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, aux termes de l'article 67 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des communes réunie en Parlement une pétition qui, en bref, demande que le système de poids et mesures dit impérial reste toujours légal et acceptable au Canada quel que soit le système en usage.

La pétition porte la signature de 2,111 électeurs et m'a été envoyée en ma qualité de député de Red Deer pour que je la transmette à la Chambre des communes réunie en Parlement. Si la pétition est jugée recevable, je demanderai qu'elle soit renvoyée au comité compétent des Communes.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 96, 182, 204, 287, 288, 563, 602, 631, 719 et 958.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA GARE DE BROCKVILLE (ONT.)—LA VENTE DES BILLETS

Question nº 96—**M. Cossitt:**

A combien s'est élevée la vente des billets à la gare de Brockville (Ont.) au cours de chacune des trois dernières années, et quel en est le montant global pour ces trois années?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous informe que les sommes résultant de la vente de billets (arrondies au millier de dollars) à la gare de Brockville (Ontario), pendant les trois dernières années ont été les suivantes:

1977	$ 370,000
1978	$ 414,000
1979	$ 430,000
Total	$1,214,000

TÉLÉGLOBE CANADA

Question nº 182—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de Téléglobe Canada?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Téléglobe Canada m'avise que la réponse est la suivante:

1.

	en milliers de dollars	
	a) 1977	*b*) 1978
Total des revenus d'exploitation	$ 77,493	$ 72,844
Revenu net	14,877	14,484

2. Aucun.

Questions au Feuilleton

LA SEAWAY INTERNATIONAL BRIDGE CORPORATION LTD.

Question nº 204—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Seaway International Bridge Corporation Ltd.?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Seaway International Bridge Corporation Ltd, une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent répond comme suit:

1. *a*) Recettes totales—$909,094.42

Revenus nets— 0

Pertes nettes— 0

b) Recettes totales—$956,777.44

Revenus nets— 0

Pertes nettes— 0

2. Aucun.

LA GRIMSHAW TRUCKING AND DISTRIBUTION LTD.

Question nº 287—**M. Herbert:**

1. Quels ont été, pour l'année financière *a*) 1977, *b*) 1978, les recettes globales et les profits ou déficits nets de la Grimshaw Trucking and Distribution Ltd.?

2. Pour chacune de ces années, à combien se sont élevés *a*) les subventions directes ou indirectes ou tout autre montant versés par le gouvernement à cette société, *b*) les prêts, les avances ou les garanties que le gouvernement a accordés à cette société, *c*) les investissements du gouvernement dans cette société avant ou après amortissement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Société des transports du Nord Ltée nous informe de ce qui suit:

1. La Société des transports du Nord Ltée fait rapport sous forme d'états consolidés et estime que les renseignements financiers relatifs à ses filiales ne doivent pas être divulgués.

2. Aucun.

L'ELDOR RESOURCES LIMITED

Question nº 288—**M. Herbert:**

1. Quels ont été, pour l'année financière *a*) 1977, *b*) 1978, les recettes globales et les profits ou déficits nets de la Eldor Resources Limited?

2. Pour chacune de ces années, à combien se sont élevés *a*) les subventions directes ou indirectes ou tout autre montant versés par le gouvernement à cette société, *b*) les prêts, les avances ou les garanties que le gouvernement a accordés à cette société, *c*) les investissements du gouvernement dans cette société avant ou après amortissement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse de l'Eldorado Nucléaire Limitée.

Il est supposé que la question porte sur l'Eldor Resources Limited formée en avril 1978.

Questions au Feuilleton

1. L'Eldor Resources Limited

a) 1977—néant

b) 1978—néant

2. L'Eldor Resources Limited

a) 1977—néant

1978—néant

b) 1977—néant

1978—L'Uranium Canada Ltée a prêté 2 millions de livres de concentrés d'uranium.

c) 1977—néant

1978—néant

LA HONGRIE—LES DIPLOMATES ACCRÉDITÉS

Question nº 563—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les diplomates accrédités de Hongrie?

2. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les employés au service de l'ambassade de Hongrie qui sont des non-Canadiens ou des nationaux hongrois?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Diplomates hongrois accrédités

Nom	Titre	Date d'arrivée
Dr. Jozsef Németh	Ambassadeur	15 septembre 1976
Mihaly Kolipka	Conseiller	3 août 1977
Dr. Janos Gorog	Premier secrétaire	2 octobre 1978
Gyula Szombathelyi	Premier secrétaire	19 août 1976
Sandor Papp	Deuxième secrétaire	29 octobre 1979
Ede Sziklai	Délégué commercial	25 juillet 1978
Zoltan Szabo	Délégué commercial adjoint	11 juillet 1975
Istvan Kiska	Délégué commercial adjoint	12 septembre 1974
Laszlo Deme	Délégué commercial adjoint	15 juillet 1977
Dr. Andras Ferenczi	Sous-commissaire commercial	30 octobre 1979
Lajos Schrok	Délégué commercial adjoint	5 août 1978
Imre Veres	Délégué commercial adjoint	27 août 1979
Jozsef Németh	Délégué commercial adjoint	11 décembre 1979

Membres hongrois du personnel administratif

Marta Molnar	11 octobre 1976
Ilona Rieder	23 septembre 1978
Ede Csutor	20 juin 1978
Béla Bodnar	14 janvier 1977
Istvan Varga	27 juillet 1977
Anna Poor	23 septembre 1978
Ildiko Dely	5 mars 1977
Andrea Torok	15 août 1978
Magda Csapo	12 septembre 1977

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LES AVOCATS

Question nº 602—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Neuf avocats affectés par le ministère de la Justice travaillent pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LE SECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 631—**M. Howie:**

Combien de personnes oeuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a un total de 42 employés qui travaillent dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media.

DÉFENSE NATIONALE—LES PERTES ENTRAÎNÉES PAR LA DISPARITION DE BARDEAUX DE TOITURE

Question nº 719—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de $1,000 ou plus inscrites au poste Divers du ministère de la Défense nationale et figurant à la note 9 de la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, *a*) le Ministère a-t-il pris des mesures pour retrouver les bardeaux pour toit et, le cas échéant, lesquelles, *b*) le voleur a-t-il été appréhendé, *c*) où la perte s'est-elle produite?

2. Le Ministère a-t-il pris des mesures pour que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. *a*) Oui. Une enquête approfondie a été menée à cet égard.

b) Non.

c) Base des Forces canadiennes Gagetown (Nouveau-Brunswick).

2. Oui. Des mesures de sécurité plus strictes ont été prises pour assurer la garde de l'entrepôt et contrôler l'accès à l'immeuble.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES PROJETS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE PEMBINA

Question nº 958—**M. Elzinga:**

1. Depuis 1974, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il financé des projets dans la circonscription de Pembina et, le cas échéant, quels étaient, dans chaque cas, *a*) le nom du projet, *b*) son coût total, *c*) le montant de la contribution du gouvernement?

2. Le Ministère entend-il financer des projets dans un avenir rapproché et, le cas échéant, quels sont, dans chaque cas, *a*) le nom du projet, *b*) le montant approximatif de la contribution du gouvernement?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Il n'est pas du mandat du ministère de financer des projets.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (1510)

[*Traduction*]

M. McKenzie: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire pourquoi il faut tant de temps pour répondre à la question marquée d'un astérisque numéro 876. Elle porte sur le financement du déplacement des voies ferrées et de la construction de viaducs à Winnipeg. Les autorités provinciales, voire la Chambre, ne savent pas à quoi s'en tenir. Nous voulons notamment savoir où le gouvernement prendra les sommes requises. D'après ce qu'on a annoncé vendredi dernier et d'après d'autres déclarations à cet égard, il semblerait que le gouvernement prendra les crédits nécessaires à même les programmes du MEER. Tous les députés voudraient bien savoir de quels programmes le gouvernement se servira pour financer le déplacement des voies et la construction de viaducs. Je serais donc reconnaissant envers le secrétaire parlementaire de s'enquérir au sujet de la question marquée d'un astérisque numéro 876.

M. Collenette: Je le ferai, madame le Président.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 juin, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, au moment de l'ajournement de la Chambre hier soir, je m'adressais au secrétaire parlementaire qui avait répondu d'une façon détaillée et méritoire à certaines demandes de renseignements émanant de ce côté-ci de la Chambre. J'étais en train de suggérer aux députés d'en face que quel que soit le montant des sommes que la Chambre des communes donnerait en définitive au gouvernement, la permission d'emprunter grâce à ce bill de finances ou d'autres bills de ce type, le moment était venu de réévaluer les priorités de ventilation de ces énormes crédits. Je crois avoir dit que les deux priorités que j'invitais la Chambre à établir étaient celle de la défense et du développement économique.

Je crois avoir dit aussi à ce moment-là que rien n'illustrait mieux les dépassements des coûts et la folie des grandeurs que l'immeuble de la Banque du Canada, qui est si près de la colline du Parlement et qui est si différent de tant d'autres immeubles construits un peu partout au Canada, qui fait peut-être l'orgueil de ses occupants mais n'apporte guère d'expansion économique à notre pays.

Un examen des priorités et des possibilités qu'a le Canada fait voir rapidement comment notre situation financière plutôt précaire influe sur nos perspectives économiques. Je n'en suis pas certain, mais je crois que nous en avons eu un bon exemple quand le président du Mexique est venu au Canada et en est reparti sans nous donner de trop grandes assurances que nous recevrions tout le pétrole que nous espérions obtenir. Je me rappelle avoir lu peu de temps après que le Japon avait pu conclure un accord beaucoup plus avantageux simplement parce qu'il est en bien meilleure posture économique et qu'il a des fonds à investir au Mexique. Il semble qu'il ait réussi non seulement à accroître ses exportations mais aussi à avoir le pétrole dont il a tant besoin, ce que nous n'avons pu faire.

Je soutiens aux députés que les priorités fédérales doivent changer, peu importe le montant d'argent que la Chambre accordera au gouvernement. Certains ministères ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts régionaux dans leurs activités, et c'est à ce sujet que j'aimerais consacrer les dernières minutes qui me restent.

Je le répète, certains ministères ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts régionaux. Certains sont presque opposés au développement, et je soutiens que le ministère de l'Industrie et du Commerce est peut-être le pire. Si je disposais de plus de temps, je pourrais parler d'autres ministères, par exemple celui des Approvisionnements et Services. Les ministères opposés au développement, comme je les appelle, sont pratiquement devenus tout le contraire du MEER. Certains ministères et organismes de notre gouvernement national font vraiment preuve de discrimination à l'égard de régions du pays les moins développées. En s'acharnant ainsi sur les faibles on a créé des constantes dans les achats du gouvernement, des stimulants au développement industriel et au financement des exportations qui favorisent les régions développées au détriment des autres. Le MEER n'obtient à l'heure actuelle qu'un peu plus de 1 p. 100 du budget fédéral.

D'autres ministères et organismes gouvernementaux disposent de crédits substantiels dont l'usage pourrait être plus compatible avec les priorités du développement régional. L'actuel ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) en est fort conscient et, comme il l'a fait remarquer dernièrement, lorsqu'il a détenu le portefeuille des Approvisionnements et Services pendant quelques mois, il a fait de son mieux pour remédier à la situation. J'ai bon espoir que certains de ses collègues du cabinet continueront à collaborer avec lui au sein du nouveau gouvernement afin de modifier ce qui était une situation impossible pour le MEER, tout simplement parce que ce ministre ne disposait pas de fonds suffisants pour faire ce que l'on attendait de lui et parce que d'autres ministères importants négligeaient leurs responsabilités régionales et ne collaboraient pas avec lui.

En 1979, le Conseil économique du Canada a publié une étude sur le sous-développement régional intitulée «Disparités régionales et croissance au Canada». On y constatait que l'adoption de techniques nouvelles avait fortement contribué a accroître les disparités régionales au Canada. La même année, l'Institut de recherches C. D. Howe a fait savoir que, depuis 1970, la production par habitant dans la région de l'Atlantique a décliné en proportion de la production nationale.

A une époque où la production industrielle est à la baisse, cette région doit bénéficier de stimulants vigoureux et efficaces. Au lieu de tenter de guérir un malade dont l'état est critique, le gouvernement semble avoir choisi de lui couper les médicaments et de débrancher les appareils qui le maintiennent en vie. D'abord, les stimulants au développement régional qui figuraient dans le budget de mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), n'ont pas été remis de l'avant par l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen). D'ailleurs, il n'a proposé aucun autre stimulant à l'intention de la région de l'Atlantique, qui est sans doute la région la plus défavorisée du pays. Non seulement, par exemple, le gouvernement actuel n'a pas cru bon de reprendre les dispositions, les contrats fiscaux et les allocations pour frais d'immobilisation concernant les bateaux de pêche nouvellement construits, mais il a aussi freiné, temporairement je l'espère, les stimulants que notre gouvernement avait offerts à des industries existantes comme la SYSCO et à des industries nouvelles en voie d'expansion comme Michelin.

Examinons maintenant l'activité d'un autre ministère capable de créer un véritable essor économique, le ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce ministère contribue directement à l'impuissance industrielle de la région de l'Atlantique. A notre avis, ce ministère entretient le marasme. Il administre un certain nombre de programmes qui cherchent à combattre le sous-développement technologique au Canada, mais il ne fait rien pour nous. Par exemple, entre 1970 et 1977, il a consacré 146 millions de dollars au programme d'aide à l'avancement de la technologie industrielle, mais seulement $63,000, soit 0.4 p. 100 du total, dans notre région. Au cours de la même période, dans le cadre du programme d'aide au design industriel, notre région a reçu $64,000 de subventions, soit moins de 3 p. 100 du budget.

Un troisième programme qui offre de grandes possibilités mais qui pour le moment ne sert pas à grand chose, c'est le programme de productivité de l'industrie de défense, le DIP. Il porte bien son nom, compte tenu de la façon dont il est administré actuellement. C'est par ce programme qu'on répartira la plus grande partie des retombées industrielles de l'achat des F-18, dont on a tant parlé, comme on l'a dit aujourd'hui à la Chambre. Entre 1970 et 1977, le DIP a dépensé près de 340 millions de dollars, mais seulement 5 millions, soit 1.5 p. 100, dans la région de l'Atlantique. Durant l'année financière 1978, la région n'a bénéficié que de 0.15 p. 100 des fonds du DIP, c'est-à-dire $70,000.

Durant la même année, l'Ontario et le Québec recevaient 99 p. 100 des fonds disponibles. Nous nous rendons facilement compte que ce programme est très loin d'avoir réussi à faire bénéficier des avantages économiques qu'il offrait partout au Canada les régions qui en avaient le plus besoin. On peut certes supposer que la région profiterait d'une proportion analogue du programme de retombées du F-18. A ce sujet, le ministre actuel de l'Expansion économique régionale déclarait au Parlement quand il était critique du MEER pour l'opposition: «Je voudrais que le MEER participe au programme du F-18 et que cette somme ne soit pas entièrement dépensée dans les agglomérations urbaines.» C'est ce qu'il avait déclaré l'automne dernier.

Ce programme est aux prises avec de grandes difficultés, car il n'y a pas de fonds de disponibles et de nombreux avantages sollicités de toutes parts et annoncés largement aux frais des contribuables canadiens sont, je le crains, irréalisables. Si l'industrie canadienne ne possède pas les fonds voulus pour modifier son outillage et profiter de ces retombées, nous ne pourrons tirer parti de tous ces avantages industriels. La société McDonnell Douglas ne peut attendre indéfiniment. Elle doit respecter certains délais, de sorte que les États-Unis ou d'autres pays profiteront des avantages qui auraient pu aller au Canada.

Dès l'année financière 1979, de nombreux stimulants industriels du ministère de l'Industrie et du Commerce étaient incorporés au programme d'expansion des entreprises désigné sous le nom de PEE. Malheureusement, le PEE s'est révélé aussi incapable que ses prédécesseurs de répondre aux besoins des provinces de l'Atlantique. Cette année-là, on a dépensé, dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises 150 millions de dollars, dont seulement $850,000, ou 0.57 de 1 p. 100 du budget dans la région atlantique. Au cours de la même période, l'Ontario a reçu 60 p. 100 environ de l'aide globale, à peu près 91.4 millions.

• (1520)

Je ne mentionne pas cette question dans un esprit d'antagonisme, ni pour me plaindre des avantages dont ont bénéficié d'autres régions du Canada mais tout simplement pour souligner et montrer, clairement, j'espère, que le ministère de l'Industrie et du Commerce n'a absolument pas réussi de concert avec le ministère de l'Expansion économique régional et d'autres ministères, à atténuer les disparités économiques au Canada. Si j'en ai le temps, je vous parlerai des paiements de transfert dans un instant, qui eux aussi ont donné d'étranges résultats dans la région de l'Atlantique.

On trouve dans l'activité de financement à l'exportation de la Société pour l'expansion des exportations un autre exemple de ce que fait le ministère de l'Industrie et du Commerce pour entraver le développement des provinces de l'Atlantique. L'économie de cette région est l'une des plus orientées vers l'exportation de toutes les régions du Canada; il devrait donc être tout à fait naturel pour le SEE d'accorder une aide considérable à l'exportation dans cette région. Mais, dans la réalité, il n'est est pas ainsi.

En 1977, la société a dépensé presque 2 milliards de dollars pour appuyer les exportations canadiennes. Pour la même année, la liste, donnée dans son rapport annuel, des principaux exportateurs dans chacun des secteurs que la société a financés n'en inclue aucun—je dis bien aucun—des provinces de l'Atlantique.

Aujourd'hui, ce ministère—celui du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray)—accorde 200 millions à la société Chrysler. A mon avis, ce ministère n'a pas changé d'attitude envers le reste du Canada. Il a accordé une aide financière directe de plus de 60 millions de dollars à la société Ford de Windsor. Dans quelques mois, il se pourrait bien qu'il ajoute la

société Massey Ferguson à sa liste de rescapés. Cette société, qui ne possède aucune usine dans les parties les moins favorisées du Canada, n'accorde pas une grande importance à notre pays. Il est vrai qu'elle emploie beaucoup de gens; mais lorsqu'on connait l'ampleur de ses activités dans le monde entier, on s'aperçoit que ses investissements au Canada et les emplois qu'elle crée chez nous sont minimes par rapport à ce qu'on trouve dans des pays comme l'Argentine, l'Allemagne de l'Ouest et les États-Unis, pour ne citer que ceux-là.

Je sais que l'on a approché le ministre de l'Industrie et du Commerce. La Banque canadienne impériale de commerce pourrait très bien se mettre en rapport avec lui également étant donné qu'un certain prêt d'environ 400 millions de dollars canadiens lui cause du souci. J'ignore ce que le ministère compte faire mais je serai bouleversé—et beaucoup de députés réagiraient comme moi, j'en suis sûr—si l'on prêtait d'importantes sommes d'argent, 100 millions de dollars par exemple, à la société Massey-Ferguson, à moins d'obtenir la garantie quasi absolue que cet argent ne servira pas à liquider une partie des dettes que cette société a contractées à l'étranger, qu'un certain nombre d'emplois seront maintenus et que la société Argus ainsi que d'autres organismes qui financent Massey-Ferguson verseront également une somme importante.

L'incurie et les contradictions du gouvernement actuel sont très intéressantes. Je ne veux pas trop m'écarter du sujet du bill, mais je tiens à faire au passage une petite observation qui a trait à un autre aspect de l'attitude contradictoire du gouvernement. J'espérais aborder le sujet pendant la période des questions, mais je ferai consigner ma remarque au compte rendu pour la bonne raison que je trouve plutôt amusant que lorsqu'il est question d'expansion économique, on parle aussi de conservation d'énergie et c'est visiblement le sujet préféré du gouvernement. Et pourtant, j'apprends que depuis le 1er avril, les conditions de délivrance des permis d'exploitation de limousines à l'Aéroport international de Toronto ne concordent pas du tout avec cette politique gouvernementale. J'ignore si le ministre des Transports (M. Pepin) est au courant de la situation—j'en doute—mais, pour sa gouverne et pour celle de son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), «qui consacre lui aussi tant d'efforts» aux économies d'énergie, permettez-moi de dire que, selon les renseignements que j'ai eus, il semble que depuis le 1er avril, les permis d'exploitation de limousines à l'Aéroport international de Toronto ne sont accordés que si le service est assuré par Lincoln, Cadillac ou Chrysler New Yorker. Quinconque exploite une voiture plus économique du point de vue de l'énergie, comme une automobile à moteur diesel, ne peut recevoir un permis d'exploitation.

Une voix: Une Mercedes Benz.

M. MacKay: A mon grand regret, je dois dire à mon collègue que la Mercedes Benz n'est pas acceptée.

J'aimerais signaler cette bizarrerie qui montre à quel point les politiques gouvernementales sont contradictoires, et demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de vérifier auprès de son collègue, le ministre des Transports, si c'est en application de la politique officielle d'économie d'énergie dans tout le Canada qu'on refuse de délivrer des permis d'exploitation de limousines aux exploitants qui ne peuvent se payer des Lincoln, des Cadillac ou des Chrysler New Yorker.

Puisque nous parlons d'expansion économique, je voudrais dire deux mots de cette anomalie que constitue les paiements de transfert du gouvernement fédéral. On s'attendrait qu'un gouvernement qui s'intéresse vraiment à l'expansion régionale cherche à augmenter petit à petit les paiements de transfert destinés aux régions comme celle de l'Atlantique, pour qu'ils finissent par dépasser ceux dont bénéficient les provinces aux prises avec des difficultés économiques moindres. Étant donné la gravité du chômage qui frappe certaines régions, c'est exactement ce qu'il faudrait faire pour que les gouvernements provinciaux puissent maintenir la qualité de leurs services et pour que les économies régionales puissent prendre une part plus active à l'économie de notre pays. Malheureusement, ce n'est pas ce que le gouvernement a fait.

Le montant des paiements de transfert versés aux gouvernements des provinces de l'Atlantique n'a pas bougé entre 1970 et 1978. En 1970, les gouvernements des provinces de l'Atlantique ont reçu $605 millions de dollars, soit 18.3 p. 100 de tous les paiements de transfert versés aux provinces. Si l'on prend le taux de chômage comme indicateur de prospérité économique, on constate qu'en 1970, celui de la région de l'Atlantique était de 6.2 p. 100 contre 5,7 p. 100 dans le reste du pays, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale. A compter de 1978, la région avait indubitablement commencé à accuser un certain retard par rapport à l'ensemble du pays. Le taux de chômage y était de 12.5 p. 100, en comparaison de 8.3 p. 100 pour tout le pays. Pourtant, au cours de cette période, les paiements de transfert à l'égard de cette région se sont maintenus à deux milliards de dollars, soit 19 p. 100 de tous les paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux gouvernements provinciaux, en comparaison de 18 p. 100 en 1970; comme tentative de sélection ou d'identification, c'est maigre.

On peut également analyser les paiements de transfert sous l'angle de leur croissance nette par rapport au niveau de 1970, démarche qui se révèle fort intéressante. Encore une fois, on n'a pas lieu de s'étonner de la croissance des paiements à l'égard des provinces de l'Atlantique au regard du pays dans son ensemble. Terre-Neuve fournit peut-être le meilleur exemple d'une croissance à rebours du bon sens des paiements de transfert. En 1970, Terre-Neuve avait touché à ce titre 194 millions de dollars. En 1978, elle en a touché 579 millions, selon toutes les apparences, une augmentation fort substantielle, de l'ordre de 298 p. 100. Cependant, les paiements de transfert destinés à l'Alberta au cours de la même période ont atteint 627 millions de dollars, soit une augmentation de 269 p. 100. Ainsi, les paiements de transfert destinés à l'Alberta, la province la plus riche, ont augmenté dans sensiblement la même proportion que ceux de Terre-Neuve.

Dans les derniers temps du gouvernement qu'a dirigé le premier ministre (M. Trudeau) l'économie de la région de l'Atlantique a, d'après le Conseil de Développement de l'Atlantique «dû compter de plus en plus sur les versements de péréquation faits par le gouvernement fédéral». Le professeur T. J. Courchene de l'université de Western Ontario a dit ce qui suit devant le comité sénatorial des Finances nationales en novembre 1978:

. . . sa . . .

c'est-à-dire la région de l'Atlantique

. . . position relative a décliné par rapport à celle des régions nanties au point que plusieurs provinces sont en danger de se retrouver réduites au niveau d'entités totalement tributaires du pouvoir fédéral.

La région de l'Atlantique qui en 1970 puisait dans les versements de péréquation du gouvernement fédéral de quoi payer 20 p. 100 de ses dépenses régionales brutes en tire près de 30 p. 100 en 1978. Par comparaison, la part des dépenses assurée pour le reste du Canada par les paiements de péréquation est passée de 8 p. 100 à 10 p. 100.

Je fais consigner ces faits, monsieur l'Orateur, simplement pour montrer que le ministre de l'Expansion économique régionale a besoin d'un appui solide. Il n'a pas seulement besoin de se faire voter des crédits supplémentaires ou de faire adopter ses mesures législatives; il a aussi besoin de l'appui de ses collègues. Quand j'étais ministre du MEER, j'ai constaté que la coopération de tous nous est acquise jusqu'au moment de payer. Même la note de lunch était laissée au MEER à qui il restait un peu d'argent. Les autres ministères, à cause de leurs énormes budgets et de leurs complexes, analysaient leurs responsabilités, reconnaissaient l'importance du MEER en paroles, mais ne voulaient pas céder de fonds ou le faisaient seulement en rechignant. Ce sont les domaines où il faut plus de souplesse budgétaire.

Si le MEER fonctionnait aussi efficacement qu'il le pouvait, si les principaux ministères faisaient leur travail—ce que le ministère de l'Industrie et du Commerce ne fait évidemment pas si l'on considère ses responsabilités envers les régions—il ne serait pas nécessaire de nous embarquer dans des entreprises aussi douteuses que le programme de création d'emplois que nous a présenté hier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Comme l'écrivait aujourd'hui un journaliste du *Citizen* d'Ottawa, «le programme est impressionnant, mais sur papier seulement». Voilà à peu près de quoi il retourne.

● (1530)

Le fait que nous devions dépenser des centaines de millions de dollars d'impôts pour créer des emplois temporaires destinés à soulager des régions où le taux de chômage est élevé, sans en retirer des avantages durables, sans améliorer la situation du pays, sans laisser ne serait-ce qu'une trace de développement économique une fois les subventions épuisées, suffit pour condamner le genre de développement économique qui a cours dans le pays depuis bon nombre d'années. Certes, si le gouvernement demande qu'on lui accorde un montant aussi énorme, aussi insaisissable que 12 milliards de dollars, soit comme je l'ai dit hier soir, cinq milliards de plus que ce que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait demandé il y a seulement quelques mois, nous nous devons analyser très judicieusement et très soigneusement la façon dont cet argent doit être dépensé. Sinon, nous ne ferions qu'augmenter massivement notre déficit, qu'ajouter d'un seul coup un montant faramineux aux sommes déjà considérables dont le secrétaire parlementaire et moi-même avons parlé hier soir.

Nous ne ferions que nous enfoncer davantage dans les dettes si nous n'entreprenons pas de réévaluer la façon dont cet argent est dépensé. Que la Chambre des communes consente finalement à accorder au gouvernement 5 milliards, 10 milliards ou 12 milliards de dollars, si ces crédits ne sont pas attribués intelligemment et consacrés à développer le potentiel économique de notre pays, si nous ne faisons certains investissements productifs, l'activité de tous les autres ministères qui se proposent de répartir cet argent ne contribuera pas en définitive à assurer l'avenir de notre pays, elle ne fera que hâter notre ruine.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord faire miennes certaines observations qui ont déjà été présentées au sujet du fait que le gouvernement ne rend pas de comptes au Parlement sur la façon dont il dépense ces sommes énormes qu'il vient pourtant nous demander d'approuver.

Au NPD, nous estimons que le gouvernement devrait avoir plus de comptes à rendre sur la façon dont il dépense cet argent. Comme je suis relativement nouveau à la Chambre, je ne suis pas encore arrivé à faire le rapport entre ce que je vois ici et les parlements que j'ai connus en théorie, en étudiant l'histoire parlementaire britannique. On dit par exemple que le rôle premier, le rôle fondamental du Parlement est le contrôle des dépenses. Je ne pense vraiment pas que mon travail de député me permette d'exercer un contrôle quelconque sur la façon dont le gouvernement dépense ses crédits. Je dirai même que tout cela est un peu embrouillé.

Il y a des mesures à prendre qui nous simplifieraient la vie. Et quand je dis simplifier, ce n'est pas pour mettre en cause le quotient intellectuel des députés. Je voudrais en fait qu'on facilite, non seulement aux députés mais aussi aux citoyens du Canada, la compréhension de ce qu'on fait avec le produit de leurs impôts. Je pense qu'il y a là une érosion vraiment alarmante de la démocratie parlementaire.

Quoi qu'il en soit, il faut préciser que, dans mon groupe parlementaire, nous ne sommes pas contre les dépenses publiques par principe. Nous ne voyons pas dans les dépenses de l'État une sorte de manifestation démoniaque qu'il faudrait combattre en elle-même, comme voudraient nous le faire croire certains collègues du parti progressiste-conservateur. C'est parler à tort et à travers et c'est nuire aux Canadiens que de mettre toutes les dépenses de l'État sur le même pied. Il y a des distinctions à faire.

C'est une chose d'investir dans l'avenir du pays, que cet investissement concerne la santé des Canadiens, dont je parlerai plus tard, de réalisation de réseaux de transport ou encore l'acquisition de la capacité énergétique dont nous avons besoin pour assurer notre avenir. Mais c'est tout autre chose de jeter l'argent par les fenêtres, en pratiquant ce que j'appellerai du favoritisme libéral pur et simple au lieu d'investir dans notre avenir. Il faut faire une distinction entre les dépenses à long terme, l'investissement des deniers publics, les opérations qui produiront des richesses à l'avenir, et les dépenses d'exploitation à court terme. Il faut également faire la distinction entre l'argent que nous nous devons à nous-mêmes et celui que nous devons à des pays étrangers.

Au cours de la dernière campagne électorale, mon adversaire a voulu donner un exemple pour mieux décrire le déficit. J'ai oublié les termes qu'il a employés, mais dans les grandes lignes, il a dit que si nous entassions des billets de un dollar l'un par dessus l'autre, nous aurions une pile de billets de sept milles de haut. Il n'a jamais précisé à qui nous devions cet argent ni pourquoi. C'était une simple manœuvre pour pousser les Canadiens à se méfier de leur gouvernement. S'il est quelque chose dont les Canadiens ont besoin, c'est bien d'avoir

confiance dans leur gouvernement. Ils doivent le considérer comme l'instrument qui leur permettra de se libérer davantage des forces qui sont actuellement infiniment plus puissantes que la plupart des gouvernements du monde. Je songe surtout aux sociétés multinationales. En considérant le gouvernement comme un instrument travaillant pour eux, les Canadiens finiront par trouver des moyens d'échapper aux formes de domination qu'ils connaissent actuellement. Ce genre de commentaire sans nuance à propos de l'ampleur du déficit et du tort que le gouvernement fait au pays manque totalement d'objectivité et c'est une façon dangereuse de voir les choses, comme si le gouvernement et les citoyens étaient seuls en scène alors qu'ils partagent la vedette avec ces grosses sociétés extrêmement puissantes.

Quand il est question des dépenses gouvernementales, on parle beaucoup de l'augmentation du coût des soins médicaux. Je songe surtout aux députés qui siègent à ma droite et à leurs homologues provinciaux des divers gouvernements conservateurs. A cause de leurs idées, nous avons vu de nombreux gouvernements provinciaux tenter de réduire les sommes qu'ils consacrent aux soins médicaux. Il faut dire, je pense, qu'il n'y a pas si longtemps, en 1971 je crois, le Canada et les États-Unis consacraient environ 7 p. 100 de leur PNB aux soins médicaux. Le Canada continue à y consacrer environ le même pourcentage alors que les États-Unis, qui n'ont pas de régime public, y consacrent maintenant 9 p. 100 de leur PNB. Il s'agit non seulement d'un écart numérique sensible, mais aussi d'une différence sensible du point de vue humain. En effet, ce ne sont pas les gouvernements qui absorbent ce surcroît, mais bien les individus qui tombent malades et qui doivent faire les frais des soins qu'ils reçoivent du fait qu'ils vivent aux États-Unis et non pas au Canada où nous avons un régime public d'assurance-maladie.

Les frais liés au régime d'assurance-maladie ainsi que d'autres phénomènes connexes suscitent beaucoup d'inquiétude. Il y a notamment l'inquiétude des professionnels de la santé qui doivent faire beaucoup plus de travail avec un personnel moindre, pour avoir droit à un niveau de vie inférieur à celui dont ils jouissaient auparavant. Les employés étant surchargés de travail et mal rémunérés, nous en voyons les résultats cette semaine alors que le personnel hospitalier du Manitoba s'est mis en grève pour manifester son mécontentement.

● (1540)

Nous ne pouvons pas compter que les travailleurs de la santé continuent indéfiniment à faire des efforts physiques et mentaux soutenus dans l'accomplissement de leurs tâches. Ils sont constamment confrontés à la misère humaine, devant faire face à des situations critiques. Pourtant, peut-être plus que n'importe quelle catégorie de travailleurs, ils doivent se contenter de budgets très serrés. Nous limitons les sommes nécessaires à assurer leur niveau de vie. Étant donné ce traitement spécial que nous leur accordons, faut-il s'étonner que nous soyons maintenant aux prises avec des grèves.

De plus en plus de gens s'inquiètent de la proportion des budgets qui sont consacrés à la recherche médicale. Depuis que je suis devenu le critique du Nouveau parti démocratique en matière de santé, à maintes reprises, on m'a signalé comment le gouvernement canadien se montre réticent à octroyer des fonds pour la recherche médicale.

Nous voyons que de plus en plus de médecins refusent d'adhérer au régime de l'État. De plus en plus d'entre eux exigent des suppléments. Si bien qu'une proportion de plus en plus élevée des services médicaux est facturée aux patients.

Comme je l'ai dit tantôt, on a réduit le personnel de même que les services hospitaliers. Le lundi matin, nous pouvons voir des files dans les corridors des hôpitaux, des patients étendus sur des civières simplement parce que le blanchissage ne se fait plus les fins de semaine. En effet, on a réduit le personnel et on refuse de payer des heures supplémentaires au cours des fins de semaine.

Dernièrement, on a augmenté les primes de 22 p. 100 en Alberta, de 15 p. 100 en Colombie-Britannique et les primes sont déjà exhorbitantes en Ontario. Ces trois provinces sont les plus riches du Canada et pourtant elles augmentent leurs primes. Cette constatation m'amène à un autre problème que j'exposerai tantôt, à savoir que les difficultés qu'éprouve notre régime d'assurance-maladie ne découlent pas des coûts, mais plutôt de la façon dont on le conçoit.

Il nous faut en arriver à discuter non pas du coût des soins de santé, mais plutôt du coût d'une santé précaire. Le coût n'est pas à court terme seulement, mais à long terme aussi. Nous en payons le prix en ressources humaines et en bonheur. J'imagine que c'est la raison pour laquelle nous siégeons en assemblée dans cette enceinte. Ce n'est pas pour échanger des abstractions au sujet des dépenses déficitaires du gouvernement, et que sais-je d'autre, mais bien pour essayer de trouver ensemble le moyen de relever la qualité de vie des Canadiens, aujourd'hui certes, mais aussi dans l'avenir. Si tel n'est pas là notre objectif, alors il vaudrait peut-être mieux rentrer chez nous.

Le coût des soins de santé nous inquiète d'une certaine manière et il importe d'en parler à mon avis mais il ne s'agit pas des mêmes préoccupations dont nos collègues de droite nous rabattent sans cesse les oreilles. En effet ils redoutent énormément qu'une personne aille consulter le médecin alors que ce n'est absolument pas nécessaire. Deux de mes adversaires conservateurs ont déclaré, l'un à suite de l'autre, avec force protestations, qu'on encouragerait les gens à consulter le médecin pour le moindre petit malaise. Voilà l'argument qu'ils invoquent pour réclamer une plus grande sévérité dans l'application du régime d'assurance médicale.

Certaines provinces ont exigé des frais modérateurs et ont adopté d'autres mesures qui réduiront le recours au système de soins de santé. Ces frais modérateurs n'empêcheront cependant pas les gens qui ont l'habitude de voir le médecin chaque fois qu'ils ne se sentent pas bien, de continuer à le faire. Ces frais ne décourageront que ceux qui n'ont pas les moyens de les payer. L'efficacité de ces frais modérateurs a été prouvée en Saskatchewan et je regrette de constater que nous sommes obligés d'en discuter encore. Le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces envisagent déjà d'adopter de pareilles mesures.

Je le répète, les soins de santé entrainent des frais qui nous préoccupent, ce qui est légitime. On craint d'insister un peu trop sur les soins en établissements hospitaliers qui coûtent extrêmement cher. Or, c'est un problème qui peut être résolu en partie si nous sommes disposés à tirer parti de notre imagination et de notre expérience, car il a été en effet prouvé que les gens se rétablissent beaucoup plus vite et se sentent bien mieux quand ils sont chez eux ou encore quand ils sont dans un milieu plus humain que celui des hôpitaux. Mais il ne faudrait pas profiter de cette expérience, comme l'ont fait certains gouvernements, pour abandonner toute forme de soins en établissement hospitalier. Il ne faudra pas nous servir de cet argument pour refuser d'admettre les gens dans les hopitaux sans leur donner aucun autre service en contrepartie. Il ne faut pas non plus arguer à la légère que c'est à la famille qu'il incombe de s'occuper de ses membres, comme elle le faisait naguère. Dans une société moderne, mobile et anonyme comme la nôtre il arrive souvent que les gens qui se retrouvent dans la rue n'ont pas de famille qui puisse s'occuper d'eux dans la ville où ils se trouvent.

Tout en réduisant les soins dispensés par les institutions dans la mesure que nous estimons nécessaire, nous devons assurer le financement des services et rémunérer du personnel chargé de prendre soin de ces personnes chez elles et de leur fournir ce genre de service. Ce régime d'assurance-maladie serait non seulement plus humain, à mon avis, mais il coûterait moins cher que le régime fortement institutionalisé que nous avons présentement.

Les hôpitaux ne collaborent pas assez entre eux lorsqu'il s'agit de technologie médicale avancée. Les hôpitaux rivalisent les uns avec les autres pour obtenir les appareils les plus chers. Ils se réservent ce qu'ils ont acquis. Là encore, nous voyons que l'esprit de compétition a ses effets destructifs habituels qui empêchent le régime d'assurance-maladie d'être fondé sur une collaboration qui puisse permettre aux hôpitaux d'utiliser les appareils au maximum, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. C'est là un facteur de coûts qu'il faudrait mieux analyser.

Bien entendu, il faut aussi considérer le fait que les Canadiens adoptent des modes de vie qui compromettent leur santé et qu'ils n'assument pas leur part de responsabilité pour se maintenir en bon état physique. Sous ce rapport, je crois que nous sommes tous plus en moins coupables d'une façon ou d'une autre. Nous devrons insister davantage sur cet aspect préventif lorsqu'il s'agit de santé et d'un régime d'assurance-maladie bien compris.

Notre médecine est axée sur le médecin; or ce dernier donne trop de soins et n'aurait pas à en donner autant si le système n'était pas axé sur le médecin payé à l'acte médical. Si notre régime d'assurance-maladie nous permettait d'avoir plus souvent recours aux paraprofessionnels et à d'autres qui puissent régler des problèmes ne nécessitant pas forcément les services de médecins nous pourrions trouver une façon de réduire les coûts de l'assurance-maladie.

Bien entendu, toute la question de la santé est liée à d'autres facteurs qui comprennent entre autres la politique sociale et les services sociaux. On ne peut faire la distinction entre la santé d'une personne et le genre de logement où elle vit. On ne peut séparer la santé d'une personne du contexte global dans lequel il lui faut vivre. Ce serait avoir une conception très étroite et erronée de la façon d'améliorer à long terme la santé de la population que de fournir des soins médicaux d'excellente qualité sans assurer des logements, des conditions de travail et un environnement convenables.

● (1550)

Nous ne voulons pas nous opposer aux dépenses du gouvernement en matière de santé, parce que nous faisons la distinction entre ses dépenses dans des domaines aussi fondamentaux que les soins de santé et celles d'autres secteurs plus superflus. Le gouvernement doit affecter des crédits aux services actuels qui non seulement prendront l'ampleur, mais respecteront les visées initiales du régime d'assurance-santé que proposait le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé dirigée par le juge Emmett Hall en 1964. Le Canada a besoin d'un régime d'assurance-santé complet.

Le gouvernement n'a retenu qu'une très faible part des recommandations initiales de cette commission. Plus de crédits doivent être affectés, comme je l'ai dit tout à l'heure, à tout ce secteur de la prévention des maladies et de l'amélioration de la santé. Je songe ici à l'amélioration de l'environnement, des conditions de vie et de travail, etc. Dans tous ces secteurs, les gouvernements fédéral et provinciaux ont fait et continuent de faire preuve de responsabilité.

Le gouvernement a déjà appliqué un programme à frais partagés au sein duquel le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial partageaient les frais des soins de santé. Mais en 1977, le gouvernement fédéral a présenté une mesure que l'on est venu à désigner comme une loi sur le financement des programmes déjà établis. Il s'agissait d'une initiative fédérale conçue pour mettre un frein aux dépenses fédérales dans le domaine de la santé. Il est important de se rappeler ce programme parce que les hommes politiques se sont vraiment préoccupés de la façon dont les diverses provinces abusent de la liberté dont elles jouissent selon la formule globale de financement. Nombre de personnes ont oublié l'origine de ce régime particulier présenté par un gouvernement fédéral libéral et qui était conçu pour limiter les dépenses en matière de services de santé auxquelles il s'était engagé.

On peut critiquer le gouvernement fédéral non seulement pour le pari qu'il avait fait en matière de santé, mais aussi pour son idée originale de proposer cette formule globale de financement. Quelles que soient les modifications que l'on apportera au régime de santé, le gouvernement fédéral ne doit pas imposer des régimes de santé aux provinces et ensuite les laisser sans les fonds nécessaires pour financer les programmes, en se retirant de ce domaine très important.

Certaines des idées sur lesquelles se fondait à l'origine la formule globale de financement étaient excellentes et il importe, à mon avis, que je vous en signale quelques-unes. Les auteurs de cette formule voulaient entre autres accorder aux provinces une plus grande liberté en matière de répartition des fonds fédéraux qui leur sont consentis. Dans l'ancien système, si le gouvernement fédéral décidait par exemple de financer les lits pour malades en phase aiguë au détriment des lits pour malades chroniques, les divers hôpitaux se retrouvaient avec trop des uns et pas assez des autres. D'où la situation grave de nombreux hôpitaux canadiens qui souffrent en ce moment d'une grande pénurie de lits pour malades chroniques qui, faute de mieux, occupent la place des malades souffrant d'affections aiguës.

Les gouvernements provinciaux disposaient d'une certaine liberté dans ce système. Comme ils étaient plus près de la population, on a jugé qu'il serait peut-être plus pratique de leur donner un plus grand droit de regard sur l'affectation de ces fonds. Mais la formule a cependant été appliquée à un mauvais moment. Les programmes fédéraux-provinciaux de partage des coûts ne se créent pas dans un vide politique, mais plutôt à un moment particulier de l'histoire politique du Canada. Outre le fait que la formule globale de financement, possédait certains inconvénients intrinsèques, elle a été adoptée à un moment politique mal choisi, alors qu'une vague de néo-conservatisme déferlait sur le pays, l'envahissant comme la peste, et que les gouvernements provinciaux croyaient que leur première obligation consistait à faire des soins de santé un mécanisme de restriction budgétaire. Au lieu d'user de la latitude que leur laissait le financement global pour innover et élargir leurs installations, les provinces se sont crues autorisées à se servir des soins de santé comme arme contre ce qu'elles jugeaient être des dépenses publiques excessives.

Dans une certaine mesure, et pour ces raisons, il y a lieu d'affirmer en toute justice que la formule n'a jamais vraiment eu l'occasion de faire ses preuves. On se demande en ce moment s'il y aurait lieu ou non de lui donner une seconde chance, compte tenu de ses lacunes intrinsèques. Mais du seul fait qu'elle avait été présentée à un mauvais moment, on ne pouvait espérer qu'elle porte fruit. Le Québec et la Saskatchewan sont des exceptions, car ils ont fait preuve d'une plus grande créativité à cet égard.

Le gouvernement fédéral devra sévir contre les provinces qui abusent de leur liberté dans le cadre de la formule globale de financement. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) avait raison dans une certaine mesure de répondre à trois reprises à des questions au sujet des services de santé qu'on ne pouvait rien faire avant que le juge Hall ait terminé son étude des services de santé. Je comprends pourquoi le ministre ne veut pas aborder le sujet avant que le juge Hall ait étudié certains des problèmes au sujet desquels on lui a posé des questions.

Mais je ne doute pas que le gouvernement adoptera le rapport Hall le lendemain de sa présentation, s'il est d'accord avec ses recommandations. Dans l'entre-temps, nous entendons dire de plus en plus tous les jours que les provinces sont en train de saper le régime de soins médicaux en exigeant le paiement de primes, en imposant des honoraires modérateurs, en permettant aux médecins de faire une double facturation et de se retirer du régime et en réduisant les services hospitaliers. Il faut agir dès maintenant. Si le ministre doit attendre le rapport Hall, alors parfait. Mais après qu'elle l'aura reçu, je lui demande d'agir sans tarder pour remettre les provinces au pas.

Je demande au ministre d'agir sans tarder, afin que, lorsqu'il s'agira de départager les responsabilités fédérales et les responsabilités provinciales en matière de services de santé lors d'une conférence constitutionnelle, nous ayons encore un régime d'assurances médicales et que nous puissions légitimement débattre la question de savoir quel gouvernement fournira les fonds au lieu de nous trouver dans une situation où une trop grande part des frais médicaux auront déjà été transférés au secteur privé par tous ces moyens détournés. A ce moment-là la question de savoir qui administrerait et financerait les services de santé n'aurait plus grande utilité.

Il n'y a pas bien longtemps que notre régime de soins médicaux a été établi. Il y a à peine 18 ans qu'on a obtenu de haute lutte le droit aux soins de santé en Saskatchewan. Nous avons un très jeune régime qui repose sur une théorie mixte. C'est un régime public où il faut payer pour les services et où l'on considère la médecine comme une entreprise. Certaines des tensions inhérentes au compromis initial commencent à s'accentuer. L'enjeu du combat, comme je l'ai déjà dit et selon notre parti, ce ne sont pas surtout les coûts; il s'agit plutôt d'un conflit d'attitudes, de la façon de percevoir les services de santé dans la société que nous voulons créer au Canada.

Il faut considérer les services de santé comme un droit pour chaque Canadien et comme quelque chose que la collectivité et le pays, que nous appelons le Canada, perçoivent dans l'optique suivante: si quelqu'un souffre, alors nous souffrons tous, car nos rapports ne sont pas simplement d'ordre économique, mais des rapports humains. Quand nous nous mettrons à envisager les soins de santé sous cet angle, nous n'aurons pas à nous demander où nous irons puiser l'argent nécessaire. Nous n'approuverons pas sans débat et en un seul jour des dépenses fiscales de plusieurs millions de dollars pour nous plaindre ensuite amèrement pendant des mois et des mois du coût des soins de santé. Pour la seule année 1978, les dépenses fiscales se sont élevées à 32 milliards de dollars.

● (1600)

Quand on en arrivera à considérer les soins de santé comme un droit et non pas comme un bien de consommation à échanger sur le marché, tous ces problèmes de coûts disparaîtront; du moins nous n'entendrons plus le genre de réflexion que l'on fait si souvent à ce sujet. Nous serons disposés à payer la note afin de pouvoir nous assurer un avenir dont nous aurons lieu d'être fiers. Nous ne devrons pas recommencer la lutte pour le régime de santé tous les dix ans. Il y a longtemps qu'il aurait dû faire partie de notre société. On ne devrait pas le remettre en question périodiquement comme on l'a fait dernièrement. J'espère que lorsque nous étudierons les emprunts supplémentaires et toutes les questions se rattachant aux dépenses gouvernementales, nous songerons qu'il importe de consacrer de l'argent aux soins de santé.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire un certain nombre de remarques sur le bill à l'étude, parce que lorsque j'examine ce qui s'est passé depuis environ 24 mois à la Chambre, à mon avis l'attitude du gouvernement en nous présentant ce bill correspond à l'irresponsabilité la plus consommée que j'aie pu voir à la Chambre.

Je me souviens très bien et me rends compte de l'objectif de cette loi qui vise à donner un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars, afin d'être en mesure de répondre à des besoins financiers et d'avoir une marge de manœuvre en cas d'imprévu. Tous les Canadiens connaissent bien, et le gouvernement particulièrement connaît parfaitement bien, la situation économique dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Cette situation économique est l'œuvre de ce gouvernement. On ne nous accusera pas, du fait que nous avons été quatre mois au pouvoir, d'être responsables d'une dette de près de 70 milliards de dollars, je ne pense pas, mais il semble que les résultats de l'administration des 15 dernières années nous amènent dans cette situation qui se rapproche de plus en plus à une faillite économique inestimable dont nous sommes témoins aujourd'hui. Et les membres du gouvernement, qui s'inquiètent de notre hésitation à appuyer une telle mesure, devraient comprendre qu'en toute honnêteté, il est non seulement difficile mais impossible pour nous d'accepter l'invitation que nous fait le ministre des Finances (M. MacEachen) aujourd'hui, quand il s'est si bien empressé, lui, de nous refuser beaucoup moins que ce qu'il peut nous demander aujourd'hui.

Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il est important que les Canadiens sachent une chose. Je me reporte, lorsqu'on parle de ce bill, et il y a une relation bien directe il n'y a aucun doute, je me reporte aux environs du mois de mai 1978 où l'on parlait déjà de campagne électorale. Je me souviens très bien que déjà le ministre des Finances de l'époque, qui n'a pas repris ce titre et cela se comprend, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, également de l'époque, parlaient déjà de l'importance d'augmenter le coût de l'essence, parce que cela devenait pour le Canada un fardeau très lourd de continuer à subventionner le pétrole pour permettre évidemment aux Canadiens d'avoir un prix moindre que le prix mondial.

Mais comme le mandat du gouvernement était terminé, qu'on a repoussé la date des élections à trois reprises pour des raisons absolument politiques, il est important, monsieur l'Orateur, que les Canadiens se souviennent de cette petite histoire qui est récente. Donc on refusait de faire face à ses obligations et, comme conséquence, l'année se passe, et 1979 nous amène des élections générales enfin, ce qui nous a permis de faire une étude approfondie de la situation économique du Canada.

Mais encore faut-il que les Canadiens se souviennent bien que parce qu'on a refusé de faire face à ses obligations comme gouvernement à l'époque, on se retrouve aujourd'hui avec un ministre des Finances qui nous condamnait il y a à peine quatre mois à cause d'un budget dont j'expliquerai les raisons tantôt, et qui nous demande un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars, quand déjà on reconnaissait, il y a plusieurs mois, que nos dépenses dépassaient déjà la normale. Et le mois de mai nous permettait, en 1979, de faire des analyses sérieuses sur la faillite économique de ce gouvernement. Et les hauts fonctionnaires, je me souviens très bien, ayant fait partie du Cabinet, ayant eu cette chance extraordinaire d'obtenir des renseignements, nous disaient déjà qu'il fallait freiner cette augmentation de dépenses, qu'il fallait raffermir et compresser ces dépenses, et les hauts fonctionnaires nous disaient qu'ils avaient lancé cet avertissement au gouvernement, il y a déjà deux ou trois ans, mais pour des raisons purement politiques, monsieur l'Orateur, il ne fallait pas augmenter le prix de l'essence avant les élections du mois de mai 1979, il ne fallait pas faire cette compression de dépenses, parce qu'on coupait certains projets pour des raisons purement partisanes. On a refusé de respecter des responsabilités qui sont celles de tout député qui siège d'un côté ou de l'autre de la Chambre.

Et pour cette raison, cette analyse n'a pas été facile, on nous reproche de ne pas avoir présenté de budget avant sept mois, quatre mois bientôt se seront écoulés, et le ministre des Finances (M. MacEachen) ne nous donne pas d'indication encore, mais il nous demande un chèque en blanc de 12 milliards de dollars sur un montant d'argent dont il a besoin, bien sûr. Le gouvernement a besoin d'argent, mais il n'en a pas trouvé encore et pourtant, Dieu sait, monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances est au courant de la situation économique de ce pays, car il siège au sein de ce Cabinet depuis 15 ans.

On ne l'a pas dérangé tellement ce budget, si ce n'est que nous avons tenté au cours de ces sept mois de faire d'abord une analyse qui n'était pas facile, je le répète, mais qui nous obligeait dans l'intérêt du Canada d'appliquer cette compression de dépenses, et également à manifester un certain courage vis-à-vis les Canadiens et à leur faire connaître carrément la situation économique dans laquelle nous avait placés le gouvernement qui nous avait précédés, et c'est ce que nous avons fait. Et ce budget était sévère, mais il se voulait nécessaire, et je pense que dans l'ensemble du pays, et si mes collègues d'en face étaient pour le moins sincères, ils reconnaîtraient aujourd'hui que nos propositions tenaient compte de la réalité et des difficultés que le Canada connaît actuellement et connaissait il y a à peine sept mois. Mais ce n'était pas populaire, ce n'était pas politiquement rentable et comme la soif du pouvoir a dépassé de beaucoup les intérêts du Canada, c'est pour cette raison qu'on nous a renversés il y a à peine trois mois et demi. Il n'y a pas d'autres raisons, monsieur l'Orateur. A ce moment-là, nous avions tous les torts de présenter un tel budget, parce que nous voulions remettre le Canada sur le chemin de la prospérité et cesser de le laisser à la dérive et d'en arriver finalement à une faillite gênante lorsque l'on parle à d'autres citoyens du monde qui ne sont pas Canadiens. Ces sept mois nous avaient également permis je pense de faire la preuve d'une nouvelle orientation par les propositions que nous présentions, et j'étais fort heureux de voir mes collègues au Cabinet des ministres faire des propositions et se rendre compte du tout. Il fallait avoir suffisamment d'audace pour expliquer aux Canadiens que «se serrer la ceinture» n'était pas seulement des mots, mais qu'il fallait passer à l'action. Et nous passions à l'action par des correctifs, par des mesures radicales relatives aux dépenses gouvernementales et à l'ensemble des projets.

Une voix: La population a jugé!

M. La Salle: Je reviendrai là-dessus.

● (1610)

Or, monsieur l'Orateur, nous avions et nous savions que les mesures que nous présentions il y a trois mois et demi étaient les remèdes qui s'imposaient. Évidemment, pour la soif du pouvoir, le gouvernement d'aujourd'hui, avec la complicité des députés du Nouveau parti démocratique, ont jugé que c'était le moment de renverser le gouvernement, parce que nous étions minoritaires, bien sûr, mais même minoritaires nous n'avions

pas le droit de refuser de faire face à nos responsabilités, et c'est ce que nous avons fait.

Une voix: Les gens ont jugé!

M. La Salle: Durant la campagne électorale, monsieur l'Orateur, ce gouvernement a fait preuve d'une hypocrisie sans précédent, et cela frisait la malhonnêteté. D'abord on condamnait notre position sur l'augmentation du coût de l'essence. Il n'y a personne en face de nous maintenant qui prétend que le coût de l'essence n'augmentera pas. Mais on en parlait peu. On n'en parlait pas tant que cela était possible, et on disait que nous avions tort. Évidemment, pour le commun des mortels, une augmentation de 18c. représentait beaucoup. Mais ces libéraux en face savaient parfaitement bien que cela s'imposait depuis deux ans et demi si l'on était sérieux lorsqu'on parlait d'autosuffisance.

Si l'on parlait d'autosuffisance, c'était une façon d'aller chercher des revenus là où il fallait aller les chercher, parce que nous ne voulions pas, par une formule générale d'impôt, aller taxer celui qui n'a pas d'auto, cette pauvre dame qui aurait été obligée de payer de l'impôt pour favoriser celui qui utilise une automobile. Nous avions pensé que c'était une mesure impopulaire mais juste, et surtout nécessaire, vu les dépenses et le déficit sans précédent que nous connaissions. Notre budget, j'allais l'oublier, monsieur l'Orateur, prévoyait, outre ces mesures qui s'imposaient, l'assurance de la diminution de notre déficit budgétaire sur une période de trois à cinq ans, et cela était intéressant et important pour l'homme d'affaires. D'ailleurs, l'homme d'affaires ne nous condamnait pas sur les propositions que nous avions déjà lancées en public. Mais malgré l'augmentation des dépenses qui s'avérait ridicule, résultat des politiques établies, pratiquées par le gouvernement d'aujourd'hui, on se prêtait à des propositions tel l'établissement d'un second chemin de fer dans l'Ouest, la deuxième phase à Mirabel qui ne fait pas ses frais actuellement. Bien sûr, c'était tentant d'aller présenter aux personnes âgées un petit $35, ce qui équivaut, je crois, à 400 ou 450 millions de dollars, quelque chose comme cela. Nous aurions pu promettre $50, monsieur l'Orateur. Nous avions déjà étudié cette situation. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque (M. Crombie) faisait une analyse sérieuse pour augmenter et donner aux personnes âgées un revenu convenable, mais dans les cadres de notre enveloppe économique, sans pour autant grever davantage le déficit budgétaire, et c'est la différence.

Mais non, on a dit au public que nous avions tort et que le gouvernement pouvait encore emprunter. Mais maintenant le secrétaire parlementaire signale que cela commence à être difficile parce que le service de la dette cette année va coûter presque 11 milliards de dollars. Voilà la situation dans laquelle on se retrouve. Onze milliards de dollars dépensés de façon négative, il n'y a aucun doute. Ce que le Canada pourrait faire, si on ne nous avait pas endettés à ce point, monsieur l'Orateur! Mais les Canadiens devront réaliser que le moment est venu quand même pour que cette compression, cet assainissement des dépenses du gouvernement se fasse, et le plus tôt possible.

Est-ce que les Canadiens vont éviter l'augmentation de l'essence? Je pose la question à mes amis d'en face.

Une voix: Pas de taxe!

M. La Salle: Pas de taxe! L'impôt, une autre formule. Est-ce que les Canadiens ne seront pas obligés de payer cher cette incompétence manifestée depuis tant d'années? Bien sûr que mes collègues restent silencieux!

Comme d'habitude, ils vont se faire les complices d'une telle loi qui obligera les Canadiens à débourser davantage pour le service d'une dette incroyable. Mais cela n'est pas nouveau et la population va se réveiller.

Une voix: Ce n'est pas nécessaire de crier si fort, la population a compris!

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, elle ne peut pas maintenir au pouvoir encore de nombreuses années des représentants qui font preuve d'une aussi grande irresponsabilité et d'une aussi grande incompétence. Cela n'est pas possible, monsieur l'Orateur! Et je suis convaincu qu'à un certain moment les Canadiens verront de quelle sorte de trahison ils ont été témoins durant la dernière campagne électorale . . .

Une voix: Les gens ont jugé . . .

M. La Salle: Nous avons été plus honnêtes peut-être que nos amis d'en face, monsieur l'Orateur, et ce n'est pas facile d'être honnête en politique.

Une voix: Voilà pourquoi vous êtes encore dans l'opposition.

M. La Salle: Mes amis d'en face ne connaissent pas cela. Ce n'est pas facile d'être suffisamment courageux.

Bien sûr que durant la campagne électorale j'ai vu des libéraux dans ma circonscription qui étaient comme des loups—et je l'ai dit il n'y a pas longtemps—il y en avait partout pour aller importuner les personnes âgées et les énerver au sujet des $35: Si vous votez libéral cela vous donne $35, si vous ne votez pas libéral vous ne l'aurez peut-être pas. On allait jusqu'à faire croire aux Québécois qu'ils perdraient leur allocation familiale et qu'il y avait une possibilité de réduction de leur pension de la sécurité de la vieillesse. Voilà le genre de campagne que ces gens-là faisaient . . .

Une voix: Plus fort!

Une voix: Pourquoi avez-vous voté pour cela, $35, tantôt?

M. La Salle: Dans ma circonscription les gens n'ont pas voté pour cela. Ils n'ont pas voté pour vous autres. Voilà ce que je veux dire.

Monsieur l'Orateur, on se retrouve aujourd'hui, après cette campagne hypocrite, et le mot n'est pas trop fort, avec un ministre des Finances qui refuse de présenter un budget pour expliquer ce qu'il va faire avec ces 12 milliards de dollars. Et de plus ces messieurs sont tellement inconséquents qu'ils pensent que nous allons souscrire à leurs désirs parce que le Canada se retrouve dans une situation difficile. C'est la responsabilité de ces messieurs d'en face.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'on aille s'empresser ou se faire complices d'une telle faillite économique. Je suis un de ceux qui prouvera que notre budget était basé sur une situation de faits et que dans ce budget d'ailleurs, . . . tout ce que le ministre des Finances a pu trouver jusqu'à maintenant c'est un certain nombre de quelques propositions que nous avions faites. Il n'a rien inventé jusqu'à aujourd'hui, si ce n'est que l'habitude d'endetter le Canada. Il nous demande d'endetter davantage le Canada pour la somme de 12 milliards de dollars. Nous pensons que cela est suffisant, et nous n'allons pas nous faire les complices de ces incompétents, monsieur l'Orateur. C'est tellement vrai, monsieur l'Orateur. Cela me gênerait tellement d'être de l'autre côté et de demander un crédit de l'ordre de 12 milliards de dollars quand ces gens-là nous demandaient de réduire le déficit budgétaire il y a à peine quatre mois. On nous posait des questions et le ministre des Finances, actuellement député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), exigeait des propositions pour réduire le déficit budgétaire parce que le Canada ne pouvait plus se payer ce luxe et que les Canadiens ne pouvaient plus, par leurs impôts, continuer à payer les services de la dette.

Cela est incroyable, monsieur l'Orateur, et il faut que les Canadiens sachent que dans cette Chambre il y a de ces gens qui étaient de ce côté-ci il y a quatre mois à peine et qui nous blâmaient, qui nous demandaient un prix du pétrole, qui nous demandaient de freiner nos dépenses et, aujourd'hui, ces gens-là, en grande partie, se font très silencieux et laissent le ministre des Finances . . . et je les comprends, c'est gênant. Comment peuvent-ils défendre une augmentation des dépenses du gouvernement, une augmentation du déficit de ce gouvernement quand la preuve de cette faillite économique est la plus évidente. Voilà le genre de gouvernement. Il est important que les Canadiens sachent pourquoi nous ne pouvons pas souscrire à cette mesure.

● (1620)

Lorsque nous parlons d'imprévu, monsieur l'Orateur, et je donne un petit renseignement en passant, lorsque nous parlons d'imprévu, pour prouver la façon dont nos affaires sont gérées par ce gouvernement, pour démontrer comment ce gouvernement fait preuve non seulement d'irresponsabilité mais, cela va de soi, d'incompétence, je nommerai . . .

Une voix: Cela fait trois fois que vous le dites!

M. La Salle: Je ne le dirai jamais trop que ce gouvernement fait preuve d'incompétence, et il va y avoir quelques Canadiens qui vont le croire. D'ailleurs il y a une bonne partie du Canada qui l'a cru. Récemment, je regardais ce que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a accepté comme budget supplémentaire. Pour le canal Lachine, à Montréal, par exemple, vous connaissez cela, monsieur l'Orateur, le canal Lachine, on avait imaginé 50 millions de dollars. Simplement, j'allais demander au président du Conseil du Trésor si on avait décidé de construire un deuxième canal, parce qu'il n'y a qu'une petite augmentation de 45 millions de dollars, 90 p. 100 de plus que le coût initial, un petit détail.

Je prends Trois-Rivières, pour un petit contrat de 15 millions de dollars, le coût initial, 15 millions, une augmentation de 65 p. 100. Le président du Conseil du Trésor, avec la bénédiction qui lui est facile, souscrit à ces montants-là. Il y en a pour 639 millions. Je n'aurai pas le temps de les énumérer tous, il y a 400 projets. Tout cela pour dire, monsieur l'Orateur, quel genre d'administration les Canadiens se sont donnée. Il est important qu'on souligne cela. C'est important parce que ces gens-là n'en parlent pas. Alors, monsieur l'Orateur, je peux assurer la Chambre qu'on ne pourra pas compter sur ma collaboration dans ce discours.

Je voudrais également avant de donner ma place à un autre rappeler que dans nos propositions, une proposition qui est encore attendue, on parlait des pauvres propriétaires. Une mesure de compensation était bien établie, bien préparée et correspondait à cette société juste que le premier ministre a d'ailleurs oubliée depuis longtemps. Nous allions aider le secteur de la construction, aujourd'hui j'apprends, et le député de Gatineau (M. Cousineau) est ici je pense, que 120 gars chez lui perdent leur «job» parce que dans le domaine de la construction, cela ne va pas bien. Alors l'aide que nous voulions apporter aux propriétaires, compte tenu des taux d'intérêt, représentait une mesure immensément enrichissante et positive. Mais on nous a battus là-dessus parce que, je m'en souviens très bien lorsqu'on a présenté le bill, on nous disait: Vous avez oublié les locataires. Qu'est-ce que le gouvernement a présenté pour les locataires depuis quatre mois?

Le ministre des Finances (M. MacEachen) refuse de présenter un budget parce que, à son avis, il ne connaît pas le coût du pétrole. Nous avions au moins un accord de principe sur le pétrole. Nous avions un accord de principe et le gouvernement actuel est loin d'en avoir un. De toute façon, les Canadiens paieront plus cher pour leur essence, ils s'endetteront davantage, et ils verront une partie de leur impôt utilisée pour les services d'une dette devenue excessive. Voilà le genre d'administration que nous avons actuellement, et on nous demande un chèque en blanc, un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars pour ce gouvernement qui est incapable de présenter en même temps un document qui nous donnerait des explications et des renseignements sur l'utilisation de ces 12 milliards de dollars. Monsieur l'Orateur, c'est trop nous demander. Je pense que nous n'avons pas le droit de souscrire à ce chèque en blanc que le ministre des Finances exige, parce que la preuve de son incompétence, l'hésitation qu'il manifeste et dont il fait la preuve à la Chambre vis-à-vis d'un budget qui pourrait donner un souffle économique au Canada. J'ai dit que nous avions donné une nouvelle orientation au Canada sur le plan économique par le service et par la place que nous voulions donner à l'entreprise privée, et nous aurions réussi quelque chose d'assez extraordinaire.

Pour des raisons politiques et partisanes, ce gouvernement a jugé bon de battre un gouvernement qui voulait apporter des correctifs nécessaires, et les Canadiens se retrouvent aujourd'hui déçus, et on verra leur déception dans les mois et dans les années qui viendront. Nous continuerons à poursuivre ce gouvernement pour qu'il présente à la Chambre des budgets dans les délais convenables et pour qu'il présente des mesures qui collent à des correctifs qui s'imposent, et je pense que l'on sera d'accord avec moi, cela presse mais pour cela il nous faudra beaucoup moins d'irresponsabilité ou d'irresponsables que nous en avons actuellement, et j'ose espérer que les Canadiens feront la part des choses et nous permettront de remettre ce pays sur la voie de la prospérité et d'éviter cette faillite qui semble imminente compte tenu du gouvernement actuel.

[*Traduction*]

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera très brève. Après avoir écouté le député de Joliette (M. LaSalle), plaisir que je m'accorde depuis de nombreuses années, je ne peux m'empêcher de remarquer, dans son discours très utile, qu'il serait peut-être temps que les députés de l'opposition oublient qu'ils ont perdu les élections. Il me semble que la plupart de leurs interventions qui portent sur des sujets les plus variés traduisent cette préoccupation, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus au pouvoir. J'ai écouté le député de Joliette, l'ancien ministre des finances et les autres députés qui interviennnent chaque fois qu'ils en ont la chance, pour répéter, retracer les événements de décembre qui ont amené la défaite du gouvernement. Chaque fois, ils ont dépeint ou décrit la situation de façon légèrement différente.

Le gouvernement, défait en décembre dernier, l'a été parce que l'opposition, qui a exercé son droit démocratique, tout en faisant preuve de sa sagesse collective, a décidé que le gouvernement n'était pas capable d'administrer les affaires du pays. C'est ainsi que les choses se passent dans notre système politique. Mais ce que les députés de l'opposition ne disent jamais, c'est que le 18 février, la population du Canada, en nombre record, s'est rendue aux bureaux de scrutin après avoir écouté pendant deux mois les arguments du gouvernement sur l'irresponsabilité des partis de l'opposition. Les citoyens ont écouté le gouvernement d'alors expliquer pourquoi les mesures proposées par le ministre des finances étaient logiques, l'assurer qu'il avait en main un plan directeur pour restreindre les dépenses, revitaliser l'industrie privée et prendre toutes les mesures nécessaires.

La population du Canada disposait de 60 jours pour évaluer les événements de cette soirée fatale de décembre, pour écouter les arguments du ministre des finances, du leader du gouvernement d'aujourd'hui, du député de Joliette et des autres. Si le parti du député de Joliette pouvait justifier ses actes, alors les électeurs canadiens avaient l'occasion le 18 février dernier, non seulement de le reporter au pouvoir, mais aussi de lui accorder une confortable majorité. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Et je m'étonne que nos collègues d'en face ergotent et gémissent encore sur ce qui s'est passé le 14 décembre—c'est la date je pense—se gardant bien de commenter ce qui s'est passé le 18 février.

● (1630)

On se rappelle qu'au cours de la campagne électorale le ministre des Finances et le chef du gouvernement n'en finissaient plus à la télévision, comme d'ailleurs les principaux ministres parcouraient le pays, de dénoncer l'inconscience des libéraux et des néo-démocrates et la couardise des créditistes. Le message était simple. Nos vis-à-vis promettaient que s'ils étaient réélus, ils présenteraient exactement le même budget et ils donnaient leurs raisons. Voilà le message qu'on entendait chaque jour et chaque soir dans les informations. Sans compter qu'il revenait sans cesse, naturellement, dans les discours des députés ministériels. Pourquoi? Parce qu'ils croyaient dans leur doctrine. Ils croyaient que pour équilibrer le budget, il était essentiel de faire des chômeurs.

Ils s'accrochaient aux idées d'Adam Smith. Ils ont essayé de persuader les Canadiens que, ce soir de décembre, les partis d'opposition avaient agi collectivement et sans réfléchir. Mais les électeurs Canadiens n'ont pas accepté leur version des faits. Au contraire, les Canadiens approuvèrent le Parlement de s'être débarrassé d'une façon très démocratique d'un gouvernement qui, s'il n'avait pas été renversé, nous aurait ramenés aux bons vieux jours de R. B. Bennett. La doctrine de l'ex-ministre des Finances et celle du ministre des Finances des maigres années 30, se ressemblent. C'est un peu ce qu'on retrouve dans la politique énoncée tout à l'heure par le député de Joliette et par ceux qui ont été à l'origine de la terrible crise des années 30.

Comme je ne fais pas partie du cabinet, je peux me permettre de critiquer. Aux États-Unis, le Président a déclaré, à la télévision, samedi ou dimanche—pour ma part, je l'ai entendu dimanche—: «Nous nous sommes trompés, ce ne sera pas une récession, ce sera une profonde dépression.» Et il a prié les Américains de commencer à dépenser. «Dépensez, dépensez, dépensez», tel fut exactement le message de Schultz. Toute une série de discours et d'interviews sont passés à la télévision américaine depuis quatre semaines. Schultz, le conseiller économique du Président, a déclaré qu'on s'était à nouveau mépris sur l'aptitude de l'administration américaine à tout bien orchestrer. Et quoi donc? Un taux de chômage acceptable? Je n'aurais jamais cru voir, de ma vie d'homme politique ou de député, évaluer le succès d'un gouvernement à son aptitude à faire autant de chômeurs. Je parle pour le moment du gouvernement précédent.

M. McDermid: C'est vous qui osez parler du manque d'à-propos.

M. Mackasey: Je parlerai du gouvernement actuel dans un instant. Pour le moment, je commente le discours du député de Joliette, qui était d'ailleurs pleinement en droit de le faire. Il a certainement le droit de prendre la parole et de dire que son gouvernement avait raison, que la politique de celui-ci, en décembre, était la bonne et que nous n'aurions jamais dû le renverser. Il a été incapable d'en persuader les Canadiens en février, et si nous sommes à nouveau au pouvoir, ce n'est pas parce que le parti d'en face a été défait en décembre, mais bien parce que les Canadiens, lorsqu'on leur en a fourni l'occasion, ont préféré réélire un gouvernement libéral, et cette fois-ci majoritaire.

M. Malone: Deux provinces.

M. Mackasey: S'il était vrai, comme le prétend le député de Joliette, que nous avons défait le gouvernement parce que cela nous convenait, parce que nous nous sommes ligués contre un gouvernement minoritaire et en avons abusé, et si les électeurs l'avaient cru, ils auraient manifesté leur mécontentement envers les partis de l'opposition en leur refusant l'accession au pouvoir et en donnant au parti conservateur une solide majorité. Mais dans leur grande sagesse, les Canadiens ont dit «Non, merci.» Les plus âgés se souvenaient de l'époque de Bennett et les plus jeunes n'arrivaient pas à comprendre une politique qui, comme l'expliquaient les documents budgétaires, entraînerait un taux de chômage de 11, 12 ou même 13 p. 100. Si ma mémoire est bonne, c'est bien ce que laissaient entendre les documents.

Une voix: Relisez-les.

M. Mackasey: Le député s'emporte. Les documents budgétaires prévoyaient un taux de chômage bien supérieur à celui qui existait lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir. Le ministre avait alors expliqué que cela représenterait malheureusement un terrible fardeau mais que c'était une conséquence momentanée et naturelle de la politique du gouvernement. Il nous avait toutefois encouragés en précisant que nous serions tous plus prospères plus tard.

Quel était le point de mire de la campagne électorale? Je sais que dans la région que je représente, ce n'était pas tellement la hausse de la taxe d'accise sur l'essence, bien que ce le soit devenu par la suite. Après tout, ce n'était pas la première fois que l'on imposait une taxe d'accise. Sauf erreur, il existait déjà une taxe d'accise de 7c. Pardonnez-moi si je suis un peu rouillé. J'ai été absent pendant quatre ou cinq ans. Toutefois, si mes souvenirs sont bons, il existait une taxe d'accise de 7c. et je ne pense pas que la hausse de cette taxe aurait inquiété outre mesure le citoyen moyen. Les Canadiens étaient irrités parce que cette hausse devait servir à financer le programme de déduction des intérêts hypothécaires. L'élément qui a fait pencher la balance en faveur des libéraux dans ma circonscription surtout, c'est qui devrait payer la taxe d'accise.

Pour la première fois dans les annales du Canada, un gouvernement imposait une taxe d'accise sur l'essence utilisée par les agriculteurs, ce qui est injuste. Pour la première fois dans notre histoire, on imposait une taxe d'accise sur l'essence qu'utilisaient les pêcheurs canadiens.

Une voix: Parlez-nous du dégrèvement.

M. Mackasey: Le dégrèvement ne change rien à l'affaire. Comment nos vis-à-vis pouvaient-ils espérer faire accepter une taxe d'accise sur l'essence utilisée par les transports en commun aux gens qui doivent justement emprunter ces transports en commun sur une distance de 15, 20 ou 25 milles pour aller travailler?

Une voix: Vous allez faire la même chose.

M. Mackasey: Je suis certain que nos vis-à-vis ne se rendaient pas compte que cette taxe d'accise s'appliquait même au transport des handicapés.

M. MacDonald: C'est honteux.

M. Mackasey: Les députés d'arrière-ban qui ont vécu cette période sont bien à plaindre. Il faut que les dirigeants de ce parti soient totalement insensibles pour avoir appliqué l'augmentation de la taxe d'accise aux catégories que je viens d'énumérer.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je sais que le député, qui est l'un des membres les plus compétents de cette assemblée, ne voudrait pas tromper la Chambre. Je voudrais donc lui faire remarquer qu'un dégrèvement était prévu pour tous les handicapés en ce qui a trait à la taxe d'accise sur l'essence.

M. Mackasey: Je sais qu'une remise d'impôt sur le revenu était accordée non seulement aux invalides mais à tous ceux qui devaient payer une taxe d'accise plus élevée. On pouvait la récupérer par voie de l'impôt sur le revenu. Je ferai seulement remarquer que les députés de l'opposition n'ont pas trop bien réussi à faire accepter ce principe. Toutefois, cela ne change rien au fait que, pour la première fois, des impôts étaient perçus des agriculteurs et des pêcheurs et que, pour la première fois, les transports publics étaient frappés d'une taxe d'accise. Si les invalides étaient censés la recouvrer au moyen de leur impôt sur le revenu, et la moitié d'entre eux n'en payaient pas, c'était une taxe d'accise dont le mieux qu'on puisse dire est qu'elle était cruelle. Elle pouvait peut-être se justifier. Somme toute, le gouvernement a certains moyens pour faire obstacle à l'utilisation des voitures sans raison.

Si le gouvernement estimait que cet argent devait aider les détenteurs d'une hypothèque, soit! Telle était la politique du gouvernement. Ce à quoi je veux en venir, c'est que les Canadiens se rendent certes compte qu'un jour, ils devront payer l'essence beaucoup plus cher, mais ils ne croyaient pas que cette taxe d'accise sur l'essence serait perçue si cruellement.

Normalement, les députés d'en face auraient dû siéger de ce côté-ci de la Chambre de quatre à huit ans. C'est la tendance normale en politique au Canada, mais on peut expliquer facilement pourquoi ils ne siègent pas de ce côté-ci de la Chambre; c'est qu'ils se sont montrés cruels. C'était cruel de leur part d'appliquer des taxes d'accise majorées à l'agriculteur. Je me souviens d'avoir dit à mes électeurs: «Je ne comprends pas. Quel que soit le prix du carburant, quelque difficulté que nous ayons à payer ces taux d'intérêt, nous avons tous les jours besoin d'essence pour faire notre travail; il nous faut de l'essence pour nos tracteurs, nos camions et nos voitures».

● (1640)

Cela me dépasse que le député de Joliette n'ait pu comprendre la colère des ruraux lorsque ceux-ci se sont finalement rendu compte que le gouvernement, n'estimait pas nécessaire à la bonne marche de l'économie nationale qu'ils utilisent leur tracteur. Le 18 février, c'est cette colère qu'ils ont tous manifestée le plus légitimement possible en démocratie, soit en élisant un nouveau gouvernement.

Tant que les députés de l'opposition consacreront la plus grande partie de la période des questions et de leurs discours à défendre les politiques qui les ont conduit à la défaite, nous aurons beau jeu. Cela signifie en effet qu'ils ne se donnent pas le temps d'élaborer de nouvelles idées, de nouveaux principes et de nouveaux concepts, ou de montrer que leur défaite leur a appris quelque chose. En fait, un geste des plus louables, un geste positif, à mon avis, du ministre des Finances ou du premier ministre de l'époque a été de dire: «Si nous sommes réélus, nous présenterons exactement le même budget. Nous n'avons rien appris. Nous n'avons rien appris en 60 jours. Nous n'avons fait aucune erreur». Il ne leur aurait pas été difficile d'avouer qu'ils avaient commis une erreur. Ils auraient pu dire: «Si nous sommes réélus, nous ne prélèverons pas la taxe d'accise sur l'essence dont se servent les agriculteurs, les pêcheurs, les transports publics, les voyageurs de commerce et ceux qui ont besoin de leur voiture et donc d'essence pour gagner leur vie, non pour se distraire. Nous avons peut-être eu tort à cet égard et nous nous arrangerons pour exempter ces personnes, même si nous devons, pour y arriver et pour nous conformer à la politique de conservation de l'énergie, augmenter de deux, trois, quatre, cinq ou dix cents la taxe que devront payer les autres Canadiens qui n'utilisent leur voiture qu'à l'occasion et sans obligation».

Je pense que ce genre de souplesse de la part d'un gouvernement qui cherchait à se faire réélire aurait grandement influé sur l'issue des élections. Lorsque vous allez dans les régions rurales ou dans les provinces atlantiques et que vous dites aux gens: «Réélisez-nous et nous vous garantissons que nous continuerons à prélever la terrible taxe que vous devrez payer pour la première fois, même si vous avez du mal à gagner votre vie ou à joindre les deux bouts; nous le ferons dans votre intérêt et vous en constaterez les bons effets dans 20 ans», et puis parler des documents budgétaires de base qui prédisent cinq ans d'avance l'état de l'économie et une forte aggravation du chômage n'est guère la façon de se faire des amis et d'influencer les gens dans le secteur industriel. En tant qu'ami des députés d'en face, je suis donc bien en peine d'expliquer, même 60, 90 ou 120 jours après les élections, ce qui les poussait à dire qu'ils avaient raison en décembre et au cours de la campagne électorale et que, même si les électeurs votaient contre eux le 18 février, par ignorance, ils leur serviraient la même vieille idée aux prochaines élections. Leur refrain est doux à mes oreilles.

Une voix: Pourquoi MacEachen fait-il de même?

M. Mackasey: Le député là-bas fait très savant quand il fouille dans ses papiers. S'il veut s'en prendre à l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen), il est sûrement capable, comme l'un des futurs dirigeants de cette petite bande fatiguée, de faire valoir ses arguments au cours de la période des questions.

Je me réjouis que le premier ministre (M. Trudeau) ait déclaré que peu importe notre désir d'austérité et notre volonté de réduire le déficit accumulé, nous ne le ferons pas en courant le risque d'accroître le taux de chômage qui est déjà à mon avis trop élevé.

Cela fut pour moi une consolation d'apprendre qu'en dépit des pressions de l'opposition au cours de la période des questions, en dépit des pressions exercées par certaines institutions financières, en dépit des pressions exercées par certains éditorialistes, nous n'allions pas réduire le déficit en sabrant dans les programmes dont nous avons tant besoin pour stimuler notre économie au moment où elle souffre de la réaction excessive du gouvernement américain devant le phénomène de l'inflation. Je n'ai jamais cru que l'inflation qui sévit aux États-Unis est le résultat d'une trop forte demande par rapport à l'offre. Au contraire, je crois qu'il est évident qu'elle est reliée au coût élevé du pétrole et je pense que l'opposition a raison lorsqu'elle présente cet argument. Je crois que c'est aussi notre point de vue. Quoi qu'il en soit le chômage aux États-Unis se propage chez nous, ne serait-ce que pour une simple et bonne raison. A titre de premier partenaire commercial de notre pays, les États-Unis absorbent une grosse partie de nos exportations; s'ils cessent de faire des achats chez nous à cause d'un ralentissement de leur économie, il est donc certain que cela aura des répercussions économiques négatives au Canada.

C'est à ce stade-là de notre histoire économique que le gouvernement du jour doit stimuler l'économie. Le député néo-démocrate a parlé tout récemment, de manière très persuasive, je dois dire, de la tendance de certains hauts fonctionnaires à conseiller le gouvernement actuel. La différence entre les deux gouvernements, le gouvernement Clark et le nôtre, c'est peut-être que nous savons mieux résister aux mauvais conseils. Peu importe les raisons, mais l'assurance-maladie est un parfait exemple de ce qui se produit lorsque l'entreprise privée et le gouvernement se battent pour accaparer les mêmes fonds décroissants.

J'ai souvent comparé notre régime canadien, surtout celui que notre parti a façonné, tout simplement parce qu'il a été au pouvoir si longtemps, à un mariage de raison entre l'entreprise privée et la politique de réforme sociale. Nous croyons dans l'entreprise privée parce qu'elle est manifestement la génératrice de capitaux la plus efficace, celle qui a remporté le plus de succès dans l'histoire du monde, comparativement aux régimes communistes, socialistes ou socio-démocrates. L'entreprise privée, telle qu'elle est vécue par les Américains aux États-Unis et, à un degré moindre, par nous, est encore la meilleure productrice des capitaux dont nous avons besoin. Que fait le gouvernement? Il dit tout simplement: «Nous aimerions affecter une partie de ces capitaux aux programmes qui devraient refléter notre mode de vie, c'est-à-dire à un régime d'assurance-maladie universel, un système d'enseignement universel, des perspectives d'avenir égales, et des disparités régionales minimales, et cela, grâce à la péréquation. C'est notre responsabilité.

Quand les réserves de capitaux disponibles diminuent et qu'une concurrence légitime s'exerce entre le secteur privé et public en matière de fonds il faut alors, comme le disent les francophones, mettre un peu d'eau dans son vin. Vous ne voudriez certes pas que ce mariage de raison se termine par un divorce. Il est évident que la statégie et la politique du parti conservateur est de dire: «le moment est mal choisi pour que l'un des partenaires préconise l'adoption d'une politique sociale et présente des revendications». Peut-être qu'il est mal choisi mais, je ne pense pas non plus que ce soit le moment de comprimer ces programmes au point de les anéantir parce que ce sont ces caractéristiques qui nous différencient des États-Unis.

L'assurance-maladie est le meilleur exemple de cette différence entre nos deux pays. Lorsque nous affirmons qu'en tant que gouvernement nous avons à cœur d'offrir aux Canadiens des chances égales, cela devrait s'appliquer à tous les Canadiens. Cela signifie que la qualité des services de santé offerts aux habitants des provinces de l'Atlantique devrait être comparable à celle de l'Alberta, du Québec ou de l'Ontario. Déjà, à cause du financement en bloc, nous avons la preuve que tel n'est plus le cas, que les provinces nanties peuvent offrir un régime d'assurance-maladie agrémenté de suppléments à leurs citoyens, ce que ne peuvent pas faire les provinces démunies des Maritimes. La même chose se passe dans le domaine de l'éducation et dans de nombreux autres domaines; si l'égalité des chances doit être une réalité, cette égalité ne devrait pas s'arrêter à la frontière des provinces centrales.

Le ministre demande l'autorisation d'emprunter 12 milliards au cours de l'année. Cet argent servira à des travaux publics et à d'autres fins. Je ne puis que vous renvoyer au texte du bill qui ne correspond pas du tout à la description qu'en ont fait les députés d'en face. Je tiens à vous dire que notre parti n'a pas l'intention d'équilibrer le budget ou de réduire le déficit en réduisant les programmes sociaux au point de les anéantir et, en fait, de les rendre injustes pour la majorité des Canadiens.

● (1650)

En conclusion, je voudrais dire qu'il est temps que les députés d'en face se rappellent que les élections sont terminées. Quand ils passent en revue les événements qui se sont produits jusqu'ici, ils devraient commencer plus tôt et ne pas passer sous silence la période allant du mois de décembre à aujourd'hui. Ils devraient se rappeler que le 18 février, les Canadiens ont eu tout le loisir de se prononcer sur les programmes des deux partis, après les avoir entendus ressasser leurs arguments irrationnels contre l'opposition pendant deux mois. Les électeurs en ont peut-être conclu qu'il n'y avait pas une grande différence entre les programmes des deux partis. Mais la grande différence à mon avis se situe au niveau de l'application.

Je voudrais revenir à un exemple parmi tant d'autres, à savoir l'augmentation de la taxe d'accise sur l'essence destinée à faire des économies d'énergie et à fournir des fonds pour aider les gens de la classe moyenne à payer leur hypothèque. Je ne vois pas grand-chose à redire à cet objectif, mais ce que je critique, c'est son mode d'application. Comme d'habitude, cette mesure a surtout pénalisé les agriculteurs, les handicapés, les usagers des transports en commun, les pêcheurs et ceux qui sont le moins à même de se défendre. Le jour des élections, tout le monde est égal dans notre pays. Après avoir entendu les discours convaincants et éloquents du ministre des Finances et du premier ministre d'alors, nos concitoyens se sont prononcés en faveur d'un changement de gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de donner la parole au député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), je voudrais parler du débat d'ajournement de ce soir.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les Affaires extérieures—L'Union soviétique—Le rétablissement présumé des échanges culturels, scientifiques et éducatifs; le député de Halton (M. Jelinek)—La conversion au système métrique—Les programmes de développement économique en vue de stimuler l'emploi dans l'industrie de l'automobile; le député de Prince Albert (M. Hovdebo)—La Commission canadienne du blé—Les pertes infligées aux agriculteurs canadiens par l'embargo américain sur les céréales à destination de l'URSS—La politique du gouvernement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons tous trouvé divertissants les conseils paternels du député ambulant de Lincoln (M. Mackasey). Je regrette qu'il ait dû partir si tôt car j'aurais bien voulu donner mon opinion sur certains points qu'il nous a signalés. Il a dit notamment qu'après une certaine progression de la politique gouvernementale, selon l'expression française, on met de l'eau dans son vin. Voilà l'un des principaux messages que je voudrais laisser à la Chambre aujourd'hui. Après avoir connu durant une longue période les programmes que le gouvernement applique depuis 1968—et même plus longtemps encore—nous finissons par mettre de l'eau dans notre vin. Le résultat est un produit dilué, de la piquette, selon le député de Lincoln. Nous héritons aussi d'un dollar avili, puisque le dollar vaut aujourd'hui moins de la moitié de ce qu'il valait quand le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir pour la première fois.

Je suis ravi d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-30, qui tend à conférer au gouvernement le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars. Il s'agit d'un débat extrêmement important. L'adoption de ce bill permettra au gouvernement de financer ses programmes pour le reste de l'année financière. Ce qui est scandaleux, c'est que nous ne connaissons rien de ces programmes. Voilà l'essentiel du message que les députés de l'opposition tentent de faire comprendre au ministre des Finances.

Avant d'entrer en politique, j'étais courtier en valeurs mobilières. A ce titre, lorsqu'un client venait me demander s'il pouvait réunir des capitaux sur le marché financier, je lui demandais à quoi lui servirait l'argent ou encore ce qu'il avait l'intention d'en faire. Nous ignorons totalement le but de l'emprunt qu'on nous demande d'approuver aujourd'hui. Nous pourrions en discuter pendant deux ou trois mois si nous voulions. Nous avons aussi examiné l'utilité et la qualité de la gestion du gouvernement. De cela aussi nous pourrions discuter pendant des mois.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) nous a dit sans ambages qu'il était très déçu de la qualité de la gestion du gouvernement. Les choses ont mis des années et des années à en venir là. Nous nous sommes également demandé si le gouvernement tentait au moins de trouver moyen de réduire l'emprunt ou les saignées faites au Trésor public. Depuis le 18 février, rien ne nous permet de l'espérer. Les députés de ce côté-ci ont répété à maintes reprises que le gouvernement leur demande un blanc-seing. C'est aussi simple que ça, car nous n'avons aucune idée de ce que le gouvernement a l'intention de faire. Les ministres nous demandent l'autorisation de poursuivre ses politiques désastreuses des années 70 et refusent de rendre des comptes au Parlement. Allez donc savoir comment il se fait qu'il ne soit pas parvenu à comprendre les conséquences de ses déficits considérables.

Je suis parfaitement d'accord avec le député de Lincoln sur l'importancce des programmes sociaux. Mais ce qu'il faut, c'est que nous nous rendions compte que les Canadiens vont souffrir terriblement si nous n'avons pas les moyens de mettre en œuvre ces programmes sociaux. Les déficits budgétaires permanents et sans cesse accrus causent à notre pays un préjudice irréparable que nous-mêmes, nos enfants et nos petits-enfants devrons subir pendant de très nombreuses années. Il n'y a pas à sortir de là.

Bien des fois nous avons déclaré qu'il fallait que le gouvernement dépose un budget aussitôt que possible, car la piètre excuse d'un budget présenté en avril ne permet tout simplement pas de nous faire une idée de l'orientation du gouvernement. Nous avons tenté encore une fois aujourd'hui même d'obtenir des éclaircissements du premier ministre, comme nous en avions demandé au ministre des Finances auparavant. Nous ne comprenons nullement quelle est l'orientation politique du gouvernement. Voilà pourquoi nous avons besoin d'un budget.

Le dernier budget était adopté à la Chambre en novembre 1978, il y a un an et demi. Voilà pourquoi nous avons besoin d'un budget avant le congé d'été. Le plus désolant, c'est que le gouvernement n'est pas assez prudent ni intelligent pour reconnaître l'existence et l'ampleur du problème que posent une longue série de déficits, ou bien il comprend le problème mais n'en a cure, pleinement conscient de ses répercussions sur les Canadiens. Il emprunte des dollars aux taux courants et à leur valeur actuelle, et il les rembourse en dollars diminués. Je le répète, en 1968, le dollar valait deux fois plus qu'aujourd'hui. Si nous continuons à agir ainsi, le seul organisme qui bénéficiera de cet état de choses sera le gouvernement fédéral. Le gouvernement songe, paraît-il, à éliminer l'indexation des exemptions personnelles, mais cela ne ferait que supprimer un autre obstacle en travers de la route qu'il suit depuis des années. C'est un exemple classique de la façon dont il achète les votes des Canadiens avec leur propre argent.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), en présentant son budget le 11 décembre dernier, tentait d'indiquer aux Canadiens le moyen de sortir du mauvais pas où nous nous trouvons actuellement. Toutefois, le gouvernement propose des politiques qui lui permettront de réaliser des gains à court terme mais qui, à long terme, entraîneront malheureusement des souffrances pour le Canada.

Puis-je dire qu'il est 5 heures?

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'UTILISATION DES COTISATIONS SYNDICALES À DES FINS POLITIQUES

M. John Gamble (York-Nord) propose: Que le bill C-203, tendant à modifier le Code canadien du travail, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, j'ai l'insigne honneur de présenter le bill C-203 en deuxième lecture et d'exercer un droit commun à tous les députés, le droit de modifier les lois qui régissent les Canadiens. Je prends la peine de rappeler ce fait rudimentaire car nous l'oublions souvent au profit de la solidarité et de l'esprit de parti. J'aurais certes préféré présenter le bill C-203 si, grâce à des modifications au Règlement et aux usages de la Chambre, une mise aux voix avait été plus probable; néanmoins, je me réjouis de pouvoir discuter l'objet du bill avec les députés.

Naturellement, je serais des plus reconnaissants si le Parlement pouvait échapper au contrôle de l'exécutif et se transformer en tribune où chaque député pourrait examiner à loisir des affaires de l'État et donner au pays une certaine orientation sans être entravé par une bureaucratie toute-puissante. Malheureusement, l'usage exclut toute possibilité de réaliser ce noble espoir.

Le Code canadien du travail, qu'on cherche à modifier avec le bill C-203, a pour objet de réglementer les relations entre employeurs et employés en matière de travaux publics fédéraux. Essentiellement, il régit les questions ouvrières qui relèvent de la compétence fédérale et, partant, n'a aucune portée directe sur les lois provinciales de même nature.

Le Code renferme les dispositions habituelles relatives aux droits des employés de s'affilier au syndicat de leur choix, et à l'accréditation des agents négociateurs pour un groupe d'employés et prévoit la réglementation des travaux du Conseil canadien des relations du travail.

Selon l'alinéa 161*a*) du Code, une convention collective peut comporter une disposition exigeant, comme condition d'emploi, l'adhésion à un syndicat en particulier. Les alinéas 1, 2 et 3 ont dans l'ensemble pour effet d'obliger un employé à verser à son agent négociateur la cotisation syndicale retenue sur son salaire.

Les articles 184 et 185 portent sur les pratiques déloyales des employeurs et des syndicats respectivement; on y énumère les usages inacceptables de chacune des parties, et on prévoit qu'un employé sera renvoyé soit par l'employeur si ce dernier y consent, soit à la demande du syndicat, dans le cas où il n'a pas versé sa cotisation syndicale.

Les articles 161, 162 et 185 du Code font que le versement de la cotisation syndicale est directement lié au droit d'obtenir ou de conserver un emploi. Le bill C-203 traite de ce qui peut effectivement être fait ou ne pas être fait dans le domaine politique avec une partie de ces cotisations versées individuellement par les membres de syndicats canadiens.

Ce bill vise à accorder à l'employé le droit de statuer si une partie de sa cotisation syndicale peut être affectée à des fins politiques, et relativement à la partie du Code qui touche directement le précompte de cotisations syndicales, le bill prévoit ce qui suit:

> Toute disposition d'une convention collective exigeant que l'employeur retienne sur le traitement de l'employé une somme et la porte au crédit du syndicat est nulle si une part quelconque de la retenue est versée à un parti politique ou utilisée pour l'appuyer ou est destinée à l'être sans l'autorisation écrite de l'employé.

Les constitutions de plusieurs syndicats du Canada permettent à leurs membres de ne pas verser la partie de leur cotisation devant servir à des fins politiques. Cela se fait toutefois assez rarement car un syndiqué doit alors poser un geste pour obtenir ce qui devrait être un droit fondamental de tous les Canadiens, à savoir le droit de choisir quel parti politique ils veulent appuyer financièrement, s'ils décident d'en appuyer un.

Dans les syndicats, la crainte de déplaire à leurs camarades et d'être mal vus des cadres syndicaux en décourage beaucoup d'exercer leur faculté de renoncer à verser une contribution politique dans leurs cotisations syndicales. Je répète que rares sont les syndicats dont les statuts laissent cette faculté à leurs membres.

C'est un droit inséparable des libertés individuelles que les Canadiens, y compris les syndiqués, puissent décider à leur guise du parti politique qui bénéficiera de leur appui financier.

M. Robinson (Burnaby): Et les actionnaires, eux, quelle liberté ont-ils?

M. Gamble: Nous y viendrons, et le député n'y manquera pas non plus, j'en suis sûr.

Et je dis, moi, qu'il devrait être interdit de soutirer de l'argent aux Canadiens comme cela se passe quand les syndicats dirigent une partie des cotisations de leurs adhérents vers un parti politique que le cotisant n'appuie pas. Ce bill va garantir que les fonds versés aux syndicats à titre de cotisations ne seront pas reversés à un parti politique sans l'autorisation expresse du cotisant exprimée par écrit.

Une voix: Des impôts, oui!

M. Gamble: Le Nouveau parti démocratique, qui joue au champion des libertés individuelles, bénéficie depuis longtemps de prélèvements politiques forcés, et je ne m'étonne donc pas d'entendre rugir à gauche.

Au bureau du directeur général des élections, je me suis procuré les renseignements suivants relatifs aux élections générales de 1979.

Une voix: Dites-nous d'abord où vous avez pris votre argent, vous!

M. Gamble: Voici les sommes que les candidats, classés par parti, ont reçues à titre individuel des syndicats pendant et pour la campagne électorale de 1979: progressistes conservateurs, $280; libéraux, $100; membres du Crédit social, $50, et néo-démocrates, $420,186. Les partis politiques enregistrés ont reçu les sommes suivantes des syndicats: Parti progressiste conservateur, $430; parti libéral, $2,849, et NPD, $1,765,083. Cette analyse me permet de comprendre que l'opposition la plus véhémente soit venue et continuera de venir du côté NPD de la Chambre.

● (1710)

Les néo-démocrates se sont proclamés les champions des libertés civiles, mais leur propre richesse les aveugle quand ils sont appelés à juger d'une proposition qui accorde aux particuliers le droit et la liberté de se soustraire à l'obligation de verser leur cotisation à la caisse du parti. On ne saurait dissocier la liberté économique et la liberté politique. Les membres des syndicats finissent par apprendre qu'une partie de leurs cotisations syndicales sont versées au NPD et c'est peut-être bien l'une des principales causes de l'échec qu'essuie ce parti aux élections générales.

Bien que le NPD ait gagné la direction des syndicats ouvriers à sa cause, il n'a pas pu obtenir la faveur des syndiqués. On sait que le ressentiment contre l'imposition forcée du NPD lui fait perdre des appuis quand les électeurs exercent librement leur droit de vote. Pour ce qui est de nos délibérations et des clameurs qui proviennent des rangs du NPD, j'aurai un net avantage sur mon adversaire néo-démocrate lors des prochaines élections; je pourrai dire à mes électeurs que j'ai cherché à soulager les syndiqués d'une charge financière et que les membres du NPD se sont opposés à cette mesure réparatrice, ce qu'ils ne manqueront pas de faire.

Certains députés néo-démocrates m'ont déjà mis au défi d'expliquer ce qui différencie les actionnaires d'une société qui verse des contributions à un parti politique et les syndiqués qui, indirectement, font de même. La différence, c'est que l'actionnaire qui désapprouve les mesures prises par le conseil d'administration ou les cadres d'une société peut, à n'importe quel moment, se défaire de son placement; les travailleurs syndiqués, eux, n'ont pas ce privilège.

Je le répète, pour garder leur poste, les travailleurs syndiqués doivent verser leurs cotisations syndicales. J'ai déjà expliqué à quoi servaient ces cotisations. Les travailleurs ne peuvent tout simplement pas abandonner leur emploi. Si l'on considère un emploi comme un investissement, il s'agit certes d'un investissement d'un genre bien spécial, puisqu'il s'agit de la vie du travailleur. On ne peut donc guère établir de comparaison entre, d'une part, le travailleur syndiqué qui, en vertu de la charte du syndicat auquel il appartient, se voit forcé de contribuer à un parti politique qu'il n'appuie peut-être pas et, d'autre part, l'actionnaire qui peut tout simplement se départir de son placement et tout laisser tomber.

Il y a une autre question sur laquelle je voudrais attirer l'attention de la Chambre. Elle porte sur les conséquences fiscales que peut avoir sur les simples syndiqués le fait qu'une partie de leurs cotisations syndicales soit versée à un parti politique. Lorsqu'on calcule le revenu des membres d'un syndicat, on peut déduire, d'après les dispositions du sous-alinéa 8(1)(i)(iv) de la loi de l'impôt sur le revenu:

(iv) cotisations annuelles requises pour demeurer membre d'un syndicat ouvrier, selon la définition qu'en donne

(A) l'article 3 du Code canadien du travail, ou

(B) toute loi provinciale relative aux enquêtes, à la conciliation ou au règlement des différends du travail,

Quand on interprète ce sous-alinéa, on doit cependant tenir compte du paragraphe 8(5) de cette même loi de l'impôt sur le revenu qui stipule que:

(5) Nonobstant les sous-alinéas (1)*i*)(i) et (iv), les cotisations annuelles ne sont pas déductibles, en vertu de ces dispositions, lors du calcul du revenu d'un contribuable tiré de la charge ou de l'emploi qu'il occupe, dans la mesure où elles sont effectivement prélevées—

c) à toute autre fin non directement rattachée aux frais ordinaires de fonctionnement de l'association ou du syndicat ouvrier auquel elles ont été payées.

Sauf erreur, le ministère du Revenu national interprète ces deux articles de la loi de la même façon que moi. Cela étant, je trouve qu'il faut absolument mettre les syndiqués au courant des conséquences que risquent d'avoir les initiatives de leurs chefs syndicaux car elles annulent les dispositions statutaires accordant une réduction d'impôt à leurs membres. Il ne fait aucun doute qu'il serait préférable, pour les syndiqués, de se prévaloir, à titre personnel des dispositions générales de la loi de l'impôt sur le revenu, prévoyant un crédit d'impôt pour les sommes versées à un parti politique et de verser de l'argent à un parti, librement et à moindres frais, car ce serait plus intéressant pour eux que de déduire tout simplement cette somme de leur revenu selon les dispositions de l'article 8(1)i)iv) auquel j'ai fait allusion.

Il y a beaucoup de modifications à apporter à la législation ouvrière canadienne afin de permettre aux syndiqués de disposer plus librement de leur destinée. C'est le but de ce projet de loi. Il est bref et concis, tout comme mes observations. En guise de conclusion, je voudrais exhorter les députés à adopter le bill C-203 à l'étape de la deuxième lecture.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je participe avec joie au débat sur le bill C-203 dont le député de York-Nord (M. Gamble) a saisi la Chambre. Je n'ai aucune intention d'ajouter aux invectives dont nous avons été accablés cet après-midi. Je voudrais plutôt introduire une note de logique dans le débat et je compte le faire, d'abord, en passant en revue, pour la gouverne de certains députés, la mesure législative qui nous occupe en ce moment, soit le Code canadien du travail.

Le Code canadien du travail, auquel le député de York-Nord a fait allusion, est l'instrument juridique qui régit l'emploi dans les secteurs de compétence fédérale. A peu près un demi million de Canadiens, répartis d'un océan à l'autre, travaillent dans des secteurs à caractère national comme les chemins de fer, les lignes aériennes, les transports maritimes, les élévateurs à grains, le camionnage, la radio et la télédiffusion, les services de téléphone, les banques et certaines sociétés de la Couronne: en fait, virtuellement toutes les entreprises d'importance nationale. Le Code lui-même comprend trois parties: la première a trait aux normes d'emploi, la deuxième à la sécurité au travail, et la troisième, dont nous traitons aujourd'hui, aux relations industrielles.

La partie V de nos statuts contient un préambule intéressant que, si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, je voudrais citer, car il se rapporte directement au sujet dont nous parlons actuellement. Voici:

Considérant qu'il est depuis longtemps dans la tradition canadienne que la législation et la politique du travail soient conçues de façon à favoriser le bien-être de tous par l'encouragement de la pratique des libres négociations collectives et du règlement positif des différends;

Considérant que les travailleurs, syndicats et employeurs du Canada reconnaissent et soutiennent que la liberté syndicale et la pratique des libres négociations collectives sont les fondements de relations industrielles fructueuses permettant d'établir de bonnes conditions de travail et de saines relations du travail;

Considérant que le gouvernement du Canada a ratifié la Convention nº 87 de l'Organisation internationale du travail concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical et qu'il s'est engagé à cet égard à présenter des rapports à cette Organisation;

● (1720)

Et considérant que le Parlement du Canada désire continuer et accentuer son appui aux efforts conjugés des travailleurs et du patronat pour établir de bonnes relations et des méthodes de règlement positif des différends, et qu'il estime que l'établissement de bonnes relations industrielles sert l'intérêt véritable du Canada en assurant à tous une juste part des fruits du progrès;

En conséquence, Sa Majesté,

La Partie V du Code suit immédiatement.

Dans le contexte actuel, je voudrais montrer comment les lois ouvrières du Canada respectent cette vieille tradition qui existe depuis des décennies. Ces lois ont été soigneusement adaptées aux exigences des intéressés directs, c'est-à-dire le patronat et les travailleurs. Soucieux de toujours favoriser de bonnes relations industrielles—et de bonnes relations entre les deux parties concernées sont essentielles à la coopération—le gouvernement fédéral s'est toujours efforcé de garantir, autant qu'il était humainement possible, que les lois mises en vigueur soient les mieux adaptées aux circonstances et les plus acceptables par les intéressés.

Dans le cas de la Partie V du Code canadien du travail, partie du Code qui a toujours suscité un très vif intérêt, ses diverses exigences et dispositions ont souvent été mises à l'épreuve et ont fait leurs preuves.

Comme je l'ai dit, le Code constitue à maints égards l'aboutissement des efforts de beaucoup de gens qui connaissaient pertinemment le domaine des relations industrielles et s'y intéressaient vivement. Ces efforts ont été à la hauteur de la tradition canadienne qui consiste à promouvoir «le bien-être de tous», dont il est question dans le préambule, en favorisant la libre négociation collective et le règlement positif des différends entre le patronat et les travailleurs. L'objet d'un code du travail est précisément de veiller à ce que ces deux groupes puissent tenter d'obtenir les moyens qu'ils estiment essentiels à la réalisation de leurs objectifs, tout en faisant preuve de la compassion et de la compréhension qui s'imposent dans un monde en constante évolution.

Cela dit, je tiens à faire remarquer que ce serait vraiment une folie que de vouloir apporter aux dispositions de la loi des modifications particulières que ni l'une ni l'autre des parties n'a réclamées à grands cris.

Que je sache, ni le salariat ni le patronat n'ont demandé expressément la proposition d'amendement à l'étude, qu'a présentée le député de York-Nord. D'autre part, c'est vrai que le gouvernement ne veut à aucun prix créer ce qui pourrait fort bien devenir un dangereux précédent, en adoptant une proposition d'amendement qui n'a pas au moins reçu d'appui global.

Par ailleurs, il y a lieu de bien insister sur le fait qu'en adoptant la Partie V du Code du travail du Canada, le Parlement réaffirmait ni plus ni moins le principe selon lequel les syndicats doivent être encouragés à se considérer comme les maîtres de leurs propres affaires et à vaquer à leurs occupations avec le moins possible de participation et d'ingérence de la part du gouvernement. Sans doute le député de York-Nord est-il d'accord avec cette idée, car il préconise en toute chose une attitude de laissez-faire au bien d'une participation accrue du gouvernement. C'est ainsi que les choses se sont toujours passées au Canada, et personnellement je souhaite que cela continue.

C'est à cause de ce principe auquel il tient beaucoup que le Parlement a décidé de ne pas adopter les deux recommandations jumelées de la commission Woods, celle qui aurait accordé automatiquement aux syndicats le précompte obligatoire auquel mon collègue a fait allusion, et celle qui aurait autorisé légalement les membres dissidents à abandonner les régimes qui alimentent les caisses des partis politiques avec les fonds syndicaux.

Comme vous le savez, le parti libéral n'est pas financé par les syndicats. Par ailleurs, même si certaines grosses entreprises de toutes les régions du pays contribuent à la caisse du parti, je dirais que ce sont, et de loin, les citoyens ordinaires qui contribuent le plus à la caisse du parti et à nos campagnes.

Il est également intéressant et pertinent de signaler qu'à en juger par l'attitude du Parlement en matière de réglementation des contributions des syndicats à des causes politiques, cela ne constitue pas une source de problèmes. En outre, l'attitude du Parlement se compare à celle des gouvernements des provinces qui n'ont pas prévu de réglementation à cet égard.

Certains se demanderont peut-être quelles provinces ont légiféré sur l'utilisation des fonds perçus grâce aux cotisations syndicales qui sont versées pour appuyer des partis politiques. Je signalerai que la législation de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique comportait, dans les années 60, des dispositions législatives régissant l'utilisation de fonds syndicaux à des fins politiques. Elles ont été abrogées au début des années 70. Voilà à mon avis qui en dit long et qui vient renforcer davantage la position du gouvernement fédéral.

Je me risquerai à dire qu'une autre raison également contraignante de s'opposer au bill C-203, c'est qu'on peut facilement le considérer comme allant à l'encontre des meilleurs intérêts du mouvement syndical. Qu'on sache bien que notre parti n'est pas contre les syndicats. Nous sommes en faveur des syndicats et nous ne nous opposons pas à ce qu'ils s'organisent de manière à obtenir les meilleures conditions possibles de travail pour leurs membres.

Je l'ai déjà dit, mon ministère ne trouve pas que l'habitude qu'ont les syndicats de contribuer aux partis politiques pose des problèmes. C'est là un autre point important qu'il fallait souligner. De façon générale, je pense que les Canadiens peuvent tirer une certaine fierté de leur législation fédérale du travail qui est relativement viable, sérieuse et efficace.

Je ne veux pas dire par là que la loi dans sa forme actuelle est parfaite; aucune loi ne l'est, bien loin de là. Il est toujours possible d'y apporter des améliorations. C'est pourquoi au ministère du Travail on étudie et on compare en permanence le Code canadien du travail aux autres textes législatifs existant au niveau provincial et à la législation en vigueur dans les pays étrangers. A cette fin, j'assisterai la semaine prochaine avec mon collègue, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin), à la conférence de l'Organisation Internationale du Travail. Cette réunion va nous permettre de comparer notre législation et nos conceptions avec celles des autres pays. Cela va nous permettre de mieux comprendre la façon dont les idées de notre gouvernement s'intègrent dans la scène mondiale selon l'optique des autres pays.

Le gouvernement est tout disposé à étudier toute suggestion valable susceptible de perfectionner le mécanisme des relations industrielles dans le pays. En fait, comme je l'ai déjà dit, une bonne part des mesures législatives intégrées au Code du travail du Canada reflètent l'apport non négligeable des divers éléments du monde syndical. Cependant, à mon avis, on ne peut considérer en aucun cas que le bill dont nous sommes saisis représente quelque amélioration que ce soit au cadre législatif actuel.

Pour les raisons que j'ai mentionnées, j'invite instamment mes collègues à la Chambre à s'opposer à l'adoption de cette mesure. J'ai bon espoir qu'ils le feront après avoir réfléchi aux arguments que je leur ai présentés.

Des voix: Bravo!

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai vu l'ovation que l'on a réservée à mon ami qui vient de s'asseoir de l'autre côté de la Chambre.

Je prends moi aussi la parole pour m'opposer au bill C-203 présenté aujourd'hui par le député de York-Nord (M. Gamble). Pour commencer, ce bill est une insulte non seulement pour le mouvement syndical du pays, mais pour tous les travailleurs qui ont voulu se syndiquer pour défendre leurs droits. Nous, du Nouveau parti démocratique, sommes fiers de nous associer au mouvement syndical et fiers de recevoir l'appui qu'on nous a toujours accordé. J'aimerais vous faire remarquer que ce sont les syndicats canadiens qui ont très longtemps lutté, dans de nombreux cas, devant le Parlement pour l'obtention de libertés civiles, de lieux de travail sécuritaires, convenables et sains; ce sont aussi les syndicats qui ont combattu pour obtenir leur juste part de la richesse tirée de leur milieu de travail et qui ont fait en sorte que la force réunie des ouvriers soit présente quand vient le temps de faire face à une concentration de plus en plus grande des entreprises.

● (1730)

Le projet de loi que nous étudions actuellement nous ramène à l'époque de W. A. C. Bennett de la Colombie-Britannique qui, au moment de la formation du Nouveau parti démocratique, a présenté un projet de loi interdisant absolument toute contribution financière des mouvements syndicaux à un parti politique. Bien sûr, ce fut là une façon détournée de nuire au Nouveau parti démocratique et de prévenir le versement de toute contribution des syndicats à notre parti.

Ce bill d'initiative privée donne à entendre que dans un sens le mouvement syndical ne prend pas ses responsabilités et que dans l'autre, il abuse peut-être de son droit de recueillir des fonds et de les affecter à sa discrétion. Je tiens à vous faire remarquer que la démocratie est beaucoup plus vivante au sein du mouvement syndical que dans le giron des entreprises. Souventes fois, les décisions de ces dernières sont prises en vase clos par un conseil d'administration qui n'est comptable devant personne d'autre que lui-même.

Dans le mouvement syndical, avant de décider d'accorder des fonds pour une campagne électorale ou pour toute autre cause importante, les membres d'une unité locale se prononcent démocratiquement sur la question. Ce n'est qu'après ce vote que les fonds sont accordés ou non. Ne faut-il pas s'étonner que ces fonds soient accordés au Nouveau parti démocratique et non au parti libéral ou au parti conservateur?

Qu'il suffise de regarder ce que les conservateurs, par exemple, ont fait en Nouvelle-Écosse; ils ont tout simplement battu en brèche le mouvement syndical qui tentait de syndiquer l'établissement de la Société Michelin. Qu'on jette aussi un coup d'œil du côté des libéraux. Mon ami a parlé de la façon dont le parti libéral appuie les syndicats et les encourage à la négociation collective.

C'est le parti libéral qui a imposé les contrôles des salaires. Il a indiqué que les travailleurs pouvaient négocier tant qu'ils n'essayaient pas d'obtenir plus qu'un certain pourcentage de salaire. Les travailleurs canadiens se rappelleront longtemps cette mesure inique.

Ce n'est pas étonnant que les syndicalistes et les membres des unités locales de syndicats de bien des régions du Canada aient appuyé aux élections le parti qui s'était efforcé de garantir que les hommes et les femmes ordinaires pouvaient se faire entendre devant les assemblées les plus importantes du pays et qui a tenu compte des préoccupations exprimées par ces travailleurs et ces travailleuses.

Les membres des unités locales des syndicats votent de façon démocratique. Je signale cependant que presque toutes les constitutions syndicales vont encore plus loin. Non seulement elles exigent qu'il y ait vote avant que le syndicat dépense des fonds pour un parti politique quelconque, mais presque toutes stipulent que tout syndiqué qui ne veut pas que sa cotisation soit utilisée pour appuyer ce parti politique peut se faire rembourser une partie de sa cotisation. Le mouvement syndical procède donc de façon démocratique et fait exactement ce que le député de York-Nord (M. Gamble) propose de l'obliger à faire par la loi.

Je voudrais donner un exemple d'une disposition typique d'une constitution syndicale. Il s'agit de l'article 4 de la constitution du syndicat des manœuvres:

> Tout membre payant une cotisation ou toute personne qui verse une cotisation ou des droits d'agence conformément aux dispositions de sécurité du syndicat d'une convention collective pourra obtenir le remboursement de la partie de cette cotisation qui a été affectée à des initiatives politiques auxquelles cette personne s'oppose.

On trouve une disposition de ce genre dans presque toutes les constitutions syndicales. Si nous cherchons des exemples de prise de décision démocratique dans la dépense de fonds, je dis que nous n'avons qu'à regarder ce que fait le mouvement syndical. A mon avis, le député de York-Nord devrait avoir honte de laisser entendre qu'on devrait prendre exemple sur l'entreprise privée quand il s'agit de décider comment dépenser des fonds politiques.

C'était en 1974, année où le gouvernement était minoritaire et, grâce aux pressions exercées par les néo-démocrates, pour la première fois, il devint obligatoire de déclarer tous les dons excédant $100. Auparavant, les entreprises pouvaient faire des dons considérables à la fois au parti libéral et au parti conservateur sans devoir rendre des comptes à quiconque. Même les actionnaires l'ignoraient. Mon collègue ne peut donc affirmer que les actionnaires pouvaient s'y opposer.

Ce n'est pas tout. Un bon nombre des entreprises qui comptent parmi les bienfaiteurs du parti libéral et du parti conservateur, prélèvent de cette façon une taxe sur les consommateurs et les travailleurs. En effet, une partie du prix qu'elles demandent pour leurs produits ou leurs services, sert à financer le parti politique de leur choix. En somme, quand quelqu'un se présente à la Banque Royale ou à une autre de ces sociétés qui appuient massivement les libéraux et les conservateurs, d'une certaine manière il contribue indirectement à la caisse d'un parti politique.

J'ai ici une liste, prise dans les derniers rapports du directeur général des élections, de certaines contributions versées au parti libéral et au parti conservateur. Je pense que ces chiffres méritent d'être mentionnés. Commençons d'abord par les bienfaiteurs du parti libéral, ce grand défenseur des classes laborieuses. L'Alberta Gas Trunk Pipeline, $15,800.

Une voix: Construisez-le donc ce pipe-line!

M. Robinson (Burnaby): Comme le dit mon collègue, construisez-le donc ce pipe-line sans tarder. L'Aluminum Company of Canada, $15,000; Cadillac Fairview Development Corporation et des spéculateurs fonciers, $11,090; la société Campeau, un autre gros promoteur: $16,400; la Compagnie internationale de papier, $15,123. Et voici: le Canadien Pacifique qui a donné $25,000 et $15,000 l'année précédente au parti libéral, ce grand champion des classes laborieuses et des droits des travailleurs.

Combien, parmi les voyageurs qui montent à bord d'un train du Canadien Pacifique, savent qu'ils financent indirectement le parti libéral? Qu'est-ce que le député de York-Nord a à dire à propos de cette taxe? Lui et ses collègues pourraient et devraient boycotter les lignes aériennes du CP pour protester contre cette forme odieuse de taxation indirecte.

Voyons maintenant ce qu'il en est du parti conservateur, le parti de mon ami de York-Nord. L'Aluminium du Canada Limitée, $15,000; Denison Mines, $51,000; Dominion Foundries and Steel, $31,678; Gulf Canada, $41,000. Combien de gens savent que lorsqu'ils font le plein aux postes d'essence Gulf, ils contribuent à la caisse du parti conservateur du Canada?

J'invite le député de York-Nord à demander que l'on colle une vignette sur toutes les pompes de la société Gulf, pour avertir les automobilistes que, chaque fois qu'ils font le plein, ils envoient une contribution au parti conservateur et au parti libéral. Qu'est-ce que mes amis qui siègent à ma droite ont à dire au sujet de cette forme d'imposition qui aide leur parti politique? Ils sont étrangement silencieux là-dessus.

Et les banques? La dernière année pour laquelle les chiffres ont été divulgués, la Banque de Montréal a donné $25,000 non seulement au parti libéral, mais aussi au parti conservateur. La Banque de Nouvelle-Écosse a donné $20,000 au deux partis. Pour sa part, la Banque Royale leur a versé $25,000 chacun.

Combien de consommateurs savent que chaque fois qu'ils vont encaisser leur chèque à la banque, ils financent à la fois le parti libéral et le parti conservateur? Dans quelle mesure cette contribution est-elle volontaire? Qu'est-ce que mon ami de York-Nord propose pour veiller à ce que ces contributions soient volontaires? «Vendez vos actions», dit-il. En bien, monsieur l'Orateur, combien de bénéficiaires de la pension de vieillesse chez nous et combien de travailleurs ont des fonds de pension qui sont investis dans ces sociétés—investis dans la Banque Royale, investis dans l'International Nickel Company? Quel genre de volontariat est-ce cela? Allons-nous dire à ces pensionnés dont les fonds sont investis dans leurs meilleurs intérêts qu'ils peuvent arrêter de toucher leurs pensions s'ils ne veulent pas que leurs fonds de pension soient placés dans certaines de ces sociétés qui donnent de l'argent au parti libéral et au parti conservateur? Il n'en est pas question!

● (1740)

Il n'est donc pas étonnant de voir un député conservateur présenter un bill qui laisse entendre que l'on a en quelque sorte porté atteinte au droit des syndiqués de prendre des décisions sur la façon dont leurs fonds devraient être affectés et relativement au choix du parti politique qui leur semble le mieux les représenter.

Je n'ai pas honte de dire en fait, je suis fier de le dire que j'ai reçu un appui très significatif aux dernières élections du plus grand syndicat de la Colombie-Britannique, le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. Je suis fier que le directeur de ma campagne, John Jantzen, ait été élu par les membres de cette section et que ces derniers aient choisi de donner des fonds pour m'aider à me faire élire à la Chambre. J'en suis fier. Je suis fier que la décision ait été prise de façon démocratique lors d'une réunion publique des membres de cette section. Je pourrais dire en passant que cette section a été dirigée, jusqu'à tout récemment, par M. Syd Thompson, l'un des grands chefs syndicaux de la Colombie-Britannique. Il prend sa retraite cette année après avoir donné de nombreuses années de service non seulement aux membres de sa section du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique mais à tous les travailleurs syndiqués et non-syndiqués de la Colombie-Britannique. Je suis certainement très fier d'avoir été appuyé aux dernières élections par un syndicat dirigé de façon remarquable et aussi démocratiquement organisé que celui-là. Par contre, prenez une organisation comme la Banque Royale ou l'INCO et certaines autres sociétés qui soutiennent les libéraux et les conservateurs. Le député nous conseille de vendre nos actions. Voilà ce qu'il répond à ceux qui pensent qu'il y a peut-être quelque chose d'hypocrite dans le bill à l'étude.

J'ai déposé mon rapport d'élection. Je n'ai reçu aucune contribution des sociétés. Je crois qu'il serait intéressant d'examiner à la Chambre le rapport du député de York-Nord. Il s'agit d'un document fort intéressant et qui explique peut-être pourquoi le député nous propose cette mesure aujourd'hui. Qui a financé la campagne du député de York-Nord aux élections de 1979? Les syndicats? Ils ne lui ont pas donné un sou. Et ce n'est pas étonnant, monsieur l'Orateur. Des particuliers, $10,148.81. Des sociétés d'État, $1,000. Des sociétés privées, $23,363.57. Voilà qui a donné de l'argent au député de York-Nord, ses amis des grosses sociétés. Peut-il nous affirmer que les personnes qui détiennent des actions dans ces compagnies ont fait ces dons volontairement?

Examinons d'un peu plus près la déclaration du député de York-Nord. Nous constatons qu'il a reçu $15,000 de divers éléments du secteur du bâtiment. Il a reçu $1,000 de Milo Management, $1,000 de la Aztec Steel Manufacturing Company. Je me demande si les clients d'Aztec Steel savent qu'ils ont contribué à la campagne électorale. Les actionnaires de Doubletex Incorporated sont dans la même situation. Ou que dire de la Union Carbide of Canada qui a versé $300 pour la campagne du député de York-Nord? Je me demande combien de clients de la Union Carbide ont été consultés. Un de mes collègues estime qu'il aurait fallu consulter les intéressés avant de faire ce don. A combien d'actionnaires de la Union Carbide a-t-on demandé s'ils voulaient aider à faire élire le député de York-Nord? Je serais curieux d'entendre le député nous dire qui a été consulté au sujet de ce don. C'est la même chose pour les $300 de l'Ontario Arms Collectors Club. Je serais curieux d'apprendre dans quel sens le député a voté à l'égard de certaines lois qui intéressent directement l'Ontario Arms Collectors Club. Quelles sortes de consultations a eu lieu au sujet des $20,000 qu'il a reçus de diverses sociétés de l'industrie de la construction dans sa propre circonscription.

Nous voyons encore ici un autre exemple de la duplicité du parti conservateur. Ses membres disent qu'il y a en somme quelque chose de mal à ce que les travailleurs décident démocratiquement de donner des fonds et du temps au parti qui, d'après eux, représente le mieux leurs intérêts, en passant complètement sous silence les dons massifs et forcés que reçoit leur propre parti.

J'aimerais encore une fois signaler qu'en 1978 le parti conservateur a reçu quelque 2,67 millions de dollars de sociétés. C'est l'année la plus récente pour laquelle il existe des chiffres. On me dit que le parti libéral n'a pas reçu beaucoup en fait du secteur des sociétés, qu'il en reçoit beaucoup des particuliers. Ce n'est certes pas exact, monsieur l'Orateur. Le parti libéral a reçu 2,5 millions de sociétés et 2,1 millions du secteur privé. Les deux sont donc au service des sociétés et ni l'un ni l'autre ne devrait oser dire à la Chambre qu'on doive reprocher au mouvement syndical de donner démocratiquement certaines sommes d'argent aux candidats du Nouveau parti démocratique. Ces décisions sont prises librement, ouvertement et démocratiquement par les syndicats auxquels moi-même et les membres de mon parti somme fiers de nous associer.

M. Ron Irwin (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, avec votre permission, faire certains commentaires sur le bill à l'étude. Je représente une circonscription où le principal syndicat offre un appui financier à un parti politique. Même si je puis ne pas en aimer l'idée et même m'y opposer, comme j'en ai le droit, ce syndicat a le droit démocratique de décider de ses propres affaires et, en tant que député, je dois protéger ce droit. Le Parlement n'a aucunement le droit de rendre cela illégal.

C'est avec un certain étonnement que j'ai écouté le député de Burnaby (M. Robinson). Il dit qu'un membre d'un syndicat qui a selon lui le droit de voter individuellement dans une société libre peut se rendre au bureau du syndicat, parce que c'est là qu'il doit se rendre, et signer un document disant qu'il refuse d'appuyer tel ou tel parti politique. Monsieur l'Orateur, quant on croit à un principe, on y croit pleinement, pas seulement à moitié simplement parce que cela se trouve à aider le parti politique d'un député.

● (1750)

Comme le savent les députés qui siègent dans cette Chambre, les relations industrielles intéressent au plus haut point les Canadiens depuis quelques années, quel que soit leur métier. De nos jours, les succès et les échecs d'un système national de relations industrielles ne laissent personne indifférent. Comme le député de Welland (M. Parent) l'a dit, tous les pays ont été touchés par le problème mondial de l'inflation et par les bouleversements socio-économiques qui s'ensuivent. Toutefois, le Canada s'est en outre trouvé aux prises avec toutes sortes de difficultés qui menaçaient le système des relations industrielles et qui remettaient en question l'autorité et la compétence des ministères chargés des affaires du travail.

Travail Canada est évidemment le ministère fédéral chargé d'établir les structures qui encadrent les affaires du travail dans la juridiction fédérale. La loi principale qu'est chargé d'appliquer Travail Canada, c'est le Code canadien du travail, qui est le résultat de quelque 80 années de tâtonnements.

Même si le succès est un élément difficile à évaluer dans le monde des relations de travail, je crois juste de dire que la loi actuelle est en général heureuse, adéquate et efficace dans un domaine réputé pour son instabilité et pour son impact sur les activités socio-économiques d'un pays. Par conséquent, nous ne devrions pas apporter de changements arbitraires et improvisés à cette loi qui maintient un équilibre précaire entre, d'une part, le respect des devoirs et des droits légitimes du patronat et des syndicats et, d'autre part, la protection de l'intérêt public dans son ensemble.

Si le député qui a présenté cette proposition de loi s'intéresse vraiment à ces questions, il devrait préparer une proposition de loi similaire concernant les sociétés. Il a dit aujourd'hui que les actionnaires d'une société peuvent s'exprimer lors des assemblées annuelles de celle-ci; mais combien de temps s'en souvient-on après les élections? S'il est prêt à utiliser de gros canons contre les syndicats, il devrait être prêt à lancer au moins l'artillerie légère à l'assaut des sociétés.

Comme je l'ai dit, notre législation ouvrière ne s'est pas faite en un jour. Elle a été façonnée par une convergence de réflexions, de bon sens, de compétence et de bonne volonté de la part d'innombrables Canadiens. Chacune de ses dispositions a été élaborée avec le plus grand soin et après de longs débats, au cours des quelque 80 dernières années, par des législateurs, des chefs syndicaux, des spécialistes des relations de travail, des experts constitutionnalistes et une foule d'autres.

Donc, ni la législation elle-même, ni les institutions patronales-ouvrières ne bénéficieront le moindrement de modifications de circonstances comme celle que propose le bill C-203. En réalité, ce bill est tellement contraire aux intérêts des travailleurs que je m'étonne que le député l'ait présenté à la Chambre. Aucun motif valable ne semble justifier la proposition que l'on nous présente aujourd'hui.

Il s'agirait de modifier la partie V du Code en ajoutant à l'article 162 les termes suivants, et je cite:

Toute disposition d'une convention collective exigeant que l'employeur retienne sur le traitement de l'employé une somme et la porte au crédit du syndicat est nulle si une part quelconque de la retenue est versée à un parti politique ou utilisée pour l'appuyer ou est destinée à l'être sans l'autorisation écrite de l'employé.

L'objet d'une telle disposition peut sembler très clair mais, en fait, elle empiète sur les prérogatives syndicales. Que les dirigeants et les membres des syndicats prennent leurs propres décisions, les législateurs n'ont pas à s'en mêler.

Toutes les questions de régie interne des syndicats, dont l'octroi d'un appui financier à une organisation politique donnée, devraient sans exception être laissées au processus démocratique prévu dans les statuts des divers syndicats. Ces statuts sont peut-être imparfaits, certaines de leurs dispositions peuvent nous déplaire, mais il s'agit de leur règlement interne et de leurs droits.

On peut trouver plusieurs précédents à l'appui de mon affirmation. Pour n'en citer qu'un, je me reporterai au rapport hautement estimé du groupe de travail Woods sur les relations de travail. Ce groupe d'étude, dans le chapitre de son rapport traitant des syndicats et de l'action politique, déclare, et je cite:

> Historiquement, le monde syndical a toujours participé à la vie politique. Cette participation varie d'un syndicat à l'autre: tout dépend de leur orientation idéologique et de la mesure dans laquelle les politiques gouvernementales les atteignent. L'action politique des syndicats peut aller du lobbying au soutien positif d'un parti politique, en passant par la récompense des amis et le châtiment des ennemis.

Le lobbying est légitime. Voici la suite:

> Aujourd'hui, au Canada, les syndicats prennent part à la vie politique pour l'une ou l'autre des trois raisons suivantes. La plus courante est le désir du syndicalisme d'améliorer les cadres juridiques et administratifs de son action.
>
> Allant plus loin, beaucoup de syndicats poursuivent des objectifs législatifs destinés à compléter et à renforcer les avantages obtenus à la table de négociation: mesures de sécurité sociale plus généreuses, investissement et placement des régimes d'avantages sociaux d'initiative privée, particulièrement en matière de retraite. Enfin, un nombre considérable de syndicats cherchent à promouvoir des réformes sociales plus radicales par la planification économique et sociale.

Le rapport Woods s'étend ensuite longuement sur le mouvement syndical et l'équilibre qui doit régner au sein de ce mouvement. Il convient de noter que le Parlement a décidé de ne pas donner suite aux principales recommandations du rapport Woods qui nous auraient automatiquement entraînés dans la syndicalisation obligatoire. Le Parlement n'a pas appliqué ces recommandations parce qu'il désirait réaffirmer un principe auquel il croit fermement, à savoir que l'on devrait encourager les syndicats à régler eux-mêmes leurs propres affaires et à fonctionner avec un minimum d'intervention de l'État.

J'ai entendu le député du parti progressiste conservateur dire que nous devrions interdire aux syndicats de financer des partis politiques sans avoir obtenu l'autorisation écrite de leurs membres. Par contre, le représentant du Nouveau parti démocratique, le député de Burnaby (M. Robinson), a déclaré qu'à son avis il était terrible d'en être là. Parce que certains syndicats appuient son parti, il estime que c'est une bonne idée même si en d'autres temps, il favoriserait sans doute le vote démocratique des syndiqués. Je sais aujourd'hui pourquoi le parti libéral a la meilleure politique. C'est qu'il a opté pour le juste milieu. Il est juste envers les deux parties et il ne tolère pas des mesures comme le bill C-203.

Des voix: Bravo!

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour aborder un ou deux sujets. Premièrement, le syndicat local auquel j'ai appartenu est peut-être le volet le plus politisé de la cellule locale la plus politisée du syndicat national le plus politisé du Canada. Je parle du SITBA ou Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique. J'ai rempli les fonctions de secrétaire-trésorier de la cellule locale de ce syndicat l'an dernier. J'ai signé certains des chèques contre lesquels s'insurge probablement mon ami et je peux l'assurer que la démocratie ne s'est jamais aussi bien portée qu'au sein de cette cellule syndicale. J'ai été un des dirigeants de cette cellule de 1972 jusqu'à mon élection et nous avons toujours défendu les droits de nos membres, qu'ils soient créditistes, libéraux ou conservateurs, même lorsqu'ils protestaient contre nos politiques et nos initiatives lors des congrès locaux. Depuis la fondation du Nouveau parti démocratique en 1961, nous avons continuellement contribué uniquement à la caisse de ce parti en nous basant sur une certaine proportion de nos membres. Que nos membres l'approuvent ou non, ils sont certains que ces contributions ne sont pas versées au nom de tous parce qu'ils savent que nous reconnaissons le droit de chacun d'appuyer le parti de son choix.

Je crois que nous devons envisager ce bill non pas pour ce qu'il représente à lui seul mais dans le même contexte que le bill privé C-267 présenté par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle) qui se résume fondamentalement à un projet de loi sur le droit au travail. Je crois que si l'on examine ces deux mesures ensemble on saisit mieux d'où tout cela provient. Il existe un poème qui semble être une attaque contre le mouvement syndical; je n'ai pas le temps de vous le lire, mais il s'intitule «The Free Rider's Psalm». Il me semble que l'attaque contre le mouvement syndical sous-jacente dans ce bill s'inspire du même principe dont on se sert pour attaquer tout le syndicalisme et même le droit à la revendication collective démocratique qui figure pourtant dans le texte du bill privé du collègue de mon bon ami. Je suis contre ce bill monsieur l'Orateur, et je pense pouvoir dire maintenant qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des bills privés étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. l'Orateur adjoint: Quand le débat a été interrompu à 5 heures, la Chambre étudiait la motion de deuxième lecture du bill C-30 tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981. Le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) avait la parole.

Une voix: Le vote!

Une voix: Oh, non!

Une voix: Nous sommes prêts à passer au vote.

Une voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Merci, monsieur l'Orateur. Je suis enchanté que mes honorables vis-à-vis soient à ce point désireux d'entendre ce que j'ai à dire.

Une voix: Ce qui n'est le cas d'aucun de vos amis.

M. Wilson: J'aimerais revenir brièvement sur certaines des observations que je formulais tout juste avant que ne débute l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je disais notamment que le gouvernement lèse les Canadiens en empruntant des dollars d'aujourd'hui et en remboursant dans quelques années des dollars dévalués. En fait, c'est ce que nous faisons tous, que nous empruntions de l'argent à l'occasion d'une hypothèque ou d'un prêt bancaire. Mais ce que je tiens à faire comprendre, c'est que le gouvernement fédéral a tort d'agir ainsi, parce qu'il contribue lui-même directement à la dévaluation de notre monnaie. C'est lui qui exerce le contrôle le plus grand sur l'inflation au Canada, vu la demande extraordinaire de capitaux chez nous, et qui cause ainsi un si grave préjudice à notre pays.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a reconnu certains aspects du problème. Il aurait dit, récemment, que le gouvernement n'augmenterait ses dépenses qu'avec modération, mais il a ajouté que cela présentait des désavantages puisque le gouvernement se trouvait forcé de restreindre ses dépenses en périodes de recul économique.

Nous traversons justement une telle période. Le pays va connaître des difficultés. J'espère toutefois que le gouvernement commence à comprendre qu'il n'a pas la souplesse voulue pour adapter sa politique et ses priorités ni pour modifier la structure fiscale de manière à fournir les stimulants nécessaires pour relancer l'activité commerciale du Canada. L'Ontario a connu les avantages de la modération fiscale.

Une voix: Exactement.

M. Wilson: Le gouvernement provincial a réduit son déficit au cours des dernières années et l'année dernière le déficit est même tombé de quelque 200 millions de dollars. Cette année, en prévision d'un ralentissement économique, il a pu augmenter sensiblement son déficit et affecter ces sommes à l'expansion des petites entreprises, la création d'emplois, l'aide aux pensionnés et l'exploitation des sources d'énergie. Voilà qui illustre les bienfaits de la souplesse dans la politique fiscale, souplesse qui, à l'heure actuelle, comme le président du Conseil du Trésor l'a signalé, est inexistante dans les affaires du gouvernement fédéral. J'ai le regret de dire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) ne comprend pas encore. Il y a quelques jours, à la Chambre des communes, il parlait des sommes que les Canadiens ont économisées grâce au coût réduit de l'énergie au Canada.

Une voix: Il leur en coûte 12 p. 100.

M. Wilson: Il ne comprend pas que les Canadiens n'économisent pas cet argent. L'échéance est tout simplement reportée d'aujourd'hui à demain. Au lieu de payer aujourd'hui, nous paierons pendant de nombreuses années, en impôts accrus.

Une voix: Demain à 12 p. 100.

M. Wilson: Cette subvention coûte aujourd'hui au gouvernement et aux Canadiens, en impôts et en accroissement du déficit, environ 3 milliards de dollars. Aux taux courants d'intérêt dans six ans à peine, il en coûtera six milliards aux contribuables canadiens—la somme ayant doublé en six ans. C'est le problème auquel nous faisons face actuellement.

Je ne comprends pas, je le répète, pourquoi le gouvernement a constamment refusé de tenir compte des remarques des professionnels, de l'avis et de l'expérience des autres gouvernements et des observations faites à maintes reprises par les députés de côté-ci de la Chambre. Permettez-moi de citer maintenant, monsieur l'Orateur, ce que M. Carl Beigie disait dans un récent discours:

> Cette année, le déficit budgétaire du gouvernement fédéral est censé atteindre 14 milliards par rapport à 30 milliards aux États-Unis . . .

Un pays qui compte dix fois plus d'habitants. Il ajoutait:

> On ne s'inquiète nullement au niveau politique du déficit budgétaire au Canada.

Je regrette de dire que je citerai maintenant un économiste qui ne semble pas comprendre le problème—que tant que le gouvernement fédéral fait ses emprunts au pays, c'est-à-dire emprunte à ses propres citoyens, c'est comme si un père prêtait de l'argent à son fils. Le fils paie des intérêts au père—et comme c'est une affaire de famille, cela n'importe guère et nous pouvons continuer à agir ainsi.

● (2010)

Mais poursuivons encore un peu le parallèle. Le fils paye de plus en plus cher d'intérêts, ce qui l'empêche de faire tel voyage à l'étranger ou de s'acheter telle voiture neuve. Puis il a de plus en plus de mal à se procurer le nécessaire. Voilà où nous en sommes actuellement. Le niveau très élevé de nos charges d'intérêt bouleverse de fond en comble la destination des ressources fédérales.

Cette année nous allons y consacrer 19 p. 100. C'est presque $1 sur $5 des dépenses fédérales—ou $1 sur $4 des recettes fédérales—qui devra être consacré aux intérêts. Aux intérêts seulement, et non au remboursement de la dette, dont la taille ne diminuera pas. Voilà où nous en sommes en ce moment. Cet argent, nous ne pouvons pas l'affecter à des emplois plus utiles que le paiement des intérêts, nous ne pouvons pas nous en servir pour réduire le déficit de l'État.

Monsieur le Président, 12 ou 14 milliards, cela fait énormément d'argent. A tel point qu'il est difficile de s'en faire une idée exacte. Mais est-il très difficile de comprendre qu'à cause de ces déficits, nous dépensons aujourd'hui 30 p. 100 de plus que nos recettes? Ce chiffre est inférieur à celui de l'an dernier. Il est très difficile de savoir ce qu'il sera cette année parce que le gouvernement ne nous a pas fourni de chiffres. En tout cas, il est certain qu'il sera de cet ordre de grandeur. Voilà le problème actuel, et tant qu'on n'agira pas, ce problème va continuer de se poser pendant des années. Voilà pourquoi nous hésitons tellement à voter ce bill.

Il y a autre chose à souligner au sujet de ce déficit, c'est que l'État fédéral emprunte beaucoup trop pour ses dépenses de fonctionnement. Il ne s'agit pas là de dépenses en capital, mais de dépenses courantes, de dépenses au jour le jour. Le C.D. Howe Research Institute estime que de 1975 à 1979, l'État fédéral a emprunté $30 milliards de plus pour ses dépenses courantes. Cela vient s'ajouter au déficit des dépenses en capital. D'après une analyse récente du budget fédéral américain, les recettes courantes de ces dernières années ont financé la totalité des dépenses courantes, plus la moitié des dépenses en capital. Jolie différence entre la situation budgétaire du Canada et celle des États-Unis.

Est-ce là une gestion prudente des finances? Permettez-moi d'illustrer mon exemple de façon bien simple. Ces emprunts que l'on effectue pour couvrir les dépenses courantes équivalent à emprunter à la banque pour payer la nourriture et les autres nécessités fondamentales de la vie. C'est pour cela que nous ne pouvons utiliser la carte Chargex au supermarché ou à la société des alcools, parce que habituellement, cela équivaut à un emprunt. C'est aussi une autre des raisons pour lesquelles le gouvernement ne devrait pas emprunter constamment seulement pour financer ses dépenses courantes.

Le gouverneur de la Banque du Canada a fait deux déclarations récemment qui, je crois, sont très importantes. Il a transmis un message très clair lors de sa comparution devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales et dans son rapport annuel de 1979. J'aimerais vous répéter brièvement ce qu'il a dit. Il a insisté sur le fait que la façon dont les véritables variables économiques réagissent aux fluctuations de capitaux dépend de mesures et de programmes économiques sur lesquels la Banque du Canada exerce très peu d'influence. Il a ajouté qu'incontestablement cet accroissement de l'inflation était dû principalement aux efforts déployés par les pouvoirs publics de la plupart des pays pour accroître leur production et créer plus d'emplois, ce qui est irréconciliable avec le maintien de la stabilité des prix. Il était pourtant facile pour un esprit logique de discréditer cette thèse car elle suppose que l'on peut tromper la population indéfiniment.

Maintenant, ce sont les événements qui se sont chargés de la discréditer. Le gouverneur de la Banque du Canada associe étroitement dépenses gouvernementales excessives et inflation. En outre, il a soutenu comme moi tout à l'heure, que le gouvernement essaie de duper les Canadiens en leur accordant aujourd'hui des mesures tout en leur donnant l'impression qu'elles ne leur coûtent rien. Mais en fin de compte, on finit toujours par payer. En outre, il a signalé que les citoyens ont appris à se méfier lorsque le gouvernement promet de réduire l'inflation car pour ce faire, il faudrait radicalement enrayer cette tendance inflationniste établie depuis longtemps dans les programmes publics, tendance tellement ancrée dans la population qu'il est très très difficile d'arrêter la spirale inflationniste.

Qu'on me permette de passer à ce que le gouverneur de la Banque a dit plus loin dans sa déclaration au sujet de la spirale inflationniste. Il a laissé entendre que le pays avait manifestement besoin d'une bonne direction. Il a dit que la Banque du Canada avait assurément un rôle central à jouer et que justement elle essayait de jouer ce rôle, mais que d'autre part, les gouvernements à tous les paliers avaient eux aussi un rôle important à jouer et que celui du gouvernement fédéral revêtait clairement une importance cruciale. Il importe que ces politiques inflationnistes en matière d'économie—il a clairement qualifié le déficit du gouvernement fédéral d'inflationniste—soient modifiées et remaniées à cet égard.

Je voudrais me reporter brièvement au rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada où il est dit ceci:

> Mais si ces importants déficits budgétaires persistent lorsque l'économie ne peut guère accroître sa production, ils ont pour effet de décourager les investissements. Ces effets de freinage se manifestent de diverses manières. Par exemple, les déficits budgétaires utilisent l'épargne qui autrement pourrait être canalisée par les marchés financiers vers le financement d'immobilisations. Le déficit budgétaire peut donc entraver l'accroissement de la productivité et du revenu que rend possible la formation de capital.

Il a fait ressortir que les gouvernements peuvent décourager les investissements dans le secteur privé. Il a également fait valoir plus loin dans son rapport que les investissements peuvent être évincés du secteur privé et poussés vers les marchés internationaux. Mais j'y reviendrai plus tard.

Le gouverneur Bouey a donné un éloquent exemple du lien entre la croissance économique et un taux d'inflation modéré. Il a clairement expliqué que la politique fiscale et le niveau du déficit comptent au moment où il s'agit d'augmenter le financement d'immobilisations productives dans l'économie. Or, il nous faut à tout prix relever ce financement pour éviter les pénuries de production de biens et les goulots d'étranglement dans nos branches de production, deux phénomènes qui seraient à l'origine de pressions considérables. Le message est des plus clair: le gouverneur de la Banque du Canada prévient le gouvernement qu'il lui faudra surveiller de bien plus près ses dépenses et réduire le déficit avant de s'attaquer de façon plus efficace au problème de l'inflation. A mon grand regret, cependant, je dois avouer que le gouvernement nous fait faux bond en ne prenant pas cet engagement. Je l'ai d'ailleurs dit au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et je n'hésiterai pas à le répéter.

Le discours du trône ne fait pratiquement aucune allusion à la lutte contre l'inflation. On y a fait allusion deux fois en passant, soit très, très brièvement. Cet intérêt qui était absent du discours du trône, le gouvernement le manifeste maintenant quand il s'en prend aux symptômes de l'inflation au lieu de s'attaquer à la véritable cause du problème. Encore une fois, on achète nos votes avec notre propre argent. Ce qui rend d'autant plus difficile à la Chambre d'approuver en conscience ce pouvoir d'emprunter.

Permettez-moi de revenir sur un point que le gouverneur Bouey n'a fait qu'effleurer, soit le lien entre l'incidence d'un déficit gouvernemental élevé sur l'épargne nationale et le niveau du compte courant de notre balance des paiements. Je précise. Comme je l'ai dit, nous avons emprunté 30 milliards de dollars entre 1975 et 1979 uniquement pour renflouer le compte courant, uniquement pour payer les dépenses courantes. Le gouvernement emprunte pour faire face aux dépenses courantes et empêche ainsi les Canadiens d'investir leurs épargnes dans les secteurs productifs de l'industrie et des biens d'équipement. A la longue, cette façon de faire nuit considérablement à l'économie par le biais de l'inflation. En effet, tous les autres emprunteurs ont alors tendance à se précipiter sur les marchés étrangers. C'est ce qui arrive à l'heure actuelle. La semaine dernière seulement nous avons vu la plus grande opération de financement que le gouvernement du Canada ait jamais faite, soit 1.6 milliard de dollars. Je prédis que ce chiffre augmentera encore au cours de l'année.

● (2020)

Pendant la période de 1974 à 1976 nous avons vu un exemple classique des résultats que peuvent donner ces mesures conjuguées. Ce fut l'une des pires périodes de mauvaise administration économique que le pays ait jamais traversées, et je dirai que c'est l'honorable «yeux bleus» qui a présidé. J'espère que nous n'aurons pas à en traverser une autre.

Je ne parlerai que de la politique fiscale pour le moment, mais la politique monétaire et les règlements que le gouvernement fédéral a acceptés à la suite de négociations collectives ont également eu un effet débilitant sur les besoins fiscaux du gouvernement. Nous avons été témoins dernièrement d'un règlement au service des Postes qui pourrait avoir les mêmes effets dommageables en ce sens qu'il amène les employés de la Fonction publique à accroître sans cesse leurs demandes. Quand on compare ce que le syndicat a déclaré publiquement au sujet des niveaux de rémunérations qui viennent d'être négociées pour le 1er janvier 1980, nous voyons que l'entente prévoit une augmentation de 23 à 26 p. 100. Ce que le gouvernement a fait dans ce cas—et je n'arrive pas à comprendre comment le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a pu féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) pour cela—a été d'ajouter une clause COLA ou clause d'échelle mobile qui donne une augmentation de 79c. l'heure pour un salaire horaire de base de $7.11 ou de $6.84 plus 8 p. 100. Le gouvernement appelle cela un règlement de 8 p. 100. Je ne connais aucune entreprise au pays qui dirait que c'est là un règlement de 8 p. 100. Je ne connais aucun autre gouvernement au pays qui appellerait cela un règlement de 8 p. 100. C'est pourquoi nous disons que c'est un règlement de 23 à 26 p. 100. Je mets le président du Conseil du Trésor et le ministre des Postes au défi de le nier.

Les gros emprunts contractés entre 1974 et 1976 par le gouvernement fédéral pour financer le déficit ont fait augmenter les taux d'intérêt. Le gouvernement a forcé les autres emprunteurs à émettre des obligations sur les marchés étrangers si bien que le dollar canadien s'est maintenu à un taux beaucoup trop élevé soit à $1.03 et $1.04 américain. Le redressement dont le secteur de la fabrication avait tellement besoin a été retardé. Ce secteur a dû attendre encore deux ou trois ans avant de pouvoir à nouveau soutenir la concurrence. Nous en voyons les résultats aujourd'hui avec le déficit de 17 milliards de la balance du commerce des produits manufacturés. Le déficit de notre balance des paiements s'est donc trouvé alourdi pour deux raisons. D'abord, à cause de l'augmentation des intérêts que nous devons continuer à payer sur notre dette étrangère et deuxièmement, à cause de nos pauvres résultats commerciaux dont je viens de parler. L'augmentation du déficit obligera le gouvernement à emprunter davantage d'année en année. Le dollar canadien va devoir encore baisser ce qui fera augmenter le taux d'inflation.

Permettez-moi de signaler que, plus récemment, de 1977 à 1979, le Canada était de loin le plus gros emprunteur du monde. Nous avons emprunté 25 milliards au cours de cette période. A titre de comparaison, les emprunts du Mexique s'élevaient à 16.9 milliards. On comprendra donc que nous allons devoir verser de gros intérêts à l'étranger. Cela représente une somme importante que nous devrons payer pendant des années. Voilà ce qui inquiète le gouverneur Bouey. Voilà ce qui devrait inquiéter le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen). Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Chrétien) nous ont reproché de vouloir réduire le déficit de façon péremptoire. Notre décision n'avait rien de péremptoire. Nous étions simplement conscients des répercussions de cet énorme déficit, il suffit de savoir calculer.

J'ai observé le ministre des Finances se tordre les mains quand les taux d'intérêt augmentaient et je l'ai entendu dire que nous ne pouvions rien faire pour éviter d'être touchés par les augmentations vu ce qui se passait aux États-Unis. Il avait tout à fait raison, mais cela dépend quand même des politiques téméraires et à courte vue que son gouvernement avait adoptées au cours des années 70. La situation s'aggravera s'il ne commence pas immédiatement à donner une nouelle orientation à la politique économique du Canada, comme l'avait fait le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) dans son budget du 11 décembre. A court terme, les conséquences d'une telle orientation ne sont pas agréables puisque cela veut dire des impôts plus élevés et une réduction des dépenses. La pression des coûts augmentera et la croissance économique risque de ralentir à court terme. Mais le gouvernement est majoritaire. Il peut prendre des mesures en ce sens sans courir les mêmes risques politiques que nous. A long terme, ce serait certainement avantageux pour le Canada puisque cela signifierait une croissance économique plus saine et moins inflationniste. Si le gouvernement ne fait rien, il mérite d'être défait à la première occasion. La solution consiste à refuser au moins la moité du pouvoir d'emprunt que demande le gouvernement et à exiger qu'il attende après la présentation du budget pour obtenir le reste afin que nous puissions évaluer les politiques et les engagements qu'il prendra pour donner à l'économie la nouvelle orientation que j'ai mentionnée. Nous ne devrions pas

donner un blanc-seing au gouvernement. Je ne suis pas prêt à présenter un amendement aujourd'hui, mais je tiens à signaler au nom de mon parti que nous serions disposés à adopter un tel amendement.

Pour revenir au sujet du débat, nous ne savons pas à quoi les fonds demandés serviront. Nous ne savons pas quelles mesures le gouvernement compte prendre. Jusqu'ici, il a refusé de rendre compte de ses décisions au Parlement. Ce que le gouvernement nous demande aujourd'hui pose un problème fondamental. Nous ne connaissons pas l'orientation générale de la politique financière et nous ne savons pas non plus quelle combinaison de politiques financières et monétaires le gouvernement nous proposera et si cette combinaison sera logique. Nous ne savons pas si la Banque du Canada pourra accepter ce que le gouvernement fera après la présentation du budget. Tant que nous ne le savons pas, en toute conscience, la Chambre ne peut pas accorder au gouvernement un pouvoir d'emprunt pour une année entière. Ce serait irréfléchi de notre part et nous manquerions à nos obligations envers les électeurs du Canada.

Pour terminer, j'aimerais parler de l'un des problèmes à long terme lié à l'inflation. A mon avis, c'est un problème qui devrait préoccuper énormément les députés. Nous sommes dans un pays libre. Notre liberté nous est chère. Mais l'inflation ne cesse de la saper. Nous vivons ici dans un monde irréel de faibles impôts sur le revenu. Les impôts sont beaucoup trop faibles pour l'ampleur de nos dépenses publiques. Il faut combler cet écart. Les faibles prix que nous payons pour l'énergie n'ont aucun rapport avec la réalité. La vie est belle pour nous en ce moment. Nous pouvons nous en réjouir et nous sentir à l'aise, mais songeons à ce qu'il adviendra des libertés de nos enfants et de nos petits-enfants quand on devra alourdir leur charge fiscale. Les impôts pèseront lourd et iront en s'accroissant tant que nous subirons ces taux d'intérêt très élevés. C'est pourquoi il faut agir, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi il importe d'essayer de voir un peu plus loin que les temps faciles que nous procurent aujourd'hui les faibles prix de l'énergie et les faibles impôts. Sinon, nous laisserons un héritage tel que personnellement je ne pourrai pas expliquer à mes enfants comment et pourquoi nous à la Chambre avons laissé grossir les déficits.

● (2030)

Il y a quelques années, je me souviens que le déficit a été de 4 milliards de dollars, puis 5.4 milliards, puis 9 milliards, puis 11 milliards et, cette année, il pourrait atteindre 12 milliards ou 14 milliards, qui sait? C'est pourquoi il faut agir maintenant. Je suggère aux ministériels de présenter un amendement au bill pour réduire l'emprunt à 6 milliards. Nous pourrions alors réétudier ce problème très important à une date ultérieure.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, tous les députés, indépendamment de leur parti, ont le devoir de se lever et d'exprimer leur inquiétude au sujet de ces dépenses excessives de nos derniers publics. Je félicite le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) de ce qu'il a dit au sujet des générations qui nous suivront.

Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis un peu moins de trois mois. Tout ce dont nous sommes vraiment certains à ce moment-ci, c'est qu'il ne sera pas différent des gouvernements libéraux des 16 dernières années. Nous savons qu'il n'a rien appris au cours de toutes ces années, ni non plus quand il était dans l'opposition l'an passé. C'est encore la même vieille bande, vide d'idées, sans talent et pleine d'arrogance. Ils ne nous disent toujours pas où nous allons et comment ils entendent s'attaquer aux problèmes graves qui continuent d'affliger notre pays.

Au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux d'en face pouvaient énumérer tous les problèmes qui affligeaient notre pays et offrir des solutions magiques pour y remédier. Aujourd'hui, ils ne peuvent même pas se souvenir de ce qu'étaient les problèmes. Quand on leur demande où sont toutes les solutions magiques dont ils parlaient il y a quelques mois, les députés d'en face perdent soudainement leur langue. Mon distingué collègue le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a dit à la Chambre l'autre jour que, quand il s'agit de répondre à des questions précises, le ministre des Finances (M. MacEachen) semble penser au ralenti. Le ministre des Finances et ses collègues ne pensent pas au ralenti, cependant, quand il s'agit de demander à la Chambre de pouvoir emprunter davantage.

Nous sommes saisis d'un bill se composant de deux articles et un paragraphe demandant le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars. Ce bill n'est guère plus qu'un geste routinier, mais il aurait pour effet de nous endetter de 12 milliards de dollars de plus avant même que nous sachions comment le gouvernement entend les dépenser. Où sont tous les programmes précis pour mettre en œuvre les grandes solutions dont le parti libéral disposait il y a à peine quelques mois? Où est la politique énergétique nationale, la formule magique d'établissement des prix qu'il avait promise à la population canadienne au cours de la dernière campagne?

Le ministre de l'Énergie semble être tombé en panne de vapeur ou de pétrole. Loin d'avoir trouvé une solution à nos problèmes énergétiques, nous semblons nous préparer à un autre affrontement entre le gouvernement fédéral et les provinces. La semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a accusé certains premiers ministres provinciaux de déclarer la guerre au gouvernement fédéral et le premier ministre (M. Trudeau) s'est empressé de l'approuver. La formule dite du prix pondéré qui devait servir à fixer le prix du pétrole intérieur et étranger ne semble plus aussi heureuse et il ne faut pas s'en étonner.

Le ministre de l'Énergie a abordé les provinces en brandissant un ultimatum, c'est-à-dire la fameuse formule de fixation des prix. Il décide maintenant de blâmer les provinces qui l'ont envoyé promener. Pour plusieurs raisons, je m'inquiète beaucoup que le gouvernement semble avoir échoué à formuler une politique énergétique nationale et je suis loin de me réjouir du nouvel affrontement qui s'annonce entre le ministre de l'Énergie et ses homologues provinciaux.

L'une des principales raisons pour laquelle notre gouvernement a été renversé en décembre dernier, semble-t-il, c'est que nous avions proposé d'augmenter de 18c. le gallon le prix de l'essence. Beaucoup de gens ont parlé des élections de 18c. Aujourd'hui, il est encore question d'une majoration proche, sinon supérieure, à 18c. le gallon pour l'année en cours et nous n'avons aucune idée pour l'instant de ce que seront les augmentations l'an prochain et les années suivantes. Dans cette perspective, l'appui accordé par les néo-démocrates à la motion de défiance présentée par les ministériels d'aujourd'hui contre

notre gouvernement apparaît comme une bien mauvaise plaisanterie.

Les Canadiens doivent savoir deux choses au sujet de nos difficultés énergétiques, et ce le plus vite possible. Nous voulons tous savoir jusqu'où ira la montée du pétrole et du gaz. Nous voulons aussi savoir et être certains que nous aurons suffisamment de pétrole et d'essence pour répondre à nos besoins présents et futurs. Or, ni le ministre des Finances ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne nous ont encore dit si le pouvoir d'emprunt qu'ils réclament suffira à calmer nos inquiétudes.

En outre, je m'inquiète beaucoup du sort des petites entreprises au Canada. Les petites entreprises fournissent en moyenne 60 p. 100 de tous les emplois dans notre pays. Pourtant, elles sont les plus vulnérables et les moins protégées de toute notre économie. Lorsque les taux d'intérêts grimpent, elles sont les premières à en souffrir. Lorsque nous formions le gouvernement, le taux d'intérêt imputé aux petites entreprises était de 11½ p. 100 environ. Lorsque le taux a atteint les 17 et 18 p. 100, l'écart était, dans bien des cas, supérieur à leurs marges de profits et beaucoup ont ainsi été acculées à la faillite.

Il est une autre chose que je tiens à dire pendant que je parle des petites entreprises. La grande majorité des employés de nos petites entreprises est constituée de gens qui n'ont aucune formation professionnelle ou technique. Lorsque l'atelier ou le magasin pour lequel ils travaillent fait faillite, ces travailleurs ne peuvent pas facilement être absorbés par la main-d'œuvre active du secteur industriel ou de la fabrication. Bien souvent, ils joignent les rangs de notre armée croissante de chômeurs permanents.

Voilà une raison majeure pour laquelle nous devons fournir une aide financière permanente aux petits industriels. Jusqu'à maintenant, tout ce que le gouvernement a trouvé à faire c'est d'augmenter les fonds disponibles en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce n'est pas la solution. Il a été démontré qu'il y a toujours eu suffisamment de fonds pour les petites entreprises. Ce n'est pas là que réside le problème. Le problème, c'est que rien ne les protège des répercussions des fluctuations sauvages des taux d'intérêt comme celles qui ont été enregistrées au cours des derniers mois. La disponibilité des capitaux est une chose, la capacité d'emprunter en est une autre.

Un autre excellent exemple est celui de la Banque fédérale de développement. Dernièrement, elle a mis un terme à ses opérations, non pas parce qu'elle manquait de fonds—elle a les crédits voulus pour prêter aux petites entreprises—mais parce que le taux d'intérêt qu'elle exigeait était tellement élevé qu'il n'était plus rentable pour les petits industriels d'emprunter à de tels coûts, que ce soit pour accroître leur stock ou pour d'autres raisons.

Les chefs des petites entreprises m'ont dit qu'au cours des derniers mois ils avaient dû travailler de 12 à 16 heures par jour uniquement pour payer les intérêts sur le capital qu'ils avaient emprunté. Quand je vois le gouvernement solliciter l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars, en plus des 2.7 milliards qu'il est déjà autorisé à emprunter, je me dis que ce serait l'occasion rêvée pour présenter une législation judicieuse visant à protéger les chefs des petites entreprises de notre pays. La loi sur les petites entreprises en vigueur actuellement ne suffit plus et c'est un fait avéré.

Ce dont nous avons besoin c'est d'une loi plus large qui tienne compte du fait que les petites entreprises sont traditionnellement très exposées aux changements de la conjoncture qui prévaut tant au Canada que sur les marchés les concernant directement. Récemment, nous avons pu constater que même les très grandes sociétés multinationales pouvaient éprouver des difficultés de trésorerie et nous avons également vu qu'il était parfois commode au gouvernement de se porter garant pour les aider à se tirer d'affaire.

● (2040)

Bien sûr, je songe à la société Chrysler. Le Canada a garanti des prêts de 200 millions de dollars à la société Chrysler pour tenter de la sauver de la faillite, et nous ne saurons pas avant un certain temps si le remède sera salutaire ou n'offrira qu'une rémission. Je crois que le gouvernement était justifié de prendre le risque, car il fallait évidemment faire quelque chose pour protéger les milliers d'emplois qui étaient en jeu.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je dois aussi tenir compte des bienfaits qu'aurait apportés aux milieux canadiens de la petite entreprise l'octroi de ces 200 millions de dollars de prêts garantis au cours des derniers mois, ce qui aurait permis aux petites entreprises d'emprunter à un taux raisonnable. Il est facile de calculer la perte d'emplois que provoque la faillite d'une grande entreprise, qui supprime d'un seul coup 10,000 ou 15,000 emplois. Mais il est loin d'être aussi facile d'évaluer l'incidence globale de milliers de faillites de petites entreprises, qui emploient plutôt 10 ou 15 personnes chacune. Pourtant, le dommage causé à notre économie, à nos villages et à nos petites villes, est tout aussi grave.

Avant de poursuivre, monsieur l'Orateur, je voudrais attirer l'attention sur l'article 2(2) du bill C-30, qui autorise le gouvernement à emprunter «en monnaie autre que canadienne». Deux points me préoccupent à cet égard, et je suis certain que nombre de mes collègues de l'opposition partagent mon inquiétude. Le gouvernement affirme que cette disposition vise à donner des garanties plus solides qu'il pourra emprunter cette somme.

C'est donc dire que le gouvernement s'inquiète de ne pouvoir emprunter cet argent sur les marchés canadiens, et je crois qu'il faut se demander si le gouvernement est déjà tellement endetté qu'il a épuisé toutes les sources de financement canadiennes.

Je rappellerais aussi aux députés que l'écart entre la valeur des devises américaine et canadienne est un facteur important qui doit entrer en ligne de compte quand il s'agit d'autoriser le gouvernement à emprunter massivement sur les marchés américains de capitaux. La prime sur le dollar américain est d'environ 15 p. 100; quand on y ajoute les frais d'intérêt, emprunter aux États-Unis devient très coûteux. A mon avis, nous ne pouvons vraiment nous le permettre, surtout compte tenu de la cadence à laquelle le gouvernement actuel se livre à des dépenses déficitaires.

Monsieur l'Orateur, il y aurait peut-être lieu de mentionner ici, en passant, l'abus que fait le gouvernement actuel du népotisme politique. Je me demande si une partie de ces 12 milliards n'ira pas à engraisser son assiette au beurre. Je vois de plus en plus de candidats libéraux défaits, de crampons, occuper des sinécures sur la colline du Parlement et dans les agences gouvernementales. Tout en reprochant au gouvernement le secret qui entoure cet abus flagrant de népotisme, je comprends qu'il veuille le cacher aux yeux du public. C'est une honte nationale.

Nombre de mes collègues ont signalé le fait que le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a pas encore déposé de budget, et qu'il refuse de nous donner un indice de la date à laquelle il en présentera un. Quel contraste avec ces libéraux qui réclamaient un budget sans tarder lorsqu'ils constituaient l'opposition. Et lorsque nous l'avons déposé, ils n'ont pu résister à la tentation de se joindre aux néo-démocrates pour défaire notre gouvernement et empêcher l'adoption des mesures proposées.

Maintenant que les rôles sont renversés, ils ont l'audace de réclamer l'autorisation de contracter 12 milliards de dettes de plus, tout en refusant de l'accompagner d'un budget qui nous donne une idée de ce à quoi cet argent servira. Malheureusement, nous ne sommes pas assez nombreux de ce côté-ci de la Chambre pour empêcher l'adoption du bill C-30, mais nous ne mâcherons pas nos mots pour faire savoir exactement ce que nous pensons de la situation.

Je tiens à consacrer quelques minutes à un sujet qui me touche de très près, car il a directement trait à ma circonscription et le bien-être de mes administrés en dépend; il s'agit de l'expansion économique régionale. Le ministère de l'Expansion économique régionale pourrait être un des organes publics les plus importants si le gouvernement libéral actuel ne l'avait pas ravalé au rang d'instrument politique pur et simple.

Ce gouvernement n'a pas hésité à favoriser d'une façon flagrante les circonscriptions libérales quand il choisit les régions désignées, c'est-à-dire celles qui auraient droit à des subventions du MEER, et ma circonscription est un exemple typique de la façon dont ce programme est mis en pratique. Ma circonscription répond aussi bien sinon plus aux critères sur lesquels on se fonde pour déterminer les régions désignées aux fins du MEER, que bien des circonscriptions du Québec qui elles, sont désignées, alors que je ne suis pas parvenu à faire désigner la moindre parcelle de ma circonscription.

Le 14 mai, j'ai rencontré des responsables du MEER à Hull et l'issue de cette entrevue peut se résumer en quelques mots: ils m'ont fait tourner en bourrique. De retour à mon bureau, j'ai trouvé deux communiqués du ministère de l'Expansion économique régionale. L'un annonçait l'octroi d'une subvention de $1,566,250 à cinq projets industriels de la région de Montréal. L'autre annonçait qu'une subvention totale de $2,724,900 avait été accordée à 12 entreprises de la région du Québec. Ces dépenses de plusieurs millions de dollars sont censées entraîner la création de 535 emplois.

Hier, j'ai reçu un exemplaire du rapport mensuel du ministère de l'Expansion économique régionale qui donne un relevé des subventions qui ont été approuvées pendant le mois de mars. Il y en a 71, dont 50 pour le Québec. La Nouvelle-Écosse vient en deuxième position avec six subventions. Les autres subventions sont réparties entre les différentes régions du pays.

Depuis des années, je fais des démarches auprès des différents ministres de l'Expansion économique régionale pour que le nord de ma circonscription soit considéré comme une région désignée, mais en vain. Je n'ai demandé ni considérations particulières ni faveurs spéciales. J'ai seulement demandé à ce que cette zone soit jugée en fonctions des critères du MEER et à ce qu'elle reçoive la même considération au titre de ces lignes directrices que d'autres régions du pays.

Je crois qu'on me pardonnera d'être un peu irrité quand je lis des communiqués de presse annonçant l'attribution de subventions du MEER à des circonscriptions du Québec qui ne devraient pas y avoir plus droit que ma propre circonscription. La circonscription de Mount Royal à Montréal, par exemple, est considérée comme l'une des plus riches du pays et pourtant monsieur l'Orateur, elle vient d'être désignée comme une région ayant droit aux subventions du MEER. Une partie en tout cas de Mount Royal est désormais désignée et c'est seulement ce que je réclame pour ma propre circonscription qu'une partie de celle-ci soit désignée.

Jeudi dernier, le 29 mai la page neuf du quotidien l'Ottawa *Citizen* comportait deux articles dont nous ferions bien de parler pendant que nous débattons de la question de savoir si nous devons donner au gouvernement carte blanche pour ajouter 12 autres milliards de dollars à notre déficit budgétaire courant. L'un de ces articles portait sur le coût de la décision du gouvernement d'annuler le transfert du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough. L'autre article portait sur la question des dépassements de coûts de plus d'un milliard de dollars qu'ont accusé environ 500 projets gouvernementaux.

Pour traiter tout de suite de la question des dépassements de coûts je voudrais vous dire, monsieur l'Orateur, combien j'ai été stupéfait, comme j'en suis sûr la plupart des autres députés, d'apprendre que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a déclaré à la Chambre mercredi dernier qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité spécial d'enquête sur les raisons de ces dépassements de coût. Bien que cette question puisse paraître ne revêtir qu'une importance mineure pour le Président du Conseil du Trésor, ces dépassements de coûts représentent plus d'un douzième du total des crédits demandés au titre du bill dont nous sommes présentement saisis. Lorsque les projets du gouvernement coûtent 1 milliard de dollars de plus que prévu, je pense que la situation est suffisamment urgente pour qu'on charge un comité spécial de faire enquête.

Pour ce qui est de l'annulation du projet de déménager de Cornwall à Peterborough le bureau régional de Parcs Canada, il est évident que le gouvernement s'attendait à ce que le candidat libéral de Peterborough soit élu lors des dernières élections et ramène Peterborough au bercail libéral. Ça ne s'est pas produit. Par contre, Cornwall a élu le candidat libéral, le gouvernement a donc annulé le projet de déménagement.

Le ministre chargé de Parcs Canada a déclaré qu'il était faux de prétendre que l'annulation du projet reposait sur des motifs politiques. Je suppose que c'est par pure coïncidence que Peterborough est représenté par un député conservateur alors que Cornwall est représenté par un libéral. Examinons néanmoins, monsieur l'Orateur, combien cette annulation va coûter aux contribuables canadiens.

Le Conseil du Trésor estime que l'annulation coûtera 1.1 million de dollars. N'oublions qu'il s'agit de l'annulation du projet de déménagement et non du déménagement comme tel. A cause du bouleversement causé par cette décision, il en coûtera plus cher de ne pas déménager qu'il n'en aurait coûté pour le faire.

D'après la demande présentée au Conseil du Trésor, près de la moitié des dédommagements versés aux employés, soit $536,000, ne pouvaient l'être dans le cadre des politiques actuelles du Conseil qui écarte plus ou moins ce fait en disant qu'il s'agit d'un acte de générosité.

Voyons où ira cette somme. Le conjoint d'un employé de Parcs Canada recevra un montant forfaitaire de $30,000 pour l'indemniser «des torts professionnels, des frais accessoires et du manque à gagner» occasionnés par l'annulation du projet. Un autre employé qui a refusé de l'avancement ailleurs parce qu'il préférait déménager à Peterborough touchera un montant forfaitaire de $10,000. La liste de ces versements est trop longue pour que je les mentionne tous, mais ces quelques exemples devraient fournir une idée de la situation ridicule dans laquelle les contribuables se trouvent sans raison.

● (2050)

Ces frais d'annulation de 1.1 million de dollars ne tiennent pas compte des poursuites que les employés lésés pourraient bien intenter en alléguant notamment les souffrances personnelles, les torts professionnels ou l'angoisse qu'ils ont dû endurer. Il y a également la question de la démoralisation des employés qui sont inquiets de leur situation. Certes, le gouvernement a saboté ce transfert de Parcs Canada, et il doit payer cher simplement pour remercier les citoyens de Cornwall d'avoir élu un député libéral.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour participer à l'examen du bill C-30 qui a pour titre abrégé «loi de 1980-1981 sur le pouvoir d'emprunt». Avant d'aborder le bill proprement dit, j'aimerais citer deux ou trois débats qui ont déjà eu lieu et exprimer la tristesse qui m'a saisi hier soir lorsque mon collègue, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), a examiné certains des problèmes avec lesquels l'Ouest du Canada est aux prises.

Je crois que tout député a de grands devoirs à remplir non seulement à l'égard de sa propre circonscription, mais du Canada tout entier, même s'il ne représente à proprement parler que sa propre circonscription. J'aimerais rapporter les propos que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a tenus à Regina le 2 juin:

> Il importe que tous les Canadiens, qu'ils appartiennent à nos deux peuples fondateurs ou à nos autochtones, qu'ils soient nés au Canada ou à l'étranger, se donnent maintenant la main pour édifier un Canada plus fort. Nous devons collaborer pour répondre aux aspirations légitimes de toutes les régions de notre grand pays.

Toutefois, hier soir tandis que mon collègue de Fraser Valley-Ouest parlait de ces problèmes régionaux et exposait les préoccupations de l'Ouest, on a mentionné à la Chambre les noms de trois ministres provinciaux, appartenant à des partis politiques différents. Ces noms ont été accueillis par des huées de la part de certains députés. Je viens de l'Ontario. Je suis progressiste conservateur et fier de l'être. En outre, je suis originaire de Brampton où demeure le premier ministre de l'Ontario. De fait, il est mon député provincial. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui. Je ne suis pas toujours d'accord avec MM. Blakeney, Lougheed ou Bennett, mais je les respecte ainsi que les circonscriptions qu'ils représentent.

J'ai été consterné et attristé d'entendre des députés huer les premiers ministres provinciaux à la Chambre. Nous devrions tous avoir honte de ce qui s'est passé hier soir.

Une voix: C'était les députés libéraux.

M. McDermid: C'était les députés libéraux et néo-démocrates.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Lisez le hansard et vous verrez. J'en arrive au projet de loi sur le pouvoir d'emprunter. J'ai été fasciné d'entendre hier soir mon ami, le député d'Ottawa-Centre et secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans), nous étourdir de chiffres qui ne veulent strictement rien dire pour le grand public.

Comment le Canadien moyen peut-il se faire une idée de ce que représentent 12 milliards de dollars? Les voilà ces 12 milliards de dollars! Un bout de papier. J'ai tenté de subdiviser cette somme énorme de sorte que le Canadien moyen puisse comprendre de quoi il s'agit. En chiffres ronds, cela revient à 33 millions de dollars par jour. Comme c'est plutôt difficile à imaginer, ramenons-le à un chiffre horaire, soit $1,400,000. C'est encore difficile à saisir. Il n'y a pas de millionnaire ici, sauf quelques-uns de l'autre côté.

Imaginons donc ce que cela donne à la minute, un montant de $23,000 qui, comme nous le savons, est bien supérieur au salaire annuel moyen au Canada. Voyons ce que cela signifie par seconde. Cela signifie que le gouvernement veut nous faire approuver un projet de loi qui lui permette d'emprunter $400 par seconde au cours de la prochaine année.

M. Chénier: Il sait compter!

M. McDermid: Bien entendu, je sais compter mais pas vous. Faut-il vraiment que nous approuvions ce pouvoir d'emprunt? Non, si on ne nous donne pas de détails. Si vous, monsieur l'Orateur, alliez trouver le directeur de la succursale de votre banque à Ottawa-Ouest et si vous lui demandiez de vous prêter $10,000 sans lui dire ce que vous allez faire de cet argent, comment vous allez l'employer, comment vous comptez rembourser, si vous lui demandiez de vous l'avancer sans dire quoi que ce soit, il vous mettrait à la porte. Et bien nous devrions mettre ces gens à la porte pour avoir le front de demander 12 milliards de dollars.

M. Chénier: C'est ce que les Canadiens vous ont fait, ne l'oubliez pas.

M. McDermid: C'est peut-être ce que le Parlement devrait dire au gouvernement puisque ce dernier ne veut pas nous révéler à quoi ces 12 milliards de dollars vont servir ni quelle orientation l'équipe libérale compte donner à notre pays au cours des quatre prochaines années. L'autre jour, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré, lors de la période des questions, que la dette contractée par le gouvernement servirait en partie à financer le programme du supplément de revenu garanti, les $35 par mois que la Chambre a votés au cours de derniers jours. Ce n'est pas ce que le premier ministre disait au cours de la campagne. Je me souviens très bien que le 12 janvier, son grand programme politique consistait à dire qu'il ne se lancerait pas dans de nouvelles dépenses, qu'il se servirait de crédits déjà alloués pour offrir ces prestations. Pour ce qui est du programme du supplément de revenu garanti, il a

promis à nos concitoyens qu'il se servirait de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés pour le financer et pourtant voici ce qu'il a déclaré hier et je cite la page 1626 du hansard:

> . . . la Chambre même a adopté, pas plus tard que la semaine dernière, des mesures qui accroîtront ce déficit précisément afin de venir en aide aux gens touchant le supplément de revenu garanti, et le député y a donné son appui.

Bien sûr que nous approuvions l'augmentation du supplément de revenu garanti. Mais pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) a promis que l'argent nécessaire proviendrait de l'augmentation des impôts des sociétés. Maintenant, il nous dit qu'il va devoir accroître le déficit pour financer ce programme—une autre volte-face, une autre promesse électorale non tenue.

Le ministre des Finances (M. MacEachen), dans son «budget passé en fraude», comme dirait le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a dit: «D'après nos dernières prévisions, la croissance de l'économie ne sera que d'environ ½ p. 100», ce qui signifie pas de croissance du tout. Pourquoi le gouvernement a-t-il besoin de 12 milliards dans ce cas? Il n'a toujours pas répondu à cette question. Le ministre a également dit dans sa déclaration que «les dépenses publiques en biens et services continueront de subir l'effet des politiques de restrictions». De quel genre de restrictions est-il question maintenant, monsieur l'Orateur? A en croire le premier ministre et le ministre des Finances, il ne sera pas nécessaire d'augmenter les dépenses du gouvernement cette année. En fait, toutefois, les dépenses des libéraux augmenteront cette année de 13 ½ p. 100. C'est abuser du Parlement que de lui demander le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars sans présenter de budget; ce n'est pas la première fois que cela arrive, et tant que le gouvernement d'en face sera au pouvoir, je suis certain que ce ne sera pas la dernière. Il essaie, comme nous l'avons vu le faire si souvent par le passé, de s'entourer de mystère et de cacher les faits à la population au sujet de la dépense des deniers publics. Ils ne nous disent pas où ils vont et quels sont leurs projets pour le pays pour les prochaines années. Cela représente un accroissement désastreux de la dette que doivent déjà supporter les Canadiens. C'est une charge terrible qu'on impose aux générations canadiennes à venir. Les députés d'en face n'ont-ils pas l'honnêteté de présenter un budget, comme le veulent les règles de la procédure parlementaire, et d'en permettre l'étude à la Chambre, ce qui donnerait aux canadiens l'occasion de juger de l'héritage qu'ils laisseront à nos jeunes—rien que des factures impayées. Nous serons obligés de demander à nos jeunes de porter ce fardeau, mais je ne sais pas s'ils pourront le faire parce qu'il sera si énorme—84 milliards de dollars si nous approuvons ce bill.

● (2100)

Une voix: En supposant qu'ils ne dépensent pas ce qu'ils peuvent encore dépenser.

M. McDermid: En supposant qu'ils ne dépensent pas les 2.9 milliards de dollars qu'ils sont encore autorisés à dépenser et tout l'argent qu'ils peuvent obtenir des obligations d'épargne.

Depuis l'ouverture de la session actuelle, le gouvernement libéral n'a vraiment pas présenté de mesures législatives visant à améliorer le climat économique, et cela comprend le nouveau programme d'emploi qu'a annoncé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il n'y a eu que des mesures de remplissage et d'ordre administratif, et maintenant ce bill d'une page qui ne fera qu'accabler nos enfants d'une charge écrasante. Et les députés d'en face se demandent pourquoi les Canadiens se montrent un peu cyniques à l'endroit des parlementaires quand ils voient le gouvernement présenter un bill d'une page demandant au Parlement de l'autoriser à emprunter 12 milliards de dollars. Pourquoi sont-ils si pressés à réclamer cet argent? Vont-ils attendre si longtemps avant de présenter un budget à la Chambre et à la population? Il semble que ce soit le cas. Les difficultés financières vont s'aggraver si nous ne donnons pas à l'économie nationale l'orientation qui s'impose de toute urgence. Le bill C-30 demande à la Chambre d'approuver un emprunt de 12 milliards de dollars, ainsi que la permission d'emprunter le reste de la somme autorisée par le passé. Sauf erreur, je pense qu'il s'agit de 2.9 milliards.

Dans sa déclaration du 21 avril, le ministre des Finances a prévu que les dépenses pour 1980-81 obligeraient le gouvernement à emprunter 11.73 milliards. Ce chiffre a été calculé d'après la structure actuelle des recettes et des dépenses . . . Nous ne savons pas exactement de quelle structure il s'agit. Je suis certain que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) se demande la même chose. Le ministre des Finances a également précisé que ce chiffre ne tenait pas compte des transactions de devises étrangères, qui ont coûté 222 millions pour l'année financière 1979-1980.

Une voix: Disparus en fumée.

M. McDermid: Quelles sommes devrons-nous autoriser pour rembourser les prêts en monnaie étrangère? Dernièrement, j'ai eu le privilège de traverser le Canada et de prendre la parole à des réunions de jeunes.

M. Regan: Qui ont voté libéral!

M. McDermid: Ils m'ont écouté. J'ai quelque chose à dire au ministre. J'étais de passage en Alberta en même temps que lui. Son congrès a eu lieu dans une cabine téléphonique et il n'a même pas réussi à la remplir. Notre réunion s'est déroulée dans un hôtel et c'était plein de monde. Je vais vous dire une autre chose. Les représentants de l'Ontario ne sont pas allés là-bas «assommer» les premiers ministres comme vous l'avez fait. Vous avez fait beaucoup pour l'unité nationale ce jour-là.

Une voix: Adressez-vous à la présidence.

M. McDermid: Revenons aux jeunes. J'ai eu le plaisir de m'entretenir avec des jeunes de leurs préoccupations et ils m'ont demandé ceci: pourquoi ne payez-vous pas vos comptes? Pourquoi empruntez-vous pour les payer, alors que c'est nous qui devrons rembourser la dette? Pourquoi ne payez-vous pas l'essence au prix qu'elle vous coûte? Pourquoi devrions-nous payer votre essence? C'est une question tout a fait légitime et j'aimerais savoir pourquoi le ministre de l'Énergie ne répond pas aux jeunes du Canada quand ils lui posent cette question. Pourquoi le gouvernement ne paie-t-il pas ce qu'il faut? Tous sont prêts à payer leur part. Nous subventionnons maintenant le prix du pétrole à raison de 3.4 milliards de dollars, je pense, et la somme augmente chaque année. Les efforts de pondération du ministre n'ont pas abouti et il n'arrive pas à les relancer.

Une voix: Allons donc!

M. McDermid: Quelqu'un a dit: «Allons donc.» Depuis Noël on nous rebat les oreilles de la pondération et rien de concret n'en est ressorti jusqu'ici.

Nous venons de traverser un moment critique dans l'histoire de notre grand pays. Je sais maintenant que le Canada veut rester uni. J'espère que le gouvernement se rend compte que, pour la première fois depuis 1867, les jeunes du Canada peuvent devenir les nouveaux pionniers qui bâtiront notre pays. De toute évidence, le gouvernement devrait s'engager à réduire l'énorme fardeau que devront supporter les jeunes. Il devrait donner une chance aux jeunes, mais il ne le fait pas. Il ne fait qu'accumuler la dette. Le parti d'en face ne se préoccupe ni des jeunes du Canada ni de l'avenir de notre pays.

M. Regan: Il s'en préoccupe suffisamment pour imposer une taxe de 13c.

M. McDermid: Pas si vite. Vous aurez votre tour plus tard. Quand notre parti formait le gouvernement, il respectait la Chambre et le peuple canadien. Le gouvernement actuel continue de dissimuler ses sentiments . . .

Une voix: Les Canadiens vous ont rejetés aux élections!

M. McDermid: Nous sommes représentés dans toutes les provinces du Canada. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Ce qu'il faut aux Canadiens et ce qu'ils méritent, c'est un gouvernement honnête, un gouvernement qui n'a pas peur de dire au public quels sont les faits à propos de la situation économique, même s'ils sont désagréables. Un gouvernement ouvert et honnête est la clé de voûte d'une société démocratique. Je considère comme un grand honneur d'avoir pu faire partie du gouvernement précédent, c'est-à-dire d'un gouvernement ouvert, accessible et honnête. Pourquoi le chef ressuscité des libéraux et son cabinet recyclé permettent-ils que notre grand pays dépende de plus en plus de pays étrangers du point de vue financier?

Une voix: Vous parlez par dépit.

M. McDermid: J'en ai entendu qui parlaient par dépit cet après-midi. Mon farfadet d'ami de la belle circonscription de Lincoln nous a reproché de revenir sur le passé. Je parle d'un projet de loi qui est bien actuel, mais permettez-moi de corriger quelques faits auxquels il a fait allusion cet après-midi. Je sais qu'il est Irlandais. Je n'ignore pas qu'il aime jeter la poudre aux yeux et qu'il se plaît à exagérer un peu. Mais il a prétendu cet après-midi que le budget présenté par le précédent gouvernement prévoyait un taux de chômage de 13 p. 100. En fait, aucune des prévisions relatives au chômage n'était supérieure à 8.3 p. 100. En répétant ce genre de choses au cours de la campagne électorale, le député a trompé les Canadiens. Il a également dit cet après-midi—comme en témoignera le compte rendu—que les crédits d'impôts sont fantastiques, mais qu'ils n'aident pas les pauvres gens. Il a oublié de mentionner qu'il s'agissait de crédit d'impôt négatif et que, en fait, l'argent aurait été perçu même si le bénéficiaire n'avait pas payé d'impôt cette année-là.

● (2110)

C'est comme cela qu'il a gagné les élections, en déformant un tantinet la vérité et en y mettant un soupçon de poésie celtique ou en jetant un peu de poudre aux yeux aux habitants de la belle circonscription de Lincoln. En face, toujours la même équipe, sauf que quelques-uns ne font plus partie du cabinet. Ceux qui ont osé mettre on doute leur chef n'appartiennent plus au cabinet. Désormais, on va se dépêcher de les caser à des postes de président de comité pour les tenir tranquilles; mais en face c'est la même bonne vieille équipe qui continue à appliquer les fameux principes qui coûtent si cher aux contribuables canadiens depuis douze ans.

J'ai comme l'impression que le gouvernement ne parvient pas à saisir l'importance de cette somme époustouflante qu'il demande à emprunter. Pour éclairer sa lanterne, je vais lui donner un exemple. Supposons que quelqu'un ait dépensé $1,000 par jour sans exception aucune depuis la naissance du Christ; à la fin du siècle, il aura dépensé $730 millions. C'est tout, et ce à raison de $1,000 par jour.

Il manquerait encore près de 300 millions pour faire un milliard de dollars. Or le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter douze milliards de dollars en proposant un bill comportant deux articles. Le gouvernement se rend sûrement compte de ce que cela coûte aux contribuables canadiens. Les députés d'en face se rendent sûrement compte que pour rembourser la dette nette actuelle, et compte non tenu de ce nouveau montant, il en coûterait $7,725 par contribuable. J'ignore à quoi pense le gouvernement quand il écrase les contribuables canadiens d'un tel fardeau, mais les députés d'en face se contentent de sourire. Ils sont là, l'air béat et sûr d'eux-mêmes, pour quatre ans encore, mais ils entendront parler de nous durant les quatre prochaines années, et nous allons les retenir sur la voie de l'honnêteté.

Une voix: C'est impossible!

M. McDermid: Mes collègues disent qu'il est impossible de les retenir sur la voie de l'honnêteté. Mes collègues ont toujours raison. Je m'incline devant leur sagesse. Ils savent de quoi ils parlent. Beaucoup d'entre eux siègent ici depuis beaucoup plus longtemps que moi.

M. Regan: Et le feront.

M. McDermid: Faites attention, monsieur.

A l'heure actuelle, le quart de nos impôts sert à financer notre dette. Si les libéraux continuent à dépenser à ce rythme, qui sait quelle dette attend nos enfants?

M. Regan: Quel programme voulez-vous supprimer?

M. McDermid: Bref, cet emprunt augmenterait sensiblement notre dette et il n'était vraiment pas prévu au début de l'année. Il hypothéquera notre avenir pour longtemps.

Le ministre a demandé dans quels programmes il devrait sabrer. Je l'ai entendu le dire très clairement. Maintenant, il se concentre sur sa correspondance. Je voudrais que le ministre commence par nous dire où il dépense ses crédits pour que nous puissions voir s'il y a moyen de sabrer quelque part. Il devrait être franc avec les Canadiens et nous dire ce qu'il fait de son argent.

M. McKenzie: On ne peut sabrer dans l'invisible.

M. McDermid: Mon ami de Winnipeg me dit qu'on ne peut sabrer dans l'invisible, et il a raison.

Je suis désolé que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) soit absent. Il a fait une déclaration remarquable hier soir. Il s'y était cependant glissé quelques erreurs qu'il a dû rectifier aujourd'hui. Il a dit que le gouvernement voulait emprunter un milliard, ce qui lui laissait une marge de manœuvre en cas d'urgence. Puis, il a ajouté qu'il aurait peut-être besoin de un milliard de moins qu'il ne demandait une fois qu'il aurait mis son mélangeur en marche car le grand magicien, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), va nous faire un tour de passe-passe qui va nous permettre d'économiser un milliard sur le déficit.

Il en transmet le coût au consommateur mais il ne veut pas l'admettre.

J'estime que pour cette Chambre ce serait porter atteinte aux droits du Parlement d'approuver un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars—c'est-à-dire 400 dollars par seconde—pour la prochaine année financière sans disposer de prévisions budgétaires qui sont en fait les seules acceptables et qu'on nous demande cette approbation alors que nous sommes pertinemment au courant des inconsistances et des erreurs énormes commises par les ministres des finances libéraux précédents lors du dépôt de leurs chiffres, prévisions et estimations antérieures. Cette fois-ci le gouvernement se dispense tout simplement de nous présenter des données mêmes inconsistantes.

Ainsi qu'en atteste le compte rendu, le ministre s'est contenté de dire que le gouvernement a besoin du pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars pour répondre à ses besoins en liquidités de l'année financière en cours y compris la marge actuelle pour les imprévus. C'est là une marge bien importante pour pouvoir faire face à des imprévus. Comment pouvons-nous rester solvables financièrement quand on pense aux millions de dollars que nous versons déjà chaque jour en intérêts et à notre dette qui grossit à vue d'œil? Depuis que j'ai pris la parole elle a dû encore augmenter, mais je me demande de combien.

M. Corbett: Elle a dû encore augmenter de $10,000.

M. McDermid: Nous devons prendre le temps de penser aux générations futures. Nous devons penser à nos enfants et à nos petits-enfants qui devront rembourser ces emprunts. Comment peut-on expliquer ce bill autrement? Comment peut-on fermer les yeux sur les intérêts que le pays devra payer si le Parlement adopte ce bill? Quand le ministre des Finances va-t-il enfin se décider à annoncer des mesures et des politiques fiscales susceptibles de hâter notre relance économique au lieu de constamment accroître le fardeau de la dette nationale? Allons, monsieur le ministre des Finances, répondez à nos questions en présentant un budget.

Des voix: Règlement!

M. McDermid: Le Canada n'en mérite pas moins à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

M. Arnold Malone (Crowfoot): La première question que je me pose, monsieur l'Orateur, au moment d'entreprendre l'examen du bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année 1980-1981 . . .

M. Pinard: Vous faites de l'obstruction systématique.

M. Malone: . . . c'est celle de savoir si ce sera la première demande d'emprunt. Le bill parle du pouvoir d'emprunt de 1980-1981. Je suis maintenant député depuis six ans environ.

M. Pinard: C'est beaucoup trop.

M. Malone: Sans être des plus anciens à la Chambre, j'ai néanmoins eu au cours de cette période l'occasion chaque année de signer un chèque en blanc à l'ordre de ce gouvernement libéral. Il nous demande de l'argent sans préciser à quoi il doit servir. Nous devons reconnaître que nous assistons à un bien étrange phénomène. Les nombreux députés progressistes conservateurs qui ont pris la parole au nom de l'opposition officielle ont tous commencé par déclarer que nous ne devrions pas emprunter autant d'argent. Ce n'est pas dans la nature du Canada, qui possède tant de richesses ou de ressources. Nous avons ensuite également soutenu que le gouvernement ne devrait pas demander au Parlement l'autorisation d'emprunter de l'argent sans lui indiquer d'abord comment il entend le dépenser.

Fait intéressant, les députés néo-démocrates qui sont assis à ma gauche adoptent une position tout à fait analogue; autrement dit, ils trouvent que le gouvernement ne doit pas demander au Parlement de l'autoriser à emprunter de l'argent sans avoir aucune idée de la destination de cet argent.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a consacré tout au plus cinq minutes, d'après moi, à expliquer qu'il avait besoin de l'argent, sans nous donner de raisons qui nous portent à croire qu'il est tout particulièrement en faveur de ce projet de loi. Deux ou trois autres députés libéraux ont pris la parole après lui. Il y a d'abord eu le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), qui n'a pas parlé du tout du bill. Ensuite, le député de Lincoln (M. Mackasey) a parlé de la campagne électorale de 1980. S'il faut un certain courage pour critiquer ce projet de loi, je me demande pourquoi les députés d'en face n'ont même pas le courage d'appuyer le bill. Les Canadiens sont certes en droit de se demander si, compte tenu du fait que notre dette s'élève maintenant à 60 milliards de dollars, le Parlement ne va pas venir solliciter l'autorisation d'emprunter à nouveau 12 milliards sur le marché monétaire international.

Je pense qu'il est temps de dire franchement la vérité aux Canadiens. La majeure partie des impôts versés par les contribuables sert à payer l'intérêt de la dette publique.

• (2120)

Cet argent ne nous permet pas de payer un nouvel avion de chasse ou de nouveaux services de santé ou de nouvelles recherches dans le domaine agricole. La plus grande partie de nos impôts servent à payer l'intérêt de la dette. Nous en sommes au point où, à l'heure actuelle, les trois paliers de gouvernement au Canada absorbent, sous forme de dépenses publiques, 42c. de chaque dollar d'impôts prélevés. Ces deux questions vont de pair car il ne faut pas oublier, par exemple, que notre pays compte le tiers des réserves mondiales d'eau douce, soit plus que n'importe quel autre pays, mais que la pêche en eau douce n'y a pratiquement aucune importance. Notre pays est riche en ressources agricoles, forestières et minérales qui pourraient lui permettre de se développer et de s'épanouir. Pourtant, nous avons un gouvernement qui, depuis une douzaine d'années, préconise non pas d'inciter les citoyens à produire et à manifester le type de mentalité qui les pousserait à faire de ce pays un magnifique exemple de progrès et d'essor, mais plutôt d'emprunter à l'étranger pour satisfaire

nos besoins sociaux, sans se soucier de créer de nouvelles richesses qui relèveraient la qualité de la vie à la fois individuelle et nationale.

Mon expérience de la vie parlementaire m'a permis de comprendre combien peu il importait qu'on soit libéral, néo-démocrate ou conservateur quand il s'agit de cerner un problème national. Tous les députés tendent à voir le problème en même temps, quelle que soit leur allégeance politique. Si nous constatons que les autochtones manquent de logements adéquats, je suis convaincu que nonobstant notre couleur politique, ce problème nous saute aux yeux. Ce qui distingue les partis politiques est la façon dont ils abordent la solution des différents problèmes. Nous avons remarqué que la tradition chez les libéraux veut qu'au lieu de permettre au pays de s'épanouir en fonction de ses possibilités, on préfère maintenir un gouvernement central fort qui, en premier lieu, contrôle et, en deuxième lieu, est convaincu que le pays s'est développé au maximum et qu'il ne lui reste plus qu'à emprunter à l'étranger et à dépendre de plus en plus des déficits ainsi créés.

Nous dépensons maintenant 15 milliards par an de plus que le montant des impôts perçus par le gouvernement. Tout citoyen au courant de la situation dira aussitôt, j'en suis persuadé, que nous ne pouvons pas tolérer ce genre de situation ni permettre qu'elle s'aggrave d'année en année, car les Canadiens savent très bien que vous ne pouvez pas exploiter une ferme, l'épicerie du coin ou encore Stelco, Chrysler ou une autre grosse société, sans un certain équilibre entre ce que vous gagnez et ce que vous dépensez. Pourtant, telle est la situation que nous avons depuis 1968 lorsque le député s'est présenté aux foules comme le Sauveur. Le public canadien a cru qu'il lui apporterait la bonne nouvelle. Il s'est sans doute inspiré de la nouvelle doctrine économique de l'époque souvent baptisée . . .

Une voix: Keynes.

M. Malone: Oui, la théorie Keynésienne. Je l'avais sur le bout de la langue, mais je n'ai pas la langue aussi bien pendue que certaines personnes. Néanmoins, la théorie Keynésienne part plus ou moins du principe que si vous économisez constamment de l'argent, le système ne peut pas se développer. Le principe de Keynes c'est que si le gouvernement dépense cet argent pour vous, le secteur privé n'a pas besoin de le faire. Je crois que cette théorie a été reléguée aux oubliettes et que le premier ministre (M. Trudeau) et tous les gens du parti libéral devraient subir le même sort.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Ils s'imaginent qu'ils peuvent imposer les gens, prendre leur argent, le dépenser à leur guise puis, quand il n'en reste plus, emprunter et s'endetter davantage. Il serait souhaitable, je pense, que les Canadiens connaissent l'importance de la dette, car une dette doit être remboursée, et le gouvernement actuel doit près de $3,000 par habitant, ce qui comprend les hommes, les femmes et les enfants. Si nous prenons l'exemple d'une famille de quatre personnes, au bout de trois ans, le gouvernement fédéral du Canada aura endetté cette famille de $20,000 et cette dette deviendra pour les enfants de demain un véritable boulet à traîner.

C'est une chose de dire que nous avons besoin de certaines politiques sociales et que, partant, nous allons les appuyer parce que nous avons le cœur tendre et que nous nous apitoyons sur le sort des Canadiens. C'est une toute autre chose de dire que nous avons tous une conscience sociale ici à la Chambre. Il n'est pas nécessaire d'être socialiste pour avoir une conscience sociale. Il est certain que pour assurer le bien commun du pays, il ne suffit pas de retourner au râtelier international et de dire: «Remplissez-le», surtout au Canada où nous avons toutes les ressources nécessaires pour faire prospérer le pays et accéder au niveau de vie que nous voulons tous.

Je voudrais faire une courte digression pour dire que les Canadiens peuvent certainement y réussir, car si un pays comme le Japon, dont la population de 110 millions d'habitants et qui n'a pour seule ressource que poisson et étain, réussit à avoir un chômage zéro et l'un des niveaux économiques les plus élevés du monde, pourquoi notre pays, avec toutes ses ressources et les avantages de l'instruction, d'un régime démocratique et d'un système judiciaire, n'y arriverait-il pas?

Une voix: Nous avons un gouvernement libéral.

M. Malone: Ma foi, mon collègue dit que nous avons un gouvernement libéral. Il est incroyablement libéral quand il va au râtelier international. Je suis ici, comme je le disais, depuis six ans. Tout ce que je sais c'est qu'en jetant un coup d'œil sur cette décennie, on voit qu'en 1970-1971, le gouvernement fédéral a demandé au Parlement le pouvoir d'emprunter quelque 3 milliards de dollars. Il a ensuite demandé le pouvoir d'emprunter 3 milliards de dollars de plus. En 1972-1973, il voulait encore 3 milliards de dollars et en 1974, il a redemandé 3 milliards de dollars. Remarquez que pendant les quatre premières années de cette décennie, les libéraux avaient besoin de 3 milliards de dollars à chaque fois. Par la suite, en 1974, ils ont demandé 5 milliards et demi de dollars, ensuite 6 milliards en 1975-1976. En 1977, ils avaient besoin de 6 milliards de dollars de plus. Ensuite au cours de cette grande année 1977-1978, ils ont demandé 28 milliards de dollars. Ils disent que ce bill demande un pouvoir d'emprunt pour 1980-1981. Ils demandent maintenant 12 milliards de dollars. Rien ne garantit que ce soit la dernière fois qu'ils feront une telle demande au Parlement. D'après l'expérience passée, ils reviendront au râtelier disant qu'il leur faut encore plus d'argent. La chose la plus simple que les Canadiens puissent demander au gouvernement et que le Parlement puisse en attendre, c'est qu'on ne lui accorde pas d'argent ni pouvoir d'emprunt à moins qu'il ne soit prêt à rendre compte de l'usage qu'il en fait.

Des voix: Bravo!

M. Malone: J'ai écouté hier le discours d'un député néo-démocrate, un excellent discours. Il a déclaré que l'argent devrait être réparti par trimestre, et que le gouvernement devrait en rendre compte trimestriellement. Cela me semble sage. En fait, à mes yeux, c'est la logique même; sans compter que les citoyens canadiens sont en droit d'attendre un budget. Le budget donne une idée de la façon dont on se propose d'affecter les crédits, et en se fondant sur cette projection, le gouvernement a alors le droit de dire: «C'est ainsi que nous allons dépenser l'argent». Actuellement, notre déficit total s'élève à 66 milliards de dollars et le gouvernement demande 12 milliards supplémentaires. En outre, nous savons que si nous y ajoutons le service de la dette et les frais d'intérêt, il en coûtera plus de 80 milliards de dollars aux Canadiens.

● (2130)

Ma circonscription ne compte plus un seul milliardaire depuis longtemps. En fait, les millionnaires sont très rares. Mais si l'on prenait un billet d'un dollar, qui mesure exactement six pouces de long, et que l'on en plaçât un million bout à bout, ils couvriraient une distance d'à peu près 85 milles. Si l'on prenait un milliard de dollars, ils couvriraient cinq fois la distance de Vancouver à Halifax. Le gouvernement nous en demande douze fois plus pour les dépenser sans dire à la population ni au Parlement du Canada pourquoi il veut cet argent. Le gouvernement nous dit simplement qu'il a besoin de 12 milliards de dollars et il s'attend à ce que nous les lui accordions. Pourquoi le gouvernement réclame-t-il 12 milliards de dollars, pour quelle raison? Il n'a peut-être besoin que de 6 ou 11 milliards. Certes, il est inacceptable que le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars sans indiquer le moindrement à quelles fins servira cet argent. Cela est inacceptable et nous démontre bien le style du gouvernement libéral. Il aime à dépenser, mais il se fiche éperdument de sa responsabilité financière vis-à-vis du Parlement. Il ne se soucie guère des impôts qu'il devra percevoir de la population ni de la dette. D'après la façon dont le gouvernement dirige le Parlement du Canada, le pouvoir est devenu plus important que les réalisations, plus important que les Canadiens et le but dans lequel il a d'abord accédé au pouvoir.

Si un citoyen canadien perd sa carte Chargex ou Mastercharge, il doit s'en inquiéter un peu et téléphoner immédiatement au siège social de ces sociétés pour les en informer. Mais si jamais il perd ses cartes sur la colline du Parlement en présence de députés libéraux, il devrait immédiatement changer d'identité et quitter le pays le plus tôt possible. La carte n'assure qu'une protection de 24 heures et les libéraux sont capables de contracter des dettes rapidement. Donc, qu'il ne laisse pas traîner ses cartes autour d'ici.

J'aimerais maintenant orienter ailleurs mes pensées pendant qu'il me reste du temps ce soir. Je veux parler en Albertain et en Canadien d'un des très importants problèmes qui se posent actuellement pour le pays. Je voudrais présenter quelques réflexions sur l'énergie principalement, et sur ce qu'une nouvelle approche de la question énergétique pourrait nous permettre de ne pas aller emprunter au rythme actuel. Et cela donnerait à tous les Canadiens un sentiment de richesse beaucoup plus vif que celui qu'ils éprouvent actuellement. En ce moment, en 1980, nous n'avons pas besoin en Alberta de nouvelles usines d'exploitation des sables bitumineux, de nouvelles cheminées industrielles ou d'industrialisation. Mais nous estimons, qu'étant Canadiens, il faut nous plier à la nécessité de produire plus d'énergie au Canada. Pour protéger notre mode de vie, nous ne voulons pas voir arriver chez nous un afflux de nouveaux ouvriers, avec leur cortège de charges hospitalières, scolaires et sociales. Nous devons assumer le devoir que nous impose l'intérêt général de contribuer à nous rendre moins dépendants de l'énergie étrangère, mais nous ne voulons pas vendre à n'importe quel prix une ressource qui s'épuise rapidement. Il faut comprendre ce qui va arriver si la prospérité des provinces de l'Ouest cesse. Il faut faire le rapport entre l'importante question énergétique et l'importante question des emprunts. En fait, l'énergie c'est une ressource qui pourrait fournir plus d'argent pour la marche de l'État qu'il n'en faut. En ce moment, nous importons quelque 500,000 barils de pétrole par jour. Cela va nous coûter cette année dans les trois milliards. Cela veut dire que nous prélevons de l'argent dans les poches des Canadiens pour l'expédier ailleurs dans le monde. Il va au Venezuela, au Mexique ou quelque part au Moyen-Orient. Il ne crée pas un seul emploi au Canada. Il ne fait pas rouler un seul bout de tuyau dans aucune de nos usines de laminage. Il ne fait travailler personne et n'utilise pas de ressources du Canada. Je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement soit si pressé de payer le pétrole mexicain au cours mondial, alors qu'il est incapable de passer un marché convenable avec la Saskatchewan, l'Alberta ou la Colombie-Britannique quand il s'agit de pétrole canadien. C'est un fait bien connu qu'un accord passé avec les provinces prévoit un prix inférieur aux cours mondiaux. Cela nous permettrait de devenir autosuffisants en fait d'énergie, et nous donnerait un avantage marqué sur la concurrence internationale.

Nous devons reconnaître que les gouvernements de l'Ouest veulent que notre pays en vienne à se suffire en matière d'énergie. Il faut aussi noter que ces dernières années nous avons perdu de l'argent à extraire le pétrole des sables bitumineux. L'argent qui s'est accumulé dans les coffres de l'Alberta provenait de ce que nous appelons les sources conventionnelles, le bon vieux puits de pétrole. Un rapport publié il y a trois semaines révèle que les réserves traditionnelles ont une capacité limitée d'encore 11 ans environ. Cette ressource a fait disparaître de ma province les lampes à l'huile, les maisons pleines de courants d'air et les cabinets munis d'un vieux catalogue d'Eaton et nous a donné un niveau de vie égal à celui des autres provinces riches du Canada. Je dis très sincèrement à tous les députés que les citoyens de la Saskatchewan et de l'Alberta sont encore très jeunes. Ils se rappellent trop bien ce qu'était la pauvreté dans les Prairies. Il n'y a qu'une génération qui sépare les garçons et les filles qui ont grandi là-bas du temps où nous étions exclus du cercle de richesses au Canada. Il faut aussi comprendre que déjà dans les années 10 et 20 nous savions que ces provinces pouvaient produire du pétrole. Nous avons frappé et frappé à la porte des institutions financières du centre du Canada. Nous les avons implorées de nous venir en aide. Elles n'ont pas daigné nous répondre ni même étudier de loin les possibilités d'exploitation de nos gisements de pétrole dans l'Ouest. Finalement, les Américains sont entrés en scène et sont venus à notre secours par l'intermédiaire de cinq grandes sociétés.

Dans le discours du trône, le gouvernement libéral se proposait de faire en sorte que l'industrie pétrolière appartienne à 50 p. 100 à des intérêts canadiens d'ici la fin de la décennie. Pareille déclaration me fait tiquer, me met en colère, me rend amer. Je ne serais pas furieux s'il disait vouloir en faire autant pour toute notre industrie ou s'il disait vouloir faire en sorte que la moitié de tout le secteur de l'énergie soit contrôlée par des intérêts canadiens, mais le gouvernement a adopté un régime spécial pour le pétrole, donc pour ma province. En même temps, il parle d'un organisme gouvernemental dont non seulement la moitié serait contrôlée par des intérêts canadiens, mais que cette moitié serait contrôlée par le gouvernement canadien. Après le discours du trône, on m'a demandé en tant que député d'accorder 24 millions de dollars à la société Chrysler. Mais que peut-on donc avoir contre les sociétés multinationales de l'Ouest alors que justement une multinationale du centre du Canada reçoit la bénédiction du gouvernement? On lui a dit: «Voici un chèque. Allez-y les enfants et faites ce que vous pouvez. Si vous pouvez franchir cette étape, vous êtes bons». En toute franchise, je crois que nous demeurons indifférents à la situation quand il s'agit de contrôler les ressources.

● (2140)

J'ai dit que nous avions encore au Canada des approvisionnements de pétrole ordinaire pour encore 11 ans. Ce serait une bonne chose si les députés comprenaient un peu pourquoi le prix du pétrole est majoré. J'ai recueilli certaines données qui révèlent ce qui se passerait en diverses circonstances dans l'industrie pétrolière.

Par exemple, en 1949 le Canadien moyen travaillait 21 minutes pour acheter un gallon d'essence. En 1979, ce même Canadien travaillait huit minutes pour en acheter un. Je ne retiens pas cette raison. Je ne crois pas que c'est la raison pour laquelle l'essence est plus coûteuse. Notre société pourrait devenir plus prospère. Cette raison me semble superflue. Je pense que nous devrions noter le prix de l'essence dans le monde entier. Nous constatons qu'à Toronto il est actuellement d'environ 22c. le litre, a Melbourne, il est 25.1c. le litre; il s'agit de Melbourne en Australie pour ceux qui pourraient se le demander. A Londres, en Grande-Bretagne, l'essence coûte 42½c. le litre, soit deux fois le prix canadien. A Tokyo, elle coûte 56.3c. le litre. A Paris, elle coûte 68.8c. le litre et a Zurich, le litre d'essence coûte 73.7c. Passons. Je ne crois pas que le prix de l'essence doive monter au Canada parce que le litre coûte deux ou trois fois plus cher ailleurs. Nous pouvons dire que l'essence coûte tant, que c'est un liquide et qu'on le mesure en litres. Qu'est-ce qui est liquide à part l'essence? Qu'est-ce qu'on mesure en litres à part l'essence? Faisons quelques comparaisons.

A Ottawa, lorsque je suis venu travailler, ce matin, j'ai vu une affiche qui annonçait de l'essence à 24.9c. le litre. En clair, cela veut dire que l'essence coûte deux fois rien à Ottawa. Cela ferait peut-être du bien aux Canadiens de penser qu'un litre de jus d'orange coûte $1.16. Le litre de vinaigre coûte 71c. ou presque trois fois plus qu'un litre d'essence. L'huile de maïs St. Lawrence—on dirait le nom d'un ministre de l'autre côté—a un prix très libéral de $2.45 le litre. Le syrop de maïs coûte $1.60 le litre et même la vache Caillette ne donne plus de lait parce que le litre de lait coûte 66c. Ensuite vient l'assouplissant Downy. Je ne sais pas pourquoi le documentaliste a choisi Downy, toujours est-il qu'il coûte $1.53 le litre. Pine-Sol—il nous en faudrait un petit peu pour assainir cette Chambre—coûte $3.23 le litre. Après cela, j'ai demandé quels étaient les produits qui étaient aussi bon marché que l'essence et ce qu'ils coûtaient.

Une voix: Et le whisky?

M. Malone: Nous allons y venir dans un instant, monsieur l'Orateur. J'ai donc demandé à combien se vendait l'eau distillée qu'on met dans les fers à repasser. J'ai appris qu'elle coûte 40c. le litre, soit deux fois plus que l'essence. Moi, je viens d'une province productrice. Mais je demande aux députés de me dire s'ils savent comment on obtient de l'essence? Tout d'abord, on dépêche une équipe de géologues munis de sismographes qui envoient des ondes de choc dans la terre. Quand ils ont quelques renseignements, ils font des forages d'essai dans les couches où ils pensent pouvoir tirer des échantillons intéressants. On trouve à peu près un puits pour dix forages effectués. S'ils trouvent suffisamment de puits, et j'insiste sur le mot «si», ils décideront d'exploiter le gisement. Quand le gisement est mis en exploitation, on achemine le pétrole par pipe-line à la raffinerie. De là, il est envoyé dans un parc de réservoirs du centre de notre pays. Un homme se présente au parc de réservoirs, remplit d'essence son camion-citerne, puis se rend à la station service. Là, le pompiste à casquette remplit le réservoir de votre voiture et vous fait payer l'essence 24c. le litre.

Une voix: C'est beaucoup plus facile d'obtenir du gaz en parlant à un libéral.

M. Malone: A parler à un libéral, on risque de se faire gazer.

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Je laisse cela de côté, monsieur l'Orateur, et je dis que ce n'est pas même une raison suffisante pour que le prix de l'essence continue d'augmenter.

Si l'essence coûte maintenant plus cher, c'est qu'il faut dépenser plus d'argent qu'hier pour l'obtenir. Ceux qui ont eu la chance d'examiner les clichés photographiques des premiers puits forés en Alberta en 1949, en particulier le puits Leduc n° 1, sinon de les voir de leurs propres yeux, se souviennent sans doute d'un puits que les journalistes qualifiaient d'éruptif et de sauvage parce qu'il projetait le pétrole jusqu'à 200 ou 300 pieds dans les airs. Il y avait du pétrole de vaporisé partout. Le chevauchement de sondage et les hommes en étaient éclaboussés. Ces puits ont été les premiers cambouisseurs du siècle. La plupart des Canadiens ne se rendent pas compte que le pétrole ne forme pas une espèce de lac dans le sol. Il s'agit de ce que l'on appelle une formation tertiaire. Le pétrole est enfermé dans une masse de grès, dispersé dans les pores du roc. Après le jaillissement initial du pétrole, nous avons pu, pendant environ une décennie, nous contenter de le pomper sur un plan horizontal avant de l'expédier à la raffinerie. Après un certain temps, il n'y avait tout simplement plus de pression. Il a fallu alors installer des pompes alternatives pour extraire le pétrole. C'était la fin de ce que l'on appelle la récupération primaire. Par la suite, et tout à fait accidentellement, même si l'on savait qu'il restait encore beaucoup de pétrole dans la nappe, on a découvert une nouvelle méthode pour l'amener en surface. On y arrive en injectant de la saumure chaude. Il en coûte plus cher, mais on réussit de cette manière à ramener le pétrole à la

surface. Comme il ne faut pas mettre du sel dans nos carters, il faut bien sûr l'extraire, ce qui contribue encore à faire grimper le coût.

Une voix: C'est une machination libérale.

M. Malone: Ce serait en effet digne des libéraux.

Une voix: Ça leur salera le carter.

Une voix: Nous avons maintenant du sel dans nos carters.

M. Malone: Lorsqu'il est devenu impossible de faire monter le pétrole à la surface par la méthode dite de la saumure chaude, nous sommes passés à celle de l'injection de gaz carbonique sous pression. C'est la méthode qui sert aujourd'hui. Le pétrole ainsi obtenu nous coûte $13.75 le baril. Il ne nous reste plus que pour 11 ans d'approvisionnements de pétrole traditionnel, et c'est tout. Les Canadiens devraient savoir que 70 p. 100 de ces nappes de pétrole sont encore sous terre. Le problème, c'est que si nous avons recours à une autre méthode de récupération secondaire pour obtenir des quantités importantes de ce pétrole, il nous coûtera presque $50 le baril. Bien sûr, le choix est fait. La récupération secondaire est laissée aux techniques de pointe et à un avenir plus ou moins éloigné.

Entre temps, nous sommes passés au pétrole des sables bitumineux. Je n'en reviens pas que les Canadiens ignorent qu'il en coûte davantage pour extraire le pétrole que pour le pomper. Dommage qu'ils ne puissent voir l'extraction, à partir des sables bitumineux, d'un pétrole qui nous coûte de $20 à $21 le baril. Ils verraient toutes sortes de machines dont des camions aux roues tellement grandes que la tête d'un homme debout n'atteint même pas l'essieu arrière. Et je dirais même que ce projet ne se compare qu'à celui de la baie James. L'extraction pétrolière et les coûts astronomiques qu'elle représente ainsi que le fait que les projets d'exploitation des sables bitumineux ne sont pas rentables actuellement sont autant de facteurs qui devraient nous amener à penser qu'il doit y avoir moyen d'avoir recours à des ressources canadiennes, d'employer des Canadiens, de développer des industries canadiennes dans le centre du pays pour y fabriquer l'acier, les tuyaux et les valves et les expédier là où ils sont nécessaires partout au Canada afin d'exploiter ces ressources. Cela dénote une différence de mentalité, que je constate, entre le gouvernement libéral et ceux qui voudraient se développer et s'épanouir dans notre pays. Il existe une différence entre ceux qui recherchent l'exercice du pouvoir à Ottawa, ceux qui veulent emprunter sans se soucier des conséquences de ces emprunts, ceux qui veulent acheter du pétrole . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) invoque le Règlement.

● (2150)

M. McRae: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il de répondre à une question sur ce point?

M. Malone: Monsieur l'Orateur, il s'agit plutôt de savoir si le député peut en poser une.

M. McRae: Le député vient de dire que la récupération secondaire coûterait environ $50 le baril. Peut-il justifier ce montant? J'ai entendu dire que cela coûterait $7 ou $8 le baril, mais à ma connaissance on n'a jamais parlé de $50 le baril. Comment le député est-il parvenu à ce coût pour la récupération secondaire?

M. Malone: Monsieur l'Orateur, je ne savais pas que j'aurais à faire subir au député un traitement secondaire. Je le répète, ce n'est pas le prix actuel de la récupération secondaire. J'ai mentionné deux étapes, celle de la saumure chaude et celle du gaz carbonique et j'ai dit que lorsque ces deux méthodes ne donneront plus de résultat, nous passerions à l'étape suivante de récupération secondaire et, avec les techniques actuelles, ce serait là le coût du pétrole extrait. J'ai dit que nous manquerions de pétrole dans 11 ans environ et que nous devrons par conséquent avoir recours aux sables bitumineux.

J'invite le député à être attentif car, comme le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) l'a dit hier soir, les députés d'en face se trompent sur l'humeur des Canadiens. La confédération est fragile. L'humeur dans l'Ouest est telle que j'aime mieux ne pas y penser. Toutes les semaines, j'entends mes électeurs parler de séparation. Je parle avec ceux qui proposent la séparation et je les écoute. J'en suis venu à la conclusion qu'ils n'expriment pas un souhait ou un désir, mais leur mécontentement.

M. Regan: Oh, oh!

M. Malone: Il est à noter que pendant que je parle de l'un des graves problèmes que nous avons, le ministre des sports m'interrompt comme s'il n'avait pas besoin de prêter attention à cette région du Canada.

M. Regan: Je n'ai certainement pas besoin de prêter attention à pareilles bêtises.

M. Paproski: Contentez-vous d'encaisser le chèque.

M. McDermid: Il va dans l'Ouest pour critiquer tout et rien.

M. Malone: L'autre vieux mythe qu'il faut démolir a trait à l'OPEP. Il n'y a aucun doute que cette organisation est née à cause d'un cartel malheureux et injuste qui existait il y a plus de dix ans. L'OPEP a vu le jour à cause du prix très injuste et extraordinairement bas que cinq compagnies pétrolières américaines actives au Moyen-Orient avaient imposé. Elles maintenaient le prix du pétrole si artificiellement bas que les pays qui allaient plus tard constituer l'OPEP en vinrent à la conclusion qu'ils ne pouvaient plus tolérer cette situation plus longtemps. C'est alors qu'ils constituèrent l'organisme connu sous le sigle OPEP. J'allais en énumérer les pays membres, mais ce n'est pas nécessaire. Ces pays, unis sous l'égide de l'OPEP, découvrirent qu'ils constituaient une puissance mondiale.

Mais l'OPEP ne constitue plus un cartel aujourd'hui. Elle en constituait bien un en 1972 et en 1973, mais il suffit d'examiner la liste des pays membres et de constater les grandes différences dans les prix du pétrole qu'ils affichent pour conclure qu'il ne s'agit guère d'un cartel aujourd'hui. Par exemple, le baril de pétrole se vend $28 en Arabie Saoudite, $36.71 au Nigeria, $35 en Iran, $36 en Équateur, $29 au Koweït, $31 au Qatar, $30 en Irak, $36 en Lybie, $31 en Indonésie, $35 en Algérie et $31 au Venezuela. Un cartel se dit d'un groupe qui s'entend pour fixer le prix d'une denrée.

Il est également intéressant de noter que dans d'autres pays qui ne sont pas membres de l'OPEP, les prix sont aussi élevés. Je cite en exemple la Grande-Bretagne qui est autonome grâce au pétrole de la Mer du Nord. En Allemagne de l'Ouest également et dans d'autres pays du monde, le pétrole se vend aussi cher en dépit du fait qu'on n'y est pas dépendant des pays de l'OPEP pour les approvisionnements. Il convient de se demander si oui ou non le prix du pétrole est actuellement arrêté par l'OPEP ou s'il s'agit du prix en vigueur sur les marchés mondiaux.

Aussi longtemps que nous continuerons à affirmer que l'OPEP nous exploite, la division au sein du pays ne fera que s'accentuer, particulièrement si l'on considère que les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont déclaré qu'ils ne réclamaient pas l'équivalent du prix international, mais un certain pourcentage du prix en vigueur sur les marchés mondiaux. Le problème est bien différent s'il s'agit d'un cartel international qui vend à un prix unique. On retrouve à l'extérieur de l'OPEP des pays comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest qui vendent leur pétrole aussi cher.

Il arrive aussi, à Lloydminster, en Saskatchewan, par exemple, qu'il faille utiliser un baril de pétrole pour en extraire deux. Autrement dit, un baril de pétrole sur trois sert à extraire les deux suivants, c'est-à-dire qu'il faut 30 p. 100 de l'énergie produite pour extraire le pétrole. Je songe à un système de récupération secondaire qui nécessite l'injection de vapeur et de saumure chaude pour détacher le pétrole des couches tertiaires et l'extraire.

J'exhorte tous les députés à essayer de comprendre ce secteur et à songer aux perspectives immenses qu'il nous ouvre. Il n'y a aucun pays qui soit aussi favorisé que le Canada et qui possède autant de ressources humaines, forestières, halieutiques, minérales ou énergétiques. Nous possédons cette forme d'énergie en grande quantité, mais nous devons être disposés à faire les dépenses nécessaires pour l'amener sur le marché canadien, ce qui nous permettra de créer des emplois et de vendre nos conduites. Cela nous évitera de devoir payer le prix mondial et nous nous trouverons dans une situation avantageuse par rapport à la concurrence sur les marchés mondiaux.

Si nous décidons toutefois d'envoyer, comme prévu, 8.5 milliards de dollars d'ici 1985 au Mexique, au Venezuela ou au Moyen-Orient et de ne pas créer un seul emploi ni employer un célibataire—ou une personne mariée—nous n'aurons certainement pas lieu d'être fiers d'avoir jeté l'argent par les fenêtres de la sorte, si l'on doit nous juger d'après cela.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant expiré.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, je vais commencer mon intervention et dans quelques instants, je vous rappellerai qu'il est 10 heures. Je ne sais trop comment amorcer mon intervention dans le débat sur ce bill après avoir lu l'article de Doug Small dans un journal des derniers jours où il parlait de la traditionnelle formule: «Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat». Les députés devront maintenant trouver une autre phrase introductive.

Le bill demande à attribuer au gouvernement le pouvoir d'emprunter douze milliards de dollars ou, comme un député l'a dit plus tôt ce soir, à lui donner un chèque en blanc de 12 milliards. Mais au juste, depuis quand le pays accorde-t-il des chèques en blanc à son gouvernement? Depuis le jour où, en 1969, l'actuel premier ministre, avec un des premiers bills qu'il ait présentés au Parlement, a réussi à changer le Règlement de la Chambre en ce qui a trait aux dépenses gouvernementales. Il voulait à tout prix empêcher le Parlement d'examiner les dépenses du gouvernement en profondeur comme il est censé le faire. Depuis, le pays est gouverné par une équipe qui ne marche qu'à coups de blancs-seings.

Le gouvernement libéral actuel a fait sienne la philosophie politique consistant à se dire que la seule solution à nos problèmes est de faire tourner la planche à billets, de dépenser davantage d'argent et d'en emprunter encore davantage. Tous les députés qui utilisent l'expression «gouvernement dilapideur» savent certainement de quoi ils parlent. Les Canadiens paient encore pour ce changement au Règlement qu'a fait adopter l'actuel premier ministre afin que nous ne sachions plus comment sont dépensés les deniers publics. Ainsi qu'un député l'a dit ce matin, le vérificateur général n'arrive même pas à découvrir où s'en va la moitié de l'argent de l'État. Le gouvernement a un budget de l'ordre de 52 milliards de dollars et le vérificateur n'arrive pas à en retrouver la moitié. Je tiens à signaler qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur, mais je reprendrai la parole demain après-midi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au président du Conseil privé (M. Pinard) si nous allons poursuivre demain cet exercice passionnant?

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, demain nous étudierons les bills C-28, C-19 et C-3, dans cet ordre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

● (2200)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'UNION SOVIÉTIQUE—LE RÉTABLISSEMENT PRÉSUMÉ DES ÉCHANGES CULTURELS, SCIENTIFIQUES ET ÉDUCATIFS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, M. John Anderson, celui qu'on considère aux États-Unis, je le suppose, comme le candidat de rechange à la présidence de ce pays, a dit:

Nous nous complaisons dans nos opinions sans nous donner la peine d'y réfléchir.

S'il est une formule qui pourrait caractériser les commentaires formulés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) à la télévision dimanche dernier, c'est bien l'observation de M. John Anderson, qui dépeint vraiment bien l'attitude du ministre. «Se complaire dans ses opinions sans se donner la peine d'y réfléchir». C'est vraiment se complaire dans ses opinions. J'aimerais vous lire, monsieur l'Orateur, la déclaration suivante de secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Je ne vois rien du tout dans les activités soviétiques en Europe qui constitue une agression contre un pays que les Soviétiques ne contrôlent pas déjà directement ou indirectement.

Telle est l'opinion du ministre. Pour rétablir les faits, j'aimerais citer les propos de M. Alexander Haig qui, je le suppose, fait autorité en la matière. Il a dit:

Alors que l'Occident a affiché une modération considérable, . . . nous constatons que l'Union soviétique a continué à faire de la défense sa priorité primordiale. L'ancienne supériorité occidentale (. . .) a fait place à une supériorité soviétique dans une proportion approximative de 3 pour 1.

Si, comme l'affirme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures leurs intentions ne sont pas agressives, qu'on me dise pourquoi les Soviétiques augmentent leur supériorité dans une proportion de trois pour un. Une autre autorité, M. Kissinger, a dit ceci:

Ce qu'il importe de comprendre dans la situation militaire actuelle, c'est que les pays de l'OTAN tirent de l'arrière dans tous les grands domaines militaires, à l'exception peut-être des forces navales . . . Jamais dans l'histoire il n'est arrivé qu'une nation ait dominé sur tous les plans en matière d'armements sans vouloir ensuite mettre cette supériorité à profit pour faire des gains en politique étrangère.

Voilà la situation qui existe en Europe et au sujet de laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirme que les visées de l'Union soviétique ne sont pas agressives. C'est se complaire dans ses opinions sans se donner la peine d'y réfléchir.

Lorsqu'on l'a interrogé à la Chambre hier à ce sujet, le premier ministre (M. Trudeau) a reconnu qu'il aurait sans doute été préférable de manifester un peu plus de clairvoyance au lieu de sagesse rétrospective.

Parlant encore de l'Union soviétique, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré:

Le gouvernement soviétique ne s'attaque pas au cœur de la civilisation occidentale ou de l'Europe de l'Ouest, par exemple, sauf peut-être par l'entremise des partis communistes . . .

Ainsi, les Soviétiques sont de bons gars! «Ils ne s'attaquent pas au cœur de la civilisation occidentale ou de l'Europe de l'Ouest». Dans ce cas, veuillez me dire pourquoi nous avons expulsé une douzaine de soi-disant diplomates soviétiques il y a dix-huit mois si leurs intentions à l'endroit du Canada étaient pures? Pourquoi nous préoccupons-nous, comme nos alliés de l'OTAN en Europe, de la supériorité ou du moins de l'équilibre de l'OTAN si, comme l'affirme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les Russes ne sont pas hostiles à la civilisation occidentale et à l'Europe de l'Ouest?

Il vit comme Alice aux pays des merveilles. Il a prétendu que les Soviétiques ne tenteront pas une aventure en Europe de l'Ouest. Il a ajouté:

Je pense que c'est absolument exclus.

C'est se complaire dans ses opinions sans de donner la peine d'y réfléchir. Je le répète, le premier ministre a admis que nous aurions dû peut-être manifester un peu plus de clairvoyance au lieu de sagesse rétrospective. En effet, dimanche dernier à la télévision, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a demandé ce que faisaient les États-Unis il y a deux ou trois ans quand les Soviétiques se sont installés à Kaboul. Que faisaient-ils? Je ne sais pas exactement où étaient les Soviétiques ou les Américains, mais je sais où était le Canada. Il y a deux ans, lorsque les Russes s'employaient à mettre en place à Kaboul un gouvernement fantoche, le Canada était en train d'installer une presse en Afghanistan pour que la population puisse imprimer ses documents. Je suis sûr que ce sont des contes de la comtesse de Ségur qu'on imprimait. Mais le Canada, sans broncher, a accepté de vendre la presse.

● (2205)

Il y a deux ans, une fois le gouvernement fantoche en place, des ingénieurs canadiens ont conçu le système de canalisation d'eau et d'égouts de Kaboul. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se demandait où étaient les Américains il y a deux ans. Il y a deux ans, les Canadiens étudiaient le bassin de la rivière Kaboul pour évaluer ses possibilités aux points de vue de l'emmagasinage, de la production énergétique et de l'irrigation. C'était une entreprise de Montréal qui faisait les travaux. La B.C. Hydro faisait aussi une étude du potentiel hydro-électrique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se demandait ce que les Américains faisaient il y a deux ans. Les Canadiens, plus précisément le Red River College du Manitoba, appuyaient l'établissement d'une école de métiers pour filles.

Le ministre met en doute le leadership américain, mais je lui demande de nous dire ce que le Canada faisait à l'époque. Pour reprendre ce que j'ai dit hier à la Chambre, j'aimerais savoir pourquoi le ministre s'est attaqué spontanément au manque d'esprit de direction des États-Unis, en période préélectorale? Pourquoi a-t-il fait ces observations gratuites et spontanées, lui qui est censé être le maître de la diplomatie?

Si, au cours de l'année écoulée, pendant laquelle nous avons eu au Canada deux grandes campagnes électorales et une campagne référendaire, les États-Unis avaient critiqué les politiques internes du Canada, nous aurions été furieux, et avec raison. Pourtant le ministre, à la fin d'une émission de télévision, alors qu'il aurait pu dire que le temps était épuisé, qu'il n'était pas en droit de faire des observations, se lance dans une critique de la nature du leadership américain.

Dans la minute qui me reste, je voudrais soulever un dernier point. Le premier ministre (M. Trudeau) . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, le député vient de formuler avec beaucoup de conviction quelques remarques fort pertinentes mais j'estime cependant qu'un bon nombre d'entre elles constituaient plutôt des opinions très personnelles. Il a demandé ce qu'a été le rôle du Canada durant ces périodes de crise. Le Canada a joué le rôle qu'il joue normalement, c'est-à-dire venir en aide aux pays pauvres et sous-développés de la planète, y compris l'Afghanistan. Je me permets de signaler que non loin de l'Afghanistan se trouve un autre pays très pauvre lui aussi. Il est d'ailleurs considéré comme faisant partie des cinq pays les plus pauvres du monde. Je veux parler du Népal. Nos organisations non gouvernementales et d'autres groupes accomplissent beaucoup de travail et dans le cadre

d'accords bilatéraux viennent en aide à des pays de ce genre. C'est un pays pauvre, comme l'Afghanistan. En réalité le genre d'échange qui nous intéresse ce soir est en fait celui qui a eu lieu entre le premier ministre (M. Trudeau) et le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) le 2 juin dernier. Cet échange verbal portait sur nos échanges éducatifs, culturels et scientifiques avec l'Union soviétique.

J'ai lu l'article de Jean Edward Smith paru dans le *Star* de Toronto et cité par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord. Franchement, je m'étonne de ce prétendu «revirement politique» total auquel l'auteur fait allusion. Le professeur Smith parle du «rétablissement des échanges culturels, éducatifs et scientifiques avec l'Union soviétique dès le printemps prochain», c'est-à-dire en 1981.

Le député se rappellera que parmi les mesures prises en février dernier par le gouvernement précédent contre l'Union soviétique, à la suite de l'intervention de ce pays en Afghanistan, il y avait une suspension d'un an des échanges culturels, éducatifs et scientifiques avec l'Union soviétique sous les auspices du gouvernement. En mars, le gouvernement actuel a confirmé cette politique et a décidé de ne pas alléger ni de renforcer les sanctions à moins d'agir de concert avec d'autres gouvernements amis, dont les États-Unis. Cette politique est toujours en vigueur et aucun revirement d'importance n'est actuellement envisagé. Par conséquent, on ne peut que supposer que le professeur Smith a interprété à la lettre l'allusion à la période d'un an et a conclu que ces programmes seront automatiquement remis en vigueur à la fin de cette période. Les échanges reprendront peut-être l'an prochain. Toute décision à ce moment-ci serait plutôt prématurée. Il faut avant tout étudier soigneusement la situation en Afghanistan, évaluer précisément l'impact des mesures qui ont été prises en réaction à l'invasion soviétique et consulter nos alliés. Ce n'est qu'après cela que nous serons en mesure de considérer des modifications à notre politique actuelle.

● (2210)

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN VUE DE STIMULER L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur l'Orateur, le sujet que j'aborderai ce soir fait non seulement suite aux questions que j'ai posées ici au ministre de l'Industrie et du Commerce, le 1er mai, mais également à de nombreuses autres questions, recommandations et propositions que mes collègues et moi-même avons faites depuis que l'industrie automobile canadienne est frappée de mises à pied massives.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que je suis pleinement conscient du fait que le ralentissement actuel de l'industrie automobile canadienne découle avant tout de la chute des ventes d'automobiles aux États-Unis et de la crise générale de l'économie américaine. Toutefois, cela n'excuse en rien, à mon avis, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le gouvernement de rester passifs pendant que des dizaines de milliers de travailleurs canadiens d'une seule industrie sont mis à pied, que des centaines de milliers d'autres sont touchés dans l'industrie manufacturière secondaire qui dessert l'industrie automobile, et que d'autres licenciements sont prévus. Peut-être que le ministre a été préoccupé par la garantie de 200 millions de dollars consentie à Chrysler Canada, qui comme vous le savez, monsieur l'Orateur, se trouve, comme par hasard, dans sa circonscription de Windsor. Peut-être que le ministre ne s'est pas rendu compte que l'industrie automobile se porte assez mal ailleurs au Canada comme par exemple à Oakville, Oshawa, Brampton, St. Catharines, St. Thomas pour ne nommer que quelques villes. Aucune mesure n'a été prise pour au moins atténuer les problèmes massifs qui existent dans ces régions et d'un bout à l'autre du pays. Même la mesure prise à l'égard de Chrysler semble s'avérer un trompe-l'œil puisque moins de 48 heures après avoir reçu la garantie d'un prêt de 200 millions de dollars, Chrysler Canada a mis 1,400 ouvriers de plus à pied sans que le gouvernement ne dise un mot. Quand j'ai demandé au ministre quelles mesures précises il entendrait prendre à propos de cette affaire il a simplement laissé entendre qu'il avait eu des entretiens avec des représentants de l'industrie automobile et d'autres cadres supérieurs. C'est tout. Eh bien, monsieur l'Orateur, j'ai aussi eu des entretiens et des consultations et il en est de même pour les autres. Mais nous n'en sommes plus aux consultations, nous n'en sommes plus à de simples études. Nous voulons des mesures concrètes; il faut des mesures concrètes. Il existe des moyens qui permettraient au moins d'aider l'industrie et de réduire le chômage dans ce secteur. Voici quelques exemples. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas suivi la suggestion qu'on lui a faite d'enlever la taxe d'accise fédérale de 9 p. 100 sur les automobiles assemblées ou manufacturées au Canada? Cette seule mesure aurait réduit le coût des véhicules construits au Canada et en aurait ainsi stimulé la vente. La perte de revenus qu'aurait subie le gouvernement en enlevant cette taxe aurait été compensée par une réduction des prestations d'assurance-chômage, qui ont atteint aujourd'hui le montant fantastique de 5 millions de dollars par semaine pour la seule industrie automobile, sans parler du secteur manufacturier secondaire qui alimente l'industrie de l'automobile. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas suivi la suggestion qu'on lui a faite d'enlever la taxe d'accise de $100 des véhicules climatisés? Cela fournirait un autre stimulant dont on a grand besoin. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas adopté la recommandation de contingenter les importations d'automobiles d'outre-mer? Ce ne serait pas établir un précédent, monsieur l'Orateur. Le même gouvernement a contingenté les produits textiles quand l'industrie textile canadienne s'est trouvée en difficulté, et nous l'avons appuyé, de ce côté-ci de la Chambre.

● (2215)

Il a contingenté les importations de souliers quand l'industrie canadienne s'est trouvée en difficulté, et nous y avons consenti. Doit-on comprendre par là que le travailleur de l'automobile est un citoyen de second ordre, ou encore qu'il n'existe pas, à proprement parler, d'industrie automobile au Canada? Je n'en suis pas si convaincu, mais le ministre le croit peut-être car, jusqu'à présent, il s'est contenté de nous débiter des hâbleries.

Et que penser des voitures soviétiques de marque Lada auxquelles notre gouvernement fait beaucoup de publicité, alors que l'Union soviétique envahit l'Afghanistan? Nos travailleurs de l'automobile sont mis à pied et le gouvernement encourage la vente au Canada de la Lada de construction soviétique. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas suivi le conseil, par exemple, de favoriser—par voie législative au besoin—le montage ici même des voitures importées? On créerait ainsi de nouveaux emplois et l'industrie en serait stimulée. Il ne faut pas nous contenter d'assembler uniquement des voitures de

fabrication américaine. Nous pourrions ainsi monter des voitures japonaises et allemandes. Les possibilités sont nombreuses, et c'est ce qui m'inquiète vraiment.

Ce n'est pas comme si le gouvernement et le ministre n'avaient pas d'autre choix. Diverses possibilités s'offrent à nous. Je n'en ai mentionné que quelques-unes. Toutefois, si le ministre n'est pas en mesure de régler les problèmes touchant l'industrie automobile au Canada, ce qui me paraît être le cas, et si le ministre n'est pas en mesure d'améliorer les dispositions de l'accord sur l'automobile de façon à avantager l'industrie canadienne, ce qui me paraît être le cas—bref, si le ministre ne peut prendre aucune initiative à cet égard, ce qui me paraît être le cas—alors, je le prie instamment au moins de saisir immédiatement de la question le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et de le charger de revoir immédiatement la situation de l'industrie automobile au Canada et de revoir globalement l'accord sur l'automobile devenu désuet et insuffisant, afin que toutes les parties intéressées—à savoir l'employeur, les employés, le gouvernement et les partis de l'opposition—puissent trouver une solution favorable, juste et équitable à la suite d'un débat public dont nous avons grandement besoin.

Le ministre et le gouvernement ont le choix de plusieurs options. Qu'ils en profitent donc. Passons à l'action.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, il y a certes longtemps que nous nous préoccupons de l'économie de nos voisins du Sud, qui dépend tellement de l'industrie automobile, mais je tiens à signaler au député de Halton (M. Jelinek) que s'il examinait le contenu du discours du trône, il se rendrait certainement compte des possibilités qu'il représente et de la prévoyance dont le gouvernement a fait preuve en parlant de créer une société canadienne de l'exportation agricole. Cette société créera des emplois à partir d'une ressource renouvelable et aura de nombreuses conséquences favorables pour tous les Canadiens tout en aidant à contrer les effets des congédiements annoncés la semaine dernière dans la région de Brantford.

Une bonne partie des problèmes de l'industrie automobile du Canada provient directement de la tendance à la baisse sur le marché américain. Nous ne pouvons pas prendre des mesures pour stimuler la vente aux États-Unis.

Certains autres problèmes de l'industrie automobile du Canada proviennent de l'évolution de la demande et de la nécessité d'économiser l'essence. L'industrie s'efforce de résoudre ces problèmes, mais les solutions qu'elle peut apporter se feront surtout sentir à long terme.

A cause de la réduction de la taille et du poids des véhicules, l'industrie se tourne de plus en plus vers de nouveaux matériaux qui exigent de nouvelles technologies. C'est cela qui semble offrir le plus de possibilités au Canada.

Nous avons signalé à la Chambre récemment que nous avions des entretiens avec les fabricants de véhicules et les fabricants de pièces automobiles. Bien entendu, on a discuté de toute sorte de questions lors de ces réunions, mais nous tenons manifestement à identifier de nouvelles possibilités pour l'industrie canadienne.

Nos fonctionnaires collaborent avec les sociétés automobiles pour évaluer les tendances de l'approvisionnement et pour aider à garantir que la capacité de l'industrie canadienne sera utilisée et même accrue en ce qui concerne la production de pièces automobiles. Nous voulons aussi augmenter au maximum la valeur ajoutée des pièces maintenant fabriquées au Canada.

L'industrie peut d'ailleurs profiter de toutes les subventions à la recherche et au développement et de toutes les garanties de prêts accordés dans le cadre du programme d'expansion des entreprises. En outre, nous sommes en train d'élaborer un programme spécial pour aider les fabricants de pièces automobiles à se rééquiper et à étendre leurs activités pour obtenir de nouveaux débouchés importants.

Les fabricants de pièces automobiles participent aussi à des expositions et à des missions afin de vendre plus de pièces au Japon, aux États-Unis, en Europe et ailleurs. Cela a augmenté considérablement les ventes et, en fait, de nombreuses sociétés qui se sont créé des débouchés à l'étranger fonctionnent à pleine capacité. L'un de nos objectifs consiste à augmenter les activités canadiennes d'approvisionnement et de production des fabricants étrangers.

● (2220)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES PERTES INFLIGÉES AUX AGRICULTEURS CANADIENS PAR L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR LES CÉRÉALES À DESTINATION DE L'URSS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Le 15 avril dernier, j'ai posé quelques questions que j'ai reprises plusieurs fois depuis lors. Mes questions visaient à savoir quels étaient les effets de l'embargo, et s'il était probable que le gouvernement rembourse les agriculteurs de leurs pertes résultant de cet embargo. La réponse du ministre des Transports (M. Pepin) a été la suivante:

D'après ce que j'en sais maintenant, les agriculteurs de l'Ouest ne sont pas touchés par la politique canadienne d'exportation des céréales à destination de l'Union soviétique.

Le premier ministre (M. Trudeau) m'a répondu pour sa part qu'on avait pas arrêté de mesures visant à aider les agriculteurs touchés par l'embargo.

Je crois que le moment est venu ce soir de tenter de connaître la vérité, de savoir exactement quels sont les effets de cet embargo. Il existe deux moyens de connaître la vérité. Il faudrait savoir comment le prix des céréales se comporte depuis l'imposition de l'embargo. Nous constatons qu'entre le 28 décembre et le 15 avril, les prix ont connu une certaine fluctuation. Quand j'ai posé ma question le 15 avril, le prix du blé était passé de $233 à $188 la tonne, ou encore de $6.34 à $5.11 le boisseau. En somme, une perte directe de $1.23 le boisseau parce que l'on avait inondé le marché général sur lequel nous transigeons, de quelque 17 millions de tonnes de blé américain.

La deuxième façon de savoir précisément ce qu'il en est de nos pertes est de comparer les prix canadiens avec ceux des pays d'outre-mer qui ont vendu du blé à l'Union Soviétique sans tenir compte de l'embargo des États-Unis. Prenons le cas de l'Argentine qui n'a cessé d'approvisionner l'Union Soviétique. Depuis le 7 mars, le prix moyen du blé en Argentine s'est établi à $204 la tonne soit $5.67 le boisseau. Depuis la même date, les prix canadiens sont de $183 la tonne, soit $4.98 le boisseau. L'écart a été réduit à 70 cents le boisseau car depuis que l'Argentine a exporté tout le blé qu'elle pouvait, les autres pays touchés par l'embargo dont le Canada, les États-Unis et l'Australie, ont entrepris de relever leur prix.

Nous vendons des céréales à d'autres pays qui les vendent à leur tour à la Russie. La réponse à ces deux questions est une preuve manifeste de la vérité: l'embargo nous a causé un préjudice.

A quoi peut-on s'attendre en vérité lorsque 17 millions de tonnes de céréales sont invendues? Une baisse de prix sur le marché est dès lors inévitable. Et qu'arrivera-t-il l'année prochaine? Voici ce qu'a dit M. Douglas Mutch, commentateur agricole:

Si l'embargo demeure en vigueur, l'Union soviétique n'achètera que 8 millions de tonnes de céréales aux États-Unis l'année prochaine. Étant donné que l'offre permet de répondre amplement aux besoins actuels, il en résultera une accumulation des stocks de céréales aux États-Unis.

Nous aurons deux fois plus de céréales invendues sur le marché l'année prochaine, sauf si la récolte est mauvaise.

Quelles sont les autres conséquences de l'embargo? Je peux vous donner une liste des prix que l'embargo a fait baisser. Tout d'abord, l'Argentine a fait de très belles affaires, mais l'embargo a fait baisser le prix d'autres produits. Le prix du soya a baissé de $25 la tonne; celui du colza a baissé d'environ $1 le boisseau; celui du maïs est à la baisse et celui du bétail a été touché indirectement. Et pourtant le ministre a eu l'audace de dire que les agriculteurs canadiens ne sont pas touchés par la politique du Canada concernant la vente de grain à l'Union Soviétique ou au moins l'embargo imposé contre l'Union Soviétique.

● (2225)

L'Argentine a fait de très bonnes affaires pendant ce temps-là. D'après un article paru dans le *Christian Science Monitor*, l'Argentine a doublé ses ventes de blé et de maïs à l'Union Soviétique. C'est le plus important fournisseur des Soviétiques. Elle a vendu plus de blé aux Soviétiques que jamais auparavant. Ce qui est arrivé à l'Argentine aurait pu arriver au Canada si nous avions fait le même genre d'effort. La Commission canadienne du blé a été établie pour faire ce genre d'efforts économiques visant à aider les agriculteurs canadiens et l'économie canadienne. Au lieu de cela, nous avons permis à l'Argentine d'en profiter. Nous avons démontré que cela a touché tous les producteurs canadiens et que tous les producteurs canadiens ont le droit d'être indemnisés. Si nous devons nous montrer prêts à faire d'aussi grands sacrifices que les Américains dans cette initiative de politique étrangère concernant la vente de blé, alors il est temps que le gouvernement essaie d'indemniser les agriculteurs qui ont été touchés par l'embargo.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député dit que la baisse des prix du grain depuis le 4 janvier est directement attribuable aux restrictions de l'embargo sur le commerce de grain avec l'URSS. Il a en outre recommandé de porter le paiement initial de 1980-1981 pour le blé à $4.25 le boisseau.

J'aimerais pour lui répondre lui expliquer que le paiement initial pour les livraisons des producteurs à la Commission canadienne du blé est établi à un niveau qui reflète les prix anticipés pour la campagne agricole. Le gouvernement réexaminera le niveau des paiements initiaux au début de la campagne agricole le 1er août si les conditions du marché le justifient à ce moment-là.

Le gouvernement actuel suit le cheminement du gouvernement précédent concernant les ventes de grain à l'URSS et est également prêt à envisager d'indemniser les producteurs des pertes attribuables directement aux restrictions du commerce du grain qu'ils pourraient subir. Je rappelle au député qu'il y a beaucoup de facteurs en plus des restrictions qui influent sur les prix du grain, des facteurs comme l'accroissement des prévisions aux États-Unis de leur récolte de maïs en 1979, les perspectives de récoltes encourageantes en 1980 aux États-Unis, en Europe et ailleurs, des facteurs économiques généraux comme le niveau des taux d'intérêt et la réduction du taux de croissance de l'ensemble de l'économie mondiale.

En général, les restrictions imposées au commerce des grains ne semblent pas avoir d'effet négatif sur le volume de ce commerce à l'échelle mondiale. En fait, d'après les prévisions pour 1979-1980, dans le cas du blé et des grains grossiers, on prévoit des ventes de 12 p. 100 supérieures à celles de la campagne 1978-1979. La plupart des dernières estimations indiquent que les importations de grain de l'URSS pendant la campagne agricole actuelle seront réduites de moins de cinq millions de tonnes. Le gouvernement américain a annoncé des mesures pour neutralisr l'incidence des restrictions imposées au commerce des grains en retirant les céréales américaines du marché. Dans l'ensemble, les exportations de grains canadiens cette année frisent des volumes sans précédent. Et les exportations vers l'URSS se maintiennent au niveau habituel.

Bref, d'après nous, il serait prématuré de tenter ici de se prononcer sur les réactions du marché et de déterminer s'il y aura lieu de prévoir des dédommagements aux producteurs. Je puis donner au député l'assurance que le gouvernement suit de près les effets de ces restrictions et d'autres facteurs sur le marché. Dans l'éventualité où des dédommagements seraient indiqués, un programme approprié sera mis au point et proposé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

SAINT-JEAN—L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ATTERRISSAGE AUX INSTRUMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais présenter une motion de nature urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Comme le ministère des Transports est actuellement en train de démonter le dispositif d'approche à l'aéroport de Saint-Jean de Terre-Neuve, ce qui pourrait présenter dans certaines circonstances un danger pour les voyageurs et diminuerait la capacité opérationnelle de l'aéroport, avec le consentement unanime de la Chambre je voudrais proposer, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre charge le ministre des Transports de donner les directives voulues, afin de s'assurer que le dispositif de radar pour l'approche de précision à l'aéroport de Saint-Jean de Terre-Neuve continuera à fonctionner, tant que le système d'atterrissage aux instruments ne sera pas installé et mis en service.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

L'EXPANSION DU SERVICE DU COURRIER À DOMICILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire des plus urgentes, notamment le fait que le ministre des Postes (M. Ouellet) a encore décidé de ne pas étendre le service de livraison du courrier à domicile aux nouvelles banlieues des villes canadiennes en pleine expansion.

Étant donné que cette décision entraîne la perte de nombreux emplois et, par conséquent, la hausse du coût en prestations du programme d'assurance-chômage et comme le ministre des Postes a annoncé qu'il projetait de décréter une hausse substantielle des tarifs postaux, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que le ministre des Postes mette immédiatement fin au gel du service de livraison du courrier à domicile afin de créer des emplois en une période de chômage élevé et d'assurer le service traditionnel de livraison du courrier à domicile qui est le symbole de qualité nécessaire à la survie des Postes canadiennes.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE FORMATION À L'INTENTION DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement importante.

Étant donné que le programme de formation à l'intention des autochtones que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé lundi ne pourra aider que ceux qui désirent travailler dans le cadre de projets de mise en valeur des ressources ou dans les grands centres urbains, je propose, avec l'appui du député de Skeena (M. Fulton):

Que ce programme de formation soit élargi de façon à favoriser les autochtones qui travaillent dans tous les secteurs de l'économie et de manière à ce qu'il dispense une formation susceptible d'aider les autochtones à mettre en valeur leurs propres aptitudes à l'intérieur de leurs propres collectivités.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AMIRAL FALLS—LE LOYER EXORBITANT DE LA RÉSIDENCE DE BRUXELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je veux parler de l'amiral Robert Falls, ancien chef de l'état-major général des Forces armées qui a été nommé dernièrement représentant canadien auprès de l'OTAN à Bruxelles et du fait, comme en fait foi un télex de la Défense nationale que j'ai en main, que le gouvernement a choisi une trentaine de résidences à son intention à Bruxelles, qu'il en a retenu quinze, par option, je suppose, pour fins de considération et que sur ses directives, il a opté pour le 8, avenue de Fuji où l'amiral est maintenant installé. Le loyer de cette résidence coûte aux contribuables canadiens $8,200 par mois, soit presque $100,000 par an pour un bail d'une durée de neuf ans prévoyant des augmentations éventuelles. Je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement de permettre à l'amiral Falls de donner libre cours à ses goûts de luxe hors de toute commune mesure, particulièrement à une époque où les Canadiens sont accablés par des taux d'intérêts hypothécaires élevés et des loyers exorbitants et qu'elle exige qu'il fasse une déclaration au sujet de ces manifestations d'opulence et de prodigalités qui contredisent carrément ses hypocrites exhortations à l'austérité.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA PROTECTION DU SAUMON DE CALIFORNIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Récemment, le ministère des Pêches et des Océans a décidé d'interdire jusqu'à nouvel ordre la pêche au saumon dans le fleuve Fraser. Étant donné que cette mesure destinée à protéger le saumon de Californie va causer de très graves difficultés aux pêcheurs qui font la pêche au filet maillant dans la rivière Fraser et étant donné qu'aucune sanction semblable n'a été prise contre les autres pêcheurs canadiens et les pêcheurs américains qui pêchent ce même saumon hors des eaux du Fraser, je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que l'on demande au ministre des Pêches et des Océans de prendre immédiatement des mesures pour faire en sorte que tous les pêcheurs de la côte ouest collaborent à la protection du saumon de Californie et subissent eux-aussi les conséquences de cette initiative et que par ailleurs on prenne des sanctions spéciales contre les pêcheurs américains pour que ces derniers ne récoltent pas indûment les fruits des efforts que font les Canadiens pour protéger le saumon de Californie.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

L'EMPLOI

L'ENGAGEMENT DE FONDS DESTINÉS À CRÉER DE L'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante.

Étant donné que le gouvernement conservateur précédent avait abandonné la formule qui consiste à engager directement des dépenses pour créer des emplois, je propose, avec l'appui du député de Niagara Falls (M. MacBain):

Que la Chambre félicite le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'avoir réorienté les fonds destinés à créer des emplois, de façon à aider davantage surtout les femmes, les jeunes, les infirmes, les autochtones, les réfugiés . . .

Des voix: Allons donc!

Des voix: Bravo!

M. Lonsdale: Je poursuis la lecture de ma motion:

. . . les Canadiens peu instruits et désavantagés.

Mme le Président: Une pareille motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Pierre a dit non.

* * *

LES SPORTS

ON SE PRONONCE CONTRE LE RECOURS AUX LOTERIES POUR LEVER DES FONDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une question importante pour tous les Canadiens.

La semaine dernière, le ministre responsable de la Santé et du Sport amateur, à l'exemple d'autres ministres libéraux, a court-circuité le Parlement en tenant une réunion à huis clos avec les directeurs généraux des diverses associations sportives du Canada, au cours de laquelle il a signifié son intention de renégocier avec les provinces la possibilité de rétablir une loterie fédérale.

Le ministre a bien pris soin de ne pas dire que le gouvernement fédéral touche actuellement 24 millions de dollars des provinces à la suite des mesures positives prises par le gouvernement précédent à cet égard. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé du Sport amateur de s'abstenir, lui et son gouvernement, d'encourager tous autres jeux d'argent dans le cadre de la compétence fédérale, et de consacrer plutôt ses efforts à améliorer et à étendre les programmes de loisirs, de santé physique et de sport amateur en accordant, notamment, des stimulants fiscaux aux secteurs industriel et privé, afin d'encourager d'autres sources de financement pour ces programmes importants.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

RADIO-CANADA

LES NOUVELLES NATIONALES TÉLÉVISÉES—L'IMPORTANCE POUR TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, la motion que je voudrais présenter porte sur un point mineur. J'en ai fait part au leader du gouvernement et à celui du parti progressiste conservateur, qui ont tous deux dit qu'ils ne s'y opposeraient pas. Je propose donc, avec l'appui du député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre demande à la Société Radio-Canada de ne pas toujours présenter les nouvelles nationales de son journal télévisé en allant d'est en ouest, mais d'adopter l'ordre inverse de temps à autre, ou même de commencer par le nord ou par les prairies, dans le but de montrer que toutes les régions du Canada ont une importance égale.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE COMMERCE

LES POLITIQUES QUI APPORTENT DES BÉNÉFICES INTÉRESSANTS À L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET MARINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Schroder (Guelph): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Au cours du dernier mois, des sociétés canadiennes ont vendu pour plus de 29 millions de dollars de technologie marine et pétrolière et de services à la conférence 80 sur la technologie d'exploitation des ressources sous-marines qui s'est tenue à Houston, au Texas. Cela confirme le succès phénoménal de cette foire mondiale et permet aux 30 sociétés canadiennes qui y ont participé, sous le parrainage du ministère de l'Industrie et du Commerce, d'espérer des ventes de près de 110 millions de dollars au cours des 12 prochains mois, comme conséquence directe de la conférence. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Willowdale (M. Peterson):

Que la Chambre appuie unanimement les politiques actuelles du ministre de l'Industrie et du Commerce qui ont contribué à rapporter des revenus aussi intéressants à notre industrie pétrolière et marine.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LA SUBSTITUTION DE «CANADIEN» À «ANGLOPHONE» ET «FRANCOPHONE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente et importante.

Étant donné que la Déclaration canadienne des droits fait mention de la nation canadienne, étant donné que, ces dernières années, les vocables «anglophones» et «francophones» sont passés dans la langue courante au Canada, et étant donné que lorsque quelqu'un devient citoyen canadien, le juge lui dit: «Maintenant, vous êtes un Canadien», je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que les députés exhortent le gouvernement à bannir les vocables «francophones» et «anglophones» de son vocabulaire et à adopter le terme «canadien».

Des voix: Bravo!

● (1415)

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A FAIT AUX PROVINCES PRODUCTRICES UNE PROPOSITION FERME AU SUJET DU PRIX DE L'ÉNERGIE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le cadre des entretiens sur le prix de l'énergie, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il fait une proposition ferme aux représentants des provinces productrices et dans l'affirmative, peut-il nous dire en quoi cette proposition consiste essentiellement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai eu l'occasion de discuter avec les ministres des provinces productrices. Nous avons étudié certains éléments de la formule de fixation des prix. La Chambre connaît cette formule dans ses grandes lignes. Il s'agit notamment de fixer un prix pondéré pour le pétrole qui est vendu au Canada.

Quant aux points de détail, nous n'avons pas encore fini de les étudier ni d'en discuter avec les provinces. Lorsque ces entretiens auront progressé ou qu'ils seront terminés, je mettrai bien volontiers mes collègues au courant des détails de cette proposition.

M. Jarvis: Madame le Président, le ministre peut-il confirmer qu'il a proposé aux provinces pétrolières d'augmenter le prix du pétrole brut canadien de $1 le baril par année et de prélever une taxe d'exportation sur le gaz naturel?

M. Lalonde: Non, madame le Président.

M. Jarvis: Madame le Président, je me demande dès lors si le ministre pourrait nous confirmer que le gouvernement ne compte nullement conclure une entente d'ici à la fin de juin, mais qu'il a plutôt l'intention d'attendre jusqu'à l'échéance de l'entente actuelle, donc jusqu'au 30 juin, pour fixer unilatéralement les prix après cette date?

M. Lalonde: Absolument pas, madame le Président.

[*Français*]

LA POSSIBILITÉ D'EN VENIR À UN PRIX IDENTIQUE DU GAZ POUR L'ONTARIO ET LE QUÉBEC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Récemment le ministre annonçait la construction d'un pipe-line dans la province de Québec. A propos du gaz naturel, étant donné que le Québec perçoit, si je ne fais erreur, une taxe de 8 p. 100, est-ce que dans les discussions avec son homologue ou les responsables du Québec le ministre a parlé de cette question qui correspond, si on veut, à un revenu pour le Québec d'une part, mais qui d'autre part, pourrait correspondre à un prix supplémentaire pour d'autres régions?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je remercie l'honorable député de soulever ce point qui en est sûrement un d'intérêt pour tous les citoyens du Québec, particulièrement pour ceux qui en vertu de notre récente annonce auront enfin accès au gaz naturel à partir de Montréal vers l'Est du Québec. Je dois dire à l'honorable député qu'il m'a été impossible jusqu'à ce jour de rencontrer mon collègue québécois. Comme il le sait, durant quelques semaines au Québec les hommes politiques ont été occupés à d'autres choses et nous avons convenu d'une rencontre qui devrait avoir lieu lundi ou mardi dans deux semaines, soit vers le 16 ou le 17 juin. Il me fera plaisir de soulever auprès de mon collègue québécois le problème décrit par l'honorable député de Joliette.

M. La Salle: Madame le Président, je désire adresser ma question supplémentaire au même ministre. Si j'ai bien saisi la négociation avec les provinces productrices, on voudrait faire en sorte qu'il y ait dans certaines zones des prix uniformes. Est-ce que le ministre est en mesure de dire s'il entend recommander un prix identique pour l'Ontario et le Québec? Je ne parle pas de la taxe de 8 p. 100, mais du prix pour le gaz naturel?

M. Lalonde: C'est sûrement là une hypothèse qu'il nous faut retenir. Aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet, comme l'honorable député le sait, à l'heure actuelle le prix jusqu'à Montréal est relié à la zone de l'Ontario. La question qu'il s'agit de déterminer c'est de savoir si cette même zone sera étendue jusqu'à Québec en particulier, ou même jusque dans les provinces Maritimes éventuellement. Voilà une question qui n'a pas encore été résolue, mais qui fera l'objet de discussions dans les semaines à venir.

M. La Salle: Madame le Président, j'aimerais que le ministre fournisse plus d'information, par exemple si c'est son intention d'envisager que les prix en Ontario et au Québec soient les mêmes, compte tenu des zones qui seront identifiées par rapport à l'arrangement?

M. Lalonde: Comme je l'ai indiqué antérieurement, madame le Président, il s'agit d'une hypothèse qui est sous étude et sous considération à l'heure actuelle. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet cependant.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES NÉGOCIATIONS POUR RELEVER L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET GARANTIR DES EMPLOIS AUX CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné qu'un très grand nombre de travailleurs de l'automobile, soit au-delà de 30,000 Canadiens, sont en chômage, que, malgré le fait que la plupart des voitures fabriquées au Canada dans le cadre du pacte de l'automobile sont vendues aux États-Unis, nous avons toujours un déficit de 11 milliards de dollars et qu'enfin les fabricants de voitures étrangers font une grande poussée sur le marché américain, ce qui entraînera sûrement une baisse de notre chiffre de ventes aux États-Unis, est-ce que le gouvernement canadien a entamé des négociations avec les fabricants étrangers afin de remédier aux difficultés que nous connaissons actuellement et de garantir des emplois pour les travailleurs canadiens?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, mes fonctionnaires ont communiqué avec certains fabricants de voitures mais je voudrais faire état à la Chambre de mes initiatives personnelles en vue de garantir que le Canada obtienne une juste part des achats japonais en Amérique du Nord.

J'ai posé la question directement au premier ministre du Japon et à son ministre des finances lors de leur séjour au Canada il y a quelques semaines. J'en ai par la suite discuté avec l'ambassadeur du Japon et je compte aller au Japon rencontrer les fonctionnaires de l'administration japonaise et les dirigeants des entreprises de fabrication automobile immédiatement après les élections qui doivent se tenir dans ce pays et dès que le nouveau gouvernement sera en place. Je voulais accorder la priorité à cette question et c'est ce que j'ai fait.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je félicite le ministre de ses intentions.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Malheureusement, toutefois, le gouvernement américain a déjà entrepris des négociations et obtenu des engagements de fabricants d'Europe et du Japon pour la fabrication de voitures aux États-Unis. Le ministre est beaucoup trop lent à démarrer.

Quand pouvons-nous nous attendre que le ministre précise les engagements que le gouvernement actuel a obtenus pour protéger les emplois canadiens dans le domaine automobile?

M. Gray: Madame le Président, le NPD tente désespérément comme d'habitude de nous rattraper afin de rivaliser d'efforts avec nous en faveur des travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Gray: J'ai déjà présenté un rapport à la Chambre au sujet de nos efforts considérables en vue d'obtenir une proportion équitable de la fabrication des pièces et des voitures au Canada. De fait, quand nous entreprendrons à la fin du mois, espérons-nous, nos consultations officielles avec les États-Unis au sujet de l'accord automobile, nous nous entretiendrons d'un cadre commun en vue de régler la question des importations d'un troisième pays, notamment du Japon.

Je veux assurer à la Chambre que cette question continue à avoir la priorité. J'accueille avec satisfaction le soutien des députés néo-démocrates, même s'ils ont plutôt tardé à reconnaître l'importance de la question dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

● (1425)

M. Deans: Madame le Président, le ministre me fait penser à Gerald Bouey; il attend que les États-Unis agissent. A-t-il l'intention d'attendre les résultats finals des négociations entre les États-Unis et les fabricants d'automobiles étrangers ou d'agir de lui-même afin de protéger l'économie canadienne et de fournir des possibilités d'emplois, non seulement aux chômeurs mais à tous les Canadiens?

M. Gray: Madame le Président, si mon honorable ami écoutait aussi bien qu'il parle fort, il saurait que nous poursuivons une action indépendante pour protéger les intérêts des travailleurs et des collectivités du Canada.

J'ai déjà dit à la Chambre que j'ai traité de cette question directement avec le premier ministre Ohira du Japon et avec son ministre des Finances. J'ai fait appel à l'ambassadeur du Japon pour qu'il veille à ce que les intérêts du Canada soient pris en considération dans les investissements que fait le Japon dans l'industrie automobile en Amérique du Nord. Je dois aller au Japon m'entretenir personnellement avec le nouveau gouvernement et les dirigeants de l'industrie automobile. Je croyais avoir bien précisé tout cela. Je répète qu'il est regrettable que mon honorable ami tienne plus à parler fort qu'à être attentif quand nous parlons des mesures constructives que nous prenons pour aider les travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ÉNERGIE

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE—LA CRÉATION D'EMPLOIS—L'ACCORD AVEC L'ALBERTA

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne aussi l'emploi. Le ministre sait que, selon les projections, les projets d'investissements dans le domaine de l'énergie dans les années 80 créeront environ 350,000 emplois. Ces prévisions sont importantes pour les gens de la province de l'Ontario et d'autres régions industrialisées.

J'espérais que le ministre puisse annoncer à la Chambre son intention de conclure un accord avec l'Alberta vers la fin du mois, afin que ces emplois soient créés.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'espère conclure un accord vers la fin de la semaine, mais il faut être deux ou trois pour conclure un accord.

M. Andre: Vous avez annulé la réunion.

LES DISCUSSIONS ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET LE MINISTRE DE L'EMPLOI AU SUJET DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Comme ces 350,000 emplois industriels seront le résultat d'investissements dans des projets énergétiques au cours des années 80, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'est-il entretenu, pour peu que ce soit, avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à leur sujet pour voir comment ils s'intègrent à ses propres projets de création d'emplois d'ici cinq ans?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même avons toutes sortes d'entretiens sur une foule de sujets, dont l'importance des investissements passés, présents et futurs du gouvernement fédéral pour la création d'emplois au pays.

Nous sommes au diapason de nos propres priorités et objectifs. Nous voulons nous servir de bien des grands projets de mise en valeur de nos ressources pour y incorporer, y embaucher et y recruter la main-d'œuvre disponible au pays en ce moment, et surtout les femmes et les autochtones. C'est ce qui explique, du moins en partie, l'établissement du genre de programmes que j'ai annoncés lundi.

LES HAUSSES PRÉVUES DU PRIX DU PÉTROLE BRUT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme député d'une province consommatrice de produits énergétiques, j'ai été passablement surpris en écoutant certaines des réponses du ministre aux questions du député de Perth.

Ma question au ministre est donc la suivante: si ce n'est pas une hausse de un dollar que le ministre a suggéré comme souhaitable à compter de juillet aux provinces productrices de pétrole brut, le ministre pourrait-il nous dire alors, nonobstant sa formule de prix pondéré du pétrole et ce genre de choses, quelle hausse il a, en fait, suggéré à compter de juillet ou pour les six prochains mois de l'année?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déclaré que nous sommes en train de négocier. Je ne pense pas qu'il serait approprié de ma part de négocier au beau milieu de la Chambre des communes. Les négociations se poursuivent avec les provinces productrices et d'autres entretiens auront lieu par la suite. Dès que ces négociations seront terminées, je me ferai un plaisir d'informer mon collègue de leurs résultats.

M. Stevens: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que c'est la première fois depuis le milieu de 1977 que nous nous acheminons vers le renouvellement d'un accord sur le prix du pétrole brut entre l'Alberta et le Canada, je voudrais demander au ministre si le 1er juillet, à défaut d'une nouvelle prorogation de l'accord de juin 1977 et attendu que le ministre a déclaré que le gouvernement canadien ne prendra aucune action unilatérale, nous avons raison de partir du principe que l'Alberta et, je le présume, les autres provinces productrices de pétrole seront libres de hausser le prix de leur pétrole brut.

● (1430)

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai maintes fois déclaré à la Chambre que nous cherchions à en arriver à un accord négocié. Cet objectif demeure l'objet de notre constante préoccupation. J'espère d'ici la fin du mois pouvoir annoncer à mon honorable collègue que nous sommes effectivement arrivés à un accord.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AUTO-SUFFISANCE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE—LES PROGRAMMES ENVISAGÉS PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, la question que je pose fait suite à celle que le député de Rosedale a posée. Elle s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

La politique progressiste conservatrice en matière d'énergie comporte une idée maîtresse que le secteur de la fabrication—qui compte de nombreux représentants dans les provinces centrales—a très bien accueillie et selon laquelle ledit secteur de la fabrication pourrait beaucoup trouver à se développer en aidant le Canada à réaliser ses objectifs dans le domaine énergétique, en ce qui concerne notamment son auto-suffisance à l'égard du pétrole. Le ministre est-il d'accord avec cette idée? S'il l'est, le gouvernement élabore-t-il présentement des programmes pour encourager les fabricants canadiens à participer pleinement aux efforts déployés chez nous pour en arriver à l'auto-suffisance à l'égard du pétrole?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Si j'ai bien compris, madame le Président, le député voudrait savoir ce que nous faisons présentement pour encourager les fabricants canadiens à participer pleinement aux efforts déployés chez nous pour en arriver à l'auto-suffisance en matière d'énergie.

Je lui réponds que nous élaborons présentement un certain nombre de programmes de cette nature. Nous avons des comités qui entretiennent des rapports avec les entreprises qui réalisent des projets énergétiques d'envergure pour s'assurer qu'elles tiennent compte des connaissances, de l'expérience, de l'équipement et du matériel qu'elles peuvent trouver chez nous. J'espère pouvoir très bientôt fournir des précisions supplémentaires à ce sujet.

M. Wilson: Madame le Président, la réponse du ministre est aussi vague que toutes celles qu'il nous a déjà données à la Chambre. J'espérais trouver des programmes particuliers qui encouragent les compagnies à s'approvisionner auprès de fournisseurs canadiens au lieu de s'adresser à l'étranger et d'aggraver encore notre problème de balance des paiements.

La réticence du ministre est-elle liée en quoi que ce soit au récent sauvetage financier de la société Chrysler, et le programme d'aide à Chrysler compromet-il le moindrement la possibilité pour nous d'encourager les sociétés manufacturières canadiennes à profiter de vraies bonnes occasions à venir plutôt que de rescaper des sociétés du passé?

M. Gray: Madame le Président, les nombreux députés conservateurs qui m'ont écrit et qui sont intervenus personnellement auprès de moi pour demander qu'on aide la société Chrysler seront sans doute pour le moins consternés, sinon stupéfiés, par la réaction négative de mon honorable ami devant nos efforts pour protéger au moins 40,000 emplois canadiens. Nous connaissons maintenant le peu de cas que fait de la protection de 40,000 emplois canadiens cet important ténor du parti conservateur.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Allez-y, Herb.

M. Gray: C'est consigné au compte rendu. Je tiens à ajouter au sujet du programme d'aide à la société Chrysler que nous n'accorderons pas immédiatement de prêt ni de subvention. Nous avons donné des garanties de prêt dont on ne pourra se prévaloir que dans deux ans seulement à la condition d'avoir respecté certains engagements précis, au nombre desquels nous comptons l'obligation de s'approvisionner davantage chez des fournisseurs canadiens.

Non seulement ce programme aide-t-il des sociétés canadiennes et des travailleurs canadiens, mais il ne gêne en rien nos efforts incessants pour nous assurer que les sociétés qui entreprennent des projets importants au Canada s'approvisionnent auprès de fournisseurs canadiens, et cela bien davantage que ce n'était le cas ou que ce n'aurait été le cas si les conservateurs étaient demeurés au pouvoir.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ACCUSATION DE VIOL—LE CONSENTEMENT UTILISÉ COMME ARGUMENT DE DÉFENSE—LES AMENDEMENTS AU CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, que j'ai averti au préalable par l'entremise de son secrétaire parlementaire.

Le 20 mai dernier, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *Pappajohn contre la Reine*, où il faisait appel d'une condamnation pour viol. Dans sa décision, la Cour a maintenu que si l'accusé croyait honnêtement que la femme était consentante, même s'il n'avait aucun motif raisonnable de le croire, il devrait être acquitté et exonéré de tout blâme. Notre Cour a donc repris la décision Morgan, décision amèrement critiquée de la Chambre des Lords en Angleterre.

Le ministre a-t-il l'intention de renverser cette décision de la Cour suprême du Canada par le biais des amendements qu'il va présenter au Code criminel et, ce faisant, réparer la grave injustice qui a été faite à toutes les femmes canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je n'ai pas encore eu l'occasion de faire la revue complète de ce dossier. Il s'agit d'une décision très importante, et à la lumière des révisions que nous faisons présentement au Code criminel du Canada, nous allons voir si cette décision doit amener ou non des changements au Code criminel.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Je suis très heureux d'apprendre que cette question recevra une attention prioritaire dans le cadre de la révision du Code criminel.

Cependant, le ministre pourrait-il nous assurer qu'au lieu d'attendre un bill omnibus tendant à modifier le Code criminel, il fera diligence et présentera un projet de loi distinct portant spécifiquement sur la question des délits sexuels contre les femmes et que, dans ce bill, il lèvera l'immunité totalement inacceptable accordé au conjoint, selon laquelle un mari ne peut être poursuivi et condamné pour avoir violé sa femme?

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, nous avons déjà entrepris depuis plusieurs semaines la revue de ce problème au ministère de la Justice, et j'espère pouvoir procéder dans les plus brefs délais. Il s'agit de problèmes très compliqués et je ne pense pas que je sois en mesure de donner une réponse très précise à l'honorable député dès aujourd'hui.

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX ÉLEVÉ DES CARBURANTS ET DES COMBUSTIBLES—LA POSSIBILITÉ D'ACCORDER DES SUBVENTIONS AUX FAMILLES À BAS REVENU

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le prix des carburants et des combustibles augmentera très rapidement lorsque les subventions annuelles de 3 milliards de dollars en compensation du prix du pétrole importé auront été graduellement supprimées et que le gouvernement aura fixé un nouveau prix du pétrole canadien, celui-ci a-t-il l'intention d'aider substantiellement les familles à bas revenu à assumer ces coûts accrus en établissant des subventions à l'énergie similaires à celles qu'avait proposées dans son budget le gouvernement précédent, soit des montants annuels de $80 par adulte et de $30 par enfant pour une famille ayant un revenu total maximum de $21,000 par année?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tiens à remercier mon honorable collègue de son intéressante suggestion, mais je tiens à lui signaler que le présent gouvernement n'a pas attendu l'augmentation du prix du pétrole pour prendre soin d'un groupe qui tombe particulièrement sous sa responsabilité. Loin d'augmenter simplement les bénéfices de $80 par année, comme le proposaient les progressistes conservateurs, mon honorable collègue se souvient sans doute que ce gouvernement vient d'augmenter de $35 par mois le supplément de revenu garanti pour toutes les personnes âgées, ce qui est beaucoup plus que ce que les progressistes conservateurs avaient proposé.

[*Traduction*]

M. Hees: Madame le Président, on comprend très facilement d'après la réponse du ministre pourquoi celui-ci a acquis la réputation du ministre le plus évasif du cabinet.

Une voix: Le vieux renard.

M. Hees: En plus du supplément de la pension de vieillesse qui a reçu l'appui unanime de la Chambre, le ministre étudiera-t-il la possibilité d'établir également un supplément à l'énergie pour aider les familles à bas revenu à assumer ces coûts énergétiques très élevés et sans cesse croissants qu'elles auront à payer très bientôt?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, mon honorable collègue demande si je vais considérer sa suggestion. Comme il le sait, tout ce qui vient de lui reçoit la plus attentive considération du gouvernement.

Questions orales

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AMIRAL FALLS—LE LOYER EXORBITANT DE LA RÉSIDENCE DE BRUXELLES

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne les dispositions somptueuses qui ont été prises par le gouvernement pour loger l'amiral Falls, représentant du Canada au siège de l'OTAN à Bruxelles et ancien chef de l'État-major général, au coût de $8,200 par mois ou près de $100,000 par année.

● (1440)

Le gouvernement a-t-il d'une part, pour politique de permettre à tout haut fonctionnaire canadien posté à l'étranger de louer des appartements somptueux, et d'autre part, comment justifie-t-il des dépenses de plus de $100,000 par an dans cet exemple particulièrement outrageant de vol du contribuable? J'espère que le premier ministre lui-même, et non le secrétaire parlementaire, daignera répondre à ma question.

Des voix: Bravo!

Une voix: Non, il ne répondra pas.

M. Crosbie: Il préfère se cacher derrière une femme.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Je vous remercie, madame le Président. Je vous remercie, monsieur le premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: La Belgique est un pays important où il est très agréable de séjourner. A propos de Bruxelles en particulier, je signalerais au député qu'on y trouve le siège principal de la CEE et l'OTAN entre autres choses. Par conséquent, la ville attire un certain nombre de dignitaires étrangers et voilà pourquoi les loyers sont plutôt élevés à Bruxelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Y a-t-il une piscine?

Une voix: Cela vous apprendra, Pierre.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Appolloni: Par conséquent, il incombe au Canada de fournir à ses fonctionnaires des logements adéquats.

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: Même le député, qui est connu à la Chambre pour son manque de générosité, comprendra, j'en suis sûre, qu'une cabane ou une remise ne constitue pas de logement adéquat pour un homme qui représente une des plus grandes puissances de ce monde.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Madame le Président, je voudrais faire quelques remarques préliminaires à ma question supplémentaire et avec tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, je comprends qu'il lui était difficile de répondre à cette question; le premier ministre s'en est débarrassé en chargeant le secrétaire parlementaire d'y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Par conséquent, je voudrais poser au premier ministre la question suivante: peut-il nous garantir qu'il ordonnera la tenue d'une enquête complète en ce qui concerne la situation de l'amiral Falls et que tous les détails seront rendus publics aussitôt que possible? Particulièrement, le premier ministre peut-il également dire à la Chambre si le gouvernement a pour politique officielle de doter le bureau du ministre de la Défense nationale principalement avec du personnel approuvé ou recommandé d'abord par l'amiral Falls.

Une voix: Un effort, Pierre!

Mme Appolloni: Madame le Président, la seule garantie que je puisse donner est que si le député décide de se rendre à Bruxelles, je demanderai personnellement à l'amiral Falls de le recevoir dans une cabane ou dans une remise.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LES PRÉTENDUES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES DU CN EN MATIÈRE D'EMBAUCHE—LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET LE PROGRAMME D'ACTION POSITIVE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la condition féminine. Trois femmes ont annoncé à une conférence de presse, il y a seulement deux heures, qu'elles avaient porté plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne contre le CN qu'elles accusent de discrimination sexuelle dans l'embauche.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est prêt à négocier avec le CN un accord d'action positive qui permettrait aux femmes d'exercer des métiers spécialisés et qui interdirait au CN de faire passer des examens discriminatoires et d'exiger une taille minimale?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne puis que répondre au député que j'étudierai l'affaire avec grand plaisir. Le fait que cette plainte a été déposée auprès de la Commission canadienne des droits de la personne démontre clairement qu'elle est du ressort de cet organisme. La loi prévoit que c'est maintenant la Commission des droits de la personne qui a la responsabilité d'étudier l'affaire, mais je serai heureux d'étudier cette question. Nous sommes en communication constante avec le président de la Commission, M. Fairweather.

Le programme d'action positive que nous sommes en train de préparer, comme nous l'avons déjà dit, sera certainement soumis au cabinet. Nous étudions de quelle façon ces dispositions peuvent s'appliquer aux sociétés de la Couronne.

M. Keeper: Madame le Président, je suis heureux d'apprendre que le ministre se fera un plaisir d'étudier ce cas. Cependant, pour ce qui est du programme d'action positive, permettez-moi de lui poser une question supplémentaire. Cette accusation portée contre le CN suit de près une autre accusation de discrimination sexuelle portée contre une société de la Couronne, la Société Canadair, au Québec, qui a remercié deux femmes qui faisaient un travail spécialisé. Dans ces circonstances, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les sociétés de la Couronne sont touchées par le programme d'action positive dont il a parlé lundi, et, dans l'affirmative, à quel moment elles seront obligées de respecter les normes d'égalité.

M. Axworthy: Madame le Président, je tiens à préciser ceci au député. Il oublie peut-être que c'est le gouvernement libéral précédent qui a créé la Commission canadienne des droits de la personne et qui mis en vigueur la loi qui donne maintenant à ces personnes la possibilité de porter leurs griefs devant la Commission.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est le Parlement, à l'unanimité.

M. Axworthy: Et c'est pour cette raison qu'elle existe.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: C'est pour cette raison que nous avons adopté un bill sur les droits de la personne et que nous avons établi une commission qui permet à chacun de plaider sa cause individuellement.

Pour ce qui est de la question plus générale touchant le programme d'action positive, nous avons déclaré dans le discours du trône et j'ai déclaré depuis à la Chambre que nous travaillons à son évaluation. Les conclusions seront soumises au cabinet d'ici deux ou trois semaines, et nous annoncerons de quelle façon le programme s'appliquera d'une manière générale à la Fonction publique et aux sociétés de la Couronne.

* * *

LES POSTES

ON DEMANDE SI L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE SYNDICAT DES POSTIERS SERT LES INTÉRÊTS DU PAYS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Postes. J'essayerai de la poser avec une humilité au moins comparable à celle de mon collègue le député de Northumberland.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre et aux Canadiens en général que le règlement qui a été conclu avec le Syndicat des postiers du Canada sert les intérêts du pays et que, contrairement aux insinuations du député de York-Peel, il n'a pas accordé une augmentation mirobolante de 26 p. 100?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir d'annoncer à la Chambre que le Conseil du Trésor a ratifié hier après-midi l'entente intervenue entre le ministère des Postes et le Syndicat des postiers du Canada. Cette entente, madame le Président, sur le plan salarial, représente une augmentation de 8.1 p. 100 pour toute la durée du contrat. Quant aux autres avantages consentis aux termes de ce contrat, y compris l'entente sur le plan salarial, ils représentent une augmentation de 10.4 p. 100 pendant toute la durée du contrat.

Il conviendra donc de constater, madame le Président, qu'il s'agit d'une entente conclue dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens. Il s'agit d'une entente fort raisonnable. Nous sommes très heureux d'avoir pu conclure avec les postiers du Canada une entente qui augure bien dans le domaine des relations de travail au sein du ministère des Postes.

[*Traduction*]

L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE SYNDICAT DES POSTIERS—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES TARIFS POSTAUX—LE COÛT AU MINISTÈRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, ma question vient presque se greffer à celle qui vient d'être posée.

Le contrat conclu avec le Syndicat des postiers du Canada venant d'être ratifié par le syndicat et par le Conseil du Trésor, le ministre des Postes peut-il dire à la Chambre quelle hausse cela représentera dans le budget des Postes de cette année financière et quel sera le montant du déficit—qui est d'un demi-milliard de dollars depuis cinq ans? Pourrait-il dire, par ailleurs, si c'est à cause de ce règlement qu'il compte augmenter les tarifs pour le courrier de la première classe et porter peut-être à 25 cents le tarif d'affranchissement d'une lettre?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je pense que l'honorable député a perdu contact un peu au cours des dernières années avec le ministère des Postes, parce que les déficits ont fluctué d'année en année et n'on pas été constants, comme semble vouloir le laisser croire l'honorable député.

Par ailleurs, il est certain que nous devons périodiquement réviser les tarifs postaux. Cet exercice se fait environ tous les deux ans, et je pense bien que nous serons fidèles à cette tradition, et que d'ici quelque temps nous soumettrons à l'attention de la Chambre des communes de nouvelles propositions qui—je le dis dès maintenant—madame le Président, ne pourront pas être mises en vigueur immédiatement, puisque nous nous sommes entendus, il y a déjà plusieurs années, avec les usagers des postes pour leur donner le temps nécessaire pour s'ajuster à ces augmentations projetées.

[*Traduction*]

M. Dinsdale: Madame le Président, je pense que vous concéderez qu'il s'agit là d'une réponse plutôt évasive. Peut-être puis-je poser ma question d'une autre façon.

Les Postes canadiennes se sont mises dans une situation financière impossible, comme le prouve notamment le nouveau blocage du service de livraison du courrier à domicile qui est leur service le plus manifeste. Les Postes se mettent-elles à abandonner graduellement les services postaux traditionnels en raison de la concurrence de plus en plus forte des services privés de livraison du courrier et du nouveau courrier électronique?

● (1450)

M. Ouellet: Je suis heureux de voir que le député a choisi de poser des questions plutôt que de prendre les mauvaises habitudes de certains députés qui n'ont pas le courage de poser des questions et qui préfèrent invoquer l'article 43 du Règlement pour porter toutes sortes de fausses accusations.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Je me permets de signaler au député, puisqu'il a eu le courage de poser ses questions directement, que c'est sous un gouvernement libéral qu'a eu lieu la dernière extension du service de distribution à domicile. Les conservateurs n'ont rien fait pour étendre les services de distribution par facteurs.

J'ai le plaisir de signaler au député que, maintenant que nous sommes revenus au pouvoir, nous allons chercher, conformément à nos engagements, à améliorer les services postaux dans nombre de villes qui jouissent déjà du service de distribution à domicile et à étendre ce service.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE REMBAUCHAGE DES FONCTIONNAIRES LICENCIÉS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): A propos de notre gouvernement libéral généreux envers les fonctionnaires, dont parle le ministre des Postes, je me demande si le président du Conseil du Trésor pourrait dire à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire au sujet des nombreux professionnels et autres fonctionnaires que son gouvernement a mis à pied en 1978 et dont un petit nombre seulement a été placé malgré les promesses qu'avait faites le gouvernement de trouver des emplois à ces fonctionnaires.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je rappelle au député que le gouvernement libéral n'a pas présenté de programme de mises à pied. Il parle peut-être de la politique que mon prédécesseur, le député de York-Peel, a dû présenter quand il a décidé d'éliminer 60,000 emplois dans la Fonction publique.

Le député sait très bien que la recherche d'autres emplois dans la Fonction publique pour les personnes mises à pied à cause du programme libéral de restrictions d'avant le 22 mai 1979 a été extrêmement fructueuse.

M. Baker (Nepean-Carleton): Assurément, le ministre doit être au courant du fameux coup d'épée dans l'eau du premier ministre le 1er août 1978 quand ont débuté les licenciements de fonctionnaires. Le premier ministre peut s'en prendre à moi, armé de la carabine de Justin, mais c'est bel et bien ce qui s'est passé dans la fonction publique. Maintenant, une des choses que les libéraux . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: Pourrions-nous avoir la question, s'il-vous-plaît?

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le ministre lui-même, le député d'Ottawa-Vanier, le député d'Ottawa-Ouest et moi-même avons demandé que soient élaborés des programmes de recyclage pour les fonctionnaires . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je tente par tous les moyens de le faire. Si vous pouviez demander aux députés de l'autre côté de rester tranquilles, le Président du Conseil du Trésor le sait . . .

Des voix: La question!

M. Baker (Nepean-Carleton): Le président du Conseil du Trésor le sait . . .

Des voix: La question!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . tout comme le savent le député d'Ottawa-Vanier et le député d'Ottawa-Ouest . . .

Mme le Président: A l'ordre! Les députés doivent utiliser la période des questions pour s'enquérir de ce qu'ils ne savent pas.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Vu la promesse que le président du Conseil du Trésor et ses collègues . . .

Des voix: Question!

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . quand le président du Conseil du Trésor va-t-il annoncer les programmes de recyclage des fonctionnaires qu'il avait promis au cours de la campagne électorale et à propos desquels il est demeuré étrangement silencieux depuis les élections?

M. Johnston: Madame le Président, je ne puis tolérer que le député dise que je suis demeuré silencieux. En fait, j'ai déjà fait savoir au député toute l'importance que nous attachons à la formation et au recyclage des fonctionnaires. Nous élaborons présentement des programmes importants à cet égard, que j'espère pouvoir annoncer sous peu à la Chambre. Je poursuivrais volontiers mes entretiens à ce sujet avec le député dont les idées, je le reconnais humblement, sont parfois excellentes.

* * *

PARCS CANADA

L'ANNULATION DU TRANSFERT DE CORNWALL À PETERBOROUGH—LES GRIEFS DES EMPLOYÉS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, ce que je vais dire ne cadre pas bien avec la réputation de générosité que les députés d'en face ont à l'égard des fonctionnaires. Ainsi, on m'a rapporté il y a quelques heures que 35 employés du bureau régional de Parcs Canada à Cornwall . . .

Des voix: Posez votre question!

M. Domm: Madame le Président, j'espère, dans l'intérêt des fonctionnaires concernés que les députés d'en face vont écouter ce que j'ai à dire. A cause de l'annulation du projet de transfert des bureaux de Parcs Canada à Peterborough, trente-cinq fonctionnaires du bureau régional de ce ministère à Cornwall ont soit demandé leur mutation soit envoyé leur lettre de démission. Toujours pour la même raison, un grief collectif a été déposé devant l'Alliance de la Fonction publique et des pétitions ont été signées.

Je demande au ministre de l'Environnement de nous dire ce qu'il a l'intention de faire. Étant donné les circonstances, envisage-t-il de revenir sur sa décision d'annuler le transfert du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Favoritisme!

Mme le Président: A l'ordre. Si le ministre commençait à parler, il obtiendrait certainement le silence.

M. Roberts: Non, madame le Président.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA COMMISSION DU PORT DE TORONTO—LE DRAGAGE DU CHENAL KEATING

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Environnement. Le ministre sait, j'en suis sûr, que la Commission du port de Toronto a commencé à faire draguer le chenal Keating, en partie grâce à une subvention du gouvernement fédéral. Selon certains hauts fonctionnaires, une partie des déchets hautement toxiques peut contaminer l'eau de la ville de Toronto.

Étant donné que les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux et même les collaborateurs immédiats du ministre doutent beaucoup que la lutte contre les inondations soit un motif valable pour faire effectuer ces travaux, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas encore essayé depuis cinq ans de tenir des audiences en vertu du processus d'évaluations et de révisions environnementales?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Comme le député l'a expliqué, nous nous opposons à ces travaux et nous l'avons dit sans ambages. Sauf erreur, c'est la municipalité ou plutôt la responsabilité de celle-ci quant à l'utilisation des terres qui est l'élément déterminant de cette affaire.

En ce qui concerne le processus d'évaluations et de révisions environnementales, il faudrait que je vérifie avant de pouvoir donner une réponse au député. Nous partageons ses préoccupations et nous en avons parlé aux responsables.

M. Fulton: Le ministre vient de nous dire que ses services s'opposent à ce projet. Veut-il dire à la Chambre et aux habitants de Toronto que le gouvernement fédéral ne financera pas ce projet?

M. Roberts: Je ne suis pas prêt à faire une telle promesse maintenant. Pour le moment, nous sommes en train de voir comment nous pourrions appliquer la décision qui a été prise.

* * *

LES TRANSPORTS

LA CAPACITÉ DE TENIR LA MER DU TRAVERSIER «WILLIAM CARSON» DU CN

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, la Cour suprême de Terre-Neuve a indiqué dans un jugement que le traversier *William Carson* du Canadien National était incapable de tenir la mer. Il s'agit là du traversier qui a coulé en 1977 et qui a fait l'objet d'une enquête parrainée par le ministère des Transports, à l'issue de laquelle il avait été jugé en état de navigabilité.

Étant donné que le jugement rendu hier par la Cour suprême met sérieusement en doute la compétence des inspecteurs du ministère qui, en fait, se trouvait au moment de l'enquête en situation de conflit d'intérêts, je demande au ministre s'il est prêt à ordonner une enquête privée sur les circonstances entourant l'appareillage du traversier *William Carson* en 1977, avant son naufrage au large du Labrador.

● (1500)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la décision n'a paru qu'hier, et la prudence veut que j'en prenne connaissance et que je la lise avant d'en dire plus.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'INVITATION AUX DÉPUTÉS À CONSEILLER LE MINISTRE AU SUJET DES PROGRAMMES—LA CONSTITUTIONNALITÉ DE CETTE PRATIQUE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle concerne le fait de demander aux députés de conseiller le ministre sur les divers programmes de son ministère. Dans la lettre qu'il m'écrivait, il disait:

. . . J'ai l'honneur de vous inviter à collaborer en me communiquant un avis favorable ou défavorable sur tous les projets admissibles à ces voies.

C'est un genre d'invitation très inquiétant pour un député, quand on sait ce que c'est que la responsabilité ministérielle et que seuls les ministres doivent être habilités à proposer des dépenses.

Je demanderai en toute bonne foi au ministre de bien vouloir lever le doute qui existe dans mon esprit sur la régularité, et je dirai même sur la constitutionnalité de ce genre de chose. Je pense que la procédure normale veut que le ministre demande à l'Orateur l'autorisation de consulter le greffier de la Chambre sur le point de savoir si ce geste ou cette demande du ministre n'entraîne rien d'irrégulier pour le député, et ce qu'il en est de sa constitutionnalité.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je reconnais au député la bonne foi dont il se réclame, mais je tiens à l'assurer que nous avons simplement recouru à un usage établi de diverses façons par les gouvernements antérieurs et qui consiste à solliciter des avis de toutes parts. Au gouvernement, nous estimons que ce sont les députés qui sont le mieux placés pour faire connaître les priorités locales des diverses régions du Canada.

Je rappellerai simplement au député que nous avons déjà eu des groupes consultatifs ministériels dans chaque circonscription. Malheureusement, le gouvernement précédent constitué par les conservateurs a supprimé tout mode de consultation faisant appel aux députés. Quand j'ai pris en charge le programme d'été, nous avons cherché à adopter un système permettant aux députés de me communiquer leurs conseils et leurs recommandations. Parallèlement, nous avons demandé des conseils et des recommandations à nos services, à des organismes provinciaux et à des responsables locaux. Les divers courants de renseignements sont parvenus à mon bureau et à partir de cela nous avons cherché à sélectionner les meilleurs projets.

Comme je l'ai dit lundi dans mon discours en vertu du nouveau programme de création d'emplois, nous allons reconstituer un groupe consultatif ministériel, ce qui n'a rien d'anticonstitutionnel ni d'irrégulier. Si pareille mesure est anticonstitutionnelle et irrégulière, elle l'est depuis des années. Bien que le député ait certainement beaucoup plus d'expérience que moi, je prétends qu'il appartient au ministre de consulter toutes les sources de renseignements possibles, et personnellement, je trouve que les députés sont encore ceux qui sont le mieux à même de nous conseiller quant aux priorités régionales.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, sérieusement, je pense que beaucoup d'entre nous qui prennent leur charge et leur mission à cœur préféreraient que Votre Honneur demande au greffier de consulter le conseiller juridique de la Chambre pour connaître l'avis de ce dernier sur cette question. Nous créerions ainsi un bien meilleur précédent qu'en nous conformant à ce qu'ont fait les gouvernements antérieurs.

M. Axworthy: Madame le Président, du seul fait de l'ancienneté du député au Parlement, ses conseils méritent sûrement d'être pris au sérieux, mais je dis tout simplement qu'on a souvent eu recours à cette formule dans le passé. Pour le satisfaire, je m'entretiendrai volontiers avec Votre Honneur, ce que j'ai toujours grand plaisir à faire de toute façon, ainsi qu'avec le secrétaire légiste.

Je veux toutefois donner au député l'assurance qu'on n'a jamais eu l'intention de mal faire. Bien des gouvernements l'ont fait dans le passé. Les gouvernements ont recours à toutes sortes de groupes, conseils et comités consultatifs afin de recueillir la gamme la plus étendue possible d'avis et d'opinions.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MALONE—LA CONVOCATION DES COMITÉS PARLEMENTAIRES

Mme le Président: A l'ordre. Jeudi dernier, le 29 mai 1980, le député de Crowfoot (M. Malone) a soulevé la question de privilège pour se plaindre que certains comités de la Chambre ne s'étaient pas réunis pour entreprendre leurs travaux habituels. Le député a déclaré qu'un certain nombre de ces comités n'avaient pas encore été organisés et que d'autres avaient seulement tenu leur séance d'organisation, mais sans s'être encore réunis pour de bon.

Le député de Crowfoot a mentionné un certain nombre de problèmes qui auraient dû, selon lui, être abordés au comité permanent de l'agriculture ou au comité permanent des pêches et des forêts auxquels le budget des dépenses a été renvoyé.

Comme je l'ai dit jeudi dernier après avoir écouté la question de privilège du député de Crowfoot, celle-ci portait essentiellement sur deux points. Premièrement, certains comités n'avaient pas encore siégé quand la question de privilège a été soulevée. Les députés ont évidemment remarqué que, depuis, au moins quatre comités ont été organisés et plusieurs autres ont tenu des réunions. Par exemple, rien qu'hier, 12 comités ont siégé, il doit y avoir trois autres réunions aujourd'hui et cinq demain. J'espère que cela contribuera à régler le problème soulevé par le député de Crowfoot. Néanmoins, je dois à nouveau rappeler à la Chambre, comme je l'ai fait lorsque la question a été soulevée, que le calendrier des séances des comités ne relève pas de la présidence, mais du whip du gouvernement, comme le précise le commentaire 579 de Beauchesne, que certains députés ont d'ailleurs mentionné.

Deuxièmement, la question de privilège du député de Crowfoot portait sur la possibilité ou plutôt l'impossibilité de discuter de certaines questions urgentes. Ce problème semble avoir été résolu en partie, car il est possible de régler ce genre de difficulté, comme je l'ai déjà dit à l'occasion d'autres décisions de la présidence. Le problème mentionné par le député de Crowfoot a été résolu, du moins en partie, puisque vendredi dernier, la Chambre a débattu une motion de subsides qui traitait de certaines des questions soulevées par le député de Crowfoot et d'autres députés qui ont parlé de cette affaire à la Chambre.

Je dois convenir que, comme l'a dit le député, les motifs qu'on peut invoquer pour soulever la question de privilège sont pour le moins restreints. C'est vrai qu'il n'est pas facile de définir le privilège parlementaire. Les motifs qui autorisent à soulever la question de privilège sont extrêmement restreints et les députés ont trop souvent recours à cette méthode pour signaler qu'ils ne sont pas d'accord avec un autre député ou qu'ils ne sont pas satisfaits de la réponse fournie à une question. Les députés peuvent d'ailleurs avoir toutes sortes d'autres griefs.

Cependant, les éléments qui permettent de reconnaître la question de privilège sont extrêmement restreints. Je suis bien d'accord avec le député sur ce point. Je puis comprendre que le député se soit senti frustré à cause de la situation qu'il a exposée en soulevant la question de privilège parce que le problème était grave et qu'il voulait en discuter, mais, de toute façon, lui et d'autres députés ont eu la chance de le faire.

Je conviens donc que les motifs qui autorisent à soulever la question de privilège sont restreints. De fait, je tiens à rappeler aux députés qu'ils sont même extrêmement restreints. Dans ce cas-ci comme dans bien d'autres, je dois dire qu'à première vue, l'affaire soulevée par le député de Crowfoot ne justifie pas la question de privilège.

M. DOMM—LA FAÇON DE PROCÉDER AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos de ce qui s'est passé pendant la période des questions aujourd'hui. A mon avis, tous les députés doivent être traités de la même façon. Il n'y a pas de doute que pendant la période des questions tous les autres députés ont eu l'occasion de poser des questions supplémentaires. Comme on pourra le voir dans le hansard, Votre Honneur m'a demandé de m'asseoir et de me tenir tranquille pour que le ministre de l'Environnement (M. Roberts) puisse répondre. Si j'ai bonne mémoire, Votre Honneur a déclaré plus précisément que si le ministre de l'Environnement était prêt à répondre à la question, la Chambre devrait se tenir plus tranquille. C'est à peu près ce que Votre Honneur a dit. Je me suis donc assis. Le ministre a répondu «Non» et il s'est rassis. Comme tous les députés de ce côté-ci de la Chambre ont pu le constater, je me suis levé immédiatement pour poser ma question supplémentaire.

A mon avis, cette affaire devrait être renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections pour qu'on détermine si tous les députés ont bien le droit de poser des questions supplémentaires. S'ils ne le sont pas, je vous demande respectueusement de donner à la Chambre les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas poser de question supplémentaire.

● (1510)

Mme le Président: Il est vrai que je n'ai pas permis au député de Peterborough (M. Domm) de poser une question supplémentaire aujourd'hui. C'est que cette même question avait déjà été posée à plusieurs reprises et le ministre y avait répondu. Je ne dois pas juger de la qualité de sa réponse; je ne peux que signaler que la question a été posée à plusieurs reprises. Les députés sont tous égaux et c'est la présidence qui décide de permettre ou de refuser une question supplémentaire.

La période des questions a été très longue aujourd'hui. Un nombre particulièrement élevé de députés de ce côté-ci de la Chambre voulaient prendre la parole. Certains députés le voulaient depuis plusieurs jours et je me sentais tout aussi frustrée que les députés eux-mêmes de ne pas pouvoir leur donner leur chance. Par conséquent, puisque cette question du député avait déjà été posée à plusieurs reprises à la Chambre, et puisque d'autres députés cherchaient à obtenir la parole, j'ai décidé de donner une chance à un autre député. Il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège. Encore une fois, la question supplémentaire est laissée à la discrétion de la présidence et si le député consulte le hansard, il reconnaîtra qu'il n'est pas le seul à ne pas pouvoir toujours poser de questions supplémentaires. Dans la plupart des cas, pour l'autre côté de la Chambre, des questions supplémentaires ne sont jamais permises; même de ce côté-ci de la Chambre, elles ne le sont pas toujours.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. OLIVIER—L'USAGE DES DEUX LANGUES DANS L'ÉDIFICE DU PARLEMENT

M. Jacques Olivier (Longueuil): Madame le Président, je pose la question de privilège. Il y a déjà huit ans que je siège au Parlement, et nous savons, je pense, que la Chambre avait indiqué très clairement que chaque député pouvait être servi dans sa langue, ou que chaque personne qui vient se promener à l'intérieur du parlement pourrait elle aussi obtenir des réponses dans sa langue.

Madame le Président, je dois vous signaler qu'à deux reprises hier soir, et encore ce matin, il a été impossible pour certaines personnes de se faire servir en français et de se faire répondre en français à la Chambre des communes, et cela malgré tous les efforts que vous, madame le Président, avez faits afin de changer cet état de choses.

J'imagine, madame le Président, qu'il est extrêmement important, à l'heure où nous vivons actuellement, que tous les membres de cette Chambre soient conscients, qu'ils soient francophones ou anglophones, qu'ils soient capables de se faire servir et répondre en français ou en anglais à l'intérieur de la Chambre des communes. Cela s'est passé à l'extérieur d'ici, à l'intérieur de l'édifice du Centre, cela se passe également à l'édifice de la Confédération et au restaurant parlementaire.

Madame le Président, j'aimerais que vous fassiez diligence à l'égard de ce problème en vue de venir en aide à ceux qui veulent se faire comprendre et qu'ils comprennent, une fois pour toutes, que c'est le Parlement de tout le monde et non pas strictement celui d'une culture du Canada.

Mme le Président: Je prends bonne note des remarques de l'honorable député, et je dois lui dire que des instructions très précises et très persistantes sont données pour qu'il y ait toujours aux deux entrées principales de la Chambre des communes, tout au moins, des personnes pouvant toujours répondre aux visiteurs dans les deux langues officielles de notre pays. Je vais de nouveau faire enquête, et si aujourd'hui personne pouvant communiquer en langue française à des visiteurs n'était affecté à l'entrée principale de la Chambre des communes, je vais immédiatement prendre des mesures pour corriger cette situation que je trouve inacceptable, tout comme l'honorable député d'ailleurs.

[*Traduction*]

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je suis d'accord avec le député mais, à mon avis, il a commis l'erreur de répandre des calomnies sur tous les gens travaillant dans les édifices mentionnés. Il n'a pas précisé s'il s'agissait du personnel du service de protection, de la GRC ou de quelqu'un d'autre. Autrement dit, il met dans le même sac tous les fonctionnaires de cet édifice qui tentent d'assurer des services bilingues dans les deux langues officielles.

Si un député veut soulever une question de ce genre, il devrait, à mon avis, être en mesure de produire des preuves, de préciser l'événement, l'heure, les noms des personnes qui ne pouvaient pas parler français ou anglais, selon le cas, plutôt que de répandre des calomnies sur toutes les personnes qui travaillent pour le service de protection ou les autres services dans l'édifice.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, l'honorable député a complètement «manqué» le rappel au Règlement, la question de privilège, devrais-je dire, posée par mon savant collègue de Longueuil (M. Olivier). Ce dernier n'a jamais voulu porter atteinte aux bons services des employés de la Fonction publique ou à ceux des employés de la Chambre des communes qui s'efforcent de répondre dans les deux langues à la population en général et aux députés en particulier. Ce n'est pas du tout l'intention de l'honorable député de Longueuil, bien au contraire.

Ce que le député de Longueuil a dit et avec beaucoup d'à propos, c'est que dans certains cas cela s'est produit, et il a été assez intelligent pour ne pas donner de noms et d'exemples précis aujourd'hui, parce qu'il n'a pas le sens du potin que certains autres députés peuvent avoir dans cette Chambre. Il a dit qu'à deux ou trois reprises, à sa connaissance, des gens n'avaient pu se faire servir dans leur langue. Je pense que sa plainte est bien justifiée et que la réaction de madame le Président aux remarques faites par le député de Longueuil est également très justifiée et très favorable. Je déplore le fait que le député cherche à donner à ce genre de remarques et d'objections bien justifiées, un sens, un caractère de potins. Nous ne sommes pas ici pour montrer certains fonctionnaires qui refusent de répondre dans une langue à quelqu'un qui l'exige, mais pour essayer de faire en sorte que le bilinguisme soit respecté le plus possible, que la population et les députés puissent être servis dans leur langue. Nous ne sommes pas ici pour écrire un journal de potins où on pourra reprocher à tel ou tel fonctionnaire d'avoir mal fait son travail. C'est l'esprit de l'intervention du député de Longueuil qui importe et non pas tant le fait de démontrer que tel ou tel individu n'a pas fait son devoir. Je pense que le Président de la Chambre a bien saisi l'esprit des remarques du député de Longueuil, et j'espère que le député de l'opposition saura à l'avenir que ce genre d'objections n'est pas fait pour alimenter son livre de potins mais pour que la Chambre des communes soit reconnue comme une institution véritablement bilingue.

Mme le Président: Je voudrais, si on me le permet, mettre un terme à cette discussion. Il ne s'agit pas d'accuser qui que ce soit de ne pas parler les deux langues officielles. Il est seulement question d'assignation dans le travail. Il y a des endroits, des lieux sur la colline parlementaire où l'on doit pouvoir s'adresser dans les deux langues aux personnes qui se présentent. La responsabilité c'est l'assignation du travail. Je la prends entièrement à mon compte, et je vais faire enquête sur les faits que nous a signalés l'honorable député de Longueuil (M. Olivier).

[*Traduction*]

M. HNATYSHYN—LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE DES POSTES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Je soulève la question de privilège au sujet de l'échange de propos qui est intervenu aujourd'hui au cours de la période des questions et auquel a participé le ministre des Postes (M. Ouellet). Je regrette qu'il ne soit pas ici, mais j'estime en tant que député qu'il m'appartient de soulever la question de privilège à la première occasion parce que je considère qu'il a tenu des propos désobligeants non seulement pour les députés, mais encore à l'endroit du Règlement et, en fait, pour la présidence, madame le Président.

Le ministre des Postes a dit en répondant à une question du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) qu'il était heureux de se voir poser une question parce que des députés de l'opposition se servaient de l'article 43 du Règlement pour présenter des motions, qu'ils avaient en quelque sorte tort de le faire et que ce n'était pas une façon d'agir conforme aux privilèges et droits des députés.

Une voix: Ils manquaient de courage.

M. Hnatyshyn: Ils manquaient de courage en présentant des motions aux termes de cet article.

Je ne suis absolument pas d'accord avec lui parce qu'il y a effectivement une disposition qui permet de présenter des motions aux termes de l'article 43 du Règlement. Le ministre des Postes devrait savoir qu'en cas de consentement unanime de la Chambre, la question faisant l'objet de la motion peut être débattue et que le ministre des Postes peut y participer, comme tout autre député.

Je résiste à la tentation de dire que le ministre est injuste et en fait trop susceptible et qu'il est de ceux qui se servent très souvent de ce genre de sournoiserie. Mais j'invoque, pour appuyer ma question de privilège, le commentaire 145 de la quatrième édition de Beauchesne qui dit très clairement qu'aucun député, y compris un ministre de la Couronne, ne peut se lever à sa place et imputer des motifs au sujet des activités ou des actions d'un député de la Chambre des communes.

Les députés ont tous les jours le droit de proposer des motions aux termes de l'article 43 du Règlement et vous, madame le Président, êtes la seule personne à juger de la recevabilité de ces motions. En fait, vous demandez si la motion recueille le consentement unanime de la Chambre. Je m'oppose à ce que le ministre des Postes (M. Ouellet) critique la façon dont madame le Président s'acquitte de ses fonctions à la Chambre. Le ministre devrait se lever s'il en a le courage, s'il est l'homme qu'il lui plaît de se prétendre et s'il respecte la Chambre, et retirer toute insinuation qu'il a faite sur les motifs qui animent certains députés, y compris madame le Président.

● (1520)

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Évidemment, tout le monde sait que les libéraux n'ont aucun respect pour la Chambre. Cette affaire les amuse. Il demeure que madame le Président a un rôle très difficile à jouer. En fait, l'affaire concerne parfaitement le Règlement et le commentaire que j'ai cité. Le ministre des Postes, dans les remarques que je l'ai entendu faire, répand des calomnies sur le compte des députés qui proposent des motions à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement.

J'ai une dernière observation à formuler à propos de la question de privilège. Je pense avoir proposé des motions relatives aux responsabilités du ministre des Postes en ce qui a trait au service postal dans la province de Saskatchewan. J'ai tenté d'obtenir des réponses du ministre. Je lui ai écrit une cinquantaine de lettres au nom de mes électeurs, de fonctionnaires des Postes et d'usagers des postes. Le ministre n'a pas eu la courtoisie de répondre à une seule de ces lettres. Je n'ai pas encore reçu une seule réponse. La motion que j'ai proposée aux termes de l'article 43 du Règlement était une tentative de plus pour convaincre le gouvernement de modifier la mauvaise politique qu'il s'apprêtait à appliquer. Les motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement ne sont pas sans mérite. Il a été prouvé que les députés de l'opposition peuvent s'en servir pour secouer le gouvernement, et notamment le ministre des Postes.

En ce qui a trait aux travaux de la Chambre, si le ministre des Postes continue de répandre des calomnies sur les députés qui invoquent l'article 43 du Règlement pour proposer des motions, madame le Président devrait lui demander, en vertu du commentaire que j'ai cité, de prendre la parole à la Chambre et de retirer toutes les insinuations qu'il a faites en prêtant des arrière-pensées aux députés qui invoquent cet article du Règlement.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, mon intervention sera très brève. Il y a un autre aspect à la question de privilège soulevée par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et c'est la déclaration du ministre dans laquelle il a accusé de façon directe les députés de ce côté-ci de la Chambre qui présentent des motions en vertu de l'article 43 du Règlement au lieu de poser des questions aux ministres de manquer de courage. Ce sont les mots qu'il a employés, je dis bien, qu'ils manquent de courage et que c'est pour cela qu'ils présentent des motions en vertu de l'article 43. La page 111 de la cinquième édition de Beauchesne précise bien clairement que le mot lâche ne doit pas faire partie de notre langage parlementaire. Le fait d'accuser un ou plusieurs députés de manquer de courage constitue une accusation de lâcheté et je demande donc à la Présidence de reconnaître la logique de ce raisonnement.

Si le député de Saskatoon-Ouest n'a pas déjà réussi à convaincre la Présidence des mérites de sa requête, j'estime en tout cas que ma propre requête devant la Présidence est fondée, à savoir que le ministre des Postes (M. Ouellet) devrait se rétracter et retirer l'accusation qu'il a formulée aujourd'hui durant la période des questions envers un ou plusieurs députés et selon laquelle ils présenteraient des motions au titre de l'Article 43 du Règlement parce qu'ils n'ont pas le courage de poser des questions?

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je voudrais dire quelques mots à l'appui de la position prise par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et afin de prier instamment Votre Honneur d'examiner le compte rendu pour vérifier s'il n'y aurait pas lieu d'y revenir demain.

Je voudrais simplement souligner les deux arguments qui ont été invoqués. D'une part, le ministre des Postes (M. Ouellet) a, selon moi, imputé des visées inadmissibles en vertu du Règlement. Il a également accusé certains députés de ce côté-ci de la Chambre d'être lâches ou de manquer de courage. Un langage de ce genre n'est certes pas convenable et j'espère que Votre Honneur étudiera la question d'ici demain.

Tandis que Votre Honneur examinera le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui, je voudrais également qu'elle étudie la réponse que le même ministre des Postes faisait à la question que lui adressait le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne). Votre Honneur constatera que le ministre n'a pas répondu à la question même. Il a simplement utilisé la question pour faire une déclaration. Si le ministre veut faire une déclaration, il peut la faire à l'appel des déclarations des ministres, mais il ne devrait pas tenter d'agir subrepticement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, de toute évidence, il ne s'agit pas d'une question de privilège. Le député se plaint du fait que le ministre des Postes (M. Ouellet) lui a répondu que dans certains cas les députés de l'opposition utilisaient la célèbre motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, à des fins partisanes, et qu'ils ne faisaient pas suivre cette motion de questions au ministre, ne permettant pas ainsi à ce dernier d'avoir l'occasion de répliquer à des allégations qui parfois ne sont pas toujours les plus près de la vérité. Alors je ne vois pas en quoi porte atteinte aux privilèges des députés une allégation faite par le ministre des Postes à l'effet que c'est un manque de courage.

Le député de Yukon (M. Nielsen) dit que manquer de courage, en anglais c'est synonyme de *coward*, mais je pense que ce qui est défendu par le Règlement, c'est le langage non parlementaire, et si le ministre des Postes avait dit que le député avait été «vache» dans son approche, je comprends qu'il aurait eu raison de s'opposer et que vous auriez eu raison de demander au ministre de retirer ses paroles, parce que l'expression n'est pas parlementaire. Mais qu'on dise que, de façon générale, des députés qui abusent des procédures manquent de courage, je pense qu'il n'y a rien d'anti-parlementaire à cela. Ce que je comprends de l'attitude du député tant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que du Yukon (M. Nielsen), c'est

qu'ils voudraient avoir le droit de manquer de courage mais ne pas se le faire dire. Et de plus je pense que la Chambre des communes n'est pas un endroit où doit régner l'hypocrisie, madame le Président.

Il est évident que depuis le début de cette session il y a eu un abus flagrant de la motion 43. Cette motion est utilisée par un grand nombre de députés pour toutes sortes d'autres motifs que ceux prévus dans le texte même de cet article. Il est bien stipulé que ce n'est que dans un cas d'urgence qu'une motion de ce genre doit être présentée, et que ce n'est que dans un cas d'urgence et de pressante nécessité qu'on peut dispenser les députés de donner un avis pour présenter une motion.

Or, lorsque des députés veulent féliciter des organismes ou qu'ils veulent faire de la petite politique et des allégations contre des ministériels, sans par la suite poser des questions sur le même sujet qui empêchent la contrepartie de donner la réplique, si cela n'est pas un manque de courage, je ne sais pas comment il faut le qualifier.

Et si de ce côté-ci de la Chambre on est obligé d'être muselé, de s'abstenir de commenter et de laisser les députés de l'opposition abuser à l'occasion de cette procédure, je pense que ce serait injuste d'empêcher le ministre des Postes, comme il l'a fait aujourd'hui, de saisir l'occasion pour se plaindre comme il l'a fait.

Alors, madame le Président, je n'ai aucune hésitation premièrement à soutenir que le ministre des Postes a été très parlementaire dans sa façon de s'exprimer, dans son attitude, qu'il n'a porté atteinte à aucun privilège d'aucun député, et je le félicite même d'avoir saisi l'occasion pour porter à l'attention des députés, surtout de ceux de l'autre côté de la Chambre, le fait que depuis le début de la session on abuse de façon flagrante de votre patience et de l'article 43 du Règlement, et que plus souvent qu'autrement on a utilisé la motion présentée en vertu des dispositions de cet article à des fins toutes autres que celles auxquelles elle est vraiment destinée.

Madame le Président, il est malheureux après deux élections dans un an, quand on a un travail législatif si considérable à faire, que des députés trouvent le moyen de prendre 10, 15, 20 minutes du temps de la Chambre pour soulever des questions aussi frivoles que celle que l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a soulevée aujourd'hui avec l'appui du député de Yukon. Je trouve que c'est honteux et que ceux qui nous observent à la télévision actuellement ont raison de déplorer le fait que les parlementaires n'agissent pas comme ils le devraient. Et c'est ce genre de question de privilège farfelue qui détériore l'image de cette institution, madame le Président. C'est ce genre d'obstruction systématique qui fait que nous n'avons pas toujours le respect que nous devrions avoir au sein de la population.

• (1530)

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'estime que rien ne peut nuire autant à la réputation du Parlement que d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre défendre l'indéfendable.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'aurais préféré qu'en sa qualité de leader des parlementaires à la Chambre, après vous, madame le Président, il nous dise qu'il interviendra énergiquement auprès du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) pour porter à son attention les questions soulevées, au lieu de se rabattre sur des questions de procédure en affirmant qu'il n'y a pas matière à privilège.

C'est soit une question de privilège soit un rappel au Règlement. Pour épargner le temps, je ne tiens pas à répéter tous les arguments, mais c'est l'une ou l'autre. Il y a eu abus et quelle que soit la façon dont vous voudrez régler la question, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a raison. Vous devriez l'examiner d'ici demain, non seulement comme question de privilège, puisque le privilège a maintenant un sens fort restreint à la Chambre, mais aussi comme rappel au Règlement. Vous devriez déterminer s'il est opportun, du point de vue du déroulement des travaux de la Chambre, que le président du Conseil privé (M. Pinard) sème le doute au sujet de cette institution, s'il est opportun qu'un ministre expérimenté comme le ministre des Postes accuse d'autres députés de couardise quand ils ont recours à des moyens parlementaires légitimes.

Le président du Conseil privé devrait peut-être suivre ses propres conseils et en discuter avec le ministre des Postes. Nous pourrions de cette façon poursuivre les travaux de la Chambre de façon beaucoup plus ordonnée.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, Je voudrais moi aussi vous recommander de tenir compte des ces observations. Sans aucun doute, le président du Conseil privé (M. Pinard) a tord. Il ne s'agit pas de motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement, mais plutôt de remarques injurieuses du ministre. Il faudrait déterminer si ces remarques sont effectivement injurieuses. Lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, quand un ministre a abordé le sujet de la presse au Québec et en a parlé en termes plutôt fascistes je m'en suis inquiété certes, mais j'ai accepté ses propos car cela faisait partie du débat. Mais nous ne pouvons accepter en ce moment que le ministre emploie le même langage pour parler des députés qui font simplement leur devoir en soulevant des questions à la Chambre des communes en vertu de l'article 43 du Règlement. Quand cela se produit, il y a matière à privilège.

Il ne s'agit pas de déterminer si les motions présentées en vertu de l'article 43 sont d'ordre suffisamment général ou non, ou encore de discuter du contenu de ces motions; il s'agit plutôt de savoir si le ministre peut faire impunément ce genre d'observations injurieuses et traiter de lâches les députés de l'opposition.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je serai bref et je vais appuyer le leader du gouvernement à la Chambre.

Une voix: C'est une honte!

M. Daudlin: Je ne vois absolument rien de honteux à cela. Je ne partage pas le point de vue de certains députés de l'autre côté. Le moins qu'on puisse dire, je trouve, c'est qu'il n'est pas plus grave de parler d'un «manque de courage» que de «tendances fascistes» comme l'a fait le député qui vient de parler. Comment peut-on juger l'une de ces remarques inacceptable et pas l'autre? Cela dépasse mon entendement.

Le député d'Ottawa-Centre, le leader du parti conservateur à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Daudlin: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) laisse entendre qu'il a eu un certain mal à comprendre pourquoi le leader de la Chambre s'est levé pour invoquer ce qu'il appelle des subtilités juridiques. Vous êtes ici, madame le Président, pour faire régner la justice à la Chambre et, en fait, vous occuper des subtilités juridiques. S'il trouve étrange que nous nous préoccupions de ce genre de détail, il admet n'avoir rien compris au fonctionnement de la Chambre et il est pourtant ici depuis suffisamment longtemps pour le comprendre.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit qu'en fait, il souhaite que vous examiniez le compte rendu pour établir si le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a obtenu une réponse à sa question. Cette question portait sur deux points. Vous constaterez que le député avait demandé si le contrat signé était dans l'intérêt du pays et s'il s'agissait de 26 p. 100 comme le prétendait le député du Yukon (M. Nielsen). Le ministre des Postes a répondu à ces deux aspects de la question.

Des voix: Bravo!

M. Daudlin: Je pense que vous constaterez que c'est bien le cas en examinant le compte rendu.

Enfin, madame le Président, le point soulevé par le ministre des Postes et la raison pour laquelle je tenais à participer au débat concernent le fait que les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont rendu compte, comme vous-même sans doute, que les députés d'en face font toutes sortes d'allégations dans les motions qu'ils présentent en vertu de l'article 43 du Règlement et qu'ils en profitent pour faire des affirmations douteuses qui ne peuvent pas être prouvées. Ensuite, ils ne font aucun effort pour poser une question qui les forcerait à justifier leurs allégations ou qui permettrait à un ministre de répondre ou de prouver que ces allégations sont fausses. C'est ce qu'ils font quand ils n'obtiennent pas le consentement unanime de la Chambre pour modifier l'ordre des travaux et cela empêche le gouvernement de s'occuper des affaires prévues pour ce jour-là. C'est ce qu'ils font quand ils n'obtiennent pas le consentement de la Chambre.

La façon dont certains députés persistent incontestablement à utiliser le Règlement, je serais tenté de dire à en abuser, nous incite à nous demander si les députés d'en face ne devraient pas poser une question s'ils n'obtiennent pas le consentement unanime en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Nous sommes obligés de nous demander si les députés sont vraiment sincères ou s'ils essaient d'utiliser l'article 43 du Règlement à d'autres fins. Je veux bien sûr parler de la façon dont les députés d'en face ont recours à l'article 43 du Règlement et refusent de donner suite à leur motion en demandant la parole pour poser une question, même s'il est vrai que la présidence ne peut pas accorder la parole à tous ceux qui la demandent pendant la période des questions.

Mme le Président: A l'ordre. A mon avis, nous sommes en présence de deux choses. On a soulevé la question de privilège et on a aussi invoqué le Règlement. La question de privilège a trait à l'affaire mentionnée par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) et le rappel au Règlement est survenu plus tard pendant l'intervention du député du Yukon (M. Nielsen) à propos de la même question de privilège. Je ne sais pas exactement si le rappel au Règlement concernait les termes utilisés par le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) dans sa réponse. Il va falloir que je vérifie le compte rendu parce que, quand le ministre a répondu, je n'ai rien remarqué d'anti-parlementaire dans ce qu'il a dit. Cependant, puisque plusieurs députés ont critiqué les termes utilisés, je vérifierai le compte rendu.

Je n'ai pas bien compris si le point en litige est l'utilisation du mot «poltron» ou de l'expression «manque de courage», comme certains l'ont laissé entendre. Quand un député emploie un autre mot que celui qu'il aurait voulu utiliser, c'est souvent pour atténuer ce qu'il dit. C'est peut-être ce que le ministre a fait pour ne pas utiliser une expression anti-parlementaire. Je tiens cependant à le vérifier au compte rendu.

Je suis toutefois certaine que le ministre a dit à propos du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) qu'il avait du courage. Si certains députés ont mal pris le fait que quiconque ne faisait pas comme le député de Brandon-Souris était censé manquer de courage et par conséquent était un lâche, je devrai étudier la question et voir quels termes ont été précisément employés dans le hansard. Je reviendrai là-dessus un autre jour.

● (1540)

Je puis cependant régler maintenant la question qu'a soulevée le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui affirme que la réponse qu'on lui a donnée n'avait aucun rapport avec sa question. Ce n'est pas à moi d'en juger. On a posé une question qui a reçu une réponse et je n'ai pas à me prononcer sur la qualité ou la pertinence de cette réponse. Il arrive souvent à la Chambre que les députés estiment que les réponses qu'ils reçoivent n'ont pas de rapport avec leurs questions. Je pense que cela règle le problème. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a droit à son opinion à ce sujet.

[*Français*]

Pour ce qui est de la question de privilège posée par l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), il me semble qu'il m'est plus facile dans ce cas de statuer, puisque le ministre des Postes (M. Ouellet), dans son intervention, a exprimé une opinion sur la façon dont les députés avaient recours à l'article 43 du Règlement. Le député de Saskatoon-Ouest n'est pas du même avis que le ministre et c'est aussi une opinion qu'il exprime. Alors là-dessus je ne peux pas départager.

Le député de Saskatoon-Ouest a aussi soulevé la possibilité que des remarques du ministre des Postes contenaient des critiques qui se seraient adressées de façon oblique à la présidence. Franchement, au moment où le ministre s'est exprimé je ne me suis pas sentie spécialement visée. Mais le député a tout à fait raison lorsqu'il dit que c'est au président de juger si les motions présentées sous l'empire de l'article 43 sont conformes au Règlement, et du moment que je les propose au consentement unanime de la Chambre, je suppose qu'il faut conclure que je les ai trouvées conformes au Règlement. Par conséquent, c'est la présidence qui est le seul juge de ce fait-là et je remercie le député de l'avoir souligné, mais honnêtement je ne crois pas qu'il y ait eu là des critiques même obliques à l'égard de la présidence. Par conséquent, je regrette de ne pouvoir entendre les autres députés qui veulent prendre la parole sur les deux questions qui ont été soulevées. J'ai statué sur la première. Sur la deuxième, en ce qui concerne le langage antiparlementaire, je vais examiner le compte rendu des *Débats*, et je statuerai un peu plus tard.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Madame le Président très brièvement, je voulais dire que je n'avais pas l'intention de poser une deuxième question. Je voulais tout simplement ajouter une observation à la question originale qu'a soulevée le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn). Selon moi, c'était soit une question de privilège soit un rappel au Règlement réunis.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. SIDDON—L'AMBIANCE QUI RÈGNE À LA CHAMBRE LORS DES INTERVENTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je voudrais faire un rappel au Règlement qui n'a pas vraiment de rapport avec la question de privilège qui vient d'être soulevée. Je pense toutefois, qu'il est motivé par l'ambiance qui règne à la Chambre cet après-midi et par le fait que les ministériels ont mis en doute les motifs qui animent les députés de ce côté-ci de la Chambre lorsqu'ils ont recours à l'article 43 du Règlement.

Quand j'ai présenté ma motion en vertu de l'article 43 du Règlement, et je venais en quatrième position, j'ai eu beaucoup de mal à supporter les railleries des députés. Certains ministres et certains députés d'en face sont peut-être surmenés ces jours-ci, ce qui les rend nerveux. Je pense que le brouhaha venait de ce côté-là de la Chambre car les députés qui siègent de ce côté-ci s'intéressent à mon avis aux motions qui sont présentées en vertu de l'article 43 du Règlement. Je pense que ces railleries, ou que ces moqueries de caractère estudiantin si l'on préfère, sont vraiment très gênantes, car elles distraient les députés de ce côté-ci de la Chambre qui essaient de présenter leur motion.

En toute déférence, madame le Président, je trouve que l'atmosphère qui règne à la Chambre, surtout pendant la période des questions, est très importante. Je n'aime pas qu'on provoque les ministres et qu'on les pousse à faire des sorties comme le ministre des Postes (M. Ouellet) en a fait cet après-midi. Je vous conseille donc, madame le Président, de parler aux leaders à la Chambre, afin d'empêcher que ne se reproduisent des scènes pénibles du genre de celles dont nous avons été témoins cet après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): Bravo!

Mme le Président: Je suis certaine que le député se rend compte, comme moi-même de plus en plus, que l'atmosphère de la Chambre varie d'un jour à l'autre. J'essaie de comprendre ce phénomène, mais je crains de ne pouvoir m'expliquer exactement les raisons pour lesquelles la Chambre est tapageuse un jour et tranquille le lendemain. Parfois, ce n'est qu'à cause du printemps dans l'air, parfois, c'est pour autre chose.

Lorsque les députés de l'opposition croient avoir raison, ils font beaucoup de bruit, et c'est compréhensible. Cela rend la période des questions très vivante. Je n'aime pas bondir comme un ressort constamment pour rappeler la Chambre à l'ordre. Je suis certaine que les députés ne le voudraient pas. Avant de rappeler la Chambre à l'ordre, j'attends qu'elle devienne vraiment trop bruyante. Je ne voudrais pas crier au loup trop souvent, car, selon moi, ce n'est pas une bonne tactique. J'ai toujours pu compter sur la collaboration des députés. Il est vrai que l'atmosphère était un peu plus agitée cet après-midi, mais je ne crois pas qu'on ait tenté d'empêcher la Chambre d'entendre la motion que le député a proposée en vertu de l'article 43 du Règlement.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement soulevé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon). Je veux parler de toute cette histoire des interventions en vertu de l'article 43 du Règlement, de l'atmosphère qui régnait aujourd'hui et de nos délibérations. Vous avez, madame le Président une tâche bien pénible et bien difficile. S'il semble parfois que les motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement concernent divers sujets qui ne revêtent vraiment pas une importance nationale ou qui ne sont pas vraiment urgentes et importantes, c'est parce qu'il est difficile pour les députés des deux côtés de la Chambre de soulever des questions importantes concernant leur circonscription et parce qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir la parole aussi souvent que le souhaiteraient certains députés au cours de la période des questions.

Tous les députés espèrent trouver une façon de procéder qui leur offre plus de chance de poser de brèves questions ou de saisir la Chambre de brèves motions sur des questions qu'ils estiment urgentes et dont ils souhaitent qu'on parle. Peut-être pourraient-elles être abordées à l'occasion, par exemple, du prolongement du débat de la motion d'ajournement. Je tiens à faire remarquer, madame le Président, que lorsque les députés proposent des motions en invoquant l'article 43 du Règlement, ce n'est pas parce qu'ils veulent prendre la parole pour harceler un ministre en particulier. Ce n'est pas non plus par lâcheté que les députés proposent des motions de cette manière au lieu

de poser des questions. Ce n'est pas du tout par lâcheté, mais bien parce qu'ils désespèrent de pouvoir obtenir la parole.

Tous les députés devraient songer aux problèmes non seulement de madame le Président mais aussi de nombreux députés et de la déception qu'ils éprouvent en essayant de soulever des questions urgentes et importantes pour leur circonscription.

Mme le Président: Je prends note des observations formulées par le député. Je me contenterai d'ajouter que davantage de députés pourraient intervenir s'ils faisaient preuve de coopération en abrégeant les motions qu'ils proposent en invoquant l'article 43 du Règlement, et que cela vaut également pour la période des questions.

L'INTERPRÉTATION DES PAROLES DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'ai un très bref rappel au Règlement à faire. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre porte atteinte à votre caractère, madame le Président quand il affirme et je pense l'avoir bien entendu, que les motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement durent 20 minutes. Comme vous le savez, les prières durent cinq minutes et se terminent d'habitude à 2 heures 5. J'ai remarqué votre extrême ponctualité madame le Président quand vient le moment de passer aux questions orales à 2 h 15 au plus tard comme le prescrit le Règlement. Cela ne nous laisse donc qu'environ dix minutes pour les motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement.

Peut-être que le leader à la Chambre voudrait consulter les bleus et s'il a effectivement dit que les motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement durent 20 minutes, ce que je crois qu'il a dit, il voudra certainement rectifier ses propos et retirer cette remarque malveillante à votre égard, madame le Président.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, afin de tirer au clair rapidement cette affaire, je vous dirai que lorsque j'ai fait allusion à une période de 20 minutes je ne faisais pas allusion au temps consacré aux motions présentées au titre de l'article 43 du règlement mais plutôt au temps consacré aux questions de privilège de peu d'importance soulevées par son collègue.

M. EVANS—RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE PAR M. BLENKARN AU COURS DU DÉBAT

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, lundi soir, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a posé une question. Je ne possédais pas alors la réponse. Je l'ai maintenant et si je pouvais obtenir le consentement unanime de la Chambre, je voudrais la verser au compte rendu.

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre! Nous revenons à la demande de l'honorable secrétaire parlementaire qui a demandé le consentement unanime de la Chambre pour répondre à une question. Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

[*Traduction*]

M. Evans: Madame le Président, lundi soir, le député de Mississauga-Sud a demandé ce que représente la partie des emprunts gouvernementaux effectués au titre du pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars qui est entré en vigueur le 1er novembre 1979 et qui a pris fin le 3 mars 1980. La réponse c'est que 4.6 milliards des sommes autorisées en 1979-1980 ont été utilisés. De cette somme, 1.6 milliard ont été transformés en bons du Trésor, 3.2 milliards ont servi à l'émission d'obligation et, enfin, 0.2 milliard ont été versés au compte de remboursement des tirages effectués en vertu d'accords de confirmation.

● (1550)

M. DIONNE (NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI)—LES DÉCLARATIONS FAITES AU COURS DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je serai très bref, madame le Président. J'aurais deux mots à dire au sujet des observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) relativement à la question de privilège.

Des voix: Non, non.

Des voix: A l'ordre.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je n'ai pas interrompu les députés; qu'ils m'écoutent maintenant.

Madame le Président, je tiens à dire que le ministre des Postes (M. Ouellet) a répondu pleinement à ma question. J'invoque le Règlement . . .

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre! J'ai statué sur cette partie de la question qui a été soulevée. Si l'honorable député veut parler du langage parlementaire, je pourrai l'entendre, mais sur la partie sur laquelle il est en train de faire des commentaires, je crois déjà avoir statué. Alors je ne peux plus entendre l'honorable député. L'honorable député de Northumberland-Miramichi a la parole.

Privilège—M. Dionne (Northumberland-Miramichi)

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIONNE (NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI)—LE LANGAGE UTILISÉ PAR M. WADDELL EN PARLANT DU MINISTRE DES POSTES

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, je soulève la question de privilège.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle perte de temps!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, je soulève la question de privilège suite aux observations faites par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au sujet du ministre des Postes (M. Ouellet), ayant parlé des «tendances fascistes du ministre». Madame le Président, je doute que ce soit un langage qui convienne. Peut-être que le député pourrait considérer ses propres tendances et celles de son parti manifestées à l'occasion du référendum au Québec, avant d'oser critiquer le ministre des Postes, surtout que son parti a eu tendance à jouer à l'indifférence vis-à-vis de l'intégrité de notre pays et du référendum québécois.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, le député du Nouveau-Brunswick est en train de mélanger les poires et les oranges. Il a dit que l'avenir de notre pays nous laissait indifférents et que nous sommes restés silencieux. Je tiens à vous rappeler madame le Président, qu'à maintes reprises nous avons dit comment nous voyons cet avenir. Nous voulons que le Canada reste une fédération. Nous voulons que les dix provinces restent unies au sein d'un seul pays appelé Canada. Je me demande si le député du Nouveau-Brunswick se montre équitable en disant des inexactitudes.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'espère que le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) après avoir lu les feuillets bleus voudra retirer les propos qu'il a tenus à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je voudrais seulement tirer une chose au clair. Permettez-moi de vous dire que les mots que j'ai utilisés sont les mêmes que ceux qu'ont employés tous les journaux et les éditoriaux anglophones du pays concernant les propos que le ministre a tenus au cours de ce débat. Ce sont les mots de tous les éditoriaux des journaux. On y écrit que le ministre est destiné à un avenir prometteur vu qu'il est jeune et qu'il a de l'expérience, et cetera, mais on se dit choqué des propos qu'il a tenus et on dit dans ces articles qu'ils révélaient des tendances fascistes.

Ce n'est pas de cela que je l'ai accusé au cours du présent débat. J'ai dit que c'était là quelque chose de différent et j'ai critiqué le ton qu'il a pris pour faire ces remarques, cependant, même si à mon avis c'est peut-être une erreur politique de sa part que de s'être exprimé ainsi au cours du débat, il avait bien le droit de le faire. Cependant, il n'a pas le droit d'agir de la sorte avec l'opposition et de nous reprocher de soulever des questions aux termes de l'article 43 du Règlement. C'est là une raison qui justifie la question de privilège et on ne devrait pas permettre au ministre de s'en tirer comme cela.

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je regrette que le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) se soit empressé de sortir de la Chambre pendant que le député du Nouveau parti démocratique avait la parole. Cela montre peut-être qu'il a peur; je ne sais pas. Quand il reviendra—je pense que dans l'intérêt de la Chambre il devrait préciser ce qu'il voulait dire par l'expression «tendance à jouer à l'indifférence». C'est ce qu'il a dit. Qu'est-ce que cela veut-dire?

Une voix: Il ne le sait pas!

Mme le Président: A l'ordre. J'examinerai ce nouveau rappel au Règlement à la lumière des commentaires et je déterminerai si quelque député a utilisé un langage antiparlementaire et j'informerai ensuite la Chambre de mes conclusions.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-6, Loi modifiant la Loi sur le double prix du blé, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

[*Traduction*]

J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-2, tendant à la mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République Socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie et des accords conclus entre le Canada et la Malaisie, le Canada et la Jamaïque et le Canada et la Barbade ainsi que d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu qu'il la prie d'approuver.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AGRICULTURE

Le 1er rapport du comité permanent de l'Agriculture dans les deux langues officielles—M. Tessier (Mégantic-Compton-Stanstead).

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès verbaux *de ce jour.*]

* * *

PÉTITIONS

MAINTIEN DU SYSTÈME DE MESURES IMPÉRIAL

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le Bureau le cinquième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par l'honorable député de Red-Deer (M. Towers) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

[*Traduction*]

DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE PARCS CANADA

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je voudrais si vous le voulez bien, déposer une pétition portant la signature de 51 employés du bureau régional de Parcs Canada à Cornwall, en Ontario. Les signataires de cette pétition demandent que le gouvernement déménage comme il était prévu le bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough. Au nom de ces pétitionnaires, je demande que le gouvernement étudie sérieusement cette requête. J'espère que le ministre de l'Environnement (M. Roberts) agissant au nom du gouvernement va considérer avec plus de sérieux ce document signé par 51 employés et cadres de Parcs Canada à Cornwall et qu'il va déménager les bureaux de Cornwall à Peterborough, pour le plus grand bien de l'économie et dans un souci d'efficacité et de bonne gestion.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTABLISSEMENT DE GROUPES DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'ai eu des consultations, madame le Président, avec mes collègues et il semble qu'il y ait consentement unanime à ce que je présente la motion suivante qui a trait à la composition des groupes de travail parlementaire. Je propose:

Que les Comités spéciaux constitués le 23 mai 1980 se composent des députés dont les noms suivent:

Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière de réforme de la réglementation:

M. Anguish
M. Berger
M. Cook
M. Crosby (Halifax-Ouest)
M. Deniger
M. MacLellan
M. Peterson—7

Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière d'énergie de remplacement du pétrole:

M. Corbett
M. Gurbin
M. McCauley
M. Portelance

Questions au Feuilleton

M. Lefebvre
M. MacBain
M. Rose—7

Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière de relations Nord-Sud:

M. Breau
M. Dupras
M. Fretz
M. Frith
M. Ogle
M. Roche
M. Schroeder—7

Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière de pénurie de spécialités pour les années 80:

M. Allmand
M. Hawkes
M. Lonsdale
M. Marceau
M. McDermid
M. Orlikow
M. Tobin—7

Pour faire fonction de groupe de travail parlementaire en matière des invalides et des handicapés:

M. Dinsdale
M. Halliday
M^me^ Killens
M. Lang
M. Pelletier
M. Smith
M. Young—7

Madame le Président, puis-je me dispenser d'en donner la lecture, puisque la liste est suffisamment longue?

Mme le Président: La proposition de l'honorable ministre . . .

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, des consultations ont eu lieu et il est tout à fait légitime qu'on agisse ainsi.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, nous sommes également d'accord pour que la liste des noms soit publiée dans le hansard.

[*Français*]

Mme le Président: Alors la Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard). La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1600)

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Questions au Feuilleton

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 59, 130, 195, 241, 344, 368, 626, 705 et 787.

[*Texte*]

Mme OLGA FARMAKOVSKY

Question no 59—**M. Cossitt:**

1. D'après le gouvernement, une Russe, Mme Olga Farmakovsky, a-t-elle abandonné son pays il y a quelque temps et, le cas échéant, *a*) était-elle interprète, *b*) quelles sont les circonstances de sa défection?

2. Son mari était-il colonel du Service de renseignements militaires russe, le GRU?

3. Habite-t-elle maintenant au Canada sous un nom d'emprunt?

4. A-t-elle, à quelque moment que ce soit, communiqué avec M. Leslie James Bennett, anciennement des Services de sécurité de la GRC, ou ce dernier a-t-il, d'une quelconque manière, pris contact ou communiqué avec elle et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): 1. Dans sa livraison du 10 novembre 1966, un journal de Montréal, *The Gazette*, publiait un article sur la défection d'une certaine Olga Alexandrovna Farmakovskaya survenue le 16 octobre 1966, à Beyrouth, au Liban.

a) Dans cet article, on mentionnait qu'elle était secrétaire et interprète au bureau de Moscou du *Toronto Telegram*.

b On indiquait également qu'elle avait fait défection après être descendue, en compagnie d'un groupe de touristes soviétiques, d'un paquebot en provenance d'Odessa. Les autorités libanaises ont refusé de la remettre à l'ambassade d'URSS, soulignant qu'elles se conformeraient au droit international et la laisseraient libre d'aller où elle voulait.

2. En ce qui concerne les renseignements, la politique de la GRC, que j'approuve, consiste à préserver le caractère confidentiel de toute information qu'elle possède sur des particuliers ou des organisations.

3. et 4. Voir la réponse donnée à la question 2.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—LE PERSONNEL

Question no 130—**M. Cossitt:**

1. Combien de membres comptent les Forces armées canadiennes et combien d'entre eux sont *a*) des hommes, *b*) des femmes, *c*) de langue maternelle (i) anglaise (ii) française?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'en augmenter l'effectif et *a*) le cas échéant, quel en est le détail, *b*) sinon, pourquoi?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Au 31 mars 1980, les Forces armées canadiennes comptaient 79,909 membres. Les chiffres ci-joints s'appliquent à la Force régulière:

a) 74,421;

b) 5,488;

c) (i) 59,619;

(ii) 19,903.

Trois cent quatre-vingt sept militaires ont indiqué une autre langue maternelle.

2. Oui.

a) On envisage de porter le nombre à 83,000 (membres de la Force régulière) conformément à une décision annoncée en 1977. L'augmentation des effectifs se fera en fonction de quotas annuels établis suivant les besoins des Forces canadiennes et les contraintes financières pour l'année en question.

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Question no 195—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société d'assurance-dépôts du Canada?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Les renseignements que tente d'obtenir l'honorable député lui sont également accessibles, étant déclarés annuellement dans les Comptes publics du Canada. Cependant, pour lui venir en aide, les renseignements suivants lui sont fournis:

1. Le revenu global de la Société d'assurance-dépôts du Canada s'est chiffré à $9,298,043 en 1977 et à $10,573,-199 en 1978. Quant à son revenu net, il est passé de $4,822,445 en 1977 à $5,459,210 l'année suivante.

2. *a*) Au cours de ces deux années, la Société n'a reçu aucune subvention, directe ou indirecte, ou autres avantages de la part du gouvernement.

b) Durant la même période, le gouvernement n'a consenti aucun prêt, ni accordé d'avance ou de garantie à la Société.

c) Les 10 millions de dollars investis par le gouvernement dans le capital-actions de la Société lui ont été remboursés intégralement par cette dernière le 26 août 1977. Le gouvernement a également reçu des dividendes totalisant $491,667 au cours de l'année 1977, pour la période du 1er janvier au 26 août 1977.

LES PROGRAMMES DE FORMATION LINGUISTIQUE—LES CHÔMEURS

Question no 241—**M. Herbert:**

Le gouvernement accordera-t-il aux chômeurs les mêmes chances d'accès à des programmes de formation linguistique qu'aux immigrants?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les chômeurs ont essentiellement les mêmes chances d'accès à la formation linguistique offerte dans le cadre du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada que les immigrants à la recherche d'un emploi. Les travailleurs canadiens qui sont allés s'installer dans d'autres provinces et qui ont besoin de cette formation pour trouver du travail peuvent recevoir la formation linguistique. Quant aux travailleurs qui n'ont pas changé de province, on s'attend à ce qu'ils recourent à des services de formation linguistique provinciaux ou privés.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE—LE RAPPORT ANNUEL

Question nº 344—**M. Herbert:**

1. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a-t-elle présenté son rapport annuel au Vérificateur général et, le cas échéant, quand?

2. Le vérificateur général a-t-il terminé la vérification du rapport annuel de la Société et a-t-il remis le rapport au gouvernement et, le cas échéant, quand?

3. Le gouvernement a-t-il retardé la publication de ce rapport et, le cas échéant, pourquoi?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne me transmet les renseignements suivants:

1. Le rapport financier de la Société a été présenté au vérificateur général au début du mois de mai 1979.

2. Oui. Le rapport a été remis au Secrétaire d'État et à la Société le 16 juillet 1979.

3. Non, le rapport a été déposé le 4 décembre 1979.

FINANCES—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 368—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Finances, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): En ce qui concerne le ministère des Finances Canada:

1.	*a*)	34
	b) (i)	3
	(ii)	1
2.	*a*)	35
	b) (i)	3
	(ii)	1.

3. Non.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LE SECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 626—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère de l'Industrie et du Commerce?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

> Cent quatre-vingt-quinze personnes œuvraient dans les secteurs des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media le 1er avril 1980. Ce nombre comprend 136 agents et 26 employés de soutien chargés de la promotion du tourisme auprès des voyageurs et des media, au pays et à l'étranger.

En ce qui concerne la Commission du système métrique:

Douze personnes.

REVENU NATIONAL—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 705—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère du Revenu national a-t-il accordés à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):

	Impôt	Douanes et Accise
1.	2	1
2.	*a*) aucun	1
	b) 2	aucun
	c) aucun	aucun
3.	aucun	aucun
4.	$41,580	$1,980

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA DÉCENTRALISATION DES SERVICES D'IMPRESSION DU GOUVERNEMENT

Question nº 787—**M. de Jong:**

1. Le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il pris des mesures pour décentraliser les services d'impression du gouvernement?

2. Le gouvernement modifiera-t-il sa politique de façon à donner aux imprimeries de l'Ouest plus de chance d'obtenir des contrats?

3. Combien le gouvernement dépense-t-il chaque année pour les impressions?

4. Combien le gouvernement dépense-t-il dans chaque province pour les impressions?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Les services d'impression du gouvernement sont décentralisés depuis le milieu des années 50. Chaque région d'approvisionnement du MAS au Canada compte un directeur chargé de l'exploitation des installations régionales d'imprimerie du gouvernement et de l'achat de services d'impression auprès des fournisseurs commerciaux de sa région afin de satisfaire aux besoins de ses clients.

2. La politique en vigueur permet à tous les imprimeurs situés au Canada, y compris ceux qui se trouvent dans les provinces de l'Ouest, de soumissionner pour les marchés de l'État afin de satisfaire aux besoins locaux et nationaux en matière d'imprimerie. En outre, le MAS assure un contrôle continu de ses procédures en vue d'offrir de meilleures possibilités à tous les imprimeurs œuvrant au Canada.

3. $138,889,000—Valeur totale du travail commandé auprès du MAS en 1979-1980.

Demandes de documents

Région de la Capitale nationale	$57,410,000
Ontario	36,105,000
Québec	33,521,000
Manitoba	3,894,000
Colombie-Britannique	3,758,000
Alberta	1,335,000
Nouvelle-Écosse	1,252,000
Nouveau-Brunswick	706,000
Saskatchewan	585,000
Terre-Neuve	283,000
Île-du-Prince-Édouard	40,000
	$138,889,000

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 736 était transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que la question nº 736 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

CONSEIL DU TRÉSOR—LA POSSIBILITÉ DE CONFIER LES OPÉRATIONS INFORMATIQUES AU SECTEUR PRIVÉ

Question nº 736—**M. Nystrom:**

Du 1er juin 1979 au 25 février 1980, le Conseil du Trésor a-t-il songé à confier au secteur privé la totalité ou partie de ses opérations informatiques, en particulier celles de Statistique Canada, et, le cas échéant, en quoi consistait exactement ce projet et quelles recommandations ont été faites à cette fin?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion portant production des documents nos 1 et 19?

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA DÉCENTRALISATION DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Motion nº 1—**M. Cossitt:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, le ministre des Affaires des anciens combattants demande au député de Grenville-Carleton de retirer la motion parce qu'il y aurait tellement de documents qu'il en coûterait très cher en temps et en personnel pour les produire. De plus, certains de ces documents proviennent du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et il faudrait obtenir son consentement avant de pouvoir les déposer. Toutefois, le ministre invite le député à se rendre au ministère et s'engage à lui fournir toute la documentation possible.

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je voudrais tout d'abord qu'il soit dit au compte rendu que ma circonscription est celle de Leeds-Grenville, et non celle de Grenville-Carleton que m'attribue le secrétaire parlementaire.

Si je demande que cette question soit reportée à l'ordre du jour, c'est pour la raison suivante. Personnellement, je suis en mesure d'aller consulter les documents, mais pas la population canadienne, ni en particulier les membres de la Légion canadienne qui s'intéresse beaucoup à cette question, comme tous les députés le savent. Ces documents n'ont rien de secret. C'est toujours le même prétexte du coût excessif qu'on nous ressert trop souvent. J'estime que cela doit être reporté à l'ordre du jour et que les députés doivent avoir la possibilité d'en discuter.

Mme le Président: Les députés ont entendu la demande de report à l'ordre du jour. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La motion est reportée à l'ordre du jour.

L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE—RÉVISION ET REFONTE

Motion nº 19—**M. Siddon:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, des télégrammes ou de tous documents échangés depuis le 1er janvier 1978 entre le gouvernement, ses ministères et organismes et les gouvernements de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et le Conseil territorial du Nord-Ouest, au sujet de la révision et de la refonte de l'Office de commercialisation de poisson d'eau douce.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, le ministre des Pêches et Océans (M. LeBlanc), dont je constate la présence ici, prie respectueusement le député de bien vouloir retirer sa motion du fait que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce fait actuellement l'objet d'un réexamen. Cependant le ministre serait d'accord pour déposer le rapport final du comité de réexamen de cet Office, sous réserve du consentement de tous les territoires et provinces participants.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, quand j'ai présenté cette motion de demande de documents, je savais parfaitement que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce fait actuellement l'objet d'un réexamen. En fait, certaines séances auraient dû avoir lieu au mois d'avril et certaines décisions auraient déjà dû être prises à ce sujet. Devant les problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs—spécialement ceux d'eau douce—et les préoccupations que leur causent la gestion et le financement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, j'estime qu'il y a lieu d'assurer la notoriété de la correspondance échangée entre les gouvernements provinciaux concernés et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest. C'est pour cette raison que je réclame la production des documents; je demande donc que cette question soit reportée à l'ordre du jour.

M. Baker (Nepean-Carleton): Report à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Reportés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

PROROGATION ET AUGMENTATION DU MONTANT DES PRÊTS GARANTIS

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans) propose: Que le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

—Madame le Président, je suis heureux de présenter en deuxième lecture le bill C-28 tendant à proroger et à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Comme les députés le savent, cette loi a pour objet de faciliter aux pêcheurs l'accès au crédit pour leur permettre de réaliser divers projets aidant aux opérations de pêche. Afin d'encourager les institutions financières privées à accorder des prêts aux pêcheurs, la loi autorise le gouvernement fédéral à protéger les prêteurs contre les pertes subies sur les prêts consentis conformément à ses dispositions.

[*Français*]

Ce projet de loi détermine le solde qui peut être impayé par un emprunteur à tout moment et la période maximale du remboursement de chaque prêt. Il détermine aussi la période

de prêt et le principal global de prêts garantis par tous les prêteurs au cours de cette période.

[*Traduction*]

Au départ, c'était le ministère des Finances qui se chargeait de l'application de cette loi, mais depuis juin 1978, on en a confié la responsabilité au ministère des Pêches et des Océans. Les députés savent sans doute que la loi actuelle ne s'applique que jusqu'au 30 juin 1980. Il est donc urgent, dans l'intérêt de nombreux pêcheurs qui comptent sur cette loi pour obtenir du crédit, que les modifications proposées soient approuvées le plus tôt possible. Voici l'objet de ces modifications. Elles prolongeront l'application de la loi de trois autres années, soit du 1er juillet 1980 au 30 juin 1983.

En outre, pour répondre aux besoins accrus de crédit des pêcheurs, la limite d'emprunt passera de son niveau actuel de $75,000 à $150,000 et la durée maximale de remboursement des prêts sera portée de 10 à 15 ans.

[*Français*]

Les prêts effectués par les banques à charte et autres agents prêteurs désignés en vertu de la loi ont augmenté considérablement au cours des dernières années. La somme totale des prêts effectués au cours de l'année 1978-1979 s'est élevée à quelque 28 millions de dollars, soit 55 p. 100 de plus qu'au cours de l'année précédente. Nous prévoyons que cette somme pourrait atteindre cette année 35 millions de dollars et peut-être davantage.

[*Traduction*]

Une telle tendance impose d'augmenter la limite globale de financement des prêts garantis conformément à la loi. C'est pour cette raison que les modifications font passer le principal global des prêts garantis de la limite actuelle de 80 millions de dollars à 250 millions de dollars pendant la période de trois ans.

Plusieurs facteurs ont dicté la modification de la loi. L'adoption de la zone économique de 200 milles au large des côtes a donné un nouvel essor au secteur de la pêche. Les pêcheurs ont maintenant besoin d'embarcations plus efficaces pour exploiter cette zone et surtout pour préserver la qualité de poisson jusqu'à sa livraison aux établissements de transformation.

[*Français*]

Je suis bien certain que l'on reconnaîtra également que ce programme de prêts garantis procure une solide assiette de crédit aux pêcheurs, et que les institutions bancaires ne leur fourniraient probablement pas des conditions aussi favorables. En l'absence d'un tel programme, il est probable qu'un grand nombre de petits pêcheurs indépendants chercheraient à obtenir l'appui des gros exploitants, compromettant ainsi leur statut de pêcheurs indépendants.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je crois qu'il est important d'appuyer toute mesure qui contribue à maintenir et même à accroître l'indépendance des pêcheurs canadiens.

Il n'est pas facile pour les pêcheurs de rester indépendants, surtout quand il leur faut débourser des milliers de dollars pour acheter un nouveau bateau ou pour moderniser le leur. Le danger est que si le pêcheur n'arrive pas à réunir lui-même les fonds nécessaires, les entreprises de transformation interviennent. Et si le pêcheur est dans l'obligation d'hypothéquer son bateau en empruntant à l'une de ces sociétés, il est très mal placé pour négocier le prix du poisson qu'il a à vendre.

Le programme de prêts aidant aux opérations de pêche constitue donc pour les pêcheurs un moyen de financement qui leur permet de garder leur indépendance. Les pêcheurs, particulièrement ceux de la côte ouest, où il n'existe pas de commission provinciale de prêts, y ont recours de plus en plus souvent et l'apprécient beaucoup. Le programme acquiert une importance croissante dans les provinces de l'Atlantique et je prévois que les pêcheurs l'apprécieront encore plus, compte tenu des prix à la hausse. J'ajoute que les pêcheurs sont solvables. Le coefficient de perte dans ce programme depuis sa création est de moins de ¾ p. 100.

● (1610)

Qu'on me permette également d'ajouter que cette méthode de financement des pêcheurs est tout à fait conforme à la politique actuelle des pêches, exposée dans le discours du trône. Le programme jouit d'une grande faveur en ce moment. Les provinces le connaissent bien et ont souhaité son maintien. Les députés conviendront certainement de l'importance du bill C-28 pour les pêcheurs canadiens et l'appuieront volontiers, j'en suis convaincu.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de la possibilité de parler du bill C-28. Comme l'a déclaré le ministre dans son court exposé, même si le projet de loi est d'ordre administratif, il était temps qu'il soit déposé. Je dis cela car dans les notes explicatives, on peut lire qu'actuellement, un prêt garanti ne dépasse pas $75,000 remboursables intégralement en dix ans, tandis que l'amendement autorise un emprunt de $150,000 remboursables en 15 ans.

Naturellement, cette mesure sera utile et je puis assurer au ministre que les députés de ce côté-ci ont l'intention d'y souscrire, même si nous l'estimons encore une fois insuffisant et qu'il arrive trop tard pour aider le secteur de la pêche comme il l'aurait fallu. Rien, à mon avis, ne prouve autant à ceux d'entre nous qui viennent de la région de l'Atlantique ou même d'autres régions où l'on pratique la pêche, dans le Centre ou dans l'Ouest, la grande incompréhension et le manque d'égard dont fait preuve le gouvernement dans sa façon d'aborder les problèmes du secteur de la pêche.

Nous avons affaire à un gouvernement qui est au pouvoir depuis 12 ans, sauf pour une courte période au cours de laquelle mon parti avait cet insigne honneur. Les faits qui ont été révélés pendant le débat sur le bill C-30 établissent sans le moindre doute que, pendant leurs douze années de pouvoir, les libéraux ont accumulé dépense par dessus dépense et déficit par dessus déficit. En 1968, dix milliards de dollars suffisaient pour gouverner le Canada. En 1980, il en faut 60 milliards et il faudra en emprunter près de 15 milliards pour combler le déficit. Cette incurie financière a entraîné une inflation terrible qui a touché tous les secteurs de l'industrie, de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique, et l'industrie de la pêche ne fait pas exception à la règle.

Les pêcheurs et les entreprises de transformation en souffrent énormément aujourd'hui. La situation n'a peut-être pas encore atteint l'état de crise, mais les problèmes de l'industrie de la pêche de fond de l'est de l'Atlantique proviennent moins de difficultés de mise en marché que du déséquilibre général entre les prix de revient et les prix de vente. La marge bénéficiaire diminue à mesure que les frais de transformation augmentent.

Presque tous les prix sont montés en flèche. Les indemnités pour accidents de travail, le chlore, le sel, le transport, les communications, l'assurance, les immobilisations, les tables et les couteaux de tranchage, l'électricité et le mazout, le poisson et la main d'œuvre, tout a monté, et la liste est sans fin. Par exemple, le prix des panneaux de chalut a augmenté de 68 p. 100 récemment et celui des sections de filet, de 40 p. 100. En 1975, le radoub d'un chalutier moyen coûtait environ $165,-000. L'année dernière, le radoub d'un chalutier de la même taille coûtait plus de $400,000. La réaction des acheteurs à qui cette hausse des prix a été transmise est loin d'être favorable.

Toutes les sociétés, qu'elles soient grosses ou petites, doivent emprunter de l'argent pour acheter le poisson et pour construire des bateaux. Les taux d'intérêt élevés que nous avons maintenant ajoutent à leurs problèmes. Dans certains cas, les grossistes réduisent l'importance de leurs stocks parce qu'ils ne veulent pas payer des intérêts plus élevés, ce qui force les entreprises de transformation à entreposer le poisson plus longtemps. L'année dernière, par exemple, un grand nombre de sociétés de la côte est ont dû conserver une bonne partie de leur production de l'été et de l'automne tout l'hiver et une partie du printemps.

En outre, l'industrie se trouve dans une situation incertaine à cause des politiques du gouvernement fédéral à l'égard des flotilles côtières, mésopélagiques et pélagiques. Malheureusement, le bill à l'étude ne fait pas grand-chose pour résoudre ces problèmes.

Il est vrai que le gouvernement s'engage à rembourser les pertes subies par un prêteur lorsque le prêt est consenti selon les dispositions de la loi entre le 1er juillet 1980 et le 30 juin 1983 et qu'il fixe le plafond à environ 250 millions de dollars, selon ce qu'a dit le ministre, somme qui garantirait tous les prêts. Le ministre opine du chef. Je ne peux pas faire inscrire ce geste au compte rendu mais je suis heureux d'avoir son accord. Toutefois, madame le Président, je vous dis à vous et, par conséquent, au ministre qu'aucune disposition dans le projet de loi n'oblige le directeur de banque à accéder à la moindre demande présentée en vertu de cette mesure. Pour cette raison, le gouvernement n'a aucune idée du nombre de prêts qu'auraient pu refuser les banques.

Si le principe de ces prêts n'est pas bien accepté par les banques, le gouvernement ne saurait pas nécessairement ce qui se passe selon les dispositions de cette loi. Par exemple, si un directeur de banque dans une localité de ma circonscription de South Shore disait qu'en aucun cas il ne pourrait consentir un prêt à un pêcheur aux termes de cette loi en raison de l'écart entre les taux d'intérêt du marché libre et ceux de la garantie du gouvernement, comment le gouvernement pourrait-il savoir combien de prêts sont ainsi refusés, quels types de prêts sont refusés ou quelles banques les refusent?

Les pêcheurs qui réussissent à obtenir un prêt offre évidemment des garanties très satisfaisantes et je félicite le ministre de sa déclaration à cet égard. Selon le rapport annuel du 31 mars 1979, sur les 11,493 prêts garantis consentis entre le 12 décembre 1955 et aujourd'hui, il a fallu faire seulement 124 remboursements. Voilà un excellent bilan qui témoigne de l'opportunité d'offrir des garanties à ceux qui pratiquent cette industrie primaire très importante. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit précédemment, les sommes à garantir en vertu de cette loi sont tout à fait insuffisantes, si l'on songe au rythme auquel le coût des bateaux et de l'équipement a augmenté au cours des dix dernières années.

Selon les chiffres obtenus du Fishermen's Loans Board de la Nouvelle-Écosse, un homardier mesurant 40 pieds coûtait $11,000 en 1970 et $30,000 en 1975, mais il coûte $50,000 en 1980. Les petits chalutiers de 65 pieds, qui coûtaient $150,000 en 1970 et $285,000 en 1975, coûtent $675,000 en 1980. Les palangriers de 65 pieds, qui coûtaient $95,000 en 1970 et $150,000 en 1975, coûtent $450,000 en 1980. Enfin, les chalutiers à pêche arrière de 150 pieds, qui coûtaient 1.5 million de dollars en 1970 et 2.5 millions de dollars en 1975, coûtent 8 millions en 1980. Le ministre le sait, le coût peut atteindre les douze millions de dollars, compte tenu des sonars, des sondeurs de profondeur, ainsi que des nouveaux instruments et agrès qui sont maintenant disponibles. Voilà qui peut augmenter très rapidement le prix d'un chalutier de pêche moderne.

● (1620)

Si je tiens à faire consigner ces chiffres au compte rendu, c'est pour bien faire comprendre l'insuffisance manifeste du bill et l'ampleur des problèmes qu'il est supposé régler. En présence de chiffres comme ceux-ci, nous sommes contraints de nous rendre compte que le gouvernement ne risque pas d'être inondé de demandes de prêts, car l'écart entre les montants offerts et les montants qu'il faudrait est trop considérable.

En outre, il y a trop d'incertitude quant à ce que les prêts pourront coûter. En effet, en vertu du règlement actuel, le pêcheur peut emprunter d'une banque à charte ou d'une maison de prêt autorisée et payer un taux d'intérêt égal au taux préférentiel plus 1 p. 100. Son taux d'intérêt suivra donc les fluctuations du taux préférentiel. A cause de cela, le pêcheur ne sait vraiment pas ce que sera le taux d'intérêt d'une année à l'autre. Si le taux subissait une hausse importante comme cela a été le cas il n'y a pas si longtemps, ce pêcheur serait vraiment coincé financièrement, tout comme il le serait si la chaîne de l'ancre s'enroulait autour de l'arbre de l'hélice. Il serait au point mort. Je crois que les pêcheurs devraient pouvoir planifier leurs finances en sachant au moment de l'emprunt quel sera le taux d'intérêt et quelle somme ce taux représentera. S'ils étaient informés de ces détails, ils sauraient s'ils seront en mesure d'honorer leurs engagements.

Je ne crois pas me tromper en disant que les intérêts sur les prêts de la Banque fédérale de développement sont calculés selon un taux stabilisé pour une période d'au moins cinq ans. Si on appliquait cette politique à ce bill, on ne protégerait pas seulement les pêcheurs, mais aussi, j'en suis certain, la Couronne. Si je dis cela, c'est parce que plus le taux d'intérêt augmente, plus le risque est grand de voir le pêcheur incapable de rembourser son prêt.

Je me préoccupe également de la façon dont le pêcheur doit rembourser son emprunt. D'après le règlement, les conditions de remboursement reposent sur un échéancier de remboursement convenu entre l'institution prêteuse et l'emprunteur au moment où se négocie le prêt. En vertu de cet arrangement, l'institution prêteuse pourrait insister pour que son prêt soit amorti sur une période de temps beaucoup plus longue que ne pourrait le supporter l'emprunteur. Ce genre d'arrangement permettrait bien sûr à l'institution prêteuse de percevoir beaucoup plus d'intérêt que cela n'est raisonnable.

La loi devrait comporter une disposition qui oblige l'institution prêteuse à tenir compte du fait que le revenu du pêcheur dépend d'une activité saisonnière, et qui permette par conséquent au pêcheur de rembourser son emprunt à raison de versements plus élevés, si son revenu le permet, durant les périodes de pointe de la saison, et de versements beaucoup moindres lorsque le mauvais temps l'oblige à suspendre ses activités. Cette disposition permettrait au pêcheur de réduire sa dette quand la pêche est bonne afin de ne pas être accablé lorsqu'il fait face à une longue période de grands vents, de mer agitée et de rareté du poisson.

En consultant le rapport annuel pour 1978-1979, imprimé aux termes de cette loi, je n'ai pu m'empêcher de remarquer que la Banque de Nouvelle-Écosse a consenti beaucoup plus de prêts que la Banque Royale notamment, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, comme on peut le voir aux pages 10 et 11. Il serait intéressant de connaître le pourquoi de cette différence. J'ai une suggestion à faire au ministre. Il est toujours disposé à entendre les suggestions émanant de ce côté-ci de la Chambre et, parfois, son parti ne répugne pas à adopter certaines de nos propositions.

Je veux lui dire que compte tenu des coûts élevés de la construction navale, le moment est peut-être venu pour le gouvernement d'envisager la création d'une société d'hypothèques et de navigation dont les prêts et les lignes de crédit serviraient au radoub des navires et à la construction navale. Une société de ce genre pourrait contribuer à financer la construction de navires de toutes dimensions au Canada, surtout au moment où nous commençons à renouveler notre flotte. A mon avis, nous ne pouvons retarder indéfiniment le renouvellement de notre flotte. Nous devrons aussi avoir recours à des techniques de pointe pour tirer profit au maximum des vastes ressources halieutiques qui se trouvent à l'intérieur comme à l'extérieur de la limite de deux cents milles, notamment aussi loin que le cap Flemish, situé à environ 400 milles de la côte de la Nouvelle-Écosse. Si nous voulons tirer profit des ressources qui se trouvent dans cette région, j'estime, quant à moi, que le ministre des Pêches doit immédiatement élaborer une politique d'expansion de la flotte. Il ne doit pas s'agir uniquement du prolongement de la politique adoptée par le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au printemps de 1978.

Sauf erreur, je crois qu'il a délivré 14 permis pour l'achat, à l'étranger, de navires de pêche neufs ou usagés. Cela représente une perte de 50 à 80 millions de dollars pour l'industrie canadienne de la construction navale et les industries connexes. Cette nouvelle a consterné l'industrie de la construction navale, puisque le ministre avait dit à maintes reprises qu'il n'y aurait qu'un nombre minimal de nouveaux permis et d'impor-

tations, jusqu'à ce que le gouvernement ait élaboré une politique d'expansion de la flotte.

Lorsqu'il était premier mnistre, le chef de mon parti appuyait le point de vue de l'industrie de la construction navale; il avait, en effet l'intention d'adopter une politique faisant appel à la construction au Canada de chalutiers et de chalutiers congélateurs plutôt qu'à l'importation de ces navires. Il a même déclaré qu'il envisageait de consacrer entre 500 et 800 millions de dollars, sur une période de quatre ans, au rétablissement de la flotte de pêche canadienne dans la région de l'Atlantique. Nous regrettons, notamment dans ma circonscription, qu'il n'ait eu ni le temps ni la chance de mettre en œuvre cette politique valable qui aurait permis non seulement à la région de l'Atlantique mais à l'industrie canadienne en général de jouir d'avantages économiques importants.

Comme le ministre le sait fort bien, la construction d'un navire est un peu comme l'aménagement d'un village. Il faut installer le chauffage, l'éclairage et toutes les commodités nécessaires à un équipage de vingt hommes ou plus, selon la taille du navire. Contrairement à n'importe quelle autre industrie, la construction navale stimule toute l'économie, non seulement la région immédiate où le navire est construit, mais à peu près la moitié du pays. Je soutiens qu'aucun autre projet que le ministre ou le gouvernement pourrait mettre sur pied ne serait comparable à la construction navale qui stimulerait toute l'économie, particulièrement à l'heure actuelle.

Quand mon chef était premier ministre il espérait fermement rétablir les industries de la pêche et de la construction navale car dans un discours qu'il prononçait à l'Empire Club de Toronto le 19 avril 1979, il déclarait: «Un pays côtier comme le Canada agit stupidement et gaspille ses ressources s'il laisse sa construction navale se dégrader pour acheter ensuite ses navires de pêche et ses traversiers à l'étranger.» Étant donné que le projet de loi à l'étude ne prévoit qu'une aide minimale à nos industries de la pêche et de la construction navale, je soumets à la considération du présent gouvernement la position prise par mon chef lorsqu'il était premier ministre.

Ce qui m'amène à demander quelle est la politique actuelle du gouvernement en matière de construction navale. Habituellement, le ministère des Pêches étudie les demandes d'aide en avril, au début de l'année financière, et les pêcheurs doivent faire tout leur possible pour accélérer l'étude de leurs demandes. Il me semble, toutefois, que le gouvernement ne dispose que de deux millions de dollars en 1980-1981 pour payer les arriérés de la construction navale entreprise l'an dernier.

J'aimerais que le ministre nous dise quel est exactement le budget alloué au programme de 1980-1981 et quelles sont les grandes lignes de ce programme, si tant est que le gouvernement ait un programme. Les provinces aimeraient aussi recevoir des réponses, non seulement à cette question mais à bien d'autres. Je dis cela parce que les ministres des Pêches des trois provinces Maritimes qui se sont réunis dernièrement à Montréal se sont dits insatisfaits de l'absence de véritables consultations à propos des ventes directes de poisson aux Soviétiques, ventes que l'on appelle des ventes de bord à bord. Ils ont en fait accusé le ministre actuel des Pêches et des Océans d'avoir décidé du montant alloué cette année avant la tenue d'une réunion qu'il avait convoquée à Moncton, au Nouveau-Brunswick, justement pour discuter de cette question. Ils se sont également demandé si le minstre avait légalement le pouvoir d'affecter des quantités de poisson à des acheteurs étrangers sans l'approbation des provinces.

● (1630)

Le contrat de ventes de bord à bord que le ministre a conclu avec les Soviétiques, n'était pas vraiment une bonne affaire pour le Canada, à mon avis. En gros, d'après ce que j'ai cru comprendre, le ministre a accordé à certains groupes maritimes la permission de vendre quelques 6,000 tonnes de maquereau et 950 tonnes de calmar à des vaisseaux étrangers. Cependant, quand le moment de livrer est arrivé, les prises étaient loin d'approcher de ces quantités.

L'acheteur, que l'on a appelé la Joint Trawlers de Suède, et qui fait des marchés avec les navires du bloc de l'Est, n'a versé qu'environ $500,000 aux pêcheurs pour quelque 2,300 tonnes de poisson. Cependant, ce marché prévoyait que la société Joint Trawlers pouvait alors se servir de ce que nous appelons le poisson de garantie, c'est-à-dire, dans ce cas, le calmar de haute mer.

Vu que les quantités de poissons côtiers étaient insuffisantes, la Société Joint Trawlers, a reçu au nom des Soviétiques, la permission de pêcher de 3,000 à 4,000 tonnes—le ministre peut nous donner les chiffres exacts, parce que c'est lui qui a conclu le contrat—de calmar de haute mer, ce qui vaut environ 2 millions de dollars. Naturellement, les préparateurs canadiens ont trouvé que cette clause de garantie était outrageante, et ils ont dit que les pays étrangers pouvaient promettre de faire d'énormes achats de poissons côtiers et de payer des prix élevés pour le poisson de haute mer, car ils savaient que les prises de poissons côtiers seraient insuffisantes et qu'ils pourraient alors pêcher le calmar de haute mer, ce qui est très rentable.

Les Canadiens prétendent que le poisson de garantie que la société John Trawlers a pêché a été vendu, dans certains cas. Où a-t-il été vendu? Sur les marchés de l'Europe occidentale, coupant ainsi l'herbe sous le pied aux exportateurs canadiens et faisant diminuer directement nos ventes. Voilà où nous a conduit la politique actuelle du ministre des Pêches, politique qui a suscité un manque à gagner pour les Canadiens qui vivent de la pêche de plus de deux milliards de dollars en plus de la perte d'emplois à terre.

Les ministres des pêches provinciaux ont convenu, et je suis d'accord avec eux, qu'aucune vente directe ne devrait comprendre de garanties, «et je dis bien comprendre de garanties», voilà les deux mots qui sont tout à fait importants, à moins que l'on consulte au préalable les provinces. Les ministres ont laissé entendre que toutes les conditions, y compris les garanties, devaient être aussi offertes aux sociétés canadiennes. Ainsi, ces dernières pourraient profiter de ce petit avantage accordé aux Soviétiques.

Tout ce que nous demandons, c'est que l'on accorde les mêmes chances aux sociétés canadiennes que celles que le ministre a si gentiment consenties aux pays de l'Est, surtout à l'Union soviétique. Accordez-nous seulement la même attention qu'aux Soviétiques qui ont acheté ces quantités de maquereaux, de gaspareau et de poissons côtiers. Ne désavantagez pas les pêcheurs canadiens. Traitez-nous justement, et nous serons alors en mesure... le ministre lève la main pour indiquer que c'est là une requête injuste.

Une voix: C'est vrai.

M. Crouse: Eh bien, je ne suis pas le seul à penser comme cela, il n'y a pas un, ni deux, mais trois ministres provinciaux des Pêches qui ont examiné sous toutes les coutures les arguments avancés par le ministre pour justifier sa politique. Les ministres ont fait publier une déclaration dans la presse dans laquelle ils affirment que cette politique nous prive de deux millions de dollars de bénéfices, d'emplois directs, et d'emplois à terre pour les gens de la région de l'Atlantique dont je représente un certain nombre à la Chambre.

M. Rompkey: C'est la seule chose sur laquelle ils soient d'accord.

M. Crouse: Eh bien, voilà ce que dit le ministre du Revenu national (M. Rompkey). C'est là son opinion, mais je fais allusion aujourd'hui à un élément fondamental de notre économie qui est de toute première importance pour la région de l'Atlantique. Je demande seulement que nous adoptions une politique juste et équitable qui nous mettrait tous sur le même pied d'égalité.

On a également demandé que les autorités provinciales octroient elles-mêmes les permis de pêche à tout navire étranger qui souhaite pêcher dans leurs zones respectives. J'invite les députés à donner suite à cette demande, encore une fois avec l'assentiment de tous les premiers ministres provinciaux. Je signale que ce sont les ministres provinciaux de la pêche qui ont présenté cette demande; mais je suis sûr qu'avant de se réunir et de rendre publique la demande en question, ils ont consulté au préalable les premiers ministres et les députés de leurs cabinets respectifs.

M. LeBlanc: Non, pas à Terre-Neuve.

M. Crouse: Eh bien, d'après le ministre, il n'en a pas été de même à Terre-Neuve. Je n'ai aucun moyen de savoir si le ministre des Pêches de Terre-Neuve a consulté son premier ministre . . .

M. LeBlanc: Il a refusé de se liguer contre moi.

M. Crouse: Le ministre dit que Terre-Neuve a refusé de se liguer contre lui. Je lui laisserai le soin de nous expliquer son point de vue.

A mon avis, l'actuel ministre des Pêches, avec son charme latin et sa vive intelligence, sait très bien se débrouiller, que ce soit à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou même dans la petite Île-du-Prince-Édouard. Quel que soit le groupe qui décide de se liguer contre l'actuel ministre des Pêches, j'estime qu'il est parfaitement en mesure de se tirer d'affaire.

Une voix: Non pas dans l'Ouest.

M. Crouse: Mon collègue dit: «Non pas dans l'Ouest.» Je dis simplement que de toute évidence, la politique actuelle suscite de grands malaises dans cette région du pays.

Au moment où la zone de 200 milles a été créée, nous avions cru que les chalutiers et les pêcheurs canadiens, qu'il s'agisse de pêcheurs en eau douce, côtiers ou hauturiers, auraient été intégrés progressivement à ce programme et, ce faisant, nous espérions que le gouvernement éloignerait progressivement les étrangers car, après tout, d'après les ententes signées, nous ne devions vendre aux étrangers que les surplus du produit de notre pêche. A moins d'adopter une politique qui permette la construction de quelques chalutiers congélateurs, et la transformation d'autres chalutiers existants, de façon à pouvoir pêcher le calmar, le merlu argenté et le capelan et d'autres espèces de poissons à chair molles, les grenadiers, pour n'en nommer que quelques-uns. A moins que nous n'adoptions des mesures qui nous permettent d'employer ces espèces molles, je crains fort que nous n'en ayons jamais besoin et que nous devions toujours donner à d'autres non pas une partie des poissons mais la totalité.

Sous le direction du très hon. chef de l'opposition (M. Clark), lorsqu'il était premier ministre, nous avions commencé à délivrer des permis à des chalutiers à congélateurs pour tirer parti de ces espèces molles. C'était un début, mais la période a été trop brève. Faute de temps, le gouvernement n'a pu faire autant que je l'aurais souhaité.

Je mentionne ces problèmes en terminant parce que je crois que le ministre devrait les examiner soigneusement. Lorsque ce projet de loi sera renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts, nous aurons, j'espère, l'occasion d'étudier ces propositions et quelques-unes des miennes de façon plus détaillée. Mis à part les inquiétudes que j'ai exprimées, je tiens à consigner au compte rendu officiel que j'approuve ce projet de loi, dans son principe, ainsi que son renvoi au comité permanent.

● (1640)

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est aussi avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du bill C-28. En fait, c'est la première mesure concernant les pêcheries qui est présentée à la Chambre depuis la période précédant les deux dernières élections. Il s'agit d'un projet de loi important, non pas du point de vue des pêcheurs, mais de celui des banques. Apparemment, cette mesure est plus importante pour les banques, qui insistent pour obtenir des garanties sur les prêts aux pêcheurs, aux petites entreprises et aux agriculteurs, qu'elle ne l'est pour les pêcheurs à proprement parler.

A mon grand plaisir, le ministre s'est rendu compte que le coût du matériel et des bateaux ne cessait d'augmenter et il a donc porté le plafond de ces prêts garantis à $150,000. A propos de la loi sur les banques, mon parti a vivement reproché aux banques de ne pas répondre aux besoins des producteurs du secteur primaire et des petites entreprises. Avec cette augmentation de la garantie sur les prêts, je pense que les banques seront davantage disposées à prêter de l'argent aux pêcheurs qui, chaque année, ont de plus en plus de mal à payer leurs frais et les lourds taux d'intérêt.

Cette mesure a pour but d'inciter les banques, grâce à une garantie offerte par les contribuables, à aider les pêcheurs qui veulent acheter ou réparer leurs embarcations de pêche, acquérir du nouveau matériel, réparer l'ancien, ou encore construire des établissements portuaires. Le ministre a mentionné le nombre de réclamations présentées en application de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. C'est impressionant; ce programme existe depuis 24 ans et, pendant toute cette période, les banques canadiennes ont réclamé seulement 0.75 p. 100 du montant des prêts consentis.

Néanmoins, je voudrais jeter un coup d'œil en arrière afin de comparer la situation passée avec la situation actuelle. Du début de 1955 à mars 1979, $857,573 ont été versés aux banques pour défauts de paiements, en application de cette loi. Apparemment, cela n'a pas coûté très cher au Trésor canadien sur une période de 24 ans; mais il faut savoir que sur les $857,573 versés aux banques au cours de cette période, $700,-

000, soit 81 p. 100, ont été réclamés en 1978-1979. C'est assez important, je pense. Même si je ne peux pas le confirmer, je pense que ces réclamations de 1978-1979 ont été probablement payées en Colombie-Britannique. La capitalisation qui s'est faite dans ce secteur et certains échecs de l'industrie du saumon ont obligé le gouvernement canadien à rembourser certains prêts.

Il serait préférable que le ministre consulte le ministre des Finances (M. MacEachen) et lui suggère quelques modifications à la Loi sur les banques qui aurait pour effet d'obliger un peu plus les banques à s'occuper des petits exploitants, des agriculteurs et des pêcheurs, sans que le gouvernement soit toujours tenu de fournir les garanties formelles aux institutions bancaires. Il est temps que celles-ci prennent conscience de leur responsabilité à l'égard des petites entreprises et des producteurs primaires.

Jusqu'ici, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a rendu service à un grand nombre de pêcheurs et je suis certain qu'elle continuera à leur venir en aide. Bien que mon parti désapprouve un système qui oblige à soudoyer les banques pour les inciter à favoriser le développement de nos pêches et de notre agriculture, nous admettons que la présente loi reste nécessaire jusqu'à ce que nous ayons un gouvernement qui, par des mesures législatives, oblige les banques à faire preuve d'un meilleur sens de leurs responsabilités.

Je voudrais maintenant aborder l'objectif premier du projet de loi, à savoir encourager les investissements dans le secteur de la pêche. Les intéressantes perspectives qu'offre la côte est du Canada justifient un investissement massif au cours des prochaines années dont l'effet sera d'accroître nos exportations de poissons vers un nombre sans cesse grandissant de pays. Pour ce faire, il nous faudra nous équiper de nouveaux navires et de nouvelles installations terrestres afin d'être en mesure de fournir des produits de haute qualité, depuis la capture jusqu'à la vente au détail. Déjà il est question de renouveler une partie de la flotte, et la construction de nouveaux navires modernes dans nos chantiers maritimes exigera la participation des entreprises et de l'État.

Cependant, avant de renouveler la flotte du Canada atlantique par le biais de stimulants fiscaux comme le proposait le budget conservateur, ou encore par des programmes d'aide provinciaux ou fédéraux, il faut prendre quelques précautions. L'ancien ministre libéral des Pêches était un homme prudent tout comme le ministre actuel, qui réfléchit longuement avant de passer à l'action. En fait, il lui arrive de se montrer si prudent qu'il n'ose pas passer à l'action.

Le ministre soutiendra qu'un plan d'expansion de la flottille doit être établi avant que son gouvernement puisse songer à un renouvellement complet de la flottille de l'Atlantique afin que nos pêcheurs puissent améliorer la manipulation de leurs prises, vider, saigner et congeler leurs poissons tout en respectant les normes d'hygiène. Leurs prises seront alors mieux payées et le Canada pourra vendre du poisson aux clients les plus difficiles de l'Europe, du Japon et des autres pays importateurs. Cependant, il faut élaborer ce plan d'expansion très rapidement. J'invite donc le ministre à présenter ses intentions à la Chambre et à les rendre publiques sous peu.

Les pêcheurs de la région de l'Atlantique doivent être informés du genre de flottille que le ministre permettra. On ne sait pas s'il continuera d'accorder la priorité aux pêcheurs côtiers, si une plus grande flottille hauturière doit être établie, comprenant des chalutiers-congélateurs ou si en fait le ministre a déjà élaboré son plan. Les pêcheurs doivent connaître le genre de bateau que le ministère va autoriser avant que toute une gamme d'embarcations inacceptables surgissent, car ils pourraient entrer en conflit avec les règlements et l'attribution de stocks si le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) ne présente pas bientôt un plan d'expansion de la flottille.

Le plus grand danger qui menace les pêches de la côte est c'est la répétition des erreurs commises pour le saumon en Colombie-Britannique. Le dilemme des pêcheurs de la Colombie-Britannique se traduit exactement dans les chiffres publiés dans le rapport annuel de la loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche pour 1978-1979. Durant cette période, un total de 28,317,786 dollars de prêts ont été garantis conformément aux dispositions de cette loi. De ce total, 23,515,041 dollars ont été attribués à la Colombie-Britannique. Selon cette garantie, on a donc consenti 81 p. 100 des fonds à la Colombie-Britannique en 1978-1979 alors que le Québec et l'Atlantique se sont partagé 4,5 millions.

Le ministre sait qu'il est nécessaire d'accroître la flottille en Colombie-Britannique. Il n'a pris aucune mesure à la Chambre sur ces deux problèmes malgré l'urgence de la question sur les deux côtes. J'invite le ministre à voir ce qui se produit sur la côte ouest du Canada en ce qui concerne la flottille. En outre, je le prie de ne pas répéter ses mêmes erreurs dans la région de l'Atlantique en accordant les mêmes subventions trop élevées qu'il a versées à la Colombie-Britannique.

La situation que nous avons connue vers la fin des années soixante demeure inchangée et s'aggrave même en dépit du programme de limitation et de rachat des permis lancé par un ministre des pêches libéral précédent et au sujet duquel on a alors fait un grand battage. On l'appelait alors le «plan Davis». Son but était de réduire le nombre des pêcheurs de saumon et des bateaux afin que les pêcheurs restant puissent mieux gagner leur vie. C'est ainsi que de nombreux petits pêcheurs ont quitté ce secteur d'activité au cours des dix années qu'a duré le programme; mais le gouvernement n'ayant pas tenu compte des technologies nouvelles permettant la réalisation de matériel de pêche plus efficace, l'usage de matérial électronique plus perfectionné ainsi que de bateaux plus gros et plus rapides s'est soldé par une pression sur les stocks de saumon encore plus forte qu'avant le lancement de ce programme de rachat. Le résultat de ce programme est qu'on en arrive même à se demander si les responsables du ministère peuvent encore continuer à gérer les stocks avec précision et sécurité, face aux moyens sans cesse accrus de cette flotte.

● (1650)

Le ministre a été incapable de mettre en œuvre des programmes propres à protéger et à revaloriser les stocks de saumon du Pacifique et cela a eu surtout pour effet qu'il n'a pu restreindre les immobilisations dans la flotte de pêche au saumon. Au cours de la première étape, soit de 1977 à 1984, les contribuables canadiens auront investi près de 150 millions de dollars dans la mise en valeur du saumon. Le programme a pour objectif d'augmenter la production de saumon de 120 millions de livres à long terme, c'est-à-dire sur une période d'environ 30 ans. Le public appuie fortement ce programme, tant au point de vue financier que psychologique. Les habitants de la Colombie-Britannique estiment que ce programme

de revalorisation rapportera beaucoup d'argent et beaucoup d'emplois à l'industrie de la pêche de la province. Le programme jouit donc de l'appui du public, qui nourrit certains espoirs.

Un des principes de base du Programme de mise en valeur du saumon se trouve énoncé dans le passage suivant, tiré d'une publication du ministère des Pêches et de l'Environnement portant sur le programme de mise en valeur concernant les salmonidés et publiées en 1977. Voici ce qu'on y lit:

> Nous avons conclu que la pêche commerciale du saumon et l'industrie de la transformation de ce poisson n'avaient pas besoin de beaucoup de capitaux supplémentaires ni de nouvelles installations pour doubler leur production. La justification économique du programme prouve qu'il faudra empêcher l'industrie de faire de nouveaux investissements inutiles en réponse à l'accroissement de la production, puisque ceux-ci absorberaient les gains économiques.

Dans le cadre du programme de mise en valeur du saumon, il était donc nécessaire de limiter les immobilisations supplémentaires dans l'industrie, en Colombie-Britannique, afin de pouvoir à long terme récolter les fruits du programme. Néanmoins, le gouvernement fédéral a accordé en 1978-1979 des garanties de prêts de 23 millions de dollars à l'industrie du saumon de la Colombie-Britannique. Ajoutons aussi à ce montant tous les capitaux investis dans l'industrie sans la garantie du gouvernement.

Voici une autre citation de ce même document:

> Les fonds consacrés par le gouvernement au programme de mise en valeur du saumon pourraient améliorer énormément le rendement de ce secteur et permettre de nationaliser les mises de fonds supplémentaires.

Mais les capitaux investis en Colombie-Britannique dans les programmes de mise en valeur du saumon n'ont pas été nationalisés. En fait, les responsables de ce secteur en Colombie-Britannique ont beaucoup de mal à gérer les stocks parce qu'il y a bien trop de bateaux de pêche pour qu'ils puissent fixer avec exactitude les quotas de pêche. Par conséquent, les agents de la pêche et les responsables de l'industrie ont du mal à fixer les périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche et ont du mal à déterminer quel genre d'engins les pêcheurs peuvent utiliser pour prendre le saumon en Colombie-Britannique.

Les pêcheurs sont embêtés parce qu'ils ne savent pas d'une année sur l'autre quel sera le règlement en vigueur dans le domaine des engins de pêche et ils ne savent pas d'une semaine à l'autre quand ils auront le droit de pêcher et combien de poisson ils pourront prendre.

Les chiffres concernant l'administration de la Loi sur les prêts aux opérations de pêche en Colombie-Britannique montrent que le ministre a commis et commet encore actuellement l'erreur monumentale de ne pas diminuer le nombre de bateaux, compte tenu des stocks de poisson existants.

Un autre document du gouvernement qui date de 1978 et concerne les permis de pêche accordés sur la côte ouest, connu sous le nom de «Rapport Sinclair», indique que la flotte est trois ou quatre fois trop grande pour les quantités de poisson qu'on peut pêcher. Et, pourtant, les chantiers navals de la Colombie-Britannique continuent à construire des bateaux toujours plus grands et toujours plus perfectionnés alors même que les pêcheurs ont dû prendre l'initiative de reconstituer les stocks et qu'à l'heure actuelle ces derniers ont manifesté, malgré tous les beaux plans du ministre, assez peu d'empressement à collaborer.

J'invite fortement le ministre à examiner d'un œil critique les navires qui se construisent actuellement en Colombie-Britannique et qui risquent de faire échouer le programme de revalorisation des stocks de saumon et toutes ces initiatives merveilleuses pour lesquelles les pêcheurs et le secteur de la pêche comptaient sur lui.

A l'instar de la majorité des députés et des Canadiens, j'estime que nous devons appuyer les programmes valables, y compris en l'occurrence celui qui vise à revaloriser les stocks de saumon. Cependant, le gouvernement ne saurait compter sur nous pour, d'une part, investir dans un programme qui vise à favoriser la protection du saumon et, d'autre part, dans un programme qui vise à augmenter toujours d'avantage le nombre des prises et à appauvrir nos réserves de saumon.

En Colombie-Britannique, le problème vient du trop grand nombre d'excellents navires et d'usines de transformation. Le ministère devrait cesser tout investissement tant que le besoin ne s'en fera pas sentir. C'est faute d'avoir agi ainsi que le nombre de prises pour les cinq espèces de saumon du Pacifique est tombé au-desous de la moyenne des dix dernières années.

L'édition du 30 mai du *Sun* de Vancouver rapporte le cas de pêche excessive et signale que l'accès du Fraser est interdit aux pêcheurs de saumon. Dans notre secteur, les périodes de pêche ne cessent de raccourcir, notamment dans le cas des bateaux à filets maillants, qui font l'objet de plus en plus de restrictions, surtout pour ceux qui pratiquent la pêche sur le Fraser, qui n'ont été autorisés à pêcher que pendant 17 jours l'année dernière, et qui ne l'ont été jusqu'ici que pendant seulement six jours cette année. Nos navires à seine, parce qu'ils sont si nombreux, voient également restreindre le nombre de jours pendant lesquels ils peuvent pratiquer la pêche. Dans le secteur de la pêche au saumon, le surinvestissement—si je puis utiliser ce mot—restreint le nombre de jours pendant lesquels les pêcheurs peuvent travailler et cause des ennuis aux gens de la côte qui travaillent dans des usines très bien équipées.

La somme de 23 millions de dollars investie en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en 1978-1979 n'englobe que le placement garanti. Tandis que nous consacrions 23 millions de dollars à la pêche au saumon, nous dépensions en même temps 19 millions en Colombie-Britannique pour la revalorisation des stocks en vue de la production du saumon, en dépit des avertissements lancés dans le rapport Sinclair et d'autres publications du gouvernement qui affirment que l'industrie n'a pas besoin d'autres capitaux.

Les problèmes ardus que posent les pêches sur la côte de l'Atlantique et la hâte avec laquelle le Canada doit agir pour améliorer la manutention et partant la qualité du poisson, accroître notre revenu et envahir les marchés mondiaux font qu'il est indispensable d'établir un programme général d'expansion et de commercialisation qui permettra de répondre à l'attente des pêcheurs dans la zone de 200 milles et au Canada de gérer les pêches dans cette zone.

Il faut d'énormes capitaux sur la côte de l'Atlantique pour transformer notre flotte et fournir le produit de qualité qu'exigent le Japon, l'Europe, certains pays émergents et les États-Unis. Cela signifie que nous devrons accroître notre apport.

Toutefois, le ministre ne doit pas autoriser un programme général d'expansion de la flotte sans tenir compte de l'exemple de la Colombie-Britannique. Le ministre ne peut se permettre le luxe de tergiverser comme il l'a fait au sujet de l'industrie du saumon en Colombie-Britannique. On ne peut exagérer

l'urgence d'un programme pour l'octroi de licences, d'un programme pour l'expansion de la flotte, de programmes de perfectionnement de la qualité et de la mise en marché, ni de la lutte contre la pollution industrielle et municipale en vue de satisfaire aux besoins des milieux maritimes et aquatiques de nos pêches côtières et intérieures. Le ministre peut continuer à vanter les qualités des pêches au Canada et leurs possibilités mais il ne peut plus feindre d'ignorer le fait fondamental qu'il faut agir maintenant.

Le projet de loi à l'étude accordera aux pêcheurs un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Il s'agit en réalité d'une mesure secondaire, mais c'est la première mesure au sujet des pêches proposée durant la présente session. J'espère que ce ne sera pas la dernière. J'espère que le ministre se présentera au Parlement et au comité permanent des pêches et des forêts, afin de nous soumettre un programme pour l'octroi de licences et qu'il nous autorisera à l'étudier.

● (1700)

Le ministre fera connaître bientôt, je l'espère, à la Chambre, au comité et au public un programme d'expansion de la flotte, afin que les pêcheurs et les conditionneurs de l'Atlantique sachent comment le ministre a l'intention de s'y prendre pour améliorer la flotte et lui donner la qualité que nous recherchons. Jusqu'à présent, ces programmes n'ont pas fait l'objet de discussions. Le comité permanent des pêches et des forêts s'est réuni hier seulement, et le comité de direction cet après-midi seulement.

Lorsqu'il comparaîtra devant ce comité, le ministre nous donnera, espérons-le, un échéancier de certains des programmes importants qu'il envisage, j'en suis sûr. Je me demande si ce bill profitera à la côte ouest, compte tenu des capitaux investis là-bas, mais il sera très utile, à mon avis, dans la région de l'Atlantique et les provinces des Prairies. Pour ces raisons, mon parti appuie ce projet de loi en espérant qu'il sera adopté bientôt.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais également faire quelques observations sur le bill C-28 à l'étude.

Une voix: Une critique positive.

M. Siddon: Bien entendu, mes critiques sont toujours positives. A notre avis, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a été un programme assez réussi. C'est le genre de programme qui laisse les pêcheurs eux-mêmes prendre l'initiative. Nous applaudissons à l'objectif de cette mesure qui est de relever le plafond des prêts individuels. La période de remboursement sera portée de 10 ans à 15 ans, et le plafond des prêts au cours des trois prochaines années sera relevé à 250 millions de dollars.

Il est intéressant de noter que, depuis 23 ans qu'il existe, 125 millions de dollars en prêts ont été accordés aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ce projet de loi permettra de consentir des prêts additionnels s'élevant à 250 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Je félicite le gouvernement de cette initiative. Le ministre l'a dit dans son exposé, le taux de défaut de remboursement pour les prêts consentis en vertu de cette loi a été inférieur à 1 p. 100. Pour les contribuables canadiens, ce programme a coûté moins de 1 million de dollars au cours des 23 années de son existence.

Comme d'autres députés l'ont déjà dit, nous sommes prêts à adopter le bill en deuxième lecture le plus rapidement possible. Nous voulons cependant qu'il soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts, puisque cela nous permettra d'obtenir des réponses et des explications sur certains points qui ont déjà été soulevés, et sur d'autres que je soulèverai moi-même dans quelques instants. Nous sommes prêts à appuyer le bill, mais nous sommes quelque peu déçus de sa portée.

Je résumerai brièvement les réserves que nous faisons à propos de la mesure et je donnerai ensuite plus de détails. D'abord, je m'étonne qu'aucun mécanisme n'ait été prévu pour contrôler l'utilisation de l'argent prêté. J'examinerai cette question de façon plus approfondie un peu plus tard. Il est remarquable que le rapport annuel du Conseil des prêts aidant aux opérations de pêche donne très peu de détails sur le rapport entre les prêts consentis en vertu des dispositions de la loi et les politiques de gestion du ministère fédéral des Pêches et des Océans.

Comme l'a signalé mon collègue de South Shore, vu que les taux d'intérêt fluctuent énormément à l'heure actuelle, il est inquiétant de voir que la mesure ne prévoit aucune garantie et n'exige pas non plus que les banques garantissent les taux d'intérêt pendant une période raisonnable, par exemple, trois, quatre ou cinq ans, et que l'on permette que le taux d'intérêt soit fixé à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel et fluctue en même temps que le taux des banques.

Comme le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) l'a dit, il y a certaines politiques contradictoires dans ce programme. D'une part, surtout sur la côte ouest, cette mesure sert à prêter des sommes importantes pour l'établissement d'une flottille de pêche et, d'autre part, le gouvernement adopte des politiques de gestion de plus en plus restrictives qui empêchent les pêcheurs d'étendre leurs activités comme ils le voudraient. Cette politique est valable en soi puisqu'il faut protéger les stocks de poissons et les gérer le plus judicieusement possible. Il est certes paradoxal qu'il n'y ait aucun lien, semble-t-il, entre certaines questions fondamentales: à qui l'argent sera-t-il versé et comment l'utilisera-t-on pour développer divers éléments des flotilles de pêche, surtout sur la côte ouest, et comment ce programme se rattache-t-il à l'ensemble des politiques de gestion du ministère dont le ministre est responsable?

Il y a une grande différence entre les sommes prêtées sur la côte est et les prêts consentis sur la côte ouest. D'après le dernier rapport annuel, 75 p. 100 des prêts prévus aux termes de cette loi sont allés à la Colombie-Britannique. Un peu moins de 25 p. 100 ont été accordés aux provinces atlantiques et une faible proportion aux provinces de l'intérieur. Nous, de la Colombie-Britannique, voudrions bien savoir comment cette somme importante, plus de 20 millions, sera répartie dans la province pour le plus grand bien de nos pêcheurs.

Les questions que je vais poser maintenant ne concernent pas uniquement la Colombie-Britannique. Ce sont des questions légitimes qui s'appliquent à l'ensemble du programme. En premier lieu, il serait très très utile qu'à l'étape du comité, le ministre nous dise qui sont les emprunteurs. J'aimerais, par exemple, qu'il nous donne une répartition détaillée des prêts selon les différents types d'engins de pêche, les licences détenues par les navires et l'équipement auxiliaire acheté grâce à ces prêts. Il serait également intéressant de savoir comment l'argent sera réparti selon le tonnage des navires.

Il conviendrait également que le ministre nous fournisse des données sur les antécédents des emprunteurs. Dans son exposé, le ministre a indiqué que les simples pêcheurs profiteraient de prêts. Je pense que c'est vrai puisqu'il l'a dit, mais en Colombie-Britannique, on soupçonne qu'une bonne partie de ces fonds sera utilisée par les gros exploitants, les grandes sociétés, en fait même par des spéculateurs et des professionnels qui ne s'adonnent pas à la pêche depuis longtemps.

D'après moi, il est très important que le ministre nous indique, en déposant une ventilation détaillée, qui profitera de ces prêts et dans quelle mesure. Par exemple, il importe que nous examinions comment ces fonds pourraient servir, directement ou indirectement, à faciliter les groupements d'entreprises de pêche sur la côte ouest. Je pense notamment à l'acquisition récente par la B.C. Packers de la Canadian Fishing Company, dont se préoccupent de nombreux pêcheurs de la côte à cause des influences qui s'exercent dans l'industrie, et parce que les sommes prêtées aux termes de ce programme pourraient, d'une façon ou d'une autre, faciliter les prises en charge de ce genre et servir à grouper des intérêts. Comme je l'ai mentionné il y a un instant, je pense que, compte tenu de l'aberrante frustration que subissent les pêcheurs de la Colombie-Britannique en rapport avec le système compliqué et de plus en plus fastidieux de délivrance des permis qui est en train de prendre forme, il est important de déterminer quelles catégories de permis ouvrent droit aux prêts consentis dans le cadre de ce programme. Comme je l'ai insinué plus tôt, je pense que la plus importante question à laquelle le ministre devrait répondre est sans doute la suivante: dans quelle mesure le ministère des Pêches et des Océans exerce-t-il un contrôle sur le décaissement de ces montants plutôt considérables et dans quelle mesure cet octroi répond-t-il aux objectifs administratifs du ministère?

J'ai été surpris d'apprendre au cours de mes recherches que, tant sur la côte est que sur la côte ouest, il n'existe aucun bureau fédéral de révision des prêts consentis aux pêcheurs. Il y a, dans les provinces Atlantiques, des bureaux provinciaux de révision. Il me semble que des organismes de surveillance de ce genre sont essentiels pour permettre aux pêcheurs et au ministère d'exprimer leur opinion sur la façon de distribuer les prêts.

J'aimerais en outre soulever ce qui est à mon avis une question philosophique. Quant aux aspects économiques de l'industrie de la pêche, je constate que l'augmentation du montant des prêts offerts en vertu de la loi est bien insignifiante quand on songe aux fonds nécessaires pour développer l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Par contraste, je constate que des montants considérables sont consacrés en aide financière directe à l'industrie de la pêche de la côte est dans le cadre de projets touchant les ports pour petites embarcations, de subventions à l'achat de gréement, de subventions aux navires, et le reste. Je ne condamne pas spécialement cette politique, mais je me demande comment le ministre peut expliquer une telle différence de traitement entre l'industrie de la pêche de la côte est et celle de la côte ouest. Peut-être est-ce parce que les pêcheurs de la côte est dépendent à ce point des subventions et des largesses fédérales qu'ils n'ont pas besoin de chercher à obtenir des prêts et à courir les risques additionnels que cela comporte? Si tel est le cas, et s'il s'agit là d'un élément de la politique du gouvernement, nous voulons sans doute tous savoir quelles en sont les répercussions.

● (1710)

Un programme de prêts est louable, et lorsque le gouvernement peut participer aux risques, c'est tout à fait souhaitable. Le gouvernement actuel n'a malheureusement pas accepté de suivre une politique de stimulants fiscaux en incorporant des dispositions d'amortissement dans la loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure avait été proposée par le ministre des Finances du gouvernement conservateur précédent, afin d'encourager les investissements directs dans la construction de navires et d'équipement connexe, non pas en comptant sur le gouvernement, mais en permettant aux investisseurs du secteur privé de poursuivre leurs initiatives et d'y être encouragés par un crédit d'impôt.

Comme l'a mentionné le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller), l'industrie de la pêche de la Colombie-Britannique en particulier a un problème de surcapitalisation. Le ministre connaît bien le problème. Nous comptons un grand nombre de grands navires et, bien sûr, un beaucoup plus grand nombre de petits navires. Les gros navires sont en mesure de récolter la part du lion en ce qui concerne la majorité des espèces de poissons sur la côte ouest. Ils sont équipés de puissants appareils de sondage, de treuils mécaniques et de matériel auxiliaire en tous genres, ce qui en fait une force très puissante dans le secteur de la pêche sur la côte ouest.

Je serais alarmé d'apprendre qu'un grand nombre de navires de ce genre et particulièrement ceux qui s'adonnent à la pêche à la seine, soient les grands bénéficiaires de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Nous sommes aux prises avec le problème de la surcapitalisation. Les pêcheurs aussi, toutefois, hypothèquent leurs maisons et empruntent de grosses sommes—jusqu'à $250,000—pour construire de plus gros navires. La rentabilité de ces investissements dépend de la stabilité des marchés et de la qualité de la politique de gestion.

A l'encontre de ces objectifs, nous avons vu ces dernières années un réaménagement continuel de la politique de gestion, notamment en ce qui concerne l'octroi des permis, à un point tel que les pêcheurs vivent dans l'incertitude et sont victimes des fluctuations dues aux éléments ou aux données insuffisantes sur lesquelles le gouvernement se fonde pour prendre des décisions ou établir des règlements en matière d'octroi de permis.

Je crois que la politique de gestion que le ministère a élaborée et mise en œuvre depuis l'époque du plan Davis a exacerbé nos problèmes. D'une part, nous jouissons d'une limite de 200 milles et nous voulons exploiter ces nouvelles ressources à l'aide d'une saine politique de gestion qui soit avantageuse pour les pêcheurs. D'autre part, les diverses mesures qu'a prises le ministère ces dernières années ont déçu et découragé les pêcheurs indépendants qui doivent investir dans la construction de plus gros navires et se doter de matériel auxiliaire.

Le flétan est un bon exemple. Un accord sur la pêche au flétan au large des côtes de l'Alaska nous lie aux États-Unis. Cela a abouti à fermer un secteur de la pêche qu'un certain nombre d'investisseurs venaient de financer. Le gouvernement fédéral s'est retrouvé dans une position absurbe, obligé qu'il était de racheter de l'équipement et d'inciter les pêcheurs à se retirer de ce secteur—peut-être financé même à l'aide de fonds prêtés à l'origine aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Le ministre secoue la tête, et je serais ravi que l'on me prouve le contraire.

Cet accord sur le flétan pose un autre problème qui intéressera peut-être le ministre et la Chambre. A cause du programme de rachat du matériel, on en vend beaucoup, par le biais de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, à moins de la moitié de leur valeur marchande. En Colombie-Britannique, de petites entreprises qui se livrent à la fabrication de matériel de pêche—tambours, treuils électriques, appareils aidant à manœuvrer les filets—enragent de voir que le gouvernement, qui devrait veiller à leurs intérêts, sature le marché de ses équipements. La décision gouvernementale de restreindre la pêche au flétan résulte d'un accord conclu avec les Américains sur le flétan du Nord, accord qui a été bâclé à la hâte et qui, à mon avis, n'est pas à notre avantage. Les hommes d'affaires qui sont engagés dans l'industrie de la pêche sont désavantagés.

Il existe également un problème à propos de la morue noire et d'autres poissons de fond qui sont, dit-on, à la portée des pêcheurs de la côte ouest grâce au prolongement à 200 milles des limites. Les renseignements sur les stocks de poisson sont insuffisants. Il n'existe aucune prévision quant aux rendements futurs sur laquelle fonder les investissements, que le programme à l'étude permettrait peut-être de financer.

Il y a aussi le très grave problème du dépérissement des bancs de harengs. Le député de Capilano (M. Huntington) s'intéresse vivement et personnellement à ce problème. C'est à cause du dépérissement des bancs de harengs que l'on a mis fin à la récolte des œufs de harengs ce printemps-ci. Je me demande combien de ces puissants navires pour la pêche au hareng à la seine ont été financés grâce à des prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Une voix: C'est à cause d'une grève.

M. Siddon: Il ne s'agissait pas uniquement d'une grève. C'était aussi une question de contingents et de réduction des stocks due à une pêche excessive pendant la période où le ministère a laissé faire les pêcheurs qui ont cru que les affaires iraient toujours bien. Ces gens-là qui ont peut-être dû hypothéquer leur maison ou qui ont contracté des dettes en vertu de cette loi sont maintenant obligés de rembourser ces emprunts.

Je vais maintenant aborder un problème important, qui a trait à la pêche au saumon chinook, monsieur l'Orateur. Au nom du ministre, le ministère a décidé la semaine dernière d'interdire la pêche au saumon chinook ou de Californie dans le Fraser. Cette décision est une véritable catastrophe pour les propriétaires de petites embarcations qui pêchent à la senne dans le Fraser. Aucune sanction analogue n'a été imposée aux propriétaires de senneurs ou de bateaux pour la pêche à la traîne ni aux pêcheurs sportifs. C'est un seul secteur de l'industrie qui est touché. Je voudrais savoir combien de bateaux ont été achetés grâce à des prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ce ne sont ni les gros navires ni les navires américains qui interceptent le saumon chinook au-delà de nos eaux territoriales qui sont visés. Nous n'avons pas trouvé de solution acceptable à ce problème pour la bonne raison que le ministère n'est pas parvenu à résoudre le problème de la pêche sur la côte ouest dans le cadre du traité canado-américain sur la pêche.

La situation est vraiment paradoxale, monsieur l'Orateur. Tout le monde clame qu'il est absolument essentiel de tenir soigneusement compte des objectifs du ministère lorsqu'il s'agit d'accorder des prêts et d'appuyer financièrement les initiatives qui sont de nature à permettre à l'industrie de la pêche de se développer. Je serais heureux d'obtenir du ministre des renseignements qui me permettent de mieux saisir ce problème qui me tracasse beaucoup. Il faut absolument terminer la revue du Livre blanc sur la politique, revue amorcée par son prédécesseur du gouvernement conservateur. Elle aurait débouché sur une politique de mise en valeur des pêches pour les années 80. Bon nombre de hauts fonctionnaires du ministère y ont consacré beaucoup d'effort sans compter que l'apport des Canadiens y a été considérable. Les problèmes dont nous avons traité cet après-midi prouvent la nécessité d'avoir un exposé de principes pour les régler.

Des consultations plus efficaces s'imposent. Les rapports Sinclair et Levelton sur l'octroi des permis circulent depuis déjà presque deux ans. Ils ont trait à la question épineuse de la conservation que nous devions examiner au comité permanent. A mon avis, c'est à cet égard que les députés qui représentent des entreprises reliées à la pêche peuvent beaucoup apporter, et aider le ministre à résoudre le grand paradoxe qui tient au fait que d'une part on veuille mettre en valeur les ressources de cette industrie, et d'autre part on parle de restrictions, de conservation et de modération dans les initiatives naturelles des pêcheurs.

● (1720)

J'espère que le ministre permettra au comité permanent des pêches et des forêts d'étudier les rapports Sinclair et Levelton. Nous ne sommes pas tellement avancés à ce chapitre, mais je suis convaincu qu'il serait très utile au ministre que les membres du comité se rendent dans les régions côtières et écoutent attentivement ce que les pêcheurs ont à dire.

En terminant, je dirai qu'à mon avis—en tout cas, c'est l'impression que j'ai—les fonds prévus dans la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche sont attribués au petit bonheur. Le ministère des Pêches et des Océans doit rationaliser ses initiatives dans le domaine de la gestion des fonds en dépit de son désir d'appuyer financièrement la mise en valeur et l'expansion de notre industrie de la pêche.

Nous devons mettre au point un processus de révision quelconque et un moyen de faire rapport à la Chambre des progrès réalisés afin que les pêcheurs canadiens et les députés sachent comment ces fonds sont mis à profit et voient la mesure dans laquelle les investissements sont conformes aux politiques de gestion du ministère. J'espère que le ministre nous dira ce qu'il pense de cette recommandation cet après-midi. Quoi qu'il en soit, nous avons certainement l'intention d'y revenir et de l'approfondir lorsque le bill en sera à l'étape de l'étude en comité et je suis certain qu'il se rendra jusque-là.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre si elle consent à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour que je puisse proposer l'adoption du premier rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, dont l'avis figure à la page 4 du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire demande si la Chambre consent à l'unanimité à revenir à l'appel des motions pour la raison qu'il a donnée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le premier rapport du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le lundi 2 juin 1980, soit adopté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.
(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

PROROGATION ET AUGMENTATION DU MONTANT DES PRÊTS GARANTIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. LeBlanc: Que le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le projet de loi devrait certes être renvoyé au comité où il devrait être longuement débattu. Comme dans de nombreux autres cas le gouvernement n'a pas donné suite à ses intentions et la présentation de cette modification à la loi ne change rien au fait qu'il est impossible de consentir un prêt significatif au propriétaire d'un bateau qui a besoin de beaucoup d'améliorations. Par exemple, en ce qui concerne l'industrie du hareng dans la baie de Fundy, il serait impossible d'installer un système convenable de réfrigération dans un vieux bateau pour un montant en deçà de la limite de $75,000 et je me demande si une somme de $150,000 suffirait pour certains gros bateaux. Je crois donc que nous négligeons de reconnaître, compte tenu même des limites imposées ici, que nous devons moderniser l'industrie de la pêche.

Nous avons constaté à notre grand chagrin que le poisson mis en conserve ou transformé au Canada ne répond pas aux normes de qualité auxquelles sont habitués certains de nos futurs acheteurs étrangers. Certains d'entre nous ont eu des entretiens, dans le cadre des comités parlementaires, avec des acheteurs européens par exemple. On nous a dit à cette occasion que nos produits ne répondaient pas toujours aux normes de qualité auxquelles les autres pays étaient habitués. Voilà pourquoi nos débouchés sont peu importants. Nous avons besoin d'une politique qui permette d'améliorer notre flotte de pêche ainsi que notre industrie de traitement et de conditionnement, pour que nos produits aient la qualité voulue et que nous puissions les vendre à leur juste prix. Ces $150,000 vont produire quelques effets pour certaines personnes, mais ces effets resteront bien insignifiants en l'absence d'un changement de structure.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'avec la modernisation de la pêche et avec la flambée inflationniste, les pêcheurs ne répondaient pas aux conditions leur permettant d'obtenir un prêt. Donc, ils n'ont pas pu bénéficier d'un prêt et on les a privés du droit légitime d'avoir des bateaux de pêche sûrs et bien équipés. Je tiens donc à dire bien franchement au ministre que j'espère qu'il va envisager de relever la limite fixée dans ce bill.

Je suis d'autant plus fondé de le dire qu'une instance collective des provinces de l'Atlantique adressée au ministre signalait il y a quelque temps qu'en 1977 la flotte de l'Atlantique aurait eu besoin de plus de 900 millions de dollars pour se moderniser et profiter au maximum de la nouvelle zone de 200 milles. Si nous considérons en outre que la flotte côtière a également besoin de crédits pour améliorer la qualité de ses prises, nous nous rendons compte qu'il faudrait beaucoup d'argent.

A l'époque où notre parti était au pouvoir, nous avions proposé de constituer une sorte de banque qui aurait été chargée d'aider financièrement les particuliers et les groupes à construire les bateaux de pêche dont ils ont besoin pour profiter de la nouvelle zone de pêche. Le secteur sur la côte est aurait ainsi été intégré verticalement tout comme il l'est déjà dans maints autres endroits. Nous sommes aux prises avec de nombreux problèmes, et j'espère que nous pourrons en discuter en profondeur lorsque nous étudierons le bill en comité. Nous devrions avoir l'occasion de discuter de diverses questions. Je ne crois pas que nous devrions compromettre l'indépendance du pêcheur. Nous devrions lui permettre de s'acheter un bateau neuf; il faudrait prévoir une disposition à cet effet.

La pêche, tout comme l'agriculture, souffre du fait que depuis 15 ans le gouvernement fédéral préfère ne pas s'occuper de la structure financière de ces secteurs. Il a donc fallu que les gouvernements provinciaux prennent sa place. Certains seraient peut-être intervenus de toute façon parce qu'ils sont portés à s'immiscer dans l'agriculture, la pêche et d'autres secteurs. J'estime quant à moi que le fait que le gouvernement fédéral se soit départi de ses responsabilités traditionnelles a favorisé l'ingérence des administrations provinciales dans le financement des flottes de pêche.

Le gouvernement fédéral devrait s'employer à assurer l'équité entre les provinces. Il ne faut pas pousser deux provinces à s'affronter en créant une structure financière plus intéressante dans l'une que dans l'autre. A cause de la situation existante, certains armateurs décident de changer de province en emportant avec eux leurs bateaux et leurs permis. Les installations de traitement sont laissés pour compte. Les emplois partent et il ne reste que des chômeurs. Cette concurrence interprovinciale crée de graves problèmes sociaux.

Pourquoi ne profiterions-nous pas de ce projet de loi pour mettre fin à la concurrence financière dont se servent les provinces pour essayer d'attirer les pêcheurs des autres provinces. Le fait de transférer une industrie de pêche d'une localité à une autre crée une localité isolée qui pourrait très bien devenir une ville fantôme. Je crois qu'il doit y avoir plus de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

● (1730)

Comme je l'ai déjà mentionné, les ventes à l'étranger que le ministre a négociées n'ont pas été conclues avec le consentement ou l'approbation des provinces. Il n'y a pas d'excuse, compte tenu de l'engagement des ministres des Pêches au cours des 15 dernières années, y compris la brève période au cours de laquelle nous avons eu notre chance de former le gouvernement, pour qu'un ministre prenne une décision à la hâte et place ses homologues provinciaux devant un fait accompli sans leur avoir donné l'occasion de s'exprimer. C'est mal. Le ministre a décidé qu'il savait qui devrait vendre le poisson et qui devrait l'acheter. Il savait tout ce qu'il fallait faire. Tous les intéressés de l'industrie de la pêche y sont fermement opposés. S'il devait y avoir des ventes à l'étranger, il n'appartenait pas au gouvernement de fournir des garanties et ces garanties ne devaient certes pas consister à permettre de prendre de plus grandes quantités de poisson que celle déjà allouée aux pêcheurs étrangers. Cela n'est pas bon.

L'incertitude qui existe dans l'industrie de la pêche dans beaucoup de localités côtières est intolérable et je crois qu'on pourrait y mettre fin. Nous prévoyons des prises plus importantes de diverses espèces de poisson et j'aimerais parler de la pêche à la senne du hareng, par exemple. Nous avons sans cesse réduit les quotas attribués à la flotte qui pêche le hareng à la senne et nous avons empêché ce secteur de l'industrie de se rendre dans certains lieux traditionnels où il avait l'habitude de pêcher. Peut-être est-ce parce que le Québec croyait que la flotte de Fundy ne devait pas aller dans le golfe ou peut-être était-ce parce que Terre-Neuve croyait qu'elle ne devait pas se trouver le long de ses côtes, et que les gens de la Nouvelle-Écosse croyaient qu'elle ne devait pas longer les côtes de leur province, oubliant que la flotte de pêche à la senne avait créé des activités de pêche à longueur d'année auxquelles la côte n'avait jamais été habituée.

Si le ministre est obligé de se plier aux pressions politiques de certaines régions du Canada, alors il faut tout autant, quand il y a des quotas supplémentaires de disponibles, si on a volé Pierre, le rembourser. Il ne faut pas simplement voler Pierre pour payer Jean. Il faut aussi rembourser Jean. Certains de ces bateaux de pêche à la senne, par exemple, n'ont pu être achetés, construits et financés qu'en conformité des règlements du gouvernement fédéral qui disent qu'on ne peut pas construire un bateau à moins d'avoir un permis pour s'en servir pour pêcher à la senne et à la drague. Ils ont pu pendant des années gagner leur vie de la seule pêche à la senne du hareng. On ne leur a jamais dit: si vous ne vous servez pas de ces permis de chalutiers, vous allez les perdre. Par conséquent, certains pêcheurs avaient au départ plusieurs permis pour leur bateau, mais ils ne les utilisaient pas tous. On leur dit maintenant qu'ils ne peuvent plus utiliser ces autres permis, qu'ils ne peuvent pas les renouveler et ne pourront plus gagner leur vie.

Je vous cite cet exemple, car je crois que certains pêcheurs qui pêchent d'autres espèces de poissons vont sans doute se voir imposer des restrictions. A mon avis, il faudrait octroyer des permis supplémentaires afin que ces gens fiers et courageux qui sont habitués à gagner durement leur vie puissent utiliser leurs bateaux, alors que maintenant on les en empêche. La gestion de l'offre doit tenir compte de tous ces facteurs. Si vous enlevez un privilège à quelqu'un, il faut essayer de lui en accorder un autre en augmentant les prises autorisées ou au moins en lui permettant de se livrer à une autre sorte de pêche. En effet, lorsque j'examine les tableaux fournis par le gouvernement et que je compare les prises autorisées, les prises traditionnelles, les prises étrangères et les prises prévues, je constate qu'un grand nombre d'espèces offrent des possibilités intéressantes à nos pêcheurs. Certains de ceux à qui l'on a retiré leur gagne-pain pourraient peut-être obtenir l'autorisation de pêcher dans les zones où les contingents doivent être augmentés pour d'autres espèces, qu'il s'agisse de l'aiglefin, du flétan ou de la morue. N'abandonnons pas ces gens à leur sort et ne les privons pas de leur gagne-pain. On pourrait peut-être accorder des permis de pêche à la drague aux pêcheurs à la senne qui ne peuvent pas gagner leur vie avec les contingents actuels.

Monsieur l'Orateur, nous avons parlé de beaucoup de choses, y compris du programme visant à relancer la pêche au saumon sur la côte ouest. Je voudrais dire au ministre, par votre intermédiaire, que nous avons également besoin d'un programme de mise en valeur du saumon sur la côte est. J'ai eu récemment un entretien avec le président de l'Association des pêcheurs de saumon de la baie de Fundy qui m'a raconté que, lorsqu'il était jeune, il pêchait la saumon avec son père dans la baie de Fundy. Dans mon jeune temps, je savais que les sportifs pouvaient le pêcher tout le long de la rivière Saint-Jean. Néanmoins, la pêche a été moins bonne dans les années 20 et c'est à ce moment-là que le gouvernement du Canada a entrepris un programme intensif de développement des étangs d'élevage. On en a aménagé un dans ma région, un autre à 50 milles au nord et un autre encore à 150 milles au sud. On en a aménagé un peu partout au Nouveau-Brunswick. En Nouvelle-Écosse, on a créé des élevages à Bedford, à Margaree et à bien d'autres endroits. Ce monsieur m'a dit qu'en peu de temps, grâce aux efforts intensifs des élevages de saumon répartis dans toute la région de l'Atlantique, les saumons ont effectivement repeuplé la baie de Fundy et c'est devenu à nouveau une pêche rentable.

Je prie le ministre d'examiner bien concrètement la question de l'accroissement des salmonidés, le saumon et la truite dans ce cas dû à la pratique de l'alevinage. Cette mesure serait peut-être contraire à certaines des recommandations que lui ont strictement présentées des scientifiques. Dans le petit alevinier près de chez moi, 2,5 millions de saumon ont vu le jour. Les petits cours d'eau dans lesquels j'allais pêcher lorsque j'étais jeune étaient ensemencés de «menés», des saumoneaux qui descendaient à la mer et en revenaient adultes en nombre suffisant pour permettre aux pêcheurs professionnels d'exploiter la baie de Fundy et aux amateurs, de pêcher dans le cours d'eau du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, ce petit alevinier de ma localité n'existe plus, il a été vidé graduellement. C'est encore un bon cours d'eau, qui se prête toujours à l'alevinage. J'aimerais bien que le ministre songe au moins à le peupler de nouveau et à tenter l'expérience dans un cours d'eau ou dans les cours d'eau du Nouveau-Brunswick, soit avec cet alevinier, soit avec d'autres, afin d'établir si oui ou non les anciens pêcheurs de la région de Saint-Jean et de la baie de Fundy ont raison de dire que les aleviniers augmenteraient effectivement le nombre de saumons dans les cours d'eau du Nouveau-Brunswick et de la baie de Fundy. J'ai déjà écrit au ministre à ce sujet et j'espère qu'il étudiera sérieusement ma requête.

Toutes les mesures que nous pourrions envisager concernant le financement de ce secteur et la préservation des stocks seront vaines si nous n'améliorons pas notre programme de surveillance. J'ai eu l'occasion de discuter de ce programme sur la côte atlantique avec une personne qui y avait travaillé durant l'été. Ella m'a raconté des choses plutôt étonnantes. Dans son travail d'été il n'a pas vu de bateau de pêche étranger rentrer ses filets pour savoir ce qui était débarqué. Pas une seule fois. Passer l'été sur un bateau chargé d'inspecter les bateaux de pêche étrangers sans en voir un rentrer ses filets! La presse devrait s'intéresser à cela. Comme je ne dispose pas de tous les renseignements que j'aimerais avoir à ce sujet, la presse devrait interroger de très près ceux qui ont travaillé à bord des bateaux de surveillance au large de la côte est du Canada. Ces bateaux sont lents. Plus lents que les bateaux de pêche qu'ils sont chargés de surveiller. Il leur est arrivé d'être doublés par des bateaux de pêche qu'ils ne pourraient arraisonner parce que ces derniers quittaient nos eaux limitrophes pour entrer dans les eaux américaines où nous ne pouvions intervenir.

● (1740)

Quant à l'inspection des bateaux frigorifiques, une fois le bateau à demi rempli comment savoir ce qu'il contient? Comment aller à fond de cales pour voir ce qu'elles contiennent vraiment? Je ne crois pas tellement à la surveillance en haute mer quand je vois fonctionner la surveillance des rivières. Il y a longtemps que je supplie le ministre—je pense que je le fais chaque année depuis 1972—d'instaurer sur nos rivières de l'est du Canada un type de surveillance qui inspire un peu de crainte à ces braconniers qui sont en grande partie responsables de la disparition du saumon.

On a trop beau jeu de dire que les autochtones riverains ont tout pris. Ils en ont pris une partie, mais quand on entend dire en sourdine qu'il existe un réseau commercial bien organisé grâce auquel les braconniers se débarrassent de leurs prises frauduleuses moyennant un bon prix, il y a quelque chose qui ne va pas du tout dans le système de surveillance. J'implore le ministre. Je pense avoir réussi à convaincre son prédéceseur immédiat qu'il fallait alsolument assurer la surveillance de ces rivières et la punition des braconniers, et j'espère que cela aussi ne va pas disparaître avec le changement de gouvernement.

Il est certain que ce bill doit aller en comité. Il faut qu'il soit discuté. Il comporte des côtés très importants, et il nous ouvre, à ceux d'entre nous qui s'intéressent à la pêche, une occasion très rare d'examiner ce secteur. Je pense que le bill nous le permettrait.

Nous avons constaté entre autres choses que si nous accordions nos permis de pêche étrangers à certains pays qui nous constitueraient des débouchés, cela pourrait fort bien améliorer notre situation commerciale. Je pense que l'Europe occidentale est disposée à faire certaines concessions douanières, en contre-partie de certains permis de pêche étrangers accordés à des pays européens. Nous pourrions avoir à les prendre à ceux qui les ont déjà, car je pense que nous ne devrions pas permettre aux flottes étrangères de pêcher plus de poissons. Nous devrions plutôt réduire les quantités que nous leur permettons, bien que l'on puisse raisonnablement s'attendre, d'après certains indices, que cela devienne négociable si nous choisissons bien ceux à qui nous accorderons des permis étrangers.

Je voudrais répéter encore une fois ce que le député de South Shore (M. Crouse) a dit à propos des crédits d'impôt. S'il existe un secteur plein de risques où les marchés et les captures sont cycliques, c'est bien la pêche. C'est avec l'agriculture l'une des deux catégories d'activités les plus aléatoires au Canada. Je pense que rien n'est plus à propos que de consentir des crédits d'impôt aux pêcheurs pour qu'ils puissent espérer en l'avenir s'ils achètent des navires qui leur permettent de gagner leur vie, quels que soient leurs coûts. Ils ne devraient pas être grevés d'hypothèques de 20, 30 ou 40 ans comme c'est le cas dans l'achat d'une maison. On devrait plutôt leur donner la possibilité de payer leurs navires en peu de temps. Ce n'est pas une perte d'impôt. C'est plutôt un report, parce qu'une fois le navire payé et la dépréciation calculée, le gouvernement obtient entièrement son dû. Je pense que c'est là une mesure importante et impérative.

J'attends avec impatience de voir le ministre au comité, afin de discuter de ce bill plus à fond et d'examiner quelques-uns des aspects les plus détaillés des problèmes que nous rencontrons sur la côte est, et dont il faudrait s'occuper.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas rendu compte que j'étais rendu au début de la liste.

Je voudrais seulement glisser quelques mots d'inquiétude et profiter de l'occasion qui m'est offerte comme député de la côte ouest qui a connu la pêche. J'ai travaillé sur un bâteau de pêche aux filets maillants pour tâcher de payer mes études à l'université, et quand je vais sur la côte et à la mer j'en profite pour parler avec les pêcheurs. Je visite les usines de transformation de poisson le long de la côte. Je m'arrête et je passe de merveilleuses soirées à bord des bâteaux patrouilleurs du ministère des Pêches avec les gens qui nettoient les rivières. Je me sens tout près des problèmes qui se posent pour le citoyen ordinaire.

Avant d'aller plus loin, je voudrais seulement rappeler à la Chambre qu'il faut adopter ce bill pour le moment, mais qu'il devrait faire partie d'une révision globale pour ce qui est du crédit et du genre de service financier que le gouvernement du Canada met à la disposition des différents secteurs de la collectivité canadienne.

Comme le ministre l'a dit dans son introduction, nous nous occupons maintenant de garanties, et les garanties passent de 80 millions à quelque 250 millions de dollars. Cela n'est pas grave en soi. Le coût de ces garanties est d'environ trois quarts p. 100, mais la Banque de Développement fédéral participe aussi de façon importante aux programmes de garantie et à cause du grand nombre de faillites qui ont eu lieu récemment, le coût était passé à environ un demi p. 100 et il dépasse probablement 1 p. 100 maintenant.

Ces programmes de prêts garantis auront pour effet de nous endetter encore davantage, et nous devrions demander à la Chambre quelle dette nous faisons au juste peser sur les contribuables de demain et sur le trésor national.

Nous promettons des garanties de 200 millions de dollars dans le cas de la société Chrysler. Nous prévoyons que les garanties offertes en vertu du programme à l'étude pourront atteindre jusqu'à 250 millions de dollars pour les pêcheries des côtes est et ouest et un grand nombre de pêcheurs en bénéficieront. Il est vrai que le programme d'aide à la société Chrysler ne sera avantageux pour les travailleurs que dans deux ans, mais nous faisons face au dilemme d'avoir à maintenir une politique de rafistolage des divers programmes que nous continuons à financer et à prolonger de deux ans encore. La révision dont le ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Lapointe) nous a parlé et qui est maintenant en cours depuis quelque temps déjà est très importante, et cette question particulière devrait en faire également l'objet puisqu'elle s'insère dans le problème global des services financiers assurés au public et à l'endettement que nous finissons par nous imposer en offrant de ces garanties.

L'une des choses qui me préoccupent, c'est que le ministère des Pêches et des Océans semble vouloir s'infiltrer dans le secteur de la commercialisation sur les deux côtes. Je ne connais pas bien la situation de la côte est, mais je sais que, sur la côte ouest, nous réussissons à commercialiser et à vendre toute notre production. Évidemment, je siège de ce côté-ci de la Chambre, je suis un conservateur et je crois au bien-fondé d'une intervention limitée de l'État et à la supériorité du secteur privé; c'est probablement pour cela que j'insiste pour savoir pourquoi le ministère des Pêches et des Océans devrait chercher à s'occuper de la commercialisation, alors qu'il semble avoir déjà du mal à s'acquitter correctement de sa tâche qui consiste à améliorer et à protéger les espèces. Voilà où il devrait concentrer ses efforts: dans la protection, l'amélioration et le développement des espèces, surtout sur la côte ouest.

Les ruisseaux de frai de l'État de Washington n'existent plus. Quand on voit les dégâts causés par l'éruption du Mont St. Helens, on constate quels bouleversements les éléments naturels peuvent provoquer. Il est vrai cependant que la Colombie-Britannique et la côte ouest sont plus stables sur le plan géologique que cette région. Nous devrions peut-être installer des aleviniers à l'embouchure de nos rivères afin de protéger l'espèce. Comme le ministre le sait, il y a de plus en plus d'obstacles à la protection de l'espèce et à la montée dans les frayères et nous devons permettre à plus de poissons de remonter de la mer en amont pour compenser l'augmentation des activités de pêche dans les frayères.

● (1750)

Je ne connais pas assez la question pour en discuter longuement, mais cela m'inquiète de voir des bateaux à moteur et des filets maillants dans les rivières de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Cela exerce sur le poisson des pressions qu'il est très difficile de contrôler et cause des problèmes aux indigènes qui ont l'usufruit du territoire. Je pourrais apporter toutes sortes d'arguments à cet égard, mais le problème doit être résolu et le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, doit s'efforcer de le faire. On pourrait peut-être résoudre le problème en partie en établissant des aleviniers à l'embouchure des rivières qui se jettent dans le Fraser.

Examinons le cas du hareng. Beaucoup de gens sur la côte ouest sont vivement préoccupés par ce que l'on a fait de notre hareng. Ce n'est pas le ministère des Pêches qui a interdit la pêche à la lanterne dans le détroit de Georgie. Ce sont les commandants des bateaux de pêche à la seine qui ont interdit ce viol de nos océans. Ils naviguaient dans ces eaux, installaient leurs seines et descendaient des lanternes en profondeur, et quand ils remontaient les filets, ils étaient pleins de jeunes saumons au lieu de harengs. Quand on attrape le poisson sans discernement de cette manière, on provoque des ravages extraordinaires.

Il faut activer les échanges d'information si l'on veut éviter de nous nuire à nous-mêmes comme nous le faisons sur la côte ouest. Mais quand on permet pareille opération de râtissage en pleines frayères du hareng, quand on racle le varech jusqu'à mettre à nu le roc sur lequel le poisson s'apprête à pondre, malgré les objections de la plupart des gens de l'ouest, qui connaissent ces eaux, on surexploite cette ressource à tel point qu'on risque de l'exterminer.

Une voix: Bravo!

M. Huntington: La pêche amateur est en plein essor sur la côte ouest et je suis moi-même un fervent de ce sport. Nous devrions peut-être étudier sérieusement la question de l'interdiction d'appâter avec du hareng pour pratiquer ce sport. Je peux vous dire qu'il y a dans cette région d'innombrables petites baies et anses au fond sableux qui étaient habitées jadis par un nombre incalculable de harengs et d'alevins et que les pêcheurs qui en tiraient leur subsistance les ont complètement dépeuplées. Alors qu'on pouvait aller y capturer des appâts frais pour la pêche au saumon, il est maintenant impossible de le faire dans certaines de ces baies parce qu'il n'y a plus de hareng à ces endroits. J'ai remis à mon collègue de ce côté-ci de la Chambre, l'ancien ministre des Pêches et des Océans, des

lettres dans lesquelles les habitants de la côte ouest se disent inquiets de ce qui est arrivé à ces petites baies, à ces anses et à ces criques où il y avait toujours eu du hareng. Tous ces endroits sont complètement dépeuplés aujourd'hui.

Nous ne pouvons absolument pas permettre que ces appâts frais pour la pêche au saumon dans le Détroit de Georgie disparaissent et je demande au ministre d'étudier la question très sérieusement et de charger les fonctionnaires les plus compétents du ministère dans cette région de protéger cette espèce.

Quand j'ai présenté ces lettres exprimant ces préoccupations au ministre des Pêches du gouvernement précédent, il m'a adressé une lettre fort détaillée, mais c'étaient de simples balivernes bureaucratiques. Même cet ancien ministre a dû se rendre compte que les préoccupations exprimées dans les lettres étaient réelles. Le ministre avait fait rédiger pour moi une lettre d'explication qu'il m'avait remise et que j'ai fait circuler à mon tour; et naturellement, elle m'est revenue avec des commentaires que je n'oserai pas répéter à la Chambre.

M'adressant au ministre par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, je lui demanderai de réexaminer les mesures relatives aux stocks de fretins. Ces mesures relèvent de l'absurdité. Peut-être y a-t-il de la logique dans tout cela mais personne sur la côte ouest ne peut comprendre pourquoi le ministère des pêches a demandé au ministre précédent d'imposer une limite de 20 pouces. En somme, les pêcheurs amateurs doivent rejeter à l'eau toute prise de moins de 20 pouces. C'est absurde et si on se fonde sur des motifs scientifiques pour imposer un tel règlement aux pêcheurs de la côte ouest, nous devons les connaître. Je pense que les gens doivent connaître la raison d'être de ces règlements; ils peuvent les accepter s'ils les comprennent, surtout si l'on tient compte des appels lancés par des gens comme Mike Crammond qui, pendant vingt ans, nous a avertis que nous étions en train d'épuiser les stocks de hareng dans le golfe de Géorgie. Mais les responsables du ministère des Pêches ont toujours fait la sourde oreille. Partout, il faut bien reconnaître, lorsqu'on va sur cette côte, que les stocks de hareng sont bel et bien menacés dans le golfe et qu'il est indispensable d'en limiter la pêche si l'on veut que le saumon revienne dans les zones de reproduction.

J'invite donc instamment le ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, à songer sérieusement à régler le conflit avec la Commission internationale du saumon, car il y a des spécialistes qui rongent leur frein en attendant de pouvoir mettre en pratique quelques-unes des innovations technologiques réalisées en matière de pisciculture. Chaque fois que je me trouve dans un bateau, sur un quai et dans un club de pêcheurs, j'entends ce genre de griefs. Je pense que la Chambre serait unanime à exhorter le ministre à agir, à encourager les établissements piscicoles et à commencer à protéger les stocks de poisson sans lesquels les saumons ne peuvent atteindre la maturité dans le golfe.

On a parlé de surveillance sur la côte est. J'ajoute qu'il nous faudrait également envisager sérieusement d'amalgamer les responsabilités du ministère de la Défense nationale, du ministère des Transports, des gardes côtiers et du ministère des Pêches au lieu de les laisser se chevaucher. Nous pourrions faire un emploi beaucoup plus efficace de nos installations, si nous donnions suite à cette idée. Sans doute, afin de continuer à jouer un rôle modéré sur le plan international dans le but de protéger les espèces et, du fait, d'assurer la continuité de la pêche en deça de la zone de 200 milles, nous devons être équipés d'instruments modernes et efficaces pour surveiller nos côtes.

En matière de commercialisation, si mes collègues me permettent d'en revenir à ce sujet, pourquoi l'Office canadien du poisson salé s'occupe-t-il désormais de la mise en marché du poisson surgelé? Si mes renseignements sont exacts, le gouvernement lui a accordé 15 millions de dollars à cette fin. L'Office canadien du poisson salé a-t-il légalement le droit de s'occuper de ce secteur? Le ministre pourrait peut-être, au cours du débat sur la deuxième lecture, tirer la question au clair, car je me demande sérieusement pour quelle raison une société de la Couronne, mise sur pied pour répondre à un besoin précis, peut étendre ses activités de cette façon, quand le secteur privé déjà bien équipé, qui se tient à la fine pointe du progrès à cet égard, est parfaitement en mesure de s'occuper de cet aspect du commerce du poisson.

Une voix: Ce n'étaient pas 15 millions.

M. Huntington: Non? Voilà une bonne nouvelle. Le ministre pourrait alors peut-être nous dire simplement pourquoi l'on étend les activités de l'Office et, s'il ne s'agit pas de 15 millions, y a-t-on néanmoins investi une certaine somme?

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

• (1800)

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Je reconnais que monsieur l'Orateur a le droit de donner la parole à qui bon lui semble mais je tiens à signaler à la Chambre que lorsque le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) a terminé son intervention et s'est rassis je me suis alors levé pour me faire donner la parole. Sauf erreur de ma part, je crois avoir été le seul à me lever et monsieur l'Orateur n'a pourtant pas jugé bon de me la donner. Comme je viens de le dire, je reconnais que c'est à monsieur l'Orateur à décider qui doit avoir la parole, mais je tenais à signaler ce fait et à ce qu'il soit versé au compte rendu.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Pour en revenir aux remarques du député, cet après-midi, la présidence a éprouvé un certain embarras dû au fait qu'on lui a rapporté qu'il semblait qu'il soit possible de faire adopter ce bill en deuxième lecture avant six heures alors que d'un autre côté un nombre de plus en plus grand de députés ont demandé à la Présidence d'être inscrits sur la liste.

Quant au problème soulevé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) je crois que s'il consulte des collègues de son propre parti, ceux-ci pourront lui expliquer pourquoi il n'a pas pu prendre la parole.

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 1, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE REFUS DE VERSER DES PRESTATIONS AUX PERSONNES ÂGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement en espérant que les députés de l'opposition réfléchiront très sérieusement à cette affaire.

Depuis le 1er janvier 1976, on a refusé illégalement de verser des prestations d'assurance-chômage à 13,500 personnes âgées. Aussi, je propose, appuyé par le député de Rosedale (M. Crombie):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de présenter immédiatement un projet de loi qui remédierait à l'insensibilité du gouvernement et prévoirait un moyen de permettre à ces personnes âgées de recevoir les prestations qu'on leur doit depuis 1976.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS SUR LE PRIX DE L'ÉNERGIE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour saisir la Chambre d'une question urgente.

Les efforts du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en vue de négocier avec les provinces productrices une entente sur le prix de l'énergie ont abouti à un échec. Le ministre a renoncé à négocier de nouveau et s'en remet désormais aux premiers ministres. D'autre part, dans un discours devant l'Association des manufacturiers canadiens, le même ministre a fait des observations incendiaires qui ont sérieusement compromis l'harmonie et l'entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Je propose donc, avec l'appui du groupe des députés de l'Alberta et de tous les Canadiens intéressés:

Que le premier ministre retire son portefeuille au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui n'y connaît et n'y comprend rien, pour le remplacer par un nouveau ministre capable de comprendre cette question importante et délicate.

Mme le Président: Ce genre de motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA DATE DE L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une motion à présenter qui, compte tenu de son importance à l'heure actuelle, ralliera, j'espère, l'appui unanime de la Chambre. Des discussions ont eu lieu, des deux côtés de la Chambre, en vue d'atteindre cet objectif.

Comme il est d'importance nationale de modifier la constitution et de renouveler le fédéralisme canadien sans tarder, je propose, appuyé par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre exhorte la conférence des premiers ministres prévue pour le 9 juin de se fixer comme objectif l'élaboration d'une nouvelle constitution canadienne d'ici le 1er juillet 1981.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Joe a dit non.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA RECONNAISSANCE DE LA KETTLE VALLEY RAIL HERITAGE SOCIETY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question qui intéresse tout Canadien désireux de préserver notre histoire et notre patrimoine.

Étant donné que la Kettle Valley Rail Heritage Society, un organisme auto-financé qui regroupe 2,000 membres dans la vallée de l'Okanagan, se consacre à la préservation de la section abandonnée, d'une longueur de 56 milles, de la voie secondaire Carmi, du CP, qui est unique et qui a été immortalisée par le film inspiré d'un ouvrage de Pierre Burton et qui s'intitule «Le rêve impossible», je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exhorte les autorités pertinentes du CP à reconnaître la vocation utile de ladite société en déclarant un moratoire d'un an sur l'enlèvement de la section en question de la voie afin que des conditions de préservation soient fixées.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES DONS AU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le NPD a voté, en 1977, une proposition stipulant que le parti ne doit solliciter ni accepter de fonds d'autres sources que des particuliers, des syndicats, des coopératives, des petites entreprises et d'organisations reconnues sans but lucratif. George Johnston, de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique, a déclaré:

● (1410)

Notre rôle est de nous opposer aux grandes sociétés et nous ne pouvons absolument pas préserver notre intégrité en acceptant des dons.

Robin Sears, principal représentant du NPD, a signalé au directeur général des élections qu'en 1978, le Nouveau parti démocratique avait reçu plus de $172,000 de sociétés privées, notamment des contributions de petites entreprises telles que Holiday Inn, Canadian Tire et Dominion Securities . . .

Une voix: Canadian Tire!

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre somme le NPD de renvoyer immédiatement ces dons, avec l'intérêt, à ces sociétés privées et d'écrire une lettre ouverte d'excuses pour avoir induit en erreur les Canadiens et garantir l'intégrité future du parti.

Des voix: Br avo!

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Chénier: Le NPD a dit non.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

ON DEMANDE À LA CHAMBRE DE FÉLICITER M. GORDIE HOWE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion urgente et importante.

Étant donné que le hockey est le sport national de notre pays, et qu'hier l'un des plus grands joueurs de hockey de tous les temps, M. Gordie Howe, a décidé de prendre sa retraite; étant donné que ce grand athlète originaire de la Saskatchewan a été l'idole de centaines de milliers de jeunes athlètes canadiens pendant plus de trois décennies; et étant donné que M. Gordie Howe a fait honneur à sa province et à son pays tout au long de sa longue carrière et plus particulièrement lors de tournois internationaux, je propose, appuyé par l'honorable député de Shefford (M. Lapierre):

Que la Chambre rende homage et félicite très chaleureusement M. Gordie Howe, l'un des plus grands joueurs de hockey de tous les temps, pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée pendant plus de 32 ans à notre sport national.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il est proposé par l'honorable député de Sherbrooke (M. Pelletier), appuyé par l'honorable député de Shefford (M. Lapierre):

Que la Chambre rende hommage et félicite très chaleureusement M. Gordie Howe, l'un des plus grands joueurs de hockey de tous les temps pour la contribution exceptionnelle qu'il a apportée pendant plus de 32 ans à notre sport national.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

LA VIOLATION DU TRAITÉ SUR LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES—LE RENVOI AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une question urgente et pressante.

Étant donné que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a reçu, au nom d'un certain nombre de détenus, des communications affirmant que le Canada a violé l'article 15 du traité des Nations Unies sur les droits civils et politiques, dont le Canada est signataire, en refusant de relâcher par anticipation des détenus et des libérés conditionnels mis en liberté surveillée avant le 15 octobre 1977, et que, selon le solliciteur général (M. Kaplan), si un député était disposé à soulever la question à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement, le gouvernement ne s'opposerait nullement à ce que la question soit débattue, je propose, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), et sans opposition de la part du leader du gouvernement à la Chambre:

Que l'on renvoie le sujet des communications dont la Commission des droits de l'homme des Nations Unies est actuellement saisie au comité permanent de la justice et des questions juridiques en le chargeant de recommander une réponse appropriée à ces communications.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

LES AUDIENCES DU CRTC—L'ÉTUDE AU COMITÉ D'UNE VIOLATION POSSIBLE DE LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le CRTC maintenant n'exige pas d'audiences publiques supplémentaires des requérants qui sont déjà titulaires d'un permis provisoire.

Toutefois, dans le cas de Family Radio de Vancouver, en Colombie-Britannique, l'organisme para-judiciaire a non seulement exigé deux audiences publiques supplémentaires mais a même autorisé une intervention défavorable après avoir accordé le permis provisoire, dérogeant ainsi à sa propre politique. Je propose donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le CRTC soit appelé à comparaître devant le comité permanent de la culture et des communications pour justifier cette façon de procéder, qui a nui à son objectivité à titre d'organisme para-judiciaire, et que le comité détermine s'il y a eu infraction à la loi sur la radiodiffusion.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA POSSIBILITÉ D'UN RÉFÉRENDUM NATIONAL—LES DISCUSSIONS AVEC LES PREMIERS MINISTRES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je vous remercie, madame le Président.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'interprète ces applaudissements provenant de ce côté-ci de la Chambre, madame le Président, comme un indice des vœux que mes collègues forment pour que ma 41e année, qui débute aujourd'hui, soit beaucoup plus gratifiante que ma 40e année.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'ai une question pour le premier ministre, mais permettez-moi auparavant de le féliciter d'avoir lancé l'usage de consulter les chefs des autres partis fédéraux avant la tenue d'une conférence constitutionnelle fédérale-provinciale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Une question qui n'a pas vraiment été soulevée, hier, au cours de mes conversations avec le premier ministre, est la possibilité d'un référendum fédéral. Je la soulève maintenant parce que le député de Labelle y a fait allusion à quelques reprises en sa qualité, je crois, de président du caucus libéral du Québec.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage de présenter une mesure législative pour autoriser la tenue d'un référendum national?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, avant de répondre à cette question, je voudrais souhaiter un très bon anniversaire au très honorable représentant.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je voudrais préciser que je suis très heureux que nous nous soyons réunis hier. J'espère que cette initiative va se reproduire. Le chef de l'opposition a eu la bonté de me consulter sur certaines questions lorsqu'il était au pouvoir, et je me félicite de pouvoir en faire autant aujourd'hui.

Pour en revenir à sa question, je regrette que nous n'en ayons pas parlé hier, parce que j'aurais aimé avoir son opinion à cet égard.

Une voix: Il vous a demandé ce que vous en pensiez.

M. Trudeau: Je le comprends. Le gouvernement n'envisage pas d'agir en ce sens pour l'instant, mais la Chambre se souviendra que nous avons présenté un projet de loi sur la tenue d'un référendum il y a quelques années, que le parti d'opposition aurait approuvé si on y avait apporté certaines modifications. Je ne dis pas que cette possibilité soit écartée pour toujours, mais simplement que nous ne l'envisageons pas pour le moment.

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre pourrait-il profiter de l'occasion pour confirmer publiquement ce dont nous avons discuté hier; je veux parler de son intention de préparer avec les autres partis de la Chambre le cadre d'une résolution qui permettrait au Parlement fédéral dans son ensemble d'aborder les questions concernant la modernisation du fédéralisme canadien et la mise au point des changements constitutionnels?

M. Trudeau: Oui, madame le Président, je souhaite qu'on parvienne à une résolution que tous les partis de la Chambre pourraient appuyer et qui nous rapprocherait du jour où nous aurions enfin une constitution vraiment canadienne qui satisfasse toutes les régions de notre pays.

N'ayant pas encore rencontré mes homologues provinciaux, je ne suis pas en mesure de dire s'il s'agira d'une résolution, d'une motion ou d'un débat quelconque. Comme je l'ai expliqué hier aux chefs des partis de l'opposition, je n'entends pas, avant d'avoir rencontré les autres premiers ministres, arrêter mon orientation, car je tiens au préalable à savoir ce qu'ils pensent. Cependant, je compte bien que ce dont je discuterai lundi avec les autres premiers ministres ne nous empêchera pas, bien au contraire, de demander aux députés de la Chambre d'appuyer tous ensemble l'orientation que nous aurons choisie.

M. Clark: Merci, madame le Président. Le premier ministre est-il d'accord avec moi pour dire qu'à moins d'une position extraordinaire des premiers ministres provinciaux, il serait utile que le Parlement puisse débattre ces questions d'ici les vancances d'été?

• (1420)

M. Trudeau: C'est ce que je souhaite, madame le Président. Sous réserve de l'issue de la rencontre avec les premiers ministres provinciaux et sous réserve de l'opinion du chef du Nouveau parti démocratique, j'ose espérer que nous pourrons débattre cette question avant l'intersession parlementaire. J'espère même que nous pourrons prendre certaines initiatives d'ici là mais cela dépendra bien sûr de ce que les premiers ministres seront disposés à considérer et de ce qu'ils diront lundi.

En ce qui nous concerne, la question nous paraît très urgente; non seulement souhaitons-nous qu'il y ait un débat, mais nous aimerions réussir à résoudre au moins quelques uns des problèmes constitutionnels.

LA RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES—LES PROPOSITIONS DES PROVINCES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. A-t-il reçu des propositions concrètes des provinces en préparation de la rencontre des premiers ministres du 9 juin, et a-t-il, au nom du gouvernement fédéral, fait des propositions concrètes aux provinces? Ou bien les communications se sont-elles limitées jusqu'ici à la correspondance échangée entre le premier ministre et ses homologues provinciaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ni le ministre de la Justice ni moi-même n'avons reçu de propositions concrètes de la part des premiers ministres provinciaux en dehors des entretiens qu'a eus avec eux le ministre de la Justice. Les provinces n'ont pas communiqué avec moi autrement que par la correspondance qui a été déposée à la Chambre.

M. Epp: Madame le Président, étant donné l'intérêt que les entretiens constitutionnels suscitent dans tout le pays et, cela va de soi, ici, le premier ministre accepterait-il après la réunion du 9 juin d'en rendre compte à la Chambre, à l'appel des motions ou par tout autre moyen qu'il jugera opportun, au lieu d'avoir à en expliquer les résultats à la période des questions?

M. Trudeau: Madame le Président, je serai heureux de faire une déclaration à l'appel des motions sur les résultats de la réunion du 9 juin, disons, dans les jours qui suivront la réunion. Naturellement, si le genre de débat dont parle le chef de l'opposition devait avoir lieu peu après le 9 juin, il vaudrait peut-être mieux que je diffère ma déclaration jusque-là. En supposant que nous prenions quelques jours pour trancher cette dernière question, je ferai avec plaisir une déclaration à l'appel des motions si le débat n'est pas raisonnablement imminent.

LA POSITION FÉDÉRALE AU SUJET DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE—LA DATE DE L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. D'après le président du caucus parlementaire québécois du parti libéral dont la presse rapporte les propos aujourd'hui, les députés québécois du parti Libéral ont l'intention de passer l'été à vendre la position fédérale en matière de changement constitutionnel pour reprendre sa propre expression.

Étant donné que la seule position que le premier ministre ait adopté jusqu'à présent et qui semble d'ailleurs très raisonnable à la veille de la conférence des premiers ministres se résume à une promesse de charte des droits, le Premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, hormis la volonté de persuader les Québécois de la nécessité d'une charte des droits, cette déclaration du président du caucus sous-entend quelque chose d'autre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, hier j'ai assisté à une partie de cette réunion de caucus. Il y a plusieurs domaines où le caucus voudrait voir apporter des améliorations à la constitution canadienne et souhaiterait un renouvellement du fédéralisme. Le député fait allusion à une charte des droits fondamentaux. Le caucus a paru également très intéressé à ce que soient inscrits les droits linguistiques. Ce ne sont cependant que des expressions d'opinion. A ma connaissance le caucus n'a adopté aucune résolution.

La signification de ce débat telle que je l'ai percue est qu'ayant participé très vaillamment au récent référendum québécois nos députés du Québec ont hâte de voir le gouvernement et le Parlement remplir les engagements que nous avons tous pris dans notre province à savoir que nous renouvellerions notre système fédéral et que cela se ferait rapidement.

Des voix: Bravo!

• (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, après la conversation que j'ai eue hier avec le premier ministre à propos de la réforme constitutionnelle, je voudrais lui demander s'il est disposé à dire au moins qu'il est souhaitable—et il ne faut pas perdre de vue qu'il doit obtenir l'accord des premiers ministres lorsqu'il les rencontrera—d'offrir aux habitants des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et aux autochtones l'occasion d'exprimer leur opinion sur la réforme constitutionnelle dans une tribune, au lieu que tout se fasse simplement et exclusivement par l'entremise du gouvernement fédéral.

[*Français*]

M. Trudeau: Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique se souviendra sans doute qu'au mois de février 1979 nous avions nous-mêmes,—le gouvernement fédéral,—mis à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle un sujet qui allait dans le sens mentionné par le député, c'est-à-dire que nous avions proposé que les représentants des Indiens et des Inuit puissent faire des instances directement à l'assemblée constitutionnelle. Sur ce dernier point, il n'y a donc aucune divergence de vues entre nous.

Pour ce qui est de la participation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, je répète ce que j'ai dit au sujet de la position que j'ai prise la semaine dernière et la semaine précédente. Il s'agit dans un sens d'autres niveaux de gouvernement. Je rappelle à la Chambre que nous avons reçu à maintes reprises les instances des maires et des municipalités, qui représentent aussi un autre niveau de gouvernement, et que ces représentants élus voulaient participer aux discussions constitutionnelles.

Pour ce qui est de ces deux catégories,—d'autres niveaux de gouvernement,—je suis très heureux de soulever la question avec les premiers ministres. Je ne promets pas que cela se fera lundi, mais je rappelle à la Chambre que la question d'élargir des débats par des participations accrues a été un sujet que le chef du Nouveau parti démocratique et moi-même avons discuté, et je lui ai même suggéré qu'à un certain moment il se pouvait que nous allions vers une solution dans ce sens. Mais je ne pense pas que je doive, à ce stade-ci, inviter les représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à assister à cette conférence, à moins que de part et d'autre les premiers ministres et moi-même ne décidions d'élargir la participation.

[*Traduction*]

M. Broadbent: J'ai une autre question supplémentaire à poser. J'espère que le premier ministre arrivera à inciter les premiers ministres des provinces à s'engager à élargir la participation, comme il vient de le promettre.

Voici la dernière question que je voudrais poser au premier ministre: compte tenu du fait que la réforme constitutionnelle est urgente, considère-t-il qu'il serait souhaitable que le Parlement fixe l'échéance pour la nouvelle constitution au 1er juillet 1981?

M. Trudeau: Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a probablement remarqué que les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre ont appuyé la motion qu'il a déjà présentée à ce sujet. Je voudrais seulement y apporter une petite modification. Je suis très heureux de constater que le Nouveau parti démocratique s'est fixé des délais aussi brefs et que nos deux partis jugent cette affaire urgente, mais je voudrais préciser—et je l'ai dit au chef de l'opposition pendant nos entretiens—si nous pouvons arriver à faire une réforme totale ou partielle de la constitution dans de plus brefs délais, ce serait encore préférable. Nous qui sommes assis de ce côté-ci de la Chambre, nous trouvons que c'est une affaire très urgente et ce, pour plusieurs raisons.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA STATION TERRIENNE SUR LE TERRAIN DU PARLEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Il sait sans doute, malgré ses propos rassurants de mardi, que le permis autorisant le gouvernement de la Colombie-Britannique à exploiter une station terrienne sur le terrain du Parlement de la Colombie-Britannique ne l'autorise pas à capter des émissions américaines transmises depuis des satellites américains et que, malgré tout, le gouvernement capte actuellement des signaux de cette provenance.

Le ministre est-il d'accord avec les autorités provinciales qui prétendent que la station terrienne située sur le terrain du Parlement n'est pas visée par la loi fédérale? S'il n'est pas d'accord, quelles mesures envisage-t-il de prendre?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, j'aimerais signaler deux choses au député en ce qui concerne cette question. Premièrement, j'ai demandé aux avocats de mon ministère de me fournir un rapport détaillé au sujet du caractère légal ou illégal de cette station terrienne. Mais je pense, madame le Président, qu'il y a là plus qu'une simple question de légalité ou d'illégalité.

Autant que je sache, le gouvernement de la Colombie-Britannique, par l'intermédiaire, notamment, de son ministre chargé des sciences, des universités et des communications, nous avait promis que le satellite servirait exclusivement à capter les signaux commerciaux de Radio-Canada. Le gouvernement provincial n'a pas donné suite à cet engagement. En ce sens, je trouve extrêmement décevant qu'un ministre de la Couronne d'un gouvernement provincial se mette dans une situation qui l'empêcherait de tenir parole.

● (1430)

Je voudrais souligner le fait que le gouvernement participe présentement à dix ou douze projets de concert avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et plus particulièrement avec le ministère du ministre en question et je voudrais savoir si le gouvernement fédéral peut se fier à la parole de ce ministre provincial.

M. Andre: Amenez-le aussi aux conférences constitutionnelles.

M. Beatty: Madame le Président, j'ai une question très directe à poser au ministre des Communications. Menace-t-il le gouvernement de la Colombie-Britannique, en lui signifiant que si à son avis, celui-ci ne respectait pas ses engagements ou ce qu'il considère comme tels, le gouvernement fédéral ne respecterait pas les autres ententes conjointes qu'il a signées avec ce gouvernement provincial?

En outre, mardi, le ministre a scrupuleusement évité de donner aux Canadiens vivant dans des régions septentrionales, reculées et rurales l'assurance que le gouvernement n'intentera pas de poursuites contre eux parce qu'ils ont installé des stations terriennes leur permettant de capter un éventail d'émissions aussi étendu que leurs compatriotes vivant dans le sud du pays. Le ministre est-il disposé à les assurer maintenant qu'Ottawa ne prendra pas de mesures pour perpétuer ce traitement injuste.

M. Fox: Madame le Président, nous avons déjà bel et bien dit que ce qui nous intéresse principalement, ce sont les stations terriennes qui servent à la retransmission d'émissions émanant de satellites. Nous avons toujours dit que l'utilisation de ces satellites à des fins personnelles ne nous intéressait guère.

Le député confond deux questions très différentes qu'il tente de mettre sur le même pied: l'une concerne les stations réceptrices utilisées à des fins individuelles, et l'autre les stations servant à retransmettre des émissions. Nous avons toujours affirmé sans ambages que les seules stations terriennes susceptibles d'être poursuivies à l'heure actuelle sont celles qui servent à des fins de retransmission, car elles nuisent aux opérations de sociétés de télédistribution qui détiennent une licence, et plus généralement, à la gestion du spectre des télécommunications.

M. Beatty: Madame le Président, la Chambre remarquera que le ministre n'a pas répondu à la question en ce qui a trait au gouvernement de la Colombie-Britannique, pas plus qu'il ne nous a dit s'il compte se retirer des accords conclus avec cette même province.

Le ministre sait fort bien que, dans le Nord et les régions éloignées, des dizaines de localités entières se sont groupées pour construire des stations terrestres et ainsi s'assurer un plus grand choix de programmes. Le ministre peut-il dissiper dès maintenant la menace de poursuites judiciaires contre ces Canadiens des régions rurales et éloignées du pays qui se sont donné la main pour s'assurer cette liberté de choix?

Des voix: Bravo!

M. Fox: Madame le Président, le député essaie de provoquer une confrontation qui n'a pas sa raison d'être.

M. Beatty: Je n'ai menacé personne de poursuites, moi.

M. Fox: Je fais des mains et des pieds depuis une semaine pour éviter que cette affaire avec le gouvernement de la Colombie-Britannique se transfome en confrontation fédérale-provinciale.

M. Beatty: Je n'ai menacé personne de poursuites, moi.

M. Fox: Si le député veut bien me laisser répondre, il apprendra peut-être quelque chose.

Des voix: Bravo!

Une voix: Quelle arrogance!

Une voix: Écoutez, Joe Clark.

M. Fox: Je m'attends que le ministre des Communications de la Colombie-Britannique se conforme immédiatement aux conditions qui sont stipulées dans son permis. Le permis a été accordé selon les modalités prévues dans sa demande et je m'attends qu'il les respecte.

Le député pose une fois de plus des questions sur la possibilité d'intenter des poursuites contre des collectivités du Nord. Il sait très bien, étant donné qu'il a déjà posé la question à la Chambre cette semaine, que nous n'avons pas l'intention pour le moment . . .

M. Clark: Pour le moment.

M. Fox: . . . de poursuivre ces collectivités. Nous avons toujours dit sans ambages, madame le Président, que nous avions l'intention d'attendre les résultats de l'audience du CRTC sur l'installation de services de télédiffusion dans le Nord, comme l'a fait le gouvernement précédent d'ailleurs. A partir de ce moment-là, le CRTC étudierait les demandes de permis venant du Nord et nous espérons parvenir à résoudre ce problème en nous attaquant à la racine du mal et non pas en provoquant la confrontation, comme le propose le député.

M. Beatty: Alors ne faites plus de menaces la prochaine fois, Francis.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES—LES MESURES VISANT À ASSURER QUE L'INCO RESPECTERA L'ORDONNANCE DE RÉGLEMENTATION

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné que son ministère et lui étaient parties à l'ordonnance de réglementation du gouvernement d'Ontario visant à limiter les émissions productrices de pluies acides par Inco, et étant donné qu'hier soir le président d'Inco Metals a annoncé que la société ne pourrait pas se conformer aux termes de l'ordonnance pour des raisons techniques, le ministre ajoute-t-il foi à la déclaration du président d'Inco? Sinon, quelles mesures son ministère va-t-il prendre, vraisemblablement de concert avec le gouvernement d'Ontario, pour s'assurer qu'Inco va réduire les émissions d'anhydride sulfureux de sa raffinerie de Copper Cliff à 1,950 tonnes par jour d'ici à 1983, conformément aux termes de l'ordonnance en question?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je pense avoir vu un article de journal contenant les renseignements que le député vient de donner à la Chambre. Je n'ai vu ni une transcription ni un compte rendu complet de ces commentaires. Je n'ai aucune raison de croire que cette directive ne peut être respectée.

Je sais les doutes de la société sur ses possibilités d'y arriver, mais je ne dispose à l'heure actuelle d'aucun renseignement susceptible de modifier l'opinion que j'ai exprimée plus tôt, soit que la société sera en mesure d'atteindre ces objectifs.

M. McMillan: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Environnement. Le chef du parti libéral de l'Ontario et le ministre lui-même ont cité largement ce qui semble être des études confidentielles privées du ministère fédéral de l'Environnement à l'appui de leur opinion selon laquelle Inco peut effectivement respecter ces dispositions de la directive, et même les dépasser largement en ce qui concerne la réduction des fumées génératrices de pluies acides. Le ministre déposera-t-il ces études à la Chambre afin que les députés et la population en général puissent juger de la justesse des déclarations faites par des gens comme le président d'Inco, selon lesquelles la société ne peut se conformer à ces normes de lutte contre la pollution engendrée par les émanations de fumée?

M. Roberts: Madame le Président, nous sommes d'avis que d'ici quatre ou cinq ans, l'Inco pourrait réduire ses émissions bien en-deça des niveaux indiqués pour les deux premières étapes prévues dans l'ordonnance de réglementation.

Nous nous sommes dits disposés à diffuser l'étude justifiant cette prévision. Toutefois, il faudrait tout d'abord supprimer certains noms et certains renseignements qui nous ont été communiqués à titre confidentiel. Cependant, je le répète, nous sommes disposés à communiquer aux intéressés le fond du rapport.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME DE RABAIS POUR LES ACHETEURS CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je vais la lui poser tout doucement pour ne pas l'offusquer.

Le ministre a sans doute constaté une baisse marquée des ventes, au Canada, de véhicules fabriqués en Amérique du Nord et plus précisément au Canada. Quand pouvons-nous nous attendre à voir adopter au Canada un programme de rabais semblable à celui qu'ont mis en œuvre les trois grands aux États-Unis en vue d'aider non seulement les travailleurs, mais aussi les concessionnaires et les consommateurs canadiens?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, la ristourne dont parle mon collègue est une réaction des constructeurs automobiles américains aux conditions du marché dans leur pays. Je vais assurément communiquer d'urgence avec eux pour savoir s'ils envisagent des mesures analogues au Canada.

Une voix: Vous avez dit cela il y a déjà deux semaines.

M. Gray: Il serait certes éminemment souhaitable d'offrir aux consommateurs canadiens des conditions d'achat semblables à celles offertes aux Etats-Unis où les conditions du marché sont analogues.

M. Deans: Madame le Président, si j'ai bien compris le ministre ce dernier a déclaré qu'il allait communiquer . . .

Une voix: Il a déjà dit cela il y a deux semaines.

M. Deans: Je suis sûr que le ministre n'est pas oublieux au point de ne pas se rappeler qu'il a dit la même chose le 16 mai dernier. Le ministre s'est-il renseigné? Quelle a été la réponse? Quand pouvons-nous compter sur cette ristourne?

Des voix: Bravo!

M. Gray: Madame le Président, je crois que mon collègue vient de démontrer que c'est lui qui est oublieux parce que sa question portait alors sur la société Chrysler.

M. Deans: Ce n'est pas moi qui ai posé cette question mais le député de Churchill.

M. Gray: Mon collègue dit que la question venait du député de Churchill. Je savais qu'il y avait beaucoup de divisions au sein de son parti mais je ne me rendais pas compte qu'elles étaient si profondes que l'un de ses députés refuse qu'on lui accorde le mérite de quelque chose qu'a dit un autre.

Des voix: Oh, oh!

● (1440)

M. Gray: Madame le Président, mon honorable ami projette peut-être déjà une campagne d'investiture du genre de celle qu'il a ratée au niveau provincial, et à la suite de laquelle il a quitté la scène provinciale pour la scène fédérale. Peut-être va-t-il maintenant passer à la scène municipale.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Nous avons interrogé les responsables de Chrysler. Ils ont répondu que la situation du marché ne justifiait pas ici de mesures de ce genre. Si mon honorable ami est aussi d'avis que la situation du marché canadien s'est dégradée autant que celle du marché américain, il se fera sûrement un plaisir d'abonder dans le sens des pressions que je fais auprès de tous les constructeurs automobiles d'ici.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

ON DEMANDE QUAND DÉBUTERA LA CONSTRUCTION D'UN ÉMETTEUR À CHAPLEAU, ONTARIO

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et ministre des Communications en sa qualité de responsable de la Société Radio-Canada. Étant donné que la Société persiste à croire que les travaux de construction d'un émetteur à Chapleau ne peuvent continuer sous prétexte que l'hiver n'est pas encore terminé, le ministre pourrait-il informer la Société que le dégel a bel et bien eu lieu à Chapleau vers la fin d'avril, et peut-il assurer les citoyens de Chapleau que les travaux reprendront le plus tôt possible? Enfin, le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quelle date la programmation de la télévision de Radio-Canada sera en ondes à Chapleau?

Questions orales

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Je sais que la diffusion par Radio-Canada dans sa région est un sujet qui le préoccupe au plus haut point, et il m'en a parlé à plusieurs reprises au cours des dernières semaines. Il me fait plaisir de lui dire qu'à la suite des renseignements que j'ai demandés à la Société Radio-Canada, aujourd'hui on est prêt à dire que ce chemin jusqu'au site du transmetteur sera ouvert dès le 9 juin prochain au plus tard. La Société m'informe également que dès le 4 juin Bell Canada sera en mesure d'installer les lignes nécessaires pour la diffusion, et que Radio-Canada compte bien commencer à diffuser des émissions de télévision à Chapleau très peu de temps après le 1er août 1980.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LE CONTRÔLE DES APPAREILS À RAYONS X EN VUE D'ÉLIMINER LE DANGER D'IRRADIATION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, il y aura peut-être plus de spontanéité dans cette question et dans la réponse que je recevrai.

Il y a quelques jours, j'ai causé longuement avec plusieurs membres des services de sécurité d'un grand aéroport canadien. Ils se sont dits très préoccupés des longues heures de station debout passées à côté des appareils à rayons X qui servent à l'examen des bagages à main.

J'aimerais demander au ministre des Transports s'il est au courant des inquiétudes des services de sécurité de son ministère, ce qu'il fait pour contrôler ces appareils à rayons X constamment en fonctionnement, et s'il peut donner à son personnel et aux voyageurs l'assurance qu'il n'y a absolument pas de danger d'irradiation à passer de longues heures au voisinage immédiat de ces appareils potentiellement dangereux?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai lu dans les journaux un article à ce sujet. Enquête faite, j'ai appris qu'il s'agissait d'un certain préposé qui avait fait preuve d'excès de zèle dans le contrôle des passagers. Je vais me renseigner pour voir s'il y a d'autres cas de ce genre, et j'en rendrai compte au député.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le ministre voudra-t-il au moins donner instruction au personnel de sécurité de son ministère de porter le dosimètre exigé des militaires qui risquent de s'exposer à des rayonnements dangereux, pour que soient décelées les plus petites fuites ou les moindres accumulations de radiations?

M. Pepin: Je vais me renseigner à ce sujet, madame le Président.

* * *

LES POSTES

L'ÉMISSION D'UN TIMBRE POUR COMMÉMORER LES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'ai une courte question à poser au ministre des Postes. Peut-il confirmer ou infirmer que son ministère s'apprête à émettre un nouveau timbre canadien de 35c. pour commémorer les Jeux olympiques de Moscou? Le ministre n'a qu'à répondre oui ou non, cela suffira.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir de répondre à cette question. En effet, dans le programme de timbres prévu par l'ancienne administration progressiste conservatrice, il devait y avoir l'émission d'un timbre sur les Jeux olympiques le 4 juillet 1980. Évidemment, les troupes soviétiques ne s'étant pas encore retirées d'Afghanistan, il est fort possible que le ministère des Postes prenne très bientôt une décision quant à l'annullation de l'émission de ce timbre.

[*Traduction*]

M. Jelinek: Ma question supplémentaire est la suivante: lorsque le gouvernement a décidé d'émettre ce timbre, l'Union soviétique n'avait pas encore envahi l'Afghanistan. Et hier, madame le Président, . . .

Des voix: La question!

M. Jelinek: Les députés de l'autre côté deviennent très nerveux lorsqu'ils entendent la vérité. Hier, le ministère des Postes a confirmé que ce timbre commémorant les Jeux olympiques de Moscou serait mis en vente le 4 juillet.

Ma question au ministre des Postes est donc la suivante: pourquoi, depuis l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, le gouvernement n'a-t-il pas pris les mesures nécessaires pour suspendre la production de ce timbre?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, l'ancien gouvernement n'a certainement pas annulé l'émission de ce timbre à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques. Par ailleurs, je peux assurer les députés qu'aucune décision finale n'a été prise à cet égard et l'honorable député ne peut pas dire que le timbre sera émis le 4 juillet prochain. Je viens de l'informer, en réponse à sa première question, qu'une décision sera prise à ce sujet dans les prochains jours.

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA SAISIE DE RELEVÉS TÉLÉPHONIQUES—L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION McDONALD

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Radio-Canada a révélé que, dans les districts d'Halifax, de Dartmouth et de Sydney, environ 99 mandats ont été émis pour la saisie de relevés téléphoniques, y compris ceux de Radio-Canada, au cours des deux ou trois dernières années. Or il semble qu'en ce qui concerne au moins 45 des 99 mandats, il n'y avait pas de raisons suffisantes pour en justifier la délivrance.

Le solliciteur général a-t-il étudié cette question en collaboration avec la GRC? A-t-il donné des instructions pour que la politique régissant la présentation de demandes de mandats de perquisition par la GRC soit plus claire et plus stricte? La Commission McDonald a-t-elle été saisie de la question pour qu'elle puisse procéder à une enquête complète sur les pratiques de la GRC dans ce domaine?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai actuellement en main les renseignements qui ont été révélés par la télévision de Radio-Canada, mais la GRC ne m'a pas encore remis son rapport détaillé sur la question. J'ai étudié la partie du manuel des politiques opérationnelles qui traite des renseignements nécessaires pour obtenir un mandat. Je trouve que la politique qui s'applique actuellement est satisfaisante, mais je ne suis pas encore certain si la politique a été respectée dans ces cas.

Les procureurs généraux des provinces sont habilités à examiner les affaires de ce genre qui se produisent dans leur province. Bien sûr, nous sommes prêts à collaborer entièrement avec eux. En ce qui concerne la Commission McDonald, cet organisme indépendant décidera lui-même, j'en suis sûr, s'il convient ou non d'étudier ces questions.

M. Hnatyshyn: J'allais poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice, mais comme il n'est pas à sa place, je vais m'adresser au solliciteur général.

Une fois cette enquête terminée, va-t-il nous dire si l'on a oui ou non instauré une pratique en vue d'exposer les motifs justifiant de telles demandes à la suite d'une déclaration sous serment? Si non, va-t-il instituer une politique exigeant ces précautions dans le cas des activités de la GRC? De plus, pourrait-il nous assurer que cette pratique n'est pas répandue, qu'elle ne s'applique pas également aux enquêtes des sociétés Chargex ou Visa ou qu'elle ne touche pas le grand public qui est fort soucieux du respect de sa vie privée?

● (1450)

Enfin, le solliciteur général songe-t-il à limiter l'émission des mandats de main-forte, mandats ouverts qui sont actuellement à la disposition des organismes policiers du Canada, étant donné que le gouvernement précédent s'était engagé à légiférer pour réglementer ce genre de mandat de perquisition?

M. Kaplan: Madame le Président, en ce qui concerne les mandats de main-forte, ils font l'objet d'un moratoire et aucun document n'a encore été présenté au cabinet à cet égard, si bien qu'il serait prématuré de dire quelles mesures le gouvernement va prendre, sinon qu'il maintiendra le moratoire en attendant une autre décision.

Quant à la politique à l'égard des mandats de perquisition, comme je l'ai dit, je l'ai passée en revue ce matin et j'en suis satisfait. Néanmoins, je ne sais pas encore précisément si cette politique a été suivie dans les cas qui nous intéressent. Je vais examiner la question et, dès que je serai fixé, je pourrai répondre à des questions à ce sujet.

M. Hnatyshyn: Présentez-nous votre rapport.

* * *

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LES RAFFINERIES PÉTROLIÈRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Avant et pendant la dernière campagne électorale, le ministre et son parti ont fait campagne contre l'odieuse hausse de 18c. de la taxe d'accise que le gouvernement Clark avait proposée. Il avait déclaré alors que c'était une mesure rétrograde qui aurait des conséquences néfastes pour l'économie.

Je crois comprendre qu'au cours des négociations avec l'Alberta, le ministre vient de proposer à cette province une taxe sur les raffineries pétrolières qui serait tout aussi rétrograde et même pire pour le consommateur. Le ministre peut-il nous confirmer qu'il a proposé cette taxe? Peut-il nous confirmer qu'elle est tout aussi rétrograde que la précédente et même davantage? Si, c'est vrai, pourquoi l'a-t-il fait?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà fait savoir que le gouvernement considérait présentement diverses possibilités au sujet de l'augmentation éventuelle du prix du pétrole.

La question soulevée par l'honorable député indique que c'est là une de ces possibilités. Lorsqu'il y aura eu, ce que j'espère, une entente avec les provinces productrices, mon honorable collègue sera alors en mesure d'en venir à la conclusion qu'il voudra quant à cette entente.

[*Traduction*]

M. Waddell: Madame le Président, le ministre a peut-être déjà oublié avoir promis aux consommateurs canadiens que les prix du pétrole seraient moins élevés que ceux proposés par les conservateurs. Serait-ce une autre promesse qu'on ne tiendra pas?

Je voudrais également rappeler au ministre une autre de ses promesses. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi, pendant la campagne électorale, lui et son parti ont promis qu'ils maintiendraient, en faveur des provinces Atlantiques, le programme d'indemnisation du prix du pétrole importé, et voudrait-il dire à la Chambre pourquoi il ne se sent plus obligé de tenir cette promesse?

M. Lalonde: Au sujet de la première question, madame le Président, le gouvernement s'est effectivement engagé à faire en sorte que le prix que nous proposerions serait inférieur à celui que nous réservait le budget conservateur. C'est un engagement que nous entendons respecter intégralement. En fait, dès cette année, les consommateurs ont déjà épargné près de 2.8 milliards, montant qui représente les taxes que le gouvernement précédent aurait prélevées.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Un sacrifice à court terme pour un bénéfice à long terme.

M. Blenkarn: Empruntez donc plutôt l'argent!

[*Français*]

M. Lalonde: Je constate, madame le Président, que la vérité fait mal aux progressistes conservateurs. Que veulent-ils que nous y fassions?

En ce qui a trait à la deuxième partie de la question posée par mon honorable collègue, j'espère qu'avec son expérience dans le domaine de l'énergie il évitera de répandre la fausse interprétation contenue dans sa question.

[*Traduction*]

On ne peut songer à réduire l'indemnisation du prix du pétrole aux dépens des provinces Maritimes. Comme mon collègue le sait, depuis 1974 il n'y a qu'un prix pour le pétrole au Canada, et nous avons donné l'assurance—que nous maintenons toujours—qu'il n'y aura qu'un seul prix pour l'ensemble du pays, et que les provinces Atlantiques ne seront pas plus mal partagées que le reste du Canada. Voilà notre politique. C'est la politique que nous poursuivons depuis 1974, et nous avons bien l'intention de venir en aide aux provinces Atlantiques. Elles paieront exactement le même prix que le reste du pays.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

L'INSTALLATION D'UN ÉLÉVATEUR SYNCHRONISÉ DANS LES CALES SÈCHES DE SAINT-JEAN (T.-N.)

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné les efforts qu'il a faits pour venir en aide à la société Chrysler et aux travailleurs de la région de Windsor, est-il maintenant disposé à favoriser l'installation d'un élévateur synchronisé dans les cales sèches de Saint-Jean de Terre-Neuve, appareil de quelque 21 millions de dollars pour lequel on a déjà prévu des crédits pour l'année en cours; ce projet pourrait créer 130 nouveaux emplois permanents ainsi que maintenir les 330 emplois actuels? Quand le ministre va-t-il prendre une décision à cet égard?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous sommes toujours à l'étude de ce dossier. Autant que je sache, nous avons constaté que les coûts du projet qu'on avait envisagés initialement n'étaient pas tout à fait conformes aux montants alloués à l'origine, de sorte que nous avons entrepris de réexaminer la question en vue de prendre une décision qui serait à la fois acceptable pour les personnes concernées et compatible avec les impératifs de la gestion des deniers publics.

M. Crosbie: Madame le Président, le ministre du Revenu national a laissé entendre à Terre-Neuve que le gouvernement pourrait affecter plutôt les 2 millions et demi de dollars prévus au budget pour ce projet cette année à l'expansion des installations de l'aéroport de son district ou pour quelque autre projet du genre qui aurait une plus haute priorité.

Quant aux sommes consacrées aux projets d'expansion économique, quel que soit le district en cause, qu'il s'agisse d'un député de l'opposition ou du gouvernement, si le projet est raisonnable, rentable et économique, comme l'affirment dans ce cas les fonctionnaires du ministre, le ministre peut-il me garantir que ces sommes serviront à cette fin et non pour fins de réamorçage ou de favoritisme dans d'autres districts pour la seule raison que ce sont des districts du gouvernement? Peut-il m'assurer qu'il verra à ce qu'elles soient utilisées pour les fins prévues dans le budget?

M. Gray: Madame le Président, j'aimerais confirmer que le gouvernement s'est engagé à développer également toutes les parties du Canada, y compris la province de Terre-Neuve.

* * *

LES POSTES

L'ÉTAT DU SERVICE POSTAL À CALGARY—LES MESURES POUR REMÉDIER À LA SITUATION

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Postes et concerne le service postal déplorable à Calgary-Nord. Environ 4,000 foyers de Calgary-Nord ne bénéficient d'aucun service de livraison du courrier. Les gens doivent parcourir jusqu'à 10 milles pour aller chercher leur courrier à un dépôt de lettres. Ce déplacement représente 50,000 barils de pétrole brut par année ou 2 millions de dollars, au prix où nous achetons le pétrole du Mexique.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il tolère un pareil gaspillage et pourquoi il ne demande pas immédiatement au bureau de poste d'instituer la distribution du courrier à domicile dans ces quartiers de Calgary-Nord, étant donné surtout qu'il n'en coûterait que $200,000 par année . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je tiens à assurer au député que des représentants de mon ministère et des syndicats de facteurs examinent sérieusement la question en ce moment. En fait, on a proposé de créer un certain nombre de postes supplémentaires en vue d'établir des services de distribution. Compte tenu du budget actuel et des années-personnes dont nous disposons actuellement, nous avisons aux moyens d'améliorer le service de distribution du courrier à Calgary.

L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE SYNDICAT DES POSTIERS—LE COÛT AU GOUVERNEMENT

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et a trait à un communiqué publié conjointement hier par le ministre des Postes et lui-même dans lequel on peut lire ceci:

Selon M. Ouellet, l'entente représente une augmentation globale de 10.43 p. 100 en salaires et bénéfices pour la durée du contrat.

C'est-à-dire l'entente conclue entre le Conseil du Trésor et le Syndicat canadien des postiers. Le ministre des Postes a malheureusement eu un trou de mémoire ce matin lorsque je lui ai demandé le montant que représentait cette augmentation de 10.43 p. 100, et a laissé entendre que le président du Conseil du Trésor pourrait m'en préciser le montant. Ce dernier aurait-il donc l'obligeance de me le donner?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je me réjouis de cette occasion de répondre, madame le Président. J'ai également reçu un communiqué publié par le député, et il semblerait que lui aussi ait été victime d'un trou de mémoire lorsqu'il l'a rédigé.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je suis étonné de voir qu'il ait le courage de prendre la parole pour me poser une question aujourd'hui après avoir rendu public un tel document qui fausse complètement les faits entourant ce règlement. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il ne comprend pas la façon dont sont établis ces règlements salariaux, ou encore que le leader de l'opposition à la Chambre est allé l'aider à faire ses calculs.

● (1500)

La réponse précise à la question du député, réponse que j'ai donnée hier, est que le coût du règlement est de $36,068,232, ce qui comprend la clause COLA, c'est-à-dire la clause d'échelle mobile et un accroissement des avantages marginaux, et on le calcule à partir du coût ordinaire de la paye, à quoi vient s'ajouter le coût de la clause COLA, ce qui donne $345,829,659.

M. Stevens: La question supplémentaire que je veux poser au président du Conseil du Trésor est la suivante: Le président du Conseil du Trésor pourrait-il préciser pourquoi—si le coût supplémentaire est effectivement de $36,068,000—le dernier mandat que le Conseil du Trésor avait suggéré à l'endroit du service des Postes, en tout cas certainement quand nous étions au pouvoir, établissait le coût maximal à $26,100,000, et que tout montant supplémentaire exigerait un accroissement du budget du service postal? D'où viennent les 10 millions de dollars que l'on a mis sur la table au cours des négociations, et pourquoi l'a-t-on fait?

M. Johnston: Encore une fois, madame le Président, le député qui m'a précédé au Conseil du Trésor ne semble pas comprendre ses propres prévisions budgétaires, parce que le

montant prévu pour ce règlement n'était pas de 26 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HNATYSHYN—LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE DES POSTES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—DÉCISION DE M^me^ LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Hier l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a posé la question de privilège relativement à certaines paroles prononcées précédemment au cours de la période des questions par l'honorable ministre des Postes (M. Ouellet). Je veux réitérer, comme je l'ai dit hier, que les députés sont entièrement libres de choisir la procédure qu'ils préfèrent à la Chambre, du moment qu'ils observent le Règlement, qu'il s'agisse de l'article 43, des questions orales ou de toute autre procédure qu'ils voudront utiliser. J'ajoute, s'il est besoin de le dire, que seule la présidence décide de la recevabilité d'une motion et du bien-fondé de la procédure utilisée à la Chambre.

Pour ce qui est de la question soulevée par l'honorable député de Saskatoon-Ouest, je dois statuer qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une question de privilège mais plutôt d'une question d'ordre et de décorum. Selon l'article 12 du Règlement, c'est à l'Orateur qu'il appartient de maintenir l'ordre et le décorum à la Chambre. C'est pour cette raison que je m'étais réservé le droit d'examiner le texte du hansard pour bien vérifier si les paroles de l'honorable ministre des Postes étaient telles que le prétendaient certains députés dans cette Chambre. J'ai donc vérifié, et je n'ai, à vrai dire, rien trouvé dans ses paroles qui puisse être considéré comme strictement non parlementaire, bien que l'honorable ministre soit allé très loin dans la voie de ce qui est permis. Ce genre d'intervention, je le lui rappelle comme à d'autres, pourrait assez facilement conduire à un manque de décorum et à un certain désordre dans la Chambre. Ce n'est peut-être pas exactement, j'imagine, l'image que nous voudrions donner de la Chambre des communes.

Il n'est pas sans intérêt de signaler cependant que Bourinot, à la page 363 de la quatrième édition de son ouvrage, considère comme inacceptable de dire d'un autre député qu'il manque de courage. Mais, à la page 112 de la cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne on indique que l'expression «coward» a été jugée par lui tout à fait parlementaire. Bien sûr cette expression n'a pas été utilisée par le ministre, mais certains députés ont prétendu qu'il avait utilisé l'équivalent de cette expression.

Est-il besoin de rappeler que ces licences de langage se présentent des deux côtés de la Chambre. Ainsi hier le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) n'a-t-il pas, lui aussi, utilisé des termes qui ne sont peut-être pas tout à fait acceptables pour qualifier les propos qu'avait utilisés préalablement dans cette Chambre l'honorable ministre des Postes. Alors je profite du fait que j'aie eu à statuer sur cette question de privilège pour faire appel à l'esprit de modération qui doit évidemment animer toutes les délibérations de la Chambre.

Travaux de la Chambre

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA CONSULTATION DES LEADERS À LA CHAMBRE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, avant de poser la question habituelle sur les travaux de la Chambre, je voudrais dire un mot d'un échange verbal qui a eu lieu au cours de la période des questions entre le chef de l'opposition (M. Clark) et le premier ministre (M. Trudeau) au sujet de la participation de la présente législature au processus de renouvellement de la Constitution. Je me suis demandé, étant donné que je lui ait dit que, comme leader de l'opposition, j'étais prêt à consulter les autres à propos de l'organisation, du calendrier et de la façon de procéder pour ce débat, si le président du Conseil privé (M. Pinard) pourrait s'engager aussi—étant donné l'importance de la question et l'importance du fait que la présente législature joue son rôle dans la préparation de notre avenir—à consulter le premier ministre pour que lui, ainsi que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même puissions nous réunir avant longtemps afin de nous entendre sur ce processus?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Ce que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a mentionné c'est que le Parlement sera sûrement consulté, mais pour ma part j'ai bien l'intention de consulter le premier ministre également, madame le Président, et selon, bien sûr, le résultat de la rencontre de lundi prochain avec les premiers ministres des provinces, nous pourrons déterminer de quelle façon précisément le Parlement pourra être consulté et quand. Alors en réponse à mon collègue, tout ce que je peux lui dire pour le moment c'est que j'ai bien l'intention, cela est évident, de respecter le désir exprimé par le très honorable premier ministre. Quant à ce qui regarde les modalités, cela viendra un peu plus tard.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Merci beaucoup, madame le Président. J'aimerais dire, tandis que le premier ministre est ici, que nous apprécions beaucoup, de ce côté-ci de la Chambre, ce qu'il nous a répondu à propos de la consultation du Parlement, et j'apprécie également la réponse qu'il a donnée aujourd'hui au président du Conseil privé, réponse fort à propos, à mon avis, dans les circonstances.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, si l'on me permet de passer à des questions plus ordinaires, je me demande si le président du Conseil privé pourrait nous donner une idée de ses projets pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine, aussi loin qu'il puisse les prévoir.

M. Pinard: Je ne puis prévoir très longtemps à l'avance, madame le Président, mais pour aujourd'hui, nous tâcherons de terminer le débat de deuxième lecture du bill C-28, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et je pense qu'il y a de fortes chances que nous adoptions également en deuxième lecture le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi.

J'ai promis à mes collègues ce matin que si nous terminions le débat de deuxième lecture du bill C-19 avant 5 heures aujourd'hui, nous passerions ce soir à l'étude du bill C-3, tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. Demain, nous passerons à l'étape du rapport et, je l'espère, à la troisième lecture des bills C-17, C-27 et C-21, dans cet ordre.

[*Français*]

Au sujet des travaux de la semaine prochaine, je veux confirmer à mes collègues que mardi sera une journée réservée à l'opposition. Je veux aussi leur indiquer que selon l'évolution des travaux de la Chambre aujourd'hui et demain, nous aimerions bien pouvoir compléter l'étape de l'étude en comité plénier du projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Nous aimerions également pouvoir, la semaine prochaine, compléter l'étape de la deuxième lecture des amendements à la loi sur l'assurance-chômage et, vers le milieu de la semaine, adopter en deuxième lecture le projet de loi accordant au gouvernement l'autorité d'emprunter un montant supplémentaire pour l'année 1980-1981. Globalement, madame le Président, c'est là l'ordre des travaux pour le reste de cette semaine et pour la semaine prochaine.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Il y a une autre question dont j'aimerais parler. Il y a eu un autre échange de vues l'autre jour, auquel a pris part le chef de l'opposition, concernant la création d'un comité spécial que, désormais, nous appelons groupe de travail parlementaire et qui est chargé d'étudier la question de la Société nationale de commerce. Les questions et les réponses fournies la semaine dernière laissaient entendre qu'il y aurait des consultations. A ce jour, ces consultations ont-elles eu lieu, et le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si nous aurons à étudier le mandat de ce groupe de travail et quand nous le ferons, à la condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas de débat sur ce mandat, comme nous en étions convenus pour les autres groupes de travail?

M. Pinard: A cette condition, je puis confirmer à mon collègue que nous avons eu des consultations fructueuses et que la semaine prochaine, je serai en mesure de saisir la Chambre d'une motion relative à ce groupe de travail parlementaire. Avant de demander l'appui unanime de la Chambre, j'en ferai connaître le mandat à mes collègues.

● (1510)

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous remercie.

M. Knowles: Madame le Président, permettez que je confirme d'abord l'entente intervenue entre nous à savoir que si les représentants des partis acceptent le mandat du groupe parlementaire nº 6, il ne nous paraît pas nécessaire de débattre la motion créant ce groupe d'étude. Nous voulons simplement que le comité se mettre au travail.

Nous commençons à comprendre que certaines mesures législatives que nous aurions aimé voir mentionnées dans le discours du trône ou que nous aurions pu déjà avoir adoptées, ces projets, dis-je, le cabinet n'en n'a même pas adopté le principe. Comme le ministre pourra le comprendre, il s'agit des mesures relatives aux anciens combattants, celles qui concernent les veuves des anciens combattants invalides, le montant de la pension, l'indemnité de base, et la majoration des allocations aux anciens combattants, surtout ceux qui n'ont pas encore 65 ans.

Est-ce que le président du Conseil privé, avec tout le prestige que lui confère son titre, voudrait se faire l'allié du ministre des Affaires des anciens combattants et voir à ce que ce projet de loi soit proposé à la Chambre sans tarder? Les anciens combattants se demandent pourquoi ils doivent attendre si longtemps cette chose qui presse. Je suppose qu'il est en mesure de nous dire que ce projet de loi pourra être adopté par la Chambre avant les vacances d'été.

M. Pinard: Madame le Président, il faudrait d'abord savoir s'il y aura des vacances cet été et quand ce sera. Je conviendrai avec le député que ces questions sont très importantes; elles sont déjà prioritaires à nos yeux. J'ai entendu les questions qu'il a posées au ministre cette semaine, et je peux lui assurer que tous ces sujets sont à l'étude.

Pour ce qui est du projet de loi lui-même, le député sait que le *Feuilleton* est déjà bondé de projets de loi qui doivent être votés avant l'ajournement de l'été. Je souhaite qu'avec la collaboration et la bonne volonté de tous les partis, nous en viendrons à bout et que nous aurons ainsi le temps de régler ces questions très importantes que le député de Winnipeg-Nord-Centre vient de nous rappeler.

M. Knowles: Madame le Président, si vous le permettez je voudrais demander quelque chose au ministre à titre de question supplémentaire? Je ne voudrais pas voir finir en queue de poisson ma proposition de faire cela avant l'ajournement d'été pour la raison qu'il n'y aurait pas d'ajournement d'été. Nous allons trouver une solution. J'espère qu'on pourra faire quelque chose ce mois-ci afin que cela soit adopté absolument avant la fin juillet.

Pendant que le gouvernement étudie la question, puis-je signaler que certaines mesures dont la Chambre était saisie en décembre dernier avaient le 1er avril 1980 comme date d'effet. J'espère que le gouvernement songera à assurer la rétroactivité à cette date des mesures qu'il pourra présenter à l'intention des anciens combattants.

M. Pinard: J'attacherai toute l'importance qu'elles méritent aux observations de mon honorable collègue.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA LOCALISATION DU BUREAU RÉGIONAL DE PARCS CANADA

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le sixième rapport du greffier des pétitions, qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Peterborough (M. Domm) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre des Transports) propose: Que le bill S-6, Loi modifiant la Loi sur le double prix du blé, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

LA LOI CONCERNANT LES CONVENTIONS FISCALES INTERNATIONALES

MESURE RELATIVE À LA DOUBLE IMPOSITION

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill S-2, Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République Socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie et des accords conclus entre le Canada et la Malaisie, le Canada et la Jamaïque et le Canada et la Barbade ainsi que d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 124, 217, 272, 361, 562, 677 et 867.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LE PROGRAMME HORIZONS NOUVEAUX—LEEDS-GRENVILLE—LE TOTAL DES SUBVENTIONS

Question nº 124—**M. Cossitt:**

Depuis la création du programme Horizons Nouveaux, quelles subventions ont été accordées à l'ancienne circonscription de Leeds et à l'actuelle circonscription de Leeds-Grenville, et à combien s'élèvent-elles?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La liste A donne les projets Nouveaux Horizons subventionnés dans la circonscription de Leeds. La liste B donne ceux qui ont été subventionnés dans la circonscription de Leeds-Grenville et le montant total des subventions accordées.

Questions au Feuilleton

Projets Horizons nouveaux subventionnés dans la circonscription de Leeds (Ontario)

Numéro du projet	Nom de l'organisme	Montant	
1972-1973	Néant		
1973-1974			
5-00414	The Hi-Neighbours, Smiths Falls	$ 1,164	
5-00463	Lyndhurst Senior Citizens, Lyndhurst	8,135	
5-00487	Gananoque Senior Citizens, Gananoque	3,994	
5-00661	South Crosby Senior Citizens' Friendship Club, Elgin	7,250	
5-00693	Althorpe and Bolingbroke Community Club, Maberly	9,819	
	Total		$ 30,362
1974-1975			
5-00856	Landowne & District Senior Citizens, Lansdown	$ 5,695	
5-00907	The 1000 Islands Social Club, Mallorytown	10,609	
5-00963	Kitley Senior Citizens Club # 677, Toledo	8,550	
5-01119	Seeleys Bay Senior Citizens' Club, Seeleys Bay	7,429	
5-01167	The Athenia Senior Citizens' Club, Athens	13,831	
	Total		$ 46,114
1975-1976			
5-01584	Senior Citizens Harmony Centre, Smiths Falls	$ 12,260	
5-01872	Brockville Senior Citizens Inc. #85, Brockville	19,610	
5-01919	Autumn Action Club, Brockville	2,140	
	Total		$ 34,010
1976-1977			
5-02283	Forget Me Mot Club, Smiths Falls	$ 7,813	
2581	Community Senior Citizens, Chaffeys Locks	14,131	
2589	Hi Neighbours Club, Smiths Falls	3,754	
	Total		$ 25,698
1977-1978			
5-02465	Beverly Senior Citizens Club 460, Delta	$ 9,669	
2594	Senior Citizens Forty-Sixers, Smiths Falls	5,457	
2607	South Crosby Township Senior Citizens Friendship Club, Elgin	5,290	
2723	Westport Senior Citizens, Westport	22,500	
2726	Lyndhurst Senior Citizens U.S.C.O. 390, Lyndhurst	7,815	
2863	Seeley's Bay Senior Citizens Club, Seeley's Bay	8,402	
3095	Friendship Club, Smiths Falls	5,085	
	Total		$ 64,218
1978-1979			
5-03225	Ontario Association of Superannuated Women Teachers, Athens	$ 1,200	
3381	Leeds China Painters, Elgin	9,088	
A3545	Gananoque Senior Citizens Club, Gananoque	5,583	
	Total		$ 15,871

Numéro du Projet	Nom de l'organisme	$ Montant	
1979-1980			
5-03479	McGuigan Cemetery Committee, Merrickville	$ 12,261	
3512	Collective Community Involvement (Gananoque) Group, Gananoque	21,010	
A3819	Westport Senior Citizens No. 135, Westport	5,665	
3915	Forfar Social Club, Portland	11,740	
3994	Pines Citizens Association, Kemptville	1,496	
A4114	Athenia Senior Citizens Club #712, Athens	2,843	
4132	Maple View Lodge Auxiliary, Athens	3,448	
A4174	Lansdowne and District Senior Citizens, Lansdowne	7,002	
4232	Riverview Apartments Senior Citizens, Gananoque	1,372	
4270	Zone 20 South-Leeds and Grenville, Brockville	1,543	
A4285	Thousand Islands Senior Citizens Social Club, Rockport	2,316	
	Total		$ 70,696

Le total des subventions accordées à l'ancienne circonscription de Leeds et à l'actuelle circonscription de Leeds-Grenville est de $286,969.00

LA SCLÉROSE EN PLAQUES—LES PARALYSIES PAR ENCÉPHALOPATHIE—LES SOMMES CONSACRÉES À LA RECHERCHE

Question nº 217—**M. Herbert:**

Pour chacune des cinq dernières années, quelle somme le gouvernement a-t-il consacrée à la recherche sur *a*) la sclérose en plaques, *b*) la paralysie par encéphalopathie?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

Il a fourni son appui *a*) à la recherche sur la sclérose en plaques

1975-1976	$ 121
1976-1977	—
1977-1978	42,730
1978-1979	25,712
1979-1980	7,485

et *b*) à la recherche sur la paralysie par encéphalopathie

1975-1976	$ 74,427
1976-1977	37,685
1977-1978	52,519
1978-1979	113,395
1979-1980	150,693

En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales: Il a fourni son appui *a*) à la recherche sur la sclérose en plaques

1975-1976	$329,648
1976-1977	372,944
1977-1978	428,186
1978-1979	490,296
1979-1980	549,459

et *b*) à la recherche sur la paralysie par encéphalopathie

1975-1976	$23,000
1976-1977	6,000
1977-1978	—
1978-1979	25,850
1979-1980	4,250

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—L'ACHAT D'UN TERRAIN À CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)

Question nº 272—**M. Herbert:**

Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il acheté, à des fins d'occupation, un terrain sur le bord de l'eau à Charlottetown (Î.-du-P.-É.) et, sinon, a-t-il acheté un autre terrain et, le cas échéant, où et à quel prix?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Non, le terrain en bordure de l'eau à Charlottetown (Î.-P.-É.) n'a pas été acheté aux fins d'utilisation par le ministère des Affaires des anciens combattants. Un autre terrain (nº 9), faisant partie du quadrilatère délimité par les rues Kent, Grafton, University et Prince, a été exproprié au coût estimatif de deux millions de dollars à ce jour. Selon les formalités d'expropriation, les titulaires d'un droit réel immobilier disposent d'une année à compter de l'acceptation de l'offre d'expropriation pour saisir les tribunaux de la question en vue d'obtenir une indemnité supplémentaire.

LES POSTES—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 361—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Postes, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):

1. *a*) 34

   b) (i) 7. (ii) 0.

2. *a*) 33

   b) (i) 7. (ii) 0.

3. Non.

LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—LES DIPLOMATES ACCRÉDITÉS AU CANADA

Question nº 562—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les diplomates accrédités de la République populaire de Chine?

2. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les employés au service de l'ambassade de la République populaire de Chine qui sont des non-Canadiens ou des nationaux chinois?

Questions au Feuilleton

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Diplomates chinois accrédités

Nom	Titre	Date d'arrivée
Wang Tung	Ambassadeur	8 juillet 1977
Liu Min	Conseiller	13, décembre 1979
Hu Hung-fan	Conseiller	25 mai 1978
Xue Na	Conseiller (Commercial)	23 mars 1979
Yi Fei	Attaché militaire, naval et de l'air	28 janvier 1980
Kang Chongru	Premier secrétaire	26 octobre 1979
Liu Ching-hua	Premier secrétaire	13 janvier 1978
Liu Tse-pu	Premier secrétaire (Commercial)	6 octobre 1977
Li Dianchang	Attaché militaire, naval et de l'air adjoint	9 août 1979
Tsai Tsai-tu	Deuxième secrétaire	3 mars 1978
Chu Lu-Chang	Deuxième secrétaire	8 juin 1978
Li Tie-jun	Deuxième secrétaire	15 novembre 1979
Wu Chin-jung	Troisième secrétaire	14 décembre 1978
Kuo Shang-chiang	Troisième secrétaire	2 décembre 1977
Lu Congmin	Troisième secrétaire	30 août 1979
An Wenbin	Troisième secrétaire	30 août 1979
Yang Chin-hua	Troisième secrétaire	2 juillet 1975
Cheng Jianhua	Troisième secrétaire	5 octobre 1979
Ma Hung-sheng	Troisième secrétaire (commercial)	14 janvier 1977
Ku Hsiung-chiang	Troisième secrétaire (commercial)	14 janvier 1977
Wei Chen-tung	Attaché	3 août 1978
Wang Ching-hua	Attaché	1 juillet 1973
Chao Ying-fu	Attaché (commercial)	5 novembre 1976
Chen Ting-hsiu	Attaché (commercial)	5 novembre 1976
Xu Zhizhong	Attaché	27 février 1980
Zhu Yi	Consul général	10 janvier 1980
Cheng Wei	Consul	26 juin 1977
Sang Sung-sen	Consul	24 décembre 1978
Su Wen-kuang	Vice-consul	5 août 1978

Membres chinois du personnel administratif

Nom	Date d'arrivée
Chen Lung-chiang	2 juin 1976
Tsui Tsien-hua	13 janvier 1978
Niu Ken-chun	14 avril 1978
Chang Hsueh-wu	21 juillet 1978
Chen Pei-liang	3 août 1978
Niu Chao-un	18 octobre 1978
Hsieh Hsiao-yen	29 octobre 1978
Ni Yueh-nai	19 février 1978
Chen Youfa	12 septembre 1979
Fang Ping-hao	25 mai 1973
Wu Te-chih	11 juin 1975
Pei Fu	11 juin 1975
Yu Hsiao-li	31 mars 1976
Chiang Lai-chun	12 août 1976
Hsu Chiu-sheng	6 octobre 1977
Chang Pen-shan	2 décembre 1977
Tao Cheng-shou	14 avril 1978
Sun Kai-lin	25 mai 1978
Li Ming	20 septembre 1979
Wang Dingren	20 septembre 1979
Shan Weiguo	15 novembre 1979
Wei Chieh	7 novembre 1974
Chang Yuan-yuan	25 février 1977
Fan Ming-chun	24 décembre 1978
Song Lianjie	5 août 1979
Ke Yeh-chih	3 août 1979
Li Yung-an	4 février 1977
Yang Mei-ching	12 juin 1977
Chang Li-chi	3 mars 1978

Questions au Feuilleton

SERENA CANADA

Question nº 677—**M. McKnight:**

1. Au cours des dix dernières années, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il reçu des demandes de subventions de Serena Canada?

2. Le ministère a-t-il approuvé l'octroi de subventions à l'organisme et, le cas échéant, *a*) pour quelles années, *b*) de quel montant, *c*) à quelles fins?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

1. Oui

2. *a*) Oui *b*) Montant accordé

1970-1971	$ 25,000
1971-1972	40,000
1972-1973	172,000
1973-1974	150,000
1974-1975	180,000
1975-1976	175,000 + $5,000 (recherche)
1976-1977	175,000 + 9,079 (formation)
1977-1978	175,000
1978-1979	175,000
1979-1980	120,000

c) Les subventions sont accordées pour l'exploitation, l'amélioration et l'extension des services.

LA CONVENTION INTERNATIONALE—LE CONTRÔLE DE LA PÊCHE AU SAUMON—L'ATLANTIQUE NORD

Question nº 867—**M. Gass:**

Le Canada a-t-il adopté des mesures au sujet d'une nouvelle convention internationale en vue de contrôler la pêche au saumon en haute mer dans l'Atlantique nord et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Au cours de l'année écoulée, le Canada a participé à l'établissement avec les États-Unis et la CEE d'une convention internationale en vue de protéger le saumon de l'Atlantique nord. Le Canada a transmis à la CEE et aux États-Unis une ébauche de convention qui prévoit la gestion des pêches de saumon et le contrôle des interceptions dans les pêcheries d'Amérique du Nord, du Groënland et de l'Atlantique nord-est. Une réunion des trois parties s'est tenue à Washington (D.C.), les 29 et 30 avril et une autre réunion doit avoir lieu en juin.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Cossitt: Madame le Président, j'aimerais faire un bref rappel au Règlement au sujet d'une question donnée. Le secrétaire parlementaire sait que j'ai au *Feuilleton*, depuis deux et trois ans, plusieurs questions qui n'ont pas reçu de réponse, mais il y en a une seulement dont j'aimerais parler.

La question nº 15 demande quel volume d'affaires le gouvernement a confié à M. Martin Goldfarb ou à Goldfarb Consultants Limited. Il s'agit de la principale maison de sondage de relations publiques du parti libéral, qui travaille également pour l'État. Ce n'est pas parce qu'elle est en rapport avec le parti libéral que le gouvernement ne doit pas répondre à une question posée de bonne foi sur les affaires confiées par l'État à cette entreprise depuis un an ou deux.

J'ai déjà invoqué le Règlement à plusieurs reprises à ce sujet avant le 22 mai. Le secrétaire parlementaire de l'époque m'avait alors dit que la réponse viendrait bientôt. Malheureusement, personne n'a su me dire ce que «bientôt» signifiait. Je me demande donc si le secrétaire parlementaire actuel ne pourrait pas nous éclairer sur le sens véritable de l'adverbe «bientôt». De toute évidence, cela voulait dire longtemps, mais est-ce que «sous peu» signifie maintenant demain ou le jour suivant?

M. Collenette: Madame le Président, pour moi l'expression «sous peu» signifie à un moment donné à l'avenir. Qu'il s'agisse de l'avenir immédiat ou lointain, c'est une question que j'estime être indépendante de ma volonté.

Je m'efforce d'obtenir des réponses aux questions. En fait, je pense que jusqu'à maintenant, nous avons répondu à près de 250 questions, ce qui prouve que nous avons fait du bon travail. Je comprends l'irritation du député et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir une réponse pour lui. Mais j'ajouterai que le fait que nous n'ayons pas encore répondu à une question ne signifie pas que nous n'y répondrons pas dans un avenir rapproché. Je ne pense pas que le député devrait porter un tel jugement . . .

M. Cossitt: Après deux ans!

M. Collenette: . . . parce que cette question n'a pas obtenu de réponse.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

PROROGATION ET AUGMENTATION DU MONTANT DES PRÊTS GARANTIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 4 juin, de la motion de M. LeBlanc: Que le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des pêches et des forêts.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, hier soir, j'ai pris la parole pour faire connaître les préoccupations que m'ont communiquées au fil des ans les habitants de la côte ouest au sujet de questions relevant du ministère des Pêches et des Océans. J'ai profité du débat sur le bill C-28 pour faire consigner ces préoccupations au compte rendu et rafraîchir la mémoire du ministre.

● (1520)

Avec votre permission, j'aimerais poursuivre et traiter tout au plus de quelques autres sujets, dont l'attitude apparente du ministère qui inquiète certains d'entre nous. Je sais fort bien qu'il y a toujours un revers à une médaille, mais il arrive souvent qu'un député reçoive des plaintes lorsque des fonctionnaires du ministère ne partagent pas le point de vue d'un commettant. Il doit alors faire la part des choses. Si je le signale à la Chambre c'est que ce problème d'attitude semble très répandu et nous est souvent signalé.

Il y a des employés au ministère des Pêches et des Océans qui servent la côte ouest de façon très compétente. Je veux parler de scientifiques, de spécialistes des sciences biologiques et d'ingénieurs qui se sont spécialisés dans le domaine des sciences biologiques appliquées. Il m'est arrivé de constater, et le ministre me corrigera si je me trompe, que ces scientifiques manifestent une certaine étroitesse d'esprit lorsqu'ils examinent les idées ou les inventions qui leur viennent du marché.

Ainsi, on a notamment demandé aux représentants du ministère sur la côte ouest d'accorder des subventions ou de faire des recherches en vue de confectionner une pompe à harengs. D'après l'article de journal et d'après la personne qui a fait la demande, le ministère des Pêches n'a pas accédé à celle-ci, bien qu'il ait été prouvé que c'était parfaitement réalisable et qu'il restait à améliorer le prototype. Je voudrais préciser que cette demande émanait d'un entrepreneur, un inventeur, un mécanicien qui possédait les connaissances appliquées et qui s'adressait au ministère pour pouvoir améliorer cet engin utile aux pêcheurs.

N'ayant obtenu aucun encouragement des hauts fonctionnaires du ministère travaillant sur la côte ouest, l'intéressé est allé à Los Angeles et c'est là que l'on fabrique maintenant cette pompe pour un marché plus vaste que prévu . . .

Une voix: Et elle est maintenant exportée au Canada.

M. Huntington: Oui, elle est exportée au Canada. Les Canadiens achètent ces pompes qui sont actuellement fabriquées aux États-Unis pour un des objectifs prévus. Il y a moyen d'appliquer le principe dans d'autres secteurs. Voilà le genre d'invention qui provoque inutilement de l'émoi dans les milieux scientifiques. Il conviendrait peut-être d'adopter une attitude plus ouverte, moins élitiste et de favoriser le dialogue entre les chercheurs, les mécaniciens, les entrepreneurs et les représentants du marché.

J'ai déclaré hier que nous nous préoccupions beaucoup de la diminution des stocks de harengs dans le golfe de Géorgie. Je ne reprendrai pas tout ce que j'ai dit si ce n'est pour dire que le 13 mars dernier, le *Province* de Vancouver a publié un article dans lequel il signalait que des fonctionnaires avaient critiqué la recherche au sujet de la pêche au hareng et avaient soutenu qu'ils ne recevaient que des crédits de misère pour leurs études. Si l'on arrive à démontrer qu'ils ne reçoivent pas suffisamment d'argent pour leurs travaux de recherche et s'ils veuillent bien comparaître devant un comité et y exposer leur cas, je suis convaincu que tous les députés de la côte ouest les aideraient à faire comprendre au gouvernement la nécessité de ces recherches.

Toutefois, suite à cet article, des personnes qui s'intéressent beaucoup aux activités du ministère sur la côte ouest sont entrées en communication avec moi. Un monsieur qui me renseigne sur toute une série de questions relatives à la garde côtière, aux pêches et aux questions écologiques a déclaré qu'il n'était pas du tout d'accord avec l'article du journal, que les employés fédéraux des pêches soutiennent qu'ils ne disposent pas d'assez de crédits pour mener leurs travaux de recherche sur les harengs et a sous-entendu que cette situation déplorable était le résultat d'une politique de pingrerie.

Je ne voudrais pas voir les eaux de la côte ouest se vider de hareng pour quelque raison que ce soit, la pêche excessive, la cueillette des œufs ou l'absence de recherche.

Il affirme:

Tout pêcheur commercial à demi intelligent peut voir ce qui se passe.

C'est exact, monsieur l'Orateur. Quiconque connaît ces eaux, cette espèce et les ressources maritimes de la côte peut voir le grave déséquilibre et la baisse de cette importante source d'alimentation pour le saumon. Il signale que même lui pouvait s'en rendre compte, comme je viens de le dire, et aurait pu donner des conseils, ce qu'aurait pu faire n'importe quel autre pêcheur, pour beaucoup moins que les $600,000 alloués. Il ajoute:

De fait, les rapports détaillés que prépare le ministère depuis huit ans sont exhaustifs et utiles.

Il fait remarquer que le ministère possède toute la technique et tous les faits, mais que pour une raison quelconque il utilise mal les informations qu'il a. Il soupçonne qu'il y ait influence politique ou syndicale.

J'ai également remarqué que des articles de journaux publiés par les syndicats de la côte ouest manifestent officiellement la même préoccupation que celle que j'exprime ici. Ils soulignent en outre le fait que nous devrions peut-être promouvoir davantage la pêche au hareng de consommation, du genre de celle qui s'est établie, et que nous admirons beaucoup, sur la côte est du Canada.

En résumé, donc, je voudrais, en me faisant l'écho de l'opinion exprimée sur la côte ouest, recommander que nous mettions un terme à la pêche au hareng rogué dans le cadre d'un système de gestion rationnelle des stocks, jusqu'à ce que cette espèce ne soit plus en danger. J'aimerais que nous fassions cesser la pêche amateur du hareng afin de permettre un repeuplement de toutes les petites baies, des étangs et des cavités sous-marines où ces poissons étaient habituellement très nombreux. Les populations sont en train de s'éclaicir. Si des données scientifiques permettent d'attribuer ce phénomène à d'autres facteurs qu'à une pêche excessive, que le ministre nous le dise!

J'aimerais qu'on règle le problème entre le Canada et les États-Unis par l'entremise de la Commission internationale sur le saumon. J'aimerais également que cet organisme intervienne et applique des techniques qui sont déjà fort bien connues et établies, et qu'il aménage des établissements de pisciculture à proximité de l'océan dans le réseau de fleuves et de rivières qui sillonnent la côte ouest.

Au cours de la 30e législature, le gouvernement avait déjà annoncé qu'il entendait dépenser 119 millions de dollars pour revaloriser les stocks de salmonidés. Dans l'Ouest, comme sans doute partout ailleurs au Canada, nous recevons régulièrement de magnifiques bulletins qui traitent du programme de revalorisation des stocks de salmonidés. J'aimerais qu'on apporte des changements en profondeur pour améliorer et mettre en valeur cette ressource. Si nous voulons atteindre cet objectif et réaliser le programme qui a été annoncé lors de la 30e législature, nous devons effectuer des recherches et obtenir des données

très précises sur les espèces dont les saumons ont besoin pour se nourrir au moment où ils reviennent aux frayères.

Le ministre serait bien avisé d'aller passer quelques jours sur la côte ouest, peut-être pour s'entretenir avec les fonctionnaires des pêcheries qui œuvrent dans les avant-postes de ce service le long de la côte ouest, peut-être aussi avec les pêcheurs pendant les périodes où les quais sont bloqués; je suis certain qu'il trouverait l'expérience enrichissante et qu'il comprendrait vraiment l'importance de la chose pour la collectivité.

Bien des gens se font du souci au sujet de la limite de 20 pouces qui, sauf erreur, a été écartée pour un certain temps. Nous ne comprenons pas pourquoi il vient à l'idée des responsables de recommander que les pêcheurs amateurs qui prennent un saumon mesurant moins de 20 pouces le remettent à l'eau. A notre avis, c'est du gaspillage. Nous aimerions savoir sur quel raisonnement ou sur quelle étude scientifiques ils se fondent pour en venir à penser, ne serait-ce que cela, que c'est une méthode efficace pour protéger le saumon de Californie, pour autant que c'est ce qu'on cherche à faire avec cette mesure législative compromise.

● (1530)

Voilà qui résume les remarques que je voulais faire sur ce bill C-28. J'espère que le ministre répondra à mes questions lorsqu'il conclura.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, si j'interviens dans ce débat c'est parce que ce projet de loi concerne directement ma circonscription et non pas parce que je suis particulièrement ferré sur le sujet, quoi que j'aie eu l'occasion d'étudier ce secteur suffisamment longtemps pour pouvoir tirer les conclusions élémentaires sur les répercussions qu'un projet de loi comme celui-ci peut avoir sur les personnes qui travaillent et habitent dans ma région. Ma circonscription est limitrophe de celle du député qui m'a précédé et s'étend sur plus de la moitié de la côte de la Colombie-Britannique. La circonscription du député de Skeena (M. Fulton) couvre le reste du littoral de la province.

Ce bill concerne directement chaque localité de cette région. Le secteur d'activité en cause est actuellement en pleine déconfiture et bien rares sont les personnes travaillant et vivant sur la côte de la Colombie-Britannique qui ont confiance en lui. Il y règne en effet l'incertitude la plus totale. Les investisseurs et ceux qui essaient d'en tirer leur gagne-pain doivent vivre au jour le jour. C'est donc une situation très grave.

Je voudrais exposer dans les grandes lignes quelques problèmes qui me préoccupent beaucoup. Le principal, c'est la concentration commerciale qui est en train de prendre de l'ampleur. Sauf erreur, selon ma façon de voir, ce projet de loi favorisera légèrement la concentration. Il y a un autre problème qui me tracasse, c'est la gestion de cette industrie.

Toutefois je voudrais d'abord parler de la concentration. Depuis toujours, les principales industries de la côte de la Colombie-Britannique sont la pêche et l'exploitation forestière. Dans ma circonscription, tout le long de la côte, sur une distance d'environ 350 milles il y avait bien des petites agglomérations qui prospéraient grâce à la capture et à la transformation du poisson et à l'exploitation forestière. Puis, de grandes sociétés de pêche comme la B.C. Packers et la Canadian Fish, qui sont essentiellement des entreprises étrangères, firent leur apparition. Ainsi, la Canadian Fish appartient à Garfield Weston et à New England Fish Company.

Ces sociétés ont instauré une espèce de régime féodal sur la côte de la Colombie-Britannique. Elles possèdent les principales flottes, elles financent la pêche et contrôlent les achats, les transformateurs, la transformation et en fin de compte, elles dominent le marché. A mesure que ces entreprises accentuaient leur mainmise, elles déménageaient à Vancouver. Parmi les facteurs qui ont amené ce transfert, citons des prêts et d'autres formes d'encouragement du ministère des Pêches et des Océans, ainsi que la démarche normale inhérente à la rationalisation d'un monopole. Il en est résulté la dépopulation de la côte de la Colombie-Britannique. Comme dans le cas de tant d'autres ruées vers les ressources ou industries connaissant un essor soudain, des gens des grands centres comme Vancouver étaient venus sur la côte pour tirer profit de cette richesse naturelle.

Mais il est un groupe que cette dépopulation a épargné et qui est resté sur place: les Indiens. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités d'Indiens sont dans le chaos au point de vue socio-économique, en grande partie à cause de l'activité et de la concentration de l'industrie de la pêche. Ces entreprises n'ont pas tenu compte des intérêts des habitants de la Colombie-Britannique, ou du moins de ceux qui vivaient dans les petites localités côtières. C'est le ministère des Pêches et des Océans qui a amené cet état de choses, à cause de ses programmes mal adaptés et à courte vue comme celui dont la Chambre est saisie.

Dans un passé récent, depuis 1950, l'industrie a bien changé. Récemment, nous avons vu la Canada Fish Company tomber, non pas dans le fossé, mais entre les mains de la B.C. Packers, qui est le joyau de la société Garfield Weston's. Ces intérêts ont acquis une bonne partie des biens et du marché de la Canada Fish Company, et ils s'empareront probablement du reste. Le mouvement vers la création d'un monopole s'accentue de façon fort préoccupante, et le bill à l'étude y contribuera.

Récemment, des hommes d'affaires japonais se sont immiscés dans l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique. Cette intrusion inquiète vivement les gens de cette industrie, car les Japonais semblent avoir des visées sur les secteurs mêmes où s'exerçaient l'activité de la Canada Fish Company et où beaucoup de petites entreprises canadiennes essaient de s'établir à tous les niveaux—la pêche, la transformation et la commercialisation.

Maintenant que ces sociétés japonaises commencent à prendre le contrôle de la pêche le long de la côte de la Colombie-Britannique, les gens craignent que l'épuisement des stocks ne s'accentue et qu'elles finissent par exercer un monopole. Bien des gens qui vivent dans ces petites localités le long de la côte de la Colombie-Britannique s'inquiètent beaucoup du sort que leur réserve le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). Ils veulent savoir dans quelle mesure ce bill va aider les Japonais à s'assurer le contrôle de cette ressource en Colombie-Britannique.

Il y a même dans certains secteurs des gens qui pensent que la Banque fédérale de développement et la Loi sur les prêts aidant les opérations de pêche servent en fait à financer les individus qui jouent le rôle de façade pour les Japonais. Je le répète, les gens sont très inquiets. Je demande au ministre de nous dire, à nous de la Colombie-Britannique, s'il est vrai que ce genre de financement a lieu, s'il va continuer et ce qu'on prévoit pour l'avenir.

Il y a aussi la question de la présence de sociétés japonaises de pêche et de commerce en Colombie-Britannique. Le gouvernement a déposé un projet de loi, la loi sur les Banques, qui permettrait aux milieux bancaires japonais d'étendre leurs activités au Canada et particulièrement dans cette province. Une fois que ces sociétés japonaises se seront établies et auront commencé leurs activités en Colombie-Britannique, on craint, qu'en ne s'aidant mutuellement, elles ne prennent le contrôle total de la pêche. Je m'inquiéte beaucoup pour ma circonscription et pour les pêcheurs de toute la côte ouest.

Je voudrais que le ministre dise quel sera l'effet du bill à l'étude et des politiques qu'il mettra au point sur la réglementation éventuelle de la pêche. Je le dis sincèrement, il ne faudrait pas que Garfield Weston et les Japonais aient la main haute sur cette industrie dont le contrôle appartient aux Canadiens.

Une autre question me préoccupe, dont d'autres, qui sont probablement plus compétents que moi en la matière, ont parlé avant moi. Je voudrais cependant donner quelques exemples pour faire ressortir ce qu'ont dit mon collègue le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) et d'autres députés de la Colombie-Brinannique. Je veux parler de la gestion des ressources.

Le bill autorisera le gouvernement à prêter de l'argent pour la construction de bateaux de pêche. Il semble que le gros de ces fonds soit allé à la Colombie-Britannique dans le passé. Il faut se demander si c'est sage ou nécessaire. C'est très bien de construire une flotte de pêche en Colombie-Britannique, mais les gens là-bas disent que le poisson est rare, par la faute des libéraux.

Je voudrais savoir comment le gouvernement a l'intention d'aborder le problème. La gestion de cette industrie comprend des questions comme la mise en valeur du saumon, la conservation, la répartition des ressources et la restriction des permis. J'inclurais dans cette dernière question la pêche par les Indiens. J'espère que le ministre dans sa récapitulation de la question ou peut-être dans un exposé de politique ultérieur commentera là-dessus.

Le programme de mise en valeur du saumon fait l'orgueil du ministère des Pêches. On le perçoit en Colombie-Britannique comme l'un des plus populaires et des plus constructifs. Il y a environ un an le ministère des Pêches et des Océans a fait une tournée en Colombie-Britannique pour vendre ce programme très réussi et pour demander au public de lui faire connaître ses réactions. Le public les lui a fait connaître. Quelques préoccupations furent exprimées notamment que le programme principal d'ensemencement devrait, avec le temps, être abandonné. Certains ont fait remarquer que, comme nous avons limité l'ensemencement à quelques petits endroits, la production y est à la merci des maladies et de la pollution. D'autres sont même allés jusqu'à insinuer que le ministère des Pêches et des Océans cherchait à se débarrasser de la flotte de pêche tout en ensemençant l'embouchure des fleuves pour que la pêche s'y déplace.

● (1540)

Un phénomène singulier est apparu, monsieur l'Orateur. Dans de nombreux petits cours d'eau, des stocks entiers de poissons aborigènes furent éliminés et l'on a demandé aux pêcheurs de se rabattre sur les populations d'élevage. A l'extrémité du canal Alberni, il y avait autrefois divers stocks de poissons qui se nourrissaient dans les nombreux ruisseaux et lacs. Un alevinier a été aménagé à Robertson's Creek et maintenant on doit pêcher tout le long du canal Alberni, presque dans l'alevinier même afin de l'exploiter au maximum. A cause de cela, la truite arc-en-ciel et toutes les autres espèces de poissons migrateurs ont complètement disparu. Les stocks aborigènes ont disparu et il ne reste plus que les stocks d'élevage. Si une maladie les frappait, nous n'aurions plus rien. C'est là une préoccupation sérieuse qui a été exprimée maintes et maintes fois et je suis sûr que le ministre est au courant. Je me demande quel est son avis sur l'avenir d'une population aussi vulnérable.

Nombre de mes commettants se demandent pourquoi le gouvernement ne s'est pas davantage engagé dans la réalisation du programme de mise en valeur qui est en cours sur la côte de la Colombie-Britannique. Le grand programme d'alevinage était déjà en œuvre lorsque le programme de mise en valeur du saumon a été lancé et je ne pense pas que le ministère ait beaucoup progressé depuis.

Dans les localités de Bella Bella et Bella Coola ainsi que dans certains villages autochtones, il n'y a pas eu de pêche au hareng, de sorte que les gens de l'endroit n'ont tiré aucun revenu de cette activité. Comme le prix du saumon a beaucoup baissé, leur revenu est très faible. La coupe du bois est intensive dans la région, mais les bûcherons arrivent en avion de Vancouver, de sorte que les localités autochtones ne s'adonnent pas à l'exploitation forestière et dépendent de la pêche. Cependant, les pêches et les forêts entrent en conflit. Dans les régions comme celle de la vallée de la Kimsquit, l'habitat est à ce point détruit que les montées seront légères, de sorte que la base économique des localités s'en ressentira. Nous savons que c'est ce qui est survenu notamment dans les îles de la Reine Charlotte. Cependant, il existe encore des zones privilégiées qui disposent d'importants établissements piscicoles. Tout cela pourrait aboutir à la dépopulation de la côte de la Colombie-Britannique. Je le signale au ministre et j'aimerais savoir ce qu'il en pense.

Comment le ministre entend-il procéder pour répartir les avantages du programme de mise en valeur des salmonidés? En soi, le programme est excellent, mais il comporte certaines faiblesses, y compris la façon dont les ressources seront réparties. De très sérieuses questions se poseront à ce sujet à l'avenir.

Un collègue a mentionné l'attitude mesquine en ce qui a trait à la compression des dépenses. Dans le cadre des programmes d'austérité, on a, en réduisant les effectifs, mis en péril le succès du programme de recherche visant à favoriser la mise en valeur des salmonidés et autres espèces. Ainsi, on a eu recours à un service extérieur au gouvernement pour recruter des chercheurs. L'agence était chargée de recruter et de payer les employés contre une rémunération forfaitaire versée par le gouvernement. Mais la rémunération était si faible que les

employés s'empressaient de partir. Il en résultait que l'on ne pouvait pas maintenir de continuité dans les travaux de recherches et que, finalement, il ne valait plus la peine d'effectuer ces recherches. Non seulement les chercheurs embauchés à forfait étaient-ils frustrés, mais les directeurs du programme le devenaient eux aussi.

Il nous faut un engagement bien net en faveur de la recherche. J'y vois un investissement, et je fais à cet égard une distinction entre investissement et dépenses, monsieur l'Orateur. Les dépenses assurent un service que l'on peut juger positif ou négatif, alors que l'investissement produit un revenu. Les sommes investies dans l'industrie de la pêche, le programme de mise en valeur des stocks de poisson, et la recherche finiront par produire un revenu important pour les habitants de la côte ouest du Canada.

Un autre aspect de la question concerne la formation technique nécessaire. Nous avons besoin de personnel compétent pour faire fonctionner les établissements piscicoles et pour diriger les efforts d'amélioration du milieu de reproduction du saumon. Des employés recrutés par une agence de Vancouver pour les établissements piscicoles ne font pas toujours l'affaire puisqu'ils sont embauchés à contrat et touchent une rémunération à peine supérieure au salaire minimum. Ils sont par conséquent susceptibles de quitter à brève échéance dès qu'un emploi plus intéressant se présente pour eux. Nous ferions mieux de consentir un investisement afin de former un groupe d'employés chargés de l'exploitation des établissements piscicoles et qui soient disponibles au cas où le programme prendrait de l'expansion. Au lieu de cela, l'enthousiasme tombe chez les bons employés que nous comptons déjà. Je sais que mes collègues de la Colombie-Britannique seraient heureux de connaître l'opinion du gouvernement sur cet aspect de la question. Il me semble inutile d'investir dans ce domaine tant que nous n'aurons pas l'infrastructure nécessaire.

Je me préoccupe aussi des mesures de conservation. Il est inutile de construire des bateaux de pêche si nous ne nous occupons pas du milieu aquatique. Avant que je ne devienne député, on s'était réjoui de l'adoption de l'ancien bill C-38 qui devait marquer le début d'une ère nouvelle en matière de conservation des espèces et de protection du milieu aquatique. Le gouvernement a cependant rencontré certaines difficultés dans l'application de cette loi. Lorsque l'habitat du poisson est détruit, les stocks disparaissent. Une source de revenu renouvelable pour les habitants de la Colombie-Britannique va disparaître et cela provoquera des bouleversements sociaux sur toute la côte ouest de la province.

Nous avons besoin de mesures législatives strictes et c'est pourquoi j'exhorte le ministère des Pêches à faire appliquer sérieusement les dispositions du bill C-38. La volonté de préserver le milieu aquatique semble manquer et cela se traduira par une perte tant pour la génération actuelle que pour les générations futures. Mes enfants et leurs descendants ont autant le droit de profiter de ces ressources que la génération actuelle, mais si nous ne les protégeons pas maintenant, ils n'en bénéficieront pas.

Il y a aussi le problème des estuaires, monsieur l'Orateur, et de la très forte demande de terrains qui les menace. C'est une vieille histoire. Les terres d'estuaire en Colombie-Britannique sont en train d'être grignotées parce qu'elles sont plus productives que les autres terres agricoles. On déverse dans les estuaires les eaux usées des égouts municipaux ou on y dispose des estacades destinées à arrêter les billots flottés, alors qu'il y a d'autres moyens de le faire. Les terres d'estuaire sont plus productives que les terres agricoles ordinaires si bien que la question de l'usage qui doit leur être réservé ne devrait même pas se poser. J'invite instamment le gouvernement à s'entendre avec les autorités de la Colombie-Britannique pour faire adopter une loi ferme sur l'aménagement du littoral. Cela semble avoir bien marché dans l'État de Washington. Nous ne pouvons continuer à détruire les ressources halieutiques en permettant l'utilisation des estuaires de la Colombie-Britannique pour retenir le bois flotté. Cela épuiserait le secteur d'ici 20 ans. Si nous voulons le protéger, nous devons absolument mettre en application, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, une loi sur la gestion de la zone côtière.

Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, m'attarder trop longuement sur la question d'ouvertures et de fermetures. Actuellement, dès qu'on ouvre une zone, toute une flotte s'y précipite puis une couple de gros senneurs vont s'y remplir deux ou trois fois et voilà, il faut la fermer. Cela fausse la répartition et peut pousser bien des exploitants à la faillite. Nous devons faire preuve de vigilance dès maintenant pour ne pas être dépassés par les événements. Comme les ressources appartiennent à tout le monde, je me demande s'il est légitime de laisser le ministère des Pêches, qui est soumis à toutes sortes de pressions de divers groupes concurrentiels, prendre seul la décision en la matière. Or l'ultime décision en matière de répartition du poisson devrait-elle être prise par le Parlement, la Colombie-Britannique ou les habitants de la côte ouest du Canada? Cela permettrait au ministère des Pêches de savoir où il en est. Il en a sûrement besoin. Il est soumis à des pressions considérables venant de toutes parts et tente de mettre de l'ordre dans ce fouillis insensé. A un moment donné, beaucoup de gens vont en souffrir à moins que l'on agisse sans tarder.

● (1550)

Je voudrais maintenant revenir à la question de la répartition dans le domaine de la gestion des ressources. Ce doit sûrement être un vrai cauchemar pour les fonctionnaires et le ministre lui-même. Il existe un problème de répartition entre la pêche commerciale, la pêche sportive et les pêcheurs indiens. Dans la pêche commerciale, il y a beaucoup de concurrence entre les senneurs, les pêcheurs au filet, les chalutiers; tous ces gens-là se disputent pour avoir une plus grosse part.

La confusion est telle qu'il sera extrêmement difficile d'y mettre de l'ordre. D'aucuns affirment qu'il sera impossible de le faire sans que beaucoup en souffrent. Cependant, plus on attend, plus on offre de prêts aux pêcheurs, comme le propose le projet de loi à l'étude—pour les encourager à construire des bateaux et à s'équiper d'appareils modernes, avant de demander au Parlement de mettre de l'ordre dans cette industrie—plus on fera de mécontents et plus on compromettra nos ressources. C'est une situation très grave.

Les difficultés des pêcheurs indiens se résument à une question de répartition. Hier, un de mes collègues conservateurs a dit quelque chose d'intéressant à cet égard. C'était probablement par inadvertance, mais c'était quand même intéressant. Il a dit que nous avions besoin d'un énoncé de politique sur l'industrie de la pêche. Je crois que nous en avons déjà

un pour les Blancs à l'heure actuelle, mais il nous en faudrait peut-être un autre pour les Indiens.

Dans ma circonscription vivent un très grand nombre d'Indiens qui habitent des localités indiennes. La pêche est leur seule activité économique. Ils doivent avoir accès à cette ressource. Nous ne pouvons continuer à pratiquer la politique de l'autruche à cet égard. Il faut faire quelque chose pour les Indiens. C'est leur seul espoir. Mais il ne suffit pas de leur donner accès aux ressources; il faudrait prévoir aussi un mécanisme qui leur permettrait d'obtenir l'équipement et les capitaux nécessaires, les licences, les bateaux, et le reste. Il faudrait en outre les aider à traiter leurs prises et, enfin leur assurer une part, presque garantie, du marché. Cela est possible car la demande de poisson est assez forte et soutenue.

Pour que les Indiens qui habitent la côte de la Colombie-Britannique exploitent à profit la seule ressource qui puisse vraiment les aider, il faut leur garantir l'accès à cette ressource et à ses avantages économiques. Il existe de graves problèmes d'ordre social dans cette région, comme des problèmes de logement et de santé. Le taux de chômage dans certaines localités autochtones de la région varie entre 75 et 90 p. 100. Si le gouvernement ne s'engage pas à prendre des mesures quelconques ou au moins à présenter un énoncé de politique sur la pêche par les Indiens, les habitants de ces localités continueront à se débattre dans un véritable chaos social et économique.

J'en arrive maintenant au programme de restriction des permis. Je me rappelle avoir entendu dire dans le passé que la restriction des permis aiderait l'industrie. Il y avait trop de navires pour trop peu de poisson. Nous voulions en réduire le nombre et rendre l'industrie efficace afin que les pêcheurs puissent obtenir un revenu suffisant. Cela aurait réduit les pressions exercées sur les stocks de poisson et donné un revenu convenable à ceux qui continuaient à pêcher, c'est-à-dire aux pêcheurs authentiques, comme on les appelait souvent à l'époque.

D'après les pêcheurs que j'ai rencontrés et d'après ce que j'ai pu constater moi-même, l'industrie est un véritable chaos. Le plan n'a pas atteint les objectifs prévus. Un grand nombre de pêcheurs authentiques ont dû se retirer de l'industrie. Les pêcheurs et le ministère des Pêches sont presque devenus des adversaires. Il n'y a aucun effort de collaboration. Un grand nombre de pêcheurs authentiques ont dû quitter l'industrie et la pêche s'est transformée en entreprise commerciale. Au lieu d'être axée sur la main-d'œuvre et de fournir un grand nombre d'emplois, la pêche est devenue une industrie de capital très exclusive, administrée par des gens qui ne sont plus des pêcheurs, mais plutôt des agriculteurs de la Saskatchewan, des petits commerçants, des entrepreneurs en exploitation forestière ou autre chose. De façon générale, les pêcheurs authentiques ont été forcés de se retirer. Ils ont perdu leur bateau et leur revenu et ont connu d'énormes difficultés.

Parlons maintenant de l'importance de notre flotte de pêche. Auparavant, il y avait trop peu de bateaux pour pêcher trop de poisson. Aujourd'hui, nous avons assez de bateaux pour détruire l'industrie. Et nous continuons à lancer de nouveaux senneurs. Il y en a davantage chaque année et ils sont plus gros et plus efficaces qu'auparavant. Je ne vois pas quelle est la logique du programme puisqu'il favorise la construction d'un plus grand nombre de bateaux plus efficaces qui pêchent non seulement le poisson qu'ils recherchent, mais aussi toutes les autres espèces. Ces bateaux ont pour ainsi dire épuisé les stocks de hareng.

Pour ce qui de la capitalisation, la mesure législative soumise à la Chambre encourage un programme absolument contraire à celui que l'on a mentionné. Elle favorise des investissements excessifs et tend à augmenter l'importance de la flotte. Ce n'est pas dans l'intérêt de la Colombie-Britannique.

On ne peut plus rien attendre du programme de restriction des permis. Il est injuste et inutile. Il a mis le désordre dans la gestion des ressources de la mer en Colombie-Britannique.

J'aborde maintenant la question des accords internationaux, ce qui fait encore partie du domaine de la gestion. L'accord sur le flétan a lésé un grand nombre de pêcheurs. On pense que le ministère des Pêches et des Océans du gouvernement du Canada, n'a pas négocié assez fermement avec les États-Unis. Pour ce qui est des limites et de l'entrée Dixon, les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont l'impression que leur gouvernement ne défend pas leurs intérêts. Premièrement, cet accord ne répond pas aux vues de l'Ouest, et deuxièmement, il ne sert que les intérêts du Canada central. Quand nous nous rendons à la table de négociation à Washington pour rencontrer les représentants du gouvernement américain, les pêcheurs de la Colombie-Britannique sont d'avis que d'autres facteurs sont pris en considération. Il semble que nous nous soucions davantage de questions intéressant d'autres régions du Canada et que nous sacrifions les pêches en échange. Les gains politiques à court terme semblent l'emporter sur la protection à long terme de notre part de cette ressource. Qu'il s'agisse d'accords de pêche bilatéraux ou de la protection d'environnement, qu'il soit question d'un accord sur le flétan ou des limites de pêche, on a nettement l'impression que nous ne défendons pas les intérêts des pêcheries de la côte ouest. On pourrait même croire que nous sommes prêts à les sacrifier.

J'ignore de quelle façon il serait possible de remédier à une situation de ce genre, mais je m'en soucie vivement. Je m'inquiète aussi des mécanismes de négociation avec les États-Unis. Nous avons des pourparlers avec leurs comités, mais la décision est par la suite laissée au Sénat américain. Nous négocions deux fois. On nous demande de présenter notre dossier à deux reprises. C'est extrêmement injuste et contrariant pour les pêcheurs canadiens.

Somme toute, ce sont là des observations d'ordre général, comme je l'ai dit, mais j'aimerais entendre les commentaires du ministre. Je sais que mes électeurs et ceux de toutes les autres circonscriptions de la Colombie-Britannique s'inquiètent vivement. Je reconnais que cette mesure législative vise un objectif particulier, mais je pense qu'elle ne nous engage pas sur la bonne voie, que la politique qu'elle défend implicitement ne convient pas à la côte ouest, bien que, comme mes collègues l'ont dit, elle convienne peut-être parfaitement à la côte est.

Le programme de gestion est incohérent et injuste. Je recommande sérieusement au ministre d'exposer son plan d'action à la Chambre ainsi que les perspectives de la pêche afin que l'on puisse assurer une certaine stabilité aux gens qui veulent y investir leur énergie. Les pêcheurs ne peuvent gagner leur vie dans un tel climat d'incertitude. Il est bien possible que ce soit la perte de revenus et la faillite qui les attendent dans ces conditions.

Mon collègue, le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) a déjà formulé des recommandations précises. Certaines d'entre elles sont de simples observations, et j'inviterais le ministre à nous dire ce qu'il en pense. Tout d'abord, avant de mettre en œuvre des mesures spéciales du genre du bill visant à augmenter le montant des prêts dont nous sommes saisis aujourd'hui, il nous faut un énoncé de politique bien clair, car il nous fait défaut.

Pour réparer l'énoncé que je souhaite, on pourrait s'inspirer du modèle de la politique régissant l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. C'est une industrie importante pour notre province. Une importante commission royale, la Commission Sloane, a effectué une enquête il y a bien des années. Depuis lors, nous avons vu des commissions royales d'enquête examiner tous les dix ans la situation de cette industrie et ce qu'il était advenu des recommandations de la commission précédente. J'espère que le ministre et que mon collègue de Nanaïmo-Alberni exposeront plus en détail la nécessité d'établir une commission royale d'enquête chargée d'examiner en permanence le secteur de la pêche dans cette province. Les choses ne peuvent continuer ainsi, les pêcheurs sont tellement bouleversés et méfiants que nous devons nommer un Canadien réputé qui saura se gagner la confiance de toutes les parties, quelqu'un comme le juge Berger, par exemple. Cela est extrêmement important.

• (1600)

Troisièmement, j'aimerais que le ministre fasse ses observations sur l'application du bill C-28. D'une part, on a la loi, d'autre part, son application ne semble pas très vigoureuse. En fait, j'aimerais que le ministre expose clairement les problèmes et les solutions qu'il pourrait proposer au Parlement ou à la province de la Colombie-Britannique.

Ensuite, je prie le ministre de faire adopter ce projet de loi le plus vite possible et de travailler en collaboration avec la Colombie-Britannique; de même, je l'incite à faire adopter rapidement une loi sur la gestion des zones côtières. J'invite prestement son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), à entreprendre immédiatement une enquête sur les concentrations dans le secteur de la pêche en Colombie-Britannique. Je suis sérieusement inquiet. Il est temps que l'on essaie de découvrir les déficiences des sociétés canadiennes de pêche. Aujourd'hui, une importante société, la B. C. Packers, contrôle presque toute l'industrie, de la prise jusqu'à la mise en marché. Il est temps que nous étudiions ce genre de concentration.

En outre, les Japonais s'infiltrent sur le marché avec leurs sociétés de pêche et de commercialisation. Je m'inquiète de cette décision et du fait que les banques japonaises viennent s'installer au Canada, incitées en cela par la législation bancaire canadienne. Je crains que ces trois entreprises nippones aient un jour la mainmise sur notre industrie, et nous serions alors probablement aux prises avec l'un des cartels économiques les plus puissants du monde. J'incite le ministre des Finances (M. MacEachen) à demander à son collègue d'examiner cette question particulière. Nous, de la Colombie-Britannique, nous aimerions bien savoir ce qui se passe.

Enfin, le ministre doit le plus rapidement possible faire part de ses intentions en ce qui concerne les Indiens. Une fois de plus, je tiens à souligner que la pêche est leur ressource principale et que les Indiens ont besoin de se voir garantir l'accès à cette ressource. Non seulement doivent-ils en être assurés, mais ils doivent pouvoir tirer profit de tout ce secteur, soit de la pêche elle-même jusqu'à la mise en marché. Mon collègue du parti conservateur a laissé entendre que le gouvernement doit établir un Livre blanc. En contrepartie, nous avons besoin d'une politique très claire en ce qui concerne les Indiens. Les habitants de la côte de la Colombie-Britannique et surtout les Indiens l'apprécieraient beaucoup. J'espère que le ministre en parlera dans ses remarques provisoires ou plus tard et je sais que mes commettants s'en réjouiraient beaucoup aussi.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord signaler que je participe au débat de deuxième lecture du bill C-28 parce que le projet de loi vise à aider l'industrie de la pêche. Il intéresse donc tout particulièrement les députés qui souhaitent une expansion accélérée de nos pêches côtières et hauturières.

Je signale la présence, à la Chambre, de mon collègue et ami de la circonscription voisine de Halifax, le ministre du Travail (M. Regan). Je suis certain qu'il s'intéresse, comme moi, à l'expansion des pêches en Nouvelle-Écosse et le long de la côte de l'Atlantique. Je suis en outre sûr qu'il est d'avis, comme moi, que l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse et dans les provinces de l'Atlantique en général a une vaste portée et n'est pas limitée uniquement aux pêcheurs. Nos perspectives d'avenir sont fonction de la pêche. L'avenir de la région de l'Atlantique dépend largement du succès et de l'expansion de l'industrie de la pêche. C'est dans ce contexte que je me propoe d'examiner le projet de loi à l'étude, le bill C-28.

Bien qu'il soit vrai que cette mesure est à la fois tardive et insuffisante, je suis porté à convenir que le bill devrait être renvoyé aussi rapidement que possible au comité permanent des pêches et des forêts. J'estime qu'il est urgent de disposer du bill. Avant de traiter du projet de loi lui-même, j'aimerais revoir brièvement la loi qu'il modifie.

La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche prévoit essentiellement la garantie de prêts consentis aux pêcheurs par les banques, les caisses de crédit et les pêcheurs privés. Je crois comprendre que le bill ferait passer le montant maximum d'un prêt de $75,000 à $150,000 et la période de remboursement, de 10 à 15 ans. Le montant total des prêts que le gouvernement peut garantir serait porté à 250 millions de dollars.

On parle dans le bill de fixer le taux d'intérêt par voie de règlement. Je ne me souviens pas si le ministre a précisé quel serait ce taux ni s'il serait modifié. Je crois qu'à l'heure actuelle la pratique consiste à prendre le taux préférentiel des banques plus un p. 100. Étant donné la façon dont les taux bancaires sont établis présentement, c'est donc un taux d'intérêt très élevé compte tenu des normes actuelles.

Bien que ce soit là, en résumé, l'effet qu'aura le bill C-28, il vaut néanmoins la peine que nous jetions un coup d'œil à la façon dont les pêcheurs se sont prévalus des dispositions de la loi. Le dernier rapport déposé à la Chambre conformément à cette loi montre que les prêts consentis pendant l'année financière 1978-1979 totalisent environ 28 millions de dollars. Le ministre nous dit que ce chiffre pourrait atteindre les 35 millions cette année, mais je voudrais savoir qui contracte ces emprunts. Un de mes collègues a fait remarquer que la plus grande partie des fonds est empruntée par des pêcheurs de la Colombie-Britannique; en fait, sur les 28.3 millions de dollars,

23 millions et demi ont été empruntés en Colombie-Britannique.

Il y a une raison à cela et il importe qu'elle soit consignée au compte rendu des délibérations de la Chambre. Il y a dans les provinces de l'Atlantique, et notamment en Nouvelle-Écosse, des organismes gouvernementaux qui prêtent aux pêcheurs. Voilà pourquoi on y a moins recours aux dispositions de la loi fédérale sur les prêts garantis.

Pour mettre les choses en perspective, selon mes renseignements, la Régie des prêts aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse a consenti des prêts d'une valeur globale de plus de 50 millions de dollars au cours de la période visée par le rapport aux termes de la loi, soit l'année financière 1978-1979. A l'heure actuelle, la Régie finance la construction de chalutiers au coût de 28 millions pour trois navires. Cette seule transaction équivaut aux crédits consentis en vertu de la loi fédérale.

Il importe aussi de noter que les gouvernements de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard financent probablement la construction de bateaux de pêche dans la même proportion que celui de la Nouvelle-Écosse par l'entremise de leurs propres organismes. Dans la région de l'Atlantique, les organismes provinciaux fournissent probablement plus de 100 millions pour la construction de bateaux de pêche. Comme vous pouvez le constater, le gouvernement fédéral n'est pas le seul à prêter son appui à la construction de bateaux de pêche.

Mais ce n'est pas tout ce qu'on peut reprocher à la loi. Les limites qu'elle fixe ne sont pas réalistes pour la côte est. On me dit qu'un chalutier de 65 pieds coûte plus de $500,000 et qu'un chalutier de 45 pieds en coûte au moins la moitié. En fixant la limite maximale à $150,000, il devient impossible de financer des chalutiers de plus de 45 pieds.

Le projet de loi offre des possibilités de financement non seulement pour les embarcations de pêche mais aussi pour les installations côtières. C'est une mesure inutile dans le cas des pêcheries de la côte est où les installations de congélation peuvent coûter, au bas mot, un million de dollars.

Il y a également le problème des taux d'intérêt que j'ai déjà mentionné. Sauf erreur, on peut les fixer aux termes du bill en collaboration avec le ministre des Finances (M. MacEachen), ou du moins avec son approbation, mais ils seraient toujours calculés en fonction du taux privilégié, ce qui revient à dire qu'ils seraient de 18 p. 100 et plus.

En Nouvelle-Écosse et, je crois, dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, le taux d'intérêt est de 6.5 p. 100 pour les embarcations de moins de 45 pieds, les seules qui pourront bénéficier de la loi fédérale étant donné le coût de construction. Voilà pourquoi la loi fédérale profite peu à la région de l'Atlantique.

• (1610)

Cela m'amène à une autre observation sur le principe du bill C-28. Toute aide accordée à l'industrie de la pêche doit tenir compte de l'ensemble des programmes fédéraux et provinciaux dont elle bénéficie. Dans l'est du Canada, l'industrie de la pêche souffre surtout des différends et des problèmes suscités par le chevauchement des compétences du gouvernement fédéral et des provinces. Quand je parle de l'industrie de la pêche, j'entends les pêches côtières et hauturières ainsi que les installations côtières de nos usines de transformation.

Pour prouver que cette question de compétences a un rapport avec le projet de loi, permettez-moi de faire remarquer qu'en déposant le bill, le ministre a dit que les provinces approuvaient l'aide assurée par cette loi fédérale.

Dans le cadre de ce débat sur les importants changements apportés par le bill C-28, je voudrais examiner certains points qui suscitent des tensions dans les relations fédérales-provinciales en ce qui a trait à l'industrie de la pêche. La question des ventes directes de poisson par des bateaux côtiers à des intérêts étrangers a suscité beaucoup d'inquiétude et de mécontentement, particulièrement chez les ministres provinciaux des Pêches. Ces ventes nuisent à l'expansion ordonnée de l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse et, je crois, dans d'autres provinces de l'Atlantique et, sauf erreur, elles relèvent directement du ministère et du ministre des Pêches et des Océans.

On a dit qu'on allait y mettre fin, mais le bruit court qu'elles se font encore ou se feront encore. Cela inquiète beaucoup les conserveries qui, je le rappelle à la Chambre, assurent un gagne-pain à beaucoup plus de personnes que les bateaux de pêche. Je ne cherche nullement à amoindrir la contribution des pêcheurs côtiers qui profitent de ces ventes directes. Je veux simplement souligner le fait que ce différend fédéral-provincial empêche le développement ordonné de l'industrie. Quant à moi—et je pense que beaucoup de mes collègues partagent mon avis—j'estime qu'il nous faut accorder autant d'attention aux pêches et aux pêcheurs côtiers qu'aux pêches hauturières. Nous souscrivons à toute mesure qui avantage les pêcheurs en eau douce, mais la question des ventes directes, de bord à bord, aux chalutiers et aux usines de traitement du poisson de l'étranger ne favorisent pas une expansion ordonnée de la pêche sur la côte est.

J'ai parlé à maintes reprises aux pêcheurs en eau douce et à leurs représentants et je me rends compte des avantages que leur rapporte ce genre de ventes directes. Toutefois, nous avons déjà vu le ministère des Pêches et des Océans approuver, par l'entremise de son ministre, des transactions qui n'avantageaient pas tout le secteur de la pêche. Dans certains cas,—je fais allusion ici à la Baie Sainte-Marguerite dans ma circonscription de Halifax-Ouest—les pêcheurs locaux en ont retiré de fort maigres avantages. Voici ce qui s'est passé: le ministre, ou ses collaborateurs selon le cas, ont prétendu négocier des ententes avec les chalutiers étrangers qui, en réalité, représentaient l'Union soviétique. Les transactions en question portaient sur des contingents qu'on ne pouvait satisfaire dans de nombreux cas. Ainsi, le gouvernement du Canada promet, dans ces transactions, de fournir, par l'entremise des pêcheurs en eau douce, un certain contingent d'une certaine espèce de poisson, et s'il ne peut y faire face, généralement, il a prévu d'autres dispositions permettant de substituer à ces espèces du calmar, par exemple, et autorise les chalutiers à pêcher cette espèce particulière.

A première vue, grâce à ce genre d'entente, les pêcheurs en eau douce reçoivent un meilleur prix pour ces espèces de fruits de mer. On concurrence ainsi les acheteurs dans les ports; apparemment, les pêcheurs en eau douce reçoivent 11 ou 12 cents la livre pour ces espèces, et les autres pêcheurs, seulement 8 ou 9 cents la livre pour les espèces de poisson prévues à l'origine dans l'entente. Toutefois, par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc), le gouvernement n'a

pas encore donné aux acheteurs locaux, aux conserveries de poisson qui achèteraient en temps normal ces espèces particulières, la possibilité de satisfaire aux conditions de l'entente conclue avec les chalutiers étrangers. C'est-à-dire que le gouvernement n'a pas conclu d'entente semblable avec les conserveries locales.

Je tiens à bien le signaler, car cette question suscite une grande controverse et de nombreuses préoccupations. La situation actuelle empêche tout le secteur de la pêche de se développer harmonieusement et c'est pourquoi je recommande au ministre des Pêches et des Océans qu'au moment où il étudiera ce projet de loi et les questions connexes, il reconnaisse les difficultés causées par les ententes de ventes directes et les examine de plus près en vue de les résoudre.

Cette mesure a également des répercussions sur un autre secteur qu'elle ne vise pas directement, celui des subventions pour la construction navale. C'est également une source de difficultés entre les pêcheurs et les autorités fédérales et provinciales. En effet, depuis quelque temps, le gouvernement fédéral accorde pour certains bateaux une subvention de 35 p. 100, mais seulement lorsqu'il dispose des fonds nécessaires. Là encore, cela contribue à faire régner l'incertitude dans le secteur de la pêche. Des gens qui, autrement, n'auraient pas été en mesure de remplacer leurs bateaux ou d'en construire de nouveaux ou encore de se lancer dans ce métier ont pris la décision de remplacer leurs bateaux ou, pour d'autres raisons, d'en faire construire, à cause de cette subvention. Cependant, elle a déjà été supprimée une fois et je crois qu'elle est actuellement bloquée. Encore une fois, ce n'est pas ce genre de chose qui favorisera le bon développement de la pêche. Néanmoins, c'est ce qui a permis par le passé aux pêcheurs de se faire construire de véritables cadillacs en fait de bateaux de pêche quand de simples chevrolets auraient aussi bien fait l'affaire.

C'est un domaine dans lequel le ministère fédéral devrait collaborer avec les ministères provinciaux et l'Office des prêts aux pêcheurs pour veiller à vraiment agir dans l'intérêt des pêcheurs lorsqu'il décide d'accorder ou de ne plus accorder cette subvention fédérale pour la construction de bateaux.

A cet égard, bien des gens estiment qu'un programme dans le genre du régime enregistré d'épargne logement serait préférable. Cela permettrait aux pêcheurs de mettre de côté chaque année, en bénéficiant d'avantages fiscaux, une certaine somme qui pourrait être versée dans une caisse pour financer la construction de nouveaux bateaux de pêche. C'est une idée que je propose au ministre pour rendre service aux pêcheurs dans le domaine couvert par le bill.

Une des questions qui préoccupent beaucoup les gens de ma circonscription de Halifax-Ouest et de la côte est de l'Atlantique, c'est celle des ports pour petites embarcations. Au cours de ce débat, nous avons parlé de la construction de bateaux de pêche, mais si vous allez vous promener sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse pour voir les quais où les pêcheurs doivent amarrer leurs bateaux et décharger leurs prises, vous vous rendrez compte qu'il reste encore beaucoup d'argent et d'efforts à consacrer au développement des ports pour petites embarcations.

M. Regan: Bravo!

M. Crosby: Le ministre du Travail applaudit parce qu'il connaît, j'en suis certain, certains ports réservés aux petites embarcations que j'ai visités dans la circonscription de Halifax. Je pourrais vous raconter des horreurs au sujet des ports pour petites embarcations. Par exemple, on dépit d'un budget de plusieurs millions de dollars, il est presque impossible d'obtenir de la direction des ports pour petits bateaux d'installer un système d'éclairage dans certains ports qui m'intéressent. C'est ridicule, car un quai dont la construction a coûté plus de $100,000 n'est pas éclairé le soir et le pêcheur qui y accoste doit décharger son bateau dans l'obscurité avec l'aide d'une lampe de poche ou d'une lanterne. Cela coûterait une centaine de dollars pour installer une lampe et quelques dollars par mois pour l'entretien, je ne suis donc pas vraiment étonné que la population ne fasse pas confiance au gouvernement et à ses fonctionnaires.

● (1620)

Nous attendons donc en Nouvelle-Écosse que des programmes d'aménagement de ports pour petites embarcations travaillent parallèlement au programme d'assistance au titre des bateaux, pour permettre à nos pêcheurs, par un usage judicieux des bateaux, de devenir plus efficients en recourant, pour le plus grand avantage de tous les Canadiens, aux moyens mis par l'État à la disposition des pêcheurs par le biais de divers programmes, tel le programme de prêts aux pêcheurs.

On m'a suggéré entre autres l'idée, qui me paraît fort sensée, de créer des centres d'approvisionnement des pêcheurs dans le cadre du programme des ports pour petites embarcations. On peut voir, le long de la côte du Canada atlantique, un grand nombre de ports pour petites embarcations, chacun muni de son quai, parfois dangereusement délabré, et pourtant qui relève de l'administration des ports pour petites embarcations, mais il n'y a rien d'autre que le quai, pas même un phare sur lequel s'aligner la nuit car la nuit tombe très tôt en Nouvelle-Écosse l'automne et le printemps, je vous l'assure, monsieur l'Orateur.

Ces ports ne sont pas équipés, et pour cette raison certains disent avec juste raison, je pense, que l'argent serait mieux dépensé si l'on réalisait des centres de ravitaillement de dimensions plus grandes, où l'on pourrait trouver autre chose qu'une jetée, un quai et une installation de déchargement; par exemple—et je profite de l'occasion pour signaler à la Chambre que ce programme chargé de réaliser des installations très spéciales a été supprimé—c'est-à-dire, le programme de fabriques de glace, auquel le gouvernement fédéral participait par l'intermédiaire, je pense, des ministères provinciaux de la pêche. Les crédits de ce programme ont été supprimés, de sorte que beaucoup de nos pêcheurs ne disposent pas de fabrique de glace, alors que tous les spécialistes de l'industrie de la pêche disent qu'il faut améliorer la qualité du poisson et que la seule façon d'y parvenir, c'est de faire en sorte que, dès l'instant de sa prise, le poisson soit rapproché le plus possible du point de congélation et maintenu à cette température. Il est certain qu'il doit être conservé à la température la plus basse possible, quand on ne dispose pas de moyens de le congeler.

Sur ce point-là en particulier, le gouvernement fédéral et le ministre ont fait preuve de bien peu d'intérêt pour les problèmes réels du pêcheur. Ce programme aurait permis dans certains cas aux pêcheurs de livrer leurs prises aux conserveurs dans l'état impeccable qui convient aux marchés mondiaux, dans l'état de qualité exigé par les acheteurs qui travaillent pour ce secteur.

Un autre domaine où le gouvernement fédéral et le ministre n'ont même pas daigné envisager les problèmes des pêcheurs—là encore, je profite de l'occasion pour faire consigner cela au compte rendu—c'est celui de la recherche sur les pêches. On se souviendra qu'en 1978, le ministre des Pêches a ordonné la fermeture du laboratoire des pêches à Halifax. Cette décision a causé énormément de difficultés et semé la consternation et une fois de plus, elle a été annoncée au moment où la recherche constituait un volet très important de l'industrie de la pêche. Sans les recherches voulues, les pêches canadiennes risquent de ne pas prendre toute l'expansion possible, au très grand désavantage des pêcheurs, des conserveurs et de tous les travailleurs de cette industrie.

L'aquiculture est un autre secteur des relations fédérales-provinciales qui touche à l'industrie de la pêche et qui doit être étudié. L'aquiculture comporte les huîtres, les palourdes, les moules et, en fait, certaines plantes et herbes marines qui sont utilisées à des fins commerciales. C'est là un secteur qui devrait probablement relever de la compétence provinciale et qui, en fait, en relève, mais le gouvernement fédéral devrait quand même s'y intéresser parce qu'il constitue une autre source de revenus pour les pêcheurs qui, par mauvais temps, ne peuvent prendre la mer, mais pourraient s'adonner à l'aquiculture sous quelque forme. J'aimerais bien que le ministre étudie davantage ce problème et que lui-même et ses homologues provinciaux essaient d'y apporter des solutions et de fournir cette aide très importante.

En terminant, monsieur l'Orateur, je souligne une fois de plus l'importance de bonnes relations fédérales-provinciales dans l'industrie de la pêche. L'avenir de cette industrie en dépend. Les questions relatives aux licences, à l'attribution des quotas de poisson, à la conclusion d'une entente internationale ne pourront être réglées que si les provinces, grâce aux efforts de leurs ministres des Pêches et du ministre fédéral, prennent des décisions dans ces secteurs de toute première importance.

Sauf erreur, les ministres des Pêches des Maritimes se sont réunis cette semaine à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et ont étudié divers points d'intérêt commun. Je crois qu'ils ont rédigé une déclaration qui a été publiée, ou qui le sera sous peu, où ils soulignent certains des sujets de grande préoccupation. J'espère que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) étudiera sérieusement les recommandations de ce groupe et saura trouver la solution à ce problème permanent dans l'industrie de la pêche.

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis il ne s'agit pas de favoriser la pêche côtière par rapport à la pêche hauturière. Je ne pense pas que le ministre des Pêches et des Océans doive se présenter, ce qu'il a déjà fait, comme l'avocat des pêcheurs côtiers qu'il protège contre les magnats de la pêche hauturière, car le gagne-pain et l'avenir de bien des gens dépendent de la pêche côtière comme de la pêche hauturière. Personne ne peut croire sérieusement, je pense, que nous pouvons supporter ces querelles entre les provinces et entre ces dernières et le gouvernement fédéral; personne non plus ne doute un instant, je pense, qu'il nous faudra régler ces différends pour pouvoir progresser comme nous le devrions dans le secteur de la pêche.

Cela dit, j'ajouterais pour terminer que je vois d'un bon œil toute mesure fédérale pouvant servir les pêcheurs. Le projet de loi à l'étude, le bill C-28, ne présente pas d'intérêt particulier pour la région de l'Atlantique; mais je le répète, compte tenu de toute l'aide qui peut être et qui sera apportée aux pêcheurs, cette mesure est la bienvenue et elle doit être étudiée en comité.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté tel quel le bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 5 juin 1980

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 5 juin, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
Madame le Président,
l'assurance de ma haute considération,
Le Directeur administratif auprès
du Gouverneur général
Edmond Joly de Lotbinière

Opérations de pêches—Loi

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger)—La conservation de l'énergie; l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes)—L'emploi; l'honorable député de Mission-Port Moody (M. Rose)—La santé et le bien-être social.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

PROROGATION ET AUGMENTATION DU MONTANT DES PRÊTS GARANTIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. LeBlanc: Que le bill C-28, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): C'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du bill C-28 tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Lorsque j'examine cette mesure d'un peu près, j'ai certaines inquiétudes. La pêche joue un rôle très important dans l'économie de ma circonscription, Cowichan-Malahat-Les Îles. Je n'ai pas l'intention de vous décrire la situation en long et en large, mais je désire approfondir une ou deux questions.

Tout d'abord, j'approuve entièrement les propos de mon collègue, le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller), à propos de la surcapitalisation sauvage. Le cliché qui nous vient généralement à l'esprit—et, comme dans tous les clichés, il y a du vrai—est le suivant: Il y a trop de bateaux pour pêcher si peu de poissons. Cette situation fait du tort aux pêcheurs.

Diverses solutions ont été proposées dont l'une est le programme de mise en valeur des salmonidés, programme que nous approuvons entièrement. Même si nous souscrivons à l'idée de créer un programme de revalorisation des stocks de salmonidés, comme moyen de les augmenter, nous ne comprenons pas que le gouvernement puisse proposer un tel programme et en même temps négliger de protéger comme il se doit le milieu de croissance de ces mêmes saumons.

● (1630)

Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a parlé de la nécessité d'instaurer un meilleur programme pour protéger nos estuaires. Je me soucie vivement de l'estuaire de Cowichan, dans ma circonscription. Il y a deux ans, le gouvernement provincial a formé un groupe d'étude et le ministère fédéral des Pêches y était représenté. Ce groupe d'étude a entendu un grand nombre de citoyens de la région de Cowichan ainsi que les représentants de groupes qui s'intéressent à la protection de l'environnement qui voulaient tous protéger cet estuaire contre une plus grande industrialisation. Les industries peuvent facilement prendre de l'expansion dans les estuaires, mais ce n'est que maintenant que nous commençons à découvrir l'énorme potentiel de production de matières vivantes et de protéine des estuaires et le rôle important qu'ils jouent dans le cycle d'évolution d'un grand nombre de poisson. Une industrialisation plus poussée des estuaires sous-entend du remplissage et du dragage, ce qui nuit à l'habitat des poissons.

Depuis les deux ans que nous attendons le rapport du groupe d'étude, nous avons vu bien des petits exemples de cette tendance à une plus forte industrialisation. Il y a plus d'estacades maintenant qu'il n'y en avait il y a cinq ans, et on les trouve à l'extérieur des concessions établies. Il est de plus en plus évident que les estacades ont un effet destructif sur les estuaires.

J'aimerais poser la question suivante aux députés et au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc): qu'est-ce que le ministère des Pêches a fait pour protéger cet estuaire? Où est le rapport de ce groupe d'étude? Qu'est-ce que le ministère a fait pour rassurer les gens qui luttent pour sauver la vie de cet estuaire? Quand je rencontre les gens qui luttent pour protéger cet estuaire contre l'industrialisation, je vois qu'ils commencent à se décourager, qu'ils commencent à perdre leurs illusions sur les résultats que peuvent avoir les pétitions et les lettres envoyées au gouvernement. Ils commencent à s'interroger sur tout le processus politique. Ils ont présenté leurs mémoires au groupe d'étude de bonne foi, il y a deux ans, et le rapport n'est pas encore déposé. Je voudrais que le ministère fédéral use de son influence pour convaincre le gouvernement provincial de déposer le rapport. Le ministère devrait au moins signaler aux habitants de la vallée de Cowichan qu'il n'y aura pas de nouvelle industrialisation qui pourrait nuire d'une façon quelconque à l'habitat du poisson.

La menace d'une circulation accrue des pétroliers préoccupe énormément les habitants de la côte ouest. Quand la circulation des pétroliers augmente, non seulement le danger de catastrophes augmente-t-il, mais inévitablement, les fuites quotidiennes et les petits déversements augmentent aussi, ce qui nuit énormément aux pêcheurs. Franchement, nous sommes loin d'être satisfaits de la façon dont le gouvernement a réagi jusqu'ici.

Quant au programme de mise en valeur des salmonidés, nous sommes ravis qu'il existe, mais nous nous demandons à quoi il peut servir si l'on ne protège pas en même temps l'habitat du poisson.

Cela nous mène à la question du bill à l'étude, qui vise à accorder plus de capitaux pour acheter plus de matériel. A quoi cela servira-t-il si nous ne sommes pas prêts à protéger en même temps l'habitat du poisson?

Je le répète, le fait qu'il y ait déjà trop de matériel pour pêcher trop peu de poissons nuit à nos pêcheurs. Le groupe de pêcheurs à qui cela nuit le plus est celui des Indiens. On les force à abandonner une activité dans laquelle ils ont toujours joué un rôle très important. En fait, toute la culture et la civilisation des autochtones de la côte du Pacifique se fonde sur les produits de la mer. Je ne veux pas parler seulement des autochtones de la Colombie-Britannique, mais de tous les autochtones de la côte du Pacifique à partir de la Californie jusqu'en Alaska. La pêche est l'un des droits des autochtones.

Quand les réserves ont été établies en Colombie-Britannique, au lieu de prévoir de grandes réserves comme dans d'autres régions du Canada, on a établi des réserves très petites pour les Indiens de la côte. Cela provenait du fait que les Indiens de la côte faisaient face à la mer et qu'ils vivaient en bonne partie du produit de la mer plutôt que de la terre. Au début du siècle, une commission fédérale provinciale, la Commission McKenna-McBride, a reconnu cette réalité et préconisé que certaines sections de mer et certains cours d'eau soient réservés à l'usage exclusif des autochtones. Cela montre le rapport historique qui existe entre le peuple indien et la pêche de la côte ouest.

Lorsque la pêche professionnelle a été créée en Colombie-Britannique, la main-d'œuvre était largement composée d'Indiens autochtones. A mesure que ces derniers adoptaient la culture envahissante des Blancs, ils en sont venus à compter sur la pêche commerciale comme gagne-pain. Ils sont en train d'être évincés de ce secteur; on les laisse de côté. Dernièrement et depuis quelques années, certaines petites conserveries établies au bord des anses ferment leurs portes. On les déménage à des endroits plus accessibles tels que Namu et Prince-Rupert. Or, la conserverie de Namu a été fermée et celle de Prince-Rupert est moins prospère. De plus en plus, l'industrie de la pêche est concentrée dans le sud de la Colombie-Britannique. Non seulement ces mesures servent-elles à écarter les autochtones et à ne leur laisser aucune base économique pour leurs communautés, mais elles constituent également un énorme gaspillage de nos ressources humaines. Cette centralisation demande également une plus grande consommation d'énergie. A l'heure où le Canada doit faire face à une crise énergétique, nous pourrions nous demander s'il est bon de procéder ainsi. C'est gaspiller nos ressources humaines et nos ressources énergétiques.

La population des autochtones de la Colombie-Britannique est jeune et en pleine croissance sur le plan démographique. De plus en plus, ces jeunes gens se rendent compte qu'ils n'ont aucun avenir dans la pêche qui a donné du travail à leurs parents et à leurs grands-parents mais qui ne leur offre rien. Nous n'avons qu'à constater les taux croissants de suicides, de criminalité et de maladie, dont la raison est assez évidente. Le taux de chômage chez les jeunes autochtones de la côte du Pacifique est directement relié au manque de débouchés dans la pêche.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles ils sont évincés. D'abord, il faudrait signaler que nos programmes conçus pour instruire et aider ces jeunes gens à s'adapter aux nouveaux développements de la technologie et des techniques de gestion se sont soldés par un échec.

Deuxièmement, il faut mentionner le programme d'octroi de permis adopté par le gouvernement libéral il y a dix ans environ. A ce moment-là, le ministre des Pêches parlait d'écarter certains des marginaux de ce secteur. Ces gens étaient peut-être des marginaux du point de vue de l'empire occidental et de la société de pêche du Canada, avant que cette dernière ne devienne elle-même marginale, mais je tiens à assurer la Chambre que ces pêcheurs n'étaient pas des marginaux du point de vue de leur localité ou de leur famille. Ils étaient les piliers de ces localités et le gagne-pain des leurs. Avec notre programme d'octroi de permis, nous les avons évincés non seulement du marché local, mais même de tous les autres marchés. Ce programme n'a pas atteint ses propres objectifs officiels, mais il a fort bien réussi à évincer les autochtones du secteur de la pêche en Colombie-Britannique. Encore une fois, le manque de capitaux nous cause des problèmes. Ce projet de loi aide-t-il les autochtones à cet égard? A mon avis, non.

● (1640)

De concert avec les groupes d'autochtones, je me réjouis de constater que le ministre a l'intention de rétablir le programme d'aide aux pêcheurs autochtones. C'est une bonne chose à mon avis, mais il ne faut pas oublier que les pêcheurs visés par ce programme ne sont qu'en fort petit nombre. A cet égard, je voudrais vous lire l'extrait suivant d'une lettre que m'a fait parvenir une jeune Indienne:

> Mon époux et moi essayons de nous débrouiller tout seuls du mieux que nous pouvons; mais avec tous les obstacles que dresse devant nous le ministère des Pêches avec son système de permis, nous sommes désormais sans permis et, ne pouvant donc plus exploiter notre chalutier, nous n'avons ainsi plus le moyen de gagner notre vie. Nous avons écrit à plusieurs reprises à M. Sol Sinclair qui, en principe, avait travaillé dans le domaine des permis de catégorie «B». Jusqu'à présent, il n'a pas pu faire grand-chose pour nous. Nous n'avons pas pu épargner suffisamment d'argent pour nous procurer un permis de catégorie «A», car nous devons payer des impôts élevés.

Elle poursuit:

> Mes paroles n'ont peut-être pas assez de poids pour être entendues. Mais au moins j'essaie de me faire entendre. J'aimerais que vous me disiez ce que vous pensez de ma lettre, et aussi qui peut nous aider. Mon mari et moi-même avons beaucoup de fierté et nous ne voulons pas avoir recours au bien-être.

Je pense que cette lettre très émouvante reflète la situation d'un grand nombre d'Indiens qui voudraient pouvoir travailler dans le secteur de la pêche en Colombie-Britannique, qui voudraient pouvoir vivre avec fierté et dignité. Ce bill ne fait rien pour les aider et, à vrai dire, je n'ai pas vu de loi ou de programme qui les aide.

La Fraternité des autochtones de la Colombie-Britannique a présenté au ministre un mémoire exposant certaines de leurs préoccupations dans ce domaine. Ils disent à ce sujet:

> Dans le cas des Indiens de la côte qui comptent depuis longtemps sur les possibilités de pêche en Colombie-Britannique, il faut manifestement garantir et accroître les possibilités qui s'offrent à eux dans tous les domaines du secteur de la pêche.
>
> C'est une nécessité absolue si l'on veut qu'ils participent de façon tangible aux activités économiques des régions dans lesquelles ils vivent et qu'ils arrivent à avoir une certaine influence sur leur propre destinée sociale, culturelle et économique.

Le mémoire poursuit en disant:

> La réaction du ministère des Pêches et des Océans et du ministère des Affaires indiennes, deux ministères clés pour les Indiens de la Colombie-Britannique, face à ces priorités, aux programmes connexes et à l'octroi de fonds contiste à nous encourager à développer nos activités de façon indépendante. Toutefois, en pratique, les efforts du personnel de ces ministères et les programmes mis en place ont une portée très limitée et ne peuvent guère nous permettre d'atteindre cet objectif.

En bref, un appui théorique mais peu d'aide réelle. Je demanderais au gouvernement, par l'entremise du ministère des Pêches et des Océans et de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de présenter à la Chambre un programme complet pour donner aux pêcheurs indiens de la Colombie-Britannique la place qui leur revient.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Je ne voudrais pas faire prendre des crises de nerfs aux députés d'en face, et je promets d'être bref afin que le projet de loi puisse être adopté avant 5 heures. Cependant, pour moi c'est une occasion de traiter d'une question très importante aux yeux de bien des personnes que je représente, dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique. Je veux profiter de la présence à la Chambre du secrétaire parlementaire du ministre pour lui transmettre quelques-unes de leurs préoccupations. Je doute pouvoir vous annoncer des choses inédites qui auraient trait à la solution de problèmes comme la concentration de la propriété, la destruction de l'environnement, la disparition des terres inondées qui servent de frayères aux poissons, surtout les frayères de saumon de la côte ouest.

Cependant, il semblerait que la pêche au saumon soit sur son déclin en Colombie-Britannique à cause de l'utilisation d'engins de pêche et de chasse hautement raffinés. Les gens que je représente, du moins, un certain nombre, ceux qui s'adonnent spécialement à la pêche dans les cours d'eau, sont les derniers à qui l'on pense quand arrive le moment de répartir les prises. En plus des doutes et des soupçons qui jaillissent quand le gagne-pain de certaines personnes est en jeu, à cause de la concurrence naturelle dans ce secteur et aussi à cause de la présence d'étrangers et de l'utilisation de matériel ultra-moderne, les pêcheurs éprouvent donc naturellement des soupçons qui, à mon avis, méritent d'être examinés et peut-être dissipés, car certains soupçons sont fondés sur des faits, d'autres sur des rumeurs. Je doute que nous puissions ne pas tenir compte du fait qu'ils existent, qu'ils soient fondés ou non.

Cette année, dans la vallée du Fraser, il n'y a eu que six périodes de pêche au saumon du printemps, et ce à raison d'une fois par semaine, ou peu sans faut. Oui, six jusqu'à présent alors qu'il y en a eu 17 l'an dernier. Jusqu'ici on a pris 2,600 poissons. Ce sont les prises totales des pêcheurs aux filets maillants du fleuve Fraser.

Parce que ces pêcheurs sont les plus démunis, si les bateaux étrangers ou nos propres navires, à l'aide d'autres méthodes telle la pêche à la traîne ou à la senne, surexploitent une ressource, il est certain que ces pêcheurs artisans voient diminuer leur prise.

Mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), a décrit la situation de manière très éloquente. Il a parlé de ces machines à pêcher contrôlées par radio, rapides, efficaces, qui, dès qu'on annonçait l'ouverture de la pêche dans telle ou telle région, s'y rendaient en un clin d'œil et qui, en l'espace d'une saison, dépeuplaient pratiquement toute la région. C'est ainsi que s'est produit une surcapitalisation dans ce secteur. Désormais la pêche se fait avec des bateaux de plus en plus grands, de plus en plus coûteux et employant un personnel restreint. Cela semble être l'histoire de notre vie.

Je ne voudrais pas qu'on assiste en Colombie-Britannique au même phénomène qu'à Terre-Neuve où l'on a décrété un beau jour que les établissements de pêche côtière étaient trop nombreux. Le Terre-Neuvien n'avait donc plus qu'à aller s'installer dans un grand centre en renonçant à sa culture et à son mode de vie. C'est ainsi que des familles jusque là autonomes, indépendantes, vivant dans un petit village où elles s'épanouissaient sont allées grossir les rangs des assistés sociaux des grands centres.

Il est très important, selon moi, que notre course effrénée à l'efficacité ne nous fasse pas oublier le côté humain de la vie. Les machines à pêcher hautement perfectionnées ne dépensent pas beaucoup d'argent chez l'épicier du coin. N'oublions pas que beaucoup de nos petites communautés d'artisans ont disparu à cause de ce que nous appelons la course effrénée à la modernisation. Le député de Red Deer (M. Towers) reconnaîtra certainement que ce phénoméne s'est également produit dans une certaine mesure dans les Prairies; peut-être même sur une grande échelle.

● (1650)

De nombreux témoignages de l'esprit d'initiative et du sens de l'autosuffisance chez l'individu ont été détruits par l'empiètement de grandes exploitations agricoles sur les petits villages. Cela semble avoir été la tendance au cours du dernier quart du vingtième siècle. Il faut nous assurer qu'il existe un milieu pour les gens où ils puissent trouver du travail utile et enrichissant sur le plan personnel. Il faut nous assurer que par le biais d'initiatives gouvernementales de toutes sortes, comme la mesure dont nous discutons en ce moment, nous ne permettons pas que des gens soient déplacés de leur milieu.

Ce qui se passe, c'est qu'à la suite de la forte concurrence que se livrent les pêcheurs à la senne, au chalut et au filet maillant, sans parler de la concurrence étrangère que l'on a déjà mentionnée dans le débat, nous sommes pratiquement en présence d'une guerre du poisson sur nos deux côtes. Au large de l'Alaska, il est arrivé que lorsque certains secteurs des eaux partagées ont été déclarés ouverts à la pêche, le ministère des Pêches a littéralement—et j'espère que le terme n'est pas trop fort—lâché la bride aux pêcheurs canadiens. Autrement dit, il a relâché les mesures de conservation au point que les pêcheurs canadiens font ouvertement concurrence aux pêcheurs américains et interceptent le poisson en route vers les rivières américaines.

Si nous ne mettons pas fin à cette situation, si nous ne parvenons pas à conclure un accord sur ces ressources communes, naturelles, renouvelables des deux côtes, les Américains useront peut-être de représailles. Ce projet de loi est de première importance. A moins que nous ne parvenions à le faire ratifier par le Sénat américain sous peu, nos efforts n'auront rien donné. Entre-temps, nous aurons peut-être perdu des ressources à tout jamais, ou sinon, elles auront été endommagées au point qu'il leur faudra des années pour se renouveler, et cela, à une époque où le besoin de protéines va gradissant à cause de l'explosion démographique. A mon avis, nous ne pouvons nous permettre cette gestion cavalière, égoïste de ressources aussi précieuses, non seulement pour le Canada et les États-Unis, mais pour le monde entier.

Lorsque les périodes de fermeture interviennent, du genre de celle que j'ai décrite au début de mon intervention, ce sont les pêcheurs du fleuve Fraser qui sont perdants, car ils ont investi des montants énormes dans leur attirail de pêche et leurs emprunts doivent être remboursés mais on leur refuse la chance de recouvrer cet argent ou, autrement dit, de gagner

leur pain. Il faut reconnaître cependant, qu'une certaine quantité de poisson doit s'échapper, sans quoi l'industrie de la pêche n'aura pas d'avenir.

Le ministère des Pêches a au moins trois comités consultatifs sur la côte ouest. Il y a un comité consultatif dans le nord, un autre comité est rattaché à la Commission du saumon sockeye, qui est une commission internationale, et un troisième comité consultatif est rattaché à la commission de la pêche dans le Fraser. Pour le moment, ces trois comités ne publient pas les résultats de leurs études. Les recommandations qu'ils font au ministère ne sont habituellement pas publiées dans la presse. Les rapports ne sont ni publiés ni distribués aux pêcheurs, à moins que ce ne soit dans l'organe du syndicat des pêcheurs. Les pêcheurs, et surtout les senneurs, ne sont pas nécessairement tous membres de ce syndicat.

Je voudrais une fois de plus insister sur les aspects extrêmement positifs du programme de mise en valeur. Il ne faut toutefois pas se contenter d'insister sur la gravité des problèmes qui se posent pour le moment dans le domaine de la pêche du saumon en Colombie-Britannique; il faut aussi essayer d'obtenir la collaboration des groupements intéressés et veiller à ce que les gens de ce secteur soient tenus régulièrement au courant du nombre de prises, des quantités de poissons non capturés, des quantités de poissons capturés par les autochtones—c'est leur droit—et à ce que tous ces renseignements soient largement diffusés dans le public afin de répartir équitablement les fruits de cette ressource entre les gens qui en ont fait leur gagne-pain.

Comme ils arrivent après toutes les autres catégories de pêcheurs et comme ils ne pourront peut-être pas devenir aussi hautement mécanisés que les autres puisqu'ils pêchent en rivière, les gens qui pêchent au filet maillant et qui forment la majorité des pêcheurs que je représente estiment présentement que ce sont toujours eux qui doivent payer pour les excès des autres quand on impose la fermeture prématurée de la saison de pêche. Ils estiment également qu'il n'y a pas suffisamment d'agents d'inspection des pêches ni d'agents de protection de l'habitat pour veiller à ce que leurs droits soient protégés et que le poisson qui échappe à leurs filets et se dirige vers les frayères y donne un bon rendement une fois arrivé. Cela résulte du manque d'investissement dans des méthodes appropriées de gestion et de protection des frayères.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis d'intervenir brièvement dans le débat. En ce qui concerne mon parti, nous sommes disposés à adopter le bill à cette étape-ci de son étude.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat de ce projet de loi, mais j'aimerais faire une petite observation. Je serai bref afin que nous puissions adopter ce projet de loi avant 5 heures. Je veux donner un aperçu de la situation de l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Comme le député de Mission-Port Moody (M. Rose) l'a indiqué, quelques-unes des méthodes de réglementation du ministère des Pêches gênent les pêcheurs.

Cependant, un autre aspect doit à mon avis être porté à l'attention de la Chambre; il s'agit du fusionnement des grandes sociétés en monopole qui prive les pêcheurs de leur autonomie. Les pêcheurs sont par nature des hommes d'affaires autonomes. Lorsque B.C. Packers a acheté la Canadian Fish Company, la Colombie-Britannique n'a plus eu qu'une seule société avec laquelle les pêcheurs pouvaient traiter. Cela signifie que les pêcheurs sont à jamais liés à cette seule société. Un pareil état de choses nuit énormément à l'industrie de la pêche de cette province.

Deuxièmement, il y avait des pêcheurs qui n'aimaient pas traiter avec la B.C. Packers et qui sont allés le faire avec la Canadian Fish Company. Maintenant que la première a acheté la seconde, les pêcheurs n'ont plus du tout le choix. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) et son secrétaire parlementaire devraient étudier la situation, car il ne sert de rien d'adopter un projet de loi comme celui-ci, qui prévoit l'extension des pouvoirs d'emprunt et de financement des pêcheurs, si ceux-ci n'ont plus personne avec qui traiter une fois qu'ils ont à nouveau hypothéqué leur bateau.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de parler, même brièvement, en faveur du bill C-28. Le débat a été fort intéressant. J'ai écouté avec une profonde attention, tous les députés qui ont parlé aujourd'hui et hier, et je dois dire qu'ils ont fait valoir de nombreux arguments très intéressants. Cependant, beaucoup de leurs observations étaient à caractère général et n'avaient qu'un rapport très lointain avec le bill lui-même.

Ce bill tend à accroître le pouvoir d'emprunt de $75,000 à $150,000 aux fins de la construction ou de la remise en état de navires. Il est certain que les députés qui ont participé au débat avaient des opinions très différentes sur les avantages et désavantages de ce bill pour les pêcheurs. Il se peut qu'on en ait mal compris l'objet, mais puisque le bill sera renvoyé au comité, beaucoup des questions posées recevront une réponse.

Un député a prétendu, je crois, que le bill pourrait favoriser la concentration de l'industrie de la pêche entre les mains des grandes sociétés. Étant donné les sommes impliquées, je crois plutôt qu'il aura l'effet contraire parce que son objet est précisément d'aider les petits pêcheurs autonomes. Je n'ai pas grand-chose à ajouter sauf peut-être que nous allons le renvoyer au comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.)

● (1700)

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents).

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Français*]

LE RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DE LA CLASSIFICATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 mai, de la motion de M. Herbert (Vaudreuil):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des documents qui ont servi à la rédaction du Rapport sur la vérification de la classification effectuée dans la Région de la Capitale nationale et dans le reste du Canada.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et, si on me le permet, je continuerai le débat commencé il y a quelques jours au sujet de la motion présentée par mon collègue le député de Vaudreuil (M. Herbert). A ce moment-là, monsieur l'Orateur, nous parlions de la classification des employés du gouvernement et, à ce sujet, j'ai moi-même parlé de ce qu'on appelle en anglais le *red circle* des employés. J'ai expliqué le processus que nous employions afin que les gens ne soient pas pénalisés à la suite d'une nouvelle classification de leur poste. Avec votre permission, je continue donc aujourd'hui à discuter de ce point et de quelques autres sujets.

[*Traduction*]

Madame le Président, au début de son exposé, le député de Vaudreuil (M. Herbert) a dit qu'il présentait cette motion afin de tirer quelques renseignements supplémentaires sur la classification dans la Fonction publique. C'est sur ce point que porteront mes observations. Je vais essayer de répondre à sa demande en décrivant quelques-uns des grands changements que le Conseil du Trésor a apportés aux règlements et aux procédures qui régissent la classification dans la Fonction publique.

Comme vous devez vous le rappeler, madame le Président, la classification de 4,000 postes dans toute la Fonction publique s'est faite en deux étapes distinctes. Après que le Conseil du Trésor eut communiqué aux ministères les premières constations de la vérification dans la région de la capitale nationale, il a poursuivi la vérification en dehors de la région de la capitale nationale. Le Conseil du Trésor a en outre fait faire une étude pilote du régime de classification dans sa Direction de la politique du personnel et dans un autre ministère, de même qu'une revue détaillée de tous les règlements et procédures qui se rapportent à la classification des fonctionnaires.

Ces revues ont fait voir des problèmes importants dans la conduite, la gestion, du régime de classification tel qu'il existait, ainsi que des résultats qui ont été obtenus. Les décisions ont révélé un degré intolérable de surclassification, soit le classement de personnes dans une catégorie supérieure à celle où elles devraient être. On a aussi constaté une sous-classification et une affectation erronée à une catégorie ou un groupe professionnel. Ces derniers cas étaient peu nombreux et ne comptaient pas pour beaucoup dans le taux d'erreurs de classification.

On a plutôt conclu que certains de ces problèmes étaient attribuables au fait que l'on tentait de se servir du système de classement pour résoudre d'autres problèmes de personnel, par exemple, pour recruter des employés et les garder en service. D'autres problèmes encore résultaient des politiques et méthodes elles-mêmes.

Le système de classement en soi n'a pas—je dis bien n'a pas—été conçu pour attirer, récompenser, punir ou éloigner des employés ou encore pour les garder en service. Il n'a pas non plus été conçu pour contourner le contrôle des salaires ou encore les traitements qui ont été négociés en reclassant à la hausse des postes et des personnes. Il n'a pas été conçu pour instaurer la relativité des traitements entre divers groupes. On s'accorde généralement à dire que cette relativité existe bel et bien entre les groupes.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rendre immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[*Français*]

Et de retour,

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner au nom de Sa Majesté la sanction royale au bill suivant:

Bill C-16, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse—Chap. 4.

● (1710)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DE LA CLASSIFICATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Herbert:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies des documents qui ont servi à la rédaction du rapport sur la vérification de la classification effectuée dans la région de la capitale nationale et dans le reste du Canada.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame le Président, je vous remercie de m'avoir permis de continuer après la très brève interruption qui a eu lieu lorsque nous nous sommes rendus au Sénat. Je suis toujours heureux de me rendre à l'autre endroit et j'ai eu l'occasion d'y accompagner mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et il m'a dit qu'il attendait avec impatience le jour où il n'y rendrait pas simplement visite, ou du moins était-ce le sens de ses paroles.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Sans doute le député s'amuse-t-il, mais je suis certain qu'il sait qu'à la Chambre, chacun est censé dire la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Cette observation est on ne peut plus tirée par les cheveux. Le député parlait sans doute pour lui-même.

M. Parent: Madame le Président, je n'ai pas délibérément induit la Chambre en erreur. Il y a certainement eu un malentendu. Mais s'il est quelqu'un à la Chambre qui mérite l'honneur d'être nommé au Sénat, à mon humble avis, c'est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Knowles: Le député appelle cela un honneur? Ce serait une vie pire que la mort.

Des voix: Oh, oh!

M. Parent: Quant à moi, je laisse l'histoire suivre son cours.

Je parlais donc des fins auxquelles le système de classement n'a pas été conçu et j'en ai mentionné trois. Quatrièmement, il n'a pas été conçu comme un moyen de protection contre les réductions de postes ou de fonctions entraînées par les réorganisations.

● (1720)

Le 18 décembre 1978 était déposé à la Chambre le rapport sur la vérification du classement des postes des fonctionnaires dans la région de la Capitale nationale et ailleurs. Comme suite à ce rapport et à l'analyse de toutes les politiques et méthodes de classement existantes, le Conseil du Trésor a procédé à une révision systématique de ses politiques et procédures tendant à résoudre les problèmes et difficultés constatés dans le classement. Ces modifications de politiques et de procédures ont pour but d'améliorer le système de classement et de rectifier les classements erronés.

Bref, les diverses modifications et mesures prises par le Conseil du Trésor sont les suivantes. Le Conseil a informé tous les ministères et organismes des résultats de la vérification spéciale, et donné instruction à ceux qui avaient des postes désignés comme mal classés d'apporter les rectifications nécessaires. Chaque fois que cela a été jugé opportun, le Conseil du Trésor a lancé des opérations de suivi, et le travail de rectification des classements erronés est maintenant terminé. Ce renseignement devrait être de nature à plaire au député de Vaudreuil.

Le secrétariat du Conseil du Trésor a entrepris l'analyse des méthodes et procédures de classement dans tous les ministères et organismes, et en 1979-1980 cette analyse était terminée pour dix ministères. Chaque ministère est tenu d'établir un plan d'application des recommandations qui ont été faites, et le secrétariat assure le suivi de ces plans pour vérifier que les rectifications sont bien opérées.

Le secrétariat du Conseil du Trésor a analysé toutes les catégories professionnelles désignées au rapport de vérification comme présentant des problèmes particuliers et il a pris les mesures qui s'imposaient. Le Conseil a retiré à tous les ministères et organismes le pouvoir de classer les postes des échelons supérieurs des catégories administration du personnel, administration financière, économie, sociologie et statistique. En ce qui les concerne, les propositions de postes nouveaux ou changements de niveaux de classement sont présentées au Conseil du Trésor qui décide en dernier ressort. Le Conseil du Trésor a défini des procédures et des délais bien déterminés pour la rectification des classements erronés. Il faut bien comprendre qu'un très important effort a été fait pour remédier à toutes les zones de classement erroné qui étaient inhérentes au système. Je suis fier des progrès réalisés au cours de la courte période écoulée.

Enfin, au cours des dernières années, l'application du système de classification de la Fonction publique ainsi que les règlements et méthodes ont fait l'objet d'une étude complète et détaillée, la première depuis que le système actuel a été implanté, qui a permis d'améliorer et d'en renforcer l'application dans la Fonction publique du Canada.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, au cours des quelques minutes qui me sont accordées pour terminer ce débat, j'aimerais vous faire part brièvement de nos intentions lorsque nous avons fait inscrire cette motion au *Feuilleton*.

La motion concerne la classification, mais elle a pour objet de souligner une fois de plus le désir des députés au Parlement d'être informés des progrès que réalise le gouvernement dans l'implantation des recommandations contenues dans les divers rapports et études qui ont été présentés à la Chambre. J'ai déjà dit, et je tiens à le répéter, que mes observations au cours de ce débat ne sont en rien une critique du fonctionnaire en tant que tel. J'estime que la grande majorité des fonctionnaires sont consciencieux. Ils sont désolés d'entendre ces reproches et désirent que l'on cesse de critiquer à tout venant l'efficacité de la Fonction publique, critique qui doit s'adresser au système et non au fonctionnaire.

Au cours des deux dernières semaines, j'ai discuté avec diverses personnes de la différence entre la fonction d'un député et celle d'un sénateur. Lorsqu'un rapport est présenté à la Chambre, il met effectivement un terme à la discussion du sujet. Le député ne peut en rien continuer le débat, ni en comité ni à la Chambre, ni persuader le gouvernement de le tenir au courant des progrès de la question tandis que le Sénat dispose de sa propre procédure pour continuer le débat s'il le désire.

A l'avenir, lorsque la procédure parlementaire sera modifiée, nous devrons trouver un moyen qui nous permette de discuter en permanence des divers rapports qui sont présentés.

J'aimerais vous mentionner trois rapports auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure pour illustrer pourquoi il est si nécessaire que le gouvernement nous fasse part des progrès accomplis dans l'implantation des recommandations ou qu'il nous informe au cas où il aurait décidé de ne prendre aucune mesure.

Le premier rapport que j'ai mentionné est celui du comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique que j'ai moi-même présenté à la Chambre, en ma qualité de co-président, le jeudi 26 février 1976. Il contenait 72 recommandations. Comme je le disais en introduction, ces recommandations ont fait presque l'unanimité des membres du comité. C'est ce qu'on appelle habituellement le rapport Finkelman.

Vérification de la classification

Le deuxième rapport que j'ai mentionné est celui qu'on appelle le rapport de la Commission Lambert. Il s'agit du rapport final de la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité, qui a été présenté à Son Excellence le Gouverneur général en mars 1979 et qui contenait 165 recommandations.

Le troisième rapport, qu'on appelle généralement le rapport d'Avignon, est le rapport du comité spécial sur la gestion du personnel et le principe du mérite qui a été présenté au président du Conseil privé de l'époque le 30 septembre 1979 et qui contenait 179 recommandations. Au total ces trois rapports réunissaient environ 400 recommandations et, à l'instar de la plupart des députés, je voudrais être assuré qu'elles ne sont pas restées lettres mortes.

Après mes remarques d'introduction, le porte-parole du gouvernement a déclaré que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) cherchait à faire en sorte que les députés soient mieux informés. Le président du Conseil du Trésor s'étant engagé à informer les députés des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations, je demande la permission de retirer ma motion.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre a entendu la demande du député de Vaudreuil. Y a-t-il consentement unanime pour accéder à sa demande?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Herbert est retirée.)

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, je me demande s'il serait possible de vous demander respectueusement de considérer qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 29.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 mai 1980, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Ethier.)

Sur l'article 1.

M. Hawkes: Monsieur le président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait peut-être commencer par nous donner une idée de ce que sera la situation du chômage au cours des deux prochaines années. De quels chiffres se sert-il pour évaluer le nombre de personnes qui seront en chômage au cours des deux prochaines années? Dans quel mois attend-il le plus fort taux de chômage? Janvier 1981? Janvier 1982? D'après le ministre, combien de personnes seront touchées?

M. Axworthy: Monsieur le président, si le député se reportait à l'exposé économique qu'a fait mon collègue le ministre des Finances il y a deux ou trois semaines, il y trouverait ce genre d'estimations. Il incombe au ministre des Finances, en sa qualité de principal agent économique du gouvernement, de fournir ces estimations. Comme le député le sait, pareilles estimations sont sujettes à changement, mais je lui conseille de s'y reporter. Le ministre des Finances a déclaré à cette occasion qu'en général, compte tenu de la récession qui s'annonçait aux États-Unis, et qui sévit déjà, nous pouvions nous attendre à un taux de chômage de 8 à 8.2 p. 100 au cours de l'hiver prochain. Nous espérons évidemment qu'il n'en sera pas ainsi, mais étant donné que nous sommes entraînés dans la phrase descendante du cycle économique sur le plan international et en Amérique du Nord, nous examinons les projections de ce genre.

M. Hawkes: Monsieur le président, si je ne m'abuse la déclaration qu'a faite le ministre des Finances était singulièrement incomplète. C'était un budget partiel. Je pense que le taux moyen de chômage que prédisait le ministre à ce moment-là s'appliquait à l'année en cours et si nous examinons les projections économétriques, nous constaterons que la situation s'aggravera probablement avant de s'améliorer.

Étant donné qu'au début de l'année, le taux de chômage atteignait 7.4 p. 100, un taux moyen d'environ 8 p. 100 pourrait s'élever à près de 9 p. 100 à la fin de l'année. J'aimerais savoir s'il s'agit d'une proportion de 7 p. 100, de 8 p. 100 ou de 9 p. 100; je voudrais demander au ministre, car c'est une question très raisonnable et un renseignement indispensable pour examiner la façon dont il s'acquitte de ses fonctions et ce projet de loi—je voudrais donc lui demander, disais-je, de nous donner une idée du plus grand nombre de chômeurs qu'il puisse y avoir au Canada durant un mois au cours des deux prochaines années; il a absolument besoin de cette information pour procéder à sa planification.

● (2010)

Puisque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'occupe de la caisse de l'assurance-chômage, de la création d'emplois, de perspectives de formation et de grands projets, il doit sûrement disposer d'une série de chiffres à son ministère qui lui permette de nous dire combien il pense qu'il y aura de chômeurs.

M. Axworthy: Monsieur le président, je ne suis certainement pas d'accord avec le député et ses prophéties à la Cassandre. Je suis un peu étonné qu'il veuille insister sur l'abîme de pessimisme qu'il semble vouloir mettre à l'ordre du jour. Puisqu'il a quelques notions des techniques de projection et de prévision économiques, il doit savoir qu'il n'est pas possible de donner le genre de précision qu'il demande. Il est absolument impossible de prédire, pour un mois en particulier, ce que sera le taux de chômage. Il y a beaucoup trop de facteurs et de variables qui entrent en jeu. Il en a d'ailleurs lui-même mentionné quelques-uns.

Ces chiffres fluctuent énormément sous l'effet des variations des taux de change et des taux d'intérêts, des revirements de la conjoncture économique internationale, des fluctuations de l'offre et de la demande, des mesures d'intervention que l'on peut prendre, des méthodes d'investissement, et bien que l'on puisse tenir compte de ces facteurs dans le cadre de certains calculs globaux; je ne pense pas qu'il existe un moyen de déterminer avec précision le nombre de chômeurs qu'il y aura à telle ou telle date et c'est pourquoi nous avons tendance à recourir aux pourcentages qui donnent une meilleure idée des tendances générales dont il faut tenir compte dans les prévisions économiques. Le ministre des Finances a parlé de ces tendances dans sa déclaration. Je voudrais mettre les choses au point et signaler que les prévisions du ministre des Finances ne sont pas aussi sombres que celles de son prédécesseur. Celui-ci avait alors prévu qu'il y aurait plus de 200,000 chômeurs à partir de 1981-1982.

Je pense que nous sommes parvenus à établir des prévisions plus modestes mais je tiens à préciser ceci au ministre: tant que nous ne serons pas arrivés à régler certains problèmes qui paralysent l'économie, et surtout à fixer le prix de l'énergie—le doute qui plane à ce sujet est un des obstacles majeurs à la création d'emplois étant donné qu'il paralyse des capitaux de placement considérables—il faut éviter de citer des chiffres précis que l'on s'empresse d'utiliser, comme il le sait, car on risquerait de déclencher un mouvement de panique non justifié parmi la population du simple fait que l'on spécule, ce qui est très dangereux.

M. Hawkes: Je crois que c'est une bonne manière de voir les choses, mais je voudrais m'en assurer. Le ministre considère-t-il que le gouvernement a un rôle à jouer au niveau de la création d'emplois? Le ministre le pense-t-il?

M. Axworthy: Comme en témoignent les mesures que le gouvernement a prises au cours des trois derniers mois qu'il a passés au pouvoir, monsieur le président, nous considérons évidemment que nous avons un rôle important à jouer sur le plan de la création d'emplois dans notre pays. Les décisions de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a consenti un prêt à la société Chrysler pour lui permettre de créer des dizaines de milliers d'emplois dans l'industrie automobile, l'achat de l'avion de chasse qui va permettre de créer entre 15,000 et 20,000 emplois dans l'industrie aéronautique, la décision de négocier le contrat avec clause d'indexation en Colombie-Britannique va permettre de créer plusieurs milliers d'emplois dans ces régions. Nous avons donc un grand programme de relance économique. Mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale, dispose d'un budget de plus de 600 millions de dollars qui contribue directement à créer des emplois dans les régions où existent des injustices ou des inégalités.

Il s'agit d'un engagement d'envergure, de sorte que le gouvernement croit indubitablement que nous avons un rôle à jouer, et nous le jouerons ce rôle de multiples façons. Nous le jouerons en créant directement des emplois pour ceux et celles qui ont le plus besoin d'aide, en identifiant les groupes qui sont aux prises avec les plus graves difficultés économiques. D'une façon globale, nous allons susciter un climat économique qui favorisera l'embauche par le biais de nos initiatives de développement économique comme celle que je viens d'annoncer. Ainsi notre détermination est ferme, et nous l'avons prouvé depuis trois mois que nous exerçons le pouvoir.

M. Hawkes: Le ministre parle d'aider directement les groupes, ainsi qu'il l'a fait lundi dernier alors qu'il répondait à une de mes questions. C'est certes un principe bien défini de notre parti que celui de créer directement de l'emploi à l'intention de ceux qui en ont besoin quand ils en ont besoin.

Pour en revenir à ma première question, j'estime qu'un homme raisonnable et organisé, qui a foi dans l'idée de créer des emplois, a également foi dans celle de les créer là où ils seront le plus utiles. Assurément, le ministre a une idée du moment où le chômage atteindra des sommets au Canada. Est-ce que ce sera en janvier 1981, en février 1981 ou en 1982? Dans le cadre de la planification d'un programme de création d'emplois, il y a sûrement une époque particulière à laquelle il faudra créer davantage d'emplois parce que c'est à ce moment-là que le problème sera le plus aigu. Dans ce contexte, le ministre pourrait-il nous dire quand, à son avis, se situera cette période?

M. Axworthy: Monsieur le président, je suis très heureux que le député m'ait posé cette question parce qu'elle se rapporte au genre de planification que nous effectuons. Comme je l'ai dit à la Chambre, l'un des problèmes majeurs auquel nous avons été confrontés lorsque nous avons repris les rênes du gouvernement, a été le fait que le gouvernement précédent avait pratiquement anéanti un grand nombre de programmes de création directe d'emplois. Il n'y avait donc rien de prévu, rien que nous puissions mettre en œuvre pour freiner le cycle du chômage au pays. Assurément, l'histoire a montré que chez nous le chômage culmine pendant les mois d'hier. C'est pourquoi nous avons présenté un programme que, malheureusement, le député a critiqué. Nous avons dû l'adopter de façon provisoire afin de pouvoir l'annoncer en juin, le mettre sur pied à l'automne et en récolter les avantages en décembre, janvier et février, alors que le chômage saisonnier atteint son niveau le plus élevé.

Je l'ai déjà admis à la Chambre: nous avons dû improviser un programme dans un délai trop court, simplement parce que nous n'avions pas le choix. Il n'y avait rien d'autre à présenter. En conséquence, le programme et son budget sont limités.

Mais, pour répondre à la question, je dirai que nous avons conçu ce programme pour qu'on puisse le mettre en œuvre en septembre prochain, et qu'il batte son plein, dans des secteurs précis des régions à chômage élevé, pendant les mois d'hiver où le chômage a tendance à devenir le plus aigu.

D'autre part, j'aimerais signaler au député que nous ne devons pas nous leurrer et croire que nous pouvons nous contenter de réagir aux variations saisonnières car l'un des principes de base de notre programme de création directe d'emplois est de s'attaquer au chômage persistant, que ce soit parmi les jeunes ou dans les groupes minoritaires du pays. Si vous examinez les chiffres et la façon dont évolue le marché du travail au Canada, vous verrez qu'il existe un certain degré de fluctuation et de mobilité dans ce marché.

Ceux qui connaissent les pires difficultés dans un certain sens sont les chômeurs chroniques parce qu'ils n'arrivent pas à prendre pied sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle nous orientons de plus en plus nos efforts et nos programmes vers la solution de ce problème persistant. Il n'y a peut-être que 10 p. 100 des jeunes qui sont des chômeurs permanents. Le reste finit par se trouver du travail tôt ou tard. C'est pourquoi nous devons, particulièrement au niveau des programmes de formation, faire surtout porter nos efforts sur ceux qui doivent commencer à travailler.

M. Hawkes: Je voudrais relever tout d'abord la dernière remarque du ministre. Veut-il nous dire par là que son ministère dispose de données qui permettent de croire que c'est une particularité des jeunes qui fait qu'ils ont le plus de mal à se trouver du travail? Ce chiffre de 10 p. 100 qu'il nous cite est-il particulier à ce groupe de personnes ou n'est-ce pas plutôt que celles-ci sont plus difficiles à employer à cause des particularités de leur région?

M. Axworthy: Monsieur le président, je dirais que c'est un peu les deux. Sociologue expérimenté comme il est, je crois, le député est certainement au courant du genre d'études et d'analyses qui ont été faites au cours des dernières années. La plus articulée et la plus complète de toutes est sans doute l'étude, effectuée il y a deux ans par l'OCDE, qui indiquait que le problème de l'emploi des jeunes n'existe pas seulement au Canada. Tous les pays du monde industrialisé sont affectés. En fait, c'est le résultat d'une explosion démographique comme celle qui eut lieu après la Seconde Guerre mondiale. Au Canada, toutefois, nous avons sans aucun doute connu, au cours des sept ou huit dernières années, l'accroissement le plus important, parmi les pays industrialisés, du nombre de jeunes à entrer sur le marché du travail. C'est un problème généralisé.

Comme sociologue, le député devrait également savoir que les problèmes auxquels les gens doivent faire face sur le marché du travail découlent en partie de leur milieu. Le manque d'instruction constitue un handicap certain pour tous ceux qui proviennent d'une région ou, pour une raison ou pour une autre, il n'était pas nécessaire de suivre des cours ou de se spécialiser. Cela s'explique parfois par la géographie. Malheureusement hélas, certaines régions de notre pays ne possèdent même pas la base économique nécessaire à la création d'emplois.

● (2020)

Quelques-uns de mes collègues du caucus sont venus me rencontrer en compagnie de leurs commettants. C'est ainsi que le député de Madawaska-Victoria est venu me voir avec un groupe de travailleurs honnêtes et dévoués. Ils voulaient avoir du travail dans leur région, mais la base économique nécessaire à leur procurer de l'emploi est inexistante. Ils passent la plus grande partie de leurs étés à des travaux agricoles en Ontario, et quand ils retournent dans leurs foyers au Nouveau-Brunswick, ils ne peuvent trouver du travail. Voilà pourquoi nous avons songé à la création directe d'emploi afin que ces gens-là aient l'occasion de travailler chez eux s'ils le veulent. La persistance du chômage dans certaines régions tient à des facteurs d'ordre démographique, phénomènes qu'on rencontre partout dans le monde. La géographie y est pour quelque chose; il y a aussi des carences individuelles qui ne dépendent pas nécessairement de la personne, mais plutôt des coutumes familiales, et le reste. A cet égard, nous assistons à des changements substantiels. Voilà pourquoi nous avons entrepris de revoir en profondeur le problème du chômage pour les années 80.

C'est ainsi que nous avons voulu former un comité parlementaire qui sera présidé par l'honorable Warren Allmand. Sauf erreur, le député fera partie du comité. Les parlementaires auront aussi l'occasion de parcourir le territoire pour s'enquérir publiquement des problèmes de pénurie et de chômage. Nous avons même formé un groupe de travail au sein de la Commission de l'emploi et de l'immigration. Nous mettons à contribution des représentants de différents ministères pour mieux saisir les changements en cours dans notre structure économique, de manière que le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces et l'entreprise privée puissent combiner leurs efforts en vue de créer des emplois au cours de la prochaine décennie. Entre-temps, nous avons proposé le programme intérimaire pour garantir que nous pourrons résoudre les problèmes qui se poseront à court terme.

C'est l'une des choses qui me tenait beaucoup à cœur quand j'ai assumé mes fonctions actuelles. Je savais qu'il fallait faire une étude et une analyse très soigneuses du genre de situation qui pourrait exister à l'avenir afin de pouvoir modifier les programmes au besoin et de mettre au point un ensemble d'initiatives et d'efforts de collaboration dans le domaine de l'emploi au sein des secteurs public et privé.

M. Hawkes: Monsieur le président, j'imagine que je devrai céder la parole à quelqu'un d'autre bientôt. J'aurai peut-être l'occasion de poser d'autres questions plus tard, mais après vingt minutes, je commence à être de plus en plus troublé. Le ministre peut-il nous dire pourquoi ses conseillers ne sont pas ici? Je pense que la plupart des services gouvernementaux savent que le ministre a probablement le budget de recherche le plus important du gouvernement après Statistique Canada.

J'ai essayé d'obtenir certains chiffres très fondamentaux, mais je n'y ai toujours pas réussi après vingt minutes. Le Parlement du Canada agirait de façon illogique et quelque peu irréfléchie s'il adoptait le bill à l'étude, qui vise à permettre d'utiliser l'argent des contribuables pour créer des emplois quand nous n'avons aucune idée de ce que cela peut représenter. Je sais bien que les prévisions ne sont rien d'autres que des prévisions. Par ailleurs, nous n'avons aucune idée du nombre de chômeurs qui seront visés par la mesure. Avons-nous vraiment besoin de créer des emplois? L'éloquence du ministre semble souvent aller plus loin que ses connaissances, mais s'il veut faire de grands discours pour dire qu'il veut créer des emplois dans des secteurs particuliers et aider ceux qui en ont le plus besoin, je pense qu'il devrait pouvoir nous dire qui sont ceux qui en ont le plus besoin. Le facteur clé est-il de nature géographique? S'agit-il plutôt d'aider les travailleurs susceptibles de profiter d'une certaine formation.

Vu le budget important dont dispose le ministre, il aurait certainement pu se faire accompagner de fonctionnaires qui auraient pu lui donner des chiffres plus précis que ceux qu'il connaît par cœur. Comment le ministre peut-il nous demander d'approuver des dépenses qui ne sont pas limitées par le bill à l'étude? D'après ses propres chiffres, ces dépenses s'élèveront au moins à 100 millions de dollars. Comment peut-il nous demander d'approuver ces dépenses si nous ne savons pas à quoi elles serviront? Quelle est l'envergure du problème que le bill vise à résoudre?

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député s'il n'a pas pu comprendre ce que j'ai dit. J'ai tenté d'être très direct à son endroit. Je ne vois pas le lien logique entre le fait d'avoir un budget de recherches ou la présence de deux fonctionnaires. Si pour plus de sécurité il a besoin de deux fonctionnaires assis en face de lui, je me ferai un plaisir d'accéder à ses désirs.

Je travaille pour le ministère depuis peu de temps et j'ai fait un effort pour me renseigner. A mon avis, c'est une des responsabilités ministérielles. Je transmets donc mes renseignements au député. Malheureusement, il ne veut pas les entendre. S'il ne veut pas écouter, je n'y peux rien. Je ne parle pas pour m'entendre parler. Je lui ai dit exactement ce que nous voulions en fait de chiffres sur le chômage. Je lui ai donné les pourcentages et les estimations du ministre des Finances. Je lui ai dit que nous avions répéré certains domaines qui accusent un besoin réel en raison des changements dans les tendances démographiques. Il existe encore un très grand nombre de jeunes qui auront besoin d'aide pour trouver de l'emploi. On n'a pas encore pris d'initiative importante pour aider les femmes à s'intégrer à la population active et à obtenir des salaires plus égaux pour des fonctions équivalentes. Nous constatons des variations régionales très accentuées. Ce sont des problèmes actuels d'origine à la fois historique et contemporaine. Voilà les facteurs dont la planification tient compte.

J'aimerais revenir aux remarques du député qui semble très préoccupé de la façon dont nous fixons nos objectifs. C'est curieux. Lorsqu'il a amorcé le débat à la Chambre sur ce projet de loi, il a prétendu que nous ne pourrions pas fixer d'objectif quant à ce projet de loi, qu'il fallait procéder à l'emporte-pièce. Le député ne peut pas avoir le drap et l'argent. Il ne peut pas prétendre que nous ne pouvons pas fixer des objectifs lorsqu'il dit que nous utilisons une approche à l'emporte-pièce. Nous parlons d'une façon de créer de l'embauche, le crédit d'impôt à l'emploi. Cela devrait aider l'employeur du secteur privé à augmenter ses effectifs. Nous avons conjugué cette mesure avec d'autres car nous croyons qu'il n'y a pas qu'une seule solution au problème. Il nous faut une variété de solutions. Il nous faut les orchestrer. Nous prévoyons donc une série de mesures pour nous attaquer aux problèmes.

Si le député est anxieux, troublé et tourmenté par l'absence de certains fonctionnaires dans l'enceinte de la Chambre, alors je me ferai un plaisir de les amener. Je ne voudrais pas provoquer une dépression nerveuse chez le député de Calgary-Ouest, mais il me semble que les questions qu'il pose reçoivent exactement le genre de réponse qu'elles méritent.

Des voix: Bravo!

M. Friesen: Monsieur le président, j'habite relativement près du mont St. Helens. Je crois que l'on peut établir un rapprochement entre l'éruption à laquelle nous venons d'assister et celle qui s'est produite là-bas.

M. Kempling: Les retombés sont tout aussi mauvaises, du gaz et des cendres.

M. Friesen: Du gaz et des cendres, c'est exact. J'ai quelques questions à poser au ministre, mais je voudrais d'abord exposer certains faits. Si je comprends bien la mesure, elle apporte deux modifications au programme d'assurance-chômage. D'une part, une modification des primes, et d'autre part un changement d'ordre administratif ou financier.

M. Hawkes: Vous vous trompez de bill.

M. Friesen: Me tromperais-je de bill?

M. Epp: Quelle différence cela peut-il bien faire?

M. de Corneille: C'est tout aussi pertinent que toutes les autres élucubrations.

M. Friesen: C'est exact. J'ai écouté le flot de paroles éructé par le ministre, et j'ai été incapable de dire de quel bill il parlait. Comme l'ancien député de Témiscamingue avait coutume de dire,—et je suis sûr que le ministre s'en est inspiré—ce n'est pas vraiment grave de ne pas avoir pris connaissance du bill. On peut faire un très bon discours, et même un meilleur discours, en n'ayant même pas lu le bill dont on parle. J'attendrai que nous abordions l'étude de ce prochain projet de loi pour prendre la parole mais je vous attendrai de pied ferme, monsieur.

M. Blaikie: Monsieur le président, je voudrais que le ministre réponde ce soir à certaines questions sur les problèmes du chômage que le projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi se propose, à première vue, de régler, en partie du moins.

• (2030)

Dans ma circonscription de Winnipeg-Birds Hill, la semaine dernière, le Canadien National a mis à pied, 49 employés des ateliers de Transcona et 5 autres du centre de triage Symmington. La société ferroviaire prévoit remercier de leurs services, dans les semaines à venir, encore autant d'employés. En fait, d'après certaines rumeurs, on en mettrait à pied un bien plus grand nombre.

Compte tenu de l'intérêt manifesté par le ministre pour les questions de chômage, je voudrais lui demander ce que le gouvernement et lui-même, en sa qualité de ministre, font au sujet de cette dernière décision du Canadien National, qui consiste à abandonner ses projets d'expansion et d'embauche qui datent de quelques mois à peine et à mettre à pied ses employés? Je pose cette question eu égard particulièrement au fort chômage qui sévit dans le pays, et dont les proportions sont bien plus élevées que ne le laissent croire les données statistiques citées ici ce soir. La situation est plus grave que ne le donnent à entendre ces statistiques, si l'on tient compte du nombre de chômeurs non déclarés et des très fortes concentrations de chômeurs, non seulement dans diverses régions, mais dans divers quartiers de nos villes.

Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il s'estime capable de faire au sujet de cette dernière mesure prise par le Canadien National, particulièrement compte tenu de l'injustice qui consiste à embaucher des gens, à leur donner de faux espoirs d'emploi permanent, pour les mettre à pied peu après, les replongeant ainsi dans l'incertitude économique? Le ministre entreprendra-t-il de discuter avec ses collègues, le ministre des Transports et le ministre de l'autre endroit, dont on ne sait pas vraiment s'il est chargé de la Commission canadienne du blé, pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'inciter le Canadien National à en profiter pour effectuer les travaux de réparation nécessaires, notamment pour réparer tous les wagons destinés au transport du grain et les wagons-trémies; cela permettrait au CN de conserver ses employés au lieu de contribuer au problème du chômage en procédant à des mises à pied.

M. Axworthy: Monsieur le président, je pense que la question du député est très importante, mais je ne suis pas certain qu'elle se rapporte vraiment au sujet de ce bill.

Les licenciements dans les gares de triage peuvent effectivement inquiéter ceux d'entre nous qui vivent dans la région de Winnipeg. Néanmoins, je demanderais au député de considérer la situation dans son contexte. Depuis que je vis à Winnipeg, les chemins de fer n'ont pas cessé de licencier des gens et d'en embaucher. C'est une industrie cyclique; elle connaît des hauts et des bas d'une saison à l'autre. Je n'ai pas eu connaissance de licenciements massifs dans les chemins de fer. Si je me souviens bien des chiffres, les chemins de fer de Winnipeg ont toujours été des employeurs assez réguliers avec des effectifs assez stables.

Si le député demande quelles mesures je compte prendre, j'attire son attention sur l'initiative que nous avons annoncée pas plus tard que vendredi dernier. Grâce à la collaboration de plusieurs de mes collègues, nous avons pu proposer un important projet qui permettra de rénover et de rajeunir le centre-ville de Winnipeg et de faire également des travaux dans certaines gares de triage du CN et du CP, si la municipalité en décide ainsi. Cela créera plusieurs milliers d'emplois à Winnipeg au cours des cinq ou six prochaines années. Nous avons déjà pris d'importantes mesures qui stimuleront largement l'emploi à Winnipeg.

Je voudrais remercier le député et certains de ses collègues néo-démocrates du soutien qu'ils nous ont apporté lorsque nous avons essayé d'obtenir les appuis nécessaires pour prendre ces mesures. Il s'agit là d'une initiative importante qui améliorera grandement la situation de l'emploi à Winnipeg.

M. Blaikie: Monsieur le président, après m'avoir écouté, le ministre sait bien que je n'essayais pas de dépeindre ce qui se passe au CN comme une véritable catastrophie nationale. Je cherchais simplement à attirer son attention sur le fait que, dans cette situation, la direction commet, à mon avis, certaines erreurs de jugement.

Nous avons la possibilité de développer le parc de wagons-trémies de ces compagnies ferroviaires qui se plaignent sans cesse de ne pas avoir le matériel voulu pour transporter le grain. Dès que leurs recettes diminuent, elles reviennent sur leur intention de reconstituer leur matériel roulant. A mon avis, il faudrait en discuter avec le président du CN pour connaître les raisons d'une telle attitude, pour voir s'il n'y a pas d'autres solutions et s'il n'y aurait pas mieux à faire.

Ma deuxième inquiétude, qui découle de certains propos qu'a tenus le ministre, concerne l'annonce faite vendredi dernier à Winnipeg, et, en fait, celle de lundi relativement à la stratégie d'emploi du gouvernement.

Le ministre exagère lorsqu'il prétend que les mesures qu'il a annoncées vendredi et lundi pourraient constituer une solution ou même un semblant de solution aux problèmes que doit affronter la ville de Winnipeg dans de nombreux domaines. D'après ce que j'ai compris, le programme annoncé vendredi comporte des subventions qui ne seront pas versées avant 1981. Il faudra d'abord entreprendre une étude, comme si on n'avait pas assez étudié le centre-ville de Winnipeg, et comme si nous ne savions pas déjà ce qu'il faut faire. Le ministre a déjà présidé à un grand nombre d'études comme titulaire du poste qu'il occupait auparavant, et je présume que si ces études ont la moindre valeur nous pouvons les consulter si nous voulons des recommandations sur les mesures à prendre dans le centre-ville de Winnipeg. Je pense que l'on fait grand état de bien peu de chose dans l'annonce de vendredi. On n'a pas précisé de quelle façon les fonds seraient dépensés, quels programmes seraient instaurés et on n'a pas précisé non plus comment ces fonds seraient dépensés. Tant que nous ne saurons pas cela nous ne pourrons vraiment pas savoir si tout ce que l'on a annoncé vendredi aidera à régler les problèmes de Winnipeg.

Un autre aspect du même problème est lié au chômage dans le centre-ville de Winnipeg. Le discours prononcé par le ministre lundi dernier traite d'un projet de services communautaires, ce nouveau programme qui est sensé faire tant de bien dans les villes où on le mettra en application. Je dirais au ministre que cela ressemble beaucoup au recyclage de ce qui existait déjà, le programme Canada au Travail. Si on a l'intention d'en faire une version améliorée du programme Canada au Travail je prétend que cela est bien loin de répondre aux aspirations de ceux qui ont une expérience du programme Canada au Travail et qui en connaissent les faiblesses.

Pendant la campagne électorale il y a eu une réunion à Winnipeg. Le député de Provencher y était, peut-être s'en souvient-il; au cours de cette réunion un groupe a présenté des recommandations demandant d'autres programmes d'emploi au centre-ville. On demandait entre autres que l'on prévoit un cycle de trois ans, quel que soit le programme, qu'on l'appelle Canada au Travail ou services communautaires.

Je constate que le cycle triennal du projet de services communautaires va en diminuant. Il sera pleinement financé la première année, et il le sera de moins en moins les deux dernières années. Le financement des programmes est assorti de certaines conditions pour déterminer comment il s'effectuera ou, encore, s'il sera maintenu. Ainsi, on se demandera si les contributions des usagers pourraient les maintenir par la suite, ce qui introduit le principe du paiement par l'usager dans les services sociaux. Son expérience de la ville de Winnipeg aurait dû apprendre au ministre qu'aucun programme requis de subsister dans le centre ville à même les contributions des usagers ne peut régler les problèmes de cette zone. Il devrait savoir qu'un programme comme celui-là ne saurait régler les problèmes du chômage.

Nous avons entendu parler de taux de chômage de 7, 8 et 9 p. 100. Une étude effectuée à la division scolaire nº 1 de Winnipeg montre que parmi la population adulte habitant le quartier avoisinant l'école Dufferin dans le centre-ville de Winnipeg, le taux de chômage atteint 60 p. 100. Toujours dans le centre-ville, aux alentours de l'école William Whyte, le taux de chômage est de 55 p. 100; près de l'école David Livingston, il est de 45 p. 100; près de l'école Norquay, à North Point Douglas, il est de 44 p. 100; près de l'école Strathcona, en face de Robertson House où je travaillais, le taux de chômage atteint 39 p. 100. Ce taux est de 13 p. 100 ou plus parmi les parents des enfants qui fréquentent 28 écoles de ce secteur.

● (2040)

De toute évidence, le programme que le ministre a annoncé lundi ne pourra régler cette sorte de problèmes pas plus d'ailleurs que le programme de crédit d'impôt à l'emploi. Le ministre ne doit pas leurrer le public en affirmant que ces programmes vont résoudre nos problèmes, surtout qu'ils ne sont pas assez sélectifs pour régler les difficultés particulières du centre-ville. C'est ainsi que le projet relatif aux services communautaires va perpétuer les mêmes problèmes qu'ont connus les programmes de ce genre depuis des années.

Quel genre de problèmes, me demanderez-vous. Il faudrait proposer des programmes qui assurent une certaine sécurité, afin que les gens qui acceptent un emploi sachent s'ils l'auront encore l'an prochain à la même date, au moment où la subvention devra être renouvelée. Je constate que le programme de développement communautaire n'est offert que pour un an, ce qui laisse entier le problème de l'insécurité.

Quant au programme de trois ans, il faudra quand même que les intéressés cherchent chaque année des revenus d'appoint puisque le financement fédéral est dégressif. Le ministre devrait être au courant des problèmes financiers auxquels se sont heurtés les programmes communautaires des écoles du centre-ville de Winnipeg lorsque le gouvernement provincial et le conseil scolaire ont décidé de s'en désintéresser. Il devrait savoir tout ce qu'on a tenté pour obtenir de l'argent de la Fédération des œuvres. C'est précisément ce type d'incertitude que le ministre impose à chacun des projets qui seront financés dans le cadre du Programme des services communautaires.

C'est une réponse bien peu satisfaisante, vu les problèmes qui ont été communiqués au ministre depuis qu'il est en fonction et avant son élection, et dont il devrait être bien au courant. Ces problèmes existent depuis des années. J'invite le ministre à défendre les programmes en question et je lui demande ne pas en remettre comme il a l'habitude de le faire en parlant de ses propres initiatives. Le ministre peut-il nous dire comment ces programmes résoudront les problèmes des chômeurs qui habitent certains secteurs aux environs des écoles du centre-ville et qui représentent 60 et 55 p. 100 des travailleurs dans ces secteurs?

J'espère que le ministre n'essaiera pas de parler des choses extraordinaires qui se produiront à cause de sa déclaration de vendredi dernier, car nous ne savons pas et nous ne saurons pas avant quelque temps si les fonds qu'il a annoncés serviront à mettre en valeur le centre de Winnipeg, afin d'aider les locataires et les gagne-petit de ce secteur, ou s'ils seront affectés sur l'ordre de l'ICEC du conseil municipal. Monsieur le président, j'ai dû m'arrêter un instant parce que les choses que j'aurais voulu dire à propos de L'ICEC seraient anti-parlementaires. Nous ne savons pas au juste comment l'argent sera dépensé et si le programme aidera les nombreux chômeurs de ce secteur.

M. Axworthy: Monsieur le président, je m'excuse auprès des membres du comité du fait que le débat semble porter beaucoup sur Winnipeg ce soir. Le député de Winnipeg-Birds Hill a soulevé des questions très intéressantes à propos des initiatives dans le domaine de l'emploi et de la façon dont ces initiatives pourraient toucher le centre-ville de Winnipeg, c'est-à-dire un secteur dont nous nous préoccupons tous les deux depuis plusieurs années. Je trouve un peu étrange d'entendre le député me reprocher et reprocher à mon gouvernement de n'avoir pas réussi à remédier au chômage dans le centre-ville de Winnipeg après seulement trois mois au pouvoir.

Mlle Jewett: Après 12 ans.

M. Axworthy: J'allais dire, monsieur le président, que j'ai toujours considéré que chaque nouveau gouvernement commençait à neuf et qu'on ne pouvait pas nous reprocher les erreurs de nos précécesseurs. Cependant, avant que les députés d'en face deviennent trop agités, je rappellerai au député de Winnipeg et à ses collègues que le NPD est au pouvoir au Manitoba depuis huit ans. Au cours de ces huit années, le chômage n'a pas baissé d'un point, à ma connaissance, et le centre-ville de Winnipeg n'a connu aucune amélioration. Le Nouveau parti démocratique était au pouvoir; il avait la possibilité de faire quelque chose et il disposait des ressources nécessaires.

J'aimerais également rappeler à l'honorable député que notre initiative de vendredi était la première grande mesure socio-économique visant le centre-ville de Winnipeg qu'un gouvernement supérieur ait prise, malgré les huit ans de pouvoir du gouvernement provincial néo-démocrate de l'honorable député.

Je ne cherche pas à ouvrir un débat, mais il importe que le député me comprenne et que nous échangions nos vues d'une façon rationnelle. Les problèmes d'un chômage enraciné ne seront pas résolus du jour au lendemain. Je n'ai pas dit qu'il le seraient, dans ma déclaration de vendredi à Winnipeg, ni dans celle que j'ai faite à la Chambre lundi. J'ai dit qu'il faillait nous attaquer à ces problèmes avec toutes les ressources dont nous disposons, mais je n'ai pas prétendu qu'on pourrait trouver des solutions miraculeuses. Nous sommes confrontés à ces problèmes depuis trop longtemps pour que ce soit possible.

Le gouvernement n'a pas de ressources illimitées. Il doit répondre à des besoins dans tout le pays, pas seulement à ceux du centre-ville de Winnipeg, mais aussi à ceux du nord-est du Nouveau-Brunswick, de la Gaspésie, du nord de l'Ontario et de l'Athabasca. Le chômage sévit depuis des années dans certaines régions en raison de la nature même de l'économie et de la géographie du pays. Je peux assurer aux députés que j'y consacrerai toutes mes forces.

J'ai dit plus tôt, en réponse aux questions du député de Calgary-Ouest qu'en trois mois, le gouvernement a pris des décisions au sujet du charbon dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'avion de chasse, de Chrysler, et de bien d'autres questions. Cet après-midi, nous avons discuté d'un projet de loi destiné à améliorer la situation des pêcheurs des Maritimes. Nous nous attaquons aux problèmes avec beaucoup de logique et de constance. Mais si l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill croit que nous allons, d'un coup de baguette magique, faire disparaître le chômage du jour au lendemain, il est dans les nuages. Je lui conseille de revenir sur terre avec nous et d'aborder les problèmes d'une façon un peu plus réaliste.

Mlle Jewett: Alors, cessez ce verbiage.

M. Friesen: A titre de clarification, monsieur le président, ai-je bien entendu le ministre dire que le programme de promotion des pêches qu'il a annoncé hier . . .

M. Axworthy: Non!

M. Friesen: . . . avant-hier . . .

M. Axworthy: Non!

M. Friesen: . . . il y a un, deux ou trois jours. L'ai-je bien entendu dire que ce programme se limite à la côte est?

M. Axworthy: Monsieur le président, je ne tiens pas à induire le député en erreur. Nous ne parlons pas de ce bill-là non plus. Nous parlons du bill qui a reçu la seconde lecture aujourd'hui et qui a été présenté par le ministre des Pêches dans le but d'augmenter les accords de prêts. Ayant passé l'après-midi à la Chambre et écouté les interventions des deux côtés, je pense qu'il s'applique partout où il y a du poisson.

M. Friesen: Il ne s'agit pas là de promotion des pêches. Il ne sait pas de quoi il parle.

M. Blaikie: Monsieur le président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration atteint le comble du ridicule et du cynisme quand il prend la parole pour récuser tout ce que le parti libéral a fait avant que lui-même ne soit élu à Winnipeg en mai 1979. Qui a été le principal contact, le principal porte-parole du parti libéral à Winnipeg? Qui a dit au parti libéral quelles décisions prendre à l'égard de Winnipeg, si ce n'est le ministre de l'Emploi et de l'Immigration? C'est peut-être là son chemin de Damas, maintenant qu'il prend la parole pour récuser tout ce que le parti libéral a fait avant sa propre élection. «D'accord, nous dit-il, les choses n'allaient pas trop bien, mais maintenant que je siège au cabinet tout va changer».

Je rappellerai également au ministre qu'il s'est pris de grandes initiatives au centre-ville quand le gouvernement NPD était au pouvoir. D'après le ministre, je vivrais dans le rêve. Je ne regrette pas de rêver à ce que nous pourrions faire à Winnipeg, et dans d'autres centre-villes de mon pays, si nous avions la volonté politique et l'imagination qui font tellement défaut dans cette mesure législative.

● (2050)

Je rappellerais au ministre que le gouvernement néo-démocrate a lancé le programme des écoles communautaires; c'est lui qui a construit des logements dans le cœur de la ville, et il a eu bien d'autres initiatives que le ministre a pris l'habitude de défendre, quand le gouvernement progressiste conservateur du Manitoba, arrivé au pouvoir en 1977, a entrepris de les défaire une à une. A-t-il oublié ses propres propos à l'assemblée législative, monsieur le président? Il semble avoir la mémoire bien courte, en effet.

A mon avis, toutes ces balivernes au sujet des déclarations de lundi, et surtout de vendredi, sont destinées à camoufler le fait que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas su satisfaire aux aspirations qu'il a délibérément suscitées au sujet du déplacement des chemins de fer à Winnipeg, au printemps de 1979, avant les élections du 22 mai. Aujourd'hui, il accourt à Winnipeg clamant ceci: «Nous n'avons pu faire accepter le déplacement des voies ferrées, mais que diriez-vous d'une subvention de 50 millions de dollars, ou de 180 millions de dollars?», selon que vous lisiez tel ou tel journal de cette ville. C'est bien ainsi que les choses se sont passées vendredi après-midi.

Au lieu de procéder au déplacement des voies ferrées et de combler les espoirs créés délibérément dans le futile espoir de défaire des députés, comme celui de Winnipeg-Nord-Centre, il a voulu recourir à un certain subterfuge politique dans le centre-ville, et recruter des candidats pour le parti libéral parmi un groupe de citoyens qui, ne se doutant de rien, cherchaient à protéger les intérêts de leur localité en protestant contre la construction du viaduc Sherbrook-MacGregor. Telle était la situation au printemps de 1979. Toutes ces balivernes prononcées vendredi après-midi étaient destinées à tirer d'affaire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et à relancer la balle dans le camp de la ville. Il appartiendrait donc peut-être à la ville de régler elle-même son problème. Car le ministre n'est certainement pas le seul coupable dans ce drame. A mon avis, monsieur le président, c'est ce que nous aurions dû comprendre de toutes les déclarations du ministre. Je l'inviterais donc à répondre à ma proposition. Nous pourrions ainsi constater combien courte est sa mémoire pour d'autres sujets.

M. Axworthy: Monsieur le président, je me réjouis de constater que le NPD est maintenant d'avis qu'un investissement de 50 millions de dollars est insignifiant. A mon avis, les contribuables se réjouiront d'apprendre que ce parti méprise le trésor public et qu'il fait peu de cas de la plus grande initiative jamais prise dans la ville de Winnipeg depuis plusieurs décennies.

Je tiens maintenant à réfuter cette déformation complète des faits que le député de Winnipeg-Birds Hill essaie de propager. Cela m'étonne, il n'est habituellement pas enclin à ce genre de tactique parlementaire.

Seulement pour m'assurer que le compte rendu est juste et que les choses sont bien ce qu'elles sont, je veux signaler, monsieur l'Orateur, que les auteurs du communiqué sur le déplacement des voies ferrées à Winnipeg ont établi expressément que le gouvernement fédéral était prêt à respecter son engagement financier si l'on décidait de procéder à ce déplacement. C'est la seule décision que nous prouvions prendre. Compte tenu des exigences de la constitution, nous ne sommes pas en mesure de dicter les priorités que doivent adopter les gouvernements provinciaux.

M. Blaikie: Ce n'est pas ce que vous avez dit à la population le printemps dernier.

M. Axworthy: La seule chose qu'on nous a demandée, c'était si nous étions prêts à payer notre juste part des frais. Vendredi, nous étions prêts à le faire, mais nous ne pouvons agir unilatéralement. Nous devons compter sur la collaboration et la participation des autres niveaux de gouvernement.

Si le député de Winnipeg-Birds Hill me dit qu'il ne tiendra aucunement compte des autres niveaux de gouvernement, qu'il écartera totalement les obligations constitutionnelles que nous impose l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qu'il fera fi de tout esprit de collaboration, c'est là une bien piètre approche et une bien pauvre philosophie. Il me semble que ses déclarations sont très autocratiques—il veut arriver à ses fins, quoiqu'il arrive. Il se fiche de ce que peuvent penser les autres niveaux de gouvernement, il n'est pas prêt à collaborer avec eux. Je signale au député que nous devons travailler en fonction du pays tel qu'il est construit, pas le refaire pour accommoder les illusions de qui que ce soit. On a pris un engagement. L'argent pourrait encore être dépensé pour la relocalisation des voies ferrées parce qu'on s'était entendu pour étudier cette possibilité.

Je vois le député qui représentait Elmwood à l'assemblée législative provinciale, à la Chambre. Il avait dit à cette assemblée législative: «Oubliez la relocalisation, notre parti n'y croit pas.» Il a été le pire critique, monsieur le président. Les choses qu'il a dites à mon sujet m'ont choqué et m'ont embarrassé. Le langage dont il s'était servi, monsieur le président!

Une voix: Pauvre Lloyd!

M. Axworthy: J'ai été peiné de voir que le député d'Elmwood était prêt à rejeter complètement toute idée de relocalisation et qu'il commentait la question au nom du groupe du NPD à l'assemblée législative provinciale. Je pense que cela a été malheureux. Je regrette qu'un allié politique du député de Winnipeg-Birds Hill ait été prêt à adopter une position aussi incongrue. Il a aidé à détruire l'esprit de collaboration que nous essayions de créer et que nous avons réussi à créer par notre initiative. Les gouvernements fédéral, provincial et municipal sont maintenant en train de travailler dans un esprit d'harmonie à l'avantage de la ville de Winnipeg.

M. Taylor: Monsieur le président, j'aimerais signaler au ministre que le dernier orateur du NPD avait raison. Le chômage sous le gouvernement NPD en Saskatchewan a diminué: des milliers de gens de la Saskatchewan ont déménagé en Alberta!

Des voix: Bravo!

M. Taylor: Cela montre ce que la libre entreprise peut faire parce que c'est ainsi qu'ils font dans cette partie du pays.

Je voudrais poser une ou deux questions et obtenir des réponses aussi simples et précises que possible. Je dis cela parce que si un employeur écoute ce débat ou le suit à la télévision ce soir, nous n'avons rien dit qui lui permette de savoir comment il peut profiter de cette loi. Si j'étais en chômage avec une femme et des enfants affamés, si j'étais un assisté social, on n'a rien dit ce soir qui puisse me donner beaucoup d'espoir.

Cette mesure vise évidemment à fournir de l'emploi à certaines personnes. Je ne pense pas qu'un seul bill puisse régler tous les problèmes du chômage, et il est ridicule de prétendre le contraire. Il faudra toutes sortes de mesures pour remettre le pays au travail. Puis-je demander au ministre s'il existe des régions du pays où ce bill ne s'applique pas?

M. Axworthy: Monsieur le président, avant de répondre à la question du député, je lui ferai remarquer qu'au Manitoba nous voyons les choses d'un autre œil. Lorsque le NPD était au pouvoir en Saskatchewan, des gens sont partis, et lorsque nous avons élu un gouvernement conservateur, ils sont partis encore en plus grand nombre vers l'Alberta. Cela marche donc dans les deux sens, monsieur le président.

Pour répondre à la question, monsieur le président, je dois dire qu'il n'existe aucune restriction d'ordre géographique. Le bill s'applique d'un bout du pays à l'autre. La seule condition à remplir, c'est que la demande doit être présentée par un employeur. Au cours de l'évaluation initiale, nous avons constaté qu'environ 60 à 70 p. 100 des demandes étaient présentées par des employeurs qui avaient moins de 20 employés, si bien que ce sont les petits employeurs qui recourent le plus souvent au programme. Cela veut dire que certaines régions l'utilisent moins, parce qu'elles comptent moins de petites entreprises, et il y a donc des variations régionales. Néanmoins, cette mesure s'applique d'un bout à l'autre du pays.

M. Taylor: Merci, monsieur le président. Maintenant, supposons qu'un épicier désire agrandir son commerce et engager une ou deux personnes de plus. Que doit-il faire pour profiter de cette loi et quels avantages recevra-t-il?

M. Axworthy: Je dois signaler, monsieur le président, qu'une des principales dispositions de ce bill oblige l'employeur à prouver que le nombre de ses employés augmentera réellement. Il ne peut s'agir simplement d'une substitution d'employés. Il faut faire la preuve qu'un certain nombre d'employés étaient déjà là depuis un certain temps et que l'employeur veut en embaucher d'autres. A ce moment-là, ce dernier peut bénéficier, aux termes de ce bill, d'un crédit d'impôt pouvant aller de $1.50 à $2 de l'heure pour l'année visée. S'il ne paie pas d'impôt au cours de cette année fiscale, il peut étaler les versements qu'il a reçus sur une période de cinq ans.

• (2100)

M. Taylor: Monsieur le président, comment l'épicier en question doit-il procéder? Doit-il obtenir une autorisation avant d'embaucher du personnel supplémentaire ou tout simplement aller de l'avant et en faire état dans sa déclaration d'impôt à la fin de l'année?

M. Axworthy: Monsieur le président, je crois que la meilleure chose que cet épicier ou tout autre employeur pourrait faire serait de communiquer avec notre bureau régional. Dans la province de l'Alberta, par exemple, nous comptons quelque treize bureaux de placement. Si vous communiquez avec l'un d'eux, je suis sûr qu'on se fera un plaisir de vous faire parvenir les formules nécessaires et de vous fournir tous les conseils dont vous pourriez avoir besoin au sujet de ce programme.

M. Taylor: Monsieur le président, le ministre aurait-il l'obligeance d'élaborer un peu sur le sujet? Je me demande si l'épicier doit obtenir une approbation avant de se prévaloir de ce programme.

M. Axworthy: Oui, monsieur le président. L'épicier ou tout employeur devront obtenir une approbation. Il leur faudra soumettre une demande qui sera évaluée à notre bureau. Si elle répond aux critères et conditions du programme, elle sera approuvée; mais il est certains critères auxquels elle devra satisfaire.

Je serais très heureux d'adresser au député une trousse de documentation incluant les formules de demande et des instructions afin qu'il puisse en prendre connaissance et s'en servir pour ses références. Je lui ferai parvenir tout cela d'ici un jour ou deux.

M. Taylor: Merci, monsieur le président. Qui exactement donne ces approbations? Est-ce le bureau de district, le ministre ou, pour parler en termes plus généraux, est-ce que le député qui représente une région donnée à la Chambre des communes a un rôle quelconque à cet égard? Qui exactement donne les approbations?

M. Axworthy: Monsieur le président, les approbations relèvent du ministère. Comme il s'agit ici de plusieurs milliers de demandes, ce n'est pas une chose pour laquelle le député a un pouvoir de recommandation. Le programme vise à créer des emplois, c'est pourquoi il est axé sur la collectivité. C'est le genre de cas où il y a un arrangement contractuel direct entre l'employeur et la Commission de l'Emploi et de l'Immigration. L'employeur présente une demande qui est évaluée et approuvée au niveau régional puis contrôlée par le ministère. Je dois mentionner le seul autre critère dont il faut tenir compte, à savoir que nous serions alors en mesure d'envoyer des candidats de notre bureau à cet employeur.

M. Taylor: Monsieur le président, je voudrais faire une ou deux courtes observations. Comme le ministre le sait sans doute, il est très difficile de convaincre les chômeurs de travailler dans des fermes. Beaucoup de nos agriculteurs ont des difficultés à cet égard. Ils sont déconcertés lorsqu'ils voient les taux de chômage dans des villes comme Calgary, Saskatoon, Edmonton ou Winnipeg, alors qu'ils n'arrivent pas à trouver quelqu'un pour les aider à la ferme. Bien sûr, parfois, ils veulent de la main-d'œuvre qualifiée parce qu'ils ne sont pas disposés à permettre à n'importe qui de conduire leurs tracteurs de $40,000, mais, très souvent, le travail qu'ils offrent est très simple, comme de réparer des clôtures ou de s'occuper de dindons.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Est-ce qu'en vertu du bill, le programme s'appliquera aussi aux agriculteurs?

M. Axworthy: Monsieur le président, je suis tenté de répondre à la dernière question soulevée par le député, mais je vais m'en abstenir.

Le projet de loi ne s'applique pas au secteur agricole du fait que celui-ci est sujet à de grandes variations saisonnières et qu'il serait trop compliqué de lui appliquer le programme. Je signale toutefois au député que notre ministère compte d'autres programmes qui s'appliquent aux travailleurs agricoles. Nous établissons des réserves de main-d'œuvre agricole. Comme il le sait sûrement, il existe dans sa province, en Alberta, un programme très actif d'échange d'étudiants en sciences agricoles. Dans le cadre de ce programme, un grand nombre de ces étudiants viennent, d'Europe surtout, travailler dans les fermes de l'Ouest. Mais le programme à l'étude ne s'appliquerait pas dans ce cas, car il serait infiniment trop difficile de mesurer et d'évaluer s'il s'agit d'un travail progressif, supplémentaire ou qui continuerait, par exemple, pour toute la période de 46 ou 50 semaines.

M. Taylor: Monsieur le président, le ministre signale le programme d'échange qui permet à des étudiants du Danemark, de la Suède et d'autres pays de venir travailler ici. C'est un excellent programme. Un grand nombre de ces jeunes viennent au Canada pour une période déterminée. Il est fort ennuyeux pour un agriculteur de perdre un jeune travailleur qui fait un excellent travail et certains de ces jeunes Suédois ou Danois, notamment, comprennent bien l'agriculture et sont d'excellents éléments dans l'entreprise de l'agriculteur. Beaucoup de ces jeunes souhaiteraient rester ici et ils feraient, je

crois, de très bons citoyens. Je prie donc instamment le ministre, puisque cela relève du secteur de l'immigration de son ministère, de se montrer plus tolérant afin de permettre à ces jeunes de rester au Canada. Ce sont des personnes de valeur. Je sais que deux ou trois d'entre eux ont été forcés de rentrer chez eux. Dans certains cas, l'agriculteur s'est trouvé pris au dépourvu parce qu'il ne pouvait trouver de l'aide et pourtant ces jeunes auraient voulu rester. Je prie donc instamment le ministre d'examiner avec bienveillance cet aspect de la situation. Je m'écarte toutefois un peu de la mesure à l'étude.

Je voudrais faire une ou deux observations à la suite des renseignements que le ministre nous a fournis sur les employés qui participent à ce programme. Chaque fois qu'un petit commerçant engage un employé supplémentaire, cela fait diminuer le nombre de chômeurs et contribue au bonheur de cette personne et de sa famille et à l'épanouissement du pays. Si nous parvenons à persuader plusieurs milliers de petits commerçants d'engager un employé ou deux, de faire prendre un peu d'expansion à leur entreprise—et beaucoup peuvent y arriver avec un peu d'aide—nous résorberons le chômage.

Il conviendrait à mon sens de simplifier autant que possible les modalités de participation à ce programme afin de pouvoir le suivre de près, et d'essayer surtout d'inciter un nombre croissant de petits commerçants—bien des petits commerçants travaillent de 12 à 14 heures par jour et ils aimeraient certainement écourter leur journée de travail—à engager un employé supplémentaire. Ce serait possible si on leur donnait un petit coup de pouce sur le plan financier. Fait surprenant, quand un petit commerçant engage un employé supplémentaire, son chiffre d'affaires augmente généralement. Bien souvent, il est capable de conserver cet employé. Je pense que ce programme peut être très bénéfique. Je conseille d'en simplifier le plus possible l'administration afin de ne pas décourager les gens qui essaient d'obtenir l'autorisation d'engager des employés et de donner de l'expansion à leur entreprise.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Monsieur l'Orateur, le ministre aurait-il l'obligeance de renseigner la Chambre sur la façon dont les agriculteurs peuvent bénéficier des programmes qui relèvent de son portefeuille? Il a déclaré qu'il y avait des programmes relevant de son ministère et de sa compétence dont pouvaient bénéficier les agriculteurs. Pourrait-il nous dire à quels programmes il fait allusion et comment on doit procéder pour en bénéficier?

M. Axworthy: Monsieur le président, comme je l'ai signalé dans la réponse à la question qu'a soulevée le député de Bow River, les agriculteurs peuvent se prévaloir de ce programme s'il s'agit d'employer des gens pour une période de douze mois. S'il s'agit seulement de travail saisonnier ou à temps partiel, il ne s'applique pas. S'il s'agit de travail supplémentaire à plein temps, ils peuvent s'en prévaloir.

Notre autre façon de venir en aide aux travailleurs agricoles est par le biais des pools agricoles que met sur pied le ministère. On les rencontre le plus fréquemment dans le sud de l'Ontario où la demande de travailleurs saisonniers est très forte. Je crois qu'on en constitue aussi dans ma propre province du Manitoba où il existe une très forte demande de travailleurs agricoles dans la région de Portage-la-Prairie en horticulture. Nous nous chargeons d'organiser des pools de travailleurs agricoles. Nous sommes aussi prêts dans certains cas à faire venir des travailleurs étrangers ou des travailleurs d'autres provinces, et nous nous efforçons d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre dans ces secteurs. C'est le genre de choses que les organisateurs de chacun des bureaux régionaux mettent en œuvre.

• (2110)

M. McCain: Vous ne parlez pas de l'argent qui constitue une partie du salaire de formation ou qui en tient lieu. Vous parlez du ministère de l'Emploi qui cherche des travailleurs agricoles, mais vous n'y consacrez pas d'argent si ce n'est en aidant à trouver les gens qui travailleront à la ferme. Quant aux subventions qui doivent venir en aide aux autres secteurs, avez-vous établi des programmes, par exemple d'une durée de 12 mois, pour aider financièrement à former la main-d'œuvre agricole? Si oui, en vertu de quelle loi et selon quelles modalités?

M. Axworthy: Tout d'abord, monsieur le président, j'estime que nous ne devrions pas déprécier outre mesure l'aptitude du ministère à agir en tant qu'intermédiaire pour aider les ouvriers agricoles à se rendre là où ils seront le plus utiles.

M. McCain: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne dénigre pas le ministère. Je définis simplement le domaine dans lequel il œuvre. Il n'est nulle part question des suppléments de revenus ou des fonds destinés à la formation dans ce programme. Dans quelle partie du programme, en vertu de quelle loi ou de quel règlement, un agriculteur peut-il embaucher quelqu'un et acquittez-vous une partie de ce qu'il en coûtera à l'agriculteur pour former cet employé?

Je ne connais pas la réponse à cette question. Le ministre a dit qu'il aidait les agriculteurs. Je veux savoir s'il les aide de cette façon et, si oui, en vertu de quel programme?

M. Axworthy: Monsieur le président, je m'excuse auprès du député. J'ai fait simplement remarquer qu'à mon avis, les services que nous offrons aux agriculteurs ont une valeur financière appréciable. J'ai dit en réponse au député de Bow River que les agriculteurs pouvaient recourir au programme tant qu'il s'agit d'un employé à temps continu pour une période de temps prolongée. S'il s'agit simplement d'un employé saisonnier embauché pour une brève période de temps, le programme ne s'applique évidemment pas. S'il y a, comme on le prétend, dans notre région du pays, de très grande fermes avec un nombre élevé d'employés et qu'elles voudraient profiter de cette occasion pour augmenter leur main-d'œuvre—et je signale qu'il ne s'agit pas d'un programme de formation, mais d'un programme d'emploi—cela veut dire simplement qu'elles accroissent leur nombre de travailleurs.

Évidemment, l'expérience acquise par ce travail sera utile à l'employeur, mais ce programme de crédit d'impôt nous permet justement d'aider directement les employeurs, notamment les exploitations agricoles assez vastes pour pouvoir offrir des emplois additionnels permanents et non les agriculteurs qui embauchent de la main-d'œuvre saisonnière, ce qui est le cas de la plupart.

M. McCain: Monsieur le président, les gens de ma circonscription qui ont demandé une aide financière pour la formation d'employés ne voulaient que le nécessaire pour former un seul employé et pourtant, on la leur a refusée tandis que d'autres requérants qui embauchaient de cinq à 100 employés parfois recevaient à l'occasion l'aide financière nécessaire en vertu de lois de ce genre. Je voudrais savoir comment il se fait qu'un homme de métier, par exemple un mécanicien qui est parfaitement qualifié, qui détient son permis et qui désire employer un assistant et le former, n'est pas admissible à ce genre d'aide s'il n'emploie qu'une seule personne?

M. Axworthy: Monsieur le président, si le député veut bien nous donner de plus amples précisions sur ce cas précis, nous l'étudierons. Parmi nos programmes de formation, il existe le programme concernant les professions souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui est destiné à offrir des avantages importants aux employeurs qui cherchent du personnel hautement qualifié. Comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite lundi, c'est un programme qui est appliqué dans tout le pays. Nous venons d'y consacrer 10 millions de dollars supplémentaires pour le revaloriser, mais il concerne les emplois hautement qualifiés. La plupart des autres programmes de formation que nous organisons en vertu de la loi sur la formation de la main-d'œuvre du Canada concernent la formation en établissement. Nous achetons des places dans des collèges communautaires et autres établissements d'enseignement administrés par les pouvoirs publics provinciaux. Nous versons au stagiaire des allocations de formation et aux établissements certains montants pour leur permettre de continuer à exercer leur rôle.

La formation elle-même a lieu dans le cadre des collèges communautaires ou des collèges d'enseignement professionnel provinciaux. Nous achetons des places puis nous dirigeons les candidats intéressés vers nos bureaux d'emploi. C'est ainsi que fonctionne ce système. Si le député veut parler d'un programme spécial destiné à former les travailleurs agricoles . . .

M. McCain: J'ai parlé des mécaniciens.

M. Axworthy: Si quelqu'un veut devenir mécanicien, il a certes toutes les chances d'acquérir les techniques voulues par l'entremise de nos programmes de formation, mais jusqu'ici nous avons insisté surtout sur les institutions. Je dirais, comme ça, au pied levé, que de 240,000 à 250,000 personnes participent à ce programme de formation chaque année, pendant diverses périodes. Nous avons engagé au-delà de 800 millions de dollars dans ces programmes. Pour ce qui est de permettre de travailler comme mécaniciens dans le secteur agricole, il n'y a absolument aucune restriction.

M. McCain: Je suis heureux de l'entendre dire car ce n'est pas ce qui se passe dans la pratique. L'employeur de ma région qui a besoin d'un travailleur quelconque a beaucoup de mal à se trouver un apprenti en mécanique ou un nouvel employé à former dans ce domaine. Le ministre ayant mentionné la valeur du programme pour la circonscription de Madawaska-Victoria, j'espère qu'il en étendra l'application à tout le Nouveau-Brunswick et qu'il donnera encore plus de latitude aux employeurs qui veulent un homme à la fois. Cela, c'est très important.

Il importe aussi que les bureaux d'emploi assurent des services de conseillers très avertis. J'ai reçu un appel, pas plus tard qu'aujourd'hui, au sujet de deux personnes qui avaient demandé d'être admises à un petit cours de formation financé par le ministère. Les deux personnes en cause travaillent pour le même employeur; ils ont tous deux fait une demande pour le même cours et rempli la même formule. L'un a reçu de l'aide; à l'autre on a demandé le remboursement des frais de scolarité.

Quelque chose cloche ici. Il y a eu une erreur grossière dans le cas de ces deux personnes qui ont suivi le même cours dans exactement les mêmes circonstances. Je compte écrire au ministre à ce sujet, espérant que nous parviendrons à résoudre le problème. C'est probablement qu'on a mal compris une exigence quelconque, qu'un type du ministère a pris une décision qui est très injuste envers l'un des deux intéressés. J'espère que le ministre pourra s'en occuper.

A propos du travail de son ministère, j'aimerais demander au ministre s'il ne pourrait pas étudier la possibilité de modifier la façon dont on prend les décisions et affecte les fonds à des projets mis sur pied aux termes des programmes Canada au Travail et Jeunesse Canada au Travail.

J'ai écrit au ministre à propos de demandes de certains de mes commettants pour des projets dont les jeunes finiraient par bénéficier. Il s'agit de nouveaux requérants qui se sont trouvés en difficulté pendant un certain temps. On leur a refusé pour diverses raisons. Je signale au ministre que lorsque ces demandes sont arrivées à mon bureau, j'ai demandé dans quelle mesure je pourrais influencer la décision, comme député. On m'a répondu que je ne pouvais exercer aucune influence, à toutes fins pratiques, que tout pouvoir discrétionnaire était laissé au ministre, le cas échéant, que les comités de sélection de la direction de la création de travail de son ministère en feraient l'examen, prendraient une décision et feraient des recommandations au ministre.

J'ai présenté mes instances pour recommander celles qui méritaient d'être considérées, à mon avis, et on m'a avisé par la suite qu'elles étaient inadmissibles au départ. Un de ces projets, par exemple, portait sur l'aménagement d'installations sportives dans une ville où on fait un travail remarquable et où on aurait pu mettre à profit, cette année, le travail de quelques étudiants. Comme il s'agissait de basses besognes, on a décidé qu'il n'était pas convenable de demander aux étudiants de faire ce travail. Deuxièmement, et c'est bien ce qui m'inquiéte, on a décidé à partir de renseignements fournis par d'autres personnes que les promoteurs du programme, que ce travail n'était pas nécessaire. On a rejeté le projet sans en parler à celui qui l'avait parrainé. Je suis entré en contact avec le personnel du bureau du ministre et j'en ai appelé aux personnes qui prennent la décision avant que la demande n'arrive au ministre.

● (2120)

Je m'inquiète particulièrement du rôle du député dans ce processus décisionnel. Le prédécesseur libéral du ministre avait créé un comité consultatif ministériel; il est regrettable que celui-ci ait été aboli; ce fut une mauvaise décision. Ce comité était formé d'électeurs de la circonscription qui connaissaient le milieu et, surtout en milieu rural, la collectivité. Ce comité faisait d'excellentes recommandations à la fois au ministre et au député. Je respectais intégralement ces recommandations, le cas échéant. Ces comités ont disparu. C'est maintenant le bureau du ministre qui s'occupe de tout.

Un candidat m'a signalé—il n'est pas de ma circonscription, sinon je serais beaucoup plus en colère que je ne le suis—qu'il avait reçu une lettre du bureau du ministre l'informant que le député de sa circonscription ne recommandait pas son projet et qu'il ne recevrait donc rien. J'ignore d'où provenait cette lettre et je ne l'ai pas lue, mais je le tiens d'une source généralement bien informée. Il n'y a pas de fumée sans feu. J'ignore qui a écrit ces lettres, mais elles existent. Je ne tiens pas à me retrouver dans cette situation, aussi j'avise le ministre que je lui envoie une lettre. Si elle n'est pas partie aujourd'hui, elle partira sûrement demain à la première heure. Elle traite de cinq demandes pour des projets de Jeunesse-Canada au travail d'une portée sociale longue et durable, qui toutes ont été refusées malgré les recommandations pressantes que j'ai pu faire.

Je voudrais savoir s'il est possible que le ministre ajoute une condition absolument nécessaire et pertinente à la réglementation des projets de création d'emplois et qu'il subordonne l'octroi de fonds au fait que les projets procurent des avantages durables aux collectivités ou aux groupes qui reçoivent des fonds publics, par exemple, pour le réaménagement d'un parc ou l'exploitation d'un camp de jeunes par une paroisse, un club Kinsmen ou d'autres. Je parle d'avantages à très long terme. Les règlements actuels peuvent faire exclure ces projets, comme c'est le cas dans ma circonscription.

M. Axworthy: Monsieur le président, je suis content de dire au député que c'est exactement ce que le gouvernement a l'intention de faire dans le cadre du nouveau programme de développement communautaire que j'ai annoncé lundi. Nous croyons non seulement que nous devons créer des emplois, mais que ces emplois doivent être rattachés à quelques priorités et objectifs très importants, comme l'embellissement des quartiers, la conservation et que sais-je encore.

De plus, nous avons établi un système grâce auquel chaque région pourra largement décider de ses priorités. Celles-ci ne seront pas stables en fonction de tout le pays; nous avons clairement indiqué à nos agents régionaux qu'ils devaient consulter les organismes et les autorités locales, provinciales et communautaires, de même que des employeurs du secteur privé, avant de déterminer le programme d'embauche ou de formation qui réponde particulièrement aux besoins de leur région et qu'ils auront le loisir d'élaborer eux-mêmes en fonction de ce genre de critères.

Je dirai en outre au député qu'une autre garantie s'ajoute à cela. J'ai annoncé que nous rétablirions les groupes consultatifs ministériels de circonscription. Je regrette aussi qu'ils aient été supprimés par le gouvernement précédent. Je crois que ce fut une erreur. De nombreux députés de l'opposition, je crois, savent également que ce fut une erreur que d'agir ainsi, car les députés et les groupes consultatifs ont joué un rôle très important. Je m'excuse auprès du député.

Quand j'ai été nommé à la direction du ministère au début de mars, le programme d'emploi d'été pour les jeunes était déjà bien avancé. En l'occurrence, nous pouvions simplement offrir aux députés de faire des recommandations au sujet de ces demandes. Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour rétablir les groupes consultatifs. Nous n'avions pas suffisamment de temps, de sorte que nous avons dû compter simplement sur ces recommandations.

Quant aux projets particuliers dont le député a parlé, s'il juge qu'on les a négligés, je m'empresserai volontiers de les revoir. Je ne peux pas promettre qu'ils seront financés, mais dans certains cas nous avons accordé des subventions à des projets et pour une raison ou pour une autre, ils ne peuvent être exécutés et la subvention nous est renvoyée. Si ces fonds peuvent être utilisés à nouveau, nous serons alors en mesure de revoir ces demandes. Je recevrai volontiers la lettre du député, mais le secrétaire parlementaire qui s'occupe de cette affaire dit qu'une lettre de ce genre n'a pas dû être expédiée, car il se souvient de la demande et peut affirmer que le député a recommandé la plupart des projets.

Si certains projets n'ont pas été retenus c'est parce que nous n'avions pas assez d'argent pour les financer. Nous avons dû agir dans la limite de nos moyens. Le ministre sait qu'environ 110 millions de dollars avaient été consacrés au programme d'emploi d'été des jeunes. Quand on répartit cela de manière équitable dans tout le pays, on ne peut pas accepter toutes les demandes. Voilà une première raison. Je suis, bien entendu, prêt à revoir ce programme mais le député peut d'ores et déjà être assuré que nous allons sélectionner les projets en fonction des priorités locales. Deuxièmement, nous allons créer un groupe consultatif dans chaque circonscription à qui nous accorderons des crédits. Nous voulons ainsi nous assurer que les députés et que ce comité de sélection pourront exprimer les préoccupations existant à l'échelle locale.

M. McCain: Monsieur le président, il n'y a pas longtemps que le ministre occupe le siège voisin de celui du ministre de l'Agriculture, mais je vois que ce dernier lui a déjà appris à faire la sourde oreille et à éviter scrupuleusement de répondre aux questions qu'on lui pose. Je vais donc l'interroger de manière très directe. Le ministre a-t-il l'intention d'exiger dans les textes réglementaires en vertu desquels on choisira les candidats que l'on évalue les demandes en fonction de l'intérêt que le projet présente pour la localité ou en fonction du service que le candidat va rendre par son initiative? Ce n'est pas là nécessairement le critère. D'autres critères comme le bénéfice que peut en retirer l'étudiant employé peut primer sur le bénéfice qu'en retirera la localité qui l'emploiera dans le cadre du projet. Est-ce que je me fais bien comprendre?

M. Axworthy: Oui.

M. McCain: Si ce critère était intégré à la structure décisionnelle ou si le ministre envoyait une lettre au sujet du processus de sélection, notamment en ce qui concerne les fonctionnaires, dans laquelle il précisait qu'il convient d'accorder la priorité au bénéfice que retire la localité du projet, tous les projets qui sont rejetés à l'heure actuelle auraient été approuvés. Cependant, à cause des autres critères en cause, ils ont été écartés sans que l'on ait tenu compte de cet aspect. Le ministre va-t-il le prendre en considération et rédiger une lettre de ce genre ou faire modifier la réglementation?

M. Axworthy: Monsieur le président, je ne pense pas que le député et moi-même soyons en désaccord. Je déteste me répéter, mais rien que pour rassurer le député, j'ai tenu certains propos lundi. J'ai énoncé les trois principes qui doivent présider à l'élaboration du programme de création d'emplois, y compris celui-ci, et je cite:

Le deuxième principe sur lequel s'appuient les mesures d'aujourd'hui reconnaît que l'emploi doit posséder une valeur permanente et authentique.

J'ai ajouté que cette valeur sera établie en fonction d'un ordre de priorités fondé sur les besoins communautaires. Pour nous assurer qu'il en sera bien ainsi, et non pas seulement une directive réglementaire, nous pourrons compter sur le groupe consultatif, ce qui est le meilleur moyen de faire entrer dans l'évaluation ce qui compte vraiment au regard des besoins communautaires. Ainsi, nous avons bien prévu un certain nombre d'indicateurs pour vérifier exactement ce dont le député a parlé, et je pense qu'il constatera que le procédé, si imparfait soit-il, fonctionne très bien.

Le président: Le temps de parole du député est presque expiré.

M. McCain: Monsieur le président, je désire simplement citer un exemple. La section de Woodstock de l'Association canadienne pour les arriérés mentaux a demandé de l'aide pour construire un atelier. Cette demande a été rejetée et la seule raison à laquelle je peux songer c'est que les responsables comptaient y faire accomplir de menues besognes et se contenter de faire faire de la peinture et de faire enfoncer des clous. Je veux que l'on sorte d'un cadre réglementaire aussi rigide. Je pense que le ministre est de mon avis. Je ne vois pas de personnes plus dévouées que celles de Woodstock (Nouveau-Brunswick) qui se donnent tellement de mal pour l'Association canadienne pour les arriérés mentaux. Cette demande sera jointe à la lettre que j'envoie.

Mon temps de parole est écoulé mais je supplie le ministre d'accéder à cette demande s'il reste des fonds qui n'ont pas encore été dépensés ou s'il y a moyen d'aller en puiser ailleurs, car ce sont des cas spéciaux. Je pense que les règlements ne devraient pas imposer un processus de sélection qui permet de refuser les demandes avant qu'elles n'arrivent sur le bureau du ministre. Je pense que celui-ci aurait approuvé toutes les cinq demandes s'il avait pris la décision lui-même, et je le crois sincèrement.

M. Orlikow: Monsieur le président, je ne peux pas m'empêcher de commencer par faire allusion à la réflexion plutôt malicieuse du député de Bow River. Celui-ci a en effet déclaré que si le taux de chômage était aussi peu élevé en Saskatchewan, c'était parce que les habitants de cette province déménageaient en Alberta. Le député sait certainement que c'est faux. S'il sait lire, il constatera, en lisant les rapports de Statistique Canada, que la seule province du pays où le nombre d'habitants diminue depuis deux ans est la province du Manitoba qui est malheureusement dirigée par un gouvernement conservateur depuis 1977. L'an dernier, dernière année pour laquelle Statistique Canada possède des données, la province du Manitoba a perdu 20,000 personnes.

● (2130)

J'espère que le député de Bow River n'attribue pas la prospérité de sa province au gouvernement conservateur actuel ni à l'ancien gouvernement créditiste, qu'il connaît beaucoup mieux que moi, parce que le député sait certainement que des provinces comme l'Alberta et la Saskatchewan, dont le gouvernement est néo-démocrate, se portent très bien, non pas à cause de leur gouvernement—quoique les mesures gouvernementales peuvent certes favoriser ou entraver la prospérité—mais surtout parce qu'elles disposent de ressources énormes dont toutes les parties du monde ont grand besoin aujourd'hui.

Actuellement, le Manitoba est une province pauvre, et je ne prétends aucunement qu'un gouvernement néo-démocrate ou libéral pourrait faire du Manitoba une province aussi prospère que la Saskatchewan ou l'Alberta. Mais depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir au Manitoba, l'économie a ralenti de façon très marquée et le chomâge actuel se compare à celui qui sévissait avant la Seconde Guerre mondiale.

Si le gouvernement conservateur a été élu, c'est surtout parce qu'il a su convaincre la population du Manitoba que le gouvernement précédent en avait trop fait, qu'un gouvernement conservateur susciterait une relance économique au Manitoba en s'en remettant au secteur privé, sans ingérence gouvernementale.

Depuis trois mois, les conservateurs se sont soudainement convertis. En un rien de temps, ils se sont dit prêts à dépenser, à investir des fonds avec le secteur privé dans l'exploitation minière.

Je conseille donc au député de Bow River de regarder ce qui se passe au Manitoba, de lire un quotidien comme la *Tribune* de Winnipeg—qui n'est en aucun cas favorable au NPD; en fait, depuis toujours, ce journal est conservateur—et de voir le genre d'articles que l'on a publiés dernièrement sur les universités du Manitoba, sur les hôpitaux de cette province, sous un gouvernement conservateur.

Je tiens à dire au ministre que j'aimerais qu'il ne montre pas tant de parti pris, qu'il ne soit pas enthousiaste à propos du parti libéral au point d'oublier toutes les choses qu'ils a vues avant d'arriver ici. Loin de moi l'idée de soutenir que le gouvernement NPD du Manitoba a réglé tous les problèmes du centre-ville ou d'ailleurs. Pourtant, le ministre ne peut ignorer, puisqu'il n'est pas aveugle, qu'il y a bien peu de villes au Canada, s'il en est, où il verra tant de logements pour personnes âgées, tant de retraités, n'ayant habituellement pas d'autres revenus que leur pension, vivre confortablement dans des appartements modernes où ils ne paient presque rien de loyer.

Le ministre nous répondra certainement que le gros des capitaux est venu du gouvernement fédéral. Il aura raison, bien sûr, puisque c'est le cas de tout ce qui se fait comme logement.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Mais tant que le gouvernement NPD n'est pas venu au pouvoir, et le ministre le sait, il n'y a pas eu de logements sociaux ni de logements pour personnes âgées.

M. Epp: C'est faux. Il y avait des logements pour personnes âgées.

M. Orlikow: Monsieur le président, le député prétend que c'est faux. Je présenterai une autre fois les chiffres exacts à la Chambre. Je parle de mémoire, mais je suis certain à 95 p. 100 . . .

M. Epp: Je ne tiens vraiment pas à entamer de polémique, mais il faut dire clairement que le député aurait tort de prétendre qu'il n'y avait pas de logements pour personnes âgées avant l'élection du gouvernement NPD en 1973: les faits sont là.

M. Orlikow: Je parle effectivement de mémoire, mais une autre fois je présenterai les chiffres exacts. Il y avait moins de 1,000 logements sociaux, ou de logements pour personnes âgées avant 1969, quand le NPD est venu au pouvoir. Après 1969, il y en a eu plus de 10,000. Pour ma part, je n'ai jamais cru et je ne crois pas encore que mon gouvernement ait fait tout ce qu'il aurait pu. Mais il a fait beaucoup pour améliorer le centre-ville. Le ministre sait que c'est le gouvernement NPD qui a lancé des projets comme celui du Centre de Winnipeg qui forme en ce moment 50 instituteurs pour la plupart autochtones, ce qui ne s'était jamais vu au Manitoba, ni sans doute dans les autres provinces, avant il y a deux ans.

Ce qui m'inquiète, monsieur le président, dans cette mesure et dans la déclaration du ministre lundi dernier, ce n'est pas qu'elles soient nécessairement mauvaises en elles-mêmes, mais dans son enthousiasme, le ministre me semble créer chez les gens—ceux qui le prennent au sérieux—l'impression que ce genre de programmes constituent à eux seuls la solution toute simple au chômage, alors que le ministre a dit, et avec raison, qu'il ne faut pas espérer qu'ils suffisent à en venir à bout. C'est juste, mais nous avons le droit, et les Canadiens aussi, de savoir quels sont les objectifs généraux du gouvernement, quelle est l'évaluation globale qu'il fait des problèmes qui se poseront, et comment il compte y remédier.

Quand on considère l'ampleur réelle du problème, on ne peut qu'être frappé par le manque d'envergure et par la pingrerie et la mesquinerie qui caractérisent les solutions proposées par le gouvernement à ce qui constitue le problème de chômage le plus grave qu'ait connu le pays depuis l'avant-guerre.

Les chiffres les plus récents que nous ayons sur le chômage révèlent que 7.5 p. 100 de la population active est sans travail, soit environ 900,000 chômeurs. Des organismes de recherche économique, comme l'Institut C.D. Howe et le Conference Board, ont prédit que le taux de chômage, qui est actuellement de 7.5 p. 100, s'élèverait à 8.3 p. 100 cette année, parce qu'ils prévoyaient il y a déjà plusieurs mois que les États-Unis étaient menacés d'une récession. Depuis un mois ou deux, nous constatons que la récession aux États-Unis et au Canada sera beaucoup plus grave qu'on ne le prévoyait.

Le ministre sait certainement qu'il y a aux États-Unis quelques 250,000 travailleurs de l'automobile en chômage. Le ministre sait sans aucun doute qu'il y en a 30,000 au Canada. Le ministre ne peut manquer de savoir que depuis un mois, les ventes d'automobiles nord-américaines ont baissé de quelque 20 p. 100 tant au Canada qu'aux États-Unis.

M. Epp: Trente et un p. 100.

M. Orlikow: Cela a un effet d'entraînement. Parce que les voitures ne se vendent pas et la production en est donc ralentie, il y aura ralentissement dans l'industrie du caoutchouc, du verre, des matières plastiques, du fer et de l'acier, et c'est exactement ce qui se produit.

Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le courriériste financier cite Wood Gundy—qui ne fait sûrement pas partie de l'organisation NPD . . .

Une voix: Un ami du NPD.

M. Orlikow: C'est une institution financière réputée qui n'entretient aucun rapport avec l'organisation NPD. Elle prédit que le taux de chômage cette année au Canada atteindra 9 p. 100.

Ainsi, monsieur le président, en tant que Canadiens, nous avons le droit de savoir ce qu'entend faire ce parti, que les Canadiens ont porté au pouvoir surtout parce qu'il leur avait dit que les politiques de ralentissement du parti conservateur, au pouvoir depuis quelques mois à peine, étaient mauvaises et qu'il remettrait le pays dans la bonne voie.

Voyez un peu ce bill tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi—encore 100 millions de dollars, je suppose—et ce que le ministre a annoncé lundi dernier.

Une voix: Vendredi.

M. Orlikow: Qu'importe, 160 millions de dollars. Prenons le ministre au mot. Nous avons le droit de poser une question au ministre. Ce n'est pas tout ce que le gouvernement entend faire, ce bill sur le crédit d'impôt à l'emploi, et il figure dans les programmes visant à créer des emplois que le ministre a annoncés lundi dernier. Quelles sont les autres intentions du gouvernement à cet égard? Quelle sera la situation à la fin de 1980 quand le gouvernement aura pu mettre en application tous ses programmes déjà prévus ou en cours d'élaboration? Que sera le taux de chômage?

• (2140)

M. Hawkes: Pourquoi le lui demander?

M. Orlikow: Je voudrais entendre ce que le ministre a à dire à ce sujet. Le ministre ne devrait pas tenir compte de l'avis ni des sempiternels arguments de certains députés conservateurs, notamment de ceux de l'arrière-ban, qui prétendent si souvent que le chômage n'est pas très grave et qu'il y a des emplois. Le chômage est un problème très grave. C'est un problème très grave pour ceux qui ont travaillé dix ans ou plus dans l'industrie automobile ou forestière. C'est un problème très grave pour ces milliers de jeunes qui ont terminé leurs études universitaires ou autres et qui ne trouvent pas de travail. Les Canadiens et moi-même aimerions savoir quelle est la stratégie du gouvernement, quels sont ses projets? Nous aimerions savoir quels résultats il attend des initiatives qu'ils a prises. Combien notre pays comptera-t-il de chômeurs à la fin de cette année?

M. Axworthy: Monsieur le président, bon nombre des questions du député de Winnipeg-Nord ont déjà été posées au début de la discussion. Je vais résumer brièvement les réponses que j'ai fournies à ce moment-là. D'abord, comme je l'ai dit, nous procédons actuellement à une étude majeure des besoins qui se feront jour dans le domaine de l'emploi au Canada au cours des dix prochaines années et des moyens d'y faire face. Pour ce faire, nous avons mis sur pied un comité parlementaire composé de députés de tous les partis de la Chambre. Nous avons aussi créé un groupe d'étude important au sein de notre ministère.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration, j'espère être en mesure de présenter et de déposer à la Chambre un document valable d'ici la fin de l'année. Après quoi, nous pourrons avoir un grand débat sur les stratégies d'emploi à adopter. De nombreux changements ont lieu. Depuis dix ans, nous nous sommes fiés en matière de création d'emplois à des notions que je veux revoir. J'ai l'intention de les étudier d'un œil neuf. Le député serait le bienvenu au sein de ce comité parlementaire, s'il voulait nous aider à faire face aux changements qui se produisent.

Il a mentionné le problème de la dislocation de l'industrie automobile. Je puis dire au député que nous travaillons depuis déjà plusieurs semaines, de concert avec les Travailleurs unis de l'automobile, à l'élaboration de programmes d'aide et de soutien du revenu. Nos relations ont été très cordiales avec les TUA dans la recherche de solutions à ces problèmes communs. Mais c'est là un problème nouveau, qui n'avait jamais jusqu'ici touché les grands centres industriels. Nous en sommes conscients, et nous voulons y trouver une solution à laquelle syndicats et employeurs auront mis la main. C'est à cela que nous nous employons en ce moment.

Je puis donner au député l'assurance que nous étudions une nouvelle stratégie. Nous consulterons une foule d'organisations. S'il est le représentant de son caucus au sein de ce comité parlementaire, alors il aura pleinement l'occasion de parcourir le Canada et d'entendre les mémoires et instances de divers groupes. Il pourra faire appel à sa sagesse et à son expérience pour résoudre le problème. Voilà une chose que nous comptons faire. D'ici là, cependant, je le répète, nous devons absolument créer des emplois dans l'immédiat, de façon à offrir du travail aux Canadiens pendant que nous faisons toutes ces études. C'est pourquoi nous avons annoncé tous ces programmes, lundi dernier.

Ils ne constituent pas nécessairement l'ensemble de notre stratégie, mais ils indiquent dans quelle voie nous voulons nous orienter et quels stimulants nous offrons par exemple aux employeurs pour les inciter à employer des femmes à des travaux non traditionnels. Nous insistons aussi davantage sur la formation. Par exemple, nous affectons 10 millions de dollars de plus, soit une augmentation de 50 p. 100, aux programmes destinés aux autochtones. Cela donne une idée de l'orientation que nous voulons prendre.

Nous mettons à l'essai un programme de développement économique local. Il y aura 15, 18 voire 20 projets pilotes à divers endroits du Canada. Ils assureront des emplois à long terme et du développement économique partout au Canada. Nous ne pouvions évidemment pas nous lancer dans un programme d'envergure avant d'entreprendre cette expérience. Mais nous avons prévu suffisamment de crédits pour assurer la mise en œuvre de programmes de développement économique local à long terme dans les collectivités canadiennes. S'il nous semble, lorsque nous en ferons l'évaluation globale, que ces programmes sont utiles, nous les élargirons considérablement.

Nous nous servons des programmes de création d'emplois que nous avons annoncés lundi comme d'un indicateur pour nous montrer dans quelle direction aller pour résoudre les problèmes actuels futurs dans le domaine de l'emploi. Tout est conçu de façon à nous fournir une solution qui, nous l'espérons, nous permettra de mettre au point des stratégies qui resteront efficaces pendant les huit ou dix prochaines années.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre a peut-être fait une erreur. Je crois qu'il a dit que son ministère avait accru de 50 p. 100 les fonds de développement économique des autochtones. Ai-je bien entendu? Est-ce bien ce qu'il a dit? Il désire peut-être se reprendre. En outre, avant d'aller plus loin, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi ce qu'il vient de dire ne figurait pas dans sa déclaration de lundi?

Le président: Le député de Winnipeg-Nord a la parole. Le ministre pourra ensuite faire ses observations. Par ailleurs, il me semble que le député a fait une simple remarque et n'a pas invoqué le Règlement.

M. Hawkes: J'ai pensé que le ministre voudrait rectifier ce qu'il a dit au sujet des autochtones.

M. Orlikow: On a dit que le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions. Après avoir entendu le ministre, je crois pouvoir dire que le chemin de l'enfer est aussi pavé des études passées. Le Canada est ensevelie sous les études fédérales, provinciales et municipales. Je me réjouis de siéger à ce nouveau comité parlementaire ou groupe du travail—peu importe comment on l'appellera—mais je ne crois pas qu'il en sortira des idées nouvelles. Je concède au ministre que peu de gens ont prédit l'ampleur de la récession que nous traversons, mais il y a belle lurette que nous connaissons certains des principaux problèmes qu'éprouve notre pays. Ces problèmes n'ont pas surgi depuis que le ministre occupe son poste, mais pendant que ses collègues et son parti étaient au pouvoir.

J'énumère très rapidement quelques-uns de ces problèmes. Je sais que nous aurons tout le temps d'en discuter à d'autres occasions. Il est maintenant évident, comme bien des gens le signalent depuis des années, que notre stratégie industrielle globale, ou l'absence de stratégie, a fait que nos principales entreprises industrielles qui sont des filiales de multinationales n'ont pas cherché à être assez efficaces pour conquérir une partie du marché non seulement au Canada mais dans le monde. Résultat: elles sont maintenant éliminées, exclues non seulement des marchés internationaux mais du marché ici même au Canada. Le gouvernement libéral n'a rien fait dans le passé pour remédier à la situation.

En dépit du fait que, selon le ministre, nous dépensons plus de 800 millions de dollars pour la formation de la main-d'œuvre, nous nous trouvons devant une situation bien étrange et bien triste. Je vois les besoins que nous avons d'ouvriers spécialisés, et je renvoie le ministre à l'étude qu'ont faite les fabricants de machines d'Ontario. Le ministre a sûrement vu l'étude qui révèle que l'ensemble des hommes de métier, des mécaniciens-ajusteurs, des outilleurs-ajusteurs ont largement dépassé la quarantaine. Nous sommes allés recruter la plupart de ces ouvriers spécialisés dans d'autres pays dans le passé malgré les milliards de dollars que nous dépensons pour la formation de la main-d'œuvre. Il n'y en a plus qui immigrent, et je dis au ministre que le programme de formation qu'il a annoncé ne formera que quelques centaines de personnes alors que nous avons besoin d'en former des milliers et des dizaines de milliers.

● (2150)

Nous n'avons même pas commencé à nous attaquer à cette tâche. Nulle part le problème n'est aussi criant que dans la circonscription du ministre et dans la mienne, c'est-à-dire la ville de Winnipeg. Les spécialistes de l'enseignement au Canada estiment que trois millions de personnes, je cite le chiffre de mémoire mais peut-être même que je le sous-estime, sont des illettrés sur le plan fonctionnel.

Dans la ville de Winnipeg, ainsi qu'à Regina et dans d'autres villes encore on enregistre une migration d'autochtones provenant de leurs réserves. Ils espèrent y trouver de meilleures conditions d'existence que dans les réserves où ils sont nés. Leur niveau d'instruction est si faible qu'ils n'arrivent même pas à suivre les programmes offert actuellement par nos collèges communautaires et les écoles de formation de la main-d'œuvre.

Quelle a donc été la réaction du ministère devant ce problème au cours des dernières années? A-t-il accru les crédits pour que les personnes que l'on appelle des illettrés fonctionnels puissent suivre des cours? La réponse est négative et en fait il a tout simplement fait exactement l'inverse. J'aimerais bien que le ministre modère ses discours et nous donne des chiffres précis à l'appui de ce qu'il avance.

Le président: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. Foster: Monsieur le président, il faut que l'on sache l'importance de ce bill créant un crédit d'impôt à l'emploi même si ses effets sont limités dans les parties rurales et éloignées du pays. Je me suis réjoui d'entendre le ministre annoncer lundi dernier que sa stratégie d'emploi incluait des programmes tels que les programmes de placement des jeunes et les projets de développement communautaires et que des crédits de 120 millions de dollars leur seraient alloués.

Il y a certains détails que j'aimerais connaître au sujet du programme de développement communautaire. D'abord, accordera-t-il une aide financière pour acheter les matériaux de construction nécessaires pour mener à bien les projets? Comme la plupart des députés le savent, il existe depuis plusieurs années d'autres programmes du même genre, comme Canada au Travail et les projets d'initiative locale, dans plusieurs localités, surtout les localités rurales et autochtones, où bon nombre des projets entrepris et menés à bien n'ont pas nécessité de mise de fonds. Ces localités passent maintenant à des choses plus compliquées, comme la construction d'immeubles et de quais, l'aménagement de parcs, et ainsi de suite. Ces projets exigent une certaine mise de fonds.

Vu que, si j'ai bien compris, le ministre voudrait que les projets financés dans le cadre du programme comportent des avantages de développement à long terme, je voudrais savoir si le gouvernement fournira d'autres fonds que ceux qu'il fournit dans le cadre du programme Canada au Travail et qui représentent, je pense, environ $30 par semaine-homme, pour les matériaux et les frais généraux. Le gouvernement fournira-t-il des fonds supplémentaires aux groupes d'autochtones et aux petites localités rurales qui n'ont pas les moyens financiers d'acheter des matériaux pour la construction d'installations permanentes?

A cet égard, la direction des ports pour petites embarcations au ministère des Pêches et des Océans a fait beaucoup pour aider au financement de la réparation des quais, de l'aménagement des marinas et ainsi de suite, du moins dans la région des Grands lacs et dans le centre du Canada. Le ministre a-t-il pris des mesures pour que ce ministère finance ce genre d'activités ou existe-t-il une entente quelconque à cet égard? Sinon, j'espère que le ministre présentera des instances à ce ministère pour obtenir des fonds. C'est très bien d'avoir des fonds pour les frais de main-d'œuvre d'un projet de développement communautaire, mais si la localité ne peut pas obtenir les matériaux nécessaires, les projets restent en plan. J'aimerais savoir si le ministre a pris des mesures à cet égard ou si son ministère fournira les fonds supplémentaires nécessaires.

J'ai été très heureux d'apprendre, quand le ministre a fait sa déclaration lundi, qu'il instaurerait un programme d'aide au développement économique local, c'est-à-dire le programme ADEL. Quand ce programme a été supprimé l'été dernier par le gouvernement précédent, deux groupes de développement économique local de la constitution d'Algoma, un sur l'île Manitoulin, l'autre sur la côte nord, c'est-à-dire deux régions où le taux de chômage est traditionnellement très élevé, songeaient à établir des sociétés de développement économique local.

Quand donc le ministre va-t-il mettre en branle ces 15 ou 18 projets pilotes et le concept sera-t-il le même que celui proposé par le ministère il y a un peu plus d'un an, quand on avait suggéré de constituer un fonds d'au moins $250,000 par année à l'usage des sociétés de développement économique local, une partie de ce montant, peut être $100,000, devant être utilisée à des fins administratives tandis que le reste, $150,000, servirait à investir, à prêter ou avancer des sommes, à tout ce qui est nécessaire à l'établissement de ces sociétés?

Je pense que ce serait un moyen formidable d'inciter les collectivités locales à collaborer pour construire quelque chose. Dans ma circonscription ce genre d'associations de municipalités existent déjà mais elles n'ont pas les fonds nécessaires pour attirer des industries de l'extérieur ou mettre sur pied des industries locales.

J'espère que ce programme pourra démarrer et ne succombera pas sous le poids de la bureaucratie comme ce fut le cas il y a un an, quand on a tenté de le rendre parfaitement acceptable aux provinces. Parfois il vaut mieux aller de l'avant au lieu d'attendre que chaque province ait mis les points sur les i, car leurs objectifs en matière de création d'emploi ne sont pas toujours les mêmes que ceux poursuivis par le Ministère fédéral de l'emploi et de l'immigration.

J'espère que le ministre pourra nous indiquer quand et comment ces sociétés de développement économique local verront le jour, car je sais que certains groupes ont bien hâte de le savoir telles l'Association de développement économique de Manitoulin et l'Association de développement économique de la rive nord, deux associations qui existent déjà mais n'ont pas encore accès au financement prévu dans le programme.

M. Axworthy: Monsieur le président, pour répondre au député d'Algoma, je voudrais indiquer que les fonds mis à la disposition de chaque projet seront en fait assez limités. Nous voudrions les consacrer le plus possible à la création d'emploi, c'est-à-dire à l'aspect main-d'œuvre de chaque projet.

Ce que je peux dire au député c'est qu'il y a eu échanges avec certains ministères fédéraux—le député a parlé de celui des Pêches et des Océans—et que nous préparons des programmes conjoints. Si un ministère veut réaliser certains projets d'immobilisation, il versera le capital et nous nous occuperons de la création d'emplois. C'est pourquoi nous essayons de décentraliser le programme dans chaque région, de sorte que s'il y a un quai à construire quelque part, ou un projet d'immobilisation que les Pêches et les Océans ou les Travaux publics voudraient réaliser, nous serons en mesure de combiner nos efforts et de donner ainsi priorité à ce projet.

Je pense qu'il incombe aux députés qui constatent ces genres de priorités dans leur région d'étoffer ce genre de projet et d'en parler au ministre qui est là pour fournir de l'argent et nous fournirons ensuite la main-d'œuvre. Je pense que c'est ainsi que nous aborderons ces projets.

J'aimerais aussi signaler au député que, contrairement à la dernière phase de Canada au Travail, nous dépenserons dans chaque circonscription. Il y aura une allocation de base et nous y ajouterons ensuite un montant supplémentaire en fonction des chiffres du chômage: plus les chiffres du chômage et l'excédent de main-d'œuvre seront élevés, plus la circonscription recevra d'argent. En outre, nous ajouterons un critère spécial dans le cas du chômage chez les autochtones. C'est ainsi qu'une région comme celle du député aura droit à une allocation spéciale basée sur le chômage chez les autochtones.

Quant au programme d'aide au développement économique local, j'aimerais dire que c'est un programme qui m'exalte. Je pense qu'il pourrait être une des solutions aux problèmes du chômage à long terme au Canada et qu'il pourrait aider de petites localités ainsi que d'autres à se former une base économique pour leur croissance.

Je vois que vous vous apprêtez à dire qu'il est 10 heures, monsieur le président. Nous poursuivrons ce dialogue un autre jour.

Le président: Comme il est 10 heures, je dois interrompre le débat, faire rapport de l'état de la question et demander la permission de poursuivre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE—LES MESURES LÉGISLATIVES PROPOSÉES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, les 26 et 27 mai, j'ai posé des questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et au président du Conseil privé (M. Pinard) concernant certains documents que j'avais en ma possession, l'un étant un document confidentiel du secteur de la politique et de l'analyse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et l'autre, une transcription d'une entrevue avec le sous-ministre adjoint de l'Énergie, M. Clark. Ces déclarations me préoccupaient à cause des problèmes manifestes exposés dans ces documents du fait que le ministère souhaite abandonner l'usage du pétrole dans le pays au profit d'autres sources d'énergie non renouvelables.

Tout en envisageant cette politique, on disait qu'il ne saurait y en avoir deux, l'une visant à abandonner l'usage du pétrole et l'autre préconisant l'économie de l'énergie. Le ministre a dit qu'il n'était pas au courant de ces déclarations à son ministère, et c'est pourquoi j'ai voulu aller au fond des choses ce soir. J'aimerais citer certaines des déclarations relevées dans ces documents. L'une provient d'une source au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources selon laquelle:

> . . . le champ d'élaboration des politiques au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources se rétrécit de plus en plus. Le processus décisionnaire est déséquilibré. Même si l'économie marquera encore des points, la forte tendance à abandonner le pétrole a dépassé les bornes d'une analyse économique rationnelle.

M. Clark, le sous-ministre adjoint, a répondu à cela:

> . . . il ne faut pas donner au public trop de signaux contradictoires, de sorte qu'il vous faut en fait décider si vous voulez lui dire d'abandonner le pétrole ou d'économiser l'énergie.

Ce n'est faire beaucoup confiance à l'intelligence des Canadiens. Il dit ensuite:

> Comme dans l'immédiat, ce que nous voulons vraiment c'est que les gens réduisent leur consommation de pétrole, nos efforts devraient viser surtout à leur faire renoncer au pétrole plutôt qu'à économiser l'énergie.

Cela m'inquiète énormément, car la politique de conservation représente une source d'énergie rapide bon marché. Lorsque le sous-ministre adjoint fait ce genre de déclaration, je m'interroge vraiment sur la politique du ministère.

M. Clark ajoute:

> . . . l'idéal serait d'économiser l'énergie sous toutes ses formes, mais à mon avis—du moins c'est ce que me disent les gens des services de publicité . . .

Le ministère formule-t-il maintenant sa politique sur les conseils de son service de publicité? M. Clark ajoute:

. . . c'est difficile si le public reçoit des messages différents. Par conséquent, notre campagne de conservation cherche surtout à faire économiser le pétrole. D'abord, cessons de consommer du pétrole. Ensuite, nous nous occuperons d'économiser . . .

Voilà des déclarations étonnantes. Un des bureaucrates du ministère a répondu ce qui suit:

Le gouvernement fédéral a fort peu d'argent et pourtant il va le dépenser pour remplacer le pétrole par un autre combustible non renouvelable.

Ce document stipule que le programme vise à réduire la consommation de pétrole au profit du gaz naturel, ce qui est très bien si nous sommes prêts pour un programme de ce genre. Le bureaucrate a ajouté:

Ce n'est pas pour donner tellement confiance au public. Néanmoins, Clark ne sait pas comment s'y prendre pour favoriser plutôt la conservation et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.

Le ministre doit prendre son ministère en main. Si le sous-ministre adjoint a fait ce genre de déclarations qui sont contredites par d'autres fonctionnaires du ministère, comment le ministre peut-il obtenir les conseils dont il a besoin? Je pense qu'il doit prendre son ministère en main et dire à ses fonctionnaires, comme il me l'a dit en Chambre, que sa politique est tout à l'opposé et qu'il se préoccupe de conservation.

● (2205)

Le dossier du gouvernement actuel n'est pas très brillant à cet égard. Le rapport de 1976 de l'Agence internationale de l'énergie concluait que, dans l'ensemble, le dossier du Canada en matière de conservation était un des pires au monde. Nous sommes le plus gros consommateur de gaz et de pétrole par tête. Ce gaspillage d'énergie nous coûte des milliards par année. Si seulement nous pouvions nous faire à l'économie d'énergie, nous pourrions économiser des centaines de milliers de barils de pétrole par jour.

Le parti conservateur avait décidé de réduire la consommation de pétrole et de gaz ou encore de l'énergie en général, à raison de 2 p. 100 par année, mais pour ce qui est du gouvernement actuel, si on en croit son document intitulé «Conservation de l'énergie au Canada», il aurait décidé de l'accroître de 3.5 p. 100 par année. L'écart entre 2 et 3.5 p. 100, sur la période allant de 1975 à 1990, représentera de 482,000 à 600,000 barils de pétrole par jour. Cela ne peut nous laisser indifférents, monsieur l'Orateur, et il faudrait songer à une politique de conservation qui ait du sens.

Si, par l'entremise du programme d'isolation des maisons, on réussit à isoler les 70 à 90 p. 100 des maisons isolables, en 1990 nous pourrions en outre économiser 104,000 barils par jour. Il existe bien d'autres façons d'économiser l'énergie nécessaire pour répondre à nos besoins, par des programmes de conservation répartis sur plusieurs années. Le ministre devrait répondre à mes questions en nous disant s'il se préoccupe vraiment de conservation.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de se montrer aussi attentif aux efforts de conservation entrepris par les Canadiens, y compris le gouvernement fédéral. Les Canadiens sont vraiment décidés à économiser l'énergie. La difficulté c'est de savoir comment on peut les aider à réaliser leur objectif.

On a songé à toutes sortes de mesures pour leur faciliter la tâche. Bien sûr, les quelques minutes que j'ai ce soir ne nous permettent pas d'énumérer toutes ces mesures et si le député souhaite plus de détails je lui en fournirai volontiers.

Le député a voulu savoir comment on pourrait favoriser la conservation de l'énergie par des moyens législatifs. Comme il a été précisé dans le discours du trône, le gouvernement vous invitera à approuver une mesure législative établissant des normes de consommation pour les automobiles et nous chercherons à améliorer davantage notre Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes qui a connu un très grand succès.

Pour ce qui est de la collaboration avec les gouvernements des provinces dans le cas des mesures de conservation, au cours des dernières semaines, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a signé deux ententes fédérales-provinciales sur la conservation de l'énergie avec le gouvernement de la province du Manitoba. Des ententes avec l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont été reconduites jusqu'à ce que les dispositions de nouvelles ententes qui répondent aux besoins précis de ces provinces aient été élaborées. Nous avons conclu des ententes fédérales-provinciales sur la conservation de l'énergie et les ressources renouvelables avec les gouvernements d'autres provinces et des territoires et, selon nos prévisions, les dépenses totales s'élèveraient à beaucoup plus que 200 millions de dollars au cours des quatre prochaines années dont 114 millions proviendraient du Trésor fédéral.

La collaboration avec le secteur privé a été tout aussi encourageante. Les députés savent peut-être que des groupes d'étude volontaires au sein de certaines entreprises, en collaboration avec le gouvernement, ont déjà réalisé de grands progrès et promettent de faire des économies d'énergie encore plus grandes dans les mois et les années à venir.

Enfin, monsieur l'Orateur, je devrais ajouter que le gouvernement lui-même a mis sur pied un programme audacieux de conservation de l'énergie qui a réalisé des économies de plus de 100 millions de dollars au cours des quatre dernières années. C'est une réalisation remarquable qui sert à démontrer à tous les Canadiens ce que l'on peut faire dans ce domaine important de la conservation de l'énergie.

L'EMPLOI—LES PROGRAMMES DE FORMATION À L'INTENTION DES FEMMES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à l'heure de l'ajournement à cause du mécontentement grandissant que suscitent les réponses que nous recevons du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). J'espère que son secrétaire parlementaire sera plus honnête. Nous avons pu constater ce que je veux dire vers 8 heures ce soir, alors que nous avons vu à quel point il est difficile d'obtenir une réponse aux questions adressées au ministre.

Ma question initiale et celle qui me préoccupe beaucoup ce soir a été posée à la Chambre il y a environ deux semaines. J'avais alors signalé au ministre que le moral du personnel de son ministère était bas dans l'ouest du Canada. Le ministère compte plus de 5,000 employés dans les quatre provinces de l'Ouest.

● (2210)

Deux ou trois fonctionnaires de ce ministère m'ont informé de l'existence de ce problème, vers la mi-avril, pour la première fois, et ils me l'ont confirmé à d'autres reprises plus tard; ils m'ont dit qu'il fallait attribuer ce problème en partie à l'an-

nonce de la décision du ministre d'embaucher comme conseiller spécial pour son bureau, le candidat libéral défait dans la circonscription de Calgary-Ouest. Ce mécontentement, qui n'est peut-être pas chose normale, car les fonctionnaires ne devraient pas être tellement touchés par pareille nomination, était dû au conseiller spécial lui-même qui, le 7 avril dernier, lors d'une entrevue accordée à un journaliste du *Herald*, de Calgary avait déclaré qu'il entrait au service du bureau du ministre à Winnipeg, à compter du 1er mai, et qu'il recevrait «le même traitement qu'à son emploi précédent». Or, ce conseiller spécial était directeur d'un petit collège universitaire à Calgary. Pour exercer ces fonctions, il recevait $50,000 par an.

J'ai signalé au ministre, devant la Chambre, que ses employés avaient le moral bas, car le premier fonctionnaire dans chacune des quatre provinces de l'Ouest, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, est classé au niveau SX-2. Le traitement de ces personnes fort expérimentées et chargées de lourdes responsabilités au titre du budget et du personnel, est à peine supérieur à $38,000. Dans le cas qui nous occupe, le ministre a nommé une personne qui n'avait pas les mêmes antécédents, ni la même expérience, et qui n'avait jamais assumé de semblables responsabilités pour être en mesure de donner de bons conseils en échange d'un salaire de quelque $50,000.

Cette situation cause de graves problèmes de moral dans l'Ouest. Ces problèmes se manifestent dans la circonscription par la diminution des services offerts à la population. Si des gens ne peuvent travailler pour un employeur, ou un ministre en l'occurrence en qui ils ont confiance, ou qui traite équitablement ses employés, alors leur moral s'affaiblit et leur disposition à servir les Canadiens en diminue tout autant.

A mon avis, il serait préférable ce soir pour le ministre, ou pour son secrétaire parlementaire, si le ministre ne s'est pas trompé quand il a dit à la Chambre l'autre jour qu'on avait cité à tort le chiffre de $50,000, que le secrétaire parlementaire nous dévoile le chiffre exact, car cela remonterait ainsi le moral des employés dans l'Ouest du pays.

Tout ce que le ministre nous a dit, c'est que le traitement n'était pas de $50,000. Il pourrait être de $50,000.01. Il pourrait être supérieur ou inférieur à $50,000. Je pense que, dans l'intérêt de tous les Canadiens et en particulier de ceux de l'Ouest, le ministre ou le secrétaire parlementaire devrait nous le dire franchement.

Un peu plus d'une semaine plus tard, j'ai pris la parole à la Chambre suite à une déclaration que le ministre a faite ici lundi et suite aux articles de journaux qui en ont traité. Nous avons entendue beaucoup de beaux discours au sujet de l'intérêt du ministre pour l'emploi des femmes. Mardi, le lendemain de la déclaration du ministre, les journaux faisaient dire à celui-ci que le programme qu'il avait annoncé à la Chambre lundi entraînerait la création de 81,000 emplois en tout et pour tout. Les mêmes articles faisaient dire à ses hauts fonctionnaires que les déclarations faites à la Chambre le même après-midi visait la création de 31,000 emplois au total.

Le ministre nous a fourni le même jour de la documentation. Si nous additionnons les chiffres indiqués dans toutes les sous-sections, il semblerait que 192,000 emplois seront créés. J'espère que le secrétaire parlementaire en profitera ce soir pour nous dire s'il s'agit de 31,000, de 81,000 ou de 192,000 emplois. Cependant, la partie vraiment importante de cette question vient du fait que d'après le document de base du ministre, il prévoit que du nombre d'emplois créés, peu importe qu'il y en ait 31,000, 81,000 ou 192,000, les femmes en occuperont 12,200. C'est un nombre qui me répugne, si vous me permettez l'expression. Qu'il y ait 31,000, 81,000 ou 192,000 emplois, 12,200 est loin d'en représenter la moitié.

• (2215)

Le ministre a répété bien des fois qu'il se soucie des femmes et des occasions d'emploi qui leur sont offertes. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire si le ministre envisage la possibilité de faire en sorte que tout ce programme de création d'emplois soit assujetti à des règles, à des règlements et à des formules garantissant qu'au moins la moitié des emplois créés seront occupés par des femmes. Je me demande si le secrétaire parlementaire peut nous donner une réponse à cela.

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je répondrai avec plaisir à la deuxième partie de la question, mais je rappelle au député la motion à l'étude. Vous l'avez lue à cinq heures:

> En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement . . .
>
> L'emploi—Les programmes de formation à l'intention des femmes.

J'ignore le moral des employés dans l'Ouest du Canada. Je ne suis pas au courant du problème que le député a soulevé à propos des traitements du personnel en cause. Je n'étais informé que d'une question touchant les programmes de formation à l'intention des femmes. Je suis prêt à en discuter.

Je dois dire au député que s'il veut que nous collaborions avec lui aux termes de l'article 40 du Règlement, il lui faudra collaborer avec nous. Il nous demande de faire des recherches pour répondre à ses questions. Il sait que nous n'avons que trois minutes pour y donner une réponse.

Le député a parlé de questions qui ont été posées au cours de trois périodes de questions différentes. Elles n'avaient rien à voir avec le débat prévu ce soir aux termes de l'article 40 du Règlement. Si le député nous demande de collaborer, nous le ferons avec plaisir. Je le répète, nous n'avons que trois minutes pour répondre. C'est pourquoi il faudra qu'il collabore aussi avec nous.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, si l'on ajoute les programmes annoncés le 2 juin à la gamme des programmes d'emploi et de formation actuels, on constate que plus de 183,000 femmes recevront de la formation ou obtiendront un emploi cette année.

Mais il y a plus que les chiffres, aussi probants soient-ils. L'annonce du 2 juin mettait en lumière la réorientation envisagée des programmes, qui ne feront pas qu'offrir des débouchés aux femmes mais leur donneront aussi d'autres avantages.

Pour la première fois de leur histoire, les Canadiennes se verront offrir de l'aide sous forme de formation d'emplois dans les domaines traditionnellement réservés aux hommes, domaines où en général les salaires sont plus élevés. Un employeur recevra une subvention de formation d'environ 25 p. 100 de plus pour former une femme à un emploi non traditionnel plutôt que dans un emploi traditionnel. On encouragera les diplômés des établissements d'enseignement post-secondaire à faire valoir leurs compétences dans des professions stimulantes, en recherche et en développement et dans l'application des

innovations technologiques à des domaines tels que l'économie d'énergie et le développement de procédés de fabrication.

Ces programmes, et en particulier la composante des projets de services communautaires, seront un instrument précieux pour les personnes qui éprouvent de la difficulté à se trouver du travail ou à revenir sur le marché du travail. Et l'on sait que dans la plus grande proportion, monsieur l'Orateur, ces personnes sont des femmes.

Bref, monsieur l'Orateur, les programmes annoncés le 2 juin ont un réel caractère innovateur tant dans leur orientation que dans leur approche et offrent immédiatement aux femmes un revenu et des possibilités grâce à la formation et aux emplois. Ces programmes constituent une étape essentielle vers l'élaboration d'un cadre qui permettra à plus de femmes d'être actives sur le marché du travail, et ce de manière plus variée et plus significative. Une nouvelle orientation, une nouvelle initiative, voilà ce que représentent ces programmes. Grâce à la collaboration du secteur privé et des organismes bénévoles, ils représentent un levier de plus qui aide les femmes à se réaliser sur le marché du travail, et si l'avenir confirme nos espérances, il y a tout lieu de croire que nous les élargirons substantiellement au cours des prochaines années.

● (2220)

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—LE PROGRAMME D'ASSURANCE-MALADIE—L'AUGMENTATION DES PRIMES ANNONCÉE PAR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le ministre d'avoir pris la peine d'être là ce soir pour répondre à la question que j'ai soulevée l'autre jour au sujet de l'assurance-maladie en Colombie-Britannique.

D'aucuns prétendent que la plupart des pratiques médicales modernes consistent à prescrire du sparadrap et des pilules et on critique ces coutumes en ajoutant que nous avons tendance à traiter les symptômes plutôt que les causes. Cela est peut être vrai, nous y mettons peut-être l'accent, mais là n'est pas la question. Nous entendons constamment les gens se plaindre des coûts faramineux des soins de santé. Par contre, ces mêmes gens ne songent jamais à ce qu'il coûte d'être malade et ils ne reconnaissent pas qu'une société saine est une société qui réalise des économies. Je ne crois pas que le ministre puisse être classé dans cette catérogie mais il a fallu une lutte longue et acharnée pour établir l'assurance-maladie dans ce pays et lorsqu'on la menace, il y en a parmi nous qui s'affolent. Le ministre partage ce sentiment, j'en suis sûr.

Je soulève cette question parce que la montée en spirale des coûts de la santé au cours des dernières années a amené certaines provinces qui ont maintenant ce droit, en vertu d'une loi adoptée vers 1977, à réaffecter des sommes normalement destinées à l'assurance-maladie à d'autres priorités provinciales. Par conséquent, les coûts des soins médicaux et des soins de la santé sont de plus en plus défrayés par les usagers, souvent les vieillards et les malades lorsqu'il ne s'agit pas des vieillards malades. Soit dit en passant, le fait d'être vieux, malade et pauvre n'est pas si rare dans ce pays. Bien sûr, nous devrions consacrer de plus grandes sommes à la médecine préventive, à la formation pour améliorer les conditions de vie et à donner des conseils sur la santé entre autres. Quoi qu'il en soit, malgré certaines lacunes de notre programme d'assurance-maladie, nous sommes, dans l'ensemble, extrêmement heureux de l'avoir et nous serions bien inquiets si on nous menaçait de le supprimer.

Certaines personnes prétendent que l'assurance-maladie coûte trop cher. Selon les derniers chiffres, environ 7 p. 100 de notre produit national brut. C'est une somme assez considérable pour ce pays, mais aux États-Unis, les citoyens ne bénéficient que d'un programme d'assurance-maladie privé et la situation d'un malade aux États-Unis est tragique. Quand on est malade aux États-Unis, on perd les économies d'une vie entière. Les frais d'assurance-maladie y représentent 9 p. 100 du produit national brut, ce qui fait que notre régime est meilleur, moins cher et qu'il fait l'envie de l'Amérique du Nord.

Dans ma question de l'autre jour, j'ai demandé si le ministre allait se mettre en rapport avec le gouvernement de Colombie-Britannique pour lui dire que les augmentations rétrogrades et réactionnaires annoncées récemment par le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique son inadmissibles, comme contraires aux règles d'accessibilité et de globalité découlant des principes du régime national de santé.

J'aimerais citer certains chiffres que j'ai lus relativement aux coûts annoncés. Suivant le *Sun* de Vancouver, numéro du 30 mai, les primes mensuelles vont augmenter d'environ 15 p. 100. Cela ne paraîtra peut-être pas exorbitant à celui qui ne sait pas que ces 15 p. 100 viennent se surajouter à des augmentations déjà importantes. De 1974 à 1978, les primes ont augmenté en Colombie-Britannique de 50 p. 100 dans le cas d'une famille de quatre personnes. La Colombie-Britannique n'est d'ailleurs pas seule en cause. De 1974 à 1978, les primes ont augmenté de 80 p. 100 en Ontario. De 88 p. 100 au Québec. De 33 p. 100 en Alberta.

Comme l'avait prédit mon parti pendant la discussion du bill de financement des programmes établis, il y a eu des déroutements de crédits. Nous pensions alors que ce seraient les provinces pauvres qui feraient le déroutement; mais ce n'est pas cela du tout qui s'est passé. Ce sont les provinces riches. Donc, naturellement nous sommes inquiets.

Revenons-en aux augmentations envisagées:

> . . . de $7.59 à $8.50 pour une personne seule, de $15 à $17.50 pour un ménage sans enfants, et de $18.75 à $21.25 pour une famille.

Il y a aussi des augmentations pour les frais d'ambulance et les honoraires de visite quotidienne . . .

● (2225)

J'ai donc cherché par ma question à l'encourager d'une certaine façon à faire savoir à la Colombie-Britannique ce que le ministre fédéral—qui est chargé de la gestion de trois-quarts d'un milliard de dollars dans le domaine des services de santé, ou plus précisément, de quelque 750 millions de dollars par an, ou de 778.8 millions de dollars, chiffre avancé par le ministère même—pense de l'augmentation du ticket modérateur. Au cours de la campagne électorale et lors de la conférence sur l'assurance médicale tenue le 5 novembre dernier, le ministre a déclaré ceci:

Je constate à présent l'échec de la formule globale de financement des services de santé établie il y a deux ans, quoique le projet ait été bien intentionné au départ.

A la même conférence, elle a dit ceci:

Il faudrait donner avis de la substitution de la formule globale de financement et de la renégociation des accords relatifs au partage des frais avec les provinces. Le gouvernement doit reprendre en main le contrôle du programme d'assurance médicale. Voilà la politique officielle du parti libéral du Canada.

Le 21 janvier 1980, elle a déclaré à Winnipeg, au cours de la campagne électorale:

Le gouvernement fédéral a le droit de mettre fin aux subventions de l'assurance-maladie si les patients ne recoivent pas des soins raisonables quand ils en ont besoin.

Elle a également déclaré:

Le désistement menace l'universalité d'accès quand les médecins font payer à leurs malades des dépassements d'honoraires.

Tous ces facteurs qui surgissent dans les provinces étouffent l'assurance-maladie. Nous avons des conflits de travail de toutes sortes avec les travailleurs de la santé, les médecins et les infirmières dans les parties les plus prospères du pays, et c'est pourquoi je voudrais que le ministre se souvienne que c'était une mesure libérale, la loi sur le financement des programmes établis. Elle a été conçue par le gouvernement libéral pour freiner la spirale de frais médicaux payée par le fédéral. Au lieu d'attendre la publication du rapport Hall, le ministre devrait faire savoir aux provinces qu'elles agissent d'une façon tout à fait contraire aux principes fondamentaux de l'assurance-maladie.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai constaté avec regret que le gouvernement de Colombie-Britannique avait augmenté le ticket modérateur ainsi que le montant des cotisations au régime d'assurance-maladie. Le plus inquiétant, c'est que ces majorations sont contraires au but même de l'assurance maladie qui est d'assurer un service gratuit et de qualité à tous les Canadiens de toutes les régions, quel que soit leur revenu.

Tout d'abord, même si, personnellement, je désapprouve totalement ces frais et ces augmentations qui doivent entrer en vigueur le 1er juillet 1980 et particulièrement le système de cotisations malheureusement utilisé en Colombie-Britannique et dans deux autres provinces du Canada, car ces cotisations constituent une forme d'imposition rétrograde, je dois dire que, d'après mes renseignements, le gouvernement fédéral ne peut prendre dans l'immédiat aucune mesure telle que la suspension des paiements, et je vais vous expliquer pourquoi.

On peut refuser d'accorder les versements. C'est le seul outil prévu dans la loi pour contrôler l'utilisation des fonds, mais seulement si l'une des cinq conditions ou plus n'est pas respectée, c'est-à-dire les cinq principes de base de l'assurance-maladie. Je présume qu'il est juste de dire que ces principes ou conditions sont des notions extrêmement générales et malheureusement, dans de nombreuses provinces, au cours des deux dernières années, souvent au cours des 18 derniers mois—c'est malheureusement le cas de la Colombie-Britannique actuellement, on a fait fi de ces notions, mais si l'on retient les versements, on peut perturber les services offerts à la population.

Le gouvernement précédent a effectivement nommé le juge Hall pour effectuer une enquête qu'il mettra au point en présentant ses recommandations dans quelques semaines. Après, il ne restera que la traduction et le rapport pourra être publié. Je crois alors qu'il sera urgent que nous déployions tous les efforts possibles pour sauver le régime d'assurance-maladie, et je suis sûre que nous y parviendrons.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 juin 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

ON DEMANDE L'AFFECTATION DU BUDGET AU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES OU À LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie a été créé il y a neuf ans et que, depuis, selon des statistiques qui viennent d'être publiées, l'état de la recherche et du développement au Canada est passé de déplorable à désastreux, malgré que six différents ministres libéraux se soient engagés fermement et sincèrement à améliorer la situation, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le gouvernement supprime le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et qu'il affecte son budget au Conseil national de recherches ou à la recherche universitaire étant donné que cela semble être la seule façon dont ce ministère peut augmenter sensiblement les travaux de recherche et de développement effectués au Canada.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

ON FÉLICITE LES SCIENTIFIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'AVOIR MIS AU POINT LE SYSTÈME TELIDON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Que la Chambre félicite les scientifiques du gouvernement fédéral d'avoir mis au point et vendu aux États-Unis le système Telidon et qu'elle incite le gouvernement du Canada à créer une société de la Couronne dont la vocation serait de vendre des systèmes Telidon dans le monde entier plutôt que de confier cette activité au secteur privé, étant donné que ce sont les contribuables qui ont pris le risque de financer les travaux de recherche et de développement qui ont abouti à la découverte du système Telidon.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON CRITIQUE L'ABANDON DES LIGNES FERROVIAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné l'intention qu'a exprimée le ministre des Transports (M. Pepin) d'annuler les décrets du conseil 1980-83 et 1980-84 qui ont pour effet de maintenir en service dans les Prairies une bonne trentaine de lignes ferroviaires secondaires qui répondent aux besoins des producteurs et des exploitants d'élévateurs de céréales, je propose, appuyé par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight):

Que la Chambre condamne le ministre des Transports, le cabinet libéral et le Nouveau parti démocratique, en particulier le député de Yorkton-Melville pour leur indifférence et leur mépris injustifiés envers les producteurs et les localités affectées et qu'elle déplore de plus cette nouvelle charge évidente contre l'ouest du Canada à un moment où devrait s'instaurer un esprit de conciliation et de collaboration si essentiel pour la survie de notre pays.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Andre: Le NPD a dit «Non», madame le Président. Il brime l'Ouest.

L'ABANDON DES LIGNES FERROVIAIRES—LES PRÉJUDICES IRRÉPARABLES AUX AGRICULTEURS DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'intention déclarée du ministre des Transports (M. Pepin) de révoquer les décrets du conseil C.P. 1980-83 et C.P. 1980-84, ce qui aura pour effet d'aggraver les difficultés d'environ 7,500 agriculteurs des Prairies et de leur causer un préjudice irréparable suite au bouleversement que cette mesure provoquera au niveau de la stratégie de planification et de commercialisation de chaque société d'élévateurs céréaliers dans l'ouest du Canada, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre condamne le ministre des Transports, son adjoint incompétent dans l'autre endroit, le président du Conseil du Trésor ainsi que le Nouveau parti démocratique du Canada pour leur mépris délibéré et leur indifférence envers la population de l'ouest du Canada qu'ils sont censés représenter.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LE TRANSPORT MARITIME

ON DEMANDE QUE LE «SAMSON V» RESTE EN SERVICE SUR LE FRASER (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Le navire à aubes *Samson V* est en service sur le Fraser depuis de longues années et il contribue à assurer la sécurité de tout le trafic maritime dans le port de New Westminster et dans le bas du Fraser. Par ailleurs, 14 personnes perdront leur emploi si le *Samson V* est retiré du service, ce que compte faire le ministère des Travaux publics. Aussi, je propose, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre ordonne au ministre des Travaux publics de faire immédiatement le nécessaire pour que le *Samson V* continue à jouer son rôle important et à assurer la sécurité sur le Fraser et qu'il reste par conséquent en service.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

MEILLEURS VŒUX AUX PREMIERS MINISTRES À L'OCCASION DES PROCHAINS POURPARLERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion qui, je l'espère, sera approuvée par tous les députés.

Lundi prochain, le premier ministre (M. Trudeau) rencontrera les premiers ministres des provinces afin de discuter de questions se rattachant à notre constitution. Étant donné qu'à l'occasion du référendum qui a été tenu dernièrement au Québec, les habitants de cette province se sont prononcés en faveur d'un fédéralisme renouvelé, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que la Chambre transmette ses meilleurs vœux aux premiers ministres de toutes les provinces et au premier ministre du Canada en espérant que, grâce à leur sérieux, à leur sens du compromis et à leur esprit de collaboration, ils arrivent à progresser sur la voie d'un renouvellement du fédéralisme canadien.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LE RETARD À VERSER LES PRESTATIONS—ON CRITIQUE LA PROGRAMMATION DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Comme depuis que le régime de pensions du Canada utilise un nouvel ordinateur, la programmation et le fonctionnement du système électronique ont été si mal mis au point que des fonctionnaires ayant de nombreuses années d'expérience démissionnent parce qu'ils désespèrent que le programme ne soit jamais rétabli sur la bonne voie et comme ces départs viennent compliquer une situation déjà insoutenable, de sorte qu'il faut plus de six mois pour donner suite à des demandes régulières en vertu du régime de pensions du Canada, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre charge le ministre responsable de prendre des mesures immédiates et judicieuses pour faciliter l'étude des demandes adressées au régime de pensions du Canada, afin que les veuves et les orphelins ne souffrent pas inutilement à cause des caprices d'une machine.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut-être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA PRÉSUMÉE SAISIE ILLÉGALE DU NAVIRE «PATRICIA»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, je prends également la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. La Gendarmerie royale du Canada suivant, il y a tout lieu de le croire, l'avis du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) ou du solliciteur général (M. Kaplan), a effectué la saisie spectaculaire du navire *Patricia* et de sa cargaison de 22 tonnes de marijuana et arrêté son équipage au large de la Nouvelle-Écosse.

Cette initiative aurait, dit-on, été illégale comme le prouve le fait que le commandant est retourné aux États-Unis sans qu'aucune accusation au criminel ne soit portée contre lui au Canada, que l'équipage colombien a été renvoyé dans son pays aux frais du contribuable canadien et que la cargaison illicite évaluée à 50 millions a disparu. Afin de protéger l'intérêt des agents en cause je propose, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que la Chambre charge le solliciteur général ou le ministre de la Justice de faire rapport sur tous les aspects de la saisie du *M/V Patricia* le 13 mai 1980, de l'arrestation de l'équipage et de la confiscation de la cargaison illicite.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION CONCERNANT L'AMÉLIORATION ET L'EXTENSION DE CERTAINES LIGNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

L'urgence naît du fait que le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique se sont entendus pour prendre une décision au plus tard le 10 juin au sujet du partage des coûts de prolongement de certaines lignes et d'amélioration de certaines installations pour faire transporter vers les marchés d'exportation le charbon provenant du nord-est de la Colombie-Britannique. Je propose donc, avec l'appui du député de Esquimalt-Saanich (M. Munro):

● (1115)

Que le ministre des Transports invoque le Règlement de la Chambre à la première occasion pour faire une déclaration au sujet de la participation financière du gouvernement fédéral au prolongement et à la remise en état de certaines lignes de la société BCR, à la remise en état de certains tronçons du CN et à l'amélioration des installations portuaires de la côte ouest, travaux visant à permettre la manutention et le transport du charbon du nord-est de la Colombie-Britannique vers les ports d'exportation de la côte ouest.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

STATISTIQUE CANADA

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI POUR PROTÉGER LE DROIT À LA VIE PRIVÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a proposé que le gouvernement vende les informations recueillies par Statistique Canada, je propose, avec l'appui du député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

Que la loi qui force les Canadiens à fournir à Statistique Canada les informations qu'elle demande soit modifiée et que le gouvernement libéral soit condamné pour avoir proposé unilatéralement une telle invasion de la vie privée des Canadiens.

Mme le Président: Cette motion ne peut-être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

CONDAMNATION DU PROJET D'ABOLITION DE L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, en l'absence du premier ministre et du ministre des Finances, j'adresse ma question au ministre d'État (Finances). Le ministre a déclaré que les Canadiens avaient 50 p. 100 de chances que l'on cesse d'indexer leur impôt sur le revenu cette année, et le critique financier du NPD a dit s'opposer de toute manière à l'indexation.

M. John Bossons, le spécialiste torontois des questions fiscales, a dit que la suppression de l'indexation «frapperait surtout les petits salariés et qu'ils en souffriraient de plus en plus d'année en année». Il dit qu'un travailleur ayant deux jeunes enfants à sa charge et un revenu imposable de $10,000 verrait son impôt augmenter de 31.3 p. 100 cette année, alors que le contribuable ayant un revenu de $40,000 ne subirait qu'une hausse de 4.5 p. 100.

Dans ces conditions, le ministre peut-il assurer aux Canadiens et, en particulier, aux contribuables à faible revenu que le gouvernement ne supprimera ni ne modifiera d'aucune façon l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers ni cette année ni jamais?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, il est bien évident qu'à cette période-ci de l'année de nombreuses spéculations se font sur diverses mesures qui doivent être prises par le ministre des Finances à l'occasion de la présentation d'un budget. Je peux dire au député que le sujet soulevé est une préoccupation du ministre des Finances, mais qu'aucune décision n'a été prise par le ministre. Comme le veut la coutume, lorsque le ministre des Finances prendra une décision à ce sujet, il ne choisira sûrement pas la période des questions orales pour en faire part mais plutôt le discours du budget.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Madame le Président, je suis heureux de constater que le ministre est un peu moins convaincu. Il a parlé il y a quelques jours de 50 p. 100 de chances, et son ministre, lui, a dit que c'était probable. M. Robert Brown, de Price Waterhouse, qualifie la proposition «de mesure fiscale canadienne la plus rétrograde depuis 25 ans».

Une voix: La question.

M. Crosbie: Les députés d'en face semblent avoir hâte que je pose ma question et qu'on en finisse avec tout cela. Le premier ministre a dit qu'un gouvernement libéral rendrait le système fiscal plus équitable. Il a en effet promis le 12 janvier, à Toronto, que son parti rendrait le système fiscal plus équitable s'il était reporté au pouvoir.

Comment le gouvernement peut-il seulement songer à supprimer l'indexation de l'impôt des particuliers? Est-ce en vue de rendre le système fiscal plus équitable, comme l'a promis le premier ministre, ou est-ce une autre promesse électorale en l'air des libéraux?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, je pense que la question est extrêmement sérieuse et qu'elle doit dépasser la rhétorique enflammée. Le ministre des Finances étudie les mesures susceptibles de rendre le système beaucoup plus équitable. Alors, comme je le lui ai indiqué, ce sont des spéculations, des hypothèses, et le ministre des Finances prendra des décisions qui auront pour objet de continuer à remplir les promesses, les engagements du parti libéral du Canada et de ce gouvernement. Les décisions qu'il prendra rendront le système d'imposition beaucoup plus équitable.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Madame le Président, on a mené une campagne électorale sournoise, on nous a glissé un budget en douce et, maintenant, on veut hypocritement nous faire accepter une hausse d'impôt. Le premier ministre a dit le 12 janvier 1980, à Toronto, qu'il poursuivrait cinq grands objectifs s'il était réélu. Le cinquième consistait, comme il l'a si bien dit, à protéger les Canadiens à faibles et à moyens revenus «en aidant ceux qui en ont le plus besoin». Pour ce faire, a-t-il l'intention de serrer la vis aux contribuables ayant de faibles revenus, d'augmenter leur impôt sur le revenu de 30 p. 100, mais de n'augmenter celui des contribuables les plus aisés que de 4.5 p. 100?

● (1120)

Est-ce ainsi que le ministre envisage de mettre en application le cinquième grand principe du premier ministre ou bien le ministère des Finances a-t-il tout bonnement oublié la promesse du premier ministre?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, depuis plusieurs années que le parti libéral gouverne ce pays, avec une brève interruption, et depuis que les libéraux ont repris le pouvoir, nous avons démontré non seulement au député mais à toute la population que nous tenions nos promesses, et les engagements du chef du parti et les engagements du gouvernement continueront à être respectés.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR L'INDEXATION ET LA HAUSSE DES IMPÔTS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, soit dit en passant, on ne peut certainement pas accorder grand crédit au député de Saint-Jean-Ouest quand il rapporte les prises de position des autres partis.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Je regrette que le ministre des Finances ne soit pas ici pour répondre lui-même à cette question. Je vais donc me tourner vers le ministre d'État aux Finances. Etant donné les spéculations qui ont eu cours pendant les deux dernières semaines au sujet de la position du gouvernement sur l'indexation et sur la hausse des impôts, le ministre considère-t-il que la demande économique soit trop forte à l'heure actuelle?

Le gouvernement considère-t-il qu'il est opportun d'envisager une importante hausse d'impôts qui va toucher tous les Canadiens au moment même où l'économie est menacée par la récession? Est-ce la nouvelle politique économique du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, la question du député vise à obtenir une réponse qui réconcilierait des facteurs irréconciliables. D'abord, cette question se réfère à une récession et à des pressions sur la demande. Il est bien évident que la récession aux États-Unis ne se fait pas sentir de la même façon au Canada et que les pressions sur la demande demeurent plus fortes ici selon les indications que nous possédons actuellement. Elle fait référence également à des augmentations de taxes dans une période extrêmement difficile, et les spéculations qui ont commencé à prendre forme au sujet de certaines augmentations de taxes portaient précisément sur un autre problème qui est aussi la préoccupation fondamentale de ce gouvernement, savoir réduire le déficit. Il faut étudier les questions non pas séparément mais dans un ensemble, et le jugement à porter n'est pas de réconcilier des irréconciliables, mais de prendre les meilleures mesures selon le tableau général de l'économie.

[*Traduction*]

M. Rae: Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre, madame le Président. Est-ce la nouvelle mode en économie de dire que le moment idéal pour augmenter les impôts, c'est quand l'économie va sombrer dans la dépression? C'est là une façon toute nouvelle de concevoir l'économie.

Le ministre peut-il affirmer à la Chambre que le gouvernement va prévoir, dans son budget, un crédit d'impôt au coût de la vie dont vont surtout bénéficier les Canadiens à faibles revenus, que le gouvernement va présenter son budget . . .

M. Crosbie: Il y avait un tel crédit dans le dernier budget.

M. Rae: . . . et que le gouvernement ne va pas augmenter le montant des impôts sur le revenu que doivent payer les Canadiens qui gagnent le moins d'argent?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, je pense que les préoccupations de ce gouvernement vis-à-vis de ceux qui en ont le plus besoin sont manifestes. Déjà il y a quelques semaines on demandait à ce Parlement d'approuver l'augmentation de $35 du supplément de revenu garanti, et je pense que c'est une indication à l'effet que ce gouvernement est préoccupé par les gagne-petit.

Le député aimerait obtenir à la période des questions orales un engagement du ministre des Finances en ce qui a trait à des mesures budgétaires. Ce n'est pas la coutume et le ministre des Finances, comme je l'ai signalé, aura comme préoccupation de protéger ceux que les libéraux ont toujours protégés, ceux qui sont le plus dans le besoin dans notre société, et les décisions budgétaires qu'il prendra, il les rendra publiques lors de l'exposé budgétaire.

● (1125)

[*Traduction*]

L'ELDORADO NUCLÉAIRE

LA CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE À BLIND RIVER—LE FINANCEMENT DU PROJET

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a annoncé le mois dernier sa décision de forcer l'Eldorado Nucléaire à construire une raffinerie à Blind River, décision qu'il a prise sans consulter au préalable le conseil d'administration de la société, qui va à l'encontre des recommandations de la direction, et qui infirme une décision du gouvernement précédent.

Étant donné que cette décision du ministre coûtera environ 60 millions à la société, qui est entièrement propriété du gouvernement, et étant donné qu'elle a été obligée d'emprunter sur les marchés privés pour assumer ses coûts d'immobilisation, pourrait-il, au moins au nom de l'honnêteté, effectuer un transfert de crédits du Fonds du revenu consolidé à l'Eldorado afin que les comptes gouvernementaux reflètent le coût réel de cette opération flagrante de favoritisme libéral?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai le regret d'aviser le député que, comme à l'accoutumée, il est mal informé. Premièrement, j'ai bel et bien consulté les membres du conseil d'administration de la société avant d'annoncer ma décision.

Une voix: Nous connaissons votre définition de la consultation.

Une voix: Consulté?

M. Lalonde: Oui, je les ai consultés.

Une voix: Vous leur avez donné vos ordres.

M. Lalonde: Je les ai rencontrés pour leur expliquer la décision du gouvernement. Je leur ai dit que le gouvernement avait voulu être juste et venir en aide à une région qui en avait besoin.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Dans ce cas, que le budget des dépenses en fasse état!

M. Lalonde: Deuxièmement, en ce qui concerne les coûts additionnels, le député peut échafauder des hypothèses, mais en fait, j'ai bien précisé que les coûts augmenteraient à cause du déménagement de la raffinerie dans le nord de l'Ontario. La décision a été prise en conformité d'une politique gouvernementale précise en vertu de laquelle nous sommes prêts à assumer des coûts additionnels pour créer des emplois dans les régions d'où sont extraites, en majeure partie, les matières premières.

En ce qui a trait à la demande de financement additionnel de la société Eldorado, elle était prévue avant même que l'on prenne la décision de transférer la raffinerie à Port Hope et n'a aucun rapport avec la décision d'implanter une nouvelle raffinerie à Blind River au lieu de Port Hope. C'est totalement indépendant. De toute façon, l'Eldorado avait besoin de capitaux pour son programme d'expansion. La société a proposé ce mode de financement, et je suis très heureux qu'elle l'ait obtenu.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, il y a lieu de se demander s'il y a eu des consultations suffisantes ou même s'il y en a eu ou non, quand on voit les efforts désespérés de l'Eldorado pour justifier la décision malheureuse que lui a imposée le ministre, en construisant à Blind River des installations à la Mickey Mouse qui annulent, en fait, la décision ministérielle.

Le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré la semaine dernière que le gouvernement actuel n'avait pas pour politique de s'immiscer dans les affaires des sociétés d'État et que celles-ci pouvaient agir à leur guise. Le ministre aura-t-il maintenant le courage de contredire son secrétaire parlementaire, ou de nous dire s'il laissera l'Eldorado prendre les décisions qui lui conviennent et s'il cessera de se mêler de ses affaires. Pourrait-il affirmer en outre que la politique en vigueur est de ne pas intervenir dans la gestion des sociétés de la Couronne qui relèvent de son ministère?

M. Lalonde: Madame le Président, encore une fois, je crains que Mickey Mouse ne sorte plutôt de Saskatoon-Ouest que de Blind River.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Fais attention, Pinocchio.

M. Lalonde: Pour ce qui est de la question du député, je tiens à lui assurer—et je l'ai déjà fait savoir sans équivoque à la Chambre—que le travail du ministre ne consiste pas à prendre des décisions administratives de dernière heure, mais le gouvernement doit toutefois assumer certaines responsabilités.

M. Andre: Vous pourriez au moins rougir en disant cela.

M. Lalonde: Quand le gouvernement décide, pour des raisons de politique, de modifier une décision prise par une société il le fait publiquement et en prend la responsabilité. C'est ce que nous avons fait dans le cas de la raffinerie en construction à Blind River. Nous sommes très fiers de cette décision. Nous croyons avoir vu juste. Je suis également heureux de donner mon appui aux projets d'expansion et de transformation de la société à Port Hope, qui feront en sorte que les installations de Port Hope continuent de tourner à plein au cours des prochaines années.

● (1130)

M. Hnatyshyn: Madame le Président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le favoritisme du gouvernement coûte quelque 60 millions de dollars aux contribuables canadiens, soit environ la moitié de ce que coûteront tous les programmes que le ministre a annoncés cette semaine pour créer des emplois, le ministre a-t-il discuté avec son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de la possibilité de mieux employer cet argent à des programmes visant à créer des emplois pour les Canadiens en général et pour les femmes et les autochtones en particulier? Va-t-il accepter que le Pinnochio de la politique canadienne lui fasse la loi, à lui et au cabinet?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, non seulement ai-je eu des entretiens avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais encore j'ai profité de constantes consultations avec mon voisin de banquette, le ministre d'État chargé des mines, qui m'a maintes fois assuré que la décision relative à la société Eldorado Nucléaire est l'amorce d'un programme à long terme de création d'emplois dans le Nord de l'Ontario, une des régions qui en a le plus besoin.

En outre, la décision est assujettie à des conditions qui prévoient notamment la mise en œuvre d'un important programme visant à créer des emplois pour les autochtones du nord de l'Ontario. Nous sommes redevables de cette initiative particulière au ministre d'État chargé des mines. Elle devrait donner très prochainement de très bons résultats.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'ELDORADO NUCLÉAIRE—LE DÉDOMMAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ À MÊME LE FONDS DU REVENU CONSOLIDÉ

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor à qui le premier ministre a confié la tâche d'élaborer la politique du gouvernement concernant les sociétés de la Couronne.

Le président du Conseil du Trésor n'ignore pas que le bill C-27 présenté par le précédent gouvernement prévoyait que les sociétés auxquelles le cabinet fédéral avait donné des directives pouvaient demander que le coût d'application de ces directives leur soit remboursé à même le Fonds du revenu consolidé. Est-ce que le gouvernement du Canada s'en tient toujours à cette politique, et la société Eldorado Nucléaire pourra-t-elle demander au gouvernement du Canada à toucher un dédommagement pour les frais que lui a occasionnés cette décision du gouvernement fédéral qui frisait l'ingérence politique?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis heureux d'informer le député que l'ensemble du projet de loi touchant les sociétés de la Couronne est à l'étude.

Une voix: Sans blague!

M. Johnston: Cela fait rire le député. Mais ce n'est pas sans raison que la question est à l'étude, comme le sait le député. Le bill C-27 avait donné lieu à beaucoup de recommandations et de propositions de modifications. J'espère pouvoir présenter bientôt un document de travail qui sera suivi d'un projet de loi dans un avenir relativement rapproché.

M. Beatty: Madame le Président, ma question est directe. La société Eldorado Nucléaire pourra-t-elle demander à être dédommagée par le gouvernement du Canada à la suite de cette directive que lui avait donnée le gouvernement du Canada et qui frisait l'ingérence politique? Le gouvernement entend-il inscrire dans un futur projet de loi touchant les sociétés de la Couronne le droit pour ces dernières de demander ce genre de dédommagement?

M. Johnston: Il me semble, madame le Président, que ma réponse était très directe.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: La disposition dont parle le député ne figure pas présentement dans la loi. Évidemment, ce bill-là et ses dispositions ont été remis à l'étude. Lorsqu'un nouveau bill sera déposé, les sociétés de la Couronne qui auront fait l'objet de directives émanant du gouvernement auront donc tout loisir de se prévaloir des dispositions qu'il offrira.

* * *

L'INDUSTRIE

LES RÈGLEMENTS INTERDISANT L'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN AUX EXPORTATEURS DE VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait sans aucun doute qu'il y a aux États-Unis des règlements qui ont pour effet d'interdire aux exportateurs étrangers de véhicules de transport en commun l'accès au marché américain.

Le ministre sait-il que la société manitobaine Flyer Coach, une société canadienne très prospère, songe présentement à ouvrir une usine dans le Dakota du Nord à cause de ces règlements, ce qui privera les Canadiens des emplois que cette usine offrira? S'il le sait, que fait-il pour faire modifier ces règlements?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous négocions constamment avec les responsables américains concernés pour faire modifier ces règlements. Étant donné le cas dont mon honorable ami vient de m'informer, je vais demander à nos représentants d'accélérer les pourparlers.

M. Broadbent: Madame le Président, ces règlements existent depuis des années. Ils étaient en vigueur avant même que les libéraux ne prennent le pouvoir. Le Canada compte plusieurs sociétés reconnues dans le domaine de la construction de véhicules de transport urbain en commun, notamment Bombardier, Hawker-Siddeley et Flyer Coach. Chaque année, nous avons un déficit de plusieurs milliards de dollars au chapitre du commerce des produits manufacturés avec les États-Unis. Quand le gouvernement va-t-il être en mesure d'annoncer aux fabricants canadiens qu'ils auront accès dans une mesure équitable au marché américain tout comme les Américains ont accès au marché canadien?

M. Gray: Madame le Président, nous annoncerons cette nouvelle assitôt que nous aurons mis au point le genre d'entente commerciale le plus favorable aux travailleurs canadiens et à notre économie.

M. Broadbent: Madame le Président, avec le gouvernement nous pouvons attendre cette déclaration longtemps. Étant donné que l'issue des négociations avec le gouvernement américain dépend en fin de compte de la décision que ce dernier va prendre, je voudrais questionner le ministre sur les promesses gouvernementales dont nous avons tant entendu parler au cours de la période des questions.

Étant donné que les libéraux ont promis d'accorder ces crédits aux municipalités canadiennes pour les aider à mettre en place leur réseau de transports urbains, le ministre peut-il affirmer à la Chambre qu'il a l'intention d'honorer sa promesse et que les villes, de Vancouver dans l'Ouest à Saint-Jean dans l'Est, disposeront au moins d'argent pour pouvoir acheter des installations et du matériel de transport fabriqués dans notre pays.

M. Gray: C'est une question importante, madame le Président. Je vais en parler avec mes collègues, le ministre des Transports et le ministre chargé des Affaire urbaines.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DÉCISION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS CONCERNANT LA LIGNE HALIFAX-TORONTO

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui, je crois, est aussi premier ministre suppléant.

M. Crosbie: Suppléant, sans jeu de mots.

M. Crosby: Le ministre n'est pas sans savoir que le 9 avril, la Commission canadienne des transports a décidé d'autoriser la compagnie aérienne CP Air à assurer la ligne Halifax-Toronto et de refuser à Eastern Provincial Airways le droit de le faire.

Le *Globe and Mail* de Toronto a déclaré que cette décision était une preuve «de la nonchalance et de l'incompréhension des pouvoirs publics à l'égard des difficultés de notre pays» et que le cabinet se devait de la contrecarrer. Le ministre peut-il nous confirmer que cette décision a bien été remise en cause et nous dire à qui on a fait valoir les griefs? Peut-il également nous dire quand les appels seront entendus et réglés et finalement peut-il nous dire quelles sont les considérations qui entreront en ligne de compte lors de la procédure d'appel.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je peux certainement répondre en partie à cette question.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Premièrement, l'opinion que l'on peut avoir sur la décision de la Commission canadienne des transports dépend beaucoup de la région d'où l'on est originaire. J'ai entendu des opinions très différentes à ce sujet, parfois même tout à fait contradictoires.

Deuxièmement, il y a eu appel devant le cabinet et le ministre des Transports à propos de cette décision. Troisièmement, nous aurons tous les documents relatifs à cet appel d'ici le 16 juin, je pense. Le cabinet prendra une décision à ce sujet dans un sens ou dans un autre.

M. Crosby: Le ministre a fait allusion à l'opinion des habitants de la région de l'Atlantique. Il sait, j'en suis sûr, que les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique ont appuyé la demande de la société Eastern Provincial Airways, tout comme les députés fédéraux de la région de l'Atlantique, les députés des assemblées législatives de ces provinces et même les membres des conseils municipaux. Je voudrais que le ministre me dise quel poids la Commission canadienne des transports accorde à un tel appui. Si elle ne tient pas compte du tout de leur avis, pourquoi les écoute-t-elle alors?

Par la même occasion, je voudrais demander au ministre s'il peut intervenir pour empêcher la société CP Air d'annoncer de nouveaux tarifs très alléchants sur ces lignes, comme si le gouvernement avait déjà pris une décision à la suite de l'appel.

M. Pepin: Madame le Président, la CCT a tenu compte de l'opinion des habitants des provinces de l'Atlantique. Bien des gens ont fait des démarches auprès d'elle. De toute évidence, le gouvernement en tiendra compte également lorsqu'il délibérera sur l'appel dont j'ai parlé il y a un instant. Je ne tiens pas à ce que l'on croie que je prends parti, car ce serait prématuré de ma part, mais un certain nombre de citoyens des Maritimes m'ont écrit pour me dire qu'ils approuvaient cette décision. On a parlé de l'important afflux de voyageurs de l'Ouest du Canada qui va se produire dans les Maritimes. Les choses ne sont donc pas si simples, et c'est pour cela que la décision va être difficile à prendre.

* * *

● (1140)

LES TRANSPORTS

L'AMÉLIORATION DES VOIES FERRÉES ET DES INSTALLATIONS PORTUAIRES—LE PARTAGE DES COÛTS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai une question à poser moi aussi au ministre des Transports. De la côte est, je voudrais le transporter sur la côte ouest, où il a passé beaucoup de temps en négociations avec la province de la Colombie-Britannique, essayant de parvenir d'ici le 10 juin à un accord sur l'amélioration de certaines infrastructures qui vont faciliter l'acheminement du charbon du Nord-Est vers les marchés extérieurs.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui quelles assurances il a pu donner au gouvernement de Colombie-Britannique, dont les représentants partent pour signer des accords charbonniers au Japon, que l'État fédéral va respecter la promesse faite par l'ancien gouvernement; je veux parler de sa participation au financement des travaux de prolongement de certaines lignes de British Columbia Railway ainsi que de l'amélioration des installations du CN et de certains équipements portuaires, en vue de la réalisation de ces objectifs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis content de voir admettre que je remplis ma mission à l'égard de la côte ouest. Merci beaucoup. La situation est la suivante: Le 5 mai, plusieurs membres du cabinet étaient à Victoria où ils ont eu de longs entretiens avec le comité provincial du développement économique. A ce moment-là, un accord de principe est intervenu et l'État fédéral a laissé une somme d'argent assez considérable sur la table.

Mais postérieurement à cet accord de principe, le gouvernement provincial a changé d'avis sur deux points importants. Il y avait d'une part la question de savoir qui serait chargé d'organiser et d'assurer le transport du charbon depuis la mine jusqu'au port. Initialement, on avait prévu que ce serait BCR. Or, le gouvernement de Colombie-Britannique a demandé ensuite au CN de s'en charger et, avec énergie et vaillance, le CN a accepté de le faire, dans des conditions difficiles, il faut le dire. A partir des chiffres dont nous disposions, il a essayé d'établir un projet qu'il nous a communiqué hier. Ce projet est actuellement en voie d'être perfectionné, consolidé et analysé, et dans quelques jours le ministre chargé du Développement économique fédéral communiquera avec son homologue de Colombie-Britannique.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES BOUTIQUES HORS-TAXES AUX POSTES FRONTIÈRES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement prévoit appliquer une décision prise il y a plusieurs mois par le gouvernement précédent d'ouvrir des boutiques hors-taxes aux postes frontières des États-Unis?

Peut-il nous dire si ce retard est imputable à l'inertie, ou le gouvernement se propose-t-il d'annoncer l'ouverture de ces boutiques à grand renfort de publicité vers la fin de la saison touristique?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Je tiens à remercier le député de sa question et à lui dire que le gouvernement actuel ne fait certes pas preuve d'inertie. C'est plutôt le contraire.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: Nous sommes en train de revoir les travaux accomplis auparavant. Je doute que l'on y apporte des modifications appréciables, mais certaines choses seront changées. Tout comme le député, je voudrais qu'on applique cette décision le plus tôt possible. Je crois que c'est important pour le secteur des affaires, pour l'industrie touristique et j'espère que le projet sera réalisé sans plus tarder.

M. Lambert: Le ministre peut-il dire quels changements sont nécessaires, ou s'il s'agit simplement d'une formalité, de mettre la dernière main au projet, de modifier pour le plaisir de la chose un projet que l'on a mis des années à élaborer, à mettre sur pied, et que le cabinet a approuvé et confirmé il y a plusieurs mois?

M. Rompkey: Madame le Président, surtout en ce qui concerne les licences, je veux être sûr que tout est en règle. J'espère être en mesure de faire une déclaration très bientôt.

Une voix: Les libéraux vont encore profiter de la situation.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'AIDE DU GOUVERNEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE GALERIE D'ART À VANCOUVER

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Il y a quelques mois, en fait presque un an, à Vancouver, un certain nombre de citoyens ont recueilli plus de quatre millions de dollars pour aménager une nouvelle galerie d'art. Comme les contributions devaient être versées si le gouvernement fédéral contribuait pour une somme équivalente, le gouvernement conservateur s'était engagé à fournir des fonds pour une nouvelle galerie d'art à Vancouver, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps. Presque tous ceux qui s'y connaissent, de la côte est à la côte ouest, ont appuyé le projet de Vancouver et y ont souscrit.

Je veux demander au premier ministre suppléant, ou à quiconque est prêt à répondre, si cet engagement que le gouvernement que je représentais a pris vis-à-vis de la ville de Vancouver sera respecté, ou si nous allons être l'objet de ce qu'un éditorial de Vancouver a appelé le chantage du secrétaire d'État, selon qui le gouvernement s'engagerait seulement si, en fait . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je pense que le député a posé sa question.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, au nom du secrétaire d'État, je dirais que nous nous préoccupons vivement de la galerie de Vancouver, surtout moi, personnellement, car j'étais secrétaire d'État à l'époque où les premiers pourparlers ont eu lieu.

Madame le Président, il est juste de dire que, à titre de ministériels, nous voulons faire tout ce que nous pouvons, mais il n'en reste pas moins que le gouvernement conservateur a cédé aux provinces le contrôle des fonds de Loto Canada. En conséquence, il nous est beaucoup plus difficile d'accéder à cette demande. Comme vous le savez, madame le Président, le statut de Loto Canada préoccupe actuellement le gouvernement. J'espère tout simplement que nous finirons par être en mesure d'apporter l'aide dont on a grand besoin dans ce domaine. Mais pour le moment . . .

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Je voudrais demander au ministre si, suite aux changements qui ont touché les loteries, la politique du gouvernement est de ne plus rien faire pour une institution aussi essentielle à la communauté culturelle de l'Ouest du Canada que cette galerie d'art. C'est précisément ce que je voulais demander au ministre, madame le Président quand vous m'avez interrompu, avec raison, je dois l'admettre. C'est là une forme de chantage qui répugne aux habitants de Vancouver.

Le ministre pourrait-il me dire si la subvention fédérale appropriée qui devait être versée à cette galerie d'art, ce qui n'a rien d'exceptionnel—on l'a fait dans d'autres villes, le ministre et moi le savons—ne sera pas versée à cause des changements qui touchent les loteries?

M. Roberts: Madame le Président, je pense que le député interprète mal ma réponse. Il y a déjà eu un programme de subventions destiné à diverses institutions culturelles du pays. Suite aux programmes de restriction établis dans le passé, il a été nécessaire, bien que regrettable, à mon avis, de mettre fin à ces subventions. Comptant sur les revenus de Loto Canada, le gouvernement espérait être en mesure de subventionner toute une gamme d'excellents projets comme celui dont le député a parlé.

Je ne suis pas d'accord pour dire que c'est du chantage. Je répète seulement que l'ancien programme de subventions a pris fin à cause des restrictions et que l'on espérait se servir des fonds de Loto Canada pour combler la différence. Il se trouve en fait que le gouvernement libéral précédent s'était assuré un financement beaucoup plus important à même les fonds de Loto Canada en vue de subventionner les sports et les arts, ce qu'il n'est maintenant pas autant en mesure de faire, suite aux mesures que le gouvernement conservateur a pris pour remettre l'essentiel de la direction de Loto Canada aux provinces. Ce n'est pas une question de chantage, madame le Président, ce sont des faits.

La décision que les conservateurs ont prise, quel qu'ait été leur but, a fait qu'il est devenu beaucoup plus difficile de trouver des fonds que l'on puisse affecter à ces fins. Cela ne signifie pas qu'il soit impossible de trouver d'autres sources de financement, mais il nous est beaucoup plus difficile d'accéder à ces genres de demandes à cause de cette mesure qu'a adoptée le gouvernement conservateur.

* * *

● (1150)

LES MINES

LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL—L'AIDE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA TRAGÉDIE MINIÈRE SURVENUE AU QUÉBEC

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre d'État chargé des Mines. Madame le ministre a déclaré le 26 mai, à l'assemblée annuelle de l'Association minière du Canada, que:

> . . . elle est prête à rencontrer n'importe quel groupe de l'industrie minière, représentant aussi bien le patronat, les syndicats que d'autres intérêts, pour trouver un moyen de faire de la mine un endroit de travail sûr et sain . . .

Comme elle a l'intention «d'ouvrir sa porte aux syndicats» pour remédier à des «communications insuffisantes» entre les syndicats et l'employeur dans le secteur minier, et qu'elle a récemment indiqué le nom des personnes qui feront partie du comité consultatif national de l'industrie minière, peut-elle nous dire pourquoi . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je pense que certains préambules sont vraiment trop longs. Le député pourrait-il poser sa question.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Nous ne pouvons pas donner satisfaction à tous les députés qui désirent la parole. Les députés doivent faire preuve de discipline et ne pas précéder leurs questions de longs préambules, surtout lorsqu'ils les lisent.

Des voix: Bravo!

M. Kristiansen: Oui, madame le Président, j'allais justement poser ma brève question lorsque vous vous êtes levée. Madame le ministre peut-elle nous expliquer, compte tenu de ce que je viens de dire et de ce qu'elle a récemment annoncé, pourquoi tous les membres du comité consultatif national de l'industrie minière font partie de la haute direction et qu'il n'y a aucun représentant du syndicat et peut-elle s'engager à y remédier au cours des prochaines semaines?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, je puis assurer au député de Kootenay-Ouest que telle est bien mon intention. Je viens d'ouvrir ma porte aux syndicats ce matin. J'ai parlé à Stewart Cooke, des Métallurgistes unis d'Amérique—comme je le fais en moyenne deux fois par semaine—et j'ai discuté avec lui de la possibilité de faire représenter les mineurs de charbon de la côte est à un comité quelconque afin que nous puissions étudier la santé et la sécurité des travailleurs, et j'ai l'intention de tout faire dans ce but.

Des voix: Bravo!

M. Kristiansen: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre. Dans le même esprit et compte tenu de la communication reçue tout dernièrement des Métallurgistes unis d'Amérique et du président ontarien de l'INCO au sujet des huits mineurs enterrés à Val D'Or, au Québec, et vu que le gouvernement fédéral n'a pas semblé vouloir ou pouvoir faire quoi que ce soit jusqu'à présent, le ministre veut-elle maintenant donner suite à cette offre de l'INCO et des Métallurgistes unis et coordonner l'aide nécessaire dans cette situation d'urgence et, par surcroît, voudrait-elle procéder à la formation d'une équipe de secours nationale mobile capable d'intervenir à l'avenir dans des situations où la vie de quelqu'un est en danger?

Mme Erola: J'ai justement eu ce genre de discussion ce matin avec le ministre des Mines du Québec, M. Bérubé. Le député le sait fort bien, ce dernier m'a assuré que cette question relevait de la compétence provinciale, que la coordination des mesures est très bien assurée et qu'aucune aide supplémentaire n'est nécessaire en ce moment. Notre ministère lui a offert l'aide et l'expérience nécessaires et nous attendons qu'il fasse appel à nos services.

Des voix: Bravo!

Questions orales

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ E.P.A. RAFFERMISSE SON SERVICE DANS LES PROVINCES MARITIMES

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au sympathique ministre des Transports, et je voudrais dire que je ne suis pas du tout contre l'idée d'un vol E.P.A. Halifax-Toronto. Cependant, le ministre pourrait-il assurer les députés des quatre provinces de la région Atlantique qu'il cherchera à obtenir des garanties de la société E.P.A. qui viseraient à raffermir son service intrarégional et particulièrement à assurer un service aux secteurs de cette région qui n'en ont pas présentement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): J'ajouterai, madame le Président, cette préoccupation à celles que j'ai déjà.

* * *

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

LES CONSULTATIONS AU SUJET DE L'ABANDON DE LIGNES D'EMBRANCHEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Puisque le ministre a l'intention de révoquer les décrets du conseil qui maintiennent le statut de quelque 30 lignes d'embranchement dans l'ouest du Canada, et vu que cette décision de conserver ces lignes a été prise à la suite d'une consultation avec les exploitants d'élévateurs céréaliers et les producteurs concernés, puis-je demander au ministre s'il a discuté de son projet avec les exploitants d'élévateurs?

Peut-il également nous dire s'il a communiqué avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé qui siège à l'autre endroit et le ministre d'État chargé du Développement économique puisque cette décision sera néfaste pour les céréaliculteurs et pour l'économie de l'ouest du Canada et si ces personnes souscrivent à ce programme?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois avouer que je suis étonné d'apprendre ce matin qu'une décision a été prise. J'ai été très précis devant le comité hier et j'ai dit que nous étions à l'étudier.

J'ai néanmoins certaines autres préoccupations auxquelles j'ai fait allusion à la même occasion. La première découle du nombre croissant de voies qu'il faut remettre en état de service et du coût croissant de ces travaux. Jusqu'à présent, avec celles qu'on vient d'ajouter à la liste, 82 p. 100 des voies d'embranchement doivent être remises en état de service au coût du double du budget actuel, qui représente tout de même la somme rondelette de 70 millions de dollars par année. Voilà pourquoi l'absence des priorités et le manque de discipline à cet égard m'inquiètent.

La deuxième préoccupation porte sur le processus même d'identification des voies d'embranchement à remettre en état de service. Auparavant, on appliquait un processus officiel, ou semi-officiel. Les intéressés étaient consultés, la situation était dûment expliquée et les décisions étaient rendues en conséquence. Dans le dernier cas, ce sont les députés du parti au pouvoir à l'époque qui s'étaient chargés de mettre en œuvre ce processus. Il m'est très difficile de justifier ce décret, puisque je n'ai pas participé au raisonnement qui l'a précédé. J'ai donc été honnête envers le comité en lui exposant mes préoccupations actuelles.

M. Mazankowski: De toute évidence, le ministre n'est pas du tout satisfait de la décision du gouvernement précédent, du moins en ce qui concerne le coût. Même les sociétés ferroviaires lui affirmeront qu'il est possible de réduire ce coût de façon plutôt impressionnante.

Ma question supplémentaire est la suivante: étant donné que l'initiative du ministre contribuera à retarder simplement et encore le règlement de la question des voies d'embranchement—problème qui traîne depuis plus de cinq ans—n'estime-t-il pas avoir commis une injustice flagrante à l'endroit des 7,500 cultivateurs et des localités visés? Son initiative perpétue simplement les inquiétudes, l'appréhension et les difficultés qu'éprouvent les cultivateurs et les localités touchés. Ne peut-il accepter l'évidence que les exploitants d'élévateurs tiennent, au même titre que les cultivateurs, à la remise en service de ces voies? Si le ministre portait le moindre intérêt à l'Ouest du pays, il veillerait, de concert avec son gouvernement, à assurer le maintien de ces services.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Madame le Président, je ne puis que répéter mon raisonnement. Dans le cas où les voies d'embranchement prévues dans les décrets n^{os} 16, 17 et 18 ne sont pas retenues aux fins de remise en service, il se pourrait que certains cultivateurs s'en trouvent mécontents. La décision n'a cependant pas encore été prise, il se pourrait qu'un certain nombre de ces voies soient remises en service.

Je songe également à l'insatisfaction des gens habitant près des voies d'embranchement devant être incluses dans le réseau, sans recevoir toutefois de subvention aux fins de remise en service, car les fonds ne sont pas disponibles. Voilà un autre problème que mon collègue ferait bien de ne pas oublier. Ainsi, malgré le grand nombre des intéressés, il demeure, à mon grand regret, qu'un petit nombre de cultivateurs seront lésés par suite de la décision qui sera rendue. Mais je répète que nous n'avons toujours pas pris de décision.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES SERVICES AÉRIENS ENTRE LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET LE CENTRE DU CANADA

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, comme je me suis trouvé, en vertu de mes fonctions de député, dans l'obligation d'utiliser les services aériens qui relient les provinces Atlantiques aux régions centrales, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que les correspondances avec les lignes concurrentes sont très malcommodes pour les clients d'EPA et provoquent un certain mécontentement dans les provinces Atlantiques.

J'aimerais demander au ministre des Transports de voir, pour le bien-être de toute la population des provinces Atlantiques et peut-être même du Canada central, s'il ne pourrait pas user de son influence pour qu'un système rationnel de correspondances soit établi entre EPA, le transporteur aérien régional de l'Atlantique, et les lignes aériennes qui desservent le reste du pays.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je suis heureux, madame le Président, que le député me fasse cette représentation.

M. McCain: C'est qu'il y a des vols parallèles d'Air Canada et d'EPA vers la même destination . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question et d'être bref?

M. McCain: Que fera le ministre pour supprimer les vols concurrents qui font double emploi? Que fera-t-il pour que les voyageurs allant d'Ottawa à Fredericton n'aient plus à attendre trois heures à Montréal? Que fera-t-il pour assurer, dans l'intérêt de la population des Maritimes en général, la viabilité d'EPA? Cette entreprise a une très grande importance pour la région de l'Atlantique et devrait obtenir le droit de desservir Toronto.

M. Pepin: Je ferai de mon mieux, madame le Président.

* * *

● (1200)

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—LA FAUSSE ALERTE—LE DÉCOLLAGE D'ESCADRILLES CANADIENNES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Mardi dernier, à la suite de l'erreur d'un ordinateur, la deuxième en l'espace de sept mois, le NORAD a été placé sur un pied d'alerte et au moins un appareil a décollé de la base d'Hawaii.

Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si l'alerte a été étendue à des bases canadiennes comme ce fut le cas pour celle de Comox la dernière fois, et si des appareils canadiens affectés au NORAD ont aussi pris l'air?

Une voix: Et sont revenus?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on me dit que c'était effectivement une fausse alerte et que nous en avions été informés. On me dit également qu'aucune mesure n'avait été prise en territoire canadien.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PROJET TELIDON—LES DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EXPANSION DES ENTREPRISES

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'on a pris connaissance aujourd'hui des heureux résultats du projet Telidon, le ministre est-il disposé à prêter son concours à la réalisation de projets de communication privés, comme cette liaison par câble à Sault-Sainte-Marie, dont les promoteurs ont demandé à bénéficier du programme d'expansion des entreprises, demande qui s'est perdue, semble-t-il, dans le fouillis bureaucratique. C'est pourquoi le projet sera sans doute réalisé aux États-Unis.

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je me renseignerai volontiers sur cette demande d'aide dans le cadre du programme d'expansion des entreprises et je ferai part au député des résultats de mes recherches le plus tôt possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. CROSBIE—L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS—LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, mon rappel au Règlement a trait aux observations faites pendant la période des questions par le critique financier du NPD qui a laissé entendre que je n'avais pas dit toute la vérité en signalant que le NPD s'opposait à l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. D'ailleurs, j'aurais peut-être un motif pour soulever la question de privilège.

Je me reporte au hansard du 2 juin 1980 où l'on voit clairement que le NPD s'oppose à l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. De fait, le NPD a pour la première fois exprimé cette opposition en 1973. Comme on peut le voir à la page 1625 du hansard du 2 juin, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a posé une question au premier ministre (M. Trudeau).

> Bien que nous partagions jusqu'à un certain point l'avis du gouvernement que l'indice est particulièrement régressif et que nous nous opposions à sa mise en application . . .

Le député de Broadview-Greenwood a donc déclaré que son parti s'opposait à l'indexation et que l'indice était régressif.

Cela ne m'a pas étonné parce qu'en 1973 son parti s'était moqué de la proposition que contenait le budget Turner à cet égard. Je voudrais citer quelques passages de la page 1527 du hansard du 21 février 1973. Le critique financier du NPD parlait de l'indexation dans sa réponse à l'exposé budgétaire de M. Turner. M. Saltsman devait alors déclarer que le NPD avait «des réserves au sujet de l'indexation du revenu». Le NPD ne se souciait pas des contribuables à faible revenu. Plus loin sur la même page, il déclarait que le système d'indexation était «faux». L'indignation du député était donc certainement fausse quand j'ai dit que son parti s'opposait à l'indexation.

Plus loin, à la page 1529, M. Saltsman disait que le NPD «ne pense pas que ce soit une excellente idée». C'était la position officielle que le Nouveau parti démocratique avait adoptée au sujet d'une proposition qui visait à aider les contribuables ordinaires à faire face à l'inflation. Le Nouveau parti démocratique ne se soucie pas de ce qui peut arriver aux contribuables du Canada face à l'inflation ou à d'autres problèmes. Les contribuables n'ont qu'à payer, que leur revenu soit faible, moyen ou élevé.

Je demande donc au député de Toronto-Broadview ou quelle que soit sa circonscription—Greenwood Broadview—

Une voix: Broadview-Greenwood.

M. Crosbie: Broadview-Greenwood—de retirer ce qu'il a dit, à savoir que nous n'avions pas reconnu la vérité quand nous l'avions vue dans Saint-Jean-Ouest. La vérité est que les députés du NPD se sont opposés à l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers de façon à éviter que les contribuables soient injustement taxés à cause de l'inflation. Ils s'y étaient opposés en 1973. Ils s'y sont de nouveau opposés le 2 juin 1980. Le député ferait tout aussi bien de reconnaître qu'ils s'opposent à l'indexation, que nous nous opposons à ce que le gouvernement la supprime, qu'ils appuieront l'idée et que nous nous battrons dès que le gouvernement osera essayer de supprimer l'indexation de l'impôt sur le revenu.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et moi-même nous sommes déjà battus. Je suis prêt.

Une voix: Allez-y.

M. Rae: J'apprécie, évidemment, son analyse claire de la position du Nouveau parti démocratique. Je n'ai pas soulevé la question de privilège, c'est lui qui l'a fait. Au lieu de nous donner l'occasion de répondre, il a entamé sa question en s'adressant subtilement à un membre du parti libéral et en donnant ce qui était un exposé très partiel de la position . . .

Une voix: Un exposé incomplet.

M. Rae: Un exposé incomplet et à moitié vrai.

M. Crosbie: Quelle est votre position?

M. Rae: Le député devrait attendre un instant. S'il veut savoir notre position, je la lui exposerai en détail et bien clairement.

M. Crosbie: Il est temps que vous le fassiez.

M. Rae: Non, il n'y a pas de problème. C'était un exposé incomplet. Je pense que c'était mesquin de sa part. On dit que le ministre des Finances (M. MacEachen) a glissé un budget à la Chambre. Je pense que le député de Saint-Jean-Ouest n'est pas mieux.

Une voix: Il est pire.

M. Rae: Il se réfugie dans un aparté qui tend à déformer la position du Nouveau parti démocratique. Si le député voulait se donner la peine de lire le compte rendu, il y trouverait intégralement l'échange de propos qui a eu lieu entre le ministre d'État (Finances) (M. Bussières), le premier ministre (M. Trudeau) et moi-même aujourd'hui. Il est exact qu'en 1973 nous nous opposions au genre d'indexation qui était proposée . . .

M. Crosbie: Force vous est de l'admettre.

M. Rae: . . . pour la bonne raison que comme toutes les propositions du parti conservateur, elle accordait le plus aux plus nantis et le moins aux moins nantis. Voilà pourquoi le député de Saint-Jean-Ouest a été défait comme ministre lorsqu'il a présenté son pathétique budget le 12 décembre. C'est parce qu'il favorisait les riches au détriment des pauvres.

M. Crosbie: Relisez le budget.

M. Kempling: Où étiez-vous quand nous avions besoin de vous?

M. Rae: J'ai lu le budget bien des fois. Je ne l'ai pas lu autant de fois que le ministre des Finances mais je l'ai quand même lu bien des fois. C'est précisément la raison pour laquelle en ce qui concerne le principe de l'indexation, notre parti a toujours soutenu qu'au lieu d'avoir une formule d'indexation qui profite le plus aux mieux nantis et le moins aux plus démunis, nous devrions avoir un système de protection contre les incidences du coût de la vie qui prendrait la forme d'un crédit d'impôt au titre du coût de la vie. Ce crédit d'impôt profiterait le plus aux moins nantis et le moins aux contribuables à gros revenus. C'est là la différence la plus évidente entre nos deux partis.

Cela ne me gêne pas d'entendre le député de Saint-Jean-Ouest nous exprimer son désaccord car il pense détenir le monopole du terme «indexation». Il croit que la formule d'indexation qu'il a inventée est la seule que connaisse l'humanité. C'est une attitude absurde. Le député n'a certes pas inventé la roue. Ce n'est pas lui qui a inventé les bons budgets et il n'a pas non plus inventé la science économique. Il n'a en tout cas certainement pas inventé la science des prises de positions juridiques équitables à la Chambre des communes. S'il veut se montrer équitable et avoir le courage de ses opinions à ce sujet, il devrait nous dire ouvertement et précisément en quoi il s'oppose au Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Qu'il reconnaisse que nous, du Nouveau parti démocratique, avons notre formule d'indexation qui est différente de celle du parti conservateur. Nous ignorons si les députés d'en face en ont une formule car ils ne se sont jamais prononcés sur quoi que ce soit. Mais le député devrait au moins respecter l'intégrité des autres députés et l'intégrité de notre parti, et reconnaître qu'aucun autre parti que le nôtre n'a lutté aussi vaillamment pour protéger les Canadiens contre les effets de la hausse du coût de la vie.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Eh bien! je ne suis qu'une femme, mais je dois dire que le rappel au Règlement n'est pas fondé, qu'il s'agit plutôt d'une divergence d'opinions, et que les deux députés ont eu l'occasion de l'exposer sous le prétexte d'un rappel au Règlement.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HAWKES—L'ABSENCE DE PRÉAVIS LORS DE L'ÉTUDE DU BILL C-19 EN COMITÉ PLÉNIER

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de l'ordre inscrit hier au nom du gouvernement. J'étais présent à la Chambre à 3 h 30 de l'après-midi et j'ai écouté la réponse que donnait le leader du gouvernement à la Chambre à notre leader au sujet de l'ordre du jour prévu pour hier. J'ai par la suite eu le loisir de vérifier au hansard si ma mémoire ne me faisait pas défaut, et nulle part n'ai-je trouvé d'indication que la Chambre devait se former en comité plénier pour étudier la mesure concernant le crédit d'impôt à l'emploi. Rien avant cette annonce à 3 h 30 ne le laissait prévoir.

Certains députés de l'opposition souhaitaient participer au débat sur la deuxième lecture du bill C-19. Ils ont attendu tout l'après-midi, mais n'en ont pas eu la possibilité. Nous fondant sur des renseignements qui nous avaient été communiqués par le leader du gouvernement à la Chambre, nous avions pris des dispositions pour que certains de nos porte-parole puissent prendre part, dans la soirée, à partir de 8 heures, au débat sur le bill prévoyant un crédit d'impôt à l'emploi. En arrivant à la Chambre, nous avons constaté que l'on expédiait la deuxième lecture et l'étape du comité plénier. Beaucoup de députés ont perdu l'occasion de débattre ce bill en deuxième lecture parce qu'on ne les avait pas avertis et qu'ils étaient absents.

Mais il y a plus grave encore, si l'on se fie au compte rendu de la séance d'hier soir. Il me semble que la procédure correcte, au comité plénier, est de permettre aux députés d'obtenir du ministre les renseignements nécessaires pour prendre une décision intelligente et peut-être proposer des amendements. Le ministre responsable de ce bill était présent hier soir. Mais je soupçonne qu'il a été pris par surprise par la formation du comité plénier. En tout cas, aucun de ses collaborateurs n'était présent. Si l'on examine le compte rendu de ces deux heures, il est assez évident que le ministre n'avait pas en mémoire les renseignements qu'il fallait pour répondre aux questions très simples qu'on lui posait, qu'il ne pouvait pas non plus compter sur l'aide de fonctionnaires munis des documents qui lui auraient permis de fournir à la Chambre les renseignements détaillés qu'elle souhaitait obtenir, et que cela constituait une violation des privilèges de tous les députés de la Chambre.

Si l'on veut que cette assemblée soit réellement efficace, il faut savoir au préalable quelles questions seront abordées et dans quel ordre, et j'espère que M^me^ le Président utilisera ses bons offices pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

● (1210)

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Madame le Président, je voudrais faire valoir brièvement deux points relatifs à la présente question de privilège. J'étais moi aussi à la Chambre à 3 heures; j'étais ici quand la séance a été suspendue pour le dîner et quand le gentilhomme de la verge noire est venu nous convoquer à l'autre endroit. Je suis revenu peu après 8 heures. J'étais environ cinq minutes en retard, mais j'étais disposé à parler du bill C-3 qui était censé être mis en discussion. J'étais prêt à débattre la question, mais je me suis rendu compte que la Chambre siégeait en comité plénier pour étudier le bill C-19.

Je voudrais faire valoir deux points. Tout d'abord, j'ai été empêché de participer au débat qui était censé avoir lieu à la Chambre. C'est une atteinte, je crois, à mon privilège, puisque le gouvernement libéral n'a pas eu l'obligeance de m'aviser de ses projets. Je ne devrais pas être la victime de la piètre organisation du programme législatif du gouvernement libéral ou de l'impolitesse dont il s'est rendu coupable en négligeant d'avertir les députés qu'il avait modifié ses projets.

Ensuite, j'estime que le gouvernement désorganise les plans des députés en modifiant sans préavis l'ordre des travaux de la Chambre, surtout après avoir bien indiqué qu'il tenait à rehausser la qualité des débats. En agissant ainsi, il empêche les députés de se préparer suffisamment, surtout lorsqu'ils sont appelés à participer aux délibérations d'un comité plénier. En outre, il indique clairement aux députés qu'il ne se soucie guère de la qualité des débats, et qu'il tient simplement à franchir le plus rapidement possible l'étape de l'étude en comité plénier. S'il s'en souciait, il accorderait aux députés suffisamment de temps pour se préparer et bien étayer leurs propos. Le fait qu'il agisse ainsi sans crier gare me porte à croire qu'il ne souhaite pas d'exposés bien préparés, simplement qu'il tient à faire semblant. J'estime qu'en agissant ainsi, il offense tous les députés, y compris le ministériels, sans compter qu'il porte atteinte à mes privilèges de député.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais rappeler aux deux députés qui viennent de parler ce que j'ai répondu hier au leader de l'opposition et qui se trouve à la page 1786 du hansard. Il ressort clairement de ce passage de la colonne de droite qu'il était fort possible que nous passions hier soir à l'étape du comité plénier au sujet du bill C-19. Voici ce que j'ai dit:

> J'ai promis à mes collègues ce matin . . .
>
> Je parlais des leaders à la Chambre.
>
> . . . que si nous terminions le débat de deuxième lecture du bill C-19 avant 5 heures aujourd'hui, nous passerions ce soir à l'étude du bill C-3 . . . .

Mais cela n'a pas été le cas. Si nous avions terminé l'étape de la deuxième lecture du bill C-19 avant 5 heures, nous serions passés en soirée au bill C-3. Mais nous n'avions pas, à 5 heures, terminé la deuxième lecture du bill C-19, par conséquent—eh bien, je les crois assez intelligents pour tirer eux-mêmes les conclusions. Je crains, madame le Président, qu'ils n'aient été victimes de leur manque d'attention ou d'un manque de communication avec leur propre leader à la Chambre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je prends la parole parce qu'on a laissé entendre que notre leader à la Chambre ne s'acquittait pas convenablement de son travail. Je suis le leader suppléant à la Chambre de notre parti, aujourd'hui.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Hnatyshyn: J'estime qu'étant donné ce geste typique de sa part, lui qui devrait plutôt se soucier de susciter une atmosphère de collaboration à la Chambre s'il tient sincèrement à faire adopter des bills, le leader du gouvernement à la Chambre devrait se garder de faire les remarques imbéciles qui l'ont rendu si célèbre. Peut-être, madame le Président, pourrions-nous reporter cette affaire jusqu'au retour de mon leader à la Chambre? Ses obligations parlementaires le retiennent aujourd'hui en dehors de la ville.

Étant donné cette remarque imbécile, je suggère que nous attendions le retour de notre leader à la Chambre afin de déterminer quel genre d'arrangement, de consultations et d'entretiens ont eu lieu entre le leader du gouvernement à la Chambre et les députés de l'Opposition. Peut-être que de cette façon nous pourrons tirer au clair cette très importante question de privilège soulevée par mon ami le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de prolonger cette discussion. J'avoue que mes collègues et moi-même n'avons pas été pris de court.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Madame le Président, l'étude du bill en comité plénier nous attend. Nous pouvons aborder cette question n'importe quel jour la semaine prochaine. Ne perdons-nous pas notre temps en en discutant maintenant?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je pense que je suis suffisamment au courant de ce qui semble s'être produit. Je n'ai donc pas besoin d'entendre d'autres arguments. Je m'excuse auprès du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) de ne pas lui avoir accordé la parole.

Il me semble qu'il y a eu un manque de communication quelque part. On pouvait toutefois s'informer en lisant le *Feuilleton* ou les déclarations faites à la Chambre. La Présidence n'a pas à prendre de décision dans ce domaine. Les délibérations de la Chambre des communes sont entièrement entre les mains des députés et bien entendu, il incombe au gouvernement d'arrêter l'ordre du jour. Il semble que cela a été fait.

Il y a peut-être eu un manque de communication, mais je suis sûr qu'entre eux et avec l'aide de leurs leaders à la Chambre, les députés prendront les mesures qui s'imposent pour ne pas se retrouver dans cette situation. Je regrette que le député ait semblé être pris de court, mais il semble qu'il lui aurait été possible de s'informer.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des transports.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre un extrait du procès-verbal d'une réunion des commissaires de la régie interne tenue le mercredi 4 juin 1980 sur la révision des traitements de certains employés de la Chambre des communes.

* * *

● (1220)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE DE MAINTENIR EN SERVICE LE VAPEUR À ROUE ARRIÈRE «SAMSON V»

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'aimerais présenter une pétition par laquelle plus de 7,000 habitants de Colombie-Britannique demandent que le *Samson V*, vapeur à roue arrière en service depuis 43 ans, continue de desservir le fleuve Fraser en entretenant des bouées de navigation et en enlevant les bois flottants et immergés, afin d'assurer ainsi la sécurité des pêcheurs, des mariniers et des plaisanciers au port de New Westminster et sur le Fraser inférieur. Au nom des pétitionnaires, je demande au gouvernement d'accorder une attention bienvaillante à cette demande de maintien en service du *Samson V*.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE PÉRIODE POUR LA 2e LECTURE DU BILL C-30

M. Pinard: Madame le Président, je désire informer la Chambre que, malgré les consultations intervenues entre les représentants des partis, il n'a pas été possible de nous entendre sur l'application des articles 75A ou 75B du Règlement à la deuxième lecture du bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981. J'ai donc l'honneur d'aviser la Chambre qu'au cours d'une séance ultérieure, je présenterai une motion au titre de l'article 75C du Règlement pour faire attribuer une

journée supplémentaire de séance à la deuxième lecture du bill.

Des voix: La clôture.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 165, 166, 244, 319, 320, 594, 692 et 870.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LA CAFÉINE

Question nº 165—**M. Cossitt:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère-t-il la caféine, sous toutes ses formes, comme étant la drogue la plus consommée au Canada et, sinon, laquelle est la plus consommée?

2. A-t-il été démontré que la caféine peut souvent causer des arythmies cardiaques?

3. Le Ministère a-t-il des preuves que la caféine peut entraîner des fissures palatales et d'autres difformités chez les fœtus et causer des mises au monde d'enfants mort-nés et des avortements spontanés?

4. Le Ministère sait-il que l'Administration américaine des aliments et drogues a testé la caféine chez les rats et que certains sont nés sans doigts de pied?

5. La caféine est-elle réglementée par une loi fédérale et, sinon, pourquoi?

6. D'après le Ministère, quelle quantité de caféine peut être ingurgitée tous les jours sans danger par une personne?

7. Le Ministère songe-t-il à faire inscrire sur les produits contenant de la caféine qu'elle peut être dangereuse si elle est consommée en trop grande quantité?

8. Quelle quantité de caféine est contenue dans *a*) dix onces de Coca-Cola, *b*) une tasse de café, *c*) une tasse de thé ordinaire, *d*) une bouteille de Pepsi-Cola?

9. Existe-t-il des preuves que la caféine peut entraîner des angoisses, des tremblements, de l'hypertension, des insomnies et des ulcères?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Nous n'avons pas de données précises permettant de répondre à cette question. Néanmoins, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social estime que, si l'on se base sur les quantités consommées par les Canadiens, l'alcool se classe au premier rang.

2. La caféine peut provoquer l'arythmie cardiaque chez certaines personnes prédisposées.

3. Le ministère ne connaît aucune preuve indiquant que l'ingestion de caféine puisse engendrer des anomalies congénitales chez le fœtus, causer la mise au monde d'enfants mort-nés et provoquer des avortements spontanés. Deux études épidémiologiques rétrospectives portant sur plus de 14,000 mères dont on a totalisé la consommation de caféine n'ont révélé aucune corrélation apparente entre l'ingestion de caféine et des anomalies chez leur descendance.

4. Le ministère est au courant d'une étude préliminaire menée par la FDA des États-Unis dans laquelle on a observé l'absence de certains doigts chez des fœtus de rats après administration par voie orale de doses massives de caféine, à raison de 80 mg par kg de poids corporel, à des rates en gestation. Il n'y a aucune preuve montrant une corrélation entre la consommation de caféine durant la grossesse et l'absence de certains doigts ou orteils chez l'être humain nouveau-né.

5. La caféine est réglementée par la partie B des règlements sur les aliments et drogues, et plus particulièrement, par le tableau 8 du titre 16, qui restreint son usage comme additif alimentaire aux boissons gazeuses de type cola, la concentration maximale ne devant pas dépasser 200 parties par million. La caféine utilisée comme une drogue est réglementée de la même façon que le sont toutes les drogues.

6. Bien que les effets pharmacologiques réversibles de la caféine se manifestent à des doses dépassant 30 mg, rien n'indique que la caféine ait des effets nocifs durables à des doses inférieures à la dose létale d'environ 10 g.

7. En se fondant sur les données scientifiques en mains à l'heure actuelle, le ministère n'envisage pas d'inscrire sur les produits contenant de la caféine qu'il y a possiblement danger pour la santé.

8. *a*) et *d*) Une bouteille de cola de 10 oz (Coca-Cola, Pepsi-Cola) contient environ de 40 à 50 mg de caféine.

b) et *c*) Il y a environ 85 mg de caféine dans une tasse moyenne de café et environ 50 mg dans une tasse moyenne de thé. Ces valeurs peuvent varier légèrement dépendant de la méthode et de la durée de l'infusion.

9. Des réactions se manifestent chez certaines personnes après ingestion de quantités excessives de caféine. Ce produit affecte surtout le système nerveux causant insomnie, nervosité, excitation et tension, mais ces symptômes sont facilement réversibles. Il n'y a pas de preuve tangible montrant que la caféine cause l'hypertension artérielle ou des ulcères gastro-duodénaux.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE—LE PANGAMATE DE CALCIUM

Question nº 166—**M. Cossitt:**

1. Quels sont tous les détails que possède le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur le pangamate de calcium, parfois vendu sous le nom de Nyamik 15?

2. Appelle-t-on parfois ce médicament vitamine B-15 et a-t-il été classé en tant que tel au Canada ou envisage-t-on de le faire?

3. D'après le ministère, certains médecins américains lui ont-ils appliqué la dénomination de vitamine B-15 et ont-ils prétendu que leurs études ont démontré qu'elle donne de l'énergie à une personne, une demi-heure à une heure après absorption?

4. De l'avis du Ministère, ce médicament a-t-il une utilisation valable et, *a*) le cas échéant, laquelle, *b*) sinon, sa promotion est-elle contestable?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le pangamate de calcium est un sel de l'acide pangamique que l'on peut extraire de l'amande des abricots, du noyau des pêches et du son de riz. Il se retrouve dans plusieurs graines ainsi que dans la levure de bière, dans le sang de bovin et dans le foie d'animal.

2. La pangamate de calcium n'est pas une vitamine et le fait de l'étiqueter comme étant de la vitamine B-15 ne se conformerait pas aux Règlements sur les aliments et drogues.

3. Pour ce qui est des allégations voulant que le pangamate de calcium fournisse à l'organisme de l'énergie supplémentaire, le ministère ne dispose d'aucune preuve tangible à cet effet.

Questions au Feuilleton

4. *a*) On a vanté les mérites de l'acide pangamique et de son sel calcique pour le traitement d'une variété d'affections y compris les affections du cœur et des vaisseaux sanguins, le diabète, le cancer, les maladies du foie, l'asthme, l'arthrite et l'alcoolisme. Aucune étude adéquate et bien surveillée n'a démontré que cet acide ou son sel pouvaient servir au traitement sûr et efficace de ces affections ou de toute autre affection.

b) Aucun usage médical ou nutritionnel de l'acide pangamique ou de son sel calcique n'a été établi à la satisfaction du ministère et toute promotion en ce sens n'est pas jugée valable par le ministère.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE NOMBRE D'ANCIENS COMBATTANTS HOSPITALISÉS

Question nº 244—**M. Herbert:**

1. Combien d'anciens combattants sont actuellement hospitalisés et considérés comme étant à la charge du gouvernement?

2. Combien se trouvent dans des hôpitaux gérés par le ministère des Affaires des anciens combattants, et combien ont coûté les soins qu'ils ont reçus au cours de la dernière année financière?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. En moyenne 1,220.

2. *a*) En moyenne 430.

b) $7,007,439.

LES RAPPELS DE MÉDICAMENTS

Question nº 319—**M. Herbert:**

Au cours des cinq dernières années, combien y a-t-il eu de *a*) rappels de médicaments inscrits, *b*) rappels de médicaments en raison de la dose?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) et *b*) Voir le tableau.

Rappels de médicaments selon la forme posologique par année financière

Forme posologique	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	1979-1980
comprimé (voie buccale)	20	14	16	15	7
liquide (voie buccale) (aussi gelées)	11	5	4	9	11
solution injectable	17	18	17	9	9
suppositoires	—	1	1	1	9
gouttes ophtalmiques	1	2	3	2	1
onguent topique	8	17	12	9	5
gouttes nasales	—	—	2	1	5
aérosol (inhalation)	—	—	—	—	1
Total par année	57	57	55	46	48

LES MÉDICAMENTS DE MARQUE DÉPOSÉE—LES IMITATIONS

Question nº 320—**M. Herbert:**

Quelle preuve le gouvernement a-t-il, s'il y a lieu, pour indiquer dans quelle mesure on imite la forme, la couleur et la taille des médicaments de marque déposée?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: Aucune preuve n'a été obtenue pour indiquer dans quelle mesure la forme, la couleur et la taille des médicaments de marque déposée sont imitées.

PARCS CANADA—L'ACQUISITION DE TERRAINS—LE COMTÉ DE LEEDS

Question nº 594—**M. Cossitt:**

1. Parcs Canada, ou toute personne agissant au nom de ses filiales, comme le Canal Rideau, a-t-il acheté des terrains, des îles ou toute propriété dans le comté de Leeds, au cours des trois dernières années et, le cas échéant, dans chaque cas, *a*) quels sont la nature et l'emplacement de la propriété et quand a-t-elle été achetée, *b*) quel en a été le prix d'achat, *c*) quel est le nom du vendeur?

2. Dans quel but a-t-on acheté la propriété et quel usage en fait-on ou en fera-t-on?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement):

1. Oui. Voici une liste des terres dont Parcs Canada a fait l'acquisition dans le comté de Leeds depuis le mois d'avril 1977:

a)	Nature et emplacement	Date d'autorisation	Date de l'achat	*b*) Prix d'achat	*c*) Vendeur
(i)	Partie de l'île Tar, lac Rideau, et partie du lot 10, 3e rang, canton de South Burgess	Dossier 762071 du C.T. 1/2/79	29/2/80	$300,000	Hester R. Browne
(ii)	Île 189, lac Rideau, canton de South Burgess	Dossier 763446 du C.T. 15/3/79	20/4/79	$197,000	Livingstone Holdings Limited
(iii)	Partie des lots 7 à 9, 19 à 23, 30 à 34, 42, 43 et 44, Jones Falls, canal Rideau, canton de South Crosby	Décision prise le 17/9/79 par le sous-ministre en vertu des Règlements relatifs à l'achat de terrains par les ministères	21/12/79	$ 62,500	Gerald P. Fischer et Gwendalene Fischer

2.

	But de l'achat	Utilisation actuelle ou future
* (i)	L'achat a été fait afin d'atteindre l'un des objectifs de l'accord C.O.R.T.S., qui est de préserver des espaces libres dans le corridor	Conserver le bien-fonds dans son état naturel tout en prévoyant l'aménagement éventuel d'une petite marina et d'installations de loisirs nautiques.

	But de l'achat	Utilisation actuelle ou future
	C.O.R.T.S. et ce, en contrebalançant les effets de l'aménagement commercial privé au moyen de l'acquisition par le gouvernement de biens-fonds offerts en vente sur le marché.	
(ii)	Même but que pour le point (i)	Conserver le bien-fonds dans son état naturel tout en prévoyant l'aménagement éventuel d'une petite marina et d'installations de camping, de pique-nique et de baignade.
(iii)	Même but que pour le point (i)	On se propose d'utiliser le bien-fonds pour l'interprétation ainsi que pour l'aménagement de stationnement, de sentiers diurnes, d'installations de loisirs, d'espaces libres et de zones d'environnement naturel.

*C.O.R.T.S.: Canada-Ontario-Rideau-Trent-Severn

JUSTICE—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 692—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de la Justice a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Un.

2. *a*) Un.

b) Aucun.

c) Aucun.

3. Aucun.

4. $6,000.

LE CRABE DES NEIGES—LES PERMIS SUPPLÉMENTAIRES—LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Question nº 870—**M. Gass:**

Des permis supplémentaires seront-ils émis pour la pêche au crabe des neiges dans les provinces de l'Atlantique et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) comment s'effectuera la sélection des candidats?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Il n'est pas dans les intentions du ministère d'émettre cette année des permis supplémentaires pour la pêche au crabe des neiges dans les provinces de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Kaplan (au nom de M. Gray) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il me fait plaisir, par le biais d'un bref discours, de participer au débat relatif à la troisième lecture du bill C-17, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Au tout début de mes remarques, je veux tout d'abord excuser l'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) qui a dû s'absenter. Il est présentement à Fredericton où il doit rencontrer les représentants de la Commission de développement de la région de la capitale du Nouveau-Brunswick ainsi que ceux de la Chambre de commerce, alors que le secrétaire parlementaire (M. Ferguson) est en fonction officielle à Toronto accompagné du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Je me sens toutefois bien à l'aise, monsieur le président, de traiter de ce projet de loi, d'autant plus qu'il s'agit d'une loi qui m'intéresse beaucoup, autant d'ailleurs que celle concernant la révision de la loi sur la Banque fédérale de développement, pour laquelle j'ai participé au débat au stade de la deuxième lecture la semaine dernière. Cette loi tombe sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), dont je suis le secrétaire parlementaire. Finalement, la petite entreprise à mon avis est un élément très important de l'économie canadienne; elle emploie un nombre très élevé de travailleurs et offre une base solide à notre économie.

Monsieur le président, j'ai pris connaissance de la contribution de mes honorables collègues au débat de deuxième lecture de ce projet de loi ainsi que de leurs interventions au comité permanent et je veux les remercier de l'appui qu'ils ont voulu accorder à cette mesure, de leurs commentaires constructifs et de la diligence qu'ils ont apportée à son étude pour que le projet de loi puisse être rapporté aussi rapidement à la Chambre et, compte tenu de l'échéance du 30 juin, qui approche très bientôt, j'espère que l'adoption du bill en troisième lecture se fera rapidement.

En général les remarques des honorables députés ont été très constructives et favorables au bill relatif au financement de la petite entreprise lequel, en somme, est une mesure efficace, peu coûteuse, comme l'a signalé dans ses remarques l'honorable député de Capilano (M. Huntington). L'an dernier les pertes ne se sont élevées qu'à 0.42 p. 100. C'est une loi qui aide les institutions financières et qui offre un encouragement à la petite entreprise.

Il reste quand même que le ministre a voulu enregistrer et recevoir favorablement les suggestions qui ont été faites par les honorables députés. Elles devront évidemment, comme elles ne touchent pas directement cette mesure dont il est pressant d'adopter les changements actuels rapidement, être étudiées à une autre occasion. La plupart des suggestions touchent pas directement à cette mesure, mais plutôt la loi elle-même et, encore, d'autres lois touchant la petite entreprise. Ces suggestions des honorables députés devront être examinées dans la perspective de la revision des problèmes de financement de la petite entreprise qui doit être complétée d'ici deux ans et qui se poursuit en collaboration avec le Conseil économique du Canada et l'Association des banquiers.

Monsieur le président, ce sont deux études globales sur les programmes de financement relatif à la petite entreprise et aux difficultés auxquelles se heurtent les entreprises actuellement.

[*Traduction*]

L'ex-ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, le député de Capilano (M. Huntington), a fait une excellente suggestion pour faire en sorte que nous entendions les opinions les plus diverses lors de l'étude de tout ce problème de la petite entreprise. Le ministre et moi-même nous sommes engagés à tenir compte de cette suggestion. J'espère que les petites entreprises, le ministère et tous ceux qui participent à cette révision ne se contenteront pas d'entendre les recommandations ou les suggestions des conseillers habituels, à savoir, les fonctionnaires du ministère, les représentants des banques et de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes et tous les groupes qui ont participé dans le passé aux révisions de cette loi ou des politiques formulées pour aider les petites entreprises. Je suis certain que la proposition du député de Capilano englobe les députés, dont la participation serait inestimable.

● (1230)

De même, de nombreux députés qui ont participé au débat ont parlé de la possibilité que la loi vise aussi le capital d'exploitation des petites entreprises. C'est là une initiative complexe mais quand même valable, et qui pourrait rendre de grands services aux petites entreprises. Certains ont aussi proposé que les prêts soient augmentés, mais j'aimerais leur rappeler qu'en 1977, la limite de ces prêts a été portée à $75,000, ce qui a permis d'accroître sensiblement le nombre de prêts consentis en vertu de cette loi.

Le député de Halton (M. Jelinek) a aussi évoqué la possibilité d'établir un lien entre les prêts et l'acquisition de brevets. A notre époque de haute technologie, c'est une idée à retenir. Il a aussi parlé de la possibilité de relever le maximum des revenus bruts permis pour être admissible en vertu de la loi. Il est actuellement fixé à 1 million et demi de dollars. Il a proposé qu'on le porte à deux millions ou à 2 millions et demi de dollars et ainsi, bien sûr, plus de petites entreprises seraient admissibles. Les députés voudront peut-être dire ce qu'ils en pensent au cours du débat.

De nombreuses autres suggestions ont été faites et j'espère qu'on les étudiera toutes très sérieusement lors de la révision complète du financement des petites entreprises. Il faut absolument que ce projet de loi soit adopté en troisième lecture le plus tôt possible, car la loi actuelle expire au 30 juin. La limite de 600 millions de dollars établie par la loi a probablement été atteinte à l'heure qu'il est, mais je dois reconnaître que je n'ai pas vérifié ce matin. J'espère que ce bill sera adopté en troisième lecture aujourd'hui si possible.

[*Français*]

Monsieur le président, la plupart des honorables députés connaissent, j'imagine, le projet de loi qui est à l'étude, lequel vient d'être retourné par le comité permanent sans amendement. En somme le projet de loi augmente la capacité maximum de la loi de 600 millions de dollars à 675 millions de dollars, pour la période du 1er juillet 1977 au 30 juin 1980, ce qui va permettre d'ajouter des prêts additionnels et de rendre de l'argent disponible pour d'autres prêts d'ici le 30 juin.

En même temps ce projet de loi permet, pour l'avenir, l'augmentation du maximum de prêts individuels de $75,000 à $100,000, tandis que le maximum de prêts jusqu'à 1982 est porté à 850 millions de dollars. En plus, évidemment, la loi est prolongée pour deux ans. On sait qu'ordinairement ce genre de loi est révisé tous les trois ans. Dans le cas actuel le ministre a voulu que la prolongation ne soit que pour deux ans, afin qu'elle coïncide le plus près possible à la révision entreprise au sein du ministère en collaboration avec le Conseil économique du Canada et l'Association des banques en vue d'étudier toute cette question et ses problèmes relatifs au financement des petites entreprises. Cette révision doit être complétée en dedans de deux ans.

Il existe deux autres points que je considère assez importants. D'abord la loi est remise là où elle doit être. Elle donne la responsabilité au ministre de l'Industrie et du Commerce de répondre de cette loi, et en même temps elle réaffirme le fait que le ministre de l'Industrie et du Commerce conjointement avec le ministre des Finances (M. MacEachen) aura à partager la responsabilité pour l'établissement du taux d'intérêt. A mon avis, la présence du ministre de l'Industrie et du Commerce, dans l'application de cette loi, est très importante, parce que c'est lui qui, actuellement, est en train de faire une étude complète et de préparer une politique globale de développement économique pour le pays.

Monsieur le président, voilà donc un projet de loi que je recommande à tous les députés, un projet de loi non équivoque, un projet de loi clair qui obtient l'appui de tous les députés et celui de la petite entreprise, un projet de loi qui a un caractère d'urgence, et j'espère que nos délibérations seront suffisamment brèves pour que nous puissions l'adopter aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, mes observations seront brèves, car j'espère que nous adopterons ce projet de loi aujourd'hui. Il y a cependant une ou deux questions que j'aimerais soulever et que j'estime importantes.

Le problème, c'est que chacun dans notre société a une définition différente de la petite entreprise et pendant quelques minutes, j'aimerais vous parler des très petites entreprises. Compte tenu des règlements régissant l'octroi et la garantie des prêts, nombre de petites entreprises ont de la difficulté à se retrouver dans ce fouillis.

Pour beaucoup d'entre elles, et une en particulier à laquelle je pense, il semble que celles qui sont admissibles n'ont pas vraiment besoin de l'aide en question. On demande des garanties au point qu'il est pratiquement impossible pour beaucoup de très petites entreprises, particulièrement celles qui viennent d'être implantées, de tirer profit du programme.

Je proposerais que l'étude complète des petites entreprises prête une attention particulière aux problèmes propres au petit homme d'affaires, celui qui n'embauche qu'un ou deux employés et qui est en train de bien établir son entreprise. Pour tirer profit d'un programme de ce genre ou du programme des obligations pour l'expansion des petites entreprises, il faudra remplir beaucoup de paperasse et y mettre beaucoup de temps de telle sorte qu'un très grand nombre d'intéressés ne pourront pas obtenir d'argent au moment où ils en auront besoin. D'après mes entretiens avec bon nombre de petits hommes d'affaires de ma région, je sais qu'ils considèrent ces chinoiseries administratives comme autant de pierres d'achoppement.

J'espère que l'étude ne portera pas uniquement sur les petites entreprises faisant appel à une technologie de pointe car ces entreprises sont habituellement plutôt de taille moyenne, mais que l'on reconnaîtra le rôle que jouent les très très petites entreprises. Parmi ces dernières, certaines n'embauchent que deux ou trois personnes à plein temps ou à temps partiel et elles ont besoin de petites sommes d'argent pour se développer ou se rétablir, compte tenu du fléchissement actuel de la situation économique.

Au cours du débat sur une autre mesure, j'ai signalé que la plupart des petites entreprises, particulièrement celles engagées dans le secteur de la vente au détail, ont besoin d'une économie soutenue. Quelles que soient les mesures que nous prenons, elles leur seront peu utiles à moins qu'elles ne convainquent les personnes qui prennent les décisions des possibilités de leur entreprise et du fait que l'économie est suffisamment soutenue pour qu'elles puissent rembourser l'emprunt. A l'heure actuelle, plusieurs petits hommes d'affaires trouvent qu'il est difficile d'être optimiste quant à l'avenir et de justifier les dépenses nécessaires pour conserver leur position concurrentielle.

● (1240)

De plus, si nous pouvions connaître l'orientation générale qu'entend prendre le gouvernement en ce qui concerne les obligations de développement des petites entreprises et si, plus généralement, nous pouvions savoir quelle est l'intention du gouvernement à l'égard du renforcement du pouvoir d'achat de la population, afin que les gens puissent acheter ce que les petites entreprises s'efforcent à juste titre de vendre, je pense que beaucoup de petits entrepreneurs seraient alors moins inquiets au sujet de leur avenir et de leur participation future au développement économique.

En ce qui concerne les règlements, je demande qu'ils soient établis et rédigés, dans la mesure du possible, dans un langage simple que toute personne peut comprendre. Je demande que ces règlements ne soient pas rédigés à l'intention des juristes afin que, lorsque le petit entrepreneur recevra les documents, il n'ait pas à consacrer la moitié de ce qu'il obtiendra à payer un avocat pour qu'il lui explique ses droits. Je demande au gouvernement de faire en sorte que les règlements soient à la portée du Canadien d'instruction moyenne. Car ce pourrait être l'un des plus gros problèmes du petit entrepreneur.

Le jargon juridique de même que la multiplicité des documents à remplir sont une source de frustrations pour les petits entrepreneurs. Ils y perdent beaucoup de temps qu'ils ne peuvent alors consacrer à leur entreprise. Dans la plupart des cas auxquels je pense, les petits entrepreneurs se voient obligés de trouver quelqu'un pour les aider, car ils ne peuvent à la fois s'occuper de tout et remplir des tas de formalités administratives. Ils font partie intégrante de l'entreprise et ils y consacrent dix heures et même plus chaque jour. Par conséquent, si nous faisons perdre du temps aux petits entrepreneurs, et partant de l'argent, nous ne les aidons pas du tout.

Cela étant dit, je souhaite moi aussi que le bill soit adopté. J'espère qu'il sera accepté comme il convient par les établissements de crédit. J'espère qu'ils agiront promptement afin que tout entrepreneur qui peut se prévaloir de la loi soit en mesure d'obtenir à temps l'aide financière dont il a besoin pour se tirer des difficultés qui peuvent se présenter au cours de la présente année financière.

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment intrigué par l'argumentation à la fois tranquille et solide du député d'Hamilton Mountain (M. Deans) du Nouveau parti démocratique qui vient de nous inviter à adopter rapidement ce bill en troisième lecture et de demander au gouvernement de veiller à sa mise en application. Je trouve étrange l'intérêt subit du Nouveau parti démocratique depuis une ou deux années à l'égard des petites entreprises canadiennes, milieu pourtant dominé par des individualistes aux caractères bien trempés. Depuis que le Nouveau parti démocratique a découvert que les petites entreprises représentent quelque 66 p. 100 de la population active, je trouve effectivement étrange cet intérêt accru de sa part envers ce secteur, mis à part l'obligation qu'il a de lui accorder une certaine attention sur le plan politique.

Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a pris la parole aujourd'hui pour soulever une question de privilège et l'un de ses collègues a parlé de l'accent que les néo-démocrates mettent sur l'imposition du secteur créateur de richesses et des personnes qui créent des richesses au Canada. Ils veulent instaurer un État égalitaire et nous orienter vers le collectivisme. Pourtant ils accordent cette attention sereine, émouvante et remarquable à ce bill qui rend service à des particuliers et au secteur des petites entreprises. Je tiens à leur dire qu'à mon avis ils courent après deux lièvres à la fois.

M. Deans: Je ne suis pas d'accord. Si vous vous en tenez à la question qui est posée . . .

M. Huntington: Je trouve de plus en plus étrange, monsieur l'Orateur, que depuis quelque temps tout le monde ne parle que de fiscalité et de répartition des richesses. Pour pouvoir répartir les richesses et faire ce qui est nécessaire pour ceux qui sont au seuil ou en deçà du seuil de la pauvreté, la Chambre comme telle et tous les députés devront concentrer leurs efforts dans la création de ces richesses. C'est en créant des richesses que nous réglerons le problème de leur distribution.

Si je m'en prend au député, c'est parce que je ne crois pas que nous puissions résoudre les problèmes de la répartition des richesses au Canada en nous attaquant à la création même de ces richesses. Le secteur de la petite et de la moyenne entreprise est un secteur générateur de richesses d'une importance primordiale pour le niveau de vie au Canada. C'est pour cette raison que je trouve si étranges les observations du député de Hamilton-Mountain.

Par contre, l'autre soir, pendant le débat sur le bill C-28, qui tend à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, j'ai été fasciné par les observations qui ont été faites et j'ai sincèrement félicité le député de Comox-Powell River (M. Skelly), un député néo-démocrate. Son discours était éloquent et sa sincérité indubitable. Il connaît très bien cette industrie de la côte et ses besoins et je l'ai félicité pour sa contribution au débat sur le bill C-28.

Je tiens maintenant à revenir au sujet du bill C-17 dont le débat en 3e lecture a été ouvert par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel). Le débat que nous avons eu sur ce bill a été intéressant et celui que nous avons eu sur le bill C-20, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, se rapportait aussi en grande partie au bill C-17. Nous avons eu des discussions fructueuses avec le ministre et son personnel pendant les séances du comité. Cependant, certains points surgissent et je crois qu'il serait pertinent d'en parler pendant le débat de troisième lecture.

Le secrétaire parlementaire a loué mon intervention dans laquelle j'ai souligné l'importance d'avoir une tribune où nous puissions discuter de l'examen global de la situation financière et y apporter notre concours. Tous ces bills, notamment les bills C-28 et C-17, tendent à modifier divers programmes de replâtrage dont ont besoin l'économie canadienne et les Canadiens. Cette façon de procéder va nous mettre dans le pétrin. Nous passons tout notre temps à adopter des amendements afin de pallier le fléau de l'inflation et de permettre aux différents programmes de surnager.

Dans le cadre de l'examen en cours, le ministre devrait prendre en considération tous ces bills et nous présenter un programme global. Comme l'a dit au comité le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous devrions prévoir les besoins financiers de l'économie canadienne et des Canadiens pour les vingt-cinq prochaines années au lieu de consacrer tout notre temps à amender des mesures uniquement pour pallier l'inflation qui a réduit le pouvoir d'achat et le capital du pays. Cet examen est important. Au comité, nous tentions d'obtenir que cet examen soit élargi.

De deux choses l'une. Ou bien nous imitons les États-Unis et nous créons à l'intention des petites entreprises toute une pléthore de règlements, de lois, de services, de comités parlementaires et sénatoriaux, ce qui imposerait une bureaucratie envahissante à ce secteur générateur de richesse. Ou bien nous pouvons peut-être créer un comité permanent de la Chambre des communes qui s'occuperait du secteur des petites et moyennes entreprises. Ce comité seconderait le rôle de soutien que jouent le secrétariat à la petite entreprise et le ministre, en mettant à leur disposition une tribune qui permettrait de débattre toutes les mesures susceptibles d'aider ou de nuire à ce secteur. Cela donnerait une vigueur nouvelle au rôle de soutien que joue le secrétariat et rehausserait la fonction du ministre qui représente les secteurs qui créent la richesse économique au Canada.

A l'heure actuelle, nous avons un secrétariat dévoué et un ministre d'État. Mais parmi les ministres, le simple ministre d'État n'est pas celui qui est le plus apte à faire bouger les choses. Il n'est qu'un eunuque quand vient le temps d'agir. Le secteur de la petite entreprise dans notre société a besoin d'une tribune où ses besoins, ses aspirations et ses difficultés pourront être abordés. Il a besoin d'une tribune pour se protéger contre les lois qui lui sont imposées par d'autres ministères.

● (1250)

Je propose à nouveau au cours de ce débat de troisième lecture d'envisager sérieusement la création d'un comité permanent de la Chambre des communes chargé des questions intéressant les petites et moyennes entreprises. Le ministre d'État chargé de la Petite entreprise (M. Lapointe) et son secrétariat pourraient devenir le secrétariat de ce comité. Je pense que nous devrions nous faire les défenseurs de ce secteur, que nous devrions renforcer notre rôle à cet égard et participer ouvertement à certaines délibérations telles que l'étude des besoins financiers de ce secteur.

Mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest, a également fait une suggestion qui mérite d'être étudiée. Les députés comme vous et moi, monsieur l'Orateur, ne sommes pas des techniciens spécialisés dans tous les domaines de la communauté économique et sociale. Il nous faut une tribune ou un moyen quelconque pour permettre aux experts du pays d'échanger leurs points de vue et de nous présenter leurs rapports. Ces rapports sont extrêmement précieux pour les députés qui sont ici pour exprimer les réactions émotives de leur circonscription.

Le député d'Edmonton-Ouest a déclaré qu'il faudrait une commission royale d'enquête pour participer à cette étude. Nous redoutons fort, lui et moi, qu'une telle étude financière n'aille pas plus loin que les experts de la Fonction publique, l'Association des banquiers canadiens, qui est, elle aussi, spécialisée dans un domaine très restreint par rapport à l'ensemble de la société, et le Conseil économique du Canada, tous des organismes spécialisés dans un domaine bien précis. Dans le cadre d'une commission royale d'enquête qui délibérerait en public, ces spécialistes pourraient élargir la participation et les aspects audio-visuels de cette participation, afin qu'un comité parlementaire ou des parlementaires sans connaissances particulières dans un domaine précis puissent faire fonction de jury.

Si nous voulons que les choses aillent bien au Parlement—et il faudra bien que nous y parvenions pour édifier une meilleure société au Canada—nous devons, en notre qualité de députés, assumer le rôle d'un jury et renforcer le mécanisme des comités permanents, afin que les députés, représentant le niveau affectif du pays, puissent y rencontrer les experts.

Nous n'avons peut-être pas les connaissances requises pour discuter directement avec ces experts. Nous devrions peut-être nous assurer les services d'un personnel compétent qui nous indiquerait les questions à poser et nous permettrait ainsi de réduire le temps de délibération. Le compte rendu de nos travaux nous permettrait alors de contribuer de façon utile à la solution des problèmes.

Cette analyse est des plus importantes. Elle porterait sur toutes les modifications que nous sommes en voie d'adopter, dont les bills C-28 et C-17. Tous ces projets de loi représentent en fait un moyen de tenir compte de l'inflation. Il nous faut un mécanisme au moyen duquel nous procéderions d'office à ces rajustements et pourrions déterminer, un quart de siècle à l'avance, les besoins de notre économie afin d'orienter nos systèmes monétaire et financier de façon à la servir au mieux.

Certains ont demandé que la loi sur les prêts aux petites entreprises permette de financer le capital d'exploitation. Le ministre a fait ressortir devant le comité que cela serait probablement trop compliqué et comporterait des risques qui ne sont pas prévus dans la loi. Je veux bien le croire, mais il faut néanmoins nous pencher de plus près sur la question du capital d'exploitation et de la nécessité de l'augmenter dans le secteur des petites et moyennes entreprises.

Si nous voulons créer des richesses et des emplois stables, il nous faudra évaluer l'importance des risques que nous prendrions en accordant du capital spéculatif et des fonds de roulement et revoir en conséquence les garanties prévues dans notre programme. Une partie de l'analyse, et j'y reviens, consiste pour nous à examiner avec réalisme les conséquences des garanties que nous accordons à droite et à gauche.

Nous savons que dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises, ces garanties ne nous coûtent que 0.42 p. 100 du montant à recouvrer. Il pourrait donc en coûter au Trésor public quelque 3 millions de dollars. Je n'ai pas fait le calcul exact. Nous avons également appris, lors des audiences du comité, qu'un prêt consenti en vertu de la loi ne comporte aucun risque pour un important établissement de crédit. Toute perte est absorbée par un fonds commun et l'établissement est assuré d'un remboursement pratiquement total en vertu de cette loi.

Il ne s'agit pas uniquement des garanties accordées aux petites entreprises, mais aussi au secteur de la pêche et ainsi de suite. Le gouvernement garantit maintenant des prêts de 200 millions de dollars contractés par des sociétés comme Chrysler. C'est vrai que, du point de vue politique, il faut faire quelque chose à cet égard, mais savons-nous réellement ce que de telles garanties impliquent? Non, monsieur l'Orateur, nous ne le savons pas. Nous créons des obligations éventuelles et nous ignorons quel fardeau financier elles représenteront pour nos enfants, qui sont les contribuables de demain. C'est un aspect très important de l'analyse.

Les garanties créent des obligations éventuelles pour le bilan financier du Canada, le Fonds du revenu consolidé et les mouvements de trésorerie. Si le gouvernement doit rembourser les prêts de 200 millions de dollars qu'il a garantis au nom d'une société comme Chrysler, quel effet cela aura-t-il sur les services que le gouvernement devra fournir à l'avenir? Tous les députés savent que le fonctionnement des programmes statutaires représente environ 80 p. 100 des mouvements de trésorerie. Il est très difficile de réduire le montant des dépenses facultatives que représentent les 20 p. 100 restants. De quoi cela dépend-il? Quelles provisions constituons-nous pour tenir compte de ces garanties? Si nous voulons vraiment assumer nos responsabilités à titre de députés, nous devrions demander un examen immédiat de la situation, probablement par des experts. Cela devrait faire partie des tâches d'une commission royale qui serait chargée d'examiner la question des besoins publics.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire à propos du bill à l'étude. Nous voulons qu'il soit adopté. Nous tenons à assurer à la Chambre que nous ne le considérons que comme une mesure temporaire. Ce n'est qu'un autre élément du tableau. Nous voudrions examiner l'ensemble de ce tableau. Nous voudrions insister surtout sur l'analyse dont le ministre d'État chargé des Petites entreprises et le secrétaire parlementaire ont parlé pendant le débat sur le bill relatif à la Banque fédérale de développement et le débat sur le bill relatif aux prêts aux petites entreprises. Si nous voulons que la Chambre serve les intérêts du secteur qui fait prospérer notre économie, il est essentiel que nous nous penchions sérieusement sur l'ensemble du tableau économique.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Pour faciliter les choses pour les députés, je demanderai au greffier d'indiquer quels seront les travaux à 2 heures et je dirai ensuite qu'il est 1 heure.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

DÉFINITION DE «MINISTRE»—MAJORATION DU MONTANT PRINCIPAL DES PRÊTS

La Chambre passe à l'étude du bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans propositions d'amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Lorsque nous avons interrompu la séance à 1 heure, nous étions sur le point d'étudier le bill C-27.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

DÉFINITION DE «MINISTRE»—MAJORATION DU MONTANT PRINCIPAL DES PRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, dont le comité permanent

de l'Agriculture a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Kaplan (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Français*]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, je voudrais brièvement prendre la parole au stade du débat de troisième lecture de ce projet de loi et demander aux députés d'adopter le bill C-27 modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Comme on le sait, la loi qui devait arriver à échéance le 30 juin prochain priverait les agriculteurs canadiens d'un service appréciable et apprécié si cet amendement n'était pas adopté aujourd'hui même. Le but de cette loi, monsieur le président, est de faciliter aux agriculteurs du pays l'accès à du crédit à court et à moyen terme pour l'amélioration et le développement de leurs exploitations et l'amélioration de leurs conditions de vie agricole.

Nous demandons aujourd'hui à la Chambre de reconduire cette loi pour une période de trois ans. Adoptée pour la première fois en 1945, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a vu sa durée d'application prolongée à plusieurs reprises depuis 1945. Dans la conjoncture où nous vivons, la nécessité de faciliter le crédit à nos entreprises, en particulier dans le secteur agricole, s'impose grandement et nous proposons également d'accroître le maximum dont peut être redevable un agriculteur, c'est-à-dire de porter de $75,000 à $100,000 les prêts consentis pour l'amélioration aux conditions de la terre. Ce deuxième amendement, monsieur le président, ne ferait que tenir compte du coût croissant des facteurs de production agricole, comme la machinerie, le carburant, les engrais, les pesticides, la main-d'œuvre et le reste.

La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles habilite le ministre de l'Agriculture à garantir des prêts à terme que consentent à des agriculteurs les banques à charte et les autres prêteurs désignés, comme, par exemple, les caisses de crédit, les caisses populaires, et ce pour une variété de projets d'amélioration des exploitations agricoles, y compris, bien sûr, l'achat d'instruments agricoles, de machinerie et de matériel aratoires, le défrichement et le défoncement des terres, l'installation de systèmes d'irrigation, la pose ou la réfection de clôtures, les travaux de drainage, la construction, la réparation ou la modification de bâtiments de ferme, l'achat de bétail, l'achat de terres supplémentaires et l'exécution de réparations majeures ou la remise en état d'instruments et de pièces d'outillage.

Actuellement le gouvernement fédéral s'intéresse grandement au financement agricole par le truchement de deux véhicules principaux, soit la Société du crédit agricole qui s'occupe de financement hypothécaire à long terme en vertu de la loi sur le crédit agricole et qui consent des prêts à moyen terme aux syndicats agricoles, en vertu de la loi sur le crédit aux syndicats agricoles et la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui protège les prêteurs désignés contre toute perte découlant de l'octroi de prêts à moyen terme.

En vertu de cette loi, monsieur le président, le taux d'intérêt maximum que les institutions de crédit peuvent exiger des agriculteurs ne doit pas dépasser de plus de 1 p. 100 leur taux d'intérêt préférentiel. Rappelons que ces mêmes institutions doivent assurer et s'assurer aussi de la solvabilité de l'emprunteur, comme pour tous les autres prêts qu'elles accordent à leurs clients lorsqu'ils font un prêt. En tenant compte de cette situation et du fait que l'agriculture représente un secteur où les investissements sont des plus sûrs, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ne coûte pas très cher au gouvernement fédéral. Par exemple, en 1977, il en a coûté moins de $190,000 au gouvernement, et ce chiffre était passé à $289,000 en 1978, et à $222,000 l'an dernier. Cela est bien minime si on le compare aux sommes prêtées au cours de ces mêmes années, par exemple, 132 millions de prêts en 1977, 225 millions en 1978 et 262 millions l'an dernier. Ces données indiquent bien des coûts réels au gouvernement par rapport aux investissements énormes que la loi a permis de réaliser. Je pense par exemple à la productivité qui s'est accrue et que ces investissements ont apportée à l'agriculture et à ses bienfaits sur l'ensemble de l'économie canadienne. Monsieur le président, nous avons déjà présenté tous ces arguments en faveur des amendements proposés lors de la présentation du projet de loi et de son adoption en deuxième lecture, de même qu'au cours des discussions au comité permanent de l'agriculture. Les arguments contre cela étaient bien minimes et bien faibles compte tenu des bienfaits innombrables pour l'agriculture canadienne qu'apportera le bill C-27. Monsieur le président, au cours de la prochaine décennie, l'agriculteur canadien aura de plus en plus besoin de financement agricole à court et à moyen terme, et je pense qu'il est vraiment du devoir du gouvernement fédéral, par le ministère de l'Agriculture, de voir à faire adopter des lois pour favoriser le développement et l'amélioration de l'agriculture canadienne.

Au cours de la prochaine décennie, il est bien sûr que l'accès sera beaucoup plus ouvert à l'alimentation qu'à toute autre production, et je dirais même, plus qu'à l'énergie. Combien de pays encore sont sous-alimentés, quand on pense qu'au Canada nous avons le potentiel arable, le potentiel agricole, nous avons des cultivateurs, des agriculteurs expérimentés. Le bill C-27 est une des lois qui leur permet de se procurer un financement à court et à moyen terme. Monsieur le président, je recommande donc à tous les députés de bien vouloir appuyer les amendements proposés pour la prospérité de notre agriculture et de notre économie, et par le fait même, pour le mieux-être de tous les agriculteurs à travers le Canada.

• (1410)

[*Traduction*]

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer que l'opposition officielle est disposée à accélérer le processus d'adoption de ce bill, pour qu'il devienne loi aussi rapidement que possible.

J'ajouterais seulement qu'à l'étape de la deuxième lecture, quatre de nos intervenants ont fait des observations très pertinentes sur le projet de loi, mais qu'ils y souscrivaient d'une manière générale. Si j'ai bien compris, le projet de loi a passé hier matin l'étape de l'étude en comité permanent; nous saurions donc gré à la Chambre de l'adopter aussi rapidement que possible.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, nous ne retarderons pas, nous non plus, l'adoption de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Je voudrais faire deux brèves observations au sujet du projet de loi, de la procédure et de certaines des discussions qui ont eu lieu au comité, afin que la Chambre en soit au courant.

J'ai déclaré devant le comité qu'il aurait fallu modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Comme l'a fait valoir le secrétaire parlementaire, la loi a pour objet d'aider les cultivateurs à acheter de l'outillage agricole, du bétail, des bâtiments et des terres à moyen terme.

Depuis qu'elle existe, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été étudiée tous les trois ans, avec diverses modifications et améliorations qu'on y apportait chaque fois. A l'origine, la loi visait uniquement les prêts consentis pour l'achat d'outillage agricole, mais d'autres sortes de biens y ont été ajoutées par la suite. C'est seulement à l'occasion des deux ou trois dernières modifications apportées à la loi qu'on a ajouté l'acquisition de terres.

A un certain moment la loi a été modifiée pour faciliter les réparations coûteuses apportées aux machines agricoles, et nous pourrions faire de même aujourd'hui pour la rénovation des bâtiments de ferme. Ainsi, les agriculteurs ont recours à la loi non seulement pour acheter de l'équipement, mais aussi dans une certaine mesure, pour revaloriser leur exploitation de sorte que l'aide offerte devient une sorte de crédit à l'exploitation. Quand une réparation coûteuse s'impose à une machine agricole, on peut réclamer un prêt à l'amélioration agricole pour payer le coût de cette réparation. On pourrait faire de même si des bâtiments étaient endommagés par un grand vent.

L'amendement que j'ai proposé a été déclaré irrecevable parce qu'il était proposé par un député de l'opposition. On a décidé que seul un député ministériel pouvait proposer ce type d'amendement. Je suis un peu déçu que le gouvernement n'ait pas cru bon d'y donner suite. Nous n'aurions eu rien à débourser de plus pour accroître le montant des garanties au-delà des crédits déjà affectés. On nous a dit au comité que les garanties actuelles étaient valables pour une période de trois ans jusqu'à concurrence de 1,550 millions. On nous a dit également que la limite n'avait jamais été approchée. Au cours des trois dernières années, la demande maximale n'a pas excédé les 750 millions. En somme, moins de la moitié des fonds prévus ont été utilisés. Il n'eut pas été nécessaire de relever le plafond des garanties globales, si bien que l'amendement que je proposais n'aurait eu aucun effet sur les crédits que le gouvernement est déjà prêt à débloquer.

L'amendement aurait ajouté, en plus des réparations et améliorations aux machines agricoles et aux bâtiments, la réparation et l'amélioration—d'une certaine manière—du fonds de terre et du troupeau reproducteur, par le recours aux services d'insémination artificielle, l'achat d'engrais, d'herbicides, de graines et de plants, toutes choses qui servent grandement à améliorer une exploitation agricole.

● (1420)

En général, parce qu'il s'agit de terres agricoles, les gens s'imaginent que nous parlons de ressources renouvelables. Cependant, si nous manquons de moyens financiers, ou si nous ne prenons pas soin d'amender ces terres, ces ressources dites renouvelables auront tôt fait de s'épuiser. Je suis au courant des études de sol que le Pr Rennie, de l'Université de la Saskatchewan, a effectuées dans les provinces des Prairies. Elles indiquent que les sols, du moins dans les provinces des Prairies, sont environ la moitié moins fertiles qu'ils n'étaient il n'y a que 60 ou 70 ans. Faute de programmes agricoles dynamiques et de moyens financiers pour favoriser la rotation des cultures et l'utilisation judicieuse des engrais, l'apport des ressources renouvelables à l'économie du Canada ne fera que décroître.

Il importe que ces prêts servent en partie à dédommager les agriculteurs des frais d'exploitation qu'ils subissent chaque année, surtout lorsque les taux d'intérêt sont très élevés et que certaines régions sont durement touchées, comme ce fut le cas l'année dernière. Je songe aux producteurs de pommes de terre des Maritimes qui ont connu trois années de mévente de suite et qui ont eu bien du mal à financer leurs dernières semailles. Nous estimons que des garanties comme celles-là permettraient aux banques de prêter de nouveau aux agriculteurs l'argent dont ils ont besoin pour les semences et les engrais.

Voilà les raisons qui motivaient la proposition. Nous regrettons que le gouvernement n'ait pas jugé opportun de l'inclure dans les propositions d'amendement. Cependant, nous avons entendu avec joie le directeur chargé d'appliquer la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles déclarer qu'on allait procéder à une étude de tout le domaine du crédit agricole. Il n'a pas précisé quelles seraient les modalités de cette étude, ni s'il s'agirait d'une enquête publique. Je prie le secrétaire parlementaire d'user de son influence pour s'assurer que les associations agricoles et les agriculteurs eux-mêmes participent à cette étude. Il est grand temps qu'on revise et mette à jour la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur le crédit agricole, et toutes les autres lois grâce auxquelles le gouvernement fournit du crédit agricole, de façon qu'elles répondent mieux aux besoins actuels des agriculteurs.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LA LOI DE LA CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ DES CONTENEURS

MESURE VISANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le Bill C-21, Loi de mise en œuvre de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le bill sera-t-il lu pour la 3e fois?

Des voix: Maintenant.

M. Pepin propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

[*Traduction*]

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les membres du comité qui ont étudié le bill. La Chambre en a

déjà été saisie et a même failli en terminer l'étude à quatre reprises. Elle en est actuellement saisie pour la quatrième fois. Grâce à ce processus, le texte du bill a été dûment épuré, et on semble avoir répondu à toutes les objections. Les deux partis d'opposition m'ont laissé entendre qu'ils approuvaient le bill. Cette mesure nous permettra de ratifier la Convention internationale qui devrait être conclue avant septembre 1982.

Tant que le bill n'aura pas été adopté, nous ne disposerons pas d'instrument pour ratifier cette convention internationale. Le bill facilitera le transport de marchandises canadiennes par conteneurs grâce à l'application au Canada des normes acceptées internationalement touchant la sécurité des conteneurs. L'adoption du bill sera bien accueillie par l'industrie directement visée par les dispositions de la Convention. Je prie donc tous les députés d'appuyer le bill.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, il est une question relativement nouvelle au sujet des chargements dangereux qui me préoccupe depuis quelque temps déjà. Dernièrement, nous entendons de plus en plus souvent parler dans la presse ou ailleurs des problèmes que les déchets industriels liquides, le mélange de ces mêmes déchets et leur transport posent aux municipalités. J'ai constaté avec un certain effroi que les conteneurs qui servent actuellement à l'entreposage et au transport des déchets ne sont pas conçus pour recevoir le mélange de liquides qu'on y met, et qu'on utilise des conteneurs à d'autres fins que celles auxquelles ils sont destinés à l'origine.

Je préconise donc qu'en établissant les formalités concernant l'inspection, on attache une attention toute particulière à la question de l'entreposage et du transport. Tout le monde a certainement entendu parler de l'affaire de Love Canal mise au jour à Buffalo dans l'État de New York. A cause d'un manque de connaissances et, partant, d'un manque de précautions, des produits toxiques ont fait courir des risques aux habitants de la région. Je ne veux pas qu'on continue à transporter, comme c'est le cas actuellement, des déchets industriels liquides dans de simples citernes qui ont jusqu'ici servi à l'acheminement de produits moins toxiques, moins dangereux.

Quand le ministre et les collaborateurs de son ministère effectueront cette étude et fixeront les normes régissant cette convention, il faudra qu'ils attachent toute l'attention voulue à cette question extrêmement délicate, en quelque sorte assez nouvelle mais extrêmement sérieuse. Ils doivent chercher à faire cesser la situation qui existe depuis des années dans notre pays, alors que les transporteurs ont permis par inadvertance, et parfois à dessein, je le suspecte, que la fuite des déchets puisse faire planer un danger sur tout notre environnement.

Le ministre n'a qu'à me faire signe de la tête pour me signifier si oui ou non ce texte de loi est rétroactif et si donc ce bill ne vise pas les transporteurs existants. La mesure a-t-elle, oui ou non, un effet rétroactif?

● (1430)

M. Bockstael: Elle n'a pas d'effet rétroactif.

M. Deans: Elle n'a pas d'effet rétroactif; c'est ce que je pensais. Voilà pourquoi je voudrais suggérer ceci: vu qu'il s'agit d'une question extrêmement complexe qui sera sûrement débattue ultérieurement ici même et dans des assemblées provinciales, nous devrions nous pencher sur les méthodes de transport des déchets industriels liquides. Nous devons trouver un moyen de rendre conformes à la présente loi, qui est censée protéger le public, les règlements et les normes d'inspection applicables aux transporteurs de déchets industriels liquides, pour nous assurer que les véhicules utilisés satisfont aux normes de la convention pour une période donnée. De cette manière, les exploitants actuels ne pourraient éluder la protection que nous espérons offrir, en se servant de véhicules et de citernes fabriqués avant la mise en application de la présente loi, et continuer ainsi une pratique qui s'est révélée extrêmement dangereuse dans un certain nombre de régions.

Puisque nous sommes à examiner les modalités d'application de la loi, il nous faudrait également songer aux méthodes d'entreposage de ces mêmes déchets. Nous nous demandons pour la plupart ce qui pourrait arriver quand certains déchets industriels, dont la variété ne cesse de s'accroître chaque jour, sont mélangés indifféremment dans les citernes; il pourrait en résulter une substance entièrement différente dont l'effet pourrait être beaucoup plus nocif.

Voilà pourquoi je voudrais rappeler au ministre qu'avec l'adoption du projet de loi nous faisons certes un pas en avant. La mesure ne réussit pas à faire taire toutes nos inquiétudes et celles-ci devront bientôt être examinées à la Chambre des communes.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, mes commentaires seront très brefs. Nous avons eu une discussion intéressante au comité, au début de la semaine, au sujet du bill C-21 et j'ai alors soulevé la question des produits chimiques expédiés à bord d'avions transportant des passagers. Le secrétaire parlementaire et ses collaborateurs ont fait savoir aux membres du comité que l'équipage des avions avait accès aux soutes et que s'il pouvait détecter des émanations ou de la fumée se dégageant de la cargaison, il pouvait l'examiner. Néanmoins, on ne nous a pas suffisamment expliqué comment l'équipage peut avoir accès à la cargaison en soute et les représentants du ministère se sont engagés à obtenir plus de renseignements.

Le ministre peut-il également demander aux gens de son ministère comment Air Canada, CP Air ou toute autre compagnie aérienne peuvent établir quels sont les produits chimiques enfermés dans les conteneurs? Il est déjà arrivé qu'aux États-Unis et au Canada les expéditeurs apposent sur les conteneurs des étiquettes ne correspondant pas à leur contenu, pour une raison ou l'autre; peut-être pour accélérer la livraison ou expédier leurs marchandises à bord d'un avion transportant des voyageurs plutôt qu'un avion-cargo. Certains produits chimiques peuvent être expédiés uniquement par avion-cargo tandis que d'autres substances moins dangereuses peuvent être expédiées à bord d'avions transportant des voyageurs. Comment ces gens peuvent-ils établir ce qu'il y a vraiment dans les conteneurs? En ouvrent-ils un certain nombre pour voir si le contenu correspond à l'étiquette ou se fient-ils uniquement à ce qui est indiqué sur celle-ci?

Je pose la question, car un avion-cargo de la Pan American World Airways s'est écrasé, il y a plusieurs années, à Boston. L'avion transportait une demi-douzaine de produits chimiques différents dont certains s'étaient répandus dans la sciure de bois que contenait la caisse qui a pris feu. L'avion s'est écrasé et les trois membres d'équipage ont été tués. Le plus malheureux dans cette histoire c'est que l'avion a survolé plusieurs aéroports pendant que l'équipage essayait de voir d'où venait la fumée et si l'avion avait atterri dans le premier aéroport au

premier signe de fumée, la catastrophe aurait sans doute été évitée. On peut voir combien il est important de connaître le contenu de la cargaison, surtout lorsqu'il s'agit de produits chimiques.

Je demande au ministre de charger ses collaborateurs d'établir si on doit ouvrir un certain nombre de caisses pour vérifier leur contenu et voir s'il correspond à ce qu'indique l'étiquette et de vérifier également comment les équipages de ces avions ont accès aux soutes des avions transportant des voyageurs?

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, j'aimerais traiter brièvement de ce projet de loi sur les marchandises dangereuses. Je m'intéresse particulièrement au transport des marchandises dangereuses d'une province à l'autre. Il nous faut étudier cette question très attentivement parce qu'elle intéresse beaucoup de gouvernements provinciaux et beaucoup d'autres personnes compte tenu du fait que les règlements peuvent différer d'une province à l'autre. Ce projet de loi devrait établir qui est responsable des marchandises dangereuses transportées d'une province à l'autre.

Le projet de loi est radicalement nouveau en ce qu'il s'éloigne de l'approche normale qui consiste à établir la responsabilité une fois qu'on est en possession de preuves de négligence. S'il est établi qu'il y a eu une négligence, la responsabilité doit certainement être assignée. La responsabilité ne doit pas simplement être tenue pour acquise du fait que quelqu'un a été négligent.

Le comité devrait également étudier attentivement une autre question, celle du transport par camion. Les camionneurs doivent accepter une grande part de la responsabilité lorsqu'ils prennent leurs cargaisons. Dans plusieurs cas, il leur est pratiquemment impossible d'ouvrir chaque contenant pour en connaître le contenu. Voilà pourquoi il est un peu injuste de tenir le camionneur responsable de tout ce qu'il transporte dans son camion. Je ne sais pas comment surmonter cette difficulté. Si tout le monde était absolument honnête, il n'y aurait pas de problème. Toutefois, lorsqu'un camion transporte un quart de chargement pour le compte d'un expéditeur, un huitième pour un autre, un troisième pour un autre, il est pratiquement impossible au camionneur de savoir au juste ce qu'il transporte. Plusieurs de ces entreprises doivent remplir leur camion de cette façon pour transporter une pleine charge d'un bout à l'autre du pays. Le camionneur n'emballe pas ces marchandises et n'ouvre pas les emballages car il n'en finirait plus.

J'espère que le comité étudiera cette question en détail afin que nous n'imputions pas une responsabilité excessive aux chauffeurs de camion qui sont d'excellents travailleurs, mais qui ne savent pas toujours qu'ils transportent des produits dangereux. Je sais bien que «Nul n'est censé ignorer la loi», mais il faut quand même faire preuve de justice dans l'attribution des torts.

Une autre question importante est celle des dispositifs de sécurité. On en a parlé au cours de l'enquête sur l'accident de Mississauga. Certains dispositifs de sécurité avertissent de défectuosités dans la structure interne d'une roue, d'un essieu, etc. Aux termes des lois provinciales, les chauffeurs de camion doivent faire vérifier leur véhicule régulièrement. Les mêmes exigences devraient s'appliquer aux trains afin que des vies humaines ne soient pas mises indûment en danger.

Ce bill ne prévoit rien au sujet d'un autre aspect que je considère très important; je veux parler des mesures de prévention des accidents. Je pense notamment à ce qui pourrait être fait lors de la construction de nouvelles voies de chemin de fer. Je ne pense pas qu'on puisse logiquement s'attendre à ce que nous dépensions des milliards de dollars pour remplacer toutes les voies ferrées qui traversent des agglomérations. La Commission des transports du Canada devrait prendre la responsabilité de ne pas permettre la reconstruction de lignes de chemins de fer dans les régions où elles pourraient constituer un danger. Les gens dans bien des endroits veulent que les lignes soient déménagées et c'est alors qu'il faut en profiter pour les replacer dans un endroit sûr et loin des centres de population. Alors, s'il y a une explosion, personne ne sera tué.

• (1440)

J'ai déjà parlé à la Chambre de ce qui s'est passé avec le CP à Lac Louise. Les habitants de cette municipalité étaient fortement opposés à ce qu'il double une ligne de chemin de fer passant par ce village. Le CP aurait pu construire l'autre ligne dans un endroit plus sûr loin du village. Mais, à l'heure actuelle, s'il y avait un accident à Lac Louise au cours de l'été alors que la ville est pleine de touristes, des milliers de gens pourraient être blessés. Cette ligne aurait pu être construite à l'extérieur de la ville à très peu de frais supplémentaires. Ces frais ne seraient rien, comparés à ce qu'il en coûterait si un accident se produisait dans le centre du village et qu'on soit ensuite obligé de relocaliser la ligne.

Un accident semblable est arrivé à Stirling il y a trois ou quatre ans, mais nous avons été chanceux cette fois-là tout comme à Mississauga. Grâce aux efforts énormes déployés par la municipalité, la GRC, les pompiers et ainsi de suite, tout le monde a pu être évacué et il n'y a eu aucun accident mortel. Un de ces jours, si nous ne faisons pas attention où nous construisons ces lignes, nous ne serons pas aussi chanceux et il y aura des victimes. Il y aura alors un véritable tollé. Je préfère protester d'ores et déjà. Si la Commission des transports du Canada, qui est chargée des questions ayant trait aux lignes de chemins de fer, se servait de son bon sens et n'acquiesçait pas toujours à tout ce que demandent les chemins de fer, cela nous aiderait à éviter beaucoup de ces problèmes aujourd'hui.

Un certain nombre de citoyens et moi-même avons demandé à la Commission des transports du Canada de ne pas permettre au CP de doubler cette ligne à Lac Louise. Bien que la ligne soit essentielle, nous ne voulions pas qu'elle passe par le village. Mais on n'a pas voulu nous écouter. Autant que je sache, la Commission n'a pas donné de raison valable pour expliquer pourquoi elle avait accepté les recommandations du CP. S'il y a un accident et que quelqu'un soit tué, c'est clairement la Commission des transports du Canada qui en sera responsable parce qu'elle aurait pu ordonner qu'elle soit construite à l'autre endroit plus sûr.

Ce sont des choses qui arrivent d'un bout à l'autre du pays. Je supplie le ministre des Transports (M. Pepin) d'user de l'influence qu'il peut avoir sur les membres de la Commission canadienne des transports, pour que cet organisme tâche d'éviter les accidents en en prévoyant les causes. Je le répète encore une fois, personne ne demande que toutes les voies soient déplacées, mais que celles qui le sont passent dans des endroits sûrs où les accidents ne mettront pas des vies humaines en danger.

Ce bill présente d'autres aspects qui m'apparaissent très importants et dont j'espère avoir l'occasion de parler au comité.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur ce bill ainsi qu'à l'étude en comité de l'autre bill, celui qui traite du transport des produits dangereux. Comme je viens de Mississauga, c'est une question qui nous touche et que nous connaissons par expérience. Je m'intéresse vivement à l'adoption de ces bills et j'en trouve les dispositions très encourageantes.

J'ai eu l'occasion au comité d'entendre les fonctionnaires du ministère. Ce bill-ci porte sur les normes applicables aux conteneurs utilisés pour le transport des marchandises d'un pays à l'autre. Je suis heureux que la ratification de cette convention internationale nous ait permis de relever nos normes.

Nous avons constaté à Mississauga que les conteneurs constituaient en eux-mêmes un élément vital dans cet accident. Les wagons à double paroi n'ont pas fait explosion, malgré les pressions énormes et la chaleur intense auxquelles ils ont été exposés dans cet accident.

Il serait peut-être bon que les députés sachent exactement ce qui s'est passé lors de cet accident. Lorsque le train a commencé à dérailler, il s'est produit presque instantanément une explosion. En moins d'une minute, une deuxième explosion a projeté dans les airs une boule de feu de 40 étages de haut. Moins d'une heure plus tard, il se produisait une troisième explosion similaire. L'extrémité d'un des wagons a sauté et le wagon a été projeté a une distance de 2,200 pieds tandis que des flammes jaillissaient de l'arrière. Pendant la semaine qui a suivi, alors que le propane et le chlore brûlaient, il se trouvait, au milieu des débris, un wagon-citerne plein qui n'a pas explosé et ne s'est pas fissuré malgré la chaleur intense. A la fin de la semaine, un camion-citerne l'a vidé de son contenu liquide, et le service des incendies a pu constater qu'il s'agissait d'un wagon à double paroi. On a trouvé des fissures et des fuites sur d'autres wagons à double paroi, mais aucun d'entre eux n'a explosé.

J'ai été très heureux d'entendre un des fonctionnaires du ministre déclarer au comité que les sociétés ferroviaires mettaient progressivement en service ce genre de wagon. Je me réjouis également d'apprendre que les chemins de fer, les entreprises de camionnage et les transporteurs aériens devront assumer une responsabilité accrue en ce qui concerne les inspections. Ils seront appelés à rendre des comptes en cas d'accidents semblables.

Je suis inquiet parce que le Pacifique-Canadien refuse d'assumer une responsabilité de ce genre, comme l'ont déclaré ses représentants à l'enquête Grange à Mississauga. En somme, le même train traverse Mississauga chaque soir depuis l'automne dernier. Les représentants du chemin de fer ont déclaré à maintes reprises à M. le juge Grange qu'il n'ont pas modifié leurs méthodes et n'ont nullement l'intention de le faire.

J'ai interrogé le chef du service des incendies à Mississauga au sujet des répercussions de la décision du PC. Il m'a dit que toute personne demeurant en deçà de 2,500 pieds de chaque côté de la voie ferrée du PC serait vulnérable advenant un autre accident. A Mississauga, 40,000 personnes vivent près de la voie ferrée. J'exhorte le PC à assumer plus sérieusement ses responsabilités et à adopter certaines méthodes de sécurité fondamentales et non coûteuses pour assurer le fonctionnement efficace de ses trains. Je veux parler de certains moyens tels que des détecteurs de coussinets échauffés, des rétroviseurs et le ralentissement des inspections.

Je suis heureux de constater que dans ce nouveau projet de loi, le transporteur doit assumer une plus grande responsabilité dans le domaine de l'inspection. J'espère que le chemin de fer n'attendra pas que la mesure soit adoptée avant de prendre ses responsabilités à Mississauga.

Ce sont les points que je voulais soulever au sujet de ce projet de loi. Nous avons été très chanceux à Mississauga. Non pas un mais deux miracles se sont produits. Le premier miracle s'est produit quand le train a quitté la voie pour aboutir dans un champ vide. Seules quelques bâtisses industrielles sont situées à moins de 2,500 pieds de ce champ. Il n'y avait ni habitations ni d'importants travaux de construction en cours. De nombreuses prises d'eaux s'y trouvent ainsi que des routes d'accès qu'ont pu emprunter les équipes de sauvetage et de prévention. C'est le premier miracle.

Le deuxième miracle c'est que parmi les 250,000 personnes évacuées, aucune n'a été blessée. Le taux de criminalité a en réalité diminué dans cette région. Nous devons une fière chandelle à bien des fonctionnaires de cette ville, et notamment au maire ainsi qu'au service des incendies et au service de police pour la diligence dont ils ont fait preuve au cours de cette semaine. S'ils avaient pu s'appuyer sur le nouveau règlement qui découlera de ce projet de loi, ils auraient pu s'acquitter de leurs fonctions encore plus aisément.

• (1450)

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. Collenette: Je voudrais faire un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas bien compris ce que le greffier a dit et je m'excuse s'il règne une certaine confusion cet après-midi. Tous les députés ont coopéré et nous essayons désespérément de savoir ce que nous allons faire en attendant qu'il soit 4 heures. Nous avions l'intention de poursuivre l'étude du bill S-6, qui tend à modifier la loi sur le double prix du blé. J'ai essayé de trouver l'ancien ministre des Postes pour voir si nous pouvions passer à l'étude du bill S-4. Je me demande s'il est conforme aux usages de la Chambre de lui demander de m'accorder deux minutes pour parler à l'ancien ministre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pourrait peut-être nous renseigner à ce sujet. Si nous passons à l'étude du bill S-4, je pense que la Chambre sera peut-être disposée à l'adopter. Nous pourrions ensuite étudier le bill S-6, jusqu'à 4 heures.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je voudrais dire ce qui va probablement se passer au lieu de parler des usages. Si le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) était ici, je pense que

nous pourrions passer à l'étude du bill S-4. Je suppose que cela ne prendrait que 10 ou 15 minutes. Nous pourrions peut-être passer à l'étude du bill S-6 maintenant et ajourner le débat à 3 h 45 afin de pouvoir étudier le bill S-4 cet après-midi. C'est un mauvais projet de loi, mais il faut bien l'étudier.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, comme d'habitude, le député de Winnipeg-Nord-Centre nous a sortis du pétrin. Je le remercie beaucoup de sa suggestion.

Il n'y a probablement pas moyen d'adopter le bill S-6 aujourd'hui. Si nous le mettions à l'étude maintenant, nous pourrions ajourner le débat en deuxième lecture à 3 h 45, faire franchir toutes les étapes au bill S-4, puis passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Est-ce que la Chambre est d'accord?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) propose que le bill S-6 soit mis en délibération, que le débat y afférent se termine à 3 h 45 . . .

M. Knowles: Que le débat soit ajourné.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je m'excuse; que le débat soit ajourné et que le bill S-4 soit alors mis à l'étude. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'il en soit ainsi convenu et ordonné.

* * *

LA LOI SUR LE DOUBLE PRIX DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill S-6, tendant à modifier la loi sur le double prix du blé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, j'ignorais que l'étude de ce bill serait abordée si tôt; j'ai donc dû rassembler quelques notes un peu à la hâte.

Cette question intéresse vivement les agriculteurs de l'ouest du Canada. La loi a été abrogée il y a quelque temps, bien qu'elle figure encore dans les statuts. Je suppose qu'un agriculteur qui voudrait la contester devant les tribunaux aurait beau jeu.

Cette mesure vise essentiellement à établir deux prix pour le blé. Si le prix tombe au-dessous de $5 le boisseau, le gouvernement verse une subvention pour combler l'écart entre le prix courant et la limite de $5 le boisseau pour le blé roux. De leur côté, les meuniers paieraient $3.25 le boisseau. Ce système assure aux consommateurs canadiens un prix raisonnable pour le pain et les pâtisseries.

En novembre 1978, le gouvernement libéral de l'époque a décidé de ne plus verser la subvention, mais la loi ne fut pas abrogée. Par la suite, les gouvernements qui se sont succédé ont reconnu le besoin d'un double prix du blé, et des mesures furent prises en vue de fixer, par voie de règlement édicté en vertu de la loi sur la Commission du blé, les nouvelles limites à $5 et $7 le boisseau.

La seule réserve que nous faisons est que ce bill n'entrera pas en vigueur avant le 1er août courant. En fait, le gouvernement a décidé que cela ne s'appliquerait pas à la dernière campagne agricole. Par conséquent, les céréaliers ne profiteront pas des limites fixées par le système de double prix du blé.

Nous nous intéressons également à la flexibilité de ces prix. Parmi les agriculteurs de l'Ouest, nombreux sont ceux qui croient qu'ils subventionnent les consommateurs canadiens depuis longtemps étant donné que le prix mondial du blé dépasse de beaucoup le prix maximal fixé pour le Canada dans l'ancien bill. Nous savons tous très bien que les agriculteurs ne sont pas du tout en mesure de subventionner les consommateurs. Étant donné leurs coûts de production élevés et le prix qu'ils sont payés pour le grain, ils ont beaucoup de mal à boucler leur budget. C'est pourquoi les producteurs de blé de panification de l'Ouest étaient très inquiets des limites fixées dans le dernier bill.

Les nouvelles limites ont été mentionnées dans un communiqué de presse par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Le plafond le plus bas ne pose aucun problème étant donné que le blé se vend aujourd'hui environ $5.50 le boisseau. Le prix a cependant dépassé la limite supérieure, ce qui signifie en réalité que les agriculteurs subventionnent les consommateurs. Nous nous préoccupons donc, non pas de la limite inférieure établie par le ministre de l'Agriculture, mais de la limite supérieure.

Je comprends que le bill prévoit des rajustements périodiques de la limite supérieure, mais les gouvernements mettent généralement du temps à agir.

Le bill ne fera en réalité que légaliser un état de fait observé depuis quelque temps. Au fond, notre parti ne voit aucun problème à cet égard. Nous avons cependant des réserves sur deux points et nous les avons déjà fait connaître. Une fois que le comité aura été saisi du bill, nous ferons valoir la perte de la subvention pendant une campagne agricole. Nous parlerons également de la limite supérieure et de la nécessité de prévoir des modalités de rajustement.

Le gouvernement et les dirigeants des organisations agricoles du pays doivent discuter à fond du prix du blé. Pendant quelque temps, j'ai estimé qu'on devrait prévoir un prix minimum du blé sur le marché international. Ce principe a été reconnu à l'occasion et ignoré à d'autres. J'en ai parlé l'été dernier avec mes homologues américans à Calgary et ils étaient disposés à reprendre la discussion sur le sujet. A mon avis, cela est en partie attribuable au fait que plusieurs denrées sont contrôlées par des cartels mondiaux. Il est probable que les exportations de blé du Canada et des États-Unis atteignent près de 70 p. 100 des exportations mondiales. Ces deux pays devraient donc se mettre d'accord et fixer un prix minimum au-deçà duquel ils refuseraient de vendre leur blé. Ce prix correspondrait au coût de production majoré d'une marge bénéficiaire raisonnable qui permettrait aux agriculteurs d'avoir un niveau de vie acceptable. La question a de nouveau été soulevée la fin de semaine dernière lors d'une rencontre canado-américaine à San Diego.

• (1500)

Si je comprends bien, les producteurs de blé et les députés présents à cette réunion se sont entendus pour se rencontrer dans un mois et demi afin de discuter de la possibilité d'en venir à un accord. Nous pourrions alors présenter des recommandations à nos ministres tandis que les producteurs américains les soumettraient à leur administration.

Pendant une grande partie de la dernière décennie, nous avons vendu des céréales sur le marché international à des prix inférieurs aux coûts de production des agriculteurs. Ces derniers ont réussi à s'en tirer en réclamant des déductions pour amortissement, en profitant des résultats obtenus par nos stations de recherches agricoles et en réalisant le plus d'économies possible dans leurs propres exploitations. Mais cette situation ne peut pas durer éternellement. Les exploitations deviennent de plus en plus grandes et les coûts de production augmentent à un rythme accéléré dans l'ouest du Canada. Il devient de plus en plus difficile pour les exploitations, quelle que soit leur importance, de continuer à vendre leurs produits à un prix inférieur aux coûts de production.

J'ai été sidéré en voyant l'augmentation de ma facture d'engrais cette année. En raison de l'écart entre le dollar canadien et le dollar américain et des salaires plus élevés qu'il faut verser aux travailleurs par suite de l'inflation, il devient pratiquement impossible aux petits exploitants de songer à se rééquiper pour affronter les années 1980 et 1990 s'ils ne peuvent vendre leurs céréales à un meilleur prix. Le matériel agricole coûte extrêmement cher.

Il y a trois ans de cela, j'ai fait une étude. J'ai comparé le prix actuel du grain avec celui payé dans les années 30 et 40. Si l'on calcule avec le dollar de 1965, l'on constate que les céréaliculteurs obtiennent aujourd'hui un prix bien inférieur pour l'orge et le blé, compte tenu du coût de production. La seule chose qui leur a permis de survivre est que des dizaines de milliers d'entre eux ont dû abandonner l'agriculture. Les propriétés agricoles se sont étendues, sont devenues plus rentables, et les agriculteurs ont utilisé des produits chimiques et des engrais pour augmenter la production par acre, assurant ainsi leur survie. Je ne sais combien de temps cela peut durer encore. Si nous maintenons les politiques actuelles, nous inciterons un plus grand nombre d'agriculteurs à abandonner leurs terres. Un jour, nous aurons de très grosses unités de production intégrées de produits alimentaires. Je puis assurer au ministre que le prix grimpera, car les agriculteurs refuseront de continuer à produire en-deçà du prix de revient, comme beaucoup d'entre eux l'ont fait dans le passé.

Il s'impose que nous tentions une nouvelle fois de négocier avec les États-Unis d'abord. Il est à espérer que nous pourrons plus tard inclure dans ces discussions l'Argentine et l'Australie et en arriver à établir un prix au-dessous duquel aucun pays ne vendrait. Ce prix serait fonction du coût de production.

Les agriculteurs ne veulent pas que nous en fassions un cartel pour spolier les autres nations. Nous voulons simplement obtenir un prix équitable pour notre labeur et pour le coût de la production des denrées alimentaires au Canada. Ce projet de loi ne fait que subventionner, et cela depuis longtemps déjà, le prix à la consommation du blé transformé en farine. Nous devrions nous intéresser à d'autres marchés également.

M. Pepin: Le projet de loi protège à la fois le producteur et le consommateur.

M. Schellenberger: Si nous ne sommes pas en mesure de conclure ce genre d'entente avec d'autres pays, il ne fait aucun doute alors que nous ayons l'obligation envers les Canadiens de fixer un prix, deux ou trois mois avant la récolte, et d'après le coût de la production, ce qui permettrait en fait à nos agriculteurs de décider, en connaissance de cause, des denrées à cultiver. Nous pouvons le faire. Nous avons découvert cette année que la Commission canadienne du blé commençait à manquer d'orge et ne serait bientôt plus en mesure de satisfaire à ses obligations en vertu des contrats qu'elle a signés, car on a négligé de donner à nos agriculteurs, il y a un ou deux ans de cela, les indices qu'il fallait. En fait, nous leur avons donné de faux indices. Nous avons imposé un contingentement des ventes de grain non régi par la Commission, ce qui a découragé les céréaliculteurs de faire pousser des grains de provende.

A cause du prix auquel la Commission canadienne du blé a vendu ce grain et des contingents qui ont été fixés, nous éprouvons maintenant beaucoup de difficulté à remplir d'orge fourrager les silos de la Commission canadienne du blé pour que cette dernière puisse exécuter ses contrats. Le ministre chargé de la Commission devrait chercher sérieusement à conclure un accord et, si ce n'est pas possible, à se tourner vers le marché international dans le but de fixer un prix minimum, comme les États-Unis l'ont fait, avant que l'agriculteur ne décide d'ensemencer. La Commission canadienne du blé pourra alors lui dire quels sont, d'après elle, les grains qui se vendront sur le marché international. Si le prix est raisonnable, l'agriculteur décidera, en fonction de ce prix, d'ensemencer telle ou telle superficie de ces grains afin que la Commission canadienne du blé puisse remplir ses engagements. Ainsi, les agriculteurs ne se retrouveront pas avec des contingents variables comme c'est actuellement le cas, et leurs silos remplis de blé d'utilité générale et de colza, par exemple, sans pouvoir livrer d'orge.

Voilà les quelques commentaires que je tenais à faire au sujet du bill S-6, la loi sur le double prix du blé. J'espère que le ministre tiendra compte des deux aspects de cette mesure qui nous préoccupent, d'une part l'excès de rigueur de la limite maximum et, d'autre part, le fait qu'en abrogeant cette loi nous supprimons pendant un an les subventions versées aux agriculteurs, si bien que les agriculteurs ne subventionneront pas les consommateurs pendant cette année-là.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout au long des années 70, le gouvernement a eu pour politique de maintenir à un niveau raisonnable le prix minimum fixé pour les producteurs de blé alimentaire. Ce prix minimum a été relevé périodiquement pour suivre l'augmentation moyenne des prix du marché et des coûts de production. Le prix de $1.95 plus un demi cent le boisseau fixé en 1969 pour les meuneries canadiennes a été relevé à $3 le boisseau en 1972. Le 12 septembre 1973, il passait à $3.25 le boisseau. En 1977 et 1978, le gouvernement a versé des montants supplémentaires aux producteurs pour leur permettre d'obtenir $3.55 le boisseau. A l'automne de 1978, le prix minimum atteignait son niveau actuel de $4 le boisseau.

En 1973, le gouvernement a combiné le prix fixé pour les producteurs avec une subvention à la consommation payable aux producteurs lorsque le prix du blé destiné à l'exportation dépassait $3.25 le boisseau. La loi sur le double prix du blé

autorisait ces paiements. On a établi une subvention maximale de $1.75 le boisseau et le prix maximum canadien a été fixé à $5 le boisseau. Pour le blé dur, le prix canadien s'étageait entre $3.25 et $5.75 le boisseau et, grâce à la subvention, le producteur pouvait obtenir entre $5.75 et $7.50 le boisseau.

Dans le cadre de ces accords, le gouvernement a versé entre 1973 et 1978 des subventions totales de 396 millions dont les consommateurs ont directement profité. A l'automne de 1978, dans le cadre des mesures visant à limiter les dépenses gouvernementales, le gouvernement a décidé de mettre fin aux subventions versées dans le cadre de la loi sur le double prix du blé. Cette mesure devait permettre au gouvernement d'économiser 200 millions de dollars d'ici la fin de la présente campagne.

En même temps, un nouveau système de prix a été établi quand on a fixé, au moyen de règlements promulgués en vertu de la loi sur la Commission canadienne du blé, à $4 et $5 le prix minimum et maximum du blé alimentaire. Le prix minimum du blé dur a été également porté à $4 le boisseau, mais le maximum a été maintenu à $7.50 le boisseau. Ce programme garantissait aux producteurs un prix minimum et protégeait les consommateurs en ce sens que le blé ne pouvait pas être vendu plus de $5 le boisseau et que le prix du blé dur ne pouvait pas dépasser $7.50 le boisseau. C'est ainsi que le prix du blé produit au Canada n'a pas dépassé $5 depuis 1973, bien que la moyenne des prix ait été bien supérieure à ce chiffre tout au long de la dernière campagne agricole.

● (1510)

Ce bill S-6 vise à suspendre l'obligation pour le gouvernement d'accorder des subventions compte tenu des changements intervenus dans le système national des prix. Les consommateurs paient le blé au prix du marché jusqu'à concurrence de $5 le boisseau. C'est ce facteur, conjugué à d'autres facteurs de coût, qui explique la hausse du prix du pain. On estime qu'au cours des trois mois qui ont suivi la suppression de cette subvention en 1978, le renchérissement du prix du blé a fait monter l'indice des prix à la consommation de 0.04 p. 100 et l'indice des prix alimentaires de 0.1 p. 100.

La loi sur le double prix du blé et le programme actuel régissant le prix du blé au Canada s'appliquent jusqu'à la fin de la campagne agricole. Le gouvernement a annoncé qu'il allait mettre en œuvre un nouveau programme au cours de la prochaine campagne. Voici ce qu'il a annoncé à cet égard dans un bulletin d'information:

> Le nouveau prix du blé vendu dans notre pays pour la consommation humaine sera compris entre un minimum de $5 et un maximum de $7 le boisseau; ces prix s'appliquent au blé rouge de printemps de l'Ouest, Canada nº 1, rendu à Thunder Bay, et ils correspondent à une fourchette de $183.72 à $257.21 la tonne.

Je voudrais préciser aux députés que la loi sur le double prix du blé est entrée en vigueur en juillet 1974. Elle doit être abrogée le 31 juillet 1980 ou à une date antérieure fixée par proclamation. En l'absence d'autres dispositions, elle sera donc abrogée d'office le 31 juillet de cette année. Le bill S-6 a pour objet d'actualiser la loi en fonction de ce qui se fait depuis des années. J'invite donc vivement les députés à se prononcer en faveur de ce bill.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, l'amendement que l'on propose d'apporter aujourd'hui à la loi sur le double prix du blé suscitera un long débat et déclenchera des discussions animées chez les agriculteurs parce qu'il y a à peine un an, ces derniers ont versé beaucoup d'argent. A un moment donné, ils ont dû débourser plus de un million de dollars par jour à cause de la limite qui avait été établie.

Les origines de la loi sur le double prix du blé remontent probablement aux arguments qui ont été apportés et aux discussions qui ont été tenues au milieu et à la fin des années 40 lorsque le gouvernement du Canada dirigé par Mackenzie King et feu Louis Saint-Laurent a conclu les ententes avec le gouvernement de la Grande-Bretagne prévoyant la livraison de blé à un prix garanti.

Ces garanties n'ont été respectées ni par le gouvernement britannique ni par le gouvernement canadien. Les agriculteurs ont donc alors immédiatement demandé la révocation de l'entente. Après quatre ou cinq jours de débat, si l'on en juge par les déclarations des divers ministres d'alors, il est apparu clairement qu'il était absolument injustifiable que les agriculteurs ne reçoivent pas un prix plus élevé que le prix mondial pour le blé de panification consommé au Canada. On a soutenu qu'un grand nombre d'autres industries du pays étaient subventionnées grâce à l'imposition de tarifs et qu'elles étaient protégées de la concurrence extérieure et de l'arrivée sur le marché de biens moins coûteux. On jugeait à ce moment-là qu'une protection semblable devait être accordée pour les céréales produites au Canada et vendues sur les marchés nationaux les plus offrants.

On a soutenu qu'à tout le moins, les coûts de production devraient être couverts pour les céréales produites au Canada. On a constaté, à la lumière des exportations et de la vigueur de l'économie canadienne à ce moment-là, qu'il était irréaliste d'assumer la totalité des coûts de production. La plupart des années, la production de ces céréales équivalait à moins de 10 p. 100 de la production totale et l'on a estimé qu'il devrait y avoir un coût de production garanti.

Il a fallu attendre longtemps avant que ce genre de loi soit présentée. Comme c'est généralement le cas en politique, de la conception de la loi à son adoption, bien des changements se produisent. Au lieu de garantir les coûts de production pour les céréales produites à des fins de consommation intérieure, on a établi un prix plafond et un plancher permettant la fluctuation des prix. Si le prix du marché mondial est inférieur au prix plancher, les agriculteurs se voient garantir le prix plancher pour le blé de meunerie au Canada.

La proposition prévoyait une certaine protection pour les consommateurs en ce sens que si les prix mondiaux sont supérieurs à la limite, les meuniers canadiens ne paient pas plus que le prix limite. L'an dernier, en majeure partie, les prix mondiaux ont excédé le plafond. Par conséquent, les agriculteurs canadiens on en fait subventionné les consommateurs à cause du libellé de la loi. Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) nous a donné les chiffres des trois dernières années. Il a déclaré qu'en abolissant les subventions dans ce secteur le gouvernement avait fait des économies de l'ordre de 200 millions de dollars.

Au même moment où nous réduisions nos obligations d'aide à l'intérieur du Canada, a débuté la mise en vigueur d'un système différent de commercialisation des céréales. Nous avons retiré à la Commission canadienne du blé sa compétence exclusive en matière de commercialisation des grains de provende et du blé de moins bonne qualité si bien qu'elle s'effec-

tue désormais sur le marché libre. Cette mesure n'a fait qu'aggraver la perte de revenu des producteurs agricoles dans l'ouest du Canada.

Le comité des céréales du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan a effectué une étude à ce sujet. Celle-ci démontre que les producteurs de la Saskatchewan ont perdu environ 160 millions de dollars au cours des trois dernières années à cause du recours aux mécanismes du marché libre pour la commercialisation des grains de provende. Dans des conditions de marché idéales, ce qui n'est jamais le cas, cela représenterait théoriquement une baisse du coût de l'alimentation d'environ 160 millions de dollars pour les consommateurs. Si vous êtes au courant de la conjoncture actuelle du marché des céréales, vous vous rendez vite compte que ce n'est pas cela qui s'est produit. Au lieu d'une réduction des coûts de production des industries qui consomment des moulées, on a enregistré une concentration accrue des intérêts et une augmentation des transferts de propriété et de moyens de production dans la préparation de moulées particulièrement dans le secteur de l'élevage des porcs, surtout au Québec où les offices de commercialisation ne jouaient pas de rôle dans la commercialisation des porcs.

● (1520)

Les salaisons, avec leurs filiales spécialisées dans l'aliment pour bétail, sont intervenues pour profiter des bas prix, parce qu'en effet les grains offerts sur le marché libre sont des grains de catastrophe. Des pressions s'exercent en permanence sur les prix et, au lieu de passer par la Commission canadienne du blé, qui traite pour le compte du producteur et qui se trouve en situation de force pour maintenir les prix, nous nous sommes laissés retomber encore une fois dans une situation où les producteurs cherchent à traiter individuellement, en concurrence les uns avec les autres. Fatalement, les prix se sont effondrés.

Ces deux facteurs réunis ont réduit considérablement les revenus du producteur qui vit dans la région relevant de la Commission canadienne du blé, et nous estimons que la situation aurait pu être mieux gérée si la commercialisation du grain de provende était restée à la Commission canadienne du blé, et si des garanties réalistes avaient été données pour la consommation de grain au Canada.

Nous proposons que les subsides soient rétablis. Leur suppression n'apporte d'économies réelles ni à l'État ni à la population. Nous estimons que la vente libre du grain de provende doit être abolie et que la Commission canadienne du blé doit la prendre en main, non seulement parce que cela donne de meilleurs revenus aux producteurs, mais pour toutes sortes de raisons que nous ne pouvons examiner aujourd'hui. Je pense par exemple à la commercialisation, au transport, à la manutention, à la répartition et à l'acheminement du grain.

Nous estimons qu'il faudrait repenser à la notion initiale du système des deux prix, au lieu d'un prix plafond et d'un prix plancher séparés par un écart présenté à la Chambre tous les trois ou quatre ans. Il faudrait des négociations annuelles entre l'État ou un de ses organismes et les céréaliculteurs, afin d'établir chaque année une relation acceptable entre les prix et les coûts. Le grain serait alors acheté par les meuneries. Nous pensons que cela cadrerait avec la situation actuelle du marché canadien et correspondrait mieux à la notion initiale du système du double prix, qui a été conçu par les organismes agricoles et autres il y a vingt ou trente ans. Cela serait plus juste aussi bien pour le consommateur que pour le producteur.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer à ce débat sur le bill C-6, en particulier pour faire valoir que dans cette question du blé, l'une des choses les plus importantes que nous ne devons pas oublier, c'est que dans tout ce secteur de l'agriculture, la production et les producteurs eux-mêmes ne reçoivent pas toute l'attention qu'on devrait leur accorder. Il est juste de signaler le fait qu'invariablement, dans n'importe quel pays, la pêche, la forêt et l'agriculture figurent au dernier rang de la liste des priorités gouvernementales. C'est ainsi qu'on néglige ces secteurs importants malgré le fait qu'hier 12,000 enfants de moins de cinq ans sont morts de faim, qu'aujourd'hui encore 12,000 subiront le même sort et demain 12,000 autres.

Nous vivons dans un monde où les quatre cinquièmes de la population souffrent de malnutrition. Je suis certain que les Canadiens seront sidérés d'apprendre que dans notre monde plutôt d'abondance, environ 70 millions de personnes souffrent de lésions cérébrales permanentes et incurables causées par un manque de protéines dans leur alimentation. Lorsque nous parlons de céréaliculteurs et de blé, la première chose que nous devons reconnaître, c'est que le céréaliculteur exploite une entreprise de production alimentaire et que le monde compte deux seules sources alimentaires, la terre et l'eau.

Depuis toujours, les habitants des Prairies ont cru que les prix du blé se comparaient à ceux du pétrole. Le prix d'un boisseau de blé était approximativement le même que celui d'un baril de pétrole. Ceux qui se souviennent de l'époque où nous payions $3 pour un boisseau de blé se souviendront de même qu'un baril de pétrole coûtait aussi environ $3. Le prix du blé a suivi l'évolution des prix du pétrole. Lorsque le baril de pétrole coûtait $4, le prix du boisseau de blé était le même et les choses ont évolué ainsi jusqu'à ces dernières années où l'on a assisté à un écart marqué entre le prix de ces deux produits, écart qui s'est confirmé très rapidement. Le prix du pétrole a augmenté pour atteindre presque $35 le baril sur les marchés mondiaux tandis que le prix du blé est toujours demeuré entre $5 et $7. Les agriculteurs ont donc dû absorber une augmentation très forte des frais d'importation du prix de revient des produits chimiques, du prix des terrains, du prix de la machinerie, du coût de la main-d'œuvre et ainsi de suite.

Il ne faudrait pas manquer non plus de souligner que l'accroissement du coût du capital est de toute première importance. Je ne blâme pas le gouvernement en particulier pour cette situation, mais les taux d'intérêt exercent actuellement une pression sur les agriculteurs; il faut aussi nous rappeler que bien que les agriculteurs tirent un revenu qui est plus ou moins fixé par rapport aux prix qu'ils reçoivent, ils ne sont pas en mesure de contrôler les coûts qu'ils doivent subir afin de bien faire leur travail.

J'ai devant moi un passage intéressant tiré d'un des derniers numéros du *Journal* d'Edmonton, quotidien qui paraît quelque peu à l'ouest du *Journal* d'Ottawa. On y apprend que pour acheter dix onces de café instantané au prix actuel, un agriculteur doit vendre 150 livres de blé. Pour acheter un pain dont la fabrication n'exige guère plus d'une livre de blé, il lui faut en vendre treize livres. Quand il fait réparer son automobile, le

prix horaire de la main-d'œuvre qu'il doit payer, sans compter celui des pièces, lui revient à environ 600 livres de blé, soit de quoi faire près de 500 pains. S'il doit passer une heure non pas dans votre fauteuil, monsieur l'Orateur, mais dans celui du dentiste, il lui faut vendre trois tonnes de blé pour payer le service qu'il reçoit. Il est très intéressant de constater qu'un pain hypothétique coûtant normalement 25c se vendrait quand même 23½ au détail si l'agriculteur fournissait le blé gratuitement.

Quand nous parlons du double prix du blé, nous ne parlons pas seulement du deuxième prix qui garantit en quelque sorte à l'agriculteur qu'il pourra continuer à produire l'une des denrées dont on a le plus besoin dans le monde. Malheureusement, nous constatons que ce régime de double prix, étant donné qu'il n'est pas rajusté en fonction des conditions du marché mondial, impose souvent à l'agriculteur de subventionner lui-même le consommateur canadien.

Nous sommes d'accord sur ce que le ministre nous a présenté aujourd'hui. Cependant, ce ne serait satisfaisant que si le prix mondial du blé ne dépassait pas sept dollars. Dès que le prix excède ce niveau, l'agriculteur subventionne les consommateurs du Canada, ce qu'il a fait à plusieurs reprises dans le passé. Mes honorables collègues de ce parti me pardonneront peut-être de citer les paroles d'un parlementaire libéral, le sénateur Hays, qui a dit que mis à part le Danemark, le Canada est de tous les pays du monde industrialisé celui qui soutient le moins son agriculture.

• (1530)

Il est intéressant de noter que les agriculteurs ne comptent pas sur des subventions ou des programmes pareils pour assurer leurs revenus, mais il nous serait possible de mettre en place certains mécanismes dans les domaines de la recherche, du transport et de la commercialisation qui seraient d'une très grande utilité à la collectivité agricole, surtout en vue d'obtenir pour le blé le prix que nous voulons. A cet égard, je voudrais signaler qu'en Grande-Bretagne, les agriculteurs tirent environ 67 p. 100 de leurs revenus agricoles des contributions financières du gouvernement. En France, il s'agit de 50 p. 100, aux États-Unis, de 17 p. 100 et au Canada, de 1.7 p. 100. Pour moi, il est évident que si nous pouvions mettre en place des méthodes de vente et devenir beaucoup plus compétitifs sur les marchés internationaux, nous serions en mesure de vendre notre blé à un prix beaucoup plus acceptable pour les agriculteurs.

J'ai parlé de mettre sur pied un réseau de transport, car il faut rappeler que les agriculteurs perdent chaque année depuis plusieurs années plus de 500 millions de dollars, non parce qu'ils ne pouvaient produire de grain ni parce qu'ils ne produisaient pas les catégories de grain demandées, mais parce que certains pays réclamaient des catégories de grain que notre système de transport ne nous permettait pas d'acheminer vers les ports.

Dans un pays qui a un déficit aussi considérable et où la majeure partie de nos impôts est consacrée au service de notre dette étrangère, il est impardonnable de ne pas avoir mis en place un système qui rapporterait 500 millions de dollars par an à l'économie canadienne. Le gouvernement a eu tout le temps voulu pour le faire, et depuis les démarches que nous avons tentées à la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, tenue à Calgary en 1973, il nous promet de répondre à notre attente. En somme, il se contente de réitérer les mêmes promesses sans s'occuper de mettre en place l'infrastructure nécessaire.

Je veux aussi signaler que parce que le gouvernement a failli à sa promesse d'instaurer le système d'appoint dont nous avons grandement besoin, le moral est bas à l'heure actuelle au sein des communautés agricoles. Le fait que le nombre des agriculteurs diminue—chaque année, près de 10,000 agriculteurs abandonnent la production agricole pour se lancer dans d'autres entreprises—et le fait que les exploitations agricoles sont de plus en plus considérables indiquent que les fermes familiales ne sont pas viables en fonction de la politique actuelle. Bien que cela préoccupe surtout les agriculteurs, c'est l'humanité en général qui devrait particulièrement s'inquiéter du fait que nos agriculteurs ne sont pas en mesure de stocker les quantités de nourriture qu'ils avaient l'habitude d'entreposer par le passé.

Tout au long des années 50 et 60, nous pensions que si toute production alimentaire devait s'arrêter dans le monde, nos stocks de nourriture nous permettraient de durer pendant plus de 80 jours. Il y a quatre ans cette quantité ne représentait plus qu'un approvisionnement alimentaire de 36 jours et il n'est plus actuellement que de 18 jours. Cela traduit partiellement non seulement l'attitude du gouvernement mais aussi celle de tous les gouvernements envers les trois industries que j'ai citées tout à l'heure, soit l'agriculture, la foresterie et les pêches. Les gouvernements de tous les pays, qu'ils soient démocratiques, dictatoriaux ou autres, ont pris l'habitude de n'accorder qu'une faible priorité à ces industries. C'est une attitude que je n'ai jamais pu ni comprendre ni admettre. A mon avis, compte tenu du fait qu'il n'existe pas de besoin aussi fondamental dans l'existence que celui d'assurer son alimentation et que ce besoin durera aussi longtemps que durera la vie sur terre, c'est donc là un besoin identique dans tous les pays et il va désormais occuper la vedette parmi les préoccupations internationales alors que s'étend le spectre de la famine sur la terre.

Je constate que mon intervention fait sourire le ministre des Transports (M. Pepin), comme si je ne lui parlais pas sérieusement ou comme si nous étions dépourvus de tout moyen d'action. Tant que les agriculteurs subventionneront les consommateurs canadiens, qui peuvent se nourrir à bien meilleur compte que le reste du monde, je mets au défi n'importe quel groupe de consommateurs de m'indiquer un seul autre pays qui produit des aliments au même bas prix que nous payons les nôtres. Je signale par ailleurs à la Chambre qu'en 1951 les revenus horaires moyens d'un agriculteur canadien lui permettaient d'acheter deux douzaines d'œufs. En 1975, son revenu horaire moyen lui permettait d'en acheter sept douzaines. Si l'on compare la situation de l'agriculteur à celle du consommateur, on constate qu'en 1976 le revenu net d'une exploitation agricole est tombé de 20 p. 100 et qu'en 1977 il a glissé encore de 11 p. 100. Je ne dispose pas des chiffres plus récents, mais je sais que l'an passé les revenus ont diminué et que l'on s'attend pour l'an prochain aussi à une baisse sensible des revenus des exploitations agricoles.

J'implore donc le gouvernement d'assouplir la mesure à l'étude afin que nous puissions augmenter le prix canadien lorsque le prix mondial dépassera le maximum fixé. Il faut éviter d'en arriver à ce que les producteurs, qui sont déjà mal pris, soient obligés de subventionner les consommateurs. Si

pour une raison ou pour une autre, le gouvernement juge le prix des denrées alimentaires trop élevé—ce que je ne crois pas, étant donné la proportion de notre revenu disponible que nous consacrons à l'achat d'aliments—c'est à lui qu'il incombe de subventionner le consommateur par l'entremise du Parlement du Canada. Il ne faudrait pas décider automatiquement de le subventionner en édictant une loi qui force le producteur à vendre ses produits à un prix inférieur à leur valeur.

En réalité, en adoptant ce projet de loi, le gouvernement nous obligera à vendre des produits alimentaires à un prix inférieur au cours mondial, afin de permettre aux consommateurs canadiens de les payer moins cher. A mon avis, cette responsabilité incombe au gouvernement et non aux agriculteurs.

● (1540)

Si l'on examine l'augmentation des dépenses des agriculteurs, on constate que leur dette a presque doublé au cours des six dernières années. Elle était alors de 8.5 milliards de dollars, et ce chiffre est maintenant augmenté de 4.3 milliards. Il convient également de noter que sur chaque dollar dépensé par le consommateur, seulement 38c. vont à la production des aliments, c'est-à-dire à l'agriculteur lui-même. Le budget du ministère fédéral de l'Agriculture s'élève à environ 673 millions de dollars, soit moins de 2 p. 100 des dépenses totales du gouvernement. Les Canadiens ont un point en commun: ils mangent trois fois par jour, pour la plupart. Les chiffres que je viens de citer font bien ressortir la faible priorité accordée à l'agriculture.

Dans le cas du système de double prix du blé, il est important de remarquer que le devoir du gouvernement est purement et simplement d'apporter au bill un amendement qui garantisse qu'à mesure que le cours mondial augmente, la limite supérieure reste souple, afin que les agriculteurs ne soient pas enfermés dans le système actuel que je trouve inacceptable. Comme l'a si bien dit le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) plus tôt dans le débat, le bill S-6 entrera en vigueur le 1er août 1980, c'est-à-dire que les agriculteurs auront dû se passer des avantages du programme pendant toute une année.

Même si le coût global de l'alimentation a augmenté plus rapidement que d'autres secteurs de l'économie, les Canadiens consacrent à l'alimentation une plus faible part de leur revenu disponible que les citoyens de tout autre pays au monde, y compris les États-Unis. Les Canadiens consacrent 17.5 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation. Au Royaume-Uni, ce chiffre est de 29.3 p. 100; en Irlande, de 32.6 p. 100; en Autriche, de 28.6 p. 100; en Suède, de 27 p. 100, et en France, de 23.4 p. 100.

Compte tenu de la part de leur revenu disponible que les Canadiens consacrent à l'alimentation, soit 17½ c. pour chaque dollar, les consommateurs n'ont pas raison de se plaindre et d'exiger que les agriculteurs et les producteurs les subventionnent. Il faut plutôt tenir compte des données et reconnaître que dans le monde entier, il n'est aucun autre pays, même les États-Unis, qui offre les produits alimentaires à des prix aussi modiques que le Canada. Les agriculteurs ne devraient certes pas être obligés de faire les frais de la modicité de ces prix. Cette modicité devrait être admise comme politique publique pour toutes les raisons que le gouvernement jugera bon d'invoquer. Il appartient donc à tous les contribuables de veiller à ce que cette politique soit appliquée, et non pas à un secteur particulier comme celui des producteurs agricoles. Les Canadiens respectent la valeur des agriculteurs et de leur production, étant donné surtout qu'ils font entrer au pays le plus fort montant de devises et contribuent ainsi plus que toute autre industrie au Canada à équilibrer notre balance des paiements. Il est certes très significatif que l'agriculture soit l'employeur le plus important du pays.

Monsieur l'Orateur me fait signe qu'il est temps pour moi de conclure le grand discours que je vous fais cet après-midi. Je n'ai eu que peu de temps pour m'y préparer car je ne savais pas que la Chambre allait être saisie de ce bill. Comme il est 4 h 45, je propose l'ajournement du débat d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député a parfaitement raison à tous égards sauf pour ce qui est de l'heure. Il n'est que 3 h 45. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) a proposé plus tôt que le débat du bill S-6 soit ajourné maintenant et que la Chambre passe à l'étude du bill S-4.

Avant que nous ne nous prononcions sur la motion du député, je tiens à dire au député de Crowfoot (M. Malone) qu'il conserve le droit de poursuivre lorsque la Chambre sera à nouveau saisie du bill S-6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion portant ajournement du débat?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DE PUBLIER LA «GAZETTE DU TRAVAIL»

L'hon. Francis Fox (au nom du ministre du Travail) propose: Que le bill S-4, tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles: Non.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je remercie sincèrement les députés de tous les côtés de la Chambre pour leur esprit de collaboration. Nous avons été très diligents et, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons dû chercher du travail pour ne pas perdre notre temps. Sauf erreur, les députés de tous les côtés de la Chambre sont disposés à nous permettre de renvoyer ce bill au comité à 4 heures.

Je demande à prendre la parole dans ce débat de seconde lecture du bill visant à modifier la loi de 1900 sur le ministère du Travail. Je suis convaincu qu'une bonne partie des députés connaissent bien les objectifs de ce texte législatif. Je regrette que le ministre du Travail (M. Regan) ou son secrétaire parlementaire ne soient pas ici cet après-midi pour amorcer la deuxième lecture de ce bill, mais je rappelle que nous avons décidé d'inscrire ce bill à nos travaux au dernier moment.

La modification proposée vise à abroger la disposition obligeant le ministère du Travail à publier la *Gazette du Travail* et son pendant anglais, le *Labour Gazette*. On se souviendra que pareille mesure a déjà été proposée au mois de décembre 1978 puis au mois d'octobre 1979. Si ces propositions ont été faites, c'est parce que la parution de ces deux publications ne se justifie plus à un moment où le gouvernement essaie de comprimer coûte que coûte ses dépenses. Je n'ai guère besoin de parler de la nécessité de faire des économies. Le gouvernement considère que c'est une nécessité permanente. Les arguments avancés lorsque nous avons présenté ces autres mesures législatives restent aussi vrais aujourd'hui qu'ils ne l'étaient jadis.

Il serait juste de dire que *La Gazette du travail* a été victime de l'évolution des goûts et de la technologie au cours de ses 78 années d'existence. Pendant la majeure partie de cette période, elle a constitué le seul registre des affaires ouvrières, mais ces dernières années, plusieurs de ses fonctions ont été reprises par d'autres moyens de communication plus perfectionnés, grâce au nombre croissant de chroniques sur les questions ouvrières, à l'importance qu'ont prises la presse spécialisée, les publications professionnelles et économiques et les média électroniques, à cause de l'intérêt soutenu que les questions ouvrières ont toujours suscité.

La Gazette du travail est donc devenue une sorte de tribune permettant à des gens que les questions ouvrières intéressent, surtout des syndicalistes, des employeurs et des universitaires, d'exprimer leurs opinions. Elle était surtout lue par des spécialistes de ce domaine, et son tirage était, par conséquent, relativement limité. Il convient de souligner que le coût de publication de *The Labour Gazette* et de *La Gazette du travail* pour l'année financière 1979-1980 était estimé à $225,000.

● (1550)

En supprimant la publication à la fin de l'année civile 1978—à un moment bien choisi pour les archives et les bibliothèques—on a économisé environ $83,000 en 1978-1979.

J'ai mentionné le petit nombre de lecteurs de *La Gazette;* de fait, *The Labour Gazette* comptait seulement 2,800 abonnés payants quand elle a cessé de paraître, tandis que *La Gazette du travail* en comptait seulement 750.

On a tenté d'augmenter ce faible tirage et les chiffres susmentionnés représentent une hausse d'environ 590 abonnés à la *Labour Gazette* par rapport aux sept mois précédant la cessation de la publication.

Ces chiffres signifient que, même si le coût de chaque abonnement annuel n'était que de $7.50 pour dix numéros, les frais de production s'élevaient à une soixantaine de dollars—et il était effectivement difficile de justifier l'écart de plus de $50 par an qu'il fallait combler pour chaque abonnement.

En outre, la loi sur le ministère du Travail n'exige pas la publication d'une revue telle que *La Gazette du travail*. Le projet de loi initial exigeait seulement la publication de données statistiques. Même si la version ultérieure de *La Gazette du travail* renfermait encore des données statistiques, elle était devenue avant tout une tribune. Il va sans dire aussi qu'au cours des années, une foule de statistiques sont devenues disponibles de nombreuses autres sources.

Au ministère du Travail, une étude approfondie a été entreprise pour établir si d'autres programmes ou services pourraient être réduits en vue de préserver *La Gazette du travail*. A regret, cependant, aucune autre solution n'était acceptable et, de fait, on a cessé de faire paraître certaines autres publications pour effectuer les réductions exigées.

Il fut donc décidé, après mûre délibération, de cesser la publication de ces périodiques. Cela a eu pour effet d'économiser en 1978-1979 et 1979-1980 au moins les montants que j'ai mentionnés.

Je dirais que l'idée de créer une tribune où les gens pourraient exprimer leur opinion personnelle sur des questions de travail, par opposition à un véhicule de la pensée partisane, mérite d'être retenue pourvu qu'elle soit réalisable à un coût raisonnable. Comme je l'ai indiqué, il est toujours absolument nécessaire de refréner les dépenses. Néanmoins, monsieur l'Orateur, il est à souligner que cette loi de restriction des dépenses élimine la nécessité de publier *The Labour Gazette* et *La Gazette du travail*, mais non la possibilité de créer des périodiques ayant un titre identique ou similaire, si les circonstances le justifient.

Pour le moment, toutefois, je n'ai d'autre choix que de confirmer la décision qui a été prise de supprimer ces publications.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne parviens pas à comprendre comment le gouvernement ait tenté de justifier l'élimination d'une publication aussi ancienne et aussi utile dédiée aux intérêts des travailleurs canadiens. Je ne chercherai pas à savoir si tous les députés de notre côté sont d'accord avec moi, car cela ne m'intéresse pas. Je me suis opposé à l'élimination de la *Gazette du travail* au moment où j'avais eu l'honneur d'être désigné par notre chef critique en matière de travail à la Chambre des communes. Je m'y étais opposé également quand j'ai eu le privilège d'être nommé ministre de la Couronne et aujourd'hui encore, en ma qualité de membre de la loyale opposition de Sa Majesté, je dénonce vigoureusement l'élimination de la *Gazette du travail.*

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les raisons exposées par le secrétaire parlementaire dont l'intervention représente évidemment la réponse bureaucratique à un fonctionnaire du ministère du Travail qui a demandé de trouver un moyen de réduire les dépenses.

La publication dont il est question aujourd'hui existait depuis des décennies. Ceux d'entre nous qui se donnaient la peine de la lire, savaient que cette revue faisait bien le point sur la situation des travailleurs au Canada. Comme j'en étais moi-même un lecteur assidu, je peux dire que c'était une publication remarquable.

La suggestion que nous fait le gouvernement cet après-midi, bien que je sache qu'elle recevra l'appui des députés des deux côtés de la Chambre, est certainement une erreur; il prétend que la revue n'avait aucune influence utile sur les relations patronales ouvrières au Canada.

Je peux vous dire, monsieur l'Orateur, à vous et tous les députés, en ma qualité de partisan conservateur qui croit au progrès de la société, que la *Gazette du travail* était l'une des publications les plus utiles que le gouvernement du Canada ait jamais publiées. Que les députés demandent à leurs recherchistes de consulter les archives et ils constateront que chaque fois qu'une grave question sociale s'est posée, la *Gazette du travail* en avait traité avec beaucoup de compétence et de sensibilité.

Ce qui me chagrine tellement, c'est que dans une vague de ce que j'appellerai de faux principes économiques, nous ayons détruit cette publication essentielle et très nécessaire. Le député qui a défendu au nom du gouvernement la dissolution ou la terminaison de cette publication a dit qu'elle avait un tirage limité. Il y a des façons faciles d'augmenter le tirage d'un document valable. On n'a manifestement pas essayé de le faire. Ce que le député n'a pas mentionné, c'est que nous avons perdu les travailleurs qui se sont occupés de cette publication périodique au cours des années. Nous les avons maintenant perdus.

Ce qu'il y a de plus honteux dans tout cela, c'est que nous aurions pu continuer à publier ce document pendant des années pour moins que ce que coûtent aux contribuables canadiens les pleines pages d'annonces publiées dans les journaux nationaux montrant les avantages que retireront leurs régions de l'achat d'un avion de chasse. Cette publicité stupide a entraîné des dépenses inconsidérées.

Quand on vient nous dire en cette enceinte qu'on veut détruire cette publication par souci d'économie, je dois dire à la Chambre et au public qu'il y a des raisons d'économiser et qu'il y en aura toujours, mais il n'y a rien de plus désastreux que des décisions irréfléchies de limiter des dépenses pour une certaine chose quand on n'a rien pour la remplacer. Dans ce cas-ci, on aura fait disparaître quelque chose de très utile à un très grand nombre de Canadiens qui avaient besoin d'une publication comme *La Gazette du Travail*.

Je dois dire personnellement que je n'ai aucune estime pour tout député, où qu'il siège, qui donne son appui à ce qui n'est à mon avis qu'une décision à courte vue. Je dis à ces députés, et je me fiche qu'ils soient de mon parti ou d'un autre, que c'est une erreur. C'est une erreur qui rompt avec une grande tradition et qui empêche un groupe d'hommes politiques d'esprit indépendant, de donner leur opinion sur des questions d'importance capitale pour l'économie du pays, à savoir les rapports entre le patronat, le gouvernement et les travailleurs et travailleuses du Canada. Je regrette d'avoir à le dire, mais je suis absolument contre ce bill. Je regrette beaucoup que le gouvernement n'ait pas été assez intelligent ou sage pour se rendre compte qu'il s'agit d'une décision improductive et négative.

● (1600)

Je demande à tous les députés, cet après-midi, de songer un peu au compte de publicité du gouvernement et aux milliers et millions de dollars qu'il consacre aux annonces dans le cadre d'un faux-programme qui n'a guère de portée. Je les incite également à se demander si le gouvernement n'aurait pas pu utiliser ces sommes pour épargner une publication légitime et essentielle qui permet de déterminer si le Canada fera sa part dans les années à venir. Je suis prêt à dire, sans craindre d'être contredit et disposé à débattre la question, n'importe où, n'importe quand, avec quiconque est d'avis contraire, que la relation entre employeurs et employés au Canada est intimement liée à notre possibilité de réaliser l'équilibre budgétaire et de mettre fin au déficit commercial que nous connaissons actuellement. Nous devons instaurer une société dont les membres, qu'il soient salariés ou qu'ils se situent au niveau de la prise de décision dans l'industrie ou le gouvernement, peuvent vivre en paix et en harmonie.

Je trouve regrettable que le gouvernement ait pris cette décision, qui est à mon avis insensée. Il se peut fort bien que dans l'avenir nous demandions à la Chambre le rétablissement de cette publication.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais si nous avons l'intention de poursuivre le débat après 4 heures, peut-être devrions-nous demander le consentement unanime de la Chambre.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens tout d'abord à remercier les députés de leur collaboration. Nous avions convenu d'accorder au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) quelques minutes de parole sur le bill S-4 pour que le bill franchisse l'étape de la deuxième lecture et soit renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Nous ferions alors franchir au bill S-3 toutes les étapes, sans le débattre, pour passer enfin à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, qui se prolongera peut-être après 5 heures. Sous réserve du consentement unanime de la Chambre, nous pouvons régler cela en cinq minutes.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a raison de dire que nous sommes prêts à écourter le débat et à renvoyer ce bill au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Toutefois, lorsque j'en aurai terminé et que le bill sera mis aux voix, je crierai: «sur division».

Comme le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), je m'oppose vivement à ce bill qui a pour but d'enterrer *La Gazette du travail*. Ce sont évidemment des obsèques tardives puisqu'il y a déjà environ un an que le gouvernement a tué *La Gazette du travail*. C'est encore une situation où le Parlement se voit demander d'approuver après coup ce que le gouvernement a fait.

M. Fraser: Vous avez absolument raison.

M. Knowles: Or, les raisons pour lesquelles je m'oppose au bill ont été en grande partie énoncées par le député de Vancouver-Sud. D'abord, *La Gazette du travail* a été pendant des décennies un très important instrument des relations de travail. Je crois que c'est une erreur de la supprimer aussi bêtement. Ensuite, il me déplaît que le gouvernement demande au Parlement d'approuver des mesures qui sont déjà prises. Enfin, je trouve injuste que le gouvernement cesse de publier *La Gazette du travail* sans se préoccuper du sort de ceux qui travaillent à sa publication.

J'aimerais prendre une minute ou deux pour prévenir tous les députés libéraux de la Chambre qu'il se peut que le spectre de Mackenzie King hante ce soir leur chambre à coucher. J'espère qu'il les effraiera un bon coup. Je rappelle au gouvernement libéral qu'il est en effet sur le point de détruire une page de l'histoire canadienne qui est à la fois une très importante page de l'histoire du parti libéral. J'invite les députés de ce parti à lire des ouvrages comme la biographie politique *William Lyon Mackenzie King*, de R. McGregor Dawson, et à accorder une attention particulière aux passages qui racontent comment Mackenzie King a passé l'été de 1900.

Cet été-là, Mackenzie King a partagé son temps entre Rome et Londres. A l'époque, on envisageait la création de *La Gazette du travail*, dont la direction devait être confiée au ministre des Postes de l'heure, M. William Mulock. Au milieu de l'été, ce dernier a envoyé une lettre à Mackenzie King lui offrant le poste de rédacteur en chef et directeur de cette nouvelle publication qui devait commencer à paraître en juillet. Le salaire était de $1,500 par année. En ce temps-là, M. King voulait tâter de l'enseignement. Il croyait pouvoir obtenir un poste à l'université Harvard. Il savait que ce poste offrait un traitement de 400 ou 500 dollars par année.

D'après son journal, il a eu des scrupules de conscience alors qu'il hésitait entre les deux offres. Cela l'ennuyait, semble-t-il de pencher vers l'emploi le plus rémunérateur. Mais, bien entendu, il était disposé à l'accepter uniquement dans l'intérêt commun. Cependant, lorsqu'il a opté pour l'autre côté et envisagé d'accepter l'offre de Harvard, le professeur Taussig, dont certains d'entre nous ont dû étudier l'ouvrage sur l'économie quelques années plus tard, et son père, le regretté John King, l'ont instamment encouragé à venir à Ottawa et à assumer les importantes fonctions de rédacteur en chef de *La Gazette du travail*.

C'est à toutes fins utiles depuis cette date que le Parti libéral s'intéresse aux questions ouvrières. Par la suite, M. King a quitté ses fonctions pour en assumer successivement d'autres au sein du ministère du Travail, voire même celles de sous-ministre. Puis en 1908, il a fait un pas de plus en avant en devenant député, et nous savons tous ce qui est advenu par la suite, comment il est devenu premier ministre du Canada et l'est demeuré plus longtemps que tout autre, du moins jusqu'ici.

Mais voilà maintenant que les membres du parti libéral nous disent qu'ils veulent écarter leur saint patron, lui qui pourtant, à ce qu'ils disent, est capable de revenir les hanter, et qui voulait une revue qui puisse jouer un rôle dans les relations de travail. Elle a joué ce rôle au cours des années. Je pense que le gouvernement a tort de vouloir mettre fin à la publication de cette revue, et c'est l'objet du présent bill. Il remplace un article de la loi sur le ministère du Travail par un autre qui y est déjà, et élimine l'obligation de publier *La Gazette du travail*. C'est une erreur et une décision à laquelle je m'oppose vivement.

Cependant, nous avons convenu de ne pas trop discuter de cette question cet après-midi, en échange de quoi le gouvernement s'est engagé à renvoyer le bill au comité pour qu'il l'étudie et, au besoin, pour qu'il le renvoie à la Chambre. A l'instar du député de Vancouver-Sud et de mes collègues, je tiens à faire consigner ma très vive opposition à ce bill, du sort qu'il réserve à *La Gazette du travail* et à la mémoire de Mackenzie King, saint patron du parti libéral.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, la Chambre a adopté un ordre ou elle s'est mise d'accord pour que ce bill ne fasse plus l'objet d'autres exposés. Est-ce l'avis de la présidence?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): C'est l'accord que j'ai tenté d'obtenir il y a un moment.

• (1610)

M. Kilgour: J'en ai parlé avec le député de Vancouver-Sud (M. Fraser). Si je comprends bien ce qu'il a dit, je voudrais ajouter quelque chose à ce qu'il a dit lui-même au sujet du projet de loi, mais si de l'avis de la présidence et aussi des députés, il y a eu suffisamment d'interventions aujourd'hui, je n'irai pas plus loin. Peut-être que Votre Honneur voudrait trancher la question.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il faudra avoir le consentement unanime de la Chambre si nous voulons revenir sur la décision précédente. Il y a quelques minutes, les députés avaient décidé à l'unanimité de ne pas tenir compte de l'heure quand il serait 4 heures, et de poursuivre après 5 heures, l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Il avait été convenu qu'un autre orateur prendrait la parole.

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il avait été convenu que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) prendrait la parole, que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lui donnerait la réplique et que la question serait mise aux voix ensuite.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): C'est ce que la présidence avait compris. On m'a signalé tout à l'heure que je m'étais adressé à l'ensemble des députés en les appelant «messieurs». Je prie nos collègues féminines de m'en excuser.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA NOMINATION D'UN GARDIEN DE PORT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill S-3, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, soit maintenant lu pour la 2e fois et déféré au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Ethier.)

[*Traduction*]

(L'article 1 est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le bill sera-t-il lu pour la 3e fois?

M. Knowles: Du consentement unanime, maintenant.

M. Pepin propose: Que le bill soit lui pour la 3e fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 4 h 15, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'article no 4. Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du bill C-204, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (représentation provinciale et publicité des audiences).

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Commerce)): Monsieur le président, étant donné l'heure tardive, ce n'est pas l'heure normale pour l'étude des initiatives parlementaires. Pourriez-vous nous indiquer d'avance à quelle heure nous terminerons nos travaux et quand aura lieu l'ajournement à la fin des initiatives parlementaires?

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire cherche à établir exactement quand se terminera le débat. Je croyais que nous avions déjà convenu de ne pas voir l'horloge à 4 heures et de prévoir une heure pour les mesures d'initiative parlementaire. La Chambre siégera donc jusqu'à 5 h 15.

L'article no 4 est-il reporté?

Des voix: Reporté.

* * *

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION DES PRESTATIONS DE MATERNITÉ

M. Chas. L. Caccia (Davenport) propose: Que le bill C-205, tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage de 1971 (prestations de maternité), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Depuis un certain nombre d'années, un doute existe quant au droit qu'a un député de présenter des bills modifiant la loi de l'assurance-chômage sans pour cela enfreindre la prérogative financière de la Couronne, et l'on a accordé au député le bénéfice du doute à ce sujet.

Actuellement, le gouvernement partage le coût des deux premières phases des prestations normales d'assurance-chômage avec le secteur privé (c'est-à-dire les prestations normales initiales et les prestations normales de prolongation) sur la base d'une formule de partage des frais qui prévoit une moyenne variable des taux de chômage sur 8 ans, appelée également «taux de chômage critique». Selon cette formule, le gouvernement finance la partie du coût des prestations normales attribuable à la différence entre le taux réel de chômage dans une année civile et le «taux de chômge critique» lorsque ce dernier est inférieur au taux réel. Le gouvernement finance également le coût des prestations payées au cours de la troisième phase des prestations (aussi appelées prestations régionales de prolongation), le coût net des prestations payées aux pêcheurs travaillant pour leur propre compte, selon l'alinéa (2) au paragraphe 146, et le coût des prestations payées au cours d'une prolongation accordée en vertu des articles 38 (Création d'emplois) et 39 (Formation).

Ceci décrit clairement un système qui est soutenu non seulement par des contributions du secteur privé mais aussi par des retraits du Fonds du revenu consolidé.

Lorsqu'un bill public émanant d'un député prévoit une extension de la période de bénéfice, un élargissement de la catégorie des prestataires possibles ou encore une augmentation des bénéfices payables selon la loi, la part venant du Fonds du revenu consolidé est en conséquence augmentée. Ainsi, à mon avis, un tel bill est un «bill de finances» qui doit être présenté par un ministre de la Couronne et accompagné d'une recommandation du Gouverneur général.

Cependant, parce qu'il y a eu dans le passé un certain manque de sévérité à cet égard, la présidence présente dans le

cas présent un *caveat* quant à l'acceptabilité procédurale du bill C-205, loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations de maternité), parce qu'il enfreint la prérogative financière de la Couronne, à la lumière du système de la loi sur l'assurance-chômage.

Je donne avis maintenant, suite à ce que je viens d'énoncer, que les députés devraient utiliser les services du légiste et conseiller parlementaire pour rédiger leurs projets de loi.

Je permets donc que le débat sur ce bill ait lieu jusqu'à sa fin, moment où je rendrai ma décision sur la recevabilité du bill.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, je voudrais vous remercier de votre décision d'avoir permis de poursuivre le débat sur ce bill. Je me rends compte à quel point il vous a été difficile de décider s'il était recevable. Je suis heureux de votre conclusion et je vous remercie d'avoir permis que l'on en poursuivre l'étude.

Pour la gouverne des députés, puis-je vous demander de vous reporter à 1971, lorsque le gouvernement libéral de l'époque a décidé d'inclure des prestations de maternité dans l'assurance-chômage, en dépit d'une vive opposition venue de plusieurs côtés.

Nous pensions tous qu'une mesure de protection touchant la maternité des travailleuses cadrait bien avec l'idéologie libérale et qu'elle devait faire partie des préoccupations d'un État industriel moderne. Les bonnes politiques libérales de 1971 sont comme les bons vins, il leur faut du temps pour s'améliorer. Aujourd'hui, neuf ans plus tard, il est devenu évident, et bon nombre d'organismes nationaux nous l'ont signalé, qu'il faut apporter certaines modifications pour améliorer ce que l'on considérait alors comme une mesure hardie, d'avant-garde.

● (1620)

Permettez-moi d'illustrer brièvement pour la gouverne des députés présents le but du bill C-205.

Dans la loi actuelle, que nous nous proposons de modifier grâce à ce projet de loi, dix des vingt premières semaines de grossesse doivent coïncider avec les 20 semaines minimum de contribution. Si une femme qui fait partie de la population active ne compte que neuf semaines ou moins de travail assurable au début de sa grossesse, elle est inadmissible même si elle a travaillé 20 autres semaines.

Deuxièmement, prenons le cas d'une femme qui n'a pas droit aux prestations de maternité pour les raisons que je viens de donner, qui est enceinte et qui ne travaille pas. Elle n'a pas droit aux prestations d'assurance-chômage au cours de la période des huit semaines précédant et suivant la naissance de l'enfant. Autrement dit, au cours d'une période de 15 semaines qui coïncide avec la naissance de l'enfant, cette femme ne reçoit pas de prestations de chômage.

Troisièmement, prenons le cas d'une femme vivant dans la région de l'Atlantique où elle doit avoir contribué pendant 15 semaines pour être admissible aux prestations normales d'assurance-chômage. Si elle a contribué pendant 16 semaines, elle ne peut pas recevoir les prestations de maternité puisque la loi prévoit qu'elle aurait dû contribuer durant 20 semaines. Ce règlement s'applique dans tout le pays quelles que soient les normes régionales pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Elle n'aura pas droit aux prestations normales pendant les 15 semaines qui précèdent la date de naissance de son enfant. Cette femme enceinte dans la population active est doublement pénalisée—j'utilise le mot pénalisée au sens le plus strict du terme—par rapport à ses collègues dans la population active qui peuvent cesser de travailler pour d'autres raisons.

Enfin, portons notre attention au cas à l'étude aujourd'hui. Pour chaque semaine pour laquelle une femme reçoit des prestations d'assurance-chômage en raison de chômage ou de maladie au cours de l'année précédant sa grossesse, on défalque une semaine de prestations de maternité si elle y a droit. Ce qui veut dire que si au cours de l'année précédente la femme a reçu des prestations d'assurance-chômage pendant cinq, dix ou quinze semaines, ce même nombre de semaines est défalqué du nombre de semaines au cours desquelles elle a droit aux prestations de maternité.

Compte tenu de ces illustrations, le bill C-205 représente un petit effort pour améliorer les prestations de maternité. C'est réellement un effort pour rendre l'accès aux prestations d'assurance-chômage plus juste. Rien de plus.

A mon avis, au cours des années 1980 et dans une société industrielle telle que la nôtre nous devons élaborer une politique beaucoup plus large que celle du cadre du bill C-205. Ce projet de loi rétablit certains déséquilibres. Il tente d'établir une certaine égalité et, comme je l'ai dit précédemment, un accès aux prestations. Rien de plus. Nous avons certainement besoin de plus. Bien entendu, on ne peut obtenir quoi que ce soit que grâce à la latitude accordée au gouvernement et au ministre chargé de cette politique.

En appuyant le bill C-205, je me dois d'ajouter qu'il tente de traiter aussi équitablement les femmes au travail qui demandent les prestations de maternité, que celles qui demandent les prestations normales. A l'heure actuelle, il est plus difficile d'obtenir des prestations de maternité que les autres prestations.

Le bill vise à remplacer l'article 30(1) par une disposition qui permettrait aux femmes enceintes qui ont travaillé pendant 20 des 52 semaines de la période des prestations d'obtenir les prestations de maternité. A l'heure actuelle, et je reprends l'exemple que j'ai donné il y a un instant d'une façon différente, le moment où une femme devient enceinte détermine si elle est admissible ou non aux prestations de maternité. Elle doit avoir travaillé 20 semaines, comme tout autre travailleur, mais 10 de ces semaines doivent coïncider avec 10 des 20 premières semaines de sa grossesse. Je répète qu'une femme doit avoir travaillé 20 semaines, comme tout autre travailleur, mais que 10 de ces semaines doivent coïncider avec 10 des 20 premières semaines de grossesse.

Ainsi, si une femme a arrêté de travailler neuf semaines après le début de sa grossesse, elle n'est pas admissible aux prestations de maternité, même si elle est admissible aux prestations régulières. A cause de cela, les femmes qui demandent les prestations de maternité doivent travailler plus longtemps que d'autres catégories de travailleurs.

Le bill vise aussi à supprimer une partie de l'article 30(2) pour permettre aux femmes de demander des prestations de maternité n'importe quand une fois qu'elles deviennent admissibles. A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, une femme ne peut demander les prestations de maternité que pendant les 15 premières semaines de la première période des prestations. Cela veut dire que si elle a déjà obtenu 10 semaines de

prestations au cours des 12 mois précédents pour cause de maladie ou parce qu'elle a perdu son emploi, elle ne peut obtenir que cinq semaines de prestations de maternité. Le bill vise donc à empêcher que les prestations de maternité soient réduites parce qu'une femme a déjà reçu des prestations pour d'autres raisons. Les autres raisons font partie d'une catégorie différente qui ne devrait pas avoir d'incidences sur les prestations de maternité.

Le bill C-205 vise aussi à abroger l'article 46 de la loi afin que les femmes enceintes qui ne sont pas admissibles aux prestations de maternité puissent obtenir les prestations ordinaires. A l'heure actuelle, les femmes qui ne sont pas admissibles aux prestations de maternité ne peuvent pas recevoir de prestations ordinaires pendant une période qui commence huit semaines avant la date prévue de l'accouchement et se termine six semaines après, même si elles ont travaillé pendant 20 semaines. Cela veut dire que pendant 15 semaines, ces femmes, qui recevraient des prestations d'assurance-chômage dans d'autres circonstances, n'obtiennent rien bien qu'elles soient à la recherche d'un emploi. Je considère donc que l'État prescrit de façon assez arbitraire et inflexible la période pendant laquelle les femmes sont incapables de travailler. Je prétends que cette décision n'appartient pas à l'État.

Le bill C-205 propose également de modifier l'article 25 de la loi de manière à ce que le bénéfice de prestations normales soit accordé aux femmes enceintes qui ne sont pas admissibles aux prestations de maternité, mais qui répondent aux exigences régionales qui admettent, dans certaines parties du pays, une période de travail inférieure à 20 semaines. Cette modification s'apparente à l'abrogation proposée de l'article 46, dont j'ai parlé il y a quelques instants. Elle empêche qu'une femme soit privée des prestations normales pendant la période de quinze semaines qui précède et suit la naissance de son enfant et lui permet de toucher les prestations ordinaires si elle est incapable de travailler en raison de sa grossesse et a cotisé, comme tout le monde, pendant le nombre de semaines prévu dans sa région, si ce nombre est inférieur à 20.

Le bill vise à incorporer dans la loi de l'assurance-chômage les récentes recommandations de la Commission des droits de la personne. Les députés connaissent peut-être le cas de Stella Bliss à qui on a refusé les prestations de maternité en raison de ce qu'on appelle à Ottawa, dans le jargon du ministère, «la règle magique des 10». Elle n'a pas eu droit aux prestations ordinaires d'assurance-chômage, même si elle était en mesure de travailler et qu'elle était une prestataire de première catégorie. Elle a protesté, prétendant qu'on la traitait injustement à cause de son sexe. La Cour suprême n'a pas été de cet avis et, jugeant que la discrimination pour des raisons de grossesse n'équivalait pas à de la discrimination sexuelle, elle a débouté son appel.

● (1630)

La Commission des droits de la personne a déclaré que le cas de M^me^ Stella Bliss était un bon exemple des préjudices économiques subis par les femmes qui combinent le travail et la maternité, deux rôles sociaux qui constituent, bien sûr, une contribution nécessaire et valable pour l'essor du pays. Si l'on s'arrête à l'objet du bill C-205, à savoir, favoriser l'égalité de l'accès en matière de prestations d'assurance-chômage, inévitablement, on en arrive à se demander quelle serait la période idéale de couverture pour les femmes sur le marché du travail qui sont enceintes ou qui ont récemment accouché, avant de mettre fin à ce genre de soutien économique.

L'actuelle période de couverture est beaucoup trop courte. En même temps, il est extrêmement difficile de déterminer ce qui serait une période suffisante. D'aucuns estiment qu'il faudrait l'étendre à deux, trois ou même quatre ans. A mon avis, la première étape consisterait à modifier la loi de façon à assurer aux femmes des prestations de maternité pendant six mois. Cette mesure ajouterait 11 semaines de plus aux 15 semaines déjà prévues.

Certains d'entre vous ne voient peut-être pas pourquoi nous devrions faire cela. Nous devrions peut-être examiner la question du point de vue à la fois de l'enfant et de la mère, et en déterminer les avantages pour la société dans son ensemble. Si nous devions étendre à six mois la période des prestations, cela équivaudrait à un investissement dans l'avenir de notre société, dans les générations à venir. Plus l'enfant est heureux, moins il aura de problèmes plus tard; par exemple, on lui évitera peut-être la délinquance juvénile, la nécessité de se faire soigner dans des établissements hospitaliers, ou des comportements erratiques qui dégénèrent parfois à l'âge adulte, d'après ce qu'on peut lire dans les journaux.

Il faut bien comprendre que toute mesure en ce sens concerne et vise les femmes qui ont le plus besoin d'aide. Il y a de plus en plus de femmes qui arrivent sur le marché du travail et de plus en plus de parents seuls. Les femmes visées par ce bill ne sont pas celles qui ont des emplois prestigieux. Après leur grossesse, elles ne retournent pas à un emploi extraordinaire. Elles retournent à un travail dans une usine, dans un bureau, sur une chaîne de montage ou pour des entreprises de nettoyage, et la plupart dans les villes.

Ces femmes doivent préparer leurs enfants entre six et sept heures le matin, été comme hiver. Il leur faut ensuite prendre le métro et les amener à la garderie. L'enfant y passe la journée et la mère vient le chercher le soir alors qu'elle rétablit le contact avec lui.

Le nombre de femmes dans cette situation augmente et elles font de plus en plus partie de notre société industrielle. On doit surtout tenir compte de la mère et de l'enfant. La semaine dernière, la Commission canadienne de l'année internationale de l'enfant a présenté son rapport à la Chambre. J'aimerais faire inscrire deux passages de ce rapport au compte rendu, parce qu'ils pourraient peut-être aider le gouvernement dans ses études, s'il devait intervenir à cet égard.

On suggère dans ce rapport que les prestations accompagnent l'enfant. On ne devrait pas faire de distinction entre les parents lorsque l'on considère que ces prestations servent à prendre soin de l'enfant et à le nourrir. Autrement dit, on doit d'abord et avant tout penser au bien à long terme de l'enfant et à notre responsabilité comme membres de la société envers la génération montante.

La Commission suggère dans le même rapport l'institution d'un régime d'assurance paternité-maternité qui comporterait une stratégie à long terme permettant au père et à la mère de faire partie de la main-d'œuvre active tout en s'acquittant de leurs obligations de parents. Ce régime comprendrait un «congé pour enfant» de neuf mois payé à 75 p. 100 du traitement régulier, et cetera.

Le gouvernement de la province de Québec a adopté une loi aux termes de laquelle le gouvernement provincial verse une prestation aux femmes enceintes pendant les deux premières semaines de leur congé de maternité en attendant qu'elles reçoivent les prestations d'assurance-chômage auxquelles elles ont droit. D'autres provinces pourraient adopter une mesure semblable, y compris la mienne, l'Ontario, car cela est absolument de la compétence des gouvernements provinciaux dans le domaine de la sécurité sociale.

La loi actuelle présente certaines lacunes. On peut cependant y remédier. L'une d'entre elles a trait à la perte de jouissance de certains droits en cas de conflit syndical. Lors d'une grève à Air Canada l'hiver dernier, certaines femmes allaient percevoir des prestations de maternité. Lorsque la grève a éclaté elles ont perdu leurs droits à ces prestations à cause des dispositions de la loi. Elles ont été privées de leurs droits jusqu'à ce que la grève soit terminée. Il est évident que le règlement de la grève n'était pas du ressort des travailleurs de cette société. Cet aspect-là de la loi devrait être modifié dans l'intérêt des mères et de leurs enfants.

Le Code canadien du travail contient certaines dispositions qui devraient être mises à jour. Elles devraient être portées à l'attention des députés que cela intéresse si ce bill est adopté en deuxième lecture et renvoyé au comité.

Pour conclure, je tiens à verser quelques statistiques au compte-rendu. En 1974, le nombre total de femmes au sein de la population active s'élevait à 3,276,000. En 1979 ce chiffre avait grimpé à 4,408,000. En 1974, le nombre de femmes au sein de la population active dont l'âge variait entre 20 et 44 ans, c'est-à-dire la période de procréation, était de 1,968,000. L'année dernière ce chiffre était passé à 2,778,000, augmentant ainsi de près d'un million, ce qui représente une hausse substantielle de 41 p. 100.

Je constate que mon temps de parole est écoulé. Avant de conclure, je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce projet de loi et ont réuni les données nécessaires.

● (1640)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à participer au débat cet après-midi en tant que député de mon parti chargé des questions relatives à l'emploi, y compris des mesures d'assurance-chômage que nous étudions actuellement.

J'aimerais remercier le député de Davenport (M. Caccia) d'avoir signalé une fois de plus à la Chambre un problème permanent qui se pose dans ce projet de loi adopté pour la première fois en 1971. C'était déjà un mauvais projet de loi à ce moment-là et il l'est encore aujourd'hui. La Chambre des communes a consacré beaucoup de temps à essayer de le corriger et le député de l'autre côté des banquettes nous a fait remarquer aujourd'hui à quel point il a été mal conçu.

Le député a parlé entre autres de la femme qui demande des prestations de maternité en vertu de la loi sur l'assurance-chômage et qui doit pouvoir préciser la date exacte où elle est devenue enceinte. A moins que la science médicale ait fait des progrès que j'ignore, je crois que c'est là un phénomène plutôt insaisissable que personne ne peut prouver et que par conséquent les requérantes qui se présentent aux bureaux d'assurance-chômage ont des problèmes lorsqu'elles tentent d'établir leur droit à ces prestations. Cela prouve bien, je crois, la complexité de la loi sur l'assurance-chômage et les difficultés qu'elle entraîne pour les requérantes dans tout le pays.

L'un des traits les plus remarquables du projet de loi, c'est la forte proportion des primes versées par les employeurs et les employés, et des cotisations gouvernementales, qui sont aujourd'hui utilisées pour faire appliquer la loi même, qui ne servent pas aux prestations, ni pour aider les Canadiens ou les Canadiennes qui ont besoin de cette aide, mais qui ne servent qu'à faire appliquer la loi, conséquence de sa conception plutôt boiteuse qui la rend difficile à administrer.

J'aimerais faire remarquer à la Chambre que le gouvernement qui a été élu en mai 1979 a entrepris en toute priorité une révision complète de la loi sur l'assurance-chômage. Il s'appuyait alors sur plusieurs principes. L'un d'eux consistait à introduire, réintroduire serait peut-être un terme plus exact, des principes fondamentaux d'assurance qui devaient être utilisés et renforcés. Au départ, le fonds d'assurance-chômage devait être une forme d'assurance, semblable à l'assurance-maladie ou à l'assurance-automobile. Ceux qui, contre leur gré, se trouvaient sans emploi seraient assurés de ce revenu qui leur permettrait de joindre les deux bouts jusqu'à ce qu'ils puissent se trouver un nouvel emploi. On a tourné le dos à ce principe en 1971 et, depuis lors, les choses continuent d'aller de travers.

Le deuxième but important du réexamen était de simplifier le régime, du double point de vue de sa facilité d'application et de sa compréhension par le public. Tout ceux qui représentent ici une circonscription peuvent dire à quel point ce programme est mal compris du public, et cela vaut pour tous les coins du pays. Les gens ne comprennent pas la loi sur l'assurance-chômage. Il arrive que des voisins aient à satisfaire des conditions d'admissibilité différentes—je ne parle pas des primes, mais des conditions d'admissibilité. Certains doivent travailler dix semaines, tandis que d'autres doivent en travailler quatorze, pour avoir droit aux mêmes prestations. Cela fait voir à quel point la loi est compliquée et comme elle coûte cher d'application.

Au cours de notre réexamen, nous avons cherché à tirer un meilleur rendement des primes. Car il faut donner aux destinataires de cette mesure, à ceux qui sont les plus démunis, un maximum de prestation.

Au cours de mon premier mandat, puisque j'ai été élu pour la première fois en mai 1979 et que j'ai débuté sous la précédente législature, j'ai constaté qu'à la première séance consacrée par notre comité parlementaire de la main-d'œuvre et de l'immigration à l'examen du budget principal, on nous a signalé que deux ans auparavant le vérificateur général avait appelé l'attention des fonctionnaires et du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur le fait que 300 millions de dollars avaient été versés en trop. Nous avons demandé aux fonctionnaires du ministère ce qui s'était fait au cours des années précédentes pour rationaliser l'administration de la caisse et pour résoudre ce problème. Monsieur l'Orateur, on nous a répondu: Rien! Trois cents millions de dollars versés en trop, la sonnette d'alarme tirée deux ans auparavant, et pourtant ni l'administration ni le ministre n'avaient rien fait. Une des premières choses auxquelles nous nous sommes attelés a été de faire en sorte que pour un même montant versé en prime, il irait plus d'argent aux prestataires.

Entre autres choses, monsieur l'Orateur, nous avons envoyé aux gouvernements provinciaux, aux syndicats, aux groupes de gestionnaires et aux associations féminines, partout au Canada, un document de travail dans lequel nous proposions des modifications à la loi sur l'assurance-chômage et, dans la brève période au cours de laquelle nous formions le gouvernement, nous avons tenu quelques réunions pour discuter et expliquer les options que nous proposions. Nous souhaitions favoriser la collaboration, non pas sur un seul aspect, comme en ce moment, mais sur tous les aspects nécessaires de cette mesure législative. Nous avons agi ainsi dans le but d'en faire une mesure des plus claires pour tous les Canadiens. Le sujet du projet de loi dont nous sommes saisis en ce moment était un des secteurs problèmes.

Les Canadiens, tel que je les connais, sont des gens de bonne volonté. Ils n'aiment pas particulièrement payer des impôts, mais ils y consentent à la condition qu'on réussisse à les convaincre que l'argent versé au gouvernement est utilisé à bon escient et de façon équitable. Tel était l'objet du processus entamé par notre gouvernement mais malheureusement, en autant que je sache, l'actuel gouvernement n'a pas jugé bon de le poursuivre. Le gouvernement d'en face est réputé, à mon avis, pour ses décisions et ses confrontations de type arbitraire, et l'on sait qu'il consulte le moins souvent possible les groupes visés.

J'ai entendu cet après-midi le député d'en face défendre son projet de loi et presque la totalité de ses propos m'ont paru louables. Il a réussi à attirer notre attention sur certaines des injustices existantes. Toutefois, je me suis demandé quel était le principe à la base de la politique du gouvernement dans ce domaine. Quels sont les principes en cause dans un projet de loi comme celui qu'on nous propose? Où est la décision fondamentale qui consiste à déterminer si les Canadiens souhaitent ou non voir le gouvernement prendre une série de mesures sociales qui favoriseraient l'accroissement plus rapide de la population canadienne? Beaucoup de nos concitoyens confirmeront la nécessité d'une politique qui le favorise.

A partir d'un tel principe, ou objectif, dans la politique du gouvernement, arrive-t-on normalement et naturellement à la révision de la loi sur l'assurance-chômage? Cela nous amène-t-il à réviser la loi sur les allocations familiales, ou encore les régimes de pensions? Jusqu'où cela peut-il nous mener? C'est dans ce contexte que nous devons étudier tout programme de dépenses. Il s'agit sûrement en l'occurrence d'un élément d'un programme de dépenses.

● (1650)

Est-il vraiment équitable de proposer que des femmes qui ont peut-être été sans travail ou qui n'ont pas fait partie de la population active pendant longtemps et qui se décident de travailler à un poste à court terme, peut-être pas plus de dix semaines, et qui deviennent par la suite enceintes aient droit à plusieurs semaines de prestations à un taux de $100 ou $120 par mois? Est-ce que cela doit avoir, dans le programme de dépenses du gouvernement fédéral, la priorité sur le versement de prestations à quelqu'un qui choisit d'élever une famille? Cette personne souhaite peut-être avoir quatre ou cinq enfants. L'argent des contribuables doit-il être consacré aux personnes du premier ou du second groupe? Si nous disposons de sommes illimitées et si cela est considéré comme prioritaire, les deniers publics doivent-ils servir à aider les deux groupes?

Je pense que les députés ont tort de prendre des décisions sur l'affectation de certaines sommes à un secteur en particulier sans avoir examiné toutes les possibilités.

Une autre possibilité qui a été soulevée lors de l'étude du document de travail et qui mérite, je crois, d'être répétée ici à la Chambre et d'être ainsi versée au compte rendu officiel se résume à savoir si l'on devrait établir une différence au niveau du droit de percevoir des prestations d'assurance-chômage entre ceux qui quittent volontairement leur emploi et ceux qui le perdent malgré eux. Dans le cas de la société Chrysler qui a dû licencier un grand nombre de travailleurs, il est clair qu'il est tout à fait normal que l'on verse des prestations d'assurance-chômage aux travailleurs licenciés mais lorsque des gens décident volontairement de quitter leur emploi, la question se pose de savoir s'ils devraient avoir les mêmes droits de percevoir ces prestations que les autres.

L'autre principe qui a revêtu une grande importance lors de l'étude de notre document de travail et qui a beaucoup influé sur notre façon de concevoir le rôle de cette caisse a été le besoin alors que nous subissions une période d'inflation galopante d'accorder davantage d'attention aux besoins économiques des gens qui ont des personnes à charge, tels que les parents seuls, les personnes mariées qui sont la seule source de revenu de leur enfants ou peut-être de parents souffrant d'un handicap. Devraient-ils avoir droit à une aide supérieure à celle que reçoivent ceux qui n'ont à subvenir qu'à leurs propres besoins? Voilà une question fondamentale dont il faudrait tenir compte dans la loi sur l'assurance-chômage et peut-être dans ce projet de loi.

Un de mes collègues m'a demandé il y a quelques minutes si l'on accorderait autant à une personne qui serait considérée comme millionnaire ou multi-millionnaire qu'à une femme qui vient de perdre son mari et qui a trois enfants à charge. Pensons-nous réellement qu'il faille octroyer une portion égale des deniers publics dans les deux cas? C'est une question fondamentale que la Chambre n'a plus débattue depuis un certain temps. Il conviendrait peut-être de se lancer dans un tel débat à un certain moment car le problème se pose dans plusieurs projets de loi. On ferait peut-être ainsi ressortir la différence qui existe entre les doctrines des partis qui sont représentés à la Chambre.

Le Nouveau parti démocratique est en faveur du principe de l'universalité; les néo-démocrates le disent et le répètent sans ambages. Ce principe revient à prôner le versement d'une somme d'argent analogue aux millionnaires et aux pauvres. Par contre, les membres de mon parti pensent que les contribuables canadiens sont mieux disposés à l'égard du gouvernement et ont plus confiance en lui s'ils ont l'impression que l'argent prélevé par celui-ci est destiné à des dépenses qu'ils approuvent.

Il y a dans le document de travail un passage qui traite de la question que mon vis-à-vis a soulevée aujourd'hui à la Chambre. Il s'agit de la question du travail à temps partiel. On y exposait des principes et des modalités qui permettraient de tracer une évolution à long terme de l'usage que l'on fait de ce fonds. Je crois que cela modifierait radicalement l'usage que l'on fait de l'argent de la caisse d'assurance-chômage. Il faudrait peut-être envisager d'utiliser ces fonds pour aider financièrement les gens dont l'occupation n'est plus rentable, et qui auraient donc besoin de recyclage. On pourrait peut-être

se servir de ces fonds pour fournir un revenu et un emploi à ceux qui se livrent à des activités avantageuses pour leur collectivité.

Voilà le genre d'idées que notre gouvernement voulait approfondir, de concert avec les Canadiens, avant de prendre une décision. Je crois que ce serait une erreur, monsieur l'Orateur, que la présidence décide que ce bill est acceptable légalement en regard du pouvoir du Parlement, et que l'on adopte une mesure qui n'est pas compatible avec notre politique sociale et avec notre législation sociale.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de cette mesure, car je pense que le principe dont elle s'inspire est essentiel. Comme vous l'avez déclaré tout à l'heure, monsieur l'Orateur, il y avait lieu de se demander si, du point de vue de la procédure, il était admissible que ce bill soit un bill d'initiative privée. Bien que je ne prétende pas m'y connaître en procédure, je dois dire que sur le fond et du point de vue de la justice sociale et de l'intérêt public, ce bill ne devrait pas être un bill privé, mais un bill du gouvernement. Si le gouvernement présentait une telle mesure, il ne ferait que corriger les erreurs que les libéraux ont eux-mêmes commises dans le passé en faisant volte-face et en passant d'un extrême à l'autre.

J'en viens à l'essence du bill. De toute évidence, à l'heure actuelle, la loi sur l'assurance-chômage est injuste envers les femmes, et particulièrement envers les femmes qui travaillent et qui élèvent des enfants. Il faut extirper pareil traitement injuste de nos lois et de nos politiques. La Commission des droits de la personne et le Comité d'action nationale ont nettement reconnu là un cas de discrimination, et il en serait de même au regard de la Déclaration canadienne des droits.

● (1700)

On parle beaucoup de ce temps-ci de constitutionnaliser la Déclaration des droits, de l'incorporer dans la constitution. Souvent, lorsque nous parlons de la constitution, nous en parlons de façon très légaliste. Après avoir examiné ce genre de mesure législative et réfléchi aux entretiens constitutionnels en cours, je me suis mis à songer à une meilleure façon de parler de la constitution, autre que légaliste: il s'agit de réfléchir à nos valeurs fondamentales, aux objectifs fondamentaux de notre société et d'adapter notre loi-cadre en conséquence. Si nous laissons se perpétuer pareille injustice, peu importe alors quelle sorte de loi constitutionnelle nous avons pour diriger le pays. Ce qui importe, c'est de savoir comment le diriger et à quelle fin.

Si nous voulons créer une société juste et équitable, il faut faire cesser la discrimination dont les femmes sont victimes. Rappelons-nous que c'est sans doute la lutte des femmes en faveur de l'égalité et de la justice qui constitue le mouvement social le plus important de notre pays. C'est en tout cas celui qui ouvre le plus de champ aux grands changements sociaux menant à une société meilleure.

Je me rappelle une étude publiée recemment à Winnipeg. Soit dit en passant, cette étude a été financée par le ministère de l'Expansion économique régionale; elle a été faite sur place, dans cette ville. Elle porte sur la pauvreté dans les quartiers du centre. D'après cette étude, il ressort très clairement que ce sont les femmes et en particulier les femmes autochtones du centre des villes qui sont victimes de la pauvreté la plus accablante et la plus criante. Dans leur immense majorité, ces femmes sont des mères célibataires qui ont besoin qu'on les aide et qui, en vertu de l'actuelle loi sur l'assurance-chômage, sont les plus pénalisées et les plus défavorisées sur le marché du travail. A mon avis, une des façons de faire des économies consisterait à faire travailler les gens et non pas à en faire des assistés sociaux. On peut en effet épargner d'importantes sommes en donnant du travail aux mères seules, et pourtant nous continuons à les défavoriser et à les pénaliser quand elles cherchent à entrer sur le marché du travail.

Une autre partie de ce bill que je trouve très déconcertante est la prétendue période magique de dix semaines parce qu'on se trouve en fait à supposer qu'on sait quand un enfant va naître. Je suis père depuis relativement peu de temps, père de deux enfants, et je n'avais certes aucune façon de savoir quand ces enfants allaient arriver. Même si je disposais des meilleurs conseils médicaux et même si j'avais assisté à des cours de préparation à la naissance et participé très intimement à la naissance de mes enfants, j'ai été tout à fait surpris quand ils sont arrivés. Je ne sais pas comment un bureaucrate très éloigné de la situation particulière d'une famille peut établir une date pour l'arrivée d'un enfant. Autrement dit, cette période magique de dix semaines n'est pas magique du tout, mais absurde. Elle est, évidemment, discriminatoire et devrait être supprimée.

L'autre principe de base qu'on retrouve derrière les règlements d'assurance-chômage actuels, c'est que les chômeurs sont responsables de leur situation et du coût élevé de l'assurance-chômage. Ce n'est tout simplement pas vrai; c'est un mythe. Les personnes qui sont à blâmer pour l'importance du chômage et les coûts élevés que cela entraîne sont, évidemment, celles qui gèrent l'économie. Si nous essayions de mieux gérer l'économie, au lieu d'essayer de se montrer dur envers les prestataires, nous réduirions le coût du chômage et nous augmenterions la richesse du pays. Au lieu d'une simple mesure législative qui ne semble pas résoudre les problèmes, nous avons besoin d'une meilleure gestion économique et d'une approche plus équitable de la répartition des richesses au Canada.

Permettez-moi de signaler, monsieur l'Orateur, que le principe dont s'inspire ce bill mérite notre appui. C'est une mesure qui s'impose, et j'espère que le gouvernement le reconnaîtra aujourd'hui même.

Prestations de maternité

[*Français*]

Mme Éva Côté (Rimouski): Monsieur le président, toute loi par laquelle on se propose, et je cite les notes explicatives accompagnant le bill C-205, «de minimiser les dispositions qui pénalisent les femmes sur le plan économique» est, à mon avis, fort louable.

Il est certain que les modalités du régime d'assurance-chômage dans son ensemble doivent être continuellement révisées à la lumière de conditions toujours changeantes et de notre récente expérience. Aussi, comme chacun le sait, à cause d'expériences passées, les gouvernements ont toujours effectué des études en profondeur des principes de base du Régime d'assurance-chômage avant d'effectuer des changements importants. Le processus souvent long et complexe de révision des objectifs et des rouages du régime en vue de faire les ajustements susceptibles de l'assouplir et de le simplifier est toujours nécessaire. Une des composantes générales d'une telle étude est l'examen de toutes les conditions et prestations spéciales.

C'est dans le contexte de cette révision générale que le gouvernement pourrait aborder également les problèmes et questions concernant les prestations de maternité pour voir si celles-ci sont suffisamment équitables et souples ou pour voir comment toutes les prestations spéciales, y compris les prestations de maternité, cadrent dans le Régime d'assurance-chômage.

Certaines des questions abordées dans le projet de loi actuel feront sûrement partie de toute révision possible du Régime d'assurance-chômage. Je parle des restrictions apportées à l'admissibilité des femmes enceintes au bénéfice des prestations ordinaires, ou encore de la période pendant laquelle une femme enceinte peut toucher des prestations de maternité. Ces questions, y compris ladite règle des dix semaines, préoccupent fortement le gouvernement.

Je crois que l'objet fondamental de ce projet de loi est digne de louange. Mais monsieur le président, je pense que mes collègues masculins n'ont pas tenu compte de certaines subtilités de la loi et du règlement sur l'assurance-chômage. Cette loi et ce règlement forment un ensemble de dispositions qui, dans une certaine mesure, sont interdépendantes. Bien souvent, on ne peut modifier l'une sans porter atteinte à l'autre.

Il est proposé par exemple dans le bill C-205 que les conditions d'admissibilité aux prestations de maternité deviennent les mêmes que les conditions d'admissibilité aux prestations de maladie. Plus précisément, on y propose qu'une femme doit prouver qu'elle serait disponible pour travailler si elle n'était pas enceinte. En fait, on y propose de traiter les prestations de maternité comme des prestations de maladie. J'avouerai, monsieur le président, que je considère cela comme étant absolument inacceptable.

En suggérant de soumettre les prestations de maternité aux mêmes dispositions de l'assurance-chômage que celles concernant les prestations de maladie, c'est sous-entendre que la grossesse est une maladie. Ce qui n'est évidemment pas vrai, comme le soutiennent d'ailleurs les représentantes sur ce sujet.

Le second point que je soulèverai est moins évident pour l'observateur profane à cause de son aspect technique, mais non pas moins important. Actuellement, une femme enceinte doit produire un certificat médical attestant sa grossesse. Ce certificat contient une date prévue d'accouchement. Une femme peut, en vertu des dispositions actuelles, choisir de commencer à toucher des prestations en deçà de huit semaines avant la date prévue de l'accouchement.

Elle n'est pas tenue de prouver qu'elle serait disponible pour travailler durant cette période de huit semaines. C'est une condition qui s'applique à quiconque réclame des prestations de maladie. Si une femme enceinte devait prouver sa disponibilité pour travailler, il arriverait souvent qu'elle ne pourrait le faire. Ainsi la quiétude dont les femmes enceintes disposent actuellement pour se préparer à l'accouchement serait diminuée. En posant pour les prestations de maternité les mêmes conditions que pour les prestations de maladie, ce projet de loi risquerait de compliquer inutilement les choses.

Je pense que cela n'est ni juste, ni raisonnable. Pourquoi rendre plus difficile la préparation à la naissance d'un enfant, qui est un moment privilégié et important de la vie d'une femme et, j'en suis convaincue, critique pour la santé de la mère comme de celle de l'enfant. Les dispositions actuelles sur les prestations de maternité sont souples et tiennent compte de ces éléments. C'est pour cela qu'elles doivent être préservées.

Mais monsieur le président, il est bien entendu ici que je ne prétends pas que les conditions d'admissibilité au bénéfice des prestations de maternité ne devraient pas être revisées, ni même modifiées. Ce que je dis toutefois c'est que ces dispositions et d'autres doivent d'abord être étudiées plus soigneusement de manière que toutes les autres dispositions nouvelles soient équitables.

Monsieur le président, ce projet de loi touche à certaines questions délicates et controversées, questions qui ont amené les femmes à exercer une pression considérable sur le gouvernement pour qu'il corrige ce qu'elles ont perçu comme étant des inégalités dans les dispositions actuelles sur les prestations de maternité.

Je souhaite sincèrement, monsieur le président, qu'on attache à ce sujet toute l'importance nécessaire afin que notre régime d'assurance-chômage soit modifié de façon à permettre aux femmes de vivre leur vie et de la vivre intégralement et selon les droits de tout citoyen. Les femmes devraient donc avoir le droit d'être sur le marché du travail, le droit également de demeurer à la maison à l'occasion d'une grossesse et d'éduquer des enfants, mais en même temps elles doivent profiter d'un régime d'assurance-chômage qui leur paie des prestations justes et équitables.

Monsieur le président, la société a besoin de tous ses citoyens, mais sans aucune prétention, j'oserais affirmer que les femmes sont indispensables, car on doit certainement connaître le proverbe, dont j'ignore l'auteur, et qui dit: «Dieu ne pouvant voir à tout, créa la femme.»

● (1710)

[*Traduction*]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au sujet des travaux de lundi. Je pensais que vous aviez dit qu'il était 5 heures.

[*Français*]

M. Lachance: Monsieur le président, je pense que je peux signaler qu'il est 5 h 15, si la Chambre le permet.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je demander s'il reste encore quelqu'un qui puisse nous dire ce que nous aurons au menu lundi?

[*Français*]

M. Lachance: C'est encore moi, monsieur le président. Je pourrais dire à l'honorable leader du Nouveau parti démocratique (M. Knowles), qu'en principe on continuera à la Chambre l'étude en comité plénier du bill C-19, Loi modifiant la Loi sur le crédit d'impôt à l'emploi.

[*Traduction*]

M. Knowles: Puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire? Puisque le secrétaire parlementaire n'a pas parlé d'un débat de clôture lundi, cela veut-il dire que le gouvernement a abandonné cette idée ridicule?

[*Français*]

M. Lachance: Puisque l'honorable député insiste, je pourrais lui dire qu'il est possible, sinon probable, que la motion soit présentée lundi.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant expirée.

Comme il est 5 h 15 de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 5 h 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

VŒUX AUX PREMIERS MINISTRES À L'OCCASION DES POURPARLERS SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, étant donné l'importance des événements qui ont lieu dans un autre quartier de la ville aujourd'hui, je propose, appuyé par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette), la motion suivante en vertu de l'article 43 du Règlement:

Que la Chambre accueille les premiers ministres provinciaux dans la capitale nationale et leur souhaite sincèrement ainsi qu'au premier ministre d'avoir des discussions fructueuses qui seront le point de départ, espérons-le, des travaux de réforme constitutionnelle.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les députés ont entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. C. M. KAO—LA MISE AU SECRET SANS PROCÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Merci, madame le Président. Je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que M. C. M. Kao, secrétaire général de l'Église presbytérienne à Taïwan a été récemment arrêté et qu'avec d'autres représentants de cette confession religieuse il est gardé au secret sans qu'aucune action ne soit intentée, je propose, appuyée par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le gouvernement du Canada fasse savoir aux sociétés canadiennes exerçant quelque activité à Taïwan qu'il voit d'un mauvais œil les violations perpétrées par ce pays à l'encontre des droits de la personne telles que l'arrestation sommaire et la garde à vue du Dr C. M. Kao, secrétaire général de l'Église presbytérienne taïwanaise, et ce afin que les sociétés canadiennes puissent à leur tour faire savoir à leurs associés commerciaux de Taïwan que les Canadiens souhaitent la libération rapide de ces personnes; de même, que le gouvernement canadien exprime ses préoccupations aux gouvernements qui ont encore des relations diplomatiques avec Taïwan afin que les vues des Canadiens puissent être portées directement à l'attention des autorités taïwanaises.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'ÉGALITÉ POUR LES FEMMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, étant donné le caractère d'urgence que cette question prend de jour en jour, j'espère que la Chambre va consentir à donner son agrément. Je propose, avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett):

Que la Chambre demande au gouvernement de signaler l'importance du rôle que les femmes au foyer jouent dans notre économie et, cela étant, de reconnaître au moins le principe de l'égalité en matière de pensions; qu'à cette fin, elle consente notamment aux femmes dont le travail consiste à tenir leur maison, l'équivalent du Régime de pensions du Canada, qu'elle accorde les mêmes droits en matière de retraite à toutes les femmes âgées de 60 à 65 ans quelle que soit leur situation de famille, qu'elle augmente d'au moins 75 p. 100 le montant des pensions versées aux veuves en vertu des différents régimes d'État et qu'elle continue à servir des prestations de retraite aux veuves même quand des changements interviennent dans leur situation de famille.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTUDE DU PROJET KEMANO II EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'interviens au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. La société Aluminium Company of Canada aurait l'intention, aux termes d'un accord ainsi que d'un permis qui lui a été délivré il y a 30 ans, de parachever son installation électrique et industrielle en Colombie-Britannique. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que le gouvernement exerce son autorité pour s'assurer que le projet Kemano II sera examiné en fonction des normes qui servent actuellement à l'évaluation de travaux de ce genre plutôt qu'en fonction de celles qui étaient en vigueur il y a 30 ans et qu'il ordonne une enquête publique en bonne et due forme qui permettra d'établir le rôle du gouvernement fédéral dans le projet.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE MULTICULTURALISME

FÉLICITATIONS À LA STATION RADIOPHONIQUE CHIN DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'attire l'attention de tous les députés de la Chambre sur une question urgente.

Étant donné que c'était, en fin de semaine, le 14e anniversaire de la programmation multilingue de la station radiophonique CHIN, qui diffuse dans le Grand Toronto des émissions en 32 langues différentes—langues qui sont parlées dans ma circonscription de Parkdale-High Park—je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre félicite CHIN et appuie les efforts de cette institution vraiment multiculturelle qui s'efforce de préserver le patrimoine des groupes minoritaires canadiens.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ÉNONCÉ DE POLITIQUE SUR LES MESURES D'URGENCE RELATIVES AU TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante pour les citoyens de la ville d'Edmonton.

Compte tenu du fait que les habitants des quartiers industriels et résidentiels du sud-est d'Edmonton, qui est un grand centre de transport et de stockage de produits pétrochimiques, craignent énormément que s'y produise un accident du même genre, sinon pire, que celui qui est arrivé récemment à Mississauga, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que le ministre des Transports dépose à la Chambre un énoncé de politique sur les mesures d'urgence que son ministère envisage de prendre en cas d'explosion de pipe-lines, de déraillement de wagons-citernes, d'accident de camions-citernes, d'explosion ou d'incendie de raffineries, et autres catastrophes du genre.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA PRÉSUMÉE DÉTÉRIORATION DES RELATIONS ENTRE LE FÉDÉRAL, LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je me sens presque coupable d'attirer l'attention de la Chambre sur cette question après avoir entendu la motion du député de Nepean-Carleton (M. Baker). D'un autre côté, nous ne pouvons pas toujours laisser le gouvernement s'en tirer à bon compte.

J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet du fait que l'attitude antagoniste du gouvernement à l'égard des provinces, et plus particulièrement à l'égard des provinces de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest, complique énormément le règlement normal des conflits entre le fédéral et les provinces et territoires; je propose donc, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Qu'il soit demandé au premier ministre de rappeler ses agents d'intimidation à l'ordre, notamment le ministre de la Justice, celui des Finances et celui de la Santé nationale et du Bien-être social, de manière à ramener dans les relations fédérales-provinciales l'harmonie et la clarté qui les caractérisaient pendant la période éclairée qui a duré de juin à décembre 1979.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA PROTECTION DE L'HABITAT DES POISSONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné qu'il y a deux ans le ministère des Pêches et des Océans a participé à l'étude sur l'estuaire Cowichan parrainée par la province de la Colombie-Britannique, qu'en dépit de ses nombreuses promesses le gouvernement fédéral n'a jamais publié le rapport de ce groupe d'étude, et en raison de la menace que représente pour les espèces marines de cet estuaire l'expansion industrielle qui est projetée dans cette région, je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que le ministère des Pêches et des Océans dépose le mémoire qu'il a présenté au groupe d'étude sur l'estuaire Cowichan et qu'il prenne des mesures immédiates pour assurer aux Canadiens de la Colombie-Britannique qu'il protégera l'estuaire Cowichan et les espèces marines qui y vivent.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES MESURES POUR EMPÊCHER LA POLLUTION DES RIVIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que nos milliers de rivières où coule une eau pure et limpide sont une bénédiction pour les Canadiens de toutes les régions de notre pays, que ces rivières risquent tous les jours d'être contaminées par des substances toxiques ou polluantes, et qu'elles ne sont l'objet d'aucune politique nationale qui établisse des normes de propreté, je propose, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (Mr. Munro):

Que la Chambre demande au ministre de l'Environnement de communiquer avec ses homologues provinciaux afin de créer, sous l'égide du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, un comité fédéral-provincial permanent qui soit chargé d'établir à l'égard des rivières et à l'échelle nationale des normes uniformes de propreté, de tenir le registre des rivières propres, et de conseiller les gouvernements provinciaux lorsque la qualité de l'eau d'une rivière atteint un niveau inférieur à la norme minimale, de façon que les Canadiens des générations futures puissent toujours compter sur des rivières aux eaux pures et limpides.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LES AÉROPORTS

VICTORIA (C.-B.)—L'INSTALLATION D'UN RADAR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je demande, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion au sujet d'une affaire de nécessité pressante pour tous les Canadiens qui ont à prendre l'avion à destination de Victoria.

Étant donné que Victoria est la seule capitale provinciale au Canada qui ne soit pas pourvue d'un système de radar et étant donné l'augmentation croissante de la circulation aérienne à l'aéroport de cette ville au cours des dernières années, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que la Chambre incite le gouvernement à accorder la grande priorité à l'installation d'un système de radar dans l'ordre d'exécution des divers travaux prévus à l'aéroport international de Victoria.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE—L'ÉTUDE DU PROJET DE L'ALCAN, EN C.-B.

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Madame le Président, puisque le ministre de l'Environnement est absent, je m'adresserai au vice-premier ministre.

La société Alcan demeure fermement décidée à passer à la deuxième phase de son projet d'aménagement hydro-électrique de Kemano, dans le centre de la Colombie-Britannique, initiative qui aura des conséquences écologiques catastrophiques sur une très vaste étendue. Le 28 avril le ministre a dit à la Chambre que les représentants de la province lui avaient garanti que les travaux ne se poursuivraient pas tant qu'une enquête publique exhaustive n'aurait pas été faite.

Madame le Président, j'ai alors exhorté le ministre à se rendre en Colombie-Britannique pour qu'il puisse juger par lui-même de la situation. Maintenant, je le supplie de ne pas y aller, car il en reviendrait dans un sac «Glad».

Des voix: Oh, oh!

M. McCuish: Le premier ministre Bennett a déclaré dernièrement que, sur le plan contractuel, la société Alcan avait le droit de poursuivre ses travaux quand elle voulait, sans être forcée de tenir une audience publique . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: La question!

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question tout de suite?

M. Clark: Les hurlements des députés l'empêchent de parler, madame le Président.

M. McCuish: Le vice-premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si, compte tenu de l'indifférence de son ministre et de l'attitude des autorités provinciales, il fera le nécessaire pour protéger les 200,000 personnes qui habitent le centre de la Colombie-Britannique?

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Oui, madame le Président, nous sommes au courant de la situation dont le député fait mention; en guise de réponse à la question directe qu'il vient de poser, je lui dirai que nous nous préoccupons du bien-être des 200,000 personnes auxquelles il a fait allusion et que nous allons prendre en considération les instances qu'il vient de nous présenter, ainsi que le ministre en a déjà donné l'assurance à la Chambre la semaine dernière.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE PROJET DE L'ALCAN EN C.-B.—LES CONSÉQUENCES NÉFASTES POUR LES TERRES INDIENNES

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je me demande s'il est présent à la Chambre?

Une voix: Ils sont tous absents. C'est lundi!

M. McCuish: Dans ce cas, je vais de nouveau poser ma question au vice-premier ministre. Étant donné que la réalisation du projet de Kemano aura pour conséquence l'inondation de terres indiennes et portera préjudice aux droits de pêche et aux terrains de chasse des autochtones, le ministre a-t-il entrepris des consultations avec les chefs indiens et est-il prêt à intervenir pour compenser la carence de son collègue le ministre de l'Environnement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je porterai les propos du député à l'attention du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le sait le député, le ministre est régulièrement et constamment en communication avec les chefs indiens du Canada et il se préoccupe beaucoup du bien-être des autochtones.

* * *

● (1420)

LES PÊCHES

LE PROJET DE L'ALCAN EN C.-B.—L'ÉTUDE DES INCIDENCES ÉCOLOGIQUES

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, je veux aborder le même sujet que mon collègue, le député de Prince George-Bulkey Valley. On ne saurait trop insister sur les préoccupations qu'il a exprimées. Dans sa conception actuelle, ce projet de la société Aluminum Company of Canada fera dévier les eaux d'importantes frayères de poisson des eaux intérieures et des eaux côtières, ce qui aura des incidences écologiques incalculables sur toute la région centrale et septentrionale de la Colombie-Britannique.

Par conséquent, la question que j'ai à poser au ministre des Pêches et des Océans et que je poserai, en son absence, au suivant dans la hiérarchie, est la suivante:

M. Crosbie: Vous êtes plutôt bas maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Greenaway: Le ministre peut-il nous assurer qu'avant d'autoriser l'Aluminum Company of Canada à construire d'autres barrages sur des rivières en Colombie-Britannique, il exercera le mandat très clair qui lui est assigné en procédant à une évaluation du projet, non en fonction de lignes directrices vieilles de trente ans, mais en fonction du contexte actuel?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré la semaine dernière devant le comité des pêches qu'il étudierait toute cette affaire pour voir si elle ressortit à son champ de compétence et qu'il prendrait des mesures si la situation l'exigeait.

M. Greenaway: Madame le Président, j'aimerais rappeler au ministre que, sur le plan juridique, il a le droit d'arrêter ce projet de développement. Le ministre envisage-t-il d'instituer une commission fédérale d'enquête qui permettrait au public de faire connaître son opinion, ou envisage-t-il de laisser l'Aluminum Company of Canada aller de l'avant sans se soucier des conséquences?

M. Henderson: Madame le Président, le ministre a également déclaré à la même séance du comité qu'il serait en faveur d'une enquête publique sur cette affaire.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—LES MESURES PRÉVUES PAR LE GOUVERNEMENT POUR ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES—LA PÉNURIE DE FOURRAGE

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Comme le ministre de l'Agriculture est absent, madame le Président, c'est au premier ministre suppléant que je pose la question que je destine au ministre chargé du Développement économique. Chaque fois que je me rends dans l'Ouest pour passer la fin de semaine dans ma famille, je constate que l'état des cultures s'est détérioré davantage. Elles font ce qu'elles peuvent, mais en dépit du temps frais de la semaine dernière, elles jaunissent, dépérissent et meurent.

Devant la gravité de la situation, le ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement entend annoncer qu'il va collaborer avec les provinces pour tâcher d'atténuer les conséquence de la sécheresse?

[*Français*]

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en réponse à l'honorable député je voudrais lui dire que, récemment, je me suis moi-même rendu dans une province de l'Ouest. J'y ai rencontré à trois reprises le directeur de l'ARAP. Un groupe de ministres du gouvernement ont également visité la région. J'aimerais signaler que je ne connais aucun gouvernement provincial des provinces des Prairies qui s'est plaint de quelque façon d'un manque de collaboration avec le gouvernement fédéral à ce sujet.

J'ai moi-même signé une entente, il y a une semaine, avec le ministre des Ressources et le ministre des Finances du Manitoba au sujet du problème de la sécheresse. La semaine dernière, le Cabinet a adopté également une série de nouvelles mesures qui devront être mises en pratique immédiatement, et un ministre de la région de l'Ouest a été nommé responsable du *monitoring* de ce nouveau train de mesures pour prendre charge de cette question fort critique et fort préoccupante.

[*Traduction*]

M. Althouse: Madame le Président, le gouvernement a répondu qu'il a nommé un ministre, mais les Canadiens de l'Ouest s'inquiètent parce que nous ignorons de qui il s'agit. Nous ignorons en outre quels programmes il entend mettre en œuvre. Le gouvernement nous avait dit qu'il ferait une déclaration jeudi. Il ne nous a pas expliqué pourquoi il a renoncé à en faire.

L'ouest du Canada et la Chambre sont impatients de savoir ce que sont les programmes proposés. Quand les connaîtrons-nous dans le détail? C'est bien beau de savoir que le gouvernement les envisage, mais quels en sont les détails?

● (1425)

M. De Bané: Madame le Président, je puis assurer au député que l'on annoncera cette semaine la série de mesures.

M. Althouse: Madame le Président, je voudrais adresser ma dernière question supplémentaire au ministre des Transports, qui est également chargé de la Commission canadienne du blé.

M. Epp: L'est-il?

M. Althouse: Les provisions de fourrage sont extrêmement limitées dans tout l'ouest de l'Amérique du Nord. Les éleveurs du Montana comptent sur nous pour les approvisionner en fourrage. Les producteurs de la Colombie-Britannique s'inquiètent de ce que les cendres volcaniques pourraient rendre leur foin impropre à la consommation. Bref, les sources d'approvisionnement se tarissent, et pas seulement à cause de la sécheresse.

Le ministre, le gouvernement et la Commission canadienne du blé peuvent-ils nous promettre de maintenir les prix initiaux des céréales fourragères et autres au niveau actuel pour l'année afin d'inciter les céréaliers à conserver leurs céréales dans les silos au lieu de chercher à les écouler avant une chute éventuelle des prix et le début de la nouvelle campagne agricole? Le ministre peut-il nous dire quand on annoncera des mesures à cet égard?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on me dit que la Commission canadienne du blé s'efforce de maintenir un équilibre très délicat entre la stabilité des exportations et les besoins à satisfaire sur le marché intérieur. Elle ne conclut aucune nouvelle vente et surveille la situation du mieux qu'elle peut. La conjoncture actuelle est très difficile.

Quant aux prix initiaux, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé a déclaré le 26 mai qu'il examinerait la situation avant la fin de la campagne agricole. Dans une lettre qu'il a adressée récemment au député de Prince-Albert, il a laissé entendre qu'il pourrait le faire en juin.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES EN VUE D'AIDER LES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle fait suite aux nombreuses demandes que j'ai reçues, à l'instar de nombreux autres députés, je suppose, au sujet des nouvelles modifications apportées à la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Comme le ministre le sait, les sociétés de crédit au Canada ne peuvent consentir des prêts à des taux supérieurs à 12 p. 100. Un projet de loi sera-t-il présenté sous peu en vue de changer cet état de choses et de donner une chance aux sociétés de crédit et aux banques à charte dont les besoins ne sont pas aussi urgents.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, les options qui s'offrent au gouvernement présentement varient du rappel de cette loi à des modifications mineures. Aucune décision finale n'a encore été prise. Nous sommes à discuter de cette question au sein d'un comité interministériel, et aussitôt qu'une décision aura été prise, il me fera plaisir d'en faire part à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Darling: Madame le Président, je sais gré au ministre de ses remarques, mais je présume qu'on pourrait présenter une simple modification dénuée de charabia et de jargon juridique stipulant qu'elles peuvent consentir des prêts à un taux dépassant 12 p. 100? Le ministre peut-il promettre qu'il agira ainsi avant le long congé d'été où il fera très chaud?

M. Baker (Nepean-Carleton): Quel congé?

[*Français*]

M. Ouellet: Je suis très heureux de constater la vigueur manifestée par l'honorable député, lequel espère qu'un projet de loi soit adopté pour régler les problèmes qu'il vient de décrire. J'espère toutefois que lorsque je déposerai ce projet de loi, il déploiera la même vigueur à convaincre ses collègues de l'autre côté de la Chambre, en vue de faire adopter ce projet de loi très rapidement.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES PANNES DE MOTEUR DES APPAREILS D'AIR CANADA—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A Los Angeles en fin de semaine, un moteur d'un avion L-1011 d'Air-Canada a pris feu au décollage et il a fallu évacuer les voyageurs. C'est le deuxième accident de ce genre qu'a eu Air Canada à Los Angeles en un an. Par ailleurs, cette dernière fin de semaine, trois moteurs d'un appareil Boeing 747 d'Air Canada sont tombés en panne. Le ministre peut-il demander au président d'Air Canada de faire une enquête complète et approfondie sur ces pannes? Une telle enquête s'impose, surtout depuis que des personnes ont témoigné devant le juge Dubin, qui est chargé de faire une enquête sur la sécurité aérienne, que la société Air Canada n'avait pas révisé son programme d'entretien régulier depuis huit ans?

● (1430)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): On m'a fait un compte rendu de ces deux incidents et le ministère des Transports fait actuellement une enquête à ce sujet. J'en reparlerai lorsque je connaîtrai les résultats de ces enquêtes.

M. McKenzie: Par ailleurs, pendant l'enquête du juge Dubin, des inspecteurs des services de l'aviation civile de Transports Canada ont déclaré que le système canadien de surveillance de la sécurité aérienne laissait à désirer. L'enquête Dubin ne sera pas terminée avant octobre 1980. Aussi, le ministre peut-il faire faire immédiatement une enquête et exiger que les pilotes de 747 s'exercent à atterrir avec un seul moteur en marche. Enfin, je pense qu'il faudrait demander au ministre de féliciter de notre part le pilote et l'équipage de l'appareil car ils ont fait du bon travail.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Je transmettrai les félicitations du député au pilote. Pour en venir à la question proprement dite, je signale au député que la Commission Dubin a précisément été créée dans ce but; je serais enclin à croire que le juge n'apprécierait pas beaucoup que l'on crée une commission pour effectuer le travail qu'il est censé faire. Je pense que son enquête s'est déroulée d'une façon très satisfaisante jusqu'à présent.

* * *

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES VISANT À ENCOURAGER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FAMILIAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je pose ma question au ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Selon les journaux de fin de semaine, le ministre aurait promis d'aider l'industrie de la construction plutôt que les propriétaires et les locataires si durement frappés par la crise du logement.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il ne répétera pas les erreurs de ses prédécesseurs en proposant des refuges fiscaux comme le programme d'aide au logement locatif qui subventionnait les promoteurs, les encourageait à construire des immeubles de studios de luxe, a fait disparaître les logements familiaux et s'est soldé par une nette diminution de logements locatifs pour les familles à faibles revenus?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis heureux de dire au député que les deux programmes que le gouvernement a l'intention de présenter, qui seront des versions modifiées de programmes actuels, ne profiteront pas seulement aux propriétaires actuels et aux locataires, mais aideront aussi les nouveaux venus sur le marché du logement, de même que l'industrie en général. Ils ne feraient cependant intervenir la SCHL que modestement à l'heure actuelle, compte tenu des problèmes contre lesquels le ministre des Finances a mis la Chambre en garde.

Mme Mitchell: Le ministre est-il au courant des rapports, dont celui du Conseil canadien de développement social, qui prouvent hors de tout doute que les anciens programmes du genre déduction pour amortissement auquel il songe, je suppose, ont coûté aux contribuables environ 65 millions de dollars par année tout en permettant aux promoteurs de faire des bénéfices considérables?

Étant donné que les logements sociaux créent tout autant d'emplois, le ministre accordera-t-il plus de fonds pour les habitation sans but lucratif et à loyer modique, au lieu de combler les promoteurs de privilèges fiscaux et de les encourager à construire des logements luxueux dont nous n'avons pas besoin?

M. Cosgrove: Je suis certain que les mesures que le gouvernement annoncera bientôt plairont au député. Elles aideront modestement l'industrie, les locataires et les propriétaires actuels et ne coûteront pas autant de millions de dollars que le prévoit le député. Ce sera un programme modeste.

* * *

LES SPORTS

LA TENUE D'ÉPREUVES NATIONALES—LA RECONNAISSANCE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'aurais voulu poser ma question au ministre chargé du Sport amateur, mais en l'absence du ministre et de son secrétaire parlementaire, je vais m'adresser au vice-premier ministre. Un représentant de l'une de nos fédérations sportives nationales a déclaré récemment que les épreuves nationales seraient annulées. Pourtant, le ministre compétent a annoncé dernièrement qu'une somme de un million et demi de dollars serait consacrée à la tenue de compétitions de haut niveau pour les athlètes canadiens, ce qui laisse entendre que des champions canadiens seraient alors couronnés.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si les associations nationales ou les organismes régissant le sport amateur au Canada décerneront des titres de champion canadien au terme d'épreuves olympiques et, dans l'affirmative, si le gouvernement reconnaîtra comme il convient les mérites de ces champions canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je regrette de ne pouvoir fournir au député les renseignements qu'il demande. Je vais veiller à ce qu'il les obtienne le plus tôt possible.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE CONTRÔLE DE LA COMMERCIALISATION DU LIN ET DU COLZA

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre des Transports qui est également comptable de la Commission canadienne du blé à la Chambre. Comme il le sait, la Commission ne contrôle pas entièrement le lin et le colza. Sait-il si la Commission prendra quelque mesure pour pouvoir contrôler plus complètement et resserrer ainsi la commercialisation? Dans l'affirmative, j'aimerais savoir ce qu'il pense d'un tel resserrement.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je ne suis au courant d'aucune mesure visant à renforcer la compétence de la Commission canadienne du blé sur les céréales.

M. Mayer: Le ministre ne nous a pas dit ce qu'il penserait d'une telle mesure si on la prenait. Ma question supplémentaire devait s'adresser au ministre de l'Industrie et du Commerce. En son absence, je demande au ministre des Transports ou au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce s'il sait si quelque initiative a été prise à cet égard au sein de son ministère, et plus particulièrement si les hauts fonctionnaires de son ministère constitués en groupe d'étude sur les céréales et actuellement chargés d'effectuer une étude de faisabilité à ce sujet sont d'avis ou non que la Commission canadienne du blé devrait acquérir un contrôle plus complet sur la commercialisation du colza. J'aimerais également avoir l'assurance qu'une fois terminée cette étude, si elle est effectivement en cours, on en présentera le rapport à la Chambre.

M. Pepin: La question fait, bien sûr, l'objet d'un débat constant, dans l'Ouest plus particulièrement. Je crois que le gouvernement du Canada ne se prononcera pas sur le sujet à moins que l'on ait l'intention de changer la situation actuelle. Je ne pense pas qu'un ministre des Transports ou un ministre de l'Industrie et du Commerce puisse faire des commentaires à ce sujet. S'il y a une décision à prendre, on la prendra et on l'annoncera comme telle, sans se contenter de faire de simples commentaires sur le sujet.

* * *

PARCS CANADA

LES GRIEFS DES EMPLOYÉS DE CORNWALL—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, nous avons entendu beaucoup de verbiage la semaine dernière concernant la très grande sympathie et la compréhension du gouvernement à l'égard des fonctionnaires. Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Étant donné que les employés du bureau de Parcs Canada à Cornwall ont présenté à la Chambre une pétition mercredi dernier et qu'ils ont déposé un grief collectif devant l'Alliance de la Fonction publique parce que le déménagement à Peterborough avait été annulé, le président du Conseil du Trésor accepterait-il, avant l'émission de leurs prochains chèques de paye d'accorder une audience aux employés de Parcs Canada, concernant l'annulation du déménagement, afin de résoudre le différend actuel, de faire renaître l'esprit de corps des employés de Parcs Canada à Cornwall et de leur donner un meilleur moral? Le ministre est-il prêt à recevoir ces employés avant l'émission de leurs prochains chèques de paye?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis toujours prêt à recevoir en audience les gens qui ont une juste cause à défendre devant le gouvernement. Je crois que le ministre dont relève Parcs Canada a déjà répondu de manière très satisfaisante à ces questions la semaine dernière.

M. Domm: Je voudrais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. Elle porte sur le même sujet et on n'y a toujours pas répondu. Lorsque le bureau régional de Cornwall a été scindé en deux, une moitié a été déménagée ùébec et l'autre devait être transférée au centre de l'Ontario.

● (1440)

Le vice-premier ministre accepterait-il d'envisager quelles mesures seraient les plus souhaitables pour l'Ontario et pour Parcs Canada dans cette province? Si le Québec reçoit la part du lion en raison de ce déménagement du bureau régional de Cornwall à Québec, l'Ontario ne serait-elle pas elle aussi plus choyée si le bureau régional de Parcs Canada était situé dans le centre de l'Ontario, là où le gouvernement avait d'abord prévu de l'installer?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je vais m'assurer que les opinions et les questions du député sont signalées au ministre. Je ferai part à ce dernier plus particulièrement de l'intérêt que le député manifeste pour que la province de l'Ontario soit des mieux traitée et que l'on veille à ses intérêts. Je partage aussi les aspirations du député à ce sujet.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE REFUS DU MEER D'ACCORDER UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DES MINES DE SEL DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Vendredi dernier, le ministre a signalé, en refusant une demande de subvention présentée par la Société des mines de sel des Îles-de-la-Madeleine, que la raison essentielle de son refus c'était que cette industrie ne tourne pas à plein dans d'autres régions du pays et qu'il avait l'intention de présenter d'autres programmes économiques plus rentables pour cette région.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi les mêmes motifs n'ont pas été invoqués dans le cas de la subvention accordée à l'usine de pneus Michelin, compte tenu du fait que l'aide accordée à l'acierie de Sydney ou à la Société de développement du Cap-Breton aurait pu permettre et aurait en fait permis la création de plus d'emplois, suscité davantage le développement économique et économisé de l'énergie sur la côte est?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en ce qui concerne les Îles-de-la-Madeleine, come le député l'a signalé, je ne pouvais accorder de subvention à cette mine parce que déjà la production des mines de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario excède la consommation dans l'est du Canada. Que dire maintenant des autres projets en Nouvelle-Écosse? Bien sûr, nous allons accorder une aide pour ces autres projets dans cette province.

En ce qui concerne les pneus, le député le sait bien, et nous en avons parlé longuement, l'Amérique du Nord a connu une modification structurale importante. Au début des années 70, la production de pneus radiaux constituait 1 p. 100 du marché. Aujourd'hui, elle compte pour plus de 60 p. 100. Cette modification structurale s'applique à toute l'Amérique du Nord et je crois que personne ne peut nier que le marché ait réagi en conséquence.

M. Deans: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement comprend sûrement que notre capacité de production de pneus est tout aussi sous-exploitée que celle des mines de sel. Que répondra le ministre des Finances aux employés de l'industrie du pneu d'autres régions du pays quand ils lui demanderont pourquoi il leur faut non seulement subventionner la société Michelin avec leurs impôts mais aussi leurs emplois.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux que le député parle de la société Michelin, car si elle obtient une subvention, c'est que son usine est située dans une région à lente croissance, et tout fabricant installé dans une autre région du Canada à lente croissance, ce qui comprend une grande partie du Québec, de nombreuses régions de l'Ontario et des autres provinces, serait admissible à la même subvention que celle versée à l'usine de la société Michelin en Nouvelle-Écosse.

Je réponds donc—et je pense que le député veut au moins avoir des précisions—que si, comme le ministre de l'Expansion économique régionale l'a expliqué, le marché a évolué et que l'usine qui doit être établie en Nouvelle-Écosse est appelée à fabriquer un produit dont la demande s'accroît rapidement, ce n'est ni la faute du ministère ni celle du gouvernement, mais c'est que les préférences des consommateurs ont changé radicalement en fait de pneus, non seulement sur le marché canadien mais aussi sur le marché d'exportation.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

LA GALERIE D'ART DE VANCOUVER—L'AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, quand le député de Vancouver-Sud a posé une question au secrétaire d'État à propos d'une aide financière pour la Galerie d'art de Vancouver, le ministre de l'Environnement lui a répondu, au nom du secrétaire d'État, que le versement d'une subvention dépendrait en quelque sorte de la participation du gouvernement fédéral au programme de loteries.

J'aimerais demander au vice-premier ministre si le gouvernement a maintenant pour politique de subordonner le versement de subventions légitimes à des groupes artistiques légitimes à sa participation à des jeux de hasard.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si le député tient vraiment à ce que je réponde à cette question, je me fais un plaisir de lui dire que la réponse est non, s'il la formule de cette façon.

M. Friesen: C'est très intéressant, madame le Président. Comme toutes les études révèlent que les loteries sont surtout financées par les économiquement faibles et les galeries d'art surtout par des gens à revenu moyen ou élevé et, comme le ministre de l'Environnement nous dit que cela dépend des loteries, faut-il en conclure que le gouvernement a pour politique de faire financer par les économiquement faibles les programmes à l'intention des plus riches qu'eux?

M. MacEachen: Madame le Président, je me rends compte que le député ne cite pas exactement les paroles du ministre dont il a parlé. La politique dont parle mon honorable ami n'est pas une politique libérale. Elle figurait dans le budget que nous avons rejeté en décembre dernier.

Des voix: Bravo!

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

LA CALM AIR INTERNATIONAL—LA REVISION DE LA DÉCISION DE LA CCT—LES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les gens du district de Keewatin se sont vu refuser le droit de donner directement leur avis à l'occasion d'audiences publiques lorsque la Commission canadienne des transports a choisi, sans consulter personne, un transporteur aérien pour desservir cette région.

Le ministre accepte-t-il de revoir la décision de la CCT à l'égard des activités de la Calm Air International dans le district de Keewatin et de prévoir des audiences publiques pour qu'il soit possible d'entendre toutes les opinions au sujet du service aérien et d'en tenir compte?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il existe des moyens d'en appeler des décisions de la CCT en s'adressant, soit au ministre des Transports, soit à l'ensemble du conseil des ministres, et ces moyens sont à la disposition de quinconque est visé par une décision de la CCT.

M. Ittinuar: Madame le Président, la CCT a rendu cette décision rapidement parce que le commissaire chargé de la question devait être muté à la Commission du transport ferroviaire et voulait se débarrasser de cette affaire avant son départ. Cette décision a beaucoup alourdi les frais de transport et le tarif-marchandises déjà exorbitant qui dépasse de près de 200 p. 100 les prix en vigueur dans le sud, à cause de l'absence de concurrence.

Le ministre peut-il entreprendre en même temps une étude de la politique à l'égard des aéroports de l'Arctique pour veiller à ce que toutes ces décisions concernant le choix des transporteurs aériens dans le nord soient prises de façon bilatérale, à l'issue d'audiences publiques?

M. Pepin: Je crois savoir que la Commission canadienne des transports rend ses décisions après avoir mené des enquêtes publiques, mais il se peut qu'il y ait eu exception dans ce cas. Je m'entretiendrai avec mon honorable ami un peu plus tard et j'en discuterai plus longuement avec lui.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE MORATOIRE SUR LA CONSTRUCTION DE CENTRALES NUCLÉAIRES DANS L'ÎLE VANCOUVER—LES INSTANCES PRÉSENTÉES AU GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le sait sans doute le ministre, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décrété un moratoire sur la construction de centrales nucléaires dans l'île Vancouver.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique avait auparavant présenté des instances au gouvernement central pour se plaindre de l'absence ou de l'insuffisance des mesures de sécurité fédérales au sujet du réacteur Candu?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne suis au courant d'aucune instance du gouvernement de la Colombie-Britannique auprès du gouvernement fédéral à cet égard.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre a-t-il pris des renseignements? A-t-il pu savoir si les hésitations du gouvernement provincial dans ce domaine étaient dues aux difficultés d'élimination des déchets nucléaires?

M. Lalonde: Madame le Président, je regrette de devoir dire au député que je n'ai aucune information au sujet des raisons qui ont motivé cette décision du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je prévois m'entretenir sous peu avec le ministre de l'Énergie de cette province et j'en profiterai pour soulever la question que le député a portée à mon attention.

* * *

● (1450)

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DU MULTICULTURALISME

LES MEMBRES—LA NOMINATION DU PRÉSIDENT—LA PUBLICITÉ DANS LA PRESSE ETHNIQUE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre d'État (Multiculturalisme). Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a comblé le poste de président du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, et s'il a l'intention de maintenir à 100 le nombre des membres de ce conseil?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je me réjouis de voir mon bon ami de retour parmi nous après une longue maladie, et d'avoir enfin, après douze semaines, à répondre à une question sur le multiculturalisme.

Des voix: Bravo!

M. Fleming: Je suis fort désolé que l'ancien président du CCCM, M. Norm Kwong, éminent Canadien nommé par mon prédécesseur, le député qui a posé la question, n'ait pu conserver son poste pour des raisons d'affaires. J'ai cependant le grand plaisir d'annoncer à mon collègue que j'ai nommé comme nouveau président de ce Conseil, M. Lawrence Decore, d'Edmonton, d'origine ukrainienne et ancien président du Conseil du patrimoine de l'Alberta.

Quant au nombre de membres, des conseils antérieurs avaient recommandé de le réduire par souci d'efficacité. J'envisage sérieusement d'appliquer cette recommandation.

M. Clark: Un autre libéral au râtelier.

M. Paproski: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Étant donné que son collègue, le solliciteur général, député de York-Centre, se plaignait constamment que les publications en langues étrangères n'obtenaient pas de fonds pour fins de publicité, que compte faire le ministre pour régler ce problème en particulier? Quelles sommes le ministre a-t-il consacrées à la publicité du gouvernement dans les publications en langues étrangères depuis le 18 février dernier?

M. Fleming: Madame le Président, à mon avis, le député s'expose quelque peu, car, bien sûr, l'ancien gouvernement avait bloqué les fonds destinés à la publicité dans les publications en langues étrangères. Le bloquage a été supprimé et les annonces vont paraître.

M. Epp: Il n'y a pas d'annonces dans les publications en langues étrangères.

M. Fleming: A mon avis, le budget du multiculturalisme ne devrait pas profiter uniquement à ces publications, mais aussi à celles de langues anglaise et française, afin de favoriser une plus grande compréhension du multiculturalisme au Canada. D'autre part, étant donné qu'à un autre titre je suis chargé, d'une façon générale, de la publicité du gouvernement, j'espère pouvoir établir pour les publications en langues étrangères des critères plus professionnels et, dès lors, leur assurer une part équitable de notre publicité.

* * *

L'ÉNERGIE

LE TRAITEMENT DES RESSOURCES DANS LES RÉGIONS OÙ ELLES SONT EXTRAITES—LA POSSIBILITÉ DE DÉMÉNAGER LE COMPLEXE DE SARNIA

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vendredi dernier, le ministre a réaffirmé que le gouvernement avait pour politique de puiser dans le Trésor public pour déménager des installations industrielles, afin que les ressources puissent être traitées dans les régions où elles sont extraites. Quand le gouvernement annoncera-t-il le déménagement du complexe de Sarnia en Alberta afin que les millions de barils de pétrole de l'Alberta puissent être traités dans la région où ils sont extraits?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la proposition de mon honorable ami est certainement intéressante, mais il se rappellera que la décision concernant la raffinerie de l'Eldorado avait trait à une installation projetée et non à une qui existe déjà. Il s'agissait donc d'un nouveau projet d'usine.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS—LA DÉCLARATION DU MINISTRE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais que le ministre nous dise ce qui l'a poussé à conclure que les États-Unis manquaient d'initiative dans le domaine de la politique étrangère. Peut-il nous dire quels sont les faits?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je témoignerai demain devant le comité parlemantaire et nous aurons alors tout le temps voulu pour discuter de ce que je pense moi-même et de ce que les députés pensent des relations canado-américaines actuelles.

M. Speyer: Madame le Président, cette réponse est loin d'être satisfaisante. Je demande au ministre de bien vouloir énumérer certains des faits qui l'ont poussé à conclure que les États-Unis manquaient d'initiative dans les questions relatives à la politique extérieure. Nous avons le droit d'entendre la réponse à cette question à la Chambre. Je prie le ministre de nous dire quels sont ces faits.

M. MacGuigan: Madame le Président, je pense que ma déclaration est bien explicite.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME D'ISOLATION THERMIQUE DES RÉSIDENCES CANADIENNES

LE NOMBRE DE SUBVENTIONS ACCORDÉES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail dont relève le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Un de mes électeurs a reçu l'autre jour du ministre une note bien gentille le remerciant d'avoir participé au programme, le tout accompagné d'un beau chèque d'environ $380. Le seul problème, c'est qu'il n'a pas acheté d'isolant. La question que je veux poser au ministre est la suivante: combien de chèques de ce genre a-t-on envoyés? Est-ce pour cela que le programme est toujours à court d'argent?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je suis chargé du ministère des Travaux publics, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Commission de la Capitale nationale, mais non du ministère du Travail. Sauf erreur, je crois que le Programme d'isolation des maisons canadiennes relève de la responsabilité de la Société. Je suis certain que cette dernière serait très heureuse de ravoir ce chèque car il est vrai que nous en avons besoin. C'est un programme très populaire qui connaît cependant certaines difficultés, mais nous sommes en train de les aplanir.

M. McDermid: Madame le Président, je suis heureux de pouvoir dire au ministre que mon honnête électeur a renvoyé le chèque immédiatement. Il y a quelques semaines, le ministre a admis à la Chambre que l'administration de ce programme laissait grandement à désirer. Quand va-t-on y mettre de l'ordre?

M. Cosgrove: Madame le Président, je suis heureux de vous signaler un article paru dans le *Globe and Mail* aujourd'hui. Je suis certain que le député aimera prendre connaissance de cet article qui parle des mesures prises par l'Office des normes du gouvernement canadien en vue d'uniformiser l'application du programme, ainsi que du projet de la Société de faire établir une liste d'entrepreneurs agréés. Grâce à ces deux mesures qui, nous l'espérons, seront en vigueur en juillet, nous croyons pouvoir résoudre certaines difficultés administratives qui ne sont d'ailleurs pas entièrement imputables à la SCHL.

* * *

L'ÉNERGIE

LES SOMMES D'ARGENT ET LES COMPÉTENCES TECHNIQUES CANADIENNES PERDUES AU PROFIT DES ÉTATS-UNIS

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre est-il au courant des sommes importantes et des compétences techniques que les producteurs de pétrole et de gaz canadiens perdent au profit des États-Unis, à cause de l'écart entre les prix du pétrole brut dans les deux pays?

Le ministre sait déjà peut-être que le brut découvert aux États-Unis rapporte $32 le baril au producteur, contre $7 seulement au Canada. Si le ministre est au courant de cette situation, quelles mesures a-t-il l'intention de prendre pour encourager les entreprises canadiennes de prospection pétrolière à poursuivre leurs recherches au Canada?

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je sais qu'il y a eu des mouvements attribuables à des raisons très diverses. Comme le sait le député, de tels mouvements entre nos deux pays n'ont rien de nouveau.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Quant aux différences dont le député a parlé, elles sont bien réelles, mais il faut se rendre compte, comme le député le sait, j'en suis certain, qu'il y a d'autres facteurs aux États-Unis qui font que le prix net pour le producteur est en réalité moindre qu'il n'y paraît à première vue.

Par ailleurs, je suis en train de discuter avec les provinces productrices, surtout le gouvernement de l'Alberta, les éléments d'une nouvelle entente concernant les prix qui, je l'espère, satisfera tout le monde. Si le producteur n'obtient que $7 à l'heure actuelle, le consommateur paie néanmoins $15, ou $14.75 pour être exact, et la plus grande part de la différence entre ces deux montants va aux gouvernements des provinces productrices, en particulier celui de l'Alberta.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA CONSERVATION DES LIGNES D'EMBRANCHEMENT POUR LES EXPLOITANTS DE SILOS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le gouvernement conservateur précédent n'avait tenu aucun compte des nombreux embranchements ferroviaires qui sont importants pour l'Ouest, le ministre envisagerait-il d'inclure dans le réseau de base les lignes d'embranchement de l'Ouest que les exploitants de silos voudraient desservir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le fait qu'une entreprise souhaite desservir une ligne d'embranchement n'est que l'un des éléments—manifestement un élément très important, sans quoi il n'y aurait pas d'embranchement—qui entrent en jeu lorsqu'il faut décider s'il y a lieu de remettre en service une de ces lignes.

● (1500)

Je peux citer au pied levé un certain nombre d'autres éléments: le coût des travaux, celui de l'entretien de la voie ferrée une fois remise en service, l'importance de la subvention, et le volume total transporté sur la ligne d'embranchement, ainsi que la possibilité d'utiliser d'autres lignes. Il faudrait tenir compte d'autres facteurs encore, et je suppose que c'est ce qu'ont fait le juge Hall et le Comité de développement ferroviaire des Prairies lorsqu'ils ont recommandé la remise en service de certaines lignes d'embranchement.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE DE MAINTENIR EN SERVICE LE VAPEUR À ROUE ARRIÈRE «*SAMSON V*»

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le bureau le septième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par l'honorable député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

LA FORMATION D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL POUR L'ÉTUDE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il y a eu des consultations et je crois qu'il y a consentement unanime pour que la motion suivante soit présentée maintenant et à ce qu'elle soit adoptée. Il s'agit de la composition du comité de la Chambre des communes et du Sénat qui doit étudier le rapport du Commissaire aux langues officielles. Elle se lit comme il suit, madame le Président. Si la Chambre y consent, je propose, appuyé par l'honorable ministre d'État (Finances) (M. Bussières):

Que les députés devant représenter cette Chambre au sein du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour étudier les rapports du Commissaire des langues officielles soient messieurs Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe), Corbin, Gauthier, Herbert, Joyal, Kilgour, La Salle, Nystrom et Stollery; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Mme le Président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE EN DEUXIÈME LECTURE DU BILL C-30

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que, relativement au bill C-30, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, un jour de séance soit attribué pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Mme le Président: Pourrais-je obtenir le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Non.

M. Pinard: Madame le président, je comprends que la motion est présentée pour être débattue et j'ai quelques remarques très brèves à faire à ce sujet. Madame le Président, je pense que le fait d'avoir attendu aussi longtemps pour présenter cette motion démontre bien que le gouvernement fait preuve d'une grande générosité à l'endroit de l'opposition, et que la patience que nous avons fournie je serai en mesure de la démontrer dans quelques instants. J'entendais il y a à peine quelques secondes le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) me dire: Essaye de défendre la clôture, ou «closure», le mot est plus juste en anglais.

Je dois lui rappeler, et il le sait très bien, que la procédure actuellement mise en application n'est pas la clôture. Il s'agit plutôt d'une limitation de débat. Si le chef de l'opposition veut bien consulter le Règlement de la Chambre, il pourra constater, madame le Président, qu'à la lecture attentive de l'article 33, on peut très bien voir qu'il s'agit de clôture lorsqu'on demande une journée additionnelle de débat pour que toutes les questions soient mises aux voix à 1 heure du matin. Cette procédure n'a pas été utilisée très souvent dans le passé même si, compte tenu de l'attitude de l'opposition officielle actuelle, elle aurait pu et peut-être même dû l'être. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui ce n'est pas la clôture que nous utilisons mais bien la limitation de débat prévue à l'article 75C du Règlement de la Chambre et, pour fins d'explication, il importe de signaler dans quel contexte ce Règlement s'applique aujourd'hui.

Madame le Président, les gens savent qu'un projet de loi à la Chambre doit franchir plusieurs étapes avant de recevoir son adoption. Lorsqu'il est présenté, c'est la première lecture, et il n'y a pas de débat. C'est pour fins d'impression du projet de loi. Je pense que le grand public doit savoir cela. Lorsque le gouvernement décide subséquemment d'amener l'étude de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, c'est le principe du projet de loi qui est discuté, et on sait très bien qu'une fois ce principe adopté à la suite d'un vote ou sur division ou avec l'accord de tous les partis, le projet de loi peut, à une autre étape, être étudié en détail, en comité permanent ou en comité plénier selon la nature du projet de loi, article par article, et d'une façon approfondie, ou il peut être modifié et ensuite rapporté.

Il y a une autre étape à laquelle un projet de loi continue d'être étudié après la deuxième lecture et l'étude en comité, c'est l'étape du rapport à la Chambre. Et comme si ce n'était pas suffisant, madame le Président, il y a encore une autre étape à laquelle le projet de loi peut être étudié par tous les députés, et cela s'appelle la troisième lecture, de sorte qu'il est important qu'à ce stade-ci le grand public qui nous observe par la télévision ou qui suit nos délibérations autrement par les journaux ou de la tribune, il est important qu'on sache que la motion présentée aujourd'hui est faite à une de ces étapes-là, qui n'est pas l'étape finale mais celle de la deuxième lecture, étape préliminaire où c'est le principe du projet de loi qui est en discussion.

Avant d'être en mesure et d'avoir le droit de demander à la Chambre de limiter le débat à un certain nombre d'heures ou de jours additionnels à cette étape, il faut absolument que nous, du gouvernement, ayons au préalable consulté les partis de l'opposition, et c'est la partie A de l'article 75 qui s'applique à une telle situation. Puisqu'on parle d'une motion en vertu de l'article 75C, c'est donc qu'il y a les articles 75A et 75B. Alors avant d'utiliser l'article 75C, madame le Président, nous avons tenté d'appliquer l'article 75A. Qu'est-ce que cet article 75A stipule? En vertu des dispositions de cet article, on demande aux représentants officiels des divers partis en Chambre d'avoir une rencontre, et de discuter s'il y a une possibilité d'entente ou d'accord pour convenir d'une période de temps fixe, additionnelle, pour terminer l'étude d'une étape d'un bill. Dans le présent cas, j'aimerais signaler que j'ai eu cette rencontre, cette discussion avec mes honorables collègues et leaders des partis de l'opposition et, malheureusement, dans ce cas, contrairement à plusieurs autres où nous nous entendions très bien jusqu'à maintenant, dans ce cas précis, pour des raisons qui sont les leurs, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre sur un délai déterminé pour terminer l'étude de la deuxième lecture.

Alors, il faut recourir à 75B, et 75B, à défaut d'accord entre tous les partis, où l'on prévoit qu'une majorité de partis peut faire une entente pour attribuer une période de temps fixe afin de compléter l'étude d'une étape d'un projet de loi.

Et malheureusement, il n'y a pas eu de majorité des partis qui sont parvenus à s'entendre pour limiter le débat à l'étape de la deuxième lecture du bill C-30. En conséquence, et ce n'était seulement qu'après que ces deux formalités étaient remplies que le gouvernement pouvait mettre en application l'article 75C du Règlement, qui nous oblige à donner un préavis, ce qui a été fait la semaine dernière, de notre intention de présenter la motion aujourd'hui, ce que nous faisons, motion qui est débattable pendant deux heures et, motion aux termes de laquelle les députés sont à même de constater qu'une journée additionnelle sera accordée si la motion est acceptée par la Chambre pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture du bill C-30. Ce que nous faisons actuellement, c'est de débattre cette motion en vertu de l'article 75C, motion dont avis a été donné la semaine dernière et qui veut mettre un terme, à défaut d'entente et d'accord après négociations entre les partis, à l'étude de cette phase de l'étude du bill C-30 de la deuxième lecture.

Madame le Président, nous savons très bien que ce projet de loi va pouvoir être étudié en comité, qu'il va pouvoir être étudié à l'étape du rapport, s'il y a lieu, et à l'étape de la troisième lecture également. Donc, il ne s'agit en rien de clôture ni de muselage de l'opposition, d'autant plus que nous n'avons pas posé notre geste dès les premières heures du débat sur ce projet de loi pourtant fort simple, mais nous avons attendu que ce projet de loi ait été débattu en deuxième lecture beaucoup trop longtemps. Nous avons attendu, madame le Président, cinq jours de débats, ou presque, puisque le premier jour était quand même très limité, on doit dire en toute honnêteté quatre jours de débats, mais nous avons calculé la période de temps utilisée jusqu'à maintenant par les députés pour discuter de cette deuxième lecture et, selon les recherches que j'ai fait effectuer, déjà onze heures et quarante-sept minutes ont été utilisées sur le temps du gouvernement, sur le temps de la Chambre des communes pour étudier le principe d'un seul projet de loi, ce qui est très anormal, très irrégulier et totalement injustifiable et inacceptable.

Madame le Président, nous sommes au stade de la deuxième lecture, dis-je bien, et à ce moment-ci il y a presque douze heures de débat sur le principe du projet de loi qui ont été utilisées strictement pour parler pour ainsi dire de n'importe quoi, excepté du principe du bill C-30 lui-même.

Vous vous souviendrez, madame le Président, que c'est le ministre des Finances qui a présenté ce projet de loi. Il l'a fait en fin de soirée, et il a parlé durant cinq minutes pour expliquer clairement le principe du bill et, à mon sens, c'était très complet, concis et suffisant pour bien expliquer aux députés de quel bill il s'agissait, et le ministre des Finances a jugé à propos d'utiliser cinq minutes, ce qui était fort suffisant.

Le ministre a été suivi par son critique de l'opposition officielle, soit l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui est l'ancien ministre des Finances et qui, lui, a

utilisé la considérable, injustifiable, inacceptable période de temps d'une heure et trente-sept minutes, madame le Président, pour faire un discours sur le principe du bill C-30 en deuxième lecture.

Madame le Président, nous sommes 282 députés à la Chambre. Nous vivons en 1980 à une époque où le nombre des députés a augmenté en raison même de l'existence des lois, ce qui fait qu'avec la refonte de la carte électorale, la population ayant augmenté, le nombre de députés augmente proportionnellement, ou à peu près. Déjà, nous en sommes à 282 députés et le Règlement, lui, attribuant la longueur de temps pour les discours, n'a pas encore été modifié. Il prévoit, à l'étape de la deuxième lecture, un délai irraisonnable en 1980 de quarante minutes, sauf que le premier orateur qui suit celui qui parle sur la motion a droit à quarante minutes, et c'était le député de Saint-Jean-Ouest qui, non satisfait par décence d'utiliser un Règlement désuet et, par analogie, d'utiliser les quarante minutes qu'il est quand même gênant d'utiliser en 1980, étant donné le grand nombre de députés à la Chambre, a utilisé une heure et trente-sept minutes du temps de la Chambre et des législateurs canadiens pour parler strictement sur le principe d'un projet de loi, et à une seule étape dudit projet de loi. Je dis que c'est une injustice, qui est inacceptable et qui explique bien le geste posé actuellement par le gouvernement qui veut tout simplement limiter le débat en deuxième lecture de ce projet de loi et permettre qu'il soit étudié en comité au plus tôt pour donner la chance à d'autres députés de faire valoir leur point de vue et de s'exprimer. Madame le Président, je pense que nous avons aujourd'hui un exemple flagrant de ce qu'est un abus du Règlement de la Chambre.

Nous avons un exemple frappant de la nécessité de modifier dans les meilleurs délais au moins les dispositions du Règlement qui concernent la durée des discours à la Chambre. Nous en avons entendu parler souvent depuis le début de cette session et nous n'avons pas fini d'en entendre parler. J'espère bien qu'on sera en mesure de faire quelque chose très bientôt parce que certains députés ne se montrent pas raisonnables comme le sont nos collègues en Angleterre, où il n'y a pas de règles écrites pour limiter la durée des débats, mais où très rarement on voit des gens civilisés excéder dix minutes, par respect pour leurs collègues, pour leur donner la chance d'exposer leurs vues sur un projet de loi. Ici, quand on utilise 1 h et 37 minutes en deuxième lecture, je dis que c'est inacceptable et que le gouvernement est . . .

Mme le Président: A l'ordre!

● (1510)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, si le ministre des Finances (M. MacEachen), qui a ouvert le débat sur ce projet de loi, avait fait un discours d'une longueur raisonnable pour nous donner certains renseignements, s'il avait fait une promesse quant à la date de présentation du budget, le débat serait déjà terminé. On ne nous forcera pas à accepter ce bill, ni maintenant ni plus tard. Nous ne céderons pas tant que le gouvernement ne nous aura pas dit quand il entend présenter son budget et ne nous aura pas révélé les mesures financières qu'il a l'intention de prendre pour résoudre les problèmes du Canada.

Il y a six mois, le ministre des Finances s'est vanté de nous avoir défaits à cause de notre budget du 13 décembre. Aujourd'hui, trois mois après avoir pris le pouvoir, les libéraux ne sont pas encore en mesure de dire aux Canadiens quelles mesures financières et économiques ils entendent prendre ni quelle orientation ils vont donner au pays. Les investisseurs ne savent pas sur quel pied danser, ni la population d'ailleurs. Ils n'entendent parler que de hausses possibles des impôts.

Ce même groupe qui nous reprochait l'automne dernier de vouloir imposer une taxe d'accise sur l'essence va renoncer à indexer l'impôt sur le revenu et ainsi pénaliser le plus les gens à faibles revenus. Les libéraux vont instaurer une taxe au niveau des raffineries, ce qui signifie que non seulement les carburants servant au transport mais aussi le fuel domestique et les autres produits employés en pétrochimie vont être taxés. Et ainsi de suite. Le gouvernement a peur de présenter son nouveau budget aux députés. Voilà pourquoi nous sommes contre ce bill.

Il vise à autoriser le gouvernement à emprunter 12 milliards de dollars. Le leader du gouvernement nous a reproché d'avoir consacré douze heures à la deuxième lecture de ce bill: un milliard l'heure. C'est du crédit pour les Canadiens que le gouvernement veut nous faire adopter en moins de douze heures au moyen de ce bill, un crédit de 12 milliards de dollars. Nous n'allons pas l'approuver. Le leader du gouvernement nous a dit que le gouvernement nous avait amplement donné le temps d'étudier ce bill. En tout cas, le gouvernement se sert généreusement du crédit des Canadiens.

Le leader du gouvernement à la Chambre affirme que le gouvernement n'impose pas la clôture. C'est le garrot, le bâillon, le nœud coulant, le stylet, la bastonnade, la massue, la matraque. Le leader du gouvernement a raison de dire que ce n'est pas la clôture. Il parle du principe du bill. C'est plutôt le «non-principe» du bill et l'attitude de nos vis-à-vis qui nous dérangent.

Le leader du gouvernement à la Chambre nous a demandé de faire diligence pour adopter ce bill. C'est comme demander à la dinde de mettre la table pour le réveillon de N o ël. Nous n'avons pas l'intention d'accéder à cette demande. Nous avons débattu le bill pendant trois jours entiers, un après-midi et une soirée pendant vingt minutes. Vingt et un orateurs ont pris la parole, notamment trois libéraux, ce qui était une perte de temps. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) nous a cependant fourni quelques faits. Il y a eu quatre discours de néo-démocrates, qui étaient pratiquement une perte de temps, et quatorze interventions de conservateurs dont chaque minute était précieuse.

Que voulons-nous madame le Président? Nous voulons que le ministre des Finances vienne à la Chambre et qu'il s'explique longuement. Nous n'avons que faire d'un discours creux d'environ cinq minutes. Où sont les nouvelles orientations originales attendues par l'économie? Le ministre s'en va à l'étranger faire des discours qui demanderaient à être expliqués ici. Voici par exemple ce qu'il vient de déclarer le 4 juin, à la réunion de l'Organisation de coopération et de développement économiques:

● (1520)

Mais les années 70 nous ont appris que nous avons peu de chance d'améliorer l'emploi de façon soutenue si nous ne savons pas mieux maîtriser l'inflation.

Qu'il vienne ici nous expliquer ce qu'il voulait dire par là! Voulait-il dire que le gouvernement va s'attaquer à l'inflation de toute urgence, et que tant qu'il n'aura pas jugulé l'inflation il ne faut pas compter voir la situation de l'emploi s'améliorer? Dans quel sens s'oriente-t-il? Comment va-t-il réaliser cela?

Le ministre est un globe-trotter. Il a assisté à un déjeuner de la Chambre de commerce France-Canada à Paris—le «Gai Paris».

Une voix: Racontez-nous!

M. Crosbie: Pendant que le chômage augmente au Canada, le ministre se balade dans le «Gai Paris». Que disait-il de ses priorités le 2 juin? La première, disait-il, c'était de . . .

Réduire de façon progressive le déficit budgétaire actuel.

Voilà la priorité du ministre des Finances (M. MacEachen), mais ici au Canada ce n'est pas du tout la priorité du premier ministre (M. Trudeau), qui nous apprend que son gouvernement n'est pas si obsédé par le déficit que le gouvernement prédécent et qu'il ne va pas risquer d'augmenter le chômage en réduisant le déficit. Les Canadiens veulent savoir comment le ministre va réduire le déficit sans augmenter le chômage.

Le premier ministre a également dit que le gouvernement n'a pas besoin de réduire le déficit pour soutenir l'économie parce que l'économie est en santé. Les Canadiens n'arrivent pas à comprendre comment l'économie peut être en santé quand le chômage augmente.

Selon le sous-ministre des finances, M. Stewart, il est admis que le budget fédéral est en net déséquilibre, mais cela le premier ministre n'a pas l'air de s'en rendre compte. D'après M. Stewart, ce déséquilibre budgétaire va devoir être finalement réglé par des hausses d'impôt généralisées et à tous les chapitres. Les Canadiens veulent savoir ce que c'est que ces hausses d'impôt généralisées. Quand le ministre va-t-il nous parler de tout cela? Qui sera frappé? Qui sont les poissons qui vont être pris au filet, ou encore quels filets allons-nous tendre aux poissons? C'est ce que nous voulons savoir. C'est aussi ce que la population du Canada veut savoir.

Le ministre songe-t-il sérieusement à mettre fin à l'indexation de l'impôt sur le revenu? Imposera-t-il une taxe spéciale sur les produits de raffinerie? Le ministre soutiendra peut-être qu'il est très urgent que nous adoptions ce projet de loi, madame le Président, parce que le gouvernement ne peut plus emprunter un traître sou si le projet de loi n'est pas adopté, c'est-à-dire que nous ne pourrons verser ni l'allocation aux mères, ni la pension de sécurité de la vieillesse si le gouvernement ne peut emprunter cet argent. Quel aveu d'échec cela serait! Je tiens à avertir le ministre de ne pas nous servir cet argument parce qu'un journaliste du *Globe and Mail* a publié un article le 5 juin dont je vous cite un extrait:

Des fonctionnaires du ministère des Finances insistent sur le fait qu'ils disposent encore d'une marge de manœuvre suffisante, pour émettre les obligations ce mois-ci même si le nouveau projet de loi n'est pas adopté pour la fin du mois.

En d'autres termes, le gouvernement croit pouvoir emprunter encore un autre milliard de dollars ce mois-ci sans que la loi ne soit adoptée; il n'en a pas besoin durant le mois de juin. Pourquoi alors se presser à appliquer la clôture au débat, la guillotine, madame le Président, si le gouvernement n'a pas besoin de plus de pouvoir d'emprunt ce mois-ci?

On dit que la petite entreprise craint un peu l'avenir du régime d'obligations. Fort heureusement, le ministre a maintenant échappé aux dangers qui le guettaient à Paris, car quiconque va à Paris risque d'avoir trop de plaisir. Quand va-t-il nous dire, à nous et aux propriétaires de petites entreprises, quel avenir il réserve au programme d'actions pour l'expansion des petites entreprises qu'il a présenté dans son mini-budget du 21 avril? Il a subtilisé cette mesure à mon budget et je l'en félicite. Quand va-t-il y donner suite et quand présentera-t-il le projet de loi à la Chambre? Quand la population du Canada sera-t-elle informée de son programme économique?

Le ministre sait-il que la récession est déjà engagée aux États-Unis? D'après le National Bureau of Economic Research la récession a débuté en janvier. Selon un rapport publié dans le *Globe and Mail* du 5 juin, un membre du bureau aurait déclaré ce qui suit:

«Les choses se dégradent très rapidement, de dire M. Feldstein, beaucoup plus que lors des récessions précédentes.»

La récession qui sévit aux États-Unis est, de toute apparence, beaucoup plus grave que les autres récessions survenues depuis la deuxième guerre mondiale. Quelle mesure le gouvernement entend-il adopter à ce sujet? Voilà pourquoi nous voulons savoir ce que le ministre présentera dans son budget. Quand nous fera-t-il connaître les programmes économiques et financiers à long, à moyen et à court termes du gouvernement? Comment peut-il réduire le déficit tout en continuant à lutter contre le chômage? Est-il au courant de la prévision du sous-ministre des Finances selon laquelle le chômage serait de 8.3 p. 100 cette année et que le taux de 1980-1981, que nous craignions voir atteindre 8.3 p. 100, sera encore pire? C'est ce que le sous-ministre prévoit, d'après la déclaration qu'il a faite au Sénat, il y a une semaine mardi dernier.

Le ministre sait-il que le sous-ministre pense également que le taux d'inflation sera plus élevé que nous l'avions prévu pour l'année 1980 en décembre dernier, alors que nous nous attendions à une augmentation de 11 p. 100 de l'indice des prix à la consommation et une hausse de 10.1 ou de 11.4 p. 100 pour 1981, selon le scénario qui se réaliserait—celui des prix élevés ou des bas prix. Le sous-ministre des Finances prédit maintenant que l'inflation et ces hausses du coût de la vie dépasseront les prévisions de décembre dernier. Son ministère prévoit que le taux de chômage dépassera 8.3 p. 100 cette année et l'année suivante. Que fait le ministre à ce propos? Quelle est son approche?

Après avoir défait le gouvernement précédent sur la présentation de son budget, il y a six mois, et compte tenu du fait que le dernier budget adopté par la Chambre a été présenté en décembre 1978, le gouvernement doit aux députés et au public de présenter un budget avant les vacances d'été. Les ministériels nous doivent certainement cela et s'ils ne présentent pas de budget, c'est qu'ils ne s'acquittent pas de leurs responsabilités car ils nous ont enlevé le pouvoir à cause des mesures que nous proposions pour réduire les problèmes économiques et financier du Canada.

Nous n'avons pas dit que nous allions mettre le joug de l'indexation sur le dos, le cœur, l'esprit et le portefeuille des gagne-petit, ce que le ministre des Finances considère probable.

Nous ne sommes pas prêts à donner le pouvoir d'emprunter 12 milliards, huit milliards, six milliards de dollars—peut-être six milliards ou un peu moins afin d'être sûrs que le ministre devra de nouveau présenter une demande à la Chambre avant la fin de l'année. Nous pourrions peut-être consentir à l'em-

prunt d'une somme de cet ordre, mais pas 12 milliards de dollars. Pas tant que le ministre ne sera pas en mesure de nous préciser très exactement quelles sont ses intentions et à quelle date il présentera son budget.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) doit mettre fin à ce scandaleux faux-fuyant—sa façon de brimer et de bousculer les provinces, et négocier sérieusement pour arriver à un prix du pétrole raisonnable. Nous savons qu'il sera probablement plus élevé que celui que nous avons offert en décembre dernier. Le ministre devrait se résigner au fait que son parti ne peut tenir les promesses qu'il a faites à la population canadienne. Il ne peut plus s'en tirer par des faussetés et des mensonges. Le pays doit faire face à de graves problèmes d'ordre économique et financier.

Mme le Président: A l'ordre. Le temps alloué au député est expiré.

Des voix: Encore, encore!

M. Crosbie: C'est la guillotine!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, tout d'abord puis-je dire au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) que malgré ses allusions peu gentilles aux discours des quatre députés de mon parti qui ont participé au débat—un manque de gentillesse qui n'était pas intentionnel, j'en suis sûr—je peux lui dire que notre parti s'oppose aussi vigoureusement que le sien à cette motion. Je pense que le président du Conseil privé (M. Pinard) a agi de façon abominable cet après-midi.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est une honte!

M. Knowles: Quand viendra le moment de voter ce soir, après 8 heures, nous allons nous prononcer contre la motion.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Si le gouvernement réussit à réunir suffisamment de députés pour faire adopter la motion, j'espère qu'au moins le ministre ne profitera pas de cette motion qui prévoit une journée de séance supplémentaire pour le débat de deuxième lecture du bill C-30, pour nous imposer cette journée-là un mercredi.

M. Pinard: Pourquoi pas?

M. Knowles: Par simple esprit de justice et d'honnêteté.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Je m'oppose vivement à ce que sous-entend cette question du président du Conseil privé. Autrement dit, lorsqu'il aura obtenu l'autorisation de la Chambre à l'issue du vote de ce soir, pour mettre fin au débat grâce à une journée supplémentaire de discussion, il compte le faire un mercredi, qui est une journée plus courte que les autres.

Des voix: C'est une honte!

M. Knowles: C'est encore plus abominable. Le président du Conseil privé aime beaucoup nous citer les articles 75A., 75B. et 75C du Règlement comme si c'était paroles d'Évangile, comme si toute la Chambre s'était fait un plaisir de souscrire à l'unanimité à ces dispositions. Je peux lui assurer qu'il n'en est rien. Je peux lui dire qu'en novembre et en décembre 1968, le gouvernement de l'époque avait essayé de faire adopter sous un autre numéro et un autre titre plusieurs dispositions concernant la clôture, mais il a dû les retirer pour faire adopter les autres changements avant la Noël. Comme il n'était pas satisfait, le gouvernement est revenu à la charge en juin et juillet 1969 avec les articles 75A., B. et C. du Règlement et il a profité de sa majorité pour les faire adopter. Ces dispositions n'expriment pas l'opinion de l'ensemble de la Chambre des communes comme cela devrait être le cas, étant donné que nous sommes soumis à ce Règlement.

Si mon honorable ami, le président du Conseil privé et mes autres collègues d'en face désirent savoir ce que les libéraux pensaient vraiment des règlements concernant la clôture, je les invite à remonter à 1913 et à lire les paroles énergiques prononcées par sir Wilfrid Laurier à l'endroit des conservateurs qui avaient interrompu un débat en plein milieu pour imposer la clôture. Nous sommes en plein débat sur le bill C-30 et le gouvernement essaie une fois de plus d'imposer la clôture.

● (1530)

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a raison d'insister sur le fait que ce qui rend l'affront plus grave c'est qu'on nous demande de clôre un débat portant sur les dépenses publiques, alors que le gouvernement ne nous a pas présenté de budget et qu'il ne nous a pas dit quelle allait être sa politique financière.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Voilà, ou je ne m'y connais pas, un exemple de demande de chèque en blanc. Nous pensons que c'est là une manœuvre condamnable et nous n'avons pas l'intention de laisser le processus parlementaire se dégrader de cette façon.

Il est intéressant de voir un peu ce qui se produit ici. Cet après-midi, le président du Conseil privé a pris la parole pour nous dire combien l'esprit de collaboration nous faisait défaut de ce côté-ci. Il a notamment cité l'exemple du député de Saint-Jean-Ouest qui, à une certaine occasion, a parlé pendant une heure et trente-sept minutes. Je sais que le député de Saint-Jean-Ouest a été bien ennuyé de devoir s'interrompre, de ne pas pouvoir établir de record, de ne pas pouvoir battre le record établi il y a quelque temps par John Rodriguez. Mais, aujourd'hui, comme je viens de le dire, on nous accuse de manquer totalement d'esprit de coopération. Je rappelle au président du Conseil privé que vendredi dernier, son secrétaire parlementaire, le député de York-Est (M. Collenette) a pourtant jugé pertinent de dire au milieu de l'après-midi ce que je cite:

> Je voudrais faire un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas bien compris ce que le greffier a dit et je m'excuse s'il règne une certaine confusion cet après-midi.

Je prie les députés d'écouter attentivement la phrase suivante:

Tous les députés ont coopéré . . .

Cela inclut le député de Saint-Jean-Ouest et moi-même. La phrase se poursuit ainsi:

. . . et nous essayons désespérément de savoir ce que nous allons faire en attendant qu'il soit 4 heures.

Nous adoptions les projets de loi à une telle allure vendredi que le gouvernement se demandait quoi faire le reste de la journée. Que veulent les ministériels? Une opposition qui fait preuve de coopération ou une opposition qui essaie de ralentir la machine? Nous ne ralentissons pas la marche des travaux, monsieur l'Orateur. Nous revendiquons le droit des Communes de savoir quels sont les projets du gouvernement avant de signer un chèque en blanc, ce que l'on nous demande de faire en nous faisant adopter la motion de clôture et trancher la question après une seule autre journée de débat.

Avant de poser ma question tout à l'heure, je supposais que cette journée de plus serait au moins une journée pleine, au moins un jeudi, ou même un vendredi, où il y a plus d'heures de séance qu'un mercredi.

Une voix: Que diriez-vous de samedi?

M. Pinard: Pourquoi pas mercredi?

M. Knowles: Le président du Conseil privé demande pourquoi pas mercredi. En d'autres termes, le gouvernement est prêt à appliquer une règle qui a été imposée par la clôture pour mettre fin au débat, et on aura beau se cacher derrière les mots et parler de limite de temps, on ne dissimulera pas le fait qu'on met fin au débat.

Le ministre soutient qu'il est temps d'instituer des réformes ici, et je suis d'accord avec lui. J'ai entendu ces propos bien des fois. Mais n'est-il pas temps que nous nous occupions de réformes fondamentales? Les seules réformes que nous proposent les députés d'en face consistent toujours à limiter la durée des interventions et à ramener à quatre jours la semaine de travaux parlementaires . . .

Une voix: Et puis à trois jours . . .

M. Knowles: La semaine de quatre jours se transformera vite en semaine de trois jours, c'est juste—ou à siéger le matin plutôt que le soir, et ainsi de suite. Mais nous n'entendons pas parler du problème fondamental qu'on déplore à la Chambre, à savoir la nécessité d'établir un calendrier à partir du début de la session.

Ce que souhaite le Parlement—et on s'est entendu bien des fois là-dessus lors des séances du comité permanent de la procédure et de l'organisation—c'est que le gouvernement nous révèle le programme des travaux dès le début de la session et invite tous les partis à la Chambre à examiner et à établir conjointement l'ordre dans lequel nous étudierons les bills. Dans ces conditions, nous pourrions nous entendre sur les bills qui ne sont pas importants et dont il n'est pas nécessaire de saisir la Chambre avant de les renvoyer immédiatement aux comités. Nous convenons que pour de nombreux projets de loi, il suffirait d'un jour ou deux de débat à la deuxième lecture. Mais, compte tenu de cette situation, pourvu que la Chambre soit disposée à voter certaines mesures sans débat et à limiter le débat pour d'autres mesures, quand il s'agit cependant de projets de loi fondamentaux, ne serait-il pas raisonnable que la Chambre ait tout le temps nécessaire?

D'après moi, c'est le genre de réforme qui s'impose. Je veux bien croire que notre grand problème est de savoir comment utiliser notre temps. Depuis que je suis ici, j'ai constaté que ce problème s'amplifiait avec les années. Quand je suis arrivé, une session pouvait durer cinq ou six mois. Nous nous en plaignions, mais tout paraissait se régler. Aujourd'hui, il y a tellement de problèmes à résoudre que les partis doivent collaborer. Mais ce n'est pas en nous menaçant de la clôture, d'y avoir recours davantage, de modifier le Règlement ou de réduire le temps des discours, qu'on nous amènera à collaborer. Soit dit en passant, j'estime que la règle des 40 minutes doit être modifiée. Il n'y a pas de discours qui réclame 40 minutes. Les députés constateront aujourd'hui que lorsque les discours sont limités à 10 minutes, les débats sont plus courts et peut-être font-ils de meilleurs discours. Mais de là à s'imaginer qu'il suffit de réduire les 40 minutes à 20 ou 15 minutes, sans disposer d'un plan général pour la session, cela équivaut à nier l'utilité du Parlement.

J'insiste aujourd'hui sur le fait que la clôture qu'on veut nous imposer aujourd'hui rappelle la mesure injuste et vindicative que les conservateurs avaient imposée aux libéraux de sir Wilfrid Laurier en 1913. Ce n'est pas ainsi que l'on parviendra à résoudre les difficultés de la Chambre.

Une voix: Étiez-vous présent?

M. Knowles: Mon collègue demande si j'étais ici en 1913. Non, pas encore.

Une voix: Vous étiez déjà en route.

M. Knowles: Mais je peux signaler à mon honorable ami que parmi les plus belles pages du hansard, on compte celles du débat de 1913 et particulièrement les interventions de sir Wilfrid Laurier sur cette question.

Monsieur l'Orateur, je vois que mon temps est presque écoulé. Je suis disposé à cesser de parler, mais je tiens à dire que c'est une abomination, un outrage au Parlement, et que cela prouve simplement le manque de clairvoyance du gouvernement; lorsqu'on passera au vote ce soir, les néo-démocrates voteront non.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, dans cette discussion j'aimerais répondre à certains des commentaires du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), mais auparavant, je voudrais répliquer au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui m'a mis en cause sans raison au sujet des événements de vendredi dernier . . .

M. Knowles: Je vous adressais un compliment.

M. Collenette: Que j'ai bel et bien fait ces déclarations. J'ai été sidéré vendredi après-midi par la collaboration des députés d'en face qui nous a obligés à chercher à la hâte d'autres travaux. L'opposition est tout à fait disposée à collaborer lorsqu'il s'agit de petits projets de lois qui ne suscitent pas beaucoup de discussion et qui, pour certains, auraient dû être adoptés deux fois plus vite qu'il ne l'ont été vendredi. Mais lorsqu'il s'agit de projets de loi importants, l'opposition nous fait perdre du temps.

Qu'il suffise de mentionner le bill C-19, loi modifiant la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi que nous étudierons plus tard ce soir. Mais lorsque tous les membres de l'opposition officielle interviennent pour parler de tout et de rien, de leur circonscription, de leurs grand-mères, de leurs bobos, de tout sauf du projet de loi, c'est une perte de temps.

Le député de Saint-Jean-Ouest soutient que le ministre des Finances (M. MacEachen) ne dévoile rien. Mais lorsque le ministre des Finances est intervenu dans ce débat il y a quelques semaines, il en a dit plus en cinq minutes que le député de Saint-Jean-Ouest en a dit en une heure et demie.

Des voix: Bravo!

M. Collenette: En fait, j'aimerais demander aux députés de vérifier dans le hansard les interventions du député de Saint-Jean-Ouest. Je crois qu'ils constateront que le député a prononcé le même discours aujourd'hui mais de façon déguisée. Le député est comme un magnétophone. Il parle, il parle jusqu'à ce qu'on change la cassette. Nous avons entendu sa marotte si souvent et nous l'entendons encore cet après-midi.

L'opposition officielle nous remâche toujours cette terrible règle et en est vraiment fâchée. On nous parle de la clôture du débat. J'aimerais rappeler aux députés de l'opposition que le 5 décembre, l'an dernier, à peine deux mois après l'ouverture du Parlement, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est intervenu sur le bill C-20, la loi sur le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier. Je crois que nous en étions au stade du comité plénier. Et, maintenant, l'opposition officielle nous accuse de faire preuve d'arrogance. Mais après la deuxième lecture, une journée après que le bill C-20 eut été présenté en comité plénier, le député de Nepean-Carleton, a dit, comme en fait foi la page 2149 du hansard:

● (1540)

C. D. Howe a eu recours à la clôture et c'est devenu une règle infâme de la Chambre à l'occasion du débat sur le drapeau. On a tenté sous le couvert du débat d'imposer de force aux députés des changements au Règlement de la Chambre. Ce n'est pas ce que j'ai l'intention de faire aujourd'hui. Ce que nous faisons, et je crois qu'il faut le faire bien comprendre aux Canadiens, c'est attribuer du temps en vertu de l'article 75c du Règlement. La mesure que nous proposons est beaucoup plus anodine.

Voilà ce qu'il a dit le 7 décembre dernier. Je conviens que nous cherchons en ce moment à accélérer le déroulement des travaux de la Chambre. Le député de Nepean-Carleton, à l'instar de tous les autres leaders du gouvernement à la Chambre, sait que vient toujours le moment de mettre fin au débat. Nous avons affaire à un projet de loi important. Le gouvernement veut emprunter 12 milliards de dollars. Nous devons adopter ce projet de loi très rapidement. Je ne vous énumérerai pas les innombrables problèmes auxquels pourrait donner lieu tout nouveau retard dans l'adoption de ce projet de loi. Le gouvernement en a besoin. Nous avons toutes les raisons du monde d'invoquer l'article 75c du Règlement.

Il est intéressant de relire les propos qui ont été consignés dans le compte rendu de nos délibérations. Plus loin, comme on peut le voir à la même page, le député de Nepean-Carleton a dit ceci:

Si j'y ai recours, c'est que nous avons perdu vraiment tout espoir de voir ce débat se terminer. A mon avis, les Canadiens ne voudraient pas d'un gouvernement et d'une opposition sans envergure.

Les Canadiens ne se rendaient pas compte à quel point le gouvernement de l'époque était sans envergure. En rétrospective, nous ne pouvons que remercier le ciel que le 18 février dernier, les électeurs canadiens aient fait un choix sage et très avisé.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Je ne tiens pas à faire preuve de cruauté car, au fond, je ne suis pas méchant. Je ne tiens pas à vous lire d'autres extraits de ce débat ni à vous citer tous les propos du député de Nepean-Carleton. Après tout, le leader du gouvernement à la Chambre et moi-même avons tous les jours des entretiens avec lui et, en règle générale, nous nous entendons fort bien. Mais lorsqu'il s'agit de questions de principe ou d'urgence pouvant influer sur le gouvernement et la loi, il faut parler sans ambages. Voilà la raison pour laquelle j'ai cherché ces mots aujourd'hui.

Au cours des dernières minutes, la Chambre a appris que nous n'étions pas raisonnables, que nous interrompions les discussions, que nous ne laissions pas certains députés prendre la parole. Le débat sur l'Adresse a duré sept jours; pendant ce temps, tout député pouvait parler de n'importe quel sujet, non pas seulement de l'Adresse. Nous avons discuté pendant plusieurs jours en deuxième lecture le projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Je compte ce projet de loi parmi les moins importants parce qu'il n'a pas suscité beaucoup de controverse. En fait, l'opposition se prononcera probablement en faveur de ce projet de loi. Le comité plénier a discuté des crédits provisoires pendant deux jours.

L'opposition s'indigne de ne pas avoir suffisamment de temps pour s'exprimer. Vous étiez probablement là les deux jours en question, monsieur l'Orateur, lorsque l'opposition officielle ne pouvait pas s'organiser. Elle avait besoin d'un plus grand nombre d'orateurs. Elle voulait plus de temps en comité plénier. Elle avait tout le temps au monde mais ne pouvait pas s'organiser comme il faut.

Je ne critique pas le député de Nepean-Carleton mais ses collègues n'écoutent pas leur leader à la Chambre. Une objection soulevée vendredi après-midi a suscité une discussion. On n'a pas écouté le leader. Je conseille aux députés d'en face d'écouter le député de Nepean-Carleton car il a parfois raison.

Passons maintenant aux autres dispositions qui, cette année, donneront suffisamment de temps aux députés pour exprimer leurs idées et leurs points de vue. Nous avons fixé, par consentement unanime, un ordre des travaux très imaginatif portant sur toute cette année parce que l'ordre régulier n'est plus applicable par suite des deux élections fédérales.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Les députés ont donné leur accord. Tous les députés se félicitaient de s'être mis d'accord. A l'automne, l'opposition aura dix jours. Pendant six jours, nous siégerons en comité plénier. Pendant trois jours, la discussion pourrait se prolonger jusqu'à minuit sans interruption pour le dîner. Le temps ne manquera pas. Toutefois, après avoir vu comment l'opposition agissait il y a quelques semaines en comité plénier—quatre députés répondaient aux questions en même temps—je ne crois pas qu'ils pourront s'organiser. Nous leur avons donné cette occasion. Il n'est pas question d'essayer de limiter les discussions ou d'empêcher un député d'exprimer son opinion à la Chambre.

Une voix: Asseyez-vous alors!

M. Collenette: J'ai dix minutes. Le député de Saint-Jean-Ouest a utilisé ses dix minutes. Nous avons été très raisonnables. Je constate que le député de Crowfoot (M. Malone) est ici. Il y a une couple de semaines, j'ai demandé à la Chambre qu'elle consente à l'unanimité à lui accorder la pleine durée de 60 minutes lorsqu'il devait parler pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires car les initiatives gouvernementales lui avaient rogné 20 minutes.

Nous sommes tout à fait raisonnables. Nous sommes des gens doux, affables. Comme Henry Higgins le dit dans «My Fair Lady»: «We have the milk of human kindness by the quart in every vein». Je pourrais le chanter, mais je doute qu'on me le permette. Nous sommes on ne peut plus raisonnables.

Les députés d'en face devraient s'écouter parler. Ils disent n'importe quoi. On dirait qu'ils sont encore en campagne électorale. Je ne les en blâme pas. Vendredi dernier, le leader de l'opposition (M. Clark) est allé à Toronto épancher son cœur sur l'épaule de Bill Davis et de tous les conservateurs provinciaux. Il a commis une erreur, a-t-il avoué; le vote du 13 décembre n'aurait jamais dû avoir lieu. Nous comprenons bien les sensibilités et les susceptibilités.

Je ne veux bousculer personne. Je le répète, nous voulons être polis et raisonnables. Nous comprenons bien que le chef de l'opposition veuille épancher son cœur en public, comme s'il participait à une séance de thérapie collective. Nous n'insisterons pas davantage mais le gouvernement est dans son droit; non seulement pour ce qui est du fond et de la forme mais il a le droit moral d'avoir recours à l'article 75C.

M. Knowles: Non.

M. Collenette: Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'est pas de cet avis. C'est dans le Règlement. Cet article a déjà été utilisé à quelques reprises avec une prudence infinie. Le député de Nepean-Carleton s'en est justement servi il y a quelques mois. Il a été conçu justement pour faire avancer des travaux urgents. Je pense que nous rendons service aux députés.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Nous devrions pouvoir retourner dans nos circonscriptions au cours de l'ajournement de l'été et dire à nos commettants que nous avons eu une session productive. Toutefois, si nous permettions d'étudier le bill C-30 à n'en plus finir, nous serions ici tout l'été. Je ne pense pas que les députés devraient retarder le débat ni faire de l'obstruction systématique simplement par rancune, si c'est bien là ce que c'est, ou simplement parce qu'ils n'acceptent pas les principes du bill.

Au Royaume-Uni, la deuxième lecture se fait en un jour et tous les votes sont pris. Combien de temps vous faut-il pour exposer vos principes? Avez-vous besoin de les exposer *ad vitam aeternam,* comme le député de Saint-Jean-Ouest? Je ne le pense pas. Je suis d'accord pour utiliser l'article 75C et je serai heureux de voir cette mesure législative franchir la présente étape.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ramener l'honorable secrétaire parlementaire sur terre.

M. Nowlan: Il a fait un mauvais rêve.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ceci est très important. Il a parlé à la fin de l'importance du principe du bill. Le principe du bill est très clair, très facile à comprendre. Le gouvernement est désireux et il essaie de se faire autoriser à emprunter douze milliards de dollars.

Le ministre a décidé de demander au Parlement la permission d'emprunter douze milliards de dollars. Toutefois, il n'a pas tenu compte du rôle du Parlement. Le Parlement n'est pas là pour estampiller automatiquement, comme un commis, la demande d'emprunt de douze milliards. Il est là pour demander au cabinet pourquoi il a besoin des douze milliards.

Quand un fonctionnaire du ministère des Finances est censé avoir dit publiquement qu'on pourrait ne pas avoir besoin de tous les douze milliards, le gouvernement devrait être satisfait et devrait s'accommoder de moins, au moins pendant un certain temps. Le Parlement a alors le droit de demander combien moins. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi le chiffre de douze milliards dans les circonstances?

Il se passe parfois deux choses dans des débats de ce genre. Parfois, le ministre des Finances (M. MacEachen) ou son secrétaire parlementaire, et maintenant un ministre d'État (Finances) (M. Bussières), interviennent au cours du débat pour dire au Parlement pourquoi ils ont besoin de l'argent et ce qui se passe sur le plan économique au pays pour qu'ils aient besoin de cet argent. Il leur arrive de le faire ou de ne pas le faire.

• (1550)

Cette fois-ci le gouvernement, pour une raison quelconque, se conduit exactement comme il l'a fait quand il nous a promis un bill sur la liberté de l'information sans jamais nous le présenter. Il vient nous dire: «Vous, le Parlement, êtes au service du gouvernement; nous ne vous devons aucune explication, nous ferons comme bon nous semble; contentez-vous d'adopter ce bill».

C'est la question au cœur du débat. Le dossier de la question a son importance cependant, car il ne s'agit pas d'un gouvernement comme les autres. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, du début de la trente et unième législature quand le parti libéral était dans l'opposition. Leur critique financier d'alors qui est aujourd'hui le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a proposé de faire étudier la question des taux d'intérêt par un comité parlementaire. Le gouvernement au pouvoir, dont j'avais l'honneur d'être le président du Conseil privé, a reconnu que c'était opportun. Puis quand nous avons été dans l'opposition, la première motion que nous avons proposée aux termes de l'article 43 du Règlement demandait au gouvernement de faire précisément ce qu'il avait réclamé que nous fassions. Mais il a refusé.

Nous avons entendu dire durant la campagne électorale que la taxe de 18c. sur l'essence était abominable. Certains sont d'accord, d'autres pas. Il faut encore se procurer des revenus au Canada. De toute façon, les députés de l'opposition ont été reportés au pouvoir. Ils ont été reportés au pouvoir à condition que leur prix du pétrole soit inférieur au nôtre. Monsieur l'Orateur, les ministres avaient à peine obtenu leur mandat du gouverneur général quand des bruits ont commencé à circuler comme quoi leurs promesses, leurs engagements ne signifiaient rien.

Puis, monsieur l'Orateur, ils ont lancé une idée qu'ils avaient empruntée à l'honorable Robert Lorne Stanfield au sujet de l'indexation de l'impôt sur le revenu, une proposition qu'il avait faite durant une campagne électorale, accaparée et adoptée par John Turner durant la grande transformation que ce dernier a effectuée avant son départ . . .

Une voix: Voulez-vous qu'il revienne?

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député de Terre-Neuve là-bas demande si nous voudrions qu'il revienne. Je puis dire ceci: vous auriez certes tout intérêt à le reprendre car lui au moins comprenait la Chambre, en ce sens qu'il savait qu'un ministre des Finances doit dire la vérité aux députés, ce que le ministre des Finances actuel n'a pas encore compris.

Quoi qu'il en soit, voilà que le gouvernement revient sur sa promesse et qu'il va commencer à hausser les impôts. Mais il le fait d'une façon détournée. Et sur le dos des pauvres et des démunis. Je n'en avais certes pas entendu parler au cours de la dernière campagne électorale. Les libéraux avaient donné à entendre que s'ils étaient reportés au pouvoir tout irait comme sur des roulettes et que la prospérité renaîtrait. Au lieu de cela, le chômage s'aggrave et le gouvernement refuse de dire franchement aux députés dans quelle voie il entend s'engager.

Je puis dire dès maintenant, au nom de mon parti, que si le ministre des Finances, qui est actuellement à la Chambre, accepte de nous dire à quelle date il présentera son exposé budgétaire, il mettra fin à ce débat: nous laisserons le bill franchir cette étape et la motion de clôture n'aura plus sa raison d'être. Il ne le fera pas. Pas du tout. Qu'a-t-il fait? Il y a une proposition qu'il a volée dans notre budget et qui était intéressante, à mon sens; c'est la disposition relative aux obligations pour l'expansion des petites entreprises. Les gens nous écrivent pour savoir quand elle sera appliquée. Pas un mot. Pas d'avantage pour les petits commerçants. Le gouvernement a renoncé aux dispositions sur les gains en capital que nous avions prévues dans notre budget pour les agriculteurs. Tous ces avantages ont été abandonnés alors que le ministre des Finances passe son temps à assister à toutes les conférences internationales qui se tiennent à Paris.

Le coût du programme de péréquation sur les importations de pétrole est passé de 3.1 à 3.32 milliards de dollars, ce qui portera notre déficit a 14 milliards. Et ce gouvernement prodigue, qui dilapide les deniers publics nous demande de signer un chèque en blanc? Non, monsieur l'Orateur, il n'aura pas de chèque en blanc.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Mon ami le leader du gouvernement à la Chambre—et il est mon ami—parle d'améliorer le Règlement de la Chambre, de raccourcir le temps de parole; je l'approuve entièrement. Il ne faut toutefois pas que ce changement soit inutile. J'accepterai que l'on diminue le temps de parole à condition que l'on nous accorde une faveur très importante, pour nous et pour tous les députés, même pour les libéraux qui appuient docilement un gouvernement sur lequel ils doivent avoir eux-mêmes certains doutes, étant donné qu'il n'a pas tenu ses promesses. Je veux que le Parlement détienne des pouvoirs. Je veux qu'à compter de la présente législature et pendant les législatures à venir, le Parlement soit plus que le valet du gouvernement. Quand nous formions le gouvernement, j'ai présenté au Parlement un programme qui aurait précisément eu cet effet en plus de celui d'abréger les discours. Pourtant la session actuelle est commencée depuis quelque 90 jours et bien que le leader du gouvernement parle d'améliorer la procédure et d'abréger la durée des interventions en demandant aux orateurs de ne pas s'éloigner de leur sujet, le comité permanent de la procédure et de l'organisation n'a pas encore tenu une seule séance. Pour le parti d'en face, la réforme parlementaire n'a pas pour but d'accroître l'efficacité des députés ni de rendre le gouvernement plus responsable devant la Chambre. D'après l'attitude que les libéraux ont affichée, la réforme ne vise qu'à rendre le Parlement moins embarrassant pour le gouvernement actuel.

[*Français*]

M. Gourd: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je voudrais dire que l'honorable leader de l'opposition à la Chambre (M. Baker) a parlé du 90e jour. Je voudrais faire remarquer à la Chambre que c'est le 41e jour de session.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député m'en dira tant. Cela nous a paru comme 90 jours en raison du désert législatif dans lequel nous errons depuis le début de la session et des rarissimes réponses que nous avons obtenues jusqu'ici. Voilà où nous en sommes. Il ne revient pas au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de dire que les bills que nous avons adoptés vendredi dernier dans un geste de collaboration avec le gouvernement étaient sans importance.

M. Collenette: Je n'ai jamais dit cela!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il l'a dit. Il a dit qu'il s'agissait de petits bills, de «bills sans importance». Maintenant, il vient de prétendre qu'il a dit «petite monnaie». Si le secrétaire parlementaire considère le bill sur les petites entreprises et le bill sur les prêts aidant aux opérations agricoles comme des bills sans importance, il ferait mieux de revoir ses priorités en ce qui concerne les problèmes du pays.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, les événements qui se produisent aujourd'hui montrent bien à mon avis que les députés semblent être d'accord pour que les interventions ne durent pas plus de dix minutes. J'espère, si cette question est effectivement renvoyée au cours des prochains jours au comité

dont le député de Nepean-Carleton (M. Baker) parlait tout à l'heure, que nous pourrons commencer à nous fonder tout de suite sur le consensus qui semble exister au lieu de partir du principe que certains députés ont besoin de plus de temps pour exposer leurs idées aux autres députés et à nos concitoyens.

J'ai certains doutes quand j'entends le député suggérer aujourd'hui un tel marché au gouvernement. Si le ministre des Finances (M. MacEachen) donnait une date à la Chambre, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) serait disposé à permettre l'adoption du bill. J'ai suivi assez attentivement les discours qui ont précédé l'intervention du député de Nepean-Carleton, parce que j'ai déjà constaté qu'il est impossible de savoir ce que les députés d'en face veulent vraiment en écoutant seulement l'un d'eux. En agissant ainsi, on ne fait que tourner en rond. Si l'on cède une première fois, on s'aperçoit que les députés d'en face veulent également autre chose, puis encore autre chose. Pour ma part, je refuserais d'appuyer un gouvernement qui céderait devant de telles pressions—je suis tenté de dire devant un tel chantage. Le gouvernement a été élu pour gouverner le pays et non pour se plier aux tactiques des membres d'une opposition qui veut des épreuves de force et qui refuse d'appuyer des bills sauf si elle peut obtenir quelque chose en retour.

● (1600)

Des voix: Bravo!

M. Daudlin: Pour revenir à ce que je disais, le député de Nepean-Carleton a déclaré que, si nous donnions une date, il pouvait nous garantir que son parti cesserait de faire obstruction au bill. Cela indique deux choses. D'abord, cela confirme ce que le leader du gouvernement à la Chambre et le secrétaire parlementaire ont dit avant moi: l'opposition fait de l'obstruction systématique au bill simplement pour le plaisir de faire de l'obstruction. Cela ne doit pas continuer. Le député a dit: «Donnez-nous une date.» L'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a dit: «Donnez-moi la date et nous accepterons que le bill soit adopté.» Cependant, après avoir quelque peu réfléchi, il a demandé de savoir, en plus de la date en question, ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) allait faire pour les prix du pétrole. Cela semble indiquer que, si nous donnions une date, cela ne satisferait pas les députés d'en face et qu'ils nous demanderaient ensuite de céder sur autre chose. Je suis certain que les membres du Nouveau parti démocratique se joindraient alors à la partie et en profiteraient pour soulever la question qui les préoccupe le plus.

La population d'Essex-Kent que j'ai la joie de représenter et celle d'ailleurs ont porté le gouvernement au pouvoir pour qu'il dirige les affaires du pays de la façon qu'il jugerait le plus appropriée. La population d'Essex-Kent a jugé que tous ceux et celles qui étaient députés à la Chambre étaient des personnes d'honneur, capables de s'asseoir pour négocier ce qu'il faudrait pour que les choses puissent se faire à la Chambre. La population nous a députés ici avec la conviction qu'il est possible à des hommes et à des femmes de bonne volonté de s'asseoir et de mener ensemble les choses à bonne fin, dans l'intérêt du pays. Quand je vais dans ma circonscription, on me demande comment il se peut qu'à propos d'un bill on tienne pendant des heures et des heures des propos décousus. Comment se fait-il que les débats se déroulent en dehors du sujet? Comment se fait-il qu'on nous rabâche perpétuellement les mêmes choses?

Monsieur l'Orateur, je vois sur votre figure, au fil des discours, une impression de déjà vu. «J'ai déjà entendu cela, avez-vous l'air de penser. Qui est-ce qui l'a dit avant lui?» Et quand on parcourt les discours, voilà exactement l'impression qu'on ressent, celle du déjà vu. Cela ne devrait pas être toléré.

Si nous étions limités à dix minutes par orateur comme aujourd'hui, si nous étions contraints de parler des sujets en discussion et du principe des bills, si nous nous efforcions de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, les débats pourraient se terminer en un jour, et toutes les idées neuves auraient pu être présentées. C'est vers cela, je pense, qu'il faut nous orienter.

Pendant sa brève intervention, le député de Saint-Jean-Ouest a parlé de rumeurs, et de rumeurs qui naissent de rumeurs. Observation d'autant plus intéressante qu'elle nous amène à nous demander d'où viennent ces rumeurs. On entend constamment des députés de l'opposition nous dire qu'un tel—non pas un ministre ou un député, mais quelque mystérieux fonctionnaire—essaie de faire passer un tuyau quelconque. Quelque administrateur qui aurait dit ceci ou cela, et que c'est terrible, et que cela veut dire que le gouvernement s'oriente dans tel ou tel sens. J'éprouve un grand respect pour la Chambre, et ce qu'il faudrait faire en premier lieu c'est d'écouter ce que les ministres ont à dire ici. Alors on saurait dans quel sens le gouvernement s'oriente. Nous ne devrions pas avoir à consulter la cinquième page du *Globe and Mail* pour savoir s'il y a une idée dans l'air ou quels sont les bruits qui courent. Nous devrions pouvoir nous l'entendre dire à la Chambre des communes, nous pourrions déterminer à partir de là quelle orientation le gouvernement entend prendre et c'est cela que nous devrions débattre.

Les députés d'en face disent que le gouvernement n'avance pas assez vite parce qu'il ne leur donne pas un budget quand ils le demandent. N'est-il pas intéressant de noter que les élections ont eu lieu le 18 février et que nous sommes revenus à la Chambre le 3 avril? Cependant, ce n'est pas assez. Les conservateurs nous disent tout de suite que nous devons faire mieux. Ils oublient qu'ils ont été élus le 22 mai et que nous ne sommes revenus à la Chambre que le 8 octobre. Nous avons dû attendre le budget jusqu'en décembre.

Une voix: Nous avons dû redresser les comptes.

M. Daudlin: Les députés d'en face oublient cela quand ils nous accusent de ne pas en faire assez. Nous avons fait mieux qu'eux, nous continuons à le faire, et ce n'est pas très difficile.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député ne voudrait-il pas corriger sa déclaration? Nous ne sommes pas revenus le 3 avril. C'était le 14 avril.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, le député a raison. J'espère qu'il me pardonnera ce lapsus. Je suis revenu à Ottawa le trois en espérant commencer au plus tôt, et je suis sûr d'avoir rencontré le député dans les couloirs le même jour. On a prétendu que nous accélérions les travaux dans l'intention d'avoir recours à la clôture. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a souligné que l'ancien leader à la Chambre avait laborieusement démontré en décembre dernier, au cours d'un débat qu'il y a une différence entre l'application de l'article 75C et l'article relatif à la clôture. Il est important, je pense que l'on comprenne cette distinction d'un bout à l'autre du Canada, et je demande aux députés d'en face de ne pas se contenter de mentionner du bout des lèvres l'existence de ces dispositions réglementaires. Ils ont commencé aujourd'hui à reconnaître un peu tardivement, et l'air un peu penaud, à mon avis, qu'ils avaient eux-mêmes déclaré, lorsqu'ils étaient au pouvoir, qu'il y avait une distinction et une différence. Quand on leur présente leurs propres discours, il leur faut bien l'admettre, mais ils continuent à se lever pour parler de clôture. Si quelqu'un doit jouer cartes sur table, ce sont bien les députés d'en face. Je leur demande de respecter le Règlement. S'ils veulent le modifier, discutons-en et changeons-le, mais d'ici là, servons-nous-en pour accomplir le travail que nous avons à faire ici, c'est-à-dire, servir de notre mieux les intérêts du Canada.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur l'Orateur, j'ai prêté une oreille attentive aux paroles du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Daudlin). Soit dit en passant, en dehors de la Chambre, le député est mon ami mais, évidemment, sur le parquet de la Chambre, c'est un adversaire politique puisque nous vivons dans un régime de partis.

Le député a parlé d'une réforme; pourtant le comité de la procédure n'a pas encore été organisé. Pour avoir été membre de ce comité, je sais qu'il a essayé pendant des années d'entreprendre une véritable réforme de la Chambre. Des députés de l'opposition craignent une prétendue réforme qui viendrait du parti ministériel. Depuis bien des années, le parti au pouvoir n'a fait l'expérience de l'opposition que pendant une courte période de trois mois. Les craintes que nous éprouvons ont trouvé justification ici même aujourd'hui. Nous craignons que cette réforme n'aboutisse qu'à une diminution des droits et privilèges des députés de l'opposition dont le seul moyen réel d'opposition est la parole, c'est-à-dire qu'il consiste à se lever de temps à autre à la Chambre pour faire un discours.

Certaines choses peuvent être changées. Par exemple, il faudrait réduire la durée des discours pour certains débats. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé (M. Collenette) a mentionné le système britannique. Nous savons tous que les règles de procédure du système unitaire britannique comportent des différences fondamentales par rapport au système de la Chambre des communes du Canada. Le territoire canadien s'étendant sur 4,000 milles d'un océan à l'autre, on ne peut se permettre de copier le système unitaire.

● (1610)

A propos de déjà vu, je ne pense pas qu'il existe un seul précédent qui puisse justifier ce qui se passe ici aujourd'hui. Il y a une raison à cela. Ce n'est pas que le débat sur ce bill pourrait très bien prendre fin, comme l'a dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker). En ce qui concerne notre parti, nous aurions certainement mis un terme au débat si le ministre des Finances (M. MacEachen) avait présenté un budget à la Chambre des communes afin que les députés qui désirent prendre la parole à propos du budget puissent le faire.

M. Collenette: Oh!

M. Nowlan: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a eu l'occasion de parler. J'ai vraiment été étonné devant la liste des députés qui ont pris la parole. J'ai été absent deux jours la semaine dernière. Si on m'avait dit que 24 ou 35 députés de l'opposition avaient pris la parole au sujet de cette mesure, j'aurais un peu mieux compris. Néanmoins, je trouve que les députés d'en face sont les rois des hypocrites de venir nous reprocher, du haut de leur grandeur, de retarder les choses et de faire de l'obstruction systématique après ce qu'ils ont fait au gouvernement précédent à propos du bill sur le crédit d'impôt hypothécaire. Cette question avait été débattue au cours de la campagne électorale. Les Canadiens avait donné leur approbation sur cette question et plusieurs autres. Le public avait eu l'occasion de se prononcer.

La raison d'être de la Chambre des communes, depuis les temps jadis, en Angleterre, c'est d'étudier les pouvoirs financiers de l'État, et non pas d'adopter des bills concernant le crédit d'impôt hypothécaire et autres mesures législatives. La comparaison avec l'Angleterre n'est pas à notre avantage. Le fait est que nous avons un système tout à fait différent. Les Anglais présentent un budget avant d'affecter les crédits. Ils établissent leurs prévisions budgétaires de base sur cinq ou dix ans et, bien sûr, ils doivent les modifier. Mais ce qu'il ont surtout à la Chambre fédérale et que nous n'avons pas, c'est que, normalement, le gouvernement change de temps à autre et, en soi, ce changement détermine ce que fera le nouveau gouvernement. Le souvenir des frustrations ressenties dans le rôle de l'opposition devrait inciter le gouvernement à ne pas se montrer aussi arrogant ou évasif pour ce qui est de changer le Règlement. Le gouvernement est en mesure de comprendre les déceptions et les difficultés éprouvées dans le rôle de l'opposition.

Le pays souffre d'un malaise en matière de démocratie parlementaire. Entre autres choses, à l'occasion de la défaite du 18 février dernier, nous déplorions tous, quel que fut notre parti, que dans le système parlementaire, on n'ait pas laissé suffisamment de temps à ceux qui venaient tout juste d'accéder au pouvoir pour qu'ils se familiarisent avec les rouages du gouvernement. Les secrétaires parlementaires qui sont intervenus aujourd'hui sont tous deux fort compétents. Ils le seraient d'autant plus s'ils avaient été plus longtemps, et non pas à peine quelques jours, du côté de l'opposition, pour comprendre le véritable processus du gouvernement.

Le député d'Argenteuil (M. Gourd) a soulevé une objection. D'après lui, voilà 41 jours seulement que la Chambre des communes siège, depuis les dernières élections. L'ancien gouvernement n'a été au pouvoir que pendant 47 jours. Ce laps de temps ne suffit pas à permettre aux secrétaires parlementaires, aussi compétents soient-ils, et surtout aux députés qui n'ont siégé que du côté du gouvernement, de commencer à comprendre l'objet d'une véritable réforme. Nous ne saurions entreprendre de véritable réforme si nous consentons à accorder au gouvernement les 12 milliards de dollars qu'il demande sans aucune forme d'explication et sans qu'il nous donne la moindre idée de l'orientation qu'il donnera à ses programmes fiscaux et monétaires avec cette somme.

Je fais surtout allusion aux secrétaires parlementaires qui ont pris la parole, mais le ministre des Finances était là avant eux. Combien de députés d'en face ne sont arrivés à la Chambre qu'en 1974? Combien d'entre eux se rendent compte que jusqu'en 1968, le total du budget de la Chambre des communes et du gouvernement du Canada n'était que de 12 milliards de dollars? Ces deux secrétaires parlementaires ont été élus en 1974 seulement. Je ne le leur reproche pas, mais ils n'ont aucune expérience en matière de compression des dépenses. C'est seulement six ans plus tard que le budget, ayant atteint 12 milliards de dollars au cours du premier mandat du premier ministre, a grimpé à 28 milliards de dollars. Nous savons tous ce qui s'est produit depuis. On nous demande, sans nulle explication, d'autoriser des dépenses de un milliard de dollars par mois ou, comme l'a si bien dit l'un d'entre nous, un milliard de dollars pour chaque période de 12 heures qu'il nous a fallu passer à discuter de ce projet de loi.

Il est évident que le grand public s'indigne d'une bonne partie de ce qui se passe ici. Les Canadiens réclament à grands cris qu'on imprime une certaine orientation à la politique économique de sorte que leur portefeuille soit un peu moins dégarni à la fin de la semaine qu'il ne le sera si on ne réussit pas à juguler l'inflation, à résoudre les autres problèmes économiques et à obtenir des ministériels qu'ils formulent une politique véritable. Je ne pense pas que le public s'indigne parce que nous avons passé 12 heures à discuter du chèque en blanc de 12 milliards de dollars que le gouvernement nous demande. Il s'agit presque exactement du montant de l'ensemble des dépenses fédérales en 1968 qui s'élevaient à l'époque à 12.2 milliards. Voilà pourquoi les députés de l'opposition sont irrités de cette proposition.

Une nouvelle législature est censée donner l'occasion de réformer la procédure. Tous les députés savent qu'elle comporte des procédés archaïques et des règles désuètes qu'il faut remettre à jour. Le gouvernement ne crée certes pas l'atmosphère voulue en invoquant la règle de clôture ou d'attribution de temps. Qu'on l'appelle comme on voudra, nous savons tous à quoi elle sert: elle limite le débat consacré au premier programme important de dépenses. Bien franchement, j'en suis stupéfait.

Si mon parti était demeuré au pouvoir plus longtemps, j'aurais recommandé à mon premier ministre d'invoquer la règle d'attribution de temps à l'occasion de débats au sujet desquels la population aurait pu exprimer son opinion, qu'il s'agisse de chômage ou de mesures législatives. Cette règle devrait être invoquée dans ce genre de cas, lorsque l'opposition prolonge indéfiniment un débat. Il suffit de lire les comptes rendus de la dernière législature pour noter les discours pleins de redites faits au sujet du projet de la loi sur le crédit d'impôt hypothécaire. Ce débat a duré six ou huit jours. Je ne sais pas combien d'heures il a pris et combien de députés y ont participé. J'oserais dire que les deux secrétaires parlementaires qui ont parlé aujourd'hui n'ont pas manqué de contribuer aux répétitions qui ont marqué ce débat. Pourtant, les Canadiens s'étaient déjà prononcés sur cette question en votant pour nous aux élections précédentes.

Il est plutôt drôle que nous débattions aujourd'hui cette motion au sujet de l'attribution de temps. Nous savons tous que ce n'est pas à la Chambre que se déroule l'événement marquant de la journée, mais plutôt au 24, promenade Sussex. Mais c'est un événement qui intéresse la Chambre, ainsi que tous les Canadiens, les porte-parole du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Compte tenu des événements qui se sont produits à l'extérieur de la Chambre pendant les trois dernières semaines, je tiens à dire qu'il s'est manifesté une certaine bonne volonté. Tous les députés ont travaillé en vue d'un «non» massif. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Kowles) a dit que son parti voterait contre cette motion ce soir. Je tiens à dire que ceux de mon parti vont en faire autant. Il y a eu une certaine bonne volonté, mais on n'encourage pas la bonne volonté dans une nouvelle législature en demandant au Parlement de signer un chèque en blanc de 12 milliards. Un bill aussi lourd de conséquences ne peut être adopté après seulement douze interventions de la part de députés de l'opposition loyale de Sa Majesté et quatre des néo-démocrates. Le gouvernement ne peut pas dire que le débat a assez duré et qu'il est temps d'y mettre fin.

Nous approchons de l'intersession estivale et le premier ministre essaie d'arriver à une entente avec ses homologues des provinces afin de résoudre des problèmes fondamentaux. Nous savons tous l'importance de l'attitude des partis. Je pense que mon temps de parole est presque écoulé. En terminant, je voudrais dire qu'il est ironique que le premier ministre ait fait livrer hier soir des roses ou, enfin, des fleurs aux appartements que les premiers ministres occupent dans les hôtels d'Ottawa. Je l'en félicite. Cela a peut-être contribué à mettre dans la bonne voie la conférence qui se déroule au 24 de la rue Sussex. Espérons que les roses et les fleurs odorantes qui ont été mises dans les suites des premiers ministres provinciaux serviront à quelque chose, mais la ciguë dont on nous abreuve à la Chambre ne va certainement pas contribuer à faire naître une meilleure attitude, le respect, la confiance ni la prévenance entre les députés. Cette motion d'attribution de temps est un vrai bol de ciguë. Elle va empoisonner l'atmosphère et nuire à

nos délibérations futures. Je suis bien content que nous votions non.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'interviens moi aussi dans ce débat visant à imposer l'article 75c du Règlement. Je suis totalement en faveur de son application. J'ai assisté au débat et j'ai écouté ce que les députés d'en face avaient à dire. Le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) a déclaré que douze, treize, quinze députés de l'opposition étaient intervenus.

M. McDermid: Sur 103.

M. Evans: Vingt-deux députés ont participé à ce débat, dont deux ministériels.

Une voix: Trois ministériels.

M. Evans: Excusez-moi, trois. Le ministre des Finances (M. MacEachen), le député de Lincoln (M. Mackasey) et moi-même, ce qui laisse dix-neuf députés de l'opposition.

● (1620)

Si nous nous sommes abstenus de parler du bill C-30, c'est que nous voulions entendre ce que les députés de l'opposition avaient à dire. En douze heures de débat, nous avons entendu les mêmes arguments au moins trois fois. A la moitié ou aux deux tiers du débat, j'ai pris la parole et, pendant quarante minutes, j'ai répondu aux questions des députés d'en face. J'y ai répondu honnêtement et du mieux que je pouvais. Je suis sûr que les députés en conviendront puisqu'ils ont salué mes efforts. Nous avons répondu à ces questions et, s'il y en a d'autres, je me ferai un plaisir d'y répondre. En fait, j'ai répondu aux questions supplémentaires que m'ont posées les députés au sujet de ce bill.

Monsieur l'Orateur, à un moment où le nouveau Parlement a un arriéré d'environ un an pour ce qui est des mesures que la Chambre doit étudier, pouvons-nous nous permettre de consacrer cinq jours, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, et six jours après mercredi, à un bill de deux pages qui compte deux paragraphes, je vous le demande?

Une voix: Un bill de 12 milliards.

M. Evans: La Chambre doit étudier un grand nombre de bills qui sont en retard. Elle en est déjà saisie à l'heure actuelle. Si nous devons consacrer cinq jours à cette mesure, combien nous en faudra-t-il pour liquider tous ces autres bills?

Il est clair que nous sommes en présence d'une tentative d'obstruction. Des députés d'en face m'ont dit aujourd'hui qu'ils avaient assez d'orateurs pour continuer aussi longtemps que durerait le débat.

Une voix: C'est évident.

M. Evans: Autrement dit, le gouvernement se voit obligé d'avoir recours à l'article 75c du Règlement afin que nous puissions discuter comme nous le faisons aujourd'hui. C'est la vérité.

Au cours de leurs interventions, les députés d'en face ont dit que si le vice-premier ministre et ministre des Finances présentait un budget, ils mettraient fin au débat. Mais le député d'Annapolis Valley-Hants vient de dire qu'on cesserait de débattre la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais non le bill même. Lundi soir dernier, j'ai tenté d'expliquer pourquoi le ministre des Finances n'avait pas encore présenté de budget et pourquoi cela lui prendrait encore quelque temps. J'ai signalé qu'il fallait tenir compte de deux éléments dont les députés d'en face sont parfaitement conscients et sur lesquels, toute rhétorique mise à part, ils sont d'accord.

Premièrement, le gouvernement ne peut certes pas présenter un budget faisant état de recettes et de dépenses alors qu'un élément qui représente l'une des principales sources de recettes et l'un des grands postes de dépenses, demeure incertain, à savoir le prix de l'énergie. Faute de données précises sur ces recettes et ces dépenses et ne sachant pas exactement ce qu'il adviendra du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole et des recettes à tirer de ce secteur, le gouvernement fédéral ne peut guère présenter de budget.

Le second élément a trait au système d'enveloppes budgétaires conçu par M. Andras qui n'est plus à la Chambre. Ce système a été adopté par les députés d'en face quand ils formaient le gouvernement. Nous les en félicitons parce que nous trouvons que c'est un bon système et que nous avons l'intention de continuer à nous en servir. Selon ce système d'enveloppes, les ministres doivent comprendre clairement quelles sont les options qui existent dans leurs ministères respectifs afin de pouvoir présenter des projets de dépenses qui reflètent les priorités de ces enveloppes. Les ministres sont en train de s'en occuper avec diligence.

Pour sa part, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'efforce de négocier et de conclure le plus tôt possible une entente avec les provinces sur le prix de l'énergie. Quand ces deux questions seront réglées, nous serons en mesure de présenter un budget. Ce sera un budget bien conçu qui tiendra compte des priorités du gouvernement, de même que des objections et des préoccupations de l'opposition.

Le fait est, et les députés d'en face en conviendront certainement, que le gouvernement fédéral doit poursuivre ses activités. Il ne peut pas cesser d'exister à la fin du mois. Les députés d'en face savent que les pouvoirs d'emprunt dont dispose maintenant le gouvernement ne peuvent pas durer éternellement et qu'ils seront épuisés à la fin du mois ou au milieu du mois prochain. Les députés d'en face voudraient décider de cette question. Je leur signale que s'ils adoptent le bill en deuxième lecture, il sera renvoyé au comité où ils pourront obtenir des réponses détaillées à leurs questions. La Chambre des communes n'est pas l'endroit pour le faire et nous n'en avons pas le temps. Nous sommes sensés discuter du principe du bill. Est-ce que les députés d'en face ont pour principe de voir le gouvernement cesser d'exister faute de fonds? J'espère que non, mais c'est ce qui se produira si le bill C-30 n'est pas adopté.

Le bill est nécessaire, sinon nous ne l'aurions pas présenté. Il demande à la Chambre d'autoriser le gouvernement à emprunter des montants supplémentaires pour lui permettre de poursuivre ses activités en attendant que nous puissions présenter un nouveau budget, conclure une entente sur les prix de l'énergie et mettre au point et instaurer le système d'enveloppes. C'est ce que demande le gouvernement et c'est tout à fait raisonnable.

Le prévisions budgétaires déposées par l'ancien gouvernement et présentées de nouveau par le gouvernement actuel ne représentent pas nos projets de dépenses, mais ce sont quand même les prévisions du gouvernement tant que nous n'aurons pas présenté un budget supplémentaire. Ces prévisions indiquent clairement ce que le gouvernement fera des 12 milliards de dollars en question. Les dépenses et les recettes y figurent de façon très claire. Si les députés d'en face veulent bien en prendre connaissance, ils verront que c'est la somme qu'ils avaient eux-mêmes prévue quand ils formaient le gouvernement.

Les gens qui suivent quotidiennement les débats de la Chambre, à la télévision ou dans les journaux, commencent à s'inquiéter quelque peu de notre lenteur à adopter des bills qui n'ont vraiment rien à voir avec les différentes optiques politiques des partis. Les députés d'en face savent que, si le gouvernement conservateur avait été réélu, ce bill aurait été présenté par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ou quiconque aurait alors été nommé ministre des Finances. Ce bill ne touche en rien les différentes optiques politiques, mais concerne plutôt la bonne marche du gouvernement.

Il est temps que nous cessions de flâner et que nous nous décidions à régler les questions importantes dont la Chambre est saisie. Et elles sont nombreuses. Il n'y a qu'à lever ce paquet de documents pour se rendre compte du nombre de questions dont nous devons débattre dans cette Chambre. Ce sont les bills émanant de la Chambre des communes. Nous avons eu 12 heures de débat et nous aurons encore une autre séance, mercredi, sur ce bill qui se compose de deux paragraphes. Il est vrai qu'il s'agit de 12 milliards de dollars. Si vous examinez les dernières prévisions budgétaires présentées par le gouvernement précédent, vous vous rendez compte qu'il aurait eu besoin, lui aussi, de ces 12 milliards.

Nous proposons cette motion aux termes de l'article 75C du Règlement afin que ce sujet soit renvoyé au comité où des questions précises peuvent être posées et peuvent recevoir des réponses détaillées. De cette manière, nous pourrons nous occuper de gouverner le pays et cesser de tourner en rond.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre une belle envolée oratoire vide de toute substance. L'un de mes préopinants a dit que nous nous répétions sans cesse à la Chambre. Je vais vous citer comme exemple le radar à l'aéroport international de Victoria. Nous avons exposé à maintes reprises les détails de cette affaire. Pourtant, quand nous en parlons au ministre, il trouve encore le moyen de répondre: comment, n'y a-t-il pas un radar à l'aéroport international de Victoria? Ils n'écoutent jamais.

Il est grand temps de nous pencher sur certain principes fondamentaux qui sont à la base du fonctionnement du Parlement. Je vais vous lire un court extrait à ce propos. Ce n'est pas de moi, c'est tiré d'un document dont je nommerai les auteurs dans un instant. C'est un rapport à la Chambre on ne peut plus respectable, dont le premier chapitre commence ainsi:

> L'imputabilité est le principe fondamental de notre régime parlementaire, et la bonne application de ce principe est essentielle à notre forme de gouvernement démocratique.

Voilà des mots qui ont une importance capitale dans ce débat: imputabilité, régime parlementaire et gouvernement démocratique. Cette motion de clôture que le gouvernement présente en conformité de l'article 75C du Règlement va en l'occurence à l'encontre des principes régissant le régime parlementaire et le gouvernement démocratique. Le gouvernement refuse de nous dire pourquoi il demande à emprunter 12 milliards de dollars.

● (1630)

M. McDermid: C'est un beau chiffre rond.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est vrai. Comme l'a signalé le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) il y a quelques minutes, il équivaut à celui de toutes les dépenses du gouvernement libéral à l'époque où le premier ministre actuel (M. Trudeau) est entré en fonction. Les dépenses ont maintenant tellement augmenté qu'il est question de 56 ou de 60 milliards de dollars.

On peut essayer de se faire une idée de la grandeur d'un pareil montant d'argent. Certains députés ont cherché le moyen de se représenter un milliard de dollars. J'en ai trouvé un. Si on prenait un milliard de dollars en billets de mille dollars et si on construisait une colonne de ces billets, elle serait plus haute que la Tour de la Paix. Et ce ne serait qu'un milliard, Douze colonnes égales donneraient une hauteur de 3,800 pieds.

M. Simmons: Et en pièces de 10c.?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Une telle pile pourrait s'élever à un peu plus de un kilomètre. Cela fait beaucoup de billets de mille dollars. Sans débat convenable, sans explications satisfaisantes et sans budget, c'est à ces conditions que l'on nous demande d'approuver le bill.

Le passage que j'ai cité vient du rapport Lambert qui a été déposé à la Chambre en mars 1979 (p. 370). Voici ce qu'on dit:

> Le Parlement a trois fonctions: légiférer, voter des crédits et autoriser la perception des impôts et, enfin, appuyer ou remplacer le cabinet.

Et au sujet des crédits, on y dit:

> Le Parlement a pour mandat . . . d'exercer la surveillance constante qu'il est habilité à exercer quant à l'application des mesures auxquelles il a agréé.

Le gouvernement nous demande un chèque en blanc d'une valeur de douze milliards de dollars. Pourtant, les principes fondamentaux du parlementarisme exigent de nous un contrôle ininterrompu des comptes du gouvernement. Comment pouvons-nous contrôler des comptes dont nous ignorons tout? Le passage suivant est tiré de la page 371 du rapport Lambert:

> La clef du rôle du Parlement en tant qu'organisme devant lequel le gouvernement est responsable de son administration a toujours été l'obligation, pour le gouvernement, de faire approuver ses dépenses par le Parlement et le pouvoir qu'a ce dernier de scruter ces dépenses.

Comment diable pouvons-nous scruter ces dépenses si nous ignorons comment seront dépensés ces douze milliards de dollars? Voilà tout le problème. Le gouvernement n'a qu'à s'expliquer quant à ces douze milliards. Il ne nous a même pas dit combien il lui reste du pouvoir d'emprunt qui lui a été consenti précédemment. En janvier dernier, un comité consultatif spécial a été créé sous les auspices de la Commission Lambert et chargé de conseiller le gouvernement sur les mesures qu'il devrait prendre dans l'année qui suit chacune des recommandations des commissaires.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au député que s'il se donne la peine de consulter le hansard, il connaîtra le montant approximatif du pouvoir d'emprunt qui a été accordé au gouvernement depuis le 31 mars 1980, et avant cette date.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je voudrais citer un autre passage du rapport Lambert; il s'agit de la recommandation nº 21.2, que voici:

> que l'on crée un comité de la Chambre des communes qui sera appelé le comité des finances du gouvernement et de l'économie, que le programme financier annuel présenté au Parlement soit automatiquement et systématiquement renvoyé à ce comité, que le comité fasse rapport à la Chambre après avoir étudié ce programme et que le gouvernement réponde officiellement au rapport du comité dans un débat ultérieur.

A ma connaissance, le gouvernement n'a encore rien fait pour mettre en application cette recommandation très importante ni pour créer un comité des finances du gouvernement et de l'économie. Il n'a pas présenté de programme financier annuel non plus. Il a présenté une partie de programme dans une déclaration à l'appel des motions mais il refuse de présenter son programme en entier. Voilà le problème qui se pose au Parlement.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je m'adresse directement au ministre des Finances (M. MacEachen) pour lui dire qu'il devrait savoir que le Parlement ne saurait approuver de son plein gré, sans qu'on applique la clôture, l'émission d'un chèque en blanc de 12 milliards de dollars à un gouvernement qui refuse de rendre compte de ses dépenses, et les députés de ce côté-ci de la Chambre ne l'approuveront pas. En économie domestique, il est évident que des déficits constants dénotent une mauvaise gestion. Lorsque ces déficits s'incrivent dans un contexte gouvernemental et sur une base nationale—et ne sont plus seulement des déficits constants mais des déficits croissants constamment—il y a vraiment lieu de s'inquiéter.

Quand on voit qu'un ancien président du Conseil du Trésor a comparu lors d'une réunion de l'Association parlementaire du Commonwealth convoquée pour examiner les problèmes que pose le contrôle parlementaire des finances publiques et proposer des façons de modifier l'équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et que ce fut M. Robert Andras le porte-parole du Canada à cette réunion, il y a alors là de quoi vraiment s'inquiéter, car ce fut pendant qu'il était président du Conseil du Trésor qu'il a laissé s'accroître ces déficits. Ils se sont accrus à tel point que nous étions accablés d'une dette nette—et j'hésite à citer le chiffre, car il ne veut peut-être plus rien dire—de $55.8 milliards de dollars en 1979.

La dette nette par habitant au Canada est de l'ordre de $2,400. En 1979, elle s'établissait, pour chaque homme, femme et enfant, à exactement $2,360. Voilà ce qui nous préoccupe et nous angoisse, et je ne veux pas dire seulement le Parlement mais l'ensemble de la population.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons assisté cet après-midi à un des plus drôles moments de l'histoire de la Chambre lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est ouvertement rallié au point de vue du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Cela m'a immédiatement rappelé mes premiers jours, plus précisément mon troisième jour, à la Chambre. Nous débattions alors, comme aujourd'hui, une motion proposée en vertu de l'article 75C du Règlement. Ce jour-là, la situation était inversée: le député de Winnipeg-Nord-Centre avait précédé le député de Saint-Jean-Ouest. Les députés n'ont qu'à consulter le hansard. Ce jour-là, il était question d'une motion de ce genre et le député de Winnipeg-Nord-Centre, et c'est tout à son honneur, avait adopté précisément la même position qu'aujourd'hui, mais avec une nuance. Aujourd'hui, il est tout à fait d'accord avec le député de Saint-Jean-Ouest. Comme ils avaient alors parlé dans l'ordre contraire, le résultat avait été quelque peu différent. Le député de Saint-Jean-Ouest avait pu relever les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. Le député de Saint-Jean-Ouest avait dit que ce n'était que sottises et balivernes.

● (1640)

M. Knowles: Je sais maintenant que j'avais raison.

M. Simmons: Le député doit savoir maintenant qu'il avait raison. Ce n'était pas lui, mais le député de Saint-Jean-Ouest qui avait fait volte-face à ce sujet. Ce que le député de Saint-Jean-Ouest approuve en juin 1980, ce n'était alors que des sottises. Cela montre, en somme, la position ridicule adoptée par les tories dans le débat cet après-midi. Je n'ai jamais été témoin d'une hypocrisie aussi flagrante que celle qui a été manifestée durant le débat sur ce projet de loi cet après-midi.

Nous avons entendu cet après-midi le député de Saint-Jean-Ouest s'écrier de sa voix de stentor que c'était la pire chose qui s'était jamais produite à la Chambre. Toutefois, il y a cinq ou six mois, il défendait ici une initiative semblable. Il est allé encore plus loin, monsieur l'Orateur. Quand on se reporte au compte rendu du 7 décembre, on constate qu'il n'a pas cherché simplement à faire étudier la mesure deux heures un vendredi après-midi, mais il a demandé à la Chambre de renoncer à l'heure du souper et de tenir une séance spéciale le vendredi soir. Il n'a pas pu attendre jusqu'au lundi pour la faire adopter. Ce vendredi après-midi-là, il a présenté la motion suivante:

Que la Chambre siège durant l'heure du souper et prolonge les heures de séance ce soir . . .

Voilà à quel point il était pressé à cette époque-là! Comme il a changé! Quelle métamorphose en cinq ou six mois! Il a le toupet de nous fustiger parce que nous n'avons pas présenté de budget en trois mois. A-t-il la mémoire si courte qu'il a déjà oublié qu'il a lui-même mis presque sept mois avant de pouvoir présenter ce pitoyable simulacre de budget le 11 décembre? Il parle du baîllon, de la guillotine et de toutes les autres belles choses qu'il peut imaginer. Que faisait-il de son numéro d'amuseur il y a six mois? S'est-il tu alors? Ravalait-il simplement ses plaisanteries ou faisait-il ce qu'il a l'habitude de faire, c'est-à-dire prendre le parti le plus commode sur le moment?

Une voix: C'est une honte!

M. Simmons: La bande néo-démocrate s'y connaît en volte-face, ayant changé d'avis sur la constitution pour jouer sur les deux tableaux—ayant été favorable à la baisse des taux d'intérêt lorsqu'ils étaient élevés, alors que, les taux étant tombés, le parti en réclame maintenant la hausse pour éviter une crise économique.

Une voix: Ah non!

M. Simmons: Pas tous, seulement leur critique en matière de finances. Il est passé à la radio il y a deux semaines, se lamentant que si les taux d'intérêt descendaient trop bas, de graves conséquences économiques étaient à redouter. Les néo-démocrates ont joué sur les deux tableaux au chapitre de la constitution et au sujet des taux d'intérêt. Ils s'y connaissent parfaitement dans l'art de jouer sur les deux tableaux, monsieur l'Orateur, et c'est précisément ce qu'ils ont fait. Cela me fait penser justement, monsieur l'Orateur, que je porte aujourd'hui ce que j'appelle mon costume à la Ed Broadbent: c'est une veste avec deux poches intérieures. Dans l'une, il a un discours sur un aspect d'un sujet, mais s'il n'est pas opportun de le prononcer, il sort de l'autre poche un second discours sur l'autre côté de la médaille. Vous remarquerez qu'avec un seul discours, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député qu'il ne doit pas désigner un député par son nom, mais plutôt par celui de sa circonscription.

M. Simmons: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. J'aurais dû dire le saint patron des solutions instantanées . . .

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande en quoi les deux discours de M. Broadbent se rapportent à l'article 75c du Règlement dont nous parlons actuellement.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député s'interroge, comme il le fait pour bien d'autres choses. Voyons s'il y a quelque chose qu'il comprend.

Je suis heureux de voir le député de Nepean-Carleton (M. Baker) entrer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je songe à partir.

M. Simmons: Lui aussi a parlé du budget avec l'air grave. Et, pourtant, c'était lui le leader d'un gouvernement qui n'a pas pu présenter de budget en six mois et qui nous reproche de ne pas avoir déposé le nôtre après trois mois. Il veut que nous lui donnions une date pour le dépôt du budget, et soudain, tous ses principes s'envolent en fumée. Il parle de phoques savants. S'il veut en voir, il n'aura qu'à regarder derrière lui quand nous voterons sur la motion.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Le montant de 12 milliards ne devrait pas surprendre le député de Nepean-Carleton. S'il revoie le programme de recettes et de dépenses que prévoyait le budget conservateur, il constatera qu'il exigeait des emprunts de 12 milliards. Le chiffre ne devrait donc pas l'étonner.

M. Baker (Nepean-Carlelon): Huit.

M. Simmons: L'opposition officielle était disposée à approuver un pouvoir d'emprunt de 12 milliards quand elle formait le gouvernement. Elle demande maintenant pourquoi nous demandons 12 milliards. Qu'elle lise ses propres prévisions pour savoir pourquoi il nous faut 12 milliards.

Une voix: Lisez-les vous-même.

M. Simmons: On me dit qu'en décembre dernier, quand nous étions dans l'opposition, nous avons consacré à l'étude du bill C-20 sur les hypothèques deux ou trois jours . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Non, vous vous trompez.

M. Blenkarn: Vous n'en finissiez plus.

M. Baker (Nepean-Carleton): Sept jours.

M. Simmons: Le député de Nepean-Carleton dit que nous avons pris sept jours. D'après mes notes, c'est deux ou trois. Le député voudrait-il le consigner au compte rendu?

M. Baker (Nepean-Carleton): Si je puis, monsieur l'Orateur, je vais lire ce que j'ai dit à cette occasion, au nom du gouvernement:

Je suis un homme tout à fait raisonnable.

Je parlais de moi, monsieur l'Orateur.

Nous avons déjà consacré sept journées à la discussion de ce bill.

Nous désespérions d'en voir la fin. Mieux vaudrait rectifier le compte rendu pour bien préciser que l'opposition avait orchestré une obstruction systématique monstre.

Une voix: C'est que le bill était si mauvais.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, moi aussi je tiens à faire rectifier le compte rendu, si mes chiffres sont mauvais. Ce n'était que mon troisième jour de présence à la Chambre, et le débat ne m'avait pas paru si long.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je dois malheureusement interrompre le député, car son temps de parole est expiré.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire un mot de cette motion de clôture. Je n'y vois pas simplement une question de procédure sans conséquence. Je ne pense pas que l'article 75C du Règlement existe simplement pour la commodité du gouvernement. Je pense que le gouvernement agit mal lorsqu'il met fin à un débat à peine amorcé.

J'ai commencé en disant que la clôture n'a jamais été conçue comme simple article de commodité; le gouvernement ne devait y recourir que lorsque le débat s'éternisait et que le temps pressait. Elle n'a pas été conçue pour permettre au gouvernement de faire ce qu'il ne saurait faire autrement.

Si le gouvernement avait présenté son budget et manifesté ses intentions fiscales, indiqué ce que serait sa politique économique, nous aurions pu nous attendre que le gouvernement présenterait un bill demandant l'autorisation d'emprunter de l'argent, afin de payer plus facilement les dépenses en période de lente croissance des recettes. Mais il n'en est rien. Le gouvernement actuel n'existe que depuis 16 semaines et il n'y a que huit semaines que la Chambre siège. Il s'agit pourtant d'un projet de loi important. Le fait qu'il ne comporte que deux ou trois paragraphes n'en diminue en rien l'importance. Il s'agit bel et bien d'une mesure majeure qui intéresse au plus haut point le Parlement. Par ce projet de loi, le gouvernement nous demande de lui accorder toute la latitude voulue pour aller emprunter de l'argent sur le marché. Il veut que le Parlement lui donne le droit d'aller emprunter et de rembourser cet emprunt en n'importe quelle monnaie, sans même avoir à lui dire à quelles fins ces sommes serviront. Je le répète, en n'importe quelle monnaie. Cette mesure est très importante.

● (1650)

Une voix: Lisez le budget des dépenses.

M. Deans: C'est impossible. Il n'y a pas de budget. Il n'y a pas de politique. Il n'y a bas de budget. Il n'y a pas d'orientation économique. Il n'y pas de politique fiscale. En fait le gouvernement n'assume actuellement aucune responsabilité.

Au cours du débat, j'ai déclaré que si le gouvernement pouvait nous dire qu'il a l'intention de présenter un budget à un moment donné cet automne, pourquoi ne nous demande-t-il pas alors seulement un pouvoir d'emprunt de six mois? Pourquoi le gouvernement ne demande-t-il pas à la Chambre le permission de se présenter sur le marché des capitaux d'ici au mois d'octobre si vous voulez . . . ou à une autre date de son choix . . . et d'emprunter jusqu'a 50 p. 100 du montant total de ce qu'il prévoit être ses besoins pour l'année financière en cours? Il pourrait ensuite demander le pouvoir d'emprunter la différence après avoir déposé le budget et après que le Parlement aura eu l'occasion de juger si les besoins fiscaux et monétaires du gouvernement sont justifiés. Voilà qui serait raisonnable.

Je me souviens d'un débat, qui n'est pas sans ressembler à celui-ci, à l'époque d'un gouvernement minoritaire d'un autre palier de gouvernement, où l'on avait débattu la question de savoir si le gouvernement avait vraiment besoin des sommes qu'il avait l'intention d'emprunter. On avait fini par limiter ce pouvoir d'emprunt à une certaine période de temps qui avait eu pour effet d'obliger le gouvernement à se représenter devant l'assemblée législative—dans ce cas-ci, ce serait le Parlement—pour obtenir la permission d'effectuer de nouveaux emprunts. Ce système permettrait à la Chambre des communes et aux représentants élus du peuple de porter un jugement non seulement sur l'opportunité d'emprunter à nouveau de l'argent, mais aussi sur l'opportunité des dépenses qui ont été faites grâce à l'emprunt précédent.

C'est une simple question de responsabilité financière et ce n'est pas trop demander, à mon avis. Tous les députés savent bien que les dépenses effrénées du gouvernement préoccupent beaucoup les citoyens. Ils sont très inquiets de constater que le gouvernement peut emprunter de l'argent sans faire preuve d'un sens manifeste des responsabilités et sans devoir rendre des comptes à la Chambre. Je ne me fais pas d'illusions. Je sais que la Chambre des communes ne peut pas surveiller beaucoup les dépenses du gouvernement, surtout lorsque celui-ci est majoritaire. J'estime par ailleurs que nous avons tous le devoir de porter un jugement sur les dépenses gouvernementales. Nous nous devons de prendre la parole et dire comment le gouvernement doit dépenser les deniers des contribuables et quelles dépenses il doit éviter.

Nous ne pouvons pas confier de l'argent de bonne foi à un gouvernement qui n'a pas encore de programme financier, qui n'a pas de budget ni de politique monétaire. On ne peut pas nous demander de faire confiance au gouvernement avant qu'il ne connaisse lui-même ses besoins ou qu'il n'ait prévu les dépenses qui seront vraisemblablement nécessaires. Il ne faut pas s'attendre à ce que nous lui donnions carte blanche, à ce que nous lui permettions d'aller emprunter de l'argent sur le marché financier, n'importe où dans le monde, dans n'importe quelle monnaie, en obligeant ainsi les Canadiens à rembourser cet argent avant d'avoir eu l'occasion de savoir si le gouvernement en fera bon usage.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Dans notre régime parlementaire, le simple fait d'être au pouvoir ne confère pas à un parti politique le droit d'emprunter en toute liberté, il ne lui donne pas le droit de dépenser sans rendre de comptes à la Chambre des communes et sans essayer de savoir au préalable où il ira puiser l'argent nécessaire.

Dans notre système parlementaire, la Chambre des communes a le dernier mot. Comment pouvons-nous décider s'il convient que le gouvernement emprunte 12 milliards de dollars, lorsque nous n'avons pas la moindre idée de ce que le gouvernement a l'intention de faire avec ces 12 millards? Serait-ce là agir juridieusement?

M. Dinsdale: Non.

M. Deans: Je demande aux députés s'ils pourraient ensuite dire à leurs commettants comment ils ont agi en leur nom. Je demande aux députés de l'arrière-ban s'ils pourraient dire à leurs commettants qu'ils ont agi en leur nom, qu'ils ont exercé un contrôle sur les dépenses gouvernementales, qu'ils ont minutieusement vérifié l'emploi des deniers publics et qu'ils ont ensuite donné au gouvernement l'autorisation d'emprunter. Les députés ne peuvent pas le dire. Par conséquent, les ministériels n'ont aucunement le droit de demander à la Chambre d'adopter ce bill, ni le bill ultérieur sur le pouvoir d'emprunter.

Je trouve que le gouvernement est beaucoup trop pressé à cet égard. Il devrait plutôt dire que, en raison des négociations sur le prix du pétrole et autres considérations étrangères à la question, un budget ne peut être déposé avant l'automne et qu'il a besoin de recourir au marché et d'emprunter de temps à autre afin de gérer les affaires financières du pays. Le gouvernement aurait dû dire que d'ici là, il aura besoin que la Chambre l'autorise à emprunter et qu'il devra lui demander ce pouvoir tous les trois ou six mois jusqu'au jour où il sera en mesure de dire au Parlement quelle sera sa politique économique. Si le gouvernement avait agi ainsi, il n'y aurait eu aucun problème. Le bill aurait été adopté sans perte de temps et le gouvernement aurait pu faire ce qu'il avait à faire.

Je maintiens que le gouvernement n'a pas le droit d'agir ainsi. Il est injurieux pour la Chambre de lui demander d'accorder un pouvoir d'emprunt pour une année entière . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député.

• (1700)

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le Président, ce n'est pas par plaisir que je me lève aujourd'hui pour faire des remarques et des commentaires sur cette motion de notre leader à la Chambre, mais plutôt par esprit de devoir, afin que la population canadienne sache à quoi s'en tenir, qu'elle soit bien renseignée, et soit capable de tirer ses propres conclusions sur les agissements des députés de l'opposition.

Monsieur le Président, le 21 mai dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté à la Chambre, en vue de la première lecture, le bill C-30. Quelques jours plus tard, le 27 mai, il a demandé que ce bill soit lu pour une deuxième fois afin d'être déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. A la suite de cette proposition, l'ex-ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a pris la parole pendant 97 minutes. Monsieur le président, pendant une heure et 37 minutes l'honorable député de Saint-Jean-Ouest s'est adressé à la Chambre et à la nation canadienne ou a pensé peut-être qu'il s'adressait à la nation canadienne avec la verve qu'on lui connaît, et il a parlé dix minutes encore cet après-midi. Ce qui m'a frappé le plus dans les propos du député de Saint-Jean-Ouest, on ne peut pas faire autrement que le noter, c'est son affection pour le mot budget.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Les affaires culturelles—L'aide du gouvernement pour l'aménagement d'une nouvelle galerie d'art à Vancouver; l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)—L'industrie—L'installation d'un élévateur synchronisé dans les cales sèches de Saint-Jean (T.-N.); l'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly)—La recherche et le sauvetage—On demande pourquoi des améliorations n'ont pas été apportées.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATIONS PROPOSÉES EN CE QUI CONCERNE LES DONS DE CHARITÉ

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux contribuables de déduire les dons de charité du revenu imposable ou de déduire 50 p. 100 du montant de ces dons de l'impôt à payer et de modifier la déduction d'impôt forfaitaire de $100 applicable actuellement aux frais médicaux et aux dons de charité, de manière à ce qu'elle ne s'applique plus qu'aux frais médicaux.

—Monsieur l'Orateur, la motion que je propose aujourd'hui à la Chambre a pour objet d'aider les organismes bénévoles à apporter une plus grande contribution à la qualité de la vie au Canada. Plus précisément, je presse le gouvernement de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à supprimer la déduction forfaitaire de $100 applicable aux dons de charité et à la remplacer, aux choix des contribubles, soit par un crédit d'impôt de 50 p. 100, soit par la déduction des dons de charité du revenu imposable, comme cela se fait actuellement.

J'espère démontrer au cours de ce débat que cette réforme fiscale, d'abord préconisée par la Commission des organismes bénévoles nationaux, est financièrement sûre, non sectaire et urgente. Elle est nécessaire parce qu'au moment même où notre société en pleine croissance bénéficie d'une vaste gamme de services fournis par les organismes bénévoles, ceux-ci doivent se battre pour survivre financièrement.

Il serait difficile de trouver un Canadien qui n'ait jamais été secouru par un ou plusieurs des 45,000 organismes canadiens inscrits de charité. Certains s'occupent des défavorisés, des pauvres, des malades et des démunis. D'autres, de tous les groupes de la société, depuis les enfants jusqu'aux personnes âgées. Il y a des organismes à vocation médicale qui appuient la recherche dans le domaine des maladies du cœur, des affections pulmonaires, du cancer, du diabète, de la distrophie musculaire et parrainent des services de santé pour les personnes frappées de handicaps physiques ou mentaux. Il y a des organismes religieux qui maintiennent et préservent nos valeurs spirituelles, soient-elles chrétiennes, juives, hindoues, musulmanes ou bouddhistes. Il y a des organismes de développement international qui s'occupent de répondre aux besoins fondamentaux des habitants des pays en voie de développement; des organismes éducatifs qui s'occupent des universités, des collèges, des cours aux adultes, des classes enfantines, des futurs programmes d'études; des organismes écologiques qui s'occupent de la conservation et de l'embellissement de notre espace, de notre sol, de nos eaux et de nos villes; des organismes culturels des groupes autochtones et des groupes ethniques, qui s'occupent d'art, de musique et de danse. Certains organismes bénévoles ont des intérêts nationaux, d'autres, des intérêts locaux. Ni le gouvernement ni le monde des affaires ne peuvent répondre à un grand nombre de ces besoins.

Les bienfaits du bénévolat rejaillissent sur les participants, les bénéficiaires et l'ensemble de la collectivité. Pour le bénévole lui-même, le bénévolat est un moyen de servir les membres de sa collectivité à une époque où les liens familiaux et les liens entre collègues son relâchés. Ceux qui s'adonnent à une activité bénévole en tirent énormément de satisfaction et le sentiment d'être utiles à quelque chose. Ils gagnent aussi en compréhension.

Pour le bénéficiaire, le bénévolat lui offre un service qu'il ne pourrait se permettre autrement. D'ailleurs, ce service sera sans doute davantage axé sur ses besoins individuels et plus personnel que s'il était dispensé par des fonctionnaires ou des bureaucrates.

Naturellement, si les individus sont en meilleure santé et plus heureux, c'est la société tout entière qui s'en trouve mieux. Les organismes de bénévoles permettent d'exploiter plus à fond et à peu de frais le talent, la créativité et l'énergie de l'humanité. Ces organismes sont souvent à l'avant-garde du changement social, comme dans le cas des droits civiques, de la libération de la femme, de la protection des consommateurs, ou encore de la protection de l'environnement. Les gouvernements ne pourront jamais remplacer les bénévoles, à moins d'engager des ressources humaines et financières considérables et de tuer l'initiative et le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Mais aujourd'hui, les organismes de bénévoles sont victimes de l'inflation et des contraintes économiques qui ont provoqué le déclin des contributions des particuliers, en chiffres réels. En

Dons de charité

1946, les Canadiens ont versé en moyenne 1.2 p. 100 de leur revenu aux organismes charitables; en 1970, les dons représentaient seulement .5 p. 100 du revenu. Je crois que ce déclin se poursuit.

Les dons des sociétés sont également en baisse. Une étude réalisée en 1975 par l'Institut de recherche sur les dons et les affaires publiques montre que les dons ont diminué de 15 p. 100 de 1974 à 1975.

Pour ne pas avoir à dépendre du gouvernement et pour répondre aux besoins de la collectivité, les organismes de charité ont besoin de dons individuels. En 1977, les Canadiens ont donné près de 755 millions de dollars aux organismes de charité enregistrés. De plus, la valeur des services bénévoles accomplis par des particuliers double ce montant. Mais l'inflation fait des ravages dans les budgets de ces organismes. La plupart d'entre eux ne reçoivent tout simplement pas assez d'argent pour fournir les services que nous attendons désormais d'eux. L'étranglement financier a poussé certains organismes philanthropiques à recourir aux loteries, mais elles font face, dans ce domaine, à la concurrence des gouvernements. Il est déplorable, à mon avis, que les organismes de charité doivent se servir du jeu pour répondre à leurs besoins financiers.

Pour assurer la survie économique de ces organismes, nous devrons trouver des moyens d'encourager les dons privés. C'est justement le but que vise, à mon avis, la modification projetée à notre régime fiscal.

Examinons la situation actuelle. Les contribuables peuvent déduire un don de charité de leur revenu imposable jusqu'à concurrence de 20 p. 100 de leur revenu. Pourtant, en 1977, seulement 12.5 p. 100 des contribuables ont fourni des reçus pour leurs dons.

La déduction, du revenu imposable, des dons de charité n'a pas le même sens pour tous les contribuables. Chaque don de un dollar coûte en fait moins cher aux contribuables dont le revenu se situe dans les tranches supérieures qu'à ceux qui touchent un revenu inférieur. Supposons, par exemple, que deux personnes contribuent chacune $100 à un organisme de charité enregistré. La première gagne $15,000 par année et le taux le plus élevé de l'impôt qui s'applique dans son cas est de 12 p. 100. Un don de $100 réduit d'autant son revenu imposable et réduit de $12 l'impôt qu'elle a à payer. Son don de $100 lui revient donc à $88.

La deuxième gagne $25,000 par année et le taux le plus élevé de l'impôt qui s'applique alors est de 30 p. 100. Un don de $100 réduit de $30 l'impôt qu'elle doit payer et lui revient donc à $70, contre $88 pour le contribuable à plus faible revenu. Si nous considérons l'ensemble du pays, les contribuables imposés au taux maximum paient en fait seulement $36 pour un don de $100; à ceux qui sont imposés au taux minimum, le même don coûte $94; et à ceux qui sont trop pauvres pour payer le moindre impôt, il coûte $100. Moins vous gagnez, plus il vous coûte cher de faire un don.

• (1710)

Le système fiscal actuel prévoit également une déduction générale de $100 pour les dons à des œuvres de charité et les frais médicaux. En 1977, 87.5 p. 100 des personnes qui ont payé de l'impôt se sont prévalues de cette déduction générale.

Lorsqu'un contribuable demande la déduction générale de $100, il peut le faire sans avoir à présenter de reçu ou à

prouver qu'il a réellement fait un don. Comme il est possible de demander cette déduction sans avoir réellement fait de don, ce n'est guère pour inciter les gens à la générosité. En outre, cela coûte cher au gouvernement. En 1977, les gouvernements fédéral et provinciaux ont perdu 245 millions de recettes fiscales à cause de cette déduction générale de $100.

En 1974, un groupe d'œuvres de bienfaisance nationales ont mis sur pied le comité des organismes bénévoles nationaux. Il compte 108 membres nationaux représentant des milliers d'organismes du pays. Ce comité a mis sur pied un groupe d'étude sur la réforme fiscale chargé d'étudier des façons d'élargir le rôle et les moyens des organismes bénévoles en incitant les contribuables à faire des dons. En 1978, le comité a formé un groupe d'étude spécial qui a recommandé une modification importante à la loi de l'impôt sur le revenu. Cette proposition baptisée «Donnez et vous recevrez» a obtenu un vaste appui.

Voici à quoi se résume cette proposition. Quatre-vingt-dix-huit p. 100 des contribuables ont un taux d'imposition inférieur à 50 p. 100. Ce sont ces gens qui font la majeure partie des dons. Un crédit d'impôt de 50 p. 100 leur permettrait de récupérer la moitié de leurs dons à des œuvres de charité.

Pour le contribuable qui a un revenu de $15,000 et auquel un don de $100 coûte acutellement $88, le crédit d'impôt ramènerait le coût de son don à $50. Pour la personne qui a un revenu de $25,000 et à laquelle un don de $100 coûte actuellement $70, le crédit d'impot ramènerait également le coût de son don à $50. Ces deux personnes bénéficieraient des mêmes avantages fiscaux, quels que soient leurs revenus, et toutes deux seraient davantage portées à donner.

Le crédit d'impôt serait fixé à 50 p. 100, pour trois raisons. Cela augmente les avantages fiscaux de 98 p. 100 des contribuables; les particuliers bénéficieraient ainsi des mêmes mesures incitatives que les sociétés; le gouvernement pourrait très facilement payer ce crédit d'impôt en supprimant totalement la déduction générale de $100 pour les dons à des œuvres de charité et les frais médicaux.

Il n'y a aucune raison d'accorder des conditions plus avantageuses pour les dons à des partis politiques que pour les dons à des œuvres de charité et, pourtant, grâce au crédit d'impôt, le contribuable qui donne $100 à un parti politique peut récupérer les trois quarts de cette somme. Son don de $100 ne lui coûte donc que $25. Un don de $100 à une œuvre de bienfaisance lui coûte de $36 à $100, selon son revenu. Après que le gouvernement eut commencé à accorder des crédits d'impôt pour les contributions politiques, le montant de ces contributions a quadruplé. On devrait faire la même chose pour encourager les dons de charité.

Le maintien des dispositions actuelles qui permettent de déduire les dons de charité du revenu imposable nous éviterait de décourager la générosite des 2 p. 100 de contribuables qui atteignent les tranches d'imposition de plus de 50 p. 100. Ces contribuables ne sont peut-être pas nombreux, mais leur contributions sont importantes. Ils ont en effet donné 89 millions de dollars en 1977. S'ils ne pouvaient réclamer qu'un crédit d'impôt de 50 p. 100, le coût de leurs dons augmenterait et ils seraient par conséquent moins portés à donner.

On pourrait aussi encourager tous les contribuables à donner davantage en prologeant le délai d'admissibilité des dons de 60 jours au-delà de la fin de l'année d'imposition, comme on le fait pour les paravents fiscaux enregistrés. Ainsi, les contribuables n'auraient pas à attendre aussi longtemps après avoir fait leur don pour l'inscrire aux fins de l'impôt.

Vu que la déduction forfaitaire de $100 n'encourage pas les dons de charité, on devrait la supprimer, et c'est l'objet principal de l'amendement proposé. Un tel amendement augmenterait le travail administratif de Revenu Canada si le ministère devait examiner les reçus des 7.7 millions de contribuables qui réclament actuellement la déduction forfaitaire. Cependant, on pourrait réduire de beaucoup cette charge administrative supplémentaire en n'exigeant des reçus que pour les dons dépassant $100. Les contribuables pourraient conserver les reçus de moins de $100 pour le cas où Revenu Canada voudrait vérifier leurs comptes. C'est ce que fait le ministère du Revenu des États-Unis pour les dons de charité. C'est aussi ce que fait le gouvernement canadien pour les frais de garderie.

Le groupe d'étude de la réforme fiscale des associations bénévoles nationales a calculé ce qu'un tel système coûterait. Si, après suppression de la déduction forfaitaire, le gouvernement accordait un crédit d'impôt fédéral de 50 p. 100 ou la déduction des dons pour les contribuables qui atteignent les tranches d'imposition dépassant 50 p. 100, les gouvernements fédéral et provinciaux perdraient 391 millions de dollars en recettes fiscales. Par ailleurs, les dispositions actuelles leur coûtent environ 484 millions de dollars. L'amendement proposé épargnerait donc au départ 93 millions de dollars. Selon le groupe d'étude, «si le montant des dons augmentait de 10 p. 100 par an, le gouvernement atteindrait le point d'équilibre dans près de quatre ans, si l'on en juge d'après les chiffres de 1977». Ce que je propose n'a donc rien d'extravagant.

Le coût de la proposition a été établi à 391 millions de dollars en fonction des quatre facteurs suivants:

En 1977, les reçus présentés par les contribuables pour les dons de charité totalisaient 601 millions de dollars. Les dons des contribuables n'atteignant pas les tranches d'imposition supérieures à 50 p. 100 et qui réclameraient donc le crédit d'impôt s'élevaient à 512 millions de dollars. Le coût du crédit d'impôt serait par conséquent de 256 millions de dollars.

Les dons des contribuables atteignant les tranches d'imposition supérieures à 50 p. 100 et qui réclameraient donc la déduction de leurs dons s'élevaient à 89 millions de dollars. Le coût de cette déduction serait dans ce cas de 50 millions de dollars.

On estime que les 7.7 millions de contribuables qui réclament actuellement la déduction forfaitaire font en moyenne des dons de charité de $20 chacun, ce qui fait au total 154 millions de dollars. Le crédit d'impôt sur 154 millions de dollars serait de 77 millions de dollars.

Les déductions pour frais médicaux qui seraient réclamées si l'on supprimait la déduction forfaitaire coûteraient environ huit millions de dollars aux gouvernements.

Si l'on additionne tous ces facteurs, on constate que la proposition coûterait au total 391 millions de dollars. Et cela représente 93 millions de dollars de moins que ce que le régime actuel coûte.

Monsieur l'Orateur, bon nombre d'organismes de tout le Canada appuient cette proposition de réforme fiscale. Toutes les grandes églises de même que les organismes internationaux non gouvernementaux y sont favorables. Les sections nationales et locales du YMCA, du YWCA, de la Croix-rouge, de la

Société du cancer et de Centraide se sont toutes prononcées en faveur de la réforme proposée. Le Conseil canadien de développement social et le Conseil consultatif de la situation de la femme en recommandent l'adoption.

● (1720)

Tout dernièrement, la Commission canadienne de l'année internationale de l'enfant a également exprimé son appui. Dans son rapport présenté le 30 mai, la Commission recommande que l'on adopte le crédit d'impôt de 50 p. 100 et que l'on supprime la déduction forfaitaire afin de renforcer le secteur bénévole. La Commission a pris conscience des besoins de ce secteur après avoir été saisie de 4,000 projets d'aide à l'enfance. La plupart ont dû être rejetés. De l'avis de la Commission, et je cite:

Dans un pays qui doit s'attaquer aux problèmes sociaux d'une façon nouvelle et dynamique, les citoyens soucieux de servir leur collectivité ne devraient pas consacrer tous leurs efforts à la recherche de fonds. A la longue, une petite augmentation de l'aide accordée au secteur bénévole aurait pour tous des effets bénéfiques d'une portée extraordinaire.

Bref, cette proposition de réforme fiscale permettrait d'atteindre quatre objectifs.

D'abord, elle inciterait tous les contribuables à la générosité, ce que le régime actuel ne fait pas, dans la plupart des cas.

Deuxièmement, ce stimulant fiscal serait équitable pour tous les contribuables, quelle que soit leur tranche de revenu. Le régime actuel encourage plus les contribuables à revenu élevé que les autres.

Troisièmement, en maintenant la déductibilité des dons de charité, la proposition ne découragerait la générosité d'aucun contribuable. En effet, ceux qui ont un revenu élevé continueraient à bénéficier des mêmes stimulants fiscaux.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député. Il pourra cependant poursuivre s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Roche: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que mes collègues. Je serai très bref.

Quatrièmement—et c'est là l'élément le plus important—un stimulant fiscal accru renforcerait le secteur bénévole. Je n'ai certes pas besoin de défendre cet objectif qu'appuient sans nul doute tous les députés de la Chambre. Je leur demande donc de soutenir cette motion parce que, ce faisant, ils donneraient leur appui à l'âme même de la société canadienne, ces organismes bénévoles qui travaillent avec tant d'ardeur à améliorer la qualité de la vie au Canada.

Si pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire nous n'avons pas le pouvoir de modifier le droit fiscal, nous avons au moins celui de nous exprimer tout d'une voix, de faire connaître notre inquiétude au gouvernement et de l'inciter à faire cette révision fiscale à l'occasion du prochain budget. Prenons la journée aujourd'hui pour établir une petite, quoique très importante partie de ce budget. Unissons nos voix pour défendre le secteur du bénévolat pour que nos interventions donnent lieu à une action qui améliore vraiment la condition humaine dans notre société.

Des voix: Bravo!

Dons de charité

M. John Evans (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat. Cette motion nous rappelle le travail d'importance vitale que les organismes bénévoles de bienfaisance accomplissent au Canada. Elle pourrait aussi sans doute rappeler aux députés que l'on ne peut demander au gouvernement de s'occuper de tout et que les groupes bénévoles jouent encore un rôle vital dans notre collectivité.

Le public s'est intéressé assez vivement aux questions que soulève la motion. On a présenté deux mémoires importants au gouvernement au cours des dernières années, le dernier en date étant un document soumis collectivement en 1978 par les organismes bénévoles nationaux qui représentent la plupart des groupes bénévoles nationaux les plus importants. On retrouve les propositions du groupe OBN dans la motion d'aujourd'hui.

Le groupe OBN s'intéressait à l'importance de l'appui que le public donnait aux organismes bénévoles au Canada. Je suis persuadé que l'on s'entend en général pour admettre que le gouvernement a légitimement le droit d'encourager les dons de charité. Quelle que soit la méthode employée, on devrait l'évaluer en tenant compte des trois objectifs principaux. Premièrement, la mesure d'encouragement doit être efficace. Il serait absurde que la mesure d'encouragement coûte plus cher que la somme des dons supplémentaires qu'elle doit susciter. Deuxièmement, tout encouragement fiscal doit être équitable pour tous les contribuables. Enfin, cette mesure ne devrait pas coûter trop cher au Trésor.

Selon une estimation, la motion à l'étude coûterait aux gouvernements fédéral et provinciaux, plus de 500 millions de dollars en recettes fiscales perdues. Cela équivaudrait en fait à doubler le montant actuel d'impôts non perçus en vue d'encourager les dons aux organismes de bienfaisance. Comme nous nous soucions présentement de réduire le déficit fédéral, nous ne devrions pas envisager d'ajouter encore un demi-milliard de dollars au déficit global des gouvernements fédéral et provinciaux.

La perte de recettes fiscales qu'entraînerait l'application de la motion viendrait en bonne partie de sa dernière disposition. Il y est dit que l'actuelle déduction forfaitaire de $100, qui est actuellement accordée au titre des dons de charité et des dépenses médicales admissibles d'un montant inférieur à $100, serait conservée mais à l'égard uniquement des dépenses médicales. La déduction forfaitaire existante est, dans les faits, une déduction pour dons de charité et rien d'autre, car un pourcentage infime de contribuables peuvent faire état de dépenses médicales admissibles. Cela fait qu'une déduction uniforme de $100 pour frais médicaux reviendrait à accorder une nouvelle déduction à presque tous les contribuables, qui coûterait en tout dans les 250 millions de dollars aux trésors fédéral et provinciaux. Sans compter qu'elle n'aiderait à peu près pas les organismes de charité, ce qui est le motif apparent de la motion.

L'autre disposition principale de la motion prévoit un système de crédit d'impôt pour dons de charité. Elle propose bien en option le maintien du système actuel de déduction. Cependant cette option ne serait ouverte qu'à une infime minorité de contribuables à revenus élevés. Pour la plupart des contribuables, c'est un système de crédit d'impôt qui est proposé.

Je ne veux pas examiner longuement le taux de 50 p. 100 proposé pour le crédit. Il est évident qu'il représenterait un

important surcroît de charges pour le Trésor. A supposer qu'on adopte le système de crédit d'impôt pour les dons de charité, il faudrait que le taux du crédit soit moins élevé.

Par contre, je voudrais examiner les avantages respectifs des deux formules, celle du crédit d'impôt et celle de la déduction. En pratique, la distinction évidente qui existe entre les deux formules vient de la structure existante de l'impôt sur le revenu, qui est progressive en fonction du revenu. Dans le système du crédit d'impôt, tous les donateurs récupéreraient en crédits le même pourcentage de leurs dons, quel que soit le montant de leurs revenus. Dans le système de la déduction, plus le contribuable a un taux marginal d'imposition élevé, et plus il a intérêt à consentir des dons de charité. Si la considération primordiale du régime fiscal est l'équité, le principe d'un crédit d'impôt semble donc s'imposer.

Pourtant, certains facteurs militent en faveur du système actuel qui consiste à soustraire les dons de charité du revenu imposable. La structure progressive des taux d'imposition fait en sorte que les gens bénéficiant d'un niveau de revenu plus élevé sont plus portés à faire des dons de charité. Puisque dans notre société un des principaux objectifs de la charité est de redistribuer une part du revenu des biens nantis à ceux qui le sont moins, nous devons reconnaître que cette façon d'aborder les déductions a un effet secondaire sur un nouveau partage du revenu.

Il nous faut également reconnaître que notre régime fiscal actuel est une combinaison d'une structure progressive des taux d'imposition et des déductions. Des législatures ont tenté dans le passé de fondre ces deux facteurs en un régime fiscal juste et efficace. A mon avis, tout changement important au système de déductions au profit d'un système de crédits d'impôt appelle une nouvelle étude du barème du taux progressif pour déterminer s'il convient à un système de crédits d'impôt ou si le partage global actuel des impôts exigibles est juste et équitable pour tous les contribuables. Si changer du système de déductions au système de crédits d'impôt ne représente pas un fardeau fiscal additionnel pour les contribuables dont les revenus sont moyens ou élevés, il pourrait être nécessaire de compenser en réajustant le barème des taux d'imposition.

Puisque cette motion vient étayer l'idée du crédit d'impôt, il est assez difficile de comprendre pourquoi elle cherche à conserver le système actuel de déductions comme autre solution. Comme telle, elle serait avantageuse uniquement pour les contribuables au sommet de l'échelle des salaires dont les taux d'imposition marginaux dépassent le taux du crédit d'impôt. L'auteur de la motion espérait peut-être soutirer de plus grands dons de charité de ces contribuables. Toutefois, nous devons également songer que les déclarations d'impôt seraient encore plus compliquées du fait que les dons de charité recevraient un traitement fiscal facultatif et du fait que cela représenterait une option pour les biens nantis seulement.

● (1730)

En étudiant les stimulants du gouvernement pour encourager les dons de charité, il n'est pas nécessaire de nous limiter aux options du système fiscal. Il existe des approches raisonnables qui visent les dépenses plutôt que les recettes. Ainsi, on pourrait fixer les subventions du gouvernement à une œuvre de charité reconnue en fonction du montant des dons qu'elle reçoit. Par exemple, un don de $100 à une œuvre de charité reconnue entraînerait une subvention fédérale de, disons $25, à la même œuvre de charité. Cela changerait beaucoup notre façon de procéder. Le gouvernement s'adresserait directement à l'œuvre de charité plutôt qu'au contribuable donateur par le truchement de sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Bien entendu, il faudrait vérifier les livres de l'œuvre de charité. Les donateurs ne verraient plus leur cadeau de la même façon. Au lieu de calculer ce qu'il représente comme déduction fiscale, ils sauraient que chaque dollar versé serait augmenté par une subvention du gouvernement. Cette proposition ne coûterait pas nécessairement plus que les stimulants fiscaux et, dans une grande mesure, elle répondrait aux objectifs des organismes nationaux volontaires.

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion du député d'Edmonton-Sud (M. Roche). C'est avec grand intérêt que j'ai écouté le discours du secrétaire parlementaire du premier ministre suppléant et ministre des Finances (M. Evans). Bien entendu, il a tout à fait raison de dire que n'importe quel changement dans le système fiscal nécessiterait une étude de tout un éventail de questions. J'étais déçu qu'il ne l'ait pas fait mais j'ai cru pour un instant qu'il était sur le point de dire que le gouvernement appuierait une motion modifiée s'il ne s'agissait pas d'un choix. Il a regretté que la motion soit scindée en deux et voilà pourquoi j'ai pensé qu'il nous aurait dit que le gouvernement étudierait la motion si elle était formulée ainsi:

> . . . gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux contribuables de déduire les dons de charité du revenu imposable.

Cela aurait marqué un grand progrès et correspondrait pleinement à l'intention du député qui a donné à la Chambre l'occasion d'examiner cette importante question. Je pense qu'avec sa motion, le député a voulu donner au gouvernement le choix entre deux possibilités qui lui convenaient toutes deux. Certes, je regrette que le gouvernement n'ait pas daigné le faire sentir nettement, pour qu'enfin nous puissions franchir l'étape fiscale qui a été recommandée par des représentants de l'administration pour assurer plus de souplesse et une croissance plus rapide aux organismes charitables faisant appel à la générosité du public, et leur permettre ainsi de jouer un rôle encore plus grand au sein de la collectivité canadienne.

Sans vouloir faire preuve d'esprit de parti—nous l'avons déjà fait plus tôt dans la journée—je dois rappeler au député que cette charge de 500 millions dont il se plaignait n'est pas élevée si l'on songe à toutes sortes de décisions que le gouvernement pourrait prendre. Même aujourd'hui, ces décisions pourraient libérer un créneau dans le système fiscal pour les organismes charitables.

Puisque le secrétaire parlementaire est encore à la Chambre, je vais lui rappeler certaines choses. Je ne puis m'empêcher de rappeler la période de questions au cours de laquelle nous avons parlé ici du transfert d'Eldorado de Port Hope vers le nord de l'Ontario, contrairement à l'avis du conseil d'administration d'Eldorado. Cette opération immensément coûteuse n'est absolument pas nécessaire à la rentabilité de l'industrie nucléaire canadienne. On trouverait là beaucoup d'argent, un créneau fiscal considérable.

Considéré dans son ensemble, le programme de décentralisation du gouvernement a un lourd impact sur la circonscription du député d'Ottawa-Centre, le secrétaire parlementaire qui vient de parler. Il va représenter des milliards, avec le temps, en subventions de transfert et tout le reste. Si l'on y renonçait, on aurait là de l'argent tout trouvé. Il y a aussi le transfert de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough. Pour parler net, il devient plus clair de jour en jour, non pas seulement pour l'opposition mais pour la population elle-même, que c'est là une des décisions les moins justifiées et les plus contestables que le gouvernement ait prises en dépit des vœux du personnel et en dépit surtout du bon sens.

On n'a pas tenu compte là des 500 millions de surcroît de charges que cela représente. La réforme ne tient pas compte du stimulant et de l'encouragement qu'elle pourrait apporter pour accroître le nombre de bénévoles, stimulant très vivifiant pour ces personnes qui veulent aider la société. La croissance énorme de ce nombre de bénévoles qui s'ensuivrait allégerait la tâche du gouvernement et obligerait moins ce dernier à affecter l'argent des contribuables et à consacrer ses efforts aux services qui peuvent être rendus dans un pays qui évolue si rapidement et qui bouleverse tant de gens.

Je suis heureux que le député ait présenté la motion et je suis heureux aussi de l'appuyer, mais je suis déçu que la réaction ne soit pas un peu plus positive. Je crois que l'heure est maintenant venue de nous attaquer à cette question. J'aurai l'occasion un autre jour de débattre une motion semblable, la motion nº 53 inscrite à mon nom. Pour vous montrer que la question suscite beaucoup d'intérêt, j'aimerais vous citer ma motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu en remplaçant la déduction automatique de $100 pour les frais médicaux et les frais de charité par une déduction automatique de $100 pour les frais médicaux seulement, les dons de charité étant tous déductibles du revenu imposable.

Il est important de remarquer que deux motions ont été proposées. Nous sommes très chanceux que cette motion soit débattue aujourd'hui. La Chambre et la population canadienne se disent de plus en plus prêtes à accorder leur aide pour qu'augmente le nombre de bénévoles et pour qu'on recoure davantage à leurs services au Canada.

M. l'Orateur se souviendra, ayant été député à la Chambre lors de la trente et unième législature, que nous avons présenté une motion visant à mettre sur pied un comité spécial de la Chambre des communes chargé d'étudier et d'examiner la place qu'occupent les bénévoles dans la société et l'aide que ces personnes apportent. Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons demandé que ces gens viennent nous voir et nous fassent part de leurs besoins, qu'ils nous indiquent là où ils se situent dans la société, pour démontrer au gouvernement d'alors, et en fait aux gouvernements successifs, que ce genre de services était nécessaire. J'espère qu'à la suite de ce débat, un député interviendra à la Chambre pour lui rappeler que cette réforme, jugée importante, demeure toujours une prérogative du gouvernement, pour lui signaler, si la motion ne peut être adoptée, qu'il faut faire avancer la cause des bénévoles et leur participation parce que c'est là un genre de services tellement importants.

● (1740)

Tous les gouvernements doivent gouverner, et les partis ministériels et ceux qui espèrent former le gouvernement parlent tous de contenir la croissance et les dépenses de l'État. C'est raisonnable, à mon avis, et devrait se faire, mais cela n'aide pas les gens des localités qui ont besoin de certains services, surtout à mesure que ces localités s'urbanisent et que les éléments qui les composent évoluent. Il y a une occasion rêvée, à mesure que les restrictions et le retrait du secteur public créeront inévitablement un vide, de faire appel au secteur privé. Ce sont les bénévoles, les hommes et femmes de bonne volonté qui s'unissent pour aider leurs concitoyens et concitoyennes, qui remplissent ce vide et fournissent ces services.

Les gouvernements ne peuvent être partout. Tout comme il y a des différences quand on passe d'une région du pays à l'autre, de la ville à la campagne, des groupes de jeunes aux citoyens âgés, quand on s'attaque à d'autres questions ou qu'on croit devoir faire plus pour régler les problèmes sociaux, les besoins aussi diffèrent en fait de services. Les gouvernements, qui sont monolithiques dans une grande mesure, qu'il s'agisse des gouvernements provinciaux, fédéral ou municipaux, ne peuvent s'attaquer à ce problème de façon à répondre aux besoins.

Ce qui est intéressant au sujet des bénévoles, c'est qu'ils se composent de groupes d'intérêts spéciaux qui s'attaquent à des problèmes précis dans des localités précises. Cela leur confère une souplesse qui contraste avec la rigidité des gouvernements. La motion et le principe dont elle s'inspire valent la peine d'être appuyés de façon que la société puisse être encore mieux servie.

Je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps parce qu'on a très bien exposé la question. Je crois que le porte-parole du gouvernement était généralement sympathique à l'idée, mais j'aimerais que quelqu'un du parti d'en face souligne à son caucus l'importance de poursuivre l'initiative, afin de faire au moins étudier par le Parlement la question du bénévolat, de ses besoins et de sa place dans la collectivité. J'applaudirais le gouvernement s'il pouvait le faire et s'il voulait bien donner suite à cette initiative. S'il y avait un député en face qui voulait s'engager à en faire comprendre l'importance au gouvernement actuel, je pense que les bénévoles lui en seraient reconnaissants. Nous nous occuperions alors de servir un secteur de la collectivité qui n'a pas été servi comme ses besoins actuels l'exigent. C'est dans cet esprit que j'appuie mon collègue et que je le félicite d'avoir présenté aujourd'hui cette motion sur un sujet si important.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, a l'instar du député de Nepean-Carleton (M. Baker), je suis désappointé que le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Evans) n'ait pas voulu proposer le renvoi au comité compétent l'objet de la motion dont nous sommes saisis pour supplément d'examen.

Il est vrai que le secrétaire parlementaire a vu dans la motion deux aspects qui ne plaisaient pas au gouvernement. Je serais même prêt à approuver les deux réserves que le député a faites au nom du gouvernement.

Il a d'abord trouvé à redire au fait qu'en permettant à tout contribuable de déduire $100 au titre des frais médicaux, puisque les régimes d'assurance-maladie payent presque toutes les factures, cela revient à ajouter $100 aux exemptions générales. Cette proposition est peut-être valable, même si elle va à l'encontre du principe des crédits d'impôt, mais il vaudrait peut-être mieux l'adopter en tant que mesure distincte et non de cette façon.

Le secrétaire parlementaire a aussi fait une deuxième réserve: le fait d'offrir aux contribuables le choix entre un crédit d'impôt équivalant à la moitié de ses dons de charité et le système actuel, qui permet une déduction du revenu imposable, constitue un avantage pour les tranches de revenus élevés, et si l'on veut accorder quoi que ce soit, on devrait avoir recours uniquement à un système de crédits d'impôt.

Je dis au secrétaire parlementaire que je suis d'accord avec lui, mais cela n'enlève rien au principe que le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) veut faire valoir, à savoir que les contributions aux œuvres de charité devraient être traitées de la même façon, du point de vue fiscal, que les contributions aux partis politiques. Non seulement ce système a-t-il reçu l'appui des églises et des associations bénévoles, mais il est sensé. Il est conforme à la justice et à l'égalité, et je pense qu'il devrait être mis à l'étude.

D'après la façon dont le secrétaire parlementaire a entamé son discours, j'ai cru qu'il y viendrait peut-être et nous dirait que, malgré les lacunes de la motion, le principe fondamental en était solide et qu'il n'aurait aucune objection à en demander le renvoi pour étude ultérieure. Ce n'est pas la première fois que la réaction du gouvernement aux mesures d'initiative parlementaire nous déçoit, mais d'après mon expérience à la Chambre, si un député présente une bonne idée dans une motion ou une proposition de loi d'initiative parlementaire, il finit par la faire valoir, à la condition de persister assez longtemps. L'affaire est mûre, comme l'a dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker), et j'espère que la motion recevra un accueil favorable.

Je le répète, je souscris au principe de base selon lequel les dons aux organismes de charité reconnus devraient bénéficier du même traitement fiscal que les contributions volontaires aux partis politiques reconnus. Tel est mon avis, et je félicite le député d'Edmonton-Sud d'avoir soulevé la question cet après-midi.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur l'Orateur, je tiens moi aussi à féliciter le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) d'avoir présenté cette motion, et à l'instar des deux orateurs qui m'ont précédé, je suis d'avis qu'elle soulève une question fort importante. Il s'agit de toute la question du bénévolat, du rôle de l'individu dans la société et de la responsabilité de ce dernier pour ce qui est d'édifier une meilleure société en travaillant sans rémunération dans des organismes sans but lucratif. Nous croyons tous, à mon avis, que ce genre d'activité mérite nos éloges, notre appui et notre bienveillance, et c'est pourquoi nous devrions la favoriser.

Nous éprouvons néanmoins quelques difficultés avec ce projet de loi, même si, du point de vue du contribuable, les changements proposés se révèlent intéressants. En effet, ces changements se traduiraient par des avantages fiscaux supplémentaires pour la majorité des contribuables. Malheureusement, ces avantages supplémentaires coûteraient, d'après nos calculs, près de 500 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent et il nous faudra trouver moyen de nous le procurer.

Les députés d'en face se sont inquiétés à maintes reprises dans le passé des sommes insignifiantes que le gouvernement, selon eux, dépensait en trop. Nous nous trouvons malheureusement dans une période d'austérité et nous ne pouvons pas faire tout ce que nous aimerions. Nous n'en avons pas les moyens et nous devons mettre de l'ordre dans nos priorités. C'est pourquoi ce montant impressionnant de 500 millions de dollars nous porte à réfléchir et refroidit notre enthousiasme.

• (1750)

M. Nickerson: Tout comme 12 milliards de dollars.

M. Peterson: Douze milliards de dollars est une somme très importante et le montant que je viens de citer représenterait approximativement un vingt-quatrième de ce chiffre. Je crois que les députés reconnaissent le mérite et l'importance de l'aide accordée aux œuvres des organismes bénévoles et charitables. Ils méritent nos encouragements et notre appui.

Les propositions que renferme cette motion sont semblables à celles du mémoire présenté en 1978 par les organismes bénévoles nationaux. Ce mémoire a alors retenu l'intérêt du député qui présente maintenant la motion à l'étude. Il importe d'examiner les raisons pour lesquelles on a retenu ce mémoire et de connaître les principes dont il s'inspire. L'objet de ce mémoire était de hausser le montant maximum de l'aide que peut apporter le public aux sociétés de bienfaisance bénévoles et de rendre plus équitables les mesures incitatives à caractère fiscal. Voici donc les deux principes clés que nous devons examiner . . . des mesures susceptibles de mieux inciter les gens à faire des dons aux organismes charitables afin de favoriser le bénévolat dans la société et une plus grande équité sur le plan fiscal. Je voudrais me pencher maintenant sur ces deux aspects de la question.

[*Français*]

Monsieur le président, la motion présente un changement possible sous forme de l'adoption d'un crédit d'impôt visant à stimuler les gens à faire des dons de charité. Ce qui est avantageux dans ce cas, c'est un crédit d'impôt qui procure un stimulant uniforme à tous les donateurs, sans égard à leur niveau de revenu. Même si leur taux maximal d'imposition est de 15 ou de 50 p. 100, les contribuables bénéficieraient d'un crédit d'impôt qui représenterait le même pourcentage des dons de charité. Le régime actuel qui permet de déduire du revenu le montant des dons de charité n'entraîne pas le même traitement équitable. En conséquence, même si le trésor fédéral ne pouvait se permettre un taux de crédit de 50 p. 100, nous devrions encore examiner la possibilité d'accorder un crédit d'impôt raisonnable, c'est-à-dire, nous appuyons en principe l'établissement d'un crédit pour les dons de charité, parce que cela est plus équitable pour tous les contribuables. J'estime qu'il sera plus difficile de justifier la proposition figurant dans la motion qui offre aux contribuables le choix, soit d'un crédit d'impôt, soit de la réduction actuelle du revenu aux fins des dons de charité.

La déduction du revenu serait un choix préférable pour les contribuables à revenu élevé; si le crédit d'impôt était de 50 p. 100, par exemple, les déductions du revenu seraient préférables pour ceux dont le taux marginal d'imposition dépasse 50 p. 100. Cette option, toutefois, perpétuerait le traitement inégal que connaissent actuellement les contribuables dont les revenus diffèrent. Elle compliquerait également les déductions d'impôt sur le revenu puisque les contribuables devraient calculer leurs dons de charité en regard des deux choix pour voir lequel serait le plus avantageux.

[*Traduction*]

Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a parlé du problème que posait le choix entre la déduction fiscale et le crédit d'impôt. Ses arguments étaient très pertinents. Je pense en effet que nous ne pouvons pas approuver ce mode d'imposition inique et compliqué même si nous voulons encourager nos concitoyens à faire des dons aux organismes de charité et du bénévolat dans notre société. Le député de Nepean-Carleton en a également profité pour reprocher au gouvernement, de manière objective comme il l'a dit, d'avoir organisé certains programmes de dépenses publiques qui le choquaient.

Le gouvernement a lancé, au cours de la présente session, un programme important dont le coût était inférieur à la somme demandée en vertu de ce bill. Je veux parler du supplément de revenu garanti. J'en suis très fier, car il s'adresse directement à ceux qui en ont le plus besoin actuellement. Il montre également que le gouvernement a agi avec beaucoup de sérieux puisque pour financer ce bill et les dépenses afférentes, il a augmenté les impôts. Le gouvernement fait donc preuve de beaucoup de sérieux et j'espère que les députés d'en face m'approuveront.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) trouve surtout à redire à l'exemption actuelle de $100 au titre des frais médicaux. Cette déduction comprend à la fois les dons de charité et les frais médicaux autorisés. Or, à toutes fins pratiques, elle ne s'applique qu'aux dons de charité, puisque assez peu de contribuables peuvent déduire des frais médicaux autorisés, car bien peu d'entre nous avons des frais médicaux qui dépassent 3 p. 100 de notre revenu imposable. L'exemption uniforme de $100 au titre des frais médicaux constitue donc une exemption d'impôt universelle. Cette déduction coûte aux trésors fédéral et provinciaux quelque 250 millions de dollars par an, sans parler des dépenses particulières. C'est beaucoup d'argent. Il doit exister un meilleur moyen d'envisager cette déduction uniforme de $100 au titre des frais médicaux.

Si ce n'était de cette perte additionnelle de recettes fiscales, le gouvernement pourrait instaurer un crédit d'impôt au titre des dons de charité à un taux assez raisonnable. Si nous devions insister pour bénéficier de cette déduction forfaitaire de $100 et maintenir à son niveau actuel les allégements fiscaux consentis aux bonne œuvres, le taux de crédit d'impôt serait nécessairement beaucoup moins élevé.

Enfin, je voudrais aborder brièvement la question beaucoup plus vaste des moyens par lesquels nous pourrions introduire des stimulants fiscaux. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire que ce soit des stimulants fiscaux. Il pourrait s'agir de stimulants du secteur public pour les efforts consentis dans le secteur privé dans le domaine des bonnes œuvres et du bénévolat. L'éminent secrétaire parlementaire nous a donné un exemple de ce procédé. Le système des subventions accordées en fonction du pourcentage des dons est une autre méthode qui semble équitable, neutre et facile à administrer. Par exemple, pour chaque $100 que reçoit une œuvre de charité attitrée, le gouvernement pourrait fournir une subvention de $25. Dans ce cas, le gouvernement traiterait directement avec les œuvres de charité. Le donateur ne serait pas tenu de faire état de ses dons dans sa déclaration d'impôt sur le revenu et il ne bénéficierait pas d'une déduction.

Dans ces circonstances, on saurait en faisant un don qu'une somme proportionnelle et prélevée sur les deniers publics serait versée; l'importance de cette somme pourrait être déterminée par la Chambre. Cette méthode ne serait pas plus coûteuse que celle des stimulants fiscaux actuels, et il est possible que l'on pourrait ainsi répondre, dans une grande mesure, aux objectifs des organismes de charité. Il s'agit simplement d'une autre solution à ce problème difficile, solution qui, je crois, a reçu l'assentiment des deux partis d'opposition, pour ce qui est des principes en cause.

Certes, les ministériels approuveraient une telle approche. Nous cherchons un moyen d'encourager le bénévolat dans notre société, même s'il est déjà de très haut niveau dans bien des localités. C'est ce genre d'approche . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

• (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE EN 2e LECTURE DU BILL C-30

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard: Que, relativement au bill C-30, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, un jour de séance soit attribué pour plus ample étude à l'étude de la deuxième lecture de ce bill; et, que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question alors nécessaire pour disposer de l'étape de la 2e lecture de ce bill soit mise aux voix immédiatement et successivement sans plus ample débat ni amendement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand le débat a été interrompu à 5 heures, le député de Gatineau (M. Cousineau) avait la parole.

[*Français*]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le Président, à 5 heures lorsque j'ai été interrompu, je soulignais l'affection très particulière du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pour le mot budget. A mon avis, son attachement fidèle et très profond à réclamer la présentation d'un budget de ce gouvernement est inconcevable et exagéré.

[*Traduction*]

Il a fallu cinq mois aux conservateurs, une fois arrivés au pouvoir, pour réunir le Parlement.

Une voix: Quatre!

M. Cousineau: Il leur a fallu sept mois pour présenter un budget, et pourtant ils exigent maintenant un budget de notre gouvernement après trois mois. Comment peut-on les prendre au sérieux? Je dois avouer que les conservateurs connaissent certainement les trucs et les moyens nécessaires pour demeurer 16 ans dans l'opposition.

Une voix: Oh, oh!

M. Cousineau: Les députés d'en face auront une chance et trouveront peut-être une solution en février prochain. Entre-temps . . .

[*Français*]

D'autres députés, monsieur le Président, ont suivi l'ex-ministre des Finances, quatre du Nouveau parti démocratique, deux du parti libéral et 16 du parti progressiste conservateur ont pris la parole sur le bill. Et n'est-ce pas le député de Saint-Jean-Ouest qui le 28 mai dernier s'est plaint du fait que le 23 octobre 1979, à titre de ministre des Finances, l'honorable collègue avait demandé une autorisation semblable. Il oublie vite. Il ne l'a pas mentionné cet après-midi. Il s'est plaint du fait que l'opposition, neuf libéraux, sept néo-démocrates ainsi que deux progressistes conservateurs avaient commenté la mesure présentée pendant quatre jours. Maintenant c'est l'autre pied qui porte le soulier!

Durant ce débat en deuxième lecture sur le bill C-30, on a eu 11 heures et 47 minutes de discussion, et je crois sincèrement que les discours et les remarques des députés de l'opposition ont touché tous les aspects de ce bill et qu'aucun fait nouveau, à mon avis, ne pourrait être présenté à la Chambre et être d'une certaine utilité à la population canadienne. Et c'est à elle qu'il faut penser, à la population canadienne. Je félicite le Président du Conseil privé (M. Pinard) d'avoir présenté cette motion en vertu des dispositions de l'article 75c du Règlement de la Chambre.

Vendredi dernier, j'ai entendu certains députés de l'opposition se servir des expressions *shame*, arrogance, clôture, eh bien, à mon avis, il faudra que les députés de l'opposition commencent à s'habituer et à s'ajuster à l'expression limitation des débats et perte de temps. Le gouvernement a assumé ses responsabilités, monsieur le Président, et le peuple canadien s'attend à ce que des décisions soient prises par ce gouvernement, même si cela ne fait pas l'affaire des députés de l'opposition.

Laisser continuer les interventions à ce stade-ci, monsieur le Président, équivaudrait à ne pas assumer ses responsabilités parce qu'on m'apprend que 27 autres députés progressistes conservateurs auraient manifesté leur intention de prendre la parole sur ce bill. Pour amener des faits nouveaux? Non, des répétitions! Je ne sais pas combien de députés néo-démocrates prendraient la parole, mais il reste que si 27 députés progressistes conservateurs prenaient la parole, ce qui voudrait dire qu'ils auraient le droit de parler pendant 40 minutes chacun, nous pourrions avoir à la Chambre 18 heures de débat, de répétitions et d'obstruction, monsieur le Président. Si l'on ne soumet pas ce bill au comité immédiatement, on ne s'occupera pas des autres mesures législatives que ce gouvernement désire apporter pour le mieux-être de la population canadienne. Nous sommes ici pour administrer le pays et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Les tactiques de l'opposition, que ce soit des néo-démocrates ou des progressistes conservateurs, seront peut-être considérées par certains comme des modes de critique légitimes mais, pour d'autres, il n'y a personne qui pourra nier le fait que ces tactiques peuvent et doivent être considérées comme des tactiques d'obstruction.

Une voix: C'est cela. C'est vrai.

M. Cousineau: Monsieur le Président, quelles sont les intentions réelles des députés de l'opposition qui veulent prolonger le débat? Quel objectif poursuivent-ils? Si l'intention de l'opposition, et plus particulièrement les députés du parti progressiste conservateur, était de prolonger le débat en voulant discuter à fond ce bill, si l'intention des députés progressistes conservateurs était de vouloir faire ressortir tous les aspects du bill et l'examiner sous tous les angles, ce serait là une intention très légitime.

Mais, monsieur le Président, telle n'est pas la situation, ce n'est pas cela qui arrive. Depuis le discours de l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest, ce fut en très grande partie de l'imitation, du déjà vu et toujours le même refrain. L'opposition a déjà crié: Honte; et si l'opposition émet l'opinion de clôture, je dois dire que nous n'avons pas l'intention de se laisser influencer par le chantage que l'ancien leader du gouvernement a fait en cette Chambre cet après-midi.

Monsieur le Président, je termine, parce que le temps s'écoule rapidement. Je termine donc en disant qu'il appartient au gouvernement d'organiser, d'en faire tousser. On n'a pas fini de les faire tousser, d'organiser les travaux. Il appartient au gouvernement d'organiser les travaux de la Chambre et de veiller aux initiatives qui y sont prises. C'est ce que nous faisons actuellement, et c'est ce que nous avons l'intention de faire pendant les quatre prochaines années.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 8 h 10, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont la Chambre est saisie aux termes de l'article 75c du Règlement sont terminées. Je dois donc en vertu de cet article du Règlement interrompre les délibérations et mettre la motion aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Pinard, mise aux voix, est adoptée.)

● (2010)

(Vote nº 6)

POUR

Messieurs

Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mlle)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Cullen
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion (Portneuf)
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupras
Duquet
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Frith
Garant
Gauthier
Gimaïel
Gingras
Gourd
Gray
Guay
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Isabelle
Johnston
Kaplan
Killens (Mme)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lonsdale
MacBain
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (Mlle)
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—121.

Questions au Feuilleton

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Cardiff
Carney (Mlle)
Clark (Yellowhead)
Coates
Cook
Cooper
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Darling
Deans
de Jong
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Greenaway
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hees
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Kempling
Kilgour
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Lambert
Lewycky
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McMillan
Miller
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Patterson
Reid (St. Catharines)
Robinson (Burnaby)
Roche
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Shields
Siddon
Speyer
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wise
Wright
Young
Yurko—95.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare donc la motion adoptée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président on répondra aujourd'hui aux questions nos 64, 142, 144, 145, 146, 240, 258, 600, 608, 616, 647, 716, 721 et 741.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES INTÉRÊTS IRANIENS AU CANADA

Question nº 64—**M. Cossitt:**

A combien le gouvernement évalue-t-il les intérêts iraniens au Canada, titres de propriété, dollars en dépôt et autres?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): On ne peut, à partir des renseignements recueillis régulièrement, faire une estimation satisfaisante de la valeur totale des intérêts iraniens au Canada sous forme d'avoirs privés ou d'avoirs indirects.

VIA RAIL—LES LAISSEZ-PASSER

Question nº 142—**M. Turner:**

1. Quelle est la politique de Via Rail Canada concernant les laissez-passer ou les tarifs réduits accordés à ses emloyés et à leur famille?

2. Cette politique vaut-elle pour les employés de CN Rail et de CP Rail et, sinon, quelle est sa politique à leur égard?

3. L'usage de ces laissez-passer est-il limité?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. VIA Rail accorde un laissez-passer, permettant de voyager gratuitement sur toutes ses lignes, à ses employés comptant une année de service ainsi qu'à leur femme et leurs personnes à charge.

2. Une politique différente s'applique aux employés de CN Rail et de CP Rail. En vertu d'un accord avec la direction du CN et du CP et avec les syndicats, les laissez-passer ne sont accordés qu'aux employés qui ont été engagés avant le 14 mars 1979.

3. Le laissez-passer pour les employés de VIA Rail qui ont moins de cinq années de service ne permet de réserver une place que le jour même du voyage. Celui qui est mis à la disposition des employés de CN Rail et de CP Rail n'autorise à faire une réservation qu'une semaine avant la date du voyage et en pareil cas, seule une couchette supérieure peut être obtenue; une couchette inférieure est autorisée si l'employé voyage avec sa femme ou un enfant.

VIA RAIL CANADA INC.—LES LIGNES RENTABLES

Question nº 144—**M. Turner:**

1. Via Rail Canada possède-t-elle des trains qui rentrent dans leurs frais ou réalisent un profit et, le cas échéant, quels sont les numéros de lignes de ces trains et leurs points d'origine et de destination?

2. Via Rail Canada pourrait-elle augmenter le nombre de ses lignes rentables si elle disposait d'un matériel moderne?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Les charges d'exploitation dépassent les recettes provenant de tous les services ferroviaires voyageurs exploités par VIA Rail Canada Inc.

2. La rentabilité de la plupart des services voyageurs pourrait être améliorée si ceux-ci disposaient d'un matériel moderne, mais il est probable qu'aucun d'entre eux n'atteindra même le seuil de rentabilité dans un avenir prévisible, si l'on se fonde sur le rapport actuel entre les charges d'exploitation et les recettes provenant des voyageurs.

VIA RAIL—LES AGENTS DE BILLETS—LES MANUTENTIONNAIRES DE BAGAGES

Question nº 145—**M. Turner:**

Via Rail Canada, le CN ou le CP emploient-ils des agents de billets et des manutentionnaires de bagages?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Dans les plus grandes gares, où la charge de travail est assez considérable pour justifier une affectation à plein temps au service voyageurs, l'agent de billets ou le manutentionnaire de bagages est engagé par VIA Rail Canada Inc. Dans les petites gares, ce travail est assuré par des télégraphistes du CN et de CP Rail et en vertu de l'accord d'exploitation conclu entre VIA Rail et le CN ainsi que CP Rail.

VIA RAIL—BOMBARDIER INC.—LES TRAINS COMMANDÉS

Question nº 146—**M. Turner:**

1. Combien de trains LRC (légers, rapides et confortables) ont été commandés auprès de Bombardier-MLW Ltée pour être livrés à Via Rail Canada?

2. Quelles est la composition exacte de chacun de ces trains en locomotives, locomotives à vapeur, wagons-coach, wagons-salon, wagons-restaurant, wagons-bar, etc.?

3. Peut-on rallonger le train pour en augmenter la capacité de transport-voyageurs?

4. *a*) Sur quelles lignes les trains seront-ils utilisés, *b*) réduiront-ils la durée des trajets?

5. Quand Via Rail Canada prévoit-il mettre ces trains en service?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Vingt et une locomotives et cinquante voitures ordinaires ont été commandées à Bombardier Inc. (anciennement Bombardier-MLW Ltée) pour être livrées à VIA Rail.

2 et 3. Chacun de ces trains peut se composer soit d'une locomotive et d'un maximum de cinq voitures, soit de deux locomotives (une à chaque extrémité, selon la configuration pour la marche en réversible) et de dix voitures. Tous les trains sont pourvus du chauffage électrique, lequel est d'ailleurs assuré en même temps que l'alimentation de la locomotive. Pour cette raison, il n'y a pas lieu de prévoir des générateurs de vapeur. Les voyageurs trouvent à manger et à boire à bord de toutes les voitures et les sièges peuvent y être disposés de diverses façons.

4. On formule actuellement des plans d'affectation détaillés visant à mettre à profit au maximum ce nouveau matériel dans le cadre des restrictions d'exploitation actuelles.

5. Bombardier Inc. nous a informés que les trains seront livrés en 1981 et que le service voyageurs sera probablement rentable vers la fin de 1981 ou au début de 1982.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—L'AUGMENTATION DU NIVEAU DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

Question nº 240—**M. Herbert:**

Le ministre d'État chargé du Développement économique a-t-il déclaré, dans un discours prononcé le 23 septembre 1979, que le gouvernement s'engageait à élever le niveau de la recherche et du développement et, le cas échéant, pour chacune des cinq prochaines années, de quel pourcentage annuel espère-t-on le relever?

L'hon. Marc Lalonde (au nom du ministre d'État chargé du Développement économique): L'ancien ministre d'État au Développement économique, l'honorable Robert René de Cotret, a en effet indiqué dans un discours prononcé le 23 septembre 1979 que son gouvernement s'était engagé à accroître la recherche et le développement au Canada.

Dans le discours du trône qui marquait l'ouverture de la première session de la trente-deuxième législature, le 14 avril 1980, le gouvernement a réaffirmé son engagement d'accroître les dépenses globales du Canada affectées à la recherche et au développement à 1,5 p. 100 du produit national brut.

Le gouvernement étudie actuellement les politiques et plans nécessaires à la réalisation de cet engagement qui sera entreprise dans le cadre de ses vastes politiques en matière de développement économique. Le gouvernement n'est pas encore en mesure de préciser le temps qu'il lui faudra pour répondre de cet engagement. Le gouvernement fédéral reconnaît qu'il faut envisager d'accroître ses efforts en ce sens, mais également que, selon les normes internationales, le secteur privé doit s'efforcer encore plus d'augmenter le niveau de recherche et de développement.

LES CASES POSTALES—LES DROITS ANNUELS

Question nº 258—**M. Herbert:**

1. Quel est le prix annuel minimum d'une case postale dans un bureau de poste ou une succursale?

2. Le coût diffère-t-il selon les régions ou les provinces?

3. La poste s'efforce-t-elle de répondre à la demande de cases postales?

4. Un ménage qui bénéficie déjà du service de livraison postale a-t-il droit à une case postale dans un bureau de poste?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): 1. Voici les droits exigés des clients dont le domicile ou le lieu de travail est situé à un endroit desservi par facteur, par service motorisé, par service suburbain ou par service de distribution rural cinq ou six jours par semaine:

Case	Dimensions	Droit
Style A	approx. 10 cm × 14 cm × 35 cm	$ 10.00 par an
Style B	approx. 15 cm × 14 cm × 35 cm	20.00 par an
Style C	approx. 30 cm × 14 cm × 35 cm	30.00 par an
Style D	approx. 30 cm × 28 cm × 35 cm	50.00 par an
Style E	approx. 60 cm × 28 cm × 35 cm	75.00 par an
Service de sac		75.00 par an

Clé pour les cases postales à serrure, 50¢ chacune.

Les droits pour les autres clients sont les suivants:

Style A	$ 5.00 par an
Style B	10.00 par an
Style C	15.00 par an
Style D	25.00 par an
Style E	35.00 par an
Service de sac	35.00 par an

Clé pour les cases postales à serrure, 50¢ chacune.

2. Non.

3. Les Postes canadiennes font leur possible pour répondre favorablement à toutes les demandes de case postale.

4. Une case postale à serrure peut être louée si la demande de location d'une case postale d'un client est approuvée et que le droit exigé est payé à l'avance.

LA PRODUCTION AVICOLE—LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 600—**M. Howie:**

Depuis le 1er avril 1977, combien d'argent a été versé aux agriculteurs du Nouveau-Brunswick, au titre de l'aide à la production avicole?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Aucun.

LES POSTES—LE NOMBRE D'AVOCATS PARMI L'EFFECTIF

Question nº 608—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère des Postes?

Questions au Feuilleton

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Trois avocats (prêtés par le ministère de la Justice).

TRAVAIL—LES AVOCATS PARMI L'EFFECTIF

Question nº 616—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère du Travail?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Trois (prêtés par le ministère de la Justice).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT—LES SUBVENTIONS AUX THÉÂTRES, AU CHAPITRE DES ARTS D'INTERPRÉTATION

Question nº 647—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1978, combien d'argent a été versé par le Secrétariat d'État à chaque théâtre ou troupe de théâtre du Canada, au chapitre des arts d'interprétation?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Depuis le 1er janvier 1978 au 30 avril 1980 inclusivement, le Secrétariat d'État a versé à chaque théâtre ou troupe de théâtre du Canada, au chapitre des arts d'interprétation, les sommes qui suivent aux fins d'immobilisations.

Adelaide Court, Toronto, Ont.	$ 300,000
Arts Club Theatre, Vancouver, C.-B.	400,000
Blythe Centre for the Arts, Blythe, Ont.	76,000
Le Théâtre du Bois de Coulonge, Québec, Qué.	105,000
Canadian Puppet Festival, Chester, N.-É.	25,000
Caravan Stage Company, Vernon, C.-B.	18,000
Citadel Theatre, Edmonton, Alb.	500,000
Entre-Six Dance Company, Montréal, Qué.	65,606
Festival Lennoxville, Qué.	43,000
Kitchener-Waterloo Symphony Orchestra, Waterloo, Ont.	720,000
Le Centre culturel populaire Le Patriote Inc., Montréal, Qué.	380,000
The Grand Theatre, London, Ont.	900,000
Massey Hall, Toronto, Ont.	5,000,000
Neptune Theatre, Halifax, N.-É.	85,000
Theatre Beyond Words, Toronto, Ont.	12,000
Théâtre 3, Edmonton, Alb.	150,000
Théâtre de la Marjolaine, Eastman, Qué.	65,000
Théâtre Sans Fil, Montréal, Qué.	10,000
Toronto Dance Theatre, Toronto, Ont.	447,125
Toronto Free Theatre, Toronto, Ont.	46,500
Western Canada Theatre Company, Kamloops, C.-B.	350,000
Young People's Theatre, Toronto, Ont.	200,000

AGRICULTURE—LES PERTES NON ASSURÉES DE VÉHICULES

Question nº 716—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes non assurées de $1,000 ou plus de véhicules du ministère de l'Agriculture figurant à la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, pourquoi n'a-t-on pu expliquer la perte de $14,908?

2. Comment explique-t-on cette perte?

3. Quand et où les pertes se sont-elles produites?

4. Le Ministère a-t-il entrepris des modifications de ses méthodes afin que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Les règlements relatifs aux Comptes publics du Canada n'exigent pas que les pertes soient signalées en détail.

Questions au Feuilleton

2. Détail de la perte			3. Date	Lieu
1975 Chevrolet camionnette de livraison	Accident	$1,222	oct. 20/78	Smithers, C.-B.
1977 Dodge camionnette 4 X 4	Accident	$2,172	jan. 25/79	Williams Lake, C.-B.
1975 Valiant 4 portes Sedan	Accident	$1,001	jan. 26/79	Nicolet, Qué.
1975 AMC Matador 4 portes Sedan	Accident	$1,875	fév. 24/79	Toronto, Ont.
1978 Plymouth 4 portes Sedan	Accident	$1,155	fév. 26/79	Montréal, Qué.
1977 AMC Hornet 4 portes Sedan	Accident	$1,548	avril 05/78	Lethbridge, Alb.
1977 AMC Hornet familiale	Accident	$2,350	mai 03/78	Kentville, N.-É.
1976 AMC Hornet familiale	Accident	$1,222	jan. 04/79	Halifax, N.-É.
1967 Chevrolet camionnette de livraison	Feu	$2,363	mai 01/78	Melfort, Sask.
	Total	$14,908		

4. Non. Il existe déjà au ministère des procédures visant à éviter les situations de ce genre. De plus, toutes les pertes sont l'objet d'un examen et des mesures correctrices sont prises le cas échéant.

DÉFENSE NATIONALE—LES PERTES NON ASSURÉES D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Question nº 721—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes non assurées de $1,000 ou plus inscrites au poste Divers du ministère de la Défense nationale et figurant à la note 9 de la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, *a*) quels instruments de musique ont été volés et quel usage en fait le Ministère, *b*) le Ministère a-t-il pris des mesures pour retrouver ces instruments et, le cas échéant, lesquelles, *c*) a-t-on arrêté le voleur, *d*) où ces pertes se sont-elles produites?

2. Le Ministère a-t-il pris des mesures pour que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. *a*) 1 saxophone ténor
1 clarinette, si bémol
2 tambours à timbre
1 ensemble de timbales
2 ensembles de tambours bongo
1 baguette de tambour major

Les instruments précités sont utilisés par les fanfares de la Force régulière et de la Réserve.

b) Oui. Au moment où l'on a découvert la perte, on a vérifié les registres d'entretien et de distribution des instruments. On a découvert que les dossiers pertinents n'étaient pas bien tenus, surtout en ce qui a trait à l'équipement remis par les fanfares militaires dissoutes, et leur redistribution. Malgré une enquête profonde et des démarches auprès de toutes les fanfares des Forces canadiennes, nous n'avons pu retrouver les instruments. Il ne peut donc y avoir qu'une seule explication: l'équipement a été volé ou perdu.

c) Non.

d) Ottawa.

2. Oui. Les autorités ont pris des mesures pour que l'on se conforme rigidement aux mesures de contrôle et de comptabilité.

LE PARC NATIONAL DE FUNDY—LA RIVIÈRE POINT WOLFE—LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCHELLE À POISSONS

Question nº 741—**M. Corbett:**

Des études ont-elles été faites en vue de construire une échelle à poissons à l'emplacement du barrage de la rivière Point Wolfe, qui se trouve dans le Parc national de Fundy et Parcs Canada a-t-il l'intention de la construire et, *a*) le cas échéant, quand, *b*) sinon pourquoi?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): *a*) Oui, des études ont été faites par Parcs Canada en 1974 en vue de construire une échelle à poissons à l'emplacement du barrage de la rivière Point Wolfe, dans le parc national de Fundy.

b) Parcs Canada a décidé de ne pas construire cette échelle à poissons parce que le coût du projet était trop élevé. En 1974, la construction d'une échelle à poissons adéquate sur la rivière Point Wolfe aurait coûté, selon l'étude présentée, $371,000. On poursuit les recherches en vue de trouver la formule idéale pour aménager un passage à poissons à un prix beaucoup moindre.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (2050)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Blaker, reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 juin, du bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt en emploi, présenté par M. Axworthy.

Sur l'article 1.

M. Hawkes: Monsieur le président, je voudrais commencer par poser une question qui a occupé mes 20 minutes l'autre soir. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a eu le temps, je suppose, de recueillir ces renseignements. Le ministre peut-il nous dire quel est le nombre de chômeurs prévu pour les deux prochaines années au Canada? Quels sont les mois de l'année où le chômage sera le plus élevé et combien de personnes seront touchées?

M. Axworthy: Monsieur le président, parce que je considère que le temps de la Chambre est précieux, je rappellerai au député de Calgary-Ouest qu'il a déjà posé cette question et qu'il a déjà obtenu la réponse recherchée.

M. Hawkes: Bien sûr monsieur le président, j'ai posé cette question à différentes reprises, mais j'attends toujours une réponse. If suffit de jeter un coup d'œil au hansard. Le ministre peut-il nous dire combien de fonctionnaires de son ministère sont occupés à établir des prévisions en ce qui concerne le chômage?

M. Axworthy: Monsieur le président, j'ai bien peur que le député de Calgary-Ouest n'ait l'esprit obnubilé par cette question, comme c'est peut-être le cas pour d'autres. L'autre soir, au comité nous avons essayé de lui faire comprendre que tout ce qui avait trait aux prévisions d'ordre économique, relevait essentiellement du ministère des Finances. Il y a quelques semaines, le ministre des Finances a présenté à la Chambre un exposé économique où il nous a fait part de ses prévisions. C'est à partir de celles-ci que le gouvernement établit ses extrapolations globales. Dans notre analyse, nous examinons les données particulières ventilées par région et les données démographiques que j'ai exposées l'autre soir au député. S'il veut se rafraîchir la mémoire, je lui recommande de suivre ses propres conseils et de lire le hansard.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il est parfois difficile d'essayer de découvrir les faits dans des discours pleins de sophisme. Je signale toutefois qu'on ne trouve pas dans le hansard de chiffres donnés par le ministre, ayant trait au type de ventilation dont il vient de parler.

Mais passons à un autre sujet, pour quelques instants. Le ministre a assisté à plusieurs heures de discussion sur ce projet de loi. Au cours de ce débat, les députés des deux côtés de la Chambre ont soulevé plusieurs questions donnant à entendre que le projet de loi est peut-être plus faible en réalité qu'on ne le croirait à première vue. Nous ne devons pas oublier que cette loi est en vigueur depuis quelque deux ans, mais on a signalé entre autres qu'il ne créait pas vraiment d'emplois. En fait, les employeurs se servent du crédit d'impôt à l'emploi pour financer les emplois qui existent déjà ou qui auraient dû l'être de toute façon. Le ministre a-t-il fait entreprendre des recherches pour déterminer la proportion des emplois qui seraient créés en vertu de cette mesure législative, comparativement aux emplois qui existeraient en temps normal, et quels en sont les résultats?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je le répète encore une fois, pour la quatrième fois je crois, quand un employeur demande de l'aide en vertu du projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, il est tenu d'inscrire dans sa demande le nombre exact d'employés que compte son établissement au moment où il présente sa demande et d'indiquer le nombre supplémentaire d'employés qu'il souhaite embaucher grâce au programme de crédit d'impôt. C'est là un des critères prévus dans la demande.

A moins du surveiller à la loupe le fonctionnement interne de chaque établissement pour lequel on nous présente une demande, nous n'avons absolument aucun moyen de déterminer si, de fait, l'employeur en question compte bel et bien le nombre de personnes indiquées sur sa demande. Mais nous croyons toutefois, compte tenu d'une certaine marge d'erreur et d'après une évaluation provisoire, qu'à longue échéance, le programme créera environ 60 p. 100 de nouveaux emplois. C'est une première estimation. Pour l'instant, nous n'avons absolument aucun moyen d'établir des critères sévères tant que le programme n'aura pas été suffisamment rodé. Ce programme n'est en vigueur que depuis deux ans.

Je peux dire au député que des programmes du même genre ont été appliqués dans d'autres pays, en Europe et aux États-Unis. Leur degré de succès a été variable, allant de 20 p. 100 à 60 ou 70 p. 100. Pour savoir à quoi s'en tenir, il vaudrait mieux que le député et ses collègues nous permettent d'adopter cette mesure, afin que nous puissions la mettre en œuvre et voir ce qu'elle donne.

M. Hawkes: Le ministre nous propose, je pense, de lui confier un chèque en blanc sans poser de questions. Pour les députés de ce côté-ci de la Chambre qui croient en la liberté de parole et la liberté de se renseigner, c'est une proposition tout à fait inacceptable.

Le ministre a-t-il eu connaissance d'un rapport récemment publié par le Brookings Institute qui a étudié des programmes de crédit d'impôt du même genre? S'il est au courant, pourrait-il nous dire quelles sont ses conclusions quant au nombre d'emplois qui ont vraiment été créés?

M. Axworthy: Monsieur le président, je dirai simplement au député que nous ne laissons pas les Américains décider de notre politique en matière d'emploi. Par conséquent, nous ne suivons pas les critères américains pour évaluer nos propres programmes. S'il désire discuter des programmes d'emploi américains, il devrait aller aux États-Unis et participer au débat d'un comité du Congrès. Nous avons nos propres critères pour évaluer nos programmes qui sont conçus par le Parlement et notre gouvernement en fonction des conditions existant au Canada.

M. Hawkes: Le ministre pourrait-il s'engager à nous communiquer l'étude sur laquelle s'appuient certaines des réponses qu'il nous donne au sujet de l'expérience canadienne? Est-il prêt à communiquer cette étude à l'opposition?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis bien prêt à communiquer cette étude à tous ceux qui voudront la lire, dès qu'elle sera terminée, quand ce bill sera adopté et que nous aurons eu la possibilité d'évaluer le programme.

M. Hawkes: Le ministre nous dit-il qu'il consentira à fournir l'étude après que le bill aura été adopté? Devons-nous adopter son bill pour avoir droit à l'étude? Est-ce bien ce qu'il vient de dire?

M. Axworthy: Monsieur le président, le député de Calgary-Ouest essaie vraiment de laisser entendre que d'une quelconque façon . . . nous débattons ce bill depuis un temps exceptionnellement long; je ne m'en plains pas. Puisqu'il est si pressé d'obtenir une évaluation, ce député devrait savoir que nous ne pouvons évaluer un programme que lorsqu'il est mis en œuvre. Le problème qui se pose maintenant, c'est que l'exécution de ce programme a été retardée de plusieurs semaines.

Nous avons présenté ce bill dans les deux jours qui ont suivi la rentrée parlementaire parce qu'il nous paraissait essentiel de ne pas briser l'élan que le programme avait pris. Nous en sommes maintenant à près de douze semaines de débat là-dessus. Jusqu'à ce que nous puissions remettre le bill en vigueur et l'appliquer à nouveau librement, l'évaluation qui était en cours et qui devait être terminée cet été ou à l'automne ne le sera que beaucoup plus tard parce que nous ne pouvons pas évaluer ce qui n'est pas.

● (2100)

M. Hawkes: Monsieur le président, je suis maintenant un peu perdu. Le ministre a dit qu'une étude qui n'est pas encore terminée était en cours, et il prétend maintenant qu'il ne peut étudier le programme à moins d'obtenir que l'on prolonge le délai. Pourrait-il expliquer cela?

M. Axworthy: Monsieur le président, ce n'est pas que maintenant que le député est perdu, c'est presque chronique chez lui. Je suppose que c'est un état que nous n'avons qu'à accepter. En fait, comme il a une formation en sciences sociales il devrait avoir entendu parler des études longitudinales et il devrait se rendre compte qu'il faut un certain temps pour évaluer une politique publique. Nous disons que ce programme n'est en vigueur que depuis deux ans. D'après certains rapports intérimaires, il aurait réussi dans une certaine mesure à créer des emplois, au point que mon prédécesseur, l'ex-collègue du député, en était si enthousiasmé qu'il allait édifier tout son programme de lutte contre le chômage sur le crédit d'impôt. Mon docte prédécesseur considérait manifestement que ce programme avait des effets positifs.

Quant à nous, nous n'avons pas pensé que les crédits d'impôt puissent eux-mêmes constituer une solution complète et c'est pourquoi nous avons instauré un amalgame de programmes, ce qui constitue à mon avis une façon plus judicieuse et plus efficace d'établir des programmes de création d'emplois. Si le député veut se trouver des arguments d'autorité, et comme il est bien évident qu'il n'a pas confiance dans les opinions qu'on lui a données de ce côté-ci de la Chambre, je lui suggère d'aller faire le même genre d'évaluation que son ex-collègue et son propre gouvernement ont faite en planifiant le programme qu'ils ont annoncé le fameux soir du 13 décembre, lorsqu'ils ont prétendu que le crédit d'impôt allait régler tous nos problèmes de chômage.

M. Hawkes: Je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il a lu le bill sur le crédit d'impôt à l'emploi que son prédécesseur se préparait à présenter au Parlement juste avant la chute du dernier gouvernement. A-t-il lu ce bill?

M. Axworthy: Monsieur le président, j'ai évidemment lu beaucoup de documents, mais il n'est pas dans mes habitudes de lire les bills d'un prédécesseur. Nous connaissons les règles de la Chambre. Nous avons tout recommencé. J'étais en dehors d'une grande partie de l'évaluation interne. Nous avons certes évalué les programmes de crédit à l'emploi qui existent et nous avons conclu qu'il jouent un rôle efficace dans l'ensemble des programmes de création d'emplois. L'aberration ou faiblesse fondamentale de l'approche du ministre et du gouvernement précédents est qu'ils voulaient trop compter sur le crédit à l'emploi et qu'ils ne prévoyaient pas créer directement des emplois pour répondre à des besons particuliers. Nous avons jugé que c'était répréhensible parce que le programme de crédit à l'emploi, comme nous l'avons dit à la Chambre, tend à favoriser les régions industrielles et il ne convient pas aussi bien aux régions rurales, surtout là où le chômage est élevé. C'est pourquoi nous avons changé de programme.

M. Hawkes: Le ministre me déroute encore une fois. Après avoir dit qu'il n'avait pas lu le bill précédent, il explique ce que le bill aurait fait ou n'aurait pas fait. Le ministre pourrait-il dire clairement s'il a lu ou non le bill?

M. Axworthy: Monsieur le président, il n'y a pas eu de bill. Un programme a été annoncé à 8 h 15 de je ne sais quel jour, un mercredi soir, car mon prédécesseur n'était pas aussi habile à prévoir les résultats d'un vote que le leader de l'opposition à ce moment-là. Mon prédécesseur n'a malheureusement jamais eu le temps de présenter un bill à la Chambre. Il n'a réussi qu'à exposer une approche et un programme qui s'appuyaient uniquement et entièrement sur le crédit d'impôt que le député met maintenant en doute. Il est bien dommage qu'il n'ait pas eu alors à son caucus l'occasion ou la liberté d'interroger son collègue, l'ancien ministre, sur le crédit d'impôt que les conservateurs devaient présenter. Nous disons simplement ici que nous sommes les premiers auteurs du crédit d'impôt. Nous croyons qu'il a une certaine valeur dans l'ensemble d'une politique de création d'emplois, mais c'est loin d'être la seule solution. C'est l'une des grandes différences qu'il y a entre eux et nous.

M. Hawkes: Monsieur le président, je me demande si le ministre serait disposé à promettre de le demander à son sous-ministre? J'ai dit l'autre jour que l'étude en comité plénier ne ressemblait pas à un débat ordinaire. L'étape du comité plénier sert, tout comme celle de l'étude au comité permanent, à donner aux députés l'occasion de demander des détails aux ministres. Je signale au député que le projet de loi existe bel et bien que son sous-ministre devrait l'avoir; il s'agit en fait d'un bill prévoyant un crédit d'impôt mais il n'est pas analogue à celui que nous sommes en train d'étudier. A vrai dire, il existe des différences marquantes entre les deux projets de loi et je voudrais que le ministre se renseigne sur le bill en question avant qu'il ne nous soit présenté de nouveau afin de pouvoir comparer les deux. Nous pourrions notamment voir si ce bill pourrait être plus efficace sur le plan de la création d'emplois que le bill que nous sommes en train d'étudier.

Je tiens toutefois à demander au ministre s'il a envisagé sérieusement la possibilité d'accorder des subventions salariales au lieu de crédits d'impôt afin de favoriser l'embauche là où il faut des emplois? Y avez-vous songé sérieusement?

M. Axworthy: Monsieur le président, puisque le député prétend qu'il existe en quelque sorte une solution secrète extraordinaire enfouie quelque part dans les souterrains du ministère, je lui dirai que nous avons étudié ce qui s'est fait jusqu'à maintenant et que nous en avons conclu, comme je l'ai dit plusieurs fois à la Chambre, qu'il est temps, à notre avis, de réviser tous les programmes et toutes les mesures de création d'emplois qui existent à l'heure actuelle. Tout ce que nous proposons ici, c'est de reconduire ce crédit d'impôt pendant une autre année de manière à conserver à nos programmes de création d'emplois leur efficacité, ce qui nous donnera le temps nécessaire pour évaluer de façon plus précise et plus réaliste les changements qui s'opèrent présentement dans la structure économique et industrielle du Canada. Nous avons dit au député, et à plusieurs reprises d'ailleurs, que c'est ce que nous sommes en train de faire. Nous le lui avons dit de vive voix et dans les rapports, documents et communiqués que nous lui avons fait parvenir.

Nous étudions une foule de mesures, notamment des subventions au salaire, des subventions globales et des programmes de formation. Avant de recourir à toutes sortes de panacées, ce qui semble être l'obsession du député, nous tenons à étudier le domaine de l'emploi au Canada dans une perspective à long terme, à nous pencher plus particulièrement sur le marché de la demande dans le domaine des compétences nouvelles et sur la capacité d'adaptation de notre situation économique dans la mesure où l'exigent la conjoncture internationale et le domaine des ressources. On pourrait alors élaborer un programme sur lequel le gouvernement pourrait fonder toute une série d'initiatives, au lieu de s'y prendre de bric et de brac.

Je dirai simplement au député que les possibilités auxquelles il s'intéresse sont à l'étude. Nous lui avons fait remarquer, ainsi qu'à d'autres députés, que nous avions présenté à la Chambre un document de travail sur l'emploi. Un comité parlementaire a aussi été constitué pour étudier les diverses solutions possibles et tirer ses propres conclusions. A partir de ses recommandations et des rapports rédigés par mon ministère, nous espérons être en mesure de présenter un programme qui ne sera pas une solution impromptue et instantanée, mais qui sera utile à long terme. C'est mon intention et je compte bien y parvenir.

M. Hawkes: Monsieur le président, je trouve encourageant d'entendre le ministre décrire les politiques libérales des neuf dernières années dans ce domaine comme une panacée et non comme une tentative de s'attaquer au chômage structurel, qui existe. S'il est sincère, j'applaudis à ses efforts à long terme. Je vais maintenant aborder quelques autres questions précises qui sont venues sur le tapis jusqu'à maintenant au cours du débat sur ce bill.

Le député d'Athabasca a signalé au ministre à un moment donné le cas d'un employeur qui a voulu combler un emploi; par la suite, un employé de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est venu l'inciter à participer au programme de crédit d'impôt. Le ministre a eu environ quatre semaines pour examiner ce cas. Je me demande quels ont été les résultats de son enquête et s'il a eu connaissance d'autres cas analogues au Canada.

M. Axworthy: Oui, monsieur le président. J'ai demandé à mes collaborateurs de vérifier les faits exposés par le député d'Athabasca. Je peux seulement dire que si notre fonctionnaire s'est exprimé ainsi, manifestement, il interprétait mal la loi. Il n'y a pas eu d'autres cas de ce genre, car nous étudions clairement la situation. J'ai l'intention d'écrire au député d'Athabasca pour lui exposer ce cas-là. D'autres cas de ce genre ne nous ont pas été signalés.

● (2110)

M. Hawkes: Le ministre peut-il nous dire à peu près combien de sociétés canadiennes, en chiffres ou en pourcentage, vont pouvoir profiter de ce programme et toucher le montant total de ce crédit d'impôt?

M. Axworthy: Monsieur le président, notre expérience montre que tous les employeurs qui veulent créer des emplois sont admissibles, dans la mesure où ils peuvent répondre aux critères. Nous ne retenons pas les demandes de ceux qui viennent de se lancer en affaires, mais toutes les entreprises qui ont au moins douze mois d'existence à leur actif peuvent s'en prévaloir. Je tiens à signaler qu'une enquête a montré qu'environ 92 p. 100 des employeurs étaient satisfaits de ce programme et souhaitaient le voir continuer.

M. Hawkes: Le ministre peut-il nous dire combien d'emplois ont été créés depuis deux ans que ce programme existe? Quelle est la répartition des emplois ainsi créés? . . . Je veux savoir par là combien on en a créé au Québec, en Ontario et dans le reste du pays.

M. Axworthy: Encore une fois, monsieur le président, si le député veut bien se reporter au débat de deuxième lecture, il trouvera dans le hansard toutes les réponses à ces questions.

M. Hawkes: J'ai lu ce que le secrétaire parlementaire en a dit. Sauf erreur, le nombre d'emplois atteignait en tout 45,000, dont 7,500 créés à l'extérieur de l'Ontario et du Québec, autrement dit, 7,500 nouveaux emplois dans les huit autres provinces, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Le ministre est-il satisfait de la répartition de ces nouveaux emplois au regard du chômage à travers le Canada?

M. Axworthy: Non, monsieur le président, et c'est pourquoi nous avons présenté des programmes supplémentaires visant à créer des emplois, afin de ne pas avoir à compter exclusivement sur les crédits d'impôt qui sont plus uniformément appliqués dans les zones dont j'ai parlé il y a à peine une quinzaine de minutes, soit les zones plus densément industrialisées. Voilà pourquoi nous avons présenté les programmes visant à créer des emplois que nous avons annoncés il y a une semaine.

M. Hawkes: Selon le même rapport que le secrétaire parlementaire a cité alors qu'il participait au débat, les femmes ont obtenu 38 p. 100 environ de ces emplois. Le programme annoncé à la Chambre il y a une semaine crée 12,200 emplois à l'intention des femmes, sur un total de 31,000, de 81,000, voire de 192,000 emplois, selon les données auxquelles on se réfère. Mais c'est un fait que bien moins de la moitié des nouveaux emplois créés dans le cadre de ce nouveau programme sont destinés aux femmes.

A mon avis, le programme de crédit d'impôt à l'emploi allié au programme annoncé la semaine dernière à la Chambre ne font que perpétuer le désavantage dans lequel les femmes se trouvent sur le marché du travail du Canada. Les femmes représentent 45 p. 100 des sans emploi et tous les programmes préconisés par le ministre ne font qu'aggraver ce déséquilibre. Elles ne reçoivent pas la part qui devrait leur revenir. Je me demande si le ministre repensera l'un ou l'autre de ces programmes pour s'assurer que les femmes auront leur juste part des emplois qu'il va créer.

M. Axworthy: Monsieur le président, comme nous avons pu le constater par le passé, le député ne fait pas un usage très judicieux des statistiques. S'il se donnait la peine d'examiner le nombre d'emplois à l'intention des femmes que fourniront les deux programmes annoncés ainsi que les programmes déjà en place, comme le programme Canada au travail et les programmes d'emploi d'été, il verrait que 40 p. 100 des postes offerts sont destinés aux femmes. Nous avons en particulier mis en œuvre des programmes spéciaux en vue de supprimer les entraves qui empêchent les femmes de devenir des membres à part entière de la population active, notamment le programme visant à inciter les employeurs à affecter des femmes à des tâches non traditionnelles et le programme de services communautaires qui non seulement emploiera un grand nombre de femmes mais qui assurera également la prestation de services de soutien, comme des garderies, pour permettre à un plus grand nombre de femmes d'aller sur le marché du travail.

Comme je l'ai dit quand j'ai annoncé ces programmes, puisque nous les proposons sur une base annuelle, nous y injecterons des fonds additionnels s'ils s'avèrent un succès et s'ils semblent être la solution à ce très grave problème. De plus, j'ai également dit à la Chambre que nous prévoyions prendre des mesures dans le cadre d'un programme d'action positive pour remédier au chômage et à d'autres problèmes afin de faciliter aux femmes l'accès au marché du travail et réduire les obstacles. Dès que nous aurons l'occasion de saisir de ces questions le cabinet, le caucus et enfin le Parlement, nous les présenterons. Je rappellerai au député que bien que nous n'ayons été élus que depuis trois mois, nous avons déjà accompli beaucoup plus de choses que ses collègues durant les neuf mois qu'ils ont été au pouvoir.

M. Orlikow: Monsieur le président, je commencerai par rappeler au ministre certaines questions que nous lui avons posées la semaine dernière quand a commencé le débat. Nous avons essayé d'obtenir du ministre les prévisions qu'avait établies son ministère quand au nombre et au pourcentage des Canadiens qui seront chômeurs en 1980. Les statistiques pour les États-Unis ont été publiées depuis que nous avons soulevé ces questions la semaine dernière. Elles révèlent ce que la plupart des gens savaient et ce que le président Carter a admis, sauf erreur, à savoir que les États-Unis étaient maintenant entrés dans une période de grave récession. Si je me souviens bien, le taux de chômage y était, à 7 p. 100, le plus élevé à être enregistré depuis la seconde guerre mondiale. Un million d'Américains sont devenus chômeurs au cours du dernier mois. Les États-Unis sont notre plus gros client comme nous sommes le leur et la récession qu'ils subissent se réflétera sans doute sur le Canada. Le ministre pourrait-il nous fournir les prévisions de son ministère, ou de tout autre organisme ou ministère, relativement aux perspectives pour l'année qui vient?

M. Axworthy: Monsieur le président, c'est à peu près le même genre de question que celle du député de Calgary-Ouest. La réponse sera donc à peu près la même. D'abord, dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre, le ministre des Finances a fourni le seul genre de prévisions que nous pouvons donner pour le moment, c'est-à-dire aussi peu sûres que semblent infailliblement l'être les prévisions économiques, en disant que, compte tenu de la conjoncture internationale et nationale, nous pouvions nous attendre à ce que le taux de chômage soit quelque peu supérieur à 8 p. 100 l'an prochain. Cela correspond aux prédictions et extrapolations faites par le précédent ministre des Finances dans son défunt et non regretté budget. Ce sont des prévisions très très approximatives.

Comme nous le savons pertinemment, l'art de la prévision en cette matière est un exercice incertain. Mais si la récession de l'économie américaine demeure aussi grave, nous en subirons sans doute certains contrecoups que nous devrons tenter de parer. C'est ce que nous essayons de faire dès maintenant grâce aux initiatives que prennent divers ministères.

M. Orlikow: Quand le ministre des Finances a prononcé son discours il y a quelques semaines, l'ampleur de la récession américaine n'était pas encore apparente. Le Conseil économique du Canada, le Conference Board et plusieurs analystes financiers avaient prédit que le taux de chômage qui s'élevait à 7.5 p. 100 de la population active grimperait à 8.3 p. 100 en 1980. La semaine dernière, Wood Gundy a prédit que le taux de chomage atteindrait 9 p. 100. Je voudrais dire au ministre que si un problème aussi aigu nous attend, tous les programmes que son gouvernement propose ne changeront pas grand chose à la gravité de la situation.

Cependant, je tiens à soulever un autre aspect du problème. Que le taux de chômage soit de 8.3 ou de 9 p. 100 pour l'ensemble du pays, nous savons depuis de nombreuses années que le taux varie énormément d'une province à l'autre et d'une région à l'autre. La province du Manitoba, que le ministre et moi-même représentons, a un taux de chômage relativement bas; mais certaines catégories de la population, notament les autochtones, connaissent des taux de chômage non pas de 8 ou de 9 p. 100, mais, au moins pendant certaines parties de l'année, de 50 à 90 p. 100.

● (2120)

Je voudrais que le ministre me dise quels nouveaux objectifs le gouvernement s'est fixés d'ici un an ou deux et quelles nouvelles tentatives il va faire pour essayer de résoudre le problème du chômage parmi certains groupes de personnes qui ont des difficultés particulières. Ces groupes grossissent probablement deux fois plus vite que le reste de la population. La moyenne d'âge diminue et la plupart des autochtones n'ont pas suivi nos programmes d'éducation ou de formation de la main-d'œuvre; ils ne sont donc pas à même de trouver un emploi dans les réserves ou dans les agglomérations urbaines. Un nombre croissant d'autochtones s'installent dans les villes où ils deviennent tout à fait involontairement un fardeau presque permanent pour la société. Quels nouveaux programmes le gouvernement a-t-il prévus pour ces gens-là?

M. Axworthy: Monsieur le président, je partage sans aucun doute les inquiétudes du député de Winnipeg-Nord au sujet des problèmes qui se posent aux autochtones. Dans les programmes de création d'emplois qui ont été annoncés il y a une semaine, nous nous sommes efforcés de mettre en évidence les initiatives qui sont destinées à aider les autochtones.

Monsieur le président, je voudrais mentionner deux exemples qui donnent une idée de l'orientation que prendra le gouvernement. Tout d'abord, le gouvernement a décidé de consacrer beaucoup plus d'argent à la formation des autochtones. C'est dans le domaine des ressources que s'offriront, je pense, la plupart des possibilités d'emploi, surtout dans l'Ouest. Jusqu'à présent, les autochtones n'ont malheureusement pas bénéficié des programmes de création d'emplois principalement à cause du manque de qualifications. Le but essentiel du programme est de trouver différents moyens d'améliorer les cours de formation professionnelle pour les autochtones des régions concernées et d'en organiser de nouveaux.

Depuis que j'ai annoncé ce programme, les associations d'autochtones de l'Ouest du Canada m'ont présenté des instances aussi multiples que variées. Elles ont fait des propositions quant à la façon d'utiliser ces fonds pour créer de nouveaux programmes qui permettraient à leurs membres, tant des bandes que des autres collectivités d'Indiens, d'acquérir de nouvelles aptitudes et de profiter de l'essor créé par les projets d'exploitation des ressources.

Je dirais donc qu'il existe déjà une importante initiative nouvelle. Si elle est couronnée de succès, nous pourrons l'étendre et travailler de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour multiplier les programmes de formation pour les autochtones.

La deuxième initiative est le programme d'aide au développement économique local, qui est conçu de façon à permettre aux collectivités—surtout les collectivités autochtones—de créer un essor économique durable afin de ne plus dépendre continuellement des emplois temporaires. Nous avons pu mettre en branle dans ces localités un essor économique à long terme.

Nous aurons la possibilité de réaliser 10, 15 ou 20 de ces projets en six mois ou un an. Si les sommes dépensées semblent donner des résultats et que l'épanouissement économique de ces localités un peu partout au pays semble prometteur, nous serons alors en mesure de débloquer d'autres fonds et d'assurer le développement à long terme.

Voilà les initiatives prises par mon ministère. Je sais que mes collègues de l'Expansion économique régionale et des Affaires indiennes et du Nord canadien ont également d'importants projets d'aide aux autochtones. Le MEER verse près de 30 millions de dollars par année dans le cadre de l'accord sur les terres du Nord, qui sert presque exclusivement aux autochtones. Il existe beaucoup d'autres programmes dont certains sont en cours de révision. Il y a un groupe de travail et un comité parlementaire, et il leur incombe en partie de proposer le genre d'initiatives que le député aimerait voir, et qui seraient fondées sur les expériences et les nouveaux programmes que nous mettons à l'essai.

M. Orlikow: Monsieur le président, au cours du débat sur le bill, le ministre a dit la semaine dernière que le ministère dépensait plus de 800 millions de dollars par année pour la formation de la main-d'œuvre. Ceux qui n'ont aucune formation professionnelle sont pour la plupart des autochtones ou de nouveaux immigrants qui ne parlent ni l'anglais ni le français. Depuis des années, on réduit les sommes allouées à la formation de la main-d'œuvre. Ce sont les fonds avec lesquels le ministère réserve des places dans les écoles d'enseignement général et technique. Le ministre reconnaît qu'il faut lancer une offensive pour briser le cercle de la pauvreté et du manque de compétence dans lequel sont enfermées des collectivités, plutôt que d'augmenter le financement de programmes de ce genre. Beaucoup de ces personnes ne sont tout simplement pas admissibles aux programmes des collèges d'enseignement général.

Le ministre a mentionné le succès des programmes qui découlent de l'accord que le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement du Manitoba dans le cadre de l'accord sur les terres du Nord. Le Manitoba a remporté des succès remarquables et extraordinaires en formant des enseignants autochtones. Il faut se rappeler, par contre, que beaucoup d'autochtones et d'immigrants ne détiennent pas les diplômes voulus pour être admis dans les collèges communautaires. Au lieu de multiplier les programmes destinés à ces groupes désavantagés, on les a réduits. Je voudrais donc que le ministre nous dise si nous pouvons compter sur un accroissement des dépenses dans ce domaine.

M. Axworthy: Monsieur le président, nous devons normalement recourir à des programmes généraux de formation intensive, mais nous sommes présentement en mesure de renégocier avec les provinces les programmes de formation professionnelle des adultes. Ces programmes doivent être remis à l'étude cette année, et nous aurons l'occasion de discuter avec chacun des gouvernements provinciaux—j'ai déjà eu des entretiens préliminaires avec les ministres provinciaux concernés—la question de savoir s'il convient de modifier la proportion des programmes de formation collective par rapport aux programmes de formation professionnelle. Comme le sait le député, les provinces offrent, dans leurs établissements d'enseignement et dans leurs collèges communautaires des places à l'intention de stagiaires, places que nous leur achetons.

J'ai déjà rencontré les ministres de la main-d'œuvre et du travail de toutes les provinces et je leur ait dit que nous souhaitions réexaminer la formule de financement pour voir si notre argent était employé à bon escient.

Par ailleurs, nous devrions envisager de collaborer avec les organisations d'autochtones pour les aider à établir leurs propres programmes de formation dans leurs propres établissements. La Saskatchewan a fait une proposition à cet égard et des discussions sont en cours à ce propos en Alberta. J'ai rencontré des représentants d'organisations d'autochtones dans ces provinces pour étudier comment notre nouveau programme de formation à l'intention des autochtones pouvait servir au financement de ces initiatives. Toute cette réorientation se fonde en fait sur le principe préconisé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, selon qui il faut donner aux organismes d'autochtones davantage d'autonomie dans le domaine économique et les laisser prendre les décisions qui les concernent. Grâce à nos programmes de formation à l'intention des autochtones, nous espérons pouvoir encourager

et faciliter cette évolution pour que ces derniers puissent mieux dire quel genre de formation répond à leurs besoins. C'est là une des orientations que nous donnons aux entretiens que nous avons avec les mouvements d'autochtones de notre pays.

M. Orlikow: Monsieur le président, personne n'est plus convaincu que moi que c'est, entre autres, à cause de l'attitude paternaliste et dictatoriale des pouvoirs publics qui sont presque exclusivement composés de blancs que les autochtones n'ont pas progressé autant qu'ils auraient dû le faire. Depuis plus de cent ans, les pouvoirs publics dictent à ces derniers ce qu'ils doivent faire avec les maigres ressources dont ils disposent.

● (2130)

Dans la mesure où les autochtones continueront à vivre dans leurs propres localités, il est important de laisser les organisations autochtones décider du genre de formation qui y sera dispensée.

Je ne puis parler que pour Winnipeg, mais je suis certain que mes collègues de Regina peuvent en dire autant pour leur ville. Nous assistons dans l'Ouest à des migrations très importantes d'autochtones vers les centres urbains. Ces migrations ont lieu depuis un certain nombre d'années déjà et elles se poursuivent à un rythme accéléré. Quand les autochtones arrivent dans nos villes et commencent à se chercher du travail, ils n'en trouvent que s'ils répondent aux normes des employeurs, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Je crois que nos indigènes ont le droit, comme tous les autres Canadiens, de choisir où ils vont vivre. S'ils décident d'aller dans les centres urbains, je crois qu'il est très important que nous leur permettions d'obtenir la formation, les connaissances et les aptitudes nécessaires pour qu'ils se trouvent des emplois suffisamment rémunérateurs. Autrement, ces gens ne pourront que subsister aux dépens de l'assistance sociale.

Je suis certain que le ministre sait de quoi je parle. Je voudrais voir, dans nos collèges communautaires et dans les autres établissements de formation des villes et des provinces où on assiste à ces migrations, un effort important en vue d'intégrer ces gens à notre société pour qu'ils puissent vivre comme les autres citoyens de nos provinces. Je ne crois pas qu'on ait déployé ce genre d'effort jusqu'ici.

Mlle Campbell: Monsieur le président, j'ai un certain nombre de questions à poser au ministre. J'étais ici quand le gouvernement de l'époque a fait adopter cette mesure. Je croyais alors qu'elle encouragerait les employeurs à créer de nouveaux emplois. Mais il est très décevant de constater, quand on regarde les chiffres, que la Nouvelle-Écosse n'a retiré qu'environ 1 p. 100 des 100 millions de dollars dépensés dans le cadre de ce programme. Cela fait environ un million de dollars. Si on considère que 10 p. 100 des emplois créés en Nouvelle-Écosse l'ont été dans la partie sud de la province, cela représente environ $100,000.

Avant que j'aille plus loin, peut-être le ministre pourrait-il nous dire si l'application de ce programme suscite des difficultés dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Quand la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi avait été adoptée, j'en avais parlé en termes élogieux et j'espérais que les gens de ma région en profiteraient. J'avais encouragé les entreprises locales à le faire, mais elles ne s'en servent apparemment pas. Le ministre pourrait-il me dire pourquoi on ne semble pas pouvoir créer des emplois, ou du moins des emplois permanents, dans le sud de la Nouvelle-Écosse?

Je demande au ministre s'il y a des taux différents pour les diverses zones de la province de la Nouvelle-Écosse, ou s'il n'en a qu'un seul pour la création d'emplois. J'aimerais également savoir quel sera ce taux dans l'extrémité sud de la province. Est-ce $2, comme dans certaines zones du Québec, ou est-ce moins que pour le crédit d'impôt à l'emploi?

Voilà quelques sujets de préoccupation. Le ministre saurait-il pourquoi ce programme ne semble pas réussir dans les zones de fort chômage comme l'extrimité sud de la Nouvelle-Écosse?

M. Axworthy: Monsieur le président, il y a peut-être une raison pour laquelle le programme n'a pas connu de succès l'année dernière, c'est que nous ne disposions pas de la compétence et de l'efficacité du député actuel de South West Nova pour assurer la promotion et la diffusion de ce programme, qualités pour lesquelles elle est si bien connue dans sa circonscription. Il est probable que son absence ait beaucoup nui à cet égard.

Comme je l'ai déjà dit, le programme de crédit d'impôt à l'emploi ne s'applique pas nécessairement au même taux dans toutes les régions. Son application dépend de la présence d'un patronat ayant le sens de l'initiative et les aptitudes voulues pour en profiter.

Dans certaines régions du pays où la situation économique n'est pas florissante, où il y a beaucoup de chômage, il est certain que le crédit d'impôt ne convient pas spécialement. Pour cette raison, nous avons décidé qu'au lieu de compter uniquement sur le crédit d'impôt pour créer des emplois, nous en reviendrions à la création directe d'emplois comme avec le Programme de développement Canada. Ce dernier, je puis en donner l'assurance au député, va entraîner beaucoup plus d'investissements dans cette partie de la Nouvelle-Écosse que n'en aurait fait le programme du gouvernement précédent.

Mlle Campbell: Monsieur le président, j'étais là quand la loi sur l'assurance-chômage a été modifiée. Nous étions censés économiser environ un milliard et le réinvestir dans des programmes d'emploi. Une des raisons pour lesquelles nous avons eu ce crédit d'impôt à l'emploi, c'est non seulement qu'il était alléchant pour les sociétés et entreprises, mais qu'il devait réellement créer des emplois. J'estime que ces modifications à la loi sur l'assurance-chômage ont enlevé des millions et des millions à l'extrémité sud de la province et n'ont fait qu'embrouiller les esprits quant au nombre de semaines, à cause des conditions variables d'adhésion l'an dernier, et puis voilà que j'examine un programme de ce genre. Je pense que 65 emplois ont été créés en 1979-1980 dans deux bureaux de main-d'œuvre de ma circonscription.

Nous pouvons parler d'autres programmes, mais celui-ci semble très efficace dans certaines régions du pays. Peut-être est-il efficace dans les régions où le chômage n'est pas élevé. J'ai du mal à comprendre pourquoi des gens de ces régions ne viennent pas dans d'autres régions pour y propager cette idée, et notamment dans la mienne. Il me semble que les employeurs devraient être heureux de pouvoir bénéficier d'un stimulant car tout allégement fiscal devrait être le bienvenu dans leur cas. Est-ce que nous manquons d'argent pour créer des emplois? Sommes-nous en présence du vieux dilemme de la poule et de l'œuf? Nous manque-t-il l'un ou l'autre?

A propos des emplois additionnels qui ont été créés, j'en reviens au cas des nombreux chômeurs qui ont été victimes l'hiver dernier des modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage et des critères variables d'admissibilité selon lesquels en octobre il fallait avoir travaillé 17 semaines pour être admissible, en novembre, 18 semaines et en décembre, 19 semaines. Ce n'est pas en instituant ces critères variables que l'on a créé des emplois. Les programmes de création d'emplois qui ont été mis de l'avant dans le passé reflétaient tous les conditions économiques des diverses régions de la Nouvelle-Écosse. Si vous vivez dans une région qui est mise dans la même catégorie qu'une région très développée, celle-ci ne bénéficiera pas des programmes de création d'emplois et elle sera pénalisée du fait qu'elle est associée à une région très développée.

J'ai déjà demandé ce soir si la somme versée à l'employeur à titre de stimulant fiscal était la même dans toute la Nouvelle-Écosse. Est-elle fonction de ces régions économiques? Le ministre peut-il nous renseigner à ce sujet? Pourrait-il nous dire ce soir si les sommes versées sont uniformes dans toute la Nouvelle-Écosse ou si cela est fonction des régions économiques?

● (2140)

M. Axworthy: Monsieur le président, le député doit comprendre que les crédits d'impôt à l'emploi ne sont pas répartis par circonscription ou par région statistique quelconque. Il s'agit d'un programme national offert à tous les employeurs du Canada. Rien dans le programme ne limite le nombre d'emplois ou le montant des crédits pour chaque région. Cela dépend de la façon dont les employeurs de la région profitent du programme.

Bien que je ne dispose pas de chiffres par circonscription, je signale à l'honorable représentante qu'au cours du dernier exercice financier, près de 1,000 emplois ont été créés en Nouvelle-Écosse grâce au programme de crédit d'impôt à l'emploi, ce qui veut dire que les employeurs de cette province ont bien profité des occasions offertes par le gouvernement. En ce qui concerne le taux des salaires en Nouvelle-Écosse, les travailleurs engagés dans le cadre du programme de crédit d'impôt à l'emploi ont reçu en moyenne près de $166 par semaine, ce qui est supérieur au salaire minimum.

Je suis en mesure de donner ces chiffres à l'honorable représentante. Si elle le veut, nous pouvons essayer d'obtenir des renseignements encore plus précis. J'imagine que nous pourrions examiner les bandes d'ordinateur et essayer de voir quels sont les chiffres pour sa circonscription. Cependant, elle se trompe si elle suppose que cette mesure est reliée d'une façon quelconque aux régions statistiques utilisées aux fins de l'assurance-chômage. Il n'existe aucun rapport entre les deux.

Mlle Campbell: Monsieur le président, la seule brochure que j'aie est celle du Québec. Je vois qu'il y a trois taux horaires dans cette province. Je me demandais simplement si cela avait un rapport quelconque avec les régions économiques et le développement dans ces régions. C'est pour cela que je me posais des questions au sujet de la Nouvelle-Écosse.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, 644 emplois ont été créés en Nouvelle-Écosse. S'il y en a 1,000, comme le ministre l'a dit, et seulement 65 sur 1,000 dans ma région, cela signifie que beaucoup moins de 10 p. 100 des emplois ont été créés dans la partie sud de la province qui relève des deux centres de main-d'œuvre. Le ministre pourrait peut-être me fournir ces renseignements. Si nous continuons une autre fois, il pourra peut-être me répondre.

Je ne peux m'empêcher de signaler au ministre à quel point ces régions économiques semblent importantes, non seulement en ce qui concerne la main-d'œuvre et le chômage en Nouvelle-Écosse, mais de même en ce qui a trait au développement et au ministère de l'Expansion économique régionale. Les habitants d'une région économique très développée vont être pénalisés.

Une région comme celle de Truro en Nouvelle-Écosse, dont la vitalité économique est certaine, est enclavée dans une zone de fort chômage. La ville de Truro, en raison d'un taux de chômage élevé, profitera de la moyenne et par conséquent ne sera pas pénalisée. La seule région à l'extérieur de Halifax qui, selon moi, a été pénalisée, est l'extrémité sud de la Nouvelle-Écosse parce qu'elle faisait partie de la région de Lunenburg, secteur très développé et des plus riches de la province de la Nouvelle-Écosse.

En ce qui concerne les programmes de création d'emplois, nous avons attendu de nombreuses années la mise sur pied d'une stratégie d'emploi communautaire. Ce programme devait être élaboré il y a un certain nombre d'années. Toutefois, on a établi des régions économiques et le programme a été appliqué dans d'autres régions où le taux de chômage était plus élevé. Puis nous avons eu le programme Canada au travail ou encore le programme Jeunesse-Canada au travail et une fois de plus, nous avons été pénalisés parce que nous étions dans une région économique trop forte. Je me demande si les mêmes critères s'appliquent à ce crédit d'impôt à l'emploi. Si tel est le cas, vous m'en verrez très déçue parce que lorsque les modifications à la loi sur l'assurance-chômage ont été adoptées, l'une des raisons pour lesquelles le milliard de dollars devant supposément être réparti était de créer des emplois ailleurs. C'était là un des programmes qui avait été approuvé. Pourtant, si seulement 65 emplois sont créés et qu'ils ne rapportent rien, peut-être à long terme, que faisons-nous avec les $100,000 pour créer des emplois dans cette région, si c'est bien 10 p. 100 des millions que nous avons perdus à cause de cela? Je me demande simplement si à l'avenir, on pourra me dire si ce tarif horaire est différent dans la province de la Nouvelle-Écosse et s'il s'applique selon les régions économiques.

M. Axworthy: Monsieur le président, j'aimerais rassurer l'honorable député. Le taux est tout à fait le même pour la province de la Nouvelle-Écosse. Il est fixé à $2. Tout simplement pour la rassurer davantage, j'aimerais lui dire que ce taux s'applique aussi à certaines régions du Québec, à l'exception de la région de Montréal-Hull. En outre, il ne s'applique pas au sud de l'Ontario, ni au sud de la Colombie-Britannique et de l'Alberta où le taux est fixé à $1.50. Dans le reste du pays, le taux est de $1.75. Voilà pourquoi le député constate que dans la province de Québec, on applique trois taux différents.

Encore une fois, le député aurait tort de croire que des programmes comme celui du crédit d'impôt à l'emploi et les autres qui ont été annoncés soient en tout ou en partie axés sur les régions créées dans le cadre du programme d'assurance-chômage. Le député sait, pour avoir siégé à la Chambre lorsque les modifications à la loi ont été discutées, qu'à cette époque tous les partis étaient d'accord pour qu'il y ait des conditions variables d'adhésion. Il savait qu'il fallait que cela fut des régions économiques définies une vue d'un réglage fin, pour éviter des dépassements de coûts énormes à l'assurance-chômage.

Lorsque le député demande par exemple à se renseigner sur la stratégie de développement communautaire, cette stratégie nous l'avons rétablie. Elle n'est pas axée sur les diverses régions économiques. Elle est fonction de l'initiative du député, qui met au point un projet avec la population locale. Si le député veut bien me le présenter, nous pourrons le faire démarrer. Cela ne dépend en rien des régions économiques pour l'instant. Cela dépend plus de l'aptitude des différentes collectivités à collaborer avec les hommes d'affaires locaux, les organismes locaux, les conseils municipaux . . .

M. Kempling: Adressez-vous à la présidence. Nous aimerions entendre ce que vous dites. Nous ne tenons pas à vous voir de dos.

M. Axworthy: Ouvrez-vous les oreilles si vous voulez entendre. Les initiatives de ce genre se prennent en vérité du fait que la loi sur l'assurance-chômage fournit une certaine justification à la création de régions, car la plupart des programmes d'emploi ne sont pas axés sur les régions économiques. Ils dépendent plutôt de la circonscription elle-même, ou seront appliqués à plus grande échelle dans le cadre régional ou dans le cadre national.

Mlle Campbell: Monsieur le président, je vois à peu près les programmes de stratégie d'emploi que le ministre a présentés la semaine dernière et qu'il entend exposer plus tard, mais je ne savais pas qu'il y eût de programmes spéciaux dans le cadre desquels le député pût seul avoir accès à certains fonds bien déterminés, à moins que ce ne fût dans le cadre d'un programme plus large distribué aux régions économiques. Je ne vais pas aborder ce sujet, ce que je projette de faire en temps et lieu lorsqu'il sera question de ce bill.

Ce dont je parle, c'est un crédit d'impôt à l'emploi qui ne semble pas profiter à une région de fort chômage qui n'est pas reconnaissable. Donc, sur ce milliard d'économies et la volonté du gouvernement d'appliquer ce programme, il me semble qu'il devrait y avoir un autre avantage pour cette région et ce programme ne crée pas d'emplois.

Je répète qu'une région méridionale, qui vit de l'agriculture et de la pêche, qui profite de tous les avantages de la limite de 200 milles et qui a accès aux stocks de poissons, ne semble pas pouvoir se prévaloir de ce programme. Nous pouvons bien parler des initiatives des députés. Excellent. Sans doute d'autres raisons font-elles que ce programme demeure inefficace. Il ne semble pas donner de résultats. Je serais curieuse de les connaître.

Je ne suis pas contre les incitations fiscales, mais il doit y avoir des raisons pour lesquelles nous échouons. Serait-ce nos centres de main-d'œuvre qui pèchent par incapacité ou incompétence, ou est-ce simplement que le programme n'est pas adapté à la région?

M. Axworthy: Monsieur le président, je répondrai simplement à l'honorable représentante que personne à la Chambre n'est peut-être mieux en mesure qu'elle-même de répondre à cette question. Elle est plus proche que nous des employeurs et des habitants de la localité et peut communiquer plus facilement avec eux. Je lui saurais gré de me fournir des chiffres et de me dire pourquoi à son avis, la circonscription ne manifeste pas d'intérêt à cet égard. Je serais très heureux d'entendre ce que le député a à dire à ce sujet.

• (2150)

Nous faisons effectivement de la publicité pour le programme par l'entremise des centres de main-d'œuvre, mais c'est l'employeur qui doit agir de sa propre initiative et présenter une demande; le gouvernement fédéral ne peut forcer les employeurs à le faire. Mais lorsque le crédit d'impôt n'est pas utilisé, en échange, nous offrons d'autres mesures de création directe d'emplois. C'est là que nos principes diffèrent substantiellement de ceux des conservateurs qui comptaient presque exclusivement sur le crédit d'impôt pour réaliser leurs programmes de création directe d'emplois qu'ils ont annulés.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, le ministre a fait allusion tout à l'heure à la question que j'ai posée lors de mon intervention dans le débat sur ce projet de loi, la première fois qu'il a été présenté à la Chambre. Je crois qu'il y a eu des abus. Le ministre a laissé entendre qu'il avait vérifié cette question. Comment a-t-il effectué cette vérification dans d'autres centres et par quels moyens?

M. Axworthy: Comme je l'ai expliqué, le programme comprend déjà un système de vérification intégré. Lorsqu'un employeur demande un crédit d'impôt, il doit fournir des données de base sur le personnel qu'il emploie actuellement. Il doit déclarer dans sa demande, dûment signée, que la place à pourvoir est un emploi supplémentaire. Je ne vais pas contester l'intégrité de plusieurs milliers d'exploitants de petites entreprises dans le pays qui se prévalent de ce programme.

Tout particulièrement, nous avons vérifié effectivement le cas dont a fait mention le député. Il a laissé entendre que l'un de nos fonctionnaires avait suggéré aux employeurs dans sa région d'utiliser simplement le crédit fiscal pour remplir une place habituellement laissée vacante. On nous a dit que tel n'était pas le cas; c'était de la mauvaise interprétation.

J'accueille les observations du député avec beaucoup de sérieux parce qu'il soulève là une question importante. Mais aujourd'hui, nous demandons à l'employeur de nous fournir ses données fondamentales que nous vérifions. Alors, il doit embaucher d'autres travailleurs. Nous ne payons aucunement leur salaire si l'employeur ne prouve pas que c'est une main-d'œuvre supplémentaire qu'il n'embaucherait pas en temps normal. Voilà jusqu'où nous pouvons actuellement appliquer notre système de freins et de contrepoids.

Si le député peut suggérer quelque chose pour nous permettre d'exercer un contrôle plus rigoureux sans surcharger l'employeur de paperasserie administrative, je serai heureux de l'entendre. Quand le programme a été instauré, il n'était pas utilisé tellement souvent. C'était, notamment, parce que les employeurs trouvaient qu'il y avait trop de formules à remplir et trop de restrictions. Nous avons donc assoupli le programme—et j'ai souvent entendu les députés conservateurs dire que nous devrions faire confiance aux propriétaires de petites entreprises, éliminer la paperasserie administrative et assouplir les programmes. Eh bien, nous l'avons fait, et un grand nombre d'employeurs ont recours au programme. Maintenant, le député voudrait que nous imposions toutes sortes de contrôles et de restrictions. Il faudrait que nous ayons la preuve qu'il y a beaucoup plus d'abus qu'il n'y en a pour que nous acceptions de faire ce qu'il demande.

M. Shields: Au contraire, monsieur le président. Je ne demande pas au ministre de modifier le programme. Ce que j'essaie de faire, c'est de signaler les très graves faiblesses qu'il comporte, à mes yeux. Le ministre a mentionné que le programme était contrôlé, et j'aimerais savoir quels mécanismes il emploie à cette fin. Selon moi, une façon très simple de contrôler un programme de ce genre serait d'examiner les anciennes feuilles de paye de la compagnie et de faire des inspections périodiques des feuilles de paye. Cela montrerait si la compagnie a créé de nouveaux emplois ou si elle n'a fait que trouver de nouveaux employés pour les mêmes emplois.

M. Axworthy: Monsieur le président, c'est ce que nous faisons. Je l'ai déjà dit, la compagnie nous donne un chiffre de base du nombre de ses employés. Si le nouveau chiffre ne dépasse pas le chiffre de base, le ministère du Revenue national vérifie les comptes de la compagnie et elle n'obtient pas le crédit d'impôt.

M. Shields: Je signale aussi que les centres de main-d'œuvre des diverses régions chargent des employés de visiter les hommes d'affaires pour leur parler du programme. On pourrait peut-être conclure que ceux qui font ce travail essaient vraiment de mieux faire connaître le programme, mais que, peut-être parce qu'ils sont trop zélés ou peut-être parce qu'ils n'ont pas de directives précises, ils risquent d'essayer de convaincre les employeurs d'avoir recours au programme. Dans chaque centre de main-d'œuvre, y a-t-il vraiment des employés qui s'occupent seulement du programme de crédit d'impôt?

M. Axworthy: Avant d'aller beaucoup plus loin, je signale que le député porte des accusations assez graves à propos de l'administration du programme. Nous avons effectivement vérifié dans les centres d'emploi de sa circonscription et on nous a affirmé qu'aucun de nos employés n'avait fait d'incitation du genre de celle que le député a mentionnée. Je demande donc au député de citer des cas précis. S'il le fait, je pourrai alors faire enquête. Cependant, avant de généraliser, je crois qu'il devrait nous fournir des preuves documentées à l'appui de ces accusations.

M. Shields: Monsieur le président, quand un employé du ministère de la Main-d'œuvre communique avec un homme d'affaires, que ce soit dans ma circonscription ou dans la sienne, ou à South West Nova, et lui laisse entendre que ce programme peut profiter à un employeur—parce qu'il s'agit toujours d'un emploi qui sera créé, même si, étant donné l'expansion de l'entreprise, il aurait été créé de toute façon—on peut difficilement lui refuser. L'homme d'affaires atteste par écrit qu'il crée un nouvel emploi. C'est un nouvel emploi en ce sens que l'entreprise prend de l'expansion, mais il n'est pas créé grâce au programme de crédit d'impôt. C'est ce que je veux faire comprendre.

Dans une région comme Fort McMurray, qui connaît une croissance rapide, un employeur qui avait peut-être un effectif de 25 employés dans l'industrie de l'alimentation, de l'hôtellerie, ou quelque autre secteur, fait une demande à la Main-d'œuvre disant qu'il veut embaucher de nouveaux employés. Mais n'oubliez pas que c'est une région en plein essor et que l'entreprise prendrait de l'expansion de toute façon. C'est ce qui me semble une source de difficulté. Cette difficulté existe à Edmonton, à Calgary, et dans toute l'Alberta, plus particulièrement à Fort McMurray dans ma circonscription.

M. Axworthy: Nous nous trouvons donc en face d'un dilemme fondamental. La réussite de ce programme dépend de la collaboration du secteur privé. J'ai souvent entendu les députés d'en face vanter les vertus du secteur privé. Ce sont les hommes d'affaires, prétendent-ils, qui devraient concevoir le programme de création d'emplois. Si nous devons partir de là, nous devons tenir pour acquis qu'ils sont honnêtes, car le gouvernement ne dispose d'aucun moyen infaillible qui lui permette de dire à un employeur qu'il aurait créé de toute façon l'emploi qu'il prétend ajouter grâce au programme de crédit d'impôt. Il n'existe aucun moyen de le savoir sans faire un procès d'intention à l'homme d'affaires. C'est tout simplement impossible, à moins de pouvoir utiliser un spectroscope pour voir ce qu'il a en tête et décider quelle est vraiment son intention.

● (2200)

Nous avons prétendu que même dans les régions à croissance rapide comme Fort McMurray, on trouve encore un grand nombre de chômeurs. Le député le sait bien, nombre de gens déménagent dans les régions à croissance rapide comme l'Alberta et ils s'imaginent qu'ils pourront y réaliser leurs beaux rêves. Une fois arrivés, ils se rendent compte qu'ils n'ont pas la formation voulue pour occuper les emplois vacants. Il y a du chômage dans ces régions, et ces gens trouvent souvent du travail dans le secteur des services.

Je pense qu'entre autres indicateurs—et je suis le premier à concéder que nous devrons évaluer le programme par la suite afin de déterminer si c'est effectivement une véritable preuve—nous constatons qu'environ 50 p. 100 des travailleurs embauchés grâce au programme de crédit d'impôt à l'emploi continuent à faire partie de la main-d'œuvre active ou gardent leurs emplois par la suite. Cela démontre que ce programme a une certaine permanence. Nous pourrions aussi trouver une autre interprétation et dire que cela démontre peut-être que ces personnes auraient trouvé un emploi de toute façon, mais nous savons en fait que nous créons des emplois additionnels à 100 p. 100. Il est difficile de dire quel est le pourcentage de ces emplois qui son véritablement nouveaux, mais d'après nos meilleures évaluations, on l'estimerait à 60 p. 100. Cependant, si on nous permettait de poursuivre le programme un peu plus longtemps, nous aurions peut-être des réponses plus précises.

Des voix: Bravo!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES CULTURELLES—L'AIDE DU GOUVERNEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE GALERIE D'ART À VANCOUVER

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais demander à tous les députés présents à la Chambre de m'accorder leur attention à propos d'une question qui revêt assez d'importance pour ma ville d'origine, la ville de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique. Je m'adresse particulièrement aux ministériels, parce qu'à Vancouver, nous avons désespérément besoin—j'allais dire que nous avons besoin d'une nouvelle galerie d'art, mais ce dont nous avons en fait besoin c'est d'une galerie d'art qui fasse honneur non seulement à la ville de Vancouver et aux agglomérations environnantes mais à toute la Colombie-Britannique.

Je voudrais me confier aux députés, parce qu'à la différence de n'importe quelle autre ville, d'aussi loin que je me souvienne, tout au moins—et j'ai vérifié—les gens de la Colombie-Britannique ont réussi à recueillir plus de 4 millions et demi de dollars auprès de 15,000 personnes pour aider à financer la construction d'une nouvelle galerie d'art. En fait, c'était pour aider à financer le déménagement de la galerie d'art des anciens locaux qui ne répondaient plus à ses besoins à un ancien palais de justice que l'on se prépare à abandonner et qui est un édifice historique.

La collectivité a commencé par recueillir des fonds elle-même avant de s'adresser à la province, à la ville et enfin au gouvernement fédéral. Au moment où le parti que je représente formait le gouvernement du Canada, nous avions accepté de verser une somme égale aux 4 millions et demi déjà recueillis par 15,000 personnes, et cette mise de fonds initiale—je voudrais que tous les députés prêtent attention à ceci—est une condition essentielle à la participation du gouvernement fédéral.

Ce ne sera pas la première fois qu'une ville bénéficie d'une aide financière du gouvernement fédéral. Dans une lettre expédiée au directeur du *Sun* de Vancouver, Duncan Campbell, président de la Galerie d'art de Vancouver, signalait que le Musée des Beaux-arts de Montréal avait reçu une subvention de 3.4 millions et la Galerie d'art de l'Ontario, de 6 millions. Et il y a eu d'autres cas semblables. La ville de Vancouver ne réclame donc pas un traitement de faveur.

Dernièrement, on nous a opposé une réponse fort peu satisfaisante et très étonnante. Le secrétaire d'État (M. Fox) a déclaré ceci: «Si les méchants conservateurs n'avaient pas touché à Loto Canada, la Galerie d'art aurait beaucoup d'argent à sa disposition». Peu importe ce qui est arrivé à Loto Canada, je dois dire que cela n'a rien à voir avec notre problème.

L'autre jour, quand j'ai posé une question au ministre de l'Environnement (M. Roberts), ancien secrétaire d'État, celui-ci a indiqué—et ses propos sont consignés dans le hansard—qu'il souhaitait beaucoup de succès à ce projet, ajoutant cependant que l'ancien gouvernement qui s'était engagé à fournir une aide avait tout gâché en s'attaquant à la Loto. Ce n'est pas juste et ce n'est pas raisonnable.

● (2205)

La Galerie d'art de Vancouver deviendra le Musée des Beaux-arts de la Colombie-Britannique alors qu'à l'heure actuelle nous ne pouvons même pas exposer toutes les œuvres d'Emily Carr, faute de place. Il est temps de faire quelque chose et je demande instamment aux députés ministériels de nous donner notre chance et de parler directement de cette affaire au secrétaire d'État. Vous ne pouvez pas aller dire aux gens qu'à cause de changements aux programmes de loterie, il n'y a pas d'argent pour ouvrir des galeries d'art dans l'Ouest. C'est inadmissible.

Je vous fais remarquer que nous ne demandons pas d'argent sans avoir fait de notre côté de gros efforts pour réunir la même somme. Je serais très étonné si dans les circonscriptions des députés d'en face, on parvenait à recueillir plus de quatre millions de dollars auprès de 15,000 personnes.

Comme cette affaire doit être conclue d'ici la fin du mois, nous avons déjà reçu une lettre fort inquiétante envoyée le 9 mai par M. McGann, directeur-général de la Vancouver Foundation qui nous fait savoir que cet organisme ne versera pas les $250,000 promis si le gouvernement ne parvient pas à se décider bientôt. Ce sera la même chose pour d'autres dons. Je demande aux députés ministériels de m'écouter. Des gens qui ont eu assez de jugeote, de détermination et de bonne volonté pour recueillir une telle somme dans le secteur privé méritent certainement que l'on fasse quelque chose pour eux. Nous ne demandons rien qui n'ait déjà été fait ailleurs, mais néanmoins nous nous sommes imposés une condition: nous avons commencé par réunir de l'argent. Cela ne s'est pas fait ailleurs.

Ailleurs, on a demandé au gouvernement fédéral de payer le premier. Dans ce cas-ci, la collectivité a commencé par réunir sa part. Je sais qu'un bon nombre de questions dépassent le cadre des simples considérations de partis et, comme je constate avec plaisir la présence d'un certain nombre de députés ministériels, je leur demande de soumettre immédiatement cette question au caucus. Ce dernier se réunira mercredi matin. Je demande aux députés de nous donner notre chance. C'est une chose dont nous avons besoin en Colombie-Britannique, un projet tout à fait approprié et pour lequel les gens de chez nous ont déjà consenti d'importants sacrifices.

J'espère qu'on ne viendra plus nous dire qu'à moins de trouver une formule entièrement nouvelle pour les loteries, le nouveau gouvernement n'aura pas d'argent pour financer la Galerie d'art de Vancouver, de la Colombie-Britannique. Je suis certain que, connaissant la situation, les députés ne voudront pas d'une pareille réponse. Je leur demande de bien vouloir plaider ma cause quand le moment sera venu, mercredi matin.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) avait toute ma sympathie jusqu'à ce qu'il laisse entendre que seul l'ouest du Canada ou la Colombie-Britannique étaient escroqués par ce programme. Je tiens à lui dire tout de suite sans ambages que tel n'est absolument pas le cas. En fait, le député et qui que ce soit de son acabit ne serviront guère les intérêts des Canadiens en dressant les provinces les unes contre les autres.

Dans les propos qu'il a tenus vendredi, le député de Vancouver-Sud a semblé suggérer que seul lui-même et les membres de son parti se souciaient de ce problème. Rien de plus faux! En fait, si l'ex-gouvernement conservateur s'y était davantage intéressé, le débat d'aujourd'hui aurait été inutile. En somme, c'était précisément pour des projets valables comme la construction d'une galerie d'art à Vancouver—et j'admets que c'est un projet très valable—que le gouvernement fédéral avait l'intention d'utiliser les recettes de Loto Canada. Bien sûr, c'était avant que l'ex-gouvernement conservateur ne prenne la fâcheuse décision de se débarrasser de Loto Canada, privant à la fois les sports et les arts d'une part importante des fonds disponibles.

● (2210)

Si l'ex-gouvernement conservateur n'avait pas cédé aux provinces le contrôle des fonds de Loto Canada . . .

M. Fraser: Quelle réponse ridicule et mesquine!

Mme Appolloni: Si le député tient à m'écouter, qu'il me fasse la courtoisie de garder le silence.

M. Fraser: J'ai entendu tout ce qu'il y avait à entendre.

Mme Appolloni: On calcule que 30 p. 100 des recettes nettes provenant de Loto Canada auraient été allouées annuellement aux arts et à la culture. A l'époque, Loto Canada avait estimé ce montant à 30 millions de dollars. Même si l'on se sert de données, pardonnez-moi l'expression, plus «conservatrices», calculées en fonction d'une concurrence accrue dans le domaine des loteries, on prévoit que les arts et la culture n'en recevraient pas moins de 19.5 millions de dollars par an.

En vertu de l'entente négociée par l'ex-gouvernement conservateur, seulement douze millions de dollars auraient été affectés aux arts et à la culture; cette somme est beaucoup moins importante et ne permet pas d'entreprendre les projets qu'à la fois les milieux artistiques et le gouvernement fédéral voudraient mettre en œuvre.

Vendredi dernier, le député de Vancouver-Sud a évoqué le spectre du chantage. Il n'y a certainement pas lieu d'y croire.

M. Fraser: C'est bien ce qu'on prétend dans ma région, madame.

Mme Appolloni: Je constate que le député n'arrive pas à se contenir et je ne crois pas qu'il tienne à ce que je le renseigne, mais plutôt à marquer des points contre le gouvernement. Il n'est certainement pas question de chantage; le gouvernement fait plutôt tout en son pouvoir pour régler les problèmes que lui a laissés en héritage le gouvernement qui l'a précédé.

Nous accordons à la question du financement des arts et de la culture, et notamment au projet de la Galerie d'art de Vancouver, beaucoup d'intérêt et même une très grande priorité. J'insiste sur le fait que beaucoup de projets, partout au Canada, sont dignes de l'appui du gouvernement. Celui-ci doit faire de son mieux pour financer ceux qui en valent la peine à partir d'un budget très restreint, disponible à cette fin. Principalement grâce aux «bons soins» de l'ancien gouvernement conservateur, les crédits disponibles sous cette rubrique sont hélas beaucoup moins importants que nous ne l'aurions souhaité.

L'INDUSTRIE—L'INSTALLATION D'UN ÉLÉVATEUR SYNCHRONISÉ DANS LES CALES SÈCHES DE SAINT-JEAN (T.-N.)

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je rappelle la question que j'ai posée au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) jeudi dernier au sujet de l'installation d'un élévateur synchronisé dans les cales sèches de Saint-Jean (Terre-Neuve). Je n'aurais jamais cru devoir mentionner ce projet de nouveau à la Chambre mais il le faut car quelqu'un de l'autre côté, semble-t-il, veut saboter ce projet de développement économique prévu pour mon district de Saint-Jean-Ouest; du moins était-il prévu jusqu'à ce que ce gouvernement reprenne le pouvoir le 18 février dernier.

Très succintement, les cales sèches de Saint-Jean à Terre-Neuve ont été construites par le gouvernement provincial en 1920. A cette époque il avait très peu d'argent et les perspectives n'étaient pas très reluisantes mais le gouvernement mettait son espoir dans cette industrie. Ce sont essentiellement ces mêmes cales sèches que l'on retrouve aujourd'hui. Le gouvernement du Canada s'en est chargé en 1949. Il a demandé au CN de les administrer et il exploite les cales sèches depuis ce temps.

Il existe un bassin de radoub pouvant contenir trois ou quatre navires mais lorsque ces navires sont dans le bassin, ils doivent être réparés et remis à l'eau avant qu'il soit possible d'en prendre d'autres. Voilà ce qui caractérise un bassin de radoub. Au cours des deux dernières années, les cales sèches ont eu l'occasion d'augmenter considérablement leurs affaires grâce aux flottes de pêche étrangères, et notamment celle de l'URSS. Pour faire ce travail, il faut un élévateur synchronisé. Il s'agit simplement d'un appareil mécanique pour soulever les bateaux hors de l'eau et les poser à terre dans un poste d'amarrage. Il s'agirait d'un élévateur synchronisé desservant trois postes d'amarrage pouvant recevoir trois navires de 3,600 tonnes chacun pendant que d'autres navires sont radoubés dans les cales sèches.

Les cales sèches étaient déficitaires jusqu'à il y a plusieurs années. Elles sont maintenant rentables grâce à la navigation actuelle; munies d'un élévateur synchronisé, elles réaliseraient des bénéfices considérables. La nouvelle installation permettrait d'augmenter de 150 les effectifs actuels de 330 hommes et femmes. Elle emploierait quelque 50 personnes durant la période de construction.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois en octobre 1976, j'ai porté cette question à l'attention du gouvernement et j'ai travaillé en collaboration avec l'administration des cales sèches pour représenter leurs intérêts auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce. Le 29 décembre 1978, M. Jack Horner qui était alors ministre et M. Don Jamieson, ministre originaire de Terre-Neuve, annoncèrent que le gouvernement verserait une somme en vue de l'installation de cet élévateur synchronisé dont le coût s'élevait alors à 15 millions de dollars selon les prévisions.

● (2215)

L'élévateur synchronisé devait être exploité par le CN dans le cadre d'un contrat de location selon lequel il rembourserait 65 p. 100 des fonds en 15, 20 ou 25 ans, je ne me souviens plus très bien. Le CN garantissait qu'il paierait 65 p. 100 du coût et que le reste serait comblé par une subvention du gouvernement du Canada. C'est une aide très maigre comparativement à ce que reçoivent d'autres chantiers navals du pays.

Le chantier de Halifax bénéficie d'une subvention de 80 p. 100 du gouvernement fédéral, et d'une autre de 20 p. 100 du gouvernement provincial, c'est-à-dire qu'il est subventionné à 100 p. 100. Il n'a rien à rembourser pour des travaux d'expansion de 43 millions de dollars. Je pourrais citer encore bien d'autres chantiers du Québec et de la Colombie-Britannique que l'on traite très généreusement. Cela suffit toutefois et je ne crois pas nécessaire d'insister davantage.

Lorsque mon parti a pris le pouvoir, nous nous sommes mis à l'œuvre et nous avons nommé des ingénieurs-conseils. Ils ont commencé à travailler aux plans et devis. Le projet a été approuvé par le Conseil du Trésor et toutes les étapes nécessaires ont été franchies. Il y a deux mois environ, les ingénieurs-conseils ont déclaré l'emplacement adéquat et le projet réalisable. Depuis, nous avons eu la brillante perspective des puits de pétrole Hibernia et des gisements possibles de gaz au large de Terre-Neuve.

Ce chantier maritime est situé à 175 milles du gisement pétrolier Hibernia qui semble avoir un gros potentiel. Il rapportera énormément au fil des ans. Néanmoins, les ingénieurs-conseils ont signalé que les coûts s'élevaient maintenant à 23.4 millions de dollars. Le CN les a réduits de 2.4 millions les ramenant, je crois, à 20.7 millions. En dollars de 1980, le coût initial, qui était évalué à 15 millions en 1978, représente maintenant 18.5 millions. La note dépasserait donc de plusieurs millions de dollars le devis initial.

Les chantiers maritimes ne sont pas responsables de l'inflation que nous connaissons depuis deux ans. Nous savons qui en est responsable. Il semblerait maintenant que le gouvernement ignore s'il donnera suite au projet. Il ne sait pas s'il doit y donner suite à cause de ce dépassement de deux millions. Le ministre qui représente Terre-Neuve, le ministre du Revenu national (M. Rompkey) devrait se battre pour défendre ce projet. Il contribuerait au développement économique de sa province. Néanmoins, il va dire à Terre-Neuve qu'il ignore si ce projet sera mis en œuvre ou non cette année. D'après le *Telegram* du 29 mai, le ministre du Revenu national aurait dit:

> Le gouvernement revoit actuellement la liste des projets qui doivent être réalisés. L'élévateur synchronisé n'est qu'un des nombreux projets dans la province . . .

Le ministre a déclaré que la construction de l'aéroport de Wabush, dans sa circonscription, avait été retardée pendant que les conservateurs étaient au pouvoir, à Ottawa. Quel rapport y a-t-il entre la construction d'un aéroport au Labrador et les fonds de développement économique qui doivent être dépensés à Saint-Jean de Terre-Neuve? Au moins, l'autre ministre terre-neuvien, Don Jamieson, s'était battu pour toute sa province. Ce n'est pas seulement sa circonscription qu'il défendait aux réunions du conseil des ministres. Il ne détruisait pas les projets qui ne concernaient pas sa propre circonscription. Il ne bloquait pas les projets visant des circonscriptions de députés d'autres partis. J'espère que le ministre du Revenu national n'étouffera pas ce projet, comme il semble en avoir l'intention, en manœuvrant de façon à soutirer un peu plus d'argent du Conseil du Trésor pour l'aéroport de Wabush à Terre-Neuve, qui n'est même pas un projet de développement économique.

Quand j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce à ce sujet, il a confirmé que le gouvernement s'engageait à favoriser l'épanouissement équilibré de toutes les régions du pays, y compris Terre-Neuve. Si le gouvernement a vraiment cet objectif, il veillera à ce que le projet du chantier naval de Saint-Jean aille de l'avant. C'est l'un des rares projets d'expansion, faisables ou viables sur le plan économique, qui aient été présentés à Terre-Neuve depuis cinq ans.

Si l'on ne donne pas suite au projet, je n'y verrai qu'une seule raison, et c'est une raison d'ordre politique; le ministre libéral qui vient de cette province cherche à sabrer un projet présenté dans une circonscription conservatrice. Voilà l'unique raison possible, à mon avis, à moins que le CN ne revienne sur sa parole pour une raison ou une autre. Si tel est le cas, je réclamerai alors que l'on confie à l'entreprise privée les travaux du chantier naval. Le projet s'annonce fort rentable et rapportera une fortune au propriétaire éventuel du chantier.

D'ailleurs, le projet pourrait fort bien ne rien coûter au gouvernement, car il a été prévu dans l'entente que celui-ci partagerait tout profit supérieur à $300,000 par an, pour toute la durée de l'entente. Le gouvernement pourrait très bien récupérer tout son investissement. J'inviterais donc le ministre de l'Industrie et du Commerce à prouver aux électeurs de Saint-Jean-Ouest et de Saint-Jean-Est, aux travailleurs de ce chantier, aux syndicats, au gouvernement de Terre-Neuve, aux associations portuaires et à toutes les autres associations que personne à Terre-Neuve ne s'oppose à ce projet, même si les propriétaires du chantier naval de Marystown se sont parfois sentis menacés; quoi qu'il en soit, le projet en question n'a absolument rien à voir avec cette ville. Cela signifie toutes les associations de Saint-Jean.

● (2220)

Je voudrais que le ministre leur donne sa parole que cette politicaillerie ne nuira pas au programme de développement économique de son ministère. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du programme économique fédéral visant à aider l'industrie de la construction et de la réparation navales du Canada. C'est un bon projet. Le ministère des Travaux publics et le ministère de l'Industrie et du Commerce l'appuient tous les deux. Tous les fonctionnaires à qui j'en ai parlé s'y sont dits favorables. Si le projet n'est pas mis en œuvre ce sera à cause d'une vile ingérence politique.

Si jamais j'ai à nouveau l'occasion de représenter ma province au sein du gouvernement du Canada, j'espère ne jamais faire preuve de bassesse au point de vouloir arrêter un projet déjà entrepris dans une circonscription méritante—ou même peu méritante—autre que la mienne. Je demande au ministre de prendre sans délai une décision à ce sujet afin que le projet puisse être mis en chantier dès cette année.

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de tenter d'éclairer le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et de le mettre au courant de la situation. Comme il le sait, les cales sèches de Saint-Jean appartiennent au gouvernement fédéral et sont exploitées par les Chemins de fer nationaux. Elles sont devenues propriété fédérale au moment de l'union entre Terre-Neuve et le Canada. Je sais que je n'ai pas à préciser ces choses au député. En réponse aux instances que lui a adressées le CN, savoir que cette installation ne pouvait pas être exploitée efficacement dans son état actuel, le gouvernement fédéral a entrepris une enquête interministérielle qui a abouti à la conclusion qu'il fallait améliorer l'efficacité des cales sèches et qu'il serait possible de tirer profit de nouvelles perspectives commerciales, que le député a signalées, à condition de savoir les exploiter.

L'étude donna lieu au projet de doter les installations de cales sèches d'un élévateur maritime capable de soulever de l'eau des navires d'un poids atteignant jusqu'à environ 4,000 tonnes pour les porter à l'un des trois postes de travail à terre. Le nombre des postes de travail prévus pour Saint-Jean avait été limité à dessein à trois afin d'éviter que des installations excédentaires ne privent de travail le chantier naval de Marystown, qui est propriété de la province.

Le député le sait, les gouvernements tant libéral que conservateur ont approuvé le plan en vertu duquel le ministère des Travaux publics devait construire le dispositif à un coût ne devant pas excéder 15 millions en dollars constants de 1978, et le louer pour 25 ans au CN à un loyer qui devrait permettre de recouvrer 65 p. 100 du capital et des intérêts au taux d'emprunt de la société de la Couronne. Le CN accepta la proposition et le Conseil du Trésor autorisa le ministère des Travaux publics et exécuter les travaux initiaux de génie.

Les travaux initiaux de génie sont maintenant terminés, mais il en ressort que les coûts prévus, à 23.4 millions en dollars de 1980, excèdent de beaucoup l'écart de deux millions dont a parlé le député. Ce montant, en dollars de 1980, dépasse bien sûr la limite auparavant convenue par le CN et par le gouvernement. C'est pourquoi le projet a maintenant été remis à l'étude par les deux parties qui cherchent d'autres moyens de ramener les coûts en deçà des limites convenues.

Le député parle de sabotage et d'ingérence politique. Mais, à mon avis, il s'agit tout simplement là d'une façon sérieuse pour un gouvernement d'examiner un problème et de prendre une décision. Si j'en juge par les propos du ministre aux questions du député à la Chambre ainsi que par les notes et les renseignements que j'ai recueillis, je suis sûr que cette question est examinée très soigneusement par un gouvernement sérieux.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je donne la parole au député de Comox-Powell River (M. Skelly). Je vous demande de bien vouloir m'excuser d'avoir, en ma qualité de président, autorisé les députés à commettre certaines petites entorses. Le député constatera qu'il ne reste avant le débat d'ajournement, plus que cinq minutes qu'il devra partager avec le secrétaire parlementaire.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE—ON DEMANDE POURQUOI DES AMÉLIORATIONS N'ONT PAS ÉTÉ APPORTÉES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, le 5 mai j'ai posé une question au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) afin de savoir pourquoi, à la suite de la tragédie du naufrage survenu au large de la Colombie-Britannique, au cours duquel 30 personnes ont trouvé la mort, son ministère a refusé d'améliorer les moyens mis à la disposition des équipes de chercheurs et de sauveteurs sur la côte ouest et pourquoi on a supprimé les programmes qu'on avait promis d'exécuter. J'ai également demandé au ministre de nous dire pourquoi il refusait de présenter à la Chambre deux rapports que lui avait remis le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports lesquels analysaient l'accident et faisaient des recommandations. Essentiellement, le ministre a répondu que des améliorations avaient été apportées. Je n'étais pas tout à fait satisfait, mais les améliorations auraient lieu de toute manière.

● (2225)

Je demande maintenant au ministre de faire la preuve que des améliorations ont été apportées depuis quelques années et que son ministère est en mesure d'apporter une plate-forme de sauvetage sur les lieux d'un accident plus rapidement qu'il ne pouvait le faire il y a dix ans. Sur la côte du centre de la Colombie-Britannique, il faut attendre de trois heures et demie à cinq heures et demie pour qu'un hélicoptère de sauvetage soit dépêché dans cette région, qu'il vienne de Comox, au Canada, ou de Sitka, aux États-Unis. Neuf fois sur dix, l'équipe de sauvetage vient de Sitka.

Je demanderais également au ministre de nous montrer qu'il n'a pas en fait sabré les améliorations promises. En premier lieu, cinq hélicoptères, des CH113 et CH113A, devaient être postés à la BFC de Comox. Voudrait-il confirmer que les appareils ont été affectés à cette base?

Ensuite, il y a SARCUP, le programme de modernisation des hélicoptères. Quatorze CH113 et CH113A devaient être ainsi modernisés. Le ministre peut-il confirmer que le programme n'a pas été réduit et qu'il n'a pas l'intention de moderniser seulement 11 des 14 hélicoptères?

Le ministre peut-il encore nous assurer qu'il n'a pas substitué au système initial de stabilisation automatique qui devait servir à maintenir l'appareil au-dessus d'une mer agitée quand il se dispose à repêcher un objet ou un rescapé, un système moins moderne, moins coûteux et moins efficace?

Le ministre peut-il nous dire s'il compte rendre public ou déposer à la Chambre les deux rapports du MDT et du MDN relativement au *Lee-Wang-Zin*? Si la réponse est non, peut-il nous expliquer pourquoi le public n'a pas droit à ces informations?

Enfin, je crois que le ministre soumettra à l'approbation du cabinet le plan national de recherche et de sauvetage qui reprend les grandes lignes du plan de 1979-1980, lequel n'a jamais été soumis au cabinet. Sans doute sera-t-il prolongé jusqu'en 1985. Quand nous voyons les données figurant dans le rapport et concernant la rivière Campbell, le détroit de Johnstone, le bassin Reine-Charlotte, le détroit d'Hécate, les îles Reine-Charlotte, l'ouest de l'île Vancouver et le Pacifique nord, nous constatons que toute cette région ne peut compter que sur un seul appareil de recherche et de sauvetage. Il s'agit d'un canot de sauvetage inchavirable de 44 pieds qui peut atteindre 12 milles à l'heure et doit couvrir un territoire de 350 milles le long de la côte ouest et, je présume, de 200 milles au large. C'est nettement insuffisant. Malgré cela et malgré de fortes augmentations démographiques, le rapport sous-estime l'activité privée et commerciale. Il ne mentionne pas les vols d'avions et l'accroissement de la circulation, et le gouvernement est encore incapable de garantir qu'il y aura un navire de sauvetage dans le secteur. Rien n'a été fait depuis des années pour remédier à cette situation.

Je demande au ministre de publier ces rapports. Je l'exhorte à affecter les fonds nécessaires pour poster les hélicoptères de Comox le long de la côte de la Colombie-Britannique, afin qu'ils puissent être déployés efficacement. Je l'exhorte à améliorer le programme national de recherche et de sauvetage pour fournir immédiatement le matériel nécessaire au centre et au nord de la côte de la Colombie-Britannique et à approuver l'affectation immédiate de fonds pour empêcher la perte de temps et les difficultés qui peuvent survenir quand le cabinet, le Conseil du Trésor et les ministères se déchargent constamment les uns sur les autres de leurs responsabilités à l'égard de programmes importants.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, dans sa réponse du 5 mai 1980, le ministre a déclaré que notre programme de recherche et de sauvetage avait fait l'objet d'amélioration au cours des quelques dernières années et que nous continuons de l'améliorer.

Dans le cadre du programme d'amélioration des moyens de recherche et de sauvetage, les Forces armées canadiennes modifieront onze de leurs hélicoptères pour en accroître l'efficacité dans les missions de recherche et de sauvetage. Les modifications apportées à ces appareils, six Labrador et cinq Voyageur, incluent, entre autres choses, l'installation de réservoirs d'essence extérieurs à grande capacité, de treuils de sauvetage, de nouveaux radars et d'un matériel de communication plus moderne. Ces améliorations accroitront l'autonomie des appareils et leur permettront de voler par mauvais temps, de jour ou de nuit, et leur donneront un rayon d'action de 200 milles.

Le programme d'amélioration, qui doit être terminé en juin 1984, fait partie d'un plan en deux phases. La première, qui a débuté en 1978, consistait en améliorations apportées au système de navigation et au matériel de communications et en l'installation de projecteurs de recherche à haute intensité.

La participation du Canada, des États-Unis et de la France à un programme international de recherche et de sauvetage par satellite nommé SARSAT représente pour le service de recherche et de sauvetage du Canada un progrès considérable. Le lancement du premier de ces satellites est prévu pour le milieu de l'année 1982.

● (2230)

En outre, un groupe de travail interministériel a été constitué sous les auspices de la commission interministérielle de la recherche et du sauvetage pour assurer la disponibilité de radiobalises de secours; à cette fin, on a recommandé des moyens de réintroduire les radiobalises de secours dans la catégorie générale de l'aviation et de faire des projets pour leur amélioration technologique, notamment pour en répandre l'usage et assurer leur compatibilité avec SARSAT.

A ce propos, je voudrais renvoyer le député à un appendice du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale en date du 4 décembre 1979.

En ce qui concerne les rapports sur le naufrage du *Lee Wang Zin*, je peux assurer au député que, lorsque la chose sera possible, on donnera suite aux recommandations que renfermait ce rapport. En outre, dans sa lettre du 27 mai 1980 adressée au député, le ministre a expliqué la nature de ces enquêtes et pourquoi elles ne sont pas normalement rendues publiques. Le ministre lui a également fait savoir qu'il était disposé à discuter la question de façon plus approfondie avec le député.

Quant à la défense nationale, on s'efforce d'améliorer la capacité de recherche et de sauvetage des centres de coordination de sauvetage, y compris de celui qui se trouve sur la côte du Pacifique. Je regrette que le manque de temps ne me permette pas d'énumérer la très longue liste de succès qu'a connus le programme de recherche et de sauvetage.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

ON RÉCLAME UNE ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ DES BRIQUETS JETABLES AU BUTANE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. J'espère sincèrement que tous les députés approuveront ma motion dénuée de parti pris, car elle touche la sécurité de millions de consommateurs.

Étant donné qu'un certain nombre de personnes en Amérique du Nord ont déjà perdu la vie par suite d'explosions de briquets jetables au butane qui seraient, paraît-il, aussi puissants qu'à peu près trois bâtons de dynamite, et qu'hier soir encore, un autre accident analogue s'est produit, alors que le comédien Richard Pryor a été grièvement blessé et se débat actuellement entre la vie et la mort, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre charge le ministre de la Consommation et des Corporations d'entreprendre immédiatement une enquête sur la sécurité de tous les briquets jetables au butane, pour établir quelles marques devraient être retirées du marché et quels avertissements s'imposent sous le rapport de la sécurité.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES CANADIENNES

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION SUR LA LOI RELATIVE À LA RÉSIDENCE DES ADMINISTRATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné les changements majeurs qui sont survenus lorsque la loi sur les corporations commerciales canadiennes a remplacé la loi sur les corporations canadiennes, et qui ont touché quelque 21,000 petites entreprises du Canada, et comme celles-ci risquent de voir leurs biens expropriés si elles ne déclarent pas leur maintien, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que le ministre de la Consommation et des Corporations fasse part à la Chambre, à l'appel des motions, de ses intentions et de son interprétation de cette méthode draconienne, et qu'il explique comment il se fait que certaines sociétés ont réussi à relever désormais des instances provinciales qui ne soumettent pas les administrateurs aux lois canadiennes relatives à la résidence.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LA DÉCISION DE FERMER L'USINE DE PIÈCES AUTOMOBILES À OSHAWA—LES MESURES POUR PROTÉGER LES EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme la société américaine Houdaille Industries Limited a annoncé hier sa décision de fermer, en octobre, son usine de fabrication de pièces automobiles d'Oshawa, même si l'usine qu'elle exploite aux États-Unis est moins moderne, et comme le déficit annuel du Canada au titre du commerce avec les États-Unis des pièces automobiles est de l'ordre de 4 milliards de dollars, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Industrie et du Commerce:

(1) de prendre des mesures immédiates pour tenter de conserver les emplois menacés à l'usine Houdaille d'Oshawa; et

(2) de faire bien comprendre au gouvernement américain que le grave déséquilibre qui existe actuellement au titre du commerce des pièces automobiles ne peut durer.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE MAINTIEN DE L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Dans une certaine mesure, l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers empêche le fisc de profiter de l'inflation. Ce principe a été énoncé pour la première fois par l'honorable Robert Stanfield et adopté par l'honorable John Turner dans son budget de 1974, afin de rendre le régime fiscal un peu plus juste. Je propose donc, avec l'appui du député de Crowfoot (M. Malone):

Article 43 du Règlement

● (1410)

Que la Chambre ordonne au gouvernement de ne pas toucher à la clause d'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers et, s'il a besoin de prendre des mesures pour réduire sa dette quasiment incontrôlable, qu'il propose des mesures fiscales appropriées et franches et renonce à son intention apparente de supprimer du régime fiscal l'indexation liée à l'inflation.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

LES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU—PROTESTATION CONTRE L'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante pour proposer une motion qui, je l'espère, saura obtenir le consentement unanime de la Chambre.

Comme le ministre des Postes (M. Ouellet) a confirmé que le gouvernement conservateur précédent avait approuvé le projet d'émission d'un timbre de 35c. pour commémorer les Jeux olympiques qui auront lieu cette année à Moscou, comme le gouvernement de notre pays et de bien d'autres se sont concertés pour boycotter ces Jeux à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, et comme on ne devrait pas prendre de mesure ni faire quoi que ce soit qui puisse diminuer la portée du boycott, je propose, appuyé par le député de Sudbury (M. Frith):

Que la Chambre recommande au ministre des Postes d'abandonner immédiatement tout projet d'émettre un timbre pour commémorer les Jeux de Moscou.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POIDS ET MESURES

L'ÉTUDE DU COÛT DE LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, soit les pratiques douteuses et trompeuses qu'emploie la Commission du système métrique dans le processus d'application des normes métriques de poids et mesures.

La Commission du système métrique a informé les services d'incendie municipaux qu'il leur en coûterait $5 la pompe, soit le coût d'application de décalques sur les véhicules, pour passer au système métrique. En fait, d'après les responsables de ces services, le coût de cette opération peut aller jusqu'à $13,000 la pompe, boyaux et raccords compris, mais sans compter le coût de remplacement des bouches d'incendie.

Étant donné que les renseignements fournis par la Commission du système métrique sont inexacts et carrément trompeurs, et que dans de nombreux cas, les coûts que doivent assurer les services d'incendie municipaux sont prohibitifs, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que l'on impose un moratoire sur l'application du système métrique jusqu'à ce que l'on ait établi les coûts véritables qui en découlent et que l'on fasse la preuve que les services de sauvetage et d'incendie seront meilleurs, que l'on sauvera un plus grand nombre de vies humaines et davantage de biens matériels grâce au système métrique et que les litres d'eau jailliront plus vite des boyaux d'incendie métriques.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE

LA SITUATION DE LA «MANITOBA FOUNDATION FOR CANADIAN STUDIES»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente.

Revenu Canada a révoqué le statut d'œuvre de bienfaisance dont jouissait la Manitoba Foundation for Canadian Studies, qui publie *Canadian Dimension*. Ce geste sans précédent constitue une très grave atteinte à la liberté de parole au Canada, car on tente ainsi de faire une impossible distinction entre éducation et promotion d'une certaine idéologie. Je propose donc, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre exige du ministre du Revenu national qu'il annule cette mauvaise décision et qu'il rétablisse immédiatement le statut d'œuvre de bienfaisance dont jouissaient les éditeurs de *Canadian Dimension* et la Manitoba Foundation for Canadian Studies.

Mme le Président: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

RADIO-CANADA

LE REPORTAGE DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES—LE COÛT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Puisque l'ensemble des propositions concernant la réforme constitutionnelle ont été révélées lors d'une conférence qui s'est tenue à huis clos au 24 de la Promenade Sussex et que, de toute apparence, le principe de la modération en toutes choses avait été respecté par tous, sauf par la société Radio-Canada qui s'était installée à l'extérieur, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre ordonne au ministre des Communications d'essayer de savoir si l'antenne orientable qui était installée à l'endroit précis qui était réservé à Radio-Canada, en face de la résidence du premier ministre, appartenait bel et bien à la société ou à un organisme provincial, si elle avait effectivement la permission de filmer et combien ce reportage en extérieurs a coûté en plus à Radio-Canada.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL POUR SUPPRIMER UNE MAUVAISE HERBE AQUATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. Je veux parler de la mille-feuille aquatique ou mille-feuille eurasienne.

Cette mauvaise herbe n'a pas de frontières politiques et elle a envahi les voies d'eau récréatives du Canada; elle infeste surtout une superficie de plus de 100,000 acres dans les lacs Kawartha. Aussi, je propose, appuyé par le député de Victoria-Haliburton (M. Scott):

Que le gouvernement demande au ministre de l'Environnement de rencontrer son homologue ontarien afin d'essayer de lancer un programme fédéral-provincial destiné à faire disparaître cette mauvaise herbe qui se répand très vite.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE L'ONTARIO

LA NOMINATION DU SÉNATEUR JOHN BLACK AIRD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. Je suis certain que tous les députés seront de mon avis.

Le sénateur John Black Aird a été nommé 23e lieutenant-gouverneur de l'Ontario. La nomination de M. Aird entrera en vigueur lorsque l'actuel lieutenant-gouverneur prendra sa retraite le 10 septembre prochain. Par conséquent, je propose, avec l'appui du député d'Egmont (M. Henderson):

● (1415)

Que la Chambre félicite notre nouveau lieutenant-gouverneur, lui apporte son appui unanime et lui souhaite une carrière fructueuse au service de notre pays.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ACCROISSEMENT DU CHÔMAGE—LES MESURES POUR RÉGLER LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme nous avons pu le constater aujourd'hui, les derniers chiffres relatifs au chômage sont encore décourageants. Le taux désaisonnalisé a atteint 7.8 p. 100, ce qui est pire qu'il y a un mois et pire qu'il y a un an.

Le 21 avril, le ministre a prédit un taux de chômage moyen de 8 p. 100 cette année alors qu'en décembre dernier, le ministère des Finances prévoyait un taux de 8.3 p. 100 pour la même période. Depuis, le 27 mai, le sous-ministre des Finances a prédit devant un comité du Sénat: «Un taux de chômage plus élevé et plus soutenu qu'on ne l'avait prévu l'automne dernier.» Il a ajouté qu'on prévoyait «la persistance de taux de chômage assez élevés.»

Le ministre peut-il dire à la Chambre quel sera, d'après lui, le taux de chômage moyen cette année et l'année prochaine et par quels moyens, un budget ou autre chose, il entend s'attaquer aux graves problèmes économiques qui affligent notre pays? Comment a-t-il l'intention d'annoncer les mesures de redressement qu'il prendra, à défaut de présenter un budget?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme l'a dit le député de Saint-Jean-Ouest, j'ai annoncé le 21 avril que le chômage atteindrait environ 8 p. 100, chiffre légèrement différent de celui qu'il avait annoncé au mois de décembre.

Je n'ai pas vu l'utilité de modifier cette projection pour l'année 1980. Peut-être y aura-t-il lieu de le faire, compte tenu de l'évolution de la conjoncture. Je crois qu'il a fallu modifier les projections de mon honorable ami à cause de l'évolution de la conjoncture; il est possible que nous soyons obligés d'en faire autant avec les nôtres, mais pour l'instant je ne prévois pas d'augmentation de ce pourcentage.

M. Crosbie: Madame le Président, le 24 avril le premier ministre a déclaré en substance que la principale préoccupation du gouvernement consistait à assurer la croissance économique et à offrir des emplois aux Canadiens et que la réduction du déficit était un objetif à long terme. La société Wood Gundy a annoncé pour la première fois depuis 1954 que notre production allait baisser en termes réels, qu'elle allait baisser de 0.5 p. 100, ce qui en dit long sur les perspectives de croissance économique. Les statistiques nous prouvent que les emplois des Canadiens sont très gravement menacés.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment il compte assurer la croissance économique de notre pays et offrir des emplois à nos concitoyens, compte tenu du déficit élevé qu'il nous promet cette année dans son budget et du déficit élevé de notre balance des paiements. Comment, compte tenu de cette situation, le ministre va-t-il s'y prendre pour atteindre l'objectif fixé par le premier ministre?

M. MacEachen: Je dois ajouter, madame le Président, que la projection faite par la société Wood Gundy pour l'année 1980 est plus pessimiste que celle que j'ai donnée le 21 avril, puisque j'avais annoncé que la croissance réelle serait de 0.5 p. 100. Je constate que le président de la Banque Royale a prévu la même chose. Il ne fait aucun doute, étant donné le fléchissement de la production aux États-Unis et l'importance des coûts pétroliers dans l'économie mondiale, le Canada est dans une phase de croissance ralentie.

Le député m'a demandé ce que je comptais faire face à cette situation. Je lui ai dit que je n'avais nullement l'intention de recommander d'augmenter le déficit budgétaire déjà fort important pour faire face à cette situation. Je ne crois pas que mon honorable ami le recommande non plus. Le déficit très considérable qui existe actuellement suscite déjà une forte impulsion. Si ce déficit n'existait pas, le taux de chômage serait probablement—non, pas probablement—sûrement plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

● (1420)

M. Crosbie: Assurément, madame le Président. Depuis qu'il est en fonction le ministre n'est plus l'homme qu'il était avant, et il ferait mieux de se brancher.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Les députés à notre gauche ne sont heureux que lorsque le Canada a des ennuis.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai une dernière question supplémentaire à poser au ministre. Lorsqu'il a pris la parole devant l'Organisation de coopération de de développement économique réunie à Paris le 4 juin dernier, le ministre a déclaré ce qui suit:

Dans la mesure où ces changements comprennent de nouvelles réductions de la demande de pétrole . . .

Mille excuses. Le ministre a déclaré ce qui suit:

Mais l'expérience des années 70 nous a appris qu'il est peu probable que nous arrivions à stimuler l'embauche si nous n'arrivons pas à contenir du mieux possible l'inflation.

Doit-on comprendre par là que la politique, l'orientation et la principale priorité du ministre va être de présenter des mesures visant à contenir le mieux possible l'inflation et non des mesures destinées à accroître l'emploi, que l'on va s'attacher surtout à juguler l'inflation? En d'autres mots, le ministre pense-t-il ce qu'il dit, dit-il ce qu'il ne pense pas, ou ce qu'il dit a-t-il vraiment un sens?

M. MacEachen: Madame le Président, cette série emberlificotée de questions nécessite une réponse que seul le député serait capable de donner.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Comme le sait le député, c'est toujours un dilemme que de tenter de contrer à la fois un chômage croissant et une inflation galoppante. La conclusion à laquelle en sont venus les ministres des Finances des pays industrialisés du monde occidental à la réunion de l'OCDE était qu'il est préférable pour le moment de continuer à lutter contre l'inflation, de ne pas tenter encore de relancer l'économie au risque d'aggraver l'inflation.

M. Crosbie: Étiez-vous d'accord?

M. MacEachen: Oui, madame le Président, j'ai approuvé cette attitude. C'est une situation qui devra être évaluée régulièrement, à la lumière surtout de ce qui se passe dans les autres pays, mais il ne serait, semble-t-il, pas sage aujourd'hui de provoquer un changement brusque de politique et de croire que la menace que constitue l'inflation, pour les économies de tous les pays et non seulement du Canada, est écartée. Ce ne serait pas très sage.

* * *

L'EMPLOI

LES DÉPENSES POUR FINANCER LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 21 avril dernier, le ministre des Finances a accru les dépenses fédérales de deux milliards de dollars. Compte tenu de l'aggravation accelérée du chômage, le ministre peut-il dire à la Chambre quelle partie de cette hausse de deux milliards de dollars est censée financer des projets de création d'emploi?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme le sait fort bien le député puisqu'il a siégé à la Chambre et participé aux débats, nous avons anoncé deux programmes de création d'emplois dont l'un est un programme de création d'emplois d'été pour lequel les crédits s'élèvent à environ 100 millions de dollars tandis que l'autre dont l'anonce remonte seulement à lundi dernier dispose d'une enveloppe de 137 millions de dollars. Ce sont là les programmes directement créateurs d'emploi.

Je tiens également à rappeler au député qu'au cours des trois derniers mois le gouvernement a pris une série de décisions qui stimuleront l'économie; qu'il s'agisse de la décision relative au nouvel avion chasseur, des gros investissements prévus au titre des programmes du MEER, des gros investissements destinés à venir en aide à Chrysler; toutes ces initiatives sont destinées à stimuler l'emploi au Canada sur le plan du développement à long terme. Si vous totalisez le coût de toutes ces mesures, vous constaterez probablement que nous investirons dans le pays des sommes qui atteignent la limite de ce que nous permettent nos moyens sur le plan fiscal.

● (1425)

M. Hawkes: Cette déclaration et celle du ministre des Finances semblent se contredire. Si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration déclare que de ces deux milliards de dollars, 237 millions serviront à créer de nouveaux emplois, je ne pense pas que nous le décrouvrions dans les chiffres qui nous ont été présentés.

Les données relatives à la main-d'œuvre active qui ont été publiées aujourd'hui indiquent que sur une base désaisonnalisée, le Canada a perdu 68,000 emplois au cours du mois dernier, soit 3,400 emplois par jour ouvrable. Le ministre pourrait-il nous dire si, à son avis, cette perte est temporaire, si elle est permanente, et si elle va s'accroître encore davantage?

M. Axworthy: Madame le Président, je puis donner au député l'assurance que ma déclaration et celle du ministre des Finances ne sont contradictoires que dans son esprit. En fait, elles ne diffèrent absolument en rien. Ce que le ministre des Finances vient de dire, c'est que divers éléments influent sur l'économie de notre pays tout comme sur celles de la plupart des autres pays.

Certes, il y a l'élément international—l'affaiblissement du marché américain et la grave récession avec laquelle l'économie des États-Unis est actuellement aux prises. Donc, en guise de réponse, je dirai qu'elle dépend en partie de décisions prises à l'extérieur de nos frontières. Cependant, je puis assurer au député que nous ferons tout ce que nous pourrons pour en atténuer les contrecoups et pour y remédier avec un soin et un souci extrêmes.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DU CHÔMAGE—LA MISE SUR PIED DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Les statistiques sur le chômage publiées aujourd'hui démontrent qu'il y a plus de 900,000 chômeurs, que le taux de chômage en données modifiées pour tenir compte des variations saisonnières est à la hausse dans chaque région et qu'en Ontario où est concentrée l'industrie de la fabrication canadienne, le chômage est nettement à la hausse en grande partie parce que 30,000 travailleurs de l'automobile et des industries connexes telles que le caoutchouc, les matières plastiques et le verre sont sans emploi et ont peu de chances d'en retrouver si jamais ils y parviennent, avant 1981 ou 1982.

Vu la situation, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage de mettre sur pied de nouveaux programmes qui permettront de redonner du travail à une plus grande partie de nos chômeurs dont le nombre élevé est inacceptable ou si nous devons en déduire que le gouvernement a décidé que ces chômeurs vont devoir endurer leur sort en se débrouillant de leur mieux, jusqu'à ce qu'on enregistre une amélioration de la conjoncture internationale.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, je crois que ce serait adopter une attitude pessimiste injustifiée. Le député a fait allusion à la situation particulière de l'industrie automobile. Il me semble que l'adoption de mesures destinées à influer sur la demande générale ne permettraient guère d'améliorer les ventes des fabricants d'automobiles. C'est le genre de programme annoncé par le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il consiste à permettre à des sociétés comme Chrysler de s'ajuster aux conditions du marché qui ont les meilleures chances de se solder par des créations d'emplois. C'est le genre de programme que nous devrions chercher à mettre sur pied dans la conjoncture actuelle.

M. Orlikow: Ce ne sont pas à mon avis les 900,000 chômeurs qui risquent de devenir des acheteurs d'automobiles, de réfrigérateurs, de maisons ou de quoi que ce soit. Malgré tous les beaux discours sur la nécessité d'aider les femmes à trouver des emplois, de meilleurs emplois, la statistique montre que 400,000 femmes se cherchent un emploi aujourd'hui. C'est-à-dire près de 40 p. 100 de la main-d'œuvre. Le gouvernement prévoit-il prendre des mesures pour que davantage de femmes arrivent à se trouver un emploi dans l'année qui vient?

M. MacEachen: Je pense que je devrais expliquer davantage ma dernière réponse au député afin qu'il se rende compte que lorsque je parlais de l'industrie automobile, je pensais aux travailleurs de cette industrie qui sont en chômage et dont le seul espoir de reprendre leur emploi dépend non pas de décisions d'ordre général relatives à la demande, mais d'une restructuration interne de l'industrie même, afin que les possibilités de vente du produit soient meilleures.

Comme le sait le député, certains fabricants étrangers d'automobiles livrent une concurrence très forte sur le marché nord-américain parce qu'ils vendent des produits que les consommateurs demandent. Voilà ce que j'avais à l'esprit au sujet . . .

● (1430)

M. Broadbent: Mais la seconde partie?

[*Note de l'éditeur: Le premier ministre entre à la Chambre à ce moment-là.*]

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Madame le Président, je pèse mes mots en disant que je suis ébahi de la dureté de la réponse donnée à ce très grave problème par le ministre des Finances, qui, pourtant, vient d'une région comptant un grand nombre de sans-travail.

J'aimerais poser au ministre une question très précise. Près de 50 p. 100 des chômeurs sont des jeunes de moins de 24 ans, qui sont plus de 400,000, dont 95,000 étudiants qui cherchent du travail pour l'été. Non seulement ils ont du mal à trouver des emplois mais dans les calculs d'aide étudiante, les provinces supposent que 45 p. 100 de leurs besoins seront couverts par les revenus de leur travail. Le ministre peut-il nous dire quels programmes le gouvernement a prévus pour leur permettre de trouver suffisamment de travail pour pouvoir retourner à l'école à l'automne?

M. MacEachen: Madame le Président, le député devrait savoir que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà annoncé un programme de création d'emplois, dans le cadre duquel sont prévues de très nombreuses possibilités d'emploi d'été pour les étudiants.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU SECTEUR PRIMAIRE D'AUSTRALIE

Mme le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la présence à notre tribune de l'honorable Peter Nixon, ministre du secteur primaire d'Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

LES MESURES PROPRES À AUGMENTER LE NOMBRE DE MISES EN CHANTIER ET À CRÉER DES EMPLOIS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics, qui est responsable du logement. Suivant la SCHL, le nombre des mises en chantier est inférieur de 100,000 à celui qu'elle juge nécessaire pour le Canada en 1980. Cela entraîne une perte de plus de 100,000 emplois dans l'industrie du logement et dans les secteurs connexes. Quand le gouvernement va-t-il se décider à agir à ce sujet et offrir des mesures incitatives qui feraient créer des emplois et des maisons pour les Canadiens?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme je le disais hier à la Chambre en réponse à une question du même genre, j'estime, à l'instar de la Société, que ces chiffres du mois de mai traduisent l'influence des hauts taux d'intérêt du début de l'année. Nous prévoyons une reprise, maintenant que les taux se sont tassés.

J'ajouterai que c'est au ministre des Finances que revient le mérite de ne pas avoir cédé à ceux qui demandaient de dépenser des milliards et des milliards pour tenir compte de ce mouvement temporaire. En outre, j'ai dit qu'avant la fin de ce mois, le gouvernement va apporter une amélioration prudente aux programmes qui visent à aider toutes les catégories de participants à cette industrie.

M. Lewis: Madame le Président, le ministre va peut-être changer l'ordre des choses dans l'industrie du bâtiment au Canada parce qu'avant qu'il ne présente le programme, la saison sera à moitié terminée.

Des voix: La question.

M. Lewis: Le gouvernement ne voit-il pas l'urgence d'agir et de présenter son programme, compte tenu de ce que je viens de dénoncer?

M. Cosgrove: Madame le Président, le gouvernement constate en effet, par exemple, un retard dans les demandes de permis de mises en chantier et dans les programmes déjà administrés par le gouvernement. Nous savons que des constructeurs attendent le feu vert et qu'ils sont prêts à entreprendre les mises en chantier pour lesquelles des permis ont été délivrés, et j'ose croire que les deux programmes qui seront annoncés avant la fin du mois répondront aux attentes de ces personnes qui se mettront presque immédiatement au travail.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES PANNES DE MOTEUR SUR DES APPAREILS D'AIR CANADA— L'ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne l'arrêt des moteurs du Boeing 747 d'Air Canada samedi dernier.

A la lumière des déclarations d'Air Canada selon lesquelles on éprouve de très graves problèmes avec la marche au ralenti des Boeing 747, et des déclarations de l'Association canadienne des contrôleurs de la circulation aérienne selon qui le pilote qui était aux commandes du 747 samedi n'aurait pas dû entreprendre un autre vol le même soir, le ministre étendra-t-il le mandat du juge Dubin pour y inclure ces accidents presque tragiques dans l'étude que ce dernier effectue actuellement sur la sécurité aérienne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je peux répondre à la première partie de la question, à tout le moins. Ce qui est arrivé à Londres n'est pas considéré comme un accident. On me dit que dans des cas semblables, c'est-à-dire dans lesquels l'aéronef n'a pas d'accident, tel que défini dans les règlements, on n'interdit pas aux membres de l'équipage d'entreprendre un autre vol inscrit à l'horaire. Donc, ce n'est pas un accident. L'événement a été considéré comme un contretemps, mais selon la procédure normale le pilote peut poursuivre son voyage.

En ce qui concerne le lien entre ce contretemps et l'enquête du juge Dubin, je crois savoir qu'il effectue une étude très globale de la sécurité dans les airs et fera des recommandations en conséquence.

M. McKenzie: Madame le Président, si le quatrième moteur s'était arrêté, je tiens à signaler au ministre que cela aurait produit un quatrième accident. Les passagers ont été très chanceux.

Compte tenu du fait que les inspecteurs de Transports Canada ont signalé au juge Dubin qu'il est impossible pour leur ministère de déterminer si les aéronefs canadiens sont en assez bon état pour voler et, je cite, «ils sont muselés par leurs superviseurs,» le ministre a-t-il pris des mesures pour corriger la situation et pour soulager le public voyageur, ou devra-t-il attendre le rapport du juge Dubin en octobre avant de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer les vérifications de sécurité?

M. Pepin: Madame le Président, je voudrais préciser certains détails: il ne s'agit pas de trois moteurs, mais bien de deux qui avaient des ennuis mécaniques; je tenais simplement à le préciser.

A propos des instances présentées au juge, il serait opportun à mon avis de demander à la commission d'attendre que le juge ait décidé laquelle de ces requêtes il estime valide, et qu'il fasse des recommandations en conséquence. Il ne serait pas indiqué, de toute évidence, de prendre des initiatives avant que la commission d'enquête n'ait fait part de ses recommandations au gouvernement.

* * *

L'INDUSTRIE

LA DÉCISION DE FERMER UNE USINE DE PIÈCES AUTOMOBILES À OSHAWA—LES MESURES POUR CONSERVER LES EMPLOIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait sans aucun doute à présent que l'usine Houdaille Industries d'Oshawa a annoncé son intention de fermer ses portes en octobre prochain et que 150 travailleurs de l'Ontario vont en subir les contrecoups. Semblerait-il, la société compterait transférer ses moyens de production à Huntington, aux États-Unis.

En premier lieu, le ministre peut-il nous dire si lui-même ou son ministère avaient été prévenus par la société de son intention de fermer ses portes? En deuxième lieu, y a-t-il eu des échanges entre le ministre et les dirigeants de cette société, et le ministre a-t-il invité ces derniers à discuter avec le gouvernement fédéral des moyens de continuer à exploiter cette usine au Canada et de permettre ainsi aux employés de conserver leur emploi?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je n'en ai pas été informé directement. Je n'ai pas eu d'échanges avec les dirigeants de cette société, mais je cherche toujours, dans les situations de ce genre, à rencontrer non pas seulement les dirigeants de la société concernée, mais également les travailleurs visés; je ferai d'ailleurs de mon mieux pour que pareille réunion ait lieu le plus tôt possible.

M. Deans: Madame le Président, compte tenu des difficultés auxquelles nous devons faire face en ce moment, le ministre ou son ministère ont-ils prévu une procédure en vertu de laquelle, dans le cas des entreprises liées à l'automobile, les entreprises doivent prévenir le ministre si elles ont l'intention de fermer leurs portes, de mettre à pied des employés, de transférer ou de modifier leurs moyens de production ou leur production au détriment de l'économie et des travailleurs canadiens?

M. Gray: Madame le Président, même si la question à laquelle fait allusion le député relève principalement de la compétence des provinces, certains fonctionnaires de mon ministère sont chargés de maintenir des liens étroits avec les milieux industriels afin que nous soyons toujours au courant des derniers développements; d'ailleurs, je veille en ce moment à renforcer cet aspect de notre service.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONFÉRENCES DE L'OTAN—ON DEMANDE QUELLE SERA LA PARTICIPATION

M. Alain Tardif (Richmond): Madame le Président, l'honorable ministre de la Défense nationale a récemment participé aux conférences de l'OTAN qui se sont tenues à Bodoe, en Norvège, et à Bruxelles. A la suite de cette première participation et de ces premières visites à caractère international comme ministre de la Défense pour le Canada, l'honorable ministre peut-il indiquer à la Chambre quelle est la position du Canada dans les ententes collectives et quelle est et sera la participation canadienne dans ces ententes et plus particulièrement au niveau de l'OTAN?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je suis très heureux de constater que le député de Richmond est intéressé à cette question très importante étant donné la situation mondiale actuelle. Il ne faut pas être naïfs. Il ne faut pas de plus tenir la paix actuelle pour acquise, car je crois qu'un conflit est toujours possible. La réunion que nous avons eue—réunion de l'OTAN à Bruxelles—avait pour but d'évaluer la crédibilité de la force de dissuasion des membres de l'OTAN. Je crois que nous avons alors élaboré nos stratégies vis-à-vis de celles de l'Union soviétique. Au sujet de notre réunion à Bodoe, je crois que c'était une question excessivement importante, c'était le groupe nucléaire qui se réunissait afin d'évaluer là aussi les modalités selon lesquelles il pourrait utiliser cette force nucléaire en cas de conflit. Madame le Président, je pense que le Canada . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Lamontagne: Les députés de l'opposition ne sont-ils pas intéressés à savoir ce qui s'est passé à ces réunions très importantes? Madame le Président, en terminant je voudrais préciser tout de même que, malgré cette réunion du groupe nucléaire à Bodoe, le Canada n'est pas une force nucléaire et qu'il n'a pas l'intention de le devenir, mais a l'intention d'appuyer très fortement l'OTAN.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES PANNES DE MOTEUR SUR DES APPAREILS D'AIR CANADA—LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU CARBURANT DANS LES AÉROPORTS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Transports et elle porte également sur le grave incident que vient d'évoquer mon collègue, le député de Winnipeg-Assiniboine.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le système d'avitaillement de l'aéroport international de Vancouver va faire l'objet d'une enquête suite à l'incident qui s'est produit à Toronto, en fin de semaine dernière, lorsqu'un Boeing 747 d'Air Canada a échappé de justesse à la catastrophe? Le ministre est-il certain que la turbidité du carburant, c'est-à-dire la présence d'eau et de saleté, n'est pas un facteur qui risque d'avoir causé l'arrêt en vol des trois moteurs et sait-il

que la qualité du carburant n'est pas toujours contrôlée dans les aéroports canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président, je ne suis pas au courant de ce que mon honorable ami me signale. Je me renseignerai et je lui répondrai.

M. Siddon: Madame le Président, j'aimerais que le ministre confirme que lorsqu'on a construit l'aéroport de Vancouver en 1968, les fonctionnaires de son ministère ont décidé, conformément à des normes établies, de faire intégrer au système d'avitaillement un dispositif automatique dont le fonctionnement continu sert à déceler les impuretés que peut contenir le carburant pour moteurs à réaction, mais qu'il y a plusieurs années on a débranché cet important dispositif de sécurité parce qu'il ne cessait de bloquer automatiquement le système d'avitaillement? Le ministère a-t-il pris la décision de ne pas faire installer de dispositifs de contrôle de la turbidité dans les systèmes d'avitaillement des aéroports, et n'est-ce pas là exactement ce qui se passe?

M. Pepin: Madame le Président, la promesse que j'ai faite en réponse à la première question s'applique également à la deuxième.

Une voix: Une réponse d'une grande turbidité.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION AU SUJET DE SON VOYAGE EN EUROPE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Défense nationale. Accepterait-il de faire une déclaration à l'appel des motions, ce qui serait logiquement le bon moment de nous informer de son voyage en Norvège et à Bruxelles?

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: De plus, accepterait-il qu'on lui pose ensuite des questions, comme c'est ordinairement la coutume, car elles seraient alors un peu plus pertinentes que celle à laquelle il vient de répondre?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, malgré le fait qu'aucune question n'ait été posée, je ferai remarquer à l'honorable député de l'opposition que nous allons siéger en comité plénier jeudi et vendredi et que les députés auront alors le loisir de poser toutes les questions qu'ils jugeront pertinentes.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROFANATION DES TOMBES DE SOLDATS CANADIENS EN FRANCE—LA PROTESTATION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre a-t-il envoyé une note de protestation au gouvernement français à la suite de la profanation des tombes de soldats canadiens, à Bretteville-sur-Laize, en France, il y a deux mois?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, c'est en effet un incident très regrettable, mais nous n'avons pas eu à envoyer de note de protestation, car cet incident a beaucoup embarrassé les autorités françaises ainsi que la localité où il s'est produit. Les tombes sont restaurées et tout est fait pour rétablir le climat de dignité dans lequel reposent nos soldats tombés au champ d'honneur.

LES ACTIVITÉS DE BATEAUX-PATROUILLE DANS LES ANTILLES—LA PARTICIPATION DE L'ACDI

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme les journaux ont récemment rapporté que mon ministère exerçait des pressions sur l'ACDI afin qu'elle donne de l'argent pour des avisos-torpilleurs et d'autres opérations de sécurité dans plusieurs petites îles de l'est des Antilles, le ministre peut-il se renseigner à ce sujet et nous assurer qu'on n'oblige pas l'ACDI à faire la police dans les Antilles sous le couvert de l'aide au développement?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je crois savoir que les bateaux en question ne sont pas des avisos-torpilleurs, mais des bateaux-patrouille de divers types.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Autrement dit, la question du député se fonde sur des renseignements inexacts.

M. Ogle: Comme question supplémentaire je demande au ministre de nous dire si c'est le Département d'État des États-Unis qui a exercé des pressions sur le gouvernement canadien, par l'intermédiaire du comité consultatif de la Banque mondiale sur le développement économique des Antilles, pour qu'il subventionne les dispositifs de sécurité de plusieurs gouvernements insulaires menacés, paraît-il, par le spectre du communisme.

M. MacGuigan: Madame le Président, je vais devoir prendre note de cette question, mais peut-être qu'entre temps le député pourra me préciser de quelles îles et de quels problèmes il veut parler.

LA PROFANATION DES TOMBES DE SOLDATS CANADIENS EN FRANCE—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION PUBLIQUE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, vu la réponse qu'il m'a donnée il y a un moment, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il ne pourrait pas faire une déclaration publique et l'envoyer au *Times* de Londres et à certains journaux de Paris, pour faire savoir que le gouvernement français a présenté des excuses.

D'autre part, ne voudrait-il pas demander au ministre des Affaires des anciens combattants d'écrire aux familles des 3 000 Canadiens qui reposent en sol français pour leur témoigner son regret au sujet de la profanation des tombes et leur signaler que le gouvernement français a offert ses excuses?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je prendrai certainement note de cette proposition. Je ne sais pas si nous connaissons les noms de toutes les familles en cause, mais il faudrait certainement envisager des mesures de ce genre. Je ferai part de cette idée à mon collègue. L'honorable député pourrait peut-être me signaler les journaux qui, je suppose, ont fait paraître des commentaires désobligeants.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONSTITUTION DE RÉSERVES DE PÉTROLE D'URGENCE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Au mois de septembre 1974, le Canada et onze autres pays se sont mis d'accord pour constituer des réserves de pétrole qui pourraient, en cas d'urgence, nous suffire pendant 90 jours, mais le Canada n'y a pas donné suite. Le ministre pourrait-il nous en donner la raison? Les provinces de l'Atlantique, et notamment la Nouvelle-Écosse, demeurent particulièrement vulnérables en matière énergétique puisque nous n'avons ni gaz naturel ni réserves de pétrole immédiatement accessible. Le ministre pourrait-il donc envisager la constitution dans la région de l'Atlantique de réserves d'urgence suffisantes pour au moins 90 jours?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'aimerais bien faire comprendre à l'honorable député que le Canada n'a qu'un marché et qu'un prix pour le pétrole et que nous ne tolérerons pas que la région de l'Atlantique soit désavantagée sur le plan du prix ou sur celui des approvisionnements. Quant à la question précise soulevée par l'honorable député, j'étudierai la situation et je lui en ferai rapport plus tard.

M. Crouse: J'ai une brève question supplémentaire, madame le Président. Puisque le Canada n'a pris aucune mesure spéciale jusqu'à présent pour se conformer à l'accord de 1974—je souligne le fait que le Canada a signé cet accord en 1974—quelles mesures le ministre prend-il pour s'assurer que la région de l'Atlantique aura des approvisionnements suffisants de pétrole brut?

● (1450)

Étant donné que, de l'aveu général, l'entente avec le Mexique laisse le Canada avec un trou de 50,000 barils de pétrole, le ministre peut-il dire avec quels pays il négocie pour combler cette différence? En même temps, peut-il nous dire quel est le prix que lui-même et son gouvernement ont accepté de payer au Mexique pour les 50,000 barils de pétrole visés par l'entente?

M. Lalonde: Madame le Président, je dois demander au député s'il affirme que le Canada n'a pas des réserves pour 90 jours à l'heure actuelle. S'il dit que ce n'est pas ce qu'il affirme, je devrai contester sa façon d'exposer la situation. Je devrai lui signaler que s'il compare avec ce qui s'est produit par le passé, il constatera que le Canada peut fort bien avoir des réserves pour 90 jours à l'heure actuelle. Il importe que l'ensemble du pays ait des réserves suffisantes. Mon ministère suit la situation de très près et exerce donc un contrôle constant.

En ce qui concerne l'entente avec le Mexique, j'insiste sur le fait qu'elle a permis au Canada d'augmenter ses approvisionnements de 50,000 barils par jour. Le député regrette peut-être que nous n'ayons pas obtenu 100,000 barils par jour, mais cela aurait été plus facile si son gouvernement avait pris les mesures nécessaires quand il était temps de négocier une telle disposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Quant au prix, il faudra le négocier au fur et à mesure que le pétrole sera acheté. L'entente ne fixe pas de prix précis. Il en est de même pour les accords avec d'autres pays, entre diverses sociétés et même entre États. Les prix doivent toujours être renégociés dans le cadre de ces ententes.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES RISQUES INACCEPTABLES QUE COMPORTENT CERTAINES DROGUES—LE RESPECT DES OPINIONS DU GOUVERNEMENT CANADIEN

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que la presse a signalé récemment que certains établissements provinciaux pour arriérés mentaux utilisent le puissant médicament hormonal Depoprovera pour la contraception et des usages autres que ceux que le Bureau fédéral des drogues permet au fabricant de recommander, madame le ministre peut-elle dire à la Chambre si elle a l'intention de prendre des mesures pour permettre au ministère fédéral de la Santé de mieux faire respecter ses opinions au sujet des risques inacceptables que comporte l'usage de médicaments de ce genre?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je dois dire que je ne suis pas au courant du cas signalé par le député. S'il pouvait me donner plus de renseignements après la période des questions, j'examinerais le cas et lui ferais rapport après avoir effectué mes recherches.

M. Blaikie: Madame le Président, ma question supplémentaire sera d'ordre plus général. Puisque le ministre n'est pas au courant de ce médicament en particulier, pourrait-elle nous dire si elle envisage des modifications ou des mesures, soit par l'entremise de son ministère ou peut-être par celui du ministre et du ministère de la Justice, dans un domaine fondamental mais fort négligé, à savoir, les droits des malades, en particulier le droit de donner leur consentement éclairé; dernièrement, un rapport de la Commission canadienne de la réforme du droit soulignait combien la chose était essentielle surtout lorsqu'il s'agit de l'utilisation de médicaments controversés pour éviter que les malades ne servent, à leur insu, de sujets à la recherche médicale?

[*Français*]

Mme Bégin: Évidemment, ma réponse à cette question est oui. Je me préoccupe de ce problème qui est toujours avec nous, et demain, à l'occasion du centenaire de l'*Ontario Medical Association,* c'est un des points que je soulèverai dans mon discours.

* * *

[*Traduction*]

LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

LE 60e ANNIVERSAIRE DE LA DIVISION ONTARIENNE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que nous célébrons cette année le 60e anniversaire des activités de la division ontarienne de la Croix-Rouge, le très honorable premier ministre acceptera-t-il de transmettre un message de félicitations au nom du gouvernement du Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Flis: . . . à la Croix-Rouge ontarienne pour l'encourager à maintenir . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): A l'ordre!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Nous sommes à la période des questions.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROLONGEMENT DU GAZODUC JUSQU'AUX MARITIMES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce dernier a déjà indiqué à la Chambre au cours de la période des questions qu'il n'envisageait pas de prolonger, à partir de Montréal, le gazoduc au-delà de la ville de Québec jusque dans les Maritimes, parce que les études écologiques n'étaient pas terminées. Ces études se poursuivent-elles toujours? Le ministre a-t-il changé d'avis depuis ce temps?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la décision à laquelle se réfère l'honorable député avait été prise par l'Office national de l'Énergie. Comme l'honorable député s'en souvient, cet Office avait indiqué deux facteurs qui l'empêchaient de recommander la construction du pipe-line dans les provinces Maritimes. Le premier était une série d'études sur l'environnement qui n'étaient pas complétées à la satisfaction de l'Office, et le deuxième était que la commission désirait obtenir plus de renseignements sur l'exploration des fonds miniers sous-marins au large des côtes des provinces atlantiques. En ce qui concerne la première question soulevée par l'honorable député, je dirai que j'ai déjà rencontré les promoteurs du projet. J'ai discuté de cette question avec eux et leur ai demandé s'il leur était possible de poursuivre les études en question de façon à fournir des renseignements qui satisferaient l'Office national de l'Énergie. L'honorable député le sait. Le Cabinet n'avait que deux choix devant le rapport de la commission: soit l'accepter comme tel ou le rejeter complètement. Le gouvernement a décidé d'accepter le rapport qui permet au moins la construction du pipe-line à l'intérieur du Québec pour le moment, et nous avons encore indiqué que nous espérions que le pipe-line pourrait le plus rapidement possible être prolongé jusque dans les provinces Maritimes.

[*Traduction*]

M. Shields: Madame le Président, j'ai une courte question supplémentaire. On constate que ces études ont porté sur le prolongement du gazoduc de Montréal à Québec. Le ministre est-il prêt à le confirmer et si oui, acceptera-t-il de déposer ces études à la Chambre? J'aimerais bien le savoir.

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, toutes ces études ont été déposées devant l'Office national de l'Énergie. Elles faisaient partie de la preuve déposée par les partenaires qui présentaient une demande à l'Office national de l'Énergie. Ces documents sont déjà publics. Si je peux rendre service à l'honorable député en les obtenant de l'Office, je vais sûrement tenter de les obtenir, mais encore une fois ces documents, je crois, sont déjà publics, ont été déposés en preuve devant l'Office.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES STIMULANTS FISCAUX POUR LES INDUSTRIES QUI S'IMPLANTENT DANS LES RÉGIONS À FAIBLE CROISSANCE

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Comme le taux désaisonnalisé de l'emploi a enregistré une forte baisse en mai, la plus importante depuis avril 1967, le ministre envisagera-t-il de mettre en œuvre les dispositions du budget du 11 décembre qui prévoyaient un système de stimulants fiscaux sous la forme de contrats fiscaux à l'intention des industries qui vont s'implanter ou agrandir leurs installations dans les régions à faible croissance?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, dans l'exposé que j'ai fait à la Chambre en avril, j'ai expliqué pourquoi je n'avais pas retenu la proposition contenue dans le budget de décembre. De plus, je crois avoir fait savoir que je repenserais à la question pour voir quelles mesures nous pourrions prendre dans ce sens.

M. Howie: Madame le Président, le ministre présentera-t-il immédiatement la mesure concernant les obligations pour l'expansion des petites entreprises qu'il avait mentionnée dans son récent exposé économique prétendu budgétaire?

M. Baker (Nepean-Carleton): Exposé budgétaire prétendu économique.

M. MacEachen: Madame le Président, j'ai l'intention de présenter très bientôt au moins les principes qui régiront ce programme.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: La mesure législative elle-même ne saurait être prête et ne pourrait être adoptée avant assez longtemps . . .

Une voix: Pourquoi pas?

M. MacEachen: . . . parce qu'elle fait partie de la loi de l'impôt sur le revenu. Si je me souviens bien, je m'étais engagé à ce moment-là à permettre la distribution du bill ou de l'avant-projet pour qu'il puisse être discuté à l'avance. Pour éviter ce retard anticipé, j'ai l'intention d'expliciter sous peu les règles de base régissant les obligations pour l'expansion des petites entreprises.

* * *

● (1500)

LES CENTRES DE CONGRÈS

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—LE CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Il y a quelques semaines, le ministre a déclaré à la Chambre que le gouvernement envisageait une politique d'aide aux centres de congrès et qu'il la communiquerait à bref délai.

Le ministre d'État peut-il nous dire si cette politique est toujours en voie d'élaboration et si elle prévoit l'approbation, comme certains le prétendent, du centre des congrès d'Ottawa? Quand le gouvernement en fera-t-il part à la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, au sujet de l'élaboration de la politique nationale d'aide aux centres de congrès, je ferai remarquer que cette politique est toujours au stade de l'élaboration au sein du cabinet, et l'annonce faite précédemment cette semaine au sujet du Centre des congrès d'Ottawa ne fera pas partie de cette politique.

[*Traduction*]

M. Wilson: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre d'État. Peut-il nous dire quand le gouvernement diffusera sa politique d'aide aux centres de congrès de manière à aider les autorités, tant à Toronto qu'ailleurs en Ontario, qui sont chargées de la planification de centres de ce genre?

Peut-il également nous dire comment le centre des congrès d'Ottawa sera exclu de cette politique et si le gouvernement subventionnera le centre d'Ottawa à la place de celui de Toronto?

M. Lapointe (Charlevoix): Madame le Président, nous communiquerons bientôt le contenu de cette politique. Pour ce qui

est de l'aide qui sera accordée au centre des congrès d'Ottawa ou centre Rideau, elle s'inscrit dans la participation fédérale prévue pour ce centre par l'entremise du ministère des Travaux publics.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle largesse!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'AGRICULTURE

Le 2e rapport du comité permanent de l'agrigulture dans les deux langues officielles—M. Tessier.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

PÉTITIONS

DES CITOYENS D'ONTARIO DEMANDENT UNE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ET LES PETITES ENTREPRISES

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le Bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

* * *

LA CONSTITUTION

DÉCLARATION SUR LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES EN VUE DE DISCUTER DU RENOUVEAU CONSTITUTIONNEL

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, trois semaines, jour pour jour, après le référendum québécois, il me fait plaisir de faire rapport à la Chambre sur la rencontre que les premiers ministres ont consacrée hier au renouveau constitutionnel. Ma déclaration sera brève parce que je ne veux pas abuser de la bonne volonté des députés en ce jour réservé à l'Opposition et que les leaders des autres partis, ainsi que les députés, voudront sans doute me poser d'autres questions sur ce sujet. Je préférerais donc employer le temps qui m'est alloué à répondre à des questions précises.

La première chose à signaler, à la suite de notre réunion d'hier, c'est qu'elle a donné lieu à une décision collective qui pourrait se révéler des plus bénéfiques pour le Canada. Tous les premiers ministres se sont, en effet, engagés à en arriver pour septembre à des décisions majeures sur la constitution, et pour s'y préparer, ils se sont imposé un calendrier très serré prévoyant trois mois de rencontres et de négociations.

En fait madame le Président, nous avons pris l'engagement, en notre propre nom et en celui de nos ministres et de nos fonctionnaires, de consacrer au problème constitutionnel, dans les trois prochains mois, deux fois plus de temps que ne lui ont consacré ensemble les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des deux dernières années.

C'est là un indice de l'importance et de l'urgence que les premiers ministres provinciaux et moi-même attachons au renouvellement du fédéralisme canadien et de notre constitution. C'est là également un signe de notre ferme volonté de remplir la promesse que nous avons faite aux Canadiens d'apporter des améliorations réelles et substantielles à la loi fondamentale du pays.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral espérait que les premiers ministres se joindraient à lui pour entreprendre de toute urgence une action concertée afin de doter le Canada d'une nouvelle constitution qui répondra aux besoins actuels et futurs du pays et de ses habitants. Cet espoir est maintenant concrétisé dans un engagement fédéral-provincial.

Par conséquent, je désire saluer l'ouverture d'esprit et la générosité intellectuelle des premiers ministres qui ont rendu possible un tel engagement. Je suis conscient du fait que nous n'aurions pu prendre un engagement de cette nature sans être forts de l'appui vigoureux de nos commettants à toute réforme véritable. Je salue donc également la détermination et la volonté des Canadiens à ce moment décisif de notre histoire.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: J'ai bon espoir que les trois prochain mois d'efforts intenses produiront, à la prochaine réunion des premiers ministres, prévue pour la deuxième semaine de septembre, un accord sur la prétendue courte liste des questions dont nous avons discuté hier. Je suis également convaincu que nous courrons au désastre si nous ne parvenons pas à un accord substantiel en septembre. Dans ce cas, il faudrait que le gouvernement fédéral envisage très sérieusement de réaliser ses propositions et qu'il recommande au Parlement un plan d'action qui nous permettrait d'assumer nos responsabilités envers les Canadiens.

On m'a signalé que, sauf erreur, le chef de l'opposition (M. Clark) aurait dit à peu près la même chose vendredi dernier; il semble que ce soit exact. Si l'on a bien rapporté ses propos, il aurait dit qu'en cas d'impasse dans les discussions entre les premiers ministres, il incomberait alors au Parlement d'assumer ses responsabilités. Je suis heureux d'entendre cela, car c'est aussi mon avis et, sauf erreur encore une fois, je crois que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) partage aussi cette opinion. Cela m'encourage énormément.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je suis confiant que l'entente que nous cherchons à réaliser renforcera à la fois les droits et les libertés des Canadiens, et énoncera un partage des pouvoirs fédéraux et provinciaux qui permettra au Canada de réaliser son immense potentiel. Et je suis déterminé à ne pas céder au cours de ces négociations la moindre parcelle des droits et libertés du peuple en échange de pouvoirs gouvernementaux.

Je vais, si la Chambre le veut bien, madame le Président, déposer les documents que j'ai remis hier aux premiers ministres des provinces. Ces documents comportent un calendrier de la réunion, un énoncé de principes en vue d'une nouvelle constitution, une liste des priorités ainsi qu'un calendrier des réunions auxquelles participeront les ministres et premiers ministres provinciaux entre le 17 juin et le 12 septembre.

En ce qui concerne les priorités, madame le Président, je ne voudrais surtout pas induire la Chambre en erreur. Les documents que j'ai déposés et les exemplaires que j'ai fait distribuer émanent du gouvernement fédéral. Nous avons modifié la liste que j'ai remise hier en y ajoutant une rubrique, celle des pêches. L'autre différence entre la liste que je viens de déposer et celle qui a été distribuée à la réunion d'hier est que cette dernière comportait deux colonnes: une des colonnes recensait les questions présentant un intérêt général pour les Canadiens, tandis que l'autre portait sur la division des pouvoirs entre les gouvernements.

Je recommande vivement à tous les députés d'accorder toute l'attention voulue aux deux documents concernant les principes et les priorités. J'espère que les représentants de toutes les régions du pays, et de tous les partis, vont en étudier le contenu et en parler entre eux et avec leurs électeurs.

Cette étude et ces discussions aideront non seulement les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales à faire avancer la réforme constitutionnelle, mais elles seront le gage que le Parlement jouera pleinement le rôle qui lui incombe légitimement sur le plan de l'édification de notre pays.

Des voix: Bravo!

● (1510)

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je tiens à répondre brièvement à la déclaration du premier ministre (M. Trudeau), et j'aurai quelques questions à poser à la suite de la réponse du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent).

Je tiens tout d'abord, au nom de la Chambre, à remercier le premier ministre d'avoir fait si rapidement rapport au Parlement de la rencontre des premiers ministres d'hier.

Des voix: Bravo!

M. Clark: A en juger par la déclaration du premier ministre et les déclarations publiques des autres participants, il semble que la rencontre des premiers ministres d'hier a permis d'amorcer de façon satisfaisante le processus de la réforme constitutionnelle, et tous les députés à la Chambre ne peuvent que se réjouir du progrès accompli.

Si je comprends bien, le premier ministre a cherché à faire l'accord sur une déclaration de principes, de même que sur le processus de négociations constitutionnelles, sans que l'on puisse s'entendre sur la déclaration de principe; il se peut que le premier ministre n'ait même pas insisté pour la faire adopter après avoir constaté la réaction d'autres premiers ministres. Par conséquent—et je trouve important que la Chambre et le pays le comprennent bien—la déclaration de principe qu'a déposée le premier ministre ne représente qu'une proposition du gouvernement fédéral et non une entente intervenue lors de la rencontre.

Le premier ministre a parlé de mon discours de vendredi. Il a appris il y a longtemps tout le profit qu'il peut tirer de la lecture de mes discours et de l'appropriation de ma politique. Je lui recommande également ce dernier discours.

Je dois dire que je suis un peu étonné d'entendre le premier ministre prétendre que «tous les premiers ministres se sont engagés à en arriver pour septembre à des décisions majeures sur la constitution». Je conclus des déclarations publiques que les premiers ministres des provinces ont faites que pour la plupart d'entre eux, la réunion de septembre fournira l'occasion de conclure tout accord qui interviendra entre les ministres et les fonctionnaires d'ici là, mais qu'ils n'en font pas une échéance pour régler toutes les questions qui figurent sur la liste. Le premier ministre Blakeney aurait même déclaré que les premiers ministres ont convenu à l'unanimité de ne pas fixer d'échéance pour la réforme, et s'il en est ainsi, ils ont pris une sage décision, car le règlement de questions complexes et fondamentales est une tâche trop importante pour être compromise par des délais artificiels.

Le premier ministre Blakeney a ajouté: «Nous avons aussi reconnu à l'unanimité qu'il serait bien navrant de nous retrouver en septembre sans rien accomplir», et certes la Chambre espère que les entretiens de cet été aboutiront à un accord sur plusieurs questions précises. La nature de l'accord d'hier et des objectifs pour septembre influe sur ce qu'on attendra de la réunion de septembre, et j'espère que le premier ministre nous dira si, à son avis, les autres premiers ministres se sont engagés à s'entendre en principe, en septembre, sur l'une, la totalité ou la plupart des douze questions sur la liste.

[*Français*]

J'ai aussi noté les propos du premier ministre selon lesquels, et je cite:

. . . le gouvernement fédéral devra analyser sérieusement ses options et recommander un plan d'action au Parlement . . .

. . . si on ne parvient pas à s'entendre sur la courte liste des sujets.

On a parlé du recours au référendum fédéral pour essayer de forcer l'acceptation de certains changements que le gouvernement fédéral désire. Nous voudrons savoir si c'est bien ce que le premier ministre veut dire, ou quels autres gestes unilatéraux il envisage.

Je voudrais ajouter que si le gouvernement fédéral s'attend à une attitude de coopération avec les provinces au sujet de la réforme constitutionnelle, il doit adopter également une attitude de coopération sur d'autres questions importantes pour certaines provinces. Le premier ministre sait que je suis préoccupé par les déclarations récentes de certains de ses ministres et que je crains qu'elles nuisent à l'atmosphère de bonne volonté qui sera nécessaire pour la réforme constitutionnelle.

[*Traduction*]

Pour terminer, je tiens à dire au nom de mon parti que nous sommes heureux que les premiers ministres se soient tracé un bon programme de travail pour cet été; nous espérons que les pourparlers se poursuivront dans une atmosphère de véritable coopération et qu'ils aboutiront à un accord important en septembre.

Des voix: Bravo!

Renouveau constitutionnel

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, à l'instar du chef de l'opposition (M. Clark), je voudrais, moi aussi, féliciter le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir communiqué aussi rapidement au Parlement les résultats de la conférence constitutionnelle qui s'est tenue hier.

Madame le Président, pour la première fois depuis bien longtemps, la conférence d'hier nous porte à croire réellement que les Canadiens peuvent s'attendre que d'importantes modifications seront bientôt apportées à la constitution. C'est pourquoi tous ceux qui ont participé à la réunion d'hier méritent sans réserve les félicitations des députés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Les participants ont démontré leur bonne volonté hier. Il faut continuer au cours de l'été à démontrer la même attitude. Et bien sûr, madame le Président, à la conférence de septembre il faudra prendre enfin certaines décisions. Je suis d'accord avec le premier ministre sur cette question. Les Québécois et des Canadiens d'autres régions ont attendu assez longtemps une nouvelle constitution canadienne qui permettrait l'épanouissement des Québécois au Canada et, en même temps, reconnaîtrait les griefs régionaux légitimes. Il faut, je le répète, prendre des décisions en septembre.

[*Traduction*]

Il convient de noter, dans le contexte du processus de décision, que mon parti avait déjà fait connaître ses positions constitutionnelles, précisant qu'il importait d'intégrer les droits fondamentaux et linguistiques dans une nouvelle constitution, qu'il fallait laisser certains pouvoirs financiers au gouvernement pour lui permettre d'offrir enfin une stratégie industrielle nationale s'appliquant d'un bout à l'autre du pays et qu'il fallait améliorer le système de représentation à Ottawa afin de permettre aux habitants de l'Ouest et de l'Est surtout, d'être mieux représentés dans la capitale nationale, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

Depuis quelques mois, madame le Président, un comité spécial de mon parti qui compte 35 membres s'emploie à préparer des recommandations détaillées sur la constitution ainsi que sur d'autres questions, et notamment sur tous les points que renferme la petite liste qui a été déposée aujourd'hui par le premier ministre. Je suis heureux de dire, madame le Président, qu'en ce qui concerne ces questions nous avons décidé de tenir nous aussi une série de réunions au cours de l'été et que le Nouveau parti démocratique sera prêt à présenter des propositions très précises en vue de la conférence des premiers ministres en septembre.

Après ces observations générales sur les progrès sensibles qui semblent se réaliser, j'aimerais conclure sur un petit point très important. Aucun autre pays démocratique du monde moderne n'a jamais confié à un si petit nombre de personnes—dans ce cas-ci onze—la lourde tâche de prendre les décisions qui mèneront à la réforme de l'État démocratique. Même si je souhaite sincèrement tout le succès possible à ces onze personnes, je voudrais dire au nom de mes collègues combien j'aurais aimé que ces personnes qui se sont rencontrées hier aient trouvé une manière plus positive de mêler un beaucoup plus grand nombre de Canadiens à ce très important processus démocratique.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Est-on d'accord pour que les documents mentionnés par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) soient maintenant déposés et annexés au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les documents mentionnés figurent en appendice, pp. 1977-1978.*]

M. Clark: Madame le Président, dans le cours de ma réponse au premier ministre, j'ai mentionné les espoirs que nous mettons dans la réunion de septembre et j'ai cité un passage de sa déclaration d'aujourd'hui que j'ai trouvée plutôt surprenante. Je me demande si le premier ministre pourrait dire à la Chambre s'il est en mesure d'affirmer catégoriquement que tous les premiers ministres qui ont participé à la rencontre d'hier considèrent la réunion de septembre comme une date limite pour en arriver à une décision sur tous les douze points ou sur une grande majorité d'entre eux?

M. Trudeau: Madame le Président, la meilleure réponse que je puisse donner à cela, c'est de renvoyer le chef de l'opposition et la Chambre au calendrier des prochaines réunions que je viens de déposer et dont le chef de l'opposition a copie. Nous lisons que, du 8 au 12 septembre, les premiers ministres se rencontreront à Ottawa pour mettre au point des accords finals à partir des travaux en cours et mettre en œuvre un nouveau programme de travail. Ces mots ne sont pas les mots du gouvernement fédéral, madame le Président. Dans la première version on pouvait lire ceci: «pour se mettre d'accord sur les travaux en cours». D'après moi, c'est la même chose puisque nous avons toujours parlé de l'urgence de prendre des décisions dès septembre. Mais c'est à la demande de quelques premiers ministres que j'ai ajouté dans le document que nous avons accepté les mots: «mettre au point des accords». D'après moi, cela indique une nette intention de profiter de cette réunion pour mettre un point final à la liste des travaux en cours, car on ajoute également que nous en profiterons pour mettre en œuvre un nouveau programme.

● (1520)

Cela dit, je ne voudrais pas que le chef de l'opposition ou des premiers ministres s'imaginent que je tente de leur imposer une date limite contre leur gré. Le chef de l'opposition a cité une déclaration d'un premier ministre provincial qui semble contredire cela. Tout ce que je peux dire, c'est que ce n'était pas mon impression à la suite de la réunion d'hier.

Au contraire, plusieurs d'entre nous ont affirmé—je dis bien plusieurs d'entre nous—qu'il faudra avoir bougé dès septembre, tout comme le chef du Nouveau parti démocratique l'a indiqué au nom de son parti, ou bien ce serait catastrophique pour l'avenir de notre pays. Je peux donc dire que ce délai a obtenu un large consensus, mais je ne serais pas étonné qu'un premier ministre affirme que personnellement il n'est pas partie à ce consensus.

M. Clark: Madame le Président, je pense qu'il est important, et je suis heureux que le premier ministre s'y soit engagé, que celui-ci ne fasse rien pour imposer une date limite aux entretiens quelle que soit l'attitude des autres participants de la réunion d'hier.

M. Trudeau: Je n'ai pas pris un tel engagement.

M. Clark: Le premier ministre dit qu'il a pas pris un tel engagement. Je croyais l'avoir pourtant entendu déclarer, madame le Président, qu'il n'imposerait pas de délai. Peut-être que le premier ministre pourrait nous dire s'il croit avoir obtenu le consentement des autres premiers ministres, que la réunion de septembre serait une occasion de mettre au point un accord sur les douze sujets proposés ou simplement ceux sur lesquels le comité des ministres ou des fonctionnaires se serait entendu au cours de l'été.

L'expression mettre au point qui figure au communiqué peut signifier toutes sortes de choses. Comme les attentes que fait naître la réunion de septembre revêtent une importance tout à fait particulière, il faudrait à mon avis que le premier ministre s'engage à ne pas chercher à faire naître de vaines attentes qui risqueraient de provoquer des désaccords ou des déceptions en septembre.

M. Trudeau: Madame le Président, les termes sont fort clairs: «mettre au point des accords finals à partir des travaux en cours», c'est-à-dire sur la douzaine de sujets à peu près. Le chef de l'opposition nous dit que mettre au point des accords peut vouloir dire mettre au point des accords au sujet desquels l'accord était réalisé. Je ne pense pas que ce soit là une façon constructive d'interpréter la déclaration faite hier.

Le chef de l'opposition me demande de m'engager à ne pas considérer cela comme un délai à respecter. Voilà un engagement que je ne prendrai pas. Bien au contraire, je considère qu'il y a là un délai à respecter. Je suis persuadé que beaucoup de premiers ministres, comme je pense le chef du Nouveau parti démocratique, considèrent aussi qu'il s'agit là d'un délai à respecter. Je ne cherche pas à parler pour l'un ou l'autre des premiers ministres qui pourrait penser le contraire. Mais voilà ce que je considère, moi. Et j'estime que c'est cela que voulait dire le texte que nous avons en gros adopté hier.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, je voudrais que cela soit clair et net. Le premier ministre nous dit aujourd'hui qu'il compte avoir, après la conférence de quatre jours de septembre, un accord des onze premiers ministres sur chacun des douze articles de la liste succincte. C'est bien cela qu'il juge raisonnable d'escompter aujourd'hui, c'est cela qu'il attend de la rencontre de septembre?

M. Trudeau: Madame le Président, j'escompte que nous nous serons prononcés définitivement sur ces douze articles. Il est possible que nous n'arrivions pas à nous entendre sur tous les douze. Dans ce cas, je pense qu'il appartiendra à chacun de nous de dire s'il estime qu'il y a suffisamment de points d'accord pour juger qu'il y a eu suffisamment de progrès d'accomplis. Je ne prédis pas que nous serons nécessairement tous d'accord sur toutes choses. Ce que je dis, c'est qu'il ne faut rien épargner pour parvenir à cet accord. Si nous n'y parvenons pas, j'ai déjà dit que ce serait à mon avis un très lourd échec qui aurait des conséquences graves pour le Canada.

M. Clark: Madame le Président, je ne veux pas ici pousser la question davantage. J'espère seulement que le premier ministre comprendra que l'entente conclue hier l'a été dans un esprit de coopération dont ont fait preuve les onze gouvernements et, bien sûr, la Chambre. Si des mesures devaient être prises qui donneraient de faux espoirs et par conséquent annihileraient les efforts faits pour en arriver à une entente à la rencontre de septembre, entente qui ne se réaliserait peut-être jamais et que l'on mettait ainsi fin au processus de négociation, je crois que ce serait là une manœuvre que déploreraient tous les députés.

Permettez-moi d'aborder une autre question, et peut-être certains autres de mes collègues auront-ils des questions supplémentaires à poser. Dans ses observations d'aujourd'hui, le premier ministre a dit que le gouvernement fédéral pourrait envisager d'autres solutions. On nous a parlé, et nous en avons discuté à la Chambre, de la possibilité d'un référendum national. Le premier ministre peut-il nous dire s'il songe à ce référendum et s'il en a discuté avec les premiers ministres? Deuxièmement, quelles sont les autres solutions qu'il envisage? Troisièmement, si le référendum devait avoir lieu, a-t-il actuellement l'intention que ce référendum parrainé par le gouvernement fédéral ne porte que sur des questions de compétence fédérale?

M. Trudeau: Madame le Président, en ce qui concerne la première partie de la question, je tiens à signaler le plus vigoureusement possible que plusieurs premiers ministres considèrent que le mois de septembre est une date cible, et j'en ai déduit que l'on voulait atteindre un consensus; plusieurs ont laissé entendre très clairement que, dans leur esprit, il était urgent de procéder à cette opération et que s'ils n'agissaient pas immédiatement, nous pourrions dès l'automne le regretter. Ce sont donc là les seuls détails que je puisse ajouter à ma réponse précédente.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question sur le référendum, madame le Président, je ne me souviens pas que la question ait été soulevée hier. Personnellement, je n'en ai certes pas parlé. Par conséquent, les troisième et quatrième questions sur la nature de ce référendum . . .

M. Clark: Les autres solutions.

Une voix: Vous avez parlé d'autres solutions.

M. Trudeau: Quant à l'autre solution, madame le Président . . .

Une voix: Les solutions.

M. Trudeau: . . . je crois que le texte est assez général pour que cet après-midi je sois encore optimiste et que je pense que nous en viendrons très rapidement à une entente.

J'ai laissé entendre que je recommanderais au Parlement un plan d'action qui nous permette de prendre nos responsabilités envers la population du Canada. C'est à ce moment-là que j'ai cité les propos du chef de l'opposition qui, à ce que je croyais, partageait nos idées là-dessus, sans le lier à cette date en particulier. Je croyais qu'il estimait que s'il survenait une impasse à un moment ou à un autre, le Parlement devrait assumer ses responsabilités. C'est ce que moi je pense. Peut-être le chef de l'opposition est-il peu désireux pour le moment de préciser de quelle façon le Parlement devrait assumer ses responsabilités, mais j'en discuterais volontiers avec lui, en privé, s'il le désire.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, c'est également au très honorable premier ministre (M. Trudeau) que je m'adresse. A mon avis, nous souhaitons tous à la Chambre que la démarche soit couronnée de succès, et c'est pourquoi j'estime si important que nous en comprenions tous le véritable sens.

Quant aux délais impartis, certains mots importants figurent dans l'échéancier que le premier ministre a déposé aujourd'hui concernant les réunions qui doivent avoir lieu du 8 au 12 septembre. Les derniers mots sont les suivants: «mettre en œuvre un nouveau programme de travail». Le premier ministre qui évidemment aimerait obtenir un consensus à cette réunion a voulu, je présume, laisser entendre que d'autres travaux devront encore être effectués après les réunions qui se tiendront du 8 au 12 septembre.

• (1530)

Je voudrais demander au premier ministre si au cours de ses entretiens avec les premiers ministres provinciaux hier, il a été question d'élargir la participation aux réunions du 8 au 12 septembre? On a proposé à la Chambre et ailleurs au sujet de l'élaboration de la constitution qu'il faudrait songer à élargir le groupe. En a-t-il été question? Quelle conclusion a été tirée au sujet de la participation d'autres personnes, notamment du chef de l'opposition (M. Clark) aux réunions subséquentes?

M. Trudeau: Madame le Président, au sujet de la première partie de la question concernant les travaux à effectuer après la rencontre de septembre, la liste approuvée ne renferme pas certes toutes les questions auxquelles les provinces et le gouvernement fédéral attachent une certaine importance. Nous avons dressé une liste en grande partie analogue à celle qui avait été préparée à une réunion des premiers ministres provinciaux en février 1979 et qui par la suite avait été modifiée par le comité ministériel permanent de la constitution quand le chef de l'opposition était premier ministre.

La liste que j'ai présentée hier aux premiers ministres s'inspirait d'une liste dont, sauf erreur, nous avons plus ou moins hérité du comité ministériel permanent de la constitution qui existait sous le gouvernement Clark. Nous avons examiné cette liste et bon nombre de participants ont précisé que la liste n'était pas exhaustive mais qu'elle énonçait nos priorités pour septembre. Naturellement, personne n'a cru qu'on l'empêcherait de soulever d'autres questions après septembre.

Quant à la deuxième partie de la question, concernant l'élargissement du groupe des participants, j'ai posé la question directement aux premiers ministres, car j'avais en tête une suggestion qui m'a été faite la semaine dernière par le chef du Nouveau parti démocratique. J'ai demandé aux premiers ministres des provinces s'ils envisageraient d'élargir leur délégation, comme nous envisageons de le faire de notre côté, en y ajoutant les chefs des partis d'opposition. Encore une fois, je ne veux pas parler en leur nom à tous ou répondre pour chacun d'eux, mais je crois pouvoir dire qu'ils ont accueilli très froidement cette proposition. Je crois d'ailleurs que c'est également l'attitude de l'actuel chef de l'opposition, qui pense qu'il devrait revenir aux onze premiers ministres, du moins au début, de poursuivre ces rencontres et de diriger les délégations.

En ce qui me concerne, la question est toujours ouverte. J'ai dit aux leaders des autres partis à la Chambre que si nous nous entendions sur un plan d'action, j'envisagerais avec joie une participation active de leur part à toute délégation fédérale que je dirigerais. J'ajouterai que nous avons aussi discuté de la participation des autochtones, des représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que de celle des maires et des représentants municipaux qui ont tous demandé à être partie à ces pourparlers. Nous avons aussi discuté longuement de ces questions.

M. Epp: Je voudrais poser au premier ministre une question qui porte sur la réponse qu'il vient de fournir, et notamment sur la participation de représentants élus ou de porte-parole élus des Territoires. Si vous me permettez de reprendre mes propos de tout à l'heure, à mesure que progressera le processus de réforme constitutionnelle, les gens qui non seulement s'y intéressent beaucoup, mais qui seront directement touchés par ses résultats devront à tout le moins y participer, même si aucun pouvoir de décision ne leur est accordé. Le succès de l'entreprise en dépend. Le premier ministre et les représentants des provinces ont-il rejeté clairement toute participation des représentants des Territoires, eu tenant compte d'un territoire qui a un statut différent, le Yukon?

M. Trudeau: Madame le Président, je préférerais le dire de façon plus positive. Sinon la totalité, du moins la majorité écrasante des premiers ministres ont clairement exprimé hier leur préférence de n'avoir à se rencontrer la prochaine fois qu'entre premiers ministres. Je le répète, on a discuté de la possibilité d'ajouter des représentants des territoires et des municipalités. Plusieurs premiers ministres ont même cité différents groupes de leur province qui aimeraient y participer, comme par exemple la Francophonie Québec.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous devrions continuer de la même façon que par le passé et placer chacun des 11 gouvernements à la tête d'une délégation. Au sein de ces délégations, nous pourrions naturellement inclure, comme nous l'avons déjà fait, des représentants des territoires. Comme certains des premiers ministres l'ont fait remarquer, il est arrivé par le passé que des délégations comprennent des représentants de municipalités, de bandes indiennes, etc... La procédure à laquelle les 11 premiers ministres ont décidé de s'en tenir hier consiste à maintenir le principe d'une réunion de 11 délégations, chaque premier ministre pouvant inclure dans sa propre délégation les personnes auxquelles il estime souhaitable de donner la parole ou d'accorder une certaine place.

Je voudrais ajouter que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a rencontré dernièrement des représentants des territoires et a déclaré que nous avions l'intention de les inclure dans notre délégation comme nous l'avons fait par le passé. Il se peut qu'il y ait un jour des sortes de conférences constitutionnelles élargies, mais pour le moment nous nous en tiendrons à 11 délégations dirigées par 11 premiers ministres.

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre sait très bien, à la suite d'entretiens personnels et de déclarations publiques, que mes collègues et moi-même préconisons la fixation d'une échéance pour ces entretiens importants. Sauf erreur, d'après les commentaires qu'il a faits, tout en voulant fixer une échéance, il semble vouloir éviter toute confrontation ou attitude belliqueuse pour le moment.

Étant donné les réponses que le premier ministre a faites précédemment au chef de l'opposition (M. Clark), pour plus de précision, je voudrais savoir à peu près ce qu'il pense du nombre de points de la courte liste sur lesquels il faut s'entendre avant la réunion de septembre. Je voudrais en effet savoir si, d'après lui, tout se déroule suffisamment bien pour ne pas justifier l'intervention du Parlement, par exemple?

M. Trudeau: Madame le Président, je dirai d'abord que nous sommes d'accord avec le chef du Nouveau parti démocratique qui favorise l'établissement d'un échéancier, mais s'oppose à toute intimidation. Je précise que je n'ai fixé aucune date limite hier. J'ai plutôt proposé un calendrier de travaux. Il a été étudié, modifié et finalement accepté. Cet échéancier comporte évidemment la notion de date limite car il prévoit la date à laquelle nous mettrons la dernière main aux accords, mais je tiens à assurer le chef du Nouveau parti démocratique que je n'ai pas obtenu l'accord des premiers ministres provinciaux à ce sujet par l'intimidation.

Je pense qu'il m'est impossible de répondre à la question suivante autrement qu'en disant que le nombre maximum de sujets sur lesquels nous tâcherons de nous entendre est de 12 et que pour que l'entente soit satisfaisante, il faudra qu'elle porte sur presque tous les sujets. Nous devrons nous montrer raisonnables et voir s'il y a de réels progrès. Je ne suis pas certain de bien comprendre le raisonnement du chef du Nouveau parti démocratique lorsqu'il dit que si nous nous entendons sur la majorité des sujets ou sur tous les sujets, il ne sera peut-être pas nécessaire que le Parlement intervienne. Je suis plutôt de l'avis contraire. Je l'ai peut-être mal compris, mais j'espère personnellement que si nous arrivons à une entente satisfaisante, le Parlement interviendra très tôt après sa conclusion.

● (1540)

M. Broadbent: Ma question comporte deux parties et vise à obtenir des éclaircissements au sujet des propos du premier ministre. Si je comprends bien, d'après ce qui s'est dit en privé et en public, le Parlement serait appelé à intervenir dans deux cas. Premièrement, si les parties sont d'accord et s'il y a lieu de voter une loi spéciale pour modifier la constitution suivant le processus normal et, espérons-le, pour la rapatrier. Cela appuierait ou sanctionnerait les mesures décidées par les provinces. Je n'entrevois vraiment aucune difficulté à cet égard.

Deuxièmement, le Parlement pourrait intervenir en cas d'impasse constitutionnelle, si les provinces ne sont pas unanimement d'accord ou même si deux ou trois d'entre elles ne peuvent pas s'entendre sur certaines questions. Je cherchais à obtenir du premier ministre des éclaircissements au sujet de ce deuxième cas. Si j'ai bien compris, il n'insiste pas pour que les provinces s'entendent sur toutes les questions figurant sur cette brève liste à la réunion de septembre et, si l'accord n'était pas total, il ne présenterait pas nécessairement au Parlement une loi spéciale pour modifier la constitution malgré l'opposition de certaines provinces. Sont-ce bien là les intentions du premier ministre?

M. Trudeau: Je ne suis pas certain d'avoir bien suivi la question, madame le Président, mais je vais tâcher d'y répondre. Naturellement, si certaines des 12 questions de la liste n'ont pas été réglées, c'est-à-dire si certaines délégations demandent davantage de temps pour les étudier, mais si nous sommes généralement d'accord sur le reste, ce ne sera pas un désastre. La liste comprend des questions que plusieurs paliers de gouvernement jugeaient extrêmement urgentes. Et, si un des chefs provinciaux juge l'une d'elle de la plus grande urgence, même si elle n'est pas réglée, nous pourrons toujours dire pour le reste: Tout marche bien, alors continuons; inutile de tirer le signal d'alarme.

Néanmoins, tout cela est purement hypothétique. Même si tout le monde n'est pas d'accord sur tous les points, ce ne sera pas forcément la catastrophe. Néanmoins, encore une fois, les participants à cette conférence et les gens de ce côté-ci de la Chambre estiment qu'il faut réaliser des progrès très importants d'ici le mois de septembre sans quoi nous ne répondrons pas au vœux exprimé par chaque parti de la Chambre et certainement chaque premier ministre, y compris moi-même, à l'occasion du référendum: nous mettre tous au travail pour renouveler très rapidement le fédéralisme.

M. Broadbent: Une dernière question, madame le Président. Comme le premier ministre le sait, en février 1979, le gouvernement qu'il dirigeait et les provinces en étaient arrivés à un accord raisonnable sur presque tous les points de la liste qu'il a déposée aujourd'hui. Le gouvernement fédéral a-t-il maintenant l'intention de travailler à partir des ententes obtenues sur presque tous les points en 1979, ou le premier ministre croit-il que tous ces points devront être examinés à nouveau?

[*Français*]

M. Trudeau: Madame le Président, c'est précisément parce que le leader a raison que nous avons pu nous fixer un échéancier aussi court, parce qu'il y a eu beaucoup de travail d'accompli avant et depuis février 1979 sur ces points à l'ordre du jour, et que nous pensons qu'il n'est pas irréaliste, après des semaines de réunions au niveau du ministre de la Justice (M. Chrétien) et des Procureurs généraux des provinces, de songer à fixer un échéancier aussi court que celui de septembre. Alors je dis au député que l'engagement n'a pas été spécifique parce que chacun des participants, hier, voulait respecter exactement le point où nous en étions arrivés en février. Chacun voudra peut-être reconsidérer ses positions sur l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour, mais dans l'ensemble, je pense que le projet que nous avions fait jusqu'en septembre 1979 sera acquis, et nous pourrons procéder à partir de cela au cours de l'été pendant les discussions qui auront lieu.

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question au premier ministre concerne la déclaration qu'il a faite selon laquelle le Parlement devrait à juste titre participer pleinement à ces événements. Songe-t-il à un rôle particulier que le Parlement jouerait d'ici à la conférence de septembre et, dans l'affirmative, de quel genre de rôle s'agit-il—par exemple, l'établissement d'un comité spécial ou d'un comité conjoint, ou la tenue de débats spéciaux à la Chambre? Peut-il nous dire en quoi consisterait l'accroissement du rôle du Parlement?

Le très honorable représentant a aussi déclaré qu'il serait peut-être préférable de stimuler la participation et que ce serait là un moyen de le faire. Le premier ministre pourrait-il nous fournir des précisions à cet égard?

[*Français*]

M. Trudeau: Madame le Président, c'est précisément parce que je n'avais pas de réponse ferme à cette question que j'ai préféré dès aujourd'hui faire une déclaration à l'appel de l'ordre du jour. Je suis ouvert aux suggestions qui pourraient me parvenir de l'opposition pour ce qui est de la participation des parlementaires d'ici septembre. Le ministre de la Justice a une souplesse bien connue. C'est lui qui dirigera les études et les travaux, et je suis sûr que si des membres des autres partis veulent soit dans l'enceinte parlementaire, soit dans des comités à titre privé, soit dans des comités parlementaires, participer à la rédaction ou l'élaboration de certains de ces textes ou de ces pensées, il serait très heureux d'accueillir l'assistance venant de tous les côtés de la Chambre.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais poser au moins une question que je trouve très à point étant donné les circonstances, vu que les premiers ministres provinciaux ont eu l'occasion hier de faire connaître un peu leur intérêt particulier au premier ministre du Canada. Je me réjouis également de voir la bonne coopération des provinces et particulièrement celle du premier ministre du Québec qui a donné, je pense, une idée de bonne volonté. Comme tous les premiers ministres, il a manifesté également certaines réserves et du même coup il a établi un certain minimum dans ce désir de coopérer pour ce nouveau fédéralisme. En particulier il a parlé de nouveau de ce principe d'autodétermination des pouvoirs sur les langues et sur l'éducation. D'ailleurs ce principe a déjà été reconnu comme acceptable et par le rapport Pepin-Robarts et par M. Ryan, je ne sais pas s'il l'a répété de nouveau vendredi dernier au premier ministre du Canada, mais pour avoir cette bonne coopération du Québec, il semble qu'il y a quand même des minima qui sont, je l'espère, d'après M. Lévesque, semble-t-il, à peu près non négociables. Est-ce que le premier ministre, et c'est là ma question, a l'intention d'ici septembre, pour la bonne marche de ces négociations futures, de rencontrer son homologue québécois et de discuter de l'ensemble de ces trois points particuliers qui semblaient bien en vue en tout cas dans la déclaration du premier ministre du Québec lors de la rencontre d'hier?

Renouveau constitutionnel

● (1550)

M. Trudeau: Madame le Président, j'assure le député que tous les premiers ministres des provinces seront accueillis à bras ouverts s'ils veulent me rencontrer d'ici septembre pour discuter quelques points particuliers, mais je répète au député de Joliette (M. La Salle) que la procédure établie par les premiers ministres eux-mêmes hier serait pour les ministres responsables du renouveau constitutionnel, en notre cas le ministre de la Justice (M. Chrétien), et que ce serait eux qui seraient responsables de la tenue des rencontres et de la poursuite des débats.

Cela n'interdit pas, toutefois, des rencontres au niveau des premiers ministres et moi-même. D'ailleurs il est bien connu que les premiers ministres des provinces doivent se rencontrer à Winnipeg vers la fin du mois d'août, et il se peut qu'ils discutent également de ces questions. Mais je voudrais ajouter que la liste qui a été établie comme liste de sujets prioritaires pour des décisions devant être prises en septembre a été établie avec l'accord unanime de tous les premiers ministres, y compris le premier ministre de la province de Québec, et que lui-même n'a pas demandé d'ajouter les sujets dont parle le député de Joliette. Il se peut qu'il veuille faire valoir ses vues au moment où nous discuterions ou au moment où nos délégations discuteraient de la déclaration de principe, mais nous en discuterons à ce moment-là, quand il posera ses questions.

M. La Salle: Madame le Président, il semble que le premier ministre du Québec a regretté, par exemple, dans la déclaration du très honorable premier ministre du Canada qu'il se limite à l'existence au Canada d'un peuple canadien. Il semble que M. Lévesque aurait préféré qu'on fasse état de l'existence des deux peuples, francophone et anglophone, également un facteur reconnu par la Commission Pepin-Robarts lorsqu'on parle de dualité. Est-ce que dans ces négociations futures le premier ministre a quand même dans la tête de reconnaître cette dualité canadienne?

M. Trudeau: Madame le Président, quant à nous de ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours rejeté le concept politique des deux nations. Je ne connais pas la position du député de Joliette sur ce sujet. Évidemment nous serions intéressés à la connaître. Quant à nous, nous reconnaissons l'idée de dualité tant du point de vue historique que du point de vue de l'application de cette dualité dans la réalité linguistique de tous les jours, et nous y faisons allusion lorsque nous écrivons ceci dans la déclaration de principe issue de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique. Alors voilà la dualité historique reconnue. Et plus loin nous parlons du caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Canada. Voilà reconnue la dualité linguistique, l'égalité, si l'on veut, des deux langues officielles. Mais de là à croire, comme semble le croire le député, qu'il y a plusieurs peuples au Canada, nous préférons quant à nous l'expression . . .

M. La Salle: Je n'ai pas dit plusieurs!

M. Trudeau: Deux peuples au Canada? Nous parlons du peuple du Canada et, sauf erreur, c'était la position de la majorité des Québécois lorsqu'ils ont voté au référendum.

[*Traduction*]

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, j'ai écouté les questions et même si je n'ai pas vu la liste, j'aimerais en posant ma question au premier ministre (M. Trudeau) lui rappeler que nous essayons de rédiger une constitution qui vaille la dernière et qui dure aussi longtemps.

Ce qui ne semble pas avoir été considéré dans ces pourparlers—et il n'en est pas question non plus, sur la liste, je suppose—c'est que 60 à 70 p. 100 et peut-être même 80 p. 100 de notre population se trouve actuellement dans les grandes villes ou dans les grands centres régionaux et qu'il en sera probablement ainsi à l'avenir. La constitution ne pourrait-elle pas tenir compte du point de vue que l'Association des maires et des municipalités fait valoir auprès des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral depuis 30 ans, et c'est le suivant: Lorsqu'on examinera cette question pendant l'été, il faudrait que, conformément à ce qui avait été originellement proposé, les gouvernements fédéral et provinciaux délèguent temporairement certains pouvoirs aux grandes villes ou à ces importants centres régionaux afin de démontrer que nous faisons notre possible pour satisfaire ceux qui pour des raisons personnelles, veulent vivre dans les villes, tout en ayant leur place dans la répartition des pouvoirs, sans pour autant empiéter sur ceux que la constitution accorde aux gouvernement fédéral et provinciaux? Je crois qu'il existe un moyen d'y arriver. Le premier ministre pourrait-il envisager de réserver du temps dans le calendrier des travaux de cet été pour que ces instances soient présentées?

M. Trudeau: Madame le Président, je suis personnellement très favorable au point de vue exposé par le député, et je crois avoir exprimé moi-même les mêmes sentiments à plusieurs reprises au cours des dernières semaines, alors qu'en réponse aux questions de l'opposition, j'expliquais que non seulement les députés des territoires mais aussi les conseillers municipaux voulaient participer à ces débats si importants pour leur avenir, car, comme le député le sait, ils estiment—et avec raison à mon avis—que les gouvernements provinciaux sont beaucoup trop centralisés et qu'ils devraient décentraliser leurs pouvoirs davantage. C'est pourquoi, hier, en parlant de cette question aux premiers ministres des provinces, j'ai dit espérer et je l'avais d'ailleurs déjà dit en réponse à une question qu'on m'avait posée précédemment, que nous trouverions un moyen d'amener ces divers groupes à nous présenter leurs instances, soit en nous adressant des mémoires soit en se faisant représenter au sein des délégations qui seront convoquées en septembre prochain.

Cette réponse ne saura peut-être pas satisfaire ni les municipalités ni le député, sauf que je tiens à ajouter que nous n'avons pas épuisé tous les sujets dont nous avons prévu discuter d'ici septembre, et qu'en fait notre gouvernement avait soulevé en février 1979 la question des institutions municipales, la déclarant digne d'une grande attention; je dirai en outre au député qu'en ce qui nous concerne, nous continuons à accorder à la question la même priorité. Elle ne figure pas sur la liste des questions dont nous devons traiter d'ici septembre, mais nous estimons, à l'instar du député, que quiconque étudie les questions d'ordre constitutionnel devrait l'aborder sans faute.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, je remercie très sincèrement le premier ministre de sa réponse car beaucoup de Canadiens ont été très déçus de voir que les deux paliers de gouvernement ne s'intéressent pas à la question depuis les 30 années au cours desquelles le problème a pris de l'envergure.

Je voudrais en revenir à ma proposition précédente; puisque la question n'aura pas la priorité au cours des deux premiers mois de l'été, il serait peut-être dans l'intérêt du pays que le premier ministre prenne l'initiative de présenter certaines propositions portant non seulement sur les villes en elles-mêmes et les grandes administrations régionales, mais également sur des groupes de provinces ou des régions dans une même province, en déléguant les pouvoirs émanant des provinces et du gouvernement fédéral, afin de régler certaines des difficultés fondamentales au grand problème d'ordre constitutionnel. Nous pourrions peut-être comprendre à quel point le Canada a changé en 112 ans, si le premier ministre proposait pour régler ce problème une ou deux solutions novatrices qui favoriseraient la collaboration entre les parties et la souplesse des échanges, de façon à ce que les provinces et le gouvernement fédéral puissent conserver ces pouvoirs de façon permanente, tout en les déléguant de temps à autres, durant certaines périodes, d'abord aux villes, ensuite aux grandes régions et enfin à un groupe de provinces ou, dans certains cas, à plusieurs régions dans une même province où les différends sont très forts.

M. Trudeau: Madame le Président, je suis tout à fait d'accord avec le projet du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Je le répète, nous avons entrepris en février 1979 d'inscrire la question sur la liste des sujets dont nous devions traiter car—et je le répète encore une fois—à notre avis, les provinces ont eu tendance à centraliser un peu trop les pouvoirs dans leur capitale au lieu d'appliquer la méthode dont parle le député pour répartir équitablement l'exercice des pouvoirs administratifs et autres.

J'entreprendrai certainement d'étudier la proposition précise du député portant sur la délégation des pouvoirs, mais je tiens à lui rappeler quelque chose que bien sûr il sait déjà, et c'est que les administrations municipales, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, relèvent de la compétence des provinces et que ces dernières sont quelque peu jalouses de cette compétence. Voilà pourquoi à mon avis, le gouvernement fédéral doit se contenter de faire des propositions au lieu de prendre des initiatives.

● (1600)

J'espère donc que les municipalités elles-mêmes, avec l'appui et les encouragements de citoyens intéressés, comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain, tenteront de persuader les gouvernements provinciaux de faire inscrire dans une nouvelle constitution canadienne plus de pouvoirs et d'autonomie pour les municipalités à l'intérieur des gouvernements provinciaux centralisés.

[*Français*]

M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je voudrais poser au très honorable premier ministre (M. Trudeau) une question portant sur ce qui me semble le nœud de la réforme constitutionnelle, c'est-à-dire toute la question d'un nouveau partage des compétences constitutionnelles.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas unanimité entre les provinces à ce chapitre-là, c'est-à-dire dans l'hypothèse où une province telle que le Québec ou une minorité de provinces voudraient exercer certains pouvoirs qu'une majorité de provinces préféreraient voir exercer par le gouvernement fédéral, est-ce que le très honorable premier ministre considérerait alors l'adoption d'une formule qui permettrait néanmoins que la réforme constitutionnelle puisse se réaliser ou, selon le très honorable premier ministre, dans un tel cas nous retrouverions-nous à toutes fins utiles dans une impasse totale?

M. Trudeau: Madame le Président, à diverses rencontres sur la Constitution on a examiné ce problème et des propositions ont été faites pour y trouver une solution, notamment la proposition de délégation de pouvoirs législatifs dans un sens ou dans l'autre. Je sais que le premier ministre de l'Alberta en particulier avait poussé cette idée dans une rencontre constitutionnelle qui avait lieu du temps où le parti progressiste conservateur était au pouvoir. C'est une idée qui n'a pas été mise de l'avant hier, mais que nous serions prêts à examiner si cela était dans l'intérêt des provinces.

Je voudrais seulement ajouter, madame le Président, qu'il est vrai, comme le dit le député, que le partage des pouvoirs est au cœur du problème constitutionnel, mais il sait sans doute qu'il y a des problèmes constitutionnels autres que ceux qui constituent pour ainsi dire des luttes de pouvoirs entre les deux, trois ou quatre niveaux de gouvernement. Des dispositions constitutionnelles sont d'un intérêt particulier pour toute la population et n'entrent pas dans cette querelle de division des pouvoirs. Et j'espère que, dans ce domaine-là, nous considérerons également ce qui est d'intérêt pour la population directement plutôt que pour le gouvernement, et que ces questions-là restent également au cœur du problème, pour employer l'expression du député.

M. Duclos: Madame le Président, je voudrais demander au très honorable premier ministre si, à partir de ce qu'il vient de dire, on peut raisonnablement conclure qu'il estime que la notion d'asymétrie dont faisait état le rapport de la Commission Pepin-Robarts pourrait constituer une voie afin d'en arriver à une solution en ce qui a trait à la question de la réforme de la constitution, plus particulièrement en ce qui a trait à un nouveau partage des compétences constitutionnelles?

M. Trudeau: Cela dépendrait, madame le Président, de l'asymétrie en question. S'il s'agit d'une asymétrie au niveau des juridictions à proprement parler, nous pensons que le fédéralisme ne peut pas bien fonctionner si certaines provinces possèdent des juridictions beaucoup plus étendues que les nôtres. Quant à moi, voilà ma position, mais cela n'empêche pas des asymétries dans des domaines particuliers, soit dans l'administration, soit dans l'application dans une province ou dans une autre des juridictions qu'elles possèdent en vertu de la Constitution. Et le député, évidemment, est au courant de douzaine d'exemples de situations particulières créées par notre gouvernement, par exemple, en faisant des arrangements particuliers avec la province de Québec en ce qui concerne l'immigration, en ce qui concerne les allocations familiales, en ce qui concerne, dans le cas du gouvernement de M. Pearson, le supplément de revenu garanti de la vieillesse. Alors, il est possible, du point de vue administratif, de conclure des arrangements différents dans une province et dans une autre, mais

l'essentiel de la question c'est que toutes les provinces ont le droit d'avoir accès à de tels arrangements si elles le désirent.

[*Traduction*]

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois avertir les députés qu'à partir de maintenant, je n'autoriserai qu'une seule question par intervenant, et cette décision s'appliquera aussi à ceux qui ont déjà demandé la parole. J'ai sur ma liste le nom des députés de York-Nord (M. Gamble), d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), de Pembina (M. Elzinga) et d'Athabasca (M. Shields). Je m'en remets à la Chambre, mais il s'agit d'une journée d'opposition et peut-être les députés voudraient-ils débattre également d'autres questions. Je permettrai donc au prochain intervenant, de poser une seule question.

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, le premier ministre (M. Trudeau) a répondu à deux questions concernant le rôle qu'à son avis, le Parlement pourrait jouer et il a répondu clairement à l'une d'elles concernant le rôle du Parlement dans les discussions devant aboutir à la rencontre finale de septembre.

Ma question au premier ministre est la suivante: compte tenu des limites que la constitution actuelle impose à l'action du Parlement, quel rôle le premier ministre a-t-il l'intention de lui faire jouer dans les discussions constitutionnelles s'il n'y a en définitive aucun accord entre les provinces et le gouvernement fédéral?

M. Trudeau: Je ne sais pas de quelles limites constitutionnelles le député veut parler. Le Parlement serait évidemment libre de discuter de la question générale de la réforme constitutionnelle et j'ai dit au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), je crois, que nous serions prêts à entendre les suggestions qui seraient faites à ce sujet. Je crois, d'après ce que m'a dit le leader du gouvernement à la Chambre, que l'opposition disposera de deux jours au début de juillet pour débattre tout sujet qu'elle voudra soulever. Pour autant que je sache, elle pourrait vouloir débattre la question constitutionnelle. Il est possible d'utiliser à cette fin les jours réservés à l'opposition et, bien sûr, le gouvernement peut aussi prévoir une période de temps à cet effet, en consultation avec les autres leaders à la Chambre, si tel est le désir des partis d'opposition et si, à ce moment-là, un tel débat semble opportun.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je voudrais poser une question sérieuse au premier ministre (M. Trudeau). Elle a trait aux propos qu'il a tenu hier à la fin de sa conférence de presse et fait suite aux questions qu'a posées mon chef aujourd'hui pour ce qui est de ce que nous pouvons escompter en septembre. Le très honorable premier ministre a déclaré que si la prochaine conférence se solde par un succès en septembre—bien sûr, cela dépend de ce qu'on peut considérer comme un succès—cela pourrait alors hâter son départ à la retraite.

Je pose ma question avec sérieux pour essayer d'éliminer d'éventuelles considérations personnelles dans cette affaire. Étant donné que le premier ministre a également parlé de «désastre» et de «catastrophe» si on n'en arrivait pas à un accord significatif en septembre, quelle position adopterait-il alors? Prendrait-il une retraite anticipée ou resterait-il à son poste et dans quelles conditions?

M. Trudeau: En pareil cas, la catastrophe serait que je demeure à mon poste très longtemps encore.

Des voix: Oh, oh!

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais simplement demander au premier ministre si l'on s'est entendu sur une date limite antérieure à l'accord final devant être conclu en septembre au sujet des 12 points—soit dit en passant, je ne les connais pas encore—pour conclure un accord sur l'énergie avec les provinces productrices, soit l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Si tel est le cas, quelle est cette date?

M. Trudeau: Madame le Président, nous n'avons pas réglé hier la question d'une date limite. Je ne crois pas que la question d'une date limite comme telle ait été soulevée. Nous savons tous que l'accord actuel sur l'énergie expire le 1er juillet prochain. Pour ce qui est de savoir où en sont exactement les pourparlers avec les provinces productrices de pétrole, je renvoie le député au ministre de l'Énergie.

● (1610)

Là-dessus, je crois qu'il serait préférable que les premiers ministres de ces provinces parlent en leur nom propre s'ils ont des déclarations à faire, car l'une des règles de la réunion d'hier était que nous exprimerions chacun nos propres positions, mais que nous ne citerions pas nommément les autres participants. C'est pourquoi j'ai moi-même évité de citer des noms aujourd'hui, sauf quand quelqu'un était nommément en cause. Le député semble s'interroger sur la position du premier ministre de l'Alberta. Je ne peux que le renvoyer au premier ministre de l'Alberta qui l'énoncera lui-même.

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, en réponse à la question posée par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré qu'il était tout disposé à entendre le point de vue des municipalités. A son avis, les provinces disposent de pouvoirs trop vastes et une décentralisation s'impose. Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire s'il est du même avis en ce qui a trait aux pouvoirs des provinces. Son opinion est-elle la même en ce qui concerne les pouvoirs du gouvernement fédéral et la centralisation de ces pouvoirs?

M. Trudeau: Madame le Président, je pense que c'est devenu en quelque sorte un lieu commun dans les média, et surtout parmi les députés conservateurs, de parler de l'extrême centralisation des pouvoirs entre les mains du gouvernement fédéral. Je tiens seulement à riposter à ce cliché en créant peut-être un autre cliché et en exprimant une nouvelle idée. Je dirais même que le Canada est probablement la fédération la moins centralisée du monde, ce qui n'empêche pas les députés d'en face de continuer à se plaindre d'une centralisation excessive. Je tiens seulement à attirer leur attention sur le fait que les provinces sont extrêmement centralisatrices. Demandez aux municipalités, vous verrez qu'elles trouvent que les gouvernements provinciaux ont une attitude bien plus centralisatrice, voire autocratique, que le gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Excusez-moi, mais je dois faire une petite exception. Sauf erreur, le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar) essaye d'obtenir la parole depuis le début et je ne l'avais pas vu. Par souci d'équité, je lui permettrai de poser une question.

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Je vous remercie de faire une exception et de m'accorder la parole, madame le Président. Je voudrais poser une question au premier ministre (M. Trudeau). Je pense que le premier ministre et les premiers ministres des provinces savent que les territoires n'ont pas le même statut que les municipalités au sein des provinces. Ils forment un territoire et un gouvernement qui n'a pas de comptes à rendre aux gouvernements provinciaux.

Je voudrais savoir ce que les premiers ministres des provinces comptent faire au juste au sujet de la participation des autochtones du Yukon et des territoires du Nord-Ouest aux entretiens constitutionnels et ce qui les a poussés à prendre la décision qu'ils ont prise hier? Quelle est l'opinion personnelle du premier ministre à cet égard?

M. Trudeau: Madame le Président, je renvoie le député aux priorités que le gouvernement du Canada a proposées. La liste en a été déposé à la Chambre il y a une demi-heure et sera annexée au hansard. Le dernier paragraphe lui fournira la réponse à sa question. Avec votre permission, madame le Président, je voudrais lire ce passage:

> Le gouvernement propose en outre que les leaders des peuples autochtones continuent à être impliqués dans les discussions des changements constitutionnels qui touchent directement les peuples autochtones, dans le contexte du travail conjoint sur «Les peuples autochtones du Canada et la Constitution». En plus, les gouvernements accorderont une attention spéciale aux représentations des leaders sur les sujets énumérés dans la série ci-dessus.

Quant au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises, je crois. D'après la constitution, ces territoires relèvent de l'administration fédérale au même titre que les municipalités relèvent de l'administration provinciale. Je n'essaie pas de mettre ces deux entités sur le même plan, mais comme l'a fait remarquer le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), les municipalités comptent beaucoup plus d'habitants que tous les territoires réunis. Tous ces différents groupes ont des griefs légitimes à faire valoir. Il faut donc mettre au point une formule pour leur permettre d'exprimer ce qu'ils ont à dire en matière constitutionnelle.

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

TRAVAUX HEBDOMADAIRES

M. Pinard: Par courtoisie pour les députés, madame le Président, j'aimerais préciser l'ordre des travaux pour demain jeudi.

Demain nous continuerons l'étude en comité plénier du bill C-19 sur le crédit d'impôt à l'emploi, et j'espère bien que nous pourrons compléter cette étude demain. Jeudi, nous aurons la dernière journée attribuée pour le débat en deuxième lecture du bill C-30.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LA RECONNAISSANCE LÉGALE DU SYSTÈME IMPÉRIAL DES POIDS ET MESURES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'ai l'honneur de transmettre une pétition à l'honorable Chambre des communes assemblée au Parlement, en conformité des dispositions de l'article 67 du Règlement, pétition qui en somme demande que le système de poids et mesures connu sous le nom de système impérial soit toujours tenu pour légal et acceptable au Canada, indépendamment de tout autre système également utilisé.

Cette pétition porte la signature de 4,088 électeurs. Elle m'a été envoyée en tant que député de Wetaskiwin pour que je la transmette à l'honorable Chambre des communes assemblée au Parlement. Si elle est trouvée conforme aux exigences du Règlement, je demande qu'un comité approprié de la Chambre des communes en soit saisi.

* * *

LA CONSTITUTION

MESURE TENDANT À PRÉVOIR LA MODIFICATION AU CANADA

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) demande à présenter le bill C-598, tendant à prévoir le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la modification au Canada de la constitution du Canada.

—Sauf erreur, madame le Président, la Chambre accorde d'habitude trois minutes au député qui parraine un bill pour l'expliquer.

Le présent bill d'initiative parlementaire fait suite à la motion que j'ai proposée le 9 mai dernier au sujet du rapatriement de la constitution canadienne, motion que la Chambre a adoptée à l'unanimité, ainsi qu'au projet d'adresse à Sa Majesté la Reine que j'ai mentionné lorsque j'ai soulevé la question de privilège le 12 mai 1980.

Depuis quelque temps déjà, je m'emploie à démontrer que le rapatriement de la constitution existante du Canada est inévitable. Ce processus peut se faire de quatre façons. Premièrement, nous pouvons la rapatrier dans l'avenir immédiat . . .

Des voix: Règlement!

M. Yurko: Comme je le signalais, il est d'usage d'accorder à un député environ trois minutes . . .

M. Collenette: Trente secondes.

M. Yurko: Nous pouvons la rapatrier dans l'avenir immédiat par consentement unanime, comme je l'ai proposé. Deuxièmement, elle peut être rapatriée par l'adoption, au Parlement britannique, d'une loi portant supression de l'article 7 du Statut de Westminster, le Canada devant alors trouver plus tard une formule de modification.

Des voix: Règlement.

M. Yurko: Troisièmement, elle pourrait être rapatriée par l'adoption d'une loi au Parlement britannique, après que le Canada ait convenu d'une formule de modification semblable à celle que je propose dans la motion 13 qui figure au *Feuilleton*. Quatrièmement, nous pouvons la rapatrier en élaborant au Canada une nouvelle constitution pour la remplacer.

● (1620)

Je déclare qu'une nouvelle constitution canadienne doit être rédigée par les Canadiens, pour les Canadiens et consacrée par une loi canadienne. Il serait invraisemblable qu'après 50 années d'efforts, au moment où le Canada rédigerait enfin une nouvelle constitution, il doive la faire adopter par le Parlement d'un autre pays. Voilà pourquoi je propose la première lecture d'un projet de loi qui prévoit le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la modification au Canada de la constitution canadienne.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'une astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 12, 27, 139, 141, 274, 331, 411, 666, 667, 798, 823 et 927.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

Question no 12—**M. Cossitt:**

1. Au cours des quatre dernières années, à combien s'est élevée la facture annuelle d'électricité du gouvernement dans chaque province?

2. *a*) Au cours des quatre dernières années, à combien s'est élevé le montant global versé annuellement à toutes les provinces, *b*) à combien se sont élevés les montants versés aux provinces pour ces quatre années combinées?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): 1 et 2. A Travaux publics Canada on ne calcule pas les totaux par région pour ce genre de renseignements. Veuillez trouver ci-après une ventilation de ces dépenses par région administrative pour les années financières 1975-1976 à 1978-1979, car on n'a pas encore terminé les calculs pour 1979-1980.

Dépenses d'électricité par région

(en milliers de dollars)

Région	1975-1976	1976-1977	1977-1978	1978-1979	Total
Atlantique	1,465	1,902	2,693	3,451	9,511
Québec	2,480	2,846	3,300	5,230	13,856
Capitale nationale	7,270	10,004	11,186	11,716	40,176
Ontario	3,715	4,928	5,827	5,383	19,853
Ouest	2,524	2,998	3,476	4,138	13,136
Pacifique	1,349	1,585	1,709	1,928	6,571
Total	$18,803	$24,263	$28,191	$31,846	$103,103

M. MIKHAIL KHVATOV

Question no 27—**M. Cossitt:**

1. *a*) Lors du procès de Peter Worthington en vertu de la Loi sur les secrets officiels, un témoin de la G.R.C., M. Spooner, a-t-il déclaré que M. Mikhail Khvatov était un agent du K.G.B. et avait participé à certaines activités en 1975-1976 et, le cas échéant, à quel moment précis ces incidents se sont-ils supposément produits, *b*) quand l'agent a-t-il eu pleinement connaissance des prétendues activités de M. Khvatov?

2. *a*) Au cours de la semaine du 3 juin 1975, l'honorable député de Leeds-Grenville a-t-il averti la Division de la sécurité de la G.R.C. au sujet de M. Khvatov et, le cas échéant, quel est le nom du haut fonctionnaire de la G.R.C. qui s'est entretenu avec l'honorable député, *b*) le haut fonctionnaire de la G.R.C. a-t-il demandé à l'honorable député de le tenir au courant de tout ce qui pourrait être dit d'intéressant au cours d'un déjeuner avec M. Khvatov, *c*) l'honorable député a-t-il demandé que sa communication téléphonique soit soigneusement inscrite dans les dossiers de la G.R.C., à des fins de consultation ultérieure et le haut fonctionnaire l'a-t-il assuré que cela serait fait, *d*) l'honorable député a-t-il demandé au Service de sécurité de la G.R.C. si M. Khvatov était un diplomate authentique ou si le Service était au courant d'activités autres que celles de son travail diplomatique, *e*) le Service de sécurité de la G.R.C. a-t-il assuré l'honorable député que M. Khvatov était un diplomate authentique, au meilleur de sa connaissance, et, le cas échéant, pourquoi y a-t-il contradiction entre cette déclaration et celle formulée par M. Spooner à Toronto?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):

1. *a*) Le témoin de la GRC, M. Spooner, n'a pas déclaré au cours des audiences publiques du procès de M. Worthington que M. Mikhail Khvatov était un agent du KGB.

b) La GRC a été mise au courant de certaines activités de M. Khvatov à la fin de 1972.

2. *a*) Il n'est inscrit dans aucun dossier de la GRC que M. Cossitt a averti le service de sécurité de la GRC à Ottawa au sujet de M. Khvatov durant la semaine du 3 juin 1975.

b) Bien que l'identité du membre de la GRC que M. Cossitt aurait contacté ne puisse être établie, il serait conforme à la politique du service de sécurité de la GRC de demander à M. Cossitt de lui signaler tout point intéressant revélé lors d'une rencontre avec un représentant de la mission soviétique.

c) Comme le service de sécurité de la GRC à Ottawa n'a aucune mention dans ses dossiers de la communication de M. Cossitt au cours de la semaine du 3 juin 1975, il ne peut faire aucun commentaire sur ces questions.

d) et *e*) Voir *c*).

LE MATÉRIEL DE VIA RAIL CANADA INC.

Question nº 139—**M. Turner:**

1. Combien de voitures en état de fonctionner possède ou loue Via Rail Canada, Inc. et quelle en est la répartition par type (voiture-coach ordinaire, wagon-bar, wagon-lit, voiture super confort, voiture-salon, etc.)?

2. *a*) Quelle est la répartition, par type, des voitures en état de fonctionner qui ont (i) 1 à 5 (ii) 6 à 10 (iii) 11 à 15 (iv) 16 à 20 (v) 21 à 25 (vi) 26 à 30 (vii) plus de 30 ans d'usure, *b*) combien de ces voitures Via Rail Canada s'attend-elle à remplacer d'ici les cinq prochaines années?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1 et 2. *a*) Voir ci-après.

Via Rail Canada Inc.—Inventaire de 1980

Type de matériel	Matériel en état de servir	Âges du matériel productif (en années) 1-5	6-10	11-15	16-20	21-25	26-30	Plus de 30	Acquisitions 1980-1984
Turbo	18			18					
Tempo	25			25					
Voitures-restaurants	76					15	61		
Voitures-lits	228						190	38	
Voitures-club et voitures-salons	41						20	21	
Voitures ordinaires	319					28	173	118	66 voitures ordinaires LRC
Voitures super confort	53						53		
Autorails	83					44	39		10 autorails
Fourgons à bagages	72						65	7	
Divers	33						14	19	
Total partiel	948			43		87	615	203	
Locomotives diesel	146					110	34	2	22 locomotives LRC 12 locomotives classiques
Génératrices de vapeur	87				15	72			
Génératrices électriques	3					3			
Total	1184			43	15	272	649	205	120

2. *b*) VIA acquiert actuellement 21 locomotives et 50 voitures ordinaires de Bombardier, ce qui représente 3 750 sièges de plus. De plus, VIA a acquis quelques voitures automotrices excédentaires d'autres chemins de fer et mène actuellement un programme complet de reconception et de reconstruction de ces unités afin de prouver la possibilité de moderniser et de redéployer son parc actuel de voitures automotrices. Les nouvelles mesures de gestion, y compris le nouveau système de réservation RESERVIA, qui visent à améliorer les taux d'occupation, l'affectation des voitures et l'utilisation du parc, ont aussi permis à VIA de fonctionner avec son parc actuel, qu'augmentent au besoin le matérial neuf commandé et le matériel en cours de reconstruction.

VIA RAIL—LES ÉQUIPES DE TRAIN

Question nº 141—**M. Turner:**

1. Les sociétés CN Rail et CP Rail fournissent-elles des équipes de trains à Via Rail Canada et, le cas échéant, des stewards et des garçons en font-ils partie?

2. Via Rail Canada paie-t-elle pour ce service et, le cas échéant, combien?

3. Via Rail Canada a-t-elle l'intention de mettre sur pied ses propres équipes de train ou continuera-t-elle de dépendre de CN et de CP?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. VIA Rail Canada Inc. passe des marchés avec le CN et le CP pour doter ses trains en personnel. Le prix contractuel comprend le coût de la fourniture du personnel roulant, soit des chefs de train, des mécaniciens, des agents de train, des signaleurs et des préposés aux bagages, qui continuent d'être des employés du CN et du CP. Il ne porte pas sur des employés comme les stewards et les garçons. Les employés qui s'occupent des repas et des casse-croûte et qui assurent le service dans les voitures-restaurants, les voitures-lits, les voitures-club et les voitures-salons, sont des employés de VIA.

2. VIA paie un prix de contrat négocié au CN et au CP pour qu'ils remorquent ses trains. L'un des éléments des frais des chemins de fer est les salaires du personnel roulant, mais ces frais ne sont pas imputés séparément à VIA. Ils sont inclus dans les frais d'exploitation de train calculés selon l'ordonnance concernant les frais nº R-6313.

3. VIA ne prévoit pas immédiatement fournir son propre personnel roulant et elle continuera de dépendre du CN et du CP en cette matière.

LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Question nº 274—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Compte de fonctionnement de l'Office national du film?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): L'Office national du film me transmet les renseignements suivants:

Année financière	Montant
1974-1975	$ 9,359,663
1975-1976	12,254,046
1976-1977	10,519,064
1977-1978	12,353,076
1978-1979	12,334,462
1979-1980	10,150,000 (prévision)

Questions au Feuilleton

LA LOI CANADIENNE SUR LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Question nº 331—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement demande-t-il au gouvernement du Québec de lui rendre compte des fonds qui lui sont versés pour l'aide aux étudiants?

2. Par province, quel montant reste-t-il à verser aux termes de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): En ce qui a trait au secrétariat d'État: 1. Non. Aux termes de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants, une province qui, comme le Québec, choisit de mettre sur pied son propre programme de prêts aux étudiants a droit à un paiement de remplacement calculé à l'aide d'une formule prévue par la loi. Cette formule sert à évaluer ce qu'il en coûterait au gouvernement fédéral s'il avait à fournir l'aide avancée par la province en cause et le montant ainsi obtenu est versé à celle-ci pour l'aider à défrayer le coût d'exploitation de son programme de prêts.

2. Le gouvernement fédéral ne tient pas de registres, par province, des montants qu'il reste à verser aux termes de la loi. Ce sont les prêteurs (les banques, les coopératives de crédit ou autres prêteurs désignés) qui en tiennent pour les comptes dont ils s'occupent. Le gouvernement fédéral tient toutefois des données sur les prêts autorisés, par province, et il les publie dans le rapport annuel visant le Programme canadien de prêts aux étudiants.

LES CAS D'ARRÊT DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU PAAP

Question nº 411—**M. Orlikow:**

Au cours de chacune des trois dernières années et pour chacune des provinces, combien de personnes ayant acheté une maison dans le cadre du PAAP n'ont pas respecté leurs engagements ou se sont retirées du programme?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit:

Indemnités payées par le fonds d'assurance hypothécaire[1]
Programme d'aide pour l'accession à la propriété, par province 1977—1979

Province	1977	1978	1979
Terre-Neuve	14	66	210
Île-du-Prince-Édouard	1	1	2
Nouvelle-Écosse	8	21	60
Nouveau-Brunswick	13	75	97
Québec	73	292	522
Ontario	89	547	3,286
Manitoba	1	8	15
Saskatchewan	5	9	23
Alberta	1	2	3
Colombie-Britannique	43	471	936
Yukon	—	—	1
Canada	248	1,492	5,155

[1] Comprend les logements désignés à l'origine en vertu du PAAP et acquis des constructeurs. Ces hypothèques sur ces logements étaient individuelles au moment de l'acquisition. Les données disponibles ne permettent pas de distinguer entre logements PAAP acquis d'acheteurs et de constructeurs.

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LA SÉCURITÉ ET LES RENSEIGNEMENTS

Question nº 666—**M. Cossitt:**

Quel est le nom des personnes, autres que M. T. D. Finn, qui sont chargées des services de sécurité et de renseignements au Bureau du Conseil privé ou au cabinet du premier ministre et, pour chacune d'entre elles, quels sont *a*) la date de leur entrée en fonction, *b*) leur traitement annuel, *c*) leurs fonctions précises, *d*) leurs antécédents de travail au sein de la Fonction publique et, plus particulièrement, la formation qu'ils possédaient dans le domaine de la sécurité et des renseignements avant d'exercer leur emploi actuel?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

Gordon F. Frazer

a) Avril 1957

b) $31,400—$38,800

c) Conseiller—Politiques en matière de sécurité

d) Recherches pour le compte de la GRC
Fonctions de secrétariat au BCP.

John T. Gannon

a) Février 1977

b) $24,273—$27,070

c) Vérificateur—Sécurité des documents du cabinet

d) Service du renseignement de l'Armée canadienne
Fonction publique—Agent de la sécurité du ministère ACDI: I&C.

Jeremy Godfrey

a) Janvier 1979

b) $20,815—$23,162

c) Conseiller en matière de sécurité

d) A&S (Services de sécurité, Division de la protection du matériel)
Service des pénitenciers (Sécurité opérationnelle)
Musées nationaux, Service de sécurité.

William J. Hackett

a) 1er août 1979 (détaché)

b) $30,720—$34,500

c) Agent d'administration

d) Major, Forces armées du Canada.

Arthur Katona

a) 18 juin 1979 (détaché)

b) $19,252—$26,549

c) Coordonnateur, Service des renseignements courants

d) Affaires extérieures, agent du service extérieur.

Burton F. Kelso

a) 7 janvier 1980 (détaché)

b) $40,480—$44,110

c) Coordination des évaluations à long terme

d) Ministère de la Défense nationale
Affaires Extérieures, Bureau des recherches spéciales
Industrie et Commerce, Politique industrielle
Commission canadienne des transports, Direction de la recherche.

P. A. Lemieux

a) 5 juillet 1972

b) $31,400—$38,800

c) Agent supérieur du Secrétariat

d) Voir la réponse à la question nº 9 dans le *Journal des débats* nº 18 en date du 7 mai 1980.

J. C. Upton

a) 16 juillet 1979 (détaché)

b) $37,380—$38,796

c) Secrétaire, Comité consultatif des renseignements

d) Colonel, Direction de la sécurité des Forces armées canadiennes.

Louise Bigras

a) 24 mars 1971

b) $12,993—$14,141

c) Secrétaire et gestionnaire de bureau

d) Ministère des Affaires extérieures

Commission royale d'enquête sur la situation de la femme

Cabinet du premier ministre.

Lesley Hilyer

a) Avril 1978

b) $11,650—$12,731

c) Commis

d) Entrée à la fonction publique (BCP)—avril 1978.

Thérèse M. W. Hobart

a) 21 novembre 1977

b) $12,508—$13,676

c) Secrétaire

d) Secrétaire, GRC.

Muriel Kauffeldt

a) 16 mars 1960

b) $16,071—$17,588

c) Secrétaire

d) Ministère de la Défense nationale.

Diana Larkin

a) 15 septembre 1978

b) $12,508—$13,676

c) Secrétaire-commis

d) Conseil national de recherches.

Constance Merle McCann

a) 4 janvier 1974

b) $12,508—$13,676

c) Secrétaire-commis

d) Central dactylographique (MEER, Archives publiques, Transports).

Lillian Roy

a) 18 février 1974

b) $12,993—$14,141

c) Commis aux archives et à la sécurité du matériel

d) Ministère de la Défense nationale.

Linda Farevaag

a) Novembre 1977

b) $14,678—$16,053

c) Secrétaire-commis

d) Ministère des Affaires extérieures.

Ross Christensen

a) Mai 1979 (détaché)

b) $31,000—$39,000

c) Coordonnateur, Gestion des ressources

d) Forces armées du Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor

Défense nationale.

Peter C. Cameron

a) 2 avril 1979 (affectation temporaire)

b) $31,000—$39,000

c) Recherchiste

d) Affaires indiennes

Groupe d'affectations temporaires du Conseil du Trésor.

Toutes les personnes susmentionnées ont été nommées en conformité avec les exigences concurrentielles des statuts pertinents, en tenant compte de leurs connaissances, formation, expérience, compétence ainsi que d'autres facteurs.

M. T. D. FINN

Question nº 667—**M. Cossitt:**

M. T. D. Finn est-il secrétaire adjoint du cabinet à la sécurité et aux renseignements et, *a*) le cas échéant, (i) quels postes a-t-il occupés à la Fonction publique (ii) quels titres et compétences lui ont valu ce poste, *b*) sinon, qui est secrétaire adjoint?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui.

a) (i) Agent de secrétariat, Bureau du Conseil privé

août 1971—mai 1974

Directeur de l'aide aux consommateurs, ministère de la Consommation et des Corporations

mai 1974—octobre 1976

Directeur chargé des politiques et des interprétations, Direction des prix et des profits, Commission de lutte contre l'inflation

octobre 1976—septembre 1977

Nommé à son poste actuel le 6 septembre 1977;

(ii) M. Finn est un avocat qui a travaillé dans les secteurs public et privé. Sa nomination est fondée sur cette expérience ainsi que sur ses vastes connaissances du gouvernement et sur le travail qu'il y a effectué.

b) Sans objet.

Questions au Feuilleton

LA SÉCURITÉ DES AUTOBUS SCOLAIRES

Question nº 798—**M. de Jong:**

1. Le ministère des Transports étudie-t-il la possibilité d'adopter des règlements forçant les constructeurs d'autobus scolaires à accroître la sécurité de leurs véhicules?

2. Les nouveaux autobus scolaires devront-ils tous être équipés de ceintures de sécurité?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. A ce jour, Transports Canada a promulgué 28 normes de sécurité d'autobus scolaire en vertu de la loi sur la sécurité des véhicules automobiles. Parmi elles, quatre nouvelles prescriptions publiées dans la *Gazette du Canada* du 12 mars 1980 amélioreront sensiblement la protection des occupants d'autobus scolaires en cas d'accident. Elles portent sur la résistance des joints de carrosserie, l'étanchéité du circuit d'alimentation en carburant et les issues de secours. Elles s'appliqueront aux véhicules construits après le 30 septembre 1980.

2. La pose de ceintures de sécurité dans les autobus scolaires ne sera pas obligatoire pour le moment. Il est impossible de fonder cette exigence sur les statistiques des accidents du Canada, et elle pourrait faire courir un danger encore plus grand aux jeunes passagers s'il n'y avait pas de surveillants à bord des autobus pour s'assurer du bon usage et du bon réglage de ces ceintures.

Solutions de rechange pratiques aux ceintures de sécurité, deux normes de sécurité récemment adoptées, qui portent respectivement sur la résistance et le rembourrage des banquettes et sur la résistance des joints de carrosseries, fournissent ensemble une protection automatique à tous les passagers en les enveloppant dans un meilleur habitacle.

LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question nº 823—**M. Howie:**

Depuis le 1er avril 1975, combien d'argent le ministère de l'Agriculture a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Aucun.

LES APPELS D'OFFRES LANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Question nº 927—**M. Cossitt:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien d'appels d'offres le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il lancés *a*) sur invitation, *b*) par voie publique?

2. Dans chaque cas, quel en est le nombre total pour ces mêmes années?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

1. *a*) (i) Bureaux chef

1975-1976: 11,390	1978-1979: 11,782
1976-1977: 12,349	1979-1980: 10,455
1977-1978: 12,967	

(ii) Les montants des Opérations régionales ne sont pas enregistrés. Cependant, les contrats suivants furent octroyés en général sur invitation:

1975-1976: 223,871	1978-1979: 278,810
1976-1977: 230,164	1979-1980: 259,162
1977-1978: 261,414	

b) 1975-1976: 1 1977-1978: 3 1979-1980: 4
1976-1977: 2 1978-1979: 2

2. *a*) (i) 58,943
(ii) 1,253,421

b) 12

[*Traduction*]

Mme le Président: Des réponses ont été fournies aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—MOTION DE CENSURE—L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'hon. Ron Huntington (Capilano) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour la façon dont il a imposé le système métrique aux Canadiens, pour n'avoir pas présenté de Loi sur le système métrique, et pour avoir imposé un délai qui ignore les désirs des consommateurs canadiens et les besoins des exportateurs canadiens.

M. Kempling: Madame le Président, je crois qu'après en avoir discuté les leaders à la Chambre se sont mis d'accord sur la procédure suivante: le premier intervenant pourra parler pendant 30 minutes tandis que les orateurs suivants se contenteront de 20 minutes chacun. La Chambre peut-elle consacrer cet accord par une résolution en bonne et due forme?

M. Knowles: Mon collègue se trompe légèrement car nous avions convenu de 15 minutes.

M. Kempling: Je m'excuse, on m'avait dit 20 minutes; mais ça va pour 15.

M. Knowles: Le Règlement dit 20 minutes. Il a été convenu—et j'ai participé moi-même aux discussions—que le premier orateur de chaque parti aurait 30 minutes et que tous les autres intervenants disposeraient de 15 minutes. Comme d'habitude, il est normalement entendu qu'aucun temps de parole ne sera prolongé.

M. Collenette: Madame le Président, nous nous sommes mis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a proposé que le premier orateur ait 30 minutes et les autres 15. Je dois dire également que la proportion des orateurs de chaque parti sera la même que celle convenue il y a quelques semaines à l'occasion du premier jour consacré à l'opposition, soit 4, 3 et 1.

Mme le Président: Tous les députés approuvent-ils cet arrangement?

Des voix: Oui.

M. Huntington: Madame le Président, en guise d'entrée en matière, je tiens à dire qu'en tant que scientifique et homme d'affaires, je ne m'oppose pas personnellement au système métrique en soi. Mais je conviens qu'il faut certaines règles et un certain ordre dans le secteur commercial du Canada et sur le marché international.

Ce qui me préoccupe, c'est la méthode utilisée par le gouvernement pour imposer le système métrique aux Canadiens. Il y a quatre points fondamentaux que je tiens à faire valoir. D'abord, le gouvernement n'a pas respecté les principes les plus importants énoncés dans le Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada qui a été déposé en janvier 1970. Deuxièmement, il est imprudent de prendre des initiatives de métrisation qui ne coïncident pas avec celles qui sont prises aux États-Unis. Troisièmement, les lois devraient rendre la métrisation facultative, comme aux États-Unis. Enfin, la volonté de changement du peuple a toujours eu une importance primordiale dans le régime parlementaire.

Le gouvernement impose la métrisation au Canada sans que les gens le veuillent ou comprennent le nouveau système. En 1871, le Canada a adopté la loi sur les poids et mesures métriques, afin de permettre l'utilisation du système métrique. En 1873, la loi a été élargie et est devenue la loi sur les poids et mesures. En janvier 1970, un Livre blanc sur la conversion au système métrique a été déposé à la Chambre des communes. Au départ, tous les partis l'ont appuyé. En avril 1971, la loi sur les poids et mesures a été mise à jour. J'aimerais en citer un passage:

> Toutes les unités de mesure utilisées au Canada doivent être déterminées d'après le Système international d'unités établi par la Conférence générale des poids et mesures.

Cette loi autorisait l'utilisation tant du système métrique international que des unités canadiennes traditionnelles pour le commerce. La loi contenait aussi un article interdisant au gouverneur en conseil de modifier l'annexe II de la loi. A cet égard, le rapport du Comité général de contrôle de la conversion au système métrique de février 1980 dit ce qui suit:

> Essentiellement, cette loi, qui a été proclamée trois ans plus tard, a fait des unités du Système international les unités de mesure étalons du Canada. Cependant, les unités de mesure canadiennes ont aussi été autorisées pour le commerce, de même que les mesures agraires spéciales du Québec.

En juin 1971, la Commission du système métrique a été établie pour conseiller le ministre. En mars 1974, le premier ministre (M. Trudeau) a envoyé une lettre aux premiers ministres provinciaux pour leur dire que le programme de la Commission du système métrique avait été approuvé par le gouvernement et leur demander de lui garantir que, de façon générale, les dates proposées pour la conversion étaient acceptables.

En mars 1975 on a débattu à la Chambre une motion tendant à approuver le calendrier de la Commission du système métrique. Plus tard en novembre 1976, on a déposé un bill omnibus, le bill C-23, à la Chambre des communes. Ce bill portait sur des questions de détail qui concernaient la loi sur la Commission canadienne du blé, la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, la loi sur le double prix du blé, la mesure des superficies en hectares plutôt qu'en acres, la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, etc.

La Commission du système métrique signale dans son rapport qu'entre autres dispositions de cette loi omnibus, on abrogeait la loi sur les poids et mesures, ce qui, en fait, ne permettait que l'utilisation du système métrique. Cela a échappé à l'examen du Parlement. En fait, cette modification signifiait l'annulation de la loi canadienne sur les poids et mesures et la suppression de la disposition qui limitait les pouvoirs qu'avait originellement le gouverneur en conseil d'annuler des unités de mesures commerciales canadiennes.

Il est aujourd'hui évident que les députés étant préoccupés, et obnubilés par les détails du bill omnibus, n'ont pas vu l'importante manœuvre que dissimulait cette mesure. On trouve des mises en garde et des avertissements tout au long du Livre blanc de 1970. Je parle du Livre blanc sur la métrisation que j'ai ici en mains. Ces mises en garde et ces avertissements s'adressaient à ceux qui planifieraient la conversion au système métrique; on précisait qu'il leur faudrait réaliser à quel point il était important que le public comprenne les motifs de la métrisation au Canada. Je renvoie les députés aux alinéas 3.1.III, 3.2, 3.3, 5.2 et 4.8.3 où l'on trouve ces mises en garde qui se répètent tout au long du rapport.

En 1977, l'autre endroit a publié une mise en garde lors des audiences tenues à propos de la conversion du système métrique au Canada, et encore une fois on n'en a pas tenu compte. Je pense que le gouvernement, la Commission du système métrique et ses fonctionnaires n'ont pas jugé bon de tenir compte des mises en garde et des avertissements du Livre blanc. Ils n'ont même pas tenu compte des avertissements et des critiques émis par le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) au cours d'un débat en mars 1975. J'espère que parmi mes collègues qui prendront la parole après moi, il s'en trouvera un qui aura l'obligeance de relever quelques-uns des arguments que le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce a présentés au cours du débat en question. Ils se sont cantonnés dans des travaux de planification, de génie et de diffusion, et se sont enlisés dans toutes sortes de détails et de manigances administratives et ils ont oublié les Canadiens et la nécessité de leur faire comprendre le pourquoi de la conversion au système métrique au Canada ainsi que l'importance de l'acceptation de ce changement par la population.

● (1630)

Aujourd'hui, soit dix ans plus tard, on ne connaît pas encore la raison d'être de cette conversion au Canada. Les arguments avancés dans le Livre blanc n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Nous avons le droit d'employer le système métrique au Canada depuis 1871. Suis-je le seul à la Chambre à trouver étrange et même effarante la façon étapiste et voilée dont on s'est servi du Parlement pour imposer aux Canadiens le système international de conversion au système métrique par l'usage de tables de conversion?

La Commission du système métrique n'a pas tenu compte de tous les aspects du Livre blanc et cela est devenu évident lorsque beaucoup de Canadiens ont fait connaître leur opposition catégorique à la conversion au système métrique aux candidats aux élections générales de 1979.

Après ces élections, il a été reconnu que le gouvernement libéral, en imposant aux Canadiens la conversion au système

métrique par les mesures répressives prises par la Commission et les inspecteurs fédéraux, avait fait un affront flagrant à la population et au Parlement.

On s'est rendu compte que la stratégie de la Commission et du gouvernement avait consisté à planifier l'imposition du système métrique aux Canadiens en exerçant indirectement leur autorité, en modifiant subrepticement des lois clés, en faisant adopter la même attitude par divers ministères, en supprimant certaines garanties législatives, le tout conformément au mépris sournois et bien orchestré que ce gouvernement vouait à la population et au Parlement et dont toutes ses actions étaient imprégnées.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Au cours de ce débat constitutionnel sur la centralisation des pouvoirs, il ne faut pas perdre de vue les dangers auxquels nous exposons nos libertés en centralisant les pouvoirs entre les mains des bureaucrates, des commissions et des tribunaux, au lieu d'accroître les pouvoirs du Parlement en améliorant ses rouages et ses institutions. Cette dernière voie permettra aux gens de s'exprimer et préservera les libertés en laissant l'évolution et les changements se produire librement, tandis que la première nous conduira certainement vers une forme de dictature démocratique. Nous devrions tous nous indigner que des bureaucrates qui devraient mettre leurs compétences au service de l'État de façon apolitique se livrent à des activités politiques partisanes par le biais de communications gouvernementales officielles.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur l'Orateur, et l'attention de mes collègues, sur un mémoire concernant le budget des dépenses de la Commission du système métrique du Canada pour 1980-1981, mémoire remis au ministre et dans lequel on trouve le passage suivant:

> L'achèvement de la dernière étape, celle de la mise en œuvre, a été retardé par la décision du gouvernement précédent de remettre à plus tard la conversion des balances dans le secteur de la vente au détail.

On trouve plus loin le paragraphe suivant:

> Le public avait réagi favorablement aux activités antérieures de la Commission du système métrique visant à informer et à former le grand public. Mais cette image a été ternie récemment par les mesures prises par le gouvernement précédent, et il faudra un travail considérable pour y remédier. Des sondages Gallup effectués en 1973 et 1977, ainsi qu'un sondage dont les résultats ont été publiés dans le numéro du 15 juillet 1978 du *Weekend Magazine*, montraient une tendance de plus en plus favorable aux unités SI. Des réactions hostiles au changement, qui étaient latentes et qui ont été exacerbées par les agissements et les déclarations du gouvernement précédent, se sont manifestées dans un sondage Gallup de novembre 1979 . . .

Cette affirmation est extrêmement trompeuse, monsieur l'Orateur, parce que, comme le révèle un examen objectif des sondages et des enquêtes, la popularité de la conversion au système métrique a baissé depuis quatre ans.

La note de service contient également l'observation suivante à laquelle je ne puis souscrire et qui induit le ministre en erreur:

> . . . lorsque le Canada se joindra au reste du monde en se convertissant intégralement au système international d'unités (SI).

Singapour, l'Australie et peut-être un autre pays se servent du système international d'unités. Et on dit que nous nous empressons de nous joindre au reste du monde? A mon avis, le manque d'objectivité de la Commission du système métrique constitue une pierre d'achoppement pour le fonctionnement de notre régime parlementaire.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de revenir à la question du commerce. Selon le Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada, les échanges commerciaux sont l'une des principales raisons qui justifient la conversion au système métrique. Toujours d'après ce document, le nombre de pays qui se servent du système métrique serait de 110. Voici ce qu'on peut y lire au paragraphe 4.2.1:

> La préférence marquée pour le système métrique en dehors de l'Amérique du Nord et l'importance croissante des marchés d'exportation pour le Canada, en particulier dans le cas des produits manufacturés, font ressortir l'urgente nécessité d'étudier la question de la conversion, question d'autant plus complexe que les États-Unis, qui sont le principal marché d'exportation du Canada, n'ont pas décidé d'effectuer la conversion.

Voici également ce qu'on trouve au paragraphe 4.6.1:

> Entre autres avantages appréciables, l'adoption du système métrique permettra au Canada d'entretenir et d'intensifier ses relations commerciales avec les pays de la zone métrique. Comme le commerce extérieur est d'une importance vitale pour le Canada, notamment la nécessité d'accroître les exportations de produits manufacturés, il faut se préoccuper sérieusement du tort que pourrait subir la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux par suite du rythme de l'adoption du système métrique dans le monde.

Je pourrais poursuivre ainsi mes citations puisque plusieurs autres articles font allusion au commerce. Une décennie plus tard, nous constatons que seulement 4.8 p. 100 de notre commerce s'effectue avec des pays ayant adopté le système métrique . . . l'Australie et Singapour qui ont adopté le système international. Mais ce n'est pas vers ces pays-là que sont dirigées nos exportations. Nous nous contentons de leur acheter des produits. Les principaux pays mercantiles occidentaux, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et le Canada effectuent encore leurs échanges commerciaux selon le système de mesures anglo-saxon. Il convient de remarquer que 75 p. 100 du commerce canadien s'effectue avec les États-Unis.

Accorder davantage d'importance à l'adoption intégrale du SI qu'à nos principaux marchés extérieurs constitue tout simplement à mon avis une forme de suicide économique pour le Canada. Certains secteurs de notre économie ont accepté volontairement la conversion au système métrique et y ont été incités. General Motors a voulu adopter les normes internationales et c'était dans son intérêt de le faire. Personne n'a rien à redire à cela. Il n'y a pas de problème non plus au niveau des produits de consommation courante pré-emballés sauf lorsque l'adoption exclusive de mesures métriques en plus de l'étiquetage bilingue devient une barrière tarifaire non commerciale destinée à protéger les intérêts de certains monopoles. Il y a des hommes d'affaires au Canada qui ont compté là-dessus.

Le Livre blanc ajoute:

> Il est peut être sage de faire en sorte que le moment et le processus choisis pour la conversion soient étroitement liés à l'évolution des pratiques américaines.

Le Livre blanc affirme ceci au paragraphe 4.5.2:

> Dans les secteurs où l'exportation vers des marchés étrangers très dispersés est importante, comme dans certaines industries forestières, il y a une tendance à rechercher une normalisation internationale maximale.

Les auteurs devaient songer au secteur des pâtes et papiers de cette importante industrie car la politique imposée a fait grimper les coûts de production dans le reste de l'industrie.

La conversion sectorielle devait être volontaire. Le Livre blanc, de même que les rapports et toute la publicité de la Commission du système métrique insistaient sur ce point. Pourtant, à cause de l'impression calculée que donnait la lettre du premier ministre aux premiers ministres des provinces en 1974, la province de la Colombie-Britannique a adopté le mesurage du bois aux unités métriques sans consulter les

industries forestières. Aujourd'hui le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique même délaisse le système métrique.

Je voudrais citer le rapport que le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté le 11 mars à une réunion du Comité intergouvernemental de la conversion au système métrique, qui dit, à la page 3:

Je ne veux pas m'appesantir sur ce point, mais notre Comité interministériel de la conversion au système métrique a exprimé à l'unanimité à la Commission du système métrique sa crainte profonde que le manque d'information ne produise des retards inutiles et ne provoque le ressentiment et l'hostilité du public. La question a aussi fait l'objet d'un débat à l'assemblée législative de la province de Colombie-Britannique.

Voici ce qu'on peut lire à la page 4:

Il y a une vaste différence entre mettre le public vaguement au courant de ce qui se passe et l'informer de manière positive de ce qui se fait, des raisons pour le faire et des effets qu'il en ressentira.

● (1640)

Voilà le dilemme qui se pose au Canada. Le rapport poursuit:

Bien rares à mon avis sont ceux qui, au Canada, ignorent que nous nous convertissons au système métrique. Malheureusement, on n'a pas fait savoir au public en quoi consiste ce système et pour quelle raison on l'adopte.

C'est ce manque d'information du public, considéré par beaucoup comme une cachotterie intentionnelle de la part de l'administration, qui a suscité beaucoup d'appréhensions et de mécontentements et qui explique en fin de compte la création du comité général de contrôle. Il y a déjà eu des manifestations de mécontentement chez les détaillants, les consommateurs et le grand public. Elles pourraient fort bien dégénérer en levée de boucliers, voire même en mouvement de résistance en règle si l'on n'y prend garde.

Voilà de quoi nous nous inquiétions quand nous avons demandé au comité général de contrôle de nous faire rapport sur la situation et sur l'efficacité de la conversion au système métrique.

Hormis le cas du secteur des pâtes et papiers, où la définition des poids et mesures est de peu d'importance, on constate que l'industrie forestière vend sur les marchés mondiaux pour environ 2.5 milliards de produits tous aux mesures traditionnelles. L'Allemagne veut avoir du contreplaqué aux mesures traditionnelles, par exemple en feuilles de 4 x 8. Les États-Unis utilisent les mesures traditionnelles. En Colombie-Britannique, 65 p. 100 de nos ventes de bois de sciage concernent les États-Unis. La nouvelle fabrique russe de contreplaqué débite des feuilles de 4 x 8. Malgré tout cela, le gouvernement cherche à imposer de force à l'industrie forestière la conversion fondamentale aux mesures du Système international.

Les pressions qui s'exercent en ce sens constituent au mieux—peut-être faudrait-il dire au pis—une manifestation de la centralisation des pouvoirs fédéraux. Il était donc normal que les provinces forestières s'émeuvent. En 1978, la Société centrale d'hypothèques et de logement a refusé des hypothèques aux immeubles qui n'étaient pas construits sur plans métriques. Dans le courant de l'année, nous allons avoir un nouveau code national du bâtiment rédigé uniquement en mesures métriques, en dépit du fait qu'il n'y a à peu près pas au Canada de bois de sciage ou de contreplaqué présentés en dimensions métriques fondamentales. Quarante-deux p. 100 du chiffre des marchés de bâtiment passés au Canada sont des marchés de l'État. Pour ces marchés, les plans et les soumissions doivent être obligatoirement en mesures métriques. Alors que fait l'entreprise choisie? Sa soumission et ses plans sont présentés en mesures métriques fondamentales. Ensuite elle convertit ses dessins aux mesures traditionnelles canadiennes pour pouvoir exécuter le marché à des coûts raisonnables. Il en va de même pour les maisons construites sur hypothèques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le comité général de contrôle du système métrique a recommandé que l'industrie forestière conserve les mesures traditionnelles aussi longtemps qu'un accord ne sera pas intervenu avec les États-Unis. Faire autrement, c'est de la folie pure. Je suggère donc que ce secteur, comme les autres qui se trouvent dans le même cas, soit autorisé à conserver des mesures métriques à conversion arithmétique.

Je crois savoir que le groupe ACHDU fait pression aujourd'hui auprès des députés. Il recommande que la conversion au système métrique se poursuive, et que le gouvernement fédéral manifeste, dans une déclaration claire et concise, son plein et entier appui à la conversion au système métrique, sans pour autant présenter de projet de loi. Je suis d'un avis diamétralement opposé, parce que je pense que ce serait aller contre la volonté manifeste des consommateurs du Canada et de la majorité des Canadiens.

Des voix: Bravo!

Une voix: Parlez-en aux constructeurs et aux compagnies d'assurance.

M. Huntington: Si le Canada agit seul, il faudra dresser deux inventaires, établir deux programmes entraînant ainsi des frais inutiles qui ne feront qu'affaiblir notre position économique. Les travailleurs forestiers ont subi tout ce bouleversement en dépit des avertissements lancés dans le Livre blanc dont les auteurs ont établi très clairement que nous devons tenir compte des progrès de la conversion métrique aux États-Unis et élaborer nos plans en conséquence.

Au paragraphe 4.5.4, on mentionne que le Canada ne devrait pas tenter d'adopter le système métrique indépendamment des États-Unis. Au paragraphe 4.6.5, il est stipulé qu'il peut être sage de faire en sorte que le montant et le processus choisis pour la conversion métrique soient étroitement liés à l'évolution des pratiques américaines. D'autres avertissements du genre sont donnés aux paragraphes 4.6.7, 4.6.8 et 4.8.2.

En 1975, les États-Unis ont adopté la *Metric Act*. A tout le moins, le système américain fonctionne et lorsque les États-Unis adoptent une mesure, ils la soumettent à leurs représentants élus qui en discutent. Cette loi insiste fortement sur le fait que la conversion au système métrique devrait être volontaire; les États-Unis constituent toujours un ensemble démocratique qui reflète et respecte les préoccupations de la population. L'esprit de la *Metric Act* des États-Unis traduit bien ce désir et cette volonté du gouvernement fédéral d'apporter son aide aux organismes ou aux industries qui acceptent de se convertir au système métrique.

Il existe une très grande différence entre le programme volontaire du Canada et celui des États-Unis. Le gouvernement canadien joue avec les mots et avec la loi. Dans le programme canadien, tout est orchestré. L'élaboration des plans sectoriels relève du gouvernement, la population a été convaincue d'adopter le système et les fonctionnaires que nous avons payés pour appliquer les plans sectoriels nous ont sans cesse répété que le système métrique avait maintenant force de loi.

Des unions de consommateurs, comme l'Association des consommateurs du Canada, à mon avis, ont été baîllonnées. Est-il possible que les $450,000 que lui verse actuellement le

ministère de la Consommation et des Corporations l'aient réduite au silence? Cette association, composée de gens ordinaires qui, en réalité, a engendré le ministère de la Consommation et des Corporations chargé de répondre aux besoins des consommateurs. Pourtant, cette association n'est-elle pas restée impassible lorsque l'industrie laitière de l'Ontario et des autres provinces s'est convertie au système métrique et que le lait et les produits laitiers ont coûté 12 p. 100 de plus aux consommateurs à la suite de la conversion?

Une voix: On ne l'a pas entendue récriminer.

M. Huntington: Par contre, les États-Unis disposent d'un Conseil du système métrique et d'une loi à cet effet. La Commission du système métrique aux États-Unis est appuyée par le secteur privé, elle ne dispose d'aucun autre pouvoir que celui qui l'autorise à apporter son aide aux secteurs qui désirent se métriser. Les initiatives volontaires ont été prises dans des secteurs qui ne touchent pas le consommateur. A mon avis, il est absurde de chercher à imposer trop vite le système métrique. Il vaut mieux laisser agir le temps.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Au Canada, certaines pressions ont été exercées. La petite entreprise a dû suivre la grande. Les grands secteurs ne se sont pas engagés en bloc dans la conversion de style canadien. Nous nous en sommes rendu compte peu après notre arrivée au pouvoir tant dans l'industrie de l'emballage de la viande que dans le secteur de la vente au détail de l'industrie alimentaire. Il n'y avait aucun consensus dans ces secteurs où s'est faite volontairement la conversion au système métrique.

Une voix: Et aucune consultation.

M. Huntington: Il y a eu des pressions, des règlements, des inspecteurs et des arrangements subreptices. Le gouvernement a manipulé les pouvoirs conférés par décrets du conseil, les lois, les provinces et le Parlement. Le gouvernement a jugé bon d'imposer le système métrique international aux Canadiens sans leur fournir une bonne raison de le faire.

En ce qui concerne la conversion au système métrique, le Canada est de 9 à 15 ans, peut-être même 20 ans, en avance sur les États-Unis. Fidèle à sa manie des cachotteries, le gouvernement libéral n'a même pas publié le rapport du Comité général de contrôle de la conversion au système métrique qui donne une très bonne idée des préoccupations du public dans l'ensemble.

La liberté d'accès à l'information nous paraît gravement menacée lorsque nous voyons les libéraux tenter de centraliser de plus en plus le pouvoir dans la bureaucratie, ses tribunaux et ses commissions. J'ai toujours cru qu'un pouvoir gouvernemental restreint était la pierre angulaire de la politique libérale ou conservatrice. Ce n'est pas le cas ici.

● (1650)

Soit dit en passant, les membres dévoués du comité général de contrôle du système métrique n'ont pas encore été payés pour le travail précieux qu'ils ont accompli. Voilà un trait qui est au-dessous du sens normal de l'honnêteté et de l'équité auquel on serait en droit de s'attendre de la part de fonctionnaires professionnels apolitiques.

Je presse le gouvernement de déposer ou de publier le rapport du comité général de contrôle du système métrique. C'est un document qui serait précieux dans le débat sur la conversion au système métrique. On ne publie que ce *Metric Monitor* qui ne véhicule qu'une conception partiale. C'est une œuvre de pure propagande réalisée avec les deniers publics. Le rapport du comité général de contrôle expose l'autre côté de la médaille. Il faut ouvrir le débat afin qu'on en comprenne l'enjeu de façon plus équitable et plus juste.

La démocratie exigerait de saisir la Chambre des communes d'une loi sur le système métrique qui nous permette de tenir un débat complet et d'examiner en même temps et au même endroit tous les éléments du programme, et qui permette à tous les intéressés de se faire entendre à cette occasion. Nous voulons dénoncer aujourd'hui la manipulation sournoise de la loi et du règlement en vue de rendre illégal au Canada le système courant d'unités de mesure.

Ce qui est arrivé au Canada et en Grande-Bretagne, c'est que les bureaucrates et les universitaires y ont acquis trop de pouvoir. Nous avons le devoir de renforcer les institutions parlementaires de sorte que les compétences et les connaissances des universitaires puissent être utilisées et mises en valeur sans que le pouvoir et le contrôle n'échappe en définitive à l'expression de la volonté collective du peuple.

Si nous laissons le gouvernement et ses bureaucrates opposer un refus à l'expression de la volonté populaire, il en sera fini du régime parlementaire à la Chambre et le Canada se verra dangereusement près de glisser sur la pente d'une autre forme de gouvernement. L'insensibilité et l'arrogance des responsables de la conversion au système métrique au Canada constituent un coup porté au cœur même de notre régime.

Des voix: Bravo!

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, en venant cet après-midi à la Chambre, je me suis souvenu que cette journée d'opposition était consacrée au système métrique. J'ai alors regardé mes pieds en marchant dans le tunnel et je me suis dit qu'on avait joué un tour à l'histoire. En effet, si le roi Un tel qui occupait le trône d'Angleterre il y a quelques centaines d'années avait eu les pieds aussi grands que moi, trois longueurs mises bout à bout auraient fait exactement un mètre et nous n'assisterions pas à pareille polémique cet après-midi. Mais les choses en furent autrement et notre pays est aujourd'hui aux prises avec la conversion d'un système à l'autre.

On m'a posé un certain nombre de questions et exposé un certain nombre de préoccupations. L'une des premières choses que j'ai faites quand je suis venu ici a été de dresser la liste de tout ce que j'avais entendu au cours de la campagne. Je ne savais jamais exactement ce qu'il fallait considérer comme des questions légitimes, comme des mythes ou comme de la propagande pure et simple. J'ai fait faire une petite étude sur ces questions. J'ai demandé qu'on me dise comment on en était venu à adopter le système métrique dans notre pays. L'avait-on fait de manière démocratique?

Les gens pensent qu'il existe de nombreux systèmes métriques de par le monde. C'est en tout cas l'impression que l'on a quand on lit les lettres que les partisans et les détracteurs de la conversion envoient au rédacteur en chef des hebdomadaires de ma région. Existe-t-il plusieurs systèmes métriques et, le cas échéant, lequel allons-nous adopter?

A quoi sert ce système? On nous dit que la majorité de nos partenaires commerciaux emploient le système impérial. Est-ce exact? A qui profite la conversion au système métrique? Qui

en fait les frais? Sont-ce là des préoccupations légitimes ou des mythes?

J'ai fait faire une étude à ce sujet et j'ignore à quel point elle est objective. Le personnel de la bibliothèque du Parlement a répondu aux questions après s'être penché sur leur validité juridique et ainsi de suite. Je vais examiner certaines des réponses qui ont été fournies.

Sur le plan juridique, notre système s'appuie sur la loi des poids et mesures qui a été adoptée en avril 1971 et qui est entrée en vigueur le 1er août de la même année. Elle permet l'utilisation du système métrique dans les domaines du commerce et des affaires au Canada. Avant cela, en janvier 1970, le gouvernement avait déposé un livre blanc sur la conversion au système métrique. Les leaders de tous les partis de la Chambre avaient appuyé la politique définie dans ce document.

Subséquemment, en juin 1971, le gouvernement a créé la Commission du système métrique par décret du conseil et en 1974, il a approuvé le programme national des dates-cibles pour la conversion au système métrique, qui comporte quatre phases distinctes. La première, l'étude du système, devait être terminée en 1974. La deuxième, la planification, devait l'être en 1975 et la troisième, qui portait sur l'échéancier, en 1976. La quatrième, l'application, devait commencer en 1975.

En mars 1975, l'honorable Alastair Gillespie, qui était alors ministre de l'Industrie et du Commerce, a présenté une résolution demandant à la Chambre des communes d'approuver le programme gouvernemental de dates-cibles pour la conversion au système métrique. Cette résolution a été renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui l'a examiné et sanctionné, tout en recommandant l'adoption d'une autre loi afin de faciliter la conversion au nouveau système. Les ministres chargés de la conversion au système métrique dans chaque province l'ont approuvée à l'unanimité en 1976. Compte tenu de certains commentaires qui ont été faits depuis, c'est avec quelque surprise que j'ai découvert ces faits.

Le gouvernement a annoncé son intention de présenter une série de quatre bills omnibus visant à modifier environ 90 lois en vigueur régissant les poids et mesures en vue de faciliter la métrisation. Le premier de ces projets de loi, modifiant le droit législatif et tendant à faciliter la conversion au système métrique, était présenté à la Chambre des communes le 22 novembre 1976. Il apportait plusieurs modifications aux diverses mesures législatives déjà en vigueur, notamment à la loi sur les poids et mesures de 1971. Il stipulait auparavant que le gouverneur en conseil ne pouvait pas modifier l'annexe II à la loi pour empêcher l'emploi des unités courantes de mesures dans le commerce au Canada. Ces modifications toutefois suppriment cette interdiction. En outre, les modifications accordaient au gouverneur en conseil le pouvoir de faire des règlements fixant une date au-delà laquelle toute unité de mesure figurant dans l'annexe II ne pourrait plus être utilisée dans le commerce. En effet, ces dispositions autorisaient l'élimination progressive des unités de mesure utilisées à des fins commerciales au Canada et établies dans l'annexe II de la loi en faveur des unités métriques figurant dans l'annexe I. Voilà en somme la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle.

Le système métrique

En vertu de la loi, on a adopté des décrets du conseil concernant l'emploi des unités métriques dans la vente au détail de l'essence, du diesel, des produits alimentaires mesurés séparément, la transformation des balances et l'ameublement de maison. Par la suite, un décret du conseil a abrogé l'imposition du système métrique et l'usage de balances métriques dans la vente au détail des produits alimentaires mesurés séparément. Ce décret était également en date du 18 janvier 1980.

● (1700)

Nous sommes en train d'adopter le système d'unités internationales désigné par le sigle SI, que l'on appelle aussi, communément, le système métrique. Une grande confusion semble régner dans les esprits à l'égard du SI et de l'existence d'autres systèmes métriques. C'est probablement dû au fait que divers pays ont, à un moment ou à un autre, décidé d'adopter un système de mesures avec des unités de base différentes. C'est ainsi que nous avons, par exemple, le système dit CGS—ce qui signifie centimètre, gramme et seconde—et, dans d'autres pays, le système dit MKS—c'est-à-dire mètre, kilogramme et seconde. Ces deux systèmes existent depuis longtemps. Ils sont différents uniquement dans la mesure où leurs unités de base et leur définition diffèrent. Un système peut se fonder sur le gramme et un autre sur le kilogramme. En fait, dans tous les pays le mètre mesurera la même longueur et le gramme pèsera le même poids. C'est donc uniquement la définition qui change; la valeur de l'unité est universelle; elle est la même d'un pays à l'autre.

Il a fallu réviser périodiquement le SI afin d'ajouter, de remplacer ou de redéfinir certaines mesures de façon à répondre aux exigences technologiques et scientifiques. En général, cela n'a aucune répercussion sur le commerce. C'est simplement un moyen de définir plus clairement la longueur du mètre à des fins scientifiques. Par exemple, au départ, le mètre était défini, à tort d'ailleurs, comme le dix-millionième de la distance séparant le Pôle nord de l'Équateur sur le méridien de Paris, en France. Par la suite, des techniques de mesures plus perfectionnées ont permis de constater que ce n'était pas tout à fait exact. Le mètre est actuellement défini, et je pense que c'est la dernière définition, comme la longueur égale à 1,650,-763.73 longueurs d'onde dans le vide de la radiation orangée de l'atome de l'isotope 86 du krypton. Même cette très longue définition pourra être modifiée quand nous aurons des moyens de mesures encore plus précis, maintenant que nous disposons du laser. Quoi qu'il en soit, même si le mètre a eu plusieurs définitions différentes, il a gardé la même longueur dans le monde entier, quelle que soit sa définition officielle.

A quel point ce système est-il international? Quarante-trois pays, dont le Canada, ont signé le Traité du mètre de 1875 qui leur demandait d'exprimer leurs unités de mesures en unités SI et de soutenir financièrement le Bureau international des poids et mesures de Sèvres, en France. Les pays membres forment également la Conférence générale des poids et mesures qui veille à l'avancement du SI. En outre, de nombreux pays se sont convertis aux mesures SI ou sont en voie de le faire. En fait, des 154 pays reconnus par les Nations Unies, 152 emploient quelques-unes des unités de mesure SI, sinon toutes, seuls les Yemen du Nord et du Sud s'en abstenant totalement. Les unités SI adoptées par le Canada seront les mêmes que

celles adoptées par tous les autres pays qui ont accepté les définitions du SI telles qu'énoncées à la Conférence générale.

A qui profite la conversion au système métrique? En règle générale, on peut dire que les premiers à en profiter sont les grands manufacturiers internationaux. Comme preuve, je cite simplement l'exemple de General Motors, l'une des plus grandes sociétés internationales. En 1960, General Motors a évalué à 1 milliard de dollars le coût de la conversion au système métrique. En 1973, ayant révisé ces chiffres, elle est arrivée à un total d'environ 11 p. 100 du montant initial et a décidé de mettre en œuvre le projet de métrisation. Cette décision ne lui a nullement été imposée par voie législative; elle a été prise plutôt par le siège social de General Motors aux États-Unis. En 1979, la société constatait que le coût réel de la conversion dans tous ses services atteignait moins de 1 p. 100 du montant prévu à l'origine, en 1960. Ainsi, au lieu de coûter 1 milliard de dollars, le projet de conversion au système métrique ne coûterait que 1 p. 100 de ce chiffre, soit environ 10 millions de dollars.

Dans les six années au cours desquelles General Motors a décimalisé ses services, elle a constaté que les sommes épargnées compensaient amplement le coût de la conversion par un facteur de 10 ou 15 à 1, de sorte qu'au lieu de coûter, l'initiative rapportait. Voici comment se déroule le projet de conversion du système métrique de General Motors: en premier lieu, tout nouveau produit est désormais fabriqué en fonction du système métrique. Il faut y compter notamment les produits en voie d'être mis au point. C'est ainsi que les choses avaient été prévues en 1973. En deuxième lieu, les pièces de rechange et les pièces en voie de production ne sont pas touchées. En troisième lieu, il faut coordonner l'activité des fournisseurs, c'est-à-dire que les fournisseurs doivent eux aussi s'adapter au système métrique. En quatrième lieu, les biens d'équipement seront achetés avec des mesures jumelées, là où il y a lieu. Voilà pourquoi aujourd'hui 27 des séries de voitures de tourisme fabriquées dans le pays par General Motors sont en grande partie décimalisées. Seules les sept dernières séries de voitures n'ont pas été entièrement adaptées depuis la mise en vigueur du programme de décimalisation en 1973, mais il est prévu qu'elles le seront à leur tour au début des années 1980.

Il faut noter que General Motors a adopté ce programme surtout pour être mieux en mesure de concevoir, de fabriquer et de vendre des produits ou des pièces semblables ou identiques dans tous les pays du monde. Mes commettants n'ont pas tardé à le comprendre. Ils se rendent compte que des compagnies comme General Motors ont avantage à se convertir au système métrique. Ils se rendent compte que General Motors s'y serait probablement convertie, que le Canada l'ait fait ou non. Toutefois, ils prétendent qu'un grand nombre de secteurs de notre commerce et de notre économie au Canada et certes dans beaucoup de petites villes et de villages n'ont vraiment aucune raison de se convertir au système métrique. Les consommateurs sont habitués au vieux système; leurs instruments de mesurage sont basés sur le vieux système et le nouveau système ne représente pour eux qu'un coût sans avantages. Il y a toute une génération de Canadiens qui ne s'habituera jamais au système métrique.

Notre système scolaire et nos établissements d'enseignement s'affairent à produire une nouvelle génération formée et habituée au système métrique. Mes enfants, par exemple, ne pensent pas en pouces ni même en livres. Ils pensent en centimètres et en mètres. Quand je fais de petits travaux avec eux, comme les aider à bâtir une petite cabane, il faut que je convertisse la longueur du morceau de bois que je leur tends ou que je leur demande de scier de façon à pouvoir leur dire qu'elle doit être de tant de centimètres ou tant de mètres. Cela oblige les gens de ma génération à s'habituer au système métrique.

Le compteur de mon automobile donne une lecture dans les deux systèmes. Cela m'a beaucoup aidé à apprendre combien il y a de kilomètres dans un certain nombre de milles. Je comprends plus ou moins maintenant combien font 60 kilomètres ou 100 kilomètres. Je commence à le comprendre. Je sais qu'il y a beaucoup plus de gens dans ma circonscription qui n'ont jamais eu à se préoccuper du système métrique.

● (1710)

Je vais vous en donner un exemple frappant. Un monsieur qui me présentait une pétition m'a dit que, en adoptant la conversion au système métrique, le gouvernement avait rendu totalement inutile toute son instruction et toute l'expérience qu'il avait acquise au cours de sa vie. Toute sa façon de concevoir les choses est devenue démodée et il se sent presque dans une société étrangère. Je ne parle pas de l'aliénation de l'Ouest, du séparatisme au Québec mais du sentiment d'isolement qu'éprouve toute une génération ou une génération et demie de nos citoyens à la suite de nos efforts pour faire adopter le système métrique trop rapidement par le commerce de détail au niveau régional. A mon avis, nous devrions étudier cette question de nouveau et ralentir un peu le processus car il est très difficile de demander à ces gens d'abandonner 50 ou 60 ans d'expérience ou de les mettre au rancart, en quelque sorte.

Nous avons demandé aux agriculteurs de faire deux opérations lorsqu'ils passent du boisseau à la tonne car il ne faut pas oublier que le boisseau était, et est encore essentiellement, une mesure de volume. Un boisseau de blé pèse 60 livres. Un boisseau d'avoine pèse 34 livres. Pour calculer ces denrées en tonnes, les anciennes mesures ne servent plus.

Nous devons utiliser un système numérique différent pour mesurer les diverses céréales entreposées dans les greniers qui contenaient anciennement 1,000 boisseaux. Nous avons troqué un système basé sur le volume contre un basé sur le poids, sans pour autant utiliser les mesures de poids que nous connaissions bien. Nous connaissions les livres et les tonnes mais nous sommes passés aux kilogrammes et aux tonnes. C'est un changement double auquel les agriculteurs ont beaucoup de mal à s'adapter.

Pour tout dire, cela a créé certains problèmes dans le commerce des céréales. Comment peut-on mesurer la capacité d'un système d'élévateurs où le volume est exprimé en boisseaux et en mesures cubiques s'il faut maintenant le faire en tonnes? Nous connaissions la capacité d'un élévateur qui pouvait contenir, disons, 100,000 boisseaux. Or, la capacité varie maintenant selon les céréales entreposées. Il contiendra 6,000 tonnes de blé mais seulement 3,400 tonnes d'avoine. On pourrait entreposer sept ou huit sortes de céréales dont les poids varieraient encore. Des organismes tels que la Commission canadienne du blé ou la Commission canadienne des grains utilisent des méthodes statistiques très complexes qui leur permettent, grâce à leurs ordinateurs d'obtenir une esti-

mation plus ou moins juste de l'espace disponible à divers points de livraison, compte tenu des tendances observées.

Cependant, ce n'est quand même pas la même chose que si l'on connaissait la quantité qui est stockée. Si les modalités de livraison des agriculteurs passent de l'avoine au blé, par exemple, la capacité se trouve presque réduite de moitié sans que l'ordinateur ou les gestionnaires de la Commission canadienne du blé en soient même informés. Cela a donc suscité des nouvelles méthodes de régler des vieux problèmes.

Je crois que nous avons fini par garder l'acre comme unité de mesure de base dans l'ouest du Canada pour la seule raison que les levés du territoire étaient déjà faits en quantités discrètes. Les lignes des terres sont à un mille l'une de l'autre. Cela donne un certain nombre d'acres; soit 640 au mille carré. Il est vrai que nous pouvons faire des estimations. On peut dire que 800 mètres équivaut approximativement à un demi-mille et un carré de 800 mètres de côté à une superficie d'environ 64 hectares, ce qui n'est qu'un hectare de moins qu'un quart de section complet. L'équivalence est assez précise pour permettre les calculs, mais il n'en reste pas moins qu'il est ridicule d'aller changer tous les titres de bien-fonds au bureau des cadastres simplement pour les adapter aux mesures du système métrique. Comme mon temps est presque écoulé, monsieur l'Orateur, je voudrais seulement répéter que nous, des régions rurales du Canada, voyons pourquoi les grandes sociétés n'ont aucune raison de s'opposer à la conversion au système métrique. Nous comprenons que les grandes industries alimentaires adoptent le système métrique parce que cela n'entraîne pas véritablement de frais pour eux. Leurs appareils de mesure sont suffisamment utilisés pour s'user et elles peuvent profiter de cette période de conversion de cinq ou six ans pour installer des balances métriques sans vraiment subir de frais supplémentaires. Mais nous connaissons de petites entreprises, et même d'autres assez importantes comme la Wynyard Co-op qui évalue à $25,000 le coût du changement de leurs balances et de leurs instruments de mesure métrique si cela devient obligatoire.

Nous comprenons qu'une partie de ces changements se fera, que la loi change ou non. Nous savons que la société General Motors fabriquera des automobiles en mesures métriques mais nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi les petits détaillants doivent changer de système tout d'un coup, si vous voulez, et abandonner complètement l'ancien système impérial de mesures. Nous pensons que ces balances les ont bien servis, nous pensons que leurs clients réguliers sont habitués à se servir de ces poids et de ces mesures, et que l'on devrait au moins permettre que l'on continue à se servir de ce système en même temps qu'on adopte l'autre.

Je fais un dernier appel. Pensons à cette génération qui se sent complètement dépassée par ce changement. Ces gens ont aussi des droits; ils font partie du pays; ils ont apporté leur contribution et je pense qu'on devrait penser à eux pendant les quelques prochaines années. Freinons un peu cette conversion et montrons-nous plus humains.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le président, en réponse à la motion de l'honorable député de Capilano (M. Huntington), j'aimerais faire quelques observations sur les lois actuelles relatives au système métrique et à la façon dont le Canada en a abordé la conversion depuis le dépôt du Livre blanc en 1970.

Mais avant d'en venir à des remarques précises, j'aimerais rappeler à l'honorable député de Capilano que j'ai pris bonne note du mémoire auquel il s'est référé et lui indiquer que je m'engage à en étudier le texte, car sur le principe qu'il a énoncé, à savoir qu'il était pour le moins étrange que des conseillers du gouvernement se permettent de critiquer ouvertement une décision d'un gouvernement démocratiquement élu, j'aimerais lui dire que j'ai pris bonne note de ses remarques et que je vais essayer d'obtenir plus de détails à ce sujet-là.

Cependant, toujours au sujet du discours de l'honorable député de Capilano, j'aimerais mentionner à quel point j'ai été choqué de l'entendre faire référence aux paiements dus aux deux commissaires de la Commission de revue du système métrique. Il y a pas moins de dix jours, monsieur le président, l'honorable député de Capilano venait s'asseoir à mes côtés, ici à la Chambre, comme les choses se font normalement entre gens de bonne société, pour me demander de bien vouloir essayer d'accélérer au sein de mon ministère le versement des derniers paiements aux deux commissaires de la Commission de revue du système métrique. Ceci se passait il y a dix jours. Malheureusement, j'ai dû m'absenter de la Chambre pendant une semaine et, à mon retour, hier, j'avais déjà reçu une réponse de la part des fonctionnaires du ministère que je représente m'indiquant la procédure à suivre pour accélérer le versement de ces derniers paiements aux deux commissaires. Et, pas plus tard qu'à midi, un fonctionnaire de mon personnel téléphonait au bureau de l'honorable député de Capilano l'informant que j'étais maintenant en mesure d'accélérer le versement des derniers paiements dus, et c'est ce que j'avais l'intention de faire dans les jours qui viennent. Je pense qu'avoir mentionné ces choses-là dans ce discours en laissant sous-entendre que le gouvernement désirait par là signifier son désaccord sur le rapport de la Commission de revue du système métrique, n'était pas tout à fait une méthode de «fair play». En ce qui concerne la publication du rapport de la Commission de revue du système métrique, l'honorable député de Capilano devrait comprendre certaines choses, et je lui ai mentionné également au moment où j'ai moi-même pris connaissance de ce rapport le 18 avril 1978 pour la première fois, et comme il s'agit d'un rapport de 375 pages, il comprendra évidemment qu'il doit y avoir des délais attribuables non seulement à l'étude du rapport mais également à la traduction d'un texte aussi volumineux.

Monsieur le président, il a été d'ailleurs très intéressant d'entendre parler de la motion par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), qui a expliqué, sans emphase, contrairement à ce qu'avait fait son préopinant, qui a expliqué dis-je, en se basant sur des exemples puisés à même la vie de tous les jours dans son milieu que la métrification ou le changement du système impérial au système international causait évidemment certains problèmes pour une certaine catégorie de Canadiens qu'il a appelés avec beaucoup de justesse «la génération non métrique». Je suis de l'avis du député de Humboldt-Lake Centre qu'il faut mettre avant toute chose la considération à l'égard de ces personnes pour que le système qui, à mon avis, est nécessaire, comme l'ont d'ailleurs reconnu les leaders des trois partis à la Chambre en 1970 lors du dépôt

du Libre blanc. Même si ce système est nécessaire à court, moyen et long termes, il est bien évident qu'avant toute chose on ne doit pas, si l'on me permet ce barbarisme, métrifier pour métrifier, mais on doit plutôt tenir compte en premier lieu de l'intérêt des utilisateurs, des consommateurs et des industries touchés par les changements qu'entraîne la métrification.

Monsieur le président, la motion à l'étude laisse entendre que l'économie canadienne a besoin d'une autre loi sur le système métrique. Pour ma part, je désire réaffirmer à la Chambre que des 88 secteurs qui ont publié des plans sectoriels, seulement trois, soit la vente de l'essence au litre, les articles d'ameublement et les balances dans le commerce des aliments de bétail, sont réglementés en vertu de la loi de 1971 sur les poids et mesures qui a été ensuite modifiée, comme on l'a mentionné, par la loi de 1976-1977.

Dans ces trois cas-là seulement, monsieur le président, les règlements pertinents ont été demandés par les industries intéressées avec l'appui de l'Association des consommateurs du Canada par l'entremise du ministère de la Consommation et des Corporations. Je voudrais faire une brève remarque, monsieur le président, étant donné que je viens de faire référence à l'Association des consommateurs du Canada, j'ai également été étonné que l'honorable député de Capilano mentionne ou laisse entendre que cette association qui a toujours avec vigueur, avec beaucoup de compétence défendu les intérêts des consommateurs au Canada ait été empêchée de dire vraiment ce qu'elle avait à dire à cause de possibles subventions qu'elle aurait reçues. Ce jugement sur l'Association des consommateurs du Canada me laisse assez perplexe. Comme je le mentionnais plus tôt, quelques secteurs sont réglementés en vertu également des lois provinciales et certains engrais et pesticides sont régis par la loi fédérale sur les engrais chimiques et par la loi sur les produits antiparasitaires. La plupart des autres quelque 80 secteurs se convertissent sans législation et conformément aux lignes directrices, normes et calendriers préparés par plus de 2,000 volontaires de tous les secteurs de l'économie canadienne y compris les syndicats, les consommateurs et le monde de l'enseignement.

Un bref aperçu de certains secteurs économiques aidera peut-être à illustrer, monsieur le président, de quelle façon l'ensemble de l'économie canadienne s'adapte à la conversion au système métrique sans demander de législation. Prenons par exemple le secteur concernant les fabricants de véhicules automobiles et de pièces qui regroupe les entreprises de fabrication ou d'assemblage de véhicules automobiles, comme les voitures particulières, les véhicules commerciaux, les autobus et les camions. Ce secteur comprend en outre les entreprises de fabrication de pièces pour véhicules automobiles et d'accessoires comme les moteurs, les freins, les embrayages, les essieux, les engrenages, et le reste.

La conversion au système métrique des fabricants de voitures particulières a été mise en œuvre en même temps au Canada et aux États-Unis. Le contenu métrique des modèles 1980 fabriqués par les diverses sociétés varie de 90 p. 100 pour la General Motors, à 48 p. 100 pour la société Ford, et à 34 p. 100 pour la Chrysler. La société General Motors a affirmé publiquement qu'elle a l'intention de terminer la conversion de ses opérations d'ici 1982.

Et peut-être que le député de Humboldt-Lake Centre a raison de dire que de toute façon il est fort probable que ces compagnies se seraient engagées dans le système métrique qu'il y ait eu ou non un programme pour mettre de l'avant la métrification, mais il est bon de constater que, sur une base volontaire tel qu'il était recommandé dans le Livre blanc de 1970, cet important secteur de l'économie est entré dans ce processus. On croit que les fabricants de voitures particulières et de pièces achèveront leur programme de conversion en décembre 1982, selon le calendrier prévu et conformément au plan de conversion au système métrique publié en 1976. Les fabricants de camions, pour leur part, devraient terminer leur programme de conversion au système métrique d'ici 1990.

● (1720)

[*Traduction*]

Un autre secteur auquel nous pourrions nous arrêter un peu est celui de la foresterie. La plupart des institutions de recherche dans l'industrie forestière ont adopté le système métrique. Tous les inventaires forestiers sont effectués actuellement en mesures métriques. Depuis le 1er janvier 1979, le système métrique est utilisé en Colombie-Britannique et en Alberta. Il est censé l'être en Ontario à compter du 1er avril 1981. Les normes nationales pour mesurer le bois rond sont plus ou moins utilisées dans la plupart des provinces. Les travailleurs forestiers jouissent actuellement de programmes de formation partout au Canada. Le secteur forestier a pris 98 p. 100 des initiatives inscrites à son programme et il est censé être converti entièrement au système métrique vers le milieu de 1980.

Un autre secteur qui intéressera les députés est celui des industries et services du pétrole et du gaz naturel. La conversion au système métrique dans les industries du pétrole et du gaz s'est effectuée plutôt facilement. Cet état de choses est attribuable à l'Association canadienne du pétrole qui a donné le ton. L'Association, se rendant compte de la nécessité de formuler un programme bien conçu pour l'industrie, établissait en 1972 un comité chargé de faciliter une conversion méthodique au système métrique au plus bas prix. Ce comité sectoriel qui représente vraiment l'industrie compte des représentants de toutes les phases de la production pétrolière qui utilise le système métrique depuis le mois de janvier de 1979.

Avant de laisser ces secteurs, je voudrais parler brièvement de l'industrie des plastiques. A l'heure actuelle, un nombre important de fabricants de plastiques ont adopté le système métrique dans le domaine de la vente. En outre, on prévoit que la conversion au système métrique progressera quand d'autres compagnies devront l'utiliser pour répondre aux demandes du marché. Les mouleurs au soufflet de récipients en plastique n'éprouvent aucune difficulté à répondre à la demande de récipients en plastique de tailles métriques. Le système métrique est également utilisé dans la production des alliages de plastique renforcé, des moulures d'injection, des machines et des moules en réponse à la demande du marché. On veut en définitive réaliser l'uniformisation internationale. La conversion assure la compatibilité avec d'autres industries connexes sur le plan national ou international et s'effectue à un coût minime. On pense que l'industrie des matières plastiques en général se sera entièrement convertie au système métrique d'ici juillet 1983.

● (1730)

Le texte de la motion qui est à l'étude laisse entendre que c'est le gouvernement en quelque sorte qui a imposé le système

métrique aux Canadiens. Dans sa motion, le député insinue que la Chambre des communes a évité le système métrique alors que le gouvernement a omis de consulter les représentants du peuple.

Des voix: Bravo!

M. Lapointe (Charlevoix): Les faits ne corroborent pas cette opinion. Comme l'a signalé le député de Capilano (M. Huntington), le système métrique a été légalisé par l'acte des poids et mesures métriques de 1871.

Le 16 janvier 1970, le ministre de l'Industrie et du Commerce, avec l'appui de tous les chefs de partis, a déposé à la Chambre le Livre blanc sur la conversion au système métrique. Les auteurs du Livre blanc en avaient conclus que la conversion au système métrique était inévitable et avantageuse pour le pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Lapointe (Charlevoix): Si ces commentaires ne satisfont pas les députés d'en face, je tiens à leur signaler qu'ils viennent du député de Capilano. C'est en effet ce qu'il a dit en parlant de ce qui s'était passé à la Chambre à propos du système métrique. S'ils ne sont pas contents, ils ne sont pas obligés d'écouter; ils peuvent s'occuper d'autre chose.

Le 7 avril 1971, la loi sur les poids et mesures fut modifiée et le système international devint le système métrique légal pour le Canada. Le système international est la version la plus récente du système métrique et il est en usage depuis près d'un siècle. Depuis le 10 juin 1971, c'est-à-dire depuis l'adoption de la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation il est obligatoire de préciser sur l'emballage le contenu de toutes les marchandises préemballées en unités métriques. Le gouvernement a approuvé une série d'échéances pour la conversion au système métrique et la Chambre a tenu un débat à ce sujet le 17 mars 1975. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a longuement étudié cette question et a fait rapport à la Chambre des communes le 17 décembre 1976 en recommandant que celle-ci examine le bien-fondé de l'adoption de ce programme et présente également une autre mesure afin de faciliter la conversion au système métrique.

Subséquemment, le bill C-23, qui devait devenir la loi de 1976, tendant à modifier le droit législatif (conversion au système métrique), a été débattu à la Chambre des communes et au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pendant près de dix mois. La question a été abordée à la Chambre et au Sénat 16 fois. Finalement, la Chambre a adopté le bill le 15 juillet 1977 et il a reçu la sanction royale le 5 août 1977. Compte tenu de ces débats et de ces discussions au cours des ans, force nous est de conclure que sous sa forme actuelle, la motion n'est pas fondée sur des faits.

Je voudrais maintenant parler de la démarche du gouvernement canadien en ce qui concerne la conversion au système métrique. Afin d'accomplir sa mission, la Commission du système métrique du Canada a mis sur pied 12 comités de direction chargés de coordonner chacun un groupe de secteurs économiques ayant des intérêts connexes. Par exemple, le comité de direction nº 5 regroupe les secteurs suivants: construction, secteur de produits minéraux non métalliques, secteur des métaux structurels et architecturaux, ingénierie, immobilier, arpentage et urbanisme. Des Canadiens œuvrant dans tous les domaines siègent aux divers comités de direction afin de représenter la population canadienne, ce sont eux qui coordonnent les activités de conversion de tous les secteurs de la société canadienne. La Commission a créé 100 comités sectoriels qui font rapport aux comités de direction. Chacun d'eux doit s'occuper d'une industrie, d'un groupe d'industries ou d'intérêts en particulier. Ces comités sectoriels préparent les plans préliminaires de conversion pour le secteur dont ils ont la responsabilité et ce, de concert avec des sociétés ou des associations individuelles.

Les comités directeurs et les comités sectoriels ont pour mission de suivre les progrès réalisés dans ce domaine et de proposer les modifications à apporter aux plans établis pour répondre aux changements pouvant intervenir. Ces plans sectoriels sont des guides destinés aux différents organismes et sociétés concernés. Bien que les sociétés ne soient nullement tenues de s'y conformer, ces guides demeurent le meilleur instrument dont les industriels disposent d'après eux pour la conversion au système métrique. Étant donné que ce sont les organismes publics et les sociétés privées qui appliquent le système métrique, ces derniers ont un rôle important à jouer sur ce plan au niveau national.

Une voix: Mais pourquoi la conversion?

M. Lapointe (Charlevoix): Le député devrait lire le Livre Blanc publié en 1971 que son parti a approuvé.

Des voix: Oh, oh!

M. Lapointe (Charlevoix): Nous avons pour principe que la conversion au système métrique doit être laissée à la discrétion des personnes concernées et que les sociétés et organismes doivent agir en fonction de leurs intérêts à court et à long terme. Comme je l'ai dit en introduction, la Chambre a dû adopter certaines dispositions réglementaires dans trois domaines: la vente de l'essence au litre, le pesage des produits vendus au détail et certains articles d'ameublement. Je le répète, l'approche canadienne repose sur l'engagement volontaire. Une conséquence naturelle de cette méthode est que l'on s'attend que chaque secteur de l'économie fera la conversion au moment qui lui convient et à ses propres frais puisqu'il en retirera les bénéfices.

Tant le Canada que les États-Unis ont évidemment avantage à coordonner passablement leurs programmes de conversion au système métrique. Le Congrès américain a approuvé une loi établissant la conversion volontaire au système métrique. De son côté, l'industrie américaine s'apprête en bloc à appliquer les programmes de conversion. Entre-temps, les comités sectoriels canadiens et américains stimulent, appuient et encouragent tous les efforts visant à accélérer la préparation à la conversion. A l'étape de l'enquête menée dans chaque industrie ou occupation, il est nécessaire de déterminer les unités métriques les plus appropriées, les normes métriques à employer et la gamme des mesures ou poids à utiliser dans la production métrique. A l'étape de la planification, les mesures et le temps nécessaires à l'exécution de ce processus de conversion sont déterminés pour chaque secteur et ces estimations approximatives sont coordonnées avec celles des besoins des fournisseurs et des clients. A l'étape de la programmation, un calendrier est établi pour chaque industrie et pour chaque domaine sur lequel doivent porter les efforts afin que la conversion puisse être coordonnée dans tous les secteurs dans le délai fixé. A la dernière étape, celle de la mise en œuvre,

chaque secteur et chaque organisation applique le programme mis au point conformément au calendrier établi à l'étape précédente.

Comme il a aussi été mentionné, le gouvernement a consulté toutes les provinces sur la manière dont elles souhaitent appliquer le programme de conversion dans leurs domaines de compétence.

● (1740)

Il s'agit notamment des domaines de l'éducation, de l'aménagement et de la signalisation des grandes routes, de l'enregistrement des titres de propriété foncière ainsi que de bien d'autres domaines importants. Des comités interministériels sont chargés d'organiser et de coordonner les travaux de conversion effectués dans chaque ministère.

Le système métrique est légal au Canada depuis longtemps. Le Parlement a modifié notre loi sur les poids et mesures en adoptant la loi de 1976, tendant à modifier le droit législatif (conversion au sytème métrique), pour permettre l'introduction graduelle du système métrique dans tout secteur de notre économie à un moment où tous les intéressés le jugent opportun d'un commun accord. En outre, la plupart des secteurs procèdent volontiers à la conversion au système métrique après des études poussées, une préparation soignée et l'établissement d'un échéancier pour la mise en vigueur. J'estime donc, monsieur l'Orateur, qu'il est inutile d'adopter une loi d'ensemble sur l'usage du système métrique au Canada.

M. Bill Domm (Peterborough): En guise d'entrée en matière, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire une chose au ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Lapointe) d'après lequel tous les Canadiens avaient accepté de bonne grâce la conversion au système métrique. En tant que représentant de Peterborough, l'une des trois circonscriptions où le système métrique a été préalablement mis à l'épreuve, je tiens à lui dire que les citoyens et les hommes d'affaires n'acceptent cette conversion que parce qu'ils y sont contraints.

Cette conversion au système métrique est l'aboutissement d'une bien curieuse histoire, une histoire politique à laquelle j'invite fortement mes honorables vis-à-vis à réfléchir. Ils devraient réfléchir notamment aux antécédents des deux précédents ministres d'État chargés des Petites entreprises, ce qui devrait servir d'avertissement au ministre actuel. Je veux parler de l'époque où le gouvernement nous a fourni pour la première fois des directives relativement au débat sur cette question, soit vers 1975, si mes souvenirs sont exacts.

M. Lapointe (Charlevoix): Il n'y avait pas de ministre à cette époque-là.

M. Domm: L'honorable Len Marchand a été le premier ministre chargé de la Petite entreprise.

M. Lapointe (Charlevoix): C'était en 1976.

M. Domm: L'honorable Tony Abbott lui succéda. Ces deux anciens ministres n'ont pas écouté les milliers de Canadiens qui s'opposaient à la décimalisation du secteur de l'alimentation au détail, et ils ne siègent plus parmi nous aujourd'hui. Peut-être suis-je trop charitable en insistant ainsi sur l'argument que les députés d'en face ne réussissent pas à comprendre, c'est-à-dire qu'ils ne tiennent pas compte du consensus des Canadiens et n'écoutent pas leurs commettants qui sont non seulement des dizaines, des vingtaines ou des centaines, mais bien des milliers à leur opposer des objections.

J'ai à la main un imprimé d'ordinateur portant les noms des gens qui se sont opposés au système métrique. Il s'agit d'électeurs et de citoyens de toutes les régions du pays. Ces dossiers que j'ai sur mon bureau sont constitués de lettres provenant de citoyens de Sherbrooke, au Québec, l'un des centres d'essai de la conversion au système métrique au Canada. Ce dossier a été constitué par les lettres reçues en une semaine et qui vont s'ajouter aux milliers de lettres de citoyens et de pétitions émanant de la circonscription de Peterborough, siège d'un autre centre d'essai volontaire.

Je vais vous dire dans quelle mesure l'application de ce système est volontaire et à quoi des millions de Canadiens peuvent s'attendre le 1er janvier 1981. Ils peuvent s'attendre, dans 21 villes d'un bout à l'autre du pays, à une application volontaire du système, la Commission du système métrique ayant décrété arbitrairement, sans égard pour l'opinion des Canadiens, que dans 21 villes sur 25 les commerçants doivent acheter des balances métriques importées des États-Unis, et que les principales chaînes d'alimentation au Canada—Loblaws, Dominion, Sunnybrook, IGA—devront se doter de balances métriques. Les marchandises seront alors pesées en unités métriques volontairement, au gré des consommateurs qui ne comprennent absolument pas les raisons du changement.

Si les ministériels, et le ministre chargé des Petites entreprises que je ne vois pas à la Chambre, n'entendent pas ces observations et restent sourds à ce que les Canadiens ont à dire au sujet de l'application dite volontaire du système métrique, je prédis que le ministre connaîtra le même sort que Len Marchand et Tony Abbott, d'anciens ministres des petites entreprises qui ont perdu leur siège à la Chambre.

Je suis heureux d'occuper un siège à la Chambre. Le député qui représentait ma circonscription avant moi appartenait au parti libéral; il a gagné quatre élections et il a été ministre. Je veux parler de l'honorable Hugh Faulkner qui a représenté Peterborough de 1965 à 1979. Il n'a pas écouté ses électeurs ni réagi devant leur crainte que la conversion au système métrique coûte trop cher au moment où le chômage sévissait et où les petits hommes d'affaires gagnaient difficilement leur vie. Il n'a pas répondu, écouté, compris, réagi et, exactement comme l'actuel ministre des Petites entreprises, il s'est fiché royalement des gens de sa circonscription, de Sherbrooke, de Kamloops et de tout le Canada.

A titre de ministériels, les députés d'en face, liront certainement avec plaisir les lettres de personnes qui s'opposent au système métrique. A la fin de cette masse d'imprimés d'ordinateur, il y a une douzaine de noms.

L'Orateur adjoint (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a toujours eu certaines difficultés dans le passé avec les députés qui veulent montrer à la Chambre des documents ou des choses semblables à ceux que l'honorable député a apportés ici. Il faut bien établir une limite entre un débat et une démonstration. J'ai laissé le député se servir de sa liste pour illustrer son argument.

Je ne vais pas rendre de décision à ce sujet et je ne crois pas que le député le souhaite. Toutefois, je ne pense pas qu'il convienne d'apporter à la Chambre des boîtes de documents et de choses de ce genre. Maintenant que le député a illustré son argument en se servant de cette liste informatique, je lui demande de songer aux problèmes qui se posent à la prési-

dence lorsqu'elle doit déterminer la quantité de documents qu'il couvient d'apporter à la Chambre durant un débat. Je remercie le député et je le prie d'excuser mon interruption.

M. Domm: Monsieur l'Orateur, je respecte votre décision, mais j'aimerais signaler aux députés que je n'ai pas des boîtes de documents. Peut-être, monsieur l'Orateur, faites-vous allusion à un député d'en face ou à un député d'un autre parti de l'opposition.

Le 25 avril, j'ai demandé au ministre d'État (Petites entreprises), durant la période des questions, si le Parlement avait tenu un vrai débat sur l'application du système métrique et si une loi avait été présentée. Le ministre avait alors répondu qu'à sa connaissance, aucune loi en ce sens n'avait été adoptée, mais qu'il étudierait la question et m'informerait le cas échéant.

Je ne crois pas contrevenir au Règlement en lisant certaines des lettres que m'ont fait parvenir des électeurs. A la suite d'une déclaration faite en avril dernier dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, déclaration qui portait sur le cauchemar que vivent les habitants de Peterborough à cause du système métrique, un député d'en face m'a interrompu pour me dire qu'à Sherbrooke, il n'y avait aucun problème, aucune plainte. Cette observation est consignée au hansard.

J'ai donc décidé de découvrir pourquoi l'application du système métrique à Sherbrooke, au Québec, connaissait un tel succès alors qu'elle traumatisait la population de Peterborough. J'ai envoyé une lettre au rédacteur en chef d'un journal de Sherbrooke, l'un des deux journaux de langue anglaise du Québec, dans laquelle je lui ai dit que j'étais très heureux d'apprendre à quel point l'implantation du système métrique avait réussi à Sherbrooke. Je lui ai dit aussi que j'aimerais beaucoup savoir pourquoi ce programme volontaire a été si bien reçu dans la ville.

● (1750)

J'ai reçu en dix jours plus de lettres de Sherbrooke que je n'en ai jamais reçu en dix jours de mes propres électeurs. Ces gens ignoraient totalement que le système métrique avait été mis en application à Sherbrooke de façon purement facultative et que cela n'avait posé aucun problème. Je voudrais vous lire un passage d'une lettre que m'a envoyée un citoyen de Sherbrooke:

Vous avez été surpris, dites-vous de voir le député de Sherbrooke vous interrompre lorsque vous parliez de la métrisation, pour dire que les résultats étaient positifs et qu'il n'y avait pas eu une seule plainte. Il n'en a peut-être pas reçu. Je l'ignore, mais j'en doute . . . J'ai parlé à beaucoup de gens de Sherbrooke et je n'ai rencontré personne qui soit en faveur du système métrique.

Voici une autre lettre:

J'ai lu avec plaisir vos remarques au sujet du système métrique dans le *Sherbrooke Record*. Je m'étonne que notre député déclare qu'il n'y a pas eu d'opposition. Je tiens à dire que le public est très mécontent de la façon dont le gouvernement lui a imposé le système métrique.

En voici une autre:

Je comprends mal comment M. Pelletier peut dire qu'il n'y a pas eu une seule plainte dans la région de Sherbrooke. Le magasin Dominion où je fais la plupart de mes achats a fait en février, je pense, un sondage qui a révélé une opposition générale au système métrique. Je ne vois aucun avantage à ce système; c'est seulement une source de confusion et je peux vous assurer que les nombreuses ménagères à qui je parle sont d'accord avec moi.

Vous voyez, monsieur l'Orateur, la circonscription de Peterborough n'est pas la seule à s'opposer à cette métrisation forcée. En janvier, les magasins Dominion ont fait un sondage. Les mesures impériales ont obtenu la préférence de 88 p. 100 des répondants, à Peterborough, et de 68 p. 100 des répondants, à Sherbrooke. La société Dominion s'est livrée à une étude approfondie auprès d'un vaste échantillon puisqu'elle a interrogé en détail 3,000 personnes. A Peterborough, seulement 9.8 p. 100 des répondants étaient en faveur du système métrique, contre 75 p. 100 en faveur des mesures impériales. Dans ma circonscription, les magasins Dominion ont interrogé plus de 2,000 personnes. Ces chiffres se passent de commentaires.

Les députés d'en face peuvent bien se moquer de ces chiffres et répondre que les Canadiens finiront par s'y habituer. Mais qu'en est-il des propriétaires de magasins d'alimentation?

Allen C. Jackson, président de Dominion Stores Limited, avec qui je me suis entretenu et avec qui j'ai correspondu par la suite m'a déclaré ceci:

Pour l'instant, nous ne voyons pas comment le consommateur canadien pourrait bénéficier d'une façon appréciable de l'emploi des mesures métriques pour les viandes fraîches, les fruits et les légumes. Les États-Unis qui sont notre principal partenaire commercial, ne verront pas l'avénement du système métrique avant 9 ou 10 ans.

M. Jackson a également ajouté et avec raison je pense, qu'il faut remettre à plus tard la conversion en attendant tout au moins que les États-Unis aient rattrapé le Canada.

Je me demande si les députés ministériels se rendent compte du prix que nous coûtera la conversion? Pour sa part, M. Jackson a dit que la conversion coûterait près de 10 millions à sa société.

Pourquoi une entreprise devrait-elle être obligée de consacrer 10 millions à la conversion, somme qu'elle pourrait investir ailleurs? M. Jackson m'a dit qu'il préférerait consacrer cet argent à économiser l'énergie. Oui, pourquoi ne pas consacrer cet argent à économiser l'énergie? Y aurait-il un meilleur moyen d'utiliser les 10 millions de Dominion Stores qui serviront à l'achat aux États-Unis de balances que le Canada n'est pas en mesure de fabriquer? Même l'équilibre de notre balance des paiements va en souffrir.

Il conviendrait de noter également que ce ne sont pas uniquement les consommateurs canadiens qui se préoccupent de cette question. J'ai reçu une lettre d'un commerçant de ma circonscription qui semble particulièrement mécontent. Il tient un magasin à Havelock, en Ontario, juste à la limite est de ma circonscription. Il me dit que ses ventes de viande avaient diminué de 21 p. 100 entre le 1er septembre 1977, date de l'entrée en vigueur du système, et le 24 novembre de la même année. D'après lui, ses ventes avaient baissé parce qu'Havelock n'est qu'à 10 milles de Marmora et de Campbellford qui en étaient toujours aux mesures impériales. La clientèle aimait mieux faire quelques milles de plus pour se faire servir dans un système qui lui était familier. Ce commerçant estimait avoir perdu $37,000 au moment où il écrivait sa lettre, sans compter les $12,500 qu'il avait consacré à l'achat de deux balances métriques importées des États-Unis.

Quelques députés peuvent douter que les pertes puissent être aussi élevées. En fait, je suis en mesure de leur confirmer puisque je suis moi-même exploitant de la région de Peterborough. Je voudrais maintenant lire un passage d'une autre lettre que m'a renvoyée un électeur de Peterborough. Le voici:

J'habite Peterborough, l'un des trois centres où l'on nous force à utiliser le système métrique. Pour ma part, je défie le système et je fais la plupart de mes achats à l'extérieur de la ville et je continuerai à le faire tant que je pourrai

trouver un marchand qui me vendra des produits 16 onces à la livre et 12 pouces au pied.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, si le gouvernement refuse de tenir compte des désirs des électeurs canadiens, peut-être que les députés de ce côté-ci de la Chambre devraient en dire le moins possible parce que cela permettra à notre parti d'obtenir une majorité suffisante pour former un gouvernement qui écoutera les électeurs, qui tiendra compte de leurs préoccupations et qui agira en conséquence.

Le système actuel n'est pas volontaire; il est imposé. Deux marchands ont dû fermer boutique. On avait entouré leurs balances de bandes afin de les empêcher de vendre leurs produits avant qu'ils achètent une balance métrique.

Selon moi, la mise en œuvre du système métrique le 1er janvier dans 21 villes causera de grandes perturbations partout au Canada. Je tiens à signaler que Peterborough ne fait pas partie des villes qui devront passer au système métrique le 1er janvier. Il n'y a pas une seule balance métrique dans une seule épicerie ou un seul grand magasin ou magasin indépendant de vente au détail dans la circonscription de Peterborough aujourd'hui. Voilà ce que les gens pensent de la métrisation, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant d'accorder la parole à l'honorable représentante de Trinity (Mlle Nicholson), je signale que si elle veut dire qu'il est 6 heures, je lui accorderai de nouveau la parole à 8 heures ce soir. Bien entendu, c'est à elle de décider.

Mlle Nicholson: Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir et j'accorderai à ce moment-là la parole à l'honorable représentante de Trinity (Mlle Nicholson).

La séance est suspendue à 5 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures, le député de Trinity (Mlle Nicholson) avait la parole.

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Monsieur l'Orateur cet après-midi, au cours du débat, un député a signalé qu'il serait peut-être utile d'envisager la conversion au système métrique dans une perspective historique. C'est ce que je voudrais faire très brièvement.

D'après le Livre blanc sur la conversion au système métrique, que le ministre de l'Industrie et du Commerce a déposé à la Chambre en janvier 1970, la conversion au système métrique était à la fois inévitable et dans l'intérêt national. Il donnait notamment comme avantages que ce système était simple et facile à enseigner et à utiliser dans les opérations commerciales en général et qu'il améliorerait les perspectives d'échanges commerciaux de l'industrie canadienne avec les pays du monde entier.

La Commission canadienne du système métrique a été établie en 1971 pour promouvoir, planifier et coordonner la conversion au système métrique au Canada, et pour conseiller le ministre de l'Industrie et du Commerce sur les mesures législatives et autres qui faciliteraient cette conversion.

La commission se compose d'un président et d'un certain nombre de commissaires à temps partiel provenant de divers secteurs de l'économie et de différentes régions du pays. Dans l'organisation de son travail, la commission a réparti les divers éléments de l'économie en une centaine de secteurs, et elle a chargé des comités d'étudier chacun d'eux. En conséquence, plus de 2,000 personnes, qui sont des spécialistes de chacun des domaines visés, participent au travail des comités; et elles le font bénévolement puisque la plupart d'entre elles ne reçoivent que des indemnités de voyage restreintes.

Chaque comité travaille selon un programme comprenant les quatre étapes suivantes: enquête, planification, programmation et mise en œuvre; chaque comité prépare un calendrier de mise en œuvre après consultation de certaines personnes intéressées.

Il est toujours possible d'améliorer les méthodes de consultation, mais il est injuste de dire qu'un calendrier de mise en œuvre est imposé au secteur visé de l'économie.

A quelques exceptions près, surtout lorsque le domaine était déjà réglementé ou lorsque le comité sectoriel considère qu'une réglementation est souhaitable pour des raisons de justice envers toutes les personnes intéressées, les calendriers sont appliqués par ceux que les secteurs représentent.

Le ministère de la Consommation et des Corporations était réprésenté au sein de nombreux comités sectoriels et directeurs pour présenter le point de vue du consommateur et pour expliquer les dispositions des lois administrées par le ministère. [*Français*]

Il me semble opportun de réaffirmer, comme l'ont fait les commissaires à leur 55e réunion tenue en janvier, que la Commission de revue du système métrique Canada a toujours eu comme politique de faciliter et de promouvoir la conversion volontaire. A la première réunion de la commission le 16 janvier 1972, les commissaires ont affirmé que la conversion au système métrique devrait être planifiée par des volontaires et ont fait parvenir une lettre-questionnaire à toutes les associations nationales et aux gouvernements provinciaux afin de solliciter leur collaboration.

Cette politique d'implantation planifiée mais volontaire a de nouveau été discutée à la réunion de la commission tenue en octobre 1977. Certains membres de l'industrie des textiles proposaient d'avoir recours aux règlements en vertu de la loi sur les poids et mesures, pour mettre fin à l'utilisation du système impérial. Bien que la loi de 1976 modifiant le droit législatif, conversion au système métrique, ait rendu légal le recours à ces règlements, la commission a de nouveau confirmé sa politique de conversion volontaire. La commission s'est prononcée contre l'utilisation, dès le départ, de règlements stipulant des dates d'abandon obligatoires et a proposé de s'en servir seulement pour mener la conversion à bonne fin, dans un marché ayant déjà adopté en grande partie le système métrique.

La politique de mise en œuvre structurée de la conversion par consensus a de nouveau été confirmée à la réunion de la commission en octobre 1978. A ce moment-là, on a discuté d'une proposition renouvelée mise de l'avant par certains membres des industries des textiles et de l'ameublement visant à

établir des règlements fixant des dates d'abandon obligatoires des unités impériales. La commission a accepté la réglementation des dates d'abandon, mais seulement après que le personnel et les commissaires de la commission eurent déployé des efforts considérables pour constater que le marché des textiles était en grande partie converti au système métrique. On a même tenu des réunions spéciales auxquelles les personnes opposées aux règlements ont été invitées à faire connaître leurs points de vue.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les gouvernements provinciaux ont édicté des lois sur la conversion des panneaux de signalisation routière. Toutefois, cette décision a été prise par les ministres provinciaux de la voirie lors d'une réunion tenue en Nouvelle-Écosse en 1973, indépendamment de la commission. Seulement par la suite elle a été incorporée dans le plan de conversion du secteur des études et des services de la voirie et de la construction des routes, au moment où l'Association des routes et transports du Canada a accepté de former le noyau du sous-comité de planification du secteur. Le plan, y compris ses dispositions législatives, n'a été approuvé par la commission que le 15 septembre 1976.

Dans le cas où la réglementation semblait nécessaire, la commission a pris des mesures exceptionnelles au cours de la phase d'ordonnancement pour veiller à ce que tous les intéressés soient consultés et que se dégage un consensus.

Monsieur le président, je crois que l'on conviendra sans peine que telle fut la situation du groupe de travail chargé des balances dans le commerce des aliments au détail, lorsque des volontaires représentant les petites et grandes entreprises au sein du Conseil canadien du commerce de détail, de la Canadian Federation of Retail Grocers, de l'Association des marchands détaillants du Canada, de l'Association des détaillants en alimentation du Québec, de l'Institut canadien de la distribution alimentaire, de l'Association des consommateurs du Canada ainsi que de l'Industrie de la fabrication et de la réparation des balances, ont collaboré ouvertement avec le ministère de la Consommation et des Corporations pendant cinq ans afin d'élaborer un plan bien structuré qui, dès le début, exigeait un consensus dans l'intérêt de tous avant d'établir des règlements. C'est le commerce des aliments au détail qui, à l'unanimité et avec l'appui de l'Association des consommateurs du Canada, a demandé que le ministère de la Consommation et des Corporations établisse des règlements en vertu de la loi sur les poids et mesures.

● (2010)

[*Traduction*]

En 1977, une modification a été apportée au règlement sur les poids et mesures pour permettre la conversion des mesures dans le cas de certaines marchandises, particulièrement celles vendues en vrac.

En réalité, cette modification fixait un échéancier pour la conversion des balances dans les magasins d'alimentation de détail. L'échéancier prévu par le commerce de détail, les fabricants de balances, les groupes de consommateurs et les gouvernements partageait le pays en un certain nombre de régions et arrêtait des dates de conversion pour chacune. On prévoyait ainsi que la conversion se ferait rapidement et que dans quelques semaines tous les marchands dans une région auraient achevé la transition, de sorte qu'il ne serait pas possible à certains d'entre eux de profiter de la situation en ne convertissant pas. Évidemment, on peut considérer cette façon de procéder de différentes façons. En Australie, on a tenté une conversion volontaire. Lorsqu'il ont vu que cela créait un certain nombre de difficultés, les Australiens ont adopté encore d'autres règlements.

Trois régions témoins, Kamloops en Colombie-Britannique, Peterborough en Ontario et Sherbrooke au Québec ont terminé leur conversion en août 1979. D'autres régions devraient commencer leur conversion en janvier 1980 mais, en décembre 1979, l'ancien gouvernement a décidé d'interrompre le programme.

L'expérience dans ces régions témoins a permis de recueillir des renseignements utiles. On a découvert, entre autres, qu'une conversion échelonnée sur un mois, comme à Kamloops, ne donnait pas suffisamment de temps. Il a semblé que les gens devaient revenir faire leurs achats cinq ou six fois avant de pouvoir transposer facilement les kilogrammes en livres.

Les avis sont également partagés sur l'utilité de donner deux prix ou deux mesures jusqu'à ce que les gens s'habituent au nouveau système. Certaines personnes croient qu'il est avantageux d'avoir deux prix, ce qui permet de faire une comparaison des marchandises et des prix. Par contre, l'expérience a permis de démontrer qu'une période de transition progressive trop longue nuit au processus et, malgré les coûts considérables d'une conversion, les résultats, au bout du compte, valent bien le coup.

Ce soir, justement, je parlais à trois personnes qui prétendent avoir largement augmenté leurs chiffres d'affaires à la suite de la conversion au système métrique qui a facilité leur percée sur le marché d'outre-mer.

Bien qu'il existe plusieurs opinions sur la meilleure façon de procéder, je crois avoir démontré qu'en général les méthodes prises jusqu'à présent ont été raisonnables et prudentes sans être trop difficiles ou rapides.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, avant d'en venir au sujet du débat, je voudrais faire quelques observations sur la déclaration que le ministre a faite cet après-midi. Il a affirmé que les chefs de tous les partis politiques s'étaient prononcés pour la conversion au système métrique. Je crois qu'il parlait de 1970, année où le Livre blanc sur la conversion au système métrique a été déposé à la Chambre. Au cas où il n'aurait pas lu les commentaires faits à ce sujet par Ged Baldwin, qui est le seul député de notre parti à avoir pris la parole dans le débat à l'époque, je vais le renvoyer au hansard du 16 janvier 1970.

Bien qu'il soit indiscutable que tous les partis à la Chambre aient admis qu'il serait nécessaire tôt ou tard de procéder à la conversion au système métrique, il est tout aussi indiscutable qu'ils n'ont jamais été d'accord pour que cette mesure soit imposée aux Canadiens contre leur gré. Je vais citer un extrait de la page 2471 du hansard du 16 janvier 1970. Ged Baldwin, qui représentait alors la circonscription de Peace River, y dit ceci:

> Je suis d'accord pour qu'une étude approfondie se poursuive. Nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement à ce sujet . . . je prierais instamment le ministre de songer à soumettre le Livre blanc déposé aujourd'hui à un comité spécial ou mixte afin qu'un étude continue puisse avoir lieu et que des rapports périodiques soient présentés à ce comité par les commissions que le ministre se propose de créer.

A compter de ce jour-là, on n'a plus parlé de la conversion au système métrique ni à la Chambre ni au sein d'aucun

comité et le gouvernement s'est plutôt appliqué à forcer les Canadiens à se servir du système métrique dont ils ne voulaient pas. La Chambre n'a abordé de nouveau le sujet qu'à la fin de 1976 ou au début de 1977. Le débat portait sur le bill C-23 intitulé: «Bill tendant à faciliter la conversion au système métrique». Ce fut contrariant, car c'était la première occasion pour le Parlement de discuter de la conversion au système métrique et les députés ont été consternés d'apprendre à quel point le processus de décimalisation avait progressé à la suite de décisions de la Commission du système métrique, commission composée de fonctionnaires nommés par décret du conseil. Voilà qui fait ressortir l'arrogance du gouvernement qui court-circuite le Parlement en faisant fi du système démocratique qui permet aux députés, les représentants du peuple, de discuter publiquement des questions qui touchent d'aussi près les citoyens, et qui prévoit la participation du public par le mécanisme des comités.

● (2020)

Le gouvernement s'est contenté de mettre sur pied une commission du système métrique et de charger un groupe de fonctionnaires de décimaliser le Canada à n'importe quel prix, sans tenir compte de l'avis des gens, malgré les désavantages et, enfin, même si les États-Unis, notre plus grand associé commercial, procède à la conversion au système métrique avec une extrême prudence. Le gouvernement a chargé la Commission du système métrique d'imposer la décimalisation à n'importe quel prix. Et c'est exactement ce qu'elle a fait. Elle a mis sur pied des comités pour chaque secteur, près d'une centaine, d'après un des députés d'en face, et selon moi, elle y a nommé des gens favorables à la décimalisation, aux idées préconçues, qui se sont chargés de promouvoir le système métrique à tout prix, au lieu de chercher à découvrir si le projet favorisait les intérêts supérieurs du secteur en question ou encore si les travailleurs dans ce secteur souhaitaient la conversion au système métrique.

La Commission du système métrique a également dupé les bureaucratiques des diverses provinces en les incitant à modifier le système des titres de biens-fonds. La Saskatchewan en est un excellent exemple. En effet, le 20 avril 1976, l'Assemblée législative de cette province adoptait un décret du conseil en vue de modifier le règlement du Bureau des titres de biens-fonds et les mesures agraires, de façon à abandonner l'acre au profit de l'hectare. Le député de Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse) ne m'a pas paru le comprendre. Il a accusé le gouvernement fédéral d'avoir effectué ces changements. Mais les changements en question ont été imposés par le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan. Je le répète, ces changements ont été imposés par décret du conseil et sans aucune participation des députés provinciaux ou des ministres. Aussitôt que nous avons eu vent de l'existence de ce décret, nous avons téléphoné à certains députés provinciaux en Saskatchewan qui n'arrivaient pas à croire que le règlement avait été révisé par décret du conseil en vue de changer les acres en hectares. Les néo-démocrates fédéraux protestent du fait que le système métrique est imposé au Canada, par les libéraux d'Ottawa, tandis que les néo-démocrates de la Saskatchewan procèdent justement à cette décimalisation.

Une voix: C'est honteux!

M. Neil: Monsieur l'Orateur, à la fin de 1979, le coût de la décimalisation s'établissait à quelque 27.7 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 1 million de dollars de plus pour le *Moniteur métrique*, organe de propagande de la Commission qu'on expédie assez régulièrement un peu partout au Canada. On estime également qu'au cours des trois prochaines années, la Commission du système métrique va encore dépenser 27 millions de dollars. Si les députés voulaient bien se reporter au hansard du 22 mai 1980, ils trouveraient le détail de ces chiffres qui a été donné en réponse à une question et ils verraient ce que le programme de métrisation nous a coûté tous les ans. Ces chiffres représentent les frais d'administration de la Commission du système métrique uniquement.

Il est intéressant de se rappeler ce qui s'est produit lors des délibérations sur le bill C-23. Les députés de l'opposition, notamment ceux de l'Ouest, ont violemment critiqué les changements—d'acres en hectares, de boisseaux en tonnes—que ce bill proposait d'apporter au niveau national pour les opérations relevant de la loi sur la Commission canadienne du blé, de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et du système du double prix du blé. Nous nous sommes rendu compte que ni le gouvernement ni la Commission du système métrique ne comprenaient les intérêts de l'Ouest et qu'ils oubliaient que notre système cadastral était fondé sur le mille. Je n'entrerai pas dans le détail de ce système, car le député de Humboldt-Lake Centre l'a déjà fait. Tout ce que dis, c'est que les ministériels n'ont pas compris la situation de l'Ouest. Ils n'ont pas compris que les machines agricoles sont construites pour fonctionner en mesures impériales, qu'elles sont calibrées en boisseaux et non en kilogrammes ou en tonnes. S'il faut faire trois ou quatre calculs, comment être sûr d'avoir appliqué la bonne quantité d'engrais ou de substances chimiques?

Lors de ce débat sur le bill C-23, la première fois que le Parlement a eu l'occasion de discuter la conversion au système métrique, les députés de l'opposition officielle ont signalé au gouvernement que les Canadiens de l'Ouest en général, et les agriculteurs en particulier, s'opposaient à cette conversion. Nous comprenions la réaction des agriculteurs. Si nous la comprenions, c'est que nous nous sommes rendus sur les lieux et avons discuté avec les agriculteurs. Comme c'était notre devoir, nous avons communiqué avec nos commettants, et ils nous ont dit ce qu'ils pensaient de cette conversion. Nous avons constaté que les députés libéraux de l'Ouest, pour autant qu'il y en avait, au contraire ne s'étaient pas du tout rendu compte de la vive opposition des agriculteurs. Ils ne voulaient rien entendre. Ce qui n'était rien de nouveau, car ils ne veulent jamais rien entendre. Voilà pourquoi j'ai trouvé absolument incroyable la déclaration que M. Ralph Goodale, à l'époque député d'Assiniboia, a faite à la Chambre le 26 janvier au cours du débat sur le bill C-23. Voici ce qu'il a dit:

> J'aimerais vous parler de certains aspects de la conversion au système métrique qui se rapportent au grain, aspects qui n'ont peut-être pas été appréciés à leur juste valeur, mais qui font que cette mesure est non seulement justifiable mais est dans les meilleurs intérêts à long terme de tous les secteurs de l'industrie des grains, y compris les producteurs des Prairies. En premier lieu, il importe de noter que la communauté agricole de façon générale appuie virtuellement à l'unanimité un tel changement.

Il poursuivit en disant qu'il avait visité sa circonscription et que ses commettants étaient tous en faveur du système métrique. Tel n'était pas le cas. Lorsque le comité fut saisi du bill C-23, les représentants de nos divers organismes agricoles comparurent devant nous. Certains d'entre eux faisaient partie du comité de secteur, mais la plupart d'entre eux étaient soit

des employés rémunérés soit des dirigeants des organismes agricoles et dirent la même chose que Ralph Goodale, le député d'Assiniboia, à savoir que tous les membres étaient en faveur du système métrique. Néanmoins, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton), moi-même et d'autres députés recevions tous à cette époque des pétitions des sections locales des divers organismes agricoles qui disaient s'opposer à la métrisation. Ces pétitions et ces motions furent transmises au gouvernement afin qu'il se rende compte de l'opposition que soulevait la métrisation dans l'Ouest. Mais le gouvernement n'en tint absolument aucun compte.

Le ministre responsable à l'époque tenta alors de nous convaincre que la conversion des boisseaux en tonnes et des acres en hectares représenterait une économie de un million de dollars pour les céréaliers de l'Ouest. Il ne réussit jamais à le prouver au comité puisqu'il n'existait aucune preuve que l'on puisse jamais réaliser une telle économie.

● (2030)

En fait, il n'y a pas eu d'économie. Il allait en coûter aux agriculteurs de l'Ouest des millions de dollars pour se convertir au système métrique.

Je vois que mon temps de parole est presque terminé. Pour ce qui est du bill C-23, quand nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions pas convaincre le gouvernement d'apporter le moindre changement, nous lui avons suggéré de présenter un amendement qui autoriserait un double système et permettrait d'utiliser côte à côte le système métrique et le vieux système impérial.

Le gouvernement libéral de l'époque avait refusé, monsieur l'Orateur. Malheureusement, quand le député de Vegreville (M. Mazankowski) est devenu ministre des Transports et ministre chargé de la Commission canadienne du blé, il a insisté pour que celle-ci publie son rapport sur les grains en utilisant les deux systèmes de façon que les jeunes qui comprenaient le système métrique puissent s'en servir et que les plus vieux qui comprenaient le système impérial puissent également s'en servir. Cela avait du bon sens, monsieur l'Orateur. C'est quelque chose que le gouvernement actuel a refusé d'accepter, alléguant que la conversion est volontaire.

Une chose n'est pas volontaire dès qu'une loi l'impose. Cela empiète sur les droits démocratiques des particuliers. C'est ce que le gouvernement d'en face a fait en imposant la conversion au système métrique. Il a, en fait, présenté une mesure législative obligeant la population canadienne à faire certaines choses qu'elle ne voulait pas faire, et l'a fait sans permettre à la Chambre des communes de débattre la question, sauf dans le cas du bill C-23. C'est une honte et cela montre bien la façon dont le gouvernement d'en face mène le pays aujourd'hui.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer mon discours de ce soir en disant que malgré toutes les exagérations faites pour caractériser les discussions sur le système métrique, c'est une question qu'il faut prendre au sérieux, et j'espère pouvoir vous exposer ce soir pourquoi il faut la prendre tellement au sérieux. Il ne s'agit pas d'une simple bataille rangée entre réactionnaires et progressistes, même si de nombreux réactionnaires ont parlé du système métrique ce soir. Là encore, les conservateurs ont raison à certains égards, mais pas pour le bon motif; grâce à une sorte d'instinct à demi-avouable, mais ils sont incapables de faire valoir leurs objections de façon intelligente.

Je voudrais si possible expliquer ce soir certaines des raisons de cette résistance au système métrique. En fait, s'il y a tant de résistance, c'est surtout parce que nous passons d'un système de mesure à la dimension de l'homme, à un système rationalisé, d'un système de mesures relié au corps humain, à un système purement abstrait. Le tout est de savoir comment nous percevons cette question au-delà des considérations purement partisanes ou purement idéologiques. Il est important d'en tenir compte, je pense. Cette résistance ne peut pas s'expliquer par le fossé entre les générations. Si je me souviens bien, au cours de ma première campagne électorale, c'est un groupe d'élèves du secondaire qui a réagi avec le plus d'enthousiasme à mes critiques à l'endroit du système métrique.

Par conséquent, ce n'est pas une question de génération: c'est quelque chose de solidement ancré dans la façon de voir des gens, et je pense que nous devons en tenir compte.

En plus de ce passage du concret à l'abstrait, il faut dire aussi, je pense, que les gens résistent à ce changement parce qu'ils estiment, à juste titre, qu'il leur a été imposé sans qu'on en discute suffisamment sur la scène politique ou au Parlement, sans véritable débat public qui aurait permis d'établir si nous en voulions ou non. Il n'y a pas eu de consensus. C'est très grave, à nos yeux, monsieur l'Orateur, car le système métrique contribue à donner aux gens une opinion très négative du gouvernement, alors que notre parti croit très important que les gens aient une opinion positive du gouvernement. Nous regrettons que le système métrique nous ait été imposé de cette façon, car il a donné au public une mauvaise opinion du gouvernement.

Le mieux-être de l'homme, au sens le plus large, ne peut être réalisé que si chacun a conscience de participer à sa propre réalité, d'y participer d'une manière active et créative. Il peut être très dangereux d'enlever ce sentiment à l'être humain par de faux impératifs d'ordre bureaucratique et technocratique. L'être humain a été créé à l'image d'un Dieu créateur et agissant et c'est pourquoi il résistera à toute tentative de violation de sa nature, surtout si la maîtrise de sa propre existence est menacée par une entité bureaucratique, par des entreprises multinationales ou par quiconque se mêle de vouloir le dominer.

Monsieur l'Orateur, nous avons ici un exemple de la façon dont de trop nombreuses choses échappent au débat politique, et de la façon dont la conscience que nous avons de ces choses est trop étroite. La conversion au système métrique est une de ces réalités que nous percevons comme une sorte d'impératif évolutionniste qui ne mérite pas de faire l'objet d'un débat politique ou public.

Cependant, comme au début j'ai traité les conservateurs de réactionnaires, je me dois de rendre à César ce qui est à César. Quand ils étaient au pouvoir, ils ont admis que certaines de ces questions devaient être réexaminées par voie d'études parlementaires. Il en a été de même, par exemple, pour le développement de l'énergie nucléaire au Canada, comme si cette façon de procéder était dans l'ordre naturel des choses et que de telles questions ne devaient pas faire l'objet de discussions publiques conscientes, alors que les opposants se recrutent parmi les membres de sociétés médiévales.

Je crois que dans ce cas-ci comme dans d'autres, il faut élargir la portée du débat public de sorte que progressivement, les grandes décisions nationales, que nous soyons pour ou contre, fassent l'objet de débats politiques. Je pense que ce serait un processus très sain, mais je pense que ce dont nous parlons ce soir illustre justement le processus opposé.

Je manquerais à mes devoirs, monsieur l'Orateur, si en guise de réflexion finale j'omettais de parler de l'aspect économique de cette question. Je dis bien réflexion, car ce débat est pour moi l'occasion de parler rétrospectivement d'un fait accompli. Il y a peut-être lieu d'arrêter un échéancier. Nous avons peut-être notre mot à dire quant à l'organisation de la conversion. Nous avons d'une certaine manière le droit de dire ce que nous voulons et ce qui nous semble être préférable quant à la façon de réaliser les dernières étapes de cette conversion. Mais ce qui se passe en réalité c'est que nous débattons quelque chose qui, que nous le voulions ou non, est déjà en train de se réaliser. Que cela nous serve de leçon sur les erreurs à éviter à l'avenir.

J'ai dit que je voulais parler de l'aspect économique de cette question. Comme d'habitude, le gouvernement libéral a, je suppose, agi dans l'intérêt du public; c'est du moins ce qui ressort de ses beaux discours; mais en fait, il a agi sans tenir compte le moins du monde des besoins des agriculteurs, des chefs des petites entreprises, des travailleurs, de tous ces gens qui, jamais au grand jamais n'ont demandé qu'on adopte le système métrique. Mais la conversion est une autre mesure qui comme d'habitude convient parfaitement aux stratégies globales de profit des sociétés multinationales. Cela cadre parfaitement avec la politique de profits de ces sociétés à l'échelle mondiale pour ce qui est de réaliser leurs ambitions impérialistes et il est dans leur intérêt à long terme de créer la standardisation et l'uniformité qui résultera de la conversion au système métrique sans oublier les bénéfices à court terme qu'elles retireront de l'utilisation de plus petites unités de mesures qu'elles vendent à des prix pourtant plus élevés.

Le fait est, monsieur l'Orateur, que la recherche du bénéfice à l'échelle planétaire reguiert par définition des marchés de plus en plus homogènes ainsi qu'un mépris intrinsèque des coutumes et valeurs locales et traditionnelles. Mes collègues à ma droite qui aiment tant défendre ce genre de choses devraient regarder en face cette réalité la prochaine fois qu'ils prendront la parole pour défendre leurs amies, les multinationales. Malheureusement pour les multinationales, monsieur l'Orateur, le génie de l'homme l'emportera me semble-t-il sur tous les efforts visant à faire disparaître nos particularités ainsi que les façons diverses dont nous nous exprimons en tant qu'être humain. Notre nature humaine sera la plus forte en définitive. C'est ainsi que seront voués à l'échec tous les efforts visant à nous réduire à l'état de récepteurs passifs de notre réalité et de consommateurs non-avertis de hamburgers métriques.

Ainsi de cette manifestation d'arrogance et de cette façon d'aborder sur un plan intellectuel détaché des réalités humaines la question de la conversion au système métrique puissions-nous devenir pleinement conscients des dangers qu'il y aurait à essayer de modifier la réalité par des moyens autoritaires dans une société démocratique.

Des voix: Bravo!

• (2040)

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois en deux mois que je prends la parole pour plaider en faveur des millions de Canadiens qui ont été métrisés par le gouvernement actuel.

Des voix: Oh, oh!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Cette fois-ci, je parle au nom du consommateur canadien, non seulement en ma qualité officielle de porte-parole de l'opposition pour les affaires des consommateurs, mais en qualité de consommateur et de citoyen qui a été en contact direct avec plusieurs milliers de consommateurs canadiens à propos de la conversion générale au système métrique décrétée par le gouvernement actuel.

Je me permettrai de faire consigner au compte rendu les fondements de mon intervention dans le présent débat, qui, je me réjouis de le constater, constitue le premier débat en bonne et due forme consacré à la métrisation, si l'on fait exception de l'heure que l'on y a consacrée le mois dernier lorsque j'ai présenté un avis de motion proposant que la métrisation ne soit pas imposée. C'est la première occasion qui nous est donnée de faire connaître l'opinion de tous les partis de la Chambre des communes sur la conversion au système métrique.

La première fois que j'ai exprimé mon intérêt professionnel au sujet de la conversion au système métrique, c'était pendant la campagne électorale d'il y a un an et demi. Pour des raisons que je croyais particulières à la région de Hamilton-Wentworth, on m'a continuellement interrogé à ce sujet lors de dîners-causeries, dans les centres commerciaux ou lors de conversations sur les vérandas des domiciles de mes commettants. La grande majorité de ceux-ci me demandaient de mettre un terme à cette folie, comme ils ne cessaient d'appeler la conversion au système métrique.

Pourquoi cette question était-elle importante dans ma circonscription seulement? Ni Ancaster, Dundas, Waterdown ni même Hamilton n'étaient des centres d'essai du système comme Sherbrooke, Peterborough ou Kamloops. Pourquoi alors cette colère des consommateurs de Hamilton-Wentworth au sujet du système métrique? Mes recherches sur l'histoire du programme de conversion au système métrique au Canada, qui va du milieu des années 1960 à 1970, année du dépôt du Livre blanc du gouvernement sur le système métrique, m'ont appris, à ma grande surprise, à quel point les administrations libérales des années 1970 avaient forcé les Canadiens à utiliser le système métrique en usant de moyens détournés, comme l'a si bien démontré mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington).

Ainsi, comme tout journaliste conscient de ses responsabilités qui devient un homme politique et essaie de sonder l'opinion publique avant de prendre une position bien arrêtée sur une question affectant l'existence des gens comme dans ce cas-ci, j'ai participé à une tribune téléphonique sur les ondes d'une station de Hamilton et j'ai invité les auditeurs à faire connaître leur opinion sur la conversion au système métrique. J'ai également demandé aux gens de tout le territoire de l'Ontario méridional desservi par la station de radio CHML d'écrire à l'adresse de mon bureau sur la Colline du Parlement pour me faire part de leur position concernant la conversion au système métrique; pour ou contre. Je crois que mon hôte à cette tribune radiophonique, M. John Hardy, peut témoigner

du caractère absolument direct de ma question: Êtes-vous, oui ou non, en faveur de la conversion au sytème métrique et pourquoi?

Je ne sais pas au juste combien de lettres sont parvenues à mon bureau portant le cachet postal de Hamilton et d'une foule d'autres localités de l'Ontario. Je crois que nous en avons reçu 700 au cours de la première semaine et plus de 2,000 dans les jours suivants. Cela constituait, cependant, un échantillonnage des auditeurs de l'une des stations radiophoniques de la région de Hamilton.

Des voix: Oh, oh!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Si vous vouliez bien vous donner la peine d'écouter, vous pourriez en apprendre un tant soit peu davantage concernant tout ce programme de conversion au système métrique. Écoutez ce que le peuple a à dire. J'ai par la suite reçu toute une série d'invitations à participer à des émissions de ce genre partout au Canada. Pendant tout un mois j'ai passé en moyenne de huit à dix heures par semaine à discuter du système métrique avec les consommateurs canadiens dans le cadre de tribunes téléphoniques, depuis Vancouver jusqu'à Halifax. Je signale pour le compte rendu, monsieur l'Orateur, que les stations de radio suivantes ont consacré jusqu'à concurrence de deux heures à la question: CHML de Hamilton; CJOR de Vancouver; CFRA, avec Hal Anthony, d'Ottawa; CJCH de Halifax; CKCK de Regina; CFPL de London, avec Bill Brady; CJCA, avec Ron Collister, à Edmonton; CJOB, avec Peter Warren, à Winnipeg, et CKCK de Regina. Dans le dernier cas, il s'agissait d'un débat en direct avec le ministre des routes de la Saskatchewan, M. Eiling Kramer. Ce que j'essaie de démontrer c'est que à la suite de ces centaines de conversations téléphoniques, j'ai reçu des milliers de lettres à mon bureau—mon personnel et moi-même avons cessé de compter, mais j'ai ici toutes ces lettres qui n'occupent pas seulement une boîte mais deux caisses d'environ 14 . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La présidence remercie le député de ses observations mais comme j'ai déjà averti un autre député au sujet de l'utilisation de pièces, je ne voudrais pas avoir à répéter ce que j'ai déjà dit. Je rappelle au député qu'il est interdit de produire des pièces à la Chambre des communes.

Une voix: Il se donne en spectacle.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Merci, monsieur l'Orateur. Je reconnais que vous avez entièrement raison de me réprimander. La différence entre les pièces produites plus tôt et celles-ci, c'est que je vais citer de ces dossiers des lettres que j'ai reçues à mon bureau, si vous voulez bien m'accorder quelques moments.

Une voix: Lisez-les toutes.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Ces dossiers sont la preuve que les Canadiens ont des opinions bien arrêtées sur la conversion au système métrique. Je vais, comme je l'ai dit, choisir des lettres au hasard. Ces lettres viennent de Highland Grove en Ontario, Halifax, Burlington, Victoria, Montréal, London, Lynden en Ontario, dans la belle circonscription de Hamilton-Wentworth, Sydney en Nouvelle-Écosse, Indian Head en Saskatchewan, Ottawa, Killam en Alberta, Annapolis Royal en Nouvelle-Écosse. Je choisis au hasard. En voici une de Snow Lake au Manitoba.

Le système métrique

Une voix: Oh la la!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): On y lit ceci:

Je suis absolument contre la métrisation. Je suis une fermière et je ne vois pas pourquoi les fermiers devraient subir les inconvénients que posent l'emploi des hectares, des litres et de tout le reste.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Elle poursuit:

Pour ma part, il me semble tellement inutile de convertir au métrique les recettes, les patrons de robes, la température et ainsi de suite . . .

Pourquoi n'a-t-on pas consulté le pays avant de se lancer là-dedans?

Cette lettre vient de Patricia Robinson, qui vit en plein cœur de la magnifique localité de Snowflake, au Manitoba.

Beaucoup de ces lettres sont signées par des partisans de la conversion au système métrique. La vaste majorité vient cependant des adversaires de ce qu'on appelle constamment la «folie métrique». L'élément le plus intéressant de ce sondage maison auquel je me suis livré est que presque toutes les interventions aux lignes ouvertes de la radio et presque toutes ces lettres sont réfléchies. Il ne s'agit pas d'appels émotifs et hystériques voulant stopper le progrès et retourner cent ans en arrière.

C'est bien ce qui me trouble le plus, monsieur l'Orateur, à part quelques commentaires de l'honorable ptérodactyle de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Parce que quelques collègues de ce côté-ci et moi-même avons le bon sens démocratique de consulter nos commettants et parce que nous osons soulever publiquement la terrible possibilité que le présent gouvernement libéral ait en fait agi trop vite, d'une façon trop bureaucratique et trop dictatoriale en ce qui concerne un sujet aussi important pour les Canadiens que la conversion au système métrique, on nous qualifie de primitifs rétrogrades sortis du XVIII^{e} ou du XIX^{e} siècle, de réactionnaires apeurés par le progrès et craignant de prendre une position différente de celle de notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis.

A en juger par les milliers de lettres que je reçois à mon bureau, les principaux prolèmes auxquels se heurtent les consommateurs touchent les sept domaines que voici: premièrement, les escroqueries que camoufle l'emballage métrique; deuxièmement, le coût de conversion des outils; troisièmement, le coût de conversion des balances; quatrièmement, le mesurage des terrains; cinquièmement, les normes de construction; sixièmement, les problèmes de sécurité que pose la conversion et, septièmement, une foule d'autres problèmes de conversion dont nous pouvons tous soupçonner la nature.

Mon honorable ami, le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid), vient de me raconter la dernière histoire d'horreur qui a été vécue lorsqu'une tornade s'est abattue sur Bramalae, il y a environ dix jours, où elle a arraché des toits de maisons et de grands morceaux de revêtement d'aluminium; or, les compagnies d'assurance se plaignent maintenant de ce que la tornade leur coûte une fortune parce que toutes les dimensions des revêtements et bardeaux d'aluminium ont été converties au système métrique et qu'une bonne partie des réparations nécessite le remplacement intégral des revêtements et bardeaux d'aluminium. Je suis sûr que les compagnies d'assurance peuvent se le payer, mais ce sont les propriétaires qui finiront par faire les frais de la conversion au système métrique lorsqu'on augmentera leurs primes d'assurance. Nul besoin d'une catastrophe naturelle pour démontrer le coût potentiellement exorbitant de la conversion pour les propriétaires de maison. Un entrepreneur en électricité de ma circons-

cription m'informait récemment de ce qui arrivera lorsque les tubes fluorescents se fabriqueront en formats métriques. Il faudra refaire la filerie de nombreuses maisons afin de l'adapter aux tubes fluorescents métriques plus courts qui seront installés dans la cuisine, la salle de bains ou la salle de jeu.

● (2050)

A l'occasion de ce sondage sur la conversion au système métrique, j'ai voulu donner à chacun l'occasion de s'exprimer. Parfois, ma propre position a fait l'objet de critiques très sérieuses. Je voudrais vous faire part d'une de ces critiques, la plus récente publiée dans le *Star Journal* de Dundas. J'espère que la présidence me permettra de montrer le journal où cet article a été publié.

Une voix: C'est un bon journal.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Oui, c'est un bon journal. La personne qui a rédigé cette lettre, placée en évidence par le journal, a signé simplement Jane Neysmith. Sans doute est-elle électrice de Dundas. Elle prétend que la seule raison pour laquelle je dénonce la conversion au système métrique, c'est pour assurer ma «sécurité politique». Voici ce qu'elle dit:

Dans ses bulletins hebdomadaires à ses électeurs, Scott écrit: «Que penser de la façon dont l'ancien gouvernement Trudeau nous a imposé l'adoption du système métrique sans consulter les consommateurs canadiens?»

Je n'ai certes pas changé d'avis.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Et de continuer M^me^ Neysmith, «Blâme-t-il . . .» c'est-à-dire moi . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Elle poursuit ainsi:

Blâme-t-il ainsi les électeurs canadiens qui par un vote libre et massif ont reporté au pouvoir Trudeau et son gouvernement?

Je voudrais maintenant que les députés d'en face prêtent une oreille attentive à ceci. Elle ajoute ceci:

C'était une façon démocratique de ne pas démontrer que la conversion au système métrique était mal reçue.

Bref, cette dame estime que le retour au pouvoir du gouvernement Trudeau indique que la majorité des consommateurs canadiens approuve entièrement le système métrique. Je suppose que tous les députés d'en face qui soutiennent le système métrique imposé par le gouvernement libéral conviendront avec Jane Neysmith que la victoire libérale montre effectivement que les consommateurs canadiens approuvent la conversion au système métrique. Je sais que tous les députés ministériels penseront à leurs électeurs lorsqu'ils se prononceront sur cette motion en fin de soirée.

J'ai sous les yeux le fidèle journal du Parlement, le hansard du 17 mars 1975, à la page 4180. Je ne le brandirai pas, car on va encore prendre cela pour du cinéma. C'est sans doute la première et la dernière fois que je vais citer si longuement un membre éminent du gouvernement libéral pour soutenir ce que j'avance. Je suis ravi de voir que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) est ici ce soir. Je voudrais citer les paroles du député de Windsor-Ouest, car elles méritent d'être diffusées «en reprise». Cela me rappelle l'histoire de Ronald Reagan qui se demande si, à son âge, il peut tenir huit ans à la Maison blanche, s'il est élu président en novembre prochain. La réponse est oui: il tiendra quatre ans et il fera les quatre années suivantes en reprise. Je suis ravi d'avoir un allié tel que le député de Windsor-Ouest qui nous fait son numéro en reprise. Ou encore, dans le jargon de Windsor, c'est un «réchappé». Je voudrais vous citer les paroles mémorables de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations au sujet du système métrique. Ceux qui ne croient pas que le système métrique nous a été imposé n'ont qu'à écouter le député de Windsor-Ouest.

Une voix: Voyez ses cheveux se dresser sur sa tête.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Je voudrais citer le hansard du 17 mars 1975 où l'on peut lire à la page 4180:

On peut aussi se demander pourquoi le gouvernement s'attend que la Chambre règle cette question importante par résolution. Une résolution n'a pas la force juridique d'une loi du Parlement. Elle ne lie personne dans le sens où les infractions exposent à des sanctions au criminel ou au civil.

Il faisait allusion aux députés quand il a dit ceci:

Cela veut dire que nous n'avons nulle occasion d'interroger le ministre ou ses fonctionnaires directement et en détail sur les conséquences pratiques que la conversion au système métrique aura sur notre vie quotidienne et nos activités commerciales, tant au pays qu'à l'étranger, et nous ne pourrons pas non plus les interroger sur le prix de revient de cette conversion et sur la façon dont elle sera payée.

Je voudrais vous lire un extrait de la page 4181 du hansard où le député de Windsor-Ouest dit ceci:

Nous parlons ici d'une question très sérieuse. La désirabilité de ces dates . . .

Il faisait allusion à l'échéancier de la conversion. Je poursuis:

. . . a beaucoup à voir avec l'aptitude de notre économie à continuer efficacement à faire des affaires tant au pays qu'à l'étranger, son aptitude à soutenir la concurrence de l'importation et, par dessus tout, elle a beaucoup à voir avec ce que pourront être les coûts réels de la métrisation pour le monde des affaires et de l'industrie et, partant, pour le public.

L'extrait qui me plaît le plus du discours de l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce, figure à la page 4182 du hansard. Le voici:

Il y a un autre motif de préoccupation que le gouvernement semble avoir oublié.

J'en arrive au fait, monsieur l'Orateur. Je poursuis:

Je veux parler de la possibilité que certains éléments peu scrupuleux du monde des affaires se servent de la conversion au système métrique pour accroître injustement leurs profits au détriment des consommateurs. Ils en profiteraient pour accroître leur marge bénéficiaire en maintenant les mêmes prix lorsqu'ils commenceront à offrir leurs produits dans des formats métriques correspondant à une quantité moindre que celle des formats antérieurs.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): En conclusion, je voudrais encore une fois . . .

Des voix: Le Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. L'expérience a été intéressante. Je regrette d'avoir à interrompre l'intervenant, mais je dois donner la parole au député de Kitchener (M. Lang).

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comme il a beaucoup été question pendant tout ce débat du rapport de la commission de revue du système métrique, je me demande s'il y aurait consentement unanime de la Chambre pour que je le dépose.

M. Lapointe (Charlevoix): Tenons-nous-en à notre entente.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): J'aimerais simplement déposer le rapport pour que la population canadienne et tous les députés puissent en prendre connaissance. M'accorde-t-on ce consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Tout d'abord, le temps de parole du député est écoulé. Nous allons assez vite aujourd'hui. Parce qu'un si grand nombre de députés veulent prendre la parole, la présidence doit, par respect pour tous les députés, donner l'occasion à chacun de s'exprimer. Dois-je comprendre que le député a présenté une motion visant à déposer certains documents? Alors, je pourrais le lui refuser simplement parce que son temps est écoulé. A part cela, s'il demande en fait à présenter une motion visant à déposer certains documents, il lui faut le consentement unanime de la Chambre. Je crois avoir déjà entendu qu'il n'y a pas consentement unanime. Dans ce cas, je cède la parole au député de Kitchener.

M. Peter Lang (Kitchener): Monsieur l'Orateur, ce qui me frappe le plus dans la motion de censure présentée par l'opposition officielle, c'est que celle-ci ait choisi la question de la métrisation pour essayer de renverser le gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Est-ce que cela veut dire que la métrisation soit la question qui préoccupe le plus l'opposition officielle? Si c'est le cas, il me semble que son sens des priorités est déplacé.

Des voix: Bravo!

M. Lang: La deuxième chose que je veux dire, c'est que je trouve tout à fait ironique que ce soit le député de Capilano (M. Huntington) qui ait présenté la motion à l'étude. Le 14 novembre 1979, quand il était ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, il a déclaré ce qui suit en répondant à une question posée par le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin):

> Le fait est que toute l'opération de conversion a été très bien exécutée par la Commission du système métrique dont les membres, des ingénieurs, ont traité avec les divers secteurs de l'industrie et avec divers organismes, et ont eu le temps d'examiner en toute sérénité les diverses répercussions et les divers problèmes que présentait la conversion.

Le député de Capilano semble avoir changé d'avis.

Il me semble que la question de la métrisation fait de plus en plus appel aux sentiments. Pour nous donner une idée d'ensemble du problème, nous devrions examiner les faits et l'histoire de la métrisation. La loi sur les poids et mesures de 1871 a autorisé l'utilisation du système métrique. Les leaders de tous les partis à la Chambre ont établi la politique du gouvernement canadien selon laquelle la conversion au système métrique était inévitable et servirait l'intérêt national. Le 16 janvier 1970, les leaders ont appuyé le Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada.

● (2100)

Il vaut la peine de remarquer que la publication du Livre blanc a incité le gouvernement canadien à entendre les représentants de divers secteurs du pays, exemple de la vivacité de notre démocratie. Parmi ces groupes, mentionnons l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres, l'Institut agricole du Canada, la Chambre de commerce du Canada, l'Association pharmaceutique canadienne et le Conseil canadien des ingénieurs professionnels. L'opposition est-elle prête à dire que toutes ces associations n'ont rien à voir avec le système métrique?

Des voix: Bravo!

M. Lang: Ces groupes bien informés, tout compte fait, ont été convaincus des avantages pratiques de l'adoption d'un système qui permet à la fois de simplifier le processus d'apprentissage à l'école et d'améliorer et de consolider la position du Canada sur les marchés mondiaux.

Il ne faut pas oublier non plus que la conversion au système métrique se fait sur une base volontaire. Il existe 102 comités sectoriels volontaires comptant plus de 2,000 représentants de l'industrie, du monde du travail, des consommateurs et des organismes gouvernementaux. La Commission canadienne du système métrique, dans sa stratégie d'ensemble, a fait participer tous les secteurs de chaque région du Canada le plus possible à la planification de la conversion métrique. Les plans sectoriels sont élaborés par consensus. Ces groupes s'engagent à surveiller l'application de leurs plans. Ainsi, la participation volontaire est traduite par la rédaction de plans appliqués par leurs auteurs.

Après consultation avec les industriels, les travailleurs et les consommateurs, un programme de dates cibles pour la conversion métrique, recommandé par la Commission canadienne du système métrique, a été approuvé par le gouvernement canadien et débattu à la Chambre des communes le 17 mars 1975, contrairement aux allégations de l'opposition. Le comité permanent des Finances, du Commerce et des Questions économiques formé de représentants de tous les partis, a étudié la question en détail et l'a adoptée à l'unanimité. Le comité a fait rapport à la Chambre le 17 décembre 1976 et recommandait que la Chambre envisage l'opportunité d'adopter ce programme et de présenter en outre des lois supplémentaires pour la conversion au système métrique.

Puis la loi de 1976 modifiant le droit législatif (conversion au système métrique) a été votée par la Chambre des communes le 25 juillet 1977. Cette loi a été discutée à la Chambre durant neuf mois. Elle accordait au gouverneur en conseil le pouvoir de fixer pour n'importe quel secteur de l'économie les dates à partir desquelles le système impérial traditionnel deviendrait illégal. Sur 33 secteurs qui ont publié un plan de conversion au système métrique, trois seulement ont fait l'objet d'un règlement publié au titre de la loi sur les poids et mesures. Ce règlement adopte des dates limites pour la vente et la publicité des marchandises en mesures non métriques.

Pour ces trois secteurs, le groupe d'étude des balances pour l'alimentation au détail a demandé le règlement, ainsi que le secteur ameublement et tissus et le secteur raffinage du pétrole, grossistes et stations-service. Cela s'est fait à leur demande. Ces groupes ou comités comptaient des représentants des consommateurs et de l'industrie. La décision de rendre obligatoire le système métrique dans trois secteurs a donc été prise à la demande non pas de la Commission du système métrique Canada, mais des industries concernées. L'intervention qui a été sollicitée de la voie réglementaire avait pour but de faire en sorte que la conversion s'effectue en bon ordre, sans compétition injuste et avec le minimum d'embarras pour le public.

Je le répète, les leaders de la Chambre de tous les partis se sont prononcés en 1970 en faveur de la politique de conversion au système métrique. Ils ont dit qu'elle était inévitable et qu'elle était conforme à l'intérêt national. Le Livre blanc a bien précisé certains des avantages économiques à attendre de la conversion.

M. Blenkarn: Quels sont-ils?

M. Lang: Je vais les exposer au député, en les prenant au Livre blanc.

> Entre autres avantages appréciables, l'adoption du système métrique permettra au Canada d'entretenir et d'intensifier ses relations commerciales avec les pays de la zone métrique.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Si les députés faisaient moins de bruit, ils pourraient mieux entendre. Le texte poursuit:

> Comme le commerce extérieur est d'une importance vitale pour le Canada, notamment la nécessité d'accroître les exportations de produits manufacturés, il faut se préoccuper sérieusement du tort que pourrait subir la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux par suite du rythme de l'adoption du système métrique dans le monde.

Cela est particulièrement important pour le Canada. En 1978, 26 p. 100 de notre PNB provenait des exportations, contre 7 p. 100 seulement aux États-Unis. Je cite encore un extrait du Livre blanc:

> Dans certains secteurs de l'industrie, on est d'avis que le Canada ne devrait pas tenter d'adopter le système métrique indépendamment des États-Unis. A titre d'exemple, on cite l'industrie automobile canadienne étroitement reliée aux États-Unis, avec qui elle partage les mêmes dessins industriels, les mêmes programmes de production et de mise en marché. Le Canada représente néanmoins en ce moment un petit mais important marché pour les modèles métriques provenant en partie de ses propres usines de montage.
>
> De façon générale, les grandes entreprises automobiles internationales semblent avoir l'habitude de dessiner leurs modèles d'après le système de mesures en usage dans les divers pays où elles fabriquent ces modèles. Au besoin, un dessin métrique ou non métrique peut être converti et adapté. Ces mêmes entreprises se rendent compte des grands avantages pratiques qu'offre pour leurs opérations internationales une norme commune tant pour les caractéristiques dimensionnelles des pièces métalliques régulières que pour les attaches et les modèles des pièces destinées à la production et à l'entretien.

Telle était la situation en 1970. Aujourd'hui, certains Canadiens se font une fausse idée de l'attitude des États-Unis, qui sont bien sûr notre principal partenaire commercial, envers l'adoption du système métrique.

Au début de 1980, le gouvernement fédéral américain a réaffirmé son appui à la métrisation par une déclaration du président Carter au sujet du rapport présenté au Congrès par la Commission américaine du système métrique. Les États-Unis ont adopté une loi sur la métrisation en 1975. La confirmation par le Sénat, en mars 1978, de la Commission américaine du système métrique et l'adoption progressive de ce système par l'industrie et le secteur des services des États-Unis font que tous les partenaires du Canada utilisent les unités métriques ou sont en voie de métrisation.

Il est vrai qu'environ 70 p. 100 de nos exportations vont aux États-Unis. Le secteur américain de l'industrie automobile et de la fabrication de pièces est à l'avant-garde de la métrisation en Amérique du Nord. Plus de 70 p. 100 de la fabrication et des commandes de pièces se font déjà en unités métriques. Les automobiles 1980 de modèle X de la société General Motors sont maintenant métriques à 90 p. 100, et la société a déclaré publiquement qu'elle prévoyait terminer la métrisation de ses opérations d'ici 1982.

Ces faits nouveaux ont une incidence sur les taux d'emploi et de production dans plus de 200 sociétés comptant au total plus de 100,000 employés dans le sud et le centre de l'Ontario ainsi que dans le sud-ouest du Québec. Trente pour cent des exportations canadiennes vers les États-Unis en 1978 étaient sous forme de véhicules motorisés et de pièces d'automobiles. Cela représente notre plus important domaine d'exportation de produits de fabrication aux États-Unis et il s'est élevé à 11 milliards de dollars en 1978.

La troisième catégorie en importance de nos produits d'exportation vers les États-Unis est le papier journal et les exportations dans ce domaine se sont élevées à 2.3 milliards de dollars. Les usines de pâtes et papier canadiennes ont pratiquement terminé leur conversion au système métrique. Même aux États-Unis, plus de 80 p. 100 des usines de pâtes et papier étiquettent, expédient et facturent leurs produits en se servant d'unités de mesures métriques.

Un certain nombre de secteurs aux États-Unis sont même en avance sur leurs homologues canadiens. Le Canada exporte par exemple des boissons distillées aux États-Unis et conformément à la loi fédérale américaine sur les boissons alcooliques, tous les spiritueux embouteillés doivent porter des indications en mesures métriques depuis janvier 1980. Le Canada n'a pas encore procédé à la conversion au système métrique de ce secteur. Par ailleurs, aux États-Unis, tous les nouveaux emballages de vente au détail du vin doivent porter des mentions en unités métriques depuis janvier 1979, en vertu de la même loi.

Je pourrais encore citer d'autres exemples qui montrent que le Canada est en retard sur les États-Unis dans le domaine de la conversion au système métrique et qu'il importe de poursuivre dans cette voie. Je me rends toutefois bien compte des problèmes que peut entraîner tout changement pour les citoyens, compte tenu surtout de la tension qui règne dans la société actuelle. Je suis inquiet à propos des personnes âgées qui peuvent trouver cette conversion pénible mais avec l'aide et la compréhension des jeunes, cette transition peut, et parfois doit, se faire.

J'ai déjà dévoilé le but essentiel de mon intervention au début de mon allocution: En se servant de la conversion au système métrique pour présenter une motion de censure visant à faire tomber le gouvernement, l'opposition officielle a prouvé que sons sens des priorités est tout à fait faussé.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Kitchener (M. Lang) a eu l'obligeance de citer un passage de la page 1302 du hansard du 14 novembre 1979 et de citer hors contexte quelques phrases de la réponse à une question du député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin). S'il

avait lu un peu plus loin, il aurait trouvé la déclaration suivante:

Le fait est que toute l'opération de conversion a été très bien exécutée par la Commission du système métrique dont les membres, des ingénieurs, ont traité avec les divers secteurs de l'industrie et avec divers organismes, et ont eu le temps d'examiner en toute sérénité les diverses répercussions et les divers problèmes que présentait la conversion.

● (2110)

Voici ce qu'il a omis de dire:

Mais voici ce qui est arrivé: en cours de conversion, on a oublié le grand public et l'élément humain a été complètement laissé de côté.

M. Lang: Objection, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas que l'addition de cette dernière phrase change quoi que ce soit au paragraphe précédent—un témoignage de confiance à l'égard de la Commission du système métrique.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Je vous remercie de votre sagacité, monsieur l'Orateur. Dès le départ, je tiens à dire que je me réjouis particulièrement de la présence à la Chambre ce soir du député de Capilano (M. Huntington), qui a ouvert ce débat aujourd'hui. Je voudrais également rendre hommage au député de Red Deer (M. Towers) qui, depuis de nombreuses années, estime que le Parlement n'accorde pas toute l'attention voulue à la question fort importante de la métrisation. Il a joué un rôle important dans l'organisation du débat d'aujourd'hui et je sais que les députés de notre caucus tiennent à l'en féliciter.

Des voix: Bravo!

M. Malone: Je me réjouis de constater que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) est à son siège. Le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) vient de sortir, mais je suis sûr qu'il reviendra dans quelques instants.

Je me réjouis de la présence des deux ministres, car même si, de l'avis du gouvernement, les progrès du programme de décimalisation sont tels que le point de non-retour a été atteint, beaucoup de Canadiens sont d'un tout autre avis.

En participant à cette discussion ce soir, je voudrais prier instamment mes collègues d'accorder une attention toute spéciale à au moins un secteur où la métrisation n'est pas encore une réalité. Elle l'aurait été le 1er janvier dernier, n'eût été de mon parti qui formait le gouvernement à l'époque. Je fais allusion ici à la conversion au système métrique sur les marchés de la viande, pour y inclure les ventes à l'encan. Tout député du Parlement qui a déjà assisté à un encan sait qu'il existe une différence marquée entre l'achat d'un produit à prix fixe et à l'encan. Même si les Canadiens trouvent difficile d'acheter des articles à un prix fixe au supermarché, chez les concessionnaires de machinerie ou chez n'importe quel marchand, ils pourraient probablement calculer les prix à l'endos d'un paquet de cigarettes ou même avec une calculatrice de poche s'ils y mettaient le temps. La situation est cependant très différente dans un encan où l'on suppose deux choses: d'abord, l'acheteur et le vendeur connaissent tous deux la valeur du produit, deuxièmement le vendeur connaît les règles du jeu.

Si je représentais la circonscription de Lethbridge depuis un certain nombre d'années à la Chambre, encan par excellence, je pourrais vous démontrer ce qui se passe lorsqu'on mise sur des produits ou du bétail à un encan. Le commissaire priseur commence son baratin et veut savoir combien vous êtes disposés à payer au kilogramme. Vous devez prendre une décision instantanée et faire preuve de jugement. Lorsque vous achetez du bétail à un tel prix par 100 livres, en réalité, vous l'achetez à un dixième de cent la livre. Monsieur l'Orateur, il est impossible que les commissaires priseurs survivent à cette conversion au système métrique parce que ni l'acheteur ni le vendeur n'auront confiance . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Je crois qu'il est temps, monsieur l'Orateur, de vous faire remarquer que le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) m'interrompt une fois de plus. Il est comme cette mésange à tête noire, qui vient tout juste de se régaler de merises de Virginie fermentées, toujours en train de survoler la Chambre et n'apportant jamais d'argument plus sérieux dans ses éternelles interruptions. Il n'est bon qu'à interrompre les gens. Peut-être devrait-il savoir que j'ai eu l'occasion d'avoir des conversations privées avec certains députés de son parti. Les députés du Québec qui ont connu les tourments du référendum il y a quelques semaines devraient se rendre compte que même si le résultat du référendum a fait plaisir aux Canadiens en général, les Canadiens de l'Ouest ne débordent pas de joie. Cela dépend en bonne partie du fait qu'ils s'estiment lésés dans le domaine des transports. L'attitude du gouvernement fédéral à l'égard du fait . . .

M. Stollery: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'opposition parlait de la conversion au système métrique. Je ne sais pas à quoi le député veut en venir, mais j'aimerais qu'il s'en tienne au sujet au lieu de parler des idées fantasques qu'il se fait à propos des problèmes de l'ouest du Canada . . .

Une voix: Assoyez-vous.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Crowfoot (M. Malone) a la parole. Il a certainement compris qu'il devrait s'en tenir davantage au sujet de la motion à l'étude.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, je signale que je suis très contrarié par l'intervention du député de Spadina (M. Stollery) parce que j'allais dire, après avoir noté qu'il y a aussi la question des richesses naturelles, que l'une des raisons les plus importantes du mécontentement des gens des Prairies est la conversion au système métrique.

J'ai souvent pris la parole au caucus pour dire ce que les habitants des Prairies pensent de la métrisation. Mes collègues confirmeront que les agriculteurs de l'Ontario sont du même avis. Il y a cependant une différence, monsieur l'Orateur. Les provinces des Prairies ont été arpentées en milles, ce qui n'est pas le cas des sept autres provinces du Canada. Si on survole les Prairies, on voit un treillis de rectangles d'un mille de largeur dans le sens est-ouest et de deux milles de longueur dans le sens nord-sud.

Cela m'amène à un autre point, monsieur l'Orateur. Depuis l'époque de Lester B. Pearson presque jusqu'à nos jours, nous avons passé une décennie à débattre de quelque chose que l'on appelle l'identité canadienne. Les Canadiens ont traversé cette période de recherche de soi en se demandant: «Qui sommes-nous?» Un grand nombre d'entre nous pensaient, pour une raison ou pour une autre, que nous ne sommes pas uniques parmi les pays du monde et que rien ne distingue les Canadiens.

Le système métrique

Je me souviens de la soirée des dernières élections lorsque le premier ministre élu (M. Trudeau) a cité Robert Frost, en disant: «J'ai des promesses à tenir et des milles à parcourir avant de me reposer.»

M. Stollery: En quoi cela se rattache-t-il à la question?

M. Malone: Il existe un rapport étroit entre les deux. Le jour suivant, alors que je revenais en voiture dans ma circonscription, j'ai entendu un message publicitaire à la radio dans lequel la société Ford prétendait que ses camions dépassaient les autres «de plusieurs milles».

Je veux dire par là que les racines de notre système de mesure remontent aussi loin que celles de notre pays. Nous sommes dans le pays du mille. Le mot kilomètre ne fait tout bonnement pas partie de la façon de penser des Canadiens.

Le député de Kitchener (M. Lang) nous a dit ce soir que nous avions déjà fait la conversion pour la température, les automobiles, les bateaux, les bouteilles d'alcool et les pâtes et papiers. Ce que le député ne réalise pas, c'est que la population du Canada n'a pas adopté le système métrique. Lorsqu'on entend dire que les échelons supérieurs de l'industrie . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Je devrais peut-être faire une pause ici, monsieur l'Orateur, car on n'entend plus que le tintamarre qui vient d'en face. Nous avons fait preuve de beaucoup de considération à l'endroit des députés d'en face lorsqu'ils se sentaient un peu mal à l'aise à propos du référendum. Je leur signale ce soir que le mépris qu'ils manifestent pour les localités des Prairies a des conséquences bien plus graves qu'ils ne le croient. S'ils continuent à montrer autant d'arrogance que ce soir, le pays se divisera certainement, comme il a failli le faire lors du référendum tenu dans une autre province.

Ce soir, je voudrais parler de l'attitude du gouvernement. Quand j'étais écolier, j'ai fait la connaissance d'un autre élève qui avait des difficultés dans ses études et qui, par la suite, a quitté l'école secondaire avant de l'avoir finie. Il a acheté une ferme à l'abandon, il a repeint les bâtiments, planté des haies et des arbres et en quelques années, il en avait fait une véritable exploitation modèle. Il y a environ deux ans, je suis allé le voir.

● (2120)

M. Chénier: Jack Horner.

M. Malone: Lorsque j'ai demandé à cette homme comment les choses allaient, il s'est caché le visage dans les mains, s'est appuyé contre la clôture et a éclaté en sanglots.

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: Certains de nos vis-à-vis se sont mis à rire, mais ils feraient mieux d'écouter. Il venait de ruiner un quart de section de sa récolte de céréales parce qu'il s'était trompé en procédant à la conversion au système impérial. Il s'agit d'un homme qui produit de la nourriture pour le Canada. Il alimente les Canadiens et leur fournit son surplus. Autrement dit, c'est un citoyen utile, productif et actif. Mais un gouvernement intraitable qui tenait absolument à imposer ses délais et qui refusait de publier les équivalents impériaux des unités métriques, venait de lui faire perdre la confiance qu'il avait en lui-même. Qui donc a fait cela? Le gouvernement du Canada. Un gouvernement élu par le peuple et pour le peuple a convaincu un Canadien de son inutilité. Nos vis-à-vis aiment prendre la chose à la légère, voire même en rire. Mais je leur dis très sérieusement que si cet homme était là ce soir, il les fustigerait, sûrement, tellement il éprouve de colère et de ressentiment à l'égard de ce gouvernement qui lui a fait perdre les moyens de produire pour gagner sa vie.

Un autre homme de ma circonscription a 90 ans et il a émigré de Norvège. Il est venu ici après avoir appris le système métrique. Il m'a dit qu'il ne savait pas maintenant quelle était la température, à quelle vitesse il voyageait ni quelle distance il parcourait. Il a dit qu'il ne savait pas quel était le volume de sa production. Il se demandait ce qu'il advenait du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Votre façon idiote de rire et vos réponses toutes faites vous ont fait perdre l'Ouest.

M. Malone: Je voudrais faire comprendre ce soir aux ministériels qui ont le rire facile quelques autres difficultés que la conversion au système métrique cause en agriculture dans les Prairies. Les agriculteurs deviennent très habiles à évaluer leur production. Je doute qu'il n'y ait un seul céréaliculteur dans les Prairies qui ne puisse estimer très rapidement, à quatre, cinq, huit ou dix boisseaux près, la charge de son camion. Si le préposé à l'élévateur rural essaie de le tricher de 50 ou 60 boisseaux, l'agriculteur pourra lui dire qu'il lui a livré plus de grain.

Les céréales se mesurent désormais en tonnes. Personne ne peut se représenter visuellement un poids ou saisir ce qu'est une tonne parce qu'on ne peut soulever un tel poids. Qu'arrive-t-il lorsque l'agent d'élévateur dit à l'agriculteur qu'il a tant de tonnes de céréales? L'agriculteur doit le croire sur parole. Nous faisons confiance à la plupart de nos agents d'élévateurs, mais en affaires, personne ne veut se limiter à cette confiance aveugle sans se fier à ses intuitions.

Les gens d'en face, qui se sont montrés insensibles envers les agriculteurs et tous ceux qui s'occupent d'exploitation agricole, se rendent compte que c'est l'attitude du gouvernement qui a été la source et la cause de beaucoup de mécontentement.

Je pense qu'aucun député de mon parti ou du parti à ma gauche ni même aucun député libéral sensé n'est prêt à dire qu'un système l'emporte en tous points sur un autre. Ce n'est pas là que se pose la question. Malgré tout ce que nous avons entendu ici ce soir, que la conversion s'est faite progressivement, qu'elle s'est faite avec l'accord de certains groupes, nous tous au Parlement savons pertinemment qu'il y a des Canadiens . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est épuisé.

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de pouvoir intervenir dans le débat de la motion présentée par le député de Capilano (M. Huntington) au sujet du programme de conversion au système métrique. J'aimerais aborder trois points ce soir à ce sujet. Je voudrais parler d'abord de mon expérience personnelle de la conversion au système métrique, ensuite de mon expérience dans l'enseignement, et je voudrais finalement signaler le nombre de sociétés et de secteurs de l'économie qui bénéficieront du système métrique.

Je voudrais tout d'abord faire partager mon expérience personnelle. Il y a dix ans, j'ai eu l'occasion de vivre dans un pays où le système métrique s'appliquait intégralement. J'avais toute ma famille avec moi, dont mes deux fils alors âgés de huit et neuf ans. Ils fréquentaient l'école en troisième et quatrième année respectivement, et en une année ces enfants de huit et neuf ans ont appris entièrement le sytème métrique. Si mes enfants, à leur âge, ont pu apprendre le système métrique en une année, les députés d'en face peuvent sûrement l'apprendre au cours de leur vie entière.

Une voix: Je ne le pense pas.

M. Malone: Combien de kilopascals enregistre-t-on dans votre ville?

M. Flis: Je n'avais aucune notion du système métrique. Nous faisions nos courses, nous achetions la viande au kilo.

Une voix: Avez-vous demandé l'avis de vos commettants à ce sujet?

M. Flis: Je les ai consultés et je n'ai reçu aucune plainte à ce sujet.

Cet après-midi, un député a adressé des reproches au député de Sherbrooke (M. Pelletier). Puisque aucun de ses commettants ne s'est plaint, je ne comprends pas pourquoi il fait tout un plat de cette affaire.

Nous faisions nos achats en kilos et en litres. Je payais deux zlotys pour un litre d'eau minérale. Nous n'avions aucun problème. Je répète que si des enfants de huit, neuf ou dix ans ont pu s'adapter au système métrique en un an, je ne comprends pas pourquoi on fait tant d'histoires pour convertir un pays à ce système. Cet exemple était tiré de mon expérience personnelle.

Mon second exemple concerne l'enseignement. Je voudrais communiquer aux députés d'en face et à tous les députés de la Chambre la politique du gouvernement conservateur de l'Ontario en matière de conversion au système métrique. Je tiens à souligner ceci: il s'agit de la politique du gouvernement conservateur de l'Ontario. A titre de directeur d'école, j'ai reçu une directive que je devais appliquer dans l'école élémentaire dont j'avais la charge. Premièrement, toutes les écoles de l'Ontario ont été avisées que le système métrique allait devenir le principal système de mesures dans le programme d'études primaires et secondaires.

Je le répète, c'est une directive que le gouvernement conservateur de l'Ontario a donnée à toutes les écoles de la province. Deuxièmement, en instaurant la métrisation dans les écoles, on voulait expressément que les programmes d'enseignement soient en grande partie décimalisés au plus tard en juin 1978. Il y a deux ans de cela.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Voilà une province qui connaît l'importance de la conversion au système métrique et qui a complètement décimalisé ses programmes d'enseignement il y a déjà deux ans, en 1978. Pourtant, nous sommes encore là à nous demander si nous devrions procéder ou non à la conversion. En Ontario, la décision a été prise il y a deux ans par un gouvernement conservateur qui a vingt ans d'avance sur le gouvernement fédéral.

Troisièmement, la directive stipulait que la décimalisation devait s'appliquer à toutes les disciplines et que toutes les mesures de quantité devaient si possible être exprimées en unités métriques. Cette directive m'a été communiquée il y a sept ou huit ans.

• (2130)

Quatrièmement, les unités et les symboles métriques enseignés dans les écoles doivent être conformes à ceux du système international d'unités ou SI, que le député qui a présenté le bill il y a quelques semaines a critiqué et qui pourtant a été recommandé par le gouvernement conservateur de l'Ontario.

Cinquièmement, il faut que la conversion au système métrique soit acceptée comme une occasion de revoir les méthodes pédagogiques de tout l'enseignement des mesures, que les élèves puissent acquérir une connaissance expérimentale pratique des unités métriques en comparant, évaluant, mesurant et solutionnant des problèmes connexes et que les enseignants et les élèves soient encouragés à concevoir et à fabriquer des instruments de mesure pouvant servir de pair avec l'équipement commercial.

Il y a deux semaines, nous avons entendu des membres de l'opposition dire que les élèves devraient avoir le choix d'apprendre le système métrique ou le système impérial. Je vois d'ici ce qui se passerait dans ma classe de septième année si un élève voulait apprendre le système métrique et un autre le système impérial. Est-ce bien ce que l'opposition propose? Il faut que quelqu'un décide et le gouvernement actuel l'a fait.

Sixièmement, il fallait adapter la conversion des programmes scolaires à la conversion qui avait lieu dans l'industrie et le commerce. Les responsables de l'éducation avaient compris assez tôt que les programmes scolaires doivent suivre la même évolution que le commerce et l'industrie, ce que certains députés à la Chambre ne semblent pas comprendre.

Une voix: Dites la vérité.

M. Flis: Si un document officiel distribué à toutes les écoles par le gouvernement de l'Ontario ne représente pas la vérité, je me demande bien quelle vérité les députés veulent entendre.

Septièmement, la conversion au métrique des manuels scolaires devait être effectuée de façon graduelle et conformément à un plan établi au préalable, en tenant compte du vieillissement, de la modification et du remplacement des manuels et de la possibilité de s'en procurer de nouveaux.

Le système métrique

Voilà la politique du gouvernement conservateur de l'Ontario à l'égard du système métrique. L'objectif était de convertir toutes les écoles il y a deux ans, et nous en discutons encore aujourd'hui.

D'après un article qui est paru pas plus tard que l'autre jour dans le *Star* de Toronto, les États-Unis vendront l'essence au litre en 1981. Qui a ouvert la voie? C'est le Canada. L'essence est maintenant vendue au litre dans nos stations-essence. Un géant comme les États-Unis d'Amérique suit notre exemple. Voilà ce qu'on appelle faire preuve d'initiative.

La troisième remarque que je voulais faire porte sur le nombre de sociétés et de secteurs de l'économie qui profitent de la conversion au système métrique proposée par le Canada. Prenons un exemple. La société Intercomp Resource Development and Engineering Ltd. qui a son siège social à Calgary, en Alberta, est une des sociétés canadiennes, et il y en a de plus en plus, qui font affaire à l'étranger en se basant sur le système métrique. Voilà pourquoi nous nous convertissons au système métrique. Celui qui possède une usine de fabrication au Canada doit produire un article selon le système impérial. S'il veut exporter cet article, il doit le fabriquer selon le système métrique, ce qui double le coût. C'est insensé.

Depuis sa création, c'est-à-dire depuis 1968, la société Intercomp a étendu ses activités à l'étranger et elle possède actuellement des bureaux importants à Houston, au Texas et à La Haye, aux Pays-Bas. D'après son président, M. R. C. McCullock, les projets nécessitant l'utilisation des unités du SI sont évalués à plus d'un million de dollars par an et la Société reçoit un nombre croissant de demandes de services et de programmes en unités métriques.

Je pourrais parler encore une bonne demi-heure, mais je pense que d'autres députés veulent prendre la parole dans ce débat. J'ai insisté sur les trois remarques que je voulais faire. La première a trait à l'expérience personnelle, la seconde, à la situation actuelle dans l'enseignement, les députés d'en face étant 20 ans en retard dans ce domaine et la troisième a trait au nombre de sociétés canadiennes, et je ne prendrai pas la peine de les énumérer toutes, qui ont déjà effectué cette conversion car elles doivent être concurrentielles sur le marché mondial.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, c'est une question très importante qui touche tous les Canadiens, que nous le voulions ou non. Nous devons nous occuper des choses matérielles et des faits de la vie courante. Quand nous parlons des mesures et des réalités de l'existence, nous nous rendons compte que la métrisation a des répercussions sur nous tous. Il y a quelques arguments que je voudrais formuler. Le temps passe vite.

C'est une grave erreur que de parler de l'imposition du système métrique. On a signalé à maintes reprises cet après-midi et ce soir que le système métrique a été légalisé à des fins commerciales au Canada en 1871. Depuis lors, dans de nombreux domaines, nous appliquions un double système.

A titre d'éleveur, j'en ai toujours parlé. Les médecins parlent constamment de centimètres cubes. Il s'agit du système métrique. Il est constamment question de milliers ou de dizaines de kilowatts. Quand nous exportons nos céréales, il y a aux élévateurs de tête de ligne des arbitres qui sont des employés de la Commission canadienne des grains. Ils sont indépendants. Ils ont toujours utilisé le système métrique pour peser nos céréales. Nous avons donc un double système.

Nous proscrivons un système impérial de mesures. C'est bien dommage. C'est presque comme si on proscrivait un vieil ami. C'est un système de mesures qui a extrêmement bien servi notre pays. Comme on l'a déjà fait remarquer, notre système d'arpentage, particulièrement dans l'Ouest, ne le cède à aucun autre dans le monde. Ce système s'est avéré très utile.

Je trouve extrêmement regrettable que nous en imposions maintenant un autre par arrêté en conseil qui a pour effet de proscrire un système de poids et de mesures dont nous n'avons eu qu'à nous louer. Cela est extrêmement regrettable.

Le député de Parkdale-High Park (M. Flis) nous a fait la leçon en nous disant que nous n'apprenons pas aussi vite que ses enfants, mais je défie le député de se rendre à une station service et de nous dire en kilopascals combien d'air contiennent ses pneus. J'ai téléphoné aujourd'hui à la Commission du système métrique pour savoir ce qu'est un kilopascal. J'aimerais faire consigner la réponse au compte rendu; elle est très instructive. Un pascal représente la pression ou la contrainte exercée par une force de un newton appliquée sur une surface plane de un mètre carré.

Je dois avouer que lorsque j'ai entendu le terme «newton», j'ai cru qu'on avait dit «neutre». Je m'occupe d'élevage de bovins, et «neutre» a un sens particulier pour moi. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de gens dans le pays qui aimeraient voir «neutralisés» certains de ces gens qui nous imposent de force cette histoire métrique.

Des voix: Bravo!

M. Mayer: Bien plus. La réponse à la question «Qu'est-ce qu'un kilopascal?» nous renvoie ensuite à la question «Qu'est-ce qu'un newton?». Un newton est la force qui appliquée à un corps ayant une masse de un kilogramme, communique à ce corps une accélération de un mètre par seconde, par seconde. Quand nous parlons de livres par pouce carré, il s'agit d'un poids par unité de surface, c'est-à-dire de livres par pouce carré. Et nous adoptons le kilopascal.

• (2140)

Voyons ce qui se passe dans le monde. La plupart des pays qui ont adopté le système métrique ont retenu le millibar comme unité de mesure. Pourquoi alors devrions-nous adopter le kilopascal? En février dernier, je me suis entretenu avec un préposé chargé de recueillir les données météorologiques à un aéroport. Je lui ai demandé la raison du choix du kilopascal. Il m'a dit qu'il ne le savait pas. J'ai lu les mesures en millibars et les ai converties en kilopascals. Ce choix me paraît insensé. Puisque nous changeons, nous devrions changer pour le mieux. Dans le cas présent, un kilopascal ne signifie rien. Je suis certain que le député de Parkdale-High Park (M. Flis) aurait de la difficulté à me réciter ou à se rappeler la définition que j'ai donnée du kilopascal. Le problème n'est pas de nous assurer que nos enfants se familiarisent avec ce système. Mes propres enfants l'apprennent et s'en servent avec facilité. Mais parce qu'ils l'apprennent je ne vois pas pourquoi les générations qui les précèdent devraient être obligées d'adopter un système qui ne leur est pas familier.

J'ai écouté le député de Crowfoot (M. Malone) plaider la cause des commissaires priseurs. Des électeurs de ma circonscription ont juré que si le système métrique faisait son apparition dans les ventes aux enchères, ils cesseraient d'y participer.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Les députés là-bas peuvent bien s'en moquer mais l'affaire est sérieuse quand, en quelques secondes, il faut prendre une décision qui met parfois en cause des milliers de dollars. Ce n'est pas drôle; c'est une question très sérieuse qui affecte les coutumes d'un grand nombre d'habitants de ma circonscription.

Je voudrais aussi parler brièvement des mesures de la température. Nous sommes en train de nous convertir à l'échelle Celsius et pour bien des gens de ma région, lire la température en degrés Celsius ne signifie absolument rien. Sur l'échelle Celsius, il y a 100 degrés entre le point d'ébullition et point de congélation. Sur l'échelle Fahrenheit, il y a 180 degrés entre le point d'ébullition et le point de congélation. Je vends des légumes et quand je les entrepose, il est très important de connaître exactement la température à laquelle les légumes sont conservés. Un degré «insensé» correspond à presque deux degrés Fahrenheit. Je peux tolérer une différence d'un degré Fahrenheit, mais pas une différence d'un degré «insensé» parce que cela peut détruire le travail de toute une année. Nous avons donc fait des choses tout à fait absurdes en adoptant le système métrique et j'exhorte les députés d'en face à réfléchir à certaines des conséquences de la conversion au système métrique.

Cet après-midi encore, au comité, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) parlait de 28 boisseaux l'hectare. C'est tout à fait ridicule parce qu'on nous a dit dans l'Ouest que nous conserverions les mesures en acres. Le ministre pourrait donc au moins parler d'acres. Il parle de boisseaux l'hectare, ce qui est un croisement, une idée hybride, et je pourrais utiliser une expression beaucoup plus désagréable, mais je ne le ferai pas.

Une voix: Une dualité.

M. Mayer: Exactement. Les deux termes sont erronés. Je parlerai maintenant de l'industrie du bois de construction. Il est maintenant impossible d'acheter des bardeaux pour réparer bien des toits dont les bardeaux ont été posés il y a à peine quelques années. On nous dit que nous ne pourrons plus acheter une porte ordinaire de deux pieds huit pouces sur six pieds huit pouces. Si une porte de ces dimensions fait l'affaire, je ne vois pas pourquoi une porte de dimension différente devrait être considérée comme meilleure. A l'avenir, s'il faut remplacer une porte, on ne pourra plus acheter une porte de dimensions ordinaires; il faudra refaire tout le cadre de la porte pour installer la nouvelle.

Un de mes électeurs a un petit magasin et il m'a dit il y a quelques semaines qu'il devra dépenser $3,000 pour un nouveau réfrigérateur cette année et que s'il doit dépenser aussi $3,000 pour une nouvelle balance, il pourra difficilement rester en affaires dans son village. Ce qui le met en boule, c'est que sa vieille balance ne sera plus d'aucune utilité. Tout ce qu'il peut faire, c'est la mettre dans sa cour pour que le camion du service du nettoiement l'écrase et l'emporte au dépotoir. J'aimerais bien continuer . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45, je dois, aux termes de l'article 58(9) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des affaires relatives à la motion dont la Chambre est saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Bravo!

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

● (2200)

(La motion de M. Huntington, mise aux voix, est rejetée.)

● (2205)

(*Vote nº 7*)

POUR

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Blackburn
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Clark
(Yellowhead)
Coates
Cook
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dick
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Epp
Forrestall
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hawkes
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
King
Knowles
Korchinski
Kristiansen
Lambert
La Salle
Lewis
Lewycky
MacDonald
(M^lle)
(Kingston et les Îles)
MacKay
Malone
Manly
Mayer
McCain
McDermid
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Miller
Mitchell
(M^me)
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nowlan
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Paproski
Patterson
Rae
Reid
(St. Catharines)
Riis
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Taylor
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young
Yurko—103.

Le système métrique

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me^)
Bégin (M^me^)
Berger
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cullen
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion (Portneuf)
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Erola (M^me^)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
Gray
Guay
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M^me^)
Hopkins
Isabelle
Johnston
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne

Messieurs

Landers
Lang
Laniel
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lonsdale
MacBain
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLellan
Malépart
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Stollery
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—131.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 10 h 13, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 13, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

(*Voir p. 1938.*)

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ POUR LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION À OTTAWA, LE 9 JUIN 1980

1. Examen des développements survenus depuis la conférence constitutionnelle de février 1979.

2. Principes pour une nouvelle constitution canadienne.

3. Processus à adopter pour parvenir à une nouvelle constitution, y compris:
   a. les sujets qui réclament une attention prioritaire
   b. les arrangements à prendre pour la tenue de réunions fédérales-provinciales et l'exécution d'autres travaux au cours des prochains mois.

Le 10 juin 1980

DÉCLARATION DE PRINCIPES EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu, un peuple libre et responsable de sa destinée.

Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique, foyer ancestral de nos populations autochtones, et enrichis par l'apport de millions de gens venus des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang, de la langue et de la religion, une aventure de partage économique et culturel dans le respect de notre diversité.

Nous avons choisi de vivre ensemble dans un même pays souverain, au sein d'une véritable fédération, conçue comme une monarchie constitutionnelle et fondée sur les principes de la démocratie.

Fidèles à notre passé et unis par une même volonté de redonner force et vitalité à notre fédération canadienne, nous sommes convenus de nous doter d'une nouvelle constitution

qui sera conçue et adoptée au Canada
qui réaffirmera le caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Canada et le pluralisme culturel de la société canadienne
qui enchâssera nos libertés fondamentales, nos droits civils, humains et linguistiques, y compris le droit d'être éduqué dans sa propre langue française ou anglaise, là où le nombre le justifie, de même que les droits de nos populations autochtones et
qui délimitera les compétences du Parlement et des Législatures des diverses provinces.

Nous déclarons en outre que notre Parlement et nos Législatures provinciales, nos divers gouvernements et leurs agences n'auront d'autres objectifs que de travailler au bonheur et à l'épanouissement de tous et chacun d'entre nous.

Le 10 juin 1980

PRIORITÉS POUR UNE NOUVELLE CONSTITUTION CANADIENNE PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA LE 9 JUIN 1980

Le temps est venu pour le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces de s'unir pour rédiger ensemble une nouvelle Constitution canadienne.

Au moment d'entreprendre cette tâche, le gouvernement du Canada est prêt à soumettre à l'examen toutes les dispositions constitutionnelles en vigueur dans notre fédération.

Cet examen d'ensemble est une entreprise de grande envergure et il faudra du temps pour la mener à bien. Il nous sera sans doute impossible de l'accomplir en une seule fois, mais nous ne pouvons non plus attendre son aboutissement pour démontrer au peuple du Canada que des progrès tangibles sont accomplis.

Le gouvernement du Canada croit donc qu'il faut dès maintenant entamer des négociations intensives sur une série de sujets d'une importance marquée pour le peuple canadien et les gouvernements, en se disant que tous ces points, ou quelques-uns d'entre eux, pourraient bien être adoptés sous peu et intégrés à la nouvelle Constitution canadienne.

Les sujets proposés sont:

Une déclaration de principes
Une charte des droits, incluant les droits linguistiques
Un engagement au partage et/ou à la péréquation: la réduction des disparités régionales
Le rapatriement de la Constitution
La propriété des ressources et le commerce interprovincial
Les ressources au large des côtes
Les pêches
Les pouvoirs qui touchent l'économie
Les communications, incluant la radiodiffusion
Le droit de la famille
Une nouvelle Chambre haute, impliquant les provinces
La Cour suprême, pour le peuple et pour les gouvernements

Le gouvernement propose en outre que les leaders des peuples autochtones continuent à être impliqués dans les discussions des changements constitutionnels qui touchent directement les peuples autochtones, dans le contexte du travail conjoint sur «Les peuples autochtones, du Canada et la Constitution». En plus, les gouvernements accorderont une attention spéciale aux représentations des leaders sur les sujets énumérés dans la série ci-dessus.

Le 10 juin 1980

CALENDRIER PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LES RÉUNIONS À VENIR DES PREMIERS MINISTRES ET DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA CONSTITUTION

(a) *le 17 juin:* tenue possible à Ottawa, ou en tout autre endroit commode, d'une réunion organisationnelle des ministres. A cette occasion un horaire pour l'examen de

différentes questions au cours de l'été serait établi et adopté.

(b) *du 18 juin au 6 juillet:* les gouvernements se prépareraient à des discussions intensives.

(c) *du 7 au 25 juillet*:* il y aurait session de travail d'une durée de 3 semaines (fins de semaine exclues) entre ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux, avec possibilité de prolongation d'une semaine.

(d) *du 26 juillet au 24 août:* arrêt momentané des négociations pour permettre aux gouvernements de considérer ou de reconsidérer leurs positions et de se préparer à d'autres discussions intensives. Réunion des Premiers ministres provinciaux à Winnipeg les 21 et 22 août.

(e) *du 25 au 29 août*:* nouvelle session de travail des ministres et fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

(f) *du 30 août au 7 septembre:* étude des positions par les gouvernements et préparation de la conférence des Premiers ministres.

(g) *du 8 au 12 septembre:* une conférence publique des Premiers ministres à Ottawa pour mettre au point des accords finals à partir des travaux en cours et mettre en œuvre un nouveau programme de travail.

*On pourrait modifier les dates à condition que la durée du temps consacrée aux discussions soit respectée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA TÉLÉDIFFUSION

LES SIGNAUX DE TÉLÉVISION ÉMANANT DE SATELLITES—LES MÊMES PRIVILÈGES À TOUS LES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Le président du CRTC a déclaré récemment, ce qui a été confirmé par le ministre des Communications, que le gouvernement intentera des poursuites contre certains organismes et particuliers pour avoir retransmis des signaux de télévision émanant de satellites, mais que d'autres groupes n'ont rien à craindre; comme cette application flagrante du principe deux poids, deux mesures permet à certains Canadiens de choisir librement ce qu'ils veulent voir à la télévision tandis que d'autres sont privés de ce choix, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le gouvernement soit chargé de préparer des modifications à la loi sur la radiodiffusion de façon à reconnaître les réalités globales de la technologie moderne des communications et à mettre fin à cette injustice en accordant les mêmes droits et privilèges aux téléspectateurs dans toutes les régions du Canada.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LES VIOLATIONS À TAÏWAN ET EN AFRIQUE DU SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que le révérend Tom Anthony, de l'Église anglicane du Canada, a été arrêté et détenu pendant une nuit le mois dernier en Afrique du Sud et que M. C. M. Kao, secrétaire général de l'Église presbytérienne de Formose, et d'autres chefs religieux ont été arrêtés, détenus et jugés à Formose, je propose, avec l'appui du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand):

Que la Chambre exprime sa préoccupation au sujet de la violation des droits de la personne à Formose et en Afrique du Sud, qu'elle condamne le système oppressif de l'apartheid en Afrique du Sud ainsi que toutes ses atteintes à la dignité humaine, et qu'elle exprime l'espoir de voir traiter équitablement et remettre en liberté M. Kao et les autres autorités ecclésiastiques de Formose.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE FORMATION LINGUISTIQUE AUX EMPLOYÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

[*Traduction*]

Étant donné que certains événements récents rendent plus nécessaire que jamais que les bureaux des députés soient en mesure d'assurer aux Canadiens des services dans les deux langues officielles, je propose, avec l'appui du leader à la Chambre du parti progressiste conservateur, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), et, j'espère, celui des libéraux:

Que la Chambre insiste auprès du comité permanent de la gestion et des services aux députés pour qu'il consente à ce que les services de formation linguistique qui sont présentement mis à la disposition des députés soient dorénavant accessibles à leur personnel.

[*Français*]

Mme le Président: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Traduction*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE D'ANNONCER L'OUVERTURE DE LA SAISON DE PÊCHE AU THON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que l'Île du Prince-Édouard devient rapidement la capitale mondiale du thon et comme les propriétaires de thoniers à noliser sont inondés de demandes provenant de toutes les régions du monde, mais auxquelles ils ne peuvent répondre, car ils ignorent quand s'ouvrira la saison de la pêche au thon, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre charge le ministre des Pêches et des Océans d'annoncer immédiatement l'ouverture de la saison de la pêche au thon, afin que les propriétaires de thoniers à noliser soient en mesure d'accepter des réservations à bon escient.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'AGRICULTURE

LA PRIORITÉ À LA RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie qui relève du gouvernement fédéral a recommandé que l'agriculture et apparemment les transports essentiels de même que les services de traitement liés à la production de produits alimentaires, ne figurent plus sur la liste des priorités; étant donné que tous les Canadiens et que des milliers d'êtres humains d'autres parties du monde sont tributaires de notre production alimentaire et animale; étant donné par ailleurs que les produits agricoles ne devraient jamais être relégués au second plan dans aucune liste des denrées de première nécessité, je propose avec l'appui du député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que la Chambre somme le gouvernement d'inscrire l'agriculture au sommet de la liste des priorités.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

AIR CANADA

LES TARIFS POUR LES HANDICAPÉS ET LES PERSONNES QUI LES ACCOMPAGNENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mike Landers (Saint-Jean): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que sur les vols d'Air Canada les handicapés condamnés à rester sur des brancards et devant occuper deux places doivent payer double tarif plus, le cas échéant, le prix du billet d'un accompagnateur, je propose avec l'appui du député de Moncton (M. McCauley):

Que la Chambre approuve le principe selon lequel les billets d'Air Canada devraient être vendus sur la base d'un billet par personne et non pas d'après le nombre de sièges que le passager doit occuper et que les accompagnateurs, le cas échéant, voyagent gratuitement ou paient un tarif réduit.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DE DONNER AUX POLICIERS LE POUVOIR DE COMBATTRE LA PROSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente.

La prostitution a atteint des proportions alarmantes dans le secteur ouest de Vancouver. La qualité de la vie des habitants du quartier s'en trouve dégradée, et beaucoup de jeunes sont encouragés à croire que la prostitution est à la mode. Or, les tribunaux ont traditionnellement jugé que la prostitution est un problème qui relève de la compétence fédérale et non municipale. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que le ministre de la Justice fasse immédiatement modifier le Code criminel afin de donner aux corps policiers locaux le pouvoir de s'attaquer efficacement et équitablement au problème de la prostitution.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ENVIRONNEMENT

LA PROTECTION CONTRE LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le gouvernement fédéral n'a rien fait en vue de faire diminuer la quantité de pluie acide qui tombe tous les jours sur le Canada et s'avère incapable de protéger l'environnement d'une mort certaine. Appuyé par le député de Brant (M. Blackburn), je propose:

Que la Chambre approuve à l'unanimité une motion visant à ramener les précipitations de pluie acide au Canada à un niveau qui ne mettrait pas en danger les lacs, les rivières, les forêts et l'agriculture, et que la Chambre encourage la réduction de la pluie acide due aux activités américaines en invitant les autorités à éduquer les touristes américains par l'installation de panneaux réclames et la distribution de feuillets d'information à tous les postes frontière, et à lancer sur les grands réseaux des États-Unis une campagne publicitaire démontrant les effets horribles de la pollution américaine sur notre environnement.

Mme le Président: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE DE DÉPOSER LE RAPPORT DU COMITÉ GÉNÉRAL DE CONTRÔLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, car les députés de tous les côtés de la Chambre voudraient voir de toute urgence le rapport du Comité général de contrôle de la conversion au système métrique qui n'est toujours pas paru et qui décrit dans le détail le cheminement de la conversion au système métrique au Canada en donnant l'opinion des Canadiens à ce sujet. Aussi, je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que la Chambre réclame à l'unanimité le dépôt du rapport du Comité général de contrôle de la conversion au système métrique, dont de larges extraits ont été cités dernièrement dans les débats de la Chambre, pour sa propre édification et pour celle des Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE SERVICE DE L'OUEST DU MANITOBA ET DE L'EST DE LA SASKATCHEWAN PAR AVIONS À RÉACTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion qui porte sur une affaire urgente et importante.

Les habitants de l'ouest du Manitoba et de l'est de la Saskatchewan attendent depuis des années de bénéficier d'un service aérien assuré par des jets. La piste principale de l'aéroport de Brandon a été allongée et renforcée dans les années 60, et une nouvelle aérogare a été construite dans les années 70 en prévision de ce service. La société PWA a demandé la permission d'instaurer un tel service et le ministre des Transports a déclaré dans un discours qu'il a prononcé à Winnipeg le 28 mai que l'amélioration des transports dans l'ouest du Canada était une de ses priorités absolues. Aussi, je propose, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le ministre des Transports use de son influence pour que le Comité des transports aériens prenne rapidement une décision sur la demande de PWA afin d'instaurer un service aérien assuré par des jets à l'intention des 180,000 personnes qui habitent l'ouest du Manitoba et l'est de la Saskatchewan.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LA FAUNE

LA PROTECTION DES OURS POLAIRES—L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI INTERDISANT LA CHASSE SPORTIVE DE CET ANIMAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le gouvernement canadien augmente le maximum d'ours polaires que les chasseurs peuvent tuer, que le Canada est le seul pays qui autorise la chasse sportive de cette espèce éventuellement menacée d'extinction et, enfin, que l'Union soviétique et la Norvège ont interdit la chasse de ces animaux, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le gouvernement fasse preuve de compassion et se préoccupe de protéger ces animaux dont la population est limitée et qui sont le symbole du Grand Nord, et qu'il présente immédiatement un projet de loi tendant à interdire la chasse sportive des ours polaires dans le Grand Nord du Canada.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS POUR L'EMBARGO SUR LES EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES À L'URSS

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports en sa qualité de chargé de la Commission canadienne du blé.

Je suis persuadé que le ministre est au courant de la baisse du prix des céréales dont sont victimes les agriculteurs depuis l'instauration de l'embargo sur les expéditions destinées à l'URSS décrété par le gouvernement précédent et maintenu par l'actuel gouvernement en guise de représailles contre l'attaque injustifiée perpétrée par l'URSS contre l'Afghanistan. Le ministre peut-il nous expliquer, à moi et aux autres députés ainsi qu'aux agriculteurs de l'ouest du Canada, quelles mesures il envisage de prendre pour indemniser ces derniers de cette perte de revenu?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame l'Orateur, je sais parfaitement que suite à l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS le gouvernement canadien de l'époque a pris des mesures pour restreindre nos exportations vers l'Union soviétique. Pour ce qui est du montant des compensations que cela pourrait justifier, ce qui constitue un principe acceptable dans la mesure où la baisse du volume des exportations et le fléchissement des prix peuvent être directement reliés aux restrictions en matière d'exportation vers l'Union soviétique, le gouvernement est toujours en train de l'évaluer.

Il est encore trop tôt car il reste encore un mois et demi avant la fin de la campagne pour savoir quels ont été les répercussions des mesures prises par le gouvernement mais, comme je viens de le dire, nous suivons de près l'évolution de la situation. Le cabinet publiera un document dans quelques semaines à la fin de la campagne.

M. McKnight: Puisque le ministre accepte le principe de l'indemnisation des céréaliculteurs de l'ouest du Canada et étant donné sa politique ainsi que celle du gouvernement précédent de surveiller attentivement les fluctuations de prix, je suis sûr que le ministre se rend bien compte que, depuis janvier dernier, les céréaliculteurs de l'ouest du Canada ont subi une baisse de revenu d'approximativement 75c. par boisseau de céréales. Le ministre peut-il me dire combien de rapports, lui-même, son adjoint dans l'autre endroit ou encore le ministre de l'Industrie et du Commerce ont reçus jusqu'à présent?

M. Pepin: Des rapports portant sur quoi au juste?

M. McKnight: Madame le Président, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur une déclaration faite le 9 janvier par son assistant au Sénat, selon lequel les agriculteurs doivent être dédommagés de leurs pertes de revenu et une politique de surveillance doit être établie pour fixer le montant nécessaire.

Le ministre peut-il dire aux députés et aux agriculteurs de l'Ouest si un contrôle a été effectué par son ministère ou par le ministère de l'Agriculture? Sinon, pourquoi les ministres n'ont-ils pas répondu aux questions qui leur ont été posées au sujet de la réduction de 75c. le boisseau de céréales que doivent subir les agriculteurs de l'Ouest?

M. Pepin: Madame le Président, le système de contrôle est évidemment une entreprise collective. Il est mis en œuvre par le Groupe permanent de la politique céréalière qui relève des ministères de l'Agriculture, des Transports, et de l'Industrie et du Commerce. C'est lui qui s'en occupe. Avant d'en arriver à une conclusion, il faut évidemment rassembler tous les faits. Comme je l'ai dit il y a un instant, il est encore trop tôt pour ce faire, étant donné que des ventes peuvent être faites à des pays autres que l'URSS d'ici à un mois et demi. Il est trop tôt pour en arriver à cette conclusion.

• (1420)

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Merci, madame le Président. J'ai une question supplémentaire à poser au même ministre et sur le même sujet. Le fait est que les prix ont baissé d'environ 75c. le boisseau depuis le 4 janvier lorsque fut décrété l'embargo. C'est un fait; il n'est pas nécessaire de le vérifier.

Dans ces conditions, pourquoi la Commission canadienne du blé n'a-t-elle pas été représentée à la réunion du 19 mai à Bruxelles où l'on a discuté de cette question parmi bien d'autres concernant l'embargo imposé sur les livraisons de céréales à la suite de l'invasion de l'Afghanistan? Nous avons perdu 75c. le boisseau. N'est-ce pas là une raison suffisante aux yeux du gouvernement pour mettre en œuvre une politique qui fasse en sorte que les céréaliculteurs canadiens de l'Ouest n'aient pas à acquitter le coût entier de la politique étrangère du pays?

M. Pepin: Cette décision a été prise par le gouvernement précédent et a l'appui du gouvernement actuel, cela ne fait aucun doute. Le gouvernement précédent savait évidemment que la décision prise en janvier dernier aurait certaines incidences sur les ventes et sur les prix. C'est pourquoi il a mis de l'avant l'idée du dédommagement.

M. Clark: Et la réunion de Bruxelles?

M. Pepin: Merci beaucoup. Chaque chose en son temps. Je remercie le chef de l'opposition de ses conseils. Il y a effectivement eu une réunion des exportateurs à Bruxelles en mai, et le gouvernement canadien y était représenté par le directeur du Groupe des céréales, ce qui n'a rien d'anormal en pareil cas.

M. Mayer: Ce qui m'inquiète, c'est que la Commission canadienne du blé aurait dû participer à cette réunion à Bruxelles, et non pas nécessairement un représentant du gouvernement. Je devrais peut-être m'adresser au ministre de l'Agriculture, puisque la Chambre n'a pu tirer aucune réponse satisfaisante du ministre des Transports en sa qualité de responsable de la Commission canadienne du blé à la Chambre.

Un rapport de Statistique Canada publié aujourd'hui montre que le revenu des agriculteurs a diminué considérablement au cours du mois d'avril. Le ministre peut-il s'engager à veiller personnellement à ce que ces 75c. le boisseau qu'ont perdus les céréalicutleurs de l'Ouest leur soient versés, conformément à la politique que l'on a maintenant adoptée, comme en fait foi la déclaration du ministre des Transports?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'attends moi aussi le document auquel le ministre des Transports a fait allusion.

LE MONTANT DES INDEMNITÉS PRÉVUES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a promis aux céréaliculteurs canadiens de les dédommager des pertes subies suite à l'embargo; or, selon le Syndicat du blé de la Saskatchewan, les pertes s'établissent à 700,000 tonnes métriques. Compte tenu du fait que le prix avant l'embargo était de $233 la tonne, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que les céréaliculteurs seront entièrement dédommagés des pertes subies, c'est-à-dire que le gouvernement leur versera au total une somme d'environ 163 millions de dollars?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il me semble que cette question se rattache aux réponses que le ministre vient de donner. Nous devrons attendre de voir quelle est la situation, ce qui a fait baisser les prix et quelle est la quantité exacte de céréales en cause avant de fixer un montant précis.

M. Hovdebo: J'ai une autre question pour le premier ministre. Ces jours derniers, des responsables du ministère de la Santé et du Sport amateur ont déclaré que le ministère accorderait un million et demi de dollars d'aide aux athlètes canadiens. De façon à établir un semblant d'équité, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il va obtenir du cabinet la promesse que l'agriculteur ne sera pas seul à subir le contrecoup de la politique étrangère du Canada?

● (1425)

M. Trudeau: Madame le Président, je ne vois pas très bien le rapport entre les deux questions. Le gouvernement s'est toujours efforcé d'aider les athlètes canadiens, ceux notamment qui participent à des sports dans les rangs amateurs. Nous continuerons évidemment de le faire, quoi qu'il arrive à Moscou. De même, nous aidons les céréaliculteurs de l'Ouest de bien des façons depuis de nombreuses années, et nous continuerons de le faire.

M. Hovdebo: Madame le Président, j'ai une autre question à poser au premier ministre. J'ai en main un article qui signale . . .

Des voix: La question!

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il poser sa question tout simplement.

M. Hovdebo: Le ministre a dit que le gouvernement avait versé 1.5 million de dollars parce que ces gens-là ne peuvent se rendre à Moscou. Cela dit, le premier ministre reconnaît-il qu'il ferait simplement preuve d'équité en fournissant une aide analogue aux agriculteurs?

Une voix: Pourquoi devrait-il vendre leur blé?

M. Trudeau: Madame le Président, le gouvernement a pris des engagements à l'égard des deux groupes. Comme le ministre l'a signalé, nous attendons pour établir les quantités d'avoir vérifié les faits.

L'EMBARGO SUR LES EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES À L'URSS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE AGRICOLE

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports qui agit à titre de porte-parole du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il y a un aspect de cette question que l'on n'a pas encore soulevé aujourd'hui, à savoir, si le Canada envisage de continuer l'embargo qu'il a imposé au début de l'année.

Le ministre sait sans doute qu'à l'heure actuelle certaines associations agricoles de l'Ouest estiment avoir été lésées à cause de cette situation. Notre système de transport étant en passe de développer une capacité excédentaire, si l'embargo se poursuit au cours de la prochaine campagne agricole, nous pourrions perdre des ventes que nous aurions pu réaliser si nous n'avions adopté cette ligne de conduite. Le gouvernement a-t-il pensé à ce qu'il entend faire à la fin de la présente campagne agricole?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Bien sûr, madame le Président, parce qu'il est évident que c'est maintenant qu'il nous faut décider si nous allons poursuivre ou non l'embargo au cours de la prochaine campagne agricole. Personne n'est satisfait de la situation actuelle. Tout le monde voudrait vendre beaucoup plus, mais la décision qui a été prise en janvier dernier était fondée sur des motifs politiques, soit l'invasion de l'Afghanistan.

De toute évidence, il convient de peser le désir de tous les gens associés à ce secteur d'exporter davantage, notamment vers l'Union soviétique, à la lumière des événements politiques qui ont justifié à l'origine cette période de restriction. Le cabinet discute actuellement de cette question et je présume que, d'ici la fin de la présente campagne actuelle, il décidera s'il faut prolonger cette période de restrictions.

M. Murta: Madame le Président, le ministre nous apprend-t-il maintenant que le gouvernement, par l'entremise du cabinet, n'envisage pas de modifier ou ne modifiera pas sa politique avec le début de la nouvelle campagne agricole, le 31 juillet? Est-ce que l'embargo sera maintenu en 1980 et peut-être en 1981?

M. Pepin: Madame le Président, je croyais comprendre que la période de restrictions ne s'appliquait qu'à la présente campagne agricole. Il faudra sans doute décider s'il y a lieu de le proroger après le 1er août, date à laquelle commence la nouvelle campagne agricole. C'est élémentaire.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DU PARLEMENT DE L'ÎLE DE MAN

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Edward Clifford Irving, président du conseil exécutif du Parlement, qui

est en visite au Canada, accompagné de parlementaires de l'île de Man.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PREMIER MINISTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Mme le Président: Je signale également aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Angus MacLean, ancien député de la Chambre et premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard que je suis très heureuse d'accueillir parmi nous.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1430)

L'ÉNERGIE

LES POURPARLERS ENTRE LES PAYS DE L'OPEP—LES APPROVISIONNEMENTS EN PÉTROLE IMPORTÉ

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et concerne les discussions qui ont eu lieu cette semaine entre les pays membres de l'OPEP et dont les journaux traitent diversement; il semble toutefois clair que les pays membres de l'OPEP réduiront leur production cette année.

Étant donné que les Canadiens, et en particulier ceux de l'Est, devront malheureusement recourir encore plus cette année au pétrole importé, le ministre peut-il dire à la Chambre si la baisse de production de l'OPEP touchera les livraisons de pétrole importé dont a tant besoin cette partie du pays?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai remarqué que le député avait commencé sa question en disant que les journaux traitaient diversement des pourparlers de l'OPEP. Je crois que nous devrions attendre une communication officielle des conclusions de cette conférence pour savoir exactement ce qui en est sorti. Comme le sait le député, les rapports diffèrent qui nous parviennent des divers pays et il est plutôt difficile de savoir si on en est maintenant arrivé à une entente quelconque en matière de prix ou d'approvisionnement.

A propos d'approvisionnement, je répète à la Chambre que nous avons ici même au Canada non seulement une politique de prix unique, mais aussi une politique d'approvisionnement assuré pour toutes les régions du pays. C'est ainsi qu'aucune région, que ce soit les provinces atlantiques ou d'autres provinces, ne sera désavantagée par rapport aux autres, que ce soit pour le prix ou pour l'approvisionnement.

M. Jarvis: Je suis heureux que le ministre ait parlé de l'offre, parce que j'allais de toute façon lui poser la question suivante. Considérant, d'une part, les réductions de production à prévoir et, d'autre part, l'accroissement de notre consommation et de notre dépendance du pétrole étranger, facteurs qui devraient tous deux déclencher l'application de la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie et compte tenu des supputations qui ont déjà commencé à courir pendant la période des questions d'aujourd'hui sur les priorités de répartition actuellement envisagées par l'Office de répartition institué par la loi, je me demande si le ministre ne voudrait pas prendre le temps cette semaine ou la semaine prochaine de faire connaître à la Chambre de façon claire et succincte, par la voie d'une déclaration à l'appel des motions ou encore par le dépôt de documents, les principes et les règles à respecter par l'Office dans l'établissement des priorités de répartition.

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai déjà entendu les observations présentées au sujet des priorités accordées aux divers secteurs par l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. Je tiens à rappeler encore une fois à la Chambre et au pays que le gouvernement n'a pas encore reçu de l'Office les recommandations à cet effet. Il s'agit, au mieux, des conclusions auxquelles l'Office a finalement abouti. On me dit que la rédaction du projet de règlement n'est pas encore terminée. Avant de l'approuver, il faudra d'abord que le gouvernement le reçoive, et alors nous allons le scruter très attentivement. Je tiens à rassurer en particulier le secteur agricole en disant que si les rapports en notre possession demandaient d'accorder à l'agriculture autre chose que la première ou la plus haute priorité, le gouvernement réfléchirait à deux fois avant d'agir en ce sens, étant donné la grande importance que revêt le secteur agricole pour l'ensemble de l'économie canadienne.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED DANS L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE—LES POURPARLERS AVEC LES COMPAGNIES AU SUJET DE L'IMPORTATION DE MINERAI DES ÉTATS-UNIS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce sur les mises à pied massives dans l'industrie de minerai de fer, et j'aimerais lui demander, puisque mon collègue de Churchill lui a posé des questions le 12 mai dernier sur ce même sujet, s'il a de nouveau eu l'occasion de communiquer avec les présidents de l'industrie sidérurgique canadienne sur le fait que 45 p. 100 du minerai de fer est importé des États-Unis et ne provient pas des mines canadiennes?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'ai communiqué par l'entremise des hauts fonctionnaires de mon ministère avec les présidents de ces sociétés, et nous sommes en train d'organiser une réunion avec les présidents. Je vais participer personnellement à cette réunion avec l'appui du ministre d'État (Mines), et je chercherai une solution à ce problème sérieux pour les travailleurs dans ce secteur important.

M. Rae: Madame le Président, je désire poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'on parle non seulement des mises à pied dans la province de Québec mais aussi des quatre fermetures de mines de fer dans le Nord de l'Ontario, j'aimerais savoir si c'est la politique du gouvernement canadien que l'industrie sidérurgique canadienne utilise les ressources du Canada, et non pas celles des États-Unis, surtout à ce moment-ci où il y a tant de chômage dans l'industrie canadienne?

M. Gray: Madame le Président, la politique de ce gouvernement, c'est encore d'utiliser nos ressources naturelles dans ce pays. C'est la raison pour laquelle nous avons reçu un appui majoritaire de la population canadienne à cause de nos engagements relatifs à cette politique nationale importante.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE—L'APPLICABILITÉ DU PRIX PONDÉRÉ À L'EST DU CANADA

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, mes questions font suite à celles qu'a posées mon collègue, le député de Perth, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si, de l'avis général, les informations qui nous parviennent de la réunion de l'OPEP sont de nature à jeter la confusion dans les esprits, il y a en tout cas une certitude sur laquelle nous sommes tous d'accord, également, c'est que le prix du pétrole ne va pas baisser, malgré les dépêches contradictoires qu'on trouve dans le journal d'aujourd'hui. Comme il y a à peu près consensus là-dessus, j'aimerais poser cette question au ministre, qui cherche un prix pondéré comme ceux-là qui cherchaient le Saint-Graal.

Il dit aux producteurs et consommateurs de l'Atlantique qu'il n'y aura pas de subvention pour le pétrole d'importation. Avec ce prix pondéré, peut-il assurer au consommateur de l'est du Canada qu'il n'aura pas à supporter sans aide les augmentations qui vont fatalement sortir des réunions de l'OPEP, ou le gouvernement renoncera-t-il à cette notion néfaste de prix pondéré qui créerait une discrimination injuste contre nous tous qui vivons dans l'est du pays?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis heureux que le député me donne une fois de plus l'occasion de dissiper le malentendu qui règne peut-être dans son esprit à propos de cette question. Je profite aussi de l'occasion pour rassurer les habitants de la région de l'Atlantique, car je suis sûr que le député en fera autant lorsqu'il constatera qu'effectivement, peu importe l'entente que nous conclurons, le gouvernement canadien s'en tiendra toujours à sa politique de prix unique pour le pétrole.

Il est tout à fait erroné et faux de prétendre que la population de la région de l'Atlantique sera le moindrement désavantagée par rapport aux autres Canadiens. Notre gouvernement accordera à cette population un traitement aussi équitable que celui dont jouissent tous les consommateurs du pays.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Madame le Président, devons-nous alors comprendre d'après la réponse du ministre, qu'un prix pondéré, si jamais il est adopté, ne viendra pas assommer les habitants de la région de l'Atlantique, surtout ceux des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse qui ont besoin de pétrole pour la production de leur électricité? Si l'on n'accorde aucune indemnité à l'importation du pétrole, les tarifs d'électricité dans ces deux provinces pourraient très bien en arriver à doubler les tarifs actuels. Pouvons-nous être certains que les indemnités consenties à l'importation du pétrole, quoi qu'il arrive du prix pondéré, continueront d'être versées aux consommateurs de la région de l'Atlantique?

M. Lalonde: Une fois de plus, je crois que le député confond plusieurs éléments de la même question. Ce qui est certain, c'est que nous imposerons un prix unique pour le pétrole au Canada. Notre politique va demeurer la même et les habitants de cette région ne seront pas désavantagés par rapport aux autres du reste du Canada. Et maintenant, le député pousse la question plus loin et demande si nous accorderons une aide particulière à la région de l'Atlantique, par exemple en ce qui concerne la production d'électricité à partir du pétrole.

J'ai déjà dit à mes collègues provinciaux que j'étudiais la question et que, dans les discussions que je tenais avec les représentants des provinces productrices, j'espère en arriver à un compromis où le gouvernement fédéral obtiendrait suffisamment de fonds pour faire face à des situations du genre. J'en ai fait part à mes collègues provinciaux.

● (1440)

LE COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'EST DU CANADA

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si nous l'avons bien compris, il est prêt à prendre la parole pour assurer aux Canadiens des provinces de l'Atlantique que le coût de l'électricité n'y sera jamais plus excessif qu'aujourd'hui.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Excessif par rapport à quoi, madame le Président?

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Madame le Président, je trouve aberrant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne sache pas . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député de Thunder Bay-Atikokan.

* * *

LES FINANCES

LA CONTRIBUTION DES BANQUES À CHARTE AU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou au ministre d'État (Finances). Le ministre sait-il qu'aux termes de la loi précédente, les banques à charte du Canada versent au Receveur général du Canada une contribution équivalant aux frais d'exploitation du bureau de l'inspecteur général des banques et que cette situation crée la possibilité, au moins la possibilité . . .

Des voix: La question!

M. McRae: J'ai déjà posé ma question.

Une voix: Asseyez-vous alors.

Mme le Président: A l'ordre.

M. McRae: J'ai posé ma question.

Mme le Président: Le député voudrait-il maintenant poser sa question?

M. McRae: Madame le Président, je demande au ministre s'il est au courant de cela, et s'il est prêt à présenter des modifications qui assureraient une protection contre cet éventuel conflit d'intérêts.

Une voix: Êtes-vous allé au caucus ce matin?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, il est bien évident que je suis au courant de cette situation. Comme tous ses collègues, le député doit connaître les grandes qualités d'objectivité et d'intérêt pour tous les Canadiens qu'a toujours démontrées l'inspecteur des banques. Cette situation ne me cause aucune difficulté.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LES RÉSERVES DE CARBURANT DANS LES AVIONS D'AIR CANADA ET DE CP AIR—LA MARGE DE SÉCURITÉ

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Tranports. Quand Air Canada et CP Air ont été autorisées à réduire leurs réserves de carburant au début des années 70, il était bien entendu que les besoins devaient être révisés pour chaque vol en fonction des conditions météorologiques pendant le trajet et à l'arrivée, de l'état des pistes d'atterrissage, etc.

Le ministre peut-il nous dire si son ministère a réellement approuvé une réduction de la marge de sécurité ces dernières années, et va-t-il veiller à ce que la marge de sécurité initiale soit respectée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ces mesures de sécurité concernent-elles les réserves de carburant des avions?

M. Ellis: Oui.

M. Pepin: Si telle est la question, Air Canada et CP Air sont, en effet, privilégiées à cet égard, car en plus du carburant nécessaire pour se rendre du point de départ au point d'arrivée, il suffit à leurs avions d'avoir trente minutes de carburant supplémentaire. Les appareils des autres compagnies doivent autrement avoir une réserve de carburant suffisante pour se rendre du point d'arrivée à un autre aéroport. Il y a donc une différence. Cette situation était justifiée jusqu'ici.

M. Crosbie: Il n'y a rien comme le combustible fossile.

M. Pepin: Le ministère mène actuellement une enquête auprès des contrôleurs de la circulation aérienne pour établir combien il y a eu d'incidents comme celui dont les journaux ont parlé il y a un jour ou deux. Donc, le ministère va établir si cela se produit souvent et, dans l'affirmative, il agira en conséquence.

M. Ellis: Madame le Président, j'ai seulement une brève question supplémentaire. Je ne demande pas que l'on supprime cette marge de trente minutes accordée à Air Canada et à CP Air, mais plutôt qu'on veille à ce qu'elle soit bien respectée.

M. Crosbie: Augmentée!

M. Ellis: Il faudrait s'arranger pour être certains que la compagnie ne peut pas réduire encore cette marge de trente minutes. Comme c'est tellement important, le ministre pourrait peut-être nous faire bientôt une déclaration à l'appel des motions à ce sujet?

M. Pepin: Oui, madame le Président, mais j'ai dit en terminant que c'est exactement ce que nous allions faire. Les fonctionnaires vont établir dans quelle mesure cette précaution est observée et combien de fois il est arrivé qu'un avion ait dû atterrir en priorité parce qu'il manquait de carburant. Nous obtiendrons un rapport à ce sujet, et je ferai signe à mon ami dès que nous l'aurons, afin qu'il puisse me poser une autre question intelligente, comme il l'a fait aujourd'hui.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BRANDT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, je voudrais demander au premier ministre pourquoi il a décidé de visiter certains pays d'Europe après le sommet de Venise. Je pense que ses visites au Vatican et en Grande-Bretagne ne posent pas de questions, mais je veux parler plus précisément de ses visites en Suède et en Norvège.

Le premier ministre prévoit-il traiter avec les dirigeants scandinaves de la question du développement international nord-sud, et en particulier du rapport de la commission Brandt qui conclut que l'avenir de l'humanité est lié au développement international, le rapport ayant proposé, entre autres recommandations, qu'un sommet mondial réunisse une vingtaine de dirigeants nord-sud?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'espère qu'il en sera question dans nos entretiens avec les premiers ministres de la Suède et de la Norvège. Cependant, ce n'est pas la seule raison de ma visite. En Norvège, nous allons discuter de certains problèmes relatifs à l'OTAN. En Suède, je rendrai la politesse au premier ministre suédois qui nous a rendu visite il y a quelques années.

Une voix: Pour discuter de neutralité.

M. Trudeau: Pour ce qui est de Londres et de Rome, comme le député l'a dit, ces visites ne posent pas de questions.

M. Roche: Madame le Président, dans ces entretiens avec les dirigeants que le premier ministre va rencontrer, abordera-t-il la question des quatre priorités énumérées dans le rapport de la commission Brandt, soit le transfert des ressources, une stratégie énergétique internationale, une production alimentaire accrue et l'élargissement des institutions financières internationales?

Ces quatre mesures d'urgence mentionnées par la commission Brandt vont-elles servir de base à la position canadienne à l'occasion de la session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies sur le développement, qui aura lieu au mois d'août?

M. Trudeau: Madame le Président, permettez que je félicite le député pour l'intérêt qu'il porte à cette question. Je peux lui assurer que le gouvernement partage ces préoccupations. En plus du sommet de Venise où la question nord-sud aura priorité dans l'ordre du jour ainsi que lors des autres rencontres bilatérales que j'ai mentionnées, puisque le député se montre si intéressé, je peux bien lui dire que d'autres démarches ont eu lieu relativement aux propositions de la commission Brandt. C'est ainsi que la question a été abordée d'abord dans des échanges écrits, ensuite à l'occasion de la rencontre bilatérale que nous avons eue avec le président du Mexique.

Nous avons examiné le projet de sommet restreint proposé par la commission Brandt et nous avons discuté du moment où ce sommet pourrait avoir lieu à Venise. On a demandé au Canada s'il acceptait en principe d'y participer. Voilà pourquoi nous nous intéressons tellement à cette question. Le ministre des Affaires étrangères ou moi-même serions prêts n'importe quand à échanger des vues avec le député ou tout autre député de la Chambre désireux de le faire.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme le Président: Je demande aux députés de se joindre à moi pour saluer la présence à notre tribune d'un visiteur de marque en la personne du ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique, M. Brian Smith.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'IMPORTATION DE MARIJUANA—L'ÉTUDE DES SANCTIONS PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social. La semaine dernière, l'ancien ombudsman de l'Ontario et ancien député conservateur à la Chambre, M. Arthur Maloney, a soulevé la question des sentences prononcées, notamment contre des jeunes gens, pour l'importation illégale de marijuana au Canada. Ces sentences comportent un minimun obligatoire de sept années d'emprisonnement.

● (1450)

Je me demande si le ministre songe à examiner cet article-là, du point de vue non pas des drogues dures bien sûr mais de la marijuana, pour voir s'il ne serait pas possible de laisser à la discrétion des tribunaux le choix de la peine.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, nous examinons actuellement la question. Nous avons dit dans le discours du trône que nous ferions des changements dans ce domaine, et j'espère le faire d'ici quelques semaines.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'INTENTION D'ABANDONNER UN RÉSEAU DE VOIES EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Elle concerne l'intention du Canadien National d'abandonner environ 55 milles de voies dans la subdivision Oxford de la Nouvelle-Écosse. Le ministre se souviendra que, par une lettre du 26 mai, je lui exposais les répercussions économiques de cette mesure.

Le ministre voudrait-il aujourd'hui faire consigner qu'il appuie le maintien en service de ce réseau de voies du Canadien National, sans préjudice bien sûr de ce que l'enquête de la CCT pourrait révéler?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, si nous faisions ce que le député demande, à quoi servirait la CCT?

M. Crosbie: D'accord.

M. Pepin: A ce qu'il me semble, le rôle de la CCT est d'effectuer les enquêtes de ce genre et de prendre les décisions. C'est ensuite seulement que le ministre, ou le gouvernement, peut modifier ces décisions s'il le juge bon, en vertu des articles 25 et 64 de la loi sur les transports.

M. MacKay: Madame le Président, le ministre ne se rend-il pas compte que c'est justement à cause de l'appui inconditionnel donné depuis toujours par les ministres libéraux des transports que le CN a laissé se dégrader les voies à un point tel que sur la ligne dont je parle, par exemple, les trains ne peuvent dépasser cinq milles à l'heure sur certains tronçons.

Est-ce que le ministre ne veut pas user de ses pouvoirs sans préjudice de la CCT, pour étudier la question et voir ce qu'il est possible de faire dans ce cas et dans celui des autres lignes qu'on a laissé se dégrader à un tel point?

M. Pepin: Madame le Président, il y a là une différence de points de vue. Le mien, c'est que cet appui témoigne du respect que notre gouvernement accorde aux organismes de contrôle du Canada.

M. Clark: Cela, c'est indéniable!

* * *

LA LIBERTÉ D'INFORMATION

LA DATE À LAQUELLE LE PROJET DE LOI SERA PRÉSENTÉ

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État concernant le projet de loi sur la liberté d'information que le discours du trône mentionne en bonne place.

Est-ce que le secrétaire d'État pourrait nous faire part de l'état d'avancement de ce projet de loi dont il est responsable et nous dire s'il est possible qu'il soit présenté à la Chambre au moins avant l'intersession d'été?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je suis heureux d'informer le député que nous avons étudié très soigneusement le projet de loi qu'il a présenté lorsqu'il était leader du gouvernement à la Chambre. Nous avons eu aussi l'occasion d'analyser les lettres de critiques, et je n'emploie pas nécessairement le terme dans un sens négatif, qui ont été formulées à la suite de la présentation de ce projet de loi par l'honorable député.

J'ai aussi été en mesure d'examiner les nombreuses observations des gouvernements provinciaux à qui j'ai demandé de me faire part de toute autre remarque qu'ils auraient à formuler avant que nous mettions la dernière main au projet de loi. Entre-temps, je prévois soumettre un exposé de position à mes collègues dans une semaine ou deux.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne demande pas au ministre de nous révéler des secrets, mais peut-il dire à la Chambre si lui ou le gouvernement appuient le principe d'un examen judiciaire indépendant? Le ministre peut-il dire à la Chambre si tel est le cas? Je serais des plus heureux s'il pouvait répondre oui.

M. Fox: Madame le Président, je devrais peut-être me reporter à une déclaration précédente et rappeller au député que le gouvernement s'est engagé à présenter un projet de loi sur la liberté d'information dans le discours du trône. Nous avons l'intention de déposer ce bill avant la fin de la session, à moins d'événement extraordinaire. Bien sûr, nous avons adopté d'emblée le principe d'un examen indépendant des décisions concernant l'accès à l'information.

* * *

LES PÊCHES

LA CLÔTURE DE LA SAISON DE PÊCHE DANS LE FRASER (C.-B.)—ON DEMANDE UNE PROLONGATION

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au député qui remplace le ministre des Pêches et des Océans. C'est au sujet de la pêche sur la côte ouest.

Comme la saison de pêche dans le Fraser a pris fin très tôt cette année, les pêcheurs à filets maillants n'ont pu pêcher que six lundis dans le Fraser, comparativement à 17 l'an dernier, ce qui les oblige à supporter de dures privations. Le ministre pourrait-il nous dire si le ministère des Pêches a étudié leur demande et est prêt à leur permettre de pêcher pendant encore deux lundis?

Je ne pense pas qu'il soit juste d'obliger les pêcheurs à filets maillants à faire le gros des frais des mesures de conservation. Je pense que les pêcheurs amateurs et les chalutiers devraient aussi partager ces inconvénients.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, il va de soi que nous avons écourté la saison de pêche pour préserver le plus possible les stocks de saumon de la Colombie-Britannique. Je ne suis pas au courant de cette demande que l'on aurait faite au ministre. Je l'informerai de la question du député à qui je transmettrai la réponse le plus tôt possible.

M. Rose: Madame le Président, cette affaire est assez urgente, car il est possible que la colère et le dépit suscités par ces privations poussent quelques pêcheurs, tout au moins, à défier la loi.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il aussi informer le ministre de la nécessité de trouver un moyen d'indemniser ces pêcheurs qui font face à de graves difficultés économiques, de la même façon qu'on l'a fait pour les pêcheurs de saumon de l'Atlantique? Il est insensé de la part du gouvernement de forcer un petit groupe de pêcheurs à subir le gros des privations économiques et à assumer l'essentiel de la conservation quand il a lui-même fait très peu pour mettre fin à la destruction de l'habitat et aux prises excessives qui ont souvent été faites par des flottes étrangères.

M. Henderson: Madame le Président, je communiquerai la question du député au ministre.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROLONGEMENT DU GAZODUC JUSQU'AUX CÔTES DE L'ATLANTIQUE—L'IMPORTANCE DE LA QUESTION POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné l'émoi suscité par la réunion des ministres du pétrole de l'OPEP et l'incertitude qu'elle éveille dans l'esprit des Canadiens de l'Est, le ministre pourrait-il profiter de cette occasion pour faire comprendre au premier ministre et au gouvernement du Nouveau-Brunswick qu'il est nécessaire de prolonger le gazoduc jusqu'aux côtes de l'Atlantique et s'efforcera-t-il de vaincre leurs objections qui découlent peut-être moins de leur souci de préserver l'environnement que de l'impéritie dont ils ont fait preuve dans l'administration du projet nucléaire de Pointe Lepreau?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je prends bonne note des instances de l'honorable député. Je voudrais l'assurer que la question du prolongement du pipe-line de gaz naturel vers les provinces Maritimes en est une à laquelle le gouvernement attache une haute considération. En ce qui concerne l'attitude du Nouveau-Brunswick, j'ai déjà eu l'occasion de discuter de cette question avec le ministre de l'Énergie de cette province et j'espère avoir l'occasion d'en discuter à nouveau dans un avenir prochain. Je désirerais assurer l'honorable député que son point de vue sera porté à l'attention du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'ENQUÊTE SUR LA POLITIQUE NUCLÉAIRE—ON DEMANDE LE DÉPÔT DU MANDAT ACCORDÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a quelques jours, le premier ministre a déclaré que le ministre allait effectuer une enquête interne sur la politique nucléaire de notre pays. Le ministre pourrait-il déposer dans de brefs délais à la Chambre le document concernant le mandat accordé à cette fin?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme le premier ministre l'a indiqué, nous sommes en train de réviser la situation actuelle de l'énergie nucléaire au Canada. Il me fera plaisir d'indiquer en détail à l'honorable député, si cela l'intéresse, les grandes lignes de l'examen que nous faisons, mais nous n'avons pas créé de groupe de travail formel, et qui aurait un mandat particulier. Si l'honorable député est intéressé à obtenir plus de détails sur certains aspects, il me fera plaisir de lui en fournir.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Madame le Président, étant donné que le premier ministre a déclaré à la Chambre que le public pourrait participer à cette enquête, le ministre pourrait-il nous dire quels plans on établit actuellement pour permettre à nos concitoyens de présenter leurs instances au ministère et d'obtenir les renseignements qu'ils souhaitent avoir au sujet de cette enquête, et ce afin que les Canadiens qui s'intéressent à cette question aient effectivement le droit d'y participer?

● (1500)

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa deuxième question, qui est un peu plus précise. Il sera sûrement possible pour le public de faire entendre son point de vue. A l'heure actuelle, certains documents sont en train d'être travaillés. Ils devraient être rendus publics dès qu'ils seront complétés. Ils portent sur toute une série de sujets relatifs à l'industrie nucléaire. Lorsque ces documents seront rendus publics, je crois qu'il serait possible à ce moment-là pour les groupements intéressés de faire connaître leurs points de vue. Il s'agira de déterminer quel serait le meilleur forum à établir pour obtenir véritablement des échanges structurés et bien organisés entre le gouvernement et les gens qui sont intéressés à cette question à l'heure actuelle.

* * *

LES LOTERIES

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ABANDONNÉ LE PROJET DE RÉCUPÉRER LES LOTERIES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Il y a un peu plus de deux mois son collègue le ministre responsable du sport amateur faisait part de l'intention du gouvernement de réévaluer la possibilité des loteries. Le très honorable premier ministre a déjà confirmé d'ailleurs cette intention en répondant à une question qui lui avait été posée. Compte tenu des bonnes intentions que le très honorable premier ministre a manifestées depuis un certain temps à l'égard d'une réévaluation sérieuse ou d'un partage de pouvoirs aux provinces, et compte tenu du fait que déjà depuis un an les provinces exercent ce droit, est-ce que le très honorable premier ministre serait disposé, aujourd'hui, à dire à la Chambre s'il a enfin abandonné le projet de récupérer cette loterie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, en l'absence du ministre, je ne saurais dire davantage au député. Je sais que le ministre se proposait de pressentir certains ministres provinciaux sur un échange de points de vue à ce sujet, mais je n'ai pas obtenu les résultats de ce sondage.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE A SONGÉ À RECHERCHER UNE OPINION JURIDIQUE

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, étant donné qu'à Québec on a même indiqué qu'une décision du gouvernement fédéral pourrait être considérée comme un bris de contrat, le très honorable premier ministre a-t-il songé à obtenir une opinion juridique ou à demander à son ministre de la Justice de faire une telle expertise; sinon, le ferait-il et rendrait-il publique cette étude?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne sais pas si effectivement le ministre a demandé qu'une telle étude soit faite. Je me permets seulement de rappeler au député de Joliette qu'un contrat a été signé entre M^me^ Campagnolo, alors ministre responsable des loteries, et les dix provinces. Ce contrat-là a été modifié. Les ministres seront-ils d'accord pour changer celui-ci aussi?

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE DÉBAT SUR L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE PRÉSENTÉ PAR LE MINISTRE EN AVRIL

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances, mais, en son absence, je la poserai au très honorable premier ministre. Nous nous souvenons de ce jour infâme d'avril où le ministre des Finances a déposé un document que nous avons, de ce côté-ci, qualifié de budget.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: C'est honteux!

M. Fretz: Le premier ministre est sorti, madame le Président, pendant que je lui posais une question. Je me demande si quelqu'un d'en face pourrait répondre à cette question. Est-ce que le premier ministre ou celui qui répondra à sa place sait qu'il se tient à Ottawa cette semaine un symposium intitulé «Revue du budget du printemps 1980» auquel participeront à titre de conférenciers trois hauts fonctionnaires de l'impôt et le secrétaire parlementaire du ministre? Le fait que ces augustes personnes y participent nous renforce dans notre conviction que le document d'avril était effectivement un budget.

Des voix: La question!

Une voix: Il est passé 3 heures.

M. Fretz: A la lumière de ces faits, ma question est donc: le premier ministre permettra-t-il à la Chambre de tenir le débat sur le budget qu'il lui refuse depuis si longtemps?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, à mon avis le député a posé de nombreux postulats pour en arriver à une conclusion qui s'est avérée tout à fait fausse depuis bien longtemps. Le discours dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de l'honorable ministre des Finances lui a donné l'occasion de déposer une motion de voies et moyens, laquelle disposait de diverses mesures qui étaient sur le bureau depuis longtemps et qui n'avaient rien d'un discours sur le budget.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKENZIE—LES PANNES DE MOTEUR SUR UN APPAREIL D'AIR CANADA—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES TRANSPORTS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai une question de privilège à soulever au sujet des réponses que le ministre des Transports a fournies à la Chambre hier suite aux questions que je lui posais sur l'avion 747 d'Air Canada dont les moteurs ont fait défaut samedi dernier. D'après tous les comptes rendus des media et tous les renseignements que j'ai reçus, il semble que ce soit trois moteurs qui soient tombés en panne, et non deux comme l'a dit le ministre hier. Je me demande si le ministre des Transports voudrait clarifier le point pour la Chambre.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est moi qui ai fait l'erreur. J'avais entendu dire que c'était deux moteurs. Je m'en excuse, c'était trois.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NYSTROM—LA MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT, AU SUJET DE LA FORMATION LINGUISTIQUE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, mon rappel au Règlement découle de la motion que j'ai présentée aujourd'hui à la Chambre en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. J'hésite à faire ce rappel au Règlement pour la bonne raison que je me fie au jugement de Votre Honneur, mais j'ai eu l'occasion de vérifier auprès de plusieurs députés des deux côtés de la Chambre qui ont été incapables de me dire si un député avait effectivement rejeté ma motion. Je fais allusion à la motion proposant de donner également aux employés des députés l'occasion de suivre de cours de langue. Je me demande si Votre Honneur pourrait envisager de poser à nouveau la question parce que nous sommes plusieurs à nous demander si quelqu'un a vraiment dit non.

Mme le Président: A l'ordre. Le député peut toujours essayer d'invoquer l'article 43 du Règlement un autre jour pour présenter sa motion; pour ma part, j'ai entendu distinctement quelqu'un dire «non» aujourd'hui. Je savais donc que la Chambre ne consentait pas à l'unanimité à mettre la motion en délibération.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. FRETZ—ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE RÉPONDE À LA QUESTION POSÉE ET PRÉSENTE SES EXCUSES

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Il y a quelques minutes, la Chambre a eu l'occasion d'assister au petit numéro du premier ministre (M. Trudeau). Je sais que je suis nouveau, puisque je ne suis à la Chambre que depuis un an. Je crois toutefois que les nouveaux députés respectent les députés qui, comme le très honorable premier ministre, sont ici depuis un certain nombre d'années. Je considère que c'est le comble de la désinvolture et de l'arrogance de la part du premier ministre de quitter la Chambre pendant qu'un député, quel qu'il soit, lui pose une question.

Des voix: Bravo!

M. Fretz: Aussi, madame le Président, je tiens à ce que ma question de privilège soit consignée au compte rendu. Je pense que le très honorable premier ministre devrait revenir pour me répondre et s'excuser.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, on m'informe que le très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui a l'habitude de répondre d'une façon complète et courtoise à toutes les questions qui lui sont posées, a un rendez-vous urgent. Il était plus de 3 heures lorsque le député a posé sa question, et le député a même précisé que celle-ci s'adressait au ministre des Finances (M. MacEachen). Vu l'absence du ministre des Finances, il voulait la poser au très honorable premier ministre. Mais comme le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) est ici, c'est ce dernier qui lui a fourni une réponse complète et entière. Je pense que le député est absolument mal fondé de se plaindre de l'attitude du très honorable premier ministre, qui, encore une fois, je le répète, madame le Président, a dû quitter la Chambre pour se rendre à un rendez-vous très important après 3 heures, c'est-à-dire après la fin de la période des questions orales.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Au sujet de cette question de privilège, madame le Président, tout le monde à la Chambre et surtout le premier ministre (M. Trudeau) devrait savoir qu'il revient à la présidence et non au premier ministre ou à un ministre quelconque, quelque suffisant qu'il soit, de décider quand la période des questions doit prendre fin.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La période des questions dure tant que la présidence n'a pas décidé qu'elle est terminée. C'est l'usage à la Chambre des communes.

Mon collègue, le député d'Érié (M. Fretz), a souligné que la Chambre a une longue tradition de courtoisie et de respect envers les simples députés, surtout les plus récents d'entre eux.

Le premier ministre a souvent exprimé son désir de voir la Chambre fonctionner avec efficacité. Eh bien, madame le Président, il devra manifester ce désir dans ses actes. Ce n'est pas ce qu'il a fait en sortant de la Chambre pendant qu'un député lui posait une question qu'il jugeait importante.

Des voix: Bravo!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Au sujet de cette question de privilège, madame le Président, j'ai remarqué que le chef de l'opposition (M. Clark) n'a pas posé de question aujourd'hui, mais qu'il n'a pas manqué cette occasion de créer une diversion.

Des voix: C'est honteux!

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le premier ministre a été présent à la Chambre de 2 heures à 3 heures. Il avait un rendez-vous important. La question venait d'un simple député et ce dernier a obtenu une réponse d'un ministre de la Couronne ayant des responsabilités au ministère des Finances. Le tout s'est passé convenablement et en conformité du Règlement. Je prétends par conséquent que les observations du chef de l'opposition sont tout à fait déplacées.

● (1510)

Mme le Président: Avant d'écouter ce que le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a à dire relativement à une autre question de privilège, je tiens à rendre ma décision concernant celle qu'a soulevée le député d'Érié (M. Fretz) et qu'il sait ne pas être vraiment une question de privilège, simplement un grief qu'il exprime. Il est parfaitement en droit de formuler des griefs quant à la façon dont le gouvernement répond aux questions à la Chambre, mais la Présidence n'a évidemment aucun pouvoir pour juger de la qualité des réponses, ni pour déterminer si une question mérite une réponse. La question a été posée.

Je signale au député qu'aucun ministre n'est tenu de répondre à une question s'il préfère s'en abstenir. En l'occurrence, cependant, nul n'a été empêché d'agir du fait qu'une personne bien informée et dûment autorisée à répondre aux questions en ce domaine a répondu au député. Peut-être celui-ci est-il insatisfait de la réponse, mais c'est une tout autre affaire. Peut-être en est-il déçu, mais cela ne constitue pas un abus de privilège.

M. McRAE—LE DROIT DES DÉPUTÉS MINISTÉRIELS DE POSER DES QUESTIONS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Madame le Président, ma question de privilège concerne le droit des députés qui siègent de ce côté-ci de poser des questions pendant la période des questions. Vous m'avez accordé la parole, madame le Président, et je me suis levé pour poser ma question. La chahut qui s'est alors produit à la Chambre m'a porté à croire que l'on doutait du droit des députés ministériels de poser des questions aux ministres. Je voudrais donc traiter de ce point.

Il me semble que j'ai, à l'instar de n'importe quel autre député, le privilège de poser des questions. J'aime en effet à poser des questions directes dans les cas où je n'ai pu prévenir le ministre. D'ailleurs, comme je n'ai pas trouvé la réponse de ce dernier satisfaisante, j'ai l'intention d'insister sur ce point. C'est pour cette raison, m'a-t-il semblé, qu'on s'est mis à chahuter et il m'a alors été presque impossible de me faire entendre.

Je rappelle aussi que j'ai bien dit: «Je voudrais demander au ministre s'il sait . . .», ce qui, à mon avis, constitue une question. Je crois qu'il est bon, de temps à autre, que des députés ministériels se lèvent pour dire que nous avons le droit de poser des questions, au même titre que les députés d'en face.

Mme le Président: Je ne contredis pas le député. Il a, en effet, le droit de poser des questions et nous avons reconnu ce droit aujourd'hui. Le député a effectivement eu l'occasion de poser une question tout à l'heure. Toutefois, j'ai dû faire un rappel à l'ordre, lorsque certains députés se sont mis à faire du vacarme afin de permettre au député de poser sa question et d'être entendu du ministre et des autres députés. Je n'estime donc pas qu'on ait porté atteinte à ses privilèges.

Ayant déjà tranché cette question de privilège, je ne puis permettre au député d'Athabasca (M. Shields) d'intervenir à ce sujet.

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'aimerais souligner le fait que j'ai posé ma toute première question à la Chambre le deuxième ou troisième jour de séance. Le préambule étant trop long, les députés de l'autre côté se sont mis à chahuter.

Je ferai remarquer au député qu'à la suite de cette expérience j'en ai parlé avec un député qui siège à la Chambre depuis de nombreuses années. On m'a recommandé de poser des questions courtes et précises et m'a dit que, si je m'y appliquais, la Chambre ne se plaindrait plus. J'ai donc suivi son conseil et, effectivement, je n'ai entendu personne regimber depuis.

Mme le Président: Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que tous les députés de la Chambre ont le droit de poser toutes les questions qu'ils désirent et que la Chambre devrait leur accorder son attention et observer le silence pendant qu'ils les posent. Lorsqu'il y a trop de bruit, je tâche de rappeler la Chambre à l'ordre, mais je ne peux vraiment pas me rappeler si le chahut était plus évident le troisième jour de séance qu'il ne l'était aujourd'hui. Je ne suis pas certaine d'avoir été parfaitement juste en rappelant la Chambre à l'ordre aujourd'hui, si je ne l'ai pas fait lorsque le député a posé sa première question. Je tâche de juger chaque situation au mieux et d'agir selon les circonstances. J'espère que ce jour-là je n'ai pas empêché le député de poser une question.

M. Shields: Madame le Président, vous vous êtes montrée éminemment juste.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES PIPE-LINES DU NORD

Le 1er rapport du comité permanent des pipe-lines du Nord—M. de Corneille.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LA RECONNAISSANCE LÉGALE DU SYSTÈME IMPÉRIAL DES POIDS ET MESURES

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le Bureau le neuvième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement, quant à sa forme.

[*Traduction*]

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'ai, moi aussi, l'honneur de présenter une pétition à l'honorable Chambre des communes assemblée en Parlement, en vertu des dispositions de l'article 67 du Règlement. Il s'agit en bref de demander que le système impérial des poids et des mesures reste toujours légal et acceptable au Canada, même si un autre système est utilisé.

La pétition porte la signature de 4,875 électeurs et elle m'a été envoyée à titre de député de Moose Jaw pour que je la transmette à l'honorable Chambre des communes assemblée en Parlement. Si la pétition est jugée conforme, madame le Président, je demande instamment qu'elle soit renvoyée au comité compétent de la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 43, 57, 194, 215, 282, 333, 655, 656, 657, 881 et 964.

[*Texte*]

LA GALERIE NATIONALE DU CANADA

Question nº 43—**M. Cossitt:**

1. Au cours des dix dernières années, la Galerie nationale du Canada a-t-elle acheté des œuvres d'art qui se seraient ensuite révélées des faux, des imitations, des reproductions et, le cas échéant, quels étaient, dans chaque cas, *a*) le type d'œuvre et la date de l'achat, *b*) le prix, *c*) le nom de l'artiste, *d*) la personne qui a autorisé l'achat et attesté de l'authenticité de l'œuvre?

2. Une partie du coût d'achat de ces objets a-t-elle été recouvrée et, le cas échéant, de quel montant s'agit-il?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Les musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants:

1. Les Musées nationaux du Canada affirment que la Galerie nationale du Canada, à sa connaissance, n'a acquis au cours des dix dernières années, aucun objet d'art qui se serait révélé un faux, une imitation ou une reproduction.

2. Sans objet.

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question nº 57—**M. Cossitt:**

Le Conseil des Arts du Canada a-t-il, avant le 22 mai 1979, consenti des subventions que certaines personnes ont qualifiées de «particulières» et, le cas échéant, le gouvernement compte-t-il *a*) réviser les critères d'octroi, *b*) modifier ces méthodes, *c*) présenter une mesure législative ou des règlements visant à accorder les subventions selon des critères différents?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Les dossiers du Conseil des Arts du Canada ne font état d'aucune subvention de ce type.

Le Conseil des Arts du Canada a été établi par le Parlement, en 1957, et son rôle est d'appuyer toute une gamme d'acitivités artistiques. Le gouvernement n'intervient pas dans les décisions que prend le Conseil dans le cadre du mandat qui lui est conféré par la loi sur le Conseil des Arts du Canada.

AIR CANADA

Question nº 194—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets d'Air Canada?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction d'Air Canada déclare ce qui suit:

1.

	1977	1978
	(millions de $)	
a) Recettes totales	1187.7	1322.6
b) Gains nets	20.0	47.5

2. *a*) Air Canada n'a reçu aucune subvention directe ou indirecte ni d'autres prestations du gouvernement ces années-là.

b) Le gouvernement ne lui a pas accordé de nouvelles garanties en 1977 ou en 1978.

En 1977, la société a reçu 17 millions en billets variant de 8,1 p. 100 à 8,8 p. 100 et venant à échéance en 1981, relativement au contrat du hangar d'entretien de Winnipeg.

c) Le détail des placements du gouvernement dans la société en 1978 est mieux illustré dans le rapport annuel de la société, déposé à la Chambre. Il comprend tous les aspects pertinents de la recapitalisation de la société effectuée le 13 avril 1978 en vertu des dispositions de la loi constituant Air Canada de 1977. Se reporter aux notes 5 et 6 du bilan financier contenu dans le rapport.

Il n'y a eu aucun amortissement.

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

Question nº 215—**M. Herbert:**

1. En 1977 et 1978, quels étaient, pour chaque trimestre, les taux d'intérêt imposés par la Banque fédérale de développement et quels étaient les taux préférentiels des banques à charte?

2. Quel est le bilan des pertes de la Banque fédérale de développement pour chacune des cinq dernières années?

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement:

Questions au Feuilleton

1. Voici les taux d'intérêt imposés par la Banque fédérale de développement et les taux préférentiels des banques à charte, par trimestre, pour les années 1977 et 1978:

	Taux préférentiels des banques à charte	Prêts de la BFD de plus de $50 000
Mars 1977	8.75	11.50
Juin 1977	8.25	11.50
Septembre 1977	8.25	11.50
Décembre 1977	8.25	11.50
Mars 1978	8.75	11.50
Juin 1978	9.25	12.00
Septembre 1978	10.25	12.00
Décembre 1978	11.50	12.50
Mars 1979	12.00	13.00

2. Il n'y a pas eu de perte durant les années financières 1976, 1977, 1978 et 1979.

LE COMPTE D'ACHAT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Question nº 282—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Compte d'achat de la Bibliothèque nationale?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La Bibliothèque nationale me transmet les renseignements suivants:

Année fiscale	Montant
1974-1975	$342,070
1975-1976	$426,833
1976-1977	$338,410
1977-1978	$ 33,595
1978-1979	$ 1,913
1979-1980	$ 2,538

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Question nº 333—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'évaluer les possibilités pour les Canadiens d'apprendre celle des deux langues officielles qui n'est pas leur langue maternelle et, le cas échéant, comment?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Le gouvernement fédéral se tient habituellement au courant des taux de participation des écoles primaires et secondaires aux programmes d'apprentissage de la deuxième langue officielle et il a l'intention de continuer dans cette voie.

Toute forme d'évaluation requérant la collaboration des provinces serait, bien entendu, régie par un accord fédéral-provincial.

Cette question sera débattue avec les provinces pendant la négociation des nouveaux accords fédéraux-provinciaux sur les langues officielles dans l'enseignement. Les nouveaux accords prendraient effet en 1980-1981.

Questions au Feuilleton

LA SCHL—LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 655—**M. Howie:**

Du 1er janvier 1978 à ce jour, combien d'argent la S.C.H.L. a-t-elle prêté à des organismes du Nouveau-Brunswick, pour la construction de résidences pour personnes âgées?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'avise de ce qui suit:

Montant total des prêts accordés par la SCHL pour la construction de résidences pour personnes âgées au Nouveau-Brunswick de janvier 1978 à mars 1980(1)

Construction nouvelle			Construction existante		
Prêts	Logements	$000	Prêts	Logements	$000
4	40	985	3	24	613

(1) Toute activité en 1978.

LES PROJETS POUR PERSONNES ÂGÉES—LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 656—**M. Howie:**

Du 1er janvier 1978 à ce jour, combien de prêts ont été accordés pour les projets de construction de foyers pour personnes âgées *a*) à Fredericton, *b*) au comté de York, *c*) au comté de Sunbury?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'avise de ce qui suit:

Montant total de prêts LNH accordés pour foyers pour personnes âgées dans des régions choisies au Nouveau-Brunswick de janvier 1978 à mars 1980

Territoires	Construction nouvelle			
	Prêts	Logements	Places de foyer	$000
Frédéricton	1	—	30	1,018
Comté de York(1)	2	—	60	1,714
Comté de Sunbury	—	—	—	—

(1) Comprend la ville de Frédéricton.

Question nº 657—**M. Howie:**

Du 1er janvier 1978 à ce jour, combien d'argent la S.C.H.L. a-t-elle prêté au Nouveau-Brunswick pour la construction de foyers pour personnes âgées?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): La Société canadienne d'hypothèques et de logement m'avise de ce qui suit:

Montant total de prêts accordés pour foyers pour personnes âgées au Nouveau-Brunswick de janvier 1978 à mars 1980(1)

Construction nouvelle			Construction existante		
Prêts	Places de foyer	$000	Prêts	Places de foyer	$000
2	100	2,234	—	—	—

(1) Toute activité en 1978.

LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

Question nº 881—**M. Cossitt:**

1. En vertu des lignes directrices relatives aux conflits d'intérêt, les membres du conseil des ministres sont-ils tenus de divulguer les cadeaux personnels ou autres dons d'une valeur de plus de $200 offerts par des personnes autres que des parents ou membres de la famille et, dans l'affirmative, combien de dons de ce genre ont été signalés depuis l'entrée en vigueur de cette obligation et, dans chaque cas, *a*) par qui, *b*) quelle en était la valeur?

2. A combien s'élève le montant total de ces cadeaux?

3. Les cadeaux doivent-ils être signalés dans les 30 jours et, dans l'affirmative, cette règle a-t-elle déjà été enfreinte et, le cas échéant, *a*) par qui et quand, *b*) quelle était la nature de l'objet?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts, s'appliquant aux ministres depuis le 28 avril 1980, stipulent que:

IV Cadeaux

«Les ministres doivent faire une déclaration publique sur tous les cadeaux personnels ou autres avantages d'une valeur supérieure à deux cents dollars qu'ils ont reçus de personnes n'ayant aucun lien de filiation, de mariage ou d'adoption, en indiquant le nom et l'adresse du donateur. Ils ne sont pas tenus de faire de déclaration sur les cadeaux officiels ni l'hospitalité reçus de pays étrangers non plus que sur l'hospitalité qui leur est accordée par des amis personnels. Tout cadeau ou avantage d'une valeur supérieure à deux cents dollars, autre que les cadeaux et avantages officiels, doit être déclaré, dans les trente jours qui suivent sa réception, au SRGA qui en fera rapport dans le Registre public.»

Ces lignes directrices stipulent également que:

VIII Administration

«... Les ministres doivent prendre leurs dispositions pour se conformer aux lignes directrices dans les 120 jours qui suivent leur nomination ou l'entrée en vigueur des présentes lignes directrices. Dans ce délai, ils devront fournir au SRGA copie des instruments de fiducie sans droit de regard dûment exécutés et remplir une formule de déclaration, pour faire connaître, conformément aux exigences, leurs activités antérieures, les cadeaux ou avantages personnels dont ils ont bénéficié ainsi que les biens pouvant être divulgués; ils devront en outre produire un document attestant les mesures prises pour se conformer aux lignes directrices. Tous ces documents, sauf l'instrument de fiducie, seront accessibles au public dans le Registre public du SRGA.»

Les renseignements concernant les cadeaux personnels et autres avantages déclarés par les ministres seront accessibles au Registre public du sous-registraire général adjoint, 4e étage, Edifice Trafalgar, 207, rue Queen, Ottawa, peu de temps après l'expiration de la période de 120 jours qu'ont les ministres pour se conformer aux lignes directrices.

LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

Question nº 964—**M. Wenman:**

Existe-t-il un comité interministériel des sous-ministres sur la planification des mesures d'urgence et, le cas échéant, *a*) quels ministères y sont représentés, *b*) combien de fois s'est-il réuni au cours des deux dernières années, *c*) combien de sous-ministres ont participé à chaque réunion et quels ministères représentaient-ils?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Oui.

a) Les ministères suivants sont représentés:

Bureau du Conseil privé
Communications
Environnement
Affaires extérieures
Défense nationale
Santé nationale et Bien-être social
Travaux publics
Solliciteur général
Approvisionnements et Services
Transports
Conseil du Trésor

et d'autres ministères lorsque le Comité discute de questions qui les concernent.

b) Cinq fois.

c) (i) Cinq — Communications
Solliciteur général
Défense nationale
Approvisionnements
Travaux publics

(ii) Quatre — Agriculture
Défense nationale
Travaux publics
Approvisionnements

(iii) Un — Défense nationale

(iv) Deux — Agriculture
Défense nationale

(v) Quatre — Bureau du Conseil privé
Défense nationale
Solliciteur général
Justice

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question 587 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ce document serait déposé immédiatement.

Questions au Feuilleton

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 587 soit réputée transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les autres questions sont-elle réservées?

[*Texte*]

L'EFFECTIF DE LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question nº 587—**M. Stewart:**

Combien de personnes sont à l'emploi de la Commission du système métrique et quels sont, dans chaque cas, leurs *a*) nom, *b*) traitement, *c*) description de tâches, *d*) date d'embauchage?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire se souvient sans doute que je lui avais demandé s'il se renseignerait auprès du ministre des Travaux publics à propos de la question nº 785 que voici:

Un accord est-il intervenu entre la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ou avec toute autre administration locale de la Capitale nationale et le ministère des Travaux publics, la C.C.N. ou tout autre ministère ou organisme, en vue de concéder un terrain ou d'en permettre l'utilisation pour le prolongement de l'artère du Knoxdale-Hunt Club ou d'une de ses parties, en ayant recours à des terrains appartenant à un ministère ou organisme ou contrôlés ou utilisés par l'un de ces derniers?

J'ai vérifié sur la liste que le secrétaire parlementaire a l'obligeance de nous faire remettre d'avance tous les jours, mais je n'y ai pas trouvé de réponse à cette question. Le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire s'il s'est effectivement renseigné à ce sujet ou s'il sait à peu près quand je peux espérer recevoir une réponse?

M. Collenette: Madame le Président, je me suis renseigné. Je constate toutefois que le ministre voudrait en parler; peut-être peut-il donner la réponse immédiatement. Je m'excuse, mais je supposais que j'avais déjà communiqué la réponse au député du fait que je l'ai obtenue très rapidement.De toute façon, le ministre aurait peut-être certaines observations à faire.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai signé une réponse qui est très brève. Aucun accord n'existe et je suis certain que cette réponse devrait apaiser les craintes du député.

● (1520)

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je veux simplement faire savoir au secrétaire parlementaire que je ne le critiquais pas quand je lui ai posé cette question. Je remercie aussi le ministre de sa réponse.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Demandes de documents

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion portant production de documents nos 6 et 11?

[*Texte*]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE—LE RÉACTEUR CANDU

Motion no 6—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, notes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement et des hauts fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 1979, au sujet des négociations de vente du réacteur CANDU par l'EACl ou toute société privée agissant avec l'autorisation de cette dernière ou à sa connaissance.

[*Traduction*]

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'Énergie atomique du Canada Limitée fait savoir que les lettres pertinentes échangées entre le gouvernement et l'EACL au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 1979 renferment des renseignements d'ordre commercial dont la publication pourrait compromettre les futures négociations de contrats entre l'EACL et des clients éventuels. Je demande donc au député de bien vouloir retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

[*Texte*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR—L'INDEX SPÉCIAL DESTINÉ AUX PERSONNES ÂGÉES

Motion no 11—**M. Benjamin:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport sur un index spécial destiné aux personnes âgées et préparé par le Conseil du Trésor.

[*Français*]

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le Conseil du Trésor n'a pas préparé de rapport sur l'index spécial destiné aux personnes âgées. L'honorable député est donc prié de retirer sa motion.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, en l'absence du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), je propose la motion. Si on y oppose un refus, je demande qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

[*Français*]

Mme le Président: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Blaker, reprend l'étude, interrompue le lundi 9 juin, du bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, présenté par M. Axworthy.

Sur l'article 1.

Le vice-président adjoint: Quand le comité a ajourné ses délibérations le lundi 9 juin 1980, l'article 1 du bill était à l'étude et le député de Calgary-Ouest, sauf erreur, avait la parole.

M. Hawkes: Monsieur le président, c'est aujourd'hui le troisième jour que nous nous formons en comité plénier pour étudier le bill. Je tiens à signaler encore une fois à la Chambre que je ne vois aucun haut fonctionnaire présent. Je tiens de plus à rappeler encore une fois à la Chambre que nous avons demandé que le ministre soit un peu mieux au courant de ses dossiers ou se fasse accompagner de ses collaborateurs devant le comité. A notre avis, le ministre fait perdre le temps du comité parce qu'il ne peut pas répondre aux questions bien raisonnables que nous lui posons de ce côté-ci, tout comme le font aussi certains de ses collègues.

Je tiens à lire le passage suivant du hansard du 4 décembre 1979, page 1995:

Nos objections reposent à la fois sur le fond du projet de loi et sur l'attitude du gouvernement. Depuis le début du débat, il n'a fait preuve ni de collaboration, ni d'ouverture . . .

C'est ce qu'a déclaré le ministre quand il siégeait dans l'opposition à l'occasion du débat sur le bill visant à accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire. Je pense que cela exprime bien les sentiments que nous ressentons chaque jour un peu plus de ce bord-ci de la Chambre. Il faut analyser ces sentiments dans le contexte actuel.

Je rappelle au ministre qu'en 1972-1973, le gouvernement libéral était aux prises avec un peu plus d'un demi-million de chômeurs. Dans ce contexte social, le gouvernement était prêt à consacrer 1 p. 100 des crédits budgétaires pour financer un seul programme, le programme des initiatives locales. Huit ans plus tard, notre pays est en butte au chômage le plus grave qu'il ait jamais connu et la situation s'aggrave de jour en jour: or, il y a une dizaine de jours, le gouvernement a proposé à la Chambre de consacrer moins de ¼ p. 100 du budget fédéral aux programmes de création d'emplois.

Dans ce contexte, les députés ont non seulement le droit, mais le devoir d'examiner de concert avec le ministre la mesure présentée. Quant le gouvernement choisit de consacrer des sommes aussi minimes à la création d'emplois, il incombe aux députés de ce côté-ci de la Chambre de veiller très attentivement à ce qu'elles soient dépensées intelligemment.

Voilà pourquoi je prends aujourd'hui la parole pour poser une autre série de questions. La première porte sur la déclaration que le ministre a faite devant une association féminine de la ville d'Ottawa. Je cite un passage du communiqué de presse:

Nous avons dû . . .

Il parle de son gouvernement.

. . . nous en tenir aux limites de crédits . . .

Dans le domaine de la création d'emplois.

. . . que l'ex-gouvernement progressiste conservateur avait arrêtées et nous n'avons pas l'intention d'annoncer des arrangements plus coûteux avant d'avoir terminé l'examen détaillé des programmes en cours, ce qui devrait être à l'automne prochain.

Je demande d'abord au ministre comment il peut dire que la décision de son cabinet à l'égard des dépenses pour la création d'emplois découle des restrictions budgétaires établies par le gouvernement conservateur? Peut-on savoir comment il en arrive à cette conclusion?

M. Axworthy: Monsieur le président, il est bien évident que les prévisions de dépenses ont été établies par le gouvernement précédent. Nous nous fondons sur ces prévisions. Nous n'avons fait que modifier l'ordre des priorités afin d'appliquer ces prévisions à un programme différent, soit la création directe d'emplois au lieu du crédit d'impôt à l'emploi.

M. Hawkes: Monsieur le président, je siégeais à la Chambre au début d'avril, lorsque le ministre des Finances a proposé d'accoître le budget fédéral d'environ 2 milliards de dollars. Le ministre peut-il nous dire quelle portion de cette hausse budgétaire il a obtenue pour créer des emplois?

M. Axworthy: Monsieur le président, le député revient sur la question qu'il a posée hier à la période des questions. Je lui répète, puisque cela semble nécessaire, que les fonds supplémentaires ont été affectés à un certain nombre de mesures de relance de l'emploi. Il semble croire à tort que la seule forme de création d'emplois est celle qui a été annoncée lundi dernier. On lui a dit à maintes et maintes reprises que le gouvernement applique une vaste gamme de mesures de relance économique et que nous croyons à diverses méthodes de création d'emplois, surtout en matière d'investissement à long terme. Si le député veut bien considérer les différentes décisions qui ont été prises depuis trois mois, il saura exactement où ces dépenses ont été engagées.

M. Hawkes: Monsieur le président, comme le hansard en fait état, je pense . . . et les documents que nous a fournis le ministre des Finances l'indiquent toujours . . . que les 2 milliards de dollars de dépenses supplémentaires devaient servir à payer la subvention pour la consommation de pétrole et l'intérêt sur la dette publique. Le ministre n'est-il pas d'accord avec la déclaration du ministre des Finances? Veut-il dire au comité que sur ces 2 milliards de dépenses supplémentaires, il a obtenu un peu d'argent pour ses activités?

● (1530)

M. Axworthy: Je pourrais peut-être répéter ce que j'ai dit, monsieur le président. Le budget s'élève bien au-delà de 60 milliards. Le gouvernement utilise cet argent pour financer une vaste gamme d'initiatives visant à stimuler l'économie et l'emploi d'un bout à l'autre du pays. Tout cet argent doit servir à de multiples fins, comme le constatera le député s'il veut bien étudier les prévisions budgétaires. Je l'invite à assister à diverses réunions qui ont lieu chaque jour dans le but d'étudier le budget des dépenses d'un certain nombre de ministères. Il trouvera très utile, j'en suis sûr, d'assister à ces réunions du comité et d'additionner le grand nombre d'emplois que les dépenses gouvernementales ont permis de créer.

M. Hawkes: Le ministre veut-il dire qu'on crée des emplois en payant une subvention sur les importations de pétrole ou en payant des intérêts plus élevés sur la dette publique? Est-ce là le genre de principe économique qu'il veut nous enseigner cet après-midi?

M. Axworthy: Monsieur le président, je n'ai pas recours à la logique saugrenue du député. Je dis simplement que le budget du gouvernement du Canada financera un certain nombre d'initiatives visant à créer des emplois. Si le député veut faire payer le pétrole beaucoup plus cher aux Maritimes au lieu d'uniformiser son prix dans l'ensemble du pays, je lui conseille de consulter le caucus avant d'en parler publiquement.

M. Hawkes: Monsieur le président, je m'inquiète vivement de la situation de l'emploi dans la région de l'Atlantique. Je reproche notamment à ce bill de faire bien peu pour les régions où il y a beaucoup de chômage. J'étais là au cours de la période des questions et j'ai entendu le ministre de l'Énergie proposer d'approvisionner tous les Canadiens en pétrole au même prix. A priori, cela semble très bien. Mais cette mesure aurait des conséquences sur la création d'emplois.Deux provinces de la Confédération, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard comptent principalement sur l'électricité pour alimenter leurs industries. Dans ces deux provinces, l'électricité est produite à partir du pétrole. Si le pétrole était vendu au même prix partout au Canada, les gens de ces deux provinces paieraient l'électricité deux fois plus cher, qu'ils l'utilisent dans leurs maisons ou dans leurs entreprises. Si le prix était partout le même, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard auraient en fait beaucoup plus de difficulté à attirer des industries. Le ministre est-il en train de nous dire qu'il est disposé à réclamer au ministre de l'Énergie une subvention spéciale pour la production d'électricité dans ces deux provinces?

M. Axworthy: Le député a la fâcheuse manie de faire des affirmations, de tirer des conclusions et ensuite de me mettre les mots dans la bouche. Si ça l'amuse, je n'ai aucune objection. Mais il ne faudrait pas prendre au sérieux ces propos et croire qu'ils reflètent notre politique. Je répondrai simplement ceci: si nous avons fixé un prix unique, c'était pour garantir une certaine uniformité dans le pays, pour favoriser une certaine parité entre les diverses régions. Le coût de cette initiative est le prix que nous payons pour maintenir une certaine égalité au Canada, et si le député n'est pas prêt à le payer, il devrait en discuter sérieusement avec son chef et avec le caucus de son parti, car il se fourre certainement le doigt dans l'œil.

M. Hawkes: Mieux vaut là qu'ailleurs. Le principe de l'égalité est important et le ministre montre soit qu'il est incapable d'écouter soit qu'il n'est pas disposé à répondre. En matière de répartition des emplois un peu partout au Canada et d'égalité des chances dans les différentes régions, l'approvisionnement d'énergie et son prix revêtent beaucoup d'importance.

C'était un gouvernement libéral qui, il y a une quinzaine d'années, si je ne m'abuse, avait accordé à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard des stimulants pour les inciter à délaisser le charbon au profit du mazout pour produire de l'électricité, car il était moins coûteux d'importer du pétrole que d'utiliser le nôtre. Aujourd'hui, la situation est inversée, en ce que le pétrole importé coûte plus que le double du pétrole canadien, et les régions dont j'ai parlé utilisent ce pétrole pour produire de d'électricité. La mise en vigueur d'une politique de prix unique ne changera rien pour les Canadiens qui achètent de l'essence pour leur voiture; mais il n'en sera pas de même pour ceux qui achètent du mazout pour chauffer leur maison ou exploiter leurs usines en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Le prix doublera dans ces provinces. Cette situation diminuera l'intérêt des employeurs pour ces régions.

Monsieur le président, je voudrais à présent parler des cinq questions fondamentales qu'il nous faut constamment garder à l'esprit lors de l'étude de tout programme d'emploi. En premier lieu, il y a la question de l'à-propos. Pourra-t-on, grâce à cette mesure, dépenser les fonds nécessaires et créer les emplois voulus au moment opportun? En deuxième lieu, est-ce là la meilleure façon de dépenser de l'argent? Cette mesure créera-t-elle le plus grand nombre d'emplois et les emplois les plus intéressants au coût le plus avantageux? Troisièmement, quelle est la valeur des biens ou services produits par ces emplois supplémentaires? Quatrièmement, le gouvernement dépense-t-il de l'argent pour donner de l'emploi à des gens qui en ont vraiment besoin ou à d'autres qui n'en ont peut-être pas vraiment besoin? Enfin, quel effet ces emplois et ces dépenses supplémentaires auront-ils sur l'inflation?

Je voudrais revenir à la première de ces questions. Je voudrais revenir à la première question que j'ai posée à la Chambre la dernière fois que l'ancien bill a été étudié en comité et à la question que j'ai posée la première fois que le présent bill a été renvoyé au comité. Je voudrais savoir sur quels chiffres le ministre se fonde pour prédire le moment où le taux de chômage atteindra son maximum. Selon lui, dans quel mois et en quelle année y aura-t-il le plus de chômage au Canada? Est-ce que ce sera en 1981, en 1980, en 1982 ou en 1983? D'après le ministre, dans quel mois de quelle année le taux de chômage atteindra-t-il son plus haut point? Il s'agit de savoir si le bill demande l'approbation du Parlement pour dépenser de l'argent au moment où nous en aurons le plus besoin. Le ministre a les chiffres à sa disposition, mais il a refusé de nous les communiquer jusqu'ici. J'espère qu'il acceptera de le faire aujourd'hui.

M. Axworthy: Monsieur le président, je suis heureux que le député ait finalement lu mon exposé du bill. Les principes qu'il a exposés sont ceux que contenait ma déclaration. Cela me rassure de savoir qu'après vingt heures de débat, il a finalement compris quel était l'objectif du bill sur le crédit d'impôt à l'emploi.

Par ailleurs, il refuse encore de reconnaître un fait fondamental, soit que le bill sur le crédit d'impôt à l'emploi n'est pas la seule mesure que nous ayons présentée dans le domaine de l'emploi. Ce bill n'est qu'une des initiatives que nous avons prises, et je répète au député que le bill vise simplement à prolonger la période d'application du programme actuel de crédit d'impôt en attendant que nous ayons le temps et l'occasion de bien examiner l'évolution de l'économie et de prendre les mesures nécessaires pour modifier les programmes fédéraux.

Si nous prolongeons le délai d'application de la mesure à l'étude, c'est qu'à notre arrivée au pouvoir il n'existait aucun programme de création d'emplois. Le programme Canada au travail a été supprimé graduellement; or le député qui a tant trompeté sa vive préoccupation pour le sort des provinces atlantiques a justement fait partie du gouvernement qui a annulé ce programme qui aurait contribué à créer directement des emplois pour le plus grand bien-être des provinces atlantiques et de l'est du Québec.

● (1540)

Il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Il est plutôt malvenu de critiquer l'inefficacité de nos programmes alors qu'il a appartenu au gouvernement qui a annulé les programmes justement susceptibles de profiter grandement à cette région. Il était à l'époque membre du caucus. A-t-il alors pris la parole au sein du caucus pour mettre en garde mon prédécesseur contre l'annulation de ces programmes? Je ne l'ai pas entendu dire quoi que ce soit au Parlement à cet égard. Je ne l'ai pas vu manifester une juste indignation à l'endroit des affreuses mesures qui allaient supprimer tout un secteur de ces grands programmes d'emploi. Je crois qu'il a changé son fusil d'épaule. Il a changé d'avis comme il arrive à certains de le faire lorsqu'ils passent d'un côté à l'autre de la Chambre.

M. Rae: Comme ça vous est arrivé, Lloyd.

M. Axworthy: Peut-être que le député est en train d'apprendre à la bonne école. La vérité est, monsieur le président, et nous le répétons encore une fois, que nous avons institué au Canada non seulement le programme de crédit d'impôt à l'emploi qui est destiné à offrir des possibilités d'emploi à près de 50,000 personnes l'an prochain mais nous avons également pris un certain nombre de mesures de création directe d'emplois qui sont venues s'ajouter à celles déjà en vigueur. Mon ministère dépense plus de un milliard et demi de dollars pour toute une série de mesures de formation professionnelle et de création d'emploi.

Maintenant, si le député estime que cela ne suffit pas, il devrait alors critiquer ces mesures prises dans leur ensemble et non pas s'en prendre à telle ou telle d'entre elles en particulier. J'estime, monsieur le président, que ce n'est tout simplement pas l'endroit pour le faire tout comme ce n'est pas non plus le moment choisi pour débattre de la politique énergétique ou de toutes les autres questions non pertinentes qui ont été soulevées au cours de ce débat depuis 24 heures à la Chambre des communes. Si l'étude de ce bill a pris autant de temps, c'est principalement parce que le député d'en face pose continuellement les mêmes questions et reçoit invariablement les mêmes réponses qu'il souhaite d'ailleurs obtenir mais qu'il n'enregistre pas sur le papier tournesol dont il se sert pour consigner ce genre de choses.

Chose certaine, quand il s'agit de faire des prévisions en matière de chômage, les députés de l'opposition peuvent consulter les données statistiques. Je ne suis pas obligé de les leur fournir. Ils les obtiennent chaque mois de Statistique Canada. On peut y déceler les tendances. Nous savons que l'emploi subit des variations saisonnières. En outre, nous sommes très vulnérables et sensibles aux décisions prises à l'étranger. Nous ne pouvons aucunement modifier les décisions prises par le Federal Reserve Board des États-Unis l'an dernier de hausser les taux d'intérêt à 20 p. 100, ce qui a provoqué une récession aux États-Unis, un ralentissement économique, de sorte qu'ils achètent moins de pâtes et papiers, moins de bois d'œuvre et de produits fabriqués, aggravant ainsi le chômage du Canada.

Non, monsieur le président, nous n'avons aucune emprise sur les États-Unis. Nous pouvons les influencer—mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui vient de partir, fait de son mieux—mais nous n'allons pas prétendre que nous sommes tout-puissants quand il s'agit de questions économiques, tout comme le gouvernement du député ne l'était pas. Aucun gouvernement n'est omnipotent.

Je prétends seulement que le député de Calgary-Ouest pose des questions auxquelles le ministre des Finances a déjà répondu dans sa première déclaration et auxquelles j'ai moi-même répondu en reprenant ses propos. Nous lui avons dit quel pourcentage le chômage allait atteindre dans notre pays. Il se situera aux environs de 8 p. 100. Le député a déclaré, à son tour, ne pas être d'accord et que le chômage atteindrait, d'après lui, environ 9 p. 100. C'est son droit. Quant à elle, la société Wood Gundy a ses propres chiffres. Si l'économie est une science si peu gaie, c'est parce que tout le monde annonce des malheurs différents les uns des autres. Toutefois, c'est là la meilleure prévision que nous puissions faire pour l'année. Monsieur le président, je ne prédirai rien au-delà. Je ne vais pas me mettre à lire les augures pour 1983, 1984 et 1985.

Au cas où cela aurait échappé aux députés, nous faisons toutes ces études pour avoir des évaluations précises et pour pouvoir ensuite faire de bons calculs et, au besoin, réorienter nos programmes. C'est ce que nous faisons. En sa qualité de membre d'un comité parlementaire, le député pourra justement faire ce genre d'études. Je pense, monsieur le président qu'il devrait calmer son impatience, agir de manière logique et rationnelle afin d'entendre les instances qui sont faites dans tout le pays et collaborer avec ses collègues parlementaires à la préparation d'un rapport en bonne et due forme que je me féliciterais de recevoir.

M. Hawkes: Monsieur le président, en relisant le compte rendu des délibérations des deux dernières réunions du comité, je me suis rendu compte que l'ignorance du ministre est directement proportionnelle à la longueur de ses réponses.

Le vice-président: A l'ordre. La question est de savoir si le député tient à poursuivre le débat ou à faire ce qui s'appelle en français un rappel au Règlement. Si le député invoque le Règlement, je l'écouterai volontiers. S'il veut poursuivre le débat, je ne l'autorise pas à prendre la parole.

M. Hawkes: A propos de mon rappel au Règlement, monsieur le président, un examen du hansard montrera que le ministre a bien pris son temps et qu'il n'a pas répondu à ma question.

Dois-je faire mon deuil de cette partie de mon temps de parole de vingt minutes pendant laquelle il a parlé sans répondre à ma question, ou puis-je encore poser des questions supplémentaires? Peut-il ainsi épuiser tout mon temps en parlant de tout autre chose que ce que je lui ai demandé?

Le vice-président: A l'ordre. Il est bien entendu que la présidence ne formule jamais d'observation concernant la qualité ou la médiocrité des questions ou des réponses à la Chambre des communes, sauf en ce qui a trait aux usages parlementaires et aux considérations de cette nature.

Il est sûr que certains députés qui posent des questions préféreraient de beaucoup consacrer la majeure partie de leur temps à les poser en ne passant que le moins de temps possible à écouter les réponses. Il est possible que d'autres députés soient d'un avis contraire. La période de temps allouée est de 20 minutes et l'emploi qu'on en fait ne regarde que le député et le ministre et non pas la présidence.

M. Shields: Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre. Je ne voudrais pas trop insister là-dessus mais je pense que quelque chose est resté en suspens lorsqu'a pris fin la période des questions l'autre jour et j'aimerais voir cela tiré au clair.

C'est une loi fort simple. Elle se résume à la création d'un programme de crédit d'impôt à l'emploi. Ce que j'essaie de faire ressortir, c'est que j'ai l'impression qu'on destine 100 millions de dollars de l'ensemble du programme aux régions, comme l'a déclaré lui-même le ministre. Nous ne savons même pas ce qui advient de ce programme de crédit d'impôt. Chose certaine il n'en représente pas moins une perte de recettes de 100 millions de dollars pour l'État. Peut-être que 60 p. 100, d'après les meilleures estimations auxquelles est parvenu le ministre, s'en prévalent. Avons-nous les moyens de nous offrir ce programme et de jouer avec 40 millions de dollars ou encore de jeter cet argent par les fenêtres? C'est précisement ce que nous faisons, et voilà mes objections.

M. Axworthy: Monsieur le président, le député soulève une bonne question. Je lui demanderais simplement d'essayer de s'entendre avec son collègue de Calgary-Ouest, qui a déclaré à la Chambre qu'un programme de création directe d'emplois était une perte d'argent et qu'il était plus rentable de mettre en œuvre un programme de crédit d'impôt. C'est une question qu'ils devront régler entre eux. Je dois cependant avouer que je fais les mêmes réserves à propos de la méthode du crédit d'impôt. Certains pays s'en servent largement, et d'après les évaluations qu'on y a faites, le nombre d'emplois peut croître de 20 à 50 p. 100. Nos rapports provisoires démontrent qu'au Canada le nombre d'emplois a crû de 60 p. 100. Je le répète, nous ferons une évaluation en bonne et due forme à la fin du cycle du programme, si le bill est adopté, ce qui, espérons-nous, se fera avant la fin de l'été. J'ai bien dit au député que je lui fournirais le rapport. Le taux de croissance de 60 p. 100 que j'ai mentionné est une opinion fondée notamment sur les vérifications que nous effectuons par l'entremise du ministère du Revenu national. Dans tous les cas, nous voulons connaître le nombre d'employés au départ et les chiffres réels.

Je ne puis que rappeler au député que nous ne sommes pas des voyants et ne sommes donc pas en mesure de savoir si les 18,000 chefs d'entreprises qui ont signé des accords en vertu de ce programme vont effectivement embaucher des employés. Ils doivent attester que c'est du travail supplémentaire et les vérifications que nous avons faites me portent à croire que c'est souvent le cas. C'est pourquoi, monsieur le président, nous n'avons pas voulu mettre tous nos œufs dans le seul panier du crédit d'impôt à l'emploi.

C'est pourquoi nous avons voulu varier le programme et le mettre à l'épreuve. J'ai bien l'intention, encore une fois grâce au processus de révision que nous implantons, d'obtenir les chiffres d'autres domaines et de faire surveiller de plus près par nos propres bureaux régionaux l'accroissement du nombre réel d'emplois qui résulte du programme de crédits d'impôt.

Je crois que le programme pourrait être utile non seulement pour améliorer la situation de l'emploi en général, mais aussi pour répondre à des besoins particuliers. Nous savons que des groupes de personnes ont de la difficulté à s'intégrer à la main-d'œuvre, parce qu'elles n'ont pas la compétence nécessaire ou parce qu'elles souffrent de handicaps, et les crédits d'impôt pourraient être un moyen d'encourager directement les employeurs à faire entrer ces personnes dans la population active. C'est une des choses que nous allons examiner quand nous songerons à élaborer des programmes à plus long terme.

● (1550)

M. Shields: Monsieur le président, si l'on en croit le ministre, je porte des accusations très graves quand je dis qu'on abuse du programme. Je voudrais tirer les choses au clair. Je ne critique ni les entreprises qui ont accepté de participer au programme, ni le ministère lui-même. En fait, je crois que certains responsables du programme des centres de main-d'œuvre peuvent faire du zèle au point de chercher eux-mêmes des candidats. Nous avons déjà dit que dans une région de forte croissance, un employeur ne songera peut-être jamais à se prévaloir du programme à moins que quelqu'un du centre de main-d'œuvre ne vienne lui dire: «C'est un nouvel emploi et vous êtes admissible au programme.» Nous n'avons rien à reprocher aux entreprises. Je pense qu'il y a quelque chose qui cloche quelque part, et que c'est de là que proviennent les abus.

J'ai bien d'autres recherches moi-même. Le ministre a dit qu'il était allé voir dans les centres de ma circonscription. Je voudrais bien savoir comment il a fait pour rencontrer ceux qui vont demander aux employeurs de participer au programme, étant donné que la région est en plein essor.

Je voudrais aussi que la représentante de South West Nova, selon qui les employeurs participants étaient peu nombreux, sache que s'ils s'en abstiennent, c'est parce qu'il s'agit de régions à forte croissance. Voilà ce qui cloche, d'après moi, dans le programme de crédit d'impôt. Ceux-là seuls qui vont s'en prévaloir sont ceux qui font de l'argent. Pas ceux qui arrivent à peine à faire leurs frais.

M. Axworthy: Monsieur le président, il se peut que le député d'Athabasca ait raison. Nous avons des milliers d'employés et il est impossible de contrôler tous les jours si l'un d'entre eux fait du zèle en suggérant comment tirer parti du programmme, non pas selon les modalités prévues, mais simplement pour faciliter l'embauche d'un nouvel employé. En pareil cas, nous ne tolérerons pas d'abus.

Nous avons vérifié auprès des bureaux de placement dans la circonscription du député pour voir s'il y avait des abus, mais nous n'avons trouvé aucune preuve. Je lui rappelle cependant que nous avons effectivement lancé une campagne de publicité parce qu'au moment où le programme a été instauré en 1978, il était passé presque inaperçu. Je pense que le programme n'a créé que 16,000 emplois. Depuis, nous avons réussi à faire passer ce chiffre à 50,000. Je suis sûr que, dans le nombre, il doit y avoir quelques abus.

Si le député a des suggestions à faire pour éviter les abus sans créer davantage de paperasserie ou de règlements, je me ferai un plaisir de les entendre. J'espère que nous saurons trouver une meilleure solution à cet égard lorsque nous étudierons le programme de plus près et cet été et cet automne. Le comité parlementaire pourra peut-être trouver une meilleure idée au cours de ses audiences dans l'ensemble du pays.

M. Shields: A mon grand plaisir, le ministre a fait remarquer que le nombre d'emplois était passé de 16,000 à 45,000. Voilà où je veux en venir. Je pense que le chiffre de 16,000 était sans doute assez réaliste lorsque la participation de l'employeur n'était pas sollicitée. Je me demande s'il ne faudrait pas annoncer le programme, informer les gens de son existence en distribuant des brochures au lieu d'envoyer quelqu'un jouer les représentants de commerce au bureau de l'employeur pour lui dire: «Ce programme est mis à votre disposition, vous élargissez votre entreprise, vous créez de nouveaux emplois et vous pouvez donc bénéficier du programme.»

Je ne prétends nullement que le représentant du bureau de main-d'œuvre cherche à faire quelque chose d'illégal. Je ne prétends pas non plus que l'employeur pense faire quelque chose d'illégal. Il croit pouvoir profiter du programme parce qu'on vient de le lui offrir et qu'on lui explique comment il fonctionne; et il s'agit d'un programme d'éducation, comme l'a dit le ministre. A mon avis, le bureau de main-d'œuvre ne devrait envoyer personne, il faudrait annoncer le programme dans les journaux et envoyer des brochures. Voilà ce que j'ai à dire.

M. Cullen: Monsieur le Président, j'ai quelques brèves questions à poser, car au cours de la dernière législature j'ai eu le privilège d'être ministre de l'Emploi et de l'Immigration quand ce programme a été lancé. Au départ, nous avions prévu de nombreux contrôles et il y avait trop de paperasserie. Comme le programme ne marchait pas, nous avons demandé aux hommes d'affaires ce qui n'allait pas. Ils nous ont dit qu'il y avait trop de formalités, beaucoup trop de contrôles. Un excellent critique, l'ancien député de Hamilton-Ouest n'a pas cessé de nous exhorter à réduire les tracasseries administratives. Les partis de l'opposition nous ont dit: «Pour l'amour du ciel, faites confiance aux hommes d'affaires. Ce ne sont pas des escrocs. Ils veulent travailler, ils veulent créer des emplois, mais ils ne subiront pas toutes ces tracasseries administratives simplement pour prouver leur honnêteté.» Nous avons donc adopté ce programme.

Au départ, je pense qu'il a eu du succès surtout au Québec. Nous avons interrogé nos fonctionnaires sur place pour essayer de savoir pourquoi le programme avait du succès au Québec, et nous avons découvert que c'était grâce à l'initiative de certains fonctionnaires du ministère de l'Emploi et de l'Immigration; en effet, ces derniers ont fait savoir aux hommes d'affaires que le programme était à leur disposition et qu'il leur permettait de bénéficier d'un crédit d'impôt s'ils embauchaient de nouveaux travailleurs. Nous avons ensuite fait table rase de toute la paperasserie inutile, sur l'ordre non seulement des partis de l'opposition, mais également du milieu des affaires. C'est ainsi que le programme a bien démarré et a connu autant de succès.

Le programme ne jouissait pas de toute la protection voulue, comme c'était le cas à l'origine, mais nous avons estimé qu'il y avait lieu de faire confiance aux hommes d'affaires canadiens. Les chiffres que nous cite le ministre aujourd'hui sont aussi exacts que possible. Il nous faudra procéder à de nouvelles vérifications et à de nouveaux calculs car il s'agit après tout de l'argent des contribuables; je tiens cependant à féliciter le ministre de continuer dans ce sens car le programme est valable en ce qu'il permet de créer des emplois.

La question que j'adresse au ministre porte sur l'opportunité de la mesure en ce moment. A l'époque où j'avais le privilège d'être chargé moi-même de ce portefeuille, nous avions constaté qu'ayant bien démarré, le programme portait fruit et qu'il nous fallait rapidement plus d'argent. Le ministre est-il tenu de respecter un certain délai pour assurer que ce programme continue de fonctionner?

M. Axworthy: Je suis désolé, monsieur le président, je n'ai pas bien compris la question; le député aurait-il l'obligeance de la répéter?

M. Cullen: Quand j'ai eu le privilège de m'occuper de ce portefeuille particulier et que le programme avait été lancé, nous nous préoccupions de la suffisance des fonds disponibles. Je sais que le ministre a présenté ce programme presque immédiatement après la convocation de la Chambre, voilà pourquoi l'échéancier de ce programme me préoccupe. Courons-nous le risque de perdre un peu de notre élan par suite des retards auxquels nous devons faire face aujourd'hui et que nous avons connus dans le passé?

M. Axworthy: Comme je l'ai signalé au moment de présenter ce projet de loi deux ou trois jours après l'ouverture du Parlement, les dispositions prévues dans le projet de loi étaient périmées le 31 mars dernier. Nous avons essayé de maintenir une certaine continuité en distribuant des formules de demandes, tout en prévenant les intéressés cependant que leurs demandes devaient être approuvées en dernier ressort par le Parlement. Mais, en fait, en ce moment même où nous discutons de ce projet de loi, il n'existe pas de programme de crédit d'impôt à l'emploi puisqu'il a expiré; nous en demandons simplement la reconduction.

Comme je l'ai fait remarquer, nous avons consacré plus de 20 heures de débat ou de discussion au bill à l'étude. Peut-être ne devrais-je pas dire «au bill à l'étude» car, sur ces 20 heures, nous n'avons peut-être passé qu'une heure et dix minutes à parler du bill lui-même. Le reste du temps a été consacré à une grande variété de sujets fascinants que les députés de l'opposition ne se sont pas fait faute d'aborder. En fait, nous avons consacré beaucoup trop de temps à ce que le député d'Athabasca a décrit comme un bill très simple tendant à prolonger un programme qui est déjà en œuvre.

Aussi, en réponse au député, je dois dire que plus nous prolongerons l'étude du bill et plus difficile il sera de maintenir la continuité et l'élan, et que le programme en souffrira probablement.

M. Cullen: J'ai une autre suggestion à faire au ministre. Je ne suis pas d'accord avec mon honorable ami d'en face, le député d'Athabasca, qui suggérait de faire de la publicité dans les journaux et de diffuser des brochures et des dépliants. Notre expérience nous permet de conclure que cela ne donne rien. Le Canadien moyen perçoit quelque 600 messages publicitaires par jour sous une forme ou sous une autre. Ce n'est que par des contacts personnels que l'on a pu promouvoir le programme et le faire démarrer au Québec, et c'est ce qui le fait fonctionner aujourd'hui. J'espère que le ministre n'interdira pas à ses fonctionnaires de sortir de leurs bureaux pour promouvoir le programme. C'est exactement le contraire qu'il faut faire.

● (1600)

M. Hargrave: Monsieur le président, j'ai un bref commentaire à formuler à l'intention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et aussi de son personnel, je l'espère. C'est à propos d'un aspect très particulier de la situation de l'embauche, c'est-à-dire la question de la main-d'œuvre agricole. Dans mon propre cas, je suppose que c'est encore plus précis. Je voudrais dire quelques mots de la main-d'œuvre dont on a besoin pour l'élevage du bétail dans l'ouest du Canada. C'est à cela que je m'intéresse en particulier.

C'est vendredi dernier, je crois, que le député de Bow River a parlé de la main-d'œuvre agricole, et c'est la seule fois qu'il en a été question au comité plénier. Le ministre s'en souvient peut-être. Je pense que ce qu'il a dit était fort à propos. Il a de l'expérience dans ce domaine et il s'y intéresse effectivement depuis des années. Il a alors rappelé au comité les difficultés que suscite la main-d'œuvre agricole souvent sans expérience que les bureaux de placement recommandent de temps en temps à des emplois dans les fermes. Il a aussi parlé des soucis que cela créait aux agriculteurs à propos de leurs machines agricoles modernes qui coûtent excessivement cher. Il a parlé de tracteurs et de machines agricoles qui coûtent jusqu'à $30,000.

Je partage cette inquiétude, mais je voudrais surtout parler du genre de main-d'œuvre que j'aimerais recevoir des bureaux de placement et qui pourrait peut-être se révéler plus utile pour nous, éleveurs de bétail. Il n'est pas facile de convaincre les gens, surtout les jeunes, de se rendre à la campagne pour travailler dans une ferme d'élevage. Je ne critique pas le ministre ou son ministère, car cette situation s'explique, même dans les régions où l'on trouve suffisamment de main-d'œuvre en cette période de chômage élevé.

Cela s'explique naturellement par le fait que les emplois de ce genre sont bien loin des grandes lumières des villes, surtout pour les jeunes. Je puis dire aux députés que c'est un facteur important aujourd'hui. L'autre raison est que ce travail étonne vivement une jeune personne qui s'imagine que l'élevage du bétail ressemble à ce qu'il a vu dans les films genre western à la télévision. Il est très étonné de découvrir qu'il faut travailler l'hiver et s'arranger pour passer la journée dehors sans geler. Quand il finit par comprendre, il perd vite son enthousiasme.

Les machines très coûteuses nous posent les mêmes problèmes dans l'industrie du bétail. Nous hésitons à permettre aux employés inexpérimentés de se servir de ces machines, même si nous devons nous y faire. Je pense à une andaineuse à foin moderne autopropulsée de 14 pieds qui peut valoir jusqu'à $35,000. La situation est la même pour nous. Il est tout aussi important d'avoir des chevaux bien dressés. Il faut parfois cinq, six ou sept ans pour dresser convenablement un cheval pour travailler avec le bétail. Nous hésitons à permettre à des employés inexpérimentés de se servir de ces chevaux.

J'aime embaucher des employés à plein temps qui sont prêts à travailler à l'année longue. Nous espérons qu'ils resteront dix ans. Il est évidemment très difficile de trouver des employés expérimentés. S'ils ont beaucoup d'expérience, ils travaillent à leur propre compte, ce qui est compréhensible. Je réussis quelquefois à obtenir de l'aide du centre de la main-d'œuvre. J'ai découvert récemment que les fonctionnaires locaux semblent croire que nous devrions mentionner un salaire minimum que nous serions prêts à payer. Une bonne question à se poser est: combien vaut un homme d'expérience?

Je suis toujours obligé de payer plus que peut-être le taux courant pour les persuader de venir travailler dans un ranch d'élevage. Mais cela m'ennuie un peu que les fonctionnaires de la main-d'œuvre disent qu'il y a un certain taux qui doit être payé, qu'on soit d'accord ou non. J'aimerais demander au ministre si c'est là la politique officielle et ce qu'il en pense.

M. Axworthy: Monsieur le président, je pense que les remarques du député et celles qu'a faites précédemment le député de Bow River ont fait ressortir le problème très précis de la main-d'œuvre agricole. J'ai pris note de ce problème hier soir et je vais l'examiner.

Pour ce qui est des détails, le programme est à la disposition de tous les agriculteurs qui désireraient s'en prévaloir. Au cours de sa dernière année d'application, quelque 2 à 3 p. 100 des 50,000 emplois qui ont été créés l'ont été dans le domaine de l'agriculture, de l'affermage ou de la zootechnie. J'admets que c'est peu, mais cela tient autant à la nature des emplois en cause qu'à la nature du programme. Celui-ci n'est pas conçu spécialement pour répondre aux besoins des éleveurs de bétail.

Nous n'avons absolument aucun contrôle sur le salaire minimum. De toute évidence, cela relève de la compétence des autorités provinciales. Ce sont elles qui fixent le salaire minimum, de même que les salaires consentis dans le cadre de programmes de formation. Au cours des douze prochains mois environ, nous discuterons avec les représentants provinciaux des modalités d'application de la loi sur la formation professionnelle des adultes. Nous contribuons dans ce domaine des sommes substantielles, sans nécessairement exercer de contrôle sur le genre de formation offert dans chaque province. Au cours de ces négociations, je me promets d'exprimer certaines des préoccupations dont on m'a fait part au sujet de la formation dans le secteur agricole.

J'aimerais faire à l'intention du député une observation qui rejoint peut-être son opinion quant à l'attitude des jeunes Canadiens à l'égard du travail agricole. Il existe un programme d'échange d'étudiants en agriculture entre certains pays européens et le Canada. Il y a quelques semaines, j'ai rencontré les responsables de ce programme. Ils m'ont dit qu'ils pouvaient certes recruter en Europe un nombre suffisant d'étudiants compétents et intéressés, mais qu'ils ne pouvaient convaincre suffisamment de Canadiens d'aller en Europe pour apprendre les techniques agricoles au Danemark, aux Pays-Bas, en Scandinavie ou en Allemagne de l'Ouest. Selon eux, l'une des raisons semble être une attitude négative à l'égard du travail agricole. Il faudra s'attaquer à ce problème, et peut-être que mon ministère pourrait se pencher là-dessus, de concert avec le ministère de l'Agriculture.

M. Hargrave: J'ai quelque chose à ajouter, monsieur le président. Je dois admettre que mes observations ne s'appliquent peut-être pas exactement à ce programme précis, mais elles portent certainement sur le travail agricole en général. Je fais remarquer au ministre que ces programmes supplémentaires dont il a parlé ne se prêtent pas aux emplois à plein temps et à long terme. Les éleveurs de bétail sont obligés de former eux-mêmes les jeunes qu'ils recrutent et ils sont tout à fait résignés à cet état de choses depuis nombre d'années. Il est intéressant de constater que le meilleur groupe de jeunes travailleurs réellement intéressés à ce genre de travail nous vient de provinces éloignées, comme le Québec ou l'Ontario. Ces jeunes, qui nous viennent de loin, près de 2,000 milles, font preuve d'un intérêt sincère et ils persévèrent dans leur emploi. J'ai obtenu de bien meilleurs résultats en exploitant cette source de main-d'œuvre.

• (1610)

Il est plutôt ironique de constater que les jeunes des environs, et plus particulièrement ceux des villes, ne semblent prêts à sortir de chez eux—et pour dire les choses franchement—et à condescendre à travailler pour nous que lorsqu'ils n'ont pu payer la traite due pour leur automobile, et qu'ils risquent de la perdre s'ils ne règlent pas la mensualité au plus vite. Ce n'est que dans ces circonstances qu'ils s'intéressent tout d'un coup à notre genre de travail, mais ils prennent ordinairement la fuite quand l'hiver arrive.

Encore une fois, pour en revenir à ce que je disais, le ministre sait bien, j'en suis sûr, qu'il n'existe pas de salaire minimum pour les emplois dans le domaine de l'agriculture, en tout cas, pas en Alberta. Je ne m'intéresse pas à la question de savoir s'il devrait y avoir un salaire minimum ou non, parce que cette situation s'explique par des raisons historiques. Les centres de main-d'œuvre ont-ils pour politique de suggérer un salaire minimum qu'il nous faut promettre de verser avant même de pouvoir envisager sérieusement d'embaucher des travailleurs à plein temps?

M. Axworthy: Monsieur le président, ce n'est pas là une politique établie. Nous acceptons que l'on prévoie une rémunération minimale à l'intention des gens que se joignent à la main-d'œuvre active. Mais comme dans le domaine de l'agriculture on fournit d'autres services comme le logement et la pension, aucun salaire minimum n'est prévu. Comme l'a dit le député, toute directive relative au salaire minimum relève des provinces. Je m'engage à discuter de cette question avec les ministres provinciaux quand j'en aurai l'occasion.

M. Hargrave: Monsieur le président, je n'ai qu'une autre observation à formuler. Je ne crois pas qu'elle se termine par une question. Je voudrais donner un exemple précis au ministre. Il m'est arrivé une fois de faire une demande au centre local de la main-d'œuvre. J'ai bien précisé que je voulais quelqu'un qui sache assez bien monter. Je ne demandais pas un dompteur, un cavalier professionnel ni rien de ce genre. Il se trouva que le centre de la main-d'œuvre reçut une demande d'emploi d'un homme qui se disait dompteur de chevaux. Le salaire minimum qu'on demandait pour ses services était $600 par mois en plus du logement et de la pension. Cet homme était peut-être un dompteur de chevaux, mais il ne répondait pas du tout aux exigences de l'emploi. Je pense qu'il avait peut-être une certaine expérience comme dompteur de chevaux. C'est là, à mon point de vue, un bon exemple de salaire minimum qui n'est pas du tout imposé à bon escient.

Je cite cet exemple pour informer le ministre et son personnel car je suis sûr qu'il n'a pas souvent parlé aux gens comme nous qui cherchent un aide régulier à plein temps. Il nous semble parfois que l'on est bien loin de nous servir convenablement. C'est peut-être à cause du genre de travail que nous offrons, mais quand nous trouvons des travailleurs qui sont prêts à garder leurs emplois, nous les payons très bien. Nous avons souvent l'impression qu'ils sont vraiment trop difficiles à trouver quand nous en avons besoin.

M. de Jong: Monsieur le président, bien que d'autres députés aient posé au ministre plusieurs questions au sujet des études à entreprendre pour prouver l'efficacité de ce programme, j'aimerais lui en poser quelques-unes moi-même.

Je remarque que le 24 avril, le secrétaire parlementaire du ministre, au cours d'une allocution à la Chambre, a parlé d'une étude portant sur quelque 5,000 personnes employées dans le cadre du programme et établissant combien de ces personnes étaient en chômage, pendant combien de temps, etc. Le ministre pourrait-il nous dire s'il y a des programmes permettant de savoir combien de temps les emplois créés ont duré, et combien de temps ceux qui ont été employés dans le cadre de ces programmes sont restés au travail?

M. Axworthy: Monsieur le président, au mieux de nos estimations, le nombre moyen de semaines travaillées dans le cadre de ce programme est de 46. Le député sait que le programme doit avoir une durée minimale de trois mois et une durée moyenne de 12 mois. Dans l'ensemble, la moyenne a donc été de 46 semaines.

Si j'ai bien compris la seconde question du député, ce que nous pouvons déduire du rapport provisoire—et je tiens à bien préciser qu'il s'agit simplement d'une évaluation provisoire qui ne sera pas terminée avant la fin de l'été—50 p. 100 des participants restent au travail quand le programme prend fin.

M. de Jong: Monsieur le président, je me demande si l'enquête en question a permis de faire la ventilation entre hommes et femmes, ainsi qu'entre emploi autochtone et autre?

M. Axworthy: Monsieur le président, l'étude provisoire faisait la ventilation entre employés masculins et féminins. Nous avons estimé que 40 p. 100 environ des participants au programme étaient des femmes, ou, plus précisément, 35 à 40 p. 100. Ce chiffre s'explique par le fait que la plupart des emplois se trouvent dans le secteur manufacturier ou celui de la production. Le député sait fort bien qu'il s'agit là d'un domaine qui n'était pas ouvert aux femmes jusqu'ici.

Nous espérons pouvoir abattre ces obstacles grâce à certains programmes lancés l'an dernier, mais c'est un objectif à long terme, ce qui fait que les chiffres ne correspondent pas au pourcentage global de la main-d'œuvre féminine dans la population active.

M. de Jong: Y a-t-il des chiffres en ce qui concerne l'emploi autochtone?

M. Axworthy: Monsieur le président, étant donné la nature du programme, nous n'avons pas prévu de traitement particulier pour les autochtones, car, je le répète, le programme ne s'adresse qu'aux employeurs de l'entreprise privée. Il est assez difficile de trouver ce type d'employeur dans les réserves où dans les territoires administrés par les conseils de bande. Cependant, si je peux obtenir des chiffres à ce sujet, je les communiquerai au député.

M. de Jong: Je voudrais me renseigner davantage au sujet de l'emploi des autochtones. Comme le ministre le sait peut-être, je représente la circonscription de Regina-Est. Celle-ci compte une forte population d'autochtones au sein de laquelle sévit un chômage extrême. En 1978, la Fédération des Indiens de la Saskatchewan a mené une enquête selon laquelle de 700 à 800 Indiens quittent les réserves pour venir habiter Regina chaque année, ce qui ne fait qu'aggraver le chômage.

Le ministre pourrait-il me communiquer quelques chiffres au sujet du chômage des autochtones à Regina surtout en ce qui concerne les Indiens assujettis aux traités et les Indiens de plein droit?

M. Axworthy: Monsieur le président, il y a deux semaines j'ai rencontré des représentants du gouvernement de la Saskatchewan et nous avons examiné leurs propositions relatives au programme s'adressant aux milieux urbains et autochtones. Si je me souviens bien, ils estimaient que le taux de chômage variait de 40 à 50 p. 100 dans cette région, ce qui correspond à peu près aux taux qui existent dans les réserves ou dans les collectivités d'Indiens de fait. Ce qui explique aussi pourquoi nous avons instauré des programmes spéciaux qui intéressent les autochtones, et c'est pourquoi nous sommes en train de négocier avec certains organismes autochtones de l'ouest du Canada en vue d'établir si ces programmes pourraient démarrer dès cet été. Jusqu'à présent, les pourparlers vont bon train.

J'aimerais mettre le député en garde pour qu'il ne commete pas la même erreur que le député de Calgary-Ouest en disant que c'est le seul programme. Car nous avons affecté quelque 70 millions de dollars dans le cadre du programme dit PACLE dont près de 40 p. 100 des participants sont des autochtones.

M. Hawkes: Monsieur le président, je suis parfaitement au courant des programmes en question. Le pire dans tout ce débat c'est que je connais mieux que le ministre ce qu'il a et n'a pas fait pour faciliter la création d'emplois. Je sais qu'il y a de nombreux programmes et je crois en savoir plus long à leur sujet que le ministre.

Le vice-président adjoint: Si le député croit que le Règlement est en cause, aurait-il l'obligeance de le dire clairement? Je crois comprendre qu'il ne faisait pas appel au Règlement.

M. de Jong: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre nous donne de plus amples renseignements au sujet des projets, des idées et de la politique du gouvernement à l'égard des autochtones. Je crois comprendre que les statistiques du chômage ne tiennent pas compte des Indiens assujettis aux traités. S'il en est ainsi, le ministre pourrait-il nous en donner la raison? En outre, prévoit-on recueillir des données précises sur le chômage des Indiens assujettis aux traités?

M. Axworthy: Monsieur le président, dans son enquête sur la main-d'œuvre active, Statistique Canada ne tient pas compte pour le moment de la population des réserves. Mais il y a moyen d'obtenir des données à cet égard, notamment du ministère des Affaires indiennes. C'est de là que viennent les nôtres.

M. de Jong: Est-ce la politique du gouvernement de continuer à ne prendre en charge les Indiens assujettis aux traités que lorsqu'ils quittent leurs réserves pour les villes?

● (1620)

M. Axworthy: Monsieur le président, j'ai déjà signalé que, dans le cadre d'un certain nombre de programmes locaux d'aide à la création d'emplois, notre ministère a approuvé des projets présentés par des autochtones. J'aimerais aussi vous faire part d'une innovation très intéressante que mes collègues de Winnipeg connaissent sans doute. A Winnipeg, il y a deux semaines, le ministre de l'Expansion économique régionale et moi-même avons dit que le ministère des Affaires indiennes et du Nord songeait à participer à l'entente pour offrir des programmes spéciaux aux autochtones qui quittent leur réserve et s'installent dans les grands centres urbains. Nous allons faire des expériences dans ce domaine pour voir ce que cela peut donner dans le cadre du programme global de création d'emplois dans la ville de Winnipeg.

M. de Jong: Monsieur le président, le problème des initiatives telles que le programme d'initiatives locales, les programmes locaux d'aide à la création d'emplois et Perspectives Jeunesse, c'est qu'elles sont généralement de courte durée. Certains soutiennent même que ces programmes bouleversent la vie de ceux qui y participent en créant chez eux un sentiment d'insécurité. Ces personnes ne peuvent pas acheter de maison ni s'établir de façon permanente parce qu'elles ne savent jamais si les subventions seront renouvelées ou si le gouvernement ne modifiera pas les programmes ou sa politique. On estime généralement que les personnes qui vivent de subventions en viennent à se fier énormément à ces «cadeaux», gaspillant ainsi beaucoup de leurs possibilités.

Je ne crois pas qu'il soit très sage d'avoir recours à des groupes communautaires pour offrir des services sociaux et humains, en particulier ceux dont les autochtones ont besoin. Il est préférable que ces gens soient formés pour répondre eux-mêmes à leurs propres besoins et souvent, ils sont plus en mesure de le faire que d'autres. Le simple bon sens exige l'adoption d'une telle approche.

Le grand problème de tous ces programmes, c'est qu'ils sont de courte durée et que l'on ne sait pas s'ils seront prorogés d'une année à l'autre. Ces programmes offrent fréquemment des services sociaux essentiels que le gouvernement ne peut assurer. Trop souvent, les services d'assistance sociale et les hôpitaux sont inaccessibles aux autochtones à cause de l'aliénation culturelle qui prévaut. Le bon sens impose d'offrir des services sociaux aux autochtones par l'entremise de leurs propres organisations. Il me semble un peu cynique d'établir des projets de courte durée qui créent de la déception, qui font croire aux autochtones qu'on leur donne des cadeaux qu'ils doivent quémander. Il serait bien plus avantageux de leur donner l'impression qu'on leur donne de l'argent pour offrir des services auxquels ils ont droit.

Je demanderais au ministre de réfléchir sérieusement au fait que les programmes de création d'emplois ne durent pas longtemps et de demander à son ministère de prévoir des sources de financement à long terme pour les organisations autochtones. Je me demande si le ministre pourrait répondre à cette suggestion.

M. Axworthy: Monsieur le président, je conviens avec le député qu'un des principaux objectifs des députés doit être de briser le cercle vicieux de la dépendance et de la pauvreté où sont enfermés les autochtones, mais cela ne se fera pas du jour au lendemain.

Si le député est au courant des déclarations faites par plusieurs de mes collègues, il n'ignore pas que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a dit qu'il voulait redonner aux conseils de bandes un sentiment d'autonomie et d'indépendance afin qu'ils puissent prendre leurs propres décisions économiques et sociales.

Nous tentons de régler les revendications territoriales ce qui permettrait aux organisations autochtones et aux conseils de bandes de disposer de grosses sommes d'argent et de capitaux importants qu'ils pourraient investir pour développer leurs propres programmes et ressources.

Je suis d'accord avec l'orientation proposée par le député et d'ailleurs nous essayons de nous diriger dans cette voie. Je lui demande de réfléchir à certaines des initiatives prises récemment par l'intermédiaire de mon ministère pour amorcer le processus de développement économique à long terme. Nous comptons mettre en route une série de projets un peu partout au Canada dans le cadre du programme d'aide au développement économique local pour favoriser l'établissement de sociétés de développement locales. Ces sociétés permettront à chaque localité d'effectuer les analyses et les études commerciales nécessaires et d'obtenir des capitaux d'amorçage pour lancer de nouvelles entreprises.

J'espère vivement que ces projets pilotes nous montreront comment nous pouvons élargir le concept du développement économique pour en faire vraiment profiter les autochtones au lieu de leur accorder une aide à court terme.

Néanmoins, je ne crois pas qu'il faille rejeter les programmes de création d'emplois à court terme. J'ai posé la question très clairement aux chefs autochtones lorsqu'ils sont venus à Ottawa il y a trois ou quatre semaines pour la réunion du conseil des chefs. Je leur ai demandé s'ils voulaient que nous annulions les programmes de création d'emplois et ils ont répondu non, à l'unanimité. Ils les considéraient comme nécessaires pour deux raisons. Premièrement, les programmes leur donnaient du travail et leur permettaient de ne pas avoir recours à l'assistance sociale. Souvent, il s'agit d'un travail dans ou près de la réserve, ce qui est un grand avantage. Il s'agit parfois de projets de développement des routes, de systèmes de transport, de systèmes d'égoût, de programmes de travaux publics etc. L'honorable député a visité les mêmes réserves que moi et il sait que dans plusieurs cas elles ont grand besoin qu'on y entreprenne des travaux publics.

Fait plus important, les programmes de création d'emplois à court terme donnent également aux autochtones une expérience de travail dans de nouveaux milieux. Souvent, c'est leur première occasion. Je me souviens d'un certain nombre de projets auxquels j'ai participé dans la ville d'où je viens, lorsque j'étais universitaire, par exemple, le Winnipeg Home Improvement Project. Une subvention du programme d'initiatives locales a servi à mettre sur pied un programme de formation; les autochtones représentaient environ 80 p. 100 des participants. Nous avons suivi le programme et appris que 50 ou 60 p. 100 des participants ont trouvé de l'emploi à temps plein. Ce fut leur première occasion d'acquérir des connaissances en cours d'emploi. Ils ont adopté certaines attitudes et des habitudes qui leur étaient utiles dans un nouveau milieu.

Je ne cherche pas à excuser les programmes de création d'emplois à court terme et à mon avis il faut continuer à les utiliser. Toutefois, il nous faudrait probablement mettre l'accent sur la création d'emplois à long terme et surtout permettre aux autochtones et à leurs associations de prendre eux-mêmes leurs propres décisions économiques.

M. de Jong: Monsieur le président, je ne suis pas en désaccord avec le ministre mais je lui signale qu'il est cruel de supprimer l'assistance sociale dans le cas d'une personne qui participe à un programme positif dans la communauté pendant quelques mois et qui a de nouveau recours au bien-être social lorsque le programme est terminé. Voilà ce qui est cruel.

J'ai également participé à de nombreux projets à Regina et à Vancouver et j'ai constaté ce problème. Les participants doivent s'en remettre au bien-être lorsque les projets sont terminés parce qu'ils n'ont pas d'autres emplois. Ils reviennent au point de départ mais ils sont encore plus frustrés.

Le problème de l'emploi des autochtones, des jeunes et des femmes relève de notre politique économique. Le ministre a des raisons d'objecter à la définition trop stricte que donnaient certains critiques conservateurs de la création d'emplois. Le ministre prétend qu'il existe toutes sortes de programmes de création d'emplois attribuables à l'investissement dans l'industrie, l'aide spéciale etc. mais sur ce point, nous ne sommes pas d'accord avec la politique économique du gouvernement. Ces programmes sont semblables à ceux de l'ancien gouvernement conservateur qui étaient eux-mêmes semblables à ceux du gouvernement libéral précédent. Ce sont essentiellement des programmes d'austérité budgétaire, de compression des dépenses et de mises à pied.

● (1630)

Nous avons essayé de résoudre le problème de l'inflation au détriment des travailleurs. Nous avons accepté que le chômage atteigne des taux plus élevés parce que c'est, dit-on, une manière de juguler l'inflation. Mais ce qui est cruel dans cette affaire, c'est que nous n'avons pas créé de programmes qui permettent de venir en aide à ceux qui font les frais de l'inflation. Nous leur avons fait subir un sort pas très enviable. Les programmes dérisoires qu'on nous propose ne contribueront guère à aider ceux que les mesures gouvernementales ont jetés dans la fosse aux chômeurs.

Le ministre peut-il nous expliquer ce que le gouvernement compte faire sur le plan de l'emploi? Le gouvernement est-il toujours favorable à l'idée ou à l'objectif du plein emploi ou bien considère-t-il qu'un taux de chômage de 4, 6 ou 8 p. 100 demeure acceptable? Quel est d'après le ministre et d'après le gouvernement le taux de chômage qui est acceptable pour notre pays?

M. Axworthy: Monsieur le président, avant de répondre à la dernière question, permettez-moi de souligner le fait que le député a prétendu que les programmes annoncés sont des mesures à court terme. Comme je l'ai dit dans ma déclaration d'il y a deux semaines, lorsque j'ai présenté à la Chambre les programmes de création d'emplois du gouvernement, si un programme de développement communautaire se révèle utile ou rentable, nous pouvons lui donner de l'expansion et l'intégrer au PACLE qui est un programme de formation professionnelle en milieu de travail qui dure trois ans. Si on interroge le député à ce sujet, il pourra dire qu'il est possible de maintenir un programme de cette façon. En outre, la partie du programme qui a trait aux services communautaires peut aussi être maintenue pendant trois ans.

En ce qui concerne la dernière question, je pense qu'il ne m'appartient pas d'exposer l'ensemble de la stratégie économique du gouvernement. Mais j'ai dit plusieurs fois à la Chambre que le gouvernement du Canada a entrepris une révision complète de toute sa stratégie d'emploi. Le groupe d'étude a été institué. Le comité parlementaire commencera à faire ses visites au Canada et à consulter les personnes concernées ce printemps, il continuera cet été et l'automne prochain. De cette façon, nous espérons pouvoir en arriver à une évaluation de la nature des changements qui s'opèrent dans le marché du travail et de la façon dont nous pouvons réagir à ces changements. Je prie simplement le député de contenir son impatience jusqu'à ce que nous ayons pu terminer cette étude.

M. de Jong: Monsieur le président, dois-je comprendre que le ministre n'est pas en mesure de nous dire aujourd'hui ce qu'il considère comme un taux acceptable de chômage au Canada?

M. Axworthy: En ce qui me concerne, monsieur le président, je trouve inacceptable que quiconque soit sans travail. Je vais tâcher de faire de mon mieux pour y remédier, mais compte tenu des paramètres réalistes dont nous disposons, un certain nombre de limitations entravent notre travail. Mais il s'agit de notre objectif ultime, si vous voulez, compte tenu de tous les décalages, et compte tenu également du fait que certaines gens ne veulent pas travailler. Nous allons cependant nous attaquer au chômage de notre mieux et avec tous les moyens dont nous disposons.

La structure économique du Canada subit actuellement des changements importants. Il nous faut les examiner, et ce serait faire preuve d'ignorance crasse que de les passer sous silence, comme certains députés semblent disposés à le faire. Nous devons voir comment changent les conditions d'existence au Canada pour savoir comment réagir à ces changements et utiliser nos ressources avec le plus d'efficacité.

Le vice-président adjoint: Je tiens à faire savoir au député de Brampton-Georgetown que la présidence reconnaît qu'il a eu la patience d'attendre son tour. Il faut toutefois maintenir un certain équilibre entre les deux côtés de la Chambre, aussi, je donnerai la parole au député d'Eglinton-Lawrence et ensuite au député de Brampton-Georgetown.

M. de Corneille: Monsieur le président, au cas où nous aurions oublié notre objectif ou le sujet de ce débat, je prends la parole pour recommander à mes collègues de faire preuve d'indulgence et d'adopter rapidement ce projet de loi tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, c'est-à-dire le bill C-19.

Il va sans dire que j'appuie ce projet de loi. Je tiens absolument à ce que ce bill soit adopté en toute hâte. Il me semble que nous essayons de lancer un programme qui devra être maintenu, et si nous n'agissons pas rapidement, il sera mis au rancart et perdra son élan.

Sauf erreur, ce n'est pas le seul bill qui tentera de résoudre le problème du chômage. Ce n'est qu'une des armes de l'arsenal que nous allons nous constituer pour nous attaquer aux problèmes qui se posent aux chômeurs et les résoudre. Si nous éprouvions un peu de compassion envers les chômeurs et si nous nous préoccupions réellement de leur sort, il ne serait pas nécessaire de tenir un débat de vingt heures, où l'on se répète sans cesse.

Une voix: Pourquoi ne vous asseyez-vous pas, alors?

M. de Corneille: Nous ne jugerions pas nécessaire de parler de quelque chose qui a déjà été mis à l'épreuve et dont on connaît déjà la valeur. Pour comprendre ce qui s'est produit par le passé, nous devons nous rendre également compte qu'il s'agit d'un programme qui répond aux besoins du chef de petite entreprise et l'aide à faire prospérer le secteur privé et le pays dans son ensemble et à assurer le succès de nos programmes d'emploi.

Nous voyons dans ce programme l'occasion de donner au chef de petite entreprise la possibilité de participer au redressement de l'économie et également de venir en aide aux chômeurs. Je crois me rappeler que c'est l'une des rares méthodes que recommande le parti conservateur pour résorber le chômage, car elle stimule l'économie en stimulant les entreprises.

A cet égard, le principe semble bon en soi et accepté par tous les partis. Cependant, si nous reconnaissons qu'il s'agit là simplement d'un moyen parmi d'autres de combattre le chômage, et si nous nous rappelons également que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé de nombreux autres programmes et que cette mesure s'inscrit donc dans un plus grand ensemble de programmes, nous nous rendons compte alors qu'il y a d'autres mesures auxquelles nous pouvons nous attendre et qui satisferont les députés qui ne veulent pas se contenter de ce seul programme.

Entre-temps, nous faisons face à une situation urgente. Puisque nous avons au Canada des chômeurs qui ont besoin de travail, pourquoi la Chambre persiste-t-elle à débattre une mesure que nous comprenons tous? Bien des gens sont perplexes. Ceux qui regardent ce débat à la télévision et ceux qui sont ici à la Chambre se demandent pourquoi nous sommes constitués en comité plénier et pourquoi tous les députés ne sont pas ici. Ils veulent savoir ce qui se passe. Il ne se passe rien. C'est pourquoi les bancs sont souvent vides: il y a des retards et de l'obstruction qui empêchent l'adoption de mesures législatives tendant à répondre à des besoins urgents. Je pense que tous ceux qui se préoccupent des chômeurs doivent faire un examen de conscience et se demander s'ils cherchent vraiment à régler des questions importantes ou s'ils sont en train de s'en servir à des fins purement politiques.

Si nous avions vraiment à cœur de régler la situation, nous nous empresserions de faire ce que nous avons à faire. Nous adopterions ce projet de loi et le renverrions à nos comités de l'emploi et de l'immigration qui existent justement pour discuter des mesures proposées et pour en suggérer de meilleures. Nous pourrions ensuite revenir à la charge et tenter d'amender les autres bills qui seront présentés pour régler les problèmes particuliers qu'ils sont censés régler. Ce bill n'est pas une tentative pour régler le problème du chômage dans son entier au Canada. Nous savons que c'est une mesure d'urgence. C'est une mesure de transition, une mesure provisoire qui servira en attendant que nous en présentions d'autres pour régler le problème du chômage dans son ensemble au Canada.

Lorsque nous avons repris les rênes du pouvoir, il n'y avait pas de fonds pour s'occuper des problèmes de l'heure. Il nous faut à tout le moins maintenir le programme actuel car il est valable. Aucun programme n'est parfait. Aucun programme ne pourra apporter une solution à l'ensemble des problèmes de toutes les régions. La question est de savoir si les membres de la présente législature ont l'intention de venir en aide à ceux qui en ont un besoin urgent et de faire adopter un bill sur lequel, en principe, pratiquement tout le monde s'entend.

Pourquoi l'adoption de ce bill traîne-t-elle? Les gens qui écoutent à la télévision la retransmission des débats du Parlement constateront que les vaines répétitions et les discussions inutiles nuisent à l'adoption de cette mesure urgente. Cela vaut à mon avis pour les autres émissions qu'ils voient à la télévision. Je n'en impute la faute à personne. En fait, je crains beaucoup que les Canadiens ne se fassent plus d'illusions sur le système parlementaire dans son ensemble. Prenons par exemple le débat d'hier. Le pays éprouve des difficultés au chapitre du chômage, de l'inflation, de l'énergie et de l'unité nationale; mais quel sujet l'opposition a-t-elle choisi de discuter à la Chambre des communes en période de grande écoute? Apparemment, elle jugeait des plus importantes la question du système métrique. C'est à cela que nous nous sommes consacrés hier.

● (1640)

M. Deans: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avec grande hésitation cependant. Mon objection porte sur le fait que le choix du sujet pour le jour de l'opposition n'a absolument rien à voir avec la teneur de ce projet de loi. Je ne puis comprendre comment un député peut participer à ce débat pour parler d'un événement qui s'est produit un autre jour et qui concernait une autre mesure législative ou, quant à cela, d'un événement qui n'a absolument rien à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis.

Le vice-président adjoint: La présidence se doit de signaler au député de Hamilton-Mountain qu'il ne nous a pas fait part de son objection. J'ajouterais que si un député tient, en parlant de la question dont nous sommes saisis, à faire allusion au choix d'une motion de l'opposition, il en a parfaitement le droit en vertu du Règlement.

M. Collenette: Monsieur le président, je voudrais moi aussi formuler une objection à ce même sujet. Vous avez rendu une décision avant d'entendre tous les points de vue à ce sujet, et c'est votre privilège. Je suis en bonne partie d'accord avec le député de Hamilton-Mountain. Son objection est légitime, à mon avis. Toutefois, elle ne devrait pas viser le député d'Eglinton-Lawrence, mais plutôt l'opposition conservatrice qui fait de l'obstruction systématique à ce projet de loi depuis près de six semaines.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le vice-président adjoint: La présidence tâchera de rendre justice aux députés qui manifestement préfèrent présenter des arguments plutôt que de traiter de rappels au Règlement. Je donnerai la parole au député de Calgary-Ouest; mais je tiens auparavant à signaler aux députés que s'ils ont l'intention d'invoquer le Règlement, il serait peut-être utile qu'ils nous exposent clairement leur objection.

M. Hawkes: Monsieur le président, par les voies officielles comme dans des conversations privées, nous avons offert au parti ministériel d'adopter rapidement ce bill important s'il répondait à nos questions. C'est l'autre côté de la Chambre qui fait de l'obstruction systématique. Les remarques intempestives faites au sujet du jour de l'opposition sont une autre indication que le gouvernement souhaite pour une raison quelconque nous faire débattre le bill plus longtemps.

M. Collenette: J'invoque le Règlement. C'est un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le vice-président adjoint: S'agit-il du même rappel au Règlement?

M. Collenette: Le député de Calgary-Ouest propose-t-il qu'en vertu d'un ordre de la Chambre, nous terminions l'étude du bill en comité plénier avant 6 heures ce soir? S'il offre à la Chambre de faire franchir cette étape au bill, je suis certain que le ministre, après avoir consulté le Nouveau parti démocratique, serait très heureux d'agréer à sa demande. Le député propose-t-il que la Chambre en décide ainsi?

Le vice-président adjoint: Les choses se compliquent pour la présidence. Je serais enclin à suggérer que des représentants des partis aillent s'entendre derrière le rideau au lieu d'improviser de cette façon. Je vais donner la parole au député de Calgary-Ouest. Mais je ne vais pas tarder à rappeler les députés à l'ordre. Je veux revenir au député d'Eglinton-Lawrence à qui j'ai donné la parole.

M. Hawkes: Merci, monsieur le président, je serai bref. Si l'on nous donne des réponses au lieu de faire de l'obstruction systématique, nous sommes tout disposés à laisser le bill suivre son cours.

M. Collenette: Quand?

M. Hawkes: Quand on aura répondu à nos questions. En attendant, nous continuerons de nous acquitter de notre devoir envers les contribuables canadiens et de demander des précisions sur le bill.

Le vice-président adjoint: Le député de Winnipeg-Nord invoque-t-il lui aussi le Règlement?

M. Orlikow: Je veux parler du même rappel au Règlement, monsieur le président. Si les deux autres partis sont d'accord, nous sommes tout à fait disposés à poursuivre le débat pour pouvoir le terminer avant 6 heures. Nous serions tout à fait disposés à le faire. Je signale cependant au député d'Eglinton-Lawrence que le discours qu'il est en train de faire n'incitera pas les députés de ce côté-ci de la Chambre à mettre fin au débat.

M. de Corneille: Monsieur le président, si ce que j'ai dit a pu donner lieu à une discussion et un dialogue entre les partis, il me semble que j'ai accompli quelque chose d'utile. Ce que je veux dire en réalité, c'est que nous devons songer aux besoins de ceux qui sont visés par le bill, c'est-à-dire les chômeurs.

Je signale que le bill est très simple. Il ne fait que maintenir une politique déjà établie. Ce que je demande aux députés, c'est de se rappeller que la Chambre n'est pas l'endroit pour faire autre chose qu'adopter des bills et parler directement des questions à l'étude. Les députés des deux côtés de la Chambre semblent l'avoir oublié, mais nous devons tous nous efforcer de garantir que le bill sera adopté le plus rapidement possible.

Dans cet esprit, je propose que nous demandions au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de répondre de son mieux aux questions qui lui sont posées, comme j'espère d'ailleurs qu'il essaie de le faire et comme il le fera certainement. A ce moment-là, nous pourrons adopter cette mesure dès ce soir, ce qui ne peut qu'être à l'avantage de tous les députés.

M. McDermid: Monsieur le président, je suis insulté d'entendre les députés de Sarnia et d'Eglinton-Lawrence sermonner les membres de mon parti à propos du genre de questions que nous posons au ministre. Nous sommes tout à fait sincères. Nous essayons de connaître les détails d'un bill qui prévoit des dépenses de 100 millions de dollars. Si je ne posais pas au ministre les questions que mes électeurs s'attendent que je lui pose, je ne ferais pas mon devoir à titre de député de Brampton-Georgetown. J'ai donc l'intention de poser mes questions et sans m'occuper des sermons des deux députés que j'ai mentionnés.

J'ai bien aimé le discours qu'a prononcé le secrétaire parlementaire du ministre au moment de la deuxième lecture. Il nous a donné certains chiffres intéressants. J'aimerais cependant reprendre certaines de ses affirmations. Il a déclaré que le monde des affaires et l'industrie avaient répondu au programme de façon remarquable. Je ne sais pas au juste ce qu'il entend par là. J'ai effectué un sondage dans ma circonscription par l'entremise de la Canadian Federation of Small Businesses. J'ai constaté qu'environ la moitié des petites entreprises sont en faveur du bill. Je n'irai donc pas jusqu'à dire que leur appui est massif. Je dirais que certaines entreprises s'intéressent au programme et d'autres non.

Nous parlons des chiffres d'emploi. Le député de Louis-Hébert a parlé d'environ 19,000 emplois en Ontario. Je vois que le nombre de chômeurs en Ontario a augmenté de 61,000 ce mois-ci. Le ministre peut-il dire comment le bill aidera l'Ontario? Combien d'emplois pense-t-il que le bill créera en Ontario cette année?

M. Axworthy: Monsieur le président, sur un total de 50,000 emplois créés en 1979-1980, la part de l'Ontario a été de 19,000. Je m'attends à un chiffre semblable cette année.

M. McDermid: Monsieur le président, je crois savoir que 55 p. 100 de la totalité des emplois créés en vertu de ce programme sont allés à des jeunes. Puis-je demander au ministre combien de ces jeunes détiennent encore leur emploi après les deux ans d'application de ce programme?

M. Axworthy: Monsieur le président, je ne puis répondre directement à cette question car nous n'avons procédé qu'à une évluation provisoire du programme. Nous avons exercé un contrôle à partir d'un échantillon de 2,500 employés. A l'époque, nous avions fait savoir qu'environ 55 p. 100 des participants au programme détenaient toujours leur emploi après la fin de l'arrangement conclu aux termes du programme de crédit d'impôt.

M. McDermid: Le ministre est-il en train de nous dire qu'il ne possède pas de statistiques sur le nombre de participants qui détiennent toujours leur emploi ou qui l'ont perdu et qui touchent des prestations d'assurance-chômage? Il ne peut répondre à ma question, c'est ça?

• (1650)

Ce programme est-il coordonné avec les autres programmes de création d'emplois du gouvernement ou constitue-t-il un programme distinct? Le ministre le considère-t-il comme une partie d'un ensemble de programmes ou est-ce là une addition apportée aux programmes qu'il a annoncés l'autre jour?

M. Axworthy: Je croyais avoir précisé à plusieurs reprises qu'aux yeux du gouvernement, il est nécessaire de prendre diverses initiatives lorsqu'on met en vigueur un programme sérieux de création d'emplois. Les crédits d'impôt à l'emploi s'appliquent surtout aux régions où le secteur manufacturier est développé, mais ils sont moins utiles ou moins accessibles dans les régions dont l'économie est surtout basée sur l'agriculture ou la pêche ou encore dans les régions, comme les provinces de l'Atlantique, où l'activité économique est plus lente qu'ailleurs. Par conséquent, le programme de crédits d'impôt est un programme distinct, tout en faisant partie d'un ensemble intégré d'initiatives.

Nous demandons à nos bureaux régionaux de nous aviser de la combinaison de programmes qui convient le mieux localement, après consultation du gouvernement de la province, des employeurs de la région et du secteur des services communautaires. Ainsi, tous ces gens participent un peu au choix des mesures que nous prenons dans chaque région.

M. McDermid: J'ai sous les yeux les chiffres sur le chômage les plus récents et je suis scandalisé de constater que dans un pays comme le nôtre, sur le nombre total des demandeurs d'emploi, 431,000, soit 44 ou 45 p. 100, sont des jeunes. Je demande au ministre s'il ne pourrait pas envisager de supprimer la limite minimale de trois mois qui s'applique aux étudiants, parce que nous allons bientôt être en été. Pourrait-il également envisager de porter à $2 par étudiant le montant minimum versé aux employeurs qui embaucheront des étudiants en vertu de ce programme cet été?

M. Axworthy: Je ne pense que pas que nous envisagions d'abroger ces dispositions réglementaires pour l'instant, mais je ne manquerai pas d'étudier cette proposition. Je signale au député que les chiffres qu'il a en mains ont été calculés avant la mise en œuvre complète du programme d'emploi d'été pour les jeunes qui a permis de créer environ 70,000 postes pour cet été. Certes, cela ne saurait venir à bout du problème, mais cela va certainement faire baisser un peu ce chiffre. Les statistiques de mai dont nous disposons n'ont pas été corrigées en fonction de la mise en œuvre du programme d'emploi d'été pour les jeunes.

M. McDermid: Ce chiffre de 430,000 jeunes demandeurs d'emploi ne dit pas tout, car il faut y ajouter tous les étudiants qui viennent de terminer leur année scolaire et qui vont chercher des emplois cet été. Le programme qui vise à fournir des emplois aux jeunes s'adresse aux 70,000 étudiants qui sortent des écoles. Voilà pourquoi je dis au ministre qu'il ne doit pas confondre ces deux chiffres et induire les Canadiens en erreur. C'est injuste.

De nos jours, les jeunes déclarent qu'ils tiennent à occuper un emploi qui soit utile et qui ne risque pas de disparaître après 48 semaines. Ils cherchent un emploi qu'ils puissent occuper jusqu'à la fin de leur vie. Le programme dont nous sommes saisis fait tout à fait fausse route, comme d'ailleurs tous les autres programmes gouvernementaux destinés à créer des emplois. J'exhorte vivement le ministre à réfléchir sérieusement à la pénible situation des jeunes et à élaborer de concert avec le secteur privé des programmes susceptibles de leur trouver des emplois utiles et permanents.

Le ministre a dit plus tôt que le déficit budgétaire favoriserait le programme de lutte contre le chômage. Pourtant, le déficit et le chômage augmentent en même temps. C'est un couple bien mal assorti. Au nom des jeunes Canadiens, je demande instamment au ministre de songer sérieusement à élaborer des programmes propres à leur fournir des emplois utiles une fois leurs études terminées.

Je dois reconnaître que je fais moi-même parti, tout comme mon honorable ami, du comité chargé d'étudier l'emploi dans les années 80, et que j'ai bien hâte de me mettre à la tâche. Mais je ne veux pas que le ministre s'en remette au comité. Il devrait se mettre à l'œuvre dès maintenant, surtout en pensant aux jeunes Canadiens, car j'estime personnellement que c'est une honte que 431,000 jeunes Canadiens soient chômeurs, soit 45 p. 100 de toute la main-d'œuvre inactive. Cela n'a tout simplement pas de sens.

M. Deans: Monsieur le président, afin de ne pas offenser mon ami qui siège sur les banquettes libérales, je vais essayer, contrairement à lui, d'être bref et de ne pas m'écarter du sujet. Des problèmes sérieux ont surgi dans la province depuis que le ministre a présenté le bill dont nous sommes saisis. Je suis sûr qu'il sait que le taux de chômage en Ontario particulièrement a augmenté sensiblement depuis que cette mesure a été présentée—en fait, il a augmenté partout au pays. Dans les grands centres industriels de la province, le chômage a fait un bond spectaculaire depuis un mois. Windsor a le taux de chômage le plus élevé au pays—nous savons tous pourquoi—et aujourd'hui, dans ma propre circonscription de Hamilton, je viens d'apprendre que la société Dominion Foundries and Steel va fermer la plupart, sinon la totalité, de ses usines pour une semaine. Soit dit en passant, depuis que je vis là-bas, c'est-à-dire près de trente ans, c'est la première fois que cette société ferme ses portes, du moins à ma connaissance. Cette société a la réputation d'être très progressive et elle a coutume de maintenir ses niveaux d'emploi.

En tous cas, 10,000 personnes de plus seront mises à pied. Puisque nous parlons d'un programme de création d'emploi, si nous tenons compte du temps de travail en cause, c'est comme si 200 emplois permanents disparaissaient, juste parce que ces 10,000 personnes ont été mises à pied pour une semaine. De plus, il y aura une baisse sensible des ventes de biens de consommation. Il faut tenir compte de la peur qui accompagne ces mises à pied. Beaucoup de ces gens répugneront à reprendre leurs habitudes de consommation puisque la raison invoquée pour ces mises à pied est le déclin du marché. Cela aura inévitablement une incidence sur la vente de biens et de services.

Compte tenu de tout cela, étant donné que le chômage a augmenté sensiblement en Ontario depuis un mois, étant donné que le chômage est localisé surtout dans les principales zones industrielles, étant donné que c'est dans ces secteurs que vivent la plupart des jeunes en quête d'emploi, étant donné que le chômage élevé entraîne presque inévitablement une baisse des ventes au détail, secteur où beaucoup de jeunes pourraient trouver du travail, le ministre peut-il préciser quelles mesures il compte prendre, outre le bill à l'étude, afin de commencer à résoudre le problème crucial auquel nous sommes confrontés?

M. Axworthy: Là encore, le député pose des questions auxquelles il faut répondre en distinguant les répercussions à court et à long termes. Je lui dirai, comme je l'ai fait déjà à plusieurs reprises à la Chambre, que dans le cas particulier de l'industrie automobile, mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a déjà prévu un important programme visant à venir en aide à cette industrie malade en assurant à Chrysler des prêts garantis qui lui permettront d'éviter la faillite.

Entre-temps, nous avons institué pour la région de Windsor des prestations régionales dans le cadre du programme d'assurance-chômage qui permettront aux travailleurs de l'automobile de la région de toucher des prestations pendant douze mois de plus. Nous avons également institué des programmes de travaux spéciaux dans la région de Windsor pour réduire au minimum les difficultés éprouvées par les travailleurs mis à pied. Nous reconnaissons cependant que cela ne suffit pas, et nous avons présentement avec les Travailleurs unis de l'automobile des entretiens, qui ont commencé il y a deux semaines et se poursuivent quotidiennement, afin de définir ce que nous pourrions considérer comme une solution appropriée aux problèmes de licenciement dans l'industrie automobile.

● (1700)

J'espère que, vers le milieu de juillet, nous aurons terminé ces pourparlers avec les TUA et que nous pourrons songer à un programme à long terme. Compte tenu, bien entendu, des contraintes financières toujours présentes et des limites du Trésor public, puisqu'il existe une grande variété de programmes. Ces pourparlers avec les TUA visent à établir comment nous pourrions offrir des solutions à long terme. Je pense que cela témoigne d'une attitude conciliante de la part des travailleurs, des employeurs et du gouvernement, chose essentielle si nous voulons en arriver à régler ce problème.

Je dois également m'entretenir avec un certain nombre d'autres associations industrielles en Ontario aptes à créer de l'emploi. Un certain nombre d'industries, par exemple, l'aérospatiale, ne vont sûrement pas créer de chômage. En fait, cette dernière pourra créer de 15,000 à 20,000 emplois dans la seule province de l'Ontario. La difficulté est de trouver des travailleurs en chômage dans la région où les emplois seront disponibles.

C'est la raison d'être de nos pourparlers avec des entreprises: élaborer des programmes et envisager des moyens de répondre à la demande de chaque type d'entreprise. Encore une fois, cela suppose la collaboration des secteurs publics et privés et c'est ce que nous tentons d'établir maintenant, par exemple en offrant des garanties comme mon collègue l'a fait par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et du Commerce, et aussi en tentant de régler les difficultés concrètes des travailleurs d'une région.

M. Deans: Monsieur le président, ne nous racontons pas d'histoires. L'aide offerte à la Chrysler n'aura que très peu d'effets, si elle en a, pour le moment. En dépit de cette assistance, très peu de nouveaux emplois seront créés et aucun travailleur ne sera rappelé pour l'instant. Je crois que nous sommes d'accord là-dessus.

Pour qu'un programme comme celui-ci puisse donner de bons résultats, il faut que l'économie soit raisonnablement capable de créer des emplois pour ceux qui s'adresseront aux secteurs des services et du commerce de détail pour obtenir un emploi à court terme. Les étudiants, par exemple. La majorité des étudiants ont besoin d'emplois pour juin, juillet, août et une partie de septembre. Il y a maintenant une augmentation marquée du nombre de chômeurs, et la plupart d'entre eux habitent les centres importants de la province.

Compte tenu de la situation du chômage et du fait que cela réduira le niveau des achats et, par conséquent, le nombre d'occasions d'emploi, à quoi ce genre de programme peut-il servir? Où ces gens peuvent-ils s'adresser pour trouver du travail? Je viens de dire que Dominion Foundries mettra 10,000 employés en disponibilité pendant sept jours. Dans le passé, Dominion Foundries a employé des travailleurs pour l'été. Il est très difficile d'imaginer comment elle pourra employer des gens pour l'été cette année. Cela veut dire que ceux qui auraient pu normalement se trouver un emploi d'été à Dominion Foundries chercheront ailleurs, mais les 10,000 employés qui seront en chômage pour une semaine perdront un cinquante-deuxième de leur revenu de l'année et ils réduiront leurs achats en conséquence. A cause de cela, les emplois que les jeunes auraient pu obtenir dans les grands magasins ou ailleurs ne seront pas disponibles. Je ne comprends pas comment le fait de donner de l'argent comme le propose le bill sans avoir élaboré une stratégie d'ensemble peut donner quelque chose.

Je ne comprends pas d'où les emplois viendront. Je ne comprends vraiment pas. Je n'essaie pas d'entamer une discussion politique. Je suis aussi honnête que je peux l'être. Je ne vois pas d'où ces emplois peuvent venir. Si l'économie est à la baisse, comme c'est le cas, si les principaux employeurs congédient des employés, comme c'est le cas, et si cela entraîne une baisse de l'économie, et nous savons tous que c'est ce qui arrive, les emplois temporaires que veulent ces gens n'existeront pas. Je ne comprends pas comment un programme comme celui-ci peut être efficace vu les circonstances. A mon avis, si le nombre d'emplois et le niveau de l'achat étaient à la hausse et si l'économie était plus soutenue, ce programme créerait sans doute des occasions d'emploi.

Selon moi, si le gouvernement avait décidé de lancer un programme important de construction de maisons, cela aurait créé des emplois dans les industries connexes. Nous savons tous, j'en suis sûr, que le nombre de mises en chantier a baissé de façon marquée, même si la demande est encore importante. On prévoit environ 170,000 mises en chantier cette année. Cela représente une baisse importante puisqu'on considère généralement qu'il en faudrait 260,000 pour satisfaire à la demande.

Si le gouvernement devait se lancer dans ce genre de programme et ensuite consacrer une partie de ces fonds à la création d'emplois dans les industries connexes, l'initiative me paraîtrait avantageuse. Je pourrais déterminer dans quel secteur les emplois seraient créés. Mais ce n'est pas le cas en ce moment. Je ne comprends pas le fonctionnement du programme. Je ne vois vraiment pas dans quel secteur des emplois seront créés pour les intéressés.

Nous adopterons le projet de loi à 6 heures, du moins en ce qui nous concerne, et le gouvernement pourra alors se consacrer à la tâche de distribuer des fonds à ceux qui pourront vouloir en profiter, s'il en est. Je crains cependant qu'une partie de ces fonds ne serve à payer des employés occupant des emplois qui existent déjà et non des emplois nouvellement créés et qu'en fait une bonne partie de ces fonds ne servira pas car on ne créera pas de nouveaux emplois. En dernière analyse, le nombre de chômeurs s'accroîtra plus que jamais auparavant et nous n'aurons toujours pas de stratégie importante destinée à régler le chaos dans lequel se trouve la plupart des secteurs économiques du pays. Je suis convaincu que nous abordons le problème de façon très rétrograde.

Le ministre pourrait faire adopter son projet de loi et aller de l'avant s'il voulait bien présenter une stratégie économique nous indiquant les secteurs dans lesquels des emplois seront créés à long terme. Je ne sais vraiment pas quand il compte nous présenter cette stratégie ou, quant à cela, s'il a jamais eu l'intention de nous la présenter. Je crains fort que nous n'ayons jamais de stratégie économique dans ce domaine. Je ne crois pas que le gouvernement ait la moindre idée de la façon de régler ce problème.

M. Axworthy: Monsieur le président, le député de Hamilton-Mountain nous peint un tableau fort sinistre et sombre d'usines fermant leurs portes. Je lui rappelle que l'année dernière, près d'un quart de million d'emplois ont été créés au Canada; 250,000 emplois ont été créés de mai 1979 à mai 1980, et la situation n'est pas aussi mauvaise qu'il le laisse entendre. Toutes ces paroles sont bien belles, mais en fait, le pays dispose encore d'une économie saine.

Je signalerai au député, au cas où il s'inquiéterait de l'application de ce programme précis, que tout ira bien si nous pouvons d'une certaine façon satisfaire les obsessions étranges de certains députés de l'opposition, de façon à les contenter dans leur pédanterie et à faire adopter ce projet de loi, car la demande est déjà très forte pour ce programme. En mai et avril derniers, nous avons signé près de 3,000 ententes, sujettes cependant à l'adoption de ce projet de loi, avec des employeurs canadiens qui en attendent justement l'adoption et espèrent que les députés finiront bientôt par comprendre que la demande est déjà très forte. Ils attendent que le député de Calgary-Ouest ait fini de se tracasser les méninges et que nous adoptions le bill. La demande pour laquelle il se préoccupe existe. Je lui dis qu'elle existe. Ils veulent s'en servir. Tout ce qu'il faut, c'est adopter le bill.

M. McCain: Monsieur le président, quand j'ai participé à la discussion la dernière fois, j'ai demandé au ministre s'il verrait tout particulièrement à s'assurer que les employeurs d'une seule personne seraient aussi admissibles que ceux qui en emploient des milliers. Je ne croyais pas qu'on avait répondu à cette question et j'aimerais la répéter maintenant. Assurera-t-il au petit employeur qu'il aura autant droit à sa part que la General Motors?

M. Axworthy: Monsieur le président, j'ai signalé au député la dernière fois que 65 p. 100 des emplois créés en vertu de ce programme l'étaient par des employeurs ayant moins de 20 employés. Cela me dit que, si les deux tiers des emplois sont créés par des employeurs ayant moins de 20 employés, ce n'est pas la compagnie General Motors qui bénéficie du programme. C'est surtout le petit homme d'affaires canadien.

M. McCain: Monsieur le président, j'aimerais attirer l'attention du ministre sur le fait qu'il n'a pas répondu à ma question aujourd'hui et qu'il n'y avait pas répondu non plus l'autre soir. Il m'a fourni plus de renseignements cette fois-ci que la dernière fois, mais il n'a pas répondu à la question, que je considère d'une très grande importance, surtout au Nouveau-Brunswick où n'importe où dans la région atlantique qui est durement touchée par le chômage. Le taux n'y a pas augmenté aussi rapidement qu'en Ontario, mais il a augmenté et continuera de le faire.

Souvenons-nous que, dans la région atlantique, le taux augmente habituellement un peu plus lentement au début, augmente un peu plus avant la fin et redescend beaucoup plus lentement. Je pense qu'il faut orienter une bonne partie de ces programmes vers ce genre de région. De tels programmes ont une influence particulièrement forte dans cette région qui compte beaucoup de petits employeurs. J'accepterai donc la garantie que le ministre a donnée et je croirai que l'employeur désireux d'engager un seul employé sera capable de le faire et qu'il ne devra pas se soumettre à un tas de formalités compliquées mais que les services du ministère l'aideront. C'est en effet un des problèmes. Le personnel des services de l'emploi est très patient et très serviable à l'égard des employeurs qui veulent trouver 20 personnes et qui ont un dossier favorable mais il fait très attention avant de donner satisfaction à l'employeur qui demande de l'aide pour la première fois pour engager une seule personne.

● (1710)

Par ailleurs, je voudrais demander au ministre s'il a une réponse à ma question sur les directives qui seront appliquées aux programmes de création d'emplois comme Jeunesse-Canada au travail et le programme d'emplois d'hiver. Envisagera-t-il d'adapter ces directives pour permettre aux associations communautaires, aux clubs sociaux, et le reste, de rendre service à la communauté au lieu de dépenser de l'argent d'une façon que la collectivité n'approuve pas toujours alors qu'elle ou l'association ont besoin d'aide? J'ai envoyé au ministre une lettre contenant trois ou quatre demandes auxquelles je le priais d'accorder une attention absolument prioritaire. Elles ont été purement et simplement rejetées et je me demande, compte tenu de la lettre et des exemples que je lui ai présentés, s'il a étudié cette question et si je peux obtenir une réponse à celle-ci aujourd'hui.

M. Axworthy: Monsieur le président, nous avons déjà traité ce sujet mais permettez-moi de répéter au député que, pour ce qui est des lignes directrices relatives aux programmes d'emploi, nous avons l'intention de réinstituer le système consultatif de circonscription aboli par son gouvernement, par son caucus et par les députés de son parti durant la dernière législature. Ce système permettra au député de recommander les personnes de sa circonscription capables de juger quel projet ou programme est le plus méritoire de cette circonscription. Nous avons l'intention de remettre en vigueur ce système pour faire en quelque sorte contrepoids aux cas auxquels il a fait allusion.

La raison pour laquelle des problèmes se sont posés pour lui au niveau du programme d'emploi d'été des jeunes c'est que le gouvernement auquel il a appartenu ayant aboli le système consultatif de circonscription, il n'existait plus de moyens de déterminer les priorités locales. Le meilleur moyen d'essayer de remettre en vigueur cette pratique dans une certaine mesure c'est de permettre à chaque député de présenter des recommandations.

Le député doit comprendre qu'il y a dans sa région une forte proportion de projets de création d'emplois et qu'il ne pourrait pas les faire approuver tous parce que nous avons beaucoup plus de demandes que d'argent à affecter à ce programme. Il a été affecté 110 millions de dollars au programme pour créer 70,000 emplois dans tout le Canada. Il fallait répartir cet argent de façon assez équitable dans tout le pays et nous n'avons donc pas pu donner entière satisfaction au député. Je me suis engagé envers le député à revoir les autres projets dont il pourrait me saisir et que nous pourrions approuver si nous récupérons les fonds de projets annulés. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu que sa lettre. J'ajoute que si je n'avais pas à passer tant de temps à la Chambre pour diriger l'étude du bill, je pourrais m'occuper de son problème.

M. McCain: Monsieur le président, cela me rappelle la remarque que le ministre a lancée quand nous avons discuté du temps que prend le débat. On a invoqué le Règlement et au cas où sa remarque n'aurait pas été enregistrée, je signale qu'il a lancé dans la direction de notre président du comité: «Et vous n'obtiendrez rien de plus.» Il semble bien que ce soit précisément le cas et que je n'obtiendrai effectivement rien de plus.

J'ai demandé au ministre s'il pouvait considérer la possibilité de modifier le règlement. Je comprends et j'admets que le conseil consultatif du ministère a grandement participé au processus de sélection. Toutefois, ni le député, à moins qu'il ait des renseignements que je n'ai pas, ni le conseil consultatif du ministère ne peuvent appliquer le règlement tel qu'il est actuellement. Je demande au ministre d'ajouter au règlement, par décret ministériel ou autrement, ou peut-être par recommandation adressée à son personnel, qu'au cours du processus discrétionnaire de sélection d'un projet, l'avantage qu'on en retirera soit étendu au plus grand nombre ou à la collectivité intéressée et que cela soit le facteur déterminant le montant à allouer.

Je vous ferai remarquer que le principe du plus grand avantage pour le plus grand nombre n'est pas souvent respecté. Lorsque des groupes de scouts ou des clubs sociaux ont besoin de faire restaurer leurs locaux et qu'on leur refuse de l'aide sous prétexte d'un règlement, je crois que le règlement laisse alors quelque peu à désirer. Je prie seulement le ministre de considérer cette question, de lui accorder son attention personnelle et de comprendre les problèmes auxquels se heurtera le conseil consultatif du ministère lorsqu'il sera établi. Le groupe consultatif ne peut déroger au règlement quels que soient les vœux personnels de ses membres ou du groupe tout entier. L'expérience l'a démontré. Je souhaiterais donc que le règlement soit modifié.

Le ministre prendra-t-il note de ma question et envisagera-t-il de recommander au personnel d'adopter le critère du plus grand bien possible au plus grand nombre possible de personnes, à la collectivité, aux clubs philanthropiques ou autres et d'abandonner les lignes de conduite idéologiques qui empêchent de répondre aux besoins de certaines collectivités? Tous les projets que j'ai signalés au ministre ont, pendant très longtemps, fait beaucoup de bien à un grand nombre de personnes. Je pense que deux d'entre eux intéresseraient tout particulièrement le député d'Eglinton-Lawrence parce qu'il s'agit de camps de jeunes que des églises organisent depuis 25 à 40 ans. Ils ont de grandes difficultés financières et ont besoin d'aide. Il s'agit d'un travail permanent appuyé par les églises et que le règlement exclut. Je souhaiterais que ces projets soient admissibles. Est-ce trop demander? Est-ce que je serai également privé de ces renseignements?

M. Axworthy: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de défendre les gouvernements précédents. S'il y avait des règlements . . .

M. McCain: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je n'ai nullement critiqué le gouvernement précédent. Il peut tenter de réfuter mes objections tant qu'il le voudra. Ces décisions ont été prises à son bureau depuis qu'il est ministre et n'ont rien à voir avec les décisions antérieures. Ce qui me préoccupe ce sont les règlements.

M. Axworthy: Le programme annoncé il y a huit jours est un nouveau programme. Il n'y a aucun règlement. Une imagination trop fertile porte peut-être le député à croire qu'il existe une série de règlements secrets. En fait, il n'y a aucun règlement, exception faite des principes directeurs qui permettront de rendre le programme de services communautaires accessible aux organismes bénévoles en vue de réaliser une œuvre d'une valeur authentique dans les collectivités. Nous fondons nos décisions sur les recommandations émanant du groupe consultatif de la circonscription. Si le député s'est heurté à des problèmes par le passé, c'est que le système établi par l'ancien gouvernement ne permettait pas la participation communautaire.

M. McCain: Non.

M. Axworthy: Les décisions ont été prises par le comité mixte formé des fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui a également fait les recommandations. Nous avons modifié le processus pour permettre aux députés d'avoir voix au chapitre. Nous avons maintenant réinstitué le groupe consultatif de la circonscription pour obtenir une évaluation exacte des priorités sociales locales. Voilà le facteur déterminant. J'ai essayé de le dire aux députés à trois ou quatre reprises. Je ne sais pas comment faire ressortir ce fait ou le souligner davantage, bref, je ne pouvais être plus clair que je l'ai été. Le choix à faire parmi ces diverses priorités relève maintenant du groupe consultatif qu'il recommandera.

M. McCain: Puis-je prendre une minute de votre temps, monsieur le président? L'opposition a deux solutions dans un cas comme celui-ci et il lui est très difficile de choisir celle qui représente la meilleure façon de faire son devoir. L'une consiste simplement à sortir de la Chambre, à cesser d'étudier le bill et à laisser le gouvernement l'adopter quand il lui plaira de le faire parce que, jusqu'à maintenant, l'opposition a essuyé de la part du gouvernement un refus catégorique de coopérer et de comprendre les problèmes que l'opposition lui expose.

Nous avons le devoir de représenter nos commettants. J'ai parlé d'un certain règlement. Le ministre a refusé de prendre ses responsabilités parce que la question n'a rien à voir avec le groupe consultatif ni avec l'influence des députés. Mon seul souci était de faire accepter ou refuser les projets que j'ai transmis au ministre. Le personnel de son ministère a invoqué certains règlements pour les éliminer. Je veux que ces règlements soient modifiés, afin qu'en définitive le plus grand nombre de gens profitent des fonds dépensés dans ma circonscription. Voilà pourquoi nous sommes ici et c'est ce que nous tentons d'accomplir. Je défie le député d'Eglinton-Lawrence de répéter que je perds mon temps quand je recherche ce qui serait en définitive avantageux pour mes commettants. Si je ne peux y parvenir, je ne joue plus.

• (1720)

[*Français*]

M. Gimaïel: Monsieur le président, je suis heureux de prendre la parole sur la prolongation du programme de crédit d'impôt à l'embauche. Je connais bien ce programme-là pour avoir travaillé dans un centre de main-d'œuvre du Canada comme conseiller en main-d'œuvre, et je suis à même de dire que c'est un petit bijou, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord lorsque ce projet a été créé, on a essayé d'établir un programme qui pourrait être applicable sans affecter le paquet de paperasserie que normalement un entrepreneur reçoit lorsqu'il jouit d'un projet.

On a toujours dit qu'ici ou que ce soit ailleurs à quelque niveau du gouvernement que ce soit, il y a toujours trop de paperasserie, trop de rencontres avec les fonctionnaires, trop de toutes sortes de choses. S'il y a quelques-uns de mes honorables collègues qui ont déjà travaillé avec le programme de crédit d'impôt, le seul document que le Centre de main-d'œuvre du Canada remplit est une formule jaune qui certifie l'embauche de l'employé, et l'employeur, à la fin de l'année, n'a qu'à faire parvenir une formule au ministère du Revenu national du Canada, sur laquelle il inscrit le salaire et tout est réglé. Tout est fait et c'est un stimulant qui, au début, avait un peu de difficulté à s'implanter, parce qu'il y avait tout de même deux ministères en cause, le ministère du Revenu national et celui de l'Emploi et de l'Immigration. Il y avait au début un petit manque de confiance entre les fonctionnaires de chaque ministère. A la troisième année d'application, ce fut un succès phénoménal. Si ce programme est reconduit aujourd'hui pour une autre année, c'est tout simplement parce qu'il est une nécessité.

Je viens d'une région où le taux de chômage joue entre 15 et 20 p. 100 régulièrement. Nous avons à vivre un problème immense, et ce problème est d'autant plus violent qu'il s'attaque surtout aux jeunes. Dans une région comme la mienne où des industries multinationales sont implantées, la plupart de ces industries sont syndiquées, les syndicats sont très forts, et comme dans tout bon syndicat, on protège l'ancienneté des travailleurs, et c'est normal. Mais le résultat de tout cela, c'est que ceux qui ont à subir le problème du chômage, ce sont les jeunes.

J'entendais tout à l'heure des collègues critiquer un peu le programme de création d'emploi qui existe, que ce gouvernement a commencé à mettre en œuvre au début des années 70, et tout ce que je peux en dire, c'est que je me pose la question: Si nous n'avions pas pris cet argent pour créer autant d'emplois chaque année, l'une après l'autre, comment est-ce que nos jeunes auraient pu conserver un certain respect humain? Bien sûr, quand on fait de la création d'emplois, on ne fait pas de la création d'emplois permanents, on fait de la création d'emplois qui permet à un jeune de subsister le temps que se règlent les vrais problèmes au niveau du travail. Au fait, il y a eu une abondance de personnes qui sont arrivées sur le marché du travail à un certain moment, une abondance comme aucun pays n'en a connue, des femmes sont sorties travailler, des jeunes sont nés en grand nombre durant les années 1945 à 1960 et sont apparus sur le marché du travail depuis 15 ans. Ces jeunes-là sont arrivés en trop grand nombre et les emplois n'étaient pas nécessaires. On les soutient par des projets temporaires comme Canada au travail, PIL ou ces genres de

projets-là et on leur a associé à cela une loi sur l'assurance-chômage qui leur permet au moins de vivre décemment, avec respect.

Le PCIE est un autre programme qui, lui, a pour but de s'attaquer aux causes définitives du problème. C'est qu'avec le PCIE on peut encourager vraiment la création d'emplois. Un employeur dans ma circonscription est heureux de recevoir un crédit d'impôt de $1.75 l'heure quand il embauche un jeune dans son entreprise, et généralement ce jeune-là y demeure par la suite.

Nos travailleurs agricoles aussi peuvent en jouir. Ils en sont très heureux. C'est le plus beau petit programme qui a été pondu, dans le sens qu'il peut être appliqué facilement. On n'a pas besoin d'embaucher 10 comptables pour se faire dire quoi faire, quel document remplir pour le renvoyer au gouvernement. Et j'ai de la difficulté à comprendre aujourd'hui que la discussion soit si longue pour pouvoir prolonger ce programme-là d'un an. Cela est facile à conclure, mais allez voir messieurs d'en face comme disent souvent nos amis à Québec, messieurs les honorables députés, allez voir dans vos circonscriptions les gens qui se sont servis du programme. C'est un petit bijou. Vous allez leur parler d'un programme de formation de main-d'œuvre, et ils vont vous dire: Ah c'est plaisant, mais on est obligé de consulter la province pour le programme de formation, mais il faut que vous conceviez une chose au départ lorsque vous étiez au pouvoir à un certain moment, il n'y a pas longtemps, vous saviez que cela finissait le 31 mars . . .

Une voix: Vous n'avez pas été là longtemps!

M. Gimaïel: Vous saviez que le 31 mars 1980 le programme tombait, et nous le savions nous aussi qui travaillions dans les centres de main-d'œuvre à cette époque-là. Et la question qu'on se posait et les recommandations que l'on faisait à partir d'en bas c'était que vous le reconduisiez pour un an. Cela ne s'est pas fait. Aujourd'hui nous sommes en train de le faire. Il faudrait que cela se fasse le plus vite possible. Je pense qu'il y a un potentiel d'utilisation extraordinaire, et que le ministre pourra confirmer que les crédits qui étaient destinés au PCIE depuis deux ans n'ont pas été suffisants, parce qu'il y a toujours plus de demandes. C'est la preuve que ce programme-là fonctionne et fonctionnera de plus en plus, pour autant premièrement que les députés le feront connaître dans leurs circonscriptions en même temps que le ministère, et qu'ils le feront connaître à leurs commettants parce qu'il est universel et s'applique presque à tout le monde. C'est un des éléments que ce gouvernement-là a bâti pour combattre un problème viscéral qui s'appelle le chômage et qui s'attaque à tous les pays qui font partie du groupe capitaliste, qu'on appelle du groupe occidental.

Au cours des 10 dernières années le Canada a donné des milliards à des gens en leur disant: Pondez des idées, on vous donne de l'argent, faites ce que vous voulez. Il n'y a aucun pays dans le monde qui a fait cela, sans en même temps en plus d'être la preuve que nous avons une confiance dans les possibilités de la population, et c'est sans doute pour cela qu'elle a réélu M. Pierre Trudeau comme premier ministre du Canada à la dernière élection. En plus de prouver que nous avons confiance dans la population, cela a constitué un des plus grands sondages qui ait jamais été fait. Cela a constitué un sondage tel que vous n'en avez pas vu souvent, parce que ce n'est pas un sondage où l'on demande à la personne: Es-tu pour ou contre telle chose? C'est un sondage où l'on demande à l'individu ce qu'il pense. On donne de l'argent à quelqu'un pour qu'il l'emploie à sa guise. Les résultats sont fantastiques. Dans mon coin à moi, il s'est fait des choses extraordinaires avec les projets de création d'emplois, des choses extraordinaires et qui servent aujourd'hui au niveau du loisir et à différents niveaux. En plus de ces choses-là qui se sont faites, il n'en demeure pas moins que des institutions permanentes ont été créées à partir de projets temporaires. Et cela entre dans tout le même contexte de PCIE. Tout à l'heure j'entendais quelqu'un demander qui allait créer les emplois. Il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui a la prétention de posséder la vérité et d'être capable de créer tous les emplois nécessaires au Canada. Personne! Ce qu'on dit, c'est qu'on sait qu'à l'intérieur de ce pays-là, il y a beaucoup de gens qui ont un potentiel extraordinaire pour en créer des emplois, et ce qu'on fait depuis 12 ans ici, c'est aider. Et c'est pour cela que le Canada a un des taux de chômage les plus bas au monde tout en ayant un des taux d'inflation les plus bas. C'est ce qu'on a fait, on va continuer de faire confiance à la population et à tous les Canadiens. Chez moi cela se fait, je suis content d'encourager tous ces gens-là.

On parlait tout à l'heure d'un comité de sélection pour la création d'emplois. Cela est essentiel. Quand nous sommes arrivés au pouvoir et que l'ancien gouvernement avait décidé de faire disparaître les programmes de création d'emplois, les faire disparaître, quelle trouvaille, on fait disparaître cela, nous sommes revenus, nous avons ramassé l'affaire pas mal en charpie, les comités de sélection étaient disparus. Il nous est resté à reprendre tout cela et à rebâtir. On me dit: pourquoi un comité de sélection? Justement parce que c'est dans ces comités de sélection que des hommes clé sont assis avec des idées, des connaissances du milieu, venant de toutes les parties du milieu, de toute la circonscription, et ces gens-là s'assoient et regardent ce qui leur est présenté comme idées, ils investissent de l'argent là-dedans. C'est une question de confiance tout simplement à la population. Vous savez quand vous faites confiance aux Canadiens, les Canadiens vous font confiance. On en sait quelque chose nous autres, on peut vous le dire. Voilà tout de même 20 ans ou presque que nous y sommes. Cela est essentiel. Quand on veut démontrer sa confiance à quelqu'un, il faut lui fournir les moyens de se débrouiller. C'est ce qu'on fait. On ne détient pas la vérité. Nous n'obligerons pas les Canadiens à travailler là où ils ne veulent pas travailler, ou à leur faire faire des choses qu'ils ne veulent pas faire, mais nous allons les aider à embaucher d'autres Canadiens s'ils le veulent et à appliquer leurs idées.

Là-dessus je voudrais demander au ministre, en terminant, s'il est possible, au sujet du budget du programme de crédit d'impôt que j'ai bien connu lorsque j'ai travaillé au Centre de la main-d'œuvre du Canada, si ces crédits vont être augmentés comparativement à l'année dernière? Je sais que ce programme est reconduit pour une année supplémentaire. Probablement qu'il devrait l'être encore plus tard, mais en ce qui regarde le budget lui-même, est-ce qu'il pourra à même les budgets tout de même assez difficiles, parce que je sais que le contexte est lourd, augmenter ce budget-là?

• (1730)

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le président, je voudrais remercier le député de son excellent et très intéressant discours. Il est agréable d'entendre des commentaires positifs qui se rapportent à la mesure à l'étude. Je dirai simplement que les prévisions de dépenses que nous avons annoncées en présentant le bill s'élèvent à 98 millions de dollars pour cette année, ce qui correspond à peu près à nos dépenses de l'année dernière. Nous espérions que le programme permettrait de créer à peu près le même nombre d'emplois, environ 50,000.

Si nous conservons le même budget, c'est simplement parce que nous voulons prolonger cette mesure en attendant d'avoir remanié les autres programmes. Nous avons pris d'autres fonds disponibles pour les crédits d'impôt et nous les avons utilisés pour . . .

M. Hawkes: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le ministre sait certainement qu'il ne peut pas parler de budget. Il s'agit là d'un crédit d'impôt qui ne figure pas dans les chiffres du budget. Ce n'est pas . . .

Le vice-président: A l'ordre. Si j'ai bien compris la question du député de Lac-Saint-Jean, elle concernait les fonds consacrés à certains projets. Par conséquent, je pense qu'on peut parler de dépenses budgétaires.

M. Axworthy: Monsieur le président, cela devient comique. Si nous avons maintenu le programme au même niveau, c'est parce que nous voulions utiliser les fonds prévus dans le budget pour la création directe d'emplois.

M. Oberle: Monsieur le président, je désire faire quelques remarques et poser une ou deux questions au ministre. Personne ne reste indifférent devant la crise actuelle causée par le chômage et d'autres problèmes économiques connexes. Je conviens avec le ministre qu'il n'existe pas de solution toute faite à ce grave problème. Néanmoins, nous ne voyons pas les choses sous le même angle que le gouvernement. Le gouvernement précédent avait cherché à créer des emplois plus permanents. Le gouvernement actuel a repris ses vieilles habitudes du début des années 70 en débloquant des fonds pour faire travailler les gens trois ou quatre mois, afin qu'ils puissent toucher l'assurance-chômage. Évidemment, je me rends compte que c'est indispensable, surtout quand l'économie a été aussi mal gérée non seulement au Canada mais dans d'autres pays.

Le ministre ou ses collaborateurs ont-ils discuté avec les gouvernements provinciaux de la formation de la main-d'œuvre? Il me semble bien évident, comme à bien d'autres Canadiens aujourd'hui, qu'il y a quelque chose de fondamental qui cloche dans nos systèmes d'éducation primaire et secondaire. Nous gardons nos jeunes à l'école beaucoup trop longtemps et cela a une double conséquence. Quand on garde les jeunes à l'école pendant 13 ans—je parle plus particulièrement de ceux qui vers l'âge de 15, 16 ou 17 s'intéressent à un métier—en vue de les préparer à une carrière, ils s'ennuient mortellement. Le système ne fournit rien de plus qu'un service de garderie.

Par conséquent, nous donnons aujourd'hui des diplômes à des armées de jeunes qui n'ont aucune formation spécialisée et qui ont perdu tout intérêt pour l'apprentissage d'un métier. Comme on a désorganisé l'éducation, nous avons instauré la médiocrité scolaire. N'est-il pas grand temps que les différents gouvernements se réunissent pour établir de concert un programme?

Il est vrai qu'en Ontario le programme scolaire offre un cours qui permet de former les jeunes ouvriers. On leur donne la possibilité de quitter l'école en neuvième, ou en dixième, de se trouver un emploi dans une usine—non pas un emploi à $9 l'heure, mais à $1.50, parce qu'ils continuent à apprendre un métier. Cet apprentissage au travail est complété par des cours de formation, soit un jour par semaine ou une semaine par mois, dans un collège ou une école secondaire.

Le ministre se rend compte tout de suite que je viens de décrire le système européen. On expérimente présentement ce système à Ottawa, et les cours qui en font partie commenceront en septembre. Je voudrais savoir si l'on a discuté avec les provinces pour tâcher de régler ce problème très fondamental, ce qui nous aiderait à nous préparer pour les années 80, et pour le prochain siècle, à vrai dire, car nous aurons alors besoin de travailleurs très spécialisés pour des emplois exigeant des connaissances techniques avancées.

J'aimerais aussi savoir si l'on a discuté de la question avec les syndicats et les employeurs et si ces deux groupes ont manifesté de l'intérêt. Il ne faut pas compter sur le gouvernement fédéral pour trouver une solution à ce qui est probablement le problème le plus crucial dans notre pays aujourd'hui, le chômage chez les jeunes. C'est là un problème qu'aucun organisme ne peut résoudre seul, nous avons besoin de la participation des gouvernements fédéral et provinciaux, du patronat et bien sûr des syndicats pour en arriver à une entente.

Le ministre peut-il éclairer notre lanterne et nous dire si toutes ces questions le préoccupent, si elles ont été discutées et s'il a pris connaissance de certaines des études réalisées par mes collègues, par des éducateurs au pays et ainsi de suite? Comment le ministre entrevoit-il l'avenir en ce qui concerne la combinaison des programmes de formation de la main-d'œuvre et de création d'emplois, deux domaines qui sont du ressort de son ministère?

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, le député vient tout juste de mettre le doigt sur ce qui est en réalité l'une des questions les plus critiques en matière d'emploi au Canada, problème que nous espérons pouvoir attaquer en mettant sur pied le comité parlementaire qui étudierait précisément la question du manque de travailleurs spécialisés dont le Canada a tant besoin et qui en même temps déterminerait les façons de pouvoir trouver une solution. Dans l'intervalle, j'ai reçu les ministres provinciaux de l'Emploi et de l'Immigration avec qui j'ai discuté de ce sujet.

Nous avons aussi abordé la question de l'application ou de la révision de la loi sur la formation professionnelle des adultes. Le député n'ignore pas que nous avons consacré 800 millions de dollars à l'application de cette loi. Nombre des ministres provinciaux ont laissé entendre qu'ils préféreraient faire porter le programme sur l'apprentissage industriel plutôt que sur la formation éducative. Je peux dire au député que j'ai discuté avec la province de la Colombie-Britannique, par l'entremise des représentants de son ministère du Travail, de la question très précise d'un nouveau programme d'apprentissage. Nous espérons qu'à même les 10 millions supplémentaires que nous injecterons dans le programme d'acquisition d'aptitudes essentielles, une partie de ces crédits pourra être utilisée pour

l'application du nouveau programme d'apprentissage que nous discutons actuellement avec la Colombie-Britannique. Deux entretiens ont eu lieu avec le ministre du Travail de la Colombie-Britannique et nos services poursuivent actuellement cette tâche. J'espère discuter davantage de la question lorsque je serai en Colombie-Britannique au début de la semaine prochaine.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, je me rends compte que le ministre prend la question très au sérieux et qu'il en a discuté avec les gouvernements provinciaux. J'aimerais maintenant savoir ceci: s'est-il aussi entetenu avec les représentants du patronat? Chaque fois que j'aborde le sujet, on me dit toujours que les syndicats n'accepteront pas et que les employeurs ne s'intéressent pas à cette mesure. Ce que j'ai pu constater comme industriel et en parlant à d'autres industriels, c'est que c'est le contraire qui est vrai. Le patronat s'y intéresse mais il a besoin de l'aide et de l'appui de l'État pour réaliser une sorte de tripartisme où les syndicats et l'État auraient un rôle à jouer. On aura beau multiplier les établissements d'enseignements, les techniques évoluent si vite que nous serons toujours en retard sur la technologie industrielle moderne. Seules les entreprises peuvent former le personnel qu'il leur faut. Bien sûr, il faut que cela s'appuie sur une certaine formation scolaire et sur des programmes du genre de celui qui est aujourd'hui à l'étude pour accorder des avantages fiscaux aux entreprises, pour la formation des apprentis, etc.

● (1740)

Il faut également obtenir l'appui des syndicats. Ils aimeraient bien sûr avoir un apprenti en formation pour deux postes de travail. Malheureusement, ils ne sont pas très clairvoyants dans ce domaine. A l'échelon politique, nous aurons beau discourir tant que nous voudrons, rien ne se fera si nous n'obtenons pas la participation des deux autres partenaires.

Le ministre a-t-il examiné ces questions avec ses collègues et est-ce qu'il y a des pourparlers en cours avec les syndicats et le patronat à ce sujet?

M. Axworthy: Depuis un mois environ, monsieur le président, j'ai rencontré des représentants de l'industrie aérospatiale, de groupes miniers, de l'Association des manufacturiers canadiens, des travailleurs de l'automobile et du CTC pour chercher les moyens de lancer de nouveaux programmes de formation. Dans la semaine qui vient, je vais discuter avec des représentants de l'industrie pétrolière. Nous avons également examiné la question avec les conseils du patronat de Colombie-Britannique.

Il faut également mettre au point une analyse des modes de financement à utiliser pour les programmes de formation. Le député a suggéré de s'orienter vers le système des prélèvements appliqué en Europe et dans le cadre duquel les groupes industriels participent aux frais de formation. Je dois lui dire que nous sommes en train de constituer un groupe de travail mixte, où seront représentés mon ministère et les secteurs industriels.

Un des éléments les plus utiles a été l'approche sectorielle adoptée il y a 18 mois par le ministre d'État au Développement économique, lorsqu'on a étudié secteur par secteur les spécialités nécessaires à l'industrie. Cela a fourni une documentation valable qui nous sert maintenant de base de discussion et de négociation.

J'ai l'intention de rencontrer autant de groupes industriels que je le pourrai afin de résoudre le paradoxe suivant: 900,000 personnes sont en chômage alors même qu'il y a pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée. Il faut trouver le moyen de diriger les chômeurs vers les emplois qui exigent des qualifications plus élevées. Nous nous y employons actuellement.

M. Waddell: Monsieur le président, je tiens à dire que j'ai été estomaqué par les propos de mon honorable ami, le député d'Eglington-Lawrence. Cela ne lui ressemblait pas du tout, car il est habituellement très optimiste. J'en ai conclu qu'il devait souffrir d'une maladie quelconque comme le rhume ou la grippe, ou d'une légère attaque de libéralisme de l'ouest du Canada. Peut-être siège-t-il un peu trop près du ministre. J'espère que l'attitude du ministre ne déteindra pas sur lui.

Je n'ai assisté qu'à une partie du débat, monsieur le président, mais il me semble que le ministre pourrait faire adopter le bill plus rapidement s'il répondait de meilleure grâce et plus volontiers. J'ai écouté attentivement les observations du député du Lac Saint-Jean. Si je suis d'accord avec certaines de ses opinions, je trouve plutôt étrange qu'il soit d'avis que le chômage au Canada n'est pas vraiment un problème. Il a dit que sa région accusait un taux de chômage de 15 p. 100, ce que je trouve absolument inacceptable. Je ne peux pas croire qu'il accepte cela. Je crois l'avoir entendu dire que le Canada avait l'un des meilleurs taux d'emploi du monde. Si je ne m'abuse, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas et même les États-Unis ont de meilleurs taux que le Canada. Autrement dit, le Canada a un taux de chômage réel plus élevé que le leur. Je crois que le taux canadien est en effet de quelque 12.4 p. 100. C'est tout simplement inacceptable.

Il me semble que le député de Hamilton-Mountain avait raison lorsqu'il a dit que ce bill était une mesure de replâtrage à court terme et que nous devrions songer plutôt à une stratégie industrielle à long terme—il ne semble pas que cela soit le cas—et à un revenu annuel minimum garanti pour les Canadiens. Je me demande si le ministre a examiné la proposition de Humphrey et Hawkins, aux États-Unis. Ils déclarent ne pas accepter un taux de chômage de 12 ou de 15 p. 100, qu'ils établiraient plutôt un taux de 3 ou 4 p. 100 et qu'ils garantiraient un emploi à tous et chacun. C'est la loi la plus avant-gardiste que j'aie jamais vue. Je me demande si le ministre a eu l'occasion d'y jeter un coup d'œil. Est-il disposé à considérer ce genre de mesure?

M. Axworthy: Monsieur le président, le système américain est malheureusement caractérisé par un partage des pouvoirs tel que les législateurs peuvent parfois adopter après de longs efforts des projets de loi que l'administration n'impose pas. D'après les dernières statistiques, il est démontré que le taux de chômage aux États-Unis est le même que le nôtre. Bien que l'objectif du projet de loi Humphrey Hawkins soit très important, je signale que ce même objectif a été assigné en 1913 aux libéraux par Mackenzie King. Les Américains accusent donc un recul de 30 ans par rapport à nous. Ils connaissent les mêmes problèmes que nous à cet égard en raison des fluctuations des conditions économiques.

M. Waddell: Le ministre a-t-il étudié la possibilité d'élaborer une quelconque politique industrielle à long terme pour donner suite aux mesures proposées par Mackenzie King en 1913 pour résoudre les difficultés auxquelles nous faisons face actuellement sur le plan du chômage? Le ministre a-t-il songé à y donner suite?

M. Axworthy: Non seulement nous y avons songé, monsieur l'Orateur, mais nous sommes en train de le faire. Il est malheureux que le député n'ait pas participé plus tôt au débat. Il aurait pu y participer n'importe quand au cours des trois dernières semaines.

Nous avons créé un comité parlementaire que nous avons chargé d'élaborer exactement ce genre de propositions. En outre, notre groupe d'étude qui travaille au sein du gouvernement va étudier les diverses conditions qui influencent l'économie du pays et la façon dont les programmes du gouvernement peuvent le mieux servir à résoudre les problèmes. Le député devrait parler à son collègue, le député de Winnipeg-Nord qui fera partie de ce comité; il pourra lui faire part de ses idées car ce sont là les objectifs de ce comité.

● (1750)

M. Waddell: Monsieur le président, j'ai cru que le député allait suggérer que je parle pour le député de Winnipeg-Nord-Centre et que je l'interroge au sujet de M. King et de ses projets. Cependant, je tiens à ajouter quelques observations dans un esprit de discussion positive, puisque je prie le ministre et le député d'Eglinton de faire preuve d'un esprit positif. Je pense que le député de Prince George-Peace River, qui vient de parler, a mentionné la nécessité d'avoir du personnel dans les spécialités stratégiques et de la nécessité de spécialités durables. Il a aussi parlé du programme d'apprentissage. Revenant hier en avion de la Colombie-Britannique, j'ai voyagé avec le président d'une petite société de Richmond, Canadian Aircraft Products Ltd. Même venant de Richmond, il a condescendu à s'asseoir avec moi! Je connaissais déjà l'histoire qu'il m'a racontée. Il s'agit d'une entreprise de pointe fabriquant des pièces d'avion et qui cherche du personnel qualifié qu'elle n'arrive pas à trouver. Alors qu'est-ce qu'elle fait? J'entends un député dire d'en imputer la faute aux syndicats. Il ne faut pas tout mettre sur le dos des syndicats. Si les syndicats méritent des reproches, qu'ils les acceptent sans rouspéter. Mais le problème me paraît remonter plus loin. En fait, on peut le retracer jusqu'au système scolaire et l'attribuer à notre comportement, ainsi de suite. Nous avons trop facilement accepté la main-d'œuvre qualifiée de l'extérieur. Je le sais, car mon père a émigré d'Europe où l'on semble donner une certaine formation professionnelle et sur laquelle nous semblons encore compter.

J'ai écouté la réponse du ministre et je m'abstiendrai de lui demander ce qu'il compte faire à ce sujet. Je me réjouis que la question ait été posée et qu'il nous ait répondu. Je souscris moi aussi à la nécessité d'encourager la création d'emplois intéressants pour les apprentis.

Le député de Richmond ne me croira certainement pas, mais en ma qualité de petit employeur dans la circonscription de Richmond où j'avais un commerce, je me suis prévalu du programme. Je puis l'affirmer au député de Lac-Saint-Jean. Une fois, lorsque nous avons embauché une secrétaire. Je suppose que nous n'avions pas besoin du programme, mais cela nous a beaucoup aidé financièrement parlant, même si j'estime que nous aurions engagé une secrétaire de toute façon. A une autre reprise, le programme nous a permis d'embaucher une femme qui ne faisait plus partie de la main-d'œuvre active. Elle avait eu des enfants et elle éprouvait de la difficulté à retourner sur le marché du travail. Nous lui avons donné sa chance et nous avons bien réussi à la réintégrer sur le marché du travail. J'affirme au ministre que le programme m'a été utile et que c'est la raison pour laquelle nous finirons par lui accorder notre appui.

Avant de m'asseoir, je voudrais poser encore une question au ministre. C'est au sujet des propos tenus par mon collègue, le député de Regina-Est, concernant les autochtones.

Si vous me permettez de revenir un peu en arrière, je ne suis pas certain que le ministre l'ait remarqué mais aujourd'hui, au cours de la période des questions—peut-être que mon ami du Lac-Saint-Jean l'a remarqué—quand le député de Broadview-Greenwood a posé une question en français au sujet de l'industrie, le ministre de Windsor a répondu en français. Cela s'est fait tout naturellement. Je ne sais pas si bien des députés s'en sont rendu compte mais je suis nouveau ici et je l'ai noté. Je me suis dit que nous avions fait d'énormes progrès au pays.

Quand je vois mes amis d'en face, de l'autre côté—la petite coterie, j'ai envie de dire la partie de poker, mais je sais que cela vient plus tard—je pense que c'est en partie grâce à leurs efforts, parce qu'ils ont tenu à leur langue et à leur culture, et qu'ils les ont défendues. Je les en félicite.

Je parle de cela parce que je pense aux autochtones. Nous devrons à un moment donné nous engager de la même façon. Nous devrons dire qu'il y a là une injustice et nous devons nous préparer à prendre des engagements extraordinaires envers les autochtones au Canada. Je trouve que les dispositions de ce bill sur l'emploi—je pense qu'il s'agit d'un montant de 10 millions de dollars, mais je n'en suis pas certain, que le ministre me reprenne si je me trompe—ne suffit pas vraiment pour répondre aux besoins d'emploi des autochtones.

J'ai ici une lettre qui vient du conseil régional des Indiens de Kootenay. La lettre porte sur les travaux de construction du pipe-line, le gazoduc d'Alaska qui doit traverser sa région. Il demande que la Société autochtone de développement du Nord serve à la population d'intermédiaire d'embauchage. De cette manière, il pourrait surveiller les travaux, protéger son territoire tout en s'assurant que ses membres sont engagés pour une durée raisonnable et à des conditions acceptables. Pour l'instant, il semble qu'il n'ait réussi à obtenir ni aide ni engagement de la part des sociétés engagées dans la construction ou de l'Office du pipe-line du Nord. Voici ce que le conseil dit dans sa lettre:

«A maintes reprises, nous avons demandé que ce soit la Société qui soit chargée des travaux de débroussaillage, de nivellement et de terrassement ainsi que des activités d'approvisionnement sur les lieux de construction, de manière à fournir de l'emploi à nos gens».

J'ai vu comment cela fonctionnait en Alberta, à Copper Centre, où des sociétés autochtones transportaient du gravier et exécutaient d'autres contrats relatifs à la construction du pipe-line du Nord. J'ai vu en Alaska des femmes qui faisaient partie du syndicat des camionneurs. Elles conduisaient des camions. Elles se prévalaient de la loi américaine sur les droits civils ainsi que du programme de promotion de la femme. Les Américains sont bien plus avancés que nous. Le ministre a-t-il songé à élargir les dispositions du projet de loi pour créer des programmes proprement autochtones de manière à encourager

l'emploi autochtone, et de manière à ce que des sociétés autochtones participent à des projets d'envergure comme la construction du pipe-line?

M. Axworthy: Monsieur le président, je signale que le bill dont nous sommes saisis ne renferme aucune disposition à cet égard. Nous sommes en train d'examiner le crédit d'impôt à l'emploi qui n'a rien à voir avec cela.

Cependant, je tiens à signaler au député que les dix millions de dollars supplémentaires que nous investissons dans la formation des autochtones servent précisément à cette fin. J'ai déjà eu plusieurs entretiens dans l'ouest du Canada avec les porte-parole d'associations autochtones concernant la façon dont nous pourrions les aider à élaborer leurs propres programmes de formation, sous l'égide des conseils de bandes ou de leurs propres organisations, afin qu'ils puissent profiter des projets d'exploitation des ressources. Mes collaborateurs et moi-même participons à des entretiens de cette nature sur une base continue.

M. Siddon: Monsieur le président, je constate malheureusement que je ne saurais, faute de temps, m'attarder à soulever toutes les questions que je voudrais. Mais je tiens à dire au ministre que je trouve déplorable que les ministériels, depuis le temps de Mackenzie King, mettent à ce point l'accent sur les programmes, les comités et toutes sortes de solutions farfelues qui font appel à une bureaucratie toujours de plus en plus tentaculaire et qui contribuent à enrichir quelqu'un aux dépens des contribuables, sans jamais s'attaquer aux vrais problèmes ni trouver de vraies solutions.

Je voudrais poursuivre le sujet qu'a abordé mon ami de Prince George-Peace River. Il s'agit de l'importance de créer des emplois réels au Canada et surtout de se rendre compte du nombre considérable d'ouvriers spécialisés dont le Canada aura besoin au cours de la prochaine décennie. Nous devons tenir compte du fait que le taux de chômage chez les jeunes est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Le ministre doit savoir que chaque usine de traitement des sables bitumineux et des huiles lourdes, chaque centrale nucléaire, chaque grand charbonnage et chaque grand projet de pipe-line va faire travailler des milliers de personnes—au moins des dizaines de milliers dans les domaines spécialisés et techniques. On estime en outre que le personnel de chaque usine de traitement des sables bitumineux comprendra plus de 3,000 ingénieurs de formation universitaire. Ce chiffre ne comprend même pas les emplois qui découleront de ces projets et qui se créeront dans les industries de service pour soutenir cet effort national massif des dix prochaines années vers l'autonomie énergétique.

Dans les professions, nous aurons besoin de physiciens, de scientifiques, d'économistes et nous n'avons pas de programme . . .

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à reprendre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

[*Français*]

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 03, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE OHIRA

CONDOLÉANCES À LA SUITE DU DÉCÈS DU PREMIER MINISTRE DU JAPON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet de la mort subite hier du premier ministre du Japon, Masayoshi Ohira. M. Ohira avait la réputation parmi ses collègues du monde entier de donner de sages conseils et des avis réfléchis.

Nous avons été honorés d'accueillir M. Ohira, qui a prononcé un discours en cette enceinte le mois dernier. Ses dernières paroles au Parlement constituent un hommage approprié à ses idéaux:

La vie pour laquelle nous luttons nous apporte une satisfaction beaucoup plus profonde: celle de bâtir un monde dans lequel nos enfants et nos petits-enfants seront fiers de vivre.

Les députés qui siègent ici, madame le Président, sont en effet fiers d'avoir connu M. Ohira. Je propose donc, appuyé par le très honorable premier ministre (M. Trudeau):

Que la Chambre transmette au gouvernement japonais et à la famille du premier ministre, M. Ohira, ses condoléances à la suite du décès de notre ami, Masayoshi Ohira.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je voudrais simplement associer les membres de notre parti aux sentiments exprimés dans cette motion.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

CRITIQUE DES ŒUVRES D'ART QUE LE CONSEIL A ACHETÉES POUR LES EXPOSER À OTTAWA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la décision prise par le Conseil des Arts du Canada d'acquérir, au prix de $100,000, de prétendues œuvres d'art faites d'aluminium et d'acier tordu. Cinq d'entre elles, qui ont déjà été placées dans le parc de Rockcliffe, et six autres, qui doivent l'être d'ici au 15 juillet, ressemblent à ce qu'on pourrait appeler des visions éthyliques. Il y a, par exemple, deux objets faits de bandes d'acier vert et bleu tors, de Robert Murray, qui ont coûté $31,000.

Ayant vu ces exemples incroyablement insipides d'art canadien factice, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le gouvernement demande immédiatement au Conseil des Arts de justifier ce gaspillage insensé, gratuit et inutile de fonds publics, qu'il demande au Conseil des Arts de cesser à l'avenir de faire de telles dépenses extravagantes et inutiles et, enfin, que la Chambre condamne ces esbroufes que le gouvernement fait constamment en dépensant sans compter l'argent des contribuables.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA GESTION DES EAUX—LA COLLABORATION AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, étant donné que le ministre de l'Environnement dans le dernier cabinet libéral et aussi l'ancien député de Kootenay-Ouest ont tous deux déjà fait savoir à la Chambre qu'ils désapprouvaient le projet de détournement de la rivière Kootenay, en Colombie-Britannique, qu'ils ont reconnu que le projet de construction du barrage Libby, aux États-Unis, pourrait entraîner une baisse considérable du volume de matières nutritives dans le lac Kootenay, ce qui serait de nature à nuire aux populations de poisson qui habitent ce lac, et vu que le rapport que vient de déposer Environnement Canada sur la qualité de l'eau dans le lac Kootenay, étude parrainée par le ministère, confirme leurs appréhensions, je propose, avec l'appui du député de Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le ministre de l'Environnement et le ministre des Affaires extérieures entament immédiatement des pourparlers avec le gouvernement américain aux fins d'instaurer un système de gestion des eaux propre à laisser une plus grande place à la coopération ou, en cas d'échec, que le ministre renvoie la question à la Commission mixte internationale, étant donné que des décisions prises par le gouvernement américain ont eu des effets néfastes sur l'environnement canadien et plus précisément dans le bassin hydrographique de la rivière Kootenay.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LES PÊCHES

LA RÉVISION DU SYSTÈME D'INSPECTION AVANT LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'EXPORTATON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que des modifications apportées aux méthodes d'inspection des pêches du gouvernement fédéral entraînent un accroissement des exigences du travail que les ressources humaines et les installations actuelles ne permettent pas de respecter, vu que cela retarde la délivrance aux entreprises de transformation de leurs permis d'exportation de poisson canadien et qu'en dépit du fait que les exportations des produits de la pêche ont triplé au cours des quelques dernières années, la fréquence des inspections est demeurée la même, je propose, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

● (1410)

Que la Chambre exhorte le ministre des Pêches et des Océans à reviser le système d'inspection qui retarde la délivrance des permis, à mettre en œuvre des méthodes qui tiennent compte du besoin de qualité, et à reconnaître que le nombre réduit des effectifs et des installations entrave les besoins de rapidité de nos transformateurs de la région de l'Atlantique.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'HORTICULTURE

L'IMPORTATION DE TOMATES DE FLORIDE—LA CONCURRENCE INDUE AUX PRODUCTEURS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John Wise (Elgin): J'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. C'est au sujet de la forte quantité de tomates de grande culture importées de la Floride qui écarte 50 p. 100 des tomates de serre des marchés de la Colombie-Britannique, ce qui donne lieu à une concurrence indue, crée aux producteurs canadiens de très sérieuses difficultés et les place dans une situation financière pénible. Je propose donc, avec l'appui du député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le gouvernement intervienne immédiatement et frappe ces tomates de la Floride au moins du droit supplémentaire qu'il faut pour permettre aux producteurs canadiens de se retrouver dans une position concurrentielle, et qu'il accepte les recommandations du Conseil horticole canadien de faire figurer les tomates sur la liste des produits qui sont automatiquement frappés d'un droit supplémentaire, comme l'avait décidé le précédent gouvernement progressiste conservateur le 22 octobre 1979.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES POUR DIMINUER LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné qu'en mai, le taux de chômage désaisonnalisé a atteint son point culminant depuis avril 1979, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), je propose:

Que la Chambre ordonne au gouvernement de prendre sans délai les mesures qui s'imposent pour offrir des allégements d'impôt aux sociétés pour qu'elles s'implantent dans les régions affligées de disparités économiques ou qu'elles y développent leurs opérations, et de se hâter de mettre en circulation les obligations de développement à l'intention des petites entreprises.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LA PROTECTION DU PORT DE VANCOUVER CONTRE LES INCENDIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Dans la mesure où la ville de Vancouver mettra bientôt hors service le seul bateau-pompe protégeant le port de Vancouver, et étant donné que toutes les municipalités limitrophes ont besoin d'une protection par voie de mer en cas d'incendie et que cette responsabilité devrait clairement être du ressort du Conseil des ports nationaux, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que le ministre des Transports prennent immédiatement des mesures pour ordonner au Conseil des ports nationaux de doter la ville de Vancouver d'un bateau-pompe et, en collaboration avec les autorités de la région, d'étendre la zone protégée contre les incendies à toute la longueur du bord de mer de toutes les municipalités voisines du port de Vancouver.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉLECTRICITÉ

L'ÉCART ENTRE LES TAUX DES PROVINCES ATLANTIQUES ET LA MOYENNE NATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgence croissante pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique. Étant donné la persistance du taux de chômage trop élevé qui sévit dans les provinces atlantiques et qui trouve en grande partie sa cause dans les tarifs commerciaux et industriels de l'électricité qui y sont déjà supérieurs de 60 p. 100 à la moyenne nationale, et étant donné que je crains que toute nouvelle hausse des prix du pétrole ne dissuade encore davantage de nouvelles industries de s'implanter dans la région atlantique et comme elles menacent même maintenant

sérieusement les emplois actuels dans les secteurs primaire et secondaire de cette partie du Canada, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

● (1415)

Que la Chambre enjoigne le gouvernement de prendre les mesures nécessaires, en établissant les coûts de l'énergie, pour supprimer l'écart existant entre le tarif à la consommation domestique d'électricité dans les provinces de l'Atlantique et le tarif moyen au pays, ou pour empêcher du moins qu'il ne s'élargisse davantage, et d'offrir des programmes de subventions d'équipement en vue d'aider à la conversion du pétrole au charbon des installations génératrices d'électricité.

Mme le Président: Une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TERRORISME

LA VIOLENCE EN AFRIQUE DU SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, étant donné que M. Yusuf Salojee, un Canadien qui exerce les fonctions de porte-parole officiel du Congrès national africain et travaille à plein temps pour cet organisme voué à la destruction du gouvernement de l'Afrique du Sud, a confirmé que son organisme était responsable des attentats terroristes à la bombe qui ont frappé deux raffineries de carburant synthétique et qu'il va ordonner, promouvoir et encourager d'autres actes de violence, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre condamne les groupes terroristes comme le CNA qui avouent publiquement appuyer les actes de violence allant jusqu'au meurtre de personnes innocentes dans la poursuite de leurs ambitions et de leurs objectifs politiques.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'ENTENTE SUR LES PRIX DU PÉTROLE—ON DEMANDE UN RAPPORT PROVISOIRE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et porte sur l'absence d'une entente sur les prix du pétrole. Le ministre n'ayant rencontré les représentants gouvernementaux de chacune des provinces productrices qu'une seule fois au cours des trois derniers mois, peut-il nous dire s'il a organisé une série de rencontres ultérieures en vue de négocier une entente et surtout peut-il nous dire quand et où ces entretiens auront lieu et qui y participera?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'ai rencontré deux fois les ministres de chacune des provinces productrices et j'ai également eu des conversations téléphoniques avec eux à plusieurs reprises—encore aujourd'hui même. J'ai l'intention d'avoir d'autres entretiens avec mes collègues provinciaux au cours de la semaine prochaine.

M. Jarvis: Étant donné que l'entente actuelle sur les prix expire dans 18 jours et que, ce qui est peut-être significatif, les premiers ministres des provinces productrices, y compris celui de la Saskatchewan, pas plus tard que ce matin, et leurs ministres de l'Énergie ont indiqué qu'il est important pour ne pas dire essentiel aux fins des négociations constitutionnelles qu'une nouvelle entente sur les prix du pétrole soit conclue, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'est pas en mesure de lui dire précisément quand les entretiens sur le prix du pétrole auront lieu?

M. Lalonde: Je viens de dire au député que les réunions sont censées avoir lieu la semaine prochaine.

M. Jarvis: Le premier ministre a imposé une limite de trois mois pour les négociations constitutionnelles et a réclamé un horaire chargé de réunions et négociations. Puis-je demander au ministre pourquoi au sujet de l'accord sur les prix, il y a un délai inévitable de 18 mois et nous n'avons pas un horaire également chargé de réunions? Le ministre ne nous a pas dit quand, avec qui ou à quel endroit il doit avoir des entretiens.

M. Lalonde: Tout d'abord, je crois qu'en toute franchise, le député devrait rapporter exactement ce que le premier ministre a dit à la Chambre et ce qui s'est passé lundi dernier. Ni délai ni horaire n'ont été imposés. Le premier ministre a déclaré à la Chambre que les 11 premiers ministres s'étaient entendus à ce propos—je renvois le député au communiqué qui a été déposé. Il n'a donc rien imposé; les premiers ministres ont approuvé le communiqué d'un commun accord.

Quant à la deuxième partie de la question, je me propose d'entrer en contact avec un de mes collègues avant la fin de la journée, afin de me rendre compte si nous serons libres le même jour. Toutefois, toutes les réunions auront lieu la semaine prochaine et nous poursuivrons alors des discussions et des négociations très serrées.

● (1420)

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, cela diffère étrangement de ce qu'on a dit à la Chambre. Je voudrais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question portant sur d'autres engagements que lui-même et ses collègues ont pris à la Chambre concernant l'établissement d'un prix pondéré.

Le ministre a-t-il toujours l'intention de proposer l'établissement d'un prix pondéré qui réduirait de un milliard de dollars le programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, comme l'annonçait le ministre des Finances dans le mini-budget qu'il a présenté le 21 avril dernier?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, nous avons déjà indiqué plusieurs fois à la Chambre, et j'ai également eu l'occasion de le faire à l'extérieur de la Chambre, qu'il y aurait une technique selon laquelle la proposition de prix intégré que nous mettions de l'avant contenait une disposition en vertu de laquelle le coût du pétrole importé serait graduellement intégré au prix général du pétrole vendu au Canada.

[*Traduction*]

M. Andre: Compte tenu de cette pondération, de cet étapisme et de l'engagement pris par le ministre des Finances de réaliser des économies substantielles cette année, compte tenu également des hausses préconisées par l'OPEP et du fait que la production canadienne baisse alors que la consommation de pétrole augmente—notamment à cause de la consommation des lignes aériennes étrangères, des camionneurs et des conducteurs de véhicules automobiles—le ministre aura-t-il au moins l'honnêteté d'avouer à la Chambre que nous ne pouvons réaliser à la fois ce prix pondéré et les économies annoncées par le ministre des Finances et qu'il ne peut tenir la promesse qu'il a faite de garder les hausses du prix du brut inférieures à celles qu'annonçait le gouvernement progressiste conservateur et qu'il devra par conséquent briser cette promesse du parti libéral? Il est impossible de respecter tous ces engagements.

[*Français*]

M. Lalonde: Non, madame le Président, absolument pas.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

LA STRATÉGIE D'EMPLOI—LE RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le premier ministre a promis sans ambages dans le discours du trône que le gouvernement prendrait des mesures qui traduisent et favorisent une amélioration de la condition des femmes canadiennes, promesse qui revêtait à mon avis un caractère personnel autant qu'officiel, je me demande si le premier ministre pourrait nous faire part de sa réaction devant le rapport publié hier par le conseil consultatif sur le statut de la femme qui, entre autres critiques, déclare que la nouvelle stratégie d'emploi du gouvernement favorise les hommes.

C'est parce que je sais que le premier ministre a pris un engagement personnel à cet égard que je lui pose la question suivante. Souscrit-il à la recommendation particulière que le Conseil adresse au gouvernement concernant les femmes sur le marché du travail et dans laquelle il lui demande de faire disparaître les obstacles que renferment les programmes de formation de la main-d'œuvre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a parfaitement raison de faire allusion à cet engagement de la part du gouvernement. Je ne suis pas au courant des détails relatifs aux chiffres que vient de citer le député, mais je suis sûr que le secrétaire parlementaire se fera un plaisir de répondre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION ET DU SPEAKER DU PARLEMENT DE SINGAPOUR

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence dans notre tribune d'une délégation de visiteurs parlementaires dirigée par le Dr Yeoh, Speaker du Parlement de Singapour.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DU PARLEMENT DE LA MALAYSIA

Mme le Président: J'aimerais en outre attirer maintenant l'attention de la Chambre sur la présence ici d'une délégation du Parlement de la Malaysia, présidée par l'honorable Abu Hassan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce de la Malaysia.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LA DISCRIMINATION AU CHAPITRE DES SALAIRES—LES MESURES RECTIFICATIVES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Je demande au premier ministre son appui personnel pour améliorer la situation de la femme dans la société canadienne. Je ne lui demande pas de me citer des faits ou des chiffres, mais de m'accorder son appui personnel; or, puis-je maintenant, dans le même ordre d'idées, lui poser une question concernant la constatation par la Commission canadienne des droits de l'Homme que plus de 3,000 fonctionnaires, qui sont en majorité des femmes, ont été très gravement lésés dans leurs droits salariaux.

J'aimerais demander au premier ministre s'il prendra lui-même des mesures pour veiller à ce que cette situation soit corrigée, que des négociations soient entreprises et que ces gens reçoivent rétroactivement leur dû.

[*Français*]

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En ce qui regarde la première question . . . Madame le Président, c'est peut-être parce que je suis assis un peu trop loin pour le député . . .

Une voix: Vous n'êtes pas assez grand.

M. Dawson: Je ne suis pas assez grand, comme le dit l'honorable député. Mais j'aimerais lui dire que si l'on a décidé de prendre la décision de nommer le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, en même temps responsable du ministère du statut de la femme, c'est justement pour essayer d'équilibrer les forces en présence afin de s'assurer que les emplois soient disponibles aux femmes au même titre qu'à tous les autres.

En ce qui regarde la deuxième question, je vais noter des détails concernant cette question, et je communiquerai de nouveau avec le député.

[*Traduction*]

Mlle Jewett: Madame le Président, non seulement le ministre est invisible, mais il est incompréhensible. Il n'a pas répondu du tout à ma question qui portait précisément sur le sort des 3,000 fonctionnaires qui, selon la Commission des droits de la personne, sont victimes d'une injustice. Je voudrais encore une fois poser ma question au premier ministre.

Une voix: Il préfère récrire la constitution.

Mlle Jewett: C'est une question personnelle. Quand on voit que la moitié du discours du trône . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. L'honorable représentante a le droit de reformuler sa question et, bien sûr, elle peut l'adresser à qui elle veut.

Mlle Jewett: Merci, madame le Président. Je vais poser cette troisième et dernière question . . .

Des voix: Bravo!

Mlle Jewett: Merci de vos applaudissements.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

Mlle Jewett: Je me demande si le premier ministre a entendu parler de la déclaration de M. Edgar Gallant, président de la Commission de la Fonction publique. Ce dernier a dit qu'il serait extrêmement difficile d'améliorer le sort des femmes dans la Fonction publique. Il n'a pas été difficile d'améliorer le sort des francophones—sans modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique—et j'en suis très heureuse . . .

Des voix: Règlement!

Mlle Jewett: . . . mais de toute apparence, il est très difficile d'améliorer le sort des femmes. Le premier ministre pourrait-il dire s'il envisagerait de donner des directives précises afin de veiller à ce que les femmes aient des chances égales dans la Fonction publique fédérale?

M. Dawson: Madame le Président, l'honorable représentante sait très bien que le gouvernement a manifesté sa volonté d'essayer de résoudre le plus de problèmes d'emploi possible en décidant que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration serait également chargé de la situation de la femme.

Pour ce qui est des 3,000 employés auxquels le député a fait allusion, je dois reconnaître que je n'ai pas de détails à leur sujet; si elle veut bien nous donner toutes les précisions nécessaires, nous répondrons à sa question.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA TAXE À L'EXPORTATION

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur l'accord des prix pétroliers et l'incertitude que le ministre a semée en Colombie-Britannique où il n'a pas encore pris de position ferme mais où il a parlé, entre autres choses, d'une taxe fédérale à l'exportation du gaz naturel, d'un droit fédéral sur le gaz naturel, au niveau du distributeur.

Dans le cas de la Colombie-Britannique, la question est très grave et elle aura évidemment des répercussions sur les entretiens constitutionnels. En tout état de cause, les réunions que le ministre a tenues jusqu'ici ont fait dire au ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique que ce qui émane d'Ottawa depuis quelque temps sous le couvert d'une politique énergétique n'a rien à voir avec l'énergie et tout à voir avec l'argent.

Puis-je demander au ministre quand il a l'intention de prendre une position ferme, car jusqu'à maintenant il n'a rien dit sinon qu'il allait imposer une sorte de taxe sur le gaz naturel, qui coûtera à la Colombie-Britannique 300 millions de dollars de plus?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je sais que les spéculations vont bon train et j'ai dit que tant que dureraient les négociations, je n'avancerais pas d'opinion sur des rapports ou des rumeurs précis et je n'ai certainement pas l'intention de le faire aujourd'hui. Je ne vais même pas confirmer ou nier la rumeur dont parle le député. Les négociations se poursuivent entre le ministre fédéral et les ministres des provinces concernées. Elles continueront jusqu'à la fin du mois et je m'empresserai d'en faire connaître le résultat au député et à la Chambre.

• (1430)

M. Oberle: Madame le Président se souviendra que je n'ai pas demandé au ministre de nous communiquer la position ferme qu'il a fait connaître à la Colombie-Britannique. Je lui ai demandé s'il avait fait connaître sa position plutôt que de laisser courir des rumeurs qu'il semble maintenant confirmer.

Considérant que l'incertitude qu'il a fait naître a non seulement des effets dilatoires sur les entretiens constitutionnels que le gouvernement va aborder avec les provinces, mais encore de très graves effets sur l'industrie qui cherche maintenant d'autres endroits où prospecter de nouveaux gisements—spécialement dans le nord-est de la Colombie-Britannique et ailleurs au Canada—est-il possible d'amener le ministre à promettre que le gouvernement va adopter une position ferme qu'il exposera aux provinces?

Le temps presse, comme l'a dit mon collègue dans sa question d'entrée en matière. A quel moment, avant la fin du mois, le gouvernement sera-t-il en mesure de faire connaître aux provinces une position qu'elles pourront étudier?

M. Lalonde: Madame le Président, diverses approches ont été examinées avec les provinces. Le député devrait savoir—ou plutôt il le sait certainement—que lorsqu'on est en train de négocier, aucune des deux parties n'a intérêt à s'enfermer dans une position unique avant la fin des négociations. Cette façon de faire est tout à fait normale.

Je comprends parfaitement que mes homologues provinciaux désirent conserver toutes leurs cartes jusqu'au dernier moment. J'ai refusé de les mettre en situation d'avoir à refuser toute marge de manœuvre. Je leur fais l'honneur de penser qu'eux aussi voudront disposer d'une certaine marge de manœuvre. Voilà comment nous sommes en train de procéder. Je pense que les choses se déroulent normalement, et je répète que je serai en mesure d'en communiquer plus tard les résultats.

LES NÉGOCIATIONS EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD SUR L'ÉNERGIE AVEC LES PROVINCES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Considérant que les deux énormes projets d'exploitation des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta—Alsands et Imperial—risquent de subir un retard d'un an faute d'un accord sur la formule de prix, et considérant qu'à elles seules ces deux usines fourniraient 3.6 milliards à notre balance des paiements et 97 millions d'heures-homme de travail de chantier, le ministre veut-il s'engager à négocier jour et nuit s'il le faut pour aboutir à un accord énergétique, à renoncer à ces simagrées idiotes destinées à remplir les promesses électorales des libéraux, et à s'occuper d'assurer l'approvisionnement en énergie du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je me contenterai de répondre au député que le gouvernement fédéral est prêt et qu'il a approuvé la construction de ces deux usines. En fait, Petro-Canada, de concert avec l'Alberta Gas Trunk Line, a déjà proposé de faire construire une troisième usine. Le gouvernement fédéral approuve donc pleinement la construction d'autres usines d'exploitation des sables bitumineux. Les sociétés sont prêtes à faire entreprendre les travaux de construction de ces usines.

Je rappelle au député que c'est le gouvernement de l'Alberta qui a déclaré qu'il s'opposerait à la construction de ces usines tant qu'on ne lui accorderait pas, dans une nouvelle entente sur le prix du pétrole, les prix qu'il a demandés. C'est cela que nous sommes en train de négocier. Ce n'est pas nous qui empêchons la construction de ces usines. J'ai bien peur que le député ne soit mal informé.

M. Shields: Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sait très bien que la mise en chantier de ces usines dépend uniquement d'une entente sur le prix de l'énergie. Comment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources imagine-t-il pouvoir faire croire à la Chambre que son gouvernement considère un accord sur le prix de l'énergie comme une priorité, alors qu'il n'a pas eu d'entretien avec le ministre de l'Énergie de l'Alberta depuis un mois?

M. Lalonde: Madame le Président, je répète que nous n'imposons aucune condition à la construction de ces usines. Au contraire, nous l'encourageons. Nous préconisons la mise en chantier immédiate de ces usines. Les sociétés sont prêtes à commencer. C'est le gouvernement de l'Alberta qui impose des conditions. Pour ce qui est d'arriver à un accord . . .

Une voix: Vous êtes tout à fait dans l'erreur.

M. Lalonde: . . . je rappelle au député que l'entente actuelle reste en vigueur jusqu'au 1er juillet.

Une voix: Qui est responsable de l'autonomie en matière d'énergie au Canada?

M. Lalonde: Cet accord est présentement en vigueur et nous sommes en train d'en négocier un autre. Dès que ces négociations seront terminées, je me ferai un très grand plaisir d'en communiquer les résultats au député.

* * *

[*Français*]

LES PETITES ENTREPRISES

ON DEMANDE QUE LES QUOTAS D'IMPORTATION SOIENT RESPECTÉS ET QUE CES QUOTAS SOIENT EN VIGUEUR POUR CINQ ANS

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). A la suite de la décision du tribunal antidumping, en 1977, d'imposer des quotas sur l'importation de chaussures au Canada, et par la suite, de l'action prise par le gouvernement à l'époque de restreindre des importations de chaussures, et étant donné que depuis trois ans, malgré les impositions de quotas, plus de 12 millions de paires de chaussures sont quand même entrées au Canada illégalement, le ministre pourrait-il dire à la Chambre d'abord si son ministère a l'intention de corriger cette anomalie qui a considérablement nui à l'industrie de la chaussure au Canada en exigeant que les quotas soient respectés; et deuxièmement, si le ministre a l'intention de considérer la suggestion des fabricants canadiens de chaussures de reconduire pour une période de cinq ans les quotas actuels?

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, je dois rapporter à l'honorable député de Sherbrooke que j'ai moi-même eu en compagnie du ministre d'État (Finances) une rencontre très fructueuse de travail avec l'Association des manufacturiers de la chaussure et que nous poursuivons à l'heure actuelle nos consultations avec l'industrie, avec les importateurs, avec l'Association des marchands de détail, pour essayer d'étudier diverses options que j'aurai l'occasion avec le ministre de l'Industrie et du Commerce de présenter à mes collègues du Cabinet. Les quotas doivent prendre fin le 30 novembre prochain et nous sommes à étudier à l'heure actuelle diverses avenues pour nous occuper et de l'industrie manufacturière dans le domaine de la chaussure et des besoins des consommateurs canadiens.

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

LES HAUSSES D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS—LE BIEN-FONDÉ DE CETTE PROPOSITION

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances.

Étant donné que, d'après les résultats de l'enquête publiés aujourd'hui, les bénéfices des sociétés se sont accrus de plus de 50 p. 100 au cours du premier trimestre de 1980 par rapport au premier trimestre de 1979, et que, d'après l'étude du ministre même, sa Revue économique, le revenu réel disponible du Canadien moyen a en fait diminué en 1979, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il estime juste de proposer des majorations d'impôt considérables sur le revenu personnel à un moment où l'économie est sur le penchant de la récession et où le revenu réel du contribuable moyen diminue? Peut-il nous expliquer en quoi ces propositions sont justes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député anticipe un peu, car aucune proposition n'a été faite en vue d'augmenter sensiblement l'impôt sur le revenu personnel des Canadiens. Si jamais cette proposition est faite, le député aura amplement l'occasion à ce moment-là d'exposer son point de vue.

Comme l'a dit le député, il est vrai qu'on a publié aujourd'hui des renseignements au sujet des bénéfices de quelques sociétés du Canada. N'oublions pas que, dans un certain sens, il faut attribuer les bénéfices très élevés aux très fortes augmentations des cours commerciaux spéculatifs. Je ne crois pas que ces bénéfices se maintiennent à leur niveau actuel pour le reste de 1980, à cause de la récession qui s'amorce aux États-Unis.

M. Rae: Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur les bénéfices également substantiels, ce trimestre, par rapport au dernier trimestre, réalisés par nos banques à charte. Étant donné que nous venons d'apprendre, il y a quelques minutes à peine, que le taux officiel d'escompte était aujourd'hui de 11.29 p. 100, accusant une baisse de .52 p. 100, le ministre peut-il nous dire pourquoi . . .

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Rae: Je ne peux guère comprendre comment ces individus stylés d'en face peuvent s'attribuer le mérite quand les taux baissent, mais s'en laver les mains quand ils montent.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Ma question au ministre des Finances a trait aux banques à charte. Pourquoi le gouvernement a-t-il rejeté les amendements à la loi sur les banques proposés par notre parti? Ces amendements auraient permis à la population de savoir si les taux imposés par les banques à charte baissent en même temps que les taux de la Banque du Canada.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi son gouvernement a rejeté des amendements qui lui auraient permis de juger du bien-fondé des taux d'intérêt imposés aux simples Canadiens?

M. MacEachen: Madame le Président, le comité permanent examine actuellement la loi sur les banques. Quand il en sera fait rapport à la Chambre, nous pourrons alors étudier les questions dont le comité permanent est saisi.

M. Rae: Vous les avez rejetées ce matin.

M. MacEachen: Je rappelle au député qui s'inquiète vivement des bénéfices accrus que c'est à cause des bénéfices réalisés par l'industrie canadienne depuis deux ans que les investissements dans le secteur des affaires ont augmenté de 19.4 p. 100 au Canada. Il est également probable qu'en raison de ces bénéfices, les dépenses des sociétés en 1980 soient également élevées. Le député devrait comparer les profits à la croissance considérable des investissements au Canada.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PÉTROLE—LA HAUSSE DU COÛT DU CHAUFFAGE DOMESTIQUE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je sais que le ministre n'a pas encore établi son prix «fait au Canada», mais je crois savoir que le prix du pétrole augmentera d'environ 25 p. 100. Les Canadiens sont des millions à dépendre entièrement du pétrole pour le chauffage domestique et à payer environ $800 par an pour le mazout.

Comment le ministre prévoit-il que ces consommateurs pourront supporter ce coût additionnel de $200 par année qu'entraînera cette augmentation? Se rend-il compte que les gens à faibles revenus consacrent au chauffage de leur maison une proportion deux fois plus élevée de leurs revenus que les plus favorisés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député est, de toute évidence, le seul à la Chambre à posséder cette information. Il semble savoir de combien augmentera le prix du pétrole à la suite du prochain accord sur le prix du pétrole. Je puis dire au député que nous n'allons pas proposer le genre de mesures et de budgets que le Parlement et le pays ont rejetés lors des dernières élections.

M. Crosby: Madame le Président, je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre des Finances, qui a entendu ce que vient de dire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si jamais le prix du pétrole augmente d'autant, le ministre des Finances nous dira-t-il, dès maintenant, si on accordera une aide quelconque aux propriétaires qui font face à des augmentations énormes du prix du mazout? Je ne voudrais pas que ce programme ressemble à celui que prévoyait le ministre dans le cas des intérêts hypothécaires et qui a été abandonné.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si je pouvais supprimer le problème à cet égard aussi rapidement que nous l'avons fait dans le cas des intérêts hypothécaires, j'en serais ravi.

Questions orales

LE NORD CANADIEN

LA RECHERCHE DE L'URANIUM ET LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou, plutôt, étant donné sa récente et regretable altercation avec une baignoire particulièrement vicieuse, à quiconque est censé parler en son nom.

Des voix: Oh, oh!

M. Nickerson: Puis-je avoir un peu de silence, s'il vous plaît, madame le Président?

Mme le Président: A l'ordre.

M. Nickerson: Chacun sait que l'on a demandé au gouvernement du Canada de décréter un moratoire semblable à celui imposé en Colombie-Britannique à la recherche et à l'exploitation de l'uranium dans les Territoires du Nord-Ouest, secteur qui, pour l'instant, se trouve sous administration fédérale. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement prend sérieusement en considération ces demandes et, le cas échéant, s'il a ou non l'intention de décréter un tel moratoire?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, présentement le gouvernement ne songe sérieusement à aucun moratoire.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA TECHNOLOGIE NUCLÉAIRE CANADIENNE—LES VENTES À L'ÉTRANGER

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que, aux dernières nouvelles, l'usine d'eau lourde de Port Hawkesbury ne reçoit plus de commandes, et étant donné que les incidences économiques d'une fermeture seraient importantes, non seulement pour les gens qui y travaillent et pour la région du Cap-Breton, mais aussi pour tous les secteurs de l'économie canadienne qui dépendent de la technologie nucléaire, le ministre peut-il dire à la Chambre quels sont les projets du gouvernement à l'égard de l'usine de Port Hawkesbury, et si le Canada s'attend de vendre de la technologie nucléaire canadienne à l'étranger dans un avenir rapproché?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il a déjà été dit à la Chambre que l'industrie nucléaire canadienne fait actuellement l'objet d'études. Je peux assurer au député que nous n'avons maintenant aucun excédent d'eau lourde. Toutefois le gouvernement a décidé, il y a plusieurs mois, de créer une réserve d'eau lourde à des fins de sécurité nationale. Je ne prévois aucun problème imminent en ce qui concerne les usines d'eau lourde du Cap-Breton.

M. Gurbin: Madame le Président, je m'élèverais contre l'affirmation selon laquelle la sécurité nationale requiert le maintien de surplus de 100 millions de dollars d'eau lourde. Voilà une affirmation très discutable. Étant donné que la réponse du ministre trahit en fait l'inaptitude du gouvernement à vendre notre technologie nucléaire, le ministre peut-il dire à la Chambre ce que la révision interne du dossier nucléaire que le gouvernement a faite a révélé jusqu'ici, sur quoi sera fondée la politique nucléaire du Canada dorénavant, maintenant que l'industrie donne des signes de faiblesse, et si l'EACL et le gouvernement donneront aux Canadiens des informations à ce sujet au moyen d'une discussion ouverte du sujet avec les députés et à la Chambre?

M. Lalonde: Madame le Président, le député devrait savoir que l'an dernier son parti était au pouvoir et qu'il n'a pas rescindé la décision de constituer des réserves d'eau lourde aux fins de la sécurité nationale. Je crois que l'accumulation de ces réserves est justifiée et qu'elle est dans notre propre intérêt tant du point de vue de la sécurité nationale que de la sécurité de l'approvisionnement des pays qui ont acheté des réacteurs CANDU. Ces pays comptent sur le Canada pour leur fournir l'eau lourde nécessaire au fonctionnement de leurs réacteurs CANDU. C'était une sage décision et je suis surpris de voir le député la mettre en doute.

Quant aux autres questions soulevées par le député, la révision en question est en cours, mais nous n'en avons pas encore tiré de conclusion. Lorsque ce sera fait, nous examinerons les moyens de permettre aux Canadiens et au Parlement d'exprimer leurs opinions sur certaines des solutions que le gouvernement proposera à ce moment-là. Évidemment, si les députés ou les membres d'organismes de l'extérieur ont des opinions à formuler, ils seront invités à les faire valoir et nous en tiendrons compte.

* * *

LA CONSTITUTION

LES AUTOCHTONES—LES POURPARLERS AVEC LE GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Le dernier paragraphe du document intitulé «Priorités pour une nouvelle Constitution canadienne», que le premier ministre a présenté à la conférence constitutionnelle de lundi, portait sur la participation des autochtones au processus de renouvellement de la Constitution. Après la déclaration qu'il a faite mardi, le premier ministre a dit que la question avait été abordée pendant la conférence, mais il n'a pas dit exactement ce qui avait été décidé.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si ce paragraphe a été adopté par la majorité des premiers ministres des provinces ou s'il y a eu consensus à son sujet et, dans l'affirmative, s'il en sera à nouveau question dans les réunions de travail qui auront lieu cet été? A quelle étape demandera-t-on aux Indiens et aux Inuit de donner leur opinion aux personnes qui participent à ces réunions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le document en question a été présenté par le gouvernement fédéral. Il ne lie aucunement les provinces, même pas le dernier paragraphe. La seule exception, c'est la liste des sujets à discuter qui a été approuvée par les premiers ministres des provinces.

Le paragraphe dont le député a parlé et qui est consacré aux autochtones n'a pas fait l'objet d'un accord. Les premiers ministres en ont discuté, mais ce paragraphe reflète l'opinion du gouvernement fédéral. Pour le moment, je ne suis pas en mesure de dire à la place des provinces ce qu'elles comptent faire à ce sujet.

* * *

● (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE AU SOMMET DE VENISE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre si certains ministres l'accompagneront à la conférence au sommet qui aura lieu à Venise et, si oui, lesquels?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme d'habitude, et je pense que nous avons fait la même chose pour les conférences au sommet auxquelles nous avons assisté ces quatre ou cinq dernières années, je serai accompagné du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre des Finances. Étant donné que le programme de la conférence prévoit des discussions importantes sur l'énergie, j'ai aussi l'intention de demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'accompagner la délégation du Canada. Je pense d'ailleurs que c'est ce qu'avait fait le très honorable chef de l'opposition quand il était premier ministre à l'occasion de la conférence au sommet de Tokyo.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ENTENTE SUR LA FIXATION DES PRIX—LES DISCUSSIONS AVEC LES PROVINCES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la conférence aura lieu avant le 30 juin, c'est-à-dire la date d'expiration de l'entente sur la fixation des prix, le ministre pense-t-il conclure une nouvelle entente avant de quitter le pays? Sinon, peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement compte faire si la nouvelle entente n'a pas été signée au moment de l'expiration de l'entente actuelle à minuit le 30 juin?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà indiqué à cette Chambre que j'aurais des rencontres au cours de la semaine prochaine, présumant que j'assisterai au sommet de Venise. Je tiens à assurer l'honorable chef de l'opposition que je serai de retour bien avant le 30. En fait, j'espère être de retour dès le lendemain de la conférence de Venise, de façon à poursuivre les négociations, si elles sont nécessaires, jusqu'au 30 juin inclusivement.

[*Traduction*]

M. Clark: Une question supplémentaire, madame le Président. Cette question commence à devenir urgente vu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a accompli tellement peu de progrès et qu'il n'a peut-être pas vraiment essayé d'en accomplir depuis qu'il a assumé ses fonctions et puisque l'entente sur la fixation des prix du pétrole expirera d'ici peu. Je suis heureux de savoir que le ministre compte revenir au Canada avant la date d'expiration de l'entente.

Ce que je veux savoir, c'est si le ministre a mis au point un plan d'urgence. S'il ne l'a pas fait, je pense que la Chambre aimerait le lui entendre dire et, s'il l'a fait, nous aimerions qu'il nous dise ce que ce plan prévoit.

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, j'agis en présumant que nous en arriverons à une entente et non pas qu'il faille préparer des plans résultant d'une absence d'entente. Notre objectif a toujours été et demeure d'en arriver à une entente, et j'ai déjà indiqué que nous ferions tout en notre pouvoir pour y parvenir.

Maintenant, le chef de l'opposition ayant lui-même essayé en vain durant six mois d'en arriver à une entente, il sait que cette chose n'est pas tellement facile et qu'il y a évidemment beaucoup de travail à faire, et j'ai l'intention d'avoir au moins autant de succès qu'il en a obtenu dans ses négociations.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA PÊCHE SPORTIVE À L'EMBOUCHURE DU FRASER (C.-B.)

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, comme le ministre des Pêches et des Océans est absent, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire.

Il sait sans doute que l'on a mis fin hier à la pêche à filets maillants au saumon chinook dans le Fraser et qu'on a annoncé aujourd'hui que la pêche sportive au saumon chinook sera interdite à l'embouchure du Fraser de même qu'à Rivers Inlet. Cette interdiction, surtout celle qui touche la pêche sportive, démontre la gravité de l'épuisement des stocks dans le Fraser et ailleurs en Colombie-Britannique.

Cela dit, je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous dire comment le ministre des Pêches et des Océans peut permettre à l'Alcan Aluminium Limitée du Canada de détourner le cours de la rivière Nechako pour en réduire le débit en deçà du minimum exigé par le ministère, soit de 1,000 pieds cubes par seconde à 500 pieds cubes par seconde, affectant ainsi le saumon chinook de la rivière Nechako et du Fraser?

Comment le ministre peut-il expliquer qu'on n'oblige pas le projet Kemano I et l'Alcan à respecter les exigences relatives aux pêcheries dans ce réseau hydrographique? Le secrétaire parlementaire pourrait-il informer la Chambre de cette situation?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je remercie d'abord le député de cette question, car il s'intéresse aux pêcheries de saumon de la Colombie-Britannique. Le député a tout à fait raison; l'Alcan a réduit le débit de la rivière à 500 pieds cubes par seconde. Nous avons demandé à nos fonctionnaires d'étudier cette affaire. Je pense que d'ici quelques jours nous pourrons vous assurer que le débit de l'eau à ce barrage est revenu à 1,000 pieds cubes par seconde.

M. Miller: Madame le Président, je pense qu'il serait bon d'informer la Chambre que cette réduction du débit n'est pas motivée par des opérations de smeltage, mais par la vente d'électricité à la Société hydro-électrique de la Colombie-Britannique et plus tard aux États-Unis.

J'aimerais poser une question au sujet de Kemano II, un projet qui aura une incidence sur 40 p. 100 de la pêche commerciale de saumon dans les rivières Skeena, Fraser, Nechako et Dean. Le ministre va-t-il demander, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, une enquête publique complète sur le projet Kemano II, qui une fois réalisé menacerait encore plus toute la production de saumon de ces quatres rivières et réduirait le revenu des pêcheurs de saumon, du personnel de terre et des travailleurs des usines de préparation de la Colombie-Britannique?

M. Henderson: Madame le Président, j'ai dit à la Chambre l'autre jour que le ministre s'était déclaré en faveur d'une enquête publique sur le projet Kemano II. Telle est la position du ministère. Je vais porter la question à l'attention du ministre et en reparlerai au député plus tard.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES NIVEAUX ÉLEVÉS DE POUSSIÈRE D'AMIANTE À CERTAINS AÉROPORTS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a été obligé de fermer son principal immeuble administratif à cause de niveaux inacceptables de poussière d'amiante. Le ministère des Transports effectue actuellement des tests à l'aéroport de Toronto en raison de niveaux inacceptables de poussière d'amiante dans certaines installations de l'aéroport.

Madame le ministre s'occupe-t-elle d'effectuer, au nom du gouvernement et dans le cadre de ses responsabilités relatives à la santé nationale, des tests dans tous les immeubles fédéraux, afin de déterminer si les niveaux de poussière d'amiante y sont inacceptables et dangereux, surtout dans les immeubles construits avant 1972?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, à la suite des questions qui m'ont été posées la semaine dernière concernant la situation à l'aéroport, j'ai vérifié auprès du ministère, et on m'a dit qu'un contrôle se faisait régulièrement. On ne m'a pas parlé de situations critiques précises comme celles que le député a mentionnées. Je me renseignerai de nouveau auprès du ministère. Si le député veut me fournir plus de détails, je serai évidemment heureuse d'en prendre connaissance.

M. McGrath: Madame le Président, en guise de question supplémentaire, peut-être pourrais-je faire remarquer à madame le ministre qu'étant donné qu'un certain nombre d'école du Canada ont dû être fermées parce que les niveaux de poussière d'amiante y étaient dangereusement élevés, et par suite de l'incident survenu hier à Fredericton et aussi de l'incident qui s'est produit à l'aéroport de Toronto, où on a dû faire subir des tests à 115 fonctionnaires de l'État qui avaient été exposés à des niveaux élevés de poussière, à cause de tout cela, madame le ministre devrait certes ordonner que des tests rigoureux soient effectués dans tous les immeubles du gouvernement. L'a-t-elle fait? Sinon, pourquoi pas?

Mme Bégin: Madame le Président, j'ai bel et bien dit, il me semble, que je n'avais pas ordonné la tenue de tels tests. Le député parle d'une question dont les provinces s'occupent toutes activement. Il a mentionné les écoles et les immeubles fédéraux; ma première réponse montrait nettement qu'on ne m'avait parlé d'aucune situation critique qui relèverait directement de ma compétence; mais je vais me renseigner dès que nous quitteront la Chambre.

* * *

L'HORTICULTURE

LES TOMATES DE FLORIDE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LA PRODUCTION CANADIENNE

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question sur le sujet que j'ai soulevé plus tôt du grave problème que posent en Colombie-Britannique les importations excessives de tomates de grande culture de Floride, qui écartent du marché environ 50 p. 100 de notre propre production?

Le ministre est-il au courant du problème et en a-t-il discuté avec l'office de commercialisation des légumes de la côte de la Colombie-Britannique? Que compte-t-il faire à ce sujet?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis au courant. Notre agent de liaison en agriculture est à faire une enquête, mais je n'ai pas encore reçu de rapport. J'ai vu la proposition de l'office ou association de commercialisation de la Colombie-Britannique, qui demande d'établir immédiatement des contrôles à la frontière. Nous étudions sa requête.

M. Wise: Une question supplémentaire, madame le Président. Il ne peut y avoir aucun doute quant à la gravité de la situation et à l'action qu'elle exige. Je demande au ministre de me promettre dès maintenant qu'il recommandera au moins à son collègue, le ministre des Finances, d'imposer une surtaxe appropriée à l'importation de cette denrée.

● (1500)

M. Whelan: Madame le Président, nous aurons de nouveaux entretiens plus tard dans la journée, et certaines recommandations seront probablement faites à ce moment-là.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quelles sont ses intentions en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour aujourd'hui, cette semaine et le début de la semaine prochaine, pour aussi loin qu'il puisse le dire.

M. Pinard: Madame le Président, comme mon collègue le sait, nous débattrons aujourd'hui la motion de deuxième lecture du bill C-30. Demain, nous étudierons, dans l'ordre, les questions suivantes: le bill S-2, une mesure concernant des conventions relatives à l'impôt sur le revenu entre le Canada et plusieurs pays, puis le bill C-5, tendant à modifier la loi sur les accords de Bretton Woods, et enfin le bill S-6, tendant à modifier la loi sur le double prix du blé.

[*Français*]

En ce qui concerne les travaux pour la semaine prochaine, à compter de lundi, sous réserve des progrès réalisés en Chambre et en comité relativement à d'autres projets de loi, nous devrions entreprendre l'étude du décret visant à établir un département d'État chargé du Développement social sous la tutelle du ministre de la Justice (M. Chrétien). Ensuite on étudiera le bill C-22, Loi régularisant les comptes du Canada, sous la responsabilité du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et, enfin, on espère bien pouvoir compléter une fois pour toutes l'étape de l'étude en comité plénier de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi et entreprendre l'étude de la deuxième lecture du projet de loi sur l'assurance-chômage, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, je voudrais poser au président du Conseil privé une question que je lui ai déjà posée auparavant. Lundi dernier, le ministre des Affaires des anciens combattants, qui parlait devant le congrès national de la Légion royale canadienne, à Penticton, en Colombie-Britannique, a assuré aux membres de la Légion qu'il présenterait bientôt des mesures législatives concernant les ancien combattants, et qu'il savait tout ce qu'il y avait à faire. Le président du Conseil privé peut-il réitérer cette assurance et nous dire si le projet de loi en question sera présenté à la Chambre ce mois-ci?

[*Français*]

M. Pinard: Je désire confirmer, madame le Président, que le ministre savait ce qu'il disait et qu'il disait la vérité.

[*Traduction*]

M. McKenzie: Madame le Président, je demande la parole au sujet de la question soulevée par les deux leaders à la Chambre. Je voudrais que le leader du gouvernement me dise si le ministre des Affaires des anciens combattants a traité du bill relatif aux anciens combattants au sein du cabinet, car le 9 juin, à Penticton, il a promis de le faire bientôt. Nous trouvons très étrange que ce ne soit pas encore fait, étant donné qu'il est ministre depuis le mois de mars et que le bill C-28 contient toutes les informations nécessaires pour agir dans ce dossier. Le député de Victoria, ministre des Affaires des anciens combattants dans le gouvernement conservateur, avait prévu une somme de 19 millions de dollars dans le budget des dépenses pour financer la mise en application du bill relatif aux anciens combattants.

Le leader du gouvernement peut-il dire à la Chambre ce qui cause ce retard et empêche le cabinet de présenter le bill?

[*Français*]

M. Pinard: Je me demande, madame le Président, à quel délai l'honorable député fait allusion. Tout semble se dérouler normalement. Le ministre a rendu publique sa position qui démontre son intérêt véritable dans le sujet. Il fait tout ce qui est nécessaire pour accélérer le processus. Tout se déroule normalement. Il a dit la vérité lors de la conférence à laquelle le député fait allusion, et je me demande de quel délai indu il se plaint. Il n'y a absolument aucun délai indu et chaque semaine l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui a un intérêt manifeste pour ce sujet, me pose la question et je lui donne toujours la même assurance que je lui ai réitérée aujourd'hui. Je fais la même chose à l'égard de l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—L'ACCORD SUR LES LOTERIES CONCLU AVEC LES PROVINCES—LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, je regrette que le premier ministre (M. Trudeau) ait quitté la Chambre, parce qu'il y a une question que j'aurais voulu lui poser. Elle a trait à une question qu'a posée le député de Joliette (M. La Salle) au sujet des loteries le 11 juin 1980. La réponse du premier ministre se trouve à la page 1989 du hansard. La voici:

> Madame le Président, je ne sais pas si effectivement le ministre a demandé qu'une telle étude soit faite. Je me permets seulement de rappeler au député de Joliette qu'un contrat a été signé entre M^me^ Campagnolo, alors ministre responsable des loteries, et les dix provinces.

Je voudrais attirer l'attention du premier ministre sur le fait qu'aucun accord n'a été signé. Le seul accord avec les provinces est celui que j'ai conclu moi-même ainsi que deux autres anciens ministres ici présents. Aucun autre accord n'a été signé. Le premier ministre voudra peut-être rectifier lui-même ses propos. Le seul accord conclu sur les loteries a été conclu avec la participation du ministère de la justice et du Conseil privé et l'a été à l'époque où le parti progressiste conservateur était au pouvoir.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Si vous me le permettez, madame le Président, je vais transmettre l'argument du député au premier ministre, lequel pourra, s'il y a lieu, y donner suite.

Mme le Président: Je dois faire remarquer à l'honorable député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) qu'il ne peut pas faire corriger les bleus d'un autre député de la Chambre. C'est à ce député-là de faire effectuer la correction lui-même s'il estime qu'il s'est trompé dans sa réponse.

[*Traduction*]

M. Paproski: Madame le Président, permettez-moi de dire, avec tout le respect que je dois à la Présidence, que je n'avais pas l'intention de faire modifier les bleus. Je voulais tout simplement signaler au premier ministre qu'il avait commis une erreur et que j'aimerais qu'il la corrige.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HAWKES—LES PROPOS DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION AU COURS DE L'ÉTUDE DU BILL C-19

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je vous ai fait part de mon intention de soulever la question de privilège. En réalité, je pense qu'au cours du débat sur le bill C-19, on a porté quatre fois atteinte aux privilèges des députés. Je procéderai donc par ordre.

Premièrement, je vous renvoie aux pages 104 à 114 de Beauchesne, plus précisément au paragraphe 319, qui s'intitule «Allusions personnelles aux autres députés». Je vais maintenant vous en lire un court passage:

> L'Orateur ne permettra pas à un député, à la Chambre des communes, de se laisser aller à des critiques contre la Chambre elle-même en tant qu'institution politique . . .

Je pense que la suite est très importante. Elle se lit ainsi:

> . . . ni de prêter des motifs indignes aux actes d'un ou de plusieurs députés dans un cas particulier, ni d'employer un langage blasphématoire ou indécent . . .

Après avoir jeté un coup d'œil rapide au hansard pour les trois derniers jours de débat sur le bill C-19, j'ai pu réunir ici une liste de 37 cas où le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a agi à mon avis en violation de ce privilège. Avec votre permission, madame le Président, peut-être pourrais-je vous citer deux ou trois de ces cas.

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il soulever la question de privilège au sujet de délibérations tenues en comité plénier?

M. Hawkes: Oui, madame le Président.

Mme le Président: Dans ce cas, le député devrait soulever la question en comité plénier. Je ne puis l'entendre en ce moment.

M. Hawkes: Madame le Président, certains des cas que je veux mentionner aujourd'hui se sont effectivement présentés en comité plénier, mais non ce cas particulier concernant l'emploi de certains termes.

Mme le Président: Dans ce cas, le député devra me dire de quelles délibérations exactement découle sa question de privilège. Si elle ne découle pas de délibérations du comité plénier, je pourrai l'entendre.

M. Hawkes: Madame le Président, il ne me faudra qu'une minute pour rassembler mes idées. Les cas dont je veux parler figurent au hansard, dans les fascicules des 2, 5, 9 et 11 juin. Certaines de ces délibérations ne se sont pas déroulées en comité plénier, mais dans le cadre des travaux ordinaires de la Chambre. Ma situation s'en trouve-t-elle modifiée en quoi que ce soit?

Le second point que je veux soulever a trait aux dispositions de l'ouvrage de Beauchesne, pages 23 et 24, concernant les menaces envers un député. Dans le cadre des travaux ordinaires de la Chambre, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) avait soulevé pour la première fois le problème au cours de la période des questions.

[*Français*]

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, tel que signalé dans votre intervention . . .

• (1510)

[*Traduction*]

Mme le Président: A l'ordre. On peut invoquer le Règlement à propos d'une question de privilège et je suis prête à entendre l'honorable député.

[*Français*]

M. Dawson: Madame le Président, tel que vous l'avez signalé, ce sont des questions qui n'ont pas été présentées au comité plénier. Si le député a des griefs à présenter sur le déroulement d'un débat en comité plénier, c'est au comité plénier qu'il devrait le faire.

Mme le Président: Il n'est pas encore clair, même pour la présidence, de quoi il s'agit exactement dans l'intervention de l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes). Je crois que nous devrions l'écouter très calmement et ensuite je pourrai statuer sur ce fait, à savoir si sa question peut être soulevée à ce moment-ci ou à un autre moment.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Madame le Président, ma question se rapporte aux commentaires qui figurent aux pages 22 et 23 de Beauchesne sous le titre «Menace envers un député». Il s'agit du commentaire 67. Je désire vous en lire un simple extrait. Voici:

On convient généralement que toute menace faite à un député dans le dessein d'influencer son vote ou son comportement, en sa qualité de député, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

Au cours de la période des questions, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a demandé si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) avait vraiment le droit de consulter les députés au sujet des dépenses gouvernementales. Avait-il le droit de nous envoyer une lettre pour nous demander notre avis sur les projets de création d'emplois qui devaient être financés dans nos circonscriptions et ceux qui ne devaient pas l'être?

Au cours du débat sur le bill C-19, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a souvent tenu des propos anti-parlementaires à l'endroit des députés de la Chambre. A mon avis, et c'est là-dessus que se fonde ma question de privilège, ce genre d'attitude et de langage comporte des menaces voilées qui risquent d'influencer les députés et de les inciter à recommander certains projets plutôt que d'autres, suivant la demande du ministre.

Plusieurs députés ont soulevé hier deux questions en comité plénier. Ce sont deux questions importantes, étant donné le climat qui règne actuellement à la Chambre. Aujourd'hui, pour le débat sur le bill C-30, on nous a imposé la clôture. Le prétexte invoqué est le manque de temps.

La Chambre a accédé à la demande du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a procédé à l'étude du bill C-19 en comité plénier, ce qui prend du temps. Hier, pendant que nous faisions cette étude, deux choses se sont produites. D'abord, à trois reprises, le ministre s'est présenté sans ses collaborateurs et sans disposer du genre de renseignements détaillés ordinairement demandés en comité plénier. Il a donc été nécessaire de reprendre sans cesse les mêmes questions, ce qui a encore pris beaucoup de temps.

Un autre phénomène a été constaté hier, et c'est que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration donne des réponses excessivement longues. C'est donc le gouvernement lui-même qui gruge le temps de la Chambre.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. J'ai tenté de déterminer si la question de privilège était fondée. Le député semble ignorer quand les délibérations, objet de son grief, se sont produites de même que la nature de ce qui a été dit. Il n'a pu préciser non plus au cours de quel débat se sont produites les choses qui lui paraissent inacceptables. Forcé d'être un peu plus précis, il a simplement dit que cela s'était passé à l'étape du comité plénier.

Je dois rappeler au député que toute question de privilège découlant des délibérations du comité plénier doit être soulevée devant ce comité. Le député a justement parlé des délibérations du comité plénier. Si le député veut soulever la question de privilège pour des choses qui se seraient passées à une autre occasion, je suis prête à l'entendre. Sinon, je dois déclarer qu'il n'y a pas matière à question de privilège.

[*Français*]

M. Dawson: Madame le Président, au sujet de la même question de privilège, tel que vous l'avez signalé, cela s'est passé en comité plénier. Mais il me semble que les accusations que porte l'honorable député, savoir, que le ministre a tenté d'influencer les honorables députés parce qu'on a des programmes qui existent depuis plusieurs années pour lesquels les députés sont consultés, sont des accusations très graves. Mais j'aimerais signaler à l'honorable député que si les réponses sont longues et si le débat dure depuis 5 jours sur le bill C-19, c'est justement parce qu'il tente de poser de multiples questions sans réellement vouloir obtenir des réponses, et la collaboration de la Chambre, savoir, 22 heures utilisées à étudier un bill de cette importance, je pense que cela a été suffisant, et on espère obtenir la collaboration de l'honorable député pour que le Parlement canadien puisse passer à autre chose.

Mme le Président: Le secrétaire parlementaire discute également de quelque chose qui s'est produit en comité plénier, et s'il a des griefs ou s'il veut poser la question de privilège à ce sujet-là, il devrait le faire lui aussi au comité plénier.

[*Traduction*]

M. Hawkes: Je soulève la question de privilège.

Mme le Président: A l'ordre. Je ne peux entendre le député deux fois de suite pour le même motif. Je viens de lui refuser la parole. Je ne peux donc lui permettre de soulever la question de privilège à cause de propos que je viens de déclarer irréguliers.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DÉPÔT DU CONTRAT RELATIF AU NOUVEL AVION DE CHASSE CF-18

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles copie du contrat relatif au nouvel avion de chasse CF-18.

[*Traduction*]

M. McKinnon: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) peut-il nous dire si les contrats qu'il vient de déposer sont complets et s'ils comprennent aussi les annexes?

Mme le Président: Comme la période des questions est terminée, le député ne peut poser de question qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Il n'y a pas unanimité.

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le contrat en question ne comprend pas toutes les annexes, qui vont de A à K, car elles sont trop volumineuses. Cependant, si un député veut consulter ces annexes, elles seront mises à sa disposition.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE LA RECONNAISSANCE LÉGALE DU SYSTÈME IMPÉRIAL DES POIDS ET MESURES

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le bureau le dixième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par l'honorable député de Moose Jaw (M. Neil) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE VISANT À AUGMENTER LES TRAITEMENTS DES JUGES

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-34 intitulé «Loi modifiant la Loi sur les juges» et apportant à d'autres lois des modifications connexes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1520)

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SUR UNE FUTURE SOCIÉTÉ NATIONALE DU COMMERCE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, à la suite des entretiens que j'ai eus ce matin avec mes collègues, je veux, avec le consentement unanime de tous, présenter une motion relativement à la création d'un groupe de travail parlementaire sur une future société nationale du commerce. Le texte de la motion est assez long et je pense que mes collègues ont eu l'occasion de le lire et qu'il fait l'unanimité. Ainsi donc, si on me le permet, je propose la motion dès maintenant.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Une question, madame le Président. Dans le texte que j'ai ici entre les mains, on peut lire à la première ligne: «un comité spécial de la Chambre comprenant sept membres . . .». Ce passage figure-t-il dans la motion que propose le député?

M. Pinard: Oui, madame le Président. Le groupe de travail en question est en fait «un comité de la Chambre des communes».

M. Baker (Nepean-Carleton): D'accord.

M. Pinard propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes, comprenant sept membres, soit constitué pour faire fonction de groupe de travail parlementaire sur une société nationale du commerce, chargé de présenter un rapport final au plus tard le 19 décembre 1980, d'étudier les moyens par lesquels une Société nationale du commerce pourrait améliorer la performance du Canada en matière d'exportation et de décrire les fonctions et la structure à donner à cette société et, plus précisément, d'étudier:

1) les moyens à prendre pour aider les petites et moyennes entreprises à étendre leurs marchés d'exportation,

2) l'opportunité (ou non) d'une participation directe du gouvernement, sa nature, sa portée et sa durée,

3) la structure générale et le mode de fonctionnement d'une telle société du commerce,

4) le mode de financement de la société,

5) le rôle du conseil d'administration et les besoins en personnel de la société,

6) les coûts et avantages de la création d'une telle société nationale du commerce;

Que le comité ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents par le paragraphe (8) de l'article 65 du Règlement;

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail; et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire;

Que le comité, ses sous-comités et ses membres soient habilités, lorsque le comité le juge nécessaire, à se transporter ou voyager d'un lieu à un autre au Canada ou à l'étranger et que, lorsque cela est jugé nécessaire, le comité, sous-comités ou membres du comité, selon le cas, soient accompagnés des employés dont ils ont besoin;

Que l'application des dispositions des paragraphes (4) et (9) de l'article 65 du Règlement à ce comité soit suspendue, sauf si le comité convient de ne pas la suspendre;

Que, nonobstant la pratique habituelle de la Chambre, si la Chambre ne siège pas lorsqu'un rapport intérimaire ou final du comité est terminé, le comité puisse rendre ce rapport public avant de le déposer à la Chambre; et

Que les membres du comité soient: MM. Cardiff, Deans, Flis, Lachance, Roy, Thomson et Tobin.

(La motion est adoptée.)

LES TRANSPORTS

ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) que le deuxième rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le vendredi 6 juin 1980, soit adopté.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'aimerais avoir l'occasion d'étudier ce rapport. Je veux suggérer à mon honorable collègue qu'il présente sa motion un autre jour.

[*Traduction*]

Mme le Président: La Chambre accepte-t-elle de reporter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est reportée).

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 138, 140, 143, 372, 620, 661, 698, 707, 788, 832, 844, 845 et 882.

[*Texte*]

LE DÉRAILLEMENT À MISSISSAUGA (ONTARIO)

Question no 138—**M. Turner:**

1. D'où provenait le train du CP qui a déraillé à Mississauga (Ont.) le 11 novembre 1979?

2. Le train avait-il subi une inspection et, le cas échéant, *a*) de quel type, *b*) s'est-il agi d'une inspection générale et d'une vérification des freins et, le cas échéant, de quel genre et où les tests ont-ils eu lieu?

3. A-t-on effectué une inspection à pied ou en longeant les deux côtés du train à London (Ont.) et, *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, était-ce une zone éclairée?

4. Des wagons ont-ils été retirés ou ajoutés au convoi à London (Ont.)?

5. Le convoi est-il passé devant des détecteurs de boîtes chaudes et, le cas échéant, devant combien et à quel endroit?

6. Est-il normal de ne confier qu'à une équipe de trois personnes un train qui transporte autant de produits dangereux et, le cas échéant, pourquoi?

7. Le nombre des membres d'équipage de trains qui transportent des produits dangereux est-il déterminé par un règlement quelconque?

8. Les wagons qui transportaient les produits dangereux étaient-ils munis de frottements de paliers ou de roulements à rotule?

Questions au Feuilleton

9. De l'avis du ministère des Transports, les roulements à rotule sont-ils plus sûrs que les frottements de paliers et, le cas échéant, pourquoi?

10. L'équipe était-elle au courant de l'emplacement et du contenu des chargements dangereux et, *a*) le cas échéant, (i) combien de personnes et lesquelles (ii) comment, *b*) sinon, pourquoi?

11. Un règlement exige-t-il que les matières combustibles ne soient pas à proximité de produits toxiques pendant le transport et, sinon, pourquoi?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Cette question vise le déraillement d'un train de marchandises de CP Rail à Mississauga (Ontario) le 10 novembre 1979, sur lequel M. le juge Samuel G. M. Grange mène actuellement une enquête afin de déterminer, entre autres, les facteurs et les causes du déraillement et des événements ultérieurs touchant des marchandises dangereuses. En conséquence, bon nombre des renseignements demandés dans la question seront sans aucun doute fournies par les éléments de preuve produits dans le cadre de l'enquête. Par ailleurs, la Commission canadienne des Transports nous informe de ce qui suit:

1. Le train provenait de Windsor (Ontario).

2. Enquête sur l'accident de Mississauga.

3. Enquête, sur l'accident de Mississauga.

4. Enquête sur l'accident de Mississauga.

5. Oui, il est passé devant un de ces appareils, situé au point-milliaire 88,22 dans la subdivision de Windsor à Haycroft (Ontario).

6. Enquête sur l'accident de Mississauga.

7. Non.

8. Les deux genres de dispositifs y étaient représentés, mais la plupart étaient munis de roulements à rotule.

9. Enquête sur l'accident de Mississauga.

10. Oui. *a*)(i)

propane	—	21 wagons
butane	—	2 wagons
soude caustique	—	4 wagons
toluène	—	4 wagons
chlore	—	1 wagon
mélange antidétonant	—	1 wagon

(ii) Par trois moyens:

1) les feuilles de route;

2) les formules intitulées Risques et mesures d'urgence qui doivent accompagner chaque chargement en vertu des règlements de la CCT; et

3) le contenu et l'emplacement de chaque chargement sont indiqués dans la composition de rame transmise à l'équipe du train.

b) Sans objet.

Questions au Feuilleton

11. Les règlements de la CCT exigent la séparation de certaines catégories de marchandises réglementées lors du classement des trains. Le système de classement de la CCT n'utilise pas les termes «matériel combustible» et «toxique». Si la question vise à déterminer si le chlore et le propane pouvaient avoir été placés l'un à côté de l'autre, la réponse est oui, mais il faut noter toutefois que cela n'est plus permis et que dorénavant, sur l'ordre de la Commission, ces deux marchandises doivent être distantes de cinq wagons.

VIA RAIL—LES TRAINS DE VOYAGEURS

Question nº 140—**M. Turner:**

1. A la connaissance de la direction de Via Rail Canada, des personnes ont-elles dû voyager debout faute de places et, le cas échéant, *a*) dans quels trains au cours de l'année dernière, *b*) cela se produit-il couramment, par exemple une fois par semaine ou plus, sur un train quelconque?

2. Via Rail Canada a-t-elle pris des mesures pour corriger la situation et, le cas échéant, lesquelles?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Voir le tableau.

2. Oui. Elle a recensé les périodes de pointe et découvert que dans presque tous les cas, il y a assez de sièges pour tout le monde.

Surcharge (voiture)

Train	Date	Origine	Destination	Raison
61	2 février 1980	Montréal	Toronto	Une voiture supplémentaire n'a pas été ajoutée au train, à cause d'un manque de communication.
72	29 décembre 1979	Windsor	Toronto	Aucun matériel supplémentaire n'était disponible.
53	2 janvier 1980	Montréal	Toronto	En raison de l'arrivée tardive des trains 11 et 15 en provenance de l'est du pays, le train était rempli à sa limite de capacité.
75	19 août 1979	Toronto	London	Pointe de trafic du week-end; aucun matériel supplémentaire ne put être ajouté; le train était rempli à sa pleine limite de capacité.
15	27 juillet 1979	Halifax	Moncton	Pointe de trafic; le train était rempli à sa limite de capacité.
78	13 mars 1980	Windsor	Toronto	Tournoi de hockey à Toronto; le train était rempli à sa limite de capacité.
55	23 mars 1980	Montréal	Toronto	Congé de mars; le train était rempli à sa limite de capacité.
35	23 mars 1980	Montréal	Ottawa	Congé de mars; le train était rempli à sa limite de capacité.
32	8 mars 1980	Ottawa	Montréal	Congé de mars; aucun matériel supplémentaire n'était disponible.

VIA RAIL—LES PAIEMENTS INCITATEURS

Question nº 143—**M. Turner:**

Via Rail Canada a-t-elle un accord avec les compagnies de chemins de fer dont elle emprunte les voies, comportant des paiements incitatifs destinés à assurer l'arrivée à temps de ses trains et, le cas échéant, quelle en est la teneur et comment le montant de ces paiements est-il déterminé?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): VIA Rail Canada Inc. a conclu un accord avec les chemins de fer, qui prévoit des paiements incitateurs visant à encourager ces derniers à améliorer le rendement des trains.

Effectivement, les chemins de fer pourront toucher jusqu'à 10% des recettes brutes de VIA Rail afin de concrétiser leurs projets d'amélioration dudit rendement.

On établit les paiements incitateurs en comparant le rendement actuel des trains à celui relevé dans le passé, c'est-à-dire celui qui a été atteint par les dirigeants des chemins de fer de 1975 à 1977 inclusivement.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 372—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de la Consommation et des Corporations, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):

1. *a*) 28

   b) (i) 5

   (ii) 2.

2. *a*) 27

   b) (i) 5

   (ii) 2.

3. Voici les changements survenus au sein du ministère depuis le 31 mars 1979:

   1. Le Bureau des corporations et celui de la propriété intellectuelle ont été réunis en un seul; cependant, cette mesure n'a eu aucune incidence sur le nombre de SX employés, puisque l'un des deux postes de sous-ministre adjoint était vacant à ce moment et qu'il a été aboli par la suite.

   2. Les opérations extérieures ont été incorporées au Bureau de la consommation. Ce réaménagement a eu pour effet de faire disparaître un poste de SX, soit celui du sous-ministre adjoint des opérations extérieures.

REVENU NATIONAL—LES AVOCATS

Question nº 620—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère du Revenu national?

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Il n'y a aucun avocat parmi l'effectif du ministère du Revenu national. Le ministère de la Justice a toutefois affecté un total de 14 avocats pour fournir au jour le jour les conseils juridiques requis par les divisions des douanes et de l'accise et de l'impôt.

L'OUVERTURE D'UN AUTRE BUREAU D'ASSURANCE-CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 661—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1978, a-t-on étudié la possibilité d'ouvrir un bureau d'assurance-chômage à Oromocto, à Minto ou dans un autre local à Fredericton (N.-B.)?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): La Commission de l'emploi et de l'immigration étudie depuis le 1er janvier 1978 la possibilité d'accroître ses services dans les secteurs de Fredericton-Nord, Oromocto et Minto.

A Oromocto, situé à 12 milles de Fredericton, il existe à l'heure actuelle un service itinérant selon lequel un agent se rend deux jours par semaine à la base des Forces canadiennes de Gagetown afin d'aider les soldats et les officiers de carrière à se préparer à une seconde carrière. Minto est desservie par un bureau local qui offre des services d'emploi et accepte les demandes de renseignements et les demandes de prestations d'assurance-chômage.

L'examen des besoins en services de Fredericton-Nord et d'Oromocto fait ressortir que les résidents des deux localités ont un accès raisonnable au CEC principal, que la vaste majorité des possibilités d'emploi se trouvent à Fredericton et que le nombre de prestataires est trop faible pour justifier la création de bureaux distincts d'assurance-chômage.

La possibilité de la réaffectation de certaines ressources du bureau de Fredericton aux centres en question a également été étudiée. On a toutefois conclu que de tels déménagements n'amélioreraient pas de façon significative les services offerts aux résidents de ces centres et nuiraient considérablement à la qualité du service au bureau principal.

EIC continuera d'étudier la question à la lumière des changements qui se produiront.

MAINC—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 698—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le ministère a adjugé trente-neuf marchés pour services professionnels à des personnes engagées pour une période indéterminée au cours des cinq dernières années.

2. *a*) Moins d'un (1) an: 39;

b) Aucun;

c) Aucun.

3. Vingt-et-un marchés ont été conclus à l'extérieur de la région de la Capitale nationale.

4. Le coût total de ces marchés s'élevait à $172,896.

M. J. D. NOAH

Question nº 707—**M. Clarke:**

1. M. J. D. Noah travaille-t-il pour le ministère de la Défense nationale et, le cas échéant, quelles sont ses fonctions?

Questions au Feuilleton

2. M. Noah est-il associé à la société J.D. & O. Noah Limitée et, le cas échéant, se sert-il des lignes téléphoniques du gouvernement pour les affaires de la société et, dans l'affirmative, quelles mesures disciplinaires le ministre entend-il prendre pour mettre fin à cet abus?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui. M. Noah travaille en qualité d'agent des services administratifs au sein de la direction des services de documentation et de dessin, au Quartier général de la Défense nationale.

2. Oui. M. Noah est le président et directeur en chef de la société J. D. & O. Noah Limited. Nous n'avons aucune preuve qu'il ait déjà utilisé les lignes téléphoniques du gouvernement pour les affaires de la société. M. Noah est pleinement conscient du fait qu'il lui est interdit de se servir des lignes du gouvernement pour les affaires de la société.

LE PRIVILÈGE D'ENVOYER ET DE RECEVOIR DES LETTRES FRANC DE PORT

Question nº 788—**M. de Jong:**

Le ministre des Postes a-t-il envisagé la possibilité d'accorder aux députés provinciaux le privilège d'envoyer et de recevoir des lettres franc de port?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Non.

LES EFFECTIFS DE LA BFC GAGETOWN

Question nº 832—**M. Howie:**

Le 1er janvier *a*) 1978, *b*) 1979, *c*) 1980, combien (i) d'employés civils permanents (ii) de militaires (iii) d'employés civils temporaires étaient attachés à la base des Forces armées de Gagetown?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Du 31 mars:

		a) 1978	*b*) 1979	*c*) 1980
(i)	Employés civils permanents	667	669	674
(ii)	Militaires	3 188	3 159	3 025
(iii)	Employés civils temporaires	564	293	151

LES CONTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 844—**M. Howie:**

Depuis le 1er septembre 1978, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il accordé des subventions à des particuliers ou à des organismes au Nouveau-Brunswick et, le cas échéant, à qui et pour quel montant?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Les contributions suivantes ont été faites:

1. Information Metro Moncton	$9,000.
2. Le Centre de communication et d'information mobile	$13,000.
3. Le Comité de justice sociale	$2,000.

Questions marquées d'un astérisque

LES EMPLOYÉS ITINÉRANTS DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 845—**M. Howie:**

Combien d'employés itinérants du ministère de la Consommation et des Corporations travaillent présentement au Nouveau-Brunswick?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): 1. Vingt-trois (y compris les inspecteurs, les officiers et les employés de soutien administratif).

LE CONTRAT DU NOUVEAU CHASSEUR

Question nº 882—**M. Wenman:**

Quel pourcentage de la somme engagée en vertu du contrat du nouveau chasseur sera dépensé dans les quatre provinces de l'Ouest et *a*) quel montant cela représente-t-il, *b*) quel genre de travail sera effectué?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): *a*) et *b*) Les retombées économiques du nouvel avion de chasse (CF-18) n'ont pas été calculées spécialement pour les quatre provinces de l'Ouest. Cependant, le ministère de l'Industrie et du Commerce estime que les provinces canadiennes autres que l'Ontario et le Québec se partageront environ 400 millions de dollars—entre 11 et 12 p. 100—des nouvelles activités créées par le programme de la société McDonnell Douglas.

Il reste encore environ 1,3 milliard de dollars de retombées à attribuer avant la fin officielle du programme, en décembre 1995. La part des provinces de l'Ouest dépend dans une large mesure de l'imagination et de l'esprit d'entreprise et de compétition de leurs sociétés, ainsi que du soutien que les gouvernements provinciaux fourniront aux sociétés qui sont sous leur juridiction.

Les sociétés de l'Ouest ont déjà reçu des retombées économiques du CF-18 sous forme de sous-contrats de production des éléments de moteurs et de cellule et du transfert de techniques de cryogénie pour aider à concevoir et construire le pipe-line. Elles ont dès aujourd'hui l'occasion de se mettre sur les rangs pour obtenir: l'assemblage des cellules et des moteurs du CF-18; la fabrication de charpente pour le transport commercial; la fourniture de logiciels; le transfert d'une technologie avancée en matière de séchage du blé et de la pâte à papier; l'énergie solaire et éolienne; les systèmes de placage métallique et de diagnostic médical; les investissements dans de nouvelles installations destinées à fabriquer des moules en plastique et des éléments en verre pour l'industrie de l'électricité et le tourisme au Canada que la société McDonnell Douglas a entrepris de promouvoir au pays et à l'étranger.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 868, marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*CEE—LES TARIFS SUR LE POISSON DE FOND CANADIEN

Question nº 868—**M. Gass:**

1. Le Canada a-t-il tenu des réunions avec la Communauté économique européenne en vue de supprimer les tarifs imposés par la C.E.E. sur la pêche canadienne du poisson de fond et, le cas échéant, quand et à quels endroits ces réunions ont-elles eu lieu?

2. Qu'est-ce que le Canada a offert en retour des concessions tarifaires par la C.E.E.?

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, la réponse comporte deux parties. Les négociations entre le Canada et la CEE sont en cours depuis 1977 et les réunions ont eu lieu tour à tour à Ottawa et à Bruxelles. La phase actuelle a commencé par une réunion qui a eu lieu à Bruxelles du 31 janvier au 1er février 1980. Une deuxième séance s'est tenue à Ottawa, les 24 et 25 avril 1980. D'autres négociations sont prévues dans un proche avenir.

2. Dans le cadre de l'entente bilatérale, le Canada voudrait conserver les stocks situés au-delà de la limite de 200 milles, protéger le saumon de l'Atlantique et aligner les tarifs imposés aux produits du poisson canadien sur les niveaux les plus bas s'appliquant à ses principaux concurrents.

> Pour obtenir ces concessions, on demandera probablement au Canada d'accorder à la CEE certains quotas au large de la côte de l'Atlantique sur une certaine période. Comme les négociations se poursuivent toujours, il va de soi qu'on ne peut donner davantage de détails.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande aussi, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Des réponses ont été données aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 juin, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai clos le débat sur le bill C-30, le 3 juin dernier, et je voudrais à présent poursuivre brièvement la discussion sur ce pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars. Nous n'avons toujours pas reçu d'explication suffisante sur ce que le gouvernement compte faire avec ces 12 milliards de dollars. Nous n'acceptons pas ce bill sans mot dire, car on aurait dû nous avoir déjà présenté un budget et, de plus, l'attitude du gouvernement n'est vraiment pas sérieuse, du moins en ce qui concerne les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Je voudrais essayer d'expliquer un peu pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette position ridicule où l'on dépense, emprunte et imprime de l'argent sans compter. La situation remonte à 1969, année où notre Règlement a été modifié de façon à empêcher la Chambre d'examiner comme il se doit les dépenses ministérielles. A l'époque, les modifications au Règlement nous avaient été imposées par le recours à la clôture et les Canadiens en subissent les contrecoups depuis, madame le Président.

Je voudrais simplement signaler que nous . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je me suis promis de me faire cette faveur. Le député s'est adressé à moi en m'appelant madame le Président et, après deux mois, je me suis demandé si un de ces jours je pourrais à mon tour m'adresser à l'honorable intervenante pour lui demander si elle compte à son tour invoquer le Règlement.

Des voix: Oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Au nom des autres députés qui occupent le fauteuil, nous vous saurions gré de reconnaître tout de même cette petite différence.

M. McKenzie: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Un de vos collègues a dit: «Je ne vois pas la différence»! Eh bien, je la vois, moi, et en ce qui me concerne, vous êtes un homme. Ainsi, je me permettrai de reprendre votre collègue libéral d'en face. Veuillez accepter toutes mes excuses. Nous venons à peine de nous habituer à l'expression «Madame le Président» et maintenant il nous faut employer les deux, c'est-à-dire madame le Président et monsieur l'Orateur.

Il y a un autre problème attribuable au gouvernement libéral, monsieur l'Orateur, un problème que ce gouvernement a créé en 1963 lors de la grève des débardeurs à Montréal. Le règlement de cette grève avait déclenché des revendications salariales d'un bout à l'autre du pays et avait amorcé la spirale inflationniste. La grève des facteurs qui coûtera quelque 36 millions de dollars la première année nous remet dans la même situation. Maintenant, tout le monde exigera des hausses semblables. Nous pouvons donc voir ce qui attend la population canadienne pour les prochaines années, ce sera l'inflation, les dépenses incontrôlées, les emprunts et la planche à billets. Bien des Canadiens pensent que les milliards dont on parle n'auront pas d'incidence sur eux. Je vais cependant faire une petite ventilation de ces sommes, monsieur l'Orateur, pour leur montrer quelle incidence elles auront. C'est le contribuable canadien et personne d'autre qui doit payer la facture.

Une autre surprise désagréable nous attend peut-être, monsieur l'Orateur, car le bruit cours que l'impôt sur le revenu ne sera plus indexé sur le coût de la vie. Je voudrais donner une idée de ce que la suppression de cette indexation peut coûter au contribuable. A l'heure actuelle, si son revenu réel est de $10,000, il devra verser $156 de plus d'impôt par année si on supprime l'indexation. Dans cinq ans, il devra verser $896 de plus. Si le revenu d'un contribuable atteint les $30,000, il paiera $2,740 de plus en impôt sur le revenu d'ici cinq ans. Nous commençons donc une autre spirale inflationniste, avec des augmentations d'impôt et tout le reste.

Je voudrais maintenant parler de certains propos qu'a tenus l'ex-ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Il a mentionné au début du présent débat que lorsqu'il était ministre des Finances en octobre dernier et qu'il avait demandé à la Chambre le pouvoir d'emprunter 7 milliards de dollars pour acquitter non pas ses propres obligations budgétaires, mais celles du gouvernement libéral précédent, le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) lui avait fait remarquer qu'il ne devrait pas avoir besoin de plus de 3.5 milliards de dollars.

● (1530)

La question est de savoir comment les besoins d'emprunt du gouvernement ont pu augmenter en sept mois de 3.5 milliards de dollars pour atteindre 12 milliards. Aucun ministériel, pas plus le ministre des Finances (M. MacEachen) que le ministre de l'Industrie et du Commerce, n'a pu nous expliquer une augmentation si énorme en si peu de temps, ce qui n'empêche pas le gouvernement de nous demander maintenant de lui signer un chèque en blanc l'autorisant à emprunter 12 milliards de dollars, sans, lui non plus, justifier cette augmentation énorme.

J'aimerais me reporter à un article publié récemment dans l'édition américaine du *Reader's Digest*, qui explique comment l'emprunt inconsidéré alimente l'inflation et pourquoi nous devons imprimer tant de papier monnaie. Je ne citerai que deux ou trois paragraphes qui, après avoir précisé la cause de l'inflation, font remarquer que certains gouvernements qui ont su vivre en-deça de leurs moyens, sont capables de freiner l'inflation, sans avoir sans cesse à emprunter et à dépenser sans discernement.

Monsieur l'Orateur, l'article dont j'ai parlé se lit en partie ainsi:

> En Europe de l'Ouest, l'inflation a systématiquement été élevée, sauf dans deux pays qui constituent des exceptions notables: l'Allemagne de l'Ouest et la Suisse. Ces dernières années, l'Allemagne de l'Ouest a maintenu son taux d'inflation à 4 p. 100 environ et la Suisse à moins de 2 p. 100. Ces deux pays ont eu le courage politique d'exercer un contrôle serré sur leurs budgets et la croissance de leur masse monétaire et leurs citoyens ont réagi avec la discipline nécessaire.

Au cours de la période d'après-guerre, l'inflation a été matée quatre fois.

> L'Allemagne de l'Ouest a réussi ce beau coup en 1948 . . . en refusant d'acquérir sa prospérité au prix de déficits considérables. Les États-Unis ont répété cet exploit en 1953, sous le président Dwight D. Eisenhower, dont les politiques fiscales prudentes ont fait chuter à 1.4 p. 100 par an le taux d'inflation au cours de son régime. La France a réussi cette prouesse en 1958 quand Charles de Gaulle a réduit de moitié le déficit du budget du gouvernement. Dans chaque cas, l'inflation a pu être contrôlée grâce à des coupes sombres dans les dépenses gouvernementales et à une réduction parallèle des impressions de papier-monnaie.

La quatrième et meilleure palme revient au gouvernement Diefenbaker. Il a réussi à maintenir l'inflation au bas niveau de 1,2 p. 100 parce qu'il n'avait pas demandé de chèque en blanc. Il ne se prenait pas pour un bâtisseur d'empire. C'est-à-dire qu'aucun de ses ministres ne recevait de chèque en blanc afin de se livrer à des dépenses illimitées et incontrôlées.

Malheureusement, ni la France ni les États-Unis n'ont résisté à la familière tentation des politiciens d'accorder des avantages sociaux sans lever d'impôts. Résultat: il n'y a plus aujourd'hui que deux pays au monde où le taux d'inflation soit raisonnable.

Je voudrais seulement examiner un peu plus en profondeur cette question du déficit, ainsi que les raisons pour lesquelles, malheureusement, on nous présente aujourd'hui ce bill d'emprunt. Il y a déficit lorsqu'un gouvernement dépense plus d'argent qu'il n'en perçoit au cours de l'année. Cette année, le déficit sera de quelque douze milliards de dollars. Cela veut dire que le gouvernement actuel s'est mis dans la situation

ridicule de dépenser un milliard de plus par mois qu'il ne perçoit de recettes. Il est impossible de faire preuve d'une pire inconscience.

Le déficit de cette année représente $473 par habitant, ou $1,282 par contribuable, ou encore $30.7 millions par jour. Ces chiffres sont probablement quelque peu périmés, car le déficit s'est accru considérablement depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir en février.

En 1978-1979, le gouvernement Trudeau a accumulé un déficit de 12.1 milliards de dollars, soit plus que les dépenses totales de l'année qui a précédé l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel. Le gouvernement Trudeau accuse onze années de déficit sur ses onze années de pouvoir.

Quand un particulier, un homme d'affaires ou un gouvernement dépense plus que ses recettes, il lui faut emprunter pour payer ses dettes. Les dettes du gouvernement s'accroissent d'année en année, chaque fois que ses comptes financiers sont déficitaires. Il existe deux définitions courantes de «dette du gouvernement». Si la dette nette est la plus fréquemment employée, les deux sont valables en autant que l'on précise sur quelle définition on s'appuie.

La dette nationale brute comprend tous les éléments du passif du gouvernement, y compris les obligations, les bons du Trésor, les comptes à payer, les arrérages de salaires et les futurs versements de pensions de retraite. Au 31 mars 1979, notre dette nationale brute s'élevait à près de 98 milliards de dollars, soit $4,145 par habitant ou encore presque $12,000 par contribuable par année. En gros, cela donne $1,000 par mois pour chaque contribuable canadien, et ce chiffre est à la hausse. Les contribuables peuvent méditer là-dessus, monsieur l'Orateur. Beaucoup s'imaginaient, lors des dernières élections, qu'ils auraient l'essence bon marché et ainsi de suite s'ils remettaient au pouvoir le gouvernement actuel, mais je peux vous assurer qu'il n'y aura rien de bon marché. Cette dette énorme leur coûte chaque mois $1,000 qu'ils n'ont pas.

On obtient le chiffre de la dette nette en soustrayant les avoirs de la dette nationale brute. Le 31 mars 1979, la dette nette dépassait 55 milliards de dollars, ce qui fait $2,361 par habitant ou $6,371 par contribuable. Pendant les 11 ou 12 dernières années de régime libéral, la dette nette a augmenté de 231 p. 100 et elle augmentera encore beaucoup évidemment, car le 4 mars les libéraux ont repris le pouvoir. Ils n'ont pas encore eu vraiment le temps de vraiment délacer la bourse, mais prenez garde, ils se font la main.

L'intérêt de la dette publique sera d'environ 8 milliards et demi cette année et de 10.2 milliards l'année prochaine. Sur chaque dollar prélevé en impôt, 22c. sont affectés au service de la dette publique qui nous coûte un million de dollars l'heure, soit par an $356 par habitant ou $964 par contribuable.

Tous les contribuables que le sujet intéresse pourront lire mon discours et ceux des autres députés qui parleront cet après-midi et dont les arguments seront certainement excellents, et ils auront tout le loisir d'analyser ces chiffres et de réfléchir à ce que le gouvernement actuel leur coûte. Ils se rendront compte que le coût de la vie ne diminuera pas du tout sous le règne de ce gouvernement. Ça va leur coûter cher, pour toujours.

Je tiens à féliciter le député de Esquimalt-Saanich (M. Munro) d'avoir relevé des chiffres très intéressants qui montrent ce que cette dette coûte à tous les Canadiens. Au Canada, la dette nette s'élève à près de $2,400 par personne. Chaque homme, chaque femme, chaque enfant devra supporter les frais d'une portion de la dette qui représentait exactement $2,360 en 1979. Nous ne connaissons pas encore les chiffres pour 1980. C'est une situation très inquiétante qui préoccupe non seulement le Parlement, mais aussi les Canadiens en général.

Sous l'administration précédente du chef de l'opposition (M. Clark), le gouvernement avait pris certaines mesures pour redresser la situation, monsieur l'Orateur, mais le gouvernement libéral actuel les a malheureusement laissé tomber. D'après l'ancien président du Conseil du Trésor, le député de York-Peel (M. Stevens), si l'on n'appliquait pas les mesures budgétaires réalistes qui avaient été proposées par l'ancien ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), le déficit fédéral serait de 18 milliards de dollars en 1984. Pour l'année financière 1980, le déficit fédéral devrait s'élever à 11.8 milliards de dollars, si le gouvernement ne reprend pas les mesures qui se trouvaient dans le budget de M. Crosbie. S'il les reprenait, le déficit serait ramené à 11.25 milliards de dollars.

Nous avions pris la bonne voie en commencant à réduire certaines des dépenses incontrôlées. Depuis juillet dernier, le gouvernement progressiste-conservateur avait économisé un milliard et demi de dollars. Même avec le budget Crosbie, la dette publique aurait augmenté de 22.6 p. 100 au cours des quatre prochaines années. Le déficit ne serait pas redescendu en dessous de 9 milliards de dollars avant 1984.

L'effet cumulatif est même encore plus inquiétant. Sans le budget Crosbie, le déficit fédéral dépassera 27 milliards de dollars entre 1980 et 1984. Le déficit accumulé sur une période de quatre ans représente une hausse de la dette nette du Canada qui, même avec les mesures d'austérité contenues dans le budget Crosbie, la fera passer de 55.8 milliards de dollars en 1979 à 105.6 milliards de dollars en 1984. C'est presque le double, monsieur l'Orateur, et vous pouvez donc constater la pente dangereuse sur laquelle nous entraînent les gouvernements libéraux successifs. Sans le budget progressiste-conservateur la dette nette aurait atteint 133 milliards de dollars d'ici à 1984 soit plus de 25 p. 100 de plus que le chiffre prévu.

Le budget a malheureusement été défait et nous en sommes maintenant revenus aux vieilles pratiques des Libéraux qui abolissent toutes les mesures de contrôle encore existantes et nous en recevons la confirmation à chaque rapport annuel du Vérificateur général.

Les députés d'en face nous posent beaucoup de questions et nous demandent entre autres choses quels sont les programmes dont nous voudrions réduire les crédits. Voilà une attitude qui fait très vieux jeu. On cherche à donner l'impression aux Canadiens que les fonds publics servent exclusivement à financer des programmes sociaux. C'est absurde! Il existe bien des domaines où le gouvernement fédéral peut réduire ses dépenses et l'une des choses que le gouvernement Clark avait projetées de faire, c'était de donner suite à toutes les recommandations du rapport du vérificateur général et de la Commission Lambert, les deux ayant déjà affirmé qu'ils étaient incapables de déterminer à quoi servait la moitié des sommes dépensées, que le contrôle était inexistant. Ces choses, ils les ont répétées dans tous leurs rapports.

● (1540)

Un autre problème très grave que le vérificateur général a signalé dernièrement, c'est une diminution du rendement qui ne s'établirait plus qu'à 65 p. 100. Nous espérons que le gouvernement voudra examiner cette situation. Car un bon moyen de réduire les dépenses serait d'accroître l'efficacité et le rendement. C'est une question qui revient sans cesse sur le tapis.

Chaque année, les gouvernements libéraux ont versé plus de un milliard de dollars à des consultants de l'extérieur. Nous n'en voyons pas la nécessité, nous qui avons déjà 550,000 fonctionnaires. Il existe des compétences en si grand nombre dans la Fonction publique que nous ne devrions pas être obligés d'avoir recours systématiquement à tant de consultants. Bien sûr, c'est une formule qui a sa raison d'être, mais de là à y consacrer un milliard de dollars!

Un autre domaine où nous pouvons réduire nos dépenses, c'est le programme de conversion au système métrique. Dernièrement, des députés ont fait d'excellents discours à ce sujet, signalant combien cette conversion nous coûtait cher et comment nous pourrions réduire les dépenses à cet égard.

Il y a aussi les enquêtes inutiles entreprises par Statistique Canada. Il y en aurait des centaines dont nous mettons en cause l'utilité. Elles font poser des questions à la fois personnelles et inutiles. Il faudrait supprimer ces enquêtes.

Nous nous interrogeons aussi sur l'utilité des quelque 431 sociétés de la Couronne dont beaucoup ont perdu leur raison d'être initiale. Il faudrait revoir de fond en comble l'organisation de ces sociétés. Les contribuables canadiens en entretiennent beaucoup trop qui sont simplement superflues.

Le secteur des travaux publics est un autre domaine où on a continué à dépenser à un rythme effréné. Il faudrait arrêter de louer des bureaux inutiles un peu partout au Canada. L'ancien ministre des Travaux publics, le député du Yukon (M. Nielsen), avait entrepris un programme visant à limiter la location de locaux inutiles, mais il n'a malheureusement pas eu le temps de mener son programme à bien. Cela aurait permis d'économiser des millions de dollars.

Le double emploi constitue une autre dépense inutile dont les contribuables doivent faire les frais. Il se produit aux trois paliers de gouvernement, le palier municipal, provincial et fédéral. Je tiens à féliciter l'ancien premier ministre d'avoir inscrit à l'ordre du jour de la réunion qu'il devait tenir vers le 15 décembre, la question du double emploi des formulaires dont il devait discuter avec les chefs provinciaux, afin d'éliminer le maximum de paperasserie inutile.

Monsieur l'Orateur, je voudrais vous donner un exemple de ce qui arrive dans certaines entreprises à cause des formulaires du gouvernement. La société Chevron Canada, par exemple, doit remplir 491 rapports mensuels, trimestriels et annuels pour le gouvernement fédéral et ces rapports sont inspectés par 14 organismes fédéraux, 19 organismes provinciaux et 8 services municipaux. Il faut voir de plus près si toutes ces inspections et contre-inspections sont bien utiles et réduire la paperasserie. Néanmoins, je doute que le gouvernement actuel le fasse. Les entreprises et les gouvernements dépensent chaque année des millions de dollars pour remplir ces formules et les traiter et, bien sûr, c'est le contribuable ou le consommateur qui finit par payer la note, sous une forme ou une autre.

Je vais vous donner un autre exemple de chevauchement et de double emploi, monsieur l'Orateur. Sept grandes compagnies pétrolières forment un consortium. Leur contrat a été annulé. Il s'agissait d'un alléchant contrat de 60 millions de dollars pour un programme de forage qui devait être entrepris au large de la côte du Labrador en 1977 et qui a été abandonné parce qu'Ottawa et Terre-Neuve revendiquent tous deux les droits sur les gisements marins. Au Québec, des projets de construction de logements sociaux d'une valeur de 150 millions ont été bloqués pendant quatre ans à cause de désaccords entre les organismes fédéral et provincial. Les habitants d'une vingtaine de localités ont dû attendre trois ans pour avoir un service de câblodiffusion, pendant que les fonctionnaires de Winnipeg et d'Ottawa se disputaient la propriété d'un certain type de matériel. Il existe une liste interminable de cas de ce genre. Ce ne sont là que quelques exemples des mesures que devrait envisager le gouvernement. Cela n'a rien à voir avec les programmes sociaux.

Le programme présenté par le gouvernement Diefenbaker en 1958 est un autre secteur qui coûte aux contribuables canadiens des millions de dollars en raison directe de l'incurie dont ont fait preuve les gouvernements libéraux qui se sont succédés. Il s'agit du programme des routes d'accès aux ressources qui devait permettre l'exploitation des régions du Nord. Dans les années 1950, on avait déjà prévu la pénurie de pétrole et la crise de l'énergie pour le début de la décennie 80. Celui qui l'a prédit savait ce dont il parlait, car le problème est très grave. Les libéraux s'étaient moqués de ce programme. Quand ils ont formé le gouvernement en 1963, ils l'ont laissé tomber au profit des importations de pétrole. De nos jours, les contribuables canadiens déboursent près de 9 millions de dollars par jour pour du pétrole importé. Avec une consommation accrue et en l'absence de programmes suffisants d'économie d'énergie, le prix grimpera en flèche.

D'où les coûts énormes qu'il nous faut assumer, monsieur l'Orateur. Tout contribuable qui croit pouvoir obtenir de l'essence à bon marché sans avoir à payer 15, 16 ou 18c. de plus le gallon, favorise indirectement cette attitude du gouvernement, qui coûte à ses concitoyens des millions de dollars par jour. La situation persistera sous le gouvernement actuel.

Les dépassements de coût sont également renversants. L'ancien président du Conseil du Trésor s'était longuement penché sur la question et avait commencé à appliquer des correctifs. L'année dernière, ces dépassements avaient coûté aux contribuables 1.062 milliard de dollars. La question a été soulevée à maintes reprises à la Chambre et nous ne savons vraiment pas si le gouvernement actuel a adopté des mesures correctives, car le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ne nous a pas donné de réponses édifiantes. Les dépassements de coût ont touché quelque 497 projets. Ainsi, il n'est pas exagéré d'affirmer que le pays manque de contrôle. Voilà le cœur du problème.

Je voudrais expliquer les problèmes dont a hérité le gouvernement Clark au moment d'accéder au pouvoir, l'année dernière. En effet, en juin 1979, le gouvernement Clark s'est trouvé aux prises avec une situation financière beaucoup plus difficile que ne l'avait laissé entendre l'administration libérale précédente et beaucoup plus grave que ne l'avaient cru les plus pessimistes des pronostiqueurs. Le nouveau gouvernement avait découvert que le déficit budgétaire était hors de contrôle,

que les comptes publics étaient des plus confus, que les systèmes de contrôle des dépenses sur beaucoup de projets d'immobilisation avaient été complètement interrompus et que le gouvernement fédéral s'était engagé dans certaines «situations financières des plus intenables». En outre, le nouveau gouvernement a découvert que les prévisions économiques de l'administration libérale précédente étaient si inexactes qu'elles donnaient une idée totalement fausse de l'état réel de l'économie. Voilà le tour que les Libéraux ont joué au peuple canadien en 17 ans de régime.

C'est à l'occasion de l'arrivée au pouvoir après le règne libéral d'un gouvernement progressiste conservateur qu'on a eu connaissance de cette situation louche. Les mauvaises surprises dans le domaine financier provenaient pour la plupart de renseignements que l'administration précédente n'avait jamais communiqués à la population. Ces renseignements ont empêché le gouvernement Clark de mettre pleinement en œuvre les décisions politiques qu'il comptait prendre pendant la première année de son mandat. Contrairement à l'administration précédente qui avait enterré le problème en en faisant un dossier secret, le nouveau gouvernement a assumé la responsabilité de nettoyer le dégât financier dont il avait hérité. Mais tout est tombé à l'eau maintenant et les libéraux recommencent leur entreprise de démolition.

Lorsque le gouvernement Clark a pris le pouvoir, deux mois seulement après le début de l'année financière, 50 p. 100 des réserves étaient déjà engagées, ce qui laissait au nouveau gouvernement une marge de manœuvre bien mince. De plus, l'administration libérale avait puisé à plusieurs reprises dans les réserves pour des mesures qui allaient à l'encontre des prévisions budgétaires initiales. Plus de 100 millions de dollars de prétendues réductions de dépenses annoncées par le gouvernement libéral en août 1978 ont été annulées entre la présentation du budget principal des dépenses en février et le début de la campagne électorale en mars. On a puisé encore davantage dans les réserves par suite de prévisions économiques complètement dépourvues de réalisme au sujet de l'inflation et de la croissance économique réelle.

● (1550)

Je ne crois pas que les députés ministériels comprennent vraiment le rôle d'un représentant élu, mais quel que soit le palier de gouvernement, la première responsabilité d'un député envers ses administrés est de contrôler les dépenses publiques. Les gouvernements libéraux qui se sont succédés depuis 1963 ont manifesté bien peu de respect envers les contribuables canadiens. Ils les ont traités avec mépris pendant des années et des années.

Il y a eu une véritable période de gaspillage durant la 29e législature sous la coalition des libéraux et des néo-démocrates. Durant cette période, les dépenses fédérales ont augmenté d'environ 50 p. 100. Une des plus fortes augmentations procentuelles durant cette période de 20 mois. J'ai donc envie de rire quand j'entends les députés du NPD dire qu'ils sont contre l'imposition de la clôture, qu'ils ne veulent pas donner de chèque en blanc au gouvernement. Ils n'ont pas hésité à en donner un à celui qui nous dirigeait lors de la vingt-neuvième législature. Les néo-démocrates sont autant responsables que les libéraux de la gabegie qui règne actuellement dans notre pays.

Voici ce que nous ont légué les gouvernements libéraux successifs. En 1970, le Canada se classait à la troisième place des pays les plus riches du monde, derrière la Suède et les États-Unis. En 1978, nous n'étions plus qu'à la onzième place. Sous les différents gouvernements libéraux, la croissance de notre PNB par habitant a été une des pires du monde. Nous nous classons à la onzième place dans le palmarès des pays les plus riches du monde. Au fil des ans, les libéraux sont parvenus à nous faire tomber de la deuxième ou la troisième place à la onzième.

Le taux de chômage qui était de 8.4 p. 100 en 1978 est un des autres records de notre pays. Il est le plus élevé de tous les grands pays industrialisés. Les libéraux ont battu tous les records, mais dans le mauvais sens. Ils n'ont pas remporté un seul succès. Nous sommes plus endettés que jamais, le taux de chômage est élevé, nous empruntons plus que jamais, la planche à billets met les bouchées doubles, toutes sortes de locaux sont vides, l'inflation est endémique et il y a chevauchement des services. Et ainsi de suite.

Pour comparer le Canada à un autre pays, je dirai que les États-Unis, dont la population est 10 fois plus importante, s'inquiètent d'un déficit qui est à peine plus considérable que celui du Canada. Ce déficit atteindra 15.8 milliards de dollars en 1980-1981, en comparaison de 10.5 milliards. Ils ont réussi à réduire ce déficit de moitié cette année. Contrairement au Canada, les États-Unis arriveront probablement à équilibrer leur budget au cours des prochaines années. Le dossier des libéraux est une infamie.

Comme je l'ai dit tantôt, le gouvernement va vraisemblablement abolir l'indexation, ce qui entraînera une hausse considérable des impôts. Il les dépensera sans doute sans retenue, ou s'en servira pour régler sa dette de 12 milliards de dollars. Selon de nombreux commentateurs, on ne saurait exclure la possibilité d'une hausse des impôts. L'un deux, l'économiste Don McGillivray, a signalé notamment que le changement d'indice signifierait une hausse de $1,000.

Nous avons un autre arrangement à la Mickey Mouse à la Chambre. Nous avons le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) qui a dressé un bilan il y a quelques années. Son livre traitait de calamités fiscales. A l'époque, il s'opposait aux dépenses inconsidérées du gouvernement. Il disait qu'elles contribuent à l'inflation. Puis il s'est présenté en tant que candidat du parti libéral et s'est retrouvé président du Conseil du Trésor. Il a fait ensuite tout le contraire de ce qu'il disait dans son livre. Il est dommage qu'il ne mette pas en pratique les vertus qu'il prêche.

Je crois savoir que plusieurs autres députés conservateurs souhaitent prendre la parole cet après-midi. Je mets donc fin à mes observations et je cède la parole au prochain député conservateur.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole cet après-midi pour appuyer l'adoption du bill C-30. Comme c'est mon premier discours à la Chambre, j'espère que M. l'Orateur et tous les députés feront preuve d'indulgence à mon égard.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: J'espère également que tous mes collègues de la Chambre me pardonneront s'il m'arrive de m'écarter un peu du sujet à l'étude.

Je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour remercier mes électeurs de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe qui m'ont conféré le grand privilège de les représenter dans la capitale nationale. Je crois que c'est un grand honneur et une lourde responsabilité de veiller à faire connaître et à défendre les besoins des gens de cette circonscription en cette auguste assemblée.

Une voix: Ils ont fait un bon choix.

M. Tobin: Nous sommes arrivés à un tournant de notre histoire, car le premier ministre du Canada (M. Trudeau) et les premiers ministres des provinces essaient de renouveler l'engagement national à l'égard de la confédération et du Canada qui, dans son ensemble, est beaucoup plus grand que ses différentes régions. Je pense qu'il vaut la peine de signaler que j'ai 25 ans et que je suis le seul député fédéral de Terre-Neuve né au Canada. J'en suis fier. Je suis fier d'être Canadien, mais tous les Terre-Neuviens qui sont devenus citoyens canadiens en 1949, à l'issue d'un vote démocratique, ont un sens de la loyauté aussi grand et éprouvent autant de fierté que moi d'être Canadiens. Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador attendent impatiemment le rapatriement de la Constitution. Ils comptent sur nos premiers ministres pour renouveler leur engagement à l'égard de la confédération. Tout habitant de Terre-Neuve qui oserait dire le contraire ne peut être considéré comme le porte-parole de son peuple. Cela ne fait absolument aucun doute.

Nous, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, nous avons été les derniers à entrer dans cette grande confédération de personnes, mais nous serons les premiers à manifester ouvertement notre volonté d'appuyer cette confédération, si on nous en donne l'occasion. Nous sommes fiers d'avoir notre propre musique, nos propres traditions, notre propre histoire. Nous sommes fiers également, nous qui sommes un peu plus d'un demi-million, d'être parmi les Canadiens les plus fervents.

En 1949, l'année où Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération et cinq ans avant ma naissance, un illustre Canadien a pris la parole à la Chambre des communes. Son avertissement est plus à-propos aujourd'hui que jamais. Voici un passage qu'on trouve au hansard le 15 février 1949:

> Il existe au pays—et je ne fais allusion à rien de ce qui s'est dit au cours de ce débat—il existe, dis-je, une tendance très dangereuse, à mon avis, à faire croire qu'il existe une certaine hostilité entre le Dominion et les provinces, que le peuple canadien, dans sa représentation au parlement fédéral, diffère quelque peu du peuple canadien que les parlements provinciaux représentent; qu'il existe, par exemple, un conflit inévitable entre mes devoirs et ma loyauté de citoyen d'une province et mes devoirs et ma loyauté de citoyen du Canada. Cette tendance et cette doctrine constituent une grave menace au développement national.

C'est le très honorable Lester B. Pearson qui a prononcé ces sages paroles le 15 février 1949. Je pense qu'elles s'appliquent parfaitement à la situation actuelle. M. Pearson a ensuite rappelé ce que le chef de l'opposition, M. Drew, avait dit en 1941:

> Le moment est venu de penser en Canadiens. Ceux qui cherchent délibérément à soulever une province contre une autre ou une race contre une autre manquent de loyauté envers le Canada . . .

Je voudrais faire quelques observations au sujet du bill C-30, mais je voudrais tout d'abord, avec la permission de monsieur l'Orateur, parler un peu de ce coin du Canada qu'est la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe. Elle s'étend de Cap Normand, situé sur le détroit de Belle-Isle, dans le nord de Terre-Neuve, tout le long de la côte ouest jusqu'à Cap St-Georges sur la baie St-Georges. Le long de cette côte rurale d'une beauté sauvage vivent et travaillent quelque 85,000 habitants. Les Terre-Neuviens considèrent ce coin de la province comme les arpents du bon Dieu.

● (1600)

Dans le nord de ma circonscription se trouve la parc national Gros Morne, situé dans un terrain montagneux d'une beauté presque intacte et primitive. Je vous conseille, monsieur l'Orateur, et je conseille également à tous les députés ici présents d'aller visiter ce parc national et de rencontrer les habitants des localités qui sont situées dans ses limites. Je vois le ministre chargé des parcs qui acquiesce.

Plus au nord encore se trouvent les nombreux villages de pêche de la péninsule septentrionale, où des hommes et des femmes farouchement indépendants et travailleurs vivent de la mer. Ce sont des Terre-Neuviens et des Canadiens d'une grande fierté, ces habitants de la péninsule de Port-au-Port. La pêche constitue, ici aussi, une activité florissante. C'est également dans ce coin de la province que se trouve la seule collectivité francophone de Terre-Neuve.

Une visite dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, ne serait pas complète sans un séjour dans la magnifique région de la baie des Îles, où l'on peut rencontrer mes nombreux amis et leur parler. La baie des Îles est à quelques minutes seulement de Corner Brook, principal centre de l'ouest de Terre-Neuve. Située à l'embouchure de la rivière Humber, cette ville, fondée dans les années 1920, a connu depuis une croissance ininterrompue. La papeterie Bowater de Corner Brook est une des plus grandes du monde; d'ailleurs, Bowater Newfoundland Limited est le plus grand employeur du secteur privé de la province. C'est à Corner Brook qu'on peut se rendre compte de l'importance des ressources forestières de Terre-Neuve. Il n'y a aucun doute que nos pêches et nos forêts sont les éléments fondamentaux de notre économie, et ce, non seulement dans la région de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe, mais dans l'ensemble de la province.

Monsieur l'Orateur, il y a en outre dans ma circonscription deux villes, Deer Lake et Stephenville, qui sont dotées d'un aéroport. Ces deux villes comptent continuer à offrir leurs services aux voyageurs qui veulent prendre l'avion dans le nord ou dans le sud de ma circonscription. Deer Lake et Stephenville sont de petites villes qui ont beaucoup en commun, du fait que leurs habitants ont la volonté de progresser et savent que le maintien de la stabilité et d'une saine base économique est la clé de leur croissance future.

J'aimerais bien parler de maintes autres localités, mais le temps me manque. Je suis fier de ma région et des Canadiens que je représente. Je fonde de grands espoirs en l'avenir de la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe et, ce qui importe davantage, les habitants de cette circonscription ont une immense confiance en eux-mêmes. Je vais m'employer à obtenir de l'aide du gouvernement du Canada, dans la mesure où je puis raisonnablement le faire, et nous sommes des gens raisonnables. Je vais m'employer à obtenir l'aide dont mes mandants ont besoin pour assurer leur croissance et leur prospérité.

Je dois sans plus tarder diriger mes pensées et mes observations sur la question à l'étude, le bill C-30. Je recommande à la Chambre d'accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunt supplémentaire de 12 milliards de dollars. Mais je voudrais d'abord revenir brièvement sur des commentaires qu'a faits le

député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui s'est permis de traiter le premier ministre de «Dracula du système économique canadien». Je crois que les efforts du premier ministre et même de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre se compareraient mieux à ceux de cette organisation distinguée qu'est la Croix-Rouge canadienne. Depuis son élection en février, notre gouvernement donne à l'économie canadienne et aux Canadiens les transfusions dont ils ont tant besoin après leur avanture avec le gouvernement conservateur qui a failli leur être fatale.

Dans le cadre du traitement dont je viens de parler, le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 12 milliards pour remplir les engagements financiers de 1980-1981 que le ministre des Finances (M. MacEachen) a exposés le 21 avril et pour nous permettre de parer aux éventualités. Je pense que les députés d'en face doivent comprendre qu'il serait tout à fait absurde que le gouvernement n'ait plus, comme par le passé, ce pouvoir dont il a besoin pour régler une situation d'urgence éventuelle. J'affirme sans hésitation que le présent gouvernement a suffisamment de sagesse et de jugement pour ne dépenser cet argent qu'en temps et lieu.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, signaler aux députés de la Chambre, et en particulier à ceux qui étaient ici au cours de la dernière législature, que les prévisions budgétaires de 1980-1981 sont fondées sur les chiffres produits par nul autre que le député de Saint-Jean-Ouest. Le présent gouvernement considère qu'il est urgent de passer à l'action et c'est pourquoi il a soumis sans perdre de temps les prévisions de dépenses à l'approbation de cette Chambre. De même, le gouvernement considère qu'il est essentiel d'adopter ce bill au plus tôt, afin que nous puissions nous consacrer à d'autres affaires importantes.

Le gouvernement n'a pas tardé à mettre en œuvre des programmes qui répondaient à un urgent besoin. Même avec le maigre budget que nous a légué le gouvernement précédent, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a réussi à appliquer une nouvelle série de mesures pour aider les chômeurs canadiens. D'autres circonscriptions semblables à la mienne un peu partout au Canada ont des taux de chômage de plus de 15 p. 100 et se féliciteraient d'apprendre cette nouvelle. Cet hiver, ma circonscription, par exemple, peut espérer recevoir des crédits en vertu des projets de développement communautaire, organisés dans le cadre du nouveau Programme d'Emploi Canada, qui s'adressent aux personnes vivant dans des îlots de chômage plus élevé. Au cours de l'année prochaine, ce programme va permettre d'offrir du travail à 15,500 Canadiens.

A côté de mesures à court terme, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà commencé à organiser des stratégies d'emploi à long terme, pour la prochaine décennie. En ma qualité de membre du groupe parlementaire des pénuries de main-d'œuvre prévues dans les années 80, je suis fier de contribuer à la formulation de ces plans de longue haleine. Après seulement deux sessions de travail, je tiens à signaler l'attitude sérieuse, rassise et objective de tous les membres du comité qui, pris collectivement, représentent les trois partis présents à la Chambre.

Toujours au sujet des dépenses fédérales, je voudrais signaler que le développement économique de la côte ouest de Terre-Neuve et, pour l'instant, de l'ensemble de la province dépend de l'appui que lui accordera le gouvernement fédéral. C'est grâce aux crédits du gouvernement fédéral qu'il sera possible de combattre les disparités régionales qui existent dans notre pays. Toutefois, nous, de Terre-Neuve et du Labrador, aspirons au jour prochain où nous serons en mesure de subvenir à nos besoins. Nous aspirons au jour où nous aurons les capitaux nécessaires pour exploiter au maximum nos pêches, nos vastes réserves forestières et les autres ressources de notre province. Nous y parviendrons grâce à l'exploitation de nos gisements pétroliers sous-marins au large de Terre-Neuve et du Labrador.

Nous, de Terre-Neuve et du Labrador, considérons nos ressources potentielles comme un moyen de renforcer la structure économique et sociale de notre province. En qualité de Canadiens qui, pendant tant d'années, ont profité des dollars fiscaux des autres provinces, nous espérons avec fierté partager les bénéfices de toute exploitation sous-marine avec tous les Canadiens. Cela ne fait aucun doute, et je répète que tout porte-parole de Terre-Neuve qui s'exprimerait autrement n'est pas près de ses électeurs.

Le premier ministre du Canada a assuré à la population de Terre-Neuve et de Labrador durant la campagne électorale que Terre-Neuve retirera le maximum d'avantages de l'exploitation des gisements sous-marins, et c'est pour cette raison et d'autres que la population de ma province a réagi en élisant cinq députés libéraux sur sept à la Chambre des communes. Une part juste et équitable de ses ressources sous-marines, voilà ce que veut obtenir la population de ma province et je suis convaincu que c'est ce que le gouvernement va lui accorder.

Telle est l'expression sincère de nos intentions. Voilà qui diffère beaucoup des promesses vagues et de nature à induire en erreur du parti conservateur, promesses du genre de celles qu'ont faites le député de Saint-Jean-Ouest et d'autres candidats conservateurs qui ont promis à la population de Terre-Neuve et du Labrador la possession et le contrôle total des ressources en question dès qu'ils auraient été réélus. Les choses auraient été aussi simples que cela et nous n'aurions plus aucun problème. Naturellement les gens de cette province ne se sont pas laissé berner. Ils se sont demandé pourquoi, si les choses étaient aussi simples, les Conservateurs n'avaient pas tenu leurs promesses avant les élections. La raison est évidente: ils n'auraient pas pu tenir leur promesse. Encore une fois ils mentaient effrontément. Faut-il alors s'étonner que le député de Saint-Jean-Ouest—et j'aurais aimé qu'il soit présent—ait été l'un des ministres des finances qui ait détenu son portefeuille le moins longtemps de l'histoire du Canada. Cela n'a plus rien d'étonnant.

Je voudrais vous citer des extraits d'un échange de correspondance entre l'ancien premier ministre fédéral et celui de Terre-Neuve. Je vais faire cette citation, car je vous rappelle que l'ancien premier ministre, le premier ministre de la province, le député de Saint-Jean-Ouest, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de même que tous les candidats conservateurs, nous avaient dit en février qu'en élisant les conservateurs à Terre-Neuve nous aurions notre pétrole sous-marin. Ce serait une affaire toute simple entre les gars d'Ottawa et les gars de Terre-Neuve.

● (1610)

Je voudrais citer un passage de la lettre datée du 4 septembre 1979, lettre que le premier ministre de l'époque, mainte-

nant chef de l'opposition (M. Clark), a envoyée à M. Peckford, premier ministre de Terre-Neuve. Voici ce passage:

. . . ces accords nécessiteront, avant d'être définitivement adoptés, des changements majeurs d'ordre réglementaire, législatif et, bien sûr, constitutionnel.

Ils n'ont pourtant rien dit de la constitution pendant la campagne électorale, monsieur l'Orateur. Nous en avons parlé. Nous avons été assez francs pour le faire, mais pas les conservateurs. Un peu plus loin, la lettre révèle que le petit club qui devra tout arranger est de taille. Voici ce qu'on y dit:

. . . Je transmets une copie de la présente à tous les premiers ministres provinciaux, car tous y sont intéressés dans une certaine mesure et, le moment venu, devront en tenir compte dans les entretiens constitutionnels.

Oui, monsieur l'Orateur, nous avons eu la franchise de dire tout cela et je me réjouis d'avoir l'occasion de le dire aujourd'hui à la Chambre. Voilà l'histoire que le parti conservateur a essayé de faire avaler aux gens de Terre-Neuve pendant la dernière campagne électorale. Je trouve que c'est honteux, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je voudrais maintenant parler un instant à l'éternel troisième parti à la Chambre des communes, le Nouveau parti démocratique. Je vois qu'un seul de ses membres est présent, ce qui ne m'étonne pas. Les membres élus de ce parti ont participé à ce qui a été, sans l'ombre d'un doute, la plus grande hypocrisie politique de notre époque. Ces termes sont forts, monsieur l'Orateur, et permettez-moi d'en justifier l'emploi. Je ne m'étonne pas que le Nouveau parti démocratique s'émeuve de la limitation du débat. Est-ce qu'il ne trouverait pas le moyen de discréditer le Seigneur lui-même, s'il siégeait du côté gouvernemental? C'est ce parti qui a refusé je ne sais combien de fois de prendre position à l'occasion du référendum.

Une voix: C'est faux!

M. Tobin: C'est ce parti qui, pour des considérations purement politiques et partisanes, a refusé de prendre position et de se porter à la défense du Canada. Quelle honte, monsieur l'Orateur!

Des voix: Bravo!

M. Tobin: C'est le comble ou bien de la malhonnêteté, ou bien de la lâcheté, comme l'on voudra pour un Canadien qui a demandé à d'autres Canadiens de l'élire au Parlement de refuser de se porter à la défense du Canada quand le moment est venu.

M. Miller: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'admets que c'est le premier discours en Chambre du député, mais il n'empêche qu'il donne une image absolument déformée de la position adoptée par le Nouveau parti démocratique pendant la campagne référendaire du Québec.

Une voix: Hou!

M. Miller: Le chef de notre parti a assisté au moins à deux rassemblements dans la province de Québec pour exposer notre position à ce sujet.

Une voix: Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

M. Miller: Je me permets de m'élever, monsieur l'Orateur, contre le fait que vous laissez le député recourir à de pareilles faussetés . . .

Des voix: Règlement!

M. Miller: . . . même si c'est son premier discours à la Chambre.

Des voix: Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) court un certain risque quand il utilise des termes comme «malhonnête». Ce terme est outrageant pour d'autres députés, mais, cependant, il est admis, je pense, à la Chambre que son emploi n'est pas en soi antiparlementaire. Je rappelle cependant au député qu'il court un certain risque.

Et qu'il me soit permis de répondre au député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) que, malheureusement, le recours au Règlement ne l'autorise pas à amorcer une polémique avec le député qui a la parole. Je prie donc le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) de poursuivre.

M. Tobin: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Le député d'en face a insinué que j'ai mal présenté la position du NPD pendant le référendum du Québec. Je tiens à lui préciser très clairement, car c'est déjà clair pour tout le monde, que ce parti n'avait pas de position, comment pouvais-je donc mal la présenter?

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je suis persuadé que tous les Canadiens, qu'ils aient voté pour les partis libéral, conservateur ou même NPD aux dernières élections, ont vu le résultat du référendum du Québec non seulement comme une victoire du Québec, mais de tout le Canada. Le NPD ferait bien de se rendre compte que même ceux qui l'ont appuyé aux dernières élections ne peuvent plus maintenant que mépriser ce parti qui n'a pas pris position pendant la campagne référendaire. Par cette neutralité du Nouveau parti démocratique, les Canadiens voient à quel point ce parti est superficiel et sans intégrité.

Tandis que j'y suis, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire quelques mots des députés du parti conservateur, et plus particulièrement du très honorable chef de l'opposition. Même si nos opinions diffèrent fondamentalement pour ce qui est des questions économiques et même si nous ne nous entendrions sans doute pas sur l'évolution du pays, je suis sûr que mes collègues de ce côté-ci se joindront à moi pour applaudir le courage dont il a fait preuve en déclarant de façon claire, concise et catégorique que lui et son parti appuyaient le côté du non pendant la campagne référendaire.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je pense que le leader du Nouveau parti démocratique pourrait prendre une leçon du chef de l'opposition et qu'en fait, il devrait prendre des leçons tous les jours du chef du gouvernement, le très honorable premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: J'appuie le bill C-30, monsieur l'Orateur. Je me souviens qu'il y a environ 12 ans, quand vers l'âge de 13 ans, j'ai pris l'habitude—vieillard que je suis—d'écouter et de regarder toutes les informations. Je lisais tous les journaux qui me tombaient sous la main. Très rapidement, monsieur l'Orateur, j'ai acquis énormément de respect et d'admiration pour le premier ministre du jour il y a 12 ans, celui qui est encore premier ministre aujourd'hui. C'est un privilège que je ne pensais pas avoir il y a 12 ans, celui d'être ici aujourd'hui un collègue du premier ministre du Canada.

Il est indubitable que la longévité politique du premier ministre est un hommage direct à l'honnêteté et à l'intégrité dont il a fait preuve au cours des années. J'espère que c'est aussi un hommage aux hommes et aux femmes qu'il a attirés dans son parti, sous sa direction.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: En toute honnêteté, monsieur l'Orateur, je ne peux pas comprendre pourquoi les députés de ce côté-là de la Chambre des communes adoptent systématiquement une attitude négative, à l'égard du bill C-30 et de tout ce que le gouvernement désire entreprendre pour servir la population, conformément au mandat qui lui a été confié. Une question que le député de Lincoln (M. Mackasey) a abordée à la Chambre il y a quelques jours nous fournit peut-être l'explication de cette attitude négative.

Je me souviens qu'au cours de la campagne électorale de février, j'ai profité d'une nuit glaciale pour bavarder avec mon grand-père, à Corner Brook. Comme nous parlions de mes chances de me faire élire et du parti qui allait former le prochain gouvernement, entre autres choses, mon grand-père m'a donné un conseil que je crois fort sage. Il m'a dit que si je perdais, je devais être fier malgré la défaite. Je devais être fier de mes efforts. Il m'a dit que si les gens avaient la bonté de me faire confiance et de m'élire, je devais accueillir la victoire avec humilité. Je pense que c'est là un sage conseil, monsieur l'Orateur: avoir la victoire modeste et accepter la défaite avec fierté et dignité.

Le peuple canadien s'est prononcé le 18 février et, si de ce côté-ci nous avons eu, je crois, la victoire modeste, par contre, les députés d'en face n'ont certainement pas accepté la défaite avec fierté et dignité. Malheureusement, ils ont donné libre cours à une amertume et à une agressivité qui ont, j'en suis sûr, déformé leur jugement et les ont empêchés de collaborer aux travaux de la Chambre des communes avec leur bonne volonté habituelle.

Du côté du gouvernement, nous reconnaissons la nécessité d'avoir une opposition saine et efficace à la Chambre des communes. Nous voudrions avoir une opposition saine, efficace et constructive. Mais, si tel n'est pas le cas, nous n'avons pas le temps de nous livrer à des petits jeux mesquins. C'est pourquoi j'ai voté pour la limitation du débat sur le bill C-30. Voilà pourquoi je suis en faveur du bill C-30; nous pouvons donc passer à l'étude d'autres affaires importantes.

● (1620)

Avant de céder la parole, je voudrais donner un dernier conseil aux députés d'en face. Le voici: c'est maintenant qu'ils doivent finir par accepter une fois pour toutes l'amère défaite qu'ils ont subie en février dernier.

M. Miller: Monsieur l'Orateur, je voudrais me réserver le droit de prendre la parole plus tard, après avoir étudié de plus près le discours du dernier intervenant qui a parlé de malhonnêteté et de couardise. Il s'agit des observations qu'il a faites sur mon parti concernant notre position au sujet du Québec. Je voudrais me réserver le droit d'étudier de plus près le compte rendu textuel de cette déclaration.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. La Présidence respectera certainement la volonté du député et l'autorise à procéder à cet examen.

J'ajouterai qu'un député auquel nous demandons souvent conseil à cet égard, le député du Yukon (M. Nielsen), m'a fait part en privé du même problème. Si je me souviens bien, et je ne crois pas me tromper, il est anti-parlementaire et contraire au Règlement qu'un député accuse un de ses collègues de malhonnêteté. Toutefois, quand l'accusation vise tout un parti ou un groupe politique, le mot malhonnête est en fait jugé acceptable.

La Présidence ne tient pas à entrer dans les détails complexes de cette différence. Je vous la signale seulement pour assurer au député que la question présente un certain intérêt. J'avais déjà prévenu à ce même sujet l'intervenant qui l'a précédé. Au nom de la Présidence, je tiens à assurer au député qu'il ne perdra pas son privilège et que s'il souhaite demain soulever de nouveau la question, nous l'entendrons volontiers.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, il est de mon devoir, au nom de mes électeurs, de parler de ce projet de loi.

Si je me souviens bien de mes cours d'histoire, l'institution du Parlement a été créée pour nous permettre de rendre compte au peuple canadien, du moins aux citoyens qui nous ont élus en son nom. Nous devons leur rendre compte de l'impôt que perçoit le gouvernement. Il est du devoir de tout représentant élu de veiller à ce que ces impôts soient dépensés de la meilleure façon possible. Toutefois, le gouvernement du jour nous demande d'adopter un projet de loi l'autorisant à emprunter 12 milliards de dollars et, en même temps, il nous est très difficile de tirer de lui une quelconque réponse quant à l'usage qu'il compte faire de cette somme imposante. Par conséquent, je trouve plutôt étrange que le député qui m'a précédé prétende, d'une part, assumer ses responsabilités avec grand sérieux et, de l'autre, accorde très facilement son appui à un projet de loi qui, au fond, donne au gouvernement un blanc-seing l'autorisant à emprunter 12 milliards de dollars. En notre qualité de représentants élus, nous devons assumer nos responsabilités de façon sensée. J'assume les miennes avec beaucoup de sérieux et c'est pourquoi je m'estime obligé de parler de ce projet de loi.

Mon préopinant a dit que si son budget était très sobre, c'était à cause de la situation financière que le précédent gouvernement lui avait laissée. J'ignore d'où il vient et comment les choses se passent à Terre-Neuve, mais un budget de douze milliards de dollars est loin d'être quelque chose de très sobre pour les gros du Manitoba. En fait, ce montant doit bien équivaloir en gros à toutes les dépenses du Manitoba pendant une demi-douzaine d'années. Le député devrait faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'il parle d'un budget très sobre et l'associe à un montant de cette envergure. C'est vraiment beaucoup d'argent, et s'il continue à parler ainsi d'un budget très sobre, ses commettants vont se rendre compte qu'il n'assume pas très sérieusement ses responsabilités à leur égard.

M. Nielsen: C'est simplement là le montant du déficit.

M. Mayer: Non seulement c'est beaucoup d'argent que douze milliards de dollars lorsqu'il s'agit de l'emprunter, mais c'est aussi beaucoup d'argent au regard de toutes les dépenses du gouvernement.

Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a parlé des Américains et de leur budget. En 1979, les Américains avaient un budget d'un peu plus de 600 milliards de dollars et un déficit de 29 milliards. Ce montant qu'ils ont dû emprunter équivaut à peu près à 5 p. 100 de toutes leurs dépenses.

Voici comment cela se compare à la situation au Canada. Le gouvernement compte dépenser environ 54 milliards de dollars durant l'année financière en cours. On nous apprend que ce budget sera déficitaire de 14 milliards, ce qui veut dire que nous percevrons approximativement 40 milliards de dollars auprès des contribuables. Sans parler de l'intérêt que le gouvernement devra payer au titre de la dette antérieure du gouvernement, et qui représente un montant d'environ 10 milliards. Or donc, sur $4 que le gouvernement percevra auprès des contribuables canadiens, il devra en réserver 1, soit 25 p. 100, pour payer les intérêts accumulés de la dette antérieure.

Ce genre de dépense ne finance aucun nouveau programme. Elle ne finance pas non plus aucun programme de soins médicaux ni n'augmente les pensions accordées à ceux qui en ont besoin. Elle ne sert à acheter aucun nouvel avion de combat. Elle n'accomplit rien de ce que les gens attendent de leur gouvernement, elle ne sert qu'à payer les intérêts sur la dette accumulée à cause de la mauvaise administration passée. Je trouve incroyable que nous puissions avoir la légèreté d'accorder au gouvernement le pouvoir d'emprunter des sommes aussi énormes sans l'obliger à rendre des comptes sur l'usage qu'il veut en faire ni examiner la façon dont il gère l'économie depuis dix ou douze ans.

Mon préopinant a aussi parlé de l'humilité dans la victoire et de la fierté dans la défaite. A mon avis, le gouvernement actuel est bien loin d'assumer humblement la victoire; il faudrait plutôt parler d'arrogance dans la victoire. Si le gouvernement avait ne serait-ce qu'une ombre d'humilité, il nous dirait volontiers comment il entend dépenser l'argent des emprunts qu'il nous demande d'approuver, et il présenterait un budget.

Je crois qu'il convient parfaitement de parler de chèque en blanc à propos de ce pouvoir d'emprunt. On a eu recours à beaucoup d'exemples à la Chambre pour tenter de traduire ces milliards de dollars en chiffres que le simple citoyen puisse comprendre. Je crois que les milliards ne veulent pas dire grand-chose pour le commun des mortels, car c'est un chiffre si énorme qu'il perd toute signification. Pour se mettre à la portée du citoyen ordinaire, disons que cela représente $500 pour chaque homme, femme et enfant dans tout le Canada. Dans le cas d'une famille de quatre personne, c'est donc dire que l'on nous demande d'approuver une dette de $2,000 pour cette famille.

Je me plais à croire que je suis originaire d'une région très hospitalière. Nous sommes fiers de notre tradition d'hospitalité. Cependant, je suis sûr que celle-ci aurait ses limites si un jour un vendeur ou un inconnu stationnait dans notre entrée, frappait à la porte, se présentait et nous disait que tout en étant certain que nous le connaissions pas, il voulait emprunter $2,000. En outre, il ne nous dirait pas quel usage il ferait de cet argent ni comment il nous rembourserait; rien, sinon qu'il voulait emprunter $2,000. Si nous étions dans cette situation, je suis sûr que, malgré tout notre sens de l'hospitalité, nous chasserions cet individu de chez nous. Or, c'est exactement ce que le gouvernement nous demande.

En réfléchissant à cette situation, je pense que ce pauvre type mériterait notre pitié et notre aide, et il n'est pas dit que nous n'aurions pas un peu de compassion pour lui, du moins dans ma région. Quoi qu'il en soit, c'est ce qui se passe quand le gouvernement nous demande d'approuver ce genre d'emprunt. Pour les gens que je représente à Portage-Marquette, cela équivaut environ à 40 millions de dollars. Je ne vois vraiment pas comment je pourrais faire face à mes commettants et leur avouer que j'ai été parfaitement heureux de rester assis et que je ne me suis nullement senti obligé de prendre la parole pour m'opposer à ce qu'on leur assène une dette de 40 millions. J'assume mes responsabilités avec sérieux et modération. Pour moi, cela équivaut à me lever et à refuser d'approuver un emprunt considérable sans être au courant de l'usage qu'on en fera.

J'en viens maintenant à une remarque qu'a faite le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) et qui figure dans le hansard du 2 juin, à la page 1670. A la fin de son discours, il a dit:

● (1630)

Je pense que le moment est venu pour nous d'adopter ce bill et de poursuivre les travaux de la Chambre, c'est-à-dire de passer à d'autres mesures d'une extrême importance. Il faut mettre fin aux tactiques d'obstruction que l'on a utilisées, que l'on utilise ce soir et qu'on utilisera demain pour empêcher l'adoption de ce bill juste et honnête, ce bill qui demande un pouvoir d'emprunt tout comme ceux que les ministres des Finances de tous les gouvernements précédents ont présentés. Je pense que nous devrions accélérer l'étude de ce bill, l'adopter et passer à autre chose.

Le secrétaire parlementaire devrait avoir honte d'avoir fait une déclaration de ce genre. Je suis content de constater qu'il est ici. Il a dit que dans l'intérêt des contribuables canadiens, nous devrions passer à d'autres mesures extrêmement importantes. C'est faire preuve d'inconscience que de laisser entendre qu'un emprunt de 12 milliards de dollars n'est pas important pour les contribuables canadiens. Le secrétaire parlementaire devrait tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de faire des déclarations pareilles.

On a beaucoup parlé de la folie dépensière du gouvernement. Je voudrais vous citer un extrait du rapport du vérificateur général du Canada déposé à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979. A la page 12 dudit rapport, M. Macdonell dit combien il nous est difficile de rendre des comptes à nos électeurs tout comme pour le gouvernement de rendre compte de ses actes envers la population canadienne à moins qu'elle ne soit informée. C'est l'endroit de son rapport où il nous dit à quel point il est important de disposer de renseignements et je cite:

La clé de l'imputabilité est . . . , tout simplement l'information—l'ouverture avec laquelle une personne ou un organisme fonctionne, ainsi que l'accès à l'information par les personnes de l'extérieur qui sont en mesure d'agir, si nécessaire, et les façons de choisir, de traiter et d'utiliser l'information pertinente.

Il découle de cette définition que l'imputabilité sera directe et efficace là où l'information est fiable et significative. Pour les raisons que j'ai exposées en détail dans cinq Rapports annuels successifs à la Chambre des communes, il est clair que ni l'un ni l'autre de ces qualificatifs ne s'applique à l'information financière que reçoit actuellement le Parlement.

Si le gouvernement avait été plus ouvert et prodigue d'informations sur ce qu'il avait l'intention de faire de ces 12 milliards, nous, de ce côté-ci de la Chambre, aurions été beaucoup plus empressés à faire adopter le bill. Si le secrétaire parlementaire tenait vraiment à faire avancer d'autres travaux de la Chambre qu'il qualifie d'importants, ce qui laisse supposer que ce bill ne l'est pas, il aurait veillé à ce que nous ayons les informations. Je suis certain que nous nous préoccuperions beaucoup moins du bill que maintenant.

J'ai une dernière observation à faire avant de laisser la parole à d'autres, afin que le plus grand nombre possible de députés de l'opposition puissent intervenir. Mardi après-midi, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) a parlé à la Chambre de la conversion au système métrique. Au cours de ce débat, nous avons appris que le comité qui nous convertit de force au système métrique a un budget d'environ 27 millions de dollars. Le ministre a dit, entre autres choses, que la conversion s'opérait à merveille dans l'industrie des matières plastiques et dans l'industrie pétrolière. Il a malheureusement oublié de dire si l'on se souciait des gens.

Voici où je veux en venir. Pour mieux assumer ses responsabilités envers la petite entreprise, le ministre devrait se rendre compte qu'une partie des 27 millions de dollars que la Commission gaspillera pour implanter au Canada le système métrique, devrait être affectée à son ministère pour lui permettre d'aider la petite entreprise. La conversion au système métrique ne fera qu'entraîner pour celle-ci des difficultés et des frais supplémentaires. Le ministre aurait mieux servi la petite entreprise s'il s'était préoccupé des personnes que vise le processus de conversion et s'il avait tenté d'obtenir qu'une partie de cette somme de 27 millions de dollars qui est affectée à la Commission du système métrique aille aux petites entreprises.

Je voudrais m'attarder sur plusieurs autres points. Surtout, je voudrais obtenir que le gouvernement indique clairement aux députés de l'opposition ce qu'il compte faire des 12 milliards de dollars avant de les forcer à lui accorder un chèque en blanc l'autorisant à emprunter de fortes sommes au nom de nos commettants.

[*Français*]

M. Pierre Gimaïel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi dans cette honorable enceinte sur un sujet tant controversé présentement, le bill C-30, et je le fais presque en état de choc nerveux. Au fait, quand on arrive de la rue et qu'on s'en vient ici comme membre du Parlement, on a l'impression, quand on sait surtout qu'un gouvernement qui donne autant de services que ce gouvernement-ci en donne aux Canadiens depuis des années, que ces services requièrent évidemment des fonds et que durant les périodes difficiles comme celles que l'on vit présentement le gouvernement a besoin d'emprunter.

On a eu l'impression, après que le gouvernement eut dit qu'on va avoir besoin d'emprunts, que ceux-ci se faisaient automatiquement et que tout le monde est d'accord ici parce que les services qui sont donnés à la population canadienne le sont justement parce que les honorables députés ont voté des lois pour aider au développement de la population de ce pays. Mon choc nerveux vient du fait que je me rends compte tout simplement que des députés essaient d'empêcher que le gouvernement du Canada puisse faire des emprunts pour répondre aux obligations qu'il a envers les Canadiens, ou bien de retarder le processus. Et cela je peux difficilement le concevoir comme étant quelqu'un de la rue. Comme tout le monde, comme député, j'en suis d'autant plus conscient que je représente environ 80,000 personnes.

Le débat dure déjà depuis pas mal de temps. J'ai entendu toutes sortes de choses. Certains honorables députés ont déclaré à certains moments que ce gouvernement-là dépensait trop, qu'il fallait couper les dépenses, pour nous dire cinq minutes après qu'on devait faire des millions d'investissements dans leurs circonscriptions. Je n'ai jamais compris la logique de ces déclarations. D'autres nous ont dit que le gouvernement actuel demandait un chèque en blanc de l'ordre de 12 milliards de dollars. C'est tout de même inconcevable que des gens puissent dire de telles choses à la population. Un chèque en blanc, à ma connaissance, c'est un chèque sur lequel d'abord il n'y a pas de chiffre, si je me rappelle bien, et qui a été signé par la personne qui détient le compte en banque. Ce qui n'est pas du tout la situation, il y a un chiffre bien précis d'indiqué sur le bill C-30, c'est ce pouvoir d'emprunt.

Mais en plus d'y avoir un chiffre indiqué, on sait très bien à quoi les dépenses qui pourraient être faites seront attribuées. Pour ceux qui ne le saurait pas, ils n'ont qu'à réviser toutes les lois canadiennes actuelles et ils y trouveront toutes les dépenses effectuées par le gouvernement du Canada au cours d'une année. Elles sont toutes là et vous le savez très bien.

Un autre élément qui a été amené régulièrement, c'est le fait que le gouvernement, semble-t-il, n'a pas présenté de budget avant de faire la demande d'autorisation d'emprunt. Il semble que ce n'est pas la première fois que cela se fait et, de toute façon, je me souviens très bien avoir entendu l'honorable ministre des Finances, le 21 avril dernier, préciser ce que seraient les dépenses de ce pays dans les mois à venir. Mais ce qui est encore pis, ce sont les gens qui s'opposent aujourd'hui à ce que le gouvernement du Canada ait un pouvoir d'emprunt lui permettant d'administrer le pays, ce sont les mêmes qui, après avoir été élus pour former le gouvernement, le 22 mai 1979, ont mis sept mois pour présenter un budget.

Je me souviens très bien, à l'époque, j'étais au lac Saint-Jean, et j'avais écouté les nouvelles le soir à la télévision. Deux fois à cette époque on a vu l'honorable premier ministre M. Clark qui, soit dit en passant, ne l'a pas été très longtemps, aller à Banff avec son Cabinet. C'est beau le Parc Jasper, le lac Louise, Banff. Encore, s'ils étaient venus une fois au lac Saint-Jean, ils auraient peut-être pu assister aux merveilleux couchers de soleil ou encore on aurait pu voir le plus beau fjord qui existe au monde, le plus profond, celui qui va le plus loin à l'intérieur des terres, le Saguenay. Mais telle ne fut pas le cas. On avait l'impression à regarder tout cela que ce gouvernement venait de découvrir une ville au Canada qui s'appellait Banff, qu'il faisait beau et qu'on s'y promenait. Je pense qu'ils ont siégé plus souvent là-bas qu'ici. Cela retarde la présentation d'un budget!

Le résultat de tout cela, c'est que lorsqu'est arrivé le fameux budget que tout le monde a connu, présenté par l'honorable ministre des Finances (M. Crosbie), ce budget, loin d'être conforme à ce que pensaient les Canadiens de ce que devrait être le budget de leur gouvernement, fut le dernier clou qui manquait au cercueil que les progressistes conservateurs s'étaient préparé eux-mêmes. Si au moins cela s'était fait dans les trois ou quatre premiers mois de ce gouvernement! Au moins à ce moment-là on n'aurait pas eu à attendre jusqu'au 18 février avant qu'il ne cède sa place à un gouvernement plus compétent. Et le budget que vous réclamez depuis si longtemps serait sans doute présenté.

Mais imaginez-vous qu'après le 18 février, date fatidique où les Canadiens ont pu enfin redire à Pierre Trudeau: C'est toi que nous trouvons le meilleur, imaginez-vous qu'après cette date-là il a fallu, en tant que gouvernement, reconstituer toute la machine, discuter avec les fonctionnaires qui étaient complètement perdus à l'époque parce qu'ils venaient de vivre une époque insoutenable avec plusieurs gens qui venaient d'arriver au pouvoir au mois de mai et qui leur disaient: Noir à droite, blanc à gauche et ainsi de suite, et qu'ils ne savaient pas trop où aller, après avoir tenté dans sept mois de changer des politiques majeures en vue d'une nouvelle orientation qu'on ne comprenait pas. Il a fallu replacer tout cela, demander à tous ces gens-là de se rasseoir, de travailler comme cela avait été le cas d'une façon sereine, sans occasionner de guerre avec personne des environs surtout pas avec les voisins, ni ceux qui sont un peu plus loin, et leur demander de reprendre le même état d'esprit qu'ils avaient avant, c'est-à-dire sous le régime de M. Trudeau.

Je vous jure que c'est un gros handicap que de succéder à un gouvernement comme celui-là et de présenter un budget dans les mois qui suivent. C'est un gros handicap qu'il faut faire disparaître, parce que le travail est énorme. Il a fallu le refaire très vite. Il a fallu le refaire tellement profondément que vous auriez eu le temps, ou presque, dans un si court laps de temps, de tout détruire.

● (1640)

Pour le reste il y a une chose que je veux vous signaler, et je peux vous le dire avant même qu'un budget soit présenté à la Chambre, c'est que le budget qui sera présenté sera préparé en vue d'aider la classe moyenne, la classe des travailleurs et la classe des moins nantis au Canada, ce qui n'était pas votre but. On sait ce qui se passe quand on fait cela, c'est qu'on est obligé d'emprunter plusieurs milliards de dollars parce que la conjoncture économique est difficile. Le gars de la rue comprend, lui, ce problème-là et il le comprend très bien. Je ne comprends pas que vous autres vous ne l'ayez pas saisi.

Je me souviens très bien des millions de dollars qui devaient aller dans les coffres des compagnies, les multinationales du pétrole avec votre fameux budget. Vous auriez voulu qu'on reprenne ce même budget et qu'on le représente aux Canadiens. Cela aurait été une honte tout simplement. La seule chose que vous avez à faire maintenant pour essayer de réparer le tort et le dommage que vous avez causé à ce pays-là en retardant le processus de législation sur une période de sept mois pendant laquelle cette Chambre n'a presque pas siégé, c'est d'arrêter de «filibuster» le pouvoir d'emprunt que le gouvernement réclame en tous droits. Ce pouvoir d'emprunt, il l'a des Canadiens, comme gouvernement élu, et tout ce que l'on fait présentement, c'est en retarder l'exercice. Ce retard, on le sait très bien, est injustifiable.

Pour ma part, je le disais dans cette enceinte hier, je viens d'une région où la présence du gouvernement canadien est essentielle et où elle se fait sentir à divers niveaux à cause de problèmes économiques que nous subissons. Nous savons très bien dans ma région que le gouvernement du Canada vient y dépenser plus qu'il n'en tire en revenu. Nous sommes au courant de cela. Nous savons une chose aussi, cette situation ne durera pas éternellement, elle est temporaire. Quand en sortirons-nous? Je ne suis pas devin, je ne peux pas le dire, mais nous allons en sortir. Toutes les prémisses sont là, et tout le travail qui a été fait au cours des dernières années a tendance à entraîner ce résultat. Mais en attendant, nous ne pouvons pas concevoir que l'on veuille faire payer à une seule génération le prix de tous les problèmes que nous vivons présentement. C'est pour cela que le gouvernement canadien emprunte. De la capitalisation se fait. Quand elle sera payée, elle rapportera des dividendes. Des dépenses se font aujourd'hui pour subvenir aux besoins des moins bien nantis. Un jour le gouvernement aura les revenus suffisants pour y subvenir et même plus, comme cela a déjà été le cas. C'est un cycle qui revient régulièrement.

A partir de ce principe-là, dans ma région, on sait très bien et on est fier présentement du fait que des hommes qui sont à la tête de ce pays aient pris les décisions qui ont amené des millions de dollars d'investissement, justement pour être sûr que dans ce beau pays qui s'appelle le Canada, il n'y ait pas qu'une seule génération ou qu'une seule partie de la population qui fasse les frais des difficultés. Vous savez durant la dernière campagne électorale le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) a dit quelques mots qui sont restés dans nos mémoires. Il a dit: Le parti libéral du Canada, ce ne sont pas des promesses, ce sont des principes. Ces principes-là ce sont ceux que je vous émets présentement, des principes de justice et d'équité au niveau des répartitions des richesses. J'écoutais tantôt mon collègue de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) qui parlait de prise de position de diverses provinces dans les négociations constitutionnelles. Encore là il faudrait que le même esprit se retrouve.

Ce que je trouve le plus malheureux—et je ne sais pas si c'est une fausse impression que j'ai—c'est que ces principes-là, mes collègues de l'autre côté de la Chambre semblent les avoir oubliés. Ils semblent oublier que lorsqu'ils empêchent le gouvernement canadien d'emprunter ou quand ils retardent le processus d'emprunt des Canadiens, du gouvernement du Canada, ce sont tous les Canadiens qu'ils empêchent d'emprunter, parce que ce gouvernement qui siège ici a été élu démocratiquement le 18 février 1980, après que le premier ministre Joseph Clark eût décidé de déclencher des élections suite au renversement de son budget qui n'avait aucun sens. C'est cela qu'ils empêchent de faire. Je tiens à leur dire que nous sommes heureux que des députés des partis d'opposition ici fassent leur travail, nous surveillent, et nous disent de temps à autre: Vous devriez peut-être faire cela au lieu de faire d'autre chose.

Cela fait partie de votre travail, mais il y a une autre chose aussi qui fait partie de votre travail, c'est de représenter tous vos commettants, et savez-vous ce que cela veut dire? Cela veut dire que lorsque les lois existantes au Canada obligent le gouvernement à emprunter pour rencontrer ses obligations, vous vous devez vous aussi d'y souscrire et le plus rapidement possible. Il arrive, monsieur le président, que j'ai l'impression que les honorables membres de l'opposition vivent dans le passé. On entend parler encore de taxes sur le pétrole, de coupures budgétaires, toutes des choses auxquelles les Canadiens à un certain moment ont dit: les taxes sur le pétrole nous n'en voulons pas, fini.

Quand on entend aussi dire qu'il ne faudrait pas qu'on donne un chèque en blanc au gouvernement, ce n'est pas un chèque en blanc au gouvernement que le gouvernement vous demande. Ce dernier vous dit que cette Chambre doit autoriser le gouvernement à faire son devoir face à la population, et dans ce sens-là, messieurs, quand vous faites traîner le débat en longueur c'est que vous vous imaginez encore être au pouvoir, et telle n'est pas la situation. Et c'est la démocratie qui en a décidé ainsi, personne d'autre, la démocratie à la suite de vos actes et de ceux des personnes qui composaient votre gouvernement.

Et moi, en tant que nouveau député, je trouve cela horrifiant, monsieur le président, je ne peux pas le comprendre. J'ai de la difficulté à saisir tout cela et à me mettre dans la tête qu'à un certain moment un député responsable qui vient ici pour représenter ses commettants, poussez votre pensée jusqu'à l'extrême, messieurs.

Admettons qu'on ne présente pas à un certain moment une motion de clôture là-dessus, et que vous prolongez cela, supposons jusqu'au mois de janvier 1981, où le gouvernement aurait-il pris ses fonds? Pouvez-vous me le dire? Les gens chez vous qui reçoivent de l'aide sociale, ou des soins médicaux, ou encore les capitalisations qui sont en train de se faire dans l'Alberta, que ce soit par le biais de la société Petro-Canada ou de toute autre chose, ce que je vous demande c'est de bien vouloir être conscients du fait que le gouvernement vous demande présentement d'accomplir votre travail, laissez aller le projet de loi au plus vite pour que nous puissions remplir nos devoirs à l'égard des Canadiens.

● (1650)

[*Traduction*]

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du bill C-30, qui est devenu une question très très importante pour le peuple canadien. Le député d'en face vient de dire que les Canadiens ne se trouvent pas à signer un chèque en blanc. C'est vrai. On leur demande tout simplement de signer un chèque de 12 milliards de dollars. Voici en fait les propos que le gouvernement leur tient: «Nous ne vous disons pas comment nous allons dépenser l'argent, mais nous vous demandons de payer la facture».

Je pense que le ministre des Finances (M. MacEachen), le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement actuel seront tenus responsables par nos enfants et nos petits-enfants de ce que le gouvernement fait aujourd'hui à la Chambre. Nous avons connu 12 années et plus de gouvernement libéral sous la direction de l'actuel premier ministre qui a conduit le pays dans la voie de la socialisation et qui est en train d'en faire un État socialiste, avec le concours des députés néo-démocrates d'extrême-gauche qui ont fait avorter un bon budget et qui ont enlevé au pays l'occasion d'être bien dirigé. Cette orientation aurait mis fin aux dépenses excessives.

Quel genre de mandat le gouvernement nous demande-t-il? Quel genre de dépenses a-t-il faites jusqu'à présent? Il a dépensé excessivement en instituant la Commission du système métrique. Il a fait des dépenses excessives en imposant au pays diverses choses dont personne n'avait besoin. Nous en avons encore eu un exemple ces derniers jours. Le gouvernement a dépensé deux milliards de dollars sur un certain complexe. Il nous est assez difficile, à nous de la Saskatchewan, d'imaginer ce que ce chiffre représente, parce qu'il équivaut à peu près à tout le budget de notre province. Nous nous soucions de nos circonscriptions et de nos commettants, parce qu'on nous demande de payer notre part de ce que coûte au Canada l'incurie du gouvernement actuel. Ce gouvernement nous demande vraiment un chèque en blanc si ce n'est plus. Le ministre des Finances ne nous a pas dit quel genre de budget il présentera. Nous ignorons totalement comment le gouvernement a l'intention de dépenser cet argent. Tout ce que nous savons, c'est que nous devrons payer la note.

Je pense que maintenant les Canadiens exigent davantage du gouvernement et de la Chambre des communes. Ils exigent que le premier ministre, le ministre des Finances et tous les députés leur donnent des explications sur les dépenses qui, dans ce cas-ci, s'élèveront à 12 milliards de dollars.

Le gouvernement a fait des largesses sous le règne de M. Trudeau et des libéraux. Les dépenses se sont accrues à un rythme effréné. On n'a pas tenu compte de la production. Nous avons vécu une époque où le terme «profit» était banni du vocabulaire et où le terme «motivation» était complètement relégué dans l'oubli. Nous n'avons donné aucune indication et aucune motivation aux gens qui ont payé la note.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Les habitants de ma circonscription, celle d'Assiniboia, sont des gens très productifs. J'imagine que tous les députés pensent que leurs commettants sont des gens productifs, mais quand je songe aux sommes d'argent qui sont dépensées et surtout à quoi elles servent, je suis passablement inquiet, en tant que député de l'Ouest.

Je voudrais vous donner quelques exemples qui se sont produits dans le court laps de temps depuis que je représente la circonscription d'Assiniboia. Il est assez intéressant de constater que dans le cadre du programme d'emploi d'été pour les jeunes, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a alloué $85,000 à ma circonscription alors qu'en moyenne les circonscriptions du Québec ont reçu $200,000. J'ai reçu de tous les coins de ma circonscription des lettres de mes commettants dont les projets avaient été rejetés. On me demandait: «Où va tout l'argent?» Nous avons demandé que l'on nous aide à mettre en œuvre des projets productifs. Avant que je ne siège à la Chambre, mon prédécesseur avait fait des démarches pour faire approuver le prolongement de la piste à l'aéroport d'Estevan. J'ai moi-même fait des démarches et présenté une demande en ce sens au ministre des Transports (M. Pepin). Chaque fois, nous nous sommes heurtés à un refus. Des avions viennent à Estevan desservir les puits de pétrole et les usines de charbon dans cette région. La demande de cette localité, de ce village, de cette région a été rejetée. Nous avions demandé $200,000.

J'ai devant moi des chiffres concernant l'argent dépensé pour construire l'aéroport de Mirabel. Le coût du projet approuvé à l'origine devait s'établir à $212,247,000. Le coût final s'est établi à $371,276,000. Il y a donc eu un dépassement de coût de 159 millions de dollars, soit de 74 p. 100. Voilà la façon dont le gouvernement dépense les deniers publics.

La population de ma circonscription, à l'instar de celle de l'ouest du Canada en général, est extrêmement préoccupée par les dépenses excessives de la grosse bureaucratie d'Ottawa. Voilà qui m'amène d'ailleurs à un autre problème. On peut toujours accuser quelqu'un de prodigalité, mais il faut aussi au moins pouvoir étayer ses accusations. Comment pouvons-nous nous en sortir? L'un des plus gros problèmes auxquels doit faire face aujourd'hui le Canada est le fait que nos produits ne sont plus concurrentiels sur les marchés internationaux à cause de la politique socialisante du premier ministre du Canada.

● (1700)

Un député d'en face rit. Je voudrais vous lire ce qu'écrivait le premier ministre en 1961 dans un ouvrage intitulé *Practice and Theory of Federalism.*

Si tous les électeurs canadiens pouvaient tout à coup être miraculeusement convertis au socialisme, il deviendrait inutile de discuter de stratégie. Le socialisme serait réalisé avec ou sans fédéralisme et des gouvernements socialistes s'établiraient à tous les paliers de gouvernement, indépendamment de la constitution en vigueur.

Le premier ministre du Canada . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Puisque le député a terminé sa phrase, je voudrais lui faire remarquer qu'il est maintenant 5 heures et que je lui accorderai la parole à nouveau à 8 heures, quand la Chambre reprendra le débat sur le bill C-30.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents), les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre consent-elle unanimement à ce que la motion nº 1 inscrite au *Feuilleton* au nom du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) soit reportée?

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cette motion a été inscrite au *Feuilleton* le 14 avril à titre

d'avis de motion portant production de documents. Elle a été reportée à l'ordre du jour le 4 juin. Si le député était sérieux, il accepterait le débat. J'avise donc la Chambre de mon intention de soulever la question la prochaine fois qu'elle sera à l'ordre du jour.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Présidence doit-elle déduire de ce que le député vient de dire qu'il ne refuse pas de consentir aujourd'hui à ce que la motion soit reportée?

M. Herbert: Je formule mon objection maintenant, ce qui signifie que le consentement unanime sera nécessaire la prochaine fois que la motion sera à l'ordre du jour.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est entendu. Nous avons ensuite la motion nº 19 inscrite au nom du député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon). La Chambre consent-elle unanimement à ce que la motion soit reportée?

Des voix: D'accord.

LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les procès-verbaux, notes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement et de hauts fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, au cours des mois de juin, juillet, août et septembre 1979, au sujet des négociations de vente du réacteur CANDU par l'EACL ou toute société privée agissant avec l'autorisation de cette dernière ou à sa connaissance.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement. La motion a été reportée hier. Il s'agit de la reprise d'une motion identique que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* le 8 novembre 1979, au cours de la dernière législature. Elle faisait suite à une plainte d'un de mes électeurs qui travaille pour le compte d'une société d'exportation s'occupant notamment de réacteurs nucléaires, d'équipement nucléaire et de matériel connexe.

Mon commettant déplorait qu'au cours de la période sur laquelle cette motion porte, le gouvernement d'alors soit directement intervenu dans les affaires de l'Énergie atomique du Canada Ltée pour entraver les communications entre des sociétés privées cherchant à développer leurs ventes et des acheteurs du gouvernement.

En me reportant au mandat de l'EACL, je constate que ces objectifs sont entre autres:

. . . Participer à la création d'une industrie nucléaire canadienne rentable, en mettant au point et en commercialisant des centrales nucléaires, des composants, des matériaux, de l'équipement, des techniques, des isotopes à usage médical et industriel, des irradiateurs et d'autres produits semblables.

Ses objectifs consistent également à:

. . . Assurer une production suffisante d'eau lourde pour alimenter les réacteurs CANDU installés au Canada et à l'étranger.

Vente de réacteurs Candu

C'est le 28 juin de l'année dernière que l'Énergie atomique du Canada Limitée a transmis au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque son dernier rapport annuel, de sorte que nous devrions en recevoir un plus récent très prochainement. Dans son préambule, le président de l'EACL exprime la volonté du gouvernement de rentabiliser l'activité de cette société de la Couronne.

Quiconque feuillette le dernier rapport de l'EACL peut y voir des photographies très intéressantes, notamment de réacteurs vendus à l'Argentine, de visiteurs de Chine en train d'examiner la centrale de l'Hydro-Ontario à Pickering, d'une exposition qui a eu lieu en Suisse où le Canada tente de vendre ses techniques, de visiteurs de Roumanie, et de l'installation d'un réacteur Candu dans une centrale nucléaire coréenne. Si je les mentionne, c'est pour démontrer que nous nous efforçons de vendre nos produits à l'étranger et que nous avons au moins pris contact avec des représentants de ces pays.

Des renseignements obtenus au cours du second semestre de l'année dernière indiquent qu'on a tenté de propos délibéré d'entraver toutes les négociations. J'ai constaté en effet qu'un important ministre de la Couronne de l'époque s'ingérait dans les affaires de cette société de la Couronne, qui aurait dû échapper à toute intervention du gouvernement, dans le dessein de bloquer des négociations pouvant aboutir à une vente.

Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, que je ne prends pas parti, dans cette motion, pour ou contre la vente de réacteurs Candu à l'étranger. Il appartient au gouvernement de décider s'il convient ou non d'en vendre, mais j'en ai assez de ce régime de deux poids deux mesures. Je crois sincèrement que nous devons décider une fois pour toutes si nous allons nous lancer dans ce marché. J'estime aussi que nous avons un des meilleurs réacteurs qui soit, et, à mon avis, si nous ne vendons pas nos réacteurs, la France, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays vendront les leurs.

Bien que je ne défende pas dans ma motion le bien-fondé de la vente de nos réacteurs, j'estime que le gouvernement devrait énoncer clairement sa politique en la matière. Nous ne devrions pas nous trouver dans une situation où il semble tout au moins qu'un ministre de la Couronne se soit ingéré dans les affaires d'une entreprise indépendante pour empêcher des négociations.

Par pure coïncidence, des représentants argentins se trouvaient cette semaine à Ottawa. Je n'ai pas eu l'occasion de les rencontrer, mais ils ont bien dit à d'autres députés que les interventions de notre gouvernement empêchaient le gouvernement de l'Argentine de communiquer avec les représentants canadiens et de conclure des affaires. Ce que j'essaie d'obtenir, c'est que le gouvernement décide clairement de ce qu'il veut ou ne veut pas. Je n'aime pas l'idée qu'un ministre de la Couronne puisse déterminer lui-même avec quels pays le Canada fera affaire.

● (1710)

J'ai déjà signalé que des représentants de la Chine étaient mentionnés dans le rapport, ce qui semble indiquer que nous sommes prêts à traiter avec la Chine. Pour ma part, je suis tout à fait d'accord, mais je me demande en même temps pourquoi nous avons tout fait pour ne pas faire affaire avec Taïwan. Je sais que, ces derniers jours, deux motions ont été présentées à la Chambre au sujet de certaines choses qui se passent à Taïwan, mais quelqu'un peut-il vraiment affirmer que ce qui s'y produit est vraiment pire que ce qui se passe dans d'autres pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales? Cela me trouble de voir que le gouvernement ou certaines personnes fassent deux poids et deux mesures pour décider avec quels pays le Canada fera affaire et de quelle façon. Si nous voulons jouer aux purs, si nous refusons de traiter avec les gouvernements de pays qui ne se comportent pas comme nous croyons qu'ils devraient le faire, je pourrais l'accepter, mais à ce moment-là, il ne devrait pas y avoir d'exceptions. Selon moi, il est tout à fait injuste de faire deux poids et deux mesures à cet égard.

A mon avis, nous ne devons pas prendre des initiatives comme celles de l'année dernière, quand nous avons semblé compromettre une vente à l'Argentine en interrompant les négociations ou en empêchant les parties en cause de se rencontrer. Je comprends très bien les soucis que peut se faire le ministère des Affaires extérieures et le caractère délicat de ses rapports avec d'autres pays, mais selon moi, le Canada devrait pouvoir établir clairement les conditions auxquelles il fera affaire avec d'autres pays.

Par exemple, j'ai entendu certains commentaires ces derniers jours à propos de l'Afrique du Sud. Je ne veux certainement pas défendre l'Afrique du Sud, mais quelqu'un peut-il affirmer que ce qui se passe dans ce pays est plus grave que ce qui se passe ailleurs? Nous n'aimons pas en parler, parce que nous avons beaucoup à perdre sur le plan commercial et dans nos rapports avec ce pays.

Je n'ai pas fait inscrire ma motion au *Feuilleton* en pensant que j'obtiendrais les documents que je demandais. Quand je l'ai fait inscrire au *Feuilleton* pendant la dernière législature, elle s'adressait au gouvernement d'alors. Je ne m'attendais pas à recevoir les documents. Franchement, je ne m'attends pas à les recevoir du gouvernement actuel non plus et je comprends pourquoi.

Une voix: Pourquoi?

M. Herbert: Simplement parce que ces documents contiennent probablement des renseignements de nature confidentielle et privée. Je suis tout à fait disposé à accepter cette explication. Ma motion doit cependant porter sur tous les documents. Il m'est impossible de demander une communication en particulier. C'est pour cela que j'ai exprimé ma motion en ces termes.

Je trouve inacceptable qu'un ministre de la Couronne ait, semble-t-il, communiqué avec une société indépendante de la Couronne pour lui demander d'interrompre des pourparlers entre des sociétés privées canadiennes et l'EACL, afin que cesse toute discussion touchant la vente de matériel ou de dispositifs nucléaires, et pas nécessairement de réacteurs Candu; et que cette intervention ait apparemment eu pour but, en l'occurrence, d'empêcher une vente à l'Argentine. Encore une fois, je ne veux pas qu'il y ait d'équivoque. Je ne préconise pas la vente de réacteurs Candu à l'Argentine ou à n'importe quel autre pays, mais je prie instamment le gouvernement d'établir un principe qui soit le même pour tous les pays et non une double norme qui puisse sembler de bonne politique, qu'il s'agisse du gouvernement actuel ou de celui qui l'a précédé.

Comme je parle de choses qui se sont passées en juin, juillet et août de l'an dernier, je ne critique manifestement pas le gouvernement actuel. Je pense toutefois que nous devons tirer cette question au clair. Nous devons dire à l'EACL que son travail consiste à tâcher d'accroître nos exportations, ce qui devrait créer des emplois au Canada. C'est un domaine où nous avons acquis des connaissances spécialisées. C'est un domaine qui fournit de l'emploi dans une technologie de pointe, emploi qui profite au Canada. A mon sens, aucun obstacle ne devrait empêcher cette société de négocier avec un pays, quel qu'il soit, à moins que nous n'établissions à l'avance les normes auxquelles ce pays devrait se plier. Je dirais alors que nous éliminerions ainsi probablement les deux tiers de tous les pays du monde.

J'espère m'être bien fait comprendre. Je n'ai pas l'intention de pousser cette motion jusqu'à sa conclusion logique, mais je demande instamment au gouvernement actuel de ne pas adopter les mêmes modalités que le gouvernement précédent et de ne pas intervenir indirectement dans la libre exploitation d'une société de la Couronne qui, d'après sa constitution, ne devrait subir aucune ingérence de la part du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention la déclaration du député. J'ai relevé que plusieurs questions qu'il a évoquées seront étudiées dans le cadre du réexamen du dossier nucléaire entrepris par le gouvernement. Je puis lui assurer que nous tiendrons compte de ses observations lorsque nous chercherons les moyens d'améliorer encore pour l'avenir la promotion et le développement de l'industrie nucléaire au Canada.

Mais avant d'examiner les perspectives qui s'ouvrent à l'EACL et au secteur privé dans ce domaine important de notre industrie de pointe, il serait bon je pense de dire un mot de la façon dont l'industrie nucléaire s'est développée au Canada.

Les députés se souviennent que l'Énergie atomique du Canada Limitée et notre actuelle industrie nucléaire sont nées des programmes militaires lancés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Depuis les tout débuts de la recherche atomique au Canada, les travaux de recherche et développement concernant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ont été financés par des crédits fédéraux.

En 1952, la société de la Couronne EACL a été constituée et a reçu les actifs du programme de recherches du temps de guerre de Chalk River, ainsi que ceux de la division des produits industriels d'Eldorado Mining Ltd. Dotée au départ d'un personnel de 1,300 personnes, l'EACL en compte aujourd'hui près de 8,000. Elle possède de grandes installations à Chalk River en Ontario, des laboratoires nucléaires à Whiteshell au Manitoba, des bureaux d'études de conception, de réalisation et de développement près de Toronto, et poursuit de florissantes activités dans le domaine des radio-isotopes à utilisations industrielles à Ottawa.

● (1720)

De plus, l'EACL a des usines de production d'eau lourde à Glace Bay et à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse, et une usine d'eau lourde partiellement construite à Laprade au Québec, ainsi que son siège social à Ottawa. Aujourd'hui, l'industsrie nucléaire canadienne emploie directement quelque 30,000 personnes. En outre, on estime qu'elle fournit indirectement du travail à 50,000 autres personnes.

La majorité des emplois se rattachant directement à l'industrie nucléaire canadienne sont très spécialisés. Dans le secteur de la fabrication nucléaire, par exemple, le niveau des emplois professionnels et techniques est environ quatre fois supérieur à la moyenne du secteur de la fabrication au Canada et deux fois supérieur à la moyenne de l'industrie des produits électriques. L'EACL est devenu le pivot de cette industrie en fournissant, d'une part, les connaissances techniques spécialisées cohérentes et, d'autre part, les débouchés pour la vente et l'exportation des systèmes d'énergie nucléaire sous diverses formes.

D'autres structures industrielles ont été envisagées de temps à autre et sont encore étudiées. L'exportation d'une seule centrale de 600 mégawatts peut représenter pour le Canada la vente de 300 millions de dolllars de biens et services. Les installations et les infrastructures complémentaires offrent souvent d'autres possibilités pour l'industrie canadienne.

C'est peut-être en Ontario que les résultats tangibles des efforts de l'EACL sont les plus visibles. Sachant que ses ressources hydro-électriques étaient déjà presque entièrement exploitées, que ses ressources fossiles étaient limitées et que son réseau de distribution était assez important, l'Ontario n'a pas perdu de temps à se doter d'un programme nucléaire. En 1978, l'Ontario a tiré 30 p. 100 de son électricité de centrales nucléaires. Les centrales en service peuvent produire environ 5500 mégawatts et celles qui sont en construction pourront produire 8500 mégawatts de plus. Le Québec peut produire 250 mégawatts et les travaux de construction en cours lui permettront de produire 600 mégawatts supplémentaires. Le Nouveau-Brunswick, comme les députés de cette province le savent, a maintenant une centrale de 600 mégawatts en construction à Lepreau.

On se rend compte du succès technique du réacteur Candu quand on compare la capacité totale officielle de toutes les centrales nucléaires du monde occidental. En 1978, les centrales de l'Hydro Ontario occupaient cinq des 12 premières places. Si l'on tient compte de leur durée d'existence, ces mêmes centrales occupent cinq des sept premières places. L'électricité produite par la centrale nucléaire de Pickering coûte environ deux fois moins que celle produite par la centrale contemporaine de Lambton, de dimension comparable, alimenté au charbon; elle permet en outre de réaliser des économies importantes en devises.

Il a été prouvé que le réacteur Candu était une source d'énergie électrique fiable, sûre et économique. Dernièrement, sa valeur a été confirmée par la Commission d'enquête Bayda en Saskatchewan, par la Commission d'enquête Porter sur la planification de l'électricité en Ontario, et par le comité spécial sur l'énergie de la législature ontarienne.

Un physicien nucléaire américain et prix Nobel, M. Hans Bethe, considère le réacteur Candu comme une merveille technique et vante sa parfaite fiabilité. Le service de recherches de l'Université Sussex, en Grande-Bretagne, après avoir passé en revue l'ensemble des centrales nucléaires du monde, a classé au premier rang le système d'eau lourde du Candu et en a recommandé l'adoption en Grande-Bretagne. Par ailleurs, à la suite des remous provoqués par le générateur de Three Mile Island aux États-Unis, Le Tennessee Institute for Energy Analysis a suggéré que les États-unis profitent du ralentisse-

ment de la construction de centrales nucléaires pour examiner d'autres modèles, dont le Candu canadien.

Puisque le tiers monde, avide de développement, songe à la technique nucléaire pour remplacer le pétrole, et comme l'Europe songe aussi à s'engager massivement dans la voie nucléaire, le Canada a l'occasion unique de confirmer on avance en matière de technologie nucléaire.

Il ressort de ce que je viens de dire que le développement de l'industrie nucléaire au Canada, et surtout celui de l'EACl, n'a pas été une affaire de quelques années. Le Parlement, y a été pour quelque chose. Pendant presque 40 ans, le gouvernement du Canada et l'industrie nucléaire ont joint leurs efforts pour mettre au point un produit non seulement sûr, mais fiable et efficace. Le Canada pourra s'en servir pour répondre à ses besoins énergétiques et, si l'on en croit les projections, il représentera une proportion accrue de notre conformation énergétique à l'avenir. Le Parlement s'est intéressé au développement de l'industrie nucléaire et continuera de veiller à ce qu'elle prouve à tous les Canadiens une énergie sûre et fiable.

Mais quel est l'avenir du réacteur Candu? Bien qu'il soit parvenu pratiquement à maturité et qu'il ait prouvé sa rentabilité commerciale, il est loin d'avoir déjà atteint tout son potentiel de développement. Les réacteurs Candu actuels peuvent être perfectionnés dans le but de réduire au maximum les dépenses d'énergie et d'économiser les ressources. Il faut bien se dire que le système Candu peut être adapté pour répondre aux besoins futurs par des perfectionnements successifs d'un modèle de base qui a largement fait ses preuves.

La plupart des autres pays industrialisés pensent qu'il sera possible de répondre aux besoins futurs d'énergie nucléaire en abandonnant les réacteurs thermiques actuels au profit des réacteurs à neutrons rapides. Néanmoins, on est encore loin, pour le moment, de pouvoir commercialiser le réacteur à neutrons rapides qui nécessitera des investissements considérables avant d'être entièrement au point. Il coûterait évidemment moins cher et il serait plus sûr de perfectionner le système Candu que d'employer nos maigres ressources à mettre au point le réacteur à neutrons rapides.

On cherche actuellement à modifier le système Candu sur trois principaux plans: la puissance développée par chaque réacteur, le cycle du combustible et le fluide d'échange thermique ou fluide caloporteur destiné à évacuer du cœur du réacteur l'énergie produite.

Sur le premier plan, on a constaté qu'il était possible, en principe, de concevoir des unités de 2000 megawatts sans limitation d'ordre technique. A la centrale de Bruce, chacune des quatre unités a une puissance nominale de 750 megawatts et l'énergie thermique supplémentaire est fournie sous forme de chaleur industrielle à une usine d'eau lourde. Cela démontre que les réacteurs peuvent servir à autre chose qu'à produire de l'électricité.

Une partie des calories produites par les réacteurs peut servir directement au chauffage industriel et résidentiel. On a également suggéré d'utiliser toute l'énergie produite par un réacteur pour extraire le pétrole des sables bitumineux. Le réacteur pourrait produire les grosses quantités de chaleur et d'électricité qu'exige cette opération. La chaleur produite par le réacteur pourrait être utilisée dans les serres et fournir de l'eau chaude pour la pisciculture, comme le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) l'a fait remarquer à la Chambre.

Le second aspect de la mise au point du réacteur Candu porte sur le cycle du combustible. Tous les réacteurs existants fonctionnent selon le cycle de combustion directe de l'uranium naturel, avec stockage récupérable du combustible épuisé. Même si ce cycle se révèle des plus efficaces en ce qu'il nous permet d'utiliser nos ressources d'uranium, comparé à d'autres réacteurs sur le marché, il consomme néanmoins de l'uranium fissile, dont les réserves sont restreintes.

Toutefois, avec certaines modifications mineures, le Candu peut être adapté de façon à exploiter la réserve considérable d'énergie que représente le combustible épuisé en recyclant le plutonium, et à transformer le thorium en combustible, nous procurant ainsi de vastes et nouvelles réserves d'énergie. Cet avantage inhérent au Candu est sans égal ailleurs. Il nous permettra de prolonger la durée utile des installations nucléaires existantes et de demeurer compétitifs sur le marché international.

Le troisième aspect que nous pourrions développer est celui du fluide caloporteur. En ce moment, l'eau lourde sert de caloporteur dans le Candu. Ce caloporteur est efficace mais coûteux.

On étudie en ce moment la possibilité d'utiliser deux autres caloporteurs qui nous permettraient de réaliser des épargnes au chapitre du coût de l'énergie, l'eau légère bouillie et l'eau organique réfrigérée. Ces deux possibilités ont été étudiées par rapport aux cycles avancés de la combustion. En combinant les caloporteurs de rechange avec les cycles avancés de combustion, nous sommes assurés de réduire d'autant plus le coût des immobilisations. Nous pourrions réduire de 15 à 20 p. 100 le coût global, surtout en ce qui concerne le coût des immobilisations qu'il nous faudra assumer au moment où nous aurons recours aux cycles avancés de combustion.

Le réacteur Candu ne doit pas seulement répondre à nos besoins actuels. Il sera relativement facile de l'adapter aux cycles avancés du combustible de l'avenir. Comme je l'ai dit, l'EACL et l'industrie nucléaire sont à étudier des moyens pour que nous puissions continuer à utiliser le réacteur CANDU tard dans le siècle prochain. Le réacteur CANDU a un brillant avenir—sa flexibilité et ses possibilités éprouvées en font une véritable «merveille technique».

● (1730)

Les programmes d'énergie nucléaire de nombreux pays industrialisés, y compris le Canada, ont été menacés par des considérations qui touchent essentiellement trois grands problèmes: la sûreté du réacteur, la gestion sûre des déchets hautement radioactifs et la prolifération des armes nucléaires. Ce sont évidemment là des problèmes fort importants auxquels il faudra accorder une attention constante. Même s'ils font l'objet de mesures concertées tant au plan national qu'international, ils ne sont pas susceptibles d'être totalement résolus dans l'immédiat ni à la satisfaction de tous.

Par exemple, la gestion et l'évacuation sûres des déchets radioactifs est l'un des problèmes auxquels se heurte l'industrie dans son ensemble. Depuis sa création au début des années 50, l'EACL cherche les moyens de neutraliser ces matières de façon sûre, et plus récemment elle s'est officiellement associée à la province d'Ontario pour essayer de fixer les paramètres en vue de leur élimination permanente. L'EACL est persuadée qu'avec l'appui nécessaire, la question peut se régler d'une façon économique et opportune qui satisfasse aux exigences relatives à la santé et à la sécurité. L'étape actuelle du programme consiste en la recherche d'un moyen sûr de se débarrasser des déchets nucléaires. Le choix d'un emplacement viendra plus tard.

Le système de réacteur Candu s'est révélé le plus sûr du monde et l'élaboration, aux plus hauts niveaux, d'un programme complet d'élimination des déchets est bien engagée. Des progrès considérables ont été accomplis sous les auspices des agences et organismes internationaux en vue de l'établissement d'un régime global de garanties qui, d'une part, écartera la possibilité de prolifération des armes nucléaires et, d'autre part, apportera aux nations en voie de développement les avantages de la technologie nucléaire sur laquelle elles pourront se fonder pour réaliser certaines de leurs aspirations économiques.

Enfin, monsieur l'Orateur, l'option de l'énergie nucléaire a une importance nationale et internationale. Ces questions ne sont pas banales et elles sont souvent critiques du point de vue politique. L'objectif n'est rien moins que d'assurer un approvisionnement en énergie stable sûr et permanent pour étayer notre développement économique et social dans les années à venir. A cette fin, le Canada, grâce aux fonds publics, a solidement établi des installations de développement et de recherche à l'échelle internationale et mondiale, dont la principale mission est de soutenir et de sauvegarder notre option de fission nucléaire aujourd'hui et dans l'avenir.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai pris bonne note des propos du secrétaire parlementaire. J'aime toujours l'entendre lire ses discours à cause de sa façon captivante de les lire. Le début de son discours était si excitant que même le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est senti obligé de quitter la Chambre pour affaires—du moins momentanément. Ses discours sont si captivants que les réponses du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) au cours de la période des questions paraissent vaudevillesques, passionnantes et stimulantes par comparaison. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) emploie d'autres expressions pour décrire le débit du député, mais je ne les répèterai pas.

Je dirai cependant quelque chose au sujet de la substance du discours du secrétaire parlementaire. C'était tout simplement un discours stupéfiant, dénotant une absence totale d'esprit critique à l'égard de l'industrie nucléaire.

Une voix: C'était un exposé critique mais non pas négatif.

M. Waddell: Je n'ai rien trouvé de critique dans tout le discours, aucune remise en question, rien du tout.

En réponse à une question qui a été posée à la Chambre aujourd'hui, le gouvernement vient déclarer que l'on est en train de faire une enquête sur l'industrie nucléaire. Monsieur l'Orateur, l'utilisation de l'énergie nucléaire est peut-être le problème le plus important qui se pose à l'heure actuelle. Je suis très étonné de constater que le secrétaire parlementaire ne fait pas preuve d'esprit critique à l'égard du nucléaire. Elle prouve que l'enquête interne n'est pas une véritable enquête. Le gouvernement et le ministère devraient jouer franc jeu avec les Canadiens et leur dire la vérité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Faites faire une enquête publique.

M. Waddell: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) préconise la tenue d'une enquête publique. C'est ce que proposait son gouvernement; je reviendrai sur cette question dans un moment.

Je n'ai pas encore fini de commenter l'allocution du secrétaire parlementaire, mais je voudrais parler des observations du député de Vaudreuil (M. Herbert). Celui-ci a prétendu qu'il ne préconisait pas la vente de réacteurs Candu et qu'il ne demandait pas de renseignements. Que voulait-il, alors? Je pensais qu'il avait une résolution percutante et qu'il soulevait un problème important se rattachant à la liberté d'information et à l'industrie nucléaire, mais il a manqué son coup. Il a commencé en lion pour finir en minet. Je ne m'en prends pas à lui personnellement, mais c'est bien l'impression que donnait son discours.

Il a dit qu'il n'avait pas reçu les documents, mais que cela n'avait aucune importance, qu'en fait, il ne demandait pas ces documents—il a pourtant présenté une motion en ce sens—puisqu'ils étaient probablement privés et confidentiels.

Un certain Friedenberg vient de publier un livre intitulé «Deference to Authority: the case of Canada». Je regrette de ne pas connaître la maison d'édition ni le titre complet. On dit dans ce livre que nous autres, Canadiens, avons un tel respect de l'autorité que nous craignons de remettre les choses en question et d'exiger qu'elles soient tirées au clair. On dit encore que nous vivons dans une société presque totalitaire et que nous négligeons d'aller au fond des choses comme le font les Américains. On fait ici allusion à la liberté d'information, à l'enquête McDonald, aux activités de la GRC et à la gestion du gouvernement canadien par les libéraux. Je reviendrai là-dessus, monsieur l'Orateur.

Le député a bien dit qu'il plaidait en faveur de l'établissement d'une politique, d'une norme; pourtant, il semblait s'opposer à ce qu'une norme soit énoncée. Je crois que ce n'est un secret pour personne, mais il a dit que des représentants de l'Argentine sont venus au Canada il y a environ un mois. Ils sont venus à Ottawa incognito. L'homologue argentin du directeur de l'EACL est venu demander aux autorités gouvernementales d'assouplir nos normes. Ainsi donc avons-nous une politique et des normes, monsieur l'Orateur, et j'en félicite le gouvernement. Il existe donc des normes régissant la vente de réacteurs Candu à l'étranger, le député devrait le savoir, et il est difficile d'y satisfaire.

Je crois que nous avons vendu un réacteur à l'Inde, mais les Indiens ont fait fi des normes et fabriqué une bombe atomique, à leur grande honte à jamais. Je puis comprendre pourquoi ils l'ont fait, à cause des pressions qu'ils subissent et des difficultés qu'ils éprouvent dans leur politique étrangère, mais je trouve néanmoins qu'ils ont pris une mauvaise décision, et une décision très grave.

Nous avons donc une politique et des normes, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a déclaré, je crois, que ces normes ne seraient pas assouplies, et il a parfaitement raison à cet égard. Le député qui vient d'intervenir a dit qu'il ne voulait pas du tout de politique. Il veut une politique de laissez-faire: vendre des réacteurs à n'importe qui. Si tel est le cas, je me demande bien pourquoi il a proposé cette résolution.

Je voudrais maintenant en revenir à la question du réacteur en lui-même, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un excellent réacteur—pour celui qui aime les réacteurs nucléaires. Mais il présente deux inconvénients, dont le premier est bien grave. Le fait est que nous ne pouvons nous débarrasser des déchets radioactifs. Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'avec l'appui nécessaire, l'Énergie atomique du Canada Limitée pense qu'elle réussira à résoudre le problème des déchets. Elle jouit de l'appui nécessaire, monsieur l'Orateur, de la part du gouvernement du Canada, mais le gouvernement ne pourra pas l'aider à résoudre le problème des déchets, car il n'a aucune solution à offrir.

● (1740)

C'est le problème fondamental de notre génération. C'est un problème moral, monsieur l'Orateur. Pouvons-nous laisser aux futures générations un problème d'élimination des déchets nucléaires non résolu qui pourrait en fait être l'instrument de leur destruction et de celle du monde entier? C'est un problème moral primordial. Quant à moi, je réponds non, nous ne pouvons pas faire ça. Et certains de mes collègues sont du même avis que moi.

La vente des réacteurs Candu pose un autre problème, à savoir, les pays acheteurs vont-ils se plier aux garanties? L'Inde, par exemple, ne l'a pas fait, et cela soulève encore un autre problème.

Pour en revenir à la question d'une enquête, le 1er mai de cette année, comme en fait foi le hansard à la page 605, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a posé une question au sujet d'une éventuelle enquête et à propos du gouvernement progressiste conservateur, il a dit ceci:

Notre gouvernement avait institué une enquête nationale sur la politique nucléaire canadienne ou internationale au Canada. Le premier ministre a-t-il l'intention de poursuivre cette enquête nationale de façon que les Canadiens puissent exprimer leur opinion et qu'on puisse évaluer l'orientation de notre politique nucléaire nationale?

Le secrétaire parlementaire prit alors la parole et répondit fermement, comme il en a l'habitude:

Madame le Président, le gouvernement n'a pas l'intention à ce moment-ci d'entamer une enquête publique du genre que le député a mentionné, mais plutôt de procéder à une revue interne, comme l'a annoncé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a quelques jours.

Le député de Saskatoon-Ouest posa alors la question supplémentaire suivante:

Pourra-t-il déposer aussitôt que possible le mandat de ce groupe d'enquête interne et le ministre sera-t-il en mesure de nous dire exactement quelle sera la nature de cette enquête? Sera-t-elle ouverte et la population canadienne aura-t-elle l'occasion d'y participer, quelle que soit sa forme?

C'est le premier ministre (M. Trudeau) qui lui répondit en ces termes:

Madame le Président, j'ai participé aux discussions à ce sujet avec le secrétaire parlementaire et le ministre.

La question a donc été débattue en haut lieu; elle est allée jusqu'au premier ministre. Voici la suite de la réponse du premier ministre:

Au nom du gouvernement, j'aimerais expliquer pourquoi nous n'instituons pas d'enquête publique à ce moment-ci. C'est parce que le temps dont nous disposons pour maintenir la rentabilité de notre industrie est très, très court.

Nous courons le danger à l'heure actuelle de voir l'industrie canadienne devenir périmée et perdre sa chance de vendre à d'autres pays du monde, à moins que nous prenions des décisions rapides sur certaines questions fondamentales. C'est pour prendre ces décisions rapides que le gouvernement veut établir fermement sa propre politique.

Nous n'avons pas l'intention d'empêcher le public canadien, au moment où se déroulera l'enquête ou après, de participer de diverses façons et d'exprimer ses vues, mais nous ne pouvons attendre une longue enquête pour décider si nous resterons dans la course ou si nous nous en retirerons. C'est en gros ce qui se passe.

Sa réponse me fait penser au passage de l'histoire d'Alice au pays des merveilles où Alice rencontre la reine qui dit: «Qu'on lui coupe la tête», ce à quoi Alice répond qu'elle veut un procès. La reine répond toutefois ceci: «Qu'on lui coupe la tête d'abord, nous ferons son procès ensuite.» Une décision hâtive sera prise et tout sera dit.

Je crois que le premier ministre commet une grossière erreur à cet égard. Peut-être veut-il qu'on se souvienne de lui dans l'histoire canadienne comme étant celui qui a rapatrié la constitution, en d'autres termes, notre grand «constitutionnaliste». Je vous prédis que d'ici 50 ou 100 ans les historiens diront qu'il fut l'homme qui a tourné le dos à l'une des questions les plus cruciales de son temps, le problème nucléaire, en ayant fait procéder à une enquête interne dont les résultats étaient déjà connus à l'avance.

Le point important du débat d'aujourd'hui, et je remercie le député de Vaudreuil (M. Herbert) d'avoir soulevé la question et d'avoir ainsi mis sur la sellette le secrétaire parlementaire, est que nous avons pris connaissance du mandat de la commission d'enquête. Voilà! L'enquête est terminée, elle est finie, le procès a eu lieu, la tête a été coupée et c'est inacceptable!

L'Énergie atomique du Canada semble croire qu'elle échappe à tout droit de regard, qu'elle est au-dessus de toute enquête. Quand quelqu'un, que ce soit un groupe ou une personne intéressée désire poser une question à l'Énergie atomique du Canada, c'est pour s'entendre répondre que l'Énergie atomique du Canada n'a pas à coopérer et qu'elle ne communiquera pas les renseignements demandés. J'ai écrit à l'Énergie atomique du Canada pour demander combien cette société dépensait en matière de relations publiques: une simple question, quoi. Je pense qu'aux États-Unis, j'aurais obtenu une réponse, ou alors j'aurais pu en appeler de la loi sur la liberté d'accès à l'information. J'ai reçu une réponse plutôt sèche d'un certain Hilary Pearson, préposé aux affaires parlementaires, qui se lit ainsi:

Comme suite à votre lettre du 1er mai 1980, dans laquelle vous demandez des renseignements au sujet des relations publiques de l'EACL, veuillez trouver ci-joint les données pertinentes du poste budgétaire des affaires publiques.

Vous nous obligeriez, à l'avenir, si vous consultiez les Comptes publics de l'année financière visée avant de demander des renseignements qui sont déjà publiés.

C'est un exemple typique de l'attitude de l'Énergie atomique du Canada. On s'y croit beaucoup trop important pour répondre à des questions.

Une voix: Ils sont un peu plus importants que vous.

M. Waddell: Plus importants que moi, qui suis un député comme vous. Je pense que si vous posiez une question à l'Énergie atomique du Canada, vous compteriez vous aussi recevoir une réponse. S'ils sont plus importants que moi, comme l'a dit le député, ils sont certainement plus importants

que tous les autres citoyens canadiens qui cherchent à s'informer.

J'ai relié cette question à la liberté d'information. Hier, à la Chambre, on a posé une question au gouvernement au sujet de la liberté d'information. Le gouvernement va l'accorder comme il l'a promis dans le discours du trône. Il l'avait promis aussi dans le discours du trône de 1978, mais il n'a rien fait. Le gouvernement va la reconnaître, la liberté d'information, mais dans un bill fort dilué. Le gouvernement ne prévoira pas de recours aux tribunaux dans les cas de conflits entre un citoyen et le gouvernement. Le gouvernement ne soumettra pas à la loi les organismes comme l'Énergie atomique du Canada. Que les députés notent bien ce que je leur dis. Un projet de loi pareil n'est pas conforme à la façon autoritaire dont les affaires publiques sont administrées au Canada, notamment en ce qui concerne l'Énergie atomique du Canada. Ce n'est pas dans l'intérêt des bureaucrates du gouvernement fédéral ni du Parti libéral du Canada. Ce qui leur donne leur puissance et les maintient au pouvoir, ce n'est pas la manière autoritaire de gouverner, mais par la manière secrète de gouverner. Il n'est pas dans leur intérêt que le gouvernement mette fin au mystère et aux cachotteries. Je demande aux députés de bien noter ce que je dis et de se méfier de ce bill.

Je voudrais comparer le Canada aux États-Unis. Les Américains disposent d'une excellente mesure sur la liberté d'information. Ils surveillent l'industrie nucléaire de près et ils ne craignent pas de s'y impliquer. J'ai ici une revue, le *National Journal*, dans laquelle se trouve un article d'un certain William J. Lanouette. Il parle des dangers qui existent encore un an après l'incident qui s'est produit à l'usine de Three-Mile Island. Cet article est très impartial. Il y est question de l'organisme Nuclear Regulatory Commission qui est une commission américaine et il dit:

Le service public et la CRA sont tous deux conscients du fait que leur crédibilité a souffert par suite de leur comportement lors de l'accident de Three-Mile Island et de ses répercussions. Tous deux ont promis de consulter la population au sujet des décisions qui la touchent.

Je répète la dernière phrase: «Tous deux ont promis de consulter la population au sujet des décisions qui la touchent.» Comparons cela à la façon d'agir du gouvernement actuel. Même un ministériel craint de demander des renseignements à l'Énergie atomique du Canada. Comparons cela à l'attitude adoptée aux États-Unis où l'organisme et la compagnie, au nom du gouvernement, ont promis de faire participer la population à la prise de décisions qui la touchent.

Nous venons d'entendre le secrétaire parlementaire prononcer un discours remarquable dans lequel il a clairement donné l'impression qu'il est peu disposé à consulter la population au sujet de l'une des questions les plus importantes de notre génération.

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Monsieur l'Orateur, si le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) n'a pas tout épuisé son temps de parole, les députés de ce côté-ci de la Chambre pourraient-ils, s'il n'y a pas d'objections, poser quelques questions?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il reste en effet quelques minutes au temps de parole accordé au député qui vient de parler. Il a le privilège d'accepter ou de refuser des questions des autres députés.

Vente de réacteurs Candu

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, je préférerais entendre d'autres députés. La présidence pourrait-elle me dire pendant combien de temps nous allons débattre cette question?

M. Knowles: Pendant 90 minutes.

M. Waddell: On me dit 90 minutes, monsieur l'Orateur. Je voudrais entendre d'autres députés. Personnellement, je souhaiterais qu'on en arrive à une décision. Je préférerais poursuivre le débat plutôt que de répondre à des questions. Cela nous ferait gagner du temps.

● (1750)

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur cette motion. Ce faisant, je vais en un sens parler d'une partie très importante de ma vie. En effet, j'ai longtemps travaillé dans l'industrie nucléaire.

Je dirai tout d'abord que l'industrie nucléaire s'est déjà taillée sa place tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il est de plus en plus clair que les pays du tiers monde, pour progresser et se libérer de l'emprise de la pauvreté, doivent avoir accès aux ressources énergétiques développées par l'humanité. L'énergie nucléaire est une forme d'énergie qui a vu le jour il y a moins d'un demi-siècle.

Au Canada, elle a été maîtrisée dans les 35 dernières années. Elle représente un triomphe du savoir-faire canadien dans le domaine de la recherche et du développement. Ce magnifique succès des Canadiens est reconnu dans le monde entier. En effet, la réussite du Canada dans ce domaine est comparable aux plus grands succès scientifiques de l'histoire du monde moderne. Les Canadiens peuvent être très fiers d'avoir contribué au développement des techniques d'exploitation de l'énergie nucléaire.

Cela ne veut pas dire que cette industrie ne suscite pas certaines préoccupations et appréhensions dans toute la société. Si c'est le cas, c'est entre autres choses parce qu'on fait le secret sur cette question. On ne l'a pas présentée au grand jour au public canadien et au reste du monde et on n'a pas assez dit en quoi consistait cet effort devant permettre de produire de l'énergie par la fission et la fusion nucléaire. En fait, l'énergie solaire n'est qu'une autre forme de fusion nucléaire. Le monde s'abreuve de fusion nucléaire. Nous trouvons cela acceptable parce que c'est loin de nous.

Comme de nombreux spécialistes de la partie, je n'ai pas l'ombre d'un doute que dans notre civilisation en pleine évolution, l'humanité a non seulement désespérément besoin de l'énergie nucléaire, mais aussi qu'elle sait venir à bout des difficultés que cette industrie peut causer et qu'elle a les moyens de le faire.

Il n'est pas de problème insoluble pour l'humanité; je veux parler bien entendu des problèmes d'ordre technique. La peur est la seule chose dont nous ne sachions pas venir à bout. Et on agite à tort de nombreux épouvantails au sujet de cette industrie. Par exemple, on dit que nous ne savons pas éliminer les déchets nucléaires.

La surface du globe recèle une multitude de dépôts radioactifs. Ainsi, on trouve en Inde d'immenses étendues de sable qui sont là depuis des siècles et dont le niveau de radioactivité est assez élevé. En fait, les radiations cosmiques, qui ressemblent fort aux radiations nucléaires, heurtent la terre sans cesse et la réchauffent. En modifiant les conditions qui existent dans l'atmosphère, nous risquons fort de voir les radiations cosmi-

ques transformer les choses sur la terre beaucoup plus rapidement que ne pourraient le faire les seules radiations nucléaires.

Je tiens tout d'abord à signaler que l'humanité n'est pas aux prises avec un problème, qu'elle est au contraire à l'aube d'une conquête. Ensuite, qu'elle n'a pas le choix d'accepter ou de refuser cette conquête. Enfin, qu'elle mettra cette conquête à contribution, en dépit de ce que peuvent dire actuellement certains groupes de notre société. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'humanité doit utiliser cette conquête d'une manière sensée, rationnelle et intelligente, et non pas dans la crainte, l'incompréhension et l'ignorance comme certains groupes le préconisent à l'heure actuelle.

Pour en arriver à se débarrasser de la terreur qu'elle éprouve à l'égard de ce secteur qui a produit la bombe atomique, la bombe à fusion et la bombe à fission, la population doit reconnaître certains faits, notamment que les radiations servent actuellement à traiter le cancer. Ce n'est qu'un des domaines où elles jouent un rôle utile.

J'en reviens à l'essentiel du problème, c'est-à-dire qu'il faudrait étaler au grand jour toute la question de la recherche et de la technologie. Tout ce domaine doit être porté à la connaissance générale, afin qu'on sache de quoi on parle. On devrait savoir si les solutions existent déjà aujourd'hui ou si on va bientôt les découvrir.

Les plus grands progrès accomplis au cours de la trente et unième législature le furent à deux égards. Le premier consistait dans le projet de loi sur l'accès à l'information dont nous avions saisi la Chambre: il avait pour objet de permettre aux intéressés d'aller fouiller dans les recoins obscurs de l'administration et de la technologie, de sorte que le public sache ce qui se passe. La seconde motion ou résolution la plus importante fut présentée par le leader du gouvernement à la Chambre. Il s'agissait de la motion nº 3, déposée le 24 octobre 1979. Elle proposait:

> Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué et chargé d'étudier les considérations d'ordre économique, social, environnemental, sanitaire et international qui influent sur le rôle que joue le gouvernement du Canada dans la production, l'utilisation, la réglementation et l'exportation de l'énergie nucléaire, y compris, mais sans l'y limiter:
>
> *a*) considérations d'ordre énergétique et économique:

Le comité ne devait pas se limiter aux considérations d'ordre économique, social, environnemental et fédéral-provincial, mais devait également examiner les considérations internationales. Ce comité mixte a reçu le plus vaste mandat possible. Il était autorisé à fouiller tous les recoins de l'industrie et à montrer clairement aux Canadiens et au monde entier où se trouvaient les lacunes. Mais il devait aussi montrer à tout le monde ce triomphe de la technologie et de l'excellence canadiennes. Que personne ne s'y trompe. Le monde entier le reconnaît.

Le 18 février dernier, nous avons changé de gouvernement. Au lieu de dire à la population qu'il lui présenterait les sources d'énergie dont l'humanité se servirait dans l'avenir et, je le répète, l'énergie solaire n'est que de l'énergie de fission, au lieu de dire qu'il allait ouvrir ses classeurs et ses dossiers pour montrer au peuple ce que le gouvernement fait depuis 35 ans et ce qu'il fait aujourd'hui pour étudier l'énergie nucléaire, le nouveau gouvernement a pris peur. Pourquoi? Il va effectuer un examen et une étude internes. Pendant les quelques mois au cours desquels nous avons été au pouvoir, nous avons eu l'occasion de discuter avec les représentants de l'EACL et d'interroger l'automne dernier, au comité de l'énergie . . .

Puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est terminée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir, heure à laquelle nous reprendrons le débat sur le bill C-30.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Quand le débat a été interrompu à 5 heures, la Chambre étudiait la motion de deuxième lecture du bill C-30, et le député d'Assiniboia (M. Gustafson) avait la parole.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, à 5 heures, je parlais de la façon dont le gouvernement dépense l'argent depuis 12 ans. J'essayais de faire comprendre au gouvernement qu'il demande maintenant 12 milliards sans expliquer clairement à l'opinion comment cette somme va être dépensée.

Nous avons vu à quel rythme le gouvernement a dépensé jusqu'ici, et ce rythme est effarant. Voyons un peu où cet argent est passé. J'ai exposé les diverses raisons que nous avons de croire que nous n'en avons pas eu pour notre argent, et j'en fournis encore quelques-unes. Pour dire les choses en deux mots, il semble que la vache à lait soit nourrie à l'Ouest et traite à l'Est. On en a eu encore la preuve à la Chambre la semaine dernière. Je demandais au ministre qui répond des questions concernant la Commission canadienne du blé si, en période de sécheresse pour l'ouest du Canada—et compte tenu surtout de ce que nos agriculteurs ont perdu depuis le 1er février quelque 25 millions avec le blocage du prix du pain au Canada—s'il n'accorderait pas les mêmes avantages que ceux qu'avait prévus le gouvernement conservateur qui était au pouvoir il y a tout juste un an. J'ai reçu la réponse suivante:

Le 29 mai, vous avez demandé à la Chambre si le gouvernement augmenterait le prix des grains de consommation intérieure à la date du 1er février 1980, et comment les agriculteurs vont récupérer les 25 millions qu'ils ont perdus.

Un peu plus loin, il dit:

On ne prévoit pas rembourser aux producteurs le manque à gagner résultant du programme ces derniers temps, lorsque les prix mondiaux ont dépassé le maximum du prix intérieur.

Il est toutefois à noter que le lendemain, je recevais à mon bureau un communiqué du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) où on pouvait lire:

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé aujourd'hui qu'un chèque de cinq millions de dollars à été envoyé au Québec . . .

Un peu plus loin on lit:

Aux termes du programme du Québec, le gouvernement fédéral versera une somme de 33.5 millions de dollars répartie sur cinq ans . . .

● (2010)

Tout ce que je veux faire comprendre, c'est qu'il est grand temps que nous commencions à examiner un peu où l'on dépense l'argent. Dans ma circonscription, nous demandons un peu d'égard, surtout si l'on se rappelle que le premier ministre (M. Trudeau) a demandé dans le discours du trône que l'on tienne particulièrement compte de l'ouest du Canada, dont la plupart des circonscriptions n'ont pas de représentant au sein de parti au pouvoir. Je suis heureux de prendre la parole à la Chambre ce soir, au nom d'un parti qui a des députés dans toutes les provinces du Canada. Je pense que quand le gouvernement établit ses dépenses—et plus particulièrement quand il s'agit de dépenser douze milliards de dollars—il lui importe de veiller à le faire équitablement.

Un communiqué du député de Vegreville (M. Mazankowski) est arrivé à mon bureau aujourd'hui, et on peut y lire, entre autres:

L'intention du ministre des Transports de priver plus de 7,500 céréaliculteurs de l'Ouest de 1,000 milles d'embranchements ferroviaires montre encore une fois l'incompréhension et l'indifférence du gouvernement Trudeau face aux besoins et aux objectifs de l'ouest du Canada.

Cela m'amène à un autre aspect des dépenses gouvernementales qui se rapporte au bill C-30, et que j'estime très important. Il est arrivé un moment où l'ouest du Canada ne pouvait faire transporter son grain. Il est beau de parler des dépenses gouvernementales, de critiquer, mais c'est une autre chose que de trouver des solutions à des problèmes. Et je pense que ces solutions existent. Il y a par exemple la productivité. Les céréaliculteurs de l'Ouest savent produire du blé. Nous n'avons pu mettre en place un système de transport ferroviaire capable d'acheminer toute notre production, et ce fut l'erreur du gouvernement qui est au pouvoir aujourd'hui. L'ancien ministre des Transports, le député de Vegreville, a réussi l'exploit de combler certaines lacunes et de régler quelques problèmes. On peut en voir les résultats aujourd'hui. Maintenant, c'est comme si nous revenions en arrière; 1,000 milles de voie sont en question. Je crois qu'il est essentiel de tenir compte de la productivité. Je représente des gens qui sont productifs dans deux domaines: l'agriculture et le pétrole. Si nous voulons régler nos problèmes et mettre un terme aux dépenses extravagantes du gouvernement, il faudra bien trouver des solutions aux problèmes que pose la productivité.

Notre gouvernement a été mis en échec. En fait, il a été mis à la porte du pouvoir et sauf erreur, j'ai été le dernier orateur à prendre la parole avant la défaite du gouvernement. Nous avions présenté un budget qui aurait su rendre le Canada productif, surtout dans le domaine de l'énergie, domaine très important et qui le sera encore davantage à l'avenir. Fait intéressant à noter, après plusieurs mois de pouvoir, le gouvernement n'a pas encore conclu une entente sur le prix du pétrole. Il y a bien eu des négociations, mais l'entente est encore loin. Pour l'instant, chaque partie reste sur ses positions. L'OPEP parle de $37 le baril pendant que l'ouest du Canada touche moins que la moitié du prix mondial. En fait, nous n'avons aucun programme pour devenir autonome ou pour encourager la production.

M. Mazankowski: Ce n'est qu'affrontement et arrogance.

M. Gustafson: Quelle en est la cause? Depuis 12 ans qu'il est au pouvoir, le gouvernement libéral du premier ministre Trudeau a manifesté des tendances socialisantes.

Ces tendances ont entraîné une chute de productivité, chute sans précédent dans l'histoire de notre pays. A moins de renverser la tendance dans l'agriculture . . .

Une voix: C'est bien cela, retournons à l'âge de pierre.

M. Gustafson: . . . et dans l'industrie, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

● (2020)

Je veux vous parler un peu d'une expérience bien canadienne. Je travaillais dans la construction, dans une entreprise qui déménageait des maisons, et nous avons transporté la maison d'un monsieur dans une ville appelée Kipling. Je transportais la maison dans laquelle ce monsieur voulait finir ses jours, dans la ville de Kipling. Il était d'origine hongroise et était venu au Canada comme pionnier. Il avait saisi une hache et avait demandé «Que puis-je construire?» Dans cette ferme se trouvait une maison de bois rond qu'il avait construite lui-même. La maison voisine était celle où il avait vécu de 1920 à 1948, du moins d'après ce que j'ai conclu. Il utilisait cette maison comme cabane à outils, et il avait construit vers 1948 ou 1949 celle que nous avons déménagée pour lui à Kipling et dans laquelle il voulait finir ses jours. Dans la cour de la ferme, on m'a raconté l'histoire de cet homme qui était venu au Canada, qui avait saisi une hache et qui avait dit: «Que puis-je construire?» Comme bien d'autres Canadiens de diverses origines, à la mode canadienne, il a construit, à coup de hache, l'avenir extraordinaire dont moi-même, d'autres députés, leurs fils et leur filles profitent aujourd'hui au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: Ces dernières années, on a eu tendance, au contraire, à demander: «Que pouvons-nous avoir pour rien?»

Une voix: Les conservateurs.

M. Gustafson: La théorie socialiste, qui a vu le jour au Canada surtout grâce au chef du gouvernement actuel, a fait oublier à notre pays qu'il fallait produire.

Je veux pousser mon raisonnement un peu plus loin. En 1900, 97 p. 100 de la population travaillaient dans l'agriculture; à l'heure actuelle, il n'y a plus que 5 p. 100 de la population dans le secteur agricole. Nos agriculteurs produisent suffisamment d'aliments pour nourrir tous les habitants d'Amérique du Nord et un bon nombre de gens dans le monde entier. La production est la clé de tout. Nos agriculteurs produisent, dans l'Ouest comme dans l'Est. Dans l'Ouest, ils travaillent côte à côte avec les gars qui pompent le pétrole par des températures de moins 40. Il faut payer pour produire. Le NPD et le parti libéral l'ont oublié.

Une voix: C'est ridicule.

M. Gustafson: Ils l'ont oublié complètement, semble-t-il.

Une voix: De quoi parlez-vous?

M. Gustafson: Je parle de la production et du fait que nous devons produire. Mais que se passe-t-il dans l'industrie pétrolière?

Une voix: Dites-le-nous.

M. Gustafson: Une grande partie de ce travail a été accompli par des garçons de ferme qui ont travaillé dur sur ces puits et qui ont produit. Voilà toute l'histoire, pure et simple. Présentement, au Canada, nous fournissons, par notre production, du pétrole à moitié prix, mais nous tirons beaucoup de l'arrière, parce que le gouvernement n'a pas institué de programme propre à nous permettre de devenir auto-suffisants et de nous donner les moyens, par notre production, de libérer le pays de sa dépendance énergétique.

Je prétends que dans quelques années et peut-être même l'hiver prochain, le mot «énergie» sera sur toutes les lèvres. Je prétends que nous ne pouvons pas produire de denrées alimentaires sans énergie. Le Canada compte sur le gouvernement. Il compte aussi sur la Chambre des communes. Le Canada compte sur le gouvernement libéral qui siège de l'autre côté . . .

Des voix: Bravo!

M. Gustafson: . . . pour mettre fin à ses dépenses inconsidérées. Les Canadiens comptent sur vous et sur nous tous. Il importe au plus haut point que nous fassions preuve d'un peu de sérieux dans la façon dont nous traitons l'argent des contribuables et les fonds qui relèvent de l'autorité du gouvernement. On nous demande dans ce projet de loi d'approuver le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars. Mais serons-nous productifs?

Une voix: Oui.

M. Gustafson: Allons-nous en avoir une idée . . .

Une voix: Non.

Une voix: Nous en avons toujours.

M. Gustafson: . . . ou non?

Une voix: Pas grâce à vous.

M. Gustafson: Je le répète, nous n'avons pas conclu d'entente sur le pétrole. Qu'a fait le gouvernement?

Une voix: L'Alberta est trop payée en ce moment.

M. Gustafson: Je voudrais vous lire un extrait du *Leader Post*. L'article est intitulé: «Messer envisage une autre entente sur le prix du pétrole». Je cite:

> Selon M. Messer, M. Lalonde «a tort» d'une certaine façon de présumer que l'esprit de collaboration incitera la Saskatchewan à accepter un prix inférieur à celui de l'Alberta. En fait, la Saskatchewan cherche à conclure une entente plus avantageuse que celle à laquelle les autres provinces aspirent.
>
> «Nous voulons conclure un marché plus avantageux, pour favoriser et encourager une plus grande exploitation de nos ressources . . .

Voilà le secret. Il ne s'agit pas simplement d'obtenir du pétrole au prix le plus avantageux, sans songer à l'économiser, et de consommer ce pétrole sans savoir où en est la production. Dans le budget que nous avions présenté l'année dernière, nous avions prévu un programme qui aurait permis au Canada de devenir autonome en matière d'énergie . . .

Une voix: Ridicule!

Une voix: Vous étiez encore en vacances.

M. Gustafson: . . . et qui n'aurait pas endetté le pays. Des économistes et des experts l'ont examiné et, dans beaucoup de cas, l'ont jugé excellent.

M. Lalonde: Qu'en pense Bill Davis et, quant à cela, le ministre des Finances de l'Ontario?

M. Gustafson: Le premier ministre (M. Trudeau), en lançant un appel aux électeurs canadiens, a simplement promis aux habitants de l'Est de leur vendre les ressources de l'Ouest à un prix qu'il n'est pas en mesure d'imposer. Je veux vous dire qu'un pareil programme ne marchera pas. Mais il y a un programme qui marchera, un programme sérieux consistant à établir un prix équitable pour un produit et un programme qui assurera l'avenir et le bien-être de notre pays.

Une voix: C'est quoi un prix équitable?

Une voix: Dites-nous ce qu'est un prix équitable.

M. Gustafson: Je vois que mon temps est presque écoulé. J'aimerais donc dire en terminant qu'à la suite des dépenses excessives que fait le gouvernement libéral depuis 12 ans, comme jamais dans l'histoire de notre pays . . .

Une voix: Les conservateurs n'ont jamais dépensé, parce qu'ils n'ont jamais été au pouvoir.

M. Gustafson: Je vous lance un défi. Les Canadiens comptent sur la direction judicieuse de la Chambre.

Une voix: C'est ce que nous allons leur donner.

M. Gustafson: Le déficit du gouvernement actuel est presque aussi important que le déficit annuel des États-Unis qui comptent dix fois plus d'habitants. Appelez-vous ça être sérieux?

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi certes un grand privilège de pouvoir parler ce soir du bill C-30, car, de toute évidence, beaucoup de Canadiens ne comprennent pas la façon dont nos dépenses budgétaires fonctionnent au niveau fédéral. De plus, j'aimerais rappeler le montant que le gouvernement fédéral a mis à la disposition de nos citoyens âgés et des nécessiteux. Ce montant s'élève à un peu plus de 11 milliards de dollars pour 1980-1981, soit 19.1 p. 100 de nos dépenses budgétaires.

● (2030)

Le système fédéral prévoit des paiements de transfert pour que tous les Canadiens aient un niveau de vie équivalent, quelle que soit la région qu'ils habitent. Bien entendu, les dépenses les plus importantes à cet égard découlent de la subvention au pétrole importé qui garantit des prix équitables dans les régions du Canada qui n'ont pas accès au pétrole Canadien et qui doivent en importer. La structure des prix du pétrole doit être équitable pour tous les consommateurs canadiens, afin de permettre à nos industries, à nos agriculteurs et à nos pêcheurs de livrer concurrence sur les marchés internationaux et de fournir des emplois et des avantages économiques aux Canadiens de tout le pays.

Deuxièmement, les paiements de transfert versés aux provinces financent les programmes à frais partagés de la SCHL qui visent à fournir des logements aux personnes âgées. Je suis fier de savoir que le gouvernement du Canada finance actuellement la construction de ces logements en accordant des prêts garantis pour permettre à nos citoyens qui ont aidé à construire le Canada de jouir d'une retraite sans problème. Par ailleurs, j'ai été navré d'apprendre ce soir que le gouvernement de l'Ontario augmentera les loyers des appartements pour personnes âgées de $18 par mois au moment du renouvellement des baux. Il est vraiment ironique de songer qu'il y a moins de deux semaines, la Chambre a augmenté le supplément de revenu garanti de $35 par famille. Ce que les libéraux donnent, les conservateurs le reprennent.

Le même ministère a aussi financé certains projets d'évacuation des eaux-vannes et d'épuration des eaux en accordant des prêts, des prêts à remboursement conditionnel et des subventions importantes. Dans certains cas, il a accordé des prêts à remboursement conditionnel représentant plus de 25 p. 100 du coût total du projet. Les programmes qui exigent à juste titre des décaissements massifs de la part du gouvernement fédéral sont les pensions de vieillesse et, bien entendu, dans une moindre proportion, le supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada, le régime d'assurance-chômage et les allocations familiales. Ces programmes permettent aux habitants du Canada d'avoir l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Selon moi, il serait inconsidéré de notre part de réduire les dépenses dans les domaines que j'ai mentionnés jusqu'ici et cela causerait des privations comme nous n'en avons pas vu au Canada depuis les années 30. De toute évidence, si nous voulons maintenir un niveau de vie équitable pour tous les Canadiens, nous ne pouvons supprimer ni les paiements de transfert ni les avantages sociaux que nous offrons aux personnes âgées ou dans le besoin.

La continuation des programmes de prestations exige des dépenses courantes dans ce domaine qui représentent 19.1 p. 100 des dépenses fédérales globales. Les députés de l'opposition ne veulent sûrement pas que nous réduisions ces paiements et abandonnions à leur misère les nécessiteux et ceux qui ont tant travaillé pour nous donner le meilleur pays du monde. Le gouvernement fédéral consacrera 32 p. 100 de ses dépenses globales pour la santé et le bien-être des Canadiens en 1980-1981.

Pour maintenir l'égalité des chances et la qualité de vie dans tout le Canada, nous devons assurer une présence fédérale intense dans ces domaines, afin que les fonds transférés aux provinces pauvres soient utilisés d'une manière qui ne crée pas de déséquilibre économique dans les autres régions du Canada. Je tiens à signaler que plus de 20 p. 100 du budget principal représente des paiements de transfert aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Le principal programme de transfert de fonds fiscaux est celui de la péréquation. Il ne faudrait peut-être pas oublier que nous consacrons 5.7 milliards de dollars au financement de l'assurance-hospitalisation, des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Ces contributions du gouvernement fédéral aux provinces ont pour but de mieux stabiliser les courants de dépenses et de donner aux provinces une certaine souplesse dans la gestion de leurs propres programmes. Cette contribution du gouvernement fédéral consiste en une combinaison de versements forfaitaires et de transferts d'impôt sur le revenu dont le montant croit dans les deux cas au même rythme que notre économie.

J'espère en tout cas que les députés d'en face ne préconisent pas une réduction de nos dépenses dans le domaine de la défense qui représentent 10.5 p. 100 du total de nos dépenses. Compte tenu de la situation troublée que connaît le monde aujourd'hui, nous nous devons d'honorer nos engagements pour maintenir la paix mondiale. J'espère qu'il n'y a personne ici pour suggérer de réduire nos dépenses en matière de production alimentaire ou dans tout autre secteur qui contribue à notre bien-être, à la création d'emplois ou aux possibilités d'explorations d'une région du Canada. C'est dans le domaine du développement et du soutien économiques que nous dépensons environ 13.1 p. 100 de notre budget total. Bien que ces dépenses puissent paraître très élevées, pouvons-nous vraiment nous passer des avantages qu'offre le gouvernement central? Puis-je me permettre de faire remarquer que le coût des services administratifs du gouvernement ne représentent que 18 p. 100 de nos dépenses. Si les affaires publiques étaient administrées comme une société, nous considérerions tout naturellement les emprunts dont nous avons besoin comme un investissement pour l'avenir. Nous avons un brillant avenir devant nous, cela ne fait aucun doute; mais il ne sera brillant que si nous utilisons nos ressources humaines et nos ressources renouvelables et si nous ménageons nos ressources non renouvelables qui deviennent extrêmement rares à l'heure actuelle.

Nous avons sans aucun doute tous déjà emprunté de l'argent à un moment ou à un autre pour notre entreprise, pour notre ferme, pour acheter notre maison ou pour améliorer notre niveau d'instruction. Nous le faisons en pensant à nos possibilités. Je prétends que le potentiel du Canada est mis en valeur dans bien des secteurs. Ainsi, les droits de pêche en haute mer ont été étendus à la limite des 200 milles. Cette initiative a donné une certaine stabilité à la pêche en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Atlantique et a entraîné la création d'emplois et offert des possibilités qui ont procuré des sources de revenus supplémentaires à ces régions-là. Je suis enchanté de constater que l'on est en train de mettre en valeur une autre source de richesse et de prospérité dans les provinces de l'Atlantique. Je pense aux sources d'énergie qui ont été découvertes au large de Terre-Neuve et de l'île de Sable. J'espère que ces nouvelles sources de prospérité amélioreront le niveau de vie des habitants de ces régions et que celles-ci auront moins besoin des paiements de transfert du gouvernement central. A mesure que ces besoins diminueront et que ces nouvelles sources d'énergie apporteront une prospérité nouvelle à ces régions, les paiements de transfert énergétiques deviendront superflus.

Le bill C-30 autorise l'emprunt de 12 milliards de dollars pour l'année 1980-1981. Tout à l'heure, j'ai dit que la plupart d'entre nous avions effectué des emprunts à un moment ou à un autre, afin de réaliser notre potentiel et de concrétiser nos rêves. A défaut d'obtenir cette autorisation, pouvons-nous réduire notre aide aux personnes âgées? Non, nous ne pouvons décemment ajouter aux difficultés que connaissent nos citoyens âgés qui ont travaillé durement et longtemps pour bâtir notre grand pays. Allons-nous sabrer dans les paiements de transfert énergétiques aux provinces de l'Atlantique jusqu'à ce qu'elles puissent exploiter leurs propres ressources? Non, il faut nous assurer que ces Canadiens puissent maintenir leur niveau de vie. Allons-nous réduire nos programmes mixtes de financement? Non, mais nous devons sérieusement réexaminer la méthode de transfert, afin de nous assurer, par exemple, que tous les Canadiens ont accès aux soins médicaux et hospitaliers et ont les mêmes possibilités en ce qui concerne les études secondaires.

Je crois que depuis plusieurs années, le gouvernement a manifesté son sens des responsabilités en limitant la croissance de la Fonction publique en 1977-1978 et en réduisant l'importance de cette dernière depuis lors. Pour 1980-1981, la réduction nette équivaudra à 5,840 années-personnes. En tant que Canadiens, nous devrions être fiers de nos réalisations des dernières années. Si notre dette par habitant a augmenté dernièrement à cause de la hausse des coûts de l'énergie, l'augmentation de la dette fédérale par habitant à l'échelle nationale a été inférieure de moitié à celle de la province de l'Ontario au cours de la même période. Je suis fier de signaler que le montant de notre dette par habitant est plus faible que celle de nos voisins du Sud. La dette par habitant aux États-Unis est de l'ordre de $3,500, alors qu'au Canada, elle n'est que de $2,500.

● (2040)

Si nous comparons notre potentiel à celui d'autres pays, il est évident que le Canada a d'excellentes perspectives d'avenir, qui font l'envie des pays industrialisés. Le bill C-30 demande l'autorisation d'emprunter 12 milliards de dollars pour l'année financière 1980-1981. Il vise également à accorder au gouvernement l'autorisation d'emprunter en monnaies étrangères aussi bien qu'en monnaie canadienne. Pour l'année financière 1980-1981, le gouvernement prévoit des besoins de trésorerie de 11,730 millions de dollars pour ses postes budgétaires et non budgétaires. Ce montant ne comprend pas les sommes nécessaires pour les transactions en devises.

En plus de ces besoins prévus de liquidités, il est toujours nécessaire de prévoir une marge importante de pouvoir d'emprunt afin de parer aux impondérables. Les opérations de change, par exemple, comportent une grande mesure d'incertitude, car un important fléchissement ou un important raffermissement du taux de change auraient aussi bien l'un que l'autre une incidence sur les besoins d'emprunt du gouvernement. Si le dollar canadien devait se raffermir, le gouvernement devrait alors réunir plus de dollars canadiens pour emprunter des devises étrangères. D'un autre côté, le dollar canadien pourrait s'affaiblir; dans ces conditions, le gouvernement se verrait alors obligé d'emprunter des devises étrangères.

On s'assure cette marge de pouvoir d'emprunt grâce au pouvoir d'emprunt inutilisé obtenu avant novembre 1979 et qui n'est pas assujetti à une annulation automatique au terme de l'année financière. Ce pouvoir d'emprunt inutilisé, qui peut servir à tout moment et qui sera reconduit, s'élevait à environ 2.9 milliards au début de l'année financière 1980-1981. Tout le pouvoir d'emprunt inutilisé obtenu en vertu de la loi de 1979-1980 sur le pouvoir d'emprunt s'est trouvé annulé ou caduc le 31 mars 1980. Je veux parler ici du pouvoir d'emprunt qui avait été accordé par la Chambre à la demande du ministre des Finances précédent.

Par conséquent, jusqu'à cette date-ci de l'année financière 1980-81, tout l'argent perçu récemment a été imputé au pouvoir d'emprunt encore inutilisé de 2.9 milliards qui avait été obtenu plus tôt et reporté. Cependant, ce pouvoir d'emprunt encore inutilisé se dissipe rapidement, et le gouvernement a besoin d'un nouveau pouvoir d'emprunt pour assumer son programme de dépenses pour l'année financière 1980-1981. Le pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars qu'il demande actuellement, ainsi que ce qui reste des pouvoirs d'emprunt qu'il a obtenus au cours des années précédentes et qu'il n'a pas encore entièrement dépensés, devraient lui permettre de parachever son programme d'emprunt pour la présente année financière, et même lui laisser un excédent pour faire face aux urgences.

Tout le pouvoir d'emprunt encore inutilisé, obtenu en vertu de cette nouvelle loi pour l'année financière 1980-1981, et à l'égard duquel le gouverneur en conseil n'a pris aucune mesure en conformité des dispositions de l'article 37 de la loi sur l'administration financière, sera annulé à compter du 31 mars 1980.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que la Chambre doit absolument adopter le bill C-30, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, si elle souhaite maintenir les programmes si nécessaires au bien-être des Canadiens, et assurer l'avenir d'un Canada grand et uni.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui la troisième fois que j'interviens dans un débat au cours duquel le gouvernement demande à emprunter

quelques milliards de dollars. Comme le sait le député d'Edmonton-Nord (M. Paprowski) qui est assis près de moi aujourd'hui, mais qui n'était pas si près jadis, c'est une question qui m'est particulièrement chère, car elle faisait l'objet du premier discours que j'ai prononcé à la Chambre, en octobre 1978.

Une année plus tard, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui a été ministre des Finances l'espace de quelques mois, a demandé à emprunter environ 7 milliards de dollars. Comme d'autres députés, j'ai eu l'occasion de participer à ce débat et je vais parler d'eux tout à l'heure. Aujourd'hui, le gouvernement demande à la Chambre de l'autoriser à emprunter 12 milliards de dollars. Pour bien mettre les choses au point et dans une optique plus large également, je voudrais revenir sur les arguments avancés par les deux partis d'opposition, tout d'abord les conservateurs et nous-mêmes en 1978, puis les libéraux et nous-mêmes en 1979 et de nouveau le NPD qui siège maintenant dans l'opposition avec les conservateurs.

En tant que Parlement, nous avons le devoir d'étudier très sérieusement la façon dont le gouvernement du Canada, qu'il soit libéral ou conservateur, nous a demandé le pouvoir d'emprunter des milliards de dollars, tant sur le marché financier canadien que sur les marchés étrangers, et nous devons nous demander dans la plus grande objectivité si c'est vraiment la meilleure façon d'administrer les affaires de notre pays.

La raison d'être du Parlement est de contrôler l'usage qui est fait des deniers publics. Le Parlement a été créé en Angleterre à la suite des conflits irréductibles qui ont opposé la monarchie et le peuple au XVII[e] siècle et plus tard, conflits nés du fait que la monarchie refusait de traiter le peuple avec respect. Les monarques persistaient dans leurs guerres étrangères sans demander au Parlement d'approuver leurs entreprises. Le conflit, en plus de porter sur les questions religieuses et les droits et principes démocratiques, prenait également racine dans le régime fiscal et le problème de la représentation populaire. Je maintiens que ces principes sont tout aussi importants sinon plus importants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient à l'époque de l'apparition du régime parlementaire, étant donné la façon dont les affaires du pays sont administrées.

Nous sommes priés d'autoriser le gouvernement à emprunter des milliards de dollars n'importe où dans le monde, à n'importe quel taux. Une demande de ce genre n'a pas été formulée uniquement par le gouvernement actuel, et à mon avis il ne s'agit pas là d'une attaque—mais je parlerai assurément du comportement du gouvernement actuel et de son ministre des Finances—mais aussi par les gouvernements libéraux et conservateurs précédents. Quand les députés peuvent-ils interroger? Certains de l'opposition répondront: «Vous pouvez toujours poser des questions au comité.»

Vous êtes un député expérimenté, monsieur l'Orateur, et vous savez comment fonctionne le système des comités et combien nos comités sont surchargés. Vous savez, monsieur l'Orateur, de quelle façon les ministres répondent quand on les interroge au comité. Vous savez dans quelle mesure les députés sont vraiment capables d'étudier les questions ardues et tendancieuses et de tirer une conclusion.

Je ferai remarquer au gouvernement, comme je l'ai fait remarquer au député de Saint-Jean-Ouest, tandis qu'il était ministre des Finances, et au député de Saint-Maurice (M. Chrétien) qui a occupé également ce poste, qu'il ne suffit pas de venir au Parlement et de réclamer un chèque en blanc sans présenter en même temps un budget et dire quels sont les revenus prévus, en somme d'où proviendront les fonds, comment les contribuables seront imposés et si l'indexation sera maintenue. Le gouvernement n'a pas expliqué non plus quelles dépenses il se propose de faire. A quoi servira cet argent?

• (2050)

Il me semble absurbe, monsieur l'Orateur, que nous reprenions année après année cette méthode ridicule de contrôle des dépenses publiques et cette approche franchement stupide des affaires financières du pays. Je le répète, ce n'est pas du parti pris. Je serais membre du gouvernement, je serais même membre du cabinet, que je n'en penserais pas autrement. D'où viennent ces chiffres? De la Fonction publique. Qui donne ici le ton à la politique économique? Les fonctionnaires. Les gouvernements, eux, vont et viennent . . .

M. Corbin: Certains le font.

M. Rae: Le vôtre l'a fait et il le fera encore. C'est cette permanence qui fait justement la force de la Fonction publique, et c'est à nous, membres du Parlement, qu'il revient d'interroger cette Fonction publique, de la cuisiner, de découvrir ce qu'elle a l'intention de faire, où elle trouvera l'argent et pour quoi faire.

En feuilletant le compte rendu des débats antérieurs sur ce sujet, je suis tombé sur l'intervention qu'a faite l'an dernier le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) que l'on appelle chez nous «Gray l'incroyable». Le 23 octobre 1979, il est intervenu à la Chambre alors qu'il était porte-parole de l'opposition pour les questions financières, après avoir été bon Gray mal Gray, débauché puis rembauché.

Le ministre était à la Chambre tout à l'heure, monsieur l'Orateur, et je regrette qu'il ne soit plus là pour écouter attentivement ses propres paroles. Tout ce qu'il faut faire, c'est remplacer l'étiquette «conservateur» par «libéral» et vous avez un argument puissant. Je me demande s'il se sert d'arguments semblables au cabinet. Nous ne le saurons jamais. C'est une citation assez longue mais je trouve qu'il y a lieu de la faire consigner au compte rendu. Voici ce qu'il a déclaré et je cite la page 509 du hansard:

> Au lieu de recourir ainsi à ce qui semble être un stratagème lui permettant d'emprunter pour financer les dépenses gouvernementales si les revenus baissaient en raison d'une croissance économique plus faible que prévu pour le reste de l'année financière, le gouvernement devrait agir plus rapidement qu'il ne comptait le faire et présenter bientôt son budget. Ce budget devrait proposer des mesures de nature précise et ponctuelle . . .

Je me demande si le ministre pourrait nous dire ce qu'il entend par «ponctuelle». Voici ce qu'il a ajouté:

> . . . qui contribuent à accroître la productivité et l'efficacité de notre économie et qui remédient au déficit de notre balance commerciale actuelle.
>
> Le gouvernement peut bien prétendre qu'il n'a pas beaucoup de marge de manœuvre . . .

Combien de fois avons-nous entendu des ministres des Finances, conservateurs et libéraux, libéraux et conservateurs, nous affirmer qu'ils n'avaient pas de marge de manœuvre? Il a continué:

> . . . et il nous donne en fait une nouvelle explication de son déficit stimulateur—exactement le contraire de ce qu'il a dit avant les élections et durant la campagne électorale . . .

Combien de fois avons-nous entendu les ministres des Finances affirmer le contraire avant et après des élections? Il a ajouté:

> . . . je crois qu'il dispose d'une marge de manœuvre suffisante s'il propose des mesures du genre dont j'ai parlé, des mesures qui pourraient du moins émousser

et atténuer les répercussions négatives qu'aura sur notre économie la récession qui semble malheureusement déjà amorcée.

Puis, le dernier paragraphe de Gray l'incroyable:

Mais la façon dont les conservateurs procèdent . . .

M. Paproski: Voici le ministre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Démission!

M. Rae: Le ministre poursuivait donc:

. . . pour présenter leur première mesure financière en vue d'un débat à la Chambre présente un autre vice sérieux. Le nouveau gouvernement demande par le biais du bill C-10 un pouvoir d'emprunt de 7 milliards de dollars sans avoir présenté au préalable son propre budget au Parlement. Nous n'avons pas reçu des conservateurs de déclaration à la Chambre, sous la forme d'un budget, sur les prévisions de revenus et de dépenses du nouveau gouvernement, sur le déficit qui devrait en résulter, ainsi que sur les besoins de caisse que l'emprunt devrait servir à combler jusqu'à la fin de l'année financière.

Cela, c'était le 23 octobre 1979, monsieur l'Orateur.

Une voix: Comme on oublie vite.

M. Rae: Comme on oublie vite le principe fondamental. Le principe de base que le ministre de l'Industrie et du Commerce exposait en 1979, c'était que le gouvernement conservateur de l'époque n'avait pas à demander des milliards de dollars sans présenter d'abord de budget. Si ce principe valait il y a six mois, pourquoi ne s'applique-t-il pas aujourd'hui?

M. Beatty: Parce que ce sont les libéraux qui sont au pouvoir.

M. Rae: Parce que ce sont les libéraux qui sont au pouvoir, dit le député. Permettez-moi de dire à ce député que son gouvernement était exactement le même en 1979 que lorsqu'il était dans l'opposition en 1978. Sur cette question, il est inadmissible que les partis changent de place tous les six mois en faisant au gouvernement le contraire de ce qu'ils disaient quand ils étaient dans l'opposition. Ceux qui prennent les décisions en matière financière, ce sont toujours les mêmes, sauf pour ceux-là qui surnagent à la surface de la vie politique, les membres du cabinet. La question cruciale est de savoir qui commande.

Le principe fondamental que nous posons, c'est qu'il faut au moins trois ou quatre fois par année qu'un ministre fasse un exposé à la Chambre. Cela doit revêtir la forme d'une déclaration à l'appel des motions, qui soit suivie d'une période de questions, puis renvoyée à un comité, ou encore d'un exposé budgétaire à la suite duquel les députés puissent poser des questions et des contre-questions, ou encore d'un énoncé de la provenance des ressources, des intentions fiscales du gouvernement, de la destination des dépenses et de la façon dont ces dépenses doivent s'effectuer.

Il est grotesque de continuer à administrer nos affaires de cette façon. Il est grotesque que la seule déclaration que nous ait faite le ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet de ses idées sur l'économie, et de ce qu'il pourrait faire ou ne pas faire, de ce qui est possible, de ce qui peut arriver ou ne pas arriver, ressemble à des feuilles de thé qu'il aurait laissées sur le plancher de la Chambre des communes le 21 avril et que nous essayons de lire depuis, en plus des quelques indices qu'il laisse après la période des questions, afin que nous puissions essayer de déterminer quelle position le gouvernement a adoptée.

Le ministre des Finances a lancé son fameux ballon d'essai à propos du déficit. Il a donné une entrevue—l'une des entrevues exclusives qu'il donne à quelques rares journalistes favorisés, et non aux députés—au journal *Le Devoir*. Il a dit qu'il était probable—non pas possible, mais probable—que le gouvernement supprime l'indexation des déductions et des exemptions d'impôt sur le revenu dans l'espoir d'augmenter ainsi ses revenus de plus de 1.5 milliard de dollars.

Le sous-ministre des Finances a ensuite pris la parole au nouveau comité sénatorial des finances nationales où tous les gens importants semblent se rendre de ces temps-ci. M. Stewart, le sous-ministre, et le gouverneur Bouey y sont allés dernièrement pour faire connaître leur point de vue sur la situation économique. M. Stewart a évoqué la même possibilité d'une désindexation générale.

Aujourd'hui, nous avons posé une autre question à la Chambre à propos du régime fiscal, et le ministre des Finances nous a répondu que l'intention du gouvernement d'annuler l'indexation n'était qu'une spéculation. Ce n'est pas qu'une spéculation, monsieur l'Orateur. Cela vient d'une seule source—le ministère des Finances et le ministre des Finances. C'est une façon bizarre de diriger les affaires.

Dans le dernier numéro du magazine britannique sur les affaires économiques, *The Economist*, on trouve un article sur notre ministre des Finances dans la section des affaires mondiales. Je trouve étonnant qu'il se soit arrêté assez longtemps pour qu'on ait pu faire la mise au point d'un appareil photographique, mais on peut y voir sa photo. Sous sa photo on peut voir la légende: «L'aérostation de MacEachen». On mentionne en autre dans cet article que l'absence de budget depuis le mois de décembre dernier jusqu'à l'an prochain a une incidence économique néfaste, à savoir:

. . . les mesures fiscales sont encore inexistantes, tandis que la politique monétaire, orientée sur une voie modérément restrictive, devient entre-temps le seul moyen de lutte contre l'inflation tant que l'on n'aura pas adopté un budget.

● (2100)

Je ne vois vraiment pas comment un gouvernement peut nous demander d'adopter, d'accepter ou d'approuver une demande de 12 milliards de dollars sans nous faire part de sa politique fiscale ou de ses projets de dépenses. De fait, le gouvernement a insulté la Chambre, s'est moqué d'elle et a lancé des ballons d'essai qu'il s'est empressé de détruire. Le gouvernement a signalé qu'il faudra peut-être augmenter les impôts de façon générale, mais il ne nous a pas précisé quels impôts devront être augmentés. Le député affirme que ces questions doivent faire partie du budget. Dans ce cas, le gouvernement ne devrait pas nous demander 12 milliards de dollars, s'il n'est pas prêt à présenter un budget afin que nous puissions juger de l'ensemble de la situation financière.

Le gouvernement ne peut pas jouer en même temps sur les deux tableaux. Le gouvernement ne peut pas mener ses affaires financières dans l'obscurité la plus complète, dirigé par le ministre des Finances (M. MacEachen). Chaque fois que celui-ci fait une déclaration, il ne réussit qu'à semer la confusion parmi le public. Il sème la confusion chez les hommes d'affaires et leur fait perdre confiance dans l'économie. Il fait perdre aux citoyens ordinaires la confiance qu'ils ont dans le gouvernement du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Je vois que j'ai réveillé certains des fauves endormis qui voteront certainement pour les mesures que le cabinet présentera, quelles qu'elles soient, et cela s'est déjà produit par le passé, aussi étrange que cela puisse sembler. Je voudrais pourtant dire quelques mots au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) à propos de ses propres observations et de celles du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Le ministre nous dira peut-être comment la situation peut avoir changé à tel point que le gouvernement n'a pas besoin de présenter un budget en juin quand il demande 12 milliards de dollars, alors qu'en octobre, il exigeait la présentation d'un budget avant d'accepter une demande de 7 milliards de dollars.

M. Paproski: Répondez, Herb.

M. Rae: C'est une énigme que j'aimerais bien que le ministre essaie de résoudre ce soir à la Chambre. Le gouvernement est incapable de répondre à cette question. Il y a des contradictions flagrantes entre les déclarations que le gouvernement actuel faisait à propos des déficits, des dépenses et de la façon d'éliminer les déficits, à propos de la nature de l'imposition et de la récession et à propos de ce que le parti libéral ferait une fois élu, et ses réalisations depuis son arrivée au pouvoir.

Ce que le critique financier du parti libéral disait avant les élections est tout à fait le contraire de ce que le gouvernement actuel dit depuis les élections. Cette contradiction criante, nous devons la signaler, la signaler sans répit aux Canadiens. Mais, par dessus tout, le parti d'en face est un parti dénué de tout principe et de toute conviction, et qui n'adhère à aucune philosophie, qu'elle soit politique ou économique.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: La seule force qui tient ces miteux ensemble, c'est la soif du pouvoir. Il n'y a rien d'autre. Quand donc avons-nous entendu le parti libéral déclarer, avant les élections, qu'un déficit accru était la cause de l'inflation? Nous l'avons entendu le déclarer, alors qu'il se trouvait dans l'opposition.

Une voix: Si vous n'y prenez pas garde, ils vont vous laisser tomber.

M. Rae: Dans l'opposition, c'est le député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui a dit que les déficits avaient moins d'importance que les gens. C'est ce qu'il a dit. Quand allons-nous l'entendre dire de la bouche du ministre des Finances, du ministre de l'Industrie et du Commerce, du secrétaire parlementaire ou du premier ministre (M. Trudeau)? Quand allons-nous les entendre le dire? Quand va-t-on annoncer que le gouvernement va réduire le déficit, alors que notre économie entre dans une période de récession, que nos industries ne tournent plus qu'à 80 p. 100 de leur capacité, et même à moins de 70 p. 100 dans certains cas, et alors que notre taux de chômage dépasse 7 p. 100 de la population active pour le cinquantième mois d'affilée? Et s'il a l'intention de le faire, comment s'y prendra-t-il, de quelle façon augmentera-t-il les impôts et quelles dépenses supprimera-t-il?

Le secrétaire parlementaire déclare qu'il nous faut réduire le déficit. Il n'y a que deux façons de le faire, soit en réduisant les dépenses, soit en augmentant les recettes. C'est là un principe dont personne à la Chambre qui possède de bonnes notions de mathématiques, comme le secrétaire parlementaire, ne peut disconvenir. Là n'est pas le problème. Ils forment le gouvernement. Je leur demande ce qu'ils vont faire. Augmenteront-ils les recettes ou réduiront-ils les dépenses? Quand et comment le feront-ils? Tant que le gouvernement n'aura pas répondu à ces questions, il ne mérite pas d'obtenir un seul sou de pouvoir d'emprunt de la Chambre.

Nous devrions en revenir au rôle historique du Parlement. Le Parlement doit tenir les cordons de la bourse. C'est le Parlement qui doit user de son pouvoir pour surveiller les affaires du pays, et non pas le Sénat. Ce n'est pas non plus en déléguant le sous-ministre des Finances au Sénat pour y tenir un long exposé théorique sur les différentes possibilités que l'on y arrivera. On n'y arrivera pas en envoyant le gouverneur de la Banque du Canada faire des discours dans toutes les régions du pays pour expliquer la politique économique des gouvernements précédents et du gouvernement actuel, parce que, quoi qu'il arrive, Bouey XVI sera là pour les années à venir. Ce n'est pas ainsi que l'on est censé présenter son programme. C'est ici même, devant le Parlement, que le gouvernement est censé présenter sa politique et rendre des comptes. Nous avons été élus et les autres Canadiens s'attendent à ce que nous prenions nos responsabilités et que nous leur fournissions des explications.

Le gouvernement actuel nous impose un rituel—et le gouvernement conservateur nous l'imposait également—en nous faisant attendre le budget pendant des mois et des mois sans nous donner la moindre indication sur sa politique, en faisant des déclarations au compte-goutte. Certains affirment que le déficit doit augmenter, le premier ministre prétend qu'il ne se préoccupe pas tellement du déficit, le ministre des Finances dit que c'est un problème très grave, M. Bouey déclare qu'il n'est pas tracassé par l'importance des investissements d'où découleront des problèmes considérables pour le pays dans les années à venir, et M. Stewart a dit tout juste le contraire la semaine suivante devant exactement le même comité du Sénat. Ce n'est pas ainsi que l'on doit gérer les finances du Canada. Ce n'est certainement pas une bonne façon de le faire.

Pour terminer, je tiens à bien préciser une chose.

M. Beatty: Richard Nixon a été le dernier à dire cela.

Une voix: Il n'y a pas de comparaison.

Une voix: C'est un bon parallèle.

M. Chénier: Il en reste muet.

M. Rae: Nous nous dirigeons vers une grave récession économique. L'économie américaine glisse dans une récession beaucoup plus grave que ce qu'on avait prévu. Ce n'est pas le moment de songer à d'importantes hausses d'impôts quand rien n'indique de demande excessive dans le secteur public, dans le secteur privé ou chez les consommateurs. Ces choses doivent être dites. On répète souvent, presque comme une ritournelle, que le déficit courant entraîne une forte inflation et que nous devons contrer ce mouvement en haussant les impôts. C'est une rangaine insensée. N'empêche que la demande générale dans l'économie canadienne a fléchi sensiblement et sérieusement. Ce n'est pas le moment pour le gouvernement d'envisager la moindre hausse d'impôts qui aurait pour seul effet de nuire à la moyenne des Canadiens et d'entraver notre croissance économique.

Le ministre des Finances a beau dire que l'inflation est l'ennemi public numéro 1 ou le plus grave problème qui se pose à l'économie canadienne. Bien sûr, c'est un grave problème. Je rappelle au gouvernement que c'est parce qu'il était obsédé par le déficit et obsédé par l'idée d'avoir recours à la politique financière et monétaire pour combattre l'inflation que le gouvernement conservateur a été défait en décembre 1979. Le parti libéral n'a pas été porté au pouvoir pour hausser les impôts, réduire les dépenses ou diminuer sensiblement le déficit à l'heure actuelle. Ce n'est pas là le message que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a alors apporté aux Canadiens. Ni celui du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) ou du député de Timmins-Chapleau (M. Chénier), qui est si bruyant ce soir. Leur message allait dans un sens tout à fait contraire. Ce message, c'était que c'est l'individu qui compte, que le budget conservateur était injuste et qu'eux ils feraient tout autre chose. Ce n'est pas la première fois qu'ils ont manqué de parole aux Canadiens.

● (2110)

Je préviens le gouvernement que nous allons lui disputer chaque pouce de terrain s'il cherche à imposer aux Canadiens une fiscalité punitive quand notre économie amorce une grave récession. C'est courir au suicide économique. Politiquement, c'est peut-être bien vu de certains milieux, chez ceux par exemple dont l'aide financière permet aux têtes du parti libéral et du parti conservateur de rester à flot, mais ce n'est pas pour cela qu'ils ont été élus. Et ce n'est pas pour cela qu'on nous a élus au Parlement, et nous n'avons nulle intention de les laisser faire sans rien dire.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le bill C-30 qui va être mis aux voix dans la prochaine demi-heure à peu près va donner au gouvernement l'autorisation d'emprunter dans les 12 . . .

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. N'est-ce pas notre tour de parole?

M. Anguish: Je le crois.

M. l'Orateur adjoint: On me permettra de dire que la répartition s'effectue entre les deux côtés de la Chambre. Je pense qu'un certain nombre ont eu la parole d'un côté et de l'autre. Je ne suis pas au courant qu'il y ait ventilation des tours.

M. Taylor: Il y a eu un orateur P.C., puis un orateur libéral, et enfin un orateur NPD.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je serais enchanté d'entendre ce que le député qui vient d'intervenir peut avoir à dire à ce propos. Étant donné le nombre de questions que les députés d'en face nous ont posées, je pense que nous devrions prendre le temps de répondre à certaines de ces questions et de faire connaître notre point de vue. J'aimerais parler pendant quelques minutes du bill à l'étude, qui donnerait au gouvernement le pouvoir d'emprunter 12 milliards de dollars pour l'année financière 1980-1981.

J'ai écouté avec assez d'intérêt le député d'Assiniboia (M. Gustafson), qui malheureusement, n'est plus à sa place. Je vois qu'il est ailleurs à la Chambre. Il a longuement parlé des énormes dépenses gouvernementales des 12 dernières années. Je me demande pourquoi il a choisi 12 ans au lieu d'une autre période, pourquoi il n'est pas remonté un peu plus loin. S'il était remonté un peu plus loin, il aurait pu parler d'un gouvernement formé par son propre parti, d'un gouvernement conservateur.

Lorsqu'il se lamentait en disant que le déficit était de l'ordre de 24 ou 25 p. 100, il aurait pu faire une excellente comparaison avec un autre gouvernement, un gouvernement conservateur, qui a été au pouvoir ici à Ottawa, de 1957 à 1962. Son déficit était d'environ 34 p. 100, non pas 24 ou 25 p. 100.

Des voix: Quelle honte.

M. Simmons: Ce député a bien choisi sa période. Il ne tenait pas à parler de l'administration du gouvernement conservateur. Je puis comprendre qu'il n'ait pas voulu parler du gouvernement intérimaire de huit mois dirigé par le député de Yellowhead (M. Clark). Il est peut-être injuste de faire trop de comparaisons. Cependant, s'il veut retourner en arrière de 10 ou 12 ans, je l'invite à reculer de 16 ou 17 ans, à faire une comparaison juste et à nous dire quelle était l'importance du déficit. Avant qu'il ne se donne la peine de chercher, je peux lui dire que ce pourcentage était de 34 p. 100 sous le dernier gouvernement conservateur, mis à part celui du député de Yellowhead, et non pas de 24 ou 25 p. 100.

La toute première chose qu'on exige d'un député qui prend la parole devant la Chambre, c'est de présenter les faits de façon à ne pas trahir la vérité. C'est pourtant exactement ce qu'a fait le député d'Assiniboia, selon moi. Il a trahi la vérité en ce qui concerne les dépenses gouvernementales de ces dernières années. Je l'invite à faire une mise au point à cet égard.

Si le député veut comparer les dépenses et les programmes libéraux avec les programmes conservateurs, je suis prêt à me mesurer avec lui n'importe quand. S'il veut parler de ce que les libéraux font actuellement pour les Canadiens, permettez-moi de lui citer un exemple précis. Nous venons de tenir une promesse, et je vois sourire certains de ces messieurs de l'autre côté qui n'ont pas cessé de poser des questions . . .

M. Nielsen: D'honorables messieurs.

M. Simmons: Parfois, ils nous reprochent de ne pas tenir nos promesses. Aujourd'hui, dans son préambule, le député a reproché au gouvernement d'avoir été fidèle à sa promesse. En fait, nous sommes fiers de tenir nos promesses.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Nous avons récemment été fidèles à notre promesse d'augmenter de $35 le supplément de revenu garanti. Ce n'est pas une nouvelle pour la Chambre. Elle y a participé. Ce qui pourrait étonner la Chambre, et je tiens donc à le préciser ici, c'est ce qu'a fait le gouvernement conservateur de l'Ontario depuis que nous avons accordé cette augmentation. Il s'est empressé de récupérer une partie et, dans certains cas, la totalité de l'augmentation accordée aux bénéficiaires du supplément de revenu garanti.

Des voix: C'est une honte.

M. Simmons: Ces derniers jours, le gouvernement conservateur de l'Ontario a augmenté de $18 par mois les loyers en vigueur dans les foyers pour personnes âgées. Comment voulez-vous faire quoi que ce soit? Le grand gouvernement libéral voulait faire quelque chose pour les Canadiens, mais comment faire avec tant de gouvernements conservateurs qui s'empressent de leur reprendre d'une main ce que nous leur donnons de l'autre? Je parle des simples citoyens. C'est honteux.

Je pourrais citer au député d'Assiniboia toutes sortes d'exemples de ce que le gouvernement fait avec l'argent des contribuables. Les bons exemples ne manquent pas. J'en ai juste cité un. Je désire conclure un marché avec le député. Je vais veiller personnellement à ce que nous dépensions l'argent encore à meilleur escient s'il veut bien ramener à la raison ses amis conservateurs comme Bill Davis en Ontario qui exploite les personnes âgées. Comment pouvons-nous les aider quand Bill Davis veut leur reprendre ce que nous leur donnons?

Si le député conservateur d'Assiniboia veut bien parler à Bill Davis, moi je parlerais au ministre des Finances ainsi qu'aux gens de mon caucus. C'est un marché honnête. Maintenant, pour ce qui est du NPD . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Ce soir, ils compensent le manque de qualité par la quantité. Je suis heureux de voir le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) de retour, car c'est lui qui m'a précédé dans ce débat sur ce bill. Le député de Broadview-Greenwood est le socialiste en pantoufles du NPD. Il a perdu tout son enthousiasme. Son enthousiasme a tout simplement disparu. Il n'a tout bonnement plus le même courage, n'a plus le même goût de foncer comme auparavant. Tous les socialistes en pantoufles connaissent ce problème. Cela arrive à tous les intellectuels fort brillants mais qui ont néanmoins perdu foi en la cause. Il est toutefois entouré de quelques véritables socialistes. J'ai lu dans les journaux, hier ou avant hier, que le chef du député est un véritable socialiste. Il compte se rendre à Oslo pour assister à une réunion SI—le communiqué émanant du bureau national du NPD ne s'est pas donné la peine d'expliquer ce que l'on entendait par SI, mais apparemment ces lettres désignent le parti Socialiste international. Ainsi, on compte des socialistes dans les rangs du NPD.

● (2120)

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Je ne sais pas ce que le socialiste d'Oshawa a l'intention de faire une fois rendu sur place, et je ne connais pas sa position au sujet des opinions exprimées par le parti révolutionnaire dominicain—qui est lui aussi membre du parti Socialiste international . . .

Des voix: Oh! oh!

M. Simmons: . . . ou du parti des travailleurs socialistes de Luxembourg. Il aura certainement beaucoup de choses en commun avec ces gens et j'espère qu'il pourra faire la lumière sur leurs discussions. Et que penser du parti socialiste unitaire de San Marino, ou encore du parti de la libération nationale de Costa Rica, ou enfin du mouvement révolutionnaire national du Salvador?

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Tous des comparses!

M. Rae: Leur préférez-vous les généraux de l'Amérique latine? Leur sont-ils supérieurs?

Des voix: Le Règlement!

M. Simmons: Mais même si le NPD compte dans ses rangs des socialistes, il compte également des quasi-socialistes, des socialistes en pantoufles.

M. Baker (Nepean-Carleton): Objection, monsieur l'Orateur. Je sais que vous êtes dans l'embarras, mais il est des plus malséants que des amoureux se querellent ainsi.

Une voix: Quelle contribution!

M. Simmons: Je remercie le député de Nepean-Carleton (M. Baker) d'être venu quand même. Il est quelque peu en retard, mais, de toute évidence, il a bien dîné. Quoi qu'il en soit, je lui souhaite la bienvenue. Il nous reste encore quelques minutes avant d'ajourner. C'est très gentil de sa part d'être venu.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Et qu'en est-il du bill C-30?

M. Simmons: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) tient à parler du bill C-30. J'aurais deux ou trois choses à dire à ce sujet, mais pour donner la réplique au député de Broadview-Greenwood (M. Rae), j'ai cherché à comprendre son point de vue. Ce n'est pas le point de vue d'un socialiste qui traverse les mers pour aller assister aux conférences d'Oslo avec ses frères du Salvador et d'ailleurs. Son point de vue est plutôt celui d'un socialiste en pantoufles, de quelqu'un qui pense ces choses mais n'y croit pas beaucoup.

Une voix: Comment le savez-vous?

M. Simmons: Ce n'est pas le point de vue d'un véritable socialiste comme le député qui siège derrière lui. Pas le point de vue non plus du pseudo-socialiste qui siège normalement à sa droite; mais la perspective d'un intellectuel, d'un socialiste en pantoufles, de quelqu'un qui croit avoir les remèdes à tous les maux. Ne lui demandez jamais de les mettre en pratique, car il est perdu.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, il semble y en avoir qui deviennent nerveux quand je parle de socialistes en pantoufles.

Une voix: Dites donc quelque chose!

M. Simmons: Il parle de contrôler le Trésor public de la façon la plus sérieuse et affirme, avec une maturité qui dément it son âge, . . .

M. Rae: Vous avez tellement de chance!

M. Simmons: . . . qu'il n'a pas eu l'occasion de poser une question. Monsieur l'Orateur, il en a posé des questions au comité ce matin. Quelqu'un l'en a-t-il empêché? Est-il en train d'affirmer qu'il a été muselé? Si oui, qu'il ose donc s'en plaindre. Il trompe le public quand il affirme avoir été empêché de se renseigner. Il a eu toutes les chances de le faire. Évidemment, il ne voudra jamais l'admettre, car cela va à l'encontre de sa version. D'après lui, nous avons eu une attitude dans l'opposition et nous en avons une autre comme gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Au moins une chose est certaine. Quand nous étions dans l'opposition, on ne pouvait pas nous accuser de faire des pirouettes comme l'ont fait les néo-démocrates. D'abord, ce parti ne sera jamais au pouvoir.

M. Anguish: Que ditez-vous des libéraux dans l'Ouest?

M. Simmons: En second lieu, comme nous l'avons vu si souvent, surtout à l'occasion du référendum au Québec, ils sont capables de jouer sur les deux tableaux à la fois, selon ce qui leur semble le plus populaire. Nul besoin pour eux d'être du côté du gouvernement pour changer d'avis. Ils en changent à peu près deux fois par jour sur à peu près tous les sujets. Prenons, par exemple, leur critique financier: quand les taux d'escompte étaient élevés, il le reprochait au gouvernement. Maintenant que ces taux fléchissent, il se fâche si le gouvernement commence à s'en attribuer le mérite. Il ne peut quand même pas gagner sur tous les plans. Qu'il ne blâme pas le gouvernement pour les taux d'escompte élevés ou alors, s'il cède à cette tentation, qu'il nous en laisse le mérite lorsqu'ils baissent. Non seulement ce député a rejeté sur le gouvernement la responsabilité des taux d'escompte élevés, mais quand ces taux ont commencé à chuter, il a déclaré sur les ondes, cette semaine-là, qu'il se méfiait de leur déclin trop rapide.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Voilà la question qui le préoccupait alors. Eh oui, il penchait encore des deux côtés de la balance. Il protestait contre les taux d'escompte élevés et, du même souffle, il se disait contre des taux peu élevés; et il pontifiait sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada, récriminant contre les effets préjudiciables de la baisse des taux.

Une voix: En voilà des absurdités!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Il est très difficile d'entendre les intervenants.

• (2130)

M. Knowles: Parlez-nous du bill C-30.

M. Rae: Dites-nous ce que vous allez faire des douze milliards de dollars.

M. Simmons: Nous allons les dépenser pour aider les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Nous allons les dépenser à bon escient pour aider les Canadiens. C'est pour cela que nous avons été élus et nous avons l'intention de bien gouverner. Les vrais socialistes et les socialistes cachés se manifestent vraiment ce soir. Le député de Broadview-Greenwood, le socialiste en pantoufles, dit que ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts et il a bien raison. Pas un seul Canadien ne dira le contraire. Ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts.

M. Rae: Vous devriez parler au sous-ministre des Finances.

M. Simmons: Même quand je suis d'accord avec les députés du NPD, ils ne veulent pas m'écouter. S'ils le faisaient, ils pourraient avoir une idée de ce qui se passe. Quelqu'un peut-il trouver un seul Canadien qui convienne qu'il faudrait augmenter les impôts, quelles que soient les circonstances? Le député de Broadview-Greenwood pense avoir trouvé quelque chose qui plaira au public en disant que ce n'est pas le moment d'augmenter les impôts.

Quand les taux d'intérêt étaient trop élevés, le député nous disait de les faire baisser. Plus tard, il a changé d'idée, mais cela, c'est autre chose. Il réussit toujours à se faire le défenseur de ce qu'il considère comme des idées populaires.

M. Rae: Cela réussit bien dans Broadview-Greenwood.

M. Simmons: Le député dit que cela réussit bien dans Broadview-Greenwood. Il peut berner certaines personnes une partie du temps, mais tôt ou tard, il constatera qu'il ne peut pas berner tout le monde tout le temps.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Ce sera un instant critique pour le député. Il peut venir ici et se moquer des gens qui l'ont élu . . .

M. Anguish: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y aurait peut-être consentement unanime pour que le député qui a la parole mette fin à son discours et permette à l'Orateur précédent de continuer les propos intelligents qu'il tenait . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La parole est au député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons).

M. Simmons: Ça va, monsieur l'Orateur, j'ai maintenant certains renseignements. Je disais donc que le député de Broadview-Greenwood peut rire de ceux qui l'ont élu s'il le veut. Il peut se moquer d'eux pendant les deux ou trois prochaines années, mais il va être obligé de leur faire face dans trois ou quatre ans. Au lieu de chercher des clichés populaires qui en bernent certains, que ce soit dans Broadview-Greenwood ou ailleurs, il devrait plutôt adopter une attitude responsable face à certains des problèmes que connaît notre pays. On se souviendrait alors de lui longtemps et sa contribution à la Chambre serait beaucoup plus grande.

Il n'y a pas de bon moment pour augmenter les impôts. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne dit cela. A mon avis, personne ici, que ce soit dans l'opposition ou du côté du gouvernement, ne sait à ce moment-ci s'il va y avoir une augmentation d'impôt.

Cela m'amène à la rumeur provenant des banquettes de l'opposition qu'il y aura des hausses d'impôt de toutes sortes. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'a décidé s'il y aura une hausse d'impôt. D'où vient la rumeur? C'est une autre invention commode du député de Broadview-Greenwood. Il essaie de berner un peu plus de gens. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) en berne depuis des années.

M. Orlikow: Il a été libéral et conservateur.

M. Simmons: Nous nous en sommes débarrassés. Il était libéral, mais il s'en est allé là où il devait. C'est une rumeur commode qu'ont inventée le député de Broadview-Greenwood et le député de Saint-Jean-Ouest pour en berner quelques-uns et pour les convaincre qu'ils se battent pour eux.

Quelle que soit la teneur du budget que le gouvernement présentera à la Chambre, il y a une chose qu'on n'y retrouvera pas. Si les députés veulent des précisions, j'en ai ce soir. J'ai eu un entretien avec le ministre des Finances (M. MacEachen). Les données se précisent de plus en plus.

Une voix: Voici John Evans.

M. Deans: Le croyez-vous?

M. Rae: Si vous croyez Evans, vous n'arriverez jamais à rien. Il veut augmenter les impôts.

M. Simmons: Je puis dire au socialiste en pantoufles de Broadview-Greenwood une chose au sujet du budget, et c'est qu'il n'y sera pas question de taxe de 18c. sur le gallon d'essence.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Sera-ce 17c. ou 17½c.?

M. Simmons: Il vient de lancer une autre rumeur, monsieur l'Orateur. Il peut même transformer un fait en rumeur. Ce gars-là peut même déformer une affirmation.

Il a déjà commencé à répandre des rumeurs. Le voilà qui va se précipiter dehors et dire que ce ne sera pas 18 cents, mais que cela pourrait bien être 17½ ou 17¼.

M. Knowles: Est-ce que tous les Terre-Neuviens sont comme ça?

M. Lefebvre: Seulement les bons.

M. Simmons: L'un des vrais socialistes qui siègent de l'autre côté est le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish). C'est d'ailleurs à son honneur d'être l'un des vrais socialistes. Pourquoi il ne se rend pas à Oslo avec ses frères du Costa Rica, je l'ignore. Il y a une différence entre les vrais socialistes et les socialistes en pantoufles comme le député de Broadview-Greenwood. Il y a non seulement une différence d'appellation et de style mais aussi de substance. Le député de Broadview Greenwood est en faveur de laisser s'accroître le déficit pour combattre le chômage et nous préserver d'une récession. C'est sa panacée universelle, mais le vrai socialiste de The Battlefords-Meadow a quant à lui un point de vue totalement différent. En tant que représentant néo-démocrate au sein du comité directeur des comptes publics, il trouve honteux le déficit du gouvernement qui, dit-il, s'est élevé l'année dernière à 16 milliards de dollars—il se trompe seulement de 4 milliards de dollars mais c'est là une autre affaire.

Une voix: L'année n'est pas encore terminée.

M. Simmons: Les différences là-bas sont très sensibles. Ce qui est censé être à la Chambre un parti uni est en fait un groupe de gens qui feuillettent le *Globe and Mail* pour trouver des questions à poser. C'est la seule chose qui unit les députés d'en face. Ils lisent le *Globe and Mail* vers 5 h 30 chaque matin pour voir quelles questions ils pourraient bien poser à la Chambre.

Je voudrais ajouter quelques mots au sujet du bill C-30 qui donnera au gouvernement un pouvoir d'emprunt. Il est devenu de bon ton dans tout le pays de se lamenter à propos de l'importance du déficit.

• (2140)

Un conservateur commande un plus grand respect s'il dénonce partout l'ampleur du déficit. Il se garde bien de rappeler le déficit subi par les conservateurs lorsqu'ils étaient au pouvoir, il y a bien longtemps. Ils ne prennent pas le pouvoir très souvent, mais la dernière fois qu'ils ont formé le gouvernement pour une période appréciable, en 1957, 1958 et 1962, le déficit, si l'on se rappelle bien, se situait à 34 p. 100 au lieu des 24 ou 25 p. 100 d'aujourd'hui. Ils se gardent bien de le rappeler, se contentant de gloser sur l'ampleur du déficit actuel. C'est ainsi qu'un conservateur mérite le respect; il acquiert une certaine crédibilité en disant aux quatres vents que le déficit est trop élevé. En d'autres termes, c'est le test du tournesol.

Une voix: Vous feriez mieux d'apprendre à vous exprimer, sinon vous ne serez jamais ministre.

M. Simmons: C'est le test du tournesol. Si vous voulez passer pour un fin connaisseur des finances publiques au Canada, il vous faut parler des déficits et de leur ampleur. C'est à la mode par les temps qui courent. Je le répète, vous aurez alors réussi le test du tournesol, et votre réputation de conservateur sera solidement assise.

Une voix: De libéral, Roger.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je vous disais bien que ce gars-là était un socialiste en pantoufles. Maintenant, il se sent contraint de défendre les conservateurs.

Je dirai au député de Nepean-Carleton (M. Baker) qu'il devrait faire attention à l'aide qu'il obtient du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), il devrait même y faire très attention. Se pourrait-il que le député de Broadview-Greenwood ne soit pas capable d'écouter un instant? Il apprendrait peut-être quelque chose. Je n'en suis pas certain, mais il ne perdrait rien à essayer.

M. Knowles: Dites-nous quelque chose qu'il vaille la peine d'entendre.

M. Simmons: Je dois dire que le député de Broadview-Greenwood a beaucoup plus d'allure maintenant qu'il s'est rassis qu'il n'en avait lorsqu'il était debout.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Je voudrais maintenant revenir pendant un instant à une chose que le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a dite hier ou avant-hier lorsqu'il a parlé du bill. Voici:

> Il est intéressant de remarquer que, dans cette nouvelle législature, on nous laisse entendre que la proportion des dépenses fédérales par rapport au produit national brut augmentera de 2 p. 100 . . .

Il déforme les faits, monsieur l'Orateur. Je veux dire à la Chambre qu'il n'en est rien du tout. Ce ne sera pas 2 p. 100 et je veux qu'on le sache.

Une voix: Qu'est-ce que ce sera, Roger?

M. Simmons: Ce sera à peu près la même chose qu'en 1975, pas l'augmentation dont le député d'Edmonton-Est a parlé.

Une voix: Combien?

M. Simmons: J'aimerais maintenant passer au député de York-Peel (M. Stevens), l'ancien président du Conseil du Trésor qui a parlé du chiffre de l'indice des prix à la consommation. Dans son discours à la Chambre, il y a un ou deux jours, il a prétendu ou affirmé qu'une publication internationale bien connue avait situé le Canada au sixième rang parmi les pays industriels en ce qui concerne l'accroissement de l'indice des prix à la consommation. Là encore, il induit la Chambre en erreur. S'il veut bien se donner la peine de lire un périodique britannique fort bien considéré *The Economist*—un excellent périodique tory que le député de Broadview-Greenwood cite de travers, mais qu'il cite tout de même, il constatera par lui-même que les faits ne sont pas du tout comme le laisse entendre le député de York-Peel. Nous ne sommes pas au sixième rang, mais bien au quatrième, tout de suite après l'Allemagne de l'Ouest, la Hollande et le Japon. Nous sommes bien en avant de pays comme la France, l'Italie, la Suède, les États-Unis et le Royaume-Uni.

Une voix: Où en sommes-nous pour le chômage?

M. Simmons: Ce député, l'ancien président du Conseil du Trésor sous le régime tory, devrait être plus avisé. S'il veut citer à la chambre toutes sortes de données statistiques, le moins qu'on puisse s'attendre de sa part est que . . .

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 9 h 45 du soir, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le lundi 9 juin 1980, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

M. Taylor: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: On ne peut invoquer le Règlement à ce moment-ci.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée.)

● (2200)

(*Vote n° 8*)

POUR

Messieurs

Allmand	Dawson	Guilbault
Appolloni (M^me^)	De Bané	Harquail
Bachand	de Corneille	Henderson
Baker (Gander-Twillingate)	Demers	Herbert
Beauchamp-Niquet (M^me^)	Deniger	Hervieux-Payette (M^me^)
Bégin (M^me^)	Desmarais	Hopkins
Berger	Dingwall	Isabelle
Blais	Dion	Johnston
Blaker	Dionne (Chicoutimi)	Kaplan
Bloomfield	Dionne (Northumberland-Miramichi)	Kelly
Bockstael	Dubois	Killens (M^me^)
Bossy	Duclos	Lachance
Bujold	Dupont	Lajoie
Bussières	Dupras	Lalonde
Caccia	Duquet	Lamontagne
Campbell (M^lle^) (South West Nova)	Ethier	Landers
Campbell (LaSalle)	Evans	Lang
Chénier	Ferguson	Laniel
Chrétien	Fisher	Lapierre
Collenette	Fleming	Lapointe (Charlevoix)
Comtois	Foster	Lapointe (Beauce)
Corbin	Francis	Leduc
Corriveau	Frith	Lefebvre
Cosgrove	Gauthier	Loiselle
Cousineau	Gendron	MacBain
Cullen	Gimaïel	MacDonald (Cardigan)
Daudlin	Gingras	MacEachen
	Gourd	MacGuigan
	Gray	Mackasey
	Guay	

Messieurs

MacLaren
Malépart
Marceau
Massé
Masters
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(M^lle)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid
(Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Smith
Stollery
Tardif
Tessier
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—124.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Andre
Anguish
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Corbett
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Deans
de Jong
Dinsdale
Ellis
Elzinga
Fennell
Forrestall
Fretz
Friesen
Fulton
Gass
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hawkes
Howie
Jarvis
Keeper
Kempling
Kilgour
Knowles
Kristiansen
Lambert
La Salle
MacDonald
(M^lle)
(Kingston et les Îles)
Mayer
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinnon
McLean
Miller
Mitchell
(M^me)
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Ogle
Orlikow
Paproski
Rae
Reid
(St. Catharines)
Riis
Robinson
(Burnaby)
Roche
Sargeant
Schellenberger
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Scott
(Victoria-Haliburton)
Shields
Stevens
Taylor
Thacker
Thomson
Vankoughnet
Waddell
Wilson
Wise
Young
Yurko—77.

● (2210)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

Mme le Président: Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(A 10 h 13, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 juin 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES DÉFECTUEUSES DES VEHICULES FORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente, notamment pour les conducteurs de nombreuses voitures Ford au Canada.

Étant donné qu'on a eu le regret d'apprendre que la société Ford sait depuis 1971 que certaines transmissions automatiques passent de la position arrêt à la marche arrière et qu'elle reçoit au moins six plaintes par mois au sujet de ces transmissions qui glissent, comme il y a eu 291 cas déclarés, y compris 41 blessés et quatre décès au Canada et que le ministère des Transports fait enquête au sujet de ces accidents depuis 1977, je propose, appuyé par le député d'Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement présente immédiatement un projet de loi qui autorise le gouvernement fédéral à rappeler 1.5 million de voitures dont les transmissions sont censées être défectueuses et à ne pas attendre le résultat des enquêtes effectuées aux États-Unis.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE BILL DESTINÉ À AMÉLIORER LES PENSIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et propose, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que la Chambre fasse l'éloge du ministre des Affaires des anciens combattants pour avoir assuré à la Légion royale canadienne lors de sa Convention du Dominion qui a eu lieu à Penticton, en Colombie-Britannique, lundi dernier, qu'il présenterait bientôt à la Chambre un bill relatif aux anciens combattants et à leurs familles, et qu'elle insiste auprès de lui pour qu'il présente ce bill avant la fin du mois.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE DE SUPPRIMER LA TAXE SUR LES REPAS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que les Canadiens, qui prenaient il y a quelques années un seul repas par jour à l'extérieur de leur foyer, en prennent maintenant deux ou plus et que le gouvernement vient d'imposer une taxe de vente de 12 p. 100 sur tout le matériel de cuisine commerciale, taxe que le consommateur finira inévitablement par payer sous forme de prix plus élevés que les restaurateurs exigeront, je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre insiste auprès du ministre des Finances pour qu'il supprime cette taxe, ce qui permettrait au consommateur d'économiser sur le prix des repas pris dans des établissements commerciaux et ralentirait la montée de l'indice des prix à la consommation.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES PROGRAMMES DE RECYCLAGE DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis heureux que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) soit présent. J'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Rosedale (M. Crombie):

Étant donné qu'il est extrêmement important que le gouvernement du Canada prenne l'initiative et donne l'exemple au chapitre du recyclage des travailleurs, que le président du Conseil du Trésor fasse une déclaration à la Chambre avant l'ajournement d'été sur ce que le gouvernement fédéral propose de faire pour faciliter le recyclage de ses employés.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES EN VUE D'AMÉLIORER LE PROGRAMME DE GARDERIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que dans la seule ville de Toronto, 2,500 enfants sont inscrits sur les listes d'attente des crèches et étant donné que les provinces consacrent de jour en jour beaucoup moins d'argent au financement des crèches, ce qui se traduit pas de graves difficultés quotidiennes pour les mères de famille qui travaillent, je propose avec l'appui du député de Waterloo (M. McLean):

Que la Chambre assume ses responsabilités face aux mères de famille qui travaillent et qu'à cette fin, elle entame immédiatement des pourparlers avec les ministres provinciaux chargés des services sociaux afin de renégocier le Régime d'assistance publique du Canada pour que les crèches ne soient pas un luxe mais une prestation dont toutes les mères de famille puissent profiter et qu'elles puissent se permettre.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

LA MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS CONTENUES DANS LE BUDGET DE DÉCEMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'invoque moi-aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que les services de transports publics dont disposent les habitants des provinces maritimes qui doivent se rendre de leur domicile à la campagne à leur lieu de travail en ville sont très insuffisants voire inexistants et étant donné que le renchérissement prévu du pétrole va peser très lourd dans le budget de ces personnes, je propose avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que l'on demande au ministre des Finances de mettre en application les propositions concernant le crédit d'impôt pour les dépenses énergétiques contenues dans le budget du 11 décembre afin d'aider les Canadiens gagnant moins de $22,000 par an.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES LANGUES OFFICIELLES

L'APPROBATION DE L'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE FRANÇAISE À REGINA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Le gouvernement de la Saskatchewan a approuvé récemment l'implantation à Regina de la première école française, et les classes doivent débuter l'automne prochain à l'école secondaire Martin Le Boldus à Regina-Sud. Je propose donc, avec l'appui du député de Kitchener (M. Lang):

Que la Chambre approuve à l'unanimité cette initiative qui favorise l'épanouissement des deux langues officielles.

Mme le Président: Pour mettre en délibération cette motion, présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LES INSTANCES DES AUTOCHTONES AU COURS DES RÉUNIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente qui revêt beaucoup d'importance pour les autochtones du Canada.

Étant donné que les autochtones du Canada ne seront appelés qu'à jouer les troisièmes violons lorsque les premiers ministres se réuniront pour étudier ensemble la question des autochtones du Canada et de la Constitution, je propose, avec l'appui du député de Kindersley-Lloyminster (M. McKnight):

Que les autochtones du Canada soient habilités à présenter des instances aux ministres fédéraux et provinciaux, ainsi qu'à leurs collaborateurs au cours des sessions du 7 au 25 juillet ou du 25 au 29 août, selon l'ordre du jour que le premier ministre a annoncé pour l'élaboration du projet de réforme constitutionnelle.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE AU SAUMON—L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS AU FILET MAILLANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que l'effondrement de la pêche au filet maillant sur la côte ouest semble inéluctable à cause de la récente décision du gouvernement fédéral d'interdire la pêche au saumon chinook dans le Fraser et à Rivers Inlet, et étant donné que les pêcheurs au filet maillant de la Colombie-Britannique ne peuvent absorber le coup dur que leur porte sur le plan économique des interdictions prolongées à des fins de conservation, je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que le Gouvernement du Canada amorce sous peu des pourparlers avec des représentants des pêcheurs afin de déterminer comment il pourrait indemniser les pêcheurs au filet maillant pour leur manque à gagner ou concevoir un genre d'assurance à long terme destinée à éliminer ou à minimiser l'instabilité financière qui existe dans ce secteur.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE D'ÉTUDE POUR EXAMINER LA SOLDE ET LES AVANTAGES DES MILITAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, j'invoque, moi aussi, les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'un grand nombre de militaires et leurs familles en garnison à Calgary et dans d'autres localités, ont droit à des allocations de bien-être, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Défense nationale de nommer un groupe d'étude indépendant afin d'examiner si les soldes et avantages que reçoivent les militaires sont adaptés au coût de la vie dans les diverses localités où le personnel des forces armées et leurs familles sont affectées.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—CONDAMNATION DES REPRÉSENTANTS CANADIENS QUI SE SONT ABSTENUS DE VOTER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 7 juin, à Luxembourg, l'Assemblée de l'Atlantique Nord a adopté une résolution provisoire «condamnant l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques qui constitue une violation de la souveraineté de l'Afghanistan, de son intégrité territoriale et du droit du peuple afghan à l'autodétermination».

Cette résolution renferme également un appel au renforcement de l'OTAN. Le député néo-démocrate de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) et le sénateur libéral Royce Frith, qui sont membres de la délégation canadienne, se sont abstenus de voter. Aussi, je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que la Chambre condamne l'attitude du député néo-démocrate de Selkirk-Interlake et du sénateur libéral Royce Frith et qu'ils soient sommés de démissionner immédiatement du groupe des parlementaires de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'INDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question à l'insaisissable ministre des Finances. Mardi, nous avons appris que le taux de chômage avait augmenté et aujourd'hui, comme le ministre le sait, on nous a annoncé une hausse du coût de la vie de 1.2 p. 100 au cours du mois de mai, ce qui représente une progression de 9.4 p. 100 dans les douze derniers mois et un taux annuel de 14.4 p. 100. Ce qui est encore plus alarmant, c'est que le taux de base de l'inflation, si l'on ne tient pas compte des produits alimentaires ni de l'énergie, a également augmenté de 1.2 p. 100, ce qui représente une hausse de 9.1 p. 100 dans les douze derniers mois, soit la plus forte hausse depuis 1976.

Étant donné cette inflation galopante, le ministre peut-il dire aux contribuables canadiens et à la Chambre que le gouvernement a décidé, à titre définitif et sans équivoque, de ne pas supprimer l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, dont le ministre des Finances avait laissé entrevoir la possibilité il y a plusieurs semaines, son adjoint ayant déclaré par ailleurs que ce projet avait une chance sur deux de se réaliser? Étant donné le taux d'inflation, le ministre peut-il nous dire sans ambages que le gouvernement n'essayera pas de profiter de l'inflation pour augmenter injustement ses revenus aux dépens des Canadiens et qu'il a définitivement relégué ce projet aux oubliettes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, bien que les statistiques sur l'inflation soient inquiétantes et doivent être prises en considération, je doute que l'expression «inflation galopante» soit justifiée. Je suis convaincu que le député n'aurait pas qualifié de galopante l'inflation qu'il a prévue en décembre dernier pour l'année 1980.

Ceci dit, je me réjouis toutefois que le député ait soulevé la question de l'indexation et la possibilité qu'elle ne soit plus appliquée à notre régime fiscal. Particulièrement son emploi du mot probabilité . . .

M. Crosbie: C'est le mot que vous avez employé.

M. MacEachen: Le député soutient que c'est moi qui ai employé le mot «probabilité». Je tiens à assurer à la Chambre que ce mot n'est pas de moi. Un journaliste du *Devoir* m'a demandé si je considérais l'élimination de l'indexation comme une source possible de revenu. Après qu'il m'eut communiqué les statistiques que le député a eu l'obligeance de citer dans son exposé budgétaire et qui démontrent qu'au long des années on a enregistré une perte de revenu de 5 à 8 milliards de dollars à cause de l'indexation, ce que j'ai alors répondu au journaliste c'est que c'était effectivement une des possibilités à envisager parallèlement à d'autres mesures fiscales qu'il faudra considérer lors de la préparation du budget. Cela ne constitue pour l'instant qu'un point de départ. C'est évidemment une mesure que nous envisagerons.

Je crois savoir que le député a lui-même déclaré un jour qu'il avait songé à cette mesure à un moment donné. Il me permettra donc peut-être de faire de même.

M. Crosbie: Madame le Président, j'ai bien dit que j'avais envisagé puis rejeté la possibilité de supprimer l'indexation du régime fiscal. Nous avons rejeté cette mesure.

Je rappelle au ministre que, d'après ce que son sous-ministre, M. Stewart, a dit à un comité du Sénat le 27 mai, on dépassera sans doute le taux prévu en décembre dernier et celui-ci pourrait franchir la barre des 11 p. 100. Compte tenu de ces chiffres alarmants, le ministre peut-il maintenant promettre à la Chambre qu'il ne supprimera pas l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, qu'il n'exploitera pas à l'avantage du gouvernement l'inflation dont celui-ci ne semble pas se préoccuper et qu'il écartera toute possibilité de recourir à cette mesure, même si le député libéral de Mercier a déclaré, dans l'énoncé de politique de 74 pages du parti libéral, que les Canadiens payaient moins d'impôts que les citoyens de bien d'autres pays. Même si les députés libéraux sont d'avis que les Canadiens ne sont pas suffisamment imposés, le ministre peut-il s'engager à ne pas supprimer l'indexation aux dépens des contribuables à bas revenus?

● (1120)

M. MacEachen: Madame le Président, le député lui-même croyait sans aucun doute que les Canadiens n'étaient pas suffisamment imposés, si l'on en juge par la superbe hausse d'impôt que prévoyait son budget de décembre.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Autrement, il n'aurait pas imposé des taxes pareilles. Je ne nie pas le besoin de revenus additionnels. Je crois que si nous voulons arriver à réduire le déficit et à lancer les programmes supplémentaires dont les Canadiens ont besoin, il peut s'avérer nécessaire de trouver des revenus additionnels. Je n'ai jamais dit le contraire.

Le député avoue avoir songé à supprimer l'indexation, pour en avoir finalement rejeté l'idée. Je suppose qu'il n'en a pas parlé avant de préparer son budget; j'attendrai moi aussi que le budget soit prêt pour me faire une opinion définitive sur les sources de revenu possibles.

M. Crosbie: Madame le Président, le ministre est le seul homme-orchestre de la Chambre: il peut tout faire en même temps. Je lui ai posé une question précise en lui demandant s'il acceptait de dire dès maintenant aux Canadiens qu'il n'envisageait plus de mettre fin à l'indexation des tables d'impôt sur le revenu. Voilà la question.

Je rappelle au ministre qu'au cours de la campagne qui a précédé les élections du 18 février, le premier ministre et ses acolytes n'ont pas dit une seule fois aux Canadiens qu'ils ne payaient pas assez d'impôts. Ils disaient au contraire qu'ils en payaient trop. Ils n'ont jamais fait allusion à un quelconque besoin d'augmenter les recettes gouvernementales. Alors le ministre est-il prêt à confirmer à la Chambre que son gouvernement s'en tiendra à ses positions pré-électorales, qu'il n'y aura pas de hausse des impôts et que, tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, il ne sera pas question de supprimer l'indexation?

M. MacEachen: Madame le Président, le député crée de toutes pièces et à ses propres fins une plateforme libérale fictive.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Il se trouve que j'étais le président du comité du programme électoral; je sais donc tout ce qui a été dit au sujet des impôts et de nouveaux programmes. Par exemple, nous avons dit que, si nous appliquions le supplément de revenu garanti, il nous faudrait lever de nouveaux impôts. Le premier ministre a dit au cours de la campagne qu'il irait probablement chercher ces impôts chez les sociétés. C'est exactement ce qui est arrivé. Mais nous ne nous sommes jamais engagés à ne pas hausser les impôts.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Encore une volte-face.

* * *

LES FINANCES

LE TAUX PRÉFÉRENTIEL DES BANQUES À CHARTE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il noté que les actions de la Banque Royale avaient atteint hier un cours record pour 1980, et que M. John Mitchell de la maison Greenshields attribue ce bon rendement aux taux d'intérêt moins élevés qui, selon lui, pourraient permettre à la banque d'augmenter de 40 p. 100 ses profits sur les opérations canadiennes pour l'année financière 1981 si les taux d'intérêt actuels se maintenaient, portant les profits à plus de $10 l'action pour l'année financière 1981, contre $7.40 l'action pour l'année en cours?

Si le ministre l'a constaté, a-t-il constaté également que la Banque Royale a abaissé pour la dernière fois son taux d'intérêt privilégié il y a un mois aujourd'hui, quand elle l'a ramené à 13.75 p. 100, et que, nonobstant le fait que le taux d'escompte soit passé entre-temps de 14.17 p. 100 à 11.29 p. 100, ni la Banque Royale ni les autres grandes banques n'ont abaissé leur taux d'intérêt privilégié depuis?

Si donc le ministre a constaté ces faits, peut-il nous dire s'il a cherché à savoir pourquoi les taux d'intérêt privilégiés ne baissaient pas à un rythme proche du taux d'escompte?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député semble avoir de la peine à accepter le fait que les taux d'intérêt baissent. On a pu observer au cours des dernières semaines une baisse des taux d'intérêt qu'on pourrait qualifier de phénoménale, qu'il s'agisse du taux d'escompte ou des différents taux d'intérêt bancaires. Je m'en réjouis énormément. Le député m'a demandé de lui expliquer le rapport qui existe entre le taux bancaire et le taux préférentiel. Il sait qu'il se produit parfois des décalages dans les ajustements.

● (1125)

M. Crosbie: Tout un décalage!

M. MacEachen: Mais la tendance est à la baisse. C'est le plus important. Les taux sont maintenant beaucoup plus bas que ceux dont j'ai hérité du dernier gouvernement.

M. Stevens: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Il doit savoir que les seuls taux d'intérêt dont se préoccupent les consommateurs canadiens sont le taux préférentiel et celui qui frappe leurs hypothèques et leurs prêts personnels et non le taux bancaire dont le ministre vient de parler.

Le ministre a-t-il demandé aux banques à charte pourquoi leurs taux préférentiels n'ont pas baissé? Ils sont au point mort depuis deux mois. En dépit des baisses du taux bancaire au Canada et de la chute assez spectaculaire du taux préférentiel aux États-Unis, où il est maintenant plus bas qu'au Canada, le taux préférentiel des banques à charte est demeuré à 13.75 p. 100 alors que sous le gouvernement Clark, le taux préférentiel était plus élevé aux États-Unis qu'au Canada. Il le sait trop puisqu'il sourit.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Madame le Président, j'ai eu l'occasion hier soir de m'entretenir pendant plusieurs heures avec les représentants de l'Association des banquiers canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est là où vous vous renseignez.

M. Stevens: Nous savons vers qui vous penchez.

M. MacEachen: J'ai discuté de cette question et d'autres avec les membres de l'Association des banquiers. Toutefois, je peux assurer au député que le gouvernement fera preuve, à l'égard du taux de base pour les prêts, de la même vigilance qu'il a manifestée en établissant des politiques en vue de réduire le taux bancaire.

M. Andre: Vous devriez au moins rougir quand vous dites cela.

M. Stevens: Madame le Président, ma question supplémentaire au ministre des Finances: quand?

M. MacEachen: Madame le Président, la qualité se révèle à l'usage. Le député s'en rend compte chaque jour à la Chambre quand il est question de taux réduits.

Des voix: Bravo!

LA SURVEILLANCE DES TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES À CHARTE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre et ministre des Finances au sujet de ce dont il nous nourrit depuis deux mois. Elle fait suite à celles que mon ami socialiste et député de York-Peel nous a empruntées hier à propos des taux que les consommateurs sont obligés de payer.

Si le ministre était sérieux lorsqu'il a répondu au député de York-Peel qu'il ferait preuve de vigilance et surveillerait de près les taux préférentiels, ainsi que les taux imposés aux consommateurs et aux petits entrepreneurs, pourrait-il répondre à la question que je lui ai posée hier? Pourquoi le ministre des Finances et le ministre d'État (Finances) ont-ils tout particulièrement rejeté les propositions que notre parti lui a communiquées et dont il a sûrement dû prendre connaissance? Grâce à ces propositions, il aurait le pouvoir et le moyen, en vertu de la nouvelle loi sur les banques, de surveiller les taux d'intérêt que les banques à charte imposent aux consommateurs et aux petits entrepreneurs. En outre, le gouvernement pourrait déterminer si ces taux sont raisonnables et si, compte tenu de la conjoncture économique, les banques ne réalisent pas des profits indus?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, peut-être le député accepterait-il d'attendre pour soulever ces questions à la Chambre que le comité nous ait retourné le bill sur les banques.

M. Rae: Il les a rejetés au comité.

M. MacEachen: Si je tenais à invoquer le Règlement, je serais fondé de le faire, car le député soulève quelque chose dont le comité est présentement saisi.

M. Crosbie: Quelle plaisanterie!

M. MacEachen: Je tiens à dire au député que je continue d'étudier toutes les propositions d'amendement qu'il a présentées concernant la publication des états financiers—sauf erreur, elles figurent parmi la série globale de ses propositions d'amendement.

* * *

L'INDUSTRIE

LES REMISES SUR LES VOITURES FABRIQUÉES AU CANADA

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, la question supplémentaire que je pose au ministre n'a pas de quoi le surprendre.

Mlle MacDonald: Le pauvre consommateur!

M. Rae: J'ai hâte d'entendre ce que le ministre a à dire. Ma question fait suite à l'échange de questions et de réponses qui se poursuit à la Chambre depuis plus d'un mois avec son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce.

● (1130)

Étant donné que les trois grands constructeurs automobiles vendent aux États-Unis leurs voitures fabriquées au Canada avec d'importantes remises, et que les chiffres des prix à la consommation publiés aujourd'hui montrent que c'est l'absence de pareilles remises au Canada qui a exercé une forte poussée sur l'indice, le ministre peut-il nous dire ce qu'il pense à cet égard du refus par les trois grands constructeurs d'accorder au Canada les remises qu'ils consentent aux États-Unis, alors qu'il y a un accord sur les prix?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, pour assister le député sur cette très importante question et pour donner suite à ce que je disais à la Chambre l'autre jour, j'ai prié mes services de communiquer avec les directions des constructeurs automobiles au sujet de cette question des remises sur voitures vendues au Canada.

Elles ont répondu que la situation du marché telle qu'elles l'appréhendent ne justifie pas la distribution directe de ces remises aux consommateurs. Cependant, il existe à l'intention des concessionnaires des programmes d'encouragement, qui offriraient au consommateur canadien des avantages équivalents à ceux de la remise américaine.

Une voix: Et vous avez cru cela?

* * *

LES FINANCES

L'INFLATION—PROPOSITION CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DES JUSTES PRIX

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai une autre question supplémentaire à poser. Il y a le ministre de l'Industrie et du Commerce qui gobe ce que disent les trois constructeurs automobiles, et il y a le ministre des Finances qui fraye avec l'Association canadienne des banquiers. Nous savons donc de quel côté ils penchent.

J'ai une dernière question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Chose certaine, la demande est en chute brutale et le revenu disponible réel est en chute brutale, et pourtant il y a cette poussée persistante des prix.

Étant donné ce phénomène, et comme les profits des entreprises sont si élevés, comme ceux de certaines banques, par exemple, le ministre veut-il accepter de remettre en question le refus historique du parti libéral d'appliquer notre recommandation d'une commission des justes prix, pour nous permettre de nous attaquer à la cause même de cette spirale inflationniste qui sévit même quand la demande chute?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a dit que je frayais avec les banquiers. Hier soir, le président d'une banque m'a dit quel plaisir il avait eu dernièrement à déjeuner avec le député!

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il rougit.

M. MacEachen: Pour ce qui est de la très importante question de politique soulevée par le député, toute décision prise à ce propos sera officiellement annoncée à la Chambre.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES DÉFECTUEUSES DES PRODUITS FORD—LE RAPPEL DES VOITURES

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Par suite des nouvelles inquiétantes d'après lesquelles un grand nombre de produits Ford seraient équipés de transmissions qui passent en marche arrière de la position de stationnement, et comme 291 accidents, sauf erreur, ont été signalés au Canada, occasionnant des blessures graves dans 41 cas et quatre morts, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il n'existe présentement aucun Règlement qui permettrait au gouvernement fédéral d'obliger la société à rappeler les automobiles dont certaines pièces sont tenues pour défectueuses?

Le ministre peut-il promettre à la Chambre que le gouvernement s'emploiera à adopter une loi qui lui permettrait ainsi qu'à son ministère et au gouvernement du Canada de faire rappeler les automobiles dont certaines pièces sont défectueuses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la loi actuelle nous donne le pouvoir d'émettre un avis de défectuosité. J'ai également précisé que le ministère peut mener des enquêtes, peut publier des renseignements—peut prendre toutes sortes de mesures à propos des rappels.

Cependant, comme je l'ai bien précisé, le ministère n'a pas le pouvoir de faire les rappels; c'est très clair. Pourquoi? Pour la simple raison que le système actuel a permis dans peut-être 99.9 p. 100 des cas d'arriver au résultat voulu. Par conséquent, comme je l'ai dit hier, je ne crois pas, pour ma part, que dans les cas de ce genre, nous dussions avoir recours à la loi pour en arriver à un résultat qu'il est possible d'atteindre par d'autres moyens moins draconiens que des mesures judiciaires. C'est un point de vue discutable, bien entendu.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le plus inquiétant dans cette affaire, madame le Président, est que le ministère des Transports fédéral fait enquête sur ces incidents depuis 1977. J'aimerais savoir, ainsi que les autres consommateurs, sur quel autre cas le ministère fait enquête, mis à part les freins défectueux dont nous avons entendu parler dans le cas de la Rabbit de Volkswagen, les transmissions défectueuses, etc.

Entre-temps, j'aimerais savoir quel conseil le gouvernement peut donner au grand nombre de conducteurs de voitures Ford du Canada tant que le gouvernement n'aura pas décidé des mesures à prendre à propos du rappel de ces véhicules. Par exemple, le ministère des Transports aurait-il publié une documentation de quelque sorte, de concert avec le ministère de la Consommation et des Corporations?

M. Pepin: Madame le Président, c'est, de toute évidence, une question qui m'intéresse au plus haut point. Je vais moi-même faire publier une documentation dont j'enverrai un exemplaire au député. Je reçois régulièrement des communiqués de ce genre. C'est ce qui s'est passé pour les freins de la Volkswagen. Je vais faire préparer quelque chose et en envoyer un exemplaire à mon honorable ami.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONSTRUCTION D'USINES DE TRAITEMENT DES SABLES BITUMINEUX EN ALBERTA—L'ACCORD SUR LE PRIX DU PÉTROLE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En réponse à ma question d'hier au sujet de la construction de deux grosses usines de traitement de sables bitumineux dans le nord-est de l'Alberta, qui pourrait être retardée d'un an faute d'un accord sur le prix du pétrole, le ministre a déclaré:

Ce n'est pas nous qui empêchons la construction de ces usines. J'ai bien peur que le député ne soit mal informé.

A mon avis, c'est peut-être le ministre qui est mal informé. N'est-il pas vrai que les sociétés qui doivent construire ces énormes usines de traitement doivent savoir exactement à quoi s'en tenir sur la question du prix avant de donner suite à leur projet, et que le gouvernement fédéral ne leur a encore donné aucune assurance à cet égard?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député devrait savoir qu'il existe un accord tout ce qu'il y a de plus ferme à l'égard des prix. Il doit expirer le 1er juillet, mais il est en vigueur depuis quelques années. Il y a trois ou même deux semaines à peine, l'Alberta Gas Trunk Line et Petro-Canada ont annoncé leur intention de construire une troisième usine de traitement de sables bitumineux sans attendre que l'accord soit conclu. Ils ont décidé d'agir. Ils savent que notre gouvernement et le gouvernement albertain leur fourniront suffisamment de fonds pour que cette usine soit rentable. Tel est l'avis des deux gouvernements et il est partagé par les sociétés intéressées.

Ce qui leur manque encore, c'est l'autorisation officielle du gouvernement de l'Alberta et de ses divers organismes. Des concessions fiscales de toutes sortes nous ont été demandées au cours des années et nous les avons accordées. Ce qui manque, c'est l'autorisation du gouvernement de l'Alberta. Le député sait parfaitement que c'est le gouvernement de l'Alberta et non le nôtre qui n'a pas répondu à cette demande l'année dernière.

M. Shields: Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources osera-t-il dire à la Chambre qu'il a conclu une entente ferme sur le prix du pétrole avec Alsands et une autre avec Imperial Oil? Osera-t-il dire à la Chambre: "Nous avons signé une entente ferme sur les prix"? Il sait parfaitement que cette entente n'existe pas et que les douze milliards de dollars serviront justement à pallier ce défaut d'entente.

Des voix: La question!

M. Shields: Je n'en poserai pas cette fois-ci, madame le Président.

M. Lalonde: Madame le Président, il est clair que le député aime mieux faire un discours que poser une question.

M. Andre: Vous l'avez cherché.

* * *

LES TRANSPORTS

LES TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES DEFECTUEUSES DES VEHICULES FORD—L'INDEMNISATION DES BLESSÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question fait suite à celle qui a été posée à propos de la société Ford qui n'a pas à retirer certains de ses modèles de voitures du marché malgré qu'ils aient causé, au Canada, près de 300 accidents qui ont, je crois, fait quatre morts et 41 blessés. Si j'ai bien compris ce qu'a dit le ministre, aussi bien aujourd'hui à la Chambre qu'hier dans les media, son ministère est en mesure de faire quelque chose à ce sujet.

Comme son ministère est depuis quelques années au courant de la situation et étant donné qu'il a le pouvoir de faire quelque chose, le ministre ne croit-il pas que le gouvernement a une certaine responsabilité—au moins égale à celle de la société Ford qui fabrique ces voitures au Canada—et qu'il devrait indemniser les victimes de ces accidents?

● (1140)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je signale que les autorités américaines dans le domaine de la sécurité automobile en sont arrivées à une conclusion sujette à révision qui doit maintenant faire l'objet d'audiences publiques. Autrement dit, jusqu'à maintenant, le Canada et les États-Unis ont tous deux étudié la possibilité d'une défectuosité, mais ils n'ont trouvé aucune preuve concluante. La société Ford conteste toujours la conclusion préliminaire avancée aux États-Unis.

Dans ce cas-ci, on a recueilli un certain nombre de témoignages selon lesquels un accident peut se produire à la suite du glissement de la transmission, mais la chose n'est pas prouvée. Les statistiques démontrent qu'une telle défectuosité est possible, mais cela ne constitue ni un fait ni une preuve.

L'AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT D'ACCORDER DES INDEMNITÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur le fait que le gouvernement n'a pas rappelé les voitures Ford bien que quatre personnes aient perdu la vie et que 41 autres aient été blessées à cause de transmissions défectueuses.

D'après le ministre des Transports, le gouvernement a le pouvoir d'agir, mais il ne l'a pas fait même s'il croit à la possibilité d'une telle défectuosité, se fondant sur le fait qu'on n'a réussi à produire aucune preuve concluante aux États-Unis. Je tiens à préciser que je parle en ce moment des voitures fabriquées au Canada.

Le ministre de la Justice a-t-il demandé l'avis d'experts à ce sujet et, dans la négative, consultera-t-il ses conseillers juridiques pour savoir si le gouvernement aurait ou non une responsabilité égale à celle de la société Ford si la transmission défectueuse des voitures Ford devrait causer des pertes de vie ou des blessures, puisque le gouvernement a le pouvoir de rappeler ces voitures et de supprimer les risques d'accident, qu'il est au courant de ce problème depuis des années et que cet état de choses cause beaucoup d'ennuis à bien des Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je n'ai reçu aucune demande de qui que ce soit en la matière à ce jour. Je vais certainement étudier le problème. Je crois que la responsabilité relève de l'administration des lois fédérales dans le domaine de la sécurité des transports, savoir du ministre des Transports, et je vais lui en parler. Mais je n'ai reçu aucune demande de qui que ce soit en ce qui a trait à l'offense criminelle.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LE PROGRAMME DE STABILISATION EST VENU EN AIDE AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, hier à la Chambre et au comité de l'agriculture on a laissé entendre que le ministre de l'Agriculture favorisait le Québec dans l'application de programmes d'aide dans plusieurs genres de culture. Le ministre pourrait-il dire s'il est vrai que le programme de stabilisation est venu en aide aux producteurs de pommes de terre du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le programme de stabilisation sera utile chaque fois qu'il sera mis à profit, mais rien ne permet de croire qu'il constituera une opération lucrative. Ce programme permettra aux agriculteurs qui s'en prévaudront d'éviter la faillite.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POLITIQUE DE RATIONNEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a plusieurs semaines j'ai posé au premier ministre une question concernant l'avenir énergétique du Canada et la position du gouvernement sur cette question. Je voudrais reformuler la question et demander au ministre de l'Énergie s'il se rend compte, étant donné la diminution de nos sources intérieures d'approvisionnement en pétrole, l'insécurité et l'instabilité des importations, l'inefficacité et l'insuffisance réelle de notre programme de conservation et de substitution, que sa politique est en fait une politique de rationnement et engage le pays sur la voie du rationnement.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne comprends certainement pas ce que veut dire le député pour la raison très simple que ce n'est pas notre politique. Notre politique est d'atteindre aussitôt que possible un seuil d'autarcie tel que nous ne serons plus tributaire du pétrole importé. Cette politique prévoit un approvisionnement plus abondant, de meilleurs programmes d'économies d'énergie et toute une série de mesures pour encourager les Canadiens à cesser d'utiliser le pétrole et à se tourner vers d'autres sources de combustibles.

J'ai par exemple déjà annoncé une politique qui prévoit que les raffineries traiteront notre pétrole au Canada même et que l'on emploira davantage de gaz naturel. Ce sont des économies de plus de 100 000 barils par jour qui pourront être réalisées, rien que grâce aux mesures que j'ai déjà annoncées. Notre objectif est de rendre le Canada totalement indépendant dès que possible. Toute une série de mesures sont déjà en vigueur et j'espère pouvoir en annoncer d'autres une fois qu'un accord sur le prix du pétrole aura été conclu, ce qui se fera bientôt, je l'espère.

M. Gurbin: Madame le Président, je comprends parfaitement les implications et les sous-entendus. Les échéanciers retenus pour l'application de toutes ces mesures et pour permettre d'atteindre un seuil d'autarcie où nous n'aurions pas besoin de procéder à un rationnement ne suffiront pas et nous permettent donc de déduire que le gouvernement dispose en fait d'une politique de rationnement.

Le ministre comprend-il les sentiments de frustation tant sur le plan politique que sur d'autres plans qu'éprouveront peut-être les personnes concernées lorsque le rationnement deviendra nécessaire, quelle que soit la forme qu'il prenne, à cause de l'acuité des besoins à court terme du pays?

M. Lalonde: Madame le Président, il n'existe pas de programme rationnel, pardon de programme de rationnement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Excusez-moi, madame le Président, je pensais au budget de l'ancien gouvernement conservateur.

M. Andre: Après cette première déclaration, votre nez a raccourci de deux pouces.

M. Lalonde: Pour en revenir au gouvernement actuel, il n'envisage aucun programme de rationnement pour le moment. Comme le député le sait, l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie, à l'instar de tous les organismes représentant les autres pays membres de l'Agence internationale de l'énergie, est en train de préparer des mesures qui devraient nous permettre de faire face à une éventuelle pénurie découlant d'un conflit international qui pourrait avoir des conséquences très graves pour tous les pays occidentaux industrialisés.

Ces mesures sont toutefois axées sur la possibilité d'un grave conflit international et le gouvernement n'envisage donc pas d'avoir recours au rationnement.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE D'ABOLITION DE LA TAXE D'ACCISE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture qui, durant les premières semaines de 1980, a déclaré être un adversaire acharné de la taxe d'accise proposée par le député de Saint-Jean-Ouest. Depuis qu'il occupe ses fonctions actuelles, il a toutefois dit qu'il réfléchirait de nouveau à cette question.

Le ministre est-il disposé à faire le nécessaire pour abolir la taxe d'accise étant donné qu'elle a tendance à ralentir l'économie et qu'une hausse du taux d'inflation a été annoncée aujourd'hui?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je n'ai pas beaucoup changé d'avis au sujet de la taxe. Je suis actuellement en train d'en discuter à fond avec mes collègues du cabinet.

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, à la lumière de ce que vient de dire le ministre de l'Agriculture, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre des Finances.

Ce dernier a déjà laissé entendre que, lui aussi, réexaminerait l'imposition de cette taxe rigoureuse et excessive sur la production vinicole canadienne. Le ministre est-il maintenant disposé à dire si ce réexamen a été effectué ou non? On peut juger à l'imposition de cette taxe que le réexamen a bel et bien été effectué et que le gouvernement fait très peu de cas de notre secteur vinicole et des viticulteurs canadiens.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les instances présentées par certains députés ministériels, par le député lui-même et par des représentants des producteurs de vin sont toujours à l'étude. Je n'avais certes pas l'intention, en présentant à nouveau les propositions de mon prédécesseur, d'imposer un fardeau injustifié à ce secteur. Je serais très contrarié s'il en résultait pareille chose. Je puis assurer le député que la question est encore présentement à l'étude.

* * *

LES PROGRAMMES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Compte-t-il prendre des mesures pour satisfaire aux instances formulées par l'Union nationale des étudiants et d'autres organismes d'étudiants qui demandent que leurs membres puissent jouer un grand rôle dans la révision des programmes d'aide aux étudiants?

● (1150)

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de Kitchener d'avoir soulevé la question. Elle présente de toute évidence beaucoup d'intérêt non seulement pour les étudiants universitaires dans sa région de Kitchener-Waterloo, mais également pour les étudiants de toutes les universités canadiennes.

Une voix: Asseyez-vous, Francis.

M. Fox: Pour mettre les choses au clair, je devrais peut-être commencer par dire que l'ancien gouvernement conservateur et le conseil des ministres de l'éducation n'avaient pas prévu la représentation ou même la participation des étudiants à ce groupe de travail fédéral-provincial très important, qu'on avait chargé d'étudier les programmes d'aide aux étudiants.

Une voix: C'est honteux!

M. Fox: J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de la Fédération nationale des étudiants, le 14 mai dernier.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Je voudrais qu'on me permettre de répondre à cette question car elle présente un grand intérêt pour les groupes d'étudiants un peu partout au pays.

Une voix: Reprenez votre siège.

M. Fox: De toute évidence, la question n'intéresse pas les députés de l'ancien gouvernement conservateur ou, si vous préférez, les députés de l'opposition officielle. Par suite de cette réunion avec les représentants de la Fédération nationale des étudiants, le 14 mai dernier, j'ai décidé de soulever à nouveau la question avec le conseil des ministre de l'éducation. J'ai conféré avec leur président, à Victoria, le 27 mai dernier, pour étudier le problème de plus près.

Une voix: Allons donc!

M. Crosbie: Asseyez-vous!

Une voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés de permettre au ministre de répondre à la question.

Des voix: Bravo!

M. Fox: Je me rends compte, madame le Président, qu'il est fort embarrassant pour l'ancien gouvernement conservateur d'admettre que les questions intéressant les étudiants canadiens les préoccupent peu . . .

Une voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois également rappeler le ministre à l'ordre. Je voudrais qu'il réponde à la question.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez trop plaidé votre cause.

M. Fox: Je serai heureux de répondre à cette question madame le Président. A la suite de cette rencontre avec le président du Conseil des ministres de l'Éducation, l'unique étape sans participation établie par le gouvernement conservateur sera remplacée par une deuxième étape au cours de laquelle le document de travail que doit préparer le groupe mixte fédéral-provincial sera remis aux groupes d'étudiants, notamment à la Fédération nationale des Étudiants, pour leur permettre de participer utilement au groupe de travail avant que l'on décide quoi que ce soit relativement à des matières aussi importantes . . .

Des voix: A l'ordre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Un peu de respect pour le Parlement.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Toutes les questions méritent une réponse si le ministre le juge à propos. Une question a été posée. On doit y répondre mais je demanderais au ministre de se montrer bref.

Une voix: Il y a de l'abus.

M. Fox: Je vous remercie, madame le Président. Je conclurai donc en disant que les étudiants auront l'occasion de participer aux consultations à la suite de la publication du document qui leur sera communiqué . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Fox: . . . les députés de l'opposition, eux, parlent beaucoup de liberté d'information mais refusent de communiquer leurs documents de travail . . .

Des voix: A l'ordre!

Mme le Président: A l'ordre! Si le ministre a fini de répondre je vais donner la parole à un autre député.

M. Fox: Oui, madame le Président.

* * *

LE LOGEMENT

LES CONDITIONS DÉPLORABLES DES LOGEMENTS DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne les conditions déplorables des logements des Indiens dans les réserves. Étant donné qu'il faudra trouver sans tarder l'argent nécessaire à construire plus de 13,000 maisons neuves, que 24 p. 100 des demeures ont grandement besoin d'être renovées et en outre que la subvention de $12,000 par unité est loin d'être suffisante compte tenu des coûts actuels, le premier ministre voudrait-il nous assurer que des crédits supplémentaires seront affectés au logement dans les réserves, comme un mémoire présenté au cabinet en a souligné l'urgence dernièrement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je veux bien prendre note de la question et je me renseignerai sur le document dont la représentante a parlé.

* * *

L'EMPLOI

LES POSSIBILITÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'EMPLOI POUR LES INDIENS DES RÉSERVES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma deuxième question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné l'extrême délabrement des logements dans les réserves indiennes, le ministre voudrait-il dire à la Chambre pourquoi les programmes de construction domiciliaire ne sont plus pris en charge par le PACLE alors que ce programme était indispensable car il permettait de construire des logements et aussi d'offrir des cours de formation et des débouchés aux habitants des réserves? Le ministre peut-il dire pourquoi on n'a créé aucun autre programme en remplacement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je répondrai au député qu'un programme a bel et bien été lancé. Nous avons annoncé il y a deux semaines à la Chambre, la création, dans le cadre du Programme d'Emploi du Canada, de projets de développement communautaire dans tout le pays qui disposeront, dans leur budget, de crédits spécialement destinés aux emplois des autochtones.

Lors de l'annonce de la création de ce programme, nous avons précisé dans notre déclaration que si d'autres ministères fédéraux voulaient y participer, financièrement, le programme d'Emploi du Canada concernant les projets de développement communautaire assumerait les coûts de main-d'œuvre occasionnés. Il est dont tout à fait possible qu'un groupe habitant dans une réserve demande à bénéficier de ces crédits pour construire des logements.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE SE RENDRA AUX INVITATIONS DE M. CLAUDE RYAN

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné que vendredi dernier il avait l'occasion de rencontrer le chef du parti libéral et ex-président du comité des Québécois pour le non, j'imagine bien qu'il a été question des sujets qui seront discutés à la conférence fédérale-provinciale en septembre prochain. Hier le chef du parti libéral qualifiait cette liste de simple brouillon qu'il faudrait refaire au complet, attestant qu'il manque à son avis des éléments aussi essentiels que la dualité linguistique et culturelle du pays et l'existence d'une société distincte au Québec. Compte tenu de ces observations du chef du parti libéral du Québec, est-ce que le très honorable premier ministre a l'intention de se rendre aux invitations qu'a faites le chef libéral hier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député de Joliette a dit dans sa question qu'il s'imaginait qu'on avait discuté de cette liste, le chef du parti libéral québécois et moi-même.

Je peux assurer l'honorable député que nous n'avons pas discuté de cette liste, non plus que de la déclaration de principes. Je crois que le député fait erreur lorsqu'il attribue à M. Ryan l'expression de brouillon de la liste. Je crois qu'il se référait plutôt à la déclaration de principes. Et je ne vois pas d'objection, quant à moi, à cette description. Je l'ai proposée aux premiers ministres des provinces en tant que telle. C'était un point de vue du gouvernement fédéral lequel, je pense, aurait l'appui de la plupart des citoyens, mais il existe certainement des éléments qui sont sujets à modifications et à discussions. Voilà pourquoi nous nous sommes donné plusieurs semaines au cours desquelles le ministre fédéral de la Justice et ses collègues vont essayer d'améliorer ce brouillon.

Pour ce qui est de la dualité linguistique, il me semble qu'elle est bel et bien reconnue dans cette déclaration de principes, et je serais heureux entre autres d'obtenir l'appui du député de Joliette à cet égard.

ON DEMANDE SI LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT PEPIN-ROBARTS SERONT PRISES AU SÉRIEUX

L'hon. Roch La Salle (Joliette): M. Ryan, reconnaissant s'être inspiré du rapport Pepin-Robarts également, je ne comprends pas facilement comment le ministre des Transports puisse rester plus longtemps silencieux, étant donné l'indifférence affichée par le très honorable premier ministre à cet égard. Mais compte tenu de ce rapport, le chef du parti libéral a indiqué qu'il ne pouvait suivre le très honorable premier ministre du Canada, étant donné son intention d'effectuer la réforme constitutionnelle uniquement sur un peuple. Est-ce que le très honorable premier ministre pourrait dire à la Chambre aujourd'hui s'il entend prendre au sérieux les recommandations du rapport Pepin-Robarts, les observations faites par le chef du parti libéral, l'ancien président du comité du non, et s'il entend cesser de faire croire à la population du Canada qu'il a un mandat compte tenu du résultat du référendum sur cette question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député fait allusion au rapport Pepin-Robarts. Or, ce rapport, dans sa partie analytique et historique, indique, je pense, d'une façon fort heureuse, la notion de dualité qui existe au Canada. Nous avons essayé de reconnaître cette notion-là dans la déclaration de principes à laquelle le député fait allusion. Nous avons parlé de la rencontre des faits français et anglais en terre d'Amérique. Nous avons parlé de la dualité linguistique. Pour ce qui est du vocable «peuple», sauf erreur, ni le rapport Pepin-Robarts ni aucun autre rapport ne rejette la notion de peuple. Il faut bien décrire les gens qui vivent au Canada par un vocable. Est-ce que le député préférerait parler de la nation canadienne? Ou est-ce que la notion «peuple» ne lui serait pas plus acceptable? Mais qu'il nous désigne un terme pour indiquer qu'il y a ici une population qui vit et veut continuer de vivre dans ce pays. C'est cela, comme je l'ai dit, qui a été décidé majoritairement dans le référendum québécois. Celui-ci n'a pas porté sur un vocable ou sur un autre, mais il a certainement indiqué la volonté des Québécois de faire partie de cet ensemble sociétaire qui vit au Canada et qu'en période normale on ne s'oppose pas à appeler «peuple».

* * *

● (1200)

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES EMPLOIS SUPPRIMÉS AU SEIN DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La récente enquête sur la main-d'œuvre active a révélé que 68,000 emplois avaient été supprimés du marché canadien au cours du dernier mois.

Le ministre peut-il dire à la Chambre dans quels secteurs de l'économie—l'industrie manufacturière ou l'industrie extractive—ces emplois ont été supprimés, de quels genres d'emplois il s'agit et quelles régions du pays ont été les plus touchées?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je dirai au député que s'il avait lu la deuxième page du rapport de cette enquête, il y aurait trouvé les renseignements qu'il demande. Il y est bien dit en effet que les emplois ont surtout été supprimés dans les industries de production de biens et de services, et en particulier dans la province de l'Ontario. Cela figure à la troisième ou à la quatrième page du rapport de l'enquête sur la main-d'œuvre active qui a été publié il y a deux jours.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA LONGUEUR DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'hésite à recourir au Règlement, mais je crois devoir le faire, après ce qui s'est produit il y a un instant, au cours de la période des questions, lorsque le député de Kitchener (M. Lang) a posé une question au secrétaire d'État (M. Fox). Le député pourra le nier s'il le veut, et je n'aurai alors d'autre choix que d'accepter sa parole, mais il me semble évident que c'était un coup monté.

Des voix: Oh, oh!

Recours au Règlement—M. W. Baker

M. Baker (Nepean-Carleton): Quitte à ce qu'il le nie, je répète que c'était un coup monté. Le ministre s'était entendu avec lui pour faire la réponse qu'il a faite. C'était inexcusable, mais, madame le Président, vous avez déjà reproché à l'opposition, et à juste titre, nous le reconnaissons, d'avoir abusé au cours de la période des questions de longues entrées en matière à des questions ou à des motions proposées aux termes de l'article 43 du Règlement. Nous en convenons, car c'est la façon dont la période des questions devrait se dérouler et les questions posées devraient être le plus concises possible.

Si l'on veut que la période des questions serve à la fin pour laquelle elle a été conçue, il importe que les réponses ne se prolongent pas comme ce fut le cas pour celle du secrétaire d'État aujourd'hui. Le ministre s'est étendu longuement sur la question avant que les députés de ce côté-ci n'interviennent et ne fassent appel au Règlement. Or, si une réponse se prolonge au point de perdre toute concision, la présidence doit intervenir, autrement la période des questions se détériorera lentement et irrévocablement pour devenir encore pire qu'elle ne l'est actuellement.

Nous sommes tout à fait disposés à accepter votre avis et vos décisions, madame le Président, sur la concision de nos questions, mais lorsque le secrétaire d'État donne une réponse beaucoup plus longue que d'habitude, une réponse, de plus, abusive et à tendance politique, alors nous devons intervenir. Notre seul recours, lorsque cela se produit et si la présidence n'intervient pas, est de crier «Règlement», comme le font les ministériels pour protester contre une entrée en matière trop longue à une question ou à une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Madame le Président, vous avez besoin de l'aide de la Chambre à cet égard. En ma qualité de leader de l'opposition à la chambre, je vous promets que nous ferons notre possible pour vous aider et nous nous engageons à cette fin à faire de courts préambules. Mais c'est donnant donnant à la Chambre. Aussi devons-nous avoir l'assurance de la présidence, du leader du gouvernement et évidemment des ministres de la Couronne, qui sont censés bien connaître le Règlement de la Chambre et ne pas en abuser, qu'ils s'emploieront également à relever la qualité de la période des questions.

Si la Présidence a besoin d'aide, elle peut compter sur celle de l'opposition. Mais le leader du gouvernement à la Chambre doit également promettre de collaborer autrement nous perdrons le caractère spontané de la période des questions. Je dis cela avec le plus grand sérieux. Il importe, madame le Président, que vous interveniez, et si vous le faites vous pouvez être assurée que ce côté-ci de la chambre appuiera cette intervention s'il s'agit de la période des questions, c'est-à-dire de cette partie des travaux de la Chambre dont nous sommes chargés.

J'ai cru de mon devoir de vous tenir ces propos, madame le Président. Si le député de Kitchener me dit que sa question était spontanée, qu'il n'en avait parlé à personne auparavant, je n'ai d'autre choix que d'accepter sa parole. Mais, même si c'est le cas, la réponse était beaucoup trop longue. En fait, madame le Président, si vous relisez la question, vous verrez qu'on aurait pu y répondre . . .

Des voix: Règlement.

M. Baker (Nepean-Carleton): On aurait pu y répondre . . .

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Baker (Nepean-Carleton): On aurait pu répondre à cette question par un oui ou par un non accompagné d'une brève explication. Je pense qu'il y a eu de l'abus aujourd'hui. Il faut que cela cesse.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je suis un peu étonné de l'intervention du leader parlementaire de l'opposition officielle. Je suis d'autant plus étonné que si le secrétaire d'État (M. Fox) a mis un certain temps pour fournir une réponse—et je reviendrai sur la nature de sa réponse à la question du député de Kitchener (M. Lang)—c'est qu'il était interrompu d'une façon constante, non pas par les cris de l'opposition, mais par les hurlements de certains députés de l'autre côté. J'observais le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui se démenait comme un démon déchaîné, madame le Président, et qui hurlait à tue-tête pour empêcher le secrétaire d'État de fournir une réponse cohérente qui pût être entendue par les députés, et j'ai trouvé cela non seulement enfantin, mais absolument irrespectueux de cette institution. C'est là la triste et piètre image que nous projetons justement à cause d'une attitude aussi irresponsable que celle qu'a manifestée le député de Calgary-Centre par ses hurlements déchaînés.

A ce sujet, et j'étais présent, je l'ai observé—je vois que l'honorable député est à la Chambre, et je le lui dis en pleine figure—son attitude était irresponsable et dégradante à l'égard de cette institution, et je trouve cela malheureux. Madame le Président, je pourrais nommer plusieurs autres députés, mais je ne siège pas à la Chambre pour alimenter le journal de potins du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt), qui est absent. Quoi qu'il en soit, je trouve que fondamentalement le leader de l'opposition officielle a raison de rechercher une période de questions orales qui dans l'ensemble se déroulerait d'une façon plus ordonnée, mais je ne voudrais pas qu'il porte exclusivement le blâme sur les ministériels.

Il arrive très souvent que des députés de son parti posent des questions avec de très longs préambules et de très longues argumentations. Il arrive également qu'ils ont obtenu de ce côté-ci des réponses plutôt courtes. J'admets qu'à l'occasion aussi les ministériels donnent des réponses qui soient plus longues, mais les questions sont tellement longues qu'il est parfois invitant de vouloir donner une réponse complète et de devoir utiliser plus de temps.

J'en viens précisément au point qu'il a soulevé, à savoir la question posée par le député de Kitchener. Le leader de l'opposition officielle semble vouloir laisser croire qu'il est irrégulier—et j'ignore s'il y a eu ou non consultations entre le député de Kitchener et le secrétaire d'État—mais il semble laisser entendre, dis-je, qu'il est irrégulier qu'on donne avis d'une question à un ministre. Bien au contraire, cela se fait sur une façon, je dirais, régulière et devrait se faire plus souvent, et d'ailleurs les députés de l'opposition eux-mêmes le font.

Souvent lorsqu'une question est plutôt complexe, les députés de l'opposition jugent avec beaucoup d'à-propos de donner un préavis de la question en vue d'obtenir une réponse vraiment complète et bien étoffée, parce qu'il y a encore des députés à la Chambre, madame le Président, qui ne recherchent pas exclusivement l'effet politique et l'effet surprise, mais qui recherchent véritablement des renseignements et des réponses complètes. Et je trouve inacceptable, je comprends mal, à tout le moins, la remarque faite par mon honorable collègue selon laquelle il serait irrégulier qu'un député de quelque côté de la Chambre que ce soit prévienne à l'avance un ministre de la nature de sa question.

Je pense, au contraire, que c'est manifester de l'intelligence et du respect, non seulement à l'égard de l'institution mais également à l'égard du ministre. Je ne dis pas que cela doive se faire dans tous les cas, ce n'est pas ce que je prétends. Mais ce que je soutiens, cependant, c'est qu'il n'est pas normal de se plaindre du fait qu'à l'occasion cela se fasse indépendamment de ce qui a pu se faire dans le présent cas, ce que j'ignore.

Alors le point que je veux finalement souligner, madame le Président, c'est qu'il n'y a rien d'irrégulier dans l'attitude du député de Kitchener (M. Lang) qui a posé sa question au ministre. Il n'y a absolument, non plus, rien d'irrégulier quant à la nature de la réponse fournie par le secrétaire d'État (M. Fox). Ce qu'il y avait d'irrégulier dans tout cela, c'est que à cause des hurlements obstinés et prolongés, on entendait difficilement, et il était pratiquement impossible à un ministre de fournir une réponse normale, une réponse dans un climat où l'on puisse au moins s'entendre, et c'est cela que je trouve inacceptable.

Et si l'on doit retenir quelque chose de l'intervention du leader de l'opposition officielle, c'est qu'à tout le moins on doit donner la chance à ceux à qui on pose des questions de répondre dans un climat où l'on s'entend. J'étais assis voisin du secrétaire d'État, et j'avais peine à l'entendre tellement on hurlait de l'autre côté. En particulier, le député de Calgary-Centre qui criait d'une voix stridente ses objections à la durée de la réponse du secrétaire d'État.

Madame le Président, en conclusion, sur le principe, et si on oublie le cas précis d'aujourd'hui, je suis d'accord avec le leader de l'opposition officielle sur le fait que les députés de l'opposition devraient se montrer beaucoup plus brefs dans leurs questions. Je suis également d'accord avec lui sur le fait que de ce côté-ci de la Chambre, à moins qu'il s'agisse d'un sujet vraiment délicat où la réponse mérite plus d'explications, on devrait s'efforcer, comme vous l'avez vous-même souhaité à quelques reprises depuis le début de cette session, à donner des réponses qui soient plus courtes, plus *ad rem*, comme on dit dans le langage juridique. Mais je m'en voudrais qu'on se serve de l'exemple de ce matin pour justifier une plainte légitime à l'égard soit du député de Kitchener, soit du secrétaire d'État qui a fait un effort admirable pour se faire entendre à travers les hurlements des députés du parti progressiste conservateur.

• (1210)

[*Traduction*]

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion au sujet de la question et de la réponse dont on a parlé. Cependant, je tiens à dire qu'à la base de la discussion actuelle se trouve la cause fondamentale des problèmes afférents à la période des questions. Je crois que mes collègues ont raison de s'attendre à pouvoir poser quatre ou cinq questions par jour. La plupart des jours nous ne réussissons qu'à en poser trois. Vous n'êtes pas à blâmer, madame le Président; vos calculs sont justes; nous bénéficions d'une juste répartition du temps. Si nous ne réussissons pas à poser davantage de questions, c'est que les préambules d'un grand nombre de questions sont trop longs et que les réponses sont aussi beaucoup trop longues. La réponse qu'a fournie le secrétaire d'État (M. Fox) ce matin n'est pas la seule en cause. Si Votre Honneur consulte le hansard demain, il constatera qu'au cours de son intervention, le secrétaire d'État a passé beaucoup plus de temps à nous dire ce que les conservateurs n'avaient pas fait qu'à répondre à la question posée au sujet des intentions des libéraux. Je ne pense pas que ce soit faire bon usage du temps qui lui était alloué.

Il n'y a eu aucune objection parmi notre députation madame le Président, lorsque vous avez rabroué l'un de nos députés, il y a quelques jours, parce qu'il mettait trop de temps à poser sa question. Je me range au côté du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et j'affirme que nous appuyons toutes vos tentatives en vue d'abréger les questions et les réponses, afin qu'un plus grand nombre de députés, non seulement de notre parti, mais de tous les partis présents à la Chambre, puissent prendre la parole au cours de la période des questions.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Étant donné que le leader du gouvernement à la Chambre a cité mon nom, je voudrais faire une ou deux observations. Premièrement, je fais remarquer que le secrétaire d'État, qui a amorcé ce débat, n'a pas eu la courtoisie de rester ici et de l'écouter.

Le leader du gouvernement à la Chambre m'a adressé ses critiques. Il a raison de dire que les députés ne devraient pas crier. Je réponds à cela que je ne faisais qu'imiter ses collègues, dont le ministre des Postes (M. Ouellet) et beaucoup d'autres ministériels, qui, depuis le début de la session, ne cessent de crier «Règlement!» d'un bout à l'autre de la Chambre chaque fois qu'ils ne sont pas contents de la question, et avec un certain succès, semble-t-il.

Aujourd'hui, on a clairement abusé du Règlement. De toute évidence, le secrétaire d'État avait apporté certaines modifications aux programmes de prêts aux étudiants et il voulait les rendre publiques. Il s'est donc arrangé pour que le député d'arrière-ban de Kitchener (M. Lang) lui pose une question et cela lui a permis, sous prétexte de répondre à une question, de prononcer un discours dans lequel il a exposé les mesures qu'il a prises et qui, à son avis, sont bien supérieures à ce que notre parti a fait. La réponse du secrétaire d'État aurait dû faire l'objet d'un communiqué de presse ou d'une déclaration à l'appel des motions, s'il voulait absolument annoncer ces mesures à la Chambre.

Si le ministre, de tous les députés d'en face, va ainsi abuser du Règlement et si les ministériels vont continuer de faire appel au Règlement chaque fois que nous cherchons à obtenir des renseignements par voie de questions, il est normal que nous leur rendions la pareille. J'espère que la situation ne se détériorera pas à ce point. Je reviens sur le point qu'ont soulevé le leader à la Chambre de mon parti, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), et le leader du Nouveau parti démocratique, savoir qu'il serait à l'avantage de la Chambre et de tous ceux qui suivent nos délibérations à la télévision que nous écourtions nos questions et nos réponses. Mais je dois dire qu'étant donné la nature même de notre assemblée, où nous sommes presque à couteaux tirés, si les députés d'en face crient «Règlement», c'est exactement ce que nous allons faire de notre côté. S'ils refusent de répondre aux questions et s'ils abusent de la période des questions, nous leur rendrons la pareille. Ce ne serait que juste, et si nous agissions autrement, nous manquerions à notre devoir de députés de l'opposition.

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, je tiens à dire au leader de l'opposition officielle à la Chambre que je suis parfaitement capable de formuler mes propres questions. Il a tort de m'accuser d'abuser du Règlement de la Chambre. Qu'il commence donc par se regarder lui-même, ainsi que ses collègues. Je tiens à lui signaler en outre qu'il ne lui appartient pas de juger si une question est appropriée ou si elle est trop longue. C'est là le rôle de madame le Président, et j'estime qu'elle s'en acquitte fort bien.

Des voix: Bravo!

M. Lang: Il m'a aussi accusé d'avoir prononcé un discours en posant cette question, et je tiens à lui répondre. Ma question ne comptait que trois lignes et demie et ne renfermait qu'une quarantaine de mots. A mon avis, c'est bien loin d'un discours.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous n'avons pas dit cela. C'est le ministre qui a fait un discours.

M. Crosbie: Nous savons bien que vous êtes incapable d'en faire un!

M. Lang: C'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet. C'est tout ce que cela mérite.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je ne serais pas intervenu dans ce débat si l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre) n'avait pas mentionné mon nom. Je veux lui dire que le secrétaire d'État qui a dû quitter pour honorer un engagement important aurait aimé rester. Il m'a demandé de le remplacer à la Chambre pour cette période de temps parce qu'il n'aurait pu aller à ce rendez-vous fort important.

Mais ce qui m'étonne surtout, madame le Président, c'est que l'honorable député de Calgary-Centre, qui a bel et bien été pris en flagrant délit aujourd'hui, a agi comme un enfant pris en défaut, et qui se défend en disant que ce n'est pas sa faute, et que c'est parce que d'autres font la même chose qu'il l'a lui-même fait. Je ne trouve pas cette attitude très sérieuse ou très parlementaire. Il est évident que l'honorable député de Calgary-Centre a abusé de ce qu'on appelle le minimum de décorum que nous devrions avoir à la Chambre. Et si par malheur en certaines occasions d'autres députés font la même chose, cela ne justifie absolument pas la conduite affichée aujourd'hui par le député de Calgary-Centre.

• (1220)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je ne veux pas parler longuement sur cette question, à moins d'y être poussé. Nous comprenons tous que, du côté gouvernemental, les députés de l'arrière-ban ont aussi le droit de poser des questions et que c'est l'orateur qui en juge, ce qui fait que cela n'arrive pas trop souvent et ne gêne pas trop l'opposition dans le rôle de premier plan qui est le sien pendant la période des questions. Nous savons également que les gouvernementaux préviennent d'abord leur ministre pour qu'il n'ait pas l'air de tomber des nues ou de trop bafouiller quand il est interrogé par quelqu'un de son bord. Le député de Kitchener (M. Lang) n'a pas nié avoir informé le ministre qu'il allait lui poser cette question.

M. Corbin: C'est ce que vous faites constamment.

M. Crosbie: Il n'y a rien de mal à cela, et je ne dis pas que cela soit condamnable. Mais le ministre a abusé de la période des questions, essayant de placer un discours de cinq ou six minutes en réponse à une question anodine de son député. C'est abuser de la période des questions.

M. Lang: Madame le Président, j'invoque le Règlement . . .

M. Crosbie: Le rappel au Règlement, c'est moi qui suis en train de le faire.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai déjà entendu le député de Kitchener (M. Lang). Je connais les arguments sur lesquels il s'appuie, et je pense qu'il est temps d'arrêter la discussion et de présenter quelques observations à l'intention de la Chambre.

Les députés comprennent évidemment que ce n'est pas à moi qu'il revient de dire si les questions ont été combinées d'avance. La règle que j'adopte, c'est que toutes les questions sont admissibles à moins de demander de très longues statistiques. En ce cas je dirai qu'elles doivent passer par le *Feuilleton*. Je considère toutes les questions comme valables, de quelque côté de la Chambre qu'elles viennent. Ce que je pourrais dire en passant de la question du député de Kitchener, c'est qu'elle était courte.

Je pense que ce qui indispose surtout certains députés, c'est la réponse. Il peut arriver que certaines réponses soient plus longues que d'autres, et ce n'est pas à moi qu'il appartient de dire qu'un oui ou un non suffit pour répondre à telle ou telle question.

Dans le cas de ce matin, je me suis efforcée de suivre la réponse du ministre à la question du député de Kitchener. A un moment donné, je n'arrivais même plus à savoir s'il répondait à la question ou s'il ouvrait une polémique. J'ai pu voir que les députés à ma gauche étaient assez ennuyés de ce qui se passait, mais je n'ai pas pu vraiment entendre la réponse et c'est pourquoi j'ai rappelé la Chambre à l'ordre, car j'estimais que la Présidence devait savoir ce qui se passait. Le ministre a continué à répondre à la question. Je l'ai rappelé également à l'ordre quand je me suis rendu compte qu'il se lançait lui-même dans une discussion. Puis j'ai cru bon de le laisser finir sa réponse, mais, même à la fin, j'ai dû lui demander s'il avait vraiment fini de répondre. Je ne pouvais pas entendre à cause de tout le bruit.

Ce sont des choses qui arrivent. Je sais que les députés aiment protester lorsqu'ils estiment qu'on porte atteinte à leurs privilèges et j'ai écouté attentivement ce qui parvenait à mes oreilles. Je ne pense pas qu'il se soit réellement passé des choses inacceptables aujourd'hui. Le ministre a envoyé des sarcasmes aux députés de l'autre côté de la Chambre, mais cela se produit tantôt d'un côté et tantôt de l'autre lorsqu'on pose des questions et qu'on donne des réponses et, la politique étant ce qu'elle est, j'autorise ce genre de choses dans une certaine mesure.

J'accepte les remarques du député de Nepean-Carleton (M. Baker) et je suis très heureuse d'obtenir la coopération des députés de son côté en ce qui concerne les préambules. Je vais tâcher de veiller à ce que les réponses données par les ministériels ne soient pas trop longues et ne servent pas des fins qui ne sont pas celles de la période des questions.

J'exerce ici une justice sommaire. Si j'étudie le hansard, je constaterai peut-être que la justice sommaire n'a pas toujours penché du même côté, mais c'est le propre de la justice sommaire et, si après avoir examiné le compte rendu, j'estime avoir été un peu trop indulgente d'un côté ou de l'autre, j'essaie de compenser le lendemain. C'est tout ce que je peux faire.

Je me réjouis des sentiments que les députés ont exprimé au sujet de la période des questions. Je voudrais accorder la parole à beaucoup plus de députés et c'est pourquoi je suis très contente de la collaboration qui m'a été promise à l'égard des préambules. Je tâcherai de surveiller les réponses. Je crois même que, dans certains cas, surtout vers la fin de la période des questions, je ne devrais peut-être pas autoriser de questions supplémentaires, car ce n'en sont pas toujours. Les députés seront d'accord avec moi là-dessus. Je pourrais peut-être exercer ma prérogative vers la fin de la période des questions. J'ai ce privilège, mais j'essaie de suivre l'usage, car je le respecte beaucoup. Je pense que l'usage est très important, parfois même plus que le Règlement.

Néanmoins, si les députés sont d'accord, je n'autoriserai peut-être pas autant de questions supplémentaires vers la fin de la période des questions, afin de permettre à plus de députés de prendre la parole.

J'accepte les remarques du député de Nepean-Carleton et celles de tous les autres députés.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SARGEANT—LA SESSION DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DE L'OTAN—DEMANDE DE RETRAIT DE LA MOTION DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG-ASSINIBOINE PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Dans sa motion, le député demandait que je sois blâmé pour ma conduite et que je ne fasse plus dorénavant partie de l'Association parlementaire de l'OTAN parce qu'il n'aimait pas la façon dont j'avais voté sur une résolution présentée lors de la session plénière à Luxembourg samedi dernier.

Je tiens à signaler à la Chambre que le député l'a quelque peu induite en erreur en disant que cette motion avait trait uniquement à la situation en Afghanistan. La motion portait sur plusieurs autres situations, outre celle de l'Afghanistan. J'ajouterais également que toute la délégation canadienne était d'avis que la résolution aurait dû porter uniquement sur l'Afghanistan sans être encombrée de tous les autres éléments. Dans ce cas, je lui aurais volontiers donné mon appui.

Je ne crois pas qu'il soit vraiment nécessaire de justifier mon vote mais, en l'occurence, je vais le faire très brièvement. Parce que j'appuyais fortement la disposition visant l'Afghanistan dans cette résolution, je ne pouvais pas voter contre. Par ailleurs, puisque je m'oppose moralement aux dispositions de la résolution qui favorisent une reprise de la course aux armements, je ne pouvais pas l'appuyer; je me suis donc abstenu.

Aussi, le Canada, si je ne m'abuse, est encore un pays démocratique. Tous les 15 pays membres de l'Assemblée de l'Atlantique Nord sont des pays démocratiques et dans un pays démocratique, la liberté d'expression, qu'elle soit exercée de vive voix ou par un vote, est un droit fondamental. Même si personnellement je n'étais pas d'accord quant à la façon dont certains de mes collègues ont voté à Luxembourg, je reconnais et je respecte leur droit de voter comme ils l'entendent et je ne demande pas de les condamner.

Si je poussais davantage le raisonnement du député de Winnipeg-Assiniboine, je demanderais qu'il soit réprimandé car il ne semble pas respecter ou croire aux principes de la démocratie. Toutefois, je respecte son droit de liberté de parole et je demande seulement et respectueusement qu'il retire sa motion.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, tout député a le droit de présenter à la Chambre la motion qui lui semble justifiée. Votre Honneur avez accepté ma motion et avez demandé si la Chambre consentait à la mettre en délibération, ce qu'elle a refusé.

Le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) a clairement montré les divisions profondes qui existent au sein du NPD au sujet de l'OTAN et du NORAD et au sujet de l'achat du nouvel avion de chasse. Le député de Selkirk-Interlake a dit qu'il ne pouvait pas se prononcer en faveur du réarmement. Mais l'article 5 de la motion prévoit de «poursuivre les négociations sur la limitation des armements». Elle ne recommande donc pas uniquement le réarmement. Elle demande aussi qu'on entame des pourparlers sur la limitation de l'armement et je critique vivement que les députés et les sénateurs qui participent aux négociations de l'OTAN et du NORAD votent

contre ces organisations. Les députés du NPD ne veulent pas que nous en fassions partie. Ils nous l'ont bien fait savoir au fil des ans.

Le député parle de démocratie. Je peux donc m'exprimer librement et dire bien haut ce que de nombreux Canadiens ont déjà dit, à savoir que le parti néo-démocrate ne s'intéresse pas à la défense que l'OTAN et le NORAD peuvent assurer à notre pays alors qu'on assiste à une course effrénée aux armements et à de multiples invasions. La Russie a envahi l'Afghanistan; ce n'est donc pas le moment de nous retirer de l'OTAN ou du NORAD ou de nous abstenir lors des réunions de l'OTAN à Bruxelles ou à Luxembourg. Il n'y a rien dans la résolution qui dise que le député ne devait pas voter parce qu'il y était question en même temps du contrôle des armements et de la course aux armements, et, d'ailleurs, ma motion a été acceptée. Je doute que le député ait le droit de soulever la question de privilège à ce sujet.

● (1230)

Mme le Président: Nous avons ici une divergence de vues entre deux députés au sujet de délibérations qui ont eu lieu ailleurs qu'au Parlement. La motion présentée par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) était peut-être à la limite de ce qu'on peut considérer comme réglementaire, mais les motions de ce genre sont présentées très rapidement et de façon spontanée. Je ne me rappelle pas les termes exacts de la motion, mais peut-être que si je l'examinais de plus près, je constaterais qu'elle n'était pas réglementaire. Je fais ces réserves avec tous les risques que cela comporte. Si la motion n'était pas réglementaire, les observations faites par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) ne le seraient pas non plus; cependant, comme je ne puis pas déterminer instantanément et sans un examen plus approfondi si la motion présentée par le député de Winnipeg-Assiniboine aux termes de l'article 43 du Règlement est vraiment réglementaire, je dois accepter les observations faites par le député de Selkirk-Interlake.

Par ailleurs, il s'agit essentiellement d'une divergence de vues entre les deux députés et il n'y a donc pas matière à soulever la question de privilège.

M. MILLER—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'ai signalé hier soir que je soulèverais peut-être la question de privilège aujourd'hui et je vous ai avisée par écrit de mon intention de le faire. Cependant, comme le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) n'est pas à la Chambre aujourd'hui, si vous me le permettez, je vous demanderai de me donner l'occasion de soulever cette question quand le député et moi-même serons tous les deux à la Chambre.

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—L'ACCORD SUR LES LOTERIES CONCLU AVEC LES PROVINCES—LA RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je veux revenir sur l'objection qu'a soulevée hier le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski). Je lui ai dit alors que je transmettrais ses instances au très honorable premier ministre (M. Trudeau). Je voudrais faire une très brève déclaration afin de rétablir les faits.

Le 5 octobre 1978, le gouvernement fédéral et toutes les provinces, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, ont signé un protocole d'entente prévoyant entre autres choses que le gouvernement fédéral se limiterait aux loteries dont les billets se vendent au détail $10 et plus, et que les provinces se limiteraient aux loteries dont les billets coûtent au plus $9. L'entente avait été signée par M^me^ Iona Campagnolo, au nom du gouvernement fédéral et par M. Reuben Baetz, au nom des provinces.

Ainsi, le député d'Edmonton-Nord, qui a mis en doute la réponse fournie par le premier ministre en affirmant qu'aucune entente n'avait été signée, voudra bien noter que les faits que je viens de rappeler montrent que le premier ministre avait raison. Je tiens à ce que cela soit consigné au compte rendu d'aujourd'hui.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le 2^e^ rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.—M. Cullen.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE—DÉCLARATION CONCERNANT LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL D'AIDE AUX AGRICULTEURS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis heureux de communiquer à la Chambre aujourd'hui le détail d'un programme gouvernemental d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse qui sévit dans l'Ouest. Mon collègue, le ministre chargé de la Commission du blé, doit faire une déclaration semblable à cette heure-ci dans l'ouest du Canada. Peut-être l'a-t-il déjà faite, puisque les travaux de la Chambre ont été un peu retardés par ce long rappel au Règlement. Naturellement, la Chambre est aussi imprévisible que le temps l'est pour les agriculteurs.

La sécheresse actuelle touche sérieusement certains producteurs, et le gouvernement se rend bien compte de la situation. Nous nous rendons compte que les producteurs les plus touchés à la fois par l'automne sec de l'an dernier, par un hiver presque sans neige et un long printemps chaud et sec, sont les éleveurs du Manitoba et de la Saskatchewan. Nos programmes visent à régler les problèmes immédiats qui se posent pour ce groupe. Les principaux problèmes sont le manque de provendes pour le bétail, c'est-à-dire des réserves insuffisantes de foin dans les deux provinces, une croissance presque nulle dans les pâturages où paissent ces animaux dans certaines régions, et en outre, certaines difficultés d'approvisionnement en eau.

Je pense que ces programmes, dont les frais seront partagés de moitié avec les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan, résoudront quelques-uns de ces problèmes. La part du gouvernement fédéral s'élèvera à 7 millions de dollars.

Permettez-moi de donner plus de détails sur ces programmes, madame le Président. Premièrement, on a instauré un programme à frais partagés avec le Manitoba et la Saskatchewan pour fournir de l'aide à l'alimentation et au transport des bestiaux. Dans la plupart des cas, on transportera des aliments de provende dans les régions frappées par la sécheresse pour permettre au bétail de survivre. Dans d'autres cas, il serait peut-être plus à propos de transporter le bétail des régions frappées par la sécheresse dans d'autres où l'on trouve des provendes et du fourrage en quantité. Le programme comprend ces deux formes d'aide.

Le programme consistera surtout en aide au transport et à l'alimentation, mais une partie des fonds servira aussi à approvisionner en eau les régions où la situation est critique.

Les programmes d'aide au transport et à l'alimentation visent surtout le Manitoba et la Saskatchewan, mais le programme global prévoit l'affectation d'un million de dollars à des activités semblables dans le nord-ouest de l'Ontario et à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Ces régions souffrent aussi de la sécheresse. De plus, 1 million sera affecté à des programmes semblables destinés aux autochtones dans les réserves indiennes.

Permettez-moi d'ajouter que ce sont des fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui ont travaillé de concert à mettre au point ces mesures. Le groupe d'étude fédérale sur la sécheresse, dont j'ai ordonné la formation pendant la sécheresse de 1977, m'a présenté des recommandations précises sur la meilleure façon de parer à la sécheresse actuelle. C'est au début de mai que nous avons mis ce groupe au travail à l'œuvre et que nous avons demandé la participation des gouvernements provinciaux.

Bien que les éleveurs de bétail soient les plus touchés, les céréaliers le sont également et ils attendent encore de la pluie. Mais, à quelques exceptions près dans certaines régions des Prairies, ces derniers pourraient encore avoir une assez bonne récolte si les pluies ne tardent pas trop à venir.

Dans le cas des céréaliers, des mesures gouvernementales sont déjà prévues pour les assurer de moyens d'existence si l'été continuait d'être chaud et sec. Ils sont protégés grâce au programme d'assurance-récolte et à la loi sur la stabilisation des grains de l'Ouest. Environ 80,000 agriculteurs ont souscrit à l'assurance-récolte cette année pour une valeur de 1.5 milliard de dollars. Le gouvernement fédéral défraie la moitié des 146 millions de dollars en primes payées par les agriculteurs concernés. Il s'agit d'un programme de partage égal des coûts, sous administration provinciale. La loi sur la stabilisation prévoit également une assurance-revenu si les mauvaises récoltes entraînent une réduction des bénéfices. Environ 124,000 céréaliers sont inscrits à ce programme.

J'ajoute que le gouvernement considère ces mesures comme étant à court terme. Personne ne peut garantir aux assurés les pluies dont ils ont besoin. Mais les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux continuent d'observer attentivement les conditions d'humidité dans l'Ouest du Canada et ils nous feront des recommandations au cours de l'été. Les mesures que je viens de décrire ne constituent pas, à notre avis, la totalité du programme. Si les conditions devaient changer, il nous faudrait ré-examiner la question et voilà pourquoi j'ai dit que nous suivrons de près la situation pour pouvoir évaluer les besoins des producteurs. Voilà l'explication la plus brève que je puisse vous donner.

Je veux également signaler la collaboration de mes collègues, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané), le ministre des Finances (M. MacEachen) et d'autres membres du cabinet, sans oublier celle des gouvernements provinciaux concernés.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre brièvement à la déclaration que le ministre vient de faire. Je peux dire sans craindre de me tromper que les députés de ce côté-ci de la Chambre n'estiment pas que cette déclaration ait une portée assez vaste. Elle ne renferme pas suffisamment de détails. Nous espérons que le ministre nous fournira de plus amples renseignements sur cette affaire pendant la période de questions qui suivra.

Le ministre a traité de deux sujets très importants, à savoir l'aide financière à l'achat des moulées et le transport du bétail. Il y a cependant beaucoup d'autres questions qui sont d'une importance non moins grande pour l'ouest du Canada, notamment le problème du rationnement de l'eau dans certaines petites localités, un sujet que le ministre n'a même pas abordé.

Il y a une autre chose que je tiens à dire maintenant. Quant il parle de la situation dans les provinces des Prairies, le ministre a raison à propos du Manitoba et de la Saskatchewan. La situation est des plus graves dans ces deux provinces. Comme je viens du Manitoba, je suppose que je puis parler en toute connaissance de cause. La récolte de cette année n'a probablement jamais été aussi mauvaise depuis la dépression. On n'a pratiquement pas récolté de foin.

● (1240)

Nous pourrions nous demander, je le suppose, si 14 millions de dollars suffiront. Le ministre a laissé entendre que le gouvernement pourrait accorder d'autres subventions. Nous tâcherons d'obtenir de plus amples détails à ce sujet lors d'une prochaine période des questions. La germination des grains est des plus piètres au Manitoba et, malheureusement, il est peu probable que la situation s'améliore.

Hier soir, j'ai déclaré devant le comité permanent de l'agriculture qu'en ce moment, les cultivateurs commençaient à labourer leurs champs et à prendre des assurances-récoltes. Par exemple, la température est montée, mercredi dernier, à plus de 36° C, les vents atteignant une force de 50 milles à l'heure, avec un degré d'humidité d'environ 20 p. 100. Ce n'est pas ce temps-là qui favorisera la pousse du grain et du foin.

La sécheresse

La situation en Alberta s'est radicalement améliorée ces dernières semaines pour ce qui est des récoltes de grain, mais en ce qui a trait au foin, elle demeure très grave. Dans sa déclaration, le ministre ne tient pas vraiment compte du problème du manque de foin en Alberta. Il faut qu'il pleuve au début du printemps pour que l'herbe pousse. J'en ai discuté avec des députés et des cultivateurs de l'Alberta. Ils m'ont donné à entendre qu'ils auront à faire face à de graves problèmes cet hiver, car ils ne croient pas pouvoir réussir à accumuler des réserves suffisantes de foin pour leur bétail. La plus grande partie de notre bétail est élevée dans cette province et ce fait incitera peut-être le ministre à reconsidérer la situation du foin.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre reprochent au gouvernement son manque d'empressement. La question a été exposée le 30 mai dernier dans la motion du député de Medicine-Hat (M. Hargrave). La motion présentée ce jour-là résume bien nos sentiments sur cette question jusqu'au moment où le ministre s'est enfin décidé à faire sa déclaration. Je vous la lis:

> Que la Chambre regrette profondément l'absence de réaction de la part du gouvernement, à la Chambre des communes, au sujet de l'inquiétude engendrée par la désastreuse sécheresse qui sévit sur l'agriculture de l'Ouest et par la situation critique due aux incendies de forêts qui s'ensuivent, et qu'elle demande au gouvernement de se départir de sa réticence et de demander l'avis des députés de tous les partis de façon franche et ouverte.

Nous avons eu un certain nombre de discussions au comité de l'agriculture sur cette question depuis. Le ministre vient de faire une déclaration, mais ce n'est certes pas trop tôt. On a commencé à vendre du bétail à l'heure actuelle dans l'Ouest. Certaines petites villes des Prairies craignent de ne pas avoir assez d'eau pour passer l'été s'il ne tombe pas plus de pluie qu'il n'y en a eu jusqu'ici.

J'aimerais faire certaines suggestions au ministre. Premièrement, il faudrait mettre en place un système grâce auquel les camions et les wagons de chemin de fer dont on se sert pour transporter du bétail dans l'Est retourneraient dans l'Ouest chargés de foin. Autrement dit, les tracteurs-remorques et les camions devraient être remplis de foin pour le trajet de retour dans les Prairies. Le gouvernement devrait s'en assurer, et j'espère qu'il retiendra cette idée.

Le ministre a omis de parler dans sa déclaration du deuxième point que j'aimerais mentionner. Je tiens à dire que c'est peut-être la première fois depuis que la politique des grains de provende a été établie que le programme fonctionne peut-être à l'inverse de son objectif initial. Il visait à approvisionner d'abord le marché intérieur, c'est-à-dire l'est du Canada, le Québec, les Maritimes et des parties de la Colombie-Britannique. Cette année, ce marché intérieur sera l'ouest du Canada. Il appartient au gouvernement de s'assurer que la Commission canadienne du blé a assez de stocks d'orge disponibles dans les Prairies. Je sais que ce n'est pas le cas dans le sud du Manitoba. Un certain nombre de compagnies d'élévateurs du sud du Manitoba n'ont pas de stocks d'orge suffisants. Il faut absolument que la Commission canadienne du blé en fasse une de ses plus hautes priorités. Il faudrait aussi examiner la question de la pelletisation des criblures de grain, surtout à Thunder Bay et aussi à Vancouver, qui sont ramenées dans les Prairies. C'est une forme parfaite d'aliment pour le bétail.

Le ministre devrait aussi envisager la possibilité de forer en profondeur pour trouver de l'eau. Il est certain que les réservoirs ont toujours constitué la principale source d'eau dans l'Ouest du Canada. Ils sont presque vides. A moins d'amener de l'eau par camion, ce qui est évidemment très coûteux, il faudrait envisager très rapidement de creuser des puits en profondeur. Le ministre devrait voir par ailleurs s'il n'y a pas moyen de puiser dans les réserves fédérales-provinciales destinées à la faune pour nourrir le bétail.

Je le répète, la déclaration du ministre nous réjouit. Elle n'a toutefois pas une portée suffisante, à mon avis. Nous n'avons pas suffisamment de détails sur les intentions du gouvernement mais c'est toujours mieux que rien et ce programme montre aux agriculteurs que les pouvoirs publics collaborent réellement. Cette collaboration des pouvoirs publics dans le but d'essayer de résoudre ce problème constitue peut-être l'aspect le plus positif du programme.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de la déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Nous attendions cette déclaration depuis un peu plus d'une semaine, mais je me réjouis qu'elle ait enfin été faite. Je ne suis pas totalement satisfait de la teneur du message, mais nous constatons du moins qu'on est en train d'ébaucher une certaine forme d'action.

J'estime que la sécheresse qui sévit actuellement va forcer le ministère de l'Agriculture à réviser totalement sa politique. Dans un certain sens le problème n'est plus de chercher à permettre à des exploitations agricoles de demeurer rentables. Il n'est plus question de rentabiliser l'agriculture dans les conditions actuelles. Nous sommes forcés d'en revenir à une simple question de survie. Dans les deux tiers ou les trois quarts de la Saskatchewan situés le plus à l'est, dans tout le Manitoba et dans le nord-ouest de l'Ontario, il est tombé moins de pluie que cela a jamais été le cas au cours des 80 années pour lesquelles on dispose de données météorologiques. Ce n'est pas seulement la pire sécheresse depuis les années trente; c'est la pire sécheresse qui se soit produite dans cette très grande partie de l'Ouest du Canada depuis que l'homme y compile des statistiques météorologiques. Il s'agit là d'une situation d'urgence. Dans certains endroits il n'est pas tombé la moindre pluie depuis trois mois. Dans un grand nombre d'endroits il est tombé deux à trois dixièmes de pouce de pluie sous la forme d'une faible précipitation.

Dans de pareilles conditions, nous avons raison d'accorder la priorité aux approvisionnements en eau. Il faut tout d'abord survivre à cette sécheresse. On doit fournir des approvisionnements en eau aux bourgades et aux villages ainsi qu'aux fermes. Surtout à mesure que l'hiver approche, nous devons veiller à remettre en application le programme de 1977, qui consistait à pomper l'eau de toutes les petites sources et à l'amener par des canalisations dans des réservoirs afin de disposer de réserves permettant de tenir jusqu'à l'hiver.

● (1250)

Je crois que ce programme de transport des grains de provende tient compte des besoins des producteurs laitiers. Les programmes provinciaux, de concert avec le groupe d'étude fédéral sur la sécheresse, ont donné, comme il se doit, la priorité aux expéditions de fourrage destinées aux producteurs laitiers. Il est heureux que ces producteurs auront une formule de coût de production fondée sur les coûts. En Saskatchewan

au moins, cette formule a permis une hausse de 1.5c. le litre qui aide les producteurs à assurer les dépenses supplémentaires qu'ils ont engagées pour acheter et transporter du foin. Au moins trois ou quatre camions du Syndicat du blé de la Saskatchewan qui transportent les bestiaux vers l'Est reviennent chargés de foin.

Toutefois, cela étant dit, monsieur l'Orateur, il convient de signaler que le ministre n'a pas parlé de tenir des réserves de grains de provende dans les régions touchées. La chose est en partie attribuable à la mise en œuvre, depuis un certain nombre d'années, d'une politique de marché libre pour les grains de provende. On nous avait dit alors que le marché libre pourrait répondre à tous les besoins intérieurs et que la Commission du blé consacrerait ses efforts aux marchés d'exportation. Elle a tenté d'agir ainsi, mais il y a maintenant conflit d'intérêts entre les éléveurs de l'Ouest et les organismes chargés de la vente des céréales.

Il est avantageux pour le marché libre de constituer des stocks importants de grains de provende afin de faire monter le prix intérieur. Bien sûr, quand il y a beaucoup d'approvisionnements, les acheteurs ne sont pas disposés à payer plus cher. Comme la Commission du blé n'a pas été chargée d'alimenter le marché intérieur en premier, elle cherche à exporter le plus possible de grains de provende. Les éleveurs se trouvent donc dans une situation défavorable à cause de cette politique adoptée il y a quelques années, qui ne convient plus du tout à l'heure actuelle.

On n'a annoncé jusqu'ici aucune hausse du prix initial des grains de provende, de sorte que les agriculteurs qui s'occupent à la fois de céréaliculture et d'élevage ne seront pas enclins à vendre avant la fin de la campagne, le 31 juillet, pour profiter des prix plus élevés de la présente campagne. Le même argument vaut pour les graines de semence conservées à la ferme. Les agriculteurs seraient moins portés à les vendre d'ici la fin de juillet si on annonçait bientôt que les prix initiaux demeureront les mêmes au cours de la prochaine campagne.

La déclaration du ministre ne fait aucunement état du problème urgent qui se pose à propos du prix marchand du bétail. Dans l'Ouest, les prix du bétail sont plus bas que partout ailleurs au Canada en raison de la situation d'urgence qui y existe. Des indemnités de stabilisation sont prévues pour certains produits, mais en général pas pour le bétail. Si un programme normal de stabilisation était établi pour le bétail, il ne s'appliquerait pas aux éleveurs qui subissent des pertes de 40 à 50c. la livre faute de pouvoir choisir le moment de vendre leur produit.

Il est urgent de se pencher sur ce problème et j'espère que le gouvernement suivra de près la situation afin d'agir en conséquence.

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser deux ou trois courtes questions au ministre au sujet des approvisionnements de grains de provende en réserve dans les Prairies. Dans ma circonscription, des tonnes d'orge de provende sont habituellement à la disposition des agriculteurs à l'élévateur de Netherhill. Dans la région avoisinante, il y a trois enclos—un qui demande 20,000 boisseaux par semaine, un autre 5,000 boisseaux . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le Règlement veut que les députés posent maintenant des questions. Des déclarations ont été faites et les députés sont autorisés à poser des questions. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. McKnight: J'aimerais demander au ministre quelles mesures ont été prises par la Commission canadienne du blé pour garantir à ce moment-ci un approvisionnement de grains de provende aux agriculteurs de l'Ouest?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé est à Winnipeg aujourd'hui où il conférera avec des membres de cet organisme ainsi que de la Commission canadienne des grains. Ils ont effectué un inventaire des céréales disponibles, mais je n'en connais pas encore le résultat. J'espère que nous pourrons vous faire rapport à ce sujet au début de la semaine.

Nous avons appris, de source officieuse, qu'il y avait suffisamment de réserves dans les Prairies pour satisfaire aux programmes d'urgence d'alimentation du bétail. Il m'est impossible de dire à l'heure actuelle si nous allons faire des offres aux agriculteurs ou si nous allons décréter qu'aucune livraison ne peut être effectuée à l'extérieur de la région à moins que les céréaliers n'aient été convenablement indemnisés. Il nous faut prendre toutes ces choses en considération avant d'arrêter notre décision.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une ou deux questions à poser au sujet de l'aide. Il avait été proposé que les crédits soient divisés moitié-moitié, soit 7 millions chacun. Des sommes qui doivent être fournis, un million doit aller à la Colombie-Britannique et à l'Ontario, un autre aux réserves indiennes, ce qui nous laisse 5 millions. J'avais cru comprendre que le gouvernement de la Saskatchewan . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Hovdebo: Le gouvernement fédéral a-t-il suffisamment d'argent pour assumer la moitié des frais parce que la Saskatchewan a déjà engagé 15 millions?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'il s'agit d'une estimation des autorités de la Saskatchewan. Comme je l'ai dit tout à l'heure, telle est notre proposition pour le moment. Nous surveillerons la situation de près et, s'il y a lieu, nous retournerons voir le Conseil du Trésor pour lui soutirer plus d'argent. S'il vient à pleuvoir—et vous pouvez parier votre dernier dollar, monsieur l'Orateur, que, comme tous les autres députés de la Chambre, je prie pour qu'il pleuve—nous aurons de meilleures récoltes et nous dépenserons moins d'argent.

Le député de Lisgar (M. Murta) a fait des instances en faveur de l'Alberta, mais le ministre albertain a déclaré qu'il n'y avait pas vraiment état d'urgence. Les journaux semblent dire qu'il n'y aura aucune aide pour le transport en Alberta. C'est faux, monsieur l'Orateur. Des dispositions seront prises de concert avec l'Alberta.

M. Murta: Je voudrais demander au ministre comment son ministère et les gouvernements provinciaux sont arrivés au chiffre de 14 millions de dollars. Les frais sont-ils partagés de manière égale, chaque partie versant 7 millions? Le ministre est-il disposé à déposer à la Chambre un tableau de ventilation des coûts? Il disposait sûrement de certaines lignes directrices pour arriver à ce chiffre de 14 millions. Pourrait-il en faire part à la Chambre et déposer les décuments pertinents?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous avons ordre de déposer les documents de travail et de les rendre publics. Les projections ont été établies par des fonctionnaires fédéraux et provinciaux travaillant de concert.

Le député a fait des instances au sujet des puits. Je lui signale que le forage de puits fait partie du programme visant à approvisionner les municipalités en eau. Ce programme ne se limite pas aux collectivités agricoles, mais s'applique à toute localité où le besoin s'en fait sentir.

L'ARAP est l'un des services les plus compétents au monde. Ses ingénieurs ont dressé des cartes montrant toutes les sources d'eau accessibles, la qualité de l'eau, la profondeur des puits, etc. Ce genre de programme est aussi mis au point de concert avec les provinces.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Lorsque nous avons interrompu la séance à 1 heure, nous en étions aux déclarations des ministres, mais je constate que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'est pas présent.

Une voix: Le secrétaire parlementaire est ici.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Puis-je suggérer aux députés que nous examinions d'autres questions pour revenir ensuite aux déclarations des ministres, si la chose semble appropriée?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Ostiguy) est disposé à répondre aux questions en l'absence du ministre, si les députés de l'opposition n'y voient pas d'inconvénient.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si tel est le souhait de la Chambre, monsieur l'Orateur, je ne m'y opposerai certainement pas. Je signalerai qu'aux termes du Règlement, les questions faisant suite à une déclaration ne peuvent être adressées qu'au ministre qui a fait la déclaration.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): D'après les observations qui ont été faites à l'intention de la présidence, je peux demander à la Chambre si elle consent unanimement à ce que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture réponde aux questions.

M. McKnight: Je voulais poser deux questions au ministre. Étant donné l'importance de cette déclaration, je vais les poser au secrétaire parlementaire en espérant qu'il demandera de plus amples renseignements.

Le ministre ou ses fonctionnaires ont-ils eu des entretiens avec les spécialistes du ministère des Finances au sujet d'un compte fiduciaire permettant d'étaler le revenu provenant de la vente du bétail à vil prix à cause de la sécheresse? Je songe à un compte fiduciaire semblable à celui qu'ont proposé des députés de l'opposition, qui permettrait de régler le problème de la vente du bétail à bas prix. En outre, le ministre ou le cabinet ont-ils songé à rattacher l'ARAP au ministère de l'Agriculture, là où elle aurait dû toujours être?

[*Français*]

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il est bien entendu que la déclaration faite ce matin par le ministre de l'Agriculture faisait suite à une étude effectuée par un groupe de travail qui avait été formé entre les hauts fonctionnaires du ministère d'Agriculture Canada et ceux des ministères d'Agriculture Canada et ceux des ministères de l'Agriculture des provinces de l'Ouest. Et au sujet du point que soulève l'honorable député, à savoir si une étude avait été effectuée sur la vente du bétail à court ou à moyen terme, je suis convaincu que les fonctionnaires du ministère d'Agriculture Canada, de concert avec les fonctionnaires des autres provinces, se sont penchés sérieusement sur ce problème. Maintenant, si l'honorable député voulait répéter sa deuxième question, je lui en serais reconnaissant car je ne l'ai pas retenue.

[*Traduction*]

M. McKnight: Monsieur l'Orateur, ma question était la suivante: étant donné que beaucoup d'éleveurs sont obligés de vendre leur bétail maintenant, quoiqu'ils ne souhaitent pas le faire parce que leur revenu s'en trouvera bouleversé et qu'ils devront remettre à l'impôt une partie du produit de la vente, le ministre a-t-il envisagé un moyen d'étaler la déclaration de ces revenus dans le temps, afin que le produit de la vente de ce bétail soit imposé sur une plus longue période et non uniquement l'année même de la vente?

[*Français*]

M. Ostiguy: Monsieur l'Orateur, on sait fort bien qu'il existe une assurance de stabilisation des revenus pour les provinces de l'Ouest comme pour tout le reste du Canada, et que les agriculteurs des provinces de l'Ouest s'étaient prévalus dans une très forte proportion du Régime d'assurance de stabilisation des revenus, régime auquel le ministère de l'Agriculture et le gouvernement fédéral contribuent pour une très grande partie. Je pense bien que dans l'immédiat ce qu'il fallait faire en priorité c'était de connaître la valeur ou faire l'évaluation des dégâts causés par la sécheresse dans l'Ouest du Canada. Pour ce qui est des pertes sur la vente du bétail, je pense bien que si nécessaire l'Office de stabilisation des prix agricoles pourra toujours se pencher là-dessus au cours de cette année.

● (1410)

[*Traduction*]

M. Althouse: Monsieur l'Orateur, je voudrais continuer à poser quelques questions au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Ostiguy). Je crois qu'il est nécessaire de trouver une formule de répartition du revenu pour fins d'impôt dans des situations comme celle qui prévaut actuellement, c'est-à-dire lorsque des agriculteurs sont obligés de se défaire en une seule année du bétail qu'ils mettraient normalement deux ou trois ans à écouler sur le marché. Cela crée de graves problèmes d'impôt que la loi actuelle ne permet pas de résoudre intégralement. Mais je me soucie davantage de ce que je considère comme une perte encore plus grave, notamment le fait que les agriculteurs vendent ce bétail sur un marché extrêmement faible en général et qui, dans bien des cas, l'est encore plus à l'échelle régionale.

Je demande donc au ministre, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, si son ministère peut autoriser rapidement l'Office des produits agricoles à acheter le bétail de court engraissement et de reproduction mis sur le marché dans l'Ouest pour le revendre dans d'autres parties du pays, afin d'empêcher le marché de s'effondrer complètement, surtout dans les trois provinces des Prairies.

[*Français*]

M. Ostiguy: Monsieur le président, comme je le disais tout à l'heure à l'honorable député de l'opposition, la première préoccupation du ministère de l'Agriculture a été de connaître les dommages causés par la sécheresse. Il est bien sûr que—et je le signalais il y a un instant—le ministère de l'Agriculture, par le biais de l'Office de stabilisation des prix agricoles, peut toujours intervenir, mais l'on sait fort bien qu'il faut attendre qu'une année complète se soit écoulée, parce que je crois qu'il est assez difficile dans le moment de connaître les pertes survenues dans la valeur de la vente du bétail. Je pense que l'étude qui a été très poussée par les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Canada, en collaboration avec les autres ministères des autres provinces, a eu pour but de connaître exactement les dégâts causés par la sécheresse dans l'Ouest du Canada.

[*Traduction*]

M. Althouse: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au secrétaire parlementaire que les pertes se feront sur les ventes de cette année et que, pour tout dire, elles toucheront un nombre restreint d'éleveurs pendant une brève période du cycle d'élevage annuel. La loi à laquelle il fait allusion, c'est-à-dire la loi sur la stabilisation, n'aidera pas vraiment les gens qui ont été forcés de vendre leur bétail à un prix extrêmement bas.

Au début de l'année, le bétail d'engrais se vendait 90c. Maintenant, il se vend aux alentours de 50c. et ce sont uniquement les éleveurs qui ont été forcés de vendre à cause de la sécheresse qui subiront cette perte de 40 à 50c. Le fait de recevoir une indemnité de un ou deux cents à la fin de l'année ne les tirera pas d'affaire. La loi offre une autre possibilité: l'Office des produits agricoles peut se mettre à acheter le bétail vendu en catastrophe pour essayer de soutenir le marché, ce qui permettrait de stabiliser plus efficacement le revenu des personnes qui sont directement touchées par cette sécheresse. A mon avis, le ministre et le ministère devraient envisager très sérieusement d'essayer immédiatement de mettre en œuvre un programme de ce genre.

[*Français*]

M. Ostiguy: Monsieur le président, je prends bonne note des recommandations de l'honorable député, et je les soumettrai à celui-ci ainsi qu'au ministère de l'Agriculture.

[*Traduction*]

M. Murta: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture à propos de la page 3 du document que le ministre de l'Agriculture a fait consigner au hansard aujourd'hui. Le ministre a dit qu'«Une certaine somme d'argent sera également affectée à la constitution de réserves d'eau dans les régions qui ont été touchées par la sécheresse.» Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire quelle somme d'argent a été affectée à ce programme ou mise de côté à cet effet? Sinon, pourrait-il dire à la Chambre comment le gouvernement a obtenu le chiffre qu'il révélera peut-être à la Chambre?

[*Français*]

M. Ostiguy: Monsieur le président, encore une fois, comme le disait le ministre ce matin, le programme est de l'ordre de 7 millions de dollars, dont le coût est partagé à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral et les provinces, et sur les 7 millions de dollars du ministère de l'Agriculture, un million de dollars servent à aider les réserves indiennes et un autre million sera partagé avec l'ARDA.

Au moment présent, je ne peux pas dire si des sommes ont été affectées spécifiquement à l'approvisionnement en eau, sauf qu'à même les 7 millions de dollars mentionnés tantôt, on va sûrement pouvoir assurer de l'eau, du fourrage ou des céréales aux éleveurs de l'Ouest qui sont touchés par la sécheresse.

[*Traduction*]

M. Murta: Monsieur l'Orateur, c'est la dernière fois que j'interviens à ce sujet. Je présume que ce total de 14 millions de dollars correspond à ce que le gouvernement fédéral pourrait verser. Cela veut dire que s'il accorde 7 millions de dollars, les gouvernements provinciaux devront donner 3,5 millions chacun.

Si la sécheresse dont nous avons parlé ce matin et au cours des quelques dernières minutes persiste, le gouvernement comprendra—je l'espère—que l'argent qu'il propose de débloquer va être un peu juste pour arrêter l'abattage systématique du bétail dans l'Ouest, abattage qui va faire considérablement monter le prix de vente de bœuf aux consommateurs au cours de l'année prochaine. Il est impératif que le gouvernement s'assure qu'il a assez d'argent s'il ne l'a pas encore fait—en consultant le Conseil du Trésor, je présume—afin d'être mieux en mesure de s'attaquer à ce problème. Ce programme n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan. J'espère que le gouvernement aura plus d'argent à consacrer à la lutte contre la sécheresse à l'avenir.

[*Français*]

M. Ostiguy: Monsieur le président, je voudrais encore dire aux honorables députés de l'opposition que le programme mis de l'avant et annoncé ce matin par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a été préparé, et je le répète, en étroite collaboration avec les hauts fonctionnaires des provinces de la Saskatchewan et du Manitoba et d'Agriculture Canada. Alors je pense bien qu'il est tout à fait normal que, pour l'immédiat, nous travaillions avec le document que ces hauts fonctionnaires des deux provinces et du gouvernement fédéral nous ont remis.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a-t-il une question à poser?

M. Crosbie: Il en a déjà posé une.

Questions au Feuilleton

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. La période consacrée aux questions ainsi qu'aux déclarations des ministres a déjà duré plus que prévu. On me fait remarquer que le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a déjà posé une question.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il en a posé deux.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Dans cas, nous devrions passer à l'autre question inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM D'UNE CIRCONSCRIPTION

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé) demande la permission de présenter le bill C-599, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Berthier-Maskinongé».

Des voix: Expliquez-vous!

M. Yanakis: Monsieur le président, par suite de la redistribution de la nouvelle carte électorale qui est entrée en vigueur lors des élections du 22 mai 1979, une partie du secteur Lanaudière, notamment les municipalités de Lanoraie, Lavaltrie, Sainte-Mélanie, Saint-Ambroise-de-Kildare, Sainte-Marcelline de Kildare, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, Sainte-Béatrix, Saint-Côme ont été rattachées à la circonscription de Berthier-Maskinongé. Afin de mieux identifier ce secteur et comme preuve de mon attachement à ces nouveaux électeurs, je désire, monsieur le président, demander à la Chambre de me permettre de modifier le nom de la circonscription de Berthier-Maskinongé qui sera connu dorénavant par l'appellation Berthier-Maskinongé-Lanaudière.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 153, 223, 271, 321, 582, 629, 641, 643, 751, 816, 822, 847 et 854.

[*Texte*]

ARDA—LEEDS-GRENVILLE

Question nº 153—**M. Cossitt:**

En vertu du programme A.R.D.A., quelles subventions ont été accordées aux municipalités de l'ancienne circonscription de Leeds et de la circonscription actuelle de Leeds-Grenville, du 31 octobre 1972 à la fin du programme et quel a été le total des crédits y versés?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, la réponse est la suivante: les renseignements demandés par district électoral fédéral ou par municipalité ne sont pas facilement disponibles, le programme étant à frais partagés avec la province de l'Ontario et mis en œuvre par cette dernière. Cependant, les dossiers ministériels donnent les détails suivants au sujet de l'aide accordée en vertu du programme ARDA aux comtés de Leeds et de Grenville, du 1er avril 1972 au 31 mars 1979.

			$
1.	Subventions d'équipement pour exploitation agricole	Leeds	84,353
		Grenville	55,278
2.	Programme d'agrandissement des fermes	Leeds	1,114,255
		Grenville	553,150
3.	Subventions industrielles		
	Leeds—Hall Orchards Ltd.	11,650	
	Burnbrae Farms Ltd.	100,000	
	Forfar Dairy	18,000	
	Plum Hollow Cheese	17,525	
			147,175
	Grenville—Jamaica Mfg. Co.	72,072	
	Kemptville Creameries	117,500	
	Satellite Truss	30,000	
			219,572
4.	Déversoirs municipaux Leeds et Grenville		325,000
5.	Parcs provinciaux—Parc de Murphy's Point—Leeds		418,974
			$2,917,757

(Les sommes indiquées sont assumées à parts égales par les gouvernements fédéral et provincial.)

LE PROGRAMME DE FORMATION ET D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Question nº 223—**M. Herbert:**

Par province, quelle a été la réaction au Programme de formation et d'expérience professionnelle?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le nombre des placements effectués dans le cadre du programme s'est élevé à 51,429. En voici la ventilation par province:

Terre-Neuve	1,494
Île-du-Prince-Édouard	440
Nouvelle-Écosse	2,299
Nouveau-Brunswick	2,030
Québec	16,077
Ontario	16,913
Manitoba	1,527
Saskatchewan	1,656
Alberta—Territoires du Nord-Ouest	2,213
Colombie-Britannique—Yukon	6,780
Total	51,429

Des accords pouvaient être conclus dans le cadre du Programme de formation et d'expérience professionnelle (PEEP) du 15 septembre 1978 au 31 mai 1979. Les employeurs étaient cependant autorisés à engager de nouveaux employés pour remplacer les participants partis après le 31 mai 1979 si, au moment du départ de ces derniers, au moins 15 semaines d'emploi étaient encore prévues aux termes du contrat.

LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXÉCUTÉS À CHARLOTTETOWN POUR LE MAAC

Question nº 271—**M. Herbert:**

Rénove-t-on actuellement à Charlottetown (Î.-P.-É.), un immeuble destiné au ministère des Affaires des anciens combattants et, le cas échéant, de quel immeuble s'agit-il et à combien évalue-t-on les travaux de réfection?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Oui, l'immeuble «Dominion Public Building», à Charlottetown (Î.-P.-É.) est en voie d'être rénové, à un coût estimatif de $150,000 à des fins d'occupation provisoire par le ministère des Affaires des anciens combattants.

L'ARCHITECTURE—L'INTÉRÊT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question nº 321—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement estime-t-il que la danse, l'opéra, la musique, le théâtre, la littérature, les arts visuels, le cinéma et la photographie sont des formes artistiques auxquelles il doit s'intéresser?

2. Le gouvernement envisage-t-il de s'intéresser particulièrement à l'artisanat et à l'architecture?

3. Ces trois dernières années, le gouvernement de la province de Québec a-t-il officiellement demandé une diminution ou une suppression de l'aide financière fédérale pour l'une des formes d'art susmentionnées?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le secrétaire d'État et le ministère de l'Environnement m'informent comme suit: en ce qui concerne le secrétaire d'État:

1. Le gouvernement fédéral s'intéresse aux formes artistiques en question, comme en font foi les nombreux programmes qu'il a mis sur pied pour les favoriser.

2. Le gouvernement fédéral réexamine actuellement son rôle dans la vie culturelle du pays. C'est ainsi qu'il se penche sur de nombreux aspects de l'activité artistique et culturelle, notamment l'architecture et l'artisanat.

3. Le gouvernement de la province de Québec n'a pas demandé officiellement une réduction ou une suppression de l'aide financière que le gouvernement fédéral apporte aux formes artistiques mentionnées dans la partie 1 de la question.

Toutefois, le document La politique québécoise du développement culturel, publié par le gouvernement du Québec en 1978, renferme une déclaration générale concernant la récupération et le contrôle de tous les fonds destinés aux arts. C'est ainsi qu'on peut lire aux pages 37 et suivantes du volume 1: «De là, une première décision. Il nous faut élaborer et promouvoir une politique qui soit (. . .) québécoise. Ce qui veut dire: se réapproprier les moyens, dont plusieurs sont provisoirement abandonnés à d'autres mains et à d'autres volontés, qui permettent à une culture de durer et de se développer.»

«Qu'est-ce que nous attendons du Québec de demain? Qu'il prenne l'entière responsabilité, et donc les moyens, d'assurer à chaque Québécois «le pain et le livre», le minimum vital matériel et le minimum vital culturel.»

En ce qui concerne le ministère de l'Environnement:

1 et 3. Voir la réponse du secrétaire d'État.

2. Oui, en ce qui concerne l'architecture, il est dit dans la politique de Parcs Canada* que seront commémorés les «ouvrages qui présentent les caractéristiques distinctives d'un type d'architecture et de structure particulièrement précieux pour l'étude d'un style ou d'une méthode de construction de la même époque ou qui constituent des exemples de l'œuvre d'un maître-constructeur, d'un concepteur, d'un ingénieur ou d'un architecte», dont l'importance historique nationale a été reconnue par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui fait office de conseiller auprès du ministre de l'Environnement. (*Numéro de catalogue R62-109/1979F)

LE PROGRAMME DE PLACEMENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AGRICOLE

Question nº 582—**M. Mitges:**

1. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il mis sur pied un programme de placement sur le marché du travail agricole et, le cas échéant, quand?

2. Combien de centres d'emploi sont chargés de l'administration de ce programme et où sont-ils situés dans chaque cas?

3. Pour chaque centre d'emploi situé en Ontario, combien *a*) de demandes d'emploi agricole ont été reçues, *b*) de Canadiens ont trouvé un emploi agricole, *c*) de non-Canadiens ont trouvé un emploi agricole, au cours de l'année financière terminée le 31 mars (i) 1978 (ii) 1979?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui, le programme du Service de main-d'œuvre agricole du Canada. Créé en 1974, il offre des services de placement qui pourvoient directement aux besoins du secteur agricole, et viennent suppléer les services des Centres d'emploi du Canada.

2. Il existe 63 bureaux du SMAC dans le Canada, auxquels s'ajoutent sept bureaux locaux et 30 bureaux saisonniers. Ils sont situés dans les endroits suivants:

Bureau principal	Bureau local	Bureau saisonnier
Colombie-Britannique		
Abbotsford		Chilliwack
		Cloverdale
		Richmond
Armstrong		
Duncan		Courtenay
Kelowna		Omaya
		Rutland
		Vernon
		Winfield
Penticton		Keremeos
		Oliver
		Osoyoos
		Summerland
Victoria		
Alberta		
Brooks		
Calgary		
Camrose		
Drumheller		

Questions au Feuilleton

Bureau principal	Bureau local	Bureau saisonnier
Edmonton		
Grande Prairie		
Lethbridge	Taber	
Red Deer		
Vegreville		
Wetaskiwin		
Saskatchewan		
Moose Jaw		Swift Current
North Battleford		
Prince Albert		Tisdale
Saskatoon		
Weyburn		
Yorkton		
Manitoba		
Brandon		
Dauphin		
Portage La Prairie		
Selkirk		
Steinbach		
Winkler		
Ontario		
Athens		
Aylmer		West Lorne
		St. Thomas
Belleville		
Cayuga		
Chatham		Blenheim
Chesterville		
Cobourg	Bowmanville	
	Brighton	
Delhi		
Leamington		
Port Perry		
St. Catharines		Niagara Falls
St. Eugene		
Stittsville		
Tillsonburg	Woodstock	
Walkerton	Elora	Clarksburg
	Owen Sound	
Québec		
Cap-de-la-Madeleine		
Chicoutimi		
Joliette		
La Pocatière		
New-Richmond		
Nicolet		
Québec		
Rimouski		
Rouyn		
Saint-Eustache		Oka
		Ste-Anne-des-Plaines
		Ste-Monique
		St-Joseph-du-Lac
Saint-Hyacinthe		Frelighsburg
		Rougemont
		St-Hilaire
Saint-Rémi		St-Paul
Sherbrooke		Franklin
Ville Saint-Georges		
Nouveau Brunswick		
Grande Falls	Bathurst	Florenceville
Sussex		
Île-du-Prince Édouard		
Charlottetown		
O'Leary		Summerside
Nouvelle Écosse		
Kentville		
Pictou		

3. Les données qui suivent sont celles des exercices financières.

	a) Demande d'emploi (voir note ci-dessous)		*b)* Placements (Résidents du Canada)	
Endroit	1977-1978	1978-1979	1977-1978	1978-1979
Athens	268	285	219	236
Aylmer	3,707	2,123	1,980	1,973
Belleville	425	269	213	226
Cayuga	332	348	397	490
Chatham	5,286	5,146	6,541	6,153
Chesterville	159	145	116	131
Cobourg	1,989	2,024	1,643	1,824
Delhi	10,434	6,556	6,171	5,770
Leamington	5,102	5,292	3,549	5,138
Port Perry	490	377	554	632
St. Catharines	3,743	3,381	5,075	3,837
St. Eugene	394	348	211	388
Stittsville	411	465	383	515
Tillsonburg	4,874	4,728	2,779	3,630
Walkerton	1,541	1,592	1,051	996
Ontario	39,155	33,079	30,882	31,939

Note: Les demandes d'emploi (inscriptions de travailleurs) pour 1977-1978 comprennent les «réinscriptions», c'est-à-dire le nombre de fois qu'un travailleur est porté aux dossiers actifs au cours d'une année. On a cessé de procéder de la sorte en avril 1978.

(c) Les bureaux du Service de la main-d'œuvre agricole du Canada ne s'occupent pas du recrutement de travailleurs étrangers. Ce service est dispensé par l'entremise des bureaux d'emploi et d'immigration de la Commission.

En se fondant sur le nombre de permis de travail délivrés (IMM 1102), quelque 6,299 travailleurs étrangers ont eu un emploi en agriculture en Ontario en 1978 et 6,760 en 1979.* Ces totaux comprennent les renouvellements de permis de travail ainsi que le transfert de travailleurs chez d'autres employeurs. C'est pourquoi le nombre réel de travailleurs agricoles étrangers admis au Canada pour travailler en Ontario est plus faible.

* Les statistiques sur les placements de travailleurs étrangers en agriculture sont tenues d'après le calendrier civil.

CONSOMMATION ET CORPORATIONS—LES EMPLOYÉS DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 629—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère de la Consommation et des Corporations?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Trente (17 agents, 13 employés de soutien).

REVENU NATIONAL—LES EMPLOYÉS DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 641—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère du Revenu national?

M. Yves Demers (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Impôt, 27; Douanes et Accise, 16.

TRAVAUX PUBLICS CANADA—LES EMPLOYÉS DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 643—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère des Travaux publics?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Les services internes de relations publiques, de publicité ou de relations avec les media de Travaux publics Canada emploient 23 personnes. De ce nombre, 14 sont à l'administration centrale et 9 dans les régions.

MAAC—LES CONSEILLERS ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES ENGAGÉS À CONTRAT

Question nº 751—**M. Shields:**

Depuis le 1er août 1978, combien de conseillers *a*) administratifs, *b*) politiques ont été engagés à contrat par le ministère des Affaires des anciens combattants ou des conseils, commissions ou sociétés qui relèvent du Ministre et, dans chaque cas, combien d'argent ont-ils reçu?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

a) 34 contrats (conseillers) administratifs—Coût total $255,702

b) 18 contrats (conseillers) politiques—Coût total $233,338.

Voir rapports ci-joints.

Contrats administratifs

Nom	Nombre de Contrats	1er août 1978 au 31 mars 1980 Coût
Diane Quinton	1	$ 3,500
A.R.A. Consultants Ltd.	3	45,000
Potentia Consultants Ltd.	3	5,775
Communication Design Consultants	1	5,000
Dean Waugh Associates Ltd.	1	1,260
Jean Yves Lefebvre	1	2,000
Dr. D. P. Snidal	1	3,600
Dr. P. A. Galbraith	1	7,800
Dr. J. R. Tanner	1	2,400
Dr. J. J. M. Doyle	1	19,392
Dr. J. M. Kilgour	1	12,000
Manitoba X-Ray Clinic	3	22,000
Dr. J. J. MacDougall	1	7,800
Dr. R. Lannigan	1	3,600
Charles Deloache	3	16,875
Andrea Spry	1	5,600
David Ashby Enterprises Ltd.	1	9,600
C.H. Keppoch	1	2,000
W. Alexander	1	14,800
Kerry Management Services	1	24,600
Caird F. Wilson	1	14,000
P. Johnston	1	2,500
J. MacKenzie	1	2,000
J. MacKenzie	1	11,600
Dr. D. L. G. Howard	1	4,000
Dr. J. G. D. Letts	1	4,000
Total:		$252,702

Questions au Feuilleton

Contrats politiques

Nom	Nombre de Contrats	1er août 1978 au 31 mars 1980 Coût
Richard L. Paul	1	$ 4,500
A.D. Atkins	2	18,500
Dr. G. G. Habib	1	3,500
Dr. L. F. Koyl	1	40,100
E.A.C. Amy & Sons	5	43,189
S. C. Tubb	1	20,000
Dr. R. D. Appleford	1	12,560
J. U. Doucet	1	11,500
A. W. Jarvis	1	25,000
Dr. T. M. Carey	1	1,000
F. Whalen	1	10,989
Audit Services Bureau	2	42,500
Total:		$233,338

LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question nº 816—**M. Howie:**

Depuis le 1er avril 1975, combien d'argent le ministère de l'Environnement a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Aucun.

Question nº 822—**M. Howie:**

Depuis le 1er avril 1975, combien d'argent le ministère de la Justice a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Aucun.

LES PRODUITS DANGEREUX

Question nº 847—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1978, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il interdit ou déconseillé l'utilisation de certains *a*) vêtements ignifuges, *b*) récipients de produits pharmaceutiques qui présentent un danger pour les enfants en bas âge?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): *a*) Oui. Les mesures qui ont été prises depuis le 1er janvier 1978 étaient fondées sur l'article 4 de la Partie 1 de l'annexe de la loi sur les produits dangereux qui existe depuis 1971 afin d'interdire l'annonce, la vente et l'importation de vêtements qui ne satisfont pas aux normes en matière d'inflammabilité. A la demande du ministère, on a retiré du marché durant cette période 11,700 chandails d'entraînement en coton, 29 articles en chenille (chemises, shorts, chandails et pantalons), et 12 mètres de coton en chenille.

b) Non. Les récipients de produits pharmaceutiques sont assujettis au règlement adopté en vertu de la loi des aliments et drogues qui est appliquée par Santé et Bien-être social Canada. Comme tel, ils ne relèvent pas de la loi sur les produits dangereux appliquée par Consommation et Corporations Canada.

Questions au Feuilleton

LA BFC BORDEN—LES FRANCHISES

Question nº 854—**M. Stewart:**

Certains particuliers ou sociétés détiennent-ils des franchises à la BFC de Borden et, le cas échéant, *a*) quels sont leurs nom et franchises, *b*) quels en sont le loyer annuel et les modalités de versement?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. *a*) et *b*)

Noms	Franchises		Loyer annuel
Dr. J. Walasek	Cabinet médical		$1,592.04
M. J. E. Bouchard	Boutique de tailleur		1,320.00
M. C. Spence	Salon de coiffure		2,956.56
M. E. Cairns	Dépôt de nettoyeur		2,409.00
M. P. Symak	Salon de coiffure		1,683.00
Muriel's Taxi	Station de taxi		992.56
Muriel's Taxi	Service de taxi à la BFC Borden		600.00
		plus	$ 240 par taxi
M. Wm. Scrimgeour	Salon de coiffure		1,755.00
M. G. Newkirk	Salon de beauté		5,320.80
Reliable Taxi	Service de taxi à la BFC Borden		600.00
		plus	$ 240 par taxi
Banque de Montréal	Banque		$13,520.04

Le loyer annuel est payable en versements mensuels égaux et il est fondé sur les facteurs suivants:

La superficie de l'espace occupé par le locataire.

Le coût d'une installation semblable dans la région de Borden.

Le prix que la base de Borden doit payer à la Couronne pour les services publics qu'elle fournit au locataire.

* * *

● (1420)

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, si la question nº 152 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Plaît-il à la Chambre que la question nº 152 soit transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DE CANADA AU TRAVAIL ET JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL—LEEDS-GRENVILLE

Question nº 152—**M. Cossitt:**

Quelles subventions ont été accordées dans l'ancienne circonscription de Leeds et dans la circonscription actuelle de Leeds-Grenville dans le cadre des programmes *a*) Canada au travail, *b*) Jeunesse Canada au travail, pendant toute la durée de leur existence et quel a été le total des crédits versés dans le cadre de chaque programme?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aurais dû intervenir il y a un instant lorsque mon collègue de Berthier-Maskinongé a présenté son bill. Je voudrais informer les députés d'en face, que le 27 juin à 4 heures, le gouvernement a l'intention de présenter tous les bills portant modification des noms de circonscriptions et de leur faire franchir toutes les étapes. Nous en avons avisé les whips des partis d'opposition. Nous aimerions que les députés remettent ces bills aujourd'hui ou pas plus tard que lundi pour qu'on puisse les faire imprimer et les présenter le 27 juin.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais confirmer que cette entente a été conclue au nom du whip. On nous en a avisés, et je remercie encore une fois le député de nous l'avoir signalé.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, c'est entendu. J'apporterais peut-être une légère correction en disant que ce sont les députés qui présenteront les bills et non le gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de ce que le secrétaire parlementaire, le député de Nepean-Carleton et le député de Winnipeg-Nord-Centre viennent de dire, accepte-t-on que certains bills publics d'initiative parlementaire soient présentés à la Chambre le jour mentionné, soit le 27 juin, pour y franchir toutes les étapes?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi ordonné.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI CONCERNANT LES CONVENTIONS FISCALES

MESURE RELATIVE À LA DOUBLE IMPOSITION

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill S-2, Loi de mise en œuvre des conventions conclues entre le Canada et l'Espagne, le Canada et la République du Libéria, le Canada et la République d'Autriche, le Canada et l'Italie, le Canada et la République de Corée, le Canada et la République Socialiste de Roumanie et le Canada et la République d'Indonésie et des accords conclus entre le Canada et la Malaisie, le Canada et la Jamaïque et le Canada et la Barbade ainsi que d'une convention conclue entre le Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le président, vous avez bien indiqué le titre du bill S-2 qui invite la Chambre à adopter en deuxième lecture un projet de loi qui a pour objet la confirmation de conventions conclues entre le Canada et certains pays. Et il s'agit, comme on l'a indiqué également, d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu pour les ressortissants des pays visés dans ces conventions.

Le projet de loi vise aussi à assurer que des modifications futures aux conventions ou accords pourront être mises en œuvre par arrêtés-en-conseil, sous réserve d'une résolution du Parlement. Cette procédure, qui est définie à la Partie XII du projet de loi, est conforme à la procédure établie par le Parlement dans le cas des neuf conventions qui ont déjà été approuvées depuis la réforme fiscale.

Les onze conventions se ressemblent dans leur forme, elles se ressemblent aussi dans leur fond et sont semblables à celles que nous avons déjà adoptées dans le passé. Deux des conventions, c'est-à-dire la convention avec la Jamaïque et la convention avec le Royaume-Uni, remplaceront des conventions qui avaient été signées avant la réforme fiscale. Lorsque toutes ces conventions seront ratifiées, le nombre des conventions fiscales canadiennes en vigueur passera de 24 à 33.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, donner un bref aperçu des principaux éléments qui se retrouvent dans ces conventions fiscales. D'une façon générale, le taux de retenue à la source sur les dividendes est limité à 15 p. 100; les exceptions sont la Malaisie—elle ne prélève pas d'impôt sur les dividendes payés aux non-résidants—et la Jamaïque qui préserve son droit d'imposer à un taux de 22.5 p. 100, comme c'est stipulé dans la convention de 1971, lorsque les dividendes sont payés à une entreprise canadienne qui contrôle l'entreprise jamaïquaine.

Un taux général de 15 p. 100 (20 p. 100 dans certains cas avec le Libéria) s'appliquera aux intérêts payés à des non-résidents. Certains genres d'intérêts sont toutefois exonérés dans le pays de la source, par exemple, ceux payés à la Société pour l'expansion des exportations.

Pour ce qui est des redevances, les conventions prévoient un taux général d'imposition de 10 p. 100 dans le pays de la source sauf que, dans le cas de la Corée, la Malaisie, l'Indonésie, la Roumanie, le taux est de 15 p. 100.

D'autres éléments sont traités dans ces conventions. On y retrouve, par exemple: les gains en capital, le cas de la non-discrimination, le cas des professeurs, le problème des pensions, l'allégement de la double imposition. Si vous me le permettez, monsieur le président, très brièvement, je dirai quelques mots de chacun de ces sous-thèmes.

Les gains en capital: Les dispositions qui traitent des gains en capital dans chacune des conventions suivent la politique canadienne qui vise à s'assurer que le pays de la source du gain préserve son droit d'imposition dans le cas de vente de biens immobiliers, d'actifs d'entreprises ou d'actions dans des sociétés immobilières.

La non-discrimination: Chacune des conventions empêche la discrimination sur la base de la nationalité. Cela assurera que les nationaux d'un pays seront traités de la même façon que ceux de l'autre pays lorsqu'ils se trouvent dans les mêmes circonstances. Toutefois, ceci n'empêchera pas un pays d'accorder des stimulants fiscaux (par exemple, des déductions pour la petite entreprise) sur la seule base de la résidence du contribuable.

Le cas des professeurs: Aucune des conventions ne prévoit de traitement spécial pour les professeurs étrangers au Canada. L'exonération de deux ans prévue dans la convention de 1966 avec la Grande-Bretagne sera donc éliminée.

Les pensions: Le Canada a préservé son droit d'imposer les pensions payées aux résidants des pays visés dans le projet de loi. Dans le cas de deux pays, l'Italie et la Grande-Bretagne, ce droit d'imposition à la source ne sera exercé que si le montant des pensions excède $10,000 annuellement. Toutefois, ces dispositions n'affectent pas le droit d'imposition du pays de la résidence du bénéficiaire. L'allégement de la double imposition: Au Canada, la méthode d'allégement de la double imposition utilisée est l'octroi d'un crédit sur les impôts canadiens pour les impôts payés à l'étranger, sous réserve bien entendu des limitations prévues par la législation domestique. De plus, les dividendes reçus par une entreprise canadienne de sa filiale étrangère sont exonérés d'impôt au Canada s'ils proviennent du surplus exonéré de la filiale.

Les conventions avec la Malaisie, l'Espagne, le Libéria, la Corée, la Jamaïque, la Roumanie, l'Indonésie et la Barbade contiennent de plus une disposition spéciale communément appelée «crédit pour impôt fictif». En vertu d'une telle disposition, les encouragements fiscaux prévus par le droit interne de ces pays seront reconnus aux fins d'imposition canadienne, c'est-à-dire que les investisseurs pourront déduire de leurs impôts canadiens des impôts étrangers qui n'ont pas été prélevés.

Dans l'ensemble, les termes de chacune des conventions prévoient des solutions équitables aux divers problèmes de double imposition entre le Canada et ces pays. Chacun des pays visés attend avec impatience la mise en œuvre de la convention fiscale bilatérale, et en conséquence je suis très heureux de voir que les députés sont d'accord pour qu'on accorde un passage rapide et diligent à ce projet de loi.

Monsieur le président, je ne veux pas utiliser plus de temps de la Chambre sur ce projet de loi qui est très bien connu, le gouvernement précédent l'avait déjà présenté, et je suis heureux de voir qu'il y a bonne volonté pour accorder une adoption prioritaire à ce projet de loi.

● (1430)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous tenons à féliciter le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) pour son discours. Il nous renseigne beaucoup plus que le ministre des Finances (M. MacEachen). A vrai dire, plus le ministre d'État (Finances) en fait, moins il en reste à faire au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En fait, il en fait moins. Sa principale tâche est de brouiller les cartes, c'est-à-dire de feindre de répondre aux questions à la Chambre alors qu'en réalité il ne dit rien. Cela fait du bien d'entendre le ministre d'État (Finances) pour changer.

Or, la mesure à l'étude n'a rien d'extraordinaire, monsieur l'Orateur, mais si nous avons mis tellement de temps à l'adopter, c'est que notre système est mauvais. Si je me souviens bien, certaines de ces conventions fiscales ont été conclues directement par le ministre avec des pays tels que l'Espagne, le Libéria, l'Autriche, l'Italie et d'autres, il y a trois ou quatre ans. Il est extrêmement gênant pour le gouvernement canadien d'annoncer d'une année à l'autre aux pays qui ont ratifié ces conventions fiscales depuis longtemps sans doute que le Parlement canadien ne l'a pas encore fait parce que le gouvernement n'a pas su organiser ses travaux à la Chambre des communes de façon à faire adopter cette loi. Par conséquent, nous ne voulons certainement pas retarder ce projet de loi, et nous espérons qu'il sera adopté sans plus tarder.

D'autre part, je tiens à poser quelques questions sur certaines mesures à venir relatives à des conventions fiscales. La mesure à l'étude cet après-midi cherche à éviter une double imposition. J'aurais aimé que le parti gouvernemental évite de proposer des voies doubles durant la campagne électorale et je voudrais qu'il cesse de jouer double jeu avec les électeurs canadiens.

Une voix: Depuis les élections.

M. Crosbie: Oui, depuis les élections. Le gouvernement aime faire les choses en doubles, et tout semble indiquer qu'il va continuer—voies doubles, double imposition, duplicité.

Une voix: Propos ambivalents!

M. Crosbie: Mais avant de poursuivre, j'aimerais parler comme ancien ministre des Finances, car je l'ai été pendant quelques mois. A mon avis, les fonctionnaires de l'impôt méritent des éloges. Ce n'est pas normal. Je ne connais pas de contribuable dans tout le pays, de Saint-Jean à Vancouver ou Victoria, qui ait des éloges à faire de la division de l'impôt ou de la politique fiscale. Mais quand j'étais ministre, j'ai trouvé que ces fonctionnaires travaillaient très fort. Le domaine est des plus compliqués du point de vue technique et ces gens font du bon travail.

Il est inquiétant de constater combien de temps s'est écoulé depuis que M. Neufeld a quitté le ministère. Il est parti en janvier ou février dernier, si je ne m'abuse, du moins au début de l'hiver. Il était sous-ministre adjoint à la Direction de la politique et de la législation de l'impôt et faisait de l'excellent travail. Mais M. Neufeld n'est plus au ministère des Finances; il occupe maintenant le poste de vice-président et économiste en chef à la Banque de Montréal. En fait, il y a quelques jours, j'ai lu dans les journaux le compte rendu d'un excellent discours qu'il a prononcé à Londres. Mais le ministère n'a toujours pas réussi à lui trouver de remplaçant.

J'ai lu dans le *Financial Post* un article où l'on faisait état des difficultés que connaît le ministère depuis un certain temps. L'article expliquait la nécessité pour la Direction de la politique et de la législation de l'impôt d'engager des grands spécialistes du droit fiscal, et signalait combien il était difficile de convaincre des avocats ayant de l'expérience dans ce domaine de travailler pour le ministère, en raison du traitement peu intéressant qui leur est offert. Le gouvernement devrait envisager la possibilité d'exclure les employés de cette Direction des barèmes de paie ordinaires de la Fonction publique, pour attirer des personnes de grande compétence. J'aurais souhaité avoir meilleure mémoire, mais il me semble qu'il y a déjà trois ou quatre ou six mois que M. Neufeld a quitté le ministère et nous sommes depuis sans sous-ministre adjoint à la Direction de l'impôt. M. Sid Rubinoff est le sous-ministre adjoint suppléant, mais il demeure chargé de son propre service et peut difficilement se partager entre ces deux postes lourds de responsabilités.

Nous savons également, d'après ce que nous avons vu et entendu, que le ministère examine en ce moment la question des dépenses fiscales ainsi que les moyens d'augmenter les recettes fiscales, l'opportunité de supprimer certains dégrèvements et bien d'autres sujets très importants. Il est très difficile de faire ce travail si l'on ne s'y consacre pas à plein temps et sans l'aide d'un grand expert à la tête de la Direction. Ainsi, monsieur l'Orateur, bien que ce service compte d'excellents employés, il faut renforcer l'équipe et lui donner un coup de main.

Comme j'ai moi-même été ministre, je puis assurer à la Chambre qu'il s'agit d'un domaine extrêmement complexe. Il intéresse tout le monde, du moins tous ceux qui gagnent de l'argent, tous les hommes d'affaires, tous les contribuables. Donc, énormément de Canadiens s'intéressent de très près à cette question; tous cherchent des échappatoires, des moyens d'éviter de payer de l'impôt ou d'alléger leur fardeau fiscal ou celui de leur entreprise. Le gouvernement va y laisser beaucoup de plumes à moins qu'on ne puisse trouver une solution. A mon avis, le gouvernement devrait songer à offrir un salaire deux fois plus élevé, s'il le faut, afin d'engager un homme super-compétent pour reprendre le poste de M. Neufeld au ministère.

Une voix: Ou une femme.

M. Crosbie: Ou une femme. Quand je parle d'un homme, je veux dire une femme. Quand je parle d'une femme, je veux dire un homme. Je suis tout à fait bisexuel à cet égard. Et quand je dis «monsieur l'Orateur», je veux dire «madame le Président». Quand je dis «madame le Président», je pense «monsieur l'Orateur». Je suis ainsi, tout à fait asexué.

Des voix: Oh!

M. Crosbie: Je ne fais aucune distinction entre les sexes.

Une voix: Mais vous connaissez la différence.

M. Crosbie: Comme dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), quand le gouvernement dit non, il veut dire oui et quand le gouvernement dit oui, il veut dire non. Et quand le ministre des Finances dit quelque chose, nous savons que cela ne veut rien dire. Voilà où nous en sommes!

Pour revenir à notre sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais ne pas faire un discours d'une heure et demie s'il m'est possible de l'éviter. Donc, je veux seulement en finir. Avec mon discours évidemment, je ne veux pas attenter à mes jours. Néanmoins, si je dois passer ici encore des années à regarder ces gens-là essayer de jouer aux gouvernants, j'aimerais autant en finir tout de suite.

● (1440)

Je voudrais poser quelques questions. A l'époque où j'étais ministre des Finances, je crois qu'il s'est produit un coup, ce dont la plupart des gens ne se rendent pas compte. M. Neufeld était le négociateur et vers la fin du mois de décembre il a réussi à conclure un accord sur une nouvelle convention fiscale avec les États-Unis d'Amérique. Cette mesure revêtait une grande importance et un caractère d'urgence car à l'époque nous nous efforçions de conclure nos négociations sur le prix du pétrole avec l'Alberta et l'une des questions en suspens était celle du projet de taxe sur l'énergie et le fait de savoir s'il s'agirait d'une taxe sur le revenu ou d'une taxe sur les recettes. Une taxe sur les recettes est de beaucoup préférable du point de vue pratique parce qu'elle comporte moins de risques d'évasion fiscale, et c'est donc le mode de taxation que je préférais.

La province de l'Alberta et les autres provinces productrices ont cependant soutenu que ce devrait être une taxe sur le revenu. Le problème avec une taxe sur le revenu résidait dans le fait qu'il existait une échappatoire de taille dans la mesure où, en vertu de la convention fiscale encore en vigueur, les détenteurs non canadiens de ressources, en particulier dans le domaine du pétrole et du gaz, pourraient faire sortir leurs revenus du Canada et n'avoir à acquitter que la retenue fiscale à la source. Je crois que c'est là que résidait le problème, c'est-à-dire cette retenue fiscale de 15 p. 100 dans la mesure où les sommes visées ne seraient pas assujetties à la taxe sur l'énergie ou d'autres barèmes d'imposition.

Cela nous a vraiment empêchés d'imposer une taxe sur l'énergie par le biais d'un impôt sur le revenu. Je voudrais que le ministre nous dise quand il va conclure cette nouvelle convention fiscale, et si elle a été acceptée par les deux gouvernements? On me dit que c'est déjà fait et nous voudrions savoir quand une loi sera proposée à la Chambre pour la mettre en vigueur, car elle est beaucoup plus importante. Les neuf conventions dont il est question aujourd'hui ne sont pas très importantes à nos yeux. Leur importance est négligeable en comparaison de la convention fiscale à conclure avec les États-Unis et de ses répercussions sur le niveau des recettes gouvernementales et sur tout notre système au Canada. Les deux gouvernements ont-ils approuvé la nouvelle convention sur laquelle les fonctionnaires s'étaient mis d'accord en décembre dernier?

Il y a quelques semaines, les journaux racontaient que le Canada et les États-Unis avaient négocié un nouveau traité fiscal. Il serait prêt à être signé. L'une des dispositions de cette entente prévoit que la retenue de 15 p. 100 sur les dividendes, les intérêts et autres revenus serait, sauf erreur, réduite à 10 p. 100. Mais il ne serait plus permis d'exporter les revenus provenant de l'exploitation des richesses naturelles en se contentant de payer la retenue fiscale, et voici ce que le *Journal* d'Ottawa du 24 mai disait à ce sujet:

> Le changement apporté à la taxe sur les richesses naturelles prévoit que tout bénéfice ou tout revenu réalisé grâce à des biens immobiliers, y compris les redevances à l'égard des ressources naturelles, seront intégralement imposés au Canada. En outre, les gains provenant de la vente de biens, y compris le fonds de commerce d'un établissement permanent, seront pleinement imposés au Canada. En vertu de l'ancien traité les non-résidents devaient verser un impôt maximal de 15 p. 100 sur les redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles . . .

Et ainsi de suite.

> Les fonctionnaires du ministère des Finances affirment que le supplément de recettes engendré par les modifications apportées à l'imposition des ressources pourrait rapporter des centaines de millions de dollars à mesure que le prix du pétrole—en comptant également l'élargissement de l'assiette fiscale—s'approche des prix mondiaux.

Pour convaincre les Américains de nous laisser supprimer cette échappatoire, il nous fallait, évidemment, leur concéder quelque chose, et nous nous sommes mis d'accord sur une proposition équivalente, à savoir une réduction de 15 à 10 p. 100, sauf erreur, sur la retenue fiscale au titre de certains gains. Je pense que les Américains ont également admis qu'il leur faudrait modifier les dispositions de leur droit fiscal qui rend difficile aux entreprises américaines et aux citoyens américains signataires d'ententes commerciales de venir au Canada. On le sait bien monsieur l'Orateur, c'est une disposition qu'on acceptait mal depuis des années. Notre propre secteur hôtelier et touristique se plaint qu'avec ce changement de loi, le volume d'affaires des congrès américains a périclité au Canada, mais si ma mémoire est fidèle les Américains se sont engagés en décembre dernier à modifier cela. C'est cette modification qu'ils allaient faire en échange de l'abaissement à 10 p. 100 de notre taux de retenue fiscale.

Il serait donc très important que le ministre nous confirme l'exactitude de tout cela dans sa déclaration de clôture, et qu'il nous dise quand cette très importante convention fiscale nous sera présentée pour être ratifiée.

Les Américains se sont également engagés à laisser régler autrement la question de la non-déductibilité pour les entreprises canadiennes des frais de la publicité passée aux stations de radiodiffusion frontalières des États-Unis, et à ne pas retarder cette nouvelle convention fiscale. J'aimerais savoir si tel est toujours le cas, parce que c'est cette convention fiscale-là qui présenterait une grande importance et un grand intérêt pour la Chambre.

Avant de terminer, j'aimerais mentionner à l'intention du ministre qu'il y a d'autres projets à venir, le bill de Bretton Woods par exemple. Quand il viendra, nous aimerions avoir des renseignements au sujet de certains pays avec lesquels nous sommes en relations, tels la Jamaïque, savoir où en sont nos relations financières avec la Jamaïque et ce que nous faisons

au juste pour l'aider, ou si nous ne faisons rien, quelles demandes ont été présentées ou quelles mesures le gouvernement pourrait prendre à l'égard de la très difficile situation financière de nombreux pays du Tiers-Monde.

Nous allons nous intéresser à la question des relations Nord-Sud dans son ensemble, et si le ministre présente ces bills, nous aimerions alors avoir des renseignements plus substantiels que l'énoncé des événements. Comment le gouvernement envisage-t-il la situation économique et financière mondiale? Quels sont les résultats?

Le ministre des Finances a quitté la Chambre. Il se rend à Hambourg, entre autres endroits, assister à une réunion du FMI. Il est allé assister à un réunion de l'OCDE, au «Gai Paris.» Il a pris la parole à la Chambre de Commerce France-Canada. Il fait de nombreux voyages pour siéger aux instances financières internationales. Nous connaissons la discrétion du ministre des Finances, qui n'aime pas dire où il va ni ce qu'il va faire. Il est habitué à manœuvrer en coulisse, dans les coulisses de la Chambre des communes. Il n'a pas encore appris qu'étant ministre des Finances il a l'obligation de dire au pays en quoi consiste sa politique et qu'il lui faut quitter son rôle de fin renard. Il va lui falloir apprendre que le pays n'a pas besoin d'un fin renard comme ministre des Finances. Ce qu'il lui faut, c'est un ministre des Finances qui fasse connaître sa politique vis-à-vis de la récession et de l'inflation, qui sévissent en même temps. Le fin renard va se faire mettre au pied du mur. Il ne pourra pas rester chaché dans son jet toute l'année . . .

M. Collenette: Gîte.

M. Crosbie: . . . même s'il a un jet Lear. Cela ne lui sert à rien, même dans un jet Lear.

M. Collenette: Gîte.

M. Crosbie: Ce n'est pas ma faute si je n'ai pas l'accent d'Oxford ni de Cambridge ou d'un autre établissement de ce genre. Je ne suis qu'un jeune campagnard.

Il faudra bien que ce fin matois boive le vin qu'il a tiré. Il faudra bien se mettre à table et pas seulement brouiller les cartes. Je pense que lorsque nous passerons à l'étude de la prochaine mesure, le bill sur les accords de Bretton Woods, il devrait vraiment se mettre à table et nous dire quelle politique il adoptera au niveau des finances internationales. Que s'est-il passé aux réunions du FMI qui ont eu lieu à Hambourg? Que s'est-il passé aux réunions de l'OCDE à Paris où nous sommes allés, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) et moi-même, l'an dernier?

M. Knowles: Que s'est-il passé?

M. Crosbie: Eh bien, je ne peux dévoiler les secrets de la dame; vous le savez bien. Mais nous aimerions savoir ce qui s'est passé cette année. Qui se soucie encore de ce qui s'est passé l'an dernier? Nous voulons savoir ce qui s'est passé cette année et la position que le gouvernement adoptera. Trève de généralités! Le gouvernement prend-il de nouvelles initiatives? Le ministre se dit préoccupé par le dialogue Nord-Sud. Quelles mesures précises entend-il prendre? C'est des renseignements de ce genre que nous voulons. Quelle est notre position vis-à-vis de la Jamaïque? Quelle est notre position vis-à-vis de la Turquie, un autre pays en difficulté au niveau des finances internationales? Ce sont les renseignements de ce genre qui nous intéressent, et s'il nous les donne, nous serons prêts à collaborer pour adopter le bill à la Chambre, pourvu qu'il fasse l'objet d'un minimum de débat et que nous obtenions quelques renseignements.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, nous appuyons cette mesure. Nous présenterons un ou deux autres orateurs qui ont quelque chose à apporter et nous serons ensuite prêts à passer à l'étude d'une autre mesure. J'espère que le ministre parlera de la convention avec les États-Unis quand il prendra la parole pour clore le débat.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui était certainement sincère lorsqu'il en a parlé, nous remercions le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) pour la déclaration qu'il a faite au moment de présenter ce bill. Si le ministre d'État (Finances) est appelé à présenter beaucoup d'autres textes législatifs sur les finances nous finirons par croire qu'il est le ministre des Finances et que le député de Cape Breton-Highlands Canso (M. MacEachen) est quelqu'un d'autre. Toutefois, nous apprécions sa déclaration et son empressement à vouloir nous donner de plus amples renseignements, si nécessaires, sur les traités lorsque ce bill sera renvoyé au comité.

● (1450)

Pendant un instant j'ai cru que le député de Saint-Jean-Ouest voudrait considérer le projet de loi comme une proposition budgétaire globale intéressant l'ensemble du régime fiscal, mais comme il n'est pas allé très loin, je vais tenter de prendre la relève. Autrement dit, j'ai une ou deux choses de nature générale que j'aimerais aborder et ensuite, je vous exposerai ce que je considère comme une lacune du projet de loi.

Nos experts fiscaux ne sont pas précisément les héros de la nation. Mais si le ministère des Finances pouvait embaucher un plus grand nombre d'experts fiscaux qui comprendraient par exemple la différence entre un crédit d'impôt et un report fiscal, ils pourraient peut-être devenir des héros nationaux. Nous nous affolons souvent des changements, en hausse ou en baisse, qui surviennent dans les taux d'exemptions, mais nous oublions parfois que toute modification à ces exemptions représente un événement heureux pour les contribuables les plus riches et souvent, n'apportent que très peu d'avantages à ceux qui n'ont que des revenus modiques.

En ce qui concerne les contributions aux partis politiques, nous avons établi un principe très simple, à savoir une déduction directe de l'impôt à payer, incluant un plafond, de sorte que personne ne peut financer le parti libéral et se voir rembourser intégralement par le trésor public. Sauf erreur, il y a une semaine jour pour jour, nous avons examiné s'il conviendrait d'appliquer le même principe pour les cotisations aux œuvres de charité. Nous avons soutenu que des crédits d'impôt profiteraient davantage aux gens à faible revenu pour compenser la montée du coût de la vie, du logement, et le reste. Ce sont des concepts qui peuvent s'intégrer à la structure de l'impôt sur le revenu et la rendre plus équitable qu'elle ne l'est actuellement.

A l'instar du député de Saint-Jean-Ouest, je souhaite moi aussi que le gouvernement réussisse à embaucher du personnel fiscal efficace et compétent et j'espère que le ou les ministres chargés du ministère finiront par se convaincre que le principe du crédit d'impôt est un des meilleurs moyens d'assurer l'équité de la politique fiscale.

Cependant le bill que nous étudions aujourd'hui ne traite pas de politique fiscale en général, mais plutôt d'ententes intervenues entre le Canada et différents pays en vue d'éviter la double imposition. Si nous avons bien compris de quelle façon ces ententes visent les pays énumérés dans le projet de loi, nous sommes disposés à lui accorder notre appui.

Je voudrais toutefois, non seulement au nom de mes électeurs de Winnipeg-Nord-Centre, mais aussi de tout l'électorat canadien, dire combien il est regrettable que nous ayons tant tardé à conclure des ententes avec certains pays. Je vise en particulier l'entente entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest, car je sais que cela touche beaucoup de nos concitoyens. Le député de Saint-Jean-Ouest prétend que le ministère en étudie certaines depuis très longtemps. J'ai déjà correspondu avec lui quand il était ministre des Finances, au sujet de la convention fiscale avec l'Allemagne de l'Ouest. J'en ai fait autant avec l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien) quand il détenait lui-même ce portefeuille, et avec M. Don Macdonald et M. John Turner. Ainsi, le problème traîne depuis très longtemps. A un moment donné, nous avions réussi à inclure dans un de ces bills omnibus, comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, une convention entre le Canada et l'Allemagne de l'Ouest, mais quand nous en avons abordé l'étude, le gouvernement a déclaré qu'il fallait modifier le bill et supprimer la convention conclue avec l'Allemagne de l'Ouest. Chaque fois qu'il est difficile de conclure une entente entre deux pays, chacun de ces deux pays en rejette la responsabilité sur l'autre.

Les Canadiens qui sont touchés—et, en passant, la plupart d'entre eux sont des retraités—affirment que d'après leurs amis en Allemagne de l'Ouest, le Canada se ferait tirer l'oreille. Mais d'après les lettres que j'ai reçues du député de Saint-Jean-Ouest et d'autres ministres, l'année dernière, il faudrait en imputer la faute au gouvernement allemand, qui retarde les choses. Si l'on ajoute au retard concernant les conventions fiscales entre notre pays et l'Allemagne, la confusion qui règne au sujet des accords réciproques en matière de pensions, conclus il y a quelques années entre ces deux pays, on constate que bon nombre des personnes visées se retrouvent dans une position très précaire. J'ai à l'esprit le nom de certains électeurs qui m'ont écrit à ce sujet à maintes reprises au fil des années et qui, entre-temps, sont décédés. Eh bien, le problème ne les concerne plus, mais il est dommage que les gens aient à attendre aussi longtemps avant que de pareils problèmes ne soient réglés.

J'espère que le ministre ne cédera pas à la tentation de rejeter la responsabilité sur l'autre pays, contrairement au député de Saint-Jean-Ouest, quand celui-ci était lui-même ministre des Finances, et aux autres ministres qui l'ont précédé. Je comprends bien qu'il faut être deux pour se mettre d'accord, mais si nous croyons en la justice de ces accords fiscaux entre les pays, nous devons nous efforcer sérieusement de nous entendre avec les autorités d'Allemagne de l'Ouest afin de conclure cet accord avec elles. J'exhorte le gouvernement à le faire au nom des Canadiens d'origine allemande, des Canadiens qui vivaient avant en Allemagne et dont un bon nombre s'inquiètent de voir qu'il faut si longtemps, d'une part pour parvenir à un accord réciproque sur les pensions et, d'autre part, pour parvenir à un accord fiscal qui permettra de régler la situation.

Le problème se pose peut-être également pour d'autres pays. J'ai entendu des plaintes au sujet de la situation entre le Canada et l'Italie, mais je constate que l'Italie est incluse dans le bill à l'étude. D'autres pays n'ont peut-être pas été mentionnés, et si j'ai cité l'Allemagne de l'Ouest en particulier c'est seulement parce que je reçois beaucoup de correspondance au sujet de ce pays.

Voilà quelles sont mes opinions au sujet de ce bill. Elles visent deux aspects de la question. D'une part, je voudrais que la politique d'imposition soit améliorée et surtout que l'on utilise davantage le principe du crédit d'impôt; d'autre part, je voudrais que le Canada parvienne finalement à un accord avec l'Allemagne et le sanctionne par une loi. Lorsque le ministre prendra la parole pour conclure ce débat, j'espère qu'il pourra nous donner quelques espoirs à cet égard.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, puisque je prends la parole pour dire un peu ce que je pense du bill S-2, je voudrais préciser encore une fois que je déplore vivement une mesure comme celle-ci, qui pourra ultérieurement subir divers changements sur décret du conseil. Même si la Chambre peut voter pour rejeter ces modifications, cela enlève quand même dans une large mesure aux Canadiens le droit d'étudier une loi, par l'intermédiaire de leurs députés, puisque nous devons nous contenter de ratifier une mesure déjà mise en place par le gouvernement ou de la rejeter par un vote négatif.

J'ai déjà soulevé cette question, mais je désire signaler à nouveau aux députés qu'on nous présente encore une fois un bill comportant cette clause déplorable. Je crois qu'en comité nous devrions nous demander sérieusement si elle est vraiment nécessaire. Néanmoins, je dirais surtout à propos de cette loi qu'à mon avis ce n'est plus le temps de se montrer naïf. Je sais que cela tombe sous le sens. Mon ami à ma gauche vient de dire qu'il ne voyait aucune objection à cette mesure—que c'est une simple formalité, mais à mon avis ce n'est plus le temps de se montrer naïf. En fait, on nous demande en quelque sorte de l'entériner automatiquement et de passer à autre chose. Nous vivons dans un monde où les paradis fiscaux sont devenus monnaie courante. Ces traités sur la double imposition facilitent en réalité ce genre d'évasion fiscale. Il me semble qu'il faudrait faire preuve de moins de naïveté et se rendre compte que, puisque le monde entier se dirige dans cette voie, nous devrions nous-mêmes apprendre quelques-uns de ces trucs fiscaux. Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) a dit que nous allons conclure 33 traités. Puisque d'autres pays nous demandent de ratifier ces traités fiscaux, je crois que le temps est venu pour nous de nous demander pourquoi ils y tiennent tellement. Dans quelle mesure ces pays créent à l'intérieur de leurs frontières des paradis fiscaux dont les Canadiens ne profitent aucunement?

● (1500)

Pour tenter de le démontrer, je voudrais traiter des quatres refuges fiscaux avec lesquels, suivant le bill, nous conclurons des ententes fiscales. J'aimerais tout d'abord traiter du Royaume-Uni. Certains députés seront peut-être étonnés d'apprendre que le Royaume-Uni est considéré comme un refuge fiscal. Mais il suffit d'aller à la bibliothèque, au bout du couloir, et de demander un livret qui contient un passage très intéressant sur le Royaume-Uni en tant que refuge fiscal. Je voudrais citer quelques passages de ce livret intitulé *Tax Havens of the Word*. Sous le titre «Traité fiscal», ce qui est exactement ce que nous voulons modifier en ce qui concerne le Royaume-Uni, voici ce qu'on y lit:

Le Royaume-Uni a conclu plus de traités tendant à éviter la double imposition que tout autre pays du monde; il a en effet signé plus de 80 conventions dont les dispositions se substituent aux méthodes et aux taux d'imposition courants.

On se rend compte que le pays le plus avancé du monde pour ce qui est de la double imposition et aussi, jusqu'à un certain point, de la notion de refuge fiscal, c'est le Royaume-Uni. Voilà l'un des traités dont nous sommes saisis et que nous sommes priés de modifier. La brochure dont je viens de parler poursuit:

Depuis que le nouvel impôt corporatif est entré en vigueur le 1er avril 1973, les sociétés du Royaume-Uni ne peuvent plus retenir l'impôt sur le revenu et elles doivent déduire les 30 p. 100 de l'ACT. Les traités nouveaux ou modifiés qui ont été élaborés depuis cette date autorisent le plus souvent les actionnaires à recevoir un crédit de 15 p. 100 à déduire de l'ACT. Les traités qui n'ont pas encore été renégociés autorisent les actionnaires à recevoir un rajustement à déduire de l'ACT à la suite d'ententes avec les autorités fiscales. Dans la plupart des traités, les articles considérent les redevances, les intérêts et les honoraires d'assistance technique comme des montants exemptés de la retenue fiscale ou de la déduction de l'ACT.

Si je le signale, c'est tout d'abord parce que je tiens à bien situer la notion de refuge fiscal dans le contexte du Royaume-Uni.

Si le Royaume-Uni passe pour un refuge fiscal, c'est surtout à cause d'une faille dans la notion fondamentale d'impôt corporatif.

Le texte se poursuit ainsi:

. . . des milliers de sociétés du Royaume-Uni dirigent leurs affaires à l'étranger par le truchement de filiales nationales contrôlées et administrées de l'étranger. Par conséquent, ces sociétés ne sont pas considérées comme résidantes aux fins de l'impôt du Royaume-Uni. Afin de répondre à ces conditions de gestion et de contrôle de l'étranger, le fisc exige que toutes les assemblées du conseil d'administration et des actionnaires soient tenues à l'étranger et que toute l'administration soit dirigée de l'extérieur du Royaume-Uni, ce qui peut imposer aux dirigeants de la société mère étrangère de s'abstenir de faire des visites à la société «non résidante» du Royaume-Uni.

Cette description se poursuit sur des pages et des pages. On fait également remarquer ce qui suit:

Une raison secondaire qui explique pourquoi les sociétés étrangères ont créé au Royaume-Uni des opérations commerciales dont le siège social est à l'étranger réside dans les dispositions avantageuses de la loi britannique sur la remise d'impôt, qui incite les cadres de l'étranger à travailler en Angleterre.

On y dit aussi:

En vertu de la loi sur les revenus intérieurs du Royaume-Uni, les étrangers employés au Royaume-Uni par des sociétés étrangères non-résidentes (c'est-à-dire non gérées et non contrôlées par des capitaux britanniques) peuvent tirer parti d'allégements fiscaux consentis au Royaume-Uni et par conséquent, payer moins d'impôts.

Et on poursuit:

Quiconque a droit à de tels allégements fiscaux ne sera pas tenu de payer d'impôt sur les transferts de capitaux, mais il le sera dans les cas où les revenus qu'il gagne à l'extérieur du Royaume-Uni lui sont remis au Royaume-Uni. Dans le passé, de nombreux étrangers, notamment des cadres supérieurs américains travaillant en Angleterre, ont donné comme consigne à leurs employeurs de déposer leurs salaires dans leurs comptes, tout en payant des intérêts sur les prêts, et en effectuant des transferts de capitaux à des employés non imposables au Royaume-Uni.

Je tente de faire remarquer que le Canada ne figure pas parmi les pays qui offrent des refuges fiscaux. Néanmoins, nous signons de nombreux traités avec des pays qui eux offrent des refuges fiscaux, et qui dans leur propre intérêt qu'il s'agisse de l'emploi, de la production industrielle, des opérations bancaires, des finances ou d'un autre domaine, exploitent le marché mondial à l'heure actuelle par le simple fait de créer ces refuges fiscaux. On devrait assurément demander au gouvernement de comparaître devant le comité pour nous donner une idée générale de la situation. Dans quelle mesure le gouvernement canadien est-il au courant de ce genre de choses? S'il l'est, a-t-il songé à faire de même au Canada, afin que nous puissions doublement profiter de ces traités fiscaux? En principe, c'est altruiste de notre pays de dire que nous voulons signer ces traités de collaboration afin de faciliter le commerce, l'expansion et les affaires. Toutefois, si nous n'en tirons pas entièrement profit en refusant d'offrir des stimulants fiscaux ou de constituer des refuges fiscaux au Canada, je prétends que nous ne tirons pas pleinement parti de la situation. Si les députés sont intéressés à connaître tous les faits au sujet du Royaume-Uni, je les invite à consulter l'ouvrage dont j'ai parlé.

A l'autre extrême, si vous me le permettez, nous sommes sur le point de passer un traité fiscal avec la République du Libéria. Contrairement à ce qui se produit dans le cas du Royaume-Uni, nous serons l'un des seuls pays au monde à passer un traité fiscal avec le Libéria. Voici un autre extrait de la brochure que j'ai déjà citée:

Le Libéria a des traités fiscaux avec l'Allemagne de l'Ouest et la Suède qui permettent d'éviter une double imposition. Un traité a été signé avec le Canada, mais il n'est pas encore en vigueur, alors qu'un traité permettant d'éviter la double imposition des revenus de transport maritime et aérien est en vigueur avec la Nouvelle-Zélande.

Nous serons le troisième pays du monde à avoir le courage de signer un traité avec le Libéria en ce qui concerne la double imposition. J'insiste parce qu'il ne faut pas oublier que le Libéria offre aux investisseurs et aux commerçants étrangers de tels avantages qu'il est un véritable paradis fiscal pour les sociétés de valeurs, de commerce, de transport et de fabrication. Selon la brochure:

Une loi fiscale moderne conçue pour attirer les capitaux étrangers caractérise la structure fiscale libérienne. Aux termes de la loi, une société libérienne n'a pas à payer d'impôt au Libéria si: (1) plus de 25 p. 100 de ses actions sont détenues par des non-Libériens et (2) si les revenus de cette société proviennent d'un autre pays que le Libéria.

La brochure indique en outre que:

. . . le ministre des Finances du Libéria est autorisé à fixer le taux d'imposition des sociétés étrangères installées au Libéria, mais ce taux ne doit jamais être supérieur à 15 p. 100 . . .

Bref, c'est un paradis fiscal. C'est peut-être un autre livre intitulé *The Robert Kinsman Guide to Tax Havens* qui résume le mieux le résultat net de tout cela. C'est le Liberia qui détient la palme dans ce domaine. On lit en page 132 de ce livre:

● (1510)

. . . l'importance de ce refuge fiscal africain pour la marine marchande. Parce qu'il encourage l'utilisation de son pavillon comme pavillon de complaisance, ce pays a la plus grande flotte marchande du monde. Le Libéria est le seul refuge fiscal en Afrique et offre quelques autres caractéristiques fiscales intéressantes: le revenu étranger des sociétés appartenant à des étrangers pour plus de 50 p. 100 n'est pas imposé. La loi sur les sociétés de ce pays est inspirée de celle du Delaware. On peut obtenir de l'aide pour créer une entreprise par l'entremise d'une société de fiducie libérienne dont les bureaux sont à New York. Malgré son éloignement des États-Unis (presque neuf heures d'avion à partir de New York), la devise libérienne est le dollar américain et l'anglais, sa langue officielle. Il n'existe aucun contrôle des changes et le pays est une république indépendante depuis 1847.

La création d'une société se fait rapidement au Libéria, parfois dans les 24 heures. Il suffit d'envoyer un télégramme des États-Unis. Par ailleurs, les sociétés libériennes offrent un certain nombre de caractéristiques qui sont bien commodes: les assemblées annuelles peuvent avoir lieu n'importe où, mais les sociétés n'ont pas à présenter des déclarations au gouvernement et elles peuvent émettre des actions au porteur. Les objectifs de la société n'ont pas à être précisés dans ses statuts et depuis 1977, les sociétés peuvent être représentées dans les conseils d'administration. Les cadres, les administrateurs ou les actionnaires ne sont pas tenus d'être domiciliés au Libéria, mais les sociétés doivent avoir un agent commercial dans le pays, ce rôle étant généralement assuré par une société de fiducie de l'endroit.

Ne nous leurrons pas, monsieur l'Orateur. Nous nous proposons en fait de signer un traité sur la double imposition avec le Libéria, pays qui est non seulement devenu un lieu de prédilection pour tous ceux qui cherchent un refuge fiscal, mais qui offre également des conditions tellement attrayantes pour l'immatriculation des navires que la plus grande flotte marchande du monde bat pavillon libérien.

Je répète ma question: Sommes-nous vraiment certains de vouloir signer un traité sur la double imposition avec un tel pays?

Une voix: Oui.

M. Stevens: Deuxièmement, je voudrais savoir quels avantages nous retirerons d'une telle entente? Où est l'autre côté du traité que nous pouvons invoquer pour démontrer que non seulement ce sont des accords internationaux à l'avantage du Canada que nous signons mais qu'ils offrent certains attraits fiscaux pour les gens qui veulent faire des affaires dans notre pays.

M. Evans: Avez-vous posé ces questions lorsque le traité a été soumis au cabinet l'année dernière?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, on entend encore une autre voix qui sort du néant de l'autre côté. Ce député a cependant posé une question fort pertinente. Il veut savoir si j'ai déjà posé aux membres de notre cabinet les questions que je pose maintenant. J'ai le plaisir d'être en mesure de répondre au député que c'est effectivement le cas. S'il consulte les dossiers gouvernementaux il trouvera des documents de travail portant sur ce dont nous parlons en ce moment. Je l'invite donc à se munir de ces documents de travail lorsque ce bill sera renvoyé au comité afin que nous puissions avoir un entretien ouvert sur la question et verser les faits au compte-rendu.

M. Evans: Je ne peux pas le faire.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, la voix qui sort du néant nous dit maintenant qu'il ne peut pas le faire . . . qu'il ne peut pas présenter ces documents de travail au comité.

Je voudrais aussi parler brièvement de deux autres pays qui pourraient devenir parties au traité sur la double imposition. La Barbade et la Malaysia sont tous deux des paradis fiscaux selon la définition de cette expression figurant dans la brochure sur les paradis fiscaux dans le monde dont j'ai déjà parlé. Prenons d'abord la Barbade. C'est un sujet d'étude intéressant. Mon honorable ami qui a prêché une fois dans le désert et qui s'est tu par la suite sait que le projet de loi sur les banques dont est saisi le comité des Finances renferme une proposition visant à permettre l'accès du marché canadien aux banques étrangères.

Il est intéressant de constater ce qu'a fait la Barbade, paradis fiscal, pour promouvoir les activités bancaires. Si je soulève cette question dans le cadre du débat sur le bill S-2, c'est principalement parce que je voudrais m'assurer que nous avons la bonne perspective. Il ne s'agit pas de petits traités bien innocents; il s'agit de traités très importants. Le Canada est en passe de devenir l'un des pays les plus enclins du monde à signer ce genre de traités, et je pense que nous devrions voir l'autre côté de la médaille avant de nous précipiter dans ce genre d'entreprise tête baissée, sans savoir ce qui nous attend.

Voici ce que signale cette brochure intitulée «Les paradis fiscaux dans le monde» au sujet de la législation concernant les sociétés, en vigueur à la Barbade:

. . . En vertu de la nouvelle loi de 1977, seule une société commerciale internationale dite résidente peut bénéficier des exemptions sur ses revenus. On entend par société résidente toute société constituée en vertu de la loi de la Barbade ou dont le siège et le conseil d'administration sont situés à la Barbade.

Je voudrais parler des mesures prises par les autorités de ce pays au sujet des banques. Voici ce qu'indique la page suivante de cette brochure.

Dans l'espoir d'inciter, grâce à une politique fiscale avantageuse, les banques à venir s'installer à la Barbade, le gouvernement de ce pays a fait en 1979 de son pays un véritable paradis fiscal pour les investisseurs en adoptant une nouvelle loi sur les institutions bancaires et les sociétés. La nouvelle législation bancaire est très souple envers les banques étrangères constituées à la Barbade qui traitent avec d'autres pays et ne les oblige pas à investir de montant minimum ou maximum. Toutefois, l'Etat prélève un impôt relativement faible de 1 à 2½ p. 100 fixé par le Commissioner of Inland Revenue sur les bénéfices que les banques de la Barbade réalisent à l'étranger.

Voici ce qu'ajoute cet article:

S'inspirant de la législation particulièrement réussie de Singapour sur les opérations bancaires étrangères, la Barbade permet aux non-résidents d'y exploiter des banques qui ne sont pas assujetties à l'impôt normal de 45 p. 100 prélevé sur les revenus d'affaires, les dividendes, les intérêts, les charges et autre revenus gagnés à l'extérieur de l'île. On y observe les règles traditionnelles concernant le caractère confidentiel des opérations bancaires qu'appliquent les autres principaux refuges fiscaux dans le monde. Pour créer une banque étrangère à la Barbade, les investisseurs étrangers doivent s'abstenir de faire affaire avec les résidents de la Barbade, de recevoir d'eux des dépôts ou d'accorder des prêts qui procurent des intérêts ou d'autre revenus provenant de résidents de la Barbade.

N'est-il pas plutôt étrange que le groupe qui siège à notre gauche et qui aime demander de temps à autre pourquoi nos banques ne paient pas plus d'impôt sur le revenu n'ait rien trouvé à redire jusqu'ici à ce projet de loi qui permettra sûrement à des sociétés canadiennes de se soustraire à l'impôt? Nous ne l'avons pas entendu dire qu'il s'intéresse au bill S-2.

Quant à ceux qui s'intéressent à l'influence de ces refuges fiscaux avec lesquels nous songeons à conclure certains traités, je les invite à lire l'ouvrage intitulé: «Tax Havens of the World». Tout y est fort bien exposé. Il y est question, par exemple, du genre de stimulants qu'offre la Barbade aux entreprises. Voici un passage qu'on trouve à la page 6:

Comme les autres pays des Antilles qui font ou ont fait partie des territoires outre-mer du Royaume-Uni, la Barbade est fière d'offrir un certain nombre de lois qui favorisent les industries nouvelles ou qui offrent des stimulants industriels, en plus de la loi, modifiée en 1977, sur les sociétés commerciales internationales. L'une des plus importantes de ces lois incitatives est la Pioneer Industry Act de 1958, qui offre aux fabricants de produits homologués des exemptions fiscales pour une période précise de sept à dix ans, selon un régime comportant un choix entre deux options.

Voilà un autre exemple d'un pays qui cherche ouvertement à offrir des incitations fiscales dans l'espoir d'attirer les hommes d'affaires chez lui et, partant, de créer des emplois et de contribuer à la prospérité générale. Mais que faisons-nous au Canada en contrepartie? Quelles mesures comparables avons-nous adoptées? Que je sache, dans le contexte dont je parle, nous n'avons rien fait. Voilà essentiellement ce que je veux dire. Ne prenons pas le bill S-2 trop à la légère. Il s'agit en l'occurrence de traités conclus avec divers pays qui ont pour nous de sérieuses répercussions mais, malheureusement il y en a une qui est négligée. Nous sommes un des rares pays du monde à ne pas offrir de régimes ou de stimulants fiscaux comparables pour attirer les banques, les institutions financières et d'autres industries au Canada. Néanmoins, par voie de ces traités, nous prenons des engagements envers divers pays qui offrent ces avantages, des pays tels que le Royaume-Uni qui est peut-être le meilleur paradis fiscal au monde.

● (1520)

J'ai dit que je voulais parler de la Malaysia. En vertu de la loi de l'impôt sur le revenu de 1974, la Malaysia stipulait que:

> . . . le revenu que touche en dehors de la Malaysia une compagnie résidente ou un particulier est exempt d'impôt à moins qu'il n'ait été reçu en Malaysia même. Le revenu que les non-résidents touchent en Malaysia est également exempt d'impôt. Une seule exception à la règle générale est celle des banques dont le revenu est imposable quelle que soit sa provenance.

Dans ce cas, évidemment, la banque serait constituée en société à la Barbade et ferait affaire en Malaisie, si on veut partir de zéro. Dans l'article dont j'ai parlé on dit que la Malaisie a conclu des traités avec la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Singapour, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. L'Autriche, la Belgique et l'Allemagne de l'Ouest sont également partie à des traités qui n'ont toutefois pas encore été mis en vigueur. Je le répète, le Canada est, à l'instar de la Malaisie, un des pays qui signe le plus de traités de ce genre, mais le gouvernement ne semble guère tenté de créer ici une situation avantageuse pour le pays, comme l'ont fait d'autres pays qui offrent des refuges fiscaux.

J'espère que le secrétaire d'État (Finances) (M. Bussières) parlera de ce bill avant qu'il soit renvoyé au comité, et que certaines des remarques que j'ai faites seront relevées au comité, pour que nous puissions approfondir ces questions.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans ce débat pour insister sur ce qu'a dit mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens). J'ai déjà parlé de cette même question au sujet d'autres lois antérieures sur les conventions fiscales se rapportant à l'article 36 de ce projet de loi. La difficulté provient de la procédure instaurée, après de longues négociations au sujet de la mise en œuvre et de la révision par la Chambre des décrets du conseil lorsque M. John Turner était ministre de la Justice. Comment cela se fait-il? Je cite cet article:

> (2) Le décret déposé dans les conditions prévues au paragraphe (1) entre en vigueur le trentième jour de séance suivant son dépôt, sauf si, avant le vingtième jour de séance suivant le dépôt, une motion adressée à l'une ou l'autre chambre en vue de l'annulation du décret . . .

Autrement dit, c'est une résolution négative. Il faut que l'article précise la procédure, parce que l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen), à l'époque où il était président du Conseil privé, était soit trop amorphe, soit trop indifférent à ce qui se passait au Parlement. En tant que président du comité de la procédure et de l'organisation, j'ai dû le supplier pour qu'il nous communique l'ordre de renvoi. Par la suite, son prédécesseur aux Finances, l'ancien député d'Eglinton, a été président de ce comité, alors que j'en étais le vice-président. Nous avons dû tous les deux, chacun à sa façon, prier instamment l'honorable député pour qu'il nous fournisse l'ordre de renvoi, de façon à pouvoir insérer dans le Règlement ce qui fait justement l'objet de l'article 36.

C'est absolument absurde et c'est bien la preuve du travail bâclé que doit parfois sortir la Chambre parce que le gouvernement est un monstre d'inertie. Un député s'est plaint l'autre jour de ce que le comité de la procédure ne s'était pas encore réuni, même s'il a une tâche considérable à effectuer, surtout en ce qui a trait à la mise en place de cet ordre de renvoi.

Je suis sûr que nous sommes suffisamment nombreux ici à comprendre l'enjeu de l'affaire pour en arriver à un accord. Après tout, la loi qui a été adoptée lorsque John Turner était ministre de la Justice l'a été au moyen d'un accord, comme s'en souviendra sans doute le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Elle avait été renvoyée au comité après avoir été débattue en privé et en public et après avoir fait l'objet d'une entente. Je suis persuadé que la Chambre agirait encore de la même façon et que nous pourrions modifier nos règlements de manière à rayer de chacun de ces bills toutes ces longues formalités qui entourent la discussion à la Chambre d'une motion négative ou d'un décret, sujet à une motion positive ou négative. Ces questions sont prévues dans les statuts.

Les particularités de ces conventions fiscales qu'a relevées mon collègue ont été exposées auparavant. Je n'ai pas étudié le projet de loi en détail, mais il m'assure que certains des problèmes que nous avions constatés dans des mesures précédentes et auxquelles le comité avait remédié font leur réapparition, pour une raison ou une autre. Je ne sais pas si c'est le fait de bureaucrates qui persistent à dire qu'ils ont toujours raison et que les comités de la Chambre des communes sont réputés avoir toujours tort, mais les mêmes erreurs se répètent constamment, et la Chambre ne le tolérera pas.

Le comité des finances n'a cependant pas beaucoup de pain sur la planche présentement, mais nous avons assez de questions a lui renvoyer pour le tenir occupé jusqu'à Noël, et si celle-ci lui était soumise, il pourrait l'examiner. J'espère que le ministre d'État (Finances), qui remplace le ministre des Finances, prend bonne note de ce que nous avons dit et qu'il pourra convaincre le président du Conseil privé (M. Pinard) d'obtenir un ordre de renvoi. Je suis persuadé qu'il faudrait bien peu de temps pour que l'on consente à renvoyer la question au comité de la procédure où nous pourrions modifier le Règlement et épargner à la Chambre et aux comités la peine d'examiner dans les divers projets de loi ce qui n'est en réalité que des règles de procédure.

J'espère aussi que le gouvernement prendra note de l'opinion de ces comités et des citoyens qui la partagent de façon à ce qu'elle ait gain de cause sur celle des bureaucrates.

M. l'Orateur adjoint: Je vois que le ministre se lève. Je dois l'informer que s'il prend la parole maintenant, son intervention aura pour effet de mettre fin au débat.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je me demandais si, en toute justice et par politesse, on ne pourrait pas accorder au député de Willowdale (M. Peterson) quelques instants pour exprimer son opinion. Comme il n'a pas cessé de faire des remarques pendant mon discours, j'ai pensé qu'on devrait lui accorder quelques minutes cet après-midi.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. La Présidence accorde la parole au ministre d'État (Finances). Les observations qu'il va faire maintenant auront pour effet de mettre fin au débat en deuxième lecture.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, je remercie mon collègue qui n'a pas accepté l'invitation du député de York-Peel (M. Stevens), mais j'aurais été moi aussi, comme le député d'en face, très heureux d'entendre mon collègue, qui est un homme très compétent dans le sujet relatif aux accords des conventions de taxation, et je sais l'intérêt qu'il porte justement à ce projet de loi, et je connais son désir également de voir ce projet de loi adopté rapidement. S'il n'a pas accepté l'invitation du député de York-Peel, c'était simplement pour me permettre d'utiliser quelques minutes et de tirer les conclusions. Je le remercie. Je suis convaincu que le député de York-Peel aura l'occasion en comité de mettre à l'épreuve les connaissances de mon collègue-député.

J'aimerais d'abord, monsieur le président, signaler que je suis parfaitement d'accord avec le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui a ouvert le débat pour l'opposition au sujet du remplacement du sous-ministre adjoint à la Division de la taxation du ministère des Finances. C'est une préoccupation importante, et je me joins à lui pour féliciter et continuer à encourager les fonctionnaires de cette Division pour l'excellent travail qu'ils font. Pour ce qui est du traité, de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, les fonctionnaires du ministère des Finances du Canada et du Trésor américain ont négocié une nouvelle convention fiscale, comme on le sait, entre les deux pays. La convention n'a pas obtenu l'accord final des deux gouvernements. Une fois qu'elle sera approuvée et signée, nous aurons l'occasion d'en discuter, comme nous discutons des accords dont il est question dans le projet de loi à l'étude.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait allusion à la négociation de l'accord entre le Canada et la République fédérale allemande. J'aimerais lui dire que la semaine dernière des fonctionnaires des deux pays se sont rencontrés afin justement de faire avancer le débat et de faire évoluer une entente possible sur un accord, une convention entre nos deux pays, c'est-à-dire le Canada et la République fédérale allemande. Je suis parfaitement d'accord avec lui pour qu'on accélère les discussions et qu'on cesse d'un côté comme de l'autre de se lancer la balle et dire au Canada que c'est la faute de Bonn, et à Bonn que c'est celle d'Ottawa, mais bien plutôt d'accélérer le processus, de faire preuve de bonne volonté, et d'en arriver le plus vite possible à une entente pour ce qui touche, en particulier, le problème de la réciprocité des pensions et aussi la convention plus générale sur les taxes.

Le député de York-Peel a soulevé plusieurs points d'intérêt. Il a parlé, en particulier, assez longuement de ces pays qui offrent un abri ou un refuge fiscal. Je me demande pourquoi le député condamne par exemple le Royaume-Uni pour son système local de taxation et la façon dont ce pays choisit de traiter ses propres ressortissants sur le plan de la taxation. Nous, si un traité avec le Royaume-Uni favorise l'entrepreneur canadien, l'investisseur canadien, c'est tout à l'avantage des Canadiens, et nous ne voulons pas porter de jugement sur le système de taxation intérieur des autres pays.

Ce qui nous préoccupe dans ces accords, ces conventions fiscales, c'est justement d'offrir aux Canadiens, aux hommes d'affaires canadiens, aux entrepreneurs, à ceux qui offrent des services autant que des biens de pouvoir profiter de niveaux de concurrence, d'intérêt, de revenus plus intéressants lorsqu'ils font affaires dans des pays étrangers. Monsieur le président, chacun sait à la Chambre l'intérêt qu'il y a pour le Canada d'accroître son expansion dans le domaine des services. Nous avons des sociétés hautement qualifiées de toutes natures qui peuvent facilement aller faire de la concurrence dans d'autres pays, et c'est à l'avantage de ces gens, de ces hommes d'affaires qui font des investissements ou encore qui se rendent dans ces pays pour offrir des services que de telles conventions fiscales existent entre les pays. On a également soulevé le problème, du fait que les modifications à ces accords pourraient être mises en œuvre par arrêté en conseil. Mais ce n'est pas seulement par arrêté en conseil. C'est par arrêté en conseil, mais sous réserve d'une résolution du Parlement et j'aimerais rappeler aux députés que dans toute la partie XII, les articles 35, 36 du projet de loi indiquent toute la procédure qui devra être suivie avant qu'un arrêté en conseil soit adopté. Alors il y a une procédure prévue selon laquelle le Parlement pourra remettre en cause la modification à l'accord. Voilà les quelques remarques, monsieur le président, que je voulais faire. Je suis convaincu que nous aurons une discussion extrêmement intéressante en comité sur ce projet de loi.

● (1530)

[*Traduction*]

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, avant de se rasseoir, je voudrais que le ministre nous précise où l'on en est avec l'Allemagne de l'Ouest en ce qui concerne la double imposition, à moins qu'il ne l'ait déjà dit et que je n'aie pas entendu?

[*Français*]

M. Bussières: Monsieur le président, lorsque j'ai répondu pour satisfaire à la préoccupation du député de Winnipeg-Nord-Centre sur nos négociations avec la République fédérale d'Allemagne, malheureusement je crois qu'il s'est absenté quelques instants—ce qui lui arrive très rarement—j'ai indiqué que la semaine dernière des fonctionnaires des deux pays se sont rencontrés et que je suis parfaitement d'accord avec le député pour dire qu'il faut arrêter du côté de Bonn de dire que c'est la faute d'Ottawa et du côté d'Ottawa, de dire que c'est la faute de Bonn, mais accentuer nos négociations et en arriver le plus vite possible à un accord sur la question des pensions et sur la convention fiscale. Je suis parfaitement d'accord avec lui et, comme je l'ai dit, la semaine dernière des fonctionnaires se

sont rencontrés et je crois qu'on doit exercer de la pression pour en arriver le plus rapidement possible à un accord.

M. Knowles: Je vous remercie.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Stevens: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE VISANT À ACCROÎTRE LE MONTANT DES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) propose: Que le bill C-5, Loi modifiant les accords de Bretton Woods, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le président, je serai aussi bref que tantôt. Malgré l'aimable invitation du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) de profiter de l'occasion pour faire des développements sur nos grandes positions internationales, étant donné l'intérêt qu'il a porté et qu'il porte toujours, j'en suis convaincu, à ce projet de loi, puisqu'il l'a présenté lorsqu'il était ministre des Finances, et l'intérêt que nous y portons tous à la Chambre, je me limiterai, je serai le plus bref possible.

Le projet de loi dont nous sommes saisis qui vise à modifier la loi sur les accords de Bretton Woods prévoit l'acceptation par le Canada d'une majoration de sa quote-part au Fonds monétaire international, ce qui va la faire passer de un milliard 357 millions de droits de tirage spéciaux à deux milliards 35 millions de droits de tirage spéciaux. Exprimée en dollars canadiens, il s'agit là d'une augmentation qui va porter d'environ un milliard de dollars à trois milliards la quote-part canadienne.

● (1540)

Comme les députés le constateront, cette transaction fera partie de nos opérations de change et n'aura que très peu d'incidence sur nos besoins en dollars canadiens. En fait, le paiement en espèces exprimé en dollars canadiens lié à cette majoration s'établira à 1/4 p. 100 du total, soit environ 2.5 millions de dollars. Vingt-cinq pour cent de l'augmentation seront acquittés grâce aux droits de tirage spéciaux détenus dans le Fonds des changes. Le solde, soit environ 748 millions de dollars, sera acquitté au moyen de billets à vue ne portant pas intérêt.

La diminution des avoirs en droits de tirage spéciaux du Fonds des changes sera complètement compensée par une augmentation de ce que l'on appelle notre position active au Fonds monétaire international. Il s'agit là du montant que nous avons le droit de retirer, à vue, du Fonds monétaire international aux fins de la balance des paiements. Cette position active, ou réserve, fait partie de nos réserves officielles de liquidités internationales. En conséquence, la composition de nos réserves variera, mais le total des réserves ne changera pas. En fait, nos avoirs en droits de tirage spéciaux vont diminuer mais notre position active au Fonds monétaire international augmentera d'un montant équivalent.

L'augmentation de la souscription du Canada s'inscrit dans le cadre de l'augmentation générale de 50 p. 100 des quote-parts du Fonds monétaire international qui a été convenue en décembre 1978 par le Conseil des gouverneurs du Fonds. Si tous les membres acceptent les quote-parts qui sont proposées à chacun, l'ensemble des souscriptions passera de 39 milliards de droits de tirage spéciaux à 59 milliards de droits de tirage spéciaux. Cette augmentation globale vise à assurer un meilleur équilibre entre l'ampleur des ressources du Fonds et les besoins des membres aux fins du financement des balances des paiements, et ce au cours des cinq prochaines années.

Le Fonds monétaire international forme le noyau du système monétaire international et, en cette qualité, il doit être en mesure de continuer à fonctionner efficacement afin d'assurer le bon fonctionnement du système. Les quote-parts sont un aspect important du Fonds monétaire international, étant donné qu'elles répondent à quatre objectifs. D'abord, les quote-parts que les membres souscrivent sont la principale source de fonds que le Fonds monétaire international prête aux pays qui font face à des difficultés au chapitre de leur balance des paiements, pour leur permettre de corriger les déséquilibres sans avoir recours à des mesures protectionnistes ou d'autres mesures restrictives qui pourraient être désastreuses.

Deuxièmement, elles servent à limiter les montants que peuvent emprunter les membres en vertu des divers mécanismes du Fonds monétaire international. Troisièmement, les quote-parts déterminent l'importance de chacune des affectations de droits de tirage spéciaux lorsque ces derniers sont émis. Enfin, les quote-parts déterminent le nombre de voix des membres et la composition du Conseil exécutif.

Étant donné que l'importance absolue des déséquilibres des balances des paiements a tendance à s'accroître au fur et à mesure que le commerce international prend de l'expansion, le montant des souscriptions au Fonds monétaire international doit être augmenté périodiquement afin de répondre aux besoins de liquidités internationales. La présente majoration des quote-parts du Fonds vient à un moment où l'on fera vraisemblablement face à d'importants déséquilibres de balance des paiements au cours des prochaines années. Les ressources mises à la disposition du Fonds, grâce aux augmentations des quote-parts, lui permettront d'être mieux en mesure de répondre aux besoins des membres au cours de cette période.

L'augmentation de la quote-part du Canada nous permettra de maintenir notre participation à l'ensemble des quote-parts du Fonds monétaire international, de même qu'elle nous permettra de maintenir une situation au sein du Fonds qui traduit notre importance relative dans l'économie mondiale. En outre, une augmentation de notre quote-part nous rendra admissibles à une plus large part des affectations futures de droits de tirages spéciaux et entraînera une augmentation des ressources dont nous pourrons disposer en cas de besoin au titre de notre balance des paiements.

Monsieur le président, étant donné l'assentiment unanime qui a été réservé par le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international à l'égard de l'augmentation générale

proposée des quote-parts, la nécessité de renforcer la situation financière du Fonds monétaire international, ainsi que l'importance pour le Canada de continuer à jouer un rôle de premier plan au sein du Fonds monétaire international, il y va de notre intérêt d'accepter la majoration proposée de notre quote-part comme pays. Ce projet de loi donnera au ministre des Finances (M. MacEachen) le pouvoir de procéder en ce sens.

Avant de conclure, monsieur le président, j'aimerais rappeler aux députés de la Chambre que ce projet de loi est semblable à celui qui avait reçu la première lecture lors du 31e Parlement par le gouvernement précédent, et qui avait été déposé par le député de Saint-Jean-Ouest qui était à l'époque ministre des Finances. En présentant encore ce projet de loi maintenant, le gouvernement souligne l'importance pour le Canada d'accepter cette augmentation proposée de sa souscription au Fonds monétaire international. Et comme les députés ont démontré beaucoup de collaboration en ce qui a trait au projet de loi qui a précédé celui-ci, qui touchait à des conventions fiscales, je suis heureux qu'ils reconnaissent le bien-fondé de l'urgence de ce projet de loi et acceptent de lui accorder une adoption rapide.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre l'a dit, il s'agit d'une loi importante et nous l'appuyons et sommes d'avis, nous aussi, que le Canada devrait augmenter sa contribution au Fonds Monétaire International, surtout s'il doit avoir le même droit de vote et adopter à l'avenir la même position qu'il a prise dans le passé. Toutefois, je regrette beaucoup que le ministre des Finances (M. MacEachen) n'estime pas cette question suffisamment importante pour se prononcer en déposant ce projet de loi.

Toute la structure du système financier international est inspirée des accords de Bretton Woods; le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale. Ce système est aux prises cette année avec une horrible crise qui s'est déjà déclenchée.

Quant à cette question de dialogue Nord-Sud, mon collègue d'Edmonton-Sud (M. Roche) s'intéressera aux mesures à prendre pour aider les pays en voie de développement, les pays du Tiers monde. L'augmentation rapide des prix du pétrole enregistrée l'an dernier va leur porter un coup terrible.

Que fera-t-on? Comment les aidera-t-on? Ce sont des questions d'importance capitale. Le ministre des Finances détient son portefeuille depuis le 3 mars et il a représenté le pays à plusieurs réunions internationales sur cette question. J'ai parlé de la réunion du FMI à Hambourg à laquelle le Canada était censé jouer un rôle assez important. Il a également participé à la réunion de l'OCDE qui s'est tenue dernièrement à Paris.

Le ministre a prononcé des discours lors de ces réunions mais à la Chambre, il n'a pas soufflé mot de ses voyages. Il ne nous a pas parlé des difficultés qu'il y avait constatées, ni des questions qu'il faudrait essayer de résoudre, ni de l'attitude des grandes puissances financières du monde devant cette situation. Il n'a pas exposé à la Chambre les grands problèmes financiers et économiques. Nous le savons tous, c'est justement ce que nous reprochons au ministre des Finances. Il n'a rien dit aux Canadiens de ce qu'il allait faire pour régler les problèmes financiers auxquels fait face le Canada. Alors qu'il aurait l'occasion de le faire en présentant ce bill qui a trait au Fonds monétaire international, à toute la structure financière internationale et à la place que le Canada doit y occuper, le ministre des Finances n'est même pas à la Chambre des communes. Il a un ministre associé des Finances ici. Le ministre associé des Finances n'était pas à Hambourg à la réunion du FMI. Il n'était pas non plus à Paris pour la réunion de l'OCDE. Le ministre associé des Finances fait le travail législatif dont le ministre des Finances ne veut pas se préoccuper. Le ministre fait le travail plaisant, les voyages, je ne sais quoi. Nous ne pouvons le savoir parce qu'il ne dit rien à la Chambre de ce qu'il fait. Nous ne savons pas s'il a une politique et nous ne savons pas s'il n'en a pas. Nous ne savons pas s'il met l'accent sur la lutte à l'inflation ou à la récession ou au chômage.

● (1550)

Voici ce que le ministre lui-même a dit à la Chambre le 21 avril. Je cite un extrait de son abominable mini-budget introduit en contrebande, à la page 7:

Le contexte international actuel est extrêmement troublé.

C'est ce que le ministre des Finances avait à dire le 21 avril. Il nous a dit que le contexte international était extrêmement troublé. Pourtant, il avait l'occasion d'être à la Chambre aujourd'hui, monsieur l'Orateur, pour nous parler de ce contexte international troublé, nous dire ce qu'il a découvert à ce sujet au cours de ses deux derniers périples. Qu'a-t-il découvert lors de ces voyages à Hambourg et à Paris au sujet de ce contexte troublé et au sujet de ce que le monde peut faire pour y remédier? Il n'est pas ici. Il est comme le Mouron rouge: il charge ici, il charge là, il charge on ne sait où. C'est le nouveau Mouron rouge. Il est intervenu pour faire une déclaration à la réunion ministérielle de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. Sa déclaration a été publiée à Ottawa le 4 juin. Qu'y dit-il? Je cite à la page 1:

Le contexte international actuel est extrêmement troublé.

Il n'a pas fait preuve d'imagination. Il n'a dit rien de nouveau. Il a répété exactement les mêmes choses qu'il avait dites le 21 avril. Il a déclaré à la réunion de l'OCDE:

Le contexte international actuel est extrêmement troublé.

Où est-il ce subtil analyste qui a conclu que la situation internationale est extrêmement troublée? Où est-il? Quand dira-t-il à la Chambre ce qu'est ce trouble, quelle en est la gravité, quelles sont les propositions qu'il a faites au FMI et à l'OCDE sur la façon d'y remédier. Que propose-t-il pour atténuer la crise Nord-Sud? Quel usage propose-t-il de faire des 100 milliards de dollars que toucheront les pays producteurs de pétrole cette année? Comment propose-t-il de recycler cet argent de façon à aider les pays qui doivent emprunter pour payer le pétrole qu'ils importent? Au Canada, tout ne va pas pour le mieux. Nous sommes un pays riche et nous devrions nous suffire en énergie. Mais ce n'est pas le cas, car les honorables députés d'en face n'ont jamais eu de politique énergétique. Quand une telle politique a été présentée, ils ont assassiné ceux qui avaient tenté de faire ce travail difficile, ils les ont renversés sous de faux prétextes. Maintenant ils les ont remplacés. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) était en bas, à midi, après la période des questions, pour annoncer qu'il avait fait une offre fantastique à l'Alberta, qu'il allait lui offrir une hausse de $2 le baril, depuis le 1er avril jusqu'à la fin de septembre. C'est parce qu'il n'a pas de politique. Il offre ce qu'il appelle la "politique conservatrice", en prétendant que c'était la politique de notre gouvernement. Quel genre de gouvernement avons-nous aujourd'hui?

Cette annonce n'a pas même été faite à la Chambre. Le ministre préfère descendre au sous-sol pour tenter d'expliquer, comme il peut, son inaction. Voilà le ministre que nous avons depuis le 3 mars. Il devait régler la question des prix du pétrole et le problème de l'énergie, et voilà qu'au 13 juin, aucun accord n'a été conclu. Il a présenté une offre ridicule à l'Alberta en prétendant que c'était la même que nous avions faite en décembre dernier. Ce n'est pas la même, loin de là. Le gouvernement prétend que c'est la même chose uniquement pour excuser le fait qu'il n'a rien accompli jusqu'ici.

Mais revenons à la situation internationale. Le ministre aurait dû être à la Chambre pour nous dire ce qu'il a appris à ces réunions. Mais il est absent.

Nous ne nous laisserons pas marcher sur les pieds par le ministre des Finances ou par le gouvernement. Nous allons continuer à dire quels sont les faits. Les Canadiens ne veulent pas se laisser marcher sur les pieds. Comme je l'ai déjà dit cet après-midi, nous n'avons pas besoin d'un fin matois au Canada. Nous n'avons pas besoin d'un finaud pour ministre des Finances, d'un manœuvrier qui peut contourner tous les obstacles et qui peut donner l'impression qu'il avance quand il recule à toute vitesse. Nous ne voulons pas d'un ministre de ce genre. Nous voulons un ministre des Finances qui dise aux Canadiens ce qu'il prévoit de bon et de mauvais, ce qu'il projette pour éviter le mauvais et ce qu'il compte faire pour exploiter à fond le bon. Nous n'avons pas besoin d'un expert en paroles ambiguës ni d'un expert du néant. Je l'ai déjà dit aujourd'hui, c'est le seul député qui peut être à la fois Blynken, Wynken et Nod. Il ne répond pas aux questions du NDP, il ne répond pas aux questions du parti conservateur et je ne sais pas ce qu'il fait au caucus libéral. Peut-être que ses collègues ne prennent même pas la peine de lui poser des questions. Le fin matois avait peut-être sa place au XIX^{e} siècle quand tout allait moins vite et quand Dickens écrivait, mais les Canadiens n'ont pas besoin d'un fin matois à l'heure actuelle vu la situation économique et vu le taux de chômage et l'inflation qui ne cessent d'augmenter. En présence de tous ces problèmes, le peuple canadien n'a que faire d'un fin matois. Et il en est de même au FMI et à l'OCDE. Le fin matois doit cesser de s'esquiver et commencer à travailler. Il doit commencer à annoncer quelle est la politique du gouvernement. Personne au Canada ne peut deviner quelles sont les intentions du gouvernement sur le plan économique. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre des semaines après que l'entente sur les prix du pétrole aura été conclue pour avoir un aperçu du budget. Si le ministre est trop timide et modeste pour présenter un budget avant que l'entente soit conclue, le gouvernement devrait nous dire clairement ce qu'il compte faire au cours des trois ou quatre prochaines années. Il devrait nous dire à quoi doivent s'attendre les travailleurs, les hommes d'affaires, les fabricants et les industriels du Canada. Et quelle sera sa position sur la scène internationale? Les propos du ministre aux réunions de l'OCDE étaient très clairs. Je vous les relis encore une fois:

> L'inflation demeure le plus grand problème auquel doivent faire face la plupart des pays représentés à cette table.

Nous le savons déjà. Il a ensuite ajouté ceci:

> L'expérience des années 1970 nous a fait comprendre à quel point il serait difficile d'apporter des améliorations permanentes au problème du chômage, à moins de mieux juguler l'inflation.

Eh bien, monsieur l'Orateur, les analystes financiers, les investisseurs et les courtiers lisent avidement ce genre de déclarations. Ils essaient d'y découvrir certaines des intentions du gouvernement. Que tireront-ils de la déclaration du ministre? Devons-nous comprendre que la politique du gouvernement consistera pour lui à demeurer les bras croisés devant la montée du chômage tant que l'inflation n'aura pas été vaincue, n'aura pas été jugulée, et, par conséquent, qu'il s'attellera d'ici les deux prochaines années à régler le problème de l'inflation en suivant les recommandations formulées par le gouverneur de la Banque du Canada devant le comité sénatorial, et qu'il réduira encore plus la demande globale, encore une fois sur la recommandation du gouverneur de la Banque du Canada. La politique fiscale du gouvernement correspondrait-elle à la politique monétaire du gouverneur de la Banque et à la politique monétaire du gouvernement même? Est-ce bien ce qui va se produire? Nos concitoyens ont certainement le droit d'exiger que le gouvernement leur dise quelle voie il compte suivre.

Poursuivons l'examen de la courte déclaration du ministre devant l'OCDE. A la page 2, il expose le problème. Il parlait de l'augmentation du prix du pétrole. Voici ce qu'il a dit:

> Ces surplus qui dépassent désormais des taux jamais égalés de plus de 100 billions de dollars contribuent à la détérioration de la situation économique, à la fois interne et externe, de pratiquement tous les pays importateurs de pétrole. Ils menacent également de créer de grands problèmes sur les marchés internationaux.

Pourquoi le ministre n'est-il pas des nôtres aujourd'hui pour nous dire ce qu'il se propose de faire au sujet des ces surplus et comment tous les autres pays comptent surmonter le problème? Et à propos du FMI, comment nous y prendrons-nous pour nous éviter de grands problèmes sur les marchés internationaux? Que compte faire le Canada pour mettre fin à cette situation? Notre pays, relativement riche, autonome à tous points de vue et dans le domaine de l'énergie—mais pas en matière de pétrole—est dirigé par un gouvernement qui n'a pas le courage ou l'honnêteté de reconnaître le cynisme et la grande avidité de pouvoir dont il a fait preuve l'automne dernier et en janvier et février derniers, qui l'ont incité à mentir et à induire les Canadiens en erreur, leur laissant croire à l'existence de solutions autres que celles que nous avions adoptées dans notre budget. Il devrait reconnaître en toute franchise qu'il a berné et trompé les Canadiens, qu'il s'est montré sans scrupule dans son désir d'accaparer le pouvoir et qu'il doit en ce moment faire volte-face, relever le prix du pétrole et adopter des mesures en vue de réduire les importations massives. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) a avoué l'autre jour que le programme de subventions à l'importation du pétrole nous coûterait cette année, même avant les augmentations récentes des prix, environ 4 milliards de dollars. Ce sont les contribuables qui payeront quatre milliards de dollars, non pas ceux qui consomment ce produit et qui sont responsables du déficit, mais les contribuables, dont beaucoup ne conduisent pas de voiture.

● (1600)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crosbie: Je commence à peine à me réchauffer.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je rappelle ce que j'ai dit au début de cet après-midi lorsque votre collègue occupait le fauteuil. Il m'a semblé avoir signalé que le gouvernement avait l'intention d'obtenir, le 27 juin à 4 heures, le consentement unanime pour continuer la deuxième lecture et passer toutes les étapes des projets de loi cherchant à modifier les noms des circonscriptions. Votre collègue qui occupait à ce moment-là le fauteuil, prévoyant ce que j'allais dire, a tenté de faire adopter un ordre dans ce sens ou de convaincre la chambre de lui permettre de le faire. Dans l'intervalle, on m'a avisé que ce n'est pas la façon habituelle de procéder pour des affaires courantes et je demande donc aux députés de me permettre de retirer cet ordre théoriquement incorrect et de simplement noter que le 27 juin à 4 heures je prendrai la parole et tenterai d'obtenir le consentement unanime pour disposer de tous ces projets de loi et passer ensuite aux affaires prévues au Feuilleton, c'est-à-dire les motions.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour procéder comme le secrétaire parlementaire l'a proposé?

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est d'accord. Nous avons discuté de cette mesure et de la façon dont nous devrions procéder. Le secrétaire parlementaire a fait la proposition à la Présidence à la suite de cette discussion.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, c'est la façon dont j'ai compris la question, qu'il s'agissait d'une entente et qu'il ne fallait pas nécessairement en faire une mesure de la Chambre en bonne et due forme.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à un autre titre. Hier, les partis se sont entretenus de la question des séances du vendredi 4 juillet, date à laquelle le parti libéral va tenir ses assises à Winnipeg. Comme d'habitude à la Chambre, lorsque les partis ont un congrès d'investiture tombant un jour de séance, la Chambre ne siège pas. Conformément donc à ce qui a été convenu hier, et dont j'aimerais remercier le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et celui de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai signifié à la Présidence et je présente la motion suivante:

Peine capitale

Que tout vote exigé le 3 juillet 1980 après 17 heures soit reporté à 21 h 45 le 7 juillet 1980; et que, lorsque la Chambre s'ajournera le 3 juillet 1980, elle s'ajourne au 7 juillet 1980.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes entretenus à ce sujet, et nous comprenons la situation du parti d'en face. Nous sommes heureux de le voir se réunir en congrès et nous espérons qu'il sortira de ce congrès une orientation pour ce qui nous semble être, en ce moment du moins, un gouvernement sans boussole.

Nous pensons que le parti a besoin de se réunir, ce qui fait que, dans l'intérêt du pays—puisque ce parti est au gouvernement, pour l'instant du moins—nous sommes heureux de donner notre accord.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur. Je puis confirmer encore une fois que nous nous sommes entretenus et que nous avons donné notre accord à cette motion. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) s'est dit heureux de constater que le parti libéral tienne un congrès national. Fait à noter, ce congrès va avoir lieu dans ma ville de Winnipeg. Il est bon que ce congrès ait été annoncé si longtemps à l'avance, car ce sera certainement tout à fait inhabituel pour l'ouest du Canada de voir tant de libéraux à Winnipeg.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LA RÉFÉRENDUM NATIONAL SUR LA PEINE CAPITALE

M. Girve Fretz (Érié) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national sur la question de la peine capitale et, par suite, de modifier les dispositions pertinentes du Code criminel, conformément à l'opinion de la majorité des Canadiens.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir m'adresser à mes collègues du Parlement aujourd'hui à propos de la nécessité de tenir un référendum sur une question très controversée depuis des années. Je propose la tenue d'un référendum national sur la peine capitale. Je demande instamment à ceux qui ont des opinions bien arrêtées sur la question de renoncer à la sécurité de leur position, pour que la population puisse trancher une question sur laquelle l'opinion de la majorité semble différer de celle de ses représentants.

Je crois fermement que l'on devrait maintenir la peine capitale pour ceux qui, de façon préméditée, enlèvent la vie à un être humain. Alors qu'il n'est pas possible de faire porter des élections générales sur une seule question, une question précise peut fort bien faire l'objet d'un référendum.

La question de la peine de mort en est une. Bien que personne ne la considère sans importance, elle n'en a pas moins été éclipsée au cours des deux dernières campagnes électorales fédérales par d'autres questions d'importance majeure. Un référendum permettrait à la population de se prononcer sans tenir compte de l'esprit de parti, ce qui est impossible lors d'élections. Il est essentiel en démocratie de respecter la volonté du peuple sur une question de vie ou de mort comme celle-là. Il semble toutefois que, sans la tenue d'un référendum à ce propos, la population ne pourra pas s'exprimer clairement et qu'on ne prendra aucune mesure.

Il a déjà été démontré par des sondages d'opinion publique dignes de foi que la majorité des Canadiens étaient dans le passé et sont encore en faveur de la peine capitale. On l'a quand même abolie, sans en tenir compte.

En 1973, les sondages indiquaient qu'environ 60 p. 100 des Canadiens étaient en faveur de la peine capitale. Cependant, cette année-là, 53 p. 100 des députés au Parlement ont reconduit le bill tendant à l'abolir temporairement et partiellement. Les députés semblent plus abolitionnistes que la population. En 1975, un sondage Gallup indiquait que presque sept Canadiens sur dix étaient en faveur de la peine capitale. Cependant, en 1976, le Parlement l'a abolie à la suite d'un vote libre.

En votant selon leur conscience, les députés n'ont pas traduit la volonté populaire. Selon un sondage Gallup, dont les résultats ont été communiqués en novembre 1979, 70 p. 100 des Canadiens étaient favorables à la peine de mort pour les assassins. Il est donc évident que l'on a contredit et que l'on contredit encore la volonté populaire.

Selon un sondage effectué en 1972 par l'Institut canadien d'opinion publique, presque les deux tiers des Canadiens estimaient que lorsque les vues d'un député sur une question importante différaient de celles de ses commettants, son vote devait traduire leur point de vue et non le sien. Toutefois, lorsqu'il s'agit comme ici d'une question exigeant des prises de position profondement religieuses, émotives et morales, il est très injuste d'escompter qu'un député votera selon le point de vue de ses commettants sans tenir compte de ce que lui dicte sa propre conscience. Mais s'il ne vote pas ainsi, c'est le processus démocratique même qui en souffre. Le député se trouve donc dans une impasse. En pareil cas, il est justifié d'avoir recours à un référendum, moyen de consultation démocratique directe. Inspirés par leur conscience ou par les sondages d'opinion publique, les parlementaires ne peuvent pas vraiment traduire la volonté populaire. La seule façon de trancher la question, de façon claire et démocratique, est de tenir un référendum national. Ce moyen permet à la population de participer au processus de prise de décision et de donner une réponse sans équivoque à cette question importante.

● (1610)

Si l'on se fie aux sondages, il ne fait aucun doute que les Canadiens de tous les coins du pays sont en majorité pour le rétablissement de la peine capitale. Il ne s'agit pas de la majorité de l'Est contre l'Ouest, ou de l'Ontario contre le Québec, mais c'est le vœu général des Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique: il faut rétablir la peine capitale!

En Colombie-Britannique, un meurtrier incarcéré fait deux prises d'otages dont l'une coûte la vie à un innocent. En Alberta, un infanticide en liberté provisoire assassine un autre enfant.

A mon avis, les Canadiens ne sont pas en majorité convaincus de l'efficacité de la loi actuelle d'abolition. Lorsque la peine capitale était en vigueur au Canada, le gouvernement usait du pouvoir de grâce du cabinet pour commuer toutes les sentences de mort en peines d'emprisonnement à vie. Je suis porté à croire que ce serait toujours là l'attitude du présent gouvernement. C'est son droit. Mais il existe un droit bien supérieur à celui du cabinet. C'est le droit de la majorité des Canadiens d'être maîtres de leur destinée. C'est leur droit d'être les artisans des lois qui les régissent. C'est leur droit de nous imposer leur volonté collective, à nous leurs représentants élus.

Les gens ordinaires savent fort bien que ceux-là même qui s'attaquent à la société s'attendent à être protégés précisément par les lois qu'ils transgressent. Les voleurs sont consternés quand leur propre maison est cambriolée, les voleurs à main armée sont scandalisés d'être la cible de policiers armés. On ne peut cependant pas jouer sur les deux tableaux. Si vous prenez des risques, vous devez être prêt à en payer le prix, et si le prix en question est votre propre vie, vous cessez alors d'en prendre. La peine capitale, c'est-à-dire la mort, a des effets dissuassifs sur tout le monde sauf sur les criminels les plus endurcis.

L'argument habituel employé contre l'imposition de la peine capitale, c'est que si la société permet la peine capitale, elle risque de faire condamner un innocent et d'avoir alors le sang de cet innocent sur les mains. Pourtant, à ma connaissance, il n'a jamais vraiment été prouvé que cela se soit produit au Canada. J'ai confiance dans notre système judiciaire et dans les garanties qu'il comporte pour protéger l'innocent.

Je crains que la controverse que suscite la peine capitale soit le symptôme d'une maladie qui s'est abattue sur notre société. Je crois, et bien des Canadiens partagent mon opinion, je pense, que notre société est devenue trop laxiste, que nous faisons preuve de trop d'indulgence depuis trop longtemps. Depuis trop longtemps, nous avons tendance à disculper les personnes qui se comportent de façon anormale et nous sommes en train de récolter ce que nous avons semé, des fruits amers. Il n'est plus possible d'ouvrir un journal sans y trouver une foule d'articles sur la délinquance juvénile, sur les vols à main armée ou sur la folle destruction de biens privés ou publics. Ceux qui enfreignent nos lois en toute connaissance de cause doivent subir les conséquences de leurs actes, surtout s'ils s'attaquent à l'œuvre la plus précieuse de Dieu, c'est-à-dire à la vie humaine.

Abordons la question des moyens de dissuasion. Qui peut dire combien de personnes ont renoncé à commettre un meurtre parce qu'elles craignaient les conséquences d'un tel acte? D'aucuns prétendent que le nombre de meurtres est aussi élevé dans les pays qui ont conservé la peine de mort que dans ceux où elle a été abolie; ce n'est pas un argument valable. En fait, quand cent meurtriers sont déclarés coupables, mais qu'un seul est exécuté, la peine de mort perd toute force dissuasive puisqu'elle n'est pas appliquée.

La menace de mort constitue un moyen puissant d'intimidation parmi les criminels eux-mêmes. C'est ainsi que les gangsters et les voyous exercent et maintiennent leur autorité dans le monde de la pègre. C'est sans pitié qu'ils appliquent la peine de mort. La sanction ne constitue pas un motif barbare de châtiment. C'est un motif juste, car ce n'est qu'ainsi que la société peut affirmer l'ordre moral sur lequel elle est fondée et que les citoyens peuvent être convaincus que justice est faite. En supprimant le châtiment, on sape la conviction qu'ont les citoyens de constituer une société morale où tout le monde est censé obéir aux lois et où les contrevenants sont punis en tant que personnes responsables de leurs actes.

L'application de la peine de mort dans des conditions appropriées réaffirme la dignité de l'homme et confère à juste titre une grande valeur à la vie humaine.

On entend parfois dans les milieux religieux l'objection que personne d'autre que Dieu n'a le droit d'ôter la vie humaine. Cette idée est liée à la croyance que le bourreau chargé d'exécuter un criminel est tout aussi coupable de meurtre que lui. Si la justice n'a pas la main ferme, l'ordre public sera bientôt chose du passé si nous continuons sur cette voie. A la limite, un pays ne devrait pas se défendre contre un agresseur. Une province ou une municipalité ne devraient pas avoir de corps policier. Nous serions sans défense et personne n'aurait le droit de se défendre contre la violence des criminels.

D'aucuns affirment que quiconque commet un meurtre est un malade mental qui doit être soigné dans un établissement jusqu'à ce qu'il soit guéri. Il serait mauvais d'éliminer la possibilité d'un dérangement mental, mais de là à dire comme certains, que tous les criminels sont des malades mentaux, il y a une marge. C'est fausser la vérité.

Le crime, dans la plupart de ses formes, témoigne d'un effondrement du sens moral et non de l'émotivité ou de l'équilibre mental. D'autres avancent des arguments d'ordre utilitaire. Ils affirment que comme la peine capitale n'a pas de pouvoir dissuasif sur les criminels, il est inutile d'y avoir recours. C'est supposer que la première fonction de nos tribunaux est de dissuader les criminels. J'en doute. Ce devrait être l'un des résultats qu'atteignent des tribunaux bien administrés. Mais la première obligation de la loi est de protéger la société et de punir les contrevenants. Les tribunaux devraient-ils cesser de condamner à la prison les voleurs d'automobiles sous prétexte que des gens continuent de voler des automobiles malgré les peines de prison infligées au voleurs? Bien sûr que non! Il faut d'abord respecter les exigences de la justice.

Une autre idée tout aussi fausse est que l'emprisonnement suffit à châtier le meurtrier. Dans le cas d'un meurtre prémédité et commis de sang-froid, lorsqu'il ne subsiste aucun doute, une peine de prison ou un stage probatoire ne sont pas des châtiments proportionnés à la gravité du crime commis. Certes il faut que les prisons soient administrées de façon aussi humanitaire que possible et que les prisonniers soient traités comme des êtres humains, mais le châtiment doit être adapté au crime, sinon les hommes se riront des tribunaux et se conduiront en société comme bon leur semblera.

La question de la peine capitale est teintée d'émotivité, monsieur l'Orateur. J'ai le sentiment qu'il faudrait en finir une fois pour toutes avec cette question.

Il existe de nombreux précédents à l'appui de la tenue d'un référendum sur la peine capitale. Aux États-Unis, si je peux me permettre de citer quelques exemples, où le droit pénal relève des États, des référendums ont été tenus sur cette question au New Hampshire, en Arizona, en Ohio, au Michigan, en Oregon, au Colorado et au Massachusetts. En 1972, les électeurs californiens ont décidé par voie de référendum de rétablir la peine de mort.

● (1620)

Au Canada, nous avons consulté le public à deux occasions: sur la prohibition en 1898 et la conscription en 1942. La peine de mort est une véritable pomme de discorde au Canada depuis des années. Un référendum national présenterait les avantages suivants: D'abord, il permettrait au public d'exprimer clairement son opinion et d'indiquer au Parlement ce qu'il doit faire par les voies démocratiques les plus directes. Deuxièmement, au moment de voter, les députés n'auraient plus la lourde responsabilité de décider s'il doivent ou non écouter leur conscience. Troisièmement, cela permettrait de régler démocratiquement un problème qui est à l'origine de dissensions et de controverses depuis de nombreuses années. Quatrièmement, cela mettrait fin au mécontentement que ressentent à l'égard du gouvernement et du Parlement les groupes de citoyens qui se sont évertués à faire connaître leurs points de vue à ce sujet et qui estiment ne pas avoir été écoutés. Cinquièmement, les simples citoyens se sentiraient de nouveau capables d'influencer les décisions du gouvernement de façon démocratique.

Si la population désire que la loi soit modifiée, je crois qu'il faudrait modifier le Code criminel en conséquence. J'ai déjà dit à plusieurs reprises qu'à mon avis, il faudrait rétablir la peine de mort. J'espère que la Chambre acceptera cette motion. La seule façon de connaître l'opinion de la majorité, c'est de tenir un référendum national.

J'espère que le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) prendra la parole au cours de ce débat. Il va également appuyer ma motion, car il ne croit pas en la peine de mort. Néanmoins, nous sommes tous deux convaincus que cette décision appartient au peuple.

Des voix: Bravo!

M. Prud'homme: Le député m'autorise-t-il à poser une question?

M. Fretz: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Prud'homme: Après avoir écouté le discours du député, je dois en conclure que la peine de mort a un effet dissuasif. Si c'est le cas, le député ne croit-il pas que pour avoir son plein effet, la peine de mort devrait être infligée en public et non en privé?

M. Fretz: Non, monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'elle doive être infligée en public. Je crois en la justice et en la dignité humaine. Il n'y a rien de digne à tuer quelqu'un en public. Je crois que la peine de mort doit être infligée dans la dignité.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il m'est particulièrement agréable de participer au débat sur cette motion, car j'y suis absolument opposé pour deux raisons. Premièrement, je m'oppose à l'objet même de la motion qui porte sur la peine capitale et, deuxièmement, à l'autre aspect de la motion relatif à la façon de procéder par la tenue d'un référendum public sur une question d'ordre moral comme la peine capitale.

Peine capitale

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la peine capitale elle-même. Le 5 mai 1976, j'ai pris la parole, comme beaucoup d'autres députés, au cours du débat de deuxième lecture du bill C-83 visant à abolir la peine capitale. Vous vous en souvenez peut-être, monsieur l'Orateur, car vous y étiez. Ce n'était peut-être pas la première fois que l'on présentait un bill d'initiative ministérielle visant à abolir purement et simplement la peine capitale. On l'avait déjà suspendue depuis cinq ans, mais la question revenait régulièrement. Cette démarche avait éveillé des sentiments passionnés chez chacun de nous à la Chambre des communes. En fait, j'ai trouvé que la décision que j'ai prise quelques jours plus tard, le jour du vote en mai ou juin 1976, avait probablement été l'une des plus difficiles que j'ai eue à faire dans ma vie. Ce me fut plus difficile que la décision d'entrer dans la vie politique, de me marier ou d'élever une famille, parce que dans ces derniers cas je n'avais aucun doute à l'esprit.

Quand il est question de la peine capitale, on parle du droit de l'État d'enlever la vie à une personne. J'estime—et je ne répéterai pas toute mon argumentation du 5 mai 1976—que l'État est une entité qui a presque tous les pouvoirs. Il faut tenir l'autorité et le pouvoir de l'État en respect en toute occasion. C'est en fait pour cette raison que nous avons opté pour un Parlement et pour le système d'opposition du régime parlementaire britannique, pour qu'il nous soit possible d'examiner les initiatives du gouvernement et même de les examiner minutieusement, si je puis m'exprimer ainsi. L'État peut abuser de sa puissance. Comme nous l'avons vu aux États-Unis au début des années 70, on s'est servi de l'institution présidentielle pour commettre un abus de pouvoir. Je pense que dans le régime parlementaire britannique on a toujours assez bien réussi à contenir le pouvoir de l'État.

Sans vouloir présenter tous les arguments, je dirai qu'une fois que l'État a le droit d'enlever la vie à une personne en imposant la peine capitale pour meurtre, il a théoriquement le droit d'enlever la vie d'une personne pour d'autres infractions, si la législature ou le Parlement le juge à propos.

Dans beaucoup de pays latino-américains par exemple et encore tout récemment en Iran, nous avons vu l'État mettre à mort des citoyens, qui n'étaient pas coupables de meurtre mais des délits contre l'État. Cela s'est fait dans les années 1930 en Union soviétique, au moment des fameuses purges de Staline. Nous sommes bien loin du climat qui régnait l'an dernier et qui règne peut-être aujourd'hui en Iran, et qui régnait en Union soviétique dans les années 1930. Quand on regarde ce qui se passe dans le monde, on voit que le Canada est un des rares refuges de la raison où l'on respecte la règle de droit et les droits d'une personne, et je ne veux pas quant à moi que l'État puisse jamais plus mettre à mort un citoyen. Je ne parle pas de la guerre, cela est autre chose. C'est affaire d'autodéfense et d'action collective. L'État qui déclare la guerre défend son propre intérêt. Je n'aborderai pas cette question aujourd'hui. Je m'oppose catégoriquement à ce que le sujet de la peine capitale revienne encore une fois sur le tapis pendant cette législature. La question a été réglé en 1976. J'espère bien qu'aussi longtemps que je siégerai ici aussi longtemps même que je vivrai, je ne verrai pas revenir l'époque où la loi autorisait la peine capitale.

Et plus précisément, j'aimerais en venir à la question de la légalité d'un référendum sur une question d'ordre moral. La motion du député d'Érié (M. Fretz) attaque l'essence même de la démocratie parlementaire. Et pour éviter qu'on puisse dire que je suis contre le recours au référendum à l'échelle nationale en matière constitutionnelle, ou contre le référendum tenu au Québec, je précise ma pensée. Le Canada, la Grande-Bretagne et de nombreux autres pays n'ont eu qu'à se féliciter au fil des ans du système parlementaire britannique. Je voudrais citer Edmund Burke, ce grand philosophe conservateur qui croyait au mandat libre du député.

M. Pepin: En vérité, il n'était pas tellement conservateur.

M. Collenette: Pas très conservateur, dit le ministre des Transports (M. Pepin). Pour que je le cite, il devait certainement avoir quelques gouttes de sang libéral.

Une voix: Il était de sang irlandais.

M. Collenette: Et j'en ai aussi, donc tant mieux, nous sommes en famille. A la fin du XVIII[e] siècle ou au début du XIX[e], M. Burke a déclaré à ses électeurs de Bristol qu'en l'envoyant au Parlement, ils lui donneraient pouvoir d'agir pour leur compte pendant toute la durée de cette législature. Dans mon cas, moi qui ai été défait en mai dernier après avoir voté pour l'abolition de la peine capitale, mes électeurs avaient parfaitement le droit de me retirer leur mandat en mai 1979. On pourrait soutenir qu'une partie des votes que j'ai perdus au cours de ces élections protestaient contre la position que j'ai adoptée contre la peine capitale en 1976. Mais en vérité, quand l'électorat se prononce, c'est en se fondant sur un éventail beaucoup plus large de questions, et c'est ce qui fait que je suis de retour à la Chambre après les élections de 1980. Ce que je veux dire, c'est que les mandants d'un député ont le droit, lorsque des élections sont déclenchées, de mettre en question les actes de leur député, non seulement à titre de représentant du gouvernement, mais à titre de représentant de la volonté collective du peuple.

● (1630)

J'en ai payé le prix l'année dernière, et je suis tout disposé à m'accommoder du concept exprimé par Edmund Burke, selon qui les députés au Parlement ne peuvent consulter leurs électeurs et interroger chacun d'eux à tous coups sur chacune des questions à trancher, mais qu'il doit se servir de son jugement.

Mon ami le député d'Érié, qui est habituellement fort raisonnable et avec qui je suis souvent d'accord, a parlé d'une charge injuste. Il veut qu'on le soulage de la charge injuste d'avoir à voter sur la peine capitale. Avec tout le respect que je lui dois, je lui rappelle que dans un régime parlementaire, cette charge est le prix que doit payer tout député au Parlement s'il veut être un bon député. J'espère qu'il changera d'avis à la suite du débat.

En janvier 1979, le gouvernement a présenté le bill C-9 prévoyant la tenue de référendums au Canada. Il y eut un débat fort animé. J'ai pris la parole le 29 janvier 1979—j'ai d'ailleurs en main mon discours—après le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) qui menait l'attaque de l'opposition contre le bill. Dans mon discours, j'ai fait remarquer que le parti conservateur combattait le bill en arguant qu'il sapait l'autorité du gouvernement responsable. Je voulais parler, bien sûr, de la démocratie parlementaire de type britannique.

Je trouve assez ironique, alors même que la position officielle du parti du député est de combattre le principe des référendums, que lui et ses collègues—et peut-être certains députés ministériels aussi—estiment nécessaire de recourir à des référendums pour trancher des questions morales.

Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous avons foi dans le principe qui est énoncé dans le bill C-9, à savoir que les Canadiens devraient être consultés par voie de référendum sur la structure du gouvernement et sur d'autres questions d'ordre constitutionnel. C'est très beau de demander aux gens d'exprimer leur opinion sur les lois qui nous gouvernent par un vote, mais en organisant un référendum sur des questions d'ordre moral, je pense que non seulement nous trahirions notre héritage mais que nous pourrions aussi déclencher des événements très désagréables. Je songe aux émeutes qui se sont produites à Paris en 1792 ou aux manifestations d'hostilité qui ont lieu à Téhéran depuis un an. Je ne suis pas antidémocratique et je ne méprise pas l'opinion du public, mais je veux éviter les réactions de masse que peuvent entraîner certains débats sur des problèmes épineux dont la solution nécessite en quelque sorte une attitude plus posée, c'est-à-dire un certain degré de réflexion et un dialogue réfléchi comme on peut en avoir au Parlement. Lorsqu'on demande directement aux gens de se prononcer sur un problème tel que celui de la peine capitale, les passions se déchaînent.

En 1976, un jeune cireur de chaussures a été assassiné à Toronto. Je me souviens des sentiments que trahissaient les appels qui sont parvenus à mon bureau de circonscription. Je suppose que l'exaspération venait en partie du mouvement d'horreur que peut inspirer un tel meurtre.

Dans un certain sens, le public réagit de façon irrationnelle quand on excite ses passions. Si nous adoptons cette attitude à l'égard de la peine capitale, nous aurons peut-être alors à prendre les mêmes mesures concernant l'avortement. Les conséquences seraient multiples. Si nous sommes prêts à permettre à l'État d'imposer la peine de mort pour certains crimes et que nous tenons ensuite un référendum sur l'avortement que ferons-nous ensuite? J'ai des idées bien arrêtées sur l'avortement car je le considère comme un crime envers un enfant non encore né; cela revient à mettre fin à une vie, nonobstant le fait que le bébé ne soit pas encore né sur le plan pratique.

M. Kelly: Vous êtes conséquent.

M. Collenette: Mon collègue, le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) dit que je suis conséquent. Il y a ensuite la question de savoir ce qu'on doit faire au sujet de l'euthanasie. Nous aurons peut-être à nous saisir de cette question au cours de cette décennie. Devons-nous donner à ceux qui administrent les traitements médicaux le pouvoir de mettre fin à ces traitements sur l'avis d'un parent ou d'un membre de la famille? Je ne pense par que nous devrions le faire et je pense au cas de Karen Quinlan qui est peut-être encore en vie au moment où je parle. Une personne qui est encore vivante sur le plan clinique mais dont l'activité cérébrale a cessé est une vie humaine et nous devons respecter cette vie humaine. Je ne pense pas que moi-même en tant que député, ou encore le gouvernement en tant qu'agent du Parlement, devrions nous livrer à une interprétation de ce qui constitue presque la question métaphysique de la différence entre la vie et la mort. Je pense que cela dépasse notre compétence en tant que législateurs.

J'ai pu sembler radoter, monsieur l'Orateur, mais je suis convaincu que l'État ne devrait pas tenir de référendum sur des questions d'ordre moral. Vous avez vu ce qui s'est passé en Italie il y a quelques années avec le référendum sur le divorce. Le parti chrétien-démocrate s'est retrouvé déchiré, et je suis sûr que la même chose s'est produite dans d'autres pays.

Quant à moi, je suis contre la peine capitale en tant que châtiment pour le meurtre et je m'oppose à tout mécanisme qui permettrait à un pays d'adopter une mesure instituant des referenda sur des questions d'ordre moral. Par conséquent, je suis personnellement contre cette motion.

M. Kilgour: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire me permettrait-il une question?

M. Collenette: Oui, certainement.

M. Kilgour: Le secrétaire parlementaire peut-il imaginer un meurtre commis par un tueur à gages ou un meurtre particulièrement crapuleux dont l'auteur mériterait la mort?

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, c'est essentiellement la réserve qu'avait faite l'ancien très honorable député de Prince-Albert. Autrement dit, c'est une clause de sauvegarde. C'est comme la clause de renvoi d'un bill à six mois. Une fois arrivé à l'étape de la troisième lecture, un député prend peur et propose que la troisième lecture du bill soit renvoyée à six mois.

Voilà ce dont parlait feu le très honorable député de Prince-Albert alors qu'il participait au débat en 1976. C'était un homme qui toute sa vie s'était fait l'ardent partisan de l'abolition de la peine de mort et qui hélas—je ne veux surtout pas le calomnier—a changé d'idée vers la fin de sa vie en s'appuyant sur un raisonnement que je tiens pour spécieux. Il a en effet nuancé l'opposition qu'il avait défendue toute sa vie contre la peine de mort et qu'il fondait, d'après moi, sur des motifs d'ordre moral admirables. Il a dit qu'il fallait conserver la peine de mort pour punir les crimes contre Sa Majesté la Reine.

C'est essentiellement ce que dit maintenant le député d'Edmonton-Strathcona. Je lui attribue peut-être des arrière-pensées, mais il est sans doute foncièrement partisan de l'abolition de la peine de mort et il se cherche des raisons pour justifier le maintien de la peine de mort. Tout en paraphrasant les propos de Mackenzie King—la peine de mort, si elle est nécessaire, mais pas nécessairement la peine de mort, je lui dirai tout net que rien ne saurait justifier à mes yeux l'application de la peine de mort. Bien sûr, il peut être nécessaire de tuer en temps de guerre. Cette question n'a cependant rien à voir avec le sujet à l'étude.

● (1640)

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je m'oppose moi aussi à la motion à l'étude. Tout d'abord, je signale que je me suis réjoui que l'ancien gouvernement conservateur n'ait pris aucune mesure pour faire ce qu'a proposé

le député d'Érié (M. Fretz). Il n'a présenté aucune mesure ni même laissé entendre qu'il en présenterait une pour permettre la tenue d'un référendum sur la peine capitale ou autre chose. A mon avis, cette décision de l'ancien gouvernement conservateur était tout à fait appropriée.

J'aimerais parler de deux aspects de la motion à l'étude. Le premier a trait à la question du référendum, et la deuxième, à la question de savoir s'il y a lieu de revenir sur la décision prise par la Chambre en 1976 au sujet du châtiment suprême. En ce qui concerne la première question, je ne vois pas pourquoi le député conservateur propose la tenue d'un référendum sur la peine de mort plutôt que sur toutes les autres questions qu'on pourrait soumettre au public.

Je suis convaincu, par exemple, que si l'on avait tenu un référendum sur le projet du parti conservateur de supprimer Petro-Canada, 75 ou 80 p. 100 des Canadiens s'y seraient opposés comme nous. Les députés conservateurs ne proposent jamais la tenue de référendums sur des questions comme celle-ci, même si elles préoccupent certainement beaucoup les Canadiens. Ils ne proposent jamais la tenue de référendums sur des questions qui pourraient aller à l'encontre des principes du parti conservateur.

A mon avis, organiser un référendum sur cette question, que l'on favorise ou non la peine capitale, c'est faire preuve de lâcheté politique. Je n'utilise pas ces mots à la légère. C'est parce que nous avons des responsabilités à la Chambre, comme l'a précisé très justement le député de Toronto. Ces responsabilités sont parfois très onéreuses et les questions peuvent porter aux disputes. Mais nous devons prendre des décisions difficiles après avoir étudié tous les aspects de ces questions.

S'il y avait eu un référendum sur d'autres sujets controversés dont la Chambre a été saisie, les résultats auraient été fort perturbants. Par exemple, s'il y avait eu un référendum à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour décider s'il fallait renvoyer au Japon les Canadiens d'origine japonaise, les Canadiens auraient sans doute voté oui, à mon avis. Cela aurait été une erreur désastreuse et monumentale.

En 1970, lorsqu'on a eu recours à la loi sur les mesures de guerre, si l'on avait demandé à la population canadienne si elle était d'accord avec la suppression des libertés civiles qui était une conséquence de cette mesure, je suis certain que 85 ou 90 p. 100 des citoyens auraient répondu oui. Pourtant, avec un peu de recul, de nombreux Canadiens en sont venus à croire que le recours à la loi sur les mesures de guerre a été une grave erreur.

Mais, à l'époque, si on avait tenu un référendum, je ne doute pas que la majorité aurait favorisé le recours à cette loi. Heureusement, je suis fier de dire que le Nouveau parti démocratique et spécialement Tommy Douglas s'y sont opposés. Nous étions prêts à prendre position sur un principe avec lequel le chef du parti conservateur de l'époque, M. Stanfield, s'est dit d'accord par la suite.

Il faut faire bien attention en parlant de se servir de référendums pour éviter les responsabilités politiques. Je pense que nous devrions étudier l'historique des référendums là où ils ont été utilisés. Je dirais qu'un référendum sur la peine capitale pourrait avoir des conséquences très sérieuses. Que se passerait-il, par exemple, si la majorité des Québécois votaient contre l'imposition de la peine capitale et que la majorité des autres Canadiens votaient en faveur?

Notre droit criminel doit être uniforme partout au pays, mais nous nous retrouverions dans la situation désagréable d'avoir à faire face à ce genre de division entre les régions sur un sujet qui est certes d'une très grande importance. Nous devons donc accepter les responsabilités qui nous incombent en tant que législateurs en cette enceinte et trancher les questions qui peuvent être compliquées et controversées. Mais un référendum pourrait très facilement déchirer le pays dans une effusion de sentiments qui pourrait découler des divisions entre les régions.

Il n'est pas question d'exiger un vote majoritaire dans chaque région. Il n'est pas question dans cette motion du libellé du référendum. Le libellé restreindrait-il la peine capitale aux cas de meurtre prémédité? Étendrait-il la peine capitale à certains autres cas? Et ceux qui appuieraient la peine capitale dans certaines circonstances et pas dans d'autres? Autrement dit, il serait pratiquement impossible de rédiger un référendum qui ait quelque portée.

Il serait non seulement difficile de rédiger une telle question, mais elle pourrait fort bien diviser le pays. Il suffit d'étudier le référendum sur la conscription en 1942 que mon ami a mentionné pour voir le genre de conséquences que peut entraîner un référendum au Canada. C'est une situation qui ne devrait jamais se répéter au Canada sur quelque sujet que ce soit.

A propos de la tenue d'un référendum, il est certes important de tenir compte du point de vue des Canadiens, mais après avoir entendu exposer les différentes positions, les pour et les contre, et après avoir eu l'occasion de les étudier avec objectivité, nous avons également la responsabilité, ici à la Chambre, de prendre la décision en dernier ressort. Dans certains cas, cette décision portant sur des questions qui intéressent tous les Canadiens, reflétera peut-être le sentiment de la majorité à ce moment particulier. Mais, sans aucun doute, prétendre qu'on pourrait déterminer à un moment donné, au moyen d'un référendum, des mesures législatives devant être appliquées au pays est une fort grave erreur. Ainsi, à propos de la tenue d'un référendum, et surtout au sujet de la délicate question de la peine capitale, ce serait, à mon avis, une grave erreur que d'adopter la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Que penser de la question fondamentale que cherche à régler la motion, la question même de la peine capitale? Des intervenants ont fait allusion plus tôt aux assassinats perpétrés dans les milieux interlopes et ont déclaré que dans ces milieux les assassins pratiquaient eux-mêmes ce genre de justice. Sans aucun doute, il n'appartient pas aux représentants de la population du Canada de prétendre modeler le code de la justice criminelle d'après celui de la pègre. Quelle est donc cette logique?

Nous devons nous élever au-delà de cette logique si nous voulons régler de façon objective et sensée les problèmes concrets des Canadiens. Bien entendu, la question des crimes violents et des meurtres, particulièrement des meurtres prémédités, les préoccupe au plus haut point. Toutefois, cette distinction est artificielle à mon avis et ne laisse nullement entendre qu'un assassin, un assassin en puissance ou un tueur à gages se demandera s'il y aurait lieu ou non de mener à terme son projet, cet assassinat à contrat si c'est bien de cela qu'il s'agit, et que réfléchissant avant de passer à l'action, et constatant qu'il risque une peine d'emprisonnement de 25 ans si les autorités lui mettent la main dessus, il reculera et changera d'idée.

Vingt-cinq années de prison, c'est ce que risquent actuellement ceux qui ont commis un meurtre avec préméditation. Il est totalement erroné de dire, maintenant que la peine de mort a été abolie, que la perspective de passer 25 ans derrière les barreaux, de perdre 25 ans de sa vie, de devoir purger une peine de 25 ans sans espoir de libération conditionnelle ne va pas dissuader quiconque est susceptible de l'être. Il n'est tout simplement par réaliste de prétendre le contraire.

Je voudrais rappeler que, lors du débat sur l'abolition en 1976, il a été convenu qu'en échange, le Parlement adopterait un texte législatif sur le meurtre avec préméditation et sur l'homicide volontaire. Celui qui a commis un meurtre avec préméditation est condamné à 25 ans de prison sans espoir de libération conditionnelle. Il est certain que s'il existe un moyen de dissuader quelqu'un de commettre un meurtre, une telle peine suffit. Toutefois, nous avons bien vu que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif. Les preuves à cet égard sont irréfutables.

● (1650)

Mon collègue, le député d'Érié (M. Fretz), a dit qu'il y avait des erreurs judiciaires. Je suis certain qu'il admettra qu'une seule est déjà de trop. Il a aussi dit qu'on avait aucune preuve que des erreurs aient été commises au Canada. Il devrait cependant savoir, s'il examine les choses de près, que des erreurs ont effectivement été commises dans d'autres pays. Par exemple, en Angleterre. Il est sans doute au courant de l'affaire notoire dans laquelle un innocent a été exécuté. Et il n'existe aucun moyen de corriger une telle erreur.

J'ai ici une coupure de journal qui cite un cas d'erreur et d'injustice qui pourrait se produire, et qui s'est déjà produit, si la peine capitale était en vigueur au Canada. C'est un extrait du *Sun* de Vancouver du 14 octobre 1974. Un adolescent avoue un meurtre commis en 1973, et cet aveu permet de libérer un homme purgeant une peine de prison à vie. Ainsi, un homme avait été condamné à l'emprisonnement à vie sur preuves circonstantielles, et par la suite un adolescent devait avouer avoir commis le crime en produisant des preuves incontestables établissant qu'il était réellement l'auteur du crime. Si la peine de mort avait été en vigueur, le mal aurait été irréparable. Le malheureux, condamné à tort pour meurtre, aurait été exécuté.

Répondant à une question d'un député d'en face, mon collègue a dit qu'il s'opposait à la pendaison en public, parce que cela manquerait de dignité. J'ai beaucoup de difficultés à m'imaginer quelle différence il y a entre une pendaison ou une électrocution faite dans une prison et une pendaison ou une exécution publique sur le plan de la dignité humaine. Si mon collègue voit dans la peine de mort une mesure de dissuasion, dans ce cas il devrait y avoir des pendaisons sur la place publique et peut-être même différentes autres peines qui auraient le même effet dissuasif; nous avons déjà vu des peines dites exemplaires . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Érié invoque le Règlement.

M. Fretz: Monsieur l'Orateur, je crois que le député est en train de déformer ce que j'ai dit. Je n'ai jamais dit que cela pourrait être une attraction publique. J'ai dit que ce serait une exécution digne, mais loin de moi l'idée d'en faire une attraction.

M. l'Orateur adjoint: C'est une divergence d'opinion.

M. Robinson (Burnaby): Par le passé, on a essayé divers moyens de faire passer l'envie de tuer, par exemple, en brûlant le coupable sur un bûcher, en le plongeant dans l'huile ou l'eau bouillante, en l'enfermant dans un coffre de métal, en l'enterrant vivant, en lui brisant les membres sur le pilori, en le condamnant à être tiré sur une claie et démembré, en le décapitant, en l'empalant, en le pendant, en l'écrasant, en le rouant de coups de fléau, en le fusillant, en l'exposant aux insectes, en l'empoisonnant, en le jetant en pâture aux animaux féroces, en le lapidant, en le noyant, en le torturant, en l'électrocutant, en l'asphyxiant, en le crucifiant et en le mutilant. Voilà le genre de méthodes qui ont été essayées jusqu'ici.

M. Knowles: Tout sauf la nomination au Sénat.

M. Robinson (Burnaby): Mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dit tout sauf la nomination au Sénat. Bien sûr, c'est le châtiment suprême. Mon ami d'Érié pense peut-être que ce serait un bon châtiment pour les crimes les plus graves.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, il n'est pas très parlementaire de faire allusion, en ces termes, à l'autre endroit.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je n'avais nullement l'intention de manquer de respect envers les sénateurs. Je n'ai pas voulu dire qu'ils se sont peut-être rendus coupables des crimes dont nous parlons aujourd'hui.

Je voudrais vous rappeler l'histoire que racontait un ancien député de Prince-Albert, ancien premier ministre et chef du parti conservateur. C'est une histoire qu'il racontait souvent, la voici:

Mon arrière-grand-père, en 1837, a été témoin dans le Haut Canada de la pendaison d'un garçon pour vol à la tire. Je pense que ce garçon était âgé de 17 ans. Tout le monde s'est réuni pour l'exécution, qui avait lieu en public. Les Écossais de North York étaient venus en grand nombre.

Ce fut une grande fête, et pendant l'exécution, quatre spectateurs ont été victimes de voleurs à la tire, ce qui montre bien qu'on ne saurait prétendre que la crainte de la peine capitale réduit de beaucoup le nombre de crimes.

Cette histoire figure dans le hansard du 1er mai 1972.

Il y a bien d'autres arguments contre la peine de mort; par exemple, son application discriminatoire, le fait qu'on l'utilise plus souvent contre les pauvres que contre les riches, le risque d'erreur judiciaire et le fait que certains criminels veulent faire parler d'eux. Je pense à tous les Gary Gilmore qui, si la peine de mort existait encore, commettraient des meurtres pour cette seule raison.

Il y a bien des raisons pour lesquelles certains députés de ce côté-ci de la Chambre s'opposent non seulement à la peine capitale mais aussi au stratagème politique du référendum qu'on propose pour se défiler.

En terminant, je dis que nous nous opposons à cette motion. Nous nous opposons au recours à un référendum pour trancher des questions de ce genre. Nous nous opposons à la peine capitale. Nous croyons que tous les citoyens doivent respecter la vie dans notre société. Parmi ces citoyens figurent certes les représentants du peuple.

Des voix: Bravo!

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il me fait grand plaisir de prendre la parole au sujet de cette motion.

Une voix: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En toute déférence, je signale au député qu'il existe une procédure, que la présidence doit suivre pour accorder le droit de parole à un député, et qu'elle ne peut y déroger. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) a la parole.

M. Evans: A l'instar de mes deux préopinants, je m'oppose à la peine capitale et par conséquent à cette motion, et jamais je ne voterai en faveur d'une motion préconisant le rétablissement de la peine de mort au Canada.

Je pense que les deux députés qui viennent de parler ont bien cerné le genre de problèmes qui se posent lorsque le gouvernement a recours à un référendum pour régler des questions morales. De plus, lorsqu'on a recours à un référendum pour régler certaines questions, comme cela s'est produit au Québec le 20 mai dernier, il se crée des scissions au sein de la population. Un référendum sur des questions affectives comme la peine de mort et l'avortement peut créer la discorde et avoir des répercussions à long terme.

Je ne voudrais pas répéter ce que d'autres ont dit avant moi. J'invoquerai cependant certaines des statistiques dont nous disposons et qui ont trait aux effets dissuasifs de la peine de mort dans le cas des crimes punissables de mort ou que l'on avait l'habitude de dire punissables de mort. Il suffit d'examiner ces statistiques et de comparer le taux d'homicide en 1974, lorsque fut abolie la peine de mort au Canada, aux statistiques que nous possédons pour les années subséquentes jusqu'en 1978, pour constater que le taux d'homicide en 1978 a été le plus faible enregistré depuis 1974. Le taux d'homicide se chiffrait en effet à 2.46 pour 100,000 habitants en 1974, comparé à 2.62 en 1978, mais il avait augmenté entre-temps. Il a baissé depuis, pour devenir maintenant le plus faible enregistré depuis 1974.

Quand on répartit les homicides entre les diverses catégories de meurtres, par exemple les meurtres prémédités, les homicides involontaires, les infanticides et le reste, on observe exactement les mêmes tendances. Absolument rien de statistiquement valable ne peut prouver que l'abolition de la peine de mort au Canada a fait augmenter le nombre des meurtres ou autres formes de mort violente, qu'il s'agisse d'homicides, d'infanticides ou d'homicides involontaires. Par conséquent, si l'argumentation repose sur l'effet dissuasif de la peine de mort, elle n'est pas du tout concluante.

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

[*Français*]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

ON DEMANDE QUE L'AGENCE S'OPPOSE AU PROJET DE VENTE À PIRELLI DE L'USINE DE LA GENERAL ELECTRIC DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

La société General Electric du Canada vient d'annoncer son intention de supprimer graduellement la division de la fabrication de fils électriques d'usage courant dans la construction et de câbles de transmission à haute tension à son usine de Peterborough, décision qui entraînera la perte de quelque 300 emplois dans cette ville. Certains des employés qui seront ainsi mis à pied ont plus de 40 ans de service dans cette société.

Étant donné que les employés et des amis et parents ont présenté une pétition contenant 3,655 signatures et que la société qui a offert d'acheter la machinerie de GEC, la société Pirelli Cables Limited, appartient à des intérêts étrangers, je propose, avec l'appui du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que le gouvernement, par l'intermédiaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, empêche cette vente à la société Pirelli de manière à sauvegarder les emplois menacés à l'usine de la société General Electric du Canada, à Peterborough.

Mme le Président: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ÉTUDE DES PENSIONS—ON DEMANDE UN RAPPORT PROVISOIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a déclaré à la Chambre que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social était en train de réétudier la question des pensions des anciens combattants dans le cadre de la révision qu'il effectue sur toutes les pensions. En conséquence, je propose avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre demande au ministre des Affaires des anciens combattants de déposer un rapport intérimaire sur les pensions des anciens combattants et que le ministre assure à la Chambre que la loi sur les anciens combattants ne sera pas étudiée dans le cadre d'un bill fourre-tout sur la Santé et le Bien-être et qu'en outre les augmentations de pensions seront calculées rétroactivement à compter de l'adoption du bill C-28 par la trente-et-unième législature.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

CONDAMNATION DE L'APARTHEID PRATIQUÉE EN AFRIQUE DU SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet de la célébration du quatrième anniversaire des luttes courageuses qui ont eu lieu dans la ville noire de Soweto, à proximité de Johannesbourg en Afrique du Sud, contre la politique raciale du gouvernement.

Étant donné que des centaines d'élèves ont été tués à l'occasion de la terrible vague de répression qui a suivi ces manifestations et que le gouvernement sud-africain continue à bafouer les droits civiques fondamentaux de ses citoyens, je propose avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre exprime son soutien à tous ceux qui luttent contre la discrimination raciale répréhensible pratiquée à Soweto et dans toute l'Afrique du Sud et en outre, que le gouvernement condamne sans aucune équivoque la politique de répression du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

L'EXPULSION D'UN DÉPUTÉ NÉO-DÉMOCRATE EN NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. La direction du Nouveau parti démocratique de Nouvelle-Écosse a expulsé du parti M. Paul MacEwan, député de Cape Breton-Nova à la législature provinciale, parce qu'il a exprimé son opinion sur la présence d'un élément communiste au sein du NPD. Je propose donc, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre condamne le Nouveau parti démocratique pour avoir expulsé de ses rangs un représentant du peuple légitimement élu, sans lui accorder un procès équitable, pour avoir exercé son droit à la liberté de parole.

Mme le Président: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE TRANSPORT MARITIME

LA PUBLICATION DES DONNÉES TECHNIQUES CONTENUES DANS DES RAPPORTS SUR LA SÉCURITÉ DES NAVIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je prends la parole à propos d'une affaire assez urgente. Étant donné que certaines données techniques qui figurent dans divers rapports sur la sécurité des navires sont cachées à certaines personnes chargées du fonctionnement sûr et efficace de nos transports maritimes, ce qui empêche celles-ci d'élaborer et de mettre en œuvre de meilleures méthodes sécuritaires, et étant donné que la Chambre est présentement saisie d'un bill tendant à favoriser l'accès à l'information, je propose, avec l'appui du député de South West Nova (M^lle^ Campbell):

Que le gouvernement remanie immédiatement sa politique et ses méthodes relatives à la publication des données techniques dans les rapports d'inspection sur la sécurité des navires, qu'il communique aux comités de sécurité des syndicats représentant les officiers de marine, les membres d'équipage et les administrateurs, données qui pourraient bien faire partie du programme d'étude de la nouvelle école de marine patronnée conjointement par le patronat et le salariat et qui doit être inaugurée à Morrisburg en Ontario, dans le courant de l'été, et pourraient contribuer pour beaucoup à la sécurité des navires en mer.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait, le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE MAINTIEN DU TRAIN DE LA DÉCOUVERTE JUSQU'À LA FIN DE 1981—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Keith Penner (Cochrane): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet de l'affaire suivante. Comme nous nous apprêtons à renouveler notre constitution, il importe que les Canadiens soient toujours conscients de leur riche patrimoine. Je propose donc, avec l'appui du député de Laval (M. Roy):

Que la Chambre exhorte le secrétaire d'État à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le Train de la découverte poursuit son voyage pendant une autre année, soit jusqu'à la fin de 1981.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

LES AUDIENCES RELATIVES À L'ABANDON DES LIGNES D'EMBRANCHEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante. J'espère bien obtenir le consentement unanime de la Chambre car ma proposition permettra au gouvernement d'économiser des sommes d'argent considérables.

Les audiences de la Commission canadienne des transports coûtent cher et font perdre beaucoup de temps au gouvernement et aux citoyens, car la CCT tient des audiences sur toutes les demandes d'abandon de lignes de chemin de fer qui sont contestées. Par ailleurs, certaines lignes que les chemins de fer veulent abandonner desservent des élévateurs à grain en activité, ou passent à proximité de gisements de charbon et d'autres produits essentiels qui nécessiteront un service ferroviaire. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Gustafson):

Que la Commission canadienne des transports rejette, sans tenir d'audience, toute demande d'abandon de ligne secondaire se trouvant à proximité d'élévateurs en activité ou de gisements de charbon ou d'autres produits essentiels qui nécessiteront sans l'ombre d'un doute un service ferroviaire.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LA CONSTRUCTION D'UNE FABRIQUE D'AUTOMOBILES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Le Canada ne reçoit pas sa juste part des investissements ou des emplois dans l'industrie automobile nord-américaine. Par ailleurs, les voitures étrangères font une percée massive sur les marchés canadien et américain. Aussi, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que le gouvernement du Canada entame immédiatement des pourparlers avec le gouvernement et les fabricants d'automobiles japonais dans le but d'installer une usine de montage en Colombie-Britannique qui, dans le cadre du pacte de l'automobile américano-canadien, desservirait à la fois l'ouest du Canada et l'ouest des États-Unis.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ESSENCE—L'UTILISATION PAR LES NON-CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43. Les derniers chiffres publiés par Statistique Canada nous apprennent qu'en avril 1980, 1,000,180 automobilistes américains sont venus au Canada pour moins d'une journée, soit une hausse de 53 p. 100 par rapport à avril 1979.

Comme il ne fait aucun doute que ces automobilistes viennent au Canada pour remplir leur réservoir avec de l'essence subventionnée par les constribuables canadiens, ce qui représente une charge de plus de 100 millions de dollars par an pour les contribuables, et que les lignes aériennes étrangères, les camionneurs et les armateurs de navires étrangers font très certainement la même chose, je propose, appuyé par le député de Perth (M. Jarvis):

Que la Chambre demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire une déclaration à l'appel des motions en ce qui concerne les meilleures estimations sur les sorties à l'étranger d'essence et d'autres carburants destinés aux transports, leur coût pour les contribuables canadiens et les projets, du gouvernement, s'il en a, pour remédier à cette situation.

Mme le Président: La présentation d'une motion pareille requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

ON DEMANDE DE DÉCOURAGER LA PARTICIPATION AUX JEUX DE MOSCOU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le gouvernement actuel a retardé de presque trois mois l'annonce de sa participation au boycottage des Jeux olympiques de Moscou, afin de déterminer l'appui international qu'il recevrait, et que le Canada n'a décidé d'y participer qu'après que 53 autres pays eurent déjà décidé de le faire, il me semble étrange que, dans le cadre d'une entrevue radiophonique à la station Europe 1 le premier ministre (M. Trudeau) ait pu critiquer le boycottage en le qualifiant d'insuffisant et de trop tardif. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

● (1415)

Que la Chambre fasse bien comprendre au premier ministre que le gouvernement pourrait rendre plus efficace le boycottage des Jeux olympiques s'il s'employait de façon directe et positive à décourager toute participation aux Jeux de Moscou.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: C'est Mark MacGuigan qui a dit non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE RETOUR DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Mme le Président: Avant de commencer la période des questions, les députés voudront sans nul doute se joindre à moi pour dire à M. Koester à quel point nous sommes heureux de le revoir enfin parmi nous.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA BANQUE NATIONALE DE L'ÉNERGIE—LE FINANCEMENT—LE PROLONGEMENT DU GAZODUC JUSQU'AUX MARITIMES

L'hon. Bill Jarvis (Perth): En l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, madame le Président, peut-être conviendrait-il que je pose mes questions au ministre des Finances.

A l'occasion de l'émission «Question Period» diffusée sur le réseau national, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré en fin de semaine qu'il avait présenté une proposition énergétique comportant des «dispositions identiques à celles que présentait le budget conservateur du 11 décembre».

C'est vraiment beaucoup dire que de parler d'identité entre un projet d'établissement d'un prix pour trois mois et un programme énergétique de quatre ans; je demanderai néanmoins au ministre des Finances si la proposition de son collègue prévoyait le financement d'une banque nationale de l'énergie, compte tenu du fait que notre budget de décembre prévoyait le financement d'une institution aussi importante au montant de 1.7 milliard de dollars étalé sur une période de quatre années.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois pouvoir dire que la proposition qu'a présentée le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'était pas aussi détaillée et complète que ne l'était le programme global prévu au budget de décembre, sans parler de la banque de l'énergie.

Une voix: Vous avez dit que votre proposition était identique.

M. Jarvis: On peut difficilement dire qu'une chose est identique à une autre si elle n'est pas aussi complète. J'aimerais que le ministre nous dise jusqu'à quel point la proposition du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources était complète.

De toute évidence, la banque nationale de l'énergie, avec un fonds de 1.7 milliard de dollars, constituait un véhicule viable pour n'importe quel projet énergétique. Nous avions prévu dans le cadre de notre proposition une aide financière pour l'implantation d'un système de transport urbain rapide. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire si la proposition de son collègue, qui a été transmise par téléphone, je crois, la semaine dernière, prévoyait le financement d'un système de transport rapide?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je tiens à être honnête avec le député et aussi exact que possible. Je n'ai pas participé aux négociations . . .

Une voix: Marc Lalonde non plus.

M. MacEachen: . . . mais d'après ce que je sais, cette proposition était provisoire en ce sens qu'elle ne portait que sur des arrangements valables pour quelques mois seulement. Il ne s'agissait pas d'un règlement global embrassant tous les éléments que le député a mentionnés dans ses deux questions.

M. Jarvis: Madame le Président, je tiens à être aussi juste envers le ministre des Finances qu'il dit vouloir l'être envers moi; cependant, comme son collègue a affirmé catégoriquement que sa proposition était identique à la vôtre, nous nous sentons obligés de découvrir à quel égard elle pourrait ressembler à celle que nous avons faite en décembre dernier.

Je demanderais donc au ministre, en guise de question supplémentaire—parce que je sais que cette question le concerne très personnellement—de comparer cette proposition avec l'engagement qu'a pris le dernier gouvernement au sujet du financement d'un gazoduc reliant la ville de Québec aux provinces de l'Atlantique, en tenant compte du fait que notre proposition devait également être conforme aux exigences de l'Office national de l'énergie. Son collègue s'est-il engagé la semaine dernière, au nom du gouvernement, à financer en partie le prolongement du gazoduc depuis la ville de Québec jusqu'aux Maritimes pourvu, comme je l'ai dit, que les conditions posées par l'Office national de l'énergie soient respectées?

M. MacEachen: Encore une fois, le député fait intervenir un élément nouveau dans sa question, un élément qui a trait à une proposition qui ne constituait qu'une solution temporaire à la question des prix. Le député a aussi soulevé la question du gazoduc. Il sait que c'est là un élément de la stratégie énergétique du gouvernement canadien qui figurait dans le discours du trône et demeure un engagement du gouvernement en attendant . . .

● (1420)

M. Jarvis: Un engagement d'ordre financier?

M. MacEachen: . . . qu'on règle les difficultés soulevées par l'Office national de l'énergie et qu'on rassure, par exemple, le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

LES PROPOSITIONS CONCERNANT LE PRIX DE L'ÉNERGIE—L'AUTORISATION PRÉALABLE DU CABINET

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à défaut d'une politique énergétique, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Est-il exact qu'avant de faire une offre au sujet du prix de l'énergie au gouvernement de l'Alberta, le ministre de l'Énergie avait reçu l'autorisation du cabinet? Le cabinet avait-il autorisé le ministre de l'Énergie à faire une offre analogue à celle de l'ancien gouvernement de M. Clark que l'Alberta avait été sur le point d'accepter comme le ministre de l'Énergie l'a déclaré à une conférence de presse la semaine dernière? Aviez-vous autorisé le ministre à faire une offre analogue à celle qui avait été quasiment acceptée, sinon pourquoi le ministre de l'Énergie prétend-il que vous aviez tous deux agi ainsi?

L'hon. Allan J. MacEachean (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, les négociations amorcées par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources . . .

M. Nielsen: Quelles négociations?

M. MacEachen: . . . ont été autorisées par le cabinet. Elles ne sont pas encore terminées. Sauf erreur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a l'intention de rencontrer son homologue cette semaine afin de poursuivre ces négociations. Je n'ai pas l'intention de révéler les directives données . . .

M. Nielsen: Lui, il l'a fait.

M. MacEachen: . . . au sujet de négociations non encore terminées.

M. Crosbie: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il signifié à l'Alberta, au nom du gouvernement, qu'il souhaitait encourager le remplacement du pétrole par le gaz et fixer en conséquence le prix du gaz à 65 p. 100 de celui du pétrole, toutes choses étant égales, afin de rendre possible la construction d'un pipe-line reliant Montréal à Québec et aux provinces Maritimes?

Le ministre a-t-il fait savoir à l'Alberta que le gouvernement dédommagerait les provinces Maritimes pour toute hausse du prix de revient de l'énergie électrique résultant de hausses de prix du pétrole d'au delà de $2 le baril par année? Ces deux éléments, que le gouvernement Clark avait prévus, faisaient-ils partie de l'offre que le ministre de l'Énergie prétend avoir faite à l'Alberta au nom du gouvernement du Canada, mais dont le vice-premier ministre semble tout ignorer?

M. MacEachen: Madame le Président, je répète que ces questions font actuellement l'objet de négociations. Le député de Saint-Jean-Ouest me demande de confirmer divers points qui ont pu être abordés au cours de ces négociations. Je crois que ce n'est pas là une très bonne politique. Ce n'est pas la politique que lui-même a appliquée—avec raison—au cours des négociations menées par le gouvernement dont il faisait partie et qui n'ont pas tout à fait abouti.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

L'OFFRE DE LA PRÉSIDENCE À UN NON-CANADIEN

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances en sa qualité de vice-premier ministre. Sans doute le ministre se souvient-il que le premier ministre promettait sans cesse aux Canadiens, au cours de la dernière campagne électorale, que si les Libéraux étaient reportés au pouvoir, ils ne manqueraient pas d'accroître le contrôle que le Canada exerce sur sa propre économie.

Dans cette perspective, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement a offert l'important poste de président du Conseil économique du Canada à un homme qui est à la fois sujet américain et partisan d'une mainmise accrue des États-Unis au Canada?

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est dû à l'influence d'Evans.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis ni confirmer ni démentir que le premier ministre ait offert ce poste à l'homme en question. Le député le sait, le Conseil économique relève directement du premier ministre et je ne sais absolument rien d'une telle offre.

● (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, je pensais que le ministre des Finances s'entretenait de temps en temps avec le premier ministre, mais il est clair que ce n'est pas le cas.

Une voix: Et il ne s'entretient pas davantage avec le ministre de l'Énergie.

M. Broadbent: Je pensais que le sort du Conseil économique du Canada l'intéressait. Étant donné que ce monsieur a publié, il y a moins de deux ans, un document traitant d'une sorte d'association économique avec les États-Unis, lequel préconise de modifier la législation de l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour que cette dernière ne régisse plus les investissements en capital et les intérêts d'origine américaine et étant donné que le gouvernement s'était censément engagé à développer la participation d'intérêts canadiens dans notre économie, le ministre pense-t-il qu'il est sage de nommer à un poste aussi stratégique un homme ayant de telles vues?

M. MacEachen: Madame le Président, toute question de nationalisme mise à part, je trouve étrange que le chef du parti néo-démocrate commence, dans un pays démocratique comme le nôtre, à tester les opinions d'une personne pour voir si elles ne s'opposent pas à sa nomination à une charge publique quelconque. C'est une forme de censure que notre parti n'a jamais toléré.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Madame le Président, non seulement la plupart de nos concitoyens considéreront que cette déclaration est absurde, mais le ministre des Finances sait lui-même pertinemment qu'elle l'est. Étant donné qu'il est de notoriété publique que M. Beige est favorable à une participation accrue des intérêts américains dans notre économie et qu'il pense également que notre égalité économique n'est que trop avancée, le ministre des Finances veut-il vraiment nous faire croire qu'un homme ayant des vues aussi ouvertement réactionnaires doive être nommé à un poste clef comme celui-ci?

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Madame le Président, je trouve ces questions vraiment très drôles. Le député affirme tout d'abord que le gouvernement a nommé un nouveau président au Conseil économique du Canada, alors que cette nomination n'a pas été confirmée ni même annoncée, et il passe ensuite à la censure les vues de l'intéressé.

Une voix: Allons donc.

M. MacEachen: Je me réjouis du fait que la population puisse voir comment raisonnent les néo-démocrates.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉNERGIE FAIT PARTIE DES PROPOSITIONS SUR LE PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources c'est au vice-premier ministre et ministre des Finances que moi aussi j'adresserai ma question qui concerne ce que le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources a dit au sujet de l'augmentation du prix du pétrole notamment celle que subiront les consommateurs canadiens.

L'entente que préconisaient les conservateurs en matière d'énergie prévoyait un crédit d'impôt à l'énergie destiné aux Canadiens à faible et moyen revenus qui aurait permis d'atténuer en partie la hausse du prix du baril de pétrole à la tête du puits. A ce titre, une famille de quatre aurait touché un crédit d'impôt annuel de $240, et une femme âgée seule, par exemple, aurait touché $80. S'il est vrai, comme le disait hier le ministre de l'énergie, que le programme énergétique proposé par les libéraux est identique à celui des conservateurs, le ministre des Finances peut-il nous dire s'il prévoit également un allègement fiscal, semblable à celui que nous avions préconisé à l'intention des personnes à faible et moyen revenus?

● (1430)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que l'honorable représentante serait mal avisée de conclure que la proposition énergétique libérale est identique à celle qu'a présentée le gouvernement précédent.

Selon moi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il avait proposé à l'Alberta un arrangement provisoire sur le prix du pétrole pour une période de quelques mois. C'est à cet aspect de l'arrangement que je faisais allusion.

Si l'honorable représentante veux que je fasse une déclaration d'ordre général sur la justice, je lui dirais qu'en tant que ministre des Finances, je tenterai sûrement de ne pas répéter les injustices flagrantes du budget conservateur. Voilà l'un des principaux objectifs que je tenterai de réaliser en présentant un budget.

M. Crosbie: Et la suppression de l'indexation?

Mlle MacDonald: Madame le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne croyons pas qu'il est injuste d'aider les indigents, et j'espère que le ministre en tiendra compte. Je voudrais poser au ministre des Finances une autre question à propos de la déclaration qu'a faite hier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet de la suppression graduelle des subventions accordées pour le pétrole importé à destination de la côte est, région que le ministre des Finances connaît bien.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'au lieu de financer le pétrole importé à même les recettes globales, c'est le consommateur qui en fera les frais à même le prix qu'il paie pour l'essence à Vancouver, à Thunder Bay ou à Halifax. Si le consommateur canadien doit assumer le coût de cette subvention de 3 milliards de dollars, le ministre des Finances peut-il dire à quel genre de hausse il faut s'attendre sur le gallon d'essence ou le gallon de fuel domestique? Quelles seront les répercussions de la suppression de cette subvention de 3 milliars de dollars pour le consommateur moyen?

M. MacEachen: Madame le Président, le député se rappelle sans doute que, dans l'allocution que j'ai faite au mois d'avril, j'ai signalé que le gouvernement avait notamment l'intention d'instaurer un prix pondéré. Le programme d'indemnisation des importateurs de pétrole devrait évidemment disparaître progressivement après l'entrée en vigueur de ce prix pondéré.

Le député ne doit toutefois pas oublier que l'un des objectifs du gouvernement consiste toujours à ne faire payer qu'un seul et même prix aux consommateurs canadiens afin de ne pas désavantager les consommateurs des provinces de l'Atlantique par rapport à ceux des autres régions du Canada.

M. Clark: Quel sera le prix?

Mlle MacDonald: Madame le Président, une dernière question supplémentaire. Je voudrais demander au ministre des Finances si le coût de l'abandon progressif du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, qui devrait être de 3 milliards de dollars, sera effectivement supporté par les consommateurs, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a déclaré. Dans l'affirmative, de combien le prix de détail de l'essence ou du mazout de chauffage augmentera à la suite de cette décision?

M. MacEachen: Madame le Président, il doit être évident pour le député, comme ce doit l'être pour l'ancien ministre des Finances, que toute hausse du prix du pétrole au Canada se traduira par une réduction du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole.

Le but du prix pondéré est de répartir le fardeau entre les différents secteurs du marché et de s'assurer que tous les consommateurs canadiens en supportent une part égale. Cela semble avoir échappé à certains de ceux qui craignaient, de façon sincère, j'en suis persuadé, que nous demandions aux consommateurs des provinces de l'Atlantique de payer plus cher que les autres. Ce sera un prix uniforme pour tous les Canadiens.

Mlle MacDonald: C'est déjà un prix uniforme actuellement.

M. MacEachen: Le député m'a également demandé quel sera le montant de la hausse du prix du pétrole, du mazout domestique ou de l'essence. Tout dépendra de l'accord sur les prix et des hausses que cet accord comportera.

LE PRIX DU PÉTROLE—LES PROPOSITIONS PRÉSENTÉES À L'ALBERTA

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, j'adresse au premier ministre une question qui découle de certaines autres qui ont été posées cet après-midi.

Des hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources se sont mis en quatre la semaine dernière pour bien faire comprendre aux média de l'Ouest que le gouvernement avait fait au gouvernement albertain une proposition énergétique globale identique à celle du gouvernement Clark. Hier à la télévision le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a d'ailleurs confirmé. Pour la gouverne du premier ministre, je vais citer textuellement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

> J'ai effectivement présenté une autre proposition . . . qui aurait mis en œuvre des dispositions identiques à celles que prévoyait le budget conservateur du 11 décembre.

Il y a quelques minutes, alors que le premier ministre entrait à la Chambre, le vice-premier ministre venait de dire qu'on aurait tort de conclure . . .

Mme le Président: A l'ordre. Il est temps que le député pose sa question.

M. Lawrence: Voici ma question au premier ministre: étant donné ce que vient de dire le vice-premier ministre, à savoir qu'on aurait tort de conclure que les mêmes dispositions avaient été proposées, il y a quelqu'un qui ment ou . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: . . . à l'extérieur de la Chambre ou . . .

Mme le Président: A l'ordre. Nous venons de dire qu'il vaudrait mieux poser rapidement la question. Si le député ne la pose pas tout de suite, je devrai donner la parole à quelqu'un d'autre.

M. Lawrence: Madame le Président, je tâchais de mettre au courant le premier ministre qui n'avait évidemment pas entendu le vice-premier ministre cet après-midi. Voici ma question: quelqu'un ne dit pas la vérité et le gouvernement ne peut dire blanc et noir à la fois; l'un ou l'autre ministre a raison, mais lequel?

Mme le Président: A l'ordre. Cela m'a semblé être une assertion plutôt qu'une question. Veuillez poser la question.

Une voix: Il vient de la poser.

M. Lawrence: Voici la question que j'adresse au premier ministre: lequel des deux ministres dit la vérité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas lu ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit en fin de semaine et je n'étais pas à la Chambre quand le vice-premier ministre a répondu aux questions précédentes.

Si je ne m'abuse, le ministre a dit à certains de ses collègues la semaine dernière qu'il avait l'intention de proposer un règlement provisoire semblable à celui qui figurait dans le précédent budget conservateur et qui s'appliquerait jusqu'au mois d'octobre prochain.

M. Clark: Ce n'est pas ce qu'a déclaré Marc Lalonde.

M. Trudeau: Le chef de l'opposition me dit que ce n'est pas ce qu'on a dit . . .

M. Clark: Voulez-vous le compte rendu?

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Vous n'aimez pas la vérité.

M. Nielsen: Essayez donc de vous en tirer cette fois-ci.

M. Trudeau: Madame le Président, je peux assurer à la Chambre que le parti de ce côté-ci n'a pas du tout l'intention de briser la tradition qui consiste à séparer la Chambre en deux.

M. Andre: Il s'agit d'un morceau de papier, pas d'une épée.

M. Trudeau: Nous avons des pages à la Chambre qui se feraient un plaisir de m'apporter ce bout de papier.

M. Nielsen: De ce côté-ci, nous ne vous tendons pas la perche non plus.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je souhaite que la période des questions se déroule de la façon habituelle.

M. Trudeau: Le député comprendra certainement qu'il m'est difficile de répondre à la dernière question étant donné que je n'ai pas entendu les réponses qui ont été faites pendant la première demi-heure de la période des questions. Par conséquent, je ne peux voir la contradiction que le député dit avoir décelée. Je présume que tout cela est discutable et que les discussions constituent la bonne façon de trancher toutes les questions, mais il n'en va pas ainsi pendant la période des questions.

M. Lawrence: Madame le Président, je ferai remarquer au premier ministre que la prétendue tradition dont il a parlé consiste plus à brandir une épée qu'à traverser l'allée centrale. Quoi qu'il en soit, ce que j'essayais de faire avant que vous ne m'interrompiez, madame le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

● (1440)

Mme le Président: A l'ordre. Si les interruptions ne cessent pas, le député va se croire encouragé à prolonger sa question, et j'aimerais qu'il soit bref.

M. Lawrence: Madame le Président, ma question supplémentaire concerne l'expression «propositions identiques» du texte transcrit de l'émission télévisée de la fin de semaine, que le premier ministre a eu maintenant la possibilité de lire. Cela est manifestement inexact, et j'aimerais demander au premier ministre s'il estime aussi que cela est manifestement inexact et s'il blâme son ministre d'avoir dit sur les écrans de télévision une chose qu'il n'aurait pas dû?

M. Trudeau: Madame le Président, loin de blâmer le ministre dans ma réponse précédente, j'ai utilisé les mêmes termes que je vois maintenant dans la transcription TV. Le ministre a parlé d'un accord provisoire qui aurait le même effet au niveau des prix d'ici au mois d'octobre.

M. Lawrence: Conditions identiques; il n'est pas question de prix.

M. Trudeau: Bon. L'essentiel c'est qu'il ne s'agit pas de l'accord énergétique global que nous continuerons à négocier. C'est un accord provisoire, pour d'ici au mois d'octobre, que le ministre a proposé.

M. Crosbie: Où est-il? Faites-le venir.

M. Trudeau: Madame le Président, il ne semble pas y avoir unanimité de l'autre côté.

Une voix: Où est-il aujourd'hui?

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE FINANCEMENT DE LA MINE DE CHARBON DE DONKIN

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, dans mon groupe nous n'allons pas essayer de figurer dans le numéro de Pierre, Joe et Allan. Ce que nous trouvons drôle, c'est que leur politique est identique. J'ai une question à poser au premier ministre, madame le Président. Il n'ignore peut-être pas que cette semaine, à Halifax, le premier ministre de l'Alberta . . .

Des voix: Question!

M. Waddell: J'y arrive dans un instant. A Halifax, au cours de la fin de semaine, le premier ministre Lougheed annonçait que l'Heritage Fund d'Alberta est disposé à financer la mine de charbon de Donkin, au Cap-Breton, d'un montant dix fois supérieur à celui offert jusqu'ici par le gouvernement fédéral, qui se situe autour de 300 millions de dollars.

Ma question est sérieuse. Le premier ministre voudrait-il nous dire quelles seront les conséquences à long terme, pour la Confédération et pour l'égalité régionale, si le gouvernement fédéral continue à se dérober à ses responsabilités en matière de développement régional, en laissant prendre par l'Heritage Fund albertain le véritable pouvoir décisionnel sur le choix des projets canadiens qui vont ou ne vont pas être financés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le gouvernement pourrait s'offusquer du mot «se dérober» qu'a utilisé le député dans sa question. Nous avons présenté différentes propositions au gouvernement de la Nouvelle-Écosse ces derniers mois et nous ne nous dérobons à aucune d'entre elles. Nous lui avons offert de participer de certaines façons au développement de l'infrastructure et à la mise en valeur des ressources de la Nouvelle-Écosse, et ces offres tiennent toujours.

M. Waddell: Une question supplémentaire, madame le Président. Peut-être que certaines personnes de la Nouvelle-Écosse estiment que c'est se dérober, si l'Alberta doit financer le projet, même si le premier ministre ne le croit pas.

Permettez-moi de poser la question supplémentaire suivante au premier ministre. Au lieu de s'intéresser uniquement au prix du pétrole comme nous le faisons à la Chambre depuis un mois, ou de continuer la dernière lutte électorale, comme semble le faire le parti à ma droite, le premier ministre a-t-il songé notamment à la répartition de l'augmentation prévue des prix du pétrole? S'est-il entretenu avec ses collègues des provinces de l'établissement d'une caisse fédérale-provinciale commune pour investir dans des combustibles pouvant remplacer le pétrole, comme le charbon de la mine Donkin ou d'autres combustibles de remplacement? A-t-il examiné ces questions avec ses homologues provinciaux?

M. Trudeau: Madame le Président, la politique globale de l'énergie que le ministre s'occupe d'élaborer et que le gouvernement préconise vise essentiellement à établir une structure des prix et des revenus qui permettrait au gouvernement fédéral de veiller à ce que d'autres projets relatifs à l'énergie et à d'autres sources d'énergie puissent être mis en marche dans d'autres régions du pays—notamment certains projets comme la construction de pipe-lines jusqu'au Québec et aux Maritimes—afin de pouvoir remplacer le pétrole par le gaz et de lancer d'autres projets qui permettraient d'économiser de l'énergie, etc. C'est là un aspect très important de la politique énergétique globale, et je remercie le député de m'avoir donné l'occasion de le mentionner.

Le ministre a maintes fois répété que les provinces consommatrices ne peuvent s'attendre à la mise en train de ces différents projets si toutes les recettes doivent rester entre les mains d'une seule province et des multinationales, au lieu d'être canalisées par le gouvernement fédéral vers des projets qui profiteraient à tout le pays.

* * *

L'AGRICULTURE

LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES AU SUJET DE LA CRÉATION D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DE LA POMME DE TERRE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme les producteurs de pomme de terre semblent tous d'accord pour avoir un Office national de commercialisation de la pomme de terre, le ministre va-t-il demander au Conseil de commercialisation des produits de ferme de tenir des audiences publiques cet été pour étudier le projet et, dans la négative, le ministre va-t-il immédiatement instaurer une commission d'enquête pour étudier la question de la mise en marché de la pomme de terre?

M. Nielsen: Lâche pas la patate!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, nous avons parlé avec le Conseil national de commercialisation des produits agricoles de tenir des audiences publiques pour examiner le secteur de la pomme de terre.

Je crois pouvoir dire que des audiences auront lieu cet été à la suite des propositions faites notamment par l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick en vue d'établir un organisme régional pour la production de l'est du Canada ce qui comprend l'Ontario, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

* * *

LA VIE PRIVÉE

L'USAGE ABUSIF DU NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre a déclaré à la Chambre que le commissaire à la vie privée qui étudiait l'usage abusif du numéro d'assurance sociale, devait présenter son rapport en août.

En attendant, le ministre peut-il nous dire s'il sait que certains syndicats utilisent le numéro d'assurance sociale sur leurs étiquettes-adresses qui peuvent être lues par tous ceux qui manipulent ce courrier. Le ministre peut-il également nous dire s'il est prêt à mettre un terme à cet usage abusif d'un numéro en principe confidentiel?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne savais pas que les syndicats inscrivaient les numéros d'assurance sociale sur le courrier, mais je me renseigerai. Je signale d'ailleurs qu'à la demande du commissaire à la protection de la vie privé, nous avons entrepris une enquête au sein du gouvernement pour garantir que les numéros d'assurance sociale sont utilisés conformément à la loi.

M. McDermid: Je voudrais poser une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre examinera-t-il plus particulièrement le feuillet sur la solidarité des Travailleurs unis de l'automobile? Certains membres du syndicat m'ont signalé qu'ils n'aimaient pas du tout le fait que leur nom et leur numéro d'assurance sociale y soient inscrits. Le ministre communiquera-t-il avec le syndicat pour lui demander de cesser d'utiliser le numéro d'assurance sociale sur les étiquettes d'adresse?

M. Johnston: Madame le Président, je pense qu'il faudrait signaler cette affaire au Commissaire à la protection de la vie privée et je m'en chargerai. Comme le député le sait, le Commissaire examine l'utilisation des numéros d'assurance sociale dans le secteur privé et je lui signalerai l'affaire.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC LE GROUPE DES COMMIS AUX ÉCRITURES ET AUX RÈGLEMENTS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au président du Conseil du Trésor. Étant donné que la convention collective du groupe des commis aux écritures et aux règlements de la Fonction publique, qui compte environ 47,000 employés, est expirée depuis le 11 novembre, le ministre peut-il indiquer ce que son cabinet fait pour essayer de reprendre les négociations avec ce groupe et éviter que ces employés ne soient obligés de s'adresser à un comité de conciliation et peut-être de faire la grève?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous sommes toujours prêts à négocier. Nous avons essayé de convaincre les parties en cause de reprendre les négociations et nous y avons réussi il y a quelque temps, mais les négociations ont été rompues depuis.

Le procédé de désignation se poursuit cependant et je pense, ou du moins je souhaite, que les parties parviendront à s'entendre une fois que nous aurons réussi à faire reprendre les négociations, ce qui se fera sous peu, j'espère.

M. Stevens: Je voudrais poser une question supplémentaire. Le président du Conseil du Trésor s'engage-t-il à faire des démarches auprès de ce groupe pour l'inviter à reprendre les négociations puisque ses revendications ont été raisonnables par le passé et qu'il a clairement indiqué qu'il préférerait un règlement négocié plutôt que la conciliation et peut-être la grève?

M. Johnston: Madame le Président, le député sait très bien qu'il faut être deux pour négocier. Nous ferons tout en notre pouvoir pour en arriver à une entente équitable, équitable à la fois pour le syndicat et le public.

* * *

● (1450)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE VOLUME DES VENTES DE GRAIN À L'UNION SOVIÉTIQUE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que nous avons manqué une belle occasion de vendre du blé à l'Union soviétique à un prix comparable au prix argentin, et comme les deux ministres chargés de la Commission du blé ne paraissent pas s'entendre, l'un avançant que nous réussirons à vendre 3.5 millions de tonnes, l'autre 3.8 millions, le ministre voudrait-il tirer les choses au clair en nous indiquant combien nous allons vendre de grain au prix d'aubaine que l'on sait à l'Union soviétique au cours de la prochaine campagne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ce sera 3.8 millions de tonnes.

M. Hovdebo: Madame le Président, je m'adresse à nouveau au ministre des Transports. L'autre ministre chargé de la Commission du blé qui siège à l'autre endroit a déclaré au cours de la fin de semaine aux auditeurs de Radio-Canada que nous pourrions vendre jusqu'à 5 millions de tonnes de grain à l'Union soviétique au cours de la prochaine campagne agricole. Puisque le Canada n'a jamais réussi à vendre un tel volume à l'exception d'une seule année en l'espace de 10 ans, cela signifie, à toutes fins pratiques, qu'il n'y aura pas d'embargo sur nos ventes. Le ministre peut-il confirmer que telles sont les prévisions pour 1980-1981 et voudrait-il également nous expliquer pourquoi l'Union soviétique est disposée à nous acheter une telle quantité . . .

M. Nielsen: Parce qu'ils ont faim.

M. Hovdebo: . . . alors que notre gouvernement a tourné le dos à son deuxième client en importance, en s'associant à l'embargo et en obligeant les Soviétiques à s'approvisionner en Argentine où le prix du blé est plus élevé de $40 la tonne que le prix canadien?

M. Pepin: Madame le Président, je répète que le Canada espère exporter 3.8 millions de tonnes à l'Union soviétique au cours de la présente campagne agricole. Pour ce qui est de la prochaine, comme je l'ai expliqué la semaine dernière, nous sommes en train de discuter au cabinet. La décision sera annoncée le moment voulu, mais aucune décision n'a encore été prise.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LES PROPOS DIFFAMATOIRES TENUS PAR MAURICE CARTER AU SUJET DES ALLEMANDS

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme.

Une voix: De quoi s'agit-il? D'un congé libéral?

M. Nielsen: Un autre? C'est lundi et un autre suit.

M. Lang: Étant donné que M. Maurice Carter a tenu des propos diffamatoires au sujet des Allemands, ce qui est une atteinte à l'identité canado-allemande et une insulte à tous nos concitoyens d'origine germanique, je voudrais demander au ministre si le gouvernement fédéral a contribué de quelque façon que ce soit à la participation de M. Carter aux Vingt-Quatre Heures du Mans, comme le laissait entendre un article paru dans la page éditoriale de la livraison de ce matin du *Sun* de Toronto?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): En premier lieu, madame le Président, si l'on tient compte des absences, il y en a bien plus en face que de notre côté, aujourd'hui.

Une voix: De votre côté, il y a des têtes sans cervelle.

M. Fleming: Je ne relèverai pas cette observation. Le gouvernement fédéral n'a participé ni à l'organisation ni à la course de Le Mans. Je me réjouis de pouvoir dire que nous avons été invités à y participer mais qu'une entente n'a pu être conclue. J'espère ne point parler uniquement au nom du gouvernement et des députés de ce côté-ci, mais au nom de tous les députés de la Chambre, en affirmant que nous trouvons répugnants les propos tenus par cet individu. Ils ne reflètent nullement l'association étroite et de longue date avec

notre alliée militaire, l'Allemagne, et encore moins notre engagement devant notre collectivité germano-canadienne.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LES OCTROIS DE PERMIS AUX FINS DE TRANSPORT À L'AÉROPORT DE TORONTO

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui, j'en suis sûr, est au courant des problèmes concernant les octrois de permis aux fins de transport à l'aéroport Malton de Toronto. Le problème découle du fait que les particuliers ne peuvent obtenir de permis.

Voici la question que je voudrais poser au ministre: sait-il que les sociétés qui sont en ce moment les seules à relever de lui et à pouvoir obtenir des permis, obligent leurs chauffeurs, si ces derniers tiennent à leur emploi, à signer des contrats en vertu desquels ils sont tenus d'assumer tous les frais des voitures qu'ils conduisent, les frais d'essence et d'entretien, en plus de payer aux propriétaires la somme rondelette de $50,000 par contrat, et en outre qu'en vertu de ce contrat les propriétaires des voitures peuvent renvoyer ces employés avec 30 jours de préavis sans leur rembourser un sou du dépôt initial?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je sais que la situation change d'un aéroport à l'autre, mais qu'en général, un contrat étant signé, ses conditions doivent être appliquées.

M. Bosley: Madame le Président, il est vrai que les contrats varient d'un aéroport à l'autre. Il est également vrai, et je suis certain que le ministre le reconnaît, qu'il n'est pas d'usage au Canada d'exiger des Canadiens qu'ils paient pour avoir le droit de travailler.

Ma question supplémentaire est la suivante. S'engagera-t-il à instituer une enquête complète sur les conditions entourant certains des contrats à l'aéroport Malton de Toronto? Sait-il en outre qu'un des conducteurs, Peter Patsiopoulis, qui a essayé de faire clarifier cette clause par les tribunaux, n'a eu aucun succès parce que les tribunaux provinciaux ont refusé d'étudier sa poursuite pour renvoi illégal parce qu'il s'agit d'un permis fédéral. Le ministre s'engagera-t-il en outre à étudier le cas de M. Patsiopoulis et à envisager de lui accorder d'urgence un permis temporaire de façon qu'il puisse continuer à gagner sa vie en tant que Canadien pendant que les tribunaux étudieront la question?

M. Pepin: Je le ferai, madame le Président, mais je ne vois rien de particulièrement déplaisant à ce qu'un travailleur fournisse son propre matériel. Beaucoup de gens le font tous les jours.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PRIX DU PÉTROLE—L'IMPOSITION D'UN RÈGLEMENT SI UNE ENTENTE N'EST PAS CONCLUE AVEC L'ALBERTA

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a quelques instants, le vice-premier ministre a indiqué que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait fait une offre à très court terme à la province de l'Alberta avec le consentement du cabinet.

Le ministre a-t-il hier, toujours avec le consentement du cabinet, dit à la télévision que s'il n'y avait pas d'entente le gouvernement fédéral allait imposer un règlement à la province de l'Alberta sur la question des prix du pétrole?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Encore une fois, madame le Président, c'est une question de savoir exactement ce qu'il a dit mais je crois que le ministre répondait à une question hypothétique au sujet de ce qui arriverait s'il n'y avait pas d'entente d'ici la fin de juin et si l'Alberta agissait de façon unilatérale. Je crois que le ministre a indiqué que le Canada serait alors obligé d'envisager de répondre à une action unilatérale de l'Alberta en agissant lui-même de façon unilatérale.

M. Lambert: Le premier ministre pense-t-il que le gouvernement fédéral a le pouvoir d'empiéter sur la compétence de n'importe quelle autre province, dont l'Ontario et le Québec, en ce qui a trait à l'exportation de l'énergie électrique, qui constitue également un aspect de la question énergétique dans le pays, et que l'Alberta ne présente un cas particulier que parce que le pillage public est à l'ordre du jour?

M. Trudeau: Voilà qui me paraît être davantage un sujet de discussion qu'une question, madame le Président. Toutefois, si le député se renseigne sur un point juridique et constitutionnel, je répondrai bien sûr que oui, la loi est la même pour toutes les provinces: l'Alberta ne fait pas exception.

* * *

LA CONSTITUTION

LES PRIX DU PÉTROLE—LA DISSOCIATION DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de la Justice. Peut-il nous dire si, au cours de ses entretiens avec les chefs des diverses provinces immédiatement après le référendum au Québec, il a obtenu des gouvernements de toutes les provinces productrices de pétrole et de gaz naturel la promesse ferme que la question des prix pétroliers serait dissociée de la question constitutionnelle?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai soulevé le problème et j'ai toujours indiqué clairement aux premiers ministres de toutes les provinces que j'espérais que les droits fondamentaux des Canadiens ne deviendraient pas une chose négociable. Et je crois qu'il en serait très bien ainsi. J'ai soulevé le problème avec chacun des premiers ministres des provinces et ils m'ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de négocier des ententes vis-à-vis des ressources et des droits fondamentaux des Canadiens y inclus le fait que nous voulions avoir à l'époque une déclaration sur les principes fondamentaux qui présideraient à l'établissement d'une nouvelle constitution au Canada.

● (1500)

[*Traduction*]

M. Clark: J'ai posé la question parce qu'hier, dans sa fameuse interview télévisée, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a clairement dit que les provinces productrices de gaz et de pétrole étaient parvenues à un accord. Selon lui, il semblait y avoir eu en général une réaction positive à ce point de vue.

D'après le ministre de la Justice est-ce que les provinces productrices de gaz et de pétrole se sont engagées fermement, comme semblait le dire hier le ministre de l'Énergie, à examiner séparément la question du prix du pétrole et la question constitutionnelle?

M. Chrétien: Je ne peux pas dire qu'il y ait eu engagement ferme. J'ai signalé que le fait de devoir traiter de front des deux questions posait des difficultés. Les gouvernements des provinces intéressées m'ont signalé qu'ils ne voulaient pas discuter des deux questions en même temps—que la question constitutionnelle était une chose et que l'établissement d'un prix pour le pétrole en était une autre.

M. Clark: Une dernière question pour le premier ministre. Pourquoi le ministre de l'Énergie a-t-il déclaré hier à la télévision qu'on était parvenu à un accord alors qu'aujourd'hui le ministre de la Justice le nie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai écouté le ministre, madame le Président. Personne ne parle d'un accord signé et exécutoire. A mon avis, la réponse que le ministre vient de donner concorde tout à fait avec ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit hier, savoir qu'il a demandé aux premiers ministres provinciaux de ne pas rattacher les droits de la population et la nécessité de renouveler la constitution et le fédéralisme, ce que le chef de l'opposition reconnaît, à des négociations bilatérales concernant entre autres choses l'énergie et les ressources.

Je pense qu'on est parvenu à un accord dans la mesure où le ministre de la Justice a discuté avec tous les premiers ministres provinciaux et que ceux-ci ont semblé reconnaître le bien-fondé de cette position.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PROSTITUTION À VANCOUVER—LES POURSUITES CONTRE LES CLIENTS DES PROSTITUÉES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. L'hon. représentant sait, ayant rencontré vendredi les représentants de l'Association canadienne des chefs de police, que les citoyens de la région de Vancouver s'inquiètent vivement du grand nombre de prostituées, dont certaines ont à peine 11 à 12 ans, qui font le trottoir en plein centre-ville de Vancouver.

Quelles mesures le ministre compte-t-il prendre vu la gravité de la situation? Peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il va modifier la loi de sorte qu'elle ne comporte plus deux poids et deux mesures, puisque la femme qui sollicite un homme à des fins de prostitution est poursuivie en justice alors que l'homme qui l'approche dans la rue ne l'est pas? Le ministre peut-il nous assurer que ces «clients» vont aussi être inculpés?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je reconnais que le problème est grave étant donné l'interprétation que donne les tribunaux à la loi. L'un de mes prédécesseurs, l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, projetait, je crois, de régler cette question en moins de deux lorsqu'il était titulaire de mon ministère.

Quant au problème de savoir comment traiter les autres parties en cause, du fait que dans notre société d'aujourd'hui on trouve même des hommes prostitués dans la rue, nous devrons étudier tous les aspects de la question. J'aimerais bien faire quelque chose sans tarder sachant que l'évolution de notre société à cet égard crée des problèmes. J'espère régler la question le plus tôt possible et je compte sur la collaboration de la Chambre pour le faire.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ALTHOUSE—LA DISTRIBUTION PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE D'UN DOCUMENT PRÉCONISANT L'ADOPTION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LES SÉLECTIONNEURS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 17(2) du Règlement afin de soulever la question de privilège à la suite de l'avis que j'ai envoyé le 13 juin à votre bureau. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous a fait savoir, à titre de députés, qu'il avait l'intention de faire distribuer un communiqué d'Agriculture Canada, dont un brouillon a déjà été publié, préconisant l'adoption d'un projet de loi devant protéger les droits des sélectionneurs.

Madame le Président, je trouve que le ministre a abusé de ses privilèges en faisant une publicité de ce genre aux frais du contribuable avant l'adoption de la mesure en question. Il fait de la propagande aux frais des contribuables pour un projet de loi qui n'a pas encore été adopté. Par conséquent, j'affirme qu'il abuse de ses privilèges de ministre de la Couronne et je propose que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi de cette affaire.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement en faveur de la motion du député de Humbolt-Lake Centre (M. Althouse). Je crois que nous voyons là l'amorce d'une bien mauvaise pratique, surtout si d'autres ministres devaient en prendre l'habitude. En effet, le ministre de l'Agriculture fait état dans un bulletin d'une politique qui fera l'objet d'un projet de loi qu'il espère présenter bientôt.

La Chambre n'est pas encore saisie d'un tel bill; elle n'a pas encore étudié la politique en question. Cette proposition sera très controversée, et pourtant le ministre se sert d'un bulletin publié par son ministère pour faire valoir un certain point de vue sur la question, alors que la Chambre n'en est pas encore saisie. Certains diront que l'on publie bien des livres blancs soutenant une certaine thèse avant de nous présenter un bill sur la question, ou encore que l'on crée des groupes de travail chargés d'approfondir une question avant de présenter un bill sur le sujet.

Mais il semble que ce sont là deux façons de faire bien différentes. Car quand un groupe de personnes, par exemple les auteurs d'un livre blanc ou les membres d'un groupe de travail, se mettent en frais d'étudier une question donnée ou qu'un livre blanc est publié, les conclusions sont communiquées au Parlement par un ministre ou un ministère. Mais, en l'occurence, le ministre prend la liberté de faire de la publicité pour un bill dans le bulletin d'information du ministère de l'Agriculture. Le ministère n'est pas un instrument de politique, c'est un organisme gouvernemental pour lequel nous payons tous. Le ministre s'en sert pour faire de la publicité sectaire et politique en son nom et au nom du parti libéral.

Je pense que c'est là une pratique plutôt dangereuse et je demande à Votre Honneur d'étudier très minutieusement l'affaire à laquelle le député de Humboldt-Lake Centre fait allusion et qui va certainement être très controversée et aura d'importantes retombées non seulement pour nous mais pour le monde entier, si elle justifie la question de privilège. Le ministre dispose de nombreux moyens et de nombreuses autres possibilités pour faire sa publicité tout en respectant la tradition que la Chambre et que les ministres qui l'ont précédé ont observée jusqu'ici. J'aimerais bien que l'honorable représentant s'y conforme au lieu d'innover et de risquer de porter atteinte à nos privilèges à tous. Certes, en tant que ministre, c'est là une initiative qu'il pourrait prendre mais que ni vous ni moi ne pourrions prendre puisque nous ne disposons pas des moyens qui sont à sa portée. Bien que nous puissions avoir envie de défendre des arguments semblables à ceux du ministre ou des arguments différents des siens, nous n'avons pas les mêmes moyens ni les mêmes possibilités que lui parce que nous ne sommes pas ministres de l'Agriculture.

En agissant ainsi, le ministre porterait donc atteinte à nos prérogatives de parlementaires qui nous autorisent à défendre les intérêts de nos circonscriptions au même titre que ceux qui ont un portefeuille, au même titre que les ministériels d'arrière-ban, au même titre que les députés de l'opposition officielle.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, si j'ai bien compris le dernier intervenant, il a dit que le bill n'a pas été présenté à la Chambre. Le bill a été lu pour la première fois le 29 mai, madame le Président. Les deux bills traitant de la loi relative aux semences sont accessibles au grand public. Tout le monde peut se les procurer. D'après ce que le député a dit, si je l'ai bien compris, ils n'ont pas été présentés à la Chambre.

Le communiqué que nous avons publié a été envoyé après la présentation de ces bills à la Chambre. Les publications ministérielles ont souvent servi à informer les Canadiens des bills présentés à la Chambre et je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que c'est un précédent ou que la pratique est nouvelle. Nous tenons à informer le public. Beaucoup de députés ont dit que le gouvernement néglige d'informer les Canadiens ou qu'il ne les informe pas assez. Nous avons ainsi tenté d'informer le public de ce bill et de répondre à certaines observations qu'il a suscitées avant même d'être présenté à la Chambre.

Le député trouve cela ennuyeux. Que croit-il que je ressens lorsque des gens—dont je suis certain qu'il n'est pas—se laissent aller à critiquer des projets de loi relatifs aux droits accordés aux sélectionneurs de variétés végétales ou à d'autres sujets avant même qu'ils ne soient présentés à la Chambre et qui se mêlent de dire aux gens que ces bills auront des effets catastrophiques et ainsi de suite? Madame le Président, je vous demande de songer à ce que mon ministère et moi-même avons fait pour tâcher de renseigner le public sur seulement quelques aspects pertinents de la mesure législative en cause. Il s'est dit bien des choses dans le passé, et d'autres publications aussi ont été financées, en partie, me dit-on, par le Trésor public. Peut-être devrait-il aussi mentionner ces fonds qui ont été offerts pour une publication qui, elle aussi, avait trait à un texte de loi qui n'avait pas encore été présenté à la Chambre.

● (1510)

Je suis heureux que la mesure en cause ait été déjà présentée à la Chambre, qu'en fait elle ait déjà été approuvée en première lecture, et le serai encore davantage lorsque la Chambre l'aura approuvée en deuxième lecture, puis qu'elle sera renvoyée au comité pour une étude approfondie. Quant à la lettre de renseignements, on peut en discuter. Il est de coutume, dans mon ministère, d'envoyer de temps à autre au public des renseignements sur les projets de loi présentés à la Chambre. Au fond, ce n'est rien de nouveau. Votre Honneur constatera en outre, si elle examine l'accusation du député selon laquelle le ministre que je suis profite de son poste pour propager ses idées et ainsi de suite, qu'il a aussi la charge d'un ministère auquel on a de temps à autre décerné les plus grands honneurs en tant que ministère qui renseigne le plus le public sur ce qu'il fait.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'aimerais intervenir brièvement à l'appui de mon collègue qui a soulevé la question de privilège, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse). Je le ferai en rappelant un incident qui me vient à l'esprit et qui remonte à il y a déjà des années. S'y trouvait mêlée une personne aujourd'hui très malade, pour qui ceux d'entre nous qui sommes ici depuis un bout de temps avons le plus grand respect—nommément, l'honorable Judy LaMarsh. Une mesure législative, le Régime de pensions du Canada, faisait l'objet de longs débats à la Chambre.

Il se trouve—et j'espère que cela ne jouera pas contre mon argumentation—que j'étais fervent partisan du projet de loi et que certaines attaques contre elle, dans les journaux et ailleurs, m'irritaient. Aussi, j'eus l'audace de demander à mon amie Judy si elle ne pourrait pas publier soit un dépliant soit de la réclame pour répondre aux critiques, et proclamer les vertus et les avantages de la mesure. Elle me répondit qu'elle y avait pensé, qu'elle aurait aimé le faire, mais que le Conseil du Trésor et d'autres lui avaient signalé qu'il serait inconvenant de dépenser des deniers publics pour préconiser ou vanter les avantages d'une mesure législative encore à l'état de projet.

A mon avis, si la règle était valable alors—vers le milieu des années 60—elle devrait l'être encore aujourd'hui. Il ne conviendrait sûrement pas, la Chambre étant saisie d'un projet de loi sur lequel les avis sont partagés, qu'une partie dispose de derniers publics pour exposer ses vues et l'autre pas.

A mon avis, mon ami a raison de soulever la question de privilège à cet égard car c'est porter préjudice aux privilèges du débat libre et ouvert sur le parquet de la Chambre pour le parti au pouvoir d'utiliser ainsi le Trésor public.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'aimerais seulement apporter une précision. Revenons donc aux temps modernes, en 1980. Je veux tout simplement porter à votre attention que le projet de loi en question porte le numéro C-32 au *Feuilleton*, à la page 10.

[*Traduction*]

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois déclarer ne percevoir aucune évidence flagrante de privilège dans la motion du député de Humboldt-Lake-Centre (M. Althouse). Je ne vois pas en quoi le fait de donner trop de renseignements pourrait porter atteinte aux privilèges de la Chambre. Il me semble que le ministre a utilisé les canaux habituels de communication avec la population afin de l'informer de ses intentions ou des grands points d'un projet de loi en particulier. Je crois en outre que c'est la façon habituelle de procéder.

Le député a effectivement parlé d'un abus de privilège de la part du ministre, mais l'immunité parlementaire des ministres à la Chambre ne diffère pas de celle dont jouissent les autres députés.

M. Knowles: Oh?

Mme le Président: Je crois que le député de Humboldt-Lake-Centre sera peut-être mieux en mesure de discuter le projet de loi s'il connaît ces renseignements supplémentaires qui ont été fournis à la population en général et dont il profite lui aussi par le fait même.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a invoqué un précédent. Je suis toujours très attentive à ses rappels au Règlement. Cependant, il me semble que si le Conseil du Trésor de l'époque n'avait pas décidé d'adopter cette politique d'information à l'égard du public, c'était son affaire et il se pourrait que la façon de procéder soit différente maintenant comme viennent de nous le prouver les événements récents auxquels le député de Humboldt-Lake-Centre s'oppose.

Je ne vois réellement aucun abus de privilège dans cette question et je dois par contre déclarer la motion irrecevable.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FORRESTALL—RECTIFICATION APPORTÉE AU NOM DU COMOTIONNAIRE DE LA MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, au début de la séance en tentant de faire approuver

une motion inscrite conformément à l'article 43 du Règlement sur la publication de renseignements techniques aux syndicats maritimes, motion dont, je suis sûr, votre Honneur se souviendra, j'ai dit par inadvertance que j'étais appuyé par le distingué député de South West Nova (M^lle^ Campbell). Tout en sachant qu'elle est entièrement en faveur de la liberté d'information, j'ai fait une erreur en disant qu'elle appuyait ma motion alors que j'avais en tête l'honorable député de Central Nova (M. MacKay). J'offre mes excuses au député de South West Nova et j'aimerais qu'elles soient consignées au hansard. Je voudrais aussi que cette correction soit apportée.

Une fois de plus, ce n'est pas que l'honorable député soit contre la liberté d'information, il se trouve simplement que la motion que j'ai présentée entre en conflit avec les intérêts du gouvernement dont elle fait partie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE QUE L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER S'OPPOSE AU PROJET DE VENTE DE L'USINE DE LA GENERAL ELECTRIC DU CANADA À PETERBOROUGH (ONT.)

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, si vous le permettez, j'aimerais présenter une pétition portant la signature de 3,655 membres et amis de la section locale 524 des Ouvriers unis de l'électricité, de Peterborough, Ontario. Cette section, qui représente les travailleurs de l'usine de Peterborough de la Canadian General Electric Limited, demande que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) confère avec les représentants syndicaux pour entendre leurs doléances, et que l'Agence d'examen de l'investissement étranger s'oppose à la vente à la société Pirelli Cable Limited, filiale d'une société étrangère, de la division de la Canadian General Electric qui fabrique des câbles de tension et de la broche de construction.

Au nom des signataires, je prie le gouvernement du Canada d'étudier sérieusement leurs demandes.

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE TENDANT À CHANGER LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE COCHRANE EN CELUI DE COCHRANE-SUPÉRIEUR

M. Keith Penner (Cochrane) demande à présenter le bill C-600, tendant à changer le nom de la circonscription électorale de Cochrane.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^re^ fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

LES TRANSPORTS

ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est, que le deuxième rapport du comité permanent des transports, présenté à la Chambre le vendredi 6 juin 1980, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1520)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions nos 203, 224, 249, 276, 278, 281, 284, 354, 365, 621, 625 et 848.

[*Texte*]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question no 203—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société pour l'expansion des exportations?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations:

1. Total des recettes en 1977 $138,964 millions
Total des recettes en 1978 $183,213 millions
Total des revenus nets en 1977 $ 16,847 millions
Total des revenus nets en 1978 $ 31,730 millions

2. *a*) Aucune.

b) Prêts octroyés par le gouvernement du Canada au taux des sociétés de la Couronne:

1977 $150 millions;
1978 Aucun.

c) Investissement du gouvernement dans la Société:

	Capital libéré	Bénéfices non répartis	Avoir total
31 déc. 1977	$125,000,000	$ 76,251,000	$201,251,000
31 déc. 1978	$225,000,000	$107,981,000	$332,981,000

Il n'y a eu aucune défalcation.

LES SUBVENTIONS AU TITRE DES EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES—LES TAUX DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

Question no 224—**M. Herbert:**

1. Au cours des dix dernières années, combien d'argent le gouvernement a-t-il versé en subventions aux lignes d'embranchement à l'égard des frais de transport des grains au tarif du Passage de Crows Nest et quelle somme a été versée par les chemins de fer?

2. A combien revient en moyenne chaque tonne de grains transportés dans le cadre de ces deux subventions?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): En réponse au premier volet de la question no 1, il faut signaler qu'aucune subvention déterminée n'est versée au titre du transport des grains aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Relativement aux pertes occasionnées par les embranchements ferroviaires, des subventions sont versées aux termes des articles 256 et 258 de la loi sur les chemins de fer, peu importe les marchandises transportées ou l'emplacement de ces embranchements. Le total des subventions en question comprend par conséquent les subventions versées pour les lignes qui ont peu d'importance au chapitre du transport des grains, ou celles qui n'ont rien à voir avec ce dernier; et des lignes profitables, pour lesquelles aucune subvention n'est versée, servent à ce genre de transport.

On trouvera dans le tableau ci-après les montants versés en subventions au titre des embranchements au cours des dix dernières années. Les paiements faits en vertu de l'article 256 visent tant des lignes des Prairies que d'autres lignes. Ceux qui sont effectués aux termes de l'article 258 se rapportent tous à des lignes des Prairies, et ces lignes servent surtout au transport des grains. Comme nous venons de le voir, toutefois, les subventions ne donnent lieu à aucune distinction entre le transport des grains et celui de marchandises autres que ces derniers.

Quant au second volet de la même question, et à la question no 2, la Commission d'enquête sur les coûts du transport du grain par rail (Commission Snavely) a évalué les frais moyens occasionnés par l'acheminement de cette denrée, ainsi que les portions de ces frais compensées ou payées respectivement par les recettes provenant des taux réglementaires, par les subventions gouvernementales et par les chemins de fer. On trouvera ces estimations dans le chapitre V du volume 1 du rapport de la Commission (octobre 1976). La société Snavely, King and Associates, dans son rapport sur les coûts et recettes des chemins de fer en matière de transport des grains aux taux réglementaires (chapitre IV, septembre 1978), a présenté une mise à jour desdites estimations. On peut se procurer des exemplaires de ces rapports en s'adressant au groupe des grains.

Subventions versées aux chemins de fer en vertu des articles 256 et 258 de la loi sur les chemins de fer, au cours des années financières 1970-1971 à 1979-1980

Années financières	Article 256 Embranchements non rentables	Article 258 Embranchements désignés	Articles 256 et 258 à la fois
1970-1971	— (1)	—	
1971-1972	14,800	33,282,000	
1972-1973	16,848	22,883,859	
1973-1974	11,488,036	25,247,990	
1974-1975	1,030,160	85,504,766	
1975-1976	240,108	108,684,913	
1976-1977	649,157	104,419,236	
1977-1978	6,549,314	67,022,152	
1978-1979	11,098,842	98,854,045	
1979-1980	12,689,625	105,850,758	68,900,000 (2)
Totaux	43,776,890	651,749,719	68,900,000

(1) Pour l'année financière 1970-1971, aucun paiement n'a été fait en sus des paiements normaux prescrits par l'article 413 de la loi sur les chemins de fer.

(2) Ce paiement résulte de demandes que (1) les Chemins de fer nationaux du Canada, en vertu des articles 256 et 258, ont présentées pour les années 1971 à 1976 inclusivement, et (2) que le Canadien Pacifique Limitée, en vertu des mêmes articles, a présentées pour les années 1970 à 1976 inclusivement.

LES RÉFUGIÉS ADMIS AU CANADA

Question nº 249—**M. Herbert:**

1. Au cours des cinq dernières années, combien de réfugiés ont été admis au Canada en provenance *a*) de l'Éthiopie, *b*) du Zimbabwe Rhodésie, *c*) du Viet-Nam, *d*) du Bangladesh, *e*) de la bande de Gaza, sur la rive ouest du Jourdain, du Liban et de la Syrie, *f*) du Soudan, *g*) de Chypre, *h*) de la Somalie?

2. A-t-on limité le nombre de réfugiés de ces pays admissibles au Canada pendant l'année financière en cours?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

	1975	1976	1977	1978	1979 (prélim.)	Total
1.						
a) Éthiopie	1	1		24	27	53
b) Zimbabwe Rhodésie						
c) Viêt-Nam (i)	3,258	2,311	765	1,755	24,815	32,904
d) Bangladesh						
e) Enclave de Gaza (i)	4	1	20	6		31
Égypte (iii)		2	4	1	2	9
Jordanie (iii)		5	3			8
Liban (iv)	8	6,034	3,580	1,122	384	11,128
Syrie		9	3			13
f) Soudan			1	1	2	4
g) Chypre		4				4
h) Somalie				1	1	2

Note:

(i) Comprend toutes les personnes appartenant à la catégorie désignée d'Indochinois (c.-à-d. des personnes du Viêt-Nam, du Cambodge et du Laos).

(ii) Y compris Israël et la partie nord de la péninsule du Sinaï.

(iii) Il n'existe aucune donnée distincte pour la rive ouest du Jourdain.

(iv) Comprend des mesures spéciales—Programme humanitaire en faveur des Libanais (a pris fin le 15 août 1979).
Les statistiques ci-dessus: *a*) comprennent les personnes visées par la définition de réfugié que donne la Convention des Nations Unies et les personnes sélectionnées pour des raisons d'ordre humanitaire; *b*) indiquent le dernier pays de résidence permanente plutôt que le pays d'origine des réfugiés.

2. Au début de 1979, le Canada a établi pour la première fois un plan annuel de rétablissement des réfugiés en indiquant le pays source des réfugiés et le nombre d'entre eux qu'il serait en mesure de rétablir au cours de cette période. Le plan constitue une estimation du nombre de réfugiés que le Canada pourrait raisonnablement accueillir en tenant compte des engagements actuels, des événements se produisant sur la scène internationale, de la capacité d'accueil du Canada ainsi que des provinces et de la disponibilité des services fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux d'aide au rétablissement. Le plan sera mis au point chaque année de concert avec les provinces et les organismes bénévoles dans le cadre de la détermination du niveau annuel d'immigration.

Le nombre prévu de 10,000 réfugiés pour 1979 se répartissait comme suit: 5,000 de l'Indochine, 2,300 de l'Europe de l'Est, 500 de l'Amérique latine, 200 réfugiés au sens de la Convention venant d'autres pays et une réserve pour éventualités de 2,000.

Le 21 juin 1979, le gouvernement fédéral annonçait que le nombre de réfugiés indochinois accueillis au Canada serait augmenté de 3,000 grâce à la réserve pour éventualités de 2,000 et à un nombre additionnel de 1,000: d'où l'accueil de 11,000 réfugiés en 1979. On s'attendait également à ce que, en vertu du Programme de réunion des familles, 1,000 Vietnamiens soient admis au Canada. Le 18 juillet 1979, le Canada élargissait l'engagement déjà pris afin d'accueillir au total 50,000 réfugiés indochinois d'ici à la fin de 1980. Le 19 mars 1980, le Cabinet fédéral a décidé de modifier le programme pour que soient admis, avant la fin de 1980, 10,000 réfugiés de plus parrainés par le gouvernement, portant le total pour 1979-1980 à 60,000.

Le plan de 1980 prévoit l'admission de 5,000 réfugiés en plus ce ceux qui viennent de l'Indochine. Ce nombre se répartit ainsi: 3,000 réfugiés de l'Europe de l'Est, 500 de l'Amérique latine, 500 d'autres parties du monde et une réserve pour éventualités de 1,000. On a récemment puisé dans cette réserve pour secourir jusqu'à 300 Cubains qui ont sollicité le droit d'asile à l'ambassade du Pérou à La Havane.

LE COMPTE D'ACHAT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Question nº 276—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Compte d'achat de la Bibliothèque nationale?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): La Bibliothèque nationale me transmet les renseignements suivants:

Le Parlement a approuvé, au moyen d'une loi portant affectation de crédits, le versement des montants ci-dessous au compte d'achat de livres de la Bibliothèque nationale par année financière.

Année financière	Montant
1974-1975	$639,000
1975-1976	650,000
1976-1977	650,000
1977-1978	650,000
1978-1979	650,000
1979-1980	900,000

LA CAISSE DES PASSAGES À NIVEAU

Question nº 278—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé à la Caisse des passages à niveau?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

Années	Montants des engagements en souffrance
1975-1976	$25,000,000
1976-1977	aucun
1977-1978	25,000,000
1978-1979	20,000,000
1979-1980	10,000,000

Questions au Feuilleton

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Question nº 281—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Compte de fonctionnement de l'Office national du film?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): L'Office national du Film me transmet les renseignements suivants:

Année financière	Montant
31 mars 1975	$1,994,909
1976	3,709,513
1977	4,366,189
1978	3,732,729
1979	4,504,274
1980	2,500,000 (prévisions)

Note: Les chiffres qui précèdent représentent les soldes réels aux dates indiquées, selon les registres de l'Office national du film. Les chiffres figurant dans les Comptes publics pour chacune des années mentionnées sont modifiés en créditant au compte, après le 31 mars, les recettes en espèces qui appartiennent à l'exercice financier qui se termine.

LA CAISSE DES PASSAGES À NIVEAU

Question nº 284—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser à la Caisse des passages à niveau?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

Date	Montants des engagements en souffrance	Montants reportés
31 mars 1975	$ 59,810,921	$ 47,434,814
31 mars 1976	53,920,820	28,817,833
31 mars 1977	38,800,654	1,601,234
31 mars 1978	38,265,055	10,769,403
31 mars 1979	25,547,209	8,235,239

TRAVAUX PUBLICS—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 354—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Travaux publics, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):

1. *a*) 44;

b) (i)9

(ii)Aucune.

2. *a*) 44

b) (i) 10

(ii) Aucune.

3. Aucune.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 365—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien:

1. *a*) 61;

b) (i) 11

(ii) 4.

2. *a*) 44;

b) (i) 7

(ii) 4.

3. Oui, Parcs Canada a été transféré au ministère de l'Environnement. En conséquence, le nombre d'employés du niveau SX du ministère est passé de 61 à 44.

EMPLOI ET IMMIGRATION—LES AVOCATS PARMI L'EFFECTIF

Question nº 621—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère de l'Emploi et de l'Immigration?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Six avocats, employés par le ministère de la Justice, sont assignés à la Commission et au ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—LES EMPLOYÉS DU SECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 625—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du département d'État chargé du Développement économique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Quatre agents.

LA CAMPAGNE D'ARROSAGE CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS D'ÉPINETTE—LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 848—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il aidé le Nouveau-Brunswick à lancer une campagne d'arrosage contre la tordeuse des bourgeons d'épinette en *a*) 1978, *b*) 1979 et, dans l'affirmative, (i) pour quel montant (ii) quelle région a été arrosée?

2. A-t-on évalué cette campagne d'arrosage et, dans l'ensemble, l'a-t-on jugée efficace?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):

1. *a*) Non, sauf pour les conseils techniques concernant les analyses pré-arrosage et post-arrosage.
   b) Non, sauf pour les conseils techniques concernant les analyses pré-arrosage et post-arrosage.
2. Oui. L'analyse, menée conjointement par la Forest Protection Limited, le ministère des Richesses naturelles du Nouveau-Brunswick et le Centre de recherche forestière des Maritimes, révèle que le programme d'arrosage des deux années a, d'une façon générale, atteint son objectif concernant la protection des arbres.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉCRET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. Yvon Pinard (au nom du premier ministre) propose:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice): Madame le Président, je voudrais présenter la motion visant à créer un nouveau mécanisme qui exercera une influence importante sur le développement de la politique sociale au Canada. Il s'agit d'un petit département qui portera le nom de département d'État chargé du Développement social. Cette initiative nous permettra d'intégrer nos programmes sociaux actuels ainsi que de développer des politiques sociales plus équitables dans l'avenir.

[*Français*]

Au cours des 20 dernières années, le Canada a vu se réaliser une profonde réforme sociale. Nous avons mis sur pied le régime d'assistance publique du Canada, le régime de pensions du Canada, le supplément de revenu garanti, l'assurance-maladie et une myriade d'autres nouveaux programmes à caractère social. Nous avons grandement amélioré les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse, et nous avons été les premiers à recourir aux crédits d'impôt pour aider les ménages avec des enfants.

Tous les Canadiens peuvent être fiers de ces programmes, qui ont grandement contribué à leur bien-être. Toutefois, il ne faudrait pas croire que tout cela s'est fait sans difficulté. La complémentarité entre les programmes n'a pas toujours été parfaite. Parfois aussi, les dépenses ont dépassé ce que l'on avait prévu pour obtenir les résultats escomptés. Les priorités du gouvernement n'ont pas toujours été très claires. De plus, nous n'avons pas encore résolu les grands problèmes sociaux de notre pays. La répartition des revenus au Canada reste sensiblement la même malgré tous les changements survenus en matière de politique sociale au cours des années 1960 et 1970. Le crime et la pauvreté n'ont malheureusement pas disparu. Le Canada compte aujourd'hui plus d'enfants pauvres qu'il y a dix ans, et bien des retraités font encore face à des problèmes. La plupart des Canadiens n'ont encore aucun régime de pensions si l'on excepte celui du secteur public.

[*Traduction*]

Nous avons eu l'impression, en reprenant le collier, que nous pouvions faire encore mieux qu'avant et nous nous sommes promis de poursuivre nos efforts afin de perfectionner davantage le processus de formulation des politiques.

Les députés connaissent déjà d'après le discours du trône la détermination de notre gouvernement à traiter des problèmes sociaux urgents tels que la création d'emplois et les revenus des personnes âgées. Les députés se souviendront également de l'engagement du premier ministre (M. Trudeau) au cours de la récente campagne électorale à financer à long terme des dépenses sociales additionnelles en opérant des coupures dans les programmes existants ou en augmentant les revenus gouvernementaux. Notre engagement dans le domaine de la justice sociale et de la responsabilité fiscale est clair. Je dis à la Chambre aujourd'hui que nous ne pouvons espérer atteindre ces objectifs, c'est-à-dire améliorer le contenu des politiques, sans améliorer d'abord les mécanismes d'élaboration des politiques sociales.

Ce concept sera déjà familier à quelques députés, particulièrement ceux des banquettes de l'opposition. En présentant cette motion, je veux reconnaître le progrès réalisé par le gouvernement précédent dans l'intégration de la gestion financière avec l'élaboration des politiques. J'espère donc que nos vis-à-vis voudront bien accorder leur assentiment à cette motion.

Eux aussi veulent voir nos dollars aller là où ils sont les plus nécessaires. A cette fin, il est essentiel, premièrement, que des plafonds soient fixés aux dépenses et que toute augmentation des dépenses soit fondée sur une planification soignée et des prévisions solidement établies; deuxièmement, que le financement des nouveaux programmes prioritaires soit assuré grâce aux économies réalisées à d'autres articles du budget; troisièmement, que les ministres pèsent le pour et le contre avant d'arrêter leur choix sur les propositions qu'ils présenteront à la Chambre et, quatrièmement, que le choix d'un programme s'appuie sur les conseils de tous les ministres du secteur.

[*Français*]

Il nous faut des limites de dépenses bien établies. Il nous faut également un mécanisme qui permette aux ministres de bien définir leurs priorités, de comparer les diverses options proposées et d'opérer un choix bien tranché parmi les gammes quasi infinies de propositions qui leur sont présentées. C'est de cette manière, monsieur le président, et de cette manière

seulement que l'on pourra garantir un emploi judicieux des deniers publics et la coopération de tous les ministères. Grâce à nos propositions, tous les ministres et ministères intéressés participeront véritablement à la prise de décisions et seront informés du rôle de chacun. Il faut cependant mentionner que le gouvernement ne vise pas à réaliser des économies au détriment des programmes sociaux, culturels ou juridiques. Le gouvernement vise plutôt à garantir le meilleur usage possible des deniers publics dont quelque 26 milliards de dollars seront utilisés à des fins de développement social cette année.

J'aimerais passer maintenant aux éléments de notre politique. Un certain nombre d'enveloppes budgétaires ont été créées, chacune regroupant tous les programmes d'un secteur donné. Les enveloppes des programmes sociaux et juridiques dont nous nous occupons aujourd'hui sont de loin les plus importantes par les crédits qui leur sont affectés, car elles représentent tous les programmes du ministère de la Justice, du solliciteur général, du Service pénitentiaire, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, d'Environnement Canada, du très important ministère de l'Emploi et de l'Immigration, ainsi que de celui de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires des anciens combattants, des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Secrétariat d'État, ainsi que de tous les organismes culturels et des deux Conseils de recherches du Canada.

Lorsque le comité du cabinet reçoit son enveloppe budgétaire sectorielle, il est informé du montant maximum disponible pour payer toutes les dépenses de l'enveloppe pendant l'année financière. Il est possible à l'occasion d'augmenter ces limites budgétaires. Par exemple, le budget des Affaires sociales pour 1980-1981 augmentera suffisamment pour permettre d'accroître le supplément du revenu garanti, lequel, comme nous le savons, monsieur le président, a été augmenté de $35 par une loi sanctionnée par la Chambre et le Sénat il y a quelques semaines. Mais, en des circonstances normales, lorsque l'on aura atteint le plafond des dépenses de l'enveloppe, toute nouvelle dépense devra être défrayée à même les fonds que l'on obtiendra en éliminant des activités désuètes ou de moindre importance. D'où la nécessité pour tous les ministres de négocier et d'établir ensemble et avec précision leurs priorités. C'est ce que j'entends par la participation de tous les ministres. Ainsi, telle décision ne sera plus l'affaire du seul ministre des Affaires indiennes ou du ministre de la Santé, par exemple, mais elle sera prise par tous les ministres responsables de l'enveloppe des affaires sociales, car toutes ces questions seront examinées conjointement et les décisions seront prises collectivement. On peut donc dire qu'il existe un véritable budget global des affaires sociales, lequel, à plus ou moins longue échéance, devrait permettre une bien meilleure coordination des politiques en matière sociale.

● (1530)

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant parler de la proposition d'établir un département d'État qui, entre autres attributions, sera appelé à seconder le comité du cabinet des ministres du développement social. La Chambre est saisie du mandat du département proposé.

Les délibérations dont je viens de parler impliquent une vaste collaboration. Les membres du comité doivent connaître avec précision et objectivité tous les programmes en vigueur en matière sociale, culturelle et juridique. Ils doivent pouvoir compter sur un système à jour de comptabilité et de répartition des ressources afin de savoir exactement, et à tout moment, les crédits dont ils disposent. Ils doivent aussi être bien informés des tendances sociales, démographiques et économiques pour être en mesure de planifier à long terme. Les membres du comité doivent avoir à leur disposition un système d'évaluation de l'application des programmes qui soit à la fois bien conçu et bien géré. Une bonne liaison est essentielle pour que les conseillers des ministres soient suffisamment informés des activités dans les autres secteurs pour proposer de nouvelles orientations et reconnaître les domaines où il y aurait lieu d'éliminer le chevauchement. Les ministres devront pouvoir compter sur un service de planification bien structuré qui permette de proposer des façons nouvelles et originales d'améliorer les politiques sociales, culturelles et juridiques. Ils doivent enfin, et surtout, bien connaître les programmes des provinces, car il s'agit d'un domaine où la juridiction provinciale est capitale.

Tout cela nécessite une structure nouvelle; celle que nous proposons consisterait en un personnel ministériel restreint constitué surtout de spécialistes hautement compétents. J'estime qu'un effectif de quelque 50 à 60 fonctionnaires devrait suffire à la tâche. Un ministère comparable, quoique un peu plus grand, joue depuis peu un rôle semblable pour le comité des ministres du développement économique. Le département proposé conseillera le président; il conseillera les ministres quant à l'établissement des priorités et à la répartition des ressources; il permettra aux ministres de faire les choix qui s'imposent en connaissance de cause; il facilitera la réévaluation permanente des programmes et surtout, il favorisera la création de programmes sociaux convenablement intégrés, dans le contexte d'une stratégie globale de développement social.

[*Français*]

Nous proposons d'aborder directement les problèmes de notre société en établissant de nouvelles politiques bien orientées et étroitement intégrées, qui favoriseront une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi qu'entre tous les éléments de notre vaste appareil fédéral dans le domaine des politiques sociales. Nous prévoyons également favoriser et développer les cultures canadiennes et affermir notre identité nationale. Par un leadership dynamique, nous comptons pouvoir résoudre quelques-uns des problèmes de politique sociale qui nous assaillent depuis plusieurs décennies. Les nouveaux systèmes de coordination et de gestion des politiques dont j'ai parlé sont un élément important de notre programme. Et ce nouveau ministère d'État au Développement social en sera l'élément clef. J'engage tous les députés à appuyer la création de cet organisme, car il s'agit d'une chose importante pour les Canadiens.

[*Traduction*]

La création de ce ministère est la conséquence des mesures prises par le gouvernement libéral précédent, jusqu'au printemps de l'année dernière lorsque mon collègue M. Andras, était alors devenu le premier ministre à présider le Conseil ministériel chargé du développement économique qui coordonnait l'action de tous les ministères. Le gouvernement suivant, qui était au pouvoir l'année dernière, a mis ce ministère sur pied, mais n'a pas eu le temps de faire adopter cette motion

par la Chambre des communes. J'ai été ravi de prendre la succession du secrétaire d'État de l'époque, M. McDonald. J'ai eu l'occasion de travailler avec le groupe dirigé par M. Rawson, l'ancien sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Tout récemment j'ai pris part au programme et je crois qu'il a été très utile que tous les responsables de divers ministères soient ainsi groupés pour savoir ce qui se passe dans ces secteurs où nous dépensons 26 milliards de dollars par an.

[*Français*]

Parce que, monsieur le président, je sais que tous les députés croient qu'il est très important de maintenir au Canada ce régime de services et de bénéfices sociaux établis au cours des dernières générations. Je crois que nous pouvons nous féliciter tous des progrès que nous avons accomplis dans le domaine de la sécurité sociale, dans celui de la politique culturelle, dans cette espèce de «sophistication» dans le domaine social et culturel que nous avons atteinte au cours des dernières décennies. Je crois que notre travail n'est pas terminé, mais il est très sain au cours d'une période donnée de faire la réévaluation de tous les programmes.

Dans le passé, ayant moi-même eu l'expérience d'être le président du Conseil du Trésor, des décisions très souvent ont été prises pour satisfaire à un besoin immédiat et à une nécessité pour le gouvernement de réduire les dépenses, et parfois tout a été fait d'une façon arbitraire. Nous espérons que par l'établissement du département d'État chargé du Développement social tous les ministres, qui ont un rôle à jouer dans la vocation sociale qu'assume le gouvernement ou le Parlement pour tous les Canadiens, pourront maintenant, collectivement, analyser nos priorités, nos budgets, et déterminer les programmes qui ont perdu de leur utilité ou qui, dans la conjoncture actuelle, doivent céder le pas à des priorités plus grandes, et collectivement les ministres pourront le faire connaissant très bien ce qui se passe. Et moi-même je crois qu'au cours des derniers mois, alors que j'ai eu le plaisir de présider les réunions du Comité sur le développement social, même si le ministère n'était pas officiellement créé, il fonctionnait effectivement comme il l'avait fait au cours de l'administration précédente. J'ai pu me rendre compte que le fait que les ministres impliqués puissent savoir où sont les priorités, quelles sont en général les demandes faites au gouvernement, et quelles sont les ressources disponibles.

Eh bien, nous avons pu collectivement apprécier le potentiel qui existe à l'intérieur de l'administration, changer nos priorités, changer nos allocations budgétaires, de telle façon que les nouvelles priorités puissent prendre la place d'autres programmes qui ont peut-être encore leur utilité dans la société mais qui doivent, à la lumière de l'expérience des dernières décennies, céder le pas des priorités nouvelles qu'une société nouvelle exige toujours des gouvernements et des Parlements qui doivent s'occuper des domaines qui représentent la priorité pour la population au moment où l'on siège à la Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. David Crombie (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre pour ses fonctions supplémentaires. Il a maintenant trois sortes de responsabilités concrètes: il est chargé des relations fédérales-provinciales, il est ministre de la Justice et il est ministre d'État chargé du Développement social. J'ai été assez impressionné lorsque le ministre a dit qu'il espérait que ce ministère d'État serait petit et très compétent; nous l'espérons également. Je voudrais profiter de l'occasion pour lui présenter mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions et surtout dans ses relations avec les nouveaux bureaucrates dont il a hérité. M. Rawson et son équipe sont des gens extrêmement compétents et ils feront de leur mieux pour lui éviter des ennuis.

Il se pourrait très bien que ce nouveau ministère réalise l'intégration des responsabilités ministérielles. Les avantages d'une telle intégration pourraient toutefois être largement annulés par le fait que, au début du moins, elle sèmera la confusion dans l'esprit de la plupart des gens qui essaient de savoir quelles sont au juste les responsabilités de chacun dans le domaine de la politique sociale. Quoi qu'en dise le ministre, si l'on se reporte au décret qui expose ses attributions, on voit qu'il est chargé non pas simplement d'aller recueillir à la ronde l'avis le mieux informé et le plus récent des divers ministres pour en donner communication ailleurs. C'est lui qui est chargé d'élaborer et de mettre au point les politiques. En fait, le rôle d'élaboration et de mise au point défini au décret porte sur l'ensemble de la politique et de la promotion sociales.

● (1540)

A mon avis, l'intention du gouvernement ne doit pas s'interpréter uniquement comme visant une meilleure gestion des moyens. Bien au contraire, l'intention qui se dégage du texte, c'est en fin de compte la création d'un réseau bureaucratique relativement important chargé de l'élaboration de la politique sociale. Mais d'autres députés désirent approfondir cette question, et ce qui m'occupe aujourd'hui c'est autre chose.

Le ministre, je suppose, ne sera pas mécontent d'écouter quelques réflexions utiles sur la façon dont il pourrait s'acquitter de ses nouvelles fonctions. Une chose qui m'a toujours préoccupé à propos des changements d'organisation bureaucratique, c'est qu'on finit toujours par s'imaginer que la vie commence du jour où «l'on» entre en fonction. Cela est dans la nature humaine, comme vous le savez, madame le Président.

Il me semble que pour aller quelque part, il faut que l'activité développement social tienne compte dans une certaine mesure de ce qui s'est déjà fait. Ah, dira-t-on, voilà les conservateurs qui se remettent à parler du passé! Il me semble cependant, qu'il y a toujours intérêt à savoir d'où l'on vient, pour être mieux en mesure de voir où l'on va.

Je me félicite d'avoir consacré un peu plus de temps ce matin à essayer fièvreusement de savoir où nous en étions en 1960. Le ministre nous a parlé d'il y a 20 ans, en nous faisant la litanie de rigueur sur toutes les merveilles que le parti libéral a apportées aux Canadiens. Je l'en remercie. Mais je pense qu'il y a aussi intérêt à rappeler aux gens où nous en étions exactement en 1960, pour voir un peu où nous voudrions être en l'an 2000. Je voudrais consacrer à ce sujet un instant ou deux.

En 1960, Dieu soit loué, les conservateurs détenaient le pouvoir. Vous vous en souvenez peut-être, monsieur l'Orateur. Bien sûr, le premier ministre d'alors était le très honorable John George Diefenbaker. Le parti conservateur détenait 50 sièges dans la province de Québec. Le major général Georges Vanier était gouverneur général, nous en étions à la 24e législature et les perspectives du pays semblaient raisonnablement bonnes. Comme en faisait état le Toronto *Star*, le chômage était «modéré» et les recettes nationales augmen-

taient. D'après le *Telegram* de Toronto, les chances que le gouvernement présente un budget équilibré pour 1960-1961 étaient excellentes. Les grandes questions du jour, toujours selon ce même journal, comprenaient la défense et les finances. Même à cette époque-là, on essayait de déterminer quel genre de politique en matière de défense le pays devait adopter et combien nous étions prêts à débourser à cette fin.

L'année 1960 était une année bissextile. C'était l'année où John Turner, alors avocat de Montréal, devait sa renommée au fait, si je me souviens, qu'il avait dansé avec la princesse Margaret; on lui avait demandé, comme c'était une année bissextile, qui pourrait le demander en mariage. Il répondit qu'il préférait tomber raide mort plutôt que de répondre à la question. Pour votre information, John Turner s'est marié en 1963.

Une étude américaine publiée à la même époque démontra que seulement 3 p. 100 des femmes sur le marché du travail souhaitaient accéder à des postes de gestion. McLean Hunter lança alors un nouveau magazine qu'il appela *Canadian Homes and Gardens*. Au fil des pages de *MacLean's* et de *Canadian Homes and Gardens* de 1960, on remarque des annonces publicitaires qui font la promotion de marques de commerce évoquant des normes de qualité. Il n'y avait pas de produits sans marque à cette époque. Metrical était un nouveau produit et, bien sûr, ce produit a été adopté; il est maintenant accepté par la société si consciente de l'obésité dans laquelle nous vivons. La conversion au système métrique a été amorçée un peu plus tard. Les gouvernements étaient toujours aux prises avec le même dilemme, ils comprimaient les dépenses et diminuaient le personnel selon le Toronto Star. La situation de l'emploi était assez reluisante et il est intéressant de se rappeler les salaires. Un plombier à Halifax gagnait $1.25 l'heure, un menuisier à Montréal demandait $2.35 l'heure, un électricien à Toronto $3.40, un journalier à Winnipeg $1.65 et un plombier à Vancouver $3.14 l'heure.

L'année 1960 fut l'année de la coiffure en queue de canard, du cha cha et de l'émission télévisée «Mr. Lucky». Certains députés s'en souviennent peut-être. C'était l'âge d'or de la télédiffusion en direct. C'est Jack Parr qui nous endormait. Aujourd'hui c'est Johnny Carson. Tout était en noir et blanc, bien sûr, car on se méfiait de la télévision en couleur, et en fait, certains craignaient qu'elle permette ou qu'elle empêche certaines possibilités de reproduction.

Des voix: Oh, oh!

M. Crombie: Les députés se souviennent peut-être de cette question.

On jouait «The Sound of Music» à Broadway, Mitch Miller chantait le dimanche soir, juste avant l'émission d'Ed Sullivan et Elvis Presley était populaire—très populaire. Nous nous souvenons de Connie Francis, et la chanson «Paper Roses» d'Anita Bryant était au hit parade. Entre autres artistes populaires il y avait Brenda Lee, Fabian, et Paul Anka qui chantait «Puppy Love», et nous n'oublierons jamais «The Itsy Bitsy Teeny Weeny Yellow Polka Dot Bikini». Le film «South Pacific» est sorti cette année-là et on a aussi vendu des millions d'albums.

A Toronto, on achetait six billets de tramway pour $1. On offrait un lavage de voiture gratuit aux clients qui achetaient $3 d'essence. Si vous aviez une Volkswagen, j'imagine que le grand problème était de lui faire tenir de l'essence pour une valeur de $3. L'essence se vendait à 19c. ou 20c. le gallon.

Une maison dans le centre-ville de Toronto, la maison de vos rêves, de six chambres à coucher, deux salles de bains et une entrée privée, se vendait environ $22,000 au coin de St. Clair et Avenue Road, ce qui est à peu près le centre géographique du Toronto métropolitain. A cette époque on pouvait encore acheter une maison à Cabbagetown pour $7,000 à $8,000. Une robe magnifique coûtait $25 chez Eaton's. On commençait à voir des chemises sport dont les pointes du collet étaient boutonnées à la chemise et Bob Newhart faisait ses débuts comme acteur comique à l'esprit empesé. Medic Alert n'était qu'un gadget et il fallait écrire en Californie, la source de tous les gadgets, pour en obtenir un. Les Richardson de Regina ont gagné le championat de curling.

A la première page du *Maclean's* de 1960, et dans tout un numéro mensuel de *Mclean's* il n'était pas question d'énergie, sauf à un endroit, à la page 24 où l'on peut trouver les quelques lignes suivantes:

> Au cours des années 60, c'est le gaz naturel qui répondra de plus en plus aux besoins d'énergie du Canada; des projets de construction de pipe-lines, de doublement de ceux qui existent déjà et des travaux nécessaires à l'exportation de gaz aux États-Unis exigeaient des mises de fonds d'un milliard de dollars.

La question de l'énergie occupait alors beaucoup moins de place qu'aujourd'hui. Un article de M. Blair Fraser, publié dans *Maclean's*, était intitulé «Les députés de l'arrière-ban chôment: ils sont compétents, désireux d'agir et s'ennuient à mourir». Cela, c'était en 1960. Un article de M. Leslie Roberts, pigiste de Montréal, fut publié sous le titre «Les Maritimes devraient se séparer du Canada». A cette époque, M. Nathan Phillips était maire de Toronto et M. Jean Drapeau maire de Montréal. Le maire de Moncton était M. M. M. Baig, et celui de Yellowknife, M. Ted Horton.

C'était le bon vieux temps où le sucre se vendait neuf cents la livre, le pain 15 cents la miche, le faux-filet $1 la livre, le lait environ 24 cents la pinte, alors qu'aujourd'hui il coûte 79 cents le litre, ce litre valant on ne sait trop quoi.

Ottawa fut doté d'un poste de police flambant neuf en 1960. Vous vous en souviendrez peut-être, monsieur l'Orateur; vous avez probablement voté en faveur de sa construction. Ce poste ne suffit plus aux besoins et l'ont songe maintenant à en construire un nouveau. En 1960, un article publié dans une revue traitait des bâtiments délabrés d'Ottawa, dont ceux dits «temporaires», construits pendant la guerre. Après 35 ans, ces immeubles commencent juste à être démolis.

● (1550)

Les meilleurs films étaient «Sunrise at Campobello, Elmert Gantry, Inherit the Wind» et «Spartacus». Jack Kennedy était candidat à la présidence. Le très honorable John Diefenbaker présentait à la Chambre une déclaration des droits. Alvin Hamilton, ministre du Nord canadien, réglait le problème des ours dans les parcs nationaux en faisant peindre leur derrière en rouge, pour distinguer les bons des mauvais. Marcel Lambert était secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national.

Peter Lougheed était vice-président et administrateur de la Mannix Company de Calgary. Pour ceux que ça intéresse, Marc Lalonde enseignait le droit à l'Université de Montréal et était même adjoint de l'honorable Davie Fulton. Jean Chrétien pratiquait le droit et cherchait à obtenir un emploi auprès de l'ex-député d'Eglinton, l'honorable Mitchell Sharp.

Vance Packard publiait *The Waste Makers*, Joy Adamson faisait paraître *Born Free*, et William Shirer, *The Rise and Fall of the Third Reich*. Le dégraissage automatique était le dernier gadget venant des États-Unis. Floyd Patterson était champion poids-lourd. Les Pirates de Pittsburg étaient champions de la Ligue nationale, et les Yankees de New-York, champions de la Ligue américaine.

Les athlètes canadiens faisaient merveille en 1960. L'équipe Barbara Wagner-Robert Paul avait remporté le championnat mondial. Le taux d'escompte fixe était de 6 p. 100 en 1962. Cette année, il a atteint les 17 p 100, et retombe en ce moment autour de 12 p. 100. Les Argonauts n'avaient pas encore gagné la Coupe Grey. En 1960, le gouvernement dépensait 1 milliard 242 millions en pensions et allocations familiales. Aujourd'hui, la Sécurité du revenu du ministère de la Santé et du Bien-être social dépense 9.7 milliards.

En 1960, un permis de chauffeur de taxi coûtait $15 000 à Montréal et à Toronto; il coûte aujourd'hui $45 000. Les cigarettes se vendaient entre 40 et 45c. le paquet. Un chauffeur de taxi se rappelle qu'à Toronto, on pouvait avoir deux billets d'autobus pour 25c. ou huit pour $1. D'une manière générale, un sac d'épicerie coûtait aux alentours de $3. Aujourd'hui, un sac vide vaut presque ça. Toujours en 1960, une coupe de cheveux avec shampooing revenait à $3 et on donnait 25c. de pourboire. A Toronto, dans un bon quartier, Etobicoke, par exemple, un logement de cinq chambres, avec salle de bain et stationnement se louait $135 par mois.

En énumérant ces quelques chiffres, monsieur l'Orateur—j'espère que je n'ai pas été trop long—j'ai voulu faire ressortir comment il y a 20 ans, il existait bien des choses que nous estimions importantes et qui ne l'étaient pas, et qu'il y en avait bien d'autres qui ne nous intéressaient pas, mais qui avaient beaucoup d'importance. Si la politique sociale qui existera au Canada en l'an 2 000 doit avoir quelque utilité pour les Canadiens, nous ne pouvons nous contenter d'énumérer les mesures déjà adoptées par le passé.

En fait, il se peut que d'ici l'an 2000, il se produise des changements dont nous avons certains indices aujourd'hui. Il est toujours difficile de prophétiser. Il existe en ce moment une pléthore de prophètes, de futurologues, de devins de tous poils qui se font forts de dire ce que nous réserve l'avenir. Il y a des gens qui voient l'avenir dans les cartes ou les feuilles de thé, d'autres qui s'en remettent aux sondages. Les gens cherchent de différentes façons à connaître l'avenir.

Il y a aussi des indices qui nous donnent l'intuition de ce qui nous attend en l'an 2000. Je me souviens de ce que Bismark avait répondu à quelqu'un qui lui demandait comment il entrevoyait la politique étrangère pour l'avenir: «Je saisis les feuilles que sème le vent du Seigneur.» Peut-être est-ce un bon conseil pour le ministre du Bien-être social. Voici d'ailleurs un exemple des choses qui comptent vraiment et que nous avons eu tendance à considérer comme insignifiantes. Le 8 août 1960, un certain Munro Rathbone avait pris une décision dans son somptueux bureau de la Plaza Rockefeller. M. Rathbone, alors président-directeur général de la compagnie Exxon, avait résolu de réduire les redevances que son entreprise payait aux pays producteurs de pétrole. Quelques jours après que M. Rathbone eut pris sa décision, les autres compagnies de pétrole firent de même; moins de trois mois plus tard, le 9 septembre 1960, les pays producteurs de pétrole durement touchés se réunirent dans la ville ancienne et légendaire de Bagdad et pour y former une organisation connue sous le nom d'Organisation des pays exportateurs de pétrole, l'OPEP. Les habitants des pays occidentaux n'en ont pas entendu parler avant 1973, 1974 ou 1975. Comme s'en souviendront les députés, il a en fait fallu la guerre de Yom Kippour pour que les États-Unis prennent conscience de l'existence de l'OPEP, qui avait cependant été formée en 1960.

De la même façon, je pense que nous pouvons avoir un aperçu de ce que nous réserve l'an 2000. La plupart des futurologues, les gens qui essaient de deviner ce que nous réserve l'avenir, conviennent que tous les changements que nous connaîtrons seront fortement influencés par une modification de notre façon de produire, de distribuer et de consommer nos biens et services. Les changements dans la production, la distribution et la consommation des biens et services finiront par entraîner des changements dans les arts, la musique—le genre de chansons que nous écouterons, le genre d'art que nous aimerons—notre sentiment d'appartenance, notre perception de nous-mêmes et notre perception du temps et de l'espace. Tout cela a des répercussions sur les familles et les institutions comme l'Église, entre autres.

Si les députés n'ont pas eu l'occasion ces derniers mois de lire le nouveau livre d'Alvin Toffler, *The Third Wave*, je leur recommande de le faire—je précise que je ne touche aucuns droits. Je recommande cet ouvrage à tous ceux qui veulent avoir un bref aperçu de ce que nous réserve l'avenir. En résumé, l'auteur soutient qu'au cours des 20 prochaines années, même de la prochaine décennie, il se produira des changements importants dans la façon de travailler. Nous pourrons faire de plus en plus de travail à la maison. A mesure que diminuera le commerce effectif des biens, les changements dans le domaine de la technologie et de l'informatique—et donc de la transmission de l'information et des communications—nous permettront de faire beaucoup plus de travail à la maison. Toffler dit que nous assisterons dans le cadre de ce changement à une renaissance du chalet qu'il appelle le chalet «électronique». Ce livre a une connotation d'aire spatiale.

Pendant que je me rasais ce matin, j'ai entendu dire à la radio que la commission de planification de la ville d'Ottawa entendra ce soir les propositions émanant de ses citoyens en vue d'assouplir, d'étendre ou de modifier—que les députés me corrigent si je n'emploie pas les termes exacts—les règlements de zonage concernant l'installation d'entreprises offrant des emplois dans les zones résidentielles. La commission voudrait accroître les possibilités d'emploi dans les quartiers résidentiels. Ce n'est pas une grosse affaire et personne ne claironne à ce sujet, mais c'est un signe avant-coureur et je pense que nous assisterons à d'autres changements du même genre.

Toffler est d'ailleurs d'avis qu'un certain nombre de changements caractériseront les 20 prochaines années. Il en a retenu quatre. Le premier est que nous allons assister à un renforcement voire à une renaissance de la famille. Il ne parle pas de la famille telle que nous la connaissons actuellement, mais de la famille en tant qu'institution. Elle continuera d'exister, comme elle l'a toujours fait, mais sa forme peut changer. Il soutient même que cette famille renouvelée se présentera sous un grand nombre de formes et assumera divers rôles.

Développement social

Le *Star* de Toronto a récemment publié un article sur l'évolution actuelle de la famille. Il y a un nombre incroyable de types de familles qui se créent de nos jours et qui jouent divers rôles. Un tas de gens n'auront pas d'enfants. En fait, je pense qu'un tas de gens ne se marieront pas pour avoir des enfants. Nous allons renouveler la famille de bien des façons.

● (1600)

Deuxièmement, les quartiers et les lieux de résidence vont connaître des changements, car, d'après Toffler, le lieu de travail et le lieu de résidence ne feront plus qu'un.

Troisièmement, les sociétés vont évoluer. Au départ, la société était un instrument économique, mais de plus en plus, on la jugera sur sa politique sociale autant que sur sa politique économique. En fait, c'est déjà le cas. On la jauge non seulement en fonction de son rendement économique, mais aussi d'après la façon dont elle traite l'environnement, dont elle traite ses employés et dont elle s'organise pour régler les problèmes sociaux de ces derniers. La société commence déjà à subir des transformations et aura considérablement évolué d'ici l'an 2000.

Quatrièmement, Toffler annonce une renaissance du sentiment communautaire. C'est peut-être très difficile à entrevoir pour certaines personnes, mais si nous regardons autour de nous, nous pouvons voir que le domaine de responsabilité du ministre a déjà subi des transformations. L'évolution est le propre de la condition humaine, mais c'est également vrai pour ce qui est de l'ordre et de la continuité. Si nous essayons de voir ce que sera l'avenir dans 20 ans, nous constatons que le plus difficile dans le domaine du développement social sera de trouver un moyen de faire face à cette évolution et de la canaliser en faveur de l'ordre et la continuité.

Par le passé, nous nous sommes accrochés aux radeaux de sauvetage que nous avions à portée de la main: l'église, la famille, le voisinage et les groupes sociaux. Il incombe au ministre de trouver des moyens de faire face aux changements qui s'annoncent, de faire du neuf avec du vieux. C'est à lui de trouver comment renouveler les institutions comme la famille, le voisinage, l'église et les groupes sociaux, afin de canaliser cette évolution au profit de l'ordre et de la continuité. C'est dans ce contexte que je voudrais profiter du temps qui me reste pour aborder quelques problèmes précis à l'égard du développement social des années 80.

Tout d'abord, au cours de la prochaine décennie, il sera indispensable de relier la politique économique et la politique sociale. Pendant longtemps, il y a eu une séparation artificielle entre les deux. L'interdépendance de l'économique et du social est tellement évidente dans notre vie de tous les jours que nous oublions quelle devrait être leur place dans l'organisation des services gouvernementaux. Les programmes de sécurité du revenu, par exemple, vont au-delà du simple droit à l'assistance sociale; ils peuvent subir les effets des programmes concernant l'impôt, l'emploi et le recyclage de la main-d'œuvre.

L'autre jour à peine, des députés interrogeaient le ministre des Finances (M. MacEachen) sur l'indexation de l'impôt sur le revenu. On voulait essentiellement savoir si le gouvernement avait besoin de recettes plus importantes pour combler le déficit budgétaire. Malgré toute l'importance de cet objectif, monsieur l'Orateur, la plupart des Canadiens craignent que la suppression de l'indexation de l'impôt équivale en réalité à leur retirer leur seule protection contre l'inflation. Même si elle relève essentiellement du domaine de la politique économique, la suppression de l'indexation aura des effets dévastateurs sur les Canadiens, particulièrement sur ceux dont les revenus sont modestes ou faibles.

En deuxième lieu, il y a la question des sociétés dont j'ai parlé un peu plus tôt. Dans l'avenir, nous nous intéresserons non seulement à leur rendement économique, mais également à leurs effets sur les politiques de protection du consommateur et de l'environnement, sur le problème de l'alcoolisme chez les employés ou sur n'importe quel autre problème d'ordre social. Cela engendrera peut-être des idées novatrices sur de nouvelles formes de sociétés présentant des avantages pour la collectivité. L'expansion économique des collectivités est une nouvelle indication des choses à venir, mais la question deviendra plus importante au fur et à mesure que s'accroîtra notre dépendance vis-à-vis des collectivités.

En troisième lieu, nous devrons nous pencher sur le problème de l'égalité salariale et professionnelle pour les handicapés et les femmes. Le sujet a nourri maintes discussions jusqu'à présent, mais je crois qu'il faut enfin dépasser cette étape. Le ministre voudra certainement élaborer des programmes qui assureront la parité à nos fils et à nos filles en matière d'emploi. Tout parent sait que ses enfants sont également brillants, intelligents et habiles. Nous ne pouvons plus accepter que la société ne leur offre pas l'égalité économique.

En quatrième lieu, il nous faudra aborder la question de la disparité des revenus. Les milliards de dollars qu'on a injectés dans les programmes de transfert de revenus depuis 20 ans n'ont rien changé au problème. Ces programmes étaient tout de même nécessaires car, sans eux, la situation aurait été pire. Nous avons consacré beaucoup de temps à la mise au point de programmes de supplément de revenu pour les travailleurs démunis. J'aime bien les joueurs de hockey, monsieur l'Orateur, mais nous devons réfléchir aux sommes fabuleuses que nous leur versons en traitement, comparées aux honoraires des médecins. Il importe de plus en plus que nous trouvions une façon de fixer une limite relative et raisonnable pour l'échelle des revenus.

Le logement constitue un autre problème. En 1978, le gouvernement a décidé de ne plus s'occuper du logement et il n'y a plus aujourd'hui de politique dans ce domaine. La situation risque de s'aggraver. Samedi, j'ai eu l'occasion de présider à l'ouverture de la coopérative de logement J. S. Woodsworth à Toronto. C'est la cinquième coopérative à être créé dans ce secteur. Le ministre voudra peut-être consulter le ministre chargé de la SCHL pour voir ce qu'on pourrait faire pour aider les coopératives de logement parce que je pense que c'est un secteur d'avenir.

Monsieur l'Orateur, le ministre a été beaucoup trop modeste dans son discours. Comme l'indique l'alinéa *c*) du projet de décret à la page 3, le ministre a une obligation primordiale à cet égard:

c) il aura à diriger et à coordonner les efforts déployés par le gouvernement du Canada en vue d'établir des liens de coopération avec les provinces et avec des organismes publics et privés et de les préciser de manière à réunir les conditions qui permettent d'assurer le développement de l'individu, de la famille et de la collectivité; et

Le décret ne dit pas que le ministre se contentera d'intégrer les activités gouvernementales, il le charge de «diriger et coordonner». A mon avis, c'est une question très sérieuse,

monsieur l'Orateur, parce qu'au cours des vingt prochaines années ou même des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral devra renforcer son influence, pas nécessairement ses pouvoirs, monsieur l'Orateur, mais son influence, dans le domaine de la politique sociale. En fait, ce qui m'étonne depuis que le gouvernement est au pouvoir, et même au cours de ses mandats précédents, c'est qu'il n'a jamais compris la grande différence qui existe entre l'influence et le pouvoir. Il s'est tant préoccupé du pouvoir qu'il a perdu son influence. En fait, la façon dont nous nous y sommes pris pour négocier le régime d'assurance-maladie avec les provinces, frise presque le scandale. Comment espérer se concilier les gens quand on leur tombe dessus à bras raccourcis?

● (1610)

Je voudrais que le ministre comprenne bien ceci: pour que notre politique sociale soit à la hauteur des normes canadiennes, chose que je souhaite, le gouvernement devra apprendre que pour élargir son influence, il faudra qu'il tempère son avidité pour le pouvoir. C'est la condition essentielle à l'instauration du régime. Par exemple, quand nous avons négocié le financement des programmes établis en 1977, le gouvernement fédéral a perdu une belle occasion de continuer à établir des normes dans le domaine de la santé.

Bien des fois j'ai tenté de dégager les leçons du passé, et d'exhorter le gouvernement à regarder vers l'avenir s'il voulait faire quelque chose de plus utile que de mettre sur pied une structure bureaucratique. Au moment où j'ai rédigé une partie de mes notes, j'avais l'impression d'entendre ce vieux dicton: «La vie est un éternel recommencement». Je me rappelle un passage d'une œuvre de Robert Frost. Je le transmets au ministre pour sa gouverne. Le voici:

For dear me, why abandon a belief
Merely because it ceases to be true?
Cling to it long enough, it will turn true again,
For so it goes.
Most of the change we think we see in life
Is due to truths being in end out of favour.

Je crois que les institutions qui nous ont servis pendant si longtemps mais que nous avons délaissées depuis 20 ans pourraient à nouveau nous être utiles au cours des 20 prochaines années. J'espère que c'est dans cet esprit que le ministre aborde ses responsabilités.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la proposition qui nous est faite cet après-midi est enveloppée d'un beau papier, attachée d'un magnifique ruban et accompagnée d'une très jolie carte de salutation. Je suppose donc qu'on s'attend que nous l'acceptions avec empressement. Toutefois, je dois dire au ministre de la Justice (M. Chrétien) que ce paquet renferme une arme dangereuse. Il renferme une bombe à retardement. Nous ne pensons pas que la Chambre doive approuver cette motion.

Je vais exposer dans quelques minutes les raisons que j'ai de justifier l'attitude prise par notre caucus. Toutefois, j'aimerais d'abord dire que pendant que le député de Rosedale (M. Crombie) nous racontait tout ce qui s'est passé en 1960, je me suis naturellement demandé ce que faisaient alors les députés qui m'entourent aujourd'hui. Je leur ai donc demandé un à un «Que faisiez-vous en 1960?»

M. Crombie: Svend était à la maternelle.

M. Knowles: Le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) m'a dit qu'elle traitait de sujets savants . . .

M. Cullen: Et qu'elle était libérale.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: . . . et aussi qu'elle avait assisté au congrès de politique libérale à Kingston, en Ontario. Elle s'y était rendue en tant que professeur de l'université Carleton. J'imagine que c'est là qu'elle a commencé à perdre ses illusions sur le parti libéral.

J'ai demandé au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) que nous sommes heureux de voir de retour à la Chambre après sa maladie . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles: . . . ce qu'il faisait en 1960. Il m'a dit qu'il était chef de gare à Richmound, en Saskatchewan. Quand j'ai demandé la même chose au député de Churchill (M. Murphy) il m'a répondu que la plus grosse décision qu'il aurait dû prendre cette année-là c'était de savoir s'il allait se rendre à l'école secondaire à pied ou à bicyclette. Je ne pense pas qu'il se souvienne comment il s'y était rendu. J'ai posé la même question au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Il m'a dit qu'il venait tout juste de terminer ses études secondaires à Toronto et s'apprêtait à entrer au collège Victoria dans cette même ville. Ce sont, évidemment, les aînés du groupe.

J'ai parlé à mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie). Il m'a dit qu'en 1960, il était en troisième année à l'école élémentaire Westview à Transcona.

M. Benjamin: Il n'est pas allé plus loin.

M. Knowles: Il ne m'a pas dit combien de temps il a passé en troisième année. Parmi nous, le député de Burnaby (M. Robinson) semble détenir le record. Il était en deuxième année à ce moment-là. Il ne se souvient pas exactement à quelle école. Personne ne semble savoir ce que je faisais en 1960, mais je vais vous le dire de toute façon.

Une voix: Vous étiez ici.

M. Knowles: C'est inexact, je n'étais pas ici.

Une voix: Il était à l'autre endroit.

M. Knowles: Je préparais mon retour. Durant les 38 ans que j'ai passés ici, je n'ai connu qu'une seule période de relâche entre 1958 et 1962. Durant ces quatre ans, comme le ministre de la Justice, j'ai occupé plusieurs postes. J'ai été entre autres vice-président exécutif du Congrès du travail du Canada. J'ai été aussi président du comité national du Nouveau parti.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: C'était le groupe qui a effectué les travaux préparatoires qui ont abouti à la formation du Nouveau parti démocratique. En 1959, le PSD a tenu à Regina son dernier congrès en tant que Parti social démocratique. A cette occasion, nous avons adopté les résolutions nécessaires pour amorcer le processus qui a culminé en 1961 avec la création du Nouveau parti démocratique.

Je voudrais vous dire autre chose au sujet de l'année 1960, et cette autre chose nous ramènera à la discussion sur la motion dont nous sommes saisis. Je constate que deux autres députés se joignent à nous. Mon ami de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) était probablement pharmacien à l'époque. Quant au député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) . . .

Une voix: Ce n'était qu'un enfant.

M. Knowles: Oui, un autre enfant. Je suis sûr qu'en évoquant tout ce qui se passait en 1960, le député de Rosedale a amené de nombreux autres députés à réfléchir à ce qu'ils faisaient à cette époque, du moins ceux dont les souvenirs remontent aussi loin.

Je voudrais mentionner qu'en 1960, la pension de vieillesse s'élevait à $55 par mois, payables à l'âge de 70 ans. Il existait alors une aide à la vieillesse dont on pouvait bénéficier en se soumettant à une évaluation des revenus entre 65 et 70 ans, mais la pension elle-même était fixée à $55 par mois et elle n'était versée qu'à l'âge de 70 ans. Les libéraux l'avaient fait passer de $40 à $46 juste avant les élections de 1957. Les conservateurs ont pris le pouvoir en 1957 et, après avoir déclaré que cette somme était insuffisante, ils l'ont porté à $55 avant les élections de 1958 puis à $65 avant celles de 1962.

Mais, à cet important moment dont parlait le député de Rosedale, en 1960, la pension de vieillesse n'était que de $55 dollars par mois. C'était le montant maximal des prestations de sécurité de vieillesse. C'était aussi le montant des allocations d'aide à la vieillesse dont les personnes âgées pouvaient bénéficier après s'être soumises à une évaluation des revenus. Les députés recevaient une indemnité de $8,000 et une allocation de dépenses de $2,000. Leur traitement a augmenté beaucoup plus, toutes proportions gardées, que les pensions de vieillesse.

● (1620)

Avant de faire le lien entre toutes ces considérations et mon objection contre la bureaucratie que cette motion propose de créer, je tiens à poser une question: si tout cet édifice bureaucratique avait existé au cours des vingt dernières années, la pension de vieillesse serait-elle de $190 par mois comme elle le sera à compter du 1er juillet prochain? J'en doute. Comme je l'ai dit, la motion est très alléchante, mais à mon avis, toute sa substance tient dans une seule phrase: le ministre d'État chargé du Développement social aura le pouvoir de conseiller le gouvernement en ce qui concerne l'affectation de fonds, de personnel et d'autres ressources aux programmes fédéraux destinés à promouvoir le développement social et individuel au Canada. Cela signifie, en d'autres termes, que ce n'est pas tant le ministre que les bureaucrates qu'il dirigera qui auront le dernier mot sur toutes les dépenses sociales, qu'il s'agisse de sécurité sociale, de supplément de revenu garanti, de pensions des anciens combattants, de pensions de retraite des fonctionnaires ou de subventions aux citoyens âgés ou aux autochtones. C'est elle qui aura voix au chapitre lorsqu'il s'agira de les examiner et de les étudier et je prévois—si on peut parler de prévisions vingt ans plus tard—que si nous avions eu la possibilité de lui mettre des bâtons dans les roues, les prestations de sécurité sociale ne seraient pas aussi élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

C'est un fait que le décret du conseil que cette motion propose d'adopter servirait surtout à contrôler les dépenses sociales et non pas seulement, comme on veut nous le donner à entendre, à créer un groupe qui serait chargé de prendre des initiatives et des mesures. C'est ce qui me fait dire que cette belle enveloppe surprise cache une arme dangereuse, une bombe à retardement qui pourrait nuire à nos programmes sociaux. Je pense donc que nous ne devrions pas nous prononcer en sa faveur.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Il y a actuellement dans un certain nombre de nos ministères des personnes très compétentes qui accomplissent un travail précieux mais difficile, en effectuant toutes les recherches nécessaires à ces programmes. C'est notamment le cas du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A titre d'exemple, ce sont les spécialistes du ministère de la Santé qui ont élaboré et planifié de nombreux programmes que les libéraux ou les conservateurs ont fait adopter sous forme de bills par la Chambre des communes. Le ministère des Affaires des anciens combattants en est un autre exemple. Nous avons bien du mal à obtenir que le gouvernement présente à la Chambre des mesures législatives intéressant les anciens combattants; c'est vraisemblablement parce que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a bien du mal à convaincre le président du Conseil du Trésor et ses collègues du cabinet d'accepter ses programmes à cause de leurs coûts. Cependant, ce ministère compte d'excellents fonctionnaires, et la plupart—nous disions naguère tous—sont d'anciens combattants qui préconisent sans cesse de nouveaux moyens de reconnaître les droits de ceux qui ont défendu notre patrie en tant que membres de nos Forces armées.

Avec le temps qui passe, les besoins des anciens combattants ont changé. Je sais qu'à l'heure actuelle, les hauts fonctionnaires du ministère songent beaucoup plus qu'autrefois aux besoins des anciens combattants âgés, car les anciens combattants ont évidemment vieilli. Ce personnel fait du bon travail, et je suppose que dans certains autres ministères que je connais moins bien, notamment le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ou le secrétariat d'État, qui dispensent des subventions de formation, ou d'autres ministères qui s'occupent des fonctionnaires et de leur formation, on propose des idées qui servent d'amorces aux mesures législatives que les ministres cherchent ensuite à faire adopter. A mon avis, c'est une bonne chose qu'il y ait maintenant un comité formé de membres du cabinet qui s'occupe des programmes qui dispensent des subventions, des pensions et d'autres avantages qui sont utiles aux membres de notre société.

Le ministre de la Justice a décrit ce comité aujourd'hui. Mais il me semble que c'est au sein des ministères intéressés que devraient se faire les négociations serrées en faveur des personnes âgées, ou des mères de famille, ou des enfants, ou des anciens combattants, ou des personnes en quête d'emploi ou de formation. Même maintenant, ces ministères ont énormément de difficulté à faire accepter leurs idées à cause des divers paliers administratifs qui existent déjà. Le personnel d'un ministère peut concevoir une idée et la faire. accepter au ministre, ou ce dernier peut lui fournir l'idée en lui demandant de la développer. Mais une fois que le ministre et ses collaborateurs sont entièrement d'accord sur un projet, il reste encore à convaincre le Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, le Bureau de Développement économique, les comités du cabinet et enfin le cabinet lui-même.

D'après moi, il est bien suffisant certes d'imposer tous ces échelons administratifs aux ministères chargés de satisfaire les besoins particuliers de groupes ou d'individus qui ont donc déjà bien assez de difficulté à faire accepter leurs projets sans aller ajouter encore un palier supplémentaire, ce qui ne ferait que ralentir encore davantage la prise de décision. Je pense que ces 50 ou 60 nouveaux fonctionnaires dont parle le ministre de la Justice ne feront que paralyser le progrès social au lieu de le promouvoir. Voilà pourquoi j'en ai parlé comme d'un «beau projet». Ce sont de belles paroles, je l'avoue. On nous sert un magnifique sermon sur les intentions du gouvernement. Mais entre les lignes se dissimule le pouvoir, accordé au ministre qui dirige ces bureaucrates, de dire non à la hausse des pensions, de dire non à la hausse des allocations familiales, non aux subventions à la formation, non aux prestations aux anciens combattants.

A mon avis, c'est faire injure au ministre des Affaires des anciens combattants ou au ministre de la Santé et du Bien-être (M^me^ Bégin) de leur dire: vous avez droit à vos idées, mais on n'en tiendra pas compte car quelqu'un de plus haut placé va s'en occuper. Je ne veux nullement dire que ces sentiments me sont inspirés par l'actuel ministre de la Justice. Nous parlions tantôt du passé, de 1960. Le député ne siégeait pas à la Chambre en ce temps-là, mais il essayait de s'y faire élire. J'ignore ce que ce jeune homme faisait alors, mais je me rappelle bien l'avoir rencontré brièvement en 1963, lorsqu'il avait été élu pour la première fois et moi réélu. Cette année-là, nous nous sommes rencontrés lors d'un voyage; je crois que c'était en Floride.

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Quand les députés auront fini de rire, je préciserai que ce voyage était organisé sous les auspices du groupe parlementaire canado-américain. Nous étions allés voir les installations du Cap Canaveral. C'était l'époque où l'on parlait le plus sérieusement du monde d'aller dans la lune. Ce que je me rappelle le plus au sujet de mon cher collègue, l'actuel ministre de la justice est qu'à cette époque il ne connaissait que quelques mots d'anglais. Quand je considère les progrès qu'il a accomplis depuis l'époque où il ne parlait pratiquement pas l'anglais en 1963 par comparaison avec la facilité maintenant avec laquelle il parle non seulement notre langue mais peut aussi présenter et défendre ses arguments, je crois qu'il a beaucoup de mérite.

● (1630)

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Voilà pour les louanges!

M. Knowles: Je tiens à dire au ministre de la Justice qu'il n'a pas de raison de s'inquiéter au sujet de ce que je viens de dire—je l'ai dit sans arrière-pensée. Là-bas, ils ne savent jamais quand ils devraient écouter ou se taire. Il aurait dû écouter. Je suis maintenant parvenu à capter son attention et je tiens à lui dire que je ne pense pas qu'il soit du genre de personne à se décharger de ses responsabilités sur le ministre des Affaires des Anciens combattants, sur le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, sur le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), sur le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), sur le solliciteur général (M. Kaplan) de qui relève la GRC, ou sur le secrétaire d'État (M. Fox) qui assume la responsabilité de nombreux programmes de formation, de la culture, et le reste, mais que je pense que c'est bien le cas de la bureaucratie.

Le ministre nous dit que cette nouvelle bureaucratie comprendra 50 ou 60 personnes. Je ne savais pas avant aujourd'hui combien d'employés il y aurait. Je suis tout à fait en faveur de la création d'emplois pour les fonctionnaires. Ils font certes un travail essentiel, mais je ne vois pas la nécessité d'affecter 50 ou 60 nouveaux fonctionnaires à des fonctions qu'exercent déjà le Conseil du Trésor, le bureau du Conseil privé, un comité du cabinet et le cabinet lui-même, pour qu'en définitive encore plus de projets de développement social soient refusés. Je pense qu'il serait préférable que ce département d'État ne soit pas créé.

C'est pourquoi nous nous opposons à la motion. Je sais fort bien que, comme cela se produit si souvent, le gouvernement a agi tout comme si la motion avait déjà été adoptée. Je le répète, j'ai écouté très attentivement le discours du député de Rosedale, mais il ne m'a pas semblé se prononcer fermement pour ou contre la motion. Bien sûr, il y est favorable parce que son parti a eu la même idée la dernière fois. Ce projet s'inscrit dans le système des enveloppes. A mon avis, ce septième ne fonctionne pas du tout. Je pense que nos pensionnés, nos vétérans et tous ceux qui sont touchés par les programmes de développement social seraient beaucoup mieux servis si on laissait aux ministres et aux ministères chargés de ces programmes le soin de s'en occuper.

A un moment donné, le ministre de la Justice a dit que nous pouvons nous féliciter des progrès au fil des années. J'ai l'impression qu'il a écouté le discours que je fais à peu près une fois par mois sur l'amélioration des services sociaux depuis mon arrivée ici en 1942. Je songe ici aux pensions qui étaient de $55 par mois en 1960. Lorsque je suis arrivé aux Communes en 1942, elles étaient de $20 par mois; les allocations familiales n'existaient pas et de nombreux programmes d'aide ont été mis en œuvre depuis. Voilà qui est excellent. Nous pouvons nous féliciter de ce que nous avons accompli, mais il nous reste encore beaucoup à faire et je doute que nous augmentions nos chances de réussite en créant cette bureaucratie de 50 ou 60 employés chargée de contrôler ce que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou celui des Affaires des anciens combattants s'efforcent de faire pour les citoyens qu'ils représentent et qu'ils veulent aider. Voilà pourquoi nous nous opposons à la motion dont nous sommes saisis.

Comme le gouvernement le fait si souvent, il propose une chose puis va de l'avant, agissant comme si le projet était adopté. En parcourant la liste des membres du cabinet publiée dans le hansard, j'ai remarqué que le ministre de la Justice y figure aussi comme ministre d'État chargé du Développement social, même si ce ministère d'État n'existe pas encore. Il semblerait donc que cette bureaucratie est déjà en place.

Je me rends compte aussi que nous devons appliquer le Règlement qui prévoit qu'une motion de ce genre peut faire l'objet d'un débat d'un maximum de sept heures après quoi la Chambre doit se prononcer. Étant donné la majorité libérale et comme les conservateurs estiment apparemment qu'ils doivent approuver ce qu'ils ont fait auparavant, elle sera probablement adoptée, mais je dis au nom de notre parti qu'à notre avis, c'est une erreur.

Il y a du travail à faire. De nombreuses associations de Canadiens âgés estiment que s'il faut constituer un autre organisme ou un autre ministère pour défendre leurs intérêts, il devrait être consacré exclusivement aux citoyens âgés et un ministre devrait s'occuper uniquement d'eux, de leurs besoins et de leurs droits. Une recommandation en ce sens a été faite si souvent que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a au moins réagi en établissant une division spéciale dans son ministère qui s'intéresse au troisième âge et aux besoins des personnes âgées. Toutefois, c'est dans une voie de ce genre que nous devrions nous engager, si besoin est, c'est-à-dire établir des ministères qui s'intéressent aux besoins particuliers de la population, et non recruter une cinquantaine de bureaucrates qui vont limiter les services nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

En ce qui concerne les personnes âgées, nous avons travaillé à leur bien-être en augmentant les pensions et en portant à 65 ans l'âge ouvrant droit à ces pensions. De même, nous les avons favorisées en construisant des logements pour elles et en leur accordant des subventions dans le cadre du programme Nouveaux horizons. Mais, je le répète, nos régimes de pension pourraient être encore sensiblement améliorés. Nous devons cesser de croire que tout ce dont a besoin un retraité, c'est juste assez pour vivre. Nous devons faire accepter l'idée qu'une personne qui a trimé pendant 30 ou 40 ans a droit tout autant que les autres à sa part des richesses produites. Nous devons nous débarrasser de nos idées ridicules à propos des femmes, par exemple que leurs pensions devraient être la moitié de celles de leur mari, ou qu'elles n'ont pas droit à une pension parce qu'elles travaillent à la maison. Ces projets vont nous coûter cher. Et si nous créons une bureaucratie pour affecter les dépenses et les réduire au minimum, nous aurons beaucoup plus de difficultés que si nous en laissons le soin à un ministère qui se préoccupe de ces questions et essaiera de les promouvoir.

Il en va de même du ministère des Affaires des anciens combattants. Au début, les mesures que nous avons prises répondaient aux besoins, mais aujourd'hui, des besoins très pressants se font sentir. Nos anciens combattants sont plus vieux, et ce dont ils ont besoin, ce n'est pas seulement d'une pension ou de soins suffisants pour les garder en vie; ils ont besoin des meilleures conditions que nous puissions leur offrir. Les anciens combattants eux-mêmes se préoccupent beaucoup plus aujourd'hui du sort de leurs veuves éventuelles qu'ils ne le faisaient jusqu'ici, car nombre d'entre eux ne reçoivent aucune pension d'invalidité ou qu'une pension inférieure à 48 p. 100, de sorte que leurs veuves n'auront droit à aucune pension en vertu de la loi sur les pensions. C'est là un point sur lequel nous devons insister. Nous avons eu beaucoup de difficulté à arriver là où nous sommes, mais, je le répète, si nous faisons encore intervenir une autre bureaucratie chargée d'établir les crédits et l'effectif de ce ministère, tout le processus n'en sera que ralenti.

J'ai déjà parlé du bon travail qu'accomplit le ministère des Affaires des anciens combattants pour essayer de répondre aux besoins des vétérans âgés. Je sais qu'on y travaille actuellement à la loi sur les allocations aux anciens combattants, mesure législative qui a grand besoin d'être remise à jour. La loi a été adoptée vers 1930 pour compléter la pension de veillesse qui, à l'époque, était de $20 par mois et payable à l'âge de 70 ans selon les revenus du prestataire. L'allocation aux anciens combattants était un peu plus élevée, d'environ $30 par mois payable à un prestataire un peu plus jeune, mais aussi selon ses revenus. Comme résultat, l'ancien combattant qui ne pouvait démontrer qu'il souffrait d'une infirmité due à la guerre pouvait au moins obtenir autant qu'un civil dans le même cas, et même un peu plus. Même si aujourd'hui la pension de base de sécurité de la vieillesse n'est soumise à aucune évaluation des ressources—c'est un régime universel—le montant de base de l'allocation des anciens combattants l'est encore. Il faut changer cela, à mon avis. Nous devons nous orienter vers un revenu annuel garanti à l'intention des anciens combattants ayant atteint un certain âge.

Je ne fais qu'exprimer quelques idées qui me viennent à l'esprit, mais je sais qu'on y pense et qu'il en est question au ministère des Affaires des anciens combattants. Ce ministère s'intéresse tout autant au sort des anciens combattants que n'importe quel d'entre nous ici à la Chambre des communes, mais il se voit maintenant dans l'obligation de faire accepter ses idées par le ministre. C'est l'étape la plus facile. Le ministre doit ensuite convaincre ses collègues du cabinet, le Conseil du Trésor et le bureau du Conseil privé. Il lui faut obtenir l'appui du premier ministre (M. Trudeau) et on insère maintenant un autre mécanisme bureaucratique entre eux. Il lui faudra convaincre ces bureaucrates aussi, et ce sont des bureaucrates qui répondent «non» à tout le monde. Je pense que c'est une grossière erreur.

C'est une autre affaire dans le cas du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'est pas encore le ministre préféré des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais il a un portefeuille relativement important pour ce qui est de la création d'emplois et de la formation de la main-d'œuvre. Ce sont des choses qui coûtent cher et qui exigent des idées. Cependant, en plus du Conseil du Trésor, du Conseil privé et de tous les autres organismes qu'il doit déjà affronter, ce mécanisme bureaucratique supplémentaire lui répondra: «Non, nous n'avons pas assez de fonds, vous ne pouvez obtenir ce montant».

• (1640)

C'est pour cela que nous nous opposons à la motion. Nous ne pensons pas qu'elle remplira ses belles promesses. Nous ne pensons pas qu'elle servira la cause du progrès social. A notre avis, c'est un moyen détourné de justifier la réduction des crédits affectés aux programmes sociaux, et c'est pourquoi nous n'aimons pas cela.

Je voudrais ajouter autre chose. Le député de Rosedale (M. Crombie) a déclaré, dans son merveilleux discours dans lequel il nous a tous ramenés 20 ans en arrière, que dans l'immédiat, cette résolution créerait la confusion dans les esprits. Je sais que nous avons un expert des pensions dans notre caucus—devinez qui c'est—nous avons aussi un expert de la santé—et c'est le gars qui était en troisième année il y a 20 ans—ainsi qu'un expert de la politique sociale qui m'a dit: «Quand vous aurez fait adopter vos programmes de pension et de santé, que me restera-t-il?» Nous avons réussi à faire la part des choses. Ce n'est pas cela qui va nous embrouiller, nous savons comment démêler ce genre de problème. Mais dans les ministères, dans l'ensemble de la Fonction publique, je crois que la bureaucratie va beaucoup embrouiller la situation. Personne ne saura vraiment qui commande. On aura à la fois le ministre des Affaires des anciens combattants, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de la Défense

nationale, le solliciteur général et chef de la GRC, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le secrétaire d'État, autant de ministres qui s'intéressent aux programmes et aux problèmes concernant la population, qui pensent pouvoir proposer des idées, mais ces idées n'aboutiront pas sans être approuvées par le superministre, le ministre de la Justice qui devient maintenant le ministre d'État chargé du Développement social.

Encore une fois, ce n'est pas sa personnalité qui m'inquiète—c'est un excellent gars—mais n'est-il pas déjà extrêmement occupé? Les relations fédérales-provinciales l'occupent tellement qu'il peut difficilement remplir ses fonctions de ministre de la Justice, et le gouvernement lui confie maintenant un autre emploi, celui de superministre de tous les ministères et organismes qui s'occupent du progrès social. A mon avis, c'est là encore une grossière erreur qui alourdira la bureaucratie et, au lieu de servir la cause du progrès social, ralentira les choses.

Donc, monsieur l'Orateur, comme je ne pense pas que nous aurions réalisé déjà autant de progrès si nous avions mis cette organisation sur pied en 1960, j'ai bien peur que les progrès soient très lents d'ici les 20 prochaines années, et j'espère donc que la Chambre aura l'intelligence de rejeter cette résolution.

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat sur la motion proposant la création du département d'État chargé du Développement social. Il est indubitable qu'il existe une corrélation entre le développement économique et le développement social comme il y en a une entre la justice au sens juridique et la justice au sens social car sans cette dernière, il ne saurait y avoir de justice.

J'ai écouté les interventions de mes collègues de l'autre côté comme celle du ministre et je tiens à le féliciter d'avoir présenté cette motion. J'ai été plutôt intrigué par la leçon d'histoire que nous a servie le député de Rosedale (M. Crombie), mais je dois lui faire compliment de ce qui semble être une conscience sociale bien développée.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je crois savoir que le prochain député conservateur à prendre la parole sera celui de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qui n'a plus à prouver son souci de justice sociale à qui que ce soit à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'espère que la position qu'ils défendent va déteindre sur tous les membres du caucus et que le parti néo-démocrate va approuver la création d'un département d'État chargé du Développement social.

Les remarques du vénérable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'ont également intrigué. Toutefois, elles ne sont, me semble-t-il, que la réédition du scénario classique consistant à jeter le bébé avec l'eau du bain. Au lieu d'entraver l'élaboration des programmes sociaux et la promotion de la justice sociale au Canada, il est temps au contraire que nous créions un département qui aurait pour mission de rationaliser et de faire avancer, d'une manière concertée, le progrès social dans notre pays. Je ne pense pas que cela soit possible tant que les différents ministères dont le député a parlé n'auront pas su instaurer une sorte de concertation entre eux. Au lieu de voir dans cette initiative un autre obstacle mis par le Conseil du trésor au débloquage de crédits destinés à des programmes sociaux, je considère qu'il s'agit d'un outil puissant qui permettra aux ministères, au cabinet, au Conseil du trésor de promouvoir et de défendre leurs objectifs et de voir que les fonds du gouvernement fédéral sont dépensés à bon escient et servent effectivement à favoriser le progrès social des laissés-pour-compte de notre société.

J'ai remarqué en outre que le député de Winnipeg-Nord-Centre, ainsi qu'il en a l'habitude, en a profité pour formuler ses observations dérogatoires à propos des pensions et des dépenses des députés, alors qu'il parlait des hausses de la pension de sécurité de la vieillesse. Je n'en suis pas surpris.

Mlle Jewett: Qu'avaient-elles donc de dérogatoires?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): J'ai cependant été surpris de la façon dont il s'y est pris, car sachant qu'il a toujours été l'ardent défenseur des droits des femmes et des enfants, je m'étonne qu'il trouve nécessaire que les conjoints et les enfants des députés aient à souffrir parce que nous sommes ici. Cependant, à ce qu'il me semble, c'est ce qu'il a dit. Par ailleurs, il a négligé de mentionner que les personnes âgées bénéficient de nos jours du Régime de pensions du Canada, ce qui n'était pas le cas en 1960.

M. Knowles: Les députés eux aussi en bénéficient.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Il a également négligé de dire jusqu'à quel point les salaires et les pensions des travailleurs du secteur privé, voire même de ceux du secteur public, ont augmenté depuis 1960. Il y a plus d'analogie entre les avantages dont jouissent d'une part les députés au Parlement fédéral et d'autre part les députés aux assemblées législatives qu'il n'y en a entre les avantages dont jouissent d'une part les employés du secteur privé et d'autre part ceux du secteur public.

M. Benjamin: Qu'est-ce que ça prouve? Vous me faites perdre le fil.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Les, vous vous êtes absenté un instant et vous venez juste de nous revenir. Retrouvez vos esprits avant de poser des questions.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je n'ai pas l'intention de retenir longtemps votre attention . . .

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je remercie les députés de leurs applaudissements, et j'espère que je pourrai leur donner une leçon de concision.

Je tiens à souligner que toute politique sociale doit, à mon avis, servir deux objectifs principaux. Le premier c'est une meilleure répartition des richesses, et il y a certains domaines dans lesquels cette redistribution doit s'accomplir. Cette répartition doit se faire entre les régions du Canada, et l'Ontario a toujours été d'une très grande générosité dans ce partage, ce qui est tout à honneur. Il faut bien sûr reconnaître que l'Ontario a été plus avantagée par la Confédération que toute autre province. Mais cette situation ne résulte pas de gestes délibérés de la part de cette province mais plutôt des politiques qui ont été élaborées au début de notre histoire, politiques qui s'imposaient sans doute à l'époque mais qui doivent maintenant être raffinées.

Nous devons procéder à un nouveau partage des richesses entre les provinces. Malheureusement, celles-ci se montrent de plus en plus concurrentielles, imposent des restrictions et empêchent les mouvements de main-d'œuvre et de marchandises entre elles. Il s'agit là d'activités dangereuses qui entravent la mise en application au Canada d'une bonne politique de développement social.

● (1650)

En outre, la répartition de la richesse suscite des difficultés à l'intérieur même des provinces. Par exemple, dans ma propre province, il y a toujours eu une très grande différence entre les régions, notamment les deux principales régions, le nord-est et le sud-ouest. On trouve ordinairement beaucoup plus de débouchés, un plus grand pouvoir d'achat et de plus grandes richesses dans le sud-ouest que dans le nord-est. D'énormes progrès ont été réalisés dans les années 60 pour remédier à ce problème. Malgré cela, les problèmes n'ont pas été tous résolus. Je suis persuadé qu'il en est de même dans les autres provinces.

A mesure que je connais mieux l'Ontario, je constate qu'il y a des disparités considérables entre les régions. Des gens qui viennent d'autres provinces me disent qu'il en est aussi de même chez eux. La justice sociale exige donc que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aient une politique sociale bien conçue.

Finalement, il faut répartir la richesse entre les particuliers. C'est bien entendu un des principaux objectifs du régime d'impôt sur le revenu si souvent critiqué et dénigré, mais il est sans doute un des régimes d'imposition les plus équitables, car il impose selon la capacité de payer. Je ne suis pas convaincu qu'il agit toujours de cette façon au Canada, mais je propose au ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) de recommander instamment à ses collègues du cabinet d'entreprendre immédiatement une étude approfondie de notre politique en matière d'impôt sur le revenu afin de le perfectionner, de sorte que les particuliers et les sociétés paient des impôts établis en fonction de leur capacité de payer et non en fonction des échappatoires qu'ils peuvent trouver dans le régime.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Demandez au CP.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je ne rétorquerai pas aux railleries émanant d'en face. Le député qui est intervenu de sa place aurait dû s'en prendre au CP quand il était là.

Il nous faut aussi une politique de développement social afin d'assurer la protection, la promotion et la stabilité de nos institutions démocratiques, de la famille, de l'enseignement, de l'économie et de l'individu. Je voudrais vous en toucher un mot. Il est impossible d'espérer perpétuer la démocratie si l'un des principes fondamentaux de notre régime démocratique n'est pas d'instaurer l'égalité sociale entre les citoyens.

Dans ce contexte, il est urgent qu'en tant que gouvernement, nous prenions des mesures pour consolider la base de la société canadienne, c'est-à-dire la famille. Les familles d'aujourd'hui doivent surmonter de nombreux obstacles pour demeurer unies, travailler ensemble et s'épanouir comme le faisaient les familles d'autrefois et certainement jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale au moins. Sans la famille, notre société n'aurait plus de fondement, à moins que nous ne voulions nous lancer dans le genre de vie communautaire que certaines sociétés ont essayé de développer et qui s'est révélé un échec.

L'une des caractéristiques essentielles de la cellule familiale est le respect pour le chef de famille. Je pense à la mère comme au père. Pour que la cellule familiale soit solide, il faut que les parents puissent assurer à leurs enfants l'essentiel, soit l'éducation, les soins médicaux, une alimentation convenable et un abri contre les éléments. Voilà les objectifs les plus importants de toute politique sociale. Je suppose que nous serions horrifiés si nous pouvions connaître le nombre d'enfants qui sont morts au Canada avant la création de l'assurance-hospitalisation, vers 1960, et de l'assurance-maladie en 1970. Ces enfants n'ont pas eu la chance de prendre la place qui devait être la leur dans notre société parce que leurs parents ne pouvaient se permettre de payer un médecin ou l'hôpital et qu'ils craignaient de se mettre dans les dettes jusqu'au cou.

Le prochain point que je vais aborder est la protection de notre économie. Je suppose que j'aurais dû en parler tout de suite après avoir traité de notre régime démocratique, car l'économie ne peut assurer au pays un épanouissement social convenable à moins d'être libre, mais pas libre au point de devenir notre maître plutôt que notre serviteur. Naturellement, tout pays doit maîtriser parfaitement son économie. Par conséquent, il faut faire en sorte que les sociétés multinationales, dont l'emprise sur l'économie est de plus en plus forte, soient quand même subordonnées au gouvernement de tout pays dans lequel elles exercent leurs activités, afin que ces gouvernements s'assurent que ces activités sont dans l'intérêt du pays et non seulement dans leurs intérêts propres.

En dernier lieu, je veux traiter des droits de la personne. Dans un pays aussi riche que le nôtre, en ressources naturelles et en possibilités, chaque citoyen doit pouvoir aspirer à la santé, à la liberté et à la sécurité. Mais pour respecter ce droit, j'insiste encore là-dessus, nous devons protéger les institutions qui soutiennent l'individu. Personne ne saurait nier, j'en suis sûr, que les institutions qui nous ont bien servis doivent être maintenues et renforcées. Personne ne saurait nier que nous devons continuer de respecter les lois fondamentales du pays qui assurent la protection des droits du particulier. De nos jours, elles le desservent parfois, et souvent de façons auxquelles il ne peut rien. L'un des problèmes les plus dangereux qui

menacent aujourd'hui la vie sociale et familiale est la pratique insidieuse de certaines institutions sociales—et je songe ici en particulier aux hôpitaux—d'accorder, à qui en exprime le désir, ce qui en somme est l'avortement sur demande. Encore là, nous prouvons le peu de respect que nous avons pour la vie et ses grandes possibilités en lui refusant la chance de se développer. J'espère qu'une fois créé, ce département d'État chargé du Développement social fera une priorité de . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Nepean-Carleton (M. Baker)—La Fonction publique—Le rembauchage des fonctionnaires licenciés; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Le transport aérien—La décision de la Commission des transports concernant la ligne Halifax-Toronto; le député de Churchil (M. Murphy)—L'industrie—L'aide à L'INCO.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion.

● (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'APPORT DES CANADIENS D'ORIGINE CHINOISE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway) propose:

Que la Chambre reconnaisse l'apport des citoyens d'origine chinoise à la culture et à la mosaïque du Canada.

—Monsieur l'Orateur, je suis très fier de présenter à la Chambre des communes du Canada, centre de la démocratie canadienne, la résolution suivante. Je le fais parce qu'il y a longtemps que la Chambre aurait dû reconnaître cet apport. Dans mon discours à la Chambre cet après-midi, monsieur l'Orateur, non seulement donnerai-je un bref aperçu de l'histoire des Chinois au Canada, mais je m'efforcerai en même temps de dire quelques mots au sujet des problèmes et des succès des Canadiens d'origine chinoise d'aujourd'hui.

Je sais que la collectivité chinoise du Canada comprend des citoyens d'origine chinoise de toutes les tranches de la société. La famille de certains est établie au Canada depuis quatre générations, ce que bien d'autres Canadiens oublient parfois, et certains sont venus plus récemment de Chine, de Taïwan, de Hong-Kong et d'autres pays.

Même si les Chinois ont contribué beaucoup à l'histoire et au progrès économique du Canada, particulièrement dans ma propre province, en Colombie-Britannique, il semble parfois que la plupart des Canadiens connaissent les Chinois seulement à cause de Chinatown et des mets chinois exotiques.

Il y a des raisons à cela, monsieur l'Orateur. D'abord, le gouvernement du Canada a caché l'histoire des Chinois au Canada et les a privés de leurs «racines». Par exemple, les cours d'histoire dans les écoles de ma propre province de Colombie-Britannique ne mentionnent pas les Chinois. Selon moi, ce n'est pas une bonne chose qu'on puisse faire toutes ses études sans savoir comment le Canada a traité les immigrants chinois. Si elle était bien présentée, leur histoire nous ferait voir bien des exemples de difficultés, de discrimination et de racisme et nous pourrions certainement en profiter. C'est seulement en montrant que certains de nos ancêtres étaient des fanatiques intolérants à cause de leur propre ignorance que nous pourrons faire quelque chose pour résoudre les problèmes du racisme. L'histoire des immigrants chinois reflète aussi une lutte incroyable pour obtenir l'égalité.

Si vous me le permettez, je résumerai brièvement cette histoire aux députés. Entre 1858 et 1923, il y a eu deux vagues importantes d'immigrants chinois au Canada. En 1858, environ 15,000 manœuvres chinois sont venus dans notre pays pour construire le chemin de fer du Canadien-Pacifique. Plus tard, 20,000 immigrants sont arrivés à l'époque de la ruée vers l'or. Ces premiers immigrants chinois avaient une vie dure et misérable et ils étaient considérés comme des gens étranges qui étaient venus en grand nombre d'un pays lointain pour travailler de longues heures à des salaires très faibles. On ne leur permettait cependant pas de participer à la vie du pays ou d'avoir la moindre influence.

Quand certains de ces Chinois sont restés au Canada et ont essayé de vivre de façon plus raisonnable, les Canadiens ont commencé à craindre «le péril jaune». En 1871, John Robson disait à Vancouver: «Ce nouvel empire doit être réservé à notre propre race.» En 1881, un inspecteur et cinq travailleurs caucasiens ayant empêché un producteur de pommes de terre d'origine chinoise d'entrer dans Vancouver avec son chariot de pommes de terre, une échauffourée s'ensuivit. Le journal *British Colonist* titra l'article décrivant l'incident de la façon suivante: «Le Chinois se donne des airs». En 1887, une affiche placardée dans une des rues de la ville annonçait ceci: «Les Chinois sont arrivés. Tous les habitants sont convoqués à une réunion ce soir à l'hôtel de ville». Tous ces sentiments antagonistes finirent par donner lieu à l'émeute de Chinatown, en septembre 1907, et à l'adoption d'une loi provinciale interdisant l'emploi des Chinois. Le gouvernement de la province percevait déjà un «impôt sur la personne» de $50 par Chinois, en 1885, et de $500 en 1903.

Si les députés n'arrivent pas à croire qu'on ait pu imposer pareil impôt, ils devraient alors savoir qu'en 1923, la loi sur l'exclusion des Chinois était proclamée. La loi était tellement sévère, que seulement une poignée de Chinois purent entrer au Canada entre 1923 et 1946. Leurs compatriotes étaient tout simplement exclus du Canada. Par conséquent, le total de la population chinoise au Canada a diminué, passant de plus de 46,000 en 1931, à moins de 35,000 en 1941. Les restaurants qui se prétendaient «convenables» refusaient de servir la clientèle chinoise; les quartiers qui se prétendaient «pour familles bien» ne permettaient pas aux Chinois d'y acheter des maisons; en outre, les Chinois n'avaient le droit de suivre aucun cours de formation professionnelle.

Très peu de citoyens non chinois se sont révoltés contre cette forme de racisme. Je suis très fier du fait que le prédécesseur du Nouveau parti démocratique, le parti CCF, voulait accorder le droit de vote aux Canadiens d'origine chinoise. Je dois avouer avec regret que les libéraux et les conservateurs de l'époque avaient fait paraître des annonces dans les journaux de Vancouver dans lesquels on disait ceci: «Un vote pour le CCF est un vote pour le Chinois». En fait, dans le numéro du lundi 7 octobre 1935 du *Daily Province* avait paru le message suivant:

Cinquante-mille Asiatiques en Colombie-Britannique. Le parti CCF s'est engagé à leur donner le droit de vote! Le parti libéral s'oppose au suffrage pour ces orientaux. Un vote pour tout candidat CCF est un vote en faveur de l'octroi aux Chinois et aux Japonais de ce droit de vote qui est le privilège des Canadiens! Un vote pour un candidat libéral est un vote contre l'admission des Asiatiques au suffrage. Votez pour votre candidat libéral!

Le 10 octobre 1935, les conservateurs publiaient dans le *Daily Province* le message suivant:

La Colombie-Britannique compte quelque 50,000 Asiatiques auxquels ni le parti conservateur ni le parti libéral ne donneront le suffrage. Toutefois, le Japon compte à son tour quelque 40 millions d'Asiatiques qui menacent l'industrie et les travailleurs canadiens. Votez pour les conservateurs.

Je suis convaincu que ces sentiments aigres, ajoutés à la déportation des Canadiens japonais, ont constitué la période la plus sombre de l'histoire politique du Canada. Je m'explique: je ne prétends nullement que des députés des partis représentés à la Chambre adopteraient de pareilles politiques aujourd'hui et j'invite ces mêmes députés à accorder leur appui à la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Mais les Chinois, grâce à leur endurance et leur respect de la loi, et s'étant familiarisés de plus en plus avec leur milieu, ont survécu à la persécution politique et ont fini par gagner peu à peu l'appui du reste de la collectivité. Au tout début, cependant, les Chinois se sont repliés pour mieux se protéger. C'est ainsi qu'est née la C.B.A. la Chinese Benevolent Association, qui fut la première organisation sans but lucratif inscrite à Vancouver en 1906. Les Chinois avaient besoin de la CBA pour les protéger, veiller à leurs besoins, défendre leurs intérêts et favoriser en général le bien-être de la collectivité chinoise. En 1907, quand le Conseil scolaire de la Colombie-Britannique décida d'interdire aux enfants chinois l'accès des écoles publiques, la CBA construisit une école à ses frais. Le 28 septembre 1978, un article signé de Pat Chen et intitulé «Chinatown Fight» a paru dans l'*Ubyssey*. Voici ce qu'il disait: Au cours des émeutes raciales pendant lesquelles quelque 30,000 fanatiques envahirent la colonie chinoise, la CBA demanda réparation au gouvernement du Canada, dénonçant les mesures injustes comme la capitation et, au cours de la crise, elle fournit aliments, literie, transport et médicaments aux vieillards et aux malades.

En 1939, quand le Canada entra en guerre, en dépit des grandes injustices dont ils avaient été victimes, les Chinois se rangèrent du côté de leur pays d'adoption et beaucoup d'entre eux s'enrôlèrent dans les Forces armées. Après la guerre, la loi d'exclusion des Chinois fut abrogée et les Canadiens de descendance chinoise furent admis au suffrage par le gouvernement fédéral en 1947, et par le gouvernement de la Colombie-Britannique en 1949.

A partir de 1946, grâce aux modifications apportées à la loi sur l'immigration, les Canadiens chinois purent faire venir leurs épouses et leurs enfants, dont certains étaient séparés depuis 20 et 25 ans. En 1969, la discrimination flagrante disparut dans les lois de l'immigration au Canada. Enfin, les Asiatiques étaient traités de la même façon que les Européens. De 1967 à 1975, un nombre considérable d'immigrants chinois arrivèrent au Canada de plusieurs parties du monde, dont Hong Kong. Parmi eux, on relevait beaucoup de compétences financières, professionnelles et techniques de même que de solides qualités personnelles.

Une bonne partie de cet historique des Chinois au Canada provient d'une conférence donnée par le M. K.C. Li de Vancouver et reproduite dans la livraison du 18 mars 1980 du *Chinatown News*. M. Li note que les Canadiens d'origine chinoise font maintenant partie de la mosaïque canadienne. On les retrouve dans toutes les sphères d'activité, y compris les professions libérales. La plupart exercent encore des métiers traditionnels, mais qu'ils soient épiciers, maraîchers, buandiers, travailleurs spécialisés, manœuvres ou restaurateurs, ils ont maintenant de meilleures conditions de travail. Les Canadiens d'ascendance chinoise sont disséminés dans tout le pays, bien qu'ils préfèrent encore les grands centres comme Vancouver et Toronto. D'après le recensement de 1971, il y avait au Canada quelque 118,000 Chinois dont 44,000 en Colombie-Britannique. Aujourd'hui, les statistiques permettent de conclure qu'il y a maintenant au Canada environ 200,000 Canadiens d'ascendance chinoise.

● (1710)

Bien que l'époque des émeutes raciales, de la capitation et de la discrimination systématique soit heureusement révolue, la société canadienne est toujours affligée de préjugés. Il n'y a pas longtemps, j'ai soulevé à la Chambre, au nom de la communauté chinoise de notre pays, la question d'une émission «W-5» du réseau CTV, plus précisément d'un reportage intitulé «Campus Giveaway» dans lequel on laissait entendre que les étudiants canadiens d'origine chinoise n'étaient autres que des étudiants étrangers qui s'instruisaient chez nous aux frais des Canadiens. Ce reportage prétendait que les Canadiens d'ascendance chinoise prenaient dans nos universités la place de jeunes Canadiens. Dans cette émission, on montrait des étudiants qui étaient en réalité des citoyens canadiens. Les téléspectateurs l'ignoraient, cela va de soi, et ils supposaient qu'il s'agissait d'étrangers.

Plus tard, les responsables du réseau CTV ont reconnu que l'émission avait des tendances racistes et qu'elle diffusait des informations inexactes. Je tiens à préciser aux députés que j'ai parlé à un avocat canadien dont les ancêtres sont d'origine chinoise et dont la fille fait des études à l'université Simon Fraser. Cet avocat a abandonné ses études de médecine pour

faire le droit et il a été le premier Canadien d'origine chinoise à devenir avocat. Maintenant, à une génération de décalage, il s'inquiète pour sa fille qui pourrait être aisément considérée come une étudiante étrangère à cause de cette émission de télévision. Il est purement et simplement inadmissible de répandre de telles inepties au Canada dans les années 80.

L'année dernière, au nom de la communauté chinoise, j'ai parlé à une réunion du comité des communications de la Chambre du film «Bamboo, Lions and Dragons» qui a été réalisé par l'Office national du film. Ce film brosse un tableau de la communauté chinoise de Vancouver que certains dirigeants chinois considèrent comme condescendant, inexact, voir erroné. Voici un exemple typique des impressions simplistes qui découlent de cette émission: on y laisse entendre que n'importe quelle personne d'origine chinoise peut téléphoner à n'importe quelle autre personne portant le même nom de famille, n'importe où au Canada, et qu'elle était certaine d'obtenir de l'aide. Par ailleurs, on y insinue que tous les nouveaux immigrants de Hong Kong sont issus de la classe des titulaires de professions libérales ou des commerçants. Voici un troisième exemple: d'après l'émission, le port de Vancouver est à moitié encombré d'embarcations de plaisance appartenant à des Chinois. L'Office national du film ne devrait pas commettre de telles bévues.

La lutte n'est pas terminée du tout. Je tiens à signaler à la Chambre que la communauté chinoise du Canada connaît une renaissance, qu'elle subit une évolution, comme elle n'en avait jamais connu auparavant. La communauté est vivante, active et elle participe plus que jamais à la vie canadienne. Elle n'est plus disposée à supporter la discrimination ni les images stéréotypées. Mon ami le Dr Joseph Wong a organisé à Toronto une grande réunion à laquelle a participé le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) pour protester contre l'émission W-5. La station s'est excusée à la suite de cette initiative.

Dans d'autres villes, à d'autres époques, des pétitions ont été signées pour lutter contre la menace qui pesait sur la cuisine chinoise traditionnelle et sur la présentation des viandes grillées. La Chinese Benevolent Association s'est démocratisée. Un magnifique centre culturel chinois est en voie de construction à Vancouver. Les communautés chinoises de Toronto, d'Edmonton et de Montréal sont en plein essor.

Dans la circonscription limitrophe de la mienne, qui est représentée par le député de Burnaby (M. Robinson), les Canadiens d'origine chinoise cultivent des terres qui sont parmi les plus riches de notre pays. Ils ont fait preuve d'aptitudes remarquables dans la culture mécanisée intensive de ces terres très fertiles. Nos agriculteurs ont beaucoup appris dans le domaine de l'exploitation des sols au contact des Chinois dont les connaissances continuent à être perfectionnées. La motion que je présente aujourd'hui demande au Parlement de reconnaître et de promouvoir l'accomplissement de tels progrès.

La jeune génération de Chinois a de grandes espérances, ce qui est normal. Elle se tourne de plus en plus vers l'ensemble de la société pour réaliser ses aspirations personnelles et professionnelles. Certains ont craint que dans leur poursuite d'une vie meilleure, les jeunes canadiens-chinois ne se laissent entraîner dans le flot puissant de la société dominante. D'où certaines mesures qui ont été prises pour préserver et renforcer la culture et le patrimoine chinois. Des associations culturelles chinoises s'implantent partout au Canada. Tout groupe qui cherche à préserver sa culture dans le cadre plus vaste de la culture canadienne enrichit de ce fait la mosaïque canadienne.

Mon ami David Chong, avocat de Vancouver, exprime très bien la situation lorsqu'il dit que «les enfants des immigrants des années 50 sont très nombreux à sortir des universités avec leurs diplômes. Ils devraient très bien réussir au cours de la prochaine décennie au Canada, et surtout en Colombie-Britannique». Non seulement ces jeunes Canadiens vont-ils faire une carrière libérale ou se lancer dans les affaires, ils vont encore se distinguer dans le domaine des arts et des sports. Si, comme d'habitude, David Chong a bien jugé ces jeunes Canadiens nous n'avons pas fini d'en entendre parler. A mon avis, la Chambre devrait rendre hommage à leur énergie et à leur talent.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu des conflits. L'affaire de la Chinese Benevolent Association de Vancouver, par exemple, dont j'ai parlé tout à l'heure. Mais je crois que cette époque est révolue et que le patrimoine culturel commun sera un ciment d'unité pour cette communauté. Beaucoup de Sino-canadiens habitent dans ma circonscription de Vancouver-Kingsway, et à ce titre je peux dire qu'à mon avis, le rôle du député au Parlement est d'aider la collectivité qu'il représente de la manière que celle-ci juge la meilleure; il doit écouter ses commettants et non s'ingérer dans les affaires de cette collectivité. C'est pourquoi je m'efforce de renseigner la Chambre sur l'évolution de la communauté chinoise du Canada.

L'un de mes commettants, un adolescent nommé Barry Hong, qui a travaillé brièvement pour moi l'année dernière et qui est maintenant parti pour quelque temps à Hong Kong enseigner l'anglais et «retrouver ses racines», m'a permis à moi, qui n'appartient pas à sa communauté, de jeter un regard privilégié sur la situation actuelle et l'avenir de la communauté chinoise. Il m'a écrit cette lettre que j'aimerais communiquer aux députés:

> L'un des problèmes qu'éprouvent les Sino-canadiens, c'est leur quête incessante d'identité. Une fois au moins dans sa vie, le Sino-canadien né au Canada se sentira aux prises avec ce dilemme déconcertant. Partagé entre deux mondes, n'étant ni chinois ni entièrement canadien, puisque aucun groupe ne l'accepte entièrement, le Sino-canadien se trouve dans une situation embarrassante quoique unique. Dans un effort pour renier son héritage chinois, le Sino-canadien a tendance à voir dans l'assimilation à la société blancl.e la solution à son problème d'identité. Mais les Sino-canadiens devraient comprendre que même si le processus d'assimilation peut être inévitable, il leur faut au moins connaître leurs origines.

Je pense que mon jeune ami connaît ses origines et qu'il est en train d'acquérir ce que l'avenir réserve, je l'espère, à tous les Sino-canadiens: les droits, responsabilités et privilèges entiers et égaux dont jouissent tous les autres Canadiens sans considération de race, joints aux valeurs de leur héritage chinois. Ou, comme le dit le Dr Li:

> Les citoyens d'origine chinoise se font en général un devoir de respecter la loi, de respecter leurs aînés et de vivre en coexistence pacifique avec autrui; ils accordent une grande importance au travail productif, tendent à acquérir une solide instruction et évitent les excès dans la consommation d'alcool et l'usage des drogues.

Un dicton chinois dit: «Chaque premier pas marque le début d'un voyage de mille jours». Nous, à la Chambre, ne pouvons changer le passé, mais nous pouvons reconnaître les efforts accomplis par nos concitoyens d'origine chinoise et de ce fait, être optimistes pour l'avenir. Nous pouvons surtout nous associer à la lutte pour l'égalité que mènent les Sino-canadiens.

Pour reprendre les propos de Normie Kwong de Calgary, présidente du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme: «La naissance et l'épanouissement de notre pays ont été une réalisation conjointe». J'invite la Chambre à adopter cette motion.

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais accorder mon appui à cette résolution. Je ne parlerai pas trop longtemps car je crois savoir qu'elle sera adoptée rapidement. Tous les députés ont dans leur circonscription des commettants chinois.

Je n'ai pas l'intention de faire de discours politique comme mon ami, le socialiste en pantoufles. Je ne souscris pas à certaines de ses remarques, mais je n'en parlerai pas maintenant. La résolution en soi est louable. En voici le texte:

Que la Chambre reconnaisse l'apport des citoyens d'origine chinoise à la culture et à la mosaïque du Canada.

Il y a longtemps que cette motion aurait dû être présentée. Je félicite le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) d'avoir présenté cette motion aujourd'hui.

● (1720)

Lorsqu'on pense à la contribution des personnes d'ascendance chinoise au développement du Canada, on est porté à insister sur leur participation à la construction des voies ferrées. On mentionne rarement qu'en même temps que l'on construisait les chemins de fer, on fondait des exploitations forestières et minières dans l'Ouest et que ces entreprises employaient un grand nombre de travailleurs d'ascendance chinoise.

Comme ces gens avaient travaillé dur et qu'ils désiraient manifestement participer au développement du Canada, il est malheureux que le gouvernement libéral du jour ait jugé bon d'adopter des mesures aussi discriminatoires que la loi de l'immigration chinoise. Ce n'est que dans les années 40 que ces lois ont été abrogées et que les personnes d'ascendance chinoise ont pu devenir des citoyens canadiens à part entière.

Nullement rebutés par les nombreux obstacles qu'ils ont eu à affronter dans leur pays d'adoption, ces gens ont concentré leurs efforts sur l'éducation de leur famille au point qu'ils ont aujourd'hui la distinction de constituer l'un des groupes ethniques les plus scolarisés du Canada, un groupe qui compte de nombreux avocats, médecins et scientifiques. Leur apport dans le domaine des sciences et de la médecine est vraiment remarquable. Qui n'a pas entendu parler de Normie Kwong, le grand athlète canadien qui a grandi à Calgary et qui est devenu célèbre à Edmonton?

M. Knowles: Étiez-vous dans la même équipe?

M. Paproski: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) demande si j'étais dans la même équipe que le «China Clipper». Je dois dire que j'en faisais partie et que j'ai contribué à son succès. Après tout, il fallait bien que quelqu'un l'arrête!

M. Knowles: On ne peut faire mieux.

M. Paproski: M. Kwong est président du nouveau club de football de la Ligue nationale de hockey, les Flames de Calgary. C'est le parti progressiste conservateur qui a nommé M. Kwong à la présidence du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, ce qui rend hommage non seulement à l'homme mais à tout son groupe. C'est un grand homme et un grand Canadien. Les Canadiens d'ascendance chinoise ont réussi, grâce à leurs réalisations, à devenir l'un des groupes les plus dynamiques du Canada.

Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, nous, Canadiens d'ascendance polonaise ou ukrainienne, aimons bien les choux farcis mais, pendant la dernière guerre, nous n'arrivions pas à trouver du riz pour les faire. Nous avions toutefois dans notre quartier de nombreux amis chinois qui recevaient chaque semaine une ration de riz et qui avaient la bonté d'en donner aux Polonais et aux Ukrainiens pour leurs choux farcis. En retour, nous leur donnions du beurre ou d'autres produits. C'était donc un genre de troc.

Je n'ai pas l'intention d'abuser plus longtemps du temps de la Chambre, monsieur l'Orateur, car je sais que d'autres députés aimeraient commenter cette résolution. J'espère qu'elle sera adoptée dès que le député de Spadina (M. Stollery) aura terminé.

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant de la circonscription qui compte l'une des plus grandes communautés chinoises de l'hémisphère occidental, je considère que c'est un honneur pour moi d'appuyer la motion dont nous sommes saisis. Je tiens à féliciter le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) de l'avoir présentée. Mes observations seront très brèves de façon que la motion puisse être débattue et adoptée.

Après avoir entendu l'historique de la communauté chinoise de Vancouver qu'a tracé le député, j'aimerais lui signaler que l'histoire de cette communauté dans l'est du Canada est tout à fait différente. Venant de l'est des États-Unis, les Chinois se sont installés à Toronto avant que ne soient terminés les travaux de construction du CP. C'étaient des artisans spécialisés dans des genres de travaux manuels que peu de Canadiens étaient en mesure de réaliser à cette époque. En fait, à ma connaissance, le premier Chinois qui est venu s'installer à Toronto était un orfèvre qui s'était spécialisé dans la fabrication d'articles religieux d'un type particulier.

Durant les années 1870 et 1880, la communauté chinoise qui s'était établie dans les environs de la rue York à Toronto a connu de durs moments à cause de la loi sur l'immigration chinoise dont a parlé le député et de la terrible persécution des Orientaux. Ces derniers étaient persécutés non seulement en Amérique du Nord, mais dans tout le reste du monde occidental, je crois, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les États-Unis avaient adopté des lois semblables à la nôtre contre les Chinois et les Japonais.

La plupart des Orientaux venus s'installer au Canada étaient des hommes qui travaillaient fort et qui envoyaient leur salaire à leur famille en Chine et au Japon. Comme il y avait très peu de femmes, les enfants étaient peu nombreux. Les lois qui interdisaient la venue de Chinois au Canada traduisaient une discrimination odieuse tendant à faire disparaître la communauté chinoise.

Il y a quelques années, j'ai rédigé, pour la revue *Toronto Life*, un article sur l'histoire du quartier chinois de Toronto, que je recommande au député. Il n'y a pas si longtemps, les Chinois de ce quartier flânaient au coin des rues parce qu'ils n'avaient rien d'autre à faire, le gouvernement ayant interdit l'entrée de leur famille au Canada. C'était là un exemple terrible et sans précédent d'une forme de discrimination qu'il nous est difficile de comprendre aujourd'hui.

Les députés voudront peut-être consulter le compte rendu des débats qui s'étaient déroulés à la Chambre il y a bien des années. Je crois que c'était un député de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick qui, aux alentours de 1910 avait dit des choses abominables au sujet des Chinois. En relisant de telles déclarations, nous aurions peine à croire aujourd'hui qu'une personne normalle puisse dire de telles choses de gens vivant dans son pays. C'est parce que cette discrimination que nous connaissons bien s'est perpétuée pendant si longtemps que cette motion est particulièrement de mise. Elle parle des Chinois et des Japonais, des Canadiens orientaux qui pendant si longtemps ont été victimes d'une ignoble injustice au Canada et dans presque tous les pays occidentaux.

● (1730)

J'ai eu l'honneur de visiter la région de la Chine, d'où sont originaires la plupart des sino-Canadiens. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant à leur sujet c'est que jusqu'à récemment, la plupart d'entre eux venaient de la province de Canton qui compte 100 comtés. Cette province a la même population que le Canada et 90 p. 100 des Chinois qui sont venus en Amérique du Nord venaient d'un seul des 100 comtés, celui de Toishan.

Ce n'est pas loin de Hong Kong. Toutefois, il faut faire un voyage par mer assez périlleux pour s'y rendre. Quand j'ai visité le comté de Toishan il y a quatre ou cinq ans, on m'avait amené dans un petit village. Ce village compte 450 personnes et 453 personnes de ce village habitent maintenant en dehors de la Chine. J'ai trouvé intéressant de voir dans les maisons de ce petit village de Chine rurale des photographies montrant leurs parents debout à l'extérieur de leur maison à Don Mills, en Ontario, au cours d'un hiver canadien.

L'histoire des tribulations de ces Chinois qui ont émigré au Canada à partir du milieu du XIX^{e} siècle est incroyable. Ils ont souvent été victimes d'injustices, surtout en Colombie-Britannique. Je ne pense pas qu'une autre région du pays les ait persécutés davantage.

La capitation en Colombie-Britannique, et les émeutes raciales au tournant du siècle ne sont pas une source d'inspiration. Je sais que la situation a changé du tout au tout. Encore une fois, c'est un épisode regrettable.

Il y a une quinzaine de jours, un homme qui vit au Canada depuis 77 ans est venu me voir à mon bureau de Toronto. Il a maintenant 97 ans et a encore son certificat de l'époque où il avait dû payer la capitation. Heureusement, il était entré avant la date limite en 1922 à la suite de l'une de ses visites en Chine. A cause de la loi d'exclusion, il n'avait pas pu faire venir sa famille. A 97 ans, il vit seul à Toronto. La plupart des membres de sa famille en Chine sont morts. On n'est pas très fier lorsqu'on voit ces certificats qui rappellent notre passé. Cet homme avait un passeport spécial qu'on ne délivrait qu'aux Canadiens d'origine chinoise.

Le député a parlé de l'immense contribution que les Chinois ont apportée au Canada. La collectivité chinoise traverse actuellement une période de croissance accélérée et enrichit beaucoup notre mosaïque culturelle.

Il va donc sans dire que la publicité faite au cours de l'année dans le *Globe and Mail* par la National Citizens' Coalition nous attriste grandement. C'était une attaque bête et méchante contre les réfugiés vietnamiens, qui a suscité une réaction raciste contre les personnes d'origine orientale. Elle a été suivie d'une émission de la série W-5 qui a exigé l'intervention de notre ministre d'État (Multiculturalime) (M. Fleming). Fort heureusement, la chaîne CTV a présenté des excuses.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux tout simplement signaler au député que c'est le ministre d'État au multiculturalisme de l'époque qui a réglé le problème.

M. Stollery: Je ne vais pas débattre la question avec l'ancien ministre chargé du multiculturalisme. Peu importe quel ministre a réglé le problème. J'espère qu'il a aidé à le résoudre avant la défaite de son gouvernement en décembre dernier. Toutefois, comme le réseau de télévision a présenté ses excuses il y a seulement quelques mois, il n'a sans doute pas joué un rôle aussi important qu'il aime à le croire. Néanmoins, je le félicite, car je suis persuadé qu'il s'est employé à corriger les faussetés qui s'étaient glissées dans cette émission.

La motion dont nous sommes saisis nous donne l'occasion, en tant que députés, d'exprimer notre consternation face à la discrimination dont ces gens ont été victimes. J'espère que nous n'allons pas connaître une nouvelle vague de discrimination. Je ne le crois pas. Nous devons être optimistes. En notre qualité de députés, nous devons nous opposer à toute reprise de ce genre de discrimination.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer officiellement la répugnance que m'inspirent certaines annonces diffusées sur les ondes depuis un an environ et commanditées par la Coalition nationale des citoyens donnant à entendre que les immigrants d'origine orientale sont inférieurs aux autres, et cela, même si nous sommes censés appliquer une politique impartiale. Il est vrai que dans l'ensemble notre politique est impartiale. Je remercie le député de nous donner ici l'occasion de dire quelques mots sur ce sujet. Il est immensément intéressant et complexe, et je le remercie encore une fois de nous l'avoir signalé. De ce côté-ci de la Chambre, nous donnerons certainement notre soutien à sa motion.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je compléterai sûrement ce que j'ai à dire dans le délai qui m'est accordé car moi aussi j'aimerais que la motion soit mise aux voix et adoptée. Je ne saurais laisser passer l'occasion de rendre hommage aux Canadiens d'origine chinoise. La motion mentionne leur apport à la mosaïque.

● (1740)

Je tiens à exprimer mes remerciements aux centaines de Chinois qui sont venus au pays dans les débuts. Pendant de nombreuses années, ils ont été les seuls à tenir des restaurants dans nos petites villes, ainsi que des buanderies dans nos petites et grandes villes. Je ne sais comment nous aurions fait pour avoir une tasse de café dans beaucoup d'endroits, au cours des périodes de famine des années 30, n'eût été des Chinois. Beaucoup d'histoires ont couru sur les restaurants chinois, mais la plupart d'entre nous avons compris au fond du cœur ce que les Canadiens d'origine chinoise ont fait pour nous dans ces années difficiles.

Les qualités de la population d'origine chinoise sont des atouts dont nous avons tout lieu d'être reconnaissants. Je dirai même que nous pouvons tous apprendre d'eux. Ce sont des travailleurs acharnés, qui n'attendent pas de cadeaux de l'État. Ils triment dur et cherchent à gagner leur pain. Ils ont le désir de servir le pays en même temps que de se procurer l'aisance.

Je les en félicite. Une autre de leurs qualités, c'est le sens du respect. Je ne connais pas d'autre ethnie qui soit plus respectueuse des personnes âgées, des parents, des grands-parents et de tout ce qui est bon. J'espère que nous réussirons à répandre cet esprit dans notre mosaïque de cultures.

Oui, je le répète, nous avons des leçons à apprendre des Canadiens d'origine chinoise. Chez eux, un bienfait n'est jamais perdu. Je n'ai jamais connu de Canadiens d'origine chinoise qui oublient un service rendu à eux-mêmes ou à leur famille. Les années passeront sans qu'ils oublient de témoigner par des remerciements et des cadeaux leur gratitude à celui qui a fait quelque chose pour eux. Par ailleurs, il y a leur dévouement à la collectivité, leur désir de contribuer à la grandeur du Canada. Encore une qualité que nous devrions tous nous efforcer d'acquérir.

Je pense qu'il y a à Edmonton des gens d'origine chinoise, tels Victor Mah et Ned Lee et Tom Mack, qui sont arrivés ici, qui ont réussi en travaillant dur et qui aujourd'hui font leur marque dans les domaines du sport, de la restauration, des arts, de la médecine et des sciences. Je me souviens du premier match de la coupe Grey qui a eu lieu à Vancouver. Les Eskimos d'Edmonton s'alignaient contre les Alouettes de Montréal. J'étais assis derrière un important groupe de Canadiens d'origine chinoise. Quand Normie Kwong a mis le point final à la partie en franchissant la ligne avec la force d'une locomotive pour faire triompher Edmonton, la foule s'est déchaînée. Devant moi, un Canadien d'origine chinoise—il devait avoir au moins 90 ans—s'est écrié en sautant: «Lui mon oncle! Lui mon oncle!». Il voulait se déclarer parent de Normie Kwong. Par la suite j'ai vu des garçons de toutes les races congratuler Normie Kwong. Ils éprouvaient du respect pour ce jeune homme qui avait tant fait dans le monde du sport.

Je me souviens qu'un jour où je me trouvais à Highways en Alberta, Normie Kwong m'a dit la chose suivante: Pourriez-vous faire réparer et asphalter cette route jusqu'à Calgary car je dois m'y rendre pour y laver vos chemises? Il était propriétaire d'une buanderie et avait un sens de l'humour absolument formidable.

En donnant mon appui à cette motion je ne peux m'empêcher de penser que certains de ces attributs joueront avec le temps un rôle important dans l'édification de la mosaïque canadienne—le travail acharné, le respect, les vieux souvenirs. Et si le dragon caractérise toutes ces choses assurons-nous donc que le dragon ou du moins ce que désirent les Canadiens d'origine chinoise, deviennent partie intégrante de notre grande mosaïque canadienne.

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Waddell est adoptée.)

Des voix: Il est 6 heures!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il accord pour que nous disions qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 46.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉCRET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard (au nom de M. Trudeau):

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'Il Plaise à Votre Excellence

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque nous avons interrompu, à 5 heures de l'après-midi, le débat sur le premier article inscrit au nom du gouvernement, le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) avait la parole. Comme il est absent, la parole est au suivant.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agit d'un débat très important et qui mérite beaucoup plus d'attention que ne lui en a accordée le ministre qui a parrainé cette résolution. Il serait bon d'examiner un peu le décret qui se trouve à la base même de la résolution à l'étude et qui fixe le mandat du nouveau département d'État chargé du Développement social. Si nous lisons ce décret, nous constatons que le nouveau ministre, et je cite:

a) aura à donner son avis sur l'affectation des ressources humaines, financières et autres aux programmes fédéraux assurant le bien-être de l'individu et le développement social au Canada;

b) il aura à arrêter des formules permettant d'améliorer et d'intégrer la prestation de services sociaux aux Canadiens;

c) il aura à diriger et à coordonner les efforts déployés par le gouvernement du Canada en vue d'établir des liens de coopération avec les provinces et avec des organismes publics et privés et de les préciser de manière à réunir les conditions qui permettent d'assurer le développement de l'individu, de la famille et de la collectivité; et

d) en ce qui concerne la recherche et l'élaboration des politiques, il pourra

(i) entreprendre et coordonner des recherches et des études d'orientation;

(ii) proposer de nouveaux programmes, politiques et activités; et

(iii) évaluer les politiques, activités et programmes en cours et proposés pour garantir leur concordance avec les politiques fédérales en matière de développement social et y recommander des modifications.

Les fonctions exposées au paragraphe *c*) sont d'une extrême importance.

Il ne s'agit pas d'un simple ministère de plus. Il ne s'agit pas seulement aujourd'hui de mettre sur pied une autre bureaucratie. J'ai été étonné d'entendre mon bon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que nous estimons beaucoup, déclarer aujourd'hui que lui et ses collègues allaient s'opposer à cette résolution. Il a donné ses raisons. Très sincèrement, j'ai du mal à comprendre, car en fait il a dit qu'il s'opposait à ce genre de planification et de coordination. C'est bien la première fois que ce député de grande valeur qui est le

porte-parole du NPD sur toutes les questions concernant la politique sociale se prononce contre le genre de planification que prévoit cette résolution.

Nous appuyons la résolution. En effet, nous croyons que ce genre de planification et de coordination des programmes sociaux est absolument indispensable. Ce qui nous inquiète, néanmoins, c'est l'indifférence avec laquelle le gouvernement semble s'apprêter à créer ce nouveau département.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin), par exemple, qui a un rôle très important à jouer dans ce programme et qui va certainement devoir entretenir des rapports ministériels très étroits avec le nouveau ministre d'État au Développement social n'était pas aujourd'hui parmi nous. Je suis sûr que madame le ministre doit être retenue ailleurs par des affaires d'État très importantes mais le fait est que lorsque nous avons soulevé cette question vendredi dernier au comité permanent où elle comparaissait pour nous présenter ses crédits, elle nous a dit en réponse à une question portant sur les rapports exacts de son portefeuille avec celui du ministre d'État au Développement social, que l'on répondrait à ces questions lorsque la Chambre serait saisie de cette affaire lundi prochain. Or, j'ai écouté très attentivement le ministre de la Justice (M. Chrétien) et il n'a pas fait la moindre allusion à la façon dont il envisage sa collaboration avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Quand on sait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—mises à part peut-être certaines responsabilités du ministère des affaires des anciens combattants et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—est investi, en vertu des lois fédérales, du pouvoir d'élaborer et de faire appliquer des programmes sociaux au Canada, il est difficile de comprendre comment le ministre de la Justice a pu prendre la parole aujourd'hui sans définir le rôle exact que jouerait le ministre de la Santé nationale et du bien-être social dans ses rapports avec le nouveau ministère d'État au Développement social. En fait, comme il s'agit d'un débat de sept heures seulement, j'aurais cru que le ministre y aurait assisté et qu'elle aurait abordé ce problème, car c'est le seul aspect de la proposition dont nous sommes saisis qui, je l'avoue, me préoccupe beaucoup, à l'instar d'autres députés.

● (2010)

D'après ce que j'en comprends, nous sommes en voie aujourd'hui d'institutionnaliser une structure d'organisation du cabinet, mais, ce faisant, nous chargeons d'une nouvelle responsabilité un ministre dont le fardeau est déjà trop lourd, à mon avis. Comment, par exemple, pouvons-nous confier à un ministre qui détient déjà les portefeuilles de la Justice et des relations fédérales-provinciales, qui est en fait chargé de la refonte constitutionnelle, une nouvelle responsabilité qui, d'après moi, rendra extrêmement difficile le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il me paraîtrait bien plus logique et plus sensé que cette responsabilité soit assumée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle serait plus en mesure de s'acquitter de ses responsabilités particulières en matière de programmes sociaux au Canada, et de coordonner les programmes sociaux des autres ministères.

Mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie) a fait allusion aux liens existant entre la politique sociale et la politique économique. En fait, l'une ne va pas sans l'autre. Il est question à la Chambre, par exemple, de la suppression de l'indexation de l'impôt sur le revenu. Cette mesure aura des répercussions directes sur les travailleurs démunis. Quand nous parlons des liens existant entre la politique économique et la politique sociale, cela signifie-t-il que le ministre d'État chargé du Développement social travaillera dans le cadre de la structure du cabinet, en isolation totale du comité chargé du développement économique? Quelles seront les relations entre le ministre d'État et le comité du cabinet chargé du développement économique? Dans ses observations d'aujourd'hui, le ministre n'a pas abordé cet aspect du problème.

Fait intéressant à noter, le Conseil canadien du développement social dont le congrès national s'ouvrira demain, à Saint-Jean (T.-N.), en a fait mention dans un de ses documents de travail. Voici ce qu'on a dit:

> . . . les objectifs, les modalités et les conséquences des politiques sociales et économiques sont plus liés que jamais. L'un des grands défis qui se poseront aux initiateurs de programmes publics des années 80, ce sera de formuler des politiques à la fois sociales et économiques.

J'espère, monsieur l'Orateur, qu'un représentant ministériel, soit le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Weatherhead), soit le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Robinson), ou peut-être encore le ministre des Finances (M. MacEachen) lui-même, nous exposera le rôle et les responsabilités qui doivent échoir au ministre de la Justice (M. Chrétien), en ce qui concerne la coordination des programmes sociaux et des programmes d'expansion économique.

Par exemple, il y a un certain nombre de ministères qui s'occupent du bien-être des travailleurs en élaborant des programmes sociaux. Moi qui viens des provinces atlantiques, je songe au ministère de l'Expansion économique régionale dont le grand objectif est d'atténuer les inégalités régionales dans notre pays. On peut difficilement s'imaginer que les programmes d'expansion régionale puissent s'appliquer indépendamment des objectifs généraux de développement social du gouvernement. Pourtant, on ne nous dit pas comment cette coordination va se faire.

Bien sûr, on peut toujours penser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui, je présume, fait partie du comité de développement économique du cabinet. C'est un ministre dont les programmes et les politiques influent directement sur les programmes sociaux, et pourtant, autant que je sache, le ministre ne fait pas partie du Développement social.

Je pourrais continuer l'énumération. Par exemple, le ministère des Pêches et des Océans a une influence directe sur les secteurs ruraux du Canada atlantique, donc sur le bien-être social de ces mêmes secteurs, et c'est un autre ministère qui ne peut fonctionner en vase clos. On compte d'autres ministères, tels celui du Revenu national, le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil du Trésor, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, naturellement, le ministère des Affaires des anciens combattants. Ainsi, il doit exister des rapports très étroits entre les politiques sociales et les politiques économiques, et cependant, le ministre n'en a pas parlé, n'y a même pas fait allusion quand il a présenté la résolution à la Chambre aujourd'hui.

Je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne soit pas ici ce soir, car plusieurs des études et des rapports qu'elle a déposés à la Chambre sont restés en plan jusqu'ici. J'aimerais savoir, par exemple, quel sera le rôle du nouveau ministre d'État chargé du Développement social dans la mise en œuvre des recommandations de ces rapports. Il y a notamment le rapport du groupe d'étude sur la politique du revenu de retraite qui a été déposé à la Chambre le 21 avril. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas encore indiqué ce qu'elle compte faire à l'égard des recommandations de ce rapport. J'ai présenté une motion conformément à l'article 43 du Règlement pour demander que le rapport soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Cela aurait au moins permis à la Chambre d'apprendre ce que recommande ce rapport très important. Malheureusement, ma motion n'a pas obtenu le consentement unanime. Est-ce que ce rapport subira le même sort que tous les autres?

Par le passé, la Chambre et l'autre endroit ont fait faire plusieurs rapports qui ont eu des répercussions importantes sur la politique sociale, notamment le rapport du Sénat présenté en 1972 au sujet de la politique de retraite. Qu'est-il arrivé aux recommandations de ce rapport? Si je me rappelle bien, ce rapport était l'aboutissement d'audiences très importantes et poussées qu'avait tenues le comité du Sénat. C'était un excellent rapport et je conseille au ministre d'État chargé du Développement social de le consulter.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déposé un autre rapport à la Chambre le 30 mai, en l'occurrence, le rapport de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant. Ce rapport contient certaines recommandations très importantes. Nous avions cru comprendre que ce rapport serait pour le moins renvoyé par le gouvernement au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales du Sénat. De fait, l'étude de ce rapport est prévue au programme du comité permanent. D'ailleurs, d'après le programme du comité, nous devrions étudier le rapport demain. Bien entendu, nous ne pouvons pas le faire si la Chambre ne renvoie pas le rapport au comité permanent.

L'une des recommandations importantes contenues dans ce rapport est la recommandation 14.4 que voici:

> . . . que le gouvernement fédéral établisse un centre de responsabilité au sein de la structure fédérale la plus appropriée pour examiner et mettre au point des mesures et des politiques ministérielles au sujet des enfants. Le centre serait doté d'un coordonnateur qui aurait le rang de sous-ministre et qui entretiendrait des liens avec le cabinet en matière de politique.

Est-ce que c'est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui s'occupera du rapport de cette importante commission ou est-ce que cela fera partie des fonctions de coordination permanentes du nouveau ministre d'État chargé du Développement social?

● (2020)

Je viens d'évoquer le rapport de la commission pour l'Année internationale de l'enfant, et cela me rappelle une initiative que j'ai prise au cours de la trentième législature. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social se la rappellera puisqu'il faisait partie du comité à l'époque. Il s'agissait d'un bill qui proposait une déclaration des droits de l'enfant. Il a été renvoyé au comité. Nous y avons consacré de longues séances et avons entendu de nombreux témoins, mais les événements nous ont devancés et le rapport du comité a été torpillé en même temps que la trentième législature. Il est intéressant de se pencher sur le rapport provisoire. Je rappelle que ce rapport n'est pas officiel car il n'a jamais été entériné par le comité. Je voudrais rappeler la première recommandation de ce rapport, qui est la suivante:

> Le ministre fédéral de la Justice devrait examiner le Code criminel, la loi sur les jeunes délinquants, la loi sur le divorce et toute autre loi fédérale touchant les enfants, afin de s'assurer que leurs droits sont clairement énoncés. Lorsqu'il constate des lacunes à cet égard, il devrait présenter au Parlement une mesure modificative qui assurerait la réalisation de cet objectif.

La recommandation propose en outre que le ministre discute avec ses homologues provinciaux des domaines où il y a chevauchement de compétence.

La recommandation nº 3 dit ceci:

> Le gouvernement fédéral devrait convoquer une conférence fédérale-provinciale chargée d'étudier «Les droits de l'enfant dans une société en pleine évolution» avant que ne se termine l'Année internationale de l'enfant.

L'Année internationale de l'enfant est terminée. Elle est maintenant chose du passé. Il ne reste plus que les recommandations qui figurent dans le rapport du groupe d'étude. J'insiste tout spécialement là-dessus parce que je crois que c'est très important. Fait assez intéressant, le ministre, dans son discours d'aujourd'hui, a souligné le fait que les enfants pauvres sont plus nombreux au Canada aujourd'hui qu'il y a dix ans. Cela trahit un problème de distribution du revenu. Je veux bien admettre que le gouvernement a déjà mis en place un programme de crédit d'impôt à l'égard des enfants, programme que je trouve excellent. Cependant, au lieu de profiter aux familles pauvres, il aide celles qui sont à l'aise. Voilà une chose sur laquelle le Parlement devrait se pencher au cours de la présente législature.

Avant la fin de ce débat de sept heures—il ne doit durer que sept heures—j'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social reprendra sa place à la Chambre et répondra à certaines de ces questions.

J'ai mentionné deux ou trois études qui ont été effectuées sur des politiques sociales. Depuis une décennie, la Chambre, le gouvernement et l'autre endroit en ont fait effectuer toute une série. Elles ont été rangées sur des étagères où elles dorment sous la poussière, alors que nous nous demandons encore comment nous pourrions bien coordonner l'élaboration d'une politique sociale. Comme je l'ai signalé au début de mes observations, c'est l'une des raisons pour lesquelles la Chambre devrait adopter cette résolution. C'est que le moment est venu pour nous de vraiment examiner tous les problèmes qui ont fait l'objet de maintes études et qui, pour parler net, ne se régleront sûrement pas d'eux-mêmes.

Je songe notamment au problème de la famille monoparentale. Dans le domaine du logement, nous aurions dû élaborer des politiques spéciales pour répondre aux besoins des familles monoparentales dont le nombre ne cesse de croître par suite des changements qui s'opèrent dans notre société.

On a fait allusion aujourd'hui aux problèmes qui se posent pour les personnes âgées et que le système actuel semble incapable de régler. D'après l'indice, le coût de la vie est encore monté la semaine dernière. Il suffit de considérer les hausses enregistrées par l'indice des prix à la consommation au cours des années et de les comparer aux augmentations consenties par exemple au programme d'aide à la vieillesse, en vertu des dispositions d'indexation, pour constater que l'écart ne cesse de s'élargir. Nos personnes âgées ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts alors que l'inflation continue à sévir. Il y a, bien sûr, également les problèmes des femmes au travail et des familles où les deux conjoints doivent travailler à cause de l'inflation.

Il y a également le problème des inégalités salariales entre hommes et femmes, problème qui a fait l'objet d'une étude par la Commission des droits de la personne. Cette dernière signale des lacunes dans la fonction publique elle-même où non seulement on a laissé se poursuivre cette injustice mais où il semblerait même qu'on l'ait acceptée en tolérant, par exemple, que des femmes y reçoivent un traitement inférieur pour le même genre de travail.

Ce ne sont là que quelques-uns des très nombreux problèmes qui nous paraissent importants. Espérons que nous finirons par réaliser le genre de coordination réclamée dans la résolution et que le gouvernement va s'attaquer à ces problèmes.

Je suis inquiet parce que le gouvernement a jugé bon de confier la responsabilité de la coordination de la politique sociale à un ministre qui, à mon avis, est déjà débordé. On exige de lui plus que l'on ne devrait exiger de n'importe quel ministre si l'on songe aux écrasantes responsabilités que représentent le renouvellement de la constitution, les négociations avec les gouvernements provinciaux au sujet de la révision constitutionnelle, les relations fédérales-provinciales et les responsabilités relatives à l'administration de la justice.

Notre débat porte sur des problèmes importants. Nous discutons des problèmes des indigents et des personnes âgées. Nous discutons du sort de la retraitée qui reste seule. Nous ne semblons pas capables de régler ce problème même si nous avons fait une tentative en ce sens en proposant d'accorder une allocation au conjoint. Je suis d'ailleurs heureux de préciser qu'il s'agissait de l'un des premiers bills présentés par le gouvernement dont je faisais partie.

Nous n'avons par réglé les problèmes inhérents au Régime de pensions du Canada. Si ma mémoire est fidèle, le gouvernement d'en face s'était engagé à faire en sorte que le conjoint, qui d'habitude est la femme ou la mère de famille, puisse recevoir des prestations aux termes du Régime de pensions du Canada. A mon avis, cela aiderait beaucoup à régler les problèmes auxquels se heurtent les femmes qui atteignent l'âge de la retraite. Je me souviens d'un discours très éloquent sur la question prononcé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) durant la 30^e^ législature. Je peux dire à la Chambre que notre gouvernement était en bonne voie d'assurer l'admissibilité de la ménagère au Régime de pensions du Canada. Nous entendons dire de temps à autre que le Régime de pensions du Canada lui-même éprouve des difficultés, qu'étant donné que de plus en plus de gens prennent leur retraite et escomptent toucher des prestations de pension, il pourrait bien ne plus être en mesure de répondre aux besoins. Sur le plan actuariel, on me dit que le régime n'est pas en très bonne posture.

Le principal problème qui me préoccupe et qui préoccupe certains de mes collègues est la relation très étroite qui doit exister entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le nouveau ministre d'État chargé du Développement social. Je doute fort que nous ayons l'occasion d'entendre le ministre au cours de cette période de sept heures car, sauf erreur, elle se rend à Terre-Neuve demain où elle participera aux cérémonies d'ouverture du congrès national du Conseil canadien de développement social. Nous aurons peut-être la chance de l'entendre lorsqu'elle participera de nouveau aux travaux du comité, car je crois qu'il s'agit d'un problème dont il faudrait parler avant qu'on nous demande de nous prononcer. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je voudrais dire au nom de mes collègues que j'approuve cette résolution, exception faite des quelques réserves que j'ai exposées à la Chambre.

* * *

● (2030)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UN ANCIEN MINISTRE DU QUÉBEC

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Silence, s'il vous plaît. Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire je voudrais, avec votre permission, signaler la présence à la tribune de l'Orateur d'un visiteur de marque, en la personne de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations du Québec, l'honorable Bill Tetley.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉCRET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard (au nom de M. Trudeau):

Développement social

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada:

Qu'Il Plaise à Votre Excellence

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, J'interviens aujourd'hui pour soutenir la motion du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien). Si elle était adoptée, cette motion permettrait de créer un nouvau petit secrétariat destiné à coordonner la politique sociale de notre pays. Ce nouvel organisme sera appelé Département d'État chargé du Développement social.

Je voudrais profiter de l'occasion pour expliquer à la Chambre pourquoi il est essentiel, à mon avis, de créer ce nouvel organisme si nous voulons rendre la politique sociale du gouvernement fédéral plus efficace et moins coûteuse et en resserrer le contrôle.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que le député de Rosedale (M. Crombie) a dit aujourd'hui. J'ai surtout été envoûté par la nostalgie dont son discours était imprégné, celle des années 1960, et par ses cogitations, si on peut dire, sur ce qui se passait au Canada il y a quelque 20 ans. Il a dit en substance qu'il ne fallait pas procéder à des changements pour le simple plaisir, mais plutôt dans le but de changer la société en lui redonnant foi en la famille et en transformant le milieu du travail. Personnellement, je trouve que cela tient assez de l'idéologie, mais je pense que ce sont tous des idéaux réalisables et que nous tenons tous à réaliser dans un avenir qui n'est pas si lointain.

Le gouvernement aussi projette des changements et non pour le simple plaisir, mais pour instaurer un ordre meilleur pour tous les Canadiens. Le député de Rosedale a également dit qu'il nous fallait une politique économique et sociale. Je lui ferai remarquer que j'ai été membre du conseil de planification sociale du Toronto métropolitain pendant quatorze années consécutives et que j'ai consacré énormément de temps à la poursuite de cet objectif. Je crois donc qu'il nous faut réunir les aspects pratique et théorique et qu'il n'est pas seulement question de politique économique et sociale, mais de politique publique; le problème touche tout le monde et la solution doit profiter à tout le monde.

Le député a dit aussi qu'il existait de considérables disparités. Je lui rétorque qu'elles auraient été encore plus accentuées n'eut été de certains des programmes que nous avons mis en place de 1960 à 1980. Je pense par exemple au programme de transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Si nous n'avions pas pris cette mesure, je me demande bien ce que seraient devenues les provinces.

Le député a parlé des coopératives. Je tiens à lui signaler que le premier projet de logements coopératifs a été réalisé à Etobicoke, dans le comté où j'habite, qui est situé dans ma circonscription d'Etobicoke-Lakeshore. Ce sont les premiers logements de ce genre qui ont été subventionnés par le biais de la mesure législative qui avait été proposée par les libéraux durant l'avant-dernière législature. Malheureusement, le gouvernement précédent n'a rien fait durant son bref règne. Je ne le critique pas pour autant. Je pense qu'il aurait voulu faire davantage. Tout ce que je voulais dire au député, c'est que, moi aussi, je m'intéresse à cette prise de conscience sociale au niveau des logements coopératifs et je suis très heureux que les premiers logements de ce genre se trouvent dans ma circonscription.

Le député a parlé par ailleurs de pouvoir et d'influence. L'un ne va pas sans l'autre. Depuis bien longtemps, le gouvernement fédéral donne de l'argent aux provinces sous forme de paiements de transfert. Nous avons le pouvoir de leur donner de l'argent, mais nous n'avons pas beaucoup d'influence quand il s'agit de vérifier comment elles mettent les programmes en œuvre une fois qu'elle ont reçu cet argent. Il faudra peut-être remédier à cette lacune. C'est une bonne idée d'avoir soulevé le problème à la Chambre aujourd'hui. Il faudra y songer quand il sera question des paiements de transfert qui doivent être faits aux provinces. Nous pouvons certes tirer des leçons du passé et tenter de prévoir l'avenir. Là-dessus, je suis d'accord avec lui dans une certaine mesure.

Toutefois, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a quelque peu déçu par un pessimisme qui n'est pas habituel chez lui. Je pensais qu'il aurait perçu ce nouvel organisme, cette nouvelle responsabilité, comme un moyen de coordonner des efforts qui, jusqu'ici, étaient plutôt éparpillés. Il me semble que c'est un pas dans la bonne direction. Il a parlé des vieillards, des anciens combattants, des mères et ainsi de suite. Je ne pense pas qu'il faudrait un ministère distinct pour chacun de ces groupes, mais il y a certainement lieu d'instaurer un processus de coordination. Il me semble que le nouvel organisme que nous proposons de créer, le département d'État chargé du développement social, est un pas dans la bonne direction qui, loin de ralentir les choses, permettra au contraire de les accélérer. Il n'y aura pas de réductions, mais peut-être des économies. Il y aura coordination et je crois que ce sera à l'avantage de tous les Canadiens.

A mon avis, le nouveau département aura le souci de la responsabilité, et nous avons à la Chambre la responsabilité de surveiller la façon dont nos ministères dépensent l'argent. Si nous n'arrivons pas à rendre les hauts fonctionnaires des ministères conscients de leurs responsabilités pour ce qui est de dépenser l'argent, nous, en tant que parlementaires et députés comptables aux contribuables, devons nous soucier de la façon dont les ministères et nous-mêmes le dépensons.

M. Knowles: Que fait donc le Conseil du Trésor maintenant?

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je ne suis pas si sûr qu'il fonctionne comme il le devrait, mais je crois savoir que c'est la raison d'être de ce département.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Le député de Winnipeg-Nord-Centre a même proposé que le gouvernement crée un ministère des citoyens âgés. Sans doute cela alourdirait-il encore l'appareil bureaucratique. Croyez moi, je ne suis pas de ceux qui disent qu'il faut encore augmenter l'appareil bureaucratique pour le plaisir de l'alourdir, car il est déjà bien assez lourd. Cependant, si nous pouvons arriver à exercer une certaine influence sur la planification, l'élaboration et la réalisation des programmes, j'estime que c'est un pas dans la bonne voie. J'entends appuyer cette motion, mais j'entends également

l'examiner tout aussi attentivement que les députés de ce parti-là.

Je dois dire au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) que j'ai été déçu de l'entendre accuser les ministériels d'indifférence. Je ne pense pas que ce soit le cas, du moins pas en ce qui me concerne. Je sais que ce n'est pas l'intention du ministre. Nous aimerions certes que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) prenne part au débat et je pense qu'elle le fera. Je sais que certaines instances doivent être présentées en son nom et au nom de son ministère.

Je remercie le député d'appuyer la motion. Je le répète, je pense que c'est un pas dans la bonne voie. Comme vous le signaliez vous-même, le ministre de la Justice est quelque peu surmené. Il assume déjà de nombreuses responsabilités, mais c'est un homme capable et compétent et il est disposé à assumer cette nouvelle fonction. Je suis convaincu que, comme pour tout ce qu'il fait, il saura mener cette tâche à bien.

Permettez-moi de dire en outre au député de Saint-Jean-Est que je me réjouis de son intérêt pour les enfants. Il a une conscience sociale, comme nous d'ailleurs de ce côté-ci de la Chambre, et il m'accordera, je crois, que lorsque nous avons discuté des enfants maltraités et d'autres questions de santé et de bien-être social, à tout prendre, nous nous entendions pour dire que ce sont là autant de problèmes à régler. Il est regrettable, cependant, qu'on n'ait pas donné suite davantage au rapport de la Commission canadienne de l'Année internationale de l'enfant. Peut-être trouvera-t-on avec le temps le moyen de s'en occuper aussi.

Je lui dirai en outre, au sujet de sa suggestion concernant les familles monoparentales et autres groupes de la société dont on ne s'est pas occupé autant qu'on aurait dû le faire jusqu'ici, qu'avec la création d'un nouveau ministère, nous espérons pouvoir nous attaquer à ce problème aussi. Je ne ménagerai aucun effort pour veiller à ce qu'on s'occupe sérieusement du plus grand nombre possible de ces problèmes.

Comme pays, le Canada est à la fois un miracle et une énigme. En dépit d'obstacles physiques, d'un climat rigoureux, d'une population éparse, d'une diversité linguistique et culturelle et de la force d'attraction de notre puissant voisin du sud, les Canadiens sont restés ensemble depuis plus de 100 ans pour développer leur pays et partager ses ressources. Nos ancêtres nous ont légué un pays paisible qui offre plus de débouchés que n'importe quel autre au monde. L'existence meilleure dont jouissent les Canadiens est en grande partie attribuable aux politiques sociales qu'ils ont instituées par le biais des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral.

Les Canadiens jouissent aujourd'hui d'un revenu minimum garanti et de services sociaux indispensables pour bénéficier au moins d'une qualité de vie élémentaire grâce à nos programmes de bien-être social et de services sociaux. Grâce aux programmes fédéraux de pensions à l'intention des personnes âgées, des anciens combattants, des aveugles et des invalides, grâce à l'assurance-chômage fédérale et grâce aux indemnités aux accidentés du travail que versent les gouvernements provinciaux, c'est l'insécurité économique susceptible de résulter des aléas de l'existence qu'on a pu en grande partie faire disparaître.

● (2040)

Grâce à la collaboration fédérale-provinciale dans les domaines du financement et de la prestation des services essentiels de santé et grâce à la coopération fédérale-provinciale et municipale dans le domaine de l'éducation, les Canadiens sont assurés d'avoir des chances égales d'accéder aux moyens qui leur permettront de s'assurer une bonne santé et un avenir prospère.

Bien que les Canadiens aient traditionnellement considéré la politique générale comme un moyen légitime d'améliorer la qualité de leur vie et que la demande du public pour qu'on élargisse le champ de la politique sociale ait généralement été uniforme dans tout le pays, le caractère fédéral de notre régime politique, en vertu duquel la constitution confère une plus grande responsabilité aux gouvernements provinciaux en matière de politique sociale, a permis aux diverses collectivités canadiennes provinciales de se fixer leurs propres priorités et buts sociaux précis et de façonner leurs programmes selon leurs propres valeurs. C'est une formule novatrice et très saine.

Bien que nous ayons remporté de nombreux succès avec notre politique sociale au Canada, nous avons aussi connu certains problèmes. Ils découlent, je crois, de deux hypothèses de plus en plus erronées que la création d'un département d'État chargé du Développement social devrait contribuer à dissiper. Premièrement, au cours des années 1950 et surtout des années 1960, presque tous les gouvernements occidentaux ont eu tendance à croire qu'ils pouvaient régler n'importe quel problème social en y affectant assez d'argent.

Les gouvernements de l'époque étant riches, les dirigeants semblaient se préoccuper davantage de mettre rapidement sur pied des programmes sociaux pour répondre à des besoins pressants évidents qu'à trouver les façons les plus efficaces de mettre en œuvre les programmes et de dépenser les fonds publics. Vu le caractère primitif des instruments analytiques dont disposaient les auteurs des décisions, les erreurs et le gaspillage étaient probablement inévitables. L'analyse de la politique et ses techniques sont en train de se raffiner. On est en train de mettre au point des instruments servant à mesurer l'efficacité de la politique et des programmes et les dirigeants en sont venus à reconnaître que le financement et la prestation de services ne régleront pas toujours les problèmes sociaux à moins qu'on en ait au moins correctement établi le coût pour le trésor public. Ce sera un sujet primordial de préoccupation pour le nouveau département d'État chargé du Développement social.

La deuxième hypothèse erronée était que toute difficulté pouvait être effectivement surmontée par une délimitation nette des responsabilités à l'intérieur des services fonctionnels gouvernementaux. D'après moi, on n'a pas suffisamment tenu compte par le passé, des interrelations et de l'interdépendance des programmes. A mesure que s'accentue la complexité des problèmes sociaux, l'insuffisance de l'hypothèse devient de plus en plus évidente.

Par exemple, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne peut garantir la sécurité du revenu sans tenir compte des différentes fonctions du ministère des Anciens combattants, de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration ainsi que du ministère du Travail. Il est de plus en plus évident que les objectifs publics sont interreliés et ne peuvent donc être compartimentés ni fractionnés. Autrement dit, on ne peut envisager de résoudre des problèmes sociaux sans en aggraver d'autres et pour arriver à des résultats, il faut les aborder sous différents angles à la fois.

Notre gouvernement est bien au fait de ces réalités. Pour s'assurer que ses décisions sont suffisamment englobantes et que les activités des différents ministères sont à la fois intégrées, utiles et efficaces, le gouvernement doit pouvoir compter sur des services d'analyse qui examinent l'interrelation des programmes sociaux, sur des personnes dont l'objectivité n'est pas affaiblie par des activités reliées à différents programmes, ainsi que sur un organisme capable d'appliquer les dernières techniques en matière d'analyse de politiques et de programmes. Ce sera une des tâches que l'on confiera au nouveau département d'État chargé du Développement social.

Enfin, je voudrais parler pendant quelques minutes de la portée financière et administrative de la politique sociale du gouvernement. Des statistiques récentes révèlent que les différents paliers de gouvernement au Canada—municipal, provincial et fédéral—consacrent chaque année près de 23 p. 100 du produit national brut à des programmes sociaux tels que la sécurité sociale, la santé et l'éducation. Cela représente 51 p. 100 de toutes les dépenses gouvernementales. Pour sa part, le gouvernement fédéral finance 42 p. 100 de toutes les activités mais n'administre directement que 26 p. 100 des programmes sociaux. A toutes fins pratiques, tous les programmes administrés par le gouvernement central représentent des transferts directs à des particuliers.

D'autre part, les provinces et les municipalités administrent 74 p. 100 des dépenses publiques de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation mais n'y consacrent que 58 p. 100 de leurs propres recettes. L'éducation mise à part, le gouvernement fédéral finance plus de 52 p. 100 de toutes les dépenses sociales au titre de la santé et de la sécurité sociale mais n'en administre que 34 p. 100. Le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de la politique sociale consiste donc surtout à financer les provinces et à transférer les revenus directement aux particuliers.

Cette année, 26 milliards de dollars, ou 45 p. 100 des dépenses globales de l'État, ont été alloués à l'enveloppe du développement social et des affaires juridiques. En outre, pour l'exercice financier 1980-1981, le gouvernement fédéral transférera aux provinces, sous forme de points fiscaux, la somme supplémentaire de 4.4 milliards de dollars pour l'enveloppe de la santé et de l'instruction post-secondaire. Compte tenu de l'importance du rôle du gouvernement fédéral en matière financière, le fait que ses initiatives dans le domaine de la politique sociale relèvent de sept ministères fédéraux et de 14 autres organismes, et que, dans beaucoup de régions, il joue un rôle indirect, il lui appartient de se faire appuyer par un organisme central dont le mandat consisterait à lui recommander des moyens de régler les questions prioritaires dans le domaine social, à l'échelon fédéral, d'une façon qui soit à la fois cohérente, intégrée entre les divers ministères, efficace et efficiente.

Le ministre du Développement social s'intéresserait aux secteurs que je viens de mentionner. A propos de ce ministre qui participera de près à cette politique innovatrice en matière de développement social, je prierais les députés de se rapporter à l'alinéa *c*) de la page 3 de la motion, qui se lit ainsi:

> Il aura à diriger et à coordonner les efforts déployés par le gouvernement du Canada en vue d'établir des liens de coopération avec les provinces et avec des organismes publics et privés et de les préciser de manière à réunir les conditions qui permettent d'assurer le développement de l'individu, de la famille et de la collectivité;

Voilà qui résume les propos des partisans de cette motion. Je lui accorde mon appui moi aussi.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais avant tout exprimer le grand respect que m'inspire le député de Saint-Maurice (M. Chrétien), l'auteur de cette motion. Je sais qu'il s'intéresse vraiment au sort du Canada et de ses habitants, et au développement social.

Je voudrais également ajouter que c'est un honneur pour moi de participer à ce débat après mon collègue, le député de Rosedale (M. Crombie), car, au cours de son éminente carrière, à titre de maire de la ville de Toronto, il a réussi à donner une signification et un objectif concrets au développement social dans cette grande ville. Il a insisté pour que les habitants de cette ville prennent le temps de s'observer et il a aiguisé leur conscience sur le plan social. Je ne crois pas qu'on puisse trouver à la Chambre un député ayant la même expérience, à la fois en relations humaines et en connaissances administratives, que notre collègue de Rosedale. Toutefois, je ne crois pas que l'année 1960 ait été aussi longue qu'il nous l'a laissé entendre cet après-midi; mais je respecte ses efforts à cet égard.

Je tiens à féliciter le gouvernement de présenter cette motion au moment où il doit relever les défis des années 80. Le développement de la personne, de la famille et de la collectivité revêt une importance fondamentale pour l'avenir du Canada. A moins de manifester son intérêt pour le progrès social, le gouvernement risque de se faire accuser de ne pas s'intéresser à ces questions vitales. Il doit manifester son intérêt en créant un organisme chargé de coordonner la politique gouvernementale, du supprimer le double emploi et d'améliorer l'efficacité de ses programmes sociaux. Le département d'État chargé du Développement social peut remplir cet office.

Je dis qu'il le peut, car ceux d'entre nous qui sont relativement novices en politique et qui ont passé toute leur vie dans le secteur privé, considèrent la création d'un autre organisme gouvernemental ou d'un autre ministère avec une certaine méfiance.

M. Murphy: Vous n'avez pas l'air si vieux.

M. Lewis: Cela m'amène à suggérer quelques lignes de conduite au gouvernement. Le mot «développement» sous-entend un processus tourné vers l'avenir. J'implore le gouvernement de considérer l'avenir de ce ministère, car au cours des vingt prochaines années, nous allons devoir relever des défis sans précédent et saisir des occasions uniques. Nous devons nous y préparer. Nous avons d'une part le défi que nous pose une société vieillissante. Nous devons en prendre conscience dès maintenant, afin de pouvoir régler les problèmes qui se poseront quand la population sera formée d'un plus grand pourcentage de personnes âgées. Voilà le défi.

● (2050)

En outre, nous devons mettre à profit nos abondantes ressources naturelles encore inexploitées, car elles représentent pour les Canadiens de merveilleuses possibilités d'avenir. Le ministre d'État chargé du Développement social devrait entreprendre immédiatement une étude des moyens permettant l'intégration des ressources humaines et des ressources naturelles. Voilà une possibilité d'avenir. Nous dépendons depuis très longtemps de nos ressources naturelles et nous n'avons pourtant jamais songé à nos ressources humaines. Les Canadiens

mènent des vies ingrates depuis trop longtemps et nous n'avons pas assez pensé à eux.

Nous devons adapter notre politique d'immigration aux systèmes provinciaux d'éducation de manière que nos écoles produisent des techniciens aptes à exploiter ces ressources. Nous devons modifier notre politique d'immigration immédiatement dans les domaines où cela presse particulièrement. Notre objectif à long terme devrait consister à créer des emplois pour les Canadiens.

Je demande donc au gouvernement de ne pas créer ce cauchemar bureaucratique. Cette mesure ne doit pas servir uniquement à créer quelques emplois en accroissant la bureaucratie ni à justifier la construction d'un autre édifice gouvernemental à Hull. Le gouvernement ne devrait pas chaque année demander davantage d'années-hommes qui se perdront dans le fouillis administratif. Les gens devraient être embauchés en fonction de leur rendement antérieur plutôt qu'en fonction de leur capacité de se multiplier ou de leur allégeance politique. Il faut se mettre en quête de moyens de coordonner les services actuels au lieu de refaire la tour de Babel. Les Canadiens veulent que nous sabrions dans la paperasse afin d'obtenir des résultats et que les réunions servent à quelque chose au lieu de se justifier en soi.

Ce département devrait non seulement coordonner divers services, monsieur l'Orateur, mais à mon avis, il devrait en éliminer. Chaque fois qu'un programme du gouvernement fédéral fait double emploi avec un programme provincial, chaque fois que l'on constate qu'un programme ne sert pas le développement social du Canada, il devrait être éliminé. Je crois que le département d'État chargé du Développement social peut jouer un rôle de coordonnateur des efforts des divers paliers de gouvernement.

Dans le discours du trône, le gouvernement a laissé échapper quelque chose de très révélateur lorsqu'il a laissé entendre que les Canadiens voulaient un gouvernement plus efficace et pas nécessairement moins de gouvernement. Étant donné la longévité du gouvernement, nous n'avons plus qu'à espérer qu'il mette cette initiative à exécution. Tous nos concitoyens veulent que le gouvernement soit efficace, qu'il arrête de s'amuser et commence à gouverner notre pays pour le plus grand bien de tous nos concitoyens. Laissons aux municipalités le soin de s'occuper des affaires municipales; laissons aux provinces le soin de gérer les affaires provinciales, et pour ce qui est des questions concernant le gouvernement fédéral, mettons-nous à la tâche.

Le texte du décret du conseil parle de bien-être individuel. Ce département devrait s'efforcer de redonner à l'expression bien-être individuel son sens véritable. Le bien-être individuel est la clef de l'édification d'un Canada puissant. La philosophie de l'État providence va nous détruire. L'État providence, les aumônes, les cadeaux n'ont que trop duré. Et voilà que le ministre des Postes (M. Ouellet) propose le comble, la pause repas payée. Si nous nous appliquons à élaborer une saine politique sociale, nous assurerons le bien-être et le confort des particuliers.

J'ai parlé plus tôt de connaissances humaines. C'est une expression qu'on utilise souvent quand on parle d'un homme politique. Les fonctionnaires qui sont appelés à travailler dans ce ministère auraient profit à acquérir ces connaissances humaines et à les associer à toute la panoplie de diplômes que nous ne manquerons sûrement pas de trouver dans ce ministère. En fait, ce serait peut-être plus utile qu'un doctorat en sociologie. Si nous voulons que notre société progresse, ceux qui sont chargés de ce progrès doivent savoir ce qui se passe vraiment dans les rues de nos villages, et de nos villes, grandes et petites.

En ma qualité de critique du parti progressiste conservateur dans le domaine du logement, j'exhorte le département d'État chargé du Développement social à faire preuve d'indépendance lorsque le moment sera venu pour lui d'examiner et de coordonner les différents programmes de logement et d'habitation du gouvernement du Canada et des provinces. Nous devons nous appliquer à fournir aux Canadiens des logements à des prix abordables et situés dans un environnement communautaire sain. Le gouvernement devrait envisager des formules nouvelles comme celles des crédits d'impôt sur les intérêts hypothécaires d'un point de vue objectif, sans se laisser guider par des considérations politiques nécessairement subjectives. La politique canadienne de logement, ou l'absence de politique, intéresse tous les Canadiens car le logement constitue un besoin essentiel. Nous avons des politiques et des programmes de logement, mais nous n'avons pas résolu le problème de base. Il n'y a pas suffisamment de logements convenables à un prix raisonnable pour les Canadiens.

Il est nécessaire d'effectuer une étude impartiale de la situation. Sans intérêt personnel à servir, le département d'État pourrait examiner, entre autres, les priorités de la SCHL, le chevauchement des services provinciaux et fédéraux, et le besoin d'intégration des politiques des trois paliers de gouvernement dans le domaine du logement. Le département d'État devrait chercher à coordonner les fonctions de tous les organismes gouvernementaux, pour tous les paliers de gouvernement. Ce nouveau département d'État pourra venir en aide à tous les Canadiens en examinant le fondement d'une politique de logement.

Si cette politique est conçue de manière à répondre au besoin universel de logement chez tous les citoyens, elle remplit bien son rôle. Par contre, si elle ne constitue qu'un levier économique utilisé par le ministre des Finances (M. MacEachen) pour stimuler ou ralentir la croissance économique, nous ne reconnaissons alors que pour la forme les besoins de millions de Canadiens en matière de logement.

Les mises en chantier servent trop souvent à mesurer à quel point le gouvernement fédéral réussit à fournir un toit aux Canadiens. En fait, une étude des logements effectuée par un organisme indépendant de la SCHL révèlerait que la majorité des Canadiens ne bénéficient pas de logements convenables lorsque la construction d'immeubles locatifs baisse dans des régions comme Vancouver tandis que celle des maisons unifamiliales augmente comme en Ontario mais que ces maisons restent inoccupées. Dans le domaine du logement, le progrès social consiste à répondre aux besoins de tous les Canadiens, surtout ceux qui, sur le plan économique, sont au bas de l'échelle.

A l'automne 1978, le Parti progressiste conservateur a proposé un dégrèvement fiscal calculé d'après les intérêts hypothécaires et les taxes foncières que paient les propriétaires canadiens. Quatre-vingt-dix p. 100 des Canadiens veulent être propriétaires de leur maison. Notre programme aurait rendu ce rêve plus réalisable. Nous avons proposé cette mesure à la

Chambre. Mes amis d'en face l'ont combattue énergiquement dans un délire paranoïaque insurpassé dans les annales parlementaires des temps modernes. En fin de compte, la mesure a sombré en même temps que la trente et unième législature, mais nous avions eu le temps de mettre la mesure aux voix, ce qui avait permis à trois députés d'en face, dotés d'une conscience sociale, de voter en faveur de la proposition. Nous savions ce soir-là qui étaient ces députés. Je les félicite de leur bon sens mais je crains pour leur avenir politique au sein de leur parti. Nous croyons toujours au crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, car il coïncide avec l'objectif social qui consiste à procurer un logement convenable à tous les Canadiens. Nous y voyons un moyen d'encouragement et une mesure sociale plutôt qu'un instrument économique.

Le ministère coordonnerait une étude sur la façon dont une allocation de logement pourrait permettre de répondre aux besoins de logement des Canadiens. Une allocation de logement pourrait remplacer les subventions versées actuellement pour la construction de logements ou s'ajouter à celles-ci. Je propose qu'on détermine ce qu'un particulier peut se permettre de dépenser pour le logement, pour ensuite en faire le critère servant à fixer le montant de l'allocation. Le ministère devrait pouvoir faire abstraction des politiques de la SCHL et voir les choses d'un œil indépendant.

En outre, le ministère devrait examiner l'activité de la SCHL pour voir s'il y a lieu de combiner les fonctions de prêteur et d'assureur hypothécaire et la mise en œuvre d'une politique de logements sociaux. Est-il injuste de demander à la SCHL d'appliquer des principes de rentabilité et d'analyse et de bilan, alors qu'il s'agit d'une question sociale, celle qui consiste à procurer un logement convenable aux Canadiens? Plus important encore, est-ce juste envers les Canadiens?

Un autre domaine dans lequel le département d'État chargé du Développement social pourrait jouer un rôle de premier plan, c'est celui des coopératives de logement. On peut dire sans trop risquer de se tromper qu'il est peu probable que notre société évolue jamais au point où tout Canadien puisse ou veuille être propriétaire de son logement. Il y aura toujours une partie de notre population qui n'aura pas les moyens de se loger convenablement. Nous devons collaborer avec le gouvernement et aider à réduire le nombre de ceux qui ont besoin de logements sociaux.

● (2100)

Le logement coopératif pourrait, à mon avis, devenir intéressant comme solution de rechange aux logements sociaux. Par logements coopératifs on entend les logements construits ou acquis par un groupe de personnes qui en sont collectivement propriétaires. Ce mode d'acquisition de logements peut éventuellement mettre de bons logements à la portée de toutes les familles, quels que soient leurs revenus. La fierté d'être propriétaire peut en venir à éliminer certains problèmes que l'on rencontre dans les logements sociaux. Nous n'avons pas vraiment étudié l'idée des logements coopératifs. J'espère que le département d'État chargé du Développement social étudiera cette possibilité afin de pouvoir définir son rôle dans la construction de logements convenables pour les Canadiens.

J'aimerais parler brièvement d'un sujet qui me tient à cœur, soit le rôle du bénévolat dans la société. Ce rôle est menacé, à mon avis, et s'il devait disparaître, la société y perdrait. Comme ancien président des Jaycees du Canada, je voudrais faire consigner le credo de la Jeune Chambre internationale au compte rendu. Je cite:

> Nous croyons
>
> Que la foi en Dieu donne un sens et un but à la vie de l'homme;
>
> Que la fraternité des hommes transcende la souveraineté des nations;
>
> Que des hommes libres dans un régime de libre entreprise ont plus de chance d'en arriver à la justice économique;
>
> Que le gouvernement devrait humaniser les lois plutôt qu'assujettir les hommes;
>
> Que la personnalité humaine est le plus grand trésor de la terre;
>
> Que le plus noble labeur de la vie est de servir l'humanité.

Les clubs Kiwanis, Lion, Rotary, Kinsmen, Y'sMen, et quota pour ne nommer que quelques-uns des nombreux clubs philanthropiques du Canada, ont des professions de foi semblables. La Société canadienne du cancer, les caisses de bienfaisance, l'Association des clubs de conservation, et les autres, ont tous des objectifs et des idéaux étayés sur la croyance que les hommes et les femmes devraient donner une partie d'eux-mêmes pour améliorer la qualité de la vie au Canada.

Mais le rôle des organismes bénévoles est ravalé dans la société canadienne. La précieuse contribution que ces groupes apportent est menacée par un gouvernement fédéral qui dilue leurs opinions et mine leurs efforts. Il y a deux ans, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) déclarait ceci:

> Depuis deux ans, nous (le gouvernement fédéral) n'avons pas entendu la voix des pauvres, des vieillards . . . seulement des hommes d'affaires. Les propriétaires de petites et de grosses entreprises.
>
> Cela m'inquiète beaucoup.
>
> Les petites et les grosses entreprises de Toronto et de l'ouest du Canada font connaître publiquement leur opinion et soutiennent que les allocations familiales sont inutiles et que les dépenses en matière de bien-être social au Canada sont insensées . . . que cela coûte trop cher.
>
> Ces opinions émanent de groupes comme les Chambres de commerce et les clubs Kiwanis et des messages de ce genre me préoccupent beaucoup.

Les Chambres de commerce, les clubs Kiwanis, les clubs Rotary, tous les clubs philanthropiques au Canada ont le droit de faire entendre leur opinion.

Ce sont des hommes d'affaires qui représentent la société General Motors tout autant que le petit épicier du coin. Si ces groupes font entendre leur opinion au gouvernement, peut-être devraient-ils à leur tour prendre la peine d'écouter. Ces personnes emploient des travailleurs et sont elles aussi des employés. Elles savent à quel point l'incidence des impôts augmente. Elles savent aussi à quel point l'écart grandit entre le salaire brut et le salaire net tout comme elles constatent à quel point le pouvoir d'achat de leur salaire net diminue à cause de l'inflation. Elles n'ignorent pas non plus qu'elles doivent réaliser des bénéfices et exploiter leur entreprise de façon efficace.

En outre, ces personnes savent qu'elles doivent respecter leurs échéances bancaires, plus souvent que tous les cinq ans, comme c'est le cas des libéraux. A mon avis, les remarques du ministre sont un affront à tous les clubs philanthropiques du Canada, non seulement aux clubs Kiwanis, aux clubs Rotary et aux Chambres de commerce, mais à tous les clubs.

J'aimerais prendre seulement une minute de plus pour vous faire voir comment nous en sommes arrivés à ce qu'un ministre du cabinet fédéral fasse une telle déclaration. La psychologie qui anime notre société est une psychologie de projets d'initiatives locales qui s'est révélée préjudiciable aux clubs philanthropiques et aux organismes bénévoles depuis des années. Traditionnellement, ces clubs ont su répondre à un besoin de la

collectivité, soit en percevant des fonds pour les enfants infirmes soit en construisant des établissements professionnels pour les handicapés mentaux. Il fallait juger de la valeur du projet, puis en faire la démonstration au bureau du club et à ses adhérents. Ensuite nous nous y attaquions et nous le menions à bien. Habituellement cela demandait beaucoup de temps et de labeur. Il fallait quémander, emprunter et arracher les matériaux et la main-d'œuvre. Quand nous avions terminé, la collectivité se trouvait en possession de quelque chose de durable, et les membres en ressentaient une certaine fierté.

Puis il y a eu le système des subventions PIL, ce qui était tout autre chose. Initialement, les subventions du Programme d'initiatives locales étaient destinées aux travailleurs saisonniers en période d'hiver. Puis cela a été remplacé par les subventions Canada au travail, applicables en toutes saisons. Finalement, le club philanthropique n'avait à peu près plus de raison d'être. C'est l'État qui avait l'argent et qui ne cessait de le débiter.

Nous avons dépensé beaucoup d'argent pris aux contribuables, mais sans vraiment régler nos problèmes de chômage avec ces amusettes d'un an. Ce qui m'inquiète surtout, c'est que cela risque d'émousser l'initiative et que le public ne saisit plus bien le rôle du club philanthropique, de l'organisme communautaire et des chambres de commerce. Je suis persuadé que ces groupements sont en mesure de réaliser des projets communautaires et d'aide locale plus efficacement et moins cher que la plupart des projets Canada au travail.

Il ne faut pas en arriver au point où ces distributions fassent perdre la conviction qu'on travaille plus dur quand c'est pour soi. Il faut savoir reconnaître les besoins de la collectivité dans laquelle on vit, et faire un effort pour satisfaire à ces besoins. Il ne faut pas pour cela compter sur l'intervention de l'État.

Le discours du trône parle de «collaborer plus étroitement avec les organismes bénévoles et les organisations locales dans la mise en œuvre d'un programme de services communautaires.» Cette collaboration devrait chercher à renforcer le rôle des organismes bénévoles et des organisations locales au sein d'un Canada fort. J'estime que le ministre d'État chargé du Développement social peut jouer un rôle très important dans l'établissement de cette collaboration.

En terminant, je félicite le ministre de la diligeance avec laquelle il a présenté cette motion, mais je le prie de mettre son préambule en action durant les années 80, une fois le bill adopté. La mise en œuvre des notions exprimées dans ce préambule est indispensable à l'avenir du Canada.

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur l'Orateur, les programmes de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada représentent certaines des activités fédérales les plus essentielles au bien-être social et économique de notre pays. Ils englobent trois importants domaines: l'assurance-chômage, les services d'emploi destinés à aider le marché du travail, et, bien sûr, l'immigration.

Les 4 milliards de dollars que le Canada consacre chaque année à l'assurance-chômage sont destinés à venir en aide aux travailleurs sans emploi. Depuis 1940, le Canada a été à l'avant-garde en matière d'assurance-chômage, et le gouvernement actuel est déterminé à faire en sorte que le programme d'assurance-chômage réussisse parfaitement à répondre aux besoins des années 80.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a déjà annoncé qu'on réexaminerait les principes fondamentaux du programme d'assurance-chômage, et la Commission est actuellement en train de mettre sur pied un groupe d'étude de haut niveau chargé d'examiner l'organisation de l'assurance-chomage pour les décennies à venir. Depuis le début des années 70, lorsque le programme est devenu pratiquement universel, le gouvernement a apporté un certain nombre de modifications à la loi de l'assurance-chômage. Il est maintenant temps d'en examiner les répercussions et de voir comment on peut mieux orienter le programme pour tenir compte des conditions socio-économiques et du chômage dans les quelques années à venir.

• (2110)

Le bill C-3 qu'on a déposé à la Chambre et qui devrait être présenté en deuxième lecture ne propose que deux ajustements au programme d'assurance-chômage. Il vise à retarder la date d'expiration de la condition d'admission de dix à 14 semaines jusqu'à ce que l'on ait procédé à la révision complète du programme. Le bill C-3 permettrait d'ajuster le financement du programme d'assurance-chômage. Plus tôt, une modification réglementaire a été adoptée qui a fait porter les frais d'administration du service d'emploi . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'aimerais rappeler au député que la Chambre n'étudie pas actuellement le bill C-3. Je me demande si le député sait que la mesure dont nous discutons actuellement concerne la création éventuelle d'un département chargé du Développement social.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas prévu participer au débat si tôt. Je remercie le député d'Argenteuil (M. Gourd) de l'inopportunité de ses observations. Je lui souhaite bonne chance la prochaine fois.

Au début de mes observations ce soir sur la motion visant à établir un département d'État chargé du Développement social, je commenterai certaines des déclarations faites plus tôt par des députés conservateurs. Je suis quelque peu confus maintenant en ce qui concerne la logique qui sous-tend l'appui du parti conservateur à la création de ce département d'État, plus particulièrement après avoir entendu les critiques bien articulées de cette mesure qu'a faites le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath).

D'abord, je crois qu'il est important d'étudier les raisons que le gouvernement lui-même invoque pour appuyer sa mesure. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a dit cet après-midi qu'il s'agirait d'un département de coordination et il a fait allusion au département d'État chargé du Développement économique; le département du Développement social aurait une vue d'ensemble, un peu comme le département d'État chargé du Développement économique est censé le faire. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres députés, mais à mon avis, la valeur et le pouvoir de ce dernier sont bien minces. Je me demande parfois si ce département existe vraiment; si oui, ce doit être strictement au niveau administratif. C'est, peut-être dans une certaine mesure parce que le ministre d'État chargé du Développement social (M. Olson) siège à l'autre endroit; mais cela renforce l'impression que j'avais que ces départe-

ments d'État chargés de surveiller d'autres ministères ne sont, en un sens, guère plus qu'un autre palier bureaucratique qui permet aux ministères de se soustraire à leurs responsabilités en évitant de prendre des décisions.

A l'appui de la motion, on a aussi allégué que ce département servira de principal moteur d'intégration. Mais d'intégration de quoi? Si nous pouvions vraiment être convaincus qu'il marquera enfin le début d'un processus d'intégration intelligente de toutes les mesures sociales considérées comme désirables par le peuple canadien et son gouvernement, nous pourrions peut-être appuyer le projet avec enthousiasme. Mais, la situation étant ce qu'elle est, je vous invite, monsieur l'Orateur, à jeter un coup d'œil sur la déclaration précisant ce qui doit être intégré. Il s'agit d'intégrer la politique sociale à la gestion des dépenses. Mais ce n'est pas là une politique d'intégration du tout, ou du moins, l'intention première en est plutôt, à mon avis, de subordonner la politique sociale aux recettes fiscales du gouvernement telles que celui-ci les perçoit. Tout cela se réaliserait dans le contexte du troisième argument invoqué par le gouvernement, à savoir que c'est un prolongement du système des enveloppes que les progressistes conservateurs ont instauré au cours de leur administration qui fût de brève durée.

A notre avis, cette initiative n'a pas été prise dans ce but, ni dans le but d'innover ou de créer dans le domaine de la politique sociale; il s'agit en fait d'un subterfuge destiné à permettre au gouvernement de ne pas respecter tout à fait les objectifs qu'il s'était fixés et ne pas donner toutes les directives qu'il nous avait promises dans ce domaine. Je le répète, la belle preuve, c'est que le nouveau département d'État peut décider de la répartition des fonds entre les différents ministères. Par ailleurs, le ministre prétend que les nouveaux besoins ne peuvent être satisfaits et les nouveaux objectifs ne peuvent être atteints qu'en transvasant l'argent venant d'anciens programmes dans de nouveaux programmes, ce qui est très révélateur, à mon avis. Il y a donc changement de priorités. C'est le nouveau département qui décidera dans quels programmes il puisera l'argent nécessaire au financement d'autres programmes. Une telle initiative découle à mon sens d'une certaine suffisance de la part du gouvernement en ce qui concerne la politique sociale du Canada, suffisance fondée sur le principe que la politique actuelle est tellement satisfaisante que nous ne pouvons nous permettre d'instaurer de nouveaux programmes qu'en prélevant l'argent nécessaire sur des programmes existants ou bien alors c'est un signe de désespoir, en ce sens qu'il n'y aura plus de nouveaux crédits, que la richesse créée dans notre pays ne sera plus désormais orientée vers des programmes sociaux, et que, partant, nous allons devoir prendre certaines décisions très difficiles quant à la répartition des crédits destinés à la politique sociale.

Peut-être est-on d'avis qu'un mécanisme spécial—dans ce cas-ci le département d'État chargé du Développement social—est nécessaire pour superviser ces décisions très difficiles et dédouaner ainsi les ministres concernés lorsqu'il faut prendre ce genre de décisions. Je ne serais pas surpris si, à l'avenir, dans le cadre des activités de ce nouveau ministère, on assistait à une renaissance de cette sorte de fascination pour l'idée d'une sélection dans les programmes sociaux par opposition au maintien et à l'élargissement de programmes universels déjà existant qui avaient été amorcés sous le gouvernement progressiste conservateur. Dès l'instant où l'on se met à parler d'options, et que l'on dit que de nouvelles mesures ne seront adoptées qu'au détriment de mesures déjà existantes alors qu'on sait qu'un très grand nombre de ces anciens programmes sont à caractère universel, nous nous rendons compte du contexte politique dangereux qui se crée et nous prépare à une érosion de l'universalité de nos programmes. J'espère que ce n'est pas dans cette direction que se dirige le gouvernement. Je sais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) est en faveur de l'universalité des programmes sociaux, mais si cette mesure législative est adoptée, madame le ministre aura moins voix au chapitre que si ce département n'avait pas été constitué. Il ne faut pas oublier cela. Elle sera un ministre de second plan et je crois que c'est honteux lorsqu'on songe au rôle qu'ont joué les ministres de la Santé nationale et du Bien-être social dans l'histoire de la politique sociale du Canada.

● (2120)

Il y a trop de choses à faire et trop de besoins à combler. Il reste encore trop de choses à réaliser pour que l'on puisse profiter d'un système qui, au départ, est fondé sur des compromis. Nous aurons besoin de plus d'argent au sens absolu du terme. Ce que l'on convient d'appeler le gâteau économique ou la base économique des programmes sociaux devra croître. Cette base économique devra croître en termes absolus par opposition à une croissance apparente seulement pour réaliser les mesures dont nous avons besoin.

Les députés ont mentionné au cours du débat les nombreuses mesures que nous devrons adopter. Des groupes particuliers ont des besoins précis. Tout récemment, ce sont les besoins des enfants du Canada qui nous ont été signalés. Dans le rapport de la Commission de l'Année internationale de l'enfant dont les recommandations ne pourront être financées en diminuant les crédits des affaires des anciens combattants, de la sécurité du revenu des vieillards, des soins de santé ou d'un certain nombre d'autres programmes qui sont inclus dans ce que l'on convient d'appeler l'enveloppe des politiques sociales. Ce n'est pas ainsi que nous allons répondre aux besoins des enfants du Canada en enlevant aux autres groupes qui, heureusement, ont été capables de faire comprendre à la population canadienne la légitimité de leurs doléances.

Les besoins de certains groupes n'ont pas été signalés ou l'ont été simplement en passant. Je pense ici aux besoins des familles monoparentales, des femmes, des autochtones, des handicapés, en ce qui concerne les programmes de création d'emplois et de formation spéciale. Tous ces programmes devront être appliqués en manipulant l'art du compromis et en déterminant ce que l'on peut réaliser en enlevant des crédits aux anciens programmes et en laissant de côté les priorités déjà établies; je ne crois pas que c'est ainsi que l'on pourra élaborer une politique sociale acceptable pour le Canada.

Je vais mentionner tout simplement une chose dont je me suis rendu compte en tant que député depuis à peu près un an soit que de nombreueses personnes se trouvent énormément désavantagées et humainement infortunées à la suite d'une invalidité. Je suis de ces gens dont le député de Rosedale (M. Crombie) parlait losqu'il a fait allusion aux années 1960. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), en 1960, je n'en n'étais qu'à ma troisième année scolaire.

J'ai grandi dans le type de société appelé l'État providence et j'avais l'impression que comme peuple nous nous aidions les uns les autres, que nous formions une société progressiste, évoluée, qui prenait soin de ses membres et partageait la richesse de sorte que personne au Canada ne soit laissé dans la misère comme celle que j'ai pu constater depuis que je suis devenu député. Je suis étonné de voir que certains des programmes dont nous faisons si grand cas sont en fait très parcimonieux. Les responsables font exprès pour forcer les gens à ramper, à mendier et à quémander afin de démontrer qu'ils n'ont besoin que d'un strict minimum. Je pense surtout à la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Les gens ont à démontrer non pas qu'ils ne peuvent trouver un emploi, mais qu'ils ne peuvent accomplir un travail. Or, il y a un grand nombre de personnes qui pourraient bien sûr prendre certains emplois, mais ils ne réussissent pas à en trouver. C'est aussi simple que cela. Le fait de pouvoir accomplir un travail ne sert à rien si personne ne veut vous embaucher.

Un grand nombre de personnes, surtout des hommes dans la cinquantaine, ont travaillé dur toute leur vie dans des entrepôts ou dans d'autres emplois qui exigent de très grands efforts physiques, et quand ils arrivent à la cinquantaine, quand ils ont mal au dos et qu'ils ne peuvent plus faire ce genre de travail, ils se trouvent rejetés dans la masse des Canadiens laissés pour compte.

Ces gens ne sont plus d'aucune utilité dans notre système, pourtant, ce fonds d'invalidité du Régime de pensions du Canada qui doit servir à secourir les gens dans cette situation, ne peut leur servir parce que les règles sont rédigées de telle sorte qu'un strict minimum de personnes peuvent bénéficier de ce régime. Je ne cite cela qu'à titre d'exemple d'un domaine qui laisse beaucoup à désirer et auquel il faudrait allouer des crédits considérables—et un nouveau budget—c'est-à-dire qu'il ne suffirait pas de déplacer les fonds de programmes qui existent déjà.

J'ai souvent parlé de nouveaux crédits, et j'entends les caisses enregistreuses sonner à l'esprit de mes collègues qui sont à ma droite et de l'autre côté de l'allée. Ils disent: «Eh bien, voilà encore le NPD qui parle de dépenser, de dépenser et de dépenser encore». En fait, si nous devons jamais en arriver là où nous voulons, et si nous devons jamais construire la société que nous voulons, nous devrons dépenser, mais les dépenses gouvernementales suscitent toujours une autre question car les restrictions budgétaires évoquent toujours la question des recettes, et dans ce cas il s'agit du montant dont le gouvernement dispose pour financer des mesures de ce genre. L'autre aspect de la question des recettes nous amènent à parler des énormes bénéfices qui se font au pays mais dont le ministère du Revenu n'entend jamais parler.

L'envers de la question des restrictions et de la paranoïa au sujet des dépenses gouvernementales, c'est tout l'argent dont le ministère du Revenu ne voit jamais la couleur parce que nous n'avons pas un régime fiscal juste au Canada. Tout cet argent ne parvient jamais au ministère du Revenu parce qu'au cours d'une année comme 1978 nous avons eu 32 milliards de dollars de dépenses fiscales, mais ce montant n'est même pas comptabilisé de façon que les Canadiens sachent qu'une grande partie de l'argent n'a pas été perçu. Il y a assez d'argent pour payer les déficits et de nouveaux programmes, et pourtant nous restons assis ici—du moins certains d'entre nous—à nous plaindre du déficit. Il ne nous vient jamais à l'idée d'imposer la richesse qui existe déjà de façon à pouvoir commencer à traduire dans les faits les discours du trône d'un si grand nombre de gouvernements libéraux inadéquats qui se sont succédé au cours des années.

Il s'agit de poursuivre les nouveaux buts de la politique sociale et de répondre aux besoins des groupes, dont certains n'existaient même pas il y a 20 ans, en 1960, l'année dont le député de Rosedale a si longuement parlé cet après-midi. Il s'agit de répondre aux énormes besoins, par exemple, des familles monoparentales, phénomène qui n'était certainement pas aussi répandu en 1960 qu'aujourd'hui.

Nous faisons face à toutes sortes de nouveaux phénomènes sociaux. Il y a le problème des autochtones dans les villes, le problème des familles monoparentales, que j'ai déjà mentionné, et le problème des enfants qui, à cause des progrès réalisés dans le domaine de la science de l'apprentissage, sont considérés comme ayant des troubles d'apprentissage et ils ne devraient plus être relégués purement et simplement à des fonctions moins exigeantes. Il faudrait les aider à s'améliorer compte tenu de leurs problèmes particuliers. Voilà deux ou trois situations qui n'étaient pas aussi répandues il y a 20 ans.

Nous ne pourrons répondre à ces besoins sans transformer à fond l'économie; dans ce sens, tous ceux qui ont dit ici aujourd'hui que le développement social ne peut être dissocié du développement économique ont raison. Sans transformer à fond l'économie, nous n'aurons pas d'argent pour édifier les structures économiques qui feront qu'une partie suffisante de la richesse qui est créée au pays passera par le trésor public de façon à permettre l'édification du genre de société que nous voulons. Le gouvernement libéral et le parti libéral sont arrivés au croisement de leurs routes. J'attends avec impatience les prochaines années, parce que c'est au cours des prochaines années que le parti libéral et son gouvernement devront faire face aux réalités qu'ils essaient de retarder depuis très longtemps et qu'ils ont d'ailleurs réussi à retarder de beaucoup. L'heureuse coïncidence du libéralisme canadien disparaîtra sous peu.

● (2130)

L'heureuse coïncidence, c'est que les députés du genre du ministre des Finances (M. MacEachen) sont perçus depuis quelques décennies comme des réformateurs sociaux, tout en fonctionnant dans le cadre de ces vieilles orthodoxies économiques dont l'opposition officielle est si fière. Ils refuseront d'admettre que s'ils ont pu si bien réussir à concilier ces exigences contradictoires, c'est que l'économie était en expansion, que nous traversions une période de croissance inégalée qui leur donnait constamment un nouvel excédent à répartir. Aussi longtemps que le gâteau grossissait, vous aviez beau n'en retirer que 5 p. 100, c'était toujours 5 p. 100 d'un gâteau plus gros, et vous vous trouviez plus heureux sous ce gouvernement que vous n'auriez pu l'être en d'autres cas. Mais aujourd'hui le gâteau ne grossit plus et ne fait pas mine non plus de vouloir grossir, à cause non pas seulement de l'incompétence et de la gabegie libérales, mais aussi de la conjoncture internationale et même mondiale, parce que la redistribution des ressources devra se faire à l'échelle mondiale, si nous ne voulons pas que le monde se lance dans une lutte d'une violence inouïe pour la possession de ressources limitées. Et c'est maintenant que les choses vont changer.

Maintenant que le gâteau ne grossit plus, il va falloir décider du genre de société que nous voulons avoir, parce qu'il ne sera plus possible de faire miroiter aux yeux des pauvres le merveilleux avenir économique qui les attend si seulement ils veulent bien patienter un moment que de nouveaux investissements étrangers arrivent, que l'économie sorte de la récession ou jouisse d'une nouvelle relance. Tout cela, ce sont de vains espoirs.

Bientôt il va falloir choisir le genre de société que nous voulons, il va falloir nous mettre à prendre des décisions politiques beaucoup plus en accord avec les principes de la morale et de la philosophie, parce que nous n'aurons plus de grossissements de gâteau pour nous permettre de remettre à plus tard ces questions très difficiles. La difficulté dans laquelle va se trouver le parti libéral au cours des prochaines années, c'est que ses promesses de promotion sociale, de nationalisme économique et de tout le reste vont lui retomber sur le nez, parce que d'abord et avant tout il est asservi aux mêmes orthodoxies économiques que son adversaire le parti progressiste conservateur.

Toutefois, ce n'est pas la seule raison pour laquelle tous les objectifs louables qui sont censés être atteints grâce à l'établissement du département d'État chargé du Développement social ne le seront pas. Une autre raison est d'ordre administratif. Un autre palier bureaucratique sera créé entre l'étape de l'élaboration et celle de la mise en application. Il ne suffit pas d'avoir un Conseil privé et un Conseil du Trésor. Il ne suffit pas d'avoir le cabinet et ce gouvernement qui fait constamment preuve de l'inertie la plus totale. Voilà que nous devons insérer maintenant dans ce processus un nouveau stade de tergiversations et de délibérations inutiles.

Ceux d'entre vous qui avez lu *Le château* de Franz Kafka se souviennent de la difficulté à laquelle se heurte le personnage principal dans cette pièce qui tente de se rendre compte de la situation, qui tente de se rendre compte exactement de ce qu'est la réalité et à qui il pourrait demander d'intervenir. Avec l'établissement du ministère d'État chargé du Développement social, une autre catégorie administrative kafkaïenne est imposée aux Canadiens déjà mécontents à bon droit des décisions que prend leur gouvernement.

Ce ne sera qu'un autre écran, un autre palier de discussion et de responsabilité qui fera que la Chambre ne pourra plus interroger directement les ministres concernés pour qu'ils nous rendent compte des politiques ou de l'absence de politiques de leurs ministères. Maintenant, ils vont pouvoir se cacher derrière le ministre d'État chargé du Développement social. Ils pourront dire: «J'aimerais beaucoup faire ceci ou cela, mais je n'en ai pas reçu l'ordre. Adressez-vous au ministre de la Justice si vous pouvez le trouver, s'il n'est pas en train de s'occuper des relations fédérales-provinciales, des problèmes de la justice ou de son nouveau porte-feuille, le département d'État chargé du Développement social». En fait, tous les ministres sont devenus de ce fait des subalternes. Il s'agit d'une atteinte très grave au principe de la responsabilité, principe qui est au cœur de l'activité parlementaire.

Peut-être les ministres seront-ils soulagés—compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet de l'incapacité du gouvernement fédéral de tenir ses promesses—de ne pas endosser l'entière responsabilité de leurs échecs et de s'en remettre à leur aîné, le ministre de la Justice, qui est déjà surchargé de travail.

Je trouve incroyable qu'une seule et même personne puisse avoir la haute main sur le développement social, sur la justice et sur les relations fédérales-provinciales, ce qui corrobore l'hypothèse selon laquelle nous assistons en réalité à la mise sur pied de tout un mécanisme destiné à veiller à ce que le gouvernement réduise ses dépenses. Ces restrictions ne seront pas accompagnées, je le reconnais, de tout le battage pharisaïque et destructeur que les progressistes conservateurs ont tendance à faire lorsqu'ils lancent un programme d'austérité; elles se feront d'une façon très subtile. Les libéraux ont toujours tendance à . . .

Une voix: Y aller en douceur.

Une voix: A mettre un gant de velours.

M. Blaikie: Oui, à mettre un gant de velours, comme l'a dit un député.

Une voix: A avoir une main de fer.

M. Blaikie: Oui mais à l'égard des pauvres. Je pense que le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) a déjà dit que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait brossé un tableau un peu trop sombre des conséquences de la création de ce département d'État chargé du Développement social. Je sais bien qu'être pessimiste à notre époque est presque une insulte à l'intelligence humaine. Nous avons affaire à un optimisme délirant face à l'avenir, et ce genre d'optimisme imprègne et contamine tous nos actes.

Je crois qu'il importe, quoi que nous réserve l'avenir, d'être clairvoyants et réalistes. Je préfère être réaliste et donner l'impression d'être un pessimiste aux yeux de l'optimiste à tout crin que de souscrire aux espérances illusoires que nous avons entendues aujourd'hui sur ce que ce mécanisme particulier d'austérité nous permettra d'accomplir en matière de politique sociale au Canada. Je me rends compte que le gouvernement a eu fort à faire pour justifier la création de ce ministère, surtout que l'idée en revient aux progressistes conservateurs, mais ce n'est pas la première mesure que le gouvernement libéral a été disposé à emprunter à ses frères conservateurs, ce qui donne crédit, je crois, à notre théorie dite du bonnet blanc et du blanc bonnet, qui s'avère de plus en plus fondée de jour en jour.

Il peut sembler qu'être contre la coordination, l'intégration et la planification de notre politique sociale serait être injuste et mal intentionné envers le gouvernement. Il lui appartiendra, cependant, au cours des prochaines années, d'apporter la preuve que cette initiative de sa part est réellement destinée à enrichir et rehausser la politique sociale du Canada, et non pas simplement à devenir un mécanisme par lequel il peut faire de façon détournée et en endossant moins de responsabilités, ce qu'il avait décidé de faire en 1978 lorsqu'il a commencé à procéder aux premières restrictions au mois d'août de cette année-là. Nous devrons attendre pour voir s'il pourra surmonter les contraintes de la réalité. Il ne sera pas en mesure de le faire.

● (2140)

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, voici la première occasion que j'ai de féliciter le ministre du travail qu'il a fait pendant la campagne référendaire au Québec. Il est l'un des rares ministériels à avoir parlé du fond du cœur en évitant de brandir la menace économique.

Je l'ai connu lorsqu'il était au ministère de l'Industrie et du Commerce. On aurait dû l'y laisser car il y faisait un excellent travail. C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de la motion qu'il a présentée.

Je m'intéresse naturellement au domaine du développement social dans notre grand pays, mais j'ai certaines réserves sur ce projet qui vise à créer un autre ministère. Je crois avoir beaucoup de compassion pour mes concitoyens, et j'espère que mes électeurs le perçoivent. Je suis très conscient de la nécessité d'une politique claire dans tous les domaines sociaux, mais j'hésite à laisser le gouvernement accroître ses dépenses dans quelque domaine que ce soit avant qu'il n'ait défini une politique détaillée et fait des propositions précises.

Le ministre peut-il nous dire quels pouvoirs il aura sur les autres organismes ministériels qui s'occupent de développement social? Quel mandat et quelles politiques de coordination le ministre va-t-il adopter pour que le département proposé ne soit pas un autre bouche trou, une nouvelle mesure de replâtrage visant à masquer les véritables difficultés? Les autres ministères et organismes fédéraux gèrent des fonds importants qui pourraient avoir des répercussions sur le fonctionnement de ce nouveau ministère. Comme le sait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), son territoire est menacé si ce nouvel organisme a la préséance. A combien se monteront les fonds que l'on affectera au développement social, qu'il s'agisse de crédits alloués au détriment des autres ministères ou de crédits qui feront double emploi avec ceux dont bénéficient déjà les ministères existants?

Les libéraux sont connus pour exceller dans les initiatives qui font double emploi. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à la proposition qu'ils ont présentée en 1979 en vue de créer le conseil ministériel de l'expansion économique. Cet organisme, ce super ministère devait être chargé d'améliorer notre production forestière, d'aider la construction navale et de mettre en œuvre de nouveaux programmes visant à développer notre industrie automobile. Il devait administrer des programmes fédéraux destinés à réaliser une stabilité économique propice à la croissance et à la création des emplois. Nous savons tous ce qu'il a réalisé. Il a été chargé de domaines dont d'autres ministères et d'autres organismes devaient supposément s'occuper. Notre stagnation économique actuelle n'a fait que gâcher le climat social et engendrer le chômage.

La motion procède d'un principe important. Il est impérieux que le gouvernement assume sérieusement ses responsabilités à l'égard des Canadiens. Cependant, quelles garanties le département d'État et le ministre auront-ils? Le ministre élaborera-t-il ses politiques en fonction des besoins des Canadiens? Quel rôle le ministère entend-il jouer dans la vie de nos concitoyens? Selon le premier ministre (M. Trudeau), ce n'est pas dans de nouvelles lois ou dans des pouvoirs accrus de l'État que résident nos plus grands espoirs, mais dans nous-mêmes et dans la capacité de chacun de nous d'adopter de nouvelles valeurs socio-économiques en fonction des nouvelles réalités de notre temps. Quelles sont les priorités de ce nouveau ministère? Même si, en principe, le besoin d'orientation se fait sentir dans le domaine social, nous devons avoir au moins une idée de la voie dans laquelle le gouvernement entend engager notre pays.

En tant que critique des programmes pour la jeunesse, je m'inquiète beaucoup de l'avenir de notre richesse la plus naturelle. L'an prochain, le Canada comptera environ 4.6 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans. Pouvons-nous être assurés que le gouvernement donnera à sa politique une orientation garantissant à ces jeunes un avenir prometteur, des emplois enrichissants et à plein temps? Je ne parle pas d'emplois dans le secteur public, bien que le gouvernement ait besoin de quelques jeunes Canadiens brillants. Je ne parle pas d'emplois à temps partiel, d'emplois qui ne durent que 48 semaines, mais d'emplois enrichissants et à plein temps. C'est une honte nationale que 431,000 jeunes Canadiens de moins de 25 ans soient sans travail et représentent ainsi 44 p. 100 de tous les chômeurs. Nous devons savoir quels programmes et quels principes seront mis en application grâce à ce nouveau département d'État. Il n'est pas déraisonnable de demander au gouvernement de nous donner un plan de ses buts et objectifs pour les dix prochaines années. Il me semble que le gouvernement devrait même présenter immédiatement à la Chambre un plan détaillé de ce qu'il compte faire d'ici trois ans. Ce secteur est trop important pour que l'on se contente de généralités. Quelles seront les compétences du ministre en matière d'emploi, d'immigration, d'éducation, de santé et de justice? Nous n'en savons rien.

Je ne veux pas marcher sur les pieds de qui que ce soit, surtout dans les domaines qui relèvent de nos homologues provinciaux en vertu de l'AANB, mais, dans le contexte des discussions constitutionnelles actuelles et à venir, est-ce que le ministre examinera le domaine de l'éducation, compte tenu de ses nouvelles responsabilités? Si ce département d'État a pour vocation de favoriser le développement social, il importe d'examiner ce domaine partout au Canada. L'éducation doit répondre aux besoins actuels. Il ne sert à rien d'avoir une foule de docteurs en philosophie si ces diplômés extrêmement brillants sont forcés de devenir chauffeurs de taxis pour gagner leur vie. Examinera-t-on les ententes financières entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne les études postsecondaires? Le gouvernement encouragera-t-il les universités qui connaissent une baisse marquée des inscriptions à se transformer en collèges communautaires? Il est intéressant de constater que le célèbre Ryerson Polytechnical Institute de Toronto, dont je suis d'ailleurs diplômé, accueille maintenant nombre d'étudiants qui détiennent un baccalauréat qui ne leur a guère servi. Ryerson et d'autres collèges communautaires offrent à leurs étudiants une excellente formation pratique.

Je le répète, je sais parfaitement que l'éducation relève des provinces, mais il faut une direction centrale et il faut que les programmes soient adaptés afin que les jeunes reçoivent une éducation satisfaisante et puissent trouver un emploi. Il faut donner à nos jeunes des compétences qui trouvent preneur sur le marché du travail. Le gouvernement des États-Unis a commandé une étude là-dessus pour les années 80. Nous devrions peut-être en faire autant.

Le comité du gouvernement pour la fonction professionnelle dans des domaines stratégiques est un bon point de départ. Je suis heureux d'en faire partie et d'y représenter le parti progressiste conservateur. Cependant, il ne suffit pas de se pencher sur les domaines stratégiques. Si nous voulons atteindre le plein emploi, il faut examiner tous les secteurs de l'emploi et de l'éducation. Comment le ministre peut-il se contenter de moins?

Je suis bien conscient que nous avons tous des obligations sociales et des responsabilités, mais le ministre et ce département d'État chercheront-ils à promouvoir une identité canadienne stable, une cellule familiale solide et une collaboration permanente avec les provinces, afin que nos enfants puissent acquérir un sentiment d'appartenance et de participation à la société? Les politiques de ce département redonneront-elles aux jeunes Canadiens le sentiment patriotique et dissiperont-elles l'instabilité dans laquelle ils vivent actuellement? A titre de ministre responsable de la famille, quels programmes, quels stimulants offrira le ministre pour promouvoir la cellule familiale? Les parents apprennent à leurs enfants à être indépendants et il devrait en être de même d'un pays.

● (2150)

Quels programmes va-t-on offrir aux enfants exceptionnels? Quel encouragement va-t-on apporter aux enfants qui se rangent aux deux extrémités de la gamme des enfants exceptionnels comme à l'enfant brillant qui possède un talent naturel pour la musique ou pour autre chose et dont les parents ne peuvent lui permettre d'exploiter son talent naturel parce qu'il en coûte $3,000 par année ou plus? Quels stimulants fiscaux seront offerts à ces parents qui se sentent lésés parce qu'ils ne peuvent offrir le même calibre d'éducation que ceux qui disposent d'un revenu plus élevé? Pourquoi la culture serait-elle réservée aux riches? Ce ministre aidera-t-il les parents dont les enfants ont besoin de cours spéciaux en raison d'un problème physique ou émotif? Quelles seront au juste les responsabilités du ministre?

Ce département élaborera-t-il finalement un programme fédéral d'action positive? Nous savons tous que certains groupes sont désavantagés et ont besoin d'aide dans certains secteurs précis de responsabilités fédérales; des représentant des femmes, des autochtones et des handicapés. Il existe des programmes d'action positive dans certains domaines mais, malheureusement, les progrès sont lents et ces programmes doivent être coordonnés. Le gouvernement fédéral aurait dû prendre depuis longtemps ses responsabilités dans ce domaine. Très peu des recommandations du groupe d'étude sur les handicapés ont été mises en application.

Le ministre fixera-t-il des normes pour éliminer les obstacles auxquels font face les handicapés en matière d'emploi, de transport, de logement et de loisirs? Notre parti est disposé à entendre les arguments et à essayer d'améliorer la politique pour l'emploi des handicapés. En toute justice, certains progrès ont été réalisés dans ce domaine grâce à des mesures comme le Programme d'aide à la création locale d'emplois et le Programme d'extension des services de main-d'œuvre du Canada, mais des emplois de courte durée pour les handicapés sont insuffisants. Ce mythe concernant l'embauche d'un handicapé existe toujours et doit être banni. Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour conscientiser les gens dans ce domaine par l'entremise du ministère de l'Emploi? Avant la création de ce nouveau département, la Chambre doit en connaître le mandat et les objectifs, en acceptant que le gouvernement ait bien l'intention d'aider le Canadien moyen.

Nous sommes tous conscients des défis sans cesse renouvelés que doivent relever les personnes, les organismes privés et les gouvernements, et l'un des plus importants des années 80 sera la création d'emplois. Comme je l'ai déjà demandé, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour créer des emplois permanents qui répondront aux besoins d'une main-d'œuvre qui ne cesse de s'accroître? Vers la fin des années 80, presque la moitié de notre population sera sur le marché du travail. Nos jeunes ont accès à l'enseignement supérieur et ils n'ont que le chômage pour toute perspective d'avenir. Il faut régler ce problème maintenant.

Je ne prétends pas que ce problème relève entièrement du gouvernement fédéral, mais ce dernier doit intervenir pour inciter le secteur privé à créer des emplois pour les jeunes. Les gouvernements doivent assurer au secteur privé le climat nécessaire à cette fin et encourager les hommes d'affaires, les investisseurs, les employeurs, les syndicats et les gouvernements à travailler ensemble pour satisfaire à la demande de main-d'œuvre spécialisée, et à appliquer à bon escient des programmes qui répondront aux besoins de nos jeunes. Nous devons stimuler la volonté de travailler, et éviter de tomber dans le piège tendu par Bryce Mackasey en 1971 quand il nous a garanti que le programme de l'assurance-chômage ne détournerait pas les gens du travail.

Ce dont on a besoin au Canada c'est un sens de participation à la collectivité. Nous devons sensibiliser les gens aux structures sociales. Nous devons subventionner convenablement les associations bénévoles déjà établies.

Est-ce que ce sera là le ministère polyvalent qui trouvera remède à toutes les injustices sociales qui existent et que le gouvernement libéral a perpétuées parce qu'il était trop préoccupé par sa propre conservation pour s'inquiéter de la direction du pays? Quels programmes de surveillance instaurera-t-il par l'entremise du ministère de la Santé et du Bien-être social, du ministère de l'Environnement ou encore de ce nouveau ministère polyvalent afin d'assurer le contrôle des secteurs qui, quotidiennement, intéressent les Canadiens, comme par exemple la pluie acide, la contamination par le méthyle de mercure; et pourquoi pas, ce vieux cauchemar, conversion au système métrique? La liste est interminable. On trouve très peu de domaines, s'il en existe, où le gouvernement n'a aucune incidence sur la vie personnelle.

Si vous me le permettez, j'aimerais revenir pendant un instant à la jeunesse de notre pays. Est-ce que le ministre en tant que ministre de la Justice présentera des modifications à la loi actuelle sur les jeunes délinquants, aux lois sur la marijuana, sur la prostitution et, dans l'affirmative, a-t-il évalué l'incidence que ces changements auraient sur la structure familiale? Comme je l'ai déjà dit, il est bien évident que ce ministère s'occupera des familles. Quelles mesures va-t-on prendre en priorité pour promouvoir l'unité familiale et, par voie de conséquence, l'unité nationale? Le ministre est-il prêt à considérer nos problèmes sociaux dans le contexte de notre structure juridique? Est-il prêt à examiner la législation sur le divorce et la question de la peine de mort?

Le ministre devra également faire connaître ses intentions en ce qui concerne les droits de la personne. Je crois que le ministère de la Justice étudie actuellement toutes les lois fédérales qui peuvent entrer en conflit avec la loi sur les droits de la personne. Ce nouveau ministère se penchera-t-il sur la politique d'immigration qui est effectivement discriminatoire envers certains groupes? Comment compte-il dissiper les conflits raciaux qui existent, que cela nous plaisent ou non, dans des grandes villes comme Toronto et Vancouver? J'ai remarqué au cours du week-end que dans un discours prononcé à

Toronto un des ministres a déclaré que le chômage chez les jeunes était la cause de cette tension raciale; c'est parce qu'ils sont oisifs, qu'ils n'ont rien à faire, qu'ils ont du temps à perdre et qu'ils font des bêtises. Je suis parfaitement d'accord avec lui. Que fait le gouvernement pour favoriser l'emploi des jeunes?

Les ministères fédéraux contestent l'autorité de la Commission des droits de la personne et ce n'est certainement pas ce genre d'attitude qui favorisera une idéologie sociale progressiste et libre.

En 1977, dans la publication intitulée *Un choix national*, le gouvernement déclarait que les Canadiens avaient le droit de faire leurs études dans la langue officielle de leur choix et qu'il fallait leur fournir les installations voulues lorsqu'ils étaient en nombre suffisant. Les programmes de bilinguisme sont à la disposition de presque tout le monde et, dans la plupart des cas, gratuitement, mais ici même, à la Chambre des communes, les libéraux favorisent la discrimination. Le personnel des députés n'a pas droit à des cours de français ou d'anglais comme le reste du personnel de la chambre des communes. L'autre jour, les libéraux ont rejeté une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement pour demander que l'on se penche sur cette question. Je demande au ministre de reconsidérer la chose afin de permettre au personnel des députés de profiter des cours de langue qui sont offerts. Je me demande comment un parti qui, jusqu'ici, n'a pas été capable d'appliquer ses propres politiques, pourra le faire à l'avenir. Le ministre saura-t-il développer une culture canadienne avec plus de succès?

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire qu'il est 10 heures avant d'aborder un autre sujet.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

● (2200)

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE—LE REMBAUCHAGE DES FONCTIONNAIRES LICENCIÉS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me réjouis que vous occupiez le fauteuil, car vos responsabilités envers vos électeurs sont semblables aux miennes, et c'est là l'objet de mon intervention ce soir à la Chambre.

On parlera toujours de réorganisation dans les services de l'État. Par suite de ces réorganisations, beaucoup de professionnels bien formés, de commis et d'autres employés dans la Fonction publique verront leur carrière interrompue par des mises en disponibilité, leur poste déclaré superflu et inscrit sur des listes dites prioritaires, ainsi de suite. De quoi mettre des familles entières dans l'incertitude et dans de grands embarras nécessitant des sacrifices accablants que seule l'expérience permet de comprendre. Depuis que je suis député au Parlement, j'ai vu beaucoup de gens dans cette situation, et il n'y a rien de plus pénible que le sentiment de désespoir avec lequel ils viennent me consulter dans mon bureau.

La Commission de la Fonction publique grâce aux efforts de M. Ken Sinclair, a reconnu combien il importait de redonner espoir aux fonctionnaires. Bien sûr, il y a eu des histoires au dénouement heureux, alors que des personnes dont le poste avait été déclaré superflu ont réussi à trouver du travail ailleurs. Mais quelle que soit l'efficacité des programmes existants, il leur manque un ingrédient essentiel qui les assurerait du succès. Il s'agit du recyclage.

Sous l'ancien gouvernement Clark, on avait entrepris d'élaborer un mécanisme à cet effet; mais depuis les dernières élections, le gouvernement ne nous a pas communiqué grand-chose au sujet du recyclage des fonctionnaires. Voilà pourquoi j'ai posé la question suivante au président du Conseil du Trésor (M. Johnston):

> . . . quand le président du Conseil du Trésor va-t-il annoncer les programmes de recyclage des fonctionnaires qu'il avait promis au cours de la campagne électorale et à propos desquels il est demeuré étrangement silencieux depuis les élections?

Je n'ai pas encore reçu de réponse depuis que j'ai posé cette question. A ce moment-là le ministre m'avait répondu:

> . . . je ne puis tolérer que le député dise que je suis demeuré silencieux. En fait, j'ai déjà fait savoir au député toute l'importance que nous attachons à la formation et au recyclage des fonctionnaires.

Rien à redire là-dessus. Il a poursuivi ainsi:

> Nous élaborons présentement des programmes importants à cet égard, que j'espère pouvoir annoncer sous peu à la Chambre. Je poursuivrais volontiers mes entretiens à ce sujet avec le député dont les idées, je le reconnais humblement, sont parfois excellentes.

Je le remercie du compliment. Je suis prêt à mettre mes talents à sa disposition, tout comme vous, monsieur l'Orateur. Je pense que le secteur public a une belle occasion de donner l'exemple à l'entreprise privée en ce qui concerne le recyclage des employés. En plus d'assurer la présence d'une Fonction publique expérimentée, je crois qu'il importe que le gouvernement, en sa qualité d'employeur, se préoccupe aussi de l'aspect humain de la question.

En février 1980, le gouvernement dont j'étais membre avait pris une bonne initiative à cet égard. Le Conseil du Trésor avait annoncé comment il entendait protéger les employés contre les congédiements. Voici l'essentiel de cet énoncé:

> Nous avons décidé que tout employé excédentaire aurait l'occasion d'accepter un autre emploi de manière à ce qu'il ne se produise aucune mise à pied simplement pour réduire l'effectif. Il arrive parfois qu'un certain nombre de postes dans la Fonction publique soient déclarés excédentaires pour des raisons qui ne découlent pas directement des programmes de rationalisation du gouvernement. Ces excédents peuvent résulter de modifications apportées aux programmes, de la réorganisation du travail ou d'autres modifications au plan de gestion, ainsi que de l'achèvement normal de certains programmes. Le gouvernement veut qu'en pareils cas, les employés soient également protégés par nos mesures qui visent à prévenir les licenciements et qu'ils aient l'occasion d'accepter un autre emploi.

Dans l'intérêt public et dans celui des fonctionnaires, cette proposition doit se concrétiser par l'institution de programmes de recyclage. Cette politique dépendait des programmes de recyclage que le gouvernement dont je faisais partie était en train d'élaborer au sein de la Fonction publique du Canada en vue d'aider les fonctionnaires à se préparer à de nouvelles carrières. La même obligation incombe au gouvernement actuel que les fonctionnaires surveillent dans l'expectative.

Le gouvernement devrait donner suite en les perfectionnant aux mesures qu'avait instituées mon gouvernement. J'ai moi-même des suggestions, et d'autres en ont sûrement. On devrait annoncer rapidement un programme de recyclage à l'intention de tous les fonctionnaires. Ce programme devrait s'adresser

d'abord à ceux qui n'ont pas encore trouvé de travail, qui veulent travailler dans la Fonction publique et qui furent mis à pied à la suite des mesures d'austérité qu'avait prises le gouvernement Trudeau le 1er août 1978; ces fonctionnaires devraient demeurer admissibles et continuer à figurer sur une liste élargie de candidats prioritaires.

● (2205)

Le gouvernement devrait user de son influence auprès des organismes de la Couronne pour faire en sorte que les employés qui sont mis à pied et qui sont visés par les directives du Conseil du Trésor, soient admissibles à des postes dans ces organismes.

Le gouvernement devrait songer à utiliser les écoles d'art et de technologie et établissements universitaires, partout où il s'en trouve, pour compléter au besoin les services dont dispose la Fonction publique.

Il est certain en tout cas que la première mesure à adopter, c'est une politique de non-licenciement, comme nous l'avons fait, avec les améliorations que j'ai indiquées au début pour ceux qui ont été mis à pied en application de la décision annoncée le 1er août 1978 par le premier ministre. Il est nécessaire évidemment de consulter l'association du personnel de la Fonction publique et le Conseil national mixte pour que le Parlement sache ce que le gouvernement fait pour les fonctionnaires. Il devrait envisager de déposer les propositions à la Chambre, et de les renvoyer à un comité en les assortissant d'un certain délai pour qu'elles soient examinées très rapidement.

En ce qui concerne un côté important des relations employeur-employés on a enregistré un début avec l'élaboration d'un programme de recyclage. Ce travail devrait se poursuivre sans désemparer et l'annonce devrait en être faite.

J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous donner des renseignements concrets ce soir, du moins en ce qui concerne du moins l'époque où cette annonce sera faite par le Conseil du Trésor. Je répète que la Fonction publique est dans l'expectative et qu'elle observe le gouvernement.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour dire quelques mots au sujet des effectifs—en ce qui concerne tant l'embauche que le recyclage des fonctionnaires désormais en surnombre dans leurs fonctions actuelles. Je répète dans leurs fonctions actuelles, parce qu'au gouvernement nous nous préoccupons d'utiliser au maximum les talents des fonctionnaires dans toute la Fonction publique et non simplement dans les postes qu'ils occupent à un moment donné.

Nous avons constaté un certain nombre d'améliorations à apporter en ce qui concerne l'embauche et le recyclage du personnel désormais en surnombre. Et cela ne veut pas dire que les ministères et la Commission de la Fonction publique ne se sont pas bien acquittés de leur tache qui consistait à reclasser ces employés, bien au contraire. Mais nous devons faire mieux, en procédant de façon plus méthodique, en améliorant la communication et en examinant les aptitudes professionnelles de ces employés avec un esprit un peu plus imaginatif. Vous savez, les gens sont adaptables. Ils ont fait le même genre de travail pendant des années et cela peut nous inciter à les cantonner dans pratiquement le même genre d'emploi, qui n'existe peut-être pas. Ces gens pourraient faire un autre genre de travail, bien sûr, parce qu'ils ont des aptitudes générales qui conviennent à diverses fonctions.

C'est surtout pour le recyclage qu'il est important de profiter des facultés d'adaptation des employés excédentaires. Jusqu'ici, nous les avons recyclés une fois qu'ils occupaient un nouvel emploi; nous n'avons pas eu souvent recours aux dispositions du programme actuel de recyclage de la main-d'œuvre qui prévoit des cours en dehors du milieu de travail. Cela se comprend si l'on veut utiliser les ressources de façon efficace: il est logique de donner à une personne un travail qu'elle apprendra rapidement à faire au lieu de l'envoyer suivre des cours. Néanmoins, nous voulons favoriser un recyclage plus approfondi, surtout lorsque l'employé excédentaire possède un grand nombre des qualités requises pour un poste vacant et si ce recyclage peut lui permettre d'atteindre le niveau de compétence exigé. La formation peut être plus longue que ne le prévoit la politique actuelle. Par conséquent, cela peut exiger des ressources plus importantes.

Je le répète, notre gouvernement a pris conscience de ces besoins en étudiant comment améliorer sa politique à l'égard des fonctionnaires excédentaires, et il en a dégagé certains principes. Nous songeons également à certaines mesures visant à répondre à ces besoins et à appliquer les principes que nous avons établis. Avant de les annoncer, nous voulons toutefois consulter ceux dont dépend le succès de ces mesures, c'est-à-dire les autorités des ministères et les représentants des employés ainsi que les représentants de la Commission de la Fonction publique qui joue un rôle important en ce qui concerne le placement et la formation. Nous avons entrepris ces consultations et nous espérons qu'elles nous permettront de faire une déclaration plus précise et de donner suite aux idées que je vous ai exposées ce soir.

Le député a parfaitement raison de soulever cette question. Nous le remercions de nous avoir permis de donner ici ces quelques précisions.

● (2210)

LE TRANSPORT AÉRIEN—LA DÉCISION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS CONCERNANT LA LIGNE HALIFAX-TORONTO

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 6 juin 1980, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Pepin) au sujet de la décision de la Commission canadienne des transports quant aux liaisons Halifax-Toronto et Halifax-Montréal. La décision prise par le comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports permettra à CP Air d'assurer la liaison Halifax-Toronto et refusera à Eastern Provincial Airways le droit de le faire.

Fait curieux, la CCT a aussi permis à CP Air d'assurer la liaison Halifax-Montréal dans un an. Cette ligne est maintenant desservie par EPA et par Air Canada. Dans sa réponse, le ministre a confirmé qu'on avait fait appel de ces décisions de la CCT et que la date limite pour la présentation des mémoires et des documents à cet égard était le 16 juin, soit aujourd'hui même. Le cabinet ou le ministre des Transports décideront maintenant s'il y a lieu de revenir sur la décision de la CCT ou de la maintenir.

Si je voulais critiquer la décision de la CCT, je ne pourrais pas le faire mieux que ne l'a fait un article éditorial publié dans le *Globe and Mail* de Toronto. Cet article rédigé le 23 mai 1980, affirme que la CCT a eu raison de décider d'établir la liaison Halifax-Toronto, mais qu'elle s'est mise ensuite à

tout gâcher. Selon le *Globe and Mail*, la CCT s'est efforcée de faire obstacle à l'expansion de l'entreprise régionale en choisissant CP Air plutôt qu'EPA. Si vous me le permettez, je lirai un passage de l'éditorial:

Dans ce cas-ci, la décision de la CCT dénote un manque total de compréhension et une attitude tout à fait nonchalante à l'égard des problèmes du Canada à une époque où il faudrait accorder une attention des plus suivies et des plus novatrices à ces problèmes. Comme EPA a fait appel de la décision au cabinet fédéral, nous avons bon espoir que le ministre des Transports, Jean-Luc Pepin, et ses collègues donneront suite à leur promesse renouvelée de réforme fédérale et annuleront la décision de la CCT. Dieu sait que la Commission le mérite bien.

Regardons en face la réalité brutale du gouvernement. Il faudra que le ministre des Transports fasse preuve de détermination et que le cabinet y mette du sien pour renverser la décision, mais je crois que le ministre relèvera le défi et appuiera l'entreprise régionale afin qu'EPA puisse continuer à croître et à contribuer à l'économie de la région atlantique du Canada. Dans cette affaire, je suis sûr que le ministre peut compter sur l'appui des députés des deux côtés de la Chambre.

Pourquoi faut-il renverser la décision? Parce qu'elle est manifestement mauvaise. Premièrement, elle se fonde sur une politique fantôme selon laquelle les transporteurs aériens régionaux ne peuvent aller au-delà de leurs régions adjacentes. Et pourtant, Nordair a un vol direct de Québec à Winnipeg. Deuxièmement, la CCT affecte trois transporteurs à la liaison Halifax-Montréal, qui est classée dix-septième au Canada, ce qui ne l'a pas empêché de déclarer qu'il ne serait pas économique d'affecter plus de deux transporteurs à la liaison Halifax-Toronto qui vient au dixième rang au Canada et où le traffic s'intensifie. Troisièmement, la CCT a dit qu'EPA pourrait multiplier le trafic régional; puis, elle lui a refusé l'autorisation de proposer des prix spéciaux pour en faire la promotion. Il ne devrait pas être difficile pour le ministre de réfuter ces motifs des conclusions de la CCT.

Puis, il y a l'opinion publique. Les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique réclament instamment que la décision soit révoquée. Pratiquement tous les députés de la région de l'Atlantique, les députés des assemblées législatives provinciales et les membres des nombreux conseils municipaux appuient EPA. En fait, les seules voix discordantes sont celles de l'industrie du tourisme, qui favorise les voyages dans son propre intérêt, et de la Chambre de commerce de Halifax. J'ai du mal à croire que la Chambre de commerce de Halifax n'appuie pas une industrie régionale de cette envergure puisqu'EPA emploie 900 personnes dans la région de l'Atlantique et qu'elle dépense des millions en biens et services. J'ai demandé aux membres de la Chambre de commerce de répondre à un questionnaire afin de déterminer s'ils favorisaient vraiment CP Air contre EPA.

L'exécutif de cet organisme s'est montré très offusqué de mon intervention. En fait, l'un des membres de l'exécutif m'a répondu que j'abusais des privilèges accordés aux députés. J'aimerais dire à ce monsieur que je fais ce que je crois être juste dans l'intérêt de tous mes administrés. Toutefois, la réponse que j'ai reçue des membres de la Chambre de commerce et d'autres de mes électeurs a été très positive: la plupart des gens de la région appuient la demande qu'a présentée l'EPA pour desservir le trajet Halifax-Toronto. Cela ne veut pas dire qu'ils ont quoi que ce soit à reprocher à CP Air. Ils reconnaissent l'apport de cette compagnie au transport aérien au Canada et voudraient qu'elle continue à desservir la région, mais pas au détriment d'une entreprise de Halifax.

• (2215)

CP Air a déjà annoncé son intention de construire un aérogare de 50 millions de dollars à Toronto. C'est le genre de choses auxquelles nous nous opposons. Nous voulons que l'EPA soit une entreprise locale en pleine expansion et nous avons besoin à cette fin de l'aide de la Commission canadienne des transports. Nous espérons donc que le ministre infirmera la décision de la CCT et permettra à l'EPA de continuer à contribuer au développement économique du Canada.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le 6 juin dernier, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a demandé au ministre des Transports (M. Pepin) si la décision de la Commission canadienne des transports concernant la ligne de Halifax-Toronto avait été remise en cause et, dans l'affirmative, devant quelle autorité.

Je voudrais confirmer que la Eastern Provincial Airways en a appelé de la décision de la CCT auprès du ministre des Transports, en vertu de l'article 25 de la loi nationale sur les transports. L'EPA a demandé au ministre d'annuler en partie la décision de façon à permettre à l'EPA d'assurer, au lieu de CP Air, la ligne Halifax-Toronto sans arrêt ou, encore, de modifier la décision de façon à permettre à l'EPA et à CP Air d'assurer à titre égal ce même service. J'ajoute que la société CP Air en a également appelé devant le ministre de la décision de la CCT, même si son appel ne porte pas sur la liaison Halifax-Toronto, mais plutôt sur l'autorisation donnée à cette société de desservir Halifax directement à partir d'autres centres prévus dans son permis national.

Le député de Halifax-Ouest a également demandé quand cet appel sera entendu et la décision rendue et quelles considérations allaient entrer en ligne de compte lors de la procédure d'appel. Les appels présentés au ministre des Transports sont régis par la loi nationale sur les transports. En vertu de l'article 64 de la loi, le gouverneur en conseil peut également modifier ou annuler les décisions de la CCT de son propre chef.

Cette question fort compliquée fait en ce moment l'objet d'un examen et une décision sera rendue sous peu.

L'INDUSTRIE—L'AIDE À L'INCO

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, le 12 mai dernier, j'ai signalé à la Chambre la fermeture d'un certain nombre de mines et d'usines de minerai de fer au Canada, dont la mine Steep Rock à Atikokan, l'usine de la National Steel à Capreol et celle de l'Inco à Sudbury.

C'est la décision que l'Inco a prise de fermer son usine et le fait que le société avait 500,000 tonnes de minerai invendu qui m'ont poussé à parler de cette affaire. Quand j'ai posé ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), je lui demandais en fait ce qu'il était prêt à faire, vu que 35 p. 100 du minerai de fer utilisé au Canada pour fabriquer de l'acier est importé. Le ministre a répondu qu'il examinerait la situation. J'ai ensuite demandé au ministre s'il était prêt à convoquer les dirigeants des différentes aciéries afin de voir ce qu'il serait possible de faire pour les encourager à se servir de minerai canadien. Le lendemain, on pouvait lire dans les journaux les titres suivants: «M. Gray étudiera l'utilisation du minerai américain», dans le *Journal* d'Ottawa, et «M. Gray enquêtera sur les aciéries qui se servent de minerai américain», dans le *Citizen*. Dans un autre journal on dit ceci:

«Gray va demander pourquoi les aciéries utilisent tant de minerai importé.»

● (2220)

J'ai cru que le gouvernement allait faire quelque chose. Le 5 juin, j'ai dû constater que tout en était au même point, et je me suis rendu compte aussi que des Canadiens perdaient leur emploi et que notre balance des paiements s'aggravait davantage à cause de cette situation. J'ai donc entrepris d'écrire au ministre pour lui demander ce qui se passait. J'ai d'abord cru que sa réponse était tout à fait favorable. J'attendais donc avec beaucoup d'impatience que son cabinet annonce les détails d'une telle rencontre. Malheureusement, depuis que j'ai posé ma question, j'attends toujours une annonce.

La semaine dernière, il devint évident que la société Iron Ore of Canada se disposait à mettre à pied 3,000 travailleurs au Québec et le critique Néo-démocrate en matière économique, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), a posé la même question à la Chambre. C'était le 11 juin, et le ministre a répondu qu'il essayait toujours d'organiser une rencontre avec les dirigeants de la sidérurgie canadienne. C'était le 11 juin, un mois après que j'eus posé ma première question à la Chambre.

Qu'est-ce que le ministre a répondu? Il a dit qu'il demanderait à ces gens si les acieries importaient 45 p. 100 de leur minerai. Cela lui a pris un mois. Il n'a probablement pas encore organisé de réunion pour trouver la réponse à cette question très simple. Cette affaire ne date pas d'hier. Il s'agit d'une question qui avait déjà été soulevée avant l'ouverture de la session. Elle avait été soulevée au cours des deux dernières législatures, mais le ministre essaie encore d'organiser une réunion. Dans la situation contraire, quand l'industrie veut rencontrer le gouvernement, les choses ne traînent pas.

J'aimerais citer certains propos de porte-parole de diverses aciéries du Canada publiés dans *Business Week*. Le président de STELCO, M. Gordon, a dit ceci:

> Les autorités gouvernementales et les aciéries du Canada entretiennent des rapports chaleureux, à tel point que l'industrie ne semble pas ressentir le besoin d'avoir une association commerciale ou des agents de couloir pour la représenter à Ottawa.

M. Macnamara, président d'Algoma Steel, a dit ce qui suit:

> Quand surgit un problème qui peut faire du tort à l'ensemble de l'industrie . . . nous rencontrons le gouvernement pour essayer de le résoudre. J'ignore pourquoi c'est impossible aux États-Unis, mais au moins au Canada, nous avons des gens qui nous écoutent.

L'industrie sidérurgique n'a pas de mal à se faire entendre du ministre, mais quand le ministre veut se faire entendre de l'industrie sidérurgique il n'arrive même pas à organiser une rencontre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a parlé en termes très durs des investissements étrangers par le passé. Il a insisté sur la nécessité de contrôler nous-mêmes notre économie, mais il lui faut plus d'un mois pour organiser une rencontre.

Nous avons du minerai de fer qui dort dans les tas de laitier de Sudbury. Au parlement provincial, le Nouveau parti démocratique a réfuté l'argument suivant lequel le minerai de fer canadien ne peut pas servir à la fabrication d'acier au Canada. Bud Germa, Elie Martel et Michael Cassidy ont réfuté cet argument et les autres du même genre qu'on invoque pour excuser la fermeture des usines canadiennes et le licenciement des ouvriers canadiens. Ce qu'il nous faut, c'est une stratégie de développement pour l'utilisation de nos ressources. Ce qu'il nous faut, c'est une stratégie industrielle qui satisfasse les besoins des jeunes, des autochtones, des mineurs et des femmes dans nos régions sous-développées. Ce dont nous n'avons pas besoin, c'est un gouvernement qui n'arrive même pas à organiser une rencontre avec les sociétés sidérurgiques. Une fois cette rencontre organisée, qu'est-ce qu'ils vont faire? S'il faut un mois pour organiser une rencontre, combien de temps va-t-il leur falloir pour se décider à faire quelque chose? Combien va-t-il falloir licencier d'autres Canadiens? Déjà 3,000 avis de licenciement sont partis depuis que nous avons posé cette question pour la première fois il y a un mois, et rien ne s'est produit.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Commerce)): Monsieur le président, le ministère de l'Industrie et du Commerce a eu l'occasion de se pencher sérieusement sur la question des mises à pied dans l'industrie de l'extraction du minerai de fer. C'est la récession américaine et la baisse générale de la demande qui sont à la source du problème, d'ailleurs l'état actuel de l'industrie automobile en est une illustration flagrante. En conséquence, au Canada comme aux États-Unis, l'industrie minière fonctionne au ralenti. Le MIC et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont à l'écoute constante des fluctuations de l'offre et de la demande. Le gouvernement du Canada a l'intention de saisir l'industrie canadienne de la question des approvisionnements en minerai et leur source.

Très prochainement, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et son collègue le ministre d'État (Mines) (M^me^ Erola) doivent rencontrer les responsables des approvisionnements des sociétés en cause. De plus, lors d'une réunion ultérieure, le ministre de l'Industrie et du Commerce en compagnie de hauts fonctionnaires et des responsables de l'industrie sidérurgique pourront discuter entre autres de mécanismes permettant une utilisation plus rationnelle des sources canadiennes de minerai de fer. C'est le vœu commun du gouvernement et de l'industrie de trouver les solutions appropriées à l'ensemble des questions afférentes aux approvisionnements et aux problèmes connexes. Nous sommes confiants qu'à l'issue de ces discussions des résultats tangibles seront atteints. Soit dit en passant, et pour réitérer les paroles de mon collègue de Windsor-Ouest le 12 mai dernier, nous pouvons être fiers de l'industrie sidérurgique canadienne, contrôlée à 100 p. 100 par des intérêts nationaux et qui passe pour être la plus productive, la plus efficace et la plus moderne au monde. C'est dans cet esprit que nous préconisons des politiques visant à une transformation croissante des ressources canadiennes chez nous.

M. Murphy: Quand?

M. Lachance: Et ce, pour répondre à l'honorable député, très bientôt.

● (2225)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONDAMNATION DES ATROCITÉS DE L'URSS EN AFGHANISTAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

J'ai reçu des cantons de Flos et de Tecumseh, dans ma circonscription, une résolution adoptée par la ville de Exeter et approuvée par la population de cette région. Par conséquent et étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a critiqué la politique étrangère de nations amies de notre pays tout en gardant le silence au sujet de la mort de 60 écoliers innocents en Afghanistan le 26 avril 1980 survenue à la suite d'une opération militaire soviétique, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement fasse preuve de courage et de détermination et exprime au gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques le dégoût horrifié que nous inspirent de pareilles atrocités.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PARCS CANADA

ON DEMANDE DE CHANGER LE NOM DU PARC NATIONAL D'ELK ISLAND EN CELUI DE PRINCE PHILIP—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question qui revêt une importance particulière aux yeux des Albertains.

En été 1978, Sa Majesté la Reine Elizabeth et le prince Philip ont effectué en Alberta une visite officielle à l'occasion des Jeux du Commonwealth qui avaient lieu à Edmonton. La reine a ouvert les Jeux et le prince Philip les a clôturés. En outre, le couple royal a effectué une visite historique très réussie dans les quartiers multiculturels et multilingues du nord et de l'est de la ville d'Edmonton et ont su se gagner les cœurs de ces pionniers.

Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que le gouvernement fédéral change le nom du parc national d'Elk Island en celui de Prince Philip, et que le prince Philip soit invité à présider la cérémonie du changement de nom dans le cadre des manifestations en l'honneur du 75e anniversaire de l'Alberta.

Mme le Président: Une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES BOYCOTTAGES ÉCONOMIQUES

LA PROTECTION DES CANADIENS CONTRE LES BOYCOTTAGES ÉTRANGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion. Étant donné qu'avant sa nomination au cabinet, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a déclaré à maintes reprises qu'il fallait que le gouvernement adopte une mesure tendant à protéger les particuliers et les sociétés des boycottages étrangers, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement présente sans délai une mesure afin de protéger les particuliers, les sociétés et les entreprises des répercussions des opérations de boycottage étrangères menées contre eux.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

LES DIFFICULTÉS CAUSÉES PAR LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES RELATIVES À LA PERCEPTION DES TAXES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Article 43 du Règlement

Comme le gouvernement fédéral prétend vouloir réduire les formalités administratives qu'il exige des chefs des petites entreprises, étant donné en outre que ce dernier à inscrit dans son mini-budget du 21 avril des dispositions en vertu desquelles ce ne sont plus les sociétés pétrolières multinationales mais les petits distributeurs indépendants qui doivent percevoir la taxe fédérale de vente et la taxe d'accise, étant donné enfin que les nouvelles responsabilités incombant aux petits distributeurs indépendants causent des difficultés indues à des chefs des petites entreprises qui sont obligés de jouer les percepteurs appointés de la taxe fédérale de vente et de la taxe d'accise, je propose avec l'appui du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

Que le gouvernement se ressaisisse et reconfie aux grandes sociétés pétrolières le soin de percevoir la taxe fédérale de vente et la taxe d'accise, car—contrairement aux petits distributeurs indépendants—ces dernières ont les moyens d'assumer toutes les formalités administratives requises.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA BANQUE MONDIALE

LA NOUVELLE CONCERNANT LA CANDIDATURE DE L'HONORABLE JOHN TURNER AU POSTE DE PRÉSIDENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. D'après un récent article de la presse, l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, aurait posé sa candidature au poste de président de la Banque mondiale. Étant donné les piètres résultats que ce dernier a obtenus lorsqu'il occupait le portefeuille des Finances, je propose avec l'appui du député du Yukon (M. Nielsen):

Que le gouvernement du Canada proteste aussi énergiquement que possible contre une éventuelle nomination de M. Turner au poste de directeur de la Banque mondiale ce qui lui donnerait la possibilité d'exposer le monde entier au même désastre que celui dans lequel il a mis le Canada pendant son mandat.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE FINANCEMENT DES PROJETS DU MEER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Le sous-ministre de l'Expansion économique régionale a communiqué aujourd'hui au comité permanent de l'expansion économique régionale des données démontrant que les stimulants que son ministère accorde aux grandes entreprises, souvent uniquement parce que celles-ci menacent de s'installer ailleurs, ne constituent pas toujours un placement rentable de deniers publics. En effet, d'après les chiffres cités aujourd'hui, les 21.5 millions de dollars accordés aux petites entreprises ont permis de créer 4,680 emplois en 1979-1980 alors que les 72.3 millions de dollars consentis aux grandes entreprises ont permis la création de 4,690 emplois, soit seulement dix emplois de plus pour 50 millions de dollars additionnels. Le sous-ministre a aussi confirmé que le gouvernement fédéral a versé 23 millions de dollars ces quatre dernières années à l'usine ITT de Port-Cartier, qui a depuis fermé ses portes. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Expansion économique régionale de ne financer que les activités pour lesquelles les frais d'équipement approuvés s'élèvent à moins de deux millions de dollars, afin que les contribuables canadiens soient assurés que les sommes affectées aux projets de développement régional permettent la création du nombre maximal d'emplois et, en outre, que le gouvernement rouvre l'usine ITT de Port-Cartier, en la transformant en société de la Couronne, afin de fournir des emplois à cette région défavorisée et de garantir que les 23 millions de dollars accordés à cette usine au cours des quatre dernières années ne soient pas uniquement un sacrifice offert sur l'autel des multinationales.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

ON DEMANDE L'ABROGATION DE LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je désire proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. La loi sur les petits prêts est totalement désuète. Les gens qui désirent emprunter de l'argent à des caisses de crédit ou à des sociétés de finance sont portés à emprunter plus qu'il n'est nécessaire en raison de la structure des taux d'intérêt.

Le gouvernement a déjà indiqué que cette loi est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la société moderne. Notre parti a donné au gouvernement l'assurance qu'il voterait pour l'abolition de cette loi inutile, après un court débat, si un bill était présenté en ce sens. Je propose donc, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de présenter immédiatement un bill tendant à abroger la loi sur les petits prêts de façon à ce que les députés puissent l'étudier et l'adopter sans délai, et qu'elle accepte de lui faire franchir toutes les étapes de l'adoption le plus rapidement possible.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE

TERRE-NEUVE—LE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE TERRITOIRE DU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, le 16 avril dernier, le premier ministre de Terre-Neuve a écrit au premier ministre du Canada pour lui annoncer que les négociations entre Terre-Neuve et le Québec au sujet de la transmission de l'énergie hydro-électrique du Labrador avaient été infructueuses et étaient rompues.

Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a semblé prendre le parti du Québec dans ce conflit, et je tiens à dire, à l'appui de ma motion, que Terre-Neuve a le même droit de transmettre son énergie électrique à travers le Québec que l'Alberta a le droit d'acheminer son gaz naturel jusqu'au Québec en passant par l'Ontario. Je propose donc, appuyé par le député de Perth (M. Jarvis):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au nom du gouvernement, de se conformer à une demande écrite du premier ministre de Terre-Neuve adressée au premier ministre du Canada, pour qu'il exerce ses pouvoirs en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et permette la transmission d'énergie hydro-électrique à travers la province de Québec.

Mme le Président: Une pareille motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON S'OPPOSE À LA TENUE À OTTAWA DE LA CONFÉRENCE SUR LES ARMEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion sur une affaire importante et urgente.

Mardi, mercredi et jeudi prochains, l'American Defense Preparedness Association va organiser à deux pas d'ici, au Centre fédéral des conférences, une conférence internationale sur les tendances dans le domaine des canons de gros calibre.

Étant donné que c'est le ministère des Approvisionnements et Services qui va délivrer les autorisations sécuritaires, que de hauts fonctionnaires canadiens vont participer à la conférence et que des sociétés canadiennes—en particulier la Space Research Corporation d'Afrique du Sud—vont faire de la réclame lors de cette conférence; étant donné, par ailleurs, que le gouvernement a fait connaître son intention de nommer un ambassadeur itinérant chargé du désarmement, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de notre pays soit d'annuler la conférence soit de ne pas la tenir dans le Centre des conférences, sinon, d'empêcher au moins les fonctionnaires canadiens de participer à des conférences d'une nature si peu indiquée.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DE L'ÉNERGIE ET LA SÉCURITÉ DES APPROVISIONNEMENTS—LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT—LA POSSIBILITÉ D'UN PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui sait pertinemment que l'entente actuelle sur l'énergie expire dans moins de deux semaines. Six mois se sont écoulés depuis que le ministre s'est prononcé contre notre programme énergétique. L'autre jour, il a déclaré qu'il avait proposé à l'Alberta par téléphone un accord provisoire.

● (1415)

A propos de la réunion qu'il doit avoir demain avec des représentants de la province de l'Alberta, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de proposer, au nom du Canada, un programme énergétique détaillé et global portant à la fois sur le prix du pétrole et sur la sécurité des approvisionnements et s'étendant sur une au moins trois ou quatre ans?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà eu des rencontres avec mon collègue de l'Alberta. A l'occasion de notre dernière entrevue, j'ai eu l'occasion de lui présenter certaines offres précises relatives au prix de l'huile et du gaz au Canada. A ce moment les offres que j'ai présentées ont été rejetées. Subséquemment, j'ai communiqué à nouveau avec mon collègue lui offrant un arrangement intérimaire qui nous permettrait de poursuivre les négociations et en particulier de faire en sorte que les discussions constitutionnelles puissent avoir lieu sans qu'il y ait interférence par des discussions sur le prix de l'huile.

Demain j'aurai l'occasion de rencontrer mon collègue à nouveau, d'explorer avec lui des possibilités autres que celles qu'il a rejetées jusqu'à maintenant. Encore une fois, ces possibilités comprendront divers éléments qui couvriront les points soulevés par le chef de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, le ministre nous dit que, lors de la réunion précédente, il ne s'est entretenu que des questions de prix et que, demain, il a seulement l'intention de chercher des solutions au problème du renouvellement d'un accord qui expire dans moins de deux semaines.

Le gouvernement fédéral a-t-il une proposition ferme et détaillée à soumettre aux provinces productrices? Sinon que fait donc le gouvernement fédéral depuis six mois?

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Madame le Président, il est regrettable que le chef de l'opposition sache aussi mal compter. Cela ne fait pas encore six mois que le gouvernement actuel est au pouvoir. Il a fallu au moins deux mois pour renverser cet affreux gouvernement que nous avions l'année dernière.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Pour ce qui est de la question qu'a soulevée le chef de l'opposition, je tiens à lui assurer que l'offre que je présenterai sera globale.

M. Clark: Je croyais peut-être le ministre plus prévoyant qu'il ne l'est en réalité. Il y a six mois, lorsqu'il a rejeté une politique énergétique qui aurait assuré les approvisionnements du Canada et qui aurait entraîné une hausse de prix réaliste, je supposais qu'il avait une autre solution à nous proposer.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: De toute évidence, il n'en a pas.

M. Clark: Ce qui me préoccupe, c'est qu'il n'a visiblement pas d'autre solution à proposer maintenant, 13 jours avant l'échéance de l'entente qui est actuellement en vigueur.

Je voudrais lui poser quelques questions sur l'entente complète qu'il compte négocier demain avec le gouvernment albertain. Peut-il dire à la Chambre s'il compte prévoir une aide spéciale pour les gagne-petit qui seront touchés par la hausse de prix qui va se produire, sous la forme du crédit d'impôt que mon gouvernement avait proposé ou sous une autre forme?

Peut-il nous dire si dans la proposition qu'il compte faire à la province de l'Alberta au nom du gouvernement fédéral, il prévoit de consacrer une partie des recettes fiscales pétrolières à la création d'un organisme analogue à la Banque d'énergie du Canada qui permettra aux particuliers d'investir dans la mise en valeur des ressources énergétiques canadiennes et qui les incitera à le faire? Ces détails seront-ils englobés dans l'ensemble de propositions qu'il fera demain au gouvernement de l'Alberta?

M. Lalonde: Madame le Président, le chef de l'opposition semble insister beaucoup sur le fait que nous négocions depuis quatre mois. Qu'il me suffise de lui rappeler qu'après six mois de négociations, il n'était même pas parvenu à conclure une entente avec l'Alberta.

Des voix: Bravo!

● (1420)

M. Lalonde: Nous allons conférer encore demain et aussi longtemps qu'il faudra. Le ministre de l'Énergie de l'Alberta et moi-même avons dit que le 1er juillet était la date prévue et non une date limite, que nous nous efforcerions d'en arriver à une entente avant le 1er juillet. Je suis certain que le chef de l'opposition a lu les communiqués publiés par moi-même et par M. Leitch, dans lesquels nous affirmons que si des progrès sont réalisés, nous poursuivrons nos entretiens même après le 1er juillet.

Pour ce qui est du sujet précis de nos entretiens, j'ai déjà dit que je n'avais pas l'intention de divulguer les propositions éventuelles du gouvernement de l'Alberta, et je ne crois pas qu'il y ait lieu de le faire avant que nous en ayons conféré, que nous en ayons discuté et que nous soyons convenus de les rendre publiques. Si nous voulons que les pourparlers soient francs et sincères, je crois que la courtoisie la plus élémentaire exige que je m'entretienne avec mon collègue avant de divulguer quoi que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, le ministre est disposé à faire des révélations à la télévision, mais pas à la Chambre des communes. Au sujet de la proposition qu'il présentera demain au gouvernement de l'Alberta, pourrait-il nous dire, premièrement, s'il s'agira d'une proposition ferme et, deuxièmement, si cette proposition portera sur autre chose que sur la simple question du prix?

M. Lalonde: Madame le Président, le chef de l'opposition prétend que je suis peu empressé à renseigner la Chambre. J'étais à la Chambre tous les jours la semaine dernière, attendant que l'on m'interroge sur l'offre que je ferais au gouvernement de l'Alberta, mais je crains que l'opposition n'ait pas fait son travail. J'ignore si les députés de l'opposition dormaient, mais aucun ne m'a interrogé.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dites-le-nous maintenant.

M. Lalonde: Il a fallu qu'un journaliste me demande si j'avais fait une offre et quelle avait été la réponse. En ce qui concerne la question posée par le député, j'ai déjà dit que l'offre que je ferais serait globale.

LA DATE D'OUVERTURE DES PROJETS ALSANDS ET COLD LAKE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Merci, madame le Président. Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tout le monde est au courant de la date limite qu'est le 30 juin. On connaît peut-être un peu moins bien une autre date limite d'importance primordiale, c'est celle du 1er août où le gouvernement devra donner son assentiment afin que puissent débuter cette année les travaux des chantiers Alsands et Cold Lake qui coûteront six milliards de dollars chacun. Le gouvernement prévoit-il que ces deux projets seront mis en chantier cette année?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'espère que nos discussions avec le gouvernement de l'Alberta prendront fin au plus tard à la fin de juillet.

M. Jarvis: Je ne comprends pas alors, madame le Président, pourquoi le ministre parle ou a parlé d'un accord en octobre et tout simplement d'un accord provisoire. Il doit savoir que son collègue, le ministre d'État chargé du Développement économique, à l'autre endroit, a signalé que les phases de construction et d'ingéniérie du projet Alsands ainsi que les retombées multiples créeront 110 millions heures-hommes de travail ou 55,000 emplois, dont un bon nombre seront dans les secteurs de la fabrication, de l'ingéniérie et d'autres services professionnels.

Je voudrais entendre le ministre nous promettre que cette incidence sur l'emploi de l'économie ne sera pas différée d'un an complet, tandis que le ministre négocie des accords provisoires alors que ces deux projets doivent être approuvés d'ici au 1er août.

M. Lalonde: Je le répète, madame le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les représentants d'Alsands et de discuter l'affaire avec eux. Le député sait également que le problème au sujet d'Alsands n'est pas imputable au gouvernement fédéral mais au gouvernement albertain qui a refusé jusqu'ici d'autoriser Alsands à entreprendre les travaux.

Une voix: Qui a parlé d'un cas de force majeure?

M. Lalonde: Si le gouvernement albertain donne l'autorisation voulue, je suis persuadé que la société Alsands s'empressera de se mettre à la tâche. De fait, elle a décidé, comme le député le sait, d'engager des frais sans avoir obtenu une ferme autorisation du gouvernement albertain. Cela montre donc clairement, je crois, qui, à l'heure actuelle, assume la responsabilité.

* * *

● (1425)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉSARMEMENT—ON S'OPPOSE À LA TENUE À OTTAWA D'UNE CONFÉRENCE SUR LES ARMEMENTS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que, dans le discours du trône, le gouvernement a promis de s'employer à réaliser la paix et le désarmement mondiaux et puisque nous n'avons pas encore d'ambassadeur au désarmement, le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement canadien se fera l'hôte, au Centre des conférences, ici à Ottawa, du 24 au 26 juin prochain, d'une conférence spéciale sur l'amendement, parrainée par la American Defence Preparedness Association?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, ce n'est pas le Canada mais bien la American Defence Preparedness Association qui sera l'hôte de cette conférence. Nous avons offert d'aider cet organisme parce que nous croyons qu'il est dans l'intérêt du Canada de s'assurer que cette conférence se déroule tel que prévu.

LE RAPPORT DE LA GRC SUR LES ACTIVITÉS DE LA SPACE RESEARCH CORPORATION

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Je me permets de ne pas être d'accord, madame le Président. Le gouvernement se fait l'hôte de la conférence et a mis le Centre des conférences à la disposition des organisateurs afin que la conférence puisse avoir lieu avec la permission du ministre. Un certain nombre de hauts fonctionnaires de la Défense nationale et du ministère de l'Industrie et du Commerce y prendront part de même que des dirigeants de la Space Research Corporation. A propos de cette dernière, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice ou, en son absence, au ministre suppléant ou au premier ministre s'il s'intéresse à la question.

Étant donné que la Space Research Corporation participera à cette conférence à huis clos sur les armements et étant donné qu'elle a été récemment condamnée par les tribunaux américains pour avoir vendu illégalement des armes à l'Afrique du Sud en violation de l'embargo décrété par l'ONU sur les armes, le ministre ou le premier ministre peuvent-ils dire à la Chambre pourquoi on a tenu secret le rapport de la GRC sur les activités de la Space Research Corporation et quand on le rendra public, si jamais on le fait?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ignore la plupart des faits dont le député vient de parler, mais je serai heureux de prendre note de la question au nom du ministre.

Mlle Jewett: Madame le Président, je vais donc m'adresser à un ministre qui est là, soit le ministre des Approvisionnements et Services. Le ministre pourrait-il confirmer les nouvelles qui circulaient récemment selon lesquelles le gouvernement voudrait que la société Canadian Arsenals Limited acquière des intérêts importants dans la Space Research Corporation, et si cette part comprendra les 20 p. 100 qu'Armscor, la fabrique d'armements du gouvernement de l'Afrique du Sud, possède actuellement?

Pourrait-il également préciser quels contrats ont passé les ministères et les organismes du gouvernement avec la Space Research Corporation?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Pour ce qui est de la première partie de la question de l'honorable représentante, madame le Président, c'est une affaire dont je dois saisir le cabinet; par conséquent, j'espère que l'honorable représentante voudra bien attendre jusqu'à la fin du mois et me permettre de le faire, ce qui me permettra de fournir à la Chambre des renseignements plus complets.

Je prends note de la seconde partie de la question de l'honorable représentante et je lui fournirai une autre fois le renseignement qu'elle demande.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Nicholas Ridley, ministre d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth britannique.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE CARBURANT PAR DES NON-CANADIENS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos du coût de l'énergie. Le fait que l'on vende du carburant subventionné par les Canadiens à des étrangers me préoccupe beaucoup.

Le ministre sait bien que les contribuables canadiens subventionnent les entreprises et les consommateurs étrangers puisqu'ils versent au moins 50 c. de subventions par gallon de carburant que ceux-ci utilisent. Je crois savoir que cela coûte dans les 100 millions au contribuable canadien. Le ministre pourrait-il nous dire s'il est en mesure de confirmer ce chiffre? Dans l'affirmative, je lui demanderais de préciser ce qu'il fait à ce sujet.

● (1430)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Sur le premier point, madame le Président, je remarque qu'un député a mentionné hier le chiffre de 100 millions dans le cas des voitures individuelles. Mes services me disent que ce chiffre est largement supérieur au chiffre le plus probable. Pour être réaliste, il s'agirait plutôt de la moitié de ce chiffre. Il n'en est pas moins important et il ne faut pas s'en désintéresser, même si là-dessus les provinces perçoivent une taxe d'utilisation routière qui représente dans les 20 millions, ce qui fait quand même un élément de revenu.

Je tiens à assurer au député que j'examine la question dans son ensemble en ce qui concerne le transport maritime et aérien. Des consultations sont en cours avec les autres ministères, et j'espère pouvoir présenter avant longtemps des recommandations au cabinet.

Quant aux voitures individuelles, des consultations ont eu lieu avec le gouvernement de la province d'Ontario, principal endroit où le problème se manifeste, ainsi qu'avec les représentants de l'industrie et d'autres ministères fédéraux. J'attends les réponses de l'industrie pour la fin de ce mois, après quoi je serai encore une fois en mesure de présenter des recommandations à mes collègues et de faire connaître au député les mesures qu'il pourrait y avoir lieu de prendre.

M. Crombie: Madame le Président, j'ai entendu avec satisfaction le ministre dire qu'il examine la situation. Il y a de très nombreux Canadiens qui ne sont pas au courant de l'ampleur de ce problème et qui ne savent pas que nous nous trouvons en fait à financer des entreprises étrangères et des consommateurs étrangers.

Je prierai le ministre de faire savoir à la Chambre s'il s'agit de 20, de 50 ou de 100 millions, ou enfin de nous donner le chiffre, avant de prendre une mesure quelconque, pour que nous soyons renseignés au sujet non seulement des voitures et des camions, mais des navires et des compagnies aériennes. Voudrait-il rendre public ce renseignement, pour que les Canadiens sachent au moins combien ils donnent aux entreprises étrangères et aux consommateurs étrangers?

M. Lalonde: Madame le Président, le député n'ignore sûrement pas que ces renseignements ne sont pas de nature statistique. Nous devons nous fier à des approximations et à des suppositions. Les chiffres que je lui ai donnés sont, me semble-t-il, une approximation assez raisonnable de la subvention accordée aux automobilistes en cause.

Je le répète, nous devons aussi tenir compte de l'accroissement des impôts routiers qui viendront s'ajouter aux recettes provinciales et qui seront perçus sur l'essence dont la vente va augmenter. Quant à fournir des renseignements statistiques au député, cela me paraît impossible parce que ces renseignements ne sont pas certains. Tout au plus disposons-nous de chiffres approximatifs.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA BAISSE DE LA CROISSANCE RÉELLE SELON LE RAPPORT DE STATISTIQUE CANADA

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle concerne évidemment les chiffres très alarmants publiés aujourd'hui par Statistique Canada qui a affirmé que durant le premier trimestre de l'année, la croissance réelle du Canada a diminué d'un demi point, soit de 2 p. 100 si l'on extrapole sur une période de un an.

Compte tenu du fait que le Canada n'a pas connu de telle baisse depuis le même trimestre de 1974, juste avant la dernière récession, le ministre des Finances peut-il nous dire s'il prévoit toujours que la croissance réelle du Canada cette année sera très légèrement positive de l'ordre de 0,5 p. 100?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, en réponse au député, je tiens à dire que je n'ai pas révisé ces prévisions. Le ministère des Finances n'a pas fait de nouvelles projections. Peut-être au fur et à mesure que nous avancerons durant l'année, devrons-nous en effectuer d'autres.

M. Stevens: Madame le Président, j'espère que tous les députés ont remarqué que le ministre des Finances a dit qu'il n'avait pas révisé ses prévisions. Une guerre aurait le temps de se déclarer et de se terminer avant qu'il ne songe à modifier ses prévisions.

Permettez-moi de signaler au ministre que Statistique Canada soutient que la construction résidentielle a diminué de 6,1 p. 100 au cours de ce trimestre. Comme le gouvernement conservateur avait prévu cette baisse dans ce secteur et présenté en conséquence un crédit au titre des impôts fonciers et des intérêts hypothécaires pour essayer d'améliorer la situation, le ministre peut-il dire s'il compte présenter une loi comparable ou adopter des mesures visant à stimuler la construction résidentielle au Canada?

M. MacEachen: Non, madame le Président, nous ne tenons pas à représenter de mesure comparable à celle dont a parlé le député et qui était source d'injustices.

* * *

LES FINANCES

LA PRÉSENTATION D'UN BUDGET

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Maintenant que Statistique Canada a publié des chiffres qui montrent une baisse réelle de l'économie, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous dit qu'il faudra un certain temps avant d'en arriver à un accord avec l'Alberta et qu'on s'efforce de trouver une solution provisoire, maintenant

enfin que des mises à pied ont lieu tous les jours, causant de grandes difficultés d'un bout à l'autre du Canada, le ministre reconsidère-t-il sa décision de ne pas présenter de budget tant qu'un accord sur l'énergie ne sera pas signé et, en tout cas, pas avant l'automne? Ne pense-t-il pas que le moment est venu, au début de cette baisse conjoncturelle, de présenter un budget afin d'exercer une certaine influence sur la situation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, la question du député a de nombreuses implications, entre autres celle que je devrais dès maintenant essayer de stimuler davantage l'économie, ou si on veut le formuler autrement, d'augmenter encore un déficit déjà considérable.

Comme le député le sait, le déficit budgétaire courant s'élève à environ 14 milliards de dollars, ce qui en soi stimule déjà beaucoup l'économie. Je n'en suis pas encore arrivé à la conclusion que les circonstances actuelles justifient d'augmenter encore le déficit.

M. Rae: Madame le Président, je voudrais renvoyer le ministre au rapport de l'Institut canadien de la politique économique sur l'inflation et le chômage, rapport dans lequel on fait remarquer que la politique que les gouvernements fédéral et provinciaux ont suivie depuis 1975 n'a, tout compte fait, aucunement stimulé l'économie.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES POUR STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné que le 13 décembre, lorsque le premier ministre actuel était le chef de l'opposition, il a déclaré que son parti préconisait une politique susceptible de réduire les impôts et de stimuler la croissance de l'économie, puis-je lui demander comment il se fait que lui et son parti ont appuyé une telle motion le 13 décembre, quand le ministre des Finances dit maintenant au pays que le parti libéral ne cherche ni à réduire les impôts ni à stimuler la croissance de l'économie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis quelque peu surpris de la déclaration que m'attribue le député. Je ne me souviens pas d'avoir dit cela. J'ai l'impression qu'il s'agit là de ce que le Nouveau parti démocratique préconisait.

Une voix: Vous l'avez appuyé.

M. Trudeau: Si le député veut répéter ce que son parti a dit, qu'il l'exprime clairement. Il ne devrait pas m'attribuer les déclaration de son parti.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A CONCLU UNE ENTENTE AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DU DÉVELOPPEMENT DE L'EST

Mme Éva Côté (Rimouski): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

A plusieurs reprises, l'honorable ministre a fait part de son intention de conclure une entente avec le gouvernement de la province de Québec pour le développement régional dans l'Est du Québec, afin que cette partie du territoire ne soit plus considérée seulement dans les ententes sectorielles actuellement en vigueur. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si une telle offre d'entente a été faite officiellement, et quelle a été la réaction du gouvernement du Québec? De plus, si une telle offre a été faite, pourrait-il également dire quelle pourrait être la participation du gouvernement du Canada dans le cadre de cette entente?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en effet, le gouvernement fédéral, en 1968, avec le gouvernement de M. Daniel Johnson, et plus tard avec celui de M. Bourassa, a réussi à conclure une entente où les deux gouvernements ont constitué un fonds de développement régional réservé au Bas-Saint-Laurent, à la Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Depuis 1976, le gouvernement du Québec refuse de signer d'autres ententes de la sorte, et j'ai eu l'occasion d'expliquer hier à la population du Bas-du-fleuve comment depuis 1976 les investissements, les dépenses, les déboursés ont baissé d'une façon dramatique, puisque le gouvernement du Québec actuel, contrairement aux deux autres qui l'ont précédé, refuse de signer pareille entente. C'est donc dire le réconfort que j'ai obtenu lorsque l'Association des agents de développement économique du Bas-du-fleuve et de la Côte Nord, qui sont de toutes les affiliations politiques, ont hier pris position en faveur d'une autre entente régionale, offre que j'ai déjà faite par écrit il y a trois semaines . . .

● (1440)

Mme le Président: Si le ministre continue de nous faire tout l'historique du BAEQ, je vais devoir l'obliger à donner certains noms qui me sont chers. Pourrait-il donc répondre très brièvement à la question posée par l'honorable député de Rimouski?

M. De Bané: Madame le Président, je comprends très bien vos remarques; toutefois, à mon avis, il est absolument inadmissible qu'un gouvernement . . .

Mme le Président: A l'ordre! A mon sens ce qui est admissible, c'est que le ministre réponde très brièvement à la question qui lui est posée, parce qu'il a déjà utilisé beaucoup du temps de la Chambre.

M. De Bané: En conclusion, je dirai donc, madame le Président, que j'ai en effet, par le biais d'une lettre officielle, fait savoir au gouvernement du Québec, il y a plusieurs semaines, que j'étais disposé à conclure avec ce gouvernement une autre entente régionale réservée à la Gaspésie, au Bas-Saint-Laurent et aux Îles-de-la-Madeleine.

ON DEMANDE LA DIVULGATION DES PROJETS D'ENTENTES AVEC LE QUÉBEC DEPUIS 1976

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Il est toujours très intéressant de connaître les propos du ministre de l'Expansion économique régionale.

Pour couper au plus court, le ministre de l'Expansion économique régionale pourrait-il s'engager aujourd'hui à rendre publiques, à l'appel des motions ou au cours d'une déclaration, les ententes, depuis 1976, que le gouvernement du Québec aurait refusées et les propositions que ce gouvernement aurait pu faire au gouvernement fédéral et que celui-ci aurait refusées?

Le ministre, afin de gagner du temps, pourrait-il rendre publiques par une déclaration les négociations entre Québec et Ottawa depuis 1976?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je ne m'oppose aucunement à rendre publiques diverses initiatives suggérées par le ministère de l'Expansion économique régionale que le gouvernement actuel du Québec a refusées pour la simple et unique raison qu'elles donneraient une visibilité au gouvernement fédéral dans la province de Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA SUPPRESSION DE L'INDEXATION—L'INJUSTICE QUI RÉSULTERAIT POUR LES GAGNE-PETIT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je désire poser une question au ministre des Finances au sujet de la déclaration qu'il vient de faire en réponse à une autre question. Le ballon d'essai lancé par le gouvernement au sujet de la suppression de l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers inquiète énormément les Canadiens, d'autant plus que cela augmenterait de plus de 100 p. 100 l'impôt d'un contribuable marié avec deux enfants ayant un revenu imposable de $10,000; pour un revenu imposable d'environ $20,000, l'impôt augmentera d'environ 10 p. 100 et de 5 p. 100 seulement pour un revenu imposable d'environ $50,000.

Comme ce sont les gagne-petit qui feront les frais de cette majoration d'impôt, le ministre n'admettra-t-il pas que ce serait là un procédé tout ce qu'il y a de plus insidieux, injuste et rétrograde? Cela ne causera-t-il pas les injustices qu'il a lui même dénoncées dans la réponse qu'il vient de donner?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je profite de cette question pour déclarer deux choses. D'abord, aucune décision n'a été prise au sujet de l'indexation de l'impôt sur le revenu. Deuxièmement, quelles que soient les modifications fiscales présentées dans un budget, je tiens à assurer au député qu'elles seront équitables et ne chercheront pas à régler les problèmes économiques du pays ou les problèmes financiers du gouvernement sur le dos des gagne-petit.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Madame le Président, je suis très satisfait de la réponse du ministre des Finances. Je m'en souviendrai s'il finit par nous présenter un budget. Quand il préparera le budget en question, j'espère qu'il pensera aux contribuables qui ont un revenu fixe, comme les pensionnés.

Le ministre admettra-t-il que la suppression de l'indexation constituerait un moyen détourné d'augmenter les recettes fiscales, mais qu'elle priverait les Canadiens d'une chose généralement considérée comme une des rares mesures fiscales qui peuvent encore inciter le gouvernement à modérer ses dépenses?

M. MacEachen: Madame le Président, je me suis rendu compte que tous les Canadiens ne sont pas du même avis quant à la question de savoir s'il faudrait supprimer l'indexation. Nous ne l'avons pas encore fait. Nous ne le ferons peut-être pas et le député ne devrait donc pas dépeindre ce qui arrivera aux Canadiens de façon aussi sombre.

Je signale cependant que le critique financier du NPD a mentionné, il y a un moment, l'Institut de la politique économique, en me recommandant de lire sa publication pour m'instruire. Si je ne m'abuse, cet organisme est l'un de ceux qui ont recommandé qu'on apporte certaines modifications au système d'indexation à cause de la conjoncture actuelle. Je tenais à le signaler simplement pour montrer au député que nous ne pouvons pas rejeter cette possibilité d'emblée. Même son collègue, l'ancien ministre des Finances, nous a dit qu'il avait songé à cette possibilité: c'est ce que je fais moi-même à l'heure actuelle.

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

ON S'OPPOSE AU FINANCEMENT DE LA SPACE RESEARCH CORPORATION PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services et concerne la Space Research Corporation. Étant donné que cette société et deux de ses administrateurs ont été déclarés coupables par un tribunal de district des États-Unis d'avoir violé l'embargo des Nations Unies sur la vente d'armes et de technologie à l'Afrique du Sud et étant donné qu'on mène actuellement une enquête préliminaire au Québec pour déterminer s'il y a suffisamment de preuves pour poursuivre au criminel la société et ses agents au Canada, le ministre peut-il garantir de façon catégorique que le gouvernement n'accordera pas de fonds supplémentaires à la Space Research Corporation tant que la procédure judiciaire n'aura pas abouti de façon concluante?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je tiens à signaler à l'honorable représentante que mon ministère ne s'occupe pas de financer la Space Research Corporation et qu'il ne songe pas à le faire pour l'instant. L'honorable représentante devrait peut-être poser sa question à un ministre chargé d'examiner de telles questions.

M. Clark: Nous n'avons pas pu en trouver un.

Mlle MacDonald: Madame le Président, j'adresserai volontiers ma question au premier ministre afin que la Chambre puisse être certaine que la Space Research Corporation ne recevra pas de fonds du gouvernement pendant l'enquête préliminaire au Québec. En outre, est-ce que l'on possède assez de preuves pour poursuivre la société au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, plus tôt pendant la période des questions, j'ai eu l'occasion de répondre à une question du même genre.

Mlle MacDonald: Non, ma question a trait au financement.

M. Trudeau: J'ai dit à ce moment-là que je n'étais pas au courant des faits et que je prenais note de la question.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROPOSITION CONCERNANT L'EXPORTATION DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ DU GRAND NORD

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne une proposition avancée par le groupe du projet pilote de l'Arctique en vue de produire du gaz naturel liquéfié dans le Grand Nord pour l'exporter aux marchés étrangers.

Selon le *Globe and Mail* de jeudi dernier, ce gaz serait vendu soit aux États-Unis soit à d'autres acheteurs étrangers aux prix courants à l'exportation. Le ministre pense-t-il que ce soit à l'avantage du Canada d'exploiter les réserves de gaz du Nord uniquement pour approvisionner des marchés étrangers?

● (1450)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'exportation de gaz naturel ou de pétrole est une question dont l'Office national de l'énergie est saisi en premier ressort, car il est chargé d'analyser la situation en fonction de l'ensemble des approvisionnements pour déterminer s'il y a surplus de gaz naturel ou de pétrole. L'Office de l'énergie effectue régulièrement ce genre d'examen et ses rapports sont rendus publics. Il appartient ensuite au gouvernement d'approuver ou non les demandes d'exportation.

L'Office n'a pour le moment été saisi d'aucune demande d'exportation et n'a évidemment fait aucune recommandation au cabinet. Je suppose qu'il se passera plusieurs mois, sinon des années, avant que le cabinet n'ait à prendre le genre de décision dont a parlé le député.

M. Ittinuar: Le *Globe and Mail* de jeudi dernier mentionnait qu'il ne restait que quelques détails à régler avant que le contrat d'approvisionnement ne puisse être signé avec la société Panarctic Oils Limited et que le groupe du projet pilote de l'Arctique et ses clients américains avaient signé une lettre d'intention.

Puisque le projet fait présentement l'objet d'un examen du point de vue de ses répercussions sur l'environnement et qu'il devra attendre ensuite la décision de l'Office national de l'énergie, le ministre ne pense-t-il pas que ces accords sont prématurés et préjugent des résultats des examens réglementaires?

M. Lalonde: Je pense qu'on se méprend sur la procédure courante à cet égard. Ce genre d'entente ou de lettre d'intention est un élément qui entre habituellement dans le cadre des négociations entre vendeurs et acheteurs éventuels. La Chambre le sait, ces lettres d'intention demeurent sans effet tant que l'Office national de l'énergie n'a pas approuvé les exportations.

En fait, l'Office ne tient des audiences que s'il y a des propositions précises de vente ou des offres précises d'achat; je pense qu'il ne tiendrait pas d'audience pour étudier une offre purement hypothétique. Il faut qu'il soit saisi d'une proposition précise, et c'est ce qui se produit en l'occurrence. C'est ainsi que l'Office procède d'habitude.

* * *

LES CENTRES DE CONGRÈS

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE RIDEAU

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, étant donné que plusieurs ministres ont annoncé hier à Toronto et à Montréal que le gouvernement fédéral accorderait une aide financière aux centres de congrès et de commerce, le ministre peut-il nous dire ce qu'il projette de faire à Ottawa et plus précisément au sujet du projet Rideau que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps.

Voudrait-il bien nous dire aussi quelle quote-part financière compte-t-il obtenir de la province pour l'aménagement du centre Rideau et indirectement du centre des congrès?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai été autorisé par le cabinet, à poursuivre en tant que ministre des Travaux publics chargé de la Commission de la capitale nationale, les négociations en vue du réaménagement des terrains de la Couronne, rue Rideau, au centre-ville d'Ottawa.

J'ai tenté aussi de rester en pourparlers avec les représentants de la région d'Ottawa et ceux de la ville ainsi qu'avec les ministres de l'Ontario. Ces pourparlers se poursuivent et j'espère que je serai sous peu en mesure de fournir des détails complets au député à ce sujet.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA CONVERSION AU GAZ DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU MAZOUT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme un des meilleurs moyens d'assurer l'autonomie énergétique de notre pays c'est d'abandonner le chauffage au mazout pour le chauffage au gaz, le gouvernement compte-t-il amorcer cet important mouvement en subventionnant la transformation des installations de chauffage et, dans l'affirmative, quand le gouvernement va-t-il exposer son programme à cet égard?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): D'abord, je me ferais un plaisir d'envoyer au député une copie du discours très important que j'ai prononcé devant la Canadian Pipeline Contractors Association et dans lequel j'ai annoncé un certain nombre de décisions que le gouvernement a prises pour inciter un grand nombre de particuliers et d'entreprises commerciales de l'est du Canada et surtout du Québec à abandonner le mazout pour le gaz. J'ai dit également que nous allions raffiner l'huile lourde afin de mieux être en mesure d'alimenter le public canadien en essence et en carburant diesel.

Quant à la question soulevée par le député, évidemment, nous y répondrons éventuellement lorsque nous ferons une présentation générale de nos nouvelles politiques et stratégies dans le domaine de l'énergie.

M. Hees: Dans sa réponse, le ministre a répondu à tout sauf à ma question. Il a mentionné certaines mesures qu'il a proposées ici et là et qui sont loin d'être aussi efficaces qu'une subvention sur le coût de transformation des installations de chauffage. C'est là la clé du problème.

Je demande à nouveau au ministre: songe-t-il à offrir une subvention pour inciter les gens à se chauffer au gaz plutôt qu'au mazout? S'il compte le faire, pourrait-il le dire? S'il n'en a pas l'intention, pourrait-il l'admettre sans détour?

M. Lalonde: Le député n'ignore certainement pas que depuis 1974, notre gouvernement subventionne les consommateurs de gaz grâce à un régime qui fixe le prix du gaz à 85 p. 100 de la valeur de la B.T.U. de mazout. Donc, depuis six ans, grâce aux politiques du gouvernement libéral, le consommateur profite d'une importante subvention lorsqu'il consomme du gaz plutôt que du mazout. J'étudie actuellement s'il y a lieu d'augmenter cette subvention et je ferai une déclaration en temps voulu.

M. Hees: Autrement dit, le gouvernement n'a pas l'intention de subventionner la transformation des installations de chauffage.

* * *

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LA PROTECTION CONTRE LA PRODUCTION D'ORGANISMES POUVANT VIOLER L'INTÉGRITÉ DE L'ÊTRE HUMAIN

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Justice, j'adresserai ma question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Hier, la Cour suprême des États-Unis a rendu une décision qui accorde aux inventeurs la maîtrise de la création de la vie à partir de la division des gènes ou de la sélection en génique. Cette décision garantit que l'inventeur d'organismes vivants aura le droit de fabriquer et de vendre ses créations.

Mis à part les avantages pratiques que représente cette décision dans l'immédiat, dans le cas notamment de la solution de General Electric pour épancher les déversements de pétrole en créant une nouvelle souche de bactéries, cela peut avoir des conséquences graves pour chacun d'entre nous vu que cela peut mener à la création d'organismes incontrôlables et à l'armement bactériologique et permettre la manipulation de la vie en éprouvette. Le gouvernement se rend-il compte des dangers que représente cette décision de la Cour suprême des États-Unis et le ministre a-t-il l'intention de permettre à des sociétés multinationales comme General Electric de contrôler par des brevets des technologies qui pourraient éventuellement violer l'intégrité de l'être humain?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Je remercie le député d'avoir signalé cette décision à mon attention. Il s'agit clairement d'une question complexe et j'aimerais l'examiner davantage avant de répondre au député. Je lui signale cependant que j'ai annoncé la semaine dernière la formation d'un comité, une équipe spéciale, qui sera chargée d'examiner les problèmes créés par les progrès accomplis dans le domaine de la biotechnologie, et de m'en faire rapport. Ces gens s'efforcent eux aussi d'évaluer non seulement les possibilités offertes par ces découvertes technologiques, mais aussi leur signification sur le plan moral et pour la société en général.

* * *

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—LE CLASSEMENT DES RÉGIONS À FAIBLE INCIDENCE

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne le classement des régions où la brucellose est plutôt rare par la direction de l'hygiène vétérinaire de son ministère. Une partie de ma circonscription dans le comté de Victoria pourrait être classée dans cette catégorie et attend depuis quelque temps que le ministère supprime les restrictions quant au transport et à la vente du bétail. Le ministre peut-il dire si cette région sera désignée comme une région où la brucellose est plutôt rare et, si c'est le cas, quand la décision du ministère sera annoncée?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, tout ce que je puis dire, c'est que je me renseignerai et que si le député a raison, comme j'en suis bien certain, le problème découle sans doute d'un retard ou d'une erreur quelque part et que je veillerai à ce que la situation soit rectifiée immédiatement.

● (1500)

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION DES RISQUES ÉCOLOGIQUES ET LA TENUE D'AUDIENCES DANS LE CAS DE LA MINE ARVIK

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est absent, je vais poser ma question au ministre de l'Environnement. Il sait sûrement que le gouvernement précédent avait donné le feu vert à l'exploitation de la mine Arvik dans le Haut-Arctique, en dépit du fait qu'aucune étude complète ou suffisante des conséquences écologiques n'a eu lieu au préalable.

Le ministre pourrait-il nous dire si oui ou non il appuie le principe d'une évaluation des risques écologiques et la tenue d'audiences dans le cas de la mine Arvik?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Je suis désolé, madame le Président. J'ai raté la première partie de la question. Normalement, cette affaire ressortirait au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui évaluerait les répercussions de ce projet sur le plan écologique et opterait ensuite pour le processus de l'examen écologique. Je me ferai un plaisir de voir où en sont les choses et de faire rapport au député.

* * *

[*Français*]

STATISTIQUE CANADA

ON DEMANDE POURQUOI L'AGENCE RELÈVE MAINTENANT DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'aurais aimé la lui poser hier soir à la réunion du comité sur les prévisions budgétaires en général laquelle a été annulée. J'aimerais donc lui demander maintenant de confirmer à la Chambre si sa responsabilité pour Statistique Canada a été transférée au ministère des Approvisionnements et Services, pourquoi ce transfert n'a pas été annoncé à la Chambre, et les raisons de ce changement.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il est vrai que le changement a été effectué. Je pense bien qu'une déclaration a été faite à la presse. Mais je crois qu'on devrait demander au très honorable premier ministre quelle est la raison du changement.

[*Traduction*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. RAE—LA LETTRE DIFFUSÉE PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA—DÉCISION DE Mme LE PRÉSIDENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le 13 mai dernier, j'ai expliqué que la lettre d'un directeur de la Banque Royale à Winnipeg donnait matière à la question de privilège, en ce qu'elle renfermait une ambiguïté fondamentale, et j'ai fait consigner au compte rendu cette lettre où il est question de démarches tentées par cette banque et l'Association des banquiers canadiens.

J'ai déclaré également cette fois-là que, d'après nous, la lettre, où l'on demandait s'il y avait moyen d'obtenir des renseignements sur les activités bancaires de deux députés fédéraux du Manitoba, soulevait la question du secret des activités bancaires des députés, secret qui risquait d'être trahi par suite de cette lettre. On a dit au cours du débat qu'il serait préférable de renvoyer la question au comité des finances, du commerce et des questions économiques, au lieu d'en discuter comme s'il s'agissait de la question de privilège.

J'ai toujours été d'avis, madame le Président, que si vous jugiez la lettre ambiguë et donnant éventuellement matière à la question de privilège, le problème devrait être résolu par le comité des privilèges et élections et pas ailleurs, et qu'il faudrait inviter M. Beattie, l'auteur de la lettre, et M. MacIntosh, président de l'Association des banquiers canadiens, à venir témoigner devant ce comité.

Toutefois, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a été tellement surchargé de travail qu'il a été tout simplement impossible de convoquer M. Beattie. Je présumais, madame le Président, que vous alliez décider si la question de privilège paraissait fondée de prime abord, réglant ainsi l'affaire, à mon avis. Je vous demande de rendre une décision à ce sujet le plus tôt possible puisque d'après moi, les sollicitations de la Banque Royale et de l'Association des banquiers canadiens constituent une atteinte manifeste à nos privilèges, et qu'il nous faudrait renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections. C'est à ce comité qu'il faudrait en discuter et, d'après nous, il ne faudrait pas traiter la question à la légère.

Mme le Président: C'est le 13 mai dernier que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a soulevé la question de privilège pour se plaindre au sujet d'une lettre adressée par la Banque Royale du Canada à certains directeurs de succursales et demandant des renseignements sur deux nouveaux députés à la Chambre. Il semble qu'on ait cherché à obtenir ces renseignements dans le but de faire des démarches auprès des députés. Tous les députés peuvent s'attendre à faire l'objet de telles démarches, et particulièrement dans le cas qui nous intéresse, de la part des banques à charte. Il se peut qu'il ne s'agisse même pas de cela en l'occurrence, mais d'une simple communication interne qui circulait entre certaines succursales. Rien, à mon avis, ne laisse croire que cette lettre ait eu pour but d'influencer ou d'intimider des députés, comme certains l'ont prétendu, et il faudrait que nous en ayons la preuve.

Au paragraphe 71 de son ouvrage, Beauchesne établit bien clairement ce qui suit:

> Il va de soi qu'une menace directement adressée à un député en vue d'influencer son comportement à la Chambre constitue une atteinte aux privilèges de celle-ci. La chose n'en suscite pas moins de graves problèmes en ce qui la concerne. Ces menaces étant souvent anonymes, il est difficile pour la Chambre de mener à leur égard une enquête satisfaisante. L'usage actuel veut d'ailleurs que celle-ci soit confiée aux gardiens ordinaires de la paix publique.

Donc, si le député a des raisons de croire qu'on a tenté d'influencer ou d'intimider les députés, nous pourrions probablement poursuivre cette affaire.

Voici ce que dit Erskine May:

> De façon générale, on peut affirmer que tout acte, ou toute omission, qui gêne ou contrarie l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement dans l'exercice de ses fonctions, ou qui gêne ou contrarie tout membre ou fonctionnaire de ces deux Chambres dans l'exercice de ses fonctions ou qui tend, directement ou indirectement, à produire ces résultats peut être considéré comme constituant une violation des privilèges, même s'il n'existe aucun précédent.

Il faut donc prouver que ces actes, en l'occurrence la lettre du directeur de la banque, a bien gêné ou contrarié les députés dans l'exercice normal de leurs fonctions à la Chambre des communes. Rien n'indique que l'information recueillie ait été utilisée à mauvais escient ou de manière à faire indûment pression sur un député. Rien ne me porte à conclure qu'un député ait été gêné ou contrarié dans l'exercice de ses fonctions parlementaires par l'action critiquée.

On a proposé que j'attende que des preuves soient produites devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qui est présentement saisi de la loi sur les banques, avant de rendre une décision au sujet de cette question de privilège. J'ai suivi ce conseil, et c'est pourquoi je n'ai pas tranché la question plus tôt. J'ai donc réfléchi à la question en attendant qu'elle soit de nouveau soulevée, et elle l'a été aujourd'hui.

La Chambre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que le 13 mai dernier, le jour où la question de privilège a été soulevée par le député de Broadview-Greenwood, l'Association des banquiers canadiens a fait une déclaration donnant certaines explications au sujet de l'information demandée dans la lettre originale qui a donné lieu à la question de privilège, et je crois savoir qu'un porte-parole de cette association a aussi fourni des explications lorsqu'il a témoigné devant le comité dont j'ai parlé tout à l'heure.

Je trouve aussi intéressant que, depuis le 13 mai, date à laquelle la question a été soulevée pour la première fois à la Chambre, elle n'ait pas encore été abordée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Pour une raison ou une autre, les députés n'ont pas jugé utile de demander à qui que ce soit de revenir à la charge à ce sujet.

Après avoir accordé à l'affaire toute l'attention qu'elle mérite, je ne trouve aucune preuve qu'il y a eu atteinte aux privilèges des députés, et je dois donc décider que, à première vue, il n'y a pas là matière à la question de privilège.

M. CLARK—LE TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS DES ACTIVITÉS DE STATISTIQUE CANADA

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je soulève une nouvelle fois la question de privilège au sujet de ce qui vient de se produire à la Chambre. Un ministériel, le député de Laurier (M. Berger) a posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) au sujet du transfert de responsabilités des activités de Statistique Canada. Si je soulève cette question, c'est parce que je considère qu'on a porté atteinte aux prérogatives des députés à deux titres en effectuant d'une part un transfert de compétence et d'autre part un transfert de responsabilités sans jamais ni l'expliquer ni en parler à la Chambre.

Comme l'a fait remarquer le député de Laurier en interrogeant son propre ministre, il a été privé du droit qu'il a—en sa qualité de député—de poser les questions qu'il veut soulever au comité permanent de la Chambre. C'est en effet à cause de l'apparente indécision du gouvernement qui ne sait trop de quel ministre relève Statistique Canada que l'on a supprimé non pas une mais deux réunions du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le mystère ou l'indécision qui entoure Statistique Canada empêche encore une fois la Chambre des communes d'assumer pleinement ses responsabilités, car les députés qui aimeraient poser des questions au sujet de cet organisme ne savent pas à quel ministre ils doivent s'adresser, tant il est vrai que nous ignorons toujours qui est comptable à la Chambre de l'activité de Statistique Canada.

Le président du Conseil du Trésor est manifestement embarrassé et chagrin de ce que le gouvernement lui ait retiré toute responsabilité à l'égard de Statistique Canada. Le gouvernement a sans doute très vivement discuté cette question et le premier ministre (M. Trudeau) devait avoir d'excellentes raisons pour dispenser le président du Conseil du Trésor de l'obligation qu'il avait de rendre compte au Parlement de l'activité de cet organisme.

• (1510)

Il serait très utile que la Chambre des communes sache pourquoi Statistique Canada ne relève plus du Conseil du Trésor, pourquoi cette décision ne pouvait être annoncée à la Chambre ni retardée pour permettre aux comités permanents de la Chambre de tenir les réunions qu'ils avaient prévues. Je crois bien que cette question pourrait être tirée au clair si le premier ministre ou un autre ministre pouvait nous dire exactement ce qu'il en est de Statistique Canada, ce qui ne plaisait pas au président du Conseil du Trésor, pourquoi il n'est plus comptable de Statistique Canada à la Chambre, pourquoi, si la décision a été prise assez tôt pour annuler les deux réunions du comité permanent des prévisions budgétaires en général, pourquoi les députés n'en ont pas été informés, pas plus que la Chambre d'ailleurs.

Tout ce mystère témoigne du fait que le gouvernement n'est pas disposé à révéler les motifs de ses décisions à la Chambre des communes. J'ai simplement voulu signaler la chose à l'attention de Votre Honneur, car cette décision a empêché des députés de siéger dans des comités permanents, de même qu'elle nous a empêchés de poser des questions à la Chambre puisque nous ignorons quel ministre est responsable d'un organisme très important, et parfois controversé, du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'avais espéré durant la période des questions—et je crois que je n'ai pu obtenir la parole faute de temps—j'avais espéré pouvoir clarifier cette affaire en demandant au premier ministre (M. Trudeau) s'il était vrai qu'il avait enlevé au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) la responsabilité de Statistique Canada et si oui, pourquoi il le jugeait inapte à assumer ces fonctions.

Je voudrais simplement compléter les propos déjà tenus par mon chef, car je pense que la Chambre a été tenue à l'écart dans toute cette affaire. Selon une dépêche de la Presse canadienne retransmise hier:

Le directeur de l'information, M. David Davidson, a dit que M. Blais avait assumé la charge vendredi et que M. Johnston avait déclaré dans une lettre envoyée aux employés de Statistique Canada qu'il savait, dès sa nomination, que ses fonctions à cet égard seraient temporaires.

S'il est vrai que le premier ministre avait dit au président du Conseil du Trésor, au moment de sa désignation, que ses responsabilités à cet égard seraient provisoires, dans ce cas j'estime que le premier ministre et le président du Conseil du Trésor se doivent d'agir avec franchise à l'égard du public canadien et de la Chambre des communes. Au lieu de cela, nous avons appris la nouvelle dans une dépêche de la Presse canadienne. Le fait qu'il n'y ait pas eu d'annonce claire et que le gouvernement, pour une raison quelconque, ait décidé de faire le changement un vendredi, journée qu'il savait être le temps où les nouvelles voyagent le moins vite, montre certes que beaucoup de questions restent sans réponse et que le gouvernement ne s'est pas acquitté de ses responsabilités envers le Parlement et la population canadienne de nous exposer les raisons de ce changement très important.

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je suis heureux d'indiquer d'abord au chef de l'opposition (M. Clark) ainsi qu'à mon préopinant que contrairement à leurs propos, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) savait très bien, et en fait le public a été informé du fait que les responsabilités de Statistique Canada m'ont été confiées par le premier ministre, et qu'hier j'en ai averti madame le Président, le président du comité des prévisions budgétaires en général durant l'après-midi pour lui indiquer que n'ayant été informé que lundi que ces nouvelles responsabilités m'étaient dévolues, que je ne pouvais pas comparaître devant ce comité.

Évidemment le chef de l'opposition sait très bien que durant toutes les périodes de questions il pourra évidemment . . . Il aurait pu saisir l'occasion aujourd'hui, parce que le changement a été rendu public aujourd'hui et, en effet, hier lorsque j'en ai parlé au président du comité des prévisions budgétaires en général, il aurait pu saisir la première occasion durant la période des questions pour s'adresser directement au premier ministre qui est responsable de l'administration publique et des délimitations des responsabilités ministérielles. Il ne s'en est pas saisi, il s'est saisi de la première question, par le biais d'une question de privilège sans aucun fondement, alors que le premier ministre (M. Trudeau) et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) étaient partis, pour essayer de faire un peu de frou-frou . . .

M. Ouellet: De la «politicaillerie»!

M. Blais: . . . et un peu de «politicaillerie», comme le dit l'honorable ministre, sans aucune justification!

[*Traduction*]

En ce qui me concerne, madame le Président, je pourrais vous dire que je suis très heureux que le premier ministre m'ait demandé d'accepter cette responsabilité. Il convient bien que Statistique Canada, organisme administratif, relève d'un ministère administratif. Il s'agit d'un organisme de service et je suis essentiellement responsable à la Chambre d'organismes de service et de ministères administratifs. Je serai heureux de répondre aux questions de l'opposition et des députés de ce côté-ci de la Chambre concernant l'exercice de mes fonctions auprès de Statistique Canada, et aussi de faire valoir l'excellence de cet organisme et tenir la Chambre au courant des mesures qui seront entreprises à Statistique Canada pour continuer à en faire un des meilleurs établissements du genre non seulement au Canada, mais en fait dans le monde.

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur le rappel au Règlement du très honorable chef de l'opposition officielle (M. Clark), mais je dois essayer de clarifier les choses après avoir entendu le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) laisser sous-entendre que nous avions en quelque sorte l'obligation de clarifier ces changements pour le public canadien. Il appartenait certes au gouvernement d'annoncer de la façon normale, soit dans une déclaration à l'appel des motions hier, qu'il avait confié la responsabilité de Statistique Canada à un autre ministre, au lieu d'attendre que l'opposition pose une question à ce sujet.

J'aimerais situer l'affaire. Je crois qu'il ne s'agit pas d'un accident. En fait, le gouvernement disait depuis quatre mois, et vous vous souviendrez que le gouvernement Clark avait commandé trois rapports et que ces rapports ont maintenant été déposés, qu'il fallait apporter des changements importants à Statistique Canada. L'ancien ministre responsable de Statistique Canada, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), nous avait dit que la question était à l'étude. Voilà maintenant qu'on nous dit, le jour même où le comité permanent des prévisions budgétaires en général allait avoir l'occasion, pour la première fois, de poser des questions au ministre sur les progrès qu'il avait accomplis concernant ces trois rapports, que c'est d'un autre ministre que relèvera désormais Statistique Canada. Nous apprenons que le ministre des Approvisionnements et Services a usé de ses pouvoirs de nouveau titulaire de ce poste pour annuler la réunion en disant tout simplement au président du comité qu'il ne voulait pas comparaître.

Considérez donc la position dans laquelle cela place tous les députés, y compris les ministériels. En pratique, nous venons d'être relégués à un rôle insignifiant. Nous n'avons pas eu l'occasion de poser des questions au ministre devant le comité au sujet de Statistique Canada. Le ministre a, paraît-il, déclaré qu'il ne serait pas en mesure de comparaître devant le comité avant un mois. Selon toutes probabilités, la Chambre aura peut-être déjà ajourné ses travaux d'ici un mois. Je tiens à insister sur le fait qu'on se pose un certain nombre de questions graves au sujet de Statistique Canada.

J'ai signalé les rapports. Comme nous le savons, le gouvernement fera un recensement en 1981 et devra donc auparavant nommer 33,000 représentants, 1,800 énumérateurs et 1,900 commissaires. Cela a déjà fait l'objet de longues discussions. Traditionnellement, le parti libéral impose sa volonté, du fait qu'il est au pouvoir, en ce qui concerne les nominations. Nous avons critiqué cette méthode dans le passé et nous croyons qu'elle est désuète. A notre avis, il faudrait procéder de façon beaucoup plus démocratique et demander notamment aux organismes communautaires, aux bureaux de la main-d'œuvre et aux députés de fournir le nom des personnes aptes, plutôt que de procéder uniquement par pistonnage et patronage.

C'est pourquoi j'estime que le très honorable chef de l'opposition soulève une question de privilège fondamentale. Le gouvernement refuse de nous dire, de la façon habituelle, quand le rôle du ministre a été modifié et je crois que la Chambre a droit à une explication.

● (1520)

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il me fait plaisir de participer à la discussion sur le recours au Règlement du chef de l'opposition officielle (M. Clark) qui semble voir du mystère dans le fait que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) ait décidé de transférer la responsabilité de Statistique Canada d'un ministre à un autre. Il n'y a absolument rien de mystérieux dans cela et je crois que le chef de l'opposition officielle, de même que l'ancien président du Conseil du Trésor (M. Stevens), vont avoir tout le loisir de poser les questions appropriées tant au très honorable premier ministre, ici à la Chambre, parce qu'il y a d'autres périodes de questions orales à venir, qu'en comité, au nouveau ministre responsable.

J'entendais l'ancien président du Conseil du Trésor dire que c'est malheureux mais qu'il pense que le ministre ne pourra pas aller comparaître au comité avant un mois, et que dans un mois on ne sera probablement pas ici. Je ne peux pas confirmer si dans un mois on sera ici ou non, mais je peux lui confirmer cependant qu'en vertu d'une entente conclue avec son propre leader parlementaire, les prévisions budgétaires sont aux comités jusqu'au 10 décembre, et la Chambre va siéger bien avant le 10 décembre. Le ministre va avoir tout le loisir de répondre à toutes les questions de l'ancien président du Conseil du Trésor et de dissiper cette espèce de mystère qui semble aveugler l'ancien premier ministre.

Alors il n'y a absolument rien d'irrégulier dans la décision du très honorable premier ministre. Tantôt le député de Laurier (M. Berger) a posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Ce dernier lui a répondu que c'était le très honorable premier ministre qui avait pris cette décision, et la période relative aux questions orales a pris fin. Il y a un député de l'opposition qui a essayé d'obtenir la parole, mais il était plus tard que 3 heures, et au lieu de poser une question supplémentaire, il est revenu sur le recours au Règlement du chef de l'opposition officielle pour établir son point.

Tout cela est, bien sûr, intéressant à discuter, madame le Président. C'est matière à éclaircissement. On sait que la Chambre aura d'autres périodes de questions orales. Le très honorable premier ministre sera probablement ici demain, le chef de l'opposition officielle probablement aussi, il pourra donc lui poser la question. Il n'y a rien de mystérieux dans cela. Le très honorable premier ministre lui fournira une réponse, et l'ancien président du Conseil du Trésor pourra à loisir interroger amplement le ministre maintenant responsable de Statistique Canada devant le comité, étant donné que les prévisions budgétaires seront là au moins au plus tard jusqu'au 10 décembre. Encore une fois, madame le Président, j'estime qu'on abuse quelque peu de cette question de privilège. Il n'y a absolument rien de mystérieux, tout est régulier, et les faits pourront être à nouveau exposés devant la Chambre soit à la période des questions orales demain ou en comité plus tard.

Mme le Président: Je crois que la Chambre apprécie le rappel au Règlement qui a été fait par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), mais je dois tout de suite dire que je ne peux pas statuer sur ce qui s'est passé durant une séance de comité. Si les députés ont des griefs à exprimer quant aux délibérations d'un comité, c'est devant ce comité-là que la question doit être débattue et non pas à la Chambre.

Toutefois le très honorable chef de l'opposition a tout de même fait porter une partie de son rappel au Règlement sur les délibérations de la période des questions orales, et ayant écouté ce qu'il avait à dire, il semble bien en effet qu'il s'agisse là d'un grief qu'il a exprimé en toute légitimité. Cependant, je suis obligée de lui rappeler que toute la question de la répartition des responsabilités au sein du gouvernement relève du très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même, et que la Présidence ne peut, en aucune façon, intervenir pour qu'un ministre ou un autre réponde à certaines questions. Dans le doute, je veux rappeler aux députés qu'ils peuvent toujours poser une question au très honorable premier ministre lui-même qui répondra directement à la question ou indiquera que tel ou tel autre ministre peut répondre à sa place.

Il est maintenant clair, j'imagine, pour tous les députés que c'est le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) qui pourra répondre aux questions qui touchent Statistique Canada. Ils auront donc toute liberté de poser des questions dans les jours subséquents, et j'imagine qu'ils ne s'en priveront pas.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Pour dissiper le malentendu qui semble exister, peut-être que le leader du gouvernement à la Chambre pourrait confirmer qu'après l'étude de la motion dont nous sommes saisis, nous passerons à l'étude du bill C-15, qui concerne l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, et ensuite au bill C-20, concernant la Banque fédérale de développement. Est-ce exact?

M. Pinard: Madame le Président, oui, à condition de terminer avant 10 heures ce soir le débat sur le décret du conseil. Si nous terminons ce débat aujourd'hui, demain nous pourrons aborder le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Cependant, même si nous terminons le débat sur le décret du conseil ce soir avant 10 heures, nous n'aborderons pas tout de suite le bill C-3, mais plutôt nous aborderons l'étape de la troisième lecture des bills C-20 et C-15.

M. Nielsen: Dans l'ordre inverse ou dans l'ordre mentionné par le leader du gouvernement, lequel vient le premier?

M. Pinard: Si nous disposons des deux projets de loi, cela n'a aucune importance, mais si ce n'est pas le cas, nous préférerions commencer par le bill C-20.

Mme le Président: La parole est au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Madame le Président, je pense que ma question de privilège peut attendre à demain. Je la soulèverai à ce moment-là.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE QUE L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER S'OPPOSE AU PROJET DE VENTE DE L'USINE DE LA GENERAL ELECTRIC DU CANADA À PETERBOROUGH (ONT.)

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau le onzième rapport du greffier des pétitions, dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par l'honorable député de Peterborough (M. Domm) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION D'ARGENTEUIL EN CELUI D'ARGENTEUIL-PAPINEAU

M. Robert Gourd (Argenteuil) demande la permission de présenter le bill C-601, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale d'Argenteuil».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE VERDUN EN CELUI DE VERDUN-SAINT-PAUL

M. Raymond Savard (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics) demande la permission de présenter le bill C-602, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Verdun».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 60, 112, 364, 567, 632, 693, 715, 717, 718, 746, 802, 815, 846 et 879.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES RÉFUGIÉS VIETNAMIENS

Question nº 60—**M. Cossitt:**

Quelle somme le gouvernement a-t-il affectée jusqu'ici à la réception et à l'établissement de réfugiés vietnamiens au Canada et combien prévoit-on dépenser pour tout le projet?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Voici, à ce jour les chiffres préliminaires au chapitre de l'accueil et de l'établissement des réfugiés vietnamiens au Canada:

1979-1980	$57,775,000.
1980-1981	$63,666,000.

On estime que le coût total du projet s'élèvera à quelque $122,000,000, ce qui inclut les frais relatifs aux centres de transit, au réétablissement, aux cours de langue, au transport, etc.

LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES AGENTS DE CONTRÔLE DES PRESTATIONS

Question nº 112—**M. Cossitt:**

1. Combien y a-t-il d'agents de contrôle des prestations d'assurance-chômage en Ontario?

2. Sont-ils tenus *a*) d'effectuer 35 enquêtes par mois, *b*) d'entreprendre au moins une poursuite par mois et, sinon, quelle est la règle dans chaque cas?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Il y a actuellement en Ontario 151 agents des enquêtes et du contrôle.

2. Les agents des enquêtes et du contrôle de la Commission ne sont pas obligés d'effectuer un nombre donné d'enquêtes ni d'intenter un nombre fixé de poursuites. Évidemment, dans le cadre du processus normal d'établissement du budget ainsi que de planification et de répartition des ressources, les bureaux locaux de la Commission doivent dresser des estimations de leurs charges de travail respectives et énoncer ces dernières sous la forme de besoins en ressources financières et humaines. Ce sont là des tâches budgétaires indispensables à une gestion rationnelle de ressources peu abondantes. Il est très possible que ces estimations budgétaires soient parfois mal interprétées. Quoi qu'il en soit, la Commission a déjà déclaré et répète maintenant qu'il n'existe ni quota ni exigence en ce qui concerne le nombre des enquêtes ou des poursuites, ni en Ontario ni ailleurs au Canada.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LES SX

Question nº 364—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond ce qui suit:

1. *a*) Le 31 mars 1979, 38 personnes.

b) (i) 4

(ii) Aucune.

2. *a*) Le 5 mai 1980, 39 personnes.

b) (i) 4

(ii) Aucune.

3. Depuis le 31 mars 1979, le Secteur de la politique de l'énergie à l'EMR a été réorganisé. Toutefois, la réorganisation n'a pas entraîné de modification du nombre d'employés de niveau SX au ministère.

LES DIPLOMATES ET LE PERSONNEL DE L'AMBASSADE DE POLOGNE

Question nº 567—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les diplomates accrédités de Pologne?

2. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les employés au service de l'ambassade de Pologne qui sont des non-Canadiens ou des nationaux polonais?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Diplomates accrédités auprès de l'ambassade de la République populaire de Pologne

Nom	Titre	Date d'arrivée
Stanislaw Pawlak	Ambassadeur	27 octobre 1978
Waclaw Tomkowski	Ministre-conseiller	8 octobre 1976
Henryk Kozlowski	Attaché militaire, naval et de l'air	11 décembre 1979
Kazimierz Glowacki	Attaché militaire, naval et de l'air adjoint	5 juin 1979
Andrzej Kolczynski	Deuxième secrétaire	14 décembre 1979
Stanislaw Gozdek	Deuxième secrétaire	7 juillet 1978
Tomasz Przygoda	Troisième secrétaire	27 juillet 1979
Gerard Knap	Attaché	4 septembre 1979
Tadeusz Janicki	Consul général	11 juin 1977
Eugeniusz Panek	Consul	20 août 1976
Marian Wojcik	Consul	10 septembre 1977
Wieslaw Matysiak	Consul	2 juillet 1977
Waclaw Rytel	Vice-consul	1er octobre 1977
Blazej Kieruzalski	Vice-consul	21 août 1978
Michal Pietrowski	Consul et délégué commercial	19 mai 1976
Wlodzimierz Jaskiewicz	Vice-consul	13 juillet 1979
Jan Marianski	Consul général	11 février 1977
Henryk Trojanowski	Consul	23 avril 1977
Krzysztof Smolenski	Vice-consul	18 mars 1977
Krzysztof Szwarc	Consul et délégué commercial	29 juin 1979
Stanislaw Ladyka	Consul (affaires économiques)	30 décembre 1977
Wojciech Polaczek	Consul	19 septembre 1977
Zdislaw Kwapisz	Vice-consul et délégué commercial adjoint	17 septembre 1976
Janusz Filemonowicz	Vice-consul et délégué commercial adjoint	17 septembre 1976

Membres polonais du personnel administratif

Mieczyslaw Antecki	11 juin 1977
Arkadiusz Rybak	21 octobre 1978
Stanislaw Leszczynski	10 août 1979
Jerzy Sarnecki	18 août 1978
Bozena Wozniak	27 octobre 1978
Tomasz Prengler	1er décembre 1978
Danuta Piotrowska	27 juillet 1979
Roman Brodowski	30 juillet 1979
Stanislaw Figurski	11 janvier 1976

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LA PUBLICITÉ

Question nº 632—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les média font partie de l'effectif du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

à la Direction de l'information—ÉMR: 4 employés;

à la division de l'information sur l'énergie: 18 employés.

TRANSPORTS—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 693—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère des Transports a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. 35.
2. *a*) 31.
   b) 3.
   c) 1.
3. 13.
4. $181,027.

LE VOL D'UN TELLUROMÈTRE

Question nº 715—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes non assurées de $1,000 ou plus d'équipement du ministère des Travaux publics figurant à la note 11 de la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, *a*) qu'est-ce qu'un telluromètre et quel usage en fait le Ministère, *b*) le voleur a-t-il été appréhendé, *c*) quelles ont été les conclusions de l'enquête du Ministère, *d*) où la perte s'est-elle produite?

2. Le Ministère a-t-il pris des mesures pour que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):

1. *a*) Un telluromètre est un appareil radio-électrique qui sert à mesurer les distances pour les travaux d'arpentage.
   b) Non.
   c) La GRC et la police de Campbellton ont fait enquête mais n'ont pas réussi à trouver le coupable.
   d) A Campbellton (N.-B.).
2. Les directives régionales relatives à la sécurité des biens de l'État ont été modifiées de manière à inclure les mesures à prendre pour l'entretien et la bonne garde de l'équipement.

AGRICULTURE—LES COMPTES PUBLICS

Question nº 717—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes non assurées de $1,000 ou plus dues à des dommages inscrits au nom du ministère de l'Agriculture à la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, pourquoi n'a-t-on pas pu expliquer cette perte de $20,000?

2. Comment explique-t-on cette perte?

3. Quand et où les pertes se sont-elles produites?

4. Le Ministère a-t-il entrepris des modifications de ses méthodes afin que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Le nom et l'adresse des immeubles, ainsi que le coût estimatif des dommages, sont les seuls renseignements exigés par les Comptes publics du Canada.

Les pertes causées par des incendies sont présentées en détail au Commissaire fédéral des incendies.

2. Un incendie d'origine inconnue a détruit une grange contenant 325 tonnes de foin.

3. Le 6 novembre 1978 à l'Institut de recherches zootechniques, Ferme Ceinture de Verdure, Nepean, (Ontario).

4. Une investigation par le bureau régional du Commissaire des incendies n'a pu révéler la cause de l'incendie et l'a jugée accidentelle, d'origine inconnue. L'installation sera reconstruite par Travaux Publics Canada conformément au Code national de la prévention des incendies et au Code national du bâtiment (CANADA).

Question nº 718—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de $1,000 ou plus dues à des dommages à des bâtiments inscrits du ministère de l'Agriculture figurant à la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, pourquoi n'a-t-on pas pu expliquer cette perte de $54,934?

2. Comment explique-t-on cette perte?

3. Quand et où les pertes se sont-elles produites?

4. Le Ministère a-t-il entrepris des modifications de ses méthodes afin que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Le nom et l'adresse des immeubles, ainsi que le coût estimatif des dommages, sont les seuls renseignements exigés par les Comptes publics du Canada. Les pertes causées par des incendies sont présentées en détail au Commissaire fédéral des incendies.

2. Un incendie d'origine inconnue a détruit une grange de foin.

3. Le 6 novembre 1978 à l'Institut de recherches zootechniques, Ferme Ceinture de Verdure, Nepean, (Ontario).

4. Une investigation par le bureau régional du Commissaire des incendies n'a pu révéler la cause de l'incendie et l'a jugée accidentelle, d'origine inconnue. L'installation sera reconstruire par Travaux Publics Canada conformément au Code national de la prévention des incendies et au Code national du bâtiment (CANADA).

LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Question nº 746—**M. Shields:**

Depuis le 1er août 1978, combien de conseillers *a*) administratifs, *b*) politiques ont été engagés à contrat par le département d'État chargé du développement économique ou des conseils, commissions ou sociétés qui relèvent du Ministre et, dans chaque cas, combien d'argent ont-ils reçu?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Département d'État au Développement économique:

a) 4 —	R. Woodbridge	$15,415
	M. Fraser	225
	P. Bridges-Palmer	14,464
	T. Young	488
b) 3 —	V. Chapin	20,127
	Nicholson Policy and Management Consultants	8,500
	Nepean Development Consultants	13,800

Administration du pipe-line du Nord:

a) 29—Voir la liste ci-après.

b) Aucun.

Administration du pipe-line du Nord

Experts-conseils	Montant
Blais, M[ad] J. Porté au journal du B.C.P., Secrétaire, Bureau du Yukon	$ 380.63
Bonnar, M. R. Conseiller administratif	22,975.00
Curley, M[ad] S. Coordonnatrice des affaires parlementaires	6,778.00
Chamberlin, J. E. Conseiller—Affaires socio-économiques	37,350.00
Donnelly, M[me] E. Adjointe administrative	500.00

Questions au Feuilleton

Administration du pipe-line du Nord

Experts-conseils	Montant
Emerson, M^me L. Secrétaire	400.00
Fontana, M. E. Gestionnaire—Administration	4,050.00
Gilhooly, M. C. F. Conseiller administratif	33,400.00
Goodman, M. R. Avantages industriels	3,733.87
Gowin, M^ad J. Secrétaire—Conférences	103.75
Johnston, M^ad M. Secrétaire—Conseil consultatif du Yukon	3,065.00
Hickling-Smith Ltd. Experts-conseils—Système intégré du personnel	51,600.00
Kanygin, M. B. Coordonnateur—Audiences	7,500.00
Kerwin, G. Coordonnateur régional—Nord de la C.-B.	2,520.00
Lafrance, M. N. Conseiller en politique du personnel	3,870.00
Lawrence, M. R. Adjoint d'information—Audiences du Yukon	3,920.00
Lines, M^ad A. Porté au journal du B.C.P., Secrétaire, Bureau du Yukon	3,442.47
Macdonald, M. B. E. Conseiller en relations publiques	73,458.00
Mair, M. W. W. Président, Audiences publiques, Nord de la C.-B.	13,796.50
McCarthy, M. J. Experts-conseils—Système de coordination et d'information	25,000.00
Morris, M^ad R. Secrétaire, Bureau du Yukon	9.00
Osmond, M^ad D. Secrétaire, Bureau du Yukon	195.00
Ovens, M. J.—Partage les frais avec l'entrepreneur principal, Bureau de la main-d'œuvre de la CCEI	44,275.90
Reid, M. T. Conseiller en politique financière	1,500.00
Schneider, M^ad S. Secrétaire, Bureau du Yukon	80.00
Shadow, M. Traducteur	50.00
Stead, M. R. A. Adjoint au recrutement	1,375.00
Vaillancourt, M. M. Traducteur	336.00
Washington, M. R. Traducteur	50.00

LA SUBVENTION ACCORDÉE À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSOMMATEURS

Question nº 802—**M. de Jong:**

Le ministère de la Consommation et des Corporations projette-t-il de continuer à subventionner l'Association canadienne des consommateurs et, le cas échéant, la subvention sera-t-elle haussée l'an prochain?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Oui. Pour l'instant, toutefois, les fonds que consacre le ministère aux contributions n'ont pas été tous répartis pour l'année 1980-1981.

LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question nº 815—**M. Howie:**

Depuis le 1^er avril 1975, combien d'argent le ministère de la Défense nationale a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): $74,990.

LES PRODUITS DANGEREUX

Question nº 846—**M. Howie:**

Depuis le 1^er janvier 1978, le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il interdit ou déconseillé l'utilisation de certains *a*) jouets, *b*) appareils de consommation?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): *a*) Oui. Durant 1978, on a notamment retiré du marché quatre types de jouets en peluche parce que les peintures utilisées pour le lettrage décoratif contenaient des quantités excessives du plomb. Durant l'année financière 1979-1980, les activités d'exécution en ce qui a trait aux jouets ont été les suivantes: Inspections—1,479; produits examinés—8,332; mesures de rappel—65; (touchant 90,150 articles); mesures de retrait/aliénation—248; (touchant 101,790 articles).

b) Non. Les appareils ménagers fonctionnant à l'électricité et au gaz sont assujettis aux lois provinciales qui exigent qu'ils soient conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation et de l'Association canadienne du gaz. Afin d'éviter qu'il y ait double emploi, le ministère n'est pas intervenu dans ce domaine de la sécurité des produits qui est de juridiction provinciale. Le ministère garde, toutefois, un contact étroit avec les autorités provinciales compétentes et collabore, dans une certaine mesure, au processus d'élaboration des normes de sécurité.

L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA CEE SUR LES FROMAGES

Question nº 879—**M. Cossitt:**

Le gouvernement est-il lié par les négociations du GATT au sujet des importations au Canada de fromages, spéciaux pour la plupart, qui totalisent actuellement environ 45 millions de livres et, dans l'affirmative, prendra-t-il des mesures pour diminuer ce contingent dès que des négociations pourront être entreprises pour aider les producteurs laitiers?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: Présentement, le quota global des importations de fromage est de 45 millions de livres dans le cadre de l'ensemble du programme des produits laitiers pour cette année et, par conséquent, il est indépendant de l'accord conclu entre le gouvernement du Canada et la CEE sur les fromages. Dans le cadre des NCM, le Canada a négocié un accord avec la CEE, qui prévoit une amélioration de l'accès au marché de la CEE d'une quantité de fromage cheddar canadien allant jusqu'à 6 millions de livres, de même qu'un engagement de la part de la Communauté, selon lequel celle-ci ne vendra pas ses produits à un prix inférieur aux produits canadiens par le biais de son plan de subvention des exportations. Devant cette concession, le Canda s'est engagé à maintenir le quota global à 45 millions de livres jusqu'à 1982 et à en attribuer 60 p. 100 à la CEE.

le Canda s'est engagé à maintenir le quota global à 45 millions de livres jusqu'à 1982 et à en attribuer 60 p. 100 à la CEE.

L'importance du quota des fromages fera bientôt l'objet d'un examen en vue du prochain programme des produits laitiers. A ce moment, le gouvernement devra se rappeler de l'accord conclu avec la Communauté européenne.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉCRET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 juin, de la motion de M. Pinard (au nom de M. Trudeau):

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'Il Plaise à Votre Excellence

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

● (1530)

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, avant de reprendre où j'en étais rendu à 10 heures hier soir, j'aimerais signaler à la Chambre que nous débattons une motion portant l'établissement du département d'État chargé du Développement social, un ministère qui aura un rôle important à jouer s'il est bien organisé. Il est malheureux de constater que le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien), qui sera titulaire de ce ministère n'est pas à sa place, pas plus d'ailleurs que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin), dont l'activité sera durement affectée par la création de ce ministère, ni le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), ni le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts). Ce ministère aura une incidence sur l'activité de tous ces ministères, et pourtant aucun de ces ministres n'est à la Chambre pour entendre ce court débat.

La durée du débat est limitée; les libéraux appellent les travaux de la Chambre, mais n'ont pas la délicatesse d'être présents pour entendre le débat. Je trouve cela honteux. Je suis déçu et dégoûté. C'est la même vieille coterie qui se fiche

éperdument de ce qui se passe à la Chambre. Je suis tout simplement offusqué et attristé par leur conduite de cet après-midi.

M. Knowles: Il n'y a qu'un ministre là-bas.

M. McDermid: Ils ne veulent probablement pas risquer d'apprendre quelque chose.

Quand je me suis arrêté hier soir j'étais en train de parler d'un certain nombre de domaines qui présentent des problèmes inquiétants. Je disais que les libéraux avaient instauré une pratique discriminatoire ici même à la Chambre des communes en permettant à tout le personnel de la Chambre des communes de suivre des cours de français ou d'anglais, alors qu'on refuse ce privilège au personnel des députés. Je trouve cela scandaleux. Je me demandais comment un parti qui n'a pu mettre ses propres politiques en application dans le passé pourra le faire à l'avenir. Je demande au ministre, et j'espère que quelqu'un lui fera le message, s'il prévoit que les mesures qu'il prend en vue de promouvoir ou de développer la culture canadienne donneront d'aussi bons résultats. Pour la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, la culture était une façon de vivre, de penser, de sentir. C'est une force motrice qui anime un groupe significatif de personnes unies par une langue commune et qui partagent les mêmes coutumes, les mêmes habitudes et les mêmes expériences.

En régime libéral le terme multiculturalisme est devenu un cliché, un slogan. Mais qu'on me comprenne bien. Le multiculturalisme c'est le Canada, et le Canada est multiculturel. Notre diversité est un fait indéniable. Nous tenons à nos différences. L'acceptation de la différence c'est la marque de l'homme civilisé. Mais nos différences, lorsqu'elles sont exacerbées au point que les groupes ne se reconnaissent plus de similitudes, deviennent une cause de fanatisme, de désunion et d'isolement.

Il y a de nombreuses façons de concevoir le multiculturalisme. Malheureusement, la plus répandue et la plus préoccupante est celle exposée par Rosemary Brown à la deuxième conférence sur le multiculturalisme, et suivant laquelle les groupes ethniques conservent leur idetnité parce qu'ils sont aliénés, isolés, opprimés, ostracisés, classés une fois pour toutes et manipulés en raison de leur passé particulier. Le programme n'a eu que très peu d'effet sur le développement social, qui nous occupe aujourd'hui.

Sur un budget de dix millions, l'aide aux immigrants n'a reçu que $663,000 l'an dernier. Qu'on le veuille ou non, la façon la plus aimable et la plus charitable de traiter les nouveaux immigrants et les nouveaux Canadiens, c'est de les aider à s'intégrer au mode de vie canadien. Je ne dis pas de les assimiler; nous n'avons nulle raison d'abandonner notre passé ou de renoncer à notre identité. Mais pour notre propre survie, il faut une certaine dose d'intégration, par exemple l'apprentissage de la langue, française ou anglaise, ainsi que des connaissances historiques, politiques ou économiques, pour pouvoir participer activement à la vie sociale canadienne.

Les politiques actuelles ne font pas assez pour aider le nouvel arrivant moyen, perdu qu'il est dans un pays nouveau. Il est fort louable de distribuer des crédits aux groupes folkoriques, aux écrivains, aux universitaires, et le reste, mais en quoi cela aide-t-il le type qui essaie quelque part de se trouver un emploi sans connaître la langue et sans savoir où s'adresser pour se faire dépanner? Je ne conteste pas l'importance qu'il y a à encourager et à financer les manifestations culturelles et artistiques des groupes ethniques, loin de là. Ce que je conteste, c'est l'ordre des priorités. Il y a un certain sentiment de nostalgie favorisé par le multiculturalisme. Comme dans tout ce qui émane des libéraux, cela est devenu une conception élitiste qui cherche à perpétuer les émotions et les insécurités de monsieur-tout-le-monde, sous prétexte de l'aider à conserver son ethnicité.

Nous sommes tous Canadiens, que nous soyons d'origine lithuanienne, allemande, portugaise, russe, galloise, chinoise, antillaise, écossaise ou ukrainienne, comme me le rappelle le député d'Edmonton-Est (M. Paproski). Il faut que chacun d'entre nous, quelle que soit son origine, soit informé des possibilités qui s'offrent à lui et bénéficie des mêmes chances. Il ne s'agit pas de faire en sorte que nos enfants puissent encore apprendre des danses écossaises ou des polkas, mais qu'ils puissent se sentir à l'aise dans les universités, à la Chambre des communes ou dans la profession de leur choix, tout en étant capables d'exécuter à l'occasion une polka si leur cœur leur en dit. Le principe du multiculturalisme a connu un succès relatif dans les domaines culturels, mais a-t-il éliminé les prises de position purement symboliques? Je ne le pense pas.

La troisième force, comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau) appelle les citoyens d'origines ethniques autres que française et anglaise, sont très peu représentés ici, à la Chambre des communes.

Le principe inhérent au programme du multiculturalisme est valable. Mais son application par les libéraux a laissé beaucoup à désirer, même de l'avis de ceux qui en ont bénéficié. Nous n'avons pas vraiment réussi à éliminer les inégalités ou, en fin de compte, à créer une véritable identité canadienne au sein d'un pays où la diversité règne sur le plan culturel.

Le principe sur lequel se fonde ce projet de création d'un département de développement social est bon, mais sa mise en œuvre ne s'enlisera-t-elle pas dans l'incurie bureaucratique? Ce nouveau département aura-t-il le pouvoir de décision ultime et deviendra-t-il un super-ministère régissant tous les secteurs que j'ai mentionnés aujourd'hui et hier soir? Aidera-t-il tous les Canadiens qui, par nécessité, devront changer d'attitude au cours de cette décennie afin de survivre en tant que nation libre et unie et de prospérer sur les plans économique et social? Nous ne pouvons instaurer de climat social sain à défaut d'une économie vigoureuse. Et l'économie ne saurait être vigoureuse si le gouvernement ne modifie pas radicalement ses priorités.

S'il se montre un jour à la Chambre, le ministre daignera-t-il répondre à nos questions et donner aux Canadiens une idée de ce que ce ministère fera pour eux?

Les députés de ce côté-ci de la Chambre souscrivent au principe du développement social et espèrent seulement que les libéraux ne cherchent pas à jeter encore une fois de la poudre aux yeux, à appliquer des palliatifs, pour duper les Canadiens en leur laissant croire que le gouvernement progresse dans la voie de la réforme sociale dont nous avons tant besoin. J'espère qu'ils sont sincères en prétendant que ce ministère activera la réforme sociale, et qu'ils ne sont pas tout simplement en train de mettre sur pied un nouvel instrument de propagande.

Nous accordons notre appui à cette motion, mais nous nous attendons à ce que ce ministère prenne des initiatives. Nous prévenons les libéraux dès maintenant que nous surveillerons de près ses activités et que nous ne nous contenterons pas de l'instauration d'une vaine bureaucratie. Nous voulons un ministère efficace et pertinent. Voilà le défi que nous lançons aux libéraux, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'ils sauront le relever. Je vous remercie de votre attention.

● (1540)

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je commence mes brèves observations sur l'établissement d'un nouveau département du développement social par une question: est-ce vraiment nécessaire? Mon distingué collègue de Rosedale (M. Crombie), dans ses magnifiques réminiscences des années 60, s'est plu hier à rappeler les titres d'anciens grands succès de la chanson; celui qui me hante en ce moment est «That Old Feeling», car c'est bien ce que je ressens en voyant les libéraux nous ramener leur cure sociale alors que, depuis vingt ans au moins, ce sont eux qui rendent notre société malade.

Lorsque je mets en doute la nécessité d'un nouveau département du développement social, je tiens compte du contexte historique, après avoir vu agir les gouvernements libéraux successifs au cours de leurs nombreuses années au pouvoir. Il est vrai que le gouvernement Clark de courte durée travaillait activement à mettre sur pied un département du développement social. Je n'ai donc pas l'intention d'attaquer le principe du projet maintenant que nous sommes dans l'opposition. C'est théoriquement une bonne idée.

Mais même si le principe est le même, je crains que la mise en œuvre de ce nouveau département d'État chargé de la politique sociale diffère énormément du plan d'action proposé par le gouvernement conservateur précédent. Nous voulions alors instituer ce département d'État dans le cadre d'un effort de réflexion à long terme dans lequel s'était engagé le gouvernement conservateur, tout comme nous avions lancé un programme quinquennal dans le domaine économique. Nous estimions important de chercher à définir le Canada de la prochaine décennie, comme l'a si bien fait mon collègue de Rosedale hier après-midi, et de déterminer de quelle façon la politique sociale du gouvernement pouvait le mieux servir tous les Canadiens jusqu'en l'an 2,000.

Notre effort de planification à long terme prévoyait la création de comités parlementaires spéciaux, dont un chargé d'étudier le rôle des organismes bénévoles dans la société et un autre chargé d'étudier les besoins des handicapés et des invalides au Canada, sujet qui tient tellement à cœur au député de Brandon-Souris (M. Dinsdale). La création des comités spéciaux fut paralysée par l'opposition libérale de l'époque chaque fois que la Chambre fut saisie de la question, et ces comités ne virent vraiment jamais le jour.

Voilà soudain que le gouvernement libéral juge opportun de créer un super-ministère chargé du développement social. Alors que nous, les conservateurs, faisions œuvre de planificateurs en nous souciant toujours des avantages à long terme pour les Canadiens et non de l'intérêt à court terme dont sont

friands les auteurs de manchettes du pays, les libéraux n'agissent que par opportunisme politique. Je crains d'ailleurs qu'ils finissent par ne reconnaître que pour la forme l'intérêt d'un super-ministère chargé du développement social et par en affaiblir le rôle par rapport au mandat dont on devrait le doter.

J'appuie entièrement la description du programme qu'en donne le Livre bleu des prévisions budgétaires pour 1980-1981, à la section 27, page 4. Voici ce que le nouveau département d'État devra faire, ainsi qu'on l'énonce sous le titre ««Formulation de politiques, révision et évaluation des programmes»:

Mettre sur pied des mécanismes permettant d'améliorer et d'unifier la prestation d'avantages sociaux aux Canadiens et diriger et coordonner les efforts du gouvernement du Canada visant à favoriser les accords coopératifs avec les provinces, le public et les organismes publics et privés afin de faciliter l'épanouissement du particulier, de la famille et de la collectivité.

Je suis on ne peut plus d'accord avec les principes régissant cette déclaration d'intention et ce mandat.

Une voix: Tant mieux.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Oui, tant mieux, mais voyons donc ce qui lui arrive. J'ai également la nette impression que ce département est entre autres choses chargé de nous débarrasser des formalités bureaucratiques qui alourdissent certains des portefeuilles sociaux et de mettre fin au chevauchement des services qui se produit entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. En ce sens je crois que ce ministère doit vraiment être pleinement conscient de la délimitation des rôles en vertu de la constitution.

C'est de cette façon réfléchie que nous avions envisagé la création d'un super ministère de ce genre. Nous avons toujours prévu d'allouer une plus grosse part de notre produit national brut à nos programmes économiques et sociaux, mais si j'en juge par l'expérience passée, je crains que les libéraux n'apprécient le rôle de ce ministère qu'en fonction de la taille de sa bureaucratie.

Quand nous faisons allusion à la bureaucratie, c'est le plus souvent dans un sens péjoratif mais je ne pense pas que cela doive être le cas ici. Durant mes années de journaliste à Ottawa et depuis que je siège comme ministériel, j'ai pu me rendre compte que les fonctionnaires sont capables de bien s'acquitter de leurs tâches. Ceux qu'on appelle les bureaucrates ont véritablement à cœur les intérêts de leur pays, le Canada, et ce sont souvent les gens les plus sympathiques et les plus courtois qui soient. Ce ne sont ni des individus méchants et acariâtres ni des parasites qui vivent aux dépens des contribuables; ils ne font que se conformer aux règlements.

Mais ces fonctionnaires diligents et bien intentionnés sont entravés par l'énormité de la structure bureaucratique. Dès qu'un nouveau ministère voit le jour—et l'on ne peut s'empêcher de s'interroger sur le grenouillage et le favoritisme qui accompagnent la naissance d'un nouveau ministère—on parle automatiquement d'un budget de 8 ou 10 millions de dollars. La nature humaine étant ce qu'elle est, surtout au sein de la Fonction publique, tout nouveau ministère doit avoir une certaine importance. Celle-ci se mesure, aux yeux des gens, par l'importance du budget et par le nombre d'employés du nouveau ministère, organisme ou service quelconque.

L'Association des consommateurs du Canada vient tout juste de publier hier soir les résultats d'un sondage mené auprès de 900 de ses membres. Or ce sondage révèle qu'à propos de l'inflation, on craint surtout la hausse du déficit fédéral. Les consommateurs seront donc loin de se réjouir de la création d'une nouvelle bureaucratie. Connaissant la tendance naturelle des gouvernements libéraux, je crains fort que la création de ce nouveau service n'annonce une nouvelle bureaucratie envahissante qui poussera comme de la mauvaise herbe.

Pour illustrer l'influence asphyxiante de la croissance démesurée des services gouvernementaux, je vais donner aux députés un aperçu d'un secteur dans lequel j'ai travaillé pendant un quart de siècle. Le secteur de la radiodiffusion a été noyé sous une avalanche de paperasse et de règlements implacables. Les dirigeants des entreprises indépendantes ou familiales de radio-télédiffusion se sont aperçus qu'ils ne pouvaient plus exercer leur métier parce qu'ils passaient tout leur temps à rédiger des rapports, à remplir des formulaires et à comparaître aux audiences publiques. Ils en ont eu assez de tenter de satisfaire le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et tous ses prédécesseurs, de remplir la formule XA-B2-4(1)(iii) et autres documents abracadabrants qu'ils doivent produire chaque semaine, ce qui leur est pratiquement impossible. Je connais beaucoup de ces entreprises qui ont simplement vendu leurs intérêts à de grandes chaînes.

Lorsqu'une bureaucratie essaie de justifier son existence, cela a pour effet de détruire le moral des individus et finalement celui de la société qu'ils constituent. Or, le devoir d'un diffuseur est de rester en rapport avec la collectivité qu'il dessert, avec son public. En sachant ce que ce public désire, ce dont il a besoin et ce qu'il ressent, le diffuseur peut remplir ses fonctions, c'est-à-dire se montrer créatif, expérimenter à partir de conceptions nouvelles dont certaines auront du succès et d'autres pas; mais une bonne idée est parfois très féconde.

Cela illustre bien le fait que dans le domaine des arts et de la culture, les idées peuvent être puisées au sein du public auquel elles s'adressent et ne lui sont jamais imposées d'en haut. Aucun comité gouvernemental ou tribunal n'aurait pu ordonner à Shakespeare d'écrire des chefs-d'œuvre. Les diffuseurs—y compris beaucoup de ceux qui sont responsables de l'aspect technique des émissions—n'ont tout simplement pas le temps de remplir tous les questionnaires, de compiler toutes les statistiques demandées et de justifier leur existence lors d'audiences publiques tout en servant leur public avec ingéniosité et originalité. Ces diffuseurs abandonnent ou laissent la place à ceux qui peuvent se payer des comptables.

Je crains fort ce super-ministère que l'on nous propose ne débouche sur le même genre d'asphyxie de l'individualité, de l'initiative et de la vie privée. Je m'inquiète face aux renseignements qu'un organisme central de cette envergure pourrait se procurer. On y connaîtra nos numéros d'assurance-maladie, nos numéros d'assurance sociale, nos numéros de pension de vieillesse et nos numéros de permis de conduire. Entre de mauvaises mains, un appareil aussi énorme pourrait signifier la fin de la vie privée.

Compte tenu des objectifs que ce département du développement social est censé réaliser, il sera intéressant de voir le genre de relations qu'entretiendra le nouveau ministre avec le reste de ses collègues du cabinet. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) est en passe de devenir l'homme le plus puissant du pays, après les fonctionnaires qui géreront cet éléphant.

Permettez-moi de vous donner un exemple du caractère informe de cette grosse machine en ce qui concerne la famille. Depuis quelques semaines, je me demande qui, précisément

s'occupe de la cellule familiale du côté ministériel. Il y a le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet)—il est absent en ce moment—qui est censé veiller sur les intérêts des consommateurs. C'est ici qu'est censé siéger le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il est absent lui aussi. C'est lui qui est chargé d'étudier la question de la condition féminine au Canada et la plupart des femmes que je connais sont des consommatrices. C'est ici que doit prendre place le ministre du Travail (M. Regan) responsable au sport amateur et de la Condition physique, deux domaines qui concernent la santé et le bien-être des jeunes Canadiens en particulier. C'est ici la place du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) chargée de protéger la santé des Canadiens et de déterminer leurs besoins en matière de programmes sociaux. Elle n'est pas ici elle non plus.

● (1550)

C'est ici que siège d'habitude le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) qui doit assurer la surveillance des nombreuses ethnies non anglo-saxonnes du Canada et de leur culture qui s'expriment dans leur vie familiale très unie. Voici le siège du secrétaire d'État (M. Fox), mais il est absent lui aussi, c'est lui qui décide quels programmes les familles canadiennes doivent et peuvent regarder et entendre. Voici le siège du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), mais il n'est pas ici non plus, c'est lui qui depuis toujours écoute les doléances concernant les exploitations agricoles familiales. Voici le siège vide du ministre des Finances (M. MacEachen) qui a jusqu'à maintenant refusé d'alléger les impôts perçus sur la vente des fermes familiales ou sur les gains en capital que doivent payer les agriculteurs canadiens.

Et voici le pupitre, Dieu soit loué, du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), le seul qui prenne ses responsabilités au sérieux et qui doit constamment défendre les intérêts des anciens combattants canadiens et de leurs personnes à charge; c'est aussi lui qui doit assurer l'avenir de ces familles. Ici devait prendre place, mais pour une raison ou une autre il est absent, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), qui en principe, est censé veiller au bien-être des autochtones et des habitants du nord du Canada; il doit également pourvoir à leurs besoins en matière sociale.

J'ai peut-être omis trois ou quatre ministères, monsieur l'Orateur, mais ce que je veux faire ressortir, c'est que dans toute cette liste de responsabilités de dix ministères fédéraux différents, le dénominateur commun, la maille qui réunit tout cet écheveau, c'est la cellule familiale. Personne ne peut mieux se faire l'apôtre de la famille auprès du gouvernement que cette très honorable dame, ancienne députée de Scarborough-Centre, M^me^ Diane Stratas, qui a affirmé le 20 novembre 1979, comme en fait foi le hansard à la page 1517:

> Puisque la famille est la cellule de la société, le gouvernement devrait travailler toute l'année à perpétuer et à protéger la notion de famille, notion qui ne doit pas nécessairement être prise dans son acception traditionnelle, mais comme une entité vivante dont les membres sont encouragés à vivre pleinement les uns avec les autres comme autant de membres responsables d'une collectivité. Si nous devons accepter et respecter toutes les formes de vie familiale, nous devons avant tout reconnaître la famille.

Les Canadiens s'identifient à leur famille, le point central le plus important et le plus intime pour des millions d'entre nous. Et pourtant, comme nous l'avons vu, monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a jusqu'à maintenant pas prévu de ministre—de tous les ministres de premier plan du cabinet et des ministres de second plan, des ministres d'État, des secrétaires parlementaires et des présidents de comité qui se trouvent de son côté—auquel confier le portefeuille de la famille—la cellule familiale moyenne—monsieur l'Orateur.

Compte tenu de la généralité de son portefeuille, de son effet global sur la société canadienne et du fait qu'il réunit sous sa coupole tant de ministères et d'organismes gouvernementaux axés sur la famille, il me paraît alors évident, monsieur l'Orateur, qu'il incombe à ce nouveau ministre du Développement social d'assumer la responsabilité de la cellule familiale au Canada.

En fait, nous devrions prendre comme exemple la famille même du ministre de la Justice (M. Chrétien)—sa famille ou, si vous préférez, sa série de portefeuilles. Au moins dix de ses collègues du cabinet considéreront ce ministre comme chef gouvernemental des programmes de politique sociale, pourtant, comment ce ministre compte-t-il travailler pour les meilleurs intérêts de chaque famille canadienne? Comment les citoyens et leur famille s'inspireront-ils de ce super ministère et de ses hauts fonctionnaires?

La famille est un consommateur, monsieur l'Orateur; mais il y a une grande différence dans la notion de famille, selon qu'elle est perçue sous l'angle de la santé, du bien-être social ou de la consommation. Nous devons confier à un ministère de la consommation la surveillance des prix, de la publicité, frauduleuse ou autre, du coût de la vie, ainsi de suite. Il nous faut un ministère de la santé séparé qui s'occuperait de médecins et d'hôpitaux et qui accorderait des subventions aux provinces et conseillerait les Canadiens en matière d'hygiène. Nous avons besoin d'un ministère du bien-être social distinct, à mon avis, qui s'occuperait d'aider les personnes qui ont le malheur de se trouver sans travail et qui doivent compter sur les perspectives d'emploi offertes par le gouvernement—c'est-à-dire, sur le ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui est chargé entre autres choses de donner aux indigents les moyens de se passer de l'assistance sociale.

Une chose dont nous pouvons bien nous passer, monsieur l'Orateur, c'est d'un super-ministère. Ce qu'il nous faut ce sont des ministères plus modestes, plus proches des gens et de la réalité. D'après moi, plus un service est grand, moins il peut être en contact avec les personnes et les réalités quotidiennes.

L'ancien chef de notre parti et parlementaire très distingué, l'honorable Robert Stanfield, a dit à Victoria il y a environ six mois, que le gouvernement devait se rapprocher des gens. Je me demande si le ministre de la Justice peut nous garantir que ce nouveau département d'État chargé du développement social sera proche des gens, ou risque-t-il de devenir une autre création tentaculaire qui soit un objet d'effroi pour les contribuables canadiens? Le public aura-t-il la moindre chance d'avoir accès à ce nouveau palier administratif sans parler de l'influencer? Voilà, monsieur l'Orateur, ce qui m'effraie presque c'est la façon dont le gouvernement libéral pourrait rendre gigantesque le nouveau département d'État. Comment le Canadien moyen pourra-t-il influencer son propre développement social pour une décennie ou deux, et comment le simple citoyen peut-il se sentir en sécurité avec les créations gouvernementales?

Mon rôle en ma qualité de critique des affaires des consommateurs, m'amène à m'interroger sur la situation de l'humble

citoyen devant l'appareil gouvernemental. A propos d'humbles citoyens, nous n'avons pas de meilleur exemple de notre côté que le député de Rosedale, ce dernier avait des pouvoirs très étendus quand il était responsable du ministère de la Santé. Il était le premier ministre que les humbles pouvaient voir à la loupe. Mais il était vraiment actif. Mon collègue de Rosedale était, en sa qualité de ministre tout comme il l'est maintenant à titre de simple député, aussi accessible, aussi proche, aussi préoccupé, aussi conscient de son rôle que n'importe lequel d'autre nous. Le ministre de la Justice, le nouveau ministre d'État chargé du Développement social, pourra s'inspirer de l'exemple de mon collègue de Rosedale, sur la façon de communiquer avec le public. Je sais, par expérience personnelle, que le député de Saint-Maurice ne s'embarrasse pas de formalités dans ses rapports avec ses collègues, avec des fonctionnaires, au Canada ou à l'étranger. Mais ce que je veux dire c'est que le ministre et son nouveau personnel devront apprendre à communiquer avec le citoyen moyen étant donné la grande influence qu'aura son service sur la population.

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous les députés seraient d'accord pour promouvoir les buts et objectifs, à court terme comme à long terme, des activités «sociales» de ce nouveau ministère. Nous pourrions, par exemple, glisser quelques lignes dans les envois que nous adressons à tous nos électeurs, pour leur faire connaître l'importance de cette loi que nous étudions actuellement et leur montrer en quoi elle avantagera le consommateur canadien et la famille. Personnellement, j'attends de pouvoir annoncer certains détails aux gens d'Hamilton-Wentworth et leur assurer qu'il ne s'agit pas simplement d'imposer un autre échelon administratif, de créer un autre super-ministère qui coûtera de huit à dix millions et qui fera double emploi avec des services de l'État déjà en place. Je veux pouvoir assurer aux 75,000 personnes que je représente que ce nouveau département d'État chargé du développement social incitera les gens à jouer un plus grand rôle dans la collectivité, favorisera le bénévolat et l'initiative dans le secteur privé et que, grâce à lui, les Canadiens n'auront pas l'impression d'être de simples numéros. Les gens en ont assez de faire partie d'une masse anonyme. Nous sommes des êtres humains, monsieur l'Orateur, nous avons chacun notre personnalité et nous voulons pouvoir faire connaître notre avis à l'égard de l'orientation que prendra la politique sociale du gouvernement.

Donc, monsieur l'Orateur, nous ferons de notre mieux pour renseigner les consommateurs, donner aux Canadiens confiance dans cette loi, à condition, je le répète, d'être absolument convaincus nous-mêmes que cette mesure est vraiment nécessaire.

Je demande au ministre comment il évaluera le succès de son nouveau super-ministère? En fonction de quels critères pourra-t-il mesurer ce succès dans un an? Quels sont les objectifs qu'il compte atteindre d'ici cinq ans? Le ministre doit certainement avoir une idée de ses objectifs sans quoi il n'aurait pas accepté ce portefeuille. Il a dû certainement discuter de ce département d'État chargé du Développement social avec ses collègues du cabinet, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, puisque ces derniers viendront le consulter pour savoir comment tirer le meilleur parti de leur argent. Je pense que le gouvernement en général et, plus particulièrement, le ministre du développement social ont le devoir de dire à la Chambre quels repères, quels critères, lui permettront d'évaluer son rendement.

Dans sa déclaration, le ministre soulève un certain nombre de questions auxquelles il devrait répondre. Voici ce qu'il a dit en substance à ce sujet:

> Comme les ministres doivent opérer dans les limites d'un plafond de dépenses fixé à l'avance, il sera uniquement possible de financer de nouveaux programmes hautement prioritaires en réduisant les budgets d'autres programmes moins importants du secteur social.

Quels sont ces programmes moins importants dont les crédits pourraient être réduits, monsieur l'Orateur? Le ministre a déclaré qu'il allait annoncer ce qu'il appelle une hiérarchie consciente des priorités sociales. Je voudrais donc qu'il me dise quand il compte nous l'annoncer. Comment le nouveau ministre compte-t-il s'y prendre pour améliorer la rentabilité des programmes qu'administrent actuellement les ministères et organismes sociaux qui existent déjà?

Comme l'a dit le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) nous devrons certainement évaluer le travail du département d'État d'après ce qui a été dit hier et aujourd'hui. D'ordinaire, les média ne mettent pas longtemps à juger de l'efficacité d'un nouveau ministère, et si le ministre s'acquitte vraiment bien de sa tâche, nous remarquerons également l'inefficacité relative des autres ministères à vocation sociale qu'il dirigera. Et ainsi à l'issue d'une année, nos électeurs seront en mesure de juger par eux-mêmes si le gouvernement a été vraiment bien avisé de créer un autre ministère, compte tenu de l'appareil bureaucratique qu'il suppose.

● (1600)

Quand il s'agit de gouvernement, monsieur l'Orateur, plus gros ne veut pas toujours dire meilleur. Mais je fais confiance au député de Saint-Maurice et ministre de la Justice. J'espère que son nouveau super-ministère fera exception à la règle et que pour une fois, plus gros voudra dire meilleur. Je souhaite au ministre qui cumule déjà les fonctions de ministre de la Justice et de procureur général du Canada et qui est aussi chargé des relations fédérales-provinciales, de trouver le temps voulu pour guider et orienter le nouveau ministère. Les députés de ce côté-ci donnent en principe le feu vert au nouveau département d'État chargé du Développement social, mais nous entendons surveiller de très près la façon dont le gouvernement va la mettre à exécution.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, en présentant la résolution dont nous sommes présentement saisis et qui prévoit la création d'un département d'État chargé du Développement social, le ministre en a décrit en ces termes les principaux objectifs:

> Cette initiative nous permettra d'intégrer nos programmes sociaux actuels ainsi que de développer des politiques sociales plus équitables dans l'avenir.

Les députés de notre parti s'accordent parfaitement à dire que l'élaboration de politiques sociales plus équitables et l'intégration des programmes sociaux actuels constituent des objectifs fort louables. Mais, cela dit, le ministre a passé le reste de son intervention à démontrer pourquoi le gouvernement n'a réellement pas l'intention de mettre de nouveaux programmes sur pied dans un avenir prévisible. En fait, le ministre a voulu dire en présentant cette résolution que le département d'État avait pour véritable objectif de contrôler les dépenses consacrées aux programmes sociaux et de veiller à ce que nous n'ayons pas de nouveaux programmes à moins que le gouver-

nement ne puisse supprimer certains de ceux que nous avons déjà.

D'une part, le ministre semblait dire que nous avions réalisé des progrès considérables dans les années soixante et soixante-dix. Il a dit que l'assurance-maladie, le régime de pensions du Canada et le régime des rentes du Québec, le supplément de revenu garanti et le régime d'assistance publique du Canada sont des mesures importantes qui améliorent le mode de vie des Canadiens. Il a ensuite déclaré que le but de ce département d'État consistait à veiller à ce que des plafonds soient fixés aux dépenses. Voici un passage du discours du ministre que l'on peut lire à la page 2133 du hansard:

. . . que le financement des nouveaux programmes prioritaires soit assuré grâce aux économies réalisées à d'autres articles du budget . . .

Voici, d'après le ministre, la seule possibilité d'augmenter ces limites cette année:

. . . le budget des Affaires sociales pour 1980-1981 augmentera suffisamment pour permettre d'accroître le supplément de revenu garanti . . .

C'est là un objectif étrange pour un ministre qui avait fait la déclaration suivante une minute ou deux auparavant:

La répartition des revenus au Canada reste sensiblement la même malgré tous les changements survenus en matière de politique sociale au cours des années 60 et 70. Le crime et la pauvreté n'ont malheureusement pas disparu. Le Canada compte aujourd'hui plus d'enfants pauvres qu'il y a dix ans, et bien des retraités font encore face à des problèmes. La plupart des Canadiens n'ont encore aucun régime de pensions hors celui du secteur public.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, et après une description très concise des problèmes que connaissent encore des millions de Canadiens, le ministre a déclaré que, malgré tout, le gouvernement ne ferait rien, faute d'argent.

Je pense que nous devrions nous pencher sur certains des problèmes qui subsistent chez nous et que le ministre n'a que brièvement mentionnés. Par exemple, en examinant la répartition des revenus et son évolution depuis une trentaine d'années, nous constatons que les gains des familles et des personnes seules qui occupent le dernier cinquième ou les 20 p. 100 du bas de l'échelle des revenus représentaient en 1951 4.4 p. 100 du produit national brut alors que les gains du premier cinquième ou des 20 p. 100 du haut de l'échelle atteignaient 42.8 p. 100 du PNB.

Voyons maintenant ce qu'ont donné les dégrèvements fiscaux, la redistribution des revenus, l'assurance soins médicaux, le Régime de pensions du Canada, la majoration de la pension de vieillesse et de l'assurance-chômage, tous ces programmes que le gouvernement fédéral et les provinces ont instaurés depuis 1951. En 1978, le pourcentage du produit national brut que représentaient les gains des 20 p. 100 de Canadiens qui occupent le bas de l'échelle des revenus n'avait pas augmenté. En fait, il est tombé de 4.4 p. 100 en 1951 à 3.9 p. 100 en 1978, alors que les gains des 20 p. 100 du haut de l'échelle s'élevaient à 42.5 p. 100 du produit national brut. Je me demande comment le ministre peut laisser croire à la Chambre et aux Canadiens que nous avons résolu la plupart des problèmes et que nous n'avons donc plus à projeter de nouvelles dépenses ou une nouvelle redistribution des revenus pour rendre notre société au moins un peu plus juste?

Permettez-moi d'illustrer d'une autre façon ce que veulent dire les écarts de revenus pour les Canadiens. Si nous considérons la répartition des revenus, nous constatons que les jeunes et les familles dont le chef a plus de 65 ans dominent les deux quintiles inférieurs, c'est-à-dire les deux cinquièmes les moins fortunés de la population. Les familles aux plus hauts revenus sont celles du groupe d'âge allant de 45 à 65 ans, lequel est suivi de près par le groupe d'âge de 24 à 44 ans. La situation des jeunes et des personnes âgées ne s'améliore absolument pas.

Le gouvernement justifie sa création du département d'État chargé du Développement social par la nécessité de planifier et de coordonner les dépenses fédérales en matière de programmes sociaux. Le ministre espère pouvoir ainsi exercer un contrôle sur les dépenses et il veut faire en sorte que les programmes particulièrement prioritaires soient financés à partir de crédits retranchés à d'autres secteurs de dépenses et il envisage d'effectuer des substitutions lorsqu'il adoptera de nouveaux programmes; en d'autres termes, il entend éliminer des programmes en vigueur jusqu'à présent.

Le ministre désire exercer un contrôle sur les dépenses. C'est là un argument particulièrement malencontreux si l'on considère les problèmes socio-économiques du pays. Comme je l'ai déjà dit, la ventilation des revenus ne s'est pas améliorée du tout depuis presque 40 ans. Dans ces conditions, nous trouvons étrange que le gouvernement veuille s'en tenir à son projet de restreindre de nouveaux programmes qui auraient pourtant pour effet de nous rapprocher un tant soit peu d'un système plus équitable envers la population.

Quand on considère la ventilation des revenus il appert clairement que ce sont les familles dont le chef a plus de 65 ans qui constituent le cinquième des salariés à plus faibles revenus. Sur ce cinquième des salariés aux revenus les plus faibles au Canada, 33.5 p. 100 proviennent de familles dont le chef a plus de 65 ans. En 1977 une étude de la répartition des revenus de Statistique Canada a démontré que 50.3 p. 100 des personnes âgées de 65 à 69 ans et 63 p. 100 de celles âgées de plus de 70 ans vivaient dans la pauvreté.

● (1610)

Compte tenu de ces informations, comment ne pas s'alarmer lorsque le ministre nous dit que le gouvernement juge le pays incapable de faire plus pour les nécessiteux. Les deux-tiers des femmes célibataires de 65 ans et plus, c'est-à-dire 400,000 femmes, vivaient dans la pauvreté en 1975. Voilà le gouvernement qui prétend ne pouvoir faire plus. Il est évident que la situation va devenir beaucoup plus grave dans les années qui viennent, à cause du vieillissement rapide de notre population.

Passons à un autre domaine sur lequel le ministre va avoir beaucoup d'influence. Je veux parler du logement. Un document d'étude établi par le Conseil canadien de développement social fait voir que ce sont les titulaires de revenus moyens et supérieurs qui ont profité des politiques de logement du gouvernement, c'est-à-dire en gros ceux qui sont propriétaires de leur maison. Je signale qu'au printemps de 1970, le chiffre net moyen de la fortune des propriétaires de maisons individuelles était de $23,476, contre $3,949 pour les locataires. Donc les propriétaires avaient une fortune nette moyenne près de six fois supérieure à celle des locataires. Au printemps de 1977, l'écart économique s'était considérablement étendu puisque les propriétaires de maisons individuelles avaient une fortune nette de moyenne de plus de $71,000, contre $8,900 pour les locataires, c'est-à-dire plus de huit fois plus.

Et malgré cela, le gouvernement cherche par tous les moyens à se retirer du logement assisté, c'est-à-dire à abandonner la presque totalité du logement au secteur privé, sachant parfaitement que ce dernier n'a jamais voulu ou pu réaliser de logements pour les personnes à bas revenus, qui n'ont pas les moyens de s'acheter une maison. Ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails de la chose, mais nous savons tous maintenant à quel point le programme d'aide pour l'accession à la propriété a été désastreux pour la population, qu'il a attirée dans des programmes qui se sont trouvés au-dessus de ses moyens, une fois passé la période initiale de subvention. Ce qui fait que des milliers d'habitants de la province d'Ontario abandonnent leur maison aux prêteurs hypothécaires.

Passons maintenant à une autre catégorie de personnes qui ont été traitées de façon indigne, je veux parler des autochtones. Et je tiens à consigner certains chiffres, car le ministre nous disait hier, parlant au nom du gouvernement, qu'il n'y avait pas de possibilité d'affecter de nouveaux crédits aux désavantagés. C'est là un désastre pour une fraction de notre population qui vit dans la misère et la pauvreté depuis le jour où le blanc à mis le pied sur le continent.

En 1976, le taux de la mortalité infantile pour l'ensemble des Canadiens se situait à 16 sur 1,000 alors que pour les autochtones il était supérieur à 32 sur 1,000. L'espérance de vie moyenne de la population en général était de 67 ans alors que chez les autochtones, elle était de 43 ans. En 1971, 96 p. 100 des logements au Canada pouvaient s'alimenter à un réseau d'eau potable. Six ans plus tard, en 1977, seulement 50 p. 100 des logements des autochtones avait la même possibilité. En 1971, 90 p. 100 des logements au Canada étaient raccordés à des réseaux d'égout alors que six ans plus tard en 1977, seulement 45 p. 100 des logements des autochtones bénéficiaient du même service. En 1971, 94 p. 100 des logements canadiens disposaient d'installations sanitaires intérieures alors que six ans plus tard, soit en 1977, seulement 45 p. 100 des logements des autochtones avaient les mêmes équipements. En 1975, 12,2 p. 100 des Canadiens fréquentaient l'université alors que moins de la moitié de ce pourcentage, soit 5,3 p. 100 des autochtones fréquentaient l'université ou le collège. Que pense le gouvernement de cela?

Que pense-t-il des logements dont disposent les autochtones? Eh bien, dans une note de service du cabinet concernant la construction domiciliaire pour les autochtones, il est dit ceci:

> La Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration avise maintenant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'à partir du mois d'avril 1980, aucune aide financière ne sera accordée pour la construction domiciliaire.

Madame le Président, cette aide financière était très importante non seulement parce qu'elle créait des emplois pour des milliers d'autochtones, mais aussi parce qu'elle leur permettait d'améliorer leurs maisons. Pourtant, le ministère qui consacre une grande partie de cette aide aux programmes de création d'emploi a décrété qu'aucun crédit ne serait affecté à l'emploi dans les réserves des autochtones pour améliorer leurs logements. Quiconque visite une collectivité autochtone dans une réserve ou toute autre localité du Nord peut se rendre compte des résultats de cette décision. Dans la circonscription de Nunatsiaq, représentée par mon honorable ami, seulement environ 1 p. 100 de la population possède sa propre maison. Les frais d'entretien et en particulier le coût des services dissuadent les autochtones de posséder leur maison.

Quand on visite ces localités, on est immédiatement saisi par la différence qui existe entre la façon de vivre des indigènes et celle des bureaucrates du gouvernement dont 99 p. 100 sont des blancs. Quand on visite ces localités, on peut voir un groupe de maisons où il n'y a ni eau courante, ni installations sanitaires, ni appareil de chauffage central; ce sont, bien sûr, les autochtones qui les habitent. On peut voir aussi un autre groupe de maisons où logent les employés du gouvernement et quelques représentants du secteur privé. C'est là, bien sûr, que l'on trouve l'équipement sanitaire intérieur, l'eau courante, le chauffage central, toutes ces commodités qui sont inexistantes dans les maisons des autochtones. Voilà le milieu dans lequel vivent actuellement nos autochtones, et pourtant on se rend compte en étudiant le projet de résolution présenté par le ministre et en songeant à ses répercussions qu'il a voulu dire ce qui suit: nous n'avons pas l'intention de faire pour les autochtones plus que nous n'avons fait jusqu'ici.

Le ministre sera également comptable du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous avons beaucoup entendu parler depuis un an de la dévalorisation du programme dont tous les Canadiens étaient fiers, je veux parler du régime d'assurance-maladie. Les Canadiens croyaient que grâce à ce programme il avait été résolu une fois pour toutes que personne dans une province ou dans un territoire n'aurait à s'inquiéter de la possibilité d'être privé des meilleurs soins médicaux disponibles faute de moyens. Toutefois, depuis quelques années, nous avons constaté un changement prononcé. Pourquoi? C'est que depuis le milieu des années 70, le gouvernement libéral de l'époque, avec l'appui des conservateurs, a décidé de réduire la quote-part fédérale des coûts des soins médicaux. Au début de 1977, il a substitué au programme de partage du coût des soins médicaux une formule globale de financement. En vertu de cet arrangement, au lieu d'obtenir 50 p. 100 du coût des programmes provinciaux, les provinces ont été autorisées à toucher une certaine somme en plus d'obtenir le droit de prélever des impôts.

• (1620)

Le Nouveau parti démocratique s'est alors opposé à la formule globale de financement pour trois grandes raisons. Elle rendait le gouvernement fédéral incapable d'assurer des normes uniformes de soins d'un bout à l'autre du pays, ne permettait pas d'apporter la même aide financière à toutes les provinces et liait les augmentations futures du financement à une norme arbitraire qui n'a rien à voir avec les réalités du régime d'assurance-maladie. Comme le premier ministre actuel (M. Trudeau) l'a alors admis, il jouait notre régime d'assurance-maladie. Il a joué, et la population canadienne a perdu.

Depuis qu'on a adopté le financement global on a constaté une détérioration marquée de l'universalité des régimes provinciaux et de l'accès raisonnable aux soins qu'on avait garantis aux Canadiens. En Ontario, 20 p. 100 des médecins se sont désistés du régime provincial. En Alberta et dans l'Île-du-Prince-Édouard, 42 p. 100 des médecins exigent des honoraires qui dépassent les montants prévus dans les barèmes de la province. Bien entendu, c'est le patient qui paye la différence. Au cours des cinq dernières années, les primes ont augmenté de 82 p. 100 en Ontario, de 50 p. 100 en Colombie-Britannique et de 33 p. 100 en Alberta. Le nombre des hôpitaux qui

exigent qu'un certain montant soit versé par les patients est passé à 23 au cours des cinq dernières années.

Dans ma province, non seulement le gouvernement conservateur ne verse-t-il pas une somme équivalente aux subventions qu'il obtient du gouvernement fédéral, mais il s'en sert pour réduire de façon très appréciable la part des coûts qu'il doit verser pour l'assurance-médicale. Au cours de la campagne électorale, le candidat libéral de Winnipeg-Assiniboine ainsi que le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) ont promis que le gouvernement libéral mettrait fin à ce genre de vol—parce que c'est de cela qu'il s'agit—dont le gouvernement provincial se rend coupable. Eh bien, nous avons vu ce qui s'est passé depuis que le gouvernement est élu. Malgré les demandes et les propositions répétées des députés de notre parti, le ministre a refusé d'agir. Le ministre nous a encore servi la piètre excuse qu'elle devait attendre la publication du rapport de la Commission Hall. Je pense que le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social est l'un des meilleurs ministres du gouvernement, mais ce n'est pas ce qu'elle a dit au cours de la campagne électorale. Elle n'a pas dit qu'elle et le gouvernement libéral attendraient la publication du rapport de la Commission Hall; elle a dit que les libéraux interviendraient, et très rapidement.

Une voix: Les libéraux nous jettent encore de la poudre aux yeux.

M. Orlikow: Comme mon collègue le dit, les libéraux nous jettent encore de la poudre aux yeux et, cette fois-ci, c'est un ministre dont j'attendais beaucoup mieux qui s'en charge.

J'aimerais donner un autre exemple des programmes dont nous avons besoin et qui perdront de leur efficacité si le gouvernement bloque les fonds affectés aux programmes comme le ministre l'a laissé entendre dans son discours d'hier. Il y a de plus en plus de femmes qui travaillent au Canada. De fait, le pourcentage de femmes qui travaillent se rapproche rapidement du pourcentage de la main-d'œuvre masculine. Ce n'est pas étonnant vu le coût de la vie. Vu le prix que coûtent les maisons dans la plupart des villes du Canada à l'heure actuelle, il est presque essentiel que l'homme et la femme d'un jeune couple qui veut s'acheter une maison travaillent tous les deux pour payer d'abord le dépôt initial et ensuite les versements mensuels élevés qu'entraînent les taux d'intérêt hypothécaires actuels. Je suis certain qu'il n'y a pas un seul député qui n'a pas abandonné le démarchage pendant la journée pour les campagnes électorales dans la plupart des secteurs de sa circonscription parce qu'il n'y a jamais personne à la maison. Partout, les hommes et les femmes travaillent.

Vu que tellement de femmes qui ont de jeunes enfants doivent travailler, des dizaines de milliers de jeunes enfants sont laissés sans surveillance adéquate pendant que leur mère et leur père travaillent. Dans toutes les villes, on peut voir des enfants relativement jeunes qui finissent l'école à 3 h 30 ou 4 heures et qui se promènent seuls dans les rues parce que leur mère ne rentre pas à la maison avant 5 heures ou 5 h 30 de l'après-midi.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait à cet égard? Comment les gouvernements fédéral et provinciaux ont-il réagi au problème? Nous savons tous qu'il y a très peu de garderies. Il arrive souvent que les parents doivent attendre six mois pour placer leur enfant dans une garderie. En 1978, il y avait 695,000 enfants âgés de moins de six ans. Seulement 73,000 d'entre eux étaient inscrits dans une garderie surveillée. Le manque de garderies accessibles à des prix raisonnables a forcé 90 p. 100 des parents à placer leurs enfants dans des installations non surveillées. Les services de garderie coûtent en moyenne de $3,000 à $4,000 pour chaque enfant d'âge pré-scolaire par année. Par ailleurs, la déduction maximum pour les services de garderie aux fins de l'impôt sur le revenu est de $1,000. Le gouvernement accorde des subventions à ceux qui sont dans le besoin ou qui sont susceptibles de l'être, mais l'admissibilité à la subvention est tellement restreinte que 70 p. 100 des fonds disponibles sont accordés aux enfants de familles monoparentales ou aux enfants qui sont dans une situation précaire. Le résultat est que seuls les riches et les pauvres ont accès à ces garderies d'enfants. Les ententes actuelles concernant le partage des coûts entre les trois niveaux de gouvernement sont tout à fait inadéquates. En vertu de la formule actuelle, le gouvernement fédéral ne paie pas une partie des coûts d'emplacement, de salaires ou de matériel. Les subventions pour ceux qui peuvent prouver en avoir besoin et pour lesquelles les gouvernements fédéral et provinciaux paient des parts égales sont insuffisantes.

De plus, les gouvernements provinciaux ne sont pas obligés de payer une part égale des subventions fédérales pour les garderies d'enfants. Les personnes qui travaillent dans ces garderies sont traditionnellement des femmes, sous-payées et non syndiquées. En plus de n'avoir droit qu'à de piètres avantages et de travailler dans des conditions en grande partie insatisfaisantes, elles gagnent peu. Leur salaire varie en moyenne de $7,000 à $10,000 par année. La majorité n'appartiennent pas à des syndicats et n'ont pas de sécurité d'emploi.

De concert avec de nombreuses associations non politiques comme les associations feminines et celles qui représentent les pauvres, les membres de notre parti ont exhorté les gouvernements fédéral et provinciaux à s'attaquer d'une façon systématique et logique aux problèmes des garderies d'enfants que j'ai brièvement exposés. Qu'on se mette au moins à la tâche. Je ne puis que conclure après avoir écouté le discours du ministre que le gouvernement a abandonné avant même d'avoir commencé parce que le ministre dit qu'il n'y a pas de nouveaux crédits de disponibles. Notre parti n'accepte pas l'argument qu'il n'y a pas d'autres crédits. Nous croyons que notre pays est assez riche et a les ressources nécessaires pour s'occuper des besoins de sa population, dont j'ai mentionné certains groupes dans mon discours aujourd'hui.

J'aimerais indiquer deux façons de nous procurer l'argent nécessaire. Premièrement, nous avons un des taux de chômage les plus élevés de tous les pays industrialisés du monde occidental. On a estimé que si, au lieu d'avoir plus de 8 p. 100 de chômage comme c'est le cas actuellement et 9 p. 100 de chômage comme le prévoient des maisons comme Wood Gundy pour la dernière moitié de 1980 et de la première partie de 1981, nous avions 4 p. 100 de chômage, ce qui a été pendant bien des années le chiffre que le Conseil économique du Canada considérait comme une forme de plein emploi au pays, nous produirions 5 milliards de plus de biens et de services qu'actuellement. Il y aurait au moins 100,000 et probablement 200,000 chômeurs de moins. Ces salariés achèteraient des biens produits par des Canadiens. Ils paieraient des impôts. Les compagnies pour lesquelles ils travailleraient et les compa-

gnies dont ils achèteraient des produits feraient plus d'affaires et paieraient plus d'impôts et les recettes du gouvernement augmenteraient de quelque 1.5 milliard de dollars par année. Voilà, en partie, le façon de trouver les fonds nécessaires au financement des programmes qui, à notre avis, devraient déjà être en place.

● (1630)

Mais il y a un autre moyen de constituer ces ressources financières. Le Conseil national du bien-être social, dans un document intitulé «Hidden Taxation», a mis en relief le fait que le budget des dépenses fiscales invisibles se compose de plus de 60 déductions, exemptions, crédits d'impôt, exclusions et taux d'imposition préférentiels. Le Conseil estime que ces mesures ne comptent que pour 20 p. 100 des dépenses fiscales et que la somme totale que le gouvernement a perdue en 1976 à la suite de l'application de ces 20 p. 100 des dépenses fiscales, soit ces exemptions et crédits, se chiffrait à 7.1 milliards de dollars. Le Conseil croit que le grand total des dépenses fiscales représente environ le double de ce chiffre. Des 7.1 milliards ainsi dépensés en 1976, 53 p. 100 étaient destinés aux contribuables les mieux nantis qui ne représentent que 20 p. 100 du nombre total de contribuables au Canada. Ceux d'entre eux dont le revenu dépassait $50,000 ont ainsi pu économiser $4,781 en impôts qu'ils n'ont pas eu à payer, ce qui représente 12 fois ce qu'ont reçu les contribuables dont le revenu se situe au milieu de l'échelle d'imposition.

Voici comment le Conseil estime que ces millions de dollars ont été répartis. Voici le manque à gagner qu'à subi l'État en 1976 à cause des programmes suivants: le régime enregistré de pensions, $707 millions, le régime enregistré d'épargne-retraite, $859 millions, le régime enregistré d'épargne-logement, $156 millions, la déduction des intérêts et des dividendes, $721 millions et le crédit d'impôt sur les dividendes, $111 millions.

En ce qui concerne le plan d'épargne-retraite, sept dollars sur dix octroyés par l'État ont été dans les poches de 10 p. 100 des contribuables ayant les revenus les plus élevés et 5 p. 100 des contribuables les plus riches se partageaient plus de la moitié des prestations du programme. En 1976, la moitié des contribuables ayant les revenus les plus faibles bénéficiaient d'un abattement fiscal se montant en moyenne à $148.47 tandis que les contribuables les plus riches avaient droit à un abattement moyen de $1,449.13 ce qui représente une somme dix fois plus élevée. En 1974-1976, 62 p. 100 des hausses accordées dans le cadre de ce programme ont profité à 10 p. 100 des contribuables les plus aisés et les 5 p. 100 des contribuables les plus riches se sont partagés à eux seuls 43 p. 100 de cette augmentation.

Je renvoie les députés qui mettraient en doute les chiffres du Conseil national du bien-être social à une étude du ministère fédéral des Finances présentée au mois de décembre 1979. Ce dernier a calculé que le gouvernement fédéral subissait un manque à gagner d'au moins 32 milliards de dollars à cause de ce qu'on appelle les dépenses fiscales. Il s'agit des recettes perdues en 1979 à cause des 190 exonérations, déductions, incitations spéciales et amortissements qui figurent dans les 96 pages d'un rapport intitulé «Gouvernement du Canada—Compte des dépenses fiscales» et publié le 6 décembre 1979.

J'aimerais expliquer brièvement comment on en est arrivé à ce chiffre de 32 milliards de dollars. Ainsi, les incitations relatives au forage d'exploration dans les régions neuves coûtent au gouvernement 100 millions de dollars par année, soit 30 millions versés aux particuliers et 70 millions aux sociétés. Ces particuliers et ces sociétés sont parfaitement capables de payer leurs impôts, mais nous leur accordons quand même des exonérations ou des réductions.

Dans le domaine du logement, les régimes enregistrés d'épargne-logement font perdre au gouvernement pour 115 millions de dollars de recettes par année, la disposition relative aux immeubles résidentiels à unités multiples lui en fait perdre 10 millions, et la déductibilité de frais de détention de terrains 35 millions. Il s'agit, là encore, de cadeaux destinés à des nantis parfaitement capables de payer leurs impôts.

Pour ce qui est des particuliers, voici ce que les postes suivants ont fait perdre de recettes à Ottawa en 1979: Exonérations fiscales au titre des régimes enregistrés de pension et des régimes enregistrés d'épargne-retraite: 2 milliards; déduction d'impôt des cotisations aux Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec, 480 millions; exonération des gains en capital sur les résidences occupées par les propriétaires, 2 milliards et demi; exemption pour personne mariée, 1,360 millions; exemption à l'égard des enfants à charge, 870 millions; crédit d'impôt pour enfants, 810 millions; exonération des gains de loterie et de jeu, 300 millions; et déduction des frais liés à un emploi, 500 millions de dollars.

Je pourrais poursuivre indéfiniment, mais je pense avoir montré assez clairement que, de l'avis de notre parti, l'argument selon lequel nous n'avons pas les moyens d'améliorer notre régime de sécurité sociale, de faire mieux pour les nécessiteux, pour les personnes âgées, pour nos autochtones, et pour les pauvres de notre pays qui se chiffrent encore par millions, cet argument, dis-je, ne prend tout simplement pas. Nous estimons que le peuple canadien a les moyens de faire mieux que nous n'avons fait ces dernières années. Nous estimons que nous pouvons répondre aux besoins des Canadiens nécessiteux, et nous estimons que cette proposition du gouvernement ne constitue qu'une tentative de mettre un terme aux améliorations, et un frein à l'expansion de notre régime de sécurité sociale, et aux mesures bien parcimonieuses que l'on a prises pour tâcher d'améliorer le sort des pauvres de notre pays. C'est parce que nous en sommes convaincus, monsieur l'Orateur, que nous nous proposons de voter contre cette résolution.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant d'accorder la parole à un autre député, je voudrais énumérer les questions qui seront abordées au moment de l'ajournement ce soir.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 4 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—Le transport aérien—Les pannes de moteur sur les appareils d'Air Canada—On demande une enquête et une étude sur la sécurité

aérienne; le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker)—L'énergie—Le traitement des ressources dans les régions d'où elles sont extraites—La possibilité de déménager le complexe de Sarnia; le député de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett)—L'emploi—La remise en vigueur du programme d'extension des services—Le rétablissement des crédits nécessaires à 12 projets.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

DÉCRET CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard (au nom de M. Trudeau):

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'Il plaise à Votre Excellence:

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre au sujet du décret qui a été soumis à notre approbation. Depuis un certain nombre d'années, nous avions grand besoin d'un département d'État pour le développement social.

C'est avec plaisir qu'hier, en compagnie de mes collègues, j'ai effectué un survol des vingt dernières années, depuis le début des années 60. Parce que je me les rappelle très clairement, je suis sûr que je puis dire sans offenser personne que la chanson thème que cela m'a remis en mémoire s'intitulait: «But, Deary, You're So Much Older Than I». Voilà pourquoi, en politique, je regarde vers l'avenir.

Le monde de la politique est fait d'expédients et de mesures de replâtrage; c'est pourquoi le gouvernement précédent avait décidé de mettre sur pied un ministère chargé de la planification à long terme des besoins sociaux et culturels des Canadiens et qu'il avait rédigé un décret du conseil à cet effet. Je suis enchanté que le gouvernement actuel ait jugé bon de représenter ce décret à peu près dans la même forme.

Un ministère de la justice sociale, un ministère pour le développement social, contribuerait de toute évidence à assurer à tous les Canadiens des conditions de vie équitables et enrichissantes. Mais l'éventail des questions liées au développement social est si vaste qu'on comprend aisément qu'il faille qu'un organisme se charge de concevoir une politique à long terme qui survivra à divers gouvernements et qui garantira le respect des droits essentiels des futures générations de Canadiens. Nous avons vu adopter beaucoup trop de programmes de rafistolage au cours de la dernière décennie.

● (1640)

Je place personnellement beaucoup d'espoir dans le projet de création d'un ministère du développement social. J'espère ne pas pécher par optimisme à cet égard. Plus que tout autre ministère, celui-ci s'occupera des aspects de l'action gouvernementale qui touchent directement les droits, l'aisance et le bonheur des citoyens canadiens dans leur existence quotidienne. Je crois que le titulaire de ce portefeuille devrait être l'un des ministres les plus importants du cabinet. Si des questions comme la sécurité de la vieillesse, les pensions, l'emploi, le logement, les droits de la femme, les possibilités d'emploi des handicapés, la pauvreté, les soins médicaux, la condition physique et l'immigration n'ont pas la priorité auprès du gouvernement du Canada, qu'est-ce qui pourrait bien l'avoir?

La gamme des préoccupations en matière de développement social est si vaste que j'ai décidé d'axer mes propos sur un aspect en particulier, à savoir la politique concernant les personnes âgées. C'est la troisième étape de la vie qui devrait être l'âge d'or, mais qui ne l'est pas pour bien des Canadiens. Comme j'approche de l'âge normal de la retraite et que je n'ai pas le moindre envie d'être forcé de la prendre, je songe de plus en plus à ce facteur dont dépend certainement le bonheur dans la vie et que l'on peut considérer comme un droit fondamental de la personne. Beaucoup trop de Canadiens constatent soudainement, à l'approche de l'âge de la retraite, que leur capacité de décider de leur mode de vie change brusquement et qu'elle est réduite. Je songe aux droits qu'ils prenaient pour acquis auparavant—le droit de travailler, d'être utile et productif dans la société, de gagner sa vie et de vivre décemment. Tous ces droits disparaissent beaucoup trop vite quand on atteint l'âge de 65 ans.

La question du choix m'amène tout naturellement à aborder le sujet de la retraite obligatoire. A notre époque, les gens devraient avoir la possibilité de décider plus librement si leur carrière doit se terminer à l'âge de 65 ans, et j'espère que cela se réalisera au cours de cette décennie. Bien des facteurs entrent en jeu dans une telle décision, notamment l'état de santé, la situation financière, le désir de continuer à travailler, la possibilité de continuer à être productif, le fait d'apprécier ses loisirs, la situation familiale et ainsi de suite. Un âge de retraite obligatoire ne répond ni aux besoins de l'économie ni aux besoins ou aux souhaits de la majorité des gens.

C'est pourquoi notre parti avait l'intention de s'arrêter tout particulièrement à la question de l'âge de la retraite dans son examen des régimes de pensions publics et privés du Canada. Cette question préoccupe d'ailleurs grandement la population, tant au Canada qu'à l'étranger. Il semble qu'on réclame aux instances publiques le droit de décider du moment opportun pour prendre sa retraite. A l'heure actuelle, l'individu n'a pas le choix. La législation sur les droits de l'homme accorde aux employeurs le pouvoir d'établir leurs propres règles en matière de retraite, et les employés âgés de plus de 65 ans ne sont aucunement protégés contre les pratiques discriminatoires d'emploi ou d'embauche. La solution à ce problème exige avant tout de la souplesse. Ce n'est pas tout le monde qui veut travailler après l'âge de 65 ans, mais c'est le droit et le privilège de chacun. Par ailleurs, des raisons de santé ou l'impossibilité de se trouver un emploi approprié peuvent empêcher certaines personnes de travailler après 65 ans ou même avant cet âge. Selon un sondage réalisé en 1975 par Statistique Canada, 37 p. 100 des hommes avaient pris leur retraite avant d'avoir 65 ans, et, parmi ceux-ci, 70 p. 100 avaient été forcés de le faire pour des raisons de santé ou parce

qu'ils avaient été mis en disponibilité. Moins du tiers d'entre eux bénéficiaient de régimes de pension ou de caisses de retraite financés par leur employeur. La plupart n'avaient pas droit aux prestations du Régime de pensions du Canada parce qu'ils n'étaient pas assez malades ou pas assez âgés.

Il y a cependant des travailleurs qui sont mentalement et physiquement aptes à travailler et qui, pour diverses raisons, veulent continuer de le faire après 65 ans. Ils sont condamnés à ce qui, pour eux, est une retraite prématurée. Des études ont démontré que sauf là où il faut de la vitesse et de la force physique, la plupart des tâches sont aussi bien remplies par une personne forte et en santé de 65 à 70 ans que par un employé plus jeune. Dans beaucoup de domaines, c'est l'expérience qui compte. En ce sens, nos citoyens âgés sont une ressource inestimable pour le Canada. On prévoit en outre une pénurie de main-d'œuvre spécialisée et expérimentée en 1984. Qu'importe la façon dont nous nous y prendrons, nous devons essayer d'exploiter au maximum cette ressource que sont nos citoyens âgés. Seule une approche ouverte et souple nous assurera le succès. Ceux qui le veulent et qui en sont capables, qu'on les laisse travailler après 65 ans.

Nous devrions augmenter les possibilités de travail à temps partiel et permettre aux gens de s'accoutumer petit à petit à la retraite, c'est-à-dire qu'un travailleur pourrait allonger progressivement ses vacances pendant quelques années, mettons sur une période de cinq ans, pour s'habituer sans heurt à la retraite.

Ce sont les Canadiennes âgées qui ont été traitées le plus injustement jusqu'ici. Ce sont elles encore qui font actuellement l'objet de traitements injustes sans qu'elles y soient pour quoi que ce soit. Beaucoup d'entre elles ont dû rester au foyer pour élever leur famille. D'autres ont dû quitter leur emploi ce qui leur a fait perdre leur droit à la pension au cours de cette période. La plupart d'entre elles ont dû accepter une rémunération bien inférieure à celle de leurs collègues masculins et une forte proportion ont travaillé dans des industries, sans être syndiquées. C'est pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui bien peu de femmes de plus de 65 ans touchent une pension de retraite élevée. Voilà pourquoi, le moment de la retraite venu, elles sont forcées de compter sur le revenu de leur époux. Or, dans les cas de séparation, il arrive très souvent qu'elles soient sans ressources et qu'elles aient besoin de protection. Si l'époux est décédé avant elle—et les statistiques nous démontrent quelles en sont les probabilités—elles perdent la totalité ou au mieux, la moitié de la pension de l'époux.

Quant aux femmes âgées de 60 à 65 ans, leur situation est souvent désespérée puisqu'elles ne touchent même pas de prestations de sécurité de la vieillesse. Puisque un cinquième, c'est-à-dire 20 p. 100, des Canadiennes tombent veuves avant d'atteindre 65 ans, il va sans dire que la misère qu'on nous décrit parfois touche bien des femmes, qui ont travaillé toute leur vie et finissent leurs jours dans le dénuement. En 1975, plus des deux tiers de toutes les femmes non mariées et veuves de plus de 65 ans, disposaient d'un revenu qui ne dépassait pas $3,500. J'espère que le nouveau ministre chargé du développement social voudra accorder une attention immédiate aux problèmes des pensions pour les années 1980 et au-delà, surtout en ce qui concerne les femmes, ainsi qu'à l'amélioration des régimes de pensions privés qui se révèlent insuffisants et injustes.

Développement social

Au cours de son bref passage au pouvoir, le parti conservateur a eu le temps de se pencher sur les besoins des personnes âgées pour les années 80, surtout sur les besoins pressants des femmes âgées. Nous avions présenté une mesure législative en vertu de laquelle l'allocation du conjoint ne cessait plus au décès d'un pensionné. Nous avions rétabli les versements payables à tous ceux qui avaient perdu leurs prestations mais qui y avaient toujours droit. Nous avions entrepris d'examiner de fond en comble la situation des femmes en matière de pension; nous avions affecté 15 millions de dollars aux programmes de soins à domicile pour les personnes âgées; et enfin, nous avions présenté un projet de loi sur les pensions versées aux anciens combattants, en vertu duquel les veuves des prestataires de la pension d'invalidité, auparavant exclues, auraient désormais eu droit elles aussi à la pension. Tandis que d'une part nous présentions ces mesures particulières, de l'autre, nous examinions globalement tout le système du revenu de retraite; c'est-à-dire que nous cherchions à déterminer les besoins actuels et futurs des personnes âgées et la mesure dans laquelle les divers régimes de pension, privés et publics, répondaient ou non à ces besoins.

● (1650)

Nous attendrons avec impatience de voir les mesures qu'élaborera ce nouveau ministère en vue d'adoucir la vie difficile que connaissent actuellement les femmes pensionnées et de modifier le système de façon à améliorer leurs perspectives de retraite. J'inviterais le ministre chargé de ce portefeuille à envisager sans retard la possibilité de permettre au conjoint d'une femme au foyer de contribuer au Régime de pensions du Canada de son épouse, de sorte que dans l'éventualité où celle-ci réintégrerait le marché du travail, elle ne soit pas pénalisée pour les années passées à la maison au service de la famille. Les femmes auraient ainsi une certaine protection dans le cas où elles divorceraient après avoir passé des années à la maison à élever des enfants.

J'espère que le ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) veillera à ce qu'on renonce à la formule au moyen de laquelle on détermine sans méthode les besoins matériels des personnes âgées, qui a caractérisé la dernière décennie, en faveur d'une formule globale et complète qui permettra de régler cet énorme problème complexe.

Dans le même ordre d'idées c'est-à-dire pour permettre aux personnes âgées de conserver un certain contrôle sur leur vie, je voudrais mentionner, que ces citoyens éprouvent des difficultés croissantes à continuer à vivre dans leur maison. Dans ma localité de St. Catharines, qui compte un bon pourcentage de citoyens âgés, environ 8 ou 10 p. 100 d'entre eux vivent dans des résidences ou des hospices pour vieillards, dont les frais considérables sont assumés par le gouvernement. Dans certains cas, cette solution est la meilleure; mais de plus en plus de citoyens âgés, parfaitement en mesure de tenir maison mais victimes de la spirale inflationniste, doivent abandonner leur maison pour aller vivre à l'hospice.

Le programme Éner$age, destiné à aider les citoyens à isoler leur vieille maison, a connu un franc succès. Il s'imposait de mettre en œuvre pareil programme qui s'est d'ailleurs révélé très en demande. Il nous faudrait un plus grand nombre de programmes de ce genre, qui permettraient aux gens d'occuper leur maison le plus longtemps possible. L'importance psychologique de ce genre d'indépendance est énorme et si le gouverne-

ment voulait bien offrir aux propriétaires âgés l'aide financière et l'encouragement nécessaires, tous les propriétaires en bénéficieraient, et cela à un coût bien moindre pour le pays.

A mon avis, il s'agit d'un problème d'ordre politique. Les gouvernements ont usé d'expédients pour contenter les électeurs en remettant constamment à plus tard des programmes à long terme pourtant tellement nécessaires. L'autre jour, je parlais à un administrateur qui s'occupe des foyers pour personnes âgées et des soins aux personnes du troisième âge dans la municipalité régionale de Niagara. Il m'a bien dit qu'il y avait très peu sinon aucun programme à long terme aux paliers provincial ou fédéral. N'est-il pas temps, alors, d'établir un mécanisme ou une stratégie quelconque pour favoriser la réflexion et la planification au cours de la décennie qui commence?

La question des pensions constitue un des problèmes les plus complexes et les plus urgents que nous devons régler et la situation n'ira pas en s'améliorant. D'ici l'an 2000, le nombre de personnes âgées qui est actuellement de 2.2 millions dépassera les 3 millions. En Ontario, leur nombre aura presque doublé. Si l'on ne fait rien, les personnes âgées vont imposer un fardeau extrêmement lourd à la société compte tenu des régimes des pensions et de sécurité sociale.

J'espère que le premier objectif de ce nouveau département chargé du développement social sera de tirer la leçon des succès et des échecs passés des programmes sociaux et d'évaluer quels seront les véritables besoins de la société de demain. C'est seulement à cette condition que nous pouvons établir de façon réaliste quelles doivent être les priorités sociales des deux prochaines décennies et comment le gouvernement financera ces programmes. En ce qui concerne l'accroissement de la population du troisième âge, sans une bonne planification et un changement d'attitude, il aura des conséquences économiques et sociales dévastatrices vers le tournant du siècle.

En conséquence, c'est avec plaisir que j'appuie cette résolution et j'espère avoir contribué à son adoption ce soir. Merci, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Convoquez les députés.

(La motion de M. Trudeau, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 9)

POUR

Messieurs

Andre
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Bradley
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Cardiff
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cooper
Corbett
Corbin
Cosgrove
Côté (Mme)
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Dantzer
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Fennell
Ferguson
Fleming
Forrestall
Foster
Fox
Francis
Fretz
Friesen
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gingras
Gourd
Gray
Greenaway
Guilbault
Gurbin
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Hervieux-Payette (Mme)
Hopkins
Howie
Huntington
Irwin
Isabelle
Jarvis
Jelinek
Johnston
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Korchinski
Kushner
Lachance
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
La Salle
Lawrence
LeBlanc
Lefebvre
Lewis
MacBain
MacDonald (Cardigan)
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mayer
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McGrath
McLean
McMillan
Mitges
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rossi
Roy
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Simmons
Smith
Stevens
Stewart
Stollery
Taylor
Tessier
Thacker
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Watson
Whelan
Wright—172.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Benjamin
Blackburn
Blaikie
de Jong
Fulton
Hovdebo
Jewett (Mlle)
Knowles
Kristiansen
Lewycky
Manly
Murphy
Nystrom
Ogle
Orlikow
Parker
Rae
Robinson (Burnaby)
Rose
Skelly
Waddell—22.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée. L'honorable député d'Ottawa-Vanier a la parole.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, le temps normalement alloué aux députés pour discuter ou débattre les bills émanant des députés est maintenant amputé d'au moins 45 minutes, et je me demande si, pour préserver le principe démocratique, l'étude du bill privé C-214 ne pourrait pas être remise à la prochaine séance de la Chambre, et que l'on signale qu'il est six heures.

Mme le Président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable député. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Comme est il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à huit heures ce soir.

(La séance est suspendue à 17 h 47.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

MODIFICATION CONCERNANT LA HAUSSE DES AVANCES CONSENTIES À LA CORPORATION

L'hon. Charles Lapointe (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-20, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques d'ouverture, mais tout d'abord je voudrais profiter de cette occasion pour remercier mes collègues de ce côté de la Chambre, ainsi que ceux du parti progressiste conservateur et du Nouveau parti démocratique de l'intéressante session que nous avons eue en comité pour discuter de ce projet de loi, et pour avoir bien voulu, au cours d'une période de temps fort raisonnable, permettre à ce projet de loi de passer l'étape du comité.

Une des principales questions qui fut posée, monsieur l'Orateur, lors du débat en comité, concernait l'augmentation du plafond financier de 200 millions de dollars à 475 millions de dollars, alors qu'en même temps nous demandons par ce projet de loi d'augmenter le rapport entre la dette et l'équité, de 10 à 1, avec possibilité d'aller de 12 à 1, et ultimement peut-être jusqu'à de 15 à 1.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires à l'étape de la deuxième lecture, le bill donne au gouvernement la souplesse voulue pour qu'il puisse réagir aux besoins des petites entreprises clientes de la Banque, compte tenu des restrictions financières actuelles. En raison de pressions budgétaires, le gouvernement a maintenu la disposition, proposée par le gouvernement précédent, qui vise à accroître le capital de la Banque en lui permettant de faire passer son coefficient d'endettement de 10 à 12 et éventuellement à 15. Toutefois, ayant pris un engagement envers les petites entreprises et reconnaissant les difficultés auxquelles elles se heurtent quand elles tentent d'obtenir du crédit, notamment en période de taux d'intérêt élevés, le gouvernement a décidé qu'il serait opportun de disposer d'une certaine latitude lui permettant d'accroître le capital de la Banque par l'injection de fonds pouvant ramener le coefficient d'endettement à un minimum de 7.

● (2010)

La possibilité de réduire le rapport entre les dettes et les avoirs permettrait à la banque de fixer ce rapport à un niveau plus conforme à l'expérience récente. Jusqu'à très récemment, le rapport entre les dettes et les avoirs de la banque était de huit à un et, au 31 mars 1980, il était de neuf à un. La mesure proposée permettrait au gouvernement de faire baisser ce rapport s'il décidait que la banque en avait besoin. Il y a un autre raison de fournir à la banque de nouveaux capitaux; c'est la forte possibilité que la banque connaisse un déficit d'exploitation au cours de l'année financière en cours. Ce déficit entraînerait une érosion du capital de la banque, à moins que l'on ne lui injecte de nouveaux capitaux. Enfin, comme l'ancien ministre d'État chargé de la petite entreprise le faisait remarquer à la Chambre dans son discours prononcé au cours du débat en deuxième lecture du bill, le gouvernement serait plus libre de regarnir le portefeuille de capitaux spéculatifs de la banque s'il le juge opportun.

Lors de l'étude en deuxième lecture ainsi qu'au comité, j'ai expliqué de façon détaillée les facteurs dont le gouvernement a tenu compte pour l'élaboration de ce bill, notamment les facteurs qui l'ont amené à porter le capital maximum de la banque à 475 millions de dollars.

[*Français*]

Je voudrais, au cours de mes brèves remarques d'ouverture, rappeler encore une fois à mes collègues à quel point il est urgent d'adopter ce projet de loi, étant donné que la Banque aura atteint son plafond financier permissible actuel dans quelques jours, et devra, si ce projet de loi n'est pas adopté, diminuer ses activités d'une façon fort importante.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, c'est avec regret que j'ai appris que le sous-comité directeur du comité qui étudiait ce bill l'en avait saisi jeudi dernier, jour où mes fonctions et des obligations sur la côte ouest ne me permettraient absolument pas de me libérer. Je n'ai donc pas pu assister aux séances du comité dont le ministre d'État (Petites entreprises) a parlé au cours de son préambule.

Un bon nombre des questions que j'ai posées à l'occasion du débat de deuxième lecture figurent à la page 1361 du hansard. Il appartient encore au Parlement, je crois, de décider quels montants il est prêt à accorder à la Banque fédérale de développement qui doit servir d'organisme de prêt auquel il peut être fait appel en dernier ressort. Toutefois, je ne pense pas que le bill C-20 aborde cette question. La marge de manœuvre que le Parlement va accorder au ministre et au gouvernement en vertu de ce bill est énorme. Il va falloir remettre de l'ordre dans cette affaire. Il y aurait lieu d'y répondre dans le cadre de la révision à laquelle le ministre d'État a fait allusion à plusieurs reprises. Il est urgent de le faire pour arrêter ces essais de replâtrage auxquels le gouver-

nement a recours pour assurer les crédits nécessaires aux industriels et manufacturiers de notre pays.

Le bill C-20 donnera au gouvernement une latitude maximale. Il lui donnera plus qu'elle n'a besoin. Le capital de base sera augmenté de 275 millions de dollars. Dans mon intervention dans le débat de deuxième lecture, j'avais dit pouvoir concevoir la nécessité d'une augmentation de 205 millions. Je pourrais même accepter une augmentation de 275 millions, mais le gouvernement nous demande par dessus le marché d'accroître de 10 à 12 le coefficient du passif par rapport au capital, et même à 15 avec l'approbation du gouverneur en conseil. Je suis encore d'avis que cela n'est pas nécessaire et que c'est leur donner une latitude excessive. Si j'avais été présent aux séances du comité, j'aurais certainement insisté pour proposer un amendement à l'étape du rapport du bill à la Chambre. Je n'en ai cependant pas eu la possibilité car je suis rentré de la côte ouest il y a quelques heures à peine cet après-midi.

J'aimerais en revenir à une des questions posées au président de la Banque qui comparaissait devant le comité. On lui a demandé:

. . . prévoyez-vous tirer des capitaux du Fonds du revenu consolidé du Canada?

Le président de la Banque fit la réponse suivante:

Monsieur le ministre, monsieur le Président, de toute évidence, il m'est impossible de répondre à cette question, comme vous le comprendrez sûrement, je viens de vous faire part du point de vue de la Banque et il incombe au gouvernement de décider si notre rapport d'endettement devrait être de sept à un ou de dix à un . . .

Autrement dit, à la séance du comité le président de la Banque n'a pas pu répondre quand on lui a demandé tout simplement si le gouvernement puiserait dans le Fonds du revenu consolidé. Depuis que j'ai reçu les épreuves, à environ 6 h 15, ce soir, j'ai parcouru environ les deux tiers des délibérations du comité et je n'y ai pas trouvé plus de réponses à mes questions que je n'en ai eues au cours du débat de deuxième lecture.

En permettant que ce bill franchisse l'étape de la troisième lecture, nous accorderions au ministre et à la Banque fédérale de développement une marge de manœuvre excessive sans que le gouvernement ait répondu à des questions essentielles et fondamentales. Je pense encore que la hausse de 275 millions ajoutée aux 200 millions existants est suffisante et que le rapport d'endettement aurait dû demeurer de dix à un. Le ministre me répondra que le bill prévoit un plafond de 3.2 milliards. J'avertis les députés qu'il serait très facile d'apporter à un moment donné une modification supplémentaire au bill, même avant que l'examen ne soit terminé. La Banque échapperait alors à tout contrôle. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le rapport d'endettement doit passer de dix à 12 avec les nouveaux capitaux que la Banque a obtenus. J'avais cru comprendre que ces capitaux compenseraient la dette et qu'il ne serait pas nécessaire de puiser dans le Fonds du revenu consolidé. Je constate maintenant, d'après les délibérations du comité, qu'on n'a même pas répondu à cette question.

Je regrette de ne pas avoir assisté aux audiences du comité. Je m'en excuse auprès de mes collègues de ce côté-ci. Néanmoins, un député ne peut être partout à la fois et s'il se trouve à 2,800 milles du Parlement, il ne peut pas être ici quand on a besoin de lui sur la côte ouest. J'aurais souhaité que ce bill n'aille pas aussi loin et que le coefficient ne passe pas de dix à douze. En ce qui concerne l'augmentation de capital de 275 millions, pour les 200 premiers millions, je ne vois aucune objection. Les 75 millions supplémentaires devraient sans doute constituer toute la marge de manœuvre dont la banque et le gouvernement ont besoin. Néanmoins, c'est maintenant de l'histoire ancienne. La Banque a besoin de cet argent, tout comme la petite entreprise. Je suis sûr qu'il sera bien administré, car je fais totalement confiance au président et aux principaux dirigeants de la banque. Nous allons simplement suivre la situation de près. Nous appuierons ce bill en troisième lecture.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour exprimer certaines réserves que m'inspire le bill. A certains égards, il ne s'agit là que d'une mesure de gestion interne, mais je ne crois pas qu'elle résoudra les problèmes auxquels un nombre croissant d'hommes d'affaires canadiens, surtout dans le secteur de la petite entreprise, seront confrontés dans les quelques prochaines années.

Les statistiques nous révèlent déjà que le taux de faillites dans le secteur des affaires a énormément augmenté depuis le début de l'année. De janvier à la fin d'avril, il y a eu plus de 2,273 faillites au Canada représentant un passif total de près de 233 millions de dollars. Ce sont très souvent des entreprises familiales bâties au prix d'efforts considérables et qui ont englouti les économies de toute une vie. Il est malheureux que notre système économique ne favorise la création d'une multitude de petites entreprises dans les périodes d'expansion, que pour mieux les anéantir en période de contraction. Il est de fait que nous traversons une période de crise où les placements et les économies des familles sont réduits à zéro. Je ne pense pas que les modifications à l'étude changent rien à rien. Ce n'est pas cela qui va enrayer la vague de faillites. Je pense même qu'au contraire leur nombre va augmenter cette année.

● (2020)

Ce ne sont pas ces modifications qui vont enrayer la tendance à la concentration économique qui se manifeste dans le pays depuis des décennies. Elles seront sans effet à cet égard. On nous accuse toujours, bien sûr, à droite et en face, d'être contre les entreprises, et spécialement les petites entreprises. Nous avons répété à la Chambre que cela est faux. Notre parti se porte résolument à la défense de ce secteur de l'économie qui fait travailler plus de 30 p. 100 de la population active, c'est-à-dire des petits hommes d'affaires qui emploient moins de 200 personnes.

Nous avons toujours condamné le type de concentration économique qui se poursuit au Canada et qui faisait qu'en 1978, par exemple, compte non tenu du domaine financier, il y avait moins de 2 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes appartenant à des étrangers, mais ces 2 p. 100 s'attribuaient près de 50 p. 100 de l'ensemble des bénéfices réalisés dans le pays. Voilà le genre de contrôle et de domination par l'étranger qui continue de détruire nos petites entreprises, et voilà pourquoi nous avons un des plus forts taux de faillites de tous les pays du monde.

Nous ne vivons pas en régime de planification économique, cependant les petites entreprises ont besoin d'une certaine stabilité économique. Et sans stabilité économique, les faillites se multiplient comme on le voit. Tant que nous n'aurons pas une certaine stabilité économique, une certaine planification, nous aurons un des taux de faillites les plus élevés du monde. Le bill à l'étude n'y changera rien, il ne fait rien à ce sujet.

Ce n'est pas lui qui va empêcher, par exemple, les sociétés pétrolières d'éliminer les petites entreprises. Ce sont elles qui ont éliminé les petits garages, provoquant souvent une augmentation des prix et une diminution du service. Où peut-on trouver aujourd'hui à faire réparer sa voiture? Autrefois, il y avait de nombreux garages et stations-service qui faisaient les réparations, mais il n'en reste plus.

Au début du siècle, il y avait plus de 200 constructeurs automobiles, aujourd'hui, il n'en reste plus qu'une demi-douzaine. Nous savons ce qui est arrivé à la construction automobile quand les grands ont pris les choses en main.

Nous ne voterons pas contre le bill, mais nous tenons à dire tout ce qu'il a d'insuffisant. Il ne tient pas compte des problèmes du petit homme d'affaires, il ne règle pas ses problèmes, il ne remplit pas les promesses d'aide et d'appui aux petites entreprises faites par le gouvernement. Ce bill n'aide pas vraiment parce qu'il ne s'attaque pas aux problèmes véritables de l'homme d'affaires.

M. Peter Lang (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill C-20, tendant à modifier la loi sur la Banque fédérale de développement, à cause de l'importance qu'il revêt pour la petite entreprise qui est l'élément vital et le pivot économique de notre pays. Il est important de replacer cette loi dans son contexte. Les programmes de notre gouvernement destinés à la petite entreprise sont en réalité partie intégrante de la stratégie industrielle que nous avons énoncées au cours de la dernière campagne électorale. Certes, le but premier de ce programme était d'encourager les petites entreprises appartenant à des Canadiens.

Comme le signalait dernièrement le Conseil économique, même si le pourcentage des ventes et des bénéfices des sociétés étrangères s'est accru durant les années 1970, la proportion de tous les actifs et capitaux canadiens détenus par des sociétés étrangères a diminué. Le gouvernement libéral s'est fixé pour objectif de favoriser la seconde tendance et d'inverser la première.

Les sociétés canadiennes, peu importe leur importance, devront être stimulées pour parvenir à cette fin. En général, cependant, les grandes sociétés sont beaucoup mieux en mesure d'accaparer une plus grande part du marché que les petites entreprises. Nous devrons nous attacher tout particulièrement à maintenir et à améliorer la situation des petites entreprises canadiennes dans notre économie.

Il est important de reconnaître qu'environ deux tiers de tous les nouveaux emplois créés au Canada depuis cinq ans l'ont été par de petites entreprises. Environ 97 p. 100 d'entre elles appartiennent à des Canadiens, elles sont exploitées dans un climat de forte concurrence et sont établies dans des collectivités précises. Ce caractère particulier fait qu'elles ont tendance à être plus innovatrices et plus souples que les grandes sociétés. Il y a lieu de noter également qu'une forte proportion des inventions et des innovations sont le fruit du travail de ces entrepreneurs individuels et des petites entreprises. On dénote aussi une tendance marquée qui augure bien pour l'avenir: les jeunes s'intéressent de plus en plus à la petite entreprise. La Banque fédérale de développement, qui suscite la croissance des petites entreprises, réalise un certain nombre d'objectifs importants: elle permet de créer des emplois, de diversifier la croissance dans les régions, de diminuer la concentration économique, de stimuler les innovations, de créer des collectivités où il fait mieux vivre, de rendre le travail plus intéressant et, bien sûr, d'accroître le contrôle qu'exerce le Canada sur son économie.

Comme les députés le savent, on a créé la Banque fédérale de développement en 1974 pour faciliter la croissance des petites entreprises en leur fournissant de l'aide financière et des services de gestion, ce qui comprend la consultation, la formation et l'information. Cette banque a remplacé l'ancienne Banque d'expansion industrielle qui datait des années 40. La Banque a pour objectif d'assurer une aide financière dans les cas où celle-ci ne peut être obtenue d'autres sources à des conditions raisonnables. Le service de consultation qu'elle offre complète ceux que fournit déjà le secteur privé. La Banque a donc un rôle complémentaire par rapport aux institutions financières du secteur privé et aux organismes de l'État, et elle doit travailler de concert avec les unes et les autres pour encourager et diversifier les entreprises commerciales au Canada.

Pour comprendre de quelle façon la Banque répond aux besoins des petites entreprises, il faut d'abord considérer le montant des prêts qu'elle consent. Alors qu'environ 90 p. 100 des prêts n'excèdent pas $100,000, presque la moitié n'atteignent pas $25,000. La moyenne du montant des prêts serait d'environ $53,000.

Comme la Banque joue le rôle de prêteur supplémentaire, elle prend des risques bien plus grands que les prêteurs du secteur privé. En fait, grâce à l'expérience qu'elle possède maintenant après une brève période de cinq ans d'exploitation, et en collaboration avec d'autres institutions de prêt spécialisées dans les prêts à terme, la Banque se lance dans des opérations beaucoup plus risquées. Elle a joué un rôle très important à cet égard, parce qu'un grand nombre d'entreprises déjà établies ou nouvellement formées ne peuvent satisfaire aux conditions sévères qu'imposent les prêteurs ordinaires. Même s'il existe une possibilité d'expansion, la faisabilité et les garanties qu'elles peuvent offrir risquent souvent de ne pas répondre aux exigences de ces prêteurs.

En un laps de temps relativement court, les activités de la Banque se sont diversifiées et, de façon générale, elle a appris à prendre plus de risques pour répondre aux besoins des petites entreprises. C'est pourquoi les sociétés de prêt du secteur privé ont tendance à s'intéresser davantage aux prêts importants et d'un bon rapport consentis à des entreprises situées dans des régions urbaines. C'est pourquoi la Banque fédérale de développement reçoit plus de demandes de financement supplémentaire dans les petits centres et les régions rurales. Pour cette raison, la Banque a décentralisé ses services au point que 60 p. 100 de ses 100 succursales se trouvent hors des grandes villes. De plus, 98 p. 100 des prêts sont approuvés au niveau de la succursale ou du bureau régional, ce qui réduit le temps nécessaire à l'examen de chaque demande.

● (2030)

Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, la banque joue un rôle très important quand il s'agit de financer les entreprises régionales et d'encourager l'expansion régionale. Dans ma propre circonscription, durant les douze mois terminés le 31 mars 1980, 790 demandes de renseignements au sujet des services financiers sont venues de la région de Kitchener-Waterloo et 236 prêts ont été autorisés pour un montant global de 12.3 millions de dollars. Quant aux services de gestion, les fonctionnaires de la Banque fédérale de développement ont effectué 240 visites à 12 centres de la région de Kitchener. Les agents d'information au bureau local ont répondu à 874 demandes d'aide et ont effectué 754 renvois à d'autres organismes fédéraux en mesure d'aider. En outre, pour la gouverne des hommes d'affaires locaux, la banque a organisé 16 colloques.

La direction de la consultation au service des entreprises de la BFDE avait répondu à 515 demandes de renseignements et donné 417 consultations jusqu'au 31 mars 1980. La BFDE avait consenti à 586 clients des prêts d'une valeur d'une trentaine de millions pour l'expansion et le développement de petites entreprises dans ma circonscription. Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, la Banque fédérale de développement constitue un lien très important entre les petites entreprises et le gouvernement dans la région que je représente.

Les changements apportés à la loi régissant la Banque fédérale de développement étaient en réalité nécessaires pour faciliter l'expansion de la Banque et lui permettre de répondre avec une plus grande discrétion et des ressources plus considérables aux besoins des petites entreprises dans le cadre d'une stratégie industrielle. Ces changements ont été conçus expressément pour permettre à la Banque de mieux remplir son mandat en vertu de la loi sur la Banque fédérale de développement qui est d'aider les petites entreprises à obtenir un financement à des conditions raisonnables tout en fonctionnant selon une formule de recouvrement de fonds à titre de société figurant à l'annexe D. A l'heure actuelle, la Banque a simplement épuisé les ressources mises à sa disposition lors de son établissement en 1975.

En vertu de la loi initiale, les ressources de la Banque étaient limitées à 200 millions de dollars de capital autorisé. Comme les 2.2 milliards de ressources de la Banque sont déjà engagés, on peut augmenter cette limite en haussant le rapport d'endettement ou en augmentant le montant du capital autorisé ou en ayant recours aux deux moyens à la fois. Le bill C-20 tire parti des deux car d'une part, il permet au ministre des Finances (M. MacEachen), à la demande de la Banque et avec l'autorisation du cabinet, d'augmenter le capital autorisé jusqu'à concurrence de 475 millions et, d'autre part, il établit à 12 le rapport d'endettement de la Banque tout en accordant au cabinet la possibilité de le porter à 15 si nécessaire.

Le bill arrête également des limites opérationnelles en ce sens que la somme des engagements globaux de la Banque et de son capital autorisé ne doit pas excéder 3.2 milliards. Il est devenu nécessaire d'apporter ces changements à la loi parce que la Banque a subi des pertes de 30 millions au cours de l'année financière 1979-1980. Un grand nombre des facteurs qui ont joué étaient indépendants de la volonté des dirigeants de la banque et en grande partie imprévisibles, notamment les coûts d'intérêt élevés, la multiplication des faillites et, plus précisément, la concurrence des établissements de crédit privés dans le domaine des prêts importants.

Ces dernières années, les banques à charte ont envahi avec dynamisme le marché des prêts à terme. Elles se sont concentré sur les prêts les plus important et qui présentent le moins de risques pour minimiser l'incidence des frais d'administration. De plus, pour les prêts de moins de $75,000 destinés à l'acquisition de propriétés ou de matériel, les prêts consentis par les banques à charte sont garantis par la loi sur les prêts destinés aux petites entreprises. La Banque fédérale de développement se trouve ainsi réduite aux prêts qui offrent une trop faible marge de profit pour intéresser les banques à charte, ou qui sont trop risqués pour être garantis par la loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette situation est due aux besoins de ces emprunteurs en matière de capitaux et de matériel.

Enfin, la banque est beaucoup plus active dans les régions éloignées, ainsi que dans les provinces où les institutions de prêts traditionnelles sont moins présentes. Là encore, on dénote le caractère supplétif des prêts accordés par la Banque fédérale de développement. Auparavant, la Banque d'expansion industrielle exigeait des emprunteurs qu'ils disposent d'actifs suffisants pour assurer à la banque une protection raisonnable. En vertu de sa nouvelle charte, la Banque fédérale de développement exige seulement des investissements suffisants pour garantir un engagement permanent dans l'entreprise en question. C'est pourquoi les réserves de la banque ont diminué considérablement. Ainsi, en 1973, 52 p. 100 des prêts accordés étaient pleinement garantis. Cette proportion était tombée à 31 p. 100 en 1978. Par ailleurs, en 1973, 11 p. 100 des prêts étaient couverts par une garantie qui n'allait que jusqu'à concurrence de 50 p. 100 de leur montant et en 1978, ce pourcentage est passé à 26 p. 100. En 1973, 56 p. 100 des emprunteurs n'avaient pas fait leur preuve sur le plan de la solvabilité au moment où le prêt leur était accordé. En 1978, la proportion est passée à 64 p. 100.

Les pertes dues à des créances irrécupérables ont plus que doublé au cours des cinq dernières années, monsieur l'Orateur. Ces pertes sont quatre fois plus élevées que celles auxquelles donne lieu la loi sur les prêts aux petites entreprises et les provisions de la banque à cet égard son proportionnellement cinq fois plus élevées que celles des banques à charte. Toutefois, il ne faut pas oublier que le marché de la BFDE comporte, de par sa nature même, des risques forte élevés. Malgré cela les pertes de la Banque pour créances irrécupérables sont bien moins élevées que celles du conseil d'expansion des entreprises et trois fois moins élevées que celles du service américain aux petites entreprises.

L'aptitude de la Banque à rentrer dans ses coûts aux termes de la loi sur l'administration financière dépend beaucoup du montant de ses dettes. Étant donné que son marché lui coûte plus cher que celui des créanciers privés, la BFDE exige un pourcentage dette-actif net qui est au moins comparable à celui de ces derniers. La Banque a fonctionné sur la base d'un rapport relativement faible dont le maximum a atteint dix pour un, il y a un an. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le bill devrait porter ce rapport à 12 à un ou à 15 à un, si nécessaire.

En ce qui concerne l'amélioration de ses revenus de fonctionnement, la Banque a d'ores et déjà pris certaines mesures. Elle a décidé notamment de fixer son taux d'intérêt sur les prêts à la date du décaissement et non pas à la date où elle donne son autorisation, ce qui la protège contre d'éventuelles fluctuations des taux. Elle envisage également prendre d'autres mesures, et notamment de prélever un droit sur les études de dossiers et de fixer des taux d'intérêt plus élevés pour les prêts présentant de gros risques. Toutefois, ces mesures nuisent souvent aux petits clients de la Banque. Fait important, également, des mesures ont déjà été prises afin de diminuer les coûts de fonctionnement. Ainsi, de nombreuses fonctions qu'assumaient les agents de prêts ont été confiées à du personnel administratif. Jusqu'à maintenant, les prêts de la Banque fédérale de développement coûtent trois fois moins cher que ceux de RoyNat, une société de prêt privée. Cependant, le montant de chaque prêt, l'immensité du territoire où la Banque doit exercer son activité et la surveillance étroite de chaque client, limitent les coupes qu'elle peut effectuer sans réduire le service à sa clientèle.

En résumé, monsieur l'Orateur, j'estime que le bill C-20 apporte des solutions équilibrées, bien que temporaires, aux problèmes financiers qu'éprouve actuellement la Banque fédérale de développement. Ces solutions sont équilibrées, parce que si la Banque n'est pas obérée d'une dette excessive, les petits entrepreneurs qui sont ses clients ne sont pas non plus lésés du fait que la situation de la banque s'améliore. Pourtant, ces derniers mois, la Banque a éprouvé beaucoup de difficulté à pleinement jouer son rôle. Nous devons lui fournir les moyens de le jouer pleinement, et j'exhorte tout les députés à appuyer ce bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'AIDE À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX DE FERME

MESURE CONCERNANT LES COÛTS DE TRANSPORT

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-15, Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Pinard propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Monsieur le Président, je veux à cette étape de la troisième lecture du bill C-15 très brièvement me référer aux propos qui ont été tenus par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à l'étape de la seconde lecture. Je veux remercier les députés des deux côtés de la Chambre qui, à l'étape de l'étude en comité du projet de loi, ont collaboré pour faire en sorte que ce bill revienne le plus rapidement possible à la Chambre et j'espère bien que ce soir, avant l'ajournement, nous pourrons en obtenir la 3e lecture, et entreprendre la 2e lecture du bill C-22, au nom du président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui sera à la Chambre dans quelques instants. Tout cela pour signaler que les modifications requises par le bill C-15 à la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme visent à inclure le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dans son champ d'application en ce qui a trait aux frais de transport. Je m'en voudrais donc de prolonger davantage le débat, car j'aimerais permettre à certains de mes collègues de l'opposition de faire le point, dans l'espoir toutefois que nous obtiendrons encore une fois la 3e lecture de ce projet de loi dans un très court délai, savoir avant l'ajournement de ce soir.

● (2040)

[*Traduction*]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le leader du gouvernement à la Chambre comptait mentionner le Yukon et non seulement les Territoires du Nord-Ouest quand il a donné ses explications sur le bill. Il ne l'a cependant pas fait. Du moins, ce n'est pas ce que j'ai entendu à l'interprétation.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je pensais avoir mentionné le Yukon en français. Je tiens à bien préciser que grâce à ces amendements, le Yukon, comme je l'ai dit en français, et les Territoires du Nord-Ouest seront visés par la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat. J'ai l'intention d'être très bref, comme le sont d'ordinaire les membres du comité de l'agriculture. J'ai toujours constaté que, quand il est question d'agriculture, que ce soit à la Chambre ou au comité, les membres du comité, quel que soit leur parti, sont prêts à collaborer pour faire adopter les bills aussi rapidement que possible.

Nous appuyons le bill parce qu'il étend les dispositions de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. C'est une chose que demande le gouvernement territorial du Yukon depuis 1975 et que notre parti essaie d'obtenir pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest depuis bien des années.

Je me rappelle que lors d'un voyage dans les Territoires en 1974, j'avais été accueilli par une délégation qui tenait à ce que l'agriculture prenne de l'expansion dans les Territoires. C'est malheureux qu'il ait fallu attendre aussi longtemps avant que le bill soit présenté à la Chambre parce que, je le répète, le gouvernement du Yukon l'avait demandé en 1974.

En principe, ce projet de loi ne devrait pas être nécessaire. S'il l'est devenu, c'est que les restrictions imposées par le gouvernement fédéral ont empêché les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon d'établir une base agricole viable. Le potentiel existe. Il existe de riches terres agricoles dans la vallée du Mackenzie, dans la vallée de la rivière Liard et dans d'autres vallées. Des études qui ont été faites il y a près de 75 ans prouvent que le sol est assez riche et qu'il existe un certain potentiel. Une étude faite il y 10 ou 12 ans a permis de tirer les mêmes conclusions.

Vers 1972, les membres du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ont demandé au ministre des Affaires indiennes pourquoi il ne faisait pas le nécessaire pour que l'agriculture puisse se développer dans les deux territoires du Nord. Il a répondu que ses services étaient en train de faire une étude à ce sujet. Les membres du comité lui ont alors signalé qu'une étude complète avait été effectuée cinq ans auparavant par le ministère de l'Agriculture; il l'ignorait.

Fait intéressant à noter: le gouvernement ne s'est engagé à permettre la mise en valeur des terres agricoles et récréatives des territoires qu'après l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Cet engagement devait se concrétiser cet été, mais je crois que le gouvernement actuel n'est pas disposé à le tenir.

A l'heure actuelle, les deux territoires comprennent, je crois, 25 exploitations agricoles au total. C'est honteux, monsieur l'Orateur. Ces exploitations n'ont pas pu prendre de l'expansion alors que des jardins maraîchers permettraient de répondre à un besoin réel et d'approvisionner en légumes frais les habitants du grand Nord qui ainsi ne seraient pas obligés de payer des tarifs-marchandises exorbitants pour le transport des fruits et des légumes qui leur viennent du sud. Il est regrettable que nous ayons à débattre un bill de ce genre mais c'est parce qu'au cours des ans le gouvernement n'a pas cru bon de permettre l'expansion de l'agriculture.

Je me demande si la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme n'a pas gâché l'industrie de l'élevage au Canada. Il n'y a aucun doute que c'est à cause de cette loi que l'élevage de porcins se fait maintenant en Ontario et au Québec alors qu'il se faisait auparavant en Alberta et en Saskatchewan. Elle a également eu des incidences sur l'élevage de bovins de boucherie dans l'Ouest. A mon avis, l'élevage de porcins et de bovins devrait se faire dans l'Ouest à cause de certains avantages naturels, mais je ne vais pas m'étendre sur cette question à ce moment-ci.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots de la situation agricole dans l'ouest du Canada. Bien que le bill ne s'applique pas au grave problème de sécheresse qui sévit dans le sud et au centre de la Saskatchewan, le gouvernement sera sûrement appelé à subventionner le transport de provendes aux éleveurs de bétail de l'ouest du Canada. En rentrant à Ottawa de ma circonscription la fin de semaine dernière, j'ai pu voir que les cultures sur chaume ont jauni. Même de fortes pluies ne sauveront pas ces cultures. La récolte ne sera pas très bonne. Il n'y a pratiquement pas de fourrages. Il ne vaut même pas la peine de faucher les fossés qui sont normalement une bonne source de foin et de luzerne. La situation est désespérée et ne fait qu'empirer.

Le gouvernement a annoncé dernièrement qu'il affecterait 7 millions de dollars au programme d'aide aux victimes de la sécheresse, mais il faudra beaucoup plus d'argent pour aider nos éleveurs et nous assurer que les troupeaux de base sont maintenus.

● (2050)

Le gouvernement fédéral devra collaborer avec les gouvernements provinciaux. Ils devront veiller à ce que les criblures soient conservées dans les Prairies et non pas expédiées à Thunder Bay. En effet, si elles étaient expédiées à Thunder Bay, à Churchill ou ailleurs et si les Prairies en avaient besoin plus tard—ce qui arrivera certainement—nous devrions payer les frais de transport pour le voyage de retour. Selon moi, ce serait un gaspillage d'argent.

J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) prendra note non seulement de ce que j'ai dit ce soir, mais aussi de ce que d'autres députés ont dit ces dernières semaines au sujet de la gravité de la situation dans les Prairies.

Je ne pense pas avoir quoi que ce soit à ajouter, sauf que les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient les amendements au bill et que nous n'en retarderons pas l'adoption. Le bill sera sans doute adopté avant 10 heures ce soir.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill à l'étude parce qu'il pourrait représenter des avantages importants pour le développement du Nord. Très peu de députés se rendent compte de toutes les possibilités d'expansion agricole qu'offrent les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Nous devrions probablement tous passer un certain temps avec les députés qui représentent le Nord, comme le député du Yukon (M. Nielsen), parce qu'ils peuvent nous donner une idée précise des possibilités d'exploitation agricole dans cette région.

A titre d'enseignant s'intéressant énormément à l'agriculture, j'ai passé beaucoup de temps dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. J'ai habité notamment à Dawson City, Whitehorse, Aklavik et Inuvik. Certaines des choses que je vais dire ce soir ont déjà été mentionnées au comité, mais je pense que cela vaut la peine de les répéter à la Chambre parce qu'elles donnent une idée des possibilités d'exploitation agricole qu'offre le nord du Canada.

Par exemple, à l'époque de la ruée vers l'or, Dawson City a compté entre 25,000 et 40,000 habitants. Une bonne partie des aliments nécessaires, particulièrement les légumes verts, étaient produits dans la région. Il y avait aussi quelques bovins et un grand nombre de chevaux qui étaient utilisés pour exploiter les gisements aurifères. Par conséquent, la région pourrait faire vivre beaucoup plus de personnes qu'elle ne le fait actuellement.

La vallée du Yukon dans la région de Dawson est très fertile. Comme il fait soleil ou jour dans le nord presque 24 heures sur 24, la croissance est beaucoup plus rapide que dans le sud. Par exemple, lorsque j'habitais à Dawson, ma femme avait planté un chou-fleur le 1er juillet et nous en avons mangé le 15 août, jour de la découverte dans cette région.

M. Nielsen: Vous étiez deux jours trop tôt.

M. Hovdebo: Le 17 août, pardon.

A cette époque, on comptait environ une douzaine d'exploitations agricoles au Yukon, mais il y en a peut-être davantage maintenant. Il reste encore bien des terres à défricher si le besoin s'en faisait sentir, et si l'on encourageait les gens à le faire.

Des essais ont été effectués dans les Territoires du Nord-Ouest, dans toute la vallée Liard, de la frontière de la Colombie-Britannique jusqu'à Fort Simpson, partie de la vallée du Mackenzie, et l'on a découvert que l'on pourrait y pratiquer l'agriculture de façon intense. Cette région couvre environ 4,000 milles carrés susceptibles d'être exploités à des fins agricoles.

Je crois que beaucoup d'entre nous avons une fausse idée du climat dans les Territoires du Nord-Ouest. Par exemple, je me souviens très bien d'avoir été à l'extérieur à 2 heures du matin lorsque j'habitais Inuvik. Il faisait grand jour et la température était de 88 degrés Fahrenheit. Ce n'est rien d'inhabituel ni au Yukon ni dans les Territoires du Nord-Ouest. Inuvik est située à plusieurs milles au nord du cercle arctique.

A Inuvik et à Aklavik, on voyait très souvent des choux de un pied ou de un pied et demi de diamètre. Les missions établies dans cette région assuraient la survie de leur population presque entièrement avec les produits qu'on cultivait sur

place. Nous ne devrions pas négliger le développement possible de l'agriculture dans le Nord, du moins dans la région nord-ouest du Canada que je connais.

En outre, je suis heureux d'intervenir à propos de ce projet de loi parce qu'il renferme quelques principes de base. Ceux-ci se trouvent en partie établis dans le projet de loi. D'abord, ce qui est juste pour un grand nombre de personnes ailleurs au Canada l'est aussi pour un petit groupe qui vit dans des conditions tout à fait différentes. En accordant cette aide au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, nous reconnaissons par là même le droit de ces régions a être traitées au même titre que les autres régions du Canada. C'est là un principe important, qu'il soit traduit dans un projet de loi d'aide financière comme celui-ci ou dans toute autre mesure législative qui donne une chance égale à toutes les régions du pays.

Le bill met aussi en évidence un principe plus général dont la Chambre tiendra compte, je l'espère, chaque fois qu'elle étudiera une mesure relative aux transports. L'aliénation de l'ouest du Canada est due en grande partie au fait que ces provinces sont lésées par la politique nationale de transport. Par exemple, les agriculteurs de l'Ouest n'aiment pas du tout être obligés de payer à la fois le transport de leur grain vers les marchés de l'Est et le transport vers l'Ouest de la machinerie agricole fabriquée dans l'Est. C'est d'ailleurs la même chose pour les téléviseurs, les autres biens de consommation et tout ce qui est fabriqué dans l'Est. Les Canadiens de l'Ouest ont toujours eu à payer le transport de tout dans les deux sens, mais ils n'aiment pas cela du tout. C'est l'une des principales causes de l'aliénation de l'Ouest. Nous devons éviter que ce genre de sentiment prévale aussi dans le Nord. Pour cela, nous devrons nous en occuper dans les plus brefs délais et faire en sorte que ce problème n'entrave jamais le développement du Nord.

Je rêve parfois d'une politique qui ferait des transports un service et non une source de profits et qui ne pénaliserait pas certains Canadiens en fonction de leur lieu de résidence. Un jour viendra peut-être où il ne coûtera pas plus cher de vivre dans le Nord que de vivre ici, à Ottawa.

● (2100)

J'aimerais signaler certaines autres choses à propos de ce bill. Tout d'abord, s'il appert que le bill vise à aider les éleveurs de bovins et de volailles, ainsi que les autres exploitants agricoles qui ont besoin de provendes, nous sommes parfaitement d'accord; mais s'il appert au contraire qu'il doive surtout avantager les fournisseurs qui ne se soucient guère de ce qui se passe dans les Territoires, j'estime qu'il y a lieu d'agir prudemment. D'autre part, ce bill risque de nuire à l'agriculture du fait qu'il subventionne l'acheminement du grain vers les Territoires et pourrait mettre en péril les moyens de subsistance des céréaliculteurs de la région. Encore une raison de faire preuve de prudence.

Nous devons en outre nous poser la question suivante: Y a-t-il lieu de favoriser à outrance l'agriculture de ces régions avant d'avoir réglé le problème des revendications territoriales des autochtones de ces régions? Voilà quelques-uns des aspects de la loi originale qui me troublent quelque peu et que le bill dont nous sommes saisis n'aborde pas. Le gouvernement envisage d'accorder aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon une aide qu'il accorde déjà à d'autres régions du Canada, et nous envisageons d'appuyer ce bill parce qu'il procède d'un principe avec lequel nous sommes d'accord.

Nous devons faire preuve d'équité à l'égard de toutes les régions et tâcher de les traiter toutes de la même façon. Une telle attitude ne peut que favoriser l'unité de notre pays. Le temps viendra où nous devrons tenir compte davantage des possibilités agricoles du Nord et le moment ne saurait mieux être choisi pour commencer à y songer. C'est pourquoi nous appuyons le bill C-15.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le bill C-15. C'est un projet de loi important pour les régions auxquelles il étendra l'aide relative au transport des provendes, à savoir les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Il importe de préciser que ce projet de loi vise en principe à faciliter l'élevage du bétail dans les Territoires et au Yukon. Je voudrais revenir sur les propos du député de Moose Jaw (M. Neil). D'après lui, il vaudrait mieux établir un programme global d'aide fin de permettre à cette région de réaliser son potentiel au lieu de se contenter de procéder d'une façon fragmentaire, notamment en subventionnant le transport des provendes dans cette région. Un tel programme d'ensemble devrait également tenir compte des possibilités pour la région de produire tout ce dont elle a besoin.

J'ai eu l'occasion d'aller dans les Territoires—pas bien loin, mais je suis tout de même allé jusqu'à la vallée de Peace River et j'ai parcouru quelques milles dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai constaté avec surprise que cette région est très propice à la culture des grains fourragers. Il me semble que ce serait une bonne idée d'envisager d'aider cette région à produire tout le grain fourrager dont elle a besoin dans le cadre d'un programme global. Premièrement, on pourrait essayer d'encourager l'élevage du bétail dans cette région en offrant de l'aide pour le transport des céréales fourragères pour essayer ensuite d'encourager leur culture dans la région même, dans le cadre du même programme. Un programme de ce genre me semble beaucoup plus sensé que l'assistance accordée pour le transport des grains de provende dans la région, ce qui inciterait probablement les agriculteurs à compter sur la production extérieure des grains de provende mais leur serait préjudiciable car avec de l'encouragement, ils réussiraient peut-être à subvenir à leurs besoins.

En deuxième lieu, l'agriculture ne deviendra stable que grâce à sa diversité, afin que les producteurs ne comptent pas uniquement sur la vente d'une seule récolte pour assurer leur subsistance et faire face aux dépenses de leur exploitation. Si on cultivait des grains de provende dans les Territoires du Nord-Ouest—et je crois que la chose est possible—on pourrait y pratiquer l'élevage. Par conséquent, si une année les marchés ou la production étaient médiocres, les producteurs jouiraient d'une autre source de revenu. Dans les Prairies, par exemple, lorsqu'il y a surproduction de grains de provende, on peut en faire autre chose que de les acheminer vers un marché médiocre ou surchargé. Une industrie florissante de l'élevage signifie qu'on réussit à écouler les grains de provende. Un programme général de ce genre me semble approprié pour favoriser la production générale dans les Territoires du Nord-Ouest. Si nous pouvons agir sur plus d'un front à la fois, nous procurerons une certaine stabilité à la région et nous l'aiderons à subvenir à ses besoins.

Je voudrais également mentionner que nous ne devrions pas subventionner tout ce que nous pouvons produire au Canada. Lorsque le comité de l'agriculture a été saisi du bill il y a quelques semaines, j'ai essayé d'expliquer mon point de vue. Quelqu'un a dit: «Pourquoi la province de Terre-Neuve ne pourrait-telle pas se lancer dans l'élevage bovin?» Eh bien, elle pourrait toujours le faire à condition que ce soit à un coût raisonnable. Mais le simple fait que le reste du pays se livre à l'élevage de bovins n'est pas une raison suffisante pour justifier la présence d'une telle activité à Terre-Neuve, si cette province ne possède pas les ressources ou le territoire voulus. J'ai signalé que le Manitoba ne se livrait pas à la pêche hauturière, mais que ce n'était pas une raison pour que la province essaie de se lancer dans cette activité.

Si elles sont accordées de façon à favoriser la production dans des régions moins propices que les régions traditionnelles, les subventions peuvent en définitive nuire à notre capacité globale de produire. Cela voudrait dire que nous aurions moins de richesses à partager. Je le répète, nous devrions considérer ce bill non seulement comme une mesure visant à aider les Territoires du Nord-Ouest à établir un secteur d'élevage du bétail fondé sur la culture de graines fourragères, mais plutôt comme un moyen d'aider l'ensemble de ce secteur à devenir autonome.

Je voudrais me reporter à un discours qu'a prononcé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) devant l'Association des éleveurs de bétail de la Colombie-Britannique le 23 mai dernier. Je dois reconnaître que je suis d'accord sur ce qu'il a dit—cela nous arrive parfois, d'autres fois non. Il a dit ceci au sujet des programmes de stabilisation:

> La Colombie-Britannique est une province riche qui tire des recettes de nombreux secteurs mis à part l'agriculture. La Colombie-Britannique est actuellement en train de stabiliser sa production agricole et les revenus des agriculteurs à des niveaux que les provinces les moins riches ne pourraient tout simplement pas se permettre. Quand viendront les temps difficiles les agriculteurs de la Colombie-Britannique pourront survivre et même finir par conquérir des marchés perdus par les agriculteurs de provinces moins prospères.

Tout à l'heure il a dit quelque chose que l'on aurait à mon avis pu dire en guise de préambule à la citation que je viens de rappeler. Il a proposé une solution à ce que je considère quant à moi comme un problème qui prend de plus en plus d'ampleur. Il a dit qu'il restait convaincu de la nécessité d'harmoniser les programmes de gestion des stocks partout au Canada et que cette politique était essentielle à l'avenir de toutes les familles agricoles du pays.

● (2110)

Je pense qu'il importe de rappeler ces deux points car quand nous subventionnons le transport des grains fourragers vers l'extérieur des Prairies, cela veut dire qu'en même temps que nous subventionnons le transport des grains, nous portons préjudice à notre industrie de l'élevage. Le bétail qui sera élevé ailleurs grâce à cette subvention, pourrait l'être dans les Prairies, et avec beaucoup plus de facilité que dans le Nord; en versant des subventions, nous nuisons à la production dans les Prairies, en supprimant des emplois et en diminuant le revenu des producteurs, et je soutiens que c'est dans les Prairies que l'on peut le plus facilement élever et engraisser du bétail.

Cela nous rappelle d'une certaine manière ce qui se passe présentement dans l'ouest du Canada à cause de la sécheresse. On peut s'attendre à ce qu'il y ait de graves pénuries d'aliments pour animaux. Il se peut que les éleveurs de l'Ouest aient besoin d'être aidés de toute urgence, et si nous sommes en train de subventionner et d'encourager le transport des grains fourragers vers l'extérieur des Prairies et de nuire ainsi à l'élevage du bétail, je pense que nous pourrions régler le problème en faisant en sorte que l'élevage se fasse là où on l'a fait très aisément par la passé. C'est une perspective qu'il conviendrait d'examiner.

Le ministre a signalé que la Colombie-Britannique ne devait pas sa richesse à l'agriculture et je dois le reconnaître. Quand on jette un coup d'œil sur le rapport annuel de l'Office canadien des provendes, organisme chargé d'administrer l'aide au transport des provendes, on constate que la Colombie-Britannique a reçu 4.5 millions au titre de ce programme, soit plus que toute autre province ou région du Canada. Cela me paraît contredire les efforts que nous faisons en vue de supprimer les inégalités régionales. Alors que le gouvernement fédéral subventionne le transport des grains vers la Colombie-Britannique, le gouvernement de cette province, et c'est l'avis du ministre, administre un programme très coûteux et très efficace de stabilisation de la production agricole.

A mon avis, voilà un problème sur lequel devrait se pencher un gouvernement fédéral fort, et pour avoir un gouvernement fédéral fort, voilà un des secteurs à étudier. La question est aussi pressante pour les gens de l'Ouest que certaines des doléances des Québécois.

Quand nous parlons de surenchère, nous entendons simplement que tous les programmes de stabilisation relevant du gouvernement fédéral sont dans la plupart des cas administrés également d'un bout à l'autre du pays. Voilà qui assure un niveau uniforme de stabilisation pour les provinces. Toutefois, il s'agit de provinces comme la Colombie-Britannique et dans certains cas, je crois, comme le Québec. Si en plus de ces subventions de base qu'accorde le gouvernement fédéral, les provinces peuvent offrir elles aussi des stimulants et des incitations à la production dans le cadre d'un programme provincial de stabilisation, les aspects traditionnels de la production sont encore plus altérés. Le problème me paraît fort grave au Canada, et comme il prend de l'ampleur, il convient de nous y arrêter.

L'Office canadien des provendes, je le répète, est l'organisme chargé d'administrer les subventions au transport du grain de provende. Plusieurs de mes électeurs se sont plaints à moi du fait que l'Office peut fixer le prix des provendes si haut que les éleveurs des Prairies ne peuvent plus en acheter. En fait, il n'y a pas longtemps, les éleveurs de l'Est payaient le même prix pour les provendes des Prairies que les éleveurs de l'Ouest. Voilà une situation que nous avons beaucoup de mal à accepter. Le secteur de l'élevage doit être sain.

Les éleveurs de l'ouest du Canada ont toujours acheté près de la moitié du grain cultivé dans ma région, et si nous devons subventionner le transport de ce grain hors des régions où il est produit, le secteur de l'élevage dans l'Ouest en sera désavantagé. Cela nuit non seulement au pays, mais également au maintien d'une économie stable et saine dans l'Ouest. Je le répète, le secret d'une économie stable, à mon avis, réside dans la diversification de l'économie, et cela signifie que si le secteur de l'élevage est sain, il peut absorber la production excédentaire en périodes de bonnes récoltes. En subventionnant le transport du grain de provende à l'extérieur des régions de

production, le gouvernement ne favorise nullement la stabilité du secteur de l'élevage dans l'Ouest.

Bien que j'approuve d'emblée ce bill en principe parce que je me rends compte qu'il en coûte très cher pour se nourrir dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, je préférerais de beaucoup que nous nous attaquions à ce problème de la cherté de l'alimentation dans le cadre d'une politique globale où l'aide au transport des aliments pour animaux ne serait qu'une des mesures adoptées pour accroître l'efficacité de la production dans cette région du pays. Je dois encore une fois souligner que cette région pourrait nourrir sa population et peut-être même exporter certains produits agricoles. C'est un aspect, me semble-t-il que le gouvernement n'a pas assez étudié.

Quand j'ai eu le plaisir de faire partie du gouvernement précédent et de donner mon appui à celui qui était alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ce dernier s'était engagé à développer certaines de ces terres agricoles. Si nous étions restés au pouvoir, je crois que l'objectif était de faire produire ces terres dès cette année. C'eût été, à mon avis, très souhaitable parce que cela aurait donné à cette région l'occasion d'apporter sa contribution au développement du pays au lieu de la rendre tributaire d'un programme comme celui-ci qui, s'il est utilisé, et je suis certain qu'il le sera, forcera cette région à compter sur ce genre d'aide au transport des aliments pour animaux, pour sa production de bétail.

Je répète que, bien que je sois, dans l'ensemble en faveur de ce bill, j'aimerais que le gouvernement d'en face considère le développement du Nord comme une priorité. J'aimerais également que, lorsqu'il offre des subventions et des paiements de péréquation à différents secteurs de l'économie, il le fasse d'une façon qui n'enlève pas aux régions productrices du pays les avantages relatifs dont elles jouissent actuellement.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je voudrais formuler quelques commentaires au sujet du bill C-15 sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme. On a établi l'Office canadien des provendes en 1967. A cette époque un bon nombre d'agriculteurs de l'est du Canada et de la Colombie-Britannique éprouvaient des difficultés à obtenir un approvisionnement régulier et suffisant de grains de provende. De plus, ils n'avaient pas l'espace nécessaire pour stocker une certaine réserve de grains au cas où les moyens de transport ne pourraient faire de livraisons, surtout pendant les mois d'hiver. On a donc établi l'Office canadien des provendes aux termes de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme pour résoudre ces deux problèmes. On l'a établi en premier lieu pour assurer des quantités suffisantes de grains de provende à un prix raisonnable. C'est pour cette raison que l'on a prévu une subvention. On l'a aussi établi pour aider les Canadiens de l'Est et dans une certaine mesure ceux de la Colombie-Britannique, à construire des entrepôts suffisants pour stocker ces grains de provende dans leur région.

Les Canadiens de l'Ouest produisaient d'énormes quantités de grains de provende. Nous étions également de grands éleveurs, mais nous avons accepté ce bill en disant qu'il devrait y avoir de l'élevage partout au Canada, y compris dans les Maritimes, l'est du Canada et la Colombie-Britannique. A ce moment-là, on n'a pas songé au Nord. Nous avons accepté cela, en nous disant que nos approvisionnements étaient plus que suffisants et que le nombre d'animaux de ferme dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique n'était pas assez important pour nous faire concurrence dans les domaines où nous étions relativement avantagés, c'est-à-dire l'élevage de veaux et leur engraissement jusqu'à l'abattoir. La situation a été la même dans l'élevage du porc et dans une moindre mesure dans l'élevage des poulets de gril. Cependant, avec les années, nous nous sommes aperçus que cet avantage que nous avions, à cause du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, des taux de transport vers l'Est et de l'aide au transport des provendes, devenait préjudiciable à notre élevage, car les différentes subventions ont fait qu'il devenait de plus en plus avantageux d'expédier nos veaux dans l'Est plutôt que de les nourrir dans nos régions. Cependant, je répète que cela ne faisait aucune différence dans l'ouest du Canada parce que nous pouvions maintenir les mêmes niveaux que d'habitude, et c'est pourquoi personne n'a protesté. Mais la situation a changé ces dernières années.

● (2120)

La raison de ce changement—c'est une raison qu'on peut difficilement contester—est que les autres provinces veulent favoriser l'élevage dans leurs régions et devenir le plus autonomes possible. Je sais que mes agriculteurs, par exemple, veulent produire le plus possible. Ainsi, à mesure que les provinces versent des subventions, surtout le Québec et la Colombie-Britannique ces dernières années, nous constatons qu'il y a de plus en plus d'élevage dans ces provinces et que cela enlève une source de revenu traditionnel à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Manitoba.

Dans les années 40, nous élevions le tiers des porcs au Canada; aujourd'hui nous n'en élevons plus que 12 p. 100. Bien des conserveries ont fermé de nombreuses villes de l'Ouest, et à vrai dire nous n'avons plus maintenant qu'un seul point d'expédition important pour les porcs en Alberta, et quelques points secondaires à Red Deer et à Grande Prairie. Nous n'avons plus qu'un seul grand abattoir en Saskatchewan—je crois qu'il est situé à Saskatoon—et qu'un point d'expédition au Manitoba, ce qui représente une baisse appréciable. Non seulement ces subventions font-elles tort à l'élevage, mais un grand nombre d'emplois disparaissent dans les abattoirs. Nous constatons que les gens qui ont travaillé dans les abattoirs pendant 20 ou 25 ans et à qui il ne manque plus que quelques années avant de pouvoir prendre leur retraite, s'inquiètent vivement de voir que les abattoirs ferment leurs portes.

On ne peut attribuer aux subventions pour le transport des grains de provende, parce que si on examine les subventions que l'on versait à l'époque où il n'y avait pas beaucoup d'élevage dans l'est du Canada, on constate qu'elles représentaient un montant assez appréciable par porc ou par bouvillon. Cependant, maintenant que le nombre des animaux augmente très rapidement, on constate à la lecture des derniers chiffres relatifs aux subventions versées aux éleveurs de l'est du Canada ou de la Colombie-Britannique, que ces subventions ne sont plus que de 64c. à $1 par animal. Cependant, quand on consulte les chiffres globaux, on constate que pour aider à alimenter les animaux de ferme, le gouvernement verse environ 4.5 millions de dollars au Québec, environ 4.6 millions de dollars à la Colombie-Britannique, et près de 4 millions de dollars aux provinces maritimes. Autrement dit, il verse à ce secteur une aide considérable, et fait perdre par le fait même aux provinces de l'Ouest leur avantage relatif.

En conversant avec les membres de l'office provincial de commercialisation du porc, nous avons constaté qu'ils s'inquiètent de ce qu'une industrie importante disparaisse de notre province. Ils disent que si elle disparaît, c'est surtout à cause des subventions supplémentaires des provinces qui, ajoutées à celles du gouvernement central, l'empêchent de soutenir la concurrence, car les grands centres de consommation se trouvent évidemment à Montréal, à Toronto, dans le sud-ouest de l'Ontario et à Vancouver. Voilà pourquoi nous devons expédier nos animaux abattus vers ces régions sans toucher de subventions. Songez un peu que les éleveurs de l'est du Canada, du fait que le gouvernement fédéral les aide à alimenter leurs animaux, que les gouvernements provinciaux les aident également, et qu'ils se trouvent sur les lieux de la consommation, ont l'avantage sur ceux de l'Ouest qui, bien que le gouvernement fédéral les aide également à alimenter leurs animaux, doivent payer le plein tarif pour expédier leurs animaux abattus vers ces marchés. A part ça, pour une raison qui ne m'a jamais été expliquée de manière satisfaisante, il existe toujours une différence de 4 ou 5c. la livre entre le prix qu'obtient un éleveur de l'Est sur les marchés de Toronto et de Montréal et celui qu'il obtient sur les marchés d'Edmonton, de Saskatoon et de Winnipeg.

Si l'on fait la somme de tous ces facteurs, il est facile d'expliquer pourquoi les industries de l'élevage et de l'abattage du bétail sont en péril dans nos provinces de l'Ouest. Quelle est la solution? Est-ce de supprimer les programmes d'aide au transport? Peut-être. Si le gouvernement fédéral, dirigé par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), avait pu convaincre toutes les provinces de traiter également leurs industries de l'élevage et de laisser le gouvernement fédéral s'occuper des programmes d'aide qu'il juge nécessaires, il n'y aurait pas de problème. Mais quand, en plus des programmes fédéraux, les provinces se fixent pour objectif de devenir aussi autosuffisantes que possible et même à produire un excédent, et que viennent s'ajouter aux programmes fédéraux ce que les provinces appellent leurs programmes de surenchère, on n'a pas d'autre choix que de se passer de ces programmes fédéraux jusqu'à ce que le gouvernement national puisse mettre de l'ordre dans tout cela. La seule autre solution pour les agriculteurs de l'ouest du Canada est de demander à leurs gouvernements provinciaux de jouer le même jeu. Lorsque les provinces se font concurrence pour obtenir des programmes de subventions, vous pouvez imaginer dans quel dilemme nous nous trouvons.

Le seul autre débouché qui s'offre à nous est le marché d'exportation de l'ouest du Canada. Voilà un domaine dans lequel le gouvernement fédéral n'est pas prêt à prendre les devants comme il devrait le faire à mon avis. Il pourrait s'activer et trouver d'autres marchés pour le bétail de l'Ouest afin que nous puissions maintenir l'avantage relatif dont nous jouissons dans ce secteur de production. C'est là un secteur qui ne manque pas de possibilités. La population mondiale croît rapidement et notre capacité de production alimentaire n'est pas à la hauteur de cette explosion démographique. A la fin des années 80—de nombreux hommes de science nous l'affirment—il sera plus difficile qu'à l'heure actuelle de produire les quantités considérables d'aliments nécessaires pour nourrir la population du globe. Nous devrions donc nous mettre en quête de nouveaux marchés d'exportation pour le bétail de l'ouest du Canada.

En ce qui concerne l'extension de l'aide au transport du fourrage au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, je pense que la mesure ne sert pas à grand-chose. Il y a probablement quelque 200 têtes de bétail seulement au Yukon, et probablement pas beaucoup plus dans les Territoires du Nord-Ouest. Je comprends que les gouvernements de ces régions soient désireux d'obtenir les mêmes avantages que les autres régions du Canada.

Par conséquent, si je répugne beaucoup à appuyer la proposition d'une aide au transport des aliments pour bétail, je vois bien qu'il n'est que juste d'appuyer ce bill, étant donné que cette aide au transport existe depuis nombre d'années. C'est pourquoi j'appuie ce bill, bien qu'à contre-cœur.

Je me rends compte que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont un potentiel agricole appréciable. Comme d'autres députés l'ont souligné, quelque 3,000 ou 4,000 milles carrés se prêtent à la culture du foin et du grain, peut-être pas du grain que l'on puisse vendre, mais qui pourrait servir de fourrage pour l'alimentation du bétail. Il est peut-être possible de développer l'agriculture dans ces régions. L'élevage du bétail demeure le secteur le plus favorable, car à cause des difficultés pour le séchage du foin et des courtes périodes de dégel, il serait difficile de produire beaucoup de blé ou de grains de provende. Donc, si ce bill peut contribuer à créer une quelconque industrie de l'élevage dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, et à y développer l'agriculture, ce sera une réussite.

● (2130)

Avant de terminer, je dois dire que je suis surpris que le ministre de l'Agriculture ne soit pas à la Chambre pour écouter les difficultés que nous cause ce bill. Les députés ont fait beaucoup de suggestions importantes ce soir, et j'espère que le ministre lira le compte rendu très attentivement. En outre, j'espère qu'il comprendra pourquoi nous nous inquiétons de la diminution des animaux de ferme dans l'ouest du Canada. Lorsque nous avons réclamé un prix de stabilisation, nous nous sommes fait beaucoup de souci, parce qu'il a fallu des mois pour calculer le montant des versements, qui étaient minimes et n'aideront pas les éleveurs de porcs. Nous avons fait appel à l'aide du gouvernement provincial de l'Alberta, mais ce programme n'existe que depuis un an. Le ministre de l'Agriculture, espérons-le, prendra les mesures nécessaires dans un pays aussi dynamique que le nôtre pour garantir un peu de justice dans les programmes de subventions qu'un certain nombre de provinces se préparent à appliquer.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, au cours de mon intervention sur le bill C-15, j'ai l'intention de prendre quelques minutes pour faire connaître au gouvernement certaines des opinions de gens de ma région sur les modifications à la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme que nous étudions aujourd'hui.

Le fédéralisme dans la vie canadienne repose sur deux principes dominants. D'abord, celui du partage et ensuite celui des avantages régionaux. Chaque région du pays accepte l'idée de partager avec les autres régions du Canada. Quant aux avantages régionaux, en jetant un coup d'œil sur la constitution géographique du pays, il est évident que l'ouest du Canada possède des avantages régionaux en fait de culture des provendes et d'élevage. Dans une certaine mesure, cet avantage régional s'est effrité à cause de la loi adoptée il y a quelque temps, soit la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme. Le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a fort bien fait ressortir le problème en démontrant clairement que cet effritement des avantages régionaux devrait être examiné sérieusement, mais que le moment ainsi que le bill étaient peut-être mal choisis. Il a tout de même appuyé les amendements.

Il y a un certain moment que je m'inquiète de ce qui se passe. Avec les offices nationaux de commercialisation et diverses mesures telle la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, nous dressons dans une certaine mesure les régions les unes contre les autres. En surajoutant leurs propres programmes aux programmes fédéraux, un certain nombre de provinces ont pris la décision de devenir autosuffisantes en fait de porc, de dindon ou de poulet. Si elles le font, c'est grâce en grande partie aux avantages qu'elles tirent maintenant de l'Office national de commercialisation avec ses contingentements nationaux attribués aux provinces, et de l'assistance qu'elles reçoivent au titre du transport des provendes. Cela fait que les régions productrices de ces provendes perdent l'avantage relatif qu'elles en tiraient. En outre, cela a des répercussions sur les secteurs connexes.

Pendant des années et des années, on a dit dans l'ouest du Canada qu'il fallait transformer un plus fort pourcentage de produits agricoles. Depuis longtemps également, nous disons que le transport d'ouest en est des produits alimentaires bruts ou semi-ouvrés est beaucoup moins cher que celui des produits finis qui nous reviennent. Chaque province de l'Ouest a vu fermer des usines dotées de grands abattoirs. Cela s'est produit à Winnipeg avec la fermeture de Swift, qui a fait perdre 600 emplois. A cause de l'avantage relatif et du fait que les coûts sont moins élevés dans l'ouest du Canada, nous estimons que c'est chez nous que la production doit se faire, pour que l'Ouest bénéficie des emplois connexes.

En ce moment où sévit une grave sécheresse en beaucoup de régions de l'Ouest, nous nous étonnons que le gouvernement fédéral s'occupe d'un projet de ce genre. Il y a à peine quelques jours pourtant, nous avons vu le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) lancer un programme d'aide doté d'un budget de 7 millions de dollars pour atténuer les conséquences de la sécheresse. Ces 7 millions sont destinés à la Saskatchewan et au Manitoba. Si l'on tient compte des conséquences de la sécheresse, 7 millions ce n'est pas beaucoup. Je n'aurais jamais cru que je dirais un jour à la Chambre que 7 millions c'est peu, mais il n'empêche que pour les Canadiens de l'Ouest, cela prouve encore une fois que le gouvernement ne semble comprendre ce que c'est qu'un potentiel de production alimentaire ni la nécessité de leur laisser cet avantage relatif. Mais quand ils rencontrent des difficultés ils n'ont pas droit à la même considération que les agriculteurs des autres régions du pays.

J'ai dit que je serais bref, mais je voudrais finalement parler du potentiel agricole du Nord. La dernière fois qu'il était au pouvoir, le gouvernement a bloqué le développement agricole du nord du pays. Avant que notre gouvernement ne soit élu l'année dernière, les agriculteurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest avaient présenté plusieurs demandes pour obtenir des terres agricoles. Par ses actes, le gouvernement démontre continuellement à ceux d'entre nous qui s'intéressent particulièrement à ce qui se passe au nord du soixantième parallèle qu'il ne comprend simplement pas que les habitants du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest désirent développer les avantages naturels de ces régions. Le gouvernement ne semble pas comprendre. En fait, j'en suis venu à la conclusion que le premier ministre (M. Trudeau) s'est fait une certaine idée du Nord en 1954, lorsqu'il a remonté la rivière Teslin en canot, et qu'il s'est dit que cette région devait rester vierge, pure et belle pour ceux qui veulent échapper aux jungles de béton des villes du sud. Il s'est dit que le Nord devait rester ainsi.

Je ne saurais assez insister pour que le gouvernement change d'avis au sujet du Nord. Il ne cesse de répéter qu'il n'est pas prêt à le faire, car les autochtones ne sont pas préparés à ce développement. J'ai constaté le contraire. Les autochtones tiennent à profiter de ce genre de développement et à y participer. Certains de leurs chefs s'y opposaient, car ils voyaient un avantage personnel à faire traîner les choses. Néanmoins, l'autochtone moyen qui vit dans un hameau n'est pas du tout de cet avis. Il veut profiter des ressources naturelles, qu'elles soient agricoles, minières ou pétrolières. Il est impossible de le nier, car ce sont les faits.

Quand nous avons pris le pouvoir, nous avons rencontré un certain nombre d'agriculteurs qui essayaient de se débattre avec leur contrat de location. Ces gens doivent pratiquement se tirer d'affaire coûte que coûte; ils essaient de tenir le coup. Ce sont des gens très indépendants. Je sais que l'agriculteur a une nature indépendante, mais ces gens continuent à travailler malgré des difficultés incroyables dont les pires sont les règlements imposés par le gouvernement et les bureaucraties fédérales. Ils poursuivent leurs efforts en espérant qu'un jour le gouvernement aura un éclair de lucidité et qu'ils pourront obtenir des terres, chose qui nous semble tellement normale. C'est tout ce qu'ils demandent, la même chose que nous. En fait, il y a 100 ans, les immigrants pouvaient venir au Canada pour occuper des terres alors qu'en 1980 les agriculteurs de ces deux territoires n'en ont même pas la possibilité. Nous comptions commencer à accorder des terres au cours de l'été 1980 et inaugurer un programme visant à assurer le rendement agricole de ces terres.

● (2140)

De fait, la production agricole était à un moment donné plus poussée dans le Nord qu'elle ne l'est actuellement. Il suffit de considérer certaines de ces localités et de leurs cultures maraîchères et il est évident que les longs jours se prêtent à la production des légumes dans la région. Il suffit de se rendre dans les magasins et d'examiner les prix. Il y a certes des avantages, mais je ne crois pas que le gouvernement s'en soit rendu compte. Les ministériels estiment que le nord est un territoire où, au moyen de règlements, ils peuvent imposer leur domination sur le développement et sur les habitants.

Je partage les opinions du député de Westaskiwin (M. Schellenberger) en appuyant ce projet de loi qui englobe les agriculteurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, mais je ne crois pas qu'il s'inspire du principe fondamental que la Chambre devrait préconiser. Il ne tient pas compte de l'avantage qu'il y aurait, par exemple, à se livrer à l'élevage et à la culture des grains de provende dans la région. Il ne faudrait pas en abuser et aucune mesure ne devrait être prise en vue d'implanter d'autres industries dans ces régions qui ont perdu leur avantage en raison de la législation fédérale.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je me félicite de pouvoir défendre ce texte de loi portant sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, non pas parce que cette mesure que nous étudions va changer radicalement la vie des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ni parce que je considère qu'il s'agit d'un texte d'avant-garde, mais simplement parce qu'il place les habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sur un pied d'égalité avec les agriculteurs du reste de notre pays. C'est donc dans un souci d'égalité que nous approuvons ce bill tout en sachant pertinemment que cette mesure législative ne changera pas grand-chose à la situation de l'agriculture au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ce ne sont pas les possibilités qui font défaut dans la région, car «c'est le fonds qui manque le moins». Comme on l'a fait remarquer, la région a couvert les besoins alimentaires de sa population qui comptait entre 25,000 et 40,000 personnes. Ce n'est pas le défaut d'aide à la fourniture de provendes qui nuit le plus au développement de l'agriculture dans cette région. J'irais même jusqu'à dire que cette mesure ne va pas changer grand-chose à l'effort de développement et que d'une certaine manière elle va même nuire à ceux qui essaient actuellement de cultiver de l'avoine et de l'orge. Toutefois, cette mesure va leur garantir des secours au cas où leurs récoltes gèleraient. Ils sauront qu'ils peuvent compter sur l'aide du reste du Canada et qu'ils pourront toujours faire venir chez eux des provendes s'ils ont développé leur élevage, en se servant des provendes cultivées localement.

La lenteur du règlement des revendications territoriales est certainement le facteur qui nuit le plus au développement de l'agriculture dans les territoires. Les autochtones et le gouvernement du Canada participent à des négociations qui s'éternisent. Cette question est la première qu'il faut régler si l'on veut que l'agriculture de ces régions soit suffisamment développée pour couvrir les besoins, pour que cette région puisse plus ou moins vivre en autarcie. N'allez pas croire que je souhaite que cette affaire ne soit pas réglée d'une manière juste. Je prétends simplement qu'il y aurait peut-être lieu de faire des efforts au niveau des négociations pour que chacun sache qu'il aura des terres agricoles ou que la terre qui lui a été accordée peut être mise en valeur.

Nous savons que des terres autrefois en culture sont maintenant plantées d'arbres. Nous savons que le climat y permet la culture d'une grande variété de légumes, de nombreuses variétés d'avoine et d'orge et un certain nombre de cultures fourragères dont plusieurs types de foin et de luzerne. Toutes ces cultures peuvent se pratiquer dans cette partie du Nord et pourraient contribuer au développement de l'économie locale.

L'implantation de l'agriculture dans une nouvelle région comporte beaucoup de problèmes. Deux ou trois générations seulement me séparent des pionniers qui ont travaillé au développement agricole de ce qui était autrefois une région fortement boisée de la Saskatchewan. Je sais que les problèmes auxquels auront à faire face les agriculteurs du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne ressemblent pas à ceux auxquels ont fait face les agriculteurs des régions où l'agriculture a été développée.

M. Nielsen: Y êtes-vous déjà allé?

M. Althouse: Non, mais d'après les cartes géologiques des sols et d'après les conditions climatiques, je sais que les conditions n'y sont pas bien différentes de ma région, où la période libre de gel compte dix jours de plus, mais où le reste des conditions, géologiques et climatiques, sont très similaires. On y jouit d'un ensoleillement un peu plus long, mais à part ça, le Nord présente un potentiel que l'on pourra réaliser une fois qu'aura été réglé la question de savoir qui est propriétaire de la terre et qui a le droit de l'exploiter.

M. Nielsen: Venez me voir cet été. Je vous invite.

M. Althouse: Volontiers. A mon avis, les agriculteurs accordent trop d'importance à la mise en valeur de ce que nous appelons une exploitation rentable par opposition à une ferme de subsistance familiale. Il est possible que nos technocrates de l'agriculture se soient trop occupés pendant les 40 ou 50 dernières années des exploitations agricoles elles-mêmes et des régions où elles sont situées et pas assez des agriculteurs. Nous avons vu certaines régions se développer dans l'espace de deux générations, alors qu'elles étaient censées ne permettre qu'une agriculture de subsistance. Nous avons constaté qu'au lieu de s'en tenir uniquement à une production de subsistance, certains agriculteurs ont trouvé le moyen de tirer grand profit de ces terres et des ressources qu'elles renferment. Au lieu de destiner certaines catégories de terres exclusivement à une agriculture de subsistance, nous devrions peut-être songer à mettre en valeur toutes les ressources, en songeant avant tout à l'agriculteur.

Les agriculteurs ont besoin de certaines choses en particulier lorsqu'ils s'installent dans de nouvelles régions. Ils en apportent un certain nombre avec eux. La plupart des gens qui se lancent dans ce genre d'agriculture apportent avec eux beaucoup d'initiative et une aptitude à s'adapter. Ils consacrent une bonne partie de leur temps à défricher et à mettre la terre en valeur, à bâtir et à modifier du matériel. Bien souvent, le matériel aratoire ordinaire ne convient pas aux régions où il y a beaucoup de défrichement à faire avant de pouvoir cultiver la terre.

Ces agriculteurs ne peuvent compter sur leurs voisins comme cela se fait dans les régions agricoles établies. Ils ne disposent pas des pièces nécessaires, des services des fabricants et des services techniques offerts dans le reste du Canada. Ils doivent se débrouiller, lutter contre les intempéries et les conditions géographiques, et aussi essayer de trouver des débouchés.

Les agriculteurs du Grand Nord doivent trouver leurs propres débouchés, et certains semblent exister sur place. Les gens de l'endroit consomment des biens et paient très cher leurs aliments. La région offre donc beaucoup de possibilités, mais les producteurs doivent pouvoir compter sur le reste du pays. Ils doivent savoir qu'en cas de mauvaises récoltes, ils peuvent obtenir du fourrage d'ailleurs. C'est exactement ce que permettra cette modification à la loi. Les agriculteurs doivent également être mis au courant de l'existence de programmes comme l'assurance-récolte qui permet de compenser le marasme qui peut résulter d'une perte totale dans une exploitation agricole nouvelle ou établie. Les producteurs doivent savoir qu'il existe des programmes de stabilisation faits pour les protéger des fluctuations du marché. Même si un individu exploite une ferme dans une région reculée, les fluctuations du marché dans le reste du pays ou le reste du monde se répercutent jusque dans ces régions et touchent son exploitation autant que si elle était située au cœur même du marché.

● (2150)

Outre ces formes d'aide de la part du gouvernement, le producteur doit pouvoir compter sur l'intervention gouvernementale. Parfois, par exemple, le gouvernement peut agir au nom du producteur et confier certains pouvoirs à des associations qui le représentent afin de l'aider à faire face aux monopoles ou aux quasi-monopoles avec lesquels il doit compter sur les marchés, que ce soit à titre d'acheteur ou de vendeur. Acheteur de matériel, d'engrais ou d'autres nécessités ou vendeur de ses propres produits. Dans l'un ou l'autre cas, il devra habituellement traiter avec de très grandes entreprises se comportant à la manière de quasi-monopoles. A titre de petits producteurs indépendants, les agriculteurs sont pratiquement à la merci de ces entreprises, à moins que le gouvernement ne leur permette de s'unir, soit au sein de coopératives, soit par le biais d'offices de commercialisation.

En résumé, nous convenons que la proposition à l'étude ce soir devrait être adoptée. Nous sommes conscients, comme, j'en suis sûr, tous les députés le sont, que ce bill ne modifiera pas la situation agricole au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, que ce n'est que pure façade. Nous répétons qu'il faut régler au plus vite la question des revendications territoriales. Nous répétons qu'il faut former les agriculteurs de la région et leur fournir la technologie nécessaire. Nous répétons qu'il faut mettre sur pied des structures de marché adaptées aux agriculteurs et dirigées par eux, si l'on veut que leur entreprise soit rentable dans cette région du pays, comme dans toute autre région, d'ailleurs.

Nous voulons aussi réitérer qu'il faut absolument que le gouvernement prête son concours non seulement dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, mais aussi ailleurs au Canada, parce que les agriculteurs ont besoin d'aide sous la forme d'une assurance-récolte et de programmes de stabilisation pour contrer les fluctuations importantes du marché, qui sont fréquentes dans le secteur agricole. Dans le cas qui nous occupe, il faut que l'on transporte des grains de provende lorsque le besoin s'en fait sentir, dans cette région comme partout ailleurs au Canada.

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je désire parler du bill C-15 en raison de son sens et de l'importance qu'il a pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Lorsque je faisais partie du comité permanent de l'agriculture, j'ai remarqué une chose extrêmement importante, à savoir la compréhension et les aspirations des agriculteurs de toutes les parties du Canada, qu'il s'agisse des Territoires du Nord-Ouest, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Québec ou de l'Ontario. Le Canada pourrait apprendre de grandes choses des agriculteurs.

Je suis très heureux de prendre la parole sur ce bill parce que je sais l'importance que son adoption revêt aux yeux des Canadiens des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en termes de production. Depuis l'administration Diefenbaker, le gouvernement fédéral manque d'imagination à l'égard du Nord. John Diefenbaker avait une vision très claire des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Nous n'avons jamais pris le temps de réfléchir à toutes les possibilités que présente cette immense partie du Canada.

Il est extrêmement important d'adopter ce projet de loi en toute hâte afin de veiller à ce que l'élevage de bétail soit possible dans cette région. C'est très important non seulement pour l'agriculture mais pour tous les aspects de la société canadienne contemporaine. Le transport des grains fourragers est important pour le Nord, mais je voudrais établir un parallèle entre cette question et les problèmes que nous avons déjà connus et que nous connaissons de nouveau en Saskatchewan à cause de la sécheresse.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la sécheresse sévit en Saskatchewan, surtout dans l'est et dans le centre de la province, ainsi que dans la majeure partie du Manitoba. Il est extrêmement important de tirer des leçons de l'expérience du transport des grains fourragers. Je regrette un peu que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) soit absent et qu'il ne puisse pas suivre le débat de ce soir. Je pense que nous nous heurtons à de graves problèmes dans la région, non seulement en ce qui concerne le transport des céréales fourragères mais aussi en ce qui a trait au maintien des réserves d'aliments dans les élevages. C'est très important pour les éleveurs de bétail.

Pas plus tard que la semaine dernière, je me suis entretenu avec un vieil agriculteur de ma circonscription. Il m'a déclaré que depuis six ans, les éleveurs de bétail connaissent des difficultés de plus en plus marquées. Il m'a dit que s'il était forcé de vendre de nouveau son bétail, il renoncerait à l'élevage. Il faut absolument que le gouvernement et le ministre de l'Agriculture interviennent en ce qui concerne non seulement le transport du fourrage, mais aussi son prix trop élevé qui va aujourd'hui de $2.50 à $5 la balle. Si l'on calcule ce qu'il en coûte de nourrir un troupeau à pareil prix, il est évident qu'il est plus rentable de le vendre.

Il faut que le gouvernement élabore des politiques visant à maintenir un nombre suffisant de reproducteurs dans les Prairies, compte tenu de l'extrême sécheresse qui y sévit actuellement. Pour conclure, je dirai que je mise particulièrement sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon pour produire ce dont les agriculteurs et le Canada tout entier ont tant besoin. Nous devons tenir compte des enseignements que nous avons

tirés de nos expériences et découvrir des moyens d'inciter les gens à produire, dans quelque secteur que ce soit, particulièrement dans le cas des agriculteurs qui font l'objet du débat de ce soir. Je recommande donc que nous adoptions le bill car je suis certain qu'il aidera les agriculteurs et les producteurs des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est proposée d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE—LE TRAITEMENT DES RESSOURCES DANS LES RÉGIONS D'OÙ ELLES SONT EXTRAITES—LA POSSIBILITÉ DE DÉMÉNAGER LE COMPLEXE DE SARNIA

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, le 6 juin 1980, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a réaffirmé que le gouvernement transférait l'usine d'Eldorado Nucléaire de Port Hope à Blind River afin que les ressources puissent être traitées dans les régions d'où elles sont extraites. Il avait déclaré auparavant que le gouvernement était disposé à dépenser des millions de dollars provenant des impôts pour réaliser ce projet.

Le 9 juin 1980, j'ai demandé au ministre quand, en vertu de cette politique éclairée, le gouvernement allait transférer en Alberta l'immense complexe pétrolier de Sarnia avec ses milliers d'emplois et ses millions de barils de pétrole qu'il reçoit de la province d'Alberta. Le ministre a répondu en riant que la décision avait trait à une «installation projetée et non à une installation qui existe déjà». La réponse fûtée du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet des ressources albertaines montre bien à quel point le gouvernement est insensible aux préoccupations légitimes des Albertains.

• (2200)

Ne disposant que de sept minutes pour mon intervention, je vais faire part des graves préoccupations que me cause la vogue croissante du séparatisme dans l'Ouest. Des citoyens en vue s'inscrivent en foule au parti séparatiste de l'Ouest.

D'abord, la société Eldorado a été transférée—par pur favoritisme—dans la circonscription d'un ministre. Cela est immoral, parce que cette politique ne s'applique pas d'un bout à l'autre du pays.

Ensuite, le gouvernement veut bien payer le pétrole mexicain $35 le baril mais il ne donne que $14.75 quand il s'agit du pétrole albertain. C'est 39 p. 100 seulement de sa valeur. L'argent exporté vers le Mexique accroît le déficit national et donne des emplois au Mexique. Pensez aux milliers d'emplois qu'il y aurait eu pour le Canada si le gouvernement avait adopté la politique conservatrice d'autosuffisance et fait recycler cet argent par l'Alberta.

L'argent payé à l'Alberta est immédiatement réinjecté dans l'ensemble de l'économie. Il en résulte un avantage immédiat pour le Canada central, grâce aux achats de technologie, de canalisations, de moteurs, de turbines, de voitures et de camions. L'argent envoyé au Mexique est perdu à jamais. Et les approvisionnements sont beaucoup plus importants que les prix. Dans le cadre de l'accord Clark-Lougheed, tout était prévu: prix, approvisionnement et recyclage de l'argent. C'est ainsi que le prix était échelonné sur sept ans. Cela ajouterait des milliards au 17 milliards auxquels les Albertains ont déjà renoncé. Le prix ne dépasserait jamais 85 p. 100 du prix américain.

Pour dire les choses autrement, l'industrie du Canada central aurait toujours un avantage de 15 p. 100 par rapport à ses concurrents américains et mondiaux. Le gaz naturel serait vendu à 85 p. 100 du prix du pétrole, et pendant une période de cinq ans à 65 p. 100, afin d'encourager la conversion. Cela veut dire que ce seraient les Albertains qui paieraient la conversion. C'est l'Alberta qui paierait les frais de transport vers Québec. L'Alberta financerait la réalisation d'au moins cinq usines d'énergie de remplacement dans les autres provinces. Pensez aux emplois que cela représenterait pour ces provinces.

L'Alberta financerait immédiatement l'aménagement d'un plus grand nombre d'usines de transformation des sables bitumineux dans cette province, ce qui entraînerait encore une fois la création de milliers et de milliers d'emplois. De plus, l'Alberta assumerait entièrement le coût des routes, écoles, hôpitaux et autres installations que nécessitera l'aménagement de ces usines de sables bitumineux. L'Alberta assumerait également le coût du bouleversement social qu'entraînerait la construction de ces usines.

Il est clair que le Canada ne répond pas à ses besoins en pétrole. Nous importons actuellement environ 450,000 barils par jour au cours mondial. En 1985, nous en importerons plus de 600,000 barils par jour. Il est vrai aussi que les gisements de pétrole brut naturel de l'Alberta commencent à perdre de leur capacité de production à un rythme effarant. Il y a à peine quelques mois, le taux de production était de 2 millions de barils par jour, mais, aujourd'hui, il n'est que de 1.4 million de barils par jour. Beaucoup de puits ont maintenant été inondés d'eau salée.

La solution est de collaborer avec l'Alberta, pas de l'attaquer. Ma plus vive déception en tant que nouveau député est le parfait cynisme du gouvernement, son désir de garder le pouvoir à tout prix, même s'il doit pour ce faire mentir, tromper, déformer les faits, n'importe quoi pour conserver le pouvoir.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources venait à peine d'être nommé quand il a invoqué un article de force majeure pour revenir sur une entente signée établissant le prix du pétrole synthétique. Cette trahison oblige en fait l'industrie à se demander ce que vaut la parole du gouvernement.

● (2205)

Le ministre de l'Énergie, étant Québécois, devrait comprendre que l'Alberta est aussi attachée à ses richesses naturelles que le Québec l'est à sa langue et à sa culture. Il est intéressant de noter que, presque le même jour, le ministre de la Défense (M. Lamontagne) distribuait quelque 4 milliards en Ontario et au Québec et le ministre des Transports (M. Pepin) dénonçait l'entente signée au sujet de Prince-Rupert, venant ainsi bien près de bloquer ainsi les travaux envisagés et d'empêcher les Albertains d'exporter leur grain.

Les députés se souviendront sans doute qu'en 1974, le ministre de l'Énergie de l'époque était revenu sur une autre entente concernant le gaz naturel. Vingt-quatre jours après l'avoir signée, il a pris la parole à la Chambre pour la dénoncer.

Par ailleurs, le gouvernement actuel a également dénoncé une mesure sur le transfert de l'impôt des services publics, augmentant du même coup le prix que les Albertains doivent payer pour leur électricité.

Tout notre système d'ententes, de contrats et de justice est fondé sur la confiance réciproque. De toute évidence, le peuple canadien ne peut se fier à la parole de l'actuel gouvernement libéral et plus que toute autre chose, cela pourrait amener l'Alberta à quitter la Confédération.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le 9 juin, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) a demandé quand le gouvernement allait annoncer le déménagement en Alberta de tout le complexe de Sarnia. Il supposait, semble-t-il, que la politique du gouvernement qui vise, dans la mesure du possible, à situer les usines de traitement près des ressources, s'appliquait aux installations existantes.

Je voudrais reprendre la réponse faite par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Il a dit que si le gouvernement avait décidé de construire la nouvelle raffinerie d'Eldorado à Blind River plutôt qu'à Port Hope, c'est parce qu'il s'agissait d'une usine qui n'existait pas encore au moment où la décision avait été prise. Lors du choix de l'emplacement d'une usine, l'un des premier facteurs à considérer est la proximité des ressources à exploiter. La proximité du marché à desservir est bien sûr un autre élément dont il faut tenir compte.

Dans le cas d'une raffinerie d'uranium, le produit peut être expédié à relativement peu de frais sur des distances assez considérables. Par contre, l'emplacement des raffineries de pétrole et des usines pétrochimiques est plutôt dicté par la proximité du marché à desservir. Les produits des raffineries et des usines pétrochimiques de Sarnia sont vendus tout près dans le sud-ouest de l'Ontario. Il est plus économique et plus efficace de transporter le pétrole brut par oléoduc à partir de l'ouest du Canada et de le traiter à Sarnia que de transporter toutes sortes de produits pétroliers par pipe-line ou par chemin de fer sur de longues distances.

Je ne veux pas dire par là qu'il est indispensable que tous les articles produits en grandes quantités doivent l'être dans les environs immédiats des marchés importants. Dans le cadre de la politique du gouvernement, l'exploitation du pétrole et du gaz des gisements sous-marins de la région de l'Atlantique créera de nouvelles industries et de nouveaux emplois dans cette région. Le gouvernement favorisera aussi un développement diversifié dans l'Ouest dont les richesses naturelles attirent déjà beaucoup d'investissements.

Depuis des années, le gouvernement appuie l'industrialisation de l'ouest du Canada. Les activités de la Commission du blé, la caisse de stabilisation des prix des céréales, les programmes de rétablissement agricole des Prairies, les programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, l'investissement fédéral dans Syncrude, les programmes fédéraux de formation de la main-d'œuvre, les mesures fédérales d'encouragement de la prospection pétrolière et minière, tout cela a joué un rôle important dans le renouveau économique de l'Ouest. En outre, il y a eu récemment la décision de Petro-Canada de se joindre à l'Alberta Gas Trunk Line Company pour construire des usines dans la région des sables bitumineux du nord de l'Alberta.

● (2210)

La politique du gouvernement d'encourager l'implantation de nouvelles usines de traitement près des lieux d'où sont extraites les matières premières est un autre pas vers la diversification régionale et, plus précisément, une manière d'aider les régions qui ont le plus besoin de nouvelles industries. Dans ce contexte, la construction de la raffinerie d'Eldorado à Blind River est un exemple d'une application valable de cette politique.

L'EMPLOI—LA REMISE EN VIGUEUR DU PROGRAMME D'EXTENSION DES SERVICES—LE RÉTABLISSEMENT DES CRÉDITS NÉCESSAIRES À 12 PROJETS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je veux vous faire part ce soir de l'inquiétude profonde que je ressens à propos de l'avenir des projets présentés dans le cadre du Programme d'extension des services et, partant, de l'avenir de nombreuses Canadiennes qui entrent sur le marché du travail ou qui y reviennent.

Le 3 juin, en réponse à une question que je lui avais posée, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré à la Chambre que les fonds alloués au programme d'extension avaient été rétablis et que les projets qui avaient été supprimés par l'ancien gouvernement libéral avaient aussi été rétablis. Je crains que ce rétablissement n'ait pas lieu et que les projets présentés par des femmes dans le cadre du programme d'extension des services ne demeurent soumis à des tracasseries administratives inutiles et que l'on s'attende toujours à ce qu'ils répondent à des critères injustes, utopiques et inappropriés.

Permettez-moi de citer un exemple qui motive mes craintes. Le 26 mai, quelques jours avant que le ministre annonce la remise en vigueur du programme d'extension des services, le directeur de l'Emploi et de l'Immigration pour la région du Manitoba, Bob Morin, a dit à la porte-parole de l'un des dix projets du programme d'extension encore en vigueur au Canada, Action positive, qu'il n'était pas nécessaire d'envoyer une demande de renouvellement de crédits, car le gouvernement n'avait pas encore défini ce qu'était un programme régional d'action positive. Il est curieux que l'on ait admis cela, puisque le programme Action positive mis sur pied par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration existe maintenant depuis trois ans, dispose d'un budget annuel de quelque $360,000 et emploie de 12 à 18 agents régionaux. Ce budget est évidemment insuffisant, mais il est tout de même étrange que

l'on n'ait même pas énoncé une stratégie globale du programme Action positive pour toute la province du Manitoba.

Toutefois, ma principale préoccupation ce soir est que ce projet d'extension des services de main-d'œuvre risque, au pire, de disparaître totalement, et au mieux, de faire face à des mois de bureaucratie, de catégorisation, d'évaluations, d'analyses, de rapports, et à d'innombrables luttes contre des représentants du ministère qui ne comprennent pas le besoin des services d'emploi pour les femmes et encore moins la nécessité d'une action positive.

Ce projet manitobain est un microcosme de tout le programme d'extension des services de main-d'œuvre, qui, depuis sa création en 1974, a eu une existence très difficile et tumultueuse dont les gouvernements libéraux, passés et actuel, sont les seuls responsables. Je vais énumérer quelques-uns de ses problèmes:

1. En 1978, on a déclaré que les femmes et les jeunes n'étaient plus considérés comme prioritaires ou comme des clients spéciaux des CEC ou du programme d'extension des services. C'était le début des réductions, le nombre de projets passant de 22 à 10. Cela a eu lieu bien que tous les programmes spéciaux des CEC qui s'adressaient aux femmes, notamment les services d'extension aient eu énormément de potentiel.

2. Les collaborateurs des services d'extension ont perdu énormément de temps à lutter contre les compressions budgétaires et à demander l'allocation de crédits supplémentaires. Depuis 1978, le parti néo-démocrate s'est fait l'avocat de nombreux programmes des services d'extension et a soulevé des questions à la Chambre au sujet du programme AWARE en C-B, Women in Society Today en Saskatchewan; Womanpower à London; Times Change à Toronto; le centre d'orientation professionnelle pour les femmes à Ottawa et aujourd'hui au sujet du programme d'Action positive des services d'extension de Winnipeg.

3. Les projets organisés dans le cadre des services d'extension sont pris, à tort, pour des services d'agences de placement et sont donc uniquement évalués de manière quantitative. Tout en ayant déjà un taux de placement beaucoup plus élevé que les Centres d'Emploi Canada, les projets d'extension ont aussi un objectif beaucoup plus large. Ils se spécialisent dans les entrevues-conseil, dans la prestation de services d'orientation et dans les cours de formation permettant de s'affirmer; ils cherchent à changer les attitudes et les méthodes d'embauche des employeurs et ils aident les femmes en leur offrant des services de soutien ainsi que des services de renseignements sur les cours et les débouchés professionnels.

4. Les Programmes d'extension des services de Main-d'oeuvre Canada sont souvent révisés secrètement par des fonctionnaires de la CEC qui ont très peu de contact avec les responsables des projets, qui ne connaissent pas très bien les besoins particuliers des femmes, qui évaluent les projets principalement selon une formule coût-rendement et qui de façon erronée comparent les services de ces programmes à ceux de la CEC.

● (2215)

Je doute fort qu'en dépit de la promesse qu'il vient de réitérer, le ministre affecte les crédits aux Programmes d'extension de services de main-d'œuvre Canada mais je ne demande qu'à me tromper. Par conséquent, j'aimerais qu'il réponde aux questions suivantes. Premièrement, des 12 projets de Programmes d'extension des services de Main-d'œuvre Canada pour lesquels le gouvernement libéral a réduit les subventions, combien de responsables ont présenté une nouvelle demande et combien de programmes seront remis en application? Deuxièmement, quelle partie des 9,7 millions de dollars que le ministre dit avoir attribués à ces programmes sera affectée à des projets pour les femmes? Troisièmement, les fonds accordés pour des Programmes d'action positive d'extension des services de Main-d'œuvre Canada à Winnipeg continueront-ils d'être versés? Quatrièmement, quels critères seront appliqués dans l'évaluation des programmes nouveaux et actuels? Cinquièmement, est-ce que tous les collaborateurs du ministre savent qu'il a l'intention de renouveler la formule de financement des Programmes d'extension des services de Main-d'oeuvre Canada et qu'il s'est engagé à fournir des services spéciaux de création d'emploi pour les femmes?

J'espère que le gouvernement non seulement tiendra ses promesses, mais qu'il s'efforcera d'améliorer ce service nécessaire. Tout au moins, devrait-il y avoir un Programme d'extension des services de Main-d'oeuvre Canada dans chaque district d'emploi du pays. Ces programmes sont essentiels pour l'élaboration d'une stratégie de l'emploi pour les femmes et constituent la clé de voûte des barrières économiques et sociologiques que doivent franchir les femmes lorsqu'elles cherchent à obtenir un emploi décent et valorisant.

[*Français*]

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, en 1977-1978, il y avait 22 projets Extension catégorisés comme étant des projets à l'intention des femmes. De ce nombre, seuls 17 en réalité fournissaient exclusivement des services aux femmes. Pour rendre exactement compte de la situation, on a donc restructuré cinq projets pour les axer vers des groupes cibles plus appropriés, en l'occurrence les personnes presque toujours en chômage, les détenus et anciens détenus, les collectivités isolées. Je signale que sur les cinq projets, quatre se poursuivent.

Il existe à l'heure actuelle 14 projets Extension qui offrent des services de main-d'œuvre exclusivement ou principalement aux femmes et appartiennent donc à la catégorie des projets à l'intention des femmes.

De plus, nous étudions présentement un autre projet à l'intention des femmes de Truro en Nouvelle-Écosse, ce qui porterait le total des projets de la catégorie à 15. Le député demande si ces projets se poursuivront. La réponse est oui, jusqu'à ce que les centres d'emploi du Canada, dans chacune des collectivités où se déroule actuellement un projet Extension à l'intention des femmes, aient les moyens de fournir efficacement les services nécessaires. C'est un des objectifs fondamentaux du programme Extension: l'intégration de l'expérience et des compétences acquises et, un jour, la prise en charge par le CEC local des services dispensés. Ainsi, on s'assure de tirer le meilleur parti possible des sommes même les plus modestes.

La prolongation des projets Extension suppose donc que la nécessité de dispenser les services en cause se fait toujours sentir, que les objectifs visés continuent à être atteints et les obligations contractuelles respectées, et que le Parlement continue à autoriser les crédits voulus. Je parlais du rapport fondamental qui existe entre le programme Extension et les CEC. Je crois devoir préciser que les projets Extension à l'intention des femmes ne sont pas les seuls moyens dont dispose la Commission pour fournir des services d'emploi aux femmes. Et d'ailleurs, puisque 38 p. 100 des conseillers en main-d'œuvre dans les CEC sont des femmes, il n'y a pas lieu de croire que les . . .

Mlle Jewett: Ce n'est pas la même chose!

M. Bockstael: . . . il n'y a pas lieu de croire que les femmes qui préfèrent s'adresser à une conseillère ne le puissent pas. En outre, plus de 42 p. 100 de la clientèle du programme Extension sont des femmes, car les femmes qui ne peuvent avoir recours à leur CEC d'une manière efficace peuvent tout autant que les hommes se prévaloir des services d'un projet Extension.

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée avoir été adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MALADIES CONTAGIEUSES DES MOUTONS—L'INDEMNISATION DES ÉLEVEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante.

Étant donné que deux maladies contagieuses, l'avortement enzootique et l'adénomatose pulmonaire, font perdre des bêtes aux propriétaires de moutons, que toutes les bêtes atteintes ont été achetées de deux groupes gouvernementaux qui importent des moutons, ou ont été en contact avec des moutons appartenant à ces deux groupes qui avaient gardé les moutons en quarantaine pendant trois ans, et que ce n'est qu'une fois les moutons dispersés dans tout le pays que l'existence de ces maladies a été confirmée, et étant donné que le virus qui cause l'avortement enzootique chez les moutons le cause également chez les bovins, je propose, avec l'appui du député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Agriculture de mener immédiatement une enquête complète sur la question, de façon que les éleveurs qui achètent des moutons pour améliorer leur cheptel évitent d'acheter des moutons malades et que ceux qui en ont déjà achetés soient indemnisés.

Mme le Président: Une pareille motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA VENTE DE VINS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE DANS LES AVIONS D'AIR CANADA ET AU RESTAURANT DU PARLEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement, afin de demander l'appui unanime de la Chambre pour une affaire importante qui fait la fierté des habitants de la Colombie-Britannique.

Le vin Casabello Fleur de Blanc de Penticton a été acclamé dernièrement par les critiques et d'autres excellents vins qui sont faits à partir de raisins sélectionnés de la vallée ensoleillée de l'Okanagan sont vendus dans les établissements vinicoles de la Colombie-Britannique. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que les excellents vins de la Colombie-Britannique soient servis à bord des appareils d'Air Canada et au restaurant parlementaire, pour contribuer à améliorer les relations entre l'est et l'ouest du Canada.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Pierre a dit non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 72e ANNIVERSAIRE DE L'HONORABLE STANLEY KNOWLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Étant donné que c'est aujourd'hui le soixante-douzième anniversaire de naissance du député de Winnipeg-Nord-Centre . . .

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: . . .—je certifie qu'il n'a rien fait pour que cette motion soit proposée—et qu'il est maintenant au service, non seulement de la Chambre et de sa circonscription mais aussi de tous les Canadiens, depuis 34 ans, je propose, appuyé par le député de Yellowhead (M. Clark), qui l'a nommé membre du Conseil privé l'automne dernier:

Que la Chambre félicite l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à l'occasion de son 72e anniversaire de naissance, pour ses nombreuses années de service, et exprime l'espoir qu'il serve encore pendant au moins 34 autres années avec zèle, décence et dévouement.

Mme le Président: La Chambre adopte-t-elle cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FAILLITES

LA FAILLITE IMMINENTE DE MARITIME AGENCIES LTD.—LES MESURES POUR CORRIGER LA SITUATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, soit la faillite imminente et inutile d'une maison de commerce canadienne réputée qui emploie 11 personnes à Montréal et 28 à Vancouver.

Article 43 du Règlement

Étant donné que le ministère des Approvisionnements et Services n'a pu honorer un contrat ferme qu'il avait conclu avec une entreprise maritime pour le transport de blé, dans le cadre de l'aide extérieure depuis les ports canadiens de la côte ouest jusqu'au Bangladesh, tout cela à cause de complications administratives mettant en cause le ministère des Approvisionnements et Services, l'ACDI, la Commission canadienne du blé et le ministère de la Justice, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre de la Justice, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre chargé de l'ACDI, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, le ministre des Approvisionnements et Services et, s'il y a lieu, le président du Conseil du Trésor se réunissent d'urgence avec leurs collaborateurs et, après avoir délibéré, qu'ils donnent à Maritime Agencies Ltd. l'assurance que le gouvernement lui fera parvenir sans délai les dommages et intérêts qui lui sont dus—soit plus de $450,000—et qu'il s'engage à lui rembourser les coûts justifiés qu'elle avait engagés en vain, puisque les céréales n'ont pu être livrées au port comme convenu dans le contrat et ainsi, que l'on empêche une faillite inutile qui s'accompagnera de pertes d'emplois et de poursuites menées contre la Couronne par les créanciers.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Oui.

* * *

● (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU POISSON—LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS POUR ATTÉNUER LE PROBLÈME DES PLUIES ACIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente et importante.

A cause des méfaits de la pollution, on doit avertir les amateurs de la pêche sportive de ne pas manger le poisson qu'ils prennent dans certains lacs et cours d'eau; de plus, les pluies acides détruisent toute vie aquatique dans certains lacs et autres plans d'eau, ce qui nuira grandement à l'industrie du tourisme au Canada. Je propose donc, avec l'appui du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que la Chambre presse le ministre responsable de tâcher par tous les moyens, lors des négociations en cours avec les autorités américaines, de leur faire comprendre notre vive préoccupation à ce sujet, et d'insister très énergiquement pour qu'elles prennent toutes les mesures voulues afin d'empêcher que ce problème ne s'aggrave.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE DE SIGNER EN PRIORITÉ LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le gouvernement canadien négocie activement avec des douzaines de pays dans le monde entier en vue de conclure des traités fiscaux; pendant ce temps, les négociations préparatoires à la conclusion d'ententes sur la sécurité sociale avec beaucoup de pays traînent lamentablement en longueur, faute d'un engagement ferme de la part du gouvernement. C'est pourquoi je propose, avec l'appui du député de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre prie instamment le gouvernement de conclure de toute urgence des ententes internationales en matière de sécurité sociale, étant donné qu'en l'absence de tels traités des citoyens canadiens et leurs parents n'ont pas la possibilité d'être réunis.

Mme le Président: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

LA NOMINATION D'UN ANCIEN LEADER DU NPD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HUSKY OIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Les encarts publicitaires des pages financières des grands journaux canadiens nous apprennent que l'ancien chef du parti néo-démocrate, M. Tommy Douglas, a été nommé membre du conseil d'administration de la société capitaliste Husky Oil. Étant donné qu'il devient ainsi selon l'expression consacrée, un «flibustier texan» et «un quêteux en cadillac», je propose avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que l'on change les paroles du chant syndicaliste bien connu en:

«The working class can damn my brass

But I've got the job with Husky Gas.»

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATIONALES

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À LA VENTE DU CHARBON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU JAPON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Le sénateur Perrault a déclaré que le gouvernement du Canada avait l'intention de «participer massivement» au projet de vente de charbon du nord-est de la Colombie-Britannique à des intérêts japonais; étant donné que cette transaction constituerait l'une des pires trahisons de nos intérêts dans l'histoire de notre pays, puisque ce serait la première fois que les contribuables canadiens subventionneraient l'exportation de ressources énergétiques non renouvelables, je propose, avec l'appui du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que la Chambre condamne le gouvernement, et surtout le sénateur Perrault, pour avoir aidé la Colombie-Britannique à mettre en œuvre cette politique irréfléchie, et qu'elle demande au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics de tenir immédiatement des audiences publiques portant sur les implications financières de cette transaction.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROGUES DOUCES

LE DÉPÔT DES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que le ministère de la Défense nationale a dépensé $74,990 en études relatives à la marijuana et que le ministère de la Justice, celui de la Consommation et des Corporations, celui de l'Agriculture et celui de l'Environnement n'ont indiqué aucune dépense pour des études de ce genre au cours des cinq dernières années, je propose, avec l'appui du député de Malpèque (M. Gass):

● (1415)

Que la Chambre enjoigne tous les ministres de déposer sans délai des copies de toutes les études sur la marijuana que possèdent leurs ministères afin que les députés puissent les étudier avant d'être saisis de projets de loi sur la question.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE RENCONTRE LE SERVICE-SECOURS HAÏTIEN POUR ÉVALUER LES PLAINTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné que les responsables du Service-Secours haïtien de Montréal craignent que, parmi les quelque 2,000 Haïtiens qui sont au Québec illégalement, il s'en trouve certains qui poseront des gestes désespérés pour éviter d'être déportés dans leur pays d'origine; étant donné que les responsables du Service-Secours estiment que le processus des fonctionnaires de l'Immigration, à Dorval et à Mirabel, correspond à une forme de persécution et de racisme vis-à-vis de ces Haïtiens; à la suite d'une demande officielle faite au très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) au nom de la dignité humaine, je propose, appuyé par le député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre, à l'unanimité, invite le ministre concerné à rencontrer les responsables du Service-Secours haïtien afin d'évaluer les plaintes formulées par ces derniers et d'y apporter les modifications s'il y a lieu pour la bonne réputation du Canada.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LES MESURES POUR PROTÉGER LES CANADIENS AU CHAPITRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. David Crombie (Rosedale): Je vous remercie, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du développement social. Comme le ministre le sait, le taux d'inflation au Canada est actuellement de l'ordre de 9.4 p. 100. Il sait également que Statistique Canada a révélé hier que le Canada entrait dans une phase de décroissance cyclique et connaîtrait bientôt une récession économique. En effet, certains estiment que les États-Unis et le Canada dépasseront le seuil de 10 p. 100 en ce qui concerne les trois facteurs fondamentaux de l'économie: le chômage, les taux d'intérêt et l'inflation.

Ce qui m'inquiète grandement dans tout cela et ce qui inquiète bien des Canadiens, c'est le fait que le ministre des Finances ait annoncé son intention de supprimer l'indexation des taux d'imposition. Le ministre chargé de la politique sociale sait fort bien que cette mesure aurait des répercussions très néfastes sur les Canadiens à faible revenu. Peut-il nous dire s'il envisage de proposer des mesures tendant à protéger les Canadiens en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je pense que la question posée par le député a trait au contenu du budget. Je suis persuadé que lorsqu'il déposera son budget le ministre des Finances abordera ce problème. L'indexation est actuellement une mesure en vigueur et lorsque le budget aura été présenté nous saurons si elle est maintenue.

Je ne connais pas les intentions du ministre des Finances à ce sujet mais je rapporterai les propos du député au ministre et lorsque nous nous entretiendrons à ce sujet, je soulèverai cette question.

M. Crombie: Madame le Président, le ministre des Finances a dit très clairement ce qu'il a l'intention de faire. Il envisage de désindexer l'impôt sur le revenu. La question que je pose au ministre porte sur cette intention. Je sais qu'il se rend compte des effets que cela aura sur les Canadiens. Pour ceux qui gagnent 10,000 dollars par an, cela se traduira par une perte de 156 dollars par an, soit 896 dollars sur une période quinquennale aux taux actuels. C'est de l'argent qu'ils devront débourser au fisc, et cela réduira d'autant leur capacité de s'acheter de la nourriture et des vêtements.

Une voix: Quelle est la question?

M. Crombie: Voilà ce qui me préoccupe et la raison pour laquelle je pose la question au ministre, c'est que cela voudrait dire . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La première question était déjà une peu longue, mais je l'ai acceptée. Toutefois le député doit s'en tenir à une seconde question plus courte.

M. Crombie: Merci, madame le Président. Ma question est simplement la suivante. Quelles initiatives le ministre entend-il prendre au cours de la présente session pour faire face à la conjoncture économique difficile dans laquelle les Canadiens vont se trouver au cours des six prochains mois, et qui commence déjà à se faire sentir comme le démontre Statistique Canada?

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, je dois d'abord répondre que la première partie de la question est purement hypothétique. On discute à ce moment-ci d'une possibilité de changement budgétaire sur laquelle je ne suis pas en mesure de faire de commentaire tant que le ministre des Finances n'aura pas pris de décision dans ce domaine.

Et au sujet de la politique économique en général, la deuxième partie de la question, évidemment, le ministre des Finances a fait des commentaires hier à ce sujet et je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a déjà dit à la Chambre.

● (1420)

[*Traduction*]

M. Crombie: Madame le Président, le ministre des Finances, j'en suis certain, demandera au ministre chargé du Développement social son avis là-dessus. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il continuera à accorder aux contribuables à revenu moyen la protection dont ils jouissent actuellement et n'appuiera aucune initiative en vue de supprimer l'indexation des taux d'impôt sur le revenu qui aura un effet analogue sur les Canadiens démunis?

[*Français*]

M. Chrétien: Madame le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes toujours préoccupés par le fait d'essayer de maintenir pour les Canadiens un système d'imposition le plus juste possible. Telle a été la préoccupation de ce gouvernement durant les années passées et ce le sera encore durant les années à venir. Lorsque le budget sera connu, l'honorable député pourra en juger.

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

LA POLITIQUE POUR REMÉDIER AU FORT TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme mes collègues, je m'inquète des dernières statistiques qui révèlent que 431,000 jeunes gens de moins de 25 ans sont sans travail. Ils représentent 44 p. 100 de tous les chômeurs au Canada.

Que fait plus précisément le ministre pour remédier à cette disgrâce nationale? Quelle politique, s'il en est, suit-il au sein de ce gouvernement nettement indifférent qui croit être tout à fait hors d'atteinte durant quatre ans?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député nous fait part d'une inquiétude que nous partageons tous. Je ne crois pas qu'aucun parti à la Chambre n'ait manifesté plus d'intérêt au fil des années à l'égard des problèmes des jeunes.

Comme le député le sait, nous avons eu l'occasion de discuter longuement la question au Parlement depuis trois semaines. Le gouvernement a annoncé certaines mesures spéciales destinées à amener les jeunes sur le marché du travail, à leur donner les aptitudes et la formation requises pour qu'ils puissent obtenir un emploi approprié.

Le gouvernement a également présenté en même temps un important programme d'emplois d'été. Les chiffres cités par le député ne tiennent pas compte du programme car nous venons tout juste de le mettre en œuvre. On ne peut résoudre tous les problèmes des jeunes par intervention directe du gouvernement. Nous devons pouvoir compter également sur les efforts du secteur privé. Cette question revêt cependant une grande priorité pour le gouvernement, et il continuera d'en être ainsi.

M. McDermid: Madame le Président, tous les projets et tous les programmes que le gouvernement a mis en vigueur ne constituent strictement que des mesures de rafistolage. Le ministre presse-t-il activement son collègue de l'Énergie, des Mines et des Ressources de mettre en œuvre le programme d'auto-suffisance énergétique au Canada qui nous permettrait de créer des emplois permanents pour nos jeunes de toutes les provinces avec notre argent au lieu de créer des emplois au Mexique, au Venezuela, en Arabie Saoudite et en Irak?

M. Axworthy: Je suis heureux, madame le Président, de pouvoir annoncer au député que j'ai passé hier toute la journée à conférer avec des représentants de l'industrie pétrolière de la province de l'Alberta. Nous avons examiné les perspectives d'emploi qui se dessinent dans cette province de même que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Nous en avons conclu qu'il y aura une forte demande de travailleurs et que nous devons notamment nous appliquer maintenant à élaborer des mesures conjointes entre l'industrie, les gouvernements provinciaux et notre gouvernement afin de nous assurer de pouvoir fournir la main-d'œuvre spécialisée qui sera très recherchée.

Ces engagements et ces projets sont déjà en chantier et on effectue déjà des investissements avec beaucoup d'efficacité.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

Mme le Président: Tous les députés à la Chambre voudront sans doute se joindre à moi pour saluer l'ancien premier ministre de la province de Terre-Neuve, l'honorable J. R. Smallwood qui se trouve dans notre tribune.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1425)

LES RESSOURCES NATIONALES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES CANADIENNES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il se rappellera qu'en 1974, il a pris un engagement en ce qui concerne la propriété des ressources canadiennes quand il a dit:

> ... qu'au moins 50 p. 100 et de préférence 60 p. 100 des nouveaux projets dans le domaine des ressources naturelles devraient appartenir à des intérêts canadiens.

Il y a presque deux ans aujourd'hui, je lui ai demandé si le gouvernement maintenait cette politique et il a répondu que oui. Le premier ministre a pris une position identique au cours de la dernière campagne électorale. Je voudrais lui demander aujourd'hui si c'est toujours la politique du gouvernement.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, c'est toujours notre objectif. J'ai eu l'occasion, la dernière fois que j'ai répondu à la question et aussi pendant la campagne électorale, de dire ce que nous avons fait et ce que nous continuerons à faire, surtout dans le domaine des ressources énergétiques.

M. Broadbent: Madame le Président, il s'agissait d'un engagement et non d'un objectif. En 1974, à Sault-Sainte-Marie, le premier ministre a dit que «50 p. 100 et de préférence 60 p. 100» des futurs projets de développement appartiendraient à des intérêts canadiens. Cet engagement devait s'appliquer dès le lendemain à tous les nouveaux projets.

Étant donné que le gouvernement a dit que c'est ce qu'il allait faire, comment le premier ministre peut-il justifier la position que prend actuellement le gouvernement au sujet de ce qui est probablement le projet énergétique le plus important de notre histoire, soit l'exploitation des sables bitumineux? Le projet Alsands appartiendra à 80 p. 100 à des intérêts étrangers et le projet de Cold Lake appartiendra à 100 p. 100 à des intérêts étrangers.

M. Trudeau: Madame le Président, je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que le futur, cela veut dire demain.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Cela voudrait-il dire hier?

M. Trudeau: Même les députés du NPD ont souvent soutenu que pour eux l'avenir se situe quelque part dans le lointain, et pas nécessairement demain. Voilà la réalité. J'ai fait savoir que le gouvernement entendait œuvrer en ce sens. J'ai signalé maintes fois, statistiques à l'appui, que nous avions réussi au cours de la dernière décennie à réduire de 90 à 70 p. 100 le niveau de la mainmise étrangère sur notre pétrole. Nous entendons continuer en ce sens.

L'apport d'un peu moins de un million de dollars du gouvernement canadien dans le projet d'exploitation des sables bitumineux vise à accroître la propriété canadienne. Je n'ai jamais pensé que nous arriverions du jour au lendemain à réduire de 90 à 60 p. 100 la mainmise massive des étrangers sur notre pétrole. Le député voudrait que nous le tentions. On pourrait y arriver soit en les expropriant sans les indemniser, ce qui n'est pas la méthode du gouvernement, soit en contractant des emprunts massifs pour rendre aux étrangers l'argent qu'ils ont investi. La Chambre sait que nous ne tenons pas particulièrement pour le moment à accroître notre dette à ce point.

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre confond deux points différents, bien involontairement dirais-je pour le moment. Je voudrais des explications. Il a promis en 1974 de s'arranger pour que les entreprises canadiennes aient la mainmise sur au moins la moitié de tous les nouveaux projets et non pas que tout ce secteur appartiendrait dans une proportion de 50 ou 60 p. 100 à des entreprises canadiennes dans l'avenir immédiat.

Aussi, s'il a promis de s'arranger pour que 50 ou 60 p. 100 de tous les nouveaux projets soient entre les mains de sociétés canadiennes, je voudrais répéter ma question sur la mise en valeur des sables bitumineux: pourquoi le gouvernement du Canada est-il en train de livrer nos futures ressources énergétiques aux entreprises étrangères alors que Petro-Canada pourrait s'en occuper?

M. Trudeau: Madame le Président, la société Petro-Canada ne pourrait s'en occuper que si elle en avait les moyens. Le gouvernement fédéral a considérablement augmenté le budget de Petro-Canada depuis deux ou trois ans. Il lui a permis d'acheter l'une des principales entreprises du pays et de se classer, avec les actionnaires canadiens, parmi les dix grandes compagnies, ce qui n'était pas le cas avant sa création.

Ce que je veux dire, c'est que pour permettre à Petro-Canada de s'arranger pour que le Canada possède une plus grande partie de ce secteur, ce qui serait souhaitable et ce qui, nous l'espérons, se produira un jour, il faudrait puiser plusieurs milliards de dollars de plus dans les poches des contribuables.

Une voix: Allez emprunter sur le marché des capitaux.

M. Trudeau: Il faudrait emprunter beaucoup plus que maintenant et pour le moment, le gouvernement a jugé bon . . .

Une voix: C'est un bon investissement.

● (1430)

M. Trudeau: Je peux comprendre . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le doublage des voies d'abord!

M. Trudeau: Madame le Président, je pense que cela tourne au débat. Si les députés veulent poser des questions supplémentaires, je vais tenter d'y répondre.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES PROPRES À AIDER LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON—LA POLITIQUE CONCERNANT LE CRÉDIT D'IMPÔT HYPOTHÉCAIRE

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, puis-je poser ma question au premier ministre puisque le ministre des Finances est absent. Il y a quatre mois aujourd'hui, les Canadiens ont élu le gouvernement actuel et nous avons attendu avec impatience l'annonce de politiques destinées à stimuler l'économie, à créer des emplois, à alléger les problèmes des salariés dus à la hausse du coût de la vie et à aider les propriétaires menacés de perdre leur maison à cause des taux d'intérêt hypothécaires élevés.

Nous voulions savoir ce que le gouvernement actuel pourrait faire pour assainir l'économie d'un pays riche mais étouffé par la bureaucratie. Nous ne voulions pas entendre le ministre des Finances annoncer officiellement hier que le Canada entrait dans un récession.

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Le député va-t-il poser sa question maintenant?

M. Gilchrist: Le premier ministre admettra-t-il que le projet conservateur d'aide aux propriétaires et à ceux qui veulent le devenir, par le biais d'un crédit d'impôt hypothécaire, était exactement le genre de mesure qu'il fallait, et acceptera-t-il . . .

Une voix: Non.

M. Gilchrist: . . . l'offre du gouvernement de l'Ontario de verser aux détenteurs d'hypothèques une subvention de $500, pourvu que le gouvernement fédéral leur en donne 500 de plus, pour les aider à surmonter leurs difficultés et à conserver leur maison?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député a dit que le gouvernement devrait stimuler l'économie. Je lui rappelle, comme le ministre des Finances le signalait hier à la Chambre, que cette année même, le gouvernement stimule l'économie par un déficit de 14 milliards de dollars. Que peut-on demander de plus?

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES POUR RÉDUIRE LE CHÔMAGE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Statistique Canada annonce aujourd'hui que le taux de chômage est présentement de 7.8 p. 100 au Canada. Il y a une façon peut-être plus humaine de formuler la chose et c'est de dire que près de 900,000 Canadiens cherchent en vain du travail. Je pense que nous avons le taux de chômage le plus élevé dans tout le monde occidental industrialisé.

Ma question est celle-ci: comment le programme de 137 millions de dollars que le ministre a annoncé va-t-il vraiment aider les Canadiens à trouver du travail pendant la présente année financière? Si ce programme se révèle inefficace, quelles autres solutions le ministre a-t-il en réserve?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je dirai pour commencer que le taux de chômage qui nous préoccupe tous n'est pas exclusif au Canada. Le chômage sévit dans tous les pays industrialisés parce que ceux-ci sont tous aux prises avec les mêmes problèmes que nous, notamment l'inflation à l'échelle globale sur le marché du pétrole et dans le secteur de l'énergie en général. Tous les pays font face à une baisse de leur croissance économique. Je ferais remarquer au député que selon les derniers rapports publiés aux États-Unis, le taux de chômage dans ce pays a considérablement dépassé celui qui existe actuellement chez nous, ce qui n'est pas sans avoir des répercussions au Canada.

Quant aux effets que nos programmes auront sur cet état de choses, ils se passent de commentaires. Les programmes de création d'emplois que nous avons annoncés le 2 juin ont été conçus pour accueillir les dizaines de milliers de Canadiens qui arriveront sur le marché du travail cet été et l'automne prochain. Ils sont surtout destinés à ceux qui éprouveront le plus de difficultés à trouver un emploi. Nous employons nos faibles ressources pour aider ceux qui en ont le plus grand besoin, ce à quoi le gouvernement actuel s'est engagé.

M. Kilgour: Madame le Président, voici ce que le ministre a déclaré lors d'une conférence de presse, le 24 avril:

> A mon avis, les programmes du ministère ne sauraient se limiter à créer des emplois. Il faut également qu'ils contribuent à la réalisation des autres objectifs du gouvernement.

Étant donné l'évolution de la conjoncture économique, le ministre pourrait-il nous dire à quels autres objectifs gouvernementaux il songeait?

M. Axworthy: Madame le Président, j'ai voulu dire par là que nous souhaitions nous servir de nos programmes d'emploi pour atteindre d'autres objectifs, par exemple pour faire des économies d'énergie, pour promouvoir la recherche et le développement, et aider les femmes ainsi que les autochtones à trouver du travail. C'est exactement ce à quoi visent les programmes que nous avons annoncés et mis en œuvre.

Ainsi, le nouveau programme concernant les innovations techniques va créer des débouchés dans le domaine de la recherche et du développement. Les autres programmes de formation destinés aux autochtones vont permettre de créer des débouchés à l'intention de ce groupe. Le programme de subventions salariales destiné à inciter les femmes à prendre des emplois réservés traditionnellement aux hommes s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux et socio-économiques du gouvernement et vise également à créer des débouchés dans le secteur public.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'EMPLOI À L'INTENTION DES FEMMES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que parmi nos 900,000 chômeurs 400,000 sont des femmes, et étant donné la déclaration faite ce mois-ci par le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme qui soulignait que seulement 33 p. 100 des stagiaires à plein temps bénéficiant des programmes gouvernementaux de formation dans les établissements d'enseignement, que 29 p. 100 des autres stagiaires en formation sur le tas sont des femmes et que seulement 3 p. 100 des occasions de formation par apprentissage sont attribuées aux femmes, quelles mesures, s'il en est, le ministre entend-il prendre pour assurer un meilleur équilibre dans le financement de la stratégie d'emploi qu'il a récemment annoncée et dont nous serons bientôt saisis à la suite de la publication du guide de la formation professionnelle?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En réponse au député de Winnipeg-Nord, madame le Président, je lui rappellerai que la stratégie d'emploi que nous avons annoncée comporte bel et bien un programme expérimental destiné à fournir aux employeurs des incitations à embaucher des femmes dans des secteurs qui ne leur étaient traditionnellement pas ouverts. Ainsi que je l'ai annoncé à la Chambre, si ce programme se révèle un succès, nous en augmenterons sensiblement le financement. Nous tenons cependant à mettre cette formule à l'essai pour voir si elle réussit à fournir l'incitation nécessaire. Nous avons en même temps mis en œuvre un programme communautaire destiné à fournir des services de soutien dans le secteur communautaire. Encore là, ce programme permettra à un nombre accru de femmes d'accéder au marché du travail.

Enfin, comme nous l'avons dit dans le discours du trône, nous avons l'intention de prendre des mesures dans le cadre du programme d'action positive afin de contribuer à faire disparaître les obstacles qu'ont actuellement à surmonter les femmes qui cherchent à entrer sur le marché du travail. La disparition de ces obstacles leur donnera des chances égales. Nous tâchons de réaliser des progrès sur plusieurs fronts. J'ai rencontré les membres du conseil consultatif pour leur expliquer ces programmes. Nous avons eu d'excellents entretiens et j'ai reçu une bonne audience du Conseil à l'égard de ces programmes.

M. Orlikow: Madame le Président, dans le cadre de la même déclaration, le Conseil signalait qu'un bon nombre de femmes ne sont pas en mesure de prendre part aux cours de formation à cause de l'insuffisance des allocations versées aux stagiaires au titre des personnes à charge, qui ne se chiffrent qu'à $10 par enfant. Le ministre songe-t-il à augmenter ces allocations de sorte que les femmes puissent bénéficier des programmes de formation à l'instar des hommes?

M. Axworthy: Madame le Président, le député sait très bien que nous avons mis sur pied un système d'évaluation important qui couvre toute la gamme des programmes de création d'emplois et de formation. Un des objectifs essentiels de ce système consiste à voir s'il y a moyen d'améliorer nos programmes de formation, surtout dans le secteur industriel. Il vise par ailleurs à améliorer les services d'aide afin de permettre aux femmes et aux minorités d'entrer plus ouvertement et plus facilement sur le marché du travail.

Nous avons dit que cette évaluation allait prendre de trois à quatre mois. Nous espérons présenter à la Chambre un Livre blanc expliquant ces programmes à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Ce système nous permettra d'élaborer toute une série de programmes au lieu de prendre des mesures fragmentaires.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

ON DEMANDE SI L'ENTRETIEN DES AVIONS CONTINUERA À SE FAIRE À DORVAL

M. Arthur Portelance (Gamelin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai eu l'occasion, hier, au comité des Transports d'attirer son attention sur une décision qui aurait été prise par la société Air Canada de construire un hangar à l'aéroport de Malton, qui servirait à l'entretien de la nouvelle flotte d'avions d'Air Canada. On sait très bien que depuis longtemps l'entretien des avions d'Air Canada est fait à l'aéroport de Dorval. J'aimerais savoir si le ministre peut nous assurer que les travailleurs de la région de Montréal et de Dorval en particulier ne seront pas affectés par ces changements futurs de la société Air Canada.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, à la suite de la question très pertinente que m'a posée le député de Gamelin hier, à la Chambre, j'ai été en contact avec la société Air Canada ce matin et on me confirme que les installations de Dorval vont continuer à grandir. L'entretien des DC-8 et des DC-9 continuera à cet endroit. Les L-1011 qui seront mis en opération en février seront entretenus à la base de Dorval. Il en sera de même pour les Boeings 767 en 1982. Le nombre d'emplois à Dorval ne cesse de grandir aussi. De juillet 1979 à aujourd'hui, on compte 542 personnes de plus, et d'ici la fin de l'année, on en comptera 75 de plus. J'ai le plaisir de dire également qu'un accroissement semblable se produit à Winnipeg et à Malton, pour satisfaire d'autres besoins.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

LES PROGRAMMES DE FORMATION POUR LES FEMMES—LES CRITIQUES DU CONSEIL CONSULTATIF

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est également chargé de la situation de la femme. Ma question se greffe à celles qui viennent d'être posées et elle concerne la réunion que le ministre a eue

mercredi dernier avec les représentants du Conseil consultatif de la situation de la femme.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère cordiale, mais le Conseil a vivement critiqué les programmes relatifs à la formation des femmes; il a surtout insisté sur le fait que ceux-ci ne répondaient pas aux besoins des femmes âgées ni des femmes qui ont des enfants, accusant le ministre de n'avoir pratiquement pas tenu compte de ces deux groupes de femmes. Je me demande si le ministre a eu le temps de réfléchir à ces critiques bien précises et, comme le gouvernement annonçait aujourd'hui que nous sommes en période de dépression économique, quelle orientation exacte va-t-il adopter pour aider les femmes âgées et les femmes ayant des enfants à leur charge dans les programmes qu'il dit vouloir annoncer?

● (1440)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne vois pas bien de quelle annonce le député veut parler, mais je puis lui dire en tout cas qu'à la suite de nos entretiens avec le conseil consultatif nous avons, dans le cadre de la procédure de réexamen, créé un groupe chargé d'examiner exclusivement les problèmes de la femme, spécialement ceux de la femme âgée.

Comme je l'ai dit au conseil consultatif, je n'ai pas l'intention de chercher à mettre sur pied des programmes distincts pour régler ces problèmes, mais plutôt, de créer un programme global afin de nous attaquer globalement à la totalité des besoins d'emploi de la femme, étant donné qu'il vaut beaucoup mieux traiter de l'ensemble de la question que de procéder au coup par coup. Telle sera notamment notre ambition dans cette procédure de réexamen afin que le Parlement soit en mesure de la scruter l'automne prochain.

M. McLean: Madame le Président, le ministre n'ignore pas que le comité consultatif parlait de la stratégie d'emploi que le ministre a présentée à la Chambre, et il faisait des observations bien précises sur les lacunes de cette stratégie à l'égard des femmes âgées et des femmes s'occupant d'enfants. Ce qu'il en a dit, c'est qu'elle ne donnera pratiquement pas d'autres résultats que les programmes antérieurs.

Mme le Président: A l'ordre. Je rappelle aux députés que leurs questions, spécialement leurs deuxièmes questions, doivent être brèves et, autant que possible, supplémentaires.

M. McLean: Merci, madame le Président. Je demande donc au ministre s'il va donner suite à la recommandation du conseil voulant que des pourcentages minimums de participation féminine soient fixés avant le lancement des programmes d'emploi? Veut-il adopter des contingents?

M. Axworthy: Non, madame le Président, je n'adopterai pas de contingents. Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. La meilleure façon consiste à fournir des lignes directrices pour l'orientation professionnelle, pour l'emploi et pour la formation des femmes. Dès l'instant où vous fixez des contingents, vous vous lancez dans la discrimination à rebours. Ce qu'il faut, avec ces programmes, c'est créer des chances qui n'existent pas actuellement.

Comme je l'ai dit au conseil consultatif, et le député ne l'ignore pas puisqu'il assistait à la réunion, le programme des services communautaires que nous avons lancé a exactement pour but de faire ce que le conseil recommande, c'est-à-dire de faire plus sur le plan de la garde des enfants et de créer pour les femmes âgées des possibilités de trouver un premier emploi. Si le programme donne les résultats que nous en attendons et pour lesquels il est conçu, nous pourrons alors l'étendre et le développer. Cependant ces programmes servent de test pour certaines idées. Quand leur bien-fondé aura été confirmé, elles pourront servir de base à autre chose.

* * *

LE LOGEMENT

L'AIDE AU SECTEUR DU LOGEMENT LOCATIF

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement. Les chiffres qu'il a publiés hier démontrent bien que le secteur privé ne construit pratiquement plus de logements à louer au Canada, et le taux de vacance est maintenant inférieur à 1 p. 100 dans quelques-uns de nos principaux centres. Le ministre a mentionné hier que, pour faire face à cette situation, il augmenterait de 5,000 le nombre de logements approuvés cette année dans le cadre du programme de construction de logements coopératifs ou sans but lucratif.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il s'agit là de tout ce que le gouvernement fédéral compte faire cette année pour aider le secteur du logement locatif alors que les taux de vacance sont si faibles?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme plusieurs l'ont déjà dit aujourd'hui, le gouvernement doit atteindre un certain nombre d'objectifs dans les limites d'un budget très restreint, que nous ne pouvons augmenter, étant donné l'importance du déficit actuel. Nous avons donc l'intention de concentrer notre intervention dans les zones où les taux de vacance sont faibles.

Nous nous rendons bien compte que ces zones sont assez nombreuses dans le pays. Nous croyons cependant qu'avec la collaboration de tous les députés et des responsables de la SCHL, la construction de 5,000 logements dans les localités les plus touchées devrait permettre—je le sais grâce aux instances des députés d'en face—d'améliorer quelque peu leur situation. Nous pensons que c'est une aide assez modeste, mais elle sera accueillie avec soulagement dans bien des régions.

M. Bosley: Madame le Président, il n'y a pas si longtemps, le ministre qualifiait les discours de ce genre d'insatisfaisants. Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre admettra-t-il que le programme de déductibilité des intérêts hypothécaires aurait avant tout permis de libérer une multitude de logements en encourageant beaucoup de locataires à devenir propriétaires? Reconnaîtra-t-il qu'un tel programme aurait bien plus augmenté le taux de vacance dans le pays que la goutte d'eau de 5,000 logements que son ministère va approuver?

M. Cosgrove: Non, madame le Président, je ne suis pas d'accord. Je n'admets pas non plus que le problème qu'il a évoqué soit de première importance pour la plupart des Canadiens. Notre gouvernement a dit au cours de la campagne électorale qu'il interviendrait pour aider ceux qui en ont le plus besoin. Par exemple, l'autre programme annoncé hier s'adresse aux personnes à revenu moyen qui doivent remettre en état leur maison; il a pour objectif de les aider à demeurer propriétaires sans avoir à supporter de trop grandes privations. C'est pourquoi nous avons annoncé qu'un plus grand nombre de personnes seraient admissibles aux subventions servant à rénover les maisons. Cela créera en même temps des emplois dans l'industrie du bâtiment.

* * *

LES CENTRES DE CONGRÈS

L'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION DU CENTRE DES CONGRÈS DE TORONTO

M. Norman Kelly (Scarborough-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme je suis un de ceux qui représentent une circonscription de Toronto, j'ai été ravi d'entendre le ministre annoncer que le gouvernement fédéral aiderait financièrement à la construction du centre des congrès de Toronto. Le ministre provincial de l'Industrie et du Tourisme a cependant déclaré qu'il préférait le programme d'aide offert par le gouvernement Clark. Le ministre peut-il expliquer les différences entre l'offre de son gouvernement et celle de son prédécesseur?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Autant que je sache, madame le Président, le montant que le gouvernement s'est engagé à fournir pour le centre du commerce et des congrès de Toronto, dans l'intérêt de l'ensemble de la région de Toronto, n'est certainement pas inférieur au montant dont avait parlé le gouvernement précédent. Au lieu de critiquer nos projets constructifs, le gouvernement de l'Ontario et le ministre provincial de l'Industrie feraient mieux d'annoncer leurs propres engagements afin que les travaux puissent commencer.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. Tom McMillan (Hillsborough): Contrairement à la question précédente, la question que je veux poser au ministre d'État chargé du Développement social ne m'a pas été soufflée. Vu que Statistique Canada et d'autres organismes comme le Conference Board prévoient une année très sombre pour le Canada sur le plan économique et vu que les gouvernements libéraux ont eu tendance à réduire en premier les crédits destinés à la protection de l'environnement pendant les périodes de récession, le ministre peut-il garantir à la Chambre que le gouvernement fédéral affectera les fonds nécessaires pour résoudre les graves problèmes écologiques qui touchent tous les Canadiens?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, bien que la question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement social, je tiens, à titre de ministre de l'Environnement, à répéter au député ce que je lui ai déjà expliqué en comité et en particulier, à savoir que le gouvernement est bien décidé à répondre aux besoins du pays dans le domaine de l'environnement. Nous essayons de trouver divers moyens de renforcer notre effort à cet égard.

* * *

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE POURQUOI L'AEIE A APPROUVÉ L'ACQUISITION D'UNE USINE DE PIÈCES AUTOMOBILES À OSHAWA

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Houdaille Industries Limited a récemment annoncé son intention de fermer son usine de pièces automobiles à Oshawa et de congédier 283 employés, dont un grand nombre ont plus de 30 ans d'ancienneté. Cette société a obtenu une subvention de $750,000 de l'Industrie et du Commerce et a récemment été achetée par une société américaine approuvée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Le ministre se renseignera-t-il pour savoir comment il se fait que l'Agence a approuvé cette transaction quand, quelques mois plus tard, l'usine canadienne doit fermer ses portes bien que ce soit l'une des plus modernes et des plus efficaces d'Amérique du Nord?

• (1450)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'ai déjà demandé un rapport complet à l'Agence d'examen de l'investissement étranger au sujet des engagements obtenus à la suite de l'approbation de cette acquisition et des répercussions qu'elle aura sur ces engagements.

J'ai en outre conféré hier avec des représentants des travailleurs de Houdaille Industries, et je verrai cet après-midi des dirigeants de la société afin de voir ce qu'on peut faire pour permettre à cette usine de poursuivre ses activités.

M. Parker: Madame le Président, le Canada affiche un déficit de 4 milliards de dollars au chapitre des pièces automobiles. L'usine de General Motors à Oshawa importe des États-Unis ses pare-chocs d'acier et d'aluminium, alors que Houdaille est sur le point de fermer ses portes à deux pas de là.

Le ministre convoquera-t-il des dirigeants de General Motors pour leur demander pourquoi ils donnent ainsi la préférence à des fournisseurs étrangers, alors que Houdaille fabrique des pare-chocs de qualité supérieure à deux pas de là?

M. Gray: Madame le Président, je crois savoir que Houdaille Industries fabriquait un pare-choc de grande dimension d'un type qui n'était pas utilisé par General Motors, mais j'ai déjà demandé à mes adjoints de communiquer avec les cadres du service des achats de General Motors afin d'examiner précisément cette question.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LES INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS L'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE HOUILLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, comme le ministre des Finances est absent, je vais poser ma question au premier ministre. Hier soir, à l'autre endroit, le représentant de la Colombie-Britannique au cabinet a affirmé que contrairement à ce qu'avait cru comprendre notre collègue, le député de Vancouver-Kingsway, le gouvernement fédéral investira très peu ou pas du tout dans l'exploitation des gisements de houille du nord-est de la Colombie-Britannique à des conditions acceptables pour les autorités provinciales.

Étant donné que celles-ci ont décidé de financer la construction de la voie de desserte à un coût de 300 millions de dollars en puisant dans les recettes des exportations de gaz naturel, le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement n'accaparera pas cette source de recettes, ce qui bloquerait des milliers de nouveaux emplois en Colombie-Britannique?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le gouvernement fédéral contribuera à la mise en valeur de la région houillère du nord-est de la Colombie-Britannique surtout en . . .

M. Clark: Paroles.

M. Pepin: . . . se chargeant du taux de livraison des matières premières au port de Prince-Rupert. Pour ce faire, il construira les installations à un coût approximatif de 35 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a également arrêté un taux fixe à l'intention des sociétés pour qu'elles soient en mesure de négocier sur-le-champ avec les Japonais.

Le gouvernement fédéral apportera aussi une autre contribution indirecte, en ce sens que le CN devra améliorer sa voie principale afin qu'elle puisse servir au transport. Cela représente un investissement considérable pour le CN.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX UNIQUE POUR LE PÉTROLE AU CANADA

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources participe aujourd'hui à une réunion et s'occupe sans doute d'élaborer une nouvelle formule pour fixer le prix du pétrole pour tous les Canadiens. Or, la formule actuelle de fixation des prix prévoit des subventions au mazout dans l'est du Canada, alors qu'il se vend deux fois plus cher dans beaucoup de régions du Nord.

Je vais donner un exemple. A Wollaston Lake, en Saskatchewan, le mazout coûte 30c. le litre, tandis qu'il coûte 16.5c. le litre à Montréal et à Ottawa. Cela revient à 75c. le gallon à Montréal et Ottawa, contre $1.36 le gallon. Le premier ministre pourrait-il nous dire si la formule qui résultera de ces entretiens tiendra compte des habitants du Nord, afin que ceux-ci profitent également des subventions, du programme de pondération des prix, ou du prix composite ou du programme, quel qu'il soit, sur lequel on s'entendra, et qu'ils puissent acheter le mazout au même prix que les autres Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il semble que le député pose une question fort importante eu égard au coût de la vie plus élevé que doivent subir les Canadiens qui habitent ailleurs que dans les régions les plus peuplées. C'est une question sur laquelle tous les gouvernements se sont penchés.

Il existe des dispositions spéciales, mais on ne peut s'attendre que toutes les denrées se vendront le même prix partout au Canada, qu'il s'agisse de l'essence, du pain, du blé ou de quoi que ce soit d'autre. Il faut toujours tenir compte des frais de transport qui s'ajoutent au prix et qui s'appliquent au pétrole comme à tout autre produit vendu au Canada.

M. Korchinski: J'ai une question supplémentaire, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. La parole est au député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST—DEMANDE D'UN PAIEMENT PARTIEL POUR COMBATTRE LE CHÔMAGE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné le chômage actuel et à venir dans les usines de fabrication de voitures, de camions et de machines de l'Est, le ministre envisagerait-il de faire un paiement partiel en vertu du régime de stabilisation concernant le grain de l'Ouest au début de l'été, en vue d'atténuer le chômage dans l'Est et afin que nous, dans l'Ouest, obtenions assez d'argent qui reste de l'an passé pour aider ces chômeurs à se trouver du travail?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'examinerai la recommandation du député et j'en discuterai avec mes collègues qui s'occupent également du programme.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PORT DE VANCOUVER—LES CRÉDITS POUR MAINTENIR LE SERVICE DE BATEAU-POMPE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je suis sûr que le ministre a eu connaissance ou entendu parler de la motion présentée la semaine dernière en vertu de l'article 43 du Règlement concernant l'affaire du bateau-pompe de Vancouver.

Je voudrais demander au ministre s'il sait que le service de bateau-pompe sera interrompu à la fin de la présente année à moins qu'on ne trouve de nouveaux crédits à ajouter à ceux affectés par le conseil de ville de Vancouver. Le gouvernement a-t-il l'intention d'octroyer des crédits pour l'achat d'un nouveau bateau-pompe pour le port de Vancouver et, sinon, comment le ministre entend-il assurer la protection des biens du gouvernement fédéral situés dans le port de Vancouver?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le Conseil des ports nationaux qui est en cause dans cette affaire est d'avis que c'est à la municipalité de fournir ce genre de services. Le Conseil des ports nationaux octroie à cette fin parmi d'autres des subventions au lieu d'acquitter des taxes. C'est une opinion que partagent beaucoup de gens à propos du port de Vancouver et nous maintenons donc que notre position est raisonnable.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES RISQUES POUR LA SANTÉ DE CERTAINS PRODUITS CHIMIQUES ET CERTAINS PESTICIDES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans une lettre du 25 janvier 1980, le président du comité fédéral des pesticides déclarait et je cite: «La validité de toutes les études effectuées par Industrial Biotest Laboratories, de Northbrook, dans l'Illinois, reste douteuse». Il a ajouté que «les hauts-fonctionnaires de l'État ont constaté des problèmes graves qui n'ont pas été reconnus ou signalés».

Étant donné que cette société a testé plus de 90 produits chimiques et pesticides qui sont à l'heure actuelle communément utilisés dans l'ensemble du pays et qui risquent de nuire à la santé des Canadiens, madame le ministre peut-il nous expliquer, après trois ans d'étude, si ces produits chimiques et pesticides sont nocifs et s'ils présentent des risques pour la santé. Voudrait-elle également publier la liste des produits chimiques en question et des risques qu'ils présentent?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je suppose que la Chambre me permettra de lire mes notes afin de pouvoir fournir des renseignements précis sur ce sujet très complexe. D'ailleurs, je prépare également un communiqué, auquel je travaille aujourd'hui, pour informer le public de la situation.

La situation est plus ou moins comme l'a décrite le député à savoir que de nombreux pesticides, environ une centaine, ont été soumis à des tests, tant par nous que par les Américains dans un laboratoire du nom de Industrial Biotest Laboratories et que ces tests n'ont pas été jugés valables. Il va falloir beaucoup de temps pour refaire tous les tests et je dois informer les députés qu'il faudra encore quatre ans avant de terminer ce travail.

Nous avons déjà constaté que huit de ces 100 pesticides ont été jugés sans danger. D'après les renseignements qui m'ont été communiqués à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'après tous les travaux effectués, même s'ils sont encore incomplets, je n'ai encore aucune preuve que ces produits pourraient présenter des dangers graves pour les êtres humains. Il m'est très difficile pour le moment, en tant que ministre, de décider de recommander à mon collègue, le ministre de l'Agriculture, d'interdire ou d'autoriser l'emploi de ces pesticides, et je donnerai d'autres renseignements à ce sujet, sous forme d'un communiqué que j'adresserai à tous les Canadiens. Je pense que c'est la meilleure voie à suivre, et nous pourrons ensuite poursuivre les discussions.

* * *

● (1500)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DÉSINDEXATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—L'INCIDENCE SUR L'IMPÔT DES CANADIENS À FAIBLE REVENU

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, il y a un instant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration annonçait que le but du gouvernement était d'utiliser ses maigres recettes pour aider les plus démunis. Le ministre voudrait-il nous dire en quoi la désindexation des abattements de l'impôt sur le revenu des particuliers doit permettre d'atteindre ce but?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le chef de l'opposition a déjà obtenu d'autres ministres une réponse plus que complète à cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'ai une question supplémentaire à poser au ministre d'État chargé du Développement social. Nous venons d'apprendre du ministre des Finances qu'il y a possibilité—il y songe sérieusement—de désindexation des abattements en faveur des particuliers, ce qui augmenterait de 180 p. 100 en cinq ans l'impôt sur le revenu des Canadiens gagnant $10,000 par année.

Le ministre d'État chargé du Développement social nous dit qu'il n'a pas été consulté à ce sujet et que cela ne le regarde pas. Mais s'il y en a un que cela regarde, c'est bien lui. Voici donc ce que je demande au ministre: comme le ministre des Finances envisage de son propre aveu une mesure qui ferait augmenter de 180 p. 100 l'impôt sur le revenu des Canadiens qui gagnent le moins, est-ce que le ministre d'État chargé du Développement social élabore des plans d'urgence pour venir en aide à ces Canadiens auxquels le ministre des Finances envisage de s'en prendre, et le ministre d'État chargé du Développement social veut-il nous dire, tout de suite ou à l'apel des motions cette semaine, en quoi consistent ces plans d'urgence?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'ai déjà répondu à ce sujet que le problème concerne le ministre des Finances, et le très honorable chef de l'opposition obtiendra une réponse le soir de la présentation du budget. Il n'a qu'à attendre.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MacKAY—LE MINISTRE CHARGÉ DE CALURA

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'invoque brièvement le Règlement. Je serais reconnaissant au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) ou au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) d'éclaircir ce qui me semble être une ambiguïté. Nous avons deux ministres à temps partiel qui sont comptables de Statistique Canada, et rendent compte aussi des statistiques économiques et industrielles de l'État fédéral. Le décret que je vise, daté du 13 juin 1980, énonce les attributions du ministre des Approvisionnements et Services et lui désigne également des compétences au titre de la loi sur l'administration financière. Cependant, la Chambre sait qu'une part très importante du travail de Statistique Canada consiste à réunir les renseignements prévus par la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, la CALURA. Il semble que le ministre des Approvisionnements et Services, de qui relève Statistique Canada, tient ses pouvoirs de la loi sur les statistiques, mais je ne sais pas exactement, non plus peut-être que d'autres députés, de qui relèvent les rapports CALURA.

Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre, le président du Conseil du Trésor, le ministre des Approvisionnements et Services ou quelqu'un d'autre pourrait renseigner la Chambre, et moi-même en particulier, et lui dire qui est officiellement responsable de l'application de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Quelqu'un le sait-il?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, en vertu des pouvoirs qui me sont octroyés, je suis responsable de l'application de cette loi.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. KORCHINSKI—LE DROIT DE PAROLE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, je soulève la question de privilège. C'est avec le plus grand regret que je dois prendre la parole à propos de l'impossibilité où je me trouve de poser une question supplémentaire. Votre Honneur sait que la semaine dernière un employé de mon bureau a téléphoné au vôtre pour vous aviser de mon intention de poser une question. J'ai attendu pendant quatre jours, et me suis levé maintes fois, et j'ai fini par apprendre que mon nom était sur une espèce de liste prioritaire. Je ne m'étais pas rendu compte qu'il y avait différentes classes de députés à la Chambre, qu'il y en avait une première, une deuxième et une troisième.

Des voix: Règlement.

M. Korchinski: J'insiste sur le fait que j'ai une question très sérieuse à poser et je considère qu'il est de mon devoir de le faire au nom de mes commettants. Mes électeurs ne peuvent s'adresser à personne d'autre, et à tort ou à raison, ils m'ont choisi. Ils me choisissent depuis 22 ans, non pas parce que je reste à ma place sans pouvoir poser une question, mais parce que je travaille pour défendre leurs intérêts.

Peut-être existe-t-il une entente entre quelqu'un que je ne connais pas et la présidence. S'il en est ainsi, je voudrais savoir pourquoi un député qui siège à la Chambre depuis longtemps ne peut demander la parole et avoir autant de temps qu'un autre à qui on permet de poser des questions supplémentaires. Peu importe qu'ils soient dans les premiers bancs ou en demi-cercle comme un peloton d'exécution, l'important est que je représente 50,000 ou 60,000 personnes comme député et qu'il m'arrive parfois d'avoir une question à poser à un ministre.

Des voix: Règlement.

M. Korchinski: Il m'est arrivé une autre fois d'obtenir la parole, mais là encore je n'ai eu droit qu'à une seule question. Je suis resté patiemment assis. J'ai supporté cela pendant toute la dernière session. Je n'ai pu poser que quelques questions. Je suis allé voir l'ancien Orateur à son bureau à deux reprises pour lui demander ce qui se passait, ce qui clochait dans ma façon de poser des questions ou pour quelle raison on ne permettait pas au représentant de Mackenzie de se faire entendre.

Je suis demeuré sans broncher à ma place en espérant de ne pas avoir à aborder cette affaire en public. Je regrette, madame le Président, d'être maintenant obligé de demander la parole, mais je n'ai pas l'intention d'attendre pendant quatre ans que quelqu'un tire une ficelle. Je ne suis pas habitué au rôle de pantin, et pour le moment, je n'ai pas l'intention d'en devenir un.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Il est temps que je fasse une mise au point, et je suis bien documentée, car je tiens un compte exact du nombre de députés de l'arrière-ban, de députés qui siègent sur les premières banquettes, de députés conservateurs, néo-démocrates et libéraux à qui j'accorde la parole. J'étudie mes notes tous les jours car, le lendemain, s'il s'est produit un certain déséquilibre, je tiens à y remédier immédiatement. Je le répète, je demande justice instantanément à la Chambre, et une pareille justice doit parfois être révisée. Si je constate que la balance a penché un peu trop d'un côté ou de l'autre, j'essaie d'y remédier dès le lendemain, et tous les matins, j'examine les chiffres relatifs à la période des questions de la veille et me moque de ce qu'on ait prétendu que je n'accordais pas la parole aux députés de l'arrière-ban parce que je ne connaissais pas leur nom, mais les chiffres que j'ai prouvent tout à fait le contraire. Permettez-moi de vous dire que je connais tous vos noms maintenant et toutes vos circonscriptions.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Mackenzie (M. Korchinski) a dit qu'il s'était levé maintes fois pendant trois ou quatre jours, mais je dois lui répondre qu'il n'est pas le seul.

Je suis bien désolé pour les députés qui doivent se lever constamment mais qui ne réussissent pas à figurer sur ma liste. Le député doit donc être patient, parce que chaque député veut obtenir la parole pour poser des questions d'intérêt national ou même des questions concernant sa circonscription. J'essaie d'être juste, et je pourrais fournir les chiffres relatifs à l'honorable député pour voir si je lui ai accordé la parole moins souvent qu'aux autres. Mais je ne le pense pas.

Aujourd'hui, je n'ai pas permis au député de poser une question supplémentaire mais, là encore, il n'était pas le seul. J'ai bel et bien averti les députés l'autre jour qu'un moyen de leur permettre de poser plus de questions durant la période des questions serait peut-être d'interdire à l'occasion, à la fin de cette période, les questions supplémentaires. C'est ce que j'ai fait aujourd'hui, et ainsi plus de députés ont pu poser des questions durant la période des questions.

Je dois étudier ce qu'on entend par question supplémentaire. Je ne crois pas que toutes les questions supplémentaires posées se rattachent à la première question. Je vais étudier la question tout en m'initiant à mon travail pour voir si je devrais permettre les questions qui ne sont pas vraiment des questions supplémentaires. Cela permettra peut-être aussi à plus de députés de poser des questions durant la période des questions.

Telle est ma ligne de conduite. Je ne la suis peut-être pas rigoureusement tous les jours, mais j'essaie effectivement de me reprendre au fur et à mesure.

Des voix: Bravo!

M. SCOTT (VICTORIA-HALIBURTON)—FÉLICITATIONS À L'OCCASION DE LA COLLECTE DE SANG

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Au moment de soulever la question de privilège, madame le Président, j'éprouve une immense fierté que la Chambre et vous-même partagerez sans doute avec moi. J'aurais préféré présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Lorsque le personnel de la Chambre a organisé la semaine dernière un collecte de sang sur la colline du Parlement, elle a obtenu un succès sans précédent, et c'est sans doute grâce à votre concours, madame le Président, et aussi à celui de notre sergent d'armes et du sergent Bob Davis, de notre service de sécurité.

La semaine dernière, 333 personnes ont donné de leur sang à cette clinique, soit 172 de plus qu'auparavant. Les gens en sont très fiers, j'en suis moi-même très fier comme je pense que nous le sommes tous. Je ne devrais pas retenir ainsi la Chambre, mais je me dois de féliciter ceux qui ont la générosité de donner de leur sang pour sauver la vie d'autres personnes. Je veux également féliciter les organisateurs de la collecte.

● (1510)

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Naturellement, l'intervention du député n'est pas une question de privilège, mais elle valait bien la peine d'être faite. Je suis certaine que nous tenons tous à féliciter ceux qui ont donné de leur sang.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'offre aussi mes félicitations comme ministre de la Santé nationale pour le beau travail entrepris relativement à la clinique de sang. J'ai pu avoir l'air d'informer la Chambre de façon erronnée il y a quelques minutes.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES RISQUES POUR LA SANTÉ DE CERTAINS PRODUITS ET CERTAINS PESTICIDES

[*Traduction*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne les pesticides, parce qu'ils peuvent être nocifs pour la santé des Canadiens, il faudra attendre encore 12 mois avant que le laboratoire américain dont j'ai parlé dans ma réponse ait terminé son évaluation. Par ailleurs, il faudra encore quatre ans pour refaire les études pour lesquelles les données auront été jugées invalides. Je tiens à ce que toute la question soit envisagée dans une juste perspective.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité des règlements et autres textes réglementaires.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION CONCERNANT LES HANDICAPS PHYSIQUES ET L'ÉTAT DE SANTÉ

M. Hal Herbert (Vaudreuil) demande à présenter le bill C-603, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (distinction injuste à cause de l'âge, d'un handicap physique ou de l'état de santé).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Herbert: Madame le Président, un des objectifs de la Commission de la Fonction publique est de veiller à ce que les personnes affligées d'un handicap mental ou physique, aient effectivement l'occasion de présenter leur candidature à des postes dans la Fonction publique.

En insérant ces dispositions dans la loi sur la Fonction publique, nous voulons montrer l'exemple à l'entreprise privée; la Commission de la Fonction publique ne pourra faire d'un handicap physique ou d'un état de santé un critère de sélection.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

[*Français*]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE SAINTE-MARIE EN CELUI DE MONTRÉAL-SAINTE-MARIE

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie) demande la permission de présenter le bill C-604, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Sainte-Marie».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE MERCIER EN CELUI DE MONTRÉAL-MERCIER

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général) demande la permission de présenter le bill C-605, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Mercier».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MESURE MODIFICATRICE

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale) demande la permission de déposer le bill C-35, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI CONCERNANT L'HYMNE NATIONAL DU CANADA

MESURE CONCERNANT LES PAROLES ET LA MUSIQUE

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications) demande la permission de déposer le bill C-36, intitulé: «Loi concernant l'hymne national du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 88, 197, 231, 268, 383 à 389 inclusivement, 401, 730, 818 et 895.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

EMPLOI ET IMMIGRATION—LES PERMIS MINISTÉRIELS

Question no 88—**M. Cossitt:**

1. Combien de permis ministériels ont été émis par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration au cours de chacune des cinq dernières années, et quel en est le nombre total pour cette période?

2. Quels sont les cinq pays qui ont reçu le plus grand nombre de permis et combien dans chaque cas?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):

1.	1975	1976	1977	1978	1979	Total
	21,202	11,281	10,555	17,121	9,104	69,263

2.	Du 10 avril * au 31 décembre 1978		1979	
	É.-U.	2,547	É.-U.	2,117
	Jamaïque	845	Jamaïque	444
	Hong Kong	649	Haiti	410
	Guyane	511	Chili	395
	Angleterre	507	Inde	364

* Les statistiques sur les derniers pays de résidence permanente ne sont accessibles que depuis l'entrée en vigueur, le 10 avril 1978, de la nouvelle loi sur l'immigration et du Règlement qui s'y rattache.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Question no 197—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Société de développement du Cap-Breton?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): La Société de développement du Cap-Breton m'informe que la réponse est la suivante:

		Année se terminant le 31 mars 1978		Année se terminant le 31 mars 1979	
		Houille	Division du développement industriel	Houille	Division du développement industriel
		$	$	$	$
1.	Recettes totales	87,941,249	4,004,769	119,831,985	4,466,136
	Pertes pour l'année	11,459,526	8,493,038	12,563,739	6,455,419
2.	*a*)	2,034,000	—	2,035,000	—
	b) Prêts	—	—	—	—
	Avances-fonds de roulement*	10,000,000	—	13,000,000	—
	Garanties	—	—	—	—
	c) Investissement au titre:				
	—du capital	14,476,000	2,580,000	26,105,000	2,270,000
	—des pertes d'exploitation	17,578,000	4,760,000	10,726,000	5,042,000
	—des pertes reliés à l'exploitation minière des années précédentes	4,398,000	—	—	—

* Le gouvernement fournit à la division des charbonnages, au chapitre du fonds de roulement, des avances allant jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, fondées sur ses besoins. Le montant de ces avances, confiées à la Société, fluctue pendant l'année. Les soldes inscrits sont calculés à la fin de l'année financière, soit le 31 mars, dans chaque cas.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 231—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère de l'Expansion économique régionale?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse en ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale: *a*) 1,722. *b*) 126.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA PERTE ÉVENTUELLE DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 268—**M. Herbert:**

Le conjoint unilingue francophone d'un employé du ministère des Affaires des anciens combattants qui déménage à l'Île-du-Prince-Édouard perdra-t-il son droit aux prestations d'assurance-chômage du fait qu'il ne sait pas parler anglais?

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le droit aux prestations n'est pas perdu du seul fait qu'un(e) prestataire ne parle pas la langue de la majorité de la population du lieu de sa résidence. Il s'agit de déterminer la disponibilité de cette personne en tenant compte de tous les facteurs l'influençant, eu égard aux conditions locales du marché du travail. Par exemple, il pourrait s'avérer plausible qu'une personne unilingue française puisse travailler en milieu anglophone si la nature de l'emploi ne requérait pas ou très peu la connaissance de cette langue.

Il s'agit ici du principe directeur et chaque cas doit être étudié individuellement, à la lumière des faits, par le personnel local chargé de la détermination de l'admissibilité.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question nº 383—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Texasgulf Inc.?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Question nº 384—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Ventek Limited?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Question nº 385—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société AES Data Systems Limited?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Question nº 386—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société CDC Data Systems Limited?

Questions au Feuilleton

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Question nº 387—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société CDC Life Sciences Inc.?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Question nº 388—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Petrosar Limited?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Question nº 389—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société CDC Oil & Gas Limited?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Question nº 401—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Canada Development Corporation?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. En réponse aux questions 383 à 389 et à la question 401 concernant la Corporation de développement du Canada et ses filiales, on doit souligner que la Corporation est une société du secteur privé dans laquelle le gouvernement du Canada ainsi qu'environ 18,000 autres actionnaires détiennent une participation. La Corporation de développement du Canada n'est ni une société d'État, ni un mandataire de Sa Majesté. Le gouvernement ne sait rien de plus que le public au sujet de la Corporation et de ses filiales. Afin d'aider le député, le rapport annuel de 1978 de la Corporation, dont on peut se procurer un exemplaire en s'adressant au Secrétaire, pièce 2272, 200, rue Granville, Vancouver, (C.-B.) V6C 1S4 donne les chiffres suivants pour les filiales:

	Année terminée le 31 décembre 1977 (en millions de dollars)		1978 (en millions de dollars)	
	Revenu brut	Revenu net	Revenu brut	Revenu net
Question 383—Texasgulf Inc.	$491.1	$46.3	$ 608.9	$50.1
Question 384—Ventek Ltd.	—	—	8.2	.5
Question 385—AES Data Systems Ltd.	—	—	34.4	.9
Question 386—CDC Data Systems Ltd.	—	—	44.6	1.3
Question 387—CDC Sciences de la vie Inc.	109.2	(1.3)	139.8	4.1
Question 388—Petrosar Limited	—	—	40.1	(.8)
Question 389—CDC Oil & Gas Ltd.	35.3	12.2	43.2	11.8
Question 401—Corporation du Canada (consolidation)	724.1	23.8	1,305.9	36.4

2. Les renseignements concernant *a*) les subventions directes ou indirectes ou les autres avantages accordés par le gouvernement à l'une ou l'autre de ces entités juridiques; *b*) les prêts, avances ou garanties accordés par le gouvernement à ces compagnies; et *c*) les investissements du gouvernement dans ces compagnies sont publiés dans les Comptes publics du Canada et le député peut en prendre connaissance.

LA DIRECTION DES RENTES SUR L'ÉTAT

Question nº 730—**M. Blenkarn:**

1. Peut-on encore acheter des rentes de l'État et sinon, la Direction des rentes sur l'État fermera-t-elle et, le cas échéant, dans combien de temps?

2. Combien d'employés travaillent actuellement à cette Direction?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de verser des intérêts aux bénéficiaires de ces rentes à un taux équivalant à celui des obligations d'épargne du Canada et, sinon, pourquoi?

4. Le rapport de la Direction traite-t-il du recrutement et de la formation du personnel et, le cas échéant, pourquoi, si la Direction doit éventuellement fermer?

5. La Direction doit-elle déménager à Bathurst (N.-B.) et, le cas échéant, pourquoi, si elle est appelée à disparaître un jour?

6. Combien coûte au total l'administration de la Direction, y compris les salaires versés aux préposés à l'administration?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Les contrats de rentes sur l'État ne sont plus vendus. Comme il est indiqué dans le rapport de 1978-1979, cependant, la Direction des rentes administre toujours les contrats d'environ 115,200 personnes qui touchent actuellement une rente; en outre, environ 102,980 certificats de rente collectifs doivent encore faire l'objet de versements aux participants à ces régimes de pensions et 38,369 contrats de rente individuels restent encore à venir à échéance. En s'appuyant sur ces considérations, on estime que la charge de travail de la Direction continuera d'augmenter jusqu'au début de 1990. Le dernier contrat de rente à jouissance différée ne viendra peut-être à échéance qu'en 2035. Il n'est donc pas question de «fermer» la Direction pour l'instant.

2. Au 31 mars 1980, la Direction comptait 114 employés à Ottawa et 64 à Bathurst, pour un total de 178 employés. Le nombre d'employés est légèrement plus élevé que d'habitude en raison du chevauchement nécessaire pour poursuivre les opérations pendant qu'on procède au recrutement du personnel pour Bathurst et que celui d'Ottawa est éliminé progressivement. En 1981-1982, en prévoit que le nombre d'employés sera de 109, et qu'ils travailleront presque tous à Bathurst.

3. A l'automne 1979, les fonctionnaires des ministères concernés ont entrepris une révision de la situation des taux d'intérêt qui influaient sur le programme de rentes pour déterminer si le taux d'intérêt versé à l'égard des contrats de rente devrait être modifié en vertu des dispositions du paragraphe 3(2) de la loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État de 1975. La révision est maintenant terminée et il a été décidé de ne pas modifier pour l'instant le taux d'intérêt versé à l'égard de ces contrats. La révision a fait intervenir de nombreuses consultations interministérielles. Le gouvernement considère les rentes sur l'État comme l'un des éléments d'un large éventail d'obligations contractuelles fixes qu'il a contractées. Accorder à l'heure actuelle des concessions spéciales aux détenteurs de rentes sur l'État financées par le Trésor public soulèverait des questions d'équité à l'égard des autres investisseurs qui ont été également touchés par la montée des taux d'intérêt. La conjoncture actuelle ne peut être comparée à la situation qui prévalait en 1975 lorsque le taux d'intérêt a été porté à 7 p. 100. La mesure prise en 1975 devrait être considérée comme la correction d'une anomalie qui persistait depuis de nombreuses années et non pas comme le premier d'une série de rajustements périodiques visant à compenser les effets défavorables des fluctuations des taux d'intérêt. En fait, au cours de la période comprise entre 1908 et 1975, les rentiers étaient assujettis aux taux en vigueur au moment de l'acquisition des contrats de rentes sur l'État, certains taux n'étant que de 3% et ce malgré la croissance rapide des taux dans les années 60. Apporter une série continue de corrections équivaudrait à offrir des privilèges aux détenteurs de rentes sur l'État financés grâce à l'argent des contribuables et dont ne peuvent se prévaloir ceux qui ont investi dans d'autres instruments financiers comparables. Une telle politique remettrait en doute la nature contraignante des obligations contractuelles du gouvernement fédéral et, en supposant qu'elle soit largement appliquée, pourrait en fin de compte entraîner de graves dérèglements sur les marchés des capitaux.

4. Étant donné (comme il a été expliqué en (1)) que les opérations de la Direction doivent se poursuivre pendant de nombreuses années encore, il faut donc continuer à remplacer les employés qui partent. En outre la relocalisation à Bathurst a nécessité un travail énorme au chapitre de la dotation et de la formation étant donné qu'aucun des employés qui travaillaient à Ottawa n'a accepté de s'installer à Bathurst.

5. Oui. La relocalisation fait partie du programme général de décentralisation de certaines sous-sections de la Fonction publique à Ottawa. Comme il est expliqué en (1), la Direction continuera d'exister pendant de nombreuses années encore.

6. Les dépenses administratives pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1979 s'élevaient à $3,062,536. Ces données prennent en compte certaines dépenses spéciales liées à la relocalisation à Bathurst. Les dépenses pour 1977-1978, qui sont de $2,481,940, reflètent plus fidèlement les dépenses normales de la Direction pour une année.

LES POSTES—LES ÉTUDES SUR LA MARIJUANA

Question nº 818—**M. Howie:**

Depuis le 1er avril 1975, combien d'argent le ministère des Postes a-t-il consacré à des études sur la marijuana?

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Aucun.

LA BFC GAGETOWN—LES UNITÉS DE LOGEMENTS FAMILIAUX

Question nº 895—**M. Howie:**

Le 1er janvier *a*) 1979, *b*) 1980, combien de logements familiaux à la BFC de Gagetown étaient (i) vacants (ii) occupés par des non-militaires ou leur famille?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

a) (i) 480

(ii) 116.

b) (i) 550

(ii) 112.

[*Traduction*]

Mme le Président: Les questions énumérées par le secrétaire parlementaire ont reçu des réponses. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'amabilité d'appeler la motion nº 5 portant production de documents?

L'ACCORD SUR LES PRODUITS DE L'AUTOMOBILE

Motion nº 5—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les décrets du conseil émis depuis 1965 et portant sur la remise de droits en vertu de l'Accord sur les produits de l'automobile.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, la documentation demandée par le député de Vaudreuil (M. Herbert) est très volumineuse, et il faudrait consacrer beaucoup de temps et engager beaucoup de fonds publics pour la préparer. Alors je demanderais à l'honorable député de Vaudreuil de bien vouloir retirer sa motion.

[*Traduction*]

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, je demande que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Madame le Président, dans le cadre de la présentation de ce Bill C-3, je voudrais tout d'abord signaler que nous n'avons pas l'ambition de réorienter de manière fondamentale le programme d'assurance-chômage. Cette mesure législative vise simplement à modifier deux des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage afin de pallier certaines difficultés pressantes. L'une de ces nouvelles dispositions vise à prolonger de dix-huit mois l'application de la condition d'admissibilité variable, l'autre vise à modifier la formule de financement des prestations d'assurance-chômage.

J'admets que la Chambre s'est déjà beaucoup consacrée à la question de l'assurance-chômage par le passé. Si l'on établissait des comparaisons, je suis presque sûr qu'on se rendrait compte qu'aucun sujet ne revient plus souvent dans le hansard que celui-ci.

● (1520)

Je crois important de savoir si le régime actuel d'assurance-chômage continuera de répondre aux conditions d'emploi qui vont subir des changements au cours des années 80. Comme nous l'avons déjà dit à la Chambre, nous avons l'intention de revoir à fond le programme d'assurance-chômage. Mes deux prédécesseurs, l'honorable Bud Cullen et l'honorable Ron Atkey, avaient commencé cette révision. Nous espérons la terminer d'ici à l'automne afin de pouvoir présenter un document au Parlement.

Je pense que les députés auront largement l'occasion de discuter des nombreuses questions qui les préoccupent à l'égard de l'application de la loi sur l'assurance-chômage et de défendre leur point de vue lorsque le Livre blanc, vert ou orange, selon sa couleur, sera présenté au Parlement.

Ces modifications ne représentent pas un important changement d'orientation, mais elles s'imposent pour assurer la continuité de la loi acutelle. Le point le plus important pour les députés, et celui auquel nous devrions peut-être nous arrêter en en faisant l'historique, est la proposition de refinancement des prestations d'assurance-chômage que contient le bill C-3. Il faut prendre quelques minutes pour revoir les principaux changements qu'a subis la formule de financement, si l'on veut comprendre le contexte dans lequel ces modifications sont proposées.

Avant l'adoption de la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, le Régime était financé au moyen des cotisations des employeurs et des salariés, qui représentaient respectivement 40 p. 100. Le gouvernement fédéral contribuait alors 20 p. 100 du coût total des prestations.

Dans le texte législatif de 1971, ces dispositions ont été modifiées dans le cadre de la révision globale de la structure des prestations. Voilà une initiative que l'on doit en grande partie au collègue qui m'a précédé. Un taux de chômage de 4 p. 100, établi comme seuil, déterminait la participation du secteur privé au coût des prestations. Au-delà, c'était l'État qui prenait en charge les coûts. En outre, celui-ci assumait l'entière responsabilité financière des prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi et le taux régional de chômage, les frais administratifs étaient financés par les cotisations.

En 1976, le taux fixe de 4 p. 100 a été remplacé par une moyenne mobile de huit ans des taux nationaux de chômage. En 1978, on a élargi cette application de la moyenne mobile des prestations fondée sur la durée d'emploi. Auparavant, cette phase était totalement financée par le Trésor public.

A l'heure actuelle, l'État assume le coût total des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage et partage avec les employeurs et les salariés le coût des prestations initiales et de prolongation fondée sur la durée d'emploi. En 1979, l'État a ainsi assumé 31 p. 100 du coût total du Régime.

En vertu de la modification de la formule de financement proposée dans le bill C-3, l'État continuera d'assumer le coût total des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage, tandis que le secteur privé assumera, par le biais des cotisations, le coût des phases initiale et de prolongation fondée sur la durée d'emploi.

Cette formule repose, selon moi sur un important principe, et c'est que les deux premières phases du versement des prestations d'assurance-chômage se fondent sur le principe de l'assurance, principe qui remonte à la conception initiale de l'assurance-chômage, à savoir un programme d'assurance volontaire destiné à régler les problèmes de chômage à court terme. Il importe de reconnaître ce principe, car, dans le cadre de la révision globale, le rétablissement des principes de l'assurance constitue une ligne directrice importante pour toute proposition ou orientation que nous voudrions adopter.

Si cette modification de la structure de financement est approuvée par le Parlement et entre en vigueur le 1er juillet 1980, les dépenses d'État seront réduites de quelque 378 millions de dollars, et les députés conviendront que c'est là une économie très importante aujourd'hui, alors que les fonds que le gouvernement peut affecter à d'autres programmes sont rigoureusement restreints. En conséquence, la part du coût des prestations d'assurance-chômage qu'assumera l'État sera réduite à 20 p. 100 environ. Il est à noter que cette formule, ce chiffre de 20 p. 100, s'inscrit dans la ligne de pensée de la position arrêtée en 1971 à l'égard de l'assurance-chômage.

J'aimerais aussi rappeler à la Chambre que la révision de la formule de financement est également conforme aux modifications antérieures portant que les frais administratifs des services de présentation et des services d'emploi connexes soient imputés au compte d'assurance-chômage à partir du 1er avril 1980. Ces modifications entraîneront au cours de la présente année financière une hausse de quelque 246 millions de dollars des frais administratifs.

La raison d'être de cette modification est qu'en 1977, comme les députés se le rappellent sans doute, le Parlement a approuvé le fusionnement du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de la Commission d'assurance-chômage. Cette modification législative a rendu la Commission d'assurance-chômage pleinement responsable du fonctionnement du service national de placement. Le fusionnement des deux secteurs d'exploitation du ministère est presque achevé, et nous espérons que cette intégration nous permettra d'atteindre à une plus grande efficacité et de mieux servir le secteur privé en matière de services de placement.

L'adoption de systèmes informatiques en direct dans nos principaux bureaux d'emploi et d'assurance-chômage dans tout le Canada viendra consolider le fusionnement des services d'emploi et d'assurance.

L'un des systèmes donnera à ceux qui sont en quête de travail un accès facile et immédiat aux emplois vacants, et aux employeurs, la possibilité de faire appel à un marché du travail élargi pour combler leurs besoins en main-d'œuvre. L'autre système informatique que nous mettons en service permettra à nos agents de donner un service beaucoup plus rapide aux prestataires et de tenir leurs demandes plus à jour. Il va sans dire qu'il permettra à la Commission d'exercer un bien meilleur contrôle sur ces demandes, et nous pourrons ainsi éliminer un bon nombre des ennuis que nous éprouvions et que le vérificateur général a signalés dans son rapport de l'automne dernier.

L'utilisation des deux systèmes est encore restreinte, mais nous poursuivons cette année l'élargissement des opérations et nous continuerons jusqu'au milieu des années 80.

Nous avons mis sur pied une Banque nationale d'emploi automatisée, qui diffuse sur le marché du travail national les postes qui ne peuvent être comblés au niveau local.

Compte tenu des changements qui surviennent dans la marche de la Commission, joints à l'intégration et à la mise en œuvre des services automatisés, il est logique que les frais des services de placement, aussi bien que les frais d'administration du Régime d'assurance-chômage, soient imputés à la caisse des cotisations. Ces services, je le déclare à la Chambre, bénéficient directement aussi bien aux employeurs qu'aux employés. Si la Commission ne les fournissait pas, des sociétés privées et des particuliers se chargeraient de les fournir à un prix beaucoup plus élevé. Ces considérations ne font que renforcer l'à-propos d'une contribution financière du secteur privé aux frais administratifs des services de placement.

Il importe en outre de signaler que la nouvelle formule de financement proposée, ainsi que les modifications réglementaires relatives aux frais d'administration, sont en tout point identiques à celles que le précédent gouvernement préconisait en décembre dernier. Cependant, il existe une différence importante: le gouvernement précédent avait annoncé une augmentation des cotisations. Nous avons décidé que pareille hausse ne sera pas nécessaire en 1980 pour l'exécution de notre nouveau mode de financement.

● (1530)

Je propose également dans le bill C-3, une modification législative qui vise à reconduire au-delà de décembre 1980, l'application de la condition d'admissibilité variable qui est actuellement de 10 à 14 semaines. On se rappellera que par suite de l'adoption du bill C-27, la disposition relative à la condition d'admissibilité variable était entrée en vigueur en décembre 1977 pour une période de 36 mois. Si rien ne venait s'y opposer, la condition d'admissibilité deviendrait en décembre 1980 une norme fixe de 14 semaines dans toutes les régions du pays. Madame le Président, je demande au Parlement de prolonger l'application de la condition d'admissibilité variable d'encore 18 mois, jusqu'en juin 1982.

[*Français*]

En ce qui concerne les conditions d'admissibilité variables, je suis conscient des préoccupations de certains députés. Je tiens à faire remarquer que nous avons presque terminé notre examen des mesures visant à réduire les problèmes causés par les régions économiques dans la détermination des conditions d'admissibilité. Les députés pourront alors évaluer ces propositions.

Comme tous les députés le savent, c'est une question difficile que de déterminer ce qui serait la norme d'admissibilité appropriée au Régime d'assurance-chômage. Il serait prématuré de prendre des décisions à long terme dans ce domaine sans se pencher sérieusement sur d'autres aspects fondamentaux du Régime. Par conséquent, j'entends procéder à une étude des fondements du Régime d'assurance-chômage. Je reviendrai un peu plus loin sur la nature de cette étude.

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant vous parler d'un dernier domaine dans lequel j'envisage des modifications réglementaires à court terme, à savoir les conditions d'assurabilité minimales. Avant 1979, ces conditions étaient fonction d'un montant précis de rémunération hebdomadaire. En 1978, ce montant correspondait en fait à un cinquième du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable. Cette formule a été la cible de critiques alléguant que les personnes qui accomplissaient relativement peu d'heures de travail, mais dont le salaire était élevé, étaient considérées comme exerçant un emploi assurable, alors que celles qui travaillaient de longues heures à un salaire relativement bas ne l'étaient pas.

Par conséquent, une modification a été introduite en janvier 1979. La nouvelle disposition réglementaire de 1979 prévoit un minimum de 20 heures de travail par semaine pour les travailleurs rémunérés à l'heure ou selon un salaire fixe, et un montant équivalent à 30 p. 100 du maximum de la rémunération assurable pour les autres. Bien que ce changement ait aplani une difficulté, il en a créé une autre qui nécessite une solution immédiate. La modification apportée au règlement a désavantagé plusieurs catégories de travailleurs, en particulier les femmes. En effet, de nombreuses femmes qui occupent en permanence un emploi à temps partiel se voient ainsi refuser la protection du Régime d'assurance-chômage.

L'importance du travail à temps partiel chez elles se mesure au fait qu'environ une femme sur quatre occupe un emploi à temps partiel alors que chez les hommes, la proportion est d'à peu près un sur 17 seulement. Ce sont donc surtout les femmes qui subissent les inconvénients du travail à temps partiel et de son exclusion de l'assurance-chômage. Je crois qu'il est important que nous corrigions cette situation.

J'ai analysé un certain nombre de modifications qu'il serait possible d'apporter aux dispositions réglementaires actuelles. La solution idéale qui garantirait un traitement équitable à tous les travailleurs et une protection adéquate aux personnes qui occupent un emploi à temps partiel consisterait à déterminer les conditions d'assurabilité minimales en fonction soit des heures accomplies, soit de la rémunération hebdomadaire. Plus précisément, je propose qu'un travailleur qui gagne un salaire équivalent à un cinquième du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable, ou qui effectue 15 heures de travail par semaine, soit admissible à la protection du Régime d'assurance-chômage et au bénéfice des prestations. J'aimerais souligner que ces changements peuvent être apportés au règlement sans qu'il soit nécessaire de modifier les dispositions actuelles de la loi.

Une fois pleinement appliqué, ce changement aurait pour effet d'accorder la protection du Régime à quelque 300,000 travailleurs, ce qui entraînerait chaque année un coût additionnel de 100 millions de dollars en prestations, dont 75 millions seraient financés au moyen des cotisations et 25 millions par le gouvernement fédéral. La date la plus rapprochée à laquelle une modification des dispositions réglementaires s'avère pratique est le 1er janvier 1981, étant donné que son entrée en vigueur à une date plus hâtive créerait de sérieuses difficultés administratives aux employeurs ainsi qu'à Revenu Canada-Impôt.

Il y a peu de temps que j'occupe les fonctions de ministre de l'Emploi et de l'Immigration, madame le Président, mais déjà toute une gamme d'opinions à la fois connexes et contradictoires au sujet de l'assurance-chômage m'ont été signalées. J'en ai donc conclu qu'il était temps d'apporter des changements de fond aux principes de base du programme et à sa structure et qu'il faudrait le faire le plus tôt possible. Mais il aurait été irréfléchi de tenter de procéder à ces changements sans d'abord prendre le temps de revoir et d'évaluer la grande quantité de documents, de mémoires et de propositions que mes prédécesseurs, le député de Sarnia (M. Cullen) et M. Atkey, ont recueillis pendant leurs mandats.

Depuis ma nomination, donc, nous avons procédé à de nombreuses évaluations et analyses du Régime, et le ministère en connaît maintenant les résultats. Nous avons l'intention d'en faire la synthèse et de tirer de ce grand nombre de données un ensemble concis de propositions qui seront réunies dans un document, lequel pourra être soumis à l'examen d'un comité parlementaire, puis réexaminé par le secteur privé.

Cependant, je dois dire que certaines des positions que le gouvernement conservateur avait prises à la suite de sa propre révision m'ont créé beaucoup de difficultés et que, par conséquent, le mandat n'en fera pas état. Je pense en particulier à l'intention qu'avait ce gouvernement d'étudier la structure des

prestations à deux niveaux qui, à mon avis, aurait été discriminatoire envers les femmes. Cette étude ne comptera donc pas parmi celles que nous ferons des changements à proposer. De plus, de nombreuses autres propositions auraient contribué pour beaucoup à accroître la complexité du programme, alors que l'un des principaux objectifs de la révision du Régime d'assurance-chômage est de simplifier la loi sur l'assurance-chômage, afin d'en faciliter l'application et de la mettre davantage à la portée du public.

J'ai donc demandé au ministère de l'Emploi et de l'Immigration d'établir le mandat du groupe d'étude qui fera une étude du régime d'assurance-chômage dans les prochains mois. Je le répète, une fois que ce groupe d'étude aura pu rassembler et étudier tous les renseignements recueillis, nous serons en mesure de présenter les résultats de cette étude dans un document qui pourra être étudié par le Parlement et que le secteur privé pourra également étudier par l'intermédiaire d'un comité parlementaire. Nous ne négligerons pas pour autant toutes les démarches qui seront faites auprès de nous pendant cette période, mais nous croyons posséder toute une gamme de renseignements en provenance de nombreuses sources différentes qui nous permettront de mener à bien l'étude que nous voulons faire.

Il reste encore notamment à préciser les aspects du régime qui portent sur l'assurance proprement dite et à confirmer le rôle important qu'ils jouent et qu'ils continueront de jouer au sein de notre société. Par la même occasion, nous devrons nous demander si d'autres programmes pourraient mieux répondre à certains besoins qui, pour différentes raisons, doivent être satisfaits par le biais de l'assurance-chômage.

Les députés savent bien que le gouvernement compte organiser une conférence importante sur les pensions au cours de l'automne prochain. Nous entreprenons également une étude approfondie des programmes de sécurité sociale. C'est d'après l'évaluation permanente que fait le gouvernement d'un certain nombre de programmes de services qu'il faut mesurer le potentiel et l'efficacité du régime d'assurance-chômage. Il sera également très important de tenir compte des projets que nous examinons présentement en matière d'adaptation industrielle.

● (1540)

D'après les discussions et les débats qui ont eu lieu jusqu'ici au sujet des graves problèmes de l'industrie automobile et des bouleversements que subiront certains secteurs industriels à la suite des changements importants apportés aux lois tarifaires du pays, il est clair qu'il sera nécessaire d'effectuer des réajustements. Nous examinons présentement ces questions avec certains syndicats et employeurs pour déterminer quelle serait la meilleure voie et comment les nouvelles mesures pourraient s'intégrer au régime d'assurance-chômage.

Voici quelques-uns des points qui seront abordés au cours de notre étude: la rationalisation et la simplification des impositions régissant le droit aux prestations, notamment celles qui concernent les prestations ordinaires et spéciales versées dans les cas de maladie, de maternité et de retraite; le rôle et l'incidence des prestations complémentaires pour une région; l'utilisation des taux de chômage pour déterminer le droit aux prestations d'assurance-chômage; le traitement accordé aux prestataires qui quittent volontairement leur emploi sans raison valable; la protection accordée par le régime aux travailleurs qui exercent une profession très saisonnière et leur admissibilité aux prestations; l'impact du régime sur la répartition et la redistribution des revenus. Madame le Président, je voudrais faire remarquer aussi l'importance que nous attribuons à l'étude de toute la question des limites économiques utilisées pour répartir les prestations et la nécessité d'étudier à fond et de modifier cette partie de la loi.

Je mettrai à la disposition des députés le texte détaillé des attributions de la commission sur ces questions et d'autres dès qu'il aura été rédigé soit, je l'espère, dans quelques semaines.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler l'importance de l'étude que j'annonce aujourd'hui et la voie dans laquelle nous voulons nous engager qui sera d'une importance primordiale pour tous les députés. L'assurance-chômage est un des programmes fondamentaux qui protègent les travailleurs au Canada. Nous voulons nous assurer que les employeurs et les employés et tous les groupes intéressés auront toutes les occasions voulues d'être entendus et de faire connaître leur opinion.

C'est ici au Parlement que nous avons l'intention de demander à ces gens de présenter leurs instances et de procéder à ces consultations. J'exhorterais les députés à travailler avec nous à l'examen du programme d'assurance-chômage à mesure que la révision progressera et que ce document prendra forme et, en même temps, par leurs propres contacts et par des discussions dans leurs circonscriptions, à commencer à obtenir des opinions dans leurs régions.

Je rappellerais aux députés que la révision aura lieu plus tard et que le bill actuel n'a pas trait à la révision comme telle. Il vise tout simplement à faire étudier la condition d'admissibilité variable de façon qu'on puisse prolonger la durée de ce programme pendant que nous procédons à des changements majeurs et fondamentaux. Il permettra aussi de refinancer le programme de façon à aider le gouvernement à le financer et à rétablir l'essence même du principe d'assurance dans le programme.

Après ces brefs commentaires, monsieur l'Orateur, j'aimerais inviter les députés à approuver les mesures. Le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration aura tout le loisir d'examiner le bill en détail. J'espère que les députés lui feront franchir rapidement l'étape de la deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je commencer par une question de Règlement. Dans son discours, le ministre a annoncé deux choses, d'une part un changement à la réglementation concernant les travailleurs à temps partiel et deuxièmement, la création d'un groupe d'étude. Pourrions-nous avoir une brève période de questions au sujet de ces deux mesures qui viennent d'être annoncées avant de poursuivre le débat sur le bill C-3.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) demande si nous pouvons consacrer une brève période aux questions. Ce serait possible s'il obtenait le consentement unanime de la Chambre, mais uniquement à cette condition.

M. Hawkes: Le ministre serait-il d'accord pour que nous lui posions quelques brèves questions au sujet des deux choses qu'il a annoncées, c'est-à-dire le changement à la réglementation et la nomination d'un groupe d'étude?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Il ne suffit pas que le ministre soit d'accord. La présidence n'établit pas des règlements pour une question de convenance personnelle. Notre Règlement témoigne de la volonté de tous les députés, mais de temps en temps il est possible de modifier l'ordre des délibérations à la condition que tout le monde soit d'accord. Le ministre est peut-être disposé à répondre à des questions, mais je ne l'autoriserai pas à le faire si le député n'obtient pas le consentement unanime de la Chambre.

M. Collenette: Au sujet de cette question de Règlement, monsieur l'Orateur, je n'en ai pas discuté avec le ministre, mais s'il avait décidé de faire une déclaration à trois heures, de la façon habituelle, quand nous avons abordé les affaires courantes, il l'aurait fait, et on aurait pu poser des questions. A mon avis, le député aura amplement l'occasion d'interroger le ministre et ses collaborateurs quand ce bill sera étudié en comité. Le ministre pourra répondre à des questions à la fin de son discours, comme cela se fait parfois. A mon avis, nous pouvons créer un dangereux précédent si nous faisons ici le travail des comités permanents en discutant des principes généraux d'un bill en deuxième lecture. Ce projet de loi ne sera pas étudié en comité plénier, mais en comité permanent où le député pourra contre-interroger à loisir le ministre et ses collaborateurs.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, je commencerai par signaler que la présente législature est en session depuis déjà deux mois et demi et que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration ne s'est pas encore réuni, exception faite de la réunion d'organisation. Par conséquent, nous avons eu bien peu d'occasions d'interroger le ministre sur son budget et ses projets de loi. Je prie donc instamment le leader du gouvernement à la Chambre et le parti d'en face de songer sérieusement à réunir les membres de ce comité afin que nous puissions obtenir les renseignements dont nous avons besoin.

M. Collenette: Vous êtes membre du comité de direction.

M. Hawkes: Monsieur l'Orateur, c'est inexact. Je ne suis pas membre du comité de direction.

M. Collenette: Vous devriez l'être si cela vous intéresse.

M. Hawkes: Nous sommes réunis aujourd'hui pour adopter en deuxième lecture le bill C-3, tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. C'est bien la huitième fois, depuis 1971, que le gouvernement présente une modification à la loi sur l'assurance-chômage. A mon avis, c'est la preuve que le projet de loi brille plus par ses défauts que par ses qualités. Nous devons le modifier constamment car il a été mal rédigé la première fois et l'usage constant qu'on en fait cause au ministre, à ses collaborateurs et aux Canadiens, des difficultés innombrables.

Le projet de loi a été rédigé par le gouvernement précédent, pendant la 31e législature. Le ministre a bien dit que le bill vise deux principes de base. Or l'opposition officielle y souscrirait bien pour le moment, mais je voudrais quand même prendre le temps de les revoir rapidement.

Le projet de loi prolonge jusqu'en juin 1982 les conditions d'admissibilité variables. A l'intention de certains Canadiens qui peuvent comprendre moins bien que les députés le langage législatif, cela signifie que dans les régions où le chômage connaît une acuité particulière, il suffit de travailler à peine dix semaines pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage alors que dans d'autres régions, le minimum exigible est de 14 semaines. D'autres députés de ce côté-ci de la Chambre se pencheront sur les difficultés que cette mesure soulève dans leurs circonscriptions.

Que ces difficultés découlent ou non de cette disposition, il est devenu de plus en plus clair que par suite de cette politique économique établie par le gouvernement d'en face, nous avons eu toute une décennie pour commencer à rectifier les désiquilibres régionaux en matière de chômage et pourtant, en 1980, nous ne sommes pas plus avancés qu'il y a dix ans et, dans beaucoup de cas, nous avons même accusé un net recul.

La disposition relative aux conditions d'admissibilité variables est humanitaire et a été conçue dans le but d'aider les plus déshérités. Les députés de ce côté-ci de la Chambre observent constamment ce principe. Les députés de ce côté-ci de la Chambre croient que la politique sociale devrait s'adresser aux citoyens qui en ont le plus grand besoin. Par conséquent, nous sommes disposés à accorder notre appui à la prolongation de l'application de cette mesure jusqu'en juin 1982.

● (1550)

En passant, je signalerais que malgré les maintes questions qu'on n'a cessé de poser au ministre lorsqu'il a comparu devant le comité plénier lors de l'étude du bill C-19, il nous indique très clairement de cette façon qu'il prévoit que le chômage se maintiendra à un taux élevé jusqu'en juin 1982. Si le ministre pouvait le moins du monde espérer un revirement de la situation, il ne nous aurait pas demandé de prolonger l'application de la disposition relative aux conditions d'admission variables.

Le deuxième aspect du bill C-3 consiste, comme l'a dit le ministre, à retirer du compte des recettes générales les primes cotisées et les prestations versées et à les affecter à une caisse d'assurance plus facilement reconnaissable. L'idée en revient aux députés conservateurs et la mesure à notre plein appui. Si l'on doit désigner ces fonds du nom de caisse d'assurance-chômage, j'estime qu'il faut savoir de quoi on parle. Les Canadiens pourraient ainsi constater par eux-mêmes si cette caisse est déficitaire ou non. Ils pourraient voir à quoi servent leurs cotisations. Ils pourraient déterminer le coût des prestations et décider quelle décision il conviendrait de prendre. D'une certaine façon, cela permettrait de corriger une des mauvaises habitudes du parti d'en face, celle des supercheries. Ce changement dans la loi en diminuera les occurrences. A cet égard, les Canadiens y gagneront.

Ces deux changements relativement simples et rapides amélioreront un peu la mesure existante. Toutefois, nous tenons à signaler qu'il reste beaucoup à faire. Le ministre a laissé entendre qu'il va désigner un groupe de travail spécial et que les parlementaires seraient invités à collaborer à sa tâche. Quant j'aurai eu le temps de vérifier dans le hansard, je crois que j'y découvrirai que le ministre par ailleurs, même s'il a invité tous les Canadiens à y participer et à en discuter—interdit la discussion de deux ou trois aspects qu'il faudrait pourtant étudier. Les députés de mon parti sont persuadés qu'il faudrait en discuter en même temps que des autres aspects du bill. On nous fait des discours pour nous demander notre participation, mais en même temps, on nous parle de toutes les restrictions qui la limitent. Quelle que soit la mesure dans laquelle le ministre nous autorise à participer à ces discussions, je puis lui assurer que nous veillerons à élargir le mandat de façon à y inclure toutes les questions qui doivent être abordées, selon nous.

Dans ce contexte, je crois sage de prendre une ou deux minutes pour examiner pourquoi nous avons besoin d'un programme et d'une caisse d'assurance-chômage et pourquoi cette question nous préoccupe tellement. Je conviens avec le ministre qu'il s'agit d'une loi sociale très importante.

Juste avant de venir, j'ai vérifié les chiffres et constaté qu'en ce moment 800,000 à 900,000 Canadiens touchaient des prestations. Cela correspond à près de 8 p. 100 de la population active. Toute loi qui touche autant de Canadiens y compris leur famille et les personnes à leur charge a beaucoup d'importance. Néanmoins, en même temps, l'importance même de cette loi indique que le chômage pose un problème considérable et sans cesse plus grave au Canada.

J'ai voyagé d'un bout à l'autre du pays et effectué des recherches auprès des chômeurs. Je suis convaincu qu'un très grand pourcentage de chômeurs—un très grand pourcentage de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage—préféreraient travailler que d'être en chômage forcé.

Nous avons dit à plusieurs reprises au ministre, au cours du débat de deuxième lecture du bill C-19, et surtout en comité plénier, que son ministère devient une sorte de dépotoir. Autrement dit, il hérite des problèmes causés par le ministre des Finances (M. MacEachen) et les autres ministres de son gouvernement. Autrement dit, nous lui avons suggéré de se battre pour les chômeurs et de prendre à partie les autres ministres de la Couronne en les incitant à faire les choses qui doivent être faites. Puis-je rappeler au ministre deux ou trois de ces choses.

Un bill de clôture nous a privés de notre liberté de parole lorsque nous avons discuté de l'emprunt de 12 milliards. Nous nous opposons, pour bien des raisons, à ce que le gouvernement fédéral emprunte pareille somme. Quand nous formions le gouvernement, nous avions essayé de réduire ce chiffre. Il n'aurait pas dépassé les deux-tiers du montant que le gouvernement compte emprunter au cours de la présente année financière.

A lui seul, le gouvernement fait presque le tiers de tous les emprunts du pays. Les emprunts se font de la même façon qu'une vente aux enchères. Quand le gouvernement essaie d'emprunter de l'argent, les taux d'intérêt augmentent. Il s'ensuit que les maisons, les automobiles et les meubles coûtent plus cher. Pourtant, la hausse des taux d'intérêt imputable aux emprunts du gouvernement fédéral est aussi la première cause de la faiblesse de l'économie canadienne, du chômage qui sévit aujourd'hui et qui dure depuis presque une décennie.

Quelle que soit la fréquence ou la virulence de nos interventions, les députés d'en face se contenent de sourire et adoptent la solution facile et rentable politiquement d'emprunter davantage demain et de faire encore empirer la situation.

Nous avons soutenu de ce côté-ci de la Chambre qu'une petite fraction des dépenses de plus de 60 milliards de dollars que le gouvernement entend faire—une petite fraction de la somme de 12 milliards de dollars qu'il a l'intention d'emprunter—qu'une petite fraction de cela, devrait être affectée au bâtiment. Si nous pouvions remettre en chantier les 100,000 maisons que l'économie a perdues cette année—ce qui signifie une dépense de près de 100 millions de dollars—nous créerions 150,000 emplois, en plus des unités de logement dont le pays a besoin.

Nous trouvons, de ce côté-ci de la Chambre, que c'est toujours une situation tragique, quand il y a un si grand nombre de Canadiens compétents et travailleurs qui aimeraient trouver un emploi mais qui ne le peuvent parce que le gouvernement d'en face préfère les solutions faciles et politiquement rentables à une véritable solution qui réglerait à long terme le problème de l'économie canadienne.

Dans le budget que les députés d'en face de concert avec le NPD ont défait à la Chambre des communes au mois de décembre dernier, on prévoyait des mesures d'aide au secteur de la pêche. Elles avaient pour but de créer des emplois dans la construction des bâteaux. Elles avaient pour but de créer des emplois pour les pêcheurs et pour ceux qui travaillent dans les usines de préparation où le poisson est mis en conserve et préparé à l'intention des consommateurs canadiens. Ces mesures ont été supprimées par le ministre des Finances et elles n'ont pas été remplacées. Les dispositions relatives à la déduction des intérêts hypothécaires qui visaient à aider l'industrie de la construction domiciliaire ont été supprimées par le ministre des Finances et les députés d'en face. Ces mesures n'ont pas été remplacées et il y a de moins en moins d'emplois dans cette industrie.

● (1600)

Comme je représente la circonscription de Calgary-Ouest, j'habite une ville et une province où l'industrie pétrolière joue un rôle important. J'ai commencé à entendre certaines rumeurs selon lesquelles pour la première fois depuis 1975 peut-être, il y a des derricks inactifs au Canada. J'ai entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) dire à la Chambre: «Tout va bien. Il n'y aura pas de rationnement. Les projets importants qui ont été mis sur pied, les sables bitumineux assureront la sécurité des approvisionnements de pétrole. Le prix importe peu.»

Ce raisonnement est tout à fait absurde. L'industrie pétrolière a des ramifications partout dans le monde. C'est une industrie unique en son genre parce que ses trois principaux éléments sont mobiles. Les travailleurs de cette industrie peuvent se déplacer facilement et aller n'importe où dans le monde. Les capitaux sont mobiles et peuvent aller partout dans le monde. Les derricks sont conçus de façon à pouvoir être utilisés aussi bien dans les fondrières qu'au large des côtes et peuvent donc aller n'importe où dans le monde.

Si le gouvernement n'adopte pas une politique raisonnable à l'égard de cette industrie, à mon avis, la plupart des sociétés pétrolières quitteront le Canada. A ce moment-là, nous devrons dépendre encore plus d'approvisionnements étrangers instables. La situation de notre balance des paiements s'aggravera. Notre monnaie continuera à se dévaluer et le taux de chômage augmentera.

Si l'on ne tient pas compte des faits que je viens d'énumérer, le Canada s'engagera pour longtemps sur la voie de la catastrophe. Aucun Canadien raisonnable ne devrait tolérer qu'un pays qui possède tant de ressources humaines et de richesses naturelles aille à la catastrophe. Il n'y a aucune raison logique à cela. La situation existe parce que les expédients politiques l'ont emporté sur la logique et les mesures rationnelles. Tant que je serai député et tant que mon parti sera représenté à la Chambre, nous continuerons à lutter pour empêcher qu'on ait recours à des expédients politiques et pour préconiser l'usage de la logique. Nous ne pouvons en faire moins devant les graves problèmes qui nous menacent.

Je pensais plus tôt à notre programme d'assurance-chômage. A cause d'un communiqué précédent, je savais que le ministre viendrait nous dire à la Chambre que la caisse d'assurance-chômage allait enregistrer un excédent et qu'il n'était donc pas nécessaire de relever les primes. Le ministre a également dit avec grande emphase qu'il croyait dans le principe d'assurance. Cependant, un des grands principes d'une caisse d'assurance, qu'il s'agisse d'assurance-feu ou d'assurance-automobile, veut que l'on paie des primes aujourd'hui parce qu'on sait qu'un jour on pourra être obligé d'y avoir recours. C'est ce à quoi sert une caisse d'assurance.

Quand nous formions le gouvernement, cette caisse est restée avec un excédent. Toutefois, c'était un très petit excédent. Les taux de chômage que prévoient les organismes privés au Canada nous permettent de croire que cet excédent ne durera pas bien longtemps. Je me suis demandé ce que feront les députés d'en face quand la caisse sera à sec, quand les demandes dépasseront les montants qui s'y trouvent pour verser les prestations. Que feront-ils?

Un homme rationnel dirait qu'il y a trois façons de s'en sortir. Premièrement, on pourrait augmenter les primes. Ce sont les travailleurs qui paieraient et qui seraient ainsi pénalisés. Deuxièmement, on pourrait réduire les prestations et ce sont maintenant les chômeurs qu'on se trouverait ainsi à pénaliser. Troisièmement, on pourrait emprunter plus d'argent. Personne en particulier ne paiera, mais c'est plutôt toute la société qui sera obligée de payer des emprunts à long terme à des taux d'intérêts plus élevés et le fardeau du remboursement sera ainsi transmis à nos enfants.

Quand cela arrivera, les Canadiens se demanderont-ils quelle option le parti d'en face préférera choisir? Aucunement. Le parti d'en face a toujours clairement choisi d'emprunter encore et encore, de ne pas aider les Canadiens à se rendre compte du rapport qui existe entre les coûts et les avantages, mais de simplement emprunter pour cacher le problème d'aujourd'hui et en reporter le fardeau à la génération de demain au lieu de faire face à la réalité d'aujourd'hui. C'est ce qui se passera.

Je me demande si le ministre envisagera d'inviter les membres de son groupe d'étude à essayer de trouver un moyen de réagir quand les politiques économiques de son gouvernement auront tellement fait augmenter le nombre de chômeurs que la caisse sera déficitaire. Les députés qui sont assis de ce côté-ci de la Chambre voudraient certainement faire des propositions qui soient susceptibles de faire évoluer l'économie dans la bonne direction et participer à ce dialogue.

Je voudrais encore faire quelques remarques qui devraient inciter le ministre à réfléchir. Il nous a dit aujourd'hui que le mandat du groupe d'étude n'était pas encore complètement établi. Le débat sur le bill C-3, à l'étape de la deuxième lecture, permettra au ministre d'ouvrir les oreilles toutes grandes et d'écouter les propositions constructives que feront les députés de tous les côtés de la Chambre; il pourra éventuellement s'en inspirer lorsqu'il établira le mandat de ce groupe d'étude.

Nous sommes d'accord qu'il faille étudier à fond le problème de la caisse d'assurance-chômage. Il faudrait notamment remettre en question le principe même de la caisse d'assurance-chômage et se demander si c'est un droit ou un privilège que de contribuer à remplir une telle caisse. C'est de cette décision fondamentale que découleront un certain nombre d'autres décisions. Il faut que certains principes viennent étayer une mesure législative à caractère social aussi importante que celle-ci. Il convient de se demander si l'existence de cette caisse et de ce programme est un droit ou un privilège.

Le ministre a déjà dit, et nous sommes d'accord avec lui sur ce point, qu'il convient de revoir les dispositions du Règlement qui concernent les personnes qui démissionnent spontanément ou celles qui sont limogées par leur faute. Je voudrais que le ministre communique un jour aux députés les renseignements qu'il possède sur cette question afin de leur permettre de l'étudier aussi bien que lui et d'en faire éventuellement une interprétation différente de la sienne.

Sauf erreur, d'après certaines rumeurs, les personnes qui démissionnent volontairement ou celles qui sont limogées par leur faute reçoivent des prestations bien plus longtemps en moyenne que celles qui perdent leur emploi pour d'autres raisons. Nous aimerions savoir si c'est vrai et si les données le prouvent. Si les données disent le contraire, nous voudrions bien le savoir également. Le ministre dispose de telles données, et je crois qu'il est grand temps que les rapports de ce genre soient déposés à la Chambre des communes afin que tous les Canadiens, y compris les députés de ce côté-ci de la Chambre, puissent y avoir accès.

● (1610)

Il y a moins d'une demi-heure, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il n'envisageait absolument pas la création de ce qu'il a appelé un régime de prestations à deux niveaux. Je demande au ministre de revenir là-dessus, ne serait-ce qu'un instant. Si le ministre est convaincu de ce qu'il a dit ailleurs dans son discours, soit qu'il s'agit en fait d'une assurance, alors il devrait se rendre compte que l'une des caractéristiques des assurances de toutes sortes, c'est que les primes sont liées aux prestations. Pour assurer une voiture très coûteuse, il faut payer une prime importante, mais si l'on démolit cette voiture, le dédommagement en sera d'autant plus élevé. C'est la même chose dans le cas des maisons et de n'importe quelle assurance. Quand nous étions au pouvoir, nous avons compris qu'à cause de l'inflation que nos vis-à-vis ont provoqué au Canada depuis dix ans, il fallait que les prestations soient fonction du nombre de personnes à charge, qu'il s'agisse de la femme, du mari, des enfants, des parents ou de nièces handicapées.

De nos jours, on peut dire que si vous travaillez et avez des personnes à charge, tout un groupe de personnes dépend de l'argent que rapporte votre emploi. Lorsque vous n'avez plus de travail et que vous êtes en chômage, vous n'êtes pas le seul concerné, toute la famille que vous faites vivre en pâtit. Toutes vos personnes à charge en souffrent et il me semble que le ministre pourrait au moins engager le dialogue pour chercher à savoir s'il conviendrait que la caisse d'assurance-chômage fixe le montant de ses primes et de ses prestations en tenant compte des besoins des personnes concernées et en tenant compte, le cas échéant, du nombre de personnes à charge du chômeur. J'ai moi-même des enfants, de jeunes adultes qui travaillent. Il est moins coûteux pour eux de vivre avec leurs parents que de vivre seuls. Il est vrai qu'ils ne gagnent pas beaucoup d'argent et je trouve donc qu'ils devraient pouvoir payer des primes d'assurance-chômage moins élevées et toucher, le cas échéant, des prestations moins élevées également.

En revanche, un père de famille qui a huit ou dix personnes à sa charge devrait pouvoir payer des primes plus élevées et avoir droit, en compensation, à des prestations plus élevées. Nier ce principe élémentaire, c'est reconnaître que le ministre ne nous dit pas la vérité lorsqu'il déclare qu'il croit en une caisse d'assurance. C'est également très bien, mais j'aimerais que cela soit précisé avant que le groupe de travail ne se mette à l'œuvre et que le dialogue ne s'engage.

J'aimerais faire part à la Chambre de trois ou quatre autres idées, après quoi je cèderai la parole à un autre député. J'estime le moment venu d'examiner la condition d'admissibilité variable. La prolongation que le ministre nous demande aujourd'hui vaudra jusqu'à juin 1982. Nous aurons ainsi tout le temps de juger si le gouvernement a bien fait d'adopter la condition d'admissibilité variable. Au cours du débat sur la constitution, beaucoup de députés se sont plaints que des gouvernements provinciaux mettent des entraves à l'embauche. Ils adoptent en effet des politiques qui demandent d'acheter plutôt de sociétés établies sur leur territoire. Ils réduisent la mobilité de la main-d'œuvre et je crains que la condition d'admissibilité variable procède de la même mentalité. Cette condition joue à l'heure actuelle un rôle éminemment utile et répond à un besoin de la société, mais elle fait obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre. S'il y a deux ou trois principes qui doivent être à la base de notre pays, j'estime que le gouvernement fédéral doit faire en sorte que les biens, les services et la main-d'œuvre puissent se déplacer sans entrave du nord au sud et de l'est à l'ouest. Si nous tenons à l'unité de notre pays, cela doit alors assurément constituer l'un des principes sur lesquels repose notre pays et dans un pareil contexte la condition d'admissibilité variable représente une disposition d'un projet de loi qui porte la marque de ses origines et on s'en rendra compte d'ici peu.

Je trouve particulièrement intéressant le fait que le ministre ait décidé par voie de règlement de modifier la structure de notre caisse d'assurance-chômage afin d'inclure dorénavant les cotisations des travailleurs à temps partiel. Je regrette que le ministre n'ait pas jugé opportun de faire une déclaration à 3 heures cet après-midi au sujet de ce changement important et de nous donner ainsi l'occasion d'avoir une brève période de questions pendant laquelle nous aurions pu découvrir certains des détails de cette mesure et avoir de meilleures possibilités de faire part de notre réaction. Il me semble que plusieurs questions restent en suspens. Le ministre pourrait faire une déclaration à la presse ou communiquer de quelque autre façon et répondre à des questions au sujet de la disposition relative au travail à temps partiel. Ainsi, par exemple, un employé qui pourra désormais toucher des prestations s'il a travaillé quinze heures plutôt que vingt pourra-t-il travailler dix heures pour un employeur et cinq heures pour un autre ou est-ce que ces quinze heures doivent être pour le compte du même employeur? C'est là une question que l'on pose. La déclaration du ministre cet après-midi aura créé beaucoup de confusion dans l'esprit des Canadiens.

Le ministre vient de nous dire dans sa déclaration qu'il veut tirer les choses au clair. Peut-être le ministre ou un orateur de l'autre côté de la Chambre peuvent-ils dire quelques mots, mais il est temps de répondre surtout à la question suivante: Cela s'appliquera-t-il à un employeur en particulier ou de multiples employeurs peuvent-ils être intéressés?

Le ministre nous a lancé des chiffres. Il a dit que ces dispositions allaient entraîner des dépenses de 100 millions de dollars au cours de la prochaine année financière, et il prévoit que de ce montant, 75 millions proviendront de la caisse même tandis que le gouvernement devra débourser les 25 autres millions. D'où viennent ces chiffres? Où sont les prestations accrues? Il se peut que la caisse s'enrichisse de 150 millions de dollars et que les prestations augmentent de 75 millions, et dans ce cas le ministre augmente très habilement le financement et cela aux dépens des travailleurs à temps partiel et des femmes qu'il a dit si souvent et si clairement vouloir aider et protéger. Il nous faut une réponse à cette question pour déterminer si le ministre a inventé une nouvelle façon d'exploiter les femmes ou de leur venir en aide. Faute de ces données, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne pouvons nous prononcer.

Si le ministre a pris cette décision afin d'inclure ainsi les travailleurs à temps partiel, je lui demanderai encore une fois de nous faire connaître les données qui ont inspiré sa décision afin que nous, de ce côté-ci de la Chambre, puissions en prendre connaissance et tirer nos conclusions.

Je passe maintenant aux deux ou trois derniers points. Dans sa déclaration sur la création d'emplois et dans ses documents de travail, le ministre nous a laissé entendre que l'on faisait des expériences sur une très petite échelle et en diverses parties du pays avec les fonds de l'assurance-chômage. Encore une fois,

j'aimerais voir des données à ce sujet, et j'aimerais également que le ministre songe à faire examiner la question de savoir quel autre usage pourrait être fait des fonds versés en prestations d'assurance-chômage. Il se peut que les Canadiens voient la chose d'un bon œil, et les bénéficiaires de l'assurance-chômage souhaiteraient pouvoir profiter de la période pendant laquelle ils touchent des prestations pour participer au programme de formation en cours d'emploi et au programme de création d'emplois dont la société pourrait bénéficier dans une certaine mesure.

● (1620)

L'expérience que j'ai pu acquérir dans tout le pays m'a permis de conclure que les Canadiens aspirent effectivement à se tailler une place au soleil; ils tiennent à progresser, mais ils considèrent que lorsque les travailleurs ont perdu leur emploi et touchent l'assurance-chômage, on devrait les aider, durant cette période d'inactivité à accomplir des choses utiles pour la société soit en leur procurant du travail soit en leur permettant d'acquérir une formation personnelle plus poussée qui accroîtrait leurs chances de trouver un emploi et de contribuer ainsi au développement de la société. J'espère que cette question sera bien mise en relief dans le mandat que le ministre a promis d'émettre.

Autre question qu'il a omise, je crois, c'est le principe de la déductibilité des gains. J'aimerais vous raconter brièvement une expérience personnelle. Il y a environ six ans, j'étais dans une petite localité de la région des Maritimes où je logeais dans un petit motel. Le jour de mon arrivée, la contre-porte du motel balançait au vent. J'ai loué ce motel pendant une semaine et au fur et à mesure que la semaine avançait, cette contre-porte endommageait de plus en plus le cadre de la porte. Elle a même fini par casser la porte intérieure.

Je suis allé trouver le propriétaire du motel et lui ai demandé pourquoi il n'avait pas fait réparer la porte au début de la semaine, avant que les choses empirent. Il m'a répondu ceci: «Si le bureau d'assurance-chômage savait qu'un menuisier venait travailler ici pendant deux heures pour réparer ma porte, il lui supprimerait ses prestations d'assurance-chômage pendant deux ou trois semaines. Les menuisiers d'ici sont soutiens de famille et ne peuvent se permettre de perdre trois semaines de prestations pour travailler une ou deux heures.» Voilà le principe qui régit cette disposition sur les gains déductibles. On prévoit une pénalité pour les chômeurs qui se font un pécule en effectuant un petit travail pendant une courte période. Cette disposition doit être modifiée le plus tôt possible et j'espère que le groupe d'étude du ministre en soulignera l'urgence.

Dernier point, mais peut-être pas le moindre; d'après ce que je comprends de cette loi complexe qui a été modifiée souvent, il y a tout lieu de revoir la question des pénalités imposées aux employeurs. Nous parlons beaucoup aujourd'hui des personnes qui fraudent l'assurance-chômage et des moyens pour les en empêcher. Des pénalités sont prévues pour ceux qui présentent de fausses demandes et qui reçoivent illégalement des prestations. Mais de quelle façon allons-nous examiner le cas des employeurs qui falsifient l'information et qui font tenir leurs effectifs tranquilles en leur faisant miroiter des gains éventuels. De quelle façon allons-nous dans cette enquête étudier le cas de ces employeurs? Car depuis que le rapport du vérificateur général a dit que 300 millions de dollars de paiements excédentaires ont été versés l'an dernier par cette caisse—et il s'agit de versements illégaux—le soupçon plane qu'ils découlent systématiquement des renseignements fournis par les employeurs.

Chaque employeur Canadien se sent maintenant accusé et coupable par complicité, du seul fait qu'il est employeur. Nous savons tous à la Chambre que tous les employeurs ne sont pas coupables, qu'il n'y en a peut-être que quelques-uns en cause. J'espère que le groupe d'étude va s'occuper de cette question, et que sa mission lui permettra de procéder à un examen complet de ce principe.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le bill vise à prolonger jusqu'en janvier 1980 les délais variables d'admissibilité aux prestations de l'assurance-chômage, c'est-à-dire le nombre de semaines qu'il faut avoir cotisé à la caisse pour avoir droit aux prestations. Le nombre obligatoire de semaines de cotisation varie en fonction du taux de chômage régional, de sorte que dans une région de fort chômage, c'est-à-dire d'au moins 9 p. 100, on peut avoir droit aux prestations avec dix semaines d'emploi assurable, alors que dans une région de chômage relativement peu intense, c'est-à-dire de 6 p. 100 au plus, le nombre de semaines serait de 14.

En juillet 1977, l'adoption du bill C-27 portait de 10 à 14 le nombre de semaines suivant les régions, alors qu'il était auparavant de huit partout.

En 1978, le bill C-14 modifiait de nouveau la loi sur l'assurance-chômage en prévoyant la suppression dans toutes les régions en décembre 1980, des conditions d'admissibilité variables du nombre de semaines, le chiffre devenant alors uniformément de 14 semaines.

L'élargissement des conditions d'admissibilité variables dont nous parlons aujourd'hui constitue je crois une réponse aux protestations de ceux qui estiment que le maintien de la condition des 14 semaines serait particulièrement discriminatoire et priverait de nombreux travailleurs de toute protection pécuniaire au titre du programme d'assurance-chômage. Les travailleurs saisonniers, qu'ils soient employés dans l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, dans l'industrie de la pêche sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique ou encore agriculteurs n'importe où au Canada n'auraient pour la plupart plus été admissibles aux prestations à cause de cette disposition de la loi.

Ce bill a également pour but de transférer au secteur privé, c'est-à-dire les employeurs qui acquittent des cotisations, la responsabilité financière gouvernementale du partage des coûts de l'assurance-chômage. Le bill C-3 permettra au gouvernement de se retirer de ce système de partage des coûts en éliminant le taux limite qui est une moyenne mobile de huit ans des taux de chômage au-dessus de laquelle le gouvernement acquitte les coûts des prestations. D'après les statistiques du gouvernement, ce transfert de responsabilité devrait coûter aux Canadiens 378 millions de dollars de plus au cours de l'année financière 1980-1981.

D'après la modification prévue dans ce projet de loi, le gouvernement ne continuera à payer que les prestations régionales complémentaires. Les prestations initiales et les prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi seront entièrement payées à même les primes versées par les employeurs et les employés.

Pour le moment, toutes les prestations spéciales, versées notamment pour cause de maladie, pendant un congé de maternité, et le reste, sont entièrement payées à même les primes, de même que tous les frais administratifs qui découlent du programme d'assurance-chômage. A la suite du décret du conseil annoncé par le ministre le 3 avril 1980, les frais administratifs qui découlent du service national de placement et qui s'élèveront, paraît-il, à 246 millions de dollars cette année, seront également couverts par les primes.

La caisse d'assurance-chômage a toujours eu deux sources d'approvisionnement: la première, c'est le compte dans lequel les primes versées par les employeurs et les employés sont versées et la deuxième, ce sont les avances faites par le gouvernement canadien.

Au moment où il a adopté la loi sur l'assurance-chômage, c'est-à-dire en 1971, le gouvernement avait prévu que le taux de chômage serait d'environ 4 p. 100 pendant toute la décennie. Les prestations devaient être couvertes par les primes versées par les employeurs et les employés, pour un taux de chômage de 4 p. 100 maximum. Passé ce plafond, c'est le gouvernement du Canada qui devait payer la différence.

Je constate que le député de Lincoln (M. Mackasey) est à sa place. Il était ministre lorsque la loi a été conçue et présentée au Parlement. Il doit se tortiller sur sa chaise en voyant les modifications que le gouvernement actuel a déjà apportées et celles qu'il apporte maintenant à cette mesure législative qui était très progressiste au début.

Une voix: En plein dans le mille!

Des voix: Bravo!

M. Young: D'après la loi, lorsque la somme d'argent recueillie grâce aux primes dépassait le montant des prestations, le taux sur lequel est basé le calcul des primes devait être abaissé. Au lieu de cela, le gouvernement a augmenté le montant des primes d'une année à l'autre et a modifié la loi pour financer des coûts que le gouvernement devait initialement assumer.

● (1630)

En 1971, la Chambre a adopté la loi sur l'assurance-chômage et on prévoyait alors que le taux de chômage se maintiendrait à 4 p. 100 pendant toute la décennie. Jusqu'à concurrence de 4 p. 100 de chômage, les prestations devaient être financées par les primes et le gouvernement, reconnaissant qu'il lui incombait de créer suffisamment d'emplois, devait assumer le reste. En 1975, en vertu du bill C-69, le taux de 4 p. 100 à partir duquel le gouvernement était tenu de financer les prestations initiales était supprimé et remplacé par une moyenne mobile des taux de chômage sur huit ans. En 1977, le bill C-27 éliminait les deux périodes prolongées d'admissibilité aux prestations dont le coût incombait jusqu'alors au gouvernement et non aux cotisants. En 1978, par le bill C-14, le gouvernement a encore une fois imputé aux cotisants le coût de la période prolongée d'admissibilité aux prestations, mesure qui a coûté aux travailleurs canadiens quelque 400 millions de dollars de plus.

D'après le budget conservateur pour 1979-1980, toutes les prestations, à l'exception des prestations de prolongation sur le taux régional de chômage auraient été financées par les cotisations des employeurs et des salariés, et il en aurait été de même pour les frais d'administration auxquels donnent lieu les mises en contact avec les employeurs et les services de placement. D'après le budget conservateur, les cotisations auraient été relevées pour faire face à l'augmentation des frais. Le gouvernement conservateur a annoncé cette initiative le 11 décembre 1979, puis il est revenu sur sa décision le 19, lorsqu'il s'est rendu compte qu'il pouvait en subir le contrecoup dans une campagne électorale. Dans le bill C-3, le gouvernement actuel propose les mêmes changements, sauf qu'il a annoncé que les cotisations demeuraient inchangées par rapport à 1979. Mais ce que le gouvernement et le ministre ne disent pas, c'est ce qui arrivera aux cotisations en 1981 ou plus tard, lorsque l'excédent actuel sera épuisé.

Les bureaucrates justifient le transfert du fardeau du Régime du secteur public au secteur privé en l'assimilant au rétablissement de certains principes de l'assurance de préférence à ceux du transfert de revenus. Dans ce genre de raisonnement, on oublie que le régime d'assurance-chômage a été initialement mis sur pied pour protéger les travailleurs contre les risques inhérents à notre système économique, risques qu'ils ne peuvent guère contrôler, et le fait qu'il est du devoir du gouvernement de gérer l'économie de façon à assurer le plein emploi.

Les libéraux défendaient le bill C-14, qui a été adopté en décembre 1978, en disant qu'il permettrait de réaliser des économies de 580 millions de dollars. En fait, cette mesure n'a permis d'économiser que 180 millions de dollars au maximum, les 400 millions restants étant plutôt un transfert de frais du compte fédéral au compte des cotisants. Alors qu'au début des années 1970 le gouvernement fédéral assumait 53 p. 100 du coût de l'assurance-chômage, sa part est tombée à 38 p. 100 après les modifications apportées en 1977 et elle a baissé encore plus après les modifications de 1978. Le projet de loi à l'étude vise à diminuer encore davantage la participation fédérale pour la ramener à moins de 20 p. 100.

La Commission de l'emploi et de l'immigration prévoit qu'en 1981-1982 le régime d'assurance-chômage coûtera près de 5.2 milliards de dollars et que la quote-part fédérale s'élèvera à environ 951 millions de dollars. Pour justifier une initiative de ce genre, le gouvernement dit qu'il améliore le régime d'assurance-chômage en le rendant plus équitable et plus rentable. En réalité, le gouvernement fait en sorte que le plein emploi ne soit plus une priorité aussi importante pour lui et il impose aux travailleurs des coûts additionnels.

On a traditionnellement défini quatre catégories de chômage: *a*) le chômage saisonnier, qui touche la pêche, le tourisme et d'autres secteurs; *b*) le chômage frictionnel, à court terme, résultant du passage d'un emploi à un autre; *c*) le chômage cyclique, entraîné par la faiblesse de la demande qui provoque la réduction de la production et le congédiement de travailleurs; et *d*) le chômage structurel résultant de déséquilibres d'ordre professionnel ou géographique.

Avec la hausse du taux de chômage au cours des années 70, nous avons maintenant affaire à une nouvelle catégorie de chômage provoquée, paraît-il, par une générosité déplacée qui incite certains travailleurs à vivre de l'assurance-chômage au lieu d'accepter les emplois disponibles. Ce sont les responsables du gouvernement qui parlent constamment de cette catégorie. Ils tentent de justifier les modifications apportées au régime de l'assurance-chômage en parlant des gens qui exploitent le système et des chômeurs professionnels. Cette tactique fait penser à la lutte contre la pauvreté qui s'était transformée en lutte contre les pauvres dans les années 60. Nous voyons

aujourd'hui le problème du chômage devenir celui des chômeurs. Ces arguments ne font rien pour réduire le chômage dont le taux se chiffrait officiellement, fin mai 1980, à 7.8 p. 100, ce qui représente 904,000 travailleurs sans emploi. Si l'on tient compte des chômeurs non déclarés, le taux réel des sans emploi passe à près de 11.7 p. 100, soit 1,411,000 Canadiens en chômage.

Un gouvernement vraiment décidé à réduire le chômage au Canada pourrait très aisément se fixer des objectifs en ce sens, comme les États-Unis l'ont fait avec la loi Humphrey-Hawkins, adoptée en octobre 1978. Cette loi visait à faire du travail un droit fondamental, et fixait un objectif de 4 p. 100 de chômage aux États-Unis en 1983. Au lieu de cela, le gouvernement canadien a décidé que le plein emploi se situe maintenant à 6 p. 100 de chômage, soit le double de l'objectif de 3 p. 100 fixé par le Conseil économique dans les années 60. Dans son document intitulé «Le fardeau de l'inertie», le Conseil économique du Canada a fixé à 6 p. 100 le taux de chômage équilibré. Du point de vue d'un économiste, il s'agit du taux de chômage qui peut exister sans provoquer de pressions inflationnistes sur le marché du travail. Du point de vue politique, ces taux sont énormes lorsque les gouvernements s'en servent comme objectifs. Ils révèlent en fait le degré d'attachement du gouvernement à la croissance de l'emploi. Puisque le gouvernement a renoncé à l'objectif d'un faible taux de chômage au Canada, il est clair qu'il se sent incapable d'améliorer la situation et ne sait plus à quel saint se vouer.

Pendant la campagne électorale de 1980, le NPD préconisait la présentation d'un projet de loi sur le plein emploi visant à ramener le taux de chômage à 6 p. 100 en 1982 et à 4 p. 100 en 1984. Il est important de noter à cet égard que chaque emploi créé dans la production d'une matière première entraîne la création de six autres dans le secteur de la transformation. Pourtant, ce sont justement ces emplois que nous exportons depuis des années.

● (1640)

Aujourd'hui, le chômage et les frais qu'il entraîne nous coûtent près de 5 milliards de dollars par année en perte de production, de biens et de services. En outre, on peut dire qu'il nous coûte un milliard par année en recettes fiscales fédérales non perçues et encore 5 milliards en prestations d'assurance-chômage. Il faudrait aussi rappeler qu'une étude du Conference Board effectuée en 1976 avait révélé que pour toute diminution de 1 p. 100 du taux de chômage, les paiements de prestations étaient réduits de quelque 500 millions par année.

Dans son communiqué annonçant la présentation du bill C-3, le ministre en a profité aussi pour faire part de l'intention du gouvernement de rectifier en partie les torts qu'il avait causés aux travailleurs à temps partiel lors de modifications apportées antérieurement à la loi sur l'assurance-chômage. Selon le communiqué, le gouvernement projette de modifier les règlements à compter de janvier 1981 en réduisant de 20 à 15 heures par semaine la durée minimale de l'emploi assurable, ou 20 p. 100 des gains maximum assurables.

Le ministre veut ainsi faire taire certaines critiques selon lesquelles les règlements actuels sont injustes à l'égard des femmes qui composent près de 71 p. 100 de la main-d'œuvre à temps partiel. En décembre 1978, près de 42,000 travailleurs à temps partiel ont perdu leur droit aux prestations d'assurance-chômage quand le Parlement a voté une loi écartant ceux qui travaillaient moins de 20 heures par semaine.

Selon le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'époque, ce changement faisait partie d'un plan général visant à réduire, à raison de 1 milliard par année, les versements de la caisse d'assurance-chômage. On estimait à ce moment-là que les travailleurs à temps partiel perdaient ainsi quelque 60 millions par année. L'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), qui est également chargé de la situation de la femme, aime à se définir comme le champion des droits de la femme, une sorte de réformateur libéral quoi. Si on en juge par ce qu'il a accompli depuis qu'il est à la Chambre, le ministre aura de la difficulté à justifier ses prétentions. En fait, en dépit de tout son verbiage, il n'a encore fait ni mieux ni pire que ses prédécesseurs.

Une voix: Il n'est pas pire?

M. Young: Il est à peu près pareil. Suivant la tradition libérale, le ministre écoute attentivement quand on lui parle des problèmes des femmes, mais se contente finalement de bonnes paroles sans jamais rien faire de concret.

Environ 20 p. 100 des femmes qui travaillent ont un emploi à temps partiel contre 6 p. 100 pour les hommes. La plupart de ces femmes travaillent à temps partiel, non parce qu'elles le veulent, mais simplement parce qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois à plein temps.

Il n'y a pas si longtemps, le Conseil de planification sociale de Toronto publiait un document intitulé: «Le problème ce sont les emplois . . . pas les gens». Dans ce document, le Conseil disait ce qu'il pensait des révisions que le gouvernement formé par le même parti se proposait d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage.

Une voix: Le problème, c'est les libéraux.

M. Young: Très juste. Même si les chiffres ont changé, et ils sont sans doute pires aujourd'hui, je pense qu'il vaut quand même la peine de les étudier. Dans son document, le Conseil de planification sociale déclarait alors qu'à Toronto il y avait, pour chaque poste libre, près de 15 personnes en quête d'emplois dont 45 p. 100 de femmes. Pourtant, 36.8 p. 100 seulement des prestataires de l'assurance-chômage à Toronto étaient des femmes, car ces dernières ne font pas toujours valoir leurs droits et hésitent à réclamer les prestations qui leur sont dues.

En outre, je tiens à dire au ministre que ce ne sont pas seulement les femmes et les jeunes qu'on oblige actuellement à travailler à temps partiel. A cause des taux d'intérêt élevés que nous devons au gouvernement et au ralentissement que cela a causé dans le secteur du bâtiment, de nombreux travailleurs de ce secteur travaillent maintenant à temps partiel. Le ministre doit le savoir et il doit savoir aussi que les mesures qu'il propose dans ce bill ne font que perpétuer les injustices envers les travailleurs et les chômeurs, sans s'attaquer aux racines du mal.

Une voix: Il s'en moque.

M. Young: Il s'en moque effectivement. Ce n'est pas en continuant à reprocher aux chômeurs d'être sans emploi ou en faisant payer le coût du chômage à ceux qui ont la chance de pouvoir travailler que le gouvernement réglera le problème du chômage. Il ne le réglera pas non plus en déformant la vérité à l'égard des prestataires de l'assurance-chômage ou en entretenant le mythe voulant qu'un tas de gens profitent abusivement du système.

En parcourant un journal l'autre jour, j'ai vu qu'on va encore chercher à nous inonder de scandales sur l'assurance-chômage. Dans ce journal, il y avait une annonce du ministère dont le titre portait en très gros caractères: «Nouvelle façon de détecter les fraudes à l'assurance-chômage». Le texte de cette annonce était plutôt anodin, mais l'homme de la rue qui avait jeté un coup d'œil distrait sur le titre en gardait la conviction que les gens vivent aux dépens du système, alors que les chiffres du gouvernement lui-même prouvent, si je ne m'abuse, qu'en réalité un peu plus de 1 p. 100 à peine de tous les prestataires fraudent. Je pense que le député de Lincoln serait d'accord avec moi sur cette analyse de ce qui se passe à l'assurance-chômage. Malheureusement, ce n'est pas l'impression que garderont du titre un grand nombre de lecteurs. Le résultat intentionnel ou non, c'est qu'on discrédite les victimes du chômage, malgré la vérité contraire. D'ailleurs, cette stratégie utilisée par la Commission n'est pas du tout récente.

Dans ce rapport que j'évoquais du Conseil de planification sociale de la région torontoise, il était dit que cette même tactique adoptée aujourd'hui par l'Assurance-chômage et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration date au moins de trois ou quatre ans. Je soupçonne en réalité, avec ce que j'ai pu apprendre avant d'arriver à la Chambre, que cette espèce de chantage qui s'exerce sur les prestataires de l'assurance-chômage est née en réalité de l'action du parti conservateur à la Chambre après 1972, quand il fait tant de battage auprès des cadres de la Commission qu'ils ont commencé à évincer ceux qui réclamaient des prestations auxquelles ils avaient droit, au point même de stigmatiser ceux qui se trouvaient sans travail et sans autre source de revenu que les prestations d'assurance-chômage.

Pour la gouverne du ministre, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire consigner au compte rendu les conclusions du Conseil de planification sociale de la région torontoise, conclusions qui ont été publiées à l'époque et qui indiquent bien que la difficulté ne provient pas des gens, mais du manque d'emplois. Ce Conseil de planification sociale a signalé . . .

Une voix: Mieux vaudrait auparavant réveiller le ministre.

M. Young: S'il lit le hansard, il en apprendra tout autant qu'en m'écoutant. Voici ce que dit le Conseil:

> Certains ont tendance à identifier des cas particuliers d'abus pour ensuite généraliser. Ils font ainsi preuve d'un manque de justice et de sérieux. Les gens qui abusent du régime d'assurance-chômage, comme d'ailleurs de tous les programmes de sécurité du revenu, sont peu nombreux. Nous ne prenons pas pour acquis que tous les parents sont des bourreaux d'enfants ou que tous les contribuables fraudent le fisc. Nous ne devrions pas non plus supposer que tous les chômeurs abusent des prestations d'assurance-chômage. Il semble qu'on a carrément dépassé la limite d'un contrôle acceptable des abus. L'application du programme d'assurance-chômage exige des moyens plus socialement acceptables de contrôle de l'efficacité et doit prendre une orientation qui ne jette pas le blâme sur les victimes du chômage.
>
> L'assurance-chômage est un programme de sécurité du revenu fondé sur le chômage. En tant que telle, elle a des répercussions importantes sur le bien-être de la famille et des enfants. Le fait de diminuer les prestations et de compliquer l'accessibilité à ce programme ne se justifie pas pour punir tous les chômeurs qui reçoivent des prestations.

● (1650)

Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration.

M. Huntington: Qui l'a rédigée?

M. Young: Le Conseil de planification sociale de Toronto et de sa banlieue. Je serais heureux d'en donner un exemplaire à l'honorable député si cela peut lui être utile.

Essayer de refinancer le programme d'assurance-chômage en augmentant les cotisations de l'employeur et de l'employé, c'est à la fois tenter de financer un programme social en imposant une taxe régressive et de faire abdiquer au gouvernement ses responsabilités légitimes quant au chômage et à ses causes. Les relations normales employeurs-employés ne sont pas cause de chômage structural et saisonnier. On doit plutôt l'attribuer à des forces économiques que le gouvernement fédéral a la responsabilité de diriger.

Le régime d'assurance-chômage présenté en 1971 reconnaît la responsabilité du gouvernement en ce qui a trait aux coûts du chômage, celui-ci acceptant de verser des prestations initiales résultant d'un taux de chômage de plus de 4 p. 100. Cette mesure a permis d'établir clairement que le gouvernement doit contrôler le chômage tout en essayant de le réduire au minimum. Aujourd'hui, le gouvernement abdique totalement ses responsabilités. Le gouvernement considère l'assurance-chômage comme un substitut à des mesures de création d'emplois et, à mon avis, cela mène au désastre.

Aucun régime d'assurance-chômage ne peut résister aux pressions qu'engendre un chômage massif et continu, et ce n'est pas non plus ce qu'on devrait en attendre. Ce gouvernement, ce parti, escamote continuellement les réalités du problème du chômage et ce qu'il en coûte à la population du Canada; c'est un véritable scandale. L'assurance-chômage est une assurance sociale. Les principes qui la régissent ne peuvent être comparés à ceux de l'assurance commerciale, qui vise à la rentabilité. De plus, l'achat d'une assurance commerciale est volontaire tandis que la participation à l'assurance-chômage est obligatoire. Le seul fait de s'imaginer qu'elles puissent fonctionner de la même façon dénote véritablement l'incapacité d'apprécier les programmes sociaux à leur juste valeur et le refus de s'en servir vraiment pour aider ceux qui sont dans le besoin.

Ce n'est pas en évitant continuellement d'affronter les problèmes du chômage ou en en faisant porter le fardeau aux travailleurs canadiens que l'on arrivera à régler les problèmes fondamentaux qui ont provoqué la crise que nous traversons. Le gouvernement sait, ou devrait savoir, car on le lui a assez répété, que l'économie canadienne souffre d'une faiblesse de structure très fondamentale; si on n'y remédie pas, si on n'y apporte pas rapidement une solution, nous nous retrouverons dans une situation encore pire que celle d'aujourd'hui.

J'attends avec impatience le jour où nous n'aurons plus à étudier des mesures établissant des programmes comme l'assurance-chômage, où le gouvernement se sera rendu compte que l'on ne peut pas et que l'on ne doit pas répondre aux besoins de la population par un méli-mélo de programmes de sécurité sociale onéreux. J'attends le jour où l'on s'apercevra enfin que les programmes désarticulés des libéraux et des conservateurs privent les travailleurs du Canada et les générations à venir de leur droit à un niveau de vie raisonnable.

J'attends impatiemment le jour où l'énorme potentiel de notre pays sera utilisé et exploité dans l'intérêt du Canada au lieu d'être gaspillé par une succession de gouvernements libéraux et conservateurs. Je suis absolument certain que ce jour viendra et que le Canada et les Canadiens s'en trouveront mieux quand ils se seront rendu compte du gâchis que ces deux partis ont créé au pays. Notre parti s'oppose aux mesures proposées dans ce bill et nous prions instamment le gouvernement de s'attaquer au chômage au lieu de s'attaquer aux chômeurs du Canada.

Dans le discours du trône, le ministre a annoncé avec grande pompe que le gouvernement présenterait des stratégies d'emploi à long terme. A ce jour, les programmes que nous a présentés le ministre sont purement symboliques et n'apporteront rien pour ce qui est de régler à long terme la crise du chômage qui éprouve le pays. Les députés de mon parti attendent impatiemment le jour où le ministre donnera enfin suite à la promesse qu'il a faite aux chômeurs canadiens et présentera des politiques utiles de création d'emplois destinés à relancer nos chômeurs sur le marché du travail.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire un long discours à l'occasion de la deuxième lecture de ce projet de loi. Je tiens à féliciter le ministre de ne pas avoir attendu que le programme ait été examiné de fond en comble avant de prendre cette initiative particulière. Le ministre a, à mon avis, pris les mesures qui s'imposaient. Je tiens à le féliciter des modifications apportées à un règlement que j'ai en fait présenté moi-même à l'époque où j'ai eu l'honneur d'être le titulaire de ce portefeuille particulier.

J'ai été quelque peu surpris par la position qu'a prise le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), lequel a signalé qu'à huit reprises différentes nous avions été saisis d'une mesure législative concernant l'assurance-chômage. En fait, notre économie évolue et, par conséquent, des changements s'imposent. L'initiative du gouvernement d'effectuer ces changements au moment que nous savons aurait dû être accueillie favorablement car ces changements s'imposaient vraiment.

Le député regrette également que le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration ne se soit pas encore réuni. A mon avis, c'est un peu de la faute du député qui est lui-même membre de ce comité et je me demande combien de fois celui-ci a invité le président à réunir les membres du comité. Après tout, les membres de ce comité décident eux-mêmes de la tenue des réunions du comité et de leur fréquence. Si la Chambre n'avait pas consacré autant d'heures, à cause surtout des interventions du député de Calgary-Ouest, à l'étude du bill C-19, le ministre aurait disposé de plus de temps pour comparaître devant le comité permanent en vue de répondre aux questions que notre collègue et d'autres députés aimeraient lui poser.

Je voudrais féliciter le ministre surtout pour la disposition relative à la semaine de 20 heures qui désavantageait les employés à temps partiel. A l'époque où cette mesure avait été présentée, comme l'a signalé le ministre, le gouvernement essayait d'une certaine façon de rendre justice aux personnes dont le revenu horaire était faible ou qui devaient travailler pendant un plus grand nombre d'heures pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage—pourtant, les hauts salariés peuvent avoir droit aux prestations d'assurance-chômage en travaillant moins—et de les protéger. Nous croyions que cette mesure apporterait une certaine justice dans le système à l'égard des personnes ayant droit à l'assurance-chômage. Il est arrivé, entre autres choses, que des employeurs en ont abusé.

Du printemps de 1979 au mois de février 1980, alors que je n'étais pas député, j'ai eu l'occasion de rencontrer des travailleurs à temps partiel et des dirigeants syndicaux, et j'ai pu étudier à loisir la législation et ses répercussions dans différents domaines. A la suite de ces rencontres, notamment avec les dirigeants syndicaux, je me suis empressé, sitôt élu député, d'écrire au ministre pour lui dire que les employeurs abusent de la disposition relative aux 20 heures de travail par semaine, qu'il faudrait modifier la loi et élaborer autant que possible une formule équitable qui ne lèse pas les gagne-petit. L'idée du cinquième des gains maxima ou des 15 heures est un pas dans la bonne direction, et je félicite le ministre de cette initiative.

● (1700)

Ce bill prévoit essentiellement deux choses et, en premier lieu, de prolonger l'application des conditions d'admissibilité variables. Bien que le député de Calgary-Ouest ait critiqué cette formule, il a du reconnaître que, tout compte fait, dans la conjoncture actuelle, c'est une mesure nécessaire du point de vue social. Les taux d'emploi et de chômage varient d'une région à l'autre, donc cette nouvelle mesure répond à un besoin réel. Dans les régions où il est difficile de trouver du travail ou d'en retrouver lorsqu'on a été mis à pied, les chômeurs pourront toucher des prestations s'ils peuvent justifier de dix semaines de travail. Ceux qui habitent dans des régions où le taux de chômage est relativement faible, comme celle que je représente, devront avoir travaillé 14 semaines pour avoir droit à des prestations. Je trouve que cette mesure est justifiée.

Il est d'autant plus opportun que le ministre ait prit l'initiative de prolonger l'application des conditions d'admissibilité variables au lieu de s'en tenir à la loi qui exige de tous les demandeurs de prestations qu'ils aient au moins quatorze semaine de travail à leur actif. Comme l'a signalé le député de Beaches (M. Young), pareille mesure aurait nui aux habitants des régions comme celle de l'Île-du-Prince-Édouard où il est difficile d'accumuler le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit à des prestations. Comme on a peut-être cessé de verser des prestations à des personnes démunies, je félicite le ministre d'avoir prolongé la période.

Je suis heureux de constater que le ministre entreprendra une révision globale de l'assurance-chômage. Une foule de renseignements sont disponibles à la suite des études qui ont été effectuées, et je sais que le ministre les rendra publics. Dans le passé, nous fournissions ces données quand la loi sur l'assurance-chômage était à l'étude, afin que ceux qui n'étaient pas d'accord puissent faire des critiques constructives en pleine connaissance de cause. J'applaudis à l'initiative du ministre d'entreprendre la révision.

Je suis particulièrement heureux que le ministre ne songe même plus à donner suite à la proposition du parti conservateur qui voulait établir une structure de prestations à deux niveaux. Le député de Calgary-Ouest a parlé d'une chose qui aurait plus de répercussions sur les femmes que sur les hommes parmi la population active, mais rien encore jusqu'ici n'aurait de plus grandes répercussions sur les femmes qu'une structure à deux niveaux. Je pense que le député devrait examiner les résultats d'une structure de prestations à deux niveaux. Une fois au pouvoir, son parti n'a probablement pas mis en œuvre cette structure de prestations à deux niveaux, même après l'avoir défendue si vaillamment et si bruyamment dans l'opposition, parce qu'il a constaté les difficultés qu'elle comportait.

Je rappellerai au ministre qu'on peut trouver une aide surprenante chez des gens qui ont le temps de faire des recherches dans d'autres domaines. Je songe en particulier à deux chroniqueurs, même si lorsque j'étais ministre je n'étais pas toujours d'accord avec leurs conclusions et ai parfois trouvé leur recherche douteuse. MM. Leonard Shifrin et Richard Gwyn sont deux chroniqueurs avec lesquels je n'ai pas toujours été d'accord, mais dont j'ai toujours lu les articles parce que j'estimais qu'ils avaient effectué les recherches nécessaires. On peut donc trouver beaucoup d'aide chez des chroniqueurs qui se spécialisent dans des domaines particuliers. Je suis sûr que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et d'autres personnes intéressées aux questions énergétiques lisent les chroniques de Jeff Carruthers. Je recommanderais au ministre de lire un certain groupe de chroniqueurs parce qu'ils ont fait leurs recherches et expriment un point de vue. Ils n'ont peut-être pas toujours raison ou ne sont peut-être pas toujours impartiaux, mais il vaut la peine de les lire.

Lorsque le ministre a mentionné certains des éléments qui feront l'objet d'un examen attentif, il n'a pas parlé de l'indemnité de congé. Du temps que j'étais ministre, j'ai pu apporter des changements portant que l'indemnité de cessation d'emploi ne soit plus considérée comme partie intégrante du revenu car cela avait pour effet de retarder le versement des prestations d'assurance-chômage. La même chose est sûrement d'autant plus vrai pour l'indemnité de congé. Les gens gagnent leur indemnité de congé lorsqu'ils travaillent, et non pas lorsqu'ils sont en congé. S'ils sont mis à pied et qu'ils reçoivent leur indemnité de congé, il leur faut attendre un certain temps avant de pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage parce que leur indemnité de congé est imputée au revenu qu'ils reçoivent après leur licenciement.

L'indemnité de congé ne devrait pas être assimilée au revenu surtout quand on songe avec quelle facilité on peut déjouer le système. Certains syndicats ont pris l'initiative de travailler main dans la main avec les employeurs et les sociétés de fiducie et ils ont pris des dispositions pour que l'employé puisse toucher son indemnité sur une base hebdomadaire. L'argent est déposé dans un fonds de fiducie aussi longtemps que l'employé travaille et, s'il lui arrive d'être licencié, comme l'indemnité de congé ne lui est pas remise, il peut bénéficier de l'assurance-chômage plus rapidement.

Seulement 33 p. 100 des travailleurs canadiens font partie d'un syndicat sous une forme ou sous une autre, si bien que ce sont les gens qui ne peuvent pas s'organiser qui sont les victimes. Je ne sais pas combien va coûter cette mesure, bien que j'aie entendu parler de 90 millions ou de 130 millions de dollars. Je suis fermement d'avis cependant que l'indemnité de congé accumulée pendant la période d'emploi ne devrait pas être considérée comme un revenu lors du licenciement d'un employé.

L'autre décision difficile à laquelle est confronté le ministre est de savoir comment s'arranger pour fournir d'un côté un service rapide aux personnes admissibles aux prestations d'assurance-chômage tout en faisant jouer les mécanismes de contrôle. Bien que le député de Beaches ait critiqué un certain message publicitaire de la Commission d'assurance-chômage, je demeure persuadé qu'elle essayait seulement d'avertir les gens qu'elle est en train de renforcer ses moyens de contrôle. Quiconque consulte les rapports de la Commission d'assurance-chômage ou les rapports du comité se rendra compte que la Commission se soucie énormément de la question du contrôle. Elle est également consciente du fait que les personnes admissibles à l'assurance-chômage ont besoin de percevoir leurs prestations dans les meilleurs délais.

Le ministre va avoir beaucoup de mal à tenir la balance égale entre ces deux préoccupations, comme ce fut d'ailleurs le cas d'un bon nombre de ses prédécesseurs. Il ne doit jamais oublier que les gens ont besoin de cet argent et qu'ils en ont besoin rapidement. Il s'agit toutefois de l'argent des contribuables et il convient d'intégrer certains mécanismes de surveillance dans le système.

On a parlé de la pénurie d'emplois nouveaux dans l'économie mais depuis quelques années, on compte en fait plus de 250,000 nouveaux emplois par an. Le ministre a conclu ou concluera des ententes avec les provinces en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes. C'est un programme très efficace dont le budget s'élève à plusieurs centaines de millions de dollars et qui est le fruit d'une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il vise à former les jeunes gens afin de les préparer à occuper les emplois qui apparaissent sur le marché. Il est donc inexact de prétendre qu'aucun emploi n'est créé.

L'apprentissage est un des domaines où une amélioration est possible. S'il relève surtout de l'éducation, donc des provinces, il serait possible de faire des progrès dans ce domaine en accordant plus de subventions à ce titre.

On dispose en réalité de plusieurs centaines de millions de dollars pour créer de nouveaux emplois et préparer les jeunes gens à faire leur entrée sur le marché du travail. Il ne s'agit pas de mesures purement symboliques.

Je me félicite de voir que le ministre a pris l'initiative de présenter le bill à ce moment-ci et je me réjouis notamment des modifications apportées au règlement. Je lui rappelle les opinions que j'ai exprimées au sujet de la difficulté de faire l'équilibre entre la règlementation et la prestation de services et je signale, en toute déférence, qu'il y aurait lieu de prendre certaines mesures au sujet de l'indemnité de congé.

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre quelques instants pour parler de l'application, à la province du Nouveau-Brunswick, des conditions d'admissibilité variables. Ce principe important pourrait certes être amélioré à certains égards et après avoir fait quelques brèves observations, je voudrais proposer au ministre des moyens de le faire.

Le Nouveau-Brunswick se trouve avantagé par le fait que les conditions d'admissibilité variables sont prorogées jusqu'en juin 1982. L'avantage se mesure en fonction des régions où s'applique la règle des dix semaines. L'expérience a montré que l'accroissement de la demande des prestations de bien-être social dans ces régions a été moins sensible que dans les régions où les 14 semaines sont la règle. Ce qui a entraîné un certain répit dans le prélèvement des fonds consacrés aux prestations de bien-être au Nouveau-Brunswick.

• (1710)

Les gens qui habitent les régions où s'applique la règle des dix semaines ont l'avantage de recevoir de l'aide plus rapidement pour assurer la subsistance de leurs familles et parer aux autres nécessités. Quand les gens ne peuvent malheureusement compter que sur les prestations d'assurance-chômage, ces prestations devraient leur être versées aussi rapidement que possible.

L'économie du Nouveau-Brunswick est fondée sur l'exploitation des richesses naturelles. L'emploi varie au rythme des saisons. L'industrialisation a fait de grands projets au cours des dernières années mais l'industrie n'est pas encore en mesure d'offrir de l'emploi à toute la main-d'œuvre disponible. Les mesures prises par le gouvernement fédéral dans l'intérêt général, ont un effet immédiat au Nouveau-Brunswick à cause de ce type d'économie. S'il est nécessaire de formuler une politique d'austérité, une politique visant à restreindre le crédit et la masse monétaire, elle a des effets négatifs sur l'économie du Nouveau-Brunswick dont le pouvoir de récupération est assez faible. Par conséquent, les écarts dans l'assurabilité représentent une mesure essentielle et importante pour la province.

Beaucoup de gens au Nouveau-Brunswick qui ne bénéficient pas de cette disposition sont traités injustement car la méthode utilisée pour identifier les régions devant en bénéficier tient plutôt compte des critères administratifs que de normes économiques. Par exemple, dans le comté de Madawaska, un certain nombre de femmes se rendent dans le comté de Restigouche pour travailler aux récoltes, surtout la récolte des pommes de terre qui s'effectue parfois sous un soleil de plomb. Les salaires sont plutôt maigres. Ces femmes ne peuvent bénéficier de la règle des dix semaines pendant que leurs consœurs qui viennent du comté de Restigouche, en bénéficient. Cette main-d'œuvre est laborieuse. Elles ne travaillent pas seulement dans le comté de Restigouche, mais aussi en Ontario, à la récolte des tomates. Mais parce qu'elles habitent dans le comté de Madawaska, elles sont soumises à la règle des 14 semaines alors que leurs camarades de travail qui habitent le comté de Restigouche peuvent se contenter des dix semaines. Cette division est fondée sur les difficultés administratives du ministère, sur l'emplacement des bureaux et des districts de l'administration du chômage, mais non pas sur les réalités économiques.

Dans la région de Doaktown, au centre du Nouveau-Brunswick, il y a beaucoup d'activités dans les scieries, les entrepôts de bois de construction et dans le travail du bois en général. Les ouvriers de ces usines et de ces industries travaillent côte à côte, leurs enfants fréquentent les mêmes écoles, et vont aux même églises et ils achètent leurs provisions aux mêmes épiceries; pourtant, ils ne sont pas traités de la même façon. Ceux qui vivent dans le comté de Northumberland sont assujettis à la règle des 10 semaines, mais ceux qui vivent dans la même localité et dans des conditions économiques semblables, mais qui se trouvent de l'autre côté de la limite, dans le comté de York, doivent respecter la règle des 14 semaines. C'est une injustice flagrante.

Encore une fois, pour ce qui est du nombre de semaines de travail exigées, les pêcheurs de nos villages côtiers peuvent participer au programme aux termes de la règle de dix semaines. Mais comme un village de pêche peut se trouver dans le même district que l'une de nos grandes villes, les statistiques peuvent se trouver modifiées en un mois par une augmentation du nombre d'emplois dans la ville sans qu'aucun changement réel ne se soit produit dans l'économie du village. Le fils d'un pêcheur peut ainsi se trouver assujetti à la règle des 14 semaines. Il peut donc y avoir une distinction au sein d'une même famille qui vit dans la même maison.

Voilà le genre de difficulté qu'entraîne ce zonage artificiel dans la province. Je prétends qu'il est nécessaire de prévoir des directives plus souples et de faire en sorte qu'elles tiennent compte des facteurs économiques au lieu des facteurs administratifs.

Je prie le ministre, très sincèrement, de demander à ses collaborateurs d'essayer de trouver une meilleure méthode de délimitation des régions économiques ayant des conditions d'admissibilité différentes. Je suis prêt à lui apporter toute l'aide dont je suis capable et je crois que le ministre des services sociaux du Nouveau-Brunswick se fera également un plaisir de lui communiquer ses dossiers.

Je recommande donc en premier lieu que nous essayions de régler ce problème de zonage et que nous tâchions de délimiter de façon plus précise les zones économiques de chômage élevé.

Deuxièmement, s'il s'agit vraiment là d'un problème complexe et ardu présentant des difficultés insurmontables pour son ministère, je demanderai au ministre d'étudier sérieusement la possibilité de soumettre toute la province aux dispositions qui lui sont le plus favorables lorsqu'il s'agit d'une petite province. De grands secteurs de la province sont déjà délimités, et cela n'entraînerait pas un grand surcroît de travail.

[*Français*]

Mme Éva Côté (Rimouski): Monsieur le président, le bill C-3 qui est présenté aujourd'hui vise à prolonger l'application de la norme variable d'admissibilité donnant droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce projet de loi propose donc de garder en vigueur jusqu'en juin 1982 la norme actuelle en vertu de laquelle les prestataires doivent avoir accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi pour devenir admissibles au bénéfice des prestations.

En vertu de la norme variable d'admissibilité, les personnes qui habitent des régions où le taux de chômage est élevé ont besoin d'un nombre de semaines moins élevé d'emploi assurable pour devenir admissibles au bénéfice des prestations d'assurance-chômage que les personnes qui vivent dans des régions affichant un faible taux de chômage. Par exemple, lorsque le taux de chômage est de 6 p. 100 ou moins, les prestataires ont besoin de 14 semaines de travail. Lorsque le taux de chômage est supérieur à 9 p. 100, il ne faut que 10 semaines de travail. Donc, à moins que le bill C-3, modifiant la loi sur l'assurance-chômage, ne soit adopté, la norme variable d'admissibilité deviendra une norme fixe de 14 semaines dès décembre 1980.

Si d'une part les conditions d'admissibilité donnant droit au bénéfice des prestations d'assurance-chômage ne doivent pas encourager des comportements de travail instables ou inciter les travailleurs à demeurer en chômage, une norme fixe d'admissibilité de 14 semaines aurait, d'autre part, des effets très divers dans les différentes parties du pays. Elle toucherait une bien plus grande proportion de travailleurs au Québec et dans les provinces de l'Atlantique que dans les provinces des Prairies. En outre en vertu d'une norme fixe les «réitérants», donc les personnes qui ont touché des prestations d'assurance-chômage au cours de l'année, devraient avoir accumulé entre 14 et 20 semaines d'emploi plutôt qu'entre 10 et 16 semaines pour devenir admissibles au bénéfice des prestations.

Monsieur le président, la situation économique du Canada en général est difficile. Que penser des conséquences dans un territoire comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, Rimouski et Témiscouata où le taux de chômage, bon an mal an, varie entre 15 et 30 p. 100? Malgré la bonne volonté et un désir réel de travailler, notre population active ne peut bénéficier d'un emploi régulier. La réalité socio-économique de ce territoire crée beaucoup d'emplois saisonniers que nous tentons, par des politiques de développement économique, à transformer en emplois permanents, mais nous n'obtenons pas toujours le résultat que nous souhaitions atteindre. Notre région est éloignée des grands centres plus populeux, donc des centres de consommation. De plus, nous subissons déjà un exode de population important parce que justement nous n'arrivons pas à créer suffisamment d'emplois permanents pour conserver même nos travailleurs, et particulièrement les jeunes, qui arrivent sur le marché du travail.

● (1720)

Si par surcroît nous créons une situation encore plus difficile en restreignant l'admission aux prestations de l'assurance-chômage en considérant le Canada tout entier comme une région économique, je le répète, c'est une injustice pour plusieurs Canadiens qui travaillent au moins périodiquement quand ils le peuvent, et ce n'est certes pas par la paresse de notre population active que nous subissons chez nous un taux de chômage scandaleux. Monsieur le président, je serai donc forcée de voter en faveur du bill C-3, bien qu'une bonne partie de la population de Rimouski et du Témiscouata demeure toujours victime du bill C-14 adopté en 1978. A ce moment-là, une mauvaise description des zones économiques a causé un préjudice grave à des milliers de travailleurs. Considérer le taux de chômage d'une circonscription comme Rimouski et Témiscouata avec la région économique de Québec, c'est tout simplement une aberration, et je trouve inacceptable que les citoyens de ma circonscription doivent subir ce préjudice encore aujourd'hui.

Même si le bill C-3 ne règle pas tous mes problèmes, la situation des citoyens de ma circonscription s'en trouverait empirée si ce bill n'était pas adopté, et leur situation déjà pénible empirerait. J'espère donc, monsieur le président, que d'ici là—et l'on me permettra d'en appeler à la solidarité et à l'appui de mes collègues—les travailleurs de Rimouski et du Témiscouata seront considérés équitablement dans le domaine de l'admissibilité aux bénéfices de l'assurance-chômage selon la capacité économique même du territoire de fournir des emplois permanents.

Soyons assurés, monsieur le président, que j'aimerais beaucoup mieux voir les fonds des Canadiens utilisés dans la création d'emplois afin d'éliminer cette plaie sociale qu'est le chômage, mais il faut être réalistes et admettre que nos travailleurs n'ont pas la chance d'obtenir un emploi stable et que, comme société, nous devons faire en sorte de les aider à traverser cette période difficile. Je note que le ministre a indiqué son intention de publier relativement bientôt un livre blanc sur toute cette question de l'assurance-chômage. D'avance, j'invite tous mes concitoyens à accueillir ce document et surtout à intervenir afin que toute cette question de l'assurance-chômage, qui doit être considérée comme un sujet économique important, réponde efficacement et équitablement aux besoins des travailleurs qui se trouvent momentanément sans emploi. Quant à moi, monsieur le président, j'assure le ministre de ma plus entière coopération, et j'aimerais lui réitérer quelle peut être la situation pénible des citoyens de ma circonscription qui doivent être considérés dans une région économique aussi vaste que celle de Grand Portage, y compris la région économique de Québec, qui n'est absolument pas semblable et ne peut être comparée.

[*Traduction*]

M. Mel Gass (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. La question du droit aux prestations était plutôt confuse jusqu'à maintenant et j'espère que ce bill contribuera à tirer au clair de nombreux aspects de l'assurance-chômage qui laissent les Canadiens perplexes.

Tout d'abord, je tiens à dire, aux fins du compte rendu, que je considère l'assurance-chômage comme une police d'assu-

rance et non comme un programme de bien-être. L'assurance-chômage doit être accordée aux Canadiens qui ne peuvent pas trouver de travail. Les chômeurs qui refusent de travailler ne devraient pas avoir droit aux prestations. Malheureusement, la vaste majorité des Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage sont victimes de circonstances qui échappent à leur contrôle et ils ne désirent rien d'autre que de pouvoir aller travailler tous les matins. Durant les années de régime libéral, il est devenu de plus en plus difficile pour les Canadiens de conserver leurs emplois. L'économie ayant été mal gérée par les gouvernements successifs dirigés par M. Trudeau, le pays n'a connu qu'une croissance ralentie.

Au cours de la dernière législature, j'ai eu l'occasion de siéger de l'autre côté de la Chambre avec un gouvernement qui estimait que la petite entreprise était l'armature et l'avenir du pays. Si le gouvernement crée une ambiance favorable, les petites entreprises deviendront florissantes au Canada et moins de Canadiens seront forcés de demander de l'assurance-chômage.

Je voudrais signaler maintenant certaines lacunes dans l'application du programme d'assurance-chômage à l'heure actuelle. Je suis persuadé que bien des députés comptent parmi leurs commettants des bénéficiaires qui ont touché des prestations d'assurance-chômage qu'ils ont dû rembourser en totalité ou en partie à cause de certaines erreurs commises par la Commission. Après lui avoir versé des prestations durant un certain nombre de semaines, la Commission fait savoir au bénéficiaire qu'il n'a pas droit à ces prestations et qu'il doit les rembourser. D'ordinaire, celui qui touche des prestations d'assurance-chômage n'est pas en mesure de remettre à la Commission ce qu'il a déjà reçu et dépensé. Étant donné que des erreurs vont se produire de temps à autre, il conviendrait peut-être d'insérer certaines dispositions dans le projet de loi en vue de ne pas obliger le requérant à rembourser un paiement en trop, pourvu qu'il ait expédié tous les documents nécessaires quand sa demande a été étudiée.

Au fil des ans, on a apporté à ce programme bien des changements qui ont modifié du tout au tout les règles d'admissibilité. Beaucoup d'erreurs sont attribuables au fait que même les employés de la Commission connaissent plus ou moins le règlement. Une personne qui était admissible aux prestations l'année dernière ne l'est peut-être plus cette année, mais l'employé de la Commission n'est pas toujours au courant des nouvelles règles. Il y a sûrement moyen de simplifier les règlements de la Commission d'assurance-chômage pour que même les employés de la Commission puissent les comprendre.

Une autre lacune du régime d'assurance-chômage est que dans certains cas, on n'encourage pas les gens à travailler. Dans ma propre circonscription de Malpèque, l'automne dernier, un certain nombre de gens qui avaient travaillé pendant 13 semaines ont pu toucher des prestations, et d'autres, qui avaient travaillé deux semaines de plus au même endroit, soit 15 semaines au total, ont découvert qu'elles n'avaient pas droit aux prestations et n'ont rien reçu du tout. A mon avis, il est absolument inacceptable qu'une personne qui travaille pendant 15 semaines n'y ait pas droit tandis qu'une autre, qui accomplit le même travail pendant 13 semaines chez le même employeur, y soit admissible. Quelque chose ne tourne pas rond dans ce système.

Je voudrais communiquer à la Chambre l'explication que m'a donnée le bureau local de la Commission d'assurance-chômage à l'Île-du-Prince-Édouard. Le nombre de semaines de travail requis pour permettre à une personne de présenter une demande de prestations dépend du taux de chômage dans la région. Comme il serait très difficile de calculer le taux de chômage tel ou tel jour, la Commission utilise le taux applicable à la région trois mois avant la présentation de la demande de prestations. Si le chômage est élevé, le nombre de semaines de travail requises est moindre que lorsque le taux de chômage est plus faible. Ce qui peut arriver, c'est que le taux de chômage fluctue selon les saisons.

• (1730)

La demande de la personne qui avait travaillé pendant 13 semaines a été étudiée à la fin du mois d'août, lorsque le taux de chômage était élevé, et la Commission a décidé que cette période était suffisante pour lui donner droit aux prestations. Par contre, la demande de la personne qui a travaillé 15 semaines, soit deux de plus que la personne précédente, a été étudiée au milieu de septembre, après que le taux de chômage eut baissé. Résultat, cette dernière aurait dû travailler 16 semaines pour avoir droit aux prestations. Elle n'a donc rien reçu. La personne qui avait travaillé deux semaines de plus qu'un employé au même endroit était consciencieuse et avait travaillé deux semaines de plus. Si elle avait été licenciée en même temps que les autres, elle aurait pu recevoir des prestations. Comme elle avait travaillé deux semaines de plus, elle a été pénalisée par le système.

Il est extrêmement difficile de faire comprendre à cette personne que le régime d'assurance-chômage est juste. Il est impossible de le lui faire comprendre, et je lui concède que des changements s'imposent. En tant qu'un des 282 législateurs élus du Canada, j'estime que nous, à la Chambre, nous avons fait faux bond à cette personne. Certes, en tant que députés à la Chambre, notre tâche est de rédiger des lois qui sont justes pour tous les Canadiens. Avant que le bill soit adopté, j'espère que nous pourrons en dire autant de celui-ci.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, les injustices que l'on a relevées de même que les critères d'admissibilité aux prestations prévus dans la loi actuelle sont des choses dont, je l'espère, le ministre tiendra sérieusement compte. Ce bill a une foule de répercussions sur les divers programmes qui relèvent du ministre; notamment, le taux de chômage peut servir d'indice aux administrateurs des fonds publics et des projets de création d'emplois pour l'affectation des crédits dans les circonscriptions.

Je tiens à signaler au ministre qu'une circonscription comme la mienne, formée principalement de villages, de zones rurales et de petites villes, reçoit de l'aide à la création d'emplois non pas en fonction de ses besoins véritables, mais bien plutôt en fonction de la situation de l'emploi qui existe dans les villes de Fredericton et de Saint-Jean. A plusieurs reprises, depuis dix ans, on a estimé qu'il y avait suremploi dans la ville de Saint-Jean. Suivant les statistiques établies à Saint-Jean, la circonscription de Carleton-Charlotte, circonscription voisine à l'ouest, s'est vu refuser les programmes de création d'emplois dont elle avait besoin, comme Canada au travail, Jeunesse-Canada au travail et les divers autres programmes gouvernementaux qui créent des emplois saisonniers et des emplois d'été

en particulier. Depuis que le taux de chômage est évalué selon cette méthode dans ma circonscription, cela a joué contre nous.

Comme l'a fait remarquer le député de York-Sunbury (M. Howie), cette façon de procéder a également dressé les localités les unes contre les autres. Comme l'a dit le député de Malpèque (M. Gass), si une personne a travaillé dans la localité A, elle pourrait avoir droit à l'assurance-chômage dans la localité en question. Néanmoins, si par hasard, elle réside dans la localité B, à dix milles de la localité A, elle constatera peut-être qu'elle n'a pas travaillé assez longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. C'est absolument injuste, et il faut reconsidérer les conditions d'admissibilité en fonction de l'argent dont peut profiter une circonscription ou une localité dans le cadre des programmes Canada au travail, Jeunesse-Canada au travail ou autres programmes de création d'emplois.

Comme l'a mentionné le député de York-Sunbury, ma circonscription compte un certain nombre de villages de pêcheurs dont l'admissibilité n'est pas évaluée en fonction du nombre de semaines pendant lequel ils ont pêché, mais plutôt des estimations faites par les statisticiens du ministère, et cela ne marche pas. Ce n'est pas juste pour ces gens-là.

D'après le vérificateur général, il y aurait une multitude de réclamations non admissibles, se chiffrant à 300 millions de dollars, et je vais vous en donner un exemple. J'ai dans ma circonscription un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, âgé d'environ 64 ans, qui travaillait pour un agriculteur. Il travaillait, d'une part, comme agriculteur et aussi pour un autre agriculteur qui se construisait une maison. Tous les organismes de réglementation du ministère l'avaient déclaré admissible à l'assurance-chômage jusqu'à ce que son dossier atterrisse au Revenu national. Ce ministère est retourné voir ce pauvre homme en lui disant qu'il y avait eu une erreur quelque part. Il avait touché près de $1,200 qu'il a dû rembourser. Je tiens à dire au ministre que cet homme n'a pas cet argent et n'a pas les moyens de le rembourser.

On le traîne maintenant en justice simplement parce qu'un niveau de gouvernement n'a pas interprété les règlements de la même façon. J'ai appris que le changement ne venait pas du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mais du ministère du Revenu national. Les règlements ne sont pas interprétés de la même façon. Cela joue contre ce pauvre homme qui a besoin des prestations d'assurance-chômage, et je ne vois aucun moyen de régler ses ennuis. Ce sont des questions que le ministre doit étudier très attentivement.

Il y a des gens dans ma région qui aimeraient rester dans la circonscription de Carleton-Charlotte, mais, à cause de la nouvelle interprétation des règlements d'assurance-chômage, ils ne peuvent plus s'en sortir avec un travail saisonnier. C'est pourquoi les travailleurs saisonniers s'en vont. Si cette tendance se poursuit, je ne sais pas combien de temps les activités saisonnières de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière, qui sont les piliers économiques de Carleton-Charlotte, pourront se poursuivre.

Le but initial de l'assurance-chômage n'était pas de remplacer le travail, c'était d'aider ceux qui ne pouvaient se trouver du travail dans leur localité.

Je signale à la Chambre qu'il y a une autre injustice dans cette structure qui, encore une fois, désavantage les localités rurales, et je suis certain que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc), qui me regarde d'un air assez sévère, comme d'habitude, appuiera ce que je dis.

M. LeBlanc: Je vous regarde d'un air amical.

M. McCain: Tant mieux. J'aurai probablement besoin de cette amitié avant que nous terminions l'étude de ce bill. C'est un fait que ceux qui se cherchent du travail à Toronto, à Ottawa et dans d'autres régions ont des services de transport de banlieue à leur disposition pour se rendre là où il y a du travail. Je suis certain qu'il y a des gens travaillant à Ottawa qui font 10, 20 ou même 30 milles en autobus pour se rendre au travail. Par contre, dans les régions rurales, si un chômeur qui n'a pas d'auto vit à 20 milles d'un endroit où il pourrait travailler, il n'a pas droit à l'assurance-chômage même s'il vit dans sa propre maison. On a décidé—je ne me souviens pas exactement du chiffre—que s'il y a du travail dans un rayon de 25 à 35 milles, un chômeur n'a pas droit à l'assurance-chômage.

Ce sont des injustices qui n'ont pas été voulues; elles sont le résultat des économies qu'ont essayé de réaliser ceux qui administrent cette loi et qui n'ont absolument aucune idée de la façon dont vivent les Canadiens. Une personne haut placée au ministère a probablement établi le règlement sans avoir aucune idée de ses conséquences.

Il faudrait que le ministre s'arrête à ces questions. J'aimerais qu'il se préoccupe du problème, qu'il montre un certain intérêt, qu'il modifie l'administration de cette loi et certains des règlements à cause des conséquences générales qui en résultent pour les travailleurs saisonniers, les projets de création d'emplois et les allocations versées dans diverses circonscriptions. Le député de Rimouski (M^me^ Côté) a mentionné certains des mêmes points que j'essaie de faire valoir. Qu'il ait ou non un moyen de transport à sa disposition, un travailleur saisonnier ne pourra pas obtenir de prestations d'assurance-chômage s'il existe des possibilités d'emploi à un certaine distance d'où il habite.

● (1740)

J'espère que le ministre réfléchira sérieusement à ce que j'ai dit et qu'il tiendra compte des besoins des régions rurales du Canada et des travailleurs saisonniers et prendra les mesures nécessaires pour garantir que même si certaines personnes ont essayé de tricher, ceux qui ont essayé de se plier aux règlements et que le bureau local du service d'emploi du Canada considère comme ayant respecté la loi ne seront pas pénalisés en étant obligés de rembourser les prestations qu'ils avaient demandées et qu'ils ont obtenues selon la loi, comme on l'a demandé à l'ancien combattant que j'ai mentionné. J'espère qu'on trouvera une solution et que le ministre se laissera attendrir et résoudra les problèmes qui existent dans Malpèque, Rimouski, York-Sunbury et Carleton-Charlotte. Il est inacceptable que les habitants des localités avoisinantes, que ce soit dans Westmorland-Kent, York-Sunbury ou Carleton-Charlotte, soient déclarés inadmissibles, non pas à cause des emplois qui existent dans leur propre localité, mais à cause de ceux qui existent à Fredericton ou à Saint-Jean.

C'est ce qui se passe dans ma circonscription de Carleton-Charlotte. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'exhorte le ministre à se pencher sur la situation. Il faudrait faire preuve d'un peu plus de compréhension et être un peu plus sensible aux besoins des Canadiens que le ministre ne l'a été quand il a refusé la subvention que demandait l'Association canadienne pour les déficients mentaux dans le cadre du programme Jeunesse-Canada au travail.

Des voix: Bravo!

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer mes observations ce soir en parlant de certaines questions qui me préoccupent et qui préoccupent bien des gens avec qui je travaille depuis quelque temps.

Nous nous opposons au bill, en bonne partie à cause de ce que nous estimons être une injustice sans cesse croissante dans la façon d'assumer les frais de ce régime important et vital. J'approfondirai cette question plus tard parce qu'à l'heure actuelle, ce sont les moins nantis qui paient le plus pour obtenir moins de prestations que d'autres dans le cadre du régime actuel. Selon nous, ce régime fonctionne donc exactement à l'encontre de ce qu'un programme de service social ou d'assurance sociale devrait faire.

L'une des choses dont je veux parler ce soir a trait à certaines décisions administratives et réglementaires qui sont rendues de temps à autre en vertu de la loi. La première question a commencé à causer des problèmes il y a un an ou deux. Auparavant, dans bon nombre d'industries, lorsqu'il y avait des mises en disponibilité, un employé qui avait une certaine ancienneté pouvait accepter d'être mis en disponibilité pour qu'un employé plus jeune puisse continuer à travailler. La mesure se révélera avantageuse, à mon avis, pour beaucoup de gens, du moins pour les travailleurs, et cela pour diverses raisons, notamment les épargnes réalisées dans le régime lui-même.

Pourquoi le gouvernement devrait-il s'intéresser aux employés mis en disponibilité? Si une entreprise ayant 400 personnes à son emploi, compte en mettre 200 à pied, pourquoi devrait-elle viser nécessairement les plus jeunes employés, du moins en ce qui concerne le gouvernement, et en faire des prestataires de l'assurance-chômage? Très souvent, on constate que des employés âgés de 50, 60 et 65 ans, de vieux bûcherons qui travaillent en forêt depuis les temps où l'on transportait le bois sur des voitures tirées par des chevaux, occupent les emplois les plus durs et les plus difficiles, alors que les jeunes gens qui viennent d'accéder au marché du travail auraient volontiers accepté de faire ce travail si on le leur avait permis.

Nous avons certainement intérêt à permettre aux jeunes gens qui viennent d'arriver sur le marché du travail d'acquérir la meilleure expérience possible et de travailler de façon ininterrompue pour étendre cette expérience et comprendre ce que c'est que travailler. Dieu sait combien on se plaint aujourd'hui que les jeunes n'ont pas la morale du travail! Nous devrions donc prendre certaines dispositions et faire preuve d'une certaine souplesse pour permettre aux jeunes gens les plus aptes à travailler à rester sur le marché du travail et encourager les anciens travailleurs, plus expérimentés, à remplacer, s'ils le désirent, les jeunes employés et à devenir eux-mêmes des prestataires de l'assurance-chômage.

Il est également conforme à l'un des objectifs sociaux dont nous avons parlé qu'à l'approche de la retraite, les gens se voient accorder du temps pour s'y habituer, pour s'y adapter. Lorsqu'il n'en résulte pas de frais supplémentaires pour le programme ou pour le contribuable, pourquoi ne pas donner cette possibilité aux employés âgés? Mais pour une raison imprévue, les bureaucrates de la commission depuis un an ou deux, sont devenus extrêmement inflexibles. Allez y comprendre quelque chose. Si la commission se préoccupe de recaser ceux qui sont en chômage, ceux qui ont de l'ancienneté ont très souvent plus de talents et de connaissances et peuvent être placés plus facilement que les nouveaux venus sur le marché du travail et qui sont souvent sans qualification. Il semble à la fois illogique et socialement injuste d'imposer ce changement.

Je voulais aussi parler de l'obligation de se chercher du travail, dont les conditions varient d'un endroit à l'autre, pour des raisons réglementaires ou administratives. Pour qu'un chômeur puisse continuer de toucher ses prestations, on l'oblige trop souvent à se chercher du travail lorsqu'il y a trop de chômage pour pouvoir espérer qu'aboutissent ces recherches quelquefois très fastidieuses, surtout quand le chômeur est sans travail pendant peu de temps. Il est très souvent illogique d'espérer que quiconque, pour les raisons qui ont déjà été exposées plus tôt, acceptera du travail à court terme au risque de voir interrompre ses prestations.

On ne cesse de conseiller de demander aux employeurs sollicités des attestations signées. A mon avis, il s'agit d'une idée idiote et farfelue. Nous avons eu il y a un an et demi un cas de ce genre à Trail, en Colombie-Britannique. Il a fallu intervenir pour prouver aussi bien aux chefs d'entreprise de l'endroit qu'à la Commission de l'assurance-chômage que cela ne tient pas debout. Nous avons fait le nécessaire pour que les gens, surtout les chefs de petites entreprises, fassent comprendre au gouvernement et à la commission de ne pas insister.

En réalité, il a fallu peu de choses. Ceux qui changeaient d'employeur comme de chemise en établissant leur liste de demandes de travail ont continué de le faire, seulement ils l'ont fait ensemble. Ils ont rendu fous les chefs d'entreprise en se présentant à 30 en même temps en plein coup de feu pour solliciter du travail et réclamer une attestation écrite. Il est déjà assez idiot et dégradant d'obliger des adultes à faire des choses de ce genre, au lieu de faire comme auparavant, d'établir la liste de leurs appels téléphoniques. Dans les régions rurales, cela n'a pas de sens, économiquement parlant, quand on est en chômage, d'aller d'un endroit à l'autre réclamer une attestation écrite par laquelle l'employeur sollicité déclare: «Il est venu ici, il a demandé du travail mais je n'en ai pas à lui donner.» Mais quand ils se sont mis à 25 ou 30 pour le faire, la pagaille s'y est mise et tout le monde a compris.

Pourquoi en arriver là pour faire saisir des choses qui auraient pourtant dû être évidentes avec tous les arguments qui ont été présentés, à maintes reprises, par les élus et par les fonctionnaires locaux de la commission? Mais ce genre de choses continue de se produire dans beaucoup de régions bien qu'on n'en voie pas réellement la nécessité. Cela représente une perte de temps, d'énergie et d'argent pour des gens qui n'ont pas d'argent à dépenser puisqu'ils ont perdu leur emploi bien malgré eux.

● (1750)

Je voudrais également signaler une autre situation qui se produit de temps à autre, mais qui n'est pas très commune, heureusement. Elle peut découler d'un excès de zèle des fonctionnaires, quand le gouvernement décide de réduire à tout prix ses dépenses et s'efforce, comme on le soupçonne parfois, de rayer bien des noms des registres du chômage. Je songe à une situation assez cocasse qui s'est produite dans la ville de New Westminster à l'automne de 1977. Je signale ce fait pour la gouverne du ministre car ce genre de choses arrive parfois. Les formulaires à remplir sont de plus en plus complexes chaque année. Il y a beaucoup de paperasse et certaines questions sont piégées.

Naturellement, l'une des questions les plus fréquentes est celle-ci: «Quel salaire espérez-vous obtenir en postulant un emploi? Quel salaire êtes-vous prêt à accepter?» Si un candidat ne veut pas courir le risque de perdre ses prestations ou de ne jamais en toucher, à cette question typique, il doit répondre: «Le salaire courant». Car s'il précise quoi que ce soit dans sa réponse, il peut dire adieu aux prestations. Il faut répondre «le salaire courant» même si on vous pose la même question 100 ou 200 fois. Le ridicule peut aller jusque là.

Dans le cas qui m'intéresse, un jeune travailleur forestier en chômage entre dans un bureau de la CAC à New Westminster. Un fonctionnaire lui pose interminablement cette même question. Je suppose qu'à la fin, fatigué, il lui a demandé quel était son salaire dans le dernier emploi qu'il avait occupé. Le jeune homme le lui dit et le fonctionnaire écrit le chiffre sur le formulaire. Je ne prétends pas que les fonctionnaires de la Commission soient des brutes cherchant désespérément à empêcher les chômeurs de toucher des prestations. Mais voilà ce qui arrive quand on fait indûment pression sur les fonctionnaires, gens qui d'habitude sont très consciencieux.

Si ce jeune travailleur forestier n'avait pas été au courant des rouages du système, il n'aurait fort probablement jamais reçu les prestations. Il se trouve qu'il connaissait ses droits. Il est allé voir le responsable de son syndicat local et l'affaire ne s'est pas arrêtée là, je vous le garantis. J'espère que ce genre de choses ne se produit pas trop souvent, mais je me demande combien il y a de cas qui, sans aller jusque là, sont quand même très pénibles pour les chômeurs. Je pense aux gens qui se font avoir sans qu'on n'en entende jamais parler, aux nombreuses personnes qui ne connaissent pas leurs droits et qui ne se rendent pas compte qu'elles peuvent exiger ce qui leur est dû.

D'après mon expérience personnelle, je ne crois pas qu'il y ait d'institution gouvernementale plus méprisée et plus détestée dans le pays, sauf peut-être les commissions provinciales des accidents du travail. En principe, ces deux services n'existent que pour aider les gens qui sont dans le besoin ou qui ont perdu leur emploi sans qu'ils y soient pour rien. Il est dommage que de telles attitudes subsistent. Elles nous imposent de prendre des mesures fermes de temps en temps. Le gouvernement devrait faire des déclarations très claires et donner des directives dont tout le monde aurait connaissance. Autrement, les travailleurs ne pourront jamais avoir confiance dans le gouvernement et dans des services qui n'ont été créés que pour les aider en cas de difficulté. Certes, il serait beaucoup plus avantageux d'agir ainsi plutôt que de faire le genre de publicité dont vient de nous parler le député de Beaches (M. Young), cette publicité qui ne fait qu'aggraver un mécontentement latent toujours prêt à refaire surface en période de chômage.

Et puisque j'aborde cette question, j'aimerais souligner un autre point qui est très important. Je suis toujours surpris d'entendre des conservateurs, qu'ils soient d'étiquette libérale ou tory—car il y en a dans les deux partis tout comme il s'y trouve des gens relativement progressistes—faire de temps en temps des déclarations fracassantes destinées à susciter des réactions violentes. Cela a été particulièrement fréquent parmi les collègues qui siègent à ma droite au cours des cinq ou six dernières années. Et quand le gouvernement, quelle que soit sa couleur, prend des mesures pour parer à ces réactions, ces grands justiciers passent leur temps à se plaindre des résultats. Je trouve cela difficile à admettre, et je ne suis pas le seul. Ces procédés minent le respect que les gens peuvent avoir pour la démocratie et pour le processus politique et ceux qui s'en occupent. Nous pourrions facilement nous en passer. Je ne voudrais pas trop insister sur ce point, mais j'espère que certains en tiendront compte; ce n'est pas un reproche, mais je crois qu'il importe de bien réfléchir avant de faire une publicité aussi enthousiaste ou de se plaindre avec extravagance des abus qui ont lieu.

Si vous me le permettez, je pense que je vais dire qu'il est 6 heures, car je veux changer d'amure demain.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant de dire qu'il est 6 heures, je voudrais m'excuser auprès du député de Kamouraska-Rivière-du-Loup (M. Gendron). Je crois comprendre que le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) a demandé la permission de dire qu'il est 6 heures mais qu'il voudrait continuer son discours demain.

M. Kristiansen: Oui, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre consent-elle à ce que le député dise qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Pour terminer ce que j'étais en train de dire, comme les députés le savent, la présidence alterne ordinairement entre les députés d'un côté et de l'autre. Je n'ai pas vu que le député de Kamouraska-Rivière-du-Loup demandait la parole; je la lui donnerai donc demain quand le député de Kootenay-Ouest aura terminé.

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 juin 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARMES DE POING—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. En vertu de la législation actuelle sur le contrôle des armes à feu, l'emploi des armes de poing à poudre noire fait l'objet de certaines restrictions. Or, l'association nationale des armes à feu a déclaré que le fait de comparer ces armes aux armes modernes équivaudrait, compte tenu de la difficulté de leur fonctionnement à faire courir un modèle T dans une course automobile contre une formule 1. Je propose donc avec l'appui du député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que l'on confie au comité permanent de la justice et des affaires juridiques le soin de réviser et de modifier sans plus tarder ces dispositions ridicules.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROTESTATION CONTRE LE PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Il s'agit du projet de détournement Garrison, dans le Dakota du Nord.

Les membres du Congrès qui appuient ce projet ont ajouté un montant supplémentaire de 9.7 millions de dollars pour le projet à la somme destinée à indemniser les victimes de la catastrophe du mont St. Helens. Il s'agit visiblement d'une manœuvre visant à forcer la main aux membres de l'administration américaine qui s'opposent à ce projet. Aussi, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre déplore les tactiques utilisées par les membres du Congrès américain qui sont partisans du projet Garrison et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se mette en rapport avec le secrétaire d'État américain, M. Edward Muskie, aujourd'hui même, afin de lui transmettre les protestations de la Chambre et de lui faire savoir que nous sommes très inquiets au sujet de cette affaire très importante, car elle peut entraîner une détérioration des relations entre nos deux pays.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE FINANCEMENT DU PROJET DE DÉRIVATION GARRISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente, afin de donner à la Chambre une deuxième chance en ce qui concerne le projet de détournement Garrison.

Aujourd'hui, le Sénat américain étudie une loi supplémentaire de subsides qui fournira 9.7 millions de dollars en vue de financer le projet de détournement Garrison, dans le Dakota du Nord. Étant donné que le projet sera presque inévitablement achevé dans sa forme actuelle si ces fonds sont accordés et comme l'achèvement de ce projet constituerait une catastrophe écologique pour les lacs et les cours d'eau du Manitoba et enfreindrait le traité de 1909 sur les eaux limitrophes, je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre soit unanime à exprimer au Congrès américain sa désapprobation au sujet de toute initiative du Sénat ou de la Chambre des représentants des États-Unis en vue d'octroyer d'autres fonds au projet de détournement Garrison tant que toute possibilité de transfert biologique entre les bassins et toute catastrophe écologique n'auront pas été éliminées du projet Garrison.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONVENTIONS FISCALES

LE DÉBAT—LA PRÉSUMÉE OBSTRUCTION CAUSÉE PAR LES DÉPUTÉS CONSERVATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Madame le Président, j'interviens au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) assistera à la conférence au sommet de Venise la semaine prochaine et que la Chambre est actuellement saisie du bill S-2 portant sur les conventions fiscales avec divers États, dont l'Italie, je propose, appuyé par le député de Kitchener (M. Lang):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exhorte le député de York-Peel à cesser de faire obstruction au bill S-2 au comité afin que le Canada puisse manifester sa bonne volonté envers l'Italie la semaine prochaine au sommet de Venise.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA FAMINE ET LA SOUFFRANCE EN OUGANDA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma motion en vertu de l'article 43 du Règlement a l'appui du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) et du député de Saskatoon-Est (M. Ogle).

Deux soirs cette semaine, les téléspectateurs ont pu voir, au téléjournal du réseau anglais de Radio-Canada, des scènes horrifiantes de famine et de souffrance humaine en Ouganda, pays qui ne s'est jamais remis des ravages qu'il a subis sous le régime d'Idi Amin. Je propose donc:

Que la Chambre exprime la grande préoccupation que ressentent beaucoup de Canadiens face à la famine et la malnutrition qui se répandent dans bien des coins du globe en incitant particulièrement le gouvernement à envoyer des secours d'urgence à l'Ouganda.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'ÉNERGIE

LA VENTE DE CARBURANT AUX BATEAUX ET AUX TRANSPORTEURS AÉRIENS ÉTRANGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que les subventions au pétrole importé engloutiront environ 3,700 millions de cette année et que des sociétés étrangères établies au Canada achètent pour des millions de dollars de ce pétrole subventionné, je propose, avec l'appui du député de Perth (M. Jarvis):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de faire en sorte que tout le pétrole vendu à des transporteurs étrangers, qu'ils soient maritimes ou aériens, leur soit vendu au prix mondial.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ÉCRASEMENT D'UN SATELLITE SOVIÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE CANADIEN—LE COÛT DE LA DÉCONTAMINATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que l'écrasement, en 1978, d'un satellite soviétique porteur d'un réacteur nucléaire dans le Nord du Canada a causé des dommages considérables par contamination qui ont nécessité de coûteuses opérations de décontamination et puisque, selon tous les rapports, les tentatives faites par le Canada pour être indemnisé du coût de ces travaux se sont soldées par un échec en dépit du fait que le Canada et l'URSS sont tous deux signataires de la Convention de 1972 sur la responsabilité internationale, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre condamne l'Union soviétique pour avoir refusé d'assumer ses responsabilités et de remettre au Canada les 6 millions de dollars que nous a coûté cet accident et que le ministère des Affaires extérieures réclame la création d'une commission d'enquête sur les revendications internationales afin de régler ce différend.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE FINANCEMENT DE LA GALERIE D'ART DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Puisque le gouvernement du Canada s'est déclaré prêt à aider financièrement l'installation de la galerie d'art de Vancouver dans des locaux permanents, que les gens de Vancouver se sont engagés à fournir à cette fin 5 millions de dollars à la condition que le gouvernement fédéral apporte sa contribution, et que le secrétaire d'Etat et ministre des Communications (M. Fox) a eu tout le temps voulu pour étudier, comme il l'avait promis à la Chambre, les demandes d'aide financière à des fins culturelles, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney):

Que la Chambre ordonne au secrétaire d'État et ministre des Communications de mettre un terme à son inaction et d'annocer immédiatement sa décision au sujet du financement de la galerie d'art de Vancouver.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE LOGEMENT

LES MESURES PROPRES À AIDER LES PROPRIÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

La conférence sectorielle sur l'habitation qui a eu lieu à Edmonton à la fin de janvier 1978 et à laquelle assistaient des ministres fédéraux et provinciaux, a conclu à la nécessité d'autoriser les propriétaires à déduire de leur revenu la taxe foncière qu'ils doivent payer sur leur résidence principale jusqu'à concurrence d'un certain plafond. Etant donné que le secteur de l'habitation aurait bien besoin d'une relance, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le vice-premier ministre et ministre des Finances fasse figurer dans le prochain budget une disposition autorisant les propriétaires à déduire de leur revenu la taxe foncière qu'ils doivent payer sur leur résidence principale jusqu'à concurrence de $500, et les locataires à déduire de même un montant d'au plus $250.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ENQUÊTE LAYCRAFT—LA PRÉSUMÉE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE PAR LA GRC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que la Commission Laycraft, qui enquêtait sur la surveillance électronique à laquelle la GRC aurait soumis certains agents de police de l'Alberta, n'a pu obtenir des documents importants parce que le solliciteur général de l'époque, Francis Fox, avait rédigé aux termes de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, un certificat alléguant des motifs de sécurité nationale, et étant donné qu'il semble maintenant que la GRC tenait au secret non pas pour des raisons de sécurité nationale mais pour dissimuler une liaison illicite entre le sergent Maduck et une employée locale de la GRC, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre ordonne à l'ancien solliciteur général, Francis Fox, de comparaître devant le comité de la justice et des questions juridiques pour qu'il explique les raisons qui lui ont fait invoquer abusivement les dispositions de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale et qu'elle le somme d'expliquer pourquoi la GRC l'a induit en erreur ou pourquoi il a lui-même induit en erreur la Cour fédérale du Canada.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

LE CANADIEN NATIONAL

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE RÉEMBAUCHAGE DES EMPLOYÉS MIS À PIED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente et importante.

Il y a trois semaines, le CN a mis à pied la moitié de son personnel affecté à l'entretien du matériel roulant à l'Île-du-Prince-Édouard. Or le CN vient de réembaucher ces employés au moins jusqu'au 31 juillet, afin qu'ils puissent toucher leur salaire pendant qu'on se penchera sur leur sort. Je propose donc, avec l'appui du député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre félicite le CN pour avoir réembauché ces employés et qu'elle demande instamment à cette société de tâcher par tous les moyens de garder ces hommes à son emploi à l'Île-du-Prince-Édouard après le 31 juillet.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE—LES NÉGOCIATIONS AVEC L'ALBERTA—LE PRIX À LA TÊTE DU PUITS

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. D'après un bref entretien que j'ai eu avec le ministre à l'heure du dîner, et d'après les nouvelles diffusées depuis quelques heures, il semble que les négociations menées hier et aujourd'hui par le ministre de l'Énergie avec son homologue de l'Alberta n'ont pas abouti à une entente sur le prix de l'énergie.

Le ministre peut-il confirmer que les négociations ont bel et bien été rompues, et peut-il nous dire s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que l'entente actuelle sera prorogée pour un mois? Le ministre dirait-il en outre si le premier ministre du Canada, M. Trudeau, et celui de l'Alberta, M. Lougheed, se rencontreront pendant cette période d'un mois, et enfin, si l'entente est prorogée, le ministre nous dirait-il si la hausse semi-annuelle du prix du pétrole au puits, qui est probablement prévue pour le 1er juillet, sera appliquée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je tenterai de répondre successivement aux questions posées par le député. J'ai eu des entretiens hier et aujourd'hui avec mon collègue de l'Alberta. Je pense que nous avons eu un échange de vues et des discussions très utiles. Nous avons examiné deux propositions supplémentaires que j'avais présentées. Ces propositions, qui s'ajoutaient aux deux autres que j'avais faites auparavant, n'ont pas été jugées satisfaisantes. Il a donc été convenu de proroger l'arrangement actuel d'un mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er août, et d'organiser d'ici là un entretien entre le chef du gouvernement et le premier ministre de l'Alberta.

Nous avons également convenu que dans l'intervalle, soit avant la réunion des premiers ministres, nous tenterions d'avoir d'autres entretiens en vue de faire progresser les pourparlers. Je voudrais également informer le député que les prix du pétrole et du gaz ne seront pas majorés durant le mois de juillet. L'arrangement actuel sera simplement prolongé jusqu'au 1er août.

M. Jarvis: Madame le Président, le ministre a dit à maintes reprises qu'il n'était pas disposé à faire connaître les détails de ses propositions tant qu'il n'aura pas eu l'occasion d'en discuter avec les autres provinces productrices, à savoir la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Le ministre peut-il dire à la Chambre si des pourparlers sont prévus ou non avec ces deux provinces? Si oui, à quelle date? Peut-il également nous dire maintenant quand au juste il fera connaître à la Chambre le détail des propositions qu'il a faites jusqu'ici?

M. Lalonde: Madame le Président, je dois m'entretenir demain à Ottawa avec le ministre de l'Énergie de la Saskatchewan, M. Messer. Mes adjoints sont en communication avec mon homologue de la Colombie-Britannique, et nous cherchons à fixer une date d'un commun accord pour nous réunir. Je pourrais conférer avec mon homologue de la Colombie-Britannique au cours de la semaine prochaine si cela lui convenait.

Quant à rendre publics les détails des négociations, comme le demande le député, après en avoir discuté avec mon collègue de l'Alberta, nous avons convenu qu'il serait préférable de ne les révéler qu'après que les premiers ministres se seront réunis dans le courant de juillet et qu'ils auront terminé leurs entretiens.

* * *

L'INDUSTRIE

LES PERTES D'EMPLOIS OCCASIONNÉES PAR LA PERSISTANCE DE LA RÉCESSION—L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Si je la pose, c'est que je me préoccupe de l'état de l'industrie manufacturière canadienne et de la perte éventuelle d'emplois si la récession actuelle persiste.

Comme la baisse du PNB enregistrée au premier trimestre révèle une faiblesse générale de l'économie, le ministre estime-t-il qu'il convient d'abaisser davantage les taux d'intérêt, étant donné surtout que les taux canadiens sont si élevés par rapport aux taux américains?

● (1420)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, parce que la Banque du Canada, avec l'appui du gouvernement, a pour politique de laisser flotter les taux, les taux d'intérêt sont beaucoup moins élevés qu'ils ne l'étaient quand les conservateurs étaient au pouvoir.

M. Wilson: Madame le Président, nous avons un autre bel exemple du genre de réponse que peut donner le ministre à une question pourtant bien directe. En établissant sa stratégie d'expansion économique, le ministre considère-t-il que le niveau du dollar canadien est un élément clé dans la position concurrentielle de l'industrie canadienne sur le plan international et dans les décisions des sociétés qui projettent d'investir dans des installations et des équipements? Si oui, dirait-il à la Chambre quel niveau du dollar canadien rend les industries canadiennes compétitives afin qu'elles puissent faire des projets avec une certaine assurance?

M. Gray: Madame le Président, je considère certes que c'est un facteur essentiel du succès des entreprises, mais je ne crois pas que l'ancien gouvernement ait voulu fixer un niveau souhaitable pour le dollar. Je crois que la décision revient au très compétent ministre des Finances.

M. Wilson: Nous essayons de regarder devant nous, madame le Président, de prévoir ce que le gouvernement nous réserve pour l'avenir, au lieu de revenir constamment sur le passé. Après les réponses que le ministre a données, dira-t-il à la Chambre en quoi la politique actuelle de taux d'intérêt relativement élevés par rapport à ceux des États-Unis et le taux de change à la hausse favorisent les intérêts à long terme de l'industrie manufacturière canadienne?

Le ministre pressera-t-il instamment son collègue le ministre des Finances de renverser cette politique? S'il ne convainc pas le ministre des Finances à changer de direction, promettra-t-il encore une fois de démissionner?

M. Gray: Madame le Président, nous assistons à un véritable bouleversement chez les conservateurs qui, pour la première fois, essaient de regarder devant eux et non derrière. Je tiens à assurer mon honorable ami que je m'entretiens fréquemment et directement avec le ministre des Finances des questions qu'il a soulevées. Nous continuerons d'avoir des politiques qui amélioreront le sort du secteur manufacturier et de l'économie entière, contrairement aux conditions que le gouvernement précédent a crées quand il était au pouvoir.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU PROJET DE DÉRIVATION GARRISON

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En ce moment, un sous-comité spécial du Sénat des États-Unis étudie une mesure spéciale qui sera adoptée, selon toute probabilité, et qui autorisera l'affectation de 9.7 millions de dollars au projet de dérivation Garrison, dans le Dakota du Nord. On s'attend que si le sous-comité adopte cette mesure cet après-midi, le Sénat l'adoptera aussi ce soir.

Étant donné les effets dévastateurs que ce projet aura au Manitoba, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises pour s'assurer que les États-Unis ne donneront pas suite à leur projet?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je m'empresse d'informer la Chambre que mon cabinet émettra un communiqué dans le courant de la journée pour dire que, hier, nous avons présenté aux États-Unis une note à ce sujet. En substance, la note dit que le gouvernement du Canada s'inquiète vivement de ce que d'autres fonds considérables puissent être affectés au projet Garrison. Nous nous en inquiétons d'autant plus que ce projet constitue une clause additionnelle à un projet de loi sur un autre sujet et qu'à ce titre, la question pourrait ne pas recevoir toute l'attention voulue. Nous avons donc fait la démarche inusitée de faire connaître nos vues en termes enérgiques dans une note envoyée au gouvernement américain. Nous sommes heureux que l'opposition souscrive à l'initiative que nous avons prise en exprimant nos vues sur le sujet.

M. Broadbent: Madame le Président, je suis convaincu que les Américains tremblent dans leurs bottes après cet avertissement. Les fonctionnaires de l'ambassade du Canada à Washington ont dit ce matin que le Sénat va adopter cette mesure et qu'elle entrera bientôt en vigueur, car elle fait partie d'un bill beaucoup plus important auquel le Président ne pourra pas opposer son veto.

● (1425)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il voir la réalité en face et admettre que s'il a envoyé une note hier, il ferait peut-être bien de téléphoner aujourd'hui même à son homologue américain afin d'intercepter cette initiative.

M. MacGuigan: Madame le Président, nous prenons cette affaire très au sérieux. Le député doit toutefois reconnaître que ce supplément est destiné à permettre d'effectuer des travaux qui n'auront aucune incidence sur le Canada. Nous avons vivement protesté et nous continuerons à le faire.

M. Broadbent: Madame le Président, nous avons au moins un député néo-démocrate qui se trouve au Sénat américain aujourd'hui pour essayer de faire le travail du ministre. Je voudrais que le ministre me fournisse des explications car si le montant destiné à la réalisation de cette partie du projet est accordé, il faudra inévitablement terminer le projet et la province du Manitoba en pâtira. Faut-il en déduire que la réalisation de cette partie du projet ne préoccupe pas outre mesure le ministre? Il sait très bien que si cela se fait, le projet sera réalisé en entier, ce qui aurait des conséquences irréversibles pour les Manitobains.

M. MacGuigan: Madame le Président, ce que je veux dire au député, c'est que certains membres du Congrès américain ne se rendent peut-être pas compte de la situation du fait que cet argent est destiné à permettre de faire certains travaux aux État-Unis. C'est pourquoi nous avons vivement protesté. Le membre de son parti auquel le député fait allusion m'a consulté avant de se rendre aux État-Unis et je l'ai encouragé dans son initiative. De notre côté, nous intervenons également auprès du gouvernement américain.

* * *

LE COMMERCE

LES EXPÉDITIONS DE BLÉ DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'AIDE—L'AIDE AUX SOCIÉTÉS PRIVÉES

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je voudrais que le ministre de l'Industrie et du Commerce me dise si son assistant le ministre d'État (Commerce) et lui-même font office d'avocat pour démêler la confusion qui règne entre les ministères au sujet de l'exportation de blé dans le cadre de nos programmes d'aide alimentaire. Sinon, pourraient-ils prendre cette affaire en main pour essayer de démêler l'imbroglio bureaucratique et juridique qui existe entre le ministère des Approvisionnements et Services, l'ACDI, la Commission canadienne du blé et le ministère de la Justice?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Oui, madame le Président.

M. Huntington: Madame le Président, je voudrais que ce même ministre me dise s'il accepterait de mettre au point une formule provisoire de paiement pour empêcher qu'une société qui a toujours respecté la lettre de la loi dans le cadre des services qu'elle assurait ne soit obligée de déposer son bilan. Cette société attend depuis trois ans que le gouvernement la dédommage pour les torts qu'elle a subis à cause de la Commission canadienne du blé qui s'est montrée incapable d'honorer ses carnets de commande?

M. Gray: Madame le Président, je me ferai un plaisir d'étudier cette question dans les meilleurs délais.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'ANNONCE D'UN PROGRAMME VISANT LA STIMULATION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Depuis nombre d'années, les milieux scientifiques et des affaires ont fait de nombreuses propositions constructives et raisonnables quant à la manière dont le gouvernement pourrait accroître les activités de recherche dont le Canada a grandement besoin. Quand le ministre annoncera-t-il un programme concret visant à stimuler la recherche et le développement pour répondre aux besoins industriels du Canada, au lieu de se contenter de poursuivre la même vieille politique qui a fait tomber le niveau de la recherche au Canada à moins de la moitié de celui d'autres pays industrialisés?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'ai reçu récemment en audience des représentants de l'Association des manufacturiers canadiens, et nous avons discuté du travail qu'ils ont accompli. Je me suis aussi réuni avec les représentants du Conseil des affaires, à propos de problèmes nationaux. Ils ont exposé certaines idées fort utiles et constructives en vue d'accentuer nos efforts pour aider le secteur de la recherche et du développement.

Une voix: Quand?

M. Gray: Je travaille diligemment à cette question, avec le ministre des Finances. Mais comme le député l'a dit lui-même, il s'agit de mesures d'encouragement à caractère budgétaire, qui relèvent de la politique fiscale. J'espère que nous pourrons les annoncer très bientôt.

M. Gilchrist: Madame le Président, je songe à des mesures comme celles qui ont été proposées par l'Association des manufacturiers canadiens. Étant donné que le secteur de la recherche et du développement est le facteur le plus important pour l'avenir industriel et économique du Canada, encore plus important que la prospection pétrolière ou le cinéma, quand le ministre appliquera-t-il aux investissements dans le secteur de la recherche et du développement les mêmes mesures relatives à l'impôt personnel sur le revenu qui s'applique actuellement au tournage de films?

M. Gray: Madame le Président, je ne voudrais pas traiter à la blague une question sérieuse. Je pourrais dire que j'appliquerai ces mesures quand je serai ministre des Finances, si je le deviens jamais.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: John Evans vient de s'évanouir.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

● (1430)

M. Gray: Madame le Président, je suis heureux de signaler, et je crois que tout le monde est d'accord, que l'actuel ministre des Finances est un homme de première valeur et qu'il prend la question très au sérieux. Je travaille en ce moment avec lui à préparer les autres démarches dont le député a parlé et au sujet desquelles son gouvernement n'a rien fait.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSTITUTION

LES POURPARLERS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je sais qu'il doit se rendre à Londres et qu'il aura des entretiens avec Sa Majesté la Reine et avec le premier ministre britannique. Selon des sources gouvernementales, il sera question de constitution. Je me demande si le premier ministre peut le confirmer à la Chambre. Je fais ici allusion aux nouvelles de ce matin selon lesquelles le premier ministre abordera le problème de la constitution avec Sa Majesté la Reine et avec le premier ministre de la Grande-Bretagne. Je me demande s'il peut le confirmer. S'il doit effectivement être question de constitution, peut-il donner à la Chambre certains détails de ces entretiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à ce que je sache, il n'y a aucun ordre du jour d'établi incluant des entretiens d'ordre constitutionnel. En ce qui concerne la rencontre avec Sa Majesté, celle-ci a coutume, étant donné qu'elle est la reine du Canada, de se renseigner sur ce qui se passe chez nous dans divers secteurs, au Parlement et en ce qui a trait à la constitution. Je lui dirai que nous nous rencontrons, les gouvernements des dix provinces et le gouvernement fédéral, et que nous espérons respecter l'engagement que nous avons pris de renouveler le fédéralisme dans un avenir très rapproché. Le rapatriement de la constitution, vous le savez, est l'une des questions que le ministre de la Justice et les autres ministres provinciaux discutent actuellement. Naturellement, le Parlement britannique est en cause.

En ce qui concerne la seconde question du député, je n'ai aucun projet précis de discussion avec M^me^ Thatcher, premier ministre de la Grande-Bretagne. Il est possible que la question soit soulevée. Si oui, j'espère que nous aurons l'appui des deux côtés de la Chambre pour mettre fin à cette situation où les affaires du Canada doivent être réglées par l'entremise du premier ministre d'un autre pays et j'espère aussi que nous rapatrierons la constitution une fois pour toutes. Certes, j'expliquerai à quiconque voudra l'entendre que nous comptons, nous du côté ministériel et, espérons-le, du côté de l'opposition, obtenir le consentement de toutes les provinces afin d'aider le gouvernement fédéral à franchir cette étape finale, je le répète, pour mettre fin à cette situation qui fait que le Canada ne puisse modifier sa propre constitution sans obtenir la permission du Parlement britannique, problème qui aurait dû être réglé il y a bien longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Le premier ministre fera-t-il une proposition à la reine ou au premier ministre britannique au sujet du rapatriement? Si tel est le cas, quelle sera cette proposition? En outre, peut-il assurer à la Chambre qu'il ne soulèvera pas la possibilité d'agir unilatéralement tandis que les pourparlers sont en cours? Bref, laissera-t-il au processus le temps voulu de porter fruit afin de réaliser un consensus entre les provinces et le gouvernement fédéral avant le rapatriement.

M. Trudeau: Madame le Président, si le député veut être rassuré—ce que j'ai fait dans ma réponse précédente—que je tenterai d'obtenir l'accord de toutes les provinces, je lui dirai certes que telle est l'intention du gouvernement fédéral. Je crois que même le chef du Nouveau parti démocratique et les membres de ce parti ont appuyé une motion présentée à la Chambre par le député d'Edmonton-Est qui a demandé que nous mettions en branle le processus du rapatriement. J'espère que le NPD ne tente pas de se soustraire à cet engagement.

L'INDUSTRIE

LA SOUMISSION DE LA SOCIÉTÉ CAE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas collaboré avec la société CAE qui avait présenté une soumission pour obtenir un contrat de 300 millions de dollars qui aurait créé 200 emplois additionnels au Canada? Conviendra-t-il qu'il s'agit de discrimination à l'endroit d'une société canadienne florissante?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je suis heureux de constater la conversion tardive, mais bienvenue, du député à la cause du nationalisme canadien.

Des voix: Bravo!

M. Gray: La prémisse du député, selon laquelle je n'ai pas collaboré avec la société est loin d'être exacte. Nous nous sommes efforcés de trouver dans les programmes que le ministère de l'Industrie et du Commerce doit administrer et dans les fonds qu'il m'a laissés les capitaux qui auraient pu permettre la mise en œuvre de ce projet. Malheureusement, il n'existe pas encore de programmes au titre duquel on peut fournir une aide financière à des projets qui ne sont pas liés à la défense. J'ai uniquement pu offrir aux dirigeants de la société des garanties de prêt, ce qui ne cadrait pas avec leurs plans.

J'ai l'intention de continuer à travailler avec la société afin de l'aider à croître davantage et à réussir. Je tiens à signaler qu'elle a déjà reçu environ 21 millions dans le domaine de l'aéronautique et de l'aérospatiale, notamment dans le cadre du programme de promotion de la productivité dans l'industrie de l'armement, ainsi qu'une subvention à l'initiative dans le cadre du programme d'expansion des entreprises afin d'aider un autre projet lié à l'automobile à St. Catharines.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce qui affirme être à court de fonds dans son budget. Peut-être pourrait-il nous expliquer pourquoi il a accordé la préférence à des intérêts totalement étrangers comme Chrysler. Comme il le sait, certains crédits avaient été réservés pour aider General Motors à prendre de l'expansion au Québec. Or, il nous dit maintenant qu'il n'y a plus d'argent disponible, pas même 13 millions, pour aider une société canadienne rentable qui a créé des emplois pour 3,500 Canadiens.

M. Gray: Dans le cas de la société General Motors, madame le Président, le député veut parler de la demande qu'elle pourrait faire au ministère de l'Expansion économique régionale. Le député recommande-t-il de déménager l'usine dans une région désignée par le MEER? Qu'il le dise ouvertement! Quant à la société Chrysler, elle a reçu des garanties de prêts dont elle ne pourrait pas se prévaloir avant 1982. La même aide était offerte à la CAE, si elle en avait voulu, et elle est toujours à sa disposition.

Questions orales

LES CONGRÈS

LA DÉDUCTION DES DÉPENSES DES VISITEURS AMÉRICAINS

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, ma question s'adresse à l'aspirant ministre des Finances, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce. Le 23 mai, le ministère des Finances a déclaré qu'un accord avait été conclu entre le Canada et les États-Unis autorisant les Américains à déduire leurs frais de congrès lorsque ces congrès se tiennent au Canada. Le ministre confirmerait-il que la question est réglée?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, sauf erreur, la question a été réglée lors des négociations entre fonctionnaires. Il reste à faire approuver l'accord par les gouvernements des deux pays et, aux États-Unis, également par le Sénat. J'espère que l'accord, qui fait partie de la négociation d'un traité fiscal, entrera bientôt en vigueur.

M. Fretz: Le ministre fera-t-il pression sur le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour qu'il cesse de faire des commentaires inopportuns qui empoisonnent les relations canado-américaines?

M. Gray: Madame le Président, je n'ai aucune raison d'exhorter mon collègue et voisin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de ne plus faire d'observations susceptibles d'améliorer le climat des relations entre le Canada et les États-Unis.

* * *

LA CONSTITUTION

NÉGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES—COMPARUTION DU MINISTRE DE LA JUSTICE DEVANT LE COMITÉ PERMANENT

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice qui, je crois, est aussi chargé des négociations constitutionnelles, des relations fédérales-provinciales et préside le comité du cabinet qui s'occupe des Indiens, Inuit et autochtones du Canada.

Ma question est la suivante: le ministre accepterait-il de comparaître devant le comité permanent de la justice et des affaires juridiques pour lui exposer son dossier sur les négociations constitutionnelles afin que les députés en soient mieux informés et s'y intéressent davantage?

● (1440)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je comparaîtrai la semaine prochaine devant le Comité de la justice et des questions juridiques. Si l'honorable député veut venir me poser des questions à cette occasion, il me fera plaisir d'y répondre.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

L'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX ET LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Merci, madame le Président. Ma question s'adresse également au ministre de

l'Industrie et du Commerce. Étant donné que le Canada prévoit faire des travaux qui coûteront plusieurs milliards de dollars, comme la construction du pipe-line et l'exploitation des sables bitumineux que l'on est présentement en train de planifier, je voudrais demander au ministre si le gouvernement a l'intention de faire commencer tous ces grands travaux de construction le même jour? Sinon, quand le ministre nous fera-t-il connaître le calendrier afin que ces travaux débutent de façon ordonnée?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): C'est une affaire importante à laquelle nous travaillons sans arrêt en collaboration avec le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le député a soulevé une question importante. Il y va de l'intérêt national du Canada que le calendrier de ces travaux soit établi de façon ordonnée.

M. Clarke: Quand le gouvernement arrêtera-t-il de recourir aux services de techniciens et d'ingénieurs de l'étranger et s'assurera-t-il qu'on fait appel à la compétence des Canadiens dans ces travaux?

M. Gray: Madame le Président, je constate avec plaisir que le député approuve l'engagement que nous avons pris au cours de la campagne électorale et dans le discours du trône.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Nous avons déjà établi un précédent en créant l'Administration du pipe-line du Nord et dans la même veine, nous prendrons des mesures concrètes. Il existe déjà un groupe de mon ministère qui travaille en collaboration avec les fonctionnaires qui organisent les travaux de grande envergure afin de veiller à ce que l'on ait recours aux services d'experts et de fournisseurs canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES FONDS DESTINÉS AUX PRÊTS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la Société du crédit agricole. Dans certaines régions du pays, les demandes de prêt adressées à la Société aurait augmenté de 25 p. 100 ou plus, et pourtant, le gouvernement accorde cette année 5 millions de dollars de moins qu'au début de l'année dernière et 55 millions de moins que le total des fonds effectivement accordés, compte tenu des 50 millions alloués par la suite.

Quand le gouvernement compte-il débloquer des fonds supplémentaires, comme l'ont promis les libéraux au cours de la campagne électorale de février, lorsqu'ils ont déclaré: «Nous augmenterons les fonds à la disposition de la Société du crédit agricole»? Quand va-t-on accorder des fonds supplémentaires, et combien?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis certain que le député a écouté attentivement tout ce qui a été dit au sujet de la Société du crédit agricole, à quel point elle est utile, le travail admirable qu'elle a accompli pour les agriculteurs canadiens, et le fait qu'elle a accordé 75 p. 100 de tous les prêts à long terme servant à financer les activités agricoles au Canada. Nous avons l'intention de faire encore mieux. Nous comptons présenter, si possible avant l'ajournement, un projet de loi qui permettra à la Société du crédit agricole de fonctionner comme le souhaiterait, j'en suis sûr, le député lui-même et qui lui permettra de traiter tous les agriculteurs du pays de façon équitable.

Nous n'aurons pas, comme dans sa province, des programmes qui accordent des prêts de démarrage à taux d'intérêt réduit, ce qui désavantage les agriculteurs des autres provinces qui ne disposent pas des mêmes ressources que la sienne pour subventionner les taux d'intérêt agricoles.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Madame le Président, je voudrais rappeller au ministre que la plupart des provinces n'ont pas de programmes qui fassent concurrence à la Société du crédit agricole, même si elles peuvent certainement concurrencer la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il existe fort peu de programmes provinciaux qui permettent d'acheter des terres grâce à des prêts à long terme. Je maintiens ma question, madame le Président, on nous a promis pendant les élections . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député a sans doute remarqué que toutes les questions étaient assez brèves aujourd'hui. Je voudrais qu'il suive ce bon exemple.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Merci, madame le Président. Nous ne savons toujours pas quand les fonds seront augmentés. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

M. Whelan: Madame le Président, étant donné la grande coopération dont font preuve tous les députés de la Chambre, j'espère que ce sera bientôt.

* * *

LE TRANSPORT RAPIDE

LE FINANCEMENT DU PROJET DE HAMILTON, EN ONTARIO

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que le ministre a décidé d'annuler la participation financière du gouvernement fédéral à un projet préparé conjointement avec l'Ontario, soit le raccord pour le train GO à la hauteur de la rue Bathurst, à Toronto, le ministre peut-il nous assurer que les 38.2 millions prévus pur le réseau de transport rapide à Hamilton seront effectivement versés et que la lettre d'intentions signée par le gouvernement précédent et la province d'Ontario, reste toujours valable?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, il faudra que tout cela soit renégocié. Pour ma part, je souhaite que ce projet soit réalisé.

M. Kempling: Le ministre est-il en train de nous dire que le nouveau gouvernement refuse de s'engager à participer? Je voudrais bien savoir dans ce cas quand le gouvernement confirmera sa participation financière de 30 millions à la construction d'un raccord pour le train GO à la hauteur de la rue Bathurst, à Toronto?

M. Gray: En premier lieu, madame le Président, je n'ai pas dit que nous refusons de confirmer le projet de Hamilton. Quant à l'autre projet, je vais voir ce qui se passe et je ferai part de mes constatations au député sous peu.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS MARITIMES ÉTRANGÈRES ACCORDÉES PAR LEUR GOUVERNEMENT—LES EMPLOIS DANS LES CHANTIERS DE RÉPARATION DES NAVIRES

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Petite entreprise. Je suis certain que le ministre est convaincu de l'importance de nos chantiers de construction et de réparation des navires qui assurent quelque 15,000 emplois directs et 45,000 emplois indirects. Quand le ministre va-t-il annoncer qu'il reconduira la subvention de 20 p. 100 qui doit expirer le 30 juin prochain?

De même, quelle autre mesure énergique le ministre se dispose-t-il à prendre pour contrer les subventions que reçoivent de leur gouvernement les sociétés maritimes étrangères, afin que nos propres sociétés puissent présenter des soumissions en toute équité?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, j'ai eu jusqu'à maintenant des rencontres avec l'Association des constructions de navires canadiens. Nous sommes à étudier à l'heure actuelle, au Cabinet, diverses options possibles pour relancer le programme qui, comme nous le savons, se termine le 30 juin.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que le Canada fait pour éviter que le Pakistan ne devienne une nouvelle puissance nucléaire ou qu'il commercialise les techniques dont il dispose grâce au réacteur que le Canada lui a vendu?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, de temps à autre, et c'est le cas actuellement, on a pu lire dans les journaux des nouvelles disant que le Pakistan est en train de se doter de moyens techniques qui lui permettront de construire une bombe atomique. Nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude de ces nouvelles, mais alarmés par ces rumeurs, notre gouvernement ainsi que le gouvernement précédent ont bien demandé au Pakistan de ne pas agir dans ce sens. Comme le sait la Chambre, nous n'avons pas collaboré avec ce pays dans ce domaine depuis 1976. Il n'en reste pas moins que nous nous inquiétons beaucoup de l'emploi qu'il pourrait faire des moyens techniques dont il dispose. Nous suivons donc cette affaire de très près.

LA VENTE D'INSTALLATIONS NUCLÉAIRES SANS RESPECT DES GARANTIES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il a déclaré à l'instar de nombreux autres pays que le fait que le Pakistan puisse mettre au point, ou ait déjà mis au point, une bombe atomique constituait une menace pour la paix dans le monde et étant donné que c'est grâce à l'Énergie atomique du Canada Ltée que le Pakistan dispose aujourd'hui de l'arme nucléaire, le ministre pourrait-il affirmer clairement et catégoriquement à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement ne vendra plus désormais de réacteurs ni d'installations nucléaires aux pays qui, comme l'Argentine, n'ont pas accepté de respecter toutes les garanties que nous avons exigées à cet égard.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, notre gouvernement a en effet pour principe de ne pas conclure d'accords avec de tels pays. Nous l'avons déjà repété à de nombreuses reprises et je l'ai dit encore récemment aux représentants du gouvernement argentin.

* * *

L'INDUSTRIE

LA TAXE D'ACCISE SUR LES VOITURES NORD-AMÉRICAINES

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et porte sur l'industrie de l'automobile qui est en très mauvaise posture et qui ne cesse de congédier de plus en plus de travailleurs. En fait, les prestations d'assurance-chômage versées aux travailleurs de l'automobile mis à pied atteignent les 6 ou 7 millions de dollars par semaine tandis que les fabricants de pièces ferment aussi leurs portes en raison de leurs difficultés financières. Pourtant, nous constatons que le gouvernement ne prend aucune mesure concrète, qu'il se contente de faire de grandes déclarations.

Voici ma question: étant donné que le gouvernement du Canada a le choix entre plusieurs mesures, notamment l'établissement de quotas à l'importation de voitures étrangères, la suppression de la taxe d'accise fédérale de 9 p. 100 sur les voitures nord-américaines et bien d'autres, quand le ministre cessera-t-il de tourner autour du pot et prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour relancer le secteur industriel de notre économie?

● (1450)

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Nous étudions, madame le Président, les diverses solutions que mon honorable ami a mentionnées. Vous voulons nous assurer que nos initiatives n'auront aucune conséquence néfaste sur l'économie en général et sur des secteurs autres que celui de l'automobile. J'étudie toute la question avec le ministre des Finances.

Je veux confirmer que nos consultations officielles avec le gouvernement américain au sujet de l'accord sur l'automobile débuteront à Washington le 27 juin et je dirigerai personnellement la délégation canadienne. Je me rendrai au Japon la dernière semaine de juillet pour entamer des discussions avec les dirigeants des principales sociétés automobiles de ce pays.

J'ajouterai que, tandis que les députés continuent apparemment à critiquer sournoisement l'assistance que nous accordons à la société Chrysler pour lui permettre de s'étendre, de se réorganiser et de s'outiller, cette assistance aidera à préserver l'existence d'un nombre considérable d'emplois chez les nombreux fabricants indépendants de pièces du Canada. La disposition de l'accord qui traite de l'approvisionnement auprès de fournisseurs canadiens nous permettra aussi d'exercer des pressions sur la compagnie pour qu'elle augmente ses achats locaux. Il est donc évident que nous prenons des mesures concrètes dans un certain nombre de domaines importants.

M. Jelinek: Voilà quatre ou cinq mois que le ministre nous répète la même chose, mais il n'a pris aucune disposition; ce sont de vaines paroles. Je me demande ce que les chômeurs penseraient s'il leur disait cela.

De toute façon, je me demande comment le ministre justifie le déficit de quatre milliards de dollars que le Canada connaît maintenant par rapport aux États-Unis au chapitre des pièces automobiles et j'aimerais qu'il nous dise quelles mesures concrètes, vraiment concrètes, il entend proposer aux Américains vers la fin de l'été afin de mettre fin à la situation déficitaire dans laquelle les Canadiens se trouvent en ce qui concerne l'accord sur l'automobile. Autrement dit, quel genre de stimulants les fabricants de pièces automobiles peuvent-ils compter recevoir? Dieu sait qu'ils en ont besoin!

M. Gray: Je pourrais demander à mon honorable ami quels intérêts il défend. Pourquoi veut-il que je dévoile aux Américains mes secrets avant même que les négociations ne débutent? Je rappelle à mon honorable ami qu'au cours de la campagne électorale nous avons bien dit, en exposant notre politique sur l'industrie automobile, que nous aurions recours à la caisse d'expansion des entreprises en vue d'aider les fabricants de pièces automobiles à se rééquiper. Nous avons déjà accompli pas mal de progrès à cet égard.

Mon ami se préoccupe de ce qui se dit et de ce qui ne se fait pas, pourtant, pendant tous ces mois où son parti était au pouvoir, il n'a même pas convoqué le Parlement ni même engagé de conversations. Nous discutons, quant à nous, de mesures concrètes et nous prenons ces mesures dès maintenant dans l'intérêt des travailleurs canadiens et de notre économie.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous aviez dit que vous démissionneriez si les taux d'intérêt montaient et vous ne l'avez pas fait.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA RÉVISION DES MÉDICAMENTS, DES INSECTICIDES ET DES ADDITIFS ALIMENTAIRES—ON DEMANDE UNE MISE AU POINT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. En 1977, on a découvert que la société Industrial Biotest Laboratories avait falsifié puis réduit en charpie des documents concernant les épreuves subies par des milliers de produits approuvés par le gouvernement fédéral, y compris des médicaments, des insecticides, des additifs alimentaires et des substances chimiques industrielles. Cette année-là, le gouvernement du Canada a reconnu l'existence de ce problème et il a mis en œuvre une procédure de révision. Or, bien que trois années se soient écoulées depuis, ces produits sont toujours sur le marché, bien qu'on ait reconnu que les deux tiers des épreuves ne valaient rien. Sauf erreur, la loi canadienne . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il maintenant poser sa question?

M. de Jong: J'aimerais demander au ministre si elle accepterait de recommander à son collègue le ministre de l'Agriculture d'interdire l'usage et l'enregistrement de ces produits au Canada.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme nous le disons chez-nous, madame le Président, le député est dans les patates.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

Mme Bégin: Madame le Président, j'étais en train de dire que le député n'est pas dans les pesticides, mais dans les patates. Hier il m'a posé une question sur un sujet que je considère comme étant très sérieux et qui doit être étudié et traité comme tel, soit les très nombreuses analyses de données qui ensuite rendent acceptables ou non des pesticides utilisés dans plusieurs pays, dont le Canada. Je lui ai donné les résultats, et j'ai même eu la gentillesse de lui donner mes documents d'information pour qu'il comprenne mieux la question. Cet après-midi, il vient de faire le jeu typique du Nouveau parti démocratique qui est toujours d'alarmer les Canadiens sur leur santé à partir de la couleur de ce qu'ils mangent ou de la grosseur de je ne sais quoi, du paquet, par exemple! Je voudrais lui dire qu'il s'est trompé et que sa question est gravement erronnée et qu'elle va tromper les gens. Il vient de dire à la Chambre que les deux tiers des pesticides ont été jugés inacceptables. C'est une erreur. Huit pesticides ont été jugés acceptables et peuvent être utilisés, alors que nous savons qu'il n'y a aucune erreur sur cela. J'ai dit à l'honorable député que j'étais en train de préparer un communiqué de presse, auquel je travaille dans le moment.

[*Traduction*]

M. de Jong: Madame le Président, je suis peut-être dans les patates, mais je me demande où est le ministre. Je crois savoir qu'elle se préoccupe de la santé des Canadiens et qu'elle est chargée d'y veiller. Ce laboratoire a délibérément falsifié des renseignements et nous employons des produits fondés sur ces renseignements . . .

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. On ne peut jamais tout avoir, semble-t-il. Lorsque les questions sont courtes, on fait du chahut.

Une voix: Les réponses sont longues.

M. de Jong: Madame le ministre pourrait-elle nous donner l'assurance qu'elle ne renverra pas la balle à quelqu'un d'autre en demandant au ministère de l'Agriculture de tester ces produits, mais qu'en fait, son ministère entreprendra une enquête le plus rapidement possible?

Mme Bégin: Madame le Président, le député est relativement nouveau à la Chambre. Il devrait savoir que le drame de ma vie, c'est que je ne renvoie pas assez souvent la balle. Ce n'est décidément pas la manière dont je dirige habituellement les affaires du ministère.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI DES MESURES SONT PRISES POUR RÉTABLIR LE PRIX DE SOUTIEN DU SÉBASTE

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans.

Étant donné que les prix offerts pour le sébaste au Canada sont tombés de 10.5c. à 7.5c. la livre; étant donné que cette diminution de prix a entraîné la fermeture d'une usine aux Îles-de-la-Madeleine et la mise à pied de 265 travailleurs, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention de prendre des mesures énergiques en vue de rétablir le prix de soutien du sébaste?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question, d'autant plus que je sais que cela inquiète un grand nombre de pêcheurs et d'ouvriers d'usines.

Le marché américain du sébaste connaît à l'heure actuelle un fléchissement sérieux. L'Islande et le Canada se font une concurrence qui va à l'encontre de l'intérêt des pêcheurs et des travailleurs canadiens. Nous essayons de rétablir la situation. J'ai demandé à l'Office du soutien des prix de me faire rapport, et j'attends ce rapport pour voir si nous pourrons prêter main-forte aux usines qui sont en difficulté dans le commerce du sébaste.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LE PRIX DE L'ÉNERGIE—LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE ET LES EMPLOIS DANS CE SECTEUR

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Les problèmes de l'industrie automobile canadienne et les mises à pied dans ce secteur résultent manifestement de l'incertitude du gouvernement quant à sa politique relative au prix de l'énergie. Je demande donc au ministre s'il exerce des pressions sur le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et sur le premier ministre pour qu'ils énoncent une politique à long terme en cette matière, afin que l'industrie puisse dresser des plans et éviter de nouveaux problèmes et de nouvelles mises à pied?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous possédons déjà les éléments d'une bonne politique énergétique. C'est pourquoi nous formons un gouvernement majoritaire.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: Le ministre n'y voit goutte, qu'il regarde en avant ou en arrière, en haut ou en bas. Le ministre devrait s'inquiéter également de l'approvisionnement. Quand pouvons-nous espérer entendre le ministre déclarer publiquement qu'il nous faut une source sûre d'approvisionnement de pétrole?

M. Gray: J'ai peut-être des problèmes, mais au moins je ne suis pas sourd comme mon honorable ami. J'ai fait des déclarations au sujet de ce problème avant même que nous prenions le pouvoir, quand nous étions dans l'opposition, et même avant.

* * *

LES TRANSPORTS

LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION ET DU TRANSPORT DU CHARBON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports. Je ferais remarquer que notre ministre des Transports a du mal à faire la différence entre les expéditions de céréales, c'est-à-dire la denrée dorée, et les expéditions de charbon, c'est-à-dire la denrée noire. Je tiens donc à préciser que je veux parler de la substance noire.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Carney: Le représentant de la Colombie-Britannique à l'autre endroit a admis cette semaine que le gouvernement fédéral n'avait pas offert de financer directement l'exploitation du charbon de la Colombie-Britannique à des conditions acceptables au gouvernement de cette province, en laissant cependant entendre que des fonds pourraient être débloqués plus tard. Quand le ministre annoncera-t-il l'allocation de ces fonds et à quelle fin serviront-ils?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député le sait, madame le Président, le ministre est présentement dans l'Ouest où il a des entretiens. Je serai heureux de porter cette question à son attention dès qu'il sera rentré.

Mlle Carney: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je me permettrai de faire remarquer que le ministre des Transports a également du mal à faire la différence entre les exportations de gaz naturel et les exportations de céréales; je voudrais donc lui poser la question suivante. Comme la Colombie-Britannique va utiliser les revenus qu'elle perçoit sur le gaz naturel pour construire le chemin de fer destiné au transport du charbon, le ministre peut-il assurer aux citoyens de la Colombie-Britannique qu'ils ne perdront pas leurs nouveaux emplois parce qu'il s'accaparera cette source de revenus en usant d'un droit de préemption?

Travaux de la Chambre

● (1500)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, quelle que soit l'entente conclue avec les provinces productrices, je suis convaincu que les recettes seront suffisamment importantes pour assurer la prospérité de la Colombie-Britannique, avec l'aide du gouvernement de cette province et du gouvernement fédéral. Je puis assurer à l'honorable représentante qu'elle n'a nullement lieu de s'inquiéter.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, en invoquant le Règlement, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Pourrait-il nous dire quels travaux sont prévus pour aujourd'hui, demain, et la semaine prochaine, autant qu'il puisse prévoir?

Il ne faut pas oublier non plus de réserver un jour pour l'opposition. Si ce n'est pas encore fait, il pourrait peut-être y voir.

M. Pinard: Madame le Président, nous poursuivrons aujourd'hui le débat de deuxième lecture—et nous y mettrons fin, je l'espère—du bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Nous étudierons, dans l'ordre, les bills C-35, C-5 et C-22. La semaine prochaine, le premier jour de séance de la Chambre sera mercredi.

[*Français*]

La semaine prochaine, mercredi sera un jour réservé à l'opposition. Je pense que c'est le Nouveau parti démocratique qui profitera de cette journée. Ensuite nous tâcherons de compléter l'étape en comité plénier et également, je l'espère bien, la troisième lecture du bill C-19 sur le crédit d'impôt à l'emploi, ainsi que le projet de loi sur le double prix du blé, et le bill S-6. Si nous n'avons pas terminé demain l'étude du bill C-22, Loi régularisant les Comptes du Canada, nous espérons bien le faire la semaine prochaine. Tous ces travaux sont donc prévus pour la semaine prochaine sous réserve des projets de loi qui pourront revenir des comités qui sont prioritaires et qui pourraient prendre place avant ceux que je viens d'énumérer.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le leader du gouvernement aurait, paraît-il, fait des déclarations au sujet de projets de réforme du Règlement et des usages de la Chambre des communes. A ce propos, j'ai lu récemment un article dans la dernière édition de la revue *Légion*. Avant l'ajournement du Parlement pour l'été, le leader du gouvernement à la Chambre prévoit-il déposer un document concernant son projet précis de réforme de la Chambre? Le cas échéant, envisagerait-il de renvoyer rapidement la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour permettre à ce dernier de s'organiser et d'étudier certaines propositions fermes, à la condition que nous puissions faire nous aussi certaines propositions? D'après ce qu'on dit, il serait peut-être temps que nous abordions effectivement l'étude de la réforme du Parlement, au lieu de nous contenter d'en parler. Quels sont les projets du ministre à ce sujet?

[*Français*]

M. Pinard: A ce sujet, madame le Président, je n'ai pas lu l'article auquel se réfère mon savant collègue quant à l'échéancier fixé pour apporter des changements au Règlement de la Chambre afin de la rendre plus moderne et plus efficace, et peut-être aussi plus humaine. Je suis disposé à tenir compte de cette suggestion. Cependant, j'aimerais lui rappeler que le comité permanent de la Chambre qui s'intéresse à la procédure et à l'organisation a eu l'occasion de siéger en 1974 et en 1975 d'une façon intensive. Trois rapports ont émané de ces séances, et nous avons eu également droit à l'opinion de plusieurs députés des deux côtés de la Chambre sur des réformes à apporter. Certaines réformes ont aussi été préconisées par le leader du gouvernement qui nous a précédés, et dont certaines recommandations nous semblent intéressantes. Je pense que le temps des études n'est pas nécessairement complété, mais il est très avancé, de sorte qu'on pourrait peut-être songer à des méthodes beaucoup plus rapides pour amener ce Parlement à être plus efficace mais toujours en consultation avec les députés des deux côtés de la Chambre.

Si mon collègue veut m'aider à donner le ton, je suis prêt aujourd'hui même à lui faire la même suggestion que je lui ai faite la semaine dernière, à titre d'essai, pour limiter la durée des discours à 20 minutes d'ici l'ajournement d'été. S'il me donne son consentement aujourd'hui au nom de son parti, et si le leader du Nouveau parti démocratique fait la même chose, je m'engage à limiter la durée des discours à 20 minutes d'ici l'ajournement d'été. Cela pourrait donner le ton et nous permettre d'en venir à un Parlement beaucoup plus efficace et beaucoup plus juste. Et je ferai remarquer à mon collègue que cela ne pénalise pas l'opposition. Si on raccourcit les discours à 20 minutes, cela n'enlève pas de temps au parti progressiste conservateur ni au Nouveau parti démocratique. Cela va donner l'occasion à un plus grand nombre de députés et, en particulier, à ceux de l'Ouest canadien, d'être impliqués dans les débats. Cela va être tout simplement plus juste dans une Chambre qui est maintenant composée de 282 députés.

Finalement, pour répondre à la question de mon collègue sur la réforme parlementaire, je dirai que nous avons l'esprit ouvert à la réforme quant aux méthodes à utiliser. Nous désirons qu'elles soient les plus expéditives et les plus justes. Nous voulons effectuer des changements dans l'esprit du Parlement et en consultation avec l'ensemble des députés de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le problème à propos de cette réforme parlementaire à la Chambre, c'est que celle-ci n'a pas vraiment eu lieu. Les changements n'ont été que fragmentaires; par exemple, on a raccourci la durée des discours. Je suis prêt à discuter de propositions demandant de limiter les débats en écourtant la durée des interventions mais le Parlement aimerait discuter de beaucoup plus que cela relativement à la réforme parlementaire et c'est bien ce que veulent les députés. Je crois qu'il est important que mon ami reconnaisse que nous sommes prêts à discuter, tout comme il s'est engagé à le faire, et qu'il présente ses propositions au Parlement—nous avons présenté les nôtres et ainsi tous les députés pourront participer à ce débat et des modifications seront apportées de la façon voulue, c'est-à-dire qu'elles

seront étudiées au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Voilà ce que j'en pense.

Une fois de plus, il y a beaucoup d'agitation autour de cette question des affaires parlementaires. En fait, le gouvernement précédent dans lequel j'occupais le poste que détient aujourd'hui mon ami, a proposé la tenue d'une enquête parlementaire sur toute la question de l'énergie nucléaire au Canada et sur la question de l'énergie nucléaire au Canada et dans le monde. Je sais que le gouvernement effectue actuellement une enquête sur cette question. Celui-ci prévoit-il créer un comité spécial, un comité mixte ou un comité de la Chambre des communes, de sorte que ces questions étudiées par les bureaucrates puissent l'être aussi publiquement à la Chambre? Mon ami ne pourra peut-être pas répondre à la question aujourd'hui, mais pourrait-il prendre note de l'intérêt que nous manifestons pour faire de cette discussion un forum public de sorte que la population puisse avoir la possibilité de s'intéresser à ce sujet très important?

M. Knowles: Madame le Président, permettez-moi de signaler au leader du gouvernement à la Chambre que nous souscrivons à la déclaration que vient tout juste de faire le député de Nepean-Carleton. Selon lui un comité est ce qu'il y a de mieux pour étudier notre Règlement et recommander des modifications, car il peut justement étudier ces modifications de façon rationnelle. Il est presque impossible de modifier le Règlement du Parlement par une décision improvisée prise sur le parquet de la Chambre. Nous sommes prêts à discuter de ces questions en comité, y compris toute modification quant à la durée des interventions.

Cependant, j'aimerais poser deux autres questions au ministre. Ce dernier sait sans doute que le ministre des Affaires des anciens combattants, à la séance du comité permanent des affaires des anciens combattants il y a deux jours, a déclaré que son projet de loi concernant les pensions à verser aux veuves des anciens combattants invalides et portant modification à la loi sur les allocations aux anciens combattants est suffisamment avancé pour que nous puissions l'étudier avant l'ajournement d'été. Nous ne savons pas quand la Chambre s'ajournera, mais s'il doit y avoir des vacances cet été, ce devra être dans quelques semaines ou dans un mois. Le ministre peut-il nous assurer qu'il collaborera avec son collègue des Affaires des anciens combattants pour que nous ayons suffisamment de temps pour débattre cette mesure?

Quant à mon autre question qui s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre, je la lui ai déjà posée. Quand le projet de loi promis sur la liberté de l'information sera-t-il inscrit au *Feuilleton*?

● (1510)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, au sujet des remarques du leader parlementaire progressiste conservateur, j'aimerais dire deux choses. La première, c'est qu'il m'a indiqué sa façon de concevoir leurs méthodes de faire une réforme parlementaire plus en profondeur. Je suis d'accord, des changements s'imposent et doivent être profonds. Cependant, l'expérience démontre que, lorsqu'on veut trop faire de changements dans cette institution, on risque de noyer le poisson et d'en arriver absolument à aucun changement. Je ne voudrais pas que les partis de l'opposition cherchent à empêcher des changements au Règlement de cette Chambre en ridiculisant ce qui pourrait être une première étape, parce que selon eux ce ne serait pas des changements qui iraient suffisamment en profondeur. Je ne crois pas que ce soit là l'intention de mon collègue. Cependant je tiens à lui dire qu'il est certain que des réformes doivent être faites en profondeur à plus ou moins court terme, mais que cela ne devrait pas empêcher des changements plus urgents de survenir qui rendraient l'institution plus conforme aux exigences des années 1980. Et je ne voudrais pas qu'encore une fois on prenne des moyens tels que, pour éviter des changements les plus simples, on se voie confiner dans des réunions interminables de comités, de sous-comités ou de commissions d'enquête pour entre-temps voir les députés devenir désabusés et voir leur rôle devenir de moins en moins intéressant. L'esprit de toute façon des changements qui pourraient être apportés, quels que soient la forme et les moyens utilisés, sera dans le sens de la revalorisation le rôle des députés, et de rendre l'institution plus efficace, plus moderne et plus humaine. C'est dans ce sens-là que ces changements seront effectués, savoir sans pénaliser les partis d'opposition et en consultation avec les députés des deux côtés de cette Chambre.

Alors, quels que soient les moyens utilisés, qu'il s'agisse d'un comité spécial ou du Comité actuel sur la procédure et l'organisation, ou des rencontres entre les leaders parlementaires, ou des caucus de partis conjoints, quelles que soient les méthodes utilisées pour la réforme en profondeur, le but recherché consiste à rendre l'institution plus moderne et plus conforme aux exigences des années 1980. Et je tiens à assurer mon collègue que nous sommes disposés à délaisser les moyens traditionnels pour finalement en arriver à des changements qui soient dans l'esprit de ce qui est indiqué dans le discours du trône.

En ce qui concerne le deuxième point, l'honorable député parle d'un comité spécial ou de comités spéciaux sur un sujet de grand intérêt. Il sait très bien qu'actuellement nous avons six groupes de travail parlementaires qui sont des comités spéciaux de la Chambre des communes lesquels s'occupent de sujets d'intérêts nationaux. Sa suggestion touche à un autre sujet, et je pense qu'il serait sage d'attendre les rapports de ces comités qui doivent être présentés avant le 19 décembre prochain, et rien ne nous empêchera subséquemment, si l'expérience s'avère fructueuse, de considérer l'établissement de nouveaux groupes parlementaires de travail qui pourraient toucher au sujet dont il nous a parlé.

Quant à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il a soulevé trois points: le premier, c'était de s'assurer que les changements à la procédure parlementaire se fassent par un comité de la Chambre. Je ne peux lui fournir cette assurance pour les raisons que je viens de développer, mais l'assurance que je peux lui donner, c'est que les changements qui pourront intervenir le seront après consultation raisonnable avec l'ensemble des députés. Je ne veux pas me limiter dans les moyens à utiliser pour apporter les changements en cause. Quant à une réforme plus profonde, bien sûr, c'est plus plausible de songer à ce que des changements plus profonds soient étudiés par le Comité de la procédure et de l'organisation. Mais il y a peut-être des changements plus urgents, qui peuvent se faire sans qu'on passe des mois en comité, mais toujours en consultation, et de toute façon le Parlement en serait saisi.

Il dit que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) aurait déclaré en comité que la rédaction du projet de loi était en voie d'être complétée et que selon lui on pourrait en disposer avant l'ajournement d'été, ne sachant pas quand l'ajournement d'été peu avoir lieu. Si c'est exact, et je crois le ministre des Affaires des anciens combattants, je vais collaborer avec lui pour que le projet de loi en cause soit présenté dans les meilleurs délais. Quand sera l'ajournement d'été? Je ne le sais pas. Quant à son troisième point, quand le projet de loi sur l'accès à l'information sera présenté à la Chambre, je peux l'assurer que c'est une priorité du gouvernement et que nous présenterons ce projet de loi dès qu'il sera possible de le faire.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, puis-je poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre au sujet du bill des anciens combattants? Sait-il que le porte-parole du parti progressiste conservateur et moi-même, parlant au nom de mon parti, avons donné l'assurance au comité des affaires aux anciens combattants l'autre jour que la Chambre s'occuperait de ce bill en moins d'un jour, et veut-il en tenir compte en s'occupant de faire mettre ce bill en délibération avant les vacances d'été, à quelque moment qu'elles aient lieu?

[*Français*]

M. Pinard: Oui, madame le Président.

[*Traduction*]

M. Beatty: Madame le Président, je désire parler du même sujet. Mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre a évoqué le cas du bill sur le droit à la législation. Le secrétaire d'État et ministre des Communications s'est vu confier par le premier ministre la charge du bill sur le droit à l'information et du bill sur la vie privée. Il doit être au courant du projet présenté par l'ancien gouvernement à ces deux sujets. Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il nous dire si un projet de loi concernant la vie privée sera présenté à la Chambre en même temps que celui du droit à l'information, et si l'on va s'efforcer de présenter ces deux bills avant les vacances d'été, afin que les parlementaires et les Canadiens en général puissent les étudier pendant ces vacances?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, la suggestion de l'honorable député est très intéressante. Je dois avouer que d'autres y avaient pensé aussi, et il y a d'excellentes chances que nous agissions dans ce sens-là.

[*Traduction*]

M. Roche: Madame le Président, lorsque le leader du gouvernement à la Chambre a annoncé la liste des travaux pour demain, il a dit que le deuxième bill qu'il mettrait en délibération serait le bill C-5. J'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre me dise s'il ne voudrait pas envisager d'appeler le bill C-5 vendredi prochain plutôt que demain, pour me permettre de participer à sa discussion? Je pense pouvoir dire au nom de mon parti que le débat va être très bref.

M. Pinard: Madame le Président, je veux bien accéder à la demande du député, mais je ne voudrais pas que cela retarde tout le travail de la Chambre. Je vais m'entretenir avec les leaders à la Chambre, et si possible nous essaierons de trouver autre chose à étudier demain en deuxième place, pour que le député puisse assister à sa réunion. Je vais m'y efforcer, mais je ne suis pas encore en mesure de m'y engager.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Le 1er rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale——M. Pelletier.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION PRÉVOYANT LE CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE RICHMOND EN CELUI DE RICHMOND-WOLFE

M. Alain Tardif (Richmond) demande la permission de présenter le bill C-606, intitulé «Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Richmond».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

MESURE MODIFICATRICE

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications) demande la permission de déposer le bill C-37, intitulé «Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

● (1520)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE FINANCEMENT DU PROJET DE DÉRIVATION GARRISON PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, comme je vous ai prévenue à midi aujourd'hui, je demande, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), la permission de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, afin de discuter d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le projet de détournement Garrison et les incidences du bill de subsides que le Sénat des États-Unis est en train d'examiner.

Le Sénat des États-Unis a entrepris d'examiner un bill de subsides supplémentaires qui consacrerait quelque 9.7 millions de dollars au projet de détournement Garrison. Si le Sénat et la Chambre des représentants approuvent les crédits, le projet complet d'irrigation sera irrévocablement engagé. La réalisation de ce projet contribuera à polluer les eaux canadiennes en y introduisant des espèces de poissons nuisibles et on a estimé à six millions de dollars les dommages annuels que subirait l'industrie manitobaine d'eau douce.

En outre, le transfert biologique qui résulterait du raccord entre les bassins hydrographiques de la baie d'Hudson et du Missouri, représenterait une violation flagrante par les États-Unis d'Amérique, de la loi de 1909 mettant en œuvre le traité sur les eaux limitrophes qui interdisait à l'un ou l'autre pays de polluer les eaux de l'autre, au détriment de l'hygiène et de la propriété.

Comme il est tout à fait probable que le projet de loi soit adopté par le Sénat américain cette semaine, il faut que la Chambre profite de l'unique occasion qui s'offre à elle, cet après-midi, de débattre de la question.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je m'excuse d'interrompre le député de Churchill (M. Murphy) qui a présenté la motion aux termes de l'article 26, mais je voudrais lui signaler ce que dit le paragraphe 3 de l'article 26 du Règlement à la page 19:

> Lorsqu'il demande l'autorisation de proposer une motion de ce genre, le député doit se lever de sa place et présenter, sans argument, l'énoncé dont il est question au paragraphe (2) du présent article.

Je crois que c'est le député de Medicine Hat (M. Hargrave) qui a présenté il y a trois semaines une motion aux termes de l'article 26 du Règlement. Il nous a servi une assez longue argumentation lorsqu'il a présenté sa motion. Je vous demanderais, madame le Président, de faire preuve d'indulgence dans la décision que vous rendrez sur cette affaire ou tout au moins de donner une interprétation au Règlement. Je sais que vous êtes très aimable et que vous voulez vous montrer équitable envers tous les députés, mais puisque nous avons un Règlement, je crois que nous devrions peut-être l'observer à moins que nous ayons l'intention de le modifier.

Mme le Président: Je ne pense pas que le député ait enfreint le Règlement. Je crois qu'un député a le droit de donner une explication très brève lorsqu'il présente une motion de cette nature, mais sans argumentation, et le secrétaire parlementaire a raison sur ce point.

Pour ce qui est de la motion présentée aux termes de l'article 26 du Règlement, le député sans doute soulève une question très importante, car depuis plusieurs années elle revient assez souvent à la Chambre et au comité. Pour décider s'il convient d'étudier d'urgence une question et d'ajourner la Chambre conformément à l'article 26 du Règlement, la présidence doit déterminer dans quelle mesure elle touche aux responsabilités administratives du gouvernement du Canada ou pourrait s'inscrire dans une intervention ministérielle.

D'après le texte que m'a présenté le député la motion avait trait à un bill que le Sénat des États-Unis est en train d'étudier. Sous ce rapport, la présidence estime évident que ni le gouvernement canadien ni la Chambre ne peuvent s'immiscer dans les travaux du Sénat américain. Il existe déjà des mécanismes compétents comme, par exemple, le ministère des Affaires extérieures, au nom duquel le ministre a répondu aujourd'hui pendant la période des questions, et la Commission mixte internationale, qui s'est occupée très activement du problème mentionné par le député; ces organismes sont chargés de défendre les intérêts du Canada dans de tels cas.

Tant que ces autres moyens ne seront pas manifestement épuisés, la présidence pourrait difficilement passer outre à l'ordre prévu des travaux, surtout si l'on tient compte du fait, comme le stipule l'alinéa 5 de l'article 26 du Règlement, qu'il est probable que cette affaire soit discutée en Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens qui pourraient se révéler plus efficaces. Par exemple, le budget principal de l'année en cours est présentement à l'étude de divers comités permanents où il est possible d'étudier à fond les différentes questions qui sont liées à cette affaire.

C'est pourquoi, j'ai le regret de dire que la motion d'ajournement du député est irrecevable pour le moment. Si on ne pouvait étudier cette affaire de cette façon, ou si la situation devait changer considérablement, la Chambre pourrait peut-être alors décider de la reconsidérer.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 185, 199, 202, 235, 307, 605, 706, 720, 808, 840 et 933.

Questions au Feuilleton

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Question nº 185—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de l'Énergie atomique du Canada, Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Énergie atomique du Canada Limitée répond ce qui suit:

1. *a*) 1977

Recettes totales: $132,795,000

Pertes nettes: $180,678,000.

b) 1978

Recettes totales: $203,239,000

Pertes nettes: $ 20,249,000.

2. *a*) 1977

Total des crédits parlementaires: $110,057,000.

1978

Total des crédits parlementaires: $128,491,000

Remise de prêts: $126,199,000.

b) 1977

Avances sur les prêts: $177,971,000.

1978

Avances sur les prêts: $209,000,000.

c) 1977

néant.

1978

En 1978, le Parlement a accordé à l'ÉACL la permission de convertir les prêts du Canada en capital-actions: $149,159,000.

L'ELDORADO AVIATION LIMITÉE

Question nº 199—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Eldorado Aviation Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Eldorado Aviation répond ce qui suit:

1. *a*) et *b*) 1977 et 1978: néant.

L'EAL est une société sans but lucratif dont les recettes équivalent aux dépenses. Les recettes sont inscrites au comptes de l'Eldorado Nucléaire en nombre d'heures de vol et non pas en dollars. Les frais de l'EAL sont inclus aux frais d'exploitation de la mine Beaverlodge de l'EAL. Les états financiers de l'EAL sont joints à ceux de l'E.N.L.

2. *a*) 1977 et 1978: néant.

b) 1977 et 1978: néant.

c) 1977 et 1978: $28,000 (pas d'amortissements).

L'ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

Question nº 202—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Eldorado Nucléaire Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Eldorado Nucléaire répond ce qui suit:

1. *a*) 1977

Recettes totales: $68,623,000

Bénéfices nets:$ 6,933,000.

b) 1978

Recettes totales: $124,046,000

Bénéfices nets: $ 17,618,000.

2. *a*) 1977: néant.

1978: néant.

b) 1977

Solde dû sur un prêt du gouvernement: $56,414,000.

1978

Solde dû sur un prêt du gouvernement: $45,152,000.

c) 1977 et 1978

$6,586,000 (pas d'amortissements).

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES PROGRAMMES D'ASSURANCE-MALADIE

Question nº 235—**M. Herbert:**

1. Les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont-ils réussi à définir les limites de transférabilité ou d'accessibilité des programmes d'assurance-maladie et, sinon, pourquoi?

2. A-t-on l'intention de définir des conditions uniformes dans la loi fédérale sur les soins médicaux?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien de médecins ont quitté le Canada?

4. Combien de médecins ne participent pas à un régime d'assurance-maladie?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1 et 2. Les fonctionnaires du ministère ont préparé des documents sur les interprétations et les précédents relatifs aux conditions du programme qui ont évolué depuis l'adoption de la loi sur l'assurance-hospitalisation et de la loi sur les soins médicaux. Ces documents ont été remis au juge Emmett Hall qui dirige l'examen de 1979 sur les services de santé. Nous espérons que les suggestions et les recommandations du juge Hall permettront de jeter les bases, de concert avec les provinces, d'une meilleure compréhension générale des conditions du programme et de leur signification.

3. Médecins civils actifs ayant quitté le Canada

Année	Total (à l'exclusion des internes et des résidents)
1975	242
1976	363
1977	549
1978	663
1979	605

Source des données: Bandes informatiques achetées de la firme

Sales Management Systems,

Don Mills (Ontario).

4. Nombre connu des médecins qui ne sont pas conventionnés: environ 2,200.

LES RECHERCHES SUR LES FAÇONS D'UTILISER PLUS EFFICACEMENT LES DIFFÉRENTS MODES DE CHAUFFAGE DES RÉSIDENCES

Question nº 307—**M. Herbert:**

Le gouvernement effectue-t-il des recherches sur les façons d'utiliser plus efficacement *a*) le pétrole, *b*) le gaz, *c*) l'électricité, pour le chauffage des résidences et, le cas échéant, des conclusions ont-elles été publiées et ces renseignements permettraient-ils aux usagers de comparer les coûts relatifs actuels de ces modes de chauffage?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Voici la réponse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

a) Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation, des fabricants de chaudières et de brûleurs à mazout et l'industrie du pétrole, a élaboré un programme d'envergure visant l'amélioration de l'efficacité du matériel de chauffage au mazout. Une fois mis en œuvre, ce programme devrait permettre une diminution moyenne de consommation d'énergie de l'ordre de 20 p. 100 dans les résidences, en raison d'une meilleure combustion et de l'utilisation de chaudières dont les dimensions correspondent mieux aux besoins calorifiques des résidences. Avant de promouvoir la mise en œuvre à grande échelle du programme, il s'est avéré essentiel de vérifier et d'établir la sûreté du matériel de modernisation prévu. A cette fin, l'Association canadienne de normalisation a conçu et normalisé une méthode d'essai à laquelle sept fabricants se préparent actuellement à soumettre des appareils. Le ministère assumera le coût des essais. Pour assurer l'efficacité d'un tel programme de modernisation, il faut non seulement encourager la conception et la certification d'appareils répondant aux exigences, mais aussi perfectionner les connaissances des monteurs-ajusteurs de brûleurs à mazout. C'est dans ce but que des agents du ministère ont tenu, à l'intention des instructeurs provinciaux des préposés à l'entretien des chaudières, des séances d'information visant à leur enseigner les techniques de montage prescrites pour l'installation de ce matériel.

Une campagne publicitaire fera, dès cette année, la promotion du programme auprès du public, qui sera informé de tous les avantages inhérents à l'installation de ce matériel de modernisation.

b) Aucun système de modernisation analogue n'a encore été conçu pour le matériel de chauffage au gaz. Cependant, un programme de coopération avec l'Association canadienne du gaz, les services publics intéressés et les autorités provinciales compétentes a récemment été mis sur pied, et l'on procédera, dans un avenir rapproché, à la création d'un programme de recherche visant la conception de l'équipement requis.

c) En ce qui concerne le chauffage à l'électricité, l'administration fédérale fournit, depuis plusieurs années, une aide financière considérable à l'Association canadienne de l'électricité, qui cherche à mettre au point des systèmes à thermopompe à la mesure des conditions climatiques canadiennes. Ces systèmes seront fort probablement plus efficaces que les installations électriques à résistances chauffantes. Par ailleurs, on étudie actuellement la rentabilité des systèmes hybrides à thermopompe/brûleur à mazout, qui devraient permettre d'améliorer le rendement de ces types de systèmes pendant tout l'hiver.

Étant donné que ces travaux de recherche en sont encore aux premiers stades, aucun projet de programme de promotion n'est actuellement en préparation.

Nous sommes d'avis qu'en général, les propriétaires ne peuvent se faire une idée précise de l'efficacité relative de leurs fournaises ou brûleurs à mazout ou au gaz à partir des renseignements qui leur sont actuellement accessibles. L'Association canadienne du gaz ne met pas à la disposition des particuliers les résultats des mesures de rendement en régime permanent des systèmes de chauffage au gaz. En outre, l'efficacité saisonnière d'un type de chaudière peut varier considérablement, situation qui dépend en grande partie du rapport entre les dimensions de la chaudière et les besoins calorifiques de la résidence. Aucune méthode simplifiée de mesure de l'efficacité saisonnière ne permet encore aux usagers de faire des prédictions raisonnablement précises sur le rendement des chaudières en conditions réelles d'utilisation.

L'administration fédérale a mis en œuvre d'autres initiatives pour alléger la note de chauffage des propriétaires, et cela peu importe le type de combustible qu'ils utilisent. Par exemple, le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC) qui permet l'octroi de subventions d'au plus $500 pour le paiement de matériaux isolants, a été conçu pour encourager l'utilisation de ces matériaux, qui peuvent permettre une diminution de 37 p. 100 de la consommation d'énergie. Les propriétaires de plusieurs types de logements peuvent même s'attendre à ce que cette diminution atteigne plus de 50 p. 100. Ce programme s'avère donc une source d'économies considérables, aussi bien financières qu'énergétiques, et cela peu importe le mode de chauffage utilisé.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE—LE NOMBRE D'AVOCATS

Question nº 605—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du département d'État chargé du Développement économique?

Questions au Feuilleton

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Aucun.

L'INDUSTRIE ET COMMERCE—LES CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 706—**M. Clarke:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. 14 contrats.

2. *a*) 11.
b) 3.
c) Aucun.

3. Aucun.

4. $90,683.00.

ENVIRONNEMENT—LES PERTES DUES À L'INCENDIE DE BÂTIMENTS DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 720—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes non assurées de $1,000 ou plus dues au feu de bâtiments du ministère de l'Environnement figurant à la note 3 de la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, le Ministère a-t-il pris des mesures pour déterminer la cause de l'incendie de la remise abritant des contenants d'hydrogène à *a*) Baker Lake, *b*) Fort Smith (T. du N.-O.) et, le cas échéant, lesquelles?

2. Le ministère a-t-il pu déterminer si quelqu'un était responsable de ces feux et, le cas échéant, qu'a-t-il fait contre eux?

3. Le ministère a-t-il entrepris des modifications de ses méthodes afin que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

4. Quel emploi le Ministère fait-il de ces remises?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): 1. *a*) L'incendie survenu à Baker Lake (T. N.-O.) a fait l'objet d'une enquête menée par l'équipe suivante: R. B. Hall (ingénieur-électricien, Direction des instruments), J. MacLeod (inspecteur de l'atmosphère, région du Centre), et J. Keefe (agent de sécurité, Service de l'environnement atmosphérique). La structure ayant été complètement détruite, et ce qui s'y trouvait en grande partie consumé, il a été très difficile de déterminer la cause exacte de l'incendie. Après avoir soigneusement examiné les lieux et étudié les informations fournies par des témoins, l'équipe d'enquête a conclu que la cause probable d'incendie était un mauvais fonctionnement dans le compartiment électrique de l'électrolyseur Stuart. La nature des matériaux a permis au feu de se propager aux murs et aux planchers adjacents.

b) Ce sont E. C. Holly (chef des services d'urgence des aéroports, Transports Canada, Fort Smith), P. Chporney (inspecteur-météorologiste, région de l'Ouest, SEA) et le chef de service de la station qui ont effectué l'enquête sur l'incendie de Fort Smith (T. N.O.). Il a été possible de relier immédiatement l'explosion à une faute dans les méthodes de travail: un ballon météorologique, que l'on était en train de gonfler d'hydrogène, n'était pas adéquatement fixé à la rampe de gonflage et a brisé ses amarres pendant l'opération. Le ballon, plus léger que l'air, s'est immédiatement élevé jusqu'au plafond où, probablement à cause de l'électricité statique, il a pris feu et explosé.

2. Rien ne permettait d'établir la responsabilité de quiconque, pour l'un ou l'autre des incidents.

3. Environnement Canada et Transports Canada procèdent depuis trois ans à l'étude de la construction des immeubles servant au gonflage et à l'entreposage de l'hydrogène. Comme résultat de ces études, on a établi des normes de base qui égalent ou dépassent toutes les normes actuelles concernant de telles structures. Par exemple, les nouvelles normes prévoient l'emploi de matériaux non combustibles qui pourraient probablement contenir un incendie survenant dans un compartiment électrique (comme celui de Baker Lake) et l'aménagement de clapets d'explosion qui permettraient à un immeuble de supporter la pression causée par l'explosion d'un ballon (incident de Fort Smith). De tels clapets d'explosion constituent de plus une protection pour les personnes se trouvant sur les lieux, empêchant de brusques et dangereuses montées de pression. En outre, on a averti tous les employés aérologistes des dangers occasionnés par l'arrimage inadéquat des ballons à leur rampe de gonflage.

4. Les ballons météorologiques sont gonflés à l'hydrogène, car c'est le plus léger de tous les gaz connus. Ils emportent un instrument électronique servant à mesurer la pression, la température et l'humidité de l'air; les données obtenues sont recueillies par un récepteur à la station au sol. Les remises à hydrogène abritent l'électrolyseur Stuart, qui produit de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. L'hydrogène ainsi obtenue est emmagasinée dans un réservoir de 650 pi^3 à une pression maximum de 100 livres, jusqu'au gonflage des ballons.

LE CN/CP TÉLÉCOMMUNICATIONS—LE RRTT—LES ORDINATEURS RELIÉS AUX RÉSEAUX

Question nº 808—**M. Beatty:**

1. Des ministères ou agences possèdent-ils des ordinateurs reliés, en tant qu'ordinateurs principaux, *a*) au réseau Datapac du RTT, *b*) au réseau «Infoswitch» de CN/CP Télécommunications et, le cas échéant, lesquels?

2. Dans chaque cas, au cours du premier trimestre de 1980, quel a été le trafic moyen du réseau, mesuré en paquets-jour?

3. Dans chaque cas, au cours de ce trimestre, à quels ensembles de programmes d'application ou bases de données a-t-on accédé à distance?

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1. Les ministères ou agences suivants possèdent des ordinateurs reliés, en tant qu'ordinateurs principaux,

a) au réseau Datapac du RRTT:

Agriculture

Communications

Énergie, Mines et Ressources

Environnement

Conseil national de recherches

Postes

Affaires des anciens combattants

b) au réseau Infoswitch du CN/CP Télécommunications:

Emploi et Immigration

Approvisionnements et Services.

2. Dans chaque cas, au cours du premier trimestre de 1980, le trafic moyen du réseau, mesuré en paquets-jours a été:

a) au réseau Datapac:

Agriculture: 682

Communications: néant

Énergie, Mines et Ressources: 7,707

Environnement: néant

Conseil national de recherches: 30,000

Postes: 4,305

Affaires des anciens combattants: 328;

b) au réseau Infoswitch:

Emploi et Immigration: 57,026

Approvisionnements et Services: 5,000.

3. Dans chaque cas, au cours de ces trimestres, on a accédé à distance aux ensembles de programmes d'application ou bases de données suivantes:

a) au réseau Datapac:

Agriculture: système d'information scientifique AGNET

Communications: essai du système vidéotex Télidon

Énergie, Mines et Ressources: un grand nombre de bases de données, surtout scientifiques, dont voici des exemples:

systèmes de gestion financière et du personnel

matières dangereuses

gîtes minéraux

programme d'indemnisation des importateurs de pétrole

contrôle des projets d'arpentage et de cartographie

étude du bassin du fleuve Saint-Laurent

étude du bassin de la rivière Outaouais

ressources en eau

étude des glaciers

qualité des eaux (NAQUADA)

gestion des contingents de poisson

permis de pêche pour les bateaux étrangers

données sur les marées et les eaux,

les vagues et le climat.

Environnement: non opérationel à cette date.

Conseil national de recherches:

système de recherches ou direct (CAN/OLE)supportant 18 banques de données bibliographiques tels:

précis en biologie

répertoire des sables pétrolifères d'Alberta

précis en chimie

répertoire des travaux d'ingénierie

documentation sur le transport au Canada

recherches sur le Nord.

Postes: système d'analyse et d'utilisation de la main-d'œuvre

Affaires des anciens combattants: banque de données sur les vétérans.

b) Infoswitch:

Emploi et Immigration: système de soutien pour les opérations régionales de l'Immigration

Approvisionnements et Services: système de contrôle financier CONFIN.

CONSEIL DU TRÉSOR—LES ÉTUDES SUR LES PENSIONS

Question nº 840—**M. Howie:**

Depuis le 1er janvier 1978, le Conseil du Trésor a-t-il entrepris une étude sur le prix à payer pour continuer à verser intégralement à sa veuve le montant touché par le bénéficiaire d'une pension de la Fonction publique?

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Aucune étude sur le prix à payer pour continuer à verser intégralement à sa veuve le montant touché par le bénéficiaire d'une pension de la Fonction publique n'a été achevée depuis le 1er janvier 1978. Cependant tous les aspects des prestations aux survivants, y compris les coûts, font actuellement l'objet d'une étude à la lumière des incidences de la nouvelle réglementation relative aux droits de la personne sur les régimes d'avantages sociaux des employés.

INTERNATIONAL IMPORTS—WATERLOO (ONTARIO)

Questions nº 933—**M. McKinnon:**

Le MDN a-t-il accordé un contrat à International Imports, de Waterloo (Ont.) pour l'achat de fusils pour une valeur de $49,701 et, le cas échéant, de quel genre d'arme s'agit-il et combien de fusils le contrat prévoit-il?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le ministère des Approvisionnements et Services a, pour le compte du MDN, accordé un contrat à International Imports de Waterloo (Ontario) pour l'achat de 72 fusils de compétition valant $49,701.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

Assurance-chômage—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 juin, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, à 6 heures hier, j'ai dit que je cesserai de parler des divers problèmes administratifs et réglementaires du ministère. J'avais commencé mes observations hier en faisant remarquer que l'une des principales raisons pour lesquelles nous nous opposions au bill C-3, c'est qu'au fil des ans, le régime d'assurance-chômage a fini par imposer aux moins fortunés de payer le plus, tout en recevant le moins de prestations, surtout ces dernières années.

J'aimerais vous citer certains chiffres qui vont démontrer très clairement cette situation et les répercussions qu'elle a sur notre régime d'assurance-chômage. Les chiffres se basent sur des statistiques de 1978. Il y aurait bien sûr une certaine différence aujourd'hui, mais l'effet serait essentiellement le même. Prenons le cas, par exemple, d'un salarié qui avait un revenu de $6,000 en 1978 et qui devait verser $90 de cotisations au régime d'assurance-chômage. Bien sûr, il n'aurait aucun impôt à payer et ne recevrait, par conséquent, aucun dégrèvement pour ses cotisations. Pour lui, le coût net de l'assurance-chômage était donc de $90 et, s'il perdait son emploi, il recevrait des prestations hebdomadaires de $76.92.

Prenons maintenant le cas d'un autre salarié qui gagne $50,000 par an et qui verse la cotisation maximale de $187.20. La déduction de ce montant de son revenu imposable lui épargne $97.04 d'impôt. Le coût net de l'assurance est donc pour lui de $90.16 et, s'il perdait son emploi, il recevrait $160 par semaine de prestations. Ainsi, quelqu'un qui gagne $6,000 paye $90 de cotisations pour recevoir $76.92 de prestations tandis que celui qui gagne $50,000 verse $90.16 pour recevoir des prestations hebdomadaires de $160 au lieu de $77.

Autre exemple: une personne qui gagne $10,000 verse des cotisations nettes de $111.12 par année qui lui donnent droit à des prestations de $128.21 par semaine, tandis qu'une personne qui gagne $20,000 par année verse des cotisations nettes, après impôt, de 98.01 et reçoit des prestations de $160 par semaine. En d'autres termes, moins une personne gagne, plus elle doit verser de cotisations et moins elle reçoit de prestations. Les prestations atteignent le plafond fixé à un salaire annuel de $15,000 environ par an. De toute évidence, le régime manque d'équité.

● (1530)

Chaque fois que nous envisageons d'élaborer un régime de sécurité sociale ou de trouver un moyen de redistribuer les revenus—et il s'agit plutôt là d'un régime d'assurance—qu'il s'agisse d'allocations familiales, d'assurance-chômage ou de n'importe quel autre régime, les députés s'attendent à ce qu'on fasse payer les gens en fonction de leurs moyens et non à ce que les pauvres aient à payer davantage que tous les autres citoyens pour recevoir moins qu'eux.

Au lieu de continuer dans la voie empruntée par ce projet de loi, le gouvernement ferait mieux de réduire considérablement le montant de toutes les primes et de ne pas autoriser les contribuables à les déduire aux fins de l'impôt sur le revenu. Le ministre ne peut pas prendre une telle initiative tout seul, je le sais, mais ce serait certes un moyen de surmonter l'injustice du régime d'assurance-chômage. Il serait alors plus équitable pour la bonne raison que les plus riches payeraient en conséquence et qu'ils recevraient des indemnités suffisantes en cas de chômage. Presque tous les programmes de redistribution des revenus et de sécurité sociale ont eu à pâtir des problèmes causés du fait que l'on a procédé par voie d'exemptions et de déductions au lieu d'accorder des crédits d'impôt.

En 1971, lorsqu'il était ministre, le député de Lincoln (M. Mackasey) a présenté un ensemble de mesures que la plupart des citoyens et des députés voyaient d'un œil plutôt favorable. Mais ce même gouvernement, qui a su donner d'une main, a depuis lors cru qu'il était de son droit de reprendre de l'autre. Au fil des ans, il a progressivement repris ce qu'il avait accordé. Au début de 1978, il a réduit légèrement les cotisations, mais il a en même temps décrété que les prestations d'assurance-chômage passeraient de 66⅔ p. 100 à 60 p. 100 des gains habituels. Il a depuis relevé les cotisations de sorte que nous payons davantage et recevons moins.

Le bill stipule que les frais d'administration du service national de l'emploi ne seront plus prélevés sur les recettes fiscales générales de l'État, mais seront compensés par des hausses des cotisations des employés et des employeurs. Je ne saisis pas la raison de cette décision, si ce n'est qu'elle permet de grossir les recettes fédérales. Cela ne s'explique pas si l'on songe aux principes de l'équité ou de la comptabilité des frais sociaux. Les éléments qui sont venus se greffer sur le régime d'assurance-chômage, comme les prestations de maternité et de maladie, et qui débordent les limites du régime tel qu'il a initialement été conçu, ne devraient pas être financés par les cotisations des employeurs et des employés. Les choses ne se passent pas ainsi dans le secteur privé. Sur le plan actuariel, il est difficile de justifier que ces prestations soient prélevées sur les recettes provenant des cotisations plutôt que sur les recettes générales de l'État.

J'aimerais maintenant parler de certains problèmes individuels ou cas isolés auxquels donne lieu l'administration de cette loi. Hier, je me suis élevé contre la réaction dont on est parfois témoin au Canada et à la Chambre en temps de chômage élevé quand les gens essaient de s'en prendre aux chômeurs plutôt qu'au chômage. Nous entendons des phrases comme «Les chômeurs sont paresseux et ne veulent pas travailler» ou «Ils ont la vie trop facile et peuvent mieux vivre en retirant de l'assurance-chômage qu'en travaillant». C'est un commentaire ironique sur les niveaux de revenus de notre société, monsieur l'Orateur. Les statistiques publiés sur le chômage ces derniers mois nous permettent de croire que le problème s'aggravera au cours des prochaines années. Si la tendance se maintient, nous entendrons de plus en plus de commentaires comme ceux-là à l'avenir. La réaction des gens sera de demander qu'on limite encore plus les prétendus abus.

Je me suis souvent dit comme bien d'autres, monsieur l'Orateur, que si le monde des affaires essayait d'éliminer le vol à l'étalage, cela pourrait le mettre en faillite. Il faut prévoir un certain pourcentage d'abus ou de pertes dans toute entreprise. Je pense que nous devrions aborder le programme d'assurance-chômage de la même façon. Il faut évidemment essayer de persuader les resquilleurs que ces abus seront réprimés. Mais c'est de la folie de s'embarquer dans un programme comme celui qui avait été mis sur pied il y a quelques années quand des centaines de milliers de dollars avaient été dépensés pour embaucher des enquêteurs et publier des annonces pour ramener les abus à un niveau plus compatible avec celui des entreprises. Il y a certes un point où cela n'est plus avantageux.

Je crains qu'il n'y ait une période de réaction à ce sujet très bientôt. Les efforts en vue de resserrer le système ne touchent habituellement pas ceux qui sont décidés à le voler. Malheureusement, il y en a un certain nombre et ils deviennent très souvent des experts dans le domaine. Qu'on resserre les règlements ou qu'on révise la loi, ils trouvent toujours une façon de les contourner. Ceux qui en souffrent sont ceux qui demandent rarement des prestations. Ils pensent à tort que, parce qu'ils ont contribué au régime pendant des années et des années, ils ont gagné le droit de toucher des prestations, mais comme ils ne connaissent pas les règlements à fond, quand les affaires traînent, ils réagissent souvent en disant «Au diable l'assurance-chômage ou le gouvernement» et ils oublient l'affaire. Puis, eux et leur famille en souffrent à cause de leur entêtement et de leur fierté qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. Ce n'est pas de leur faute s'ils sont sans travail, même si ce n'est que temporairement, et ils n'aiment pas qu'on les interroge et répondent souvent aux questions d'une façon inexacte.

J'aimerais maintenant vous parler de quelques domaines précis où il faudrait, à mon avis, apporter des changements. En ce qui concerne la déduction des prestations d'assurance-chômage de l'impôt sur le revenu, on peut faire valoir qu'actuellement elles sont déjà considérées comme un revenu. Si nous traitions les autres secteurs de la société de la même façon, je suppose qu'on pourrait trouver cela juste. Lorsque nous avons affaire aux chômeurs, nous considérons qu'un sou est un sou. La Commission royale d'enquête Carter a essayé, il y a quelques années, de nous convaincre de faire la même chose dans d'autres secteurs économiques, mais cela n'a pas donné autant de résultats que pour l'assurance-chômage.

● (1540)

Le gouvernement ne pourrait-il pas songer à différer la déduction, à différer la perception de ces recettes jusqu'à la fin de l'année fiscale, au moment où les gens remplissent leur déclaration d'impôt? Quand une personne perd son emploi, c'est à ce moment qu'elle peut le moins se priver d'une partie de son revenu. Évidemment, si le revenu annuel d'un contribuable atteint un certain niveau, il doit payer de l'impôt. C'est très bien, mais quand ce revenu a déjà diminué d'au moins 40 p. 100, je trouve le moment mal choisi pour réduire encore davantage le maigre revenu dont le chômeur dispose pour faire vivre sa famille.

D'autres députés ont mentionné au début du débat qu'à leur avis la rémunération de congé payé des travailleurs ne devrait pas être considérée comme un revenu qui puisse retarder le paiement des prestations d'assurance-chômage. Je suis d'accord avec lui. Là encore, il est difficile de trouver une raison logique pour retarder le paiement des prestations uniquement parce qu'au cours de l'année une personne a gagné de l'argent pour ses vacances. Pourquoi les gens devraient-ils renoncer à leurs vacances simplement parce qu'ils sont en chômage pendant deux mois? Ils ont payé pour les obtenir. Ceux qui négocient des contrats de travail font certains sacrifices. Ils font des concessions pour conclure un marché. Ce n'est pas de l'argent supplémentaire, mais il doit servir à des fins précises et ces gens-là ont certainement droit à des vacances comme n'importe qui d'autre.

Enfin, je désire parler de la double pénalisation des travailleurs qui sont mis à la porte. Lorsqu'un salarié est congédié—parfois à juste titre, et cela arrive souvent—à cause de certaines choses qu'il a faites ou n'a pas faites dans l'entreprise où il travaille, il est déjà suffisamment puni. Mais vouloir différer de six semaines le paiement de ses prestations d'assurance-chômage alors qu'il a déjà subi la punition la plus grave que puisse subir un travailleur, quoi qu'il ait pu faire, c'est vouloir le pénaliser deux fois et c'est parfaitement injuste.

D'aucuns croient que les libéraux prennent d'une main et donnent de l'autre. D'après moi, c'est bien ce qu'ils font depuis quelques années. J'ignore ce que le député de Lincoln dira, mais je soupçonne qu'il aura des excuses à nous présenter au sujet du sort réservé à ce programme ces dernières années. Le cas échéant, je lui souhaite alors de réussir à réorienter la conscience sociale de son gouvernement dans la voie que des centaines de milliers de travailleurs canadiens souhaiteraient lui voir prendre. Ce n'est pas un programme d'assistance sociale ni, essentiellement, un programme de distribution du revenu. Il s'agit plutôt d'une assurance sociale qui a cependant beaucoup plus de poids pour les Canadiens en chômage. C'est une assurance pour le processus démocratique et pour notre société. Ce programme, à l'instar de bien d'autres semblables, n'a pas été créé parce que le grand public ou les députés avaient bon cœur, mais plutôt parce qu'il permettait à la société et à son économie de continuer à fonctionner.

Il suffit de jeter un rapide coup d'œil aux quotidiens pour y lire que nous entrons dans une période de récession des plus fortes—si telle est l'expression à employer—depuis des décennies. Il serait nécessaire, non seulement pour nos travailleurs, mais également pour nos hommes d'affaires et tous les autres canadiens, que nous leur permettions, du moins à court terme, de conserver un niveau de vie décent et suffisant. Il devrait en être ainsi, jusqu'à ce que nous soyons en mesure de mettre en œuvre au Canada les mécanismes, les programmes de création d'emplois et les projets ingénieux qui, nous l'espérons, permettront la répartition équitable et logique des prestations entre les travailleurs qui paient la note du bon fonctionnement de notre société.

Je prie instamment le ministre et ses collaborateurs de faire enfin preuve d'une plus grande souplesse, à la fois en ce qui les concerne et en ce qui concerne l'administration locale du Régime d'assurance-chômage. Est-ce vraiment nécessaire que tout soit consigné dans des règlements ou dans des lois? Beaucoup de membres de conseils arbitraux, qu'ils soient représentants du patronat ou des travailleurs, ou qu'ils président ces conseils, ont acquis au fil des années une expérience considérable. Pour obtenir des conseils édifiants et avisés sur les problèmes du genre auquel nous faisons face aujourd'hui, il serait peut-être indiqué d'inviter les représentants, régionaux ou nationaux, de ces conseils arbitraux à discuter avec nous. De cette manière, nous saurions ce qu'ils ont à dire sur la question et quels changements ils estiment nécessaires pour pouvoir mieux faire leur travail, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan humain, en tenant compte des aspirations légitimes des habitants de ces régions.

On pourrait peut-être recommander que les nouveaux membres de ces conseils arbitraux puissent se familiariser davantage avec les ficelles du métier avant de commencer. Le plus souvent, ces personnes travaillent à temps partiel. Pour l'instant, elles n'ont droit qu'à une journée payée pour acquérir de l'expérience et une certaine formation. Beaucoup aimeraient bien passer un, deux ou trois jours à écouter, à regarder, pour se faire une petite idée de ce qui se passe. Je pense que ce serait une initiative rentable qui ne coûterait pas trop cher.

Je demande vivement au ministre d'accorder davantage de souplesse au niveau local, tant aux membres de la Commission qu'aux membres des conseils arbitraux. Ces derniers pourront ensuite laisser parler leur cœur et leur raison et agir, c'est du moins à espérer, d'une manière plus humaine, pour le plus grand bien de tous: celui du gouvernement, celui de société et celui des demandeurs d'emploi.

[*Français*]

M. Rosaire Gendron (Kamouraska-Rivière-du-Loup): Monsieur le président, lors de l'introduction du bill C-14, moi-même et plusieurs de mes collègues avions bien des réserves au sujet de ce projet de loi. Nous craignions que cela frappe lourdement des régions défavorisées comme la nôtre, et nous voulions avoir l'assurance et les garanties que véritablement les régions défavorisées ne seraient pas frappées trop lourdement par l'application de cette loi. Alors on nous donnait l'assurance que tout l'argent économisé par une application plus sévère de la loi n'irait pas au Trésor, mais serait réinvesti dans les régions défavorisées pour créer de l'emploi par le biais de projets Canada au travail, que l'on insisterait davantage sur les projets de recyclage de la main-d'œuvre, sur la formation, en somme, et qu'on mettrait l'accent sur le travail plutôt que sur le chômage.

● (1550)

Deuxième garantie, le découpage des régions, ou ce qu'on appelle le zonage de l'assurance-chômage, serait fait de telle sorte que les statistiques révèlent exactement la situation du chômage dans les diverses régions. Le ministre nous donnait l'assurance qu'un groupe de travail, composé de Statistique Canada, du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mettrait ensemble ses énergies pour analyser la situation et donner aux régions défavorisées des chances égales et plus d'équité aux chômeurs.

Inutile de dire, monsieur le président, que nous avons, au niveau des députés, connu beaucoup de frustrations. Cet engagement que le ministre prenait, on peut le lire à la page 2419 des *Débats* du 22 décembre 1978. Il mentionnait particulièrement le député de South Western Nova, le député de Charlevoix, le député de Compton et le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata. Après les élections, s'ajoute le député de Rimouski (M^me^ Côté) qui connaît une situation un peu baroque, particulière et injuste, à savoir que la partie de sa circonscription qui est dans Témiscouata, où il y a le plus d'emplois saisonniers, se trouve dans une zone non privilégiée, alors que la partie Rimouski, peut-être mieux nantie, se trouve, elle, dans une situation privilégiée. Alors nous avons attendu longtemps le rapport de ce groupe de travail, et ce rapport a tardé tellement que nous nous sommes mis, monsieur le président, à douter même de son existence, et nous avons fait part à l'actuel ministre de ces inquiétudes.

J'ai, pour ma part, sous l'ancien gouvernement, fait également des douzaines d'instances pour qu'on active le travail et corrige la situation. Les statistiques sur lesquelles on se base encore pour déterminer le taux de chômage révélaient un taux aux environs de 9 p. 100, alors que les media d'information et moi-même qui prenions au bureau local de l'assurance-chômage et au Centre de main-d'œuvre les renseignements, nous étions à même d'établir un taux qui variait entre 31 à 41 p. 100 de chômage.

Je demande aux députés de cette Chambre quelle région au pays tolérerait un tel taux de chômage sans que la contestation débouche sur la révolte. Et pourtant, à nos instances portant sur les statistiques en vue d'essayer de corriger la situation, on répondait que les statistiques étaient établies scientifiquement et avec une forme de pondération. Si la science devait révéler la même exactitude que ces statistiques, Dieu sait combien la science serait dans le chaos et, en termes de pondération, ce n'est pas ce que mes chômeurs peuvent manger chez moi, car ils sont obligés de se résoudre plutôt au «baloney». Enfin nous avons continué ce combat et nous espérons, comme les deux sont interreliés, la région, le découpage ou le zonage et les statistiques, qu'on en viendra véritablement à établir les taux réels du chômage pour mettre un terme à ce climat et à ce sentiment de frustration bien réel et bien justifié.

Et lorsqu'on me dit que Statistique Canada agit, je crois, dans 46 régions et 10 grandes villes, en termes d'établissements de ces échantillonnages de chômage, je vois mal que les chômeurs doivent se plier aux critères de Statistique Canada plutôt que Statistique Canada lui-même établisse véritablement quelle est la situation du chômage dans les régions. Un seul coup de téléphone au bureau d'assurance-chômage local, à Rivière-du-Loup, donnerait exactement les statistiques réelles, et si on doit fonctionner par échantillonnage, au moins qu'on aille dans les régions qui souffrent d'un haut taux de chômage afin de rendre justice aux travailleurs et aux chômeurs.

En termes de régions, je ne pense pas qu'il faille avoir un doctorat en géographie pour comprendre que le Grand Portage fait partie du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie. Mais je ne vois pas pourquoi on s'obstine à créer des régions qui ne reflètent réellement pas la réalité locale et régionale et qu'on dilue par le fait même les hauts taux de chômage des régions en difficulté avec d'autres qui sont plus propères, et que par le fait même on crée une double injustice, ce qui veut dire qu'en termes de statistiques les régions les plus mal en point se trouvent à donner des points à des régions plus prospères, leur servant ainsi des bénéfices à l'assurance-chômage et des bénéfices lorsqu'il s'agit de la répartition des deniers publics pour créer de l'emploi, comme des projets de Canada au Travail. Ce sont les plus pauvres qui payent pour les plus riches. Cette stupidité, ne peut vraiment pas durer. Il faut qu'elle soit corrigée.

Il ne faut pas être sorcier pour trouver une solution véritable. Que le découpage d'une région se reflète sur une autre! Nous ne demandons pas de cadeau à aucune des régions. Nous disons: Qu'on établisse, véritablement, pour chacune d'entre elles son véritable taux de chômage, et, à ce compte-là, on ne se fera pas de cadeau les une les autres. On va uniquement rétablir la justice pour les régions qui en ont vraiment besoin.

Ce climat de frustation pour les députés, inutile de le dire, a été largement partagé par les chômeurs qui ont formé un front commun Régional qui comprend les groupes suivants: Comité le Réveil du TransContinental; Comité de Lutte aux Problèmes de Chômage dans Kamouraska-Est; Comité Action Kamouraska; Opération Dignité II; Action Chômage Rivière-du-Loup; Groupes de Travailleurs et chômeurs de JAL et des Basques.

Et je cite quelques passages d'une lettre adressée le 11 juin à l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), et je cite:

Le Front Commun Régional de lutte contre le zonage de l'assurance-chômage des comtés de Kamouraska-Rivière-du-Loup, Témiscouata et une partie de Rimouski tient à vous rappeler à nouveau son impatience face au retard concernant l'annonce de modifications au tracé actuel des régions économiques aux fins de l'assurance-chômage. Le front commun désire aussi vous présenter à nouveau sa revendication concernant le zonage et démontrer comment d'autres options envisagées nous sont inacceptables.

Il nous apparaît d'abord important de vous rappeler les effets qu'a entraînés ce nouveau tracé suite à l'adoption de la loi C-14. Compte tenu de l'existence de plusieurs emplois saisonniers et malgré un taux de chômage très élevé, beaucoup de travailleurs se sont vu refuser le droit aux prestations d'assurance-chômage puisqu'ils n'avaient pu répondre aux nouvelles exigences conditionnées par l'intégration de notre région à celle de Québec. Cette situation a ainsi créé chez ces travailleurs des difficultés financières importantes, une insécurité financière et tout ce qui peut s'ensuivre comme possibilité de problèmes sociaux et familiaux. Ces coupures du droit à l'assurance-chômage ont amené par le fait même un ralentissement de l'activité économique de la région par une réduction du pouvoir d'achat de ces travailleurs sans emploi.

Même à cette période de l'année, le nouveau zonage a encore des effets importants. Certains travailleurs ont recommencé à travailler, mais plusieurs n'ont pu le faire compte tenu d'un ralentissement économique, particulièrement dans le secteur de la construction. Les travailleurs qui n'avaient pu accumuler suffisamment de semaines pour être éligibles, selon le nouveau tracé, se retrouvent toujours dans une situation très difficile. Pour les autres qui ont eu droit aux prestations, ils se voient réduire de beaucoup leur nombre de semaines de prestations dans la phase complémentaire, et dans bien des cas n'ont plus accès aux prestations. Voilà donc un tableau rapide de la situation qui veut démontrer l'urgence d'une intervention pour modifier le zonage actuel de l'assurance-chômage.

Ce que le front commun régional (K.R.T. + partie de Rimouski) revendique depuis le début, soit maintenant depuis près d'un an, c'est de détacher la zone du Grand Portage (Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata, une partie de Rimouski) de la région de Québec pour l'intégrer à la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

Plusieurs raisons ont déjà été amenées pour prouver le bien-fondé de cette revendication, dont la principale est la suivante: les comtés de Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata et une partie de Rimouski ont une situation socio-économique beaucoup plus semblable à la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie qu'à la région de Québec. Cette affirmation est véritable en prenant connaissance particulièrement du nombre de prestataires de l'assurance-chômage, du nombre de travailleurs sans emploi inscrits au Centre d'emploi du Canada par rapport à la population et du taux de chômage régional.

Ces instances ont fait l'objet d'engagements, non pas des moindres, mais de l'actuel premier ministre (M. Trudeau) et de cinq ou six ministres qui se sont engagés durant la campagne électorale à corriger cette situation. Nous avons obtenu depuis le rapport du groupe de travail mais qui se base toujours sur les statistiques de Statistique Canada que je conteste et qui ne révèlent pas, loin de là, la réalité du chômage régional. Je les invite, d'une part, à réviser leurs statistiques et, d'autre part, j'invite le ministre à faire pression auprès d'eux pour qu'ils établissent un échantillonnage dans la région.

Puisqu'ils veulent fonctionner par échantillonnages, je leur conseillerais ainsi qu'au ministre que l'administration en serait beaucoup simplifiée et l'on me dira sans doute que selon la loi c'est à Statistique Canada que l'on doit se référer. Je ne veux pas attendre qu'on modifie la loi pour en venir à solutionner ce problème, mais au moins si l'on doit se référer à Statistique Canada qu'ils modifient leur mode d'opération et communiquent avec les centres de main-d'œuvre. Au fond ce sont eux qui connaissent véritablement la situation et qui peuvent donner justice aux travailleurs.

Je sais que le ministre est aussi en contact avec d'autres ministres du Cabinet, de la région de Québec en particulier, pour une révision de cette situation. Le bill que l'on introduit en somme est valable s'il vise à prolonger le système en vue d'une allocation sur la prolongation de la norme variable d'admissibilité, mais il est inacceptable pour nous si le zonage n'est pas corrigé, parce que ce serait vouloir perpétuer une injustice. Alors, je demande au ministre ainsi qu'à ses collègues du Cabinet de faire diligence pour corriger cette situation inacceptable surtout pour une région qui voit 95 p. 100 de ses jeunes, éduqués aux frais de leurs parents et de la région, obligés de quitter leur milieu pour gagner leur vie.

Lorsqu'on connaît des taux de chômage, et je le répète, qu'on n'accepterait nulle part ailleurs, je pose la question de savoir si à Winnipeg ou à Windsor on accepterait un taux de chômage de 40 p. 100. Il se produirait une révolution! Pense-t-on que chez nous, parce qu'on est une région périphérique, parce qu'on vante la beauté de nos paysages, on doive accepter une telle situation? Dieu sait qu'on a le cœur à l'ouvrage, à la besogne, Dieu sait combien de batailles on a livrées pour développer notre pays. Et encore là que de difficultés, que d'embâcles, de bâtons dans les roues! On est obligé de conclure que nous sommes la voix qui crie dans le désert. Mais au moins nous voulons bien, lorsqu'on souffre de chômage, qu'on reconnaisse le fait et qu'on rende justice à nos travailleurs et qu'aussi on ait une sympathie particulière pour toutes nos promotions régionales dans le but de corriger cette plaie du chômage de donner un avenir à nos jeunes et la sécurité à nos adultes, et de permettre à la région à laquelle nous sommes si attachés de prendre véritablement le chemin du progrès. Mais en attendant, au moins il y a une urgence, c'est non pas de

perpétuer par le bill C-3 cette injustice criante, c'est un correctif immédiat qu'il importe de présenter.

● (1600)

[*Traduction*]

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, l'objectif du régime d'assurance-chômage est certes d'aider les vrais chômeurs. Pourtant, la loi sur l'assurance-chômage comporte tellement de conditions et de restrictions que les chômeurs véritables éprouvent parfois beaucoup de difficulté à obtenir de l'aide. La plupart des gens veulent travailler et sont prêts à fournir des efforts supplémentaires pour obtenir du travail. Par conséquent, le régime d'assurance-chômage atteint vraiment son objectif s'il garantit un niveau de vie raisonnable aux hommes et aux femmes incapables de trouver du travail malgré tous leurs efforts. Je ne pense pas que personne ne veuille que ceux qui sont chômeurs sans que ce soit de leur faute vivent dans l'indigence ou dans l'indignité.

Vu que certains se servent parfois du régime d'assurance-chômage de façon injuste ou abusive, il est encore plus important de savoir qui sont les chômeurs véritables et qui sont les faux chômeurs. A mon avis, depuis plusieurs décennies, nous n'accordons pas à la question de l'assurance-chômage tout le soin qu'elle mérite. Pendant plusieurs années, la conjoncture économique a été favorable. L'économie était prospère. Nous aurions dû profiter des années de vaches grasses pour enrichir la caisse de l'assurance-chômage en prévision des années de vaches maigres. Nous savons tous, comme les économistes, qu'il y a de bonnes et de mauvaises années. Nous nous rappelons tous ce que dit la Bible; les gens remplissaient leurs greniers à blé pendant les années de vaches grasses afin d'avoir de quoi manger pendant les huit années de vaches maigres.

Il faudrait faire preuve d'autant de prévoyance dans la gestion des caisses comme celle de l'assurance-chômage. Aujourd'hui, nous nous inquiétons de savoir si les réserves de la caisse sont suffisantes pour permettre au régime de fonctionner comme il le devrait. Nous avons connu un grand nombre d'années de richesse pendant lesquelles le gouvernement aurait pu facilement accumuler des réserves pour garantir un niveau de vie raisonnable à ceux qui contre leur gré se retrouveraient sans travail.

Certains reprochent au gouvernement de l'Alberta d'avoir établi la caisse du patrimoine, mais à mon avis, il faudrait plutôt féliciter le premier ministre et les législateurs de cette province d'avoir pris une telle initiative. Ils se sont rendu compte que leurs réserves de pétrole et de gaz ne dureraient pas toujours et que s'ils gaspillaient les recettes qu'elles leur rapportent maintenant, la province risquerait de se trouver dans une situation difficile plus tard.

● (1610)

Nous nous rendons compte aussi que le pétrole et le gaz qui sont extraits aujourd'hui n'appartiennent pas seulement à la génération actuelle, mais que la génération à venir y a aussi droit. Le premier ministre Lougheed et son cabinet ont établi le Fonds du patrimoine de l'Alberta dont le tiers servira à préparer l'avenir, à créer des emplois quand les emplois actuels auront disparu et à veiller à ne pas accabler nos gens d'un trop lourd fardeau fiscal quand les temps sont difficiles.

Pourquoi n'a-t-on pas fait la même chose en ce qui concerne la caisse d'assurance-chômage? Les revenus du Canada ont été exceptionnels pendant bien des années, en fait depuis la Seconde Guerre mondiale, mais nous n'avons pas été prévoyants. Au lieu de mettre de l'argent de côté, nous sommes honteusement allés emprunter sur les marchés mondiaux comme si nous pouvions nous débarasser de nos dettes en empruntant davantage. C'est encore ce que nous essayons de faire. Et maintenant, nous cherchons des moyens de rayer autant de gens que possible des registres de l'assurance-chômage.

Je plains le ministre d'avoir à trouver des moyens de priver de leurs prestations des gens qui sont légitimement sans emploi. On ne devrait jamais avoir recours à de pareils procédés. Je ne peux pas comprendre que la caisse d'assurance-chômage ne soit pas assez garnie aujourd'hui pour assurer un niveau de vie au moins décent aux chômeurs. Le régime ne voudrait rien s'il ne pouvait garantir des prestations aux hommes, aux femmes et à leurs familles en cas de chômage. L'histoire nous montre que tous les pays connaissent des périodes où le nombre des sans-emploi augmente. Mais on n'a pas été prévoyant, ce qui fait que les chômeurs souffrent aujourd'hui dans beaucoup de régions. Il est grave de manquer de prudence à ce point. On le constate maintenant dans le cas de l'assurance-chômage qui devait aider ceux qui ne peuvent se trouver du travail malgré tous leurs efforts.

J'aimerais parler un instant des aspects positifs de l'assurance-chômage. La meilleure façon d'administrer un régime d'assurance-chômage, c'est de s'assurer qu'il y a autant d'emploi et de travail que possible. Pourtant, le gouvernement fait bien des choses aujourd'hui qui entraînent la suppression d'emplois. Ensuite, nous reprochons aux gens de ne pas trouver de travail ou de demander des prestations d'assurance-chômage ou encore, ce qui arrive souvent, de recourir au bien-être social. Selon moi, le ministre—qui n'est d'ailleurs pas à la Chambre—devrait faire l'impossible pour permettre aux chômeurs de trouver du travail. Chaque jour, on pose des questions au gouvernement pour savoir ce qu'il fait pour donner du travail à plus de gens et, chaque jour, on apprend qu'il est en train d'examiner la situation. Personne ne formule de propositions concrètes pour permettre aux chômeurs de tout le Canada de recommencer à travailler. Dans un pays aussi prospère que le nôtre, le taux de chômage devrait être infime. Il y aura toujours des chômeurs, mais il devrait y en avoir le moins possible.

Que faisons-nous aujourd'hui pour empêcher les gens d'investir? Quand les gens investissent dans une industrie, des hommes et des femmes peuvent être embauchés. C'est ce qui crée de l'emploi. Si des centaines ou des milliers de petites entreprises partout au Canada pouvaient engager une personne ou deux, le taux de chômage baisserait de façon marquée et cela relancerait l'économie. Mais nous ne faisons rien pour encourager ces entreprises.

Il est difficile maintenant de se lancer dans les affaires. Tous les échelons du gouvernement mettent des bâtons dans les roues et les gens se découragent et ne veulent plus investir. Ils disent: «Si personne ne veut de mon argent, je m'adresserai ailleurs.» Un homme m'a arrêté dans une rue de Calgary en 1978 pour me dire: «Je suis tout à fait dégoûté de ce pays.» «Pourquoi?», lui ai-je demandé. Il m'a répondu: «J'ai essayé d'investir dans trois provinces. Je n'ai rencontré que des obstacles, des difficultés et des ennuis. Je suis donc allé investir $100,000 aux États-Unis. J'ai $200,000 de plus à investir, mais je ne placerai pas un cent dans ce pays tant que la situation ne changera pas.»

A quel genre de problèmes était-il confronté? Une des choses qu'il n'aimait pas était l'impôt sur les gains de capital. Cet impôt étouffe l'esprit d'initiative, freine l'expansion des entreprises et ruine les projets de retraite de gens qui ont passé leur vie à bâtir une industrie, une ferme ou une entreprise. Aujourd'hui, le gouvernement impose encore la moitié de chaque cent de bénéfice réalisé lors de l'expansion ou de la vente d'une entreprise. Combien de centaines de Canadiens sont chômeurs aujourd'hui à cause de l'impôt sur les gains de capital?

Considérons les sommes énormes qui sont tirées de l'impôt sur les gains en capital et les crédits qui sont affectés au bien-être des chômeurs. Je n'hésite aucunement à dire que le gouvernement ferait très bien d'abolir cet impôt sur les gains en capital. Si un marchand de bois voulait agrandir son entreprise, si un père tenait à léguer un héritage à ses enfants ou un travailleur à économiser pour la retraite, ces personnes seraient incitées à le faire. Aujourd'hui, il n'existe rien de tout cela et de nombreuses personnes qui comptaient prendre leur retraite à 65 ou 70 ans ne le font pas à cause de cet impôt. Entre temps, elles maintiennent leur entreprise au minimum, juste assez pour gagner leur vie. Par contre, si elles pouvaient vendre cette entreprise à un jeune ou à quelqu'un qui voudrait la faire progresser, cela créerait plus d'emplois et augmenterait ainsi la production. Parfois, nous oublions que pour développer notre économie, nous devons accroître notre production. C'est grâce à la production que tout marche bien. Sinon, nous serons obligés de nous serrer la ceinture.

Les chômeurs, eux aussi, méritent un niveau de vie décent; ils y ont droit. Il est important de créer des emplois pour la population. Donnons du travail à ceux qui veulent travailler et abolissons ces obstacles qui, aujourd'hui, empêchent les entreprises de prendre de l'expansion. Si les barrières sont abattues, comme les taux d'intérêt élevés par exemple, notre économie en profitera énormément. Voyez quelles répercussions les taux d'intérêt élevés ont sur le bâtiment, ils nuisent à la construction domiciliaire, et par conséquent, des emplois sont éliminés.

● (1620)

Il y a plusieurs jours que je veux poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), mais malheureusement, on ne m'a pas donné la parole. Je voudrais savoir quel taux d'intérêt on fait payer au Mexique sur les facilités de crédit de 25 millions de dollars qui lui ont été consenties il y a quelques semaines? On nous a en effet annoncé dans un communiqué de presse que nous allions prêter de l'argent à ce pays, mais sans préciser le taux d'intérêt. Mon adjoint a donc téléphoné sur ces entrefaites au ministère pour se renseigner, et quelqu'un lui a répondu que c'était confidentiel et qu'on ne pouvait pas le lui dire.

Pourquoi pas? C'est l'argent de nos concitoyens que nous prêtons et ce sont eux qui seront responsables de ces facilités de crédit. Depuis quand refuse-t-on de renseigner les députés sur les taux d'intérêt? Est-ce parce que ce taux est semblable à celui du prêt qui a été consenti l'autre jour et qui a défrayé la chronique? Est-ce un taux nul ou un taux de 3 p. 100, alors que nos concitoyens doivent payer pour leur part 12 p. 100, voire davantage? Si nous pouvons accorder des prêts à des taux relativement peu élevés aux autres pays, il doit bien y avoir moyen d'en faire autant pour permettre à nos concitoyens de se payer des maisons et à nos chômeurs de trouver du travail.

Je ne demande pas au ministre de me dire que cela ne peut pas se faire. Je lui demande de trouver des moyens de le faire. Voilà la position énergique qu'un gouvernement moderne devrait adopter. Il n'est pas là pour nous dire que nous ne pouvons le faire, ni que cela ne s'est jamais fait, mais il est là pour qu'on dise qu'on devra trouver un moyen de le faire. Je suis convaincu que lorsqu'on veut, on peut. Je me demande combien de députés ont jamais été en chômage pour une assez longue période. Dieu merci, je ne l'ai jamais été, mais j'appartenais à une famille qui comptait dix membres. Mon père avait bien du mal à nous nourrir tous. La situation était déjà assez pénible lorsqu'il travaillait, mais quand il était sans emploi pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, je voyais ma mère vieillir à vue d'œil. Elle se demandait comment elle arriverait à régler l'épicier. Nous ignorions d'où viendrait l'argent. Jusqu'à un certain point, je suis content d'avoir connu cela, car je suis maintenant en mesure de comprendre la réaction des chômeurs, de leurs femmes et de leurs enfants. Ils ignorent où ils trouveront à manger.

Une voix: Ils devront manger du saucisson de Bologne.

M. Taylor: Selon un député, ils devront manger du saucisson. Je tiens à lui faire remarquer que de nos jours un bon nombre de nos chômeurs n'en ont même pas les moyens; le saucisson de Bologne n'est plus bon marché.

Une voix: Sauf ici.

M. Taylor: Sauf peut-être à la Chambre des communes où on nous en débite parfois de bons morceaux, mais du genre qui ne se mange pas. Il serait peut-être bon que certains députés fassent l'expérience du chômage pendant quelque temps et sentent ce que c'est que la faim. Peut-être alors éprouveraient-ils plus de sympathie pour ceux qui sont en chômage aujourd'hui et redoubleraient-ils d'effort pour leur donner des emplois, car la plupart d'entre eux veulent travailler.

Il existe bien d'autres façons de fournir des incitations, mais nous n'avons pas le temps de les explorer toutes aujourd'hui. Nous devrions prendre des mesures qui incitent les gens à investir leur argent dans notre pays plutôt qu'à l'étranger. Le Canada regorge de capitaux, et les Canadiens ne demandent pas mieux que de contribuer à l'expansion des industries, des fabriques et des entreprises pourvu que nous leur offrions des incitations à le faire. Mais quand nous suscitons des difficultés à ceux qui veulent se lancer en affaires, il n'est pas étonnant que les capitaux fuient à l'étranger, et chaque tranche de $100,000 qui quitte le pays fait augmenter encore davantage le nombre des chômeurs. Cette tendance ne fera que s'accentuer à moins que nous n'apportions des changements.

Je voudrais vous dire un mot ou deux au sujet des régions. Si un chômeur a une femme et cinq enfants à faire vivre, il souffre de sa situation de la même manière, qu'il y ait 1,000, 2,000 ou 10,000 chômeurs. Pourquoi faire une distinction? Est-ce parce que nous pensons que les gens ne veulent pas travailler? Pourquoi dire que nous allons verser tant aux chômeurs d'une région et moins à ceux d'une autre? Les chômeurs sont tous des êtres humains. Ils ont tous des femmes et des enfants ou des maris et des enfants. Ils connaissent tous la faim. Leur estomac les fait souffrir lorsque la faim les tenaille. Ils saignent si on les pique. Trop souvent, nous tentons de trouver des façons de réduire le montant des prestations jusqu'au moment où nous nous demandons s'ils en auront assez pour vivre. Un authentique chômeur devrait être traité de façon équitable qu'il y ait un seul ou 1,000 autres chômeurs.

Je souscris de tout cœur à l'argument que le dernier orateur a tenté de faire valoir au nom des habitants de sa région. Lorsque quelqu'un vient d'une région où il ne paraît pas de quotidien important, il arrive que son cas n'attire pas beaucoup l'attention parce qu'il ne bénéficie pas d'un battage considérable. Mais si le chômage sévit dans cette région, ses habitants en souffrent autant que les habitants des grandes villes où la presse quotidienne défend leur cause.

Je voudrais aborder brièvement la question de l'administration. Je me rends compte que l'administration du régime d'assurance-chômage pose des problèmes parce qu'il existe des gens malhonnêtes. Je crois que la plupart des gens sont sincères et veulent travailler, mais il y en a un certain nombre qui ne veulent pas travailler et qui trouvent le moyen de toucher des prestations d'assurance-chômage sans en avoir réellement besoin. Un hiver, à Edmonton, j'ai enfilé une veste de cuir et suis allé faire un tour à l'entrepôt du CN. Ce soir-là, il y avait là une trentaine d'hommes assez jeunes, âgés de 20 à 30 ans. J'ai bavardé un moment avec chacun d'eux. Quinze d'entre eux vivaient de l'assurance-chômage. Ils ne s'en cachaient pas. Ils n'avaient pas perdu leur emploi, seulement ils n'aimaient pas travailler en hiver. J'ai dit à l'un d'eux: «Moi non plus, je n'aime pas travailler en hiver, mais je dois le faire si je veux garder mon boulot». «Ce n'est pas notre cas», m'a-t-il répondu. «Nous travaillons en été pour avoir droit à l'assurance-chômage en hiver».

Ce n'est pas pour cela que l'assurance-chômage a été créée. Je sais qu'il existe par exemple de véritables chômeurs dans les mines de charbon, hors saison. Je connais bien ce problème puisque je viens d'une région de charbonnages. Je conviens qu'il y a aussi du chômage saisonnier dans les régions qui vivent de la pêche. Mais dans une région comme l'Alberta, quand des jeunes gens décident de travailler en été et de passer l'hiver bien au chaud dans les villes, ce n'est pas du véritable chômage. C'est peut-être la belle vie, mais ce n'est pas la raison d'être du régime d'assurance-chômage que de subventionner ce mode de vie. Je comprends que les agriculteurs et les hommes d'affaires soient furieux de voir les gens faire la queue aux bureaux d'assurance-chômage alors qu'ils n'arrivent pas à trouver de la main-d'œuvre pour leur entreprise. L'année dernière, un motel du lac Louise a été obligé de fermer un mois trop tôt faute de personnel.

Il y a des abus. Je suis d'accord avec le député qui a dit il y a quelques instants qu'il ne faut pas dépenser des sommes énormes pour lancer une chasse aux sorcières, mais il faut dénoncer ces abus quand on les constate. Ces gens-là enlèvent le pain de la bouche aux vrais chômeurs. Je n'éprouve aucune sympathie à l'égard des combinards, mais je pense qu'il y a moyen de redresser la situation si on le veut.

● (1630)

J'avais écrit au ministre du gouvernement précédent qui est tombé. J'ai donc envoyé une autre lettre au ministre actuel à propos des jeunes étudiants. Les employeurs qui engagent de jeunes étudiants qui doivent retourner à l'école à la fin de l'été sont obligés de déduire les primes d'assurance-chômage de leur salaire; celles-ci leur sont ensuite remboursées une fois qu'ils sont rentrés à l'école. Les employeurs de la région de Banff m'ont dit que c'est déjà assez difficile de trouver des employés sans devoir déduire les primes d'assurance-chômage, surtout lorsque l'on sait que ces jeunes gens retourneront à l'école et que les sommes déduites seront remboursées. Essayons un peu d'arranger cela. Ces employeurs m'ont dit que c'est un système ridicule. J'espère que le ministre fera preuve de bon sens. Le gros bon sens est une des qualités les plus merveilleuses, mais nous n'en avons pas assez; il nous en faudra plus pour régler ces problèmes.

L'assurance-chômage vise à assurer un niveau de vie décent à ceux qui sont involontairement en chômage. Veillons à ce que cet objectif soit atteint.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant d'inviter le député de Lincoln (M. Mackasey) à prendre la parole, j'aimerais annoncer les derniers travaux de la soirée.

En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—L'administration de la justice—Le règlement des griefs des officiers de la GRC; le député de Burlington (M. Kempling)—Air Canada—Les vols à partir de Hamilton—Les répercussions sur Nordair; le député de Mission-Port Moody (M. Rose)—Les pêches—La clôture de la saison de pêche dans le Fraser—On demande une prolongation.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Merci, monsieur l'Orateur. Je veux d'abord féliciter l'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Axworthy) pour l'excellent travail qu'il a accompli depuis qu'il est entré en fonctions et que la session a commencé. Je veux aussi dire que le premier ministre (M. Trudeau) a su choisir à qui confier ce portefeuille. Ce ministère exige un dévouement particulier de la part de son titulaire. Je le dis, non pas nécessairement ou uniquement parce que j'ai été ministre de la Main-d'œuvre, ce que beaucoup d'autres ont été à la Chambre, mais parce que je connais les pressions qui sont exercées sur le titulaire de ce portefeuille et que je sais qu'elles croîtront dans les six prochains mois, dans l'année ou les deux prochaines années où nous glisserons dans une récession qui, espérons-le, sera de courte durée mais n'en sera pas moins pénible.

Ce portefeuille doit être confié à un ministre qui dépend des principes lui permettant de résister aux pressions qui peuvent s'exercer à la fois au sein du gouvernement et de l'extérieur. Ma longue amitié avec le ministre, qui remonte à plusieurs décennies, me permet d'affirmer qu'il possède les qualités et les compétences requises. Je suis persuadé que c'est dans ce contexte qu'il prendra les observations que je ferai aujourd'hui. Je suis peut-être en mesure de le prévenir de certains des pièges qui le guettent.

Hier soir, je dégustais un bon verre de vin canadien de la région de Lincoln en l'honneur de l'anniversaire de naissance du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et, incidemment, du 18e anniversaire de mon élection à la Chambre—ça ne fait pas tout à fait 18 ans, plus précisément, cela faisait 18 ans, hier, que j'ai été élu pour la première fois aux Communes. C'est aussi le cas du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), et nous formons un groupe de plus en plus restreint à la Chambre. Je ne prétends pas que nous prenons de l'âge, mais que les normes ont peut-être changé et qu'on ne recherche plus autant la qualité qu'en 1962.

Hier soir, j'escomptais parler des répercussions que le régime d'assurance-chômage aurait sur notre société à la fin de la décennie. D'une certaine manière, c'est le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qui, en parlant de philosophie, m'a amené à ces réflexions. Textes de loi, principes et notions doivent se fonder sur une philosophie bien claire. En consultant les dossiers qui ont été constitués avant et après qu'on eut modifié la loi sur l'assurance-chômage de 1971 ainsi que les autres écrits, documents et comptes rendus de débats qui ont eu lieu depuis dans les réunions portant sur les incidences économiques de ce régime, j'ai décidé qu'il me faudrait bien philosopher pendant un demi-heure sur cette question d'assurance-chômage.

Le député de Bow River (M. Taylor) a parlé en quelque sorte de la philosophie dont s'inspirait le projet de loi présenté à la Chambre en 1941 ou 1942. Les députés savent que pendant la dépression des années trente que l'honorable représentant qualifie très justement de dix années perdues, l'assurance-chômage n'existait pas. Il était honteux de voir l'extrême précarité des conditions d'existence des ouvriers et des agriculteurs qui se retrouvaient sans travail bien malgré eux. De nombreux agriculteurs étaient victimes des conditions climatiques. On peut même se demander comment les gens ont fait pour s'en sortir à cette époque; certains n'y parvenaient pas et des émeutes ont éclaté.

En 1942, les provinces cessèrent de se préoccuper de leurs compétences provinciales et de leurs droits et cédèrent de bon cœur au gouvernement fédéral leurs pouvoirs dans ce domaine. La loi reflétait la mentalité des années 30 et s'aventurait tout doucement dans le domaine de la politique sociale et de la réforme sociale. On gardait toujours cependant cette vieille conception, inspirée de la Bible, selon laquelle il y a quelque chose d'immoral à toucher de l'assurance-chômage, même si l'on est réduit au chômage pour des raisons absolument indépendantes de sa volonté. En lisant hier soir certains documents, éditoriaux et autres écrits, je me suis demandé si nous avions vraiment cessé de penser qu'il est en quelque sorte immoral, illégal ou mauvais de toucher des prestations d'assurance-chômage ou même de bien-être social.

La loi de 1942 se fondait sur des idées inspirées des années 30. La loi de 1971 tâchait de traduire les problèmes de l'avenir, ceux des années 70. Les législateurs n'osaient pas prévoir les problèmes ou les défis des années 80. Je me réjouis de la détermination du ministre à nous présenter éventuellement un nouveau livre blanc, fondé, espérons-le, sur les mêmes idées, mais pas nécessairement.

● (1640)

J'espère que le groupe de travail que le député va créer aura le courage de tenir tête aux groupes d'intérêts, qui pensent toujours qu'en système de libre entreprise il est avantageux d'avoir une bonne masse de chômeurs, pour empêcher les salaires de monter. J'espère que le groupe de travail aura ce qu'il faudra de cynisme lorsque ce groupe de pression l'approchera, comme il a approché les députés en 1971.

Avant d'en venir à certaines questions fondamentales, je dois dire que le texte de 1971, qu'on m'a attribué en Chambre, n'était pas de moi. J'aimerais pouvoir en réclamer la paternité, mais il traduisait en fait les conceptions collectives des députés de tous les partis. Ce texte adopté à l'unanimité par la Chambre concrétisait des passages très denses du Livre blanc, comme les députés s'en souviennent sans doute. Je pense que c'est l'ancien député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) qui présidait ce comité-là.

Je prétends que nous avons présenté en 1971 un bon texte, étudié en fonction des principes de l'assurance. J'aimerais m'étendre un peu là-dessus et rappeler cela au ministre, parce que dans son document il évoque la nécessité d'en revenir aux principes de l'assurance. La vieille loi mettait en œuvre de solides principes de base des assurances. Sa formule était simpliste. L'État payait 20 p. 100 des frais, le salariat 40 p. 100 et le patronat 40 p. 100. Le montant des prestations représentait peut-être 40, 45 ou 50 p. 100 du salaire moyen du pays. Les frais d'administration étaient partagés. Mais quand la dépression a sévi dans les années 50, le chef du gouvernement de l'époque, M. Diefenbaker, a eu la sagesse de lancer entre autres choses les prestations saisonnières, qui n'avaient pas leur place dans un régime à caractère d'assurance. Donc, les députés décidèrent en 1971 d'en revenir à l'essentiel, aux grands principes de l'assurance.

Le député de Bow River a parlé de la caisse d'assurance-chômage et de la nécessité d'accumuler des fonds. J'ai certains remords à ce sujet, parce qu'à la réflexion, j'aurais dû faire en 1971 ce qui est courant aujourd'hui, c'est-à-dire dépenser 2 ou 3 millions pour expliquer un peu plus en détail à la population les subtilités de l'assurance-chômage.

Par exemple, il n'a pas été prévu dans la loi de constituer une caisse d'assurance-chômage. Ce qui est prévu en fait c'est que le patronat et le salariat doivent s'engager à satisfaire certaines exigences financières pour assumer toutes les obligations qui leur incombent d'après la loi de 1971. Il a été également proposé que le gouvernement, en retour, assume exclusivement les obligations que la loi leur imposait. Donc, essentiellement, si nous devons utiliser le terme fonds pour fins d'explication, le fonds de l'assuranche-chômage est alors constitué des obligations financières de deux groupes, les employeurs et les travailleurs d'une part et le gouvernement d'autre part.

Les députés qui s'intéressent réellement à la question pourront consulter les articles 62 et 63 de la loi auxquels a fait allusion un député de l'opposition sauf erreur. Ils y trouveront des dispositions qui devraient leur plaire, surtout aux économistes et à ceux qui croient aux principes de l'assurance. De façon succincte, ces articles prévoient que les obligations que doivent assumer les employeurs et les salariés de cette année-là doivent être assurées intégralement par les cotisations imposées aux deux parties. Si à la fin de l'année civile, cette entente n'est pas respectée, et que le gourvernement ait dû avancer des fonds, la loi précise que les cotisations doivent être augmentées pour combler le déficit.

La loi stipule aussi que si durant cette année-là, les cotisations dépassent les montants nécessaires pour financer ces obligations, on doit en tenir compte l'année suivante et décréter une diminution des cotisations. Je crois que c'est le député de Beaches (M. Young) qui a exposé hier un point de vue très intéressant qui, si son exposé ne dénotait pas un esprit aussi partisan, devrait être lu par tous ceux qui désirent savoir ce qui est arrivé durant les années 1970 au régime de l'assurance-chômage.

Je n'ai pas la bosse des mathématiques, mais même avec un taux de chômage de 10 p. 100, ce qui n'est pas le cas au Canada, et comme le régime étant universel s'applique à tous, y compris aux forces armées, aux enseignants, aux fonctionnaires et aux millionnaires, il est évident que neuf travailleurs et l'employeur devraient être en mesure d'absorber adéquatement le fardeau financier qu'impose le chômage involontaire, d'un membre de la population activé.

C'est ce qui s'est passé, bien entendu. Mais cela a échappé à la presse, aux députés et peut-être aussi au Congrès du travail du Canada, qui se montre remarquablement silencieux depuis dix ans quand il s'agit de protéger ce programme, et en dépit des abus dont on a parlé à l'occasion—mais c'est là une autre question dont je ne parlerai pas pour le moment—depuis la première année peut-être, les cotisations des employeurs et des employés ont été plus que suffisantes chaque année pour acquitter leurs obligations, quoique les députés puissent penser des prestations de maternité ou des prestations de maladie. Le coût des prestations de maternité et de maladie est payé intégralement par les employeurs et les employés du pays. Le gouvernement n'y contribue aucunement, et en principe, on pourrait presque dire que cela ne nous regarde pas.

J'aimerais toutefois aborder l'autre chapitre, une question très importante: qu'en est-il des obligations financières du gouvernement? Comment le gouvernement s'en est-il acquitté? Ses obligations ont été établies d'après une prévision du ministère des Finances, selon laquelle le taux moyen de chômage au Canada serait de 4 p. 100 au cours des années 70. J'ai bien peur qu'il y ait assez peu de rapport entre les prévisions et la réalité.

Je ne reproche pas au ministère d'avoir mal prédit l'avenir. Je pense que bien peu de gens ont pu prévoir l'incidence de la technologie. Par exemple, la main-d'œuvre dans le port de Montréal est passée de 3,000 à 1,300 travailleurs et la productivité a triplé ou à peu près. Si souhaitable et à propos que ce soit dans une société industrialisée, il n'en reste pas moins qu'il faut répondre aux besoins de 1,700 personnes.

Il faut également mentionner la participation tout à fait justifiée et souhaitable des femmes à la vie active. Notre main-d'œuvre a connu une croissance extraordinaire, peut-être la plus forte de tout le monde occidental, par suite de l'arrivée des jeunes attribuable à l'explosion démographique de l'après-guerre. Bien qu'au cours des années 70, le Canada ait réussi à créer plus d'emplois que n'importe quel pays du monde, nous n'avons quand même pas réussi à changer la triste réalité qu'il y a trop de Canadiens en chômage.

Il y aura plus de Canadiens en chômage si on se soucie plus de l'inflation que du chômage en établissant notre politique financière et monétaire. Cette loi démontre malheureusement que le ministère des Finances n'a pas réalisé, n'a pas compris ou n'a pas voulu accepter que les chômeurs du pays—qui sont parfois en chômage à cause des politiques du gouvernement—ne doivent pas servir de boucs émissaires; on doit plutôt considérer qu'en leur versant des prestations, on reconnaît ainsi qu'ils ne sont pas eux-mêmes responsables du chômage, qui est plutôt attribuable à des forces internationales, si vous voulez. Au lieu de cela, au cours de la décennie 70, la société canadienne a continué à stigmatiser les chômeurs. C'est déplorable, monsieur l'Orateur.

● (1650)

Le fait d'insister sur les abus est des plus avilissants. Quand nous aborderons la question de l'assurance frais médicaux, j'ose espérer que nous ne passerons pas des heures entières, voire des jours, à discuter inlassablement des médecins qui fraudent le régime. Il y en a quelques-uns. Quant à l'assurance automobile, nous ne discuterons certainement pas pendant des jours et des semaines du garagiste malhonnête ou du mécanicien qui aide son patron à gonfler la facture du client. Bien sûr, il y en a qui abusent du régime d'assurance-chômage.

Je suis furieux de ce qu'en 1980, nous disposions de données statistiques fondées sur notre expérience de l'assurance-chômage dans les années 70, mais que peu d'entre nous aient daigné les consulter. Que fait le grand Congrès canadien du travail qu'appuyait le NPD? Pourquoi n'a-t-il rien fait durant la dernière décennie pour défendre l'assurance-chômage? Devons-nous attribuer cette inertie au fait qu'il représente 30 à 33 p. 100 des travailleurs dont l'emploi est assuré et que, par conséquent, il n'est pas disposé à bousculer sa conscience sociale? S'est-il soucié du sort du chômeur non syndiqué qui doit accepter de travailler à un salaire inférieur à la moyenne? J'ai étudié de près la loi de l'assurance-chômage, mais je n'en ai trouvé aucune preuve. Le Congrès n'a pas eu de porte-parole valable depuis le départ d'Andy Andras.

J'ai toutefois étudié ces données statistiques et je m'intéresse particulièrement à l'effet du critère de huit semaines. Je m'y intéresse particulièrement aujourd'hui, car la plupart des députés qui sont intervenus ont parlé avec beaucoup d'émotion et de logique des 10 à 14 semaines donnant droit aux prestations d'assurance-chômage.

Le député de York-Sunbury (M. Howie), ancien membre du Conseil privé et homme très compréhensif, nous a instamment priés hier de considérer le Nouveau-Brunswick comme une région où il faudrait n'exiger que dix semaines de travail pour donner droit aux prestations d'assurance-chômage. Monsieur l'Orateur, dans les années 60, ce critère était de 30 semaines sur une période de deux ans. En 1971, nous avons proposé le critère de huit semaines comme point de repère. Quand j'ai vérifié les données pour 1974, le groupe particulier de gens qui avaient droit aux prestations d'assurance-chômage après seulement huit semaines étaient justement ceux qui demeuraient chômeurs le moins longtemps. Ces personnes étaient disposées à trouver du travail, à cesser de recevoir les prestations d'assurance-chômage après seulement huit, neuf, dix ou 12 semaines, au lieu d'en bénéficier durant toute la période à laquelle ils y avaient droit en usant de supercheries. Dans les régions où le taux de chômage est élevé, certains chômeurs auraient pu obtenir des prestations pendant presque un an. Le fait qu'ils ne se soient pas prévalus de leurs droits prouve leur honnêteté.

Pendant les années 70, certains considéraient une période de huit semaines comme nettement insuffisante et le gouvernement a donc cédé aux réactionnaires qui étaient de cet avis en présentant une série de modifications à la loi sur l'assurance-chômage. La période est passée à vingt semaines, mais, c'était trop. Ensuite, elle a baissé à quatorze semaines et elle est maintenant de dix à quatorze semaines. Nous nous rapprochons beaucoup de la période originale de huit semaines.

Je voudrais maintenant parler d'une chose qui me préoccupe, monsieur l'Orateur, et dont je tiens à faire part au ministre. Ce que je veux dire ne se fonde pas sur des rumeurs, mais bien sur des faits et sur plusieurs années de recherches. Je signale en passant que plusieurs personnes sont en train de rédiger un document sur l'assurance-chômage et que, la semaine dernière encore, l'une d'elle a emprunté certains de mes documents.

Quelques mois après la présentation du bill, en 1971, il y a eu un effort concerté au Canada de la part de rédacteurs de journaux et d'autres personnes pour prouver que la période de huit semaines avait entraîné beaucoup d'abus. Monsieur l'Orateur, il y a un dicton français qui dit: «Qui profite de la crise?». Je dois dire que certains fonctionnaires ayant peur de ne pas pouvoir justifier le taux de 4 p. 100 qu'ils avaient prédit et ayant de la difficulté à trouver l'argent nécessaire pour adapter l'engagement du gouvernement à leurs vues ont décidé qu'il fallait présenter une série de modifications pour faire assumer à d'autres les obligations financières qui incombaient au gouvernement à l'égard de certaines des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. Ces gens n'ont pas eu l'honnêteté de reconnaître qu'ils s'étaient trompés en ne prévoyant pas que, pour des raisons incontrôlables, surviendrait une longue période où le taux de chômage atteindrait 5, 6, 7 ou 8 p. 100 au Canada.

Il aurait mieux valu qu'ils reconnaissent leur erreur et laissent le Parlement assumer ses responsabilités et apporter les changements nécessaires. Au lieu de cela, ils ont essayé d'abord de convaincre le public qu'il fallait modifier le système parce qu'on en abusait. Quand le public a commencé à protester contre ces présumés abus, ils ont proposé l'amendement nécessaire pour faire passer certaines obligations financières du gouvernement à l'employeur et à l'employé. Cela a probablement coûté un milliard de dollars pendant les années 70. Mais à cause du principe économique valable de cotisations hebdomadaires et de l'universalité du régime, les employeurs et les employés ont pu absorber les obligations financières dont le gouvernement s'était déchargé sur eux.

J'ai eu du mal à accepter qu'en élaborant leurs amendements, ils aient dû stigmatiser des centaines de milliers de travailleurs, laissant entendre que ceux-ci préféraient toucher des prestations de chômage au lieu de travailler. C'est faux, monsieur l'Orateur, et je suis heureux que les députés de l'opposition l'ait prouvé avec tant de vigueur depuis deux jours. Le ministre devra se montrer prudent au cours des prochaines années. Notre projet de loi avait été adopté depuis quelques semaines à peine, il y a bien des années, que déjà on s'employait à en détruire le principe même.

Il y a un mois encore, je m'entretenais avec un ancien employé de la Commission d'assurance-chômage. Il m'a rappelé comment les fonctionnaires avaient fêté l'adoption du bill. Règle générale, les fonctionnaires sont travailleurs et dévoués. Dans l'allégresse de ce soir-là, j'avais dit à mon personnel que je n'étais pas sûr que la loi serait encore intacte en 1980. Je n'étais pas certain si les bureaucrates allaient s'en tenir aux prévisions, pas plus que je n'étais sûr que le gouvernement était disposé à s'acquitter de ses obligations relatives à sa politique financière et monétaire. Je n'étais pas certain que le gouvernement était décidé à faire échec au chômage au-delà de 4 p. 100 et s'il était prêt à payer le prix de réduire le chômage au dessous de ce niveau en stimulant l'économie.

D'aucuns pourraient penser que j'exagère, mais ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. J'ai ici une étude très objective qui explique les diverses modifications apportées à la loi depuis 1971. Je ne les relèverai pas toutes, mais j'aimerais en commenter quelques-unes. A propos des modifications survenues en 1976, voici comment le document en expose l'objet, à la page 8:

. . . assurer un meilleur équilibre dans le partage des coûts entre le gouvernement fédéral, les employeurs et les employés.

C'est un euphémisme pour dire qu'une plus grande part des coûts sera désormais assurée par les employeurs et les employés et non par le gouvernement.

Le document traite aussi de quelques modifications, par exemple le prolongement de la période d'admissibilité en augmentant le nombre de semaines de huit à dix, puis à quatorze, et de l'économie réalisée, sans tenir compte des répercussions sur le travailleur et sans même chercher à savoir si les huit semaines avaient entraîné plus d'abus que les dix-neuf, les vingt, les dix ou les quatorze semaines. Voici la déclaration que l'on trouve à la page 12 du document:

● (1700)

On l'a modifié parce qu'on croyait que l'ancien critère d'admissibilité de huit semaines fournissait un encouragement financier trop facile qui favorisait des comportements de travail instables.

Quand on a demandé à notre économiste ce qu'il en pensait, il a dit qu'il n'existait aucune preuve de comportements de travail instables. Les preuves existent . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais le moment est venu de passer à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion (documents), les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LA DÉCENTRALISATION DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

—Monsieur l'Orateur, le gouvernement a refusé de communiquer au Parlement tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants dans l'Île-du-Prince-Édouard. C'est une décision très regrettable si l'on songe que les milliers de membres de la Légion canadienne d'un bout à l'autre du pays ont demandé que le ministère reste à Ottawa. De plus, personne ne peut vraiment croire qu'il est nécessaire de faire quelque chose qui coûtera probablement aux contribuables canadiens entre 30 millions et 40 millions de dollars et qui, à la longue, n'apportera rien à l'Île-du-Prince-Édouard.

D'ailleurs, pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de remettre les documents? On nous a dit il y a quelques jours qu'il serait trop coûteux de photocopier les documents. A mon avis, cela ne tient pas debout. C'est une façon très pratique de répondre, c'est un tour que le gouvernement nous a souvent joué dans le passé pour éviter d'aborder de nombreuses questions; il lui suffit de répondre que cela coûterait trop cher de publier les faits.

A mon avis, la vérité toute nue c'est qu'en publiant ces documents le gouvernement révèlerait que toute l'histoire n'est qu'une manœuvre politique pas reluisante du tout, bref presque une affaire de favoritisme. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) vient de l'Île-du-Prince-Édouard; il n'y a donc pas de meilleur moyen de faire mousser sa popularité là-bas que de transporter son ministère dans sa province. Cela entraînera évidemment une baisse dans la qualité des services rendus aux anciens combattants et il en coûtera très cher aux contribuables canadiens, mais ces considérations n'ont apparemment aucune importance à côté des réalités politiques de la vie.

Je dois dire, bien à regret, que mon parti, lorsqu'il était au pouvoir, n'a pas rescindé cette décision aveugle, absurde, mais la seule excuse que nous ayons, et elle est très mince je l'avoue, c'est que nous n'avons pas exercé le pouvoir bien longtemps. Maintenant, le gouvernement actuel continue d'agir avec la même stupidité et le même aveuglement, fait qui sauterait aux yeux de tous si le gouvernement publiait les documents qu'il tient à cacher au public.

Certes, le gouvernement m'a dit, non sans condescendance, que je pouvais consulter ces documents si le cœur m'en disait. Mais je trouve que cela ne répond pas à ma question. Je ne suis qu'un parmi les centaines de milliers de légionnaires canadiens de tout le pays et parmi les millions de contribuables qui ont le droit de savoir. En mon âme et conscience, il ne me reste pas d'autre choix; c'est une question de principe et nul ne devrait approuver aveuglément une initiative dont il sait pertinemment qu'elle est erronée.

Je trouve des tas de raisons contre ce déménagement à l'Île du Prince-Édouard et aucune en faveur. Parlons si vous le voulez bien de ce que pense la Légion royale canadienne à ce sujet. Un des reproches que les anciens combattants font à leur ministère, est un reproche fondé, c'est qu'il met trop de temps à régler les choses. L'étude des dossiers de pension prend de 12 à 18 mois et si un ancien combattant veut faire appel d'une décision, les formalités peuvent durer jusqu'à deux ans ou plus. J'ai connaissance de nombreux cas dans ma circonscription—et les autres députés en connaissent certainement aussi—où des anciens combattants sont décédés entre le jour où ils ont déposé leur dossier et celui où la décision les concernant a été rendue. C'est une situation vraiment inacceptable et intolérable. Comment le gouvernement peut-il croire qu'il va améliorer la situation en transportant le ministère, avec armes et bagages, à l'Île-du-Prince-Édouard, quitte à laisser quelques fonctionnaires à Ottawa pour assurer la permanence?

J'aimerais faire consigner au compte rendu des extraits de lettres que j'ai reçues de différents bureaux de la Légion royale canadienne. L'extrait que voici est tiré d'une lettre de M. G. L. Marr, secrétaire de la succursale nº 484 de la Légion royale canadienne, à Mallorytown, en Ontario. Je cite:

La succursale de Mallorytown s'inquiète vivement du projet de déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard. Sauf erreur, seulement une minorité des fonctionnaires actuels acceptent ce déménagement. Voilà qui ne manquera pas de nuire à l'efficacité d'un ministère qui aurait déjà bien besoin de s'améliorer dans ce domaine.

L'extrait suivant est tiré d'une lettre de M. Louis Mitchell, président de la succursale nº 231 de la Légion royale canadienne, celle de Rideau Lakes. Je cite:

Puisque le ministère, à Ottawa, met déjà beaucoup trop de temps à répondre aux demandes, pourquoi donc le déménager à Charlottetown où, c'est certain, il lui faudra encore plus de temps.

Plus loin dans la même lettre, M. Mitchell ajoute:

Puisque le gouvernement cherche les moyens de réduire les dépenses et d'économiser de toutes les façons possibles, quel bien pourra faire à l'économie ce déménagement à Charlottetown?

Et M. Mitchell dit en outre:

Les anciens combattants arrivent tous à l'âge où ils inonderont le ministère de leurs demandes. Cela étant, quelles dispositions prend-on pour faire face au problème?

Voici un autre témoignage du président et du secrétaire du local de Delta (Ontario) de la Légion royale canadienne, MM. Harry Vollick et Peter Bredyk, qui m'ont écrit ceci:

Nous sollicitons votre aide pour faire annuler, dans les meilleurs intérêts des anciens combattants, le projet de transfert à l'Île-du-Prince-Édouard du ministère des Affaires des anciens combattants et, plus particulièrement, de la Commission canadienne des pensions.

Le local nº 96 de la légion, établi dans ma ville de Brockville, exprimait le même souhait de la façon suivante dans une lettre signée par son président, M. Henry Elliott:

Lors d'une assemblée générale, la secteur nº 96 de Brockville, qui compte 1 082 membres, a ordonné à l'unanimité au soussigné de faire connaître son opposition au projet de déménagement, d'Ottawa à l'Île-du-Prince-Édouard, du ministère des Affaires des anciens combattants, et plus particulièrement de la Commission canadienne des pensions.

Je pourrais continuer encore longtemps, et je suis sûr que tous les députés pourraient citer des passages de lettres qu'ils ont reçues à ce sujet. Permettez-moi une dernière citation, extraite de la lettre du président de la Légion royale canadienne pour le Dominion. Il dit:

Nous souscrivons à l'idée de créer des emplois à l'Île-du-Prince-Édouard, mais pas au détriment d'anciens combattants handicapés.

De toute évidence, la raison d'être du ministère des Affaires des anciens combattants est de servir les anciens combattants. S'il n'y réussit pas pleinement maintenant—et la situation ne peut qu'empirer par suite du déménagement du ministère à l'Île-du-Prince-Édouard—alors pourquoi déménager, sinon pour des raisons politiques? En l'occurrence, il semble que tout le monde soit satisfait du statu quo sauf les politiciens.

On m'a dit, et je n'ai aucune raison de douter de l'exactitude des chiffres, que les employés du ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa sont fortement opposés au déménagement. Cela bouleverserait leur vie et les forcerait à s'installer dans une région lointaine du pays et à quitter des maisons où, dans de nombreux cas, ils sont nés ou ont vécu longtemps. On m'a dit qu'au maximum 5 p. 100 d'entre eux étaient disposés à déménager.

Si le gouvernement nous communiquait les dossiers et documents que j'ai demandés, nous pourrions peut-être y découvrir pourquoi il estime que l'Île-du-Prince-Édouard tirerait profit du déménagement en soi. Le gouvernement a crié bien haut que ce déménagement allait aider l'économie de la province. C'est malheureusement un fait que le nombre des anciens combattants de la Première et de la Seconde Guerres mondiales et de la guerre de Corée décroît chaque année. A moins qu'une autre guerre ne survienne—et nous espérons tous qu'il n'y en aura pas—il ne restera bientôt plus d'anciens combattants. En somme, nous faisons don à l'Île-du-Prince-Édouard d'un cadeau dont elle ne saurait que faire, mais qui nous coûterait 30 à 40 millions de dollars.

• (1710)

Tous les députés, je crois, sont en faveur d'une certaine décentralisation des services de l'État vers les diverses régions du pays, mais ce, non pour des motifs politiques et certainement pas dans un cas comme celui-ci où le ministère ne jouera pas un rôle permanent dans la région où il sera installé.

La publication de tous les documents tenus secrets révèlerait peut-être quelle dépense énorme et inutile ce déménagement représente. Le ministère des Affaires des anciens combattants a des locaux satisfaisants ici à Ottawa, mais le gouvernement est néanmoins disposé à consacrer des millions de dollars pour le déménager à un endroit éloigné et pour lui construire un immeuble.

Pour comble de ridicule, les Archives publiques, qui se trouvent juste en face du ministère des Affaires des anciens combattants à Ottawa, ont besoin, semble-t-il, de locaux supplémentaires. Le gouvernement fédéral va donc dépenser 40 millions de dollars pour faire construire de nouveaux immeubles à Hull tout en abandonnant l'immeuble du ministère des Affaires des anciens combattants. L'immeuble restera vide si le ministère déménage à l'Île-du-Prince-Édouard. Si le projet insensé de déménagement se concrétise, ne serait-il pas plus simple de permettre aux Archives nationales d'occuper les locaux du ministère qui se trouvent juste de l'autre côté de la rue Wellington? Cela épargnerait beaucoup d'argent aux contribuables.

Le gouvernement semble s'être fixé comme objectif de consacrer beaucoup d'argent à la construction de nouveaux immeubles totalement inutiles, d'en laisser d'autres vacants et de quitter des locaux loués ici à Ottawa, pour lesquels il a signé des baux à long terme en vertu desquels il doit continuer à payer le loyer pendant de nombreuses années.

A peu près la seule chose qui soit certaine en ce qui concerne ce déménagement, c'est le fait que le gouvernement doive louer de nouvelles lignes téléphoniques entre Ottawa et l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne reste en effet à Ottawa qu'un personnel très réduit. Ce déménagement profitera, je suppose, à Bell Canada, mais cela constitue à mon avis une bien mauvaise raison pour justifier le déménagement.

J'ai entendu beaucoup de députés discuter entre eux de cette question. La plupart, je crois, font certaines réserves sur ce déménagement, se demandent pourquoi le gouvernement le veut et s'il est justifié de le faire.

L'une des excuses invoquées par le gouvernement pour refuser de rendre publics les divers documents que j'ai demandés est qu'il faudrait demander la permission du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est peut-être bien vrai dans le cas de certains documents, mais à cela, je ne peux que répondre par la question suivante: pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas demandé cette permission au gouverne-

ment de l'Île-du-Prince-Édouard? Ce qui crève les yeux, c'est que le gouvernement du Canada ne veut tout simplement pas rendre ces documents publics parce qu'ils révéleraient probablement une stupéfiante histoire de favoritisme politique que les Canadiens apprécieraient peu.

Il me semble fort étrange qu'un gouvernement qui parle continuellement de liberté d'information donne l'exemple du contraire, ce qui est certes le cas lorsqu'il refuse de publier les divers documents en cause dans cette affaire. On est forcé de conclure que le gouvernement actuel n'accepte pas réellement le principe de la liberté d'information. S'il n'en était pas ainsi, le ministre des Affaires des anciens combattants ou un autre ministériel prendrait la parole aujourd'hui à la Chambre pour dire que le gouvernement, après mûre réflexion, a changé d'idée et va rendre publics les documents demandés.

Un autre élément a pourtant été presque complètement négligé, c'est le fait qu'il existe deux langues officielles au Canada. D'après la loi, les Canadiens doivent être servis dans la langue de leur choix. Il est évident que le français n'est pas la langue de l'Île-du-Prince-Édouard. Aussi, pour respecter cette loi, qui est l'œuvre du gouvernement, il faudrait visiblement importer à l'Île-du-Prince-Édouard des gens bilingues qui puissent offrir les services dont les habitants de certaines provinces comme le Québec et de certaines autres régions du Canada pourraient avoir besoin. En quoi cela contribue-t-il à résorber le chômage dans l'Île-du-Prince-Édouard?

J'ai déjà fait allusion à plusieurs reprises aux motivations politiques manifestes qui sont à la base du déménagement à l'Île-du-Prince-Édouard et je voudrais m'étendre sur le sujet. Je trouve absolument incroyable qu'un gouvernement veuille d'abord accorder une faveur politique au ministre des Affaires des anciens combattants plutôt que de donner la priorité aux anciens combattants eux-mêmes qui ont le corps mutilé, qui sont aveugles, qui font de l'angoisse et qui, bien souvent souffrent d'invalidités permanentes, parce qu'ils ont servi le Canada lorsqu'on avait besoin d'eux. En fondant d'abord une décision sur l'avenir politique de quelques personnes avant de songer au bien-être des citoyens qui ont besoin des meilleurs services possibles et qui méritent toute notre gratitude, on ouvre un chapitre incroyable de l'histoire des manipulations politiques.

Si le gouvernement s'intéresse autant qu'il le dit à stimuler l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres régions, pourquoi ne présente-t-il pas des programmes pour aider telle ou telle province au lieu de programmes pour aider tel ou tel ministre libéral?

Sans trop de difficulté, le gouvernement a déniché des millions pour dépanner la compagnie Chrysler et des millions encore récemment pour les Pneus Michelin dans le but avoué de remédier à la situation du chômage. Dans le cas du ministère des Affaires des anciens combattants, il est prêt à engloutir de 30 à 40 millions de dollars dans une entreprise qui ne profitera à personne.

Il est essentiel que le gouvernement rende publics les documents relatifs au déménagement dans l'Île-du-Prince-Édouard et je suis certain que leur publication fera que plus jamais on achètera—le terme me répugne—des régions du Canada pour aider les membres du cabinet libéral qui risquent une défaite électorale ou qui ont la sotte prétention de mériter les faveurs du gouvernement pour les services qu'ils ont rendus ici à Ottawa.

J'ai exposé ce que je crois être les principales raisons pour lesquelles le ministère des Affaires des anciens combattants ne devrait pas s'établir dans l'Île-du-Prince-Édouard et pourquoi le gouvernement devrait rendre publics les divers documents et la correspondance qui l'ont incité à prendre cette décision des plus regrettables. En terminant, je ne puis qu'ajouter qu'il n'y a aucune excuse valable à dépenser des millions de dollars sans que le contribuable n'en tire le moindre bénéfice. Il n'y a aucune raison de faire en sorte que les services offerts aux anciens combattants du Canada continuent de se dégrader et surtout, je ne vois pas pourquoi la Chambre peut justifier le déplacement des ministères de l'État non pas en faisant preuve d'une certaine pondération, mais en invoquant simplement les avantages qu'en tirent des membres de l'entourage du premier ministre ou ses collègues du cabinet.

J'espère que le gouvernement jugera bon de revenir sur sa décision et autorisera la publication de ces documents, afin que nous puissions nous-même en juger. Si je me trompe et si d'autres ont tort de croire qu'il s'agit simplement d'un mesure politique, je suis persuadé que nous le reconnaîtrons tous volontiers. Toutefois, le gouvernement n'a donné jusqu'ici aucune raison valable, exception faite des raisons politiques, pour justifier le déplacement annoncé il y a quelques années et qui se poursuit actuellement au point où il deviendra bientôt irrévocable. J'espère que le gouvernement se ressaisira avant d'en arriver là.

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Monsieur l'Orateur, j'appuie le déménagement à Charlottetown.

Je voudrais vous parler quelques instants de certains avantages, notamment de certains des préparatifs qui se font en vue de déplacer le siège des affaires des anciens combattants à Charlottetown. Tous les efforts possibles ont été faits en tout et pour tout pour faciliter ce déplacement. L'organisation a été élaborée afin que le déménagement à Charlottetown n'affecte pas la qualité du service et même ne vienne pas déranger sérieusement la population de Charlottetown.

Le déménagement est déjà amorcé. On prévoit qu'il s'étalera sur plusieurs années. Il y a actuellement 50 employés du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown. On compte parmi eux onze employés de la Commission des allocations aux anciens combattants auxquels se joindront bientôt d'autres employés de la Commission. C'est là une étape de franchie dans le programme de déplacement. La Commission sera donc le premier service complet à s'installer dans l'Île. D'ici septembre 1980, 160 emplois en tout auront été déplacés à Charlottetown et 30 autres le seront d'ici septembre 1981. Le reste du ministère déménagera en 1982-1983.

● (1720)

Ce projet de transfert graduel à Charlottetown a été étudié pour que les anciens combattants et les personnes à leur charge n'aient pas à subir de dégradation du service. Le transfert graduel, c'est la façon la plus pratique de procéder. Il assure la continuité et la qualité du service rendu à nos anciens combattants, et il étale sur une plus longue période de temps les conséquences du déménagement pour Charlottetown. Cette ville pourra absorber des quantités importantes de nouveaux arrivants si elle a suffisamment de temps pour augmenter son parc de logements et ses équipements collectifs.

De nombreuses études ont été effectuées en divers domaines: moyens de télécommunication, logement, enseignement, industrie, marché du travail, incidences sociales et économiques du transfert. Le ministère des Affaires des anciens combattants étudie maintenant les résultats de ces travaux dans l'intérêt de tous. Ils permettent de prévoir les situations, d'entrevoir les effets possibles du tranfert, d'avoir une idée de ce qui est nécessaire et de ce qui est disponible avant de se lancer dans une direction quelconque.

Au ministère même, divers programmes ont été lancés pour surveiller et faciliter le déménagement. Il y a des postes clés qui doivent être impérativement occupés par une personne qualifiée au moment du déménagement à Charlottetown. Ces postes ont été désignés, et ils sont en voie d'être pourvus à Ottawa par du personnel consentant à déménager à l'Île-du-Prince-Édouard. Je dirai même que tout récemment le ministère a nommé un nouveau sous-ministre adjoint aux finances, au personnel et à l'administration, un nouveau sous-ministre adjoint des services aux anciens combattants et un nouveau directeur de la gestion financière, qui iront tous là-bas en 1982-1983.

Une autre nomination relativement récente, celle du directeur des politiques, de la planification et de l'évaluation, est en voie d'être dédoublée, et le nouveau directeur travaillera très étroitement avec son homologue d'Ottawa avant de se rendre exercer ses fonctions là-bas le 1er août 1980.

Un programme global de formation donne aux nouveaux agents les connaissances nécessaires avant qu'ils ne reçoivent toutes les attributions de leur poste. Afin d'aider les stagiaires destinés à de nouveaux postes, tous les systèmes et toutes les procédures font l'objet d'un dépouillement qui leur permet d'utiliser en cours de formation les manuels les plus à jour.

La venue de nouveaux employés et de leurs familles aura certaines répercussions sur la ville de Charlottetown, sur son économie, sur son système scolaire, sur sa culture et sa société. Ces employés auront des origines diverses; ils n'auront pas tous le même âge, ni la même instruction, ni la même situation familiale. Ils seront de professions différentes: médecins, avocats, cadres supérieurs, comptables, secrétaires, employés de bureaux, agents financiers et agents du personnel. Non seulement ces personnes apporteront-elles là-bas leurs compétences professionnelles mais aussi toute une gamme d'intérêts.

Le ministère des Affaires des anciens combattants est bien résolu à faire en sorte que la dernière chose que puisse provoquer le déménagement de ses bureaux, soit la dégradation de la trame sociale de la ville et de l'Île ou encore le bouleversement du mode de vie actuel. Éventuellement, ce déménagement ajoutera un autre millier d'âmes à la population de Charlottetown, des personnes de profession qui viendront avec leur emploi et leur famille, des gens qui s'installeront dans leur nouveau milieu et qui entreprendront une vie nouvelle.

La communication et l'information sont les éléments clés de l'intégration des employés du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown. Il est important que les habitants de Charlottetown et de l'Île-du-Prince-Édouard sachent à quoi s'en tenir au sujet du genre de personnes qui songent à déménager chez eux. Il est tout aussi important que nos fonctionnaires sachent ce qui les attend à Charlottetown, qu'ils connaissent le mode de vie dans l'Île, le genre de milieu dans lequel ils vont se retrouver, le genre de personnes qui seront leurs voisins.

A Charlottetown, un groupe de coordination tripartite a été mis sur pied et se réunit régulièrement pour étudier toutes les questions concernant le déménagement. A ce comité siègent des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et du conseil municipal. Cinq sous-comités ont été formés pour étudier des domaines comme le logement, les écoles, l'incidence économique, l'incidence sociale et les locaux du ministère. Plus particulièrement, des progrès énormes ont été réalisés dans le domaine du logement, ce sous-comité ayant tenté de stimuler l'industrie du bâtiment pour répondre aux besoins de nos employés tout en assurant à la fois que ce déménagement ne cause pas une hausse scabreuse du prix des maisons.

A Ottawa, tous les employés ont reçu de la documentation à propos de Charlottetown, qui les renseigne sur le climat de l'île, le système d'enseignement, la répartition des groupes linguistiques, le logement, les services de santé, le coût de la vie, les loisirs, le commerce, le transport et les services municipaux. Des conseillers en déménagement sont prêts à aider tous les employés qui ont besoin de conseils. Le ministère a aussi prévu un local spécial où les employés peuvent consulter les journaux de Charlottetown, des listes de logements vacants, le programme de l'Université et des collèges communautaires, des revues locales et d'autres publications fournies par des groupes de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le ministère aide aussi les employés qui ne veulent pas déménager. Ils peuvent obtenir des conseils et des renseignements au sujet des autres possibilités d'emploi dans la région de la capitale nationale. Le ministère a aussi prévu pour eux un local spécial où sont déposées des publications pouvant les aider à se trouver un autre emploi.

A l'automne de 1979, le ministère des Affaires des anciens combattants a organisé une «Opération information» qui a duré neuf jours pour renseigner les employés sur les services et le mode de vie que pouvait leur offrir l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que sur la situation de l'emploi à Ottawa et les moyens d'obtenir une réaffectation. L'Opération information avait pour objet d'aider tous les employés à décider s'ils devaient déménager ou non et à se préparer en conséquence.

Ces programmes et ces activités visaient à faciliter le déménagement à Charlottetown du ministère et des employés. Bien entendu, vu l'importance du déménagement, il y aura sans doute des imprévus et certains problèmes risquent de surgir. Cependant, avec l'appui des autorités à Ottawa et à Charlottetown, ces problèmes pourront être résolus de façon que la transition se fasse sans heurts et que le déménagement soit couronné de succès.

Anciens combattants

[*Français*]

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, je suis heureux de parler aujourd'hui du déménagement du bureau central des Affaires des anciens combattants à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. Les fonctionnaires travaillent pour la population du pays tout entier et doivent par conséquent se rapprocher des réalités, des besoins et des aspirations des diverses collectivités qu'ils servent. On a reproché aux fonctionnaires à Ottawa leurs prétendues ignorance et insensibilité, leur isolement du reste du Canada. Le déménagement en cause, tout comme les autres, a pour but de réduire les causes de ces reproches et de sensibiliser davantage la Fonction publique aux préoccupations de la population qu'elle sert. Aussi le déménagement du bureau central des Affaires des anciens combattants est extrêmement important, parce qu'il répond aux aspirations de chacun des gouvernements précédents, qui ont tenté de diminuer l'écart sans cesse croissant entre les niveaux de bien-être économique des diverses régions du pays. Le déménagement du bureau central des Affaires des anciens combattants donnera à l'Île-du-Prince-Édouard la poussée économique dont elle a besoin. De plus, Charlottetown est en mesure d'offrir à l'administration centrale tout ce qu'il lui faut pour y poursuivre sa tâche et continuer de dispenser ce service adéquat aux anciens combattants canadiens et aux personnes à leur charge.

La ville de Charlottetown a été choisie parce qu'elle compte des effectifs de soutien administratifs et d'écriture dont les membres peuvent être aisément formés et affectés aux séparations du ministère et des organismes . . .

● (1730)

[*Traduction*]

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais signaler qu'au moment où j'ai pris la parole tantôt, nous n'avions pas le quorum à la Chambre. Sauf erreur, le quorum est fixé à 20 députés. A moins que quelques députés ne soient entrés en coup de vent, nous n'étions pas en nombre à l'heure.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député demande-t-il s'il y a quorum? Voudrait-il dire à la présidence s'il demande s'il y a quorum?

M. Cossitt: Oui, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je me permets de rappeler aux députés qu'il faut compter les députés d'une certaine manière pour constater s'il y a quorum et que cela prendra un moment. Sauf erreur, je crois que le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) veut de nouveau invoquer le Règlement, pour une raison différente, nous l'espérons.

M. Cossitt: Depuis que j'ai demandé si le quorum était atteint, au moins quatre députés sont entrés précipitamment de l'autre côté. Je pense qu'il ne faudrait tenir compte que de ceux qui étaient ici quand la question a été soulevée.

M. Lefebvre: Lisez le Règlement.

M. Hopkins: Je tiens à signaler à la Chambre qu'au moment où le député a invoqué le Règlement, j'ai compté les députés et il y en avait 20 au moment où le député s'est levé la première fois.

M. Cossitt: Non, 18.

M. Regan: Inutile de nous quereller pour deux députés.

Une voix: Vous êtes-vous compté vous-même?

M. Cossitt: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La présidence a besoin d'être éclairée. C'est le député de Leeds-Grenville qui a soulevé lui-même la question; au moment où il s'est levé, affirme-t-il, pour demander si le quorum était atteint, il l'était effectivement.

M. Cossitt: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si je comprends bien le député, lorsqu'il a pris la parole c'était pour demander s'il y avait quorum mais qu'il n'y en avait pas à ce moment-là.

M. Cossitt: C'est exact. Il y avait 18 députés à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Manifestement, cela pose un problème à la présidence, car il lui faudrait un hansard électronique pour pouvoir faire un comptage rétroactif. Si le député désire établir s'il y avait quorum en priant les députés qui n'étaient pas présents lorsqu'il a demandé de faire le compte de se retirer en toute bonne foi, je suppose que cela pourrait peut-être se faire. Ceux qui étaient absents lorsque le député a demandé s'il y avait quorum pourraient quitter la Chambre. Néanmoins, la présidence ne peut pas demander à chaque député s'il était là ou non lorsqu'on a demandé s'il y avait quorum.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, c'est une question qui m'embarrasse souvent. A de nombreuses reprises, le mois dernier, j'ai tenté de soulever la même question de Règlement. Je pense que le taux de participation devrait être nettement meilleur. Néanmoins, en toute justice, je crois qu'il faut observer le Règlement. Et si nous l'observons, j'ai bien peur que vous n'ayez pas à demander aux députés s'ils étaient ici à ce moment-là. Le commentaire 209 qui figure à la page 73 de la cinquième édition de Beauchesne stipule ce qui suit:

Pendant que le Greffier compte les députés, les portes restent ouvertes et les députés peuvent pénétrer dans la salle pendant toute la durée du comptage.

Donc, s'il y a maintenant 20 députés ici, tout ce que je peux dire à mon ami, le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt), c'est de s'essayer à nouveau lorsqu'il n'y aura plus que 12 ou 15 députés.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Puis-je alors retirer l'appel du quorum. Je me rends compte que le député de London-Est (M. Turner), le ministre du Travail (M. Regan), le président du Conseil privé (M. Pinard) et de nombreux autres, se sont précipités à leur place lorsque j'ai demandé s'il y avait quorum. Mais d'après ce qu'a dit notre savant ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est très ferré sur la question du Règlement, ils ont le droit de le faire. Je retire donc ma demande. J'essayais simplement de faire remarquer qu'il y a souvent très peu de députés à la Chambre. En voici un autre qui arrive.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je ne sais pas s'il est nécessaire que le président du Conseil privé (M. Pinard) prenne la parole à ce sujet. J'ai consulté Beauchesne et je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a raison. Si je me souviens bien, la dernière fois qu'on avait demandé s'il y avait quorum à la Chambre dans des circonstances semblables, la présidence avait chargé le greffier adjoint de déterminer qui, parmi les députés présents, était dans cette enceinte au moment où la demande avait été faite. La présidence ne peut revenir en arrière dans le temps car elle devrait alors se prononcer sur la présence ou l'absence de chaque député. Je ne peux que demander au greffier adjoint de faire le compte maintenant. A moins que d'autres députés ou le président du Conseil privé—qui semblait vouloir invoquer le Règlement il y a un instant—désirent prendre la parole, je suivrai les conseils du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles: Il y a maintenant 30 députés à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il y a donc quorum.

[*Français*]

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le président, je dois faire remarquer que Charlottetown est en mesure d'offrir à l'administration centrale tout ce qu'il lui faut pour y poursuivre sa tâche et pour continuer de dispenser des services adéquats aux anciens combattants canadiens et aux personnes à leur charge. La ville de Charlottetown a été choisie parce qu'elle compte des effectifs de soutien administratif et d'écritures, dont les membres peuvent être aisément formés et affectés aux opérations du ministère et des organismes. On y trouve également une université régionale qui nous alimentera en personnel spécialisé compétent, ainsi que des résidants bilingues. Autre facteur essentiel au bon fonctionnement d'un bureau central ayant de nombreuses ramifications dans le pays tout entier, Charlottetown possède un réseau perfectionné de communication et de transport. En outre, les employés peuvent trouver un logement à prix raisonnable à l'Île et il est possible d'y en construire d'autres éventuellement.

La réinstallation des affaires des anciens combattants comporte de nombreux avantages pour la ville.

L'emplacement stratégique à la limite de la zone commerciale de Charlottetown apportera un essor économique pressant et revitalisera le commerce de détail dans ce secteur. Le nouvel édifice de l'administration centrale rehaussera le secteur immédiat . . .

[*Traduction*]

Une voix: Lisez le Règlement.

Une voix: Je n'ai pas besoin de le lire, je le connais.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Le rappel au Règlement au sujet du quorum intéresse sûrement tous les députés. Mais s'ils veulent en parler, ils devraient invoquer le Règlement et chercher à obtenir la parole de la présidence. Autrement, la courtoisie impose que nous laissions le député qui a la parole terminer ses remarques sans interruption.

[*Français*]

. . . je dois dire que c'est l'honorable député de Chicoutimi (M. Dionne) qui a la parole.

M. Dionne (Chicoutimi): Merci à nouveau, monsieur le président.

Le nouvel édifice de l'administration centrale rehaussera le secteur immédiat, et le projet relatif aux Affaires des anciens combattants engendrera probablement d'autres initiatives de réaménagement de la part du secteur privé. Il y a quelque temps déjà, les Affaires des anciens combattants ont annoncé le plan de déménagement par étapes du personnel du bureau central à Charlottetown. Selon ce plan, tous les employés du bureau central des Affaires des anciens combattants sont censés être réinstallés à Charlottetown en 1983.

Lorsque la décision de déménager a été annoncée, le ministre des Affaires des anciens combattants a garanti que la qualité des services ne baisserait pas, et que la clientèle d'anciens combattants continuerait de recevoir, avant, pendant et après le déménagement, les services de qualité supérieure qui lui ont toujours été dispensés. Le ministre a réitéré qu'il respecterait cet engagement et à ces mêmes garanties. Le groupe d'étude sur le déménagement des Affaires des anciens combattants est chargé de planifier et d'exécuter le déménagement, tout en assurant le maintien de la qualité actuelle des services. De toute évidence, les planificateurs du groupe d'étude sont convaincus que le service à la clientèle ne sera aucunement affecté durant le déménagement car, autrement, cette réinstallation n'irait pas de l'avant comme elle le fait présentement. Pour faire en sorte que l'engagement du ministre soit respecté, il est important que le bureau central des Affaires des anciens combattants ait un effectif compétent chargé d'exécuter son mandat législatif et administratif. Cette mission sera accomplie grâce au déménagement des employés actuels et aux programmes de formation spéciaux qui ont été mis au point pour initier les nouveaux employés qui remplacent ceux qui ne déménagent pas à Charlottetown.

Une importante question revient souvent à propos du déménagement, savoir quelles seront les répercussions sociales de ce déménagement prévu sur la population de Charlottetown et de l'Île-du-Prince-Édouard? Le déménagement à Charlottetown entraînera la réinstallation d'un nombre assez considérable d'employés et de leur famille. Ces fonctionnaires noueront de nouvelles amitiés, se joindront à des associations, enverront leurs enfants à l'école, et leur conjoint cherchera un emploi. En d'autres termes, ils s'intégreront dans la collectivité et commenceront une vie nouvelle.

Anciens combattants

Des études ont été entreprises par le ministère des Affaires des anciens combattants même, ou pour son compte, en vue de déterminer les effets du déménagement. Elles portaient notamment sur les services de communication, le logement, l'éducation, l'industrie, le marché du travail à l'Île; en somme, sur tous les aspects de l'impact social du déménagement. Ces études ont permis de prévoir diverses situations, de mieux connaître les effets du déménagement et de déterminer les services à offrir ou déjà offerts avant de s'engager dans quelque direction que ce soit. Cependant, en dernière analyse, le succès et la validité de ces études ne seront confirmés que lorsque le déménagement aura eu lieu. Je crois qu'il est nécessaire à ce stade-ci d'expliquer le plan de base du déménagement. Le ministère des Affaires des anciens combattants projette d'échelonner le déménagement sur une certaine période dont la durée prévue à l'heure actuelle sera de deux à trois ans.

Un premier groupe restreint et une petite unité opérationnelle sont présentement installés à l'Île. Un autre groupe déménagera cet été, ce qui portera le nombre total des positions à 160 d'ici le mois de septembre. De plus, 30 postes seront transférés en septembre 1981 et le déménagement de ceux qui restent sera échelonné au cours des années 1982 et 1983. Avant de terminer, je tiens à ajouter qu'un groupe central demeurera à Ottawa pour aider le ministre dans sa tâche et pour assumer directement leurs responsabilités envers les personnes ou les groupes qui ne peuvent être servis que par le cabinet du ministre. Je crois donc, monsieur l'Orateur, qu'il faut considérer ce déménagement du bureau central des Affaires des anciens combattants à Charlottetown comme un grand pas vers l'égalisation des chances pour tous les Canadiens. Cette décision n'a pas été renversée par le gouvernement précédent, non pas parce qu'il n'en a pas eu le temps, mais parce que cette décision était la meilleure.

Je suis assuré que les anciens combattants seront très bien servis et surtout que les griefs énoncés par le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) sont sans fondement. Les moyens modernes de communication seront utilisés au maximum et non seulement le déménagement à Charlottetown du bureau central des Affaires des anciens combattants sera un grand pas vers l'égalité des chances pour tous les Canadiens, mais il servira également les intérêts des anciens combattants, et non comme l'affirme certains, des intérêts politiques.

● (1740)

[*Traduction*]

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, avant tout, je voudrais signaler à la Chambre, au sujet d'une observation faite plus tôt, que le gouvernement n'a pas avancé d'argent à la société Chrysler et s'est contenté plutôt de lui offrir des garanties de prêts, ce qui est fort différent.

Comme je crois qu'il serait opportun et qu'il s'imposerait même de déplacer nombre de bureaux du gouvernement vers d'autres régions du pays, je voudrais vous entretenir aujourd'hui du transfert à l'Île-du-Prince-Édouard de l'administration centrale du ministère des Affaires des anciens combattants, et particulièrement des répercussions économiques de cette initiative pour Charlottetown. Les emplois ainsi déplacés d'Ottawa dans cette ville sont groupés en un petit nombre d'organismes et de programmes indépendants, ayant tous des fonctions différentes mais néanmoins imbriquées, et dont l'objet est de servir la clientèle d'anciens combattants. Je voudrais aujourd'hui vous exposer les bienfaits économiques de ce transfert à Charlottetown, la hausse marquée de la demande de biens et de services, les effets éventuels des demandes des familles déplacées jusqu'à Charlottetown, et enfin, les répercussions des demandes du ministère transplanté dans cette ville.

Les bienfaits économiques seront ressentis au cours de deux périodes distinctes, en plus de celle où les employés arriveront dans la ville. En premier lieu, il faut compter la période limitée de la construction, et la période de l'exploitation qui durera aussi longtemps qu'ont peut le prévoir. Les bienfaits économiques de chaque étape seront à la fois directs et indirects et découleront des demandes de biens et services à la fois des employés et de leur famille, et du ministère. A propos de l'étape de la construction, les études révèlent que les répercussions directes se traduiront par la création d'environ 300 emplois. Nous avons calculé que près de 5 millions de dollars en traitements et salaires seront versés pendant la durée de la période de la construction.

La construction des installations du ministère des Affaires des anciens combattants coûtera approximativement 15 millions de dollars. Dans le but d'observer les résultats de cette injection de fonds dans l'économie de l'île, les dépenses ont été réparties sur une période de trois ans: 2 millions et demi de dollars pour concevoir le projet de construction et préparer le terrain la première année; 10 millions, la deuxième année; et, enfin 2 millions et demi de dollars, la troisième année. A l'heure actuelle, ces dépenses ont été prévues dans les budgets de 1981, 1982 et 1983 respectivement. La répartition des achats au détail aux fins de la construction sur une période de trois ans a été calculée à environ $184,000 pour 1981, environ $737,000 pour 1982 et $184,000 pour 1983.

Bien sûr, les dépenses consacrées à la construction représentent un stimulant unique pour le secteur de la construction et les entreprises connexes, car cette étape ne durera que le temps de la construction du nouvel immeuble. Toutefois, il importe surtout pour nous de jauger les résultats économiques à long terme, directs et indirects, de l'étape de l'exploitation de ce ministère sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard, et de Charlottetown en particulier, et les répercussions engendrées par les demandes des familles et des services nouvellement installés, et de nous y préparer en conséquence. Encore une fois, la conséquence directe de cette mesure réside dans le nombre d'emplois créés par le déménagement de ce service et que les gens de l'Île seront en mesure de postuler. Ces emplois seront créés à tous les niveaux de l'organisation, tant à celui des cadres supérieurs appelés à participer au processus décisionnel qu'aux niveaux subalternes.

● (1750)

Certains des postes à pourvoir au siège du ministère des Affaires des anciens combattants seront comblés après la fin de l'opération de déménagement, c'est-à-dire lorsque les services en question auront été transférés dans l'Île. La formation sera donnée à Charlottetown.

Tous les postes clés seront pourvus d'un titulaire avant le transfert des services et les candidats retenus pour ces postes recevront leur formation à Ottawa.

Des études ont démontré que le nombre de personnes, tant dans l'Île que dans les autres provinces de l'Atlantique, qui

détiennent des postes semblables à ceux qui seront offerts par le ministère est grand comparé au nombre de nouveaux postes qu'on s'attend de devoir créer au siège du ministère. Nous ne devons pas oublier qu'il y a déjà dans les provinces de l'Atlantique un nombre assez considérable de fonctionnaires fédéraux dont les postes appartiennent à la même classe que ceux du personnel de soutien de l'administration centrale du ministère. Il est probable que beaucoup de ces personnes voudront obtenir un emploi au service du ministère des Affaires des anciens combattants en raison des promotions possibles à des postes supérieurs ou simplement pour le plaisir de changer d'emploi.

Les divers établissements d'enseignement de l'Île produiront aussi un grand nombre de jeunes travailleurs et les salaires et possibilités d'avancement offerts par le ministère à ses fonctionnaires attireront beaucoup de ces diplômés.

L'expérience a montré, lors du déménagement d'autres ministères fédéraux, que de 40 à 50 p. 100 du personnel recruté après coup ne travaillait pas sur place au moment de l'embauchage. C'est vrai en particulier pour les hauts fonctionnaires que l'on ira certainement recruter dans les autres ministères de la région.

Les études montrent également qu'il y a suffisamment de personnel compétent pour doter les postes à pourvoir ou qui se libéreront au siège du ministère des Affaires des anciens combattants ou ailleurs dans l'Île sans pour autant faire appel à ceux qui ont déjà du travail. Pour ne citer qu'un exemple dans la catégorie des emplois de secrétariat, il arrive tous les ans sur le marché plus de personnes compétentes que l'administration centrale du ministère n'en a besoin.

Lorsque le ministère commencera à fonctionner, les dépenses du personnel créeront indirectement de nouveaux emplois et généreront de nouveaux revenus. On estime que la masse salariale du ministère dans l'Île se montera à environ 14 millions de dollars. Les statistiques montrent qu'environ 71 p. 100 de la masse salariale sert à l'achat de biens de consommation et de services. Ainsi, on estime que dix millions serviront à l'achat de biens et que la quasi-totalité de ce montant sera dépensé sur place. En outre, on estime que ce projet va permettre de créer environ 250 nouveaux emplois en plus des nombreux postes qui auront été pourvus au ministère. On estime enfin que ce projet générera indirectement environ 2.8 millions de dollars de revenus par an.

On peut ventiler ces chiffres pour indiquer en gros comment l'argent sera dépensé. L'alimentation comptera pour environ 25 p. 100 du total, créant quelque 90 emplois et des revenus de l'ordre de $900,000. Le logement prendra 31 p. 100, soit 34 emplois et $575,000. Les vêtements demanderont 10 p. 100, créant 31 emplois et des revenus de $270,000. Le transport y sera pour environ 14 p. 100, 40 emplois et des revenus de $350,000. Les dépenses relatives à la santé et aux besoins personnels représenteront quelque 4.6 p. 100 du total, créant une vingtaine d'emplois et des revenus de l'ordre de $270,000. L'instruction et les loisirs prendront 6 p. 100 du total, créant 22 emplois et des revenus de $260,000. Et enfin, environ 5.5 p. 100 iront pour l'alcool et le tabac, ce qui créera environ 14 emplois et des revenus de l'ordre de $132,000.

On prévoit que les dépenses courantes du siège du ministère des Affaires des anciens combattants créeront d'autres emplois et des revenus supplémentaires. Quelque 77 nouveaux emplois devraient voir le jour, suscitant des revenus supplémentaires de l'ordre de $675,000 par année. Les dépenses annuelles de l'administration centrale se chiffrent à quelque 1.8 million de dollars.

Tout compte fait, on prévoit donc que le déménagement du siège du ministère des Affaires des anciens combattants ajoutera quelque 1,000 nouveaux emplois au marché du travail de l'Île, incluant les employés du ministère venus d'Ottawa. D'après les études, on prévoit que le revenu total qu'engendrera ce déménagement sera de l'ordre d'une quinzaine de millions de dollars par année.

J'espère que j'ai assez bien expliqué les répercussions du déménagement des Affaires des anciens combattants à Charlottetown pour bien faire comprendre aux députés les chiffres sur lesquels le ministère se fonde et dont il se sert pour prévoir toutes les éventualités. Je crois que la Chambre reconnaîtra qu'à long terme et selon toutes les analyses, ces faits et chiffres représentent des effets positifs pour l'Île.

J'ai parlé des répercussions économiques pour l'Île-du-Prince-Édouard, mais je tiens à assurer à la Chambre et aux anciens combattants que l'humanité et la qualité des services n'en suffriront pas, bien au contraire. Le déménagement est une autre mesure qui tend à aider les régions économiquement faibles à participer comme elles le doivent à la croissance de ce pays que nous appelons le Canada.

Mlle Campbell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demande à la Chambre si elle consent à l'unanimité à revenir à la présentation de rapports de comités permanents et spéciaux.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député demande si la Chambre consent à l'unanimité à revenir à cette étape de nos travaux pour lui permettre de présenter un rapport de comité. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

Mlle Coline Campbell (South West Nova): J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

Anciens combattants

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Français*]

LA DÉCENTRALISATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cossitt:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Raymond Savard (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du déménagement du bureau central des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard et plus particulièrement de l'incidence économique de ce déménagement à Charlottetown.

Les emplois qui déménagent d'Ottawa à Charlottetown font partie d'un petit groupe d'organismes et de programmes indépendants. Chacun d'entre eux exerce des fonctions différentes mais connexes et interdépendantes, et ils ont tous comme objectif de servir la clientèle d'anciens combattants. Mon intention à ce moment-ci est de traiter des questions suivantes: quelle sera l'incidence économique du déménagement de ce bureau central sur Charlottetown? Y aura-t-il une augmentation sensible de la demande de biens et de services? Quelles seront les répercussions des demandes des familles qui déménagent à Charlottetown? Quelles seront les répercussions des demandes de ce ministère qui déménage à Charlottetown?

L'incidence économique se fera sentir à deux périodes distinctes en plus de celle pendant laquelle les employés arriveront. Il y a d'abord la période limitée de la phase de construction, puis la phase d'exploitation qui sera permanente aussi loin que l'on puisse prévoir. Au cours de chacune des phases, l'incidence économique sera à la fois directe et indirecte, et elle sera la conséquence de la demande de biens et de services à l'Île en provenance des employés, de leurs ménages et du bureau central des Affaires des anciens combattants.

● (1800)

En ce qui concerne la phase de construction du déménagement, des études indiquent que l'incidence directe sera la création d'environ 300 emplois. On estime que pour ces 300 emplois, près de cinq millions de dollars en salaires et traitements seront versés pendant la durée de la phase de construction. Le coût total de la construction des nouvelles installations des Affaires des anciens combattants est évalué à environ 15 millions de dollars, et pour permettre d'étudier . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'honorable député mais je dois le faire en vertu des dispositions du Règlement.

[*Traduction*]

Avant de voir l'horloge, je me demande si je pourrais signaler que le nombre de députés qui se trouvent actuellement à la Chambre pour l'heure réservée aux initiatives parlementaires est certes plus élevé que d'habitude. Le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) a peut-être suscité un certain intérêt à l'égard de cette affaire.

L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 3.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur l'Orateur, lorsque le débat a été interrompu à 5 heures pour permettre d'étudier d'autres mesures, je faisais remarquer à la Chambre, au ministre et, ce qui est peut-être tout aussi important, aux hauts fonctionnaires présents à la tribune, que depuis que la loi sur l'assurance-chômage avait été adoptée en 1971, après avoir satisfait aux vœux de tous les députés à la Chambre, on a apporté pas moins de cinq ou six modifications à la loi, sauf erreur. Chacune de ces mesures modificatives comportait notamment un article ou une disposition visant à décharger subtilement le gouvernement et le Fonds du revenu consolidé du fardeau du chômage, pour le faire endosser aux employeurs et aux salariés à tel point que la situation est devenue quasiment absurde. Je dirais que l'on a ainsi effectué un transfert de près d'un milliard de dollars.

Je voudrais vous en parler quelques instants, monsieur l'Orateur, pour que les bureaucrates sachent qu'à tout le moins certains d'entre nous comprennent leur manœuvre. Avant de parler des modifications, je tiens à dire qu'il aurait été plus honnête de leur part d'avouer au Parlement qu'ils s'étaient trompés dans le calcul du taux de chômage, en 1970, lorsqu'ils ont affirmé qu'il se chiffrrait en moyenne à 4 p. 100, et que, pour des raisons indépendantes de leur volonté—la crise énergétique ou la croissance imprévue de la population active sont de bons exemples—il aurait été plus réaliste de prédire un taux de chômage de 6 p. 100. Ils auraient pu faire les ajustements nécessaires, et je crois que le Parlement aurait compris, que l'opposition aurait compris et que les Canadiens auraient compris.

Au lieu de cela, chaque fois que l'on nous a présenté des modifications, par hasard ou à dessein, nous avons eu droit auparavant à une campagne savamment orchestrée sur les prétendus abus du régime. Ainsi, on conditionnait les gens et on les préparait à accepter ces modifications supposément destinées à réduire les abus ou à resserrer les mécanismes de contrôle, en fait, leur objectif principal était de transférer aux

employeurs et aux salariés une partie du fardeau financier du gouvernement. Je pense que cela était très injuste.

Je voudrais citer de nouveau un extrait du document dont j'ai parlé plus tôt et qui s'intitule «Bref historique de la loi sur l'assurance-chômage au Canada», document de recherche publié par la Bibliothèque du Parlement. A la page 19, on dit ceci au sujet de l'objet de la loi de 1975:

. . . amendait la formule de financement de manière à accroître la part payée par les travailleurs et les employeurs et à réduire celle du gouvernement.

Le document ne dit pas pourquoi ce changement était nécessaire, mais uniquement que c'était là un des objectifs de la loi. Au paragraphe suivant, le document dit au sujet de la loi de 1977 régissant l'emploi et l'immigration:

On a prévu dans la loi une période d'admissibilité variant de dix à quatorze semaines selon le taux de chômage prévalant dans chaque région. On a simplifié le système de prestations de manière à réduire le nombre de phases de 5 à 3.

On a, une fois encore, modifié les conditions en portant le nombre de semaines de 8 à 10 ou 14 afin d'alléger le fardeau financier du gouvernement. Le gouvernement avait pour alternative, soit de hausser les impôts, soit d'aller chercher l'argent ailleurs. Les modifications adoptées en 1978—et il s'agit peut-être des plus importantes apportées à la loi—imposaient des conditions encore plus rigoureuses aux prestataires qui n'avaient jamais eu d'emploi auparavant ou qui réintégraient le marché du travail après une période d'absence. La loi de 1978 modifia le risque minimum, réduisit le taux des prestations de 66 p. 100 à 60 p. 100 de la moyenne du salaire hebdomadaire assurable et on exigea que les assurés qui touchaient un salaire plus élevé remboursent une certaine proportion de leurs prestations. Une fois encore, toutes les modifications étaient conçues de façon à réduire le coût du régime.

● (2010)

Plus précisément, le patronat et le salariat, conformément aux dispositions de la loi de 1971, s'étaient toujours acquittés de leurs obligations financières en versant des cotisations. Le ministère des Finances était déçu de ne pouvoir s'emparer d'un surplus de 1 milliard accumulé au cours des dix années. Il a fait de son mieux pour décharger le gouvernement du fardeau financier que constituait pour lui un régime lié au niveau du chômage, qu'il était tenu de régulariser et le fit endosser aux employeurs et aux travailleurs, évitant ainsi encore une fois d'avoir à trouver des fonds ailleurs.

Fait ironique, le régime est toujours essentiellement intact. Ce qu'il faut, c'est que la Chambre, les Canadiens et le ministère des Finances envisagent le problème du chômage sous un autre aspect et qu'ils se rendent compte que le Canadien français moyen, l'anglophone moyen, peu importe son origine, peu importent ses principes ou ses antécédents, peu importe la province où il a élu domicile, préférerait travailler que de recevoir des prestations d'assurance-chômage.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est de voir qu'en 1980, on considère encore avec un certain mépris les gens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage parce qu'ils sont involontairement au chômage, à cause de différences régionales, d'un niveau de chômage très élevé ou pour d'autres raisons. On dirait que nous, les Canadiens, nous n'arrivons pas à nous affranchir de l'enseignement de la Bible selon lequel l'homme doit gagner sa vie à la sueur de son front. Si seulement nous pouvions nous admettre qu'au Canada, comme dans tous les autres pays, certaines personnes sont sans emploi à cause des progrès de la technologie ou de la concurrence—le pacte de l'automobile en est un bon exemple—et qu'il nous incombe de financer ces chômeurs, de veiller à ce qu'ils aient certains revenus! En bref, je ne pense pas que les Canadiens supporteraient que l'on en revienne au traitement inhumain que subissaient les sans-emploi dans les années trente, avant la création du régime d'assurance-chômage. Je ne pense pas qu'il y ait ici un seul député qui préconise de revenir au système d'avant les années trente. Mais je supplie le nouveau ministre et le gouvernement actuel de ne plus toucher au régime pendant un certain temps et de laisser les fonctionnaires veiller à son application.

Ce qui est malheureux au sujet de ces modifications, c'est qu'il a fallu décréter des règlements pour les mettre en pratique, ce qui a rendu la tâche presque impossible aux fonctionnaires chargés d'administrer le régime. Dès qu'ils s'habituaient à certaines règles, elles étaient supprimées et remplacées par d'autres.

Je vais citer une dernière statistique. Je rappelle à la Chambre qu'en 1971, la contribution financière du gouvernement à l'assurance-chômage—je parle du nouveau programme—était de quelque 12 p. 100. Les 88 p. 100 restants étaient assumés par les employeurs et les employés, et les cotisations étaient fixées en conséquence. En 1978, avant la modification dont j'ai parlé, la part du gouvernement était passée à 50 p. 100. Pourquoi cette augmentation? Tout simplement à cause du nombre accru de chômeurs qui demeuraient longtemps sans emploi. En 1979, à la suite de la modification intervenue en 1978, la part du fardeau financier de l'État est tombée à 33 p. 100, et elle doit être ramenée à 20 p. 100 en 1980.

Sachant que mon temps de parole est presque écoulé, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'entends appuyer ce bill. Considéré isolément, le bill est rationnel, mais au regard des modifications apportées dans les années 70, je trouve qu'il constitue un effort délibéré de la part de certains hauts fonctionnaires pour mettre la main sur cet argent . . .

M. Andre: Le bill vient du ministre, pas des fonctionnaires.

M. Mackasey: . . . qui, en fait, n'appartient pas du tout à l'État, mais bien aux employeurs et aux employés. C'est l'argent de leurs cotisations hebdomadaires. Si la loi était bien appliquée, cet excédent aurait dû entraîner une réduction des primes.

En terminant, je supplie le ministre de ne pas écouter ceux qui voudraient que les cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des employés servent à financer des programmes de main-d'œuvre. Ces programmes sont la responsabilité du gouvernement qui doit les financer sur ses recettes générales. Le ministre m'a dit qu'il m'en reparlerait. J'ai été heureux d'entendre la déclaration sur la nécessité de revenir au concept de l'assurance. Si l'on doit s'en tenir à ce concept, alors le gouvernement ne pourra, ni maintenant ni plus tard, continuer à se décharger de ses responsabilités sur le secteur privé. La main-d'œuvre est une responsabilité gouvernementale qui incombe au ministère de l'Emploi. L'assurance-chômage est un programme bien distinct. Les fonds recueillis appartiennent aux employeurs et aux salariés de notre pays et devraient, de ce fait, être gardés bien à part. Et la Chambre a le devoir d'y veiller avec vigilance.

Fort des expériences antérieures, je sais que le ministre va faire l'objet de fortes pressions au cours des prochains jours, des prochains mois ou des prochaines années tant au sein du gouvernement qu'à l'extérieur et que ces pressions chercheront à dénaturer le régime s'il n'y prend garde. Si cela devait se produire, les travailleurs de notre pays ne lui en sauraient certainement pas gré.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-3. L'une de ses principales dispositions concerne le coût des prestations initiales et des prestations supplémentaires prévues dans la loi de l'assurance-chômage; elle vise en fait à transférer ce coût du Fonds du revenu consolidé aux cotisations des employeurs et des salariés. Soit dit en passant, cette disposition majeure aura pour effet de transférer, pour toute une année financière, des coûts de l'ordre de 750 millions de dollars. Je le mentionne parce que l'on nous a soumis une série de prévisions qui indiquent que le déficit budgétaire pour l'année en cours s'élèvera à plus de 14 milliards. Si la présente mesure n'était pas présentée et adoptée, ces prévisions indiqueraient un déficit d'environ 15 milliards. Bien entendu, le gouvernement n'en souffle mot et il ne tient pas non plus à recenser les avantages et les inconvénients du régime.

Depuis l'adoption de modifications substantielles de la loi de l'assurance-chômage, en 1971, il ne fait guère de doute que le régime n'a pas eu les résultats escomptés, si je ne me trompe pas sur les intentions du gouvernement.

Si personne ne conteste la nécessité de fournir un revenu à ceux qui ont occupé un emploi rémunérateur au Canada, le gouvernement manquerait à son devoir en refusant de reconnaître les abus du régime et d'agir pour y remédier. Je connais personnellement des cas—et les autres députés aussi, j'en suis sûr—où des personnes qui avaient droit aux prestations en vertu de la loi ont présenté des demandes justifiées. Ces demandes n'ont pas été étudiées rapidement ni dignement. Ceux qui versent ce que l'on appelle communément des cotisations ont le droit de présenter une demande lorsque se produisent les sinistres contre lesquels ils sont assurés.

● (2020)

En général, les Canadiens connaissent bien les dispositions des polices d'assurance du secteur privé notamment en ce qui a trait aux réclamations. Lorsqu'un assuré paye une prime et que le sinistre se produit, il a droit, selon les termes habituellement simples mais parfois juridiques de la police, à un remboursement pour la perte qu'il a subie.

On nous demande de ne pas considérer ce régime comme un régime d'assurance. S'il en était un, ceux qui sont protégés par le régime pourraient recevoir des prestations supplémentaires si leurs primes étaient plus élevées. En fait, le ministre semble rejeter l'idée de cotisations volontaires croissantes qui donneraient lieu à des prestations proportionnelles en vertu de la loi, en prétendant que nous créerions ainsi une sorte de régime à deux paliers.

J'ai recommandé au ministre d'établir une échelle mobile pour les cotisations volontaires, assortie d'une augmentation des prestations, pour que la loi soit à proprement parler une loi d'assurance. Toutefois, ma suggestion a été rejetée. En étudiant la loi et ses objectifs, de même que la façon dont seront appliqués les amendements, nous nous rendons compte que la loi ne prévoit rien d'autre que l'augmentation des recettes par le biais des impôts. La seule différence entre cette loi et les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, mise à part l'extrême complexité de cette dernière, c'est qu'elle vise un groupe et non l'ensemble des contribuables du Canada. Il s'agit d'une catégorie spéciale, celle des employés et des employeurs.

En étudiant cette simple mesure législative de taxation, nous avons certainement envie de savoir si elle vise d'autres objectifs sociaux qui peuvent être mesurés par les résultats. D'une certaine façon, on a dévalorisé le travail en mettant sur pied un système qui permet aux prestataires, en vertu de la loi, de toucher un revenu net qui se rapproche dangereusement de celui qu'une personne peut tirer de son travail ou de ses investissements.

La tendance naturelle est de s'intéresser de moins en moins à participer à la productivité, et la société en arrive par là à établir un code de non-production et à inventer des moyens d'éviter les désagréments du travail. La tâche du gouvernement consiste à élargir l'écart qui existe entre les revenus tirés du travail et de l'initiative et ceux qui peuvent être obtenus aux termes de la loi. Je ne préconise aucunement d'élargir cet écart en réduisant le montant des prestations auxquelles une personne a droit; je suggère plutôt de l'élargir par l'adoption de mesures fiscales en laissant une fraction plus importante de son revenu à celui qui participe à la production.

C'est pourquoi il faudrait réduire les impôts au Canada. Cette mesure législative n'étant rien de plus qu'une mesure fiscale, on devrait la considérer comme telle. Malheureusement, nous avons affaire à un gouvernement qui, selon toute vraisemblance, a toutes les chances d'adopter une politique diamétralement opposée aux suggestions que je viens de faire.

Le bruit court que les ministres seraient tentés de désindexer les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui allègent présentement quelque peu la charge des contribuables du Canada. Au point de vue statistique, la suppression de cet allégement fiscal touchera surtout ceux qui sont moins en mesure de payer l'impôt supplémentaire que percevra ainsi le gouvernement du Canada. Il est bien évident que la désindexation des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatives aux déductions fiscales et aux taux d'imposition laissera libre cours aux dépenses de l'État. Le gouvernement n'aura pas ainsi à se présenter à la Chambre et à admettre courageusement qu'ils peut avoir besoin de temps à autre de recettes supplémentaires afin de payer ses folles dépenses du passé.

Il est intéressant de noter que l'orientation à laquelle songe le gouvernement est tout à fait contraire aux dispositions d'une mesure législative présentée par Jack Kemp et William Roth au Congrès des États-Unis. Avec votre permission, je lirai un extrait d'un court commentaire sur la mesure qu'ils ont présentée.

Actuellement, selon la loi, les taux d'imposition augmentent continuellement parce que le revenu de tous les travailleurs, les épargnants et les investisseurs est porté à des paliers d'imposition supérieurs à cause de l'inflation. Cette action conjointe de l'inflation et de la montée en flèche des taux d'imposition qui supprime toute motivation—on parle aussi de la progression vers des paliers supérieurs ou des dividendes que le gouvernement touche grâce à l'inflation—est la cause principale du recul de la productivité et de la croissance ainsi que des déficits budgétaires chroniques que nous enregistrons depuis quinze ans.

La cause réelle du problème qui nous oblige à apporter les changements prévus dans le bill C-3 est la perspective d'une augmentation constante du nombre de chômeurs au Canada. Au lieu de s'attaquer directement à la cause, le gouvernement a décidé de recourir à un expédient, selon sa belle habitude, et de ne s'attaquer qu'à un symptôme, pour mieux voiler le fait que les travailleurs et les employeurs canadiens se font taxer.

Les investissements augmentent quand il existe une certaine motivation. J'affirme qu'il faut stimuler d'une façon ou d'une autre les entreprises, ceux qui emploient de la main-d'œuvre et qui créent les emplois dont on a besoin pour avoir recours le moins possible à l'assurance-chômage. C'est de ces mêmes stimulants que je parlais lorsque j'ai mentionné la différence entre les employés disposés à travailler et qui cotisent et ceux qui choisissent volontairement de ne pas le faire. Pour stimuler les gens, il faut leur permettre de conserver une plus grande partie de ce qu'ils produisent, de ce qu'ils gagnent. Pour cela, il faut que le gouvernement présente un programme destiné à alléger le fardeau fiscal. Néanmoins, au lieu d'essayer de persuader l'entreprise que le Canada a un avenir stable et un gouvernement déterminé à réduire le gaspillage et les excès, on nous présente le bill C-30 qui prévoit notamment des emprunts gouvernementaux de 12 milliards de dollars. Quand je dis «notamment», je veux parler aussi de la disposition la plus lourde de conséquences, qui autorise le gouvernement à aller emprunter tout l'argent dont il a besoin à l'étranger.

● (2030)

Il n'y a pas si longtemps, le même gouvernement est allé à l'étranger. Il est allé emprunter 825 millions de dollars en Allemagne. Il est allé emprunter 500 millions au Japon. Il a emprunté 1 milliard et demi aux États-Unis. Puis il se demande pourquoi notre dollar s'est affaibli. Finalement, il a fallu payer des intérêts sur ces emprunts et des investisseurs qui, autrement, auraient pu contribuer à l'essor de notre pays, ont pris peur devant toutes ces sommes à rembourser. Nous nous retrouvons avec les prêts contractés par le passé et quand nous aurons fini par les rembourser, ce sera au détriment du taux de change du dollar canadien. Encore une fois, nous devrons aller échanger des dollars canadiens contre des marks allemands, des yens japonais et des dollars américains ce qui fera baisser la valeur de notre dollar et incitera immédiatement la Banque du Canada, selon son habitude, à exiger des taux d'intérêt plus élevés afin d'attirer des investissements au Canada. Nous sommes pris dans un véritable cercle vicieux.

Dans ce bill, le gouvernement a proposé la pire chose qui soit pour l'avenir à long terme du pays. Le gouvernement nous impose sa politique habituelle. Je dis qu'il nous l'impose, car de ce côté-ci, malheureusement, nous n'y pouvons pas grand-chose. Espérons qu'avec le temps, nous finirons par le persuader, s'il veut bien se donner la peine d'écouter, de prendre conscience des torts qu'il cause, non seulement aux Canadiens d'aujourd'hui, mais également à ceux de demain. L'entreprise privée n'est guère rassurée d'apprendre que, cette année, le déficit s'élève à 14 milliards et plus. Ce genre de nouvelle s'accompagne de la quasi-certitude que le déficit sera, comme par le passé, encore plus élevé que ne le prévoit le gouvernement. C'est la preuve de l'incurie du gouvernement, de son incapacité à établir un équilibre entre les recettes et les dépenses. Pour que l'entreprise puisse croître et se développer, la stabilité et la certitude sont deux conditions essentielles.

Si le secteur privé ne peut croître et se développer, je suppose que la seule façon dont le gouvernement peut venir à bout du chômage—de façon à réduire les paiements versés en vertu de la loi que nous étudions ce soir—serait d'offrir des postes de fonctionnaires aux sans-emploi. Je sais que la feuille de paye de la Fonction publique s'élève à quelque 8.6 milliards annuellement. Je me demande pendant combien de temps le public va tolérer de voir ce montant augmenter constamment. Nous en avons vu un exemple il y a quelque temps. De 1979 à 1980, les traitements versés à la dernière catégorie de postiers, ceux de l'intérieur, ont augmenté de 26.6 p. 100, ce qui représente quelque 36 millions par année. Cela n'est pas de nature à atténuer les pressions inflationnistes que vont entraîner de telles ententes salariales.

Quand j'ai constaté que la menace de grève ne se concrétiserait pas, comme bien d'autres, j'ai été heureux de penser que de nouveau les entreprises pourraient compter sur le service postal et que des employés d'entreprises privées pourraient continuer à travailler. Mais ce n'est pas aussi simple. Nous avons amorcé encore une fois, comme par le passé, une spirale inflationniste directement provoquée, approuvée et encouragée par le gouvernement.

Le fléau de l'inflation, qui influe directement sur notre économie, la prédisposition du gouvernement à trop dépenser, sa remarquable incapacité à formuler une politique énergétique, concrète et définitive, tout cela contribue à faire fuir du pays ceux qui, par leur initiative, seraient disposés à créer de l'emploi pour aujourd'hui et pour demain. Le gouvernement a fait la preuve qu'il était incapable de régler un seul des problèmes qui se posent pour le pays.

Assurance-chômage—Loi

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, comme je crois que la Chambre des communes est un lieu où les députés devraient discuter des questions dont ils sont saisis, je voudrais faire quelques observations au sujet de plusieurs discours que nous avons entendus cet après-midi et ce soir.

Le député de York-Nord (M. Gamble), qui vient de céder la parole, souhaiterait que le régime fiscal soit modifié de sorte que les nantis puissent conserver une plus grande partie de leurs richesses. Il propose à cette fin de réduire leur impôt. Ne se rend-il pas compte que le premier cinquième des travailleurs canadiens obtient déjà 42 p. 100 du total du produit national brut alors que le dernier cinquième n'en obtient que moins de 4 p. 100? En d'autres mots, la moyenne du revenu du dernier cinquième est de moins de un-dixième du premier cinquième. Le député de York-Nord souhaite-t-il une inégalité encore plus grande? Ne comprend-il pas que la part du produit national brut qui revient au milieu des affaires et à l'industrie s'accroît de façon régulière depuis trois ou quatre ans, tandis que la part versée en traitements et salaires a fléchi? Pourtant, le député se plaint que les employés des Postes ont reçu une augmentation trop importante. Bien sûr, il ne trouve rien à redire au fait que les bénéfices n'ont jamais été aussi imposants qu'en ce moment.

Le député de Bow River (M. Taylor), qui a pris la parole cet après-midi, a exhorté le gouvernement à se montrer sévère à l'endroit des gens qui abusaient de l'assurance-chômage. Je n'ai pas l'intention de défendre pareilles personnes, mais je serais plus disposé à écouter le député de Bow River si, à l'occasion, il faisait remarquer qu'à leur tour certains médecins abusent eux-mêmes du Régime d'assurance médicale, et s'il incitait le gouvernement à poursuivre ces médecins.

● (2040)

J'aimerais que le député prenne la parole à la Chambre de temps en temps pour parler des grandes sociétés du pays qui ont été poursuivies, accusées, jugées et condamnées, non pas une fois, mais deux ou trois fois, pour s'être illégalement entendues pour fixer les prix à des niveaux trop élevés. Le député de Bow River n'en a jamais soufflé mot. J'aimerais qu'il parle de cela.

Je trouve quelque peu bizarre de voir que dans le cas du président du Syndicat des postiers, le gouvernement n'a pas mis longtemps à porter une accusation, à l'envoyer à son procès, à le faire condamner et à lui faire effectivement subir une peine d'emprisonnement. Cependant, des industriels très importants d'Hamilton, qui ont conspiré pour fixer le coût du dragage et qui ont escroqué plusieurs millions de dollars au public, ont subi un long, un très long procès qui a duré pendant plusieurs années avant qu'on finisse par les déclarer coupables. Je me demande à quel moment ils purgeront la peine à laquelle les juges les ont condamnés, si jamais ils la purgent. Certains d'entre nous nous interrogeons sur cette façon de rendre justice et sur l'équité de notre système judiciaire. Nous n'entendons jamais le député de Bow River parler de cela.

J'aimerais dire quelques mots du discours que le député de Lincoln (M. Mackasey) a prononcé. Il a vertement critiqué le Congrès du travail du Canada à qui il a reproché de garder le silence sur la question de l'assurance-chômage. Je n'ai pas à défendre ce syndicat; il peut le faire lui-même. J'ai une assez bonne idée, pour avoir eu des entretiens avec ses représentants élus et certains membres de son service de recherche, de ce que ses cadres pensent de la loi que nous sommes en train de débattre ainsi que de tout le régime d'assurance-chômage. Le député de Lincoln a insinué que les représentants syndicaux du CTC parlaient peu de l'assurance-chômage parce que leurs membres travaillent et qu'on leur accordait la sécurité d'emploi.

Je me demande où le député de Lincoln a passé son temps depuis à peu près un an. Ne sait-il pas qu'il y a eu d'importantes mises à pied dans les secteurs de l'automobile, du caoutchouc, du verre, du plastique, des produits forestiers et du bâtiment? Ne sait-il pas qu'il y a des dizaines de milliers de travailleurs au pays qui sont en chômage pour la première fois de leur vie et que certains d'entre eux n'ont jamais touché de prestations pour une semaine de chômage avant 1979 et 1980, et qu'ils sont toujours en chômage présentement? Le député sait cela je pense, et je pense aussi qu'il faisait le malin quand il a dit cela.

Je me demande s'il n'a pas montré tant de véhémence parce qu'au fond il sait, sans vouloir l'admettre publiquement, que ce que les libéraux ne cessent de faire depuis l'instant presque où cette importante révision de la loi sur l'assurance-chômage a eu lieu sous sa direction en 1971, c'est de dépecer ce bill morceau par morceau. Bien sûr le député de Lincoln est aujourd'hui simple député libéral et il ne peut dire cela publiquement de son parti, mais cela n'empêche que c'est bien là ce que le gouvernement fait. Alors comment procède-t-il? Il cherche un bouc émissaire.

Il attaque les fonctionnaires, les bureaucrates. Il a l'air de dire que si l'ensemble du régime est en difficulté, c'est que les hauts fonctionnaires ont leurré leurs supérieurs politiques les ministres, qu'ils se sont trompés sur le taux de chômage qu'il avaient prévu à 4 p. 100 seulement, que c'est sur ce chiffre que le montant des primes avait été calculé en 1971. Si seulement ils n'avaient pas commis cette erreur, a-t-il l'air de dire, erreur qu'ils ne veulent pas reconnaître bien sûr, si leurs supérieurs politiques, les ministres, avaient été aussi brillants que le député de Lincoln, ils auraient vu ce qu'il en était et nous n'en serions pas là. Eh bien, cela, on ne me le fera pas croire.

Je suis persuadé que les ministres savaient exactement ce qui se passait, et qu'ils étaient très heureux de s'en remettre aux hauts fonctionnaires qui demandaient que les primes payées par les deux parties, patronale et salariale, soient augmentées, comme cela se fait constamment depuis 1971 parce que voilà des années qu'ils sont en mal de repli et de compression budgétaire, en mal de faire voir à l'opinion qu'ils sont capables de limiter les dépenses de l'État. Et l'une des façons les plus simples de limiter le dépenses de l'État, c'est de réduire le plus possible la part de l'État dans les charges de l'assurance-chômage, de s'en décharger sur les travailleurs et sur les patrons en augmentant les primes prélevées sur chaque paye. Ainsi le gouvernement a l'air de réduire les dépenses.

Je reviendrai sur ce qui est arrivé au financement de l'assurance-chômage et sur le montant dont l'État a réduit sa participation totale. Si nous sommes en difficulté, si les prestations d'assurance-chômage coûtent maintenant à la population $5 milliards ou presque par année, c'est que le pays et les gouvernements qui l'ont dirigé successivement n'ont pas cru et continuent de ne pas croire au plein emploi. C'est le Canada qui a le chômage le plus élevé de tous les pays industrialisés.

Nous, du Nouveau parti démocratique, croyons au plein emploi et quand nous disons qu'il est possible de l'atteindre au Canada, quand nous soutenons que l'on peut créer un emploi pour chaque personne qui veut travailler, cela ne veut pas dire que cette politique de plein emploi suppose un taux de chômage de 4 p. 100, comme le calculaient il y a quelques années des organismes tels que le Conseil économique du Canada; nous ne parlons pas non plus d'un taux de chômage de 6 p. 100 ou plus prévu par certains organismes, entre autres le Conseil économique et le Conference Board aujourd'hui. Ce que nous entendons par plein emploi au Canada, c'est un emploi pour chaque Canadien qui veut travailler à un salaire décent. Nous croyons qu'il est possible d'atteindre ce plein emploi et que ce doit être là la priorité, l'objectif de tous les partis politiques du Canada.

Le député de Bow River a dit qu'il y a toujours un très grand nombre de chômeurs au Canada, plus de 900,000 selon Statistique Canada et que de nombreux employeurs cherchaient à embaucher des travailleurs mais sans succès. Je suis certain que c'est la vérité. Mais nous devons envisager la réalité telle qu'elle est. Je suis sûr qu'il y a des personnes qui ne veulent pas travailler, mais je tiens à dire au député de Bow River que ces personnes ne sont pas très peu nombreuses parce que selon les chiffres de Statistique Canada, il est clair que même si nous avons 900,000 chômeurs ou plus, il y a moins de 50,000 postes vacants.

Donc, je signale au député de Bow River que si chaque poste vacant était comblé demain, ce qui bien sûr est impossible parce que nombre d'entre eux requièrent des aptitudes précises que ne possèdent pas les travailleurs canadiens, le pays compterait toujours plus de 800,000 chômeurs. C'est là une réalité à laquelle le gouvernement doit faire face. Nous ne sommes pas les seuls à souhaiter le plein emploi. Dans les années 1942 ou 1943, un gouvernement libéral qui se rappelait très bien la dépression des années 1930 et le terrible chômage que le Canada avait dû subir après la Première Guerre mondiale, a présenté un Livre blanc sur ses projets d'après-guerre dans lequel il a établi cet objectif de plein emploi. Ce document expliquait très clairement ce que signifiait le plein emploi, un emploi pour tous les Canadiens qui voulaient du travail.

● (2050)

En 1971, le premier ministre actuel (M. Trudeau) a répété que le plein emploi constituait l'objectif de son gouvernement. Néanmoins, si nous examinons les résultats, nous constatons que le gouvernement libéral dirigé par le premier ministre actuel est loin d'avoir atteint ce prétendu objectif. Quand le ministre actuel a pris le pouvoir en 1968, il y avait alors 360,000 chômeurs et un taux de chômage de 4.5 p. 100. Aujourd'hui, la situation du chômage est beaucoup plus grave. Nous avons plus de 900,000 chômeurs, soit près de 8 p. 100 de la population active. Tels sont les chiffres officiels. Mais tous les députés savent sans doute qu'il y a des centaines de milliers de gens en chômage dans les régions à faible croissance comme le Québec, les provinces de l'Atlantique et la région des lacs au Manitoba. Ces chômeurs ne sont pas comptés, car les chiffres de Statistique Canada tiennent compte uniquement des gens qui, non seulement sont sans travail, mais qui cherchent activement un emploi.

Nous connaissons tous des régions où un très fort pourcentage de la population active est en chômage. De nombreuses personnes ont renoncé à chercher du travail, car c'est sans espoir. A cause de la récession aux États-Unis, il y a eu récemment des licenciements massifs dans le secteur de l'automobile et les industries connexes, dans l'industrie forestière et le secteur du bâtiment. Quand nous parlons d'environ un million de chômeurs, les gens—y compris un bon nombre d'entre nous—ont du mal à saisir l'importance du problème, la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les chômeurs.

Chaque chômeur éprouve des difficultés. Chaque personne qui touche des prestations d'assurance-chômage a vu son revenu diminuer d'au moins 40 p. 100. Selon Statistique Canada, les chômeurs touchent en moyenne des prestations de $120 par semaine alors que leur gain moyen, avant de perdre leur emploi était d'environ $200 par semaine. Compte tenu du coût de la vie à l'heure actuelle, une réduction de revenu de 40 p. 100 ou davantage ne s'accepte pas très facilement. Quand ces gens cessent de toucher des prestations d'assurance-chômage, ils en sont réduits à vivre des prestations d'assistance sociale qui représentent seulement une fraction de leur ancien salaire. En bonne partie parce que le plein emploi n'existe pas chez nous, il y a des centaines de milliers et probablement des millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté.

Je vois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) est ici ce soir. Elle a rappelé souvent et beaucoup plus éloquemment que moi ce que cela signifie d'être pauvre. Dans un discours prononcé en mai 1977 au YMCA, elle déclarait ceci:

> . . . près de 2 millions d'enfants qui vivent dans des familles dont le revenu ne suffit pas à leurs besoins et pour les près de 600,000 familles de travailleurs qui dépensent au moins les deux-tiers de leur revenu pour les choses les plus essentielles à la vie, c'est-à-dire les aliments, les vêtements et le logement . . . En 1977, les 20 p. 100 de familles les plus pauvres du Canada recevaient moins de 6 p. 100 du revenu total des familles canadiennes . . .

Voilà quelle est la situation. J'ai déjà entendu des députés des deux côtés de la Chambre laisser entendre que bien des gens ne veulent pas travailler et sont tout à fait disposés à vivre de l'assurance-chômage ou du bien-être social, mais c'est faux et les députés devraient le savoir.

J'aimerais revenir au bill à l'étude.

M. Epp: Tant mieux.

M. Orlikow: J'ai entendu ce qu'a dit le député de Provencher (M. Epp). Mes observations ont eu plus de rapport avec le bill jusqu'ici que celles de la plupart de ses collègues aujourd'hui.

J'aimerais montrer à quel point le gouvernement libéral s'est éloigné de l'engagement qu'il avait pris pour assurer le plein emploi la dernière fois qu'on a apporté des modifications importantes à la loi en 1971. J'aimerais citer quelques phrases du discours prononcé par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'alors, le député de Lincoln, quand il a présenté le bill sur l'assurance-chômage en 1971. Il a dit notamment:

> Nous nous proposons, en bref, d'en faire assumer le coût, jusqu'à un certain niveau, auquel je reviendrai dans un instant, par l'employeur et l'employé.

Il a dit ensuite:

> . . . l'employeur et l'employé verseront tous deux leurs cotisations lorsque le taux de chômage au pays sera inférieur à 4 p. 100 . . . taux au-dessus duquel l'État versera une contribution. Mais jusqu'à ce niveau, 4 p. 100, l'employeur et l'employé financeront le régime.

Plus loin dans son discours il a affirmé:

> S'il arrive que le taux du chômage atteigne 6 p. 100, cela signifiera une injection de quelque 200 millions de dollars dans l'économie de la part du gouvernement, par l'entremise des chômeurs.

Sauf erreur, à cette époque le taux de chômage était de 6 p. 100. Il a encore ajouté:

> Étant donné qu'on a beaucoup parlé du chiffre de 4 p. 100, j'aimagine que quelqu'un va laisser entendre que le gouvernement considère ce chiffre comme un taux de chômage acceptable au Canada. Ce n'est pas mon critère. Comme tout le monde, j'estime que le taux de chômage acceptable est le minimum possible.

Et il a enchaîné:

> Nous avons utilisé le chiffre de 4 p. 100 parce que d'après les calculs de nos ordinateurs, il représente une participation raisonnable du gouvernement à la Caisse d'assurance.

Aujourd'hui, le taux de chômage est le double de ce qu'il était en 1971 au moment où le député de Lincoln était ministre. Je ne l'ai pas entendu se plaindre de l'inacceptable taux de chômage d'aujourd'hui, en rappelant ce qu'il était en 1971. Quand le député a fait le discours dont je viens de citer des passages, le taux de chômage était sensiblement plus élevé que 4 p. 100 et il n'a cessé de croître depuis lors. Loin de formuler un stratégie industrielle pour moderniser notre industrie manufacturière afin d'assurer de l'emploi à nos jeunes, plus instruits, loin de réduire les impôts et de diminuer les taux d'intérêt de manière à accroître le pouvoir d'achat des Canadiens, ce qui finirait par créer des emplois, les gouvernements libéraux se sont contentés de remanier sans cesse la loi de l'assurance-chômage pour empêcher les chômeurs de toucher des prestations, pour les rendre de plus en plus inaccessibles, et le reste.

M. Benjamin: Où était Mackasey quand nous avions besoin de lui?

M. Orlikow: Oui, où est-il maintenant quand nous avons besoin de lui? Au cours de la dernière campagne électorale, le Nouveau parti démocratique a demandé la présentation d'un projet de loi favorisant le plein emploi dans lequel on aurait établi que le chômage serait de 6 p. 100 en 1982 et de 4 p. 100 en 1984. Notre pays ne peut se permettre d'entretenir plus de un million de chômeurs. Aujourd'hui, le taux de chômage est de 8 p. 100. Par le passé, on considérait que le plein emploi était atteint même si le chômage était de 4 p. 100. On estime avoir perdu cinq milliards de dollars par année par manque de production de biens et de services. De ce fait, les recettes fiscales fédérales sont de un milliard inférieures à ce qu'elles devraient être et nous versons cinq milliards en prestations de chômage.

Quelle est la solution qu'offre le gouvernement à cette catastrophe? Le gouvernement se propose de résuire de 85 millions, soit de 281 à 192 millions, les crédits qu'il consacre à la création d'emplois. Les programmes de création d'emplois annoncés jusqu'ici par le gouvernement sont comme d'habitude trop insignifiants et trop tardifs. Les programmes de création d'emplois qui ont été adoptés ne sont pas suffisamment importants pour avoir véritablement un effet sur le système économique. Le programme Canada au travail et le programme Jeunesse Canada au travail ont été conçus de manière à remédier aux inégalités régionales, et c'est pourquoi le Québec et les provinces de l'Atlantique ont obtenu la part du lion des fonds disponibles. Nous ne nous en plaignons pas, car ces provinces ont le plus grand nombre de chômeurs et le taux le plus élevé de chômage, mais les emplois qui y ont été créés l'ont été pour la plupart à court terme et temporaires. Ces emplois ont surtout été créés dans le cadre de projets d'embellissement des campagnes et des villes qui, tout nécessaires et utiles qu'ils sont, n'ont pas élargi le système économique de manière à lui permettre d'accueillir notre population active croissante.

● (2100)

Nous avons observé que les libéraux comme les conservateurs avaient tendance à rejeter le blâme de l'échec de notre économie à créer les emplois nécessaires tout d'abord sur les chômeurs, et deuxièmement sur les travailleurs, en faisant peser de plus en plus sur l'employeur et l'employé le fardeau du coût des prestations d'assurance-chômage.

Historiquement, la caisse d'assuranche-chômage s'est alimentée à deux sources, les cotisations des employeurs et des employés, et les avances du gouvernement du Canada.

Lorsqu'en 1971 le gouvernement a fait adopter les principales modifications à la loi sur l'assurance-chômage, il est parti du principe que le chômage allait se maintenir en moyenne à 4 p. 100 tout au long de la décennie. Lorsque le chômage se maintient en deçà du taux de 4 p. 100, les prestations sont défrayées, comme je l'ai dit, grâce aux cotisations des employeurs et des employés, et le gouvernement fédéral intervient pour combler l'écart lorsque le taux de chômage dépasse 4 p. 100. La loi stipulait que lorsque les cotisations étaient plus que suffisantes pour payer les prestations, le montant des cotisations devrait baisser. Au lieu de cela, le gouvernement a augmenté le montant des cotisations au cours des années et a modifié la loi à cette fin de manière à s'en servir pour payer les programmes que le gouvernement lui-même devait initialement défrayer.

Avant d'exposer brièvement comment le gouvernement a procédé, je signale que le député de Lincoln qui, en sa qualité de ministre à l'époque, a présenté la loi de 1971, a défendu les modifications apportées depuis 1971, modifications qui sont pourtant allées à l'encontre du but donné à la loi en 1971.

Voici comment le gouvernement a procédé. En 1971, le Parlement a adopté la loi sur l'assurance-chômage; on prévoyait alors un taux de chômage de 4 p. 100 pour le reste de la décennie. Le paiement des prestations, jusqu'à concurrence de ce taux, devait être prélevé sur les cotisations, le gouvernement prenant en charge les prestations au-delà de ce niveau, compte tenu de sa responsabilité d'assurer un niveau d'emploi acceptable. Je ne veux pas à nouveau citer le discours du ministre, mais c'est exactement ainsi qu'il a démontré que le gouvernement se sentirait tenu de maintenir le taux de chômage à 4 p. 100. Ce n'est évidemment pas se qui s'est produit.

En 1975, le Parlement a été saisi du bill C-69 qui stipulait que ce n'était plus à partir d'un taux de chômage de 4 p. 100 que la quote-part du gouvernement servirait à payer les prestations initiales mais plutôt à partir de taux moyens de chômage établis sur une période de huit ans.

Le bill C-27, présenté en 1977, supprimait deux phases de prestations complémentaires qui étaient auparavant à la charge du gouvernement et non des cotisants. Le bill C-14 de 1978 a placé le fardeau des prestations complémentaires sur le dos des cotisants, ce qui représentait pour ces derniers un coût de 400 millions de dollars. Par la même occasion, le gouvernement a diminué les cotisations, compte tenu de la baisse des prestations.

Quelles ont été les conséquences de toutes ces modifications? Lorsque le bill C-14 a été adopté en décembre 1978, sous un gouvernement libéral, les ministériels défendaient cette mesure en disant qu'elle permettrait de réaliser des économies de 580 millions de dollars. Or, les économies ainsi réalisées atteignaient au plus 180 millions, les autres 400 millions n'étant qu'un transfert de frais du compte fédéral au compte des cotisants.

Au début des années 1970, la contribution du gouvernement fédéral aux prestations était de 53 p. 100; elle est tombée à 38 p. 100 après les modifications de 1977 et encore plus bas après celles de 1978. Le bill que nous étudions présentement vise à la ramener à moins de 20 p. 100. De tout ce que le député de York-nord a dit, c'est le seul point sur lequel lui et moi soyons d'accord. Le ministère responsable de l'assurance-chômage prévoit que le programme coûtera au total 5,200 millions de dollars pour l'année financière 1981-1982. On estime que le gouvernement n'y contribuera que 951 millions. Nous voyons donc ce qu'il est advenu de la part de 50 p. 100 et plus que le gouvernement assumait il y a quelques années.

Incidemment, le gouvernement conservateur éphémère que nous avons eu il n'y a pas longtemps proposait de faire exactement la même chose pendant l'année 1979-1980. Le budget conservateur, qui a été rejeté en décembre 1979, proposait que toutes les prestations, à l'exception des prestations supplémentaires versées dans certaines régions défavorisées, soient financées au moyen des cotisations des travailleurs et des employeurs, que les cotisations serviraient aussi à payer les frais d'administration des services de main-d'œuvre et de présentation des candidats aux employeurs et que les cotisations seraient augmentées pour couvrir la hausse du coût du programme. La hausse des cotisations a été annulée le 19 décembre 1979 par les conservateurs qui, évidemment, risquaient de se mettre les électeurs à dos au cours de la campagne électorale.

Pourquoi le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur ont-ils agi comme ils l'ont fait? Parce que, à mon avis, ils ont pris pour une réalité ce que j'appelle de la fiction, soit que beaucoup de personnes abusaient du régime et que les prestations faisaient perdre le goût de travailler. Nous avons entendu des orateurs du parti conservateur le dire ce soir.

Je vais prouver que c'était, et que c'est probablement encore aujourd'hui, la conviction du gouvernement libéral comme du gouvernement conservateur en citant d'abord le ministre libéral d'alors, puis le ministre des Finances conservateur.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors, le député de Sarnia (M. Cullen), a dit en décembre 1978 que le régime d'assurance-chômage, d'un régime d'assurance était devenu un programme d'assistance social dont les bénéficiaires abusaient «en faisant du chômage leur mode de vie». Je ne crois pas que beaucoup de Canadiens agissent ainsi.

Puis le ministre des Finances du gouvernement conservateur a déclaré le 11 décembre 1979 dans son discours sur le budget que les dépenses du gouvernement fédéral au titre du programme d'assurance-chômage allaient ruiner le pays et qu'il fallait que le gouvernement s'emploie à faire cesser les abus du programme d'assurance-chômage. Je n'y crois pas un instant. Je ne trouve pas qu'il y ait des abus dans ce domaine.

Quel est l'objet du bill à l'étude? Il propose de prolonger jusqu'en janvier 1982 l'application des conditions d'admissibilité variables contenues dans le programme; il s'agit plus simplement du nombre de semaines de travail pendant lesquelles il faut avoir travaillé pour pouvoir toucher des prestations. Le nombre de semaines exigées dépend du taux de chômage de la région. Ainsi, dans les endroits où le chômage est élevé, c'est-à-dire où il est supérieur à 9 p. 100, il faut avoir travaillé dix semaines pour être pris en charge alors qu'il faut pouvoir justifier de 14 semaines de travail pour pouvoir toucher des prestations quand on habite dans une région où le taux de chômage est relativement faible, soit de 6 p. 100 ou moins. Mais les régions définies par les fonctionnaires du ministère sont si étendues qu'il arrive, dans une même région, que certaines villes aient un taux de plein emploi alors que d'autres ont un taux de chômage très élevé. Malgré cela, le chômeur de la région ne pourra prétendre à une indemnisation que s'il a quatorze semaines de travail à son actif, tout simplement parce qu'il habite une région dite à faible taux de chômage.

• (2110)

Une des modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage dans le bill C-14 en 1978 aurait fait disparaître les conditions d'admissibilité variables en décembre 1980, les fixant à 14 semaines pour toutes les régions. Beaucoup de députés conservateurs appuyaient ce bill même si un grand nombre d'entre eux viennent des provinces atlantiques où le taux de chômage est élevé. Dans le bill C-27, qui a été adopté en juillet 1977, la condition d'admissibilité avait été portée de huit semaines pour toutes les régions au chiffre variable de 10 à 14 semaines. On a décidé de maintenir les conditions d'admissibilité variables à cause des protestations de ceux qui soutenaient que les 14 semaines étaient une condition très discriminatoire parce qu'elle enlevait à beaucoup de travailleurs toute protection de revenu aux termes du programme d'assurance-chômage. Les travailleurs saisonniers, que ce soit dans l'industrie du tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard, de la

pêche sur la côte de l'Atlantique ou du Pacifique ou de l'agriculture partout au Canada, auraient été inadmissibles.

Ce bill transmettrait au secteur privé les responsabilités financières du gouvernement concernant le partage des coûts de l'assurance-chômage. Le bill C-3 enlèvera au gouvernement sa responsabilité de payer une partie de ces coûts en supprimant le seuil, une moyenne mobile de huit ans des taux de chômage, au-dessus duquel le gouvernement paie le coût des prestations. On s'attend que cela permette au gouvernement d'économiser 378 millions de dollars au cours de l'année financière 1980-1981. Évidemment, les cotisations versées par les employeurs et les employés augmenteront d'exactement le même montant. Autrement dit, ce que le gouvernement arrache d'une main, il le gagne de l'autre.

Suite à ces modifications, le gouvernement ne paiera plus que les prestations complémentaires régionales. Les phases initiales et complémentaires de l'assurance-chômage seront entièrement payées à même les contributions des employeurs et des employés. A l'heure actuelle, toutes les phases spéciales de prestations—maladie, congé de maternité, etc.—sont entièrement financées par les cotisants, tout comme le sont les frais administratifs se rattachant au programme d'assurance-chômage. Suite à un décret du conseil que le ministre actuel a annoncé le 3 avril 1980, le coût d'administration du service national d'emploi, estimé à 246 millions de dollars cette année, sera aussi payé à même les cotisations. En conséquence, ils ajouteront au coût d'administration du programme que le gouvernement payait jusqu'ici.

Je voudrais faire quelques observations sur ce projet de loi; je voudrais notamment parler de son incidence sur une certaine catégorie de travailleurs, les femmes. Dans le communiqué par lequel il a annoncé la présentation du bill C-3, le ministre a dit que le gouvernement envisageait de modifier les conditions d'admissibilité aux prestations et de n'exiger que 15 heures, au lieu de 20 heures de travail par semaine ou 20 p. 100 des gains maximums pour les personnes qui travaillent à temps partiel. Il a dit que cette amélioration visait à museler les personnes qui reprochent au règlement actuel d'être discriminatoire à l'égard des femmes qui constituent 71 p. 100 de la main-d'œuvre à temps partiel, même si elles ne représentent que la moitié de la population active.

Cette modification devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1981; c'est un pas dans la bonne voie. Il convient toutefois de signaler que d'autres articles de la loi sur l'assurance-chômage sont discriminatoires envers les femmes et qu'il faut les modifier. Il y a notamment la règle arbitraire concernant les prestations de maternité et le fait que les mères adoptives n'ont pas droit aux prestations.

Ce projet de loi apporte de très faibles améliorations, mais l'orientation générale du projet de loi tend à perpétuer le processus par lequel, depuis 1971, l'administration libérale—et les conservateurs avaient la même intention lorsqu'ils étaient au pouvoir et ils seraient allés jusqu'au bout s'ils y étaient restés—veut se dérober aux dispositions de la loi sur l'assurance-chômage et se décharger de son obligation d'assurer le plein emploi au Canada et de donner aux Canadiens qui veulent travailler l'occasion de le faire pour un salaire décent, et elle veut rejeter le fardeau financier que représente le régime d'assurance-chômage sur les épaules des chômeurs et des employeurs et employés canadiens. S'il y parvient, le gouvernement sera plus tranquille et il se sentira moins obligé d'adopter des programmes et de faire des projets visant à fournir du travail aux chômeurs canadiens où ils veulent. C'est pour cette raison que nous critiquons sévèrement ce projet de loi ainsi que les autres propositions du gouvernement actuel.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, j'éprouve toujours beaucoup de satisfaction à prendre la parole après un député néo-démocrate. J'aimerais débuter par le petit poème que voici:

Qu'ils sont donc purs ces députés
Qui font partie du NPD!

Des voix: Bravo!

M. Kempling: Des députés se sont-ils jamais demandé ce qu'il advient d'un député NDP une fois retiré de la vie politique ou défait aux élections? J'en connais un qui est devenu membre du conseil d'administration de la société Husky Oil. J'en connais un autre qui avait représenté une circonscription de la côte du Pacifique pendant bien des années. Finalement défait, il a abouti comme courtier en valeurs mobilières. Revenu par la suite au Parlement, il hantait les couloirs et cherchait à vendre des obligations aux députés, lui qui, pourtant, député pendant des nombreuses années, avait voué les sociétés et les compagnies à la géhenne.

Un autre député NPD avait l'habitude à la Chambre de réclamer à grands cris des intérêts hypothécaires de 6 p. 100. Ce député avait une exploitation agricole qu'il a vendue. Il n'a rien trouvé de mieux à faire avec l'argent qu'il a touché que de le prêter en deuxième hypothèque à 16 p. 100. De la façon dont vont les choses, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) pourrait bien se retrouver membre du conseil d'administration du Canadien Pacifique. C'est sa destinée, et il doit l'assumer. Le président du Canadien Pacifique a comparu devant un comité de la Chambre.

M. Parker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'attends patiemment de dire ce que je pense de ce bill. J'ai des observations très importantes à faire à propos de la loi sur l'assurance-chômage. Le député qui parle fait perdre à la Chambre un temps que je saurais utiliser à meilleur escient.

Une voix: Attendez votre tour.

M. Kempling: Le député peut attendre. Son tour venu, il pourra faire consigner ce qu'il a à dire.

Le jour où le président du CP est venu comparaître devant un comité de la Chambre, j'ai dit au député de Regina-Ouest: «Votre ami est ici, celui que vous fustigez constamment à la Chambre. Pourquoi ne venez-vous pas au comité vous distraire un peu ce soir.»

M. Benjamin: J'y suis allé, Bill.

M. Kempling: Que veut dire le mot NPD, monsieur l'Orateur? Il veut dire «faux». Il y a certaines choses dont je voudrais parler au sujet de ce bill. Les députés de tous les partis qui ont participé au débat ont invoqué des arguments très valables, et je suppose que le bill sera renvoyé au comité où il y aura des discussions très fructueuses.

M. Orlikow: Pas ce soir.

M. Kempling: Pas ce soir peut-être, mais il sera renvoyé au comité où, grâce aux discussions, il sera amélioré et atténué au besoin. Je voudrais dire quelques mots non pas au sujet de dispositions précises du bill ou de ses règlements d'application, mais au sujet de l'attitude des fonctionnaires des bureaux d'assurance-chômage d'un bout à l'autre du Canada. J'ai eu quelques contacts avec eux, mais au moins je n'ai pas reçu de plaintes ces derniers mois. J'ai eu connaissance d'expériences dégradantes, et je suis convaincu que les choses se seraient passées autrement si les employés concernés avaient reçu des directives différentes. Je ne crois pas qu'ils aient accepté cet emploi dans le but de traiter indignement ceux qui s'adressent à eux pour obtenir de l'aide. Je pense que la situation est attribuable soit aux directives qui leur sont données ou au fait qu'il y a tellement peu de surveillance que les partisans de la manière forte ont leurs coudées franches. A un moment donné, les choses allaient tellement mal que j'ai cru que l'on avait envoyé une escouade de cogneurs de région en région.

● (2120)

Je voudrais mentionner quelques cas particuliers, monsieur l'Orateur. Quoi que disent les députés à la Chambre ou dans les assemblées législatives provinciales au sujet des pratiques d'embauche sur le marché du travail, nous savons tous qu'il s'y exerce une discrimination contre les personnes âgées de plus de 50 ans. En fait, même le gouvernement pratique cette discrimination. Combien de personnes de plus de 50 ans le gouvernement a-t-il embauchées dernièrement? Très peu. Nous savons tous que dans le secteur privé, on pratique cette discrimination. C'est illégal, mais cela se fait quand même. Découragés, ces gens se retrouvent au bureau d'assurance-chômage pour demander aide et conseils.

Vous siégez à la Chambre depuis longtemps, monsieur l'Orateur, et vous avez donc certainement dû vous occuper de nombreux cas de femmes âgées de plus de 50 ans qui ne pouvaient se trouver du travail et qui ont abouti à l'assurance-chômage. Je me suis occupé d'un certain nombre de cas semblables dans ma circonscription, et certaines de ces femmes ont été traitées d'une façon presque criminelle.

Il y a le cas d'une femme de 46 ans qui avait assumé la gérance d'un magasin à rayons. Elle avait de l'expérience à titre de gérante, acheteuse, vendeuse, comptable et surveillante; elle était donc très compétente. Le magasin a fermé ses portes et elle s'est retrouvée sans travail. Elle est allée aux bureaux de l'assurance-chômage, où le commis lui a demandé ce qu'elle pouvait faire. Elle a dit: «J'ai administré un magasin; j'ai été acheteuse, vendeuse, comptable et surveillante. Je peux faire à peu près n'importe quoi dans le domaine de la vente au détail». Il lui a alors demandé: «Que savez-vous faire?» Elle a répondu «J'ai administré un magasin; j'ai été acheteuse, vendeuse, comptable et surveillante. Je peux faire à peu près n'importe quoi dans le domaine de la vente au détail». «Quel genre de travail pouvez-vous faire», lui a alors demandé le commis. Monsieur l'Orateur, elle a répété cela six fois. Évidemment, le but de la manœuvre était de lui faire perdre les pédales, comme on dit, de faire en sorte qu'elle perde maîtrise d'elle-même et s'en aille. L'employé aurait alors pu déclarer dans son rapport que l'attitude de la candidate laissait à désirer. C'est arrivé, monsieur l'Orateur.

Il y a aussi le cas d'un homme de 62 ans. Essayez donc de trouver un emploi à une personne de 62 ans! Cet homme avait travaillé toute sa vie pour le même employeur, mais après la vente de l'entreprise, les nouveaux patrons ont réduit les effectifs et mis cet homme à pied. C'était un ancien combattant qui avait été fait prisonnier pendant la Seconde Guerre mondiale. Il n'avait jamais demandé de prestations d'assurance-chômage. Il a été si harcelé et humilié que lorsqu'il est venu à mon bureau, il était en larmes. Cette affaire m'a bien tracassé.

Une voix: C'est ainsi que fonctionne l'entreprise privée.

M. Kempling: C'est le bureau de l'assurance-chômage qui le harcelait. J'y suis allé avec le requérant à qui l'on a demandé ce qu'il savait faire d'autre en dehors de l'emploi qu'il avait occupé. Il a dit qu'il était aussi photographe. Nous lui avons trouvé du travail chez les agents d'immeuble de la ville pour qui il photographiait les maisons à vendre. Nous avons tenté en vain de lui obtenir des prestations d'assurance-chômage en supplément de son trop maigre salaire de photographe. Cet homme était presque inconsolable. Il a dit: «Je n'ai fait que travailler toute ma vie. J'ai donné tout ce que je pouvais à mon pays, pour en arriver là!»

Le cas suivant est plutôt délicat, aussi vais-je en taire certains détails. Une jeune femme douée occupait un emploi de cadre commandant un traitement de plus de $20,000 pour le compte d'une société américaine qui décida un jour de regagner les États-Unis. Les dirigeants de la société souhaitaient voir leur employée rester à leur service, mais ce fut impossible parce qu'elle ne put obtenir un permis de travail pour les États-Unis; elle s'incrivit donc à l'assurance-chômage. Comme elle était célibataire, douée et qu'elle voulait un emploi assorti d'une échelle de traitement comparable, elle alla chercher du travail à London, puis à Niagara Falls, St. Catharines et Kitchener. Mais comme elle était plutôt charmante et jolie, les employés locaux de l'assurance-chômage prétendirent qu'elle était sans doute une prostituée et que si elle ne faisait pas autant le trottoir elle serait disponible pour travailler. Pouvez-vous concevoir chose pareille? C'est la pure vérité. Finalement, grâce à ses propres efforts, elle réussit à trouver un très bon emploi très bien rémunéré. Les fonctionnaires lui avaient fait la vie dure parce qu'elle ne voulait pas prendre un emploi de serveuse de restaurant ou de pompiste dans une station service.

Ces cas démontrent bien que la direction de la Commission d'assurance-chômage doit choisir avec soin les membres de son personnel. Elle devrait congédier les employés qui affichent une telle attitude. Rien n'autorise à déshumaniser les gens. Nous ne pouvons le tolérer.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: Un autre chômeur est venu me voir après être allé consulter les listes d'emplois offerts au bureau local de la Commission d'assurance-chômage. Il avait été chauffeur d'autobus scolaire pendant sept ans et avant cela, il avait été conducteur-mécanicien dans les Forces armées canadiennes. Quelqu'un cherchait un conducteur de camion. Il demande donc une entrevue avec un des employés du bureau, mais ne répondant pas correctement à une certaine question, l'employé, qui incidemment ne savait pas comment conduire un camion, lui dit qu'il ne pouvait le recommander pour l'emploi en question. Le poste était vacant, le candidat avait les qualités requises, mais l'employé du bureau refusait de le recommander

à ce poste et même de lui indiquer le nom de l'employeur. Notre chômeur a donc cherché dans les pages jaunes et a appelé partout jusqu'à ce qu'il trouve son homme et il a obtenu l'emploi.

Il y a aussi le cas d'un homme qui était mécanicien de machines fixes de son métier, mais qui avançait en âge. Il n'avait occupé son dernier emploi que peu de temps lorsqu'il était tombé malade et avait dû se faire hospitaliser. Une fois rétabli, il a cherché du travail. Il était désespéré parce qu'il n'est pas le genre à rester oisif. Au bureau de la CAC, il a vu une petite annonce de plongeur. Il a dit qu'il ferait n'importe quoi, même être laveur de vaisselle. L'employé lui a demandé s'il avait de l'expérience. Il a répondu qu'il était marié depuis 40 ans ce à quoi l'employé a répondu: «Cela ne vous donne pas d'expérience et je ne peux pas vous donner ce poste.»

J'entends le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) déclarer que les hommes ne sont pas faits pour faire la vaisselle, monsieur l'Orateur.

Une voix: Sexiste!

M. Kempling: Sur ces entrefaites, ce monsieur a appelé tous les restaurants figurant dans les pages jaunes de l'annuaire jusqu'à ce qu'il trouve celui qui cherchait un plongeur. Il a finalement eu l'emploi.

L'autre difficulté concerne les ordinateurs, monsieur l'Orateur. Chaque fois que quelque chose ne va pas à la CAC, on dit que c'est la faute à l'ordinateur. Si un prestataire touche un montant excédentaire, c'est la faute de l'ordinateur. Quand quelqu'un reçoit un paiement en trop, c'est la faute de l'ordinateur. Quand quelqu'un reçoit une lettre désagréable, c'est la faute de l'ordinateur.

● (2130)

Voici le cas d'une dame qui a laissé tomber son patron parce qu'elle s'était disputée avec lui. C'était son droit. Elle a donc quitté et demandé l'assurance-chômage. Le bureau de l'assurance-chômage lui a répondu qu'elle avait eu tort de quitter son emploi et que cela la pénaliserait, qu'il lui faudrait attendre tant de semaines avant d'avoir droit aux prestations. Elle a répondu qu'elle comprenait. Entretemps elle s'est cherché du travail. C'était une femme assez énergique et en l'espace de quelques jours elle a trouvé un nouvel emploi. A partir de ce moment elle a commencé à recevoir des tonnes de papier de l'assurance-chômage. Elle a essayé de parler au préposé qui signait cette correspondance sans réussir à l'avoir au bout du fil. Elle a quand même dit qu'elle ne voulait plus recevoir ces lettres parce que ayant trouvé un emploi elle n'avait pas besoin de prestations. Elle leur a dit qu'ils ne lui avaient pas envoyé d'argent, et que de l'argent elle n'en avait pas besoin. Et elle leur a dit de ne pas lui envoyer d'autre courrier. C'est à peine croyable.

D'abord elle reçoit un avis l'informant qu'elle avait eu tort de quitter son emploi et que pour cette raison elle ne toucherait pas une partie de ses prestations. Puis un nouvel avis pour lui dire qu'étant classée comme employée de bureau et ne travaillant plus, elle devait au moins se mettre en rapport avec 15 employeurs par semaine pour être jugée admissible aux prestations de l'assurance-chômage. Ensuite une lettre lui demande de rembourser l'argent qu'elle n'a pas touché. Chaque fois qu'elle reçoit une de ces lettres, elle téléphone au bureau pour dire qu'elle n'a pas touché d'argent. Elle leur dit qu'ils ne lui ont pas envoyé un sou, et qu'ils n'ont pas à lui demander de rembourser de l'argent qu'elle n'a pas reçu. Puis nouvelle lettre l'informant que parce qu'elle ne s'est pas présentée le 24 juillet à 10 h 45, le versement de ses prestations va être suspendu. Encore une fois elle leur dit qu'elle n'a rien reçu et leur demande comment il peut y avoir suspension. Et cela continue jusqu'au moment où à force d'appels téléphoniques elle finit par obtenir qu'on lui fiche la paix. Tout cela, bien sûr, c'est la faute de l'ordinateur.

L'affaire sans doute la plus fameuse, c'est celle du type qui avait trois dossiers à l'assurance-chômage. Quelle salade! Il téléphonait au bureau de l'assurance-chômage pour l'informer qu'il n'avait pas touché de prestations. On lui a demandé d'attendre, qu'on allait sortir son dossier, ce qui fut fait, et on lui répondit ensuite qu'il n'avait pas droit aux prestations. Cet homme a alors rétorqué à l'agent du bureau d'assurance-chômage qu'il avait été en chômage pendant telle et telle période, qu'il avait versé ses cotisations pendant tant de temps, qu'il était architecte, qu'il cherchait un travail, et le reste. Le bureau de l'assurance-chômage lui a répondu que l'on vérifierait ces données et qu'on lui répondrait plus tard.

L'architecte rappela le bureau et cette fois on lui trouva un deuxième dossier d'après lequel cet homme devait de l'argent à l'assurance-chômage. Premièrement, l'architecte n'avait pas touché de prestations, et pourtant il devait de l'argent à l'assurance-chômage.

Croyez-le ou non, un troisième dossier a été trouvé à son nom et d'après ce dossier l'architecte avait droit aux prestations, mais il y avait eu confusion dans l'ordinateur et l'on espérait que la situation serait tirée au clair le 15 du mois suivant. Finalement, je me suis rendu au bureau d'assurance-chômage, j'ai fait une petite scène et par la suite une enquête a été instituée. Comme conséquence, trois dossiers au nom de cet architecte en chômage ont abouti sur le bureau du directeur.

Ce sont là des choses qui se produisent dans notre bureaucratie. Ce que je veux signaler ici et le message que je tiens à transmettre au ministre est le suivant: l'attitude de certains employés devrait faire l'objet d'une étude et, à ce titre, je crois que l'on devrait commencer par les cadres supérieurs. Ainsi, nous pourrions voir d'où viennent les directives. S'agit-il de directives ou d'une absence de directives? Les fonctionnaires sont-ils incités à harceler les chômeurs comme c'est souvent le cas, ou le système est-il tellement peu discipliné que les employés peuvent faire ce qu'ils veulent?

Beaucoup de critiques entendues contre la Commission d'assurance-chômage résultent du comportement de quelques centaines de fonctionnaires en poste dans certaines régions urbaines du Canada. Ce sont ces personnes qui ont suscité le plus gros de ces critiques contre la Commission d'assurance-chômage du Canada. Tout le monde parle des abus que l'on fait du régime.

Je serais bien naïf de croire le contraire. Je pense aussi que ces abus sont très peu nombreux comparativement au nombre total de prestataires. Lorsque des gens viennent m'en parler, je leur demande toujours de me donner un exemple ou un nom. Ces gens connaissent plusieurs cas, mais ils ne peuvent jamais me donner de nom. Ils me répondent habituellement qu'ils ont entendu parler de ces abus par quelqu'un d'autre qui lui-même l'a appris ailleurs. Nous savons tous qu'il y a des abus, mais je crois qu'en général dans tout le pays, en particulier lorsqu'on étudie toute la question, ils sont très peu nombreux.

Je vais terminer en expliquant aux députés de quelle façon je reçois les gens qui viennent me rencontrer à mon bureau pour me parler de leurs problèmes d'assurance-chômage. Je n'ai jamais éprouvé de difficulté à ce propos. Je leur dis que s'ils sont légitimement admissibles à l'assurance-chômage, je verrai à ce qu'ils l'obtiennent. Je leur dis que je ferai tout ce que je peux. Je leur dis que s'ils ont droit aux prestations aux termes de la loi et de son Règlement, s'ils sont véritablement en chômage et s'ils se cherchent un emploi, je les aiderai. C'est la raison d'être de l'assurance-chômage. Toutefois, je leur dis que s'ils essaient de filouter le régime, ils frappent à la mauvaise porte. J'ai procédé de cette façon pendant huit ans et je n'ai jamais rencontré de difficulté. Je n'ai encore rencontré personne qui soit venu me dire que cette attitude lui déplaisait. Tous les gens sont d'accord pour dire que personne ne devrait filouter le régime. Si nous adoptons tous cette attitude, je pense que nous pouvons rendre service à l'administration.

Je veux simplement faire part de ces idées aux députés. Je pense qu'il y a du travail à faire à la Commission et qu'il faudrait aussi étudier la loi et son Règlement. Les attitudes que l'on adopte aujourd'hui sont très importantes. Les attitudes que nous prenons à l'égard des personnes de plus de 45 ou 50 ans—dans ce groupe d'âge, sont très importantes. Ces personnes sont très susceptibles. La plupart d'entre elles n'ont jamais été en chômage auparavant. Elles sont embarrassées et se sentent mal à l'aise en face d'une personne plus jeune qu'elle lorsqu'elles se présentent à son bureau pour lui demander conseil, aide et assistance. Il faudrait trouver le moyen de remettre un peu d'humanité et de simplicité dans ce régime.

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Monsieur l'Orateur je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-3. Comme nous le savons tous, l'assurance-chômage apporte une aide financière aux travailleurs pendant les périodes de chômage temporaire. Le chômage temporaire peut être attribuable au manque de travail ou aux fluctuations saisonnières des emplois. Il est également attribuable, à mon avis, à l'étendue du pays et au genre de régions où l'on vit.

Il ne faut jamais oublier qu'un tel programme est indispensable. Nous devons protéger les personnes qui se cherchent un emploi. Ce soir, j'aimerais mentionner ce qui me déplaît dans le régime d'assurance-chômage. Tout particulièrement, j'accepte mal deux aspects du programme que l'on a inclus jusqu'ici dans la loi sur l'assurance-chômage. Ma première critique porte sur l'utilisation des fonds qui ont été accumulés dans le passé grâce à des modifications apportées au régime d'assurance-chômage, ainsi que de ceux qui seront recouvrés grâce aux dispositions du bill relatives au financement des primes.

Il me semble que ces fonds devraient servir à la création d'emplois. Les régions comme la mienne qui seront affectées par ce bill, l'ont déjà été dans le passé. On n'y voit aucune création d'emplois surtout pas d'emplois à longueur d'année. Je dois dire que je n'approuve pas l'accumulation de ces fonds ni l'utilisation qu'on en fait. Je m'inquiète également du fait que l'on ne crée pas plus d'emplois.

Deuxièmement, on ne semble aucunement tempérer les taux d'assurance-chômage que les agents des bureaux de l'emploi appliquent de façon très stricte dans les différentes régions de l'assurance-chômage ou les différentes régions économiques. Les régions de l'assurance-chômage sont celles dont se sert l'employeur, mais elles sont déterminées d'après les régions économiques établies par Statistique Canada. Dans mes observations ce soir, j'essaierai de démontrer que le régime actuel de l'assurance-chômage et le projet de loi sont injustes et durs au chapitre des régions économiques.

● (2140)

Je voudrais en premier lieu traiter du fait que les conditions d'admissibilité variables, allant de 10 à 14 semaines ont été prolongé au-delà de décembre. Ces conditions avaient été originellement établies pour trois raisons. La première est la création des prestations. Le droit aux prestations dépend de conditions d'admissibilité variables dans une région donnée. Ces conditions sont également reliées à la région économique où vit le chômeur et au taux de chômage auquel le bureau de la main-d'œuvre doit faire face dans la région.

Deuxièmement, les conditions d'admissibilité variables servent aussi à évaluer si le chômeur a le droit de faire prolonger la période de ses prestations. Les anciennes modifications apportées à l'intention des chômeurs réitérants constituent la dernière raison. On a fait preuve de la plus grande sévérité dans ce secteur, à mon avis. D'après moi, ces conditions d'admissibilité variables étaient fondées sur un taux fictif de chômage dans certaines régions du pays. Le ministre sait fort bien que je désapprouve la façon dont ces données sont utilisées et que je redoute les répercussions qu'elles peuvent avoir.

L'amendement dont nous sommes saisis ce soir nous permettra de faire prolonger les conditions d'admissibilité variables de 10 à 14 semaines, au moins de décembre à juin 1982, période qui coïncide avec celle des 18 mois nécessaires pour mener l'étude à terme. En d'autres mots, si nous n'adoptons pas ce projet de loi d'ici janvier, tous les Canadiens seront tenus de satisfaire aux conditions d'admissibilité variables de 14 semaines pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Il y a, bien sûr, le pour et le contre. Certaines régions du pays requièrent les conditions d'admissibilité variables. Toutefois, il est très injuste de ne pas faire bénéficier de ces mêmes conditions une région avoisinante. C'est le cas en Nouvelle-Écosse. Tout le Cap Breton, la majeure partie de la Nouvelle-Écosse, est classé à un certain taux d'assurance-chômage et pourtant, le sud de la province est assujetti à un autre taux fondé sur celui d'une région économique. Les habitants de cette région sont pénalisés du fait qu'ils se trouvent dans une autre région, dans une région économique qui englobe Lunenburg dont l'économie est fort saine.

Je voudrais continuer à parler des conditions d'admissibilité variables. Je ne veux pas dire qu'elles ne devraient pas être prolongées. Je dis simplement qu'il ne faut pas oublier que ces conditions d'admissibilité variables ne sont pas uniformes partout au Canada. Autrement dit, elles sont variables. Je voudrais maintenant expliquer pourquoi je trouve cette disposition tellement injuste.

Par exemple, deux zones d'assurance-chômage de la Nouvelle-Écosse, celles d'Annapolis et de Digby, correspondent aux régions économiques utilisées par Statistique Canada. Je pense qu'il s'agit des régions économiques quatre et cinq. Celle de Digby comprend le comté de Digby, de même que les comtés de Yarmouth, de Shelburne, de Queens et de Lunenburg. La région d'Annapolis comprend les comtés d'Annapolis, de Kings et probablement de Hants. Le ministère de la Main-

d'œuvre se sert de deux zones d'assurance-chômage. A Annapolis, le taux de chômage moyen à compter d'août 1978 jusqu'à juillet 1979 était de 11. Dans la région d'assurance-chômage de Digby, il était de 8.4. La période d'admissibilité pour recevoir les prestations était donc de 10 semaines dans Annapolis et de 11 semaines dans Digby. Quant à la période de prolongation régionale, elle était de 28 semaines dans Annapolis et de 18 dans Digby. En ce qui concerne les dispositions relatives aux réitérants, le taux de chômage n'était pas suffisamment élevé dans ces régions pour que les chômeurs en soient exclus.

Le taux de Digby subit fortement l'influence du taux de Lunenburg, où il y a beaucoup moins de chômage que dans d'autres comtés de la même région économique ou de la même zone d'assurance-chômage et qui est plus peuplé que d'autres comtés. Je suis certaine que les salaires sont aussi plus élevés qu'ailleurs. Il faut donc voir ce qui se passe dans les autres régions économiques ou les autres zones d'assurance-chômage. La Commission devrait commencer à en tenir compte.

En 1977 ou 1978, le bureau de main-d'œuvre de Yarmouth a versé environ 12 p. 100 des prestations d'assurance-chômage versées en Nouvelle-Écosse, mais il est pourtant pénalisé par le taux d'assurance-chômage. Quand on examine les chiffres, il faut aussi tenir compte de l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire du taux de main-d'œuvre excédentaire dans la zone d'assurance-chômage d'Annapolis et dans celle de Digby. Ce taux est obtenu en faisant le rapport entre le nombre des prestataires d'assurance-chômage et l'ensemble de la main-d'œuvre dans une zone d'assurance-chômage ou une région économique quelconque.

Au cours de la période d'août 1978 à juillet 1979, le taux d'excédent de main-d'œuvre dans South West Nova était de 14.3 p. 100. Comparez cela à la zone économique ou d'assurance-chômage de cette région de 12.8 p. 100 ou à la zone d'assurance-chômage ou économique d'Annapolis où le taux était de 11.8 p. 100. La condition d'admissibilité variable pour Yarmouth ou South West Nova était reliée au taux d'assurance-chômage dans la zone économique ou de chômage, et mon taux d'excédent de main-d'œuvre. Cela fausserait ce chiffre parce que cette région économique est fortement pondérée, car la région de Lunenburg, je le répète, s'en tire beaucoup mieux.

J'aimerais maintenant parler des préoccupations que me cause l'application de la condition d'admissibilité variable. Les centres de main-d'œuvre se servent de statistiques qui datent d'au moins trois mois. Un problème unique surgit. En décembre, le taux d'assurance-chômage serait établi d'après la condition d'admissibilité variable pour cette région en septembre. Autrement dit, on se sert en décembre de la période d'emploi de pointe de septembre. Les statistiques datent de trois mois.

Puis l'inverse se produit. En mai, la condition d'admissibilité variable pourrait être de 10 semaines parce qu'on se sert du taux de chômage de janvier, un taux élevé. C'est ainsi qu'en mai, il maintenait 10 semaines pour avoir droit à l'assurance-chômage. En se servant du taux de septembre en décembre, alors que cette région est dans une situation de plein emploi, une personne a besoin de 13 semaines pour y avoir droit aux termes des critères d'admissibilité variables en décembre. Je ne parle pas des dispositions concernant les réitérants et des périodes de prestations complémentaires. Je ne parle que de la période ouvrant droit à l'assurance-chômage en décembre.

L'année dernière, dans le sud de la province, à Yarmouth en particulier, les bureaux de main-d'œuvre ont été obligés d'engager de l'aide supplémentaire pour mettre en œuvre les nouvelles conditions d'admissibilité variables ainsi que les dispositions concernant les réitérants. Au lieu de la condition d'admissibilité variable dont on avait convenu l'an dernier, nous avons maintenant des dispositions concernant les réitérants qui changent tous les mois en fonction du nombre de semaines pendant lesquelles un individu a reçu des prestations au cours de la dernière période d'admissibilité. Nous nous retrouvions donc dans la situation unique que voici: au mois d'octobre, le taux d'assurance-chômage a changé et la condition d'admissibilité variable a aussi changé, ayant été portée à 17 semaines.

● (2150)

Au mois de novembre, il fallait avoir travaillé 18 semaines pour être admissible aux prestations, et au mois de décembre, 19. Et que s'est-il passé? A la personne qui se présente au bureau de main-d'œuvre au milieu de novembre, on répond: nous allons étudier votre demande. Au moment où elle s'est présentée au bureau, il lui fallait 17 semaines pour avoir droit aux prestations. A son retour, trois semaines plus tard, le mois a changé et il lui faut maintenant avoir travaillé 18 semaines. Il lui faut donc recommencer tout le processus, uniquement pour constater que si les choses traînent en longueur au burau de main-d'œuvre, il lui faudra 19 semaines. Tout cela est bien beau si le taux de chômage est fixe pour une année donnée dans une région, mais quand ce taux change et que la condition d'admissibilité variable change aussi, on se rend compte de la dureté de ces dispositions administratives. Je pense que la Commission devrait se pencher là-dessus, ce qui m'amène à ma troisième critique de la condition d'admissibilité variable.

Mais avant d'aborder la troisième critique, je voudrais répéter qu'il a fallu au bureau de main-d'œuvre quatre fois plus de temps qu'un an plus tôt pour seulement étudier la demande, qu'il a fallu transférer des heures-hommes supplémentaires de la région de Sydney et d'Antigonish, qui ne connaissaient pas pareil problème.

Mais voyons ce qu'il en est du client. La loi a parfois tendance à l'oublier. Quand je dis «il», je veux dire aussi bien «elle», car dans le cas dont je parle, ce sont surtout les femmes qui souffraient. Car ce sont les personnes qui en souffrent. A cette époque-ci de l'année, une personne devrait savoir combien de semaines il lui faut travailler pour être admissible. Les gens ne devraient pas être obligés de chercher une dernière semaine d'emploi au mois de décembre, alors qu'il n'y a pas de poisson, pas d'emplois et que la saison du tourisme est finie. On leur dit de se chercher du travail pour une autre semaine. Où diable pourront-ils en trouver?

Un autre problème est que l'employeur devrait connaître le nombre de semaines exigé afin de conserver la main-d'œuvre dans la région. Je songe au fait qu'au Canada, la création d'emplois fluctue beaucoup selon les saisons. A cause de cette mesure, l'intéressé ne sait pas combien de semaines il lui faudra avoir travaillé pour être admissible en novembre ou en décembre. Il y a aussi un autre aspect. L'employeur ne le sait pas non plus et il doit se démener pour trouver une semaine de

travail supplémentaire, autrement le travailleur sera démuni pour les deux prochains mois, et cela est très pénible.

Cela impose aussi un fardeau sur les localités parce que la municipalité doit alors venir en aide aux familles de ceux qui ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage, et c'est alors qu'on fait appel à l'assistance sociale, dont le gouvernement fédéral assume la moitié des frais en vertu du régime d'assistance publique du Canada. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement doit faire les frais dans les cas d'inadmissibilité à l'assurance-chômage. Voilà, à mon avis, certains aspects de la condition d'admissibilité variable, prorogée de 18 mois par ce bill, sur lesquels le comité devrait se pencher.

Je voudrais aussi traiter rapidement de l'aspect financier. Le gouvernement prévoit continuer de prendre entièrement en charge le coût des prestations complémentaires régionales. En vertu du bill, le secteur privé, par la voie des cotisations, paiera les prestations initiales ordinaires et les prestations complémentaires. Autrement dit, ces deux domaines vont s'autofinancer. C'est parfait. C'est très bien. On nous dit cependant qu'à compter du 1er juillet 1980, les dépenses de l'État seront réduites d'environ 378 millions de dollars pour le reste de l'année financière. Sur une année complète, de juillet à juillet, le montant atteindrait presque 500 millions. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, où ira ce demi-milliard de dollars? A la création d'emplois? A la collecte de données plus exactes dans certaines régions? On ne me l'a pas dit. Je voudrais savoir où ira cet argent. Je souhaiterais qu'il serve à créer des emplois et à réduire le taux de chômage. Je répète que j'ai hâte que le bill aille au comité pour savoir où ira cet argent.

Je voudrais commenter quelques autres sujets que le ministre a abordés dans son discours hier. Il nous a dit qu'il chargerait un groupe d'étudier le programme d'assurance-chômage au cours des dix-huit prochains mois. Je m'en réjouis. J'ai travaillé assidûment pendant quatre ans et demi pour essayer de faire accepter de nouvelles façons d'appliquer la loi sur l'assurance-chômage. J'espère que le gouvernement consultera la Parlement sur l'orientation à donner à ce groupe de travail. Le ministre ne nous a pas dit d'où viendraient les membres du groupe ni quelle serait leur tâche. J'espère qu'il ne s'agit pas tout simplement de fonctionnaires du ministère ou de la Commission qui seront appelés à examiner les principes et les objectifs du programme, car à en juger par leurs actes passés, nous risquerions de ne plus retrouver grand-chose du programme d'assurance-chômage. Le premier souci de tout groupe de travail doit être le fait que le programme a été conçu à l'origine pour éliminer les difficultés qu'éprouvent les travailleurs canadiens sans emploi. Je pose donc aux membres de ce groupe de travail, quels qu'ils soient, la question suivante: qu'allez-vous étudier?

Le ministre a fourni quelques principes directeurs, mais je trouve qu'ils ne mettent pas en cause la façon dont le régime d'assurance-chômage est appliqué tant à South West Nova que dans le centre-ville de Toronto—par exemple, comment on considére les prestataires, pourquoi la période d'admissibilité et la condition d'admissibilité variable dans le cas de la Nouvelle-Écosse diffèrent de celles d'ailleurs, alors que les gens sont les mêmes, qu'ils gagnent tous péniblement leur vie, que ce soit en cultivant la terre , en pêchant le poisson ou en abattant des arbres dans les forêts à l'extrémité sud.

Je compte donc sur le groupe de travail, mais je n'en attends pas grand-chose si ce n'est pas vraiment un groupe consultatif qui exposera les préoccupations, les idées du Parlement avant qu'un nouveau projet de loi soit présenté.

La dernière chose dont je voudrais parler, et je ne parlerai pas trop longtemps, est la modification apportée aux 20 heures du travailleur à temps partiel ou 30 p. 100 des gains maximums assurables, pour avoir droit aux prestations. Cette disposition a été vraiment préjudiciable aux femmes qui constituent la majorité des travailleurs intermittents. Le ministre a dit hier qu'un femme sur quatre travaille à temps partiel, tandis qu'il y a un homme sur 17, sauf erreur. Vous pouvez me reprendre si je me trompe. Mais pour avoir droit aux prestations, l'an dernier, on a commencé à exigér une semaine minimale de 20 heures pour les employés payés à l'heure ou à salaire fixe, tandis qu'on exigeait d'autres travailleurs 30 p. 100 de la rémunération maximum assurable. je suis heureuse que le ministre soit en mesure de changer cela, en vertu des règlements, mais si les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage avaient écouté certains députés à l'époque ou cette modification a été apportée, il ne serait peut-être pas necessaire d'en apporter une autre.

* * *

• (2200)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Mon ami et moi désirons poser la même question. Nous nous demandons tous deux quel sera le programme de demain. Il y a eu certaines discussions et l'ordre du jour de demain a été modifié. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire ce que nous ferons?

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'ai accédé à la requête qui m'a été faite par les députés de l'opposition, qui n'étaient pas prêts à procéder demain à l'étude du bill C-5. En conséquence, nous procéderons à l'étude des bills C-35, C-22, C-13, S-6 dans cet ordre, et ensuite à l'étude des sujets inscrits au *Feuilleton* selon leur ordre.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

AIR CANADA—LES VOLS À PARTIR DE HAMILTON—LES RÉPERCUSSIONS SUR NORDAIR

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, le 1er mai, j'ai posé au ministre des Transports (M. Pepin), à la Chambre, une question au sujet de l'aéroport de Hamilton et des activités futures de Nordair et d'Air Canada. Je pense souhaitable de rappeler brièvement ce qui s'est passé à cet égard, ces dernières années.

Depuis plus de dix ans, la population de Hamilton et des régions voisines qui pouvait raisonnablement être desservie par une ligne aérienne régulière discute de l'expansion de l'aéroport de Mount Hope. La Chambre de commerce a formé un comité de l'aéroport, ainsi que des autorités municipales, et plusieurs autres groupes intéressés se sont joints à eux. En 1973, le gouvernement fédéral a mis de côté une dizaine de millions pour acheter des terrains. Il y a eu ensuite une série d'études qui ont coûté des centaines de milliers de dollars. Je crois qu'il y en a eu environ deux par an au cours des neuf dernières années. Je pense que le gouvernement a étudié de près chaque têtard, chaque couleuvre et chaque marmotte de Copetown à Tapleytown et retour, et il nous dit maintenant qu'il y aura d'autres études.

Je crois bon de citer ici le hansard du 10 mai 1978, date à laquelle le député de Hamilton Mountain de l'époque, le député libéral Gus MacFarlane, a posé la question suivante:

> Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Au début de l'année, il a dit que le gouvernement appuierait et participerait à l'établissement d'un aéroport à Hamilton. Peut-il nous donner une idée du calendrier des travaux, surtout en ce qui concerne la piste 06 qui semble figurer dans tous les plans; par ailleurs, prend-on certaines dispositions pour empêcher le détournement coûteux d'avions Nordair vers Toronto, ce qui semble se produire tous les jours?

Voici la réponse que lui a donné l'honorable Otto Lang, alors ministre des Transports. Il a déclaré:

> Monsieur l'Orateur, je crois que cette piste d'atterrissage entre effectivement dans le plan d'amélioration de l'aéroport de Hamilton et nous allons donc entreprendre immédiatement les travaux d'amélioration des pistes d'atterrissage. Je puis assurer au député, comme je l'ai signalé à Toronto récemment, qu'à mon avis, l'aéroport de Mount Hope est parfaitement en mesure de dépanner l'aéroport de Malton en cas d'embouteillage, comme cela arrive parfois. Je vais faire en sorte que mes collaborateurs donnent suite, le plus tôt possible, aux plans d'amélioration de l'aéroport de Hamilton et incitent les compagnies à augmenter le nombre de leurs vols réguliers sur Hamilton.

C'était en 1978, il y a deux ans presque jour pour jour.

Mon collègue, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott), a posé une question au ministre des Transports le 28 avril. Le ministre lui a répondu ceci:

> Oui, madame le Président. Je disais donc qu'il reste une autre question très importante soit, les services d'Air Canada. Des négociations intenses se poursuivent actuellement à cet égard car, pour que l'aéroport puisse se développer, il faut tout de même assurer des services à horaires réguliers.

Pour ma part, le 1er mai, j'ai posé au ministre la question supplémentaire suivante:

> ... Il y a quelques mois, Air Canada a ouvert des bureaux au centre de Hamilton, et un haut fonctionnaire a déclaré, lors de l'inauguration des locaux, que la compagnie aurait des vols à partir de Hamilton quand le nouvel aéroport de Mount Hope serait construit.

J'ai voulu savoir ce qu'il adviendrait de Nordair car, dans sa réponse, le ministre avait dit qu'il leur fallait d'abord étudier le volume du trafic pour permettre à Air Canada de prendre une décision. Monsieur l'Orateur, je vous demande, qui raconte des blagues à qui? Air Canada contrôle toutes les actions de Nordair, ça nous le savons. Le ministre veut-il dire qu'il faut qu'Air Canada fasse d'autres études pour savoir s'il serait rentable de desservir cet aéroport? Mais, pour l'amour du ciel, il sait d'après les vols de Nordair quelle est la situation dans cet aéroport. Il sait ce qui s'y passe.

• (2205)

Ce qui m'inquiète, c'est qu'en 1978 le gouvernement a acheté Nordair par l'intermédiaire d'Air Canada qui avait déclaré à l'époque avoir l'intention de revendre cette société l'année suivante. Or, Air Canada n'en a rien fait. Je crois qu'Air Canada et le gouvernement cherchent à faire baisser les actions de Nordair. S'ils peuvent réduire le nombre de lignes desservies par cette compagnie au point que les actions ne valent plus rien, Air Canada pourra alors absorber Nordair. A l'origine, ce n'est pas pour cela que le gouvernement a acheté cette compagnie. Le gouvernement devrait donc jouer cartes sur table et nous dire ce qu'il compte faire.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député de Burlington (M. Kempling) s'est enquis le 1er mai de la possibilité qu'Air Canada assure un service aérien à partir de Hamilton au cas où l'on construirait le nouvel aéroport de Mount Hope. Le député a demandé ensuite «quelles répercussions cette décision»—et sans doute voulait-il parler de l'éventualité d'un service aérien d'Air Canada—allait «avoir sur la société Nordair». Il a demandé quelles conséquences cette initiative allait avoir sur les offres d'achat qui ont été faites au gouvernement pour les actions de Nordair qu'Air Canada détient au nom de l'État. Le ministre des Transports (M. Pepin) a répondu que cela n'allait avoir absolument aucune répercussion sur Nordair, qu'il s'agissait là d'une question tout à fait distincte, et que Nordair allait continuer à desservir l'aéroport de Hamilton.

La question de savoir si Air Canada assurera une liaison aérienne à Hamilton est vraiment du domaine de l'avenir. Si Air Canada devait effectivement assurer un tel service, il s'agirait en toute probabilité, me dit-on, de vols charter pour des destinations au sud et peut-être même à l'ouest du Canada. Bref, si Air Canada devait assurer un service aérien à Hamilton, elle ne ferait pas concurrence à Nordair.

Ces dernières semaines, le ministre a rencontré plusieurs des acheteurs éventuels de Nordair. Aucune des parties intéressées n'a mentionné à ces réunions la présence future d'Air Canada à Hamilton. Les intéressés étant des hommes d'affaires avisés, on peut facilement conclure que le service de Nordair et celui d'Air Canada de Hamilton ne sont pas reliés.

M. Kempling: Oh!

M. Bockstael: Le ministre étudie actuellement la question de la vente des actions de Nordair que détient Air Canada. C'est une question délicate à régler, mais on espère trouver bientôt une solution. Toutefois, il est clair que la présence d'Air Canada à Hamilton si jamais elle se réalise, n'aura aucun effet sur les propositions dont le ministre est saisi, pas plus que sur la façon dont le ministre décidera de vendre Nordair Limitée.

LES PÊCHES—LA CLÔTURE DE LA SAISON DE PÊCHE DANS LE FRASER (C.-B.)—ON DEMANDE UNE PROLONGATION

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Monsieur l'Orateur, puisque je prends la parole ce soir pour exprimer mes inquiétudes à l'égard de la pêche au saumon en Colombie-Britannique, de la pêche en général et des pêcheurs au filet maillant du Fraser en particulier, je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au secrétaire parlementaire qui est rentré d'un voyage sur la côte Ouest. Il m'a dit il n'y a pas bien longtemps qu'il se sentait un peu fatigué en raison de la longueur du voyage. Je tiens à lui signaler que certains d'entre nous font le même voyage toutes les fins de semaine. Nous sommes compatissants, mais nous ne le plaignons pas particulièrement pour le moment.

Je pense qu'il peut insister sur le fait qu'il n'est pas inexact de prétendre que cette campagne de pêche au saumon est la plus mauvaise depuis 25 ans. Je pense qu'il en a largement la preuve. De toute façon, je tiens à lui préciser que parmi tous les travailleurs de ce secteur, ce sont les pêcheurs au filet maillant du Fraser qui sont les plus affligés, les plus abattus voire les plus opprimés. L'année dernière, à la même époque, avec plus de 17 ouvertures, ils avaient capturé 15,000 poissons au cours de la remontée hâtive, ce qui correspond à peu près à la moyenne depuis quatre ou cinq ans. Cette année, lorsqu'on leur a soudainement interdit l'accès au fleuve parce qu'il n'y a pas assez de poisson, ils en ont pris environ 2,600.

● (2210)

C'est très grave pour ces gens. Ils ont des obligations financières, ils sont au bas de l'échelle et à cause d'une mauvaise gestion on les a tout simplement empêché de travailler; ces pêcheurs n'avaient pas d'autre moyen de se renflouer afin de prendre leurs responsabilités de chefs de famille et d'effectuer leurs versements sur le matériel dont ils disposent.

La fermeture récente du Fraser a nui considérablement aux pêcheurs de saumon chinook mais en plus, l'anse de la rivière a été fermée. Nombre de ces pêcheurs qui utilisent des filets flottants se seraient dirigés ailleurs, mais comme l'anse a été fermée à tout le moins temporairement et peut-être en permanence, les pêcheurs ne pouvaient aller pêcher ailleurs pour récupérer ce manque à gagner.

C'est là une toute nouvelle politique en matière de pêche. Je ne vois pas comment on peut vraiment s'y opposer, sauf peut-être en faisant part de notre préoccupation pour ces gens qui sont désavantagés. La nouvelle politique serait de laisser échapper les poissons d'abord et de les pêcher ensuite. Il semble que l'on veuille laisser échapper le nombre requis de poissons qui se dirigent vers les aires de frai et qu'on les pêche par la suite. Cette politique me paraît intelligente, mais elle crée beaucoup de problèmes.

La même chose s'est produite dans la rivière Nass. Même si cette rivière n'est habituellement pas accessible aux pêcheurs qui utilisent des filets flottants parce qu'ils ne s'y rendent pas à partir du Fraser, c'est là une nouvelle politique qui va exaspérer plusieurs personnes, du moins au début.

Il doit certainement y avoir quelque chose qui ne fonctionne pas dans cette gestion des pêches sur la côte ouest. Comme le laissait entendre M. Sol Sinclair, ancien enquêteur qui travaillait dans le cadre du programme de licence, nous assistons actuellement à une dispersion des ressources à cause d'une surenchère. Ce que cela veut dire en français, c'est qu'étant donné la nécessité de pêcher sur des bateaux de plus en plus efficaces, nous dépensons plus d'argent que nous en procurent les ressources. Il y a trop de bateaux dispendieux qui essaient de prendre trop peu de poissons.

On pourrait citer comme exemple d'une très bonne pêcherie celle de Barkley Sound, mais j'ai appris aujourd'hui que des navires qui coûtent plus de $100,000 chacun prennent de 30 à 40 poissons par jour. C'est une affaire grave; il n'y a pas de quoi rire.

Nous affectons des millions à la gestion des pêcheries. Pour cette année, le budget du Livre bleu du ministère des Pêches et des Océans, budget qui, je m'empresse de le préciser, n'est pas entièrement dépensé pour le saumon, s'élève à quelque 366 millions de dollars. A quoi servent ces grandes dépenses? A quoi servent les dix étapes de bureaux que le ministère des Pêches occupe à Vancouver? La raison d'être de tout cela n'est pas de dépenser un trop plein d'énergie, mais plutôt de faire en sorte qu'il y ait sur la côte ouest un stock de poissons pour nos pêcheurs. On prétend que ces dépenses servent à préserver ce que nous avons présentement; mais ce n'est pas ce que nous faisons, et c'est pourquoi tout le monde est particulièrement inquiet.

On loue maintenant des baies à des éleveurs de saumons. Nous avons massacré nos stocks naturels et nous avons dépensé des millions pour accroître les stocks de saumons; nous avons pris toutes sortes d'excellentes mesures, et pourtant les stocks diminuent. Le ministère des Pêches et des Océans emploie 3,000 personnes et son budget annuel s'élève à 366 millions, mais nos ressources continuent à diminuer. Il y a quelque chose qui cloche. Je ne vois pas comment nous pouvons justifier cela. A quoi servent ces dépenses? Elles ne servent en rien à accroître les stocks de saumons.

Permettez-moi de citer quelques chiffres tirés des dossiers du ministère. Ces chiffres portent sur les premières montaisons de saumons chinook dans le Fraser, montaisons qui se terminent ordinairement vers la fin juillet. On en a pêché 44,000 en 1954, 36,000 en 1964, et 15,000 en 1974. Ce dernier chiffre correspond à la moyenne des cinq dernières années. Mais cette année, on en a pris 2,600. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas. Que s'est-il passé? Est-ce que quelqu'un le sait? Peut-être que les remontes de saumons sont interrompues ou interceptées par les Américains; cependant, comme ils ne pêchent pas cette année, nous ne pouvons les blâmer. Nous aurions peut-être pu les en accuser les années précédentes, mais pas cette année. C'est peut-être dû à la pollution provenant des usines de pâtes et papier ou aux égouts de la ville de Kamloops ou d'autres villes qui se déversent dans la rivière. C'est peut-être vrai. C'est peut-être dû au braconnage, ou aux Indiens qui en prendraient de trop grandes quantités pour se

nourrir. Toutes ces explications ne sont que des excuses. Il se trouve en fait que bien des gens ont d'autres idées.

● (2215)

Permettez-moi de lire un extrait d'une lettre que j'ai reçue dernièrement. Pour protéger l'auteur, j'en préserverai l'anonymat. Il a écrit ceci:

> Le nombre des fonctionnaires du ministère des Pêches n'a presque pas changé depuis 1947, malgré l'essor imposant du secteur de la pêche sur la côte ouest. Le matériel que ces gardiens du littoral doivent utiliser pour patrouiller toute la côte ouest est souvent en panne, soit parce qu'il est vieux ou simplement parce qu'il est devenu trop désuet pour être d'une utilité pratique dans les activités modernes de surveillance. Par conséquent, un petit nombre de pêcheurs s'en donnent à cœur joie dans les activités de braconnage le long de la côte.

Au fil des ans, quelques rapports ont fait état des problèmes dus aux pénuries, mais ou bien on n'en a pas tenu compte ou alors on les a fait disparaître. On prétend dans ces rapports que le braconnage est un crime mais, pour le moment, du fait de leur petit nombre, ces fonctionnaires n'arrivent simplement pas à protéger nos ressources. Le candidat conservateur qui s'est présenté contre moi—sans grand succès, je me réjouis de le rappeler—a déclaré qu'à moins de protéger la région contre les pêcheurs illicites, il n'y aura pas moyen . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, les données sur la prise commerciale aux filets maillants dans le Fraser révèlent que le nombre de saumons chinook qui remontent le fleuve ce printemps est bien inférieur à la moyenne. La prise cumulative jusqu'au 27 mai équivalait à seulement 55 p. 100 de la moyenne des prises entre 1975 et 1979 pour la même période. Malgré l'interdiction décrétée par les États-Unis de pêcher au large de la Pointe Roberts et les Îles San Juan pour protéger principalement le saumon chinook remontant en direction du Fraser, le nombre de poissons entrant dans le fleuve n'a pas augmenté. Immédiatement avant l'interdiction de la pêche aux filets maillants sur le Fraser, on comptait 1.5 poisson par bateau de pêche marchande, ce qui équivaut à 50 p. 100 de la quantité habituelle. Au cours de la période entre le 21 avril et le 27 mai, le gouvernement a autorisé la pêche pendant huit jours, au lieu de dix pendant la même période en 1979.

Nous ignorons si l'on a demandé précisément de rouvrir le Fraser deux lundi de suite, même si nombre de pêcheurs l'ont proposé lors des réunions où nous les avons rencontrés. L'interdiction de la pêche décrétée par le ministère des Pêches et des Océans demeure en vigueur jusqu'au 22 juin, quand la Commission internationale de la pêche du saumon du Pacifique prend en charge la gestion des eaux prévues dans la convention, et notamment du Fraser. Les pêcheurs savent qu'à moins que les essais relatifs à la pêche du chinook ne révèlent une augmentation sensible de la population de ce poisson, nous ne saurions en autoriser à nouveau la pêche.

En plus de suspendre la pêche au saumon chinook au moyen de filets maillants, le ministère des Pêches et des Océans a interdit, jusqu'à avis contraire, la pêche amateur au saumon chinook dans le Fraser et les cours d'eau adjacents. Bien que certaines parties du littoral restent ouvertes aux pêcheurs amateurs et professionnels de saumon chinook, les poissons pris dans ce secteur ne sont généralement pas du même âge et sont, jusqu'à un certain point, d'origine différente, certains venant de ruisseaux et aleviniers américains. Toutefois, la pêche commerciale au filet dans les eaux avoisinant les détroits Johnstone et Juan de Fuca, où l'on peut intercepter les saumons qui se dirigent vers le Fraser, sera interdite jusqu'au 13 juillet. De cette manière, des pêcheurs autres que les pêcheurs à filets maillants du Fraser aident à conserver les saumons chinook.

Pour ce qui est d'une indemnisation, cette clôture du Fraser diffère grandement de l'interdiction de pêcher commercialement le saumon de l'Atlantique qui fut imposée pour cinq ans et qui fut par la suite prorogée jusqu'en 1980.

Dans le cas du Fraser, il s'agit d'un problème à court terme. Il s'agit d'une suspension de la pêche pendant la saison qui caractérise bien la pêche au saumon sur la côte du Pacifique. Plus de 80 p. 100 des pêcheurs au filet maillant qui pêchent sur le Fraser vont donc pêcher à d'autres endroits le long de la côte pendant la saison de la pêche au saumon, pourvu que les cycles habituels de la saison de la pêche ne soient pas modifiés. On reconnaît cependant que cette suspension de la pêche va causer certaines difficultés économiques de courte durée, mais les pêcheurs qui pêchent au filet maillant sur le Fraser ne seront pas les seuls à faire les frais de nos efforts de conservation.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 19.)

FIN DU VOLUME II